

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME NEUVIÈME.

Première Partie.

*

IMPRIMÉ

PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4

*

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ
DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

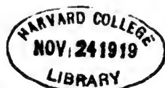


TOME NEUVIÈME.



PARIS.
LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,
RUE DE LILLE, N° 17;
STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15. — LONDRES, 30, SOHO-SQUARE.

1837


HARVARD COLLEGE
NOV 24 1919
LIBRARY

SIGNATURES

DES AUTEURS DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

MM.	
Aimé	A-é.
Allou	C. N. A.
Arbanère	A-re.
Armandi (le colonel)	C. P. A.
Artaud (l'inspect. général)	A-d.
Audiffret	H. A-d-t.
Bardin (le général)	Gal B.
Biet	J. B-t.
Blanqui (aîné)	Bl. a.
Boulatignier	J. B-r.
Bradi (Mme la comtesse de)	L. C. B.
Carette (le lieut.-colonel)	C-te.
Chambobert (de)	P. C.
Croy (Raoul de), à la Guerche	R. d. C.
Deaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Delbare	Th. D.
Delcasso (à Strasbourg)	L. D-c-o.
Dellac	J. D-c.
Depping	D-g.
Dumas (à Bolbec)	Ant. D.
Du Mersan	D. M.
Dunaime	Em. D.
Eichhoff	F. G. E.
Famin	C. F-n.
Fritz (à Strasbourg)	Th. F.
Galais	L. G-s.
Galibert	L. G.
Garden (le comte de)	Cte de G.
Golbéry (de)	P. G-y.
Guillon (l'évêque)	M.N.S.G.†
Guyot de Fère	G. D. F.
Haag	E. H-g.
Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.

MM.	
Jal	A. J-l.
Jomard	J-m-d.
Labouderie (l'abbé de)	J. L.
Lafaye (à Marseille)	L-f-e.
La Nourais (de)	L. N.
Larévellière-Lépeaux	O. L. L.
Laténa (de), à Chablis	J. L-t-a.
Lebrun (Isidore)	I. L. B.
Leclerc-Thouin	O. L. T.
Lemonnier	C. L-r.
Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Martin (Mlle Marie), en Irlande	M. M-n.
Matter	M-r.
Miel	M-l.
Ourry	M. O.
Parisot (de la marine)	J. T. P.
Pascallet	E. P-c-t.
Petit-Lafitte (à Bordeaux)	A. P. L.
Pontécoulant (le vicomte de)	A. P-t.
Rathery	R-y.
Ratier (Félix)	F. R.
Ratier (Victor)	V. R.
Rautenstrauch-Giedroyc (Mme de)	L. d. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Reinaud	R.
Renée (Amédée)	Am. R-e.
Royer	R-y-r.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saunois (Victor)	V. S.
Savagner	A. S-r.
Schnitzler	J. H. S. et S.
Simon (Max.), à Montmirail	M. S-n.
Soyer	L. C. S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Spach (Édouard)	Ed. Sp.	Vaucher (à Genève).	L. V-r.
Spach (Louis), à Strasbourg.	L. S.	Vieillard.	P. A. V.
Tarmet.	X. T-t.	Villenave.	V-ve.
Tissot (à Dijon).	J[h] T.	Villiers (le comte de). . . .	C[te] M. de V.
Travers (à Falaise).	J. T-v-s.	Walckenaer (le baron). . .	W-r.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*. *C. L. m.* signifie *Conversations-Lexicon* modifié, et *Enc. amer.*, *Encyclopædia americana*.

ERRATA ET ADDITIONS.

TOME VIII[e], SECONDE PARTIE.

Pag. 486, col. 1, ligne 8, article DRAGONS. Les mots : Le casque à longue queue en crin les distingue de tous les autres régiments, renferment une légère erreur, attendu que la garde municipale montée et les cuirassiers portent des casques semblables.

p. 531, col. 2, ligne 5 de la note, *au lieu de* avec lequel on a quelquefois confondu, *lisez* avec lequel les auteurs ont quelquefois confondu.

p. 601, col. 2, ligne 49, *au lieu de* 21 janvier 1791, *lisez* 21 juin 1791.

p. 604, col. 2. M. Droz n'est pas seulement membre de l'Académie-Française, mais aussi de celle des Sciences morales et politiques.

p. 605, col. 1. On a oublié de parler du dernier ouvrage de M. Droz, très digne d'une mention expresse et intitulé : *L'Economie politique, ou principes de la science des Richesses*, Paris, 1829, in-8°. M. Brieff, libraire à St-Pétersbourg, en a fait imprimer dernièrement une traduction russe.

p. 619, col. 2. Les prénoms de M. Duban sont Félix-Jacques, et non pas Félix-Louis, ainsi qu'on a imprimé par mégarde.

p. 694, col. 1, ligne 3°. Le vénérable comte Mathieu Dumas, l'un des collaborateurs de cette Encyclopédie, est mort le 16 octobre 1837, peu de mois après avoir lu en épreuve la notice que lui a consacrée M. Schnitzler et qu'il était bien aise de soumettre à l'examen du général. Son fils, l'un des aides-de-camp du Roi, était loin de lui et n'a pu lui fermer les yeux. On sait que M. le commandant Dumas accompagna en Afrique M. le duc de Nemours, qu'il le suivit au siége de Constantine et qu'il y fut grièvement blessé. En récompense de sa conduite, il fut avancé au grade de lieutenant-colonel, et, après son retour à Paris (nov. 1837), il fut honoré de la visite de l'héritier du trône et des jeunes princes ses frères.

p. 695, col. 1, ligne 28. *Napoléon Bonaparte* de M. Alexandre Dumas n'appartient pas à l'année 1834, mais à l'année 1831.

p. 696, col. 2. Les *Impressions de voyages* du même auteur furent terminées peu de temps après l'impression de l'article (1837); cet ouvrage forme 5 vol. in-8°. On ne le confondra pas avec les *Lettres d'un voyageur* de George Sand, qui parurent presque en même temps (*voy*. T. VIII, p. 660, article DUDEVANT).

p. 744, col. 1, ligne 45. Ce mot de M. Dupin l'aîné paraît avoir été dit d'abord par Raynal.

p. 748, col. 1, après la ligne 16, *ajoutez* ce renvoi : DU PLAN CARPIN, *voy*. PLAN CARPIN.

p. 762, col. 1. Le peintre Louis Dupré est mort le 12 octobre dernier (1837).

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

E.

E, la cinquième lettre de notre alphabet, la sixième de quelques autres, la seconde voyelle, celle dont l'usage est le plus fréquent dans la plupart des langues, et celle qui offre le plus de variété dans la prononciation. En effet, tantôt simple et sourde aspiration, la plus élémentaire de toutes les vocales, sans caractère décidé et souvent insaisissable à l'ouïe, tantôt vocalisation plus franche, se rapprochant de l'*i* ou formant un son aigu différent, d'autres fois elle se confond presque avec la lettre *a* dans nos langues romanes et souvent avec l'*o* dans les langues slavonnes. On voit que son champ est vaste et de l'*e* muet à l'*é* long et ouvert on passe par beaucoup de nuances.

Le type de l'*e* muet se trouve dans les langues les plus anciennes, dans le phénicien, dans l'ע hébreu; il a été rendu dans la même langue par le *schva* (ְ), tandis que *tséré* (ֵ) et le *sègol* (ֶ) représentent l'*é* aigu et l'*è* grave. En français, les trois nuances se rencontrent incessamment et souvent dans le même mot, comme dans *fermeté*, dans *évêque;* il en est de même en allemand, par exemple dans les mots *gewesen*, *gebehrdet*. En anglais, il est également nuancé, mais très souvent aussi il se transforme en *i*, ainsi que cela est arrivé dans la langue grecque ou l'η, autrefois *e* long, est devenu le son *i*. L'η ou H grec paraît avoir été dans l'origine un double E (EƎ); il est plus allongé et plus ouvert que l'ε (epsilon) et s'est confondu dans les dialectes avec le son α. En russe, en polonais, l'*e* bref se transforme souvent en *o*, comme dans le mot *arol* qui s'écrit *orel*, comme dans *tiocheva*, qui s'écrit téchevo, dans *Patiomkine* qui s'écrit Potemkin, etc.

Le double *e*, en français, ne se trouve qu'accidentellement, comme désinence grammaticale, par exemple dans *il crée* ou dans la terminaison féminine *élevée;* en anglais, placé dans le corps d'un mot ou en faisant partie, il allonge la syllabe en devenant *i* (par exemple dans *bleed*, *creed*, etc.), et quelquefois la raccourcit. En allemand, il l'allonge comme dans *Beet*, *See*, *verheeren;* il allonge aussi la lettre *i* quand il la suit, par exemple *lieben* (prononcez lîben), *Diebitsch* (prononcez Dîbitsch), et dans ce cas il devient lui-même tout-à-fait muet.

Dans la plupart des langues l'*e* se combine volontiers avec d'autres voyelles, comme dans *feu*, dans *œil*, dans le latin *æther*, dans l'allemand *Gœthe*, dans le pronom *ein*, dans *Ei*, et absorbe alors ou tout-à-fait ou en partie cette voyelle, s'il n'en est pas lui-même absorbé. Il prend encore un son particulier quand il se combine avec des lettres nasales, comme dans *enfer*, *dent*, etc.

L'usage décide de la prononciation de cette voyelle dans la plupart des langues; dans quelques-unes, comme en français, l'emploi des accents donne là-dessus au moins des indications générales.

Comme abréviation française, E signifie *est*, *éminence* ou *excellence ; ex.* signifie *exemple*, *éd.* édition, etc. Ces mêmes abréviations (à l'exception d'*est*) appartiennent au latin, et dans cette langue E. peut encore signifier *Ennius*, ou

edilis, exactor, ergo, est (*i. e. id est*), etc.

Sur les monnaies françaises, E désignait autrefois la ville de Tours; dans les pays étrangers cette lettre désigne encore Kœnigsberg en Prusse et Karlsberg en Transylvanie.

Comme signe numérique, ἐ vaut 5, ͵ε 5000, ή 8 et ͵η 8000; en latin, E fut employé pour le nombre 500, ainsi que l'exprime ce vers :

E quoque ducentos et quinquaginta tenebit.

Enfin, dans la gamme musicale, on appelle *E* la note *mi*, et la tierce *e la mi*. J. H. S.

ÉAQUE (Αἰακος), fils de Jupiter et d'Égine, ou suivant quelques-uns d'Europe, roi d'OEnone, son île natale, qui reçut de lui le nom d'Égine, sa mère, laquelle était fille du fleuve Asope. Éaque peupla cette île de Myrmidons et en devint le plus grand bienfaiteur : aussi lui décerna-t-on un culte et éleva-t-on en son honneur l'*Éacée* (Αἰακεῖον). Respecté des hommes pour sa sagesse, il fut aimé des dieux pour sa piété et sa justice, et cette dernière vertu lui valut, surtout de la part des poètes romains, une place parmi les juges des enfers (*voy.*). Il laissa en mourant deux fils, Pélée et Télamon, qu'il avait eus d'Endéis, fille du centaure Chiron.

Pélée, père d'Achille, et celui-ci père de Pyrrhus ou Néoptolème, furent, ainsi que ce dernier lui-même, désignés du nom d'*Éacide*, qu'on donne à toute leur race, comme celui d'Atrides demeura attaché à la race d'Atrée et d'Agamemnon. S.

EARL, degré de noblesse anglaise entre le marquis et le vicomte. Le *earl* (en latin *comes*) correspond au *comte* ou *graf* du continent européen. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un simple titre, l'autorité d'office que les earls possédaient autrefois dans les comtés étant dévolue aux shérifs (en latin *vice-comites*). Dans les pièces officielles, les earls sont appelés par le roi *féaux et bien-aimés cousins*, expression dont l'emploi remonte au règne de Henry IV d'Angleterre, lequel étant, de fait, allié à tous les earls du royaume par sa femme, sa mère ou ses sœurs, reconnaissait ainsi, en habile politique, ce lien de parenté dans toutes ses lettres et dans ses autres actes publics. La couronne d'un earl se compose de huit perles fixées sur des pointes et séparées par de petites feuilles qui s'élèvent au-dessus du tour de la couronne. Il existe à présent 105 earls en Angleterre, 5 en Écosse et 19 en Irlande. Comme les earls furent appelés comtes pendant une portion du temps qui suivit la conquête de l'Angleterre par les Normands, leurs femmes portent encore aujourd'hui le nom de comtesses.

On donne le titre d'*Earl-Marshal* d'Angleterre au grand-officier de la maison du roi qui avait autrefois plusieurs cours de justice sous sa juridiction, comme la cour de chevalerie et la cour d'honneur. Il préside le collége des hérauts d'armes. Il occupe aussi une place distinguée parmi les juges de la cour de *Marshalsea*, où il peut siéger dans les jugements requis contre ceux dont les délits ont été commis dans l'enceinte de la cour du roi. L. G-s.

EAU. L'eau est un composé de 88,9 parties d'oxigène et de 11,1 d'hydrogène en poids, ou de deux parties d'oxigène et d'une partie d'hydrogène en volume. On est parvenu à établir cette composition et par l'analyse et par la synthèse. La découverte de sa composition est due à Cavendish et ne date pas encore d'un demi-siècle. La recomposition de l'eau fut exécutée, pour la première fois, en grand, par Fourcroy, Vauquelin et Séguin. Ces savants brûlèrent assez de gaz pour se procurer plusieurs onces d'eau. A la température de 4 degrés centigrades, un centilitre d'eau pèse dix grammes. D'après OErstedt, une pression égale à celle de l'atmosphère produit dans l'eau une diminution de volume de 0,000045.

A la température ordinaire de notre atmosphère l'eau est liquide; mais au-dessous de zéro elle se prend en masse et se convertit en glace. La glace est formée d'une multitude de petits cristaux entassés les uns sur les autres, comme on peut le constater facilement en plaçant un vase contenant de l'eau dans un mélange réfrigérant, et en décantant dès que l'eau commence à se congeler. On aperçoit alors une foule de cristaux qui tapissent la pa-

roi interne du vase. Les cristaux de glace prennent, comme ceux des autres corps, des formes diverses qui dépendent soit de la violence du froid et de la rapidité avec laquelle eux-mêmes se produisent, soit des différents degrés de repos précédant la congélation, et d'autres circonstances semblables. Ainsi, on trouve de l'eau cristallisée tantôt en longues aiguilles droites, tantôt en plumes, tantôt en feuilles brillantes et écailleuses qui laissent entre elles des intervalles polygones.

Quand l'eau est bien pure et dans un repos parfait, elle peut descendre à 10 degrés au-dessous de zéro sans se congeler, mais il suffit du plus petit choc pour la faire prendre en masse.

La pesanteur spécifique de la glace est de 0,916 et quelquefois moindre encore. L'eau commence à se dilater à 4 degrés au-dessus de zéro et continue peu à peu jusqu'au moment où elle se solidifie, et alors elle augmente tout à coup considérablement. L'expansion de la glace se fait avec une telle force qu'un globe de cuivre qu'on remplit d'eau et qu'on bouche bien éclate quand le liquide vient à se congeler. *Voy.* Congélation.

L'eau qui contient d'autres substances, par exemple des sels, des acides, de l'alcool, gèle, à peu d'exceptions près, plus lentement que l'eau pure et avec d'autant plus de lenteur que la quantité de ces substances étrangères y est plus considérable. Quand une dissolution semblable se congèle en partie, il n'y a ordinairement que l'eau presque seule qui prenne la forme solide, et la concentration du reste augmente en raison de la perte de liquide qu'il a éprouvée. A 4 degrés, l'eau ne réfracte pas la lumière avec plus de force qu'elle ne le fait quand elle est moins dense; on a remarqué que son pouvoir réfringent augmente continuellement jusqu'au point de congélation, absolument de même que si elle se condensait sans cesse jusqu'au moment où elle se prend en masse.

L'eau abandonnée à l'air libre perd peu à peu de son poids et finit par disparaître entièrement. C'est là ce qu'on appelle *évaporation* (*voy.*). Ce phénomène a lieu d'autant plus rapidement que la température est plus élevée, la surface du liquide plus étendue. A la température de 100 degrés centigrades un autre phénomène se passe: non-seulement l'eau disparaît, mais encore l'ébullition (*voy.*) a lieu. Il est à remarquer que la pression atmosphérique joue un grand rôle dans l'ébullition de l'eau. Si le baromètre baisse, comme cela a lieu sur des montagnes, l'eau bout bien avant d'avoir atteint la température de 100 degrés. Dans le vide elle peut bouillir à zéro. A-É.

Les usages de l'eau sont si connus qu'il est à peine nécessaire de les redire; arrêtons-nous seulement à son action sur l'économie animale et aux préceptes qui résultent de cette connaissance. Et d'abord disons que pour être employée, à l'intérieur surtout, l'eau doit posséder les qualités suivantes : être légère, aérée; dissoudre bien le savon et bien cuire les légumes. On reconnaît par différents réactifs les substances étrangères qui se trouvent en dissolution dans l'eau et qui en altèrent la pureté. Cependant il ne faut pas toujours attribuer exclusivement à l'eau les maladies qui règnent dans certaines localités; et d'ailleurs il est facile, au moyen des filtres de charbon, de les débarrasser des éléments nuisibles. *Voy.* Charbon et Filtre.

L'eau liquide et gazeuse est la base des lotions, des bains et des fumigations (*voy.* ces mots). C'est la boisson dont l'usage est le plus répandu et qui paraît la plus salutaire, toutes choses égales d'ailleurs, dans l'état de santé. Elle n'est pas moins utile dans les maladies, et plus d'une fois peut-être elle aurait pu réclamer les honneurs de la guérison. L'eau fraîche et pure, prise en quantité plus ou moins considérable, étanche la soif et diminue la chaleur fébrile, en même temps qu'elle active les exhalations et les sécrétions, tout en modifiant leurs produits. Les tisanes, pour la plupart, ne sont que de l'eau, et peut-être serait-il bon d'en convenir et de proclamer les vertus de ce liquide bienfaisant. Les températures diverses de l'eau multiplient ses effets : ainsi l'eau froide se donne avec avantage comme tonique, stimulante et diurétique, tandis que l'eau tiède est vomitive et relâchante. L'eau très chaude, au contraire, est le su-

dorifique le plus certain dans ses résultats que l'on puisse trouver.

On a conseillé l'eau comme remède exclusif dans quelques maladies graves, telles que la goutte, le cancer, etc.; l'injection de l'eau pure dans les veines a été essayée sans succès dans la rage. A l'extérieur, ce liquide peut être d'un usage infiniment avantageux, et les chirurgiens emploient fréquemment les irrigations d'eau fraiche dans le traitement des brûlures, des plaies par arrachement, des fractures, des luxations, etc., sans admettre, comme autrefois, l'influence des charmes pratiqués sur ce liquide.

Enfin, on aurait peine à compter les indications que l'on pourrait remplir au moyen de l'eau, en variant sa température, le mode et les circonstances de son application. On peut le dire sans exagération, il n'est pas de maladie dont elle ne puisse être le remède, ou du moins dans laquelle elle ne puisse concourir puissamment à la guérison. Résumons rapidement : l'eau à l'état de glace agit comme astringente, répercussive, résolutive, stimulante et tonique, et l'eau froide est calmante, rafraîchissante et diurétique; l'eau tiède est relâchante, émolliente et vomitive; l'eau chaude est excitante, sudorifique, expectorante ; enfin l'eau bouillante, et à plus forte raison la vapeur d'eau, est rubéfiante, vésicante et même escarrhotique.

Relativement à son origine, l'eau est ou *eau de source* ou *eau pluviale* (*voy.* Source et Pluie). Une certaine quantité ou nappe d'eau est souvent désignée par ce seul mot d'eau avec l'article indéfini : c'est ainsi qu'on dit *une eau tranquille*, des *eaux courantes* ou *stagnantes*, etc.

Il sera parlé des grandes masses d'eau et de leurs conditions diverses, par rapport à leur étendue et aux limites qui les renferment, aux articles Mer, Golfe, Baie, Détroit, Lac, Fleuve, Rivière, etc.

Relativement à sa nature, l'eau est ou *douce* ou *salée :* dans le premier cas, c'est l'eau pure ou proprement dite; dans le second, c'est l'eau de mer sur laquelle nous devons donner quelques explications.

Eau de mer. Considérée sous le rapport de ses propriétés chimiques et de son action sur l'économie animale, l'eau de mer mérite d'être étudiée. Sa couleur bleu-verdâtre, sa saveur âcre, amère et salée tout à la fois, son odeur désagréable et sa grande pesanteur, sont des conditions qui expliquent divers phénomènes. On sait qu'elle contient en dissolution, outre une grande quantité d'hydrochlorate de soude (*voy.* Sel marin), des sulfates et des hydrochlorates de magnésie et de chaux, des bromures, des iodures, etc., substances dont la proportion varie suivant les climats, la température, la profondeur, etc. A raison des sels qu'elle contient, elle a une température différente de celle de l'eau douce dans des circonstances semblables. La congélation et la distillation lui font abandonner les sels qui la rendent impropre à être employée comme boisson, mais alors, avant de la boire, il convient de l'agiter pour y incorporer de l'air.

L'eau de mer agit comme un purgatif fort énergique, et son usage ne saurait être continué, comme le prouve la funeste expérience de Pierre-le-Grand qui voulut accoutumer des enfants de matelots à ne boire que de cette eau. Aussi n'a-t-on guère recours à ce médicament pour l'intérieur; mais à l'extérieur l'eau de mer est fort recommandée en applications, en lotions, et surtout en bains, soit dans une baignoire et après avoir été chauffée, soit dans la mer elle-même et avec l'exercice de la natation qui ajoute à ses bons effets, surtout lorsqu'on y joint le choc de la *lame*, espèce de douche naturelle très puissante (*voy.* Eaux minérales). En général l'eau de mer a été considérée comme tonique, et employée contre les maladies chroniques exemptes de fièvre et d'irritation.

L'eau de mer est un médicament naturel et par conséquent peu coûteux dont les personnes placées au voisinage des plages maritimes peuvent et doivent profiter. Quant aux vertus particulières qu'on lui prête et aux établissements qui spéculent sur cette opinion, on peut en dire ce que l'on dira des eaux minérales en général.

Eau distillée, eau qu'on a fait vaporiser et qu'on a ensuite recueillie dans

un récipient : c'est l'eau pure et privée de toute substance étrangère. Dans cet état, elle est claire, limpide, sans odeur, mais avec une saveur âcre et métallique, extrêmement désagréable : aussi ne saurait-on la boire, parce qu'elle est pesante et indigeste, et l'on est obligé, pour la rendre potable, de l'aérer par l'agitation et même d'y ajouter quelques sels. Mais elle est fort recherchée dans les laboratoires de chimie, parce que, outre qu'elle dissout très bien un grand nombre de corps, elle ne complique pas les opérations. On sait que l'eau distillée a été prise comme point de comparaison pour le poids atomique des corps solides et liquides, et que plus anciennement elle avait fourni l'unité de poids métrique. F. R.

EAU BÉNITE (*aqua benedicta*). Dans l'église catholique, la bénédiction de l'eau précède ordinairement la grand' messe et lui sert en quelque sorte de préparation. Les fidèles y assistent et écoutent la formule avec attention pour se bien pénétrer de l'esprit de cette cérémonie et en connaître la vertu. Le prêtre exorcise le sel et l'eau séparément; il mêle l'un et l'autre en disant : *Que le mélange du sel et de l'eau soit fait au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit;* et il termine par cette prière : « O Dieu, nous vous supplions très humblement et très respectueusement, Seigneur, de regarder d'un œil favorable ce sel et cette eau que vous avez créés, de relever leur vertu, de les sanctifier par la rosée de votre grâce, afin que par l'invocation de votre saint nom toute corruption de l'esprit impur soit bannie des lieux où l'on en aura fait l'aspersion, que la terreur du serpent venimeux en soit éloignée, et qu'en implorant votre miséricorde nous soyons assistés en tout lieu par la présence du Saint-Esprit, par N. S. J.-C. » L'exorcisme du sel et de l'eau ressemble beaucoup à ce qui est prescrit dans les *Constitutions apostoliques*, livre VIII, chap. 29. Quant à la formule de bénédiction, elle se trouve dans de très anciens missels, et ne varie presque point dans l'église latine.

On ne fait aucune bénédiction, aucune cérémonie, sans aspersion d'eau bénite. Les fidèles en conservent chez eux, et quand ils en prennent, ils cherchent à s'appliquer la prière de la bénédiction qui a été prononcée pour eux. Il n'y a point d'église où ne soit placé à l'entrée un vase rempli d'eau bénite, afin que chaque catholique qui s'en sert se rappelle qu'il a été régénéré par les eaux du baptême au nom de la Trinité, et qu'il n'acquiert le droit de participer aux mystères que par ce bain sacré. Il se peut cependant que la conservation de l'eau bénite à la porte intérieure des églises soit une imitation de l'eau lustrale, mais sans préjudice néanmoins de l'explication que nous venons de donner. *Voy.* ASPERSION, BÉNITIER.

Il s'est introduit des superstitions dans l'usage de l'eau bénite : l'abbé Thiers les a relevées dans son fameux *Traité des superstitions*, tome II. On trouve dans le *Voyage* de Chandler *en Grèce* et dans celui de M. Bory-de-Saint-Vincent *en Morée* quelques-unes de celles qui ont cours chez les habitants de cette contrée. On rapporte que le célèbre Malebranche n'entrait jamais dans sa cellule et n'en sortait jamais sans prendre de l'eau bénite. J. L.

Dans l'église orientale, la bénédiction des eaux a lieu solennellement le jour des Rois (6 janvier), en commémoration du baptême que Jésus-Christ reçut des mains de saint Jean-Baptiste dans le Jourdain. Les fidèles emportent chez eux de cette eau bénite à laquelle ils attribuent toutes sortes de vertus. On sait avec quelle pompe cette cérémonie se célèbre à Saint-Pétersbourg, en présence de l'empereur et de tous les hauts fonctionnaires de l'état, qui suivent la procession du clergé sur les glaces de la Néva. Sous une chapelle ou reposoir on taille une ouverture dans la glace, et l'eau est bénie par le métropolitain, au milieu des chants de la chapelle impériale. On sait aussi que souvent dans les provinces de jeunes enfants sont plongés dans des ouvertures ainsi faites, et que le saint empressement des mères donne quelquefois lieu à la perte de ces pauvres innocents qui échappent des mains du prêtre et disparaissent sous la glace. S.

EAUX (droit). Les eaux, dont l'im-

portance est si grande dans les opérations de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, sont soumises en France à des règles spéciales que nous indiquerons sommairement.

Eaux dépendant du domaine public. Ce sont celles à l'égard desquelles il ne peut exister aucune distinction de propriété et qui dès lors restent en jouissance commune, comme la mer, les fleuves et les rivières navigables et flottables.

Si la mer ne peut devenir la propriété d'aucun peuple, cependant, d'après le droit des gens, toute nation dont le territoire touche à la mer exerce, dans un intérêt de défense naturelle, un droit de police ou de surveillance jusqu'à une certaine distance des côtes. Il appartient à chaque puissance de déterminer cette distance, qui n'est point la même pour toutes les nations. En France, la loi du 4 germinal an II la fixe à quatre lieues en mer. Le littoral de la mer, c'est-à-dire le terrain que la mer couvre dans les plus hautes marées, est aussi considéré comme une dépendance du domaine public.

Aujourd'hui, comme sous l'ancienne législation, les fleuves et rivières navigables et flottables, dans les parties où la navigation et le flottage peuvent avoir lieu, font partie du domaine public, et nul ne peut en détourner l'eau, ou en affaiblir le cours par des tranchées, fossés ou canaux, sans une autorisation du gouvernement; mais il est loisible à chacun d'y puiser de l'eau et de s'approprier ainsi celle qu'il a mise à part. Les rivières qui ne sont flottables qu'*à bûches perdues* rentrent dans la propriété privée et sont soumises aux règles relatives aux rivières qui ne sont navigables ni flottables.

Rivières non navigables ni flottables. Ce sont les petites rivières qui dans aucune de leurs parties ne peuvent servir à la navigation ou au flottage. On leur assimile aussi la partie des fleuves ou grandes rivières qui s'étend depuis leur source jusqu'au point où elles ont été déclarées navigables ou flottables.

Sous le régime féodal, ces rivières appartenaient aux seigneurs qui en avaient tout à la fois la propriété et la police. Les décrets du 4 août 1789, qui ont supprimé les seigneuries, ont dépouillé les seigneurs de la propriété de ces cours d'eau, mais, chose étrange, sans indiquer quel en serait désormais le propriétaire. Le Code civil porte que celui dont la propriété borde une eau courante qui ne dépend pas du domaine public, peut s'en servir à son passage pour l'irrigation de ses propriétés, et il autorise celui dont cette eau traverse l'héritage à en user dans l'intervalle qu'elle y parcourt, mais à la charge de la rendre, à la sortie de ses fonds, à son cours ordinaire. Néanmoins ce code garde le silence sur le point de savoir à qui appartiennent ces cours d'eau. M. Proudhon, contrairement à l'opinion de tous les auteurs, est d'avis que le lit de la rivière fait partie du domaine public, et un arrêt de la Cour de cassation, du 11 février 1834, est venu confirmer cette doctrine. Toutefois, malgré ces autorités, nous pensons que les riverains de chaque côté sont propriétaires du lit de la rivière jusqu'à une ligne que l'on tire au milieu de ce lit.

Ruisseaux. On donne ce nom aux cours d'eaux formés par la réunion des eaux pluviales ou de quelques sources intermittentes. Les ruisseaux appartiennent aux propriétaires des héritages sur lesquels ils coulent, et par conséquent ils ont le droit de s'en servir pour l'irrigation de leurs fonds. Ils peuvent pourtant être soumis à cet égard à un réglement administratif.

Sources. La propriété du sol emportant celle du dessus et du dessous, celui dans l'héritage duquel jaillit une source est propriétaire de cette source, comme de l'héritage même. Il a la faculté d'en disposer arbitrairement et d'en employer toutes les eaux, même à des usages de fantaisie ou d'agrément, sauf le droit que le propriétaire du fonds inférieur aurait acquis par prescription ou autrement. Il faut seulement remarquer que la possession utile, pour prescrire, doit avoir duré sans interruption pendant 30 années à compter du moment où le propriétaire du fonds inférieur a fait et terminé des ouvrages apparents destinés à faciliter la chute et le cours de l'eau dans sa propriété. Si la source fournit aux habitants d'une commune, d'un village ou

hameau l'eau qui leur est nécessaire, le propriétaire ne peut en changer le cours; mais si les habitants n'en ont pas acquis l'usage par prescription ou de toute autre manière, ils lui doivent une indemnité, qui, en cas de contestation, est réglée par des experts.

Si le propriétaire d'une source a le droit de s'en servir comme bon lui semble, celui qui possède le fonds supérieur peut pourtant l'en priver en coupant les veines de la source (loi 21, ff. *de aquâ et aquæ pluviæ arcendæ*).

Eaux pluviales. Les eaux qui proviennent des pluies ou de la fonte momentanée des glaces et des neiges appartiennent à celui qui les recueille sur son héritage. Le propriétaire supérieur en a la libre disposition; le propriétaire inférieur est tenu de les recevoir lorsqu'elles s'écoulent sur son fonds naturellement et sans que la main de l'homme y ait contribué (Code civil, art. 640). Les eaux pluviales qui coulent sur la voie publique peuvent être réunies à leur passage par les propriétaires riverains quand ils le jugent convenable. E. R.

EAUX DISTILLÉES, produits de la distillation (*voy.*) de l'eau sur les plantes ou sur quelques-unes de leurs parties. Des parties volatiles plus ou moins actives sont entraînées pendant cette opération et font des eaux distillées des médicaments dont la puissance est assez contestée (eau de mélisse, eau de rose, etc.). Quoi qu'il en soit, les eaux distillées ont été divisées en *odorantes* et en *non-odorantes*, et l'on a remarqué que leur vertu dépendait en grande partie de la manière dont la distillation avait été conduite. Lorsqu'on veut les avoir parfaites, il faut faire passer plusieurs fois la même eau sur de nouvelles plantes: c'est ce qu'on nomme eaux distillées *doubles*, *triples*. Ces substances complexes sont susceptibles de promptes altérations et se conservent difficilement; elles ont besoin d'être fréquemment renouvelées.

Le nom d'*eau* est donné mal à propos à beaucoup d'autres liquides dont il sera parlé ci-après, et qui sont, à proprement parler, des extraits ou des dissolutions.

Eau céleste, dissolution de sulfate de cuivre ammoniacal, ainsi nommée à cause de sa belle couleur bleue. C'est cette dissolution qu'on voit souvent dans de grands vases de verre chez les pharmaciens.

Eau de Cologne, *voy.* Cologne.

Eau de Goulard ou Eau végéto-minérale, sous-acétate de plomb liquide étendu d'eau, avec addition d'alcool.

Eau de javelle, dissolution de chlorure de potassium.

Eau de luce, savonule d'ammoniaque et d'huile pyro-succinique qu'on regardait autrefois comme alexipharmaque.

Eau-de-vie, *aqua vitis*, et non *vitæ*, comme quelques-uns le prétendent. C'est un mélange d'eau et d'alcool qui provient de la distillation des liqueurs fermentées, et qui contient en outre quelques substances étrangères, telles que l'acide acétique, une huile volatile, et particulièrement une matière colorante qu'elle dissout du bois des tonneaux où elle est renfermée; car elle est tout-à-fait incolore en sortant de l'alambic (*voy.* Alcool et Distillation). Le nom d'eau-de-vie est plus particulièrement réservé à celle qui est fournie par le vin; cependant on dit eau-de-vie de grain, de bière, de cidre, de poiré, etc. L'eau-de-vie marque ordinairement de 18 à 25 degrés à l'aréomètre; dans cet état, elle est employée comme boisson. Les eaux-de-vie nouvelles sont âpres au goût; en vieillissant elles perdent de leur alcool et deviennent douces et un peu sucrées. On imite ce procédé de la nature et l'on vieillit les eaux-de-vie par l'addition d'un peu de caramel. Le rhum, le taffia, le rack, le *kirschen-wasser*, etc. (*voy.* ces mots), ne sont que des eaux-de-vie extraites de la canne à sucre, du riz, des merises, et qui, à raison de leur origine, présentent un arôme particulier. L'eau-de-vie de grain, celle de pommes de terre, ont au contraire une saveur des plus désagréables et dont une fabrication plus soignée parviendrait sans doute à les dépouiller.

Les usages économiques de l'eau-de-vie sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les relater ici; quant à son action sur l'économie animale, *voy.* les articles Liqueurs spiritueuses et Ivresse.

Eau-forte, nom vulgaire de l'acide nitrique ou azotique (*voy.* Acides).

Eau oxigénée ou *bioxide d'hydrogène*, composé plus curieux qu'important, découvert par M. Thénard et que l'on obtient en traitant par l'acide sulfurique le bioxide de barium. Il se forme un proto-sulfate de baryte qui se précipite, et l'oxigène en excès se combine à l'eau qui devient sirupeuse et d'une saveur métallique, restant liquide à 30 degrés au-dessous de zéro et se décomposant par la chaleur, par l'électricité et par un grand nombre de métaux et d'oxides métalliques. Il reste alors de l'eau et une portion d'oxigène se dégage.

Cette substance est légèrement caustique.

Eau régale, ainsi nommée parce qu'elle dissout l'or, qui autrefois était appelé le roi des métaux. L'eau régale n'est qu'un mélange d'acide hydro-chlorique et d'acide nitrique. *Voy.* Acides.

Eau seconde, expression employée par les ouvriers pour désigner deux substances très différentes et qu'il est bien souvent important de distinguer. L'eau seconde des orfèvres est de l'acide nitrique étendu d'eau qu'on emploie pour décaper les pièces de métal avant de les polir; au contraire, l'eau seconde des peintres est une lessive alcaline dont on se sert pour nettoyer les boiseries, en dissolvant les couches de peinture qui y adhèrent. Plus d'une fois ces liquides ont produit des empoisonnements volontaires ou fortuits. Pour le premier, le contre-poison est une solution alcaline qui neutralise l'acide; pour le second, au contraire, il faut avoir recours à une limonade acide qui puisse former un sel neutre. F. R.

EAUX ET FORÊTS. La police des rivières navigables et flottables, ainsi que celle de la pêche dans les eaux courantes et stagnantes, appartenait en France, avant 1789, aux officiers chargés de la conservation des bois. De là cette expression collective, qui s'appliquait à la fois à leur juridiction et à leur administration. Rien n'est d'ailleurs plus juste et plus naturel que l'association d'idées qu'indique cette dénomination: les eaux et les forêts ont, dans l'ordre physique, des relations trop importantes et trop intimes pour qu'on s'étonne que, dans l'ordre politique, on ait songé à les réunir. Chez les Romains, une pensée analogue, également pratique et prévoyante, avait joint les bois au sol des montagnes et confié aux mêmes mains leur conservation commune, sous le nom de *provincia ad sylvam et colles*. La location et la police de la pêche dans les cours d'eau qui dépendent du domaine public sont actuellement chez nous les seules attributions de l'administration forestière qui n'aient pas pour objet direct la conservation des bois. C'est donc aux mots Forestier (*code*) et Forêts qu'il faudra chercher ce qui concerne cette administration. C'est là aussi qu'on trouvera les détails historiques et statistiques qu'exige l'importance de cette matière. Au mot Pêche fluviale on exposera les règles qu'applique sur cet objet spécial l'administration des forêts, et au mot Navigation celles de la police qu'exerce sur les rivières navigables et flottables l'administration des ponts et chaussées.

Il n'est question ici que de donner une idée de l'organisation et des pouvoirs des anciens offices des eaux et forêts, tels qu'ils résultaient de l'ordonnance du mois d'août 1669, l'un des monuments remarquables de ce ministère de Colbert qui posa en France les bases de l'unité administrative, après que celui de Richelieu y eût fondé l'unité politique. Il ne s'agissait pas encore à cette époque de séparer l'administration de la justice et de les circonscrire chacune dans leur domaine, de manière à prévenir leurs empiétements réciproques; c'était à la révolution de 1789 que cette tâche était réservée : aussi la pensée qui domine l'ordonnance de 1669 est-elle tout autre. C'est contre l'anarchie des juridictions, contre la confusion des compétences que les règles qu'elle contient sont combinées. Il fallait empêcher les parlements, les justices seigneuriales, d'usurper les pouvoirs des maîtrises forestières, tout en contenant celles-ci dans leurs limites. Aux menaces d'interdictions et d'amendes arbitraires que l'ordonnance oppose aux envahissements des divers ordres de magistrats, on voit bien que dans l'an-

cienne France c'étaient les entreprises des corps, et non la résistance des individus, qui entravaient la marche de l'administration. Une foule de tribunaux spéciaux, peu occupés par conséquent et impatients de leur oisiveté, étaient toujours prêts à franchir les bornes souvent douteuses de leurs attributions, afin d'accroître leur importance. Réprimer leurs écarts et régler leurs conflits était donc l'un des premiers devoirs et l'une des plus constantes nécessités de la haute administration.

Considérés comme ses agents, les *grands-maîtres* et les *maîtres* particuliers des eaux et forêts correspondaient aux *conservateurs* et *inspecteurs* actuels des forêts. Les grands-maîtres, au nombre de 18 ou 20 dans les derniers temps de la monarchie, avaient une ou plusieurs provinces pour département, et communiquaient directement avec le contrôleur général des finances. Ils lui adressaient les procès-verbaux de leurs visites, de leurs estimations des coupes à faire dans les bois du roi; ils présidaient aux adjudications; ils rendaient même des arrêtés pour la police forestière, pour celle de la navigation, de la chasse et de la pêche, pouvoir réglementaire que les conservateurs ne possèdent plus. Les bois des particuliers étant alors soumis, dans l'intérêt de l'état, au régime forestier, ils en surveillaient l'aménagement, aussi bien que celui des forêts des ecclésiastiques, des communautés d'habitants, des apanagistes; et ils administraient, de même que les forêts domaniales, celles dans lesquelles le roi possédait une part de jouissance et qu'on appelait, suivant les localités et suivant la proportion de cette jouissance, bois tenus en *grurie*, *grairie*, *ségrairie* ou *tiers et danger*. Outre les maîtres particuliers et les *gruyers* (officiers chargés de la conservation des bois trop éloignés du chef-lieu des maîtrises), des gardes généraux, sergents et simples gardes concouraient à la surveillance administrative et constataient par leurs procès-verbaux les crimes, les délits et contraventions qui donnaient lieu à l'exercice des fonctions judiciaires dont il nous reste à dire un mot.

La juridiction des eaux et forêts était volontaire ou contentieuse. La première était celle que les grands-maîtres et maîtres particuliers exerçaient sur leurs subalternes, dont ils devaient juger et punir les infractions au service; la seconde était celle des tribunaux forestiers sur les particuliers poursuivis à la requête du ministère public ou sur la plainte d'autres particuliers. Les crimes commis sur les personnes, mais accessoirement à des faits de chasse, de pêche, à des délits forestiers ou à des infractions à la police des eaux navigables, étaient justiciables en premier ressort des juges forestiers, de sorte que les officiers des maîtrises rendaient à la fois des sentences criminelles, correctionnelles et civiles. Suivant leur importance et leur nature, les procès intentés pour faits relatifs aux eaux et forêts passaient par un ou plusieurs des degrés de juridiction que voici : les gruries, les maîtrises particulières, les grands-maîtres et maîtres particuliers *en tournée*, les Tables de marbre, et enfin les parlements. Les gruyers royaux, dont nous avons indiqué les fonctions administratives, ne statuaient, comme juges, que sur les délits punis d'une amende de douze livres et au-dessous, et sauf appel aux maîtrises particulières dont ils relevaient. Ces derniers siéges étaient composés du maître particulier, de son lieutenant, d'un garde-marteau et d'un procureur du roi. Les Tables de marbre, connues dans le ressort de certains parlements sous le nom de *Chambres des eaux et forêts*, étaient le tribunal des grandes maîtrises. Les grands-maîtres y avaient toujours séance. Ils les présidaient, assistés des conseillers de ces cours, lorsqu'elles devaient prononcer à l'ordinaire (c'est-à-dire sauf recours au parlement) sur les appels des sentences des maîtrises particulières. Mais dans les cas où la Table de marbre jugeait à l'extraordinaire (c'est-à-dire souverainement), c'était un président à mortier du parlement qui tenait l'audience avec plusieurs conseillers de ce corps: le grand-maître ne siégeait alors qu'après le dernier d'entre eux, et avec deux seulement des conseillers ordinaires des Tables de marbre.

Tout cela nous semble confus et com-

pliqué, habitués que nous sommes au mécanisme si simple de notre système judiciaire actuel, et cependant il y avait encore des gruries seigneuriales, dont les appels étaient portés directement aux Tables de marbre. L'ordonnance de 1669 avait trouvé cet état de choses existant; elle l'avait respecté, mais en le régularisant : c'était déjà un bien. Son plus grand mérite n'est pas là cependant : il est dans la pensée d'avenir qui a dicté ses dispositions administratives, trouvées dignes encore, après 160 ans, de servir de base à notre Code forestier (*voy.*). O. L. L.

EAUX MINÉRALES. Toutes les eaux contiennent en dissolution des substances minérales et l'eau absolument pure n'existe pas dans la nature; mais on a réservé le nom d'eaux minérales à celles qui renferment des sels, des oxides, des acides, etc., en proportion assez considérable pour n'être plus propres aux usages domestiques. Ces eaux sont très nombreuses : on en connait plus de 1400, dont la composition varie plus ou moins.

L'histoire des eaux minérales a été jusqu'en ces derniers temps environnée d'un vague merveilleux, d'où sont venues beaucoup d'erreurs : on les a considérées comme des présents du ciel, offrant, dans le traitement des maladies, des ressources qu'on ne trouvait point ailleurs. Rien pourtant n'est plus naturel que leur origine et leurs propriétés. Des eaux produites par la fonte des neiges ou des glaces, ou tombant des régions supérieures de l'atmosphère, s'infiltrent dans le sol et dissolvent diverses substances minérales formant les gisements sur lesquels elles coulent; puis elles passent au-dessus de foyers souterrains qui les échauffent à un degré plus ou moins considérable, et occasionnent souvent des réactions entre les matières dont elles sont chargées; enfin elles viennent se montrer à la surface du sol. Quelquefois le nombre et l'ordre de ces opérations est changé et donne en conséquence des résultats différents. Ainsi telle eau, froide d'abord, s'échauffe et vient sortir de terre avec une température plus ou moins élevée : c'est ce qu'on nomme *eaux thermales*; telle autre, au contraire, chaude à son point de départ, s'est refroidie avant de sortir de terre : de là une division naturelle des eaux minérales en *chaudes* et en *froides*. Les terrains secondaires et volcaniques sont ceux qui fournissent le plus grand nombre d'eaux minérales.

Sous le rapport de leurs propriétés physiques, ces eaux diffèrent d'avec l'eau ordinaire et aussi beaucoup entre elles. En général, elles sont limpides, incolores, plus ou moins odorantes et sapides; quelquefois louches et colorées; enfin plus ou moins pesantes, ou bien mêlées de gaz qui les rendent au contraire plus légères et mousseuses. Quant à leur température, elle est inférieure, égale ou supérieure à celle de l'atmosphère. Mais ces différences dépendent de causes parfaitement connues, et le calorique ne déroge en rien aux lois qui le régissent, ainsi qu'on le croyait jadis, prétendant que les eaux minérales étaient plus chaudes que ne le serait de l'eau chargée des mêmes substances et chauffée à la flamme de nos foyers, qu'elles rendaient la fraîcheur aux fleurs fanées, etc.

L'analyse chimique a dès longtemps révélé la composition des eaux thermales; cependant quelques personnes, intéressées peut-être, soutiennent qu'on ne peut opérer que sur le cadavre de ces eaux, si l'on peut ainsi dire, et que les substances qu'on en extrait ne s'y trouvent pas dans l'état où la nature les y a mises. Quoi qu'il en soit, on procède par l'évaporation, par les réactifs, et aussi par la synthèse. C'est au moyen de cette dernière qu'on est arrivé à imiter plus ou moins parfaitement les eaux minérales.

Presque tous les corps de la nature ont été constatés dans les eaux, outre que le calorique et l'électricité jouent un grand rôle dans leur histoire. Les gaz simples, les acides, les alcalis y ont été reconnus; mais ce sont particulièrement les sels qui y abondent et qui s'y dissolvent et s'y décomposent suivant que leurs éléments respectifs sont susceptibles de réagir les uns sur les autres. D'ailleurs ces principes, si nombreux déjà, se multiplient, en quelque sorte, par les proportions infiniment variées dans lesquelles ils peuvent se trouver rassemblés dans les eaux : aussi

peut-on dire avec vérité qu'il n'y en a pas une seule qui ressemble absolument à l'autre. Cependant, au milieu de cette multitude, il a bien fallu former quelques catégories, et l'on divise les eaux d'après leurs propriétés les plus saillantes, savoir: d'abord en eaux thermales ou chaudes et en eaux froides; puis ensuite en eaux *acidules*, *sulfureuses*, *ferrugineuses* et *salines*, selon la nature de leurs principes minéralisateurs. D'autres divisions ont été proposées ayant pour base la présence de substances gazeuses, d'acides, d'alcalis ou de sels, de métalloïdes, de métaux, et même de matières organiques.

L'action médicinale des eaux minérales est un des points les plus controversés de la médecine pratique: ainsi, tandis que les uns, conservant d'anciennes idées, leur attribuent des propriétés miraculeuses et presque divines, d'autres, parmi lesquels on compte beaucoup de médecins expérimentés et consciencieux, pensent que les bons effets qui ont été observés s'expliquent naturellement par l'influence des médicaments actifs qu'elles tiennent en dissolution, et à laquelle il faut ajouter les circonstances dans lesquelles elles sont administrées, telles que le voyage, le changement d'air, de nourriture, d'habitudes, etc. Il en est qui, plus sceptiques encore, font remarquer que les eaux en général sont conseillées, soit contre des maladies simples et qui guérissent d'elles-mêmes, soit contre des affections incurables, de telle sorte que Vichy, Spaa, Bourbonne, Carlsbad, Tœplitz, Baden, etc., seraient les oubliettes des médecins qui enverraient mourir loin de leurs yeux et hors de leur responsabilité les malades pour lesquels ils ne savent que faire. Ces sceptiques disent encore qu'aux eaux ce qu'on prend le moins ce sont les eaux; que sous prétexte de traitement préparatoire, concomitant ou complémentaire, on emploie une foule de moyens étrangers aux eaux; que d'ailleurs on fait chauffer celles qui sont froides, refroidir celles qui sont chaudes, qu'on laisse déposer celles qui sont fort chargées, et qu'on ajoute à celles qui ne sont pas assez puissantes; qu'enfin on ne fait pas difficulté, lorsqu'une première *saison* n'a pas réussi, d'en recommencer une seconde. D'ailleurs ils ne nient pas l'action médicamenteuse des eaux sulfureuses, ferrugineuses, salines, etc.; ils ne nient point qu'elles n'agissent directement en provoquant des selles, des sueurs, des évacuations d'urine. Ils comprennent également que les phénomènes observés aux eaux sont remarquables, tout en prétendant qu'on les obtiendrait également ailleurs, pourvu qu'on opérât avec les mêmes éléments et dans des conditions semblables; mais ces phénomènes, il faut, sous peine de double emploi, les étudier aux articles Soufre, Fer, etc.

La mode, la routine, les intérêts particuliers ont conservé leur empire dans la matière qui nous occupe, nonobstant les lumières qu'y ont jetées les sciences naturelles et la philosophie médicale. On continue d'aller aux eaux par désœuvrement; on continue d'aller leur demander la guérison de l'ennui, de la satiété et de quelques autres maladies moins incurables peut-être. Les guérisons qui surviennent sont attribuées aux eaux, pour lesquelles une croyance superstitieuse établit une confiance qui peut être elle-même un moyen utile.

Disons maintenant dans quelles maladies les eaux ont été recommandées et le sont encore aujourd'hui par beaucoup de médecins. Ce sont les maladies chroniques, celles par conséquent dans lesquelles on a eu l'occasion d'employer, sans succès, beaucoup de médicaments. Ce qu'on doit d'ailleurs remarquer, c'est qu'un très grand nombre d'eaux assez différentes par leur composition chimique sont conseillées contre les mêmes affections. En général, les eaux thermales sont particulièrement indiquées contre les affections de la peau, contre les douleurs goutteuses, rhumatismales, nerveuses, les paralysies, et aussi contre les engorgements des articulations ou des viscères; on les emploie plus généralement en bains. Au contraire c'est plutôt à l'intérieur que se prennent les eaux froides.

D'après leur composition, les eaux acidulés sont vantées contre les maladies des voies digestives, et en particulier

contre celles du foie; mais surtout contre les maladies des voies urinaires. Les eaux ferrugineuses sont regardées comme toniques et recommandées dans les affections caractérisées par la langueur générale des fonctions, et aussi contre les dérangements des digestions. Les eaux salines qui agissent comme purgatives et comme diurétiques sont les plus employées de toutes et conviennent dans le plus grand nombre des cas. Enfin les eaux alcalines sont usitées comme résolutives et dissolvantes dans les scrofules, les flux muqueux, les ulcères, la gravelle, etc., et les eaux sulfureuses, surtout celles qui sont chaudes et iodurées, sont presque celles qui jouissent de la confiance générale dans les maladies où l'usage des excitants paraît être spécialement applicable.

Dans l'impossibilité de nommer toutes les eaux minérales, nous nous bornerons à indiquer celles qui jouissent de la plus grande réputation. *Eaux acidules :* Mont-Dor, Néris, Ussat, Seltz, Pougues, Chateldon, etc. *Eaux ferrugineuses :* Passy, Forges, Spaa, Bussang, Contrexeville, Vals, Cransac, qui sont froides; Bourbon-l'Archambault, Montferrand, Niederbronn, qui sont chaudes. *Eaux salines*, chaudes : Plombières, Luxeuil, Bourbonne-les-Bains, Bagnères, Aix, Bourbon-Lancy, Dax, Carlsbad, Tœplitz; froides : Pyrmont, Sedlitz, Seydschutz, Epsom, Bath. Il faut y ajouter les eaux de mer (*voy.* DIEPPE, BOULOGNE, BRIGHTON, DOBBERAN, NICE, TRIESTE, etc.) et l'eau des salines. *Eaux alcalines :* Ems, Chaudes-Aigues, Vichy. *Eaux sulfureuses :* Barèges, Bagnères-de-Luchon, Saint-Sauveur, Bagnols, Bonnes, Cauterets, Saint-Amand, Enghien, Baden, Schlangenbad, Wisbaden, Aix-la-Chapelle, Schinznach. Plusieurs de ces noms feront la matière d'articles particuliers, surtout par rapport aux localités où se trouvent les eaux et qui ont souvent une certaine importance historique, politique ou commerciale.

Le mode d'administration des eaux a, comme nous l'avons dit, quelque chose de mystique et de superstitieux, et chaque source possède à ce sujet des traditions et des procédés qu'on regarde comme fort importants. La quantité d'eau à boire, le nombre et la durée des bains, sont autant de choses sacramentelles. D'ailleurs chaque espèce d'eau a sa saison, son traitement préparatoire, accessoire, etc. Chaque source a également ses accidents, tels que de la fièvre, des éruptions cutanées, des superpurgations, des hémorrhagies; chacune aussi a son régime, indépendamment des indications relatives aux maladies.

Pour faire jouir des bienfaits des eaux minérales ceux qui ne pouvaient pas les prendre à la source, on a imaginé de mettre ces eaux en bouteilles pour les transporter au loin; mais on n'a pas vu que par le refroidissement, pour les thermales, et par le transport il se faisait des réactions chimiques qui les changeaient totalement, sans parler de ce qu'on leur ôtait un de leurs plus grands éléments de succès, savoir le voyage entrepris par les personnes malades et la distraction qui en est la suite. On a également imaginé, et l'honneur doit en être rapporté surtout à M. le docteur Struve (*voy.*) à Dresde; on a imaginé de fabriquer des solutions de sels, d'acides et de gaz dans des proportions semblables à celles des eaux minérales, et cette fabrication est même devenue l'objet d'un commerce assez important. Quoi qu'en puissent dire les partisans des eaux naturelles, il est évident que, si l'on renonce aux avantages de l'exercice et de l'air des montagnes, les eaux *factices* ou artificielles sont supérieures aux eaux naturelles transportées en bouteilles; car il ne faut pas croire que les effets des eaux, pour la guérison des maladies, dépendent de quelques grains, en plus ou en moins, de quelque sel insignifiant ou de quelque mince différence dans le volume d'un gaz. La fabrication des eaux minérales artificielles est une opération de chimie pharmaceutique difficile et délicate. Elle suppose la connaissance parfaite des substances contenues dans ces eaux, de leur quantité précise, et encore de l'état où elles y ont été introduites, comme des réactions qu'elles ont pu y subir. Des travaux importants ont été faits sur ce sujet; on regrette seulement qu'ils n'aient

pas une utilité plus réelle ou plus incontestée.

On peut exprimer en peu de mots l'opinion qu'on doit avoir des eaux minérales. Elles n'agissent pas autrement que ne le feraient, toutes choses égales d'ailleurs, des solutions salines, ou autres, chauffées artificiellement au même degré. Malgré l'immense variété d'éléments et surtout de proportions qu'on y remarque, leur action médicamenteuse se rapporte à celui de leurs composants qui prédomine. Dire qu'il en est autrement, c'est donner un démenti aux observations les mieux faites; admettre quelque chose de merveilleux, de surnaturel, c'est de la déraison et bien plus souvent du charlatanisme. Il est hors de doute que les moyens hygiéniques jouent un grand rôle dans les effets salutaires attribués aux eaux minérales, enfin, que souvent l'emploi des eaux est tout-à-fait illusoire et qu'on y guérit comme ailleurs, ni plus ni moins.

Laissons donc les eaux minérales, comme des médicaments simples et économiques, à ceux qui se trouvent dans leur voisinage; laissons-les aux riches qui paient leur tribut à la mode en s'y transportant de loin; laissons-les également à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas comprendre les effets de l'exercice, du régime, des bains, etc., et qui craignent d'éclairer les malades sur leurs véritables intérêts. F. R.

Considérées sous le rapport du droit administratif, les eaux minérales sont soumises, en France, à un régime différent, selon qu'elles sont la propriété de l'état ou celle des particuliers et d'établissements publics, et aussi selon qu'il s'agit de sources minérales ou d'eaux artificielles.

L'état possède aujourd'hui six établissements thermaux : ce sont ceux de Vichy, de Néris et de Bourbon-l'Archambault (Allier), de Bourbonne (Haute-Marne), de Provins (Seine-et-Marne) et de Plombières (Vosges). Dans le tableau officiel des propriétés immobilières appartenant à l'état, ces établissements sont évalués à 1,109,700 fr.

Les contestations entre des communes et l'état sur la propriété des sources d'eaux minérales doivent être jugées par les conseils de préfecture, sauf recours au conseil d'état.

Les établissements thermaux appartenant à l'état sont administrés par les préfets, sous l'autorité du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Ils doivent être mis en ferme, à moins que, sur la demande des autorités locales, le ministre n'ait permis leur mise en régie.

Aujourd'hui il n'y a en ferme que trois établissements, ceux de Vichy, de Provins et de Plombières. La mise en ferme a lieu au moyen d'une adjudication publique aux enchères, d'après un cahier des charges arrêté par le ministre, et qui doit contenir le prix des eaux, bains et douches. La durée des baux est de trois années. Les difficultés qui peuvent s'élever pour l'exécution des clauses du bail et le paiement du prix sont de la compétence des conseils de préfecture, sauf recours au conseil d'état.

En cas de mise en régie, le régisseur doit être nommé par le préfet, qui choisit aussi les employés et servants attachés au service des eaux minérales, mais après avoir pris l'avis du médecin inspecteur. Les préfets règlent d'ailleurs, sous l'autorité du ministre compétent, les diverses branches de l'administration des établissements thermaux, et même leur ordre intérieur, lorsque l'affluence du public l'exige.

Ces établissements sont inspectés par des docteurs en médecine ou en chirurgie nommés par le ministre, de manière qu'il y ait un seul inspecteur par établissement et qu'un même inspecteur en inspecte plusieurs lorsque le service le permet. Néanmoins il peut, si cela est jugé nécessaire, être nommé des inspecteurs adjoints, à l'effet de remplacer les inspecteurs titulaires, en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement. L'inspection a pour objet tout ce qui, dans chaque établissement, importe à la santé publique. Les inspecteurs doivent veiller particulièrement à la conservation des sources, à leur amélioration. Ils surveillent, dans l'intérieur des établissements, la distribution des eaux, l'usage qui en est

fait par les malades, sans néanmoins pouvoir mettre obstacle à la liberté qu'ont ces derniers de suivre les prescriptions de leurs propres médecins ou chirurgiens, ou même d'être accompagnés par eux s'ils le demandent. L'état accordant un traitement aux inspecteurs, ceux-ci ne peuvent rien exiger des malades dont ils ne dirigent pas le traitement ou auxquels ils ne donnent pas des soins particuliers. Ils doivent soigner gratuitement les indigents admis dans les hospices dépendant des établissements thermaux, et sont tenus de les visiter au moins une fois par jour.

Les produits des établissements thermaux appartenant à l'état sont peu considérables. Le dernier compte soumis aux Chambres les porte à 128,310 fr. Ils ne sont évalués qu'à 80,000 fr. au budget de 1838. Ce produit est loin de couvrir les dépenses d'administration, d'amélioration et d'entretien. Frappées de la prospérité de certains établissements thermaux d'Allemagne, des commissions de finances ont demandé que le gouvernement s'occupât de mettre les établissements de l'état en mesure de rivaliser avec eux; mais la prospérité des établissements étrangers étant due principalement à ce qu'ils sont le rendez-vous du monde élégant, qui y traine a sa suite tous les vices des salons d'oisifs, notamment la passion du jeu, est-il bien logique de consacrer une partie des deniers publics pour attirer chez nous ces brillanteset dangereuses réunions, lorsqu'on vient d'y supprimer, au détriment du Trésor, la loterie royale et la ferme des jeux de Paris?

Les établissements d'eaux minérales qui appartiennent à des départements, à des communes ou à des institutions charitables, sont gérées pour leur compte. Toutefois les produits ne sont point confondus avec les autres revenus desdits départements, communes ou institutions. Ils sont spécialement employés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des établissements thermaux, sauf les excédants disponibles après qu'il a été satisfait à ces dépenses. Les budgets et les comptes sont aussi présentés et arrêtés séparément.

Du reste, ces établissements sont soumis à une autorisation préalable, délivrée par le ministre du commerce, sur l'avis des autorités locales, accompagné de l'analyse des eaux. Cette autorisation peut être révoquée en cas de résistance aux règles établies ou d'abus qui seraient de nature à compromettre la santé publique. Les tarifs du prix des eaux sont visés et arrêtés par les préfets, et il ne peut être perçu de prix supérieurs à ces tarifs. Les préfets règlent aussi la police et l'administration des établissements, qui, comme ceux de l'état, sont soumis à la surveillance d'inspecteurs spéciaux, rétribués par les propriétaires en raison du produit des eaux.

Les établissements appartenant à des particuliers sont aussi soumis à la formalité d'une autorisation préalable, au visa des tarifs par les préfets, aux règles de la police des eaux minérales et à l'inspection, moyennant rétribution, par les médecins désignés par le ministre (*voir* sur tout ce qui précède les arrêtés du 29 floréal an VII, du 3 floréal an VIII, du 6 nivôse an XI, l'ordonnance royale du 18 juin 1823 et la loi du 21 avril 1832).

Certains établissements particuliers reçoivent de l'état des subventions à titre d'encouragement.

Les eaux thermales de Barèges (Hautes-Pyrénées), à raison de leur importance, spécialement pour le traitement des militaires, ont donné lieu à des mesures particulières, qui ont pour but d'assurer la conservation de cet établissement, en empêchant l'altération des eaux par les arrosements, les défrichements ou même les constructions (*voir* le décret du 30 prairial an XII).

La fabrication et le débit des eaux minérales artificielles sont aussi soumis à des règles particulières.

D'abord toute fabrique doit être autorisée par le ministre, sur l'avis des autorités locales, accompagné des formules de la préparation, et lorsque celui qui sollicite l'autorisation justifie de connaissances nécessaires pour de telles entreprises ou présente pour garant un pharmacien reçu. Lorsque l'autorisation a été accordée, les fabricants doivent se conformer aux dispositions des règlements qui les concernent, subvenir au traite-

ment des inspecteurs spéciaux d'après les bases fixées par la loi, et ne pas s'écarter, dans leurs préparations, des formules approuvées par le ministre et dont copie reste entre les mains des inspecteurs chargés de veiller à ce qu'elles soient exactement suivies. Néanmoins les fabricants ont, pour des cas particuliers, la faculté d'exécuter des formules magistrales, sur la prescription écrite et signée d'un docteur en médecine ou en chirurgie. Ces prescriptions doivent être conservées pour être présentées à l'inspecteur, s'il le requiert.

Les dépôts d'eaux minérales naturelles et artificielles, ailleurs que dans les pharmacies, sont soumises à la formalité de l'autorisation préalable et à la surveillance des inspecteurs spéciaux, comme les sources et les fabriques. L'expédition d'eaux desdites sources et fabriques pour les dépôts est surveillée par les inspecteurs, qui délivrent un certificat d'origine, constatant les quantités expédiées, la date de l'envoi et la manière dont les vases ou bouteilles sont scellés. L'arrivée dans les dépôts est aussi constatée par les inspecteurs, qui s'assurent que les précautions prescrites ont été observées et que les eaux peuvent être livrées au public. Les débitants doivent tenir un registre des quantités reçues et des ventes successives (*voir* l'ordonnance royale du 18 juin 1823 et la loi du 21 avril 1832). J. B-R.

EAUX THERMALES, *voy.* l'article précédent et THERMES.

ÉBAUCHE. Le terme de peinture *ébaucher* un ouvrage, signifie tracer la pensée de cet ouvrage, donner la première forme aux figures et y mettre les premières couleurs. La sculpture et la gravure adoptent cette expression pour indiquer les travaux qui s'exécutent d'abord sur le marbre ou sur la pierre, soit pour une statue soit pour un bas-relief, et lorsqu'il s'agit de commencer à déterminer sa pensée sur une planche ; mais en général, lorsqu'on parle d'un dessin, *esquisser* est le mot admis, parce qu'il n'entraîne pas avec lui la perspective d'un œuvre destiné à être terminé par son créateur.

Pour la peinture, l'ébauche est le premier travail du tableau. Ses caractères et son importance varient sensiblement suivant la méthode adoptée par les artistes, les habitudes d'école et les matières employées comme champ des compositions. André del Sarte dans ses peintures sur bois, Albert Durer lorsqu'il jetait sur des panneaux ses figures naïves, raides et pourtant gracieuses, opéraient dans leurs ébauches d'une tout autre manière que Léonard de Vinci, le Dominiquin ou Rubens. Chez ces derniers, tantôt la couleur se ressent de l'ébauche des dessous, tantôt les dessous sont largement emportés et couverts, et le premier travail a complétement disparu. Un peu d'expérience et d'étude font comprendre combien il est important de calculer les effets de l'ebauche ; la négliger lorsqu'on finit un ouvrage, c'est s'exposer à s'égarer sous le rapport du dessin, de l'ensemble et de l'expression ; mais aussi la compter pour œuvre fini, en acceptant ce qu'elle peut avoir de verve dans son laisser-aller et sa fougue, c'est montrer, ainsi que Rubens, plus de génie que de science, écrire plutôt que peindre. Notre grand Poussin, Lesueur, Jouvenet, toute cette belle école du grand siècle, a attaché trop peu d'importance aux conséquences des premiers travaux et de l'ébauche. Les fonds de toile rouge, les préparations des teintes noires, rendent maintenant le coloris dur et discord ; car presque toujours, après un certain nombre d'années, les couleurs de dessous finissent par percer et par absorber ou par dénaturer celles, plus suaves ou plus harmonieuses, que le peintre aurait employées en terminant. Il en est de même d'ailleurs de ces principes en musique et en littérature : qu'une partition soit heureusement inspirée dans ses détails, et le travail harmonique de l'ensemble achèvera une perfection que la science sans préliminaires n'aurait pas obtenue. L'ébauche d'un livre est aussi nécessaire que celle d'un tableau. Racine nous a laissé des fragments dramatiques qui prouvent qu'il procédait avec de semblables règles à des travaux de génie ; et depuis un siècle l'esprit analytique a fait trop de progrès pour qu'il soit permis de douter des avantages d'une méthode qui permet

d'avance de jalonner sa pensée et de travailler avec ordre, précision et résultat. R. D. C.

EBEL (Jean-Godefroi), auteur allemand connu par ses écrits sur la statistique et la géologie, naquit à Francfort-sur-l'Oder le 6 octobre 1764, étudia la médecine et obtint le grade de docteur. Pendant un séjour qu'il fit depuis en France, il se lia avec Sièyes, dont il contribua particulièrement à répandre les ouvrages en Allemagne. En 1801, il se rendit en Suisse et vécut depuis ce temps presque toujours à Zurich, où il mourut en 1830. La république helvétique, en reconnaissance du mérite d'Ebel, lui avait accordé le droit de citoyen.

En parcourant la Suisse dans toutes les directions, Ebel avait recueilli sur le sol et la nature de ce pays des renseignements précieux dont il fit part au public dans quelques ouvrages fort estimés et qui lui ont valu la réputation d'un géologue aussi profond que judicieux. Parmi ses écrits les plus connus nous citerons son *Guide pour faire le voyage de la Suisse de la manière la plus utile et la plus agréable* (Zurich, 1793, 3e édition, 4 vol. 1810), qui a obtenu les honneurs de la traduction en français et en anglais. Dans sa *Description des peuples montagnards de la Suisse* (2 vol., Tubingue, 1798-1802), il offre un tableau fidèle des habitants d'Appenzell et de Glaris. Son ouvrage *sur la Structure de la terre au sein des Alpes* (Zurich, 1808) renferme, outre des notions générales, des observations très curieuses sur les Alpes, surtout relativement à la géognosie. Enfin nous devons encore mentionner ses *Idées sur l'organisation du globe et sur les révolutions qu'il a subies quant à sa surface* (Vienne, 1811). *C. L.*

ÉBÉNIER ou Plaqueminier (*diospyros*), genre de la famille des *ébénacées*, renfermant une trentaine d'espèces, dont plusieurs produisent le *bois d'ébène*, tandis que d'autres sont remarquables comme arbres fruitiers.

Les ébéniers sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, très entières, non stipulées, ordinairement luisantes en dessus et de forme oblongue ou elliptique; les fleurs, dioïques ou polygames, naissent à l'aisselle des feuilles sur de courts pédoncules, soit simples, soit rameux; le calice est persistant et se compose de quatre à six folioles; la corolle, insérée sous l'ovaire, régulière et caduque, offre un tube ovoïde ou en forme de grelot; son limbe est divisé en autant de lobes que le calice a de folioles. Les étamines (rudimentaires dans les fleurs femelles) sont au nombre de huit à vingt, ou plus, et s'insèrent au fond de la corolle; l'ovaire (rudimentaire dans les fleurs mâles) est pluriloculaire et muni d'un style ordinairement quadrifide; le fruit est une baie charnue contenant plusieurs graines à tégument osseux ou cartilagineux. La plupart des espèces croissent dans la zone équatoriale, surtout en Asie.

On a cru longtemps que l'ébène du commerce ne provenait que du *diospyros ebenum*, Linn., arbre indigène dans l'Inde; mais ce bois est en outre produit par plusieurs autres ébéniers (notamment les *diospyros ebenaster*, *melanoxylon*, *tomentosa*, *Roylei* et *Mabolo*) qui croissent dans les mêmes contrées, ainsi que par plusieurs espèces de la Cochinchine, plus connues des botanistes; il paraît qu'il existe aussi à Madagascar des *diospyros* dont le bois est très semblable à l'ébène.

Le bois d'ébène, comme l'on sait, se distingue par son extrême dureté et par sa couleur d'un noir foncé; mais ces qualités, qui le rendent si précieux à une foule d'emplois, ne lui sont acquises que peu à peu et avec l'âge très avancé des arbres, dont il forme alors ce qu'on appelle vulgairement le cœur du bois, tandis que l'aubier, c'est-à-dire les couches ligneuses moins éloignées de la circonférence, et par conséquent d'une formation plus récente, loin d'offrir les caractères physiques du vieux bois, sont au contraire peu compactes et de couleur blanche. Le bois même, avant d'être parvenu au dernier degré de perfection, offre aussi une couleur blanchâtre, tirant sur le gris, et il commence par se marbrer de veines noires, plus ou moins abondantes suivant l'âge de l'individu. Dans le *diospyros decandra*, Loureir., indigène en Cochinchine, le bois, d'ailleurs

très dur, conserve à tout âge une couleur blanche marbrée de noir. Dans le *diospyros chloroxylon*, Roxb., espèce des montagnes du Bengale, le vieux bois est vert. Du reste, l'ébène se contrefait souvent en Europe avec d'autres bois durs, auxquels on tâche de donner, par divers procédés, une couleur noire plus ou moins durable.

Parmi les ébéniers remarquables comme arbres fruitiers, il convient de citer en première ligne le *kaki* (*diospyros kaki*, Linn.), très fréquemment cultivé au Japon, où son fruit, assez semblable à une prune de reine-claude, est des plus estimés.

Les baies du *diospyros embryopteros* contiennent une matière très visqueuse, dont on se sert au Bengale en guise de poix.

La seule espèce européenne de ce genre est le *plaqueminier commun* ou *faux-lotier* (*diospyros lotus*, Linn.), d'ailleurs peu différent des ébéniers de l'Inde quant au port et au feuillage. Ce végétal croît spontanément en Grèce, en Sicile, en Italie et dans quelques localités du midi de la France; il résiste sans peine aux hivers de notre climat: aussi n'est-il pas rare dans les bosquets. Ses fruits, du volume d'une cerise, ne mûrissent que très tard en automne, et sont si âpres qu'ils répugnent même aux oiseaux. Le plaqueminier de Virginie (*diospyros virginiana*, Linn.) se cultive aussi comme arbre d'ornement; ses fruits, à ce qu'on assure, sont excellents dans un climat aussi chaud que celui du midi des États-Unis, mais dans le nord de la France ils ne deviennent guère meilleurs que ceux du plaqueminier commun.

Nous ne devons pas passer sous silence la dénomination très impropre d'*ébénier* qu'on applique vulgairement à l'*aubours* (*cytisus laburnum*, Linn.), petit arbre de la famille des papilionacées, fort commun dans toutes les plantations d'agrément, où il produit un si bel effet, vers la fin du printemps, par ses innombrables fleurs d'un jaune d'or, disposées en longues grappes pendantes. Quant à l'ébénier de Candie (*ebenus cretica*, Linn.), c'est également un arbrisseau d'ornement de la famille des papilionacées, et par conséquent tout-à-fait étranger aux vrais ébéniers. Ed. Sp.

ÉBÉNISTE, Ébénisterie. On désigne sous le nom d'ébéniste l'industriel qui fabrique, avec des bois précieux, les meubles de parade, tels que bureaux, secrétaires, commodes, lits, consoles, toilettes, tables, etc.; celui qui emploie l'olivier, l'écaille et autres matières à des ouvrages de rapport, marqueterie, mosaïque et placage. Ce nom provient de ce que, primitivement, l'ébène était la seule matière employée dans les ameublements de luxe, ou plutôt de ce qu'on confondait sous le nom d'*ébène* une grande variété de bois remarquables par leur beauté et leurs propriétés diverses. Ainsi, par exemple, indépendamment de l'ébène noire, on reconnaissait encore la *rouge*, la *jaune*, *la verte*, la *violette* et la *blanche* (*voy.* l'art. précédent).

Une connaissance indispensable à l'ébéniste, et, on peut le dire, la plus importante de toutes, est celle des matériaux nécessaires à l'exploitation de son industrie. Ces matériaux se divisent en deux classes: les uns (ce sont certains bois de nos pays) entrent dans la construction des *bâtis* ou *charpentes* des meubles; les autres sont exclusivement affectés au *revêtissement* ou *placage* qui en fait l'ornement. Ce sont d'abord, parmi les bois indigènes, ceux qui tiennent de la nature ou sont susceptibles de recevoir sous la main de l'art les nuances les plus variées, les plus riches couleurs, tels que le noyer, le frêne, l'orme, l'amandier, le bois de Sainte-Lucie; et, en second lieu, les bois qui croissent dans les deux Indes, en première ligne desquels il faut ranger l'acajou, l'aloès, les bois de rose et d'amaranthe, le gaïac, le santal rouge, le citron, les bois violets et satinés, les bois marbrés et le bois de fer, les ébènes, etc. Autrefois on sciait tous ces bois à la main; mais outre que ce travail était très pénible et donnait des feuilles inégales, il occasionnait encore un déchet considérable. Aujourd'hui on se sert de grandes scies circulaires mues par des chevaux ou par la vapeur, et l'on se trouve d'autant mieux de ce procédé mécanique qu'il réunit l'écono-

mie du temps, des matériaux et de la fatigue à la précision mathématique du travail. Ainsi, par exemple, il suffit d'un ouvrier qui se tienne là pour placer les billes sur le chariot de la machine et les retirer à mesure qu'elles sont détachées: par ce procédé, on parvient à extraire de 30 à 40, quelquefois même jusqu'à 64 feuilles d'une planche d'un pouce d'épaisseur. On découpe ensuite ces feuilles avec une pointe ou lame, afin de leur donner des formes appropriées à la carcasse des meubles qu'elles doivent recouvrir. Il faut que l'ébéniste soit avant tout menuisier (*voy.*), parce que la qualité de son travail, sous le double rapport de la solidité et de la propreté, dépend surtout de la confection des corps ou bâtis. On les construit de la même façon que pour les meubles ordinaires, mais en ayant soin de n'y faire entrer que du bois dur et très sec, peu sujet à se tourmenter, sans quoi le placage ne manquerait pas de se lever ou de se fendre.

Lorsqu'à la suite de la découverte des deux Indes les bois précieux de ces contrées vinrent enrichir le domaine de l'industrie, on se mit d'abord à faire les meubles de luxe en bois des Indes massif. Cette profusion, comme on peut le penser, en élevait le prix à un taux exorbitant, et ce ne fut guère que vers la fin du XVIIIe siècle que le placage vint mettre à la portée de toutes les fortunes des meubles qui ne le cédaient en rien aux premiers pour l'éclat et le fini du travail. Le placage est la pierre de touche du talent de l'ouvrier; c'est lui qui élève véritablement le travail de l'ébéniste à la hauteur des œuvres d'art. En effet, le nombre des diverses espèces de bois employés par les ébénistes est assez borné, et leurs ouvrages finiraient par devenir très monotones s'ils ne savaient pas varier à l'infini les marbrures de leurs bois par des coupures faites dans tous les sens, employer les uns dans leurs couleurs naturelles, en donner d'artificielles à certains autres, en les faisant bouillir avec des matières colorantes, enfin combiner leurs plaqués et mêler les nuances de manière à produire les dessins les plus agréables à l'œil.

Voici maintenant la manière d'opérer : on chauffe d'abord à un feu clair les bâtis des meubles, afin de les rendre plus pénétrables à la colle et de faciliter l'adhérence des feuilles; la pièce est ensuite *moulée*, c'est-à-dire battue sur un madrier de chêne du côté qui doit recevoir la colle, qu'on n'applique qu'après l'avoir chauffée au bain-marie jusqu'à ce qu'elle soit liquéfiée, mais non cependant bouillante. La colle posée, on présente la pièce au feu, du côté qui en est enduit; on colle également le bâtis, sur lequel on applique la feuille, et lorsqu'on s'est bien assuré qu'il n'y a pas de *grumelots* qui fassent corps sous le placage, on appuie fortement sur la pièce la paume du marteau dit *à plaquer*, en la poussant en avant et l'agitant en tout sens. De cette façon l'adhérence devient parfaite entre les deux faces, et l'excédant de colle qui n'a pas encore perdu sa liquidité s'échappe par les bords. Pour savoir si l'adhérence est complète, on frappe légèrement, avec la tête du marteau, sur tous les points de la pièce, et la différence du son suffit pour faire distinguer les parties défectueuses des parties saines : c'est ce qu'on appelle *sonder la pièce*. Si par hasard la colle s'était refroidie au point de ne pouvoir plus se prêter à l'adhésion, on lui rendrait sa liquidité en passant sur la pièce le fer à chauffer. Cette opération terminée, on laisse les feuilles sur l'établi où on les tient en presse au moyen de *goberges* ou perches coupées de longueur, dont un bout porte au plancher et dont l'autre est fortement appuyé sur le placage avec un coin interposé entre l'ouvrage et la goberge. On affecte encore au même usage une espèce de presse terminée à chaque extrémité par une vis dont le jeu abaisse un châssis qui comprime fortement sur tous les points la besogne. Ces appareils ne s'enlèvent que lorsque la colle est parfaitement sèche et le placage à l'abri des dérangements que pouvaient lui occasionner les variations de température. Le placage des surfaces courbes se pratique de la même manière; seulement, comme il présente plus de difficultés, les ébénistes emploient, à cet effet, un tour appelé *mécanique à plaquer*.

A la suite du placage vient le *replanissage*. Son effet est de donner au bois une surface unie, mais qui demeure terne et obscure jusqu'à ce qu'on la recouvre d'un enduit transparent qui en fasse ressortir la beauté. On n'employa longtemps à cet usage que la cire seule ou la cire dissoute dans l'essence de térébenthine ; mais enfin on découvrit les vernis transparents exclusivement employés aujourd'hui, parce qu'ils réunissent à un éclat presque métallique l'avantage de prolonger la durée des meubles en durcissant leurs surfaces qu'ils mettent à l'abri des taches et de la poussière, en empêchant aussi les insectes rongeurs de pénétrer dans l'intérieur du bois. Dans l'intérêt de la conservation des meubles, il est urgent de renouveler de temps à autre ces vernis. Le replanissage s'effectue de la manière suivante : vous avez un rabot à lame dentée, très peu saillante, afin de ne pas faire éclater le bois, et vous le conduisez dans une direction oblique au fil du bois, ainsi qu'aux joints des lames de placage. A mesure que vous voyez la surface se nettoyer, vous rentrez graduellement le fer du rabot jusqu'à ce qu'il ne morde presque plus, et vous prenez successivement plusieurs rabots à dentures de plus en plus fines et tellement échelonnées que le fer du dernier n'agisse plus que comme une sorte de râcloir.

Vient ensuite le polissage qui consiste : 1° à unir le placage, en passant le râcloir dans tous les sens, et en terminant par un dernier coup donné légèrement dans le sens du fil du bois; 2° à enlever avec le papier de verre, c'est-à-dire du papier couvert de colle et de verre pulvérisé, les inégalités que le râcloir peut avoir omises : on emploie successivement du verre de plus en plus fin, jusqu'à ce que la surface, vue au jour, ne présente plus d'aspérités; 3° à polir avec la pierre-ponce et à l'huile, en frottant encore dans tous les sens et polissant à bois de fil; 4° enfin, à finir et à polir avec de la poudre de tripoli très fine qu'on répand sur la surface du bois, après quoi on frotte jusqu'à ce que cette poudre ait absorbé toute l'huile et desséché presque entièrement la surface du bois. Il ne reste plus qu'à essuyer, avec un linge, pour enlever l'espèce de limon qui s'est formé; et ce dernier coup donné au polissage, le meuble se trouve disposé à recevoir le vernis.

Les principaux outils des ébénistes, qui diffèrent du reste très peu des outils ordinaires, sont : la *goberge*, le *râcloir*, la *presse*, la *scie*, l'*outil à onde*, pour les moulures, l'*asne* ou *esteau*, pour contourner les pièces, les *pointes*, pour tracer, les *couteaux à trancher*, les *tourne-vis*, les *tirefonds*, les *polissoirs*, le *rabot*, avec des fers posés selon mille inclinaisons diverses, etc. Seulement, comme les ébénistes ont ordinairement à traiter des bois très durs qu'ils appellent *bois rustiques*, leurs rabots sont autrement disposés que pour la menuiserie ordinaire, et ils les arrangent eux-mêmes, selon les besoins qui se présentent. Après avoir dégrossi la besogne avec ces outils, ils en prennent d'autres, connus sous le nom de râcloirs, qui s'affûtent sur une pierre à huile. Ils servent, comme on le sait, à enlever les brettures que les rabots de bout et à dents ont laissées, et à donner la dernière main à l'ouvrage.

A l'époque où les ornements métalliques étaient en grande faveur dans les ameublements, les ébénistes n'étaient pas chargés de les fondre, réparer ni dorer : ils se contentaient de les poser. Ils ne préparaient et taillaient eux-mêmes que les ornements d'étain et de cuivre, qui formaient ce qu'ils appelaient la *partie* et la *contre-partie*. Aujourd'hui, la mode a proscrit toute espèce de métal dans les meubles, où l'on aime à trouver, avant tout, une grande simplicité. La manufacture royale des Gobelins a produit autrefois dans l'ébénisterie des artistes célèbres, parmi lesquels Boule (*voy.*) se distinguait par la beauté de la marqueterie et le goût exquis qui présidait au choix de ses bronzes. Du reste, les ouvriers français semblent avoir monopolisé le génie de l'ébénisterie, et les ouvrages sortis de leurs mains, surtout dans les ateliers de Paris, ont conquis dans l'Europe une célébrité qu'aucun peuple ne leur dispute. Cependant les ouvriers allemands sont aussi très renommés.

Les ébénistes n'ont jamais constitué à Paris une communauté particulière : ils appartenaient au corps des maîtres menuisiers ; seulement, pour les distinguer de ceux qu'on nommait *menuisiers d'assemblage*, on les appelait *menuisiers de placage* ou de *marqueterie* (*voy.* MARQUETERIE).

L'art de l'ébénisterie paraît remonter à une haute antiquité. Transporté par Alexandre de l'Asie, qui fut son berceau, en Grèce, il passa bientôt à Rome, où il fut accueilli avec la plus grande faveur, ainsi que la marqueterie et les mosaïques en marbres et métaux. Au xve siècle, Jean de Vérone, contemporain de Raphaël, découvrit le secret de teindre le bois de diverses couleurs et de l'ombrer, au moyen du feu et des acides. Le pape Jules II utilisa le talent de cet artiste dans les embellissements du Vatican. Ses successeurs furent Philippe Brunelleschi et Benoît de Majano ; et cependant nous n'avions encore en France que des meubles informes, lorsque les deux reines Catherine et Marie de Médicis appelèrent chez nous cet art qui, dans le xviie siècle, arriva presque à son apogée entre les mains de Jean-Marie de Blois, d'André-Charles Boule et son fils, etc., auxquels ont succédé de nos jours les Kolping, les Werner et tant d'autres. E. P-c-t.

EBERHARD-LE-BARBU, premier duc de Wurtemberg, naquit en 1445, huit ans après le partage des biens fait entre son père, le comte Louis, et son frère le comte Ulrich-le-Bien-Aimé. L'un fonda la branche d'Urach, et l'autre celle de Neufen ou de Stuttgart. Le père d'Eberhard étant mort dans un âge peu avancé et son fils aîné Louis l'ayant suivi de près dans la tombe, toutes les possessions de la branche d'Urach échurent à Eberhard, encore mineur. Ulrich, oncle d'Eberhard, devint son tuteur, mais n'eut pas assez de caractère pour bien élever et tenir en respect son pupille. Abandonné à lui-même, Eberhard n'apprit rien et se livra en grandissant à toute la fougue de ses passions. A peine âgé de 14 ans, il s'éloigna secrètement du Wurtemberg et somma ensuite son oncle de lui céder les rênes de l'état. Soutenu par des parents du côté de sa mère, Eberhard mena son entreprise à bonne fin, et Ulrich fit place à son neveu, qui continua encore à vivre sur l'ancien pied pendant plusieurs années, d'autres régnant sous son nom et gouvernant heureusement le Wurtemberg au milieu de temps orageux, jusqu'à ce qu'enfin, revenu soudain à de meilleurs sentiments, le jeune comte reconnut la haute mission qui lui était imposée par son rang et mérita les bénédictions du pays. Un pèlerinage qu'il avait fait en Palestine en 1468 avait opéré cet heureux changement dans ses idées. Son union avec l'excellente princesse Barbe de Mantoue, en 1474, le fortifia dans ses bonnes résolutions, et désormais dans une activité paisible, mais constante, il ne songea plus qu'à assurer le bien-être de ses sujets. On s'était aperçu des mauvais effets que l'ancien partage entre son père et son oncle avait eus pour le pays non moins que pour la famille régnante : pour les atténuer, Eberhard contracta avec ses cousins, les comtes de Neufen, des alliances si étroites que chaque guerre faite par l'une des branches devint dès lors commune à toutes les deux ; et après avoir prévenu de nouveaux démembrements du Wurtemberg, il finit même par réunir les deux comtés en un seul état, moyennant un traité conclu entre lui et son cousin, Eberhard-le-Jeune, en 1482, à Munfingen. Alors il rendit la loi que cet état ne pourrait plus être divisé. Plusieurs autres traités modifièrent et confirmèrent finalement cette loi, garantie depuis par l'Empereur et l'Empire. Mais n'osant se fier à la faiblesse de caractère de son jeune cousin, Eberhard s'assura l'assentiment des trois États du comté, les prélats, les chevaliers et les bourgeois, et les chargea de veiller à l'exécution des traités. Selon toute apparence Eberhard-le-Jeune devait être son successeur, et, dans cette prévision, le comte fit entrer dans ces traités plusieurs dispositions qui restreignaient le pouvoir suprême et qui défendaient au comte d'aliéner aucune partie du pays sans l'approbation des États, ni de charger ses sujets par des impôts extraordinaires.

Ces dispositions furent transformées

plus tard en lois fondamentales, et on vit s'établir depuis en Wurtemberg l'usage des assemblées d'États, et de leur coopération aux affaires publiques les plus importantes. Eberhard devint ainsi le créateur de la constitution si vantée de son pays. En donnant des réglements aux villes principales telles que Stuttgart et Tubingue, il établit pour la première fois une législation municipale uniforme, et en fondant l'université de Tubingue, en 1477, il influa d'une manière décisive sur l'instruction supérieure dans le comté. Quoique par ordre de son père on ne lui eût appris ni à lire ni à écrire, il sentit cependant dans un âge plus mûr le besoin de s'instruire, se fit traduire en allemand par des savants dont il recherchait la société, plusieurs ouvrages anciens et nota lui-même une foule de choses curieuses qu'il avait lues et entendues. Cependant c'est à tort qu'on lui attribue la traduction de l'*Hitopadesa* (Ulm, 1473). Comme il était très pieux, il s'efforça de prévenir les désordres dans les couvents de son pays, et d'organiser ceux-ci de manière à ce qu'ils servissent de modèles de vertu et de piété à tous ses sujets.

Eberhard fut vraiment le père de son peuple : aussi se vantait-il devant l'Empereur et d'autres princes qu'il pouvait reposer en toute sûreté sur le giron de ses sujets, fût-ce dans le bois le plus touffu de ses états. L'amour que lui portaient les Wurtembergeois leur avait inspiré cet éloge naïf et si touchant que, si jamais le père céleste venait à mourir, il n'y aurait que le père Eberhard pour le remplacer. Quelque ami de la paix que fût ce prince, il n'hésitait cependant pas à attaquer des souverains plus puissants que lui, quand le bien de son pays l'exigeait. Il remplit fidèlement ses devoirs envers l'Empereur et l'Empire, et assista l'un et l'autre de troupes et d'argent toutes les fois qu'il s'agissait de la défense de leur honneur. Comme chef de la ligue de Souabe, il contribua singulièrement au maintien de l'ordre et de la tranquillité. Aussi, sans qu'il eût recherché cette faveur, Maximilien le créa duc à la diète de Worms, en 1495, et éleva ses possessions patrimoniales en-deçà du Rhin, alors réunies sous le gouvernement d'Eberhard, au rang de duché à jamais indivisible. Au reste, depuis longtemps les comtes de Wurtemberg avaient été assimilés aux princes électeurs de l'Allemagne.

Eberhard ne jouit que peu de temps des honneurs de sa nouvelle dignité : il mourut en 1496, au mois de février, sans laisser d'héritiers directs. Quelques années après la mort de ce duc, Maximilien s'exprima ainsi devant son tombeau : « Ici repose un prince qui n'a pas eu dans l'Empire son pareil pour la prudence et l'intégrité, et dont les conseils m'ont souvent été utiles. » *Voir* l'ouvrage allemand de Pfister, *Histoire d'Eberhard-le-Barbu, premier duc de Wurtemberg, puisée aux sources authentiques pour la plupart manuscrites*, Tubingue, 1822, in-8°. C. L.

EBERHARD (Jean-Auguste), philosophe éclectique (*voy.* Éclectisme) et l'un des plus distingués de ceux dont le système s'éloignait le moins de la philosophie de Wolf, vit le jour le 31 août 1739, à Halberstadt. Après avoir étudié la théologie à Halle, il se chargea, en 1759, d'une éducation particulière; plus tard il fut nommé recteur-adjoint du gymnase et second prédicateur à l'église de l'hôpital civil dans sa ville natale. Mais il se démit bientôt de ses fonctions pour accompagner à Berlin le père de son ancien élève (le baron Van der Horst), qui venait d'être nommé président de la chambre de la Marche électorale, et qui fut élevé, en 1766, au rang de ministre d'état. Eberhard vécut plusieurs années dans la famille de son patron, et cette position avantageuse exerça l'influence la plus favorable sur son caractère, sur ses manières et sur son instruction. Il se lia d'une étroite amitié avec Nicolaï et Mendelssohn. Mais pour s'assurer une existence indépendante, il rentra au bout de deux ans dans la carrière pastorale et fut attaché comme prédicateur à la maison de correction de Berlin. C'est vers cette époque qu'il écrivit sa *Nouvelle apologie de Socrate* (2 vol., Berlin, 1772; 3ᵉ édit., 1788). Cet ouvrage, écrit sous l'inspiration des principes de Wolf, défendait les droits de la raison contre

les prétentions des théologiens orthodoxes : il obtint les suffrages de beaucoup d'hommes éclairés de l'Allemagne et même de l'étranger; mais le plus grand nombre ne put voir sans déplaisir qu'un ministre de l'Évangile se permît d'éclaircir, par des considérations philosophiques, des questions envisagées alors comme purement religieuses. Aussi Eberhard dut-il renoncer à l'espoir de se faire nommer à une bonne chaire de prédicateur dans la capitale de la Prusse. Il accepta donc, en 1774, une cure à Charlottenbourg; mais il y eut également à lutter contre une opposition malveillante, et ne fut installé dans sa chaire que par ordre exprès du roi Frédéric II. Ce prince nomma ensuite Eberhard professeur de philosophie à Halle; il y publia plusieurs manuels ou abrégés à l'usage de ses cours. Son ouvrage intitulé *Théorie générale de la pensée et du sentiment* (Berlin, 1773; 2ᵉ édit., 1786) le fit recevoir membre de l'Académie de Berlin. Nommé conseiller privé en 1805 et docteur en théologie trois ans après, il mourut le 6 janvier 1809.

L'Allemagne vénère sa mémoire comme celle d'un philosophe clair, accessible à tous les hommes d'un esprit cultivé, et qui fut en même temps un écrivain agréable, bien différent en cela de la plupart des philosophes de sa nation. Il ne se distingua pas seulement par la méthode sévère qui présida à la plupart de ses écrits, tels que *la Morale rationnelle* (Berlin, 1781; 2ᵉ édit., 1786), la *Préparation à la théologie naturelle* (Halle, 1781), la *Théorie des Beaux-Arts et des Belles-Lettres* (Halle, 1783; 3ᵉ édit., 1790), et son *Histoire générale de la philosophie* (Halle, 1788; 2ᵉ édit., 1796), mais aussi par la forme à la fois instructive et attachante de son style, qui porte la conviction dans l'esprit des lecteurs. Ce mérite, qui caractérise surtout son *Apologie de Socrate*, se retrouve aussi dans son *Amyntor* (Berlin, 1782), dans son *Manuel de l'Esthétique* (4 vol., Halle, 1803-1805; 2ᵉ édit., 1807-1820), son *Esprit du christianisme primitif* (3 vol., Halle, 1807-1808), et dans plusieurs morceaux de ses *Mélanges* (2 vol., Halle, 1784-1788). Par son *Essai d'une synonymie générale allemande* (6 vol., Halle, 1795-1802, continué et augmenté par Maass, (12 vol., 1818-1821) et par Gruber (6 vol., 1826-1830), il a surpassé tous les travaux faits en ce genre. Nous devons cependant ajouter que dans les derniers temps de sa vie il s'éleva sans aucun succès contre l'essor des idées spéculatives et plus particulièrement contre les théories de Kant et de Fichte. *C. L.*

EBERHARD (Auguste-Gottlob), agréable conteur allemand, naquit en 1779 à Belzig, dans le duché prussien de Saxe. Il s'adonna à contre-cœur, mais cependant avec zèle, à l'étude de la théologie, jusqu'à ce qu'une visite qu'il fit dans les collections de tableaux de Richter et de Winkler, à Leipzig, éveilla en lui un goût prononcé pour la plastique. Ne se laissant pas rebuter par les obstacles, il en continua l'étude avec ardeur pendant plusieurs années. Il composa en même temps quelques morceaux en vers et en prose, d'abord sans songer à les publier. Mais ayant trouvé dans un journal littéraire de cette époque l'offre de payer à raison de un louis la feuille les articles bien faits qu'on adresserait à ses rédacteurs, il écrivit un petit conte et le leur envoya. Le fruit de ce travail le mit à même de visiter en 1793 Mayence et les bords du Rhin, et plus tard, pour se délasser d'études plus sérieuses, il composa le conte *Ruse pour ruse, ou influence d'un baiser*. Des travaux purement scientifiques lui laissèrent peu de temps pour des productions d'un genre si différent: M. Eberhard prit une part active aux recherches pathologiques de Meckel l'aîné et aux études de Reil sur les nerfs et le cerveau. Un voyage qu'il fit dans la *Suisse* saxonne, en 1796, donna lieu à la publication des *Œuvres complètes d'Ysope Lafleur*, et bientôt après Becker le décida à concourir avec lui à la rédaction de son *Almanach* et de ses *Récréations* (*Erholungen*). Il donna depuis successivement *Ferdinand Werner, le pauvre joueur de flûte* (2 vol. Halle, 1802; nouvelle édit. 1808), *Fet Elaf* (Halle, 1803), *Recueil de contes* (4 vol., Leipzig, 1803-1807), *Esquisses d'Ernest Scherzer* (Halle, 1805), et à l'occasion des cours de Gall, à Halle, *Les doctrines*

et les actes d'Ischarioth Krall (Halle, 1807).

Après ces publications, l'activité littéraire de M. Éberhard fut pendant quelque temps interrompue par les circonstances qui l'obligèrent de se charger de la direction d'une librairie. Dans cette position, il lutta de toutes ses forces contre le tort fait à la propriété littéraire par la contrefaçon en Allemagne. Il publia en même temps avec A. Lafontaine un recueil mensuel sous le titre de *Salina* (8 v., Halle, 1812-1816): ce recueil contient plusieurs morceaux de lui, les uns avoués, les autres donnés sous le voile de l'anonyme; mais M. Eberhard publia seul les *Roses fugitives* (*Flatterrosen*, Halle, 1817). Sa charmante narration de *Jeannette et les poussins*, en 10 parties (Halle, 1822), est déjà parvenue à la 5[e] édition et a été traduite en latin. Son grand poème en hexamètres, intitulé *Le premier homme de la terre* (Halle, 1828), traite de la création dans un style à la fois simple, noble et animé. Après la mort du célèbre Vater, M. Eberhard se chargea de la rédaction de ses *Annales de la dévotion domestique*, livre d'édification très connu en Allemagne, et qui, publié périodiquement vers l'époque du nouvel an, avait alors pour collaborateurs M[me] Élise de Recke, M. Tiedge et d'autres littérateurs distingués, parmi lesquels nous devons mentionner aussi le pasteur Gœpp, auteur du poème allemand *le Rédempteur* et de quelques articles sur des matières théologiques dans notre Encyclopédie. M. Éberhard dote tous les ans ces mêmes annales de prières pleines de sentiment et de piété. Ses *Œuvres complètes* ont paru en 20 volumes in-8°, à Halle, 1830. *C. L.*

EBERSDORF, *voy.* REUSS.

EBERT (FRÉDÉRIC-ADOLPHE), l'un des plus célèbres bibliographes contemporains, naquit le 9 juillet 1791 à Taucha, près de Leipzig, où son père Samuël Ebert, également connu comme auteur, et qui en dernier lieu remplissait les fonctions de prédicateur à la fondation de Saint-George, lui donna la première instruction. Lorsque le jeune Ebert quitta les bancs de l'école, son amour pour les connaissances littéraires et bibliographiques, de bonne heure éveillé dans la maison paternelle, trouva un nouvel aliment dans la place d'aide-sous-bibliothécaire à l'hôtel-de-ville de Leipzig (1806), dont il remplit pendant plusieurs années les fonctions. Depuis 1808 il étudia la théologie à Leipzig et à Wittenberg; mais ensuite, cédant aux conseils de Dippoldt, il se livra de préférence aux études historiques.

Son début, dans la carrière des lettres, fut marqué par deux petits écrits *Sur les bibliothèques publiques, surtout celles des universités allemandes* (Freiberg, 1811), et *Hierarchiæ in religionem et literas commoda* (Leipzig, 1812). En 1813, il concourut à la nouvelle organisation de la bibliothèque académique de Leipzig, et fut attaché en 1814 comme *secrétaire* à la bibliothèque royale de Dresde. Dans cette position, Ebert travailla avec beaucoup de zèle et avec une rare persévérance; les recherches qu'il fit dans l'intérêt de ses études particulières tournèrent en grande partie au profit de la bibliothèque. Il publia la *Vie et les mérites de Frédéric Taubmann* (Eisenb, 1814), *Torquato Tasso d'après Ginguené* (Leipzig, 1819), l'*Éducation d'un bibliothécaire* (2[e] édit, Leipzig, 1820), et *Histoire et description de la bibliothèque royale de Dresde* (Leipzig, 1822). Les richesses de la bibliothèque de Dresde, qui ouvrait un vaste champ à son goût pour la connaissance des livres, lui inspira le courage d'entreprendre un dictionnaire bibliographique général, dans lequel il essaya d'élever à la hauteur d'une véritable science, en Allemagne, une étude qui, dans les pays étrangers, ne méritait encore que le nom de *bibliophilie*. Sous le pseudonyme de *Gunther* il écrivit à la même époque son *Tableau de la grande bataille de Leipzig* (Eisenb, 1814), son *Histoire de la guerre des Russes et des Allemands contre les Français* (Eisenb, 1815), et sa *Vie de Napoléon Bonaparte* (Eisenb, 1817).—Bientôt ses excellents travaux bibliographiques le firent appeler en même temps (1822) à Breslau comme bibliothécaire en chef et professeur, et à Wolfenbuttel en qualité de conservateur de la célèbre bibliothèque des ducs de Brunswic. Ebert opta pour cette dernière place. Mais

rappelé à la bibliothèque de Dresde dès l'année 1825, il y remplit les fonctions de directeur; il fut placé en outre à la tête de la bibliothèque particulière du roi (1826) et nommé conseiller aulique. En 1828 la direction supérieure de la première de ces vastes collections lui fut nominalement confiée. Infatigable à ce poste, Ebert fut un des bibliographes les plus érudits, et il enrichit la science du bibliothécaire d'un grand nombre de bons ouvrages. Nous citerons la *Connaissance des manuscrits* (2 vol., Leipzig, 1825-1827), dont le premier volume forme le second de l'ouvrage intitulé l'*Art du bibliothécaire;* le second volume porte aussi le titre particulier de *Bibliothecæ Guelferbytanæ codices græc. et lat. classici*. Il donna en outre les *Périodes du développement intellectuel dans la Haute-Saxe au moyen-âge* (Dresde, 1825), et les *Traditions relatives à l'histoire, à la littérature et à l'art des temps passés et présents* (1825-1827), ouvrage non achevé. Mais il termina son *Dictionnaire bibliographique général* (Leipzig, 1821-1830, 2 vol. in-4°), ouvrage fondamental qui est son principal titre à l'estime des savants et qui, sans être complet, offre, dans l'ordre alphabétique des auteurs ou des titres, une foule de renseignements curieux sur les livres rares et sur les différentes éditions des ouvrages surtout classiques. Suivant nous, ce dictionnaire devra servir de modèle à tous ceux qu'on voudra entreprendre sur la même branche; il forme un excellent cadre pour un dictionnaire bibliographique universel. Nous ajouterons enfin que M. Ebert a pris part à la rédaction de plusieurs journaux et recueils, par exemple de la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, à laquelle nous avons nous-mêmes emprunté en grande partie son article CATALOGUE*. M. Ebert devint victime de son zèle à remplir ses fonctions : il mourut en novembre 1834 des suites de contusions qu'il avait reçues en tombant d'une échelle. *S.* et *C. L.*

(*) Son article BIBLIOTHÈQUES a aussi beaucoup servi pour le nôtre, surtout en ce qui concerne l'Allemagne et l'Espagne : cela a été dit dans les notes en plusieurs endroits, et c'est sans doute par mégarde que M. Balbi, dans son *Essai sur les bibliothèques de Vienne*, accuse notre collaborateur, auteur de l'article, d'avoir tiré grand parti du travail d'Ebert sans lui en attribuer l'honneur. J. H. S.

ÉBIONITES (de l'hébreu אביון; *pauvre, nécessiteux*), hérétiques qui parurent au commencement du second siècle de l'ère chrétienne. Quelques écrivains anciens et modernes ont regardé les ébionites comme une branche de la secte des Nazaréens, en ce qu'ils adoptaient leur Évangile, qui était celui de saint Matthieu; le docteur anglais Jones prétend même que ces deux sectes différaient peu l'une de l'autre. Il leur attribue les mêmes doctrines et soutient que les ébionites s'étaient bornés à faire quelques légères additions à l'ancien système des Nazaréens. D'autres écrivains en plus grand nombre, et parmi eux le docteur Mosheim, soutiennent que les maximes et les doctrines des ébionites étaient infiniment plus pernicieuses que celles des Nazaréens. En effet, disent-ils, quoiqu'ils crussent à la mission céleste de Jésus-Christ et qu'ils reconnussent sa participation à la nature divine, ils le regardaient néanmoins comme un homme né de Joseph et de Marie, selon le cours ordinaire de la nature. Ils enseignaient de plus que les lois cérémonielles, instituées par Moïse, étaient obligatoires, non-seulement pour les Juifs, mais encore pour tous les autres hommes, et que leur observation était essentielle au salut. Comme saint Paul pensait autrement qu'eux sur l'obligation de la loi cérémonielle et que d'avance il avait combattu leur sentiment avec beaucoup de chaleur, ils regardaient ses épîtres avec le dernier mépris. Indépendamment de leur attachement pour les cérémonies mosaïques, ils témoignaient le respect le plus profond pour les superstitions de leurs ancêtres, de même que pour les traditions et les pratiques que les pharisiens avaient eu la témérité d'ajouter à la loi (*Histoire ecclésiastique*, IIe siècle, 2e partie, chap. V). L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain*, tome 2, ajoute à cela que les ébionites ne recevaient de l'Ancien-Testament que le Pentateuque; qu'ils se servaient à la vérité de l'Évan-

gile de saint Matthieu, comme les Nazaréens, mais qu'ils l'avaient corrompu et altéré à leur fantaisie, qu'ils avaient des livres sous les noms de Jacques, de Jean et des autres apôtres, et qu'ils se servaient des *Voyages de saint Pierre;* que plusieurs d'entre eux admettaient la polygamie, et ne mangeaient d'aucun animal ni de ce qui en venait. J. L.

EBN, *voy.* Ibn et Ben.

ÉBRASEMENT, *voy.* Fenêtre.

ÈBRE, fleuve de l'Espagne, appelé *Iberus* par les Romains, *Ebro* par les Espagnols. Il a ses sources dans les montagnes du nord de la Péninsule : l'une d'elles jaillit à Fuentibre et l'autre dans les montagnes d'Occa ; les deux sources réunies se grossissent des eaux des montagnes qui, des deux côtés, forment d'abord les limites du bassin du fleuve. L'Ebre parcourt des contrées très pittoresques, arrose Miranda, Logroño et Calahorra, où il reçoit la Réga; il forme la limite méridionale de la Navarre et va traverser ensuite l'Aragon à peu près par le milieu. Dans une haute antiquité, il inondait peut-être ce pays et en faisait un lac. A Saragosse il se grossit des eaux du Gallégo; à Méquinenza il traverse un défilé qui, d'abord, a dû lui opposer une barrière ; puis, recevant la Sègre sur la frontière de la Catalogne, il entre dans cette province, en arrose la partie méridionale, et, après avoir baigné les murs de Tortose, va se jeter dans la Méditerranée à la presqu'île d'Alfaques par diverses branches qui forment entre elles un petit delta (*voy.*). Ce fleuve est profond depuis la mer jusqu'à Tortose et encore un peu au-delà ; mais plus haut il ne porte que des bateaux, et au-dessous de l'Aragon son cours n'est guère navigable que pour de simples batelets. La longueur de ce fleuve est d'environ 120 lieues; c'est le seul fleuve considérable de l'Espagne qui ait son embouchure à l'est de la Péninsule. D-G.

ÉBROIN, *voy.* Maires du Palais et Mérovingiens.

ÉBULLITION. Le premier effet de la chaleur sur la forme des corps solides est d'en augmenter le volume; mais cette dilatation n'a lieu que jusqu'à une certaine limite, au-delà de laquelle il y a changement d'état : le corps fond ou passe de l'état solide à l'état liquide. Un autre changement d'état s'observe encore quand on expose un corps liquide à des températures continuellement croissantes : il se gazéifie ou se vaporise; l'existence du corps à l'état de gaz ou de vapeurs est alors manifestée par les effets qu'il produit et les forces mécaniques qu'il déploie. Ce qui caractérise principalement le passage de l'état liquide à l'état gazeux, c'est le phénomène de l'ébullition. Dans ce cas, il y a équilibre entre la pression extérieure et la force élastique de la vapeur qui se forme. Quant à l'apparition des *bulles*, elle n'est pas indispensable à la production de la vapeur. En effet, plaçons un liquide dans la chambre vide du baromètre, la vapeur s'y développe instantanément : c'est une véritable ébullition, puisque aucune pression extérieure ne s'oppose à ce développement qui pourrait avoir lieu dans cette circonstance à toute température; cependant on n'observe pas les phénomènes apparents de l'ébullition : c'est sans doute parce que l'espace offert à la vapeur est très petit et qu'elle se forme dans un temps inappréciable ou avec une très grande vitesse. Mais, si l'espace offert à la vapeur d'un liquide en ébullition était indéfini, le phénomène de l'apparition des bulles aurait toujours lieu, à moins que certaines circonstances ne déterminassent la vapeur à se former plutôt à la surface du liquide qu'en d'autres points de sa masse. D'après ce qui précède, la force élastique de la vapeur, pendant l'ébullition, est égale à la pression barométrique; et, comme la force élastique de la vapeur dépend de la température du liquide, il en résulte que, quand la pression barométrique varie, le point d'ébullition d'un liquide quelconque change aussi.

C'est en partant de ce principe que Wollaston a imaginé de construire un thermomètre dont le réservoir est très vaste, et qui n'indique, sur toute sa tige, que le petit nombre de degrés auxquels l'eau peut bouillir, dans un climat donné, entre les limites de la pression atmosphérique. Ce thermomètre, appelé *barométrique*, peut servir à déterminer direc-

tement la température de l'ébullition de l'eau au moment où l'on gradue un thermomètre. Il peut aussi tenir lieu du baromètre, puisque, tout plongé dans la vapeur de l'eau bouillante, la température qu'il indique peut donner, par un calcul facile, la hauteur barométrique correspondante. A-É.

ÉCAILLES (zoologie), matière dure, quoique flexible, dont est revêtue en totalité ou en partie la surface du corps de plusieurs animaux. Les écailles se composent d'une substance cornée, quelquefois osseuse; dans d'autres cas elles ne sont formées que par des poils très aplatis, mais toujours présentant des rapports avec la nature des ongles, des poils et des plumes des oiseaux. Elles sont disposées tantôt dans un ordre régulier, distribuées en compartiments de mosaïque (chez les tatous), tantôt tranchantes, aiguës: telles sont celles de la queue du castor, des sapajous, etc. Elles se groupent en tubercules, en aiguillons; elles sont transparentes ou opaques. Chez quelques mammifères elles adhèrent à la peau, chez d'autres elles sont disposées comme les involucres du cinarocéphale.

Parmi les reptiles, les batraciens sont les seuls dépourvus d'écailles; celles des sauriens, des ophidiens varient dans leur disposition : elles sont tantôt en lames minces, tantôt tuberculeuses ou en arête aiguë, comme l'écaille dorsale des serpents venimeux. Selon les espèces de tortues, les écailles sont imbriquées ou adhérentes à la carapace osseuse: chez les crocodiles, les lézards, elles sont ordinairement disposées en bandes circulaires ou longitudinales.

Tous les poissons sont munis d'écailles, quoique certains icthyologistes les aient refusées à quelques-uns. En effet, le dessèchement de la peau des poissons qui paraissent n'en offrir aucun indice laisse apercevoir une poussière luisante qu'on ne peut attribuer qu'à une multitude d'écailles microscopiques. La forme en est variable: elles sont lamelleuses, tuberculeuses, quelquefois armées à leur centre de pointes recourbées (la raie), le plus souvent imbriquées, non adhérentes entre elles ou serrées et unies en une seule pièce osseuse, à découvert ou cachées dans la peau (anguilles), formant des écussons disposés en compartiments adhérents à la peau (les sclérodermes). Leur position varie en raison de la forme de chaque espèce de poissons et de leur manière de vivre. Ainsi elles sont à découvert chez les poissons qui vivent en pleine eau et non exposés à être poussés contre les rochers ou à être enlacés par les plantes marines. A mesure que les poissons sont destinés à vivre plus près du rivage, où ils ont à craindre ces inconvénients, leurs écailles sont plus recouvertes par la peau, plus épaisses et plus adhérentes. Les écailles des poissons, transparentes ou opaques, sont toujours colorées d'une teinte métallique qu'elles perdent progressivement, depuis le moment où le poisson est hors de l'eau jusqu'à celui de sa mort. Le mode de nutrition de ces écailles, leur adhérence aux téguments, leur incorruptibilité, leur crispation par l'action du feu, l'odeur qu'elles dégagent dans la combustion, établissent le plus exact rapport entre elles et les cheveux de l'homme, les poils et les cornes des quadrupèdes et les plumes des oiseaux.

C'est aussi à de petites écailles qui les recouvrent que sont dues les couleurs vives et variées des ailes de quelques insectes. Elles composent la poussière dont est recouverte l'aile des papillons, qui perdent leurs jolies couleurs dès que cette poussière est enlevée.

L'*écaille* employée dans les arts s'obtient des tortues carets qui habitent les mers d'Asie et d'Afrique. La plus belle et la plus chère est, dit-on, celle qui a été arrachée du dos de l'animal encore vivant. Sur les côtes de Darien, à Saint-Blas, il y a un établissement d'Indiens occupés uniquement de la chasse aux tortues. Il s'y recueille annuellement 7 à 8000 kilogrammes d'écailles, dont la valeur s'élève à 7 ou 800,000 fr., somme énorme, puisqu'il existe sur toute la longueur de cette côte un grand nombre d'usines de ce genre.

Nous devons à la chimie d'intéressantes recherches sur la différente composition des écailles, et d'après leur analyse on peut reconnaître la nature des animaux auxquels elles ont appartenu.

La géologie doit aussi beaucoup à

M. Arthur Connel, qui a donné les moyens de déterminer si une écaille fossile a appartenu à un poisson ou à un saurien. Les écailles des reptiles modernes consistent principalement en une substance cornée, tandis que celles des poissons contiennent beaucoup de phosphate calcaire et sont de même nature que les os. Quant aux écailles de poissons fossilisées, les expériences de M. Connel lui ont constamment démontré que la partie ossifiée et terreuse est restée, et que la substance animale a disparu ou a été remplacée en tout ou en partie par une matière siliceuse ou calcaire, tandis qu'une écaille de saurien minéralisée consiste presque entièrement en une substance siliceuse ou calcaire qui a remplacé la matière animale détruite, et en peu ou point de phosphate calcaire (*voir* la Bibliothèque de Genève, année 1835). L. D. C.

Écaille (technologie). On vient de voir que cette substance animale, fort analogue à la corne (*voy.*), qui depuis quelques années la supplée dans un grand nombre de ses applications, n'est autre chose que les boucliers solides entre lesquels est renfermé le corps de la tortue (*voy.*). Celle de l'espèce appelée *caret* est la plus employée : on l'apporte des contrées équatoriales et des côtes d'Afrique. L'eau bouillante ramollit cette substance, qui, au moyen de la pression, prend alors toutes les formes qu'on juge convenable de lui donner, se soude, etc. Ce qu'on nomme *écaille fondue* consiste dans des rognures d'écailles ainsi ramollies et réunies par la pression dans des moules de fer serrés fortement avec des vis. Ce procédé, en changeant la disposition des molécules, fait perdre à l'écaille sa transparence et ces veines de diverses couleurs qui en font la beauté et qu'on est parvenu à imiter si habilement dans la corne. L'écaille est employée par les tabletiers pour un grand nombre d'articles tant d'utilité que de fantaisie. Les ébénistes (*voy.*) s'en servent aussi pour des incrustations. F. R.

ÉCARLATE, *voy.* Rouge, Cochenille et Laque.

ÉCARRISSEUR, *voy.* Équarrisseur.

ÉCARTÉ. L'invention de ce jeu est moins moderne que sa vogue ; le peu de variété, on peut même dire la simplicité excessive de ses chances, n'exigeaient pas, en effet, un grand effort d'imagination, et n'étaient pas au-dessus du *génie* qui avait établi les combinaisons de la *mouche* et du *mariage*. Ce qui l'empêcha toutefois de partager leur célébrité bourgeoise, c'est le nom très pittoresque, mais assez grossier, que lui avaient donné les valets désœuvrés, auxquels il servait de distraction dans les antichambres. Pour exprimer la promptitude avec laquelle un joueur vient y remplacer un autre, ils l'avaient appelé le *c... levé*. Une pareille désignation avait dû effaroucher la susceptibilité des salons : aussi avait-on laissé aux laquais l'usage exclusif du mot et de la chose.

Mais, il y a quelques années, la bonne société s'avisa qu'il faudrait trouver un jeu qui, sans demander ni effort d'esprit ni attention bien suivie, servît, dans les soirées de bal, d'entr'acte à la danse, et, tout en n'occupant que deux acteurs, permît à de nombreux amateurs d'y venir tour à tour tenter la fortune. Il fallait en outre, pour satisfaire les goûts positifs de l'époque, que ce jeu pût offrir l'attrait séducteur d'un gain rapide, quelque chose même de cet enivrement que produit, dans les maisons publiques de jeu, cette célérité entraînante avec laquelle la roulette et le trente-et-un y prononcent leurs arrêts.

On vient de voir qu'il existait, sans qu'il fût besoin de l'inventer; il s'agissait seulement de lui donner un nom décent pour l'introduire dans la bonne compagnie : on le lui présenta sous celui de l'*écarté*, et l'on sait avec quelle faveur il y fut accueilli. Ce n'était pas, il est vrai, comme l'a dit un moraliste frondeur, le premier parvenu qui, de l'antichambre, fût arrivé de plain-pied au salon.

L'insipidité, la monotonie de ce jeu n'empêchèrent nullement ses succès. Qu'importait sa *marche?* l'essentiel était d'y gagner *à la course*, soit par les enjeux, soit par les paris, des sommes beaucoup plus fortes qu'on n'en auraient enlevé, dans un espace de temps vingt fois plus

long, le piquet de nos aïeux ou le boston de nos pères.

Les règles de l'*écarté* sont faciles à exposer. Il se joue avec un jeu de 32 cartes ; chacun des deux joueurs en reçoit cinq, et celui qui donne retourne la onzième, qui détermine l'*atout*. Si cette carte est un roi, il marque de suite un point ; il en faut cinq pour gagner la partie.

Celui auquel on vient de donner des cartes peut en demander d'autres en échange : c'est ce qu'on appelle *proposer*, et il n'en indique le nombre que si la proposition est agréée. Son adversaire, dans ce cas, se donne à son tour autant de cartes qu'il le juge à propos pour remplacer celles qu'il *écarte*. S'il refuse et qu'ensuite il ne *fasse* pas *le jeu*, c'est-à-dire au moins trois levées, celui qui avait *proposé*, au lieu d'un point qu'il aurait gagné, en marque deux. Lorsqu'une première proposition a été agréée, on peut *proposer* de nouveau ; mais, cette fois, le refus de l'adversaire ne donne point lieu contre lui à un marqué double.

Les cartes se jouent alors, mais celui qui a le roi d'atout dans sa main doit marquer un point avant de jouer sa première carte. Si l'un des deux fait toutes les levées, il a la *vole*, qui lui vaut deux points. On voit que la partie peut ainsi quelquefois se gagner en deux tours.

Le grand principe des habiles joueurs d'écarté, c'est d'écarter le moins possible, parce qu'il est toujours à présumer, si l'on a un jeu passable, quand il reste encore vingt-et-une cartes au talon, que l'adversaire a peu de chose en main. C'est ce qu'il est surtout prudent de faire si l'on a deux atouts, même petits, et un roi d'une autre couleur, ou trois cartes, dont une figure, de couleur semblable, ce que les maîtres, avec les deux atouts, apellent un *jeu de règle*.

Il va sans dire que si l'adversaire a déjà quatre points et que l'on en ait moins, il faut se garder, si toutefois on n'a pas un jeu sans aucune chance d'espoir, de proposer ou d'accepter, puisque, si on lui donne ou s'il se donne le roi, la partie est perdue par cela même. Si, au contraire, il y a trois points marqués et qu'il *propose*, il ne faut refuser qu'avec un espoir fondé de *faire le jeu*, puisqu'en perdant on lui ferait gagner les deux points qui assureraient son triomphe.

L'écarté sera toujours réputé un jeu fort dangereux par l'appât tentateur de gains considérables, et, par conséquent, le risque de pertes très fortes en quelques minutes, par l'esprit de nécessité où l'on est d'y jouer plus gros jeu, afin d'y trouver un attrait qu'il est loin d'offrir par lui-même. M. O.

ÉCARTÈLEMENT. C'est l'un des nombreux supplices qui ont été inventés pour punir les criminels. *Écarteler*, c'est mettre un homme en quartiers, en le faisant tirer à quatre chevaux (*quadratim dissecare*, *dilaniare in quadrantes*, *discindere*, etc.). Ce genre de supplice, l'un des plus horribles que la cruauté de l'homme ait imaginés pour torturer son semblable en prolongeant son affreuse agonie, est très ancien, et l'on en a fait longtemps et souvent usage dans plusieurs états de l'Europe, surtout envers les grands conspirateurs. Chez les anciens, l'écartèlement au moyen des chevaux était fréquemment remplacé par le *supplice de l'arbre* (*diasphendonèse*), manière d'écarteler qui consistait à courber par force, l'un vers l'autre, deux arbres auxquels on attachait le coupable par les bras ou par les jambes, ou tout à la fois par les pieds et par les mains : les deux arbres en se redressant avec violence emportaient chacun la moitié du corps du malheureux. C'est ainsi qu'au rapport de Plutarque Bessus fut écartelé par deux arbres, après avoir eu le nez et les oreilles coupés et avoir été battu de verges. Dans les premiers temps du christianisme, le supplice de l'arbre fut souvent infligé aux martyrs de la foi chrétienne ; à Rome, cette sorte d'écartèlement fut aussi employée quelquefois comme peine militaire. Sur mer, on écartelait également les criminels par le trait de plusieurs galères dirigées en sens contraire. De nos jours, l'écartèlement de l'arbre se pratique encore dans le fond de l'Inde : en parcourant par exemple les états de Lahore, il n'est pas rare de voir un homme partagé en deux et suspendu ainsi aux arbres de la route.

On dit du reste que Runjet-Singh, souverain de ce pays, a plusieurs fois fait écarteler, par quatre éléphants, des officiers qui l'avaient trahi ou des gouverneurs de province révoltés.

A une époque très reculée nous trouvons déjà l'écartèlement pratiqué comme on le fait aujourd'hui; car il est encore en usage en Europe, ou au moins il y est encore dans les lois (en Russie, en Autriche, etc.). Ovide, dans un de ses poèmes intitulé *Ibis*, en parlant de Limona, fille d'Hippomène, archonte de la république athénienne, qui s'était laissé séduire par un jeune homme, nous apprend que le père de Limona fit condamner le séducteur à être tiré à quatre chevaux; pour sa fille, il la renferma dans une écurie avec un cheval détaché, et avec défense de leur donner aucune nourriture; peu de jours après l'infortunée fut dévorée par le cheval affamé. Tite-Live nous apprend de même que Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, outré de la perfidie de Metius-Suffetius, dictateur de la ville d'Albe, qui dans un combat contre les Véiens et les Fidénates réunis avait abandonné la cause de Rome, le fit tirer à quatre chevaux, aux yeux de l'armée victorieuse, l'an 669 avant J.-C. Virgile a aussi, dans le VIIIe chant de son Enéide, consacré ce fait en ces termes :

Haud procul indè citæ Metium in diversa quadrigæ
Distulerant.......

Charlemagne, si l'on en croit plusieurs historiens, fit punir le traître Ganelon par le supplice de l'écartèlement.

Sous l'empire de notre ancienne jurisprudence, l'écartèlement était la mort réservée aux criminels de lèse-majesté au premier chef, c'est-à-dire à ceux qui s'attaquaient directement à la personne *sacrée* du roi; mais bien des fois on l'a appliqué également aux attentats dirigés contre les princes du sang. C'est ainsi que Poltrot de Méré, fanatique protestant, ayant tué François de Guise d'un coup de pistolet, en 1563, fut écartelé par quatre chevaux, après avoir été déchiré avec des tenailles ardentes, par arrêt du parlement. En 1582, le 26 octobre, Salcède subit le même supplice à Paris, accusé, comme on le sait, d'avoir voulu assassiner le duc d'Alençon ou d'Anjou, frère du roi, à l'instigation du duc de Parme. Auparavant, en 1536, le médecin qui avait empoisonné le dauphin, fils de François Ier, avait déjà été écartelé par quatre chevaux. Cependant l'écartèlement était réservé en principe uniquement pour les régicides, et alors le supplice était précédé de plusieurs autres tortures : c'était une horrible recherche de cruautés sans nom pour tourmenter le malheureux condamné, pour ajouter des peines à sa peine et lui faire souffrir mille morts.

Le criminel, placé à plat sur le dos au milieu d'un petit échafaud haut de trois à quatre pieds, était attaché avec des liens de fer vissés avec soin dans le bois de l'échafaud, afin que le corps ne pût céder aux efforts des chevaux. L'une des chaines lui entourait la poitrine vers le cou, et l'autre lui serrait les hanches et le bas-ventre. Dans cette position on lui mettait à la main, en l'y liant fortement, l'arme dont il s'était servi; puis, après la lui avoir brûlée avec un feu de soufre, on lui arrachait avec des tenailles des morceaux de chair aux mamelles, aux bras, aux cuisses, aux jambes, etc... On avait grand soin de verser sur les plaies une composition de plomb fondu, d'huile bouillante, de poix-résine, de cire, de soufre, le tout mêlé ensemble. Cela fait, on attachait une corde à chaque membre : celles des jambes prenaient depuis les genoux jusqu'aux pieds, et celles des bras depuis les épaules jusqu'aux poignets; le surplus de chacune allait s'attacher au palonnier de chacun des quatre chevaux, enharnachés comme pour tirer un bateau. D'abord c'était à petites secousses qu'on les faisait tirer et en modérant leur ardeur; mais lorsque les premières douleurs avaient arraché au patient des cris déchirants, on faisait tout à coup tirer les chevaux de toutes leurs forces et en tous sens, pour écarter tous les membres à la fois; puis, comme les tendons et les ligaments résistaient et ne pouvaient être séparés malgré l'effort des chevaux, le bourreau faisait des entailles à chaque jointure, et à petits coups de hache mettait fin au

planche est un chef-d'œuvre achevé de sentiment et d'exécution pittoresque.
L. C. S.

ECCHYMOSE, des deux mots grecs, ἐκ, dehors, et χυμός, suc, humeur. Les médecins désignent par ce mot l'infiltration du sang dans les mailles des divers tissus. Tous les organes sont susceptibles d'être frappés d'ecchymose; mais ceux-là en sont le plus fréquemment atteints qui sont situés plus superficiellement et présentent en même temps une texture moins serrée. La peau est de tous les tissus celui dans lequel cet état morbide apparait avec les caractères les plus tranchés. Ces caractères sont les suivants: une tache rouge, d'une étendue et d'une configuration variables, est le phénomène qui frappe d'abord l'attention. Si l'infiltration sanguine qui produit cette tache est peu considérable, il n'y a point de tuméfaction sensible; si au contraire la quantité de sang infiltrée est plus abondante, et qu'en même temps la contexture serrée des parties s'oppose à la diffusion du liquide épanché, ce liquide soulève la peau et produit une tumeur plus ou moins marquée. Ce sont surtout les ecchymoses affectant le cuir chevelu qui offrent ce dernier caractère; on les connait vulgairement sous le nom de *bosses sanguines*. Mais qu'il y ait tumeur ou non, la tache rouge dont nous venons de parler ne tarde point à changer d'aspect: bientôt elle devient d'un noir livide et plombée; cette couleur noire est surtout prononcée au centre de l'ecchymose; elle décroît graduellement à mesure qu'on se rapproche de sa circonférence. Un autre caractère de la lésion que nous étudions ici, ce sont les diverses nuances de coloration par lesquelles passe la partie malade avant de revenir à l'état normal: cette partie, qui était d'abord rouge, noire, prend successivement une couleur violette verdâtre, jaunâtre, citrine, et puis toute tache disparait. L'absorption graduelle du liquide épanché est la cause des différents phénomènes que nous venons de noter dans la marche de l'ecchymose. Les causes les plus ordinaires de cette lésion sont les violences extérieures, les pressions exercées sur les tissus vivants, etc. Certains états généraux de l'organisme, dans lesquels les vaisseaux capillaires périphériques ont perdu leur ton normal, donnent lieu à une autre variété de l'ecchymose: telles sont les petéchies du typhus, les taches scorbutiques, etc.

Le traitement à opposer à l'ecchymose est fort simple: le repos de la partie contuse, les applications résolutives en forment la base essentielle. Quand l'infiltration sanguine est considérable, une saignée générale peut être pratiquée dans la vue d'activer l'absorption du sang épanché.

Nous pourrions placer ici quelques considérations de médecine légale relatives à l'ecchymose; mais ces considérations se rattacheront plus naturellement aux mots MEURTRE, VIOL, PENDAISON, etc.
M. S-N.

ECCLÉSIASTE. On appelle ainsi, d'après les Septante, un ouvrage de Salomon, fils de David, composé de douze chapitres et classé parmi les livres canoniques de l'Ancien-Testament. Son titre hébreu est *Cohéleth* : les Septante l'ont traduit par ἐκκλησιαστής, *ecclesiastes* ou *concionator*, le prédicateur. Dans ce livre, en effet, Salomon prêche à tous les hommes les devoirs de la vie, la crainte de Dieu et l'observance de sa loi, dans une suite de maximes pleines de philosophie et de piété, et avec une force et une autorité digne de celui qui, maître de demander à Dieu ce qu'il voulait, ne lui demanda que la sagesse. *Voy.* SALOMON. F. D.

ECCLÉSIASTIQUE. C'est un des livres de l'Ancien-Testament. L'auteur, Jésus, fils de Sirach, natif de Jérusalem, s'y est nommé lui-même au chap. 50, et c'est la seule indication que nous ayons sur lui. Cet ouvrage de Jésus Siracide est un recueil de préceptes moraux, d'apophthegmes et d'instructions pieuses pour la conduite de la vie. Il a été originairement écrit en hébreu, 200 ans av. J.-C. sous le titre de *Paraboles* : ce texte primitif est perdu. La traduction grecque que nous en avons a été faite en Égypte, 131 ans av. J.-C., par un petit-fils de l'auteur, probablement un des Septante (*voy.* ce mot). A en juger par les hébraïsmes qui s'y trouvent, elle parait être tout-à-fait littérale. Les Grecs nomment cet ouvrage Σοφία Σείραχ, la sagesse

du Siracide, ou le discours, ὁ λόγος. Chez les Latins, il porte le titre de *Ecclesiasticus*, c'est-à-dire le livre à l'usage du peuple. Il était, en effet, comme le manuel des catéchumènes, et il acquit ainsi l'importance d'un livre canonique; cependant il ne fut formellement déclaré tel qu'au milieu du XVIe siècle par le concile de Trente. *Voy.* APOCRYPHES (*livres*) et JÉSUS SIRACIDE. F. D.

ECCLÉSIASTIQUE (ÉTAT), *voy.* PRÊTRE, CLERGÉ, etc.

ECCLÉSIASTIQUE (HISTOIRE), *voy.* ÉGLISE (*histoire de l'*).

ECCLÉSIASTIQUE (JURIDICTION), *voy.* CONCILES, DÉCRÉTALES, OFFICIAUX, PRIVILÉGES, etc.

ÉCHAFAUD. Aussitôt qu'on s'élève de terre en construisant un édifice, il faut, pour porter les ouvriers et les matériaux, établir des planchers qui, avec tout le système des pièces qui les supportent, prennent le nom d'échafauds. On se sert d'échafauds non-seulement dans la construction des édifices, mais dans une foule d'arts, toutes les fois qu'on doit travailler à une certaine hauteur. Ils se divisent en deux grandes classes: les échafauds *fixes* et les échafauds *mobiles*. La première se subdivise encore en plusieurs autres, comme échafauds *ordinaires*, d'*assemblage*, *volants*, etc.

La manière la plus simple d'échafauder consiste à planter verticalement en terre, à 8 ou à 9 pieds les unes des autres, des *écoperches* maintenues au pied par de gros moellons maçonnés en plâtre. Elles sont reliées entre elles par des traverses longitudinales attachées avec des cordes, et de chaque écoperche partent des pièces nommées *boulins*, scellées perpendiculairement dans le mur. Sur ces boulins se placent des planches formant le plancher. Ce système, quoique léger, suffit pour les constructions ordinaires; on l'élève au fur et à mesure de la bâtisse, en sorte qu'il se compose de plusieurs étages communiquant entre eux par des échelles.

Dans l'érection des édifices publics on se sert d'échafauds dits d'assemblage, formés de fortes pièces verticales entées fort souvent les unes sur les autres et reliées entre elles par des *moises*, des *croix de Saint-André* fixées avec des boulons. Ces échafaudages offrent le grand inconvénient d'être fort coûteux, ce qui provient de la grande, et souvent trop grande quantité de bois qu'on y emploie. Ils doivent supporter, sans aucun risque, de fortes charges de pierres et de plus toutes les machines pour les élever.

L'*échafaud volant* est celui dont les pièces principales sont soutenues par des cordes de manière à ce qu'il se trouve en saillie. Il s'emploie pour les ragréments de pont et pour tous travaux où l'on ne peut s'établir de fond.

Dans la pose des grandes pièces de charpente, surtout pour les ponts, dans l'érection des statues sur les piédestaux, on établit des planchers auxquels on donne communément le nom d'échafaud *de pose* ou *de levage*.

Les échafauds mobiles sont roulants ou peuvent se transporter par un mécanisme quelconque d'un point à un autre. On voit les premiers souvent employés dans les vastes édifices où l'on a besoin d'atteindre à de grandes hauteurs, soit pour nettoyer, soit pour appendre ou décrocher des objets. Saint-Pierre de Rome en possède de fort bien conçus, établis, je crois, dans le principe sur les dessins de Zabaglia ou de Fontana. Ce sont des espèces de châteaux carrés en plan, de forme de pyramide tronquée en élévation, et ayant plusieurs étages communiquant entre eux au moyen d'échelles ou d'escaliers. Des galets sur lesquels ils portent aident à les rouler où il est nécessaire.

M. Journet, charpentier, vient d'inventer un échafaud mobile fort convenable pour faire les ravalements et pouvant remplacer dans toutes les circonstances la corde à nœuds. Le plancher, garni d'une balustrade pour la sûreté de l'ouvrier, a un mètre de long sur 80 centimètres de large; il est fixé à un montant glissant dans une coulisse de toute la hauteur de la maison et au moyen de laquelle le mouvement horizontal s'exécute sur une traverse par un chariot. Ainsi l'ouvrier, avec des cordes et des poulies, peut s'élever, s'abaisser, se porter à droite

ou à gauche sans quitter son échafaud. Cette invention sera d'un grand secours dans les grandes villes, où le concours de monde dans les rues passantes empêche d'échafauder commodément. Ant. D.

Tout le monde sait qu'on appelle aussi *échafaud* le plancher qu'on élève pour l'exposition ou l'exécution des criminels : *monter à l'échafaud* peut s'entendre également de la potence, de la guillotine et d'autres genres de supplices. *Voy.* ce dernier mot et Exécution. S.

ÉCHALOTTE (*allium ascalonicum*, L.). Cette plante, qui passe pour originaire de la Palestine, fait partie du genre *ail*, de même que l'ognon, la ciboule, la civette et le poireau. Personne n'ignore l'emploi culinaire de ses bulbes, dont la saveur a du rapport avec l'ail commun, sans être à beaucoup près aussi forte. Les feuilles de l'échalotte, disposées toutes en touffes radicales, sont cylindriques, fistuleuses, menues, d'un vert foncé, et assez semblables à celles de l'ail *civette*. Les tiges, nues et aussi grêles que les feuilles, se terminent par un capitule de fleurs pourpres : mais ces fleurs se développent rarement dans les climats septentrionaux : par cette raison la plante porte aussi le nom d'*ail stérile*. Ed. Sp.

ÉCHANGES. Les échanges sont une opération permanente de la vie industrielle des peuples. Dans l'enfance des sociétés comme au sein de la civilisation, la plupart des transactions roulent sur des échanges, les uns de produits contre des produits, les autres de produits contre de l'argent. Mais de quelque manière que les choses se passent, on arrive à cette conclusion que chacun vit du produit de son travail, en échange duquel il peut avoir sa part du travail d'autrui. La monnaie ne paraît dans l'échange qu'en qualité d'intermédiaire : elle ne se consomme point ; elle n'est utile à rien ; on ne peut ni s'en nourrir ni s'en vêtir, et cependant elle rend seule les échanges faciles. Sans la monnaie, chacun serait obligé de trouver à acheter pour vendre et à vendre pour acheter. En échange du produit qu'on demande, on serait toujours forcé d'offrir un produit demandé, et encore faudrait-il le subdiviser en fractions tellement multipliées que souvent les affaires deviendraient impossibles. La monnaie a permis de triompher de ces difficultés. Par elle on peut se procurer cent produits en échange d'un seul, et se livrer à une seule industrie sans rester tributaire des autres. La perfection de l'échange, c'est l'extrême division du travail, en vertu de laquelle un simple ouvrier employé à faire des têtes d'épingles est maître de choisir parmi tous les produits du monde celui qu'il lui plaît d'échanger contre le prix d'une journée.

Il semble donc naturel de penser que la société n'aura pas mis d'entraves à une opération aussi vitale et aussi nécessaire que l'échange. Chacun devrait pouvoir se fournir où bon lui semble des articles qui lui sont nécessaires, à la seule condition de fournir à son tour les articles qui lui sont demandés. Un ouvrier aura le droit d'acheter en Amérique, aussi bien qu'en Europe, les objets de sa consommation ; il s'établira ainsi un équilibre de production entre les différents peuples, et chacun d'eux se livrera de préférence au genre de culture ou de fabrication pour lequel il aura le plus d'aptitude. Malheureusement, une doctrine contraire a prévalu dans le monde commercial, et les échanges sont aujourd'hui subordonnés, en tout pays, aux lois de douanes qui élèvent artificiellement le prix des choses et forcent ainsi les consommateurs de payer tribut aux producteurs des denrées ou des marchandises protégées par des tarifs (*v.* Douanes). Les lois naturelles de l'échange ont été bouleversées. On peut faire sortir presque tout ce qu'on veut vendre, mais il n'est pas permis de faire entrer tout ce qu'on voudrait acheter. Il y a des produits sur lesquels on a établi des droits de 10 p. °/₀ et d'autres qui supportent des taxes de 30, 40 et même de 80 p. °/₀.

Cette singulière anomalie a tellement modifié les relations naturelles des peuples que le mécanisme des échanges en a subi les plus graves altérations. Chaque nation a voulu se suffire à elle-même et restreindre au commerce intérieur le mouvement de la circulation des produits. Le crédit venant en aide à cette prétention, la production s'est trouvée poussée au-delà des limites du marché national,

et nous n'avons créé que la faculté de nous encombrer en essayant de vouloir nous suffire. On a perdu de vue que les peuples, comme les individus, n'achètent des produits qu'avec des produits, et qu'en refusant les produits étrangers nous fermons le débouché de l'étranger aux nôtres. L'échange est désormais soumis à toutes les chances du hasard, au lieu d'obéir aux règles éternelles qui maintiendraient dans de justes rapports la production et la consommation. Car tout homme qui consomme est associé à une opération d'échange; dès qu'on élève le prix d'une marchandise par l'établissement d'une taxe, on change les conditions de son marché, on lui accorde moins et on lui demande davantage, et si les produits dont il a besoin sont nécessaires à la fabrication, on en complique les procédés par la cherté factice des matières premières.

On a peine à comprendre les contradictions qui se remarquent dans la conduite des gouvernements au sujet des échanges. Partout ils s'efforcent de faciliter les communications, d'ouvrir des routes, d'encourager les industries naissantes, et ils défont leur propre ouvrage par une législation funeste au travail. A quoi servent, en effet, les grands chemins, les canaux, si ce n'est pour conduire les marchandises vers leurs débouchés naturels; et qu'y a-t-il de plus étrange que de multiplier toutes les voies publiques pour aboutir à des impasses? Chacun sait que, par représailles, nos voisins repoussent nos marchandises, et que souvent deux villes situées sur le même fleuve, vis-à-vis l'une de l'autre, ont moins de relations que si l'Océan les séparait. Un simple bras de mer s'étend entre la France et l'Angleterre, riches et puissants pays, qui auraient tant d'échanges utiles à faire et qui n'en font presque point, tandis que nos navires vont en Amérique courir de nombreux hasards à une distance centuple.

Un jour nous rentrerons dans la loi naturelle et éternelle des échanges, qui est la liberté absolue. Nous y serons conduits par la force des choses; et, après avoir essayé de tous les systèmes, nous reviendrons au plus simple de tous. L'expérience a prouvé que le commerce accourait de tous les points du monde partout où les gouvernements bien avisés lui ouvraient des ports francs : témoin la station de Singapore, devenue en peu d'années une brillante colonie, sans monopole, sans compagnie privilégiée, sans droits de douanes, et destinée à servir de modèle à tous les peuples qui sauront apprécier l'importance de la liberté des échanges. Bl. a.

ÉCHANSON. Ménage dérive ce mot du latin *scantio*, qui se trouve dans les vieux glossaires pour *pincerna*, et qu'il dit avoir été fait de l'allemand *schinken, schinker**, *pocillator*, qui verse à boire; d'autres rapportent son étymologie à l'hébreu *chakah*, qui signifie *propinavit;* d'autres enfin à *cantharus*.

La charge de verser à boire aux dieux et aux rois était une des plus honorables fonctions de la cour dès la haute antiquité. On se rappelle en effet Ganymède (*voy.*) ravi par Jupiter pour être son échanson, et cet échanson que la Bible donne au Pharaon d'Égypte et dont Joseph interpréta le songe dans la prison. On ne sait pas bien positivement s'il y avait à la cour des empereurs romains un *grand-échanson;* mais à celle de Charlemagne on trouve un *magister pincernarum*, sans que l'on puisse dire si cette fonction était connue sous les rois mérovingiens. Le grand-échanson n'a pas succédé au *grand-bouteiller*, et les charges de ces deux grands-officiers de la couronne étaient distinctes. Tous deux, au commencement de la race capétienne, signaient toutes les lettres-patentes et ordonnances données par le roi. En effet, depuis Hugues-Capet jusqu'à saint Louis, l'échanson et le bouteiller sont nommés dans les actes. Il y eut, à certaines époques, jusqu'à sept échansons à la cour de France. On donna au plus élevé d'entre eux tantôt le titre de premier échanson, tantôt celui de grand-échanson. Cette dernière qualification prévalait dans le monde. Le grand-échanson se trouvait aux grandes cérémonies, avec le même rang que le grand-panetier et le premier écuyer tranchant. Les cérémonies où ces

(*) Lisez *schenken* et *Schenk* ou *Schenker*. S.

trois officiers assistaient étaient celles du sacre du roi, des entrées des rois et des reines, des repas de cérémonie, et à la Cène le Jeudi-Saint. La place de grand-échanson ne fut pas toujours remplie : Louis XVIII la rétablit après la Restauration ; mais depuis la révolution de 1830 elle a de nouveau cessé d'exister.

L'*archiéchanson* était un des grands-officiers de l'empire germanique, et cette dignité appartenait au roi de Bohême, qui avait pour vicaire l'échanson héréditaire de Limpurg. Sa fonction était de présenter à l'Empereur la première coupe lorsqu'il tenait la cour impériale. Il n'exerçait point cette fonction avec la couronne royale, à moins qu'il ne le voulût lui-même. Il l'accomplissait après que tous les autres électeurs avaient rempli les leurs; cependant dans les processions ou marches solennelles, il suivait immédiatement l'Empereur, et, dans les séances, il était à son côté droit après les électeurs de Mayence et de Cologne. Dans l'élection de l'Empereur, il donnait sa voix le troisième, mais il n'avait point de part aux capitulations ni aux autres assemblées des électeurs. A. S-R.

ÉCHAPPEMENT. On appelle ainsi le système mécanique qui sert à régulariser et à modérer en même temps un mouvement donné. Quand un moteur quelconque agit sur un rouage, chaque partie en reçoit une vitesse qui est en raison directe du plus ou moins de dents qui garnissent les divers engrenages. Si l'on veut apporter un frein à l'action motrice et à son développement instantané, il faut introduire alors une résistance qui permette le mouvement nécessaire et qui le force à ne pas dépasser les limites données. Comme c'est la dernière roue, celle qu'on appelle *dernier mobile*, dans tout système d'engrenage, qui est la plus rapide, c'est elle qui reçoit le régulateur; on nomme *échappement* les pièces qui forment ce mécanisme et le système entier. Quand un poids ou un ressort agit sur un rouage, les roues entrent en mouvement avec rapidité et variation de vitesse; mais si l'on dispose au *dernier mobile* un obstacle qui permet et défend alternativement et régulièrement la rotation, les mouvements des rouages pourront devenir propres à mesurer des durées égales. C'est en horlogerie surtout et dans toutes les machines qui ont besoin d'une grande précision de mouvement que s'adapte le système des échappements.

Le régulateur est ou un *pendule* (*voy.* ce mot) qu'on fait osciller, ou un *balancier* mis en mouvement par un ressort ou spirale qui se meut en va-et-vient. Mais le frottement et la résistance de l'air diminueraient et anéantiraient à la longue le mouvement donné à ce régulateur, si la force motrice ne le rétablissait sans cesse. L'échappement est la pièce qui communique à ce régulateur la force propre à réparer ses pertes.

L'échappement, dans l'horlogerie, est la pièce la plus délicate et la plus importante de la machine : aussi les recherches des horlogers se sont spécialement dirigées vers sa construction. On reconnaît deux sortes d'échappements : les uns dits *à recul* et les autres *à repos*. Dans les premiers, la roue, mise en mouvement par le moteur, pousse le régulateur de manière à lui imprimer un mouvement trop étendu, mais elle est ensuite forcée à céder lorsque le régulateur revient à sa position primitive; elle retourne en arrière avant que de pouvoir à son tour imprimer un mouvement; il y a un temps de recul à chaque vibration et par suite perte de force et de durée; il y a frottement sans utilité. Dans l'échappement *à repos*, le régulateur en revenant à sa première position, au lieu de trouver une résistance comme dans le cas précédent, ne rencontre qu'un arc concentrique à ses excursions, sur lequel il se meut jusqu'à ce qu'il ait rencontré la dent de la roue qui doit lui imprimer une nouvelle force réparatrice de ses pertes. Les échappements à repos sont les meilleurs et les plus coûteux par les difficultés qu'on éprouve dans leur exécution.

L'échappement *à cylindre en pierre*, en suivant la construction de Bréguet, est surtout applicable à des montres d'un usage général. L'échappement *libre à ancre*, inventé par Graham, corrigé par ce même horloger, présente de très grands avantages et paraît préférable à tout autre échappement pour les chro-

nomètres. L'échappement libre *à ressort* ou *à cercle*, dont l'invention est due à Berthoud, est employé dans les montres marines; il a été simplifié en Angleterre. Cet échappement plaît par la grande simplicité et par la solidité de ses principes. On voit par la construction de cet échappement qu'*il s'arrête au doigt*, et cela est si exact qu'un mouvement extérieur dans le même plan que celui du balancier peut faire arrêter l'horloge. Quoique peu propre aux horloges portatives, on en fait usage dans les montres; mais alors elles ne doivent point être exposées à des mouvements circulaires dans le plan du balancier, ce qui pourrait pour un moment anéantir le mouvement, et, une fois en repos, la roue d'échappement ne pourrait plus donner les impulsions nécessaires pour remettre le balancier en mouvement.

L'échappement *à virgule* est très difficile à exécuter, et peu d'ouvriers le font dans les règles. Cet échappement ne doit pas être envisagé comme parfait, mais on l'emploie avec succès dans des montres d'un genre simple et surtout en prenant les mesures nécessaires pour que l'huile puisse s'y tenir. L'échappement *à force constante* de Bréguet réunit tous les avantages et contribue puissamment à la précision et à la marche. Après les impulsions, le balancier achève librement sa vibration; les impulsions sont, suivant la nature de cet échappement, toujours d'égale force ou de force constante, malgré que l'action du rouage augmente ou diminue, de sorte que le balancier décrit constamment des arcs d'égale étendue. L'échappement libre *à remontoir d'égalité* fut inventé par l'horloger anglais Thomas Mudge. L'action du rouage dans cet échappement influe, en quelque sorte, sur les arcs de vibrations du balancier; et la difficulté que l'on éprouve dans l'exécution et dans la pose des différents spiraux et à rendre concentriques ses pivots, qui doivent rigoureusement être placés dans une même ligne, lui fait préférer celui de Bréguet. Dans l'échappement libre *à détente* de Ferdinand Berthoud, les vibrations ne sont pas troublées par la roue d'échappement, qui n'agit sur le pendule qu'au moment de l'impulsion; il est préférable à l'échappement *à ancre* et généralement à tous les échappements à repos dont on a fait usage. Jürgensen, horloger à Copenhague, a donné la description d'un échappement de son invention qu'il nomme *à force constante*, mais ce n'est qu'un projet. L'échappement d'Arnold *à vibration libre* est employé dans les garde-temps, et ceux de Bréguet construits selon ce système ne battent que 5 vibrations en 2″ ou 216,000 oscillations par 24 heures. Il y a encore l'échappement *de Dupleix*, fréquemment employé dans les montres anglaises : il est peu coûteux et facile à exécuter, mais on en fait rarement usage en France; l'échappement *à deux balanciers dentés* ou *non dentés*, l'échappement *à pirouettes d'Huygens*, l'échappement *à chevilles* inventé par Amant. On doit citer également l'échappement de l'horloger Caron, qui offrit à Mme de Pompadour une montre sur ce système; elle n'avait que quatre lignes et demie de diamètre et une ligne moins un tiers de hauteur, et marchait trente heures. *Voy.* GARDE-TEMPS, HORLOGE, MONTRE, PENDULE. A. P-T.

ÉCHARPE. C'était autrefois une bande d'étoffe que l'on portait sur l'armure, placée obliquement d'une épaule à la hanche opposée, et qui, destinée primitivement à soutenir l'épée, devint plus tard un signe de reconnaissance, fort utile à une époque où il n'y avait pas d'uniformes. L'usage de l'écharpe est très ancien : Joinville rapporte qu'au moment de partir pour la Terre-Sainte il alla trouver le prieur du lieu « qui lui bailla l'echerpe et le bourdon de pèlerin; » il en est fait mention dans les chroniques du XIVe siècle, à l'époque des querelles sanglantes des Bourguignons et des Armagnacs.

Les écharpes étaient de diverses couleurs, suivant les nations : celle des Français a toujours été blanche; mais à l'époque de la Ligue les royalistes seuls avaient gardé cette couleur, tandis que les ligueurs portaient une écharpe rouge.

On en faisait encore usage vers le milieu du règne de Louis XIV, et cet accessoire figure dans presque tous les portraits des princes et généraux du temps; mais on ne le retrouve plus à partir de cette époque.

Il y a eu un *ordre de l'écharpe* fondé vers le milieu du XIVe siècle par Jean Ier de Castille, en l'honneur des dames de Palencia, qui avaient seules défendu la ville contre les Anglais. C. N. A.

Aujourd'hui la *ceinture* a remplacé l'écharpe dans l'armée, mais l'usage du mot s'est conservé, en France aussi bien que dans les pays étrangers. Chez nous, elle est réservée aux officiers généraux; mais en Russie, en Prusse, en Autriche, etc., l'écharpe est un insigne appartenant à tous les officiers quelconques. Au civil, l'écharpe tricolore est, en France, la marque distinctive des maires et autres officiers municipaux; ils la portent ou en ceinture ou à la manière des anciennes écharpes. S.

ÉCHASSES. La nécessité, cette mère féconde des inventions utiles, dut inspirer de bonne heure aux habitants des terrains marécageux ou souvent inondés l'idée de remédier à cet inconvénient à l'aide des échasses. Toutefois, nous ignorons à quelle contrée il faut en attribuer l'emploi primitif. En France, c'est chez nos paysans du Bas-Poitou, obligés de traverser souvent les marais pour vaquer à leurs travaux, que nous trouvons les traces de leur usage le plus ancien.

Tout le monde connait cette espèce de perches, d'une grosseur moyenne, longues de 5 à 6 pieds, et munies, à une certaine hauteur, d'une sorte d'appui ou de tasseau sur chacun desquels se portent les pieds de celui qui veut se servir de ce moyen économique de locomotion. Ce moyen exige, du reste, ou de l'adresse naturelle ou une habitude contractée dès l'enfance : nos citadins, hissés sur des échasses, risqueraient de faire des chutes assez périlleuses, et qui rappelleraient ces vers d'un poète ancien :

> ....*Tolluntur in altum,*
> *Ut lapsu graviore ruant....*

Mais dans la province que nous avons citée plus haut, ainsi que dans les landes voisines de Bordeaux, où un sol très sablonneux rend aussi leur usage nécessaire, les villageois, et surtout les bergers de ces cantons, savent manier leurs échasses avec beaucoup d'aisance et de dextérité. Grâce à ce secours, on les voit traverser une vaste plaine avec une rapidité surprenante et qui rappelle involontairement l'antique fable des géants, ou le conte plus moderne des *bottes de sept lieues*. Les enfants même de ce pays courent sur ces légers véhicules et se font un jeu de cet exercice.

Les saltimbanques en firent un spectacle pour les habitants de nos cités, et surtout pour les Parisiens. La danse sur les échasses fut une de ces curiosités foraines dont on amusa leurs loisirs. De nos jours, un auteur du théâtre des Variétés, dans la pièce des *Habitants des landes*, a su tirer de cet emploi des échasses des tableaux et des quiproquos assez plaisants.

Les échasses jouent aussi un certain rôle dans le langage métaphorique : on dit des gens qui veulent affecter de grands airs qu'ils semblent toujours guindés sur des échasses. Montaigne, qui avait vu celles des villageois de son pays natal, en tire, dans son style naïf et énergique, une leçon de morale pour l'homme qui ne sait pas s'aider lui-même : « Si « avons-nous beau, dit ce philosophe, « monter sur des échasses, encore faut-« il marcher avec nos jambes. » Boileau, à son tour, leur emprunte une comparaison pittoresque, quand il dit d'un poète boursouflé :

> ....Ses vers et sans force et sans grâces
> Montés sur des grands mots comme sur des échasses.

Aujourd'hui ce n'est pas seulement à la poésie prétentieuse qu'on pourrait appliquer cette expression, et nous savons, par maint exemple, que la prose moderne, soit oratoire, soit historique, ou même romancière, a aussi son emphase et ses échasses. M. O.

ÉCHASSIERS (*grallæ*), ordre nombreux d'oiseaux plus connus sous le nom d'*oiseaux de rivage*, qu'ils tirent de leurs habitudes, tandis que le premier caractérise leur conformation. La hauteur des tarses et la nudité des jambes sont en effet, si l'on y joint la longueur du bec et du cou, les traits les plus saillants de leur physionomie et les circonstances qui influent le plus sur leur genre de vie. Ainsi, grâce à la hauteur

de ces pieds-échasses, ces bipèdes peuvent entrer dans l'eau jusqu'à une certaine profondeur sans mouiller leurs plumes, et, à la faveur de *leur long bec emmanché d'un long cou*, ils y pêchent facilement les vers, les reptiles ou les poissons dont ils se nourrissent. Les échassiers vivent tantôt solitaires, tantôt en troupes sur le bord des marais ou des rivières. Ils font de longs voyages, déterminés par le besoin de trouver une nourriture que l'hiver leur refuse. Les uns construisent leur nid au milieu des roseaux et des plantes aquatiques, les autres sur des rochers, sur des arbres ou même à terre. Ils peuvent rester pendant des heures entières, et principalement pendant leur sommeil, perchés sur une seule jambe.

Les échassiers se divisent en quatre familles qui tirent leur nom de la forme du bec. — *Voy.* GRUE, HÉRON, CIGOGNE, COURLIS, IBIS, OUTARDE, PLUVIER, VANNEAU, FOULQUE, POULE D'EAU. C. S-TE.

ÉCHAUFFANTS. Ce mot se dit des boissons, des aliments et des médicaments qui, augmentant en général la vitalité des tissus, créent dans l'organisme une disposition particulière connue vulgairement sous le nom d'*échauffement* (*voy.*). Les agents sous l'influence desquels on voit se développer cette disposition sont extrêmement variés, souvent même opposés entre eux dans leur mode d'action ordinaire sur l'organisme. C'est ainsi que telle substance qui agit sur un individu de manière à faire cesser un état actuel d'échauffement, fera naître, au contraire, cette mauvaise disposition chez un autre. Malgré cette apparente contradiction dans la manière d'agir des substances dites échauffantes, ces substances cependant ont entre elles des caractères communs qui permettent de les distinguer des autres agents alimentaires ou médicamenteux, et qui font que dans beaucoup de cas elles agissent d'une manière uniforme. En tête des substances échauffantes nous placerons les viandes noires et faisandées, lors surtout qu'on en fait un usage habituel; le vin pur, les liqueurs spiritueuses, le thé, le café, pris chaque jour après le principal repas, doivent être placés sur la même ligne. Les légumes farineux, ceux surtout dans lesquels la matière féculente est enveloppée dans une robe ligneuse, comme les haricots, les fèves de marais, échauffent aussi en général les personnes qui en usent un peu fréquemment. Il en est encore de même des œufs, principalement lorsque l'albumine, qui compose ce qu'on en appelle ordinairement le blanc, est solidifiée par un haut degré de cuisson. Nous terminerons cette liste des principaux agents échauffants en y ajoutant les deux assaisonnements ordinaires des mets dans les cuisines européennes, le poivre et la fleur du giroflier, connue sous le nom de clou de girofle. — Pour les échauffants médicamenteux, *voy.* EXCITANTS. M. S-N.

ÉCHAUFFEMENT. Pour ne point figurer dans les cadres nosologiques, du moins avec l'ensemble des phénomènes qui le caractérisent lorsqu'on prend le mot dans son acception vulgaire, l'échauffement n'en est pas moins un état spécial de l'économie qui mérite une description particulière, comme il réclame une série de moyens ou hygiéniques ou médicamenteux propres à le faire cesser. Une constipation plus ou moins opiniâtre en forme le caractère principal. Telle est même l'importance de ce caractère que, dans leur acception ordinaire, ces mots, *constipation* et *échauffement*, sont devenus synonymes. A côté de ce phénomène cependant viennent se placer d'autres dérangements fonctionnels qui méritent aussi l'attention des médecins. Ainsi, du côté du système nerveux on remarque une plus grande irritabilité et une singulière disposition à la mélancolie; en même temps le sommeil est difficile et souvent tourmenté par des songes pénibles. Si, dans cet état de choses, une évacuation spontanée vient à avoir lieu, ce malaise général peut disparaître, et tout rentre dans l'ordre; mais si cet état se prolonge, d'autres phénomènes peuvent successivement se développer et s'ajouter à ceux que nous venons d'indiquer. Ainsi l'appétit peut s'éteindre complètement, le ventre, dur et tendu, devenir le siége de douleurs sourdes qui ne sont point des

coliques, mais incommodent autant et peut-être plus, par cela seul qu'elles sont plus continues. Si la personne affectée est pléthorique ou disposée aux congestions hémorroïdales, elle pourra être atteinte de saignements de nez plus ou moins abondants, ou bien un flux hémorroïdal se déclarera chez elle. Ces flux sanguins sont quelquefois la crise par laquelle la maladie se juge et se termine; cependant il n'en est pas toujours ainsi, surtout les premiers jours où ces flux apparaissent. Alors la température de la peau peut s'élever; le pouls, sans acquérir une plus grande fréquence que dans l'état normal, peut prendre du développement; les urines, peu abondantes, sont rendues fréquemment et laissent déposer au fond du vase qui les reçoit un sédiment épais et briqueté. Quand l'échauffement est parvenu à ce degré, la peau peut entrer en communauté plus intime de souffrance avec la muqueuse gastro-intestinale qui la continue à l'intérieur; des plaques ortiées peuvent parcourir successivement les diverses régions de l'enveloppe cutanée. D'autres fois ce sont des furoncles qui se manifesteront sur divers points de cette enveloppe. Tels sont les principaux accidents auxquels peut donner lieu l'échauffement. Bien que ce ne soit pas un état morbide grave et que les accidents que nous venons de signaler se dissipent le plus ordinairement spontanément, ils incommodent assez pour que ceux qui en sont atteints cherchent à le faire disparaître, sans en attendre la solution naturelle. Il est clair que, pour arriver à ce but, ce qu'il faut faire d'abord, c'est de se soustraire aux causes qui ont déterminé l'échauffement. Ainsi un régime tenu et dont on exclura rigoureusement les substances dites échauffantes (*voy.*) et irritantes sera le premier moyen à employer. S'il y a un état pléthorique prononcé, une saignée générale ou bien une application de sangsues au siége seront utiles. Des bains entiers ou des demi-bains, des lavements émollients, quelques boissons rafraîchissantes ou légèrement laxatives, forment la série des principaux moyens par lesquels il faut seconder le régime indiqué.

On désigne encore sous le nom d'échauffement un certain degré d'irritation de la muqueuse uréthrale ou vaginale. *Voy.* ces mots. M. S-N.

ÉCHÉANCE, époque à laquelle on doit payer ou faire quelque chose. D'après cette définition, l'échéance d'un effet (*voy.*) est le temps où l'accomplissement d'une obligation peut être exigé; mais les poursuites judiciaires ne peuvent commencer que le lendemain. Le jour fixé pour le paiement ou l'accomplissement d'une chose appartient tout entier au débiteur, et celui en faveur de qui l'engagement a été contracté ne peut en diminuer la durée, qui est toute en faveur de celui qui doit.

Pour déterminer le terme de l'échéance, il est essentiel de bien connaître la manière de compter les délais (*voy.*) suivant la nature des obligations et les expressions qui y ont été employées. Ainsi l'échéance d'un effet de commerce, tel qu'un billet à ordre ou une lettre de change, peut être à vue, à jour fixe, à une foire, à un ou plusieurs jours, mois, usances. L'échéance d'un effet payable à vue est du jour qu'il est présenté; et dès qu'on a fait constater le refus de paiement par l'huissier, on peut commencer les poursuites. Quant aux effets payables à une foire, c'est le jour même qu'ils ont échéance, à moins que la foire ne dure plusieurs jours. Alors l'échéance est la veille de la clôture. L'échéance d'un ou plusieurs mois, d'une ou plusieurs usances, tombe le jour qui les termine. Dans tous les cas, les poursuites ne peuvent commencer que le jour qui suit immédiatement celui qui a été fixé par l'obligation, par l'acte d'acceptation. L'échéance d'un effet au mois, daté d'un jour déterminé, tombe le même jour du mois suivant. Il s'est cependant élevé une controverse relativement à un effet daté du 28 février, dernier jour du mois, et payable dans un mois. La Cour royale de Paris a jugé deux fois que l'échéance de cet effet était le 31 mars, comme étant le dernier jour du mois, tandis que la Cour de cassation a décidé, avec raison, que l'échéance était le 28 mars, correspondant au quantième du mois de février. Néanmoins l'art. 40 du Code

pénal porte textuellement que la condamnation à un mois de prison est de trente jours, quel que soit le quantième du mois dans lequel elle a été prononcée.

Dans les ajournements, les assignations, les exploits ou les citations, le jour d'échéance est celui qui fait la fin du délai; le jour de la signification et le dernier ne comptent point pour déterminer l'échéance; de manière que, dans une assignation (*voy.* ce mot) donnée à huitaine, un jugement rendu le dernier jour serait nul. J. D-c.

ÉCHEC. Ce mot a trois acceptions au singulier et une quatrième au pluriel, dont nous nous occuperons spécialement. Il signifie d'abord une perte, un dommage ou sinistre qu'une personne ou une chose vient à supporter. C'est dans ce sens que l'on dit recevoir un échec; telle personne, telle réputation, telle armée a souffert un échec, un grand échec.

Il signifie aussi l'état d'une personne ou d'une chose tenue dans l'inaction, dans la passiveté, par la crainte d'un mal quelconque, à peu près comme un chien tient un gibier en arrêt. Alors on dit *tenir en échec.*

Enfin il fait partie du vocabulaire dont on se sert au jeu des échecs, et sert d'avertissement obligé du danger dans lequel on place le roi de son adversaire par la manière dont on a conduit son jeu. On dit alors *échec au roi!* Si l'échec ne peut être paré par aucun moyen, on dit *échec et mat!*

Pris au pluriel, ce mot signifie en général le jeu dont nous allons parler, ou la collection des pièces nécessaires pour le jouer. C'est ainsi que l'on dit le jeu des échecs, jouer aux échecs; des échecs en ivoire, en ébène, etc.*

Jeu des Échecs. Ce jeu est certainement le chef-d'œuvre de l'esprit humain en ce genre, et c'est sans doute aussi entre tous les jeux celui qui offre le plus d'intérêt à ceux qui savent le jouer.

(*) Quelques auteurs qui ont traité de ce jeu écrivent *échets*, afin de le distinguer du terme technique dont nous avons parlé plus haut : *échec au roi*, etc ;.... notamment le traducteur du Calabrois et Hocquart (1810); mais Boiste et l'Académie ont consacré l'orthographe *échecs*, en avertissant que le second c ne se prononce pas.

Son nom est dérivé du persan *chah* ou *schah*, qui signifie chef, roi, et *schah-matt*, dont nous avons fait échec et mat, veut dire roi vaincu.

Si l'on en croit quelques savants, son invention remonte à la plus haute antiquité, et Palamède, qui vivait lors du siége de Troie, en serait l'inventeur. Dans la vie d'Alexis Comnène, écrite par sa fille Anne, cette princesse prétend que ce jeu, désigné sous le nom de *zatrichion*, viendrait des Persans qui l'auraient transmis aux Grecs. Cependant les Persans récusent cet honneur et croient que les Indiens l'apportèrent en Perse sous le règne de Kosroës Ier (de 532 à 580). D'une autre part, les Chinois, à qui ce jeu est connu sous le nom de *jeu des éléphants* (nous dirons pourquoi), et qui ont même augmenté le nombre des pièces, avouent aussi le tenir des Indiens, qui le leur auraient apporté au commencement du VIe siècle. Ce double témoignage et le rapprochement des dates militent beaucoup en faveur des Indiens, et ceux-ci l'attribuent à l'un de leurs bramines nommé Sissa.

Il y a une pensée philosophique au fond de ce jeu : c'est qu'un roi est très peu de chose quand il n'est pas défendu par ses sujets, dont le plus infime peut souvent le sauver. On prétend que ce fut pour la faire valoir, dans un pays où il n'est pas facile de dire la vérité aux monarques, que Sissa s'en fit un moyen près d'un certain Ammolin, roi de Babylone, qui aurait régné d'une manière peu satisfaisante, 537 ans avant Jesus-Christ. Ammolin, enchanté du mérite de ce jeu, dit à l'inventeur de lui demander telle récompense qu'il voudrait. Celui-ci, prenant un air humble et modeste, pria le monarque de lui faire donner un grain de blé pour la première case, deux pour la seconde, quatre pour la troisième, en doublant ainsi jusqu'à la soixante-quatrième. Le prince, qui n'avait pas d'idée de la propriété d'une progression géométrique, lui accorda sa demande en prenant en pitié la simplicité de Sissa, qui profitait si peu de ses dispositions généreuses; mais quand on vint à faire le calcul de la quantité de blé à lui délivrer, on s'aperçut que tous les trésors du roi

et ceux de la terre ne suffiraient point pour la payer. En effet cette progression produit le nombre de

8,423,372,036,854,575,808,

et la somme des termes est

16,846,744,073,709,151,615,

c'est-à-dire seize quintillons, etc., ou plus de seize milliards de milliards, etc., ce qui est un nombre presque incommensurable. Cette aventure donna au prince une haute idée du mérite de l'inventeur. Il lui voua beaucoup d'estime et le récompensa d'une manière fort libérale, quoique moins magnifique.

Quant à l'Europe, ce jeu des échecs y aurait été introduit par l'Espagne. Au reste il ne faut point confondre divers jeux en usage chez les Romains avec les échecs. Ces jeux, qui étaient nommés l'un *calculus* ou *scrupulus* et l'autre *latrunculus*, en différaient essentiellement et avaient plus de rapport avec les dames ou les mérelles.

Les Chinois ont fait quelques changements à ce jeu en y introduisant de nouvelles pièces. Timour-Lengh, khan des Tatars, que nous appelons Tamerlan, y fit encore de plus grands changements sur la fin du XIVe siècle, en sa qualité de savant mathématicien; mais en Europe on conserva son mode originel.

Il n'en fut pas de même du nom des pièces, qui ont perdu le sens raisonnable qu'il avait en Orient pour le changer contre des dénominations bizarres et sans analogie. C'est ainsi que l'on a introduit une *dame* ou *reine* comme principale actrice d'un jeu stratégique, lorsque cette pièce portait un nom qui voulait dire *visir* ou général. Le *fou* s'appelait en Orient d'un nom qui signifiait éléphant, et c'est pour cela que les Chinois appelèrent les échecs *jeu des éléphants*. La *tour* se nommait *rok* ou *rokh*, nom d'une espèce de chameau dont on se servait sur les ailes des armées en guise de cavalerie légère, d'où nous est reste l'expression technique de *roquer*; et son nom était justifié par la marche de cette pièce, qui se transporte au besoin d'un bout de l'échiquier à l'autre.

Dans notre manière de jouer les échecs, on se sert de 32 pièces dont 16 à chaque joueur, car il ne peut se jouer qu'à deux. Elles se distinguent par l'uniforme de deux couleurs différentes.

Ces pièces sont :

1° Le *roi*.	1
2° La *reine*.	1
3° Deux *fous*.	2
4° Deux *cavaliers* ou *chevaliers*.	2
5° Deux *tours*.	2
6° Huit *pions* ou *soldats*. (car en langue hindoue pion signifie un valet ou soldat combattant à pied).	8
TOTAL.	16

Chacune de ces pièces a une allure différente qui prête à un si grand nombre de combinaisons que peut-être ne pourrait on rencontrer deux parties exactement semblables entre cent mille.

De plus, rien n'est dû au hasard dans ce jeu où tout s'enchaîne, se lie comme une fatalité, de sorte que chaque coup est un succès ou une faute; et c'est ce qui le rend si attachant et si intéressant pour l'amour-propre. Une fois qu'on l'a pris en affection, ce qui arrive souvent dès qu'on en connait la marche, on le joue volontiers sans autre attrait que le plaisir de gagner ou le chagrin de perdre.

Un certain Ferrand, comte de Flandre, s'était mis à le jouer avec sa femme. Celle-ci devint tellement habile qu'elle le battait toujours, sans pouvoir se résoudre à laisser gagner son mari. Il en résulta une telle mésintelligence entre eux que Ferrand ayant été pris à la bataille de Bovines par Philippe-Auguste, sa femme ne prit nul souci de le tirer de captivité.

Charlemagne aimait beaucoup ce jeu. On voit aujourd'hui dans le cabinet d'antiquités de M. du Sommerard, ancien hôtel de Cluny (*voy.*), le jeu d'échecs en cristal de roche qui lui fut envoyé en présent par le Vieux de la Montagne. Il était autrefois au trésor de Saint-Denis.

Le jeu des échecs est si positif, si précis et si exempt d'équivoque, qu'on peut le jouer par correspondance, ce qui est arrivé assez souvent entre deux joueurs

ayant chacun un échiquier dressé dans un cabinet, s'écrivant alternativement pour désigner la pièce qu'ils faisaient mouvoir à chaque coup. On sent que ces parties peuvent durer longtemps, mais elles donnent le temps de la réflexion dont on a grand besoin à ce jeu, tout entier du ressort de l'esprit de combinaison.

La petite table sur laquelle on joue se nomme *échiquier* (*voy.*). C'est un carré divisé en 64 parties, huit au côté, que l'on nomme *cases*, et qui se distinguent en deux couleurs se répétant alternativement.

Les pièces se placent dans l'ordre qui suit : d'abord sur la rangée la plus proche du joueur et aux deux cases les plus éloignées à droite et à gauche, les deux tours : ce qui fait que l'une, à droite, est sur une case blanche (car c'est ainsi que l'échiquier doit être tourné), et l'autre, à gauche, sur une case noire. Au reste toutes les pièces doubles sont ainsi sur des couleurs opposées. En se rapprochant du milieu de la même rangée viennent les deux cavaliers, puis les deux fous, et enfin au centre le roi et la reine; celle-ci toujours sur une case de sa couleur, ce qui fait qu'elle se trouve toujours en face de son adversaire, et le roi en face du roi opposé. Les huit pions se placent en rangée sur la seconde ligne de cases et se trouvent alternativement sur blanc et sur noir.

Voici maintenant l'ordre dans lequel chacune des pièces se meut et agit.

Les pions marchent toujours en avant pas à pas, c'est-à-dire de case en case, si ce n'est à leur départ où ils peuvent avancer de deux cases; mais ils prennent en biais, c'est à-dire en diagonale, et ils ont ce droit sur toute pièce qui se trouve dans leur voisinage immédiat, pourvu que ce soit en avant; alors on sent qu'ils ne changent pas de couleur par rapport à la case où ils se trouvaient. Ils ne peuvent point reculer.

Dans ce jeu, la pièce qui prend se met à la place de la pièce prise.

Les tours marchent et prennent en lignes parallèles aux côtés du carré d'un bout à l'autre de l'échiquier, en avant, en arrière ou de côté, c'est-à-dire à angles droits, de la première marche.

Les cavaliers sautent et prennent de la case où ils se trouvent à la seconde case de couleur différente, de sorte que leur marche est en zig-zag, et de trois en trois, sans qu'aucune pièce intermédiaire puisse leur faire obstacle. Il résulte de cette marche que de leur point de départ ils ont trois cases en quart de cercle pour carrière, et que celui qui se trouve au milieu de l'échiquier en a huit formant un cercle tracé de la case où il est placé sur toutes les cases de couleur différentes, non attenantes. Ils reculent comme ils avancent.

Les fous ne marchent qu'en diagonales et prennent de même, mais d'un bout à l'autre de l'échiquier en avant et en arrière. Or, comme l'un est sur une case noire et l'autre sur une case blanche, ils ne peuvent quitter la rangée diagonale de cette couleur : c'est pourquoi on appelle l'un *fou noir* et l'autre *fou blanc*, ce qui ne tient pas à sa couleur, mais à celle de la route qu'il est obligé de garder.

La reine a le droit de parcourir l'échiquier en tous sens, mais en lignes droites, c'est-à-dire que de la case où elle se trouve elle peut suivre les lignes parallèles aux côtés du carré comme les tours, ou bien les lignes diagonales comme les fous; mais la marche des cavaliers lui est interdite. Elle prend tout ce qui se trouve sur son passage en avant ou en arrière.

Enfin le roi a la même allure que la reine, si ce n'est que sa marche plus grave lui impose l'obligation de n'avancer que pas à pas, c'est-à-dire de case en case, soit qu'il suive la même couleur, soit qu'il en change. Il prend tout ce qui se trouve dans son voisinage, c'est-à-dire dans une case limitrophe de celle où il se trouve.

Toute pièce est en prise lorsqu'elle se trouve dans une ligne que peut suivre une autre pièce.

Quant au roi, il ne peut jamais être pris; mais l'objet du jeu, tout respectueux qu'il soit pour Sa Majesté, consiste à l'entourer si bien qu'Elle soit dans l'impossibilité de fuir l'attaque que l'on nomme *échec au Roi*. Aussi la partie serait comme une bataille indécise si on se contentait de l'envelopper sans l'attaquer

par le *mat* fatal, signe de sa défaite, que Delille a si bien peint par ces vers :

Longtemps des coups rivaux le succès est égal :
Enfin l'heureux vainqueur donne l'échec fatal,
Se lève et du vaincu proclame la défaite ;
L'autre reste atterré dans sa douleur muette,
Et, du terrible *mat* à regret convaincu,
Regarde encor longtemps le coup qui l'a vaincu.

L'Homme des champs, ch. Ier.

Si on place le roi dans cet état*, on dit qu'il est *pat*, expression tirée du grec πατέω sans doute, et dont le sens est foulé, parce qu'en effet le roi ne pouvant remuer, et pourtant n'étant pas attaqué, est comme foulé. Aussi quelques auteurs appellent cette circonstance un *mat suffoqué*.

Il nous reste à indiquer quelques règles du jeu pour achever l'instruction préliminaire relative aux échecs, car quant à l'art de le jouer, c'est au temps et à la sagacité du joueur à le lui faire acquérir **.

On est obligé de déclarer l'échec au roi, afin que l'adversaire déplace cette pièce ou la couvre par les pièces à portée, s'il en a le pouvoir. Quelquefois on accuse aussi l'échec à la reine à cause de son importance, et dans la pensée que c'est toujours par distraction qu'on la laisse en prise. Les grands joueurs se dispensent de cette courtoisie.

Il arrive assez souvent que l'un des joueurs s'aperçoit de batteries croisées qui se préparent contre son roi. Il a dans ce cas une ressource quand toutes les pièces contre le roi et l'une des tours se trouvent dehors, et c'est de *roquer*. Ce coup consiste à placer la tour libre à côté du roi et à faire sauter le roi par-dessus pour retomber à la case qui est de l'autre côté sur la même ligne ; ce qui fait une exception à la règle qui ne permet à chaque joueur alternativement qu'un mouvement de pièce à chaque coup. Au reste ce coup ne peut avoir lieu que quand le roi et la tour dont il s'agit ne sont pas encore sortis de leurs cases respectives et que le roi n'est pas sous l'échec ou ne passe pas sous l'échec en roquant.

Lorsqu'un pion parvient à dame*, c'est-à-dire à la première rangée de cases de l'adversaire, qui est comme le centre de son camp, il acquiert une valeur proportionnée à la difficulté vaincue, c'est-à-dire qu'on a le droit d'en faire telle pièce que ce soit, fût-ce la reine, et la pièce mise à sa place produit son effet du même coup, fût-ce l'échec au roi.

On distingue ce pion fortuné en le doublant et on fait marcher les deux ensemble.

Il y a de l'avantage à jouer le premier coup, puisque souvent le succès d'un projet médité dépend du tour que l'on a sur son adversaire. La déférence de laisser jouer le premier étant en quelque sorte un signe de la supériorité que l'on s'attribue, il est de la politesse de rendre le sort arbitre. Pour cela, on prend un pion de chaque couleur que l'on mêle et on présente les deux mains fermées sur chacun d'eux. Si la main que l'adversaire désigne renferme le pion de la couleur qu'il a devant soi, c'est à lui à

(*) Ce but du jeu des échecs rappelle ce bon mot d'un roi de France (Louis-le-Gros), qui prouva son sang-froid dans une situation très critique. A la bataille de Baumeville, près des Andelys, un soldat ennemi, mettant la main sur la bride de son cheval, s'écrie : « Le roi est pris ! — Apprends, dit-il, qu'on ne prend pas le roi, même aux échecs. » Et saisissant sa hache d'armes, il fend la tête au téméraire.

(**) On peut consulter à cet égard le Calabrois, traduit à Paris en 1689, Cuningham, Philippe de Stamma, de Lolli, Philidor, dom Pietro Carrera, in-fol., 1617, etc. Tous ces auteurs sont un peu diffus ; ils ont été analysés et abrégés dans un ouvrage intitulé : *Traité théorique et pratique du jeu des échecs*, par une société d'amateurs ; Paris, 1775. Enfin M. le comte de La Bourdonnais, fort habile à ce jeu, a donné en 1833 un petit vol. in-12 où il décrit beaucoup de parties selon la méthode que nous donnerons ; mais il faut être familier avec elle pour se servir utilement de cet ouvrage.

Il faut voir aussi un petit volume in-8° intitulé *Éléments théoriques et pratiques du jeu des échecs*, par Louis Hocquart, Paris, 1810, dans lequel l'auteur a rassemblé toutes les anecdotes et documents relatifs au *échecs* avec des exercices propres à faire connaître les exercices de ce jeu.

(*) On se sert de cette expression fort impropre par analogie avec le cas semblable au jeu de dames (*voy.*), et pourtant il est assez insignifiant à ce jeu lui-même ; mais il est consacré. Il serait plus convenable que l'on rendît l'idée de ce succès par *être au camp*, car le jeu des échecs est une image assez fidèle de deux armées en bataille où chaque corps a, dans l'action, un emploi différent selon l'arme à laquelle il appartient.

jouer; le contraire arrive dans l'autre cas.

Rien n'étant indifférent dans ce jeu, la règle générale veut que l'on ne touche à aucune pièce sans un motif fixe: c'est pourquoi une pièce dérangée ou même tombée ne doit être touchée, quand on joue strictement, qu'en prévenant l'adversaire par le mot *j'adoube**. On a donné de l'extension à cette faculté, surtout entre joueurs qui ne sont pas de la première force, afin que chacun pût fixer plus précisément son esprit sur la combinaison qu'il a en vue; mais au moins est-il convenable de se mettre par le mot sacramentel à l'abri de la sévérité de la règle, qui veut que toute pièce touchée soit jouée.

Louis Hocquart et M. de Labourdonnais rapportent plusieurs règles de ce genre; mais comme elles tiennent plutôt à la police du jeu qu'à sa marche, nous renvoyons le lecteur à leurs ouvrages.

Nous dirons seulement que celui qui gagne *a le trait* dans la partie suivante, c'est-à-dire qu'il joue le premier, et qu'en général toute inadvertance doit tourner au profit de l'adversaire si celui-ci l'exige; enfin que toute irrégularité est couverte par un coup joué depuis qu'elle a été commise sans qu'on s'en soit aperçu.

Nous dirons aussi que, dans leur marche, les rois ne doivent pas s'approcher; il doit toujours rester une case libre entre eux.

Lorsque l'on veut décrire une partie, ou jouer par correspondance, le moyen le meilleur et le plus expéditif est de numéroter uniformément toutes les cases des deux échiquiers pour indiquer la marche des pièces; ou bien on se sert de la méthode suivante. On donne à chaque rangée de cases de l'échiquier une double désignation, au moyen de lettres et de chiffres comme dans la figure ci-après :

(*) *Adouber*, signifie arranger.

Noirs.

8	T	C	F	D	R	F	C	T
7	P	P	P	P	P	P	P	P
6								
5								
4								
3								
2	P	P	P	P	P	P	P	P
1	T	C	F	D	R	F	C	T
	a	b	c	d	e	f	g	h

Blancs.

Puis on désigne chaque pièce par les lettres initiales de leurs noms, et, pour éviter toute confusion, on figure les pièces blanches par des lettres majuscules à jour et les noires par des lettres majuscules pleines.

Il est bon d'observer que l'on distingue les pièces principales ou grandes pièces de chaque camp en deux : celles du roi et celles de la dame, selon leurs côtés respectifs. Toutefois au lieu de dire, selon cette convention, fou du roi, fou de la dame, on dit fou blanc ou fou noir, par la raison que nous avons expliquée plus haut.

Quant aux pions, on les indique par le nom de la pièce devant laquelle ils se trouvent. Ainsi l'on dit pion du roi, pion de la dame, pion du fou du roi, pion du fou de la dame, etc.

Cela posé, voici le mode pour décrire une partie. On désigne les pièces ou pions par leurs lettres, et leur marche par les lettres et chiffres qui indiquent leur place actuelle, et par les lettres et chiffres de la case où on les porte. Si, en se transportant, la pièce en prend une autre, on ajoute deux points; si elle fait échec on l'indique par une croix † et deux pour le *mat* ou échec victorieux ††.

Voici l'exemple d'une partie décrite avec l'échec du berger, qui est la plus courte des parties.

Ordinairement on parle du jeu blanc à la seconde personne et du jeu noir à la troisième, quand on écrit en toutes lettres.

P. e 2, à e 4	P. e 7, à e 5.
F. f 1, à ç 4	P. d 7, à d 6.
D. d 1, à h 5	P. g 7, à g 6.
D. h 5, à f 3	P. a 7, à a 6.
D. f 3, à f 7++	mat.

Voy. ÉCHIQUIER. Cte M. DE V.

ÉCHELLE (*scala*), espèce d'escalier mobile formé de deux montants réunis entre eux par des bâtons placés à distance les uns des autres en guise de gradins, et qu'on appelle *échelons*. Il y a des échelles en bois, en fer, des échelles de cordes, etc.

Tel est le sens propre du mot; mais on l'emploie beaucoup aussi dans le sens figuré.

Il arrive souvent en mathématiques que l'on a besoin de réduire les dimensions d'une épure de machine, c'est-à-dire de la reproduire de telle sorte que toutes les nouvelles lignes fassent entre elles les mêmes angles que les anciennes, et que les côtés homologues soient entre eux dans les mêmes rapports que ceux de la première : on dit alors que l'on veut représenter la machine *sur une plus petite échelle*.

Pour effectuer ce changement, voici comment on opère. On emploie un compas, dit *compas de réduction*. Il consiste en deux branches qui, au lieu de se terminer, comme cela a lieu ordinairement, à l'axe de rotation, se prolongent au-delà pour se terminer en pointes. Ainsi ce compas ressemble assez à la lettre X. Il est formé de deux compas réunis par leur sommet, de telle façon que l'un s'ouvre en même temps et fait le même angle que l'autre. Ce n'est pas tout : les deux branches du compas supérieur sont susceptibles de s'allonger ou de se raccourcir à volonté, de façon que la distance des deux pointes du compas, de la longueur variable, peut être à celle des deux pointes du compas de longueur fixe dans un rapport très variable, qui peut être celui de deux à un, de trois à un, et beaucoup plus compliqué. Veut-on réduire un dessin de machine à moitié, on dispose le compas de telle sorte que les deux distances des pointes indiquent le rapport de deux à un; ensuite on transporte successivement les distances des différents points de la première, on opère en les mesurant avec le compas à tige fixe et en appliquant au contraire sur la nouvelle les distances correspondantes des pointes mobiles. En opérant ainsi, on obtient un dessin dont toutes les distances sont doubles ou la moitié des distances correspondantes sur l'ancien : doubles si le rapport de deux à un est celui des distances des pointes des tiges mobiles aux distances des pointes des tiges fixes, et moitié si c'est le contraire qui a lieu.

Quand on dresse une carte topographique d'une ville ou d'une localité quelconque, on représente, sur une très petite surface, des objets situés à de grandes distances les uns des autres. Pour former cette carte, on mesure d'abord les distances réelles des objets, et ces distances sont évaluées au moyen de l'unité linéaire adoptée généralement, le mètre, et on le remplace sur le papier par le millimètre; on dit alors qu'on a pris le millimètre par mètre. Au bas du dessin, on trace ordinairement une ligne droite d'une longueur de plusieurs millimètres, et l'on écrit au-dessous de cette ligne : échelle de 20 mètres, si la longueur de cette ligne est égale à 20 millimètres; échelle de 100 mètres, si la longueur réelle de cette longueur est de 100 millimètres.

Voici à quoi peut servir cette échelle. On peut avoir besoin de connaître la distance réelle de deux points tracés sur la carte : on prend alors un compas ordinaire, on fait coïncider les deux pointes, sur ces deux points; on reporte ensuite le compas sur l'échelle, et à l'inspection du nombre de millimètres compris dans l'ouverture du compas, on en conclut la distance cherchée, car cette distance exprimée en millimètres est égale en réalité au même nombre de mètres. A-É.

ÉCHELLE MUSICALE. *voy.* GAMME.

ÉCHELLES DU LEVANT. On entend par le mot *échelles*, dans le Levant, les ports de la Méditerranée, soumis à la domination turque, où les marchands européens possèdent des magasins, tiennent des comptoirs et envoient des vaisseaux. Les principales échelles sont Constanti-

nople, Salonique, Smyrne, Alep, Seyde, Chypre, Alexandrie et les plus grandes îles de l'Archipel. Sur la côte d'Afrique, ces étapes sont plus spécialement désignées sous le nom de *comptoirs*, et en Égypte sous celui d'*okelles;* cependant, les Marseillais se servent aussi des mots *Échelles de la Barbarie* en parlant des ports de la côte septentrionale d'Afrique, Tripoli, Tunis, Alger, Oran, Tanger, etc.

Le mot *échelles* vient du provençal *escale*, dérivé lui-même de *scala* (σκάλα)(*). Faire escale, en terme de marine, signifie qu'un navire marchand s'avance vers le lieu de sa destination en touchant successivement les points principaux qui se trouvent sur sa route, quand il pense pouvoir y faire de bonnes opérations de commerce; il monte, en quelque sorte, par échelons jusqu'à ce qu'il ait atteint son but. Il est tellement probable que cette étymologie est la seule exacte, que l'expression *faire échelle* se dit aussi, même hors de la Méditerranée, de tout navire qui interrompt son voyage pour relâcher dans un port étranger(**). Il nous paraît que c'est sans motif raisonnable qu'on a voulu chercher au mot *échelles* une origine turque, ou toute autre non moins extraordinaire, tandis qu'il est si naturel d'admettre que les marins provençaux qui, depuis les croisades, sont en possession de faire dans le Levant un commerce d'une grande importance, ont fini par laisser aux divers ports du Levant qu'ils ont coutume de visiter successivement dans le cours d'un voyage, le nom d'échelles ou d'*escale* qui, dans le principe, ne désignait que la nature de cette navigation. Il est à remarquer, en outre, que les républiques italiennes, en tête desquelles on voit figurer Venise et Gênes, qui ont porté tour à tour dans les mers du Levant l'instinct guerrier et le génie commercial, ont adopté la même expression. C. F-n.

ÉCHELONNER. Échelonner des troupes, ou les ranger, les faire marcher *en échelons*, c'est les partager en petites divisions qui se suivent à des distances égales. On emploie cette manœuvre pour l'attaque, lorsqu'on ne veut engager qu'une partie de ses troupes et ménager le reste. Ainsi l'on fait avancer contre l'ennemi l'aile qui doit attaquer, et au contraire on arrête les autres. Lorsque, par exemple, une brigade de six bataillons qui marche en bataille doit attaquer en échelons, les deux bataillons de l'aile droite, nous le supposons ainsi, se portent en avant de cent ou de deux cents pas; après quoi les deux bataillons suivants se mettent en mouvement, de manière à ce que l'aile droite de cette seconde division suive une perpendiculaire touchant à l'aile gauche de la première, et que la troisième, formée des deux derniers bataillons, se comporte de la même façon relativement à la seconde. C. L.

ÉCHENILLAGE. On appelle ainsi l'opération par laquelle on détache des arbres fruitiers ou autres les rameaux sur lesquelles les chenilles (*voy.*) ont établi leurs nids. Dans une acception plus générale, il s'entend quelquefois de tous les procédés qui ont pour but la destruction des diverses espèces de ces insectes sur les végétaux herbacés et ligneux; procédés nombreux et inutiles pour la plupart, tels que: 1° des fourmis qu'on place sur un arbre en suspendant à ses branches un petit sac qui les contient et entourant le tronc d'une couche épaisse de graisse ou de goudron pour les empêcher d'en descendre; 2° des aspersions d'eaux de lessive, etc.; 3° diverses cultures des plantes réputées propres à éloigner les chenilles, et notamment le chanvre, dont une bordure semée, dit-on, autour d'un carré de choux serait un excellent préservatif de l'invasion de ces insectes.

Les ravages qu'exercent les chenilles dans nos jardins, sur les arbres soumis à la taille, sont beaucoup moins graves que sur les pleins-vents des vergers agrestes, où souvent les fleurs et les feuilles de tous les arbres d'un canton sont tellement dévorées par des myriades d'une chenille appelée *processionnaire* à cause de ses habitudes, que vers la fin de juin,

(*) De *scala* on a fait, en italien, le masculin *scalo*, qui signifie gare, lieu de débarquement. *Voy.* aussi l'article CONSTANTINOPLE, t. VI, pag 644. S.

(**) « Les îles Maldives... offraient des lieux de rafraîchissement plutôt que des *echelles* de commerce. » Pardessus, *Lois maritimes.*

ces arbres présentent l'aspect qu'ils offriraient aux mois les plus rigoureux de l'hiver, aspect qu'on exprime vulgairement en disant qu'*ils sont brûlés*. Souvent les ravages de ces insectes ne se bornent pas aux arbres fruitiers, et des calculs statistiques ont porté à cent millions (chiffre probablement exagéré) la perte occasionnée par eux sur les taillis et futaies de France, pendant la seule année 1807.

Dans les jardins, une surveillance et des opérations de tous les jours permettent de détruire complétement les chenilles des arbres fruitiers, à l'état d'œufs, de chenille ou de papillon; et la serpette est l'instrument qu'on y emploie de préférence soit aux tailles d'hiver et de mai, soit au pincement et à l'ébourgeonnage. Dans les forêts, l'échenillage serait trop onéreux, et les arrêtés de police rurale qui en ont ordonné l'usage sont inexécutables et inexécutés. Les arbres fruitiers des vergers et des routes sont donc vraiment les seuls pour lesquels l'échenillage soit une opération spéciale, généralement employée.

Le premier printemps et une matinée pluvieuse et froide sont le temps le plus convenable, quand les autres travaux permettent de le choisir; il faut éviter les chaleurs du jour, parce qu'alors les chenilles se répandent sur les diverses parties de l'arbre où l'on ne peut ni les atteindre, ni souvent même les apercevoir.

L'échenilloir Dalbret est un instrument commode et léger figuré dans le savant ouvrage du professeur A. Thouin (pl. 5, fig. 20), et qui se compose de deux pièces en acier : la première, plus forte, s'emmanche au bout d'une perche légère au moyen d'une douille qui se trouve à sa partie inférieure, tandis que la supérieure présente un crochet propre à saisir et retenir la branche à couper; la deuxième est une lame convexe et bien tranchante terminée par une branche ou levier qui la meut en tournant sur un axe qui l'unit au crochet dont nous avons parlé; un ressort oblige cette lame à s'abaisser aussitôt après avoir coupé, et une corde fixée à l'extrémité du levier et qui descend à la main droite de l'échenilleur, élève au contraire le couteau pour le faire couper. C'est le meilleur instrument de ce genre inventé jusqu'à nos jours.

ÉCHEVINS. Nous ne chercherons pas, avec quelques étymologistes, dans le syriaque, l'hébreu ou le chaldéen, l'étymologie du mot *échevins :* ce mot est d'origine germanique; il s'écrit aujourd'hui *Schœffe* ou *Schœppe,* mais on le rencontre anciennement sous la forme de *schabin* ou *schebin,* d'où l'on a fait dans la basse latinité *scabinus,* c'est-à-dire *juge* ou *savant.*

Dans l'origine, lorsque les Barbares établis dans les Gaules essayèrent d'imposer au pays des divisions territoriales régulières, les *scabini* ou échevins furent les assesseurs donnés aux comtes. On a prétendu quelquefois retrouver dans leurs fonctions des attributions analogues à celles de ces magistrats municipaux que les Romains choisissaient entre les *décurions* ou *curiales,* ou à celles des *édiles* et des *défenseurs des cités*; mais ici le rapport est loin d'être complet, car les attributions des échevins furent assurément plus étendues que celles des officiers principaux des diverses municipalités sujettes de l'empire romain.

Dans les actes latins, les échevins sont désignés sous les noms divers de *scabinii* ou *scabinei*, quelquefois *scabini, scabiniones, scabiones* ou *scapiones, racinburgi* ou *rachinburgi.* Ce dernier nom fut usité dans la Gaule pendant tout le temps de la domination mérovingienne, et en quelques lieux jusqu'à la fin de la domination carlovingienne. On donnait aussi quelquefois à ces officiers les noms de *pagi, barones* ou *viri sagi,* et de *senatores.*

Le moine Marculfe, qui écrivait sous le règne de Clovis II, vers l'an 660, fait mention, dans ses formules, des échevins qui assistaient le comte ou son viguier (*vicarius*), c'est-à-dire son lieutenant, pour le jugement des causes. Aigulfe, comte du palais sous le même roi, avait pour conseillers des gens d'épée comme lui, qu'on nommait échevins du palais, *scabini palatii.* Il est aussi fait mention de ces échevins du palais dans une chronique du temps de Louis-le-Débonnaire

et dans une charte de Charles-le-Chauve. Les capitulaires de l'an 788 à l'an 867 font aussi mention des échevins en général sous le nom de *scabini*. Il paraît que les échevins étaient choisis par le magistrat, de concert avec les principaux citoyens de la circonscription territoriale où le scabin ou l'échevin devait être nommé. En principe, on devait toujours choisir ceux qui avaient le plus de probité et de réputation ; et, comme ils étaient pris dans la ville même pour juger leurs concitoyens, on les appelait *judices proprii*, c'est-à-dire *juges municipaux*. Ils faisaient serment, à leur réception, entre les mains du magistrat, de ne jamais commettre sciemment aucune injustice.

Les noms des échevins nouvellement élus étaient aussitôt envoyés au roi. Les commissaires royaux (*missi dominici*) avaient le droit de destituer les échevins, sans consulter le peuple, lorsqu'ils étaient incapables ou indignes de remplir leurs fonctions. Celles-ci consistaient à donner conseil au magistrat dans ses jugements et à le représenter dans les circonstances urgentes; alors, ni le comte, ni son lieutenant ne pouvaient faire grâce de la vie à un voleur si les échevins l'avaient condamné. Les échevins assistaient ordinairement au nombre de sept, ou au moins de deux ou trois, à chaque plaid ou assemblée, appelée *mallum publicum*. Quelquefois on en rassemblait jusqu'à douze, selon l'importance des affaires, et lorsqu'il ne s'en trouvait pas assez aux siéges pour remplir ce nombre, le magistrat devait le compléter par d'autres citoyens.

Vers la fin de la domination carlovingienne et dans les premiers temps de la troisième race, les ducs et les comtes, s'étant rendus propriétaires de leurs gouvernements, se déchargèrent du soin de rendre la justice sur des officiers qui furent appelés *baillis*, *vicomtes*, *prévôts* et *châtelains*. Dans quelques endroits, les échevins conservèrent leurs fonctions de juges, ou, pour mieux dire, de conseillers du juge. Jusqu'à la révolution de 1789, cette juridiction leur resta avec plus ou moins d'étendue, selon les titres et la possession ou l'usage des lieux. Dans d'autres endroits, au contraire, le bailli, prévôt ou autre officier, jugeait seul les causes ordinaires, et s'il prenait quelquefois des assesseurs pour l'aider dans ses fonctions, il ne leur donnait qu'une commission passagère. Dans la plupart des endroits où la justice fut ainsi administrée, les échevins demeurèrent réduits à la simple fonction d'officiers municipaux, c'est-à-dire d'administrateurs des affaires de la ville ou communauté; dans d'autres ils conservèrent quelques portions de la police.

Les municipaux de Rouen et de Falaise sont désignés sous ce nom dans les statuts originaux de ces communes, publiés par Du Chesne, dans son Recueil des écrivains de l'histoire de Normandie, avec la chronique d'Ordéric Vital. Les échevins composaient le corps des officiers municipaux. C'étaient les conseillers du maire, chef de cette magistrature; mais ils n'étaient pas seulement consultés, ils avaient voix délibérative comme administrateurs et comme juges; ils ont même participé pendant longtemps au pouvoir d'action, qui est devenu depuis le partage exclusif du maire. A Rouen, à Falaise et dans plusieurs autres villes, ils avaient au-dessous d'eux des conseillers qui n'avaient ni le titre ni le pouvoir propres aux échevins.

L'échevinage de Tours faisait exception à la règle commune, en ce que les membres de ce corps étaient élus à vie et qu'ils ne pouvaient être changés que pour des causes extraordinaires. Ils tenaient cette insigne prérogative du propre mouvement de Louis XI qui, par lettres données à Saint-Jean-d'Angely en février 1461, les déclara anoblis avec leur maire et toute leur postérité, sans être tenus de payer aucun droit, en reconnaissance de ce que Charles VII, son père, s'était marié dans leur ville avec Marie d'Anjou, et que lui-même y avait épousé Marguerite d'Écosse, sa première femme. Le corps municipal de Saint-Jean-d'Angely était aussi perpétuel.

A Paris, les échevins étaient les assesseurs du prévôt des marchands. Ils siégeaient avec lui au bureau de l'Hôtel-de-Ville, où ils rendaient la justice; mais ils ne connaissaient guère que des affaires relatives à la subsistance, à l'approvision-

nement de la ville et aux polices des corps. Ainsi que le prévôt des marchands, ils étaient anoblis par leur magistrature. Ce privilége, que Charles V avait étendu aux bourgeois de Paris, a été successivement restreint, supprimé, rétabli, modifié, et enfin conservé aux seuls magistrats municipaux qui en jouissaient encore avant la révolution. Les échevins de Dieppe obtinrent un privilége semblable. Ceux de Lyon furent aussi déclarés nobles dans le siècle dernier. Cette distinction, quoique fort ambitionnée par les corps de ville, n'était pourtant pas ce qui les recommandait le plus à la confiance et à l'estime publiques. Un nom honorable, une réputation sans tache, la capacité personnelle, voilà les qualités que les villes recherchaient dans leurs mandataires et qui justifiaient assez généralement leur choix. Le nombre des échevins et la durée de leurs fonctions variaient dans les différentes villes. Au mois de janvier 1704, il y eut un édit portant création de deux échevins perpétuels dans chacune des villes du royaume; mais, par une déclaration du 15 avril 1704, Paris et Lyon furent exceptés, et il fut dit qu'il ne serait rien innové à la forme en laquelle les élections des échevins avaient été faites jusqu'alors.

Dans les Pays-Bas français, la qualité d'échevin n'était pas bornée aux officiers municipaux des villes qui jouissaient du droit de commune : elle s'étendait aux gens de loi des villages, c'est-à dire aux officiers que les seigneurs établissaient dans leurs terres pour rendre la justice à leurs vassaux.

Aussi en Artois, en Flandre et dans tous les Pays-Bas, le mot *échevinage* signifiait la seigneurie et justice qui appartenaient à certaines villes, bourgs et autres lieux, par concession des seigneurs qui leur avaient accordé, sinon le droit de commune dans tout son développement, du moins le droit de bourgeoisie avec une assez grande extension. En général, le mot *échevinage* désigne, d'une part, la réunion ou le corps des échevins (en allemand *Schœffenstuhl*), d'autre part, la durée de leurs fonctions. On se sert quelquefois du mot *échevinat*. Quoique ce dernier terme n'ait pas été consacré par l'Académie, il exprime plus exactement peut-être l'idée abstraite de l'institution. — Pour avoir une connaissance complète de tout ce qui concerne les échevins, il est nécessaire de savoir ce qu'étaient dans nos villes les *capitouls*, les *jurats*, les *consuls*, les *gouverneurs*, les *pairs*, et plus généralement les *municipalités*, durant le moyen-âge et dans les premiers siècles de l'histoire moderne. On reviendra sur la plupart de ces mots. A. S-R.

ÉCHIDNÉS. Le rang que doit occuper ce genre d'animaux dans la série des êtres n'est point encore irrévocablement assigné. Avec les formes extérieures des mammifères, leur circulation, leur cerveau, leurs organes des sens, une grande partie de leurs organes locomoteurs, les échidnés ressemblent à beaucoup d'égards aux oiseaux, et aux reptiles par leurs os claviculaires, par les organes de la génération, l'absence des mamelles, la production d'œufs ou de quelque chose de semblable. D'autres rapports encore les rapprochent des reptiles, parmi lesquels M. Duméril et Everard Home les ont placés.

L'opinion prédominante jusqu'à présent est celle de MM. de Blainville et Knox, qui considèrent ces animaux comme des mammifères didelphes (*voy.*), dont on pourrait faire une classe distincte, enfermant aussi l'ornithorynque (*voy.*), dont M. Geoffroy-Saint-Hilaire a fait l'ordre des *monotrêmes*, denomination indiquant que ces animaux n'ont, comme les oiseaux, qu'une seule issue commune aux organes de la génération, aux voies urinaires et à la terminaison postérieure du canal intestinal.

Caractères : forme arrondie, pattes courtes, divisées en cinq doigts unguiculés; tête petite, conique; col peu distinct; museau allongé, cylindrique, terminé par une bouche renfermant une langue extensible, visqueuse comme celle des fourmiliers, avec laquelle ils saisissent les insectes dont ils font leur nourriture; absence de dents, palais armé de petites pointes cornées; absence d'oreilles extérieures, méat auditif très large; yeux très petits, garnis de paupières à ouverture ronde et très exten-

sible; corps hérissé d'épines aiguës, quelquefois mêlées de poils rudes; queue courte, garnie aussi d'épines dirigées autrement que celles qui occupent le dos; mamelles non apparentes, quoique existantes et visibles, comme chez les autres didelphes, pendant la gestation et l'allaitement; bassin pourvu de deux os surnuméraires. Le mâle est, comme l'ornithorynque, pourvu d'un ergot supplementaire servant d'issue à un canal provenant d'une glande qui sécrète une matière vénéneuse.

On connait peu les habitudes de ces animaux. Ils paraissent d'un caractère timide : au moindre bruit on les voit se rouler en boule comme le hérisson. Ils habitent les terriers qu'ils se creusent. Quelquefois ils tombent dans un état d'engourdissement comme les animaux hivernants, et y persévèrent pendant quelques jours. On en connait deux espèces principales : l'*échidné soyeux* et l'echidné *épineux* (le porc-épic fourmilier de Shaw); ce dernier a été pour M. Garnot le sujet d'observations curieuses relatives aux habitudes de cet animal; elles sont consignées dans le Bulletin de la Société philomathique, mars 1835.

On n'a encore trouvé les échidnés qu'à la Nouvelle-Hollande et à la terre de Diémen. L. D. C.

ÉCHINADES, iles de la côte d'Acarnanie, près de l'embouchure de l'ancien Achéloüs, en Grèce. Elles ont reçu leur nom, soit des hérissons de mer (ἐχῖνος), soit d'Échènus, ville importante de l'Acarnanie, que M. Leake croit avoir été située sur l'emplacement de la ville actuelle d'Aï-Vasili. Anciennement l'Achéloüs avait deux embouchures, dont la plus meridionale se jetait dans le golfe actuel d'Anatolico. Ce bras du fleuve s'étant desséché, plusieurs iles, entourées d'atterissements, se joignirent au continent. Après les grandes pluies d'hiver, leur séparation se rétablit encore momentanément, et, dans les temps secs même, on peut distinguer les anciennes iles par l'élévation de leur sol. Elles portent cinq villages, que M. Pouqueville (*Voyage en Grèce*, t. III) nomme Gonria, Milo, Agouri, Magerla (l'ancienne Artemia) et Neochori. Tout le district, long de 4 lieues sur 2 de large, est désigné sous le nom de Parachéloïde ou Anachaïdès. Selon la mythologie grecque, les Échinades étaient d'anciennes nymphes transformées en iles pour s'être attirées le courroux de l'Achéloüs par leurs mépris. On attribuait à Hercule le dessèchement du delta de l'Achéloüs, par lequel travail le héros agrandit le royaume d'OEnée, père de Dejanire. Sous le régime turc, le district d'Anachaïdès était abandonné aux sulthanes pour en tirer le revenu. Toutes les iles n'ont pourtant pas été converties en terre ferme. M. Leake, qui a fait en quelque sorte le périple des côtes du Nord (*Travels in northern Greece*, vol. IV, Londres 1835), divise les Échinades encore existantes en trois groupes, savoir : les *Diaporta*, situées vis-à-vis de Platia, à l'entree d'une baie vaseuse; les *Dragonares*, à l'ouest des précedentes, et les *Modhia*, au midi. « Toutes les grandes iles, dit ce savant voyageur, produisent du grain. Pondiko, Provati et Dragonera, qui est la plus grande de toutes les iles, ont des kalyvia ou cabanes; quant à Petala, les oliviers sauvages y abondent. »

Ces iles font maintenant partie du royaume de Grèce. Elles n'ont guère d'importance par leur étendue ou leurs productions, mais elles figurent dans la mythologie ancienne et elles fournissent une preuve évidente des changements qu'a subis le sol de la Grèce. Les anciens ne s'accordent pas plus que les modernes au sujet de ce groupe. Pline cite les noms de neuf iles, tandis qu'Ovide n'en compte que cinq; d'autres auteurs étendent l'archipel des Échinades jusqu'aux trois iles Taphiennes ou Téléboïdes, situées devant Leucade, et dont la principale était Taphos. Ils ne font ainsi qu'un seul archipel des deux groupes. D. G.

ÉCHINIDES. Sous ce nom d'ordre sont compris tous les animaux *actinomorphes*, c'est-à-dire dont toutes les parties sont disposées en rayons convergents vers le centre, dont la peau, formée d'un grand nombre de petites pièces polygones, est solide, crétacée, percée de deux ouvertures pour la bouche et l'anus, dont la position réciproque varie;

couverte de tubercules dont le nombre et la disposition ne sont pas constants, et qui portent des appendices mobiles, calcaires, de forme différente, hérissés d'épines, entremêlés de suçoirs subtentaculaires, nommés *ambulacraires* à cause de leur disposition, et qui traversent les trous dont la peau est percée.

L'appareil de la locomotion est composé des ambulacraires et des piquants dont nous avons parlé. L'animal allonge ses suçoirs dirigés dans le sens du lieu où il veut se transporter, les attache à quelque corps solide en faisant le vide à l'aide de petites ventouses ou disques denticulés à leur circonférence qui terminent ces suçoirs. Ces organes, doués d'une grande contractilité, peuvent rentrer entièrement à l'intérieur et s'allonger comme les tentacules des limaces. Les piquauts, qui sont mobiles dans tous les sens, servent aussi à la locomotion; l'animal étend ceux du côté où il veut aller, puis les abaisse, se pousse avec ceux du côté opposé, et continue cette manœuvre jusqu'à ce qu'il soit parvenu à sa destination. Système digestif complet; organe buccal, mastication, œsophage; estomac qui cependant ne paraît être que la dilatation de l'intestin. L'organe respiratoire consiste dans les lames situées en avant des suçoirs tentaculaires, qui sont creux et peuvent conséquemment porter le fluide absorbé dans les organes analogues aux branchies tentaculaires des holothuries. Appareil de la circulation entier; le cœur facilement distinct. Il en est de même des organes génitaux, qui consistent en un grand nombre d'ovaires situés autour de l'anus et disposés en rayons; les œufs sont assez gros. Le mode de reproduction n'est pas connu; on sait seulement que les échinides déposent leur fruit au printemps, et qu'il paraît contenir une grande quantité d'œufs. Ces animaux se nourrissent, à ce qu'on suppose, de crustacés et de bivalves : la force de leurs mâchoires permet de le penser. Ils vivent dans les mers; aux marées basses, on en trouve dans le sable, où probablement ils s'enfouissent pour ne pas rester à découvert pendant les basses eaux. L. D. C.

ÉCHINODERMES. Cette dénomination a été créée par Klein, pour les animaux connus sous le nom d'oursins ou hérissons de mer. Les échinodermes forment le deuxième ordre des *radiaires* de Lamarck, nom qui indique la disposition rayonnante que présentent les parties externes et internes de ces animaux; à ce nom correspondent les *centraires* de Pallas et les *actinozoaires* de M. de Blainville.

Les radiaires échinodermes offrent les caractères suivants : animaux nus, à corps généralement suborbiculaire, renversé; peau opaque, coriace ou crustacée, le plus souvent tuberculeuse ou épineuse, percée de trous disposés par série, servant au passage de tubes rétractiles, aspirant l'eau pour la respiration. Bouche simple, généralement inférieure, armée de parties dures à son orifice; système nerveux appréciable; absence de cerveau, de la tête, d'yeux, de pattes articulées; appareil respiratoire existant constamment dans les classes supérieures.

L'histoire physiologique de ces animaux est encore bien peu avancée. Ont-ils des sexes séparés? sont-ils hermaphrodites? chaque individu peut-il se reproduire sans le concours des organes sexuels? on l'ignore. On n'a point découvert l'organe mâle ou femelle; on voit sur tous les individus des ovaires remplis d'œufs ou de corps reproductifs variant de forme, de volume; mais rien n'indique le moyen de fécondation. Les échinodermes sont doués d'une grande puissance de reproduction, et dans plusieurs genres une seule partie isolée du reste du corps continue à jouir de la vie et se convertit en un animal parfait. A l'instar des échinides, les tentacules forment leur appareil de locomotion; c'est par l'allongement ou la rétraction de ces tentacules, et en les fixant par les ventouses qui les terminent, que ces animaux exécutent leurs mouvements progressifs.

Les échinodermes ne se réunissent jamais pour former des animaux composés; ils ne sont ni lumineux, ni phosphorescents. Ils sont répandus dans toutes les mers; mais c'est entre les deux tropiques qu'ils sont plus nombreux, plus variés, et qu'ils acquièrent une plus grande dimension. L. D. C.

ÉCHINORYNQUES, genre de vers intestinaux de l'ordre des acanthocéphales, établi par Zoega et Muller. Ces vers arrondis, cylindroïdes, présentent généralement la forme d'un sac allongé, ridé transversalement. Leur peau est percée d'un grand nombre de pores, invisibles même à l'œil armé du microscope, mais dont la présence paraît prouvée par la rapidité avec laquelle ces insectes absorbent l'eau. L'appareil musculaire au moyen duquel s'opère le mouvement de leur trompe a fixé l'attention des naturalistes. Cette trompe, qui distingue les échinorynques de tous les vers intestinaux, consiste dans un prolongement intérieur renfermé dans un renflement céphalique, ainsi appelé parce qu'il remplace la tête de l'animal; rétractile comme les tentacules des limaçons, au point de pouvoir sortir et rentrer en masse ou toute développée dans l'organe qui la contient; enfin garnie de crochets disposés par série et dont le nombre et la forme sont variables. C'est au moyen de cet appareil que l'échinorynque se fixe aux parois de l'intestin; il l'emploie probablement aussi comme moyen de progression.

Quant à l'organisation intérieure, les ouvrages spéciaux des helmintologistes (*v.*) ne contiennent rien de satisfaisant. Cependant les recherches de MM. Rudolphi, de Blainville, Jules Cloquet et Bremser, sur l'échinorynque de la baleine et l'échinorynque-géant, sont d'un grand intérêt pour la science. Nous ne dirons ici qu'un mot sur le mode de propagation de ces insectes. Quelques auteurs prétendent que les deux sexes sont placés sur des individus différents : M. de Blainville n'a point reconnu d'organes mâles, tandis que Rudolphi et Muller disent en avoir bien distingué dans l'échinorynque globuleux. Selon ces derniers auteurs, l'organe mâle consiste en des globules variables en nombre, renfermés dans une vésicule située à l'extrémité opposée à celle de la terminaison des ovaires; ils regardent comme les ovaires deux organes granuleux placés de chaque côté de la trompe. On est parvenu à faire sortir les œufs par cette extrémité, en comprimant le corps de l'animal; c'est probablement par cette même voie qu'ils sont naturellement expulsés au dehors. L'absorption des substances alimentaires se fait autant par les pores de l'animal que par sa bouche, dont l'existence n'est d'ailleurs pas certaine. M. de Blainville prétend au contraire que ces substances sont puisées par une des deux extrémités de l'insecte et transmises dans le canal intestinal; mais l'existence de ce dernier est niée par des auteurs dont le témoignage est d'un grand poids. On n'a trouvé jusqu'à présent les échinorynques que dans le canal intestinal des vertébrés, spécialement chez les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons; jamais chez l'homme. Nous ignorons le temps nécessaire à leur développement. Ils sont très peu vivaces. Les entomologistes en comptent plus de soixante espèces. L. D. C.

ÉCHIQUIER (du jeu des échecs). C'est la surface d'un carré dont un côté a environ 12 à 13 pouces, qui lui-même est divisé en autres petits carrés au nombre de 8 sur chaque face ou sur 8 de profondeur en tous sens, que l'on nomme *cases*. On prépare une facile distinction entre ces compartiments ou cases en les détachant l'une de l'autre au moyen de deux couleurs bien tranchées, comme blanc et noir, qui alternent entre elles de la manière suivante. En considérant la première rangée de cases d'un côté quelconque, soit la première case à droite blanche, on fera la seconde noire, la quatrième noire, etc., ce qui fait quatre cases blanches et quatre noires. Arrivés à la seconde rangée, si nous faisons la première case droite noire, elle correspondra à la première blanche au-dessous; la seconde devra être blanche et correspondra à la noire de la première rangée; et, en continuant ainsi, tout le grand carré se trouvera rempli d'autres petits carrés alternativement blancs et noirs, de quelque côté que l'on considère le grand.

Maintenant ces petits carrés se touchent de deux manières, savoir les uns par leurs côtés communs et les autres par le sommet de leurs angles; or, il résulte de la disposition des couleurs, comme nous venons de la décrire, que c'est

en considérant les carrés comme se touchant par les côtés, que les couleurs sont alternatives; mais que si on les considère comme se touchant par leurs pointes, tous ceux qui sont sur la même ligne transversale, par rapport au grand carré, se trouvent d'une couleur uniforme.

Pour le placement des pièces sur l'échiquier et pour les règles du jeu, *voy.* ÉCHECS (*jeu des*).

Cette disposition de carreaux de deux couleurs se dit *en échiquier* pour tout ce qui est analogue; certaines juridictions de Normandie et deux corps de haute magistrature en Angleterre ont même retenu cette dénomination du tapis qui couvrait le plancher du lieu de leurs séances (*voy.* ci-dessous). On la donne aussi quelquefois aux arbres et autres objets disposés en quinconce, c'est-à-dire à ceux qui, par leur arrangement, laissent entre eux des espaces présentant des avenues droites, perpendiculaires l'une à l'autre. Cte M. DE V.

ÉCHIQUIER (COUR DE L'). La cour de l'échiquier (*court of exchequer*) est une cour de justice en Angleterre. Nominalement, son rang dans la hiérarchie judiciaire est au-dessous des trois autres hautes cours de justice; mais, de fait, elle posssède des pouvoirs tout aussi étendus. Comme on l'a dit dans l'art. précédent, son nom dérive du tapis, bariolé comme un échiquier, dont la table de travail était anciennement couverte. Cette étymologie est bien constatée, quelque comique qu'elle paraisse.

La cour de l'échiquier fut créée pour juger tous les cas litigieux auxquels les impôts peuvent donner lieu. Ainsi, par sa constitution primitive, elle ne devait prononcer que dans les procès où il s'agissait de la recette ou dépense des revenus publics. Les bornes de sa juridiction étaient alors nettement tracées et la distinction entre elle et les autres cours de justice était très nette; mais elle a trouvé moyen d'empiéter sur les attributions de tous les tribunaux civils, et, à l'aide d'une fiction légale, elle prononce aussi entre les particuliers. Cette fiction consiste en ce que le demandeur déclare qu'il est endetté au roi, et que, pour se mettre à même de payer ce qu'il doit, il lui faut recevoir ce qu'on lui doit.

Les juges dans cette cour sont : le grand-trésorier (*the lord Treasurer*), le chancelier de l'échiquier, le baron supérieur (*the chief baron*) et trois barons inférieurs (*the puisne barons*). A présent il n'y a pas de trésorier : son emploi est en *commission*, c'est-à-dire que les ministres en remplissent les devoirs. Il s'ensuit que le chancelier est censé être le juge suprême de la cour; mais il s'en occupe très peu, se bornant à y siéger une fois par an pour maintenir les anciens usages. Le chancelier de l'échiquier fait toujours partie du ministère; il en est l'organe dans la chambre des députés, avec laquelle il est nécessairement en rapport continuel comme chef du département de la finance.

Cette cour se divise en deux départements différents : le département fiscal et le département judiciaire. Le dernier se subdivise encore et forme un tribunal de droit commun et un tribunal d'équité.

Du tribunal d'équité il n'y a qu'un appel, l'appel à la chambre des pairs. Du tribunal de droit commun on peut appeler à la chambre de l'échiquier, espèce de cour de cassation formée des juges de toutes les cours de justice dans le royaume.

Si l'on veut trouver les premières traces de l'existence de cette cour, il faut remonter à une époque très reculée de l'histoire d'Angleterre; on en place l'institution, mais sans certitude parfaite, sous le règne de Guillaume-le-Conquérant. *Voy.* ci-après. M. M-N.

ÉCHIQUIER DE NORMANDIE, ancienne cour normande de justice et de comptabilité. Son nom venait d'un tapis semblable à celui qui couvre encore en Angleterre la table où se règlent les comptes de la trésorerie, et sur lequel étaient figurés plusieurs compartiments servant à caser les diverses monnaies qui avaient cours dans le duché. Les ducs portaient ce tapis partout avec eux et terminaient leurs décisions par ces mots : *Actum in scaccario* ou *super scaccarium*. Quelquefois le grand-sénéchal présidait à leur place, assisté du chancelier et du trésorier. Après eux siégeaient les barons qui devaient au duc le service

dans les jugements de sa cour aussi bien que dans ses armées. Quelques auteurs ont voulu faire remonter jusqu'à Rollon, législateur à demi barbare, cette institution, œuvre d'une civilisation plus avancée. Suivant d'autres on ne trouverait des traces certaines de son existence que sous Henri Ier ou tout au plus sous Guillaume-le-Conquérant, qui l'aurait établie à l'imitation du tribunal anglais de la *Flete*. Cependant il paraît démontré que, dès avant la conquête, et soit qu'il faille en chercher l'origine dans les coutumes de la Neustrie, dans la législation norvégienne ou dans les *Missi dominici* de Charlemagne, il existait en Normandie une cour souveraine sous le nom et avec les attributions que nous avons indiqués. Seulement Henri Ier, fils du Conquérant, créa deux échiquiers pour les deux pays qu'il réunissait sous ses lois : celui d'Angleterre qui a subsisté sous la même dénomination jusqu'à nos jours, et celui de Normandie qui fut fixé à Caen et chargé spécialement de la comptabilité de deux provinces. Ce surcroît de fonctions nécessita l'établissement d'une justice ambulante, démembrement de l'échiquier que l'on a souvent confondu avec l'échiquier lui-même. Elle tenait ses assises à Rouen, à Bayeux, à Falaise, etc., et jugeait toute espèce de causes civiles, criminelles ou fiscales. Quelques-unes étaient réservées aux sessions générales de l'échiquier de Caen qui, à partir de 1255, se tenaient régulièrement deux fois par année, à Pâques et à la Saint-Michel, époques solennelles que l'on prit longtemps en Normandie pour termes de paiement. Les parties s'expliquaient en personne, et les jugements, empreints d'une simplicité de formes un peu oubliée depuis, commençaient par ces mots : *Hæc est finalis concordia inter*, etc.

Tel était l'échiquier sous les ducs. Comme toutes les institutions locales, il subit de graves altérations lors de la réunion de la Normandie à la couronne en 1204. Vinrent les légistes qui supplantèrent les barons : avec eux s'introduisit la chicane et ses formes. Néanmoins, quand toutes les justices seigneuriales de France ressortissaient, par la voie de l'appel, au parlement de Paris, on vit le duc de Normandie retenir quelque temps, seul avec le comte de Toulouse, le droit de juger sans appel; et, dans la charte accordée aux Normands en 1315 par Louis-le-Hutin, il est dit expressément que, conformément à l'ancienne coutume de cette province, nulle des causes qui seront jugées à l'échiquier ne pourra être portée au parlement de Paris, même devant le roi, et que l'on ne pourra non plus ajourner les Normands pour les affaires du duché devant le même parlement. Bientôt le pouvoir royal renversa ces barrières. Rendu sédentaire, puis divisé en deux chambres, celle de justice et celle du trésor, qui ne tarda pas à être supprimée, fixé par Louis XII à Rouen en 1499, l'échiquier normand perdit bientôt jusqu'à son nom, que François Ier changea en celui de parlement (1514); et de son antique splendeur il ne lui resta que le titre de cour souveraine avec le privilége de marcher immédiatement après le parlement de Paris. Mais jusqu'en 1789 les lois et ordonnances qu'on voulait rendre exécutoires en Normandie furent terminées par la formule : *nonobstant clameur de haro* (*voy.*) *et charte normande*; dernier hommage rendu par les rois à ces vieilles libertés provinciales qu'ils avaient détruites.

Échiquier d'Alençon. Charles Ier, comte d'Alençon, obtint l'érection d'un tribunal souverain, sous le titre d'échiquier, à l'instar de celui de Normandie, et Charles IV en régla les attributions. Présidé par le chancelier et en son absence par le plus ancien des conseillers du parlement de Paris, il n'était pas perpétuel: quelquefois plusieurs années s'écoulaient entre ses séances. Un autre tribunal nommé conseil jugeait provisoirement les affaires, en attendant la tenue de l'échiquier. Il ne connaissait que de l'appel des décisions de la chambre des comptes établie dans la même ville. Quand le duché d'Alençon se trouva réuni à la couronne par la mort de Marguerite de Valois, sœur de François Ier et grand'mère de Henri IV, un édit du 20 juin 1550 supprima l'échiquier et le conseil d'Alençon. L'érection, par Charles IX, du duché en apanage pour le plus jeune de ses frères lui redonna

quelques années d'existence après lesquelles il alla se confondre dans le parlement de Normandie. R-Y.

ÉCHO (physique), du grec ἦχος et ἠχώ, son. L'écho est un effet acoustique produit par la réflexion du son sur un corps solide et se répétant à l'oreille qui a déjà entendu le son radical ou à d'autres qui n'ont pu entendre directement ce dernier.

Quoique la théorie de ce phénomène soit aujourd'hui assez bien établie, il reste encore des faits assez mystérieux à expliquer; car tels lieux qui, suivant les règles, doivent faire écho, n'en produisent pas, et d'autres en font entendre quand ils ne paraissent pas disposés pour cela. Il serait aussi curieux de savoir pourquoi les causes atmosphériques influent sur les échos, comme nous en citerons tout à l'heure un exemple.

La physique du son ou l'acoustique (*v.* ce mot et SON) a beaucoup de rapport avec celle de la lumière considérée sous le rapport catoptrique, quant aux lois auxquelles l'un et l'autre sont soumis. Ainsi, de même que l'on considère un corps lumineux comme le point central d'une sphère aux limites de laquelle se propage la lumière par une sorte d'ondulation, de même on doit concevoir le corps sonore comme le centre d'une sphère analogue, dans laquelle les vibrations de l'air, qui sert de véhicule au son, se transmettent de proche en proche.

Maintenant, si l'on considère les obstacles qui peuvent s'opposer à la marche libre des rayons ou des ondes sonores, on concevra facilement aussi que ces rayons ou ces ondes peuvent être arrêtés ou bien réfléchis en différentes directions, selon les circonstances.

On appelle *centre phonique* (de φωνή, voix) le point d'où part la voix ou le son qui va se réfléchir, et *centres phonocamptiques* (φωνή et κάμνω, je me fatigue) les points qui renvoient le son primitif et forment par conséquent écho.

Or voici les principes reconnus à cet égard : 1° tout rayon sonore se réfléchit en faisant l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence; 2° la vitesse du son réfléchi est égale à celle du son direct (sauf les accidents étrangers, comme le vent, etc.); 3° l'intensité du son réfléchi, à l'extrémité d'un rayon brisé, est précisément celle qu'il aurait eue à l'extrémité d'un rayon droit, égal à la somme du rayon direct et du rayon réfléchi.

L'art n'est pas très heureux dans ses tentatives pour faire des échos, et il est assez difficile de construire des voûtes qui les produisent; mais souvent un arrangement systématique fortuit vient à les produire. Les voûtes elliptiques ou paraboliques donnent surtout naissance à l'écho, et c'est à l'un des foyers de ces courbes que l'on reçoit le son répercuté. Les voûtes en dômes ou hémisphériques en produisent aussi; mais il faut que l'auditeur en soit à une distance telle que tous les rayons du son puissent converger vers lui dans la réflexion qui doit s'opérer : aussi le dôme des Invalides, celui du Panthéon, etc., à Paris, ne produisent pas d'échos pour les personnes placées dans l'église, mais peut-être en trouverait-on si on s'élevait suffisamment. Le dôme de la Halle au blé, au contraire, donne quatre sons fort distincts, quoique très rapprochés, à celui qui se place sur la pierre centrale ou aux environs. Au reste ces vibrations successives et rapprochées peuvent aussi tenir à la nature élastique de la paroi réfléchissante*; et peut-être cette voûte ne produisait-elle pas le même effet avant l'incendie qui ruina celle qu'on voyait auparavant et qui était construite en caisses de bois enduites de plâtre. Le concours et même la nécessité de l'élasticité expliquent les différentes anomalies dont nous avons parlé plus haut.

On peut rapporter aux échos ces voûtes acoustiques dont la propriété est de porter la voix à telle personne placée à un point donné, tandis que les individus qui se trouvent dans l'intervalle ne peuvent entendre les paroles : ce sont les voûtes construites en ellipse qui produisent cet effet, et il faut que les interlocuteurs soient placés vers les foyers. Ce serait un excellent confessionnal où le confesseur et le pénitent pourraient être invisibles l'un pour l'autre.

(*) On sait que ce dôme est construit en feuilles de cuivre assez minces soutenues par des arcs en fer.

On trouve un exemple de ce genre de phénomène sous le vestibule du grand escalier du Conservatoire des arts et métiers à Paris.

Enfin il y a des échos qui certes tiennent plus particulièrement à la circonstance des vibrations: ce sont ceux qui ne répètent pas le son émis lui-même, mais bien l'une de ses consonnances, comme la tierce, la quinte, l'octave, etc.; il convient donc de modifier la théorie de simple réflexion par celle des consonnances, selon les lois de l'harmonie.

En général, les échos ne se produisent pas dans les pays de plaines et par conséquent encore moins en mer calme; mais on en a observé lorsque la mer houleuse donne lieu par ses vagues à des centres phonocamptiques, et aussi lors du passage, à une certaine proximité, de vaisseaux dont les voiles bien tendues font très bien l'office de corps réfléchissants.

Toute paroi réfléchit les sons, mais trop rapidement, d'une manière trop diffuse pour faire écho; quelquefois cette réflexion rapide est incommode comme on l'éprouve dans une pièce un peu spacieuse et vide.

Pour qu'un son fasse écho, il faut qu'il y ait un intervalle notable entre la production du son et l'instant où il nous est renvoyé.

Les échos à plusieurs répétitions résultent de deux sortes de dispositions: tantôt le son se trouve réfléchi de l'une à l'autre paroi alternativement, à peu près comme un volant entre deux raquettes, ou plutôt comme deux glaces parallèles répètent un objet placé entre elles. Celui des tours de l'abbé Teinturier (Histoire de l'Académie des Sciences, 1710, pag. 18) en fournit un exemple; mais à chaque alternative l'intensité du son diminue et il finit par mourir.

Tantôt le son se réfléchit d'une paroi à une autre, puis à une troisième, etc. qui toutes font entre elles des angles déterminés; on peut se faire une idée de ce phénomène en considérant une bille de billard renvoyée d'un point aux quatre bandes pour revenir au point d'où elle est partie; mais dans ce cas il faut que chaque paroi se présente par rapport à l'auditeur de manière à faire des angles de réflexion successifs aboutissant à lui.

Le roulement du tonnerre n'est pas autre chose que la première détonation qui se répète de nuage en nuage et se réfléchit vers nous, selon la position où nous nous trouvons. On aura pu remarquer que le bruit va presque toujours en diminuant. Nous disons presque toujours, car il arrive quelquefois que le son rencontre un centre phonocamptique de forme concave, et alors il se réfléchit avec une bien plus grande intensité.

Les échos à plusieurs syllabes dépendent de la distance du corps réfléchissant. En effet, il est d'observation que le son parcourt en une seconde 338 mètres et dans le même temps on ne peut prononcer que dix syllabes. Dès lors, pour qu'une personne puisse entendre la répétition de plusieurs sons ou syllabes émis successivement, il faut que leur ensemble soit achevé avant le retour de la première émission; car s'il en était autrement, le son direct et le son réfléchi venant à se confondre, le premier par son intensité éteindrait le second, ou s'il ne l'absorbait pas en entier il y aurait cacophonie. C'est ce qui arrive à un écho dont le centre phonocamptique n'est qu'à 16 ou 17 mètres.

On sent que l'on peut déterminer l'éloignement de l'objet réfléchissant ou du centre phonocamptique par l'observation du temps nécessaire pour que le son réfléchi revienne au centre phonique.

Parmi les échos célèbres cités par les auteurs, il y a lieu de distinguer les suivants. Au sépulcre de Metella, femme de Crassus, il y avait, dit-on, un écho qui répétait facilement une phrase cinq fois. Gassendi assure que cet écho a répété huit fois le premier vers de l'Énéide. L'écho de la tour de Cyzique répétait sept fois. Près de Milan est un écho qui répète quinze fois (Transactions philosophiques, p. 480, n° 8). Près de Roseneath, en Écosse, est un écho qui répète une mélodie trois fois, chaque fois d'un ton plus grave (probablement plus bas). Chladni (*voy.*) assure avoir entendu à Muyden, près d'Amsterdam, un écho formé par un mur elliptique, dont le son très renforcé paraissait sortir de terre. L'abbé Teinturier, que nous avons cité plus haut, dé-

crit un écho produit, à trois lieues de Verdun, par deux grosses tours détachées d'un corps de logis et éloignées de 26 toises; en se plaçant au milieu, un mot prononcé fortement est répété douze à treize fois par intervalles égaux, mais avec décroissance dans l'intensité du son. Si l'on sort de la ligne qui joint les deux tours, on n'entend plus d'écho; mais si on se place sur une ligne qui joindrait une des tours au corps de logis, on obtient l'écho à une répétition (Histoire de l'Académie des Sciences, 1710, p. 18). Au château Simonnetta, à deux lieues de Milan, il y a deux ailes formant avant-corps: si l'on se place à une fenêtre de l'une des deux ailes, on obtient un écho qui répète un son jusqu'à quarante fois; Kircher et Monge l'ont observé. A Woodstock en Angleterre (où fut assassinée la belle Rosamonde, maitresse de Henri II), est un écho qui répète dix-sept fois le jour et vingt fois la nuit. C'est à celui-ci que nous avons fait allusion au commencement de cet article en parlant de l'influence des causes atmosphériques.

Tous les phénomènes de l'echo s'expliquent facilement au moyen des trois principes que nous avons posés en commençant cet article. Cte M. de V.

ÉCHO (mythol.). Personnifiant l'écho dont on vient d'expliquer le curieux phénomène, les Grecs en ont fait une nymphe de Béotie, fille de l'Air et de la Terre. Boileau dit dans son *Art poétique:*

Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse:
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

En effet, la fille de l'Air était aimée de Pan et en eut un fils; mais son cœur appartenait à Narcisse (*voy.*) qui dédaigna son amour. Alors elle se cacha dans le plus épais des bois et ne donna plus d'autre marque de son existence que la voix plaintive par laquelle elle répond aux bergers. Son corps dépérit, mais cette voix resta. On sait qu'Écho, servant les amours de Jupiter, amusa par ses contes et par ses fallacieuses réponses Junon, le jour où l'infidèle époux justifia plus que jamais par ses écarts la vive jalousie de la déesse. S.

ÉCHOUAGE, ECHOUEMENT. De ces deux mots, le dernier seul se trouve dans les dictionnaires de la langue française et dans les ouvrages de droit maritime. Peut-être faisait-il autrefois partie du langage des marins, mais aujourd'hui ils n'emploient généralement que le premier. *Échouement* est l'action d'*échouer:* un vaisseau échoue lorsqu'il touche le fond de la mer et cesse de flotter. L'échouement peut être fortuit ou volontaire; et dans le premier cas il s'ensuit souvent un naufrage (*voy.*). En effet, le vaisseau qui, par une erreur dans le calcul de sa route, par la perte de ses principaux agrès, d'où résulte l'impossibilité de le diriger convenablement, ou enfin par la violence d'un vent ou d'un courant qu'il ne peut maîtriser, donne sur un écueil ou est irrésistiblement poussé à la côte, ne vient pas toujours à bout de se retirer de cette position périlleuse. Un capitaine échoue volontairement son navire lorsque, poursuivi et près d'être attaqué par un ennemi supérieur en forces, il veut le soustraire à une capture inévitable. Il choisit alors, si la chose est possible, l'endroit de la côte où le bâtiment éprouvera le moins de dommages en échouant et où il aura la chance de pouvoir le remettre à flot, une fois le danger passé. L'échouement volontaire a lieu aussi pour pouvoir visiter la carène d'un navire, la nettoyer et y faire d'urgentes réparations. C'est à ce cas particulier que les marins ont commencé à appliquer le terme d'*échouage*, qu'ils ont ensuite étendu à tous les échouements. Par une nouvelle extension, ils ont aussi appelé *échouage* le lieu propre à mettre un bâtiment à sec pour le caréner. Les navires de commerce, dont la carène est généralement arrondie pour donner de la capacité à leur cale et la rendre susceptible de recevoir une plus grande quantité de marchandises, trouvent un point d'appui assez voisin de la quille pour qu'ils inclinent peu et ne fatiguent presque point dans l'échouage. Les caboteurs, devant fréquenter continuellement des ports et des havres qui assèchent à marée basse, sont construits de manière à pouvoir échouer sans danger ni dommage. Il n'en est pas de même des bâtiments de guerre, dont les fonds sont fins et qui sont d'ailleurs chargés

dans leurs hauts d'une pesante artillerie. Leurs liaisons se rompraient et ils incli-neraient de telle sorte que la mer en montant ne pourrait les redresser. Lorsqu'on est dans la nécessité de les échouer, il faut qu'ils soient maintenus droits au moyen d'étançons que l'on appelle *béquilles*. Cette opération n'est guère praticable que pour les petits bâtiments : ceux de haut bord, quand ils sont entrés dans une forme (bassin de radoub), quoique demeurant à sec, sont appuyés de façon à ne souffrir dans aucune de leurs parties.

Pour les conséquences de l'échouage nous renvoyons aux mots BRIS, VARECH (*droit de*), etc.

Le mot *échouer*, que nous avons transporté du vocabulaire de la marine dans le langage ordinaire, y exprime figurément le manque de succès dans nos entreprises. J.-T. P.

ECKHARD (LE FIDÈLE-). A ce nom se rattachent en Allemagne diverses légendes qui nous parlent d'un vieillard restant en sentinelle à la même place jusqu'au jour du dernier jugement, pour avertir les passants d'un danger qui les menace, danger au sujet duquel ces mêmes traditions varient. Dans le *Heldenbuch*, poème héroïque du moyen-âge, Eckhard de Brisach, de la race des Harlingen, fait avec Théodoric de Bern (Vérone) la guerre à l'empereur Ermrich, qui avait osé faire pendre les deux derniers rejetons de cette même race, et finit par le tuer.

Le fidèle Eckhard a été confondu avec le premier des deux margraves de Misnie qui ont porté le même nom; mais la légende relative au bon vieillard est plus ancienne que le règne de ECKHARD Ier, qui fut investi en 985 par Othon III, dont il était le favori, du margraviat de Misnie et qui ensuite fut élu duc de Thuringe. S.

ECKHEL (JOSEPH - HILAIRE) naquit le 13 janvier 1737, à Enzesfeld, sous Enns, en Autriche, où son père régissait les biens du comte de Zinzendorf. Il se livra à l'étude avec ardeur et se distingua autant par ses qualités morales que par ses progrès rapides dans la langue latine, l'histoire et la littérature. Il entra fort jeune encore chez les jésuites de Vienne, recommença ses humanités à Léoben en Styrie, et ajouta à ses connaissances celles de la philosophie, des mathématiques, de la théologie, des langues grecque et hébraïque. Il composa en 1765 deux odes latines sur le mariage de l'empereur Joseph II avec Joséphine de Bavière. De retour à Vienne en 1756, il enseigna le latin au *Theresianum*, puis la grammaire et la rhétorique à Steyer en Autriche, dans l'école impériale des cadets. Il enseigna ensuite, depuis 1768 jusqu'en 1771, la poésie et l'éloquence au gymnase de Vienne.

L'étude des médailles était dès lors son occupation favorite; il y fut dirigé par le père Khell, et, après la mort de ce savant, il le remplaça dans la garde du cabinet de médailles des jésuites. Eckhel avait fait profession dans cet ordre en 1770. Ayant obtenu en 1772 la permission d'aller en Italie, il se perfectionna dans l'étude de l'antiquité et de la numismatique par ses relations avec Lanzi, Marini, Oderici et Edmond Cocchi, garde du cabinet de Florence. Il fit part à ce dernier des idées nouvelles qui devaient reculer les limites de cette science, et fut présenté par lui à Léopold II, grand-duc de Toscane, qui le chargea de ranger son cabinet d'après son nouveau système.

Il faut dire que les premières idées de ce système avaient été conçues et exécutées en partie par un savant français, Pellerin, dont la belle et intéressante collection a considérablement enrichi le cabinet de France. Jusqu'alors une nomenclature alphabétique avait été la forme adoptée pour l'arrangement des médailles des régions, des villes et des rois. Cette sèche et froide classification écartait toute comparaison entre les pièces frappées dans le même pays, interrompait la série des événements, et rendait très difficiles ces rapprochements auxquels doivent donner lieu les types religieux ou historiques, la fabrication qui nous initie à la marche graduelle de l'art, les dates qui nous éclairent sur la chronologie. Le recueil des médailles publié par Pellerin, en dix volumes, avait pour base une classification géographique, dont Eckhel sentit toute l'importance. En dé-

veloppant cette idée, il éleva la connaissance des médailles à la hauteur philosophique qui fit d'une chose d'amusement et de curiosité une science digne de prendre sa place entre toutes celles qui éclairent et agrandissent l'esprit humain. La méthode et l'esprit d'analyse dirigèrent ses immenses travaux, et en surpassant tous les numismatistes qui l'avaient précédé, il devint le guide de tous ceux qui devaient le suivre. Tout ce qu'avaient élaboré, pendant deux siècles de consciencieuses recherches et de savantes découvertes, des hommes tels que Spanheim, Frœlich, Panel, Cary, Patin, Banduri, Morell, Barthélemy et beaucoup d'autres, Eckhel l'a résumé dans sa classification méthodique.

A son retour d'Italie et après la destruction de l'ordre des jésuites, Eckhel, recommandé par Léopold à sa mère Marie-Thérèse, fut nommé en 1774 directeur du cabinet des médailles de Vienne et professeur d'antiquités.

Le premier ouvrage numismatique qu'il publia fut un volume intitulé *Numi veteres anecdoti* (Vienne, 1775, 2 vol., in-4°), médailles *anecdotes*, c'est-à-dire *inédites*, ou mal expliquées. Dans la préface de ce livre, il rend compte des voyages numismatiques qui lui ont procuré les richesses qu'il décrit. Cet ouvrage, qui réunit des connaissances transcendantes, porta très haut la réputation d'Eckhel; il fut suivi du catalogue du cabinet de Vienne, *Catalogus Musæi Cæs. Vindobonensis numorum veterum*, etc. (*Vindob*, 1779, 2 vol. in-fol.), disposé dans le système qu'il avait déjà suivi pour l'arrangement du cabinet de Florence. Les autres ouvrages que publia Eckhel furent une description des médailles d'Antioche de Syrie, dans la préface de laquelle il exposait le plan du travail immense qu'il préparait alors; un premier recueil de médailles anecdotes pour compléter ses *Numi veteres*, mais auquel il n'a point donné de suite; un petit traité élémentaire de numismatique en allemand, à l'usage des écoles, reproduit dans l'Introduction à l'étude des médailles, que Millin a donnée en français; l'explication d'un choix des pierres gravées du cabinet de Vienne; ouvrage magnifique, dont le texte, par la précision et la clarté des descriptions, et par les remarques neuves et judicieuses dont elles sont accompagnées, peut être proposé pour modèle à ceux qui entreprennent des travaux de ce genre. Eckhel a écrit cet ouvrage en français, en s'aidant des conseils de son ami, le baron de Locella.

Enfin Eckhel couronna ses travaux par la publication de la *Doctrina numorum veterum*, ou science des médailles (1792 à 1798, 8 vol. in-4°), dans laquelle se trouve exposé un système général de la numismatique, ouvrage remarquable, où les préceptes sont suivis de leur application, et où l'érudition la plus vaste est soumise à la méthode la plus judicieuse. Les prolégomènes de cet ouvrage* et les traités qu'il contient sur les diverses parties de la numismatique servent aujourd'hui de base à tous les ouvrages que l'on fait sur la science des médailles. La description des médailles antiques de M. Mionnet (*Description de médailles antiques, avec leur degré de rareté*, etc., 17 vol. in-8°, de 1806 à 1836) est l'application continuelle et matérielle de la philosophie numismatique d'Eckhel.

Ce savant aussi vertueux que modeste avait renfermé sa vie dans ses études et dans les devoirs de sa place; il possédait les principales langues anciennes et modernes et correspondait avec les savants les plus célèbres de l'Europe. On pourrait citer plusieurs traits de son désintéressement et de sa générosité; mais le manque d'espace nous interdit ces détails.

Eckhel mourut le 17 mai 1798, âgé de 66 ans. Une notice historique sur ce savant et sur ses immenses travaux fut lue à la société philomathique de Paris, par A.-L. Millin, et publiée dans le *Magasin encyclopédique*, 5e année (1799), t. II, p. 458. Cette notice, traduite en latin par M. Hohler, a été reproduite avec le portrait de ce savant dans l'ouvrage intitulé *Addenda ad Eckhelii Doctrinam numorum veterum ex ejusdem autographo posthumo* (Vienne, 1826, in-4°), par M. Steinbüchel, son élève,

(*) Ils ont été traduits en français par M. Du Mersan, dans sa Numismatique d'Anacharsis, et reproduits dans les éléments de numismatique de la Bibliothèque populaire.

qui lui a succédé dans la place de garde du cabinet des médailles de Vienne. D.M.

ECKMUHL (BATAILLE D'). La bataille d'Eckmühl, ainsi que la plupart des actions militaires de ce genre, ne peut pas être considérée comme un fait isolé. Elle fut le résultat et la conséquence, pour ainsi dire mathématique, d'une série de combats et de manœuvres dont la justesse et le mérite des combinaisons garantissaient à Napoléon les succès qu'il s'en était promis et qu'il a en effet obtenus.

A vrai dire, la bataille d'Eckmühl a duré cinq jours : elle a commencé le 19 avril 1819 par les succès de l'armée française à Tann, Arnhofen et Pfaffenhofen; elle a continué le 20 dans ces glorieux engagements qui eurent lieu en avant d'Abensberg, Kirchdorf, Langwaid, Rohr, Rottenbourg, Siegenbourg, Birwang et Tengen, et qui furent autant de combats heureux, que l'on a réunis sous la dénomination de bataille d'Abensberg (*voy.*).

Ces diverses actions, en opérant la concentration de l'armée française, avaient rompu la ligne autrichienne dont le centre se trouva totalement séparé de la gauche, et préparaient ainsi les succès des deux journées suivantes. Le 21, Napoléon veut s'emparer des magasins de l'ennemi établis à Landshut : il marche sur cette ville avec les corps de Bessières, Wrede et Vandamme, culbute les troupes autrichiennes commandées par le général Vincent, met en déroute le corps du général Hiller, et, par un de ces coups audacieux du général Mouton, aujourd'hui maréchal comte de Lobau, qui marchait à la tête du 17e régiment de ligne, s'empare de Landshut. Pendant le même temps, Davoust et Lefebvre livraient à l'archiduc Charles, au prince de Hohenzollern et au prince de Rosenberg de sanglants combats qui ne finirent qu'avec la nuit. Dans toute cette journée l'ennemi reconnaît une perte de 8,000 hommes, tant sur la Laber qu'à Landshut. Enfin ces belles journées ont été couronnées le 22 par la bataille générale livrée à Eckmühl* et dans les villages environnants, jusque dans les plaines qui s'étendent vers le Danube; et cette bataille fit ouvrir le lendemain les portes de Ratisbonne à l'armée française.

(*) Village situé sur la Laber, dans le cercle bavarois du Regen.

Napoléon avait donné ses premiers ordres de Paris; il ne quitta la capitale que le 13 avril 1809. Le prince Charles avait fait ses dispositions dans l'espoir que Metternich retiendrait l'empereur à Paris par la lenteur de ses négociations. Tout à coup Napoléon parut le 17 à Donauwerth; son arrivée inattendue surprit le prince Charles et déconcerta les Autrichiens, qui se trouvèrent en quelque sorte battus avant d'avoir été attaqués.

Le théâtre des événements militaires inséparables de la bataille d'Eckmühl est compris entre l'Isar et le Danube. L'armée autrichienne qui s'était répandue sur la rive gauche du Danube, dans le pays traversé par l'Altmühl, est attirée en grande partie sur la rive droite par les manœuvres de l'armée française, que l'empereur cherchait à concentrer dans l'espèce de quadrilatère renfermé entre les villes de Neustadt, Landshut, Straubing et Ratisbonne. Le maréchal Davoust, qui occupait cette dernière, marchait sur l'Abens, pendant que Masséna et Oudinot partant, le premier d'Ulm, et le second d'Augsbourg, se dirigeaient sur Pfaffenhofen. L'empereur réunit autour de ce point les quatre divisions de Masséna, sur les directions de Neustadt, Freysing et Au, de manière à gagner du temps et du terrain des divers côtés. Le prince Charles était le 19 à une journée de marche de Ratisbonne, ayant sa ligne d'opération sur Laudshut. Son armée était divisée en trois colonnes qui formaient ensemble une masse d'environ 92,000 Autrichiens. Ils se trouvaient dans la soirée du 18 réunis entre Rohr et Siegenbourg; mais cette belle armée éprouva dans les trois journées suivantes des pertes assez considérables qui la disloquèrent.

L'empereur, par ses manœuvres des 19, 20 et 21, était parvenu à séparer l'armée autrichienne et à concentrer l'armée française. L'archiduc Charles, qui avait laissé à Hemau, sur la rive gauche du Danube, un de ses corps d'armée de 27 ba-

taillons et 16 escadrons, avait porté plus de la moitié de ses troupes vers le défilé d'Abbach et sur la route d'Abensberg. Ce prince, croyant Napoléon occupé sur l'Isar à 12 lieues de lui, se décide le 22 à prendre l'offensive. Mais il croit pouvoir différer encore pour achever la réunion de son armée; il emploie toute la matinée à préparer sa marche; il avait une armée dont la force est évaluée à 80,400 hommes, dont plus de la moitié était entre Abbach et Peising; le reste, commandé par Hohenzollern et le prince de Rosenberg, défendait Laichling et les environs d'Eckmühl.

Napoléon avait réuni de son côté des forces supérieures; Davoust commandait le corps de Lefebvre, celui d'Oudinot et la division du prince royal de Bavière. Lannes avait sous ses ordres les divisions Gudin et Saint-Sulpice et celle de Morand. Le général Espagne était à la tête d'une division de cuirassiers. Masséna avait trois divisions d'infanterie sur la route d'Ergolting. Wrede devait se rendre à Geisenhausen pour appuyer le maréchal Bessières et rejeter le corps du général Hiller sur l'Inn, le plus loin possible. Une des divisions de Masséna était laissée en réserve à Landshut et celle du prince royal en réserve à Rottenbourg.

Vers midi on entend quelques fusillades sur la gauche du maréchal Davoust, puis le canon vers la droite de l'armée française. Les villages de Burghausen et de Lintach, occupés par les troupes de Wukassowich et défendus par une forte artillerie qui garnit les hauteurs, sont attaqués par l'armée française; en un instant l'avant-garde est culbutée et chassée sur le défilé d'Eckmühl, qui était gardé par deux bataillons et une brigade. Le prince de Rosenberg, en attendant des secours de l'archiduc, se reploie derrière les villages de Laichling et fait occuper les hauteurs d'Eckmühl, qui étaient bien garnies d'artillerie. Les Français arrivaient à Lintach et du haut de ces collines découvraient, à travers les vallons et les coteaux qui coupent le pays, le champ de bataille qui s'élevait doucement en amphithéâtre.

Napoléon, saisissant d'un coup d'œil tous les accidents du terrain, expédie ses ordres; le feu s'engage des deux côtés : les fumées des batteries des deux armées marquent leurs positions. Bientôt il fait attaquer sous ses yeux par les Wurtembergeois le pont et le village d'Eckmühl, dont les approches sont foudroyées par une artillerie formidable. Repoussés plusieurs fois, et par suite rebutés, ils sont ramenés à la charge par des officiers français, et, favorisés par la division Gudin, qui avait tourné les villages, ils parviennent enfin, après de longs efforts, à s'en rendre maîtres. La cavalerie française attaque le bois de Roking, où pénétraient l'avant-garde de Wukassowich et la brigade de Biber. Davoust à la gauche attaquait en même temps avec son artillerie Unter-Laichling fortement retranché, et le bois en arrière défendu par des abattis. Une résistance opiniâtre de la part de l'ennemi exigea une lutte prolongée, et si le village finit par être enlevé, on le dut aux efforts réunis du 10e, du terrible 57e et du 72e, ainsi qu'à la division Friant. Ces corps se sont couverts de gloire en chassant l'ennemi, qui fut forcé de se retirer sur Ober-Santing, et en s'emparant de la forêt de Santing.

Vers Laichling et vers Eckmühl, le corps de Rosenberg défendait vigoureusement le bois de Laichling. La division Saint-Hilaire le lui dispute assez longtemps, l'en expulse et s'avance vers la chaussée de Ratisbonne, où elle est arrêtée pendant quelques moments par une charge de la cavalerie autrichienne.

Davoust attaque l'artillerie ennemie, qui se retirait précipitamment d'Eckmühl; elle parvient à sauver ses pièces. Des charges de cavalerie française et bavaroise culbutent les hussards et les chevau légers autrichiens.

A la droite, Lannes, placé sur le point décisif du champ de bataille, poursuit vivement les Autrichiens, les renverse et leur prend 16 pièces de canon. Napoléon fait alors avancer sa ligne entière : Davoust à gauche par Santing; Lefebvre avec les Bavarois et la division Demont entre Davoust et la chaussée; la cavalerie au centre; Lannes à droite par Felkofen et Galspach. Il rapproche en même temps les corps de Masséna et d'Oudinot. Tou-

tes ces attaques sont soutenues valeureusement pendant trois heures par Rosenberg et ses généraux, tous à la tête de leurs corps. Les renforts qu'ils attendaient n'arrivent pas; abandonnés à leur propres forces, les Autrichiens sont obligés de céder et de se retirer à travers les bois par Santing sur Eglofsheim. Rosenberg tint quelque temps sur la position d'Hohenberg; mais elle fut bientôt tournée et culbutée par les colonnes françaises qui faisaient des progrès de tous côtés. L'infanterie autrichienne, fort maltraitée, se retirait partout dans le plus grand désordre, et, poursuivie par celle de Napoléon, elle ne pouvait rétablir ses rangs. La nuit approchait; l'archiduc, pour arrêter la marche des Français, avait placé à l'entrée des plaines qui s'étendent jusqu'au Danube 32 escadrons de cuirassiers et de hussards protégés par plusieurs batteries. Notre cavalerie attaqua celle de l'ennemi avec un courage qui approchait de la fureur; les deux masses se choquèrent avec violence; toutes ces charges, où les deux parties déployaient une bravoure qui allait jusqu'à l'animosité, produisaient une des plus épaisses mêlées qu'on eût jamais vues. L'artillerie ennemie s'était sauvée, son feu avait cessé; on n'entendait plus que le bruit des sabres retentissant sur les casques et les cuirasses, le son des trompettes et les cris des combattants. La lune vint bientôt éclairer cette terrible scène, au milieu de laquelle se signalait la supériorité de la cavalerie française; celle de l'ennemi, mise en fuite, se sauva pêle-mêle avec les vainqueurs qui restèrent maitres du champ de bataille et s'étendirent au-delà d'Eglofsheim jusque près de Koffering.

Cette glorieuse victoire, obtenue après la nuit close, avait exténué l'armée française; les troupes étaient harassées de fatigue et de faim : l'empereur ordonna de former les bivouacs.

L'archiduc rentra le soir dans Ratisbonne; la perte de son armée à la bataille d'Eckmühl est portée à 5,000 hommes tués, 15,000 prisonniers, 12 drapeaux et 16 pièces de canon. La perte totale des quatre journées est évaluée à 20,000 hommes et 100 pièces de canon.

Le 23, Ratisbonne tomba au pouvoir des Français, et quinze jours après Napoléon était à Vienne (*voy.* Aspern, Esslingen et Wagram).

On trouvera dans les mémoires du général Pelet, où nous avons puisé les développements que nous venons de donner, la discussion scientifique des vues et des manœuvres de l'empereur présentée avec tout le talent qu'on connait à l'auteur. C-te.

ECKMUHL (prince d'), *voy.* Davoust.

ECKSTEIN (Ferdinand, baron d'), publiciste contemporain et philosophe catholique dont les travaux n'ont pas été sans influence sur la marche du développement intellectuel en France pendant la Restauration. Né à Copenhague en septembre 1790, il suivit jusqu'à l'âge de 17 ans le culte luthérien, qui était celui de ses parents; mais pendant un séjour de trois ans qu'il fit à Rome, il embrassa ouvertement la religion catholique. Après avoir terminé ses études à Gœttingue et à Heidelberg, son antagonisme contre Napoléon, l'oppresseur de l'Allemagne, qui l'avait fait entrer déjà dans le *Tugendbund*, dont il fut un membre actif, le poussa dans la carrière militaire, et il entra dans le corps franc de Lutzow où il eut Jahn pour camarade. Il fit toutes les campagnes de 1812, 1813 et 1814; mais lorsque de ce corps, dont il était devenu un des officiers, on voulut faire un régiment prussien, M. d'Eckstein résista de toutes ses forces, et il eut alors avec le général Bulow un vif démêlé. Obligé de quitter son corps, il fut présenté par le baron Van der Capellen (*voy.*) au duc d'Orange qui le prit au service du nouveau royaume de la Neerlande; et bientôt après il fut envoyé à Gand et chargé de la police militaire et civile dans cette ville, avec des pouvoirs très étendus. Il y était encore en 1815 lorsque Louis XVIII vint y chercher momentanément un asile. Quelque temps après on l'envoya à Luxembourg, avec une mission relative aux travaux de la délimitation du grand duché. Cependant il rencontra dans le service du roi des Pays-Bas des préventions auxquelles son ancien changement de religion n'était pas étranger sans doute : alors

M. d'Eckstein se décida à passer en France, où le roi Louis XVIII, en faveur duquel il s'était vivement prononcé, le nomma, sur la proposition de M. Decazes, d'abord commissaire général de police à Marseille, puis, en 1818, inspecteur général au ministère de la police. Quelque temps après, M. le baron de Damas, avec lequel il s'était lié assez intimement, le fit entrer au ministère des affaires étrangères, auquel il resta attaché jusqu'à l'époque de la révolution de 1830. Longtemps rédacteur ordinaire du *Drapeau Blanc*, il participa en outre à la rédaction de plusieurs revues ou autres entreprises littéraires du même temps et le plus souvent de la même couleur. Enfin, en 1826, il fonda un recueil périodique qu'il intitula *Le Catholique*. Dans cet ouvrage, qui jusqu'à présent est son principal titre comme littérateur et comme philosophe, et qui eut un succès réel, bien que d'autre part il attirât à son auteur beaucoup de critiques acerbes, le baron d'Eckstein traita pendant quatre années (de janvier 1826 à octobre 1829, époque où le 16e et dernier volume parut), presque de toutes les branches des connaissances humaines. Philosophie, théologie, sciences, littérature, beaux-arts, poésie, il aborda tout. Chaque mois on le vit, durant ces quatre années, déposer dans ce recueil le travail d'une pensée ardente, prompte, hardie, quelquefois fausse, souvent vague et incomplète, mais puissante. Toujours variée suivant la nature des sujets, la forme du *Catholique* est parfois didactique, d'autres fois plus libre dans les mouvements, plus poétique dans les expressions. Le principal but de l'auteur était de tout ramener à l'unité de doctrine, et sa doctrine à lui c'est le catholicisme pur, *sous la lumière duquel*, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa préface, *il fait passer tous les objets qu'il traite*. Son drapeau était celui de MM. de Bonald, de Lamennais et autres. Il seconda aussi le prêtre éloquent que nous venons de nommer dans la rédaction de *l'Avenir*, journal fondé par l'auteur de *l'Essai sur l'indifférence;* mais, sans rompre ses relations d'amitié avec lui, M. d'Eckstein lui retira sa coopération du moment où M. de Lamennais cessa de se renfermer dans l'unité romaine et catholique.

On a quelquefois demandé si M. d'Eckstein avait une philosophie à lui; mais il suffit de parcourir les volumes du *Catholique* pour se persuader qu'on y reconnaît partout, sur tous les sujets et dans tous les genres, le même esprit, une opinion systématiquement arrêtée et par conséquent une philosophie, laquelle à la vérité ne lui appartient pas en propre, mais qu'il a rendue sienne. Avec MM. de Maistre, de Bonald, de Lamennais et leurs disciples, M. d'Eckstein ne croit pas à la conscience individuelle comme moyen d'arriver à la connaissance de l'homme. Selon lui, la conscience ne peut rendre compte que du *moi*, de l'individu seul, mais jamais de l'humanité. Aussi n'est-ce pas *lui* que cet auteur regarde lorsqu'il veut juger l'homme en général : il ne croit plus alors qu'à l'histoire et à la tradition dont l'Église est dépositaire. Adam et le Christ sont pour lui l'homme type et modèle; c'est avec eux qu'il juge l'humanité entière : l'un représentant notre nature créée bonne et déchue, et le second, notre nature régénérée divinement. Or, pour étudier et connaître Adam et Christ, il faut consulter la tradition tant primitive que chrétienne : c'est ainsi que tout se réduit à une affaire de critique historique et d'érudition; tout se borne à demander à l'histoire la connaissance des deux êtres placés l'un au berceau du monde, l'autre à sa régénération. Puis, comme le type humain s'est altéré avec les siècles, s'est nuancé en passant dans les diverses régions du globe, il faut suivre les variations, les changements, les modifications, et alors on aura imprimé à ses idées le caractère *catholique*. Le sens intime n'est donc rien pour M. d'Eckstein, et cependant, a dit M. Damiron dans son appréciation de la méthode de ce philosophe : « Otez la science au sens intime, « il n'y a plus de science possible et sur- « tout plus de science de l'homme » (*État de la philosophie française au* XVIIIe *siècle*, Paris, 2 v. in-8°). C'est qu'en effet, comme le remarque le même auteur, « Si l'homme ignorant et si l'enfant par- « viennent, sans généraliser ni abstraire,

« et par le seul moyen de la conscience, « à acquérir une notion de l'humanité et « de ce qu'il y a de commun entre eux « et les autres hommes, comment peut-« on prétendre que le philosophe qui ré-« fléchit ne saurait arriver par le même « moyen à la science de l'espèce, à la « théorie de l'homme?... » En résumé, M. d'Eckstein a plutôt composé un système de catholicisme qu'une philosophie véritable, un système de révélation et de mysticisme plutôt qu'une théorie scientifique. Toutefois, on ne saurait méconnaître en lui un talent remarquable: originalité, érudition profonde, connaissance des langues, des arts, des mœurs, des lois, des religions, tout se rencontre en lui; seulement il est un peu trop poète et trop souvent il prend le ton d'un inspiré, quand on voudrait trouver la raison calme et réfléchie du philosophe. « Du haut de son système, a encore dit « de lui M. Damiron, l'histoire des so-« ciétés modernes et anciennes ne lui pa-« rait que l'expression de dogmes reli-« gieux qui ont produit ou modifié tous « les grands mouvements du monde. Or, « bien qu'il ne leur cherche pas un autre « sens que celui qu'y met la foi, il y a « pourtant beaucoup de philosophie et « une haute entente historique à les « suivre, à les reconnaître, à les retrou-« ver partout malgré leurs modifications, « etc... Ce qui le distingue surtout, c'est « une curiosité qui tient de l'ambition, « une promptitude remarquable, une « grande ardeur de tête, la facilité d'al-« ler à tout, d'embrasser tout, à la con-« dition, bien entendu, de tout arranger « à son système, etc. »

Parmi les nombreux articles du *Catholique*, on peut remarquer surtout la « Réfutation des doctrines de Benjamin Constant » (*voy.*) et la « Réponse aux attaques dirigées contre lui par le même écrivain dans son ouvrage intitulé *de la Religion;* » puis ce qu'il a écrit des jésuites; de l'adoration du soleil; des religions des peuples de l'Orient, de leur poésie, etc.; de l'état actuel des affaires; des journaux politiques et de leurs rapports avec les gouvernements et avec les partis politiques, etc.; des journaux littéraires considérés sous leurs rapports avec les sciences, l'industrie, la philosophie, la poésie et l'histoire, etc. En terminant son recueil, M. d'Eckstein, dans une lettre adressée à ses abonnés, a annoncé l'histoire générale de l'humanité d'après ses langues, ses littératures, ses religions, et les mouvements politiques. Jusqu'à présent rien n'a encore paru, et l'on sait que M. d'Eckstein s'occupe particulièrement, dans sa retraite, des religions de l'Inde, travaux dont il a détaché une partie pour enrichir notre ouvrage de son article BRAHMA et BRAHMANES. L'*Encyclopédie des gens du monde* lui doit en outre une notice très remarquable sur ABÉLARD, ainsi que l'article ATOMES. M. le baron d'Eckstein concourt aussi à la rédaction de plusieurs autres ouvrages ou recueils; il a encore fait paraître sur la fin de 1836 (Paris, 1 vol. in-8°) un ouvrage intitulé *De l'Espagne, considérations sur son passé, sur son présent et son avenir*, etc. Ce livre, qui a exposé son auteur à des attaques peu mesurées, est dans le même esprit que le *Catholique*. M. d'Eckstein ne s'y montre pas grand partisan de nos formes constitutionnelles modernes, ou tout au moins il voudrait y introduire un élément aristocratique plus prononcé. Cependant on a peut-être eu tort de lui reprocher de vouloir arrêter le monde et le renfermer indéfiniment dans une même série d'idées, tandis que sa loi est de passer par toutes les modifications qu'amène le mouvement intellectuel. La préface de son dernier ouvrage s'explique nettement sur ce point: le lecteur y trouvera des idées justes, élevées et très progressives, mêlées, il est vrai, à beaucoup de paradoxes. E. P-C-T.

ÉCLAIR (du latin *clarus, clarare, claritas*), éclat de lumière subit et instantané qui précède ordinairement le bruit du tonnerre, ou plutôt qui n'est que la foudre dont la lueur vient frapper la vue plus vite que le bruit de sa détonation ne peut parvenir à nos oreilles; d'où il suit qu'une personne qui en est atteinte peut tout au plus voir briller l'éclair, mais n'a pas le temps d'entendre le retentissement du tonnerre, encore bien que sa proximité confonde les deux phénomènes presque dans un instant indi-

visible. Il suit de là que le danger est passé quand on entend le tonnerre et que ce n'est pas de son fracas qu'il faut s'effrayer.

La différence de vitesse entre la marche de la lumière et celle du son en général permet d'apprécier approximativement la distance qui nous sépare du foyer de l'orage. En effet, on sait que la lumière parcourt l'espace du soleil à la terre (33 millions de lieues) en 8 minutes, ce qui ne permet pas de mesurer la vitesse dans un intervalle de plusieurs lieues; mais quant au son, on sait aussi qu'il parcourt 173 toises ou 337 mètres en une seconde. Cet espace forme environ le 13e d'une lieue, de sorte qu'en comptant les secondes depuis l'apparition de l'éclair jusqu'à la perception du tonnerre, on détermine son éloignement. Toutefois il faut supposer que le bruit nous arrive directement et non par réflexion, ce qui est assez rare. *Voy.* Foudre, Tonnerre.

Éclairs de chaleur. Il arrive assez souvent dans les beaux jours de l'été, surtout au coucher du soleil, que des éclairs fréquents se manifestent, notamment dans les nuages qui décorent alors l'horizon, sans être suivis d'aucune détonation. On les nomme éclairs de chaleur, parce qu'en effet c'est après ces jours de chaleur lourde, étouffante, qu'on les voit paraître. Ils partent volontiers d'un seul point ou de deux foyers qui les lancent alternativement et semblent se jouer ou se porter défi, ce qui forme ordinairement un magnifique spectacle. Il dure quelquefois plusieurs heures et tout se dissipe comme un enchantement; quelquefois aussi l'ouragan et l'orage se déchaînent à la suite de ce prélude imposant.

La physique n'a pu rendre encore un compte bien satisfaisant de ce phénomène. Quelques savants l'assimilent à ce qui se passe dans le tableau magique qui fait partie des appareils électriques. Quelques autres prétendent que certains gaz jouent dans ce cas un rôle important et que l'électricité ne fait que les enflammer; mais son théâtre est si loin de notre faible portée que nous serons encore longtemps sans doute avant d'avoir des idées positives sur les causes qui produisent ce phénomène.

Deluc a été témoin, auprès de Genève, d'une scène dont les circonstances peuvent au moins circonscrire les conjectures. Depuis longtemps il admirait le jeu bizarre et fantastique des éclairs muets, et cependant les nuages au sein desquels ils se manifestaient s'approchaient peu à peu de lui. Lorsqu'ils furent arrivés vers son zénith, il y eut une détonation tellement forte qu'il courba involontairement les épaules par cet instinct machinal qui nous est naturel: il tomba une ondée assez abondante, mais de courte durée; puis le phénomène reprit son calme primitif et dura longtemps encore sans détonation nouvelle. On trouve cette relation détaillée dans ses *Idées sur la météorologie*, t. II, § 649, et au Journal de physique, 1791, t. II, p. 252.

Nous savons de plus que nos pères que les coups de tonnerre donnent lieu à une combinaison d'oxigène et d'hydrogène qui forment de l'eau; d'où il suit que la pluie tombe plus abondamment après la détonation de la foudre, et de là l'ondée dont nous venons de parler. Il semblerait, que dans le cas des éclairs de chaleur, l'électricité seule en ferait les frais ou enflammerait d'autres gaz que l'hydrogène.

Éclair de coupellation, expression dont se servent les essayeurs d'or et d'argent pour exprimer la lumière vive qui se montre à la surface du gâteau ou du bouton de métal au moment où le plomb avec lequel on a mélangé l'or ou l'argent s'est évaporé et laisse le métal briller de son entier éclat.

Cette expression est impropre en ce sens que le dégagement du plomb se fait successivement et en ce que l'éclat de l'or ou de l'argent apparaît peu à peu; mais elle désigne le plus haut degré de son intensité, qu'un peu d'habitude fait saisir facilement. *Voy.* Coupellation.

Éclair de mer ou des harengs. C'est un éclat de lumière fort vive qui paraît sur la mer lorsque les harengs la sillonnent en troupe.

Éclair des fleurs. On a observé que certaines fleurs de couleur jaune, plus ou moins foncée, laissent apercevoir au

coucher du soleil, ou peu après, à la fin de beaux jours bien secs, des éclats instantanés de lumière plus ou moins vive qui se répètent quelquefois à plusieurs reprises. Ces fleurs sont le souci, la capucine, le lys rouge, même le tournesol, etc. On croit que ce phénomène tient à celui de la fécondation. Il est probablement électrique, car l'électricité joue un grand rôle dans bien des actes de la nature qui sont encore des mystères pour nous. C[te] M. DE V.

ÉCLAIRAGE. Dans tous les temps l'homme a senti le besoin de suppléer par une lumière artificielle à celle que lui refusait, pendant une partie de la révolution journalière, l'astre destiné à l'éclairer de ses rayons. L'obscurité attristait ses yeux et abrégeait son existence en le condamnant à de longues heures d'inertie. Les moyens qu'il employa d'abord pour échapper à ces inconvénients furent aussi grossiers que l'était son intelligence. De simples éclats de bois, des débris de plantes sèches, des rameaux détachés du tronc de quelques arbres composèrent seuls sans doute ses premiers flambeaux. L'expérience vint à son secours. Bientôt les corps onctueux et inflammables, les résines, les huiles, furent soumises à d'heureux essais, et l'homme connut une des jouissances les plus nécessaires à son bien-être. Tout le monde sait qu'en Égypte, en Judée et en Grèce l'usage des lampes remontait à la plus haute antiquité, et l'histoire nous apprend que les habitants de l'Inde et de la Haute-Asie possédèrent, de temps immémorial, le secret de transformer la cire en substance combustible. Alfred-le-Grand inventa, dit-on, vers la fin du IX[e] siècle les lanternes de corne. Plus tard, vers 1290, commença, en Angleterre, l'usage des chandelles, qui ne s'introduisit en France que peu d'années avant le règne de Charles V. Ces nouvelles acquisitions de l'industrie suffisaient aux besoins des particuliers, mais elles n'offraient que de faibles ressources comme moyens d'utilité publique. Aussi l'éclairage de nos villes demeura-t-il longtemps imparfait. Ce fut seulement en 1667, lors de la création d'un lieutenant général de police, dit M. Lebrun, que l'administration conçut le projet d'éclairer Paris avec quelque régularité. Jusque-là on s'était contenté de prescrire à chaque propriétaire de maison de placer, après neuf heures du soir, sur la fenêtre du premier étage, une lanterne garnie d'une chandelle allumée; de plus, tous les individus qui, pendant la nuit, parcouraient les rues de la ville portaient habituellement des lanternes. On suspendit d'abord un de ces fanaux à chaque extrémité de rue et un autre au milieu. Cet éclairage n'eut lieu que pendant neuf mois de l'année, encore les huit jours de lune en furent-ils exceptés. En 1729, grâce à La Reynie et à d'Argenson, lieutenants de police, Paris compta 5,772 de ces lanternes. Le lieutenant Lenoir proposa, en 1780, une récompense à celui qui trouverait le meilleur mode d'éclairage pour la capitale. Alors les lanternes à réverbère, inventées par un nommé Bailly, subirent d'importantes améliorations. En 1769, Bourgeois de Château-Blanc, qui avait perfectionné l'invention de Bailly, fut chargé pour 20 ans de l'éclairage des rues de Paris. Le nombre des reverbères augmenta successivement. En 1769 on comptait 7,000 becs, en 1809, 11,050, en 1821, 12,672. A cette époque la dépense de l'éclairage montait à 646,023 fr. 83 c. Deux ans plus tard, M. Bordier-Marcet exposa sur la place du Carrousel six appareils qui, par la grâce de leurs formes et l'intensité de leur rayonnement, effacèrent tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Deux de ces appareils suffisaient pour éclairer une longueur de 180 toises au moins, tandis que la puissance des réverbères ne s'étend guère au-delà de 25 à 30 toises. Ce fut le dernier pas que l'ancien système fit vers la perfection. Toutefois le mode proposé par M. Bordier ne donna lieu qu'à des applications assez restreintes.

De l'éclat et de la disposition des surfaces réfléchissantes, ainsi que du choix des huiles, dépend la force de l'éclairage ordinaire. Mais quelques améliorations que l'ancien système eût subies sous ce rapport, il devait bientôt s'éclipser à l'apparition d'un procédé tout différent. En 1811, Lebon, ingénieur français, sentit

qu'il était possible d'obtenir une clarté plus pure et plus brillante que la lumière développée par la combustion immédiate des huiles. Il parvint à réaliser cette heureuse idée par l'emploi du gaz hydrogène carboné, qu'il fabriquait en distillant le bois au moyen du *thermolampe*, invention assez grossière que fit bientôt oublier l'ingénieux appareil de M. Poncelet, de Liége. La découverte de Lebon avait fixé l'attention des Anglais: les premiers, ils en avaient fait d'importantes applications, et déjà en 1816 MM. Winsor et Preuss étaient parvenus à modifier les nouveaux procédés avec le plus rare bonheur. Frappé du développement que prenait en Angleterre cette branche d'industrie, M. Chabrol de Volvic, alors préfet de la Seine, fit construire à Paris des appareils destinés à l'éclairage de plusieurs hôpitaux: le succès dépassa son attente; nos artistes se piquèrent d'émulation et de nombreuses usines s'élevèrent quelque temps après sur le plan des travaux exécutés par l'administration municipale.

Le gaz hydrogène carboné, dont l'emploi constitue le nouveau mode d'éclairage, peut s'obtenir par la distillation d'une foule de substances; cependant la houille, les résines, les huiles et quelques autres matières grasses sont les seules bases usitées aujourd'hui dans cette fabrication. Le produit qu'on en retire, dégagé des éléments hétérogènes qu'il contient à l'état naturel, porte en Angleterre le nom de *gaz light*. Son éclat et sa densité sont toujours proportionnels à la quantité de carbone qu'il renferme; mais ils dépendent aussi de la perfection des appareils qui servent à produire le gaz, appareils dont la structure est assez intéressante pour qu'il nous soit permis d'en présenter une courte description.

Sur des fourneaux construits en briques et fortement chauffés se trouvent placées de distance en distance plusieurs cornues ou cylindres elliptiques en fonte, où s'opère la distillation des substances qu'on se propose de vaporiser. Aussitôt que la température est élevée jusqu'au rouge-cerise, degré le plus favorable à la confection du gaz, la houille renfermée dans les cornues se décompose; les produits se dégagent, traversent plusieurs tuyaux de fonte et vont subir une condensation partielle dans le *barillet*, réservoir rempli d'eau et muni à sa partie inférieure d'un tube qui fait écouler l'excédant des produits liquéfiés. Un autre tube adapté au barillet porte le gaz au premier épurateur, espèce de récipient en fonte, rempli aux deux tiers d'un lait de chaux tenu en suspension par un agitateur à moulinet ou de chaux hydratée, mêlée de foin humide. La chaux mise ainsi en contact avec le gaz s'empare de l'azote, du sulfure de fer, de l'acide hydrosulfurique qu'il contient, et le gaz, délivré de cet alliage impur, se rend par un tuyau dans la partie supérieure du *gazomètre*, sorte de couvercle suspendu à la charpente de l'usine par une forte chaine et formé de plaques en tôle recouvertes de goudron. Ce récipient plonge dans une large cuve dont l'eau occupe toute la capacité. La pression que le gaz y détermine le lève par degrés, et le fluide finit par le remplir entièrement. Alors on ferme le robinet qui communique avec la source du gaz et l'on ouvre une autre issue qui le laisse passer dans les tuyaux de conduite et delà dans ceux de distribution dont les embranchements souterrains le conduisent aux buts d'éclairage.

Nous avons dit que la houille n'était pas la seule substance qui se prêtât avantageusement à la confection du gaz hydrogène carboné. L'expérience prouve en effet que plusieurs matières grasses peuvent fournir un produit beaucoup plus riche en carbone et dont le pouvoir éclairant est trois fois plus considérable. Cette vérité n'avait pas échappé à M. Taylor, de Londres, qui le premier essaya ce mode de préparation simple par lui-même et surtout fort économique, puisqu'il n'exige que l'emploi des substances les moins coûteuses. Indépendamment des corps gras, on a proposé l'emploi de la résine ordinaire et de la térébenthine, matières dont l'usage serait d'autant plus convenable qu'elles joignent à la modicité du prix l'avantage de contenir une très grande quantité de carbone. Les eaux de savon qui ont servi au dégraissage des laines en fournissent une grande quantité.

Tels sont les procédés généralement suivis dans la fabrication du *gaz light*.

Tant d'essais et de recherches pour obtenir ces résultats prouvent combien l'industrie avait à cœur de populariser ce nouveau mode d'éclairage; mais un obstacle assez grave en retardait la propagation. Les propriétaires des établissements éclairés par les nouvelles usines étaient tenus de solder le prix intégral de leur abonnement, lors même qu'ils ne consommaient qu'une partie du gaz fourni par les tuyaux de conduite. Cet abus était trop marqué pour subsister longtemps. Il disparut enfin, grâce aux *compteurs* ou *gazomètres*, appareils hydro-pneumatiques dont l'inventeur, M. Sauvage, parvint à concilier les intérêts des fabricants et des consommateurs, en fournissant un moyen aussi simple qu'ingénieux de mesurer avec précision la quantité de gaz utilisée.

Malgré ce perfectionnement, le vœu public appelait encore une nouvelle modification : quelques manufacturiers, jaloux de satisfaire cette exigence, ont conçu l'idée de réduire le *gaz light* à un petit volume, afin d'en concentrer une quantité suffisante dans des lampes portatives ou même dans des réservoirs plus considérables, mais susceptibles d'être voiturés sur les points les plus éloignés des lieux de distribution, pour y fournir aux besoins de l'éclairage pendant un espace de temps déterminé. Le gaz condensé s'extrait des substances grasses et résineuses. Les récipients destinés à le contenir sont munis de compteurs et de soupapes de sûreté dont l'ingénieux mécanisme tend à prévenir les accidents que pourrait causer la force expansive du gaz soumis à la pression de plusieurs atmosphères. Grâce à ces sages dispositions, le nouveau procédé offre maintenant toutes les garanties désirables, et quelques chimistes pensent qu'on pourrait en faire l'application la plus heureuse à l'eclairage des rues de nos villes. La moindre attention suffit pour se convaincre que le gaz light donne une lumière beaucoup plus vive que celle que produit l'éclairage ordinaire; le calcul vient encore à l'appui de cette observation. En effet, d'après M. Bérard, la lumière d'un bec de gaz est à celle d'un quinquet comme 1,68 est à 1; mais elle est aussi beaucoup plus économique. L'éclairage de l'hôpital Saint-Louis en offrait une preuve irrécusable. En 1821 il coûtait 8,000 fr., et depuis que ce vaste établissement a adopté l'usage du gaz, les frais ne montent plus qu'à 3,084 fr. A Paris, le prix du gaz fourni par un seul bec est de 6 cent. par heure : c'est beaucoup peut-être; mais, dit M. Payen, les consommateurs obtiennent pour ce prix une quantité de lumière égale à celle qu'ils paieraient 10 c. en s'éclairant avec de l'huile. Cette supériorité du gaz est bien plus sensible encore à l'égard des chandelles. On prouve en effet que pour 30 c. un seul bec donne autant de lumière que 20 chandelles, dont le prix est de 1 fr. 70 c.

Parmi les établissements consacrés à l'exploitation du nouveau système d'éclairage, il nous suffira de citer l'usine royale de Paris, située près de l'abattoir Montmartre, celles du jardin du Luxembourg, de la barrière de Courcelles, de la rue des Fossés-Montmartre, etc. Paris en possède déjà un assez grand nombre; déja nos provinces commencent à suivre l'exemple de la capitale, et tout porte à croire que l'emploi du gaz, comme moyen d'éclairage, deviendra bientôt sur les points les plus civilisés de la France une source d'économie publique et même un objet de première nécessité. *Voir* Peclet, *Traité de l'Éclairage*, 1 vol. in-8°, 1827, et Accum, *Traité pratique de l'eclairage par le gaz*, 1 vol. in-8°, 1816. Em. D.

ÉCLAIRE, *félongue*, ou *grande chélidoine*, noms vulgaires du *chelidonium majus*, Linn., plante remarquable par les propriétés medicales d'un suc propre, jaune et âcre, qui abonde dans toutes ses parties.

L'éclaire, qui appartient à la famille des papavéracées, est une plante vivace, commune dans les buissons et au voisinage des habitations champêtres. La racine, assez charnue, est d'un jaune foncé. La tige, droite et rameuse, atteint environ deux pieds de haut. Les feuilles, plus ou moins poilues et de couleur glauque, sont pennées avec impaire; les folioles qui les composent sont elles-mêmes découpées en lobes arrondis. Les pedoncules sont opposés aux feuilles et se terminent en ombelle simple, formee de

quatre à huit fleurs. Celles-ci offrent un calice à deux folioles caduques, quatre pétales d'un jaune de safran, vingt à trente étamines, un ovaire cylindrique uniloculaire, couronné par un stigmate sessile. Le fruit est une silique grêle, cylindrique, uniloculaire, s'ouvrant en deux valves et contenant un assez grand nombre de graines à tégument d'un noir luisant. Ed. Sp.

ÉCLAIREUR, mot dont la langue militaire n'a commencé à faire usage que depuis la fin du XVIIIe siècle; il rappelle les anciens *stradiots*, les anciens *carabins*, et s'est substitué aux termes maintenant oubliés d'*avant-coureurs*, *batteurs d'estrade*, *découvreurs*, *coureurs*, *entrecoureurs*. C'est indiquer qu'il ne s'appliquait d'abord qu'à des militaires à cheval; mais, dans les usages modernes, des troupes ont fait fonction d'éclaireurs à cheval et d'autres d'éclaireurs à pied. Les anciennes armées n'ont pas ignoré sans doute l'importance des découvertes; leurs marches, depuis l'ère chrétienne, s'accomplissaient à l'aide d'explorations. Hygin en fait nominalement mention; mais tant que ces armées furent peu nombreuses, sans attirails, massées et toujours campées dans des enceintes fermées quand elles ne marchaient pas, l'usage des avant-gardes et des éclaireurs était pour ainsi dire inconnu; y recourir était à peu près inutile. Des sentinelles suffisaient à des époques où la cavalerie était peu nombreuse, où les projectiles n'avaient qu'une faible portée. L'invention de l'artillerie, la force démesurée des armées, l'oubli de l'art du campement, la sûreté des parcs, la multiplication des routes par lesquelles on peut être surpris, ont ajouté à l'art un art nouveau, celui de *s'éclairer;* il se développa surtout dans la guerre de 1741. Les nuées de troupes légères des armées impériales, leurs tolpaches, leurs pandours, obligèrent les Français à leur opposer des légions, des corps francs, des partisans, et plus d'un désastre résulta des tâtonnements ou de l'inexpérience de l'apprentissage de ces corps improvisés. Le ministre Gouvion-Saint-Cyr, prétendant ressusciter en quelque chose les légions romaines, voulut que chaque légion départementale eût son corps d'éclaireurs: c'était une pensée malheureuse qui n'a pas eu de résultat et qui ne pouvait pas en avoir. G^al B.

ÉCLECTISME, de ἐκλέγω, je choisis. Ainsi l'éclectisme est la doctrine de ceux qui, sans adopter de système particulier en philosophie, en politique, en médecine, etc., choisissent dans tous les systèmes, dans toutes les opinions, ce qui leur paraît le plus conforme à la raison, ce qui en théorie leur offre le plus de vraisemblance, ou dans la pratique le plus d'utilité. L'éclectisme, pris dans cette acception générale, s'applique aussi au goût tant physique qu'esthétique : un gastronome qui, acceptant les jouissances de quelque part qu'elles lui viennent, ne dédaigne pas un mets par la seule raison qu'au lieu d'être un produit de la cuisine française il appartient à la cuisine anglaise, italienne, espagnole, mérite la qualification d'éclectique aussi bien que le littérateur qui, sachant bien qu'aucune nation n'a le monopole du génie des lettres ou des arts et que les formes de la beauté peuvent varier, admet des genres divers, Shakspeare et Corneille, Racine et Schiller, Voltaire et Milton, à condition seulement que ces genres soient raisonnables et dignes d'intérêt*. L'éclectisme est l'opposé de cet esprit systématique qui ne voit le vrai, le beau, le sublime que d'une manière, dans certains objets, et dont les vues irrévocablement arrêtées sont hostiles à tout ce qui n'est pas en harmonie avec elles. S.

La philosophie *éclectique* consiste à n'admettre en particulier aucun des systèmes philosophiques établis jusqu'ici, mais à choisir dans chacun le peu de vérité qu'il renferme.

C'est un fait bien connu que le désaccord qui règne entre les philosophes. Depuis son origine, leur science n'a cessé de présenter le spectacle affligeant d'écoles rivales se disant seules en possession du vrai et cherchant réciproquement à se détruire ; semblables, dit Lactance, à ces guerriers fratricides qui naquirent des

(*) On connaît le charmant dessin de Charlet (*voy.*) qui exprime ainsi cette idée : *Déjeunons avec le classique et soupons avec le romantique ; il y a d'excellents morceaux à manger dans les deux écoles.*

dents du dragon qu'avait tué Cadmus. Déjà l'antiquité l'accusait de n'enfanter que systèmes contradictoires. Bacon n'a pas manqué de lui adresser le même reproche. L'antiquité philosophique avait produit diverses sectes: elle avait eu, pour ne parler que des principales, ses ioniens, ses pythagoriciens, ses éléates, ses pyrrhoniens, ses cyniques, ses platoniciens, ses péripatéticiens, ses épicuriens, ses stoïciens; le moyen-âge avait vu disputer les réalistes et les nominaux, les thomistes et les scotistes; mais depuis Bacon le nom de chaque philosophe un peu distingué devint, au moyen d'une terminaison plus ou moins harmonieuse, la désignation d'une école distincte, ayant des principes, une méthode, des arguments et un langage particuliers; et la multitude de ces écoles ainsi désignées ne peut être égalée que par celle des dénominations données dans les temps modernes aux systèmes directement opposés du réalisme et de l'idéalisme, du matérialisme et du spiritualisme, du sensualisme et du noologisme, du monisme et du dualisme, de l'athéisme et du panthéisme, du naturalisme et du théisme, de l'empirisme et du rationalisme, etc. Mais non-seulement les philosophes modernes se firent entre eux la guerre, malgré leur ignorance de la philosophie ancienne qu'ils dédaignaient presque tous, à l'exemple des physiciens, leurs systèmes se trouvèrent être précisément la reproduction des systèmes anciens avec les mêmes rapports d'opposition et les mêmes prétentions exclusives. La philosophie est-elle donc destinée à parcourir toujours le même cercle sans pouvoir réussir à se constituer scientifiquement? L'éclectisme ne le croit pas; son objet est justement de travailler à rendre désormais impossible le retour en apparence inévitable de ces systèmes usés, auxquels il ôte au moins en les expliquant ce qu'ils semblent présenter d'abord d'absurde et de scandaleux.

Tout homme, par cela seul qu'il est homme, reçoit spontanément et sans qu'il y pense une connaissance peu distincte, il est vrai, mais néanmoins assez étendue de notre nature, de ses phénomènes et de ses lois. Donc, aucun philosophe, à moins de cesser d'appartenir à l'humanité, ne peut produire de système qui n'ait pour base au moins un de ces faits dont l'âme humaine est le théâtre. Effectivement, on ne trouve point en philosophie de ces hypothèses toute fabuleuses qui signalent les premiers pas des sciences naturelles; on y rencontre bien des solutions éloignées du vrai, mais elles s'en rapprochent par quelques points, elles sont une émanation plus ou moins directe de la réalité. Tous les systèmes philosophiques sont donc vrais à ce titre qu'ils reposent tous sur quelques-uns des faits de la nature humaine; s'ils sont faux et contradictoires, ce ne peut être que parce qu'ils sont exclusifs, parce qu'ils prennent la vérité partielle pour la vérité totale, et considèrent comme seuls réels les quelques faits qui leur servent de base. Un système entièrement faux serait un monstre qui n'eût jamais trouvé d'esprits disposés à l'admettre; un système entièrement vrai eût été admis universellement. Cela étant, il siérait fort mal aux philosophes de nos jours de traiter avec un superbe dédain l'antiquité savante: tout au contraire, leur tâche doit consister à recueillir dans les systèmes de la philosophie les parts de vérité qu'ils contiennent, c'est-à-dire les faits de la nature humaine qu'ils mettent en lumière, pour en composer la vérité totale, c'est-à-dire le recueil complet des observations qui doivent servir à organiser définitivement la philosophie comme science, plus l'ensemble des solutions philosophiques durables qui doivent infailliblement résulter de ces observations.

Ainsi raisonne l'éclectisme, et le projet qu'il annonce semble en effet l'un des moyens, sinon le seul, d'en finir avec les hypothèses, les disputes, les mécomptes qui se renouvellent de siècle en siècle au sein de la philosophie; car enfin faudra-t-il attendre dans une stupide inaction qu'un système particulier soit universellement reconnu comme seul vrai? Mais ce serait, avec le paysan d'Horace, attendre, pour traverser le fleuve, que toutes ses eaux se fussent écoulées. Devons-nous compter sur l'apparition future de plus puissantes intelligences, de penseurs plus profonds que n'ont été Pythagore, Platon, Aristote, Descartes, Kant, Hegel?

On ne le pense pas, et ce qui doit ôter toute espérance de ce côté, c'est que de nos jours entre les philosophes les plus remarquables par leur génie les divisions sont très grandes encore; c'est aussi que, du moins en Allemagne, ils ont poussé la spéculation jusqu'aux dernières limites de l'incompréhensible. D'autre part, qui pourrait croire avec l'école de Schelling à la découverte en nous d'une faculté de saisir l'absolu dont on ne se serait jamais avisé jusqu'ici?

Reste à savoir si et comment le projet de l'éclectisme peut être réalisé. D'abord ce projet n'est point nouveau, non plus que le mot qui l'exprime. Déjà Cicéron avait tenté, mais en vain, de concilier les philosophes athéniens seulement sur les points principaux. Alexandrie vit s'élever dans ses murs une école dite *éclectique*, fondée par Potamon, et dont la prétention était d'emprunter aux philosophes antérieurs, surtout à Pythagore, à Platon, à Aristote, ce qu'ils avaient de meilleur, pour en composer une philosophie vraie; mais elle échoua et ses efforts n'aboutirent qu'au syncrétisme (*voy.*), c'est-à-dire à un mélange confus d'éléments philosophiques hétérogènes, mélange portant d'ailleurs le caractère très systématique, très exclusif, que lui avait imprimé la tournure d'esprit de ceux qui l'avaient fait. Pareillement en Allemagne, après le règne de la philosophie de Leibnitz, popularisée par Wolf, parut une école d'éclectiques qui fit de la philosophie un véritable amalgame, ou, comme on l'a dit, un habit de mendiant rapetassé d'étoffes et de morceaux de toute espèce. Mais l'éclectisme moderne se trouve placé dans des circonstances nouvelles: il part de principes et se sert d'une méthode qui semblent ne pas permettre qu'on se fonde sur l'inutilité des tentatives précédentes du même genre pour mal augurer du succès de son entreprise.

Toute la difficulté de l'exécution consiste en ceci. Pour faire dans les systèmes soumis à son examen la part du vrai et celle du faux, l'éclectique doit avoir un *criterium*, doit connaître déjà le vrai. C'est alors seulement qu'il pourra, comparant à la vérité qu'il possède les divers systèmes des philosophes, retrancher de chacun ce qui ne s'adapte point à sa mesure. L'éclectique en convient. Est-ce donc à dire qu'il se croit de prime-abord en possession de la vérité et de toute la vérité? Cela ne peut être; car alors il n'aurait aucun besoin d'examiner les systèmes des philosophes pour en faire sortir la vérité. L'éclectique, en effet, n'a point la prétention de connaître toute la vérité, et pourtant il a celle de n'aborder la critique des systèmes que pourvu de principes suffisants pour les juger en connaissance de cause et d'une manière utile à son but.

L'éclectique n'est point seulement éclectique, mais aussi et en même temps psychologue. Il admet en principe la nécessité de refaire la philosophie scientifiquement par la psychologie, historiquement par l'éclectisme. Mais il soutient que l'un de ces deux moyens est insuffisant sans l'autre. Vainement lui dira-t-on : Ou la psychologie vous donne la vérité, c'est-à-dire la connaissance de tous les faits de la nature humaine, ou elle ne vous la donne pas : si elle vous la donne, alors sans doute vous pouvez sûrement procéder à l'examen des systèmes, mais cet examen vous est inutile; dans le cas contraire, cet examen vous pourrait être fort utile, mais vous manquez des secours nécessaires pour le faire convenablement. L'éclectique répondra : Deux assurances valent mieux qu'une; je crois fermement à la puissance de la psychologie et à la valeur de ses résultats, et c'est à l'aide des connaissances qu'elle me fournit que je vais chercher dans l'histoire de la philosophie la justification même de ces connaissances. Tous les éléments de la philosophie, c'est-à-dire tous les phénomènes de la nature de l'homme, se trouvent bien dans la conscience de chacun, mais aussi dans les systèmes des philosophes qui naturellement les ont saisis et employés à fonder et à soutenir leurs doctrines. Pourquoi donc me priverais-je de l'un de ces deux moyens d'observation? La psychologie abandonnée à elle-même ne court-elle point le risque de retomber dans les vieilles erreurs? Sera-t-elle jamais sûre, quand elle en viendra, car c'est là son but final, aux explications et aux inductions qu'attend d'elle

la philosophie, d'avoir épuisé toutes les données que la conscience peut fournir? Le philosophe doit donc aller sans cesse de la psychologie à l'histoire de la philosophie et de celle-ci à la première.

Mais, dira-t-on peut-être, le psychologue abordant l'histoire de la philosophie n'en comprendra et n'en adoptera que ce qu'il aura lui-même découvert. Oui, sans doute, si le principe de l'éclectisme n'était pas que tout système renferme nécessairement quelque chose de vrai. Lorsqu'il rencontre une doctrine incompréhensible, au lieu de la traiter d'absurde et de passer outre, le véritable éclectique s'en prend à son système de psychologie, et ce lui est un avis de recommencer ses recherches pour les compléter. C'est là ce qui donne à l'éclectisme moderne ce caractère d'impartialité et de tolérance, ce respect pour toutes les opinions qui le distinguent par-dessus tout. C'est par là qu'il a exercé sur la philosophie française, depuis vingt ans, une influence bienfaisante; car personne ne peut lui contester le mérite de l'avoir retirée de l'étroit espace où l'avait acculée le condillacisme. C'est sous ce point de vue enfin que devraient principalement le considérer ses ennemis, dont l'erreur à son égard consiste presque toujours à lui demander au-delà de ses promesses. L'éclectisme n'a point promis qu'un beau jour et après tant d'années d'études il ferait sortir d'une revue de tous les systèmes philosophiques un entier complément de la psychologie, une morale, une logique et une esthétique parfaites, désormais invariables: il a prétendu seulement ouvrir à la philosophie deux voies parallèles, la psychologie et l'histoire; lui indiquer ou lui assurer la seule méthode par laquelle elle peut enfin se constituer comme science, et lui donner le seul préservatif possible contre cet esprit de système et ces sentiments exclusifs qui, de tout temps, ont aveuglé les philosophes et retenu la philosophie dans le berceau.

Transporté sur le terrain de la politique, l'éclectique se place naturellement entre les partis extrêmes. Il reconnait et sait apprécier dans tous une part plus ou moins grande de vérité; mais aussi il leur reproche à tous leur fanatisme, leur prétention à être exclusivement vrais; cette prétention, il voudrait la retrancher de tous les systèmes, afin de pouvoir opérer entre eux un rapprochement ou plutôt une fusion durable. L'éclectique peut bien sans doute incliner plus vers tel parti que vers tel autre, suivant la part de raison qu'il croit apercevoir dans chacun; mais la tendance générale de l'éclectisme politique consiste toujours à prendre à tous les systèmes ce qu'ils paraissent contenir d'utile, de raisonnable, et à chercher entre eux une conciliation. C'est pourquoi, bien qu'il puisse être sujet à des objections en théorie, l'éclectisme politique considéré dans le gouvernement représentatif est une condition d'existence; c'est pourquoi aussi tous les ministères qui se sont succédé en France depuis 1830 ont commencé par protester devant les chambres législatives de leurs intentions éclectiques. Théoriquement même l'éclectisme résume bien le sentiment commun sur les extravagances et les dangers des opinions exagérées en politique, sur la nécessité d'introduire l'ordre dans le progrès en alliant les extrêmes; à tel point que l'éclectisme en philosophie pourrait bien être une conception primitivement inspirée par l'expérience des conséquences funestes qu'engendrent les opinions politiques exclusives. *Voy.* Juste milieu.

Il y a vingt ans environ que l'éclectisme fut proclamé par M. Cousin (*voy.*) comme devant être la philosophie du XIXe siècle. Il avait bien été préparé par les ouvrages ou les leçons de plusieurs autres philosophes, notamment de MM. Droz et Royer-Collard; mais M. Cousin lui ayant donné son nom et sa forme rigoureuse, c'est à lui et à ses disciples que le titre d'*éclectique* convient principalement, d'autant plus qu'ils n'ont cessé depuis, dans leur enseignement et leurs publications, de défendre l'éclectisme contre ses adversaires, soit par des considérations générales sur ses succès probables, soit, ce qui vaut beaucoup mieux, par des applications, c'est-à-dire des essais de psychologie et des travaux historiques faits conformément aux principes de l'éclectisme. M. Cousin, dans ses *Cours* de 1828 et 1829, dans la préface qu'il a

mise en tête de la traduction du *Manuel* de Tennemann, et surtout dans la préface de la 2e édition de ses *Fragments* (1833); M. Jouffroy, dans plusieurs articles de ses *Mélanges philosophiques*, et M. Damiron, dans son *Histoire de la philosophie en France au* XIXe *siècle*, ont exposé la nécessité, les principes et la méthode de l'éclectisme. Ne pouvant signaler ici tous les travaux tant psychologiques qu'historiques de l'école, nous nous bornerons à citer comme modèle d'éclectisme appliqué à la critique des systèmes de morale le *Cours de droit naturel* de M. Jouffroy.

Depuis son origine, l'éclectisme a joui d'une fortune très brillante. Ni les applaudissements du public, ni les distinctions honorifiques du gouvernement n'ont manqué à ses représentants principaux. A partir de 1830 il est devenu, non pas la philosophie de l'état, ce qui, en supposant que la chose eût été possible, l'eût rendu à jamais odieux, mais la philosophie de l'Université de France. Or, s'il est vrai, comme on ne saurait le nier, ce nous semble, que l'état doive influer directement sur la partie la plus importante des opinions de la jeunesse, l'éclectisme pourrait bien paraître assez propre à remplir cette haute mission; on ne doit pas s'étonner même qu'il prétende avoir rendu sous ce rapport quelques services au pays. Si sévèrement qu'on le juge, on ne lui refusera point sans doute le mérite d'admettre les nuances d'opinions les plus variées, de pouvoir se concilier avec toute l'indépendance dont a besoin l'enseignement pour jouir de quelque autorité, et moins encore celui de contribuer à détruire cet esprit d'intolérance et de pernicieux enthousiasme que les jeunes gens des écoles ne sont que trop disposés à concevoir.

L'éclectisme, surtout à cause de l'influence qu'il exerce sur les esprits de la génération nouvelle, a été l'objet de critiques nombreuses. Quelques-unes rentrent dans la polémique haineuse des journaux politiques; parmi les autres il en est de générales et de particulières: les premières l'attaquent comme philosophie, comme doctrine ayant foi dans la puissance de la raison humaine relativement à la vérité, ou bien comme proclamant la nécessité de donner la psychologie pour fondement à la philosophie; les dernières ont trait au rapport que l'éclectisme établit entre la psychologie et l'histoire de la philosophie. De celles-ci la plus sérieuse reproche aux éclectiques de porter toute leur attention sur la partie de la philosophie qui doit être la contre-épreuve de l'autre, de s'occuper uniquement, ou à peu près, d'histoire de la philosophie, et même de simples traductions, réimpressions et commentaires, tandis que cette autre partie, la psychologie, reste négligée et presque sans nul encouragement. En conséquence l'éclectisme serait menacé, après avoir contribué à l'affaiblissement de la réflexion abstraite, d'aboutir à la connaissance pure et simple des systèmes philosophiques comme phénomènes de l'histoire. Mais s'il y a quelque chose de véritablement nouveau dans la conception éclectique et qui demande qu'on y insiste, ce n'est point la nécessité des recherches psychologiques (combien peu de philosophes la mettent en doute depuis Locke, Kant, Condillac et Reid), ce sont ses vues historiques; et c'est pourquoi peut-être elle s'applique de préférence à les répandre, à les appliquer et à tirer de l'oubli les systèmes jusqu'ici dédaignés dont la connaissance est indispensable à la psychologie (*voy.* ce mot). L-F-E.

ECLIPSE (ἔκλειψις, de ἐκλείπω, j'omets), signifie défaillance, *sol deficit*, privation de la lumière d'un corps céleste, lorsque cette lumière semblerait devoir être aperçue de la terre. Les astres étant des corps sensiblement sphériques, quand leurs centres se trouvent sur une même ligne droite, dont le soleil occupe l'une des extrémités, la terre, la lune et les autres corps célestes placés sur cette même ligne doivent projeter derrière elles une ombre conique. Si la terre est entre le soleil et la lune, celle-ci est enveloppée dans le cône de l'ombre; elle cesse de recevoir la lumière du soleil et de la réfléchir. Si c'est la lune qui se trouve entre le soleil et la terre, alors l'ombre de la lune atteint le plus souvent la terre: c'est ce qu'on appelle *éclipse de soleil*.

Les éclipses, si longtemps l'objet de la frayeur des hommes, n'excitent plus aujourd'hui que leur curiosité. Dans les temps les plus reculés de l'antiquité une éclipse était regardée comme une alarmante déviation des lois de la nature, et les philosophes eux-mêmes partageaient ces idées superstitieuses. Anaxagore (*v.*) est le premier qui ait écrit, au temps de Périclès, sur les diverses phases de la lune et sur ses éclipses. Hérodote dit bien que Thalès annonça une éclipse de soleil, mais ce ne fut pas sans doute par un moyen astronomique : ce fut probablement par le moyen de la période chaldéenne de 18 ans et 11 jours, qui ramenait les éclipses de soleil et de lune dans le même ordre et qui était probablement connue de ce fondateur de l'école ionienne. Avant Hipparque (*voy.*) les astronomes étaient peu capables de prédire les éclipses. Néanmoins, les tentatives de l'astronomie pour expliquer ce phénomène et en prédire le retour remontent à une époque fort ancienne dans l'histoire. Partout la découverte des véritables causes des éclipses de soleil a précédé la connaissance de celles de la lune. Ce qu'il faut surtout admirer, ce sont les ingénieuses méthodes qui furent employées par les premiers astronomes pour arriver à ce but. La Chine, ce berceau de la science astronomique, avait eu avant tous les autres peuples connaissance du retour des éclipses, car on lit dans les historiens que, sous le règne de Tchong-Kang, il y eut aux environs de l'équinoxe d'automne une éclipse de soleil, et que les astronomes Ho et Hi furent condamnés à mort pour ne l'avoir pas prévue, comme la loi leur en faisait un devoir. Les plus anciennes observations d'éclipses rapportées par Ptolémée sont trois éclipses de lune observées à Babylone dans les années 719 et 720 avant l'ère vulgaire.

Les peuples regardaient tout ce qu'ils appelaient les prédictions des astronomes relativement aux éclipses comme des opérations tenant du prodige. On lit dans Plutarque qu'Hélicon de Cyzique, ayant annoncé une éclipse de soleil à Denys tyran de Syracuse, et ce phénomène ayant eu lieu aux jour et heure indiqués, reçut de ce prince un talent, ou 5,400 fr. de notre monnaie. Tite-Live rapporte, sous la date du 3 sept., an 401 av. J.-C., que le peuple romain regardait comme prodige l'annonce d'une éclipse de lune, faite par Caius Sulpitius Gallus. Ce phénomène devait avoir lieu durant la nuit qui précéda le jour où Paul-Émile défit Persée. Gallus l'annonça aux soldats et leur en expliqua les causes; il dissipa ainsi la frayeur que cet événement imprévu aurait pu leur causer. Cette éclipse arriva, selon Riccioli, le matin du 4 septembre 168 av. J.-C.

Les éclipses se divisent en *lunaires* et *solaires ;* il y a, de plus, celles des planètes secondaires ou satellites et celles des étoiles et des planètes qu'on nomme plus particulièrement *occultations* (*voy.* ce mot).

Les *éclipses de lune* sont plus fréquentes que celles de soleil. La terre étant un corps opaque, elle intercepte la lumière du soleil, et forme derrière elle, relativement à cet astre, une ombre qui, à raison des grosseurs respectives du soleil et de la lune, se termine en un point éloigné de la terre d'environ 300,000 lieues, et par conséquent beaucoup au-delà de la lune. L'axe de ce cône d'ombre est le prolongement de la droite qui joint les centres du soleil et de la terre; il se trouve donc sur le même plan de l'écliptique (*voy.*) : donc, si, dans l'instant où la terre passe entre le soleil et la lune, ce satellite est dans le plan de l'écliptique, il sera plongé dans ce cône d'ombre et privé de la lumière du soleil. Dans cette position la lune sera éclipsée en entier ; il y aura éclipse de lune.

Mais si, lors de son opposition, la lune est assez élevée au-dessus de l'écliptique pour qu'il n'y ait qu'une partie de la surface engagée dans l'ombre de la terre, l'éclipse ne sera pas totale, elle ne sera que partielle et d'autant moindre que la lune sera plus élevée sur le plan de l'écliptique ou plus abaissée au-dessous. Ainsi, si l'orbite de la lune se trouvait exactement sur le plan de l'écliptique, il y aurait chaque mois éclipse totale de lune ; mais son orbite étant inclinée à l'écliptique, il arrive le plus souvent que, dans son opposition, elle est au-dessous ou au-dessus du cône de l'ombre formée par la terre ; dans ce cas

il y a pleine lune et point d'éclipse. *Voy.* LUNE.

La précision avec laquelle on est parvenu à calculer et à prédire la durée, l'étendue, l'instant des éclipses, doit convaincre de toute l'exactitude des tables astronomiques, ces circonstances dépendant de la situation relative du soleil, de la lune et de la terre, de leur volume, de leur vitesse et de leurs parallaxes (*voy.*).

Les éclipses de lune supposent pour être possibles deux conditions : 1° la lune en conjonction ou en opposition ; 2° l'approximation des nœuds. Le soleil ne se trouve assez rapproché de la lune pour qu'il y ait éclipse que lorsqu'il est près des nœuds, points diamétralement opposés, où l'astre arrive à six mois d'intervalle. Ces époques sont nécessaires, puisqu'il faut que la lune ait même longitude que le soleil ou 180° au moins. Comme les nœuds changent de place et procèdent en raison directe de l'ordre des signes de 1° en 19 jours, cette progression tend à faire arriver les éclipses à des époques sans cesse antérieures aux précédentes.

Éclipses de soleil. Si la lune, en conjonction avec le soleil, se trouve sur le plan de l'écliptique, étant alors entre la terre et le soleil, elle nous cache son disque tout entier ou en partie. Elle le cachera tout entier si son diamètre, vu de la terre, paraît sous un angle plus grand que celui du soleil : dans ce cas il y aura éclipse *totale* de soleil. Elle ne le cachera qu'en partie si son diamètre est vu de la terre sous un angle plus petit que celui du soleil : dans ce cas on verra autour de la lune un anneau de lumière qui sera l'excès du diamètre apparent du soleil sur celui de la lune; on nomme cette éclipse *annulaire*. Il y a aussi des éclipses *partielles* de soleil, comme il y en a pour la lune ; elles ont lieu lorsque la lune, ne se trouvant pas exactement entre le soleil et l'observateur, ne cache qu'une partie du disque solaire.

On possède aujourd'hui des règles très sûres pour prédire les éclipses : on calcule au moyen des *épactes astronomiques* (*voy.*) les époques des conjonctions moyennes ou des nouvelles lunes. Ces époques étant connues, on trouve celles des oppositions ou des pleines lunes en retranchant des premières une demi-révolution synodique, c'est-à-dire 14^j 18^h 22'. Quand on a ainsi déterminé les instants des conjonctions et des oppositions, on calcule pour ces instants la distance du soleil au nœud de la lune, et on voit si cette distance touche dans les limites où il peut y avoir éclipse. Ces limites sont :

Si la distance du soleil au nœud est plus petite que 13° 22', l'éclipse de soleil est sûre; si la distance est plus grande que 19° 44', l'éclipse de soleil est impossible. Si la distance du soleil au nœud est plus petite que 7° 47', l'éclipse de lune est sûre; si la distance est plus grande que 13° 21', l'éclipse de lune est impossible. Entre ces valeurs extrêmes, qu'on nomme *limites écliptiques*, l'éclipse est possible encore, mais il faut alors un calcul plus exact des syzigies (*voy.*).

Les éclipses sont des phénomènes d'un grand intérêt pour l'astronomie et la physique; elles nous ont appris que la lune est un corps opaque et que la forme de la terre est sphérique. Dans la géographie on s'en sert pour déterminer les longitudes des lieux terrestres, et la chronologie en fait un grand usage pour fixer avec exactitude la date des événements passés.

Pour les éclipses de soleil amenées par les planètes inférieures, *voyez* PASSAGE; pour les éclipses des étoiles, *voyez* OCCULTATIONS; enfin c'est au mot SATELLITES qu'on pourra dire quelque chose de plus sur les éclipses de cette classe de corps célestes. A. P-T.

ÉCLIPTIQUE, grand cercle de la sphère armillaire (*voy.*), incliné sur l'équateur de près de 23° 27' 50". Cette inclinaison est affectée chaque année de variations en plus ou en moins : en 1810 l'obliquité était de 23° 27' 57"; trois cents ans avant l'ère chrétienne elle était, selon les observations de Pythéas, à Marseille, de 23° 49' ½; Albategnus, vers l'année 880, la trouva de 23° 35'; les Arabes, en 1140, la fixèrent à 23° 33' 30"; Tycho-Brahe, en 1587, la reconnut de 23° 29' 30"; Flamstead, en 1689, de 23° 28' 36"; La Condamine à Quito, en 1738, de 23° 28' 24"; Maske-

line, en 1769, de 23° 28′ 10″. Lalande fixe à 48″ par siècle la diminution progressive de l'obliquité.

Le nom d'*écliptique* a été donné à ce cercle parce que les éclipses (*voy.*) n'arrivent que quand la lune se trouve dans son pourtour, ou du moins très près.

L'écliptique céleste est aisé à trouver: ce cercle que décrit la terre et que le soleil semble parcourir annuellement, traverse la série des constellations zodiacales; il passe entre α du Bélier et la mâchoire α de la Baleine, entre les Pléiades et Aldébaran, un peu au-dessus des Hyades; il sépare en deux β et ζ du Taureau, va au pied boréal μ et à δ des Gémeaux, puis à Régulus; de là traverse la Vierge un peu au-dessous de l'Épi, va au bassin austral α, au front β du Scorpion, à la tête τ du Sagittaire, enfin à la queue δ γ du Capricorne et à λ du Verseau. L'écliptique partage le zodiaque (*v.*) en deux parties égales; on nomme *axe de l'écliptique* une droite perpendiculaire à son plan et passant par son centre; les extrémités de cette droite sur la voûte céleste sont *les pôles* de l'écliptique; ce cercle coupe l'équateur en deux points diamétralement opposés qu'on nomme *points équinoxiaux*: ces points sont le commencement des signes du Bélier et de la Balance (*voy.*). Les calculs les plus précis ont établi une identité parfaite entre la courbe formée par l'écliptique et l'ellipse (*voy.*): donc l'écliptique ou l'orbite annuelle de la terre est une ellipse dont le soleil occupe l'un des foyers. *Voy.* SPHÈRE, TERRE, etc. A. P-T.

ÉCLUSE. Il faut entendre par ce mot un ouvrage d'architecture hydraulique destiné à opérer à volonté une retenue partielle d'un cours d'eau quelconque qui l'avoisine.

C'est à l'art militaire que l'on doit les écluses; leur apparition en Europe date environ de la fin du XVe siècle. Il paraît que c'est en Italie sur la Brenta, près de Viterbe, que les premières ont été construites; elles ont eu pour but à leur origine de former des réserves de masses d'eau à l'effet de remplir et alimenter les fossés qui entouraient les places fortes, principalement les châteaux-forts encore nombreux à cette époque, et dont la principale défense consistait, depuis l'invention des armes à feu, à tenir l'ennemi, autant que possible, à grande distance des murs des fortifications. Leur jeu ne se bornait pas seulement à maintenir les fossés pleins d'eau, ce qui d'ailleurs n'aurait pas toujours été possible dans certaines localités, mais le plus ordinairement à transformer en marais impraticables les abords d'une place, pour augmenter la difficulté de son approche, ou bien encore à opérer subitement des courants rapides qui venaient surprendre les assaillants, les noyer et détruire les ouvrages d'attaque qu'ils avaient faits dans les fossés. C'est principalement à cette circonstance, plus encore qu'à l'action naturelle des écluses, que fait allusion l'expression proverbiale, *lâcher les écluses, faire jouer les écluses,* pour exprimer la catastrophe ou l'action décisive qui détermine le dénouement d'une affaire.

L'invention des écluses, qui, dans son principe, eut un but de destruction, devait bientôt, par un effet contraire, contribuer aux progrès de la civilisation. La principale application, la plus belle, comme la plus importante, est celle qu'on en a faite à la construction des canaux. Jusque-là ce mode de communication, à qui le commerce doit la vie, avait été extrêmement restreint: ce genre d'ouvrage n'était praticable que dans les espaces où la planimétrie du sol en permettait l'exécution; mais du moment où l'adjonction d'une ou de plusieurs écluses donna le moyen de mettre en rapport des cours d'eau de niveau différent, on put étendre leur parcours et surmonter les obstacles naturels que les accidents du terrain y opposaient. On a vu à l'article CANAL quels titres de gloire le célèbre ingénieur Riquet s'est acquis par la conception hardie et l'exécution gigantesque du fameux canal de Languedoc, qui réunit deux grandes villes éloignées l'une de l'autre, Toulouse et Narbonne, et, par suite, opère une jonction réelle entre l'Océan et la Méditerranée. Ce fut aux perfectionnements qu'il apporta à la construction des écluses ainsi qu'à leur savante combinaison qu'il dut le succès de cette grande entreprise, où

rien ne put l'arrêter, ni la longueur des distances, ni l'escarpement du terrain, ni même l'interposition des montagnes, barrières insurmontables que la nature semblait avoir imposées au génie de l'homme et que l'imagination n'aurait pas osé, avant l'illustre ingénieur, concevoir la pensée de franchir.

On admettra la réalité de ces résultats après l'explication suivante que nous allons donner de la construction d'une écluse.

Que l'on se représente donc un endroit où deux cours d'eau, d'ailleurs de directions quelconques, viendraient se rencontrer et se confondre, si la différence de niveau de leurs lits respectifs ne rendait leur réunion possible que par une cascade de l'un sur l'autre. Cet obstacle naturellement serait fatal au bateau qui aurait l'imprudence de braver le passage. Surmonter cette difficulté est cependant le problème qu'une écluse doit resoudre.

A cet effet, concevons qu'au point de contact des deux cours d'eau on ait construit une espèce de chambre à ciel ouvert, plus exactement un bassin, ordinairement plus long que large, et dont l'axe longitudinal soit dirigé de manière que l'une de ses extrémités soit contiguë au canal supérieur et l'autre au canal inférieur. Concevons encore qu'à chacune de ces extrémités soit placée une porte construite solidement en charpente et de force suffisante pour résister à la pression d'une hauteur d'eau égale à la hauteur du bassin, précisément la même que celle qui existe entre les niveaux des deux canaux à reunir.

Maintenant supposons que la porte située du côté du canal inferieur, et que l'on appelle *porte d'aval*, soit fermée, tandis que celle du côté opposé, que l'on appelle *porte d'amont*, est ouverte. Dans cet état, le bassin ou l'écluse se remplira par l'eau provenant du canal supérieur, et l'eau y prendra le même niveau que dans ce dernier; un bateau venant d'amont pourra donc y être introduit. Une fois entré, on referme la porte sur lui pour intercepter la communication entre l'écluse et le bassin supérieur; puis on ouvre la porte d'aval, par où l'eau restée dans l'écluse s'écoulant fait abaisser le niveau jusqu'à ce que le bateau soit descendu au niveau du canal inférieur. Toutefois cette opération ne s'effectue pas brusquement, c'est-à-dire qu'au lieu d'ouvrir immédiatement les deux battants de la porte d'aval, on se contente de lever les vannes qui bouchent deux ouvertures partielles pratiquées dans ses vanteaux, et par où l'eau, s'échappant peu à peu, abaisse progressivement le bateau, qui évite ainsi le danger qu'il aurait couru si les deux battants de la porte eussent été ouverts subitement. Lorsque le bateau est parvenu au bas de l'écluse on achève d'ouvrir la porte d'aval : il passe alors dans le canal inférieur et poursuit sa route jusqu'à ce que la nécessité de franchir un autre niveau l'oblige, dans une autre écluse, à subir la même manœuvre que dans la précédente.

Réciproquement, par une manœuvre inverse, un bateau venant d'aval peut atteindre le niveau du canal supérieur; car pour cela, la porte d'aval étant ouverte, le bateau entre dans l'écluse, après quoi on ferme la porte sur lui; puis on ouvre les vannes de la porte d'amont : l'eau s'introduisant dans l'écluse élève peu à peu le bateau, qui parvient ainsi au niveau du canal supérieur, dans lequel il entre et continue son voyage.

Tel est succinctement l'exposé du mécanisme aussi simple qu'ingénieux par lequel s'opère le jeu des écluses. Cette combinaison semble si naturelle qu'on s'étonne que l'invention en ait été si tardive; mais il en a été de cette découverte comme de toutes celles qui ont été les plus utiles à l'industrie. Les procédés les moins compliqués ne sont pas ceux qui apparaissent les premiers à l'esprit de l'homme : le vulgaire n'entrevoit, pour réaliser ses désirs, que des moyens d'exécution en proportion des résultats qu'il attend; la nature agit en sens inverse, elle produit les plus grands effets par les causes les plus simples; il n'est donné qu'au génie de dévoiler ses secrets.

Les parois latérales d'une écluse, c'est-à-dire celles qui sont parallèles à son axe longitudinal, s'appellent *bajoyers;* elles sont construites en maçonnerie, ou par

économie en charpente, mais selon les dispositions que nous avons indiquées au mot DIGUES, afin de leur donner la force de résister à des poussées de terres et d'eau. Le fond de l'écluse se nomme *radier* et doit aussi être fait avec précaution pour éviter les filtrations.

Les portes d'extrémités demandent surtout des soins particuliers. On les compose de deux vanteaux mobiles sur des gonds scellés; mais au lieu de les disposer sur le même plan transversal, comme aux portes ordinaires, on ajuste ces vanteaux angulairement, s'appuyant l'un sur l'autre de manière à présenter au fil de l'eau une sorte d'avant-bec, ce qui fait que la pression du fluide, au lieu de les désunir, tend à les rapprocher. La manœuvre des portes et des vannes qui y sont adaptées s'exécute par des combinaisons de crics, de leviers et de roues dentées, qui, malgré le poids et les dimensions énormes de l'appareil, rendent le travail facile à un seul homme commis à la garde de l'écluse, et que par ce motif on nomme *éclusier*. Cet agent fait un service permanent; il séjourne dans une petite habitation bâtie sur les bords du canal.

Dans les localités où la hauteur d'un des cours d'eau au-dessus de l'autre est considérable, on ne s'en tient pas à une seule écluse, on en pratique plusieurs à la suite les unes des autres, ce qui leur donne une disposition en gradins. Cet arrangement a le double avantage de ne dépenser pour la descente d'un seul bateau que la quantité d'eau nécessaire pour remplir une écluse partielle, et de permettre de descendre plusieurs bateaux dans le même temps qu'un seul emploierait s'il n'y avait qu'une écluse unique dans toute la hauteur du canal d'amont au canal d'aval. Pour remonter, l'économie d'eau est moindre et n'existe même plus pour un seul bateau; mais l'économie de temps subsiste lorsque plusieurs bateaux se présentent à la fois.

On appelle *éclusée* la quantité d'eau qu'il faut tirer du canal supérieur pour faire monter ou descendre un bateau d'un canal à l'autre, qu'il n'y ait qu'une ou plusieurs écluses successives. Généralement cette dépense est insensible sur la masse d'eau qui remplit les *biefs* (on donne ce nom à la portion d'un canal comprise entre deux écluses), lorsque la longueur de ceux-ci est considérable; mais elle tire à conséquence dans le cas contraire et lorsqu'en même temps les biefs ne sont que faiblement alimentés par des irrigations secondaires. Dans ces circonstances, pour ménager les eaux du canal supérieur, on a recours à des bassins auxiliaires de retenue que l'on désigne sous le nom de *sas*. Les sas sont placés auprès des écluses et un peu au-dessus d'elles; leur fonction spéciale est de les alimenter au moment du passage des bateaux. Nous devons nous borner ici à cette indication sur les écluses dites *à sas*, qui constituent la partie la plus difficultueuse de l'art des canaux.

Les perfectionnements apportés au jeu des écluses pour les canaux ont bientôt conduit à en faire l'application à d'autres usages. On les a employées avec succès dans les ports pour y opérer le déblaiement et le nettoyage des bassins et de leurs passes d'entrée, où l'action alternative de la marée occasionne des amas d'alluvions qui les combleraient bientôt si l'on n'avait un moyen de s'en débarrasser. Dans cette occasion on leur donne le nom d'*écluses de chasse*. Cette dénomination, après les détails que nous avons donnés ci-dessus, exprime suffisamment la nature de leurs dispositions et celle de leurs fonctions: nous nous dispenserons d'entrer dans plus d'explications à ce sujet, pour lesquelles on ne pourrait d'ailleurs que renvoyer aux ouvrages spéciaux qui traitent de cette matière. Les personnes qui désireront les consulter n'auront que l'embarras du choix entre les nombreux écrits publiés par des ingénieurs anglais et français, où l'on ne sait qu'admirer le plus, de la science profonde ou du brillant talent qui les distinguent.

L'utilité des écluses ne s'arrête pas aux grands travaux hydrauliques, elle rend encore d'éminents services à l'industrie civile: les grandes usines, les moulins et autres établissements qui ont pour moteur principal un cours d'eau, sont dans l'obligation d'opérer des retenues pour venir en aide au courant dans

les temps de basses eaux. Une manœuvre analogue est nécessaire pour entretenir la flottaison à l'origine des rivières, où elle est souvent interrompue, soit à raison de la faiblesse de la pente, soit à défaut de profondeur du lit, soit enfin par une trop grande évaporation qui amène la diminution des eaux. Ces exemples suffisent pour montrer combien l'invention des écluses a été féconde en résultats et quelles ressources elle peut offrir encore à l'avenir de la société, entre les mains des gens habiles qui sauront la faire fructifier. J. B-T.

ÉCOBUAGE. Conformément à l'étymologie donnée par M. le professeur Desvaux, le mot *écobuage* dériverait du latin *scopula*, petit balai, ou du celtique *scod*, bâton, morceau de bois, dont on a fait plus tard *écot*, *écobues*. Écobuer ne s'appliquerait ainsi proprement qu'à l'extraction et, par extension, à l'incinération des fragments de végétaux qui se trouvent à la surface du sol. En effet, il ne paraît pas que les anciens aient compris autrement cette opération. Caton recommande, lorsqu'on ne se trouve pas à même de vendre ses arbres et leurs branches ou de les employer, faute de pierre calcaire, à la fabrication de la chaux, de transformer les troncs en charbon et de brûler sur les terres arables les ramilles qui n'ont pu être ainsi utilisées : « *Virgas et sarmenta quæ tibi ustioni supererunt in segete comburito...* » Palladius veut qu'on brûle les arbres entiers, lors du défrichement, sur les parties les moins fertiles du sol. A la vérité Virgile, dans les deux vers suivants, semble étendre l'opération au sol même, puisqu'il recommande de brûler les champs stériles en même temps que les chaumes :

Sæpe etiam steriles incendere profuit agros,
Atque levem stipulam crepitantibus urere flammis.

Mais pour tous ceux qui savent comment on fait encore cette opération dans le midi de l'Europe, il est évident qu'il n'a voulu parler que du brûlis des éteules. Ce n'est donc que dans les ouvrages de Crescenzio (*voy.*), qui écrivait au XIIIe siècle, qu'on trouve les premières traces de l'écobuage tel qu'on le pratique de nos jours; « car dans les Alpes, dit-il, là où il n'existe pas de forêts, les herbes et leurs racines sont enlevées avec un peu de terre, séchées et brûlées. »

Le mot écobuage s'applique maintenant non-seulement à l'incinération des parties végétales sans mélange de terre, mais au brûlis de terres mêlées de racines et de branchages, parfois même à celui de terres dépouillées de toute végétation.

Le but de l'opération est à la fois physique et chimique : elle agit physiquement, surtout lorsqu'on l'effectue sur des terres qui ne contiennent que des quantités inappréciables de matières végétales, en diminuant la consistance du sol ; en détruisant, par suite de ce premier effet, la tendance des terres fortes à se sursaturer d'eau, et en les rendant par conséquent plus accessibles à la chaleur solaire ; en augmentant leur porosité, ce qui les dispose à une absorption plus grande des gaz atmosphériques, tout en favorisant l'extension des chevelus ; en débarrassant, dans d'autres cas, la couche labourable des mauvaises herbes qui en sont en possession ; en détruisant, autant que possible, jusqu'à leurs germes, etc., etc.

L'écobuage agit chimiquement, surtout lorsqu'on l'effectue sur des végétaux dépouillés de terre ou sur des terres qui contiennent une quantité notable de racines ou d'autres parties végétales, en produisant divers sels *stimulants* (*voy.*) ; peut-être, dans certains cas, conformément aux théories allemandes, en modifiant les particules terreuses de manière à les rendre plus solubles dans l'acide humique ; en favorisant diverses combinaisons nouvelles, favorables à la nutrition des plantes; enfin, en pénétrant les terres de principes volatiles dont la présence se manifeste pendant un temps fort long au simple odorat, et dont la puissance fécondante n'a pas toujours été appréciée à sa valeur.

Le brûlis des chaumes, des bruyères, des genêts, etc., à la surface du sol, est une pratique fort générale sur plusieurs parties de la France ; celui des terres engazonnées, des prairies basses, des tourbières, est également répandu, mais il existe plus d'un doute sur l'efficacité du

brûlis des terres dépouillées de végétation. Tandis que le major Beatson le recommande comme moyen infaillible de remplacer avantageusement le fumier, M. Mathieu de Dombasle, après divers essais, a cru pouvoir se prononcer contre toute efficacité, au moins sur les terres de Roville, de l'emploi du même moyen. Entre deux opinions aussi contradictoires, l'une et l'autre sans doute beaucoup trop absolues pour être généralisées, il paraît ressortir clairement des faits observés principalement chez nos voisins, les Anglais et les Allemands, que si le brûlis des terres n'a pas répondu toujours et complétement à l'attente de l'expérimentateur, d'après les espérances exagérées qu'on lui faisait concevoir, il a du moins produit dans certaines circonstances des effets assez satisfaisants pour appeler sérieusement l'attention de nos agriculteurs. O. L. T.

ÉCOLES. On donne le nom d'*école* (dérivé du latin *schola*, qui vient lui-même du grec σχολή, loisir, temps et local consacré à l'étude) aux institutions et aux bâtiments consacrés à un enseignement plus ou moins public. En effet, l'institution et le lieu où elle se trouve établie portent indistinctement le même nom. On dit l'*École de médecine*, pour désigner l'ensemble des professeurs et des élèves qui la composent, y compris les études qui les occupent, et on dit de même l'*École de médecine* pour désigner le local où se trouve établie cette institution. Mais on ne donne le nom d'école qu'à un établissement tout-à-fait public ou du moins public sous quelques rapports ; les enfants d'une même famille, quoique réunis pour faire leurs études en commun, ne composeraient pas une école, et le local où ils prendraient leurs leçons ne serait pas non plus appelé école. L'école est donc un grand pas dans la civilisation ; elle repose sur un commencement d'association entre plusieurs familles, et d'ordinaire sur une association entre toutes les familles de la même localité, hameau, bourg ou ville ; en d'autres mots, d'une même commune ou d'une même paroisse.

L'histoire de l'école ou des écoles, dans un état, est l'histoire des progrès de la civilisation d'un peuple ; l'histoire des écoles des nations les plus célèbres du monde est l'histoire des plus beaux progrès de l'humanité. En effet, l'institution et l'organisation des écoles ne tiennent pas seulement au progrès de la science, elles tiennent à ceux des mœurs et des lois ; elles tiennent à la constitution et à la politique des empires. Mais, sous ces rapports, l'histoire des écoles a été jusqu'ici fort négligée, et c'est à peine si nous pouvons nous flatter de donner, dans la rapide esquisse que nous allons tracer de la marche générale de ces institutions publiques chez les principales nations du monde, quelques indications sur le point de vue le plus important sous lequel elles nous paraissent devoir être envisagées.

L'école commence, elle peut du moins commencer, avec la première organisation d'une société, sous le gouvernement des patriarches et dans l'état nomade. Cependant le peu de documents qu'on possède d'ordinaire sur l'histoire des peuples à cet état d'association ne nous permet pas de parler des écoles qu'il peut avoir instituées. Les écoles se montrent plus ouvertement aussitôt que les nations prennent des résidences fixes. Dans l'histoire des Indous, elles se présentent nombreuses et elles y paraissent remonter à des temps fort anciens. Nous trouvons là à la fois l'école de philosophie et l'école populaire, celle qui a son siége principal dans le sanctuaire du temple et celle qui se tient sous un arbre, une échoppe, l'auvent d'une cabane. Dans l'Inde il y avait même très anciennement non-seulement plusieurs écoles consacrées à différents systèmes de philosophie, mais, à côté de la pluralité des écoles, l'enseignement se distinguait encore en *ésotérique* (secret ou confidentiel) et en *exotérique* (général ou public). Toutes les écoles étaient d'ailleurs fondées par la religion, tenues en son nom et dirigées par ses prêtres, les brahmanes. Les mêmes faits se présentent dans l'histoire ancienne de la Perse, pays qui eut tant de relations avec l'Inde, et dans celle de la Babylonie ou Chaldée, qui en eut de si étroites avec la Perse. Nous ne trouvons pas l'école populaire dans les annales primitives

de ces régions, mais nous y rencontrons, et même dès l'antiquité la plus reculée, l'école de la religion et celle des sciences qui s'y rattachent. Ce sont encore exclusivement les prêtres qui donnent ces leçons, et ce sont les mages de Babylone ou de Chaldée qui dirigent la plus célèbre de ces écoles. D'un autre côté, la science religieuse et les institutions qu'elle créait nécessairement, les écoles, paraissent s'être propagées de l'Inde en Éthiopie par une voie plus occidentale que celle de la Perse et de la Chaldée. Les instituts des prêtres de Meroé étaient aussi anciens qu'illustres; ils étaient antérieurs à ceux des prêtres d'Éléphantine, de Thèbes et de This, dont ils offraient sans doute ou le berceau ou le modèle. Ils furent éclipsés, néanmoins, par les écoles de l'Égypte, surtout par celles de Memphis et d'Héliopolis, qui devaient un jour fournir des savants jusqu'à la plus célèbre de toutes les écoles grecques, celle d'Alexandrie (*voy.* MANÉTHON). En Égypte, le système des écoles publiques prit un grand développement. Ce pays eut non-seulement des écoles pour la caste des prêtres, à laquelle appartenaient presque constamment ses souverains avant la conquête de Cambyse, il admit encore aux écoles de cette caste, où l'on enseignait l'arithmétique, la géométrie, la médecine et la musique, des jeunes gens des autres castes, sans toutefois les initier aux mystères du sacerdoce. L'Égypte eut des écoles populaires où les jeunes filles elles-mêmes apprenaient l'écriture, la lecture et le calcul. Platon nous dit, en passant, que les enfants y lisaient en chœur (*De legib.* 6, *in fine*). Des gymnases spéciaux étaient ouverts aux jeunes gens de la caste des guerriers.

Les Juifs, dont le législateur, élevé en Égypte, imita sous quelques rapports les institutions de sa première patrie, eurent d'abord non-seulement une caste mais toute une tribu de prêtres, ce qui impliquait nécessairement une école sacerdotale, puis une école de prophètes, et enfin des écoles de philosophes, celles des Esséniens, des Thérapeutes, des Pharisiens, des Sadducéens. Les synagogues étaient également une sorte d'écoles, et tout le monde aurait dû savoir lire dans un pays où la loi sainte, loi que le souverain était obligé de copier de sa main, devait être sans cesse méditée par les habitants. Nous ne trouvons pas trace d'écoles chez les cupides voisins des Juifs, les Phéniciens; cependant cette population industrielle et mercantile, célèbre par quelques inventions, n'a pu manquer d'instruction, ni par conséquent d'écoles. Nous ignorons aussi quelles furent les institutions littéraires de la plus célèbre des colonies phéniciennes, celle de Carthage; mais nous savons par les Romains que les lettres étaient cultivées dans cette puissante cité, et nous savons par les Grecs qu'après la ruine de leur patrie les Carthaginois allèrent suivre les écoles d'Athènes. Cependant toutes les nations anciennes furent éclipsées, en ce qui concerne le nombre et la célébrité des écoles, par les Grecs, qui fondèrent beaucoup d'établissements publics à côté d'une foule d'institutions particulières. En effet, les Grecs varièrent leurs écoles pour les conformer aux besoins de diverses classes de la société. Ils eurent d'abord les écoles sacerdotales de Thrace et de Samothrace, qui se maintinrent en quelque sorte dans l'institut d'Éleusis et dans plusieurs autres (*voy.* MYSTÈRES). Ils eurent ensuite l'école de philosophie dans toutes ses formes, l'école moitié rationnelle moitié mystique, celle de Pythagore; l'école morale et politique, celle de Socrate; l'école vraiment savante, celle de Platon et d'Aristote, qui devait, pendant quelque temps, se distinguer en diverses branches et se perdre de nouveau dans l'école moitié mystique moitié philosophique, celle des nouveaux platoniciens, après avoir passé toutefois par l'école du scepticisme et celle du pyrrhonisme. A l'école de philosophie touchait celle de grammaire, de littérature, de rhétorique, de dialectique et de critique, qui préparait à la fois à la carrière de l'homme d'état, de l'orateur ou du démagogue, et à celle du professeur ou du sophiste. A quelque destinée que se préparât le jeune Grec de condition libérale, il suivait les exercices d'une école spécialement consacrée au développement des facultés physiques, c'est-à-dire du gymnase et de la palestre.

Les enfants du peuple, filles et garçons, trouvaient dans les principales villes grecques des écoles élémentaires où ils apprenaient à lire, à écrire et à compter. Les femmes recevaient d'abord quelque instruction religieuse de la part de certaines prêtresses; elles pouvaient suivre de plus les cours supérieurs des philosophes en prenant des vêtements d'homme. On en vit à Athènes et à Alexandrie qui donnèrent des leçons de philosophie. En général, si nombreuses que fussent les écoles de la Grèce, peu de ces institutions étaient tout-à-fait publiques, et, Athènes exceptée, peu de cités grecques étaient en possession d'un enseignement gradué et complet. Toutes les écoles de philosophie étaient dans l'origine des institutions particulières. Platon était le créateur de l'Académie, Aristote celui du Lycée; Épicure et ses successeurs étaient les propriétaires du jardin où ils tenaient leur école. Sparte négligeait les écoles, tout en attachant à l'éducation l'importance dont son célèbre législateur lui avait fait un devoir. La Grande-Grèce et la Sicile en particulier imitaient mieux Athènes. L'Ionie aussi se distingua par ses écoles de philosophie et d'éloquence. On nous parle peu de celles de Macédoine; cependant Philippe et Alexandre ont dû en fonder. Déjà leurs prédécesseurs attiraient à leur cour les hommes de génie. Les successeurs qu'Alexandre eut en Égypte et en Syrie fondèrent des écoles qui surpassèrent bientôt celles d'Athènes elle-même. Les rois de Pergame rivalisèrent d'une manière éclatante, par l'école qu'ils fondèrent dans leur capitale, avec les Lagides et les Séleucides, fondateurs de celles d'Alexandrie et d'Antioche, dont la première occupe une si grande place dans l'histoire (*voy. École et Musée d'*Alexandrie). Rome n'eut des écoles célèbres que du moment où elle rivalisa avec celles d'Athènes, d'Alexandrie et de Pergame, et où elle s'enrichit à la fois des professeurs qu'avaient formés et des volumes qu'avaient recueillis ou publiés ces fameuses institutions. Néanmoins l'Italie avait eu des écoles avant d'imiter celles de la Grèce; nous trouvons un maître d'école et des écoliers à Falères, l'an 390 avant l'ère chrétienne. Il est vrai que Rome profita singulièrement des ressources et des modèles que lui offrait la Grèce; mais tout en imitant ces modèles et en disposant de ces ressources en maîtresse souveraine, elle ne sut pas se donner, par voie d'emprunt, ce que lui refusait son génie, nous voulons dire ces belles écoles de philosophie qu'eut Athènes, ces grandes écoles de mathématiques, de medecine, d'érudition et de critique qu'eut Alexandrie. Cependant elle eut le mérite de fonder un assez grand nombre de chaires régulièrement dotées et de créer plusieurs écoles de jurisprudence, surtout celles de Rome, de Constantinople, de Béryte, de Mitylène et de Rhodes. Il y eut aussi dans les provinces un grand nombre d'*écoles municipales*. Les empereurs ne se bornèrent pas à protéger d'une manière spéciale l'Athénée de Rome, l'Auditoire de Constantinople, le Musée d'Alexandrie, les divers instituts d'Athenes, qu'ils augmentèrent par de nouvelles créations; ils donnèrent encore les mêmes encouragements à la Gaule, à l'Espagne, à l'Afrique, à plusieurs autres régions de l'empire. Nous y voyons sans cesse s'augmenter le nombre de ces écoles qui étaient proprement *municipales*, mais que la flatterie nomma bientôt *écoles impériales*, et parmi lesquelles nous citerons celles de Marseille, de Vienne, de Narbonne, de Toulouse, de Bordeaux, d'Agen, de Poitiers, de Lyon, de Besançon, de Lutèce, de Châlons et de Reims; institutions estimables qui continuèrent à maintenir la civilisation latine au milieu de l'invasion barbare. A côté de ces écoles du polythéisme, le christianisme vint en fonder d'autres, qui devaient bientôt les remplacer toutes. Dès le second siècle de notre ère, la ville d'Alexandrie eut son *Didascalée*, imité du *Musée* des Lagides. Bientôt les villes d'Antioche, de Césarée, de Nisibis, de Constantinople, d'Athènes et de Rome, eurent des écoles imitées de cette célèbre école d'Égypte. Rome chrétienne apprit à l'Afrique et à l'Occident à fonder des écoles; celle d'Hippone, celle de Lyon et celles de Lérins furent fameuses dès le quatrième siècle. La Gaule en eut plus tard un grand nombre. Il y en avait au

moins une par diocèse, auprès de chaque évêque ou de chaque cathédrale; c'est ce qui les fit appeler écoles *cathédrales* ou *épiscopales* (*écoles du dôme*, etc.). L'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et la Germanie rivalisèrent avec l'Italie dans la fondation d'écoles religieuses, théologiques ou monastiques. Celle de Bangor fit, au VIIe siècle, la gloire de la Grande-Bretagne et devint une sorte de séminaire pour l'Europe. Il en partit des missionnaires pour la France, la Bourgogne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne. Luxeuil et Bobbio furent des colonies de Bangor. Saint-Colomban, qui fonda ces colonies et dont un disciple créa celle de Saint Gall, fut encore surpassé par Winfried ou saint Boniface, autre religieux anglo-saxon qui institua en Allemagne, même avant d'être archevêque de Mayence, un grand nombre de monastères, avec des écoles, les unes pour les hommes, les autres pour les femmes.

Dans toutes ces institutions, on le pense bien, le principal objet d'étude était la religion. Cependant, dans la plupart, on enseignait aussi les lettres et les arts, ce qu'on appelait les sept arts libéraux, c'est-à-dire la grammaire, la dialectique et la rhétorique, qui se désignaient sous le nom de *trivium;* l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, qui formaient le *quadrivium*. Pour cet enseignement on suivait une sorte d'encyclopédie classique qu'un professeur africain du Ve siècle, Marcien Capella, avait rédigée pour ses élèves, et qui demeura pendant près de mille ans le manuel le plus généralement adopté dans les écoles. A côté de ces études religieuses et littéraires, il se maintenait d'ailleurs quelques études de médecine et de jurisprudence; mais nous manquons de détails sur les institutions où se propageaient alors ces connaissances. Nous savons néanmoins qu'à Clermont en Auvergne, par exemple, on expliquait le code de Théodose. Au VIIIe siècle les débris des anciennes écoles classiques et les nouvelles écoles de religion parvinrent enfin à relever les intelligences, à faire prévaloir, sur les études de la décadence et les influences de l'invasion barbare, le goût de quelques doctrines supérieures. Charles Martel et Pepin-le-Bref avaient protégé les institutions que saint Boniface fondait en Allemagne. Le fils et le petit-fils de ces princes marchèrent sur leurs traces en donnant des écoles à la France. Les écoles de France étaient tombées, il est vrai, par suite de la mauvaise administration des monastères, la plupart envahis par les seigneurs qui s'en étaient constitués d'abord les avocats et puis les oppresseurs; mais Charlemagne les releva d'une manière éclatante. Il appela près de lui Alcuin, de l'école d'York, et Pierre, de l'école de Pavie. Il fit restituer aux anciennes institutions les revenus qui leur appartenaient autrefois, en fit créer et doter un grand nombre de nouvelles, et traça à toutes, par ses savants amis, des plans d'études plus convenables. Il enjoignit, dans une circulaire spéciale, aux chefs des diocèses et des monastères de rétablir celles qui étaient tombées et d'en fonder partout où ils le pourraient. Charlemagne, par toutes ces mesures, donna aux études une impulsion profonde. En attachant à sa cour cette célèbre école palatine qui fut aussi nomade que lui-même et qui ne tenait pas plus à Paris qu'à Aix-la-Chapelle, il offrit à tout l'Occident un beau type à imiter. L'école palatine, suivie par toute la famille impériale, mit les écoles en honneur, et bientôt on vit fleurir celles de Ferrières, d'Aniane, du Bec, de Reichenau, de Fould, de Wissembourg, et un grand nombre d'autres qu'il serait trop long de nommer. La jeunesse populaire n'était pas entièrement négligée : la plupart des monastères recevaient les enfants du peuple, à qui les moines voulurent bien donner quelques leçons de lecture, d'écriture, de calcul et de chant. Déjà il se faisait dans la société chrétienne, même à cette époque de barbarie, plus d'efforts pour l'instruction des classes inférieures qu'il ne s'en était jamais fait à Rome et à Athènes dans les temps de la plus haute prospérité de ces glorieuses républiques. Cependant les écoles, qui se relevaient ainsi en Occident, devaient recevoir une seconde fois de celles d'Orient de puissants exemples et d'éclatantes directions. En effet, au moment où Charlemagne ressuscitait

celles de son immense empire, et où ses fils, particulièrement Charles-le-Chauve, s'efforçaient généreusement de continuer l'œuvre de leur père, les écoles du mahométisme, celles de Bagdad, de Bassora, de Koufa, d'Émèse, de Samarcande, d'Alep, de Bokhara, de Turcal, du Caire et de Cordoue, dont plusieurs avaient succédé aux écoles de l'empire grec, dont d'autres rivalisaient avec celles qui se soutenaient encore; les écoles du mahométisme, disons-nous, vinrent tout à coup servir de modèles aux écoles chrétiennes. On y enseignait la poésie, la philosophie, l'histoire naturelle, la médecine; on y lisait Aristote traduit du grec en arabe; on s'y instruisait plus profondément que dans les meilleures écoles d'Occident. Bientôt, et malgré l'état d'hostilité qui exista presque constamment entre les chrétiens et les Arabes, des jeunes gens appartenant à deux cultes différents, se rencontrèrent, en Espagne, dans les mêmes écoles. Quelques ecclésiastiques de France allèrent à leur tour puiser dans celle de Cordoue des idées d'amélioration et de progrès qu'ils s'empressèrent d'introduire dans les écoles des monastères et des diocèses (*voy.* GERBERT). D'autres se hâtèrent de traduire Aristote de l'arabe en latin, afin de donner aux écoles chrétiennes ces mêmes manuels de logique, de dialectique et de métaphysique qui faisaient l'orgueil des écoles musulmanes. Le mouvement si prodigieux que les croisades vinrent peu après imprimer aux esprits acheva, dans les études d'Occident, la régénération commencée par Charlemagne. Aussitôt que les grandes institutions de Bologne et de Paris en eurent donné l'exemple, aussitôt qu'elles se furent constituées en *universités* sous l'intendance de l'évêque du diocèse et avec la haute autorisation du Saint-Siége, toutes les principales écoles d'Occident aspirèrent au rang d'*université*. L'Italie en eut un grand nombre, celles de Padoue, de Pise, de Vicence, de Verceil, de Ferrare, de Naples, de Plaisance, de Modène, de Reggio, de Pavie, de Turin, toutes fondées du XIIe au XVe siècle. En France, celle de Paris fut suivie de près de celles de Montpellier, d'Orléans, de Toulouse, de Valence et de Bourges. L'Espagne eut celles de Salamanque et d'Alcala; l'Angleterre, celles de Cambridge et d'Oxford; l'Allemagne, celles de Prague, d'Heidelberg, de Vienne, de Würtzbourg, de Leipzig, de Bâle, de Fribourg, de Mayence, de Wittemberg et d'autres; la Scandinavie, celles d'Upsal et de Copenhague. Plusieurs de ces institutions acquirent, soit dès leur origine, soit dans le cours du moyen-âge, une haute célébrité. Paris, Bologne et Prague eurent, à diverses époques, nous dit-on, de dix à trente mille écoliers de différentes nations, car la plupart de ces écoles étaient plutôt *européennes* que *nationales* (*voy.* UNIVERSITÉS). Pendant que l'enseignement supérieur recevait ainsi aux universités, toutes organisées d'une manière semblable, quoique dans l'une ou l'autre telle branche d'étude, la médecine, le droit, la théologie ou la philosophie, par exemple, pût prévaloir sur telle autre, les écoles populaires restèrent à peu près dans le même état, malgré cette grande émancipation des esprits qui suivit les croisades. Ce que Gérard-le-Grand fit pour les écoles du peuple trouva peu d'imitation.

Il fallut un progrès de plus pour amener enfin des écoles élémentaires proportionnées, par le nombre et l'enseignement, aux nouveaux besoins des peuples. Ce progrès, la renaissance le donna à l'Europe, et une troisième fois l'Orient régénéra les écoles d'Occident. La renaissance, si puissamment secondée, sinon réalisée exclusivement par l'arrivée des fugitifs de Constantinople, ne se fit sentir d'abord que dans les écoles supérieures, dont elle changea l'enseignement jusque dans sa base et dans ses principes, dont elle remplaça surtout la vieille philosophie, la scolastique, par des doctrines plus rationnelles. Cependant, en amenant bientôt la réforme, qui ne pouvait s'établir que par une instruction plus générale et qui devait songer avant tout à se propager par des écoles, la renaissance opéra dans l'enseignement populaire un changement plus complet que n'avait été aucun de ceux que nous venons de signaler. En effet, partout où s'établit la réforme, en Allemagne, en Suisse, en Hollande, en Suède, en Danemark, en

Écosse, en Angleterre, elle institua des écoles populaires. Ce fut pour elle un principe d'en mettre une à côté de chacun de ses temples, et bientôt le résultat qu'elle obtenait partout fit imiter ses institutions, même dans les pays qui avaient le plus d'intérêt à combattre ses doctrines. Cet intérêt fit néanmoins naître, à son tour, un grand nombre d'écoles, soit élémentaires, soit supérieures. Le schisme des Albigeois, des Vaudois, des Wiclé-fites et des Hussites avait jadis donné lieu à l'institution des dominicains et à celle des franciscains, qui avaient fondé et dirigé tant d'écoles; la réforme fit naître, par voie de réaction, des écoles beaucoup plus célèbres: elle provoqua l'institut des jésuites que fonda un élève des écoles de Paris, et dont les colléges furent si nombreux, les méthodes si ingénieuses, les études si fortes.

Depuis la renaissance tout favorisait ainsi le progrès des écoles. Il fut puissamment secondé par l'imprimerie, cet art qui mettait entre les mains des écoliers, à bas prix, les manuels qu'autrefois ils avaient peine à se procurer en les payant aux taux les plus élevés. L'imprimerie, la réforme et la renaissance réunies amenèrent non-seulement plusieurs universités nouvelles et un nombre prodigieux d'écoles, les unes secondaires, les autres élémentaires; ces trois grandes puissances, qui ont imprimé leur cachet à toutes les institutions les plus célèbres des trois derniers siècles, jetèrent aussi dans le monde moderne un progrès qui renouvela également les écoles, les méthodes et les doctrines. Lascaris, Pomponace, Érasme, Luther, Calvin, Melanchthon, Ramus, Montaigne, Bacon, Descartes, Locke et Leibnitz marquèrent autant de phases nouvelles dans l'enseignement et dans les écoles. La plupart de ces hommes supérieurs consacrèrent d'ailleurs aux intérêts de l'éducation publique leurs méditations les plus consciencieuses. Peut-être néanmoins le père Lasalle, le modeste fondateur des écoles de la doctrine chrétienne, alla-t-il plus loin que tous ses prédécesseurs en créant à la fois des écoles populaires et une institution permanente pour former des maîtres qui doivent la diriger. On voit que nous parlons de ces humbles frères qui, longtemps dédaignés, n'ont pris que de nos jours le haut rang que leurs succès et leur dévouement doivent assurer à cet institut dans l'opinion. Dès cette époque les autres parties du monde participèrent au bienfait de nos écoles d'Europe, grâce au zèle intelligent des modernes apôtres du christianisme parmi les païens. Dans le cours du XVIIIe siècle, où se préparèrent tant de nouveautés, on trouva néanmoins que le progrès n'était pas suffisant, que les méthodes étaient aussi incomplètes que les études et que de grands abus se maintenaient encore dans la plupart des écoles. On résolut alors d'y porter une réforme de plus et une réforme plus complète que n'avait été aucune autre, d'appeler l'attention des maîtres sur la nécessité de former la raison et l'imagination autant que la mémoire, et de donner aux langues modernes et aux connaissances usuelles la majeure partie du temps que jusque-là on consacrait aux langues anciennes, aux lettres et aux exercices du goût. Ce fut surtout l'Allemagne qui demanda cette amélioration. Elle la réclama par l'organe des Resewitz, des Basedow, des Campe et des Salzmann. Ce fut alors qu'on vit tout à coup s'élever d'un côté les écoles *philanthropiques* et les écoles *bourgeoises*, dont les premières disparurent après avoir jeté leur éclat d'un jour, et dont les secondes, répondant au progrès des classes moyennes, paraissent devoir exercer au contraire une action chaque jour plus générale et plus profonde.

Dès avant la révolution de 1789 tout annonçait, dans les écoles, comme dans les mœurs et dans les institutions publiques, une métamorphose prochaine. Les esprits les plus élevés, Voltaire, Rousseau, Diderot, La Chalotais, Helvétius, Turgot, Franklin, Beccaria, Filangieri, demandaient la révision des méthodes d'éducation et de l'enseignement. L'Assemblée constituante s'occupa de cette grande question avec toute l'exaltation qu'elle apportait aux affaires, et dont les traces se retrouvent jusque dans le célèbre rapport de M. de Talleyrand, document d'ailleurs plein de vues ingénieuses et pratiques. A cette époque la démocra-

tie s'occupa nécessairement des écoles populaires avec une sorte de prédilection. Malheureusement elle vota beaucoup d'institutions qui n'ont jamais vu le jour et offrit aux instituteurs du peuple de gros traitements dont ils n'ont jamais joui. Elle leur donnait 1,200 fr. par an. Sous le consulat et sous l'empire les écoles militaires l'emportèrent nécessairement sur toutes les autres. Cependant l'homme qui sut si bien mettre au service du pouvoir toutes les idées de liberté et de progrès qu'il trouvait au milieu des ruines qu'une société fatiguée d'anarchie avait mises à ses pieds, fonda ce puissant ensemble d'écoles de tous les degrés auquel il donna le nom d'*Université de France*, et, avec ce nom, ce cachet de grandeur qu'il porta sous son règne. Mais depuis, nul pouvoir n'a su ni le lui conserver ni le lui rendre. La Restauration ne brisa pas cet édifice qui n'était pas fait pour elle, dont l'esprit plus belliqueux que dévot devait lui déplaire; mais elle le laissa battre en brèche de toutes parts, sans rien mettre de fort ni de précis en son lieu. Après avoir voté, sans l'établir, une école de hautes études, elle fit la faute plus grave encore de voir avec dépit le système d'écoles populaires que l'opposition emprunta à l'étranger et dont on se fit une puissance nationale (*voy.* ENSEIGNEMENT MUTUEL). Cependant la Restauration confia la direction des écoles publiques aux hommes les plus éminents, à MM. Royer-Collard, Cuvier et de Vatimesnil, dont rien ne saurait éclipser les travaux. Il était réservé à ces derniers temps de les suivre avec un plus grand déploiement de moyens, de les compléter autant que le permettent les facultés et les dispositions plus larges du pays. Mais, il faut le dire, dans les écoles, comme dans les institutions publiques, ce que nous voyons depuis sept ans n'est que le développement des doctrines professées depuis 1815. M. Guizot, en présentant la loi de 1833, n'a fait qu'appliquer ses principes de 1817. Une première loi a donné à la France des écoles populaires, et des écoles qui rivalisent avec celles des pays les plus avancés, les plus classiques sous ce rapport. Ce n'est là que la pierre d'attente du nouvel édifice que demande la situation si nouvelle de la France. La loi des écoles secondaires présente plus de difficultés que celle des écoles primaires. Celle des écoles supérieures, qui embrassent les études morales et politiques, en présentera de plus graves; car là il faudra aborder et résoudre au nom des institutions la question de l'éducation sociale et celle des plus délicates de nos libertés, questions qui sont pendantes devant les mœurs du pays et qui doivent être préparées, mais qui ne peuvent pas être résolues par elles, et qui le seraient toutefois si elles ne l'étaient pas par les lois. Ces questions ne sont d'ailleurs pas spéciales à la France : elles sont communes à toute l'Europe. Partout les écoles secondaires, qui absorbent une grande partie de la population et qui jettent une foule de jeunes esprits dans des études stériles pour la plupart des carrières, demandent la même réforme qu'en France, et partout, dans les écoles supérieures, éclatent, quant aux études morales et politiques, les mêmes lacunes qui se révèlent dans notre haut enseignement. Partout se fait sentir encore l'empire des vieilles études de la renaissance et partout le corps enseignant est encore paralysé par la puissance des institutions dans l'action qu'il doit exercer sur les doctrines du jour. Il est peu de chaires où ces doctrines, celles de religion, de morale et de politique surtout, puissent être abordées d'une manière sérieuse et complète. Nous l'avons dit au début de cet article, l'état des écoles doit être en harmonie avec celui des mœurs et des institutions d'un pays. Dans l'état normal, les écoles donnent l'impulsion à la pensée publique, elles sont en avant de cette pensée, car c'est une des plus graves fautes qui puissent se commettre que de les mettre en arrière d'elles. On n'allume pas une lumière pour la mettre sous le boisseau. Cependant on ne charge pas non plus tout le monde d'allumer la lumière à toute heure, en tout lieu; et la vie sociale a ses mystères comme la vie de famille.

La littérature ancienne est très pauvre sur les écoles. Quelques pages de Platon, quelques traités de Plutarque et un ouvrage de Quintilien voilà tout ce qu'elle

nous a laissé de bon sur ce sujet. Le moyen-âge a peu enrichi ce trésor. Dans les trois derniers siècles, et surtout au XVIIIe, on a publié, au contraire, une quantité de livres sur cette matière. Un seul écrivain, Schwartz, a osé entreprendre une *Histoire générale de l'éducation*. C'est presque une histoire générale des écoles (Heidelberg, 1829, 2 vol. in-8°). Le Manuel des écoles primaires, moyennes et normales, que nous avons publié en 1834, embrasse à la fois les principes généraux de l'éducation et ceux de l'organisation des écoles. Il contient les lois et les réglements qui les régissent en France. M-R.

Division des écoles suivant leur degré et leur destination spéciale. Tous les peuples civilisés ont pourvu avec plus ou moins de soin et de sagacité à l'instruction et à l'éducation des enfants par le moyen des écoles, et plus la civilisation est avancée, plus aussi les écoles sont généralement nombreuses et variées. Cependant toutes les nations n'ont pas également été frappées de la nécessité évidente de favoriser cette instruction et de s'imposer des sacrifices pour la propager dans toutes les classes de la société. On verra plus bas qu'en Europe même il règne une grande différence entre les divers pays, tant pour le nombre que pour l'organisation des écoles. Dans la plupart des pays elles sont dépendantes du gouvernement, en ce sens que le gouvernement les surveille et prescrit certaines règles pour l'organisation, l'enseignement, la discipline, etc. Les écoles sont *primaires* ou *élémentaires*, lorsqu'elles s'occupent de la première instruction de l'enfance, c'est-à-dire de la lecture, de l'écriture, du calcul et des notions élémentaires de quelques autres branches d'instruction. Cet enseignement élémentaire, encore subdivisé, comprend en France un enseignement *inférieur* et *supérieur:* le dernier ne diffère du premier que par l'addition de quelques objets d'enseignement. Viennent ensuite les écoles *secondaires*, qui reçoivent les enfants au sortir des écoles primaires pour les initier aux études classiques. En France, les pensionnats ont pendant quelque temps porté ce nom; on peut l'appliquer encore aux *colléges*, aux *lycées* et *gymnases* (*voy.* ces mots). Enfin, sous le nom d'*écoles supérieures* il faut entendre les établissements qui complètent l'instruction et mettent les jeunes gens à même d'entrer dans les carrières qui exigent de longues études et un grand fond de connaissances. Pour ceux qui se destinent à des états où les langues anciennes ne sont ni nécessaires, ni même utiles, il a été établi des *écoles industrielles* dans lesquelles l'enseignement est dirigé plus particulièrement vers les objets pratiques qui peuvent être d'une utilité immédiate aux enfants. De plus, les principaux états de l'Europe et d'autres parties du monde civilisé possèdent des écoles spéciales pour chaque carrière de la vie sociale, telles que les *écoles militaires*, *polytechniques*, *ecclésiastiques*, *des mines*, *des arts et métiers*, les *écoles commerciales*, *forestières*, *marines*, *des beaux-arts*, *de chirurgie*, *d'accouchement*, etc. Enfin les *écoles normales* sont instituées pour enseigner l'art même de l'enseignement et former des maîtres pour les écoles tant primaires que secondaires et supérieures. La plupart de ces espèces d'écoles exigent d'être connues plus en détail : il en sera traité séparément *.

1° *Écoles primaires*. Les écoles élémentaires ou primaires étant les seules qui, fréquentées par la grande masse des enfants, donnent quelque instruction au peuple, et par conséquent exercent de l'influence sur l'état intellectuel d'une nation, auraient dû être organisées les premières et de la manière la plus convenable pour que l'instruction fût mise à la portée de tous ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire de tout le monde : cependant ce sont celles qu'on a négligées le plus dans beaucoup de pays. Laissées longtemps entre les mains du clergé, elles ont été une œuvre de charité plutôt que de législation; et si Henri IV a voulu que les gens du peuple envoyassent leurs enfants aux écoles, l'exécution de cette ordonnance n'était

(*) Nous consacrerons, sous le mot principal de chaque nom, un article particulier à ces genres d'écoles; et, pour réparer l'omission faite au mot BEAUX-ARTS, nous traiterons un peu plus bas de l'École royale des Beaux-Arts à Paris. S.

pas facile dans une grande partie de la France. C'est seulement dans notre siècle que plusieurs gouvernements se sont occupés sérieusement de l'amélioration de l'instruction primaire, de manière à la rendre vraiment utile au peuple; non-seulement les gouvernements ont fait des lois et ordonnances à cet égard, et ont consacré des fonds considérables à l'augmentation du nombre des écoles et à l'amélioration de celles qui existaient, mais des associations philanthropiques, animées d'un zèle qui quelquefois a devancé les efforts plus lents des gouvernements, ont établi des écoles et introduit de bonnes méthodes d'enseignement, réalisant au moyen de contributions volontaires ce que l'état n'obtenait qu'à grands frais et avec beaucoup de peine.

Considérons d'abord l'enseignement primaire en France. Jusqu'en 1789 les écoles du peuple étaient en grande partie tenues par les frères de la doctrine chrétienne (*voy.*) et par des communautés de religieuses auxquelles l'état imposait l'obligation d'instruire gratuitement les jeunes filles. Aussi trouvait-on dans toutes les provinces un grand nombre d'écoles gratuites. Lors de la réforme de la constitution de l'état, un des premiers soins de l'Assemblée constituante fut de s'occuper d'un plan d'instruction populaire. Suivant le projet présenté en 1790 par M. de Talleyrand, il devait y avoir un nombre illimité d'écoles gratuites pour les enfants des deux sexes, sous la surveillance de deux notables dans chaque commune; outre la lecture et l'écriture, on devait y enseigner les principes de la religion, les éléments de la morale, les traits de vertu, les devoirs des citoyens, etc. Ce projet ne fut guère plus exécuté que les décrets de la Convention de 1792 et 1793, qui ordonnaient l'établissement d'une école par 1,500 individus de la population, accordaient aux instituteurs un traitement d'au moins 1,200 livres et prescrivaient, entre autres objets d'enseignement, la connaissance des devoirs et des droits de l'homme et du citoyen. Cette assemblée proclama aussi la liberté de l'enseignement et enjoignit aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles sous peine d'amende. En 1794, on ordonna l'établissement d'une école par 1,000 habitants, la nomination des instituteurs par le peuple, et la surveillance des écoles par un jury de trois pères de famille dans chaque district. Les travaux manuels devaient faire partie de l'occupation des écoliers. D'autres lois furent encore portées : celle de 1795 prescrivit la division de toute école en deux sections, dont une pour les garçons et l'autre pour les filles. Trois ans après, les écoles primaires furent mises à la charge et sous la surveillance des administrations municipales. Le calme ayant été rétabli en France, le gouvernement confia l'organisation des écoles aux sous-préfets, et la nomination des instituteurs aux maires et aux conseils municipaux; ces derniers devaient déterminer aussi la rétribution payable par les parents. Enfin Napoléon devenu empereur et prince absolu soumit l'enseignement primaire à son Université (*voy.*) et rendit aux frères de la doctrine chrétienne la faculté de l'enseignement. Un état de choses plus stable s'établit ainsi, mais sans faire beaucoup de progrès, jusqu'à l'époque de la Restauration. Par de simples ordonnances rendues de 1816 à 1823, Louis XVIII établit des écoles primaires de trois degrés, les mit, pour la partie religieuse, sous la dépendance de l'évêque et de ses délégués, et pour le reste sous celle des autorités civiles. Il voulut de plus que les écoles communales fussent gratuites, et il défendit de punir par la prison et le fouet. A cette époque, la *Société pour l'instruction élémentaire* donna une nouvelle impulsion à l'enseignement primaire, et les écoles se multiplièrent d'une manière étonnante. Après la révolution de 1830, la nouvelle charte proclama la liberté de l'enseignement, et en 1831 un projet de loi fut porté à la chambre des députés pour l'organisation des écoles primaires. Elles devaient être sous la surveillance de comités communaux de douze à quinze membres; on attribuait au maire, sous l'approbation du comité, la nomination des instituteurs publics auxquels on accordait le logement, un traitement de 200 francs au moins, et une rétribution mensuelle; les communes pouvaient être

imposées de 5 cent. par fr. pour l'entretien des écoles. Une commission dont M. Daunou était rapporteur modifia, dans le sens *libéral*, ce projet qui n'eut pas force de loi. Mais en 1833, M. Guizot, ministre de l'instruction publique, présenta un autre projet. Celui-ci, qui est l'un des titres de ce ministre (*voy.* GUIZOT) à l'estime publique, fut adopté et converti en loi; il fut promulgué le 28 juin de la même année et sert actuellement de base à la législation sur l'enseignement primaire. En voici la principale teneur.

L'enseignement est libre, en ce sens que chaque instituteur, muni d'un brevet de capacité et d'un certificat de moralité, peut ouvrir une école primaire; mais ces écoles libres sont soumises à la surveillance de l'autorité publique. Chaque commune devra avoir une école primaire; si ses ressources pécuniaires sont insuffisantes ou si sa population est trop peu nombreuse, elle peut s'associer à une autre commune, et plus de deux communes même peuvent entretenir concurremment une seule école, en cas d'insuffisance individuelle. La réunion de l'école de garçons avec celle des filles n'est tolérée que dans les communes où les ressources financières ne permettent pas l'établissement d'une double école. L'instituteur reçoit un logement et un traitement fixe de la commune, dont le conseil municipal peut, de son autorité, imposer aux contribuables 3 centimes additionnels par franc des impôts ordinaires; pour imposer une plus forte contribution, il a besoin de l'autorisation du gouvernement, qui d'ailleurs vient au secours des communes peu aisées. De plus, l'instituteur reçoit des parents de ses élèves une retribution mensuelle, dont le montant est déterminé par le conseil municipal et reçu par le percepteur de la commune. Un vingtième du traitement est retenu pour être versé dans une caisse de prévoyance établie pour tous les instituteurs d'un département, ce qui leur assure une ressource pour leur vieillesse; ils peuvent augmenter cette ressource future en ajoutant, à la retenue obligée, une partie quelconque de leur traitement éventuel. Le conseil municipal peut désigner les enfants qui recevront gratuitement l'instruction dans l'école communale. Un comité local de surveillance pour les écoles primaires est établi dans chaque commune. Un comité plus élevé réside dans chaque arrondissement ou sous-préfecture : il nomme les instituteurs publics des communes qui font partie de cet arrondissement, et peut les suspendre et même destituer en cas de plaintes graves et fondées; toutefois l'instituteur puni a le droit de se pourvoir devant le ministre de l'instruction publique. Enfin, un comité départemental, composé de sept membres, dont trois doivent être choisis parmi les fonctionnaires de l'instruction publique, auquel doit être appelé, autant que possible, un ministre du culte, et dont peuvent faire partie des ingénieurs des ponts et chaussées, des architectes, d'anciens élèves des grandes écoles scientifiques et autres personnes vouées à l'étude et à la pratique des sciences et des arts, examine et délivre les brevets de capacité.

Les chefs-lieux de département, ainsi que les communes dont la population excède 6,000 âmes, doivent avoir une école primaire supérieure, qui pourra être jointe au collége communal, lorsqu'il y en a un, ou en être séparée. Chaque département doit avoir une école normale pour former des instituteurs primaires. Des écoles primaires dont les maîtres et les élèves se distinguent parmi les autres pourront être élevées au rang d'écoles-modèles.

A l'égard des objets d'enseignement, ils se réduisent, pour les écoles inférieures, à l'instruction morale et religieuse, à la lecture, à l'écriture, aux élements de la langue française et du calcul, et au système légal des poids et mesures. Dans les écoles primaires supérieures, on doit enseigner, de plus, les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage, les notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, le chant, enfin les éléments de l'histoire et de la géographie, surtout de celles de la France.

Un grand nombre d'écoles primaires a été fondé ou organisé par la Société d'instruction élémentaire, qui a adopté,

comme on sait, la méthode de l'enseignement mutuel (*voy.*). Dans celles-ci, l'instruction est généralement mieux entendue et plus variée que dans les écoles ordinaires; le chant surtout fait partie des leçons, du moins dans les écoles de Paris. Beaucoup d'écoles primaires gratuites sont tenues, pour les garçons, par les frères de la doctrine chrétienne, et pour les filles, par les sœurs de charité. Les protestants et les juifs ont des écoles primaires spéciales dans les endroits où ils forment des communautés nombreuses. Au reste, la loi veut que les pères de famille soient consultés au sujet de la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse. On a organisé aussi des écoles primaires dans les régiments, ainsi que dans les prisons. Cependant, il s'en faut encore de beaucoup que l'instruction primaire, en France, soit dans l'état satisfaisant où elle devrait être. D'après le rapport du ministère de l'instruction publique pour 1835, il y avait cette année, en France, 74 écoles normales primaires, 512 comités d'arrondissement, 146 commissions d'instruction primaire et 45,576 écoles primaires, dont 34,178 élémentaires, 339 supérieures et 11,059 privées. Le nombre des élèves qui fréquentaient ces écoles était de 2,447,569, dont 1,879,956 dans les écoles publiques. Un rapport fait en 1835 avec beaucoup de franchise à la Société d'instruction élémentaire prouve qu'il manque encore 23,817 écoles primaires publiques pour que la loi soit exécutée selon sa teneur; et si l'on a égard aux adultes qui ne savent ni lire ni écrire, et dont le nombre, en France, est de plus de 14 millions, il faudrait pour les recevoir plus de 134 mille écoles de plus. Beaucoup de communes ont de mauvais locaux qui servent à la fois aux écoles et à d'autres usages. Un grand nombre d'écoles se ferment pendant l'été, et il n'est pas rare de voir les conseils municipaux refuser des fonds pour les écoles, comme inutiles pour la classe agricole. Au reste chaque année voit accroître le nombre des écoles primaires, et quoiqu'on ne puisse jamais se flatter de combler en entier le vide qui existe, on parviendra au moins à le diminuer beaucoup. La Société pour l'instruction élémentaire provoque, par ses encouragements et ses récompenses, la publication de livres utiles à l'instruction primaire, et tient, par son *journal*, le public au courant des progrès de cette instruction. Il paraît aussi à Paris un journal des écoles primaires sous le titre de *L'Instituteur*, et (depuis 1835) un *Annuaire de l'instruction primaire*, in-18. Sous le titre de *Bibliothèque de l'instituteur primaire*, par Delapalme, 25 vol. in-18, et de *Bibliothèque primaire*, 20 petits vol. in-18, chacun à 2 sous, on a recueilli les traités utiles aux maîtres et aux élèves de ces écoles, auxquelles se rapportent aussi le *Code de l'instruction primaire*, in-8° et in-18; l'*Essai sur l'instruction primaire*, par M. Rendu, Paris, 1820; le *Guide de l'instruction primaire*, par M. de Gérando; le *Manuel complet des membres des commissions d'examen pour les brevets de capacité*, par Em. Lefranc, 1836, in-12, et le *Nouveau Manuel complet et méthodique des aspirants aux brevets de capacité pour l'enseignement primaire élémentaire et l'enseignement primaire supérieur, rédigé d'après le programme universitaire*, par le même, Paris, 1836, un fort vol. in-12. Enfin le *Tableau de l'instruction primaire en France, d'après des documents authentiques, et notamment d'après les rapports adressés au ministère de l'instruction publique par les 490 inspecteurs chargés de visiter toutes les écoles de France à la fin de* 1833, par M. Lorain, Paris, 1837, in-8°, fait connaître l'état de cette instruction tel qu'il était en 1833.

Dans la Belgique, l'exemple de la société parisienne pour l'instruction élémentaire a porté d'heureux fruits. Les écoles se sont considérablement multipliées dans ce pays voisin. En 1833 on y comptait 5,564 écoles, fréquentées par 368,156 enfants: aussi la proportion des élèves aux habitants, qui, au commencement du siècle, n'était pas d'un centième, est déjà près d'un dixième. Il existe en Belgique des sociétés et des comités pour l'amélioration de l'instruction publique. La Hollande possède, depuis un demi-siècle, une société qui s'occupe de cet objet: c'est celle *du Bien public*.

En Angleterre, l'instruction primaire, indépendante du gouvernement, est répandue par les écoles du dimanche (*voy.*), qui, depuis un demi-siècle, s'ouvrent ce jour-là aux enfants et aux adultes et qui sont au nombre de 16,828, fréquentées par 1,548,890 élèves, suivant les états qu'on a publiés. Des associations dotées par les particuliers de fonds considérables, ont établi les écoles dites nationales, où l'on enseigne suivant la méthode de Bell (*voy.*); en 1835 on en comptait 3,861 qui étaient ouvertes tous les jours de la semaine, sans excepter le dimanche, et 1,698 autres écoles ouvertes le dimanche seulement. Ces 5,559 écoles étaient fréquentées par 516,181 écoliers. Enfin une troisième classe d'écoles primaires est celle que la Société pour les écoles britanniques et étrangères a fondée, afin d'y propager la méthode lancastrienne ou mutuelle. Toutes ces écoles ne coûtent rien à l'état, ne sont pas sous sa surveillance, et subsistent uniquement de la générosité des particuliers. En Écosse, une vieille société, celle de la Propagation des notions chrétiennes, a suppléé, par deux sortes d'écoles, à l'insuffisance des écoles paroissiales. Dans les écoles dites *de première patente*, les enfants reçoivent une éducation littéraire et religieuse, tandis que les écoles *de deuxième patente* servent à l'instruction des jeunes filles dans les travaux manuels convenables à leur sexe. Dans ce pays, un comité d'éducation, fondé en 1824, entretient, aussi aux frais des particuliers, environ 90 écoles primaires.

Dans les États-Unis d'Amérique, on trouve la même indépendance de l'enseignement primaire qu'en Angleterre.

L'Allemagne a possédé, dès le siècle dernier, de bonnes écoles primaires, et à présent il n'y a peut-être pas de contrée allemande où il ne s'en trouve un grand nombre et de bien organisées. L'instruction morale surtout y est supérieure à celle que l'on donne en France. En Prusse, toutes les communes sont obligées d'avoir au moins une école primaire; mais plusieurs communes faibles peuvent s'associer pour en entretenir une seule. Le maître a un traitement fixe et l'assurance d'une pension pour ses vieux jours. Un comité, composé du curé ou pasteur, des magistrats communaux et d'un ou de deux pères de famille, surveille l'école; chaque cercle a un inspecteur d'instruction primaire, chaque district un conseiller pour les écoles, qui fait partie du conseil de régence, et le consistoire de chaque province a une section chargée des affaires des écoles. Tous les parents ont l'obligation d'envoyer leurs enfants aux écoles depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de quatorze et de rétribuer le maître. Cette rétribution est faible; la commune paie pour les parents indigents. Dans les écoles primaires de la Prusse, le programme d'enseignement comprend tout ce qu'on enseigne dans les écoles élémentaires de France; dans beaucoup de ces écoles on enseigne même tout ce que la loi française prescrit d'enseigner dans les écoles primaires supérieures. Plusieurs états allemands ont prescrit aux parents, comme une obligation, d'envoyer leurs enfants à l'école. En Saxe, cette obligation commence pour les enfants à l'âge de cinq ans, et dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt à six ans : aussi le nombre des enfants fréquentant les écoles est-il considérable en Allemagne. On compte, en Prusse, 1 écolier sur environ 8 habitants; dans le Wurtemberg, 1 sur 7; en Bade, 1 sur moins de 6; en Autriche, 1 écolier sur 10 habitants. En Suisse on remarque des proportions semblables : dans le canton de Zurich on compte même 1 écolier sur moins de 5 habitants, et dans le canton de Vaud 1 sur moins de 6 habitants. Ce dernier canton oblige les parents à envoyer les enfants à l'école depuis l'âge de sept jusqu'à seize ans. Une ordonnance du canton de Fribourg, de l'an 1819, pour la population catholique, prescrit l'établissement d'une école dans chaque paroisse, quelque petite que celle-ci puisse être; on doit y enseigner d'après les meilleures méthodes, surtout d'après les méthodes simultanée et mutuelle. Les écoles les mieux tenues seront érigées en écoles-modèles. Tous les parents sont obligés de faire instruire leurs enfants; il faut une autorisation pour les faire instruire ailleurs que dans les écoles pu-

bliques; le curé et l'amman ont le droit d'inspection.

Nous ne parlerons point des pays où l'instruction primaire n'offre rien de remarquable. Elle est encore si peu répandue en Russie qu'en 1831 on y comptait un écolier sur 772 habitants. Les grandes villes de cet immense empire font cependant exception; à Odessa surtout les écoles sont assez nombreuses pour que les écoliers y soient, relativement à la population, dans la proportion de 1 à 28. Dans le midi de l'Europe l'instruction primaire est rare et défectueuse. Elle est très négligée dans les états de l'Église, malgré le grand nombre de prêtres et de moines qui pourraient et devraient s'en occuper. Quelques états de l'Italie ont pourtant introduit la méthode mutuelle et augmenté par là les moyens d'instruire le peuple. Les Anglais ont répandu cette méthode dans leurs colonies des diverses parties du monde. Enfin l'Égypte et la Turquie même ont senti, dans ces derniers temps, le besoin d'améliorer l'instruction primaire, qui ne se donnait qu'aux écoles des mosquées et qui se réduisait à lire le Coran.

2° *Écoles bourgeoises, industrielles, agricoles.* Depuis que la pratique des arts mécaniques, les manufactures, les exploitations rurales, les mines, etc., ont multiplié les ressources de la jeunesse quant aux carrières ouvertes à chacun, on a senti que l'ancien système d'instruction ne pouvait plus s'appliquer avec succès au plus grand nombre, mais qu'il fallait diriger les études des jeunes gens destinés aux arts industriels vers les objets qui peuvent leur être utiles un jour et par conséquent sacrifier les études classiques aux sciences positives, aux choses réelles (*Realien*, comme disent les Allemands). On a donc commencé dans plusieurs pays à établir des écoles spéciales pour les jeunes agronomes, forestiers, commerçants, industriels. La France a quelques fermes-modèles, presque toutes entreprises aux frais des particuliers pour l'instruction agricole et surtout pour la mise en pratique des théories nouvelles de l'agriculture. La France possède aussi deux écoles d'arts et métiers, l'une à Châlons-sur-Marne et l'autre à Angers, où l'on enseigne les arts mécaniques depuis les plus grossiers jusqu'à ceux qui exigent le plus d'habileté et de sagacité, sans toutefois embrasser l'ensemble de la technologie. Ces écoles n'ont peut-être pas le degré d'utilité qu'elles seraient susceptibles de recevoir : à quoi bon, par exemple, enseigner dans une école de gouvernement le charronage, que tout charron pourra aussi bien enseigner dans son atelier à tout apprenti, sans qu'on ait besoin d'entretenir à grands frais une institution pour cela? De pareilles écoles ne seraient véritablement utiles, ce nous semble, qu'autant que le gouvernement s'attacherait à y faire enseigner des branches d'industrie dans lesquelles le pays serait inférieur à d'autres contrées, afin de propager la connaissance de procédés encore peu répandus. L'Angleterre, si riche en écoles bien dotées, pour lesquelles l'enseignement des langues anciennes est une des conditions de leur fondation, l'Angleterre possède très peu d'écoles industrielles, quoique ce soit le pays de l'industrie par excellence : c'est que là l'enseignement est dans les manufactures.

Il n'y a que l'Allemagne qui ait organisé un système complet d'instruction et d'éducation pour la classe industrielle, et en général pour tous ceux qui ne se destinent pas à une carrière où la connaissance des langues anciennes est nécessaire. Cette éducation commence dans les petites écoles que nous nommons primaires; à celles-ci succèdent les écoles bourgeoises ou écoles pour les choses réelles (*Real-schulen*), où depuis l'âge de 12 ans les enfants reçoivent des leçons dans leur langue maternelle, la religion, la géographie, l'histoire moderne, les mathématiques élémentaires, le chant et le dessin; on y joint aussi deux langues vivantes, surtout le français. Les élèves qui ont besoin d'une instruction plus complète la reçoivent dans des gymnases, en partie attachés aux écoles *réelles*, où on leur enseigne les hautes mathématiques, la physique, la chimie et la mécanique. Les langues classiques même ne sont pas entièrement exclues de ces gymnases : elles y sont enseignées conjointement avec les langues vivantes. Pour ne

pas multiplier les établissements et se jeter dans de trop grandes dépenses, on a tâché, dans quelques contrées, de combiner le système de l'instruction scientifique avec celui de l'instruction classique, et de faire servir ainsi les anciens gymnases et autres établissements à une double fin. En outre, quelques villes ont vu créer dans les derniers temps des établissements où l'on forme de jeunes industriels sans qu'ils aient besoin de fréquenter d'autres institutions. La ville de Berlin entretient une école industrielle fondée en 1824 par Klœden : on y garde les jeunes gens depuis l'âge de 12 ans jusqu'à 16, pour les préparer aux travaux des mines, des forêts, des arts chimiques et mécaniques, de l'économie rurale et du commerce ; elle a une bibliothèque, un laboratoire, un cabinet de physique et de minéralogie. Il y a dans la même ville un gymnase *réel* (*Cœllnisches Real-Gymnasium*) surtout pour l'enseignement des mathématiques et des sciences naturelles. Les langues qu'on y enseigne sont le latin, le grec, l'allemand et le français. L'Autriche a même, ou au moins avait depuis 1770, une académie *réelle* ; elle est maintenant réunie à l'école polytechnique de Vienne, qui est une école industrielle supérieure. Dans cet empire avaient été fondées aussi, dès la fin du dernier siècle, près de 200 écoles pour enseigner aux enfants des artisans la filature, le tricot, la dentellerie, le jardinage et l'agriculture. De plus, l'Autriche possède depuis 1764 ou 1766 des écoles pour enseigner aux enfants des laboureurs la filature de la laine et la tisseranderie. On compte maintenant en Prusse plus de 80 écoles industrielles, et le gouvernement, pour les encourager, a ordonné en 1832 que les élèves qui, à la fin de leurs études dans ces établissements, auraient subi des examens satisfaisants, seraient placés dans les administrations des mines, des forêts, des postes, et dans d'autres établissements publics, où leurs connaissances pourraient être utiles. Une ordonnance du roi de Bavière, du 16 février 1833, prescrit l'organisation d'au moins une école industrielle dans chacun des cercles ou départements du royaume. « Les écoles polytechniques et industrielles, est-il dit dans le préambule de cette ordonnance, sont destinées, non pas à être des écoles de beaux-arts ou à faire l'éducation des artistes, mais à transporter plutôt l'art dans l'industrie pour la porter à ce degré de perfection qui la mette au niveau des progrès de la technologie et la rende apte à soutenir la concurrence de l'étranger. Il faut jeter les fondements de l'instruction industrielle dans les écoles élémentaires : 1° en y faisant enseigner par les maîtres d'écoles les principes de dessin linéaire et de dessin d'ornement ; 2° en conformant l'enseignement des connaissances utiles à la carrière agricole ou industrielle. C'est dans les écoles industrielles que les élèves doivent commencer leur première instruction technologique par le calcul, le dessin géométrique, le dessin d'ornement, les principes d'histoire naturelle, enfin le dessin d'architecture ; en même temps il faudra former le style des élèves pour les rédactions courantes et leur donner des notions de chimie ; notre ministère de l'intérieur aura soin de tracer un cours de trois ans pour ces objets, ainsi que pour les exercices correspondants de la langue, de l'histoire et de la géographie, etc. » Le ministère bavarois prescrivit, en effet, un programme pour les études de ces écoles qui, toutefois, n'ont pu être organisées aussi complètement que le gouvernement l'avait désiré. Il existe pourtant déjà en Bavière une douzaine de ces écoles. La Saxe a des écoles industrielles à Dresde, Chemnitz et Zittau ; le Wurtemberg en entretient à Stuttgart, Ulm, Heilbronn ; le grand-duché de Bade à Carlsruhe, celui de Hesse à Darmstadt, Mayence et Giessen. Même les petits états de la Confédération germanique ne sont pas dépourvus d'écoles bourgeoises ou industrielles. Dans le grand duché de Bade il a été ordonné par le gouvernement d'établir des écoles bourgeoises supérieures dans toutes les grandes villes, et même dans les petites, si les ressources locales le permettent, afin de pourvoir, dit l'ordonnance, à l'instruction de tous ceux à qui les connaissances enseignées dans ces écoles peuvent suffire. L'enseignement devra comprendre la religion, les langues allemande, française

et latine, l'histoire universelle, l'arithmétique, la géometrie, tant en théorie qu'appliquée à la pratique, la géographie, l'histoire naturelle, la physique, la technologie, le dessin, la calligraphie et le chant.

Indépendamment de ces écoles bourgeoises et industrielles, l'Allemagne possède un grand nombre d'écoles de dimanche et du soir où on donne l'enseignement primaire aux enfants pauvres, aux artisans et aux domestiques que le travail de la journée retient à l'ouvrage. Il a été consacré à ces écoles un article spécial (*voy.* DIMANCHE).

On peut dire que c'est l'Allemagne qui a fait le plus pour l'instruction de la classe industrielle: c'est là qu'il faut chercher les modèles des écoles de ce genre que l'on voudra établir dans les pays où ils manquent. L'Allemagne possède aussi une foule d'ouvrages qui traitent de cet enseignement populaire; nous nous bornerons à citer comme un des plus récents et des plus complets celui de M. Preusker : *Andeutungen uber Sonntags, Real- und Gewerbschulen*, Leipzig, 1835, 3 vol. in-8°, où il y a, outre les renseignements nécessaires, une bibliographie de cette matière. L'auteur de ce livre avait lui-même organisé une école industrielle à Grossenhain en Saxe.

3° *Écoles secondaires*. Il en est traité aux mots COLLÉGE, GYMNASE, LYCÉE, etc.

4° *Écoles normales*. L'Allemagne est le premier pays qui ait senti la nécessité de former des instituteurs pour le peuple; elle est riche en établissements et institutions qui tendent à ce but. En Prusse, chaque district doit avoir son école normale pour 60 à 70 élèves de seize à dix-huit ans qui y restent deux ou trois ans aux frais de l'état et du district. Ces écoles sont surveillées pas les consistoires provinciaux. Au sortir de l'école normale, les élèves sont examinés, et si les notes sont favorables, ils sont placés sinon comme maîtres, au moins comme adjoints. Les instituteurs tiennent des conférences, se cotisent pour l'entretien d'une bibliothèque à leur usage, tiennent un registre où ils consignent leurs observations, publient des journaux et forment des associations de prévoyance pour assurer, en cas de décès, un sort à leurs veuves et à leurs enfants. Dans la plupart des états allemands, les écoles normales enseignent aux maîtres, outre les objets élémentaires, le chant et l'orgue, afin de les préparer à remplir les fonctions de chantres d'église et d'organistes. Dans plusieurs écoles on leur enseigne même la greffe des arbres, le jardinage et de bons procédés d'agriculture, pour qu'ils en propagent la connaissance dans les communes où ils seront placés. L'école normale protestante de Carlsruhe (grand duché de Bade) apprend aux instituteurs l'hygiène, le traitement du bétail, la manière de tenir les horloges et les orgues en bon état, et outre la langue allemande on leur enseigne le français.

L'exemple donné par l'Allemagne a été imité plus ou moins complètement dans les divers pays où règne l'émulation de bien faire : la France s'en occupa au milieu même de la révolution. En 1794 la Convention nationale décréta l'organisation d'une grande école normale à Paris et d'écoles normales partielles pour les départements. Le comité d'instruction publique devait désigner les élèves dans la proportion de 1 sur 20,000 individus de la population. Pendant quatre mois, durée fixée pour le cours normal (*voy.* NORMAL), on devait leur enseigner la lecture, l'écriture, les éléments du calcul et de la géométrie pratique, la grammaire, l'histoire, enfin l'art d'analyser et d'enseigner; l'école de Paris devait être, selon le rapport de M. Lakanal, « le séminaire de la nature, de la vérité, de la raison et de la philosophie, d'où elles iraient s'épancher de réservoir en réservoir dans toutes les parties de la France. » Dans le premier et seul cours normal qui eut lieu en 1795, on vit professer quelques-uns des principaux savants, Garat, Volney, etc.; leurs leçons ont été recueillies et publiées. Dans les départements, il n'y eut guère d'écoles normales. Napoléon ordonna en 1808 la formation d'un pensionnat normal, à Paris, pour 300 jeunes gens de dix-sept à vingt un ans, qui devaient être exempts de la conscription sous la condition qu'ils resteraient pendant dix ans dans le corps enseignant. Cette école forma de bons professeurs.

Louis XVIII, en 1822, la réduisit à l'état d'école préparatoire; mais elle fut rétablie en 1830, après la révolution de juillet et continue de former des professeurs. Ce ne fut aussi qu'après la révolution de 1830 que les écoles normales pour l'instruction des instituteurs du peuple furent organisées et mises en activité. D'après la loi de 1833, chaque département doit en avoir une; cependant des départements voisins peuvent s'associer pour en avoir une en commun. On en compte actuellement (1837) en France 74, dont une soixantaine n'existent que depuis l'époque citée. Elles reçoivent des subventions du département, de la ville ou commune où l'école est établie, et de l'état; il y en a aussi qui prennent des pensionnaires payants. Les villes ou communes ont stipulé la faculté d'avoir dans ces écoles un certain nombre de bourses disponibles en échange de leurs subventions. Dans les départements moyens, l'entretien de ces écoles est de 15 à 20,000 fr. par an; chacune a son comité de surveillance. La principale est celle de Versailles, où l'on enseigne non-seulement la lecture et la grammaire, l'écriture et la comptabilité, l'arithmétique et le dessin linéaire, mais aussi la physique et la chimie, la culture pratique et la musique. Elle a une recette de plus de 93,000 fr., provenant en partie de dix-huit bourses fondées par le département de Seine-et-Oise, et de celles qu'y entretiennent le département de l'Oise et celui d'Indre-et-Loire. L'école normale de Rouen, fondée avant la révolution de 1830, est encore sous la direction des frères religieux de Saint-Yon; elle a 40 pensionnaires et reçoit en outre, pendant trois mois de l'année, 48 instituteurs en exercice, qui ont chaque jour chacun 1 fr. 50 c.; les recettes et dépenses de cette école se montaient, en 1835, à plus de 34,600 fr. Nous citerons encore l'école normale de Strasbourg, où il y a, comme dans quelques autres, pour l'instruction morale et religieuse, un prêtre catholique et un ministre protestant, et où l'on enseigne les langues française et allemande, l'écriture, l'arpentage, la musique vocale et instrumentale, le dessin, la géographie, la physique, l'agriculture et la gymnastique. Tel est à peu près aussi le cours normal de l'école de Colmar, qui a 68 élèves. Quant aux écoles d'institutrices, il n'y en a encore qu'une seule, fondée dans le département des Ardennes; mais il paraît que quelques communautés religieuses s'occupent de cet objet trop négligé. Suivant un rapport fait par M. Boulay de la Meurthe à la Société d'instruction élémentaire, 75 écoles d'instituteurs et 75 d'institutrices coûteraient par an à l'état 1,500,000 fr., en ne comptant la subvention qu'à 10,000 fr.; mais il suffirait peut-être d'avoir une école d'instituteurs et une d'institutrices par ressort d'académie. A présent l'état paie 1671 bourses, tant pour les internes que pour les externes: il faudrait au moins 3,000 bourses gratuites afin de pourvoir aux besoins urgents de l'instruction primaire. La société dont nous venons de parler a fondé à Paris, avec l'assistance de l'autorité municipale, une double école normale pour l'enseignement mutuel des garçons et des petites filles.

Après être entrés dans tous ces détails, sans doute encore incomplets, mais qui attendent leur complément de divers articles auxquels nous renvoyons, sur les différents genres d'écoles et sur leur situation dans les principaux pays, nous devons ajouter quelques mots d'explication sur un sens spécial que le mot *école* affecte dans presque toutes les langues, par exemple quand on dit que tel savant, tel artiste *a fait école* ou qu'un publiciste a été élevé *à l'école* des Schœpflin, des Koch, ou qu'un philosophe suit les principes de l'école éclectique (*voy.*), etc. Très souvent, en effet, le mot *école* se prend dans le sens de corps de doctrine ou pour indiquer le genre, le style, le faire ou la manière propre aux maîtres qui enseignent ou ont enseigné dans un lieu ou dans un temps qui fait époque dans l'histoire des siècles ou des arts. C'est ainsi qu'on dit l'*école d'Alexandrie* (*voy.*), pour désigner les doctrines enseignées dans les premiers temps de notre ère par les philosophes grecs établis dans la ville d'Alexandrie en Égypte. Par la même raison, on dit *l'école flamande*, pour désigner le genre adopté

généralement par les peintres flamands.

Les écoles les plus célèbres de peinture (*voy.* BOLONAISE, ESPAGNOLE, FLAMANDE, FRANÇAISE, etc.), de musique, de philosophie, etc., auront dans cet ouvrage des articles particuliers qui nous dispensent d'entrer ici dans plus de détails. D-G.

ÉCOLES CHRÉTIENNES, *voy.* FRÈRES et ÉCOLES PRIMAIRES.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS. L'Académie royale de Peinture et Sculpture de Paris (*voy.* ACADÉMIE) fut créée principalement dans la vue d'établir une ligne de séparation entre les peintres ou sculpteurs artistes et les maîtres-jurés peintres ou sculpteurs en bâtiment, avec qui le régime des maîtrises les avait injurieusement confondus. La gloire et la prospérité de l'art étaient intéressées à cette distinction. Il importait que les peintres et les sculpteurs artistes cessassent d'être assujettis *à se faire passer maîtres, ou à travailler sous des broyeurs de couleurs ou sous des polisseurs de marbre qui s'étaient fait passer maîtres pour de l'argent.* Ainsi s'exprimaient les lettres-patentes délivrées à cet effet par Louis XIV, le 20 janvier 1648, lesquelles contiennent la création simultanée de l'Académie et de l'École de Peinture et Sculpture. Cette double institution parut être le régime le mieux approprié à l'éducation des artistes, et presque toutes les académies de beaux-arts sont effectivement des établissements d'instruction en même temps que des sociétés savantes.

Conformément au titre de l'institution, l'enseignement se bornait à la peinture et à la sculpture. Les professeurs, au nombre de douze, avaient le titre d'*anciens*, parce qu'ils étaient de fait les plus avancés en âge et en exercice. Les recteurs, au nombre de quatre, avaient le titre de *syndics*, et le directeur celui de *chef*. Les statuts furent modifiés en quelques points par un réglement de 1664; le titre de chef y fut changé en celui de *directeur;* les syndics furent qualifiés *recteurs*, et les anciens appelés *professeurs*. Ces dénominations subsistent encore.

On dut songer dès le principe aux moyens d'émulation et de récompense. Le grand prix consistait originairement en une médaille d'or; quelques sujets seulement, sur la recommandation de l'Académie, étaient envoyés à Rome aux frais de l'état, pour y continuer leurs études. La fondation de l'Académie de France à Rome, comme complément de l'école de Paris, ne date que de 1666; elle eut lieu par les soins de Colbert, à l'instigation de Charles Lebrun, premier peintre du roi.

Il fut interdit formellement par les statuts constitutifs de poser le modèle ailleurs qu'à l'Académie pour des étudiants rassemblés. On craignait, d'une part, que les élèves ne reçussent pas une doctrine assez pure dans les ateliers privés, et, de l'autre, que le nombre des peintres et des sculpteurs n'étant plus limité par les conditions de la maîtrise, l'art ne vînt à se dégrader par l'excessive multiplication des artistes.

On ajouta au lustre de la nouvelle compagnie en la plaçant sous le patronage des hommes les plus éminents du royaume. Le cardinal Mazarin en fut le premier protecteur; après sa mort, elle fut mise sous la protection du chancelier Seguier, et Colbert en fut nommé vice-protecteur.

L'Académie et l'École d'Architecture furent établies en 1671, aussi par les soins de Colbert, à la sollicitation de l'architecte Pierre Mignard et du célèbre François Blondel : elles complétèrent l'enseignement public des arts du dessin. Louis XV confirma cette institution par lettres-patentes du mois de février 1717, et s'en déclara personnellement le protecteur. Elle continua de former un corps distinct de l'Académie de Peinture et Sculpture.

Les deux académies furent enveloppées dans la proscription que la Convention nationale prononça contre tous ces corps par son décret du 8 août 1793; mais, le 30 octobre suivant, un jury de cinquante membres fut formé pour juger les concours, sous la direction de la commission des Beaux-Arts établie au Louvre. L'Institut ayant été créé en 1795, les trois grandes branches des arts du dessin, réunies à la musique et à la décla-

mation, en composèrent la quatrième classe, sous la dénomination commune de *Classe des Beaux-Arts*.

Ces vicissitudes et quelques modifications postérieures altérèrent peu la constitution primitive. Il suffira donc de présenter l'état actuel de l'école tel qu'il résulte du règlement arrêté le 22 juillet 1819 par M. le duc Decazes, alors ministre de l'intérieur, et approuvé par Louis XVIII le 4 août de la même année. Un appendice relatif à l'École gratuite de Dessin pour l'ornement, terminera ce que nous avons à dire sur l'enseignement des arts graphiques dans la capitale de la France.

I. L'École des Beaux Arts est sous la protection immédiate du roi.

L'enseignement est divisé en deux sections : l'une comprend la peinture et la sculpture, l'autre l'architecture.

Dans la section de peinture et sculpture, l'enseignement se compose d'exercices journaliers, qui sont la base de l'instruction et qui consistent dans l'étude de la figure humaine d'après l'antique et le modèle vivant; de cours spéciaux, anatomie, perspective, histoire et antiquités; de concours d'émulation appliqués aux diverses parties des études; enfin de grands concours annuels, donnant aux élèves qui remportent les prix le droit d'être entretenus pendant cinq ans à l'école française de Rome. Quinze professeurs sont attachés aux diverses parties de l'enseignement, savoir, sept peintres et cinq sculpteurs, tous académiciens, pour diriger les élèves dans la pratique de l'art et pour juger les concours; puis trois professeurs pour les cours spéciaux.

Dans la section d'architecture, l'enseignement se compose de leçons données dans des cours sur la théorie de l'art architectural, sur son histoire, sur les principes de la construction et sur les mathématiques appliquées à l'architecture; de concours d'émulation relatifs aux diverses branches de l'instruction; enfin de grands concours annuels ayant les mêmes effets que ceux de peinture et de sculpture. Cet enseignement est réparti entre quatre professeurs. Il y a en outre près de cette section, pour l'assister dans le jugement des concours, une commission qui se compose de vingt membres choisis entre les architectes les plus distingués, par l'assemblée générale des professeurs de l'école, sur une liste de candidats que la section présente.

Les professeurs attachés à l'enseignement journalier qui arrivent à l'âge de 70 ans, prennent le titre de *recteurs*. Il ne peut jamais y avoir plus de quatre recteurs; mais il peut y en avoir un moindre nombre. Quand un recteur assiste au cours, le professeur en exercice lui cède le fauteuil et devient son assesseur. Cette leçon de déférence pour l'âge en vaut bien une autre, le respect de la vieillesse étant le vrai fondement de toute institution morale et sociale.

Les professeurs de l'une et l'autre section se réunissent en assemblée générale pour les affaires qui intéressent l'école et pour les élections aux places vacantes. Chaque section s'assemble séparément toutes les fois que l'exige le service de la branche d'enseignement qui lui est confiée.

Un président administrateur et, en son absence, un vice-président, règlent les délibérations. Leurs fonctions ne durent qu'un an. Le vice-président de l'année écoulée passe immédiatement à la présidence.

L'école a un secrétaire perpétuel, qui rédige la correspondance générale et les procès-verbaux des délibérations. Un secrétaire-archiviste est attaché à la section d'architecture. Un conservateur du musée des études classe et entretient les collections d'objets d'art.

L'administration est dirigée par un conseil de cinq membres, savoir, le président, le vice-président, le président sortant de fonctions, le secrétaire perpétuel et un des membres de la section d'architecture à tour de rôle et successivement toutes les années. La haute surveillance de l'école appartient à ce conseil. La surveillance de détail est exercée par un agent spécial, chargé en même temps de la comptabilité.

II. Les nationaux et les étrangers sont admis jusqu'à l'âge de trente ans dans les deux sections.

Dans celle de peinture et sculpture, les concurrents, dessinateurs ou sculpteurs, sont appelés au concours des places en

mars et en septembre, sans qu'il leur soit imposé aucune condition préalable. Les auteurs des 114 meilleurs dessins et des 40 meilleures figures modelées (en tout 154 élèves, nombre déterminé par la contenance des deux salles affectées aux études) sont admis. Ils étudient le modèle pendant toute l'année, de cinq à sept heures du soir. Les cours spéciaux ont lieu, le matin, deux fois la semaine, celui d'anatomie en décembre et janvier, celui de perspective en janvier, février et mars, et celui d'histoire en mars, avril et mai.

Douze concours d'émulation pour les études journalières, six d'après nature et six d'après l'antique, sont ouverts de mois en mois, pendant toute l'année. Il y en a deux de composition historique, peinture et sculpture, deux de paysage historique et deux de perspective. Les récompenses sont des médailles et des mentions honorables; elles ne donnent aucun droit à l'admission aux concours des grands prix. Deux autres concours annuels sont dus à la munificence privée : le comte de Caylus et le peintre Delatour, tous deux membres de l'ancienne Académie de Peinture, ont fondé, le premier, un prix de 100 fr. pour une tête d'expression peinte et sculptée, ce qui porte le montant de la fondation à 200 fr.; le second, un prix de 300 fr. pour une demi-figure peinte avec étude de demi-teintes.

Dans la section d'architecture, les aspirants sont soumis à trois examens préalables sur les éléments des mathématiques, sur les projections géométrales applicables à l'architecture et sur une composition architectonique; ils ne sont admis à l'école qu'après avoir satisfait à ce triple programme.

Les élèves de cette section sont divisés en deux classes, dont chacune est appelée à douze concours mensuels de composition ; à quatre trimestriels de construction, construction en bois, construction en fer, construction en pierre, construction générale; à deux semestriels de mathématiques; à un annuel de perspective. Les récompenses sont des médailles et des mentions. Les élèves de première classe et ceux de seconde classe qui ont obtenu tous les degrés dans les sciences exactes sont admissibles aux concours des grands prix.

III. Les concours des grands prix sont ouverts aux artistes français ou naturalisés qui n'ont pas atteint l'âge de trente ans. Ils embrassent six spécialités. Ils ont lieu tous les ans pour la peinture d'histoire, entre dix concurrents; pour la sculpture et l'architecture, entre huit. Ils ont lieu entre huit concurrents, tous les deux ans, pour la gravure en taille-douce; tous les quatre ans, pour la gravure en médaille et en pierre fine et pour le paysage historique. Les trois premiers de ces concours remontent à l'origine de l'école; les trois autres sont d'institution récente. Celui de gravure en taille-douce a été fondé en 1804, celui de gravure en médaille et pierre fine en 1805, et celui de paysage historique en 1816. Les sujets sont donnés par les sections correspondantes de l'Académie des Beaux Arts.

Tous ces concours, à l'exception de celui d'architecture, sont précédés de deux concours d'essai ; pour l'architecture, ces épreuves sont remplacées par les médailles obtenues dans les concours mensuels. Les concours définitifs se font d'abord sur des esquisses exécutées séance tenante et arrêtées par un académicien, de manière qu'il ne soit plus possible de s'écarter des lignes, puis sur l'exécution terminée de ces mêmes esquisses. Pour la gravure en taille-douce, le concours d'essai a lieu sur deux figures dessinées, l'une d'après nature, l'autre d'après l'antique; et dans le concours définitif, une nouvelle figure dessinée d'après l'antique est placée à côté de l'objet principal du concours, savoir, la figure gravée sur le dessin d'après nature.

Les esquisses d'essai et celles du concours définitif s'exécutent en douze heures, excepté encore pour l'architecture, à qui vingt-quatre heures sont accordées. Les concours définitifs se font en loge, sans aucune communication extérieure. Les ouvrages des concurrents sont exposés aux yeux du public pendant trois jours. Ils sont jugés par l'Académie des Beaux-Arts. Les prix sont distribués dans la séance publique annuelle de cette académie.

Afin de compléter ce qui a rapport aux concours, nous ajouterons que celui de composition musicale, pour lequel l'enseignement est généralement puisé au Conservatoire (*v.*), s'ouvre aussi à l'école des Beaux-Arts, entre six concurrents. Il est précédé de deux épreuves, qui consistent, l'une à écrire l'harmonie d'une basse donnée, l'autre à composer une fugue sur un sujet donné. On lit aux concurrents admis les paroles de la cantate qu'ils doivent mettre en musique; on leur en remet une copie en même temps que le sujet d'un contre-point double et celui d'une fugue à quatre parties; puis on les enferme chacun dans une chambre, qu'ils habitent nuit et jour pendant toute la durée de la lutte, fixée à trois semaines. Ils ne sortent de cette chambre que pour les repas, qu'ils prennent en commun chez le concierge et en sa présence. Des cinq années de la pension, le lauréat musicien en passe deux à Rome et dans le reste de l'Italie, une en Allemagne et les deux dernières à Paris.

IV. L'École française de Rome est ordinairement dirigée par un peintre. Charles Errard, peintre et architecte, membre de l'Académie de Peinture, en fut le premier directeur; M. Ingres, ancien pensionnaire et membre de l'Institut, en est le directeur actuel. Elle occupait primitivement un palais voisin du théâtre de l'Argentine. En 1700, elle fut transférée dans un hôtel situé en face du palais Doria, au haut de la rue du Cours; elle ne recevait alors que 12 pensionnaires. En 1800, elle fut établie, pour 24 pensionnaires, à la *Villa Medici*, dont le gouvernement français venait de faire l'acquisition, palais que son nom magique, son architecture pittoresque, sa situation solitaire et dominante sur le *Monte Pincio*, rendaient éminemment propre à sa nouvelle destination.

Pour tous les amis des arts qui ont de la foi, Rome n'est pas seulement le point de mire de l'artiste, elle est pour lui un lieu sacré, une sorte de sanctuaire. C'est là que le talent grandit et se fortifie, qu'il s'épure et s'élève, entouré des exemples classiques de tous les siècles, qu'il prend un essor indépendant. Pour peu que le jeune lauréat soit capable de réfléchir, il est presque involontairement conduit, non à l'imitation servile des maîtres, mais par les maîtres à l'imitation raisonnée de la nature telle qu'ils ont su la voir et telle qu'elle est en effet, belle, grande et simple. Le nombre des grands artistes sortis de l'école de Rome prouve les avantages de cette belle institution.

V. Telle est l'école des Beaux-Arts en France. Les Français peuvent à juste titre s'enorgueillir de cet établissement : il porte l'empreinte d'un grand roi, d'un grand peuple et d'un grand siècle; rien de comparable n'existe dans le monde civilisé. Quelques modifications faciles, qui consisteraient surtout à généraliser ce qui existe épars dans les diverses sections, pourraient, en perfectionnant certains détails, ne plus rien laisser à désirer dans ce magnifique ensemble.

Exiger des aspirants une initiation préalable à la littérature et à l'histoire, dans des limites raisonnables; exiger des admis l'assiduité aux cours spéciaux et un examen périodique sur les objets de ces cours; compléter l'enseignement spécial par deux nouveaux cours, l'un sur les couleurs, afin d'en perfectionner la préparation trop négligée de nos jours et pour qu'il ne soit plus dit qu'on ne parle pas de couleurs dans l'école de peinture, ou plutôt sur les principes généraux de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle appliquées aux arts, cours également nécessaire aux deux sections; l'autre sur les éléments de la littérature et de la philosophie à l'usage des artistes : ce seraient là de véritables améliorations. Il ne s'agit pas seulement d'instruire dans la partie technique, il importe de donner de la vigueur à l'esprit, de la rectitude au jugement, de l'élévation aux sentiments; d'exercer la raison en même temps que l'imagination, afin que l'une serve constamment de guide ou de contre-poids à l'autre; de former la jeunesse aux habitudes régulières, à la tenue dans le travail, au bon emploi du temps. Si de plus sévères épreuves détournaient quelques jeunes gens d'heureuses dispositions, les volontés fermes, les vraies vocations en sortiraient triomphantes, et ce que l'art pourrait perdre en surface, il le re-

gagnerait en profondeur. Beaucoup de bons esprits pensent aussi que l'école de Rome ferait bien d'adopter, à l'égard des pensionnaires, un système combiné sur des bases plus larges et de telle sorte qu'avec les mêmes garanties de travail offertes au gouvernement, les portefeuilles s'enrichissent davantage, c'est-à-dire que pendant le séjour en Italie, on fît un peu moins de ce qu'on pourrait faire partout et un peu plus de ce qu'on ne peut faire qu'en Italie.

Le concours pour les grands prix réclame une attention spéciale, eu égard à son importance artielle et à la dépense publique dont il est l'objet. Nul doute que l'épreuve d'essai ne fût plus concluante si, pour chaque faculté, les succès de l'année entraient en ligne de compte, de manière que de longs et studieux efforts ne fussent plus remis au hasard d'une chance unique, et si de plus, au lieu de douze heures, du matin au soir, évidemment insuffisantes même pour un talent expérimenté, on accordait vingt-quatre heures, d'un midi à l'autre, à un talent novice, en sorte qu'une nuit fût toujours comprise dans cet espace de temps. Quant à l'épreuve définitive, tout homme de bonne foi, qui sait combien l'interprétation d'une esquisse peut modifier une composition, voit dans la séquestration absolue des concurrents la seule garantie que le résultat est bien leur ouvrage. D'un autre côté, il est sensible pour tout le monde que si l'Académie, devenue tribunal, veut assurer constamment à ses arrêts le respect des intéressés et la sanction du public, elle fera bien de se soumettre aux conditions d'impartialité qui ne sauraient être déclinées par aucun tribunal humain, savoir, la récusation préalable de tout membre qui peut, à un titre quelconque, être juge et partie, puis la publication des motifs du jugement avec celle du jugement même *.

(*) Au mot CONCOURS, nous avions renvoyé au présent article la question des concours entre artistes pour les ouvrages d'art et de travaux publics que le gouvernement fait exécuter. L'importance de cet objet exigeant des développements qui nous détourneraient trop de la question actuelle, nous préférons en remettre l'examen au mot TRAVAUX PUBLICS.

VI. L'Académie de Peinture et Sculpture, primitivement logée au Collége de France, fut transférée, en 1661, au Palais-Royal. C'est dans cette dernière localité que l'Académie d'Architecture fut installée d'abord; elle y occupait une extrémité de l'appartement dont la plus grande partie était habitée par sa sœur aînée. Elles quittèrent toutes deux le Palais-Royal pour aller s'établir au Louvre, dans l'appartement de la reine. La restauration du Louvre ayant été entreprise en 1807, l'école des Beaux-Arts s'installa au collége des Quatre-Nations; mais elle y était logée à l'étroit et de la manière la plus incommode. La suppression du Musée des monuments français ayant laissé sans destination l'ancien couvent des Petits-Augustins, ce local fut accordé, le 31 décembre 1816, à l'école des Beaux-Arts; mais elle n'en prit possession que le 4 août 1819, le jour même où Louis XVIII la reconstituait sur ses bases réglementaires. Alors commencèrent les travaux, qui furent continués sous Charles X et terminés sous Louis-Philippe.

Il était dans l'ordre que les beaux-arts contribuassent de tous leurs moyens à embellir le lieu où l'éducation des artistes se prépare, et qu'après avoir bâti tant de palais pour les autres, ils en fissent enfin un pour eux-mêmes. Le soin en fut confié à M. Duban (*voy.*). Cette œuvre est trop intéressante pour que nous n'essayions pas d'en donner une idée, œuvre d'autant plus honorable pour son auteur qu'il était plus difficile d'en coordonner les éléments aussi nombreux que divers.

La conservation de l'arc de Gaillon et du portique d'Anet, les deux plus précieux restes architectoniques de l'ancien musée, furent avant tout l'objet de sa sollicitude. Il avait été question de reporter le premier en face de l'autre, tant pour démasquer, disait-on, le bâtiment du fond, que pour procurer un pendant au portique d'Anet. L'artiste démontra que cette démolition, la troisième que l'arc aurait eue à subir, équivaudrait à une ruine totale, et que, d'un autre côté, l'exposition du nord, substituée à celle du levant et du midi, en privant des

rayons du soleil un morceau où les sculptures d'ornement sont très multipliées et très délicates, lui ôterait presque toute sa magie. L'arc de Gaillon, tel qu'il est placé, précède et annonce le bâtiment du fond. Situé sur l'axe de celui-ci et parallèle à sa façade, il est la principale décoration de la cour d'entrée, qui donne accès aux différentes parties de l'édifice. Plus tard, un beau portail de chapelle gothique servira de pendant au portique d'Anet. Alors la symétrie sera satisfaite, et cette cour offrira le résumé de l'architecture française à ses trois principales époques, le moyen-âge, la renaissance et la transition de l'une à l'autre.

L'arc de Gaillon, orné d'un grand nombre de statues, porte au revers, en marbre blanc sur fond d'émail rehaussé d'or, les médaillons de Vespasien et d'Adrien, deux des empereurs romains qui ont le plus fait pour les arts. Il se rattache, par deux appuis à jour, à deux constructions latérales demi-circulaires, dont la concavité est tournée vers le bâtiment du fond. Cette ligne détermine dans le plan quatre grandes divisions, deux en-deçà de l'arc et deux au-delà. Une grille doit s'étendre sur la rue et clore le palais. Deux bustes, celui de Jean Cousin, le fondateur de l'école française de peinture, et celui du Puget, doivent surmonter les deux pieds droits de la porte d'entrée.

La première division est l'ancienne église des Petits-Augustins, dont la principale entrée est le portique d'Anet. L'architecte a su y rappeler, dans plusieurs dispositions partielles, celles de la chapelle Sixtine. On voit sur le mur du fond une copie du *Jugement dernier*, peint à fresque par Michel-Ange, copie exécutée dans les colossales dimensions de l'original par Sigalon. Ce peintre était retourné à Rome pour continuer son immense travail par la copie déjà très avancée des *Prophètes* et des *Sibylles*, ouvrages de la même main et accessoires consacrés de la même scène. Il ne lui aura pas été donné de contempler dans sa patrie cet ensemble de chefs-d'œuvre dont il l'a dotée : l'artiste vient de mourir à Rome, victime du choléra (1837). La même nef offrira le tombeau des Médicis, tel qu'il existe à Florence dans la chapelle sépulcrale de *San-Lorenzo* ; puis, ce qu'il y a eu de fait pour le monument inachevé de Jules II, le *Moïse* et les deux figures d'*Esclaves* dont le musée de Paris s'enorgueillit de posséder les originaux ; puis, la *Piété*, le *Faune*, le *Bacchus*, etc. ; c'est-à-dire que les œuvres les plus remarquables de Buonarotti, en peinture et en sculpture, s'y montrent rassemblées pour donner à la France une juste idée de ce puissant génie. Les sculptures les plus éminentes produites en Europe depuis la renaissance jusqu'à nos jours y seront aussi déposées. Luca della Robbia, Ghiberti, Donatello, Canova, Thorwaldsen, y auront leur place à côté de Jean Goujon, de Girardon, du Puget; autre important chapitre de l'histoire de l'art par les monuments.

La deuxième division de l'école comprend les salles destinées aux cours des professeurs et à tout ce qui concerne l'enseignement. Les constructions en sont neuves; elles se lient à l'église et entre elles par un ordre ionique en arcades avec colonnes engagées, surmonté d'un étage à pilastres composites. La même ordonnance est répétée en architecture feinte sur la muraille qui fait face à ces constructions.

La troisième division, au-delà de l'arc et sur la gauche du bâtiment principal, est affectée aux concours entre les élèves : elle est en grande partie occupée par les loges où l'on renferme les concurrents.

La quatrième, réservée pour les expositions et pour l'administration, consiste en un parallélogramme de 75 mètres de longueur sur 35 de profondeur, contenant dans son intérieur une cour rectangulaire; une salle demi-circulaire s'appuie extérieurement sur la partie postérieure et termine l'enceinte par un rond-point. Le rez-de-chaussée pose sur un soubassement auquel sont adossées des statues en marbre copiées par les pensionnaires de Rome d'après les originaux antiques. La façade offre au premier étage une ordonnance corinthienne à colonnes engagées, avec quatre médaillons, deux en bronze et les deux autres

en marbre, tous quatre sur fond d'or, figurant pareil nombre d'artistes français illustres, Philibert Delorme, Jean Goujon, Poussin et Lesueur. Un étage attique s'étend sur toute cette façade; mais comme il est en retraite du côté de la cour intérieure, il ne change point l'aspect de celle-ci et ne la rétrécit point à l'œil. Un perron de six marches conduit à une galerie spacieuse, de plain-pied avec la cour, laquelle est précédée, de droite et de gauche, par deux escaliers à rampes droites, dont les parois sont recouvertes de marbres français à hauteur d'appui. Dallée en marbres de différentes couleurs, la cour intérieure est une espèce d'*impluvium*. Des colonnes de marbre supportant des bustes en ornent le pourtour; les portraits de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François Ier, la caractérisent. Ces brillants et heureux protecteurs des arts y sont représentés dans quatre médaillons peints en émail sur lave de Volvic, et couronnent les arcades du milieu. Les deux derniers dominent la porte du fond qui donne entrée au rond-point, espèce de sanctuaire éclairé par en haut et dont le pinceau de M. Paul Delaroche achève en ce moment la consécration artielle.

C'est dans le même corps de bâtiment qu'ont lieu les expositions permanentes ou temporaires de peinture, sculpture et architecture. Là se déploie la collection des grands prix; là sont les modèles en relief des principaux monuments de l'architecture ancienne et moderne, ainsi que les sculptures qui n'ont pas trouvé place dans la chapelle. Beaucoup de ces morceaux existaient depuis longtemps à l'école; mais ils étaient relégués dans des pièces obscures, où le public ne pouvait les voir, ni l'artiste les étudier. La Grèce, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, ont été mises à contribution pour augmenter ces richesses. Le gouvernement britannique nous envoie les plâtres du Parthénon moulés sur les marbres d'Elgin. C'est aussi dans cette partie de l'edifice que les conseils de l'école tiennent leurs assemblées. Une bibliothèque spéciale occupera l'attique.

Ainsi l'arc de Gaillon pose la limite entre les études quotidiennes, bruyantes et animées, parce qu'elles sont communes à un grand nombre de jeunes gens qui se pressent aux leçons, et les études individuelles, les luttes académiques ou les délibérations administratives, qui demandent de la solitude, du recueillement et du silence.

Les compartiments réservés sur les murs lisses pour recevoir les débris statuaires et architectoniques de toutes les époques, espèce de musée en plein air où est écrite par fragments toute l'histoire de l'art, les spacieuses dispositions internes, le grandiose des salles, les immenses croisées qui donnent passage à la lumière, de vastes plafonds à solives apparentes avec caissons et autres ornements dorés et peints, etc.; tout cela mériterait description: nous y renonçons malgré nous, parce que ces détails nous entraîneraient au-delà des bornes prescrites pour ce précis. Au surplus, il suffit d'avoir fait concevoir l'ensemble du monument et comment le luxe de l'art est partout en rapport avec les convenances de localité et de destination. Nous ajouterons seulement que ces beaux résultats sont dus en grande partie à la sollicitude de M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, qui a eu l'heureuse idée de faire un appel au talent de Sigalon pour la copie des fresques de Michel-Ange, et qui s'est servi de toute son influence pour obtenir des gouvernements étrangers les reproductions plastiques des chefs-d'œuvre de la sculpture, en même temps qu'il assurait à l'architecte et au musée naissant l'appui de sa position personnelle.

VII. Le gouvernement, qui avait pourvu avec tant de munificence aux besoins des arts libéraux, n'avait rien fait pour former et épurer le goût chez les artisans. Il n'existait aucune institution où la classe manufacturière pût s'initier aux principes du beau dans le dessin de l'ornement, et il est permis d'être étonné qu'un objet de cette importance ait échappé à Colbert, le créateur de l'industrie en France. Ce que n'avait pas fait l'administration publique, un simple particulier l'exécuta. Le peintre français Bachelier (*voy.*) entreprit de fonder une école gratuite de dessin à l'usage des

ouvriers, et il en vint à bout. Le plan en fut mis sous les yeux du roi en 1766, et les lettres-patentes d'établissement furent données à Fontainebleau le 20 octobre 1767. L'école s'ouvrit le 20 janvier de l'année suivante. Bachelier en fut nommé directeur.

Le conseil d'administration de l'école se composa, dès l'origine, de ce qu'il y avait de plus distingué à la cour et à la ville; il s'assemblait sous la présidence d'un magistrat, qui fut d'abord le lieutenant de police, puis, à l'époque de la révolution, le maire de Paris. Sartine, Lenoir, Decrosne, Bailly, l'ont présidé successivement.

L'enseignement embrassait les différentes parties du dessin, figure et ornement, la géométrie pratique et l'architecture envisagée principalement sous le rapport de la construction.

Les revenus consistaient en fondations perpétuelles, viagères ou temporaires. Le roi, la reine, les princes, un grand nombre de riches particuliers, souscrivirent dans l'intérêt de l'école. Des concerts furent donnés à son profit. Les corps de métiers ayant reconnu l'utilité du nouvel établissement, non contents de s'imposer une taxe en sa faveur, accordèrent aux meilleurs élèves deux droits de réception dans les six corps et un droit dans chaque communauté. Mais pendant assez longtemps la principale ressource fut la libéralité du fondateur, qui payait les professeurs de ses deniers. Bachelier consacra à l'institution naissante plus de 60,000 fr. de sa fortune, et fit plus d'une fois le sacrifice de tout ou partie de son traitement.

L'école s'était installée d'abord rue Saint-André-des-Arcs, dans une chapelle abandonnée. Bientôt le roi lui fit don de trois maisons situées rue Saint-Germain-l'Auxerrois, pour y établir le chef-lieu de l'établissement. Mais ces localités étant devenues insuffisantes, l'administration acquit en 1775 les anciens bâtiments de l'école de chirurgie. Les maisons de la rue Saint-Germain furent vendues, et le prix fut employé à payer les constructions jugées nécessaires pour approprier l'édifice à sa nouvelle destination. C'est le local actuel.

Pendant la révolution, le directeur-fondateur redoubla de zèle et de dévouement, soit pour trouver des ressources pécuniaires au milieu de la ruine générale, soit pour soustraire l'édifice occupé par l'école aux effets d'un séquestre qui l'avait fait comprendre sur la liste des biens nationaux à vendre, ou pour préserver l'institution des empiétements d'une autorité qui ne savait qu'envahir. En l'an IV, elle fut reconnue indépendante des attributions de l'instruction publique, parce qu'elle n'était ni dotée ni organisée par la nation, et que, depuis son origine, elle se suffisait à elle-même, qu'elle choisissait ses fonctionnaires, qu'elle rétribuait ses employés. Cependant la commission de l'Instruction publique se réserva la haute-main sur la police intérieure; le 21 janvier 1796, elle imposa au personnel de l'école le serment de haine à cette royauté qui n'était connue de l'établissement que par des bienfaits.

Le consulat, l'empire et la Restauration furent également favorables à cette pépinière de bons ouvriers, qui ne peut pas avoir, comme l'École des Beaux-Arts, l'inconvénient du trop d'élèves; car son influence ne peut aboutir qu'au perfectionnement de la production industrielle et par conséquent à la prospérité du commerce, c'est-à-dire, à la richesse publique et à l'aisance individuelle. L'immense développement de l'industrie manufacturière dans ces derniers temps la rend plus intéressante que jamais: aussi le roi des Français et la ville de Paris l'ont-ils prise sous leur patronage. Elle porte le titre d'*École royale gratuite de Dessin.*

Le dessin, comprenant la figure humaine, les animaux, les fleurs, les plantes et les ornements architectoniques, la sculpture d'ornement, les mathématiques appliquées à l'architecture, à la coupe des pierres, à la charpente, à la théorie des ombres et à la perspective, les principes de la construction, constituent l'enseignement, réparti entre huit professeurs et distribué à environ 500 élèves. L'émulation est entretenue chez ces derniers par des concours, des prix, des médailles et des expositions publiques.

Le conseil d'administration est composé de douze membres choisis parmi les notabilités de la ville de Paris, membres de l'Institut, du conseil général, du conseil municipal, du conseil de préfecture. Il examine les comptes et règle le budget des recettes et dépenses; il transmet au ministre de l'Intérieur les nominations des fonctionnaires de l'école, qui tous, le directeur-agent-général, les administrateurs et les professeurs, sont nommés par ce conseil.

L'intérêt qu'inspire l'École royale gratuite de Dessin devait s'étendre à plusieurs institutions particulières consacrées aux ouvriers. Deux écoles de dessin fondées par M. Charles, une école de dessin et de modelé instituée par M. Dupuis et dirigée par lui et par M. Caillouette, une école de sculpture pour les bronziers créée par M. Lequien, et quelques autres établissements du même genre nés comme ceux-ci de la bienfaisance privée, ont également trouvé protection et encouragement auprès de l'autorité municipale parisienne. M-L.

ÉCONOMIE, esprit d'ordre et de justice qui règle les dépenses d'un état, d'une famille, d'un individu, selon ses revenus, et applique à chaque besoin, avec mesure, soit une somme d'argent, soit des objets de consommation. L'économie n'est qu'une distribution juste et proportionnée des biens que l'on possède: l'avare enfouit ces biens; le prodigue les dissipe; tous deux en abusent : l'homme *économe* seul en jouit raisonnablement. Le résultat de l'économie n'est pas moins important sous la hutte du sauvage que dans nos palais; car si le sauvage n'apporte aucun soin à conserver les produits de sa chasse, de sa pêche, de la culture de son maïs, s'il ne les divise avec prévoyance et ne les emploie sobrement, il meurt de faim. Un sort semblable atteint notre riche insouciant, et la civilisation offre peu de ressource à celui qui, ne mettant point en balance l'or qu'il reçoit et celui qu'il donne, n'en réserve pas pour fertiliser des terres s'il est propriétaire, perfectionner des machines s'il est manufacturier, escompter des billets s'il est banquier, solder des armées s'il est roi. C'est seulement par son économie que la femme du pauvre artisan parvient, en recevant chaque soir le médiocre salaire de ses travaux, à le nourrir le lendemain avec ses enfants et à leur assurer à tous un asile; ce n'est que par son économie qu'une reine arrive à encourager tous les arts et à secourir toutes les infortunes. L'économie assure à l'homme une grande partie de son indépendance politique; il lui doit le repos d'esprit indispensable pour se livrer aux travaux intellectuels, et son honneur, sa réputation de probité en dépendent. Sans économie, comment payer à échéance, comment pourvoir aux dépenses de la maison, aux frais de l'éducation des enfants, au soulagement d'un parent ruiné, aux misères du pauvre, aux besoins de la patrie? L'économie est donc une vertu, puisqu'elle est indispensable à l'accomplissement de nos devoirs, et nous ne devons rien négliger pour l'acquérir. C'est à son défaut qu'on doit attribuer la chute de plus d'un empire, les malversations de toute espèce, l'aigreur entre époux, une partie de la corruption des mœurs, et plusieurs crimes. Avec de l'économie on prévient les désordres ou l'on en réprime les suites.

Nécessaire à tous, mais principalement aux femmes, ses avantages doivent leur être démontrés avec soin et persévérance, et son étude est une partie essentielle de leur éducation; car c'est surtout dans les dépenses journalières et de détail que les résultats de l'économie sont considérables; et la femme, chargée souvent de l'administration d'une fortune qui ne lui appartient point en propre, doit joindre au goût de l'économie la délicatesse de conscience qui nous oblige à ne disposer qu'avec prudence et réserve d'un bien confié.

Vainement des esprits frivoles blâment-ils les privations que s'imposent les gens économes, et les accusent-ils de manquer d'inspiration, d'entraînement, de n'avoir que des vues étroites et une conception bornée : c'est à eux seuls qu'ils peuvent avoir recours quand, subissant les conséquences de leur caractère, ils trouvent un déficit dans leur caisse ou découvrent qu'ils sont ruinés. François Ier, encore duc d'Angoulême, raillait Louis XII sur son économie, et ce roi disait :

« *Ce gros garçon gâtera tout.* » Quant aux finances, Louis XII eut raison. Un des hommes dont s'honore la France, Sully, intitula ses mémoires : *Économies royales d'État, domestiques, politiques et militaires de Henri-le-Grand*, comme si en ces économies eût consisté toute l'importance de l'administration dont il avait été chargé. Le désordre des finances fut la cause et encore plus le pretexte des révolutions qui troublèrent la France en 1789; et depuis ce temps l'économie (son nom au moins) a été un des leurres que l'on a présentés avec le plus de succès à la nation. La manière dont s'administrait la maison de Napoléon était un modèle d'économie, et ce fait seul suffit à prouver qu'une véritable supériorité se reconnaît en toutes choses. Grand parmi tous les princes, Charlemagne aussi s'était fait remarquer par son économie. Il faut regarder en pitié ceux qui déclarent incompatibles le génie qui crée et celui qui conserve, puisqu'on peut leur opposer Charlemagne et Napoléon.

Mais s'il n'est point une position dans laquelle l'économie ne soit nécessaire, on doit en faire l'objet d'une étude sérieuse, afin de ne la point confondre avec la parcimonie, l'avarice et la sordidité. C'est surtout pour être juste, charitable, généreux, qu'il faut être économe; car l'économie n'est point l'accumulation des biens, mais leur dispensation proportionnée dans un ordre rationnel, selon leur quantité, leur qualité, et la situation des individus qui les possèdent. Toute économie qui n'atteint point son but, lequel est de *suffire*, quel que soit l'objet auquel on l'ait appliquée, doit changer de nom : ainsi n'appellera-t-on point économie le défaut d'approvisionnements d'une armée, l'emploi de bois vermoulus dans la construction d'une maison, l'achat à bas prix de mauvaises étoffes, d'aliments malsains, ou la diminution de paie qui ferait remplacer des ouvriers laborieux et adroits par des ouvriers paresseux et mal habiles. De l'expérience et de la méditation provient bientôt le discernement qui préserve d'erreur à cet égard et ne laisse point satisfaire aux exigences d'un vice en le décorant du nom de vertu; car, il nous le faut répéter, l'économie est une vertu par elle-même, et de plus elle est indispensable à l'existence de presque toutes les autres, puisqu'elle seule met à l'abri des excès et du désespoir enfantés par la misère. — On ne peut donner de conseils sur la manière d'établir l'économie dans quelque administration que ce soit, car dans telle circonstance il est économique d'outrepasser son revenu, dans telle autre l'économie consiste à se réduire au strict nécessaire et à augmenter son fonds. L'économie est insuffisante quand il s'agit d'entreprendre, mais il n'y a pas d'entreprise qui réussisse sans économie. L'économie ne crée pas, elle conserve; la création devenant inutile sans la conservation, tout esprit complet doit être capable de conserver comme de créer. L. C. B.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE. A proprement parler, l'economie, comme on peut s'en convaincre en décomposant ce mot (οἶκος, maison, et νόμος, loi), n'est autre chose que la loi qui doit présider à l'administration des affaires de la maison, du ménage; en sorte que l'épithète de *domestique* est un véritable pléonasme. Ce pléonasme, toutefois, est justifié par la nécessité; car, ainsi qu'il est arrivé pour d'autres mots, le sens unique et simple d'*économie* s'est étendu de la famille privée à la grande famille ou l'état, et l'on a été amené à désigner sous le nom d'*économie politique* l'administration des richesses nationales, comme on a désigné sous celui d'*économie domestique* celle des propriétés particulières.

L'économie domestique est appelée à connaître de tous les objets qui peuvent concourir à la prospérité de la maison et à en diriger l'usage de la manière la plus avantageuse : l'intérieur du ménage, l'agriculture et le jardinage, la chasse, la pêche, les bestiaux, les haras, les eaux et forêts, différentes manufactures, telles que faïence, poterie, chaux, brique, fer, tout ce qui concerne les bâtiments nécessaires à l'individu, la famille, les domestiques, les animaux, les récoltes, et généralement tous les travaux rustiques, rentrent dans son domaine.

L'économie domestique, malgré la défaveur que le préjugé attache à ses tra-

vaux, comme à tout ce qui est moins brillant qu'utile, n'en est pas moins d'une haute importance; nous dirons même qu'elle a une mission sociale à remplir. C'est elle qui nous apprend à apporter dans la gestion de nos affaires cet ordre, cette entente, seuls capables d'assurer à l'homme l'aisance qui est la première garantie de la morale, des vertus civiles et privees. *Voy.* l'art. précédent.

En première ligne des travaux économiques figure l'exploitation agricole, matière importante qui a déjà été traitée spécialement aux mots Agriculture, Culture, Cultivateur, et à laquelle sera spécialement consacré ci-après l'article Économie rurale. En conséquence nous nous bornerons ici à quelques observations de détail qui n'ont pu trouver place dans ce même article.

L'économe doit se mettre parfaitement au courant des non-valeurs réelles ou supposées, s'appliquer à apprécier leurs causes, afin de distinguer celles qui sont nécessaires et constantes de celles qui ne sont qu'accidentelles et passagères; savoir quelles sont les choses dont l'acquisition est le moins dispendieuse et l'emploi le plus avantageux; connaître la proportion exacte qui existe entre les frais et le revenu, la qualité et le prix commun des denrées, la mesure de la consommation sous le double rapport de la quantité et de la rapidité, l'étendue et la qualité du commerce, pour assurer l'écoulement de ses produits; enfin il n'y a pas jusqu'au nombre et au caractère des habitants qu'il n'importe à l'économe de connaître. Mais le point capital pour lui est de savoir tirer parti de tous les hommes qui sont sous sa direction, assigner à chacun d'eux le poste qu'il est le plus capable de remplir, et donner toujours des ordres précis dont il ne doit pas cesser un instant de surveiller l'exécution. Voulez-vous stimuler au travail le zèle de vos gens, il ne suffit pas de leur prêcher la diligence, il faut encore, il faut surtout les instruire par l'exemple, présider vous-même à tous les exercices qui remplissent la journée, vous montrer à eux partout, quelle que soit la rigueur ou l'intempérie de la saison, et ne pas craindre de vous associer à des fatigues qui leur paraîtront beaucoup plus légères ou dont au moins ils n'oseront pas se plaindre du moment qu'ils vous les verront partager. Si vous vous levez tard, par exemple, ils se lèveront tard, tandis que, si vous vous imposez la loi d'être toujours sur pied avant eux et de les conduire à l'ouvrage, ils se feront un plaisir de vous suivre. Disons ensuite que l'ignorance des travaux rustiques trop souvent dédaignés est un des premiers écueils que l'économe ait à éviter; il serait même à souhaiter qu'aux notions théoriques qu'a pu lui fournir l'étude il réunît les enseignements bien autrement efficaces de l'expérience pratique, qu'il ne craignît pas de mettre, de temps à autre, la main à l'œuvre, et fût en état de faire personnellement tous les ouvrages que réclame l'exploitation agricole. Savoir travailler soi-même, voilà le plus sûr moyen de diriger sagement le travail d'autrui.

C'est quelque chose de plus difficile qu'on ne pense que la direction d'un domestique nombreux : il faut d'abord apporter dans le choix de ceux qui nous servent le plus grand soin, et, quand on les renvoie, éviter, autant que possible, de leur donner des sujets de plainte fondés, sans quoi il deviendrait difficile ensuite de s'en procurer de bons. Un économe sage s'appliquera à maintenir entre eux une égalité parfaite et ne souffrira d'autres distinctions que celles qui doivent nécessairement résulter de la hiérarchie des emplois. Pour cela, il répartira le travail de la manière la plus équitable, en ayant soin de le proportionner aux forces et au traitement de chacun, et de prendre ses précautions pour que tous soient occupés. C'est le moyen de couper court à la jalousie, source ordinaire de toutes les dissensions; car il suffit qu'un seul reste dans l'inaction pour que ce privilége décourage et révolte les autres. D'ailleurs, un travail continu, sans être trop fatigant, ne laissera pas de temps à ces querelles, enfants ordinaires de l'oisiveté, toujours préjudiciables aux intérêts du maître, tant par les désordres qu'elles entraînent que parce qu'elles lui font perdre souvent ses meilleurs sujets. Pour se trouver en mesure de fournir toujours du travail à ses

gens, il faut restreindre le personnel de sa maison au strict nécessaire, sauf à se faire aider par des journaliers dans les moments de presse. Une autre mesure non moins importante, c'est que chacun ait sa fonction spéciale : par là on évitera la confusion, et personne ne pouvant se reposer sur autrui pour faire la besogne dont il est chargé, il n'y aura pas de temps perdu, pas de contestations possibles. Plus on connaît la nature d'une terre, et mieux on la cultive : aussi doit-on éviter de changer trop souvent de laboureurs, parce que la terre y gagne ordinairement aussi peu qu'un enfant gagne à changer de nourrice. Si cependant quelques-unes des personnes qu'on emploie étaient entachées de vices essentiels, il n'y aurait pas à balancer pour les renvoyer de suite, de peur que leur contact ne corrompît les autres. *Voy.* Domesticité.

Un des premiers éléments de prospérité que l'homme ait à sa disposition, c'est l'ordre, sans lequel rien ne prospère et dont l'absence entraîne la perte des fortunes les plus florissantes. En conséquence, dans une maison bien réglée, tous les exercices correspondront à des heures dont la fixité n'admettra d'autres variations que celles qui sont indiquées par les saisons. Pour ce qui est des repas, par exemple, ils doivent être prêts, en hiver, c'est-à-dire depuis la mi-octobre jusqu'à la mi-février environ, avant le jour, afin que, lorsqu'il paraît, tout le monde puisse se rendre à son travail; et comme la durée des jours, dans cette saison, est déjà si courte, les domestiques ne doivent pas quitter les champs avant la nuit, qui devient le signal du souper, après lequel on panse les bêtes. La perte du temps est, avant toutes choses, ce qu'il faut éviter : pour échapper à cet écueil, on consacrera les longues soirées d'hiver aux travaux qui ne se font que de nuit ou lorsqu'il est impossible de travailler dehors; et les temps de pluie, neige et frimas, seront employés à la réparation des outils de labourage et autres instruments qui prendrait un temps précieux si on renvoyait à s'en occuper dans les beaux jours. On emmagasine ensuite tous ces instruments dans un local spécialement affecté à cette destination; de cette manière on les a toujours sous la main et l'on court moins de risques de les laisser égarer ou tomber entre les mains des voleurs. On profite également de l'hiver pour faire différentes opérations, telles que curer les étables, tondre les haies, arracher les épines nuisibles, etc. Le père de famille assistera à ces diverses opérations, veillera à ce que tout se passe dans l'ordre, et aura soin de donner chaque soir à ses gens, avant de se coucher, les instructions relatives aux travaux qui devront remplir la journée du lendemain. Il ne doit pas négliger d'écrire, sur un livre-journal, le jour d'entrée de ses domestiques chez lui, la quotité de leurs gages, ainsi que celle des paiements successifs qu'il leur fait, afin de prévenir les erreurs qui pourraient préjudicier soit à ses serviteurs, soit à lui-même. Il n'oubliera pas de se faire payer exactement de tout ce qui lui est dû, s'astreindra, en toutes choses, aux lois d'une épargne sage et prévoyante, sans jamais donner dans le travers de cette parcimonie qui touche à l'avarice; entretiendra avec soin toutes les dépendances de son domaine; organisera une espèce de commerce sur l'excédant de produits qui se trouvera en dehors de sa consommation, ne laissera rien perdre et pourvoira à tous les besoins de la maison.

Maintenant se présentent à notre pensée les mille détails de tant d'exploitations diverses, et pour poser de simples jalons sur la ligne de l'économie domestique, il nous faudrait parcourir, de la cave au grenier, de la grange à l'étable et de l'usine au pressoir (*voy.* ces mots), tous les bâtiments qui servent à l'homme ainsi qu'aux choses et aux animaux sur lesquels il a étendu le sceptre de sa puissance. Ce serait ici le lieu de tracer la disposition relative des appartements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; de lever le plan des différentes constructions dans leurs proportions les plus harmoniques et les mieux appropriées aux divers services auxquels elles sont affectées; d'indiquer la manière de créer, modifier et conserver, dans leurs incalculables variétés, les produits que peut faire éclore l'industrie de l'homme. Nous aurions une rapide promenade à faire

dans le jardin, le parterre, le potager, le verger, et c'est à peine si, après une course haletante à travers les champs et les prés, nous trouverions le moyen de nous esquiver sous les ombrages de la forêt voisine. Heureusement d'autres l'ont fait dans cet ouvrage ou le feront dans la suite, à mesure que l'ordre alphabétique amènera les différents sujets.

Jusqu'à présent nous n'avons encore parlé que des devoirs du père de famille; mais le ménage, cette alvéole sociale dont l'économie domestique est appelée à régulariser le travail, est toujours incomplet ou plutôt n'existe jamais sans la femme. Or, la nature, en la rapprochant de l'homme, lui a départi une mission toute de douceur et de bienveillance, une part de travail appropriée à ses forces, à la finesse de son tact, à la délicatesse de son organisation. Aussi, parmi les soins que réclame l'économie domestique, en est-il qui sont plus spécialement de son ressort. Tels sont ceux de la basse-cour, du colombier, la fabrication du pain, du laitage, du linge, la préparation des aliments des maîtres, domestiques, bestiaux et autres animaux, les attentions à donner aux enfants, aux malades, toute l'économie intérieure; enfin, pour résumer en un mot notre idée, l'homme est chargé de la conduite de la maison, le ménage est la sphère d'activité, le domaine exclusif de la femme. C'est à elle de remplacer son mari absent, et, même lorsqu'il est présent, elle doit exercer sa surveillance sur mille objets de détail qui peuvent échapper à l'œil du père de famille. La direction des servantes, l'ordre et le maniement des menues affaires sont placés sous le patronage immédiat de la femme. La propreté doit marcher à sa suite; le calme, la douceur, l'aménité des relations doivent, au son de sa voix, succéder aux orages des haines et des dissensions. C'est à elle qu'il appartient d'envoyer dans les marchés les produits de la basse-cour et de faire circuler à l'intérieur les richesses fournies par le travail de l'homme, de manière à en tirer le parti le plus avantageux.

Ainsi que la plume exercée d'une femme nous l'a bien fait comprendre au premier article Économie, on s'abuserait en croyant que l'économie domestique consiste à épargner l'emploi des capitaux et autres objets de consommation; car, dans certains cas, l'épargne est aussi contraire à l'économie que la prodigalité elle-même. La science dont nous venons d'esquisser les principaux traits ne défend pas d'user des richesses qu'on a à sa disposition, mais elle enseigne, au contraire, le moyen de les employer de manière à augmenter toujours ses dépenses, en les mettant en balance avec un revenu sans cesse croissant. La science économique a, comme toutes les autres, ses règles fixes et invariables, dont les principales sont : acheter peu et vendre beaucoup, ne rien laisser perdre, ne rien dissiper inutilement, et tirer parti de toutes les ressources qu'on a entre les mains. La sphère de cette science, dont le nom fait sourire de pitié des gens dont l'orgueil dédaigne toutes les combinaisons utiles, est plus large qu'on ne le croit communément. Son application rationnelle exige le génie du grand uni à l'esprit de détail, la profondeur des vues et l'étendue des lumières servies par une infatigable activité. Disposer l'ordre général de manière à en faire ressortir naturellement les effets de détail, ne laisser aux caprices du hasard aucune des chances dont la prudence peut s'emparer, étudier la marche des fonds, soit qu'ils rentrent, soit qu'ils sortent, employer le moins de forces possible, savoir faire à propos un sacrifice pour sauver une perte plus considérable, garder que le jeu d'un ressort n'entrave celui d'un autre, présider, en un mot, à l'harmonie des grands mouvements sans cesser un instant de faire sentir sa présence jusque dans les détails les plus infimes : tels sont les devoirs et les principales conditions de succès que l'économie domestique indique au chef de famille intelligent.

Si l'on considère maintenant que l'exploitation de l'économe est un centre d'activité qui peut rallier à lui les bras et les intelligences dans une circonscription territoriale plus ou moins étendue, et que les richesses qu'il crée par son industrie peuvent, suivant la direction qu'il leur imprime, répandre la prospérité et la vie sur tout un pays, on se sentira peut-

être disposé à rendre plus de justice à cette science que des esprits inattentifs peuvent bien considérer comme un pur mécanisme d'ordre et d'inspection, mais qui, dans le fait, est chargée d'une mission dont bien peu d'intelligences ont encore mesuré la portée. E. P c-t.

ÉCONOMIE POLITIQUE. Ce mot, très en vogue depuis plusieurs années et généralement assez mal défini, désigne, suivant M. de Sismondi (celui de tous les économistes que, dans le labyrinthe de cette science nouvelle, nous choisirions de préférence pour guide), l'une des deux grandes branches du gouvernement qui toutes les deux se proposent pour but le bonheur des hommes réunis en société, la réalisation pour eux de la plus haute félicité qui soit compatible avec leur nature. « La *haute politique*, dit cet écrivain à la fois érudit et penseur, doit enseigner à donner aux nations une constitution qui, par la liberté, élève et ennoblisse l'âme des citoyens, une éducation qui forme leur cœur à la vertu et ouvre leur esprit aux lumières, une religion qui leur présente les espérances d'une autre vie, pour les dédommager des souffrances de celle-ci. Elle doit chercher, non ce qui convient à un homme ou à une classe d'hommes, mais ce qui peut rendre plus heureux, en les rendant meilleurs, tous les hommes soumis à ses lois. Le bien-être physique de l'homme, autant qu'il peut être l'ouvrage de son gouvernement, est l'objet de l'*économie politique*. Tous les besoins physiques de l'homme, pour lesquels il dépend de ses semblables, sont satisfaits au moyen de la *richesse*. C'est elle qui commande le travail, qui achète les soins, qui procure tout ce que l'homme a accumulé pour son usage et pour ses plaisirs. Par elle la santé est conservée, la vie est soutenue, l'enfance et la vieillesse sont pourvues du nécessaire; la nourriture, le vêtement et le logement sont mis à la portée de tous les hommes. La richesse peut donc être considérée comme représentant tout ce que les hommes peuvent faire pour le bien-être physique les uns des autres; et la science qui enseigne au gouvernement le vrai système d'administration de la richesse nationale est par-là même une branche importante de la science du bonheur national.* »

C'est donc la création de la richesse qui forme l'objet de l'économie politique, et en conséquence ce fut avec raison qu'Adam Smith intitula son immortel ouvrage par lequel il a pour ainsi dire fondé la science : *De la nature et des causes de la richesse des Nations*. Le nom allemand de *Staatswirthschaftslehre*, sans en marquer aussi clairement les limites, n'est pourtant pas moins exact : on en peut dire autant de la dénomination d'*économie politique*, usitée en Angleterre et dans d'autres pays aussi bien qu'en France, pourvu qu'on entende sous *économie*, comme le dit encore M. de Sismondi, non pas *loi de la maison*, suivant l'étymologie grecque, mais l'administration préservatrice et ménagère de la fortune; car, ajoute-t-il, « c'est parce que nous disons, avec une sorte de tautologie, *économie domestique* pour l'administration d'une fortune privée, que nous avons pu dire *économie politique* pour l'administration de la fortune nationale. »

Maintenant nous aurions à examiner les différentes matières dont cette science s'occupe, ainsi que le degré de confiance que doivent inspirer les solutions qu'elle offre relativement aux questions souvent épineuses mais d'une importance incontestable, qui lui sont soumises. Malheureusement les économistes sont peu d'accord entre eux; leurs systèmes se combattent réciproquement** et trop souvent ils perdent de vue la véritable destina-

(*) *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population*, par J.-C.-L. Simonde de Sismondi, 2 vol. in-8°, 1re édit., 1820; 2e édit. refondue, 1827. Différentes parties de cet ouvrage se trouvent expliquées ou complétées dans les *Études sur l'économie politique* du même auteur, t. Ier, Paris, 1837, chez Treuttel et Wurtz.

(**) Les plus récents sont ceux de M. Dutens et de M. de Villeneuve-Bargemont. Ce dernier envisage l'économie politique sous le point de vue chrétien et sous celui de la charité. M. Ganilh, dans deux ouvrages dignes d'être étudiés, a soumis à un examen critique les principes de la plupart de ses prédécesseurs. Ces ouvrages sont : *Des systèmes d'économie politique, de la valeur comparative de leurs doctrines et de ce le qui paraît le plus favorable aux progrès de la richesse*; 2e édit., avec de nombreuses additions relatives aux controverses récentes de MM. Malthus, Buchanan, Ricardo, sur les points les plus importants de

tion de l'homme qu'ils oublient pour les choses et qui, certainement, n'est point une machine de travail, comme quelques-uns semblent le supposer. Tout au contraire nous nous rangeons à l'avis de M. de Sismondi lorsqu'il soutient que la richesse, ainsi que le travail, loin d'être le but n'est, à vrai dire, qu'un moyen ; qu'il faut à l'homme assez de loisir et assez d'aisance pour sentir vivement et pour penser profondément. Or ce sont là ses principales et ses plus légitimes jouissances.

Dans l'état actuel de la science, nous nous bornerons ici à en exposer rapidement la marche progressive depuis Antonio Serra jusqu'à nos jours; et pour faire connaître ensuite les principales questions agitées par les économistes, avec les solutions qu'ils en ont proposées, nous emprunterons à l'*Encyclopædia Americana* un article de critique un peu sévère, mais où la plupart de ces questions sont rapidement examinées*. J. H. S.

Aperçu historique. C'est un grand et beau spectacle de voir l'homme cherchant à s'expliquer en quoi consiste la richesse des nations, déterminant ensuite la consommation d'après les produits obtenus, recherchant les moyens de procurer à la société la plus grande abondance possible de produits, régularisant la consommation de ses membres de manière que la reproduction de la richesse ultérieure n'éprouve aucun obstacle, et, grâce à sa persévérance, découvrant sans cesse de nouveaux moyens de varier ses jouissances et de leur offrir de nouveaux objets d'agréments. Tels sont les admirables travaux qui ont été accomplis dans ces derniers siècles.

Ce fut le XVIe qui vit naître et se développer la science économique. Alors Charles-Quint avait réuni sous son empire les deux Amériques et les états les plus industrieux et les plus riches de l'Europe, l'Espagne, la majeure partie de l'Italie, la Flandre et l'Allemagne. Cependant, par suite des guerres continuelles de ce prince, l'or de l'Amérique ne pouvait suffire aux dépenses, le commerce et l'industrie étaient ruinés, et chaque jour, les besoins devenant plus pressants et plus nombreux, le déficit des caisses publiques augmentait. La France, alors gouvernée par François Ier, rival de Charles-Quint, et l'Angleterre, où Henri VIII, qui ambitionnait l'honneur d'être l'arbitre entre ces deux monarques, se livrait, au détriment de l'industrie nationale, à des dépenses disproportionnées à ses ressources, éprouvaient les mêmes embarras. La misère et la désolation de ces peuples naguère les plus riches de l'Europe frappèrent les philosophes de l'époque : ils en recherchèrent la cause, reconnurent qu'elle provenait des dépenses excessives des gouvernements, et comprirent enfin que la reproduction de la richesse avait une connexion intime avec la prospérité des peuples et avec la science de les gouverner. Dès lors on sentit l'importance de constituer l'économie politique, et grâce à des efforts soutenus l'on en coordonna les premiers éléments.

On ne saurait trouver en effet dans les temps plus reculés les plus légères traces de cette belle science. Tyr, Sidon, Corinthe, Syracuse et Carthage, comme ces navigateurs qui arrivent au port sans boussole et ces peuples qui vivent sans la moindre notion de médecine, s'enrichirent sans la connaître. Voyez Athènes, dans les jours si vantés de sa magnificence et de son éclat ! jamais la richesse et l'amour du luxe ne firent fermenter plus de désirs et n'excitèrent aussi vivement les imaginations ; jamais sollicitude plus jalouse, surveillance plus active ne présidèrent à l'emploi et à l'administration des finances. Mais quel cortége de vices, de violences et d'excès ! que de désastres, de calamités, de haines, de trahisons,

l'Économie politique, Paris, 1821, 2 vol. in-8°, chez Treuttel et Wurtz, et *Principes d'économie politique et de finance appliqués dans l'intérêt de la science aux fausses spéculations du commerce et aux fausses entreprises des particuliers*, Paris, 1830, in-8°, chez Levrault. On doit en outre à ce même écrivain une *Théorie de l'Économie politique*, 2e éd., 2 vol. in-8°, et un *Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen-âge, des siècles modernes et spécialement de la France et de l'Angleterre*, 2e éd., 2 vol., publiés par la maison Treuttel et Wurtz. *Voy.* aussi les renvois à l'article ÉCONOMISTES. — M. Blanqui aîné a tenté l'essai d'une *Histoire de l'économie politique* dont le tome Ier a paru.

(*) La rapidité n'est pas précisément le caractère de l'article original, mais nous en avons retranché les longueurs et les détails superflus.

n'accompagnaient point la perception des impôts ! A la plus légère provocation l'on envahissait le territoire des alliés, et l'on y laissait des colons qui se rendaient odieux aux indigènes par leurs exactions. La Carie, la Thrace et les bords de l'Hellespont devinrent ainsi de véritables fiefs. A l'intérieur on rançonnait sans pitié les plus grands hommes de la république, Miltiade, Cimon, Thémistocle. Le moindre délit, une faute souvent imaginaire, était puni d'une forte amende ou de la confiscation. Puis, dans les moments de crise, on avait recours à des spoliations juridiques ; et les besoins de l'état devenaient-ils trop pressants, on créait une monnaie fictive ou bien on altérait l'ancienne. Ce n'est point sur de tels principes que repose la science économique.

Mais Rome ne sut-elle donc rien de l'économie politique? Rome, patrie des sciences et des arts, arbitre souverain des destinées de l'univers, n'eut-elle aucune notion de cette science? aucune. Comme Athènes, Rome n'eut d'autres agents de sa richesse que des pays saccagés, des villes détruites, des expropriations injustes et des contributions forcées. Rome méprisait le travail : à ses yeux, l'industrie était le partage de l'esclave et du prisonnier; elle détestait la navigation : dans tous ses traités, on la voit ordonner aux nations conquises de détruire leurs vaisseaux. Elle avait des lois agraires: la loi *Terentia* ordonnait une distribution de cinq boisseaux de blé à chaque individu; la loi *Sempronia* fixait le prix des grains; une autre loi autorisait les débiteurs à se libérer en ne payant à leurs créanciers que le quart de leurs dettes; enfin les empereurs ne s'occupèrent de l'industrie que pour la frapper de contributions, et Constantin assimilait à des filles de joie tous ceux qui faisaient le commerce.

Mais ce tableau n'est point achevé. Pouvons-nous oublier que les plus grands hommes de ces villes célèbres partageaient les préjugés de leurs concitoyens ? Qu'on écoute le jugement que les plus illustres d'entre eux et les plus savants des hommes, au sentiment du monde entier, portaient de l'industrie. « Dans un état bien constitué, dit Aristote, on ne doit pas considérer comme citoyens les individus qui font le commerce ou qui exercent des professions mécaniques, parce que ce genre de vie est ignoble et contraire à la vertu. » Xénophon ne pense pas autrement. « Les arts mécaniques altèrent la santé, dit-il dans ses *Économiques;* ils déforment le corps, et ne peuvent manquer en conséquence d'exercer une funeste influence sur l'esprit. On a donc raison d'exclure des charges publiques tous ceux qui se livrent à l'industrie. » « La nature ne nous a point faits pour être cordonniers, s'écrie Platon : de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent; ces hommes ne jouiront d'aucuns droits politiques. Il en sera de même des petits marchands, qu'on ne souffrira dans la cité que comme un mal nécessaire. Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir tenu une boutique sera puni d'un an de détention; la peine doublera à chaque récidive. »

A Rome, Salluste, après avoir saccagé la Numidie, fait construire des jardins devant lesquels se seraient éclipsés les jardins enchantés d'Armide; Auguste punit de mort le sénateur Ovidius parce que ce sénateur a voulu conduire les travaux d'une manufacture, et le peuple approuve cette sentence cruelle; Pompée, Brutus, Cassius, Sylla, se font prêteurs à la petite semaine, et Cicéron se croit le bienfaiteur d'une province parce qu'il est parvenu à réduire le taux de l'intérêt à 12 p. °/₀. « Rien d'honorable ne peut sortir d'une boutique, dit-il; les petits marchands ne peuvent vendre sans mentir. »

Dans les derniers temps de l'empire et après sa chute, rien encore! L'Europe, tombée sous la domination des Barbares, perdit alors jusqu'au secret des arts et des sciences. Franchissons donc la distance des temps et voyons ce qui se passe sous Charlemagne. Les capitulaires de ce prince sont remplis de détails intéressants; on le voit montrer la plus vive sollicitude pour l'administration de ses vastes domaines. Charlemagne répara les anciennes routes, établit dans tout l'empire un système régulier de poids et de mesures, voulut faire creuser un canal qui joignît le Rhin au Danube et

réprima la fabrication de la fausse monnaie en prononçant contre elle des peines sévères. C'était faire un grand pas, et nul doute que l'honneur d'avoir posé la première pierre de l'édifice économique eût appartenu à ce prince, si, violant les lois dont il était l'auteur, il n'eût fait de la fausse monnaie lui-même, et fixé le taux auquel il voulait qu'on reçût sa bonne ou mauvaise monnaie; s'il n'eût condamné à de fortes amendes ceux qui refusaient de l'accepter, et n'eût enfin, par les grandes donations de terres qu'il fit à l'aristocratie guerrière et à l'Église, doté ses sujets de la *corvée* et de la *taille*. On sait ce que devint l'industrie lorsque ce système de morcellement, continué par les successeurs de ce prince, eut transformé chaque château en donjon et chaque village en place forte. Puis vinrent les croisades, qui lui enlevèrent le petit nombre de bras que lui avaient laissés les luttes des barons, et, à la suite des croisades, de honteuses altérations de monnaies, des lois qui réglaient la dépense des hautes classes et de la bourgeoisie, des édits qui prohibaient l'exportation de l'argent et les persécutions contre les Juifs. Ces persécutions étaient atroces: l'exil, le fer, le feu, aucune violence ne paraissait trop cruelle lorsqu'il s'agissait de l'appliquer aux Juifs. On pendait ceux-ci, on brûlait ceux-là, on chassait les autres quand on avait pris leur argent; puis on les rappelait pour les piller encore quand de nouveaux besoins se faisaient sentir. De leur côté les Juifs, mettant à profit les moments de calme, accaparaient le numéraire et le prêtaient ensuite aux seigneurs et aux évêques à 30 et 40 p. %. Telle était l'économie politique de l'Europe aux XIIe et XIIIe siècles.

Cependant de vives lueurs commencent à jaillir dans quelques états du sein de ces ténèbres. Déjà les expéditions aventureuses de la Terre-Sainte ont imprimé une grande activité à la navigation; la forme des navires s'agrandit, leur structure devient plus élégante et plus solide, un traité sur les droits maritimes est publié à Barcelone. En France, en Allemagne, la propriété mobilière s'élève à côté de la propriété foncière, qui, à elle seule, avait résumé jusqu'alors toutes les jouissances, tous les priviléges, toutes les libertés; et les rois, sans cesse chancelants sur leurs trônes par suite des violences et des luttes des grands barons, abolissent quelques-unes des coutumes féodales en autorisant les habitants des grandes cités à former des corporations ou sociétés régies par un conseil ou par un magistrat élu par elles. Ces concessions, cette organisation en corporations ne tardent point à porter des fruits. A l'Occident, les villes anseatiques voient leurs nombreux vaisseaux, chargés des grains, de la cire et du miel de la Pologne, des métaux de la Bohême et de la Hongrie, des vins du Rhin, des toiles de l'Orient et des épices de l'Inde, verser ces produits en Norvège, en Suède, en Russie, en Angleterre. En Italie, même activité, même esprit d'entreprise. A Venise, le commerce et les arts mécaniques ennoblissent; il y a une noblesse de *laine*, une noblesse de *soie*; on gagne ses titres nobiliaires dans les échoppes et dans les boutiques; on n'est citoyen, on n'est magistrat qu'autant qu'on exerce une profession industrielle. Venise encourage les beaux-arts; elle a des établissements de bienfaisance, d'instruction et d'utilité publique, une banque de dépôt où l'on ouvre des crédits aux marchands; dans ses monuments, dans ses fêtes, rien ne peut égaler sa pompe; 16,000 ouvriers travaillent dans ses arsenaux, et ses flottes, montées par 36,000 marins, déploient le pavillon de la république dans tous les ports connus de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe.

C'est là sans doute un beau spectacle; et cependant il n'y avait point encore de base arrêtée; on marchait au hasard comme par le passé. Nous avons dit quelle fut la source des priviléges accordés à l'industrie en France et en Allemagne. Les institutions nouvelles étaient d'ailleurs entachées d'une tyrannie odieuse : ainsi les travailleurs subalternes gémissaient sous une oppression absolue. Pour se marier, il fallait que l'ouvrier fût maître, et pour obtenir la maîtrise il devait faire un chef-d'œuvre, qu'examinaient les maîtres avec lesquels il allait se trouver en rivalité d'intérêts. Le maître lui-

même avait à endurer mille tracasseries: il devait se tenir à son état, ne faire que son état. Le savetier ne devait être que savetier; s'il empiétait sur les prérogatives du cordonnier, il était aussitôt puni d'une forte amende. Dans les villes anséatiques, les rivalités, le plus léger choc d'intérêt, suscitaient des luttes violentes; on se détachait alors de l'union et de là naissaient des tiraillements perpétuels qui entravaient le cours de leur prospérité. Telle était aussi Venise. Venise, jalouse des autres nations au milieu de sa grandeur, voulait qu'aux seuls Vénitiens appartinssent tous les priviléges, tous les bénéfices du commerce; c'était par des courtiers vénitiens que devaient s'effectuer les échanges, par des navires vénitiens et montés par des matelots de la république que devaient s'opérer les transports. Nulle marchandise dont elle faisait la contrefaçon n'était admise sur ses marchés, ou du moins celle que l'on y recevait était frappée d'un droit énorme qui équivalait à une prohibition absolue. Les droits et les amendes formaient la plus grande partie du revenu public. On attirait par des largesses l'ouvrier que l'on savait habile, tandis que l'on ordonnait de rentrer à l'ouvrier du pays qui voulait transporter son industrie ailleurs, et, sur son refus, on emprisonnait sa famille, puis l'on envoyait des émissaires secrets pour le tuer. Ces vexations, plus que la découverte du cap de Bonne-Espérance et la prise de Constantinople par les Turcs, portèrent un coup fatal à l'industrie vénitienne. Une ligue puissante se forma contre elle; des fabriques s'élevèrent de toutes parts; aux vexations on répondit par des vexations, aux mesures restrictives par des mesures restrictives. Charles-Quint signala son avénement au trône en doublant les impôts que les Vénitiens payaient dans ses etats. Dès lors Venise, qui avait mis à contribution l'Europe, ne pouvant résister à des coups si nombreux et si rudes, succomba pour ne plus se relever.

Cependant tout se préparait pour l'ère nouvelle qui allait s'ouvrir. Ces fluctuations constantes et l'état de détresse dans lequel étaient plongées la France, l'Angleterre et l'Espagne, donnaient naissance à des milliers de livres. Sully, dans la longue retraite qui suivit pour lui la mort d'Henri IV, composa ses *Économies royales et servitudes loyales*. Après lui Huet, évêque d'Avranches, publia une *Histoire du commerce et de la navigation des anciens*, Philibert Collet son *Traité de l'usure*, Savary *le Parfait négociant*. En Angleterre, Thomas Munn composa plusieurs ouvrages en faveur du privilége de la Compagnie des Indes, entre autres le *Trésor de l'Angleterre dans le commerce extérieur*. En Italie, Bernardo Davanzati publia la *Lecture sur les monnaies;* Carl' Antonio Broggia le *Traité des impôts* et le *Traité des monnaies considérées particulièrement sous le rapport des réductions légales, de la circulation et des dépôts;* Antonio Serra un *Traité abrégé des causes qui peuvent faire abonder l'or et l'argent dans les pays qui n'ont pas de mines* (1613), ouvrages fort imparfaits sans doute et pour la plupart tombés aujourd'hui dans l'oubli, mais d'où sortit le système mercantile.

Qu'est-ce que le système *mercantile?* Favoriser le développement de l'industrie nationale au détriment de l'industrie étrangère, prohiber ensuite la sortie des matières propres aux manufactures étrangères et l'entrée des produits manufacturés à l'étranger, ou bien autoriser l'introduction de ces produits, mais en les grevant de droits si exorbitants qu'ils ne puissent soutenir la concurrence; agir toujours d'après ce principe, que la somme des produits nationaux vendus aux étrangers doit excéder celle des articles qu'on leur achète; système faux, car pour vendre aux étrangers beaucoup et leur acheter peu, chaque nation dut regarder la prospérité des autres comme incompatible avec la sienne. De là cet esprit de rivalité qui alluma des guerres sanglantes entre les principales nations de l'Europe. Telle fut la guerre de la France et de la Hollande en 1672, à la suite des longues et inutiles négociations dans lesquelles la Hollande demandait la révocation des mesures prohibitives dirigées par Colbert contre ses produits dans le tarif de 1667; telles furent aussi les premières guerres de représailles

commerciales qui eurent lieu entre la France et l'Angleterre à la même époque.

Colbert, ou plutôt Antonio Serra, est la personnification de ce système; mais avant Colbert, Sully avait sondé les plaies de l'état, étudié les ressources de la France, favorisé l'agriculture et mis un frein au pillage que les gouverneurs exerçaient dans les provinces. Malheureusement ce grand ministre, imbu des préjugés de son temps, n'estimait la puissance d'un état que par l'importance de ses richesses métalliques. Colbert ne pensait pas autrement; mais contrairement à Sully, qui avait une aversion profonde pour le commerce et ne l'encourageait qu'à regret, Colbert comprit avec raison que la richesse d'un pays ne pouvait augmenter que par le commerce extérieur, et en conséquence il le favorisa de tout son génie et de tout son crédit. Son système, ou du moins celui qu'on lui attribue, n'a pourtant rien de commun avec la bonne économie, sinon qu'il a des principes arrêtés, chose inconnue jusqu'alors. Sir William Petty et sir Dudley North furent les deux premiers économistes qui, dans le XVIIe siècle, en découvrirent et en combattirent les principales erreurs. Plusieurs écrivains soutinrent les observations de Petty et de Dudley North, Locke entre autres dans son traité intitulé : *Considerations on the lowering of interest and rising the value of money*; mais les efforts de ces écrivains ne furent pas assez puissants pour renverser ce système. Il serait injuste de passer sous silence *Télémaque*, ce livre que son auteur adressait aux rois et qui ne fut compris que des peuples : les principes de haute politique qu'il renfermait inspirèrent bientôt aux Français le goût de l'agriculture et relevèrent à ses yeux le noble métier du labourage. Le maréchal de Vauban en fut l'un des plus zélés et des plus ardents admirateurs. Vauban, le plus grand guerrier et le plus savant ingénieur de son siècle, sentit naître en lui aussi une vive compassion pour les misères du peuple et voulut y porter remède. A cet effet, on le vit parcourir la France dans tous les sens, étudier le commerce et l'industrie des provinces, s'informer de la nature de leurs impôts, comparer leurs richesses et leurs cultures respectives, puis réunir tous ces matériaux pour en former un monument qui devait plus durer que les forteresses dont il avait couvert le sol de la France. La tâche était pénible, la cour et la finance alors secondée par la noblesse étaient ennemies des innovations. Vauban eut donc à subir des persécutions, des disgrâces et des calomnies de toute nature; mais aucun obstacle ne pouvait arrêter un esprit d'une trempe aussi forte que le sien : le guerrier persévéra dans sa tâche avec plus d'opiniâtreté que jamais. Alors parut un livre intitulé : *Détail de la France sous le règne de Louis XIV* (1697). Ce livre, dont Bois Guillebert était l'auteur, avait trait à l'économie politique. Vauban, heureux de trouver dans un parent un homme dont les pensées se confondaient avec les siennes, se lia intimement avec Bois Guillebert. Il publia lui-même le *Projet de Dixme royale* (1707), ouvrage qui peint l'état du pays dans chaque province, dans chaque classe, la situation du peuple, les abus et les malversations qui se pratiquaient pour la levée des tailles, des aides, des douanes et de la capitation, puis après ces tableaux de détail, ce même ouvrage trace un tableau général, sombre et triste de l'ensemble du pays.

Après Vauban et jusqu'au docteur Quesnay la science économique resta stationnaire en France. Au système mercantile Quesnay opposa un nouveau système dans lequel il établit pour principe que du travail employé à la culture de la terre dérive la seule source de richesse; qu'aucune industrie ne peut produire une valeur nouvelle à moins qu'elle ne se rattache à l'agriculture (v. p. 120), dans laquelle sont comprises la pêche et les mines. Ces principes posés, il divisa les classes de la société en trois catégories. Dans la première, appelée la classe *productive*, furent compris tous ceux qui se consacrent à l'agriculture; la seconde, ou la classe *propriétaire*, se composa de tous ceux qui vivent de la rente de la terre ou du produit net qu'en retirent des cultivateurs; la troisième, ou la classe *improductive*, comprit les fabricants, les commerçants, les domestiques, gens très utiles, dit Quesnay, mais dont le travail

n'augmente aucunement le fonds national, et qui ne subsistent que de ce que lui fournissent les deux autres classes. Enfin l'agriculture étant regardée par Quesnay comme la seule industrie qui donne un produit net, il voulut que tous les frais du gouvernement retombassent sur l'agriculture: en conséquence il proposa d'abolir toutes les contributions qui existaient alors, et de leur en substituer une seule directe sur le produit net ou la rente de la terre. Tel est le système *agricole*.

Ce système fait époque dans l'histoire de l'économie. Son originalité, sa méthode, l'enthousiasme avec lequel il fut accueilli et soutenu par les *économistes* français, ou les *physiocrates*, les hommes d'un mérite supérieur qu'il produisit, Condorcet, Condillac, Turgot et l'abbé Raynal, tous ces noms célèbres, toutes ces circonstances, éveillèrent l'attention des savants de tous les pays. Ses adversaires furent nombreux: le marquis de Beccaria l'attaqua avec force en 1768 et 1769 dans ses leçons d'économie politique à l'université de Milan; le Vénitien Fray et Juan-Maria Ortès, que ses concitoyens regardent comme l'auteur du système *industriel*, le combattirent aussi, le premier dans son ouvrage intitulé *Dell' economia nazionale*, imprimé en 1771, le second dans ses *Meditazioni sulla economia politica*, imprimées en 1771. De ces discussions sortit la lumière, car elles servirent à éclairer les nouveaux économistes, et leur apprirent à appuyer leurs raisonnements sur des bases plus solides. Adam Smith parut (1776). Smith, dans ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, établit en principe que le travail est la source de la richesse; que tous les travaux industriels, qu'ils soient consacrés à l'agriculture, au commerce ou aux fabriques, produisent les mêmes effets, la richesse; que le seul moyen de l'accumuler, pour l'employer ensuite à la production d'une nouvelle richesse, c'est l'épargne. Smith détrôna l'or et l'argent; il prouva que ce n'est point là, mais bien dans l'abondance des articles nécessaires, utiles et agréables à l'homme, que la richesse a sa source; qu'il est d'une sage politique de laisser à chacun la liberté entière de chercher son intérêt là où il croit le trouver; que personne ne peut embrasser une branche d'industrie quelconque qui lui soit avantageuse sans qu'elle le soit aussi pour la masse; que toute loi qui a pour but de donner à l'industrie une direction, ou de déterminer l'espèce de commerce qui doit s'effectuer entre les divers districts d'un état ou entre les nations est très impolitique; enfin que la richesse d'un pays ne peut prendre tout son accroissement possible que par la libre concurrence des producteurs et des consommateurs. Voilà le système industriel de Smith et les principes qui valurent à son auteur la gloire d'être appelé le fondateur de la science de l'économie politique.

Ce système n'est pas exempt d'erreurs. Smith présente l'agriculture comme la branche d'industrie la plus productive, le commerce intérieur comme plus avantageux à la société que celui du dehors, et le transport ou le fret des marchandises comme moins productif que le commerce extérieur. Il dit que le travail qui n'est pas consacré à un objet susceptible d'être vendu est improductif, et ne donne pas plus de meilleures raisons pour cela que les économistes français qui soutenaient que les industries commerciale et manufacturière sont improductives. Il dit encore que la valeur du blé ne varie jamais, et veut enfin que les contributions sur la propriété foncière retombent sur les propriétaires; erreurs graves! Mais si Smith ne nous a pas légué une œuvre parfaite, il a du moins tracé aux économistes qui sont venus après lui la route qu'ils devaient suivre, et sous ce rapport, autant que par la puissante influence que sa doctrine a exercée sur les progrès de l'économie politique des nations, son ouvrage doit être placé au rang de ceux qui ont rendu le plus de services à l'espèce humaine.

Après Adam Smith, ou peut-être sur la même ligne, brille Jean-Baptiste Say. Say, dans son *Traité d'économie politique*, d'abord imprimé à Paris en 1803, a non-seulement enrichi la science de découvertes importantes, mais il l'a rendue populaire en France. Say a de plus pré-

senté le système de Smith avec une grande clarté; c'est lui qui le premier a démontré que la demande dans les marchés ne dépend absolument que de la production, et que la surabondance des marchandises ne vient pas de ce que les facultés productives ont augmenté, mais de la mauvaise application du travail. Malthus vint en même temps. Dans son ouvrage imprimé en 1798, sous le titre d'*Essays on the principles of population*, il considère avec sagacité et profondeur les progrès et la décadence de la population chez les différentes nations du globe, et démontre que les stimulants artificiels, au lieu de contribuer à l'augmenter, n'ont servi au contraire qu'à la diminuer et à la démoraliser; que l'unique moyen d'accroitre la population sans crainte d'aucun résultat fâcheux, c'est d'augmenter la production des articles nécessaires à notre existence; car la population, au lieu de rester au-dessous du niveau des moyens de subsistance, est toujours au-dessus. Il prouve que si l'homme ne sait pas réprimer la propension qu'il a pour la reproduction, les vices, la misère, et la nature elle-même, réprimeront l'accroissement de la population; théorie qui n'a point le mérite de l'originalité, mais qui a celui de la clarté. Cependant, avant Malthus, Louis de Ricci, citoyen de Modène, avait publié, en 1787, sous le titre de *Riforma degli instituti pii della cita di Modena*, une théorie sinon identique, du moins analogue à celle de l'économiste anglais. Ricci prouve que les établissements de piété augmentent le nombre des pauvres au lieu de le diminuer : Malthus que la taxe imposée en Angleterre pour soulager les pauvres accroit la population au-delà des limites naturelles, et qu'elle la corrompt et la dégrade; Ricci que la bienfaisance illimitée est une prodigalité funeste à la société : Malthus que des stimulants artificiels ne font qu'augmenter une population éphémère qui s'éteint aussitôt qu'elle a consommé sans profit pour la société une partie de son avoir. L'ouvrage de Louis de Ricci, soit que la modestie de son titre ne l'ait pas fait considérer comme d'un interêt général, soit pour tout autre motif, n'est pas répandu en Europe; mais cette circonstance ne doit pas priver l'auteur de la gloire d'avoir posé le premier les principes de la population.

A David Ricardo appartient l'honneur d'avoir augmenté le nombre des vérités qui constituent les principes de la science économique. Ricardo, dans ses principes d'économie politique (*Principles of political economy*), imprimés en 1815, donne une analyse claire et correcte des lois qui servent à déterminer la valeur d'échange des articles de richesse. Il indique comment on peut appliquer à plusieurs parties de l'économie le principe découvert par Malthus de la hausse et de la baisse de la rente de la terre; il relève en outre l'erreur commise par Smith dans l'indication des causes qui influent sur les salaires. Cet ouvrage, écrit avec talent, est plein de logique et de netteté.

Mais dans cette lumineuse période de trente années les chefs d'œuvre abondent, les noms se pressent sur la même page dans un étroit espace; c'est l'époque de M. de Sismondi, qui, dans son ouvrage intitulé *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population* (voy. p. 110), donne une théorie excellente des différents loyers de la propriété territoriale; celle de Henri Storch, précepteur de l'empereur Nicolas de Russie et de son frère le grand-duc Michel, qui présente dans son cours d'*Économie politique* une théorie lumineuse du travail des esclaves; celle du comte Destutt de Tracy, qui, dans son *Examen des effets de la production de la richesse et de ceux du luxe*, porte la conviction dans l'esprit de ses lecteurs; celle de Mill (*Elements of political economy*) et de Mac-Culloch (*A discourse on the rise*, etc. *of political economy*), qui rectifient plusieurs erreurs commises par Smith et reproduites par ses plus célèbres commentateurs; de Th. Tooke, qui, dans ses *Thoughts and details on high and low prices*, indique les causes réelles de la hausse et de la baisse des prix des marchandises. Voilà les hommes qui ont le plus contribué au succès de la conquête précieuse pour laquelle les nations modernes se distingueront sur tous les temps et sur tous les peuples. L. G.

—Envisageons maintenant sous le point de vue critique les principales questions indiquées dans ce rapide aperçu; c'est l'économiste de l'*Encyclopædia Americana*, placé en dehors de tous nos débats européens, qui parlera pour nous.

L'économie politique est la science qui traite des causes générales influant sur la production, la distribution et la consommation des choses qui ont une valeur échangeable, et des effets de cette production, de cette distribution et de cette consommation sur la richesse et le bien-être d'une nation. Mais on sait déjà que la définition de cette science a été un sujet de discussion. Celle qu'en donne Malthus étend le domaine de l'économie politique aux recherches sur la production et la consommation de tout ce que l'homme désire comme utile et agréable, définition d'après laquelle, selon M. Mac-Culloch, elle embrasserait toutes les autres sciences, de sorte que « la meilleure encyclopédie serait réellement le meilleur traité d'économie. » D'autre part, la définition de M. Mac-Culloch, prise dans son sens littéral, prête à la même objection; car il appelle l'économie politique « la science des lois régulatrices de la production, de la distribution et de la consommation des produits matériels qui ont une valeur échangeable, et qui sont nécessaires, utiles ou agréables à l'homme. » Dans toute sa latitude, cette définition comprendrait évidemment elle-même une portion considérable de l'encyclopédie. L'une et l'autre de ces deux définitions semblent trop embrasser. L'économie politique ne s'attache qu'aux causes générales qui influent sur les agents de production ou les *moyens* productifs d'une nation, c'est-à-dire à la faculté et aux ressources qu'elle possède pour créer des produits d'une valeur échangeable. Ainsi, la constitution du gouvernement, les lois, les institutions judiciaires, sociales et financières, les écoles, la religion, les mœurs, le sol, la position géographique, le climat, les arts, en tant que ces circonstances influent sur le caractère et la condition d'un peuple relativement à la richesse publique, en d'autres termes, à la production, la distribution et la consommation des choses utiles ou agréables à la vie, sont du ressort de l'économie politique. C'est donc sans contredit une science d'un caractère élevé et libéral, qui, si elle ne s'identifie pas avec la politique, y tient au moins de très près, étant, de fait, une des branches de cette dernière*; car un homme serait peu propre à s'occuper de la législation d'un état s'il ignorait les lois générales qui régissent ses moyens de production.

Telle étant la nature de cette science, il est assez étrange qu'elle n'ait pas été plus honorée ni plus généralement étudiée comme sujet distinct de recherches; car, dans la pratique, il est évident qu'elle a été consultée et appliquée par tous les hommes d'état et tous les gouvernants depuis l'origine des sociétés, puisque les effets de toutes les mesures de gouvernement et de toutes les causes qui influent sur la condition d'une société ont dû être calculés du premier moment que les hommes ont su faire usage de leur réflexion, quelque confuses et souvent erronées qu'aient pu être du reste leurs notions sur cette science, comme sur toutes les autres. C'est ainsi qu'on a commencé de très bonne heure à étudier le corps humain, et l'on avait même formulé une espèce de science pour rendre compte de ses fonctions; cependant les notions justes d'anatomie sont d'une origine comparativement récente. La science de la chimie est encore plus nouvelle. Celle de l'économie politique a eu, comme d'autres, ses phases, et quelques-uns de ceux qui la professent la considèrent aujourd'hui comme reposant sur une base aussi solide, et comme réduite à un système de règles aussi bien démontrées que la science de l'astronomie depuis le temps de Newton, tandis que d'autres, qui la croient loin d'avoir atteint son développement complet, l'assimilent, sous le rapport du peu de certitude des principes, à ce qu'était le système des neuf sphères ou peut-être la théorie de Tycho-Brahé comparée à l'astronomie moderne. Il est certain, si les règles d'après lesquelles on peut agir sur une nation de manière à la

(*) A cet égard la distinction que fait M. de Sismondi entre les deux branches de la science du gouvernement nous paraît plus claire et plus rationnelle. *Voy.* ci-dessus, p. 110. S.

rendre florissante ou à la faire pencher vers sa ruine étaient aussi bien définies et démontrées d'une manière aussi satisfaisante que les théorèmes de géométrie, que ce serait une chose surprenante de voir ces règles si rarement et si imparfaitement mises en pratique. Quelques-unes des doctrines fondamentales des écrivains qui ont donné le plus de développement à leur exposition des principes de cette science ne sont encore admises par aucune nation occupant un rang distingué dans le monde civilisé, fait qui pourrait s'expliquer encore si les doctrines en question étaient expressément proposées à l'adoption simultanée de toutes les nations; car, théoriquement vraies, elles pourraient alors être essentiellement inapplicables à la condition actuelle du monde et à notre état de civilisation. Mais on les présente isolément à certains peuples, sans égard pour la conduite des autres et indépendamment de la marche politique que peuvent suivre les nations étrangères; on n'exige pas que les nations soient préparées à les accueillir par une révolution complète dans les relations et la politique nationales. Dans cet état de choses, même en admettant beaucoup de corruption, d'ignorance et d'erreur de la part de ceux qui ont le contrôle des affaires publiques des différentes nations civilisées de la chrétienté, on trouvera peut-être leur accord général à rejeter ces doctrines, même dans les deux ou trois pays où on les met en avant avec le plus de confiance et de talent, comme offrant contre leur utilité pratique une autorité tout aussi importante que celle des théoriciens qui les défendent avec tant de force. La discussion et la réfutation des systèmes de ces derniers tient encore beaucoup de place dans les traités récents, circonstance qui, à elle seule, fait voir que l'économie politique est encore dans l'enfance; car dans les sciences parvenues à un état avancé, les systèmes hasardés de ceux qui en ont fait les premiers l'objet de leurs méditations tombent dans l'oubli, ou s'ils sont encore mentionnés, ce n'est que comme sujets de curiosité historique, mais nullement comme étant de nature à provoquer une réfutation expresse. Une autre circonstance indique encore l'état incomplet de cette science : chacun a pu remarquer que les premiers adeptes d'une science nouvelle prennent ordinairement un ton d'oracle, un air de mystère qui rappelle un peu l'empirisme, mais qui disparaît toujours aussitôt que ces prétendus secrets se constituent en science. Or, l'air mystérieux et solennel de beaucoup de nos docteurs en économie politique n'est pas de nature à nous faire envisager cette science comme méritant déjà positivement ce titre.

A moins de comprendre parmi les théories de cette science cette opinion de quelques anciens peuples que le butin fait sur l'ennemi était une source essentielle de la richesse nationale, il faut croire que le premier pas en économie politique fut la théorie du système commercial ou mercantile, enseignant qu'une nation ne peut devenir riche que par le commerce, et que l'accroissement de sa richesse par cette voie dépend de la différence reçue en métaux précieux d'après la balance et le règlement de ses comptes avec les autres nations. Ni l'une ni l'autre de ces opinions n'est entièrement dépourvue de justesse; car effectivement une nation peut acquérir des richesses en faisant avec avantage la guerre ou le trafic. On prétend, il est vrai, que tous les échanges commerciaux sont des échanges de valeurs équivalentes, mais, malgré cet axiome, n'est-il pas vrai qu'un marchand ou un spéculateur peut individuellement faire sa fortune par la voie des échanges, ou, en d'autres termes, en achetant et en vendant? De même, si une nation est favorisée par les circonstances dans son commerce, comme l'étaient par exemple les Espagnols qui, trafiquant les premiers avec les indigènes de l'Amérique, ont pu échanger des morceaux de fer ou de fer-blanc contre un poids d'or plus considérable, elle peut certainement devenir riche; car elle acquiert ainsi, pour ce qui ne lui coûte qu'un jour de travail, ce qui lui coûterait ou ce qui peut valoir chez elle cinq, six, vingt jours de travail. Le système mercantile n'est donc pas sans fondement; mais on s'est trompé en grossissant l'importance relative du commerce fait avec l'étranger comme une des causes de la richesse nationale; car

le profit annuel qui en résulte, même dans un pays très commerçant, ne forme en général qu'un assez faible pour cent du total de la production et de la consommation annuelles. Une partie encore moins juste de cette théorie était la supposition que le gain fait par cette voie dépend entièrement de la balance (*voy.*) reçue en or et en argent, idée d'après laquelle un pays comme le Mexique, où une grande partie des valeurs exportées consiste nécessairement en or et en argent, ne pourrait jamais devenir riche; bien plus, un accroissement dans les produits des articles mêmes dont le gain seul pourrait enrichir les autres nations devrait augmenter pour le Mexique l'impossibilité de devenir riche lui-même. Ainsi, en rapportant l'accroissement de la richesse nationale exclusivement au réglement de la balance du commerce et en le considérant comme proportionnel au montant de cette balance, la théorie s'écartait des limites du vrai. Quant à la question pratique qui en faisait le fond, savoir, celle des avantages ou des désavantages nationaux de tel ou tel négoce en particulier, et de l'effet que produit sur une nation une branche de commerce qui la laisse toujours débitrice à l'égard d'une nation étrangère, elle est jusqu'à ce jour demeurée en litige, les économistes de l'*école nouvelle* prétendant que tout commerce avec l'étranger est avantageux à un pays en raison directe du profit qu'en retirent ceux qui s'en occupent, tandis que d'autres, parmi lesquels se trouvent la plupart des législateurs, agissent dans la pratique d'après le principe que l'intérêt immédiat du négociant n'est pas dans tous les cas l'indice de l'intérêt permanent de la nation.

Le système manufacturier a été considéré comme une autre théorie d'économie politique. On suppose qu'une nation accroît sa richesse et son pouvoir productif en fabriquant pour son propre compte toutes les choses utiles à la vie, à la fabrication desquelles son climat, son industrie agricole, les mœurs et le caractère du peuple la rendent propre. On ne conteste pas aujourd'hui que l'industrie manufacturière ne contribue pour sa part au montant de la valeur totale des produits annuels, aussi bien que l'agriculture et le commerce; la seule question est de savoir: 1° quels genres de manufactures augmenteront les ressources productives de tel pays en particulier; 2° si ce doit être un des soins de la législature d'encourager et de soutenir ces branches d'industrie. Ceux qui sont opposés à l'intervention de la législature en pareille matière, c'est-à-dire les partisans du commerce sans entrave, prétendent que l'industrie nationale, abandonnée entièrement à elle-même et mise en concurrence libre avec celle des autres nations, se jettera infailliblement dans les voies suivant lesquelles la somme générale des produits sera la plus grande. Adam Smith fait reposer cette doctrine sur les deux propositions suivantes, savoir: 1° que chaque individu peut juger mieux qu'aucun homme d'état ou aucun législateur quelle est la branche d'industrie dans laquelle il peut employer le plus avantageusement son capital; 2° que le soin de son propre intérêt conduira naturellement, ou plutôt nécessairement, chaque individu à faire de préférence l'emploi de son capital dans les entreprises qui doivent tourner au plus grand avantage de la société.

Une autre théorie relative à la richesse nationale était celle de Quesnay, appelée le système agricole, d'après laquelle l'agriculture serait la seule espèce de travail productif, puisqu'elle donne un surplus (savoir, le fermage) après le paiement de la main-d'œuvre, tandis que dans les autres genres de travaux la valeur de l'objet est remplacée par une autre valeur, l'ouvrier seulement recevant son salaire. Cette théorie cependant a été entièrement mise de côté; du reste, elle est d'une nature peu dangereuse dans la pratique; car aucune nation ne songerait à baser le travail de sa législation sur ce raisonnement, que parce que, suivant cette doctrine, c'est un travail productif d'élever des bestiaux et, par là, de se procurer des peaux; le tannage de ces mêmes peaux et leur fabrication en souliers n'étant pas productifs ou ne donnant aucun gain net, on ferait aussi bien de négliger ces deux branches d'industrie.

Les doctrines que nous venons de passer en revue ont rapport à l'activité de tout un peuple et à l'accroissement de la richesse publique en général; d'autres doctrines sont d'une application particulière. Nous noterons quelques-unes de ces dernières adoptées par les écrivains les plus portés à considérer l'économie politique comme une science. L'une d'elles, établie par Adam Smith, consiste à dire que le salaire du journalier finit par s'arrêter au point où il ne laisse à celui-ci que les moyens de subsister et de perpétuer son espèce. Ce niveau est appelé par les disciples d'Adam Smith le « taux naturel des gages, » et dans leurs écrits ils regardent généralement ce principe comme solidement établi. Cependant, ils ne prétendent pas que le prix de la main-d'œuvre soit le même dans tous les pays de l'Europe et aux États-Unis; au contraire, on accorde qu'il est plus élevé dans quelques pays que dans d'autres. Il suivrait alors de la doctrine énoncée que, dans ces pays, les frais nécessaires à l'entretien des journaliers et de leurs familles seraient en proportion avec les gages respectifs qu'on leur paie, tandis que le fait est tout différent. Et ce qui réfute entièrement le système d'un « taux naturel des gages, » c'est que ce taux varie dans différentes branches de travail où les frais d'entretien et d'instruction des journaliers et de leurs familles se présentent comme étant les mêmes. Le simple énoncé de cette doctrine présuppose un taux naturel de dépenses pour le logement, l'habillement et l'entretien alimentaire de la classe ouvrière, ce qui n'est ni plausible en théorie, ni appuyé sur les faits. Il est très vrai que l'intérêt pécuniaire de ceux qui louent leurs services et celui des maîtres qui les paient sont en opposition, comme l'intérêt du vendeur et celui de l'acheteur; dans l'un et dans l'autre cas, celui des deux partis qui a l'avantage a coutume, généralement parlant, de le faire valoir, et en conséquence, là où les ouvriers sont pauvres, insouciants, sans prévoyance, ne songeant point à faire des économies et comptant au jour le jour sur leur salaire pour subsister, ils se mettent presque entièrement à la merci de ceux qui les emploient. A cela, si l'on ajoute un excédant dans le nombre des hommes à gages et trop peu d'emploi pour les occuper tous, l'avantage des maîtres s'accroît et la rémunération des services de l'ouvrier s'abaisse par degrés, jusqu'à ce que peut-être à la fin le prix de la main d'œuvre ne lui procure plus que les aliments les plus indispensables, de pauvres vêtements, et une vie dénuée de tout ce qui contribue au bien-être. Mais le degré auquel il peut être réduit par l'influence de ces causes dépendra évidemment de l'état du pays, des demandes de travail aux différentes époques successives comparativement au nombre des travailleurs, et surtout du caractère des travailleurs eux-mêmes.

Une autre des principales doctrines d'Adam Smith se rattache à l'etat des lois au sujet des pauvres en Angleterre: elle consiste à prétendre que toute prévision legale ayant pour but de venir au secours des pauvres est inutile et d'un mauvais effet. Cette doctrine est appuyée par la théorie de Malthus sur la fatale nécessité pour un grand nombre d'hommes de mourir de faim. Il prétend que la fécondité de la race humaine tend à dépasser les ressources de la production, puisque le mouvement de la première a la rapidité de la progression géométrique, tandis que la seconde suit dans ses accroissements la marche plus lente de la progression arithmétique. La conclusion qu'il en tire est que le nombre des hommes est et sera tenu en échec par la quantité insuffisante des subsistances. Il suit encore de cette proposition, qui nous est présentée avec tout l'air d'une démonstration, que les lois relatives aux pauvres, ou les œuvres de la charité, ne sont que les élans d'une sensibilité puérile et inutile; car puisqu'il faut qu'il y ait un excédant de population voué à mourir de faim, si la charité publique ou privée sauve une vie, c'est seulement aux dépens d'une autre. On ne saurait fabriquer une doctrine plus capable d'endurcir le cœur. C'est une conclusion qui révolte l'humanité et à laquelle personne ne se rendra, à moins d'y être forcé. Le théorème demande que plusieurs millions d'individus périssent de misère

chaque année ; cependant on ne voit pas que la chose arrive ainsi.

Une proposition de J.-B. Say, à laquelle il a donné d'assez longs développements, c'est que *production* n'est pas *création*, que le fermier ne peut pas, de rien, faire du blé, ni le tisserand de la toile. M. Mac-Culloch dit au contraire que le travail est « la seule source de la richesse. » Dans le fait, deux choses doivent concourir à la production d'une valeur, savoir, la chose qui doit être travaillée ou employée, et une personne pour la travailler ou la mettre en œuvre. Dire que l'une ou l'autre est la *source exclusive* de la valeur obtenue sent plutôt la métaphysique de l'école que l'exposition d'un principe emprunté à la réalité.

Tous les écrivains s'accordent à regarder la sécurité dans la possession des biens comme essentielle à l'accumulation des produits du travail, c'est-à-dire à la richesse; car personne ne se donnera beaucoup de peine pour amasser ce dont il ne sera pas raisonnablement assuré de jouir. C'est encore une maxime adoptée par tout le monde que l'accumulation, c'est-à-dire la possession d'un capital, est nécessaire au travail pour qu'il puisse produire.

Adam Smith insiste beaucoup sur la division du travail comme sur une des plus puissantes causes de production pour l'industrie. Ses remarques à ce sujet sont justes, avec cette réserve, peut-être, qu'il exagère l'importance du principe, puisqu'il lui attribue les perfectionnements faits dans les différents procédés industriels, tandis qu'un grand nombre de ces perfectionnements sont eux-mêmes les causes, ou plutôt fournissent les moyens du classement des travaux. Toute machine justifie cette remarque.

Plusieurs des auteurs qui ont écrit sur la science qui nous occupe prétendent qu'il n'y a point de limite aux effets avantageux de l'accumulation du capital sur la faculté productrice de l'industrie d'une nation, ou, en d'autres termes, qu'un nombre donné de personnes, quelque petit qu'il soit, peut employer avantageusement un capital quelque considérable qu'il puisse être. Cependant, si nous supposons un nombre déterminé d'emplois et de professions, il y aura certainement une limite au-delà de laquelle aucun excédant de capital ou de matériaux ne pourra être employé. La proposition serait plus juste si elle se bornait à dire que le génie inventif des hommes trouvera des moyens d'employer avantageusement le capital qui aura pu être accumulé par eux. Ainsi énoncée, elle présente au moins une théorie, et les recherches auxquelles elle donne lieu seront fécondes en résultats utiles.

Tous les produits de l'industrie se partagent entre ceux au profit desquels sont perçues les taxes ou qui les emploient, les individus pensionnés, les capitalistes et les travailleurs, en comprenant dans cette dernière catégorie les membres actifs de toutes les professions ou de tous les métiers. Un grand problème en économie politique est la détermination du mode de répartition le plus avantageux à la nation, et ce problème, très général et très compliqué dans ses détails, n'a pas encore été complètement résolu. Tout le monde rejette comme préjudiciables les sinécures absolues, soit créées par le gouvernement, soit d'une origine différente. Ceux qui ont écrit sur l'économie politique ont très peu discuté la question de savoir quelle répartition des profits parmi les individus utilement employés ou quelle rémunération relative pour le travail ou les services des classes et des professions respectives est la plus avantageuse à la nation; mais la question de la distribution entre les capitalistes qui ont droit aux profits et ceux qui mettent en œuvre le capital, lesquels ont droit aux gages, a été traitée au long dans les livres des économistes. Une des opinions est que là où les profits sont les plus élevés, l'accumulation est la plus rapide, c'est-à-dire que plus est considérable la masse des produits annuels échéant à ceux dont le capital fournit les matériaux et les instruments nécessaires au travail, plus est rapide l'accroissement de la richesse. Ceci est supposer que rien ne sera mis de côté par les travailleurs, ou du moins que leurs économies ne seront pas en proportion avec ce qui sera épargné sur les profits. La première proposition

ne peut être établie et la seconde est douteuse : par exemple, aux Etats-Unis, un grand nombre de travailleurs employés au mois à l'agriculture sont de jeunes hommes qui font des épargnes sur leurs gages afin d'acheter une ferme. Aucun autre mode d'économies ne pourrait être inventé qui contribuât davantage à l'accroissement rapide du fonds de la richesse nationale, et un changement par lequel les fermiers, en payant des gages moins élevés, feraient eux-mêmes de plus grands profits, au lieu d'augmenter la richesse publique, en entraverait singulièrement le progrès. En considérant les deux divisions de la distribution ci-dessus énoncée entre le capitaliste et l'homme à gages, il est évident que l'une ne peut se renforcer qu'aux dépens de l'autre. Mais il est une espèce de capital distinct de tous les autres, savoir, le capital en fonds de terre. Moins est élevé le loyer payé pour le simple usage de la terre, non compris les bâtiments ruraux et les parties du mobilier qui ne sauraient s'en détacher, plus est grande la somme des produits annuels à partager entre ceux qui fournissent les objets nécessaires à la culture et ceux qui exécutent le travail. On peut, selon nous, poser comme une saine maxime que les fermages peu élevés, laissant à partager comme gages et comme profits une partie proportionnellement considérable du revenu annuel, contribuent beaucoup à l'accroissement de la richesse en stimulant davantage au travail et à l'emploi des objets nécessaires pour faire valoir les terres.

Après avoir épuisé la question de savoir quelle industrie est la plus avantageuse à une nation, de l'agriculture, des manufactures ou du commerce, et après avoir abouti à cette conclusion, sur laquelle tous aujourd'hui sont d'accord, que ces industries contribuent également à la richesse nationale, contre l'opinion d'Adam Smith qui donnait la préférence à l'agriculture, les écrivains qui traitent de l'économie politique examinent quel degré d'influence chacune de ces branches a sur le caractère moral du peuple. Sous ce rapport, le commerce avec l'étranger est sans contredit la plus pernicieuse des trois. Quant à l'industrie manufacturière, ses variétés sont presque infinies, et aucune remarque générale n'est applicable aux effets de toutes sur les individus qu'elles emploient. On convient assez généralement aujourd'hui que c'est le mode d'après lequel sont conduits les établissements consacrés à chaque branche, le système d'éducation suivi pour les ouvriers et la manière de les employer, qui déterminent la nature de l'influence que cet emploi a sur le caractère et les mœurs du peuple, et que ce n'est point l'effet nécessaire de telle ou telle branche de manufacture de corrompre les individus qui y sont occupés.

Les écrivains s'accordent assez généralement sur la définition de la *valeur*, qu'ils considèrent comme déterminée par le montant des objets offerts en vente contre lesquels un article peut être échangé. Il est bien établi pareillement que la demande détermine la valeur vénale; mais on confond trop le mot *valeur* et celui de *coût*, ce qui amène la confusion; car ce qu'il en coûte pour produire un article varie de semaine en semaine par l'effet de la variation du prix des matières premières et des gages, et un article de même sorte et de même qualité pourra, à une même époque, coûter plus cher à un producteur qu'à un autre.

La théorie de D. Ricardo sur le loyer des terres est discutée dans les traités récents sur l'économie politique. Le point fondamental de cette théorie est que, s'il n'existait aucune différence dans les qualités productrices de toutes les parties du territoire total d'une nation, il n'y aurait point de fermages. La conclusion de l'exposé de sa doctrine est que chaque boisseau de blé récolté dans un pays coûte plus que le boisseau précédent. Peu de personnes donneront probablement leur assentiment à la première de ces deux propositions, et la seconde est tout-à-fait absurde en ce qui regarde la plupart des pays. L'auteur en bâtissant son système avait sans doute l'Angleterre en vue; mais M. Lowe nie en fait l'exactitude de cette théorie, même par rapport à l'Angleterre, d'après les données fournies par les cultivateurs eux-mêmes. M. Mac-Culloch se livre à des considé-

rations sur l'effet des fluctuations des gages sur le coût des choses utiles à la vie, surtout par rapport aux machines, mais nous ne pouvons entrer ici dans tous ces détails.

En réservant l'importante question de la consommation, à laquelle un article spécial a été consacré dans cette Encyclopédie, l'exposé qui précède comprend toutes les principales doctrines et théories dont s'occupe la science de l'économie politique, telle qu'elle est enseignée par les auteurs les plus récents en France et en Angleterre. Leurs livres renferment sans doute beaucoup de choses vraies et utiles; mais, en vérité, un grand nombre des traités écrits sur ce sujet depuis Adam Smith par les disciples de son école semblent être au développement pratique des causes et des phénomènes de l'accroissement et de la décadence de la richesse chez un peuple, à peu près ce qu'était jadis l'alchimie comparée à la chimie moderne. *Enc. amer.*

ÉCONOMIE RURALE. L'économie rurale est une science toute théorique et presque entièrement à créer, qui doit être à l'agriculture ce que la chimie est à la pharmacie et aux arts de la teinture, de la métallurgie, etc. A son début, procédant par induction, elle explique ou recherche du moins la cause des faits nombreux dont l'observation agricole de tous les siècles et de tous les pays lui fournit la connaissance; d'autres fois, procédant au contraire par déduction, elle propose à l'agriculture des innovations ou améliorations plus ou moins importantes, qui sont la conséquence de certains principes fournis par les sciences mathématiques, physiques et naturelles, isolées ou réunies, sciences qui font sa base et qu'elle étudie dans le but spécial et exclusif de leur application utile à l'homme par l'agriculture. C'est cette partie de l'économie rurale qui a déjà doté l'Europe d'incomparables bienfaits entre lesquels on peut citer l'introduction de la pomme de terre, l'extraction de sa fécule et de son alcool, la fabrication du sucre de betteraves, la destruction de la carie des blés par le chaulage et le sulfatage, etc., etc.

Considérée sous ce point de vue, il ne peut plus y avoir de confusion entre cette science et l'agriculture que celle qui résulte de leurs fréquents rapports. Les savants qui s'occupent d'économie rurale conserveront le nom d'*agronomes* si vaguement employé jusqu'à ce jour, et celui d'*agriculteur* sera exclusivement réservé aux praticiens; enfin, les *fermes expérimentales* proprement dites devront être le laboratoire des agronomes sans affecter la prétention et prendre le nom de *fermes-modèles*, lequel nom devra être moins facilement accordé aux exploitations agricoles les plus profitablement dirigées d'une contrée.

L'économie rurale que M. Mathieu de Dombasle considère comme l'ensemble des opérations du cultivateur comprend, d'après A. Thouin, cinq branches principales : 1° la culture proprement dite, qui se subdivise en agriculture et en horticulture (*voy.* ces mots); 2° l'éducation des bestiaux et autres animaux utiles; 3° ceux des arts économiques et industriels qui sont de première nécessité pour le cultivateur et qu'on peut considérer comme du domaine de la ferme; 4° l'architecture rurale (*voy.*) ou *agritecture ;* 5° et enfin le commerce des produits de la terre et des animaux.

D'après cette définition, on voit que le mot agriculture aurait et devrait avoir en effet une acception beaucoup plus restreinte que celle qu'on lui donne généralement et qu'on peut voir dans l'article qui lui est consacré dans cette Encyclopédie (T. I, p. 281 et 286). Afin toutefois de nous rapprocher le plus possible des idées reçues, nous diviserons l'économie rurale en *générale* et en *pratique.* La première, la seule que nous soyons disposés à considérer comme telle, constitue la science; la seconde, qui n'est autre que l'agriculture proprement dite dans le sens le plus étendu de ce mot, constitue l'art du cultivateur (*voy.* ce mot et CULTURE).

La science générale appartient à l'histoire des nations dont elle est une dépendance intéressante; c'est la partie agricole de la vie privée des peuples, et malheureusement elle a été trop négligée faute de connaissances en ce genre de la part des historiens de tous les temps.

Entièrement d'observation, l'économie rurale présente une variété qui multiplie son intérêt; d'un autre côté, riche de faits épars sur tous les points du globe et de découvertes utiles pour lesquelles la nécessité de tous les climats et le génie de tous les peuples ont été mis à contribution, elle offre le tableau synoptique et complet des ressources créées par l'homme dans toutes les circonstances possibles; elle montre cet homme asservissant la création entière dont il se proclame le roi, justifie en quelque sorte l'orgueil de la créature qui ose se comparer à son créateur, et permet seule ces industrieuses applications qui ont souvent assuré le repos des états et la subsistance des peuples en multipliant leurs ressources et leurs richesses. Tels sont les immenses services rendus par la pomme de terre et le sucre indigène déjà cités, auxquels on pourrait ajouter les moutons à laine fine, les vers a soie, la chicorée à café, les tabacs, la garance, les plantes oléagineuses, etc., successivement introduits par les efforts de la science, en dépit des préjugés ou de la défiance de la pratique.

Autrefois l'économie rurale générale étant absolument ignorée, les conquêtes ou l'asservissement des peuples leur faisaient seules adopter les améliorations connues de leurs voisins; peut-être fallut-il la dure servitude des Israélites en Égypte pour les mettre à même d'apprécier le mérite du cheval. Grâces à la propagation des connaissances utiles, les coutumes agricoles de tous les peuples du monde deviendront désormais, il est permis de l'espérer, une mine féconde qu'ils exploiteront en commun et sans troubler cette paix tutélaire qui est à la fois mère de l'abondance et de la liberté. En effet, et pour ne parler que de la France, depuis Daubenton, que l'introduction des merinos immortaliserait seule, quels immenses services les Tessier, les Yvart, les Thouin, les Bosc, les Vilmorin et autres, n'ont-ils pas rendus à la pratique par la théorie!

Prenant son point de départ dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles, la théorie exige en effet la connaissance profonde de celles-ci et ne peut être comprise que par des hommes doués d'un jugement et d'une éducation supérieurs. L'appréciation des lois qui régissent la matière, c'est-à-dire la physique et la chimie, a effectivement contribué puissamment aux améliorations que nous avons sommairement indiquées: l'extraction du sucre de betterave, la fabrication des tabacs, des fécules, des alcools, des teintures, etc., nous en offre une preuve irrécusable. L'étude des êtres vivants n'était pas moins indispensable, puisque ces êtres sont la matière même de l'économie rurale : aussi la zoologie est-elle presque tout entière du domaine de cette science. Les mammifères partagent les travaux de l'homme, comme l'éléphant, le chameau, le bœuf, le cheval, l'âne, le renne, l'alpaca, etc., ou combattent ses ennemis, comme le chien, le chat, etc., ou fournissent à sa subsistance, ou enfin méritent d'être connus de lui par le tort même qu'ils lui font : tels sont les rongeurs, etc. Les oiseaux peuplent nos basses-cours; les reptiles même fournissent un tribut à nos tables; les poissons rendent profitables jusqu'aux terrains envahis par les eaux; les insectes nous fournissent la cochenille, la soie, mais aussi nous donnent des ennemis dangereux, tels que les chenilles, la courtilière, le charançon, l'alucite, tandis que d'autres, comme la fourmi, le cynipe, la coccinelle, etc., servent à la destruction d'une partie de ces derniers et doivent pour cette raison être connus et protégés. La botanique est tellement liée aux progrès de l'économie rurale qu'il est inutile de le faire ressortir : aussi M. de Candolle (*voy.* BOTANIQUE) l'a-t-il considérée dans ses applications comme une importante partie de cette vaste science, sous les noms de botanique agricole, industrielle, économique et médicale. Mais c'est surtout, disons le, par la connaissance parfaite de cette science, et non par une ébauche telle que peut l'avoir un agriculteur praticien, que les Thouin, les Bosc, les Vilmorin, etc., ont rendu de si grands services à l'agriculture.

Les connaissances des anciens sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle se bornant à quelques observations expliquées par des hypothèses ou des fa-

bles, le nom de science doit être refusé de nos jours à ces connaissances, et il est vrai de dire que l'économie rurale leur était complétement inconnue, bien que l'origine de la pratique (l'agriculture) se perde dans la nuit des temps.

L'économie rurale pratique se compose d'innombrables détails qui varient avec les localités, au point que Parmentier et tant d'autres, croyant impossible de lui assigner des règles générales, avaient coutume de dire : « Ce qui est « bon ici ne vaut rien là, c'est la seule « règle invariable ; » et en effet, il est facile de saisir la différence que doivent présenter l'agriculture du misérable Lapon réduit, dans son pays de glaces, à nourrir ses rennes de lichen et lui-même de racines de calle des marais, et celle de l'habitant fortuné des Pays-Bas ou des rives du Nil ; mais cette différence évidente se retrouve souvent en partie entre contrées extrêmement rapprochées, et la maxime de Parmentier peut s'appliquer quelquefois aux diverses parties du territoire d'une même ferme. Les sciences physiques et naturelles, indispensables à l'agronome, viendront encore merveilleusement en aide à l'agriculteur, qui devra toutefois se borner à les étudier dans leurs applications ; tout son temps et tous ses efforts devront être appliqués surtout à la connaissance des détails pratiques dont l'exécution présente chaque jour, aux mêmes lieux, des différences impossibles à prévoir. Ces détails se rapportent au sol, aux végétaux et aux animaux utiles ou nuisibles.

La connaissance du sol comprend sa nature et ses diverses variétés, sa profondeur, les engrais ou amendements qui lui conviennent le mieux et les moyens de se les procurer, son exposition et son inclinaison, les cours d'eau qui le traversent, son morcellement, l'état des chemins de service ; le climat dont l'influence modifie toutes ces propriétés ; le rapport entre les prés, les bois, les bâtiments et les terres arables ; les charges, servitudes et droits divers ; les usages du pays par rapport à certaines cultures et l'aptitude des habitants ou leur répugnance à pratiquer celles qu'on veut introduire ; les instruments et les diverses façons qui conviennent au sol ; les plantes adventices qu'il produit et qui peuvent fournir un pâturage utile ou exiger des travaux onéreux de nettoiement.

L'étude des végétaux se divise en trois parties distinctes : 1° le choix à faire de ces végétaux et leur mode de succession, qui porte le nom d'*assolement* (*voy.*) et qui, variant aux diverses époques d'amélioration d'une ferme, du pâturage aux cultures céréales, puis enfin commerciales, multiplie ainsi chaque jour les difficultés, ce qu'on fait aujourd'hui n'étant ni ce qu'il fallait faire jadis, ni ce qu'il faudra faire bientôt. La culture des arbres (*voy.*) eux-mêmes peut être rapportée à cette étude, car les végétaux ligneux entrent quelquefois dans les assolements comme moyen d'amélioration ; cependant on s'accorde à en faire une étude à part, sous le nom d'*économie forestière*, et les connaissances nombreuses qu'exige la culture des bois, des arbres d'alignement, des arbres fruitiers de toutes sortes et de tous climats, des oseraies, mûrraies, etc., justifie cette division mesurée sur la capacité d'une intelligence humaine, comme toutes celles qui se sont successivement établies dans le grand ensemble de nos connaissances. 2° L'assolement établi, il faut multiplier les plantes choisies, en mettre les produits en état d'être vendus, soit en nature, soit en les convertissant en engrais (*voy.*), en les employant à la nourriture du bétail, et au cas de vente il faut encore savoir les conserver jusqu'au moment le plus favorable. L'ensemble de ces connaissances porte le nom de *culture* (*v.* ce mot) : elle comprend la préparation du sol, la production, la conservation des végétaux.

Les connaissances relatives aux animaux portent le nom d'*économie du bétail ;* celle-ci comprend de même que pour les végétaux : 1° le choix et la détermination du nombre et du rapport entre les diverses espèces de bestiaux de travail ou de rente, choix et proportion variables avec l'état des cultures, l'assolement et ses progrès, les circonstances locales du sol, des débouchés, et souvent plus encore avec l'industrie, l'aptitude ou la fortune de l'agriculteur ; 2° l'acquisition et la vente, qui sont ici une pratique de la plus haute

importance; 3° l'éducation, qui comprend le choix des mâles et femelles, le mode et l'époque les plus convenables de leur accouplement, d'après l'état des cultures; le part et les soins à donner aux nouveau-nés selon les espèces, et les opérations à pratiquer, telles que castration, etc.; l'emploi, la conservation en santé de ces animaux ou leur engraissement par des soins hygiéniques et une nourriture appropriée, etc., etc. *Voy.* BESTIAUX, ANIMAUX DOMESTIQUES, HARAS, BASSE-COUR, etc.

L'agriculture exige le plus souvent le concours d'ouvriers étrangers à la ferme, et, sous ce point de vue, elle constitue une partie plutôt théorique que pratique du savoir du cultivateur. Cependant il n'est pas rare de voir ce dernier contribuer directement, pour une partie du moins, à la construction des granges, des hangars dans lesquels il conserve les récoltes ou ses instruments aratoires, des étables, écuries, bergeries qui contiendront ses divers troupeaux, et même de l'habitation qu'il devra occuper avec sa famille. Trop souvent, plus économe alors que soigneux de sa santé et de ses intérêts bien entendus, et plus indifférent au bien-être de la vie qu'initié aux principes de l'art du constructeur, il lui arrive de mal faire. L'architecture rurale (*voy.*) dont les progrès se rattachent à l'hygiène des campagnes, à la santé, à la multiplication des animaux utiles, à l'augmentation de la masse d'engrais, à la facilité du commerce agricole, etc., etc., est, comme on voit, une partie de l'économie rurale bien importante, et malheureusement, il faut le reconnaître, bien peu avancée encore dans la plupart des départements de la France.

Avant de livrer au commerce les denrées agricoles, il importe de leur faire subir diverses transformations, dont quelques-unes seulement sont du ressort du cultivateur. La préparation des plantes textiles, la fabrication du vin, du cidre, dans certains cas celle des huiles, de la fécule, la filature, parfois même le tissage du lin, du chanvre, la fabrication du beurre, du fromage, le lavage des laines, etc., etc., sont de ce nombre. Lorsqu'on réfléchit que, dans la plupart des entreprises agricoles proprement dites, les bras manquent pendant une partie de l'année ou surabondent d'une manière onéreuse pendant l'autre partie, on conçoit combien il importe de porter l'industrie manufacturière dans les exploitations rurales, afin d'entretenir un personnel suffisant pour subvenir à tous les besoins des travaux urgents et pourtant occupé pendant la morte-saison. *Voy.* ÉCONOMIE DOMESTIQUE. O. L. T. et R-Y-R.

ÉCOLES D'ÉCONOMIE RURALE. Une école d'économie rurale devrait avoir pour but unique de former de bons agronomes et des hommes propres à devenir de bons agriculteurs; on devrait donc y enseigner l'application de toutes les sciences dont nous avons parlé, et, de plus, de l'architecture, de la mécanique, etc., à cette science vaste, mais générale, que nous avons définie plus haut. Cet enseignement ne saurait exister qu'au sein d'une grande ville et au milieu de collections nombreuses d'histoire naturelle et de machines et instruments aratoires dont les élèves devraient prendre une idée générale en les comparant et analysant, mais non la connaissance manuelle et approfondie de leur construction ou de leurs usages. Un tel établissement n'existe encore guère en France que de nom, dans la création récente de trois chaires à l'École royale des arts et métiers de Paris; création dont il est permis d'espérer les plus heureux résultats et qui fera toujours honneur au gouvernement qui a su confier une idée si utile à des hommes dignes de la bien comprendre et exécuter.

En 1779, Marshal proposait au gouvernement anglais de fonder « un collége « d'instruction pour les jeunes fils des « fermiers et des propriétaires. » Il y voulait des professeurs de physique, de chimie, de botanique, de minéralogie, un enseignement méthodique d'art vétérinaire, de mécanique, d'architecture, enfin de culture proprement dite et d'aménagement des bois et des clôtures. Cette idée mère, à laquelle le gouvernement anglais, tout commercial, ne donna pas de suites, est celle qui se rapproche le plus de l'enseignement vrai de l'économie rurale.

En France, l'École royale vétérinaire d'Alfort sembla devoir réaliser en partie ce projet, grâces à la chaire d'agriculture qui y fut longtemps si dignement occupée par les Yvart; mais la spécialité des études des jeunes gens de cet établissement, leur éducation première, etc., les obligent malheureusement à négliger un enseignement qui leur paraît inutile; chose d'autant plus fâcheuse que leur dispersion au sortir de l'école sur tous les points de la France et l'influence de leurs relations fréquentes et familières avec les agriculteurs de toutes les classes seraient le meilleur moyen de répandre les bonnes pratiques.

Vers le commencement du XIX[e] siècle, un vertueux citoyen suisse, E. de Fellenberg (*voy.*), que M. Pictet a qualifié d'apôtre de l'agriculture, établit à Hofwyl, à deux lieues de Berne, un petit établissement agricole qui devint bientôt une école d'agriculture remarquable, grâces à la protection et aux secours que lui accordèrent le gouvernement de Berne et l'empereur Alexandre. Dans cette école, de jeunes enfants pauvres, et plus tard des élèves pensionnaires plus riches, étaient habitués à la pratique de la morale et de l'agriculture sous des maîtres qui leur donnaient aussi des notions de lecture, d'écriture, d'arithmétique et de chant; mais cet enseignement formait de vertueux et laborieux agriculteurs, il ne pouvait former de savants agronomes: c'était donc une école d'agriculture et non d'économie rurale.

En 1822, l'établissement agricole de Roville et plus tard l'Institut royal agronomique de Grignon furent créés d'après un plan analogue et confiés à des hommes qui en faisaient espérer et qui en ont effectivement obtenu les plus heureux résultats. R-Y-R.

ÉCONOMISTES, dénomination qui s'applique à tous les écrivains qui se sont sérieusement occupés d'économie politique, mais qu'on a attachée plus spécialement à certains de ces écrivains, à l'école française du dernier siècle connue encore sous le nom des *physiocrates* (*voy.* QUESNAY, TURGOT, RAYNAL, CONDORCET, MIRABEAU, DUPONT DE NEMOURS, etc.). Quant aux économistes en général, *voy.* les principaux noms cités dans l'article ÉCONOMIE POLITIQUE, ainsi que ceux de STEWART, LUDER, SODEN, etc. S.

ÉCORCE. Dans les arbres dycotylédons, au dehors du corps ligneux, c'est-à-dire du bois et de l'aubier, et sous l'*enveloppe herbacée* ou *médulle externe*, existe l'écorce. Sur les tiges d'un an elle se compose d'une couche en apparence unique, formée de faisceaux fibreux et fibro-vasculaires, quelquefois sensiblement parallèles comme dans la vigne, le plus souvent disposés en réseaux plus ou moins lâches, entre lesquels, dans tous les cas, se presse du tissu cellulaire. Sur les tiges de deux ans il existe deux couches; il y en a trois sur les tiges de trois ans, et ainsi de suite. Entre chacune de ces couches se trouve ordinairement interposée une lame fort mince de parenchyme qu'il est possible de désagréger par la macération, de sorte que les couches corticales les plus jeunes peuvent, dans ce cas, se séparer comme les feuillets d'un livre, ce qui leur a valu le nom de *liber*(*).

C'est dans les couches corticales que se répandent d'abord les sucs élaborés par les parties vertes, sucs connus des cultivateurs sous le nom général de sève descendante et qui contribuent principalement à l'accroissement en diamètre des tiges. Cette propriété fait de l'écorce un des organes les plus essentiels à la vie des arbres. On sait en effet qu'une décortication complète ou même partielle, lorsqu'elle fait le tour du tronc et que la plaie ne peut se cicatriser, est une cause imminente de mort.

Lorsqu'on écorce un arbre au printemps, la sève qui monte dans l'état normal par le jeune bois ou l'aubier ne continue pas moins de le faire; mais elle ne peut plus redescendre après avoir été élaborée dans les feuilles, et les racines meurent faute de leur alimentation ordinaire; car il est à remarquer qu'elles transmettent aux tiges la nourriture qu'elles pompent dans le sol, et que celle qui concourt à leur propre accroissement vient surtout des tiges. Toutefois, ainsi que l'ont démontré Dupetit-Thouars et Knight, en des circonstances exceptionnelles, de

(*) Ou peut-être *vice versâ* (*voy.* l'art. ÉCRITURE, p. 153). S.

même que la sève ascendante peut se frayer une route dans l'écorce, la sève descendante semble pouvoir se faire jour à travers le corps ligneux.

Le bois dénudé d'écorce, lorsqu'on l'abrite du contact de l'air, en forme une nouvelle. L'écorce, de son côté détachée en partie du tronc, lors même qu'elle ne communique plus avec lui que par un petit nombre de points, donne naissance à du bois. Cette double expérience de Duhamel, qui se rattache à la conservation des arbres et à la réussite des greffes en écusson, intéresse à un haut degré le cultivateur; mais nous ne devons pas examiner ici dans ses causes un phénomène aussi éminemment physiologique. Il en est de même du mode ordinaire d'accroissement des couches corticales. *Voy.* PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE.

A la partie extérieure de l'écorce et de la médulle externe qui en est en quelque sorte une dépendance, s'étend l'*épiderme*.

Les écorces servent à divers usages économiques; leurs fibres sont généralement plus allongées, plus ténues que celles du bois : aussi peut-on, chez plusieurs espèces, les employer à la tissure. Nul n'ignore que c'est de l'écorce du chanvre, du lin, du genet d'Espagne, etc., qu'on extrait des filasses de diverses qualités. En semant épais, on obtient des filaments d'une grande longueur et d'une grande finesse par suite du demi-étiolement des plantes, mais il en résulte une diminution de force. Lors, au contraire, qu'on sème plus clair, la fixation de carbone étant plus considérable sous l'influence d'une lumière moins diffuse, les fibres textiles acquièrent plus de solidité, mais elles perdent en souplesse.

Les écorces les plus riches en *tannin* (*voy.*) sont recherchées pour la préparation des cuirs : telles sont ou pourraient être notamment celles du chêne, du sumac des corroyeurs, du saule de Leicester, du peuplier de Lombardie, du frêne, etc., etc.

D'autres renferment des matières colorantes. Il y en a d'aromatiques comme la cannelle, de médicinales comme le quinquina, le houx, etc.

L'écorce, encore plus que le bois des arbres résineux, produit la poix, le goudron, la térébenthine, l'encens et les diverses résines dont on compose les vernis ou dont on forme des parfums.

Enfin, tandis que les couches intérieures du liber des pins, des peupliers et des bouleaux, desséchées et moulues, servent, dit-on, d'aliment, en temps de disette, aux tristes habitants des régions polaires (*voy.* PAIN), l'écorce incorruptible de la dernière espèce sert à la fabrication des canots et forme sur les huttes enfumées des Lapons une toiture légère et durable. O. L. T.

ÉCORCHÉ (beaux-arts). On appelle ainsi les modèles en plâtre et les dessins de figures dépouillées de la peau, sur lesquels les artistes étudient l'anatomie des muscles les plus voisins des surfaces du corps humain.

Selon toute apparence, les statuaires grecs n'eurent pas de semblables moyens pour abréger leurs études : ils procédaient, comme Michel-Ange, le scalpel à la main; c'est du moins ce que donne à penser l'absence de monuments de cette espèce et leur fable d'Apollon écorchant lui-même ou faisant écorcher Marsyas par un Scythe; car on ne peut raisonnablement considérer comme des écorchés leurs nombreuses répétitions du Marsyas suspendu à un pin, dont le musée du Louvre possède un si bel exemple, ni même celui de l'ancienne collection Giustiniani, lequel est dépouillé de sa peau, que tient Apollon. Pour étudier dans le silence de l'atelier la science des muscles, leur mécanisme, leurs inflexions, il fallait un moyen plus commode que la dissection du cadavre : les modernes l'ont compris et des savants ont composé, à l'usage des artistes et d'après des sujets dépouillés de leur peau, une série de dessins, de modèles de ronde-bosse, où les muscles, dégagés des substances grasses ou glanduleuses qui, dans la nature, voilent leur forme, leurs attaches, leur jeu, sont présentés tantôt dans l'état de repos, tantôt au milieu de mouvements plus ou moins énergiques. Tels sont ces dessins gravés de Tortebat, de Salvage, de Gerdy, destinés spécialement à enseigner l'anatomie des formes extérieures de l'homme, et les plâtres de

l'*écorché*, auquel Houdon a donné son nom; du Gladiateur combattant, anatomisé à diverses profondeurs par Salvage; enfin des deux célèbres écorchés de l'école de Michel-Ange, le Mercure de Jean de Bologne et l'Hercule de Lelli, modèles admirables de science et de génie. Qu'un savant disciple d'Esculape, muni d'un flambeau, examine dans ses moindres parties et sous leurs mille aspects les contours des plus belles statues grecques, il sera aussi émerveillé que surpris d'y voir écrite, en caractères indélébiles et avec une exactitude admirable, cette multitude de modulations données par le jeu des muscles, même les plus éloignés de la peau, dans les mouvements du corps comme dans les affections de l'âme prêtées aux personnages que l'artiste a mis en action.

L'unique but de l'étude anatomique pour l'artiste est de lui procurer les moyens de construire ses figures d'une manière simple et savante, d'en déterminer avec précision les grandes surfaces et les plans, de leur donner des formes, des mouvements en rapport avec leur sexe, leur âge, leur nature forte ou délicate, de laisser lire sous leur peau, sans affectation comme sans pédantisme, le jeu des organes du mouvement; ce but n'est pas de rendre les muscles un à un et depuis leur naissance jusqu'à leur dernière insertion, comme s'il s'agissait toujours de ces figures de saint Antoine, de saint Jérôme, de Sénèque, décharnées par les jeûnes, l'âge ou les maladies. Sans la grâce, la beauté, la correction des formes et un juste rapport entre la nature physique et la nature morale, il n'est pas d'ouvrage d'art : or l'abus de la science des muscles s'oppose à la plupart de ces perfections; son absence les rend toutes à peu près impossibles. L. C. S.

ÉCORCHEMENT (supplice). L'écorchement, du latin *excoriare* (*corium detrahere*), ou de l'italien *scorzare*, usité dans la basse latinité, est l'acte par lequel on dépouille un animal de sa peau. Cette opération, si simple et si naturelle, lorsqu'on l'applique au corps d'un animal mort dont la chair et le cuir doivent être employés isolément, réveille des idées d'horreur et de dégoût quand on la rattache à l'usage que l'homme en a fait, et en fait encore dans quelques pays, sur ses semblables. Dans l'intérêt d'une atroce réparation du mal, il recourt à une pénalité plus odieuse que ce mal lui-même.

Les Perses, si renommés jadis par la douceur de leurs mœurs et la sagesse de leurs lois, n'avaient pas su cependant trouver le moyen de bannir l'écorchement de leurs codes. L'histoire nous a transmis, entre autres exemples de ce supplice, l'exécution d'un juge convaincu d'avoir vendu la justice, qui fut écorché vif par ordre de Cambyse, et dont la peau fut étendue sur le siége où son fils vint le remplacer. J.-B. Rousseau a chanté, dans son allégorie du jugement de Pluton, cet épisode de la justice du grand roi.

Un chah de Perse, Soliman II, qui vivait dans le XVIIe siècle, condamna à l'écorchement un eunuque dont le seul crime était d'avoir intercédé en faveur d'un visir disgracié, et le sulthan Mahomet II fit éprouver le même traitement à un cadi, en expiation d'une injustice dont il s'était rendu coupable. Nous trouvons dans les mœurs des anciens Mexicains un usage dont la religion avait sanctifié la barbarie, en le mettant au nombre des fêtes consacrées. Voici en quoi il consistait : les prêtres écorchaient un certain nombre de captifs, puis revêtaient de leurs peaux autant de ministres subalternes qui se répandaient dans tous les quartiers de la ville, en chantant et en dansant. Dans cet équipage, ils se présentaient aux yeux de tous les habitants et chacun était obligé de leur faire un présent quelconque, sous peine de recevoir au visage un coup de la peau qui laissait après elle une marque sanglante. Cette cérémonie, dans laquelle les prêtres trouvaient une mine à exploiter, était connue sous le nom de *racuxipe-vilitzli*, c'est-à-dire écorchement des hommes.

En France, cette horrible profanation de la justice a longtemps souillé les mœurs nationales. Parmi les exemples malheureusement trop nombreux que notre histoire fournit de cet affreux supplice, nous nous bornerons à en choisir deux. Des princesses à qui un des chefs-d'œuvre de la scène dramatique moderne ont assuré une triste célébrité, Marie, Jeanne

et Blanche, toutes trois femmes des enfants de Philippe-le-Bel, furent mises en jugement, sous la prévention d'adultère. « La première, dit Mézerai, femme « de Louis-le-Hutin, et la troisième de « Charles, étant convaincues de ce vi « lain crime avec Philippe et Gauthier de « Launay, frères et gentilshommes nor- « mands, furent, par acte du parlement, « le Roi y séant, confinées au château Gail- « lard-d'Andely, et les galants écorchés « tout vifs et traînés dans la prairie de « Maubuisson, nouvellement fauchée, « mutilés des parties qui avoient péché, « et puis décollés et leurs corps pendus « sous les aisselles au gibet. » Il n'est personne qui ignore les crimes et les violences dont la France devint le théâtre dans la querelle des Bourguignons et des Armagnacs. A cette époque de désastreuse mémoire, le connétable d'Armagnac, livré à ses ennemis par un maçon chez lequel il avait cherché un asile, fut écorché vif, et ses bourreaux figurèrent sur son corps une croix de *Saint-André*, « afin, « disaient-ils, qu'il fût Bourguignon après « sa mort. » Ces horribles préliminaires épuisés, ils le massacrèrent (*voy.* ÉCORCHEURS).

Chez les nations qui sont en tête de la marche des idées, cette effrayante pénalité n'appartient plus qu'à l'histoire ancienne; mais comme il est dans la condition de l'humanité de n'acheter un pas vers le bien que par une longue halte dans le mal, la tradition pratique de l'écorchement s'est perpétuée jusqu'à nos jours sur quelques points du globe Ainsi, par exemple, aujourd'hui encore, les Chinois, qui s'ingénient à rechercher des tortures atroces, écorchent quelquefois un homme par degrés et lui enlèvent de petites lanières de peau, pour le forcer à l'aveu du crime qu'on lui impute; et les Abyssins appliquent également ce supplice à leurs grands criminels. E. P-c-t.

ÉCORCHEURS. On donne ce nom, dans l'histoire, à quelques bandes de ces nombreux aventuriers qui, recrutés çà et là, tantôt guerroyaient pour leur propre compte, et tantôt se mettaient aux gages de chefs assez riches pour les soudoyer. Les écorcheurs proprement dits ne diffèrent que par le nom de toutes ces autres troupes connues successivement sous les noms de *pastoureaux*, de *Maillotins*, de *Cabochiens* (*voy.*), etc... Ce sont toujours les mêmes hommes; tour à tour ou en même temps, ce sont eux que l'on vit sous les ordres des Marcel, des de Mailli, Jean de Troyes, Saint-Paul, l'Ile-Adam, Caboche, et de tant d'autres, inonder de sang la capitale et la France entière; ce sont eux aussi qui, alors que tous les malheurs semblaient conspirer à la ruine de l'état, secondèrent les projets criminels de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, se mirent tour à tour au service des factions bourguignonne et orléaniste, et devinrent les instruments de la cruelle épouse du trop malheureux Charles VI.

Mais ce fut plus particulièrement encore vers l'an 1437, époque de la révolte des Pays-Bas contre leur seigneur, le duc de Bourgogne, que les écorcheurs acquirent leur deplorable célébrité. Ce surnom leur fut donné par l'habitude qu'ils adoptèrent de dépouiller jusqu'à la chemise les malheureux qui se trouvaient en leur pouvoir. Le Hainaut fut leur principal théâtre. Sortis de l'armée qui était mal payée et mourait de faim, ces misérables cherchèrent des ressources dans le pillage. Leurs troupes, composées généralement de cadets et de bâtards de maisons nobles et de leurs serviteurs, se divisèrent alors en deux classes distinguées par les noms d'*écorcheurs* et de *retondeurs*. D'après Mézerai, ils se réunissaient parfois jusqu'au nombre de 100,000, et on voyait à leur tête les meilleurs capitaines du roi. Au rapport d'Olivier de la Marche, leurs chefs les plus connus étaient : Rodrigues de Villandras, Antoine de Chabanne, comte de Dammartin, le bâtard de Bourbon, Brusac, Geoffroi de Saint-Belin, le bâtard d'Armagnac, Pierre et Guillaume Régnant, etc... « En cette année (1437), dit « Paradin (*Annales de Bourgogne*), fut « le duc de Bourgogne en grand'peine, « tant pour aucuns capitaines qu'on nom- « moit *escorcheurs*, qui pilloyent et exci- « toyent le païs de Bourgogne contre le « traité de la paix d'Arras, ausquels l'on « ne pouvoit donner ordre sans enfrein- « dre icelle paix, etc.... »

f. Les ravages des écorcheurs, selon Mézerai, et des pluies continuelles dans les années 1437 et 38, engendrèrent la famine et une horrible mortalité, surtout à Paris et aux environs. « En six semaines, à Paris seulement, il périt plus de « 50,000 personnes, et les loups, ajoute « cet historien, venaient dévorer les en« fants jusqu'au milieu de la rue Saint« Antoine; on promit 20 sols pour cha« que tête de ces animaux, etc.... » Après l'expulsion des Anglais, le rétablissement de l'ordre, sur la fin du règne de Charles VII, vint enfin arrêter les excès des compagnies d'écorcheurs; toutefois on rencontre encore sous les règnes suivants des bandes de ces pillards qui ne disparurent entièrement que sous Louis XIII. E. P-c-t.

ÉCOSSAISE (PHILOSOPHIE). Son caractère particulier est exprimé par le nom d'école *du sens commun*, qu'on lui a donné parce qu'elle constate ce fait que, à la différence des vérités acquises, les vérités premières sont inhérentes et communes à toutes les intelligences. Ces vérités, elle les appelle par conséquent *vérité du sens commun*. On trouve l'exposé et la critique de la philosophie écossaise dans la remarquable préface que M. Jouffroy a mise en titre de sa traduction des *OEuvres complètes de Thomas Reid*, t. Ier. Suivant ce philosophe, le vrai et grand service rendu par l'école écossaise à la science de l'esprit humain consiste en ce qu'elle a séparé, dans l'ordre des sciences philosophiques, l'étude des faits des questions dont la solution doit sortir de cette étude. « La réforme que les Écossais ont fait subir à la science, dit-il (p. XXI), se résume aux trois chefs suivants. Ils se flattent : 1° d'avoir ramené l'étude de l'esprit humain à celle des attributs et des phénomènes de l'esprit, la seule partie observable et par conséquent connaissable de la réalité spirituelle, et d'avoir ainsi fixé l'objet de la science; 2° d'avoir réduit les moyens de connaître les phénomènes de l'esprit à l'observation et à l'induction, et d'avoir ainsi fixé la méthode de la science et son *criterium*; enfin d'avoir démélé de l'objet même de cette science les vérités antérieures qu'elle présuppose comme toute autre, d'avoir au moins tenté d'en donner la liste, et d'avoir ainsi reconnu avec plus de précision les véritables conditions de la science. »

Dans notre ouvrage, la philosophie écossaise sera exposée aux articles REID et STEWART, où nous renvoyons pour éviter de faire double emploi; car, dit encore M. Jouffroy, p. IX, l'école tout entière est dans ces deux hommes : les idées de Stewart commentent et achèvent celles de Reid. On consultera aussi les articles HUTCHESON, HOME, HUME, SMITH, BEATTIE, FERGUSON, OSWALD, consacrés à des philosophes écossais. J. H. S.

ÉCOSSAISES (LANGUE ET LITTÉRATURE). Les Écossais font usage de trois idiomes différents : l'anglais, l'écossais et le gaëlique (*voy.*). L'anglais est parlé dans toute l'Écosse par les personnes bien élevées; les actes publics, les ouvrages en prose s'écrivent en anglais; et quoique l'accent et quelques particularités de dialecte décèlent en général ceux qui sont natifs d'Écosse, c'est un fait bien connu que quelques-uns des meilleurs écrivains et des orateurs les plus éloquents dans la langue anglaise depuis 70 ans ont été des Écossais. L'idiome indigène, dont se servent le bas peuple du plat-pays et quelques personnes âgées d'un rang plus élevé, s'emploie encore aujourd'hui dans la poésie nationale. Partout dans les hautes-terres on parle le gaëlique; mais beaucoup de montagnards savent l'anglais, que l'on enseigne dans leurs écoles. L'écossais a été généralement regardé comme un dialecte corrompu de l'anglais; mais le docteur Jamieson (*) a prouvé que c'est un langage distinct, d'origine teutonique, avec un mélange de français et de gaëlique. Ce savant considère les Pictes comme une race teutonique, et le fait que les noms topographiques du nord de l'Écosse et des îles Orkney sont d'origine gothique confirme son opinion. D'ailleurs l'écossais n'était pas seulement le dialecte du bas peuple : c'était autrefois le langage d'une cour polie et d'une nation civili-

(*) On peut consulter sur la langue écossaise l'introduction que le même savant a placée en tête de son *Etymological dictionary of the scottish language* (Edimb. 1808, 2 vol. in-4°, et 2 vol. de suppl., 1825). S.

sée, et les premiers écrits écossais sont très supérieurs en délicatesse à ceux des temps modernes. L'étude des belles-lettres était, il y a plusieurs siècles, dans un état plus avancé en Écosse que dans d'autres pays qui dépassèrent ensuite celui-ci. Barbour, historien et poète écossais antérieur à Chaucer, avait un style aussi pur et une versification aussi harmonieuse que ce dernier. Les essais poétiques de Jacques Ier, les préceptes de Jacques VI pour écrire la poésie écossaise, et une foule d'autres ouvrages encore estimés, prouvent combien la cour et les personnes bien élevées s'intéressaient à la langue nationale. L'étroite amitié qui régnait entre les cours d'Écosse et de France introduisit dans la première beaucoup de termes usités dans celle-ci. L'idiome écossais est remarquable pour sa richesse; il possède beaucoup de mots expressifs et pittoresques dont on ne pourrait rendre le sens complet dans une autre langue sans employer des circonlocutions; ce sont des formes chéries auxquelles les Écossais s'attachent d'autant plus que l'anglais les enveloppe et les gagne, et qu'ils conservent soigneusement à cause des souvenirs qu'elles perpétuent, de l'originalité qu'elles acquièrent en vieillissant et de la nationalité qu'elles attestent. Ces mots expriment en général des idées de la vie patriarcale et pastorale, et ainsi l'écossais est, plus qu'aucun autre idiome, une langue attachée au sol. Il se prête particulièrement à la jovialité spirituelle et aux tons plaintifs et tendres. Le jeu de ses terminaisons est très varié, et sa simplicité l'a fait comparer au dorique des Grecs. Il supprime souvent les consonnes finales et se plaît au concours des voyelles; mais au lieu du caractère libre et sonore des voyelles italiennes, il y a dans la prononciation nationale des Écossais quelque chose de nasal qui nuit singulièrement à la franchise du son.

La littérature écossaise, outre ce qui lui appartient en propre, comme les poésies déjà citées de Jacques Ier, celles de Douglas (*voy.*), de Barbour, de Ramsay, de Burns (*voy.*), etc., a fourni un riche contingent à la littérature et à la science de l'Angleterre. Dans les mathématiques et dans la physique, on distingue Gregory, Maclaurin, Simpson, Black, Hulton, Playfair; dans les arts pratiques, Watt, Rennie, Telford; en histoire, les grands noms de Robertson et de Hume, et, à côté, ceux de Ferguson et de Macintosh; en philosophie et en critique, Reid, Adam Smith, Campbell, Kames, Blair, Stewart, et beaucoup d'autres du premier mérite, montrent que l'Écosse n'a pas manqué d'hommes à grandes vues, à esprit hardi et original, à sagacité pénétrante, habiles à saisir et à peindre les caractères qu'offre la société, les mouvements secrets du cœur et les opérations les plus subtiles de l'intelligence. Dans les ouvrages d'imagination, il suffit de mentionner Smollett, Mackenzie, Thomson, Armstrong et sir W. Scott. Les poèmes d'Ossian et les romans de l'auteur de Waverley ont donné à l'Écosse un intérêt romantique aux yeux des autres nations, chez lesquelles les plaintes du barde aveugle et les aventures des héros jacobites ou caméroniens sont presque aussi connues que sur le sol même auquel elles appartiennent. *Enc. amer.*

ÉCOSSE, pays d'Europe uni à l'Angleterre et au pays de Galles, et formant la partie septentrionale de la Grande-Bretagne.

1° *Géographie et statistique.* L'Écosse est bornée à l'ouest par l'Océan atlantique, au nord par la Mer du Nord, à l'est par l'Océan germanique, au sud-est par l'Angleterre, au sud par le golfe de Solway, et au sud-ouest par la partie de la mer d'Irlande appelée Canal du Nord. Elle est située entre le 54e degré de latitude septentrionale et le 59e, ou, en y comprenant les îles Orcades et celles de Shetland, le 61e 12′; et entre le 3e et le 8e degré de longitude occidentale (méridien de Paris). Sa plus grande longueur du nord au sud est de 244 milles anglais; sa largeur varie de 147 à 70 et même 36 milles. La superficie de l'Écosse et de ses îles est de 29,600 milles carrés, ou de 18,944,000 acres anglais (7,666,087 hectares), dont 5,043,450 (2,040,937 hectares) sont cultivés, et dont 13,900,550 (5,625,149 hectares) sont des terrains sans culture; outre 638 milles carrés (165,235 hectares) occupés par des lacs et des rivières.

En 1821, la population était de 2,093,456 âmes; sur les 447,960 familles qui la composaient, 130,699 étaient employées à l'agriculture et 190,264 aux manufactures et au commerce. Le recensement de 1831 donna pour chiffre de la population 2,365,700; en 1810 elle n'avait été que de 1,599,068; en 1755, de 1,265,380.

L'Écosse est divisée en 33 comtés, savoir : Berwick, Roxburgh, Selkirk, Dumfries, Kirkcudbright, Wigton, Ayr, Renfrew, Lanark, Peebles, Haddington, Édinburgh, Linlithgow, Stirling, Dumbarton, Clackmannan, Kinross, Fife, Forfar, Perth, Argyle, Kincardine, Aberdeen, Banff, Elgin, Nairn, Inverness, Ross, Sutherland, Caithness, Cromarty, Orkney et Bute. Ces comtés sont subdivisés en 910 paroisses.

L'Écosse présente des aspects très variés. Dans la partie du nord elle est presque toute montagneuse et stérile, tandis que vers le sud elle s'étend en plaines fertiles. On divise l'Écosse en *highlands* (hautes-terres) et *lowlands* (basses-terres), ou encore en partie du nord, partie du milieu et partie du sud. La partie du nord est séparée de celle du milieu par une chaîne de lacs qui s'étend du détroit de Moray au Loch-Linnhe, et la partie du milieu l'est de celle du sud par les détroits de Forth et de Clyde et le Grand-Canal. La division du nord consiste principalement en un assemblage de vastes montagnes nues entre lesquelles se trouvent quelques vallées fertiles, surtout vers les bords de la mer au sud et à l'est. Une portion des flancs de ces montagnes offre des pâturages verts, spécialement là où le principal revenu des fermes est en moutons; mais en général ils sont couverts de bruyères qui croissent sur la tourbe, le roc ou le gravier, et se terminent souvent en masses rondes de rochers ou en monceaux énormes de pierres battues par les tempêtes. La division du milieu est aussi très montagneuse, étant coupée par la chaîne des monts Grampians, qui s'étend de l'est à l'ouest jusqu'à la mer, et occupe, en largeur, de quarante à soixante milles. La partie occidentale du comté d'Argyle, laquelle appartient aussi à ce district, offre du côté de la mer des terrasses saillantes qui ressemblent à des murs. Dans ces deux divisions, qui comprennent plus des deux tiers de l'Écosse, la terre labourable est à la partie montagneuse dans un rapport de grande infériorité, lequel augmente à mesure qu'on se rapproche de la côte orientale. La division du sud présente toutes les variétés imaginables d'aspect, plaines verdoyantes bien arrosées et couvertes de bestiaux, collines et vallons plantés de bois ou fertiles en blé et entrecoupés de prairies, montagnes sourcilleuses, rochers escarpés, fonds étroits où roulent des torrents; et, pour compléter les contrastes, bruyères sauvages et landes stériles. Peu de pays en Europe possèdent une plus grande étendue de côtes. De Berwick le rivage se replie au nord-ouest jusqu'au golfe de Forth; la partie de l'est du comté de Fife sépare ce golfe de celui de Tay. Vers le nord, la côte de Caithness forme une vaste baie triangulaire, dont la base, c'est-à-dire, la ligne qui regarde l'est, a soixante-dix milles de longueur. La côte tournée au nord est d'une nature hardie, escarpée et dangereuse. Le rivage du côté de l'ouest offre beaucoup de dentelures où la mer s'avance au loin dans les terres, y formant des rades sûres et commodes.

L'Écosse a de nombreuses rivières dont les principales sont : la Spey, la Dee, l'Esk, le Tay, le Forth, la Clyde, la Tweed, l'Aman et le Liddal. Les lacs ou *lochs* sont nombreux et étendus.

L'Écosse n'a point de mines de métaux précieux, mais les mines de plomb contiennent de l'argent. Le minerai de fer y est abondant, et l'on a aussi découvert du cuivre en beaucoup d'endroits. Les autres substances métalliques découvertes jusqu'à présent sont : le cobalt, le bismuth, le manganèse, le wolfram, le plumbago et le mercure, ce dernier en faibles quantités. Le charbon de terre est abondant dans les districts du sud et du milieu. La pierre à chaux, la pierre de taille et l'ardoise se trouvent dans toutes les parties de l'Écosse. On trouve aussi des marbres, plusieurs variétés de jaspe, de la calcédoine, et du cristal de roche communément appelé *cairngorm*, de la

montagne de ce nom dans le comté de Banff. La nature du sol est variée. L'Écosse produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pois, des fèves, du foin, des pommes de terre, des navets, etc.; du lin et du chanvre, mais en petite quantité, et en général toutes les sortes de céréales qui se récoltent dans la partie méridionale de l'île. L'horticulture y fait partout de rapides progrès. Les pommes et les autres fruits y viennent en abondance. Depuis peu, de vastes terrains jusqu'alors sans rapport ont été plantés de bois. L'algue marine, d'où l'on tire en la brûlant une sorte de potasse, constitue une branche de commerce assez avantageuse.

Le climat de l'Écosse est extrêmement variable; cependant, à cause de la position insulaire du pays, ni le froid en hiver, ni le chaud en été n'y sont aussi grands qu'aux mêmes latitudes sur le continent. La plus haute température qu'on y ait encore observée est celle de 92° du thermomètre de Farenheit, et la plus basse, à Édimbourg, celle de 3° au-dessous de zéro. Elle varie habituellement de 84° à 8°, sans se maintenir longtemps à aucun de ces points extrêmes. Le degré de la température moyenne peut être estimé de 45° à 47°. Comme la plupart des autres pays de montagnes, l'Écosse est sujette à la pluie, surtout sur la côte occidentale. La quantité moyenne de pluie qui tombe généralement paraît être de 30 à 31 pouces.

Les animaux sauvages de l'Écosse sont: le renard, le blaireau, la loutre, le chat sauvage, le hérisson (lesquels commencent à devenir rares), le cerf, le chevreuil, le lièvre, le lapin, la belette, la taupe, et autres petits quadrupèdes. Les animaux domestiques sont les mêmes que ceux de l'Angleterre, seulement les bœufs et les moutons y sont d'une race différente, plus petits en taille, mais fournissant, dit-on, une viande plus savoureuse. Parmi les oiseaux, les Écossais ont le faisan qui ne se trouve plus qu'assez rarement dans les bois; la bécasse, devenue excessivement rare; le ptarmigan et le coq de bruyère, que l'on rencontre dans les terrains montagneux; et dans les fonds, les perdrix, les bécassines, les pluviers, etc. L'Écosse a presque tous les oiseaux chanteurs de l'Angleterre, à l'exception du rossignol. Les oiseaux aquatiques sont nombreux dans les îles.

L'Écosse a fait de grands progrès dans toutes les manufactures. Le lin et le chanvre s'y transforment en toutes sortes de tissus, depuis la toile fine jusqu'à celle à voiles. Les étoffes de coton y sont fabriquées, au moyen des machines, avec une grande perfection. On y fait de la mousseline, du brocard, de la gaze étoilée ou mouchetée, de la batiste, des étoffes rayées ou à carreaux, des châles, etc. On y file aussi du coton dont on exporte de grandes quantités. C'est surtout à Glasgow, à Paisley et dans le pays adjacent que se trouvent les manufactures de coton, lesquelles donnent de l'emploi à 150,000 personnes, et dont les produits s'élèvent à une valeur annuelle de 6 millions sterl. (150 millions de fr.). L'impression sur calicot s'y fait encore sur une grande échelle. Les immenses forges où l'on travaille le fer méritent une attention particulière: celle de Carron, près de Falkirk, est le plus grand établissement de ce genre en Europe. La construction des navires forme aussi une branche importante de l'industrie nationale; il y a ensuite des fabriques de verres, de cristaux, de savons, des tanneries, des brasseries, des distilleries, etc. Le produit total des manufactures est estimé à plus de 14 millions st., ou 350 millions de fr. (les matières premières comprises), et elles emploient environ 300,000 personnes. La pêche de la baleine, celle du hareng et des autres poissons de mer, et celle du saumon dans les différentes rivières, sont encore pour l'Écosse une branche importante de commerce. Les ports de la côte orientale de l'Écosse font un trafic considérable avec la Hollande, la Norvège, la Suède et les différents états situés sur la Baltique. Ce commerce s'est beaucoup accru dans ces dernières années. Les importations consistent principalement en lin, chanvre, laine filée, fer, blé, bois, suif, etc.; et en échange on exporte les produits coloniaux, les étoffes de coton et autres articles fabriqués. Les principaux ports pour le commerce maritime sont: Leith, Dundee,

Arbroath, Montrose, Aberdeen, Peterhead, Banff et Inverness. Leith et quelques autres ports trafiquent avec l'Espagne, le Portugal et la Méditerranée; toutes les villes un peu considérables de la côte orientale sont en liaison d'affaires avec le Canada. Le commerce de la côte occidentale est presque entièrement concentré dans la Clyde, qui est le grand entrepôt des marchandises des États-Unis, des Indes-Occidentales et de l'Amérique du Sud. Le port de Greenock a établi aussi quelques rapports de commerce avec les Indes-Orientales.

Les habitants de l'Écosse peuvent être divisés en deux grandes classes, savoir, les *Highlanders* et les *Lowlanders*, dont le langage, le costume et les usages sont très différents. Le langage des Highlanders est une espèce de celtique appelé en Écosse *gaëlique* ou *erse* (*voy.* ces deux mots). L'ancien costume des Highlanders commence généralement à faire place à un vêtement plus moderne; cependant on le conserve encore dans beaucoup d'endroits, et il est souvent porté dans des occasions particulières. L'étoffe dont on se sert généralement est un tissu de laine à carreaux de différentes couleurs, bien connu sous le nom de *tartan*. Les habitants du plat-pays ressemblent davantage aux Anglais par l'habillement et par les usages, quoique dans la campagne ils aient encore conservé quelques traits caractéristiques. Leur langage est l'anglais avec un mélange d'écossais, qui, pourtant, dans le dialecte ordinaire des classes distinguées, va rapidement s'effaçant pour faire place à l'anglais (*voy.* l'art. précédent).

La religion presbytérienne (*voy.*) fut déclarée religion de l'état en Écosse par un acte du parlement, en 1696; et le maintien en fut ensuite garanti à la nation dans le traité de l'Union. Le système du gouvernement ecclésiastique est fondé sur une parité entière d'autorité entre tous les pasteurs spirituels, excluant toute prééminence d'ordre et considérant tous les ministres de la religion comme égaux en rang et en pouvoir. La forme du culte est aussi excessivement simple: elle n'admet aucune pompe extérieure, aucune cérémonie, et refuse même d'employer la peinture et la musique comme moyens d'exciter à la ferveur. On compte en Écosse 910 paroisses et 938 ministres institués, lesquels remplissent les fonctions de pasteurs dans les paroisses respectives. Ils sont assistés par des *anciens* choisis dans la congrégation des fidèles pour la sagesse exemplaire de leur conduite; ceux-ci, conjointement avec le ministre, forment une cour paroissiale (*kirk session*), investie de l'autorité ecclésiastique du degré le moins élevé. Les ministres de plusieurs paroisses contiguës constituent ce qu'on appelle une assemblée cléricale (*presbytery*), laquelle connaît de la conduite des membres du clergé et de toutes les matières ecclésiastiques de son district. Les synodes forment le degré suivant dans l'échelle de la juridiction ecclésiastique. Ils sont composés de la réunion de plusieurs assemblées cléricales et du chef des anciens de chaque cour paroissiale comprise dans la circonscription synodale. Les synodes sont des cours d'appel et revoient la procédure des assemblées cléricales. L'assemblée générale, qui est un corps représentatif, se compose de délégués des assemblées cléricales, des universités et des bourgs royaux dans la proportion suivante, savoir: pour les assemblées cléricales, 200 ministres et 89 anciens; pour les bourgs royaux, 67 anciens; pour les universités, 5 ministres ou anciens: en tout, 361. Outre les presbytériens, dont la religion est considérée comme celle de l'état, on trouve de nombreux dissidents, savoir: les épiscopaux, les burghers et les antiburghers, les quakers, les béréens, les anabaptistes, les glassites, etc.... Il y a des églises catholiques dans les principales villes, et dans le nord de l'Écosse cette religion ne s'est point entièrement retirée devant la réforme. — Membres de la religion de l'état, 1,638,484; dissidents (de l'église presbytérienne), 285,000; catholiques romains, 70,000; épiscopaux, 40,000, etc.

Il n'est peut-être pas de pays qui offre autant de ressources pour l'éducation que l'Écosse. Un acte du parlement, passé sous le règne de Guillaume et de Marie, porte qu'il y aura une école dans chaque paroisse. Ces établissements, où l'on

enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, et aussi le latin et le grec, ont produit les plus heureux effets en répandant dans toutes les classes l'esprit de perfectionnement. L'Écosse possède quatre universités, celles d'Édimbourg, de Saint-Andrews, de Glasgow et d'Aberdeen.

L'ancienne constitution de l'Écosse fut abolie par l'union avec l'Angleterre ; la représentation nationale fut alors réglée par une loi que le *reform-bill* de 1832 a depuis modifiée dans quelques-unes de ses dispositions. Dans le parlement anglais, la noblesse écossaise est représentée par seize pairs. Les propriétaires fonciers des comtés, dont le nombre est d'environ 2,429, ont pour représentants, dans la chambre des communes, trente commissaires ou chevaliers de comté. Les villes ou bourgs royaux (au nombre de 65, sans compter la cité d'Édimbourg), nomment 23 députés qui sont élus par des électeurs ayant, comme propriétaires fonciers ou comme fermiers, un revenu net de au moins 10 liv. st. par an. L'Écosse, cependant, conserve encore ses anciennes lois et institutions. La justice civile et criminelle est administrée par le collége de justice fondé par Jacques V, en 1532, sur le modèle des parlements français. C'est la plus haute cour judiciaire d'Écosse, et elle consiste en un président et quatorze juges ordinaires. En 1807 on forma de la cour des sessions deux divisions, la première de sept membres sous la direction du président, la seconde de six, sous la présidence du juge rapporteur. En 1815 on établit une cour par jury, dirigée par un commissaire en chef et deux autres commissaires, pour juger les affaires civiles. La cour des juges en titre est la plus haute cour criminelle d'Écosse. La cour de l'échiquier (*voy.*) a le même pouvoir, la même juridiction, la même autorité relativement au revenu de l'Écosse que celle d'Angleterre à l'égard du revenu de ce pays. Dans la haute cour de l'amirauté, il n'y a qu'un seul juge, qui est le lieutenant du roi, connaissant des affaires qui ont lieu en mer ainsi que dans les ports et rades. Sa juridiction s'étend à toutes les causes maritimes, et, par prescription, il a aussi acquis un certain degré d'autorité judiciaire dans des affaires de commerce maritime. La cour commissariale (*commissary court*) se compose de quatre juges nommés par la couronne; elle connait des questions de mariage et de divorce, et revoit les arrêts des cours locales de commissaires sur les mêmes questions. Outre la hiérarchie judiciaire nationale indiquée ci-dessus, chaque comté a un magistrat en chef appelé *sherif,* dont la juridiction s'étend à certains cas criminels et à toutes les matières civiles qui ne sont pas dévolues à d'autres cours par une loi spéciale ou par la coutume. Dans les cas de moindre importance, les magistrats des villes et des bourgs royaux ont aussi une juridiction, sujette partout à la sanction du sherif.

2° *Histoire.* Les premiers habitants de l'Écosse appartenaient probablement à la grande race celtique (*voy.*). Les Romains, qui avaient réduit le sud de l'île de la Grande-Bretagne 50 ans avant l'ère chrétienne, étendirent leurs conquêtes, environ 130 ans plus tard, dans la partie septentrionale habitée par les Calédoniens (*voy.* ce mot). Agricola fit reculer les indigènes derrière les golfes de Forth et de Clyde, et des restes de routes et de cantonnements romains marquent encore les pas des conquérants. L'empereur Adrien (en l'an 120) fit construire une muraille qui traversait l'île, de la Tyne au Solway, et sous le règne d'Antonin, une autre muraille, plus au nord, joignit le Forth à la Clyde. Plus tard les principaux habitants de la Calédonie (c'est ainsi qu'on appelait le nord de l'Écosse) furent les Scots et les Pictes, dont les premiers venaient d'Irlande et finirent par donner leur nom au pays; les seconds étaient probablement d'origine gothique, mais nous n'avons aucune connaissance des plus anciens temps de leur histoire. Kenneth Macalpine réunit en sa personne les deux couronnes des Pictes et des Scots, ou des Dalriades, comme on les appelle en commun, et il fut, par conséquent, le premier roi d'Écosse (en 843). Le christianisme paraît avoir été introduit dans ce pays par des moines irlandais, dans le VIe siècle. Malcolm III (1057-1093), fils de Duncan, avait été élevé à la cour de Saxe et avait épousé une princesse

saxonne. Lors de la conquête de l'Angleterre par les Normands, beaucoup de Saxons se réfugièrent en Écosse, et opérèrent un grand changement dans les mœurs des Écossais, qui se trouvaient ainsi en rapport avec un peuple plus civilisé qu'eux. A la mort d'Alexandre III (en 1284), la descendance mâle des anciens rois s'éteignit, et Édouard Ier d'Angleterre commença à dresser ses plans pour étendre sa domination sur cette partie de l'île. Sir William Wallace (*voy.*) périt sur l'échafaud; mais Bruce (*voy.*) reconquit l'indépendance de son pays par la bataille de Bannockburn (en 1314). La ligne des descendants mâles de Bruce s'éteignit en 1371, et la famille des Stuart (*voy.*) monta sur le trône d'Écosse. Jacques Ier, prince accompli, qui essaya de mettre un frein au pouvoir d'une noblesse licencieuse et d'encourager la civilisation dans ses états, fut assassiné par les nobles (en 1437). Jacques II, son fils, encore enfant, lui succéda, et plus tard poursuivit avec vigueur et succès la répression de l'orgueil des barons. Jacques III monta sur le trône à l'âge de 7 ans; son règne fut sans gloire et la fin y répondit. Son attachement sans réserve pour d'indignes favoris et sa conduite tyrannique à l'égard de toutes les classes du peuple excitèrent un soulèvement dans lequel il fut vaincu et tué. Jacques IV (1488), prince brave et plein de talent, dont le mariage avec Marguerite, fille de Henri VII, eut, dans la suite, pour résultat la réunion de la couronne d'Angleterre avec celle d'Écosse, améliora les lois, le gouvernement et la condition des classes inférieures. Il périt à la bataille de Flodden (1513). Jacques V, pendant la minorité duquel le royaume fut déchiré par les factions, mit, par son mariage avec Marie de Guise, la cour d'Écosse en relation plus étroite avec celle de France; et en surcroît aux troubles occasionnés par la rivalité des intérêts de la France et de l'Angleterre en Écosse, un nouveau brandon de discorde s'alluma aux bûchers qui consumèrent les premiers réformateurs. Patrick Hamilton, qui le premier embrassa publiquement les doctrines de la réforme, fut brûlé en 1538; cependant les nouvelles doctrines firent, en dépit de la persécution, des prosélytes parmi le peuple et la noblesse, et l'œuvre fut accomplie par la hardiesse et le zèle ardent de Knox (*voy.*). Jacques mourut en 1542, laissant le trône à sa fille Marie, qui était fiancée au Dauphin de France, depuis François II, et élevée dans ce pays. Ses sentiments hostiles à l'égard de la réforme furent le germe de mécontentements qui, augmentés par sa conduite imprudente, aboutirent à une révolte. S'étant enfuie en Angleterre où elle croyait devoir trouver protection, elle fut décapitée à Fotheringay en 1587 (*voy.* MARIE STUART). Jacques VI (Ier d'Angleterre) monta sur le trône d'Angleterre à la mort d'Élisabeth, en 1603, et réunit ainsi sur sa tête les couronnes des deux royaumes qui, cent ans plus tard (1707), furent eux-mêmes fondus en une seule monarchie. *Enc. amer.*

Nous reprendrons l'histoire de l'Écosse, depuis sa première réunion avec l'Angleterre, à l'article GRANDE-BRETAGNE, auquel les articles ANGLETERRE et ÉCOSSE servent en quelque sorte d'introduction.

Les principaux ouvrages à consulter pour l'histoire du pays qui nous occupe sont: Dalrymple, *Annals of Scotland*, Éd. 1779, 2 vol. in-8°; Pinkerton, *History of Scotland*, Lond. 1797, 2 vol. in-4°; Tytler, *History of Scotland*, Édimb. 1829 et années suiv. t. I-VI in-8°; Malcolm Laing, *History of Scotland, from the union of the crowns to te union of the kingdoms*, 2e édit. 1819, 4 vol. in-8°. S.

ÉCOSSE (NOUVELLE-). Il est encore sur le globe des contrées d'une faible importance, mais qui se préparent à prendre rang dans le monde commercial; ce sont comme des *réserves* pour la civilisation qui a subi tant de vicissitudes. Une péninsule de l'Amérique du Nord se présente à elle avec l'activité et l'intelligence industrielle qui créèrent jadis un état devenu florissant entre l'Escaut et le Rhin. La Nouvelle-Écosse semble promettre ses Pays-Bas au nouveau continent. Cette région est située entre le 43° 25′ et le 46° de latitude, entre le 61° et le 66° 30′ de longitude, méridien de Greenwich; il a environ 300 milles anglais de longueur et 150 en largeur; il contient

16.000 milles carrés anglais ou près de 9 millions d'acres. Ce n'est qu'une partie de l'Acadie des Français qui comprenait aussi le Nouveau Brunswic (*voy.* ce mot) et une portion de l'état du Maine.

Les essais de colonisation étaient restés infructueux lorsque, vers 1605, Dumonts, Champlain et Pétrincourt fondèrent Port-Royal, considéré comme la clef du fleuve Saint-Laurent. Devenu maître de cette péninsule en 1621, Charles Ier, cédant à une fantaisie royale, créa un ordre de chevalerie de baronnets *de la Nouvelle-Écosse*. Un lord Stirling, favori à la cour, aventurier en Amérique, devait y établir 150 baronnies approuvées à l'avance par le parlement. Le traité de 1632, s'il rendit ce pays à la France, ne fut pour Cromwell, suivant un écrivain, qu'une toile d'araignée. Nouvel envahissement en 1654, restitution en 1667, cession par le traité d'Utrecht; enfin la péninsule, qui aurait pu être reprise à l'Angleterre, si l'escadre sous les ordres du duc d'Anville, en 1746, avait été habilement dirigée, lui a été abandonnée en 1763; et tout récemment un descendant de Stirling, après l'insuccès de son expédition, entreprise vers les grands lacs pour s'emparer d'un pays double en superficie de la Grande-Bretagne, et rabattant sur la Nouvelle-Écosse ses prétentions, a voulu s'opposer à la vente du sol des baronnies imaginaires que fait une compagnie de Londres qui l'a acheté de la couronne.

Cette péninsule se compose de terrains au moins secondaires, tertiaires et d'alluvion. MM. Jackson et Alger (*Observations sur la géologie*, etc., in-4°, Boston, 1831) réputent le sol très riche en substances minérales, abondance que vient encore de reconnaître M. le professeur Emmons (*American journal*, 1836). Mais comme la couronne s'est réservé l'exploitation des mines, les habitants négligent d'en découvrir, et le bas prix du plomb leur en rendrait l'extraction onéreuse. Des six millions d'acres, occupés ou en culture, près de la moitié est jugée de première qualité.

Plusieurs espèces d'animaux fauves ont entièrement disparu; les forêts elles-mêmes s'éclaircissent, tombent sous la hache du colon qui regarde les arbres comme des ennemis à cause de leur ombrage et du refuge qu'ils donnent aux insectes. Il achète un lot de 100 acres pour 5 à 40 liv. st., selon la position et la qualité; s'il n'y a pas d'arbres à abattre, la mise en culture ne lui coûte guère que 10 l. st.; il doit en outre dépenser 15 à 25 livres pour l'habitation de premier établissement. Mais si le sol est couvert, et si, pour extirper jusqu'aux souches, il emploie des ouvriers à 2 et 3 sh. par jour avec la nourriture, ces frais s'élèveront jusqu'à 4 liv. st. par acre. En général, on coupe les arbres à trois pieds du sol; les branches et troncs sont brûlés pour rendre de la potasse. Une entaille circulaire et de deux pouces de profondeur suffit pour intercepter la sève, et du feu entretenu sur la souche en détruit les principes vitaux; procédé pratiqué aussi dans les États-Unis. De mars à septembre, à mesure que le défrichement conquiert du sol, que la pioche, la houe et la herse ont ameubli la terre, on sème du maïs, des patates, du blé mêlé avec du foin, qu'on ne brise qu'après plusieurs récoltes. La patate, que la nature avait comme oubliée ou déposée sur le versant des Cordillères, n'a pas trouvé plus tard un sol plus propice que celui de la Nouvelle-Écosse. Qu'on en confie 5 à 6 boisseaux à un acre et elle produira 200 boisseaux, tandis que le rendement est de 11 pour 1 en maïs, de 13 en orge, de 15 en avoine. Ce tubercule compose comme le fond de la grange, du cellier et de la cuisine de l'Américain, qui réserve son blé pour l'exportation. Le comté de King, qui renferme 11,208 habitants, obtient, de la culture de 38,150 acres en froment, 28,600 minots à 6 sh.; en autres grains, 71,000; mais sa récolte en pommes de terre monte à 611,000 boisseaux à 2 sh. Le même comté élève 13,500 bêtes à cornes et plus de 10,000 porcs. Suivant le *Return* provincial pour 1828, la récolte donna cette année-là 602,000 minots en grains, dont un quart de froment, et 3,358,390 boisseaux de patates, en outre 163,170 tonnes de foin. Chevaux, 12,952; bêtes à cornes, 110,776; moutons, 174,653; porcs, 71,904.

L'industrie, dans les pays nouveaux,

s'empreint du caractère et des mœurs des habitants, venus la plupart de contrées différentes. Le type normand prédominait parmi les colons français de l'Acadie (*voy.* ACADIENS). Ceux qui ne furent pas atteints par l'exécution cruelle de 1755 se garantirent, par leur haine contre les Anglais, des vices de 5,000 aventuriers qui se répandirent dans leur pays. La Nouvelle-Écosse, encore en 1772, ne comptait que 18,320 individus, exportant pour 53,375 liv. st. et important pour 63,000 liv., avec une circulation de numéraire seulement de 1,200 liv. st. Il ne se trouvait plus que 12,000 colons quand des myriades d'Anglo-Américains sortirent de la Nouvelle-Angleterre, devenue république indépendante, pour rester sujets *loyalistes*. Cependant en 1784, époque de la séparation du Nouveau-Brunswic et du cap Breton d'avec la Nouvelle-Écosse, cette province ne compta que 20,400 habitants. En 1806, le recensement trouva 65,000 individus; en 1818, 78,345, dont 11,156 à Halifax; en 1825, 104,000; en 1831, 139,334; aujourd'hui il y a près de 160,000 habitants. Les descendants des Écossais se font reconnaître par leur culture opiniâtre; ceux des loyalistes, par l'exploitation des bois et par la pêche. La race allemande n'a rien gardé de son origine; les Irlandais sont les moins industrieux, tandis que les Acadiens se transmettent la pratique la plus intelligente des arts qui ont rapport à l'économie rurale, ainsi qu'une affection inébranlable pour la France. Relativement aux communions religieuses, M. Ruppert, secrétaire de la Nouvelle-Écosse, a compté 28,000 anglicans, 37,000 Écossais, 158 quakers, 20,401 catholiques, 320 seulement de croyance incertaine. La controverse religieuse s'est amortie en raison de l'ardeur qu'a prise la polémique politique, et les rivalités entre les églises cèdent à la tolérance; il n'est pas rare que le même temple serve à plusieurs sectes. Chacune soutient son culte, et celui des catholiques, le plus brillant, coûte plus encore que la dîme à ses fidèles, qui ont un évêque. La juridiction de l'évêque anglican s'étend sur le Nouveau-Brunswic et sur les Bermudes. L'*Église établie* excite contre elle la jalousie de toutes les autres croyances, parce qu'elle est entretenue par la couronne et par la Société de propagation évangélique.

Excepté les paroisses catholiques des Acadiens, toutes les autres sont pourvues d'écoles, et la plupart pratiquent l'enseignement mutuel. Cette province (le nom de *colonie* est réprouvé dans l'Amérique anglaise du Nord) était bien pauvre et bien ignorante lorsque, en 1797, elle fut taxée à 6,894 liv. st. pour sa contribution dans la guerre que sa métropole faisait si opiniâtrément à la France. Depuis, elle s'est procuré des institutions nombreuses et remarquables : à Windsor, un collége royal et une université qui a des chaires d'hébreu et de théologie, de métaphysique et de morale, de mathématiques, d'astronomie et d'histoire naturelle, de grammaire, de logique et de rhétorique, avec une belle bibliothèque et un cabinet de physique; à Halifax, outre diverses écoles, un collége, qui a coûté 12,000 l. st., et dont les cours sont établis à l'imitation de l'université d'Édimbourg; à Pictou, une académie qui possède un riche muséum d'histoire naturelle ; à Kentville un collége. Le budget provincial et des souscriptions soutiennent aussi des écoles de grammaire.

Le climat est constamment froid de décembre à mai, mais moins humide et nébuleux qu'à Londres; l'hiver dure deux mois de moins que dans le Bas-Canada. Dès le 1er juin les prairies produisent; les chaleurs, excessives en août, sont cependant tempérées le soir. Quoiqu'au printemps et en automne les pluies soient fréquentes, les jours sereins sont les plus nombreux. Les Européens se trouvent préservés dans la Nouvelle-Écosse des fièvres qui désolent des états de l'Union, mais ils y ont apporté quelquefois des maladies épidémiques; en 1832 et 1833 le choléra a moissonné des milliers d'individus. D'après le recensement de 1828, on compta 63,759 individus mâles, 60,080 du sexe féminin, 4,563 naissances, 945 mariages, 1,908 décès. Des nègres, libérés aux États-Unis, supportaient sans peine la température de la Nouvelle-Écosse. Quant aux indigènes, la longévité est ordinaire parmi eux et

les centenaires ne sont pas rares; il ne leur reste du caractère indien que l'indolence; avec les blancs, ils se sont adonnés à l'ivrognerie, sans acquérir aucun goût pour les arts.

Comme dans les autres pays où la colonisation française a devancé la colonisation anglaise, les forts, les villes, les ports, enfin les positions les plus propices avaient été appréciées et établies par nos pères. Ainsi le projet, conçu par Colbert, de percer une route depuis Pentagoet et la rivière Saint-Jean jusqu'à la capitale du Canada vient d'être exécuté (*voy.* CANADA). Aucune contrée n'est plus favorisée de rivières et de lacs, aucune n'est bordée de havres, anses et ports plus sûrs. L'Amérique n'a pas de plus beau port qu'Halifax (Chibouctou des Français), qui peut contenir près de mille vaisseaux. La baie de Fundi (Baie-Française) s'étend dans les terres l'espace de 60 lieues au N.-E., ayant 15 lieues de large jusqu'à la moitié de sa longueur, où elle se sépare en deux bras, dont l'un, au S.-E., forme la baie des Mines. Cependant la viabilité est l'objet principal des soins du parlement : il y applique près de la moitié du revenu provincial, ou environ 30,000 liv. st., et c'est de la capitale que rayonnent les routes. C'est aussi d'Halifax jusqu'au golfe Saint-Laurent qu'on vient d'opérer le relèvement de tout le littoral. Six années, depuis 1826, ont suffi pour la construction du canal de Shubenacadie qui, d'Halifax au bassin des Mines, parcourt environ 56 milles. Les navires tenant la mer et du tirant de 8 pieds franchissent 15 écluses, longues chacune de 87 pieds sur 22 de large. Afin d'éviter le trajet long et difficile par le cap Breton (*voy.*), un autre canal, de 11 milles, percera l'isthme qui sépare la Nouvelle-Écosse du Nouveau-Brunswic.

La Nouvelle-Écosse est divisée en huit comtés pour l'administration civile, en trois districts pour l'administration judiciaire. Les *townships* de Cornwallis et de Horton sont les plus avancés en agriculture. Albion est renommé par ses mines de charbon, qu'exploite une compagnie formée à Londres en 1826. Avant 1815 la consommation locale profitait seule du bassin houiller reconnu jadis à Pictou par les Français : aujourd'hui les États-Unis exportent beaucoup de charbon, une grande quantité de plâtre et pour 12,000 liv. st. de pierres meulières. En une année les exportations, dont une partie en bois, ont été de 100,000 liv. st. à Pictou, port franc, très fréquenté par le cabotage, quoiqu'il ne compte que 1,600 habitants. Annapolis, Kentville, Luneboourg, avec ses 1,200 habitants allemands, Liverpool, qui est la seconde ville de la péninsule, prendront rang bientôt dans le monde commerçant. Là aussi une ville délaissée, présentant déjà des ruines comme Botany-Bay, Shelburne, fondée en 1783, ne compte plus que 500 habitants au lieu de 10,000, quoique son port soit un des plus beaux du Nouveau-Monde.

Le port franc d'Halifax favorise les communications avec l'Europe et les Indes-Occidentales. Boston ne peut que décliner par le voisinage de cette place, qui deviendra la rivale de New-York. De sa rade, belle et spacieuse, on voit le cap George, côte de fer dont le point culminant est à 420 pieds au-dessus du niveau de la mer, et des roches rouges, blanches, ou d'un gris ardoisé; avec cela des plaines, des bois, des fortifications; puis la ville avec ses clochers en flèches, avec ses maisons peintes et au toit plat, les grandes écoles, l'amirauté, la banque, le palais du parlement et du gouvernement (*Province building*) s'offrent détachés par de riants jardins de la colline parsemée de jolies habitations champêtres, et au bas du coteau l'hôpital, au sommet le pénitencier. Un port de grand commerce ne peut guère établir des fabriques et il ne s'applique qu'aux genres de l'industrie qui secondent l'importation et l'exportation. Le chantier d'Halifax est l'un des plus considérables que l'Angleterre possède hors de l'Europe*. On évalue à plus de 10,000 tonneaux l'accroissement an-

(*) Les Bermudes (*voy.* ce mot) sont devenues, depuis 1827, le centre de ralliement des vaisseaux composant les stations que l'Angleterre entretient le long de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, dans le golfe Saint-Laurent et dans les Antilles. Les fortifications qui s'achèvent feront de ces îles une position formidable en cas de guerre avec les États-Unis. Mais le seul bois pour

nuel que prend la marine marchande de la Nouvelle-Écosse, qui possède près de 1,600 bâtiments, dont 180 goëlettes (*squarre riggid*), jaugeant 90,000 tonneaux et occupant 4,000 marins.

Par acte du parlement impérial et d'après le statut de la VI[e] année de George IV, cette colonie est soumise, depuis 1826, aux tarifs des douanes en vigueur dans les autres possessions britanniques d'Amérique. La pêche y est une industrie naturelle, et déjà les exportations qu'elle fait de salaisons jusque dans l'Italie, qui pratique encore les abstinences catholiques, deviennent inquiétantes pour le commerce français. Le nombre des armements de ce dernier pour la côte de Terre-Neuve, qui était en 1829 de 210 navires montés par 8,862 hommes, n'a plus été en 1835 que de 129 navires avec 6,259 matelots. C'est vers la côte d'Islande et le grand banc que les pêcheurs français se dirigent. Les Nouveaux-Écossais peuvent recueillir annuellement 6 à 8 cargaisons; leur côte orientale, les baies Chedabucto et d'Annapolis fournissent en abondance la morue, le hareng, le maquereau, l'alose, le saumon et l'alewive. Pour 1828, le total des exportations fut de 473,861 liv.; les importations s'élevèrent à 847,530 liv. Pendant l'année 1829, le mouvement du port d'Halifax, qui est rarement fermé par la glace, a présenté: navires entrés, 1700, avec une valeur de 985,430 liv., et les deux tiers venaient du Canada, du New-Brunswick et de Terre-Neuve; navires sortis, 1824, valeur 549,811 liv. Les bois, les salaisons, la houille et des farines sont les principaux articles d'exportation; ensuite le fer, le plomb, le cuivre, le granit, la pierre à chaux, le plâtre, la laine, peu de fourrures, du bétail.

Des lignes de paquebots, ayant deux départs chaque mois, sont établies de Liverpool et de Falmouth à Halifax. Une compagnie anglaise avait annoncé que, en 12 jours, des bateaux à vapeur partant de Liverpool et touchant à Madère, Terre-Neuve et Halifax, arriveraient à Boston. D'autres annonces aussi exagérées ont déjà trop abusé le commerce. Des diligences et des *steamboats* relient entre elles les villes de la baie de Fundi et toute la Nouvelle-Écosse avec Boston.

Dès 1765, la Nouvelle-Écosse eut un parlement provincial. En 1784 elle fut séparée du New-Brunswick et de l'île du cap Breton; réunie de nouveau en 1820, cette île élit deux représentants à la chambre d'assemblée écossaise, qui compte ainsi 41 membres. Tout propriétaire jouissant d'un revenu net de 40 liv. est électeur. Depuis 1823 les catholiques sont relevés de l'incapacité politique qu'ils encouraient par leur refus de prêter le serment du *test*. Le conseil législatif est composé de douze membres nommés par la couronne et dont plusieurs sont aussi du conseil de justice et de la cour de justice. Le gouverneur est le subordonné du commandant en chef de l'Amérique anglaise du Nord, qui réside à Québec. Le parlement est rassemblé pendant six à douze semaines d'hiver. Il faut que la chambre, élue pour sept années, ait fait une session au moins avant que le gouverneur puisse exercer contre elle le droit de la proroger ou de la dissoudre. La législation est toute anglaise, au civil comme au criminel; les appropriations qu'elle reçoit successivement paraissent lentes, eu égard aux progrès rapides que fait le pays. Depuis 30 ans le revenu a plus que triplé; il en est de même de la dépense qui s'élève annuellement à plus de 60,000 liv., dont 4,000 liv. environ pour l'instruction publique, 2,000 pour la milice, 5,000 pour la judicature, 2,800 pour l'administration, et pour la législature 3,000 liv., le député recevant par jour de session 10 sh. et le membre du conseil 15 sh. Les frais de perception n'absorbent qu'un quarantième; la douane et l'accise composent presque tout le revenu. Le parlement impérial, afin de s'alléger les secours parcimonieux qu'il accordait à cette province, lui applique le prix de la vente de ses terres incultes. La brigade en garnison a été employée avec grand succès à des travaux de viabilité.

la marine qu'elles produisent est le cèdre (cèdre à crayon), durable, mais faible. Le projet de faire des Bermudes comme une succursale de la Nouvelle-Galles n'a eu d'exécution qu'à cause des travaux de défense. En 1829 on y comptait 1,369 déportés, en outre 4,608 negres esclaves et 3,294 blancs libres.

Une société d'agriculture, incorporée en 1818, continue de bien mériter du pays ; à son exemple se sont formées diverses associations industrielles et philanthropiques. Les principales gazettes sont *Halifax journal, Free Press, Royal Gazette, Novascotian, Acadian, Acadian Recorder, Colonial Patriot*. On a projeté de fonder un journal en français pour les Acadiens, mais les curés détournent ces derniers de prendre part aux affaires publiques. *Voy.* ACADIENS. I. L. B.

ÉCOSSE (FIL D'), *voy.* FIL.

ÉCOUEN, village et château situés à 4 lieues au nord de Paris (Seine-et-Oise). Le château, bâti sur une éminence, appartenait à la maison de Montmorenci (*voy.*). Il était très ancien; mais au XVe siècle on construisit sur l'emplacement qu'il occupait un nouveau château qui avait la forme de ceux de Chantilly et de Saint-Germain-en-Laye. Au XVIe siècle, le connétable Anne de Montmorenci le fit considérablement embellir par l'architecte Bullant (*voy.*), qui en fit un de ses plus beaux ouvrages, et qui exécuta lui-même une grande partie des sculptures. Le plan de ce château est carré et composé de quatre corps de bâtiment, qui laissent au centre une vaste cour pavée en compartiments. Quatre pavillons, plus élevés que le reste des bâtiments, sont aux angles extérieurs, et des fossés à sec entourent l'édifice. On remarque dans la cour deux avant-corps, dont l'un était orné de plusieurs ordonnances de colonnes superposées, de bustes et de statues en marbre. L'autre avant-corps, également orné de statues, construit en face du précédent, se compose de quatre colonnes corinthiennes, cannelées, d'une grandeur extraordinaire et d'une belle exécution. La façade du côté de Paris, ornée de sculptures et de colonnes d'ordre dorique et ionique, présentait dans un cintre la statue équestre en pierre d'Anne de Montmorenci, connétable de France, tenant son épée à la main.

L'intérieur était très orné : on remarquait dans la petite galerie les vitraux, dont les peintures en camaïeu, exécutées d'après les dessins de Raphaël, représentaient divers sujets tirés de la fable de Psyché. Ces vitraux furent transportés, après la révolution, dans le cloître du Musée des monuments français.

Sous Louis XIII, le château d'Écouen fut confisqué sur le duc Henri II de Montmorenci ; en 1633, il fut donné à la duchesse d'Angoulême, et de là passa à la maison de Condé qui le posséda jusqu'à la révolution. Alors il devint propriété nationale; on transporta dans différents dépôts les objets précieux qu'il contenait, mais la propriété ne fut point aliénée.

Plusieurs rois de France ont séjourné à Écouen. On a une déclaration de François Ier donnée à Écouen le 4 juillet 1527; quelques édits et déclarations datées pareillement de ce lieu par Henri II, au mois de mars 1547 ou 1548. C'est aussi à Écouen que fut donné, par le même prince, le fameux édit du mois de juin 1559, qui punit de mort les luthériens.

Le village d'Écouen, placé au bas du château, eut longtemps peu d'importance; il n'avait pas même d'église paroissiale avant le XVIe siècle. Après la bataille d'Austerlitz, Napoléon rendit un décret portant que l'état se chargeait d'élever à ses frais les sœurs, les filles et les nièces des membres de la Légion-d'Honneur. Cet établissement fut distribué en plusieurs maisons : Écouen fut le chef-lieu; les succursales furent Saint-Denis, Paris, les Loges et les Barbeaux. Le château d'Écouen devint ainsi une maison d'éducation, et madame Campan (*voy.*) fut chargée de la diriger. Napoléon visita plusieurs fois cette maison et en sortit toujours satisfait. En 1814, Louis XVIII, par ordonnance du 19 juillet, réunit la maison d'Écouen à celle de Saint-Denis, et ordonna qu'elles seraient desservies par la congrégation religieuse connue sous le nom de *Congrégation de la Mère de Dieu*. Le dernier des Condé, redevenu propriétaire d'Écouen, destina, dans son testament, le château à devenir le siége d'une fondation qu'il dota richement et qui devait pourvoir à l'éducation d'enfants appartenant à des familles dont quelque membre aurait servi dans l'armée du prince de Condé; mais le roi Louis-Philippe a refusé son autorisation pour cette fondation. A. S-R.

ÉCOULEMENT (médecine), *voy.* FLUX.

ÉCOULEMENT DES LIQUIDES. Toricelli a découvert que pour un liquide dont les molécules sont douées d'une mobilité parfaite, s'écoulant par un petit orifice et dont le mouvement n'est déterminé que par son propre poids, la vitesse à l'orifice est celle qu'acquerrait un corps pesant tombé en chute libre dans le vide, depuis la surface supérieure jusqu'au niveau de l'orifice. Comme la vitesse de tous les corps est la même dans le vide, elle ne dépend ici nullement de la nature du liquide; on peut voir par l'expérience qu'elle n'acquerra le maximum de la vitesse qu'après un temps appréciable.

Si, par exemple, la hauteur de la colonne est de 15 mètres, la vitesse, au commencement de l'écoulement, sera

$$\sqrt{2gh} = \sqrt{2 \times 9^{m},8 \times 15}$$

Cette expression montre que les vitesses d'écoulement sont proportionnelles aux racines carrées des hauteurs.

Ce résultat n'est pas changé quand la surface supérieure et la surface de l'orifice sont également pressées. Ainsi, il est encore le même à l'air libre, si la pression exercée à la surface supérieure est plus grande que celle qui est exercée à l'orifice: cet excès de pression peut être représenté par une colonne liquide qu'il faut ajouter à la hauteur du liquide qui s'écoule, et alors la vitesse du liquide de l'orifice est due à la hauteur totale. Si la pression à l'orifice était plus grande qu'à la surface, il faudrait retrancher de la hauteur du liquide la colonne représentée par la différence.

Pour reconnaître la quantité de fluide écoulé, il faudra multiplier la vitesse par la surface de l'orifice: le produit sera le nombre cherché pour l'unité de temps. Quand on fait l'expérience, on trouve un résultat égal aux $\frac{5}{8}$ du résultat calculé. Cette différence tient à la contraction de la veine fluide. La veine conserve quelque temps le même diamètre, ensuite elle s'élargit en gerbe en se mêlant à l'air.

On peut ajouter que la portion de la veine qui n'est pas encore désunie par son mélange avec l'air paraît dans un repos parfait; que le jet, quelle que soit la forme de l'orifice, trace sensiblement une parabole; que les autres éléments de la veine contractée sont modifiés par la forme de l'orifice. La hauteur du liquide et la forme des ajutages (*voy.*) influent singulièrement sur le produit de l'écoulement.

Par exemple, la quantité du liquide écoulé sera moindre si la paroi est convexe vers le liquide; elle sera plus grande dans le cas contraire.

Ce qui détermine la contraction, c'est la différence de vitesse : les molécules qui partent des bords de l'orifice ont d'abord une vitesse plus petite que celles du centre; leur vitesse s'accroît à mesure qu'elles s'approchent de la section contractée. A ce point, depuis le centre jusqu'à la surface, toutes les molécules ont une vitesse sensiblement égale, qui est très peu différente de la vitesse calculée.

On compare le produit de l'écoulement sous une pression constante et un orifice donné en minces parois au produit que fournirait la loi de Toricelli; le rapport de ces deux produits donne celui de la section contractée à la surface de l'orifice; et comme cette dernière est connue la première le sera aussi.

Si l'ajutage a la forme que prend la veine depuis l'orifice jusqu'à la section contractée, il n'exerce aucune influence sur la dépense. L'ajutage formé par deux cones tronqués produit le maximum de dépense. Un ajutage cylindrique augmente aussi, mais moins que le précédent.

On peut diminuer la dépense en produisant, dans un ajutage quelconque, des renflements.

Si les ajutages ont une grande longueur, la dépense varie suivant des lois compliquées. On sait peu de chose sur le mouvement de l'eau dans des tuyaux de conduite. Si les tuyaux sont très fins ou capillaires, on remarque que les liquides non-susceptibles de mouiller la substance des tubes cessent de couler sous une pression plus ou moins forte, selon la longueur et le diamètre du tube.

Les liquides susceptibles de mouiller la substance du tube s'écoulent avec la

même vitesse, soit que l'extrémité du tube plonge dans un liquide de même nature, ou bien qu'elle soit libre dans l'air, la pression étant la même.

L'augmentation de température accélèrera dans une proportion considérable la vitesse de l'écoulement des liquides qui mouillent les tubes; elle n'a pas d'influence sensible sur le produit de l'écoulement des liquides qui ne les mouillent pas. A-É.

ÉCOUTE, gros cordage, *voy.* Voile.

ÉCOUTILLES, ouvertures carrées ou rectangulaires ménagées dans tous les ponts d'un navire, au milieu de leur largeur, pour pouvoir communiquer de l'un à l'autre et avec la cale. Il y en a ordinairement trois principales, la première en arrière du mât de misaine et les deux autres en avant et en arrière du grand mât; plus en arrière encore et près du mât d'artimon, il y en a une quatrième qui sert de communication avec les chambres, dans tous les navires, et de plus avec la Sainte-Barbe et la fausse Sainte-Barbe, dans les vaisseaux et frégates. L'écoutille placée en avant du grand mât et à peu près au milieu de la longueur du navire est plus grande que les autres, ce qui lui a fait donner le nom de *grande écoutille;* dans les navires marchands, elle doit avoir assez d'ouverture pour donner passage aux plus grands fûts, ballots ou caisses en usage dans le commerce, afin qu'on n'éprouve aucune difficulté pour le chargement; dans les bâtiments de guerre, l'ouverture doit être suffisante pour qu'on puisse embarquer facilement les différents objets nécessaires à un armement. Les écoutilles sont entourées d'un cadre en bois appelé *surbau*, élevé de six pouces à un pied au-dessus du pont et destiné à arrêter l'eau qui, par une cause quelconque, viendrait à s'amasser sur le pont, et à l'empêcher de tomber dans la cale. Les écoutilles sont fermées par des espèces de trappes appelées *panneaux*, qui ne sont pas fixées à demeure sur un des bords de l'écoutille, mais qu'on enlève entièrement. Souvent au lieu de panneaux pleins on se sert de trappes à claire-voie formées par une sorte de treillage en lattes que les marins nomment *caillebotis;* les mailles de ces treillages ont à peu près quatre pouces. Par ce moyen, quoique les écoutilles soient fermées, l'air et la lumière peuvent pénétrer dans les parties inférieures du navire. Quand les écoutilles sont très grandes, on est obligé de faire les panneaux en deux ou même quatre portions : alors elles se posent sur une *galiote*, pièce de bois transversale ou en croix entaillée pour les recevoir. Par-dessus les panneaux on place des *prélarts* (toiles goudronnées) pour empêcher l'eau du ciel ou de la mer de tomber par les mailles des caillebotis ou de s'infiltrer par les jointures des portions du panneau ou de celle-ci et de l'écoutille. On complète la fermeture des écoutilles par de fortes bandes de fer munies chacune d'un cadenas et qui empêchent d'enlever les panneaux.

Les *écoutillons* sont de petites ouvertures d'une grandeur suffisante pour donner accès à un homme; on en perce dans les divers ponts d'un bâtiment de guerre pour le passage des poudres pendant le combat et pour d'autres usages, tels que de descendre dans le puits aux boulets et dans le tambour qui renferme la partie inférieure des corps de pompe; on en pratique aussi parfois dans le panneau même d'une écoutille.

Lorsqu'on fait le branle bas de combat, l'on a soin de placer des sentinelles aux écoutilles pour en interdire l'approche aux gens qui seraient tentés d'abandonner leur poste et de s'aller cacher au fond du vaisseau; on y en place également pour la garde des prisonniers de guerre qu'on retient ordinairement dans la cale. Si l'on en vient à l'abordage et que l'équipage du vaisseau abordé, cédant au nombre ou à l'intrépidité des assaillants, évacue le pont supérieur pour se réfugier dans les entreponts, on se fusille, on lance des grenades et quelquefois on tire du canon à mitraille par les écoutilles, jusqu'à ce que l'assailli ait été forcé dans ses derniers retranchements.

Dans le cas où l'on doit mettre sous séquestre la cargaison d'un navire, c'est sur les écoutilles fermées et cadenassées qu'on appose les scellés.

En outre des écoutilles dont il vient

d'être parlé, il y en a d'autres qu'on appelle *écoutilles d'appareil*, qui demeurent calfeutrées et ne s'ouvrent que quand les circonstances l'exigent. Elles servent pour passer les aiguilles, pièces de bois qui étançonnent les mâts et les empêchent de se courber ou de se rompre sous l'effort des *caliornes* (moufles) appliquées à leur tête pour abattre le vaisseau en carène. J.-T. P.

ÉCREVISSE (*cancer astacus*). Nous nous bornerons à rappeler les traits les plus saillants de l'organisation de ce crustacé, qui, par le nombre de ses pieds (dix) et la longueur de sa queue, égale au moins à celle du tronc, appartient à la tribu des *décapodes*, famille des *macroures* (μακρὸς long, οὐρὰ queue). Son corps est enveloppé dans une espèce de carapace ou test calcaire d'un brun verdâtre et qui se termine en avant par un rostre allongé, en arrière par ce qu'on appelle la queue, et qui est, à proprement parler, l'abdomen, lequel est composé de six anneaux convexes en dessus, et terminé comme en éventail par cinq lames minces, organes de natation. La tête, confondue avec le tronc, supporte des yeux hémisphériques placés à l'extrémité d'un pédicule, et quatre antennes inégales, dont les deux latérales sont plus longues que le corps lui-même. Le tronc donne naissance à cinq paires de pieds, dont la première, plus volumineuse et inégale, se termine en une *pince* ou *serre* à surface chagrinée et dentelée à son bord interne. Sous l'abdomen ou queue se voient de petits appendices ou filets, sortes de pattes rudimentaires destinées à la natation. La ponte, qui a lieu deux mois après l'accouplement, fournit un grand nombre d'œufs rougeâtres, que l'on trouve agglutinés en groupe sous l'abdomen de la femelle. C'est là que les petits, très mous à leur naissance, trouvent un premier abri. Les écrevisses, quoique d'une organisation fort compliquée, ont la singulière propriété de régénérer leurs pattes, leurs antennes et leurs mâchoires dans un temps assez court. Un phénomène non moins remarquable chez les crustacés, c'est la mue ou le renouvellement annuel de leur enveloppe, entre mai et septembre. Quand le moment en est arrivé, l'écrevisse se tourne sur le dos, agite sa queue et frotte ses pattes l'une contre l'autre: par suite de ces mouvements, il se fait entre l'abdomen et le thorax une séparation à la faveur de laquelle l'animal achève de se dégager de l'étui calcaire qui le retient emprisonné. Cette opération ne dure qu'un quart d'heure au plus; mais les efforts violents qu'elle exige ne sont pas sans danger pour les jeunes écrevisses, qu'on y voit parfois succomber. Au sortir de son enveloppe, l'animal n'est recouvert que d'une mince pellicule qui acquiert en quelques jours, par la transsudation de nouveaux sels calcaires, la dureté de l'ancienne. On trouve constamment sur les côtés de l'estomac, dans les écrevisses prêtes à muer, deux petites concrétions calcaires, arrondies, que l'on employait autrefois en médecine comme absorbant, sous le nom d'*yeux d'écrevisse*. On n'en connait pas positivement l'usage. Réaumur pensait qu'elles servent, par leur dissolution dans l'estomac, de matériaux à la nouvelle carapace.

L'*écrevisse de rivière*, celle dont nous faisons ici l'histoire, habite les eaux douces d'Europe, sous des pierres ou dans des trous dont elle ne sort que pour chercher les larves d'insectes, les mollusques ou les débris organiques dont elle fait sa nourriture. Elle peut marcher en avant, à reculons ou de côté; c'est toujours en reculant qu'elle nage. Elle atteint, dit-on, 20 ans et au-delà. On la pêche à la main ou à l'aide de filets ou de fagots dans lesquels on l'attire par quelque appât. On préfère pour la table les écrevisses qui habitent les eaux vives.

L'*écrevisse homard* ou écrevisse de mer se trouve sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, au milieu des rochers. Elle atteint jusqu'à un demi-pied de longueur et se fait remarquer par l'énorme développement de ses pinces inégales. Quant à la *langouste*, *voy.* PALINURE. C. S-TE.

ÉCRIT (droit), *voy.* ACTE, PIÈCES, TITRES, etc. Anciennement toute la procédure était écrite, et elle l'est encore dans la plupart des pays de l'Europe, tandis que, sauf l'instruction, elle est aujourd'hui

verbale en France, en Angleterre, etc.; ce qui signifie que devant les tribunaux de ces pays tout ce qui concerne un procès doit être dit ou répété en présence de l'accusé, de ses juges et de ses défenseurs, et que c'est sur les charges qui résultent de l'interrogatoire du premier et des dépositions des témoins, et non sur celles qui peuvent avoir été fournies par l'instruction, qu'il doit être jugé. *Voy.* Débats.

Il a été traité du *droit écrit* aux mots Coutume et Droit civil. S.

ÉCRITURE. Le mot *écriture* (en latin *scriptura*, de *scribere*, écrire) désigne, dans son acception la plus usuelle, l'art de représenter la pensée par des caractères de convention auxquels on a donné le nom de *lettres* (*voy.* Alphabet).

On peut la diviser en *idéographique*, c'est-à-dire exprimant des idées plus ou moins complètes, abstraction faite du nom sonore, et en *phonétique* ou représentant des sons. Les hiéroglyphes (*voy.*) égyptiens, et généralement tous les signes symboliques, appartiennent à la première; les *caractères alphabétiques* proprement dits constituent la seconde, dont l'usage est aujourd'hui à peu près universel.

La parole est le moyen naturel de communication entre les individus qui se trouvent en présence les uns des autres; mais l'homme a dû sentir de bonne heure le besoin de communiquer aussi avec les absents et de laisser aux générations suivantes des témoignages de son passage. Alors il imagina d'abord de représenter par des signes quelconques certains faits dont il voulait perpétuer le souvenir ou transmettre le récit aux personnes absentes : l'écriture *idéographique* prit ainsi naissance. Rien de plus naturel, en effet, que de dessiner les images des choses qu'on avait déjà exprimées par des actions et des mots; le bois, les pierres, les métaux s'offraient pour recevoir ces esquisses imparfaites, et l'idée d'un objet se traduisit par la représentation plus ou moins exacte de l'objet matériel.

Cette écriture, comme on voit, désignait, non pas des sons, mais bien un ou plusieurs objets, une ou plusieurs actions, un événement, avec telles ou telles circonstances, que certaines modifications dans la forme des traits servaient quelquefois à qualifier. C'était le premier germe de l'écriture; ce fut aussi l'origine de la peinture, qui alors se confondait avec elle dans la même mission. Ce premier pas franchi, on ne tarda pas à recourir aux symboles, qui permirent, avec le même nombre de signes, de rendre sensible une plus grande variété d'idées, et ce fut un acheminement notable vers le perfectionnement hiéroglyphique. Les Égyptiens sont regardés comme étant les premiers entrés dans cette voie; peut-être y avaient-ils été devancés par les Éthiopiens et les Indiens. Ce n'est pas ici le lieu de nous livrer à de grands développements sur les hiéroglyphes, auxquels un article spécial sera consacré dans cet ouvrage, mais l'ordre naturel des idées ne nous permet pas non plus de les passer entièrement sous silence. Disons donc qu'en général les hiéroglyphes peuvent se diviser en deux classes générales : les *propres* et les *symboliques*. Les *propres*, dont la mission était de parler à tous les yeux, ont été subdivisés en *curiologiques*, ou substitutifs d'une partie au tout, et en *tropiques*, c'est-à-dire représentatifs d'une chose par une autre qui avait avec elle des ressemblances ou des analogies communes; et les *symboliques*, dont le langage était muet pour la foule, se distinguaient également en *tropiques*, dans lesquels on ne faisait entrer que les propriétés les moins connues des choses, et en *énigmatiques*, composés d'un mystérieux assemblage de choses différentes et de parties de divers animaux.

On peut donc signaler cinq espèces différentes d'écritures de pensées : la première était l'*hiéroglyphique représentative*, au moyen de laquelle, pour donner l'idée d'un objet, on le dessinait tel que la nature nous l'offre; la deuxième, ou *hiéroglyphique imitative*, consistait dans l'imitation d'une partie de l'objet à représenter : ainsi l'homme était désigné par un de ses membres, le soleil par un cercle, un incendie par une fumée, etc. La compétence de ces deux manières d'écrire ne s'étendait pas au-delà des choses matérielles. La troisième, *symbolique et allégorique*, était employée de trois

manières, qui doivent avoir été inventées à trois époques différentes; tantôt on substituait au tout la principale circonstance d'un sujet : ainsi, par exemple, deux mains, dont l'une tenait un bouclier, l'autre un arc, représentaient une bataille; tantôt on remplaçait une chose par son instrument réel ou métaphorique : d'après ce procédé, un œil joint à un sceptre désignait un roi; une épée et les deux signes précédents, un tyran; le soleil avec la lune exprimait la suite des temps; si, à ces deux emblèmes, on ajoutait un œil, c'était la divinité. Enfin, d'autres fois on représentait une chose par une autre qui lui était ressemblante ou analogue : c'est ainsi que l'on peignait l'univers sous la forme d'un serpent, dont les taches indiquaient les étoiles. La quatrième espèce d'écritures de pensées, ou l'*hiéroglyphique énigmatique*, qui servait si merveilleusement l'esprit de mysticisme des sages, jaloux de cacher aux yeux des profanes les lumières dont ils s'étaient arrogé le monopole, se composait de signes sans rapports connus avec les choses qu'ils voulaient exprimer. D'abord limitée aux figures naturelles, elle en franchit bientôt le cercle, devenu trop étroit pour l'imagination exigeante des savants, qui firent entrer dans leurs hiéroglyphes un assemblage mystérieux de formes empruntées à mille objets divers. Enfin, la cinquième espèce d'écriture, dite *hiéroglyphique caractéristique*, représentait les modes mêmes des substances par des images sensibles : c'est ainsi qu'un lièvre était devenu l'emblème de la franchise, un bouc sauvage celui de l'impureté, etc. On arriva à symboliser de cette manière les choses qui n'ont pas de formes, et l'on faisait servir à ces symboles les premiers rapports qui se présentaient à l'esprit. Il y avait, comme on voit, de quoi exercer l'imagination la plus active dans cette écriture toute énigmatique, qui étendit son domaine au point de devenir l'organe des intuitions les plus nébuleuses de la métaphysique, des abstractions les plus hardies de la philosophie.

Lors de la conquête qui dota l'Europe d'un monde nouveau, les peuples les plus avancés de l'Amérique, les Mexicains, par exemple, en étaient à l'écriture symbolique : une maison, marquée d'un signe particulier, désignait chez eux une ville conquise; des têtes d'hommes ornées d'emblèmes, les chefs des peuples; des figures d'hommes armés du *tomahawk* annonçaient le départ pour la guerre; quelques arbres ou un canot, un voyage par terre ou par eau. Les Péruviens avaient, comme on sait, leurs *quipos*, simples nœuds de laines de diverses couleurs qu'ils faisaient servir à rendre des nuances assez délicates de la pensée. Les lettres d'un Péruvien et d'une Péruvienne, qui employaient ce moyen de correspondance et dont nous avons une traduction, sont des modèles de grâce et de simplicité; on est étonné, en les lisant, des ressources que cette singulière écriture offrait à l'imagination. Aujourd'hui encore les sauvages du Canada et de la Louisiane font servir au même usage des espèces de chapelets.

Les Romains, pour perpétuer le souvenir des principaux événements de leur histoire, n'imaginèrent d'abord rien de mieux que de planter des clous dans les murs du temple de Minerve; à en croire Tite-Live, c'était dans la même intention que les Étrusques en fixaient aussi dans le temple de leur déesse Nortia, tandis que, selon d'autres, ils avaient simplement en vue, dans cette pratique, l'accomplissement d'une cérémonie religieuse. Enfin, après avoir fait fortune chez les anciens Égyptiens, les hiéroglyphes ont été accueillis par les Chinois, chez lesquels ils se sont conservés jusqu'à nos jours; car, bien qu'il ait ramené son écriture au système phonétique, ce peuple fait encore usage de caractères arbitraires désignant des pensées, abstraction faite des mots. D'après cet aperçu, quelque incomplet qu'il soit, il n'est pas difficile de concevoir combien toutes ces différentes espèces d'écritures, plus ou moins ingénieuses, devaient laisser subsister de lacunes et s'éloigner de la véritable éloquence, qui consiste autant dans les formes grammaticales et l'harmonie des mots que dans la puissance de la pensée. Arrivons maintenant à l'écriture proprement dite, celle que nous avons désignée sous le nom de *phonétique*.

L'homme réduit à l'écriture de pensée avait dû s'attacher à tracer fidèlement l'image des objets qui servaient à répandre cette pensée; mais bientôt, la peinture scrupuleuse des choses prenant trop d'espace et entraînant, d'ailleurs, des pertes de temps considérables, on négligea la forme, pour ne plus s'attacher qu'au sens de la marque employée : c'est ce qui produisit l'écriture courante des hiéroglyphes, dont celle des Chinois de nos jours peut nous donner une idée très approximative; car l'écriture chinoise a commencé comme les hiéroglyphes égyptiens et a traversé les mêmes phases qu'eux, avant d'arriver à sa constitution actuelle. Des caractères chinois à ceux des alphabets modernes, il n'y avait qu'un pas à faire. Au lieu de conserver une multitude de signes qui, isolés, avaient un sens déterminé et étendu, on en admit, à peu près, vingt-quatre ou vingt-cinq, à chacun desquels on affecta un son conventionnel. Rapprochés les uns des autres, ces caractères donnèrent des sons monosyllabiques possédant, outre leur signification individuelle, la propriété de devenir racines de plusieurs autres mots, et les innombrables combinaisons auxquelles ces caractères radicaux purent se plier suffirent, dans toutes les langues, à toutes les exigences du sentiment et de la pensée.

Il est difficile de préciser à qui l'on est redevable de l'invention de l'écriture phonétique, bienfait dont l'importance a été appréciée par la plupart des peuples, au point qu'ils en ont presque toujours fait honneur aux dieux ou à leurs sages les plus vénérés. Le monde des anciens était en possession de trois systèmes d'écriture très différents entre eux : l'écriture *chinoise*, l'*indienne* et la *sémitique* paraissent avoir donné naissance à toutes les autres, soit en Asie, soit en Europe. On a rendu compte à l'article Chine du premier de ces systèmes et l'on y reviendra plus loin; au mot Alphabet on a déjà fait ressortir l'excellence du second, de l'écriture de l'Inde, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Dans le système sémitique, l'écriture éthiopienne, la chaldaïque, l'égyptienne et la samaritaine ou phénicienne, sont les seules qui puissent disputer la palme de l'antiquité. L'alphabet arabe actuel a succédé à l'alphabet syriaque, importé à la Mecque et à Médine dans le VIe siècle de l'ère chrétienne, et dérivé lui-même du babylonien ou chaldéen. Tous ces alphabets paraissent, du reste, être de simples altérations du phénicien, représenté par le caractère dit samaritain, qui était peut-être l'hébreu primitif dans lequel a écrit Moïse. Quant à l'invention des lettres en elles-mêmes, question sur laquelle les auteurs sont très partagés, les uns, tels que saint Cyrille d'Alexandrie, Eupolème et Isidore de Séville, l'attribuent à Moïse; d'autres, parmi lesquels nous trouvons Philon et Suidas, en font honneur à Abraham; enfin, une troisième opinion, à laquelle Flave-Josèphe et Suidas lui-même se sont rangés, nomme Seth comme l'auteur de cette découverte. D'autre part, Cnéus Gellius, cité par Pline le naturaliste, et Diodore de Sicile attribuent l'invention des lettres à l'Égyptien Thoth, appelé Hermès par les Grecs et Mercure par les Latins. Bien que les Égyptiens aient employé, avant et après lui, l'écriture hiéroglyphique, on n'en a pas moins admis que Thoth a inventé l'écriture phonétique ou alphabétique : tous les auteurs anciens sont unanimes sur ce point; on ajoute même que ce fut lui qui distingua les voyelles des consonnes, et, parmi ces dernières, les muettes des liquides. La première lettre de son alphabet, au dire de Plutarque, était formée par le dessin d'un ibis, oiseau consacré à Hermès par le respect des peuples, qui le mirent au nombre des dieux*.

D'Égypte, cet alphabet passa, dit-on, chez les Phéniciens qui, après avoir à peu près copié la forme des lettres égyptiennes, voulurent plus tard s'arroger la gloire d'avoir découvert ce qu'on leur avait appris. La tradition générale, en

(*) On peut croire qu'il en est du premier alphabet comme de toutes les autres inventions essentielles de la haute antiquité : on le doit aux progrès lents et successifs des peuples, plutôt qu'à un seul individu. M. Lepsius, dans sa brochure allemande *La Paléographie considérée comme auxiliaire de la Linguistique*, p. 5, nous paraît avoir dit là-dessus des choses très dignes d'attention. J. H. S.

effet, est que Cadmus (*voy.*) enseigna cet art aux peuplades encore sauvages de la Grèce. Selon quelques auteurs, ce fut l'Athénien Cécrops ou le Thébain Linus, ou, au siége de Troie, l'Argien Palamède, qui inventèrent les formes des seize lettres dont se composa d'abord l'alphabet grec; mais c'est aux Phéniciens de Cadmus que la reconnaissance des siècles postérieurs aima à faire hommage du don des lettres. Pline, en reconnaissant l'obligation que nous leur en avons et en exprimant son opinion que les lettres sont d'origine assyrienne, rapporte, à cette occasion l'autorité d'Anticlidès et celle d'Épigènes. Suivant le premier, les lettres auraient été inventées en Égypte par un certain Ménos, 15 ans avant Phoronée, le plus ancien roi de la Grèce; si l'on en croit Épigènes, au contraire, on trouvait chez les Babyloniens des observations astronomiques remontant à sept cent vingt mille ans, gravées sur des briques cuites. Bérose et Christodème, qui taxent au plus bas l'ancienneté de ces observations, leur assignent cependant une date de quatre-vingt-dix mille ans.

Quoi qu'il en soit, l'alphabet phénicien, conservé dans un assez grand nombre de monuments dont nous devons la connaissance et l'explication à M. le professeur Gesenius à Halle (*voy.* Langue et littérature PHÉNICIENNES), se composait primitivement de vingt-deux ou vingt-trois lettres, sans voyelles marquées; le samaritain et l'hébreu ancien, ainsi que l'hébreu carré ou babylonien, sont exactement calqués sur cet alphabet sémitique primitif dont Klaproth fait honneur aux Babyloniens, préférablement aux Phéniciens. Vers la fin du ve siècle, on imagina de représenter par des points cinq voyelles longues, cinq brèves et quatre autres très brèves, dont chacune a son nom et sa figure; en tout quatorze lettres, qui, ajoutées aux vingt-trois dont nous avons parlé, donnent, en somme, trente-sept caractères, dont quinze ne sont indiqués que par des points. Malgré la différence, originairement très petite, du nombre des lettres hebraïques et grecques, il existe entre elles des ressemblances nominales si frappantes qu'elles suffiraient, à défaut d'autres preuves, pour établir un rapport de filiation ou de fraternité du second alphabet relativement au premier.

D'après quelques témoignages, Inachus, père de Phoronée dont il a été question plus haut, aurait porté l'art inventé par Thoth et perfectionné par Ménos, en Argolide, où il fonda une colonie. Cependant, en Arcadie, pays voisin de l'Argolide, Prométhée (*voy.*), qui vivait vers l'an 1600 av. J.-C., se vantait d'avoir enseigné à ses concitoyens l'art de tracer des caractères; peut-être n'avait-il fait qu'étendre d'un pays à un autre la découverte de Ménos. Peu de temps après Prométhée, Cécrops, venu d'Égypte, dit-on, pour civiliser l'Attique, y transplanta, au dire de Tacite, les lettres égyptiennes. Deux générations après, et plusieurs siècles avant le siége de Troie, le Phénicien Cadmus porta dans le voisinage de l'Attique, en Béotie, une écriture apparemment plus soignée, qu'Hérodote déclare avoir été inconnue avant lui. Les seize lettres qu'il fit connaître aux Grecs auraient été suivant l'opinion commune: α, β, γ, δ, ε, ι, κ, λ, μ, ν, ο, π, ρ, σ, τ, υ, qui suffisaient, à la rigueur, pour rendre tous les sons de la langue. Des huit autres, quatre, en s'en rapportant à une tradition mentionnée par Pline, furent inventées d'abord par Palamède (θ, ξ, φ, χ); Aristote, qui attribue dix-huit lettres à l'alphabet de Cadmus, prétend que deux y furent ensuite ajoutées par Épicharme: dans l'un et l'autre calcul, il y avait également vingt lettres; les quatre dernières, formant le complément de l'alphabet grec, appartiennent à Simonide (ζ, η, ψ, ω). Les lettres ne pouvaient manquer de franchir tôt ou tard l'espace qui les séparait de l'Italie; les Étrusques, assure-t-on, les reçurent du Corinthien Démarate, les Aborigènes, de l'Arcadien Évandre, et elles conservèrent quelque temps dans leur nouveau domaine leurs formes étrangères.

Nous le répétons, il existe entre les divers alphabets des analogies bien capables de faire croire à la communauté de leur origine, et l'étude de l'histoire; ainsi que celle des plus anciens monuments, ne peut que légitimer cette opi-

nion ; les Égyptiens, qui connurent le papier depuis une haute antiquité, paraissent, s'il est vrai que les Phéniciens leur aient emprunté l'écriture, avoir ouvert la marche aux écritures modernes, en rapportant toutes les idées à un nombre très limité de sons qu'ils représentèrent par des caractères ou lettres. Mais les prêtres, attachés aux anciens usages et ne pouvant, d'ailleurs, se décider à laisser échapper le sceptre de la science, conservèrent leurs hiéroglyphes jusque sous les Ptolémées. Le peuple mêla les deux écritures; les négociants et ceux des savants qui ne voulaient pas se laisser distraire de l'objet de leurs spéculations ou de leurs recherches par des images souvent défectueuses, se bornèrent seuls à l'écriture alphabétique. Naturalisée chez les Phéniciens qui n'en connurent jamais d'autre, cette écriture passa peut-être plus tard aux Hébreux et aux Grecs; les caractères grecs, retournés en sens inverse, ressemblent évidemment aux caractères hébreux ; ceux des Samaritains ne diffèrent en rien des anciennes lettres grecques, qui servirent vraisemblablement aussi à former l'alphabet latin, d'où sont issus tous ceux que l'on emploie en Europe et même chez différents peuples de l'Asie.

Une remarque intéressante à faire, c'est que les Phéniciens, les Grecs et les Hébreux, en affectant aux nombres les mêmes signes qui leur servaient à exprimer les sons, ont ouvert une source d'erreurs que les Indiens ont évitée, en imaginant, pour représenter les nombres, des caractères particuliers.

L'écriture des Chinois remonte à une haute antiquité; une inscription trouvée chez eux prouve, dit-on, qu'elle y était connue l'an 2287 avant notre ère. A en croire leurs traditions, l'empereur Fou-hi qui aurait fondé la monarchie chinoise l'an 2953 avant J.-C., aurait tracé des caractères qui subsistent encore aujourd'hui. Ainsi qu'il a été dit ailleurs (T. V, p. 733), l'alphabet de ce peuple se compose de 214 clefs ou caractères primitifs qu'on peut même réduire à un plus petit nombre, si l'on observe que, de ces caractères, 6 seulement sont composés d'un seul trait, 23 composés de deux traits, 31 de trois traits et ainsi de suite, jusqu'au deux-cent-quatorzième, dont la formation admet 17 traits. Mais, quel que soit le nombre de traits qui entrent dans la composition d'un caractère, ce caractère est toujours exprimé par un monosyllabe qui en détermine la valeur. Ces expressions monosyllabiques constituent chez les Chinois l'écriture phonétique ; il suffit d'un peu de réflexion pour reconnaître que cette dernière se rattache à l'écriture hiéroglyphique, dont elle est dérivée, par des analogies que la suite des temps peut seule avoir altérées. Les 214 signes simples constituant l'écriture hiéroglyphique régulière des Chinois produisent par leurs combinaisons de 2, 3 et même 6 ou 8 jusqu'à 100,000 caractères représentant, par conséquent, 100,000 idées, tandis que l'écriture phonétique régulière, telle que celle des Allemands et des Grecs, se compose d'environ 200 monosyllabes dont la réunion forme, à peu près, 8 ou 10,000 mots. Les Chinois possèdent un grand nombre d'écritures diverses : Kien-long, un de leurs empereurs, fit écrire, l'an 1742, en 32 écritures différentes un poème dans lequel il chantait Moukden, sa capitale. L'écriture la plus ancienne de toutes paraît être le Khò téoù, écriture ainsi appelée parce que les traits dont elle est formée ressemblent assez à des têtards, traduction française du mot chinois *Khò-téou*. Elle fut inventée, dit on, par Fou-hi, l'année 2950 avant J.-C., pour remplacer les cordelettes nouées. Elle est maintenant hors d'usage. Nous ne parlerons pas du Tchouàn, écriture qui ne fut usitée que depuis Confucius, environ au VIe siècle, jusqu'au IIe avant notre ère, et dont on a encore conservé des modèles dans certains monuments et inscriptions; nous ne parlerons pas non plus des autres écritures chinoises, dont la nomenclature nous entraînerait trop loin; nous dirons seulement que, dans ces 32 espèces de caractères, le fonds de l'écriture reste toujours le même et que les formes extérieures seules varient. Ainsi, par exemple, on peut avoir une idée de ces différences par celles qui séparent nos divers genres d'écritures tels que le gothique, le romain, l'italique, etc. L'altération de l'ortho-

graphe, soit volontaire, soit provenant de l'inattention ou de l'ignorance, pourrait seule avoir attaqué la structure intime de chaque signe, simple ou composé. Du reste, les caractères chinois ont perdu tous leurs anciens traits de ressemblance avec les objets qu'ils doivent représenter, ce qui a transformé leurs hiéroglyphes primitifs en une écriture phonétique ordinaire.

L'écriture *cunéiforme* persépolitaine, dont l'invention est attribuée au premier des Zoroastre, a été l'objet, dans cet ouvrage, d'un article particulier. Formée de deux signes uniques, le *coin* et le *crochet*, elle est d'une extrême simplicité et n'appartient pas plus au genre hiéroglyphique qu'au genre syllabique. Il est supposable qu'elle a été, dès son origine, uniquement formée de lettres et on peut affirmer qu'elle est d'origine asiatique. Elle diffère des écritures égyptiennes, hiéroglyphique et phonétique, au point d'interdire toute espèce de comparaison entre elle et ces dernières. Des monuments conservés prouvent qu'elle s'est répandue dans une grande partie de l'Asie centrale et occidentale, où elle s'est beaucoup modifiée et a servi à former plusieurs alphabets, à l'aide des deux signes fondamentaux. On ne saurait se refuser à voir, dans la forme conique affectée par ces caractères, l'intention de figurer les rayons du soleil, auquel s'adressait le culte des Perses *.

Les Orientaux ont adopté et conservé l'habitude d'écrire de droite à gauche; cependant le sanscrit qui, à en juger par les cadres de toutes les lettres *, doit avoir été écrit d'abord de la même manière, le fut ensuite de gauche à droite. En revanche la première méthode, la plus ancienne de toutes, paraît, dans l'origine, avoir été aussi en Europe suivie peut-être même par les Grecs. C'était aussi, dit-on, celle de ces fameux Huns qui, sous la conduite d'Attila, firent trembler le monde. Aujourd'hui tous les Occidentaux dirigent, comme on sait, leurs lignes de gauche à droite. On peut signaler une troisième manière d'écrire qui réunit les deux premières et forma sans doute la transition de l'une à l'autre : elle consiste à commencer de droite à gauche; puis, arrivé au bout de la première ligne, on écrit au-dessous du dernier mot, en continuant de gauche à droite, et ainsi de suite. On a fait connaître cet ordre d'écriture au mot Boustrophédon, dérivé de deux mots grecs qui indiquent qu'il imite la marche d'un bœuf traçant des sillons. Il était encore en usage, dit-on, du temps de Solon, et les plus anciennes inscriptions grecques qu'on ait pu découvrir étaient écrites dans ce sens. Les Chinois, les Japonais et les Mexicains emploient, mais avec des modifications différentes, l'écriture perpendiculaire, appelée aussi *kionidon* (de κίων, colonne, pilier, et εἶδος, vue, apparence). Les Mexicains écrivent de bas en haut; les Chinois, pour tracer leurs lignes, partent de l'angle droit supérieur de la page et viennent aboutir à l'angle gauche inférieur, tandis que les Japonais les dirigent en sens inverse, de gauche à droite. Les caractères persépolitains cunéiformes s'écrivaient de la même manière. Il est encore une espèce d'écriture qui ne paraît avoir appartenu spécialement à aucun peuple : c'est celle qui est connue sous le nom d'*orbiculaire* ou *sphérédon* (de σφαῖρα boule); on l'adaptait aux vases de formes rondes et aux monnaies. Enfin, nous ne devons pas oublier de citer l'écriture *à l'usage des aveugles*; on l'obtient, au moyen d'une plume de fer dont le bec n'est pas fendu et avec laquelle on appuie sur un papier fort en sens inverse, de façon que le caractère se trouve tracé

(*) On a souvent eu l'idée de composer un alphabet qui, assignant à tous les sons des langues humaines et à toutes les articulations quelconques un signe particulier, fût applicable à toutes les langues connues et pût remplacer nos alphabets la plupart informes et défectueux. Les essais tentés jusqu'à ce jour n'ont guère amené de résultat, et le prix fondé pour cet objet par Volney, et annuellement mis au concours par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a rarement pu être décerné. C'est au mot Pasigraphie, qui est la traduction grecque d'*écriture universelle*, que nous traiterons cette matière, dont les travaux des linguistes modernes ont fait voir l'importance; et en attendant nous renvoyons le lecteur aux chapitres que lui a consacrés M. Eichhoff dans son savant ouvrage intitulé : *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, Paris, 1836, in-4°, chez Treuttel et Würtz. *Voy.* aussi notre article Alphabet. J. H. S.

(*) *Voir* la brochure de M. Lepsius, p. 10.

en relief, dans le sens ordinaire, afin que la forme s'en fasse sentir sous les doigts.

Il ne nous reste plus qu'un monument de l'écriture des Gaulois : c'est la *pierre écrite* qui se trouve près de Saulieu, en Bourgogne, dans le village de ce nom, tandis qu'on rencontre encore en Danemark, en Suède, en Norvège et même dans la Tatarie septentrionale, de nombreux vestiges des caractères *runiques* (*voy.*), qui doivent avoir appartenu à la langue celtique. Ces inscriptions, communément perpendiculaires, sont gravées sur des pierres, des rochers et des bâtons, qui sont des espèces d'almanachs. Les plus anciens monuments d'écriture latine qui nous soient parvenus ne remontent guère au-delà du IIIe siècle avant J.-C., et ce fut environ trois siècles après Auguste que la belle écriture du temps de ce prince se corrompit, par le mélange du caractère cursif avec le capital. Mais elle se releva vers le temps de Charlemagne, puis retomba de nouveau, du Xe au XIIIe siècle, par l'abus des ornements, qui dégénéra en une monomanie extravagante (*voy.* PALÉOGRAPHIE, COPISTES, etc.). C'est à cette époque aussi qu'on place l'apparition du gothique. Cependant, vers le XVe siècle, on vit renaître le goût de la belle écriture et des beaux-arts ; l'imprimerie substitua le caractère romain au gothique, qui ne se maintint plus que dans les ouvrages en langues germaniques et en certaines langues slavonnes, jusqu'au moment où la littérature dite *romantique* est venue nous le rapporter.

Les caractères des différentes écritures peuvent nous guider assez sûrement dans l'appréciation des dates. Les manuscrits écrits d'un bout à l'autre en *capitales* ne sont pas postérieurs au VIIIe siècle ; un livre tout en *onciales*, sorte d'écriture capitale dans laquelle les caractères sont presque ronds, peut être rapporté à l'intervalle qui sépare le VIIe siècle du XIe ; enfin, un manuscrit en onciales, dans lequel les titres des livres et les initiales des alinéas sont sans ornements, appartient à la plus haute antiquité, lorsque surtout les lettres sont simples, élégantes, sans bases ni sommets. L'écriture dite *repassée* est très ancienne ; les Grecs du Bas-Empire l'ont fait revivre lorsqu'elle commençait à s'effacer. Dans les manuscrits trouvés à Herculanum, surtout dans les manuscrits grecs, les mots sont écrits en onciales, sans que rien puisse guider dans la prononciation ni la séparation de ces mots. L'usage de la ponctuation ne s'introduisit que lorsque la langue grecque commença à s'effacer.

Il y aurait une longue histoire à faire sur les différentes matières qu'on a fait servir successivement à recevoir les caractères graphiques : on écrivit d'abord, ou plutôt on grava sur la pierre, le bois, le plomb, le marbre et l'airain ; on passa de là à l'ivoire et à des feuillets de substances plus légères et moins embarrassantes ; vinrent ensuite les feuilles d'arbres, surtout celles du palmier, usitées de temps immémorial ; les écorces, cette peau lisse et tendre qui sert d'intermédiaire entre l'écorce et le bois, à laquelle les Latins ont donné le nom de *liber*, dont nous avons fait *livre* et dont les tranches, roulées sur elles-mêmes, après avoir subi certaines préparations (*volutæ*), formaient les *volumes* ; les tablettes enduites de cire, dont l'usage, au rapport d'Homère, était connu avant la guerre de Troie, sur lesquelles on écrivait avec un *style* ou *stylet*, pointu d'un bout à cet effet et aplati de l'autre, pour effacer ; les *diphthères* (*) ou peau de chèvre et de mouton sur lesquelles les Perses, les Ioniens, ainsi que plusieurs autres peuples, tracèrent longtemps leurs caractères. On vit ensuite paraître le *papyrus*. Cette plante, dont les anciens extrayaient la pellicule ou tranche de la moelle pour en faire du papier qu'ils appelaient *biblos*, est une cipéracée, appartenant au genre cyperus, en français *souchet*. Rare dans le Nil, le papyrus se trouve dans le Jourdain, en Abyssinie, dans le Gange et encore dans certains lacs de Sicile. On le cultive aujourd'hui au Jardin des Plantes, à Paris (*voy.* PAPYRUS). M. le marquis de Fortia-d'Urban, dans un ouvrage qui nous a fourni d'utiles et

(*) Ctésias appelle *διφθέραι βασιλικαί* les documents d'origine persane dont il se servit pour son histoire. S.

nombreux renseignements pour cet article*, suppose que la découverte de ce genre de papier avait été faite dans la Nubie supérieure, en employant l'écorce de l'*amyris-papyrifera*, si commun dans cette contrée et qui sert encore à écrire des amulettes. On distinguait neuf espèces différentes de papier; le lecteur qui voudra en connaître le détail consultera l'excellent ouvrage de M. de Fortia-d'Urban, pour tout ce qui regarde leurs différences d'usage et de fabrication, les défauts du papier d'Égypte, l'ancienneté des manuscrits, la description des volumes trouvés dans les momies, la distinction des hiéroglyphes et des signes alphabétiques, etc. La rivalité qui, au rapport de Varron, s'établit entre Ptolémée Philométor, roi d'Égypte, et Eumène II, roi de Pergame, dota l'antiquité du parchemin. De l'an 180 à 157 avant J.-C., Ptolémée avait défendu l'exportation du papyrus de ses états : les habitants de Pergame imaginèrent le parchemin qui, du nom de leur ville s'appela *Pergamenum*; ou plutôt ils perfectionnèrent les diphthères anciens, en les amincissant. C'est là-dessus qu'on écrivit les manuscrits depuis le règne de Ptolémée Philométor jusqu'au IIIe siècle de notre ère. Enfin, le papier de chiffon, inventé vers le milieu du XIVe siècle, est venu donner un nouvel essor à l'art de l'écriture; sa fabrication annuelle en France n'est pas moindre de 2,800,000 rames. *Voy.* PAPIER.

Telle est, en abrégé, l'histoire de cet art qui a constitué la puissance de l'homme comme être intelligent. Grâce à l'écriture, les distances des lieux et des temps ne sont plus que les chapitres de la vaste épopée de la pensée humaine; à elle et à l'imprimerie, qui en fut le corollaire, les idées et le sentiment, affranchis de toutes entraves matérielles, doivent de circuler par le monde, dont la conquête pour nous date, à vrai dire, de cette merveilleuse invention, aussi librement, aussi nécessairement que le son et le calorique sur le véhicule de l'air. Désormais l'homme est immortel même en ce monde. L'individu peut bien s'effacer, mais sa pensée, son art, sa science restent. Quelques signes que la main d'un enfant trace sur une feuille éphémère, ont jeté cette énorme différence entre les âges primitifs et les temps présents : c'est que le cachet particulier à toute œuvre de génie est de produire, avec le levier le plus simple, les plus étonnants résultats; à ce titre, il n'est pas possible de méconnaître la filiation de l'écriture dont la religieuse antiquité avait mis l'auteur au rang des dieux. E. P-C-T et S.

ART DE L'ÉCRITURE. Il en a été question au mot CALLIGRAPHIE, mais c'est ici que nous devons en traiter plus particulièrement. Considérée au point de vue purement mécanique, l'écriture peut se définir : l'art de tracer les caractères d'un alphabet, de les assembler et d'en composer des mots dessinés d'une manière claire, nette, exacte, distincte, élégante et facile, ce qui s'exécute communément avec une plume, de l'encre et du papier. Il est mille petites circonstances de détail qui paraissent indifférentes et puériles au premier coup d'œil, et sur lesquelles il est cependant essentiel de s'arrêter, lorsqu'on veut acquérir une exécution belle et facile. Ainsi, par exemple, il faut étudier avec soin les règles qui doivent déterminer la position du corps, de la main, la taille de la plume, son inclinaison sur le papier, suivant les différents effets qu'on veut en obtenir et qui peuvent se diviser en deux ordres : 1° les *pleins*, 2° les *déliés*. De même, il faut présenter la plume de face, obliquement ou de travers : ces différentes manières de la tenir sont déterminées par le genre d'écriture et par les lettres qu'on veut tracer. On n'oubliera pas non plus que les mouvements formateurs sont les divers jeux des trois doigts nécessaires au dessin des lettres, savoir : le pouce, l'index et le médium. Ces mouvements sont au nombre de deux principaux : celui de haut en bas, que nous désignerons sous le nom de *radical*; et celui de bas en haut, qu'on peut appeler *ligateur*. On doit savoir aussi que les lettres se divisent en *élémentaires*, qui sont : *a, i, j, l, m, n;* elles servent à former

(*) *Essai sur l'origine de l'écriture, sur son introduction dans la Grèce et son usage jusqu'au temps d'Homère, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1000 av. J.-C.* Paris, 1832.

les autres ou les lettres *composées :* a, b, d, g, h, n, o, p, q. qui se retrouvent, en analyse, dans les six premières; et enfin, les *neutres :* f, e, k, s z. qui n'entrent dans la composition d'aucune autre et ne tiennent leurs formes que d'elles-mêmes.

On peut ramener les différentes espèces d'écritures en usage chez nous aujourd'hui à six classifications générales : la gothique, la ronde, la bâtarde, la cursive, la coulée et l'anglaise. 1° La *gothique* est; comme nous l'avons vu, assez ancienne : aussi est-elle antérieure aux cinq autres. Nous savons que, jusqu'au règne de François Ier, à peu près, elle a envahi tous les manuscrits. Elle est penchée, taillée à angles droits, et tire son nom de sa forme. Elle imite l'impression allemande; mais pour écrire dans la même langue on se sert d'une *cursive* très différente des anciennes formes. 2° La *ronde* nous est venue d'Italie, immédiatement après la gothique. Elle est formée de lignes toutes perpendiculaires. 3° La *bâtarde*, qui a reçu ce nom parce qu'elle est formée d'un mélange de gothique et de ronde, est une écriture toute française. Elle est, sans contredit, la meilleure et la plus lisible, puisque c'est elle qui se rapproche le plus des beaux caractères de l'impression latine. Elle doit être arrondie et très peu penchée sur la droite. 4° La *cursive* (du latin *currere*, courir) est un diminutif de la bâtarde. On lui donne ce nom parce qu'elle permet une assez grande vitesse. Elle est plus penchée et plus maigre que la bâtarde. 5° La *coulée* est carrée et forme des angles très penchés; sa vivacité l'a fait adopter dans tous les bureaux. 6° Enfin, l'*anglaise* n'est formée que d'ovales très penchés sur la droite. Diminutif de la bâtarde, elle est plus généralement employée chez les Anglais que partout ailleurs, ce qui explique le nom qu'elle porte. Dans une vingtaine d'années elle sera probablement la seule admise et enseignée par les maîtres d'écriture. Elle est parfois grasse, nourrie, allongée, etc. On distingue encore l'écriture *carrée*, uniquement composée de carrés; la *tremblée*, dans laquelle on ne trouve que des parties d'ovales; la *fleurisée*, la *mariée*; mais ce sont des écritures de fantaisie qui, à proprement dire, ne forment pas de genres à part. Bien que nous ayons indiqué plus haut six lettres élémentaires, on peut cependant, à la rigueur, ramener la formation de toutes les composées à deux sources principales : l'*i* et l'*o*; ce qui revient à dire que les lettres, comme toutes les figures géométriques du monde, se composent de lignes droites et de courbes.

En littérature, *écrire* est devenu synonyme de *composer*, *travailler d'imagination :* aussi dit-on d'un homme qui a un mérite littéraire reconnu : *Il écrit bien, c'est un bon écrivain*. Le génie de la composition ne suppose donc pas du tout l'aptitude à tracer des caractères; c'est même presque toujours une présomption du contraire, parce que la préoccupation continuelle de la pensée ne laisse pas d'attention au dessin des lettres (*docti male pingunt*). On assure que le fameux Restif-de-la-Bretonne, auteur de plus de 100 volumes, les composait le plus souvent à l'imprimerie, avec les caractères, et sans avoir de manuscrit : aussi ses écrits fourmillent-ils de fautes d'orthographe; il n'en savait pas le premier mot. On dit, au contraire, d'un homme dont le talent consiste seulement dans l'adresse à tracer des caractères d'écriture : *Il peint bien*; ou : *C'est un maître écrivain*. Parmi les maîtres les plus en renom, on citait surtout, dans le siècle de Louis XIV, les Barbedot, les Allais, les Lesgret, les Sauvage, les Rossignol, les Michel, le père Gollonde et plusieurs autres. Après tout, bien qu'on se soucie généralement assez peu de ce genre de mérite et qu'on ne lui épargne même pas, au besoin, les traits du ridicule, on a vu des hommes arriver, dans l'exécution des caractères, à un degré de perfection qui touche de près à l'art. Ainsi, par exemple, quelques individus ont manié la plume avec assez de délicatesse et de légèreté pour renfermer tout le *Credo* et le *Pater* dans un cercle de papier du diamètre d'une pièce de dix sous; le gendarme Vincent a écrit le *Pater* avec tant de finesse qu'on ne voyait qu'à la loupe la netteté des caractères, leur égalité, leur liaison et

l'intervalle des mots. Le Vénitien Girolamo Rocco, le peintre anglais OEillard, le Génois Sinibaldo de Lurza, l'Italien Alumno, etc. (XIIIe et XIVe siècles), copiaient à la plume avec tant d'adresse les estampes des plus grands maîtres, que les plus habiles connaisseurs les croyaient gravées. D'autres exécutaient, en traits de plumes, des figures d'oiseaux, de chevaux et même des portraits, remplissant les détails de ces dessins de prières ou de sentences dont les lettres, plus ou moins déliées, plus ou moins pleines, figuraient les ombres ou les clairs.

Avant qu'on eût imaginé de se servir de plumes, on employait pour écrire des stylets, des roseaux ou des pinceaux. Les Chinois se servent de ces deux derniers instruments; ce sont aussi ceux qui conviennent le mieux à la finesse de leur papier, ainsi qu'au caractère accidenté de leur écriture.

Lavater assure qu'on peut juger le caractère d'un homme à la vue de son écriture: il est certain qu'après la physionomie et le langage, elle offre encore un moyen de juger un homme, surtout quant à son caractère, de même que l'orthographe de ce qu'il écrit donne la mesure de son instruction. E. P-C-T.

ÉCRITURES SAINTES. Après ce qui a été dit au mot BIBLE sur les Écritures saintes, notre tâche ici se réduira à traiter un petit nombre de points qui ne sont qu'indiqués dans ce long et savant article. Elle consistera aussi et surtout à faire connaître les enseignements de l'Église sur cette matière et à rappeler à son sujet ce qui est de la foi catholique.

L'autorité des Écritures saintes est très grande en elle-même, car elles nous sont présentées par l'Église comme la parole de Dieu, par laquelle tout a été créé, qui a donné aux cieux leur solidité, qui a assigné aux astres leur mouvement régulier, qui a prescrit au monde l'ordre qui le régit. Rien n'est comparable à cette autorité : Dieu parle, et tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Les prophètes, dans l'ancienne Loi, quand ils affirmaient leur mission divine, n'usaient pas d'une autre formule que celle-ci : « Le Seigneur a parlé (*Verbum Domini locutum est*); » « Voici ce que dit le Seigneur (*hæc dicit Dominus*). » Mais aussi cette parole était si respectée que les écrivains sacrés prennent bien soin de recommander qu'on la tienne constamment pure de tout mélange étranger. Moïse, le premier d'entre eux, dit formellement aux Israélites dans la seconde publication de la Loi : *Vous n'ajouterez rien aux paroles que je vous dis, et vous n'en ôterez rien* (*Deuter.*, IV). Le dernier de ces écrivains sacrés, dans l'ordre chronologique, termine par cette prescription le chap. XXII de l'Apocalypse et pour ainsi dire le canon des Écritures : *Je déclare à tous ceux qui entendront les paroles de la prophétie de ce livre que, si quelqu'un y ajoute, Dieu ajoutera plaie sur plaie, le frappant de celles qui sont écrites dans ce livre; et si quelqu'un retranche des paroles du livre de cette prophétie, Dieu le retranchera du livre de vie, l'exclura de la ville sainte, et ne lui donnera part à rien de ce qui est écrit dans ce livre.* Il était juste que les Écritures saintes, jouissant d'une autorité toute divine, ne fussent point sujettes aux révolutions et aux vicissitudes des choses de ce monde, qu'elles demeurassent inébranlables malgré la mobilité de l'esprit humain. C'est ce qu'a parfaitement exprimé un auteur ecclésiastique du Ve siècle après avoir cité ces mots de saint Paul à Timothée : *O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié!* « Qu'est-ce donc que ce dépôt ? demanda-t-il. C'est ce qui vous a été confié, « et non ce que vous avez trouvé; ce que « vous avez reçu, et non ce que vous avez « imaginé; ce qui ne vient pas de votre « esprit, mais de la doctrine qui vous a « été enseignée; ce qui n'est pas d'usurpation privée, mais de tradition publique; ce qui a été transmis jusqu'à vous, « et non ce qui a été par vous mis au jour; « ce dont vous ne devez pas être l'auteur, « mais le dépositaire; ce dont vous n'êtes pas le fondateur, mais le sectateur; « ce en quoi vous ne devez pas conduire, « mais suivre. *Gardez le dépôt;* conservez entier et inviolable le talent de la « foi catholique. Ce qui vous a été confié, retenez-le chez vous, transmettez-

« le à d'autres. Vous avez reçu de l'or, « rendez aussi de l'or. Je ne veux pas que « vous alliez me substituer une chose à « l'autre; je ne veux pas que, pour de « l'or, vous me présentiez impudemment « du plomb ou frauduleusement du cui- « vre; je ne veux pas de l'or en appa- « rence, mais de l'or véritable. » (*Vincent. Lirin, Commonit.*, n° XXII.)

Le passage de saint Vincent de Lerins donne lieu de demander si les Écritures saintes suffisent seules pour établir la plénitude de la foi. La plupart des communions chrétiennes le pretendent. L'Église latine et les églises orientales croient qu'il faut joindre à l'Écriture la tradition (*voy.*), à la parole de Dieu écrite dans la Bible la parole de Dieu non écrite, mais recueillie de la bouche des apôtres et transmise de siècle en siècle sans interruption. Il n'est point de catholique qui n'adoptât cette phrase de l'article BIBLE (T. III, p.460): « Les épi- « tres de saint Paul, les plus importantes « par leur nombre et par leur étendue, « ont toutes pour but de compléter, dans « les communautés qu'il avait fondées « ou qu'il était appelé à diriger par sa « parole, l'enseignement oral qui leur « avait été donné par lui, par ses collè- « gues ou par ses aides, sur le dogme, la « morale, la discipline, l'organisation de « l'Église. » Les catholiques ne reconnaissent pour complet l'enseignement des Écritures saintes que quand il est accompagné de l'enseignement oral. Ils aiment à répéter les expressions de Vincent et à se les approprier. « Souvent, « dit-il, je me suis enquis avec grand zèle « et grande sollicitude, auprès de bien des « personnages éminents en sainteté et en « savoir, de quelle façon je pourrais, par « une sorte de voie générale et regulière, « discerner la vérité de la foi catholique « d'avec la fausseté des hérésies perver- « ses, et j'en ai toujours reçu cette ré- « ponse presque unanime: que si moi « ou un autre voulions démêler les ar- « tifices, éviter les pieges des hérétiques « naissants, et demeurer saints et entiers « dans une foi saine, il fallait, avec « le secours du Seigneur, affermir sa « croyance en deux manières: d'abord « par l'autorité de la loi divine, puis en- « suite par la tradition de l'Église catho- « lique. Ici peut-être quelqu'un va me « dire: Puisque la règle des Écritures « est parfaite, qu'elle est de soi suffisante « et plus que suffisante à toutes choses, « qu'est-il besoin d'y joindre l'autorité « de l'intelligence ecclésiastique? » La question est bien régulièrement posée: que répond Vincent de Lérins? C'est « que « vu la profondeur de l'Écriture sainte, « tous ne la prennent pas en un seul et « même sens, mais que les mêmes paroles « sont expliquées autrement par celui-ci, « autrement par celui-là, de manière « qu'autant il y aurait de personnes, au- « tant l'on pourrait, ce semble, en tirer « d'interprétations diverses... Alors donc « il est bien nécessaire, au milieu de tant « d'erreurs et de détours, que la ligne « d'interprétation des prophètes et des « apôtres soit dirigée suivant la règle du « sens ecclesiastique et catholique. Mais, « en l'Église catholique, on doit avoir « grand soin de s'en tenir à ce qui a « été cru dans tous les lieux, dans tous « les temps et par tous les fidèles. » *Loc. cit.*, *n°* 2). *Voy.* CATHOLIQUE, INTERPRÉTATION, TRADITION, AUTORITÉ, etc.

Les saintes Écritures sont d'un usage continuel parmi ceux qui les adoptent. Il ne se tient point de réunion dans l'Église catholique où les saintes Écritures, placées au milieu de l'assemblee, ne président à ses délibérations. C'est de son contenu, interprété et expliqué par la tradition, que se forment les decisions doctrinales. C'est toujours la parole de Dieu qui se fait entendre par l'organe de l'Église. Dans les prédications publiques et solennelles, plus un discours est nourri du suc de l'Écriture sainte, plus il fait d'impression, plus il captive les hommes instruits: c'est ce que prouve l'expérience de tous les jours et c'est aussi ce qu'ont proclamé tous les hommes vraiment religieux, et, dans ces derniers temps, principalement le cardinal Maury. « C'est en lisant et relisant l'Écriture « sainte, dit-il dans son *Essai sur l'élo- « quence de la chaire*, qu'on apprend à « parler cette belle langue de la piété, « du zèle et de l'onction, qui répand tour « à tour sur le style des images touchan- « tes, majestueuses ou terribles, sans

« lesquelles on ne s'emparera jamais ni « de l'imagination ni du cœur de l'homme. « Ah! ne regardons point comme une « contrainte importune l'heureuse néces-« sité de mêler sans cesse le texte sacré à « nos compositions. Les prodiges de l'his-« toire sainte nous offrent tout le mer-« veilleux que l'imagination presque poé-« tique d'un orateur peut employer en « chaire, avec la certitude d'intéresser « vivement à la fois les souvenirs, la pen-« sée et l'âme de ses auditeurs. La Bible « est, littérairement parlant, pour le style « des prédicateurs, ce qu'a toujours été « la mythologie pour l'élocution des poè-« tes, un apanage du genre plutôt qu'une « servitude du ministère. On trouve « dans les livres saints des pensées si su-« blimes, des expressions si hardies et si « énergiques, des tableaux si pittoresques, « des allégories si heureuses, des senten-« ces si profondes, des élans si pathéti-« ques, des images si éclatantes et si va-« riées, qu'il faudrait se les approprier « par intérêt et par goût, si l'on était « assez malheureux pour ne les point re-« chercher par principe et par devoir. » Cependant, il faut l'avouer, l'illustre orateur se plaignait déjà qu'on énervait l'éloquence évangélique en négligeant la science et en oubliant le langage de la religion; mais, depuis, ce défaut est devenu presque un sujet d'éloge de la part de quelques jeunes prêtres, que les mécomptes de leurs devanciers n'ont pu éclairer encore sur l'effet salutaire de la prédication biblique. L'usage des saintes Écritures fait sentir surtout son heureuse influence dans les livres de piété et de dévotion; il les rend recommandables à proportion qu'ils en expriment l'esprit et en empruntent le langage. L'apôtre l'a si bien dit : *Toute lecture qui est inspirée de Dieu est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, pour conduire à la piété et à la justice.* Ce qui a répandu dans toute la chrétienté l'admirable livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* et ce qui l'a fait regarder comme le *meilleur qui soit sorti de la main des hommes*, c'est qu'il n'est qu'un tissu de passages des livres saints.

Il est incontestable que les saintes Écritures sont la propriété des fidèles en général et même du genre humain tout entier, appelé à la connaissance de la vérité; mais il est également incontestable que l'on peut être chrétien sans lire la Bible, puisque les premiers disciples des apôtres ont embrassé la foi dans un temps où le Nouveau-Testament n'était point encore écrit et où l'Ancien-Testament n'était pas traduit dans la langue de chacun des néophytes. Cet obstacle à la lecture des livres saints a disparu, et les sociétés bibliques les ont reproduits dans presque toutes les langues parlées.

Cette lecture doit-elle être généralement permise à tout le monde indistinctement, et en sera-t-il ainsi de toutes les parties de la Bible sans exception? La masse des protestants est pour l'affirmative, quoique de bons esprits parmi eux aient mis en question l'utilité de la lecture de l'Ancien-Testament dans son ensemble par les enfants ou par les adultes dénués de toute culture intellectuelle. L'Église catholique, où règne une autorité toujours subsistante, pense qu'il en est de l'Écriture comme des sacrements, également destinés à tous les fidèles, mais constamment sous la direction des pasteurs, qui, en définitive, jugent quels sont les *adultes dénués de toute culture intellectuelle*, quels les indignes, quels les capables d'en faire un mauvais usage.

L'Église ne s'oppose point à la lecture des différentes versions des Écritures dénombrées à l'article BIBLE; seulement le pape Innocent III, vers la fin du XI[e] siècle, recommandait de s'informer quels étaient les auteurs d'une version en langue vulgaire. La première défense de lire la Bible traduite fut prononcée au concile de Toulouse en 1229, et il s'agissait de la version des Vaudois ou Albigeois. Nicolas Oresme traduisit la Bible en français sous le règne de Charles V, mort en 1380; cette traduction n'a jamais été censurée ni défendue. L'Église catholique a voulu prévenir toute œuvre frauduleuse qui pourrait ressembler à celle de Marcion (*voy.*), mais elle n'a jamais prétendu priver ses enfants de la lecture d'un livre qui est la base de leur instruction religieuse et la nourriture de leurs âmes. Les prohibitions du concile de Toulouse, toujours en vigueur, furent

confirmées, dans le xvie siècle, à l'apparition des bibles protestantes, par le concile de Trente, et par des conciles particuliers à la publication de la Bible de René Benoît, comme trop conforme à celle de Genève. On les vit se renouveler au sujet du Nouveau-Testament de Mons et dans la grande affaire des cent-et-une propositions. Cependant, alors même l'épiscopat français favorisait la publication et la lecture de quelques traductions du Nouveau-Testament qui n'étaient point suspectes et dans les termes que voici : « Il est nécessaire de vous « instruire des maximes de l'Église tou« chant la lecture des livres saints; elles « sont fondées sur l'Écriture même et sur « l'autorité des saints Pères. Il serait à « désirer que tout le monde fût capable « de lire l'Écriture sainte avec fruit. « Nous reconnaissons que cette lecture « peut être très utile aux personnes de « l'un et de l'autre sexe qui sont en état « d'en faire un bon usage, qui la font « avec un désir sincère d'en profiter, « dans un esprit humble et docile aux « conseils de leurs pasteurs et sous la « dépendance des supérieurs légitimes. « Nous y exhortons les fidèles qui se « trouvent dans ces heureuses disposi« tions. Heureux, si nous pouvions aug« menter en eux le goût de cette sainte « lecture et si nous les voyions mettre à « profit les grandes vérités et les divins « préceptes qui y sont renfermés!... Il « est donc certain, et c'est l'esprit de la « *constitution*, que si la lecture de l'É« criture sainte est par elle-même très « utile et très salutaire, elle n'est pas « néanmoins nécessaire en tout temps, « en tout lieu et à toutes sortes de per« sonnes; qu'elle peut être défendue « quelquefois, comme elle l'a été dans « certaines circonstances; que les évê« ques sont en droit de ne pas la per« mettre ou de l'ôter à ceux qui pour« raient en faire un mauvais usage; qu'on « ne doit la lire qu'avec la subordination « qui est due aux supérieurs. » Tels sont les principes du clergé de France sur la lecture des livres saints, solennellement proclamés par Bossuet, consignés dans l'*Instruction pastorale de l'assemblée* de 1714, et défendus par Fénélon, par le cardinal de Bissy et par les plus illustres prélats. Tels sont aussi les principes de l'église d'Espagne, comme on le voit dans la *Disertacion preliminar* de la traduction espagnole de la Bible par le père Philippe Scio de San-Miguel, précepteur du prince des Asturies et depuis évêque de Ségovie, et ceux de l'église d'Italie, exprimés dans la Bible italienne d'Antonio Martini, archevêque de Florence, dédiée au pape. Quant aux sentiments des catholiques allemands, ils sont hors de tout doute, puisque les ecclésiastiques les plus éclairés ont pris une part active aux travaux et aux succès des sociétés bibliques (*voy.* BIBLIQUES).

Nous ne nous arrêterons pas dans ce moment à parler des règles pour l'intelligence des saintes Écritures : ce sera l'objet d'articles séparés. *Voy.* HERMÉNEUTIQUE ou INTERPRÉTATION, EXÉGÈSE, etc. J. L.

ÉCRIVAIN, *voy.* COPISTES, CALLIGRAPHIE et ÉCRITURE (ci-dessus p. 155).

ÉCROU (anciennement *écroue*, *escroué*, *écroë*, *escroë*, *escrue*). De nos jours, cette expression n'est plus employée dans la langue du droit que pour désigner l'acte qui constate l'incarcération d'un individu arrêté, l'existence du titre légal qui permet ou ordonne sa détention, et l'accomplissement des formalités prescrites. Mais dans l'ancienne jurisprudence ce mot recevait plusieurs autres acceptions. L'article 3 du titre I de la coutume du comté de Saint-Pol en Artois se sert du terme d'*escrue* comme synonyme de la déclaration de *cotterie* que le vassal doit fournir à chaque mutation de seigneur. On nommait *écroue* les rôles ou états de la dépense journalière de la maison du roi. Dans l'art. 20 de l'ordonnance de Charles VI, de mai 1413, le mot *escroé* est employé dans le sens de décharge, et dans l'article 24 de l'ordonnance de François Ier, de juin 1517, sur la juridiction des élus, on donne le nom d'*escroues* aux rôles que les receveurs des tailles et aides les délivrent aux sergents pour faire rentrer les deniers dans les caisses du roi. L'édit de Louis XII, d'avril 1499, pour l'établissement dans la ville de Rouen de la cour de l'échiquier de Normandie, ap-

pelle *escrouës* les écritures contenant l'exposé des faits et des moyens des parties. Enfin les articles 175, 191 et 192 de la coutume de Normandie ne paraissent mettre aucune différence entre les *escroës* et les aveux, en matière féodale. Cependant, selon Houard (*Dictionnaire de la coutume de Normandie*), le premier de ces termes désigne plus particulièrement un acte dans lequel les droits qui en sont l'objet sont exposés avec l'étendue nécessaire pour les rendre incontestables. C'est en ce sens, suivant le même auteur, que les ordonnances de l'échiquier, en 1497, et l'ancien *style du pays de Normandie* portent que les sergents donneront leurs exploits par *écroue*, c'est-à-dire que les points en contestation et les motifs de demande ou de défense y doivent être développés. Parmi les diverses étymologies données à ce mot, celle qui le fait venir du latin *scriptura* nous paraît la plus vraisemblable. — *Écrouer*, c'est inscrire l'acte d'écrou sur le registre d'une prison, au moment de la remise d'un prisonnier entre les mains du gardien.

Le Code de procédure détermine les énonciations que doit contenir l'écrou du prisonnier pour dettes. A défaut d'observation des formalités voulues, le prisonnier peut faire prononcer la nullité de l'emprisonnement; mais cette nullité n'entraîne pas celle des *recommandations* (art. 789). On nomme ainsi les actes par lesquels on donne connaissance au gardien d'une prison d'une nouvelle cause d'emprisonnement survenue contre une personne déjà détenue. La loi règle ce qui concerne le registre que doivent tenir les gardiens des maisons d'arrêt, des maisons de justice et des prisons (Code d'instr. crim., art. 607 et suiv.), mais nous ne connaissons, en matière criminelle, aucune disposition législative indiquant ce qui constitue l'écrou proprement dit. E. R.

ÉCROUELLES, *voy.* SCROFULES.

ÉCRU (*crudus*), *voy.* FIL et SOIE.

ÉCU. Ce mot (dérivé de *scutum*) désigne dans nos vieux écrivains, à partir du règne de Philippe-Auguste, le bouclier (*voy.*), qui ne fut complétement abandonné qu'au commencement du XVIIe siècle. L'écu (ou plutôt *escu*) était surtout à l'usage des chevaliers et hommes d'armes; le bouclier de l'infanterie était désigné sous le nom de *targe*, *pavois*, etc. (*voy.*). La forme de l'écu a éprouvé des variations assez notables : il était sous Charles VI de petites dimensions et d'une forme tout-à-fait semblable à celle de l'écusson (*voy.*) adopté parmi nous pour la représentation des armoiries. On le portait au cou ou à l'arçon de la selle; et au moment d'un combat ou d'une joûte on l'embrassait, c'est-à-dire on le suspendait au bras gauche; on le voit aussi attaché à la ceinture et appuyé au fourreau de l'épée, dans beaucoup de monuments funéraires.

A partir du milieu du XIIe siècle, on commence à trouver sur les écus les figures héraldiques, dont l'invention était encore très récente, et pour la représentation desquelles la forme même de cette partie de l'armure offrait le champ le plus commode. On y peignait en outre les emblèmes et les devises amoureuses du chevalier. C'est par ce motif que l'écu figurait dans la cérémonie de la dégradation (*voy.*), où on le traînait, la pointe en haut, à la queue d'une jument, après quoi il était mis en pièces à coups de marteau.

Ces écus étaient d'ordinaire en bois couvert de cuir et garnis d'un bord en métal, quelquefois seulement en cuir bouilli. On sait que les nouveaux adeptes en chevalerie le portaient d'ordinaire *uni*, c'est-à-dire sans armoiries, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu par quelque haut-fait le droit d'y faire peindre les emblèmes propres à le rappeler. Il est souvent question d'écus enchantés dans les poèmes de chevalerie, et l'Arioste et le Tasse ne les ont pas oubliés.

L'usage de l'écu s'est conservé jusqu'au temps de François Ier, où il a été remplacé par la rondelle ou rondache (*voy.*) en fer ou en acier poli.

Le mot *écu* désigne encore en France et dans quelques contrées voisines une pièce de monnaie sur laquelle sont figurées les armoiries du prince ou de la nation : il en sera traité dans l'article suivant. C. N. A.

ÉCU (numismatique), en italien *scu-*

do, en espagnol *escudo*, en allemand *Thaler* (*voy.* aussi DOLLAR), nom de monnaie dont on a vu l'étymologie dans l'article précédent.

La première mention que nous ayons d'une monnaie de France qui porte le nom d'*écu* se trouve dans un avis donné au roi Philippe-le-Hardi sur ses monnaies, au commencement de son règne et avant 1279. Il y est dit *que li roy fit faire sa monnoye d'or à l'escu, et denier d'or aussint à la couronne, de 10 sols parisis.* On ne possède point cette monnaie dans les collections; le premier écu d'or connu est du règne de Philippe de Valois (*denier d'or fin, à l'escu*). L'écu semé de fleurs de lys que le roi tient de la main gauche fut cause qu'on appela cette monnaie *denier* ou *florin à l'escu.* Dans la suite, ils furent nommés *escus vieils*, pour les distinguer des *écus d'or à la couronne*, qui furent commencés sous Charles VI, et des *écus d'or au soleil* que fit faire Louis XI.

Cependant, vers le commencement de la troisième race, c'est-à-dire sous les règnes de Louis VI et Louis VII, 1108 à 1180, nous trouvons sur la monnaie d'or d'un côté une croix et de l'autre côté un *écu* semé de fleurs de lys sans nombre; mais le nom d'écu n'était point encore donné à cette monnaie. C'étaient des *sols d'or*, des *francs*, des *florins*, des *bezants*, des *deniers d'or* (*voy.* ces mots).

Le roi Jean, à l'imitation de son père, fit fabriquer au commencement de son règne des *deniers d'or à l'escu.* Le désordre qui régnait alors dans les monnaies, leur affaiblissement et l'extrême variation des valeurs qui en était la suite, occasionna un décri auquel le roi crut remédier par une ordonnance du 28 décembre 1355, dans laquelle il promettait que lui et ses successeurs feraient doréna vant *perpétuellement bonne monnoye et stable.* Il est curieux de voir les variations du cours que le peuple donna au *florin d'or à l'escu*, depuis la dix-huitième année du règne de Philippe de Valois jusqu'à la troisième année avant la mort du roi Jean : de 1345 à 1360, l'écu vaut depuis 14 jusqu'à 53 sous; dans la même année, il descend de 37 à 16 sous; dans une autre il monte de 16 à 42, puis retombe deux mois après à 12 (*voir* Le Blanc, *Traité des monnaies de France*, pages 276 à 281). Sous Charles VI, en 1384, les écus furent nommés *escus à la couronne*, à cause de la couronne qui surmonta l'écusson, comme nous le voyons encore sur les louis d'or et les écus avant la révolution et sous la Restauration. Les écus d'or du règne de Charles VI ne furent ni de même titre ni de même poids. A la même époque on fit les *blancs* (*voy.*) et *demi-blancs à l'escu*, et depuis ce temps-là on ne trouve plus sur les monnaies de France que trois fleurs de lys dans l'écu.

Les *écus heaumes* furent ainsi nommés parce qu'il y avait un heaume ou casque sur l'écu.

Sous Louis XII, on ne fabriqua pour monnaie d'or que des écus au soleil et au porc-épic, du même poids que sous le règne précédent.

Sous les règnes de François I[er] et de ses successeurs jusqu'à Henri III, on frappa des écus, des demi-écus, des quarts d'écu, et même des demi-quarts d'écu; et sous ce dernier roi, des doubles et quadruples écus. Pour faire connaître que le quart d'écu d'argent valait le quart de l'écu d'or, on mit à côté de l'écusson ces chiffres IIII, et sur le demi-quart d'écu, pour marquer qu'il n'en valait que la huitième partie, on mit V III.

Sur un écu d'argent de Henri IV, de 1589, est écrit en toutes lettres à l'exergue : DEMI-ESCV.

Depuis la mort de Henri III jusqu'en 1594 que Henri IV fut maître de Paris, le peuple avait haussé le cours des monnaies, et il n'y avait plus de véritable quart d'écu, ce qui jetait dans les comptes une grande confusion; une ordonnance de Henri IV, de 1602, prescrivit de reprendre le compte *à livre* et d'abolir celui *à escu.*

Sous Louis XIII, en 1641, fut fabriquée une nouvelle monnaie sous le nom de Louis d'argent, ou de pièce de 60 sols*, que l'on nomma communément *écu blanc*, et dont on fit des divisions

(*) Nous parlerons de la valeur du sou à ce mot. Il n'en existait point avant le règne de Louis XIV, et jusque-là ce mot avait désigné une valeur fictive.

sous le nom de louis de 30, de 15 et de 5 sols. On n'avait jamais fabriqué d'espèce d'argent aussi pesante que les *écus blancs*. Cette monnaie fut exécutée par l'habile et célèbre graveur Varin. Il est à remarquer que partout où il est parlé d'*écus* avant 1641, il faut toujours l'entendre de l'écu d'or.

Enfin, sous le règne de Louis XIV, cessèrent tous les abus qui naissaient du surhaussement du prix des monnaies et du désordre qu'introduisait dans le royaume l'usage des monnaies étrangères. Une ordonnance de 1652 regla le prix et le cours des monnaies, et on décria non-seulement les monnaies étrangères, mais encore les anciennes monnaies de France.

L'écu blanc de 60 sous eut cours: c'est notre petit écu ou écu de trois livres, dont le double était l'*écu de six livres*, qui servit jusqu'au moment où le calcul décimal prévalut, et que nous eûmes les écus de cinq francs ou de cent sols. Toutefois en français, *un écu*, dans le sens absolu, veut toujours dire trois francs, cent écus trois cents francs, et mille écus trois mille francs. La routine n'est jamais d'accord avec les réformes, et il faut bien du temps pour modifier les habitudes des peuples. D. M.

En Italie, on a des *scudi* d'or et des *scudi* d'argent : leur valeur nominale varie d'un état à l'autre, suivant leur valeur intrinsèque ou le besoin des gouvernements. En Espagne, l'*escudo* est une valeur fictive ou de compte. En Allemagne, il y a des écus à la couronne (*Kronenthaler*), dont on fait usage dans tous les états du midi et qui valent 5 fr. 88 cent.; les écus saxons de 24 *bons gros* et d'une valeur de 3 fr. 90 c.; les écus prussiens de 3 fr. 70 cent. et qui se subdivisent en 30 *gros d'argent* (*Silbergroschen*).

Le nom de *Thaler* est une abréviation de l'adjectif *Joachimsthaler*; car les premiers écus allemands ont été frappés en 1517 à Joachimsthal, en Bohême, où les comtes de Schlick venaient de découvrir une riche mine d'argent. Ayant été autorisés à en fabriquer de la monnaie, ils attachèrent à leurs pièces le nom de la ville, et de ce nom, auquel dans le public on substituait aussi celui de *Schlickthaler*, vint celui de *Thaler* tout court, mot que dans la haute Allemagne on prononce *daler* et dont est venu aussi le mot *dollar* (*voy.*). Outre les *Kronenthaler*, nous devons mentionner les *rixdaler* (*Reichsthaler*), qui avaient cours dans tout l'empire (de là leur nom), mais qui maintenant ont fait place à l'écu saxon et ne sont plus guère en usage sous ce nom que dans la Scandinavie; les *écus d'Albert* (*voy.*), usités dans la Vieille-Prusse, dans la Courlande et dans la Livonie; les *écus feuillés* (*Laubthaler*), qui n'étaient autres que les grands écus français de six livres, et les *écus à effigie* (*Speciesthaler*), au sujet desquels il y a eu deux *conventions* différentes, l'ancienne et la nouvelle, et qui sont encore usités dans le Danemark, etc. En général, on entend en Allemagne par le nom de *Thaler* environ 4 fr. de notre monnaie. J. H. S.

ÉCUEILS, *voy.* BANC et RECIFS.

ÉCUME (*spuma*), substance de nature diverse, de couleur variable, qui surnage dans les liquides en fermentation ou en ébullition (*voy.*). Elle est ordinairement composée de matières albumineuses, qui, coagulées par la chaleur ou par les acides et devenant spécifiquement plus légères ou soulevées par des gaz, s'élèvent à la surface des liquides, lesquels deviennent alors plus purs et plus transparents. Lorsque le moût fermente, la chaleur, l'alcool et les acides qui se développent alors contribuent à coaguler le mucilage et à former ainsi une couche épaisse d'écume qui couvre la surface de la cuve (*voy.* VINIFICATION). Pareille chose a lieu pendant la clarification des sirops dans les raffineries et dans la préparation du bouillon (*voy.* CLARIFICATION).

Par analogie d'aspect, on donne le nom d'écume à l'eau qui se brise contre les rochers et qui semble bouillir, de même qu'à la salive blanchie par son mélange avec l'air qui s'échappe de la bouche du cheval fatigué par le mors, ou de celle du malheureux en proie aux attaques de l'épilepsie. C'est dans ce sens qu'on dit *écumer de colère*. F. R.

ÉCUME DE MER, espèce de polypier (*voy.*) voisin des éponges et dont le nom scientifique est *alcyonium*.

Mais on donne encore le nom d'*écume de mer* à une espèce de talc, composé de silice et de magnésie, très mou, léger, d'une cassure terreuse et pulvérulente, et tellement spongieux qu'on l'a comparé à l'écume. Ce minéral, d'un jaune pâle, se trouve surtout en Grèce, aux environs de l'ancienne Thèbes, et dans l'Asie-Mineure, près de Koniah. On l'a aussi trouvé en Espagne et en France, dans les carrières de Montmartre, proche Paris. Lorsqu'il vient d'être tiré de terre, il est si mou qu'on peut le façonner à la main et le couper au couteau comme de la cire; à l'air il se durcit et reçoit un très beau poli. En Orient on en fait l'objet d'une industrie assez importante : on en fabrique des pipes de diverses grandeurs dont le principal entrepôt est à Trieste. Les pipes façonnées à Constantinople et dans d'autres villes du Levant sont ensuite taillées à Nuremberg, à Leipzig, à Hambourg, etc., et les fumeurs les recherchent comme un objet de luxe. La fumée leur donne peu à peu une teinte foncée qui ajoute encore à la valeur qu'on y attache. S.

ÉCUMEURS DE MER, *voy.* PIRATES.

ÉCUREUIL (*sciurus*). Cet agile et joli petit animal se distingue des autres mammifères de l'ordre des rongeurs dans lequel on le classe, surtout par sa queue longue et touffue, qu'il relève en panache au-dessus de son corps. Son pelage est teint de diverses couleurs, et sa taille varie selon les espèces. Il a les sens assez développés, la tête large, les yeux saillants, les oreilles ordinairement surmontées d'un pinceau de poils qui les dépasse de plusieurs lignes. Il peut porter les aliments à sa bouche avec ses pattes antérieures. Les naturalistes le caractérisent surtout par des incisives inférieures très comprimées, et par ses doigts, au nombre de quatre devant, de cinq derrière. Le trait le plus saillant dans les habitudes de ce petit animal, c'est l'impulsion irrésistible qui le porte sans cesse à grimper avec une agilité que favorisent sa forme svelte et la disposition de ses membres armés d'ongles crochus, plus longs postérieurement qu'antérieurement. Les écureuils vivent au milieu des forêts, sur les arbres, où ils construisent dans la bifurcation de quelque branche des espèces de nids, formés de bûchettes, et dans lesquels habite toute une famille. Plus rarement ils creusent un terrier. Leur nourriture se compose de fruits secs, de grains, d'écorces. On les trouve dans le nouveau comme dans l'ancien continent. De leurs nombreuses espèces, nous ne citerons que l'*écureuil commun*, répandu dans toute l'Europe et qu'on y apprivoise pour sa gentillesse, blanc sous le ventre, et d'un roux vif sur le dos, long de 7 à 8 pouces. Il ne s'engourdit pas pendant l'hiver, comme plusieurs autres rongeurs. D'une propreté achevée, on le voit sans cesse occupé à lustrer son poil. Sa chair est bonne à manger.

Dans le nord de l'Europe et de l'Asie, le pelage de cette espèce devient, en hiver, d'un gris cendré, et fournit la jolie fourrure qu'on connait sous le nom de *petit-gris*. C. S-TE.

ÉCURIE et **ÉTABLE**. Dans nos climats, les écuries et les étables sont indispensables pour donner asile aux animaux lorsqu'ils reviennent du travail; car les exposer aux intempéries de l'air après une journée laborieuse serait vouloir leur mort ou une suite de maladies qui les mettraient hors de service. Dans les pâturages, les animaux restent sans abri pendant plusieurs semaines; mais s'ils n'éprouvent aucune incommodité, cela vient de ce qu'ils ne prennent pas d'exercice violent et de ce qu'ils ne passent dans ces pâturages que le temps de la belle saison; dès l'automne on les retire dans des écuries adaptées à l'espèce d'animaux que ces bâtiments doivent contenir.

Ainsi le local destiné à recevoir les moutons doit être vaste, aéré, quoique chaud, afin de laisser échapper les exhalaisons causées par le rassemblement de ces animaux. Pour le gros bétail, les écuries doivent être spacieuses, chaudes sans doute, mais certainement moins qu'elles ne le sont pour l'ordinaire; car un pareil excès tend à rendre l'animal faible, languissant, impressionnable aux différents degrés de la température, en un mot à détruire sa santé. Enfin les

écuries destinées aux chevaux sont celles qui demandent dans leur construction le plus d'habileté et de discernement ; en effet, quels animaux exigent pour leur conservation de si grands soins d'hygiène et méritent mieux par les services qu'ils rendent à l'homme que ce dernier s'occupe à prolonger leur vie? Ces écuries doivent être, autant que possible, situées dans des lieux secs, jouissant d'un air libre, exposées au levant, facilement aérées pour l'été et préservées des vents froids qui règnent en hiver. Le constructeur doit faire en sorte que le jour vienne d'en haut et frappe sur la croupe des chevaux si l'écurie est simple; si elle est double, il peut introduire la lumière par les deux bouts, et jamais de manière à ce qu'elle donne sur les yeux des chevaux. Dans les maisons de campagne et dans les grands hôtels, où la place ne manque pas, on a quelquefois trois écuries différentes : l'une pour les chevaux de selle, l'autre pour ceux de voiture, et la dernière pour les chevaux malades ou les juments qui ont fait le poulain; car il est important qu'elles puissent vivre en paix et aient un local d'une dimension plus vaste. Une écurie, pour être complète, doit avoir un lit pour le palefrenier, un escalier intérieur conduisant au grenier à foin, un dépôt pour l'avoine et une chambre attenante pour les harnais; de plus, on doit y entretenir une grande propreté, et favoriser l'écoulement des eaux et l'enlèvement des fumiers, afin de chasser l'humidité qui est fort contraire à la santé de ses habitants. A. Kr.

ÉCUSSON. C'est proprement un petit écu (*voy.*). Sa forme, du moins en France, est celle d'une sorte de triangle ou plus souvent de rectangle, portant une pointe en bas, et dont le côté supérieur, horizontal, est fréquemment remplacé par deux échancrures régulières. C'est dans cet espace ou *champ* que l'on représente les diverses figures qui constituent les armoiries et emblèmes (*voy.*) d'une personne noble, d'une ville, d'une confrérie ou d'une nation. L'écusson peint ou gravé se place, comme on sait, sur les meubles et autres objets appartenant au noble titulaire, sur les panneaux de sa voiture, sur la porte de son hôtel, sur les livres, armes, bijoux et autres objets à son usage. A une certaine époque du moyen-âge, les dames châtelaines portaient des robes *mi-parties*, où étaient brodés leurs écussons et ceux de leurs époux.

La forme de l'écusson varie suivant les pays. En Angleterre, il est souvent de forme ovale, comme celui des femmes non-mariées en France; celui des Allemands est très varié, et parfois d'un dessin tourmenté et bizarre.

Quelques grandes familles, et souvent des maisons souveraines, placent sur le milieu de leur écusson un autre plus petit qui est dit *brochant sur le tout :* ainsi la maison d'Angleterre, depuis George Ier, charge l'écusson royal du petit écusson de Brunswic ; de même en Autriche, à Naples, etc. C. N. A.

ÉCUYER. Ce mot a reçu à différentes époques des acceptions très diverses, mais qui peuvent toutes se rapporter à une même étymologie. Il dérive certainement, quoi qu'en ait dit Fauchet, de *scutum*, l'écuyer ayant été dans le principe le serviteur chargé de porter le bouclier et les armes de son maître, puis successivement occupé des autres soins de sa maison, de sa table, de ses chevaux (dans ce dernier cas, on a supposé que ce mot pouvait venir d'*equus*), etc.

Cette désignation est fort ancienne : elle se retrouve chez les écrivains latins, surtout du bas-empire, sous les noms de *scutifer*, *scutarius*, *armiger*. Dès les premiers temps du moyen-âge, on voit les écuyers, au moment d'un combat, former une seconde ligne derrière leurs maîtres, tout prêts à les défendre, à leur fournir de nouvelles armes et un cheval frais, et à garder leurs prisonniers. L'institution de la chevalerie donna une nouvelle importance à ces fonctions, auxquelles ne s'attachaient nullement nos idées modernes de domesticité. Le titre d'écuyer d'un chevalier illustre était envié par les fils des plus nobles familles; c'était d'ailleurs un degré à franchir entre le rang de simple page et celui de chevalier. On leur donnait encore le nom de *varlet* ou *valet*, que Villehardouin applique même, comme nous l'a-

vons dit (*voy.* Chevalier), au fils de l'empereur de Byzance.

Les écuyers combattaient aussi dans l'occasion : nous avons fait remarquer au même lieu que plusieurs figuraient au combat des Trente et que ce fut un simple écuyer appelé Jacques de Saint-Martin, qui tua Chandos à l'escarmouche du pont de Lussac, en 1369. Mais ils étaient maintenus dans un rang inférieur à celui des chevaliers par la défense de porter les éperons d'or, le haubert, la cotte d'armes, etc., et par certaines prérogatives exclusivement réservées à ceux-ci. Les écuyers pouvaient posséder aussi certains fiefs de peu d'importance, qu'on désignait pour cela sous le nom d'*écuage*.

Après l'extinction de la chevalerie, le titre d'écuyer servit encore à qualifier la noblesse du dernier ordre, et beaucoup de roturiers s'en emparèrent sans scrupule. Destouches le rappelle d'une manière fort plaisante dans une des meilleures scènes du *Glorieux*. Les Anglais emploient de la même manière le mot *esquire* (par abréviation *esq.*), qui a évidemment la même origine (*voy.* l'article).

On voyait encore dans l'ancienne maison des rois de France un *grand-écuyer*, chargé de la surveillance des écuries et équipages du roi, qui portait l'épée devant lui à ses entrées solennelles, comme jadis le connétable*; un premier écuyer de la grande écurie et un de la petite, un écuyer cavalcadour (*voy.*), un écuyer tranchant, qui coupait les viandes devant le roi, comme avait fait Joinville à la table de saint Louis, un écuyer-bouche, etc. Toutes ces charges, rétablies pour la plupart sous l'empire et sous la Restauration, ont définitivement disparu depuis la révolution de 1830.

On a donné encore le nom d'écuyer à un serviteur d'un ordre plus élevé que les autres, dont les fonctions se bornaient à donner la main à une dame de qualité dans ses courses et visites. Cet usage se retrouve dans les romans espagnols, même du siècle dernier.

(*) On l'appelait, pour abréger, *M. le grand*, et ce titre rappelle le mot odieux de Louis XIII sur la mort de l'infortuné Cinq-Mars (*voy.*).

Enfin nous appelons encore aujourd'hui *écuyers* les personnes qui ont la réputation de savoir bien monter et gouverner un cheval. *Voy.* Équitation. C. N. A.

EDDA. On désigne sous ce nom deux codes religieux dépositaires des croyances scandinaves. Le mot *Edda* se retrouve dans les langues du Nord, soit dans le sens d'aïeule, soit dans celui de loi : dans l'un et l'autre sens il atteste le respect dont furent entourées ces antiques traditions. Les deux Edda remontent à des époques différentes : la première, l'*Edda poétique* ou versifiée, fut composée en Islande à la fin du XIe siècle, cinquante ans environ après l'introduction du christianisme dans cette île, par Sæmund-Sigfuson, surnommé *le Sage*, qui, à la vue de la nouvelle doctrine qui effaçait la religion de ses pères, animé d'un zèle patriotique pour ses croyances longtemps respectées, employa son temps et sa science à en sauver au moins quelques débris. L'Edda poétique se compose en effet de fragments plus ou moins complets, plus ou moins intelligibles, empruntés à la tradition orale qui les avait transmis dans les familles à travers les générations successives des anciens habitants de la Norvège, dont une nombreuse colonie occupa l'Islande au IXe siècle. L'*Edda en prose* fut rédigée cent ans après l'autre par l'historien Snorro-Sturleson, qui, voulant joindre aux documents historiques contenus dans ses savants écrits un précis aussi complet que possible des dogmes religieux de sa nation, commenta en prose les oracles de l'ancienne Edda, en suppléant aux lacunes qu'elle présente par des récits circonstanciés propres à jeter du jour sur une foule de passages et à développer les formules mystérieuses que la poésie n'avait fait qu'indiquer.

Si l'on ne considérait l'Edda, soit en vers, soit en prose, que d'après la date de son apparition, on serait tenté de contester son importance et de la mettre au niveau de toutes les œuvres purement idéales qui inondèrent l'Allemagne au moyen-âge. Mais si sa publication date du temps des croisades, son sujet, sa substance, sa forme même, se rattachent à

une époque beaucoup plus reculée et lui assurent une haute autorité. Dépositaire des traditions d'un grand peuple que ses destinées longtemps incertaines ont conduit d'Asie en Europe, du sud au nord, de la terre à la mer, qui, poussé sur les côtes désertes de la Scandinavie, occupa toutes ses îles, peupla tous ses écueils, envahit de là tous les fleuves de l'Europe qu'il remplit de la terreur de son nom, l'Edda nous retrace les premières croyances de ce peuple, ses dogmes religieux, ses légendes poétiques, ses mœurs empreintes d'une sauvage énergie, ses chants de mort et de victoire. Elle nous montre, dans sa mythologie comme dans son histoire, la lutte de l'homme contre une nature rebelle, du bien contre le mal, des Ases contre les Iotes. Elle nous peint à grands traits la création du monde et les principaux phénomènes de son existence; elle personnifie toutes les forces naturelles d'après le sombre aspect qu'elles présentent dans le Nord, et, au milieu de leur conflit terrible, elle jette les noms de ses guerriers, de ses héros, dont les proportions gigantesques atteignent bientôt la stature des dieux. C'est ainsi qu'elle célèbre la gloire d'*Odin*, le roi suprême, celle de *Thor*, dieu de la discorde, celle de *Balder*, dieu de la paix, et d'une foule d'autres divinités qui sont autant de vivants symboles. C'est ainsi qu'elle représente le monde entier sous la forme de l'arbre mystique *Ygdrasil*, dont les branches s'élèvent jusqu'au ciel, où elles sont émaillées d'étoiles, tandis que sa base traverse la terre et plonge jusqu'au fond de l'enfer. A ces grands tableaux s'en mêlent d'autres plus simples, d'où la trivialité n'est pas toujours exclue; car l'Edda est un mélange de tous les styles, de tous les degrés de civilisation. Sa langue est l'ancien scandinave parlé jadis dans la double péninsule du Danemark, de la Suède et de la Norvège, par les ancêtres des habitants actuels, peuple de race indo-européenne, dont les mœurs et l'idiome règnent encore en Islande dans toute leur pureté primitive. Cette langue scandinave, mère du suédois et du danois, est sœur du saxon, du tudesque, du gothique; elle se distingue de ces divers idiomes par plus de concision, de rudesse, d'énergie, mais, comme eux, elle n'est qu'une des branches du grand système qui s'étend sur l'Europe, et qui, embrassant, avec les langues germaniques, le grec, le latin, le celtique, le slavon, se résume enfin dans l'antique langue indienne.

L'Edda, considérée en général, se compose de chants lyriques, de récits en vers ou en prose. Le rhythme de ses vers est marqué par la mesure et par l'allitération ou retour des mêmes lettres au commencement des mots les plus saillants. Les poésies contenues dans l'ancienne Edda sont ou mythologiques ou héroïques. A la première classe se rapportent la *Vâuluspa*, ou chant de la création, le *Havamal* ou oracle d'Odin, trois chants sur la cosmogonie, trois sur les exploits de *Thor*, deux sur ceux de *Loke* et de *Freyr*, deux sur la mort de *Balder*, quatre sur divers mythes scandinaves. A la seconde classe appartiennent une vingtaine de poèmes d'une origine toute différente, destinés à conserver le souvenir des principaux conquérants germains. On y trouve les noms de *Vôlsung* et de *Sigurd*, d'*Atle* et de *Gunnar*, de *Brynhild* et de *Gudrun*, des héros et des héroïnes célébrés dans les chants des Minnesinger, et dont la renommée, traversant toute l'Allemagne, pénétra jusqu'aux confins du pôle.

L'Edda en prose, commentant celle en vers, se divise en plusieurs parties : la première, la plus importante, contient toutes les légendes mythologiques et historiques développées dans les deux cycles de *Gylfé* et de *Bragi*; la seconde partie, appelée *Kenningar*, est un long vocabulaire poétique; la troisième, sous le nom de *Skalda*, contient les règles de la prosodie scandinave. Le style de ces traités est généralement fort simple et diffère essentiellement de celui de l'Edda en vers.

Les manuscrits de l'Edda recueillis en Islande sont déposés à Copenhague et à Upsal. Les textes originaux avec leurs principales variantes ont été reproduits et traduits par Resenius et ensuite par Finn Magnusen, à Copenhague, par A. Afzelius, à Stockholm. Le savant philologue Rask a également consacré ses soins

à la révision de l'Edda, dont on s'occupe encore avec zèle en Danemark, en Suède, en Allemagne, où elle a été commentée par les frères Grimm. F. G. E.

EDELINCK (Gérard), né à Anvers en 1649, occupe un des rangs les plus distingués parmi les graveurs de son siècle. Il reçut dans sa patrie les éléments de son art, mais c'est en France, après que Colbert l'y eut appelé, que son talent acquit tout son développement. Louis XIV le traita avec une faveur toute particulière, et le chargea de graver la *Sainte famille* de Raphaël et la *Visite d'Alexandre à la famille de Darius*, d'après Le Brun. Il grava aussi le *Combat des quatre cavaliers* de Léonard de Vinci. On doit faire un choix entre ses grandes planches, exécutées d'après des tableaux historiques; mais beaucoup de ses figures sont remarquables par leur fini. Un de ses plus beaux ouvrages est le *Crucifiement* d'après Le Brun. Edelinck n'était pas moins heureux dans les portraits, et il a gravé ceux d'un grand nombre de personnages distingués de son siècle. Plusieurs de ces portraits font partie de la collection des hommes illustres, publiée par Perrault. Un burin pur et brillant, une manière large, un trait correct et léger, beaucoup de naturel et de vérité, joints à une harmonie de détails inimitable, assurent aux ouvrages de cet artiste une supériorité incontestable sur tous ceux de sa nation. Edelinck mourut le 2 avril 1707, graveur ordinaire du roi et membre de l'Académie royale de Peinture. Son fils (Nicolas) et ses deux frères (Jean et Gaspard), qui se livrèrent à la gravure, ne l'égalèrent jamais, quoiqu'ils ne fussent pas sans mérite. *C. L. m.*

ÉDEN, en hébreu עדן mot traduit par les Septante παράδεισος, par la Vulgate *paradisus voluptatis*, signifie proprement mollesse, délices, et, par métonymie, un lieu de délices, un paradis. C'était dans l'Éden que, selon la tradition mosaïque, Dieu avait planté le jardin où il établit nos premiers parents et d'où il les chassa après leur désobéissance. Ce jardin, comme ceux des Turcs et des Persans de nos jours, réunissait les deux qualités nécessaires sous un climat brûlant, l'ombre et la fraîcheur. Mais où était situé l'Éden? Il n'y a peut-être pas dans l'Écriture une question qui ait autant partagé les opinions. Les uns l'ont placé en Arménie, en Tatarie, à la place qu'occupe actuellement la mer Caspienne, dans la Mésopotamie, dans l'Assyrie, dans la Syrie, dans la Palestine, dans l'Arabie, sur les bords du Gange, dans l'île de Ceylan, dans les Indes, auxquelles il aurait donné leur nom, dans la Chine, dans un lieu inhabité par-delà le Levant. D'autres l'ont placé en Europe; ceux-ci en Afrique, sous l'équateur, dans les montagnes de la Lune; ceux-là à l'extrémité du midi, dans la Terre de Feu, ou à l'extrémité du nord, sous le pôle arctique. Quelques-uns, ne trouvant sur la terre aucun lieu qui répondît exactement à la description qu'en a donnée la Genèse, s'imaginèrent que Dieu l'avait caché sous la terre; quelques autres prétendirent qu'il était dans la région moyenne de l'air, dans la lune, dans le ciel de la lune, dans le troisième ou même le quatrième ciel. Huet le plaçait au point de jonction du Tigre et de l'Euphrate. Philon et Origène croyaient que l'Éden était purement spirituel. D'autres prétendaient qu'il était invisible, d'autres que c'était une allégorie, d'autres enfin que c'était un tableau hiéroglyphique.

Quant à nous, nous sommes fort portés à croire que l'Éden de Moïse n'était ni une allégorie ni un hiéroglyphe, mais une tradition reposant sur un fait. Ne retrouve-t-on pas effectivement dans les souvenirs de tant de peuples une espèce de vague réminiscence d'un âge d'innocence, d'un âge d'or; et la science, d'accord cette fois avec la tradition, n'a-t-elle pas établi que les premiers habitants de la terre doivent être descendus du plateau de l'Asie centrale? La description que Moïse fait du paradis terrestre, de ce jardin planté par Dieu dans l'Éden, ne peut guère s'appliquer qu'à l'Arménie, malgré les erreurs géographiques qu'il est facile d'y signaler. C'est effectivement dans cette partie de l'ancienne Médie que se trouvent les quatre fleuves indiqués par la Genèse : le Phison ou Phase, le Gihon ou Oxus, le Chidékel ou Tigre, et le Phrat ou Euphrate.

Cette province paraît d'ailleurs avoir été célèbre de tout temps chez les Orientaux. Elle fut le théâtre des grandes et saintes actions racontées dans le Zend-Avesta et des exploits décrits dans le fameux poème persan *Chah Nameh*. Ce fut là enfin que fut fondée Bamian ou Bactra, peut-être la première ville du monde. Moïse, ou quel que soit l'auteur des premiers chapitres de la Genèse, n'a donc fait que recueillir les traditions des temps les plus éloignés sur ces faits antérieurs à l'histoire. E. H-G.

ÉDENTÉS. Cette dénomination désigne un ordre formé par M. Fréd. Cuvier et contenant les tardigrades, les édentés ordinaires, qui se composent des tatous, des oryctéropes, des fourmiliers et des pangolins, et les monotrêmes, qui se composent des échidnés et des ornithorynques.

Le mot *édentés* ne doit pas être pris littéralement. Il en est d'absolument dépourvus de dents (les pangolins, les fourmiliers); d'autres ne présentent qu'une ou deux sortes de dents et jamais d'incisives (les tardigrades); d'autres n'ont que les molaires (les fouisseurs). Chez quelques individus, les deux mâchoires sont pourvues de dents (les narvals, les cachalots); chez d'autres, qui sont absolument dépourvus de dents, la mâchoire supérieure est garnie de fanons (la baleine).

L'ordre des édentés, dans la classification de M. de Blainville, comprend des animaux organisés pour la natation et pour vivre dans la mer (les cétacés); le test qui les recouvre est dur, leurs ongles sont longs et comprimés; leur forme est celle des poissons et ils se terminent par une nageoire horizontale.

L'ordre des édentés est celui qui s'écarte le plus des autres mammifères; on croirait volontiers qu'il est l'œuvre d'une composition particulière. — On a rapporté à cet ordre l'animal fossile du Paraguay, le megatherium, et le megalonyx, trouvé dans les cavernes calcaires de l'Amérique septentrionale. L. D. C.

ÉDESSE (comté d'). La ville d'Édesse, métropole de la Mésopotamie, aujourd'hui le Diarbekir, pays riche et fertile, est située au-delà de l'Euphrate, à une journée de marche de ce fleuve; elle se nommait anciennement *Rhagès*. Ce fut dans cette ville que le vieux Tobie envoya son fils redemander à Gabel dix talents d'argent qu'il lui avait prêtés dans son enfance. Édesse est citée dans l'histoire ecclésiastique comme ayant reçu une des premières, de l'apôtre Thadée, la doctrine de Jésus-Christ (*voy.* Abgar), doctrine dans laquelle ses habitants persévérèrent constamment jusqu'à l'époque des croisades. En 1097 cette ville, qui n'avait jamais été subjuguée par les Infidèles, était gouvernée par des princes grecs. Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, y fut appelé par le dernier d'entre eux, et il lui succéda peu de temps après, ce prince, qui l'avait adopté, ayant péri dans une émeute. Édesse devint alors la capitale d'un nouvel état connu sous le nom de comté. Mais la durée de cet état fut courte; il n'eut que quatre souverains, les deux Baudouin et les deux Josselin. Les trois premiers établirent leur résidence à Édesse, qu'ils rendirent redoutable à toutes les villes environnantes. Le premier Baudouin, vainqueur de tous ses ennemis, avait reçu la soumission de la belle ville de Mélitène, métropole de la Médie, et, maître d'une vaste étendue de pays, il goûtait quelque repos, quand il fut appelé, en 1101, pour succéder à son frère Godefroy au trône de Jérusalem. Il résigna alors toutes ses possessions au seigneur Baudouin du Bourg, son cousin. Celui-ci gouverna dix-huit ans, avec autant de fermeté que de bonheur, le pays soumis à sa domination. Cependant, en 1103, il en céda une partie, située aux environs de l'Euphrate, à un de ses cousins, nommé Josselin de Courtenai (*voy.* Courtenai), du pays de Gâtinais, en France, qui n'avait ni terres ni propriétés. Josselin gouverna ce territoire avec une grande habileté. Mais, en 1104, Baudouin et Josselin, étant allés, avec Boémond et Tancrède, faire le siége de la ville de Carrhes, voisine d'Édesse, furent faits prisonniers par les Turcs et demeurèrent cinq ans en captivité. Tancrède, qui avait échappé, ainsi que Boémond, à la destruction de l'armée chrétienne, gouverna le comté d'Édesse dans

l'absence de Baudouin, et Boémond se chargea du soin de la terre de Josselin. Lorsque les deux prisonniers recouvrèrent leur liberté, Tancrède refusa d'abord de rendre à Baudouin sa principauté; mais se souvenant bientôt de l'engagement qu'il avait pris, il lui remit la ville et tout le pays Il paraît néanmoins que ce refus irrita Baudouin et Josselin, qui bientôt après déclarèrent la guerre à Tancrède. Peut-être y avait-il encore quelque autre motif de rupture entre eux; car Josselin surtout, qui était plus voisin d'Antioche, se montra aussi le plus animé. Tancrède marcha à sa rencontre et perdit d'abord beaucoup de monde; mais son armée, reprenant courage, fit un grand carnage des Turcs, que Josselin n'avait pas eu honte de prendre pour auxiliaires, et lui-même fut forcé de fuir. Les principaux habitants de la contrée et les hommes les plus sensés interposèrent leurs bons offices et parvinrent à réconcilier les deux princes. En 1113 il s'éleva une horrible famine dans le pays d'Édesse. Le territoire où commandait Josselin fut à l'abri de cette calamité: il possédait en abondance des grains et toutes sortes de denrées; mais Josselin ne songea pas à offrir à Baudouin la moindre partie de son superflu. Celui-ci, irrité, le manda auprès de lui sous un prétexte, lui reprocha son ingratitude, le fit charger de fers, et, à force de tourments, l'obligea à quitter le pays qu'il gouvernait et à lui rendre tous les dons qu'il avait reçus du comte. Josselin s'en alla auprès du roi de Jérusalem, qui lui donna la ville de Tibériade avec tout son territoire. En 1118, ce roi etant mort, les grands du royaume se réunirent pour délibérer sur l'élection de son successeur; divers avis furent proposés. Josselin, qui était présent et dont le crédit était devenu grand dans tout le royaume, proposa d'élire Baudouin du Bourg. Cet avis dut étonner de la part d'un homme qui peu de temps auparavant avait été si maltraité par le comte d'Édesse; néanmoins il fut suivi, et Baudouin fut élu roi d'un consentement unanime. Le nouveau roi de Jérusalem ne crut pouvoir mieux réparer ses torts envers lui qu'en lui donnant l'investiture du comté d'Édesse. Josselin, battu dans un combat que lui livra Balak, prince des Turcs, en 1123, fut pris, chargé de fers et conduit dans une forteresse. Baudouin, allant au secours de la principauté d'Antioche, fut surpris par le même Balak peu de temps après et mené dans la même forteresse. Les deux princes furent délivrés par des Arméniens, qui s'introduisirent déguisés dans la citadelle. Josselin fut envoyé par le roi pour aller chercher du secours, et Baudouin se fortifia dans la place avec ceux qui l'avaient delivré.

En 1130, le soudan d'Iconium vint mettre le siége devant une des forteresses du comté d'Édesse. Josselin, vieux, malade et infirme, mais toujours plein de courage, fit appeler son fils et lui ordonna de prendre avec lui tous les chevaliers du comté et de marcher vigoureusement à la rencontre de l'ennemi; mais le jeune Josselin paraissant peu disposé à remplir cette commission, le comte assembla lui-même ses chevaliers et toute la population du pays, et, se faisant placer sur un brancard, marcha à l'ennemi. Le soudan, instruit de son approche, abandonna le siége et se retira dans ses états. Le vieux Josselin, à la nouvelle de cette retraite, se fit déposer à terre, et, levant les mains vers le ciel, les yeux baignes de larmes, il rendit grâces au Seigneur de ce que son nom avait encore paru assez formidable à ses ennemis pour les décider à s'éloigner, et il expira peu après. Son fils se montra peu digne de l'heritage de fortune et de gloire qu'il lui laissait; il renonça au sejour d'Édesse pour aller s'etablir près de l'Euphrate, dans le lieu appele Turbassel, et il y demeura constamment livré au plaisir et au repos, negligeant les soins qu'il aurait dû prendre de sa capitale. Édesse se trouva livrée aux mains des Chaldeens et des Armeniens, qui n'avaient aucune habitude de la guerre et qui ne pratiquaient que les arts du commerce. Les Latins n'y vinrent plus que rarement; il n'y avait dans la ville qu'un petit nombre d'habitants de cette nation. La garnison d'Édesse était composée de mercenaires, qui n'étaient pas même régulièrement payés. A cette epoque, Zenghy, profitant des dissensions qui regnaient entre les

chrétiens, envahit le comté d'Édesse, investit la capitale, entourée de fortes murailles, garnie de tours très elevées et protégée par une citadelle, mais dépourvue de defenseurs. Il s'en rendit maître en 1144, tandis que Josselin, se souvenant un peu tard de cette belle ville, convoquait ses chevaliers, sollicitait ses amis et appelait à son secours le roi de Jérusalem et le prince d'Antioche : ce dernier allégua de vains prétextes et n'envoya point de secours. Édesse fut livrée à la fureur des ennemis; les plus sages des habitants ou ceux qui furent les plus prompts se retirèrent dans la citadelle. L'année suivante Zenghy mourut. Son fils Noureddin se rendit à Mossoul pour y défendre ses droits de succession, et ne laissa dans Édesse qu'un petit nombre d'hommes pour la garder. Josselin, secrètement appelé par les habitants, fut introduit dans la ville, mais ne put s'emparer des tours, qui étaient bien approvisionnées. Il envoya annoncer de toutes parts le succès qu'il venait d'obtenir et appela les princes voisins à son secours; mais Noureddin, instruit de l'événement, parut tout à coup sous les murs d'Édesse avec une nombreuse armée. Les habitants, ne se sentant pas en état de résister, prennent la généreuse résolution de sortir de la ville et de se faire jour à travers les ennemis : on ouvre donc les portes et tous se précipitent à la fois pour sortir. Quelques-uns des ennemis, introduits dans la ville par des passages que leur ont ouverts ceux qui occupaient les tours, poussent vivement les Édessains sur les derrières et les forcent à hâter leur sortie; les habitants, entre deux ennemis, puisent de nouvelles forces et un nouveau courage dans la difficulté même de leur situation, et, triomphant des efforts des Turcs qu'ils avaient en tête, s'ouvrent un chemin par le fer, et parviennent, non sans perdre beaucoup de monde, à atteindre la plaine. Mais de toute cette multitude qui avait resolu de suivre la marche de l'armée chrétienne, il n'y eut que les hommes les plus vigoureux, ou ceux encore à qui leurs chevaux fournirent les moyens de la suivre, qui échappèrent au massacre : tout le reste, hommes, femmes et enfants, périrent étouffés, ou écrasés, ou immolés par le glaive impitoyable des ennemis. L'armée chrétienne se dirigea vers l'Euphrate, qui coule à 14 milles de distance d'Édesse, sans cesse poursuivie, harcelée, attaquée par les troupes de Noureddin et perdant toujours beaucoup de monde. Le comte Josselin parvint à traverser le fleuve et se réfugia à Samosate, dépouillé d'une principauté qu'il n'avait su ni conserver ni défendre, et qui fut ainsi perdue pour le royaume de Jerusalem. La reprise d'Édesse jeta la consternation dans toutes les colonies chrétiennes; elle devint, en Occident, la cause de la seconde croisade. Trois ans après, en 1148, le comte Josselin mourut ignominieusement en prison dans la ville d'Alep. TH. D.

EDGEWORTH (RICHARD LOVELL) naquit en 1744 à Bath en Angleterre. Son père était chef d'une ancienne famille irlandaise et possesseur d'une terre appelée Edgeworthstown en Irlande; les suites de sa naissance furent malheureuses pour sa mère : elle devint paralytique. Privee de toutes les jouissances de la vie active, elle consacra tout son temps à l'education de son fils. Dès ses plus jeunes années elle s'efforçait de développer en lui les sentiments de l'honneur et les principes de la vertu, comptant sur leur influence pour maintenir son autorité sur cet enfant doué à la fois d'une imagination vive et d'un esprit énergique.

Il avait sept ans lorsqu'un événement accidentel tourna son esprit vers la science. Un ami de Mme Edgeworth, Deane, vint lui apporter à Dublin une petite machine électrique, espérant que l'électricité la guérirait de sa paralysie. Quand il voulut l'electriser, il fut surpris de voir que sa machine ne produisait pas d'effet. Le petit Edgeworth lui fit observer que le fil d'archal qui servait de conducteur au fluide s'appuyait contre un gond de la table : Deane embrassa l'enfant et lui donna la permission de venir tous les jours dans son laboratoire. Edgeworth y conçut cet amour pour la science qu'il conserva jusqu'à sa mort.

En 1763 il se fixa à Hare-Hatch en Angleterre. Déjà il commençait à s'occuper de la communication télegraphique,

et enfin il eut le bonheur de voir sa théorie admise dans la pratique. En 1767 il parvint à établir un télégraphe entre Assy Hill et Nettlebed, séparés entre eux par un intervalle de 16 milles anglais. Malheureusement il abandonna cette invention avant de l'avoir portée à la perfection; la télégraphie (*voy.*) fut réinventée en France, et Edgeworth perdit la gloire qu'il en aurait pu tirer. D'autres idées le préoccupèrent : il fit construire deux vélocipèdes, une machine pour couper les navets, une autre pour mesurer les distances, une autre pour mesurer la force que les chevaux dépensent en tirant les poids, et enfin une voiture munie de voiles et de roues qui cheminait avec rapidité et sûreté. Vers cette époque il conçut la première idée de sa théorie favorite, de la possibilité de construire une voiture qui transporterait partout un petit chemin de fer sur lequel en même temps elle avancerait toujours. Il parvint à en construire un modèle, qui servit à démontrer le principe de ce mouvement double et compliqué; mais il n'a jamais pu réunir la force, la légèreté et l'action régulière nécessaires pour rendre ces voitures généralement utiles. Pour toutes ces inventions, la Société des arts lui décerna la médaille d'argent en 1768, et la médaille d'or dans l'année suivante.

L'espace nous manque même pour énumérer simplement toutes les inventions importantes que la science et l'industrie lui doivent, et plus encore pour nommer les hommes faisant la gloire de leur patrie et de leur siècle, avec lesquels Richard Lovell se lia d'amitié. Bornons-nous à signaler parmi ceux-ci M. Day, philosophe aimable quoique excentrique; Darwin, poète et savant, et le plus grand de tous, Watt, inventeur des machines à vapeur.

En 1771 Edgeworth alla en France et s'établit à Lyon. Les Lyonnais s'occupaient alors d'embellir leur ville, d'après le plan de l'architecte Perrache. Elle est bâtie, comme on sait, sur un delta, resserrée entre une chaîne de collines, le Rhône et la Saône. Le plan de Perrache était de détourner le cours du Rhône, et d'éloigner ainsi le confluent des fleuves à plus d'un mille de la ville, qui se serait étendue alors sur ce terrain ainsi obtenu. Quelques observations d'Edgeworth portèrent sur lui l'attention de la compagnie de directeurs, et il se chargea gratuitement de la direction d'une partie des travaux. L'activité et la sage hardiesse de son génie se montrèrent bientôt par la célérité avec laquelle le travail s'accomplissait. La digue qui devait couper le vieux cours du Rhône était déjà si avancée qu'il n'en restait à faire que vingt pieds; on avait creusé une grande partie du nouveau lit pour recevoir les eaux. Edgeworth s'efforçait de hâter l'accomplissement des travaux, ayant été instruit par les vieux bateliers du Rhône que ce fleuve serait bientôt gonflé par les torrents qui descendent en hiver des montagnes de la Savoie. Il voulait doubler le nombre des ouvriers, mais malheureusement les directeurs rejetèrent ses conseils, effrayés par l'idée de ce surcroît de dépense. Un matin il est éveillé par un bruit terrible : il voit tous les habitants qui accourent et se précipitent vers le Rhône; il les suit, il voit le fleuve gonflé comme une mer agitée et couvert des débris de ses travaux. Une grande partie des machines et des matériaux étaient sur une île en face des remparts; il pouvait encore les sauver, mais c'était au risque de sa vie. Edgeworth aborde dans l'île, mais le bateau coule à fond en revenant. L'hiver mit fin aux travaux, cependant on avait déjà gagné un peu de terrain. Pour marquer leur reconnaissance, les directeurs firent don d'un morceau de ce terrain à Edgeworth, qui, peu de temps après, partit pour l'Angleterre. Il n'a jamais revu Lyon.

En 1782 il vint habiter ses propriétés en Irlande. Un intérêt d'un autre genre se présenta à son esprit, le désir de travailler au bien-être moral et physique des paysans sur ses terres et au bonheur de sa patrie. Il trouva les volontaires irlandais *irish volunteers* sous les armes; l'Irlande venait d'arracher au parlement anglais la reconnaissance de son indépendance législative et l'abrogation de la plus sévère des lois pénales contre les catholiques. A travers tout l'éclat de ces triomphes, la sagacité d'Edgeworth démêla la cause de nos mal-

heurs*. Il savait que l'association des volontaires serait supprimée sitôt que la guerre avec l'Amérique serait terminée, et qu'alors l'esprit de résistance que l'appui de ce corps avait inspiré aux députés libéraux ne tarderait pas à s'évaporer. Il se hâta donc de publier une adresse aux volontaires sur la nécessité de réformer la loi sur les élections, de ramener la constitution à ses principes fondamentaux et de rendre la Chambre des députés vraiment représentative et populaire. Il fit signer aux habitants de Longford une pétition qui fut présentée à la chambre; c'était la première pétition pour la réforme. En 1783 il prit sa place dans la convention armée de délégués des volontaires, qui tenait ses séances à Dublin pour préparer des projets de loi et des adresses presentés ensuite à la chambre par les députés liberaux. Edgeworth désapprouva la formation de cette convention, parcequ'évidemment elle était illégale; mais une fois formée, il y porta tout le poids de ses talents et de son courage, parce qu'il croyait y voir quelque germe de salut pour l'Irlande.

En 1798 il entra dans la Chambre des députés. Les volontaires avaient été supprimés; déjà le gouvernement parlait d'une union législative entre l'Angleterre et l'Irlande, et le peuple irlandais n'attendait pour se révolter que les secours de la république française. Il avoua que l'union promettait des avantages à l'Irlande, mais il vota néanmoins contre le projet, comme contraire aux vœux de la nation. Dans le cours de cette session, il réclama l'attention de la Chambre pour un sujet plus important même que l'union, l'éducation du peuple. Il proposa en 1799 un projet de loi pour établir dans chaque paroisse une école primaire qui serait placée sous l'autorité diocésaine et sous celle d'un inspecteur nommé par la Chambre. On approuva son projet, mais l'exécution ne put se réaliser. Ces deux grandes idees qui préoccupèrent Edgeworth, la réforme parlementaire et l'éducation nationale, demeurèrent donc infructueuses pendant sa vie; mais depuis sa mort nous en avons recueilli le fruit.

En 1798 l'insurrection éclata. Edgeworth détestait également les crimes des insurgés et les vengeances atroces des magistrats et de la milice. Il se réfugia avec sa famille dans la ville de Longford.

En 1800 la loi pour former l'union législative fut adoptée par la majorité de la chambre irlandaise; Edgeworth persista dans son opposition, et se retira de l'arène politique, sans tache et sans remords.

Pendant la courte paix d'Amiens, il reçut la visite du professeur Pictet, de Genève, qui le décida à aller en France. Il partit accompagné de sa fille Marie (*voy.* plus bas). Ils furent reçus à Paris avec l'urbanité, l'empressement généreux que les littérateurs français montrent toujours pour les étrangers d'un mérite reconnu. Edgeworth, déjà connu pour ses travaux à Lyon et comme l'auteur d'une brochure *Sur la construction des moulins*, écrite en français pendant son séjour dans cette ville, fut reçu membre de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*. Il vit ce grand monde, cette vieille société de Paris, plus charmante même qu'aux jours de sa prospérité, réunissant à non moins de grâce, à non moins d'esprit, plus de profondeur dans les pensées et dans les sentiments. Il en jouit avec sa fille, et le temps s'écoulait vite au milieu des plaisirs que l'amitié leur procurait. Mais un matin il reçut l'ordre de quitter Paris en vingt-quatre heures. Il se rendit chez Regnier, le grand-juge, qui ne lui donna d'autre explication qu'un ordre réitéré de quitter Paris, parce qu'il était frère de l'abbé Edgeworth (*voy.* plus loin). Il alla donc à Passy; ses amis envoyèrent un mémoire signé de tous leurs noms au grand-juge, et l'exilé lui-même écrivit au premier-consul une lettre tendant à expliquer sa position d'homme de lettres détachée de tout intérêt politique, et annonçant, de plus, qu'il n'était pas le frère, mais le cousin de l'abbé Edgeworth. L'ordre fut révoqué dès le lendemain, et l'exilé rentra dans Paris. Edgeworth ne reçut jamais de réponse à sa lettre au premier-consul, mais il apprit que Napoléon avait désavoué hautement la conduite du grand-

(*) C'est à une noble fille de l'Irlande qu'est dû cet article. S.

juge, disant que loin d'être un crime, c'était un honneur d'appartenir à la famille du fidèle et courageux abbé Edgeworth. Pour se justifier, le grand-juge disait qu'il avait reçu ordre *de nettoyer Paris de la lie du peuple étranger;* un ami d'Edgeworth répliqua : *Distinguons entre la lie et l'élite.*

De retour en Irlande, il reprit ses travaux scientifiques. En 1804 il vit la réalisation d'une espérance longtemps différée. Le gouvernement, effrayé des dangers qui menaçaient les côtes de la Grande-Bretagne, résolut d'établir un système de communication télégraphique: il eut recours à Edgeworth, dont le zèle scientifique et patriotique lui fit oublier les délais et les dégoûts qu'il avait éprouvés. Il travailla avec tant d'ardeur qu'avant la fin de l'année il termina une ligne de communication entre Dublin et Galway. La dépêche et la réponse furent transmises d'une ville à l'autre en huit minutes.

En 1806 le gouvernement forma un comité pour rédiger un projet de loi sur l'éducation nationale : Edgeworth en faisait partie. Puis, en 1809, le bureau des commissaires formé pour examiner la possibilité de défricher les marais et bruyères en Irlande le chargea de la surintendance des travaux d'expérimentation sur un district de 35,000 arpents. Au bout d'une année, il présenta au parlement un rapport, où il déclarait que les marais et bruyères pourraient être défrichés et changés en sol fertile, moyennant une très légère dépense, et que dès les premières années les récoltes seraient assez considérables pour indemniser les cultivateurs. Les années suivantes, il fit des recherches sur l'utilité des ressorts dans les voitures, établissant que les ressorts aident les chevaux à tirer les poids; jusqu'alors on avait cru que le seul effet des ressorts était de rendre les voitures plus commodes.

Edgeworth mourut le 13 janvier 1817. Marié quatre fois, il avait eu le rare bonheur de trouver quatre femmes également bonnes, également vertueuses, également dévouées à leurs enfants. De ces quatre femmes, dont la dernière est encore en vie, il a laissé plusieurs enfants.

Il ne nous reste plus qu'à le considérer comme écrivain. Trop souvent l'on pense peu et l'on écrit beaucoup : Edgeworth au contraire pensait beaucoup et n'écrivit que peu. Pendant son séjour à Lyon il fit une brochure *Sur la construction des moulins;* en 1778 il publia la première livraison de *Harry and Lucy.* En 1798, de concert avec sa fille, il fit paraître *Practical education*, que Pictet fils traduisit en français; la théorie, les données primitives et les idées générales sont de lui, mais miss Edgeworth écrivit cet ouvrage, qui a fait époque dans l'éducation anglaise: en dégoûtant de la vieille routine, fondée sur des préjugés de toute nature et n'aboutissant qu'à l'ignorance, elle nous a fait prendre la raison pour guide et préférer dans l'enseignement les choses aux mots, et cultiver l'esprit des enfants plutôt que leur mémoire. En 1802, il nous donna *Poetry explained*, ensuite *Readings on poetry* et le *Rational primer*, trois excellents livres pour les enfants. En 1808, il publia *Professional education*, ouvrage non moins utile, non moins estimé que *Practical education.* Son essai *Sur la résistance de l'air* parut en 1783; l'essai sur l'*Application des ressorts aux charrettes* en 1812; et l'essai *Sur les chaussées et voitures* en 1813. On lui doit encore un grand nombre de rapports lumineux présentés au parlement.

Comme écrivain, Edgeworth se distinguait par un style sobre et froid; il calculait rigoureusement, il expliquait clairement, il pensait avec une précision de logicien, et il conservait un calme philosophique en blâmant comme en approuvant. Mais dans la société, dans son intérieur, l'homme ne ressemblait plus à l'auteur : il était passionné, sincère, aimable, plein d'ardeur et de sympathie. Sa conversation était intarissable, effleurant et approfondissant tour à tour, et toujours éveillant et satisfaisant l'attention ou la curiosité. Dans ses recherches scientifiques il cherchait la vérité plus que la gloire; il annonçait ses découvertes si simplement que le monde n'y faisait guère attention; et plus d'une fois on a vu des gens habiles s'en emparer pour les publier comme leurs propres inven-

tions, sans que le vrai auteur se soit jamais donné la peine de réclamer son bien*.

Plusieurs de ses enfants se sont distingués par leurs talents, mais principalement sa fille Marie, dont nous allons nous occuper.

Marie Edgeworth, fille du précédent et de sa première épouse, naquit en Angleterre vers l'an 1770. Elle sentit de bonne heure l'éveil du talent, et s'élança sans crainte dans la carrière qu'elle a parcourue avec tant de gloire. Sa conversation est simple et attachante; jamais elle ne cherche à vous rappeler ses triomphes; elle semble vouloir se dérober à la foule; jamais la vanité et la jalousie n'ont trouvé de place dans son âme modeste, pleine de bonté et de douceur; mais sa vie n'offre pas d'incident au biographe. Miss Edgeworth n'a jamais voulu se marier; tranquillement assise au foyer paternel, ses années s'écoulent au sein de sa famille. Ses ouvrages seuls marquent les époques de son existence. En voici la série chronologique : *Parents assistant*, 1795; *Letters for literary ladies*, 1795; *Practical education*, 1798 : ces trois livres ont été publiés par elle en commun avec son père; *Castle Rackrent*, 1800; *Moral tales*, 1801; *Belinda*, 1801; *Irish Bulls*, 1802; *Griselda*, 1803; *Popular tales*, 1804; *Leonora*, 1806; *Fashionable tales*, 1re série, 1809; 2e série, 1812; *Patronage*, 1814; *Harrington et Ormond*, 1817; *Memoirs of Rd. Lov. Edgeworth*, 1820; conclusion de *Harry and Lucy*, 1826; *Helene*, 1834.

Ces ouvrages portent presque tous le cachet de la perfection; l'on ne retrouve pas entre eux cette inégalité que l'on remarque entre les productions de beaucoup d'autres écrivains. C'est l'impatience de la jeunesse à publier ses premières inspirations qui est la cause de la faiblesse de leurs premiers efforts. Miss Edgeworth échappa à cet écueil en suivant les sages conseils de son père. Elle garda longtemps en portefeuille ses premiers ouvrages, les retoucha souvent, les perfectionna sensiblement, et mérita ainsi la palme que ses compatriotes lui décernèrent d'une voix unanime. La lime ne se trahit guère dans ses ouvrages qui cependant lui doivent leur perfection. Toutes ses créations conservent la fraîcheur d'une pensée encore vierge, et le lecteur croirait facilement qu'il ne lit autre chose qu'une brillante improvisation. Miss Edgeworth n'a jamais écrit sans se proposer un principe moral pour but; par exemple, dans son *Hélène*, elle s'est attachée à nous inspirer le respect le plus sévère pour la vérité. Elle ne perd jamais de vue le principe qu'elle veut établir; il est partout, il anime tout, il fait le nœud du roman*.

Auteur d'un goût exquis, elle s'est soustraite à l'influence de cette exagération, de ces égarements de l'esprit qui n'a que trop de pouvoir sur notre siècle : aussi l'on ne trouve chez elle ni anges, ni démons, ni cette horreur tragique qui pèse sur le cœur du lecteur comme un cauchemar; mais on y trouve l'attrait d'un style clair et harmonieux, d'un dialogue pétillant d'esprit et d'une satire enjouée, des tableaux vrais et gracieux de notre société actuelle, enfin le charme d'une pureté céleste dans les pensées et dans les sentiments qu'elle nous présente. Ses personnages ont tous un cachet individuel qui leur donne un certain air de portrait. Ses caractères d'hommes sont tracés avec une vigueur et une vérité extraordinaires; ses femmes sont séduisantes par le caractère suave qu'elle leur donne, et par une vivacité légère, une coquetterie gracieuse qu'elle sait bien allier avec la vertu et la dignité. Les romans surtout dont la scène se passe en Irlande méritent nos éloges. Nous y respirons l'air de notre patrie**, nous sentons sous nos pieds le sol natal, nous reconnaissons bien ces paysans à la fois

(*) Le lecteur curieux de connaître plus en détail la vie de cet homme de bien lira avec un vif intérêt les *Memoirs of Rich. Lov. Edgeworth, Esq., begun by himself and concluded by his daughter*, 2 vol. in 8°, Londres, 1820. Le recueil biographique allemand intitulé *les Contemporains* (*Zeitgenossen*, XXI, p. 107-170) lui a aussi consacré une notice assez étendue. J. H. S.

(*) Avec nos idées actuelles sur l'éducation, on peut, sans injustice, refuser à quelques-uns des livres que miss Edgeworth a consacrés à l'enfance, quelques-uns des éloges donnés par l'auteur de cet article à ses publications en général : aussi les verra-t-on jugés avec moins de faveur dans l'article *livres d'*Education. J. H. S.

(**) *Voir* la note de la page 172. S.

braves, ardents, généreux, et faux, vindicatifs et féroces; l'étranger y trouve l'Irlandais tel qu'il est, être bizarre, unissant au caractère original qu'il doit à la nature, un caractère factice qui lui est venu de son état politique et social.

Un mot suffit à la gloire de miss Edgeworth : sir Walter Scott avoue que c'était le succès qu'elle avait eu en peignant l'Irlande, qui avait éveillé son ambition et qui avait fait de lui le romancier de l'Écosse. M. M-n.

Henri-Allen Edgeworth de Firmont, le célèbre confesseur de Louis XVI, celui qui prononça les sublimes paroles: « Fils de saint Louis, montez au ciel! » appartenait à la même famille. Son père, Essex Edgeworth, ayant hérité du castel de Lissard, en Irlande, qui avait appartenu, sous Charles II, à sir John Edgeworth, il prit le surnom de *Fairymount* ou *Fir-mount* (mont des fées), emprunté à une montagne de cette terre, et *Firmont* en est une corruption. Ce père, recteur anglican, ayant embrassé la religion catholique, se rendit en France: le jeune Henri-Allen, né à Edgeworthtown en 1745, fit ainsi ses études à l'étranger, d'abord chez les Jésuites de Toulouse, ensuite à la Sorbonne de Paris. Il fut sacré prêtre, et madame Élisabeth, qui connaissait sa piété, le choisit pour son confesseur. Louis XVI, à la veille de monter sur l'échafaud, se souvint de l'abbé Edgeworth qui se cachait alors sous le nom d'Essex à Choisy. Le digne ecclésiastique offrit lui-même d'accompagner le monarque infortuné dans sa dernière heure, et ses saintes exhortations en adoucirent l'amertume. A travers toutes sortes de dangers il se réfugia en 1796 dans sa patrie, où Pitt ne put lui faire accepter une pension; puis il rejoignit Louis XVIII à Blankenbourg, pour le suivre de là à Mitau. Il porta, par ses ordres, le collier du Saint-Esprit à l'empereur Paul Ier, et reçut de ce prince l'accueil le plus honorable. Cet homme généreux mourut victime de son amour de l'humanité : il tomba malade en donnant ses soins à de pauvres prisonniers de guerre français atteints d'une maladie contagieuse, et expira le 22 mai 1807, laissant dans la désolation la famille royale exilée, qui porta son deuil, et dont le chef, Louis XVIII, composa lui-même son épitaphe, en latin. On la trouve entre autres dans le Dictionnaire des écrivains appartenant aux provinces baltiques, publié par MM. de Recke et Napiersky, article *Edgeworth*. J. H. S.

L'abbé de Bouvers prononça l'oraison funèbre du confesseur de Louis XVI, le 29 juillet 1807, dans la chapelle française à Londres, en présence du comte d'Artois (depuis Charles X). Ce discours a été imprimé à Paris, 1814, in-8° de 60 pages; on y trouve (page 51-52) l'épitaphe composée par Louis XVIII. Ce prince écrivait à l'abbé Edgeworth (19 sept. 1797) : « ..... Je vous demande avec « instance de publier tout ce que votre « saint ministère ne vous ordonne pas de « taire » (sur les derniers jours de Louis XVI); et, se conformant à cette invitation, l'abbé Edgeworth écrivit des *Mémoires*, qui ont été recueillis par C. Sneyd Edgeworth, traduits de l'anglais par Dupont et imprimés à Paris, en 1815, in 8°. Les *Lettres* de l'abbé Edgeworth, écrites (depuis 1777 jusqu'à 1807) à ses amis, ont été recueillies et traduites de l'anglais par Mlle Élisabeth de Bon, Paris, 1818, in 8°. V-ve.

ÉDIFICATION, mot qui signifie, d'après son etymologie (*ædificari, ædem facere*), construction d'un édifice, mais qui ne s'emploie guère qu'au figuré et dans une acception religieuse, pour marquer la production de cette disposition ou bien passivement cette disposition elle-même de l'âme dans laquelle elle s'élève vers l'infini, a conscience de son union intime avec Dieu, et forme les plus généreuses, les plus saintes résolutions. Un prédicateur, un livre de prières, peuvent émouvoir sans *édifier;* le plus vif intérêt qu'on prendrait à l'un ou à l'autre pourrait être tout autre chose que cette impression calme et douce, mais profonde et solennelle, qui rappelle à l'homme toute la grandeur de sa destinée et les espérances infinies qu'il est en droit de nourrir. L'édification, produit mixte de l'esprit et de la sensibilité, est l'oubli momentané de la matière; c'est l'éternité qui envahit notre âme. Et qu'on ne croie

pas qu'il faille pour cela absolument des paroles ! une bonne action, une scène touchante, nous édifient tout autant qu'un sermon plein de foi et d'onction, et il n'y a rien de plus édifiant que le spectacle d'une vie noble, dévouée, pleine de douceur et d'abnégation de soi.

Le mot *édification* appartient en propre au christianisme ; on le trouve d'abord chez les Pères de l'Église. Cependant dans la bouche de saint Jérôme *édification de l'Église* signifiait encore l'impression favorable et utile à son agrandissement produite sur le peuple, plutôt que l'effet salutaire fait sur l'âme individuelle, effet qui est le fruit naturel de la vraie religion et qui est indépendant des lieux, puisqu'il se fait sentir dans les exercices pieux du foyer domestique et dans la contemplation du spectacle de la nature, aussi bien que sous les voûtes mystérieuses des sanctuaires où retentit la parole du pasteur et où les chants des fidèles s'élèvent vers le Très-Haut. J. H. S.

ÉDILES. Les premiers édiles furent créés pour s'occuper des affaires de police, telles que la surintendance des bâtiments publics et particuliers (*ædibus tuendis*), des bains, des aqueducs, des chemins, des ponts et chaussées. Les édiles furent pris d'abord dans l'ordre des plébéiens. Ils eurent inspection sur les mœurs, puisqu'ils faisaient la recherche des débauches et des désordres qui se passaient dans les maisons publiques.

La nécessité contraignit une fois à confier aux édiles plébéiens les hauts pouvoirs militaires qui étaient l'apanage des patriciens : ce fut l'an 291 de Rome. Les Herniques, alliés des Romains, envoyèrent une députation pour implorer leur assistance contre les Eques et les Volsques qui les avaient assaillis ; mais la peste exerçait de tels ravages dans Rome que, loin de pouvoir prendre aucune mesure pour secourir les Herniques, le sénat fut même dans l'impuissance de pourvoir par ses membres au salut de la patrie, lorsque l'armée ennemie se présenta devant les murs de Rome. Le grand nombre de sénateurs malades obligea de confier l'inspection des postes et toutes les dispositions militaires aux édiles plébéiens (Tite-Live, liv. III, § 6).

Le déchaînement des passions sur le Forum, qui amenait dans l'état de continuelles convulsions, faisait sentir à tous les hommes de sens et amis de la patrie la nécessité de fortifier l'autorité publique par l'inviolabilité de la personne des magistrats. Ainsi les consuls Lucius Valerius et Marcus Horatius, l'an 306 de Rome (Tite-Live, liv. III, § 45), firent établir une loi par laquelle la tête de celui qui ferait le moindre mal aux édiles et aux autres magistrats était dévouée à Jupiter et ses biens confisqués pour la décoration du temple de Cérès. Cependant les magistrats supérieurs pouvaient faire arrêter et emprisonner un édile, tandis que les tribuns jouissaient de l'inviolabilité qui avait été établie par la loi de leur création.

Une autre loi du même consulat établit que les sénatus-consultes seraient remis dans le temple de Cérès aux édiles plébéiens, tandis qu'auparavant ils restaient dans les mains des consuls qui les supprimaient à leur gré ou les altéraient.

Le même principe d'augmenter l'autorité dans les mains des magistrats selon l'urgence, principe dont le résultat extrême fut la dictature, détermina, l'an de Rome 327 (Tite-Live, liv. IV, § 30), à conférer aux édiles le soin de veiller à ce qu'on ne rendît point de culte à d'autres dieux qu'à ceux de Rome et sous d'autres formes que celles qu'on avait suivies de tout temps. On proscrivait ainsi l'introduction de toute divinité étrangère. Les excès de la superstition venus à la suite d'une contagion terrible firent prendre cette mesure.

Les édiles plébéiens furent encore commis à décorer le Forum toutes les fois qu'on promenait les statues des dieux sur leurs brancards. Cet usage s'introduisit après une grande victoire remportée par le dictateur Papirius sur les Samnites, l'an de Rome 444. Les boucliers dorés pris sur les ennemis furent alors employés à l'ornement du Forum. Cette innovation fut jugée heureuse et on voulut la rendre permanente dans des circonstances semblables, en confiant le soin de la décoration du Forum aux édiles plébéiens (Tite-Live, livre IX, § 40).

La répression des superstitions, surtout relativement à des divinités étrangères, ne fut pas toujours bien accomplie par les édiles, puisque Tite-Live nous apprend (liv. XXV, § 1) que, l'an de Rome 539, les malheurs de la guerre contre Annibal rendirent la cité superstitieuse à l'excès, et que Rome fut infectée de cérémonies étrangères, au point d'offrir tout à coup en quelque sorte de nouveaux hommes et de nouveaux dieux. Le sénat fit de vives réprimandes aux édiles de leur négligence; mais le mal était trop violent pour que des magistrats du second ordre pussent y remédier. Il y eut nécessité, par l'impuissance des édiles, de charger un préteur de délivrer le peuple de ces superstitions.

Les édiles avaient l'inspection des comédies et étaient chargés de donner au peuple les grands jeux à leurs dépens: cette obligation rendait cette charge ruineuse. Les spectacles offerts ainsi au peuple étaient, il est vrai, un moyen sûr de capter sa faveur; mais les édiles furent contraints dans une occasion solennelle de sacrifier l'ambition à la nécessité de conserver leur patrimoine. Par suite d'une grande victoire remportée par Camille, revêtu de sa cinquième dictature, sur une armée gauloise qui avait envahi le Latium, et pour reconnaître encore le service non moins précieux que ce grand homme venait de rendre à sa patrie en rétablissant la concorde entre les patriciens et le peuple qui avaient été livrés de nouveau à de violentes agitations, le sénat jugea que jamais occasion plus importante n'avait sollicité la gratitude des hommes envers les dieux. En conséquence il décréta que l'on célébrerait les grands jeux et qu'il serait ajouté un jour de plus aux trois jours que durait cette fête. Les édiles plébéiens refusèrent de supporter ce surcroît de dépense. Alors de jeunes patriciens s'offrirent pour donner à leurs frais ces jeux, pourvu qu'on leur accordât les honneurs de l'édilité. Le peuple réprima en cette occasion, par l'attrait du plaisir, sa jalousie contre l'aristocratie. Deux nouveaux édiles pris dans l'ordre des patriciens furent créés. On les nomma *édiles curules*, parce qu'ils avaient le droit, en donnant audience, de s'asseoir sur une chaise curule (*voy.*), ornée d'ivoire. Les édiles plébéiens n'étaient assis que sur des bancs. L'institution de ces nouveaux magistrats eut lieu l'an de Rome 388 (Tite-Live, liv. VI, § 42).

L'édilité devint ainsi une carrière nouvelle pour les jeunes patriciens, un nouveau moyen offert à la fortune pour atteindre aux honneurs, à des places supérieures, par les sacrifices faits pour les jeux publics. Polybe nous apprend que Publius Scipion sollicita, l'an 540 de Rome, l'édilité curule avant l'âge prescrit par la loi; mais le peuple qui l'aimait et qui se rappelait les grands services que les aïeux de Scipion et le jeune candidat lui-même avaient rendus à la patrie, passa sur cette formalité et investit par son suffrage Scipion de la charge d'édile curule. L'édilité était le premier degré dans la hiérarchie des magistratures romaines. Scipion débutait ainsi pour devenir l'arbitre des destinées de Rome, dans la lutte qu'il soutint avec Annibal sur le sol même de Carthage.

César créa encore deux nouveaux édiles, qui, chargés spécialement de la subsistance publique, furent nommés, à cause de cette fonction, *édiles céréaux*; ils étaient pris aussi parmi les patriciens.

On ne trouve plus d'édiles dans l'histoire depuis Constantin. Les fonctions de cette charge ne pouvaient être supprimées: elles furent réparties entre divers officiers connus sous d'autres noms.

Les édiles chargés des fonctions de police si importantes de la salubrité, de la viabilité, les remplirent sans doute avec négligence, puisque nous voyons sans cesse des épidémies terribles ravager Rome et la plaine du Latium. Les historiens nous disent encore que Rome, après l'incendie opéré par les Gaulois, fut bâtie de maisons placées au hasard, sans alignement, sans plan et par conséquent sans vues régulières et dont le nivellement bien calculé facilitât aux eaux un écoulement prompt et entier.

Cependant il serait injuste de mettre sur le compte de la négligence des édiles tous les fléaux divers dont Rome fut assaillie et dont l'ignorance générale fut une cause plus immédiate. A-RS.

Presque toutes les villes d'Italie eu-

rent leurs édiles, qui portaient encore un nom spécial emprunté à leurs fonctions. C'était la magistrature latine la plus ancienne et la plus commune : Rome paraît l'avoir adoptée à l'exemple des autres villes, et les fonctions des édiles romains étaient à peu près celles que les magistrats de ce nom exerçaient aussi dans ces villes. S.

ÉDIMBOURG, capitale de l'Écosse, ville principale du Mid-Lothian ou comté d'Édimbourg, est situé à deux milles de la mer, sur la rive méridionale du golfe de Forth, à 392 milles de Londres au nord, sous les 55° 57′ 20″ de latitude septentrionale, et les 5° 30′ 3″ de longitude occidentale (méridien de Paris).

Au temps de la domination des Anglo-Saxons, c'est-à-dire vers l'an 449, le château d'Édimbourg était la résidence temporaire des chefs de la dynastie northumbrienne; la ville fut appelée *Edinburgh*, bourg d'Edwin, du nom d'Edwin, l'un des rois puissants du territoire où elle était assise. A une époque antérieure peut-être à celle d'Edwin, le nom du fort était *Mai-din* en breton et *Maghdun* en gaëlique, ce qui peut signifier également « la montagne fortifiée au mi« lieu de la plaine, » ou « la bonne for« teresse. » Lorsque la langue anglaise s'introduisit dans le pays, quelques historiens s'imaginèrent que *Mai-din* était le même que *Maiden* : de là, dans les vieilles chroniques, le nom de *Castrum puellarum* donné au château d'Édimbourg, et la fable selon laquelle il aurait servi de résidence aux filles des rois bretons.

La situation de cette ville ancienne est extrêmement pittoresque : elle occupe un amas de collines qui s'élèvent par degrés depuis la plage du golfe de Forth, et qui, à certains endroits, atteignent à une hauteur considérable au-dessus du niveau de la mer. L'éminence centrale, qu'on a comparée avec justesse à un coin couché sur le plat pays, est terminée à son extrémité occidentale, laquelle est la plus élevée, par un rocher dont le plateau a une étendue de sept acres, et qui domine d'une hauteur d'environ 250 pieds les campagnes environnantes. Sur ce rocher est assis *le château*; puis vient la ville primitive, aujourd'hui appelée la *Vieille-Ville*, bâtie, en forme d'une large rue de plus d'un mille de longueur, sur la pente qui se dirige vers l'est. Au pied de la colline fut fondée par David I[er] l'abbaye d'*Holyrood*; la partie de la ville qui l'avoisine s'appelle encore aujourd'hui *Canonsburgh* ou *Canongate*, bourg ou porte des chanoines. De tous côtés, excepté au nord, Édimbourg est environné de montagnes : ce sont, à l'est, le siége d'Arthur, les pics de Salisbury et le mont Calton; au sud, les monts Braid et Pentland, et, à l'ouest, celui de Corstorphine. Les pics de Salisbury, avec leurs flèches élancées, forment une sorte de couronne murale, et présentent de loin une apparence sauvage et romantique dont l'effet est singulièrement rehaussé par le contraste de la ville magnifique qu'ils dominent avec majesté. Jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, Édimbourg n'occupait guère que l'espace compris entre le château et Holyrood, avec le vallon au sud, appelé *Cowgate*, et une portion du terrain qui se relève. Dans une grande partie de la Vieille-Ville les maisons sont pressées et irrégulières, et quelques-unes s'élèvent à la hauteur peu commune de onze étages. De chaque côté de la rue principale, large, en certains endroits, de 90 pieds, descendent des ruelles étroites et malsaines ayant rarement plus de 6 pieds de largeur. En 1763 on construisit un pont long de 310 pieds, pour joindre la Vieille-Ville à une colline située au nord et couchée parallèlement à la première, au-delà du vallon appelé *North-loch* ou lac du nord, parce que c'était originairement un marécage. Sur cette seconde colline fut bâtie, en moins de 50 ans, la *Ville-Neuve*, qui se compose de trois grandes lignes parallèles de l'est à l'ouest. Celle du côté du sud est une longue terrasse appelée *Princes-street*, faisant face à la Vieille-Ville; une ligne semblable nommée *Queen-street* regarde le nord; celle du milieu, la plus large des trois, est *George-street*, aux deux extrémités de laquelle se trouvent, à l'ouest, une grande place carrée appelée *Charlotte-square*, et, à l'est, une pareille, *St-Andrew-square*. Entre Princes-street et George-street est une rue

étroite composée de maisons d'une moins belle apparence, s'étendant parallèlement aux trois premières et qui a la même longueur; une rue semblable sépare également George-street de Queen-street. Sept rues traversières dirigées du nord au midi, et coupant à angle droit toutes ces parallèles, complètent le plan de la Ville-Neuve. Ces constructions eurent tant de succès qu'on songea bientôt à les étendre en franchissant de nouveau le terrain plat auquel aboutit Queen-street. Le nouveau dessin fut, dans ses traits principaux, semblable à l'ancien, présentant pareillement deux terrasses, l'une en avant et l'autre en arrière, une rue centrale très large, et deux rues intermédiaires plus étroites. Ce fut ainsi que s'éleva, de 1801 à 1826, la seconde Ville-Neuve.

Tel est Édimbourg, qu'il faut avoir vu pour se faire une idée des accidents de paysage qui en rendent la vue si intéressante. D'un côté, une nature hardie, fière, à grands et nobles traits; de l'autre, les travaux de l'homme qui, étant venu fixer sa demeure dans un nid de rochers, s'y pose d'abord sans avoir encore l'entente parfaite de son bien-être; puis concerte ses plans et déploie son génie dans des alignements réguliers, offrant ainsi comme deux étages gradués d'intelligence et d'ordre; çà et là sur les coteaux de nombreuses habitations détachées, des villas vertes et parées s'élevant comme des bouquets de fleurs; au loin la mer et les montagnes servant de cadre au tableau : tels sont les contrastes qui font d'Édimbourg une des villes les plus pittoresques de l'univers.

En 856 Édimbourg était déjà un village considérable dont les Anglo-Saxons et les indigènes se disputèrent souvent la possession. Depuis la cession du Lothian à ces derniers, en 1020, le château fut fréquemment la résidence des monarques écossais. Ce ne fut pourtant qu'à dater du meurtre de Jacques Ier à Perth, en 1436, qu'Édimbourg prit le titre de capitale de l'Écosse. Jacques II, encore enfant, fut couronné dans la chapelle d'Holyrood, où s'assembla le premier parlement qui se tint sous son règne. Ce prince accorda à cette ville qu'il affectionnait plusieurs faveurs, et entre autres, en 1450, le privilége singulièrement honorable alors d'élever des murailles et des boulevards pour sa défense. La peste ravagea trois fois la ville d'Édimbourg, en 1497, en 1513 et en 1645. En 1824, elle eut à souffrir de plusieurs incendies. Elle fut fréquemment le théâtre de commotions populaires.

Le château d'Édimbourg doit son origine, comme place régulière de défense, à la dynastie anglo-saxonne établie dans le pays vers la fin du ve siècle; mais les fortifications paraissent d'une date comparativement moderne. Le roc sur lequel est assise la forteresse est coupé à pic de tous côtés, excepté à l'est, où il tient à la ville par un glacis ou esplanade. Au château sont joints des casernes et autres édifices, parmi lesquels est un palais bâti par la reine Marie Stuart. Au rez-de-chaussée est située la *Chambre de la couronne*, où furent placés, en 1707, une couronne, un sceptre, un glaive de justice, et un bâton de lord-trésorier, objets que l'on retrouva en 1818, après les avoir perdus de vue pendant plus de cent ans. L'arsenal peut contenir de quoi armer 30,000 soldats; il y a place dans les bâtiments du château et dans ceux qui y tiennent pour une garnison d'environ 2,000 hommes. La charte de fondation de l'abbaye d'Holyrood est datée de 1128. Ce monastère fut libéralement doté par son fondateur, David Ier, et considéré comme un des plus riches établissements ecclésiastiques d'Écosse. En 1544 Holyrood fut saccagé et en partie détruit par le comte d'Hertford, lorsqu'il envahit l'Écosse; une nouvelle dévastation eut lieu en 1547. La chapelle fut profanée par la multitude en 1688; en 1768 la voûte s'écroula, et l'édifice fut laissé dans l'état de ruine où il est aujourd'hui. Le palais d'Holyrood, résidence royale, est contigu à l'abbaye. On ignore en quel temps il fut bâti pour la première fois. Les plus anciennes parties de celui qui existe aujourd'hui furent construites par Jacques V. Il fut brûlé par les soldats de Cromwell et reconstruit après la Restauration par Charles II. L'édifice est de forme quadrangulaire, avec une cour au milieu, entourée de cloîtres. C'est dans

une galerie de 150 pieds de longueur sur 27 ½ de largeur et 18 de hauteur, galerie ornée des portraits de 106 monarques écossais, qu'a lieu l'élection des pairs représentants de l'Écosse. La circonstance la plus remarquable concernant Holyrood, c'est qu'il donne asile aux débiteurs. La limite de ce territoire privilégié est marquée du côté de la ville par un ruisseau au bas de Canongate, à environ cent verges du palais; elle décrit une circonférence d'environ cinq milles, comprenant les pics de Salisbury et le siége d'Arthur. Ce droit d'asile a existé depuis la date du monastère. L'édifice affecté, depuis l'Union, aux séances des cours suprêmes de justice est l'ancienne chambre du parlement d'Écosse, située au centre de la Vieille-Ville, et séparée de High-street par la cathédrale de Saint-Gilles. Elle fut bâtie entre 1632 et 1640. La grande salle a 122 pieds sur 49; la voûte du plafond est en chêne sculpté. A l'extrémité orientale de Princes-street est la maison générale des archives d'Écosse. Elle consiste en une cour carrée au milieu de laquelle est un édifice circulaire de 50 pieds de diamètre, auquel les côtés de la cour sont tangents, laissant aux angles des espaces pour l'admission du jour; chacun des coins est surmonté d'une petite tourelle, et la tour centrale est couronnée par un dôme; l'intérieur consiste principalement en petites chambres faites pour résister à l'incendie, et où sont contenus les papiers publics, les copies de tous les titres, les archives, etc. Le bureau des postes est un bel édifice de quatre étages, situé dans Waterloo-place; il rapporte annuellement environ 207,000 livres sterl. (5,175,000 fr.), sur quoi il en faut déduire 55,000 (1,375,000 fr.) de frais. Dans Princes-street on voit l'Institut royal, édifice destiné à l'encouragement des beaux-arts en Écosse, et contenant à cet effet des appartements pour plusieurs institutions différentes, telles que la Société royale d'Édimbourg, tendant à encourager les recherches philosophiques et la discussion des sujets concernant la nature et l'art; la Société des antiquaires; le Comité d'encouragement pour les manufactures, etc. Dans Albyn-place est l'édifice où se tient la Société des Highlands, ayant pour objet l'amélioration des hautes-terres d'Écosse. Il y a de plus la Société calédonienne d'horticulture, la Société des arts pour favoriser l'invention des machines, etc. Au sommet d'un des rochers de Calton-Hill est le monument élevé à Nelson, l'un des plus saillants et en même temps les plus dénués de goût qu'offre la ville d'Édimbourg. Il consiste en une tour crénelée contenant à l'intérieur un escalier; elle est sur une espèce de soubassement, du même style d'architecture, divisée en appartements. On voit encore, aussi sur Calton-Hill, le Monument national, commencé en 1822 sur le plan exact du Parthénon, et destiné à conserver le souvenir des Écossais morts dans les différents engagements sur terre et sur mer depuis la révolution française; puis un monument très élégant élevé à la mémoire de Dugald-Stewart, professeur de philosophie morale à l'université, et représentant, à quelques altérations près, le monument choragique de Lysicrate; au centre de Saint-Andrew-square, le monument élevé à lord Melville, consistant en une colonne cannelée de 136 pieds de haut, et surmontée d'une statue de ce ministre, de dimensions colossales, et en pierre; enfin, dans George-street, deux statues en bronze, l'une de George IV, l'autre de Pitt. Les principaux édifices ecclésiastiques sont l'église de Saint-Gilles, en forme de croix et d'architecture gothique, mais plus solide qu'élégante, les églises du collége de la Trinité, des Moines gris, de Tron, de Dame Marguerite Yester, de Saint-André, de Saint-George, de Sainte-Marie, de Saint-Étienne. Le salaire du clergé de ces églises, lequel se compose de 18 personnes, est fourni par une taxe annuelle levée sur toutes les boutiques et les maisons, excepté celles des membres du collége de justice, et qui donne pour chaque pasteur le salaire moyen de 611 liv. st. (15,275 fr.). Il existe encore une foule d'autres chapelles pour les différentes communions; les catholiques romains en possèdent trois; les Juifs ont une synagogue.

A la tête des établissements d'éducation est l'Université, dont l'origine date

de 1583, et que les Munro, les Black, les Ferguson, les Maclaurin, les Stewart et les Robertson, qui y professèrent, ont rendue justement célèbre. Le nombre des chaires de professeur est de trente, réparties entre les quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et de belles-lettres et arts; la dernière comprend toutes les chaires où l'on traite de la littérature et des sciences en général. Le principal et les professeurs constituent le sénat académique, et le lord prévôt de la cité prend, pour le temps de sa magistrature, le titre de lord recteur de l'université. Les magistrats et le conseil municipal sont les patrons de l'université et nomment au plus grand nombre des chaires; les autres sont à la nomination de la couronne, excepté trois auxquelles nomment en commun le conseil municipal, le corps des avocats et celui des hommes de loi, ayant seuls le droit de rédiger les actes soumis au sceau royal (*writers to the signet*). Le temps des études se compose d'une session d'hiver, de six mois, commençant en novembre, et d'une session d'été, d'environ trois mois, de mai en août. Le nombre des étudiants portés sur les registres pour la session de 1829-1830 était de 2186. De l'université dépendent un musée d'histoire naturelle et une bibliothèque. Il y a en outre un collége royal de chirurgie et un collége royal de médecine, qui occupent des édifices séparés et jouissent d'une réputation méritée. Comme établissements préparatoires pour l'université, il y a l'école supérieure (*High-School*) et l'école d'Édimbourg (*Edinburgh Academy*). Celle-ci fut instituée il y a quelques années par une société qui avait réuni à cet effet un capital de 12,000 liv. st. (300,000 fr.), au moyen d'actions de 50 liv. st. (1,250 fr.) chacune. L'établissement est dirigé par un principal assisté de quatre professeurs, sous la surveillance d'un comité de quinze membres choisi par les propriétaires d'actions dans leur propre sein. L'école des arts et l'association pour l'instruction du peuple ont pour objet d'offrir le soir des leçons en forme de cours aux artisans occupés pendant la journée. L'école navale et militaire fut ouverte en 1825; elle prépare des jeunes gens pour l'armée ou pour la marine, ou pour le service civil ou militaire de la Compagnie des Indes. Édimbourg possède un jardin botanique, un observatoire, une société d'histoire naturelle, dite Société wernerienne, du nom du minéralogiste Werner, et une foule d'autres sociétés et clubs de tout genre. Les établissements de charité pour l'éducation du peuple sont : l'hospice d'Hériot, fondé en 1624 par George Hériot, joaillier de Jacques VI, et où sont élevés et instruits 180 jeunes garçons; l'hospice de George Watson, qui pourvoit à la subsistance et à l'éducation de 80 enfants de marchands ruinés; celui de John Watson, pour élever des enfants indigents et les aider à s'établir; l'hospice pour les filles de marchands, celui pour les orphelins, etc. Les principaux hôpitaux pour les pauvres et les malades sont : l'hôpital de la Trinité, l'infirmerie royale, l'hôpital pour les femmes en couches, la pharmacie publique (*Public Dispensary*), l'hôpital de la Madeleine, l'asile pour les aveugles, l'institution des sourds-muets, l'hôpital des fous, etc. Édimbourg possède un théâtre royal, outre plusieurs petits théâtres, une grande salle de bal, et des jardins publics très agréables dans les vallons qui séparent les collines sur lesquelles la ville est bâtie. La capitale de l'Écosse est abondamment fournie d'eau par la source de Crawley, venant du mont Pentland; les maisons sont approvisionnées par de petits tuyaux partant du tronc principal, moyennant un certain droit payé à la compagnie pour les eaux, en proportion du loyer. La ville est éclairée au gaz depuis 1818. Le conseil municipal se compose de 31 membres choisis par les électeurs ayant qualité pour nommer les membres du parlement, d'un doyen et d'un sous-doyen choisis par les corporations des métiers. Le conseil ainsi formé nomme un prévôt et quatre baillis qui composent la magistrature urbaine. Les affaires publiques de la ville se traitent dans les salles de l'édifice appelé Bourse royale (*Royal Exchange*), et celles du comté dans la salle du comté, tout près de la chambre du parlement. La prison a 196 pieds de long sur 40 de large; l'intérieur consiste en une suite de corridors ouvrant sur de

petites cellules de 8 pieds sur 6. A l'est de la prison est la maison de correction, formant un demi-cercle et construite de telle sorte, que du centre on puisse tout embrasser d'un seul coup d'œil. La population d'Édimbourg est de 136,000 habitants. La garde de la ville, l'éclairage et l'entretien de la propreté coûtent une somme annuelle d'environ 31,000 liv. st. (775,000 fr.). Le nombre des maîtres de maison payant un loyer de 10 liv. st. (250 fr.) et au-dessus, et ayant par là qualité pour nommer les membres du parlement pour la ville, se montait, en 1832, à 9,382 (*). L. G.

ÉDIT. Le mot latin *edictum*, dérivé du verbe *edicere* (déclarer, ordonner, et plus spécialement statuer d'avance sur une chose), signifie une déclaration faite par l'autorité pour régler des droits ou pour ordonner des mesures. Chez les Romains, ce mot avait divers sens: il désignait tantôt la citation qui appelait un citoyen devant le juge, tantôt les réglements faits par certains magistrats pour être observés durant le temps de leur magistrature seulement. Sous les empereurs, le nom d'édits fut donné aux constitutions des princes, aux lois faites de leur propre mouvement, et qui ont servi à former les différents codes impériaux. Dans le droit public français, le nom d'*édit* a succédé, sous la troisième race, à celui de *capitulaires;* mais il avait déjà été employé dans le même sens sous la première race. Nous verrons au mot ORDONNANCE en quoi ces dernières étaient différentes des édits; mais en général on appelait anciennement *édit* une constitution faite par le prince pour notifier quelques prohibitions ou créer quelque établissement général. Ils n'étaient observés que du jour où ils étaient enregistrés au parlement. Ils portent ou le nom du lieu où ils ont été donnés ou celui des choses qu'ils ont pour objet.

Les édits les plus connus des anciens étaient les suivants :

Édits des édiles (*ædilitia edicta*). C'étaient des réglements que les édiles curules (*voy.* ÉDILES) faisaient sur les matières de leur compétence, telles que l'ordonnance des jeux, la police des temples, des chemins publics, des marchés et des marchandises, et sur tout ce qui arrivait dans la ville. On a quelquefois confondu les édits des édiles avec ceux des préteurs. Les uns et les autres n'étaient que des lois annuelles que chacun de ces magistrats renouvelait à sa convenance pendant son administration.

Édits des préteurs. On sait que les fonctions des préteurs (*voy.*) duraient un an. Sur la porte de leur tribunal était une pierre blanche appelée *album prætoris*, sur laquelle chaque nouveau préteur faisait graver un édit qui annonçait au peuple la manière dont il se proposait de rendre la justice. Avant de faire afficher cet édit, le préteur le soumettait à l'examen des tribuns du peuple. Ces édits étaient appelés *leges annuæ* (Cic., *in Verrem*, 42), parce qu'ils ne devaient avoir force de loi que durant une année; il y avait même des édits ou réglements particuliers rendus uniquement pour un certain cas au-delà duquel ils ne s'étendaient point. Les préteurs ne pouvaient, du reste, faire des lois ou des réglements que pour les affaires des particuliers, sans avoir à se mêler des affaires publiques. Encore ce droit leur fut-il ôté par la publication de l'*édit perpétuel* (*jus perpetuum*) ou edit du preteur par excellence. C'était une collection de tous les édits des préteurs et des édiles. On a eu tort de répéter qu'elle fut faite par l'empereur Didius Julianus : on la doit au jurisconsulte Salvius Julianus, qui l'exécuta d'après les ordres de l'empereur Adrien. Il parait qu'il y avait suppléé beaucoup de décisions qui ne se trouvaient pas dans les édits publiés jusque-là. Les empereurs Dioclétien et Maximien qualifièrent cette compilation de *droit perpétuel;* elle servit sans doute de base pour la rédaction du *Corpus juris* de l'empereur Justinien. — Dans les temps modernes, on appela aussi *édit perpétuel* un reglement que les archiducs Albert et Isabelle firent le 12 juillet 1611, pour tous les pays de leur domination. Il contient 47 articles sur plusieurs matières, qui ont toutes rapport au droit des particuliers et à l'administration de la justice.

Un édit publié à Rome s'appelait *edic-*

(*) Cet article est extrait de celui qui fait partie de la 7e édition de l'*Encyclopædia Britannica*, imprimée à Édimbourg. S.

tum urbanum; s'il était publié dans la province, il prenait le nom d'*edictum provinciale*. Cependant on nommait aussi *édit provincial* un abrégé de l'édit perpétuel, fait seulement pour les provinces; mais comme on n'y avait pas prévu tous les cas, les proconsuls étaient souvent obligés d'écrire à l'empereur pour savoir ses intentions. On ne connait pas l'époque où a été rédigé l'édit provincial.

On appelle *édit d'union* un acte du 12 février 405, publié par l'empereur Honorius contre les donatistes et les manichéens (*voy.*). Il tendait à rallier tous les peuples à la religion catholique.

Passant aux édits donnés par les rois de France, nous ne pourrons en mentionner nominativement qu'un bien petit nombre. Parmi ceux qui tirent leur nom de la chose dont ils s'occupent, nous citerons les *édits bursaux* ou les édits et déclarations dont l'objet principal était l'argent qui devait en revenir au souverain : telles étaient les créations d'offices, les nouvelles impositions, etc.; puis les *édits du contrôle*, dont on connait plusieurs : 1° celui du mois de novembre 1637, par lequel Louis XIII créa dans chacune des principales villes du royaume un contrôleur des actes concernant les bénéfices; 2° celui du mois d'août 1669, par lequel Louis XIV déclare que tous les emplois des huissiers seront contrôlés dans les trois jours de leur date, sous peine de nullité; 3° celui du mois de mars 1698, en vertu duquel tous les actes des notaires doivent être contrôlés dans la quinzaine de leur date; 4° celui du 14 juillet 1699 : il exige que les actes sous seing-privé soient contrôlés après avoir été reconnus; 5° celui du mois d'octobre 1705 : il veut que tous les actes sous seing-privé, à quelques exceptions près, soient contrôlés avant qu'on puisse s'en servir pour faire aucune demande en justice. Le sixième est celui qui ordonne le contrôle pour les dépens. L'*édit des duels*, c'est-à-dire *contre les duels*, donné par Louis XIV au mois d'août 1679 : il corrobore, en leur imprimant un caractère plus sévère, les défenses portées par les précédentes ordonnances sur la matière. Louis XV a aussi publié un *édit des duels* en février 1723, etc. Les *édits de pacification* : on désigne sous ce nom les édits rendus pendant les guerres de religion de France, dans le but de les suspendre; ils sont fort nombreux : on en connait des 27 janvier 1561, 14 février 1561, 19 mars 1562, 19 mars 1563, 23 mars 1568, août 1570, juillet 1573, mai 1576, 7 sept. 1577, dernier février 1579, 26 décembre 1580. Quelques-uns sont de simples *déclarations*. Le plus célèbre est l'édit de Nantes (*voy.* ci-après), du dernier avril 1598. Sous Louis XIII on trouve l'édit de pacification de mai 1616, les déclarations confirmatives de cet édit du mois de mai 1617, 19 octobre 1622, 17 avril 1623, juillet 1625, de 1626, un édit de mars 1626, et une déclaration du 22 juillet 1627. Louis XIV donna aussi, antérieurement à la révocation de l'édit de Nantes, quelques édits et déclarations en faveur des protestants. L'*Édit des Présidiaux*, donné par le roi Henri II en 1551, établit les présidiaux et détermine leur pouvoir. L'*Édit de Paulet* ou *de la paulette*, du 12 décembre 1604, établit le droit annuel pour les offices. L'*Édit des petites dates*, rendu par Henri II en juin 1550, avait pour objet de réprimer quelque abus dans la collation et la résignation des bénéfices ecclésiastiques.

Parmi ceux dont le nom rappelle le lieu où ils ont été rendus, les plus connus dans l'histoire sont, dans l'ordre chronologique, les suivants :

L'*Édit d'Amboise*, donné en janvier 1572, à Amboise, par Charles IX; il soumet à une nouvelle forme l'administration de la police. Un autre édit donné dans la même ville a pour objet la punition de ceux qui contreviennent aux ordonnances du roi et de la justice, et de régler la juridiction des prévôts des maréchaux.

L'*Édit de Chateaubriand*, promulgué dans cette ville par Henri II, le 22 juin 1551. Il contient 46 articles pour la punition des calvinistes; il porte, entre autres peines, confiscation des biens des religionnaires réfugiés à Genève.

L'*Édit de Crémieu*, donné par François I[er] le 19 juin 1536, et composé de 31 articles qui règlent la juridiction des

baillis, sénéchaux et siéges présidiaux, avec les prévôts, châtelains et autres juges ordinaires inférieurs, et les matières dont les uns et les autres doivent connaître.

L'*Édit de Melun*, réglement donné à Paris par Henri III au mois de février 1580. Il a été surnommé *édit de Melun* parce qu'il fut fait sur les plaintes et remontrances du clergé de France assemblé par permission du roi en la ville de Melun. Il détermine et arrête plusieurs points de discipline et d'administration ecclésiastiques.

L'*Édit de Nantes*, dont nous ne dirons ici qu'un mot, nous proposant d'en examiner ailleurs (*voy.* NANTES) les conséquences, ainsi que celles de sa fatale révocation. Dès 1591 Henri IV, par l'édit de Mantes, avait rendu la liberté religieuse aux protestants. Ceux-ci s'en contentèrent jusqu'à ce que le Béarnais eut abjuré le calvinisme (1593): alors ils regardèrent leur sûreté comme compromise et tinrent des assemblées pour délibérer sur les moyens d'obtenir de nouvelles concessions. Ils se plaignirent d'avoir versé leur sang pour établir sur le trône un roi qui les abandonnait et s'entourait de leurs plus cruels ennemis, auxquels il prodiguait les récompenses et les honneurs; et leurs craintes ne paraissaient en effet que trop justifiées par les mesures sévères prises contre eux par les gouverneurs de provinces et les parlements. L'édit de Saint-Germain-en-Laye, du 15 novembre 1594, plus favorable que celui de Mantes, n'avait pas apaisé leur mécontentement. Henri IV se vit amené à leur assurer enfin en France une existence légale. Il rendit en leur faveur le fameux édit de Nantes, le 15 avril 1598. A. S-R.

ÉDITEUR, celui qui publie l'ouvrage qu'un autre a composé. A des titres différents on qualifie également d'éditeur l'écrivain qui, de la publication des œuvres d'autrui, fait un travail purement littéraire, et l'imprimeur ou le libraire qui n'en fait qu'une opération industrielle. Sans doute, la valeur de l'exécution typographique d'un livre entre pour beaucoup dans le mérite d'une édition (*voy.*); mais cet élément de succès tout matériel est la part de l'éditeur-artiste; celle de l'éditeur homme de lettres consiste dans toutes les recherches d'érudition ou de goût qui peuvent aider à consacrer ou à rétablir la pureté primitive des textes, souvent altérés ou même corrompus par l'infidélité des copistes ou la négligence des premiers éditeurs. L'interprétation des passages obscurs, la restitution des passages omis ou dénaturés, la classification rationnelle ou chronologique des diverses parties du même ouvrage ou des divers ouvrages du même auteur, enfin l'exercice complet de la critique littéraire dirigée vers son but le plus utile, telle est la tâche laborieuse imposée à l'éditeur consciencieux.

On peut, je crois, considérer comme les premiers éditeurs ceux d'entre les anciens qui, à l'aide de nombreuses copies, ont commencé à étendre la connaissance des œuvres de leurs devanciers ou de leurs contemporains. Les uns, ainsi qu'Aristarque et Démétrius de Phalère, étaient de simples scoliastes ou des rhéteurs animés de l'amour de la science; les autres étaient des princes, amis et protecteurs des lettres. Tels furent, en Égypte, les Ptolémées, fondateurs de la bibliothèque d'Alexandrie; tel encore, longtemps après eux, fut l'empereur Tacite, qui mit un soin particulier à multiplier par la copie les ouvrages du grand historien qu'il s'honorait de compter au nombre de ses ancêtres. Cependant, malgré ces exemples auxquels il serait aisé d'en ajouter beaucoup d'autres, les fonctions d'éditeur, comme nous les comprenons aujourd'hui, n'ont pris naissance qu'à l'époque de l'invention de l'imprimerie.

Les hommes d'étude, qui les premiers exercèrent ce nouvel art, furent en même temps les premiers éditeurs littéraires des chefs-d'œuvre que nous avait légués l'antiquité hébraïque, grecque et latine. A leur tête nous trouvons en Italie, dans les XVe et XVIe siècles, les trois célèbres Manuce (*voy.* ALDINES). La France leur opposa bientôt, dans la famille des Estienne, des rivaux qui, dans toutes les parties de l'art et de la science, les égalèrent, s'ils ne les surpassèrent pas. A côté de ces maîtres de l'érudition et de la typographie, et de Casaubon, gendre de l'un d'eux, le fameux Érasme (*voy.* ces

noms), secondé, quant au travail matériel, par son ami l'imprimeur Froben, enrichissait, en Suisse, la religion et la littérature de ses précieuses éditions du Nouveau-Testament et des Pères grecs. A la même époque, J.-C. Scaliger dégageait Aristote de l'enluminure pédantesque et monacale sous laquelle la scolastique l'avait défiguré au moyen-âge; Juste-Lipse, parmi une foule d'autres travaux, publiait sa belle édition de Sénèque; Joseph Scaliger transportait en Hollande le trésor d'érudition que son père lui avait légué en France, et là, auprès de lui et après lui, Frédéric et Jacques Gronovius, Gérard et Isaac Vossius, Daniel et Nicolas Heinsius, faisaient encore de nouvelles et précieuses moissons dans les champs de la littérature grecque et latine, et, sous leur influence, de 1595 à 1680, les Elzevirs enrichissaient la librairie de cette foule d'éditions des classiques de l'antiquité et de la renaissance, si recherchées encore aujourd'hui pour leur correction et leur élégance presque microscopique.

Les lettres sacrées trouvaient, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, des éditeurs aussi infatigables que judicieux dans Baluze et dans les membres de ces congrégations religieuses, dont le zèle n'était égalé que par la science. A leur tête il faut placer Sirmond, Petau, Montfaucon, Mabillon, Martenne et Calmet, savants dont, de nos jours, M. l'abbé Guillon, évêque de Maroc, s'est montré le digne continuateur par son édition des *Pères grecs et latins*. Dès le commencement du XVI[e] siècle, La Cerda en Espagne, au XVII[e] Nicolas Heinsius en Hollande, avaient édité et commenté Virgile avec un talent et un succès qui n'ont été surpassés que de nos jours par le célèbre Heyne. Dans le XVIII[e] siècle nous devons encore signaler, relativement à la France, les travaux du président Bouhier sur Cicéron, et ceux du P. Brumoy sur le *Théâtre des Grecs*.

Plus récemment, cette belle littérature de l'antiquité grecque et romaine a reçu un nouvel éclat de l'émulation d'une foule d'humanistes distingués. La dynastie savante des Estienne a semblé revivre dans la famille des Didot, où le talent et la science se transmettent héréditairement. A leurs titres déjà anciens ils en ajoutent depuis quelques années un nouveau par la réimpression du *Thesaurus linguæ Græcæ* d'Henri Estienne, édition faite sur celle de Valpy, publiée en Angleterre, mais qu'ils ont enrichie d'une foule d'additions et de notes précieuses. Après eux, citons encore les frères Gaume pour l'honorable persévérance avec laquelle ils continuent leurs belles éditions du texte original des Pères grecs de l'Église.

Longue est la liste des éditeurs, commentateurs (*voy.* COMMENTAIRE) et interprètes (*voy.* TRADUCTION) qui ont consacré leurs veilles aux classiques grecs. Pour commencer par la France, qui ne sait ce qu'Homère et Longus doivent aux soins d'Ansse de Villoison; Hérodote à ceux de Larcher et de Schweighæuser; Polybe, Appien et Athénée à ce dernier; Sophocle, Euripide, Aristophane à Brunck; Xénophon et Théocrite à Gail; Pausanias à Clavier; Longus à P.-L. Courier; Eunape et Philostrate à M. Boissonade; Proclus à M. Cousin; Thucydide au même Gail et à Lévêque; Diodore au comte Miot de Melito, etc. En Allemagne, les noms de Reiske, de Ruhnkenius, de Heyne, de Voss, de Matthiæ, de Creuzer, de Bekker, de Jacobs, de Dindorf, de Hermann, de Thiersch, de Schæfer, d'Ast, de Bæhr, de Poppo, de Lobeck, etc.; en Angleterre, ceux de Bentley, de Taylor et de Markland, de Musgrave, de Porson, de Blomfield, de Gaisford, etc., sont justement célèbres; l'Italie a également apporté son contingent (Morelli, Peyron, etc.), et d'autres pays encore, notamment la Hollande, où Wyttenbach succéda aux Valckenaër, et la Grèce, qui a donné le jour à Koraï, mériteraient d'être cités. Quant à l'antiquité latine, les noms les plus illustres, parmi les éditeurs et commentateurs étrangers, sont ceux des Ruhnkenius, des Ernesti, des Heyne; plus récemment, les noms de MM. Bothe, Schütz, Orelli et autres ont obtenu, par des travaux du même genre, une juste célébrité. Parmi les noms français, un des plus illustres est celui de Muret; citons ensuite les Hardouin, les Sanadon, les Pithou, les de Brosses, les Oberlin, les Vanderbourg; citons

aussi celui de Lemaire, sous le patronage duquel s'est publiée l'immense collection des classiques latins, dont la Société de Deux-Ponts qui eut plus tard son siége à Strasbourg, avait déjà publié des textes corrects et soigneusement revus; et le nom de M. Panckouke, à la fois éditeur et collaborateur de la traduction complète, avec texte, des mêmes classiques. MM. Dureau de La Malle, Burnouf, Leclerc et Villenave se sont montrés aussi habiles éditeurs que traducteurs heureux, les deux premiers, de Tacite, le troisième, de Cicéron, et le dernier, d'Ovide. Le livre exceptionnel, de tous les ouvrages composés depuis l'ère chrétienne celui qui a obtenu le plus grand nombre d'éditions, l'*Imitation de Jésus-Christ*, a offert à M. Gence l'occasion d'élever à la religion et à la littérature un monument qui associera à jamais son nom à celui de cet ouvrage immortel. Enfin nous couronnerons dignement cette liste d'érudits par le nom de l'illustre bibliothécaire du Vatican, Angelo Maï, si connu par ses travaux sur les palimpsestes, auxquels, entre autres conquêtes, on doit la découverte du traité de Cicéron *De Re publicA*, édité et traduit en français par M. Villemain.

La grande littérature italienne du moyen-âge s'est popularisée en France, grâce aux efforts des savants Buttura et Biagioli, l'un et l'autre excellents éditeurs du Dante et de Pétrarque; de M. Marsand, éditeur non moins recommandable de ce dernier poète. M. de Souza Botilho doit être aussi mentionné pour sa belle édition du grand poème portugais (*Os Lusiadas*).

Ce travail de minutieuse attention et de scrupuleuse exactitude, si précieux pour les lettres, mais où l'esprit applique toutes ses facultés à faire valoir les œuvres de l'esprit d'autrui, ne saurait guère convenir aux génies créateurs, aux hommes chez qui l'imagination domine. Toutefois, ce principe admet des exceptions, et, parmi les plus remarquables dans notre littérature, après Voltaire, éditeur de Corneille, nous citerons La Harpe, éditeur de Racine; Beaumarchais et Palissot, éditeurs de Voltaire; Lacépède, de Buffon; Michaud, de Delille; et Charles Nodier, de Millevoye. Suivant un système d'analogies moins marquées et en remontant plus haut dans l'ordre des temps, nous retrouverons dans les noms suivants l'expression de l'alliance du génie avec l'érudition.

Rabelais, *éditeurs:* Etienne Dolet, du Chapt, Esmangart; Clément Marot: Étienne Dolet, Lenglet-Dufresnoy; Montaigne: Coste, Éloi Johanneau, Amaury Duval; satire Ménippée: du Chapt, Charles Nodier; Pascal: François de Neufchâteau; Bossuet: l'abbé Caron; Fénélon: Ramsay, Adry; Molière: Auger; Racine: Geoffroy; La Fontaine: Walckenaër, Robert; Boileau-Despréaux: Saint-Surin, Daunou, Berriat-Saint-Prix; Mme de Sévigné: Monmerqué; Voltaire: Beuchot; Montesquieu: P. Destutt de Tracy; Mably: Guizot; Rollin: Letronne; J.-J. Rousseau: Musset-Pathay; Bernardin de Saint-Pierre: Aimé-Martin; Chénier (J.-M. et André): Lèpeintre; et enfin Chateaubriand: Fortia d'Urban, auquel, parmi une foule de travaux du plus haut intérêt, la littérature doit surtout une édition perfectionnée de l'*Art de vérifier les dates*.

L'époque actuelle, où règne, dans les créations littéraires, un système dont l'erreur va souvent jusqu'au délire, présente, par un heureux contraste, une tendance marquée vers le retour aux études sérieuses, aux solides travaux de la critique et de l'érudition. C'est surtout au profit de la langue et de l'histoire nationales que se manifeste cette louable disposition, qui déjà, au siècle dernier, avait dirigé dom Bouquet dans sa publication du *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, poussé jusqu'à la fin du XIIIe siècle par le savant dom Brial. Il faut distinguer, parmi les continuateurs de cette grande entreprise, réalisée sous une nouvelle forme, MM. Guizot, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* (jusqu'au XIIIe siècle), *Révolutions d'Angleterre sous les Stuarts*; Buchon, *Chroniques nationales françaises* (du XIIIe au XVIe siècles); Petitot et Monmerqué, *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France* (de Philippe-Auguste à Louis XV inclusivement); Berville et Barrière, *Mémoires relatifs à la révolution française*; Mi-

chaud et Poujoulat, *Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le* XIIIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIIIe ; Roux et Buchez, *Histoire parlementaire de la révolution ;* Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France.*

Les monuments de la langue et de la littérature française au moyen-âge sont devenus pour la philologie moderne un objet d'investigations, poursuivies avec un zèle et une émulation qui s'accroissent de jour en jour. Déjà, dans le siècle dernier, les institutions, les faits et gestes de l'ancienne chevalerie, ainsi que les espèces d'épopées qui nous en ont transmis la mémoire, avaient été un sujet de recherches et de publications intéressantes, mais trop incomplètes, pour Lelaboureur, Legrand d'Aussy, Lacurne Sainte-Palaye, de Tressan et de Paulmy d'Argenson. A leurs travaux imparfaits ont succédé les travaux contemporains, et beaucoup plus approfondis, de MM. Raynouard, *Dictionnaire de la langue romane*, *Poésies des troubadours;* de Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, *Poésies de Marie de France;* Pluquet, *Roman de Rou;* Méon, *Fabliaux de Barbazan*, *Roman du Renart*, *Roman de la Rose ;* Crapelet, *Combat de trente Bretons contre trente Anglais* ; le même avec Robert, *Partonopeus de Blois;* Paulin Paris, *Chroniques de Saint-Denis*, *Romancero français*, *Garain le Loherain*, *Berthe aux grands piés ;* Francisque Michel, *Chronique de Du Guesclin*, *Chansons du châtelain de Coucy*, *Voyage de Charlemagne à Constantinople* (en anglo-normand); Ach. Jubinal, *Mystères inédits du* XVe *siècle.* Plusieurs de ces publications, et d'autres non moins intéressantes, sortent des presses de M. Crapelet, déjà cité comme éditeur littéraire, ou sont mises au jour par les soins de la *Société des Bibliophiles*, réunion d'amateurs riches et éclairés qui orne d'un grand luxe d'exécution ces premiers essais d'une littérature au berceau.

A côté de cette littérature gauloise, longtemps délaissée et rajeunie avec amour par l'érudition moderne, nous devons mentionner les services rendus à la littérature orientale, aînée et rivale des lettres européennes (*voy.* Bible). Dans cette savante catégorie, nous citerons Marracci, auquel on a dû longtemps la meilleure édition, texte arabe, du *Koran;* Reiske, déjà nommé comme helléniste, *Annales d'Abulfeda;* Eichhorn, *Monuments de l'ancienne Arabie* (texte arabe); Kieffer, *Bible turque;* Michaélis, Cahen et beaucoup d'autres, soit en Angleterre, soit en Allemagne, ou en France, *Bible en hébreu.* A ces noms justement célèbres nous ajouterons les noms indigènes de MM. Silvestre de Sacy, *Les séances de Hariri*, *Chrestomathie arabe*, utile complément de l'excellente *Grammaire arabe* du même auteur, *Relation d'Égypte par Abdallatif;* De Chézy, *Sakontala* (texte hindou); Grangeret de Lagrange, *Anthologie arabe ;* Julien, *Meng Tseu* (*Mencius*), philosophe chinois ; Eugène Burnouf, les livres de Zoroastre, en langue zende, etc.

Dans cette revue succincte et malheureusement trop incomplète, nous n'avons fait entrer que les noms de ceux qui, pour objet de leurs travaux, ont pris les belles-lettres proprement dites et l'histoire. Les publications relatives à la théologie, la jurisprudence, et aux sciences mathématiques et naturelles, ne nous ont pas paru, malgré leur importance réelle, devoir entrer dans le cadre de cet article, spécialement littéraire. Toutefois, nous ne devons pas omettre de mentionner ces grandes archives qui, sous la forme de dictionnaire (*voy.*), offrent le répertoire de toutes les connaissances humaines. Le *Dictionnaire de Trévoux* semble avoir frayé la route à cette *Encyclopédie* (*voy.*) dont Panckouke fut l'éditeur, dans la seconde moitié du siècle dernier, et qui, malgré de nombreuses défectuosités dans l'exécution, exerça une si haute influence sur la littérature et sur l'ordre social. Baillet, Bayle et Moréri avaient ouvert la voie au genre du dictionnaire historique; MM. Michaud l'ont agrandie dans leur *Biographie universelle.* Millin a bien mérité de la science en publiant, de 1792 à 1804, la vaste collection connue sous le titre de *Magasin encyclopédique*, *Journal des sciences*, *des lettres et des arts*, et à laquelle la *Revue encyclopédique*

(1819-1833) fait suite. Le cadre, déjà élargi dans cette dernière, devint encore plus vaste dans le *Bulletin* publié pendant plusieurs années par feu M. de Férussac. Il faut mentionner encore avec éloge les *Annales des voyages*, recueil qui a fait faire des progrès remarquables à la science géographique, et qui, de 1809 à 1836, a eu pour éditeurs Malte-Brun, 25 vol.; Malte-Brun, Eyriès et la Renaudière, 38 vol.; Eyriès, La Renaudière et Klaproth, 30 vol. *Voy.* Recueil, Bibliothèque (T. III, p. 475), Collection, etc.

Nous l'avons dit en commençant : la mission spéciale de l'éditeur est dans la révision intelligente et consciencieuse du texte. Cette tâche, pour être bien remplie, exige des notes critiques et explicatives ; on y joint souvent une préface et une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur ; mais cet accessoire, à peu près obligé, de toute édition soignée, ne doit jamais tenir lieu de l'essentiel ni apparaître qu'au second rang. Cependant, il s'est établi dans la littérature contemporaine un système d'exploitation de noms et de renommées au moyen duquel le nom d'un éditeur plus ou moins célèbre, ajouté au titre de l'ouvrage d'un auteur plus ou moins obscur, couvre souvent d'un pavillon trompeur une cargaison avariée. Si c'est là un perfectionnement, à la honte de la littérature, il est tout au profit de l'industrie litteraire.

On appelle encore *éditeur* celui qui publie certaines productions de l'art susceptibles de multiplication par les procédés industriels. Ainsi l'on dit : l'éditeur d'une partition, d'une gravure, et même d'une œuvre de sculpture reproduite par le moulage. P. A. V.

ÉDITION, de *edere*, mettre au jour. Ce mot désigne l'ensemble des exemplaires que l'on tire d'un ouvrage avec la même composition. Quand cette composition est gardée un certain temps et que l'on réimprime le même ouvrage avec les formes conservées, cette réimpression s'appelle *tirage*, et l'on dit deuxième tirage, troisième tirage, comme on dit deuxième édition, troisième édition, en parlant de réimpressions avec des formes nouvelles. Une bonne édition ne doit pas seulement se faire remarquer par la beauté du papier et des caractères, il faut surtout qu'elle soit pure et correcte. Cette dernière condition manque à beaucoup de livres modernes. Elle manque aussi à la plupart de ceux qui datent des premiers temps de l'imprimerie. Tant de fautes défiguraient les chefs-d'œuvre de l'antiquité dans les manuscrits des copistes que ce fut un immense travail pour les premiers éditeurs que d'examiner les diverses leçons et de réparer les textes qu'ils voulaient reproduire par l'admirable procédé de Guttenberg. Les efforts des Aldes (*voy.*) eux-mêmes pour la correction des classiques anciens ne les mirent pas à l'abri des reproches d'Érasme, qui qualifia de *depravatissimæ* leurs éditions les plus estimées. C'est qu'il n'est pas seulement besoin de savoir la langue dans laquelle est écrit l'ouvrage que l'on *édite* et de suffisamment connaître le sujet que l'auteur y traite, il faut encore apporter à la correction des épreuves un soin très minutieux, une infatigable patience.

Des hommes d'un grand mérite se sont fait un nom comme imprimeurs et comme éditeurs depuis trois siècles. Après les Aldes précédemment cités, on a vu, dans le xvie siècle : les Junte, les Badius, les Estienne, Simon de Colines, qui introduisit en France l'usage des lettres italiques, Michel Vascosan, Mamert Patisson, les Morel, Dolet d'Orléans, Gryphius de Lyon, etc. ; dans le xviie siècle : Vitré, Cramoisy, les Elzevir, etc. ; dans le xviiie et au commencement du xixe : Coustelier, Barbou, Bodoni, Ibarra, Tonson, Brindley, Baskerville, Martyns, les Didot, Crapelet, etc.

La probité, l'une des vertus de l'éditeur, celle qui le soutient dans ses efforts à donner un texte intègre et qui lui défend toute interpolation comme toute suppression ; la probité est si loin de certains spéculateurs qu'ils impriment frauduleusement des ouvrages dont ils n'ont pas la propriété. De là les éditions dites *contrefaites* ou les contrefaçons (*voy.*). Ces éditions, exécutées la plupart du temps à la hâte et en cachette, sont presque toujours très fautives. Il en est d'autres, imprimées également en

cachette, soit à cause de l'immoralité du sujet, soit parce que la matière porte ombrage à un gouvernement soupçonneux : elles prennent le nom de *clandestines*. Peu correctes généralement, elles ont plus ou moins de prix à proportion du mérite de l'ouvrage et de sa rareté. J. T-v-s.

Le succès prononcé d'un ouvrage ne pouvait autrefois être mieux constaté que par le nombre de ses éditions; mais le charlatanisme de nos jours a fait aussi irruption sur ce terrain. En conservant les planches sur lesquelles s'est faite l'impression d'un livre, on a compté chaque nouveau *tirage* pour une *édition* nouvelle; moyen facile de lui procurer une vogue nominale qui, malheureusement, n'est guère en rapport avec le débit réel. Vainement le malin Vaudeville a-t-il persifflé ces auteurs qui

Font leur cinquième édition
Pour vendre la première.

La recette n'en a pas semblé moins bonne à beaucoup de ces messieurs.

Dans le temps où le chiffre d'une édition s'inscrivait et se prenait au sérieux, on ne les voyait pas se multiplier aussi rapidement. Le libraire Thompson, qui avait cru hasarder beaucoup en achetant cent écus *le Paradis perdu*, eut soin de stipuler que la moitié de cette somme ne serait payable que si le poème avait une seconde édition, et Milton ne vécut pas assez pour la voir. Il est vrai que bien d'autres éditions suivirent ensuite cette seconde, et que le libraire retira de son prudent marché plus de 300,000 fr. de bénéfice.

Il est chez nous un autre genre d'éditions que l'on pourrait appeller *subreptices :* c'est encore une des branches de l'industrie de quelques spéculateurs en librairie dont souvent les hommes de lettres deviennent les complices. Quand un livre a vieilli dans les magasins, ils le remettent en circulation au moyen d'un titre nouveau qui n'a exigé que la réimpression de la première page. Parfois, il est vrai, une nuance différente dans la blancheur du papier trahit le stratagème, ou, du moins, les traces révélatrices de l'*onglet* signalent la fraude aux connaisseurs.

Heureux les ouvrages pour lesquels on n'a pas besoin de recourir à de semblables ressources et dont les éditions successives sont nécessitées par l'empressement du public à en faire l'acquisition ! Ceux-là sont rares dans tous les temps, et nous ignorons si c'est à la louange du nôtre qu'il faudra mettre au premier rang de ces succès de vogue pour l'époque actuelle celui du *Cuisinier royal*, qui peut, narguant nos littérateurs les plus habiles à produire et à reproduire leurs œuvres, s'enorgueillir d'un triomphe qu'aucun d'eux n'a obtenu,..... quatorze éditions véritables! M. O.

EDMOND, nom d'un roi d'Ostanglie que l'Église a canonisé et de deux rois d'Angleterre, l'un et l'autre antérieurs à la conquête des Danois en 1015. —Un autre Edmond de la famille des Plantagenet détrôna son frère Édouard II en 1325, fut le tuteur de son successeur Édouard III, et périt sur l'échafaud en 1329. Enfin nous mentionnerons encore un dernier Edmond surnommé *de Langley*, duc d'York, et l'un des tuteurs du roi Richard II, son neveu. Il mourut en 1402, et c'est de lui que descendirent les ducs d'York de la Rose blanche. S.

ÉDOUARD, nom de six rois d'Angleterre, en ne comptant pas ceux de ce nom qui sont anterieurs à la maison de Plantagenet. Cependant avant ces derniers avaient régné trois rois saxons du même nom. ÉDOUARD-LE-CONFESSEUR, le 3e, fut celui qui, étant mort sans héritiers, donna lieu à la conquête de l'Angleterre par les Normands. Il mourut en 1066 et fut canonisé par le pape Alexandre III. S.

ÉDOUARD Ier, roi d'Angleterre, naquit en 1239. Sa jeunesse fut soumise à de rudes épreuves sous le règne long et orageux de son père; son épée releva le sceptre abattu. Ses premières armes cependant n'avaient point été heureuses. Emporté par une fougue irréflechie à la poursuite d'un corps de troupes qu'il avait enfoncé, il tomba aux mains du comte de Leicester, le chef de l'aristocratie révoltée. Il recouvre la liberté par une ruse, profite du désaccord de ses adversaires, rassemble des forces et se porte hardiment à la rencontre du re-

doutable comte. La bataille d'Evesham rend la liberté et le sceptre au vieux roi. Édouard y deploya autant d'habileté que de valeur.

Le calme à peine rétabli dans le royaume, Édouard, toujours avide de combats et d'expéditions chevaleresques, voulut partager les périls d'une dernière croisade que tentait le roi de France Louis IX; mais il apprit à Tunis la mort de son père et hâta son retour. Il fut couronné sans opposition à Westminster en 1272. Grandement pourvu de toutes les qualités qui manquaient à son père, il régna en maître, et mena de front les entreprises guerrières et les travaux du législateur. L'independauce des Gallois attira ses armes d'abord : il les réduisit après plusieurs combats; mais une odieuse cruauté envers un de leurs chefs les plus valeureux ternit la gloire du vainqueur. Cette première conquête n'était que le prélude d'une plus haute entreprise; la couronne d'Écosse, disputée par douze prétendants, excita son ambition. Choisi pour arbitre entre eux, il commença, avant de rien décider, par s'assurer les places fortes, s'engageant à les remettre plus tard à celui qu'il désignerait pour roi; mais sa suzeraineté devint si pesante et si dure que son vassal s'efforça bientôt de s'en délivrer. Édouard alors fond sur l'Écosse, défait le roi Baliol (*voy.*), l'emmène prisonnier, et, laissant garnison dans toutes les villes, se retire en emportant le sceptre et la couronne d'Écosse. Mais cette contrée n'était pas soumise : tandis qu'il était occupé contre la France, le parti national se relève en Écosse; son chef, Wallace (*voy.*), le héros des montagnes, descend dans les plaines et chasse les Anglais; mais la bataille de Falkirk fait retomber sa patrie une seconde fois sous le joug anglais. Une nouvelle insurrection survient encore: par de rapides attaques Édouard répare les défaites qu'avaient essuyées ses lieutenants, et laisse, après deux ans de la plus rude guerre, l'Écosse soumise et devastée. Cependant sa cruauté vient compromettre les resultats de sa politique et de sa valeur. Le supplice de l'héroïque Wallace réveille la vengeance au cœur de ses compatriotes. L'Écosse arme de nouveau (1306); Robert Bruce (*voy.*) est élu roi. Il répare un premier revers par une victoire sur le comte de Pembroke (1307). L'infatigable Édouard rassemble toutes ses forces pour une campagne qu'il veut rendre décisive, mais il meurt en touchant la frontière (1307). La conquête de l'Écosse était devenue chez lui le rêve d'une ambition irritée: aussi lit-on dans Froissard qu'il fit jurer en mourant à son fils qu'après sa mort il ferait mettre son corps dans une chaudière « *et le feroit bouillir tant que la chair se despartit des os, et qu'après feroit mettre la chair en terre et garderoit les os, et toutes les fois que les Ecossois se rebelleroient contre lui, il semonderoit ses gens et porteroit avec lui les os de son père. Car il tenoit fermement que tant que son successeur auroit ses os, les Ecossois seroient battus. Mais le successeur n'accomplit mie ce qu'il avoit promis et fit rapporter son père à Londres et là ensepvelir; dont lui meschut.* »

L'œuvre la plus solide du règne d'Édouard Ier consiste dans ses institutions. L'Angleterre lui doit l'admission des communes au parlement, la création des justices de paix et d'utiles réglements de commerce, ce qui valut à ce roi le surnom de Justinien anglais.

Édouard II, fils du précédent et d'Éléonore de Castille, naquit en 1284, à Carnavon. Son caractère doux et irrésolu était peu propre à continuer l'œuvre d'un conquérant. Après une molle tentative sur l'Écosse il revint sur ses pas et congédia son armée; mais son père avait encore exigé de lui un autre serment : c'était de ne point rappeler de l'exil un favori vicieux dont le commerce avait laissé chez lui une irréparable corruption. Il ne tint pas cette dernière promesse plus religieusement que la première. Le favori, rappelé, fut chargé de titres et d'honneurs, marié à une princesse du sang royal, et, au scandale de tout le royaume, institué régent pendant qu'Édouard allait en France épouser une fille de Charles-le-Bel. Enfin le mécontentement public éclata, et le comte de Lancastre, cousin d'Édouard, à la tête d'une ligue formidable, le força de pro-

noncer l'exil de l'odieux étranger. Mais son éloignement fut loin d'être une disgrâce : son royal ami le fit lieutenant d'Irlande, l'accompagna jusqu'à la frontière, où il mêla à ses adieux d'abondantes larmes et d'innombrables dons. La séparation fut de peu de durée : le rappel de Gaveston, que le pape, à la prière d'Édouard, releva du serment qu'il avait fait de s'éloigner pour toujours, fut le signal d'un nouvel orage. Le parlement se saisit de l'autorité et force le prince à sanctionner ses actes (1310). Thomas, comte de Lancastre, secondé par le vœu public, poursuit Édouard réfugié dans York, avec son pernicieux ami, s'empare du dernier et lui fait trancher la tête. Le malheur étant sans remède, Édouard jugea qu'une plus longue résistance eût été sans objet; son cœur pusillanime oubliait ses amitiés comme ses haines. Il se laissa ramener aisément par quelques démonstrations de repentir. Pour faire diversion à ses regrets, il reporta son attention sur l'Écosse et se mit à la tête de 100,000 hommes; mais l'instant était mal choisi : on avait donné à ce royaume le temps de se relever, il était alors dans toute l'énergie de sa nationalité reconquise et dans l'enivrement d'un règne glorieux. Robert Bruce (*voy.*) n'eut qu'à paraître pour mettre en fuite un adversaire tel qu'Édouard II, qui, pour se consoler de sa défaite, fit choix d'un nouveau favori. Une seconde ligue se forme; Thomas de Lancastre reparaît à sa tête, mais il se laisse battre et périt sur l'échafaud. Édouard veut se mesurer de nouveau avec le héros de l'Écosse : il essuie une défaite complète à Bannockburn, et se sauve à grande peine, poursuivi jusque sous les murs d'York. Le mécontentement public était à son comble; la reine de son côté avait son favori qu'on exila. Une contestation survenue à l'occasion de l'hommage du duché de Guienne fournit à Isabelle l'occasion de passer en France, sous prétexte de négocier un arrangement avec son frère, Charles-le-Bel. Elle profita de son séjour pour tramer un complot contre son mari. Mollement soutenue par son frère, elle s'adressa au comte de Hainaut, et fit appel au dévouement de tout brave chevalier qui voudrait tirer l'épée pour la cause d'une jeune reine outragée, et courir l'aventure à ses côtés. Les champions ne lui firent point défaut. L'expédition chevaleresque s'embarqua le 22 septembre 1326 et prit terre dans le comté de Suffolk; son succès fut rapide. Le roi prit la fuite, et son favori Spencer, tombé aux mains de ses ennemis, fut attaché à une potence de cinquante pieds. Édouard, poursuivi et découvert dans les montagnes de Galles, fut ramené à Montmouth; le parlement prononça sa déchéance. Sommé de remettre aux mains de ses commissaires le sceptre et la couronne, il entendit l'acte de dégradation ainsi conçu : « Moi, Guillaume Trussel, procureur du parlement et de toute la nation anglaise, je vous déclare en leur nom et leur autorité que je révoque et rétracte l'hommage que je vous ai fait; dès ce moment je vous prive de la puissance royale, et proteste que je ne vous obéirai plus comme à mon roi. » Quelques mois après Édouard finit sa vie dans un odieux supplice, âgé de 44 ans. Son règne, plein de désordres et de défaites, n'offre rien d'utile et de grand qui voile le hideux tableau de sa vie privée.

ÉDOUARD III, fils du précédent et d'Isabeau de France, né en 1312, fut couronné après la déposition de son père. Il était âgé de 15 ans. Sa mère, femme ambitieuse et dissolue, partagea le pouvoir avec Mortimer, son amant. Le jeune roi cependant eut l'occasion de faire preuve de courage contre les Écossais, en dépit des efforts que fit Mortimer pour conclure un traité de paix dont la nation murmura. Édouard, impatient du joug, fit saisir, puis renfermer sa mère et pendre son favori. Il arme de nouveau contre l'Écosse, s'empare de Berwick et livre contre Douglas (*voy.*) la bataille de Habidown-Hill (19 juillet 1333), victoire couronnée bientôt par d'autres succès.

Mais l'ambition d'Édouard III s'était tournée d'un autre côté : il se préparait à appuyer par les armes les droits qu'il faisait valoir à la couronne de France et qu'il tenait de sa mère Isabelle, fille de Philippe-le-Bel. Après s'être assuré l'ap-

pui de l'Allemagne et de la Flandre, il parut en France avec 50,000 hommes, n'obtint point de résultat, et revint l'année suivante avec 100,000. Il mit le siége devant Tournai et envoya un cartel au roi de France, qui dédaigna de se mesurer avec un vassal de sa couronne. Cette seconde campagne s'était ouverte par le combat naval de l'Écluse, où périt la flotte française tout entière. Deux trèves cependant suspendirent le cours de ses succès; mais il prépara par ses intrigues de nouvelles hostilités. Inquiet sur la conservation de la Guienne, il mit à la voile avec 30,000 hommes et se dirigeait vers Bordeaux, quand un vent contraire le poussa vers la côte de Normandie. Il abandonna son projet et tenta la fortune de ce côté. Il prend terre à Cherbourg et traverse la Normandie, ravageant tout sur son passage; il franchit la Seine, trompant par une marche habile les poursuites de l'armée française, et se porte sur la Flandre. Il passe la Somme avec le même bonheur, s'empare d'une position excellente, et livre au roi de France, qui le suivait de près, la bataille de Crécy (*voy.*), dont le prince de Galles, son fils, eut tout l'honneur. Puis il va mettre le siége devant Calais, où la reine son épouse, qui lui gagnait des batailles en son absence et faisait prisonnier le roi d'Écosse, vient le rejoindre et lui amène un renfort. La place, attaquée à la fois par terre et par mer, capitule, et le vainqueur, exaspéré des lenteurs et des difficultés du siége, ordonne un massacre général. Sa vengeance se modère cependant; il se borne à exiger que cinq des principaux bourgeois lui soient livrés. On sait que les dévouements ne manquèrent point en cette occasion (*voy.* l'art. CALAIS). Édouard se laissa désarmer par les prières de la reine et le spectacle de tant de générosité. La victoire de Crécy eût pu lui frayer un chemin jusqu'au cœur de la France; mais la politique et la prudence lui conseillèrent de ne point céder à l'enivrement d'un premier succès et de s'assurer plutôt, dans la possession d'un port qu'il pouvait aisément défendre, une conquête durable et solide. Édouard était satisfait, et pendant les huit années qui suivirent il sembla borner son ambition à conserver ce qu'il avait conquis. Sa modération parut encore dans le refus qu'il fit des suffrages pour l'élection à l'Empire. Mais à la mort du roi Philippe VI, Édouard sentit son ambition réveillée par l'inexpérience de son successeur. La guerre reprit en Guienne, où Édouard envoya son fils, le prince de Galles. Une seconde bataille, aussi décisive que celle de Crécy, fut gagnée par le prince aux environs de Poitiers (*voy.*). Une partie de la noblesse française resta sur le champ de bataille; le roi et un de ses fils tombèrent aux mains des Anglais. Édouard profite de la captivité du roi Jean et des troubles qui remplissaient le royaume pour tenter une invasion par le nord. Il pénètre jusqu'aux portes de Paris et de Reims, où son espoir était de se faire sacrer roi de France; mais l'entreprise était difficile encore : il se contenta d'un traité (8 mai 1360) qui mettait dans ses mains la moitié du royaume (*voy.* BRETIGNY). Il investit son fils de la principauté d'Aquitaine et lui donna le gouvernement de la France méridionale; mais le vaillant jeune homme ne devait pas jouir longtemps de sa gloire. Sa bouillante vie déclina bientôt et s'éteignit (*voy.* plus bas). La France, après lui, vengea ses défaites et ressaisit ses provinces. Édouard perdit presque en même temps son noble héritier et ses conquêtes. La gloire de son règne était passée; il mourut triste et abandonné le 21 juin 1377.

ÉDOUARD IV, de la maison d'York, fils de Richard d'York, fut couronné à Westminster le 20 juin 1461, à l'âge de 19 ans (étant né en 1441). Son père avait pris les armes contre la maison de Lancastre, qu'une révolution avait portée au trône depuis plus de soixante ans. Il appuyait sur un droit de naissance ses prétentions tardives, car il était issu, par sa mère, du duc de Clarence, deuxième fils d'Édouard III. La maison régnante était issue de Lancastre le IIIe. Mais Richard périt dans une bataille; son fils aîné fut massacré par le vainqueur, son parti décimé par une défaite sanglante et par la hache du bourreau. Le jeune Édouard cependant, nouveau duc d'York, ne recula pas devant une entreprise dont les

périls étaient si grands. Il rassemble les restes de sa faction, défait, à Mortimer-Cross, Tudor, comte de Pembroke, et poussant jusqu'à l'extrême la promptitude de résolution dont son père avait manqué, il marche droit sur Londres. Il y entra sans résistance; sa jeunesse, son heureuse audace, l'admirable beauté de ses traits lui gagnèrent promptement la faveur publique. Le peuple et l'armée victorieuse, convoqués dans la plaine de Saint-Jean, lui décernèrent la couronne. Mais cette longue et cruelle lutte de l'ambition de deux familles, dans laquelle la nation presque entière se précipita, ne faisait encore que s'ouvrir. Le roi déchu, Henri VI, était prisonnier d'Édouard; mais la reine Marguerite, véritable chef du parti de Lancastre, tenait encore dans le nord; son infatigable énergie y avait ramassé une puissante armée. Édouard, après des sévérités terribles envers les grands qui n'avaient pas choisi son drapeau, rassembla toutes ses forces et partit avec Warwick, son puissant auxiliaire. Les deux armées se rencontrèrent à Taunton et se chargèrent avec fureur; un heureux stratagème donna la victoire à Édouard, qui ne fit point de quartier aux vaincus. L'échafaud se dressa comme de coutume, après cette bataille, où 36,000 hommes avaient été égorgés.

De retour à Londres, Édouard fit reconnaître par un parlement ses titres à la couronne et ratifier son élection. Le parti de Lancastre semblait anéanti et le règne d'York affermi désormais. Après avoir épuisé ses haines et ses vengeances, Édouard se livra alors à d'autres penchants : son cœur sec et dur, quoique fermé aux véritables affections, était fort enclin aux voluptés; les charmes de sa figure, sa jeunesse et le rang suprême lui rendirent les succès faciles. La faveur, l'enthousiasme des femmes entretenaient sa popularité; une de ses faiblesses pourtant faillit lui coûter cher et mit le trône en question encore une fois. Warwick, à qui ses immenses services avaient donné un grand crédit, s'était rendu sur le continent pour y négocier le mariage du roi avec la princesse Bonne de Savoie, belle-sœur de Louis XI (1465). L'arrangement touchait à son terme, et Warwick revint en Angleterre apprendre le succès de sa mission. Il trouva Édouard marié récemment et le trône occupé par une belle veuve, Élisabeth Gray, dont la passion du roi n'avait pu triompher qu'à ce prix. L'altier négociateur en garda un mécontentement profond; d'autres disgrâces et la perte de son crédit, accaparé par les parents de la reine, entraînèrent si loin son âme irascible qu'il offrit aux Lancastre son puissant appui. Après quelques soulèvements qu'il excita dans les provinces, il gagna jusqu'au frère d'Édouard, le duc de Clarence, et par l'entremise secrète de Louis XI, s'étant concerté avec Marguerite d'Anjou, réfugiée alors en France, il mit à la voile et débarqua dans le sud au moment où le roi réprimait une sédition dans le nord. Le prodigieux renom de Warwick grossit en peu de temps son armée. Édouard, pris au dépourvu, n'eut que le temps de fuir et de gagner un port de mer où il s'embarqua. Warwick se rend à Londres, tire Henri de sa prison et le proclame roi avec un appareil solennel. Un parlement approuve cette résolution nouvelle et déclare Édouard IV traître et usurpateur (29 novembre 1470); mais heureusement pour Édouard, le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, jaloux de l'alliance qui venait d'être cimentée entre Louis XI et Warwick, travailla, pour le rompre, au rétablissement d'Édouard. Celui-ci, impatient de venger ses affronts et de ressaisir encore cette couronne inconstante, débarque avec une poignée d'hommes (1471), et, trompant Warwick par une marche adroite, arrive aux portes de Londres avec sa promptitude et son audace accoutumées. Si les portes ne se fussent pas ouvertes Édouard était perdu; mais il avait pour lui la faction des femmes. On dit qu'il trouva encore un grand secours dans ses créanciers, dont le nombre était imposant; mais Warwick le suivait de près et tout allait se décider par une bataille. Édouard sut ramener à lui son frère, le duc de Clarence, qui trahit son allié au moment de combattre et entraîna dans sa fuite une partie des troupes. Le comte fut vaincu; la reine Marguerite et le

jeune Lancastre son fils furent amenés au vainqueur, qui frappa au visage avec son gantelet de fer le courageux enfant et le laissa poignarder sous ses yeux. Maître encore une fois d'un royaume qu'il avait inondé de sang, il se délassa du carnage au sein des plaisirs et des fêtes. Quelques menaces qu'il fit à la France aboutirent à un traité avec Louis XI. Mais Édouard conservait, de la défection passagère de son frère, un ressentiment implacable; il épia l'occasion de le frapper. L'ayant attiré dans un piége, il obtint contre lui une condamnation. La clémence d'Édouard se borna à lui laisser le choix du supplice : il voulut être noyé dans un tonneau de Malvoisie (1478). L'orgie avait toujours place au milieu de ces cruautés. Édouard, pendant les préparatifs d'une guerre avec l'Écosse, fut atteint de maladie et mourut à 42 ans, en 1483. Il fut le moteur et comme la personnification de cette lutte furieuse appelée la guerre des deux Roses. Il avait de la valeur et l'instinct de la guerre; mais son âme était aride et desséchée par l'ambition.

Édouard V, fils du précédent. Édouard IV avait laissé deux fils, le prince de Galles, âgé de 13 ans, et le duc d'York, qui en avait 8. C'étaient deux beaux et gracieux enfants. Ce fut à son frère Richard, duc de Glocester, le meurtrier du jeune Lancastre, qu'il confia la régence et la tutelle de ses fils. Richard était d'une difformité repoussante. Il avait gagné par son hypocrite bonhomie la confiance de son frère et travaillé de longue main à se frayer un chemin au trône. A peine maître du pouvoir, il fit conduire ses neveux à la tour de Londres dont ils ne sortirent plus. L'histoire n'a conservé ni les détails ni la date précise de leur fin déplorable; mais, à son défaut, la poésie s'est emparée de ce drame attendrissant. Voici comme Shakspeare en peint le dénoûment : c'est l'usurpateur Richard qui parle. « L'acte sanglant est consommé, le plus grand forfait dont la terre se soit jamais rendue coupable. Deux scélérats endurcis, deux chiens sanguinaires que j'ai gagés pour exécuter cette cruelle boucherie, tout pénétrés d'attendrissement et de pitié, ont pleuré comme des enfants quand ils m'ont fait le récit de cette mort. C'est ainsi qu'ils étaient couchés, m'ont-ils dit : ils se tenaient l'un l'autre entourés de leurs bras innocents et blancs comme l'albâtre; leurs lèvres semblaient quatre roses vermeilles sur une seule tige, qui, dans tout l'éclat de leur beauté, s'inclinent l'une vers l'autre. Un livre de prière était posé sur leur chevet. « Cette vue, dit l'un des deux bourreaux, avait presque changé mon âme; mais le démon.... » Le scélérat s'est arrêté à ce mot; l'autre a continué : « Nous avons brisé le plus charmant ouvrage de la nature, les plus fraîches et les plus splendides créatures qui furent jamais. »

Ils périrent ainsi, ces rejetons d'York, pour expier le meurtre du jeune Lancastre, si cruellement immolé après des guerres si longues et si sanglantes, où les deux factions luttèrent de barbarie. Il ne resta de ces royales familles qu'un meurtrier hideux qui ne fit que passer sur le trône*. *Voy.* Richard III.

Édouard VI, fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour, fut couronné en 1547, à l'âge de 9 ans. L'Angleterre était alors dans les convulsions de la réforme religieuse. L'histoire de son règne bien court est celle des ambitions qui s'arrachèrent le pouvoir durant sa minorité. Le duc de Sommerset, son oncle, gouverna d'abord comme protecteur; poursuivant le projet d'unir le jeune roi à la reine Marie, il porta la guerre en Écosse, n'ayant pu triompher des répugnances de la nation. Il remporta quelques avantages, mais fut forcé de revenir à Londres pour déjouer les intrigues de ses ennemis. Il finit par en devenir victime, et le jeune Édouard fut contraint de signer l'arrêt de mort de son oncle. Élevé au milieu des réformistes ardents, il montrait un grand zèle pour le triomphe du nouveau culte. Les actes de rigueur qu'on lui arrachait excitaient cependant ses regrets et sa pitié. Une excellente éducation avait donné un développement précoce à ses heureuses dispositions;

(*) Dans ces derniers temps, la mort des enfants d'Édouard IV a fourni le sujet d'un beau tableau (*voy.* Delaroche) et celui d'une touchante tragédie (*voy.* Delavigne). S.

plusieurs contemporains parlent avec admiration de ses connaissances et de ses excellentes qualités; il mourut des suites d'une petite vérole dans sa seizième année, en 1553. AM. R-E.

ÉDOUARD, prince de Galles, surnommé le *Prince noir* à cause de la couleur de ses armes, naquit, en octobre 1330, d'Édouard III, roi d'Angleterre, et de la reine Philippine de Hainaut. Il avait à peine 15 ans lorsque son père lui confia le commandement de la première ligne des Anglais à la bataille de Crécy (26 août 1346). Il attaqua les Français avec une impétuosité telle que les seigneurs anglais qui l'entouraient, craignant pour ses jours, demandèrent du renfort au roi : « Tant que mon fils vivra, répondit celui-ci, mon secours est inutile. » Le prince noir coupa enfin par le centre la ligne de bataille des Français. Après la victoire, le roi Édouard lui dit en l'embrassant : « Mon fils, vous avez com« battu vaillamment aujourd'hui et vous « êtes digne de la couronne. »

En 1355, le prince noir envahit le midi de la France et pénétra jusqu'à la Loire; mais il ne put passer ce fleuve. Le roi Jean s'étant mis à sa poursuite avec 60,000 hommes, il fut forcé de s'arrêter aux environs de Poitiers et de prendre position à Maupertuis, sur des coteaux couverts de vignes. Malgré ses dispositions habiles, il ne devait pas moins tomber au pouvoir du roi Jean, si ce prince s'était contenté de l'observer pendant quelques jours. Des évêques, espérant pouvoir empêcher l'effusion du sang, ouvrirent des négociations entre les chefs des deux armées. Édouard consentit à abandonner toutes les conquêtes faites depuis deux ans par les Anglais, et à renoncer, pendant sept ans, à faire la guerre à la France. Mais quand on exigea qu'il se rendît prisonnier avec cent personnes de sa suite, il répondit : « Jamais l'Angle« terre n'aura à payer ma rançon. »

Le roi Jean l'attaqua le 19 septembre 1356. Dans cette fatale journée, où l'armée française fit douter de sa valeur et de sa fidélité, Jean fut pris avec son fils, Philippe-le-Hardi; des princes, des seigneurs et des chevaliers furent tués en grand nombre, ou faits prisonniers. Le jeune vainqueur ajouta encore à sa gloire par une générosité dont l'histoire d'aucun siècle n'offre un plus bel exemple : il alla au-devant du roi vaincu, l'accueillit avec respect, loua sa valeur, n'attribua sa défaite qu'aux hasards de la guerre, et, sous sa propre tente, il refusa de s'asseoir devant lui. Ses autres prisonniers, traités avec courtoisie, obtinrent leur liberté au prix d'une modique rançon.

Trop affaibli par les pertes qu'il avait faites dans le combat pour tirer parti de sa victoire, il se replia sur la Guienne et se hâta de conduire en Angleterre son illustre prisonnier.

Après le traité de Brétigny (1360), le prince de Galles fut investi de la principauté d'Aquitaine érigée en sa faveur par le roi Édouard. Couvert de gloire, aimé même de ses nouveaux sujets, il tenait à Bordeaux une cour brillante et chevaleresque, lorsque D. Pèdre, chassé du trône de Castille par son frère naturel D. Henri de Transtamare, alla implorer son appui. Toujours avide de combats et jaloux de la France qui soutenait le comte de Transtamare, il leva une armée de 30,000 hommes et entra en Espagne, l'an 1367.

D. Henri, contre l'avis de Du Guesclin (*voy.*), son connétable, passa l'Èbre et alla attaquer le prince noir à Najara, en Navarre. La faiblesse de son frère D. Tellès, qui entraîna dans sa fuite toute la cavalerie qu'il commandait, réalisa le pressentiment de Du Guesclin. D. Henri, vaincu, put échapper à son rival, mais le connétable fut obligé de se rendre au prince anglais, qui le sauva du poignard de D. Pèdre.

Une maladie contagieuse s'étant répandue dans l'armée anglaise et D. Pèdre ayant refusé de remplir les conditions de son traité avec le prince de Galles, celui-ci, mécontent, atteint de la contagion et regrettant peut-être de s'être engagé dans cette entreprise, repassa les Pyrénées.

Pour payer les frais d'une expédition dont il n'avait rapporté qu'une gloire stérile, il se vit obligé de charger ses sujets de nouveaux subsides. Un mécontentement général accueillit ces mesures oppressives; des plaintes furent portées à Charles V, roi de France, de qui rele-

vait l'Aquitaine. Le prince noir fut cité devant la cour des pairs. Il répondit : « Je « comparaitrai avec 60,000 hommes. » Mais les temps étaient changés ; la France avait repris sa force, et cette menace resta sans effet.

Forcé d'aller soutenir ses droits contre les indignes favoris du vieux roi Édouard, le prince de Galles quitta enfin la France et repassa en Angleterre, où il mourut le 8 juin 1376, à l'âge de 46 ans. Le peuple le pleura, et le parlement alla, en corps, déposer sa cendre à Cantorbéry. Sa brillante valeur, ses exploits, ses nobles vertus l'ont mis au rang de notre Du Guesclin et au-dessus de tous les autres guerriers du XIVe siècle. Les Anglais l'estiment à l'égal d'Alfred-le-Grand, et ces deux héros de leur ancienne histoire sont encore aujourd'hui l'objet de leur vénération patriotique.

Le prince noir avait épousé (1361) Jeanne, la belle comtesse de Kent. Des deux fils qu'il en avait eus, le premier mourut enfant et le second régna sous le nom de Richard II. J. L-T-A.

CHARLES-ÉDOUARD, *le Prétendant*, *voy.* STUART et CULLODEN.

ÉDREDON. La substance moelleuse et légère à laquelle on donne ce nom est le duvet d'une espèce de canard appelé par les naturalistes du nom scandinave d'*eider commun*. Ce canard blanchâtre, avec la calotte, le ventre et la queue noirs, habite les mers glaciales du pôle, et abonde surtout en Islande, en Laponie, au Grœnland et au Spitzberg. On le retrouve encore assez communément aux Orcades, aux Hébrides, et même en Suède. Il est aussi de passage dans les parties moins septentrionales de l'Europe, et l'on a remarqué que les jeunes seulement se montrent sur les côtes de l'Océan. Les eiders nichent au milieu des rochers entourés par la mer. La recherche de leur duvet expose l'homme à de grands dangers. Souvent, pour arriver au nid, il faut, ou gravir presque à pic des falaises suspendues sur les flots, ou se faire descendre par des cordages jusqu'aux excavations qui recèlent les petits. Chaque fois que l'on enlève l'édredon qui garnit le nid et sert à conserver aux œufs et aux petits une chaleur suffisante, la mère arrache de son ventre une nouvelle portion de duvet. On se procure encore cette précieuse substance en tuant l'oiseau ; mais alors elle est d'une qualité inférieure à celle qui provient de l'eider vivant. Dans les mers du Nord, c'est une propriété qui se garde soigneusement et se transmet par héritage, que celle d'un point de la côte où ces oiseaux viennent d'habitude s'établir à l'époque de la ponte. Ce qui fait rechercher l'édredon, c'est la propriété qu'il possède de conserver la chaleur mieux que toute autre substance, et avec une économie de poids telle que l'expérience seule peut en donner une idée. Ces deux avantages résultent de la grande quantité d'air en repos qu'il renferme dans les intervalles des petites plumes qui le constituent. C. L-R.

L'édredon est surtout employé pour faire des couvre-pieds, et pour ouater des couvertures piquées, des robes, etc. On peut en tenir dans une seule main de quoi faire un couvre-pied ordinaire. Du reste, ainsi qu'on l'a vu au mot DUVET, nous renvoyons à l'article PLUMES tout ce qui est relatif au commerce de cette précieuse marchandise. S.

EDRISI (ABOU-ABD'ALLAH MOHAMMED AL-), célèbre géographe arabe, naquit vers l'an 493 de l'hég. (1099 de J.-C.) à Ceuta, sur la côte nord de l'Afrique occidentale ; c'est donc bien à tort qu'on l'a appelé jusqu'à ce jour *geographus Nubiensis*, car la Nubie est dans l'Afrique orientale. Son surnom d'*al-Edrisi* et son titre de chérif font connaître qu'il appartenait à la famille des princes Édrisides, issus de Mahomet par Ali (*voy.* l'art. suivant). Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il vint étudier à Cordoue, qui appartenait aux Al-Moravides, souverains de Maroc et de l'Espagne musulmane. Edrisi dut quitter la Péninsule vers l'an 538 (1144), époque où commença l'anarchie qui suivit la chute de cette dynastie et qui précéda l'invasion des Al-Mohades qui l'avaient détruite en Afrique. Il se retira à Palerme auprès de Roger II, roi de Sicile et de Naples. Ce fut par ordre de ce prince qu'il composa la géographie à laquelle il donna le titre de *Délassements de l'homme désireux de connaître*

à fond les diverses contrées du monde. Cet ouvrage, qui fut terminé dans les derniers jours de chawal 548 (mi-janvier 1154), servait à expliquer un énorme planisphère en argent pur, du poids de 844 marcs. Roger, prince guerrier, ambitieux, dont les habitudes étaient plus musulmanes que chrétiennes, dont les flottes dominaient sur la Méditerranée, avait fait construire ce planisphère pour connaître l'étendue de ses états et celle des autres contrées qu'il aurait voulu assujettir. Il fit en effet plusieurs conquêtes en Grèce et en Afrique. Ce planisphère, exécuté d'après un premier modèle en bois, était le résultat de douze ouvrages géographiques grecs et arabes et des renseignements verbaux demandés aux hommes les plus savants de l'époque et aux voyageurs les plus instruits de toutes les nations. Ces documents n'avaient été admis qu'après avoir été scrupuleusement examinés, comparés et discutés, et l'on avait rejeté ceux qui n'étaient pas confirmés par des témoignages unanimes ou nombreux. On grava sur ce monument géographique la configuration de la terre, divisée en sept climats ou zones, suivant le système des Orientaux; les noms des contrées et des villes, les mers, leurs rivages et leurs ports, les distances des lieux, les montagnes, les cours des rivières, les pays déserts et cultivés. On ignore ce qu'est devenu ce fameux planisphère; mais la géographie d'Edrisi nous est restée comme l'ouvrage le plus exact et le plus complet sur cette matière, dans le moyen-âge. Ses imitateurs n'ont guère été que ses copistes. Un abrégé tronqué de cet ouvrage fut imprimé en arabe à Rome, en 1592, sous son véritable titre, puis avec le titre plus pompeux de *Géographie universelle*, ou *Jardin fleuri où sont décrites toutes les régions du globe*, etc. Deux maronites, Gabriel Sionite et Jean Hesnonite, publièrent à Paris, 1619, in-4°, une traduction latine et inexacte de cet abrégé, sous le titre de *Geographia Nubiensis, id est accuratissima totius orbis in septem climata descriptio.* Plusieurs fragments d'Edrisi, traduits en anglais d'après un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, parurent dans les *Pèlerinages* de Purchas, t. II, Londres, 1615. La portion qui concerne la Sicile, longtemps habitée par Edrisi, a été traduite en italien par Fr. Tardia en 1764, et en latin par Rosarii Gregorio, Palerme, 1790, in-fol. *Edrisi Africa*, de M. Hartmann, Gœttingue, 1794, in-8°, était le plus important et le meilleur travail entrepris sur le géographe arabe. On devait au même savant : *Edrisi Hispania*, dont il n'a paru que deux cahiers, Marbourg, 1802 et 1803. Jos.-Ant. Condé avait déjà donné sa *Descripcion de España*, avec le texte arabe, Madrid, 1799, in-8°. Enfin, le docteur Vincent avait fait graver un planisphère joint au manuscrit de la bibliothèque d'Oxford, et inséré dans son périple de la mer Érythrée (mer Rouge). D'après ce planisphère, Bredow avait donné, dans les *Éphémérides géographiques*, t. IX, une *Dissertation sur la carte d'Edrisi.* Mais tous ces ouvrages partiels faisaient désirer une traduction complète du géographe arabe.

On a annoncé la mise sous presse d'une version anglaise, due au révérend M. Renouard. Quant à la traduction française dont s'occupait M. Amédée Jaubert depuis 10 ans, le premier volume, contenant la moitié de l'ouvrage, vient de paraître, in-4°, et le monde savant a lieu d'être satisfait de cette publication. Le traducteur a fait usage non-seulement du manuscrit n° 334 de la Bibliothèque royale, qui avait fait partie de celle de Saint-Germain-des-Prés et d'après lequel avait été probablement publié l'abrégé de 1592, mais encore d'un autre plus exact, plus complet, quoique un peu tronqué et dégradé au commencement et à la fin, faisant partie d'une collection récemment acquise par elle, et qui est terminé par 69 tableaux ou cartes, dont 3 ont été gravés comme *specimen* par les soins du traducteur.

Edrisi a écrit consciencieusement, si l'on en juge par la naïveté de son style, son ton de bonne foi et son esprit de défiance et de doute. Il décrit complétement les villes et leurs territoires, les mers, les fleuves, les montagnes, les plaines et les bas-fonds, les diverses cultures et productions, les propriétés des plantes, le commerce, les arts et métiers de cha-

que pays, les objets curieux qu'on y remarque, la population, les mœurs, coutumes, langues et religions des habitants. Son travail néanmoins n'est pas basé sur des observations célestes et ne présente pas, même approximativement, comme ceux de Cazwini, d'Abou'l Feda, etc., la détermination des latitudes et des longitudes. On ignore la date et le lieu de la mort d'Edrisi. M. Reinaud, dans ses *Extraits des historiens arabes pour l'histoire des croisades*, parle d'un chérif Edrisi, citoyen d'Alep, lequel se trouvait à Alexandrie en 562 (1167), à l'epoque de la seconde expédition de Chir-Kouh en Égypte avec son neveu Saladin; il était chargé par les habitants de cette ville d'annoncer de prompts secours à ce général, et il fut témoin de la victoire qu'il remporta sur Chawer, visir du khalife d'Égypte, et sur Amaury, roi de Jérusalem. M. Reinaud pense que cet Edrisi pourrait bien être le même que le géographe, et son opinion, quoique dénuée de preuves, nous parait assez vraisemblable; car le celèbre Edrisi avait dû quitter la Sicile après la mort de Roger, son protecteur. La bibliothèque d'Oxford possède deux manuscrits de ce géographe, l'un apporté d'Égypte par Greaves et l'autre de Syrie par Pococke. H. A-D-T.

ÉDRISIDES, nom de la troisième, par ordre chronologique, des quatre dynasties musulmanes qui enlevèrent l'Afrique à l'empire des khalifes. Elle fut fondée l'an 172 de l'hég. (788 de J.-C.), dans la Mauritanie Tingitane ou Magreb, par un arrière-petit-fils d'Ali, gendre de Mahomet. Échappé aux désastres de sa famille, qui succombait toujours dans ses efforts pour recouvrer le khalifat sur les usurpateurs ommeyades et abbassides, Edris Ier s'enfuit de l'Arabie déguisé en esclave, et, bravant mille dangers, il traversa l'Égypte et l'Afrique jusqu'à Tanger, d'où il se rendit à Valilia (aujourd'hui Melilla). Il y fut reconnu chérif, imam et souverain par les Zenates et plusieurs autres tribus berbères. Il conquit plusieurs provinces du Magreb, exterminant les juifs et les chrétiens qui refusaient d'embrasser l'islamisme, et s'empara de Tlemcen en 789. Le khalife Haroun-al-Rachid, alarmé des progrès d'Edris et ne pouvant lui faire la guerre dans un pays si lointain, le fit empoisonner, en 177 (793), par un perfide émissaire. Edris II, fils posthume d'Edris Ier, régna d'abord sous la régence de Rachid, le fidèle compagnon de son père; mais après la mort de ce ministre, assassiné par les intrigues d'Ibrahim, qui venait de fonder à Cairowan, Tunis et Tripoli, la dynastie des Aglabides, il prit, à l'âge de 11 ans, les rênes du gouvernement. Il fonda, en 192 (807), la ville de Fez, où il vint, cinq ans après, fixer sa résidence; agrandit ses états au S. et à l'E., et mourut en 213 (828), dans la 36e année de son âge et de son règne. Mohammed Ier, l'un de ses onze fils, Ali Ier et Yahia Ier, tous deux fils de Mohammed, occupèrent dignement le trône; mais Yahia II, fils d'Yahia Ier, le déshonora par ses vices et périt dans une révolte. La puissance des Édrisides fut dès lors ébranlée. Ali II et Yahia III, petits fils d'Edris II par deux branches différentes, régnèrent et disparurent au milieu des troubles. Yahia IV, leur parent et leur successeur, en 292 (905), recouvra une partie de son autorité; mais assiégé dans sa capitale, en 305 (818), par une armée d'Obeid-Allah, premier khalife fatimide et dominateur de l'Afrique, il fut forcé de le reconnaître pour suzerain spirituel et temporel et de lui payer tribut. Il n'en fut pas moins mis à la torture, quatre ans après, pour le forcer de livrer ses trésors, puis chargé de chaines et traîné de prison en prison, jusqu'à ce qu'échappé des mains de ses ennemis, il alla mourir de misère et de faim, en 332 (944), dans les environs de Tlemcen. Le chronologiste turc Hadji-Khalfah place, avec quelque raison, sous l'année 307 (920), la fin de la dynastie des Édrisides, qui en effet ne jouèrent plus qu'un rôle obscur; mais il ne lui donne que cinq princes: nous en avons cité neuf, d'après les auteurs orientaux que Dombay a consultés pour son *Histoire de la Mauritanie*, en allemand, et il nous reste à parler des quatre derniers. Haçan Ier, reconnu souverain à Mékinez, Bofra, Levata, etc., reprit Fez sur les Fatimides en 310 (922). Deux

ans après il vainquit le rebelle Mousa ben-Aboul-Afyah, le principal auteur de tous les désastres des Édrisides; mais ayant eu l'imprudence de rentrer seul dans Fez, il fut trahi et arrêté par le gouverneur, qui introduisit Mousa dans la ville, sans toutefois lui livrer Haçan, qui, mis en liberté, tomba des remparts en se sauvant et mourut trois jours après. Mousa ben-Aboul-Afyah, dont la révolte avait commencé en 305 (918), anéantit, à Fez, la domination des Édrisides, dont il posséda presque tous les états depuis l'an 313 (925). Il leur enleva aussi Tlemcen, tandis que le khalife ommeyade d'Espagne, Abd-errahman III, qu'il avait reconnu pour souverain, se mettait en possession de Tanger et de Ceuta, en 319 (931). Réfugiés dans la forteresse de Hadjer-Ennisr, près de Ceuta, les Édrisides y furent assiégés par Mousa, qui voulait les exterminer; mais, cédant aux conseils de ses généraux, qui avaient horreur de répandre le sang du prophète, il se contenta de laisser un corps d'observation devant la place. Vaincu en 320 (932) par les troupes du khalife fatimide, qui voulait maintenir sa suzeraineté, il leur abandonna Fez, qu'il reprit l'année suivante avec le secours des musulmans d'Espagne; mais, en 323 (935), cette capitale retomba au pouvoir des Fatimides. A la faveur de ces révolutions, les Édrisides, sortis de leur asile, se joignirent à leurs libérateurs et poursuivirent Mousa, qui s'enfuit dans le désert de Sahara, sans cesser de lutter contre les Fatimides jusqu'à ce qu'il fut tué, en 328 ou 331 (940 ou 943), sur les bords du fleuve Moulvia. Trois de ses successeurs se maintinrent en Mauritanie jusqu'en 363 (974) et furent détruits par les Zeïrides. Kacem-al-Kenoun ou Kenouz, onzième prince édriside, posséda quelques faibles parties des états de ses ancêtres, depuis l'an 320 (932) jusqu'à sa mort, en 337 (949). Aboul-Aïsch-Ahmed, son fils, plus recommandable par ses vertus et sa piété que par ses talents politiques, commit la faute de reconnaître la suprématie des Ommeyades d'Espagne, auxquels il confirma la cession de Tanger et de Ceuta, qui leur facilitèrent la prompte réduction de tout le Magreb jusqu'aux environs de Tlemcen. Ahmed, à qui il ne restait plus qu'Azila et deux ou trois autres places, céda ces tristes débris de la puissance des Édrisides à son frère, en 343 (954), et passa en Espagne, où il fut consolé par de vains honneurs et par la couronne du martyre, qu'il obtint peu d'années après dans un combat contre les chrétiens. Haçan II, ben-Kenoun, fut le dernier et le plus malheureux des chérifs édrisides. Froissé continuellement entre les Fatimides et les Ommeyades, qui se disputaient le Magreb; forcé de les reconnaître tour à tour pour suzerains, suivant les chances de la guerre, il eut le tort d'abandonner son rôle passif et de commettre des hostilités, des actes de cruauté contre les musulmans espagnols. Vaincu et réduit à capituler, il fut conduit à Cordoue en 363 (974). Le khalife Al-Hakem II y combla de distinctions et de richesses les Édrisides et en admit plusieurs dans ses conseils; mais, au bout de deux ans, l'inconstant et farouche Haçan quitta la cour sous un vain prétexte et s'embarqua pour l'Égypte. Aidé par les secours et les recommandations du khalife fatimide, il rentra dans le Magreb, en 373 (983), et ne put y relever une puissance déchue. Accablé par les forces andalousiennes et contraint de se livrer à la discrétion des vainqueurs, il fut conduit en Espagne et mis à mort, en 375 (984), sur la route de Cordoue, par ordre du hadjeb Al-Mansour, qui gouvernait ce royaume pendant la longue minorité de Hecham II. Ainsi finit la dynastie des Édrisides, qui avait duré près de deux cents ans.

Un des rejetons de cette famille, restés en Espagne, Ali-ben-Hamoud, gouverneur de Tanger et de Ceuta, s'empara de Malaga, puis de Cordoue, en 1016, et y fut proclamé khalife. Il triompha de tous ses rivaux, mais il fut assassiné deux ans après. Son frère Kacem, son fils Yahia, se disputèrent le trône de Cordoue, qu'ils occupèrent en concurrence de quelques princes ommeyades. Le second ayant été tué dans une bataille, en 1026, ses successeurs se maintinrent à Malaga et Algésiras jusqu'en 1079. Ils en furent chassés par le roi de Séville et

se retirèrent à Ceuta, où ils vécurent sous la protection du roi de Maroc Yousouf l'Al-Moravide, destructeur de tous les petits états musulmans en Espagne.

H. A-D-T.

ÉDUCATION. Ce mot a deux sens, l'un plus large et l'autre plus restreint, suivant que l'on entend par là la culture de l'homme entier, ou seulement celle des sentiments ou du cœur. C'est dans le premier sens que nous l'entendons, et nous l'envisageons par conséquent dans toute son étendue.

Tout ce dont le développement peut être aidé et augmenté par l'industrie humaine est susceptible d'éducation. Ainsi la plante que la culture tire pour ainsi dire de la terre (*educit*) et fait grandir à la surface du sol, l'animal, l'homme, mais l'homme surtout, sont susceptibles d'éducation*. Nous valons infiniment moins par la nature seule que par l'art ou par la société. Tout ce que nous sommes, en tant qu'êtres raisonnables, c'est à l'éducation que nous le devons. L'homme, moins l'éducation sociale, ne serait qu'un sauvage isolé dès sa naissance, qui saurait à peine pourvoir à ses besoins les plus pressants sous le ciel le plus favorable. Par cela seul donc que l'homme vit en société, qu'il parle une langue, il reçoit déjà une éducation; il participe par la tradition sociale à la vieille expérience de tous les ancêtres de la tribu au sein de laquelle il est né; et le frottement intellectuel qui s'établit entre son intelligence et celle de tous ceux avec lesquels il vit, au moyen de l'instrument merveilleux de la parole, fait chaque jour jaillir en lui l'étincelle d'idées nouvelles, ou du moins conserve le feu sacré de la pensée. Mais cette éducation sociale, spontanée, inévitable, base de toute autre et par conséquent d'une haute importance, passe ordinairement inaperçue. On ne désigne proprement par le mot éducation, entendu même dans le sens large que nous lui avons donné d'abord, que l'éducation réfléchie et par conséquent volontaire.

Celle-ci aspire à un but; elle le veut élevé, rapidement atteint, et par des moyens sûrs et faciles. Ce but doit être déterminé par la nature même de l'homme. Il est clair, en effet, qu'on ne peut entreprendre de développer dans l'homme ce qui n'y est point; et ce serait une folie non moins grande ou un crime que d'étouffer sciemment nos capacités et nos facultés. Sachant ce que peut devenir notre nature, voyant sa tendance se manifester de la manière la plus nettement prononcée, on connaît par là même le but de l'éducation. Faire de l'homme ce qu'il peut et ce qu'il doit être, dans des circonstances données, tel est l'important problème que le législateur, le père de famille, le précepteur et l'élève lui-même sont appelés à résoudre. Car dès qu'on peut réfléchir et vouloir, on se trouve remis entre ses propres mains, et par conséquent chargé du soin de s'élever soi-même. La seule différence qu'il y ait entre ce précepteur et tous les autres, c'est que ceux-ci sont un jour affranchis de notre éducation personnelle et cessent de droit d'être nos instituteurs, tandis que nous sommes obligés, parce que nous le pouvons, de nous perfectionner et par conséquent de nous former et de nous élever jusqu'à notre dernière heure.

Notre éducation commence avec la vie et ne finit qu'à la mort; seulement elle s'achève par nous et commence par d'autres. La sollicitude paternelle doit même précéder la naissance des enfants si elle veut que son œuvre future soit aussi complète que possible; mais c'est à la physiologie à dire pourquoi. Une fois que l'enfant a fait son apparition en ce monde, la triple culture de son corps, de son intelligence et de son cœur ou de son âme, est confiée par la nature et la raison à la tendresse maternelle. C'est la première période de l'éducation proprement dite. Ce n'est point ici le lieu de traiter de la pédagogie (*voy.*) : nous ne dirons donc point les attentions de tous les instants qu'exige cette culture négative ou plutôt toute pré-

(*) Ce mot est dérivé du latin *educare*, qu'on essaie maintenant de rendre en français par le mot *éduquer* et qui, très différent du verbe *educere*, ne rendait pas encore complétement l'idée exprimée par ces mots: faire l'éducation de quelqu'un. En effet, on lit dans Varron (*apud Non.* V, 105) : *Educit obstetrix, educat nutrix, instituit pædagogus, docet magister*; et dans un autre passage (Non. V. 5) : *Alere, inquit, est victu temporali vitam sustentare; educare autem, ad satietatem perpetuam educere.* J. H. S.

ventive de la première enfance; comment il faut laisser faire à la nature, comment l'aider, ce qui, sous ce point de vue est tout simplement ne point l'entraver; comment trop de soins ou des soins mal entendus peuvent devenir funestes à la santé de l'enfant qui vient de naître; comment la mère doit veiller encore sur elle-même dans l'intérêt de l'enfant qu'elle continue de nourrir de sa propre substance, etc. Nous ne dirons point comment elle peut prévenir des habitudes, des passions, des émotions qui plus tard rendraient son enfant difficile, malheureux, et un éternel sujet d'inquiétude et de tourments pour elle-même. Nous ne dirons pas davantage ce qu'elle peut faire pour ne point laisser obscurcir l'imperceptible rayon de la pensée qui déjà inonde doucement cette intelligence à peine éclose.

A l'éducation maternelle, qui peut aller plus loin qu'on ne pense communément, doit s'en joindre une autre plus forte et dont la sévérité commence à prendre la teinte déjà austère de la vie. Mais il faut que cette sévérité nécessaire soit tempérée par toute la pitié et l'indulgence que méritent la faiblesse et l'innocence; il faut surtout qu'elle le soit par la sollicitude mélancolique et tendre que fait naître dans l'âme de l'homme qui a un peu vécu l'idée de cet avenir toujours trop plein d'orages qui attend chacun de nous, et sans qu'il s'en doute d'abord, au passage plus ou moins terrible de la vie.

Il faut donc, pour former l'homme et l'élever, une connaissance théorique profonde de sa nature, de sa vocation ou de sa destinée, une connaissance non moins approfondie du cœur humain, puisque le maître a besoin de persuader l'élève, de s'en faire un moyen, un auxiliaire pour les vues qu'il se propose, ne pouvant rien immédiatement par lui même ou sans l'intervention de l'élève; car celui-ci seul peut agir directement et efficacement sur lui-même. Il faut aussi plus de connaissances que l'on n'en veut enseigner; enfin il faut par-dessus tout des entrailles. C'est par le cœur que l'on trouve le chemin du cœur, et ce chemin est aussi l'avenue de l'intelligence. Si vous ne sentez rien pour l'enfance, si vous ne la comprenez pas, si elle vous touche peu, retirez-vous! avec toute la science du monde, vous ne feriez pas un homme; à peine pourriez-vous faire un savant. Les principes en morale sont fort beaux et fort bons; ils ont infailliblement leur empire; ils ont surtout leur caractère rationnel, absolu, nécessaire et invariable; eux seuls peuvent guider le moraliste avec certitude. Le sentiment au contraire n'est qu'un instinct par lui-même sans lumière, qui ne promet ni pureté ni constance dans la pratique de la vertu. Mais il n'en est pas moins vrai que si ces hautes et pures illuminations de la raison tombent dans l'âme de l'homme sans qu'elles soient échauffées par le cœur, la morale pratique est grandement compromise. Elles frappent l'âme comme un rayon de lumière frappe une surface polie, c'est-à-dire sans pénétrer l'homme, sans l'animer de la vie morale, sans le remplir du désir de bien faire. Que votre élève ait donc des idées nettes en morale, qu'il ait des principes fermes et sûrs, qu'il ne puisse pas plus les étouffer qu'il ne peut se défaire de sa raison, qu'il connaisse le bien, qu'il sache toujours le distinguer du mal, qu'il sache ce que c'est que la vertu; mais avant tout qu'il l'aime, dût-il ne pas la comprendre. C'est surtout par les sentiments ou la passion que nous agissons; ce sont ces sentiments qu'il faut développer, diriger, éclairer, particulièrement dans les masses, qui ne se gouvernent guère que par ce mobile bien ou mal dirigé. Il ne s'agit pas seulement, dans une éducation, du bonheur de l'individu, mais encore de la paix, de la sécurité, du bonheur de la société entière. Que les hommes soient bons, et le règne de la paix est assuré. Fortifier le corps, le rendre habile à servir l'intelligence, développer celle-ci, intéresser la sensibilité dans le sens de la raison, faire converger toutes les puissances de l'homme vers le bien, réconcilier la nature humaine en apparence divisée avec elle-même, établir l'harmonie entre toutes les puissances de l'âme, entre la sensibilité et l'intelligence, ce doit être le but de toute bonne éducation. C'est ce que Montaigne a très bien exprimé en disant que tout le *gain de notre instruction est d'en être devenu meilleur*. L'homme, en effet,

n'est pas né seulement pour agir physiquement ou pour contempler la céleste vérité; mais il est né surtout pour agir moralement; ses forces physiques et ses facultés intellectuelles sont hautement et incontestablement reglées de droit par la raison, dont elles ne sont pour ainsi dire que des moyens.

On voit par tout ce qui précède que l'éducation est tout à la fois une science et un art: une science, en tant qu'elle se propose une fin, qu'elle se donne des principes, qu'elle fait choix de moyens, de méthodes pour atteindre plus facilement et plus promptement ce but; un art, en tant qu'elle applique avec intelligence et habileté, et suivant des règles qu'elle se trace, le moyen dont elle a fait choix, suivant les principes que la science avait déterminés.

Les hommes ont de tout temps senti la nécessité, la puissance et les bienfaits de l'éducation; mais jamais elle ne fut plus nécessaire qu'aux époques de mouvement vague et d'inquiétudes sociales, aux époques d'effervescence ou de régénération où l'antique foi des croyances positives s'obscurcit et semble s'éteindre. Il faut alors se rattacher à l'humanité, dont le sentiment ne se perd jamais, quoiqu'il puisse en apparence un instant s'oublier; il faut, à l'aide de la philosophie, rétablir la raison dans l'exercice de ses droits imprescriptibles, en attendant des jours meilleurs, et suppléer à la foi mystique qui se perd, par la foi à l'humanité qui reste. J[h] T.

Après ces généralités philosophiques sur l'éducation, nous aurions à en examiner les moyens, la marche, les méthodes; nous aurions à l'envisager comme science, à en voir les nombreuses applications suivant des points de vue différents; il faudrait faire connaître les systèmes qu'on a suivis à diverses époques et surtout dans les temps modernes, balancer les avantages de l'un avec ceux de l'autre; examiner les résultats divers de l'*éducation privée* et de l'éducation *publique*; nous rendre compte de la différence bien marquée entre l'éducation des garçons et celle des filles, et des modifications qu'exigent des conditions sociales différentes, le séjour dans les villes ou dans les campagnes, etc. Nous distinguerions de plus l'éducation intellectuelle de l'éducation morale, l'éducation pratique de l'éducation scientifique, etc.; mais nous réservons tout cela pour l'article Pédagogie, qui traitera avec détail de l'éducation considérée comme science. J. H.S.

ÉDUCATION (livres d'). Les livres jouent dans l'éducation moderne un rôle si considerable qu'ils demandent une attention spéciale. L'on peut presque dire que l'éducation, publique ou privée, vaut chez les différentes nations ce que vaut leur littérature *pédagogique*. En effet, ouvrez un livre d'éducation écrit en français, en allemand, en anglais, et aussitôt vous y voyez quel est l'esprit qui préside aux etudes qu'on fait faire et aux directions morales qu'on donne à la jeunesse des trois principaux pays de l'Europe. Aux yeux de l'homme d'état comme aux yeux du philosophe, les livres d'éducation ont donc une haute importance. On doit les envisager sous deux points de vue principaux: celui de *l'esprit* qui les anime, celui de la *forme* qu'y revêt la pensée.

L'esprit qui règne d'ordinaire dans les livres d'éducation est le reflet de la pensée morale et religieuse qui domine dans un pays. Telle est la règle; mais elle souffre de nombreuses exceptions. Il est des époques où c'est tantôt l'élément moral et philosophique, tantôt l'élément social ou politique qui l'emporte sur la pensée religieuse proprement dite. Ce qui prévaut, en effet, dans les livres d'education comme dans tous les autres, c'est l'esprit du temps. En théorie, les hommes chargés du sacerdoce de l'éducation devraient, d'abord, seuls écrire pour la jeunesse, et, en second lieu, ils ne devraient composer de livres d'éducation qu'aux époques normales, aux époques les plus glorieuses et les plus pures de la vie des peuples. Mais, dans le fait, il en est rarement ainsi. Si, dans les temps ordinaires, les hommes chargés du sacerdoce de l'education sont les seuls qui écrivent pour la jeunesse, aux temps de révolutions ce sont les esprits les plus hardis, les plus novateurs, et quelquefois les plus utopiques, qui tracent aux peuples des projets, des principes et des règles

d'éducation. Et quand ces temps de crises et d'orages sont passés, quand sont venus ceux de ce nivellement social où tout est à tous, idées, emplois, honneurs et profits, la spéculation mercantile s'applique à l'éducation comme à toute chose, et alors tout le monde fait non-seulement des théories, mais des manuels d'éducation, et alors les livres qu'on aime le mieux à écrire sont ceux dont le commerce parvient à débiter le plus grand nombre d'exemplaires. Dès ce moment ce n'est plus ni l'esprit religieux, ni l'esprit philosophique, ni l'esprit politique, c'est l'esprit mercantile qui préside à la composition des traités d'éducation.

Mais ce n'est pas de cette littérature que nous allons nous occuper; c'est de celle qu'inspire l'amour de la jeunesse; elle est déjà assez riche et encore assez belle pour qu'il puisse être question d'elle seule.

L'esprit qui y règne est non-seulement l'amour de la jeunesse, mais l'amour de l'humanité sous sa forme la plus séduisante, la plus pure : l'enfance est, en effet, la condition humaine la plus idéale et la plus voisine de celle des êtres célestes. On le voit, écrire pour la jeunesse, c'est prendre la plus haute et la plus délicieuse position que puisse ambitionner le philosophe. Celui qui aura réellement souci de tirer nos débats politiques de leur vieille ornière, de la lutte de ces deux démons sociaux dont l'un veut commander et dont l'autre ne veut pas obéir, écrira sur l'éducation. Donnez des mœurs aux peuples et vous pourrez leur donner des lois ; on vous comprendra, on vous obéira. C'est là une de ces vérités fondamentales que les hommes supérieurs ont toujours comprises, et que les philosophes, les législateurs de tous les âges ont eue devant les yeux, les uns en faisant des livres, les autres en faisant des lois. Le principe qui règne dans leurs œuvres est toujours celui de la légalité ayant la moralité pour base. Entre Platon et Rousseau, entre Plutarque et Montaigne ou Locke, il n'y a, sous ce rapport, que la différence de la forme et des âges. Pour qui veut écrire sur l'éducation, ce sont là les exemples à suivre. L'écrivain qui n'embrasse pas dans sa pensée tous les intérêts moraux de son époque doit s'abstenir de prendre la parole sur l'éducation. Un sage chef de famille, une bonne mère, un professeur plein d'expérience, méritent, sans doute, d'être entendus lorsqu'ils nous parlent de ce qu'ils ont eu de plus cher et de ce qu'ils ont le mieux étudié ; dussent leurs livres manquer de tout autre mérite, ils auraient celui d'un devoir consciencieusement accompli; mais hors de là, leur parole a peu d'autorité, et à moins d'une compétence plus haute, personne ne doit usurper le droit de faire des ouvrages d'éducation.

Distinguons cependant soigneusement des ouvrages d'éducation les livres de pure instruction, et pour ces derniers accordons plus de latitude. On en peut faire de fort utiles sans être revêtu du sacerdoce de l'éducation.

Pour ce qui est de la forme, c'est-à-dire du style des ouvrages d'éducation, on ne doit pas être moins exigeant que pour le fond. Si le style n'est pas l'homme, il est au moins l'image des sentiments et de la pensée de l'homme. Les sentiments devant être purs et simples, la pensée nette et vraie, on voit quel doit être le style d'un livre d'éducation. Il doit être d'une pureté telle que la grammaire n'y soit pas plus effleurée que la morale elle-même ; d'une simplicité telle qu'il ne s'y trouve aucun fard de parure ni de coquetterie; il doit être enfin d'une telle vérité que toujours le mot rende complètement l'idée et ne rende qu'elle. Que de livres d'éducation condamnés par ces principes avoués de tout le monde ! Que de sottes fables, que de fades historiettes, que de contes insipides à proscrire ! Un homme d'esprit a osé flétrir la littérature facile qui a cours dans le grand monde : qui osera s'attaquer à la littérature à la fois stupide et périlleuse qui a cours dans le monde des enfants? Vous aurez le courage de faire quelques pas, mais après avoir démasqué le danger qu'il y a dans les livres de miss Edgeworth, de Mme de Genlis, de Mme Leprince de Beaumont et de tant d'autres, aurez-vous aussi la force de dire quels inconvénients offrent des volumes publiés par les premiers écrivains de la nation ? Dans ce cas, Fénélon lui-même, Fénelon,

dont le traité sur *l'Éducation des filles* doit être entre les mains de toutes les mères, ne trouvera grâce devant aucun père pour ce *Télémaque*, où tant de nymphes et de déesses, de discours fleuris et d'allusions politiques, viennent agiter les sens et troubler la raison du jeune lecteur.

Ces principes posés, venons-en à l'application ; classons et jugeons d'un mot les principaux livres d'éducation des trois littératures qui en possèdent le plus, c'est-à-dire des littératures française, anglaise et allemande. L'histoire des autres études remonte plus haut, mais tout le monde sait ce que nous a laissé l'antiquité : quelques préceptes de Salomon, quelques pages de Platon, un traité de Plutarque, plusieurs chapitres de Quintilien. L'antiquité chrétienne et le moyen-âge, chargés d'une autre mission, n'ont rien mis à côté de ces écrits. La littérature d'éducation est moderne ; elle date de Locke, qui a profité en homme supérieur de quelques indications d'Érasme, de Luther, de Bacon et de Montaigne. C'est depuis Locke que l'Angleterre, la France et l'Allemagne se sont élevées au-dessus de toutes les autres nations par les ouvrages qu'elles ont produits sur l'éducation. Nous distinguerons en deux grandes classes celles de ces compositions qui nous paraissent devoir être nommées : ouvrages généraux, ouvrages spéciaux.

1° *Ouvrages généraux*. Locke, nous venons de le dire, devint, par son Traité de l'éducation des enfants, le créateur de la pédagogie moderne. Ce traité fut à la fois l'ouvrage d'un philosophe et d'un médecin, d'un homme qui avait vu le monde et qui y avait joué un rôle. Le génie de Locke s'élevait au-dessus de son temps. Ce ne fut cependant pas un traité de philosophie spéculative ni une utopie politique que présenta ce penseur; ce furent des principes et des conseils d'une sage pratique qu'il offrit, ce furent des doctrines que l'auteur avait suivies lui-même pour l'éducation de lord Shaftesbury. Aussi ce livre fut-il traduit dans toutes les langues (traduction française par Coste), et consulté par tous les hommes instruits, jusqu'à ce qu'enfin il fut éclipsé par une brillante et célèbre imitation : nous parlons de l'*Émile* ou du roman sur l'éducation par J.-J. Rousseau, utopie d'un homme de génie et d'un penseur audacieux, d'un écrivain de médiocre instruction et de peu d'expérience, mais d'une éloquence que ne saurait dépasser nul autre; ouvrage de théorie plutôt que de pratique et plus propre à faire réfléchir sur l'éducation qu'à servir de guide, mais livre plein de pensées élevées et de puissantes directions. C'est à peine si l'on doit nommer quelque autre chose après les ouvrages de Locke et de Rousseau; on peut mentionner cependant les livres de trois mères de famille aussi distinguées par l'esprit que par le cœur : Mme Campan (*De l'éducation*), Mme Guizot (*De l'éducation domestique, ou Lettres de famille*), et Mme de Saussure (*De l'éducation progressive*).

Les principes de Locke et de Rousseau avaient fait sensation dans tous les pays : l'Allemagne les appliqua la première aux écoles, et ce fut Basedow (*voy.*), fondateur d'un nouvel institut d'éducation, le *Philanthropinum* de Dessau, qui s'en constitua l'apôtre le plus enthousiaste. Son ouvrage, de médiocre portée, est maintenant oublié, après avoir fait l'admiration de l'Allemagne pendant une génération entière; mais à l'époque où il parut, il opéra une réforme profonde. Rochow avait précédé Basedow sans jeter autant d'éclat; Campe et Saltzmann (*voy.*) le suivirent sans avoir la même fortune. Quoique ces trois écrivains publiassent beaucoup de livres et proposassent beaucoup d'améliorations, ils acquirent plus de renommée que d'influence. Un de leurs compatriotes, moins ambitieux, plus instruit, d'un esprit plus élevé, Niemeyer (*voy.*), obtint moins de vogue et acquit plus de gloire; son livre, *Grundsætze der Erziehung und des Unterrichts*, Principes d'éducation et d'instruction (9e édition, 1826, 3 vol. in-8°), est encore le code de l'éducation et de l'enseignement en Allemagne, pays où les ouvrages d'éducation se sont multipliés d'une manière prodigieuse depuis le milieu du dernier siècle, pays où ils sont généralement empreints d'une haute sagesse et où les premiers philosophes,

les poètes les plus éminents, les Kant, les Fichte, les Jacobi, les Schiller, les Gœthe et les Jean-Paul Richter, ont consacré leurs méditations à ce noble sujet.

Nous passons sous silence une foule de livres secondaires sur l'éducation générale, pour signaler encore les principaux de ceux qui traitent certaines spécialités.

2° *Ouvrages spéciaux*. Ces compositions ont leur importance. On le conçoit. L'homme a des facultés diverses, il est susceptible d'une culture variée, et sa destinée s'accomplit sous des conditions qui diffèrent singulièrement. L'éducation physique doit d'abord se distinguer de l'éducation morale et intellectuelle; l'éducation des filles ne peut pas être celle des garçons; celle des bourgeois différait jadis de celle du noble et de celle du prince; celle du simple citoyen diffère encore de celle du fonctionnaire public; celle du soldat, du laboureur, du prêtre et du médecin, devrait différer toujours de celle du magistrat, du professeur, de l'homme de lettres. Beaucoup d'ouvrages d'éducation ont signalé ces différences et cherché à répondre à ces besoins. Il existe néanmoins encore dans la littérature pédagogique, si riche qu'elle soit, des lacunes profondes. Pour l'éducation physique, il n'a point paru de guide qui ait autorité; car le *Manuel d'éducation physique*, du colonel Amoros (Paris, 1820, 2 vol.) donne trop de place à la gymnastique (*). L'éducation morale n'est pas mieux enseignée que l'éducation physique. Cependant le livre de M. de Gérando, *Du perfectionnement moral*, peut tenir lieu d'un traité d'éducation morale. L'éducation intellectuelle ou le développement de la pensée a été l'objet d'un grand nombre d'ouvrages. Les uns se sont préoccupés davantage de l'enfance, les autres de la jeunesse. Ce que nous avons de mieux à cet égard ce sont deux livres allemands et un volume anglais : la *Psychologie* de Campe, celle de Liebeck, et le *Childern schoolbook* de Gallaudet, qui va paraître incessamment en français. Pestalozzi (*voy.*), dans son *Manuel des mères*, n'embrasse que les premières années et les premières études de l'enfance. M. Naville, *De l'Éducation publique*, s'attache de préférence au perfectionnement des méthodes.

Nous avons à mentionner des ouvrages encore plus spéciaux. Il en est un qui les éclipse tous, celui de Fénélon (sur *l'Éducation des filles*. L'ouvrage d'Ewald (*voy.*), *Emilie als Mædchen, Jungfrau und Gattin* (Emilie enfant, jeune fille et épouse), qui s'annonçait, il y a quinze ans, comme une composition de premier ordre, a déjà perdu toute espèce d'autorité; ce n'est qu'un livre gravement frivole et qui n'a pas franchi la limite du Rhin. On a écrit sur l'éducation spéciale que demandent les garçons, mais aucun pédagogue n'a pu s'élever au rang où le traité de l'Éducation des filles a mis l'archevêque de Cambrai. On a beaucoup écrit sur l'éducation des princes; et les destinées des grands sont bien propres à inspirer des conseils spéciaux; elles en demandent beaucoup et de très sérieux; mais jusqu'à présent on n'a de bon sur ce sujet que le livre si incomplet : *Directions pour la conscience d'un roi*, ouvrage qui ne tient qu'indirectement à l'éducation. Autrefois on écrivait sur l'éducation de la noblesse : M[me] de Genlis, qui a élevé des rois, n'a guère écrit que pour l'aristocratie. Il est certain qu'une haute position impose des devoirs spéciaux et demande par conséquent des directions particulières; cependant il n'entre plus dans nos mœurs d'écrire sur cette spécialité. Il est des lacunes plus graves : l'éducation morale du magistrat, du médecin, du guerrier, du professeur, sinon du prêtre, est sacrifiée à leur éducation intellectuelle, qui est toujours incomplète quand elle est isolée de la science qui forme les mœurs. Puis, on songe beaucoup à l'instruction du peuple et son éducation occupe peu nos efforts, tandis qu'il importe au plus haut degré de lui donner *de l'éducation*, et surtout de bien élever les maîtres de qui ils doivent en recevoir. Dans le *Visiteur des écoles*, dans l'*Instituteur primaire*, dans le *Manuel des écoles primaires*,

(*) Cette matière sera traitée dans l'article suivant, et nous nous bornerons à rappeler ici un ouvrage estimé du docteur Friedlænder publié sous ce titre : *De l'éducation physique de l'homme*, Paris, 1815, chez Treuttel et Wurtz. S.

moyennes et normales, que nous avons publiés en 1830, en 1832 et en 1834, notre but principal a été de faire prévaloir dans l'enseignement populaire des principes d'éducation; nous n'avons fait en cela que seconder M. de Gérando (*Cours normal des instituteurs primaires*), M[elle] Sauvan (*Cours normal des institutrices primaires*), l'auteur des *Principes généraux de pédagogie*, et les deux hommes éminents qui, par leurs publications, leurs discours et leur administration, ont tant contribué à élever l'instruction populaire au rang d'une éducation nationale, MM. Guizot et Cousin.

L'éducation nationale du peuple est dans les salles d'asile, dont l'institution se généralise de plus en plus, et dont la direction est déjà facilitée par quelques ouvrages estimables (surtout le *Manuel* de M. Cochin). Cette éducation-là est spéciale, c'est celle du prolétaire.

Celle de la portion éclairée, sinon supérieure, de la nation se donne dans les colléges, dans les institutions, dans les pensions. Elle n'est pas négligée, mais elle est incomplète. Déjà La Chalotais et Turgot l'avaient senti; ils ont cependant émis à ce sujet des vues et des directions fort incomplètes et plus politiques que morales. Dans un chapitre spécial de notre *Traité de l'influence des mœurs sur les lois*, nous avons suivi le point de vue contraire: nous nous sommes attachés aux tendances morales qui se révèlent dans le sein des nations et qu'il importe à la politique de comprendre, de satisfaire avec une généreuse libéralité.

Une foule de contes et de nouvelles, ceux de M. Bouilly (*voy.*), ceux de M[me] Guizot et de miss Edgeworth (*voy.*), ont pour but l'éducation morale des jeunes personnes ou des jeunes gens de la classe moyenne. Il y a aussi quelques livres d'instruction, livres dont nous parlerons à l'article INSTRUCTION, qui sont en même temps des livres d'éducation. M-R.

ÉDUCATION PHYSIQUE. Inséparable de l'éducation morale d'après la nature de l'homme, l'éducation physique est celle par où il faut commencer, contrairement à l'opinion qui, divisant ces deux éducations de toute la hauteur qui sépare l'intelligence de la matière, conduirait à une espèce de dédain pour des soins dont le corps est l'objet. Qu'il soit ou non possible d'expliquer comment l'esprit et la matière sont combinés dans l'homme, il est positif qu'ils exercent réciproquement un fort grand empire l'un sur l'autre. Le courage moral le plus exalté ne fera point marcher un paralytique; des pensées les plus lumineuses, de la mémoire la mieux ornée, il ne restera que de l'idiotisme à la suite d'une fièvre cérébrale. Ces preuves admises, l'importance de l'éducation physique, qui peut décider de la santé pour la vie, devient irrécusable, et les parents ne sauraient trop se pénétrer de leurs devoirs à cet égard.

Bien persuadée que les fatigues de la gestation et les douleurs de l'enfantement ne sont que les commencements d'une existence nouvelle toute d'abnégation, la jeune mère ne doit plus s'occuper que du dépôt dont elle doit compte à Dieu, à son époux, à la société, et dont un amour sans bornes, qu'elle ressent immédiatement, lui révèle le prix. Qu'elle l'allaite elle-même si elle le peut; mais que du moins elle ne l'abandonne pas complétement à des soins étrangers. D'excellents livres ont été publiés sur les premiers soins qu'exige l'enfant; la mère a eu neuf mois pour faire des extraits de Montaigne, de Locke, de J.-J. Rousseau, de Tissot, du Traité des nourrices, etc.; mais le guide le plus sûr, c'est l'enfant lui-même. Tout système doit céder devant les désirs qu'il manifeste par ses cris, lors de sa naissance, cris que l'on doit prévenir autant que possible en recherchant les causes qui les ont produits. C'est ainsi que l'on doit employer pour laver l'enfant de l'eau froide ou tiède; c'est ainsi qu'il faut le tenir dans les bras, la tête élevée, ou le poser sur le côté dans son lit, le bercer ou le laisser en repos; car par ses cris il indique ce qui lui convient. Graduellement on pourra habituer l'enfant à supporter divers degrés de température; mais que l'on songe qu'à tout âge les transitions subites du chaud et du froid causent des apoplexies et des pleurésies, et que l'on ne peut *travailler sur la chair* comme sur un mé-

tal. L'Européen souffre sous l'équateur et sous les pôles; si d'autres hommes s'y complaisent, c'est que la nature en a fait son affaire depuis des siècles. Plus ses habits, légers, souples et chauds, seront larges, plus les membres de l'enfant se développeront et acquerront rapidement de force et d'agilité. Dès l'âge de trois mois on peut le laisser rouler sur un tapis épais, qui, selon la fortune, sera de laine, de foin ou de paille recouvert de toile. Là on l'exerce en lui présentant les mains qu'il saisit pour s'asseoir d'abord, puis pour se traîner, se lever et marcher. La première éducation physique consiste à multiplier et à varier les mouvements du corps progressivement et en raison de l'accroissement. Avec la même mesure on expose l'enfant aux diverses impressions du chaud et du froid, se guidant plus par l'examen des sensations qu'il paraît éprouver que par le raisonnement; car le désir de le rendre invulnérable contre tout n'est pas moins insensé que celui de le préserver de tout. La résistance naturelle des corps organisés à ce qui les altère et les détruit a des bornes: il est des douleurs, des privations auxquelles on ne s'habitue point; on y succombe. Ce que l'on appelle en Angleterre l'*éducation dure* tue beaucoup d'enfants; autrefois les langes serrés, la bouillie, les corsets, en tuaient beaucoup en France. Les systèmes de nourriture uniquement végétale ou animale ont été nuisibles à un grand nombre. De la crainte de les laver on est passé à l'abus des bains. On ne veut pas se résoudre à comprendre qu'aucune combinaison humaine ne peut être assez parfaite pour devenir absolue, et l'on trouve plus aisé d'adopter une méthode que de se conduire d'après une suite d'observations et de réflexions qui nécessiterait de la vigilance, de l'activité, et forcerait à abandonner la commode routine; car on s'apercevrait bientôt que les soins, non plus que le régime, ne peuvent être uniformes, et que les enfants ne sont point des machines destinées à fonctionner de même, et auxquelles il faut imprimer un mouvement semblable. Qu'ils soient tenus propres, qu'on les égaie, qu'on varie peu leur nourriture, mais qu'elle soit selon leurs facultés digestives, puisqu'il est des aliments pernicieux à certains estomacs. L'aversion pour quelques mets est une indication de la nature; que l'on ne donne pas à l'enfant tout ce qui lui plaît, mais qu'on ne le force point à manger ce qui lui répugne; quand il se contente de pain, de pommes de terre, on n'a pas le droit de contrarier sa volonté. Des viandes rôties, grillées, bouillies, des légumes cuits à l'eau salée, du lait, des œufs, du poisson frais, des fruits mûrs conviennent en général; les épices rendent les sauces malsaines. L'usage du vin peut être motivé par une grande débilité; communément l'eau doit être préférée aux boissons fermentées. Que le coucher des enfants soit dur; que leurs couvertures soient légères, chaudes, mais jamais assez pour provoquer la transpiration; qu'on ne les couche que lorsqu'ils ont envie de dormir, et que sous aucun prétexte ils ne demeurent éveillés dans leurs lits. Bien que l'on appelle le temps où ils sont couchés, *le bon temps* des nourrices et des bonnes, ce repos sans sommeil a les plus funestes résultats. Que les enfants habitent les chambres les plus aérées; qu'ils vivent beaucoup au grand air; qu'on les exerce à marcher, à courir, à sauter, à chanter; qu'on leur interdise les jeux criards, la brusquerie dans les gestes : tout cela est facile en prenant part à leurs plaisirs. Enfin, si leur santé le permet, que dès l'âge de quatre ans on utilise pour l'avenir leur goût et leur besoin du mouvement, en les conduisant aux écoles de gymnastique, seuls lieux où l'éducation physique soit le plus admirablement combinée avec l'éducation morale, circonstance qu'il ne faut jamais perdre de vue, puisque sans ce concours on n'arrivera jamais à un succès complet.

A l'époque où commencent les travaux intellectuels, l'éducation physique réclame encore plus de soins que dans le premier âge; car les penchants de l'enfant et une partie de ses besoins seront contrariés par le nouveau genre d'instruction qu'on l'obligera d'acquérir. Sur cent enfants on n'en trouvera pas deux qui demeurent assis et s'appliquent volontiers : il faut les dédommager de cette

contrainte pendant les récréations, et tâcher qu'elles se passent en jeux de balle, volant, cerceau, toupie, corde, escalade, transport de terres, roulage, tirage de brouette et autre gymnastique (*v.*) rendue attrayante par la diversité, en observant quelque modification pour les filles, qui dès lors doivent apprendre à se livrer avec moins de véhémence que les garçons à ces sortes d'exercices. Il faut joindre à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, etc., celui de la danse, de l'exercice militaire, de l'escrime, de l'équitation; et si la différence des sexes et des fortunes oblige à supprimer une partie de ces enseignements, les parents et les maîtres désireux de succès sauront bien y suppléer. On doit commencer alors à apprendre à l'enfant à soigner sa personne lui-même, et l'obliger à laver son visage, ses mains, plusieurs fois par jour, ses pieds une ou deux fois par semaine. Pour qu'il puisse se peigner, ses cheveux seront coupés courts; mais on ne peut donner comme précepte le lavage de la tête, qui demande à être essuyée et séchée avec un soin dont le moindre inconvénient est une grande consommation de temps. Les vêtements seront maintenus aisés et seront l'objet d'une attention soutenue. Combien de mauvaises habitudes dans le maintien qui ont fait dévier la colonne vertébrale, hausser une épaule, une hanche, porter la tête basse ou de travers, qui ne provenaient que d'un habit mal échancré, d'une bretelle trop courte, d'une chaussure gênante! Combien la sotte vanité de quelques mères n'a-t-elle pas compromis la santé et la vie de pauvres enfants, tout en altérant leur jugement par l'importance qu'elles donnaient à des parures aussi frivoles que gênantes! Les pieds se couvrent de cors et de durillons, les articulations perdent leur souplesse, pour sacrifier à la mode; ajoutons, à l'égard des filles, la nudité d'une partie du corps, que notre climat rend désagréable et malsaine la moitié de l'année, et le serrement du bas de la taille qui redevient de bon air. Ces folies des mères déterminent beaucoup de maladies, et quelquefois la mort; qu'elles se contentent de prêcher d'exemple, et laissent à leurs enfants le plus longtemps possible le désir si naturel d'éloigner de soi la contrainte et la douleur, avec lesquelles il est impossible de confondre la propreté, l'ordre et le bon goût dans l'habillement, qu'il est bien de faire observer dès la première jeunesse.

L'éducation physique n'a point d'autre terme que l'éducation morale, qui n'est guère achevée que lorsque le corps est arrivé au développement complet de toutes ses facultés, plus ou moins hâtives selon les individus; mais au moment de jouir de la plénitude de ses forces, le corps ne demande pas moins de soins que pendant leur accroissement. L'exercice chez plusieurs adolescents doit aller jusqu'à la fatigue; les longues courses à pied, la chasse, l'étude de la botanique, qui oblige à gravir les montagnes, à visiter les ravins, à franchir les fossés, à courber les reins, à étendre les bras; la danse à la campagne, la natation, quelques travaux de jardinage, l'apprentissage de quelque métier, doivent être employés alors comme moyens hygiéniques et comme des distractions puissantes pendant les graves études de cet âge. Que les parents, les instituteurs, ne s'occupent pas moins de ces distractions que de l'instruction, car le bien-être du corps est un impérieux besoin, et on ne doit pas laisser la jeunesse y pourvoir elle-même avec son inexpérience et ses passions qui s'éveillent. Il faut prendre garde à ce qu'elle ne choisisse pas pour délassement le théâtre, toujours dangereux, ou des livres plus corrupteurs encore que notre scène.

Dira-t-on que l'on ne peut suffire à tant de soins et que l'homme grandit sans tant d'observances? Autant vaudrait affirmer que le devoir n'est que l'impossibilité, et que tous les hommes sont sains et robustes. Que l'éducation physique exige de la volonté, de la persévérance, du sens, de la réflexion, de la patience et du courage de la part de ceux qui élèvent l'enfance, c'est une vérité; mais il n'est pas donné à l'homme de bien faire, sans ces conditions, quelle que soit l'œuvre qu'il entreprenne. Pourquoi n'y serait-il plus soumis lorsque cette œuvre est la plus magnifique de toutes? Est-on satisfait d'un ouvrage d'art ou d'industrie dans lequel, par la négligence d'un ou-

vrier, quelques parties sont défectueuses? Si l'éducation physique, comme nous le croyons, contribue au plus parfait développement du corps humain, à sa conservation, à sa beauté, nous n'hésitons pas à dire qu'elle est au nombre des devoirs imposés à ceux qui ont reçu de l'auteur de toutes choses un pouvoir quelconque sur l'enfance et sur la jeunesse. *Voy.* Allaitement, Enfance, Gymnastique.

Parmi les écrits les plus usuels sur l'éducation physique, on peut citer, outre celui du docteur Friedlænder, *De l'éducation de l'homme* (*voy.* p. 205), *Le conservateur de la santé des mères et des enfants*, par Buchan, traduction de l'anglais, l'*Essai sur l'éducation physique des enfants*, par notre collaborateur M. Félix Ratier, D.-M. etc. L. C. B.

ÉDUENS ou Édues, peuple gaulois. Les Éduens furent déclarés par le sénat romain frères de la république. Leur pays, bordé et défendu par la Saône et la Loire, était comme une vaste fortification contre les invasions des Helvétiens et des Germains dans les Gaules. Ce pays, en contact au sud avec la province viennoise, pouvait ainsi être facilement surveillé par les Romains sous l'apparence de protection. Il formait en quelque sorte le lien entre les Arvernes, la première Aquitaine, les Bituriges, la première Lyonnaise, et les Séquaniens à l'est. Les avantages de cette position centrale ne pouvaient échapper aux Romains. De plus, les Éduens étaient rivaux des Arvernes pour la prééminence à exercer sur les Gaules. Mais les Arvernes habitaient un pays montagneux, toujours pauvre, toujours d'un accès difficile, et toujours peuplé d'hommes courageux et fiers. Les Romains devaient donc se garder de les choisir pour alliés; ils devaient voir en eux, dans leur système de conquête, les premiers ennemis à combattre. Les Éduens, au contraire, possesseurs d'un pays de plaines fertiles et riches, offraient aux Romains de grandes ressources pour leurs approvisionnements et sécurité par la facilité qu'ils avaient de les réduire en cas d'hostilités.

César mit le plus grand prix à l'amitié de Divitiacus, un des chefs éduens, lors de son invasion dans les Gaules; il prêtait volontiers l'oreille à ses prières; il chercha constamment à le capter par les apparences d'une grande confiance; il lui accorda la grâce de Dumnorix, son frère, qui avait facilité le passage des Helvétiens dans la Séquanie et venait de faire battre la cavalerie de l'armée romaine formée d'auxiliaires gaulois, en fuyant le premier avec le corps qu'il commandait.

La tribu des Éduens était gouvernée sur le modèle de la famille. Un magistrat suprême, sous le nom de *vergobrette*, élu pour un an, était dans l'état l'image du père de famille sous la tente patriarcale. Sa puissance ressemblait à celle du dictateur de Rome, puisqu'il avait droit de vie et de mort sur ses concitoyens. Liscus était revêtu de cette dignité chez les Éduens lors de l'invasion des Helvétiens.

Les Éduens virent bientôt dans les ravages des Romains, dans la captivité des otages gaulois emmenés par César lors de la seconde expédition en Bretagne, dans le massacre de Dumnorix, un de leurs chefs, qui avait refusé de s'embarquer, quel sort leur préparait César. Ils songèrent à s'allier aux Arvernes, que Vercingétorix avait fait soulever contre les Romains. Éporédorix et Virdumarus, chefs éduens, font main basse dans Noviodunum, aujourd'hui Nevers, sur tous les Romains, et s'emparent des approvisionnements de tous genres qui étaient là accumulés par les ennemis. Un début aussi prononcé semblait annoncer les suites les plus énergiques et l'expulsion définitive des Romains; mais la rivalité des peuples gaulois au sujet du commandement paralyse leurs efforts et seconde ceux de leurs ennemis. Pour organiser une réaction complète contre tous les fléaux que les Romains jetaient dans les Gaules, une assemblée générale de ces peuples, représentés par leurs chefs, est convoquée à Bibracte, une des villes principales des Éduens. Vercingétorix, qui avait fait soulever les Arvernes, ayant été élu général par les Senonais, les Parisiens, les Poitevins, les Quercynois, les Tourangeaux, les Limousins, les Andes et les autres peuples qui habitent les côtes de l'Océan dont il avait fomenté et dirigé l'insurrection, semblait avoir des droits légiti-

mes au commandement général. Les Eduens réclament le généralat pour leur tribu. L'assemblée se prononce pour Vercingétorix, et les Éduens, blessés dans leur vanité nationale, ne montrent plus pour la cause du pays qu'une pernicieuse indifférence. A-RE.

EFFANAGE, *voy.* FANES.

EFFECTIF. On appelle ainsi, dit l'Académie, ce qui est réellement et de fait. On dit *deniers effectifs* par opposition aux sommes d'argent qui figurent seulement sur les livres de compte ou dans les annonces destinées à la publicité. En Allemagne, il y a des *florins effectifs*, c'est-à-dire en espèces, et des florins fictifs ou en papier, etc. Mais c'est surtout en administration et dans le langage militaire que ce terme, pris comme substantif, trouve son application. S.

Tout état de situation numérique d'un régiment, d'une compagnie, présente deux divisions principales : celle des présents et celle des absents; le total des présents et des absents donne l'effectif du régiment, de la compagnie. Ainsi l'effectif d'un corps est la totalité des officiers, sous-officiers, soldats et chevaux qui comptent dans ce corps, et qui, présents ou non, sont portés sur les contrôles. On ne peut donc juger de la force d'une armée par l'effectif des corps. Un chef d'état-major qui désire avoir l'état de situation des hommes présents est obligé de demander, non l'effectif absolu du corps, mais *l'effectif présent*, et ce chiffre sera loin encore de lui donner *l'effectif réel* du nombre des combattants, tant il y a de non-valeurs dans une armée. La force des armées est souvent mal appréciée, parce qu'on ne sait pas lire, comme on le devrait, les situations de l'effectif. Ce genre d'erreur est très fréquent, et des généraux la commettent.

Le but de la comptabilité est de s'assurer, par les états de l'effectif des corps, de la position vraie des individus qui en font partie, afin que les allocations accordées par l'état ne soient pas détournées de leur destination; mais comme il est facile de faire cadrer les chiffres sur le papier, le réglement prescrit aux généraux et aux intendants de vérifier leur exactitude par des revues passées sur le terrain. C. A. H.

EFFENDI, expression turque, qui paraît dériver du mot de la basse grécité αυθεντης. Effendi se prend, comme le grec, dans le sens de seigneur et de maître, et c'est un titre qu'on donne aux gens de loi et aux fonctionnaires civils et ecclésiastiques. En ce sens, *effendi* se distingue d'*aga*. On sait que le titre se place à la suite du nom propre : on dit *Ahmed effendi*, etc. Il s'ajoute aussi à la désignation des fonctions d'une personne, comme *hekim-effendi*, premier médecin, *imam-effendi*, prêtre du sérail, etc. *Voy.* REIS-EFFENDI. R.

EFFERVESCENCE, dégagement de bulles dans un liquide, produit à la température ordinaire par l'action de deux corps l'un sur l'autre. C'est ce qui a lieu quand on verse un acide sur du zinc, sur de l'oxide de magnésie, soit encore sur un carbonate, pour obtenir différents gaz. L'effervescence est aussi produite par la fermentation (*voy.*), et, dans ce cas, il y a souvent un dégagement de bulles très considérable.

Ce phénomène résulte encore de différentes causes : quand on débouche une bouteille de certaines eaux minérales artificielles, ou de bière, cidre, vin mousseux, etc., il arrive quelquefois que le dégagement des bulles est si considérable qu'une partie du liquide est chassée hors du vase; cet effet est dû à la présence de l'acide carbonique qui se dégage au moment où la pression qui le retenait vient à cesser. Elle a encore lieu par l'action de deux liquides entre eux, lorsqu'on décompose une dissolution de carbonate de potasse par de l'acide acétique; quand on verse de l'acide azotique sur du mercure, du cuivre, etc., il y a effervescence et dégagement de gaz.

On a dit quelquefois que l'effervescence était une sorte d'ébullition (*voy.*), parce qu'elle avait lieu avec dégagement de chaleur; mais cette chaleur n'est due qu'à la combinaison qui s'opère entre les corps mis en contact.

On donnait autrefois l'effervescence comme un des caractères des alcalis : on sait aujourd'hui qu'ils ne le présentent qu'à l'état de carbonate.

On dit, au moral, un moment d'effervescence, l'effervescence des passions, l'effervescence populaire, etc. V. S.

EFFET, ce qui est fait ou produit (*effectum*), mot qui s'emploie dans une multitude d'acceptions différentes pour lesquelles nos lecteurs auront à recourir au dictionnaire de la langue. Ici on n'envisagera ce mot que sous un point de vue spécial, comme exprimant des papiers-valeurs. Quant au mot *effet* pris comme corrélatif de cause, c'est à ce dernier mot et à l'article CAUSALITÉ qu'il en a été traité. Pour les effets, meubles et immeubles, nous renvoyons aux mots MEUBLES et IMMEUBLES; pour les effets de lumière, aux mots CLAIR-OBSCUR, TABLEAU, etc. L'explication des mots *effet rétroactif* sera plus convenablement placée au mot RÉTROACTION, etc. S.

EFFETS DE COMMERCE. On entend par là les billets à ordre, les lettres de change, les coupons d'emprunts et d'actions, et en général toutes les obligations facilement transmissibles. On pourrait même, en généralisant ce mot, l'employer pour désigner tous les objets meubles ou immeubles qui se trouvent être la propriété de celui qui fait du commerce son état, puisque tous ces objets deviennent la garantie de ses opérations commerciales. En effet, si ses spéculations, loin de prospérer, le mettent dans la nécessité de ne plus faire honneur à ses engagements, toutes ses propriétés doivent servir à satisfaire ses créanciers.

Quoi qu'il en soit, le mot *effet de commerce* s'applique particulièrement aux billets (*voy.*) qu'un négociant émet lorsque ses propres fonds ne lui suffisent pas pour faire face à ses paiements.

Dans le commerce, les billets à ordre sont les plus usités, et pour en transmettre la propriété, il suffit d'un simple endos (*voy.*), c'est-à-dire d'un ordre écrit sur le dos du billet, par lequel le propriétaire ou porteur dudit billet invite le souscripteur à en payer le montant à un nouvel acquéreur. Pour les créances non commerciales, au contraire, il faut pour en transférer la propriété une signification extrajudiciaire.

L'art. 188 du Code de commerce règle les diverses dispositions que doit avoir, en France, un billet à ordre.

« Les billets peuvent être faits sur papier libre, mais s'il arrive qu'ils ne soient pas payés à leur échéance, et que le porteur les fasse alors protester, le souscripteur et le premier endosseur paient, d'après la loi nouvelle, chacun une amende de 5 ½ p. °/₀. »

Les *mandats* font aussi partie des effets de commerce, mais ils sont beaucoup moins usités que les billets à ordre; ils ne s'emploient guère que pour de petites sommes et à de courtes échéances. Ils sont aussi transmissibles par la voie d'endossement. J. O.

EFFETS PUBLICS, *voy.* DETTE, EMPRUNT, RENTES, OBLIGATIONS.

EFFIGIE, *voy.* MÉDAILLES et MONNAIE. Pour l'expression brûler, pendre *en effigie*, *voy.* EXÉCUTION.

EFFLORESCENCE. Ce mot a été appliqué au phénomène qu'on remarque lorsque des sels, exposés à l'action de l'air ambiant ou d'une température plus élevée, perdent en tout ou en partie leur eau de cristallisation et se recouvrent d'une poussière farineuse. En cet état, les molécules salines se détachent, et les sels, parfaitement cristallisés d'abord, se trouvent réduits en poudre fine. Tel est le sulfate de soude, qu'on fait *effleurir* pour la préparation du sel de Gumdre. Les sels à base de soude, sulfates, phosphates, carbonates, les sulfates magnésiens, etc., sont dans le même cas. Ces sels, quoique très solubles, ont peu d'affinité pour l'eau, et leur efflorescence provient du peu de cohésion qui existe entre leurs molécules.

Les anciens chimistes connaissaient une autre efflorescence qu'ils nommaient *efflorescence des pyrites* : c'était la formation d'un sel qui se présentait sous l'aspect de petites aiguilles blanchâtres ou verdâtres à la surface des sulfures métalliques. Elle était produite par la combustion lente du sulfure en contact avec l'air humide.

Baumé, dans ses Réflexions sur les pyrites, dit que c'est à l'efflorescence qu'il faut attribuer leur inflammation; il dit aussi qu'il se forme dans l'intérieur du globe des vitriolisations, des alunations

naturelles et des inflammations des pyrites, et qu'ils sont une des causes des tremblements de terre. V. S.

EFFLUVES, de *effluere*, découler, se répandre. *Voy.* Exhalaison et Émanation.

EFFRACTION, de *frangere*, briser. L'ancien droit français n'avait pas défini ce qui constituait l'effraction, mais la loi nouvelle a fait disparaître cette lacune. Le Code pénal considère comme effraction tout forcement, rupture, dégradation, démolition, enlèvement de murs, toits, planchers, portes, fenêtres, serrures, cadenas ou autres ustensiles ou instruments servant à fermer ou à empêcher le passage, et de toute espèce de clôture, quelle qu'elle soit. L'effraction est extérieure ou intérieure. L'effraction *extérieure* est celle à l'aide de laquelle on peut s'introduire dans les maisons, cours, basses-cours, enclos ou dépendances, ou dans les appartements ou logements particuliers. L'effraction *intérieure* est celle qui, après l'introduction dans ces divers lieux, est faite aux portes ou clôtures du dedans, ainsi qu'aux armoires ou autres meubles fermés. La loi place également dans la classe des effractions intérieures, le simple enlèvement des caisses, boites, ballots sous toile et corde, et autres meubles fermés, qui contiennent des effets quelconques, bien que l'effraction n'ait pas été faite sur le lieu. Néanmoins, suivant un arrêt de la Cour de cassation du 19 janvier 1816, le forcement de caisses ou ballots n'est pas réputé effraction lorsqu'ils n'ont pas été volés dans une maison ou dans ses dépendances.

L'effraction, prise isolement, ne constitue pas un fait punissable, et l'on n'a, pour obtenir la réparation du dommage qu'elle a causé, que l'exercice d'une action civile. Mais l'effraction jointe au vol en devient une circonstance aggravante; et tandis que le vol simple n'est qu'un délit puni de peines correctionnelles, le vol avec effraction, intérieure ou extérieure, devient un crime emportant peine afflictive et infamante (celle des travaux forcés à temps), et dont la répression appartient aux cours d'assises. Le vol avec effraction *extérieure*, lorsqu'il est commis avec la réunion des circonstances indiquées dans les articles 381 et 382 du Code pénal, entraine contre le coupable la peine des travaux forcés à perpétuité. E. R.

EFFRAIE, *voy.* Chouette.

ÉGAGROPILE, concrétion qui se forme dans l'estomac et les intestins de divers mammifères, par l'accumulation des poils que ces animaux avalent en se léchant. Ces poils se feutrent, se pelotonnent, et il en résulte des concrétions susceptibles, par le volume qu'elles acquièrent quelquefois, de causer la mort de l'animal qui les porte. Lorsque les égagropiles sont anciennes, leur surface s'use et se polit par le frottement : elles ressemblent alors à d'énormes calculs enveloppés d'une substance qui présente quelques rapports avec de la bile durcie. Ce sont principalement la panse et le bonnet des ruminants qui contiennent des égagropiles. Autrefois on les employait fréquemment en médecine comme des sortes de bézoards (*voy.*), parmi lesquels on les rangeait; aujourd'hui, comme on doit le présumer, leur usage est tout-à-fait abandonné. On a donné le nom d'*égagropiles de mer* à des corps globuleux ou aplatis, ressemblant au premier coup d'œil à un feutre de poils d'animaux, et que l'on rencontre fréquemment sur certains rivages, particulièrement sur ceux de la Méditerranée. M. Draparnaud a fait voir que ces corps n'étaient que la fibre de la partie inférieure de certaines plantes marines (zostères), feutrée autour de quelques fragments de leur tige à l'aide du mouvement des eaux. Seulement il croyait ce phénomène particulier à la Méditerranée, tandis que de semblables égagropiles de mer ont été trouvées sur diverses côtes, entre autres sur celles du Pas-de-Calais, près d'Ambleteuse, et du détroit de Gibraltar, près de Cadix. Il faut dire cependant que de véritables égagropiles, d'origine animale, ont été également rencontrées sur les côtes, et leur origine peut être encore un sujet de discussions et de recherches. C. L-r.

ÉGALITÉ. On reconnait généralement que, dans l'état de nature, tous les hommes sont égaux. C'est rendre hom-

mage au grand principe d'une justice universelle, indépendante des conventions sociales; car c'est le droit qu'on entend ainsi proclamer et non le fait. Si l'état de nature pouvait être autre chose qu'une abstraction, on comprend en effet que, là où il subsisterait, quiconque serait robuste, bien portant, intelligent et brave, aurait à sa merci quiconque serait ou faible, ou malade, ou sans habileté, ou sans courage. L'instinct social, si impérieux chez l'espèce humaine, ne lui a été donné sans doute que pour son perfectionnement et pour son bonheur : aussi le résultat de la société doit-il être d'atténuer les effets cruels de cette extrême inégalité, dont les causes premières sont pour la plupart en dehors et au-dessus du pouvoir des hommes. Assurer à chacun des membres du corps social le plus complet développement possible de ses facultés spontanées ou acquises, tel est le but d'une société bien constituée. C'est assez dire que les supériorités naturelles doivent y être neutralisées en ce qu'elles ont d'agressif contre la sécurité et la liberté d'autrui, mais reconnues, et protégées en même temps contre la coalition de l'envie et de la médiocrité. En d'autres termes, s'il doit être défendu à un homme d'abuser contre un autre ou contre tous de sa supériorité en quoi que ce soit, cet homme doit non-seulement être toléré, mais encouragé, lorsqu'il cherche à la déployer et à l'accroître en n'en faisant qu'un légitime usage. Car si la loi sociale est faite pour garantir la foule des hommes médiocres contre l'abus de la force physique ou intellectuelle du petit nombre des hommes d'élite, elle n'est pas faite pour interdire à ces derniers l'exercice de leurs facultés privilégiées. Autrement elle serait contraire à la liberté naturelle, elle étoufferait le germe du perfectionnement individuel, seul mobile du perfectionnement de l'espèce, elle serait coupable de lèse-humanité.

Mais la société ne peut établir et conserver cet équilibre entre les droits de chacun et ceux de tous qu'en instituant des inégalités nouvelles. Celles-ci sont légitimes quand elles remplissent leur but (tels sont les pouvoirs politiques bien définis), et abusives lorsqu'elles s'en écartent; car elles peuvent devenir presque aussi oppressives et encore plus humiliantes que les inégalités naturelles qu'elles devraient être destinées à affaiblir. L'esclavage domestique et le servage à la glèbe en offrent de tristes exemples dans l'ordre civil, le despotisme oriental et l'ostracisme athénien en offrent dans l'ordre politique.

Ce dernier rapprochement, que justifient les principes qu'on vient de poser, est incompatible, nous le savons, avec les doctrines d'une école physiologique qui, ne voyant dans l'humanité que la vie matérielle, se persuade que la fin des sociétés est d'arriver à une si rigoureuse égalisation des facultés individuelles qu'aucun homme ne l'emporte sur un autre (sous quelque rapport qu'on les compare), soit du fait de la société, soit du fait même de la nature, dont on suppose gratuitement qu'on parviendra plus tard à maîtriser les caprices. Il est clair que, si la science sociale devait se proposer ce but et accepter ce programme, l'ostracisme, qui proscrivait dans la supériorité, non son usage, mais sa seule existence, réelle ou présumée, serait une pratique recommandable.

Mais, comme l'exige la nature des choses, plus inexorable encore que les systèmes, partout et toujours les gouvernements, quels qu'ils fussent, ont reconnu ce qu'il y avait d'invincible dans les inégalités naturelles et dans les conséquences sociales qu'elles entraînent. La plus saillante de ces conséquences est l'inégalité des fortunes, que certaines législations ont favorisée, que d'autres législations, plus humaines et plus parfaites, ont restreinte, mais qu'aucune n'a sérieusement tenté d'abolir. Les lois qui régissent la France sous ce rapport sont en harmonie parfaite avec l'état de ses mœurs et de sa civilisation. L'égalité des partages est admise dans les successions; mais il est loisible à chacun d'accroître, s'il le peut, son patrimoine par son industrie, ou de le diminuer par sa bienfaisance, ses prodigalités ou son ineptie. L'égalité des charges publiques est assurée par l'impôt proportionnel, et non par un impôt progressif qui serait un attentat permanent à la liberté du travail; l'égalité devant la loi

est un corollaire immédiat de l'abolition des castes privilégiées : elle assure à tous les citoyens les mêmes droits devant les tribunaux, pour attaquer comme pour se défendre. Enfin l'égale admissibilité de tous à tous les emplois civils ou militaires n'a d'autre correctif que l'inégalité de capacité à les remplir, qui est encore, pour une bonne part, une de ces inégalités si naturelles qu'une parfaite identité d'éducation ne saurait elle-même l'anéantir.

Ce qui précède constitue l'égalité civile : ici se présente tout ce qu'on a coutume de confondre sous la dénomination peu precise de *droits politiques* (*voy.*). Il faut y distinguer d'une part les *garanties* qui, dans les pays libres, sont dues à tous sans exception, et les *fonctions* que la société ne confère suivant ses intérêts généraux qu'à telle ou telle portion de ses membres. C'est sur cette distinction fondamentale que repose tout le droit public français. Ainsi chez nous la liberté individuelle et la liberté de la presse sont également assurées à chacun ; les fonctions électorales des divers degrés sont au contraire inégalement réparties dans les différentes classes de la population. Cette égalité d'un côté et cette inégalité de l'autre se retrouvent dans toutes nos constitutions successives, quelque forme de gouvernement qu'elles aient admise ; elle se retrouve partout où il existe des gouvernements constitutionnels, soit monarchiques, soit républicains.

Il y a une sorte d'egalité dont nous n'avons rien dit jusqu'ici, qui dépend jusqu'à un certain point de l'égalité civile et politique, et qui passe pour être plus chère encore à certaines nations et en particulier à la nôtre : c'est l'égalité dans les relations sociales. Jamais elle n'exista dans une contrée voisine, depuis longtemps célèbre par son esprit de liberté : on la remarquait déjà chez nous quand nous vivions encore sous un régime despotique. Elle contribue puissamment à l'agrément de la vie et au bonheur de la société; mais ceux qui nous jugent d'une manière sévère nous ont reproché quelquefois de tout lui sacrifier. O. L. L.

EGBERT-LE-GRAND. Au commencement du IXe siècle, 243 ans après l'établissement définitif de la conquête anglo-saxonne, deux royaumes prédominaient dans l'Heptarchie (*voy.*) : le principal était celui de Mercie, fort de l'ascendant que lui avait donné naguère le gouvernement habile d'Offa et de la suzeraineté qu'il exerçait sur les provinces d'Estanglie, d'Essex et de Kent, ses tributaires. Le royaume de Wessex, moins étendu, avait pour lui les souvenirs d'Ina, roi guerrier et législateur, et des traditions de gloire et de prééminence. D'autres circonstances contribuèrent encore, après la mort de Brithric, dernier roi des West-Saxons (800), à jeter sur le nouveau chef qu'ils se donnèrent tout l'eclat que son nom semblait promettre. Egbert (en anglo-saxon *toujours brillant*), fils d'Alchmond et descendant d'Inegild, frère d'Ina, se trouvait être le seul rejeton royal de la race conquérante éteinte dans tout le reste de l'Heptarchie par les debats sanglants auxquels donnait lieu une succession toujours incertaine et par l'enthousiasme malentendu pour le vœu de chasteté des princes nouvellement convertis au christianisme. Exilé par la jalousie de Brithric, d'abord à la cour célèbre d'Offa, roi de Mercie, puis à celle plus célèbre encore de Charlemagne, il s'y formait depuis trois ans à l'art de la guerre et à celui du gouvernement, lorsque les suffrages unanimes des thanes (*voy.*) l'appelèrent de Rome, où il se trouvait alors avec son protecteur, sur le trône de Wessex. Après avoir refoulé la population conquise, mais toujours impatiente du joug, dans la Cornouaille et le pays de Galles, derniers asiles de la nationalité bretonne, il s'occupa de civiliser ses sujets saxons, plus barbares que ceux qu'ils avaient vaincus. Mais dans les circonstances que nous avons indiquées, l'Estanglie et le Wessex ne pouvaient rester longtemps en paix. Aussi les deux chefs Bernulf et Egbert, sans qu'on puisse dire lequel était envahisseur ou envahi et comme d'un commun accord, pour vider entre eux la question de suprématie, se rencontrèrent à Ellendune, sur le bord du Willy. Vainqueur des Merciens malgré leur vigoureuse résistance, Egbert s'avança en personne dans leur pays du

côté d'Oxford, tandis que son fils aîné Ethelwolf, marchant sur le faible royaume de Kent, dépouilla Baldred de sa royauté purement nominale. Essex n'arrêta pas plus longtemps ses armes triomphantes, et l'Estanglie, après la mort de Bernulf et de son successeur Ludigan, qui tentèrent en vain de ressaisir et leur conquête et leur propre couronne, passa du joug des rois merciens sous les lois de leur vainqueur. Le sud conquis, restait le Northumberland, jadis puissant sous Edwin, mais plongé maintenant dans une affreuse anarchie par le meurtre ou l'expulsion de ses six derniers chefs. Aussi les seigneurs du pays s'empressèrent de reconnaître le roi de Wessex pour leur suzerain. Il leur accorda, comme aux Merciens et aux Est-Angles, la permission d'élire un prince de leur pays, à la charge de lui payer tribut et de lui rendre hommage (828). C'est ainsi qu'après dix-neuf ans de guerre, l'heureux Egbert parvint à faire reconnaître son autorité depuis la mer d'Allemagne jusqu'à l'île d'Anglesey, et que, sans prendre encore le titre de roi d'Angleterre, qu'Athelstan se donna le premier plus d'un siècle après, il réunit à peu près sous ses lois tout le pays qui a depuis porté ce nom.

Au moment où la conquête saxonne se trouvait ainsi résumée dans la personne d'Egbert, d'autres conquérants vinrent à leur tour lui disputer le sol de la Grande-Bretagne. C'étaient ces pirates du Nord, appelés Danois ou Normands, selon qu'ils venaient de la Norvége ou des îles de la Baltique, et qui, dès l'année 813, avaient commencé sur les côtes du sud-ouest, dont trois jours de traversée seulement les séparaient, ces incursions destinées à épouvanter un jour toute l'Europe. En 832 ils fondirent sur l'île de Sheppey et se rembarquèrent avec un riche butin. Peu de temps après, nouvelle descente et même impunité. Egbert, obligé de rallier à Londres son armée, désorganisée par cinq ans de paix, ne réussit à les atteindre que l'année suivante à Charmouth, dans le Dorsetshire. Malgré tous ses efforts, le champ de bataille leur resta, et deux de ses généraux, Dudda et Osmund, périrent dans l'action. Cependant les Danois sentirent le besoin de se créer dans le pays même un point d'appui contre un adversaire aussi redoutable. Les Bretons de Cornouailles, dans leur haine pour la race saxonne, s'allièrent avec ces nouveaux envahisseurs, qui s'avancèrent en 835 jusqu'à Hengstone-Hill, dans le Devonshire; mais Egbert, dans une bataille sanglante, punit les rebelles et força les étrangers vaincus à chercher leur salut dans la rapidité de leurs vaisseaux. Malheureusement il mourut l'année suivante (836), et, comme Charlemagne, son protecteur et son modèle, il put prévoir pour son pays de nouveaux outrages de la part de ces hardis corsaires dont son bras puissant avait eu peine à le défendre. R-Y.

ÉGÉE, fils de Pandion II, roi d'Athènes. Éthra, princesse de Trézène, lui fut livrée par son père Pitthée, auquel Égée s'était plaint de n'avoir point eu d'enfant de ses femmes Méla et Chalciope, et de voir les Pallantides, ses neveux, tout prêts à fondre sur son héritage. Ainsi qu'un oracle l'avait annoncé, Éthra combla les vœux d'Égée en lui donnant un fils. *Voy.* THÉSÉE.

ÉGÉE (MER), *voy.* ARCHIPEL, CYCLADES, etc.

ÉGÉON, *voy.* CENTIMANES.

ÉGER ou ÉGRA, chef-lieu du district bohémien du même nom, et qui a été séparé du district de Katzenellenbogen, est situé sur les bords de l'Éger, au pied du Fichtelberg. C'est une ville de 9,500 habitants, qui a beaucoup de tanneries, de fabriques de draps, de chapeaux et d'étoffes; on y trouve un gymnase. Le district d'Éger formait autrefois une partie immédiate de l'empire germanique; mais plus tard, après de longues querelles entre la Bavière et la Bohême, qui s'en disputèrent la possession, il fut incorporé à ce dernier royaume. Un souvenir historique s'attache à la maison du bourguemestre située au coin du marché : c'est là que Wallenstein fut assassiné, le 25 février 1634. Les ruines du vieux château offrent également un haut intérêt.

Mais ce qui donne à Éger l'importance en vertu de laquelle cette petite ville a

trouvé place ici, ce sont ses eaux renommées. À une lieue au nord d'Éger naît la source du même nom, dont l'eau saline et contenant de l'acide carbonique était autrefois connue sous le nom de *Sauerling* (eau acidulée) de Schlada, à cause du village de Schlada situé tout près, mais à laquelle on s'est habitué à donner dans les derniers temps le nom de *Franzensbrunn*, d'un endroit situé dans le voisinage des sources. Car la source principale est celle de François Ier, dont l'eau s'envoie fort loin au moyen de cruchons en terre cuite; elle est aussi employée pour les bains. Outre celle-là, on se sert encore de la source de Louise, de la source saline, de la source froide (*Kalte Sprudel*), de la source gazeuse, et même du limon minéral qu'on trouve dans le voisinage.

Il y manquait une maison de bains jusqu'en 1827. Le savant chimiste M. de Berzelius a suggéré, en 1830, une manière de remplir les cruchons, au moyen de laquelle l'eau ne perd rien ou perd fort peu de son contenu; toutes les parties ferrugineuses qui, d'après l'ancienne méthode, se déposaient en ocre, restent à présent en dissolution. L'eau ferrugineuse d'Éger est considérée comme une des plus remarquables, à cause de la grande quantité d'acide carbonique qu'elle renferme et de ses qualités dissolvantes. L'endroit lui-même est beaucoup visité, à cause de la variété de ses sources, de la proximité de l'Erzgebirg, du Kammerbuhl, et des eaux de Marienbad et de Karlsbad (*voy.*).

On sait avec certitude que la source de François Ier était connue au XVIe siècle; mais elle l'était sans doute déjà aux paysans des environs même avant ce temps. En 1602, la première description en fut publiée, et celle-ci fut suivie, en 1612, d'une seconde plus détaillée. Le meilleur ouvrage à consulter aujourd'hui est celui de MM. Osann et Trommsdorff, *Die Mineralquellen zu Kaiser-Franzens-Bad bei Eger* (Berlin, 1822, avec 4 gravures). C. L.

ÉGÉRIE, nymphe ou déesse des fontaines qui avait établi sa demeure dans un bois sacré aux environs de Rome. Le culte de cette divinité champêtre était très ancien dans le Latium, et les femmes enceintes lui faisaient des sacrifices, parce qu'on croyait qu'elle présidait aux accouchements. Numa Pompilius (*v.*) sut profiter de ces traditions populaires, et feignit d'avoir des conférences secrètes avec cette nymphe, qui, disait-il, lui dictait les lois et lui inspirait les institutions qu'il se proposait de faire adopter. On prétend même qu'elle devint sa femme et qu'après la mort de ce roi l'inconsolable Égérie, ne faisant que pleurer, fut changée en fontaine. Florian a tiré un parti ingénieux de cette fable dans son roman de *Numa Pompilius*.

Les étrangers qui vont à Rome ne manquent jamais de visiter la grotte et la fontaine d'Égérie, qu'on voit à gauche de l'ancienne porte Capène, entre la voie Latine et la voie Appienne, dans le beau vallon appelé aujourd'hui *la Caffarella*.

Sur les anciens monuments, cette nymphe est représentée dans un costume analogue à celui des muses et des sibylles, la robe flottante, les pieds nus, les cheveux en désordre, et dans l'attitude d'écrire sur un volume qu'elle tient sur ses genoux. C. P. A.

EGERTON, *voy.* BRIDGEWATER.

ÉGIDE (αἰγίς), peau de chèvre (αἴξ) qui, suivant Homère et les autres poètes grecs, recouvrait le bouclier non-seulement de Pallas, mais encore d'Apollon et même de Jupiter, et qui a fait désigner de son nom en général tout bouclier protecteur. L'égide est cependant restée le principal attribut de la seule Minerve (*voy.*). On peut voir différentes explications de l'origine de cette arme dans Virgile (*Énéide*, VIII, 135), et dans Diodore de Sicile, III, 69. S.

ÉGINARD ou ÉGINHARD (peut-être *Einhard*), secrétaire de Charlemagne, naquit dans un petit district du Palatinat inférieur appelé Odenwald (*Silva Ottonia*). On ne sait rien de sa famille, mais il fallait qu'il fût de bonne maison, puisqu'il fut, dès l'âge le plus tendre, admis à partager l'éducation donnée par Alcuin aux enfants de Charlemagne, dont il devint ensuite le secrétaire. Ce monarque lui confia aussi la surveillance des bâtiments et la direction des savants et des gens de lettres. La tradition veut qu'il ait été son gendre, et voici ce qu'on nous débite à cet égard dans la Chronique de

Lauresheim, publiée par Freher dans les *Scriptores rei Germanicæ*. Emma ou Imma avait conçu une violente passion pour Éginhard; enflammé de la même ardeur, il se glissa de nuit dans l'appartement de la princesse, frappa doucement à la porte et fut admis comme un homme qui venait de la part de l'empereur; mais il parla de tout autre chose: *solus cum sola secretis usus colloquiis et datis amplexibus cupido satisfecit amori.* Cependant le jour arrivait; il était tombé beaucoup de neige, la trace de ses pas pouvait être découverte : la princesse alors imagina un moyen de sortir d'embarras; elle le chargea sur ses épaules pour traverser la cour. L'empereur n'avait point dormi, et par hasard il s'était mis à la fenêtre; il fut donc témoin de cette scène. Quelque temps après, il assembla son conseil, et, après avoir fait le récit de l'événement, il demanda à chacun son avis. Plusieurs conseillers opinèrent à une dure punition, mais l'empereur fit comparaître le coupable: *Je vous donne ma fille*, dit-il, *cette porteuse qui vous chargea si bénignement sur son dos;* et, sur l'heure, on fit venir la princesse et on la mit entre les mains d'Éginhard, aussi bien dotée que puisse l'être la fille d'un grand prince.—Cette aventure devait être accueillie par les arts : aussi M. Camus a-t-il fait un très beau tableau d'Éginhard emporté par Emma, et Millevoye a composé un poème fort gracieux et fort touchant intitulé *Emma et Éginard, ou la Vengeance de Charlemagne;* enfin nous pourrions citer les *Chevaliers du cygne* de Mme de Genlis et un mélodrame représenté au théâtre de la Gaîté en 1807; mais il s'agit ici de critique historique et non des fictions de la poésie. Or, Marquart Freher, qui a publié la Chronique de Lauresheim, conteste ce fait dans un recueil de lettres adressé à Goldast et imprimé en 1688; il remarque que Vincent de Beauvais rapporte une semblable histoire de l'empereur Henri III. Mais il y a plus: aucun auteur contemporain ne donne à Charlemagne une fille du nom d'Emma; Éginhard lui-même ne l'a pas comprise dans la nomenclature des enfants de ce prince. Enfin, dans une lettre à Lothaire, Éginhard est qualifié de *neveu*. Il y a lieu d'admettre, dans tous les cas, qu'il était devenu fort proche parent de Charlemagne, surtout si l'on considère que l'empereur Louis-le-Bègue, qui étudiait encore à Fulde en 842 et qui était arrière-petit-fils de Charlemagne, écrivit à Éginhard à cette même époque une lettre de condoléance sur la mort de sa femme qu'il venait de perdre. Éginhard avait d'ailleurs été chargé par Louis-le-Débonnaire de l'éducation de Lothaire, et sous le règne de ce Louis, premier du nom, il avait continué ses services. D'après certains auteurs, il aurait quitté sa femme pour vivre à son égard comme un frère avec une sœur; d'après d'autres, il ne se serait fait religieux qu'à la mort de sa femme. La première hypothèse est la plus vraisemblable; car dans les trois ou quatre ans qu'il survécut à sa femme il n'y aurait point de place pour toutes les dignités ecclésiastiques qu'Éginhard remplit : elle ne mourut que sous Lothaire, et l'on assure qu'Éginhard avait reçu déjà plusieurs abbayes de Louis-le-Débonnaire. On veut qu'il ait été sept ans abbé de Fontenelle; de là il se retira à Saint-Pierre, puis à Saint-Bavon de Gand; enfin il convertit en abbaye son château de Muhlenheim, dans les environs de Darmstadt, et le nomma *Seligenstadt* ou *Cité des bienheureux*. Cette abbaye de bénédictins, ordre dans lequel était entré Éginhard, s'est entourée d'une petite ville du même nom — On a mal à propos accusé Éginhard d'avoir pris part aux complots des fils de Louis-le-Débonnaire: ses lettres prouvent qu'il voulait leur inspirer des sentiments bien opposés à leur conduite. On attribue à Éginhard le projet d'un canal de jonction du Rhin au Danube et d'un autre de la Moselle à la Saône. Il est étonnant que les lexiques modernes fixent la plupart l'époque de sa mort en 839, tandis qu'il est avéré qu'il vivait encore près de dix ans après, puisqu'il assista au concile de Mayence en 848. Quelques auteurs cependant prétendent qu'il a cessé d'exister en 843 ou 844. — Il savait bien les mathématiques, le grec et le latin. Il est le plus ancien des Allemands qui ont écrit l'histoire; il y a beaucoup de pureté

dans son style latin, plus que n'en comportait la littérature de ce siècle : aussi Vossius, dans son Traité des historiens latins, a-t-il pensé que le comte Hermann de Nuenar, en publiant ses écrits, en avait retouché la rédaction ; supposition démentie par la comparaison des manuscrits. D'autres sont allés encore plus loin : ils ont supposé que la vie de Charlemagne était l'œuvre de Nuenar lui-même. Enfin, on a poussé le scepticisme au point de contester qu'Éginhard, ou du moins l'auteur de cet ouvrage, fût contemporain de Charlemagne, et cela sur le faible motif qu'il y est dit qu'*il n'y a plus aucun homme qui ait connaissance de la naissance et de l'enfance de Charlemagne*. On a contesté la foi due aux écrits d'Éginhard, et surtout à la vie de Charlemagne et aux annales qui vont de 741 à 829. Les uns l'accusent d'avoir imité Suétone en chargeant son héros d'anecdotes analogues à celles dont l'historien romain se montre si prodigue; d'autres d'avoir amassé à dessein beaucoup de fables pour déprécier les rois de la première race, de s'être fait l'avocat de Pepin et de Charlemagne aux dépens de la vérité; on relève dans ses livres des anachronismes, des fautes de chronologie et des supercheries tendant à faire croire que les papes Zacharie et Étienne avaient consacré et en quelque sorte commandé l'usurpation. Il faut ranger parmi les détracteurs d'Éginhard l'abbé de Vertot, qui, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions (t. IV, p. 709, de l'édition in-4°), le regarde comme le panégyriste obligé de son bienfaiteur, comme le détracteur de mauvaise foi des derniers Mérovingiens, qu'il représente comme se faisant nonchalamment traîner aux États de la nation sur un chariot tiré par des bœufs, et se retirant ensuite dans leur maison, que l'annaliste de Metz appelle *Mammacas*, ce qui a fait dire à Boileau :

Quatre bœufs attelés d'un pas tranquille et lent
Promenaient dans Paris le monarque indolent.

Outre la vie de Charlemagne et les annales des Français, il existe d'Éginhard un traité de la translation des reliques de saint Pierre et de saint Marcellin, qu'il avait fait venir de Rome à son abbaye de Seligenstadt; puis un traité sur l'archange Gabriel, adressé à Louis-le-Débonnaire. Trithême lui attribue un Psautier abrégé. On a encore de lui 62 lettres imprimées à Francfort en 1714 et fort importantes pour l'histoire de son temps. Dom Bouquet a inséré les annales et la vie de Charlemagne dans sa grande collection des historiens de France. Schminck a donné une édition avec des notes de la vie de Charlemagne; il y a joint une biographie d'Éginhard en 1711; Bredow la réimprima en 1806 à Helmstædt. *Voir* aussi Bollandus, t. II (mois de janvier, p. 875); Duchesne, dans l'appendice au t. II de l'*Histor. Franc. scriptor. Germ.*, et Vossius, *de Hist. latin.*, ch. 33. P. G-Y.

ÉGINE, aujourd'hui *Engia* ou *Engina*, île du golfe Saronique, compris entre l'Attique, le Péloponèse et l'isthme de Corinthe. Elle a une étendue d'environ 2 milles carrés géographiques et fait partie du nouveau royaume de Grèce. Son chef-lieu porte le même nom.

Les Doriens y vinrent d'Épidaure et de la côte de l'Argolide, située en face; ils réunirent l'île à leur nouvelle conquête, en conservant aux habitants, qui étaient des Hellènes thessaliens, des droits égaux à ceux de la métropole. Tant qu'elle eut une existence politique, elle était gouvernée par une aristocratie de familles, sans que jamais l'élément démocratique y ait pris le dessus. De l'olympiade 35 à 49, le tyran Proclès régna sur l'île. L'école d'Égine était florissante vers l'olympiade 57; on y travaillait le bronze avec une grande supériorité, et Callon, qui y vivait, fut l'un des artistes les plus distingués. Lorsque Darius voulut soumettre la Grèce, les habitants d'Égine furent du nombre des Grecs qui, craignant sa puissance, se rangèrent sous son autorité. A la prière d'Athènes, Lacédémone envoya Cléomène, l'un de ses rois, pour faire rentrer les Éginètes dans le devoir; mais ils refusèrent de lui obéir. Plus tard, on enleva d'Égine dix des principaux citoyens qui furent gardés à Athènes. Égine est nommée parmi les alliés de Sparte dans l'inscription de la statue qui fut dédiée à Jupiter, à Olympie; on y

lisait les noms des peuples qui avaient combattu à Platée, et les Éginètes y occupaient le cinquième rang. Ils étaient encore avec les Spartiates dans la troisième guerre contre Messène, après la bataille d'Ithome. Après le siege de cette place, qui dura 10 ans, Athènes, s'étant brouillée avec Lacédémone et liguée avec les Argiens et les Thessaliens, anéantit la flotte d'Égine, s'empara de l'île et assiégea la ville. Les Péloponésiens, voulant dégager leurs alliés, attaquèrent les Athéniens à Mégare. Ces faits sont de la quatrième année de l'olympiade 80. Mais Sparte était encore occupée à Ithome, et Égine succomba. Thucydide vante l'ancienne marine des Éginètes. Dans la suite (olympiade 87, 1re année), irrités de ce que ceux-ci étaient en partie cause de la guerre dans laquelle Athènes avait tant eu à souffrir, les Athéniens expulsèrent toute la population d'Égine, hommes, femmes, enfants, et y mirent une colonie, afin de mieux observer le Péloponèse. Les Lacédémoniens alors donnèrent Thyrée aux fugitifs. Thucydide ajoute que cette hospitalité leur fut accordée en récompense des services qu'ils avaient rendus aux Lacédémoniens en deux occasions solennelles, savoir à l'époque d'un grand tremblement de terre et pendant la révolte des Ilotes. Les Athéniens vinrent encore attaquer les Éginètes dans leur nouvelle patrie; ceux-ci se retranchèrent dans la ville haute, à environ 10 stades de la mer. Les Athéniens prirent donc et incendièrent Thyrée; ils firent beaucoup de prisonniers et résolurent de les tuer, à cause de la vieille rancune qui les animait contre eux. Depuis lors on n'entend plus parler des Éginètes que sous les successeurs d'Alexandre. Cassandre les reçut dans son parti. Sans doute l'ancienne population n'avait point été entièrement extirpée et les Athéniens n'avaient exercé leurs violences que sur les citoyens proprement dits. Philippe, au temps de la défaite d'Antiochus par les Romains, acheta cette île aux Étoliens; et si, comme le dit l'historien Valerius Antias, le sénat fit don d'Égine à ce roi, cet acte ne peut avoir été qu'une confirmation du marché. Il parait qu'elle a aussi, pendant quelque temps, appartenu à la ligue achéen

On voit à Égine les belles ruines temple de Jupiter. Apollon y avait temple ainsi que Neptune.

Les Éginètes étaient fort habiles a exercices du corps; ils ont rempo d'innombrables victoires au pugilat e la lutte appelée pancration. Ils passai dans certaines traditions pour les inv- teurs de la monnaie; leurs pièces, ol les et drachmes, avaient cours en Ita dans le nord de la Grèce et en Crète parait qu'elles ont servi de type à ce de Béotie, de Thessalie et de Macédoi et surtout à celles de Philippe. M. Ot Muller a debuté dans la carrière l'érudition par un excellent ouvrage Égine, *Ægineticorum liber*, Berl., 182

STATUES ÉGINÈTES. En 1811, en sant des recherches dans le temple Jupiter Panhellénien, à Égine, on couvrit de magnifiques statues qui vaient autrefois décoré. Le prince r de Baviere les acheta, et Thorwaldsen restaura; on les voit aujourd'hui à la g tothèque de Munich, où elles ont salle particulière. Ces statues sont im tantes pour l'histoire de l'art; elles d'une école différente de celle d'Athè Égine était dorienne et s'éloignait au de la manière ionienne en fait de sc ture que pour le dialecte et la poésie caractère propre a ces ouvrages est parfaite imitation de la nature; le g attique tenait de la raideur égyptienn la conserva jusqu'à Phidias; il se fit a une sorte de fusion, et les genres pr tifs se réunirent dans une commun de perfectionnements. Smilis fut le de l'art a Égine; après lui vint Cal qui vécut entre la 60e et la 70e ol piade. Vers le temps de Phidias v Anaxagoras, qui fit le Jupiter d'Olyn offert en commun par les Grecs apr bataille de Platée. On nomme en Simon, Glaucias et Onatas. — Les tues de Munich sont au nombre d que l'on divise en 4 classes : 1° fig de femmes debout et vêtues; 2° guer dans l'attitude du combat; 3° arch

(*) Égine, après avoir fait longtemps de l'empire de Byzance, tomba au pouvo Vénitiens et leur appartint jusqu'en 1718, é où les Turcs firent la conquête de cette îl

genoux ; 4° figures couchées. La plus remarquable est une Minerve d'une dimension plus forte que la grandeur naturelle. L'imitation dans ces statues est poussée jusqu'aux moindres détails, jusqu'aux accidents de la peau ; il y a absence de tout idéal, mais une grande habileté dans l'exécution. Cependant les physionomies sont monotones et manquent d'expression ; les cheveux sont raides, les bras un peu courts, les vêtements collants, quoique bien plissés. Ces statues paraissent appartenir toutes à la même époque, mais non à un même auteur ; elles représentaient apparemment les combats des Éacides sous la protection de Minerve. Il y a néanmoins d'autres opinions à cet égard. La date de ces ouvrages, qui sont en marbre de Paros, peut être prise entre la 60e et la 80e olympiade. Un passage de Pindare y fait allusion. *Voir* Ottfr. Muller dans son livre sur Égine et les mémoires de Wagner, Thiersch et Meyer. P. G-y.

ÉGIRE, *voy.* Hégire.

ÉGISTHE, fils de Thyeste et de Pélopée, fille du même Thyeste. L'oracle ayant prédit à ce dernier qu'il aurait un fils de sa fille, il l'avait éloignée ; mais, plus fort que lui, le destin l'amena à un inceste involontaire, d'où naquit Égisthe, qui fut ainsi nommé parce qu'il fut allaité par une chèvre, αἴξ. Pélopée, qui avait caché l'épée de Thyeste, la donna à son fils quand il fut arrivé à l'âge de raison, et il fut conduit à la cour d'Atrée. Celui-ci, qui tenait alors Thyeste en prison, commanda à Égisthe de l'aller tuer ; mais l'épée amena entre le père et le fils une reconnaissance, dont le résultat fut d'apprendre à Égisthe tous les crimes d'Atrée. Alors Égisthe donna la mort à ce dernier, et son père fut rétabli sur le trône de Mycènes. Les fils d'Atrée furent chassés ; mais, au moment où la guerre de Troie éclata, Agamemnon, réconcilié avec le fils de Thyeste, lui confia la régence, sa femme et ses enfants. Égisthe s'éprit d'une passion criminelle pour Clytemnestre : celle-ci résista longtemps ; mais son séducteur enleva et conduisit dans une île déserte un homme qu'Agamemnon avait laissé pour conseil à la reine. Clytemnestre céda à ses désirs, s'unit à lui, et, lorsque les Grecs revinrent de Troie, elle s'associa au projet de faire périr son époux. Le peuple se soumit à l'usurpateur, qui régna sept ans. Au bout de ce temps, Oreste revint d'Athènes et tua Égisthe avec Clytemnestre, dans le temple d'Apollon, à l'instant où il considérait le cœur d'un taureau immolé. *Voy.* Agamemnon, Clytemnestre, Oreste, etc. P. G-y.

ÉGLANTIER, nom vulgaire du rosier sauvage ou rosier de chien (*rosa canina*, Linn.), l'une des espèces les plus communes en Europe. Le nom de *rosier de chien* lui vient d'une prétendue propriété attribuée par les anciens à sa racine ; Pline en parle comme d'un spécifique contre l'hydrophobie.

Les fleurs de l'églantier, malgré leur élégance, ne sauraient rivaliser avec celles de la plupart des autres rosiers : aussi ne cultive-t-on cette espèce qu'à l'effet d'y greffer à haute tige les rosiers destinés à orner les parterres. Les fruits, très astringents avant la parfaite maturité, s'emploient en Allemagne à faire d'excellentes confitures ; autrefois on en préparait dans les pharmacies une conserve appelée *cynorhodon*, médicament tombé en désuétude. Ed. Sp.

ÉGLISE. Chez les anciens, le mot grec ἐκκλησία (dérivé de ἔκκλητος, *evocatus*, ἐκκαλέω, *evoco*) était usité pour exprimer l'assemblée des citoyens qui se réunissait à la voix du héraut public, et aussi le lieu où se tenait cette assemblée. On le rendait en latin par *concio* ; cependant Pline-le-Jeune (*Ep.* X, 111) emploie déjà le mot *ecclesia*, et il sert à Ausone (*Ep.* XXIV, 39) pour désigner une réunion en général. Mais les apôtres et les Pères grecs ayant introduit l'usage du mot ἐκκλησία en parlant des assemblées ou congrégations de chrétiens, *ecclesia* en latin prit la même acception. On le trouve ainsi dans les écrits de Tertullien, de Lactance et de saint Augustin. Bientôt *ecclesia*, opposé à *templum*, devint le mot propre pour marquer les édifices religieux des chrétiens, leurs réunions, et, par extension, leur secte tout entière, la totalité des fidèles. Parmi les chrétiens même, on ne tarda pas à faire la distinction entre *l'Église*, c'est-à-dire l'unité catholique, et *l'hérésie*, c'est-

à-dire la séparation, la rébellion contre cette unité, l'indépendance des opinions religieuses. La société chrétienne qui reconnaissait pour son chef visible le pape, évêque de Rome et successeur de saint Pierre, était *l'Église* par excellence, et de là cette autre distinction entre l'*Église* et l'*État*, la *sainte Église* et le *saint Empire*.

L'Église, pour nous, est la société chrétienne dans son ensemble, société toute spirituelle et n'ayant d'autre lien pour unir ses membres entre eux que les intérêts moraux et religieux dont Jésus-Christ, fondateur de l'Église, a enseigné aux hommes la plus digne satisfaction. C'est dans ce sens qu'on tracera plus loin un aperçu général de l'histoire de l'Église, en d'autres mots de l'histoire ecclésiastique ou du christianisme en général. Cependant en désignant souvent, dans cet ouvrage, l'église catholique par le mot d'Église tout court, nous suivons un usage reçu, mais sans oublier que l'église orientale ne prétend pas moins que la latine à la dénomination d'église par excellence, et qu'au sein du protestantisme on attache au même mot le même sens de totalité des fidèles. Aujourd'hui ces désignations ne conservent plus dans les esprits ce qu'elles avaient autrefois d'exclusif et d'hostile; les mots d'ailleurs ne préjugent rien quant à la valeur des choses: en disant l'*église réformée* ou l'*église de la confession d'Augsbourg*, comme on dit l'*église catholique*, chacun est libre de ne le faire que sous toutes réserves. Au reste, la tolérance religieuse commence déjà à modifier l'ancien usage; et si, en France, le nom de *temple* reste encore affecté aux églises des protestants, comme le nom de *synagogue* aux églises des juifs, de telle sorte que cette dénomination d'*église* semblerait ne pouvoir convenir qu'aux édifices consacrés au culte catholique, ce n'est là qu'une distinction lexicologique, qui n'attribue de supériorité ni d'infériorité à personne, et qui même n'est pas admise dans toutes les langues.

Nous parlerons de l'église grecque au mot ORIENTALE (*église*), et des églises luthériennes et autres réformées au mot PROTESTANTISME. Cependant nous donnerons ci-après un article sur l'église épiscopale d'Angleterre. Aux mots JUIFS, MOSAÏSME et SYNAGOGUE, il sera traité du culte israélite.

Quant à l'église catholique, appelée aussi *apostolique* comme héritière de la *primitive Église* fondée par les apôtres, et *romaine* parce qu'elle reconnaît pour chef l'évêque de Rome, un écrivain plus compétent que nous s'est chargé d'en traiter à l'article CATHOLICISME et dans les lignes qui vont suivre. Au mot AUTORITÉ on a parlé du caractère obligatoire de son enseignement; l'église catholique s'attribue, en outre, la sainteté, ainsi que l'infaillibilité sur laquelle nous aurons à revenir dans un article spécial. Ajoutons que cette église se regarde comme l'épouse de Jésus-Christ, à qui une union mystique la lierait, et qu'elle se donne comme l'unique voie ou moyen de salut qui soit offert à l'homme. On connaît sa devise: *Hors de l'Église point de salut*(*)! mais on sait de même qu'en la maintenant comme principe, la charité, qui est aussi un de ses préceptes, lui commande, dans l'application, une sage réserve. Nous trouverons ailleurs l'occasion de revenir sur ce point. J. H. S.

ÉGLISE CATHOLIQUE. Ce sujet a déjà été traité sous le rapport dogmatique: il nous reste à faire connaître les lois de l'Église en général, comme universalité des fidèles. Ces lois ne peuvent être celles qui régissent maintenant l'Église latine et qui se présentent sous toutes sortes de noms et toutes sortes de formes: canons, corps de droit, ordonnances, bulles, règles de chancellerie, décrets, constitutions (*voy.* ces noms); ce ne peut être non plus cette collection de canons en 51 articles, recueillis, sous le règne d'Édouard VI, roi d'Angleterre, par un sous-comité presidé par Thomas

(*) Si des hommes habitant des régions ensevelies dans l'ombre de la mort n'ont point assez de discernement pour connaître l'impiété de l'idolâtrie et de la superstition, s'ils n'ont jamais entendu parler de la doctrine évangélique et s'ils suivent d'ailleurs les maximes de la loi naturelle, il n'est pas à croire que Dieu les prive des mérites infinis de son Fils et par conséquent les repousse de son Église. Car, suivant la doctrine de la Sorbonne dans la censure du *Bélisaire* de Marmontel, l'Église ne regarde comme totalement étrangers que ceux qui n'observent pas la loi naturelle et qui ne font point usage des moyens qui leur sont donnés pour sortir de leur aveuglement et s'instruire de la révélation. J. L.

Cranmer, archevêque de Cantorbéry, et dont parle le docteur Lingard, ni aucun de ces codes propres à des églises particulières. Elles se trouvent incontestablement dans chaque fraction de la masse imposante des disciples du Christ, mais plus ou moins défigurées par des coutumes particulières et par des usages nationaux; plus ou moins détournées de leur source.

Le savant abbé Fleury, dans son premier *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, a consacré le n° XI à la discipline de ces temps reculés qui suivirent immédiatement la fondation du christianisme. C'est là qu'on voit une politique toute spirituelle et toute céleste; un gouvernement fondé sur la charité, ayant uniquement pour but l'utilité publique, sans aucun intérêt de ceux qui gouvernent; des pasteurs appelés d'en haut par le choix des autres pasteurs et par le consentement des peuples; ces pasteurs, maîtres des biens comme des cœurs, ne s'en servant néanmoins que pour assister les pauvres, n'employant leur autorité qu'avec discrétion, traitant de frères les prêtres et les diacres, ne faisant rien d'important sans leur conseil et sans la participation du peuple, se réunissant en assemblée pour traiter en commun les affaires importantes, en sorte que l'Église, répandue par toute la terre habitable, n'était qu'un corps parfaitement uni de croyance et de maximes. Sans prendre parti dans les guerres civiles, ces mêmes pasteurs recevaient paisiblement les maîtres que la Providence leur donnait par le cours ordinaire des choses humaines; ils évitaient d'irriter inutilement les princes et les magistrats, mais ils ne les flattaient point et ne croyaient pas que la religion eût besoin d'être appuyée par la puissance temporelle.

Le docteur Mosheim nous donne à peu près la même idée des lois de l'Église en général. Il assure que Jésus-Christ ni ses apôtres n'ont rien dit clairement ni expressément de la forme extérieure de l'Église, ni de la manière dont elle devait être gouvernée; il ajoute cependant que, si les apôtres ont agi par inspiration et conformément aux ordres du maître, *ce qu'aucun chrétien ne peut révoquer en doute*, on doit préférer la forme du gouvernement que les églises primitives empruntèrent de celle de Jérusalem, fondée par les apôtres. Sur ce point, l'opinion de l'abbé Fleury diffère de celle de Mosheim. Les apôtres, en fondant l'Église, dit-il, n'ont pas omis de lui donner des règles de pratique, autant pour la conduite de tout le corps que pour les mœurs des particuliers; et ces règles n'étaient ni imparfaites ni impraticables, mais telles précisément qu'il les fallait pour amener les hommes à la perfection de l'Évangile... Il est vrai que la discipline n'a pas été si tôt écrite, excepté le peu qui en est marqué dans le Nouveau-Testament; c'était une des règles de la discipline de ne pas l'écrire, mais de la garder par une tradition secrète entre les évêques et les prêtres, principalement en ce qui regarde l'administration des sacrements (2me *Discours*, X). Quoi qu'il en soit, peut-être pourrait-on trouver dans les *canons apostoliques* et dans les autres pièces du code de l'Église primitive, en ce qu'il y a d'authentique, ces lois de l'Église en général, comme universalité des fidèles, avant qu'elles fussent encombrées sous d'autres.

J.-B. Fromageot, avocat au parlement de Dijon, a publié les *Lois ecclésiastiques tirées des seuls livres saints*, 1753 et 1754, in-12. Il soutient avec raison que ces lois étaient simples, claires et en petit nombre. Celui qui a renfermé toute la morale en deux règles courtes et infaillibles, qui a compris tous nos devoirs, nos besoins et nos désirs dans une prière de sept lignes, a réuni toutes les lois de la société chrétienne dans un petit nombre de principes féconds et lumineux; il en a retranché tout air de collection et de méthode. Ce premier fonds s'est perdu de vue sous la multitude des nouveaux réglements dont on l'a couvert. Ce ne sont plus ces canons vénérables que la saine antiquité cherchait moins à multiplier qu'à maintenir, en s'appliquant à en conserver l'esprit et la pratique. Après des réflexions souvent justes et profondes, le jurisconsulte entre en matière; il divise son ouvrage, comme le droit canon, en trois livres : *des personnes, des choses, des jugements*. Le pre-

ier livre a quatre titres : de l'origine et u droit des évêques ; le second, des qualités et devoirs des évêques ; le troisième, es prêtres et des diacres ; le quatrième, es simples fidèles. Le second livre, divisé en trois titres, traite des sacrements, e la liturgie et des biens ; le troisième livre renferme autant de titres que le second et se rapporte aux deux puissances, aux conciles et aux jugements ecclésiastiques, ou à l'exercice de la juridiction ecclésiastique. Il serait difficile de trouver un meilleur résumé des lois établies sur le gouvernement extérieur de l'Église.

J. L.

Église catholique française, *voy.* … tholique française.

Église épiscopale. La religion de l'état, en Angleterre, est la religion dite *épiscopale*, dont nous avons déjà traité au mot **Anglican**, mais dont nous voulons faire connaître ici la constitution et l'établissement.

Le roi en est le chef suprême ; en vertu de cette autorité, il convoque et proroge les assemblées du clergé. L'église anglicane est gouvernée par 3 archevêques et 25 évêques. L'archevêque de Cantorbéry a le titre de primat de toute l'Angleterre (*primate of all England*), et c'est à lui qu'appartient le privilége de couronner les rois et les reines d'Angleterre. Vingt-un évêchés ressortissent au siége de Cantorbery ; les quatre autres sont sous la juridiction de l'archevêque d'York, qu'on appelle primat d'Angleterre (*primate of England*). Les archevêques et les évêques sont choisis par le roi, qui envoie au doyen et au chapitre ce qu'on appelle un *congé d'élire*, indiquant la personne à nommer. L'évêque de Londres, comme ayant la direction spirituelle de la capitale, a la préséance sur les autres évêques ; celui de Durham possède certaines prérogatives comme chef d'un diocèse qui constitue un comté palatin ; l'évêque de Winchester est le troisième en dignité ; les autres prennent rang d'après la séniorité de … Les archevêques et les évêques (excepté l'évêque de Sodor et de Man) siégent à la chambre haute sous le nom de *lords spirituels*. Les archevêques ont le titre de *grâce* et de *très révérend* (*most reverend*) *père en Dieu par la divine Providence* ; on donne aux évêques celui de *vraiment révérend* (*right reverend*) *père en Dieu par la permission divine*. Donner l'investiture à un archevêque s'appelle *l'élever au trône* ; on *installe* les évêques. A chaque cathédrale sont attachés plusieurs chanoines et un doyen (*dean*), formant ensemble le chapitre ou conseil de l'évêque. Après les doyens viennent les archidiacres (*archdeacons*), dont le nombre est de soixante et la fonction de réformer les abus et d'investir de leurs bénéfices les sujets élus. L'ordre le plus nombreux et le plus occupé du clergé se compose des *rectors*, *vicars*, *curates* et *deacons*. Le *parson* est l'ecclésiastique en pleine possession de tous les droits d'une église paroissiale ; si les dîmes appartiennent à un propriétaire laïque qui dispose de la cure, le *parson* a le nom de *vicar*, sinon on l'appelle *rector*. Le *curate* (correspondant à peu près au *vicaire* français, et dépendant du *parson* pour son salaire) n'a point charge d'âme, mais exerce les fonctions spirituelles dans une paroisse sous les ordres du *rector* ou *vicar*. Les fonctions du *deacon* (diacre) se bornent à baptiser, à faire les lectures à haute voix dans l'église, et à servir le prêtre quand il donne la communion. L'assemblée du clergé, qui est la plus haute cour ecclésiastique, n'a été investie par le gouvernement d'aucune affaire depuis 1717, et on ne la convoque que pour la forme. Les points de doctrine de l'église d'Angleterre sont renfermés dans 39 articles ; la forme du culte est déterminée par une liturgie.

L'établissement de l'église anglicane n'eut lieu que lentement et par degrés ; elle conserva d'abord beaucoup des traits de l'église romaine, tant pour la doctrine que pour les rites. Lorsque le parlement eut déclaré Henri VIII seul chef de l'église, et que l'assemblée du clergé anglais eut décrété que l'évêque de Rome n'avait pas plus de juridiction en Angleterre qu'aucun autre évêque étranger, les articles de foi de la nouvelle église furent déclarés consister dans l'Écriture et les trois Symboles, savoir : le Symbole des Apôtres, celui de Nicée et celui de

saint Athanase; le dogme de la présence réelle, l'usage des images, l'invocation des saints, étaient, à cette époque, encore maintenus. Sous Édouard, la nouvelle liturgie fut composée en anglais et substituée à l'office de la messe; les dogmes furent aussi rédigés en 42 articles. Sous le règne de Marie l'ancienne religion reparut; ce ne fut que sous celui d'Élisabeth que l'église d'Angleterre fut définitivement constituée. Comme la forme épiscopale du gouvernement de l'église n'avait pas changé et qu'on avait conservé quelques cérémonies et quelques rites que beaucoup d'entre les réformés considéraient comme superstitieux, cette circonstance donna lieu dans la suite à une foule de dissensions (*voy.* DISSIDENTS). La controverse touchant la partie cérémoniale du culte divin fut entamée par les exilés qui, en 1554, pour fuir les persécutions de la reine Marie, étaient allés se réfugier en Allemagne. A l'avénement d'Élisabeth, ils rentrèrent dans leurs foyers et renouvelèrent dans leur patrie la querelle qu'ils avaient commencée du lieu de leur exil. Ils furent appelés *puritains*, et, à une certaine époque, ils comptèrent parmi eux beaucoup de membres distingués du clergé anglais. Quand Jacques fut appelé d'Écosse au trône d'Angleterre, les puritains espéraient quelque douceur; mais une hiérarchie épiscopale était plus favorable aux vues du roi que la forme presbytérienne du gouvernement ecclésiastique, et il adopta publiquement la maxime « qui rejette l'évêque rejette le roi. » Quand les théologiens anglais revinrent du synode de Dordrecht (*voy.*), le roi et la majorité du clergé épiscopal montrèrent du penchant pour les opinions d'Arminius (*voy.*), qui, depuis, ont prévalu sur le calvinisme parmi le clergé anglais. Sous Charles Ier, les tentatives auxquelles Laud, archevêque de Cantorbery, prêta son ministère, pour réduire toutes les églises de la Grande-Bretagne sous la juridiction des évêques, et la suppression des opinions et des institutions particulières au calvinisme, coûtèrent la vie à ce prélat et ne contribuèrent pas peu à envenimer la querelle politique entre le trône et le parlement. Après la mort de Laud, le parlement abolit le gouvernement épiscopal, et condamna, dans la constitution de l'église, tout ce qui était contraire à la doctrine, à la forme du culte et à la discipline de l'église de Genève. A la restauration de la royauté sous Charles II, l'ancienne forme de gouvernement ecclésiastique et de culte public fut rétablie, et en 1662, une loi, intitulée *l'acte d'uniformité*, fut rendue publiquement, excluant de toute fonction cléricale ceux qui refusaient d'observer les rites et de souscrire à la doctrine de l'église. Sous le règne de Guillaume III et particulièrement en 1689, les divisions entre les partisans de l'épiscopat donnèrent naissance aux deux partis appelés, l'un *la haute église* (*high-churchmen*), composé de ceux qui n'avaient pas voulu prêter serment à la nouvelle dynastie (*non-jurors*), et l'autre *basse-église* (*low-churchmen*). Les premiers soutenaient la doctrine de l'obéissance passive ou de la non-résistance à l'autorité du souverain dans quelque circonstance que ce fût; ils prétendaient que la succession héréditaire au trône est d'institution divine et ne peut être interrompue; que l'église ne relève que de Dieu, et que, par conséquent, certains évêques déposés par Guillaume n'en demeuraient pas moins évêques de droit; que ceux qui avaient été nommés à leurs places étaient rebelles et schismatiques, et que toutes les personnes qui entraient en communion avec eux se rendaient coupables de rebellion et de schisme. Le développement progressif de la liberté civile et religieuse, pendant les 150 dernières années, a clos d'une manière péremptoire bien des controverses de cette nature. L'accroissement considérable du nombre des dissidents (on l'estime aujourd'hui plus grand que celui des membres de l'église établie) a conduit à de nouvelles concessions en leur faveur. L'abrogation des actes du parlement relatifs aux serments exigés des membres de corporations et des candidats à de certaines fonctions publiques (*corporation and test acts*), et l'acte appelé *l'émancipation* (*voy.*) *des catholiques*, sont au nombre des événements importants du dernier règne.

Nous avons dit que les points de doc-

trine de l'église d'Angleterre sont consignés dans 39 articles ; nous n'ignorons pas que les théologiens anglais les plus distingués ont douté si ces dogmes sont calvinistes ou luthériens, qu'ils les ont appelés *articles de paix*, et que plusieurs d'entre eux ont écrit dans un sens tout-à-fait opposé à la doctrine qui y est présentée; cependant ces articles sont la confession exprimée de l'église anglaise, et, comme tels, ils méritent une courte analyse. Les 5 premiers contiennent une profession de foi reconnaissant la Trinité, l'incarnation de Jésus-Christ, sa descente aux enfers, sa résurrection, la divinité du Saint-Esprit. Les 3 suivants ont rapport à la canonicité de l'Écriture. Le 8e article exprime l'assentiment de croyance au symbole des apôtres, à celui de Nicée et à celui de saint Athanase. Le 9e article et les suivants contiennent la doctrine du péché originel, de la justification par la foi seule, de la prédestination, etc. Le 19e, le 20e et le 21e déclarent que l'Église est l'assemblée des fidèles, et qu'elle ne peut rien décider que par l'Écriture. Le 22e rejette la doctrine du purgatoire, des indulgences, du culte rendu aux images et de l'invocation des saints. Le 23e décide que ceux-là seuls qui auront été légitimement appelés aux fonctions sacrées pourront prêcher et administrer les sacrements. Le 24e exige que la liturgie soit en anglais. Le 25e et le 26e déclarent que les sacrements (même administrés par des hommes pervers) sont des signes efficaces de la grâce par lesquels Dieu excite et confirme notre foi. Deux sacrements seulement sont admis : celui du baptême et celui de la Cène de Notre-Seigneur. Le baptême, selon le 27e article, est un signe de régénération et le sceau de notre adoption, par lequel nous recevons une confirmation de foi et un surcroît de grâce. Dans la Cène, d'après l'article 28e, le pain est la communion du corps de Christ, le vin celle de son sang, mais seulement spirituellement et selon la foi (article 29), et la communion doit être administrée sous les deux espèces (article 30). Le 28e article condamne la doctrine de la transsubstantiation, ainsi que l'élévation et l'adoration de l'hostie ; le 31e rejette le sacrifice de la messe comme blasphématoire; le 32e permet le mariage du clergé; le 33e maintient le principe de l'excommunication. Les derniers articles ont rapport à la suprématie du roi, à la condamnation des anabaptistes, etc.

Aux États-Unis, les membres de l'église d'Angleterre, ou les épiscopaux, forment un corps nombreux et respectable. Quand la guerre de la révolution américaine commença, il n'y avait, de clergé anglican, qu'à peu près 80 ministres ayant direction de paroisses au nord et à l'est de l'état de Maryland, et c'était principalement la société anglaise pour la propagation de l'Évangile en pays étranger qui pourvoyait à leur subsistance. Dans le Maryland même et dans la Virginie, le clergé épiscopal était plus nombreux, et des revenus étaient affectés par la loi à son entretien. L'inconvénient de dépendre de la mère-patrie pour l'ordination et l'absence d'évêques résidents pesèrent longtemps sur les épiscopaux d'Amérique ; leurs pétitions pour un épiscopat à eux éprouvèrent une longue résistance de la part de leurs supérieurs en Angleterre, et leurs adversaires dans les États-Unis s'opposaient à cette mesure dans la crainte que des évêques envoyés par l'Angleterre n'apportassent avec eux des prétentions d'autorité peu en harmonie avec les institutions civiles des Américains et préjudiciables aux membres des autres communions. Après que les États-Unis furent devenus indépendants de la Grande-Bretagne, il s'éleva une autre difficulté de la part des évêques anglais : ceux-ci ne pouvaient, sans inconséquence, se départir des formes réglées pour l'ordination, lesquelles renfermaient des obligations politiques auxquelles des citoyens américains ne pouvaient souscrire. Le docteur Lowth, alors évêque de Londres, obtint du parlement un acte qui lui permettait de laisser de côté ces conditions politiques. Avant que cet acte fût passé, le docteur Seabury fut sacré à Aberdeen par les évêques non-assermentés d'Écosse, et peu de temps après le docteur White de Philadelphie, le docteur Provost de New-York et le docteur Madison de Virginie, furent sacrés par les archevêques anglais.

En 1824, il y avait aux États-Unis 10 évêques, environ 350 ministres et plus de 600 congrégations*. *Enc. amer.*

Église gallicane, *voy.* Gallicane.

Histoire ecclésiastique ou histoire de l'Église chrétienne. Ce que l'on appelait autrefois assez improprement histoire ecclésiastique, et ce qu'on appelle depuis quelque temps non moins improprement histoire du christianisme, est une des études qui, de nos jours, méritent le plus d'attention; c'est l'histoire de cette grande société religieuse dont la doctrine est le christianisme, et c'est non-seulement l'histoire des destinées générales de cette vaste agrégation de tant de peuples divers, c'est en même temps celle de ses institutions et de ses doctrines. Dès lors, on le voit bien, c'est de nos jours une des sciences les plus importantes. Et, en effet, le christianisme, depuis dix-huit siècles, s'est mêlé à tout ce qui s'est fait dans le monde civilisé; il a été la source des plus belles institutions morales et politiques des temps modernes; il a longtemps servi de norme et de règle aux plus hautes études de science et de philosophie; il joue encore un grand rôle dans nos écoles, dans nos mœurs, dans nos lois et dans nos destinées: c'est à tel point que l'histoire depuis Auguste ne devient intelligible que par l'histoire de l'Église. Cette vérité, peu comprise dans toute son étendue, nous engage à donner au présent article les dimensions qu'il réclame, et à présenter sur cette étude quelques indications propres à rectifier certaines opinions du jour: en effet, la place que l'Église chrétienne a occupée dans le passé et celle qu'elle doit occuper dans l'avenir nous semblent également mal appréciées. Nous parlerons d'abord de la manière dont l'histoire de l'Église a été envisagée à diverses époques; nous dirons ensuite comment elle nous paraît devoir l'être de nos jours, et nous présenterons enfin le tableau général de ce que chacune de ses périodes offre de plus caractéristique.

I. Dès l'origine de cette grande association qu'on appelle Église chrétienne, on a senti la convenance d'en écrire l'histoire pour les fidèles. Les évangélistes se sont faits, dans ce sens, les premiers historiens de l'Église en se constituant les biographes de son fondateur, leur maître. L'un deux, en écrivant aussi la vie des apôtres et surtout celle de saint Pierre et de saint Paul, les principaux propagateurs de la nouvelle société, a fait voir à ses successeurs toute l'étendue du domaine qu'il leur léguait. Bientôt Hégésippe continua les travaux de l'auteur des Actes et ceux des Évangélistes, et aussitôt que l'Église chrétienne se fut fait une place notable au milieu des diverses religions qu'elle venait remplacer, l'un des plus savants historiens des premiers siècles de notre ère, Eusèbe de Césarée, sentit le besoin d'opposer à l'ignorance et à la polémique des écrivains du paganisme et du judaïsme une histoire générale de l'Église chrétienne, qui fit voir l'ensemble de ses progrès et de ses institutions en même temps que l'élévation de ses doctrines et la pureté de ses mœurs. Deux siècles auparavant, un ouvrage d'un genre analogue avait été publié en faveur du judaïsme; mais l'auteur de cette composition, Josèphe, pour être plus certain de plaire au goût des Grecs et des Romains, avait altéré à la fois les faits et l'esprit des doctrines mosaïques. Eusèbe, loin d'imiter un si dangereux exemple, fut probe et sincère, et son livre porta au même degré le cachet de l'exactitude et celui d'une simplicité qui laissait aux faits toute leur grandeur. Nous savons peu comment il fut accueilli par les juifs et par les païens, mais quant à l'Église, ce livre lui fut d'autant plus cher qu'il lui apprenait mieux à régler son présent sur les leçons du passé. Socrate et Sozomène de Constantinople, Théodoret, Théodore, Nicéphore et plusieurs autres continuèrent l'ouvrage d'Eusèbe. Comme lui, ils cherchèrent à écrire l'histoire de l'Église dans l'esprit de son fondateur; mais déjà la situation était changée: l'enthousiasme primitif commençait à s'éteindre, la pureté des mœurs et celle de la foi étaient sensiblement altérées, soit dans le sein de la société chrétienne, soit au milieu de quelques associations dissidentes; déjà ce n'était plus

(*) On appelle en Angleterre *congrégation*, le corps religieux formé par les personnes qui suivent les instructions d'un même ministre.

la simple propagation de l'Évangile, c'était la polémique contre les païens, les ariens, les nestoriens, les eutychiens, les gnostiques, les manichéens, les priscilliens et d'autres partis qui préoccupait la pensée des historiens. Cela ne pouvait se faire qu'aux dépens du véritable objet de leurs récits, et cela altérait leur jugement sur plusieurs questions. Cependant on ne cessa, même au milieu de toutes ces luttes, d'attacher à l'histoire de l'Évangile, à celle des institutions et des doctrines chrétiennes, une haute et pieuse importance. L'histoire des premiers jours de l'Église était à la fois un sujet d'édification, d'instruction et de triomphe pour les chrétiens; leur goût pour cette étude fut général, et bientôt, dans l'Église latine, Rufin, Épiphane, Sulpice-Sévère et Grégoire de Tours, vinrent, en imitant, en traduisant et en continuant les auteurs que nous venons de nommer, rivaliser dignement avec leurs modèles de l'Église grecque. Mais à partir du VIe siècle il se fit un changement profond dans les compositions historiques de l'Église, qui commençait à se diviser en église d'Orient et en église d'Occident, suivant la diversité des deux langues principales que parlait la société chrétienne. En Grèce, on se préoccupa moins de l'histoire de l'Église que de celle de l'empire qui la dominait. Cependant, si cette prédilection fit naître la belle suite des historiens byzantins (*voy.*), elle ne fit pas négliger entièrement les études d'Eusèbe, de Socrate et de Sozomène, dont l'illustre Photius s'occupa entre autres avec succès. En Occident, de simples chroniqueurs, Prosper d'Aquitaine, Idace, Marcellin, Cassiodore et d'autres, succédèrent aux Grégoire de Tours et aux Rufin (*v.* ces noms). Leur exemple fut généralement suivi pendant le moyen-âge: on fit des chroniques et des annales sur l'état de l'Église et de ses établissements; on composa les biographies et les légendes des pontifes, des martyrs, des cénobites et des saints les plus illustres (*voy.* les *Acta Sanctorum* au mot BOLLANDISTES); on négligea l'histoire générale. Cependant les conquêtes que fit la société chrétienne au milieu des peuples qui étaient venus envahir l'empire romain et les victoires que ses apôtres ou ses missionnaires, les saint Augustin (de Cantorbéry), les saint Boniface et beaucoup d'autres, remportèrent dans le Midi et dans le Nord, trouvèrent des historiens dans Bède-le-Vénérable, dans Isidore, dans Ildefonse, dans Aymon d'Halberstadt, dans Adam de Brême. Les croisades, qui éclatèrent en Espagne dès le commencement du XIe siècle et qui, sur la fin de ce siècle, donnèrent à la société chrétienne tout entière, en appelant ses guerriers en Égypte et en Asie, une impulsion si puissante sous tous les rapports, réveillèrent aussi puissamment l'étude de l'histoire. Les nouvelles discussions que firent naître à la même époque les nombreuses sectes qui se détachèrent, les unes de l'Église grecque, les autres de l'Église latine, ajoutèrent au mouvement qui ébranlait l'Europe et l'Asie, et les croisades d'Orient eurent, ainsi que celles d'Occident, de nombreux annalistes (*). Cependant pour ressusciter la science de l'histoire, qui avait succombé dans l'invasion de la barbarie et qui était réduite aux étroites dimensions de la chronique, il fallait d'abord ressusciter l'étude des modèles. La renaissance produisit cet effet; la réforme qu'elle amena l'eut encore davantage : ensemble elles donnèrent à l'étude de l'Église primitive, de ses dogmes et de sa constitution, une importance nouvelle. La réforme s'était à peine annoncée que, pour mieux s'établir, elle publia, dans son sens et avec ses vues, la fameuse *Histoire ecclésiastique* dite *de Magdebourg*, en 13 vol. in-fol. (*voy.* CENTURIES). A cet ouvrage l'Eglise ancienne opposa les *Annales ecclésiastiques* de Baronius (*voy.*), ouvrage plus volumineux encore et qui fut continué ou amendé avec ardeur par Bzovius, Spondanus, Laderchi, Pagi et d'autres. Du rang d'une science à peu près morte, l'histoire de l'Église s'éleva ainsi tout à coup à la tête des études religieuses et historiques. Elle fit naturellement d'immenses progrès dans cette puissante controverse où figurèrent dans l'un ou l'autre camp ce qu'il y avait d'écrivains distingués sous le rapport de l'érudition

(*) *Voir* par exemple, les *Gesta Dei per Francos*, de Bongars.

et de la critique. Cependant l'esprit de la science subit dans ces débats une déplorable altération, et l'histoire ecclésiastique, en se laissant dominer par la polémique, finit par tomber dans le mépris qui ne pouvait tarder à peser sur la polémique elle-même. Depuis les querelles si violentes du XVIe et du XVIIe siècles, et depuis l'usage que, dans ces querelles, on avait fait de l'histoire de l'Église, cette étude était devenue la science spéciale et à peu près exclusive des écoles de théologie. Longtemps les écrivains les plus sages et les plus modérés qui s'en occupèrent ne jugèrent pas devoir lui ôter ce caractère qui datait d'une époque de lutte. Les ouvrages de Fleury et de Schrœckh (*voy.*), les plus célèbres et les plus complètes des compositions de ce genre, l'une de 50 vol. in-12, l'autre de 45 vol. in-8°, ne sont que des livres de théologie peu utiles aux gens du monde, et il en est de même de la plupart de ceux qui ont été publiés avant ou après, soit en France, soit en Angleterre et en Allemagne. Ceux que nous ont donnés l'Espagne et l'Italie portent un caractère encore plus polémique et par conséquent plus stérile. Il importe néanmoins de nos jours plus que jamais que l'histoire du christianisme, et surtout celle de ses institutions sociales et de ses doctrines véritables, soit enfin dépouillée de tout ce qui, trop longtemps, en a fait une science exclusive et purement théologique. Il faut donc rendre l'étude de l'histoire chrétienne à sa grande mission, il faut la ramener dans les voies que lui a ouvertes le plus illustre de tous les écrivains qui s'en sont occupés, Eusèbe de Césarée*.

II. Pour être bien faite, l'histoire du christianisme doit être écrite de telle sorte que non-seulement elle n'appartienne plus exclusivement à une seule classe de lecteurs, mais encore qu'elle cesse d'être au service d'une communion, d'un parti, d'une fraction quelconque de la grande société des fidèles. Nous devons l'avouer toutefois, autant la conception d'un tel plan est chose simple et même facile dans l'état actuel de nos mœurs et au moment où il y a si peu de croyants sur tant de sceptiques, autant il présente encore de difficultés dans l'exécution. L'histoire de l'Église, depuis les premières divisions qui ont éclaté dans son sein jusqu'aux dernières qui s'y sont maintenues, a toujours été faite avec tant de préventions et de passions; ces passions et ces préventions éclataient si naturellement dans les siècles d'une foi vive et ardente, elles étaient souvent même si respectables dans leur source, qu'il n'est pas possible d'en faire abstraction dans une narration fidèle, et qu'il n'est pas aisé, même en interrogeant les monuments les plus authentiques et les plus anciens sur chaque époque, de faire la part de l'erreur et de la vérité avec une impartialité absolue. Dans un temps comme le nôtre où le goût général aime tout ce qui est dramatique, et où il prend pour dramatique tout ce qui est passionné, beaucoup d'historiens semblent répugner à la fois à cette impartialité qui exclut les passions, et à ces études sévères, à cette critique complète, qui éteindraient, disent-ils, le feu de la composition et ne feraient de l'histoire qu'un calque sans âme. Il est donc à croire que longtemps encore nous aurons à disputer aux vieilles et aux nouvelles aberrations l'une des sciences qui, par son objet et son élévation, avait le plus droit d'en être enfin complétement délivrée. Quelques compositions récentes, que nous ne nommerons pas parce qu'elles ne méritent que des censures, sont loin de cette pureté et de cette hauteur de vues que donne naturellement l'étude approfondie des destinées de l'Église. En général, tant qu'on se bornera à copier le XVIe siècle ou même à consulter Fleury, Schrœckh, les Centuries de Magdebourg et les Annales de Baronius; tant qu'on ne reviendra pas à cette étude consciencieuse du sujet qui distingue l'histoire d'Eusèbe, il n'y aura pas de véritable histoire de l'Église. La connaissance intime des destinées de cette grande institution divine et humaine

(*) L'auteur de cet article connaissait sans doute et aurait pu citer l'ouvrage très remarquable par lequel M. Matter a essayé de ramener dans cette voie l'étude de l'histoire ecclésiastique. Cet ouvrage, imprimé à Strasbourg, a pour titre *Histoire universelle de l'Église chrétienne considérée principalement dans ses institutions et dans ses doctrines*, 4 vol. in-8°. S.

ne se puise qu'aux sources. Ces sources se distinguent en trois classes : *monuments d'art, documents, récits contemporains.*

Les *monuments*, ce sont surtout les temples, les chapelles, les basiliques, les tombeaux, les sculptures, les pierres gravées, les inscriptions. Ces monuments sont en grand nombre; on peut s'en convaincre à la seule inspection des ouvrages de Bosio, d'Aringhi, de Boldetti, de Bottavi, de Ciampini, de Mamachi, de Seroux d'Agincourt, de Munter, de l'Atlas qui accompagne l'*Histoire critique du gnosticisme* de M. Matter.

Cependant les *documents* de l'histoire ecclésiastique sont bien plus nombreux et beaucoup plus explicites que les monuments : ce sont les diplômes, les chartes, les décrets des conciles, les bulles pontificales, les lettres épiscopales, les liturgies, les règles des monastères, les professions de foi, les thèses, et une foule d'autres pièces toutes officielles; car tout ce qui est officiel porte le caractère distinctif d'un document. Veut-on se convaincre de l'importance de ces sources, il suffit d'examiner les belles collections des Labbe, des Hardouin, des Mansi, des Muratori, des Renaudot, des d'Achery, des Lucas Holstenius, des Assemanni; puis les Décrétales, les *Acta Sanctorum*, le *Bullarium magnum*, le *Syntagma confessionum fidei*, etc.

Les *récits contemporains* ont à la fois, pour l'histoire de l'Église, plus et moins d'importance que les documents; ils sont moins authentiques, mais ils sont plus complets. Il ne faut pas confondre les auteurs des récits contemporains avec les historiens de l'Église eux-mêmes, avec les Eusèbe de Césarée, les Rufin, les Bède, les Centuriateurs, les Baronius, les Fleury: les récits contemporains, loin de faire des histoires générales et d'embrasser un vaste espace de temps, s'attachent, au contraire, à des questions ou à des années ou à des contrées spéciales. La quantité de ces récits est immense et le nombre des auteurs auxquels nous les devons est considérable. On en voit la liste dans les beaux ouvrages d'Oudin, de Cave, de Dupin, de Dom Ceillier sur les auteurs ecclésiastiques.

On le voit, l'histoire des destinées de l'Église, de ses institutions et de ses mœurs, est à la fois une science vaste, féconde, et d'une immense portée. L'étude de cette science, pour être bien faite, doit être précédée de plusieurs autres propres à répandre sur elle tout le jour dont elle a besoin. L'histoire générale, et celle de la civilisation, des mœurs, de la philosophie, des lettres, etc., font nécessairement partie de cette étude préliminaire. On ne saurait faire non plus un pas tant soit peu assuré dans les vastes annales des chrétiens, sans quelques connaissances d'archéologie, de diplomatique, de géographie, de statistique et de chronologie ecclésiastiques. On a sagement fait de distinguer de l'étude intime de l'histoire ecclésiastique plusieurs parties qui n'en sont que des branches spéciales, telles que l'histoire des dogmes, celle des institutions ou de l'organisation et de la discipline, celle des conciles, celle des pontifes souverains, celle des Pères, des saints, des martyrs, des associations et des ordres monastiques, de la littérature religieuse, morale et ascétique, etc. Sans doute, dans chacune de ces branches respire le même esprit que dans l'ensemble, et c'est encore le même sujet qu'on y examine, quoique ce soit sous une face spéciale; mais c'est dans son ensemble seulement que l'histoire de l'église s'offre dans toute sa grandeur : là seulement on peut juger du véritable caractère de ses doctrines et de ses institutions, de leur admirable et constant progrès à travers toutes les entraves, de leur merveilleuse facilité à s'unir aux formes sans cesse changeantes de la civilisation, de leur puissante influence sur les lois et les mœurs des nations. Dans cet ensemble, en effet, on ne sait quoi le plus admirer, du développement successif qu'elles ont pris elles-mêmes ou de celui qu'elles ont assuré à cette vaste portion de l'humanité qu'elles ont soumise à leur empire pendant cette marche vraiment triomphale qui ne doit, suivant elles, finir qu'avec la conquête du monde entier. Et qui douterait de cette destinée? Jusqu'à présent les victoires de la société chrétienne ont été comme ses luttes, elles ont été perma-

nentes. Son fondateur lui avait dit qu'il était venu, non pour établir la paix, mais pour établir la guerre. C'est la guerre des principes qu'il entendait, et cette guerre, il l'a hautement établie au moment où l'indifférence du désespoir et la mort de la corruption gagnaient le monde. Lutte des principes purs et éternels contre le mal moral et l'erreur intellectuelle : tel est le plus profond caractère de l'enseignement chrétien.

III. Tel est aussi celui de la grande institution chrétienne, de l'Église. Comme son fondateur, elle fait la guerre des principes. Elle l'a prise où il l'avait laissée; elle a lutté, comme lui, contre toutes les doctrines et toutes les institutions ennemies des siennes. De ces luttes, qui font ses destinées, on en distingue cinq qui servent de base à la division de l'histoire de la société chrétienne en autant de périodes.

En effet, d'abord abandonnée à elle seule et sollicitant des autorités du monde la tolérance des lois pour ses prédications, ses réunions et ses institutions, la société chrétienne se constitue au nom de son chef et combat aussitôt les juifs, les polythéistes et les schismatiques qui se forment dans son propre sein ou se détachent d'elle.

Telle est la *première période* de son existence, de l'an 45 à l'an 312 de l'ère chrétienne. Et il ne pouvait pas en être autrement. Une grande mission était confiée à l'Église chrétienne : elle devait opérer dans l'humanité une de ces puissantes transformations qu'on appelle des régénérations morales et religieuses. L'ancien monde était arrivé à son déclin et touchait à sa chute; les croyances religieuses du polythéisme étaient mortes au contact de la philosophie. La Grèce, où régnaient l'incrédulité et le scepticisme, régnait moralement sur Rome, sa maîtresse, et sur toutes les régions civilisées du monde connu (*voy.* l'art. CHRISTIANISME). Les juifs conservaient plus de croyances que les polythéistes. Les saintes doctrines que leur avaient données la législation de Moïse et les oracles des prophètes étaient trop fortement marquées du sceau de la révélation pour qu'un peuple si souvent et si sévèrement éprouvé eût osé s'en détacher. Cependant la philosophie grecque ou du moins le scepticisme de la Grèce avait pénétré aussi dans les doctrines judaïques; les sadducéens, secte si considérable par le rang de ses adhérents, niaient l'immortalité de l'âme tout en professant une morale sévère. D'un autre côté une corruption profonde avait envahi les crédules traditions et les mœurs hypocrites des pharisiens; des superstitions grossière saltéraient celles des esséniens et des thérapeutes, fortement empreintes d'ascétisme et de mysticisme. On le voit, ces systèmes étaient nouveaux dans le sein du mosaïsme, et de toutes ces institutions antiques aucune n'avait plus son caractère primitif. Le christianisme, en apparaissant au milieu d'un judaïsme corrompu et d'un polythéisme incrédule, ne pouvait que les combattre l'un et l'autre. Dans les desseins de son divin fondateur, il devait commencer par le judaïsme, conserver tout ce qu'il y avait de vraiment pur et d'éternel dans ses lois, les compléter et les perfectionner, et pénétrer dans le sein du polythéisme par les prosélytes ou les fidèles qu'on convertirait dans les synagogues. L'enseignement de Jésus-Christ donné dans les synagogues, dans le temple de Jérusalem, en plein air, aux bords du Jourdain ou du lac de Génézareth, dans les déserts ou du haut des montagnes, eut constamment ce but, celui de constituer la nouvelle Église dans le sein et sur les bases sacrées de l'ancienne, de ne s'occuper même de la société païenne qu'après avoir gagné une partie notable de la société juive, afin de ne point apparaître comme une sorte d'éclectisme entre l'un et l'autre. Les institutions qu'il fonda, y compris l'apostolat, furent calculées, néanmoins, comme les doctrines qu'il enseigna, pour toutes les nations de la terre, pour l'humanité tout entière. Sa dernière parole fut un ordre aux onze des douze disciples qui lui étaient demeurés fidèles, d'aller prêcher l'Évangile à tous les peuples du monde, et d'unir tous les fidèles par un symbole spécial, par le baptême, en une seule association, en une grande confraternité religieuse. Déjà il avait institué dans le même but une autre

cérémonie symbolique, la sainte Cène.

Les apôtres soumis aux ordres d'un maître dont la divinité avait éclaté à leurs yeux en tant de prophéties et de miracles, se hâtèrent de se reconstituer au nombre de douze, d'organiser en communautés ou en églises les fidèles qu'ils conquéraient sur le judaïsme, et de se répandre dans diverses régions du monde pour en conquérir d'autres sur toutes les religions erronées. D'abord ils débutèrent, comme leur maître, dans ces synagogues que les Juifs avaient établies partout. Bientôt ils s'adressèrent indistinctement aux sectateurs du polythéisme et à ceux du judaïsme; et telle fut partout sur des esprits si diversement préparés la puissance de l'enseignement des apôtres qu'il groupa autour d'eux d'aussi nombreux partisans à Antioche, à Éphèse, à Thessalonique, à Athènes, à Corinthe, à Rome et à Alexandrie, villes où l'immense majorité des habitants était païenne, qu'à Jérusalem, la métropole de l'Église, où la majorité était juive. Pendant quelque temps on fit une distinction entre les fidèles sortis du judaïsme et les fidèles sortis du polythéisme; les premiers formèrent même deux partis considérables (*voy.* Ebionites et Nazaréens), et cela était assez naturel pour les premières générations des fidèles, puisque les apôtres eux-mêmes furent un instant partagés sur quelques questions de discipline et qu'ils eurent besoin de se consulter pour les résoudre. Cependant, entre le christianisme et les religions qui l'avaient précédé la différence était profonde; son dogme était d'une unité absolue; il ne permettait nulle dissidence régulière, orthodoxe, et bientôt il absorba en une seule et même Église, en une société homogène, les fidèles qu'il recueillait dans les religions les plus opposées. Il ne parvint pas sans doute à faire disparaître toutes les nuances, et il n'eut jamais l'intention d'ôter la liberté de la pensée, mais il voulut toujours que la pensée, allant jusqu'à la vérité, vînt jusqu'à lui. Bientôt la doctrine et les institutions de l'Église furent si nettement arrêtées qu'elle ne tarda pas à combattre avec le même zèle ceux qui altéraient une partie de ses principes et ceux qui les repoussaient tous. En effet, un grand nombre de docteurs de toutes sortes de nations après avoir professé d'abord toutes sortes de systèmes avaient embrassé le christianisme dans divers pays, dans la Judée, en Syrie, en Perse, dans l'Asie-Mineure et en Égypte, avec l'espoir d'unir à leur nouvelle profession de foi celles de leurs anciennes opinions qu'ils considéraient comme les plus respectables. Personne n'eût osé montrer cette prétention sous les yeux mêmes du divin fondateur de l'Église; mais on l'afficha sous ceux des apôtres et de leurs successeurs immédiats, les Pères apostoliques.

De ces docteurs conquis sur divers systèmes, les uns voulaient faire pénétrer dans la foi chrétienne le dualisme de Zoroastre, les autres les mystères de la Cabbale, d'autres encore les dogmes de la théogonie égyptienne ou ceux de la philosophie grecque. Ceux-ci, trouvant la morale de l'Évangile trop simple et même trop *mondaine*, cherchaient à la *corriger* par l'ascétisme des esséniens et des thérapeutes; ceux-là, ne croyant pas la discipline de l'Église assez forte, empruntaient aux vieilles institutions des sanctuaires non-seulement les rigueurs de l'abstinence et de la continence, mais la distinction des fidèles en plusieurs classes. D'autres encore affirmaient que tout, dans l'Église chrétienne, son dogme, sa morale, sa discipline et sa constitution, était profondément altéré; que cette altération remontait jusques aux apôtres; que ces disciples immédiats de Jésus-Christ, aveuglés par leurs préventions judaïques, n'avaient saisi qu'incomplétement la doctrine de leur maître; que le judaïsme, qui faussait toutes leurs opinions, n'était qu'une religion grossière, donnée aux Juifs par une divinité de second ordre et contrairement à la volonté du Dieu suprême; que, pour arriver à une réforme complète des institutions et des croyances de l'Église, il fallait la débarrasser entièrement de l'Ancien-Testament et rétablir le Nouveau dans sa pureté primitive. Ils tentèrent cette double opération (*voy.* Marcion). Il y a plus, Jésus-Christ avait promis à ses disciples les dons du Saint-Esprit, la venue du Paraclet. Il se trouva des dissidents qui as-

suraient que le Paraclet n'était pas venu sur les apôtres, parce qu'il n'avait pas trouvé les apôtres dignes de le recevoir, mais qu'il était descendu sur eux-mêmes. D'autres allèrent encore plus loin : ils se dirent le Paraclet.

En tolérant tous ces partis, qui se rattachaient par quelques principes communs aux religions établies et aux croyances anciennes, et qui, d'un autre côté, se rattachaient aussi à l'Église par d'autres principes, l'Église tenait à tous les partis connus. Cet avantage eût séduit des esprits vulgaires; ils se fussent flattés de gagner tout le monde sans heurter personne et de revenir en temps opportun sur des transactions momentanées. Si l'Église chretienne se laissait aller à cette illusion, elle devenait le chaos, elle se trahissait elle-même, et non-seulement elle reniait la vérité, mais elle cessait cette lutte de principes que lui avait léguée son fondateur comme une destinée perpétuelle; dans ce cas, elle perdait à la fois son énergie, son caractère, sa pureté et ses droits à la conquête du monde. Elle aima mieux lutter, et elle lutta contre les sectaires et les hérétiques nés dans son sein, comme elle luttait contre les religions qui lui étaient étrangères. Mais cette lutte universelle était aussi périlleuse que noble, et cette ambition si haute et si exclusive irrita bientôt toutes les passions et toutes les autorités du monde. Les Juifs étant tolérés par les lois de l'empire, l'empire toléra les chrétiens tant qu'il les considérait comme une secte de Juifs. Il n'en fut plus de même du moment où il reconnut en eux une société nouvelle, et une société qui prétendait absorber toutes les autres. A partir de ce moment l'Église chrétienne n'excita pas seulement l'attention de l'autorité, elle réveilla les jalousies des sanctuaires et les hostilités des écoles. A quelques persécutions isolées succédèrent alors toutes ces vexations et toutes ces violences qu'invente l'intolérance dans ses caprices et dans ses haines; les trois puissances les plus formidables, les chefs de l'empire, les prêtres et les philosophes, se conjurèrent pour la perte de l'Église. Néron, Domitien, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Dioclétien, Maximien et Galère, furent parmi les empereurs ceux qui se distinguèrent par les mesures rigoureuses qu'ils dirigèrent contre la société chrétienne. Ils la croyaient dangereuse pour l'état; ils l'accusaient de haïr les institutions, les lois et les mœurs de l'empire, de fuir les charges et les offices de citoyen, de préparer par leurs habitudes de prière, d'austérité et de douceur, un affaiblissement général de la nation. Rien n'était plus naturel que ces craintes, et l'on doit convenir que l'état avait droit d'examiner. Il n'examina pas: il agit avec passion. Les prêtres et les philosophes, que le progrès de la civilisation avait jadis désunis, cessèrent tout-à-coup la guerre des écoles et des sanctuaires dès qu'ils virent l'extension si étonnante que prenait la nouvelle Église, et ils réunirent leurs efforts pour la combattre. Dans leur zèle un peu aveugle, ils la chargèrent d'accusations bien plus graves que n'étaient celles des chefs de l'empire. N'hésitant pas à se faire les organes des calomnies de la populace, ils reprochèrent à l'association chrétienne une haine farouche contre les dieux, des superstitions atroces et des mœurs infâmes. Les Plotin et les Porphyre, qui se mirent à la tête de cette coalition, n'en partagèrent pas sans doute toute l'impétuosité, mais ils la servirent dans leurs écrits et par leur influence; ils lui donnèrent l'autorité de leur nom et de leurs talents. Les chrétiens n'employèrent contre toutes ces hostilités réunies, contre celles des philosophes, des prêtres et des gouvernements, contre celles des polythéistes, des judaïstes et des gnostiques, que trois sortes d'armes; que dis-je? qu'une seule sorte d'armes : la puissance de leurs mœurs, celle de leurs doctrines, celle de leurs institutions. Aussi ne s'est-il jamais vu dans le monde de lutte plus glorieuse que celle qu'ils soutinrent. La puissance de leurs mœurs qui brillaient de douceur et d'austérité, était irrésistible lorsqu'elle se produisait devant des populations moins frivoles que celles de la Grèce et de Rome. En effet, si profonde que fût la corruption générale, cette puissance prévalut dans plusieurs régions d'Asie, d'Afrique, surtout en Égypte; elle fut beaucoup moins efficace dans l'Europe

dominée par les idées grecques ; car ici régnait un degré de frivolité, d'indifférence et de scepticisme qui ne voyait que de l'exaltation ou même de l'égarement dans cette vie chrétienne si chaste, si méditative, si prête à tout sacrifier à la foi et au devoir. Nous l'avons dit, loin d'apprécier ces vertus, plus pures que celles du Portique, on les calomnia. Cependant l'admiration eut son tour, et le martyre fut, aux yeux des peuples et des philosophes, un argument trop sublime pour qu'ils y résistassent toujours. Dans le chrétien, femme, enfant ou vieillard, éclatait à l'heure du péril, au milieu des tortures et au moment de la mort, un héroïsme que la Grèce et Rome n'avaient jamais vu ; il y avait plus que le dévonement de trois générations de Décius ou le sacrifice d'une Iphigénie, sacrifice si involontaire et si longtemps disputé aux dieux. La puissance des mœurs chrétiennes ne se montrait pas d'ailleurs dans le seul martyre : elle se manifestait dans les habitudes de la vie privée, dans celles de la vie publique, et dans la conduite de la légion chrétienne comme dans celle du simple artisan.

A cette puissance qui, peu à peu, fut générale, s'en joignit une autre qui fut grande aussi, celle de la science. Dès le second siècle de l'ère chrétienne ou à la troisième génération des docteurs de l'Église, l'Église eut des savants ; elle eut des écoles au milieu des écoles juives et païennes. Elle eut d'abord celle d'Alexandrie, qu'un philosophe converti, saint Pantène, ouvrit auprès du Musée des Lagides, la plus célèbre des institutions littéraires de l'antiquité ; et bientôt, dans ce didascalée, dont l'histoire intérieure est encore à faire, les savants de l'Église, les Clément d'Alexandrie et les Origène, s'élevèrent au niveau des Plotin et des Porphyre. Bientôt aussi l'Église chrétienne multiplia les séminaires de ses docteurs au point d'en compter dans toutes ses métropoles, à Antioche, à Édesse, à Césarée, à Nisibis, à Rome et à Constantinople, comme à Lyon et à Hippone. Dans les études chrétiennes tout était grave, car tout émanait de la religion et tout aboutissait à la religion ; nul enseignement sophistique ou sceptique et nulle vaine déclamation, nulle stérile rhétorique n'y trouvait place. Une doctrine forte et partout la même, partout sacrée, doctrine à la fois biblique et ecclésiastique, toujours réglée par celle du maître et de ses premiers disciples, unissait puissamment toutes les écoles et liait tous les diocèses qu'elles éclairaient de leurs lumières. Des simples communautés on était arrivé à l'agrégation d'un certain nombre de communautés ou diocèses; des diocèses on s'était élevé à l'Église. En effet, si l'on disait encore les *églises*, on disait déjà et plus habituellement l'*Église*, terme plus élevé et par conséquent plus vrai. L'épiscopat commençait non pas à reconnaître son unité, il l'avait toujours reconnue, mais à se grouper autour de ses grands chefs, les évêques ou les archevêques de Jérusalem, de Césarée, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople et surtout de Rome, à qui personne ne disputait la succession de saint Pierre, ni la suprématie que donnait naturellement cette succession dans la capitale de l'empire. On a peu considéré l'importance de cette arme, de cette belle et forte constitution de l'Église chrétienne. Elle fut grande aux yeux des chefs de l'empire ; elle n'a pas peu contribué à la grave résolution de Constantin, celle d'élever le christianisme, c'est-à-dire la religion de la minorité, sur le trône de l'empire, résolution qui sera éternellement celui de tous les actes politiques qui aura exercé sur les destinées de l'Église l'influence la plus profonde.

Deuxième période. Avec cette résolution, exécutée en 312 par un simple décret de tolérance publié à Milan au nom de Constantin-le-Grand et de Maxence, commença pour la société chrétienne une existence nouvelle. Sa lutte contre les religions rivales et les hérésies changea nécessairement de face. Elle ne cessa pas, mais elle fut moins pénible et elle devait finir bientôt par un triomphe complet. En effet, ce ne fut plus désormais l'Église seule qui la soutint, ce fut l'Église aidée de l'état, ce fut l'Église confondue avec l'état ou plutôt ce fut l'état absorbant l'Église autant qu'il était en son pouvoir de l'absorber. L'exemple de Constantin, qui avait osé se dire évê-

que extérieur de l'Église, et qui, malgré son ambitieuse intervention dans les affaires de la foi et ses nombreuses usurpations, avait laissé une mémoire benie et glorieuse, fut imité avec empressement par ses fils et ses successeurs. Dès que l'état se fut ainsi emparé de la lutte des partis, elle changea rapidement de face et de caractère. Le christianisme, de ce moment, prit à peu près l'ancien rôle du paganisme; le paganisme dut se plier à celui qu'il avait si longtemps fait jouer au christianisme. La politique païenne avait considéré l'Église du Christ comme un péril pour la société; la politique chrétienne jugea le polythéisme de la même manière : elle en résolut la destruction. Il est vrai que jamais elle ne rendit de ces lois barbares comme les Néron, les Dioclétien, les Galérius en avaient fait, et que jamais elle n'ordonna le massacre des païens; mais, en procédant avec plus d'humanité, elle ne manqua pas de vouloir la même chose qu'avait voulu le polythéisme, l'anéantissement de son adversaire. Si d'abord elle commença par des exhortations pressantes à tous les païens*; si elle prodigua ensuite des faveurs à ceux d'entre eux qui se convertissaient, bientôt, et à mesure qu'elle obtint des succès, elle changea de moyens. En effet, elle dicta des lois dures**, rigoureuses, intolérantes, et les exécuta avec ardeur, avec violence, avec fanatisme. Non seulement elle enleva des temples pour en faire des églises, ce que pouvait justifier le changement survenu dans les croyances de ceux qui les avaient bâtis, mais elle en fit démolir d'autres et elle fit ôter les toits de ceux qu'elle voulait faire tomber sous les ravages du temps. Il y a plus, elle ferma une foule de sanctuaires et d'écoles, et elle déclara, sans attendre que le fait fût exact, qu'il n'y avait plus de païens dans l'empire. Malgré toutes les rigueurs de Constantin, de Constance, de Gratien et de Théodose, la fiction officielle n'était pas encore une vérité sous le règne de Justinien; elle ne devint pas même exacte lorsque ce prince fit fermer l'an 525 de notre ère la dernière des écoles païennes, celle d'Athènes. Au contraire, les polythéistes étaient encore nombreux dans l'empire; ils n'avaient plus nulle part l'exercice public de leur culte, mais ils le célébraient, ainsi que beaucoup de faits et de monuments l'attestent, dans les lieux solitaires, dans les bois et les vallées éloignées des grandes villes, dans les ruines de quelques sanctuaires et auprès des statues mutilées de quelques divinités antiques. Ils ne luttaient plus ouvertement, mais ils espéraient encore religieusement le retour d'un ordre d'idées et d'institutions qui, à leurs yeux, était la vraie civilisation. Suivant eux, une violence barbare avait bien pu opprimer, mais ne devait jamais abattre un état de choses si sacré. Tant qu'ils l'avaient pu, ils avaient lutté de tous leurs moyens et sous toutes les formes. Ce polythéisme que le progrès de la philosophie avait tué dans les âmes avant que le christianisme fût venu en prendre la place, la philosophie avait même entrepris de le ressusciter avec une puissance et dans une pureté nouvelles. Les philosophes, pour le soutenir, avaient non-seulement recueilli dans le monde ancien toutes les traditions et étudié tous les mystères, ils avaient mis à profit le christianisme lui-même. L'empereur Julien, l'un d'eux, après avoir entendu les Eunape, les Maxime et les Chrysanthe, après s'être fait initier aux mystères d'Éleusis et après avoir attaqué la foi de sa famille avec cette science recueillie dans toutes les écoles et dans tous les sanctuaires les plus fameux, s'était avisé de le combattre encore en l'imitant. Il l'avait imité dans ses prières, dans ses doctrines, dans ses institutions. Ce prince, qui avait échoué et dont l'echec etait d'autant plus remarquable que la population païenne formait la majorité dans l'empire, paraissait avoir legué ses desseins à l'école de Proclus. Cette école avait suivi le même système; elle avait adopté les principes fondamentaux de la morale et quelques enseignements dogmatiques du christianisme. Pour renaître comme de ses cendres, le polythéisme non-seulement s'était fait croyant, il s'était fait enthousiaste : il s'était même fait fanatique partout où il avait pu s'appuyer sur quelque

(*) Circulaire de Constantin-le-Grand.
(**) *Voir* les Codes Théodosien et de Justinien.

monument, sur quelque tradition, sur quelque centre de population.

Il y avait eu fanatisme non-seulement dans Julien et dans les philosophes ses partisans, il y avait eu fanatisme dans les populations d'Athènes, d'Alexandrie, d'Antioche, de Rome. Mais, luttant pour des choses sacrées sans croyances sincères, sans institutions positives et sans sympathies véritables, comment auraient-elles prévalu contre l'œuvre puissante et divine que soutenaient les défenseurs d'une religion où tout était force et vie, élévaion et génie, et que soutenaient les saint Basile, les Chrysostôme, les saint Augusin, les saint Jérôme? En face de cette Église où tout était d'accord, les doctrines, es mœurs, les lettres, les lois religieuses t politiques, le polythéisme avait dû tomer inévitablement. Il était tombé. La vicoire du christianisme était à tel point bsolue qu'il n'avait plus à craindre que s succès; mais là était pour lui un daner réel. Dans son alliance avec l'état, Église s'était confondue avec lui; ses lois aient devenues celles de l'état, et si ce ernier, à son tour, n'avait pas encore posé les siennes à la religion, du moins chefs de l'empire entendaient que la ligion servît avant tout leurs intérêts nporels. Les empereurs d'Orient nonilement affectaient cette prétention, ils réalisaient; ils tyrannisaient l'Église, l'Église devenue riche, l'Église envahie r les mœurs, les passions, les honneurs, distinctions et l'esprit du monde, l'Ée déchirée par les divisions des ariens, nestoriens, des eutychiens, des mohysites et des jacobites, faillit tom-, enchaînée sous les faveurs et sous le potisme du pouvoir temporel, au mot même où elle achevait le plus beau es triomphes. Une religion nouvelle sortit tout à coup des divisions auxlles se livrait l'Orient vint la préserver ette humiliation, en lui préparant une plus rude que les précédentes. Cette , celle du christianisme contre le ométisme, se distingue en deux grands es, dont le premier commence l'an l'autre l'an 1096 de notre ère. Le ier forme la troisième période de oire de l'Église.

oisième période, 622-1096. Un homme d'un génie élevé et plus ambitieux que nul autre, vit avec émotion les divisions religieuses des chrétiens et l'affaiblissement général des vieilles croyances de ses compatriotes; et, fort de ces deux faits, plus hardi que Montanus, qui s'était attribué le Paraclet, que Manès qui s'était dit le Paraclet lui-même, il se dit nouvel envoyé de Dieu et supérieur au Messie des Juifs. Il ne prétendit d'ailleurs pas accomplir une mission analogue à celle du fils de Marie; et tout en s'élevant contre ce que, par allusion aux tritheites, il appelait le polythéisme des chrétiens, il prit dans le christianisme et dans le judaïsme les plus belles de leurs doctrines morales et quelques-unes des traditions les plus caractéristiques. Ainsi il se borna dans ses institutions, comme dans ses doctrines, à faire de l'éclectisme religieux. Cependant son œuvre fut bien supérieure à celle des docteurs que nous venons de nommer; son code présentait un ensemble plus net et plus complet, plus moral et plus religieux; ses institutions furent plus sages et plus populaires, car loin de s'adresser comme eux à quelques intelligences privilégiées, il aima mieux, comme l'auteur du christianisme, parler au peuple lui-même. Ce qui distinguait surtout le nouveau système de tout autre et ce qui, aux yeux de la critique, le rapproche presque du mosaïsme, c'est qu'il fut encore plus une doctrine politique qu'une doctrine religieuse.

Mais reculant en arrière du christianisme et se disant néanmoins un progrès sur toute autre doctrine, quels éléments de succès avait donc le mahométisme? C'était une croyance nette et complète exposée dans un livre populaire, dans un code national d'une grande beauté; c'étaient l'enthousiasme de ses partisans et le cimeterre de la conquête. Il avait de plus pour lui la division de ses adversaires et la décadence des empires qu'ils formaient. Dans ces conditions ses progrès furent rapides. Il enleva à la société chrétienne la Perse, la Palestine, la Syrie, l'Égypte, le territoire de Carthage, la Mauritanie, l'Espagne, la Sicile, l'Asie-Mineure et plusieurs îles de l'empire grec. S'il convertit peu de chrétiens, il

en subjugua un grand nombre, et bientôt l'Église, comprimée déjà en Occident par l'invasion des Barbares du Nord, fut écrasée en Orient par les Barbares du Midi. Élevée par Constantin sur l'ancien trône où avait régné le polythéisme, la religion du Christ, la seule qui se fût présentée avec l'ambition de l'universalité, se trouvait tout à coup comme déchue de ses triomphes passés et de ses destinées futures.

Ce n'était là, toutefois qu'une apparence. Le christianisme confondu avec la politique de l'empire par suite de ses victoires, le christianisme sur le point de succomber sous la domination de ses protecteurs trouva, dans la lutte même qu'il eut à soutenir contre le mahométisme, sa délivrance d'une alliance funeste : il fut amené par la force des événements à reprendre son indépendance, à fonder son règne à lui et à constituer ce qu'aucune religion ne paraissait plus devoir établir, une théocratie plus profonde et plus universelle que n'avait jamais été nulle autre.

Pour reconnaître toute la grandeur de ce fait, il faut distinguer, dans l'Église luttant contre le mahométisme pendant ce premier drame, l'Église dominée par les Turcs, l'Église dirigée par les princes de Byzance et l'Église conduite par le pontificat de Rome.

Pendant que l'Église de Constantinople tombait complétement sous la puissance de l'état, celle qui échut à la domination mahométane reprit à la fois la direction de sa discipline et celle de ses croyances; nous en avons la preuve dans le célèbre ouvrage de Jean Damascène (*voy.*). De son côté l'Église qui se rattachait au pontificat suprême de Rome, débarrassée par l'invasion du Nord des indignes successeurs de Constantin et de Théodose, luttant avec une gloire égale contre les hérésies de la Grèce, les guerres des Goths et celles des Sarrazins, se reconstitua indépendante comme elle l'avait été avant Constantin. Forte, sage, indépendante et supérieure par ses lumières à tout ce qui l'entourait, elle étendit sa houlette pastorale sur l'Occident tout entier et y prépara des guerriers qui, à sa voix, décorés de son symbole, devaient un jour relever la croix sur le tombeau du Sauveur.

Dans la première phase de la lutte musulmane, l'Église eut généralement le dessous. Dans la seconde, le mahométisme se montra enrichi de la science de l'ancienne Grèce, fonda des écoles, protégea les arts de la civilisation et sembla partout vouloir déployer sa prééminence. Cependant le christianisme, tout opprimé qu'il était, était encore le christianisme, et la portion de l'Église qui avait sauvé sa liberté, l'Église d'Occident, trouva bientôt, dans la force de ses institutions, dans la puissance de ses doctrines, dans la grandeur de ses conquêtes septentrionales et dans la gloire des écoles qu'elle ouvrait partout, les moyens de soutenir la lutte avec éclat. Bientôt, hautement protégée par cette éminente dynastie qui repoussa les Sarrazins à Poitiers, qui les défit à Narbonne, qui les contint dans les marches d'Espagne et qui les étonna par sa renommée jusqu'en Asie, l'Église d'Occident vit se relever dans la Péninsule une foule d'états chrétiens. Il y a plus, les chrétiens d'Espagne avaient à peine obtenu leurs premiers triomphes sur les Maures qu'à la voix d'un religieux et du souverain pontife, les chrétiens d'Occident, animés d'une foi commune et de cet enthousiasme nécessaire pour produire les grandes choses, résolurent de marcher contre le mahométisme et de lui arracher jusqu'à la ville sainte, dont il s'était fait, comme l'Église, un objet de vénération profonde.

Ici commence le second drame de la lutte musulmane et l'une des plus grandes ères de la société chrétienne.

Quatrième période, de l'an 1096 à l'an 1453. Lorsque s'ouvrit ce second drame de la grande lutte entre la société chrétienne et la société musulmane, la première se trouvait dans les plus heureuses conditions. Elle avait ces quatre éléments de succès : l'œuvre de la civilisation du Nord était avancée ; des écoles chrétiennes, ouvertes au milieu de toutes les populations, semaient partout de fortes idées ; un enthousiasme commun faisait de tous les membres de l'Église une famille de frères, une famille de nouveaux Macchabées ; enfin un sceptre puis-

sant gouvernait avec une sainte autorité tous les peuples de cette immense famille. Les Musulmans, au contraire, étaient divisés comme l'avaient été les chrétiens à la naissance du mahométisme : à leurs schismes religieux s'étaient ajoutés des schismes politiques; des dynasties hostiles les unes aux autres régnaient à Cordoue, au Caire, à Bagdad, à Iconium et ailleurs. Les chances étaient pour l'Église: elle fit de glorieuses expéditions et de brillantes conquêtes. Pendant deux siècles son enthousiasme fut le même, et le courage de ses guerriers sembla s'accroître avec l'expérience qu'ils acquéraient dans ces entreprises lointaines. A la vérité l'ignorance et la grossièreté générale de l'époque trahissaient sans cesse leurs efforts, et leur succès matériel, compromis par mille fautes de stratégie, fut incomplet. Le résultat final des croisades parut faible; car, si l'Espagne fut reconquise par le christianisme, le mahométisme reprit la Terre-Sainte et y ajouta Constantinople. Mais le succès moral, succès que dirigeait une stratégie qui n'est pas sujette à l'erreur, fut immense. Non-seulement l'Église chrétienne, en luttant dans cette période avec les Maures en Espagne, les Mamelouks en Égypte, les Turcs en Syrie, les Mongols en Europe et en Asie, prit de sa puissance et de son universalité une idée toute nouvelle et toute pleine de grandeur, mais elle apprit dans ces luttes, auxquelles il faut joindre celles qu'elle dirigea contre les vieilles populations slavonnes de la Baltique, plus qu'elle n'avait jamais appris ailleurs. Jusque-là, préoccupée de son développement religieux, de la constitution de ses doctrines et de ses mœurs, de l'établissement de sa discipline et de son organisation sociale, elle n'avait pas encore entrevu toute sa destinée; elle ne s'était pas avisée un instant de croire qu'elle fût appelée à faire faire des découvertes au génie de l'homme et des progrès à toutes les études. Elle n'avait guère encore que des écoles de religion ou de théologie. Pour les connaissances mondaines, elle se mettait humblement au-dessous de l'antiquité, dont à peine elle se croyait capable de déchiffrer les écrits. Le mouvement des croisades jeta tout à coup cette modeste société, cette Église latine, que dirigeait le grand pontificat de Rome, dans des voies de progrès et de découvertes, dans des études et des investigations qui changèrent à la fois ses idées, ses mœurs, ses institutions, et jusqu'à l'esprit qui l'avait caractérisée jusque-là. Tout fut nouveau ou se renouvela par elle, et sa dévotion fut la source première de cette grande rénovation. La Terre-Sainte, qui était le vrai théâtre de la lutte musulmane, et les traditions qui se rattachaient à ce sol des miracles, devinrent l'objet d'une profonde curiosité et d'une étude spéciale du moment où tant de milliers de fidèles allèrent en entreprendre la conquête. On relut donc les textes sacrés avec une ardeur auparavant inconnue et avec un esprit d'investigation qui devait même conduire plus loin qu'on ne pensait. A cette étude s'en joignirent d'ailleurs beaucoup d'autres, celle des mœurs et des croyances, celle des langues et des littératures, celle des lois et des institutions de toute une série de peuples dont jusque-là on avait à peine connu les noms. Ces études aussi devaient produire des fruits nouveaux. Les chances si variées des guerres saintes, la gloire et les honneurs qu'elles procuraient au simple fidèle comme au prêtre et au chevalier, furent une autre source de mouvement. Le commerce et la navigation, qui s'étendirent et se perfectionnèrent ensemble par tant d'expéditions, achevèrent de changer les rapports et les conditions de l'ancienne société chrétienne; le serf et le vassal apprirent, en se confondant dans les mêmes camps et dans les mêmes hasards avec le prélat et le baron, à s'élever jusqu'à l'un et l'autre. La guerre rétablit ainsi cette égalité de frères qu'avait si bien enseignée la primitive Église, mais que la féodalité née de la conquête barbare et la hiérarchie sortie de l'inégalité des lumières avaient altérée si profondément. Bientôt l'esprit d'émancipation gagna rapidement cette société religieuse qu'une discipline précise et sévère avait si longtemps assujettie à ses règles. La démoralisation, inséparable de la vie des camps, et cette corruption que communiquèrent si souvent à l'Occident

les brûlantes et fortunées régions où, pendant deux siècles, était allée guerroyer la jeune et passionnée population de l'Église, poussèrent à leur tour aux idées d'indépendance et d'affranchissement. Déjà les hautes écoles, les universités que l'Europe chrétienne, rivalisant avec la société musulmane, s'était données dans l'intervalle de ces deux siècles, offraient d'ardentes et nombreuses associations où régnaient des idées d'émancipation morale et d'égalité religieuse. Lorsque tant de causes d'ébranlement et d'excitation venaient se réunir et confondre leur puissance, il était impossible que la société chrétienne ne se trouvât pas tout à coup amenée à une situation entièrement nouvelle. La lutte du christianisme et du mahométisme n'était pas finie en Orient qu'en Occident il s'en annonça une dans le sein de l'Église même. En effet, les excitations des croisades, jointes aux mouvements dogmatiques qui avaient eu lieu dès le XIe siècle et qui avaient jeté des dissidences au milieu de plusieurs diocèses d'Italie, de France et des Pays-Bas, firent éclater tout à coup une nouvelle série de schismes religieux, ceux des albigeois, des vaudois, des wiclefites, des lolhards et des hussites (*v.* ces mots). Dès l'origine on sentit qu'il y avait là quelque chose de plus grave que tout ce qui s'était vu dans les temps anciens, à l'époque des montanistes, des manichéens, des gnostiques, des ariens et des nestoriens : aussi prit-on des mesures nouvelles. En effet, on créa de nouvelles congrégations, celle des dominicains et celle des franciscains, qu'on chargea de combattre l'erreur, et on dirigea contre les scissionnaires des croisades comme on en avait dirigé contre les infidèles. Ce ne fut pas tout. Non-seulement l'esprit d'insurrection contre la vieille foi de l'Église se glissa jusque parmi ses défenseurs, et non-seulement on vit un grand nombre de ses savants et même de ses prélats s'élever, dans leurs écrits, contre ses mœurs, contre ses doctrines et contre ses institutions générales : on les vit aussi, aux plus solennelles assemblées, aux conciles de Pise, de Constance et de Bâle, attaquer l'autorité du pontificat suprême. Chacune de ces assemblées offrit le spectacle tantôt d'une minorité, tantôt d'une majorité de Pères déposant des papes et en élisant d'autres. Déjà on avait vu un roi de France, d'accord avec un pontife de son choix, obtenir la translation du Saint-Siége de Rome à Avignon et faire casser, au concile de Vienne, un des ordres qui avaient rendu à la religion les plus éclatants services (*voy.* TEMPLIERS). On devait bientôt voir les diètes d'Allemagne rivaliser avec les assemblées du clergé et de la noblesse de France dans la proclamation de ces principes d'indépendance que le pouvoir temporel affectait depuis quelque temps de soutenir avec orgueil contre l'autorité spirituelle.

Cependant, dans l'empire des lettres et dans le domaine de la pensée se préparait une lutte non moins grave que celle qui se manifestait dans l'établissement de tant de sectes nouvelles, dans l'opposition de tant de docteurs, dans les usurpations de tant de conciles, dans les insurrections de tant d'assemblées politiques. En effet, dans les lettres et dans la philosophie éclataient les plus grandes nouveautés. Depuis les croisades, tous les peuples d'Europe substituaient à la vieille littérature latine ou ecclésiastique des littératures nouvelles et nationales, essentiellement *anti-ecclésiastiques*, et, à la place de l'ancienne scolastique, où prévalaient le dogme de saint Augustin et la dialectique d'Aristote, plusieurs écoles mettaient, les unes ce platonisme mystique, les autres ce mysticisme biblique, qui donnaient l'un et l'autre si libre jeu aux esprits trop longtemps emprisonnés dans de stériles formules. On le voit, une crise plus profonde, plus périlleuse qu'aucune autre attendait l'Église chrétienne.

Cette crise reçut peut être son impulsion la plus décisive des deux derniers faits de la lutte musulmane, c'est-à-dire de la prise de Constantinople et de la prise de Grenade. A la suite de l'entrée des Turcs à Byzance, la philosophie de l'ancienne Grèce passa en Italie. Après la prise de Grenade, l'une des plus récentes et des plus despotiques institutions de l'Espagne, l'Inquisition (*voy.*), reçut ses plus rigoureux développements,

et bientôt tout ce qu'il y eut d'esprits extrêmes en Europe se rangea sous ces deux bannières : *Liberté absolue de la pensée; Empire absolu de la foi*. La lutte entre ces deux principes extrêmes devait durer trois siècles; mais ces deux principes ne devaient pas seuls occuper la scène : des doctrines plus modérées et plus justes devaient, au contraire, s'y présenter, essayer sans cesse de s'y faire jour et y prévaloir à la fin.

Cinquième période, de 1453 à 1830. La dernière et la plus glorieuse ère du christianisme, celle des trois derniers siècles, offre donc l'imposant spectacle d'une lutte de principes, d'une lutte intérieure et morale, d'une lutte qui plus d'une fois encore dégénère, à la vérité, en guerres matérielles, mais qui se poursuit bien plus dans le domaine de la pensée que sur le champ de bataille, et qui, sauf quelques drames encore sanglants, ne présente plus que des scènes dignes d'un état de haute civilisation. En effet, ce ne sont plus deux religions ennemies qui se combattent; ce n'est plus entre le christianisme, le judaïsme et le paganisme ou le mahométisme qu'est le débat, c'est entre des systèmes opposés qui éclatent dans le sein même de la société chrétienne. Ainsi que nous l'avons dit, l'autorité et la liberté étaient en présence l'une de l'autre; mais sous ces deux principes, que la polémique, selon sa coutume, suivait jusque dans leurs conséquences extrêmes, luttent deux ordres de choses, dont l'un, s'il était appliqué avec rigueur, ne tendrait à rien moins qu'à immobiliser l'intelligence et à stéréotyper ses opérations en les soumettant toutes aux formes d'un dogme invariable; dont l'autre aurait pour résultat infaillible d'individualiser la société chrétienne, de substituer à l'Église le fidèle; à la foi, la raison; à la religion, une philosophie que chacun aurait la faculté de renouveler de jour en jour. On le voit, de ces deux systèmes l'un était désormais difficile à maintenir, l'autre devait paraître impossible. Le principe de transaction qui convenait aux temps était entrevu, mais il n'était pas admis, et la lutte entre les deux extrêmes fut animée; elle le fut dès le début, elle le fut davantage à chaque pas que fit la société moderne. Quand l'ancienne Église d'Occident vit se déployer dans toute sa grandeur le progrès sorti des croisades, progrès qui ne fut à ses yeux qu'un mouvement très suspect, elle insista plus que jamais sur le principe d'autorité, qui était aussi celui de son unité. Si elle blâma l'excès auquel l'une des nations d'Europe les plus zélées pour la foi et celle de toutes qui s'était le plus distinguée dans la lutte musulmane, la nation espagnole, avait porté sa grande institution de 1229, l'Inquisition, elle en professa cependant le principe, le droit de surveiller les croyances pour en maintenir l'unité et la pureté. Ce droit implique nécessairement celui d'exercer une sorte de tutelle sur les intelligences et une dictature véritable en matière de dogme. Mais c'était là précisément, de tous les droits moraux, celui qu'on était le plus porté à nier et celui que l'esprit du temps combattit le premier. L'esprit du temps, tel que l'avaient fait les croisades et leur action sur l'Europe, aspirait, en religion, à une indépendance analogue à celle qu'il demandait en politique : il voulait l'émancipation, il la voulait plus absolue et plus complète qu'il n'osait dire. En effet, nul n'osait encore formuler le principe d'une entière liberté d'examen, d'une complète indépendance de la raison humaine en matière de foi; et pourtant ce principe se trouvait au fond de toutes les oppositions du temps. Bientôt il se développa et prévalut à tel point, que seul il explique l'histoire des trois derniers siècles de l'Église. Dès qu'il trouva les circonstances favorables, il se révéla avec toutes ses exigences, mais aussi avec toute la réserve qui lui était commandée. Vaincu une première fois sur le terrain qu'il avait choisi, loin de se décourager il reparut deux fois sous des formes nouvelles et sur d'autres domaines. On le sait, le principe de l'indépendance de la raison choisit d'abord, pour se produire, l'étude critique de la philosophie ancienne; il se présenta ensuite plus puissant dans l'étude critique du christianisme. Il se révéla enfin tout entier dans l'étude critique de la philosophie moderne. Lorsque les fugitifs de Byzance vinrent apporter

à l'Italie, et par elle à tout l'Occident, la langue d'Homère, les œuvres de Platon et d'Aristote, l'Europe ravie de cette étude libre et hardie, de cette science si idéale et si complétement détachée du dogme de l'Église, s'y livra avec un incroyable enthousiasme.

Cette philosophie d'audacieuse investigation et de pure création humaine fut pour elle, qu'on avait conduite à la lisière par le syllogisme de la scolastique, une délicieuse nouveauté. Bientôt quelques-uns des plus illustres disciples des Lascaris et des Gémisthe-Pléthon, rompirent avec le principe de l'autorité de la manière la plus nette, distinguant dans leurs leçons, dans leurs écrits, avec une subtilité à la fois italienne et grecque, la vérité telle que l'enseigne la philosophie de la vérité telle que l'enseigne l'Église. Puis ils affectaient de ne produire la première que pour faire voir tout le mérite qu'ils avaient à lui préférer la seconde. Sous prétexte d'exposer la philosophie ancienne dans toute sa pureté et de l'opposer à la scolastique qu'on enseignait encore généralement, ils professèrent les théories les plus hardies et minèrent ensemble les doctrines et les institutions de l'Église.

Mais l'Église était trop puissante et le principe d'autorité reposait sur des fondements trop solides pour qu'elle le laissât ébranler impunément. Elle le fit, au contraire, respecter avec rigueur, et les *libres penseurs* d'Italie, qu'on nous accorde ce mot, furent obligés de chercher asile, les uns en France, les autres en Angleterre, d'autres encore en Allemagne, en Suisse et en Pologne (*voy.* Césalpin, Campanella, Ruggieri, Vanini, *Jordan* Bruno, etc.).

Cependant le principe de la libre investigation n'était pas encore vaincu sur le terrain de la critique appliquée à l'étude de la philosophie ancienne, que déjà il se produisait sur un autre terrain, celui de la critique appliquée à l'étude de la religion elle-même. La puissance que les philosophes du xve siècle cherchaient dans les textes de Platon et d'Aristote, les réformateurs du xvie siècle, Luther, Zwingle et Calvin, la cherchèrent dans les textes de la Bible. Ces textes, ils les interprétèrent avec le principe de la libre investigation, abstraction faite de toute autorité humaine. C'était en d'autres termes la doctrine de la raison individuelle opposée à celle de l'Église, qu'on disait profondément altérée par le cours des siècles, par les intérêts des hommes et les vices de leurs institutions. L'Église, à cette attaque nouvelle, plus grave, plus puissante que nulle autre, répondit encore comme à la première: aux réformateurs de Suisse et d'Allemagne elle opposa le principe d'autorité et d'unité qu'elle avait opposée aux *libres penseurs* d'Italie. Mais elle ne put plus leur opposer la même puissance matérielle.

Les réformateurs n'appartenaient pas à l'Italie où siégeait le gouvernement de l'Église, et lorsque, plus tard, vers le milieu du xvie siècle, elle résolut, après de longs débats, de soutenir la lutte contre le protestantisme, comme elle l'avait fait contre le judaïsme, le paganisme, le mahométisme et les schismes sortis des croisades, ce fut trop tard. En effet, non-seulement la moitié de ses fidèles, les peuples d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre, de Suède, de Danemark et de Hollande, sans compter des fractions notables de quelques autres, avaient embrassé la cause de la réforme, mais la réforme elle-même, tout en continuant de professer son principe, avait déjà cessé de l'exercer. Quand parut ce grand corps de doctrines qu'on appelle les Actes du concile de Trente et qui est si imposant d'unité, de régularité et de conséquence, l'Église protestante, dans toutes ses sections, heureuse de s'être émancipée à la faveur du libre examen, avait partout renoncé à son droit, et s'était partout donné des formules d'unité, d'autorité, de *consensus* et de *concorde*. C'était à la fois une autorité plus ancienne et une autorité plus moderne que celle de l'Église de Rome qu'invoquait le protestantisme. Cette autorité était plus ancienne, puisqu'elle faisait abstraction de tous les siècles écoulés depuis la mort du dernier survivant des douze apôtres; elle était plus moderne, puisqu'elle n'était formulée que par des docteurs du xvie siècle. Mais c'était si bien une autorité, qu'elle avait à la fois pouvoir

d'excommunication et d'absolution. C'est une erreur bien vulgaire que de considérer le protestantisme comme un système de *libre examen*. Ce principe, il est vrai, donna naissance au protestantisme; mais le protestantisme constitué abdiqua sur-le-champ le droit dont il avait usé et dont il se réservait d'user encore, si jamais il le jugeait nécessaire, dont il entendait toutefois qu'on n'usât plus désormais que sous le principe d'unité et d'autorité qu'il avait posé. En faut-il d'autres preuves que cette terrible peine de mort qu'il prononça contre un dissident célèbre, contre Servet, à qui il fit subir la sentence prononcée par l'ancienne Église; que ces nombreuses persécutions qu'il dirigea en Allemagne, en Angleterre, en Hollande et ailleurs, contre les sociniens et les anabaptistes, en un mot contre tous ceux qui invoquaient le libre examen à l'égard de la chose qu'on disait *jugée?*

Les doctrines de la nouvelle Église furent sans doute différentes de celles de l'ancienne sur beaucoup de questions; mais on n'avait pas encore cessé de répandre des flots de sang pour l'un ou l'autre système que déjà ils se rencontraient dans le principe d'unité et d'autorité, principe qu'ils reconnaissaient et définissaient différemment, mais qu'ils invoquaient l'un et l'autre contre leurs ennemis. Et il n'en pouvait être autrement : toute société religieuse qui veut être une doit poser le principe d'unité, qui est forcément le principe d'autorité.

Cependant dans le sein de l'Église protestante et dans le sein de l'Église catholique, il se trouvait une foule de partisans du principe absolu de la liberté de penser, de l'indépendance complète de la raison de toute autorité humaine; bientôt ils se montrèrent également mécontents de l'une et de l'autre. De plus, les libres penseurs de l'Italie, en se disséminant sur l'Europe, s'étaient fait des disciples partout, et la lutte entre le catholicisme et le protestantisme n'avait pas encore cessé que déjà il s'en développait une autre, qu'avaient puissamment avancée l'émancipation politique sortie de la renaissance, l'insurrection des Pays-Bas, la révolution d'Angleterre, la Fronde et tout le mouvement moral et social qu'avaient provoqué le système des Stuarts et celui de Louis XIV.

Jusque-là le principe de la libre discussion ne s'était attaqué qu'à l'autorité de l'Église. Les libres penseurs de l'Angleterre, formés à la fois par ceux d'Italie et par ceux de France (*voy.* Ramus et Montaigne), allèrent plus loin, appuyés sur l'esprit révolutionnaire de leur pays. La réforme, qu'ailleurs on prenait pour une grande œuvre d'affranchissement, n'avait mis à leurs yeux qu'une tyrannie à la place d'une autre tyrannie. Pour avoir enfin une liberté réelle et complète, il fallait, suivant eux, non-seulement délivrer l'esprit humain de l'Église protestante comme de l'Église catholique, mais du christianisme lui-même.

Ils prétendaient « que l'intervention d'une autorité soit divine soit humaine, dans l'activité de l'intelligence et dans les opinions de la raison de l'homme, est un acte despotique, sous quelque nom qu'il se présente, et toutes les prétendues révélations ne sont qu'autant d'impostures, nulle n'étant possible et nulle n'étant nécessaire. Celle du christianisme, ajoutaient-ils, en est même une des plus funestes, en ce qu'elle a favorisé les plus despotiques institutions et protégé les usurpations les plus déplorables sur les droits de la conscience et de la raison. Elle est celle de toutes qui a fait le plus de mal à l'humanité, puisque c'est celle de toutes qui lui a fait répandre le plus de sang. Le genre humain ne peut marcher à la conquête de tous ses droits que sur les ruines des doctrines et des institutions chrétiennes. »

Telle fut la formule de l'ennemi. Cette formule, dont nous nous condamnons à donner l'expression entière, ne trouva d'abord, il est vrai, qu'un petit nombre de partisans, tant ses prétentions paraissaient à la fois antichrétiennes et irreligieuses. Cependant son principe, l'indépendance absolue de l'intelligence humaine dans les questions de philosophie, devint la bannière des écoles contre l'Église. Toutes celles qui eurent quelque ambition rompirent avec la scolastique : en cela se trouvèrent d'accord les écoles

de Bacon, de Descartes, de Locke, de Leibnitz et de Spinoza. Il n'y eut bientôt que les écoles théologiques qui demeurassent fidèles à l'autorité de l'Église. Les libres penseurs de France, les philosophes du dernier siècle, qui furent les instituteurs de l'Europe entière, et dont la doctrine, si variée qu'elle fût, se résuma néanmoins dans deux ouvrages célèbres, l'*Encyclopédie* et le *Système de la Nature*, proclamèrent non-seulement dans leurs écrits le principe de l'indépendance de la raison : ils combattirent, la plupart, les doctrines et les institutions chrétiennes comme avaient fait leurs maîtres, les libres penseurs d'Angleterre. Non-seulement plusieurs philosophes rompirent avec le christianisme, mais ils rompirent avec toute doctrine spirituelle, avec toute doctrine morale et religieuse, et professèrent les uns le matérialisme, les autres l'athéisme ou le fatalisme. C'était demander sous toutes les formes l'anéantissement de l'Église.

On le voit, cette lutte était plus grave que toutes les précédentes : l'Église chrétienne, pour la soutenir, ne pouvait plus songer à faire usage de ses armes anciennes. Invoquer ce principe d'autorité et d'unité qui était précisément ce qui lui attirait le plus d'ennemis, c'eût été évoquer des ombres. Elle ne pouvait pas non plus songer à reprendre les armes matérielles qu'elle avait jadis employées; car déjà les lois sociales suffisaient à peine à soutenir la société politique; elles eussent été impuissantes à réprimer le mouvement moral. L'Église n'en fut pas plus embarrassée pour cela : elle recourut dans toutes ses sections, et dans le sein du protestantisme, comme dans le sein du catholicisme, à des moyens plus élevés, à ceux même de cette libre discussion dont on invoquait le droit contre elle. On la forçait d'être savante, elle fut savante. Elle compara la certitude de ses dogmes à l'incertitude de ceux de la philosophie; elle établit entre ses institutions et celles des religions de l'antiquité qu'on lui opposait avec ostentation, comme on les lui avait opposées aux temps de Philon et de Julien-l'Apostat, le parallèle le plus propre à faire éclater sa supériorité et à mettre au jour l'immensité des bienfaits que leur devait le monde. Enfin elle opposa ses mœurs à celles de toute autre société, et elle se plut non-seulement à constater la légitimité, mais encore à démontrer la vérité de la révélation (*voy.* ce mot), qui forme son code et constitue sa mission. Jamais association religieuse n'avait rien offert de comparable à cette riche et savante littérature apologétique de l'Église, où se distinguèrent surtout les ouvrages de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne.

Un instant et dans un seul pays l'Église sembla devoir succomber. Appuyé sur la politique d'une révolution qui s'anéantit en se dépassant, le principe de l'indépendance absolue de la raison humaine fit voter en France l'abolition du christianisme; ce fut le vote du délire, et le rétablissement le plus solennel suivit de près la proscription la plus extravagante. Le retour fut d'autant plus rapide que, depuis longtemps, une réaction profonde en faveur du christianisme se préparait dans les esprits. Cette réaction remontait haut; elle était contemporaine de l'action contraire. En effet, si le principe hostile au christianisme avait surtout fait des progrès en France, en Angleterre, en Allemagne, un mouvement religieux et chrétien s'était opéré précisément dans ces pays. En France, on avait vu naître successivement le quiétisme, le molinisme et le jansénisme; on vit surgir en Angleterre le méthodisme, en Allemagne, le piétisme. Toutes ces manifestations étaient essentiellement religieuses, et toutes ces doctrines s'accordaient à recommander des sentiments de foi plus intimes, plus profonds et plus tendres. Le mysticisme lui-même se releva dans le sein de l'Église au milieu du sensualisme et du scepticisme de quelques-uns de ses membres. Bientôt la philosophie revint de l'exagération de son principe, et loin de contester à la religion le privilége de la révélation, elle reconnut que la raison humaine ne saurait avoir juridiction au-delà de ce monde; que, par conséquent, une révélation pouvait seule nous enseigner l'autre et donner à la foi une base certaine. Dès que l'école de Kant eut donné ce démenti à l'école de Hume, et qu'elle eut ramené

les esprits au spiritualisme de Leibnitz et de Descartes, la transaction entre la philosophie et le christianisme devint facile, et l'on peut maintenant considérer comme terminée à la plus grande gloire de l'Église la plus grave de toutes les luttes qu'elle ait soutenues.

Mais, on le voit, aucun des deux principes absolus qui avaient engagé cette lutte, ni celui de l'autorité, ni celui de la liberté, n'a vaincu : c'est un principe de transaction qui a prévalu. Si l'Église est obligée désormais de respecter la liberté de la raison dans le domaine de la philosophie; si elle a été forcée de renoncer partout à ces tribunaux de foi qu'elle avait créés dans d'autres temps, la philosophie à son tour s'est empressée de s'humilier devant l'autorité de l'Église dans le domaine de la révélation et de renoncer à l'insoutenable prétention d'une religion naturelle ou d'une dogmatique rationnelle. Dans le respect que professent maintenant tous les esprits élevés pour la limite tracée entre l'un et l'autre domaine, dans la scrupuleuse observance de la transaction passée entre la religion et la philosophie, entre le principe du libre examen et celui de l'inquisition, est désormais la paix du monde moderne. Et que l'Église chrétienne ne regrette pas la perte d'une théorie! car cette théorie était vaine du moment où elle n'était plus que le débris d'un magnifique édifice, débris sacré sans doute, mais débris engagé dans des ruines; car depuis longtemps étaient tombés les institutions, les lois, les agents, les moyens et la puissance matérielle, qui, jadis, avaient fait de cette théorie une pratique. Elles s'étaient évanouies complétement, les mœurs et les circonstances qui en avaient fait une pratique salutaire. Désormais l'Église chrétienne, si affaiblie qu'elle paraisse, si fractionnée que l'aient faite les trois derniers siècles ou que puissent la faire ceux qui les suivront, a une mission plus incontestée, un principe plus pur et plus sublime que jamais. Ce principe et cette mission, elle ne peut y renoncer; jamais elle n'a négligé l'une, jamais elle n'a réellement méconnu l'autre. Au milieu de toutes les luttes des derniers siècles, elle a fait quelques-unes de ses plus glorieuses conquêtes; et pendant que ses diverses sections se disputaient l'Europe chrétienne, elles se disputaient aussi l'Asie, l'Afrique et l'Amérique païenne. Là, comme ailleurs, l'Église a paru et a vaincu; là comme ailleurs, elle a été un immense bienfait, une civilisation véritable et une grâce divine. Cette carrière de régénération et de sanctification, elle la continuera, suivant sa belle formule, *des siècles aux siècles*.

L'Église chrétienne qui a été successivement judaïque, arabe, égyptienne, grecque, latine, romaine, italienne, espagnole, gallicane, anglicane, germanique, scandinave, pourquoi ne deviendrait-elle pas l'Église de tous les peuples de la terre? Alliée sincère de toutes les formes de la civilisation, progrès au-delà de tous les progrès de l'humanité, elle est non-seulement cosmopolite, elle est de tous les temps. « Je vous dis en vérité, a dit le Sauveur du monde, que le soleil et la lune, que les cieux et la terre passeront; mais ma parole ne passera pas. » La destinée de cette parole est la destinée de l'Église qui la garde. Divine comme la révélation qui l'a constituée et qui est sa lettre de grande naturalisation auprès de tous les peuples, l'Église chrétienne ne saurait périr. Elle a changé de formes, elle peut en changer encore : ce n'est pas là une condition de mort, c'est au contraire précisément là qu'est la condition de sa perpétuité. Ce qu'elle a purifié de pécheurs, ce qu'elle a consolé de malheureux, ce qu'elle a conduit de faibles mortels au royaume des cieux dont elle est l'image terrestre, ce qu'elle a répandu de gloire sur l'homme et de bienfaits sur le monde, ce qu'elle a inspiré de nobles idées et ce qu'elle a fait faire de progrès à la science, aux arts, à l'humanité, à la vie sociale, à la condition des peuples, à celle des individus, à celle des femmes, à celle des enfants, à celle des veuves et des orphelins, à celle du pauvre, de l'esclave et du serf, tout cela ne la sauverait pas de l'anéantissement, si elle ne portait en elle une vie impérissable. Mais elle porte en elle cette vie : son histoire, qui est désormais celle de l'humanité, le fait

voir dans toutes ses pages. Un apôtre a dit : « Jésus-Chrit fut hier, il est aujourd'hui, il sera dans toute éternité. » L'Église est, sous une forme visible, le Christ invisible : elle n'est pas seulement sa mystique épouse, elle est sa parole, sa puissance, sa foi; elle est sa vie continuée dans chaque fidèle. X. T-T.

ÉGLISE (architecture). Chez les anciens, les monuments consacrés au culte de la divinité étaient désignés sous le nom générique de *temple;* chez les peuples modernes chrétiens, ils ont reçu le nom d'*églises*. Nous nous proposons dans cet article de ne parler de ces édifices qu'en ce qui concerne leurs dispositions de construction.

A l'origine du christianisme, alors que ce culte était exposé à la persécution, les fidèles n'avaient point de lieux avoués pour se réunir ; ils se rassemblaient clandestinement dans des souterrains où les prêtres célébraient les saints mystères (*voy.* CATACOMBES). C'est en mémoire de ces temps illustrés par les martyrs que généralement, dans la suite, on a pratiqué sous les églises des caveaux souterrains appelés *cryptes*, où l'on enterrait les hauts personnages du clergé et de l'état. Lorsque, sous les derniers empereurs de Rome, les chrétiens obtinrent le libre exercice de leur culte, ils n'eurent point encore d'édifices distincts à leur usage : ils se servirent des bâtiments existants alors et dont la forme était généralement convenable aux grandes réunions d'individus; ces édifices étaient appelés *basiliques* (*voy.*). De là vient que pendant longtemps cette dénomination a été génériquement appliquée, et à peu près indistinctement, à tous les temples chrétiens, de quelque forme qu'ils fussent : c'est ainsi que l'on a dit, à Rome, la basilique de Saint-Paul et celle de Saint-Pierre; à Paris, la basilique de Notre-Dame et celle de Sainte-Geneviève, quoique ces édifices n'aient aucun rapport de forme entre eux.

Cependant chez les anciens Romains les basiliques affectaient une disposition constante, savoir celle d'un parallélogramme divisé sur sa largeur en trois nefs, dont l'une centrale plus large que les deux autres, et deux latérales dites *bas-côtés;* le fond de la plus grande était terminé par un hémicycle où se tenaient soit les juges, lorsqu'on y rendait la justice, soit les principaux personnages qui présidaient aux réunions. Lorsque les chrétiens les occupèrent, l'hémicycle devint une *abside* (*voy.*) où les prêtres célébraient l'office divin en présence des assistants qui remplissaient les nefs.

Toutefois, ce n'était pas encore là le type véritable des premières basiliques chrétiennes; ce ne fut que plus tard qu'elles acquirent leur forme spéciale par l'addition d'une galerie transversale croisant les trois nefs à leur débouché et qui les séparait de l'abside ou sanctuaire. Les édifices qui de nos jours rappellent le mieux les premières basiliques chrétiennes sont, à Rome, les deux églises de Saint-Paul hors les murs et de Sainte-Marie-Majeure : non que ces deux bâtiments puissent être réputés édifices antiques, car ils ont été maintes fois rebâtis, mais on y a conservé, dans leurs diverses constructions, le style et le caractère primitif de leur origine.

La forme de basilique est demeurée constante dans le premier âge du christianisme ; elle s'est conservée à peu près dans les églises dites romanes et byzantines, c'est-à-dire celles qui furent bâties en Europe sous les derniers empereurs et celles qui le furent en Orient, après la division de l'empire. Plus tard elle s'est corrompue, après la chute de la puissance romaine.

Chronologiquement, les églises de cette dernière époque font un genre dont l'histoire doit tenir compte; mais sous le rapport de l'art, une classification distincte ne leur appartient pas; car on ne peut considérer comme formant un système catégorique une série d'édifices la plupart élevés à l'improviste, avec les débris mélangés des temples païens, et qui, bien qu'ils affectassent une disposition générale à peu près semblable, ne pouvaient avoir ni unité, ni harmonie, ni structure homogène dans leur ensemble, à raison de la diversité de leurs matériaux et de leurs éléments de décoration.

Ce n'est pas cependant que, parmi les édifices de cette époque, il n'y en ait eu qui fussent dignes d'être signa-

lés pour leur originalité et le piquant de leurs combinaisons : ce mérite, au contraire, a été remarqué surtout au moment où les églises construites en Orient ont emprunté quelques dispositions à l'architecture de cette contrée, principalement l'introduction des coupoles dont elles ont tiré des effets pittoresques. Un des beaux exemples à citer est celui de Sainte-Sophie, aujourd'hui l'une des grandes mosquées de Constantinople, qui fut originairement bâtie pour le culte chrétien sous l'empereur Justinien, vers le VIe ou VIIe siècle, par les architectes Anthémius de Tralles et Isidore de Milet. Cette innovation donnait à la structure des églises un aspect particulier qui a été imité jusqu'en Europe; car on retrouve en Allemagne, notamment à Cologne et sur les bords du Rhin, des églises qui se rapprochent de ce genre de construction.

Les premières constructions de Saint-Marc à Venise et les églises du rit grec en Russie, avec leurs coupoles dorées, présentent des analogies plus frappantes encore de la fusion qui s'était opérée entre les formes orientales et l'architecture du premier âge chrétien.

La partie centrale de la France possède aussi des vestiges d'anciennes églises qui peuvent se rapporter aux constructions romanes et byzantines; plusieurs même sont encore presque entières; mais ces dernières semblent être des imitations du style roman et byzantin faites sur tradition, dans des temps postérieurs, plutôt que des édifices appartenant véritablement à cette époque. Aussi l'imitation n'y est-elle qu'imparfaite; les arcades basses et les colonnes courtes que l'on retrouve dans ces monuments ne sont que de fausses inductions, motivées dans les édifices primitifs par l'emploi des tronçons de colonnes et autres fragments antiques que les architectes avaient trouvés en profusion, mais qui, dénués de la richesse de ces matériaux, ne sont plus, dans les édifices postérieurs, que des incohérences bizarres souvent sans goût et sans principes de proportion.

En arrêtant l'attention du lecteur sur les premières églises dites romanes et byzantines, notre but a été de fixer les idées sur un genre d'architecture que l'on confond souvent avec le style gothique qui lui a succédé, mais qui en diffère essentiellement. Nous dirons plus; ce serait une erreur de croire que le style roman ou byzantin a formé la transition naturelle entre l'architecture antique grecque et romaine et l'architecture du moyen-âge communément appelée gothique. Quelques mélanges aperçus dans des édifices d'ancienne date, et qui provenaient d'additions ou de reconstructions accidentelles postérieures, ont trompé l'opinion vulgaire à cet égard, mais les archéologues érudits ont reconnu qu'il n'y avait aucune parité réelle à établir entre les deux genres. Nous répétons que le genre roman et byzantin fut uniquement de circonstance, et qu'il n'a point fait système dans la théorie de l'art, parce qu'il ne pouvait y avoir rien de fixe ni de régulier dans un mode de construction dont les éléments hétérogènes étaient, en quelque sorte, l'image du temps de désordre et de confusion politique où il prit naissance. Ce genre dut nécessairement être abandonné pour une manière plus sévère, lorsque, le culte chrétien étant devenu dominant dans les états de l'Europe, les édifices religieux durent attester le génie national des peuples et la puissance des princes qui l'avaient adopté.

Ce fut en effet lorsque les nations qui avaient abattu le colosse romain se furent constituées sur le sol de son vaste empire, et que le christianisme se fut consolidé en Europe, que les églises reçurent le caractère spécial de forme et d'appropriation qu'elles ont conservé jusqu'à nous. L'apparition du style ogival, dont on peut rapporter la date environ à la même époque, eut aussi une grande influence sur ce changement. *Voy.* OGIVE et GOTHIQUE (*style*).

Sous le régime féodal du moyen-âge la puissance du clergé s'était accrue; ses dignités rivalisaient avec celles des rois; les pompes du culte l'emportaient sur l'éclat des cours. Les dispositions simples, mais modestes, des premières églises, appropriées pour des rites uniformes partout où le catholicisme naissant s'é-

tait fait jour, ne satisfaisaient plus aux distinctions hiérarchiques qui s'étaient établies, non-seulement dans le personnel du clergé, mais encore parmi les édifices à son usage, selon l'importance et la richesse des localités où ils étaient élevés. De nouvelles combinaisons devenaient donc nécessaires pour la composition des temples chrétiens.

Cependant une disposition primordiale continua d'exister dans la construction des églises : ce fut la forme cruciale, parce que, indépendamment de sa commodité pour les cérémonies, elle était en même temps la représentation symbolique du dogme principal de la religion. Quelle que fût leur grandeur, cette donnée a été plus ou moins observée dans toutes les églises qui ont été conservées jusqu'à nous.

Pour mettre nos lecteurs en état de se bien rendre compte de la configuration d'un plan d'église, nous allons énumérer les différentes parties qui entrent dans sa composition, en observant d'abord que les églises sont généralement divisées en deux classes distinctes, les *églises métropolitaines* et les *églises paroissiales*.

Les premières sont celles qui ont été bâties dans les grandes villes résidences des archevêques; on comprend aussi dans cette classe les cathédrales (*voy.*) appartenant aux chefs-lieux des diocèses où résident les évêques. C'est dans cette première série que toute la magnificence de l'architecture a été déployée. Les peuples et les rois ont rivalisé de zèle et de richesse pour y accumuler les prodiges et les chefs-d'œuvre des arts.

Les églises paroissiales ne viennent qu'en second ordre. Leur nombre varie dans les villes; elles peuvent avoir des succursales suivant l'étendue et les moyens des localités. Là aussi la foi des fidèles, et plus souvent encore l'orgueil des populations, a tout fait pour les embellir des ornements les plus somptueux.

Les parties principales que l'on doit distinguer dans une église sont, en suivant l'ordre où elles se montrent dans les édifices : 1° *le portail*, ou la façade antérieure du bâtiment, le point d'accès de l'édifice et l'endroit le plus apparent de ses dehors. C'est par sa décoration plus ou moins riche que le rang et le degré d'importance du monument s'annoncent. Son ordonnance est très variée et présente des dispositions architecturales de plusieurs genres. Comme cette partie est capitale dans la composition des édifices religieux, elle mérite d'être traitée dans un article séparé : nous renvoyons donc au mot PORTAIL.

2° *La grande nef* est l'espace intérieur où se tiennent les fidèles pendant le service divin. C'est la partie qui rappelle le plus la disposition primitive des basiliques; elle est bordée par des files de piliers formant portiques, qui communiquent à des galeries latérales nommées *bas-côtés* ou *collatéraux*. Les nefs sont quelquefois garnies de tribunes dans toute leur longueur; elles en ont toujours une située au-dessus de la porte d'entrée où généralement est placé l'orgue, faisant face au sanctuaire. Les nefs les plus élevées, c'est-à-dire celles dont les voûtes sont très élancées, sont les plus réputées; leur principale décoration consiste dans la belle ordonnance et l'éclat des vitraux qui les éclairent.

3° *La croisée* ou *transept*, galerie transversale, ordinairement de même hauteur et largeur que la grande nef, et qui, la croisant à son extrémité, donne lieu à la forme cruciale consacrée par l'usage. Dans les églises du premier rang, le transept est ouvert à ses deux bouts opposés et forme latéralement deux façades secondaires qui sont très souvent décorées avec autant de soin que le grand portail. Dans les églises de second ordre, les extrémités de la croisée sont occupées par des autels dédiés à la Vierge et au patron du lieu; ordinairement ces extrémités sont percées dans leur partie haute par des vitrages à compartiments circulaires, que l'on désigne du nom de *roses* et qui forment une des plus belles décorations de l'église.

4° *Le chœur* ou *le sanctuaire* est la partie de l'église où se tient le clergé et où l'on célèbre l'office divin. Il est situé à l'extrémité de la grande nef, dont il forme le prolongement au-delà du transept. Dans son enceinte sont rangées les

stalles des prêtres et les siéges des chantres; au fond, et vers le rond-point ou abside, est placé le maître-autel, élevé sur plusieurs marches ou gradins, afin de pouvoir être aperçu de toutes parts. Dans les grandes églises, le chœur est entouré de portiques qui sont la continuation des bas-côtés; cette disposition est favorable au développement des processions (*voy.* CHOEUR et AUTEL).

5° Enfin, dans les églises les plus complètes, les nefs, le chœur et les bas-côtés sont encore enveloppés, dans tout le pourtour de l'édifice, par un rang continu de *chapelles* dédiées aux saints et à diverses consécrations. Dans les temps de ferveur, chaque corporation de métiers acquittait les frais de construction et d'entretien d'une des chapelles de la métropole. Les familles riches ou marquantes payaient aussi fort cher l'honneur d'y faire élever des monuments funéraires. Le nombre et la richesse de ces chapelles témoignaient de la splendeur du monument et de son degré d'importance dans l'ordre hiérarchique.

Les chapelles de pourtour n'avaient pas seulement pour résultat d'accroître les revenus de la fabrique, elles avaient aussi pour leur construction un but d'utilité réelle, consistant en ce que leurs murs de séparation, ordinairement pleins et dirigés perpendiculairement à la nef, servaient de base naturelle aux éperons et contreforts qui contrebutaient les voûtes, dont l'excessive élévation exigeait ce moyen d'appui auxiliaire. Cette combinaison est constante pour tous les édifices du moyen-âge; c'est le trait caractéristique en quelque sorte de la structure des grandes cathédrales. Cette condition était obligée dans le système gothique; l'heureux effet que les architectes de cette époque en ont tiré atteste leur habileté et leur connaissance profonde de la statique des bâtiments.

Tels sont les éléments constitutifs auxquels le style ogival a prodigué ses merveilles, ou, plus exactement peut-être, que son génie introduisit dans la construction des églises; car c'est une question encore indécise de savoir si les arts ont toujours été les subordonnés des usages des temps, ou s'ils n'ont pas contribué à les faire naître, ces deux thèses pouvant être également soutenues. Quoi qu'il en soit, rien n'a surpassé la magnificence des anciennes églises chrétiennes. Tout ce que l'imagination peut se figurer de plus pompeux et de plus imposant a été réalisé dans ces admirables créations, aussi remarquables par la hardiesse de leur conception que par l'adresse de leur exécution. Disons aussi que l'esprit religieux du temps et l'enthousiasme sans bornes des populations ont bien servi le génie des artistes, et qu'il ne fallait pas moins que l'impulsion de la foi et l'ardent désir du salut offert en récompense au zèle et à la persévérance pour soutenir les peuples et les rois dans des entreprises qui absorbaient le travail et les trésors de plusieurs siècles. On conçoit au surplus cet élan, lorsqu'on se représente à la pensée tout ce qu'avaient d'entraînant et de séduisant ces magnifiques édifices au sortir de la main de l'ouvrier et dans tout l'éclat de leur splendeur, puisqu'encore aujourd'hui, dans notre siècle d'indifférence, la seule vue de leurs débris communique à l'âme les impressions les plus profondes.

Au milieu de ce mouvement universel du moyen-âge le génie français ne pouvait point rester en arrière. Les monuments de notre pays ne sont pas les moins brillants dans la nombreuse série des chefs-d'œuvre de cette époque. La place nous manquerait si nous devions énumérer toutes les églises remarquables que notre sol a vu s'élever, et notre esprit resterait en suspens s'il fallait indiquer une préférence entre toutes les beautés variées que nous aurions à décrire. Un dicton populaire les a résumées ainsi : « L'église la plus parfaite serait celle qui réunirait le portail de Reims, la nef d'Amiens, le chœur de Beauvais et le clocher de Chartres. »*

(*) A l'article AMIENS on a décrit la cathédrale de cette ville; il en sera de même aux mots REIMS, ROUEN, STRASBOURG, etc. A l'article CHARTRES, on a dû se borner à une mention très rapide du monument qui est le principal ornement de cette ville, mais qui porte encore malheureusement les tristes marques d'un incendie qui en a consumé en 1836 la magnifique charpente. *Voy.* en outre les mots CLOCHER, DÔME, COUPOLE, etc. S.

Sans doute un assemblage de cette nature, pris à la lettre, pourrait bien ne produire que le monstre d'Horace; mais cette pensée renferme avec assez de justesse l'indication des types que les monuments cités présentent comme modèles à l'admiration des connaisseurs. Nous ajouterons cependant qu'une foule d'autres édifices, à Rouen, à Strasbourg, à Paris et ailleurs, offrent aussi des beautés qui soutiendraient la comparaison avec les précédents.

Indépendamment de la distinction des églises en deux classes principales, suivant leur ordre hiérarchique, on admet encore une autre division qui se rapporte au principe général de configuration de ces édifices, savoir : les églises en croix grecque et les églises en croix latine. On comprend par ces dénominations même que la première tire son origine de la forme cruciale à branches égales, usitée dans les premières églises grecques, laquelle dérivait du placement d'une coupole au point central de la croix (*voy.*); et que la seconde doit s'entendre de la disposition cruciale à branches inégales, telle qu'elle a été appliquée par les architectes gothiques, à l'imitation des basiliques primitives.

La disposition en croix grecque, ainsi qu'elle avait été pratiquée à Sainte-Sophie de Constantinople, trouva des partisans dans les temps postérieurs. Ce fut principalement à l'époque dite de la renaissance, de 1400 à 1500, au moment où les formes de l'architecture antique furent réintroduites dans les constructions modernes, que l'on essaya de reproduire cette combinaison, qui parut favorable à l'emploi des ordres réguliers du style grec et romain. Cette pensée présida à la première conception de la fameuse église de Saint-Pierre de Rome, commencée en 1510, sous le pontificat de Jules II, par Bramante (*voy.*), dont l'idée principale fut de réaliser dans un même édifice la réunion du Panthéon de Rome et du temple dit de la Paix, deux monuments antiques dont les restes, récemment déblayés et moins défigurés qu'ils ne le sont de nos jours, avaient réveillé le goût des artistes pour les formes de l'antiquité. Le plan de Saint-Pierre, selon Bramante, n'était pas précisément une croix grecque; mais Michel-Ange qui vint après lui, l'y ramena (*voy.* Saint-Pierre).

Avant la construction de Saint-Pierre de Rome, Brunelleschi (*voy.*), habile architecte de Florence, avait déjà construit pour cette ville, en 1425, le dôme de la belle église de Sainte-Marie-des-Fleurs; mais cet édifice fait un genre à part dont nous aurons occasion de parler à l'article Florentin (*art*).

A l'exemple de la ville pontificale, les grandes villes de l'Europe voulurent avoir leur église en dôme (*voy.*), quoique sur des dimensions moindres que Saint-Pierre; plusieurs de ces édifices ont acquis de la célébrité. Sous le règne de Louis XIV, les deux Mansard (*voy.*) ont construit, à Paris, des monuments de ce genre; le premier, François Mansard, éleva, en 1645, l'église du Val-de-Grâce; le second, Jules-Hardoin Mansard, contruisit, en 1693, celle des Invalides. Dans le siècle suivant, en 1757, Soufflot (*voy.*) a commencé l'église de Sainte-Geneviève, devenue depuis le Panthéon français, auquel nous consacrerons un article particulier. Enfin nous citerons, comme l'édifice moderne le plus remarquable de l'Angleterre, l'église Saint-Paul de Londres, dont le plan primitif a été attribué à Inigo Jones, mais qui fut exécuté entièrement par le chevalier Christophe Wreen. Cet architecte introduisit dans la structure du dôme une modification particulière pour obvier à l'effort latéral de la poussée, cause principale de ruine qui a constamment menacé l'existence de ces sortes de constructions dès leur naissance.

Nous ne terminerons pas sans dire quelques mots d'une question qui a souvent divisé les opinions des artistes et du public, et qui paraîtra d'autant plus à propos dans cet article que, dans ces derniers temps, les souvenirs se sont reportés avec faveur sur le goût artistique du moyen-âge. Il s'agit de savoir jusqu'à quel point l'application de l'architecture antique à nos édifices religieux leur a été favorable, ou si son introduction n'en a pas dénaturé le caractère; autrement dit, si l'emploi des formes grecques et romaines y est convenable.

Les adversaires du système antique n'ont pas manqué d'argumenter du peu de succès que, sous le rapport de la solidité, ont eu généralement les églises en dôme comme Saint-Pierre et toutes celles qui ont été faites depuis à son imitation; ils ont aussi représenté que le caractère vierge du style ogival, né presque en même temps que le christianisme, en est en quelque sorte le langage naturel; qu'aucun autre style ne s'identifie aussi bien avec lui et ne s'harmonise mieux avec ses cérémonies mystérieuses et symboliques; qu'auprès de la variété piquante et pittoresque de l'art gothique, la régularité des ordonnances grecque et romaine est froide et monotone; qu'enfin les effets les plus heureux du style antique ne sont amenés que par des allégories tirées de la théogonie païenne, ce qui constitue pour le moins un continuel anachronisme, lorsqu'il n'en résulte pas d'incohérence choquante. De ces objections ils ont conclu que les églises chrétiennes ne pouvaient atteindre leur véritable caractère spécial, ni leur plus haut degré de magnificence, que par le genre d'architecture qui leur a été imprimé au moyen-âge.

A ces raisonnements nous répondrons qu'ils ne sont fondés que sur des considérations superficielles plus spécieuses que réelles. Nous trouverons ailleurs l'occasion de démontrer, par des inductions tirées des édifices mêmes, que les éléments de l'architecture gothique sont beaucoup moins des créations neuves qu'on ne le croit généralement, et que leur origine remonte à la belle architecture que l'on voudrait répudier. Nous ferons voir que le style ogival, à son temps d'apogée, n'a acquis ses dernières perfections que par les artistes qui avaient puisé le goût des belles formes dans les productions de l'antiquité. Pour le moment, nous nous bornerons à exprimer notre conviction qu'on ne peut se refuser à reconnaître l'impression éminemment religieuse que fait naître l'aspect des beaux temples antiques; que leur caractère sacré y est d'autant plus prononcé qu'il n'emprunte rien à des formes capricieuses et fantastiques, mais qu'il résulte de dispositions graves et majestueuses dont l'imposante unité est l'image la plus expressive de la Divinité. Certainement ce langage élevé était hors de la portée intellectuelle des masses populaires du moyen-âge, et sous ce rapport le style ogival fit preuve d'une merveilleuse adresse en se renfermant dans un système plus susceptible d'agir sur les sens que sur l'intelligence morale; mais c'est précisément en cela que la sublimité de l'art antique a dû l'emporter, lorsque, l'instruction reparaissant chez les peuples, le prestige des monuments gothiques a diminué, et que le retour aux formes rationnelles de l'antiquité est redevenu une nécessité. C'est à cette influence que les artistes supérieurs du XVe siècle ont obéi; la réaction guidée par Bramante et Michel-Ange ne fut point une vogue passagère, mais bien le résultat de leurs profondes méditations. Notre siècle rétrograderait s'il songeait à détruire l'impression donnée par ces grands maîtres.

Quant à l'argument tiré des fautes qui ont été faites jusqu'à présent dans les constructions des églises modernes, ce raisonnement ne fera pas loi dans la théorie de l'art, si l'on rapporte les faits à leur véritable cause. Nous représenterons à ce sujet que l'architecture ogivale a été pratiquée sans interruption à peu près l'espace de huit à dix siècles consécutifs : pendant cette longue période, elle a dû atteindre le degré de perfection dont elle était susceptible, tant dans sa statique que dans sa partie décorative, tandis que l'architecture antique, éteinte presque subitement à la chute de l'empire romain, n'a pu se relever que timidement en reparaissant dans un ordre de choses nouveau. On ne peut nier qu'elle n'ait été faussée à l'origine même de la renaissance, malgré le mérite éminent des artistes du temps, parce qu'il était impossible qu'elle se dégageât tout à coup des ténèbres qui l'avaient enveloppée et qu'elle ne restât pas encore longtemps influencée par le genre régnant contre lequel elle avait à lutter. Trois cents ans à peine écoulés depuis cette époque n'ont pas été suffisants pour lui restituer la fixité et le caractère spécial d'appropriation que vingt siècles au moins lui avaient

acquis dans l'antiquité : on ne doit donc pas s'étonner qu'aujourd'hui même on n'ait pas encore approfondi toutes les ressources qu'elle renferme et qu'il y ait encore de laborieuses études à faire.

Si la question qui nous occupe pouvait être indécise à l'égard des édifices de première ligne, elle serait au moins jugée pour les églises de second rang. Tout le monde convient aujourd'hui que la foi n'est plus assez ardente et que les nécessités du budget sont trop impérieuses pour permettre de renouveler les prodiges des grandes cathédrales du moyen-âge. On sait aussi que, dénués des *fioritures* élégantes qui caractérisent leur système de décoration, ces édifices perdraient beaucoup du prestige qui les environne. C'est cependant à cette extrémité que l'on serait réduit si l'on persistait à reproduire le style ogival dans nos églises de second ordre. Mais ici le style de l'architecture antique reprend son avantage, parce que ses formes, naturellement graves, se proportionnent aux effets que l'on veut produire. L'Italie a donné l'exemple de cette réforme par une multitude d'églises charmantes qui ne le cèdent en rien, pour l'appropriation et l'élégance, aux productions du moyen-âge. L'Europe moderne s'est empressée de les prendre pour modèles. C'est une voie de progrès; il n'y a point à douter qu'elle y persévérera.

On doit réclamer contre les mélanges de styles que l'on a opérés, principalement depuis la fin du règne de Louis XIII, et qui ont défiguré nos plus vénérables monuments, les uns à leur portail (*voy.* Metz), les autres à leur intérieur et jusque dans le sanctuaire. Ce n'est que depuis peu de temps que ces erreurs ont été reconnues. Nous devons rendre au gouvernement de la France la justice qui lui est due : sa sollicitude s'est appliquée à la conservation de nos anciens édifices, non moins intéressants par les faits historiques qu'ils rappellent que comme objets de comparaison pour l'étude des différentes phases de l'art. Il sera remarquable dans l'avenir qu'une époque qui semblait devoir leur être fatale ait été celle où l'on aura pris le plus de soin à les préserver contre l'action destructive du temps. Il n'est qu'un seul écueil à éviter en procédant à cet acte réparateur : c'est que le bon vouloir ne dégénère pas en un engouement irréfléchi qui n'aurait aucun fondement réel dans les idées ni dans les usages de la génération actuelle, et qui agirait en sens inverse du mouvement progressif de la civilisation moderne. J. B-t.

ÉGLISE (État de l'), *voy.* Romain (*état*).

ÉGLISE (Pères de l'), *voy.* Pères.

ÉGLOGUE. Si le contraste entre l'état d'une société et un genre de littérature était pour ce genre un motif de proscription, l'églogue devrait être rejetée de nos poétiques. Rien de plus éloigné d'une civilisation avancée que ces mœurs simples des bergers, que cette expression naïve de leurs sentiments, que ces délicieux tableaux de leurs amours, qui sont le sujet le plus ordinaire des églogues, des idylles, des *bergeries*, de tout ce que l'on connaît sous le nom de bucoliques ou de poésies pastorales.

Le nom d'églogue ne signifie proprement que choix (ἔκλογη, composé de la prép. ἐκ, et du verbe λέγω, je choisis). Depuis longtemps il est consacré à de petites pièces sur la vie champêtre, et idylle (d'εἰδύλλιον, image) n'a pas un sens différent. La nuance indiquée par Le Batteux entre l'idylle et l'églogue est chimérique.

Les règles du genre n'ont rien de compliqué. Puisque, dans ce poème, les bergers sont les principaux acteurs, que la campagne est le théâtre, que le soin des troupeaux, que les travaux du labourage ou ceux de la moisson occupent habituellement les personnages, que leurs pensées sont naïves, leurs sentiments délicats, leurs passions modérées; en un mot, puisque l'on y peint une nature primitive, idéale, reflet consolant d'une époque imaginaire, la scène doit être choisie et décrite avec goût, appropriée à la teinte qu'aura le sujet; l'action sera vraisemblable, le langage des acteurs conforme à la nature; la simplicité du style se relèvera par des images qui seront empruntées aux objets familiers à ceux que l'on fera parler, aux habitudes de leur vie, à des circonstances qui révèleront le calme ou les émotions de leur âme. Deux

écueils sont à éviter : la recherche, l'affectation, le bel-esprit, et le bas, le trivial, l'ignoble. Il nous parait, du reste, bien superflu de retracer toutes les règles de la poésie pastorale, genre froidement cultivé depuis la renaissance des lettres jusqu'à la fin du siècle dernier, et qui n'a rien produit de saillant parmi nous. Les Allemands ont été mieux inspirés, soit dans les courtes idylles, soit dans les grandes compositions bucoliques (*voy.* ce mot). J. T-v-s.

EGMONT (COMTES D'). Le château d'Egmont, au bourg appelé de même, situé à quelques lieues d'Alcmaër, dans la Nord-Hollande, a donné son nom à l'illustre famille des seigneurs, puis comtes d'Egmont. Les insurgés des Pays-Bas détruisirent cette place au XVIe siècle, pour se venger de ce que Lamoral, comte d'Egmont, les avait abandonnés pour soutenir le duc d'Albe, qui pourtant lui fit trancher la tête, comme on le verra plus bas, et de ce que ses fils, au lieu de venger la mort de leur père, restèrent attachés à l'Espagne. Quelques généalogistes ont prétendu faire descendre les comtes d'Egmont des anciens rois ou ducs de Frise, mais cette origine est fabuleuse. Ce qu'il y a de certain, c'est que les ancêtres des seigneurs d'Egmont furent les avoués de l'abbaye d'Egmont, fondée au Xe siècle par Thierry Ier, comte de Hollande, à une lieue seulement du château d'Egmont, et qui fut ruinée aussi dans les révolutions des Pays-Bas.

Nous passons sous silence les premiers seigneurs d'Egmont, leur histoire n'offrant qu'un médiocre intérêt ; nous nous bornerons à noter, à l'occasion de Guillaume II, que l'on trouve mentionné comme seigneur d'Egmont en 1276, qu'un acte contemporain prouve que les seigneurs d'Egmont, quoique vassaux et dépendants des comtes de Hollande, étaient souverains à certains égards. Mais toute cette période est encore remplie de difficultés généalogiques et chronologiques. En 1409, JEAN II devint seigneur d'Egmont. Il fut surnommé *aux sonnettes* (en flamand *met de bellen*), parce que dans les combats il portait sur son habit plusieurs petites sonnettes d'argent, afin que, dans le fort de la mêlée, si ses soldats ne le voyaient pas, ils pussent du moins entendre qu'il n'était pas loin d'eux. Comme son père, il eut des contestations avec l'abbé d'Egmont au sujet de la juridiction sur certaines terres. Son mariage avec Marie d'Arkel, nièce de Renaud, duc de Gueldre, l'engagea, de même que son frère Guillaume, à refuser au comte de Hollande le service dans la guerre que celui-ci eut à soutenir contre Jean d'Arkel et le duc de Gueldre. Les deux d'Egmont formèrent même le projet d'enlever le comte de Hollande et de le livrer au duc de Gueldre. Jean d'Arkel, ayant été livré au comte par quelques seigneurs hollandais qui l'avaient enlevé en 1415, avoua le complot ; l'indignation de la noblesse et du peuple éclata contre les d'Egmont. Le conseil les déclara coupables de haute-trahison, confisqua leurs biens et les condamna à avoir la tête tranchée. Jean se réfugia avec son fils dans le château d'Ysselstein, dont les habitants refusèrent de le livrer au comte de Hollande Guillaume VI. Enfin, par un accommodement, les deux frères consentirent à quitter le pays et à n'y rentrer jamais qu'avec le consentement du comte, qui s'engagea à leur payer une pension. Après la mort de Guillaume VI (1417), les deux d'Egmont, profitant de leurs intelligences dans un pays qui leur avait appartenu, surprirent le chateau d'Ysselstein ; mais la comtesse Jacqueline le fit presque aussitôt assiéger, le força de se rendre et permit aux habitants d'Utrecht de le démolir. Cependant Jean d'Egmont s'était rendu à Dordrecht auprès de Jean de Bavière, oncle de Jacqueline, qui s'y était fait proclamer *ruward* ou régent de la Hollande. Peu après, d'Egmont surprit Gorcum, que la comtesse ne tarda pas à reprendre. Jean y fut fait prisonnier; mais sa captivité ne fut pas longue, et par un article de l'accommodement fait en 1419 entre la comtesse de Hollande et Jean de Bavière, il fut stipulé que les d'Egmont pourraient revenir en sûreté en Hollande un mois après la date du traité. Ils restaient cependant exclus de leur patrimoine, et ils firent alors une guerre de brigandage aux villes et aux seigneurs du voisinage, jusqu'en 1421, époque où Jean de Bavière rétablit

Jean dans la seigneurie d'Egmont et déchargea ses sujets de l'hommage qu'ils avaient prêté à Guillaume VI et à Jacqueline. En 1422, Jean de Bavière s'engagea à le faire entrer en possession du duché de Gueldre, dans le cas où le duc viendrait à mourir. En 1423, Jean d'Egmont vit en effet les états de Gueldre et de Zutphen reconnaître son fils aîné Arnould pour leur souverain, et fut nommé son tuteur pour gouverner le pays pendant les treize années suivantes. Dans cette même année 1423, Jean et ses descendants furent élevés au rang de comtes par l'empereur Sigismond ; mais la seigneurie d'Egmont ne fut réellement érigée en comté que l'an 1486. Après la mort de Jean de Bavière, arrivée l'an 1425, Jean d'Egmont aida Philippe, duc de Bourgogne, auquel Jean avait, par son testament, cédé ses droits, à se mettre en possession du gouvernement de la Hollande. Il se trouva l'année suivante à la bataille de Brouwershaven, où les Anglais venus au secours de la comtesse Jacqueline furent défaits. Le reste de sa vie fut rempli par divers arrangements avec les souverains de la Hollande et par des démêlés très vifs avec l'abbé d'Egmont. Il mourut en 1452. Jean III, un de ses successeurs, fut créé chevalier de la Toison-d'Or ; en 1484 il avait été fait stathouder de Hollande et de Zélande par Maximilien, sur la demande des Hollandais eux-mêmes.

Le plus illustre des comtes d'Egmont fut Lamoral, prince de Gavre, baron de Fiennes, etc. Fils de Jean IV, il naquit en 1522, accompagna Charles-Quint dans son expédition d'Alger en 1541, et, deux ans après, fut nommé chevalier de la Toison-d'Or avec ce même duc d'Albe qui plus tard le fit périr sur l'échafaud. Philippe II le créa général de cavalerie. Il se signala dans les guerres de l'Espagne contre la France aux batailles de Saint-Quentin (1557) et de Gravelines (1558). Ses richesses étaient considérables, sa naissance illustre, ses services éclatants, ses alliances puissantes ; car il avait épousé Sabine, comtesse palatine, plus tard duchesse de Bavière. Il appuya les premiers troubles des Pays-Bas, tout en engageant Marguerite de Parme à une grande modération. L'insurrection prit un caractère plus violent après l'arrivée du cruel duc d'Albe. Celui-ci fit tomber sous la hache du bourreau les têtes les plus illustres des Pays-Bas. Les comtes d'Egmont et de Horn furent eux-mêmes arrêtés, enfermés pendant neuf mois dans la citadelle de Gand, puis amenés à Bruxelles par dix compagnies espagnoles et un détachement de cavalerie. En vain l'Empereur, les villes libres d'Allemagne et les personnages les plus élevés sollicitèrent la grâce de ces deux seigneurs; en vain la sœur de Horn et la femme de Lamoral firent retentir l'Europe de leur douleur : le duc d'Albe rendit la fatale sentence. Depuis longtemps il haïssait Egmont : aussi fut-il sourd aux prières du vertueux évêque d'Ypres, Martin Rithove, qu'il avait mandé pour confesser les deux comtes, et qui, suppliant, à genoux, les yeux mouillés de larmes, le conjurait de leur laisser la vie. Egmont se prépara à la mort avec un admirable courage. Il écrivit à Philippe II, en français, une lettre pleine de noblesse et de dignité; une autre à sa femme, où respirent les sentiments les plus touchants; et, pour ne pas *donner à son âme le temps de tomber dans le désespoir*, il demanda qu'on ne différât point son exécution. Il mourut avec un courage digne de sa vie, à l'âge de 40 ans. Sa mort* et celle du comte de Horn, exécuté le même jour et immédiatement après lui, furent comme le signal d'une révolte générale que suivirent trente ans d'une guerre acharnée. Le fils de Lamoral, Philippe d'Egmont, resta fidèle à Philippe II, le servit en France dans les guerres de la Ligue, et insulta à la mémoire de son père par des paroles dignes de l'esprit qui animait le *démon du Midi* et ses agents. La famille d'Egmont s'éteignit dans la personne du comte Procope-François d'Egmont, mort en 1707, général de cavalerie en Espagne et brigadier des armées françaises.

Il y eut une branche d'Egmont-Buren, qui n'est pas assez importante pour que nous en parlions ici. Quant à l'autre branche de la maison d'Egmont, qui fournit des maîtres à la province de Guel-

(*) On sait que Gœthe en a fait le sujet d'un drame plein d'émotions et d'intérêt historique. S.

dre, nous aurons l'occasion d'y revenir ailleurs. A. S-R.

ÉGOISME (d'*ego*, je, moi)*. La conscience du moi, ou l'affirmation réfléchie de soi-même, constitue l'égoïsme *psychologique*, fondement de tous les autres. On peut distinguer autant de sortes d'égoïsmes qu'il y a d'ordres de conceptions divers; mais le caractère commun de toutes ces sortes d'égoïsmes consiste, comme on voit, à se faire centre de tout ce qu'on ne peut ni nier ni absorber, afin de tout subordonner à soi et de réduire, autant qu'on le peut, les existences et le mérite qui nous sont étrangers à la condition de n'être plus, pour ainsi dire, que par nous ou du moins pour nous. C'est ainsi que l'égoïste logique, loin de soumettre son jugement et sa façon de penser au jugement d'autrui, se fait juge sans appel des opinions des autres. C'est ainsi que l'égoïste æsthétique, en se retranchant, par un reste de pudeur, derrière le mot de critique, condamne tout ce qui n'est pas de lui, ne reconnait de goût que le sien ou celui qui l'imite, et qui dès lors n'est que comme la continuation, la multiplication ou le reflet du sien propre. Nous disons qu'il se retranche derrière le mot de critique et non derrière la critique même : en effet, il n'y a plus de critique pour lui, rien ne pouvant être bien que son œuvre directe ou indirecte. C'est ainsi encore que l'égoïste moral ne reconnait d'autres vertus que celles qu'il pratique; accuse les uns d'hypocrisie, les autres d'impiété, et, s'érigeant en juge suprême des consciences, veut trouver tout le monde coupable hors lui seul. Tel est cet *orgueil de la vertu* que Bossuet dit avec raison n'être pas le moins dangereux; c'est cet orgueil qui a mis au monde l'intolérance, et qui, uni à l'ignorance, à la superstition et à la peur, a procréé le monstre appelé fanatisme. C'est ainsi encore que l'égoïste juridique ne reconnaît de droits qu'à lui seul et immolerait sans peine et sans regret le reste de l'humanité sur l'autel qu'il s'est élevé de ses propres mains. Enfin l'égarement de l'égoïsme semble pouvoir aller jusqu'à nier tout ce qui n'est pas lui, jusqu'à s'ériger, quoique contradictoirement, en être absolu, et à n'accorder l'existence à quelque autre chose que ce puisse être qu'autant, en tant et pour le temps qu'elle est pensée par lui. C'est l'égoïsme spéculatif et métaphysique, le plus élevé possible, et dont un raisonneur conséquent ferait dériver tous les autres.

Il y aurait de très curieuses observations à faire sur les formes égoïstiques et pluralistiques du langage; on trouverait là une partie de l'histoire des mœurs des nations. Ici comme ailleurs la langue est le miroir de la pensée.

Tout odieux que soit l'égoïsme, il faudra prendre garde d'être injuste envers lui. Il était nécessaire pour la conservation et le développement de l'individu chargé en partie de sa destinée, tel que l'homme. C'est d'ailleurs une loi de notre nature dont nous ne pouvons nous accuser, et à l'égard de laquelle nous sommes dispensés de nous absoudre. Mais nous pouvons mal entendre cette loi, nous pouvons faire agir ce mobile en dehors de sa véritable sphère, et dès lors commence notre responsabilité. On a souvent confondu, en morale, les deux points de vue dont nous parlons. Il serait mieux peut-être de n'appeler *égoïsme* que l'amour de soi, réfléchi, exclusif et injuste, et d'appeler amour de soi, dans le sens propre, ce qu'il y a d'instinctif et de nécessaire dans la concentration sur nous-mêmes. L'amour de soi, ainsi entendu, est le fait de la nature seule; il est fatal, irréfléchi, et s'exprime par deux forces ou deux tendances constantes, le désir et l'aversion. Ces deux tendances, quoique opposées de direction, puisque l'une attire et que l'autre repousse, ont cependant un même but, savoir, le bien-être positif ou négatif. *Voy.* PASSION. J[h] T.

L'ÉGOÏSTE est celui qui fait de sa personne l'objet de son amour exclusif et une espèce de culte, sacrilége aux yeux

(*) Ce mot, d'un sens clair, est aussi bien formé (*ego* avec la terminaison *ismus*); celui d'*égotisme* au contraire ne l'est point. Récemment forgé et mis en vogue, il doit exprimer une nuance de l'égoïsme : celui-ci rapporte tout au moi, et pour désigner la qualité de toujours s'occuper du moi, de toujours en parler et de l'exalter habituellement, un mot nouveau a paru nécessaire. *Voy.* PERSONNALITÉ, VANITÉ, etc. J. H. S.

de la religion et de la morale. L'égoïste ne suit point le précepte divin qui veut que nous fassions pour autrui ce que nous voulons qui soit fait pour nous-mêmes; il croit, au contraire, que tout lui est dû, et ne croit rien devoir à qui que ce soit. S'il pratique le bien, ce n'est jamais que dans un but d'intérêt personnel; s'il s'abstient du mal, ce n'est que lorsqu'il ne peut le faire servir à son utilité. Le plus grand bien d'autrui lui est odieux s'il y trouve pour lui-même le moindre préjudice. Au contraire, le plus léger avantage personnel le rend indifférent au plus grand mal d'autrui. En un mot, de ses rapports avec l'humanité il fait deux parts : l'une où tout est bénéfice pour lui, l'autre où tout est perte pour ses semblables.

On vient de le dire, l'égoïsme, trop souvent confondu avec l'*amour-propre* (*voy.*), n'est que l'exagération vicieuse de ce principe moral en soi-même, de ce sentiment le plus naturel au cœur de l'homme, où Dieu l'a placé lui-même comme la sauvegarde de notre conservation. L'orgueil se joint presque toujours à l'égoïsme, et alors il se manifeste par les plus choquantes démonstrations de cette haute opinion de soi-même, en état constant d'hostilité avec l'amour-propre d'autrui. Chez quelques individus, l'égoïsme est une disposition instinctive, sans calcul, sans conscience de son iniquité, produit malfaisant d'une nature perverse. L'influence de ce principe et de son résultat étant toute contraire aux intérêts généraux de l'humanité, aux lois d'équité que la Providence a imposées aux hommes dans le partage des biens qu'elle leur a accordés, des charges auxquelles elle les a soumis, il en résulte que le caractère essentiel de ce vice est la malveillance fondée sur l'injustice. Mais ce qui peut rendre l'égoïsme encore plus odieux, c'est de lui voir emprunter les formes de la bienveillance et de la philanthropie. La perfection du savoir-faire de la part de l'égoïste, c'est de se faire remercier des services qu'il n'a pas voulu rendre et même de ceux qu'on lui a rendus. Il est fâcheux d'avoir à reconnaître qu'un si vil charlatanisme fait encore tous les jours des dupes, et trouve des complaisants et des apologistes.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous considérons ici l'égoïste dans un sens absolu. Ce caractère admet de nombreuses nuances, et son action est souvent restreinte à certains penchants qui n'en font plus qu'un vice local; mais, pris dans la plus large acception du mot, l'égoïsme est un vice en qui se trouve renfermé le germe de tous les autres, un principe dissolvant de l'ordre social. L'égoïste complet est l'ennemi radical de tous ses semblables, et c'est de lui surtout que l'Écriture a eu raison de dire : *le méchant sera seul.*

Il est à regretter que Molière n'ait pas fait en grand le portrait de l'égoïste. L'athée D. Juan, l'hypocrite Tartufe, l'avare Harpagon sont d'admirables variétés de ce type primordial. Fabre d'Églantine a rempli avec un rare bonheur cette lacune dans *le Philinte de Molière*. Cailhava a donné, en 1777, une comédie en cinq actes et en vers, intitulée *l'Égoïsme*. Le même sujet a été traité par le poète Barthe, sous le titre de *l'Homme personnel*. On a retenu, à l'occasion de cette pièce, reçue et non représentée, un fait assez piquant. Barthe, connu par sa fatuité littéraire encore plus que par son talent, força son ami Colardeau, dangereusement malade, à entendre la lecture de *l'Homme personnel*. « Il y manque un trait de caractère, dit Colardeau à Barthe lorsqu'il eut fini : c'est celui d'un auteur qui vient lire une comédie en cinq actes à son ami au lit de mort. » Effectivement, Colardeau mourut peu de jours après. P. A. V.

ÉGOSPOTAMOS, *voy.* ÆGOSPOTAMOS.

ÉGOUT (archit.). De toutes les constructions élevées pour le bien public, les égouts sont, sans contredit, dans les grandes villes, les plus utiles; car, sans eux, point de salubrité. Les Romains le comprirent bien ainsi, puisque Rome, presque à sa naissance, vit élever sous Tarquin-l'Ancien la *cloaca maxima* dont on voit encore des restes imposants près de l'arc de Janus Quadrifrons à Rome. Cet égout, par sa grandeur et son luxe de matériaux, surpasse toutes nos constructions modernes de ce genre (*voy.* CLOAQUE).

Paris est la capitale où le système des égouts, sans être des mieux entendus, est le plus en faveur. Depuis la révolution de juillet 1830 surtout, l'administration municipale de la ville a pensé que les travaux de la plus grande importance pour une capitale populeuse étaient ceux qui avaient pour objet de l'assainir : aussi presque tous les points de la ville sont-ils sillonnés d'égouts. Ces constructions toutes en meulières hourdées avec mortier hydraulique se composent d'un *radier* ou lit portant sur une forme en béton (*voy.*); elles sont fermées par une voûte en plein cintre portant sur deux petits murs latéraux. De distance en distance sont des regards pour la chute des eaux et des immondices ainsi que pour le service du curage.

Le principal défaut de la disposition des égouts de Paris, c'est qu'elle ne leur permet de recevoir les eaux ménagères qu'après qu'elles ont parcouru à découvert les ruisseaux des rues. A Londres, au contraire, il existe en général un égout principal au milieu de la rue, dans lequel vont se rendre directement des maisons, et par un conduit sous la chaussée, toutes les eaux ménagères et même les matières des latrines.

Il est facile de concevoir combien ce système est préférable pour la salubrité : aussi ne voit-on pas à Londres le sable des pavages noir et infect comme il l'est toujours à Paris.

D'après un système proposé pour cette dernière capitale, et qui n'est qu'une modification de celui qu'on suit à Londres, on construirait le long des maisons une ligne d'egoûts sous les trottoirs, de manière à ce que les eaux ménagères, pluviales et des latrines se rendissent directement dans les egouts. Les rues seraient pavées en chaussées sans ruisseaux latéraux, les eaux pluviales se rendant immédiatement dans les égoûts par des ouvertures pratiquées dans le côté de la bordure des trottoirs. Ce système offre une foule d'avantages, mais il est dispendieux; en outre, il ne convient réellement que dans les rues où toutes les maisons sont bâties sur l'alignement; car, dans le cas contraire, si une maison venait à reculer considérablement, elle serait privée de l'avantage d'avoir son égout contigu et serait alors obligée de faire un petit canal d'embranchement pour aller le regagner.

Dans les égouts des villes, on place souvent les conduites d'eaux sur des chevalets en fer, ou encore sur des corbeaux en pierre scellés dans les murs latéraux.

Égout est aussi un terme d'architecture qui signifie le bord saillant d'une couverture en tuiles ou en ardoises. Ant. D.

ÉGOUT (hygiène publique). Les égouts, une fois établis d'après les règles d'une architecture éclairée, doivent être encore considérés sous le rapport de l'influence qu'ils exercent sur la santé des personnes qui habitent au voisinage et de celles qui sont employées à leur service. Sans parler ici des égouts découverts, dont le système vicieux est complétement abandonné, nous devons examiner les égouts qui sont maintenant en usage et dont ceux de la ville de Paris présentent un modèle des plus remarquables. Nous emprunterons cet article au travail si complet et si consciencieux de Parent-Duchatelet.

La nature des substances que charrient habituellement les égouts explique facilement et les émanations qui s'en exhalent et les dépôts abondants qui encroûtent les parois et le sol, et qui s'opposent quelquefois même au cours des liquides. L'eau des égouts, contenant beaucoup de matières animales dans un état de décomposition continuelle, laisse exhaler de l'ammoniaque, de l'hydrogène sulfuré, de l'hydrogène carboné; en outre, il y règne des odeurs dont la cause n'a pas encore été chimiquement démontrée, savoir : l'odeur putride, celle de vacherie, etc. La température qui y règne varie suivant diverses circonstances et devient quelquefois assez élevée pour être pénible aux ouvriers chargés du curage.

Cette opération est d'autant plus difficile que les égouts manquent généralement de la pente qui conviendrait. On est obligé de remédier à ce défaut, tant en accumulant l'eau par des barrages pour la lâcher ensuite avec force, qu'en râtissant à bras d'hommes le sol de l'égout pour entraîner le dépôt boueux qui le recouvre. Pendant ce travail, les ouvriers sont soumis à des causes d'asphyxie sem-

blables à celle des fosses d'aisance, causes d'autant plus puissantes que les égouts sont plus rarement curés et lavés. La multiplication des fontaines dans Paris et la grande quantité d'eau qu'elles versent sur la voie publique contribueront puissamment à l'assainissement des égouts en entraînant avec plus de rapidité les matières vers la rivière. L'eau de la Seine sera moins altérée qu'elle ne l'était précédemment, parce que les matières étrangères n'y arriveront plus en si grandes masses à la fois.

Ce qui précède n'est relatif qu'aux égouts dans leur état ordinaire; mais il arrive des moments où, par suite de la rétention des matières ordinaires ou de l'arrivée de certaines substances plus putrescibles, les égouts deviennent infectés de telle sorte qu'on ne peut y pénétrer qu'avec beaucoup de danger. Il est fréquent alors d'y observer l'asphyxie des fosses d'aisance, connue sous le nom de *plomb* (*voy.* ce mot).

Néanmoins, et malgré l'opinion que le séjour des égouts devrait être fort nuisible, il est à remarquer que les *égoutiers* jouissent en général d'une bonne santé, que plusieurs d'entre eux parviennent même à un âge avancé; ils sont d'ailleurs exposés à des accidents fâcheux, savoir, outre l'asphyxie, à être noyés par les orages qui, souvent, remplissent les voûtes avant que les ouvriers aient pu atteindre les regards de sortie. Quelquefois aussi ils sont affectés d'une inflammation des paupières et de la conjonctive oculaire. Ce qui n'est pas moins intéressant à considérer, c'est que, malgré le dégoût que peut inspirer cette profession et la modicité du salaire, elle est exercée, à Paris au moins, par des hommes généralement honnêtes et assez éclairés, sachant presque tous lire, écrire et même rédiger un rapport. « C'est à cette éducation première, dit Parent-Duchatelet, que ces « ouvriers doivent leur conservation; car « ils ne s'exposent pas inutilement au « danger comme font les autres ouvriers;... « ils rendent très rares des accidents qui, « sans les précautions qu'ils prennent, « pourraient être très fréquents. »

Si les égouts agissent sur la santé des personnes qui y pénètrent, ils ne sauraient être sans influence sur les habitations qui les avoisinent. Pour s'en faire une idée, il suffit de savoir que, dans l'égout latéral au canal Saint-Martin seulement, se rendent le sang, le fumier et les menus débris provenant de l'abattage de 132,332 animaux, plus 1,937 livres de sulfure de potasse employée pour les bains de l'hôpital Saint-Louis; enfin 897,750 pieds cubes d'urines saturées de matières fécales envoyées par la voirie de Montfaucon.

Il faudrait pouvoir lire le travail de Parent-Duchatelet sur le curage et l'assainissement des égouts de Paris pour se faire une juste idée de l'immense intérêt qui s'attache à un sujet que beaucoup de personnes regarderaient peut-être comme indigne de leur attention. F. R.

ÉGYPTE (géographie générale). Dans le commencement de son voyage en Égypte, Volney a très habilement dépeint la surprise d'un Européen qui, n'ayant jamais voyagé en Orient et parti du port de Marseille, se trouve transporté à Alexandrie. Au lieu de nos visages nus, de nos habits courts et serrés, il regarde avec surprise ces visages brûlés, armés de barbe et de moustaches; cet amas d'étoffe roulée en plis sur une tête rase; ce long vêtement qui, tombant du cou aux talons, voile le corps plutôt qu'il ne l'habille; ces hideux fantômes ambulants qui, sous une draperie d'une seule pièce, ne montrent d'humain que deux yeux de femmes; et ces chameaux qui portent l'eau dans des seaux de cuir, et ces ânes sellés et bridés qui transportent légèrement leur cavalier en pantoufles. Mais, suivant nous, l'étonnement du voyageur serait bien plus grand si, après avoir quitté la France au mois de décembre, lorsque la terre était couverte de neige, les rivières immobiles et enchaînées par les glaces, des affaires de commerce l'avaient rapidement conduit dans la mer Rouge; s'il abordait vis-à-vis l'île de Yamb (Djézira-el-Djimal) pour se diriger vers le Nil et de là descendre ce fleuve afin d'arriver à Alexandrie. Il traverserait d'abord un désert aride et quelques vallées qui, semblables au lit desséché des torrents, ne présentent que des sables et des cailloux; il trouverait à

de grandes distances des puits d'eau saumâtre; partout la solitude, partout la stérilité. Mais aussitôt qu'il serait entré en Égypte, et des deux côtés du fleuve dont il aurait suivi les bords, il verrait une prairie sans fin, un champ de fleurs et de verdure continu, de magnifiques ruines, des colonnes d'une grosseur et d'une élévation extraordinaires, des débris de temples qui semblent avoir été construits par des géants, des statues colossales, des pyramides, masses énormes: ces objets produiraient sur lui cette impression de surprise et d'admiration dont on vit pénétrés les plus ignorants soldats de nos armées qui les contemplèrent pour la première fois. Quand notre voyageur pourrait en distraire ses yeux, il apercevrait d'autres ruines qui lui retracent les élégants édifices de la Grèce; puis les voûtes en ogives du moyen âge des temples chrétiens ou mahométans; et à côté de ces restes d'architecture de tant d'époques et de tant de nations, nombreux et irrécusables témoignages d'une splendeur passée, il apercevrait les misérables constructions modernes bâties en briques. Du milieu de ces habitations écrasées et de ces murs bruns et en talus, il distinguerait les minarets en pierre, avec leurs longues aiguilles blanches qui percent au-dessus des têtes verdoyantes des sycomores et des palmiers. Notre voyageur traverserait ces villages, qui tous se ressemblent et présentent une population nombreuse et animée; il visiterait six grandes villes qui sont les centres d'un commerce actif. La grande quantité et la diversité des bestiaux, les bœufs, les buffles, les chameaux, les dromadaires, les chevaux, les chèvres, les moutons, lui prouveraient l'état florissant de l'agriculture; les champs de blé, de dourah, d'orge, de lin, de chanvre, de carthame, de coton du Brésil, lui indiqueraient les principaux produits du pays; et il trouverait partout cet arbre si utile pour les constructions, le dattier, projetant sur le sol son ombre pâle et incertaine, et le nopal ou raquette épineuse, formant des clôtures semblables à de hautes murailles. La diversité des habitants ne serait pas pour notre voyageur un moindre sujet de curiosité et d'observation que l'aspect d'une nature si singulière, que la vue de ruines aussi imposantes: d'abord les Turcs dominateurs, qui forment le plus petit nombre, mais qui possèdent l'autorité, les richesses et les hauts emplois civils et militaires, classe arrogante et exigeante; puis les Arabes, composant la masse principale de la population, attachés à la glèbe, fellahs ou cultivateurs, ou s'élevant par une éducation meilleure aux emplois de moufti, de cadi, de malem, c'est-à-dire de prêtres, de juges de paix et d'écrivains; puis les Bédouins, pasteurs ou guerriers, qui dressent leurs tentes sur la lisière du désert, couverts de leur *barakan* ou manteau de laine blanche, tissu par eux-mêmes, drapé avec élégance autour de leur corps bien conformé; puis les Coptes chrétiens, qui conservent encore, par leur langue écrite et par leur visage de mulâtre, de la ressemblance avec les races de l'antique Égypte, tels que les nombreux monuments de ce pays nous les font connaître, classe avilie, intrigante et perfide; enfin les Juifs et les Arméniens, commerçants et artisans. A cette population déjà si mêlée, se mêlent encore des esclaves amenés d'Abyssinie et de l'intérieur de l'Afrique, et un petit nombre de belles Asiatiques, transportées de la Circassie et de la Géorgie. Dans les grandes villes se voient des *Franks*, c'est-à dire un mélange de toutes les nations de l'Europe, Français, Italiens, Anglais, Allemands, que le commerce, la curiosité, ou des motifs divers y conduisent, qui y résident ou ne font qu'y passer. Parmi eux sont les renégats, qui ont quitté Jésus-Christ pour Mahomet et restent toujours également suspects aux chrétiens et aux mahométans. — Si le voyageur, enfin arrivé à Alexandrie après avoir traversé et examiné toute l'Égypte, recherchait quelles sont les causes qui rendent ce pays si extraordinaire et en font un pays unique dans le monde, il trouverait que toutes ces causes se rattachent à un seul fait unique aussi dans le monde: à la position géographique et à la constitution physique d'une contrée placée entre deux grands continents; à son climat des tropiques; à son isolement entre des déserts et la mer; aux

inondations régulières et périodiques de son fleuve. Voilà ce qui explique pourquoi l'existence des nations barbares, vivant uniquement de la chasse, de la pêche ou de l'éducation des bestiaux, n'a jamais été possible en Égypte; pourquoi l'homme, favorisé par la fécondité du sol et des arrosements naturels, a dû se livrer à l'agriculture plutôt que dans aucun autre pays; et comment, avec l'agriculture, sont nées les sociétés régulières et se sont développés les sciences, les arts et tous les prodiges dont sont capables les nations fortement constituées. Voilà ce qui explique comment, sous un chef habile, l'Égypte aujourd'hui prospère par le despotisme et le monopole du gouvernement, ainsi qu'au temps des Pharaons; pourquoi, après avoir été affranchie de l'anarchie militaire des Mamelouks, et malgré sa superficie étroite et peu étendue, qui n'a jamais pu admettre une très grande population, elle a fait subir, comme au temps des Pharaons, le pouvoir de ses armes aux peuples de l'Asie qui l'avoisinent; pourquoi elle étend encore, comme dans les siècles reculés de sa puissance et de sa gloire, sa domination ou son influence politique dans toutes les régions qui l'environnent, en Syrie, en Arabie, en Abyssinie, en Nubie, dans le Kordofan, dans les oasis des déserts et parmi les tribus qui habitent les rivages de la mer Rouge.

Ainsi les considérations géographiques, si utiles et si négligées dans l'étude de l'histoire, sont pour l'Égypte d'une telle importance qu'elles dominent toutes les autres. Tâchons donc, autant que le permet le cadre resserré auquel nous sommes assujettis, de présenter les principaux traits de la géographie de ce singulier pays.

L'Égypte n'est que la partie inférieure du cours du Nil resserrée sur une longueur de six degrés du sud au nord, par deux chaînes de montagnes qui s'élargissent à un degré et demi de la côte, et dont l'évasement laisse un espace suffisant au fleuve pour former un large delta (*voy.*). Les deux chaînes parallèles de cette longue et étroite vallée où coule le Nil, offrent des gorges ou passages par où l'on se rend, en traversant des plaines stériles, couvertes de sable et bordées de rochers, soit à l'est, sur les rivages arides de la mer Rouge, à Suez ou à Cosseïr, soit à l'ouest, dans les déserts de l'intérieur de l'Afrique et les oasis qui s'y trouvent. La chaîne occidentale, un peu au-delà du 29e degré de latitude, s'arrondit en une vallée circulaire, dont le lac Keryoun occupe le fond. Cette vallée forme le délicieux pays de Fayoum, qui est à l'Égypte ce que le Kachmyr est à l'Inde. La vallée du Nil est bombée dans son milieu, c'est-à-dire qu'elle présente dans sa partie cultivable une disposition inverse de celle de la plupart des vallées; les nivellements donnent partout, pour sa section transversale, une courbe légèrement convexe, ayant dans le milieu une échancrure profonde, réceptacle des eaux du Nil dans les basses eaux. De cette disposition il résulte que, dès que le fleuve s'élève, il peut submerger la totalité du pays cultivé. Nombre infini de gorges et de petites vallées latérales, qui entrecoupent les deux chaînes de la grande vallée, s'inclinent toutes (à l'exception de celles du Fayoum) vers le fleuve, et y versent la petite quantité d'eau qui tombe dans les déserts voisins. C'est à son fleuve que ce pays doit sa fertilité, son existence; privée presque entièrement des secours de ces pluies bienfaisantes qui fécondent les contrées que brûle le soleil, l'Égypte, sans les inondations périodiques du Nil, ressemblerait aux déserts qui l'environnent; et tandis que la grande crue des eaux, par la seule force du courant, entraîne, lors de l'équinoxe d'automne, les navires depuis les cataractes jusqu'aux embouchures du Delta, les vents du Nord, toujours très violents à cette époque, permettent, par le moyen de voiles, de remonter depuis le Delta jusqu'aux cataractes avec une rapidité égale. Ainsi l'échange et le transport des denrées, et de toutes les productions qui sont des bienfaits du Nil, s'exécutent encore par son moyen, sans le pénible travail des grandes routes, sans le coûteux entretien des animaux de trait. La crue du Nil commence vers la fin de juin, et augmente jusqu'en septembre, époque à la-

quelle elle atteint sa plus haute élévation; les eaux restent ensuite stationnaires, puis diminuent avec lenteur, déposant sur le sol un limon qui le féconde. Vers la fin de septembre, on commence à mettre les terres en culture. Ainsi l'Égypte n'est, rigoureusement parlant, que le lit du Nil rempli chaque année à l'époque de sa plus grande crue; là où les eaux du fleuve ne peuvent parvenir, ce n'est plus l'Égypte, c'est le désert : la limite est tranchée nettement, c'est un sol absolument différent, non-seulement toujours sec et inculte, mais incapable de fécondité, quand bien même les eaux du ciel viendraient suppléer à celles du fleuve. De là résulte partout un aspect d'une monotonie fatigante : c'est partout un sol plat, coupé par des canaux, inondé pendant trois mois, fangeux et verdoyant pendant trois autres mois, poudreux et gercé le reste de l'année. Cependant les riants environs d'Assouan, les eaux du lac Kerioum, celles des lagunes de la côte, ces champs fertiles qui produisent tout ce qui est nécessaire et agréable à la vie, ces fleurs de tous les mois, ces fruits de toutes les saisons, ces bosquets d'orangers et de citronniers qui exhalent un parfum exquis, l'ombre protectrice des palmiers, des dattiers, des sycomores, et le cours majestueux du Nil qui, après avoir inondé et fertilisé une immense étendue de terrain, descend comme à regret vers la mer au sein de laquelle il se perd, dédommagent en partie de la variété des aspects que l'on trouve dans des contrées moins fertiles. *Voy.* NIL.

La chaleur est grande en Égypte; le soleil y étincelle sur l'azur d'un ciel presque toujours sans nuages; mais des vents plus ou moins forts rafraîchissent l'air, quand ils ne viennent pas du sud, d'où souffle le redoutable *khamsin*. C'est à ce vent pestilentiel, à la froideur des nuits, que l'on doit attribuer plusieurs maladies qui paraissent endémiques et particulières au climat de l'Égypte : la peste, l'ophthalmie, la lèpre, l'éléphantiasis, le tétanos traumatique. Mais un pays qui diffère du nord au sud de six degrés en latitude a nécessairement dans ses différentes parties une température très inégale. Dans le nord, à Alexandrie et à Damiette, le thermomètre descend, en hiver, jusqu'à 2 ou 3° au-dessus de zéro (Réaumur); dans l'été il descend rarement au-dessous de 22° au-dessus de zéro; dans le sud, vers Assouan, on a constaté des chaleurs de 34° à l'ombre.

L'Égypte n'a point de mines exploitées. On ramasse le sel le long de la côte et dans l'intérieur de l'isthme de Suez. On recueille le natron dans cette singulière vallée qui en porte le nom, située à l'ouest du Delta et isolée dans le désert. La Haute-Égypte a ses carrières de granit, de syénit, de porphyre, qui ont contribué si puissamment à la beauté de ses antiques monuments. L'orge est la plante céréale la plus généralement cultivée; le blé l'est aussi partout, mais principalement dans la Haute-Égypte. Le dourah fournit la nourriture ordinaire du cultivateur depuis Éléphantine jusqu'au Caire; le maïs n'est que subsidiaire et remplace le dourah dans quelques cantons du Delta. Les lentilles sont particulières au Fayoum et à la partie de l'Égypte qui est entre Edfou et Djizeh; l'oignon est aussi un objet de grande culture dans beaucoup de cantons. On compte, dit-on, en Égypte 4 millions de *fedans* ou d'arpents en culture; dans ce nombre, il y a environ 500,000 fedans employés par les jardins et les plantations de dattiers, de mûriers, d'oliviers, de tabac, etc.; 200 000 autres sont employés à la culture du coton; enfin 500,000 servent, par portion à peu près égale de 100,000 fedans chaque, à la culture du riz, du lin, du chanvre, de l'indigo, de la canne à sucre. Le riz ne se cultive que dans le Delta, et le tabac que dans la Haute-Égypte. Les pastèques sont partout abondantes. Dans le Delta on fait avec le sésame une huile comestible, et dans les environs de Syout et de Djirdjeh on en fabrique aussi avec le colza, nommé *ségam*. La vigne croît dans le Fayoum et dans la langue de terre de Bourlos. Le Fayoum cultive aussi le rosier pour faire de l'essence de rose et d'autres parfums.

Toutes les terres et toutes les manufactures appartiennent au pacha, qui en tire une redevance; il a aussi le monopole du commerce. Ce commerce a lieu

avec toute l'Europe par Alexandrie principalement. Il y a habituellement dans ce port environ 500 navires de diverses nations. Damiette est l'entrepôt pour la Turquie; Cosseïr et Suez se partagent le commerce de l'Arabie et de l'Inde; le commerce de l'intérieur de l'Afrique se fait par le moyen des caravanes, dont les principales sont celles du Darfour, du Sennaar et du Fezzan. Les revenus du pacha Mehemet ou Mohammed-Ali montent à environ 100 millions de francs; son armée permanente à 30,000 hommes.

Il y a en Égypte six villes principales, 3,475 villages, 603,700 maisons, 2,600,000 habitants.

De même que le Nil a formé le sol de l'Égypte et a fait naître un mode de culture qui n'a jamais varié, il a établi aussi des subdivisions pour le pays qui sont les mêmes aujourd'hui qu'elles étaient dans les temps anciens. Ainsi, l'Égypte se divise toujours en trois parties principales :

Le *Bahari* ou la Basse Égypte, *Ægyptus inferior* des anciens, où se trouvent Alexandrie, Rosette et Damiette (*voy.* ces noms) sur la côte, et Tentah au centre, qui n'est considérable que durant le temps de sa fameuse foire.

Le *Vostani* ou l'Égypte moyenne, qui est l'*Heptanomis* des anciens, comprend le Caire, Djizeh, le Fayoum, Benisouef. Le Caire (*voy.*) est la capitale de toute l'Égypte, et on peut dire de toute l'Afrique.

Le Saïd ou la Haute-Égypte, *Ægyptus superior* des anciens, comprend Syout, Djirdjeh, Kéneh et Esneh.

Mais nous avons déjà fait pressentir que l'Égypte intéresse encore plus l'Européen éclairé par ce qu'elle fut dans les siècles passés que par ce qu'elle est aujourd'hui. La géographie et l'histoire de cette contrée célèbre commencent avec la Bible, où elle est désignée sous le nom de *Mizraïm;* et elle est encore aujourd'hui nommée *Mizr* par les Arabes et les autres nations orientales. C'est la seule contrée dont les monuments soient plus anciens que tous ceux de l'histoire écrite, et, quoique depuis les Romains toutes les nations aient cherché à la dépouiller de ses richesses en ce genre, il en reste encore une telle quantité, qu'actuellement qu'un gouvernement régulier assure la sécurité des voyageurs, un grand nombre s'y rendent tous les ans pour examiner ces restes vénérables d'une grande et puissante civilisation, si différente, dans sa forme et dans ses habitudes, de toutes celles qui ont dominé le monde. Ce sera donc rendre un service à cette classe de lecteurs de leur tracer ici un petit itinéraire archeologique qui leur indiquera les principaux objets qu'ils auront à voir et à étudier s'ils veulent voyager avec fruit.

Transporté à Alexandrie (nommé *Iskanderieh* par les Arabes), notre voyageur, avant de quitter cette ville importante, verra ses obélisques de granit à tort nommées aiguilles de Cléopâtre et sur lesquelles on lit les noms de Thathmès et de Ramsès II (le grand Sésostris); puis la colonne de Dioclétien, nommée vulgairement colonne de Pompée, à la base de laquelle est une inscription grecque. Alexandrie n'offrira au voyageur que des vestiges peu importants de son ancienne splendeur: il se hâtera donc de se mettre en route pour se rendre au Caire (*Kahira*). Sur sa route, rien de remarquable que les ruines peu considérables de l'ancienne Saïs à Sa-el-Hagar, dont la position mérite d'être observée. Le voyageur arrivera à Boulaq, qui est le port du Caire sur le Nil et qui contient environ 5,000 hab. Au Caire, le voyageur visitera les principaux bazars, les tombes des khalifes et les différentes mosquées, particulièrement celle d'El-Ezher, restaurée en 1762; puis le djama-t-e ou la mosquée de Charrawi, avec ses arcades en ogives, ses inscriptions cufiques, qui portent la date de leur construction, 393 de l'hégyre, c'est-à-dire de l'an 1003 de l'ère chretienne, ce qui est de 150 ans antérieur à nos plus anciennes églises dites gothiques. La mosquée du sulthan Hassan, qui est de l'an 1412, et celle de Tayloun, qui est la plus ancienne du Caire, réclameront l'attention du voyageur. L'inscription cufique de cette dernière en porte la fondation à l'an 879 de notre ère; et ses arceaux pointus nous fournissent encore un exemple de cette architecture en ogive bien plus ancienne en Orient qu'en

Occident. Le voyageur visitera les tombes des sulthans mamelouks, les vestiges de la Babylone du moyen-âge près de Misr-el-Atikih: elle faisait partie de la ville musulmane de Fostat, capitale de l'Égypte, selon Aboulfeda; le Caire l'a remplacée. Il faut voir en même temps l'ile de Rodæ, qui est auprès et où se trouve le fameux nilomètre. Du Caire, une promenade à cheval de deux heures conduira le voyageur à Matarieh, où était l'ancienne *Heliopolis* (*voy.*), où se voit encore l'obélisque d'Osirtisin Ier (Sésostris Ier); ce lieu est nommé *On* dans l'Écriture sainte. Avant de quitter le Caire, le voyageur ne peut oublier ce qu'il y a de plus remarquable dans son voisinage: ce sont les fameuses pyramides de Djizeh et de Sakhara, de Dachour, de l'autre côté du fleuve, et à Mit-Rahemy est l'emplacement de l'ancienne Memphis (*voy.*), nommée encore traditionnellement *Menf* par les Égyptiens modernes. Rien ne reste des ruines de cette ville si grande et si célèbre que quelques fragments de granit et un colosse sur lequel on lit le nom de Ramessès II. Avant de s'enfoncer dans la Haute-Égypte, le voyageur pourrait du Caire se diriger vers le nord et gagner le rivage pour visiter Rosette; puis sur l'emplacement de l'ancienne Tanis (Zoan de l'Écriture sainte) il verrait plusieurs obélisques sur lesquels est gravé le nom de Ramessès-le Grand; à Tel-é-Tmai un grand monolithe de granit avec le nom d'Amasis; Semenout, qui est l'ancienne *Sebennytus*; à Bebayt El-Hagar, les ruines d'un temple ancien; à Tel-Basta, les ruines de l'ancienne Bubaste, la *Pibeseth* de l'Écriture.

Après cette excursion sur la branche orientale du Nil et dans l'intérieur du Delta, le voyageur reviendra au Caire et quittera de nouveau cette ville pour s'enfoncer dans le Saïd ou la Haute Égypte. Il visitera les carrières de El-Maasara, qui ont servi en partie à construire les pyramides: il y trouvera des inscriptions en caractères hieroglyphiques qui font mention des rois Pharaons; puis l'emplacement de *Troja*, près de Toura. A Alfi sont les ruines de l'ancienne *Aphroditopolis*, nommé Petpieh en copte.

Le voyageur entrera ensuite dans le Fayoum, l'ancien nôme *Arsinoites*. Il y a peu d'antiquités; près du lac, un obélisque abattu d'Osirtisin Ier. On voit cependant des ruines de ville à Qasr-Kharoun; une pyramide à Howara.

Du Fayoum on peut se diriger sur les oasis, et, dans la grande Wah-el-Khargeh, voir le grand temple dédié à Amoun. La petite oasis Dakhlah, plus rapprochée de l'Égypte, ne contient rien qui soit digne de remarque. C'est en hiver qu'il convient de faire cette excursion.

De retour des oasis, et en continuant sa route vers le sud, le voyageur rencontrera les couvents de Saint-Antoine et de Saint-Paul, les carrières de porphyre à Djebel-è-Dokhan. Près de Manfalout le port et la ville antiques de *Myos Hormos* (latitude 27° 24'); Djebel-è-Zayt et les mines de soufre; puis la ville de Benisouef, où est une manufacture d'etoffes de soie et de coton, établie par le pacha en 1826. A mesure qu'il avance, le voyageur rencontrera un plus grand nombre d'antiquités de tous les âges, et nous ne pouvons les énumérer toutes. Près de Beni-Hassan, où était l'ancienne *Speos-Artemidos*, sont des catacombes qui demandent un long examen; après viennent les ruines d'*Antinoe* à Chek-Abadeh; puis le colosse nouvellement découvert près du village chretien E-Dayr, et enfin les ruines d'*Hermopolis magna* à Oschmoun-Ayn. Djebel-Touna, la montagne qui borde le desert, presente des puits de momies, des bas-reliefs sculptés, des statues tenant au roc, des tables de pierres chargées de hiéroglyphes. A Tel-el-Amarna sont des temples antiques, des restes imposants d'une ancienne ville qui est peut-être l'*Alabastron* de l'antiquite. Plusieurs ruines de maisons des anciens Égyptiens se trouvent, dans ce lieu, mieux conservées que partout ailleurs, et plus propres à donner une idée des habitations antiques de ce pays que tout ce qu'on a rencontre jusqu'ici. La montagne qui est vis-à-vis, à l'est du fleuve, contient des grottes où sont des peintures et des sculptures semblables à celles de Djebel-Touna. Ces objets sont du plus haut intérêt. Tanouf est l'ancienne *Tanis superior*. A Dahrout e-Cherif on voit l'entrée du Bahr-Jousef; et pres de là un monticule où sont

les ruines d'une ancienne ville. A cette latitude on commence à trouver l'arbre dôm, ou le palmier de la Thebaïde, dont le fruit fibreux a le goût du pain-d'épices et que mangent les habitants de la Nubie. A El-Karyîb, ruines d'une ville ancienne, probablement de *Hieracon*, sur la rive occidentale du fleuve; Cossih (en copte Kôs-Ko), qui est l'ancienne *Cusæ;* et dans un vieux couvent, nommé Dayr-el-Boukkara, des grottes avec des figures d'Isis, d'Anubis et une inscription grecque. Sur la limite du désert oriental, entre Beni-Mohammed et El-Warta, ruines de divers lieux antiques, dont un occupe peut-être la position de l'ancienne *Isium*. Enfin on arrive à Syout, l'ancienne *Lycopolis*. Syout, avec ses grands bazars, ses bains, ses belles mosquées et les riants jardins qui l'entourent, a remplacé Djirdjeh comme capitale de la Haute Égypte. Il reste peu de chose de l'antique *Lycopolis;* on doit visiter les grottes qui sont derrière la ville, et au nord-ouest des carrières et quelques catacombes. A Chob, sont des monceaux de briques qui proviennent des ruines d'*Hypsele*. Cherg-Selin marque l'emplacement de l'ancienne *Selinon*, et Aboutig, celui d'*Abutis*. Kaou-el-Kibir, en copte Tkoou, est l'ancienne *Antæopolis*. Les ruines de son temple se bornent à quelques blocs de pierre près du rivage. A Chekh-Heredi sont des grottes, des ruines en briques, et à la base de la montagne, une statue romaine mutilée. A Tdjeli est l'emplacement d'une autre ancienne ville. A Edfou, sur la rive occidentale, était l'ancienne *Aphroditopolis ;* et à quelque distance au sud, sont les monastères Rouge et Blanc. Le dernier, mieux connu sous le nom d'Amba-Chnoudeh ou Sennodi, a 250 pieds de long, et fut fondé par l'impératrice Hélène; il est habité par des paysans chrétiens. Une course à cheval d'une demi-heure conduit à Athrebi, où sont les ruines de l'ancienne *Athribis* ou *Crocodilopolis;* les restes de son ancien temple, de 200 pieds de long, méritent d'être visités; et une inscription grecque, datée de la neuvième année du règne de Tibère, où il est fait mention de Julia Augusta, la veuve d'Agrippa, la fille d'Auguste, démontre que cette princesse a vécu plus longtemps qu'on ne l'a cru jusqu'ici. A Souhag, décombres d'une ancienne ville. A Ekhmim, sur la rive orientale, les ruines de l'ancienne *Chemmis* ou *Panopolis;* elles sont importantes; il y a un zodiaque et des incriptions. Djirdjeh, qu'on traverse, autrefois capitale de la Haute-Égypte, est une ville toute moderne. Après trois jours de marche au sud de Djirdjeh, à Arabat-il-Matloun, nommé en copte Ebôt, sont les ruines d'*Abydos*, qui présentent les restes de deux grands édifices antiques et des monuments sépulcraux: un de ces édifices, nommé à tort le palais de Memnon, fut, ainsi que le prouvent les noms inscrits sur la pierre, commencé par Osiréi et complété par son fils Ramèssès II. A Hou sont les ruines de *Diospolis parva*, où se voient les vestiges d'un temple grec; et, à un mille de là, de curieux monuments funéraires. A Qasr-é-Syad, ruines de *Chenoboscion*, avec ses catacombes, ses inscriptions grecques et une statue d'Isis. Au nord de la ville moderne de Denderah (*voy.*), sont les ruines de *Tentiris* ou *Tentira*, dont le temple antique, dans un admirable état de conservation, est un des plus beaux monuments de l'Égypte ancienne. On connaît son zodiaque, qui se trouve dans la bibliothèque du roi à Paris. Vis-à-vis Denderah est Kéneh, la résidence d'un *monour* ou gouverneur de province; cette ville marque l'emplacement de l'ancienne *Cænopolis*, mais ne présente aucun vestige d'antiquité : là on fabrique cette poterie poreuse (*voy.* ALCARAZAS) qui rafraîchit l'eau lorsqu'on la met au soleil; mais la principale manufacture est plus au sud, à Ballas. Kéneh a remplacé, comme entrepôt du commerce du golfe Arabique, l'antique *Coptos*, dont Koft, sur la rive orientale, indique la position; il y a des ruines intéressantes, et entre autres une colonne de granit avec le nom de Thooutmès III. Au village de El Kala est un petit temple romain, portant le nom de Tiberius Claudius. Kous occupe la place d'*Appollinopolis parva*; il y restait encore, il y a quelques années, des antiquités qui ont été détruites par les Turcs.

Enfin, en continuant sa route au sud, le voyageur arrive à cette étonnante plaine de Thèbes (*voy.*), *Diospolis magna*, qui présente à elle seule, sur l'antique Égypte, un inépuisable sujet d'étude. L'espace nous manque pour donner la liste abrégée des plus importantes ruines qui doivent attirer l'attention. On y arrive par Médamont, qui n'offre que les restes d'un portique ancien de peu d'importance; mais sur le sol de Thèbes, le temple ou palais du vieux Kourneh, de Ramessès II, qu'on a nommé le *Memnonium*, le colosse de granit, l'édifice auquel on a donné le nom de tombe d'Osymandyas, les débris de la statue de Memnon; les deux colosses (*voy.* p. 268), les ruines de plusieurs temples, ceux de Médinet-Abou, du grand palais de Ramessès III, les tombes des rois, le Biban el-Molouk ou la Porte des Rois, les tombes des prêtres et de divers individus de conditions privées, enfin les temples de Louqsor et de Karnak (*voy.*), sont les monuments les plus prodigieux et les plus curieux d'architecture qu'il y ait sur le globe, les sujets les plus intéressants qui puissent être soumis aux études de l'antiquaire, aux recherches de l'historien, à la méditation des philosophes.

Après les prodiges de Thèbes, le voyageur, en continuant sa route et au sud, rencontre Erment, l'ancienne *Ermonthis*, où subsiste encore un petit temple dédié à Mandou par la célèbre Cléopâtre. On rencontre encore les ruines d'un autre petit temple à Tuot, l'ancienne *Tuphium*. Ensuite, rien de bien remarquable jusqu'à ce qu'on arrive à Esneh, l'antique *Latopolis*, dont le temple encore subsistant est un magnifique monument de la plus imposante architecture, et qui offre un zodiaque de même que le temple de Denderah. Sur les portiques des temples d'Esneh se lit le nom de Thooutmès III; mais on y lit aussi ceux des premiers empereurs romains. Sur l'autre rive, au village d'El-Helleh qui marque l'emplacement de *Contra-Laton*, se trouve un petit temple bâti du temps de Ptolémée Lathure; il a été restauré par Marc-Aurèle et Commode. A El Komel-Almar ou la Colline-Rouge sont les ruines de *Hieracônpolis*, et vis-à-vis est El-Kaf, qui contenait encore il y a peu d'années des débris de temples, des bas-reliefs et des inscriptions qui ont été anéanties par la barbarie des habitants; mais à un mille de là, vers l'est et à deux ou trois milles du fleuve, subsistent encore les ruines intéressantes d'un temple construit par Aménoph III. Viennent ensuite les ruines importantes d'Edfou ou d'*Apollonis magna*, avec son beau temple encore subsistant, construit par Ptolémée Philometor. A El-Hagar ou Djebel-Silsili sont des ruines peu importantes qui attestent l'emplacement de l'ancienne *Silsilis;* mais ses grottes, ses carrières, ses catacombes, creusées et construites sous les Pharaons de la 19ᵉ dynastie, suffiraient seules pour donner une idée des gigantesques proportions des monuments égyptiens, si ceux de Thèbes n'existaient plus.

Après Edfou, la vallée du Nil se resserre pour de nouveau s'élargir un peu à Koum-Ombo qui occupe l'emplacement de l'antique *Ombos*. Il y a encore en ce lieu les ruines d'un temple fondé par Ptolémée Philometor, avec des inscriptions grecques d'un haut intérêt. Enfin l'on arrive à El-Souan ou Assouan, l'antique *Syène* (*voy.*), la limite de l'Égypte, situé à 24° 5′ 30″ de latitude : quelques colonnes sont les seuls vestiges des ruines de l'ancienne ville; mais les carrières de granit qui sont au sud-est du cimetière des Arabes doivent être visitées; on y trouve un obélisque antique commencé et non détaché du roc, et une inscription qui constate que de nouvelles carrières avaient été découvertes près de l'île de *Philæ*. Vis-à-vis Assouan est l'île nommée Djezir-al-Assouan, et en nubien Souan-Artiga, l'île d'Assouan. Les restes d'un temple dédié au dieu Kneph ou Chnubis, qui présidait à l'inondation, temple construit par Aménoph III, le 8ᵉ de la 18ᵉ dynastie des Pharaons, donnent un grand intérêt à cette île aux yeux de l'antiquaire. Séhayl est une île située à l'extrémité septentrionale des rapides de la première cataracte, où il y a les ruines d'un petit temple du temps de Ptolémée et une intéressante inscription grecque, découverte récemment par M. Ruppel. Enfin au-dessus de la cata-

racte est l'île de *Philæ*, nommée Pilak ou Alak, et en arabe Anas El-Wogoud, dont la vue est si pittoresque. La principale ruine de cette île est celle d'un temple d'Isis, commencé par Ptolémée Philadelphe et Arsinoé, et achevé par ses successeurs. Au-delà on arrive à Ouady-Tata, l'ancienne *Taphis*, où il y a des débris de monuments évidemment romains, ou d'une date encore plus récente. Mais nous devons terminer ici ces indications, car déjà nous sommes sortis de l'Égypte et nous avons anticipé sur le territoire de la Nubie. La limite des deux pays est à *Philæ*. Elle est indiquée par la première des cataractes du Nil. Les natifs la nomment Chillel; ce n'est qu'un *rapide* formé par des roches qui ne donnent pas plus de six pieds de chute, et elle peut être franchie en tout temps au moyen d'amarres qui retardent la rapidité des bateaux. Le bruit que fait l'eau sur ces roches brisées a fait exagérer l'importance de cette chute par les anciens.

Ceux qui désireraient connaître à fond l'Égypte et ses antiquités doivent lire le grand ouvrage publié sur ce pays en France par la Commission d'Égypte, et l'ouvrage de Denon, l'*Egyptiaca* de M. Hamilton, la *Topographie de Thèbes*, par M. Wilkinson, les voyages en Égypte de Burkhardt, de Cailliaud, les lettres et les ouvrages de Champollion, de Rosellini, les voyages de Pockoke, de Niebuhr, de Norden, d'Olivier, de Rifaud, etc., etc. M. Lapie a publié en 1828 une carte de l'Égypte en deux grandes feuilles, qui est la meilleure que nous connaissions, mais que des voyages récents rendent susceptibles de plusieurs améliorations. W-R.

ÉGYPTE (histoire). L'histoire des Pharaons n'est pas encore faite; pendant longtemps même on a pu croire qu'il serait à jamais impossible de la faire. Ce n'est pas que les matériaux manquent : il n'y a peut-être aucun peuple dont les annales s'appuient sur des titres plus nombreux, plus anciens, plus authentiques. Aux autorités égyptiennes se joignent, comme pour les contrôler et les confirmer, des autorités grecques et latines, hébraïques et chrétiennes; avec Hérodote et Diodore se présentent la Bible et Josèphe, Manéthon, Ératosthène et Apollodore, Jules Africain, Eusèbe et Georges le Syncelle, sans compter une foule de renseignements épars dans des auteurs de tout genre. Enfin, à côté des témoignages écrits, nous pouvons interroger les pages indestructibles de cette histoire monumentale que la science française a su la première lire et interpréter avec succès.

Mais l'abondance même de ces sources a longtemps embarrassé les explorateurs. Les chronographes ne s'accordent pas toujours entre eux; les diverses autorités paraissent fréquemment inconciliables, parfois même inintelligibles, et les érudits, en s'appliquant à introduire dans ce chaos l'ordre et la lumière, n'ont fait le plus souvent qu'accroître les ténèbres et la confusion.

Hérodote, qui visita l'Égypte l'an 450 ou 460 avant notre ère, consulta les prêtres de Memphis; ils lui lurent sur des manuscrits de papyrus une liste de 330 rois antérieurs à Mœris (Hérodote, l. II, ch. 3). L'historien nous fait seulement connaître Ménès, le premier de ces princes, et à partir de Mœris il ne s'arrête que sur les plus remarquables. Environ quatre siècles et demi plus tard, Diodore de Sicile consulta les prêtres de Thèbes et forma, sur leur rapport, une liste incomplète comme celle de son devancier (Diod. Sic., l. I, ch. 45 et suiv.). La succession non-interrompue de tous les monarques égyptiens se trouvait dans l'histoire de Manéthon, prêtre et bibliothécaire à Héliopolis du temps de Ptolémée Philadelphe. Le Syncelle nous apprend qu'il avait transcrit, des *colonnes sacrées d'Hermès*, trois livres de chroniques égyptiennes, comprenant 31 dynasties et 113 règnes. L'ouvrage original de Manéthon, écrit en grec, est malheureusement perdu. Il avait été conservé en partie dans la chronographie de Jules Africain; mais cet ouvrage, composé vers l'an 223 après J. C., a été pareillement détruit par l'injure des temps. Un siècle après Jules (vers 327), Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, écrivit sa chronographie, où se trouvaient cités de nombreux extraits de Manéthon et de Jules Africain. Le texte grec d'Eusèbe ne nous

est pas parvenu en entier; il ne reste du premier livre que des fragments conservés par Georges le Syncelle. Nous avons le second intégralement; c'est une espèce d'index, de tableau synoptique où l'auteur avait résumé l'autre livre sous le titre de Κανόνα. Du temps de Gratien et de Théodose, vers 390, saint Jérôme traduisit en latin le texte d'Eusèbe. Cette version inexacte et tronquée a souffert aussi de déplorables mutilations; le premier livre surtout présente de grandes et nombreuses lacunes. La découverte récente d'une traduction arménienne de la chronique d'Eusèbe, publiée avec une version latine à Milan et à Venise, en 1818, a servi à compléter et à rectifier le travail de saint Jérôme (*voy.* Eusèbe).

Mais l'ouvrage où se retrouvent en plus grand nombre des fragments des annalistes anciens est la compilation du Syncelle, redigée vers l'an 792 de notre ère. Elle nous a conservé non seulement les extraits de Manethon d'après Jules et d'après Eusèbe, mais encore le sommaire d'une vieille chronique antérieure à l'historiographe égyptien, et une liste de rois thébains qu'Apollodore (138 avant J.-C.) avait empruntée au canon d'Ératosthène, bibliothécaire à Alexandrie sous Ptolémée Évergète. Enfin le Syncelle lui-même, d'après un système étroit et sans vraisemblance, a composé aussi un catalogue des Pharaons.

Au premier coup d'œil, il ne paraît guère possible de concilier ces divers témoignages, de faire concorder les dates, les noms propres, le nombre et la durée des règnes. Le père Pétau (*Doctr. Temp.*, l. IX) crut échapper à la difficulté en déclarant toutes les dynasties de Manéthon fabuleuses et ridicules. Marsham, Pezron, Fourmont, Jackson et d'autres les admettent, il est vrai, mais non comme successives. Chacun de ces savants, par une distribution purement arbitraire, suppose plusieurs dynasties contemporaines et développe ainsi toute l'histoire des Pharaons sur quatre ou cinq lignes parallèles. Des découvertes récentes, en faisant tomber ces vaines hypothèses, ont relevé l'autorité de Manéthon.

M. William Banks, voyageur anglais, a trouvé dans un temple d'Abydos (Haute-Égypte) un bas-relief présentant une série de cartouches royaux. Une copie en a été communiquée par M. Cailliaud à Champollion le jeune (*voy.* ces noms), qui, au milieu des dégradations du monument, a reconnu quelques noms de la 15e et de la 18e dynastie, et tous ceux de la 17e. Cette table, qui date vraisemblablement du règne de Sésostris, a pleinement confirmé la partie correspondante des listes de Manethon, et, par suite, le fragment original de cet auteur conservé dans Josèphe (livre I, contre Apion, premier fragment extrait des Égyptiaques de Manethon). On a trouvé d'autres portions des mêmes séries dans les tombes de Gournah, dans la procession de Médinet-Abou, dans le Rhamesséion de Thèbes: elles s'accordent avec les fragments du prêtre de Sébennytus, comme avec la table généalogique d'Abydos. Ajoutez les inscriptions, les statues, les peintures historiques ou symboliques que l'Égypte présente en foule aux voyageurs, témoignages irrécusables que les Champollion et les Letronne sont parvenus à interpréter les uns par les autres. Grâce aux livres, les représentations figurées, les caractères hiéroglyphiques ont retrouvé leur signification perdue; grâce à ces monuments, les textes anciens sont devenus plus intelligibles. Dès lors bien des contradictions apparentes se sont évanouies, bien des doutes ont fait place à des certitudes.

Maintenant, comme l'observe M. Raoul-Rochette, nous pouvons remonter à trente siècles environ avant notre ère, en suivant les monuments de l'art égyptien; et dans cette longue suite d'années nous le trouvons toujours identique, toujours semblable à lui-même, sans progrès comme sans décadence. En reproduisant les figures royales reconnues au milieu de tant de ruines, M. Rosellini (*Monumenti dell' Egitto e della Nubia*) a pu composer une iconographie égyptienne, dont la première série comprend les souverains indigènes, depuis Aménophis, chef de la 18e dynastie, jusqu'à Nectanébo, dernier roi égyptien avant la conquête d'Alexandre. La seconde contient les Lagides.

Il est à remarquer que ces divers mo-

numents, qui confirment le témoignage de Manéthon, ne remontent pas au-delà de l'expulsion des Hyksôs. C'est que ces conquérants nomades s'appliquèrent à détruire tous les titres de gloire d'une race vaincue et odieuse. Une seule autorité, sortie un instant de la poussière pour y rentrer bientôt, est venue heureusement vérifier la chronique de Manéthon dans sa partie la plus ancienne : c'est le fameux papyrus découvert en 1824, et transporté au musée de Turin. Ce canon chronologique de tous les rois d'Égypte, depuis Menes jusqu'à la 19e dynastie (environ 1400 ans av. J.-C.), coïncide avec les listes de Manéthon dans tous les fragments qu'on a pu comprendre. Après avoir triomphé de tant de siècles, cet inappréciable débris a disparu du musée de Turin ; mais les vandales qui l'ont détruit n'ont pas atteint leur but : publié et expliqué par des savants dignes de toute notre confiance, le manuscrit de Turin est irrévocablement acquis à l'histoire.

L'objection la plus sérieuse qu'on puisse élever contre Manéthon est le désaccord qui règne entre les citations de Jules, d'Eusèbe et de Georges, les noms inscrits sur les monuments, et les listes d'Hérodote, de Diodore et d'Ératosthène. Mais ce défaut d'harmonie s'explique facilement, si l'on songe d'abord que ces auteurs n'ont pas puisé aux mêmes sources. Hérodote, comme on l'a vu plus haut, avait consulté surtout les prêtres de Memphis, Manéthon ceux d'Héliopolis, Diodore ceux de Thèbes. Ajoutons que la manière de lire et d'écrire les noms a dû jeter la plus grande confusion dans les listes : l'un aura cité le nom propre du prince, un autre le nom de sa famille, un autre son surnom honorifique ; celui-ci aura donné le nom dans sa forme égyptienne, celui-là l'aura traduit en grec. Parfois la substitution ou la suppression d'une lettre, d'une syllabe, aura dénaturé l'aspect du mot, genre d'altération inévitable dans une écriture qui omettait les voyelles, et surtout de la part d'étrangers qui ne saisissaient pas exactement la prononciation des naturels du pays. Si les chroniqueurs varient sur le nombre et la durée des règnes, si pour chaque dynastie le total est rarement d'accord avec les chiffres partiels, il faut l'attribuer aux inadvertances des copistes. Dans tout système numérique, et particulièrement dans celui des Grecs, la moindre modification des signes entraîne de notables différences dans les nombres. Néanmoins il n'est pas impossible de concilier les diverses listes sur les points essentiels.

Remarquons d'abord que ces dynasties sont habituellement des familles distinctes, mais par exception l'on a quelquefois considéré comme chefs de nouvelles lignées des princes sortis de la maison régnante. C'était un honneur réservé aux monarques qui avaient sauvé ou vengé leur patrie. A ce titre Aménophis fut chef de la 18e dynastie, Sésostris de la 19e.

Tous les extraits de Manéthon s'accordent à compter 31 dynasties, depuis Menès jusqu'à la conquête d'Alexandre. La vieille chronique citée par le Syncelle confirme cette division jusqu'à Nectanebo, roi de la 30e. Aucun monument n'autorise à révoquer en doute l'ordre de succession donné par les différentes listes. Hérodote, bien qu'il ne distingue pas les dynasties, vient à l'appui de Manéthon. Les prêtres de Vulcain, dit-il, lui lurent les noms de 330 rois antérieurs à Mœris, parmi lesquels se trouvaient 18 Éthiopiens, et une femme nommée Nitocris. Cette série de rois correspond aux 17 premières dynasties de Manéthon, Mœris étant le cinquième Pharaon de la 18e. En combinant les divers extraits du prêtre de Sebennytus, M. Heeren est arrivé, pour la même période, au chiffre d'Hérodote ; encore faut-il remarquer que, parmi ces 330 princes, Manéthon nomme aussi la reine Nitocris, et mentionne une dynastie étrangère composée de 17 rois, qui peut-être furent Éthiopiens.

Hérodote, Diodore, Manéthon et tous les chronographes qui ont écrit après lui, d'accord avec le papyrus de Turin, nomment Menès, prince guerrier et législateur, comme le fondateur de la monarchie égyptienne. En cherchant un terme moyen entre les données chronologiques de ces historiens, on peut placer

Ménès vers l'an 5000 avant J.-C. La première dynastie, qui dura 228 ans environ, se composa de 8 rois, sur lesquels les extraits de Manéthon donnent des détails assez positifs pour qu'on y reconnaisse un caractère historique. Ainsi Athotis, fils et successeur de Ménès, bâtit un palais à Memphis, s'occupa de médecine et d'astronomie. Le quatrième roi de cette famille, Vénéphès, contruisit des pyramides auprès de Choé. Il y eut de son temps une grande famine. Le règne du septième, nommé Mempsès, fut signalé par des crimes et par une grande corruption.

La 2[e] dynastie compta 9 rois, qui occupèrent le trône pendant 297 ans environ. Sous Bocchus, le premier, la terre s'entrouvrit à Bubaste et engloutit un grand nombre d'habitants. Céchoûs, son successeur, établit le culte d'Apis, de Mnévis et du bouc mendésien. Bioph s ensuite porta une loi qui admettait les femmes au trône.

Les huit règnes de la 3[e] dynastie embrassent à peu près 197 ans. Le premier de ces Pharaons, qui sont appelés Memphites par Manéthon, fut Nechérochis, sous lequel les Libyens révoltés se soumirent, effrayés par un accroissement démesuré de la lune. Son fils Sesurthus, savant dans la médecine, perfectionna l'écriture, et fit pour la première fois construire des édifices avec des pierres taillées.

La 4[e] dynastie se composa de 17 princes. Eusèbe, dans son extrait de Manéthon, ne nomme que le troisième, Souphis, qui construisit la grande pyramide attribuée par Hérodote à Chéops. Ayant d'abord méprisé les dieux, il s'en repentit ensuite, et écrivit sur les choses saintes un livre que les Égyptiens conservèrent longtemps avec le plus grand respect. Jules Africain ne compte que huit rois dans cette dynastie : il nomme les quatre premiers Soris, Souphis I, Souphis II, Menchérès. Les noms correspondants sur la liste d'Ératosthène sont : Bionris, Saophis, Sen-Saophis, Moschérès. On sait qu'Hérodote (l. II, ch. 124 et suiv.) et Diodore (l. I, ch. 63.) donnent pour fondateurs aux grandes pyramides de Memphis les Pharaons Chéops, Chéphren et Mycérinus, qu'ils font régner vers le temps de la 20[e] dynastie. MM. Champollion (2[e] lettre à M. de Blacas, pag. 102 et suiv.), Letronne (Cours d'histoire au collége de France) et Guigniaut (Éclaircissements sur les *Religions de l'antiquité*, t. I, pag. 763 et 786, et Biographie universelle, art. *Uchoreus*), ont démontré que l'autorité de l'historien égyptien doit être préférée à celle des deux historiens grecs : une heureuse découverte a confirmé cette opinion. Des voyageurs anglais ont lu dans les fosses tumulaires qui avoisinent les grandes pyramides un cartouche portant le nom de Souphis et près de là celui de Pan-Souphis, successeur et frère de Souphis. Dans ces inscriptions, comme dans les pyramides, tout atteste la plus haute antiquité.

Selon Eusèbe, la 4[e] dynastie a duré 448 ans; selon Jules, 274. Ils ne s'accordent pas plus sur la 5[e]; Jules compte 9 rois d'Éléphantine qui régnèrent ensemble 218 ans; Eusèbe en admet 31 pour un espace de 100 ans : il n'en nomme que deux, Othoès et Phiops, qui, dit-il, régna au moins 94 ans. Ce prince nous paraît être le même que l'Apappous du canon d'Ératosthène.

La 6[e] dynastie a duré 203 ans. L'extrait d'Eusèbe ne donne ni les noms, ni même le nombre des princes de cette lignée; il ne fait connaître que Nitocris, la plus noble et la plus belle des femmes de ce temps. Jules Africain désigne six Pharaons memphites, parmi lesquels est aussi Nitocris, qui construisit la troisième pyramide. Cette reine illustre se trouve également sur la liste d'Ératosthène, et nous avons déjà dit qu'Hérodote en fait mention.

Septième dynastie, 5 rois memphites inconnus ont régné environ 75 ans.

Huitième dynastie, 5 rois memphites inconnus ont régné environ 100 ans. Peut-être doit-on rapporter à ces deux dernières familles les princes qu'Ératosthène place après Nitocris, Myrtæos, Thyosimarès, Thinillus, Semphroncratès.

La 9[e] dynastie, pendant 100 ans, a vu régner 4 Héracléopolites, dont le premier, Achthoûs, fut le plus cruel de tous ceux qui jusque-là avaient occupé le trône des Pharaons. Devenu fou, il fut

dévoré par un crocodile. Nous croyons retrouver ce tyran dans le Couther d'Ératosthène.

On ne connaît aucun des 19 Héracléopolites de la 10e dynastie, qui remplissent un intervalle de 185 ans.

Nos extraits ne nomment, pour la 11e dynastie, qu'Amménémès, le dernier de 16 Diospolites, qui régnèrent 43 ans.

On peut placer au-delà de l'an 3000 avant notre ère le règne du fils d'Amménémès, Sésonchoris, qui mérita d'être considéré comme fondateur d'une dynastie nouvelle. C'est le huitième Pharaon de la liste abrégée du Syncelle. Il eut pour successeur Ammenémès II, son fils, mentionné sur toutes les listes des chronographes, même sur celle d'Ératosthène, qui le nomme Staménémès. Il fut tué par ses eunuques et remplacé par Sésostris Ier, que Manéthon paraît confondre avec le grand Sésostris. Ce prince était haut de 4 coudées, 3 palmes et 2 doigts. Les Égyptiens le considéraient comme un autre Osiris. Peut être est-ce lui qu'Ératosthène désigne par le surnom de Sistoschermès, qui signifiait *Hercule fort*. Puis régna Lamaris, sans doute le Maris d'Ératosthène et l'Amasis du Syncelle. Cette dynastie, composée de 7 princes, dura 150 ou 160 ans.

Nos extraits ne donnent aucun nom propre pour les quatre dynasties suivantes, qui, d'après le calcul d'Eusèbe, durèrent ensemble 1,077 ans. Le texte du Syncelle, qui contient les fragments de Jules Africain, est très altéré en ce passage: les noms rapportés à la 15e dynastie, par une erreur de copiste, appartiennent manifestement à la 17e.

Diodore nomme deux princes dont les noms ne se retrouvent sur aucune des autres listes et qui doivent avoir appartenu à l'une de ces dynasties dont les rois ne sont point nommés dans les extraits de Manethon; le premier est Osymandyas, placé par Diodore (l. Ier, ch. 50) à la vingtième génération avant Mœris; le second est Ouchoréus, huitième descendant d'Osymandyas. Or, Mœris est le cinquième Pharaon de la 18e dynastie, et la 17e en compte 6; restent encore neuf générations pour arriver à Osymandyas. Ces neuf princes peuvent avoir appartenu à la 16e dynastie, et, selon les plus vraisemblables conjectures, Osymandyas a été le chef de cette série. MM. Champollion et Guigniaut ont remarqué qu'à la dixième génération, avant la 17e dynastie, le Syncelle, sur sa liste particulière, place le Pharaon Ousi, qui occupa le trône durant 50 ans. Rapprochant ce nom de celui du conquérant *Mandouei*, qui a été lu sur les monuments, ces savants ont retrouvé les deux parties du nom d'Osy-Mandyas, qui, selon Diodore, fit rentrer sous sa dépendance les Bactriens révoltés. Cette expédition lointaine était représentée sur les murs d'un palais que ce grand roi avait fait élever à Thèbes. On présume que ce palais, détruit en partie par les Hyksôs, fut rebâti sur les mêmes fondements après l'expulsion de ces étrangers. Ce qui appuie cette conjecture, c'est que le palais de Karnac s'élève sur les ruines d'un édifice plus ancien, qui présente plus d'une fois la légende royale de Mandouei. Le même nom se lit encore sur deux colosses représentant cet antique Pharaon *.

Ouchoréus, que Diodore donne comme le fondateur de Memphis, sans doute parce qu'il agrandit et embellit cette ville des premiers Pharaons, pourrait bien être le dernier roi de la 16e dynastie, celui que Josèphe (*Contra Ap.*, passage cité) nomme Timaüs, et le Syncelle Concharis.

Ici nous avons pour nous guider le plus précieux fragment de Manethon, celui qui a été textuellement conservé par Josèphe. Le prêtre de Sebennytus nous apprend que, sous le règne de Timaüs, des étrangers nommés *Hyksôs*, c'est-à-dire pasteurs, entrèrent en Égypte par l'isthme de Suez; qu'ils portèrent leurs ravages et leurs conquêtes jusqu'à la Thébaïde. Salatis, chef de ce peuple barbare, établit sa résidence à Memphis plus de 2000 ans avant l'ère vulgaire.

Eusèbe ne nomme que quatre rois hyksôs; les fragments de Jules en indiquent 81, repartis dans les 15e, 16e et 17e

(*) Champollion le jeune, 2e lettre à M. le duc de Blacas, p. 11 et suiv. — Religions de l'antiquité par M. Guigniaut, t. I, 2e partie, notes et éclaircissements, p. 942 et suiv. — Biographie universelle, article *Osymandyas*.

dynasties; mais, comme nous l'avons déjà dit, ces fragments ne méritent aucune confiance. Le Syncelle en fait connaître six. L'extrait de Josèphe donne le même nombre et les mêmes noms à peu de chose près. Les uns ont vu dans ces conquérants nomades des Arabes, d'autres des Phéniciens; plusieurs ont cru y reconnaître les Hébreux établis dans la Basse-Égypte. Il faut renoncer à toutes ces hypothèses, aujourd'hui que Champollion a retrouvé les caractères physiologiques des Scythes dans les figures qui, sur les monuments, représentent les Hyksôs vaincus et esclaves. La sagacité de Voltaire (*Essai sur les Mœurs,* Introduction. De l'Égypte) avait déjà reconnu des espèces de Scythes de la mer Noire et de la mer Caspienne dans ces sauvages qui vinrent rançonner les Égyptiens, à l'époque où ils ravageaient toute l'Asie.

La domination des Hyksôs dura plus de deux siècles. Pendant ce temps, les Pharaons de la 17e dynastie, réfugiés dans la Haute-Égypte et dans la Nubie, y conservèrent, avec leur indépendance, l'ordre légal de succession et les traditions nationales. Le Syncelle veut sans doute parler de ces princes, lorsque, après avoir nommé Concharis, il ajoute que quatre rois Tanites lui succédèrent et régnèrent simultanément avec la dynastie conquérante. Il est à regretter qu'il n'ait point nommé ces princes.

Les écrivains juifs ou chrétiens qui nous ont transmis les listes de Manéthon, s'étant attachés par système à faire passer les Hyksôs pour des Hébreux qui auraient régné sur l'Égypte, ont affecté de ne donner que les noms des rois étrangers. Mais on peut conjecturer que l'historien égyptien avait inscrit sur son catalogue officiel les Pharaons de la dynastie légitime. Ce sont aussi ces monarques qui figurent sur la table d'Abydos.

Après une guerre longue et violente, les indigènes reprirent le dessus. Misphragmonthosis, dernier roi de la 17e dynastie, battit les Barbares. Son fils, Aménophis*, finit par conclure avec eux un traité en vertu duquel ils évacuèrent l'Égypte. Ce prince, qui avait délivré son pays du joug de l'étranger, fut considéré, en reconnaissance de ce service, comme le chef de la 18e dynastie, qui commença vers l'an 1800 avant notre ère. A cette illustre dynastie se rapportent la restauration de la monarchie égyptienne, d'immenses conquêtes et des constructions non moins utiles que magnifiques.

Le quatrième successeur d'Aménophis, nommé Misaphrès par Jules Africain, Memphrès par Eusèbe, Mèphrès par Manethon, et Misphrès par le Syncelle, est certainement le Myris de Diodore et le Mœris d'Herodote. Champollion voit en lui le Thôoutmès ou Thouthmosis II des monuments. Il fit creuser le lac et bâtir les pyramides qui portent son nom.

Deux règnes après Mœris, vint Aménophis II, qui couvrit de palais, de temples et de statues colossales la vaste étendue de son empire, depuis la Méditerranée jusqu'au cœur de l'Éthiopie. Ce prince est le Memnon, dont la statue parlante a donné lieu à un admirable mémoire de M. Letronne (*v.* plus loin, p. 274 et 277).

Au règne d'Aménophis III, autrement dit Ramsès ou Ramessès V, un fragment de Manéthon, conservé par Josèphe, rapporte une guerre religieuse, dont les détails peu vraisemblables semblent être une contrefaçon de l'invasion des Hyksôs.

Sésostris-le-Grand, ou Ramsès VI, quoique fils d'Aménophis III, mérita par ses grandes actions l'honneur d'être mis à la tête de la 19e dynastie (1468 av. J.-C.). On lui attribue d'immenses conquêtes qui paraissent impossibles. Il creusa des canaux, construisit des temples et des villes. Les prêtres-historiens ont sans doute réuni sur la tête de ce héros national tous les titres de gloire de ses plus illustres prédécesseurs : aussi a-t-il été confondu avec plusieurs d'entre eux. De là encore cette multitude de noms sous lesquels il est désigné. Manéthon nous apprend, dans Josèphe, qu'il s'appelait Séthos et Ramessès. Tacite (*Annales*, l. II), d'après les prêtres, le nomme Ramsès. C'est ce nom que Champollion a lu sur les monuments et sur les manuscrits hiératiques. Dicéarque et d'autres semblent le désigner sous le nom de Sésonchis ou Séson-

(*) Selon Champollion, c'est l'Amenoftep des monuments. Les chronographes le nomment Amosis ou Thouthmosis (Thoouthmès, p. 262-63).

chosis. Diodore le nomme Sésoosis, et Hérodote Sésostris.

Le sixième et dernier roi de la 19e dynastie, qui commença à régner vers 1286, est le Thonôris de Manéthon, le Ramsès X des monuments, le Protée d'Hérodote (l. II, ch. 112), et le Cétès de Diodore (l. I, ch. 62).

La 20e dynastie a donné à l'Égypte douze rois diospolites qui ont occupé le trône de 1279 à 1101, durant 178 ans. Leurs noms ne se retrouvent ni dans les extraits de Jules, ni dans ceux d'Eusèbe; mais Hérodote (l. II, ch. 121) nous apprend que le successeur de Protée s'appelait Rampsinit. Diodore (l. I, ch. 62, 63) dit aussi qu'après Cétès (le même que Protée) le sceptre passa a Remphis. Enfin le Syncelle, dans sa liste confuse, inscrit à la suite l'un de l'autre Certos et Rampsis.

Le premier roi de la 20e dynastie fut donc Rampsis ou Rampsinit, qui amassa des trésors immenses et contribua à embellir Memphis. Les successeurs de ce prince vécurent dans la mollesse: il s'ensuivit une anarchie qui livra l'Égypte aux Éthiopiens.

Diodore nomme Mendès le prince qui rétablit l'indépendance nationale. Il faut reconnaître dans ce Pharaon le Smendès de Manéthon, chef de la 21e dynastie, qui dura de 1101 à 971, et donna 7 rois à l'Égypte.

Sésonchis ou Sésonchosis fonda la 22e dynastie. C'est le Chichak ou Sésac des livres saints, et le Chechonk des monuments. Peut-être doit-on reconnaître le même prince dans l'Asychis d'Hérodote, le Sasychis de Diodore et le Sussacim du Syncelle. Il embrassa la querelle de Jeroboam, s'empara de Jerusalem et soumit les Juifs à un tribut (*Paralip.*, l. II, ch. 12, vers. 2 et suiv.).

Il eut pour successeur l'Osoroth ou Osorthon des listes, l'Osorchon des monuments, le Zoroch ou Zarach des livres saints, qui vint en 944 attaquer Asa, et fut défait par ce pieux monarque.

La 22e dynastie eut 9 rois qui occupèrent le trône 120 ans. La suivante en eut 4, qui régnèrent ensemble 89 ans. Les noms des princes de ces quatre dernières familles se retrouvent sur la liste du Syncelle, mais dans un désordre dont il est impossible de deviner la cause.

Bocchoris, unique roi de la 24e dynastie, régna quarante ans.

La 25e dynastie, nommée éthiopienne par Manéthon, eut pour chef Saba ou Sabacho, qui prit Bocchoris et le brûla vif. C'est bien là le Séva, roi d'Égypte, qu'Osée appela à son secours contre Salmanasar en 728. Ce prince est représenté sur l'obélisque de Louqsor. Taracho, troisième et dernier roi de cette dynastie, vint au secours d'Ézéchias en 712. Peut-être faut-il identifier ce Pharaon avec le Séthon d'Hérodote, sous lequel eut lieu l'invasion de Sennachérib. Cette dynastie dura quarante et quelques années. Ensuite pendant dix-huit ans l'Égypte fut en proie à l'anarchie. Douze rois se disputèrent ce malheureux pays; enfin, en 656, Psammiticus l'emporta sur ses compétiteurs. On peut voir en lui le véritable chef de la 26e dynastie. Il eut pour successeur Nechao, dont le règne fut si glorieux. Ensuite vinrent Psammis ou Psammutis, Apriès ou Vaphrès, Amosis ou Amasis et Psamménit ou Psammachérités. Ce dernier fut détrôné par Cambyse en 525.

Pendant la 27e dynastie, l'Égypte, soumise aux Perses, essaya plusieurs fois de secouer le joug; elle ne reconquit son indépendance qu'en 414. Amyrtée, son libérateur, fonda la 28e dynastie, qui ne dura que dix-neuf ans. La 29e eut pour chef Nephirite, et compta six Pharaons. Tachos, le dernier, fut détrôné vers 363 par Nectanébo, qui forme à lui seul la 30e. Sous le règne d'Artaxerxès Ochus, en 350, l'Égypte retomba sous la domination des Perses. Trois princes de cette nation composent la 31e dynastie : Artaxerxès III, Arsès et Darius Codoman. Enfin, en 331, Alexandre, maître de l'Égypte, fonde Alexandrie. Cette ville devient l'entrepôt des richesses et des connaissances de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, le lien de l'Orient et de l'Occident. Ici se termine la longue période des Pharaons. Avec les Ptolémées s'élève en Égypte une civilisation nouvelle, un peuple nouveau.

Arrêtons-nous; la tâche que nous nous

sommes imposée est accomplie. Nous n'avons pas eu la prétention de tracer en quelques pages une histoire qui embrasse près de cinq mille ans. Nous avons seulement voulu montrer qu'avec l'aide des historiens grecs et des découvertes modernes on peut recomposer les antiques annales des Pharaons, en suivant pas à pas la succession des dynasties donnée par Manethon. L. D-c-o.

Les précieuses indications qu'on vient de lire seront complétées dans les articles de détail consacrés à plusieurs Pharaons (*voy.* AMÉNOPHIS, MOERIS, SÉSOSTRIS, etc.), et dans ceux des rois persans et macédoniens. Elles ne présentent pas toutes le caractère de la certitude, mais maintenant nous allons marcher sur un sol un peu plus ferme, et faire connaître sommairement à nos lecteurs la religion, les institutions et les lois, les monuments des arts, l'état des sciences, etc., de l'Égypte.

I. La doctrine des anciens prêtres égyptiens repose sur un panthéisme à la fois physique et intellectuel; c'est une personnification des forces de la nature sous le point de vue d'une mystérieuse unité où Dieu et l'univers se confondent. Il existe dans l'éternité un Dieu infini, incorporel, sans figure et sans nom; de l'éternité vient le monde, du monde le temps, du temps la génération. C'est par la parole de Dieu que le monde a été fait. Le suprême créateur engendra un créateur subordonné, fils semblable à son père : c'est Kneph, le dieu de Thèbes; c'est Amoun le Jupiter thébain. Dans les traductions des Grecs, il se nommait encore Agathodémon, le bon génie, enfin il était identique à leur Hermès qui, avant la création, avait écrit les livres sacrés. La matière ou limon primitif, la matière devint une sphère ou l'œuf du monde que Kneph laissa échapper de sa bouche: ce fut le verbe, la parole visible. Les ténèbres (ou nuit primitive, antérieure à toute existence) produisirent de l'humide les semences de toutes choses. Cette grande mère, c'est Athor ou Athyr. Tout à coup brilla un rayon sacré, la lumière primitive, qui est le démiurge Kneph; il s'éleva un grand bruit, la parole, le verbe qui jaillit de l'agitation de l'humide, s'unit avec Kneph et mit au jour un second démiurge, le dieu du feu et de la vie, Phta, qui sortit de l'œuf du monde. Phta est l'organisateur, l'artisan du monde; il est aussi le souffle de vie dont toutes les créatures ont besoin; il rassemble dans sa personne les facultés des deux sexes. La terre qui était demeurée dans les régions inférieures se dégagea des eaux; au dessus de la terre (*Tho*) resplendit le ciel (*Potris*). Phta, voulant partager les deux natures génératrices, devint Pan-Mendès et Hephæstobola, l'un pouvoir mâle de la production, le phallus, l'autre le pouvoir femelle; c'est la chaleur pénétrée par l'humidité. Par la parole du démiurge fut produit le soleil (*Phré*), premier-né du couple divin, le roi du ciel ou son œil droit; avec lui la lune (*Pi-Ioh*), reine et œil gauche du ciel. Le soleil est le père de toutes choses, la lune en est la mère; Osiris et Isis sont leurs enfants; eux mêmes sont Osiris et Isis. Le soleil est le troisième démiurge.

Tels sont les huit grands dieux primitifs. Le soleil est aussi membre et chef d'une seconde ogdoade, celle des cabires, tous enfants de Phta, auquel le nombre huit est consacré. Ce sont le soleil, la lune et cinq planètes. Le huitième cabire, Smuthes ou Esculape, est né de Phta et d'Hephæstobula; il se compose de la réunion de toutes les étoiles du ciel: c'est le conservateur de toute vie, le pilote de la barque du monde. Chacun des cabires a sa sphère dans les cieux, et il est chargé de les gouverner dans sa double nature; la lune rassemble les six cabires mâles et en même temps ouvre la série des six cabires femelles. Les cinq éléments composent le monde inférieur soumis à son empire. Le soleil occupe le sommet de l'univers; d'un côté sont Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne et le ciel des étoiles ou Smuthes, tous mâles; de l'autre, la lune, l'éther, le feu, l'air, l'eau, la terre, toutes femelles. Le soleil se révèle successivement sous les douze formes, et les six cabires mâles forment avec les six femelles le second ordre, les douze dieux célestes reçus dans le zodiaque. Les décans, au nombre de trente-six, se rattachent trois

par trois aux douze dieux; les démons suivent les décans, et il s'en trouva un pour chaque jour de l'année. Sérapis, environné de serpents, est le dieu de l'hémisphère du sud, ténébreux, froid, funeste; il a à ses côtés Cerbère avec ses trois têtes de lion, de chien et de loup. L'autre hémisphère a son chef aussi: c'est probablement Esculape*, et tous deux viennent se réunir dans l'unité suprême, Mendès. Entre les démons et les hommes, sont les héros qui habitent dans les régions les plus pures de l'air; l'espace qui s'étend de la lune à la terre est le séjour des âmes, particules innombrables d'une matière éthérée, transparente, mélange de son souffle avec le feu. Elles furent distribuées en soixante classes toutes également immortelles. L'Éternel leur assigna dans la sphère de l'air des postes qu'il leur fut défendu de quitter; puis il fit des âmes inférieures pour les êtres animés, depuis les oiseaux jusqu'aux reptiles. Mais les âmes supérieures qui l'avaient assisté dans son ouvrage s'enorgueillirent et firent invasion chez les rois des sept sphères : pour leur punition, elles tombèrent dans la sphère des naissances, où elles eurent avec la nature un commerce d'amour. De ce commerce fut produite la forme irraisonnable, et le créateur commanda au divin Hermès d'enfermer les pécheurs dans cette forme de corps comme dans une prison, leur promettant le retour aux demeures célestes si elles se conservaient exemptes de crime, et les menaçant de passer dans le corps des animaux si elles se conduisaient mal. La terre leur fut donnée pour habitation: elles y commirent toute sorte de désordres; alors Dieu promit d'envoyer une de ses émanations pour juger les vivants, récompenser les morts et diriger les événements.

Ici commence le troisième ordre de dieux ou incarnations des dieux du second ordre; tous engendrés de Rhéa, la Terre, ils eurent des pères différents. Osiris et Aroueris furent engendrés du Soleil, Typhon de Saturne, Isis d'Hermès, Nephtys de Saturne. Osiris et Isis ne sont pas toujours représentés comme engendrés par les mêmes parents: suivant une autre version, ils s'unissent même dans le ventre de leur mère, et de cette union naît Aroueris. Isis trouve l'orge et le blé; Osiris invente les instruments d'agriculture; il civilise le monde et emmène avec lui Pan et ses Satyres, Anubis à la tête de chien qu'il avait eu de Nephtys, Aroueris qui menait à sa suite une troupe de danseuses. En son absence, le pervers Typhon veut s'emparer du trône de l'Égypte: Isis déjoue ses projets. Osiris, de retour, est invité à un banquet avec Aso, la reine d'Éthiopie, et Typhon y a convié soixante-douze conjurés. Là se trouve un coffre magnifique qui appartiendra à celui qui pourra le remplir de son corps: Osiris y est à peine entré qu'on le scelle avec du plomb, puis on le jette dans le Nil qui le porte à la mer par la bouche Tanitique. Les Satyres poussent des cris de douleur; Isis court à la recherche du corps de son époux; elle emmène Anubis. Enfin sur la côte de Byblos le cercueil avait été poussé dans les roseaux et se trouvait enveloppé dans les bruyères. Le roi, croyant voir un bel arbre, l'avait fait couper, et cet arbre, devenu colonne, soutenait le faîte de son palais. Isis se fit recevoir nourrice de l'enfant royal; elle le purifiait de tout ce qu'il avait de terrestre, l'entourait de flammes, et, transformée en colombe, elle voltigeait plaintive autour de la colonne. Soudain elle parut sous la figure d'une puissante déesse, retira le cercueil de la colonne et le porta dans la ville de Buto, pour le cacher dans un lieu écarté. Typhon le trouva et le coupa en quatorze morceaux. Isis, recherchant ces membres épars, les retrouva tous, à l'exception du quatorzième, l'organe de la génération, qu'elle remplaça par un simulacre en bois de sycomore. De là le culte du phallus, et Isis, en portant le corps de son époux à Philes, en fit le lieu saint par excellence. Cependant Osiris revient des enfers pour instruire son fils Horus qui rassemble les fidèles; Typhon tombe vivant entre ses mains, mais Isis brise

(*) Tous ces noms grecs sont des transcriptions souvent faites à l'aventure; pour notre part, nous n'y voyons guère que des accommodations qu'il faut attribuer ou à l'ignorance des Grecs ou à l'amour-propre des Égyptiens. J. H. S.

ses chaînes, et Horus, indigné, arrache le diadème de sa mère et lui impose une tête de vache avec ses cornes. Ce fut depuis l'ornement distinctif d'Isis. Typhon ayant contesté encore une fois la légitimité de Horus, il fut chassé de nouveau. Horus fut le dernier des dieux qui régnèrent sur l'Égypte. Après la mort d'Osiris, Isis eut encore un autre fils appelé Harpocrate, faible, boiteux, mutilé, véritable enfant de la douleur. Une légende nous apprend qu'Osiris, étant mort, entra dans le corps du bœuf Apis, et que toutes les fois que ce bœuf meurt il passe dans le corps du nouvel Apis.

Ce mythe d'Osiris paraît avoir pour fond les révolutions physique et astronomique de l'année. L'Égypte avait deux récoltes par an ; voilà pourquoi Osiris meurt deux fois : la première mort, de mars en juillet, est le terme des grandes chaleurs ; tout se dessèche et devient rouge, couleur de Typhon ; Isis, c'est-à-dire l'Égypte, se lamente ; Osiris, qui est ici le Nil, est retiré dans l'Éthiopie. Enfin Osiris revient et inonde le pays tout entier. On le parcourt dans des barques ; chaque contrée a sa part du bienfait, alors que Typhon a démembré Osiris et l'a dispersé en une multitude de canaux. Horus, le fils d'Osiris, est le soleil au solstice d'été ; il rappelle des enfers son père Osiris. Dans le signe du scorpion commence le deuil d'automne : c'est la seconde mort ; les jours décroissent, l'Égypte est cachée sous les eaux avec toutes les espérances de l'année. Ici Typhon devient la mer ; les poissons dévorent le membre viril d'Osiris ; on ne voit plus qu'un faible enfant mutilé, le muet Harpocration.

Osiris pris pour l'année solaire semble avoir été identifié par quelques auteurs avec Memnon, ce célèbre fils de l'Aurore qui est encore Ismandis ou Osymandyas. Osiris passe dans le règne végétal ; il est dans le lotus qui réunit les organes de la génération mâles et femelles, Osiris et Isis. Souvent Harpocration, Osiris, Horus sont représentés assis sur le lotus (*voy.*).

Il est curieux aussi de voir comment on raconte la naissance de la troisième race de dieux. Hermès, jouant un jour aux dés avec la lune, lui gagna la soixante-dixième partie de chaque jour. De là provinrent cinq jours nouveaux, et dans chacun naquit un dieu : ce furent Osiris, Arouéris, Typhon, Isis et Nephtys. Sous les Ptolémées, le culte de Sérapis prit ensuite de grands développements. Les Romains en firent le dieu suprême ; bientôt il fut le maître des éléments.

Il y avait, on le voit, un véritable dualisme chez les Égyptiens : à Osiris tout le bien, à Typhon tout le mal. C'est aussi la civilisation opposée à la grossièreté des pasteurs. Osiris anime le taureau, animal consacré à l'agriculture ; l'animal de Typhon c'est l'âne, et, parmi les animaux féroces, il a le crocodile et l'hippopotame. Il y a des rapports entre Osiris et Hercule, que le premier prépose au gouvernement de l'Égypte avant son départ ; entre Typhon et Antée, qui avait été puni par Hercule au temps d'Osiris et qui habitait la Libye. Sem ou l'Hercule égyptien est, comme Osiris, une émanation des dieux suprêmes. Les Grecs ont confondu quelquefois, sous le nom de Hermès, Thot et Anubis ; et les Romains, sous celui de Mercure, ont compris les mêmes dieux ; ils ont méconnu la chaîne d'incarnations successives du principe divin (*). Thot trismégiste est l'historien du ciel ; c'est de lui que Kaméphis, l'aïeul d'Osiris, reçut la science. Le second Hermès traduisit ses livres en écriture hiéroglyphique et en langue commune ; celui-ci était le père de Thât ou Thôout, deux fois grand, incarnation d'Hercule trismégiste, conseiller d'Osiris et d'Isis, qu'il suivit sur la terre. Il fut l'inventeur du langage articulé, de tous les arts, de la lyre ; il organisa la caste sacerdotale, dont il fut comme le père et le chef mystique. C'est lui qui conduisait les âmes avant de les lier à des corps nouveaux, après les avoir présentées au tribunal d'Osiris, juge souverain d'*amenti* ou de l'enfer.

Memnon est, aux yeux de quelques mythologues, un Osiris, un Horus, un Mithras, un Persée ; aux yeux d'autres, c'est un héros devenu dieu. Dès le temps

(*) *Voir* sur tout ceci la savante note de M. Guigniaut, dans la 2e partie du premier volume de l'ouvrage de M. Creuzer sur les *Religions de l'antiquité*.

d'Hérodote on le confondait avec Sésostris. Champollion jeune a retrouvé Aménophis II parmi les rois de la 18e dynastie (*voy.* ci-dessus, p. 269) qui ont occupé le trône de 1800 à 1500 environ avant notre ère: or Manéthon dit que c'est lui qu'on croit être Memnon à *la statue parlante*. M. Guigniaut développe cette indication et explique comment les Grecs le firent intervenir au siége de Troie; puis il combat l'illustre Creuzer qui le confond aussi avec Osymandyas.

Ce que nous avons dit du culte égyptien se rapporte à une époque où la caste sacerdotale avait épuré les doctrines et les croyances; mais dans les temps primitifs, le peuple s'abandonnait à un fétichisme ou culte rendu aux plantes et aux animaux. Le Nil fut lui-même le plus grand fétiche; chaque ville d'Égypte avait, par suite de cette ancienne croyance, des animaux consacrés: à Thèbes, cité d'Amoun, on révérait le bélier; à Chemmis, à Hermopolis, le bouc; à Cynopolis, le chien; à Lycopolis, le loup. Dans chaque famille on nourrissait un oiseau sacré qui accompagnait ses hôtes jusqu'au tombeau; de là ces momies d'animaux: c'étaient l'ibis, le faucon, l'épervier, le canard, suivant les divers attributs de la divinité. Les prêtres ont souvent rassemblé dans leurs représentations figurées, des parties d'animaux différents; par exemple, la tête d'un épervier, le corps d'un lion, la queue d'un crocodile. D'un autre côté, les animaux n'étaient pas simplement attribut; des phénomènes physiques conduisaient souvent à leur rendre un culte: l'ibis déchirait les serpents, le crocodile était un symbole de l'eau, etc., etc. Il faut remarquer qu'Isis est partout dans la religion égyptienne: dans le premier ordre des dieux c'est Isis-Athor, dans le second Isis-Neith comme nom du soleil, dans le troisième Isis Io. Osiris se reproduit aussi dans toutes les sphères.

II. La théocratie eut, dans le principe, une grande influence dans le gouvernement; la nation fut divisée en prêtres, militaires et peuple. Le dernier était à l'égard des deux premiers dans un état d'infériorité, condition pareille à celle qu'il avait chez beaucoup d'autres nations. On remarque quelques variations dans les auteurs sur le nombre et la désignation des castes égyptiennes; cependant tous s'accordent à mettre au premier rang les prêtres et les guerriers qui, se partageant la propriété du sol, avaient entre leurs mains toute l'autorité, toute l'influence. La caste sacerdotale, avec ses nombreuses subdivisions, avait ses colléges à Thèbes, à Memphis, à Héliopolis, à Saïs; leurs domaines étaient libres d'impôts; ils exerçaient tous les emplois lucratifs; c'était un corps politique, un corps savant, et le peuple voyait en eux les interprètes des dieux. La caste militaire, fondée sur la force plutôt que sur le droit, se composait de deux grandes tribus, les Hermotybiens et les Calasiriens; elles possédaient quelques-uns des nomes les plus fertiles de l'Égypte. Le premier corps s'élevait jusqu'à 160,000 hommes, le second jusqu'à 240,000. Ils avaient des terres franches, et tous les ans mille hommes de chacun servaient de garde au roi. Les lois interdisaient aux guerriers aussi bien qu'aux prêtres toute occupation purement mécanique ou mercantile. Il est probable qu'ils affermaient leurs terres aux cultivateurs, classe très honorée. Une autre division renfermait les bateliers du Nil; mais peut-être ceux-ci, avec les cultivateurs, les artisans, les marchands, ne formaient-ils qu'une seule et même caste. Venait en dernier lieu celle des pasteurs divisés par Hérodote en bouviers et en porchers; ils habitaient principalement au pied des montagnes de la chaîne arabique et dans les parties marécageuses du Delta. Il faut distinguer entre les tribus fixes qui s'adonnaient à l'éducation des bestiaux et les hordes nomades que les Égyptiens avaient en horreur. Cette division de castes était une organisation de l'enfance des sociétés, fondée sur la nature et rendue permanente par la politique. La royauté appartint d'abord à la caste sacerdotale, puis elle passa dans la caste militaire; mais du moment où un guerrier était élevé au trône il faisait partie de la caste sacerdotale*.

(*) Voir *Religions de l'Antiquité*, par M. Guigniaut, t. Ier, seconde partie, p. 774-775.

Il est probable que les choses étaient déjà dans cet état quand les premiers Égyptiens vinrent d'Éthiopie (*voy.* MÉROÉ), et sans doute aussi ils obéissaient dès lors à la voix d'un roi, ou du moins d'un prêtre suprême, puisqu'on nous dit que la domination du sacerdoce précéda celle de la royauté. Dans tous les cas, Ménès, le premier roi connu, était un chef militaire. La succession du trône passait aux fils par ordre de primogéniture, et aux filles à défaut de mâle. Après elles on appelait les frères et même les sœurs. Le gouvernement était tempéré par le sacerdoce. De Memphis, construite par Ménès, sortit la troisième dynastie des rois. Les pyramides de Deschout et de Sakkara furent construites pour leur sépulture.

La population de l'ancienne Égypte ne paraît pas s'être élevée au-delà d'un terme moyen de six à sept millions. La loi attachait les fils à la profession de leurs pères. Le royaume était divisé en préfectures ou *nomes*. Les fonctions publiques étaient bien distinctes et bien définies. Chaque nome envoyait un certain nombre de députés à l'assemblée générale de la nation qui se reunissait dans le *labyrinthe* dont Hérodote nous a laissé une magnifique description. Strabon dit que c'était un palais ou une suite de palais et qu'il y en avait autant que de nômes. Hérodote assure qu'il y avait dans le labyrinthe trois mille chambres dont quinze cents à l'étage supérieur. On ne voulut jamais l'introduire dans les pièces souterraines qui servaient de tombes aux rois et aux crocodiles sacrés. Les monuments encore existants constatent qu'il y avait de grandes *panégyries* égyptiennes ou assemblées politiques et religieuses présidées par le roi ou par l'un des princes ses fils. On conclut de tout ceci qu'il y avait dans l'ancien nôme arsinoïte où était le lac Mœris, aujourd'hui la contrée *El Fayoum*, un vaste édifice formé de la réunion de douze palais adossés les uns contre les autres sans communiquer entre eux; qu'ils étaient dans une grande enceinte de murailles ornée de colonnes; que la multitude de couloirs et de corridors en rendait l'accès fort difficile, parce que leurs détours égaraient le voyageur qui s'y hasardait sans guide. D'après Manéthon, ce fut le roi Labarys qui éleva ce palais : or c'était le quatrième roi de la 12e dynastie (Lamaris? *voy.* p. 268); cette fondation aurait donc précédé l'ère chrétienne de 3500 ans, et de 1900 ans le règne de Sésostris qui divisa l'Égypte en trente-six nômes.

Quant aux lois de l'Égypte, il faut surtout se défier des indications des auteurs grecs, qui confondent toutes les époques. Ainsi Diodore cite parmi les plus anciennes celle contre les faux-monnayeurs, et cependant il ne paraît pas que l'usage de la monnaie fût connu en Égypte avant la domination des Perses; il paraît que jusque-là on comptait en anneaux d'or et d'argent d'un poids déterminé, ou en masses représentant des bœufs, des veaux, des grenouilles, etc. Le parjure était puni de mort. Celui qui refusait de porter secours à un citoyen en danger était puni comme l'homicide même. L'accusateur convaincu de calomnie subissait la peine qu'eût encourue l'accusé. Les attentats contre les femmes étaient punis de la mutilation; la femme infidèle était enlaidie par l'amputation du nez. On arrachait la langue à celui qui révélait à l'ennemi la situation de l'état; on coupait la main au faussaire. Les parents qui tuaient un de leurs enfants étaient obligés de le tenir embrassé pendant 3 jours et 3 nuits. On attribue au roi Bocchoris, de la 24e dynastie (p. 270), plusieurs lois relatives au commerce, et Hérodote fait remonter à ce temps celle qui permettait de donner en gage les momies des parents, et qui mettait le prêteur en possession des tombeaux; l'emprunteur qui mourait sans s'acquitter, était privé de sépulture. Sabacho ou Sabbacon, successeur de Bocchoris, passe pour avoir aboli la peine de mort, et pour avoir employé les coupables à des travaux d'utilité publique. Les fils étaient dispensés de nourrir leurs parents, tandis que cette obligation reposait sur les filles. Chacun était obligé de se faire inscrire sur un registre et d'indiquer au magistrat ses moyens de subsistance : cette loi fut portée par Amasis. Diodore dit que ceux qui voulaient exercer la profession

de voleur se faisaient pareillement inscrire chez le chef reconnu des gens de cette classe, et lui rapportaient tout le fruit de leur industrie. Les propriétaires qui venaient réclamer ce qu'on leur avait pris abandonnaient à la société le quart de la valeur.

Dans tout cela il faudrait pouvoir discerner les époques où furent établies les lois dont on parle : ainsi le mariage entre le frère et la sœur, inconnu de la primitive Égypte, est une importation grecque du temps des Lagides. Alors comme sous les Romains, le mariage avait peu de consistance : aussi les filiations sont le plus souvent exprimées par la mère. Des faits qui remontent au XVIIIe siècle av. J.-C. et qui concernent spécialement les trois Thouthmosis (*voy.* p. 269), prouvent que dans la succession au trône, dont les femmes n'étaient point exclues, on observait strictement l'ordre de primogéniture, et la monogamie semble avoir été la condition générale de toutes les familles.

A l'occasion de l'histoire de Joseph, qui fut ministre d'un des rois étrangers appelés *pasteurs* et hyksôs (*ibid.*), la Bible fournit des détails précieux sur l'administration de l'Égypte. On a très bien réfuté l'assertion du traité sur Isis et Osiris relative aux sacrifices humains, et Champollion s'est aussi habilement servi d'un passage d'Hérodote pour les confondre ; il donne d'ailleurs le véritable sens des représentations monumentales, qu'on avait si mal interprétées. La classe des prêtres fournissait les juges; c'est de Thèbes, de Memphis et d'Héliopolis qu'on tirait les magistrats les plus élevés, parce que là se trouvaient les principaux colléges sacerdotaux. On fixe à dix le nombre de juges tirés de chacun, et ce tribunal suprême siégeait à Thèbes, tandis que les petits intérêts étaient abandonnés à des juges locaux. Le livre de Thot trismégiste (*voy.* p. 273) était la loi de cette grande cour de justice, qui siégeait en robes blanches et dont chaque membre, en acceptant ses fonctions, jurait de désobéir au roi s'il lui commandait une chose injuste. La procédure paraît avoir été écrite, sans avocats ni plaidoiries. Plus tard, les contrats passés entre les Égyptiens et les Grecs furent soumis à un enregistrement et devaient être passés dans les deux langues ; en cas de doute, le contrat égyptien faisait foi. Toutes les actions, tous les instants des rois de l'ancienne Égypte, étaient réglés par la loi. La vénération des peuples était grande pour eux ; on prenait le deuil à leur mort, les temples étaient fermés pendant 72 jours; on faisait des prières en se couvrant la tête de cendres et en s'abstenant de certains aliments. Le délai expiré, on exposait la momie royale à l'entrée de son tombeau : là chacun pouvait accuser le roi de ses fautes, avec une entière liberté. Le prêtre prononçait son éloge, et, si les applaudissements du peuple témoignaient en sa faveur, un tribunal de 42 jurés décidait si le roi recevrait les honneurs de la sépulture. Les noms de ceux qui subirent un jugement contraire sont effacés même des monuments qu'ils avaient fait élever.

III. Les tombeaux des rois des 18e, 19e et 20e dynasties se voient encore dans la vallée de Biban el-Molouk, dépendance de Thèbes (p. 263) ; Champollion le jeune en a décrit plusieurs. C'était une nécropole royale, encaissée par de hauts rochers coupés à pic ou par des montagnes en décomposition. Il y a de grandes galeries ou corridors couverts de sculptures parfaitement soignées, et conduisant à des salles soutenues par des piliers. Le plus remarquable de ces tombeaux est celui du Pharaon Rhamsès-Meiamoun (nous renvoyons à la description de Champollion). Il paraît que les rois faisaient commencer leurs tombeaux dès leur avénement, et qu'on y travaillait sans cesse, puisque l'on trouve, en effet, beaucoup plus d'étendue aux sépultures de ceux qui ont régné longtemps. En outre, ils tenaient à honneur d'élever de grands monuments où ils étaient représentés en présence des statues de leurs ancêtres. Dans les guerres, on pratiquait aussi la cérémonie du triomphe. On se rendait en grand cortége du palais du roi au temple d'Amoun-Ra. Les représentations de ces triomphes se reproduisaient sur les monuments publics : ainsi, au Rhamesseion de Thèbes, on a rappelé les actions guerrières de Sésostris. Nous ne pouvons ici donner la description de ce magnifique

édifice, et nous renvoyons à *l'Égypte* de M. Champollion (p. 68 et suiv.); nous dirons seulement que vers l'extrémité des ruines, du côté du fleuve, sont les deux colosses d'environ 60 pieds de hauteur, dont l'un est si célèbre sous le nom de statue de Memnon. De nombreuses inscriptions grecques et latines vantent sa faculté parlante aux premiers rayons du soleil. Strabon et Pausanias y joignent leur autorité. Selon quelques-uns, Cambyse fit briser le colosse, et depuis lors la moitié supérieure du corps est étendue à terre, ce qui n'a pas empêché que dans cet état elle ne rendît des sons harmonieux; beaucoup de Romains l'attestent dans la simplicité des actes d'adoration qu'ils ont tracés sur les jambes. Les plus remarquables de ces inscriptions sont du temps d'Adrien; Memnon lui dit par trois fois *bonjour*, et l'empereur salua le colosse autant de fois. La vérité historique est qu'Aménophis II, de la 18e dynastie, fit élever les deux colosses, vers l'an 1680 av. J.-C., à l'extrémité du vaste édifice qui est aussi son ouvrage. Tant que dura la domination égyptienne, la statue d'Aménophis conserva son nom. D'après ce qu'on avait dit à Strabon, Cambyse ne serait point l'auteur de sa destruction, mais elle aurait été brisée par un tremblement de terre. Alors on ne parlait pas encore du son que rendait la statue; personne n'y avait mêlé les traditions grecques sur Memnon (*voy.*). Septime-Sévère la fit restaurer et elle devint tout aussitôt muette. Du reste, quelques observateurs assurent que les granits et les brèches rendent souvent un son au lever du soleil. Quant au nom *Memnonia*, ce mot, d'origine égyptienne, paraît avoir la signification de *sépultures*. Les Grecs se servirent de la consonnance pour introniser ici leur héros homérique.

Les obélisques sont une invention particulière à l'Égypte ancienne: ils sont tous monolithes; aucun n'est antérieur à l'avénement de la 18e dynastie. Ils étaient ordinairement placés au frontispice des temples et des palais, annonçant leur destination par des inscriptions. Les Égyptiens n'eurent jamais la pensée d'en placer un isolément au milieu d'un vaste espace. Celui de Louqsor, qui est maintenant à Paris, faisait partie d'un vaste pylone composé de deux massifs pyramidaux entre lesquels une porte était ménagée. En avant du pylone étaient quatre statues colossales, chacune de 40 pieds de haut et d'un seul bloc. La surface du massif était couverte de riches sculptures. Le roi Rhamsès-le-Grand (Sésostris), assis sur son trône au milieu de son camp, reçoit les chefs militaires. On y remarque la défaite des ennemis, la poursuite, le passage d'un fleuve (*voir*, pour la description de l'obélisque, l'ouvrage déjà cité de M. Champollion, p. 80, *sqq.*). C'est Rhamsès V qui fit extraire l'obélisque des carrières de Syène et le fit transporter à Thèbes. Rhamsès VI (Sésostris) lui succéda et le fit dresser, vers 1560 av. J.-C. Les inscriptions célèbrent ces deux rois. *Voy.* Obélisque, Pyramide, etc.

IV. Nous avons parlé de la caste des prêtres, dépositaire de toutes les sciences. L'institution du zodiaque fut son ouvrage. Elle remonte à une époque antérieure à l'an 2500 av. l'ère chrétienne. L'année était composée de 365 jours, divisée en 12 mois de 30 jours chacun, et suivis de 5 épagomènes ou jours complémentaires. Dès lors aussi on connaissait la semaine de 7 jours. On peut voir dans Dion Cassius selon quel ordre ces jours étaient, ainsi que les heures, placés sous la protection des planètes. Les zodiaques d'Esneh et de Denderah (*v.*), évidemment construits sous la domination romaine, ne sont que l'expression d'idées antérieures et remontent à une antiquité énoncée par le thème astronomique qui s'y trouve figuré. M. Biot a prouvé qu'en l'année julienne 3285 av. J. C., les Égyptiens avaient déterminé dans le ciel la vraie position de l'équinoxe vernal, du solstice d'été et de l'équinoxe d'automne; de plus, que, 1505 ans plus tard, l'an 1780 avant la même ère, ils avaient reconnu que ces points primitifs s'étaient considérablement déplacés; enfin qu'ils avaient exprimé ces deux états du ciel sur leurs monuments. Les traditions de l'antiquité placent aussi le berceau de l'astrologie en Chaldée et en Égypte, et Champollion le jeune a rapporté deux papyrus fort curieux que l'auteur du p sent article a publiés à la suite d'une

duction de la Divination de Cicéron, dans la collection Panckouke. Ces documents sont uniques dans l'antiquité écrite. L'astronomie et l'astrologie sont intimement mêlées avec les représentations psychologiques qui composaient la philosophie du temps et se manifestaient par le langage des symboles.—Les annales nationales des Égyptiens étaient soigneusement écrites dans les registres des temples : Hérodote a vu les papyrus où elles étaient consignées; Diodore les mentionne souvent; Manéthon les a pris pour guides. Il est aussi des monuments qui, par leurs peintures, présentaient une véritable galerie historique : tels étaient les tableaux militaires de Medinet-Abou, le spéos (souterrain) de Silsilis, etc., etc. En général, les sciences et les arts paraissaient s'être élevés chez les Égyptiens beaucoup plus haut que chez aucune autre nation, et les arts usuels surtout, ainsi que les professions, avaient été perfectionnés à un degré dont la vue des objets d'art, de luxe, de toilette, etc., que renferme le Musée égyptien de Paris peut seul donner une juste idée. Pline parle avec admiration d'un procédé inventé par les Égyptiens pour peindre sur les tissus. On trouve dans les hypogées des métaux mis en œuvre, des peintures dont les couleurs sont dues à des oxides métalliques, des émaux colorés par ces mêmes oxides. L'art de traiter le verre et l'émail était porté à un très haut degré. Nulle part, non plus, la mécanique n'a produit de si grands résultats : des masses immenses ont été remuées, et l'on a peine à concevoir aujourd'hui l'érection (*voy.*) de ces monuments monolithes.

Le commerce s'étendait aux extrémités de l'Orient; Thèbes en était le centre, et d'autre part il paraît avoir existé une grande voie africaine de cette cité vers Carthage. Hérodote donne des détails circonstanciés sur cette route commerciale, qui passait par l'oasis d'Amoun et par la grande Syrte.

Quant à la langue du pays (*voy.* Kopte), elle se maintint jusqu'à l'invasion des Musulmans. L'Église chrétienne l'a même conservée jusqu'au milieu du XVIIe siècle. L'on considère la langue vulgairement appelée *kopte* comme identique avec cet ancien idiome. Cette opinion, professée par l'abbé Barthélemy et Jablonsky, a été soutenue de nos jours par MM. Sylvestre de Sacy et Quatremère. On espère beaucoup de lumières à cet égard de la grammaire posthume de Champollion jeune; c'est aussi à ses travaux qu'il faut recourir pour connaître les divers systèmes d'écriture (*voy.* ce mot et Hiéroglyphes). D'après la forme matérielle, les caractères étaient divisés en hiéroglyphiques, hiératiques (véritable tachygraphie des hiéroglyphes) et démotiques, c'est-à-dire populaires. Sous d'autres rapports, ces caractères étaient encore figuratifs, symboliques ou phonétiques; ces derniers seuls exprimaient les sons de la langue parlée. Du reste, l'antiquité grecque et romaine, Platon, Tacite, Pline, Plutarque, Diodore de Sicile et Varron, font honneur à l'Égypte de l'invention de l'écriture alphabétique. Durant la domination romaine, les anciens usages se conservèrent comme sous les Lagides; on continua à joindre l'usage du grec à celui des hiéroglyphes sur les monuments; la substitution de l'alphabet kopte aux anciennes écritures n'eut lieu qu'à l'établissement du christianisme.

Il ne peut entrer dans le cadre de cet article de faire l'histoire des Lagides depuis la mort d'Alexandre jusqu'à Cléopâtre, ni de rappeler leurs guerres avec les autres successeurs du grand roi. Auguste ajouta pour ainsi dire l'Égypte à ses domaines en la déclarant province impériale; un préfet en eut l'administration. Ce fut vraiment une nouvelle série de monarques. Mais tandis que l'administration s'efforçait de réparer les désordres des derniers règnes des Ptolémées, tandis qu'elle relevait des temples ruinés, la population se mêla et dégénéra en une masse confuse où les Égyptiens primitifs furent confondus avec les Grecs, les Romains, les Juifs, les Arabes et les Nubiens. Les destinées de ce pays s'accomplirent avec celle de l'empire; et des vainqueurs barbares lui arrachèrent ses lois, ses coutumes et sa religion. (*Voir* le grand ouvrage de la Commission d'Égypte, les voyages de Belzoni, Cailliaud

et Minutoli, les Annales des Lagides de M. Champollion-Figeac, et les autres ouvrages déjà cités. P. G-y.

Histoire moderne de l'Égypte. Soumise depuis 646 ans à l'empire romain, l'Égypte formait, par son patriarcat d'Alexandrie, une des grandes provinces de l'Église chrétienne, lorsque les disputes religieuses provoquées par les empereurs d'Orient y suscitèrent un nouveau schisme qui, en la faisant passer sous une domination étrangère, y introduisit le culte, les mœurs et la politique des vainqueurs. Deux sectes y divisaient les chrétiens : les Coptes indigènes étaient *jacobites* et regardaient comme ennemis les *melchites*, qui se composaient de Grecs et de Romains. Les premiers se joignirent aux Perses qui, ayant conquis l'Égypte, l'an 616 de J.-C., l'occupèrent douze ans. Le Copte Mokaukas, qui la gouvernait au nom de l'empereur Héraclius, se déclara indépendant pour affranchir sa patrie; mais n'étant plus soutenu par les Perses, que de plus graves intérêts avaient rappelés dans leur pays, il se jeta dans les bras des Arabes que Mahomet venait de tirer de leur longue obscurité. Omar Ier, second khalife, envoya une armée sous les ordres d'Amrou Ibn-el-As (*voy.*), qui soumit facilement l'Égypte, l'an 19 de l'hégire (640 de J.-C.); mais il ne prit Alexandrie qu'après un siége de 14 mois. Ce fut par ordre du khalife qu'il en brûla la fameuse bibliothèque; du reste il administra sagement un pays dont il fut le premier gouverneur musulman. Il ménagea les chrétiens, fonda la mosquée autour de laquelle se forma la ville de Fostat, fit commencer un canal qui joignait le Nil à la mer Rouge, entreprit une expédition inutile et onéreuse contre la Nubie, mais conquit Tripoli d'Afrique. En 644 il fut remplacé par Abdallah Ibn-Saad, frère de lait d'Othman, nouveau khalife; Abdallah imposa au roi de Nubie un tribut d'esclaves. Cependant les Grecs, sous Constant II, ayant repris Alexandrie, Amrou fut envoyé pour la seconde fois dans un pays qu'il savait aussi bien défendre qu'administrer. Il s'empara d'Alexandrie en 645, après une vive résistance, et en fit raser les murailles et les monuments. De nouvelles intrigues l'obligèrent quatre ans après de se retirer en Palestine, et Abdallah gouverna de nouveau l'Égypte jusqu'à la révolution qui fit perdre à Othman le khalifat et la vie. Ali, son successeur, en 655, crut s'assurer de l'Égypte en y envoyant Mohammed, fils d'Aboubekr, qui, par ses mesures violentes, exaspéra les habitants. Amrou en ayant repris possession, en 658, au nom de Moaviah, compétiteur d'Ali et fondateur de la dynastie des Ommeyades, fit périr Mohammed et gouverna presqu'en souverain jusqu'à sa mort en 663. L'Égypte fut engagée dans les guerres qui éclatèrent entre les premiers successeurs de Moaviah et Abdallah Ibn Zobaïr, leur antagoniste. Soumise à ce dernier en 683, elle fut reconquise l'année suivante par Merwan Ier, qui y rétablit la souveraineté des Ommeyades. Son second fils, Abd-el-Aziz, la gouverna vingt ans avec une autorité absolue, y déploya un grand faste, protégea les chrétiens, fit construire un mekkias pour mesurer la hauteur du Nil, et fit achever la ville de Fostat (aujourd'hui le Vieux-Caire). Après lui, plusieurs gouverneurs amovibles se succédèrent rapidement en Égypte. L'un d'eux, en 729, priva les jacobites de toutes leurs églises pour les donner aux melchites, à la sollicitation de Cosmas, patriarche de ces derniers, qui ne savait ni lire ni écrire. Ce fut en Égypte qu'expira la puissance des Ommeyades. Merwan II, dernier khalife de cette dynastie, y fut vaincu et tué, en 750, par Saleh-ibn-Aliz, oncle d'Aboul Abbas-al-Saffah, le premier des khalifes abbassides. Saleh, qui en fut gouverneur titulaire pendant huit ans et s'occupa plus de guerre que d'administration et ses nombreux successeurs ne songèrent qu'à s'enrichir. L'un d'eux, Mousa-ibn-Ali, de 772 à 775, sous le règne et à l'exemple d'Abou-Djafar-al-Mansour, son souverain, imposa des taxes si lourdes et usa de tant de rigueur et de barbarie pour en exiger le paiement, que, dans le pays le plus fertile de la terre, on était réduit à brouter l'herbe et à dévorer les chiens et les animaux les plus immondes pour ne pas mourir de faim. Haroun al-Rachid lui-même, ce khalife si vanté, s'inquiétait fort peu du bonheur des

Égyptiens, puisque, dans un accès de gaîté, il leur donna pour gouverneur un esclave éthiopien si stupide, que, des plaintes lui ayant été adressées sur un débordement du Nil qui avait emporté le coton semé sur ses bords, il répondit : *Que ne semiez-vous de la laine?* Aussi, pendant les troubles excités dans l'empire musulman par les sanglantes querelles entre les deux fils de ce prince, Amin et Al-Mamoun, puis par le choix que fit ce dernier d'un descendant d'Ali pour héritier du khalifat, et par la révolte de son oncle Ibrahim, l'Égypte éprouva tous les malheurs des guerres civiles et de l'anarchie. Séry ou Assari et ses deux fils en possédèrent une partie et y formèrent une courte dynastie qui dura dix ans. Cet état de choses cessa, en 826, à l'arrivée d'Abd'allah le Thahéride, qui rétablit l'ordre et la paix, et dont les vertus et les talents auraient fait le bonheur de l'Égypte, s'il n'eût pas été appelé à régner dans le Khoraçan. Il fut remplacé, en 828, par Motasem, frère du khalife et son successeur en 833. Dans cet intervalle, Al-Mamoun, qui était venu en Égypte pour réprimer la révolte des Bimaïdes, y fit élever un nilomètre. Après l'administration de quelques gouverneurs amovibles, celle d'Anbah fut signalée, sous le khalifat de Motawakkel, par le débarquement de troupes grecques qui, en 852, prirent, pillèrent et brûlèrent Damiette et Misr, et emmenèrent captives un grand nombre de femmes.

Enfin, dès les premiers signes de la décadence du khalifat, Ahmed Ben-Thouloun, Turc d'origine et arrivé en Égypte comme lieutenant de son beau-père, l'an 254 (868), s'y rendit indépendant et y fonda la dynastie des *Thoulounides*. Il eut bien des obstacles à surmonter, bien des rivaux à vaincre; mais ses talents et son heureuse étoile le firent triompher partout. Il reçut du khalife l'investiture féodale, non-seulement de l'Égypte, mais encore de la Syrie, où il fonda Jaffa. Travaillant sans cesse à augmenter son pouvoir et à reculer les bornes de sa domination, il l'étendit jusqu'à Barkah en Afrique et à Tarse en Cilicie. Voisin des Grecs, il eut avec eux des guerres et des relations d'alliance. La révolte d'un de ses lieutenants en Syrie, soutenue par Mouaffek, qui avait usurpé l'autorité du khalife Motamed, son frère, l'ayant déterminé à prendre parti pour celui-ci, Mouaffek prononça la destitution d'Ahmed qui, de son côté, fit anathématiser ce prince par une assemblée des oulémas d'Égypte et de Syrie. Pendant les hostilités qui s'ensuivirent, une armée grecque envahit la Syrie et un rebelle parut dans la Haute-Égypte. Vainqueur de l'une et de l'autre, il mourut en 884, dans sa 49e année et la 17e de son règne. Brave, actif, généreux, protecteur des arts, des lettres et des savants, il tenait table ouverte dans son palais pour tout le monde, et ses abondantes aumônes s'étendaient jusqu'à la Mecque et à Bagdad. Outre la célèbre mosquée d'Ibn-Thouloun, la plus belle de celles qu'on voit encore aujourd'hui au Caire, il fonda un palais, des places publiques, des bazars pour chaque nation; et, malgré tant de magnificence et de libéralités, il laissa des trésors considérables. On a vanté sa justice, mais elle était si sévère qu'elle coûta la vie à 10,000 individus. Khomarouyah, son fils, jeune et sans expérience, suivit d'abord des conseils pernicieux et fit périr son frère Abbas, emprisonné depuis sa révolte contre son père; mais il expia son crime en poursuivant le gouverneur de Syrie qui en avait été l'instigateur. Il éprouva d'abord des revers; les troupes abbassides soutinrent le rebelle et prirent Damas. La victoire le favorisa enfin, et le khalife Motadhed lui céda, moyennant un tribut et la réserve de ses prérogatives spirituelles, tous les pays depuis l'Euphrate jusqu'à la Nubie et jusqu'à Barkah. Il reprit Tarse sur les Grecs et fit contre eux deux expéditions avantageuses. Doué des qualités les plus aimables, magnifique et libéral comme son père, il poussa encore plus loin le luxe des bâtiments. On a cité le vaste et merveilleux bassin de vif-argent qui le berçait voluptueusement. Ce prince, âgé de 27 ans, fut égorgé en 896, pendant son sommeil, par des esclaves vendus à quelques-unes de ses femmes dont il avait découvert les infidélités. Il ne laissait que des enfants en bas âge. L'un fut massacré avec sa mère, après un règne de 8 à 9

mois, par la soldatesque qui incendia le palais et une partie de la capitale. Harouu, son frère, digne de son père et de son aïeul, se maintint sur le trône près de neuf ans, à force de sacrifices; mais il s'épuisa pour réparer les maux causés en Égypte par des calamités physiques et pour arrêter les ravages commis en Syrie par les Karmathes, fanatiques et barbares sectaires. Attaqué alors, sur terre et sur mer, par les troupes abbassides, abandonné par une partie de ses généraux qui firent leur capitulation particulière, il fut tué en 905, à la suite d'une défaite, soit par son oncle Chaïban, soit dans une émeute de ses soldats. Chaïban, reconnu par quelques émirs et hors d'état de résister au général abbasside, se rendit à discrétion et fut envoyé avec neuf autres princes de sa famille à Bagdad, où le khalife Moktafy les fit mettre à mort. Retombée sous l'administration précaire et avide des lieutenants des khalifes, l'Égypte regrettait la domination des Thoulounides, lorsqu'elle passa, en 935, sous celle des *Akhchidides* ou *Ikhchidides*. Abou-Bekr Mohammed, de race turque, avait déjà rempli des fonctions importantes en Égypte et en avait été gouverneur. Ce ne fut que lorsqu'il y vint pour la troisième fois qu'il y agit en souverain et prit le titre d'*akhchid*, particulier aux rois de Ferganah dans le Turkestan. Le khalife Radhi lui en accorda sans difficulté l'investiture, ainsi que celle de la Syrie, comme il avait fait à tous les ambitieux qui venaient récemment de démembrer à leur profit l'empire musulman. Akhchid posséda l'Égypte sans opposition; mais il lui fallut pendant tout son règne disputer la Syrie à l'émir al-omrah, Abonbekr ibn-Raïek, puis au prince hamdanide, Seif-ed-Daulah, et en résultat il n'en conserva que la partie méridionale, Damas, Jérusalem, etc. Ce prince joignait à la bravoure militaire un caractère timide et défiant. Il avait une garde de 8,000 esclaves, une armée de 400,000 hommes; mais il ne couchait jamais deux nuits de suite dans la même chambre ou sous la même tente. Il mourut à Damas, en 946. Ses deux fils, Aboul-Cacem Anoudjonr ou Abuckour et Aboul-Haçan-Ali, le premier mort en 960, le second en 966, régnèrent l'un après l'autre sous la tutelle et la régence de Kafour, eunuque noir en qui l'esclavage et la mutilation n'avaient ni dégradé l'âme ni éteint le courage. Il recouvra Damas sur Seif-ed-Daulah qui s'en était emparé, et repoussa une invasion du roi de Nubie dans la Haute-Égypte. Soutien du trône dont il était si digne, il n'en jouit que deux ans, et mourut en 968. Il aimait les sciences et protégeait les savants. On faisait en son nom la *khothbah* ou prière publique à la Mecque et dans une partie de l'Arabie. Ahmed, fils d'Aboul-Haçan-Ali, n'ayant que onze ans, on lui adjoignit comme collègue et régent son parent Houçain; mais ni l'un ni l'autre ne purent conserver l'Égypte, le premier à cause de sa nullité, le second parce qu'il résidait souvent en Syrie, où il ne put pas même empêcher les Karmathes de prendre Damas. Pendant ce temps, l'Égypte était en proie à une horrible disette et aux exactions criminelles du visir Abou-Djafar. Ce fut dans ces circonstances que Moezz-Ledin-Allah, quatrième khalife fatimide d'Afrique, dont les ancêtres avaient fait des invasions et des conquêtes passagères en Égypte depuis l'an 913, envoya son général Djauhar qui, désiré, appelé par la saine partie des habitants, vainquit aisément les troupes akhchidides en 358 (969), fit réciter la khothbah au nom de son maître dans la principale mosquée de Fostat, arborer partout le blanc à la place du noir, couleur proscrite des khalifes abbassides, et jeter les fondements de la nouvelle capitale de l'Égypte, qui, sous le nom d'*Al-Kahirah* (la Victorieuse), aujourd'hui le Caire, réunit les villes de Misr et Fostat.

Nous donnerons peu de détails sur la dynastie des Fatimides, qui aura un article spécial, et nous ne parlerons que de quelques événements généraux arrivés en Égypte, et de son état physique et politique sous ces khalifes dont la domination dura 202 ans et finit l'an 567 de l'hégire (1171).

Moezz n'était pas entré en Égypte comme conquérant, mais comme bienfaiteur. Il y porta ses trésors; il s'y était fait précéder par un immense convoi de chameaux chargés de vivres de toute

espèce. Malgré les guerres qu'il eut à soutenir pour soumettre et conserver la Syrie, dont la possession est indispensable à la défense de l'Égypte, il mérita l'amour et les regrets de ses nouveaux sujets. Sous le règne plus doux que brillant de son fils Aziz, prince humain et généreux, l'Égypte fut heureuse et tranquille et se ressentit à peine des guerres qu'il fallut soutenir en Syrie contre les sectaires Karmathes, contre les Grecs et contre quelques ambitieux qui entreprenaient de la démembrer. C'est lui qui fonda ou qui du moins augmenta la bibliothèque du Caire, qui n'eut pas son égale dans tous les pays musulmans. Ayant épousé une chrétienne, il conféra aux deux frères de sa femme les patriarcats d'Alexandrie et de Jérusalem et favorisa les chrétiens et les juifs, qui abusèrent de leur crédit; mais les troubles qui en résultèrent n'eurent pas de suite par la modération et la clémence du khalife. Les turpitudes, les extravagances, l'impiété, la tyrannie de son fils Hakem, qui voulait se faire passer pour dieu, provoquèrent des révoltes et firent couler beaucoup de sang en Égypte. Dans un accès de folie, ce Néron musulman fit incendier le Caire. Ce fut cependant à lui que cette capitale dut la *Maison de la science et de la philosophie*, fondée en 1005, à laquelle furent attachés des professeurs de grammaire, de jurisprudence, d'astronomie, de mathématiques et de médecine, et où tout le monde était admis indistinctement à lire et à copier les manuscrits qu'on transportait de la bibliothèque khalifale.

La cour de Bagdad, opprimée, avilie par ceux mêmes qui s'en disaient les défenseurs, avait faiblement agi pour recouvrer au moins son autorité spirituelle sur l'Égypte, l'Afrique et la Syrie. Un moment affranchi d'un joug odieux, le khalife abbasside Cader publia, en 1011, un violent manifeste contre les Fatimides. Hakem se contenta de répondre par un pamphlet du même genre, et il ne résulta de cette querelle que des anathèmes et des injures de part et d'autre Après la mort tragique et méritée de Hakem et le règne pacifique de son fils Dhaher, vint le long règne de Mostanser, son petit-fils, dont les vicissitudes influèrent sur les destinées de l'Égypte. Héritier de deux grandes-tantes qui laissèrent d'immenses trésors, reconnu momentanément khalife à Bagdad, dans l'Irak et à la Mecque, il perdit la Sicile, l'Afrique, une partie de la Syrie; il vit l'Égypte ravagée par deux horribles famines, dont la seconde surtout, qui dura cinq ans, produisit des crimes inouïs. Il se vit lui-même, par suite des fréquentes mutations de visirs, des sanglantes querelles entre ses gardes de noirs et de Turcs, tombé dans un tel état de dénuement et d'abjection qu'il lui fallut, pour payer ses troupes, pour subvenir aux besoins de l'état et pour satisfaire à la rapacité de ses émirs, vendre à vil prix, distribuer et laisser gaspiller ses trésors, les objets les plus précieux de son palais et jusqu'à la riche bibliothèque, qui disparut entièrement. Abandonné dans ces circonstances par tous ses parents, qui allèrent chercher à subsister dans diverses contrées, il fut au moment d'être détrôné par l'émir Naser-ed-Daulah qui avait fait proclamer à Alexandrie le khalife abbasside Caïem. D'autres factieux le délivrèrent de ce rebelle; mais l'ordre, le calme et l'abondance ne furent rétablis en Égypte qu'en 1084 par le visir Bedr-al-Djemaly. Ce ministre, après avoir défendu les débris de la puissance fatimide en Syrie contre divers chefs arabes et turcs, et repoussé le Turkoman Atziz, qui, maître de Damas, s'était avancé jusqu'au Caire, en 1076, vainquit et condamna à mort son propre fils qui s'était révolté. L'Égypte fut heureuse sous le règne de Mostali, prince aussi faible, aussi obscur que son père; elle était administrée par Afdhal, fils et digne successeur de Bedr. La politique de cet habile ministre se trouva néanmoins en défaut; car n'ayant pas cru devoir secourir les princes de l'Asie-Mineure et de la Syrie, vassaux du khalife de Bagdad, contre l'irruption des chrétiens d'Europe, il trouva bientôt dans ceux-ci des voisins et des ennemis bien plus terribles. Il venait d'enlever Jérusalem, en 1098, aux Turcs Ortokides, lorsque les croisés s'en emparèrent l'année suivante: Afdhal fit de vains efforts pour la reprendre. Ce visir, ayant conservé le pouvoir su-

prême pendant une partie du khalifat d'Amer, fit creuser des canaux, entre autres celui d'Aboul-Mounedja, en 1114. Il ne discontinuait pas, dans le même temps, ses hostilités contre les chrétiens de Syrie, sur lesquels il obtint quelques avantages ; mais il ne put empêcher Baudouin Ier, roi de Jérusalem, de venir, en 1118, prendre et brûler Faramah, ville maritime d'Égypte. La décadence rapide des Fatimides, sous les successeurs d'Amer, aurait facilité les conquêtes des chrétiens dans leurs états, si ces derniers n'eussent été, en Syrie, plus occupés à se défendre qu'à attaquer. La conquête de l'Égypte était réservée à l'atabek Nour-ed-Dyn (*voy.*), sulthan d'Alep et de Damas; mais un autre devait en jouir. Appelé comme auxiliaire par un visir du khalife Adhed, contre un rival qui l'avait supplanté dans la tyrannie qu'il exerçait sur son faible souverain, le sulthan chargea le Kurde Chir-Kouh, son général, de cette expédition, en 1164. Ce ne fut néanmoins qu'après trois campagnes et après avoir triomphé d'Amaury, roi de Jérusalem, qui s'était érigé en défenseur de l'Égypte, pour en avoir quelques parcelles, que Chir-Kouh en resta maître en 1169 et devint visir du khalife. Son neveu Saladin lui succéda, força les chrétiens de lever le siége de Damiette et mit fin, en 1171, à la domination des Fatimides. Il soumit l'Égypte à l'autorité spirituelle des Abbassides et garda pour lui le pouvoir civil et militaire, d'abord comme lieutenant de Nour-ed-Dyn, puis, l'année suivante, comme sulthan et fondateur de la dynastie des Ayoubides.

Nous avons consacré un article à cette dynastie; Saladin et quelques autres princes de sa famille seront aussi le sujet d'articles speciaux : nous ne parlerons donc ici que des faits généraux relatifs à l'Égypte sous leur domination, qui ne dura que jusqu'en 1254. Les guerres continuelles de Saladin contre les chrétiens de la Palestine, ses conquêtes en Syrie, en Nubie, en Arabie, en Mésopotamie, l'empêchèrent de s'occuper du bonheur de l'Égypte, qu'il faisait gouverner par un prince de sa famille. Toutefois il fit entourer de murs le Caire et Fostat, fonda sur le mont Mokattam un palais et une citadelle, fit creuser le fameux puits et construire les greniers qui tous rappellent son nom (Yousouf). Pendant qu'il faisait la guerre en Syrie, les Francs d'Ascalon ravagèrent les environs de Tennis, vers 1177; et deux ans après, les Siciliens prirent et brûlèrent cette place maritime, près de Damiette. Après sa mort, l'ambition divisa ses fils et son frère Adhed, qui s'empara de l'Égypte et d'une partie de la Syrie. Ce fut la dernière année de son règne que les chrétiens, réunis à Acre, abordèrent sur la côte d'Égypte, en 1218, et assiégèrent Damiette, dont ils se rendirent maîtres l'année suivante, sous le règne de Kamel, son successeur, qui la reprit sur eux en 1221 et les chassa de l'Égypte, où ils avaient porté leurs ravages jusqu'au Caire. Ce prince, craignant que le Nil ne s'éloignât tout-à-fait de Fostat, fit creuser le lit du fleuve en 1231, y travailla en personne, et son exemple inspira tant d'ardeur que l'ouvrage fut achevé en trois mois. Depuis ce temps, l'île de Raoudah et le Mekkias se trouvèrent, en tout temps, environnés d'eau. Saleh Nedjm-Eddyn, un de ses successeurs, fit bâtir le château de Raoudah et exécuter de grands travaux pour refouler les eaux du Nil vers le rivage de Fostat. Ce prince créa la milice des Mamelouks, qui devait être si fatale à son fils. Ce fut sous son règne que Louis IX, roi de France, descendit en Égypte, prit Damiette, en 1248, et gagna la bataille de Mansourah. Touran-Chah, son fils et son successeur, qui avait vaincu et fait prisonnier le monarque français, fut lui-même détrôné et assassiné par les Mamelouks, en 1250. Sa belle-mère et un prince de sa race parurent un instant sur le trône; mais, en 1254, la dynastie des Ayoubides fut entièrement détruite en Égypte.

Pendant les 267 ans que dura la monarchie élective plutôt qu'héréditaire des deux races de Mamelouks, l'une des *Baharites* ou Marins, l'autre des *Bordjites* ou Circassiens, l'Égypte fut souvent livrée aux désordres et aux malheurs qu'entraînent les séditions militaires et les fréquentes mutations de souverains (on en compte 48 ou même 57, en y comprenant ceux qui remontèrent deux ou trois

fois sur le trône); mais elle fut puissante, respectée et redoutée de ses voisins. Elle étendit au loin ses relations politiques et commerciales, avec l'Arabie, la Perse, l'Abyssinie, l'Inde, Ceylan, la Chine, et en Europe avec la France, l'Allemagne, l'Espagne musulmane, Venise, les princes d'Italie et même le pape. Elle dut cette haute position à la bravoure de ses sulthans et de ses armées plus encore qu'à l'influence religieuse que lui donnaient, sur les nations mahométanes, l'asile qu'elle accorda aux Abbassides chassés de Bagdad par les Tatars-Mongols, et la longue et successive résidence de ces khalifes titulaires, sous le patronage des Mamelouks. Ce fut Aibek, le premier de la dynastie des Baharites, qui recouvra Damiette et rendit la liberté au roi de France. Koutouz, Bibars Ier et Kelaoun, trois de ses successeurs, opposent, par leurs victoires, une barrière insurmontable aux Tatars, qui avaient conquis la Syrie sur les descendants de Saladin; ils les chassent de cette province, et y reprennent aussi la plupart des places que les Francs avaient conservées.

L'Égypte doit à Kelaoun la fondation d'une mosquée et d'un hôpital au Caire, et le rétablissement d'un canal qui, terminé en dix jours, rendit la fertilité à la province de Bahira. Un traité conclu par ce prince avec le roi d'Aragon et les Génois, pour la sûreté de leurs négociants, paraît avoir été l'origine des consulats dans le Levant. Kelaoun avait cependant commencé par la prise de Tripoli l'entière expulsion des chrétiens d'Europe; son fils Khallil l'acheva en 1291, par la conquête d'Acre, de Tyr, et de quelques autres places. Le long règne de Mohammed el-Naser, deuxième fils de Kelaoun, interrompu deux fois par trois usurpateurs, fut l'époque de la plus grande prospérité de l'Égypte. Une dernière bataille gagnée par ce prince sur les Tatars les avait repoussés au-delà de l'Euphrate. Fléau des grands, père du peuple, il abolit ou diminua les impôts, fit fleurir la justice, l'agriculture, le commerce, les sciences et les beaux-arts, défricher les terres incultes, construire des digues pour retenir les eaux du Nil, élever des ponts, percer des routes et agrandir le Caire par un quartier neuf qui entoura la belle mosquée qu'il avait fondée entre cette ville et Fostat. Les troubles recommencèrent sous les règnes obscurs de huit de ses fils, dont aucun ne lui ressembla ou n'eut le temps de marcher sur ses traces. Sous Chaban II, plus digne de son aïeul, Alexandrie et Tripoli furent prises et pillées par Pierre de Lusignan, roi de Cypre, qui ne put les conserver; mais Chaban conquit la Petite-Arménie.

Barkok, premier sulthan de la dynastie des Bordjites, en 1382, n'améliora point la forme vicieuse du gouvernement de l'Égypte, mais il sut la faire respecter. Il refusa de se soumettre à Tamerlan, de lui livrer le sulthan de Bagdad, ainsi que le Turkoman Cara-Yousouf, et le conquérant mongol craignit de risquer sa réputation et sa puissance contre ce prince vaillant. La minorité orageuse de son fils Faradj facilita, en 1401, son invasion en Syrie, où il prit Alep et Damas; mais, après quatre mois de pillages, d'incendies et de massacres, il fut forcé de se retirer sans oser attaquer l'Égypte. Sous Cheikh-Mahmoudy, et surtout sous Barsebaï, elle se montra encore redoutable. Le premier poussa ses conquêtes jusqu'au centre de l'Asie-Mineure; le second subjugua l'île de Cypre en 1426, emmena le roi Jean III prisonnier, et lui rendit la liberté et son royaume moyennant une rançon et un tribut annuel. Les regrets que laissèrent les vertus et le règne pacifique de Barsebaï n'empêchèrent pas que son fils ne fût détrôné par Djakmak. Le nouveau sulthan fit sans succès, en 1440 et 1446, deux armements contre les chevaliers de Rhodes. Dans la première expédition, il avait pour allié Mourad II, empereur des Othomans; mais bientôt les successeurs de l'un et de l'autre allaient être ennemis et rivaux. Aïnal donna, en 1460, le royaume de Cypre à Jacques II, bâtard de Jean III, et lui fournit des secours pour s'en emparer. Caït-Bey, parvenu au trône en 1468, s'en montra digne pendant un règne de vingt-neuf ans, le plus long après celui de Mohammed el-Naser, qui avait été de quarante-deux ans en tout et de trente-deux pour la troisième fois. Volney s'est donc trom-

pé en disant que le règne d'aucun sulthan d'Égypte n'avait atteint la durée de celui de Bibars Ier, qui fut de dix-sept ans. Nous relèverons d'autres erreurs de ce savant à l'article Mamelouk. Caït-Bey obtint quelques avantages sur Duzoun-Haçan, roi de Perse; ses troupes furent vaincues, en 1480, dans le Diarbekr, par Yacoub, second successeur de ce prince.

Mais la Perse ne devait pas être plus longtemps hostile à l'Égypte. L'asile et la protection que Caït-Bey accorda au prince Djem ou Zizim, vaincu et proscrit par son frère Bajazet II, furent, en 1486, l'origine des démêlés et de la lutte qui allait s'engager entre les Mamelouks et les Osmanlis. Les secours qu'il fournit l'année suivante au prince de Marasch, Ala-ed-Daulah, révolté contre Bajazet, furent le signal de la guerre. Un amiral turc est vaincu et fait prisonnier près des côtes de Caramanie. Les Égyptiens aident Ala-ed-Daulah à prendre Héraclée et Césarée de Cappadoce. En vain la médiation d'Othman, roi de Tunis, rétablit pour un moment la paix entre les deux empires en 1493: les hostilités recommencèrent bientôt dans l'Adzerbaïdjan, que les deux sulthans se disputaient après la mort d'Yacoub; elles durèrent six ans, presque toujours à l'avantage des Turcs. Caït-Bey n'en vit pas la fin, étant mort en 1496, justement regretté de ses sujets, qu'il avait gouvernés en père. Il faisait de fréquents voyages dans toutes ses provinces pour y pourvoir à tous les besoins et y encourager l'agriculture et l'industrie. Il avait fondé un grand nombre d'édifices consacrés à la bienfaisance ou à la religion. Après son fils, qui ne put se maintenir sur le trône, et quatre autres sulthans qui ne l'occupèrent que cinq ans, on y éleva, en 1501, Kansouh III, al Gauri. Sous ces deux noms, qui n'en font qu'un, la *Biographie universelle* a consacré deux articles à ce prince; mais dans aucun des deux on ne parle de l'ambassade qu'il envoya au pape, en 1505, pour se plaindre des rois d'Espagne et de Portugal, ni des efforts qu'il fit, secondé par les Vénitiens, pour s'opposer aux conquêtes des Portugais dans l'Inde, en Arabie et en Afrique. Sa flotte vainquit, en 1507, Laurent d'Alméida, fils du vice-roi François d'Alméida, qui répara cet affront, l'année suivante, par une victoire sur la flotte égyptienne. Kansouh avait fait la paix avec Bajazet; mais l'avénement de Sélim Ier au trône othoman, son ambition, ses conquêtes, le déterminèrent à rechercher l'alliance de Chah-Ismaël, fondateur de la dynastie des Sofys en Perse. Sélim, vainqueur d'Ismaël, découvrit la correspondance de ces deux princes. Kansouh, sollicité par le roi du Goudzerat et par le sulthan d'Yémen, venait d'envoyer à leur secours une flotte, des troupes et de l'artillerie; mais les deux émirs chargés de cette expédition s'emparèrent de l'Yémen en 1516, pour leur propre compte. Dans le même temps Kansouh, privé de ces forces, livrait une bataille à Sélim près d'Alep, et la perdait par la trahison et le défection de deux de ses principaux émirs. Épuisé de fatigue et navré de douleur, il s'évanouit et fut foulé aux pieds des chevaux. Touman-Bey II, élu pour lui succéder, et réduit à de faibles ressources, défendit l'Égypte avec une valeur incroyable pendant trois mois. Pris enfin, il fut cloué à une des portes du Caire en avril 1517, et en lui finit la dynastie des Circassiens et la domination des Mamelouks.

Maître de l'Égypte, Sélim n'agit point en dévastateur : il fit construire un magnifique kiosk près du nilomètre de l'île Raoudah, et y grava des vers de sa composition. Il ne forma qu'un seul pachalik de cette nouvelle et riche province de son empire, et la conféra à vie, suivant sa promesse, à Khaïr-Beg, l'un des deux traîtres qui avaient vendu leur pays et leur souverain. Mais le perfide mourut deux ans et demi après. L'histoire de l'Égypte, sous la domination othomane, offre peu d'intérêt. Sélim, pour prévenir les projets d'indépendance que pouvaient tenter les gouverneurs amovibles de cette contrée si éloignée de Constantinople, laissa subsister les restes de la milice des Mamelouks sous le commandement de 24 begs ou beys qui, avec quelques autres fonctionnaires publics, composaient le divan destiné à balancer l'autorité du pacha.

Les principaux de ces begs étaient le *cheikh-el-belad* (gouverneur du pays), l'*émir-el-hadj* (chef de la caravane des pèlerins), le gouverneur du Saïd ou Haute Égypte, et le *defter-dar* ou trésorier. Les autres étaient investis de diverses fonctions ou du commandement de quelques places ou districts de l'Égypte. Les Mamelouks formaient un des sept corps de milices préposés à la garde du pays, et des *ouakoufs* ou fiefs inaliénables furent maintenus par Sélim pour leur entretien. Tant que le gouvernement de la Porte fut énergique et puissant, les choses subsistèrent en Égypte comme ce prince l'avait souhaité. Ahmed, le 4e pacha, ayant pris le titre de sulthan, succomba dans ses efforts pour s'en arroger le pouvoir. Le sixième, Soleiman, gouverna dix ans et demi en deux fois, et, dans cet intervalle, il alla conquérir l'Yémen. L'Égypte lui dut plusieurs édifices publics, mosquées, bazars, hôpitaux, etc. Pour réparer les archives du Caire consumées dans un incendie, il fit dresser en 1535 un cadastre de toutes les terres incultes et labourées, appartenant au sulthan, aux *ouakoufs* qui formaient les fiefs des begs, et aux particuliers. Daoud, son successeur, régna dix ans, fonda un grand collége au Caire et mourut en 1548. Le 17e, le célèbre Sinan-Pacha, gouverna de 1567 à 1573; il reconquit l'Yémen, et, avant d'aller occuper le poste de grand-visir, il fonda en Égypte, comme en d'autres parties de l'empire, des mosquées, des couvents, des ponts et des villes. Messih-Pacha, de 1574 à 1584, purgea le pays des rebelles et des malfaiteurs par une sévérité qui dégénérait en barbarie et qui lui valut le surnom de *briseur d'os*. Son successeur, Haçan-Pacha, ne se signala que par ses vexations et son insatiable cupidité; il força les juifs et les chrétiens de quitter le turban jaune et le turban blanc pour prendre une coiffure noire. Le gouvernement de Veiss-Pacha fut remarquable par une sanglante guerre entre les divers corps de milices d'Égypte. La bienfaisance de Hafiz, son successeur, en 1591, se manifesta par un si grand nombre d'établissements utiles ou pieux, qu'étant devenu grand-visir en 1594, et ayant obtenu, depuis, sa retraite, il fut reçu avec vénération en Égypte, dans son pèlerinage à la Mecque. La décadence de la puissance othomane se fit sentir sous l'administration de Cherif-Mehemet, de 1595 à 1597: les milices commencèrent à se mutiner et égorgèrent plusieurs officiers du pacha et de Kheder, son successeur. Les mesures rigoureuses et sanguinaires d'Ali, surnommé *le Tigre*, ne firent qu'irriter les esprits. Ce fut sous son gouvernement, en 1601, que l'usage de fumer le tabac s'introduisit en Égypte. Ce pays fut désolé par une cruelle famine et par une si horrible peste que tous les habitants portaient à leur cou un écriteau indiquant leur nom, leur qualité et leur demeure, afin que, s'ils venaient à mourir dans les rues ou sur les routes, on pût savoir qui ils étaient. En 1603, on vit pour la première fois un Mamelouk, le cheikh-el-belad, Othman-Beg, remplir les fonctions de *caim-akam* pendant l'*interim* du pachalik. C'était un homme distingué par son caractère doux, généreux, juste et bienfaisant, autant que par son talent poétique. Makhtoul-Ibrahim pacha, qui lui succéda, s'étant rendu odieux par son obstination à employer des mesures à la fois puériles, rigoureuses et inquisitoriales envers les milices, fut massacré, en 1604, dans un repas, après avoir assisté, contre la coutume, à l'ouverture annuelle du canal d'Aboul-Mounedja. Il fut le premier pacha mis à mort en Égypte sans l'ordre du sulthan.

La plupart des pachas qui se succédèrent rapidement furent des hommes avides, indolents ou cruels, par conséquent odieux ou méprisés, et ne laissèrent, au lieu de regrets, que de tristes souvenirs. Peu d'entre eux furent punis de leurs extorsions. Ceux qui entreprirent de réformer les abus et d'opérer le bien se firent de puissants ennemis et furent plus promptement révoqués, disgraciés ou mis à mort. Les révoltes des Mamelouks devinrent plus fréquentes, et les pachas, en voulant recouvrer une pleine autorité, ne réussirent pas mieux à les gagner par des concessions qu'à les intimider par les supplices. En 1628, des troubles survenus à la Mecque et dans

l'Yémen, et la mort tragique du chef de l'armée othomane, déterminèrent la nomination du Mamelouk Kansouh-Beg pour le remplacer avec le titre de pacha; mais ses troupes, qui avaient commis en Égypte les excès les plus déplorables, furent taillées en pièces en Arabie, et lui-même, à son retour, après avoir rempli les fonctions de caïmakam, fut tué en 1647. A cette époque, un autre Mamelouk, Kaitas-Beg Abou-Mahrem, joua un rôle important parmi les principaux factieux et mérita le surnom d'*exterminateur* de ses confrères. Il fit périr 17 begs dans une seule occasion. En 1656, Mehemet-Beg, gouverneur du Saïd, se révolta, et vint insolemment s'installer au Caire avec une suite si nombreuse qu'elle intimida le pacha, mit les habitants à la gêne et les réduisit à la disette. Kaitas-Beg, qui était alors émir-el-hadj, étant revenu de la Mecque, contribua le plus à la destruction de son rival et à la répression d'une révolte qui avait causé de grands maux en Égypte; mais il mourut un mois après des suites de ses blessures. La révolte de 1660 fit aussi couler beaucoup de sang et coûta la vie à son auteur, Moustafa-Beg, gouverneur du Saïd. Fier d'avoir joué le premier rôle dans ce succès, Ahmed-Beg revint de Constantinople avec le titre de cheikh-el-belad, et se rendit si odieux par ses injustices que l'intègre et sévère Ibrahim-Pacha le terrassa et le fit étrangler en sa présence. Des désordres non moins graves éclatèrent en 1664 et 1665, à l'arrivée d'une troupe de Druses échappés à la destruction d'un corps plus nombreux qui avait ravagé la Syrie. Ils prirent tous les masques, embrassèrent toutes les professions, se glissèrent partout, acquirent des richesses considérables, et, devenus puissants, se livrèrent impunément à tant d'excès et de crimes qu'il fallut, pour les exterminer, des renforts de troupes envoyées de Constantinople.

Nous passons sous silence des événements moins importants ou des noms de pachas et de rebelles obscurs. En 1720, Ismaël-Beg, parvenu à la charge d'émir-el-hadj jouissait d'une fortune immense, disposait de tous les emplois, était maître absolu de l'Égypte, et, jusqu'au pacha Ali, tout pliait sous sa volonté. Un seul homme, Mohammed Tcherkess-Beg, qui avait commandé les troupes égyptiennes pendant la campagne de Belgrade, osa résister à Ismaël. Celui-ci, échappé à un complot tramé contre ses jours, en accusa Tcherkess, et après quelques hostilités eut le crédit de le faire exiler dans l'île de Cypre par le pacha. Tcherkess revint furtivement au Caire et obtint de la Porte son rétablissement et la déposition d'Ali-Pacha, qui fut étranglé. Redjeb, son successeur, voulut montrer de l'énergie, et, en l'absence d'Ismaël, qui ramenait la caravane sacrée, il se défit de deux begs, ses plus dévoués partisans, en exila d'autres, et envoya des troupes contre lui; mais Ismaël, rentré secrètement dans la capitale, se réconcilia avec Tcherkess, et tous deux déposèrent le pacha. Mohammed-Nichandji, ancien grand-visir, arrivé avec l'instruction d'envoyer à Constantinople la tête d'Ismaël, gagna Tcherkess par ses promesses, et celui-ci poignarda en plein divan son ancien rival. Devenu plus redoutable par un coup si hardi, il fut à son tour exposé aux mêmes dangers; mais avant qu'on pût exécuter les ordres secrets de la Porte, il convoqua les oulémas et fit déposer et arrêter le pacha, en 1725. Ali, son successeur, ayant usé de ménagement avec les factieux, le tchaouch-bachi, qui était venu l'installer, se concerta avec l'ancien pacha et rassembla des troupes. Quelques amis de Tcherkess furent tués en se rendant au divan. Lui-même, assiégé dans son palais, en février 1726, se défendit plusieurs jours comme un lion contre le feu de l'artillerie; mais abandonné par ses gens et craignant de tomber au pouvoir de ses ennemis, il coupa la tête à 12 ou 15 jeunes esclaves des deux sexes, s'ouvrit un passage le sabre à la main et se sauva en Barbarie. Il en revint plus tard, fut trahi et mis à mort. Ali-Pacha avait été révoqué et Mohammed rétabli. En 1746, Ibrahim, un des kiayas ou colonels-vétérans des janissaires, était parvenu à s'emparer de tous les pouvoirs, parce que 8 des 24 begs avaient été ses affranchis, et qu'il s'était attaché tous les officiers et soldats de son corps. Les pachas d'Égypte ne

furent désormais que des mannequins. Il mourut en 1757, et son lieutenant Redhwan, le colonel le plus accrédité du corps des azabs, lui succéda; mais n'étant pas soutenu par tous les partisans d'Ibrahim, il succomba et fut tué par les intrigues du fameux Ali-Beg, en 1758. Parmi les begs qui lui succédèrent dans le commandement, Abd-er-Rahim conduisait la caravane sacrée en 1762, lorsqu'Ali-Beg, qui était cheikh-el-belad, le fit exiler. Il le fut à son tour; mais ses amis l'ayant fait rappeler, il parvint en 1766 au plus haut point de puissance, fit battre monnaie à son coin et devint le véritable souverain de l'Égypte (*voy.* Ali-Bey*). En 1772, Mohammed Abou-Dahab succéda à la puissance d'Ali, son patron et son beau-père, qu'il avait trahi, vaincu et empoisonné. Il envoya à Constantinople le tribut interrompu depuis six ans, obtint le titre de pacha, fit la guerre en Palestine au cheikh Daher, prit Gaza, Jaffa et Acre, saccagea la seconde, pilla la troisième et signala son avidité et sa férocité. Il voulait faire périr les négociants français, sous prétexte qu'ils étaient dépositaires des trésors de Daher et de son ministre Ibrahim, lorsqu'il mourut à Acre, en 1776, presque subitement. Mourad-Beg, qui était auprès de lui, alla disputer sa succession à Ibrahim-Beg, qui était resté au Caire: ils finirent par s'accorder et se partagèrent l'autorité. Ibrahim fut cheikh-el-belad, et Mourad émir-el-hadj. Ismaël, chef des anciens begs, forma bientôt contre eux une ligue puissante qui les força de se réfugier dans le Saïd. Ils chassèrent à leur tour Ismaël qui gagna aussi le Saïd, où il trouva Haçan-Beg qu'ils y avaient exilé et avec lequel il fit cause commune. Nous n'entrerons pas dans le détail des guerres qui eurent lieu entre les deux partis triomphants et abattus tour à tour, ni des démêlés momentanés entre Mourad et Ibrahim, que la nécessité, non la sympathie de caractères, forçait toujours à se réunir. En 1786, le capitan-pacha Ghazi-Haçan vint en Égypte pour y rétablir l'autorité du sulthan, méconnue, insultée dans la personne de son pacha; et, pour exiger des begs le tribut annuel qu'ils avaient négligé d'envoyer, il investit du commandement Ismaël et Haçan, et emporta 45 millions de contributions. Après son départ en 1787, l'Égypte fut assez tranquille jusqu'à la mort d'Ismaël, en 1791. Haçan, privé de son collègue, ne put lutter contre ses adversaires. Mourad et Ibrahim ressaisirent le pouvoir et en abusèrent. Leurs vexations, leurs extorsions s'étendirent jusqu'aux négociants français établis en Égypte, et furent, sinon la cause immédiate, du moins le prétexte plausible de l'expédition française en 1798 (*voy.* l'article suivant, puis Mamelouk et Mourad-Bey).

En résumé, l'Égypte, sous la domination othomane, sous le gouvernement dur, avide et faible de plus de 150 pachas dans l'espace de 270 ans et sous l'oligarchie anarchique des begs, éprouva tous les malheurs des guerres civiles, de l'indiscipline et des désordres militaires, sans parler des fléaux naturels, de la famine, de la peste, qui la désolèrent plus souvent. Elle sentit le besoin de posséder un gouvernement ferme, stable, uniforme, sous un souverain indépendant. Ce besoin ne tarda pas à être satisfait: à l'article Mohammed-Ali nous verrons l'Égypte, placée dans une position nouvelle, attirer l'attention de la politique européenne et s'avancer à pas rapides vers les grandes destinées qui lui semblent réservées dans l'avenir. H. A-d-t.

ÉGYPTE (progrès de la civilisation en). Ce complément aux articles précédents et à celui qui suit, dû à l'écrivain le plus compétent dans ces matières, trouvera sa place dans la notice sur Mohammed-Ali. S.

ÉGYPTE (expédition française en). Les circonstances dans lesquelles fut résolue, en l'an VI (1798), l'expédition d'Orient, sont beaucoup trop connues pour les exposer ici. Personne n'ignore qu'à cette époque, la France, après de glorieux efforts, s'était rendue maîtresse du Rhin jusqu'à la Hollande, et d'une très grande partie de l'Italie. La république française triomphait partout. La

(*) On a vu au mot Beg que *bey* (prononcez *bai*) n'est qu'une variante de prononciation. Quelques-uns écrivent *beig* ou *beigh*, et cette orthographe nous paraîtrait préférable.

question importante qui reste à décider aujourd'hui est de savoir si le Directoire, à qui Bonaparte portait ombrage, avait imaginé cette entreprise pour l'éloigner et le perdre, et par conséquent si le vainqueur de l'Italie est parti contraint; ou bien si celui-ci au contraire a imposé lui-même au Directoire ce plan de campagne, dans des vues personnelles et avec des pensées d'avenir. Il existe des arguments, des témoignages et même des faits et des actes pour appuyer l'une et l'autre de ces suppositions. Ce qu'il y a de plus probable c'est que le général Bonaparte, ne voyant pas moyen de se soustraire à ce commandement, ne trouvant pas le moment venu de secouer le joug du Directoire, s'empara du projet, s'en rendit le maître, en fit un plan complet, et lui donna la plus grande extension, de manière à se l'approprier et à en devenir en quelque sorte le véritable auteur. Cette explication concilierait les deux versions opposées; elle fait voir surtout comment le Directoire ayant résolu, ordonné, l'expédition, le général prit cependant aux préparatifs une part aussi considérable, quand il semble qu'il aurait dû se borner à l'exécution. Nous ne doutons point, par exemple, que la pensée de rendre l'expédition scientifique en même temps que militaire ne soit de lui; la dissimulation de son véritable objet est encore, nous le croyons, son ouvrage; tout le monde sait que l'armée d'Orient fut appelée d'abord *armée d'Angleterre*, et que tous les passeports portaient cette désignation. Le quartier-général de l'armée d'Angleterre était rue Taranne à Paris.

Quoi qu'il en soit, le secret fut bien gardé, et l'Angleterre ne connut point la vraie destination de l'expédition, même après le départ de Toulon.

Il y a peu d'exemples d'une activité aussi grande que celle qui fut déployée dans cette circonstance. Ce fut une grande fortune pour le général Bonaparte que de rencontrer un homme tel que Caffarelli : nul homme peut-être n'a jamais possédé un esprit plus présent, une tête mieux organisée, une vigilance plus continuelle, une promptitude et une décision plus vives, alliés à autant de sûreté dans le coup d'œil et de fermeté dans le jugement. Cet homme si actif avait laissé une jambe sur le champ de bataille! Plus que Berthier, il était le chef de l'état-major général. Trente-six mille hommes de toutes armes à réunir, avec un matériel de guerre immense; huit à dix mille marins, 40 bâtiments de guerre, 400 bâtiments de transport*, cent personnes destinées aux travaux scientifiques et aux arts, des instruments de toute espèce et jusqu'à des bibliothèques; — que d'ordre et de méthode, que de travail et de veilles ne fallut-il pas au général en chef et à son digne auxiliaire pour créer, disposer et réaliser tant de préparatifs, et pour le faire dans deux ou trois mois!

C'est le 30 floréal an VI (19 mai 1798) que la flotte mit à la voile; le 1er messidor (19 juin) la France était maîtresse de l'imprenable Malte; on y laissait 4,000 hommes, et le 13 (1er juillet) l'armée descendait sur le sol égyptien. Des proclamations adressées aux habitants de l'Égypte, composées et imprimées en arabe, à bord de *l'Orient* (le vaisseau amiral), descendirent en même temps à Alexandrie; les Arabes et les chefs de la religion y étaient avertis que la France venait châtier les beys leurs oppresseurs, ces hommes assez mal avisés pour l'avoir insultée; Bonaparte venait venger leurs injures en même temps que celles de la république; il délivrait le peuple égyptien et lui rendait sa nationalité, tout en respectant en apparence les droits de la Porte othomane.

Les Mamelouks se défendirent avec vigueur dans Alexandrie : il fallut monter à l'assaut, et Kléber y fut blessé à la tête. Sans perdre un instant, Bonaparte se prépare à passer le désert; il appelle les chefs des tribus arabes, les Oualad-Ali, campés dans l'ouest; il leur loue des chameaux, leur achète du bétail, et se met en marche avec toute l'armée, à laquelle deux jours avaient suffi pour débarquer tout entière et se former. A peine citerait-on un fait semblable dans l'histoire de la guerre. A la difficulté matérielle de l'opération joignez la différence de langage, de mœurs, de religion, de climat. Qu'on se représente la cha-

(*) De Toulon, Corse, Gênes, Civita-Vecchia.

leur effroyable de l'Égypte au mois de juillet, la prodigieuse quantité de moustiques dévorants, le manque d'eau et de provisions! Par un fatal malentendu entre l'armée de terre et la marine, la flotte s'était portée à Aboukir au lieu d'entrer dans le port d'Alexandrie. Une petite flottille remontait le Nil pendant que les troupes traversaient le désert au S.-E. d'Alexandrie, par Damanbour, et qu'elles se dirigeaient sur le fleuve. Les rives étaient occupées par l'armée des beys qui disputaient le terrain pas à pas. La flottille portait nos illustres chefs de la science, Monge et Berthollet, les amis inséparables: ils devaient combattre comme de simples soldats; plus d'une fois ils coururent le risque de périr. Dans tous les rangs c'étaient le même enthousiasme, la même énergie, le même héroïsme; la cause était si belle! N'oublions pas les Polonais : ils se conduisaient avec une rare bravoure, égale à leur intelligence. Le combat de Chébreis (Chobraris) fut meurtrier, mais glorieux pour nos armes; il mériterait un récit; mais l'espace nous manque, courons avec l'armée à la plaine des Pyramides.

C'est là que Mourad-Bey, le plus vaillant des Mamelouks, et son collègue Ibrahim-Bey, le vieux guerrier*, avaient rassemblé une armée puissante de plus de 30,000 hommes. Elle ne manquait pas d'artillerie, mais sa force était surtout dans une admirable cavalerie, la première du monde.

La mémorable bataille des Pyramides (*voy.*) a été décrite et chantée, nous n'en ferons pas le récit; le carré formidable ne put être entamé par les Mamelouks, malgré leur bouillante valeur et leurs efforts désespérés; ils venaient frapper de leurs sabres jusqu'aux pieds de nos soldats, et expirer sous leurs baïonnettes; ceux-ci restaient inébranlables, immobiles. On ne cite rien de pareil, même de la phalange macédonienne; c'étaient de part et d'autre des prodiges d'intrépidité. Ils cédèrent enfin, ces braves cavaliers, à la force de la tactique, et laissèrent sur le champ de bataille, avec des milliers de morts, des milliers de blessés, un immense butin, toute l'artillerie, et 500 chameaux chargés d'armes, de provisions et de richesses. L'Égypte était à nous dès ce jour, et à peine la troisième semaine était écoulée depuis le debarquement!

(*) Les vingt-quatre beys formaient le gouvernement d'Égypte et deux d'entre eux exerçaient l'autorité suprême sous le nom de cheikhs-el-belad; ils étaient élus; le plus souvent ce titre appartenait au plus audacieux.

Le lendemain, l'armée traversait le fleuve et entrait dans la seconde capitale de l'Orient. Qui n'a pas entendu parler des richesses du grand Caire? La lecture des Mille et une Nuits nous a presque habitués à les prendre pour les inventions des contes de fées, cependant elles étaient bien réelles. La situation du Caire, toute exceptionnelle, entre les marchés de l'Afrique, de l'Inde, de toute l'Asie et de l'Europe; le passage annuel de la caravane des pèlerins; son existence de onze siècles; les bazars garnis des richesses qu'apportent chaque année les caravanes de Sennâr, du Darfour et du Soudan; 40 palais de beys, ceux de quarante *kachefs* ou lieutenants de beys, ceux des aghas et des chefs de la religion; les maisons splendides de tant d'autres opulents personnages, remplies des magnifiques tapis de la Perse, des meubles, des soieries et des porcelaines du Japon, de la Chine et de l'Europe; partout l'or et les pierreries prodigués pour la parure des femmes, tout ce qui pouvait rendre douce et variée la vie d'ailleurs molle et efféminée de ces nombreux seigneurs, les tyrans de l'Égypte, recrutés par le commerce des esclaves blancs en Géorgie et en Circassie; — tout cela donnerait encore une faible idee du luxe qui régnait au Caire parmi les grands de la ville. Nous ne parlons pas des armes, des chevaux, des innombrables domestiques; nous omettons également les richesses des mosquées, dont le nombre est de plus de 400, et qui sont, plusieurs d'entre elles du moins, si remarquables par la magnificence de l'architecture*!

Telle est la ville qui tomba au pouvoir d'une armée victorieuse, aigrie par la résistance, épuisée par la fatigue, excitee par les privations. Honneur à cette

(*) *Voir* notre *Description du Caire*, 1 vol. in-8°, 1817, avec figures.

brave armée, à ses glorieux chefs! aucun excès ne souilla cette occupation.

L'ordre le plus parfait régna dès le principe et continua toujours. Tous les habitants, les musulmans comme les Coptes et les Grecs, les Syriens et les Arméniens, les marchands et les multézimes, enfin tous ceux qui ne faisaient pas partie des maisons de Mamelouks, restèrent, eux et leurs biens, paisibles et respectés; personne n'aurait pu s'apercevoir que la capitale avait dans ses murs une puissante armée de conquérants chrétiens. Quant aux biens des Mamelouks, meubles et immeubles, tout fut soigneusement inventorié et fidèlement gardé pour le trésor public; le domaine ne perdit rien; les mosquées et les harems restèrent inviolables. On employa à dresser l'inventaire des richesses mobilières, sur l'avis de Monge, de jeunes hommes sortis de l'École Polytechnique deux ans auparavant, chez qui le talent et l'activité ne pouvaient le céder qu'à l'intégrité et au désintéressement.

La sécurité entière ainsi laissée à toutes les classes du peuple, sur leur religion, leurs propriétés, leurs usages, leurs lois, leurs femmes, les eut bientôt accoutumés à nos figures, à nos costumes et à nos manières si différentes des leurs. On vit fraterniser le turban et le chapeau *, comme les deux langues; et la gaîté française fit une seconde fois la conquête du Caire.

Mourad-Bey, Elfy-Bey, et tous ceux qui voulurent continuer à disputer l'Égypte au nouveau maître, montèrent dans la Haute-Égypte; Ibrahim et sa maison et d'autres encore s'enfuirent en Syrie. Desaix, avec une division, se mit sans retard à la poursuite des premiers; le célèbre artiste Denon était de l'avant-garde.

Jusque-là tout allait au gré des vœux du vainqueur : la fortune adverse ne devait pas tarder d'avoir son tour. Chargé d'empêcher à tout prix le débarquement de l'armée française, l'amiral anglais avait cherché notre flotte pendant deux mois; mais, trompé par de faux rapports ou mal servi par sa sagacité, Nelson avait couru cent bordées sans la rencontrer. Il était venu deux fois à la côte d'Égypte, mais trop tôt. Il avait à cœur de prendre sa revanche : aussi le fit-il, et le 14 thermidor (2 août), avec une décision extraordinaire, il arriva sur la flotte française. Malheureusement cette flotte était embossée à Aboukir : le port vieux d'Alexandrie l'eût mise à l'abri de toute attaque. Le courage ne servit de rien dans une position si contraire; tout l'avantage était pour les assaillants, maîtres de la mer. A peine deux bâtiments échappèrent; après des prodiges de valeur, presque tout fut pris ou périt. Brueys (*voy.*) expia glorieusement sa faute, il sauta avec *l'Orient;* Casabianca, jeune enfant, voulut mourir près de son père; l'intrépide Dupetit-Thouars (*voy.*), ayant perdu ses membres, criait encore : « Equipage du *Tonnant*, ne vous rendez jamais! » Le vaillant Lejoaille, capitaine du *Généreux* *, forçait le passage après six heures de combat, et, plus qu'à demi désemparé, il allait prendre un vaisseau anglais sur sa route. Duchayla, Villeneuve, Decrest et tous les autres chefs de l'armée navale se couvrirent de gloire, mais en vain. L'expédition n'avait plus de flotte; désormais elle n'avait plus de communication avec la patrie; ce n'était plus qu'une armée d'exilés! Loin d'amener le désespoir, la catastrophe retrempa tous les courages; chacun voyait que l'armée devait trouver en elle seule toutes ses ressources.

On ne peut trop louer la haute prudence, la continuelle et vigilante sollicitude du chef de l'armée ; c'est un modèle à suivre pour toute expédition en pays musulman. Il célébrait pour les Français les fêtes de la mère-patrie, et pour les Égyptiens, les fêtes de leur calendrier. Il frappait les yeux par les inventions françaises, par le spectacle des arts, par l'ascension des aérostats; il donnait la plus grande pompe à la cérémonie de la rupture de la digue, grande fête qu'on célèbre au Caire quand le Nil, arrivé au maximum de sa crue annuelle, est introduit dans le canal.

Tout d'un coup une révolte éclate au

(*) Le *bourneta*, si inconnu et si odieux jusque-là aux Égyptiens et à presque tous les Musulmans.

(*) C'est le vaisseau que montait pendant la traversée l'auteur de cet article.

sein de la capitale; les chefs des mosquées conduisent le peuple, les tribus arabes du voisinage viennent se joindre aux insurgés. Trois cents Français dispersés dans le Caire périssent égorgés, sans combat, sans défense. Un héros polonais, Joseph Sulkowski, tombe massacré. Le quartier-général du génie est pillé, dévasté, quatre ingénieurs sont assassinés; la révolte dure trois jours et ne cesse que par le bombardement. On poussait le général à tirer une éclatante vengeance, à sacrifier les oulémas et tous les grands de la ville soupçonnés : il résiste à ces conseils dangereux et pardonne, après quelques exemples statués sur des chefs de la rébellion pris les armes à la main. Quels fruits n'a pas eus cette sage clémence!

D'autres révoltes passagères eurent lieu dans l'Égypte moyenne et dans l'inférieure, toujours suscitées ou soutenues par les tribus arabes, et probablement soudoyées par les ennemis de la France; mais elles furent aussi aisément apaisées.

L'administration intérieure était mise en même temps sur le pied d'une parfaite régularité. Le *myry*, l'impôt territorial, et les impôts indirects, furent assujettis à l'ordre et à la justice Les Coptes, agents de la perception du myry qu'on était obligé d'employer à cause d'une possession immémoriale, furent contraints de renoncer à l'arbitraire et aux exactions. Des intendants civils, sous le nom d'agents français, répandus dans toutes les provinces, veillaient a la rentrée de l'impôt et à la recette des revenus; enfin des hommes habiles et purs, tels que M. Poussielgue, et plus tard M. Estève, présidaient à toute l'administration financière. On respecta toutes les propriétés surtout les *rizaq* et les *oudkouf*, c'est-à-dire, les donations pieuses et les fondations charitables. Bientôt les traces de la guerre disparurent partout : la confiance succéda aux craintes, les membres du divan, les oulémas, les cheikhs, s'attachèrent pour la plupart à notre fortune, avec sécurité, et sans arrière-pensée.

Cependant le général Desaix poursuivait avec persévérance, au fond de la Thébaïde, l'armée de Mourad-Bey, qui se recrutait sans cesse de Meckains; les Mamelouks n'avaient guère fait de pertes qu'aux combats de Sediman et de Benhout. Il ne leur manquait ni vivres ni ressources; ils furent poussés de province en province, et pour ainsi dire de roche en roche, jusqu'aux cataractes, aux frontières de la Nubie : c'était la limite où s'étaient arrêtés les Romains. Le général Belliard, digne auxiliaire du *Sulthan juste**, commandait le pays entre Syout et Syène, et l'administrait avec la même sagesse. Partout l'Égypte respirait, gouvernée par la justice, et sans regret pour ses anciens maîtres. Les établissements utiles s'élevaient comme par enchantement : ici des fonderies, des usines, des fabriques, des ateliers; là des hôpitaux; ailleurs des jardins publics et jusqu'à des salles de concert, de bal, et un théâtre. Le divan était réorganisé et délibérait en présence d'un commissaire français. Le général en chef allait faire des reconnaissances scientifiques; il passait en Arabie, et découvrait, le premier, l'ancien canal des deux mers.

Qui peut dire ce que serait devenue cette situation si elle n'eût pas été troublée, si l'Angleterre eût laissé les choses suivre leur cours naturel? Mais, non contents d'avoir échappé à une descente sur les côtes de la Grande-Bretagne, les Anglais voulaient nous ravir cette conquête d'un point de l'Afrique. Un sentiment jaloux fit oublier à la Grande-Bretagne que la France était la puissance la mieux située dans la Méditerranée pour y exercer de l'influence; qu'elle était la plus ancienne alliée de la Porte, et qu'après avoir délivré l'Égypte de ses tyrans, nous pouvions la remettre au sulthan plus riche et plus heureuse. Elle eut le tort de soulever le divan; elle pensa qu'il serait plus facile de venir à bout d'une poignée de Français, isolés en Afrique, que de les vaincre en Europe; et, dans son orgueil, elle crut pouvoir faire ainsi expier à la France toutes les défaites de ses alliés sur le continent. Elle perdit de vue enfin que cette conquête avait un but d'humanité et de civilisation, et qu'elle au-

(*) C'est ainsi que les habitants du Saïd appelaient Desaix. *Ses soldats*, disaient-ils, *mériteraient d'être nourris, non de pain, mais de sucre.*

rait mis un terme à l'infâme piraterie de la Méditerranée.

Malheureusement, ses intrigues réussirent auprès de la Porte: celle-ci arma; de nombreuses troupes se formèrent en Syrie; Djezzar (*voy.*), pacha d'Acre, était le pivot de tous les mouvements militaires. Le général en chef, abandonné du Directoire, presque oublié de la France, menacé des deux côtés à la fois, et de la terre et de la mer, n'avait qu'un parti à prendre: il fallait aller au-devant de l'ennemi, dissiper l'orage avant qu'il grondât. Il part avec ses meilleures troupes; ses plus braves généraux, Kléber, Caffarelli, Murat, Lannes, Davoust, Berthier, Reynier, Leclerc, Bon, Lanusse, Sanson, Songis, Andréossi, Junot, Rampon, Bertrand, Marmont, et bien d'autres officiers-généraux qu'il serait trop long de nommer*, l'accompagnent. Il traverse le désert avec la rapidité de l'éclair, prend El-Arich, Gaza, et Jaffa (*voy.* ces noms) défendue par des milliers d'hommes armés; il pose le siége devant Saint-Jean-d'Acre où Djezzar se défend comme un lion. Pendant que de nombreux assauts sont donnés au corps de la place, un combat glorieux est livré par Kléber près de Nazareth. Les Français triomphent; 35,000 ennemis sont défaits devant le Mont-Thabor, et tous leurs magasins pris. Mais le douzième assaut ayant échoué, la peste ravageant l'armée, l'artillerie étant prise par les vaisseaux anglais, la place défendue par Sidney Smith et par un émigré français**, il fallut lever le siége après 60 jours de tranchée, et retourner en Égypte. Qui ne se rappelle l'héroïsme du général en chef se rendant au foyer de la contagion, dans l'hôpital de Jaffa, portant aux soldats malades des secours et des paroles pleines de confiance, et les rassurant en touchant sans crainte les bubons pestilentiels? Quel retour! que de pertes douloureuses! que de blessés et de malades à ramener! A son ordre, tous les cavaliers, tous les généraux descendent de cheval; lui-même donne l'exemple et met pied à terre: ainsi traverse-t-il le désert, enfonçant dans les sables du mont Casius, comme tous ses compagnons d'armes. Voici comment se termina cette marche fatigante; ce fut, le croirait-on? par une entrée triomphale.

La capitale avait reçu des nouvelles désastreuses; les alarmistes les avaient exagérées. Les Français restés au Caire étaient découragés; parmi les habitants, nos ennemis triomphaient, les amis s'effrayaient; les chrétiens d'Égypte étaient accablés.

Le général Bonaparte n'hésite pas à prendre un parti extraordinaire: il faut imposer aux uns, rassurer les autres. Il ordonne à tous ses braves de se couvrir de palmes; il fait commander une fête au Caire; il ordonne aux cheikhs, à tout le divan, aux aghas et à tous les fonctionnaires civils et militaires, français ou égyptiens, de venir au-devant de lui dans la grande plaine de la Coubbé, avec la musique et en grande pompe. La population du Caire ne manquera pas de sortir des murs pour recevoir son armée victorieuse: il dissimulera ses pertes et le petit nombre des troupes par d'habiles manœuvres, des marches et des contre-marches, et il mêlera les débris de l'armée de Syrie, ses six mille braves compagnons, avec les soldats restés au Caire; il fera croire que le nombre en est double et qu'il amène des prisonniers nombreux; les gens de la capitale seront tenus à distance pendant les manœuvres; enfin des libéralités seront distribuées parmi le peuple.

Tout se passa comme Bonaparte l'avait conçu. L'illusion fut complète, même chez un grand nombre de Français. Beaucoup crurent alors à l'exagération des nouvelles que nos ennemis répandaient depuis deux mois; les fifres et les clairons, la musique française et celle des Arabes résonnent au loin; les lauriers de Nazareth et du Mont-Thabor couvrent de leur prestige tous les événements de la campagne.

Puis, des proclamations éloquentes sont adressées au peuple, aux grands, à l'armée. Bonaparte prophète (et ce n'était pas pour la première fois) prédisait un prochain débarquement et expliquait la nécessité de son retour.

(*) Ils ont tous payé leur tribut à la nature, excepté les trois derniers.

(**) Le sieur Philippeaux, officier d'artillerie.

Les Anglais avaient décidé la Porte à un grand effort. Dix huit mille hommes furent bientôt débarqués à Aboukir. Bonaparte arrive presque aussitôt qu'eux, et, malgré le petit nombre de ses troupes les anéantit dans une seule bataille.

Ce triomphe éclatant acheva d'effacer le souvenir des affaires de Syrie; mais l'armée restait toujours sans secours de la France. Dans cette position critique, à peine de retour au Caire, le général en chef, pour inspirer la sécurité et couvrir ses desseins, ordonne une grande expédition scientifique pour la Thébaïde, et en même temps il fait tous ses préparatifs pour repasser la mer. Qui croira qu'il désespérait de garder l'Égypte, et que ce fut là le motif de son retour subit et le prétexte d'une désertion? On l'a cependant osé avancer.

Le vrai motif est trop connu maintenant pour revenir à cette supposition si peu honorable. Déjà le Directoire négociait à Constantinople l'évacuation de l'Egypte et le retour de l'armée; mais il existe une pièce récemment découverte par M. Mignet dans les archives diplomatiques : c'est une lettre du ministre Reinhard, en date du 18 septembre 1799, écrite au nom du Directoire; le général y est rappele en France. De grands revers, de grandes fautes avaient affligé tous les citoyens amis de leur pays; on espérait que le vainqueur de l'Italie et de l'Égypte rétablirait les affaires par sa seule présence et ramènerait la fortune infidèle à nos armes.

Le fait est que la lettre écrite au général ne lui est pas parvenue; mais son départ avait sans aucun doute le même but; ce fut donc son inspiration, plutôt que les prières de ses amis, qui le détermina. Au reste, sa haute et noble ambition explique assez un départ furtif; mais ce départ, ce retour miraculeux, n'appartiennent plus à l'histoire de l'expédition. *Voy.* Napoléon.

Ici la scène change; Kleber (*voy.*) succéda à Bonaparte. N'eût-il pas été le plus ancien, Kleber eût été appelé au commandement par le vœu unanime de l'armée. Homme de guerre s'il en fut, Kléber connut tout de suite la difficulté de sa position; il dut apprécier toute la gravité des événements, puisqu'on ne voyait pas jour à être secouru par la France. A chaque instant l'armée s'affaiblissait; les plus braves avaient succombé dans cent combats, dans les assauts, dans dix batailles rangées. La peste et la dysenterie non moins meurtrière en avaient dévoré un grand nombre; l'ophthalmie non moins fatale encombrait les hôpitaux; l'armée n'était plus que l'ombre d'elle-même : que tenter avec ces débris?

Une nouvelle descente pouvait jeter encore 20,000 hommes sur les côtes d'Égypte; un plus grand nombre pouvait entrer par l'est. La nouvelle, en effet, ne tarda pas à arriver que le grand-visir en personne, à la tête d'une troisième armée, s'avançait par la Syrie. Le général Desaix fut rappelé de la Haute-Égypte. Sept mille janissaires débarqués à Damiette furent défaits et anéantis. C'est dans ces conjonctures que sir Sidney Smith fit proposer à Kléber de négocier. Le général Desaix et M. Poussielgue, administrateur général des finances, conclurent avec le grand visir une convention, aussi avantageuse que possible, pour l'évacuation du pays (*v.* El-Arich). Déjà l'ordre était donné d'abandonner des places, des villes et des provinces, lorsque Kléber apprit que le gouvernement anglais n'avait pas ratifié la convention. Contremander les ordres, rassembler les corps épars, annoncer à l'armée qu'il ne s'agissait plus de partir, mais de combattre, repousser 80,000 hommes avec 10,000, et les jeter dans le désert; ce fut l'affaire de peu de jours. La victoire d'Héliopolis (*voy.*) fera un éternel honneur à Kléber et à la brave armée d'Orient; ce qui en rehausse la gloire c'est l'état critique où les Français étaient réduits par des pertes continuelles, sans aucun espoir de secours, abandonnés entièrement (on pouvait le croire) par la mère-patrie. Mais une partie de l'armée turque entra dans le Caire; il fallut réduire la capitale révoltée et sacrifier la ville de Boulaq.

Kléber traita avec Mourad-Bey : c'était un acte de bonne politique. La bravoure et le caractère élevé de cet homme de guerre, autant que l'intérêt de la cause française, autorisaient cette mesure. Kléber le nomma prince du Saïd. Des com-

missaires furent chargés de fixer les limites du territoire qui lui était concédé d'Assouân à Tahta; mais il ne put jouir longtemps du bénéfice du traité : il mourut pendant cette opération, les uns disent de la peste, les autres par le poison. Le fait est que la peste sévissait alors avec rigueur. Les partisans de l'autre version s'appuyaient sur ce que Mourad-Bey, appréciant la générosité des Français, était devenu leur ami sincère; le parti turc était intéressé à le perdre. On sait que Sitty Nefiseh, sa femme, veuve du fameux Ali-Bey, était digne en tout de ces guerriers célèbres.

Le 25 prairial an VIII (14 juin 1800), Kléber avait été victime d'un lâche assassinat; cette douloureuse catastrophe enleva un héros à l'armée, à la France, et fut la principale cause de la perte de l'Égypte. Les premiers revers datent de ce funeste jour.

La défense d'une si précieuse conquête demandait un autre Bonaparte, un autre Kléber; il fallait au chef la confiance de l'armée. Menou n'était pas cet homme; il est probable que le général Reynier aurait mieux réussi. Pour être juste, il faut dire que le général Menou semblait plus franchement dévoué à la conservation qu'aucun autre des généraux.

Dès le 10 ventôse (1er mars), une armée navale anglaise de 135 voiles parut devant Aboukir; le 30, sous les murs d'Alexandrie, eut lieu le mémorable combat où les Anglais perdirent leur général en chef, et nous le champ de bataille. Le petit nombre de troupes restées au Caire, commandées par le brave général Belliard traitèrent avec l'armée anglo-turque, après une honorable défense contre les Osmanlis, les Anglais, les Mamelouks et une nombreuse flottille qui soutenait les opérations. Quant au gros de l'armée, ou plutôt ses faibles débris, enfermés dans Alexandrie entre la mer et l'inondation, ils souffrirent pendant six mois toutes les privations et les horreurs d'un siége; la division entre les esprits favorisa les alliés; Menou céda, malgré son opiniâtreté, et il obtint une assez bonne capitulation.

Dans les premiers jours de l'an X (sept. 1801), les derniers bâtiments chargés de troupes françaises mirent à la voile pour la France; plusieurs ne la revirent qu'en hiver (janvier 1802).

Telle fut l'issue de cette mémorable entreprise qui avait duré 3 ans et 7 mois environ, du départ au retour; elle fit retentir le nom français en Asie et en Afrique. La constance et la discipline des troupes, au milieu de tant d'ennemis et de perils, ne leur fait pas moins d'honneur que leur courage et leur intrépidité. Peu de campagnes comptent d'aussi nombreux, d'aussi prodigieux exploits. La Nubie, le Kordofan, le Darfour, le Soudan même, connurent par la renommée la force de nos armes. L'occupation de Suez et de Cosseir nous ouvrit des rapports fréquents avec l'Arabie; Djedda et Yambo commercèrent avec l'Égypte. Le général Bonaparte se mit en rapport avec le chérif de la Mecque, avec l'emir Bechir, avec le sultan de Darfour, avec l'empereur de Maroc, le bey de Tripoli; il recevait de partout des réponses pleines d'affection, il se faisait partout des amis. La prise d'Acre et un séjour de plusieurs années auraient affermi la puissance française en Égypte, et quelques renforts auraient suffi pour la rendre inébranlable*. Cette opinion sera confirmée par le jugement de la postérité; elle doit triompher de celle des adversaires de l'expédition, hommes qui ne l'ont jugée que de loin, à travers le voile des passions, et sans en connaître les phases, le but ni la portée.

Il nous resterait à jeter un coup d'œil rapide sur les travaux et les recherches de l'Institut d'Égypte et de la commission des sciences et arts, ainsi qu'à retracer l'historique du grand ouvrage publié par ordre du gouvernement; mais un sujet si important mérite bien un article à part que le lecteur trouvera aux mots INSTITUT D'ÉGYPTE. J-M-D.

ÉGYPTIENS, *voy.* BOHÉMIENS.

EHRENBERG (CHRÉTIEN-GODEFROI), naturaliste avantageusement connu par de savants ouvrages et par ses

(*) Quant à l'intérêt anglais, si fortement engagé en apparence dans cette question, il existe une lettre curieuse du général Menou, écrite après le premier traité pour l'évacuation de l'Égypte : on y voit qu'il n'aurait pas été impossible de s'accommoder avec la Grande-Bretagne.

voyages en Égypte et dans l'Asie occidentale, naquit le 17 avril 1795 à Delitsch (Saxe prussienne). Après avoir fait ses humanités à Schulpforta, il se rendit en 1815 à l'université de Leipzig, dans l'intention d'y étudier la théologie; mais, au bout du premier semestre, il abandonna cette étude pour celle de la médecine, et il se livra avec d'autant plus d'ardeur à cette dernière, que, dès sa première jeunesse, il avait eu un goût prononcé pour les sciences naturelles. Appelé en 1817 à Berlin, par la loi du service militaire, il se lia avec Hemprich, qui devait plus tard l'accompagner dans ses voyages. Les premiers travaux de M. Ehrenberg se rapportent à des recherches physiologiques. Il comptait encore parmi les étudiants, lorsqu'en 1818 il composa un traité sur la connaissance systématique des champignons, inséré dans les *Annales de la botanique* de Schrader, Sprengel et Link; et la même année, lors de sa promotion au degré de docteur en médecine, il publia sa dissertation: *Sylvæ mycologicæ berolinenses*, ainsi que les résultats de ses recherches sur le développement des plus petits corps organiques. Dans ce dernier mémoire, M. Ehrenberg fit connaître 248 formes de plantes trouvées par lui autour de Berlin, et parmi lesquelles il y avait 62 espèces inconnues jusqu'alors. En 1819 il publia sur les *Syzygites* un traité qui fut plus tard inséré aussi dans les Mémoires de la Société des amis des Sciences naturelles de Berlin. En 1820 il exposa, d'une manière plus détaillée, ses observations sur le développement des champignons et sur la moisissure, dans la *Flore* de Ratisbonne et dans le 10e volume des *Mémoires de l'Académie Léopoldine des naturalistes à Bonn*, académie dont il était devenu membre peu de temps auparavant.

En 1820, au mois d'avril, l'Académie des Sciences de Berlin lui fournit, ainsi qu'à son ami le docteur Hemprich, les moyens de réaliser un de ses vœux les plus chers, celui de faire un voyage scientifique en Égypte, contrée où le général de Minutoli (*voy.*) se rendait alors pour en étudier les antiquités. Les deux amis s'embarquèrent au mois d'août à Trieste pour Alexandrie, et, après avoir exploré la côte de Libye, ils se rendirent d'Alexandrie jusqu'à Kasr-Eschdaebie et revinrent dans ce port par l'oasis d'Amoun. Pendant l'année 1821, nos voyageurs visitèrent l'Égypte moyenne, surtout les pyramides autour de Fayoum, et entreprirent un plus grand voyage par Thèbes à Dongolah, après que M. Ehrenberg se fut rétabli d'une fièvre nerveuse qui pendant quatre mois l'avait retenu près de Saccara. Arrivés à Dongolah, au mois de février 1822, ils entrèrent en relations amicales avec le gouverneur Abdim-beg, qui, ayant vu les dessins de M. Ehrenberg, l'engagea à lui faire le plan d'une forteresse à construire. Le savant naturaliste eut beau s'en défendre et assurer que cette tâche était au-dessus de ses forces, Abdim-beg insista, et M. Ehrenberg, vaincu par ses instances, se mit à l'œuvre et réussit au-delà de son attente. En moins de deux mois le plan qu'il avait donné fut exécuté, et il vit à sa satisfaction s'élever le fort de Kasr-Dongolah el Gedide, siége actuel du gouverneur. Comblés de présents, nos deux amis, sous la protection d'Abdim-beg, avancèrent jusqu'à Ambukohl dans le Dongolah supérieur. M. Ehrenberg s'y étant arrêté, le docteur Hemprich fit une excursion dans le désert, vers Sennaar, d'où il rapporta un riche butin d'animaux curieux qui furent envoyés à Berlin en 1822. Tandis que ce dernier retourna au mois d'août à Alexandrie, pour mettre leurs diverses collections en sûreté, M. Ehrenberg et sa suite, restés à Ambukohl, furent atteints du typhus, auquel ils n'échappèrent que par miracle. Il demanda à être conduit, dans une barque, au fort d'Abdim-beg; et à peine eut-il quitté la ville qu'elle fut reprise par les habitants de Dongolah qui en massacrèrent la garnison. Le gouverneur se disposant à marcher contre les rebelles, notre voyageur préféra se replier jusqu'à Thèbes.

Les nouvelles de Hemprich qu'il y trouva le décidèrent à se rendre au Caire. Son ami lui témoignait le désir de retourner en Europe; mais des lettres de Berlin lui ayant fait changer d'idée, ils visitèrent ensemble, au printemps de l'année 1823, les environs de Damiette

dans la Basse-Égypte, et entreprirent bientôt après un voyage à Suez. En poursuivant leur course, M. Ehrenberg, à défaut de baromètre, mesura le Sinaï avec un simple thermomètre et en comptant les degrés à partir du couvent. Son calcul s'accorde à peu de chose près avec les observations faites depuis par M. Ruppell. Il trouva que le couvent est à 5,400 pieds au-dessus du niveau de la mer; mais le véritable mont Sinaï s'élève jusqu'à 7,400 pieds. Quant aux plus hauts sommets de la montagne, il ne les estima pas au-dessous de 8,400 pieds au-dessus de la mer. Après diverses courses scientifiques entreprises depuis en Syrie et en Arabie par les deux intrépides voyageurs, M. Ehrenberg eut le malheur de perdre son fidèle compagnon, qui était en même temps son ami chéri. Hemprich fut enlevé d'une fièvre quarte à Massaua, île du golfe Arabique. M. Berghaus, géographe à Berlin, très connu, a donné au groupe d'îles placé au sud de Dhalac, le nom des *îles d'Hemprich*; quant à un autre groupe d'îles au nord de Dhalac, que M. Ehrenberg vit et dessina seul en revenant, M. Berghaus les a appelées *îles d'Ehrenberg*.

L'an 1826, après une absence de six ans, le docteur Ehrenberg revint en Europe; il arriva au mois de décembre à Berlin, où plusieurs distinctions honorables le récompensèrent de ses laborieuses et pénibles investigations. Nommé professeur extraordinaire à la Faculté de médecine, il consacra et consacre encore aujourd'hui tous ses loisirs à réunir dans un grand ouvrage les divers résultats de ce long voyage, dont il a déjà publié un aperçu sous ce titre: *Voyages par l'Afrique septentrionale et l'Asie occidentale, entrepris dans l'intérêt des sciences naturelles, pendant les années* 1820-1825, *par G. F. Hemprich et C. G. Ehrenberg* (t. Ier, Berlin, 1828). Il donna en outre, sur différentes recherches et observations, des traités particuliers, disséminés dans plusieurs feuilles périodiques. Ainsi les *Symbolæ physicæ,* dont il a paru, depuis 1828, quatre cahiers ornés de gravures et consacrés à la zoologie, offrent le résultat de ses voyages en Afrique sous le rapport de l'histoire naturelle. En 1829, il fut invité, ainsi que son ami Gustave Rose, le minéralogiste, à accompagner M. Alexandre de Humboldt dans son voyage en Asie. Leur expédition, d'abord limitée à l'Oural, fut ensuite prolongée jusqu'à l'Altaï. Dans cette occasion, M. Ehrenberg se livra encore plus particulièrement aux observations de la nature organique. Il rendit de grands services à l'illustre chef de ce voyage scientifique, et en donnera avec lui les résultats au public. Enfin, parmi les travaux les plus importants qu'on lui doit comme naturaliste, travaux qui ont fait époque dans la science, il faut ranger en première ligne son ouvrage allemand intitulé: *Organisation, système et rapport géographique des infusoires* (Berlin, 1830). *C. L.*

EHRENBREITSTEIN, *voy.* COBLENTZ.

EHRENSTRŒM, l'un des chefs de la conjuration vraie ou supposée que la régence suédoise, établie à la mort de Gustave III, suscita contre elle, et dont il a été question à l'article ARMFELT. Ehrenstrœm, secrétaire du défunt roi, fut accusé d'avoir été un des instruments d'Armfelt et condamné à mort. Sur l'échafaud, après avoir étonné tout le monde par son inaltérable sang-froid, il reçut l'annonce de sa grâce. Depuis, il vécut dans la retraite, d'une pension que Gustave IV lui fit assigner. S.

EICHHORN (JEAN-GODEFROI), un des savants allemands les plus versés dans l'exégèse biblique, dans l'histoire politique et littéraire, ainsi que dans les langues et les littératures orientales, naquit le 16 octobre 1752 à Dorenzimmern (principauté de Hohenlohe-OEhringen). Devenu recteur à l'école d'Ohrdruf, dans le duché de Gotha, il fut appelé en 1775 à l'université d'Iéna, où il professa jusqu'en 1788, époque à laquelle lui fut confiée la chaire de littérature biblique et orientale à Gœttingue. Nommé docteur en théologie l'an 1811, directeur de la Société royale des Sciences de la même ville en 1813, et conseiller privé de justice du royaume de Hanovre en 1819, il mourut le 25 juin 1827, jouissant d'une haute réputation littéraire et d'une estime universelle.

C'est en 1775 et 1776 qu'il donna les premières preuves de sa profonde connaissance dans la littérature et dans l'histoire orientales, en publiant son *Histoire du commerce des Indes Orientales avant Mahomet* (Gotha, 1775), écrite en allemand, comme la plupart des ouvrages d'Eichhorn dont nous donnerons les titres en français. Il publia ensuite son aperçu, écrit en latin, sur *les Monuments les plus anciens de l'histoire arabe* (Gotha, 1775), et son traité sur les plus anciennes médailles du même peuple (Gotha, 1776). Mais à Gœttingue il se livra particulièrement à la critique biblique. Les fruits de ses études furent déposés dans sa *Bibliothèque générale de la littérature biblique* (10 v., Leipzig, 1788-1801), qui se rattache à son *Répertoire de la littérature biblique*, précédemment publié (18 vol., Leipzig, 1777-1786); dans son *Introduction à l'Ancien-Testament* (4e édit., 5 vol., Gœtt., 1823); dans son *Introduction au Nouveau-Testament* (2 vol., nouvelle édit., Gœtt., 1827); dans son *Introduction aux livres apocryphes de l'Ancien Testament* (Gœtt., 1798); enfin dans son *Commentarius in Apocalypsin Joannis* (2 vol., Gœtt., 1791) Par ces ouvrages, Eichhorn créa en quelque sorte la critique biblique, ou au moins il contribua à répandre les vrais principes de cette science, à laquelle la savante Allemagne a donné de si vastes développements. Eichhorn insista particulièrement sur la nécessité d'une parfaite connaissance de l'Orient, de ses antiquités, de ses mœurs et usages, pour arriver à une bonne interprétation des livres saints. Son *Histoire primitive*, où il soumet en particulier à une critique sévère le Pentateuque ou les cinq livres de Moïse, a été publiée avec une introduction et des notes de Gabler (2 vol., Nuremberg, 1790-1793). Tout en restant fidèle à ce genre d'études, comme le témoigne son ouvrage sur les *Prophètes hébreux* (3 vol., Gœttingue, 1816-1820), Eichhorn porta ensuite son attention surtout dans le domaine de l'histoire en général.

Il consacra aussi, pendant quelque temps, toute son activité à l'histoire des lettres, qu'il avait professée plusieurs fois dans des cours publics à Iéna et à Gœttingue. Il conçut en 1796 le plan d'une histoire des arts et des sciences, depuis leur renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, tableau dont les diverses parties, publiées sous différents titres, forment aussi des ouvrages particuliers; mais l'*Histoire générale de la culture et de la littérature de l'Europe moderne* (2 vol., Gœtt. 1796-99), est restée inachevée. Son *Histoire littéraire* (t. I, Gœtt. 1799; 2e édit. 1813; t. II, 1814) atteste autant de talent et de conscience que de profonde érudition. Quant à son ouvrage plus étendu, *Histoire de la littérature, depuis son origine jusqu'aux temps les plus modernes* (6 vol. Gœtt., 1805-11), Eichhorn ne put le parfaire: il se borna à donner un aperçu général de l'histoire littéraire dans ses diverses époques et parmi les différents peuples; puis l'histoire des belles-lettres; dans les autres disciplines il n'y a de terminé que l'histoire de la théologie, renfermée dans le sixième volume et qui a été retouchée par Stændlin. Dans l'*Aperçu de la révolution française* (2 v., Gœtt. 1797), ouvrage médiocre, il raconte les événements du temps d'après les sources qu'il avait alors à sa disposition. Auteur d'une *Histoire universelle*, faite en grande partie d'après le plan de Gatterer (3e édit., 4 vol., Gœtt., 1818-1820), il se proposait d'appuyer le récit des faits par l'autorité des écrivains les plus dignes de foi de l'antiquité et du moyen-âge, ainsi que par les principaux documents politiques des temps modernes, afin de ramener ainsi les lecteurs à l'étude des sources; mais il n'a publié que le choix des historiens romains, sous le titre de *Antiqua historia ex ipsis veterum scriptorum narrationibus contexta* (2 vol., Gœtt., 1811), et celui des auteurs grecs: *Antiqua historia ex ipsis veterum script. græcor. narrat. contexta* (4 vol., Leipz., 1812). L'*Histoire des trois derniers siècles* du même érudit (3e édit., 6 vol., Gœtt., 1818), n'est certainement pas non plus un ouvrage sans mérite. Enfin il publia l'*Histoire primitive de l'illustre maison des Guelfes* (Hanovre, 1817). Plusieurs de ses mémoires ont été insérés dans les *Commentarii So-*

cietatis reg. Scientiar. Gœtt. (nous avons dit qu'Eichhorn était un des principaux membres de cette illustre compagnie), et dans les *Mines de l'Orient*. Depuis 1813 jusqu'à sa mort, il dirigea aussi la publication des Annonces littéraires de Gœttingue (*Gelehrte Anzeigen*).

Son fils, FRÉDÉRIC-CHARLES Eichhorn, a répandu de vives lumières sur l'histoire d'Allemagne et sur le droit germanique. Né le 20 novembre 1781 à Iéna, il fit ses études à Gœttingue, y donna quelque temps des cours, et fut nommé en 1805 professeur de droit à Francfort-sur-l'Oder, puis en 1811 à Berlin. Lors de la campagne de 1813, dans laquelle il commanda un escadron, il obtint la croix de fer et l'ordre de Saint-Vladimir de Russie. Rendu aux études, il resta jusqu'en 1817 à Berlin, d'où il fut appelé à l'université de Gœttingue. Il y enseigna avec beaucoup de succès le droit allemand, le droit canon, et le droit public. En 1819, il fut promu au rang de conseiller aulique de Hanovre, mais sa faible santé le força, en 1828, de suspendre ses cours et de se retirer dans une terre qu'il avait achetée près de Stuttgart. Après la mort de Schmalz, M. Eichhorn fut rappelé à l'université de Berlin et attaché en même temps au ministère des affaires étrangères; il se démit en 1833 de sa chaire de professeur pour se livrer entièrement à la politique et surtout aux affaires étrangères. Il reçut le titre de conseiller privé actuel de légation et entra au conseil d'état. S'étant occupé de bonne heure de l'histoire d'Allemagne sous le rapport de sa constitution politique, de ses coutumes et de ses législations, il publia le fruit de ses études dans l'ouvrage allemand intitulé *Histoire du droit public et des législations de l'Allemagne* (4 vol., Gœtt., 1808-1818; 3[e] édit. 1821-23). Depuis 1815, il a concouru, avec MM. de Savigny et Gœschen, à la rédaction du *Recueil périodique relatif à la science historique du droit*, où l'on distingue surtout son traité sur l'origine des villes allemandes, que l'on peut regarder comme le complément des opinions énoncées dans le grand ouvrage dont nous venons de parler. *C. L.*

EICHSTÆDT (HENRI-CHARLES-ABRAHAM), l'un des principaux humanistes contemporains et l'un de ceux qui aujourd'hui écrivent en latin avec le plus d'élégance et de correction. Né à Oschatz, en Missnie, le 8 août 1778, il fit sa théologie à Leipzig, mais s'occupa de préférence d'études philosophiques. Bientôt il devint le principal collaborateur de Schütz dans la rédaction de la *Gazette littéraire* d'Iéna, et lorsque ce critique quitta la ville, M. Eichstædt lui succéda comme directeur de ce recueil très répandu et alors très renommé (*voy.* IÉNA). C'est encore lui qui en dirige actuellement la rédaction. M. Eichstædt devint en même temps professeur d'éloquence et de poésie à l'université (1803), puis bibliothécaire en chef (1804). L'université de Rinteln lui envoya le diplôme de docteur en théologie, et le grand-duc de Saxe-Weimar le nomma conseiller intime de cour; dès 1801 le duc de Saxe-Meiningen lui avait conféré la dignité de conseiller de cour. On doit à M. Eichstædt, outre une bonne traduction allemande de l'Histoire de la Grèce par Mitford (Leipz., 1802-8, 6 vol. in-8°), des éditions de Diodore de Sicile (Halle, 1800-2, 2 vol.) et de Lucrèce (Leipz., 1801), puis des travaux critiques sur Tibulle, Phèdre, etc., ainsi que le traité *De dramate Græcorum comico satyrico* (Leipz., 1793). Mais il se distingue particulièrement par le style classique de ses programmes, de ses discours et éloges académiques, dont l'un des plus récents a célébré la mémoire de Gœthe. *C. L.*

EICHSTEDT (ÉVÊCHÉ ET PRINCIPAUTÉ D'). Eichstedt, ville bavaroise du cercle du Regen, située sur l'Altmühl, est élevée de 1,200 pieds au-dessus du niveau de la mer. Elle est le siége d'un tribunal (*Landgericht*); elle a une population de 7,500 habitants, un assez beau château avec une large place décorée de fontaines jaillissantes, une église où l'on voit le tombeau de saint Wilibald, une bibliothèque et un gymnase. Eichstedt ou Aichstædt était autrefois le siége d'un évêché fondé en 741 par saint Boniface, et qui, en 1271, réunit à ses possessions celles des anciens comtes de Hirschberg; mais, sécularisé en 1801, il tomba à la Bavière, partie en 1803, partie en

1806. La ville devait être autrefois bien plus considérable qu'aujourd'hui, car, si nous en croyons M. de Raumer, en 1634 les Suédois y brûlèrent 7 églises, 1 couvent et 444 maisons. En 1817, l'ancien vice-roi d'Italie, Eugène Beauharnais, que le roi de Bavière créa duc de Leuchtenberg, l'acheta et en fit une principauté. Après sa mort, en 1824, elle passa à son fils Auguste, duc de Leuchtenberg, celui qui mourut à Lisbonne, époux de Donna Maria. Eichstedt est la résidence ordinaire de la famille ducale et le siége de ses chancelleries. A peu de distance est un château de plaisance appelé Pfünz. Eichstedt est aussi aujourd'hui, depuis le concordat du 5 juin 1817, le siége d'un évêque suffragant de l'archevêque de Bamberg.

La principauté d'Eichstedt a, d'après Volger, 10 m. carr. et 24,000 habitants, ou par m. carr. 2,400, ce qui n'est pas une population fort considérable. Si elle ne comprend pas tout le ressort du tribunal d'Eichstedt, en revanche elle s'étend dans le cercle de la Rezat. *Creding*, dans la vallée de la *Schwarzach* (850 habitants), et *Pleinfeld*, sur la Rezat (800 habitants), en dépendent. Le climat y est beaucoup plus doux que dans les parties qui avoisinent Bamberg, mais il n'y a de plaines fertiles que dans la partie septentrionale. Le chanvre et le lin y viennent fort bien; on y cultive aussi le houblon avec succès. La race des bêtes à cornes y est plus belle et mieux élevée que dans beaucoup d'autres parties de la Bavière. On y trouve de la pierre à chaux et quelquefois des veines de marbre, mais d'une qualité inférieure. *Beilngries*, sur l'Altmühl (900 habitants), entre quatre vallons assez romantiques, et *Berching*, sur la Sulz (1,400 hab.), font encore partie de l'ancien évêché d'Eichstedt. On y trouve aussi les ruines du vieux fort de Hirschberg. L. N.

EIFEL. C'est le nom d'une contrée allemande assez montagneuse, riche en monuments romains et du moyen-âge, et située entre la Moselle, le Rhin et la Roër, dans le grand-duché prussien du Bas-Rhin. Il touche d'un côté à la chaîne du Hundsruck et de l'autre au mont Veen, qui est sur la rive gauche du Rhin et ne dépasse guère la hauteur de 2,600 pieds. L'Eifel est d'origine volcanique et renferme beaucoup de lacs qui sont, selon toute apparence, des cratères éteints. Les monts d'Eifel, en partie boisés, qui séparent le Rhin, la Moselle et la Meuse, traversent les trois districts de Coblentz, de Trèves et d'Aix-la-Chapelle. Le point le plus élevé des monts d'Eifel est le Kelberg, qui s'élève de 1,600 pieds au-dessus du lit du Rhin et de 1,800 au-dessus du niveau de la mer du Nord. La montagne de basalte, le Hochacht, près de Kaleborn, a 2,200 pieds de hauteur. *Voir* Schannat, *Eiflia illustrata;* Steininger, *les Volcans éteints dans l'Eifel et le long du Bas-Rhin* (Mayence, 1820); *Observations sur l'Eifel et l'Auvergne*, par le même (Mayence, 1824); Harless, *les Eaux de Betrich dans le grand-duché du Bas-Rhin* (Coblentz, 1827), et Hibbert, *History of the extinct Volcanos of the Basin of Neuwied* (Edinb., 1832). Le peintre Ponsart, à Malmedy, a publié, en 1831, des vues lithographiées de l'Eifel et des bords de l'Aar. *C. L.*

EINSIEDEL. Cette ancienne famille noble de Saxe paraît issue des chambellans de Gnandstein, dont il est déjà fait mention au XIIIe siècle, ou du moins originaire de ce château qui appartient encore à présent à la famille. La souche de ses diverses branches fut CONRAD d'Einsiedel, qui fut fait prisonnier en 1426 à la bataille d'Aussig. Après avoir recouvré la liberté, il se rendit à la Terre-Sainte, d'où il ne revint, en 1455, qu'après une nouvelle captivité de vingt ans. JEAN-HILDEBRAND d'Einsiedel, ami de Luther, contribua puissamment à répandre la nouvelle doctrine religieuse. GEORGE-HAUBOLD d'Einsiedel, président du consistoire et favori de l'électeur Auguste, jouit d'un grand crédit en Saxe et acquit une ancienne seigneurie de la Haute-Lusace, nommée Seidenberg, dont la partie restée dans les limites du royaume de Saxe s'appelle, depuis le dernier partage du pays, Reibersdorf, et, d'après la nouvelle constitution du royaume de Saxe, donne place à son possesseur dans la première chambre des États. Le fils de George, JEAN-GEORGE, fut élevé, en 1745, au

rang de comte de l'Empire; et le fils aîné de celui-ci, appelé aussi JEAN-GEORGE, héritier de la seigneurie de Seidenberg, devint, en 1764, membre du ministère. Il eut pour successeur dans la possession des titres de la famille, son fils aîné, GEORGE, celui qui fut jusqu'en 1831 envoyé plénipotentiaire de Saxe à la cour de Saint-Pétersbourg. Son second fils, DETLEV-CHARLES, mourut en 1810, ministre des conférences; il se rendit célèbre par les progrès qu'il fit faire à plusieurs branches de l'économie politique. Detlev-Charles eut plusieurs fils : l'un, CHARLES, né en 1770, est ministre de Saxe à Munich; un autre, FERDINAND, né en 1778, est capitaine de mines (*Berghauptmann*) en Silésie; un troisième qui fut ministre des conférences du roi de Saxe jusqu'en 1830, mérite une mention plus particulière.

DETLEV comte d'Einsiedel, né en 1773, commença sa carrière politique comme conseiller privé des finances et fut plus tard promu à la dignité de capitaine du cercle de Missnie. Le roi de Saxe, à la demande de Napoléon, étant revenu à Dresde, Detlev fut nommé, le 14 mai 1813, ministre du cabinet et secrétaire d'état des affaires étrangères. Il suivit son roi à Leipzig, à Berlin, à Presbourg, et soutint les intérêts de sa cour au congrès de Vienne, à la plus parfaite satisfaction du roi, qui lui conféra son ordre de la *Rautenkrone* et le nomma, en 1816, chancelier de cet ordre. Il fut depuis chargé de la haute direction des collections d'art et de sciences, à Dresde, et étendit encore la sphère de son activité lorsqu'après la mort du comte de Hohenthal il fut appelé à la présidence de la Société Biblique de Saxe.

Le crédit du comte d'Einsiedel ne put qu'augmenter lors du changement de règne en 1827; car Antoine, le nouveau roi de Saxe, resté complétement étranger aux affaires d'état durant la vie de son frère Frédéric-Auguste, dut accorder une confiance illimitée aux conseillers de son prédécesseur. En attendant, le besoin d'une révision de la constitution d'États, qui jusqu'alors ne s'était que faiblement prononcé, commença à se faire sentir. L'opinion publique regarda le comte Detlev comme un obstacle aux réformes demandées, d'autant plus que, depuis 1815, son influence prépondérante avait assuré en Saxe le triomphe du pouvoir absolu. Une opposition formidable qui s'éleva contre lui aux États de 1830 et les événements politiques survenus en France le forcèrent de se retirer de la scène politique. On lui faisait le reproche d'avoir trop songé à ses intérêts personnels en favorisant ses importantes usines de fer au préjudice des autres établissements de même genre. De plus, grand partisan des piétistes, peu aimés en Saxe, Detlev usa, dit-on, plus d'une fois de sa haute position pour les élever aux premières dignités de l'Église et de l'université. Lors des troubles qui éclatèrent au mois de septembre 1830, l'opposition contre ce ministère fut si forte que, pour calmer le peuple et pour soustraire Detlev à la fureur de ses ennemis, le roi lui écrivit de sa main pour l'inviter à se démettre de ses fonctions. On lui accorda une pension considérable avec laquelle il se retira dans ses terres. Cela eut lieu avant que les conseillers de la couronne eussent proposé au roi de nommer co-régent le prince Frédéric-Auguste, qui est aujourd'hui roi.

FRÉDÉRIC HILDEBRAND d'Einsiedel, né le 30 avril 1750 à Lumpzig, près d'Altenbourg, et qui s'est fait connaître comme auteur, appartient à une autre branche de cette famille. A la fois président de la cour supérieure d'appel à Iéna, conseiller privé actuel, grand maître de la cour de la grande-duchesse Louise de Saxe-Weimar, Hildebrand se lia de cœur et d'enthousiasme avec les hommes de génie qui, comme philosophes et poètes, s'illustrèrent vers la fin du XVIIIe siècle à Weimar, ville alors surnommée l'Athènes de l'Allemagne. Il composa des pièces et de petits opéras, dont il se réserva plusieurs rôles à lui-même; il joua du violoncelle à l'orchestre, et fit des vers, des chansons et des nouvelles. Galant envers le beau sexe, il ne put cependant jamais se marier. Son mépris de l'argent, joint à sa passion du jeu, dont il croyait pouvoir tourner les chances à son profit par ses combinai-

sons, le forcèrent souvent de se refuser les choses les plus nécessaires. Enfin, las de la vie, il mourut le 9 juillet 1828. Après avoir arrangé plusieurs pièces de Caldéron pour la scène allemande, il publia sous le voile de l'anonyme ses *Éléments d'une théorie de l'art théâtral* (Leipzig, 1797). La traduction des *Frères*, de Terence, ayant été goûtée sur plusieurs théâtres allemands, il traduisit aussi les autres pièces de ce poète latin (Leipzig, 1806). *C. L.*

EINSIEDELN, *voy.* SAINTE-MARIE AUX ERMITES.

ÉLAGABALE, *voy.* HÉLIOGABALE.

ÉLAM, ÉLAMITES. Les Élamites, dont il est si souvent fait mention dans l'Ancien-Testament, tiraient leur nom et leur origine du patriarche *Elam*, fils aîné de Sem (*Gen.* X, 22). C'est de ce peuple que les Perses prétendaient être issus. L'Élymaïde, ou terre d'Élam, était située entre la Susiane au sud, l'Assyrie au nord, la Médie à l'est, et la Mésopotamie à l'ouest. L'Écriture confond souvent les Élamites et les Mèdes (Is., XXI, 2; Jérem., XV, 25; *Act.*, II, 9, etc.). Un passage des prophéties de Daniel ferait supposer qu'il fut un temps où la ville de Suse elle-même n'était qu'une dépendance d'Élymaïs : « *Me trouvant* « *à Suse, forteresse de la province* « *d'Élam, je vis dans ma vision*, etc. (Daniel, VIII, 2.) » Benjamin de Tudèle dit que la province d'Élam était située dans le Korestan (Kurdistan?); mais il paraîtrait, d'après ce que Pline, Ptolémée et Marcien ont écrit à ce sujet, que ce pays se rapprochait davantage du golfe Persique, c'est-à-dire qu'il comprenait une partie des provinces modernes de Khouzistan et de l'Irak-Adjémi.

Élymaïs, capitale du pays d'Élam, devint, après la ruine de Persépolis, la capitale de la Perse. Elle possédait un temple de Diane dont les richesses excitèrent la convoitise d'Antiochus-le-Grand.

Les Élamites étaient braves, mais cruels; Strabon et Néarque s'accordent avec les historiens sacrés pour nous les représenter comme adonnés au vol et au brigandage. A la guerre, ils se servaient de flèches, de lances et de bouciers, et ils combattaient souvent sur des chars. Ils furent gouvernés par des rois jusqu'au temps de Judith, et l'Écriture nomme un de ces princes, *Codorlahomor*, qui vivait dès le temps d'Abraham, et fut vaincu par ce patriarche.

On a confondu quelquefois les Élamites avec les *Élanites* ou habitants d'Élana, aujourd'hui Eïla, dans l'Arabie-Pétrée, à 20 lieues du mont Sinaï. C. F-N.

ÉLAN (*cervus alces*). Ce mammifère ruminant, classé parmi les cerfs, se distingue de tous les animaux de ce genre par sa taille, égale, quelquefois même supérieure, à celle du cheval; par ses bois, qui présentent chez l'adulte la forme d'une palme ou d'une lame triangulaire, dentelée sur son bord externe d'un nombre d'andouillers correspondant à l'âge. Son cou est court et gros, sa queue courte, ses oreilles longues, son museau renflé. Il est très haut sur jambes. Son pelage, qui varie de couleur avec l'âge, est généralement d'un brun cendré sur le dos, blanc sous le ventre et à la partie interne des membres. Il brunit avec l'âge jusqu'à devenir noir. L'élan vit 18 à 20 ans. Ses bois, qui peuvent peser jusqu'à 60 livres dans la variété d'Amérique, tombent à la fin de l'automne et repoussent au printemps.

Ce quadrupède vit par troupes dans les forêts et les lieux marécageux des deux continents, plus commun en Amérique et en Asie qu'en Europe, où sa race disparaît tous les jours. Il n'a pas d'ennemi plus redoutable que l'ours. On le voit se plonger en été dans l'eau pour se soustraire aux piqûres des insectes. L'élan s'apprivoise facilement. Dans le nord-ouest de l'Amérique on l'attelle à des traîneaux. Sa peau fournit une buffleterie estimée. Sa chair n'est pas désagréable; elle tient du bœuf. Ses bois sont employés aux mêmes usages que ceux du cerf. *Voy.* comme complément de cet article le mot CERF. C. S-TE.

EL-ARICH, village et château-fort d'Égypte, que quelques philologues croient être le *Rhinocolura* des anciens, et dont le nom arabe correspond au mot latin *Asper* et à l'espagnol *El-Arisco* (l'Apre, raide et d'un aspect sauvage),

est situé à l'extrémité de l'Afrique, vers les frontières de la Syrie, à 63 lieues N.-E. du Caire, et à 15 lieues S.-O. de Gaza. El-Arich, séparé de la Méditerranée par quelques dunes seulement, est entouré de tous les autres côtés par le désert. Sa position lui donna une certaine importance lors de l'expédition tentée contre la Syrie en 1799 par le général Bonaparte. Un combat mémorable a consacré le nom de ce lieu, célèbre encore par une convention qui, pour être restée sans effet, n'en a pas conservé moins d'intérêt dans les annales de la diplomatie.

Combat d'El-Arich. Instruit des préparatifs que faisait le pacha de Syrie Djezzar (*voy.*) pour seconder l'expédition projetée par la Porte contre les Français maîtres de l'Égypte, le général Bonaparte, résolu à prendre les devants, songea à envahir la Syrie. Mais à peine avait-il eu le temps de fortifier le village de Katiéh, à l'extrémité des terres habitables de la province de Charieh, où était éparse la faible division du général Reynier, que déjà Djezzar et le pacha d'Acre Ibrahim-Bey avaient jeté des troupes dans la forteresse d'El-Arich. Or l'occupation de ce point était d'autant plus nécessaire au général français qu'il songeait à faire transporter par mer en Syrie tout le matériel nécessaire au siége des places fortes. Ce fut donc par l'attaque d'El-Arich qu'il dut ouvrir son expédition, d'autant plus que le pacha de Syrie venait de se faire comme un poste avancé de cette place, envahie sur le sol égyptien. Mais huit lieues de désert séparaient d'El-Arich le corps de nos troupes le plus rapproché de l'ennemi, c'est-à-dire la division Reynier.

Tandis que s'organisait le reste de l'armée expéditionnaire, ce général, dont toute la force se composait de deux demi-brigades (les 9e et 85e), s'élevant ensemble à 2160 combattants, eut ordre de se mettre en marche comme chef d'avant-garde. Il partit de Katiéh le 6 février 1799, et, après deux journées rendues excessivement pénibles par la chaleur et le manque d'eau, il atteignit, le 8, à minuit, un bois de palmiers qui se trouve à l'embouchure du torrent El-Arich, où il prit position, à quelque distance du fort.

Celui-ci était défendu par environ 2,000 soldats de Djezzar-Pacha et d'Ibrahim-Bey, placés derrière de fortes murailles qui enceignaient le château et gardaient toutes les issues du village qu'il domine, et dont les maisons, solidement construites et toutes crénelées, formaient, pour ainsi dire, autant d'ouvrages avancés autour des faces nord et est de la place.

La première attaque eut lieu le lendemain, à la pointe du jour. Elle fut dirigée avec une grande intelligence. On n'eut pas plus tôt pratiqué dans la muraille d'enceinte quelques brèches à l'aide des six bouches à feu de la division, que les soldats s'élancèrent à la baïonnette dans l'intérieur du village; mais, comme le commandant du fort, en fermant toutes les issues, avait à dessein ôté tout moyen de retraite aux défenseurs de ces murs, ceux-ci apportèrent la plus rude résistance; et, retranchés dans les maisons, ils continuèrent à faire pleuvoir sur les assiégeants une grêle de balles, de pierres et de matières embrasées : aussi les soldats français firent-ils un affreux massacre des Syriens, qui d'ailleurs, presque tous, refusaient encore de se rendre quand leurs dernières retraites furent enfoncées.

Manquant des moyens nécessaires pour assiéger la forteresse, le général Reynier se borna à en faire le blocus rigoureux, en attendant l'arrivée des autres divisions. Kleber, à la tête de la sienne, le rejoignit le 14, quand, depuis plusieurs jours déjà, des corps de Mamelouks, campés aux alentours de la place, tentaient d'en dégager la garnison. Aussitôt Reynier reprit l'offensive et les dispersa. Le 18, toute l'armée de Syrie étant réunie en avant d'El-Arich, Bonaparte fit battre en brèche la place, qui lui fut remise le lendemain par capitulation. Avant la fin de l'année, le sort de la guerre l'avait fait tomber au pouvoir des Turcs; le grand-visir s'en rendit maître le 29 décembre, lorsqu'à la tête d'une armée nombreuse il s'avança contre Kléber en Syrie.

Convention d'El-Arich. Le général

Bonaparte qui, avant son départ d'Égypte, était déjà entré en négociation avec la Porte, laissa dans ses instructions à Kléber, en s'embarquant, la recommandation de donner suite à la transaction par lui entamée pour l'évacuation de l'Égypte, sans toutefois se presser de rien conclure de définitif. Ce ne fut qu'un mois et demi après le départ de Bonaparte que l'on reçut au Caire la réponse à ses premières ouvertures; un messager du grand-visir l'apporta le 7 octobre. Dans le courant du mois suivant une correspondance s'engagea à ce sujet entre Kléber et le commodore anglais Sidney Smith. Il fut convenu que l'on tiendrait des conférences sur l'un des vaisseaux anglais, et elles s'ouvrirent le 22 décembre à bord du *Tigre*, entre le commodore, au nom du grand-visir, et le général Desaix assisté de l'administrateur Poussielgue, au nom du général Kléber. Par une note en date du 29 du même mois, les commissaires français, posant la base des conditions de l'évacuation, demandèrent : 1° la restitution par la Porte de toutes les possessions qu'elle aurait enlevées à la France depuis le commencement de la guerre, les deux états devant reprendre, quant aux relations politiques, le *statu quo;* 2° l'engagement de l'Angleterre à se porter garante de l'empire othoman; 3° les moyens de transport pour l'armée, qui sortirait du pays avec les honneurs de la guerre. Cette base fut adoptée par Sidney Smith, qui annonça hautement son désir qu'elle fût admise par le grand-visir. Il ne s'agissait plus que de déterminer nettement les clauses, ce qui eut lieu dans une nouvelle note des commissaires français, en date du 4 janvier 1800, à laquelle Sidney Smith envoya sa réponse le 9. Six jours après, Kléber, accédant aux dernières propositions du commodore anglais, lui adressait un projet de traité en six articles.

Enfin, la convention fut signée le 24 janvier 1800 au camp du grand-visir, près d'El-Arich, où s'étaient tenues les conférences depuis le 9 janvier, époque à laquelle une violente tempête y avait poussé *le Tigre*. D'après l'article 1er, l'armée française devait se retirer, avec armes, bagages et effets, sur Alexandrie, Rosette et Aboukir, pour y être embarquée et transportée en France; l'article 2 stipulait un armistice de trois mois en Égypte, et l'article 10 une amnistie pour les habitants de ce pays. Les sommes à payer aux Français pour frais de l'évacuation, ainsi que les quantités de blé, viande, riz, etc., nécessaires à leur subsistance pendant la traversée, étaient réglées par les articles 15 à 18.

Cependant, désavouant un traité où, de part et d'autre, les négociateurs avaient mis la bonne foi la plus chevaleresque, le cabinet anglais prétendit lui donner, après coup, une tout autre base. On ne prétendait à rien moins qu'à retenir prisonniers les officiers et soldats de notre armée jusqu'à leur libération par un échange. C'est en ce sens que des ordres secrets furent expédiés à l'amiral Keith, commandant la flotte anglaise dans la Méditerranée, lequel, loin d'en tenir informé le commodore Sidney Smith, s'arrangea de telle sorte que celui-ci ne reçut sa dépêche que le 22 février. Alors sir Sidney était en Chypre; il ne put notifier que le 8 mars ce singulier *ultimatum* à Kléber, qui, tout aussitôt, reprit l'offensive et fit repentir le cabinet de Londres de sa déloyauté. *Voy.* HÉLIOPOLIS et *expédition française en* ÉGYPTE (p. 294). P. C.

ÉLASTICITÉ. C'est la propriété en vertu de laquelle certains corps reprennent la figure ou la position qu'un accident étranger leur aurait fait perdre. Son nom est tiré du grec ἐλαύνω, fut. ἐλάσω, qui veut dire pousser, chasser.

L'élasticité n'est point une des propriétés essentielles de la matière, mais on la range volontiers parmi les propriétés générales des corps. Cependant trop de faits nous semblent s'élever contre cette classification pour que nous puissions l'admettre. Beaucoup de corps sont inflexibles, et d'autres gardent si fidèlement la forme que leur a donnée la compression, le choc, sans montrer la moindre velléité de retourner vers leur forme première, que l'on ne peut leur reconnaître aucune élasticité. Toutefois, si l'on considère qu'il n'y a point de corps parfaitement durs, parfaitement mous, ni parfaitement élastiques, on en conclura que

tous réciproquement tiennent plus ou moins de ces qualités, et dès lors elles seraient générales; mais cette manière d'envisager les choses est plus scolastique que rationnelle.

L'élasticité se manifeste dans plusieurs circonstances, comme à la suite de percussion, de pression, de traction, de torsion; et cette tendance des corps à reprendre leur état primitif dans chacune de ces occasions prouve que l'élasticité tient à l'arrangement des molécules, à la ténacité de cet arrangement et à la puissance d'agrégation ou d'affinité qui fixe ces molécules à des distances plus ou moins grandes, quoique inappréciables. L'action de cette force détermine les limites de l'élasticité de chaque corps. Ceux dont les molécules sont indifférentes à l'ordre qu'elles ont actuellement, et qui peuvent ou se rapprocher davantage ou glisser les unes sur les autres sans se séparer, manquent d'élasticité : tels sont les corps pâteux, visqueux, les métaux fondus, comme le plomb. Ceux, au contraire, qui ont une énergie d'agrégation ou d'affinité telle qu'on ne peut la troubler sans séparer tout-à-fait leurs parties, ceux-là sont les plus élastiques : tels sont l'ivoire, le verre, l'airain, sous le rapport de la percussion, l'acier sous celui de la flexion, les fibres sous celui de la traction. Aussi la théorie enseigne que l'élasticité est due à un certain écartement des molécules constituantes chez les corps qui en sont doués, lesquelles sont retenues à distance par une force inconnue, dont les effets ont été désignés par quelques physiciens sous le nom d'*élatère*.

On s'accorde volontiers aujourd'hui pour attribuer cette disposition particulière de molécules qui produit l'élasticité à trois causes : l'attraction moléculaire, la pression extérieure, et la répulsion due à l'interposition du calorique (*voy.* ces mots). Toutefois, la combinaison de ces trois forces ne suffit pas encore pour rendre compte de certains phénomènes : tel est celui résultant de la trempe sur l'acier.

En considérant l'élasticité comme l'effet d'une force unique, lorsque cette force est vaincue par une puissance supérieure, elle fait un effort constant pour reprendre son empire et elle l'exerce en effet dès qu'elle n'est plus subjuguée. Si cette puissance est instantanée, comme dans le cas de la percussion, les molécules, en se remettant instantanément aussi dans leur premier état, repoussent le corps qui a frappé ou celui qu'a frappé le corps élastique lui-même. Dans le premier cas, le corps frappant est renvoyé; dans le second cas, le corps élastique rebondit, se réfléchit. Si la puissance qui contraint le corps élastique est constante, celui-ci fait constamment effort pour le repousser, et le repousse en effet plus ou moins rapidement selon le cas. C'est en réglant le développement d'une force élastique que l'on est parvenu à la rendre l'âme de beaucoup de machines, notamment des montres, des pendules, des machines à vapeur.

Voici les principes qui dominent cette matière : 1° tout signe d'élasticité suppose une compression effectuée soit par le choc ou autrement, c'est-à-dire une altération dans la figure du corps produite par le rapprochement des molécules dans un certain sens;

2° Lorsque l'on comprime un corps élastique, quelques-unes de ses molécules intégrantes se trouvent rapprochées dans un sens, tandis que d'autres subissent, dans un autre sens, un écartement à peu près égal au rapprochement des premières;

3° Sous l'influence de notre atmosphère, tous les corps ont un volume déterminé par le rapport d'égalité qui existe entre la force attractive de leurs molécules et la force répulsive qui leur est communiquée par le calorique combiné avec ces mêmes molécules;

4° Les corps élastiques tendus, fléchis, tordus ou comprimés, ne rentrent dans leur état primitif qu'après avoir oscillé plus ou moins de temps autour de la position fixe à laquelle ils s'arrêtent.

Quant au changement de forme que subissent les corps élastiques, on peut s'en rendre compte par deux expériences fort faciles : 1° prenez une balle d'ivoire ou de marbre enduite d'une légère couche d'huile ou de vernis; laissez-la tomber sur une tablette de marbre également

enduite : vous observerez, en la retenant lors de son mouvement de réflexion, qu'elle remonte presqu'à la hauteur d'où elle est partie. Elle ne peut l'atteindre tout-à-fait en raison de la pesanteur, de la résistance du milieu, et aussi parce que l'élasticité n'est jamais parfaite. En second lieu, on remarque que le plan et la balle elle-même portent à l'endroit de la collision une tache dont l'étendue est d'autant plus grande que la balle est tombée de plus haut, ce qui ne peut se faire que par l'aplatissement momentané du projectile. 2° Au lieu d'une balle de marbre ou d'ivoire, laissez tomber une de ces bulles que l'on produit en soufflant avec un chalumeau une goutte d'eau de savon : vous distinguerez très bien qu'au moment du contact la bulle s'aplatit selon l'axe des pôles perpendiculaires au plan, et s'élargit selon l'équateur parallèle à ce plan.

Si l'on pouvait rencontrer des corps doués d'une élasticité parfaite et que l'on pût faire osciller une lame de l'un de ces corps sans l'influence qu'exerce la résistance des milieux, leurs oscillations *isochrones* auraient aussi une égale *amplitude* et par conséquent dureraient indéfiniment; mais ces conditions ne pouvant se rencontrer dans la nature, on conçoit que les arcs de vibration diminuent à chacune d'elles, et que le corps finit bientôt par arriver au repos.

La flexion d'une lame élastique ne peut avoir lieu que sous la condition d'un rapprochement des molécules dans la partie interne de la courbure et d'un écartement de la part de celles de la partie externe ou convexe. Or, les forces dont nous avons parlé plus haut, agissant pour replacer ces molécules dans leur position respective, et chacune d'elles obéissant aux lois du mouvement, il en résulte une infinité de jeux qui opèrent des oscillations plus ou moins durables, selon la nature du corps et la somme des influences sous lesquelles la flexion et le ressort ont lieu.

On peut concevoir les mêmes causes produisant les mêmes effets dans le cas de traction, de torsion, de vibration.

Au reste, dans tous les corps il y a une limite d'actions entre les molécules au-delà de laquelle une action étrangère détruit l'élasticité, soit en brisant le corps, soit en lui enlevant la propriété de se rétablir. C'est ce qui arrive pour beaucoup de corps par suite d'une flexion, d'une traction ou d'une compression trop longtemps prolongées. Ces effets, qui ne peuvent être constatés que par l'expérience, sont importants à étudier dans l'application des arts industriels.

L'acier convenablement trempé est la matière qui résiste le mieux à ce genre d'action, et c'est ce qui le rend si précieux comme ressort moteur de tant de machines ou comme préservatif contre les chocs, les secousses, etc.

Des causes mécaniques ou chimiques influent sur l'élasticité. Ainsi, un métal battu, ce que l'on appelle *écrouir*, acquiert de l'élasticité; si on le chauffe, souvent il la perd.

Parmi ceux qui ont perdu la faculté élastique, les uns se rétablissent par la chaleur, d'autres par l'humidité, d'autres par un nouvel arrangement ou un étirage.

L'Encyclopédie de Diderot donne le résultat d'expériences faites par S'Gravesande pour déterminer l'élasticité des cordes ou fibres par la tension, etc.

Nous avons cité le calorique comme participant à l'état élastique des corps; il est cependant, à cet égard, une remarque aussi importante que curieuse à faire : c'est qu'un même corps cesse d'être élastique, puis le devient éminemment, par une plus ou moins grande addition successive de ce fluide. La glace, la cire durcie par le froid, le soufre, et tous les corps susceptibles de passer de l'état solide à celui de fluide élastique, en fournissent des exemples; car si on les fond pour les mettre à l'état liquide, ils perdent l'élasticité qui leur était propre; si l'on continue de les exposer à l'action du calorique, ils acquièrent une grande élasticité en passant à l'état de gaz aériforme.

Les corps élastiques ont une manière particulière de se comporter dans leur rencontre avec d'autres (voy. Choc), en vertu de cette combinaison de forces que l'on a nommées élatères. On trouvera une théorie fort simple et fort ingénieuse dans un traité de physique en 3 vol.,

par M. Libes (*voir* ch. 3, t. II, pag. 115, et art. 2, *Du choc direct des corps élastiques*, t. I, pag. 78).

M. Coulon a inventé, pour estimer l'élasticité des corps par la torsion, une machine fort précieuse qu'il appelle balance de torsion (*voy.* Torsion).

L'air atmosphérique, en sa qualité de corps gazeux, est éminemment élastique (*voy.* Air, Atmosphère, Fluides, Baromètre). Cte M. de V.

ÉLATÉRIDES, insectes qui forment une tribu de la famille des serricornes, section des pentamères, ordre des coléoptères. Les principaux caractères distinctifs de cette tribu sont : des tarses à articles entiers, des mandibules échancrées ou fendues à leur extrémité, des palpes terminées par un article beaucoup plus grand que chez les précédentes, en forme de triangle ou de hache; enfin, une pointe qui termine l'avant-sternum et s'enfonce, à la volonté de l'animal, dans une cavité de la poitrine. Cette tribu ne comprend que le genre *taupin* (*elater* de Linné); en français on nomme ces insectes *scarabées à ressort*, de ce que, couchés sur le dos et ne pouvant se relever à raison de la brièveté de leurs pieds, ils sautent et s'élèvent perpendiculairement en l'air, jusqu'à ce qu'ils retombent dans leur position naturelle ou sur leurs pieds. Pour exécuter ce mouvement, ils serrent les pieds contre le dessous du corps, baissent inférieurement la tête et le corselet qui est très mobile de haut en bas; puis rapprochant cette dernière partie de l'arrière-poitrine, ils poussent avec force la pointe de l'avant-sternum contre le bord du trou situé en avant du mésosternum, où elle s'enfonce ensuite brusquement et comme par ressort. Le corselet, avec les pointes latérales, la tête, le dessus des élytres, heurtant avec force contre le plan de position, surtout s'il est ferme et uni, concourent par leur élasticité à faire élever le corps en l'air.—Les taupins se tiennent sur les fleurs, les plantes et même à terre ou sur le gazon; ils baissent la tête en marchant, et, quand on les approche, ils se laissent tomber à terre en appliquant leurs pieds sous le dessous du corps. Quelques espèces américaines offrent la singulière propriété d'être phosphorescentes la nuit. Les sauvages, dans leurs voyages nocturnes, s'en servent, dit-on, pour diriger leurs courses en se les attachant aux pieds. Les femmes, aux jours de fête, s'en ornent la tête dans leurs promenades du soir. L'espèce la plus remarquable par son éclat est le *cucujo* ou *mouche lumineuse*, assez commune dans l'Amérique du Sud. Nous avons en France le *taupin bronzé*, le *taupin porte-croix*, le *taupin marron*, etc. C. L-r.

ELATERIUM, médicament fort employé autrefois et qui est le suc épaissi provenant du *momordica elaterium*. Cette plante, de la famille des cucurbitacées, est connue sous le nom vulgaire de *concombre d'âne*. L'elaterium se présente sous la forme d'un extrait tantôt blanchâtre, tantôt noirâtre, suivant le degré de cuisson qu'il a subi, âcre, amer et agissant comme vomitif et comme purgatif avec une grande violence. Il était employé, comme il l'est quelquefois encore, dans le traitement des hydropisies; on s'en servait aussi à l'intérieur sur certains ulcères. La racine d'elaterium cuite dans le vinaigre était appliquée en cataplasme sur les tumeurs goutteuses. L'analyse chimique a montré dans l'elaterium un principe âcre, très irritant, qui est verdâtre, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, et auquel on a donné le nom d'*élatine* ou *élaterine*. F. R.

ÉLATÉROMÈTRE, mesure d'élasticité, *voy.* Torsion (*balance de*).

ELBE (*Albis*). Ce fleuve allemand prend sa source au 33° 1/3 de longit. et au 50° 2/3 de latit. N., sur le sommet du *Riesengebirge* en Silésie, sous la tourbière de la prairie de Navor, qui fait partie de la seigneurie de Kynast, près de la crête de la *Schneekoppe*. Son parcours est de 150 milles d'Allemagne, et sa superficie de 2,900 milles carrés. Les principales villes qu'il arrose sont : Leitmeritz, où il commence à devenir navigable, Dresde, Meissen, Torgau, Wittenberg, Dessau, Magdebourg, Hambourg, Altona et Cuxhaven. C'est là qu'il se jette dans la mer du Nord, au 26° 1/2 de longit. et au 54° de latit. N. En Bohême, l'Elbe reçoit, outre la Moldau près

de Prague et l'Eger près de Theresienstadt, 16 petites rivières et plus de 60 ruisseaux; au-dessus d'Aussig elle longe la chaine de collines formant les limites de la Suisse saxonne, et elle fait son entree sur le territoire saxon entre Tetschen et Schandau. Après avoir parcouru 13 milles et demi, baigné huit villes et deux bourgs, reçu huit petites rivières et un nombre infini de ruisseaux de moindre importance, l'Elbe quitte la Saxe pour entrer près Strehla, dans le royaume de Prusse. Sa chute est assez douce, de deux pieds environ par seconde; auprès de Kœnigstein, Pilnitz et Nibigau, elle est plus rapide et donne par seconde trois pieds. Bien qu'assez large, ce fleuve est généralement plat; c'est auprès de Hirschstein, où il est encaissé par des rochers et des montagnes, que sa profondeur est la plus considérable. De loin en loin, dans la Saxe, sont des pierres qui ont pour objet de marquer l'abaissement des eaux. Le plus ancien de ces indicateurs remonte a 1681 : c'est celui qui est au-dessous de Kœnigstein. Malheureusement pour le commerce, des attérissements successifs et l'ensablement progressif du fleuve, plus encore que la présence de ces îles qui se trouvent près de Pirna, de Pilnitz, de Nibigau, de Serkowitz, de Gauernitz, etc., et qui portent le nom de *Hager*, y rendent, dans le royaume de Saxe, la navigation de plus en plus difficile : aussi les bateaux qui portaient autrefois une charge de 1500 à 2000 quintaux, ne peuvent-ils plus aujourd'hui, excepté dans le temps des grandes eaux, avoir plus de 1000 a 1200 quintaux de chargement. Une commission subordonnée au *collége des finances*, et qui a été reorganisée par le reglement du 7 août 1819, est chargée de veiller après chaque debâcle aux réparations et à l'entretien des rives et digues. Au printemps et à l'automne, un tribunal special, qui porte le nom de *Tribunal des Digues* (*Dammgericht*) se rassemble pour connaitre des degradations commises sur les rives et les digues et en punir les auteurs. La rarete du bois dans quelques parties de la Saxe a engagé à etablir des flottages, pour amener dans l'interieur du royaume de la Suisse saxonne, et même de la Bohême, du bois de construction, de chauffage et des planches. Les affluents de l'Elbe qui servent à lui apporter ces objets sont : la Kirnitsch et la Biela, et les principaux chantiers sur les rives du fleuve : Dresde, Pirna et Meissen, à cause de la manufacture de porcelaines.

La navigation du fleuve a été définitivement réglée par une convention conclue le 23 juin 1821 entre tous les états riverains, savoir : l'Autriche, la Saxe, la Prusse, le Hanovre, le Danemark (pour le Holstein et le Lauenbourg), le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin et les trois principautés d'Anhalt. Autrefois l'existence de trois entrepôts (Pirna, Dresde et Magdebourg), de 35 octrois et de corporations de bateliers privilégiés, opposait à la navigation des difficultés presque insurmontables. Les Autrichiens et les Saxons pouvaient seuls naviguer sur l'Elbe supérieure, c'est-à-dire depuis Magdebourg jusqu'au point où elle commence à devenir navigable, et les Prussiens et les Hambourgeois avaient seuls le privilége de la navigation sur l'Elbe inférieure. La nouvelle convention a consacré le principe de la navigation libre, et dès lors tout batelier, à quelque état riverain qu'il appartienne, peut avec son propre navire et un équipage de son choix naviguer sans obstacle sur tout le cours du fleuve. Les 35 octrois, d'autant plus onéreux que certaines puissances, notamment la Prusse, exigeaient que les droits fussent acquittes en or, furent reduits à 14, dont deux pour la Saxe, Schandau et Strehla, car ceux de Pirna et de Dresde ne concernent que les bateaux qui ne touchent ni Strehla ni Schandau. Les droits nombreux qui frappaient les marchandises de première nécessite, telles que le ble, le sel, le bois, les fruits, les matériaux propres aux constructions, furent reduits à ceux qui sont payés, l'un pour le chargement (*Elbe Zoll*), l'autre pour le navire (*Recognitionsgebuhr*), et chacun des etats riverains s'imposa réciproquement l'obligation de veiller soigneusement à ecarter tout ce qui pourrait gêner le commerce ou la navigation.

Le bois, les pierres, les fruits et les poteries sont les principaux articles qui

descendent l'Elbe; le blé, le sel et les denrées coloniales, sont les marchandises qui, en remontant, font la plus grande partie des chargements. En 1819 s'est formée à Dresde, pour les envois entre cette ville et Magdebourg, une société d'assurance, dont le fonds s'élève déjà au-delà de cent mille écus (ou près de 400,000 fr.). Ces avantages ont fait de l'Elbe, pour l'Allemagne, une route commerciale de première classe. A Magdebourg, lors du siége de cette ville par les Français, l'ancien lit du fleuve avait été détourné et le port mis presque à sec : les travaux que l'on vient d'y faire, et qui n'ont pas coûté moins de 116,000 écus de Prusse (ou 435,000 fr.), ont rendu le fleuve à son lit primitif et son cours à la navigation. Il continue ainsi jusqu'à Cuxhaven, où il se jette dans la mer du Nord.

Comme presque tous les fleuves aujourd'hui, l'Elbe a ses bateaux à vapeur, et notre travail ne serait pas complet si nous ne consacrions quelques lignes à l'indication, au moins sommaire, de ceux qui sillonnent ses eaux. Outre un paquebot qui fait deux fois par jour la traversée de Hambourg à Harbourg (Hanovre), d'autres navires à vapeur entretiennent des communications directes et régulières avec Londres, Hull et Goole; un autre va à Rotterdam, et enfin une nouvelle ligne de pyroscaphes vient de réunir Hambourg avec le Hâvre. Pendant l'été, un petit bateau à vapeur fait le service entre Hambourg et Cuxhaven et est mis à la disposition des baigneurs qui veulent aller à Helgoland, Nordeney, Wangeroog et les iles voisines de la mer du Nord. L. N.

ELBE (ILE D'), anciennement appelée *Æthalia*, *Ilоa*, et au moyen-âge *Ilva*. Cette île de la Méditerranée, sur la côte de la Toscane, à laquelle elle appartient, n'en est séparée que par le canal de Piombino, large d'une lieue. Située au S.-E. de la France, vers 42° de lat., elle est d'une forme assez irrégulière et a environ 19 lieues carrées de superficie; sa population est de 13,000 âmes. Son sol montagneux, mais cependant fertile, donne de l'huile, des figues, peu de grains et de légumes, des vins qui ont beaucoup d'analogie avec ceux d'Espagne, des pastèques, d'excellents fruits. Parmi les arbres on remarque le chêne-liége. Les pâturages y sont rares; on n'y trouve qu'une petite quantité de gros bétail, de chevaux, de mulets et de chèvres. Outre quelques mines d'or et d'argent, cette île possède des mines de fer jadis célèbres et qui, au temps des guerres de Rome et de Carthage, étaient exploitées par plusieurs milliers d'ouvriers; encore aujourd'hui elles donnent annuellement 36,000 quintaux de minerai d'un produit de 50 pour 100. L'île d'Elbe renferme de plus des mines de plomb, d'aimant, de soufre, de vitriol très abondantes, des carrières de granit, de marbre, de pierre à ardoises; on y trouve l'amianthe, des sources minérales et des salines qui donnent tous les ans environ 600,000 sacs de sel. Le manque de bois et d'eau empêche d'exploiter le minerai sur les lieux. Les habitants s'adonnent particulièrement à la pêche, et surtout à celle des sardines et du thon; ces articles, joints à du vin, des fruits, du sel et aux produits des mines, sont les principaux de l'exportation. Le commerce s'y fait par navires étrangers. Les revenus de l'île peuvent s'évaluer à 800,000 fr. Les trois principales villes sont *Porto-Ferrajo*, *Rio-Ferrajo* et *Porto-Longone*.

Cette île, après avoir passé des Étrusques aux Carthaginois et de ceux-ci aux Romains, puis aux peuples barbares qui leur succédèrent, tomba sous la domination des Pisans (XIe siècle), et appartint tour à tour aux Génois, aux Lucquois, qui l'achetèrent 53,000 liv.; prise et reprise, elle fut placée sous la protection de l'Espagne, puis de l'empereur d'Allemagne. Elle retomba sous la domination espagnole pendant le règne de Charles-Quint; de là elle passa sous celle de Naples, et enfin elle fut cédée à la France par le traité du 28 mars 1801. En 1814, lorsque Napoléon eut abdiqué, on lui laissa pour domaine la petite île d'Elbe avec 6 millions de revenus. Il corrigeait les mœurs des habitants, traçait des routes, alignait les rues, creusait des ports, se composait une garde et une marine, et son pavillon était encore respecté, lors-

qu'il conçut la grande idée de son retour en France. Napoléon y résida depuis le 3 mai 1814 jusqu'en février 1815; dans la nuit du 26 au 27 de ce mois, il mit à la voile et partit pour la Provence, où il débarqua le 1er mars 1815 (*voy.* CENT-JOURS) X.

ELBERFELD, ville de cercle dans le district de Dusseldorf, province prussienne de Juliers, Clèves et Berg. Elle a 30,500 habitants, parmi lesquels se trouvent 5,300 catholiques et 400 juifs. Aujourd'hui une des cités les plus industrieuses de l'Allemagne, elle est d'une haute importance pour la Prusse, par son commerce, autant que par ses manufactures. Il n'y a pas plus de deux siècles que les environs d'Elberfeld et le bailliage voisin de Barmen étaient encore presque inhabites. C'est à l'eau limpide de la Wipper, qui favorise les blanchisseries, qu'il faut attribuer l'empressement avec lequel des familles industrieuses se sont etablies dans la vallée du même nom. On vit d'abord s'élever des fabriques de cordonnets, de lacets et de rubans de fil et de laine. Gemarke doit en grande partie son aisance à ces objets, fournis en quantités considérables à la France, à l'Italie, à l'Espagne, à la Russie, à l'Amérique et à presque toutes les parties du monde connu. Des galons, du coutil, du fil, des dentelles de fil occupent encore un grand nombre de fabriques. Quant aux indiennes et autres étoffes où le fil est mêlé avec le coton, on fabriqua les premières au commencement du XVIIIe siècle. A mesure que les produits des filatures anglaises se répandirent en Allemagne, Elberfeld perfectionna la fabrication des articles de coton, et dans les derniers temps on y a monté beaucoup de machines à filer dans le genre anglais. Depuis 1780 on s'est livré avec succès à la teinturerie en rouge de Turquie, et l'on compte actuellement dans le cercle d'Elberfeld environ soixante dix fabriques affectées à cette branche d'industrie. Depuis le milieu du siècle dernier, la fabrication des soieries y forme un article non moins important; son produit, dans le pays de Berg, s'élève à 3 millions d'écus, et tous les articles fabriqués à Elberfeld et à Barmen rapportent par an 12 millions d'écus. Environ mille fabriques s'étendent sur une longueur de deux lieues dans la plaine que le Wipper arrose, et près de 16,000 personnes y trouvent des moyens d'existence. La ville, divisée en deux sections (*Freiheit* et *Island*), est le siége de la Société des Sciences, de l'Assurance générale du pays contre l'incendie, de la Société biblique de Berg, de l'Union allemande et américaine pour l'exploitation des mines, de la Société rhénane des prisons et de la Compagnie rhénane des Indes-Occidentales. On fait aussi à Elberfeld beaucoup d'affaires de change. *C. L.*

ELBEUF. Cette ville de l'ancienne Normandie fait aujourd'hui partie du département de la Seine-Inférieure, et elle est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rouen; cinq lieues seulement la séparent de cette dernière ville. Bâtie sur la rive gauche de la Seine, elle est abritée par une chaîne de collines boisées, et possède d'abondantes eaux de source. Sa population fixe est évaluée à 10,258 habitants.

Elbeuf est l'une des trois grandes manufactures de drap françaises; sa prospérité toujours croissante mérite de fixer l'attention. Sa production totale en draperie est évaluée actuellement à 50 millions de fr. par an. Elle emploie 2,800,000 kilogr. de laine, lavée à blanc, qui représentent environ 30 millions de fr., et elle occupe de 25 à 30,000 ouvriers, hommes, femmes et enfants. On croit que cette industrie existait déjà dans le sein d'Elbeuf au IXe siècle, mais il serait difficile d'en donner une preuve certaine; les registres des fabricants de cette ville réunis en communauté ne remontent qu'à 1690; ils établissent que l'on y confectionnait alors des draps, des droguets et des tapisseries dites *points de Hongrie*. Ces deux dernières branches d'industrie sont abandonnées maintenant. Les réglements donnés par Colbert aux fabricants d'Elbeuf en 1667 contribuèrent, tout en empêchant le perfectionnement des procédés, à la prospérité de cette ville, à laquelle la révocation de l'edit de Nantes porta un coup funeste. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, les fabricants d'Elbeuf commencèrent à éta-

blir des relations importantes au dehors, et surtout avec l'Espagne et l'Italie. Depuis un certain nombre d'années, on exporte aussi les produits de la manufacture d'Elbeuf dans l'Amérique du Nord; une maison a même tenté d'établir des relations avec la Chine (1827). Ces relations ont duré trois ans seulement. Les Anglais, en faisant une grande concurrence et la Compagnie des Indes en baissant ses prix, obligèrent le commerce français d'y renoncer. En 1787 les fabriques d'Elbeuf tissaient environ 18,000 pièces de drap; en 1814, elles en produisirent 20 à 25,000 pièces; aujourd'hui il s'en confectionne de 60 à 70,000. Chaque pièce renferme environ 40 aunes; l'aune a 5/4 de large. Le système de fabrication s'est aussi beaucoup amélioré; le genre de la fabrication actuelle tend à livrer à bon marché du drap fabriqué avec de la laine fine, qui lui donne un certain éclat. C'est en raison de ce genre particulier que les produits d'Elbeuf sont recherchés à l'étranger.

Antérieurement au XIVe siècle, cette ville avait déjà quelque importance. Philippe-le-Bel en fit un comté en 1338; lorsqu'elle échut à la maison de Lorraine, en 1554, elle fut érigée en marquisat, et en duché-pairie l'an 1584.

On remarque à Elbeuf les églises de Saint-Étienne et de Saint-Jean, et l'hospice fondé en 1834. A. S-R.

ELCHINGEN (COMBAT D'). Le combat d'Elchingen, qui valut à l'intrépide maréchal Ney le titre de duc d'Elchingen, tire toute son importance de l'heureuse influence qu'il exerça sur la reddition de la place d'Ulm, qui eut lieu peu de jours après la prise d'Elchingen.

Ce village bavarois, situé à deux lieues d'Ulm, sur la rive gauche du Danube, a un pont sur ce fleuve. Une grande et belle abbaye, qui couronne la hauteur d'Elchingen et domine le Danube, se compose de bâtiments fortement construits et de terrains dont les clôtures étendues en font un excellent poste assez facile à défendre.

A la suite d'une nouvelle coalition entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, la Bavière était envahie par l'armée autrichienne qui s'était avancée en septembre 1805 jusqu'en Souabe. Les armées de Hanovre et de Hollande avaient reçu les premières l'ordre de marcher au secours des Bavarois; mais elles furent bientôt appuyées par 100,000 hommes que Napoléon dirigea du camp de Boulogne sur l'Allemagne. Cette belle armée passa le Rhin à la fin de septembre; elle s'empara en peu de jours de Wertingen, de Gunzbourg, d'Albeck, de Memmingen, et forma dans les premiers jours d'octobre l'investissement presque complet de la place d'Ulm. Le général Mack s'y était renfermé, après avoir appelé tant dans la place que dans ses environs, près de 60,000 hommes, restant de l'armée autrichienne, dont les pertes, qu'elle avait éprouvées dans les premiers engagements, étaient considérables et se trouvaient encore augmentées par la dispersion de différents corps et d'hommes égarés tant en Bavière qu'en Souabe.

L'archiduc Ferdinand, de l'avis de son conseil de guerre, voulut sauver une partie de ces 60,000 hommes. Pour cela, il réunit un corps de 20,000 hommes des meilleures troupes, avec lesquelles il put atteindre la frontière de Bohême. Pour cacher son dessein, il voulut dérober une marche sur Heidenheim, gagner Nœrdlingen et traverser rapidement la Franconie. Mais pour exécuter sa première marche et quitter la rive gauche du Danube, il fallait surprendre et forcer la position que le général Dupont occupait à Albeck, puis couvrir son flanc droit contre les attaques du maréchal Ney, et s'assurer que le poste important de l'abbaye et du pont d'Elchingen ne pût être forcé. La défense de cette position fut confiée au feld-maréchal lieutenant Laudon qui, plus tard, a soutenu l'illustration de son nom. Il avait sous ses ordres à peu près 15,000 hommes et une bonne artillerie.

L'archiduc, après avoir fait toutes ses dispositions, se met en marche; il rencontre la division du général Dupont près d'Albeck. Un combat s'engage par un temps affreux à l'embranchement des chemins de Heidenheim et de Langenau. Pour préparer et masquer sa retraite, le prince prend, le 13 octobre au soir, position devant Albeck. Le lendemain 14, au matin,

Napoléon fait attaquer à la fois tous les postes avancés de la place d'Ulm pour les refouler sur la ville. En même temps le maréchal Ney attaque le pont et la position d'Elchingen. C'était le seul point important autour d'Ulm qui fût encore en la possession des Autrichiens. Le maréchal envoie le 69ᵉ régiment de ligne en tête de la division Loison. Ce régiment force le passage, culbute un régiment autrichien qui, favorisé par les bois dans un chemin étroit et sinueux, défendait les approches du pont. Les Français, sans laisser le temps de le couper, le traversent au pas de course, pêle-mêle avec les fuyards. Ils se forment en bataille au pied de l'escarpement sous le feu plongeant des Autrichiens. La colonne qui remontait la rive gauche se déploie en s'étendant par la droite.

Alors le 69ᵉ, qui avait déjà forcé le passage du pont, commence l'attaque, soutenu par le 76ᵉ de ligne, le 18ᵉ de dragons et le 10ᵉ de chasseurs. Toutes les troupes rivalisent d'intrépidité. Deux charges successives furent repoussées par des feux de bataillon fermement exécutés. Enfin, à la troisième attaque et après trois heures de combat, le général Laudon, voyant sa ligne rompue et le poste de l'abbaye emporté, évacua la position d'Elchingen et se retira, poursuivi jusqu'aux retranchements du mont Saint-Michel en avant d'Ulm.

Deux régiments, celui de l'archiduc Charles et celui d'Erbach, furent presque entièrement détruits. Deux bataillons, chargés par le 3ᵉ régiment de hussards français, furent enfoncés et mirent bas les armes. Une charge vigoureuse d'un corps de troupes légères contre l'infanterie autrichienne eut une grande part au succès de la journée.

Non-seulement cette belle action d'Elchingen, l'une des plus brillantes de la campagne, laissa entre les mains du maréchal Ney un général-major, 3,000 prisonniers, plusieurs drapeaux et quelques pièces de canon, mais elle procura l'avantage de poursuivre les deux divisions autrichiennes du corps de l'archiduc Ferdinand que ce prince avait mises sous les ordres des généraux Werneck et Hohenzollern, qui se retirèrent, fort maltraitées, dans la direction de Heidenheim. Enfin, en refoulant sur Ulm le corps du général Laudon, et en ouvrant à l'armée française le passage du pont d'Elchingen, cette journée contribua fortement à accélérer la fameuse capitulation du général Mack, qui, trois jours après, signait la reddition d'Ulm, et livrait aux Français 33,000 prisonniers, avec l'immense matériel de la place. *Voy.* ULM. C-TE.

ELDON (JOHN SCOTT, comte D'), vicomte ENCOMBE, naquit le 4 juin 1751, fils d'un marchand de charbon de Newcastle-sur-Tyne. Devenu pair d'Angleterre, chef des plaids communs, lord chancelier de 1801 à 1827, il peut être cité comme un exemple de ce que peut la persévérance dans un parti pris. Il étudiait encore à l'université d'Oxford, lorsqu'il donna, dans son *Essai sur l'utilité et l'inconvénient des voyages*, qui lui valut, en 1772, une couronne académique, la preuve de cet esprit patient et laborieux qui fut le caractère le plus prononcé de son talent. Une aventure qui peut nous paraître une inconséquence dans cette vie régulière et calculée, mais qui, au-delà du détroit, a trouvé place dans plus d'une existence sérieuse, interrompit le cours de ses études. Il enleva miss Surtees, fille d'un banquier de Newcastle, et l'épousa en Écosse. La colère de la famille enfin apaisée, il entra à Middle-Temple et fut reçu avocat en 1776. Ses débuts ne furent pas heureux : il essaya de la plaidoirie dans les *circuits* du Nord, de l'enseignement à Oxford, de la pratique dans un emploi subalterne à la chancellerie dont il devait devenir le chef; rien ne le rebuta. Enfin lord Thurlow distingua son travail, lord Weymouth s'intéressa à lui, et, vers 1783, il fut nommé député pour le bourg de Weobly et conseiller du roi. Alors se révéla cet inflexible torysme dont le noble lord passe en Angleterre pour l'expression la plus complète. Dans toutes les questions, depuis celle du bill de l'Inde, où il débuta, jusqu'à celles de la réforme parlementaire et de l'émancipation des catholiques, dont il s'est montré naguère le plus inflexible adversaire, on le vit, infatigable champion du *statu quo*, combattre comme législa-

teur, poursuivre comme attorney-general, condamner comme magistrat, tout ce qui lui paraissait porter atteinte au pouvoir et à l'église établis. Quelques bills utiles, notamment celui de régence, furent son ouvrage. Après avoir rempli, en 1799, les fonctions de *lord chief justice of the common pleas*, il fut créé pair avec le titre de baron Eldon, et bientôt après il se vit élevé à la charge de lord grand-chancelier, dont il resta revêtu jusqu'en 1806, et qu'il reprit en 1807 pour tout le temps que dura le règne de George III. Sous le règne suivant il en fut de nouveau revêtu, et il exerça ses fonctions, dans des temps difficiles, jusqu'en mai 1827. A la chancellerie, on le citait pour la maturité, mais aussi, il est vrai, pour la lenteur de ses décisions. Dans l'instruction du procès de la reine, sa pitié pour la femme et son respect pour la princesse n'ôtèrent rien à la rigueur habituelle de ses poursuites. L'impassibilité politique est le trait dominant du caractère de lord Eldon; jamais il ne recula devant l'impopularité d'une mesure. La ténacité de ses opinions et l'aménité de formes dont il a su revêtir ses doctrines absolutistes pourraient le faire nommer le Lafayette du torysme. Cette sérénité de conviction l'a fait parfois approcher de l'éloquence. R-Y.

ELDORADO, province imaginaire de l'Amérique méridionale, que l'on supposait située entre les rivières d'Orénoque et des Amazones, sur les bords d'un grand lac nommé Parimée ou Parima. Bien des tentatives furent faites pour trouver cette province dont on faisait des récits merveilleux et qui reçut le nom espagnol d'Eldorado de la quantité d'or que l'on comptait y découvrir. Voici, dit-on, ce qui donna lieu aux fables accréditées à ce sujet pendant tout le cours du XVIe siècle. On suppose qu'un Espagnol nommé Martinez, abandonné aux flots dans une barque, à la suite d'une faute qu'il avait commise, fut jeté par la tempête sur les côtes de la Guiane et conduit dans une ville du nom de Manoa, capitale d'un pays soumis à un prince allié aux Incas. Après y avoir demeuré plusieurs années, il parvint à s'échapper et il termina sa vie à Saint-Jean de Porto-Rico, où la relation merveilleuse de son voyage enflamma l'imagination de plusieurs aventuriers. Ce n'est que sur la foi de ces récits que certains géographes ont cru pouvoir mettre sur leurs cartes la province d'Eldorado, la ville de Manoa et le lac Parimée; mais il paraît prouvé que le seul avantage qu'on obtint par suite des voyages entrepris pour vérifier les rapports de l'Espagnol Martinez, fut la découverte des côtes et des diverses peuplades de la Guiane, où les Européens et surtout les Français finirent par s'établir. Au reste, si l'on en croit Malte-Brun, « l'état de pauvreté et de barbarie où les Européens trouvèrent ces peuplades n'est pas une preuve tout-à-fait concluante contre les traditions qui annonçaient aux aventuriers espagnols et anglais l'existence d'un pays, dans l'intérieur de la Guiane, abondant en or et nommé *Eldorado*, dont la capitale, Manoa, renfermait des temples et des palais couverts du métal précieux. Le fameux but de tant d'expéditions a même été presque atteint, à ce qu'assurent des relations authentiques. Un chevalier allemand, Philippe de Hutten, dont le nom a été défiguré en *Urre*, a conduit de 1541 à 1545, une petite troupe d'Espagnols depuis Coro, sur la côte de Caracas, jusqu'à la vue d'une ville habitée par les Omégas, remplie de maisons dont les toits brillaient avec l'éclat de l'or, mais qui n'était environnée que d'une contrée faiblement cultivée. Repoussé par les Omégas, ce chef audacieux se proposait d'y retourner avec des forces plus considérables, lorsqu'un assassinat termina ses jours. »

Il nous reste à rapprocher de ces suppositions celles de M. Alexandre de Humboldt, qui fait voir dans le principal trait de la tradition de l'Eldorado un *roi tout couvert d'or;* cette circonstance se retrouve à Bogota, dans la Nouvelle-Grenade, où le grand-prêtre de Bochica avait la coutume de s'enduire tout le corps d'un vernis d'or. Au résumé, l'Eldorado a été pour l'Amérique ce qu'est pour l'Europe la fameuse pierre philosophale que l'on cherche encore. D. A. D.

ÉLÉATIQUE (ÉCOLE). Il ne faut pas considérer, dans l'histoire de la

philosophie grecque, les écoles diverses comme autant de produits isolés et indépendants les uns des autres. L'ordre dans lequel elles se succèdent n'est ni arbitraire ni fortuit. Dans le monde de la pensée, comme dans le domaine de la nature, tout ce qui arrive a sa raison, tout phénomène a sa cause. La philosophie grecque, considérée dans son ensemble, est un tout organique qui a sa vie propre et son développement régulier, et dont les divers systèmes sont autant d'éléments dont chacun a sa place et son rôle nécessaire. Si donc on veut connaître l'école éléatique, par exemple, il faut savoir quels sont ses rapports avec les écoles qui l'ont précédée et qui l'ont suivie.

Le développement de la civilisation grecque s'opéra dans une double direction, déterminée par le caractère des deux races qui composèrent primitivement la nation. L'esprit *ionien* est le sensualisme en toutes choses; sa mobilité, sa sensibilité vive, sa facilité à recevoir les impressions du dehors, l'ont arrêté dans l'empirisme en philosophie. Tous les systèmes, depuis Thalès, cherchent l'essence des choses dans la matière, y ramènent plus ou moins l'esprit même et négligent le moral. L'absence du sentiment de l'unité les conduisit naturellement à l'hypothèse des atomes en physique. L'esprit *dorien* a quelque chose de plus réfléchi et de plus profond; il s'élève de lui-même au-dessus des impressions sensibles. De là un goût plus prononcé pour les spéculations morales; il cherche l'essence des choses, non sur une base matérielle, mais intellectuelle. Chez lui domine le besoin de l'unité et de l'ordre. C'est Pythagore qui le premier nomma le monde κόσμος. Ainsi, la philosophie ionienne parlait de la matière et des perceptions sensibles, et s'efforçait de remonter par la réflexion à une cause première, au premier principe matériel des choses, tandis que la philosophie dorienne ou pythagoricienne admettait un principe *formel*, connu par la perception mathématique qui plane entre le monde sensible et le monde intelligible.

Assurément, il y avait encore loin de là au système de Platon, la forme la plus pure et la plus élevée de la philosophie grecque; mais c'était une transition et un acheminement nécessaires; c'est un des degrés par lesquels devait passer l'esprit grec, qui chercha l'essence des choses d'abord dans la matière, puis dans les formes mathématiques ou les nombres, et enfin dans les idées de la raison.

Or, quelle fut dans ce travail des intelligences la part de l'*école éléatique ?* Elle suscita des précurseurs ingénieux et hardis au système de Platon. Xénophane (*voy.*) est reconnu comme le fondateur de l'école d'Élée; mais, même avant Xénophane, le système de l'unité absolue a dû se présenter à quelques esprits; car l'idée de l'unité absolue est inhérente à l'esprit humain. L'école pythagoricienne renfermait le germe de l'école d'Élée, et peut en être considérée comme la mère. Le système de Xénophane tient du pythagorisme, et en même temps il résume toute la philosophie ionienne antérieure et contemporaine, et représente merveilleusement la destinée de cet homme de Colophon qui, après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans l'Ionie, vint achever sa carrière dans la Grande-Grèce toute dorienne, et joindre à l'empirisme et aux habitudes de son premier pays quelque chose de l'esprit idéaliste de sa patrie adoptive. Soumise à cette double influence, sa philosophie a deux parties, l'une ionienne, l'autre dorienne et pythagoricienne. Son système est un mélange où les deux grandes philosophies contemporaines coexistent sans être fondues véritablement. Aussi, malgré leur accord momentané, il est évident que l'avenir doit les séparer et faire prévaloir l'une ou l'autre. Les successeurs de Xénophane, Parménide, Mélissus de Samos et Zénon, firent prévaloir l'élément pythagoricien.

On sait que l'école éléatique tire son nom d'Élée, colonie grecque de l'Italie méridionale, où Xénophane fonda son école, dont les plus célèbres disciples furent Parménide et Zénon, tous deux d'Élée. Parménide représente le développement plus élevé de cette école, il en est comme le législateur; Zénon en fut le soldat,

le héros et le martyr (*voy.* ces noms).

Toutes les doctrines précédentes reposaient sur la supposition de quelque chose de contingent : les Éléates attaquèrent cette supposition et finirent par nier le contingent; ils soutenaient que toute vérité ne doit être cherchée que dans la sphère rationnelle. Leur système est le premier effort tenté pour ramener toute connaissance aux idées pures de la raison. Dans l'impuissance de comprendre et d'expliquer le mouvement et le changement, ils osèrent déclarer que l'expérience n'est qu'une pure apparence; ils rejetèrent le témoignage des sens et ramenèrent toute la réalité de l'univers à l'intelligence comme à la substance unique. Le monde et Dieu furent identifiés. Le développement de ce panthéisme idéaliste forme toute l'histoire de cette école. Cependant Parménide eut le mérite de distinguer le savoir empirique et le savoir spéculatif; il les réduisit tous deux en système, appelant l'un le système de l'opinion, et l'autre le système de la vérité. Ce fut là une tentative pour concilier la philosophie spéculative avec l'expérience. Cette distinction, toute imparfaite qu'elle était, entre l'opinion et la science, eut l'avantage de diriger l'attention des philosophes sur la différence de l'empirisme et de la raison, à laquelle personne n'avait songé avant la secte éléatique. Zénon perfectionna la dialectique, qu'il mit au service de son système, en s'appliquant à démontrer avec une rare habileté et par des arguments pleins de finesse, les côtés faibles du réalisme empirique. Par là il forme une transition naturelle à l'époque des sophistes (*voy.*), qui précéda immédiatement celle de Socrate. A-D.

ÉLECTEUR, *voy.* ÉLECTIONS.

ÉLECTEURS D'EMPIRE, en allemand *Kurfürsten*, c'est-à-dire princes électeurs. Lorsqu'après l'extinction de la race carlovingienne, au commencement du Xe siècle, la couronne d'Allemagne fut devenue dépendante des grands vassaux, il s'établit peu à peu une sorte de système électif. Ce n'est pourtant pas avant le milieu du XIIIe siècle qu'on voit le choix d'un empereur d'Allemagne soumis à une élection régulière, faite par quelques archevêques et ducs, à l'exclusion des autres prélats et princes qui n'étaient pas assez forts pour conquérir une place dans ce collége électoral, réduit à sept électeurs. Ces électeurs étaient les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, les ducs du Palatinat, de Brandebourg, de Saxe, et le roi de Bohême. Les autres princes réclamèrent; car il était naturel que tous les membres de l'empire germanique fussent admis à l'élection de leur suzerain; mais l'usage de faire dépendre de la volonté de sept personnes le choix d'un nouvel empereur prévalut. Lasse de réclamer, la diète (*voy.* ce mot) abandonna en 1338 aux sept électeurs le droit important de choisir l'empereur, et la fameuse bulle d'Or (*voy.*) vint y donner une sanction solennelle, quoique fondée sur de bizarres arguments, tels que le nombre septenaire des branches du chandelier juif et celui des dons du Saint-Esprit. Cependant les événements amenèrent des modifications dans ce système. La Bohême fut privée de son vote pendant plusieurs siècles; le Palatinat en fut dépouillé au profit de la Bavière, qui l'avait eu dans les premiers temps. Par le traité de Westphalie, on rendit le droit de voter au Palatinat, en laissant subsister l'électorat de Bavière. A cette huitième voix, l'Empereur en joignit en 1692 une neuvième en faveur de Brunswic-Lunebourg; car l'Allemagne avait laissé l'Empereur s'arroger la faculté de modifier la composition du corps dont les suffrages lui donnaient la couronne. L'électeur palatin ayant succédé en 1777 à la dynastie éteinte de Bavière, ce dernier électorat cessa : depuis lors les huit autres électeurs conservèrent leur droit jusqu'aux guerres de la révolution française, époque où les cessions de territoire et les sécularisations changèrent le vieux système électoral. On chercha à le rétablir le mieux qu'on put, et au commencement du XIXe siècle le corps électoral fut composé d'un prince archi-chancelier, des électeurs de Bohême, du Palatinat, de Salzbourg, de Saxe, de Brandebourg, de Brunswic-Lunebourg, de Wurtemberg, de Bade et de Hesse. Mais peu d'années après cette nouvelle organisation, le vieil empire

germanique (*voy.*) ayant été dissous, les fonctions des électeurs cessèrent, et il n'y eut que le landgrave de Hesse-Cassel qui continua de porter le titre de *Kurfürst*, quoiqu'il n'y eût plus d'empire germanique ni par conséquent d'empereur à élire.

Au reste, les choix faits par les sept ou huit princes électeurs étaient toujours déterminés par les espérances ou les craintes qu'inspiraient aux États les souverains d'Allemagne les plus puissants. Dans leur collége, l'archevêque de Mayence, revêtu du titre d'archi-chancelier, avait la présidence; parmi les électeurs séculiers, celui de Bohême occupait le premier rang. Chaque électeur portait le titre d'une dignité de l'empire, dont les fonctions étaient à peu près purement nominales, si ce n'est qu'à la cérémonie du sacre, ils les exerçaient auprès de la personne de l'empereur nouvellement élu. Tous avaient le rang de roi, et la justice qu'ils rendaient dans leurs états n'était pas sujette à la révision de la chambre impériale : c'est ce que les jurisconsultes allemands appelaient le privilége *de non appellando*, privilége qui n'en était pas un pour leurs sujets. Ils avaient encore le droit de tenir des diètes ou réunions pour délibérer sur les affaires générales de l'Empire et d'y prendre des résolutions obligatoires pour tous les membres de cet empire. *Voy.* Diète. D-g.

ÉLECTIF. On nomme ainsi tout pouvoir qui se fonde sur l'élection. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les principes sur lesquels l'élection se base; il en sera traité à l'article suivant par une plume plus exercée que la nôtre à la discussion des matières politiques. On y verra aussi que l'élection peut se rapporter aussi bien au pouvoir exécutif qu'au pouvoir consultatif; et à l'appui de cette remarque, sans remonter aux nombreuses magistratures électives des anciens, à partir des juges israélites, sans réveiller même les souvenirs de la royauté élective de la Pologne, si fameuse dans les derniers siècles par les nombreuses candidatures qu'elle appelait en présence du kolo (*v.*), ou du dogat de Gênes et de Venise, ou de la dignité impériale d'Allemagne, également abandonnés à l'élection, ainsi que les principautés ecclésiastiques, nous rappellerons qu'aujourd'hui même c'est l'élection qui dispose de la chaire de saint Pierre et du gouvernement de l'État romain (*voy.* Cardinaux et Conclave), du fauteuil où siége le président de la république des États-Unis (*voy.* cet article), du pouvoir exécutif dans les cantons suisses, dans les villes libres d'Allemagne, etc. Même dans les pays où l'autorité se transmet par l'hérédité et où en général on peut dire que le roi ne meurt pas, il a souvent fallu recourir à l'élection, soit après une révolution, soit en cas d'extinction de la famille régnante. Ainsi en Suède, pays monarchique, il y a souvent eu des élections de roi. On peut citer de même le Portugal, la Russie, lors de l'avénement des Romanof, et jusqu'à un certain point même la France, après la révolution de juillet. La Belgique, nouvellement constituée en royaume indépendant, a fait élection d'un roi, tandis que la Grèce, placée dans une situation analogue presque au même moment, a dû accepter celui que les trois grandes puissances signataires de l'alliance à laquelle elle fut redevable de son émancipation avaient choisi pour elle. Quant aux avantages ou aux inconvénients de la royauté élective, c'est a l'article Monarchie que nous pourrons les examiner. S.

ÉLECTIONS. Il ne saurait exister dans les sociétés humaines que deux sortes d'autorité : celle que se sont arrogée ceux-là même qui l'exercent, et celle qui leur a été confiée. Les pouvoirs spontanément saisis, légitimes lorsqu'ils sont nécessaires, prennent habituellement naissance dans les perturbations des sociétés; c'est dans leur état paisible et régulier que s'établissent au contraire les pouvoirs délegués. Ceux-ci dérivent ou du vœu de la loi (comme dans le cas d'accession au trône par hérédité), ou du choix d'un homme (comme quand le supérieur désigne le subalterne), ou de celui d'une collection d'hommes. C'est au fait d'où résulte cette dernière origine des pouvoirs sociaux qu'on donne le nom d'*élection*; il emporte nécessairement l'idée d'un choix auquel plusieurs personnes ont concouru.

Ce procédé, aussi ancien que les sociétés elles-mêmes, est évidemment susceptible d'une application universelle. Il n'est aucune fonction publique, si élevée ou si infime qu'on la suppose, qui ne puisse être conférée par voie d'élection. On peut élire des rois, des législateurs, des chefs militaires, des juges, des professeurs, des prêtres même; la désignation d'un seul par plusieurs est également praticable lorsqu'il ne s'agit que d'un garde champêtre ou d'un pâtre communal. Aussi, excepté dans les pays soumis à un despotisme sans limites, trouve-t-on partout trace d'élection; mais nulle part, même dans les démocraties les plus sincères, l'élection n'est appliquée indistinctement à tous les emplois. L'observation historique, d'accord ici, comme elle doit l'être toujours, avec la vraie théorie sociale, démontre donc que si l'élection est constamment possible, elle n'est pas constamment utile et efficace, puisque jamais on n'a essayé d'en généraliser l'usage jusqu'au point de tout lui soumettre, en proscrivant d'une manière absolue les autres modes de délégation des pouvoirs publics.

C'est qu'en effet les hommes, grâce à l'expérience, seule base solide des sciences politiques, ont reconnu, ou plutôt pressenti, de tout temps cette grande vérité, que la *complète* intelligence des véritables intérêts de la communauté n'existant nulle part, ni dans un seul individu, ni dans un certain nombre, ni dans la majorité du corps social, il fallait, suivant les lieux, les circonstances et les époques, recourir à des moyens différents pour faire prévaloir la raison sociale sur les erreurs et les passions, générales ou particulières, qui lui disputent l'empire. Tantôt on a cru qu'un seul pouvait mieux voir et mieux faire que tous ou plusieurs, et l'on a créé ou subi la dictature (*voy.*); tantôt c'est à une portion restreinte de la société qu'on a reconnu cette capacité exclusive et on l'a laissée se faire un patrimoine de tous les pouvoirs; tantôt on a cherché dans le sentiment de la multitude la solution des grandes questions publiques, soit en les lui donnant immédiatement à trancher, soit en lui laissant le choix de ceux qui devaient les résoudre; enfin on a été jusqu'à interroger le sort, sinon pour décider des mesures à prendre, au moins pour désigner ceux qui devaient les exécuter. Par l'emploi de l'une ou de plusieurs de ces combinaisons, si multipliées, si disparates, et cependant souvent usitées concurremment, des nations ont péri, d'autres nations ont prospéré. Ce seul fait, qui éclate à toutes les pages de l'histoire, donne la mesure du cas qu'il faut faire de ces systèmes *à priori*, qui prétendent assujettir les associations humaines au joug d'un seul principe abstrait et rigoureux, et qui, suivant la préoccupation de leur auteur, proscrivent comme illégitime tout pouvoir qui ne dérive pas exclusivement, soit de l'hérédité, soit de l'élection, ou de telle autre source de la puissance publique.

Si l'élection n'est pas l'unique origine de toute autorité à laquelle on doive obéissance, il faut reconnaître qu'elle en est une des moins contestables, et que son importance est immense dans les sociétés perfectionnées. C'est elle et la publicité qu'elle entraine dans les procédés de gouvernement, qui donnent la vie aux pays libres; elle est la sauvegarde d'une foule de droits, le préservatif d'une multitude d'abus, la garantie d'une infinité d'intérêts; elle élève le cœur et l'intelligence de ceux à qui on la confie, et même de ceux qui en sont l'objet; elle donne à ces derniers cette force nouvelle, souvent si nécessaire pour résister à des pouvoirs d'une autre origine; lorsque ceux qu'elle confère ne sont que temporaires, elle empêche qu'ils ne deviennent tyranniques; enfin elle est le seul moyen de constater l'opinion régnante dans un pays, ou tout au moins dans la partie de sa population à laquelle les fonctions électorales sont attribuées. Appliquée au renouvellement des associations savantes, elle donne des résultats, en général, si satisfaisants qu'elle a été presque de tout temps le seul mode d'y procéder. Mise en usage pour l'administration et la surveillance des intérêts communs dans toute association industrielle, elle est le seul gage possible de leur sécurité.

A côté de si grands avantages se trouvent de grands inconvénients, comme il

arrive toujours dans les choses morales et politiques, où le vrai et le bien absolu sont évidemment inaccessibles. Ainsi, comme, dans un choix fait par plusieurs, la responsabilité de chacun lui semble, quoiqu'à tort, être moindre, ce choix est souvent effectué avec une excessive légèreté; le mérite supérieur, qui frappe quelquefois les réunions nombreuses, se présente souvent sous une forme qui le leur fait complétement méconnaître; la médiocrité étant le lot de la plupart, un instinct jaloux, exploité par l'adresse et l'ambition d'hommes subalternes, fait souvent échouer les hommes distingués; l'intrigue et la flatterie, pour s'exercer autrement, n'ont pas sur les masses une action moins redoutable que sur un seul homme; la passion de la popularité, l'extrême difficulté de dissiper les préventions une fois formées dans un corps nombreux, la souplesse avec laquelle il faut suivre les caprices de l'opinion pour n'être jamais délaissé par elle, sont autant d'éléments de corruption chez les hommes publics dont l'existence politique dépend d'un choix souvent renouvelé; enfin ces deux conditions réunies du choix par élection et d'une durée de fonctions très bornée peuvent quelquefois amener de si mauvais résultats, qu'en France, où elles furent admises pendant un certain temps pour la formation des tribunaux civils et criminels, on ne leur trouverait peut-être actuellement pas un seul partisan, s'il s'agissait de les rétablir pour cet objet.

L'élection est *directe* lorsqu'elle confère immédiatement les fonctions auxquelles il s'agit de pourvoir, et *indirecte* lorsqu'elle désigne soit d'autres électeurs qui doivent eux-mêmes faire le choix, soit des candidats parmi lesquels un autre pouvoir doit nommer. Lorsque l'élection est indirecte, elle est à deux *degrés*, ou plus; car il est clair qu'on peut multiplier indéfiniment les degrés. Plus on le fait, plus la part d'influence des premiers électeurs devient faible, de même que leur part de responsabilité. Aussi, lorsqu'elle dépasse deux degrés, l'élection médiate n'est-elle guère qu'une déception à l'égard des électeurs du premier, imaginée pour satisfaire à des exigences théoriques qui n'ont point de bases dans les réalités de la vie sociale.

Quant à ses formes, l'élection peut être *publique* ou *secrète*; elle peut avoir lieu *à la majorité absolue* ou seulement *à la pluralité des suffrages*; quelquefois, mais très rarement, on a prescrit *l'unanimité*. On peut s'y contenter de la majorité apparente, comme dans le cas où l'on y procède par l'épreuve des mains levées; on peut exiger la majorité déterminée, comme lorsqu'on recueille les suffrages un à un (*voy.* SCRUTIN). Ces suffrages peuvent être donnés soit de vive voix, soit par écrit, exprimés sur des bulletins ou consignés dans des registres, déposés dans des boîtes pour être dépouillés après qu'ils ont été tous recueillis, ou comptés à mesure de leur émission par ceux qui sont chargés de constater et de proclamer le résultat de l'élection. Avant que les études politiques eussent pris la direction meilleure qu'elles commencent à peine à suivre et que le génie de Montesquieu, s'il eût été mieux compris, leur eût imprimé cent ans plus tôt, on dissertait à perte de vue sur la supériorité absolue de telle ou telle des formes électorales qu'on vient d'indiquer, comme s'il était possible de dégager un problème social des circonstances de fait qui en sont les vrais éléments, et d'obtenir par la logique, privée de l'appui de l'observation, une solution également applicable à toutes les situations possibles de l'humanité!

Considérée sous le rapport historique, l'élection se trouve dans l'antiquité usitée généralement pour conférer des fonctions exécutives, tandis que chez les nations modernes, ce sont les fonctions législatives ou consultatives auxquelles elle est surtout appelée à pourvoir. Cette différence s'explique par celle même de l'état social. La partie de la population humaine qui, dans les nations anciennes, formait seule la société politique, était assez restreinte pour pouvoir voter directement elle-même les lois qu'elle imposait à tout le reste. Il ne lui restait donc à déléguer que leur exécution et que la conduite des armées, qui ne peuvent appartenir qu'à un seul individu ou à un très petit nombre. Aussi la dé-

légation du pouvoir législatif, qui constitue ce qu'on appelle de nos jours la forme représentative, ne fut jamais bien connue dans les oligarchies de la Grèce, où l'exercice immédiat de la puissance politique, étant d'ailleurs la seule garantie réelle de la liberté civile, en était inséparable, de sorte qu'il n'y avait que deux classes dans la société : les gouvernants d'une part, et de l'autre les incapables et les esclaves.

Au premier coup d'œil qu'on jette sur les temps modernes, on reconnait qu'il en est tout autrement chez les peuples qui possèdent des institutions libérales, soit républicaines, soit monarchiques. Parmi eux, on distingue les *droits* et les *pouvoirs*, ou, si l'on veut, les *garanties* et les *fonctions*. Les garanties appartiennent à tous les individus de l'espèce sans distinction; les fonctions sont réservées à ceux que l'intérêt de la société en investit. Ainsi, la liberté de la personne, celle de la conscience, celle de l'opinion manifestée par la presse, sont assurées à la femme comme à l'homme, au mineur comme au majeur, au pauvre comme au riche, à l'ignorant comme au savant; tandis que le pouvoir de faire des lois, de choisir ceux qui les feront ou ceux qui les exécuteront, est réservé à la minorité des sociétés, puisque partout, aux États-Unis comme en Suisse, en Angleterre comme en France, les femmes, les mineurs et les hommes adultes qui ne paient pas de taxes en sont exclus. Dans cette forme de l'état social, les nations, après avoir assuré à tous les êtres humains qui les composent les mêmes droits protecteurs de leur bien-être et de leur dignité individuelle, accordent à chacun, quant à la question des affaires publiques, des pouvoirs différents. Tous ont voix consultative et peuvent également exprimer leur avis par la parole ou par la presse; quelques-uns seulement ont voix délibérative et exercent les pouvoirs ou fonctions politiques. Il est clair que, dans un semblable état de choses, un électeur est un fonctionnaire qui remplit une mission sociale, aussi bien que le représentant qui vote une loi et le sherif ou le préfet qui l'exécute.

Dans l'exercice de toute fonction, le fonctionnaire représente l'intelligence publique appliquée à l'objet particulier de sa mission. La réunion des électeurs représente donc cette même intelligence appliquée aux choix qui lui sont confiés. Aussi, rien de plus conforme à l'analogie des idées que la dénomination de grand jury national que, dans les pays libres, on donne souvent au corps électoral qui choisit les assemblées politiques; car le jury, c'est la raison sociale employée à la recherche de la vérité judiciaire; l'élection et le corps législatif qui en émane, c'est encore la raison sociale, mais employée à la recherche des intérêts généraux d'un pays et des moyens d'y satisfaire.

Il n'en saurait être d'une fonction comme d'un droit qui s'exerce sans condition : il a donc fallu, pour les fonctions électorales comme pour les autres, déterminer des conditions d'aptitude. Considérée dans sa généralité, cette question sociale peut se poser ainsi : constater quels sont les membres d'une nation qui ont à la fois identité d'intérêt avec la masse et supériorité suffisante de lumières sur elle quant à l'objet de la fonction électorale qu'il s'agit de conférer.

C'est à résoudre cette question, dans les cas fort divers qu'elle présente, que se sont appliquées les constitutions existant en Europe et en Amérique. Il va sans dire que leurs prescriptions ne sont pas les mêmes; cependant elles sont uniformes quant aux bases, et partout la capacité électorale (au moins lorsqu'il s'agit de choix politiques) n'est reconnue que chez les individus du sexe mâle, ayant atteint l'âge de la majorité civile et contribuant aux charges publiques. Presque partout cette dernière condition entraîne celle de la possession d'une propriété foncière, de sorte que le chiffre du revenu, ou celui de la contribution qui le fait présumer, constitue la seule différence importante entre la capacité électorale admise dans les diverses républiques et monarchies représentatives.

Ce chiffre est ce qu'on appelle le *cens électoral*. Il établit, suivant la contrée et suivant l'objet de l'élection, la triple présomption d'indépendance personnelle, de discernement politique et d'attache-

ment aux lois du pays qui fait le titre de l'électeur à la confiance que la loi lui accorde. Développer ici les raisons spéciales qui, chez les différents peuples, ont fait admettre tel ou tel cens, ce ne serait rien moins que discuter complétement l'état social et politique de chacun d'eux. On ne peut donc prétendre à réunir ici des notions qui se trouveront d'ailleurs disséminées dans divers articles de cet ouvrage, et l'on se contentera d'éclaircir, par l'analyse du système électoral de la France, ce que les considérations qui précèdent peuvent avoir de trop abstrait, quoique immédiatement déduites des faits qui se passent sous nos yeux.

L'élection n'avait lieu en France, avant 1789, que dans des cas trop rares, avec des formes trop surannées ou trop variables pour qu'il soit possible d'en indiquer en peu de mots les règles communes. Le corps municipal de certaines villes, les États de quelques provinces, les États-Généraux du royaume lui devaient leur origine. Généralement le clergé, la noblesse et le tiers-état élisaient séparément. L'élection, habituellement directe pour les deux premiers ordres, était souvent à deux degrés pour le troisième. L'Assemblée constituante effaça toutes ces anomalies et appliqua l'élection indirecte à deux degrés, non-seulement à la désignation du Corps Législatif, mais à celle des administrations collectives de département et de district, ainsi qu'à tous les membres des tribunaux. Les électeurs du premier degré étaient tous les hommes de 25 ans, payant une contribution foncière égale à la valeur de trois journées de travail et n'étant pas serviteurs à gages; les électeurs du second degré ne pouvaient être choisis par ceux du premier que parmi les citoyens possédant une propriété d'un revenu evalué, suivant qu'il s'agissait des grandes villes ou des petites villes et des campagnes, à 200 journées ou 150 journées de travail. Tous les électeurs du premier degré étaient éligibles au Corps Législatif par ceux du second. Les assemblées electorales du second degré vérifiaient elles-mêmes les pouvoirs de leurs membres; les tribunaux statuaient, en cas de réclamation, sur l'inscription ou la radiation des électeurs du premier degré. L'élection directe, admise dans plusieurs cas par l'Assemblée constituante, l'était entre autres pour les officiers subalternes des gardes nationales nouvellement instituées; l'élection redevenait indirecte lorsqu'il s'agissait des officiers supérieurs.

La constitution de 93, qu'on ne cite ici que pour mémoire, puisqu'elle ne fut jamais exécutée, établit l'élection directe pour le Corps Législatif et conserva l'élection indirecte pour les fonctions exécutives de département et de district. Elle abolit toute espèce de cens d'électorat et d'éligibilité : c'est la seule tentative de ce genre qu'on puisse citer, soit en France, soit ailleurs. La constitution de 95 rétablit le principe du cens électoral, mais en admettant comme suffisante une taxe foncière ou personnelle quelconque. Elle en revint du reste aux deux degrés et à presque toutes les combinaisons de la constitution de 91. Celle de l'an VIII et les sénatus-consultes de l'an X et de l'an XII en établirent de nouvelles, et tout aussi éphémères. Il y eut, par exemple, une élection à trois degrés d'après laquelle les citoyens éligibles aux fonctions publiques *nationales* se trouvaient être dans le rapport d'un à mille avec les électeurs du premier degré, d'un à cent avec ceux du second, d'un à dix avec ceux du troisième. Deux causes bien diverses concoururent à faire admettre ces formes compliquées et menteuses : c'étaient d'une part le besoin d'échapper tout doucement au gouvernement de la multitude, dont la France se lassait alors, mais que son nouveau chef était trop prévoyant pour attaquer de front; et de l'autre les illusions d'un esprit distingué, mais anti pratique, Sièyes, qui, engagé dans les voies les plus fausses, voulait réaliser la chimère de l'exacte pondération des pouvoirs par la multiplicité des rouages, et croyait régir les nations avec des formules de statique.

Les élections devinrent, sous le consulat et l'empire, ce que voulaient qu'elles fussent la tendance des esprits et le génie despotique de Napoléon, c'est-à-dire une forme sans vie et sans résultats. Ce ne

fut qu'en 1815 que la crise des Cent-Jours leur rendit quelque importance. Mais le système indirect, avec lequel il ne saurait y avoir de véritable esprit public, ôtait encore aux choix politiques une grande partie de leur autorité. La Restauration eut l'honneur d'y renoncer la première, et la loi du 5 février 1817, quoique imparfaite à beaucoup d'égards, réalisa enfin, après tant d'essais infructueux, l'intervention sérieuse, régulière et intelligente du pays dans la direction de ses affaires. Tous les Français âgés de quarante ans et payant 300 fr. de contributions directes furent réunis par cette loi en autant de colléges qu'il y avait de départements, pour y élire, sans intermédiaire, les membres de la Chambre des Députés. L'élection ne fut point étendue aux conseils locaux des communes, des arrondissements et des départements. Cette lacune, qu'on essaya plus tard de combler, ne disparut en définitive que depuis la révolution de juillet. La loi de 1817 fut bientôt profondément modifiée par celle du 29 juin 1820, qui, votée dans un esprit de résistance aux développements rapides des intérêts démocratiques, fut entourée dès sa promulgation d'une extrême impopularité. Elle répartissait les électeurs à 300 francs en plusieurs colléges d'arrondissement, nommant chacun un député, et réunissait ensuite en un seul collége de département le quart le plus imposé de ces électeurs pour y choisir d'autres députés. Le vice de cette loi était de constituer dans les colléges de département une majorité formée, par le fait, des anciennes classes privilégiées, dont les intérêts et les passions étaient en opposition directe avec les intérêts et les sentiments nationaux; de sorte qu'au lieu de protéger l'établissement constitutionnel contre les envahissements populaires, les grands colléges le sapaient ouvertement au profit de la contre-révolution. C'était là leur véritable crime, et non le *privilége du double vote*, que la passion d'égalité qui règne en France ne put cependant leur pardonner, quoique ce prétendu privilége, examiné de près, n'eût rien de plus exorbitant que celui qui fixait à 300 francs le cens donnant entrée dans les colléges d'arrondissements, et à 1000 francs celui qui rendait éligibles tous les hommes âgés de quarante ans.

Tel fut, de 1820 à 1830, le régime électoral de la France. Combiné contre la liberté, il finit par déjouer les intentions de ses fondateurs, et l'opinion qui, lorsqu'elle est vraiment nationale, se fait jour tôt ou tard par les obstacles même qu'on lui oppose, avait envahi, avec l'immense majorité des petits colléges, une imposante minorité parmi les grands. Elle était maîtresse de la chambre élective, et, par cela seul, légalement maîtresse du pays. La dynastie ne voulut pas reconnaître cette loi suprême de la monarchie constitutionnelle qui soumet tout au pouvoir électoral, y compris les volontés du trône, lorsque ce pouvoir, itérativement interrogé, a persisté dans sa réponse. Ayant épuisé son droit par la dissolution de la chambre, elle en appela à la violence contre le *verdict* des colléges électoraux et succomba dans la lutte.

L'élection, victorieuse, tient aujourd'hui une place immense dans les institutions du pays; elle dispose de ses destinées politiques, elle contrôle son administration générale, elle concourt à son administration locale; elle est l'âme de l'organisation de sa milice sédentaire; elle intervient, comme jadis, dans des intérêts spéciaux, par exemple dans le choix des magistrats consulaires. Pour indiquer ses règles actuelles d'après leur degré d'importance, il faut les suivre dans l'ordre politique, dans l'ordre administratif, puis enfin dans la garde nationale.

Pour la formation et le renouvellement de la Chambre des Députés, le territoire français est divisé en 459 arrondissements electoraux, dont chacun possède un seul collége, qui élit directement un député. Pour être membre de l'un de ces colléges, il faut être âgé de vingt-cinq ans, jouir de ses droits civils, avoir son domicile politique dans l'arrondissement et payer une contribution directe de 200 fr. Il y a exception en faveur des membres de l'Institut et des officiers en retraite, jouissant d'une pension de 1,200 fr. au moins, lesquels ne sont astreints qu'à payer le demi-cens de 100 fr., ainsi que

pour le cas où il ne se trouve pas dans l'arrondissement électoral 150 citoyens qui paient le cens normal; ce nombre est alors complété par les plus imposés au-dessous de 200 fr. Pour établir leur cens, le fils ou le gendre d'une femme veuve sont admis à se prévaloir des contributions de ses propres biens qu'elle leur délègue, et le fermier peut, dans le même but, s'attribuer le tiers de l'impôt de la propriété rurale qu'il exploite, sans que ce tiers cesse d'être compté au propriétaire. Ajoutons que, lorsque le cens résulte d'une patente, il faut qu'elle soit prise et l'industrie exercée depuis un an pour conférer la capacité électorale, et que lorsqu'il résulte de l'impôt d'un bien acquis ou loué, le bail ou l'acquisition doivent être antérieurs à la revision annuelle des listes électorales.

Ces listes sont dressées par les préfets. Elles sont permanentes, sauf les radiations et inscriptions nouvelles qui ont lieu lors de leur révision, travail exécuté soigneusement avec le concours des maires et des sous-préfets, et qui commence le premier juin de chaque année, pour ne se terminer qu'au 16 octobre. Nul ne peut être retranché d'une liste électorale à son insu; car, outre la publicité donnée dès le 15 août aux résultats de la revision du préfet, toute radiation par lui ordonnée est notifiée à l'individu qu'elle concerne, qui peut, jusqu'au 30 septembre, contester la décision par une réclamation sur laquelle le préfet est tenu de statuer dans les cinq jours en conseil de préfecture, sauf le recours de la partie devant la cour royale du ressort, laquelle prononce sommairement et sans frais, et dont les décisions font loi pour l'administration. Une autre garantie puissante de la loyauté des listes consiste dans ce qu'on appelle *l'intervention des tiers:* c'est le droit que possède chaque électeur de l'arrondissement de poursuivre, tant devant le préfet qu'en cour royale, l'inscription ou la radiation de tout individu qui lui paraît omis ou porté à tort sur cette liste. Celle-ci, telle qu'elle est arrêtée le 16 octobre et publiée le 20, est définitive et sert seule de base aux élections, soit générales, soit isolées, qui auraient lieu jusqu'à pareil jour de l'année suivante.

Une fois au moins tous les cinq ans, et plus souvent s'il est fait usage du droit de dissolution ou si la députation de l'arrondissement devient vacante, chaque collége est convoqué par le roi, dans une commune de l'arrondissement qu'il désigne, pour procéder au choix d'un député. La session des colléges peut durer dix jours; mais l'élection, sauf le cas d'annulation d'un ou de plusieurs scrutins pour vice de forme, est toujours accomplie dès le quatrième. C'est à huit heures du matin que les opérations commencent sous la présidence provisoire du président du tribunal civil, ou du maire de la ville, si elle n'est pas le siége d'un tribunal. S'il y a plus de 600 électeurs, le collége se divise en sections, dont chacune comprend au moins 300 membres et a pour vice-président, suivant les cas, un juge de tribunal ou un adjoint au maire. Les deux plus âgés et les deux plus jeunes parmi les électeurs présents sont scrutateurs provisoires, et le bureau, ainsi formé de cinq membres, désigne son secrétaire, aussi parmi les électeurs présents. On procède à l'appel nominal: chaque électeur appelé à son tour prête serment de fidélité au roi des Français, d'obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et reçoit ensuite du président provisoire deux bulletins, sur l'un desquels il écrit ou fait écrire secrètement le nom du président définitif qu'il veut choisir, et dont l'autre reçoit ceux des quatre scrutateurs définitifs. Les deux bulletins sont ensuite fermés et remis par l'électeur au président provisoire qui les dépose dans la boîte à scrutin. A trois heures après midi, le scrutin est déclaré clos, la boîte est ouverte, les bulletins sont comptés, puis dépouillés par les scrutateurs et lus à haute voix par le président. La majorité relative suffisant pour nommer le président et les scrutateurs définitifs, ce premier tour de scrutin atteint toujours son but. Le bureau qu'il désigne est installé aussitôt par le bureau provisoire, dont les fonctions sont terminées, et le collége s'ajourne au lendemain matin; car il ne peut y avoir plus d'un scrutin par jour.

Le second jour, un seul bulletin est

remis à chaque électeur et doit recevoir le nom du député. Ainsi qu'on l'a dit ailleurs (*voy.* DÉPUTÉ), celui-ci ne peut être choisi que parmi les Français âgés de 30 ans et payant 500 fr. de contributions directes, sauf le cas où le département n'offrirait pas au moins cinquante éligibles réunissant ces conditions d'âge et de cens : les manquants seraient alors suppléés par les plus forts contribuables qui les suivent en ordre décroissant. Le député peut être pris parmi les éligibles étrangers au département; mais comme la moitié au moins de la députation doit y avoir son domicile, si les choix des arrondissements pris ensemble n'offrent pas ce résultat, la Chambre, après la vérification des pouvoirs, désigne par le sort celui ou ceux des députés étrangers qui doivent sortir pour être remplacés par un éligible domicilié. La loi déclare inéligibles dans le ressort particulier de leurs fonctions les préfets, les sous préfets, procureurs généraux et procureurs du roi, les chefs des administrations financières et les officiers généraux chargés d'un commandement territorial. Il y a de plus incompatibilité absolue entre l'exercice des fonctions de député et le poste de préfet, sous-préfet, receveur général ou particulier des finances et payeur du trésor. Enfin l'acceptation de fonctions salariées est l'équivalent d'une démission de la part d'un député; mais il peut être réélu.

Plus du tiers des voix des électeurs inscrits et plus de la moitié des voix de ceux qui sont présents doivent être acquis à un candidat pour qu'il y ait élection, soit au premier, soit au second tour de scrutin. Si ce résultat n'est pas obtenu, il s'établit, au troisième et dernier tour, une lutte exclusive entre les deux candidats qui ont eu le plus de voix au second. La pluralité des votes suffit pour consommer l'élection dans ce ballottage dont l'issue est nécessairement décisive.

La police des colléges électoraux appartient à leur président et la connaissance des difficultés qui s'élèvent à leur bureau, sauf la décision suprême de la Chambre. Les colléges ne peuvent ni discuter ni délibérer; mais toute réclamation est insérée de droit au procès-verbal. Le secret du vote est garanti par la destruction immédiate des bulletins après le dépouillement de chaque scrutin, de sorte que l'indépendance, soit générale, soit individuelle, des suffrages est complétement assurée. Aussi rien de plus paisible, de plus loyal et de plus régulier dans les formes que les élections françaises.

Les conseils généraux de département, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux sont, comme la Chambre des Députés, le produit d'une élection directe. Les premiers sont renouvelés par tiers tous les trois ans, les seconds et les derniers par moitié aux mêmes époques. Chaque canton, dans les départements qui n'en ont pas plus de trente, élit séparément un membre du conseil général, et dans tous les cas un membre au moins du conseil d'arrondissement. L'assemblée électorale se compose : 1° des électeurs politiques du canton; 2° des citoyens qui concourent avec eux aux fonctions de jurés et qui sont les fonctionnaires sans traitement nommés par le roi, les officiers en retraite jouissant de 1,200 fr. de pension, les docteurs et licenciés des facultés universitaires, les membres des Sociétés savantes qui ont une existence légale et les notaires; 3° et éventuellement, des citoyens les plus imposés de la circonscription, appelés pour porter l'assemblée à 50 membres, si les deux parties de la liste du jury ne fournissaient pas au moins ce nombre.

Les assemblées électorales des communes comprennent, outre toutes les catégories d'électeurs ci-dessus énoncées, de nouvelles catégories où trouvent leur place tous les officiers de la garde nationale, tous les membres de l'ordre judiciaire, la plupart des fonctionnaires retraités ou gratuits, et jusqu'aux anciens élèves de l'École polytechnique. Ces citoyens concourent à l'élection du conseil municipal, avec un nombre des plus forts contribuables âgés de 21 ans, proportionnel à la population de la commune, de sorte que pour une commune de 1,000 âmes il y ait un électeur censitaire pour 10 habitants, et qu'on ajoute

5, 4 ou 3 électeurs par 100 habitants, à mesure que la population s'élève. De là résulte que le cens de l'électeur communal s'abaisse rapidement, lorsqu'on passe des grandes villes aux petites et de celles-ci aux campagnes, où dans les communes pauvres il se réduit presqu'à rien, par exemple à 15 centimes.

Quant aux conditions d'éligibilité aux trois ordres de conseils administratifs, 25 ans d'âge et 200 fr. d'impôts payés dans le département donnent entrée au conseil général; le même âge et 150 fr. suffisent pour le conseil d'arrondissement; tout électeur communal est éligible au conseil municipal.

Les élections dans la garde nationale sont triennales; elles sont directes pour la plupart des grades subalternes et indirectes pour tous les grades supérieurs. Tous les gardes nationaux ont droit de suffrage, et, réunis par compagnie sous la présidence du maire, ils choisissent à la majorité absolue les officiers, et à la majorité relative les sous-officiers et caporaux ou brigadiers de la compagnie; puis ils désignent un nombre de délégués égal à celui de leurs officiers, avec lesquels ces délégués concourent à la nomination directe du chef de bataillon et du porte-drapeau, et à la formation d'une liste de dix candidats parmi lesquels le roi choisit le colonel et le lieutenant-colonel de la légion.

Les formes conservatrices de l'exactitude des listes, protectrices du secret des votes et garantes de la sincérité des résultats électoraux, ont été étendues des élections politiques aux élections administratives, comme à celles de la garde nationale, avec des simplifications commandées par la nécessité d'épargner le temps des électeurs, et justifiées d'ailleurs par la moindre solennité de leurs choix.

Considéré dans son ensemble, le système électoral français fait appel à peu près tous les trois ans à 200,000 électeurs politiques, au tiers environ de ce nombre d'électeurs de département et d'arrondissement, à près de 3,000,000 d'électeurs municipaux, et à une masse encore plus forte d'électeurs gardes nationaux. Il proportionne aux garanties que présente chaque catégorie d'électeurs l'importance du pouvoir qu'il leur accorde. L'aisance, qui ne fait pas les lumières, mais qui en est le signe le moins douteux et qui est la première condition de l'indépendance personnelle, est aussi celle qu'il exige des hommes appelés à choisir les députés. La propriété foncière est la seule qu'il admette, parce qu'elle est la seule qui soit stable et qui s'identifie avec les intérêts permanents du pays. Il offre une prime honorable à l'esprit d'ordre, au travail qui enrichit et qui éclaire, en leur offrant des pouvoirs qu'on ne perd guère que par sa propre faute une fois qu'on les a conquis. Il n'abandonne pas aux brusques caprices d'une multitude ignorante le sort d'un grand peuple, entouré de voisins jaloux et puissants, tout prêts à profiter de ses moindres fautes; mais il essaie de créer un esprit public jusque dans les derniers villages, en commettant aux électeurs qu'il y établit des soins appropriés à leur court horizon. Faire jouir la France de la plénitude d'existence d'un pays libre, en conservant à ses conseils cet esprit de stabilité et de prévoyance qui fait la force des pays où les pouvoirs sont concentrés, tel est le problème qu'il a voulu résoudre : pour qu'il y parvienne, il faut que le zèle, l'intelligence et la sagesse des électeurs de tout ordre se mettent de plus en plus au niveau de la grandeur des intérêts qu'il leur confie.

Le rapprochement des élections anglaises et des nôtres ne trouvera pas sa place ici. La refonte récente du système anglais exige qu'on le compare d'abord avec lui-même, avant de le mettre en regard du nôtre et de celui des États-Unis : c'est ce qu'on fera au mot Réforme électorale. *Voy.* aussi Candidature, Scrutin, etc. O. L. L.

ÉLECTION (théologie), *voy.* Grace.

ÉLECTRE, *voy.* Oreste et Clytemnestre.

ÉLECTRICITÉ (physique). Les phénomènes électriques dépendent d'une cause mystérieuse; ils sont passagers et se manifestent seulement dans des circonstances particulières que l'on fait naître à volonté. Ils ont été d'abord observés quand, après avoir frotté avec la main certaines

substances, on remarquait que ces corps en attiraient d'autres légers, tels que des petits morceaux de papier ou des barbes de plume. Cette propriété ayant été observée la première fois sur l'ambre, dont le nom grec est ἤλεκτρον, on a appelé électricité la théorie physique dont cette propriété fait partie.

Si le corps dont on approche la résine ou le verre frotté est suspendu à un fil d'une certaine nature, que ce soit par exemple une boule de moelle de sureau suspendue à l'extrémité d'un fil de soie, on remarque qu'après avoir été attirée elle est repoussée. Ce phénomène d'attraction et de répulsion disparaît au bout d'un certain temps, variable avec l'état de l'air; mais on peut le faire renaître en frottant de nouveau le corps s'il est nécessaire. Quand on opère dans l'obscurité et qu'on écoute avec attention, on observe une étincelle, et l'on entend un léger bruissement au moment où les corps légers attirés sont sur le point de toucher le corps électrisé par le frottement.

Les corps que nous avons cités furent d'abord les seuls qui manifestassent les propriétés électriques; d'autres, tels que les métaux, n'en donnant aucun signe quand on les frottait, on avait partagé les corps en deux classes, dont l'une contenait les corps électrisables et l'autre ceux qui ne l'étaient pas; mais on vit plus tard que cette distinction n'était pas fondée et que les corps de la seconde classe n'avaient pas été placés dans les circonstances convenables pour que le frottement y développât de l'électricité.

On remarqua, en effet, que les corps de cette classe pouvaient acquérir la vertu électrique quand on les mettait en contact avec ceux de la première préalablement frottés; par exemple une boule de sureau, suspendue à l'extrémité d'un fil de soie, au contact d'une tige de métal terminée par un manche de résine, s'écarte brusquement quand on a soin à l'avance de frotter avec de la laine la tige de métal, en la tenant par le manche.

Ainsi tous les corps peuvent s'électriser par le frottement; mais ce qui les distingue, c'est que les uns gardent leur électricité pendant un certain temps, tandis que d'autres la perdent presqu'au moment où ils la reçoivent, s'ils sont en contact avec la main, par exemple, ou avec le sol.

Ces considérations ont conduit les physiciens à diviser les corps en deux classes : celle des corps conducteurs de l'électricité, et celle des corps non-conducteurs ou *isolants*. Dans la première on doit ranger particulièrement les métaux, et dans la seconde les huiles et les résines.

Si l'on prend une boule de sureau attachée à un fil de soie et qu'on vienne à la toucher avec un morceau de verre frotté sur une peau de chat, on l'électrise, et, comme la soie est un corps isolant, l'électricité ne peut s'échapper; de sorte que si l'on veut toucher cette même boule avec le bâton de verre, on remarque que le verre exerce une répulsion sur le sureau: d'où l'on conclut que deux corps chargés de la même électricité se repoussent. En répétant la même expérience avec un bâton de résine, on remarque le même phénomène.

Mais si l'on vient à approcher les deux boules ainsi électrisées l'une de l'autre, on remarque qu'elles s'attirent: on conclut de ce fait que les deux électricités renfermées dans les boules sont de nature différente. Celle qui est dégagée par le verre est dite *vitrée*, l'autre au contraire est dite *résineuse*.

Mais ces dénominations tendent à donner une idée fausse; car ces électricités n'appartiennent pas exclusivement au verre ou à la résine, et il est possible de faire prendre à chacun de ces corps l'une ou l'autre des deux électricités, en faisant varier la nature ou l'état des corps avec lesquels on les frotte. Il est donc préférable d'adopter les dénominations générales d'*électricité positive* et d'électricité *négative*, qui indiquent très bien deux espèces contraires d'électricité. Il y a en effet changement de signe dans les forces que manifestent les deux électricités, puisque ce que l'une attire l'autre le repousse. On convient de prendre pour l'électricité positive celle que l'on développe sur le verre poli en le frottant avec de la laine, et pour l'électricité né-

gative celle qui est développée sur la résine frottée avec la même substance.

On admet que tous les corps de la nature possèdent les deux électricités en quantités égales et à l'état de combinaison, en sorte que les effets de l'une sont neutralisés par ceux de l'autre et que leur effet total est nul. Cette combinaison des deux électricités est appelée *électricité naturelle* ou *neutre* ; sa valeur est en quelque sorte zéro ou nulle relativement aux phénomènes d'attraction ou de répulsion électriques. D'après ce principe hypothétique, le frottement détermine un partage inégal des deux électricités répandues dans les deux corps frottés.

On a cherché en vain jusqu'ici la cause qui déterminait ce partage ; on regarde cependant comme très probable qu'il est dû à la différence de capacité et de conductibilité pour la chaleur des deux corps frottés.

On appelle *condensateur* tout appareil destiné à accumuler sur une surface, par le jeu de l'électricité latente, une quantité d'électricité très grande, comparativement à celle d'une source. De tous les appareils où s'accumule l'électricité latente, le plus important est la *bouteille de Leyde* (*voy.*), dont nous avons donné la description. On sait que la partie essentielle de cet instrument consiste en une lame de verre recouverte des deux côtés de feuilles d'étain, ou simplement une bouteille entourée de garnitures métalliques. Comme il faut que ces garnitures ne soient pas en communication, on recouvre de gomme laque le reste de la surface du verre. Une tige métallique traverse le bouchon; elle touche la garniture intérieure directement ou par l'intermédiaire d'une chaine conductrice; à l'extérieur, cette tige, ordinairement recourbée en forme de crochet, se termine ensuite par une boule. Quand on réunit sur un même plateau plusieurs bouteilles de Leyde en faisant communiquer entre elles les armatures extérieures, et entre elles les armatures intérieures, on forme une batterie électrique (*voy.*). Cet appareil est employé quand on veut obtenir des effets très énergiques.

Quand on opère la décharge d'une bouteille de Leyde en touchant les deux garnitures avec les deux mains, on éprouve une commotion qui peut, dans certains cas, être assez violente pour renverser une personne robuste. L'effet se fait particulièrement ressentir aux articulations et à la poitrine.

Si l'on dispose certains corps sur le trajet de l'électricité, lors de la décharge d'une batterie ou d'une bouteille, on remarque quels sont les mauvais conducteurs : ils sont réduits en pièces, quelquefois en poudre, et ordinairement décomposés. Si le corps est conducteur, il n'est pas détérioré, à moins qu'il ne soit très fin, auquel cas il est fondu.

L'électricité de l'atmosphère est entièrement analogue à celle des machines ordinaires, comme l'on s'en est convaincu en lançant, à l'exemple de Franklin, des cerfs-volants pendant des temps d'orage.

Ce n'est pas seulement dans les nuages que l'on trouve de l'électricité libre : on peut s'assurer de sa présence dans l'atmosphère elle-même au moyen d'un électromètre (*voy.*) dont la garniture est surmontée d'un conducteur plus ou moins long, terminé en pointe. Cet électromètre, étant élevé en rase campagne à quelques mètres au-dessus du sol, indique des traces d'électricité, toujours positive quand l'air est très sec, mais qui, dans les temps de pluie, est tantôt positive, tantôt négative.

Quand un corps conducteur isolé est électrisé (par exemple un homme placé sur un tabouret dont les pieds sont en verre), l'électricité se répand sur sa surface, de telle sorte qu'elle s'accumule du côté où le corps se termine en pointe (par exemple le nez de cet homme), et son accumulation peut devenir telle que l'électricité s'échappe dans cette direction. Aussi quand on approche un corps électrisé d'un conducteur isolé, terminé en pointe, on lui communique de l'électricité de nom contraire à celui du corps électrisant : c'est ainsi qu'on explique l'effet du paratonnerre sur les nuages électrisés (*voy.* PARATONNERRE).

Les physiciens ont cherché longtemps la cause du développement de l'électricité dans l'atmosphère; plusieurs faits semblent prouver que l'évaporation de

l'eau à la surface de la terre est l'origine de ce phénomène. On pense aussi que les végétaux, en décomposant l'acide carbonique de l'air, versent une grande quantité d'électricité dans l'atmosphère. *Voy.* Orage, Éclair, Fulguration, etc.

Machine électrique. Pour obtenir facilement de l'électricité on s'est servi pendant longtemps de sphères ou de cylindres creux ou pleins, de verre ou de résine, que l'on faisait tourner en appliquant dessus la main sèche ou de la laine; mais ces machines électriques ont été perfectionnées depuis. Dans celle dont on se sert en France, on tire l'électricité d'un plateau circulaire de verre à glace, placé verticalement et monté sur un axe horizontal auquel on adapte une manivelle de manière à pouvoir le faire tourner rapidement. Quelquefois, pour rendre ce plateau de verre plus propre à donner, par le frottement, un grand développement d'électricité, on le fait séjourner préalablement dans de l'eau en ébullition; il perd alors de son poids; en le frottant avec du drap avant et après cette opération, on remarque une différence très sensible dans l'électricité développée.

On cherche ordinairement à obtenir sur le plateau de verre de l'électricité positive; on a trouvé que les substances qui pouvaient produire le plus grand développement de cette électricité par leur frottement avec le plateau et qu'il était en même temps plus facile de se procurer, étaient l'or mussif, c'est-à-dire le deutosulfure d'étain, ou bien un amalgame de zinc et d'étain. On applique une couche d'un de ces composés sur chaque frottoir, ordinairement formé d'un coussin rembourré de crin ou de laine et présentant une surface arrondie qui s'aplatit en exerçant une pression sur le plateau; il serait préférable d'avoir des lames de ressort, de manière à faire graduer la pression à volonté. On place ordinairement deux ou quatre coussins ou frottoirs semblables vers les extrémités d'un ou de deux diamètres du plateau.

Quand on fait tourner le plateau, les portions de la surface qui ont passé sous les coussins possèdent de l'électricité positive que le frottement y a développée et qu'il faut leur enlever. Pour cela, on adapte à la machine des conducteurs métalliques, creux et cylindriques ou en fer à cheval, qu'on isole au moyen de pieds de verre peints avec un vernis de gomme laque, le verre seul étant trop hygrométrique pour isoler assez complétement. Ces conducteurs sont disposés de manière à recevoir l'électricité du plateau, ou, ce qui est plus probable, à se charger de l'électricité positive provenant de leur propre électricité naturelle et développée par l'influence de l'électricité positive du plateau qui attire l'électricité négative de ces conducteurs et est neutralisée par elle. On a l'habitude de terminer les conducteurs, vers le plateau, par des pointes métalliques pour faciliter le passage de l'électricité; mais on peut s'en dispenser et terminer les cylindres par des boules ou des hémisphères de métal; la communication ne s'en fait pas moins bien. A-É.

ÉLECTRICITÉ (médecine). L'électricité, peu connue des anciens, n'avait pas été appliquée par eux au traitement des maladies; mais lorsque, au XVIIIe siècle, ce grand phénomène devint l'objet de l'attention des savants, les médecins s'en emparèrent et crurent y trouver l'explication et la cause des grands phénomènes de la vie, en même temps qu'un puissant moyen de rétablir la santé. L'empressement qu'on y mit fit même qu'on se paya d'hypothèses et que l'on conçut des espérances qui ne se sont pas réalisées. Quand furent faites les premières expériences sur l'électricité appliquée au corps de l'homme, on fut frappé de l'action énergique qu'elle exerçait, comme aussi de la facilité et de la régularité avec lesquelles on la suscitait. On avait fait mouvoir et revivre en quelque sorte des cadavres : on avait donc saisi et maîtrisé le principe vital, on allait pouvoir le rendre à ceux qui l'avaient perdu, ou tout au moins le ranimer là où il serait languissant. Il y eut bien des mécomptes. L'identité bien reconnue actuellement de l'électricité proprement dite avec les phénomènes du galvanisme et du magnétisme minéral (*voy.* Aimant et Galvanisme) est venue ramener les esprits dans une voie plus positive et montré que la médecine avait peu à es-

pérer de cet agent d'ailleurs si remarquable.

L'électricité administrée au moyen de la machine ou au moyen de la pile diffère dans ses résultats.

Si l'on met un individu en contact avec le conducteur d'une machine électrique en action, l'électricité, s'il n'est pas isolé, le traverse pour se rendre au réservoir commun; on ne remarque pas qu'il s'opère chez lui de changement notable, ni que lui-même éprouve aucune sensation particulière. Quand le sujet est isolé, le fluide s'accumule chez lui : on voit se hérisser les cheveux et les villosités du corps à l'approche d'un excitateur; on peut tirer de toutes les parties du corps des étincelles lumineuses. D'ailleurs dans les expériences qui ont été faites sur cette espèce de *bain électrique* (c'est ainsi qu'on le nomme), on n'a rien constaté qui dénotât une action particulière sur tel ou tel organe, et les effets qu'on a observés, savoir, l'accélération du pouls et l'accroissement de la transpiration cutanée, sont des phénomènes généraux qui, outre qu'ils ne se sont pas présentés d'une manière assez constante, se manifestent toutes les fois que l'économie se trouve soumise à une stimulation quelconque et même dans le cas où les sujets subissent l'action d'un appareil dont la nouveauté peut influencer leur imagination.

Lorsqu'au lieu des bains électriques on présente une partie du corps au conducteur d'une machine en mouvement, il se produit des étincelles qui font éprouver dans le point qu'elles touchent un pincement plus ou moins douloureux auquel se joint, quand l'appareil est d'une assez grande dimension, une secousse pénible dans les muscles sous-jacents; ces contractions sont d'ailleurs toutes semblables à celles qui surviennent spontanément dans les affections convulsives, ou qu'on provoque par l'administration intérieure de la noix vomique. Les mêmes effets sont éprouvés lorsqu'on tire des étincelles d'un individu isolé et saturé en quelque sorte d'électricité. Dans l'une et l'autre expérience, si les étincelles se succèdent avec rapidité, la peau devient chaude et douloureuse; elle rougit et devient le siége d'une inflammation qui s'étend en rayonnant, précisément comme celle qu'on produirait en plaçant un point de cette membrane au foyer d'une lentille convexe. Cette inflammation pourrait aller jusqu'à la gangrène.

On n'emploie pas l'électricité de cette manière énergique : on préfère disséminer son action par des pointes multipliées servant de conducteurs. Quelquefois aussi, au moyen du fluide accumulé dans la bouteille de Leyde (*voy.*), on imprime à l'économie des secousses qui, si elles n'étaient graduées, pourraient devenir funestes. En effet, chez les animaux tués par des décharges électriques on a pu constater des déchirures du cerveau, quoiqu'en général on prétende que l'électricité, comme la foudre, ne laisse après elle aucune trace de son passage, même alors qu'elle aurait anéanti la vie.

On a singulièrement varié les procédés et les appareils destinés à appliquer l'électricité à l'homme malade, de même qu'on a diversement expliqué les effets produits. Tantôt on a prétendu soutirer le fluide surabondant et tantôt remédier à son défaut en l'introduisant à volonté; et pour cela on a introduit au sein des parties des aiguilles destinées à servir de conducteurs. Cette invention a reçu le nom d'*électropuncture* (*voy.* Acupuncture). Plus tard, et par le changement de théorie, les deux fluides ont été censés se séparer ou se réunir. Quoi qu'il en soit, malgré tout le mouvement qu'on s'est donné pour faire de l'electricité un remède à tous les maux, son application a été limitée aux affections du système nerveux et notamment aux convulsions, aux paralysies, aux névralgies et au tremblement, maladies contre lesquelles même son efficacité est au moins contestable.

Il ne faut pas croire néanmoins qu'une stimulation aussi puissante, et qui peut être dirigée à volonté en quelque sorte sur tel ou tel point de l'économie, ne puisse rendre quelques services; mais c'est au médecin expérimenté qu'il convient d'en régler et d'en diriger l'emploi suivant les circonstances. Ainsi la connaissance de l'action des excitants galvaniques et électriques à une grande profondeur les a fait employer dans les étranglements intestinaux pour rétablir

le libre cours des matières, de même que dans les accouchements laborieux on a pu savoir positivement par ce moyen que l'enfant était mort dans le sein de sa mère et conséquemment procéder sans crainte à l'extraction et au dépècement de son cadavre. Dans les cas de mort apparente, en dirigeant un courant électrique sur le cœur avec des aiguilles, on pourrait ranimer dans cet organe un reste de vitalité. Ce serait encore un moyen de cautériser les plaies envenimées, si l'on n'avait cette puissante objection que dans les circonstances urgentes les appareils électriques sont peu applicables, parce qu'ils ne sont ni communs, ni faciles à manier. Ajoutons qu'il est rarement arrivé que cet agent ait été entre les mains de personnes dignes de confiance pour leur capacité et leur moralité. F. R.

ÉLECTRO-MAGNÉTISME. M. OErsted, de Copenhague, a découvert en 1819 un phénomène tout-à-fait remarquable, celui de l'action du courant voltaïque sur l'aiguille aimantée. M. Ampère, en analysant, à partir de 1820, les diverses circonstances de ce phénomène, montra qu'elles se réduisaient aux deux faits suivants.

Supposons qu'une pile soit placée horizontalement à peu près dans la direction du méridien magnétique, et qu'on ait disposé dans la même direction une portion du fil conducteur; supposons de plus qu'une aiguille aimantée soit mise au-dessous ou au-dessus d'une portion de ce conducteur, elle sera déviée dans un sens qu'on pourra connaître d'après la règle suivante: si l'on se place par la pensée dans la direction du courant de manière qu'il soit dirigé des pieds à la tête et qu'on ait la face tournée vers l'aiguille, c'est toujours à gauche que le pôle austral est porté par l'action du courant électrique. Le second fait consiste en ce qu'un fil conducteur et un aimant dont l'axe fait un angle droit avec la direction de ce fil, s'attirent quand le pôle austral est à la gauche du courant qui agit sur lui, c'est-à-dire quand la position est celle que le fil conducteur et l'aimant tendent à prendre en vertu de leur action mutuelle. Bien entendu qu'il faut, si cette action doit avoir lieu, que la droite qui mesure la plus courte distance entre le fil et l'axe de l'aimant rencontre cet axe entre les pôles. Cette observation est d'autant plus importante qu'elle explique pourquoi l'action attractive devient nulle vis-à-vis du pôle et se change en répulsion quand la droite qui mesure la plus courte distance entre le fil conducteur et l'axe rencontre cet axe audelà du pôle; il y a au contraire répulsion quand le pôle austral est à droite, c'est-à-dire quand le fil conducteur et l'aimant sont maintenus dans une position opposée à celle qu'ils tendent à se donner, pourvu toujours que la ligne qui mesure la plus courte distance tombe entre les deux pôles; car lorsqu'elle tombe au-delà il y a attraction. L'action entre le fil conducteur et l'aimant est toujours réciproque dans tous les cas dont nous venons de parler, comme on peut s'en assurer en approchant un aimant d'un conducteur mobile.

M. OErsted avait reconnu l'action des courants sur les aimants; il en était resté là, lorsque M. Ampère* découvrit l'action des courants sur les aimants, et, en analysant le phénomène dans tous ses détails, parvint à établir une théorie qu'il soumit au calcul. Nous n'entreprendrons pas de suivre l'auteur dans toutes les expériences qu'il imagina pour fonder sa théorie: nous nous bornerons à faire connaître celles qui nous paraissent les plus capitales.

Au moyen d'un appareil très ingénieux et dont nous ne pouvons donner ici la description, M. Ampère constata ce fait fondamental pour la théorie, savoir: que deux fils métalliques parallèles parcourus par des courants électriques s'attirent quand ces courants vont dans le même sens, et se repoussent dans le cas contraire. Si les courants ne sont point parallèles, ils tendent toujours à le devenir, de telle manière que les courants marchent dans le même sens.

Le globe pouvant être assimilé à un aimant, il doit agir sur les courants. Am-

(*) Cet illustre savant, à qui, au début d'une carrière qui s'est depuis élargie devant nous, nous n'avions pu consacrer encore qu'une notice très imparfaite, est mort le 11 juin 1836, à Marseille, où sa tournée d'inspecteur général des études l'avait conduit. J. H. S.

père vérifia cette action, que du reste il était facile de prévoir.

En comparant les effets produits par les courants sur eux-mêmes et ceux des courants sur les aimants, il établit que l'action de la terre ou d'un aimant sur les courants peut être produite d'une manière identique par des courants seuls, d'où il arrive à la conséquence suivante :

Nous pouvons nous rendre compte des phénomènes observés par M. OErsted, si nous imaginons sur la surface d'un aimant une infinité de courants électriques situés tout autour dans des plans perpendiculaires à l'axe. Mais ce n'est pas seulement sur la surface de l'aimant, c'est aussi dans son intérieur qu'on doit, pour rendre raison de tous les phénomènes, admettre des courants électriques.

Les courants électriques d'un aimant étant disposés autour de son axe dans des courbes fermées, quand ils agissent sur d'autres courants situés à côté de cet aimant, ce n'est jamais qu'en vertu de la différence des actions de la partie de l'aimant voisine des points sur lesquels il agit et de la partie opposée où les courants vont en sens contraire.

Pour appuyer cette hypothèse, Ampère construisit des aimants avec des fils conducteurs pliés en hélice, et il obtint avec ceux-ci les mêmes effets qu'avec les aimants naturels. M. Arago proposa aussi un moyen de vérification qui réussit parfaitement. Un élément de courant pouvant être assimilé à un élément d'aimant, il devait, comme ce dernier, attirer la limaille de fer, et c'est ce que l'expérience constate. Ampère et M. Arago travaillèrent aussi ensemble à l'établissement de la théorie en aimantant des barreaux d'acier qu'ils plaçaient dans l'intérieur des courants en hélice.

M. Schweiger, de son côté, en répétant les expériences d'Ampere et de M. Arago, parvint à obtenir des actions très énergiques avec une pile voltaïque d'un seul couple dont il joignait les deux extrémités par un fil recouvert de soie qui revient plusieurs fois sur lui-même, de manière à faire parcourir au courant un nombre aussi grand que l'on veut de circonférences entre le cuivre et le zinc qui plongent dans l'eau acidulée. On obtient ainsi une force directrice d'autant plus énergique que ce fil forme plus de circonvolutions. M. Schweiger est, comme l'on voit, l'auteur de la découverte du *galvanomètre* (*voy.*), qui, depuis, s'est beaucoup perfectionné. A-É.

ÉLECTROMÈTRE, appareil qui fait connaître la nature de l'électricité et qu'on forme en suspendant à la garniture métallique supérieure d'un vase de verre, ou deux pailles conductrices par des crochets très mobiles, ou deux boules de sureau par des fils de lin, ou enfin deux feuilles d'or tombant parallèlement; ce dernier électromètre est plus sensible que les autres. En touchant alors avec un corps électrisé la garniture extérieure, en cuivre, on communique aux deux corps légers de l'électricité de même espèce, en sorte qu'ils s'écartent l'un de l'autre. La cage en verre qui les isole doit ne contenir que de l'air parfaitement sec. Supposons que l'instrument, l'électromètre à paille par exemple, soit ainsi chargé d'électricité positive : si on approche au-dessus de la garniture un corps électrisé positivement, il repoussera l'électricité de même nom répandue sur l'instrument; les pailles s'en surchargeront et s'écarteront encore plus. Si le corps soumis à l'épreuve est au contraire électrisé négativement, il attirera l'électricité de l'instrument vers la garniture, et les pailles se rapprocheront. Ainsi, suivant que le corps approché déterminera un plus grand ou un moindre écartement des pailles, il contiendra de l'électricité identique ou de nom contraire à celle dont on aura chargé l'instrument. *Voy.* ÉLECTROSCOPE. A-É.

ÉLECTROPHORE. On emploie souvent, pour se procurer une étincelle électrique, un instrument connu sous le nom d'*électrophore*. Il se compose d'un gâteau de résine, entouré d'une garniture qui le préserve des chocs extérieurs et sur lequel on place un plateau à manche isolant. La résine est facilement électrisée en la frappant avec une peau de chat; elle se charge alors d'électricité négative. A cause de sa non-conductibilité, on peut poser sur elle le plateau sans que son électricité s'y répande; mais cette électricité agira par influence et décomposera l'électricité naturelle du plateau.

Si on fait communiquer ce plateau avec le sol, il ne pourra y rester que de l'électricité positive latente. Enfin en écartant ce plateau isolé, l'électricité latente devenue libre pourra être communiquée à un autre corps. A-É.

ÉLECTROSCOPE, instrument qu'on emploie, comme les électromètres (*voy.*) ordinaires, pour déterminer la nature de l'électricité développée sur un corps, et qui est fondé aussi sur la propriété fondamentale des deux électricités, de repousser leurs propres molécules et de s'attirer mutuellement.

Coulomb s'est servi, pour des expériences très délicates et où il s'agissait de très petites quantités d'électricité, d'un électroscope dont la forme se rapproche de celle de la balance de torsion. Le fil auquel est suspendu le levier est un fil de soie sans torsion : on communique au disque de clinquant une petite dose d'électricité connue; on fait usage d'un petit conducteur terminé par deux boules et enveloppé d'un cylindre de verre qui sert à le maintenir; on place l'une des boules de ce conducteur dans la cage de l'instrument et l'on touche l'autre avec le corps à éprouver : suivant que le disque est attiré ou repoussé, on conclut que l'électricité à déterminer est de nom contraire à l'électricité du disque ou de même espèce qu'elle. Pour que le résultat soit plus sensible, on s'arrange de manière qu'il y ait répulsion, quand on place la boule inférieure du conducteur très près du disque sans le toucher. A-É.

ÉLECTUAIRE, *voy.* OPIAT.

ÉLÉGANCE. Ce mot dérive du verbe latin *eligere*, choisir. L'élégance est en effet un heureux choix, soit de formes, soit de détails, soit d'expressions; car tous les arts ont leur élégance, et on la retrouve dans la parure, dans l'ameublement, etc., comme dans la peinture, la sculpture et la poésie.

Les Romains, en créant ce terme, lui donnèrent, dans les premiers temps de leur république, un sens peu favorable (A. Gell., XI, 2). L'élégance, *elegantia*, fut pour eux le synonyme d'afféterie, de fatuité. Cette acception du mot s'est conservée parmi nous chez les classes populaires, qui appellent, avec quelque dérision, des *élégants* ceux que dans la société on a nommés tour à tour des *beaux*, des *petits-maîtres*, des *dandys* (*voy.*); mais, plus tard, et lorsque les mœurs des Romains s'adoucirent d'abord pour se corrompre ensuite, l'élégance fut réhabilitée dans leur esprit et dans leur langage.

Fille chérie de la civilisation, l'élégance a vu son empire s'accroître encore chez les peuples modernes. Sensibles surtout à son attrait, les Français en auraient fait volontiers une quatrième Grâce et une dixième Muse. C'est d'elle aussi que l'on dirait chez nous : « Plus « belle encore que la beauté. » Toutefois, si, dans les modes, les habillements, la démarche, en un mot dans tout ce qui s'adresse aux yeux, nous la mettons au-dessus de tout, nous savons, en littérature, ne lui accorder que la place qu'elle doit occuper. Le sublime n'aspire point à l'élégance; Corneille et Bossuet ne l'ont point recherchée, et on ne les en admire pas moins. Heureux, cependant, les écrivains tels que Virgile, Racine, Fénelon, qui ont su joindre l'élégance de la diction au mérite de la pensée! Chez quelques autres, il est vrai, par exemple chez Fléchier, cette première qualité n'est guère que le vernis du style, et il se trouve souvent alors qu'elle ne nuit pas moins au naturel qu'à l'énergie. En général, toutes les fois que l'élégance affaiblit l'idée elle doit être sacrifiée à celle-ci : c'est prendre le contrepied de l'école de Dorat; mais Dorat a-t-il encore une école?

L'élégance des manières et des vêtements est la première parure de la femme, tandis qu'elle n'est pour l'homme qu'un avantage secondaire; celle du langage distingue, chez les deux sexes, toutes les personnes qui ont reçu une bonne éducation. Quant à l'élégance du style, qui est quelque chose de plus que sa pureté et sa correction, toutes les compositions ne l'exigent pas au même degré. On peut ajouter qu'elle est plus nécessaire à la poésie qu'à l'éloquence, qui pourtant ne saurait s'en passer entièrement; car les discours des paysans du Danube n'y sont que des exceptions. Peut-être néanmoins préférerait-on cette inélégante âpreté à l'élégance trop étu-

diée de certains discours académiques, qui n'est là que pour déguiser, sous la fausse richesse de la forme, la trop réelle pauvreté du fond. M. O.

ÉLÉGIE (probablement d'ἒ λέγειν, dire hélas!), genre de poésie consacré surtout à la tristesse.

Le sentiment de la douleur remonte aux premiers jours du monde. Dès qu'il s'exhala en plaintes, l'élégie fut trouvée; non l'élégie mesurée en cadences de convention, mais l'élégie primitive, expression des cœurs que la mort séparait violemment des objets de leurs affections, ou que déchirait l'injustice des hommes, ou que domptaient les maux physiques. La personnalité fut son premier caractère; car les calamités individuelles précédèrent les catastrophes sociales. Aussi les plaintes de Job retentirent-elles avant les chants des prophètes sur la destruction de Tyr, sur la chute de Jérusalem. « Ah! périsse, s'écrie dans son désespoir le serviteur de Dieu, périsse le jour qui m'a vu naître! Périsse la nuit où j'ai été conçu!... Semblable au malheureux qui invoque la mort, sans que jamais elle réponde à ses vœux, je soupire au retour de la lumière, je soupire à la fin du jour, je trempe de mes larmes le pain de ma douleur, etc. »

Après l'élégie individuelle vinrent des chants funèbres sur le trépas des chefs: le livre des Rois en offre un admirable modèle dans le chant consacré à déplorer la mort tragique de Saül et de Jonathas. Puis la ruine des cités, l'esclavage des populations furent l'objet de lamentations sublimes, et dans les compositions inspirées du pathétique Jérémie, et dans les prophéties du sombre et véhément Ézéchiel, et dans cet hymne d'Ézéchias où le fils d'Amos paraît aussi tendre, aussi touchant qu'il se montre ailleurs grand et profond; enfin dans ce tableau si vrai des maux de l'exil, dans ce psaume si patriotique: *Super flumina Babylonis*.

Il faut qu'un génie bien étonnant anime les nombreuses élégies éparses dans les livres saints; car elles paraissent supérieures à tout ce que l'on connaît dans le même genre, bien qu'elles soient destituées pour nous de l'illusion rhythmique et que notre oreille en ignore la mesure ou la symétrie savante. Dans cette ignorance, les opinions se sont donné carrière; chaque système a satisfait son inventeur, mais n'a réuni qu'un petit nombre de suffrages.

Passons de cette matière obscure à la clarté des Grecs. On sait qu'un mélange heureux de syllabes longues et de syllabes brèves produit dans leurs vers une harmonie enchanteresse. Ce mélange, dans l'hexamètre, suffirait sans doute pour exprimer tous les sentiments: leur goût exquis ne s'en est point contenté. Callinus, Mimnerme, Archiloque, ou quelqu'un de leurs prédécesseurs, par un juste accord de la mesure du vers avec la douleur, qui naturellement chancelle et ne suit point une marche régulière, abrégea le vers héroïque et trouva le pentamètre ou *élège*. Cet élège (*elegus*), au dire de quelques érudits modernes, fut appliqué d'abord aux sujets militaires et politiques*. Nous pensons,

(*) Chez les anciens, le mot *élégie*, étant à la fois le nom d'un mètre et celui d'un genre de littérature, appartient en même temps au vocabulaire de la prosodie et à celui de la poétique. Mais pour qui connaît le génie grec, la nature du genre tient étroitement à la nature du vers, et la question littéraire s'identifie avec la question métrique. L'*elegus*, composé de spondées et de dactyles, est un hexamètre écourté, *catalectique*, comme disent les grammairiens, c'est-à-dire manquant de deux syllabes, l'une au milieu, l'autre à la fin, et par là réduit à 5 pieds pentamètres (Hermann, *de Metris*, liv. II, cap. 33). Ces vers alternant avec l'hexamètre expriment parfaitement toutes les émotions qui serrent le cœur et gênent la respiration. « On a renfermé, dit Horace, dans des vers inégaux, d'abord la plainte, puis l'expression de la joie » (*Ars poetic.*, v. 75). Voilà pourquoi Ovide, après avoir peint l'élégie belle, gracieuse, élégante, dans sa simplicité, ajoute que sa marche inégale lui donne un charme de plus (*Amores*, III, 1, 2).

L'étymologie du mot *élégie* (ἒ λέγειν) et les beaux vers de Boileau nous ont accoutumés à ne voir dans ce poëme qu'un chant de douleur. Nous nous figurons toujours la muse élégiaque les cheveux épars et les yeux baignés de larmes. Cependant il est certain que le mètre qu'elle emploie a d'abord porté chez les Grecs le nom d'*epos*, et que les poëmes chantés sur ce rhythme furent tour-à-tour *guerriers*, *politiques*, *sentencieux*, *érotiques* et *plaintifs*.

Le mot élégie a commencé seulement à être usité du temps de la première guerre médique, et Simonide, qui s'en servit le premier, ne l'appliqua qu'aux chants plaintifs; mais plus tard les critiques, par une sorte d'anachronisme, employèrent ce terme nouveau pour désigner

nous, avec Horace et les grammairiens de l'antiquité, que l'élège fut consacré d'abord à la plainte :

Versibus impariter junctis querimonia primùm.

Seulement, dans le premier âge de l'élégie grecque, elle pleura sur la tombe des guerriers morts dans les combats ou gémit sur les maux de la patrie, et fit parfois appel à la vengeance ; en un mot, elle fut héroïque. C'est le caractère qu'elle a dans Callinus et dans Tyrtée. Elle dut aussi l'avoir dans la *Salamine* de Solon, qui fit déclarer la guerre à Mégare ; dans le *Combat des Smyrnéens contre Gygès et les Lydiens*, de Mimnerme, ainsi que dans les pièces de Simonide sur les défaites des armées persanes.

Mimnerme ne chanta pas la guerre seulement. Reconnaissant l'aptitude de l'élège à peindre des sentiments extrêmes, les grandes joies comme les grandes douleurs, il usa de ce mètre pour célébrer les charmes de sa maîtresse, lui peindre sa flamme et faire envier son bonheur. Dès lors une seconde espèce d'élégie fut créée :

Post etiam inclusa est voti sententia compos ;

élégie moins noble, moins élevée, mais qui fit oublier sa rivale chez les Grecs et ne permit pas qu'on la connût chez les Latins. Que chantèrent, en effet, dans Rome, Tibulle, ce poète des âmes tendres, Properce, ce poète des cœurs agités, Ovide, ce poète des esprits dont le sentiment est dans la tête ? Ils chantèrent l'amour, et l'universalité de cette passion toute-puissante a fait dominer depuis sur tous les Parnasses l'élégie érotique. Cette élégie qui, comme l'héroïque, se dépouillant de sa forme (l'hexamètre et le pentamètre alternatifs), s'était glissée dans des compositions de diverses natures, dans l'épopée, dans la tragédie, dans l'ode ; cette élégie, se faisant églogue, sonnet, *canzone*, romance, *cancion*, etc., inspira les poètes du moyen-âge et de la renaissance. Les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Anglais et les Allemands se sont plus ou moins distingués par des pièces élégiaques ; quelques poètes latins modernes en ont fait de très jolies.

La France eut de bonne heure des tirades de vers et des recueils tout entiers intitulés *Élégies ;* mais, à l'exception de quelques élégies morales, comme celle de La Fontaine sur la disgrâce de Fouquet ; philosophiques, comme celle de Voltaire sur la mort d'Adrienne Le Couvreur ; religieuses, comme l'imitation de plusieurs psaumes, chant du cygne de l'infortuné Gilbert, où se lisent ces trois strophes d'une expression si vraie, d'une mélancolie si touchante :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs ;
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive
Nul ne viendra verser des pleurs.

Salut, champs que j'aimais, et vous, douce verdure,
Et vous, riant exil des bois !
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut pour la dernière fois !

Ah ! puissent voir longtemps votre beauté sacrée
Tant d'amis sourds à mes adieux !
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit pleurée,
Qu'un ami leur ferme les yeux !

à l'exception, disons-nous, d'un petit nombre de morceaux élégiaques, nous n'eûmes véritablement pas d'élégies. D'innombrables Phillis en l'air furent chantées, sans qu'un seul de ces panégyriques ait mérité de survivre. On leur appliqua justement ces vers de l'*Art poétique :*

Je hais ces vains auteurs dont la muse forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide et glacée,
Qui s'affligent par art, et, fous de sens rassis,
S'érigent pour rimer en amoureux transis.
Leurs transports les plus doux ne sont que phrases vaines ;

les ouvrages héroïques, gracieux ou moraux, composés anciennement sur le même mètre.

Les savants du temps d'Horace n'étaient point d'accord sur l'invention du vers élégiaque : « Ce procès, dit l'auteur de l'*Art poétique*, est encore à juger. » Un siècle plus tard, les critiques étaient plus hardis ; quelques-uns, au rapport de Terentianus Maurus, n'hésitaient pas à attribuer le pentamètre à Callinus d'Éphèse, qui florissait vers le IX[e] siècle av. J.-C. Stobée nous a conservé une vingtaine de vers d'une élégie dans laquelle ce poète excite ses compatriotes à combattre vaillamment contre les Magnésiens. Ce fragment, qu'anime un brûlant amour de la gloire, a été souvent attribué à Tyrtée. L. D-c-o.

Ils ne savent jamais que se charger de chaînes,
Que bénir leur martyre, adorer leur prison,
Et faire quereller le sens et la raison.

Enfin Parny publia ses *Amours*, en quatre livres, et notre littérature eut des élégies érotiques parmi ses chefs-d'œuvre. L'ami du chantre d'Éléonore, Bertin, fut regardé comme un heureux rival; mais il est plus loin de Parny qu'Ovide ne l'est de Tibulle. Le Brun n'en approche pas davantage : ses vers sont tendres, ambitieux, sans grâce, sans naturel; il exprime sa passion en traduisant Tibulle et Properce. Millevoye est supérieur à ces deux derniers : il a de la pureté, de l'harmonie, de la variété; dans son second livre, plusieurs pièces rappellent l'antiquité, mieux rappelée encore par les élégies et quelques églogues élégiaques d'André Chénier. Plus qu'aucune autre pièce, sa dernière ode (*la jeune Captive*) appartient au genre dont nous nous occupons.

Les œuvres posthumes de Chénier n'avaient pas vu le jour quand l'élégie héroïque se révéla parmi nous. Au bruit de nos désastres, elle vint dicter à M. Delavigne *la Bataille de Waterloo;* elle n'abandonna plus le jeune poète qu'il n'eût flétri la dévastation du Musée, défendu la liberté partout où il la croyait attaquée, et dit, avec un juste orgueil :

J'ai des chants pour toutes les gloires,
Des larmes pour tous les malheurs.

Pendant que les premières *Messéniennes* obtenaient un succès de vogue, un poète grandissait dans l'ombre et devait bientôt débuter par un recueil à la fois élégiaque et lyrique. Les *Méditations poétiques* offrirent, en effet, ce mélange, mais de manière à laisser dominer l'élégie. La muse rêveuse de M. de Lamartine n'a jamais plus de charme que dans l'expression de ses plaintes et de ses regrets. A côté de ces deux derniers poètes, une place est due au patriote et mélancolique Béranger. Quelques femmes aussi méritent d'être citées : Mmes Victoire Babois, Dufresnoy, et un peu plus tard Mme Desbordes-Valmore, ardente et pleine d'abandon, Mme Tastu, si naturelle et si pure dans *Le dernier jour de l'année;* une foule d'autres, enfin, qui chaque jour écrivent dans les revues ou publient de nouveaux recueils.

Que si l'on demande maintenant quel style convient à l'élégie, nous répondrons qu'il doit être parfois simple, doux, affectueux; parfois tendre, pathétique, trempé de pleurs; parfois grave, hardi, presque tragique. Toute la poétique du genre est dans ce vers de Boileau :

Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie.

J. T-v-s.

ÉLÉMENT, mot d'une étymologie incertaine, mais qu'on a dérivé de ἔλω, forme inusitée du verbe εἴλω, *volvo*, bien que le mot grec correspondant soit στοιχεῖα. Cicéron dit positivement qu'il traduit du grec : *Illa initia, ut è græco vertam*, elementa *dicuntur.* Comme nous, les anciens entendaient par *éléments* des corps simples et indivisibles servant à composer d'autres corps ou tout un ordre d'objets; ils appelaient ainsi les choses primitives, à l'état de nature, grossières, non encore façonnées; le point de départ de la création, d'un édifice, d'une science, d'un corps de doctrines. Comme l'air, l'eau, la terre et le feu, les lettres de l'alphabet, la première instruction, etc., étaient pour eux des éléments. *Élémentaire*, en conséquence, ne signifie pas seulement indécomposable, mais encore à l'état de naissance, d'imperfection native; une *instruction élémentaire* ne s'étend pas au-delà des notions les plus simples et les plus indispensables à savoir (*voy.* Enseignement). On a parlé des écoles élémentaires au mot Écoles et nous consacrerons un article spécial aux Livres élémentaires. Les *esprits élémentaires* (*voy.* Gnomes) passaient pour présider aux quatre éléments et en tiraient leur nom. Dans la physique, on a donné le nom de *feu élémentaire* au calorique en général ou à ce feu primitif, qu'on supposa dérobé au ciel par Prométhée et qui depuis serait devenu la propriété commune de tous les hommes. S.

Éléments. Nous parlerons ici des éléments tels que les connaissaient les anciens philosophes. Ils les définissaient des êtres simples, indécomposables, et dont tous les corps sont formés. Par *éléments*, ils entendaient le *feu*, l'*air*, l'*eau* et la *terre*. Jusque vers la fin du siècle

dernier, les chimistes n'admettaient encore pour éléments que ces quatre substances, qu'ils disaient inaltérables, auxquelles on ne connaissait point de parties constituantes. On leur donnait aussi le nom de *principes primitifs*.

Les premiers philosophes avaient senti la nécessité d'admettre des *principes*, c'est-à-dire des corps qui servissent à former tous les autres; mais ils étaient loin d'être d'accord sur le nombre et la nature de ces *principes*. Deslandes, dans son Histoire critique de la philosophie, rend compte des opinions des différentes écoles sur l'existence et l'essence des *éléments*. Thalès affirmait que l'eau était l'élément unique ou le principe de l'univers; il enseignait que, malgré sa nature homogène, elle pouvait prendre différents aspects, se métamorphoser en toutes sortes de corps, et devenir os, sang, métal, arbre, vin, blé, etc. Il semble que Thalès, qui avait étudié sous les prêtres de Memphis, ait pris son opinion chez les Égyptiens, où l'on croyait que tout avait commencé par être une pâte molle et bourbeuse, où même on regardait l'eau comme la plus grande des divinités. C'est pour cela que les anciens poètes assurent que Vénus, qui est la déesse de la génération, et, pour ainsi dire, l'âme de tout ce qui vit, de tout ce qui respire, était née de la mer. Anaximène réservait à l'air le privilège d'être un élément; il soutenait que toutes choses sont engendrées par l'air et se résolvent en air. Archelaüs admettait le feu et l'eau, produits l'un par la raréfaction de l'air, l'autre par sa condensation.

Le feu est le principe de tout, disait Héraclite; il partageait la substance universelle en corpuscules de feu, auxquels il donnait non-seulement le mouvement local, mais encore l'action d'essence et d'altération de nature, par lesquels ils devenaient eau, air, terre, en se condensant, et de terre, eau, air, feu élémentaire, feu éthéré, en se raréfiant; allant et revenant d'un état à l'autre par deux routes qu'il appelait, l'une la route d'en haut, l'autre la route d'en bas. Toute la nature n'était qu'un feu roulant sans cesse dans l'espace. Xénophane voulait que la terre fût le principe unique. Anaxagore rapportait la formation de tout aux seules particules homogènes, qu'il nommait ὁμοιομερής. Voici ce que disait Épicure : « Les éléments sont des composés d'atomes (*voy.*); on peut regarder ces composés comme des principes, mais non premiers. L'atome est la cause première par qui tout est, et la matière première dont tout est. Il est actif essentiellement et par lui-même. Cette activité descend de l'atome à l'élément, de l'élément au composé, et varie selon toutes les compositions possibles. Mais toute activité produit ou le mouvement local, ou la tendance. Voila le principe universel des destructions et des régénérations. »

D'après l'opinion la plus commune, Empédocle (*voy.*) est le premier qui établit pour principes de toutes choses le feu, l'air, l'eau et la terre; il croyait les éléments composés d'une matière très subtile, très agitée, et propres à se lier ensemble par des nœuds imperceptibles. « C'est la sympathie ou l'amitié, disait-il, qui fait leur union; c'est l'antipathie ou la haine qui cause leur dérangement. » C'est ce qu'Ovide appelait *concors discordia*. Ocellus ou Ucellus de Lucanie admettait aussi quatre éléments qui résidaient dans tout l'espace compris au-dessous de la lune; là les éléments se livraient des combats continuels, et tout devait finir par être bouleversé s'ils ne s'étaient unis par quatre qualités : le chaud, le froid, le sec et l'humide. Chaque élément était doué de deux qualités qui le rendaient plus ou moins flexible, plus ou moins capable de liaison. Ainsi, deux éléments se pouvaient marier par ce qu'ils avaient d'homogène, et tant que ce qu'ils avaient de contraire restait dans un certain équilibre, l'alliance subsistait; mais si l'équilibre venait à se rompre, le plus puissant dévorait le plus faible. Alors ne manquaient point d'arriver des changements et des variétés considérables dans la nature.

Leucippe attribuait la formation de tous les corps à des atomes inaltérables et indivisibles, agités d'une infinité de mouvements et qui jouissaient de la faculté de s'attirer réciproquement ou de se séparer d'après des lois determinées,

Pythagore comparait les éléments aux figures des solides : la terre au cube, le feu à la pyramide, l'air à l'octaèdre, l'eau à l'icosaèdre; enfin du dodécaèdre avait été faite la suprême sphère de l'univers. On voit dans la philosophie d'Aristote que nous citons suivant la traduction latine : « *Quatuor sunt elementa, scilicet, ignis, aër, aqua et terra. Ignis est elementum calidum, siccum et leve. Aër est elementum calidum, humidum et leve. Aqua est elementum humidum, frigidum et grave. Terra est elementum siccum, frigidum et grave.* » On dit encore qu'Aristote admettait un cinquième élément, l'éther, dont il formait le ciel. Cardan n'en admettait que trois : la terre, l'eau et l'air. Ces éléments étaient par leur nature humides, très froids, non lumineux et insipides. L'eau était le principe générateur. Plus loin il dit : « Le feu n'est point un élément. Je n'appelle point élément une chose extrêmement chaude ou extrêmement froide, puisqu'il est impossible de trouver quelque chose de tel dans la nature. Le feu n'engendre absolument aucun corps; la chaleur du soleil est la seule qui ait une force ou vertu génératrice. » Descartes à son tour construisait l'univers avec trois éléments formés des débris d'une multitude de parcelles anguleuses, dont tout l'espace est exactement rempli, et qui néanmoins s'y meuvent avec une vitesse prodigieuse, soit circulairement, soit en ligne droite. Leibnitz a donné le nom de *monades* (*voy.*) aux éléments des corps.

Enfin on voit dans l'exposition des opinions religieuses et philosophiques des Indiens qu'ils connaissaient aussi plusieurs éléments, et que du mélange de ces éléments, à savoir : de la terre, de l'eau, du feu, de la lumière et de l'air, Dieu créa les différents corps et leur donna la terre pour lieu de soutien et pour séjour.

On sait aujourd'hui qu'aucun des éléments représentés comme simples par les anciens ne l'est réellement. Le feu semble se diviser en lumière et en calorique; l'air est formé de deux gaz bien distincts, le gaz azote et le gaz oxigène; l'eau résulte de la combinaison de l'hydrogène et de l'oxigène; la terre est formée de plusieurs couches de terrains divers et tous différemment composés. Mais, en revanche, on connait 54 corps qui, n'ayant pas été décomposés jusqu'à ce jour, sont considérés comme simples ou comme éléments. C'est à la chimie moderne qu'on doit ce glorieux résultat. Voici les noms de ces corps rangés dans l'ordre alphabétique : aluminium, antimoine, argent, arsenic, azote, barium, bismuth, bore, brôme, cadmium, calcium, carbone, cérium, chlore, chrôme, cobalt, colombium ou tantale, cuivre, étain, fer, fluore, glucynium, hydrogène, iode, iridium, lithium, magnésium, manganèse, mercure, molybdène, nickel, or, osmium, oxigène, palladium, phosphore, platine, plomb, potassium, rhodium, sélénium, silicium, sodium, soufre, strontiane, tellure, thorinium, titane, tungstène, uzane, vanadium, ystrium, zinc, zirconium. V. S.

ÉLÉONORE, nom de plusieurs reines ou princesses de Navarre, d'Espagne, de Portugal, etc. La belle Éléonore de Guzman, maitresse d'Alphonse IX de Castille et mère de Henri de Transtamare, dont il a été question aux articles DU GUESCLIN, ÉDOUARD (Prince noir), etc., est connue par sa mort tragique, ayant été étranglée par ordre de la reine, après que le roi Alphonse eut cessé de vivre. On parlera tout à l'heure d'Éléonore de Guienne. La sainte, patronne de toutes les femmes de ce nom, est ÉLÉONORE DE PROVENCE, femme de Henri III, roi d'Angleterre. Après avoir perdu son époux, elle se fit religieuse, et elle mourut en 1292 à l'abbaye d'Ambresbury. S.

ÉLÉONORE OU ALIÉNOR DE GUIENNE. L'histoire nous offre peu de femmes dont la brillante destinée ait eu, sur leurs pays, une plus grande et plus funeste influence. Fille du puissant Guillaume IX, dernier duc de Guienne, Éléonore avait reçu le jour dans un château dont les ruines se voient encore à Belin, lieu situé sur la route qui conduit de Bordeaux à Baïonne. Lorsque son père, qui avait embrassé la cause de l'antipape Anaclet, entreprit, de l'avis de saint Bernard, le pèlerinage de Saint-Jacques de Compos-

telle, qui lui coûta la vie, Éléonore était encore bien jeune, ce qui n'empêcha pas cependant qu'elle ne devînt bientôt l'épouse du roi de France Louis-le-Jeune, à qui elle apporta en dot plus de provinces que n'en possédait alors la couronne de France. Les premières années de ce mariage, célébré dans l'église Saint-André, de Bordeaux, le 2 août 1137, se passèrent pour la fille de Guillaume IX, à qui les chroniques de l'époque prêtent un caractère vif et léger, dans des plaisirs et des divertissements qui ne pouvaient guère se trouver du goût de Louis, que l'on sait avoir poussé à l'excès l'observation des pratiques les plus minutieuses de la religion. Elle protégea de tout son pouvoir les nombreux poètes qui chantèrent tour à tour ses charmes et sa grandeur; elle encouragea les arts, présida elle-même une cour d'amour, fit rédiger ces rôles d'Oléron (*v.*), éléments précieux de notre législation maritime, et peut-être serait-elle parvenue à hâter, pour la France, l'epoque de régénération qui devait luire plus tard, si de perfides courtisans, que sans doute elle eut le tort d'apprécier à leur juste valeur, n'étaient venus la perdre dans l'esprit de Louis en l'accusant d'un crime dont sa jalousie l'avait déjà soupçonnée. La mésintelligence, suite nécessaire de ce premier éclat, n'ayant fait que s'accroître durant le voyage en Terre-Sainte qu'entreprirent les deux époux, lors de la deuxième Croisade, on les vit bientôt revenir en France, et le roi, que ne retenaient plus les conseils du sage Suger, mort peu de temps auparavant, sollicita du pape la convocation d'un concile national qui se tint à Beaugenci, et prononça, le 18 mars 1152, *pour cause de parenté*, la dissolution de son mariage avec Éléonore. Ce motif de rupture était celui que présentait la reine, tandis que Louis n'avait pas craint d'avancer, à l'appui de sa requête, *qu'il ne se fiait point en sa femme et ne serait jamais assuré de la lignée qui viendrait d'elle.*

Redevenue libre, maîtresse de ses possessions, l'héritière des ducs de Guienne ne pouvait manquer de trouver des prétendants, et parmi le grand nombre de ceux qui se présentèrent elle choisit Henri comte d'Anjou et duc de Normandie. Après avoir exhérédé les deux filles issues de son union avec Louis-le-Jeune, c'est dans le même temple, devant les mêmes autels que fut célébré le mariage qui devait une seconde fois placer sur la tête d'Éléonore la couronne royale; car, en l'année 1155, le comte d'Anjou monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de Henri II (*voy.*). Mais avec les malheurs de cette princesse que son volage époux, beaucoup plus jeune qu'elle, accabla bientôt de mépris, de mauvais traitements et de persécutions, commencèrent aussi ceux de la France, ceux de l'Aquitaine surtout, qui, durant trois siècles, eut beaucoup à souffrir de la domination étrangère et des guerres sans nombre occasionnées par cette domination. C'est dans la prison où l'avait fait renfermer Henri, après avoir eu d'elle cinq garçons et plusieurs filles, qu'Éléonore apprit la mort de son cruel époux, survenue à Chinon en 1189. Assez longtemps après, en 1204, elle-même rendit le dernier soupir, ayant vu successivement s'asseoir sur le trône d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion, son troisième fils, mort en 1199, et Jean-sans-Terre, qui était le quatrième et qui régna jusqu'en 1216. — Isaac de Larrey a publié en 1692 une Histoire d'Éléonore de Guienne qui a été réimprimée depuis. A. P. L.

ÉLÉPHANT (*elephas*). Des proportions colossales, de redoutables défenses, une trompe, admirable instrument de tact, de préhension et d'odoration, tant d'intelligence combinée à tant de matière, tant de force unie à tant de douceur, tout concourt à faire de ce majestueux mammifère un des êtres les plus remarquables du règne animal. Une peau ordinairement noirâtre, calleuse, épaisse, nue ou à peu près et comme inorganique, le régime herbivore, des pieds terminés par cinq doigts enveloppés dans l'épaisseur des téguments et ne se dessinant au dehors que par des ongles attachés sur le bord d'une espèce de sabot, tels sont les caractères par lesquels cet animal se rattache à l'ordre des pachydermes (*voy.*), parmi lesquels il constitue à lui seul la famille des *proboscidiens* ou pachydermes à trompe (προβοσκίς, trompe). Cet

organe, véritable prolongement du nez, est creusé d'un double tuyau, correspondant aux deux narines et communiquant supérieurement avec elles au moyen d'une valvule, espèce de soupape que l'animal ouvre à volonté. Son extrémité inférieure est formée par un bord circulaire qui se prolonge antérieurement en un appendice digitiforme. La trompe est à la fois pour l'éléphant le levier le plus puissant, le bras le plus agile, la main la plus adroite. Il peut, à l'aide de ce merveilleux organe, saisir les plus petites choses et les porter à sa bouche, ou enlever les plus lourds fardeaux et les poser sur son dos; déraciner un arbre, ou saisir son ennemi dans ses replis musculeux, et le lancer au loin. La trompe est-elle menacée, l'animal la replie entre ses défenses, qu'il présente menaçantes à celui qui l'attaque. Ces défenses, qui sont formées par les deux incisives de la mâchoire supérieure, tombent, comme les dents de lait, dans le jeune âge, et ne repoussent qu'une fois. Leur courbure et leur longueur varient suivant l'espèce, l'âge, le sexe de l'individu. Elles peuvent atteindre jusqu'à 10 pieds de longueur et 100 à 200 livres de poids. L'éléphant s'en sert pour remuer la terre dont il veut arracher des racines; mais on pense bien qu'elles ne lui sont d'aucune utilité pour la trituration des graines et des racines dont il se nourrit; quatre à huit dents molaires lui suffisent à cela. C'est avec sa trompe qu'il ramasse sa nourriture et qu'il aspire la boisson qu'il fait couler ensuite dans son gosier. Ce pachyderme a les yeux très petits relativement à la masse de son corps, l'ouïe très fine, les parties extérieures de l'oreille aplaties et considérablement élargies, la tête énorme et le front élevé. Mais les naturalistes, qui étaient partis de là pour évaluer l'intelligence de ce quadrupède, n'avaient pas observé que, par suite des vides qui se trouvent entre les parois du crâne, le volume du cerveau est bien neuf fois plus petit que celui de cette boite osseuse, ainsi que s'en est assuré Desmoulins. Les éléphants s'accouplent comme les autres mammifères; ils peuvent se reproduire à l'état de domesticité, nonobstant l'opinion de Buffon, également dans l'erreur lorsqu'il prétend que les petits tètent avec leur trompe. La gestation est de 20 mois; l'animal, à sa naissance, a communément 3 pieds de hauteur; il est dès lors en état de suivre sa mère.

Les éléphants habitent de préférence les forêts et les lieux marécageux, dans les parties les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique; ils s'y tiennent ordinairement par troupes, conduites par un vieux mâle. On les prend en les faisant tomber dans un fossé, ou en les attirant dans une enceinte où, une fois renfermés, on s'en rend maître en leur jetant autour du pied un grand lacs de corde que l'on attache à un arbre; la fatigue et la faim les ont bientôt domptés. Ce pesant mammifère nage avec facilité, et peut, grâce à la longueur de ses pas, faire facilement deux lieues et plus par heure. Il vit, dit-on, 200 ans. Réduit en domesticité, il perd son caractère naturellement farouche, quoique jamais féroce, et se montre adroit, docile, reconnaissant. Qui n'a lu quelques-uns de ces nombreux récits auxquels ont donné lieu sa sagacité, son attachement pour ses maîtres, son long ressentiment pour qui l'offense? On l'a vu mourir du chagrin d'avoir, dans un accès de colère, tué son *cornak* ou gardien.

On connaît deux espèces vivantes d'éléphants : 1° celui *des Indes*, haut de 8 à 10 pieds, à défenses très courtes chez les femelles, dressé dès la plus haute antiquité pour la chasse ou pour la guerre. (*v.* plus bas). Il en est de tout blancs, véritables albinos de leur espèce, et qui sont en grande vénération à la cour du roi de Siam, où on leur rend les honneurs décernés aux princes du sang; 2° l'éléphant *d'Afrique*, plus petit, se distingue surtout par ses défenses plus longues. Quoiqu'à l'état sauvage aujourd'hui, il fut jadis dompté par les Carthaginois.

L'*ivoire* (*voy.*) ne se tire pas seulement des défenses de l'éléphant, mais aussi de ses dents mâchelières. Le premier cependant est le plus estimé.

Éléphant fossile. On trouve sous terre, dans le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, les ossements d'une troisième espèce d'éléphants, aujourd'hui entière-

ment perdue, et qu'on a nommée d'après les Sibériens *mammouth* (du mot *mamma*, terre), parce que, dans l'opinion de ces peuples, l'animal auquel ces débris appartiennent ne peut voir la lumière et vit dans les profondeurs du globe. Nous renvoyons à l'article MAMMOUTH. C. S-TE.

Des éléphants employés à la guerre. L'usage de dresser les éléphants pour la guerre a été connu dans l'Inde dès la plus haute antiquité; il paraît que les rois de cette contrée en avaient un nombre prodigieux dans leurs armées. Diodore de Sicile, Plutarque et Quinte-Curce parlent d'un roi des Gangarides qui en avait plusieurs milliers à son service. Le roi de *Palibotra* (l'Indoustan aujourd'hui) nourrissait de 8 à 9,000 éléphants, au dire de Pline et de Solin. Si nous descendons à des temps moins reculés, nous trouvons encore des recensements assez considérables et qui reposent sur la foi d'écrivains qui ne sont pas taxés d'exagération. Porus en rangea 200 contre Alexandre, d'après le témoignage d'Arrien; Séleucus Nicanor en conduisit près de 500 en Cappadoce, selon Diodore; Ptolémée Philadelphe en possédait de 3 à 400, d'après l'autorité d'Appien et de saint Jérôme. De tous ces récits il est permis d'inférer que l'espèce de l'éléphant était plus nombreuse autrefois, avant que les hommes en eussent fait une destruction méthodique pour en tirer l'ivoire; nous savons que toutes les espèces d'animaux sauvages ont souffert une pareille diminution. Ce qu'il y a de certain, c'est que, jusqu'à l'époque d'Alexandre, le service des éléphants fut borné aux pays à l'est de l'Indus, et que ce furent les successeurs de ce conquérant qui introduisirent ces animaux dans les armées d'Occident. Pyrrhus, roi d'Épire, fut le premier qui en amena en Italie, environ 40 ans après la mort du héros macédonien. Les Romains, frappés de terreur à la vue de ces masses ambulantes, furent mis en pleine déroute; mais ensuite ils reprirent courage et luttèrent avec succès contre ces redoutables quadrupèdes. A peu près à la même époque, les Carthaginois adoptèrent l'usage des éléphants et en tirèrent parti dans leurs guerres contre les Romains. Ce fut principalement à l'aide de ces animaux qu'ils vainquirent l'infortuné Régulus dans la plaine de Tunis. Mais Rome ne tarda pas à prendre une revanche éclatante; car le proconsul Métellus, ayant défait Asdrubal en Sicile, lui prit 104 éléphants qu'il traîna captifs au pied du capitole.

L'importance militaire de ces animaux consistait principalement dans leur force démesurée et dans la violence de leur choc. Ils enfonçaient les phalanges, ils écrasaient les hommes avec leur trompe, ils les perçaient de leurs défenses, ils les foulaient sous leurs pieds. Mais c'était principalement sur les chevaux que la vue de ces animaux exerçait une impression de terreur: leur simple apparition suffisait pour disperser des corps entiers de cavalerie. Pour les rendre plus terribles, on les bardait de fer, on mettait des pointes d'acier à leurs défenses, on les enivrait avec des boissons fortes, on les parait de housses éclatantes et d'ornements bizarres, qui leur donnaient une apparence plus effrayante. Chaque animal portait une tour de bois dans laquelle il y avait des soldats armés d'arcs et de piques pour combattre de près ou de loin, selon la circonstance. Le rang de bataille des éléphants était en avant du front de l'armée, sur une seule ligne, à 100 pieds d'intervalle les uns des autres. Quelquefois on se contentait de les placer sur les ailes, et en général on s'en servait pour appuyer ou pour masquer les côtés faibles d'une armée.

Parmi tous les peuples de l'antiquité, les Romains furent les derniers à employer les éléphants, et jamais ils ne firent un grand usage de ce moyen de destruction. Une des occasions dans lesquelles ils en tirèrent le plus de profit, ce fut à leur première apparition dans les Gaules, lorsqu'ils défirent avec le secours de ces animaux une armée presque innombrable d'Arvernes et d'Allobroges sur les bords du Rhône et de l'Isère, environ 60 ans avant la conquête du pays par César. Les moyens les plus sûrs de résister aux éléphants étaient de les harceler de loin à coups de flèches et de fronde, pour les forcer à se replier sur leurs propres troupes, où ils ne manquaient jamais de porter l'épouvante et

le désordre. On leur lançait principalement des brandons et des torches enflammées; car il n'y a rien qui les effraie autant que le feu. Une fois exaspérés et mis en fureur, il n'y avait plus moyen de les contenir, et ils devenaient plus dangereux pour leur propre armée que pour l'ennemi. Ces inconvénients furent très bien remarqués par les grands capitaines de l'antiquité, et entre autres par Alexandre, César et Scipion, qui ne voulurent jamais se servir d'éléphants et trouvèrent moyen de vaincre sans eux et malgré eux. Peu à peu on finit par s'en dégoûter tout-à-fait, et sur les derniers temps de la république il ne fut plus question de ce moyen de guerre dans le monde romain. Mais les nations barbares, qui attachent beaucoup d'importance à tout ce qui frappe les sens, continuèrent à en faire usage : aussi les éléphants ont-ils encore figuré longtemps dans les guerres d'Orient, et on les a vus paraître dans les révolutions de l'Inde jusqu'à l'époque de Tamerlan. Enfin l'introduction des armes à feu les a bannis pour toujours des champs de bataille. C. P. A.

ÉLÉPHANT (ORDRE DE L'). De toutes les versions accréditées sur l'origine de cet ordre, la plus vraisemblable est celle qui en attribue la fondation au roi Canut IV. En 1189, ce prince avait envoyé une armée en Terre-Sainte contre les Sarrazins. Dans cette guerre, un seigneur danois croisé tua un éléphant : comme il était d'usage alors de prendre pour ses armes la dépouille des ennemis que l'on avait vaincus, ainsi que les marques des belles actions dont on voulait perpétuer le souvenir, on conçoit qu'un ordre de chevalerie ayant été fondé par les Danois pendant cette croisade, l'éléphant dût leur servir de trophée. Cette explication est la seule que l'on puisse donner pour l'adoption d'un éléphant comme attribut héraldique d'un ordre en Danemark.

Cependant cette institution ne date réellement que de l'an 1478. Le roi Christian I[er] saisit l'occasion du mariage de son fils avec une princesse de Saxe pour renouveler l'ordre, qui depuis cette époque est demeuré un des premiers de l'Europe. Les rois de Danemark le confèrent comme *honneur de cour*, c'est-à-dire qu'il est envoyé aux souverains et donné aux premiers personnages de l'état comme la récompense la plus éclatante. Les derniers statuts sont de 1693; mais la coutume en a modifié les exigences. Ainsi, le nombre des chevaliers, fixé d'abord à trente, est aujourd'hui de cinquante; de plus, toute autre décoration était incompatible dans l'origine avec celle de l'Éléphant : maintenant au contraire il faut d'abord être chevalier de Dannebrog pour être admis dans le premier ordre.

La décoration, qui est attachée soit à un collier d'or, soit à un ruban bleu moiré passé de l'épaule droite au côté gauche, consiste en un éléphant émaillé de blanc, portant, sur une housse bleue, frangée d'or et croisée d'argent, une tour maçonnée de sable. En outre, les chevaliers ont une étoile à huit pointes rayonnantes brodée en argent sur le côté gauche de l'habit ou du manteau de velours cramoisi qui fait partie de leur riche costume. C[te] DE G.

ÉLÉPHANTA, île située sur la côte de Concan, entre Bombay et l'île de Salcette, et qui dépend de la présidence de Bombay. Elle est remarquable par sa fameuse pagode. Ce temple souterrain, taillé dans le roc vif, soutient par ses colonnes toute la masse de la montagne sous laquelle il est creusé. Quelques piliers supportant un rocher couvert de lianes et de plantes sauvages servent de péristyle, au nord, à cette excavation d'environ 120 pieds de profondeur sur 125 de large. Ses trois issues lui fournissent seules de l'air et de la lumière. Quarante-neuf majestueuses colonnes, cannelées et renflées au tiers de leur hauteur, surmontées d'un chapiteau aussi cannelé et ayant la forme d'un coussin aplati, disposées en lignes droites, soutiennent un plafond richement sculpté sur une roche d'un gris jaunâtre semblable au porphyre, de même que les bas-reliefs et les colonnes. Un grand buste placé à l'extrémité de la nef centrale représente la trinité des Hindous (*Trimourti*); Brahma occupe le centre du groupe, Vischnou est à sa gauche, et Siva ou Chiven lui sert de pendant

à droite. A l'entrée de chacun des deux couloirs qui conduisent aux deux issues latérales du levant et du couchant, on trouve une espèce de chapelle aussi creusée dans le roc, et du même style que le grand temple, mais d'une bien moindre dimension. Au centre, sur un sanctuaire, un *lingam* (*voy.*) d'une grosseur prodigieuse est exposé à la vénération publique. On ne saurait rien préciser sur l'époque vraie de l'origine de la pagode d'Éléphanta. L. L-T.

ÉLÉPHANTIASIS, nom grec dont *éléphant* est la racine; car les parties affectées de cette maladie de la peau, en devenant calleuses et massives, rappellent les formes de l'éléphant. On comprend aujourd'hui sous la dénomination d'éléphantiasis deux affections qui se distinguent autant par leurs formes différentes que par le siége qu'elles occupent et les lésions qui les constituent: l'une porte le nom d'éléphantiasis *des Arabes*, parce que les médecins arabes sont les premiers qui en aient donné une description assez exacte, et l'autre celui d'éléphantiasis *des Grecs*. Nous allons, par une esquisse rapide, essayer d'indiquer les caractères propres à ces affections.

L'éléphantiasis des Arabes, que l'on connait encore sous le nom de *jambe des Barbades*, ou de *lèpre tuberculeuse éléphantine*, est une maladie qui a été observée sous les conditions topographiques les plus différentes. Il n'est peut-être point de contrée qui en soit complétement exempte : on la rencontre sur les bords du Gange comme sur les bords du Nil, en France comme aux Antilles. Toutefois, sa fréquence est loin d'être la même sous ces différents climats : en France on n'en rencontre que quelques cas assez rares; le Roussillon cependant paraitrait jouir à cet égard d'un funeste privilége. Mais c'est aux petites Antilles, et principalement dans l'île de Barbade, que l'éléphantiasis des Arabes se montre le plus fréquemment et qu'elle atteint la plus haute gravité. On attribue le développement de la maladie aux grandes et soudaines variations de la température. Quand on considère que l'Égypte et la Nubie, soumises à de semblables influences, voient aussi souvent sous leurs climats se manifester la même affection, cette étiologie paraît ne point manquer de fondement. Toutefois, à côté de ces conditions qui ont une part réelle dans le développement du mal, il est vraisemblable qu'il en existe d'autres plus spéciales peut-être, mais qui ont jusqu'ici échappé à l'attention des observateurs. Quoi qu'il en soit, voici les principaux traits de la maladie quand elle est parvenue à un certain degré de développement : les parties qui en sont le siége, et ce sont ordinairement les membres inférieurs, sont complétement déformées; elles peuvent avoir acquis des proportions vraiment monstrueuses. Lorsque, comme il arrive souvent, le mal ne se développe que d'une manière graduelle, la masse morbide semble être composée de tumeurs plus ou moins volumineuses, étagées les unes sur les autres; la peau qui recouvre ces tumeurs présente souvent une teinte rembrunie qui est due à la gène de la circulation locale. Il n'est point rare de voir des gerçures se creuser dans l'intervalle des tumeurs partielles dont nous venons de parler, et ajouter encore à l'aspect hideux et repoussant de parties qui ne conservent plus rien de leurs formes primitives. Il est bien pénible de penser qu'à une affection aussi grave l'art n'a guère à opposer que des moyens d'une efficacité douteuse. La compression méthodique des parties affectées est peut-être le seul moyen dont il soit permis d'espérer quelque succès; l'amputation, quand elle peut être pratiquée, est un moyen extrême auquel on ne doit recourir, dans ce cas comme dans les autres, que quand il ne reste plus d'autre voie de salut au patient.

L'éléphantiasis des Grecs parait être complétement étrangère à nos climats. Si quelques cas bien constatés en ont été observés en Europe, on a pu s'assurer dans presque tous ces cas que le mal avait été transmis par voie d'hérédité. La triste prédilection que l'éléphantiasis des Grecs parait avoir pour les habitants des régions équatoriales simplifie le problème de son étiologie : aussi bien la plupart des observateurs s'accordent-ils à placer la cause de cette affection dans

la triple influence d'une température élevée, jointe à une grande humidité et à de fréquentes variations atmosphériques. Tous les points de la périphérie cutanée peuvent être, ou isolément ou simultanément, atteints de l'éléphantiasis des Grecs. La face, cependant, et dans cette partie le nez et les oreilles sont les régions du corps où le mal se développe le plus souvent. La muqueuse qui tapisse intérieurement nos organes, la peau interne, en est aussi souvent frappée, et le voile du palais plus que toute autre région. La lésion caractéristique de cette maladie consiste au début dans des taches luisantes, comme huileuses, irrégulièrement arrondies, taches que remplacent peu à peu de petites tumeurs molles, de même forme, et dont le volume varie depuis celui d'un pois jusqu'à celui d'une olive. A mesure que ces petits tubercules se développent, la partie vers laquelle ils sont fixés se tuméfie; si c'est la face qui est le siége du mal, des rides profondes se creusent dans divers points, mais surtout au front. Les tubercules se multiplient de toutes parts; le nez, les oreilles, hideusement déformés et monstrueusement tuméfiés, ne sont plus que des masses informes appendues à quelque chose de vivant, mais qui rappellent à peine le visage de l'homme. En même temps qu'existent ces désordres extérieurs, la plupart des sens peuvent être anéantis, bien que les malades conservent toute l'intégrité de leurs facultés morales.

Telle est l'éléphantiasis des Grecs. Quels moyens l'art oppose-t-il à une aussi horrible affection? Des moyens d'une efficacité encore plus douteuse que dans la variété précédente; nous pouvons sans risque les omettre. La mort est une terminaison presque inévitable d'une pareille maladie. M. S-N.

ÉLÉPHANTINE (ILE D'), dans le Nil, en Égypte, vis-à-vis de Syène; les Arabes la désignent, à cause de sa position, sous le nom de *Gezyret-Assouan* ou île de Syène. C'est un grand rocher de granit recouvert des alluvions fertiles du fleuve qui l'entoure. Dans l'antiquité, c'était la clef de l'Égypte sur la frontière du midi, et elle a dû être fortifiée pour empêcher les Éthiopiens de descendre par le Nil en Égypte. Perses, Grecs, Romains et Arabes ont tenu garnison dans cette île. Un grand amas de débris est tout ce qui reste de l'ancienne ville, qui occupait un plateau et dominait le cours du Nil. Des murs également très anciens ceignent et protégent l'île. Ce qu'ils ont de particulier, c'est d'être concaves en dehors et convexes du côté des terres, dont ils supportent mieux la pression, à ce que l'on croit. Un escalier conduit au fleuve: anciennement il était fermé par une grande porte dont on reconnaît les vestiges; au bas de cet escalier est sculptée une échelle divisée en coudées et marquée de caractères égyptiens et de chiffres arabes, pour servir de mesure lors des inondations du Nil. On pense que c'est là le fameux nilomètre de Syène, dont parlent les géographes anciens, et les savants de la commission d'Égypte s'en sont servis pour établir la longueur de la coudée égyptienne. Au-dessus de cette échelle, deux inscriptions font mention de grandes crues des eaux qui ont eu lieu du temps des empereurs romains.

Mais les objets les plus remarquables de l'île, ce sont deux temples antiques, dont l'un est au midi et l'autre au nord, tous deux bâtis en grès et très petits, le premier surtout, qui n'a que six mètres et demi de haut. Il est entouré de décombres et présente un aspect très vieux; cependant il est bien conservé. Dans ses petites proportions, cet édifice est simple et toutes ses parties sont d'une harmonie parfaite. Une colonnade se prolonge sur les quatre faces; aux côtés les plus longs elle est soutenue par des piliers carrés, et aux deux côtés courts ce sont de véritables colonnes qui forment la galerie. Des hiéroglyphes sculptés couvrent les colonnes, la frise et les murs de l'intérieur du temple; parmi les représentations symboliques on en remarque une qui a 20 pieds de long et qui représente une barque avec un dieu à tête de bélier, à qui un homme en costume riche, ayant derrière lui une femme voilée, probablement une prêtresse, fait des offrandes. Ce dieu à tête de bélier est retracé en plusieurs endroits du temple, ce qui fait

présumer que l'édifice était consacré au dieu Amoun. Est-ce le temple de Cneph, dont parle Eusèbe? c'est ce que l'on ne saurait décider. Du temps des Romains on y a ajouté une partie que l'on distingue facilement par l'absence des hiéroglyphes. Le petit temple du nord a dû ressembler à celui du midi, mais il est dans un grand délabrement et entouré d'édifices modernes. D'autres temples sont entièrement démolis; on voit des restes de pylones, des blocs de granit, des bains, des sarcophages et une statue colossale. On ne retrouve aucune trace des anciens obélisques de l'île, mais on a déterré beaucoup de vases, de médailles, de pierres gravées et autres objets précieux qui, joints aux édifices, prouvent combien Éléphantine était florissante à l'époque où elle servait d'entrepôt au commerce entre l'Égypte et l'Éthiopie.

Aujourd'hui elle est habitée par des Barabras et des Nubiens : les premiers ont leur principal village dans le nord de l'île; ils cultivent la terre et recueillent des dattes; leurs habitations sont ombragées de mûriers, d'acacias et de doumes. Voir la *Description de l'Égypte* et les *Voyages* de Denon, qui peint cette île comme le jardin du tropique. D-G.

ÉLEUSIS. Ce *dème* ou bourg de l'Attique, à 4 lieues N.-O. d'Athènes, doit toute sa célébrité au culte de Cérès. Une tradition qui remonte aux temps mythologiques attribue la fondation d'Éleusis à un héros du même nom, fils de Mercure et de la nymphe Daïre; suivant Pausanias, l'origine en serait due à Ogygès.

Thésée ayant réuni tous les dèmes de l'Attique sous la dépendance d'Athènes, Éleusis n'apparaît dans l'histoire que comme une place forte qui suit alternativement la bonne et la mauvaise fortune de cette capitale. La magnificence de son temple et le respect que les étrangers eux-mêmes portaient aux fameux mystères (*voy.*) la préservèrent maintes fois d'une complète destruction. Lorsque Xerxès eut franchi les Thermopyles, les Éleusiniens suivirent dans l'exil le peuple d'Athènes. Dans la première année de la guerre du Péloponèse (429 av. J.-C.), le roi de Sparte Archidamos ravagea l'Attique et n'épargna pas Éleusis; vingt-cinq années plus tard, Athènes elle-même était tombée au pouvoir des Spartiates; mais après les premiers succès de Thrasybule, les trente tyrans qui gouvernaient la ville conquise se retirèrent à Éleusis, suivis de 5,000 satellites, instruments aveugles de leurs cruautés; et comme les habitants leur inspiraient peu de confiance, ils les firent conduire par pelotons sur le bord de la mer où ces malheureux furent égorgés. Ce dème passa ensuite, alternativement, sous la dépendance des rois de Macédoine et sous la domination romaine; les invasions des Goths achevèrent de lui porter les derniers coups. Sur la fin du IVe siècle de l'ère chrétienne, Théodose abolit le culte de Cérès; enfin les bandes d'Alaric renversèrent le temple de la déesse. Ce superbe monument, dû au génie de Périclès, était en marbre du Pentélique; il était enfermé dans une enceinte de 363 pieds de long sur 307 de large.

La petite ville d'Éleusis, entourée de chapelles et de riches maisons de plaisance, était située sur une éminence, là où, de nos jours, s'élève le village de *Lepsina*, ayant au sud un vaste golfe et l'île de Salamine, et au nord cette grande plaine dont nous avons vanté l'ancienne culture; on y voit encore l'emplacement et les ruines de trois grands édifices. De belles colonnes de marbre, tirées des carrières du Pentélique, gisent ignorées sous les grandes feuilles des agaves et sous les graminées sauvages. On y retrouve aussi les débris d'un aqueduc qui prenait ses eaux dans les sources du mont Cythéron.

L'origine du culte et des mystères de Cérès-Éleusine est environnée de profondes ténèbres. Les mythographes racontent que cette déesse, ayant revêtu les habits d'une simple mortelle, se rendit à Éleusis où elle espérait se procurer des nouvelles de sa fille Proserpine. Elle se reposa en dehors des portes de la ville, attendant qu'on vînt lui offrir l'hospitalité. On montra longtemps à Éleusis le rocher sur lequel elle s'assit, et qu'on nommait la *pierre triste*. Ce fut le roi lui-même, Céléus, qui invita l'étrangère à entrer chez lui. En reconnaissance de ce service, la déesse prit sous sa protec-

tion le fils du monarque, Triptolème, qui se mourait d'un mal inconnu : elle rendit la santé à ce jeune homme, lui fit don des épis de blé dont elle était couronnée, et lui enseigna l'art de cultiver la terre. Il est à remarquer que, dans les beaux jours de la puissance athénienne, la plaine qui s'étend au nord d'Éleusis était l'une des mieux cultivées de l'Attique. Deux habitants de cette ville, Eumolpe et Céryx, avaient partagé avec Céléus l'honneur d'accorder l'hospitalité à Cérès, et celle-ci, pour les en récompenser, les initia aux mystères de son culte. Fier du choix dont il avait été l'objet, Eumolpe disputa la couronne à Érechthée, roi d'Athènes; mais ces deux rivaux ayant été tués dans le même combat, les Athéniens décidèrent que la royauté demeurerait dans la maison d'Érechthée et le grand sacerdoce dans celle d'Eumolpe. Depuis ce temps, en effet, les Eumolpides (*voy.*) furent en possession de donner un hiérophante au temple de Cérès-Éleusine; ils exercèrent également, pendant plusieurs siècles, une juridiction temporelle et afflictive sur tout ce qui concernait le culte de la déesse. Quant à Céryx, sa descendance obtint le droit de fournir les hérauts chargés d'annoncer les édits et de préparer les victimes destinées aux sacrifices.

Diodore de Sicile attribue l'institution des mystères à Érechthée (1420 av. J.-C.?). Ce prince savait, dit-il, que les Égyptiens, qui avaient autrefois abordé sur le sol de l'Attique, voyant combien cette terre montueuse et aride leur offrait peu de ressources, avaient importé du blé de leur pays, et il n'ignorait pas non plus que les Grecs, entièrement adonnés au commerce maritime, étaient peu propres à former de bons agriculteurs. Il aurait donc saisi l'occasion d'une famine qui désolait l'Attique pour faire venir de l'Égypte des cultivateurs et des chargements considérables de grains. Cet important service détermina les Athéniens à lui décerner la couronne. Devenu roi, Érechthée enseigna à ses peuples les mystères de Cérès, la déesse des moissons et de l'agriculture. Hérodote n'hésite pas à dire que la Cérès attique est la même que l'Isis égyptienne, et l'on peut convenir, en effet, que la plus grande analogie existe entre les mystères d'Isis et ceux de Cérès-Éleusine.

Une autre version, basée également sur les apparences d'une origine africaine, attribue l'institution des Éleusinies à l'Égyptien Triptolème, personnage qui serait venu directement de Saïs et ne serait nullement le fils du roi Céréus, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Ce Triptolème passait chez les Athéniens pour leur premier législateur, et ce fait semblerait prouver que c'est à lui que ce peuple devait ses premières notions en agriculture.

D'après ces faits, les mystères d'Éleusis seraient un souvenir de la théogonie égyptienne. Arnobe et Clément d'Alexandrie nous ont transmis, en partie, la formule des questions auxquelles les initiés devaient répondre, ce qui jette d'ailleurs moins de jour qu'on ne pourrait le supposer sur la nature des cérémonies pratiquées en cette circonstance. Warburton a pensé que l'objet de l'initiation était d'enseigner aux élus le dogme de l'unité divine; mais peut-on croire que les prêtres du paganisme aient voulu ainsi se suicider eux-mêmes, en détruisant cet antique échafaudage de la pluralité des dieux sur lequel reposaient leur puissance morale, leurs richesses et leur existence? Il est plus naturel de supposer que le but de l'initiation était d'expliquer par des images sensibles le phénomène de la création et celui de la reproduction des êtres. Le symbole obscène de la reproduction jouait dans ces solennités le même rôle que dans les mystères d'Isis. Les châtiments les plus terribles étaient réservés à ceux qui dévoilaient la moindre partie de ce qui leur avait été enseigné; et s'ils parvenaient à s'y soustraire, le mépris public en faisait justice. Aux seuls initiés appartenait le droit d'entrer dans le temple de la déesse; tout profane qui y mettait le pied était sur-le-champ puni de mort.

Les mystères étaient divisés en deux catégories : *les petits* et *les grands*. Il paraît qu'à une époque très ancienne les premiers étaient réservés aux étrangers et ne concernaient que le culte de Proserpine, tandis que les habitants de l'Attique avaient seuls le droit d'être initiés

aux seconds; mais dans la suite cette distinction fut abolie, et l'initiation aux petits mystères devint une condition obligatoire pour tous ceux qui aspiraient aux grands. Ceux-ci avaient lieu, tous les ans, au mois de boédromion (septembre à octobre), à Éleusis même, tandis que les autres se célébraient au mois d'anthestérion (février à mars), sur les bords de l'Ilissus, aux portes d'Athènes. Ceux qui avaient été initiés aux petits mystères prenaient le nom de *mystes* ou *éphores*, et attendaient, quelquefois pendant plusieurs années, l'heureux moment où il leur serait permis d'entrer dans le sanctuaire et d'apprendre les grands secrets qu'ils n'avaient pu qu'entrevoir. Cette sorte de stage se nommait *autopsie* (contemplation). Les novices ou candidats se préparaient par des vœux, des jeûnes, des prières et des sacrifices. Le cochon était l'animal réservé à ces offrandes : chaque novice devait en présenter un, qu'il était tenu, auparavant, de laver dans l'eau de la mer. Cela fait, les candidats se rassemblaient de nuit, dans une enceinte sitnée auprès du temple. Là, ils se couronnaient de myrte et se lavaient les mains avant de franchir le seuil sacré. Les épreuves étaient à peu près de même nature que celles de la franc-maçonnerie des temps modernes; les ténèbres et la plus éclatante lumière, la solitude, les images sanglantes, le poignard, l'eau et le feu, servaient tour à tour à constater la fermeté et la sagesse du candidat. C'était une impiété que de n'avoir pas reçu l'initiation aux *mystères par excellence*, ainsi qu'on nommait les Éleusinies; les enfants eux-mêmes étaient consacrés en bas âge.

Les avantages attachés à l'initiation étaient immenses, sans doute, mais tous se rapportaient à la vie future; les initiés ou frères sacrés du temple (σηκός) devaient goûter le bonheur suprême et éternel dans les Champs-Élysées. Il leur était réservé de jouir de la lumière la plus pure, tandis que les profanes seraient plongés dans les ténèbres. L'abstinence de la volaille, du poisson, des grenades, et de plusieurs espèces de légumes et de fruits, était imposée aux initiés.

La hiérarchie sacerdotale, indépendamment d'un assez grand nombre de prêtres subalternes, comprenait quatre degrés suprêmes : 1° l'*hiérophante*, qui révélait les choses sacrées; son front était ceint du diadème et sa robe était parsemée d'étoiles d'or; il faisait vœu de célibat; 2° le *dadouche* ou chef des *lampadophores*, qui, ainsi que leur nom l'indique, portaient des flambeaux et couraient çà et là pour rappeler que Cérès, en cherchant sa fille, portait une torche; 3° l'*hiérocyre* ou chef des hérauts qui annonçaient les fêtes, récitaient les formules de la cérémonie et écartaient les profanes; l'hiérocyre représentait Mercure et portait des ailes à la tête et aux talons; 4° enfin le *diacre* ou assistant à l'autel, qui figurait la lune, sans doute comme un symbole de mystère et de silence. Il y avait en outre des prêtresses appelées *hiérophantides* ou *prophantides*, qui obéissaient à une grande-prêtresse désignée sous le nom de *phitréide*. Elles se couronnaient d'if et de myrte; leurs fonctions consistaient à initier les novices de leur sexe; celles-ci devaient être entièrement nues pendant toute la durée des cérémonies. Cette circonstance, jointe aux soupçons qui s'élevaient au dehors sur l'honnêteté des choses qui se passaient dans l'intérieur du temple, jeta du discrédit sur cette institution, et les mystères commencèrent, dès le temps d'Alexandre, à avoir leurs détracteurs.

Les fêtes, qu'il ne faut pas confondre avec les mystères, duraient neuf jours, sous la présidence de l'archonte-roi et de quatre magistrats désignés par le peuple d'Athènes*. Le premier jour était celui de l'assemblée (Ἄγυρις); le second, celui des purifications; le troisième était réservé pour les sacrifices : on y offrait aux deux déesses du millet, de l'orge, des pavots et des grenades; le quatrième jour était celui des *théories* ou processions, dans lesquelles figurait un âne, qui partageait avec les jeunes et belles canéphores (*voy.*) l'honneur de porter les corbeilles sacrées renfermant les attri-

(*) Ces *Éleusinies* ou fêtes de Cérès-Éleusine n'étaient pas, ainsi que plusieurs écrivains l'ont supposé par erreur, les *Thesmophories* (*voy.*), autres fêtes de Cérès qui se célébraient dans le mois de *pyanepsion* et duraient cinq jours.

buts du culte de la bonne déesse : l'enfant, le serpent d'or, le van et les gâteaux. Le jeu des torches, qui rappelait les courses nocturnes de Cérès, remplissait la cinquième journée; la sixième était consacrée à Jacchos, qui avait accompagné la déesse dans ses recherches; le septième jour était celui des jeux gymniques; le huitième, celui des initiations, ou d'Épidaure, car une ancienne tradition portait qu'Esculape était venu d'Épidaure pour se faire initier à Éleusis. Enfin le neuvième jour voyait se terminer les fêtes par des cérémonies allégoriques, dont la plus importante consistait à remplir de vin deux vases (*plémochoé*) et de les placer l'un au couchant, l'autre au levant; puis de les renverser en prononçant certaines paroles mystiques. Toutes ces cérémonies avaient pour objet de rappeler les diverses circonstances du mythe de Cérès.

Pendant la durée des fêtes, nul ne pouvait être arrêté; la peine de mort était réservée à celui qui aurait osé s'introduire dans le temple pour y présenter une requête. Tout citoyen qui s'y serait rendu autrement qu'à pied eût été soumis au paiement d'une forte amende. Les dévots se rendaient processionnellement d'Athènes à Éleusis, et en passant sur le pont du Céphise éleusinien ils y trouvaient des femmes qui les accueillaient par des sarcasmes et des injures, en commémoration des insultes que Cérès avait reçues en cet endroit d'une femme nommée *Jambé*.

Telles étaient ces fameuses fêtes qui furent introduites à Rome par Adrien. Les Athéniens les renouvelaient tous les ans, ainsi que les Lacédémoniens et les Crétois, tandis que d'autres peuples, tels que les Céléens et les Phliasiens, ne les célébraient que tous les quatre ans. La vénalité des ministres de Cérès acheva de faire tomber ce culte dans un discrédit complet, et les mystères ne reprirent un instant d'éclat que lorsque l'empereur Julien les fit célébrer à Paris, dans son palais des Thermes. Ils furent abolis par Théodore, après dix-huit siècles d'existence*. C. F[illegible]x.

ÉLEUTHÉRIES (ἐλευθέρια, scil., ἱερά). La retraite de Xerxès, après la fameuse bataille navale de Salamine (*voy.*), ne rendit pas à la Grèce une entière sécurité; car le monarque fugitif laissait, pour le venger, un général habile, Mardonius, et une armée de 300,000 hommes d'élite. La bataille de Platée (*voy.*), livrée le 3 du mois de boédromion, dans la deuxième année de la 75e olympiade (479 av. J.-C.), acheva de renverser les cruelles espérances des Perses et de raffermir l'indépendance de la Grèce. Après cette mémorable victoire, Aristide, qui commandait les Athéniens, fit passer un décret portant que, tous les ans, les peuples de la Grèce enverraient des députés à Platée, afin d'y renouveler, par des sacrifices, la mémoire des héros qui avaient péri dans ce combat, et que, de cinq ans en cinq ans, on y célébrerait les fêtes de Jupiter libérateur (*éleutherios*).

Telle fut l'origine des *Éleuthéries*, ou fêtes de la liberté; elles consistaient surtout en courses de chariots et en jeux gymniques; et, selon le vœu d'Aristide, elles avaient lieu de cinq ans en cinq ans. Les sacrifices annuels qui se célébraient à Platée, en mémoire des guerriers morts pour la patrie, portaient également le nom d'*Éleuthéries*: ils avaient lieu dans le mois de maimaktérion (octobre à novembre).

Les esclaves libérés consacraient, par des éleuthéries particulières, l'anniversaire du jour où ils avaient été affranchis. Enfin c'était le nom de certaines fêtes de l'amour, qu'on célébrait dans l'île de Samos.

Éleutheria était, chez les Grecs, la déesse de la liberté; c'était aussi le nom d'une fontaine, près d'Argos, où les prêtresses de Junon allaient puiser l'eau destinée aux sacrifices.

(*) Nous avons cité, dans le cours de ce récit, quelques auteurs anciens et modernes. Nous devons ajouter à cette liste : Meursius, t. XXXI. — Rolle, *du Culte de Bacchus*; — d'Anse de Villoison, *De triplici theologia mysteriisque veterum*; — de Sainte-Croix, *Mystères du Paganisme*; — Ouwaroff, *des Mystères d'Éleusis*; — Bougainville, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom XXI. *Voir* aussi le VIe livre de l'Énéide *.

* Voir de plus, Creuzer, *Religions de l'Antiquité*, traduction de M. Guigniaut. Nous reviendrons sur les initiations à l'article Mystères, pour en étudier la tendance et la signification théologique ou philosophique. S.

Eleutherius fut encore un surnom de Bacchus. C. F-n.

ÉLÉVATION (angle d'). Cette expression est usitée dans le langage technique de quelques professions qui tiennent aux arts et aux sciences, et pour chacune desquelles elle n'a pas la même appropriation.

Dans l'arpentage, on appelle *angle d'élévation*, ou *élévation d'angle* (l'un et l'autre sont admis), l'angle que fait avec l'horizon un rayon visuel correspondant à un point de mire quelconque; et cette dénomination lui est donnée parce que, cet angle étant l'un des angles aigus d'un triangle rectangle dont l'hypothénuse est le rayon visuel, son côté opposé est la verticale abaissée du point miré sur le plan d'horizon, et conséquemment la hauteur ou l'élévation de cet objet au-dessus du sol.

Cette expression a le même sens en astronomie, où elle s'entend de l'angle que fait avec le plan d'horizon le rayon visuel d'un observateur mené à un astre ou à un point quelconque de la sphère céleste. Particulièrement, on dit l'angle d'élévation du pôle, ou, plus simplement, élévation du pôle, pour l'angle que fait le plan d'horizon avec le rayon visuel dirigé de chaque point de la terre au pôle visible de la sphère céleste.

On a vu, au mot Ascension droite, que l'on appelle ainsi l'arc de l'équateur céleste compris entre deux méridiens; et, comme cet arc se mesure par le temps qui s'écoule entre les passages successifs de ces deux méridiens à un même zénith, il s'ensuit que l'ascension droite d'un astre est aussi une sorte d'angle d'élévation qui indique de combien cet astre s'est abaissé ou élevé à partir du zénith où il a été rapporté.

L'angle d'élévation des pôles, variable pour tous les points de la terre qui ne se trouvent pas sur un même cercle parallèle à l'équateur, est une des premières observations qui a contribué, dès la plus haute antiquité, à faire reconnaître la courbure du globe terrestre. Cette opinion, d'abord adoptée par les anciens philosophes, ne s'est néanmoins propagée que très tardivement; mais elle fut généralement admise lorsque les navigateurs, dans leurs courses lointaines, se furent aperçus que les étoiles situées vers notre pôle s'abaissaient sur l'horizon jusqu'à disparaitre, tandis que les étoiles du côté opposé s'élevaient sur l'horizon, et même qu'il en apparaissait de nouvelles qu'on n'avait point encore connues. Enfin la sphéricité entière du globe et sa rotation sur lui-même autour d'un axe fixe passant par les pôles du monde ont été confirmées lorsque avec les variations d'élévation des pôles on a combiné le mouvement diurne apparent des astres, tel qu'il est démontré par les opérations journalières d'ascension droite, faites sur tous les points du ciel et de tous les points de la surface terrestre. Des explications plus détaillées seront données aux articles Rotation et Sphéricité.

L'expression *angle d'élévation* est aussi employée dans l'art du tir des projectiles; mais elle n'y a pas un sens bien déterminé. Les uns appellent angle d'élévation l'inclinaison de l'axe longitudinal de la pièce d'artillerie avec l'horizon, parce que c'est de cet angle que dépend la forme et l'amplitude de la courbe appelée *trajectoire*, qui est parcourue dans l'espace par le boulet. C'est dans ce sens qu'on dit que le tir d'une batterie a été établi sous un angle d'élévation de tant de degrés. Mais, théoriquement parlant, cette expression est inexacte, et on lui substitue plus rationnellement celle d'*angle de projection*, parce que c'est à cette position que correspond la vitesse initiale du boulet, c'est-à-dire celle qu'il a au sortir de la bouche à feu et qu'il perd progressivement, à mesure qu'il s'en éloigne, par l'effet de la résistance de l'air. D'autres, considérant que la trajectoire décrite par le boulet est une courbe qui atteint un maximum d'élévation, ont appelé angle d'elévation l'angle formé par la droite qui joint l'orifice de la bouche à feu avec le point le plus élevé de la courbe et par une ligne horizontale située dans le plan de cette courbe. Généralement, l'expression angle d'élévation est une locution vicieuse qui prête à de fausses interprétations.

Dans les arts du dessin, principale-

ment en architecture, on appelle *élévation d'angle* la représentation d'un édifice ou autre objet que l'on suppose être vu de côté. On dit aussi *élévation oblique*, pour la distinguer de l'*élévation de face* ou *élévation géométrale*, qui suppose l'objet vu perpendiculairement à sa façade principale. Dans ces divers cas, le mot *élévation* est synonyme de *projection* (*voy.* ce mot). J. B-T.

ÉLÈVE, mot qu'on emploie souvent dans le sens d'*écolier*, mais qui surtout a remplacé celui de *disciple* dans son acception essentielle. On dit d'un jeune peintre ou sculpteur qu'il est élève de Gérard, de Cortot; la plupart des horlogers sont *élèves de Bréguet*. A l'article École des Beaux-Arts, on a vu quels étaient les devoirs et la situation des élèves dans cette partie. On dit aussi élève de Saint-Cyr, de Saumur (*voy. écoles* Militaires), élève de l'École polytechnique (*voy.* ce dernier mot). S.

Élève de marine. Le métier de l'homme de mer est long, pénible, difficile à apprendre. Il faut s'y adonner jeune; jeune il faut y essayer ses forces, son aptitude, sa constance. Tous les peuples navigateurs ont compris cela : aussi tous ont recruté leurs équipages dans les rangs d'une jeunesse ardente, aventureuse, éprise de la gloire qui s'attache aux périls bravés et surmontés, se sentant le désir de voir et de connaître, qui est pour plusieurs une vocation. Nous voyons, dans les actes génois du XIIIe siècle, figurer, parmi les mariniers, des adolescents qui commençaient la carrière par l'emploi d'apprenti et de servant : « *Marinarios viginti-duo et tres pueros*; vingt-deux mariniers et trois enfants, » dit le marché de Boniface Papi avec les envoyés de saint Louis, pour le nolissement du navire *le Saint-Sauveur* (Manuscrit des archives du royaume, coté J. 456). Les statuts de Gazaric du XIVe siècle nous montrent quelques jeunes garçons au service du chef d'escadrille (*capitaneus*). Ces jeunes garçons, les *pueri* du marché que nous venons de citer, ce sont nos mousses (*voy.*) les *mocos* espagnols. Élèves-matelots, ces enfants, tout en apprenant leur métier, sont comme les apprentis de presque toutes les professions industrielles et mécaniques; ils ont un emploi de domesticité à bord. Autrefois, vrais souffre-douleurs, victimes de la brutalité des marins, les mousses avaient une existence malheureuse; aujourd'hui, il n'en est point ainsi : on les traite avec égard, la police du navire les protége, l'école de bord les instruit; ce sont encore des serviteurs, mais ce ne sont plus des esclaves que les fustigations et la débauche abrutissent et rendent méchants.

A côté des mousses il y avait des jeunes gens destinés aux commandements, élevés par conséquent pour la guerre et la science navale. Ainsi, au XVIe siècle, sur les galères, nous voyons des *nobles de poupe*, dont l'auteur de l'*Armate navale*, *il capitan* Pantero-Pantera, parle en ces termes (p. 116) : « Sachant bien quel avantage on peut retirer de l'institution de « ces nobles de poupe, les Vénitiens ont « eu coutume, depuis de longues années, « de maintenir sur leurs bâtiments armés « ou désarmés un bon nombre de ces nobles, qu'on envoie de temps en temps à la « mer, en en donnant deux fort jeunes à « chaque galère subtile, deux à chaque gros « vaisseau, et quatre à chaque galéasse, au « choix des capitaines. Ainsi, commençant à apprendre l'art naval dans leur « jeunesse, ils en prennent une telle habitude qu'ils peuvent remplir les premiers « offices maritimes, qu'on donne toujours « aux hommes qui ont beaucoup navigué et qui se sont rendus capables d'un « tel emploi. Les Génois en usent de « même. Pendant la navigation, la place « de ces jeunes nobles est à la poupe. »

Quand la marine française, sortant du chaos où elle était restée trop longtemps, voulut profiter des bonnes institutions anciennes qui avaient assuré aux marines étrangères la supériorité qu'elles avaient gardée sur celle de la France, on forma des brigades de *gardes de la marine*, qui continuèrent, sur les vaisseaux du XVIIe siècle, les nobles de poupe de Gênes et de Venise. La révolution détruisit les gardes de la marine; mais comme il fallait une pépinière d'officiers aux vaisseaux de la république, aussi bien qu'il en avait fallu aux vaisseaux du roi, on créa des *aspirants* (*voy.*). Les aspirants n'étaient

pas nobles, et c'est à peu près tout ce qui les distingua des gardes qu'ils remplaçaient. Ce corps pouvait suffire au renouvellement successif de l'état-major de la flotte; il était renouvelé lui-même par des fils de marins qu'on faisait inscrire dès leur enfance sur les rôles des équipages, et qui se préparaient pour la navigation par des examens qu'il leur fallait subir pour avoir le titre d'aspirants. On songea pourtant à donner à la marine des écoles spéciales comme en avaient tous les autres grands services de l'état. En septembre 1810, un décret impérial institua deux écoles spéciales de marine, l'une à Brest et l'autre à Toulon. Chacune de ces écoles pouvait recevoir trois cents élèves, embarqués sur un vaisseau toujours mouillé en rade, et ayant comme annexe une corvette d'instruction pour la pratique du matelotage et l'étude des évolutions et manœuvres des navires. Cette institution était bonne; elle aurait pu être excellente si tous les choix que fit le ministère parmi les officiers instructeurs eussent été convenables. La Restauration, qui eut trop souvent le tort de détruire seulement pour changer ce que l'empire avait fait et sans l'intelligence des besoins futurs, ferma les écoles spéciales, fit rentrer dans les ports le vieux *Tourville* et le vieux *Duquesne*, qui avaient gardé plus de trois ans les aspirants nouvellement entrés dans la marine, et, après quelques essais sans valeur, elle créa une école royale de marine à terre. Le génie des courtisans l'emporta sur la raison, et parce que le grand-amiral avait le titre de duc d'Angoulême, on plaça l'école au pied de la montagne d'Angoulême, dans une vaste maison où les élèves de la marine durent apprendre à faire virer de bord un navire dans une cour soigneusement pavée.

En même temps que l'on créait l'école d'Angoulême, on changeait le titre d'*aspirant* contre celui d'*élève de marine* pour les jeunes gens qui provenaient des écoles impériales et pour ceux qui sortiraient de l'école royale. Les élèves de 1816 furent embrigadés comme les anciens gardes-marine; on les astreignit, quand ils ne seraient pas à la mer, à des études, à des exercices en commun dans les ports de leurs départements maritimes.

Cet état de choses dura jusqu'à la révolution de 1830. Après cette époque, Angoulême resta comme école préparatoire, et l'on reporta l'école navale sur un vaisseau, à Brest. C'est l'état de choses actuel. L'école, depuis 1830, mieux administrée que les écoles de 1811, plus forte aussi sous le rapport des études, marche dans les voies de l'institution que 1816 vit détruire. En descendant de l'*Orion*, après deux années d'apprentissage, les élèves de l'école prennent le titre d'élèves de deuxième classe. Ils parviennent ensuite au rang d'élèves de première classe, et alors ils ont une position dans l'état-major de l'escadre; ils cadrent avec les lieutenants en second de l'artillerie. Ils portent, comme distinction de grade, une aiguillette d'or sur l'épaule droite. Les élèves de seconde classe portent une aiguillette or et soie bleue; ils n'ont point de rang dans l'armée, ils obéissent et commandent. A terre, les élèves ne sont plus embrigadés; on a renoncé à les assujettir à une discipline studieuse qui ne leur profitait pas plus qu'elle n'avait profité à leurs devanciers, les gardes de la marine et du pavillon amiral. L'école navale se recrute par des examens publics, devenus assez difficiles à soutenir, parce que le nombre des candidats augmentant beaucoup chaque année, le meilleur moyen d'élimination, et le plus juste qu'on ait pu trouver, est l'incapacité prouvée par examen. A. J-L.

ÉLÈVE ou ÉDUCATION DES BESTIAUX, *voy.* BESTIAUX, BERGERIE, etc.

ELFES, esprits invisibles, aériens, qui occupent une grande place dans la mythologie du Nord. Les elfes forment, avec les *ondines*, les *salamandres* et les *gnomes* (*voy.* ces mots), la quadruple alliance de ces êtres élémentaires, identifiés avec l'eau, le feu, la terre et l'air. Pour parler dignement des elfes, il faudrait les chanter, les mettre en parallèle avec leurs frères helléniques, les *sylphes* (*voy.*); il faudrait les suivre dans leurs ébats nocturnes sur la rosée des prairies, épier leur danse folâtre sur le calice des fleurs, et prêter une oreille attentive à ces murmures sans nom que l'on entend au fond des bosquets par

une belle nuit de printemps ou d'été. Mais chanter les elfes après Mathisson, Schulze, et surtout après Wieland, ce serait faire une Iliade après Homère. Qui n'a entendu prononcer les noms sonores du roi et de la reine des Elfes? *Obéron* et *Titania*, grâce au poète allemand, vivent d'une vie aussi réelle que les héros de la fable; leurs tourments d'amour et leur réconciliation ont charmé notre jeunesse, comme les adieux d'Hector et d'Andromaque. *Voir* l'ouvrage allemand de Wolff, *Mythologie des Fées et des Elfes* (Weimar, 1828, 2 vol. in-8°). L. S.

ELGIN (Thomas Bruce, comte d') et de Kincardine, lieutenant général des armées britanniques, général de la garde royale, l'un des seize pairs représentatifs de l'Écosse, etc., etc., est celui à qui l'on doit les fameux *marbres d'Elgin*, superbes monuments de l'art grec du temps de Phidias. Il naquit le 20 juillet 1766, et son origine remonte à Robert Bruce (*voy.*), l'aïeul de la famille de ce nom. Préparé par une excellente éducation, Thomas Elgin se livra aux études, et surtout à celle des arts de l'antiquité. Après avoir représenté, en 1792, le cabinet de Londres près du gouvernement autrichien dans les Pays-Bas, en 1795 à la cour de Berlin, et en 1799 à Constantinople, comme ambassadeur extraordinaire, il rentra dans la vie privée et visita la Grèce. Le gouvernement anglais n'ayant pas agréé les propositions qu'il s'était empressé de lui faire, lord Elgin fit lever, à ses propres frais, des dessins et des plans par plusieurs artistes distingués, tels que Tita Lusiori, Balestra, Ittar et le peintre kalmuk Fœdor Ivanovitch, devenu célèbre depuis. La Porte accorda à ces artistes la permission de séjourner à Athènes. Le vandalisme des Turcs décida le lord à ne rien épargner pour soustraire à leurs ravages autant d'ouvrages de sculpture qu'il lui serait possible, et à les faire transporter de Grèce en Angleterre pour les conserver ainsi au monde civilisé. Grâce à ses efforts et aux sacrifices qu'il s'imposa, il parvint à rassembler une collection précieuse de statues, de bas-reliefs, de colonnes et de chapiteaux grecs. Avec l'autorisation de l'archevêque d'Athènes, il emporta les antiquités et les fragments d'anciens monuments qui se trouvaient dans les églises et couvents de la ville et de ses environs. Des fouilles faites dans quelques mausolées lui fournirent un riche butin, surtout en vases. Outre les sculptures en marbre, lord Elgin en rassembla aussi plusieurs en bronze, des camées et une grande quantité de monnaies grecques. Après avoir publié les résultats de son voyage sous le titre *Memorandum on the subject of the Earl of Elgins poursuits in Greece* (Londres, 1811; 2e édit., 1815), ouvrage qui, en 1820, fut traduit en français par Barère, pendant son séjour à Bruxelles (*Antiquités grecques, ou Notice et Mémoires sur les recherches faites en Grèce, dans l'Ionie et dans l'Archipel grec en* 1799 *et années suivantes*), il transporta (1814) sa collection en Angleterre; mais, pendant le trajet, il eut la douleur de voir échouer près de Cérigo un des vaisseaux chargés de nombreux bas-reliefs, et il n'échappa que peu de caisses à ce fatal naufrage. La manière dont lord Elgin s'était procuré ces objets d'art fut sévèrement blâmée dans le parlement anglais lorsqu'il y fut question d'en faire l'acquisition, et Clarke, dans ses *Travels in various contries of Europe, Asia and Africa* (t. II, part. 2), l'appelle même un sacrilége indigne fait au nom de la nation anglaise. Une attaque à laquelle lord Elgin dut être plus sensible fut ensuite dirigée contre lui par lord Byron, dans *Child-Harold*. Cependant, en vertu d'un décret du parlement britannique, toute la partie de cette collection que les flots n'avaient pas dévorée fut achetée, en 1816, au prix de 35,000 livres sterling, et réunie sous le nom de marbres d'Elgin (*Elgin marbles*) au musée britannique de Londres. Les principaux morceaux de cette collection, qui, au jugement de Canova, contient tout ce que l'art a produit de plus parfait, même au temps de Phidias et de Praxitèle, sont les fragments de quatorze statues, regardées toutes comme des chefs-d'œuvre; en outre, plus de soixante bas-reliefs du Parthénon ou du grand temple de Minerve à Athènes, une statue colossale du temple de Thrasylle, divers

fragments d'autres édifices d'Athènes, une quantité de vases, d'urnes, et une riche collection d'inscriptions de toute espèce. *Voir* les ouvrages suivants : Edwin Lyon, *Outlines of the Elgin marbles* (Londres, 1816); *The Elgin marbles from the temple of Minerva at Athens* (Londres, 1816); et Lawrence, *Elgin marbles from the Parthenon at Athens* (Londres, 1813; in-fol.).

Lord Elgin vit entouré d'une famille nombreuse. De ses quatorze enfants, dont le dernier est né en 1831, l'aîné, qui sera l'héritier de son titre (*baron Bruce of Kinloss and Torry, earl of Elgin and Kincardine*, pair d'Écosse, etc.) est George-Charles-Constantin, lord Bruce, né à Péra le 5 avril 1800. S. et *C. L.*

ÉLIDE, petite province de l'ancienne Grèce, située à l'ouest du Péloponèse, entre la mer Ionienne et l'Arcadie. Sa longueur était d'environ vingt lieues et sa largeur de sept, mais son peu d'étendue se trouvait compensé par la richesse du sol. Des coteaux couverts d'oliviers et des plaines bien arrosées faisaient de l'Élide un des cantons les plus fertiles de la Grèce; cet avantage lui reste, dit-on, même de nos jours. Ce pays fournissait des chevaux renommés à cause de leur légèreté à la course. L'Alphée, chanté souvent par les poètes, le Pénée, le Ladon étaient les rivières les plus remarquables de l'Élide; sa ville principale, *Olympie*, sur la rive gauche de l'Alphée, à peu de distance de la mer, était très renommée dans l'antiquité pour les jeux solennels qu'on y célébrait tous les quatre ans, et dont le retour périodique servait à régler la chronologie des Hellènes (*voy. jeux* Olympiques et Olympiades). C'était un devoir et un mérite pour tous les Grecs d'Europe et d'Asie d'assister à ces exercices, qui faisaient partie de leur religion; et afin que rien ne troublât la tranquillité de ces spectacles, on était convenu de regarder l'Élide comme un pays sacré et de ne jamais y porter la guerre, privilége précieux que les Éléens n'eurent pas toujours la sagesse de conserver. Olympie était encore célèbre par l'oracle de Jupiter qui y avait un temple magnifique. La statue colossale de ce dieu, toute en or et en ivoire, était le chef-d'œuvre de Phidias. Devant le temple on voyait un bois d'oliviers, au milieu duquel était le *stade*, où l'on disputait le prix de la course. Cette ville n'est plus maintenant qu'un pauvre village en ruines. Après Olympie, la ville la plus célèbre de l'Élide était *Élis* (maintenant *Gastouni*), située sur le Pénée et qui a donné son nom à toute la province; elle était renommée à cause de ses gymnases, où l'on formait les athlètes (*voy.*) et les lutteurs; c'était là qu'on voyait la fameuse *Vénus céleste* de Phidias. Élis a donné naissance au philosophe Pyrron, chef de la secte des *sceptiques*. C. P. A.

ÉLIE et **ÉLISÉE**, noms de deux prophètes hébreux dont l'histoire est racontée 1 *Reg.*, XVII, 2 *Reg.*, XIII, 21* et dont le second fut le disciple du premier.

Nous ne savons rien de la jeunesse de ces deux hommes ni des circonstances qui appelèrent Élie à être prophète. Nous le rencontrons d'abord prédisant une famine (1 R., XVII, 1 et suiv.), dont il détermine lui-même la durée. Pendant cette famine, des corbeaux (en hébreu *orebim*), ou peut-être des Orébites (peuplade que nous ne connaissons pas d'ailleurs), lui apportent sa nourriture. Plus tard une femme veuve le reçoit dans sa maison; il ressuscite le fils de cette veuve qui était mort pendant le séjour du prophète dans cette maison. Quelque temps après, Élie fait convoquer tous les prophètes de Baal dans l'intention de les convaincre, eux et les Israélites, que Jéhovah seul est le vrai Dieu (XVIII, 19 et suiv.); il défie les faux prophètes de faire tomber le feu du ciel pour consumer un sacrifice. Ils ne peuvent y parvenir; mais la prière d'Élie est exaucée, et par ses ordres le peuple, saisi d'admiration, massacre les faux prophètes. Obligé de s'enfuir à cause de cette action (XIX, 1 et suiv.), il se retire

(*) C'est le 3e livre *des Rois*, si l'on comprend sous ce titre les livres *de Samuel* (*voy.* T. III, p. 53). Les livres des Chroniques ou Paralipomènes ne font mention d'Élie qu'en passant (2 *Paral.* XXI, 12) et ne racontent ni sa vie ni celle d'Élisée.

dans un désert et se cache dans une caverne. Alors l'Éternel lui dit : « Sors, et tiens-toi sur la montagne devant moi. » Puis l'Éternel passa, et un vent violent et impétueux, capable de renverser les montagnes et de briser les rochers, précédait l'Éternel ; mais l'Éternel n'était point dans ce vent. Au vent succéda un tremblement de terre; mais l'Éternel n'était point dans ce tremblement. Après ce tremblement parut un feu; mais l'Éternel n'était point dans ce feu. Après ce feu vint un souffle fort doux. Dès qu'Élie le sentit, il se couvrit le visage de son manteau, et, étant sorti, il se tint à l'entrée de la caverne. Alors une voix lui fut adressée et lui dit : « Que fais-tu ici, Élie? » (XIX, 11 et suiv.) Pour imiter l'Éternel, dont il était le prophète, il devait donc être doux et plein de bonté.

Bientôt après, Élie appelle Élisée pour être son disciple; celui-ci reste auprès de son maître jusqu'au moment où Élie est enlevé au ciel, après avoir fait quelques prédictions et quelques miracles.

Le disciple voulait être plus grand que son maître. Au moment de se séparer de lui, il lui demande une double portion de ses dons spirituels. Nous trouvons en Élisée un caractère non moins sévère et quelquefois non moins dur* : il maudit (2 R., II, 24) une jeunesse pétulante qui s'était moquée de lui ; il punit d'une lèpre héréditaire son serviteur Guéhazi (V, 27) pour avoir menti deux fois. Cependant il opère aussi des miracles bienfaisants : il rend saines des eaux mauvaises et qui répandaient la stérilité dans la contrée (II, 19 et suiv.); il rétablit la fortune d'une pauvre femme poursuivie par les créanciers (IV, 1 et suiv.); il ressuscite l'enfant de la Sunamite (IV, 8 et suiv.). La grande considération que ces actions lui attirent le font connaître au roi d'Israël, qui le consulte quelquefois et suit ses conseils (VI, 21 à 23 ; VIII, 1 à 6); le roi de Syrie même s'adresse à lui pour connaître l'issue d'une maladie qui le dévore (VIII, 7 et suiv.). Sur quelques paroles qu'Élisée adresse à Hazaël, celui-ci ose s'emparer du gouvernement de Syrie (VIII, 11 et suiv.); c'est à l'instigation du prophète que Jéhu se révolte contre le roi d'Israël (IX, 1 et suiv.); Joas enfin vient s'informer en personne de la santé d'Élisée près de mourir (XIII, 14).

Les données biographiques contenues dans les livres des Rois sur les deux prophètes dont nous venons d'esquisser l'histoire, présentent plusieurs particularités intéressantes auxquelles nous devons encore consacrer quelques lignes. On ne peut s'empêcher de remarquer qu'il nous est donné bien plus de détails sur Élie et Élisée que sur aucun autre personnage des livres des Rois, et, sous ce rapport déjà, cette partie de l'ouvrage se détache pour ainsi dire du reste de ce livre; mais en outre, ces chapitres renferment (1 R. XX, 13 et suiv.; XXII, etc.) des anecdotes plus ou moins développées, relatives à d'autres prophètes et à des disciples des prophètes (XX, 35 et suiv.). Enfin le texte hébreu, dans les passages relatifs à Élisée, suit une orthographe différente de celle du reste de l'ouvrage. Toutes ces observations ont conduit les meilleurs critiques à conclure que ces chapitres formaient originairement un ouvrage à part et que le rédacteur les aura ensuite insérés dans le corps du livre, après n'y avoir fait que peu ou point de changements. C'était probablement un ouvrage composé en l'honneur des prophètes de cette époque. Cependant il y a tant de vérité, tant de naïveté dans plusieurs passages de ce fragment, qu'en général l'auteur de ces chapitres doit avoir été bien informé. Quoi de plus vrai et de plus naturel que cette ironie d'Élie envers les serviteurs de Baal (1 R. XVIII, 27) : « Criez

(*) On peut reprocher de la dureté au caractère d'Élie, par exemple quand il prie Jéhovah de faire tomber le feu du ciel sur les soldats que Achazia avait envoyés pour lui amener le prophète, action d'Élie blâmée formellement par Jésus-Christ (Luc. IX, 51 à 56), et quand il occasionne le massacre des prophètes de Baal. Aussi saint Chrysostome (Homélie *sur Pierre l'apôtre et le prophète Élie*, *Opp.*, Mogunt, 1701, t. I., p. 755 et suiv.) compare le zèle d'Élie à celui d'un homme ivre et lui reproche vivement d'avoir manqué de miséricorde. Ajoutons cependant, pour ne pas être injuste envers les deux prophètes, que tous deux vécurent à une époque de malheurs où le sentiment religieux avait disparu chez les Juifs, ou s'était égaré et aveuglé au milieu des erreurs de la superstition.

d'une voix plus haute; car il est bien Dieu, mais il rêve à quelque chose, ou il est occupé, ou il est en voyage, ou peut-être il dort, et il faut le réveiller! » Quoi de plus naïf que l'exclamation de l'un de ses disciples, après avoir laissé tomber sa coguée dans l'eau (2 R. VI, 5) : « Hélas! monseigneur, *encore était-elle empruntée* » (*cf.* 2 R. IV. V., etc.). Cependant l'exactitude de ces relations a été mise en doute par des auteurs qui trouvent que plusieurs des nombreux miracles racontés dans cette partie des livres des Rois sont, sinon impossibles, du moins invraisemblables. Un auteur allemand, Meyer (*), a même cru pouvoir conclure des ressemblances frappantes qui se trouvent entre plusieurs événements de la vie d'Élie et de celle d'Élisée que toute cette histoire n'est qu'une fiction (**). Mais ces ressemblances ne sont pas telles que des circonstances analogues ne pussent point se rencontrer dans la vie de deux contemporains, d'autant plus qu'Élisée, comme disciple d'Élie, était naturellement conduit à imiter son maître toutes les fois qu'il le pouvait. En outre, le rédacteur, qui ne donne que des fragments de la vie de ces deux prophètes, peut bien avoir choisi à dessein les événements qui faisaient voir qu'un même esprit les animait. La plupart des critiques admettent aujourd'hui que le fond de ces anecdotes est vrai, mais que la tradition y a fait quelques changements, et qu'elle a ajouté surtout quelques circonstances différentes de celles qui accompagnèrent originairement les actions ou les paroles de ces prophètes. —Nous avons puisé quelques-unes des observations contenues dans cet article dans une dissertation allemande sur Élie et Élisée, de Niemeyer, *Characteristik der Bibel*, t. V, Halle, 1782, p. 350 et suivantes. TH. F.

ÉLIEN. Ce nom, très commun parmi les Romains, sous les empereurs, fut aussi porté par divers auteurs grecs ou latins. Indépendamment de celui qui fait le principal objet de cet article, et qu'on distingue par le surnom de *sophiste* (professeur d'éloquence), nous citerons ÉLIEN *le tacticien*, Grec résidant à Rome, qui florissait au commencement du IIe siècle de J.-C. et dont nous possédons encore l'important traité sur la disposition des armées grecques dans les batailles, traité dont il existe une traduction française par Bouchaud de Bussy (*La Milice des Grecs, ou Tactique d'Élien, traduite du grec avec des notes*, Paris, 1757, 2 vol in-12); le médecin ÉLIEN MECCIUS, qui vivait en Italie, aussi au commencement du IIe siècle, et qui fut le plus ancien maître de Galien, etc., etc. S.

CLAUDIUS ÆLIANUS, ou Élien le sophiste, naquit à Préneste, aujourd'hui Palestrine, ville d'Italie; il serait difficile de fixer la date précise de sa naissance. Périzonius a prouvé qu'il écrivait sous les empereurs Héliogabale et Alexandre Sévère, qui ont régné depuis l'an 218 jusqu'à l'an 235, d'où l'on peut inférer qu'il était né vers la fin du IIe siècle de notre ère. Nous ne savons de lui que ce que nous en apprennent Philostrate et Suidas : ce dernier le déclare citoyen romain et lui-même affirme que Rome était sa patrie. Il a écrit avec pureté et toujours en grec, car il était nourri de la lecture de Platon, d'Aristote, d'Isocrate, etc. Philostrate lui donne le titre de sophiste et Suidas y joint celui de pontife ou de prêtre. Il avait composé un livre sur la Providence contre Épicure et contre tous ceux qui déniaient aux dieux la volonté ou la faculté de régler les affaires humaines. Philostrate dit qu'Élien n'était jamais sorti de l'Italie et n'avait jamais monté sur un vaisseau. A Rome, son séjour ordinaire, il enseigna la rhétorique, emploi qui lui valut le titre de sophiste, qu'alors on ne prenait pas en mauvaise part. Ses mœurs répondaient à la gravité de la dignité sacerdotale dont il était investi, mais nous ne savons à quelle divinité il appartenait. A la fin de son *Histoire des animaux* il dit : « Je préfère l'avantage de « cultiver mon esprit et de multiplier « mes connaissances aux honneurs et « aux richesses que j'aurais pu obtenir « à la cour des princes... J'ai mieux

(*) *Voir* Bertholdt, *Kritisches Journal der neuest. theol. Litteratur*, t. IV, Sulzbach, 1816, p. 223 et suivantes.

(**) Voltaire fait allusion à une semblable opinion, dans *la Bible enfin expliquée*. Note des Rois, n° 132.

« aimé étudier le caractère des animaux, « en écrire l'histoire, que de travailler « pour mon élévation et ma fortune. » Élien mourut à l'âge d'environ 60 ans, sans avoir été marié.

Il nous reste de cet écrivain trois ouvrages ou peut-être seulement deux : 1° la *Tactique*, 2° les *Histoires diverses* (ποικίλης ἱστορίας βίβλια ιδ), 3° l'*Histoire des animaux*. Nous disons peut-être seulement deux ouvrages, car la Tactique paraît être d'un autre Élien, qui vivait sous Adrien. L'auteur de ce livre donne assez à entendre, dans son avant-propos, qu'il était Grec d'origine. Vossius et Gessner ont voulu aussi disputer l'Histoire des animaux à notre Élien pour l'attribuer à un autre. Il ne nous reste rien du discours intitulé *Accusation du tyran Gynnès*, qu'Élien avait composé vraisemblablement contre Héliogabale, qui était véritablement efféminé, et non contre Domitien, opinion qui ne peut en effet être soutenue que par ceux qui font vivre l'auteur au temps d'Adrien. Dans ses *Histoires diverses*, il n'est très souvent que le copiste ou l'abréviateur d'Athénée. — Depuis 1545 Élien a eu beaucoup d'éditions : Casaubon, Scheffer, Périzonius, s'en sont successivement occupés. En 1731 parut l'excellente édition d'Abraham Gronove. Nous devons au baron Dacier, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, une très bonne traduction des *Histoires diverses* publiée en 1772. L'édition de J.G. Schneider est restreinte à l'*Histoire des animaux* (Leipzig, 1784, in-8°). P. G-Y.

ÉLIÉZER, nom hébreu qui signifie *Dieu aide* et qui fut celui du fidèle serviteur d'Abraham à qui échut la mission d'aller chercher une femme à Isaac et de l'amener à son futur époux. On sait que cette femme fut Rebecca.

ÉLIÉZER BEN HYRKAN, surnommé *le Grand*, fut un rabbin juif célèbre au temps de la mort de Jésus-Christ et qui mourut à Césarée l'an 73 de notre ère. On lui attribue, vraisemblablement à tort, le *Pirke rabbi Eliezer*, que Vorstius publia en 1644 et qui se rapporte à l'histoire sainte. S.

ÉLIMINATION. Les équations, en établissant un rapport entre les quantités données par l'énoncé d'une question et celles qu'il s'agit de découvrir, se présentent rarement isolées dans les opérations du calcul. Presque toujours la traduction d'un problème en signes algébriques détermine un nombre d'équations qui varie comme celui des inconnues qu'elles renferment. Alors on ne peut arriver à un résultat satisfaisant qu'en dégageant, par un procédé rigoureux, les quantités cherchées des éléments qui en compliquent l'expression. Ce procédé porte en algèbre le nom d'*élimination*, parce qu'en effet il consiste à *chasser* successivement les inconnues par une suite de transformations qu'autorisent les lois du calcul et que l'exemple suivant nous fera suffisamment connaître. Soient deux équations $8x + 6y = 24$, $12x + 4y = 30$, que nous considérerons comme deux formules représentant l'énoncé d'un problème du premier degré à deux inconnues. Si dans chacune de ces équations l'une des inconnues offrait un coëfficient identique, il suffirait évidemment d'une simple soustraction pour former une équation nouvelle qui ne renfermerait plus que l'autre inconnue et se résoudrait d'après les règles ordinaires. Or, il est un moyen bien facile d'effectuer cette modification : en multipliant les deux nombres de la première équation par 4, coëfficient de y dans la seconde, et les deux nombres de la seconde par 6, on obtient $32x + 24y = 96$ et $72x + 24y = 180$. Retranchant la première de ces équations de la seconde, on trouve $40x = 84$; d'où $x = 2,1$ et $y = 1,2$.

Cette méthode, qui présente une grande analogie avec la réduction des fractions au même dénominateur, s'applique à tous les cas des problèmes qui ne dépassent pas le premier degré. On peut la généraliser ainsi : Soit un nombre n d'équations à pareil nombre d'inconnues. Combinez alternativement l'une de ces équations avec chacune des autres $n - 1$ et éliminez-en une inconnue; agissez de même sur les $n - 2$, $n - 3$, etc., équations que vous obtenez successivement; et poursuivez cette série d'opérations jusqu'à ce qu'enfin vous obteniez une seule équation qui ne contiendra plus qu'une inconnue dont la valeur vous permettra

de déduire celle de toutes les autres, en remontant pas à pas jusqu'à l'une des proposées. Em. D.

ÉLIO (François-Xavier), général espagnol, l'un des champions de cette oligarchie violente et réactionnaire qui a souillé de taches odieuses le règne de Ferdinand VII, avait débuté, non sans quelque gloire, dans la carrière des armes pendant la guerre que la Péninsule eut à soutenir contre Napoléon. A l'époque où l'insurrection des colonies espagnoles, dans l'Amérique, vint ajouter aux embarras du gouvernement de la régence, Élio fut envoyé en qualité de capitaine général dans les provinces de Rio de la Plata, et il y soutint avec autant d'habileté que de vigueur la lutte contre les Indépendants. Réduit à la défensive dans Montévideo, après avoir disputé pied à pied les dernières possessions de la métropole dans ces contrées, il réussit, avec les secours du gouvernement brésilien, à faire accepter aux chefs des insurgés les clauses de la pacification du mois de novembre 1811. Remplacé alors dans son commandement par D. Gaspard Vigodet, il fut appelé en Europe au moment même où la lutte recommençait avec plus de fureur, et où il se voyait cerné de nouveau par les insurgés dans Montévideo.

On comprendra sans peine quelle dut être, sur l'esprit d'Élio, l'influence des impressions qu'y avait faites le spectacle des guerres civiles de l'Amérique méridionale : aussi fut-il l'un des plus empressés entre les partisans du régime absolu qui, au retour de Ferdinand, sollicitèrent ce prince d'abroger l'institution des cortès, suppliant S. M. de vouloir bien régner *à la manière de ses augustes ancêtres*.

Son zèle, en ces circonstances, lui valut le titre de capitaine général du royaume de Valence, et la sévérité qu'il apporta dans l'exercice de ses fonctions ne démentit point l'origine de la faveur dont la *camarilla* l'avait jugé digne. « Les prisons publiques de Valence et celles de l'Inquisition ne suffisaient plus au nombre des victimes qu'on entassait journellement, dit M. Louis Jullian dans son *Précis historique des principaux événements politiques et militaires qui ont amené la révolution d'Espagne* (p. 39 ; 1821, in-8°). Les couvents furent changés en cachots, et les malheureux qui y étaient renfermés, séparés de leurs familles et privés de toute correspondance avec elles, sans que la moindre formalité judiciaire établît contre eux le plus léger indice de culpabilité, apercevaient d'autant moins le terme de l'affreuse persécution dont ils étaient l'objet, que chaque jour leur amenait de nouveaux compagnons d'infortune. »

Qu'il s'en tînt ou non à l'exécution des mesures de sévérité prescrites par le gouvernement, Élio n'en assuma pas moins la haine violente des libéraux, et un complot fut tramé contre sa vie, dans Valence, comme prélude à une tentative de révolution. A la tête des conjurés, dont partie était des militaires et partie de notables habitants de Valence, se trouvait le colonel Vidal. Élio, informé de leurs projets prit les devants, et entouré d'une faible escorte, vint attaquer les rebelles dans le lieu de leur réunion. L'historien déjà cité prétend que, dans la mêlée qui s'ensuivit, Élio tua Vidal de sa propre main. D'autres prétendent que l'engagement n'eut lieu qu'à la suite d'une émeute assez vive, après laquelle le capitaine général aurait été forcé de se retirer dans la citadelle jusqu'à ce qu'il eût reçu du renfort.

Dans ses *Lettres sur l'Espagne*, M. Edw. Blaquière * rapporte que, « après avoir fait subir une mort ignominieuse au colonel Vidal et à plusieurs de ses compagnons, Élio fit exposer leurs corps sur l'échafaud afin de porter la terreur dans le cœur des habitants de Valence. Non content de ces sanglantes exécutions, poursuit l'écrivain anglais, il fit jeter un grand nombre d'individus des deux sexes dans les cachots de l'Inquisition, et l'on dit même qu'il aida à donner la torture à ces infortunés pour leur faire nommer les complices de Vidal. »

Quoi qu'il en soit, le document suivant atteste assez le caractère d'implacable fureur que déploya le général Élio dans ces déplorables conjonctures. « Habitants de

(*) Trad. de l'angl., Paris, 1823, in-8° ; t. Ier, p. 342.

Valence, et vous, braves soldats (écrivait-il dans sa proclamation du 20 janvier 1819, jour de l'événement), gardez-vous bien de montrer la moindre compassion pour le spectacle qui va se passer aujourd'hui devant vos yeux; réfléchissez plutôt sur l'énormité du crime qui devait conduire ces monstres à un supplice infamant... La Providence qui veille sur vous s'est servie de moyens secrets pour donner au gouvernement le pouvoir de punir les ennemis du trône, des lois et de la religion. Elle m'a permis d'arrêter et de convaincre les treize monstres * dont vous verrez l'exécution ce matin. Ces traîtres ne sont pas les seuls qui se trouvent parmi vous... Venez les accuser devant moi et je les exterminerai tous...»

Lorsque, au commencement de mars 1820, la constitution de Cadix fut de nouveau proclamée et jurée par Ferdinand, Élio prétendit se parer d'un zèle fervent pour le nouvel ordre de choses. A cheval, à la tête du conseil municipal qu'il avait convoqué à cet effet, il allait proclamer la constitution, conformément aux instructions ministérielles dont il était l'exécuteur servile. Mais une clameur d'indignation s'éleva contre lui du sein de la foule, et, pour le soustraire aux premiers coups de la vengeance populaire, il ne fallut rien moins que l'intercession du comte d'Almodovar, désigné par acclamation comme son successeur au poste de capitaine général.

Conduit sous escorte à sa maison, et de là transféré à la citadelle de Valence, Élio vit instruire contre lui un procès criminel dont les formalités n'étaient pas terminées encore lorsque éclata, le 30 mai 1822, une sédition contre-révolutionnaire parmi les artilleurs de la citadelle. Ce mouvement apaisé, Élio, prévenu d'en être le fauteur ou tout au moins le complice, fut livré au conseil de guerre pris dans le sein de la milice constitutionnelle, sur la récusation des officiers généraux de l'armée désignés pour être ses juges. Ce conseil, devant lequel Élio prononça lui-même sa défense, le condamna, à l'unanimité, au supplice de la *garotte* (strangulation), qu'il subit le 3 septembre suivant. L'année d'après, le 20 novembre, un décret solennel de Ferdinand VII réhabilita la mémoire du général Élio, assura la solde entière de son grade à sa veuve et à ses enfants, et conféra à l'aîné de ceux-ci le titre de *marquis de la Fidélité*, etc. Et comme si les mânes de cette victime des réactions politiques demandaient un acte de violence pour dernière réparation, on exclut du décret d'amnistie publié en 1824 les juges qui l'avaient envoyé à l'échafaud. P. C.

(*) De ce nombre était le fils, encore adolescent, du banquier Beltram de Lys, depuis membre des Cortès.

ÉLISABETH (SAINTE), *voy.* ZACHARIE et JEAN-BAPTISTE (*saint*).—Il y eut plusieurs autres saintes de ce nom, notamment la princesse de Hongrie dont il sera traité dans l'article suivant, et la reine Élisabeth de Portugal. Cette dernière, fille de Pierre III d'Aragon, épousa en 1281 Denys Ier, roi de Portugal, et mourut en 1336 à Coïmbre, dans le couvent de clarisses qu'elle y avait fait construire. S.

ÉLISABETH DE HONGRIE (SAINTE), fille d'André II, roi de Hongrie, et de Gertrude de Carinthie, naquit en 1207. Dès l'âge de quatre ans elle fut fiancée au landgrave de Thuringe, Louis IV, dit *le Pieux*, et conduite à sa cour pour y être élevée sous les yeux des parents de son futur époux. Comme si les maux qu'elle était destinée à souffrir lui eussent été révélés, Élisabeth, dans sa première enfance, ne plaça son bonheur que dans l'espoir des biens éternels et ne s'occupa que de les obtenir. La religion, ainsi que l'entendirent et la professèrent les premiers chrétiens, fut le guide unique de toutes ses actions : de là une humilité qui, si elle ne lui faisait point dédaigner son rang, lui inspirait l'aversion de toutes les pompes qui l'environnaient; de là un profond mépris pour l'ambition, l'avidité, les intrigues, les plaisirs qui font l'occupation des cours, et de là aussi une charité immense, active, qui ne s'arrêta devant aucune considération. La connaissance des maximes de l'Évangile et leur constante application, voilà tout le secret de la vie d'Élisabeth. Ces vertus trop rares étonnèrent la cour de Marbourg et déplurent à la mère du jeune landgrave;

mais Élisabeth y joignait tant de douceur, de grâce, elle était si belle, que Louis voulut exécuter l'engagement pris par son père. Il épousa Élisabeth quand elle eut atteint l'âge de quatorze ans; et, loin de blâmer ses longues prières, ses aumônes sans bornes, son austérité, il professa la même doctrine et se conduisit d'après les mêmes principes. Un fils et deux filles furent le fruit du plus tendre, du plus pur amour que l'œil des grands eût jamais considéré; mais un devoir de ce temps, qui ne flattait pas moins la piété des princes que leur humeur guerrière, détruisit la félicité des deux époux. Croisé à la suite de l'empereur Frédéric-Barberousse, le landgrave mourut à Otrante en 1227. Son frère, Henri Raspon, se fit nommer régent de ses états, et en chassa la landgrave Élisabeth, sous prétexte qu'elle ruinerait le trésor par ses aumônes. Effrayés par les menaces du régent, les habitants de Marbourg refusèrent un asile à celle qui avait apaisé leur faim, pansé leurs plaies, secouru toutes leurs misères; une église lui fut ouverte à minuit, et elle y demanda un *Te Deum*, *afin de remercier Dieu de l'avoir jugée digne de souffrir.* Ses enfants lui furent amenés alors, et leur vue, qui fit couler ses larmes, lui rappela qu'elle était sans refuge. Un vieux prêtre recueillit cette famille proscrite; mais le régent la força à errer de nouveau, et l'étable d'une auberge devint sa demeure, jusqu'au jour où l'abbesse de Kitzingen, tante d'Élisabeth, l'appela dans son monastère, pour l'envoyer à l'évêque de Bamberg, oncle de la landgrave. Lorsque le corps de son époux, rapporté d'Otrante, passa par Bamberg pour être conduit à Marbourg, Élisabeth, après avoir pleuré sur ces restes, rappela aux barons du landgraviat qui retournaient dans leurs foyers les droits de son fils, et leur exposa sa situation. Justice fut faite : son fils fut reconnu souverain, et l'on offrit la régence à Élisabeth, qui refusa tout pouvoir, et ne consentit à rentrer dans les biens qu'on lui avait ravis que pour les consacrer à secourir les pauvres. Distribuant tout son revenu pour vivre du travail de ses mains, vêtue de bure, retirée avec quelques femmes qui l'imitaient, priant jour et nuit, obscure, mortifiée, Élisabeth donnait au monde un spectacle qu'il avait peine à comprendre. Le roi de Hongrie envoya même vers sa fille pour l'engager à venir à la cour vivre selon son rang. Mais la foi d'Élisabeth se fortifiait par des miracles dont nous n'examinerons pas ici la nature. Son espérance, son amour n'avaient point de bornes; elle était heureuse, elle persévéra. Le 19 novembre 1231, n'étant âgée que de vingt-quatre ans, son âme monta vers Dieu. Canonisée quatre ans après sa mort, on mit ses reliques dans l'église de l'hôpital qu'elle avait fondé. Hermann II, fils d'Élisabeth, mourut sans postérité; Sophie, sa fille aînée, épousa Henri II, duc de Brabant; Gertrude, sa cadette, abbesse d'Aldenberg, fut canonisée par Clément VI. — On peut consulter, sur cette princesse pieuse et bienfaisante, les historiens de l'époque, et l'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie*, publiée par M. le comte de Montalembert; Paris, 1836. L. C. B.

ÉLISABETH, reine d'Angleterre. Ce nom, qui rappelle au peuple anglais l'un des règnes les plus glorieux de ses annales, et qui joue un rôle si important dans l'histoire politique et religieuse de l'Europe au XVIe siècle, se lie encore à l'étude éternelle du cœur humain, à la question de l'influence des sexes et à celle du gouvernement des femmes. Née le 7 septembre 1533, de ce mariage fameux qui avait amené la rupture de l'Angleterre avec la cour de Rome, Élisabeth eut l'esprit impérieux des Tudor, si durs aux consciences et à la liberté, et présenta parfois, en digne fille de Henri VIII et d'Anne de Boulen, l'alliance d'une énergie plus que virile et d'une coquetterie toute féminine. Son père, qui l'avait déclarée illégitime en livrant sa mère au bourreau, l'appela néanmoins, en vertu du droit qu'il tenait du parlement, à lui succéder après Édouard VI et Marie, enfants de son troisième et de son premier mariage. Lorsque, après la minorité orageuse du jeune prince, la fille de Catherine d'Aragon monta sur le trône, Élisabeth sortit un moment de cette vie humble et simple qui l'avait fait surnommer par Édouard « ma petite sœur *la Tempé-*

rance » ; elle leva une troupe de mille cavaliers à la tête desquels elle reçut à Londres la nouvelle reine; mais sentant que sa naissance et son attachement secret au protestantisme étaient un double grief aux yeux de Marie, elle se hâta de rentrer dans l'obscurité, sa sauvegarde. Mettant à profit, dans sa retraite de Hatfield, les leçons religieuses et littéraires du ministre Parker et du savant Roger Asham, elle se prépara en silence par le travail et la méditation à la haute position où elle était appelée, et utilisa ses loisirs en acquérant ces connaissances dont elle étonna plus tard les universités d'Oxford et de Cambridge. Comme Marie Stuart, elle parlait cinq langues, y compris le latin; elle était helléniste comme Jane Gray et lady Bacon, et, sans rester étrangère aux talents agréables, attribut ordinaire de son sexe, elle abordait avec la même supériorité les hautes théories de Platon et les subtilités de la théologie contemporaine. Mais l'obscurité qu'elle affectait de chercher fuyait l'héritière du trône, et c'était vers elle que se tournaient les regards des galants admirateurs, des mécontents et des politiques à longue vue. Le comte de Devonshire lui offrait des hommages dont Marie était jalouse; Wyat se servait au moins de son nom, d'accord avec l'ambassadeur de France, qui l'appelle, dans sa correspondance « *la puce à l'oreille* de la reine »; et les dépêches manuscrites de Michele, l'envoyé de Venise, témoignent de l'attention qu'elle excitait. Voici le portrait qu'il en fait (1557) : « Élisabeth, « âgée maintenant de vingt-trois ans, passe « pour une jeune fille aussi remarquable « par les perfections de l'esprit que par « les grâces du corps, quoiqu'elle soit « plutôt agréable que belle. Elle est « grande, bien faite, et son teint un peu « olivâtre ne manque pourtant pas de « fraicheur. Elle a de beaux yeux et sur- « tout une belle main qu'elle aime à « montrer. Elle s'est conduite avec une « intelligence admirable dans ces temps « d'épreuve et de péril..... Son père, « Henri VIII, lui avait assigné un re- « venu annuel de 10,000 ducats qu'elle « dépenserait, et au-delà, si, pour éviter « d'accroître les soupçons de sa sœur, « elle n'avait restreint sa maison et sa « suite. Car il n'y a pas un lord et un « gentleman dans le royaume qui n'ait « cherché à placer auprès d'elle un frère « ou un fils... Tout le monde s'étonne que « la fille d'un roi soit traitée si dure- « ment, et si mesquinement défrayée. » Enfermée quelque temps à la Tour, lors de l'insurrection de Wyat, puis confinée à Woodstock, l'intérêt pour elle redoubla par la persécution et les alarmes que le mariage de Marie avec Philippe d'Espagne inspira au peuple anglais pour la gloire et la dynastie nationales. Mais cette union fut stérile, et la jeune princesse trouva un protecteur inattendu dans l'époux de sa sœur. Craignant que Marie Stuart, épouse désignée du Dauphin, depuis François II, et prétendante à la couronne d'Angleterre, ne la réunît un jour à celles de France et d'Écosse, Philippe fit rendre la liberté à Élisabeth et la protégea contre le mauvais vouloir de la reine. Néanmoins elle jugea prudent de se conformer extérieurement au culte catholique, maintenu par d'atroces rigueurs, et sut éluder adroitement tous les piéges tendus à son orthodoxie suspecte.

A la mort de Marie (17 novembre 1558), elle recueillit le fruit de son habile politique. Nulle voix ne s'éleva dans le parlement pour contester le droit qu'elle tenait du testament de son père; et le nouveau règne, accueilli par les protestants avec espoir, sans trop d'inquiétude par les catholiques, sembla combler les vœux de tous ceux qui, las des querelles théologiques, voulaient un gouvernement calme et régulier. La jeune reine, âgée alors de vingt-cinq ans, s'achemina vers Londres au milieu des acclamations générales. Toujours maîtresse d'elle-même, elle rendit grâce au ciel « qui l'avait tirée, comme Daniel, de la Fosse-aux-Lions; » et au moment où elle entrait dans la Tour, on remarqua qu'elle la voyait sous de plus heureux auspices que lors de sa dernière visite. Du reste, à l'intérieur comme au dehors, nulle apparence de réaction. Treize des conseillers de Marie furent conservés avec l'adjonction de huit nouveaux, tous protestants : on remarquait parmi ces derniers

Nicolas Bacon, père du chancelier, et William Cecil (*voy.*), dont l'habileté lui servit dans plus d'une circonstance. Elle fit bon visage aux évêques catholiques qui vinrent la féliciter, fut même sacrée par l'un d'eux, suivant le rit romain, sauf les légers changements prescrits par elle dans la liturgie. Lorsqu'elle notifia son avénement aux cours étrangères, elle eut soin, tout en se présentant comme une co-religionnaire aux puissances luthériennes du Nord, de ménager les sympathies tout opposées de l'Autriche et de l'Espagne. Carne, ambassadeur, résidant à Rome, fut même chargé d'adresser une semblable notification au Souverain-Pontife. Enfin, soit dissimulation, soit plutôt incertitude sur l'opportunité d'une rupture complète avec la communion catholique dont elle se rapprochait sur quelques points, rien n'annonçait encore un parti pris à cet égard, et les protestants, à cette époque, étaient peut-être plus mécontents de ses ménagements que les papistes de ses attaques. Mais ses conseillers intimes et sa propre sagacité lui eurent bientôt fait sentir de quel côté était pour elle la convenance, la sûreté, la force. La réponse imprudente du pape Paul IV, qui lui rappelait l'illégitimité de sa naissance et lui ordonnait de soumettre ses droits à l'arbitrage de la cour de Rome, acheva de la décider. Entre la religion qui lui contestait son état de fille et de reine, qui mettait à la discrétion d'un pontife étranger le sceptre indépendant de l'Angleterre, et la religion qui, réunissant sous sa main les deux pouvoirs spirituel et temporel, consacrait l'un par l'autre, Élisabeth n'hésita pas plus longtemps. Aussitôt le parlement fut convoqué: elle se fit déclarer chef de l'église; toutes les lois d'Édouard sur le culte furent remises en vigueur, et les deux statuts connus sous le nom d'actes de suprématie et d'uniformité, assurèrent à la reine, sous les peines les plus sévères, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre religieux, l'obéissance de tous les ecclésiastiques bénéficiers et de tous les laïcs employés au service de la couronne. Un troisième acte, encore plus odieux parce qu'il était rétroactif, déféra le serment de suprématie à tous ceux qui exerçaient une profession libérale, et, sur leur refus réitéré, les déclarait coupables de haute-trahison. Une commission inquisitoriale fut nommée, qui parcourut le pays, exigeant le serment, épurant, déposant tout ce qui refusait de se conformer, au moins extérieurement, au nouveau culte. Quinze évêques, cent dignitaires et quatre-vingts prêtres, résignèrent leurs bénéfices ou en furent dépouillés. Ce fut ainsi que, deux années à peine après l'avénement d'Élisabeth (1559), cette révolution religieuse (c'était la troisième depuis vingt ans) fut consommée sur toute l'étendue de l'Angleterre, et cela sans secousse, sans opposition bien vive dans le parlement, dans le clergé ni dans le pays.

Un des premiers objets qui préoccupèrent les deux chambres après les affaires de religion fut le mariage d'Élisabeth. Dès le commencement de son règne, Philippe II avait demandé sa main, et de semblables demandes devaient se renouveler souvent; quelquefois même l'inclination secrète de la reine plaida en faveur des prétendants; mais elle voulait jouir tout à la fois de la vanité d'être aimée et du bonheur d'être indépendante, et toujours elle trouva, soit dans son cœur, soit dans sa politique, des motifs de refus. Dès 1559 une adresse de la chambre des communes, réitérée avec instance six ans plus tard, la pressa de choisir un époux : elle répondit nettement qu'elle entendait conserver à cet égard toute sa liberté, ajoutant que, par la cérémonie de son sacre, elle s'était mariée à son peuple et qu'elle regardait ses sujets comme ses enfants; qu'au reste elle ne se sentait aucune inclination pour le mariage et qu'elle voulait qu'après sa mort on mît sur sa tombe: « Ci-gît Élisabeth, qui vécut et mourut vierge et reine. » En 1565, à une époque où la France, par crainte d'une alliance étrangère, favorisait les prétentions du comte de Leicester (*voy.*), qui jouit auprès de la reine, pendant les huit premières années de son règne, d'une faveur assez intime pour donner lieu à de spécieuses médisances, il est curieux de voir, dans une dépêche de l'ambassadeur P. de Foix à Catherine de Médicis, Élisabeth elle-

même développer ses idées sur le mariage : « Quand on me parle de me marier, c'est comme si l'on m'arrachait « l'âme du corps. Si jamais je m'y décide, « ce ne sera que pour l'intérêt de mon « peuple, et je ne choisirai pas un de « mes sujets. Quel qu'il fût, quelque « pauvres que fussent ses moyens, il « grandirait par mon alliance et pourrait « réaliser de dangereux projets. Aussi je « suis décidée à ne jamais céder à mon « époux un iota de mon pouvoir, de mes « biens, de mon influence, et à ne m'en « servir que pour laisser des successeurs « à ma dynastie. »

A l'extérieur, l'attitude du nouveau règne était embarrassante. La France et l'Espagne venaient de conclure la paix de Cateau-Cambrésis (avril 1559). Tant que Philippe II s'était flatté d'épouser la reine d'Angleterre, il avait insisté pour que Calais fût restitué à cette puissance qui n'avait pris part à la guerre que pour lui; mais quand le refus d'Élisabeth et le rétablissement de l'église anglicane lui eurent fait perdre tout espoir, il traita de son côté, laissant l'Angleterre s'arranger comme elle pourrait. Or l'abandon de Calais, condition indispensable de la paix, était aussi difficile à faire approuver au peuple anglais qu'à refuser à la France dans l'état des finances et après la crise récente : il fut donc arrêté que François II garderait cette place, la clef de son royaume, à la charge de la restituer dans huit ans à la Grande-Bretagne, à moins que celle-ci n'eût dirigé des hostilités directes ou indirectes contre la France ou l'Écosse, biais peu honorable et dont le résultat facile à prévoir fut, pour l'Angleterre, la perte de Calais.

Les affaires du royaume d'Écosse recélaient bien d'autres orages. La jeune Marie Stuart, mariée à François II, avait, à l'instigation des Guises, ses oncles, écartelé sur son écusson les armes d'Angleterre. Petite-fille de la sœur de Henri VIII, elle avait à cette couronne des droits qui, dans les idées catholiques, passaient même avant ceux d'Élisabeth. Entre deux princes, là se fût arrêté le débat, et peut-être le glaive du soldat l'eût tranché plutôt que la hache du bourreau; mais jeune, spirituelle, ornée de toutes les grâces de l'esprit et du corps, Marie Stuart égalait Élisabeth en talents, la surpassait en beauté, et ne lui cédait, comme elle le lui fait malignement sentir dans une de ses lettres, que sur un seul point, celui de l'âge et de l'expérience, avantage dont sa rivale ne se serait pas prévalue. Dès lors commença entre ces deux femmes, sous des formules d'amitié, quelquefois sincères de la part de Marie, toujours fausses du côté d'Élisabeth, une guerre sourde, plus à coups d'épingles qu'à coups de canon, mais implacable et que la mort de l'une des deux devait seule terminer. Ramassant le gant que Marie ou plutôt les Guises lui avaient jeté, elle se vengea de ces derniers en favorisant la conjuration d'Amboise, « combien, dit le journal de Bruslart, qu'il y avait plus de mécontentement que de huguenoterie »; et de la première, en aidant les confédérés presbytériens dans le Nord, quoique avec hésitation et non sans une espèce de remords, comme si l'instinct du pouvoir suprême l'avertissait que ce n'était pas au souverain de l'Angleterre à encourager un covenant (*voy.*) écossais. Le traité d'Édimbourg rétablit pour quelque temps l'harmonie entre les trois puissances; mais une de ses clauses, la renonciation de la part de Marie aux armes et au titre de reine d'Angleterre, que celle-ci ne voulut ratifier qu'à condition qu'Élisabeth la déclarerait son héritière, devint la cause ou le prétexte de toutes les hostilités ultérieures.

Cependant l'Angleterre commençait à ressentir les bienfaits d'une administration économe, forte et habile. Les charges et les abus légués par les règnes précédents disparaissaient peu à peu; l'état des finances s'améliorait; le commerce encouragé s'enrichissait des procédés manufacturiers des Flamands fugitifs, et s'ouvrait en Turquie et jusque sur les côtes de la Guinée des débouchés nouveaux. Un simple marchand, Thomas Gresham, prêtait aux souverains et bâtissait la Bourse de Londres, premier exemple de ces fortunes industrielles si communes depuis; enfin la marine jetait les fondements de cette puissance extraor-

dinaire qui devait étonner l'Europe et le monde. Mais, jalouse de son autorité qui créait de tels miracles, Élisabeth ne souffrait pas qu'on y portât la moindre atteinte. Arthur et Edmond Pole, de la maison de Clarence, furent condamnés comme coupables de haute-trahison; clémente pour cette fois, la reine leur fit grâce. Elle se montra moins indulgente envers Catherine Gray, sœur de l'infortunée Jane et dernier rejeton de la maison de Suffolk, qui descendait de Marie, deuxième fille de Henri VII. Catherine était alors enceinte d'un second mariage contracté secrètement avec le comte de Hertford. Élisabeth, toujours jalouse du bonheur des amants, la fit jeter à la Tour, fit déclarer le mariage nul et les enfants illégitimes, malgré les réclamations de l'époux; car celui-ci avait trouvé le moyen de communiquer avec sa femme, ce qui redoubla la colère de sa souveraine. Le comte fut condamné à 15,000 livres d'amende, resta neuf ans en prison, et la malheureuse Catherine mourut de chagrin.

La mort de François II avait changé la politique européenne. L'Espagne, délivrée de la crainte qui seule l'unissait à l'Angleterre, celle de voir Marie réunir trois couronnes sur sa tête, revint à son rôle naturel d'ennemie de l'Angleterre et de la réforme. L'Angleterre de son côté traita avec le prince de Condé et les huguenots qui lui livrèrent le Havre; mais la France ne tarda pas à s'en ressaisir et à imposer à la Grande-Bretagne une paix que ses derniers sacrifices lui rendaient nécessaire. Les affaires d'Écosse servirent mieux l'ambition et la jalousie d'Élisabeth. Marie, reine à 18 ans d'un peuple sauvage et fanatique, ne pouvait trouver d'appui que dans une alliance étrangère; mais Élisabeth, au moment où elle les refusait toutes pour elle-même, n'avait garde d'en laisser contracter aucune à sa rivale. Elle alla jusqu'à lui indiquer comme époux son favori Leicester, sans doute pour la détourner d'un autre choix; et lorsque Marie se fut enfin décidée à épouser son cousin Darnley, fils du comte de Lennox, allié à la couronne d'Angleterre, elle feignit d'être fort irritée de ce mariage, qui au fond absorbait deux prétentions rivales en une seule. Les malheurs qui suivirent cette union trouveront mieux leur place à l'article Marie Stuart. On sait comment, chassée de son royaume et accusée du meurtre de son époux, mais toujours invoquant son titre de reine indépendante et offrant de se justifier, elle vint demander un asile à son ennemie; comment celle-ci, feignant de prendre son offre de justification amiable pour une soumission à la juridiction anglaise, au lieu de lui accorder l'entrevue qu'elle sollicita jusqu'à sa mort et qu'elle n'obtint jamais, se donna le plaisir de la faire comparaître en accusée devant une commission hostile ou rebelle; puis, au moment où des pièces produites contre elle provoquaient des doutes non encore dissipés aujourd'hui, rompit tout à coup les conférences, et, tout en déclarant que les preuves ne paraissaient pas suffisantes, renvoya les accusateurs avec des présents, et infligea à l'accusée, qui n'était pas sa justiciable, une captivité qui devait durer 19 ans (1658). Alors commença en faveur de la prisonnière cette série de tentatives diverses, qui toutes vinrent échouer devant la fermeté ou la rigueur d'Élisabeth et devant l'extrême habileté de ses ministres Cecil et Walsingham. Soulèvement des provinces catholiques du Nord, projets de mariage avec la reine d'Écosse, émissaires de cette milice infatigable et dévouée que du fond des séminaires français Rome lançait contre la Jésabel du Nord, intrigues diplomatiques, hostilités flagrantes, tout fut mis en usage: Élisabeth eut réponse à tout. Aux rebelles elle opposa la force des armes, aux nobles instigateurs l'échafaud, aux jésuites et aux prêtres catholiques le gibet ou la torture, aux armes spirituelles les bills de son parlement, aux rodomontades espagnoles les flottes victorieuses de Drake (*voy.*); heureuse si elle n'eût pas ensanglanté le dénouement d'une lutte jusque-là légitime et donné à la postérité le droit de dire que la raison d'état s'envenima des petites passions de la femme!

Condamnée sans l'appui de ces formes protectrices que la loi anglaise accorde au moindre des accusés, une

femme, une parente, une reine monta sur l'échafaud dressé par sa rivale (18 février 1587); et celle-ci, qui avait signé l'arrêt froidement, et, comme fit depuis Cromwell, en accompagnant de plaisanteries forcées cet acte solennel, joua le regret lorsqu'il fut exécuté et sembla croire que l'emprisonnement du malheureux secrétaire, qui n'avait fait qu'expédier l'ordre de sa maîtresse, serait considéré comme une expiation suffisante de cette tête royale jetée en exemple à l'Angleterre et à l'Europe. Du reste, ce crime, disons-le, non à la décharge d'Élisabeth, mais à la honte du cœur humain, fut commis sur les instances réitérées et avec l'assentiment unanime du parlement. Lorsqu'il fallut en répondre devant les puissances catholiques, Élisabeth retrouva toute sa grandeur et toute sa fermeté. Au roi de France Henri III, qui, malgré sa fausse position (humilié qu'il était en ce moment par les Guises), avait essayé quelques remontrances diplomatiques en faveur de leur nièce et de sa belle-sœur, elle envoya cette lettre caractéristique : « Monsieur de Bellièvre « m'a faict entendre un langaige que je « ne puis trop bien interprester; car, « pour vous en ressentir, que je ne sauve « la vye, me semble une menasse d'en- « nemy, que, je le vous promets, ne me « fera jamais craindre, ains est le plus « court chemin pour despescher la cause « de tant de malheurs..... Car je ne vive- « ray heure que prince quelconque se « puisse vanter de tant d'humilité mienne « que je boive, à mon deshonneur, ung « tel traict..... Je ne suis naye de si bas « lieu ny gouverne si petitz royaulmes « que, en droict et honneur, je céderay « à prince vivant que m'injurira. Partant « estudiez, je vous prie, plustost à con- « server nostre amitié que pour la dimi- « nuer; vos estatz, mon bon frère, ne « permettent trop d'ennemys, et, ne « donnez, au nom de Dieu, la bride à « chevaulx effarouchez, de peur qu'ilz « n'esbranlent vostre selle. Je le vous dis « de cœur sincère et fidel, priant Dieu, « le Créateur, vous conserver en bonne « vye et longue. Votre très seure et fi- « delle sœur et cousine, ÉLISABETH, R.*»

A l'agression de l'Espagne elle répondit d'une manière plus noble encore. Philippe II, dès longtemps irrité des secours qu'elle avait envoyés à ses provinces des Pays-Bas révoltées et qui rêvait l'honneur de réunir toute la chrétienté dans la communion catholique, n'hésita plus, à la nouvelle de la mort de Marie Stuart, qui lui avait, dit-on, transporté ses droits sur l'Angleterre, à lancer contre elle son Armada (*voy.*), équipée avec les trésors des deux mondes dans les chantiers de son vaste empire. Au bruit des foudres de Sixte V, à la promesse des indulgences, accourut tout ce que le catholicisme avait de troupes exercées, de nobles et aventureux capitaines. Le 29 mai 1588, cette flotte de 130 vaisseaux, montée par 30,000 hommes auxquels 35,000 autres devaient s'adjoindre sur les côtes de Hollande; et qui se décernait à elle-même le titre d'*Invincible*, mit enfin à la voile. En présence de ce danger, l'attitude d'Élisabeth et du peuple anglais fut admirable: tous, jusqu'aux catholiques cruellement persécutés, se rangèrent autour de leur reine. Le commerce avança des fonds sans intérêt, toutes les villes fournirent leur contingent de vaisseaux; Effingham, Hawkins et Frobisher se partagèrent le commandement; un camp de 22,000 hommes, sous les ordres de Leicester, fut établi à Tilbury pour couvrir la capitale; Élisabeth elle-même parcourut à cheval les rangs de son armée et jura de vaincre ou de mourir avec elle. Mais pour triompher de l'*Invincible*, les éléments devaient suffire. Après un court engagement où les lourds bâtiments espagnols sentirent leur désavantage en présence des vaisseaux légers de l'ennemi, ils voulurent, mais trop tard, se joindre à l'armée des Pays-Bas. Il fallut songer à la retraite en faisant le tour de l'île, car la route directe était fermée par les vents contraires. Mais dans ces mers inconnues tout leur fut écueil et tempête, et, après avoir rempli de ses débris les Or-

(*) Cette lettre curieuse est tirée des précieux documents inédits qui sont imprimés à la suite de la *Vie du chancelier Egerton*, publiée in-4° par le feu comte de Bridgewater. L'ouvrage récent de M. de Raumer sur l'histoire des XVIe et XVIIe siècles nous a aussi fourni des extraits de correspondances diplomatiques.

cades, les côtes de l'Écosse et de l'Irlande, à peine la moitié de cette flotte formidable put-elle regagner les ports de l'Espagne (août 1588). Le dénouement imprévu de cette lutte, en même temps qu'il désabusa l'Europe sur le pouvoir de l'Espagne, dont les revenus et les trésors s'y étaient épuisés sans fruit, donna une haute idée de cette puissance nouvelle qui, en quinze jours, avait équipé une flotte, levé une armée et fait respecter son étroit territoire par le peuple possesseur d'un empire immense.

Mais il faut revenir sur nos pas pour rapporter à leur vraie date quelques affaires de l'état et de l'église que nous ne pouvons passer sous silence.

De tous les prétendants à la main d'Élisabeth, le plus jeune des Valois, François, duc d'Anjou (d'Alençon), qui avait vingt-cinq ans de moins qu'elle, fut le plus près de réussir. Déjà les bases du contrat étaient arrêtées; accueilli avec une faveur marquée, il avait reçu publiquement un anneau des mains de sa future épouse, et tout le monde crut que le long célibat de la reine-vierge allait avoir un terme; mais la politique triompha encore cette fois d'un attachement assez vif, et le mauvais succès du duc dans son gouvernement des Pays-Bas (1582) justifia la prudence de la reine.

A l'espèce de modération qu'elle avait mise d'abord dans les affaires de religion succéda, dans la suite de son règne (1580), une excessive rigueur. De nouveaux statuts embrassèrent, dans leurs pénalités ridicules ou terribles, tous les délits possibles contre le souverain et l'église dont il était le chef, depuis les observances les plus minutieuses jusqu'au crime de haute-trahison. Les croyances qu'on avait prétendu respecter quand elles n'étaient pas accompagnées d'actes de rébellion devinrent seules un titre de proscription. Dans les dix années qui suivirent, il y eut cinquante prêtres exécutés et cinquante-cinq bannis, et depuis 1590 jusqu'en 1603 cent dix catholiques souffrirent la mort, quelques-uns avec des aggravations aussi contraires aux lois de l'Angleterre qu'à celles de l'humanité.

Les rapports d'Élisabeth avec la France avaient été fort équivoques sous Henri III, pour lequel perce, dans toutes ses dépêches, un mépris à peine dissimulé. Faut-il s'en étonner? elle était homme par le courage; il était femme par le caractère et les habitudes. Mais elle aima et estima toujours Henri IV; elle l'aida de ses conseils, de sa bourse, qu'elle épargnait davantage, et de ses soldats, dont le secours ne fut pas inutile au Béarnais pour reconquérir son royaume. Rien de plus curieux que la correspondance entre les deux souverains et leurs agents. L'un, toujours nécessiteux, envoie à *sa bonne sœur* des ambassadeurs qu'il ne paie pas pour la presser de lui prêter de l'argent, se plaignant qu'elle est « dure à la desserre »; protestant toujours, du reste, qu'il ne veut pas se fâcher avec elle, « qu'il aimerait mieux recevoir un soufflet d'un autre que d'elle une chiquenaude. » Élisabeth, de son côté, lui reproche de n'écrire que quand il a besoin d'elle, et dit à son envoyé : « Eh bien! nous aurons de ses nouvelles quand il aura affaire de sa mesnagère! » Le tout assaisonné, comme une correspondance d'amants, de bouderies et de raccommodements, du cadeau d'une écharpe, de compliments du roi gascon sur « la divine beauté de celle qui la lui envoie » (elle avait alors 63 ans), et même de l'échange de leurs portraits. Ces relations amicales, un moment refroidies par la conversion du roi, ne cessèrent qu'à la mort d'Élisabeth, qui, peu de temps auparavant, conféra encore avec Sully sur les moyens d'établir un nouveau système de politique européenne pour contrebalancer l'influence de la maison d'Autriche.

La fin de ce règne fut marquée par d'importantes expéditions maritimes. Celles de Drake et de Hawkins contre l'Amérique en 1595, du comte d'Essex contre Cadix en 1596, achevèrent d'assurer la supériorité de l'Angleterre sur l'Espagne. D'autres entreprises, toutes pacifiques, ne firent pas moins d'honneur à l'Angleterre. Davis découvrit le détroit qui porte son nom (*voy.*), et Drake acheva le premier voyage autour du monde. Mais la guerre d'Irlande et la révolte du comte d'Essex (*voy.*), jointes

à son âge avancé et à la conscience de se survivre à elle-même, jetèrent de l'amertume sur les derniers moments d'Élisabeth. Étendue sur des coussins, sans couleur et sans voix, à peine put-elle répondre en indiquant Jacques VI d'Écosse aux sollicitations de ses ministres, qui la pressaient de déclarer son successeur, ce qu'elle avait toujours redouté pendant sa vie, disant qu'elle ne voulait pas voir ses sujets se tourner vers le soleil levant.

Elle expira le 3 avril 1603, à 70 ans, après en avoir régné plus de 44, règne glorieux, après tout, que celui qui peut nommer des ministres comme Cecil et Walsingham, des marins comme Drake et Hawkins, des poëtes comme Spenser et Shakspeare, et qui, malgré ses actes arbitraires et ses parlements faciles, fut pour l'Angleterre l'aurore de la liberté civile et politique dont il ne laissa jamais méconnaitre entièrement l'existence ni prescrire les principes. Élisabeth eut des faiblesses, sans doute, et, sans examiner ici jusqu'à quel point elle mérita le titre de reine-vierge, qu'elle s'était décerné à elle-même, il est certain que Leicester, Hatton, Pickering, Essex eurent pour la nation tous les inconvénients du favoritisme. Une paire de bottes neuves, dont elle détestait l'odeur, suffisait (Bacon nous l'atteste) pour faire consigner à sa porte le ministre porteur des affaires les plus urgentes; et peut-être le manteau de Raleigh servit-il plus à son avancement que la découverte de la Virginie. Elle fut femme en ce point; mais elle resta toujours reine, et quand ses favoris l'oublièrent, elle sut le leur rappeler. Le meurtre de Marie et les persécutions religieuses sont des crimes que rien ne saurait excuser. Enfin elle fut absolue, mais avec les parlements et non contre eux; elle mena durement son peuple, mais elle comprit en véritable Anglaise l'orgueil national, et, comme les sujets s'élèvent rarement avec chaleur contre les empiètements d'un gouvernement sage et heureux, la voix populaire qui donne l'immortalité cite encore avec orgueil « les jours glorieux de la bonne reine Élisabeth. »

Outre les histoires d'Angleterre, on peut consulter sur ce règne : Camden, *Rerum Anglicarum et Hibernicarum Annales, regnante Elisabethâ*, *Lugd. Batav*, 1639; Birch's, *Memoirs of the reign of Queen Elisabeth;* Turner's, *History of the reign of Edward VI, Mary and Elisabeth*, 4 vol., London, 1829; *Mémoires sur la cour d'Élisabeth* par Lucy Aikin, traduits par Mme Aragon; Paris, 3 vol. in-8°, 1837; Gregorio Leti, *Vie d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, 1694 et 1741, 2 vol. in-12; *Histoire d'Élisabeth, reine d'Angleterre, tirée des écrits originaux anglais, notes, titres, lettres et autres pièces manuscrites qui n'ont pas encore paru*, par Mlle Keralio; Paris, 1786-87, 5 vol. in-8°. R-Y.

ÉLISABETH PÉTROVNA, impératrice de Russie, fille de Pierre-le-Grand et de Catherine Ire, née le 5 septembre 1709. Son père, ce créateur de la Russie moderne, avait fait une loi qui autorisait les souverains russes à se choisir un successeur. En conséquence, après avoir immolé à une politique qui ne reculait pas devant les grands sacrifices Alexis son fils, il légua le trône à sa femme, connue depuis sous le nom de Catherine Ire. Celle-ci, étendant encore ses priviléges posthumes, établit dans son testament l'ordre de succession ainsi qu'il suit : le fils du malheureux Alexis, le tsarévitch Pierre, y était désigné pour son héritier immédiat; après lui devaient régner les deux filles qu'elle eut de l'empereur avant leur mariage, Anne, mariée au duc de Holstein, et Élisabeth. Puis d'autres princes et princesses étaient appelés à la couronne. Mais le sort, ou plutôt les intrigues de la famille Dolgorouki (*voy.*), en décidèrent autrement. Après la mort de Pierre II, le trône passa à la fille du frère aîné de Pierre-le-Grand, Anne (*voy.*), duchesse de Courlande. Celle-ci choisit pour son héritier Ivân, fils de sa nièce mariée au duc de Brunswic. Cet enfant n'ayant que quelques mois à la mort de sa grande-tante, la régence de l'empire fut confiée, en vertu des dernières volontés de l'impératrice Anne, à son favori Biren (*voy.*), habitué pendant son règne à tenir les rênes du gouvernement. Mais bientôt la régente s'occupa à secouer le joug de Biren et à se faire proclamer régente et

même tsarine. La présence d'Élisabeth la gênait. Cette dernière, fille de Pierre-le-Grand, entourée de tout le prestige de la gloire de son père, était d'autant plus chère aux Russes que ses habitudes nonchalantes et voluptueuses la portaient à préférer les anciennes coutumes de son pays à l'austérité que son père y avait voulu introduire. Répétant souvent que l'amour était pour elle le bien suprême, elle s'était déjà refusée à plusieurs alliances conseillées par la politique. Quelle ne dut pas être sa répugnance lorsque la régente lui fit proposer un mariage avec le duc de Brunswic son beau-frère, et, sur son refus, lui fit insinuer de prendre le voile! Ainsi avertie qu'on voulait se défaire d'elle, Élisabeth commença à prêter l'oreille aux suggestions de ses nombreux adorateurs. Le plus favorisé d'entre eux, à cette époque (1741), était L'Estocq (*voy.*), son chirurgien, né en Hanovre, mais d'origine française. L'Estocq s'occupa à lui former un parti qui pût la servir à tout événement et au besoin faire valoir ses droits à la couronne. Il fut hardiment secondé par le marquis de La Chétardie, ambassadeur de France. Le cabinet de Versailles, dans le but d'enlever à Marie-Thérèse un éventuel appui, lui avait enjoint de ne laisser échapper aucune occasion pour susciter des embarras à la Russie: aussi alla-t-il jusqu'à fournir à la princesse Élisabeth l'argent nécessaire à toute intrigue de ce genre et fit tant qu'il l'engagea dans une correspondance secrète avec la Suède, tendant à amener la guerre dans sa patrie, guerre qui selon lui devait protéger ses desseins.

Cependant les fréquentes entrevues du médecin de la tsarevne avec La Chétardie finissent par attirer l'attention. Les gracieuses et coquettes prévenances d'Élisabeth, d'abord à tous les chefs de l'armée, puis aux officiers subalternes et jusqu'aux soldats, frappent encore davantage. Mais Élisabeth a trente ans; absorbée par les soins de sa toilette, elle paraît n'avoir d'autre ambition que d'être la plus belle femme de son pays, d'autre désir que celui de plaire, d'autre bonheur que celui d'aimer. La conspiratrice disparaît sous les formes de la femme élégante et voluptueuse; et la régente, qui reçoit des avis de toute part, même de l'étranger, les repousse, rassurée par cette légèreté de sa parente, jointe à une dévotion pusillanime. Malgré cette trop grande confiance, la mère de l'empereur, sur de nouveaux avertissements, au milieu d'un cercle qu'elle a réuni le 4 décembre, se retire dans son intérieur et fait mander la princesse auprès d'elle. Là, elle lui apprend tout ce dont elle est instruite; pour mieux la contraindre à un aveu sincère, elle lui déclare que L'Estocq va être arrêté, et qu'ainsi la vérité sera bientôt connue. Élisabeth fond en larmes; elle proteste de son innocence, et paraît bien aise de l'arrestation du médecin, qui mettra sa conduite hors de toute atteinte. La régente pleure aussi d'avoir pu un instant ajouter foi à d'indignes rapports, en demande pardon à sa cousine, et, ainsi rassurée, s'endort dans sa sécurité, tandis que L'Estocq instruit de tout, court chez la princesse pour la presser d'agir. Il lui répète, pour lever ses scrupules, que le trône lui appartient de droit divin et par la volonté de sa mère; qu'Iván et la duchesse ne doivent être pour elle que d'odieux usurpateurs. Élisabeth hésite encore; elle demande à remettre le grand coup au 6 janvier (1742), jour des Rois, où la bénédiction des eaux, cérémonie si pompeusement célébrée en Russie, lui paraît favorable à ses projets. Mais l'on est au 5 décembre, et la régente n'attend que le 18, jour anniversaire de sa naissance pour se faire proclamer impératrice; les régiments sur lesquels Élisabeth compte le plus ont déjà reçu ordre de joindre l'armée de Wybourg. Tout rend le moment décisif: la princesse passe la nuit dans la plus grande agitation. Le lendemain matin, L'Estocq lui fait remettre une carte sur laquelle il avait dessiné d'un côté une femme assise sur un trône de fleurs, et de l'autre la roue, les tortures et un malheureux livré aux horreurs des plus grands supplices. « *L'un pour vous aujourd'hui*, lisait-on au bas, *ou l'autre demain pour moi!* » Dès lors tout est décidé et arrêté pour le soir même. Élisabeth passe la journée en prières; elle promet à Dieu, en cas de réussite, de transmettre la couronne à son neveu, fils de sa sœur aînée,

et par conséquent le plus direct héritier du trône de Pierre Ier; elle fait vœu de ne jamais signer un décret de mort et de conserver intact l'empire de son père. Malgré toutes ces résolutions, elle ne trouve pas assez de courage pour commencer son œuvre. Le serment de fidélité qu'elle a prêté au jeune Ivân est toujours présent à sa pensée. L'Estocq, en entrant à minuit chez elle, la trouve à moitié déshabillée, prête à se mettre au lit et à renoncer à tout. Il jette un manteau d'hermine sur ses belles épaules, et, accompagné de Vorontsof, le seul Russe de distinction qui prenne une part active à cette révolution, il l'entraîne à la caserne du régiment de Préobrajensk. Élisabeth s'y présente dans tout cet attrayant désordre ; elle harangue la troupe.... A son grand étonnement elle voit de l'hésitation.... Elle croit qu'il faut des promesses, et s'engage, en manière de récompense, à livrer les étrangers qui depuis Pierre-le-Grand étaient en possession des places les plus éminentes et les plus lucratives, et s'étaient par là rendus odieux aux Russes. Une seule compagnie se joint à elle: ce sont de vieux soldats de Pierre-le-Grand; ils offrent à la fille le culte qu'ils ont voué au père; mais leur nombre est peu rassurant. Cependant le grand pas est fait; il n'y a plus à reculer. Élisabeth reçoit leur serment, et, à la tête de cette poignée de conjurés, se rend au palais impérial. Elle crève la caisse du tambour qui veut battre l'alarme, envoie une partie des siens s'emparer de la régente, du duc son mari et d'autres personnages importants, qui tous furent surpris dans leur lit et faits prisonniers, et se rend avec les autres dans la chambre du petit Ivân. Effrayé d'abord dans son berceau par le bruit des armes, cet empereur de quinze mois, habitué à se voir baiser la main à son réveil, la tend à Élisabeth avec la grâce de son âge. Celle-ci a saisi l'enfant souverain dans ses bras pour le remettre aux soldats impatients de le posséder; mais, désarmée par ce sourire de l'innocence qui l'a accueillie, elle le confie à la nourrice, donnant ordre que les armes qui avaient été tirées pour trancher ses jours fussent désormais employées à les protéger. C'est ainsi que, le 6 décembre 1741, commença le règne d'Élisabeth, surnommée dès lors *la Clémente*. Cette clémence n'alla pourtant pas jusqu'à adoucir aux illustres prisonniers des jours qu'elle leur avait ménagés. Après avoir promis de les renvoyer en Allemagne, l'impératrice les fit arrêter à Riga. Plus tard, traînés de prison en prison, le duc et la duchesse de Brunswic, d'abord réunis, puis séparés de leur fils, moururent sans avoir vu luire le jour de la délivrance, non plus qu'Ivân, qui eut le malheur de leur survivre.

La nouvelle souveraine donna ses premiers soins à annuler tout ce qui avait été fait pendant la régence, pour rétablir les institutions de son père; elle rendit au sénat son ancienne splendeur, et c'est par une commission composée de sénateurs qu'elle fit juger les nombreux étrangers de distinction, tels que les Ostermann, Munnich, Lœwenwolde, etc., dont la soldatesque arrogante qui l'avait élevée au trône demandait les dépouilles promises. Tous furent condamnés, les uns à être écartelés, d'autres à la roue ou au knout mortel; mais Élisabeth, qui s'était réservé le plus bel apanage de la souveraineté, celui de faire grâce, et qui n'avait pas oublié sa promesse à Dieu, commua ces peines en une détention perpétuelle. Conduits au fond de la Russie glaciale, livrés à la merci de fonctionnaires subalternes, de ces Russes qui, depuis si longtemps, murmuraient de l'influence usurpée des étrangers, ces malheureux eurent à endurer tout ce qu'une haine longtemps comprimée put inventer de tourments, sans pouvoir s'y soustraire en mettant un terme à cette vie de tortures, don funeste de la souveraine qui, par un oukase, l'avait rendue sacrée, et qu'on surveillait soigneusement.

C'est ainsi que, tantôt par indolence, d'autres fois par légèreté ou inconséquence, la tsarine gâtait ce que les bons mouvements de son cœur lui avaient dicté; et son règne paraît souvent livré aux deux génies du bien et du mal. Elle abolit tout-à-fait la peine de mort : cela lui valut tant d'admiration que, pendant plusieurs règnes consécutifs, on n'osa la rétablir; mais si les échafauds n'étaient plus teints de sang,

jamais autant de pleurs n'avaient arrosé les cachots, jamais l'inquisition d'état, appelée la chancellerie secrète, n'avait déployé une activité aussi terrible. N'aimant que la paix, elle amena dans son pays deux guerres tout-à-fait inutiles et provoquées sans aucun motif plausible. Elle se reprocha amèrement celle qu'elle eut à soutenir contre les Suédois, au commencement de son règne, et, pour la faire cesser, elle leur fit offrir des indemnités en argent. La Suède tenait à ravoir la Finlande et Wybourg. L'impératrice déclara qu'elle ne céderait pas un pouce de terrain des conquêtes de son père, et les hostilités continuèrent. Cette campagne, conduite par le maréchal Lascy, fut glorieuse pour la Russie; elle finit à son avantage, en 1743 (7 août), par la paix d'Abo.

La guerre durait encore lorsque la cour d'Élisabeth vit se former, dans son sein même, une conspiration dont le but était le rétablissement d'Iván. C'est le marquis de Botta, envoyé de la reine de Hongrie à Berlin, et auparavant ministre de cette princesse à Pétersbourg, qui en avait conçu la première idée et en dirigeait de loin les ressorts cachés. Plusieurs femmes jeunes, jolies, influentes, parentes ou amies de personnages exilés au commencement de ce règne, étaient du nombre des conjurés: aussi jamais conspiration ne fut conduite avec plus d'inconséquence. Bientôt découverts, les coupables furent condamnés au knout, eurent la langue coupée et se virent ensuite conduits en Sibérie. L'on prétend que la vanité féminine ne fut pas étrangère à cette vengeance si terrible, et que la plus belle d'entre les conjurées, la séduisante Lapoukhine, fut la plus maltraitée.

Fidèle à son vœu, Élisabeth ne tarda pas à appeler auprès d'elle son neveu, le jeune duc de Holstein, connu depuis sous le nom de Pierre III. Elle lui fit embrasser le rit grec, le proclama grand-duc, son héritier présomptif, et refusa en son nom la couronne de Suède, qui venait de lui être offerte. L'année suivante, 1744, elle fit venir la princesse d'Anhalt-Zerbst, qu'elle lui donna pour femme. La fiancée du grand-duc, en entrant dans la religion grecque, changea ses prénoms de Sophie-Auguste en celui de Catherine Alexéïevna (*voy.*); ce fut elle que Voltaire appela depuis Catherine *le Grand*.

Quoique le caractère et les manières étranges de Pierre ne répondissent guère aux désirs de sa tante, elle se crut si consciencieusement engagée envers lui qu'elle tint soigneusement caché un mariage qu'elle contracta à peu près à cette époque avec Razoumofski (*voy.*), simple cosaque, musicien de sa chapelle, dont la voix et la beauté l'avaient charmée.

Par une de ces contradictions qui distinguent ce règne, pendant que le mariage de l'impératrice était un secret, elle avait une foule d'amants déclarés. A L'Estocq, qui finit par être exilé, et à plusieurs autres, succéda un de ses pages, Iván Chouvalof (*voy.*); trop novice dans l'art des cours, il abandonna à Pierre Chouvalof, son parent, les usufruits de ses faveurs. Bientôt l'influence de Pierre devint immense; ses vexations furent sans exemple, son luxe sans pareil. Lui et Bestoujef (*voy.*), premier ministre, se donnèrent la main pour se saisir d'un pouvoir dont l'indolence d'Élisabeth semblait trouver le joug trop pesant. C'est surtout ce dernier qu'on accuse d'avoir fait faire à la Russie un pas rétrograde. Bien loin d'être à la hauteur des vastes projets de Pierre Ier, cet homme, vénal et intrigant, en éloignant les étrangers que le grand régénérateur avait employés, ne sut pas continuer ce système de forte organisation intérieure qu'ils avaient fondé; si bien que, malgré le culte d'Élisabeth pour son père et tout ce qu'il avait fait, beaucoup d'historiens envisagent son avénement comme une vraie contre-révolution opérée en opposition au système civilisateur de Pierre. Élisabeth était en effet Russe dans l'âme; mais quoique son luxe oriental, sa dévotion outrée, ses galanteries l'aient portée, sans qu'elle s'en soit doutée, à la protection des anciennes mœurs qui se composaient de tout cela, et que ces mœurs, en reprenant leur empire, aient miné l'œuvre de son père, l'on ne peut lui refuser d'avoir protégé les arts et les belles lettres. Peu instruite, mais pourtant plus soigneusement élevée que n'avaient été jusqu'alors les princesses de Russie, malgré sa difficulté à écrire, elle

se mit en correspondance avec Voltaire et lui fournit les matériaux pour l'histoire de son père. Moscou lui doit son université et Pétersbourg son académie des beaux-arts. Son favori Ivân Chouvalof encouragea les jeunes talents, et c'est sous le règne d'Élisabeth, qui forme comme une sorte d'ère littéraire pour la Russie, que parurent les premières compositions russes de quelque mérite. Malgré sa répugnance pour les soins fatigants de la politique, l'alliance de son empire fut recherchée en Europe; son influence en Pologne se maintint et s'y fortifia même. Elle disposa à son gré du duché de Courlande, qui dès lors devint comme une annexe de la Russie. Sa piété la servit aussi. Le synode mit une sorte d'enthousiasme à reconnaître en elle le chef suprême de la religion; la souveraineté en acquit aux yeux du peuple un caractère plus inviolable; il s'habitua de plus en plus à regarder le monarque comme une sorte de Dieu visible.

Au milieu de toutes ces faveurs du sort, une pénible pensée préoccupait Élisabeth. L'on était en 1754; dix ans s'étaient écoulés depuis le mariage de l'héritier du trône, et ce mariage restait stérile. La grande-duchesse, jeune et belle, malgré l'exemple et même les insinuations de sa tante, la désolait par sa fidélité conjugale. Élisabeth ne voit plus d'autre moyen que de lui manifester clairement ses inquiétudes pour l'avenir de l'empire. Bestoujef est chargé de cette mission délicate. Peu de temps après, l'on ne s'entretient à la cour que de l'intimité du chambellan comte Soltikof avec la grande-duchesse; bientôt sa grossesse est officiellement annoncée. Soltikof est aussitôt éloigné; mais le tsarévitch n'est pas dupe de ses menées; il ne peut pardonner à sa tante sa turpitude politique. Tout ce qu'elle aime lui devient odieux, et il aime tout ce qu'elle hait. Il n'ignore pas qu'elle avait gardé rancune contre le roi de Prusse de la conjuration de Botta, tramée dans Berlin même, et il se déclare plus que jamais admirateur de Frédéric-le-Grand. Il ne l'appelle pas autrement que le *roi mon maître*, et se lie secrètement avec lui, pendant que Bestoujef, vendu à l'Angleterre, et Pierre Chouvalof, passionné pour la guerre, et soutenant que c'était un état naturel de la Russie, faisaient tous leurs efforts pour déterminer leur souveraine à rompre avec la Prusse. La tsarine résiste : l'horreur de répandre le sang de ses sujets la retient. Bestoujef lui persuade qu'il suffira de faire avancer ses armées, que Chouvalof avait mis sur un pied très formidable, pour en imposer à Frédéric; que cette démonstration hostile contribuera à hâter la pacification générale. Enfin, pour porter le coup décisif, il lui raconte les railleries que le roi de Prusse se permettait, disait-il, sur sa personne. Alors la guerre est résolue. Les lettres du roi de France pour détourner Élisabeth de ce dessein restent sans réponse; La Chétardie s'appuie vainement sur d'anciens services, il est expulsé sous escorte hors des frontières. Les troupes marchent en Livonie. Sur ces entrefaites, les intérêts coloniaux de la France et de l'Angleterre mettent l'Europe en feu; tout le précédent système des alliances se trouve bouleversé, tous les rapports de la politique changés. La Prusse s'unit à la Grande-Bretagne. L'intrigue de Bestoujef devient inutile. Le ministre russe se montre aussi opposé à la guerre qu'il s'était montré ardent à la provoquer; mais la tsarine n'écoute plus que sa haine contre Frédéric II. Bestoujef est exilé. Vorontsof, son successeur, parait jaloux de voir sa patrie jouer un rôle dans cette grande mêlée des nations européennes.

La Russie prit ainsi part à la guerre de Sept-Ans; son armée y cueillit quelques lauriers. Si elle ne sut pas toujours vaincre, elle sut toujours résister, d'abord sous le commandement du maréchal Apraxine, puis sous Fermer, Soltikof, Tottleben et Boutourline, qui se succédèrent d'année en année depuis 1754 jusqu'en 1761. Les succès variés qu'ils obtenaient, sans apporter aucun avantage réel, faisaient verser beaucoup de sang. Aussi l'impératrice n'opposait à l'adulation des courtisans, qui cherchaient à l'enivrer de la prétendue gloire de ses armes, que des expressions d'humanité. Elle pleurait à chaque récit de quelques succès, et en signant de nouveaux ordres

pour continuer les hostilités elle pleurait encore.

Cette guerre trainait en longueur. Les généraux, voyant la santé de la tsarine décliner sensiblement, n'osaient plus tirer parti de leurs avantages, de peur de déplaire à celui qui allait bientôt la remplacer. Ils n'eurent pas à regretter leurs calculs : la mort de l'impératrice mit enfin un terme à la guerre, le 29 décembre 1761, et aussitôt tout changea de face.

Élisabeth a vécu cinquante-deux ans ; elle en a régné vingt. Des vieillards blanchis dans les cachots et des jeunes gens qui, après sa mort, voyaient la lumière pour la première fois de leur vie, commencée sous les verrous, contestèrent son surnom de Clémente. Elle fut cependant, assure-t-on, douce et humaine. Dévote jusqu'à la superstition, il lui arriva de refuser la signature d'un traité parce qu'une guêpe qu'elle croyait de mauvais augure avait volé sur sa plume. Sa manière de vivre était bizarre. Depuis la nuit où elle détrôna Ivân, les ténèbres lui inspiraient une si grande terreur qu'elle ne pouvait dormir que de jour. Ainsi sa journée se trouvait presque entièrement prise par son sommeil et sa toilette, qu'elle aimait outre mesure. La plupart des fautes qu'on lui reproche furent le résultat ou d'une coquetterie jalouse jusqu'à la tyrannie, ou d'une faiblesse de caractère qu'une paresse extrême aggravait encore. Son règne ne fut pourtant pas sans avantage ni sans quelque gloire pour la Russie, et s'il n'eût été effacé par celui de Catherine II (*voy.* ce nom), qui le suivit de si près, il eût passé moins inaperçu dans l'histoire. L. DE R.

ÉLISABETH (PHILIPPE-MARIE-HÉLÈNE de France, Madame), huitième et dernier enfant du Dauphin, fils de Louis XV, et de Marie-Josèphe de Saxe, était sœur de Louis XVI (*voy.*), et naquit à Versailles le 3 mai 1764. L'éducation de cette princesse, orpheline à trois ans, fut confiée à la comtesse de Marsan, que distinguaient également sa raison, son esprit, sa piété; et l'abbé Montagut, que l'on comparait à Fénélon, se chargea de diriger ses études. La vivacité, la susceptibilité de madame Élisabeth furent réprimées de bonne heure, et à leur place se développèrent la franchise, la générosité, la délicatesse, qui se rencontrent souvent avec ces défauts. M. de Beausset, évêque d'Alais, parlant à la cour au nom des États de Languedoc, crut pouvoir célébrer ses vertus et l'encourager dans la persévérance, quand elle avait à peine seize ans, et personne ne le soupçonna de flatterie ; tant dès lors la princesse s'était entourée de gens estimables et répandait de charités. Ses pensions, les présents du roi, les pierreries dont elle pouvait disposer, étaient employés à élever des orphelines, à les doter, et à secourir des vieillards. Pour satisfaire à sa bienfaisance, elle ne résidait à la cour qu'autant que son devoir l'exigeait, et demeurait le plus souvent dans sa petite maison de Montreuil.

Les dangers qui, en 1789, menacèrent la famille royale, en rendirent madame Élisabeth inséparable; elle se félicita de ce que son mariage ne s'était conclu ni avec Joseph II, ni avec le duc d'Aoste, afin de partager le sort de son frère, qui l'aimait tendrement, mais sur lequel, ainsi que sur la reine, elle s'était promis de ne jamais exercer son influence. Le nom d'Élisabeth ne se trouve mêlé à aucune de ces intrigues de cour qui déconsidéraient le pouvoir aux yeux d'un peuple chez lequel s'éveillaient des désirs de liberté que des ambitieux firent bientôt dégénérer en licence et en fureur. Élisabeth prouva que son cœur était inaccessible à la crainte, en résistant aux prières du roi, qui voulait qu'elle sortît de France avec ses tantes. A la fois humble et digne, les injures des séditieux n'excitaient pas sa colère; cependant elle eût voulu que le courage de réprimer les séditions se fût montré. Mais une volonté toute-puissante devait s'accomplir; princes et peuples avaient à s'instruire mutuellement... La Providence fit la part à madame Élisabeth des angoisses et des humiliations du voyage à Montmédi ; la princesse elle-même s'exposa le 20 juin (1792). Une horde furieuse, qui avait envahi les Tuileries, croyant reconnaître en elle Marie-Antoinette, la menaçait et allait la frapper : « Arrêtez ! cria M. de Saint-Pardoux, c'est madame Élisabeth ! —Taisez-vous, monsieur, interrompit la princesse, et sauvez la reine ! »

Cet admirable caractère empreint de grandeur humaine et de résignation chrétienne ne se démentit jamais. Au 10 août (1792), madame Élisabeth suivit le roi et sa famille à l'Assemblée législative et au Temple. Son esprit si juste et si éclairé ne se fit aucune illusion : elle prévit que de grands crimes sembleraient nécessaires à ceux qui s'étaient emparés de l'autorité, et ne songea plus qu'à charmer les derniers moments de leurs victimes par sa tendresse et ses soins, dédaignant de penser que pour elle aussi se préparait le sacrifice.

La vie des prisonniers du Temple était réglée. Madame Élisabeth faisait des lectures au roi, travaillait à l'aiguille avec Marie-Antoinette, et s'occupait avec tous deux de l'éducation du Dauphin et de sa sœur Marie-Thérèse. C'était après avoir été témoin de son dévouement à ses enfants que Louis XVI leur prescrivait de regarder Élisabeth *comme leur seconde mère*. Le 21 janvier 1793, madame Élisabeth reçut les derniers adieux de son frère, qui, en partant pour l'échafaud, lui recommanda la reine et ses enfants; le 2 août de la même année elle reçut aussi les derniers adieux de Marie-Antoinette, que l'on transférait à la Conciergerie, et avec laquelle on la *confronta* devant le tribunal révolutionnaire, au commencement d'octobre. Les juges ayant eu l'infamie d'interroger les princesses d'après un rapport d'Hébert qui les accusait d'avoir voulu corrompre les mœurs du jeune Louis XVII, dont on les avait séparées depuis trois mois, Élisabeth comprit seulement que leurs paroles devaient outrager la pudeur, et couvrit son visage de ses mains, tandis que la reine *en appelait à toutes les mères*...

La reine périt le 16 octobre; madame Élisabeth, reconduite au Temple, y fut logée dans une cuisine sans meubles, et là continua le sublime et douloureux enseignement qui devait préparer madame la duchesse d'Angoulême (*voy.*) à la vie que nous connaissons. La prière et le travail des mains remplissaient leurs journées, et le désespoir de Marie-Thérèse devenait de la résignation, lorsque, le 9 mai 1794, madame Élisabeth fut mandée par Fouquier-Tinville pour comparaître à son tour devant le tribunal révolutionnaire. A travers les grilles qui fermaient leur fenêtre, elle montra le ciel à la fille de Louis et de Marie-Antoinette, l'embrassa, et, détachant doucement les bras de la princesse qui l'enlaçait, elle suivit les mandataires de l'accusateur public. L'exécrable interrogatoire auquel l'innocente Élisabeth ne pouvait répondre fut renouvelé, et on y joignit l'accusation d'avoir fait voler des diamants au Garde-Meuble de la couronne, afin de les faire passer aux princes émigrés, ainsi que de l'argent. La princesse, toujours calme, parla peu et noblement. On lui signifia son arrêt le 10 mai, et, immédiatement après, elle monta dans une des charrettes qui conduisaient à la place Louis XV vingt-quatre personnes, d'âge, de sexe, et de rang différents, condamnées à périr avec elle. Durant le trajet qui conduit du Palais-de-Justice à la place Louis XV, une troupe forcenée poussait les charrettes en faisant retentir l'air des vociférations accoutumées; la belle et douce physionomie d'Élisabeth n'exprima aucun sentiment pénible. Cette princesse disposait à la mort une vieille femme auprès de laquelle on l'avait attachée, et rien ne put la distraire du pieux et dernier devoir qu'elle venait de s'imposer. Arrivés au lieu du supplice, les compagnons de la princesse, qui devaient mourir les premiers, s'inclinèrent respectueusement en passant devant elle; d'un air serein, elle répondit à leur salut, et commença à prier avec ferveur pour chacun de ceux dont le bruit du fer tombant lui apprenait la fin. La vue du sang et des corps qui couvraient l'échafaud n'ébranla point la fermeté de madame Élisabeth, mais ce fut avec la plus vive émotion qu'elle dit au bourreau qui enlevait le mouchoir attaché sur sa poitrine : « Au nom de Dieu, monsieur, couvrez-moi ! » Elle obtint cette faveur, et reçut le coup de la mort. — Ainsi expira, à trente ans, une princesse si accomplie en vertus que ceux qui l'ont vue osent à peine rappeler les avantages extérieurs de sa personne. Madame Élisabeth était d'une taille assez élevée, ses traits étaient réguliers, et, même auprès

de Marie-Antoinette, on remarquait la fraîcheur de son teint et son maintien noble et gracieux. Sa dépouille mortelle fut portée dans la fosse commune de Mousseaux, et enterrée avec celle de tant de justes sacrifiés à l'idole du temps, la terreur. Une prière nous est restée de cette princesse, qui fera mieux connaître son âme que ne le pourront faire les historiens; on y lit ces mots : « Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu? « Je n'en sais rien; mais je veux tout, « j'accepte tout; je vous fais un sacrifice « de tout, et j'unis ce sacrifice à celui de « mon Sauveur. » *Voir* l'*Éloge historique de madame Élisabeth*, par Ferrand; les Mémoires de Cléry, une brochure de Dussault, et plusieurs écrits de l'époque. L. C. B.

ÉLISABETH (ORDRE D'). Fondé en 1766 par l'électrice de Bavière Élisabeth-Auguste, cet ordre bavarois est uniquement destiné aux dames. Il faut, pour y être admis, professer la religion catholique, prouver seize quartiers de noblesse, et faire vœu de consacrer sa vie à des œuvres de bienfaisance. La duchesse de Leuchtenberg est grande-maîtresse actuelle de l'ordre, qui se compose de douze dames de maisons princières régnantes, et de trente-deux dames nobles. La décoration consiste en une croix d'or émaillee de blanc, et surmontée d'une couronne électorale; elle est portée au côté gauche, attachée par un ruban blanc moiré, liséré de rouge. Cte DE G.

ÉLISABETH-THÉRÈSE (ORDRE D'). Il fut institué, en 1750, par l'impératrice Élisabeth-Christine, veuve de l'empereur Charles VI, et modifié dans son organisation en 1771 par l'impératrice Marie-Thérèse. Il est réservé pour vingt-un officiers-généraux ou colonels qui doivent avoir servi la maison d'Autriche pendant trente ans au moins. L'empereur nomme les chevaliers sur la proposition du conseil aulique de guerre, qui, dans le choix des candidats, n'a aucun égard à la patrie, à la religion ou à la naissance. Des pensions de trois classes sont affectées à cette institution. La marque de l'ordre est une étoile à huit rayons émaillés de rouge et de blanc, ayant au centre un large écusson chargé des chiffres séparés des deux impératrices, couronnés d'or et entourés de l'inscription *Maria-Theresa parentis gratiam perennem voluit*. Cette croix, suspendue à un ruban noir moiré, est portée à la boutonnière de l'habit. Cte DE G.

ÉLISÉE, le prophète, *voy.* ÉLIE.

ÉLISÉE (LE PÈRE) fut d'abord tout simplement le *frère* Élisée : il était entré, en effet, dès sa jeunesse dans la congrégation des Frères de la Charité, qui, dans l'hospice de ce nom, rendait de grands services à l'humanité. Ses talents pour la chirurgie l'y firent remarquer. A l'époque de la révolution, il passa en Angleterre, où il donna des soins au roi George III, et plus tard au comte d'Artois et à *Monsieur*, lorsqu'ils vinrent habiter ce pays. Le dernier se l'attacha spécialement, et le ramena avec lui en France, en 1814. Nommé à son retour premier chirurgien du roi, chevalier de Saint-Michel, membre de diverses commissions médicales, etc., le P. Élisée y joignit, près de Louis XVIII, d'autres fonctions que n'enregistra pas l'*Almanach royal*, et qu'il n'en remplissait pas moins avec beaucoup de zèle et d'exactitude : c'était l'emploi de *chroniqueur* de son auguste client, pour lequel il allait, chaque soir, dans les coulisses faire une moisson d'anecdotes galantes et malignes. Le P. Élisée avait plutôt les qualités d'un homme du monde que celles de sa robe, dont, au surplus, il s'était dépouillé depuis longtemps. Il est mort en 1817.

Un autre P. Élisée (JEAN-FRANÇOIS COPEL), né à Besançon en 1726, mort à Pontarlier en 1783, carme et prédicateur, eut dans le siècle dernier une renommée du moment qui ne survécut point à la publication de ses sermons assez médiocres. M. O.

ÉLISION, du latin *elidere*, étouffer, est un terme de grammaire qui exprime l'étouffement, en quelque sorte, et la suppression totale d'une voyelle à la fin d'un mot devant une autre voyelle initiale. En français et en grec, l'élision se marque par une apostrophe, *l'âme, j'ai, s'il, ἀλλ' ἐγώ, ὁ δ' οὖν*. Dans la prononciation française, il se fait beaucoup d'élisions qui ne s'indiquent pas dans l'écri-

ture, comme *une année*, *quatre heures*, qu'on prononce quatr'heures, un'année. Il est probable aussi que, dans la langue latine, on ne prononçait pas les voyelles élidées. En les prononçant, que devient, en effet, la mesure des vers et le rhythme? Dans la prosodie latine, non-seulement les voyelles et diphthongues, mais la consonne *m*, se retranchent lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou une diphthongue. Ainsi ce vers de Virgile :

Illum etiam lauri, illum etiam flevère myricæ,

doit se scander et sans doute se lire :

Ill' eti | am lau | r' ill' eti | am fle | vere my- | ricæ.

F. D.

ÉLIXIR. On donne ce nom, en pharmacie et en médecine, à des compositions liquides, spiritueuses, dans lesquelles il entre même quelquefois de l'éther, et qui sont plus ou moins chargées des parties actives de plusieurs végétaux et même de minéraux, jouissant de propriétés différentes. Suivant les uns, ce mot vient du latin *eligere*, choisir; suivant d'autres, d'ἀλέξω, détourner, secourir; suivant d'autres encore, des mots arabes, *aleczir* ou *al-eksir*, remède chimique.

Les élixirs sont fort nombreux en pharmacie; anciennement très employés, aujourd'hui leur usage est devenu moins fréquent. Les élixirs varient beaucoup dans leur composition; mais tous ont pour excipient l'alcool ou esprit-de-vin, l'eau-de-vie, que l'on fait digérer pendant un temps plus ou moins long sur certaines substances, pour en extraire tous les principes actifs. Les baumes, les résines, les racines, les écorces, etc., les matières odorantes, aromatiques, se rencontrent en quantité différente dans les élixirs. Les noms sous lesquels les élixirs sont connus indiquent presque toujours leurs propriétés; les uns sont dits *digestifs*, *stomachiques : Garus*, *liqueur dorée* ou *élixir de quinquina et de safran composé; contre la goutte : élixir de Villette*; d'autres sont dits *purgatifs : élixir de scammonée; odontalgique*, etc.

L'*élixir de quinquina et cascarille éthéré* du docteur Chaussier a été employé en 1814 et 1815 comme préservatif du typhus qui s'était manifesté dans les hôpitaux de Paris. Les employés en faisaient usage avant de parcourir les salles.

L'*élixir de longue vie*, ou *teinture d'aloès et de thériaque composé*, est un de ceux que l'on emploie le plus fréquemment; les personnes qui en font usage en prennent tous les matins une ou deux cuillerées, comme stomachique, vermifuge et légèrement purgatif.

Il existe d'autres élixirs dont la composition et le mode de préparation ont varié dans différents temps et suivant l'opinion des praticiens : tel est l'*élixir anti-pestilentiel* de David Spina. Baumé, en parlant de cet élixir, dit qu'il était décrit dans la pharmacopée de Brandebourg et qu'on prescrivait d'y ajouter un gros de camphre. Aujourd'hui, la recette de cet élixir est donnée avec des quantités de substances différentes de ce qu'elles sont dans l'auteur cité.

Il y a quelques années qu'un élixir composé par M. Leroy était très préconisé. Il devait guérir beaucoup de maladies; mais tout le monde n'était pas d'accord sur l'efficacité de ses vertus. Ce n'est, après tout, qu'un purgatif violent.

Dans les premiers temps de la science, les élixirs étaient regardés comme des extraits liquides des matières les plus précieuses et les plus rares qu'on pouvait rencontrer, et auxquels on attribuait des propriétés presque merveilleuses : celles de guérir tous les maux, dè prolonger la vie, d'entretenir la santé sans aucune maladie. Il y en avait un qui, avec toutes ses propriétés, devait encore concourir à la préparation du grand œuvre des alchimistes. Paracelse (*voy.*) avait composé un élixir au moyen duquel il se promettait l'immortalité, mais qui ne l'empêcha pas de mourir. Voici quelles étaient les propriétés qu'on reconnaissait à cet élixir, appelé *élixir de propriété*, et composé avec teinture de myrrhe, quatre onces, et teintures de safran et d'aloès, de chaque trois onces : il fortifie le cœur et l'estomac, il aide à la digestion, il purifie le sang, il excite la transpiration insensible, il provoque les règles, il

diminue la cause des vapeurs hystériques. La dose est depuis six gouttes jusqu'à un demi-gros. V. S.

ELLÉBORE ou HELLÉBORE, genre de la famille des renonculacées et offrant pour caractères essentiels un calice à cinq folioles persistantes, une corolle de cinq à douze pétales en forme de cornet et beaucoup plus petits que le calice; des étamines, au nombre de trente à soixante; un pistil composé de trois à dix ovaires libres, terminés chacun par un style subulé; un péricarpe de trois à dix follicules, bivalves et polyspermes. Les ellébores sont des herbes vivaces, soit acaules, soit munies de tiges; les feuilles radicales sont longuement pétiolées, coriaces et pédalées; les fleurs, de couleur verdâtre, ou blanchâtre, ou rougeâtre, sont en général assez grandes et disposées vers l'extrémité des hampes ou des rameaux.

Toutes les espèces de ce genre contiennent un principe âcre, amer et vénéneux, concentré surtout dans les racines, lesquelles agissent d'une manière très violente, à la fois comme émétique et comme purgatif, même n'étant prises qu'à petite dose. L'école d'Hippocrate préconisait les racines d'ellébore comme un remède très efficace contre une foule de maladies, et principalement les aliénations mentales; celui d'Anticyre (*v.*) était particulièrement recommandé. Mais aujourd'hui ce médicament drastique et dangereux n'est guère employé que dans l'art vétérinaire. C'était l'ellébore d'Orient (*helleborus orientalis*, Desfont.) dont les anciens faisaient plus spécialement usage. Cette plante, très commune dans l'Asie-Mineure, jouit encore de toute sa vogue chez les empiriques musulmans. Plus tard on a confondu cette espèce avec l'ellébore noir (*helleborus niger*, Linn.), erreur qui d'ailleurs n'a pu tirer à conséquence, les propriétés des deux espèces étant identiques. L'ellébore noir, indigène dans les montagnes de l'Europe australe et facile à distinguer des autres espèces congénères par ses fleurs d'un rose pâle ou blanchâtre, se cultive comme plante de parterre; il fleurit en décembre et en janvier, malgré les neiges ou les frimas, ce qui lui a valu le nom vulgaire de *rose de Noël*. L'ellébore fétide (*helleborus fœtidus*, Linn.), qui n'est pas rare dans les endroits pierreux et se reconnaît à sa tige rameuse assez abondamment garnie de feuilles, est regardé par beaucoup de médecins comme un excellent vermifuge.

La plante nommée vulgairement *ellébore blanc* est le *veratrum album*, Linn., de la famille des colchicacées (*voy.*), et n'ayant de rapports avec les vrais ellébores que par ses propriétés également vénéneuses. ED. SP.

ELLENBOROUGH (lord). EDWARD LAW, baron Ellenborough, était le quatrième enfant d'Édmond Law, évêque de Carlisle, en qui avait commencé l'illustration de cette famille jusque-là obscure. Le jeune Law, né en 1750 à Great-Salked (Cumberland), montra une vocation décidée pour l'étude des lois; mais sa naissance et son éducation première furent pour beaucoup dans les opinions exclusives qu'il professa au sein du parlement sur les priviléges de l'église anglicane et sur l'émancipation des catholiques. Il débuta au barreau avec succès; mais ce qui le mit surtout en évidence, c'est la défense du gouverneur Hastings, que son illustre confrère Erskine (*voy.* les deux noms) avait refusée, et qu'il soutint avec succès, pendant cinq ans que dura ce procès mémorable, contre des accusateurs tels que Burke, Fox et Sheridan. Avocat énergique et consciencieux, mais brusque et violent, Law paraissait plutôt voué aux luttes orageuses de la plaidoirie qu'aux fonctions calmes de la magistrature. Cependant, après avoir exercé un an l'emploi d'attorney-general, il succéda, en 1802, dans la présidence du *king's bench*, à lord Kenyon, contre lequel il avait soutenu plus d'une vive controverse. La même année il fut créé pair sous le titre de baron Ellenborough. Il ne fit que passer au ministère avec l'éphémère administration dite *des talents*, et fut un des commissaires nommés pour examiner la conduite de la princesse de Galles. La fatigue et la contrariété qu'il éprouva lors du procès de William Hone, accusé de libelles impies et acquitté par le jury, altérèrent sa santé déjà chan-

celante. Il mourut le 13 décembre 1818, laissant de son mariage avec Miss Dowry, descendante de Thomas Morus, de nombreux enfants, qui occupent des places éminentes dans l'Église et au barreau. L'aîné, né en 1790, héritier de ses titres, et qui porte le même nom que son père, avec lequel plusieurs biographes l'ont confondu, est encore membre influent du parlement. Il se signala par sa violente opposition au ministère Canning, contre lequel il se ligua avec lord Wellington et les plus ardents torys. Depuis, il a exercé les fonctions de président du bureau du contrôle. R-Y.

ELLEVIOU (JEAN), comédien célèbre, est né le 14 juin 1769, à Rennes, où il fut le condisciple du général Moreau et de M. Alexandre Duval. Son père, mort depuis une vingtaine d'années, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de cette ville et chevalier de la Légion-d'Honneur, le destinant à la profession de médecin, l'envoya suivre ses cours à Paris; mais le jeune Elleviou, dégoûté, comme il le disait lui-même, de *fouiller dans les cadavres*, préférait jouer la comédie de société, et les applaudissements donnés à ses heureuses dispositions décidèrent de sa vocation. Engagé pour le théâtre de La Rochelle, il était à la veille d'y débuter, lorsque, arrêté par ordre de l'intendant de la province, il fut renfermé dans une tour de la prison civile, au pied de laquelle ses chants attirèrent nuit et jour une foule d'auditeurs des deux sexes, jusqu'à l'arrivée de son père, qui lui pardonna aisément. Elleviou revint continuer à Paris ses études médicales; mais il avait juré de n'être reçu docteur qu'à la Comédie-Italienne. La révolution lui laissant plus de liberté pour suivre son penchant, il y débuta le 1er avril 1790, dans le rôle du *Déserteur* (basse-taille). Quoique l'emploi qu'il avait choisi fût bien différent de celui auquel son nom est resté et que sa voix ne fût pas encore développée, on le reçut la même année avec appointements. Quelques rôles peu importants qui lui furent confiés, le nègre Zabi dans *Paul et Virginie*, Lorédan dans *Camille*, Philippe dans *Philippe et Georgette*, un émigré dans le *Siége de Lille* de Trial fils, et Théobald dans *Roméo et Juliette*, de Dalayrac, le firent goûter comme acteur et chanteur agréable; mais son jeu était encore loin de faire oublier Clairval et d'égaler Michu. Il échoua même complétement dans l'emploi des *Colins*, où brillait celui-ci; et nous l'avons vu sifflé jouant Prosper dans *Azémia*. Ses formes prononcées, sa voix mâle, sa tenue et ses manières habituelles étaient incompatibles avec le ton et les grâces ingénues de l'adolescence, qu'il imitait d'une façon plus ridicule qu'intéressante.

La loi sur la première réquisition interrompit la carrière dramatique d'Elleviou : il partit pour l'armée avec son camarade Gavaudan; mais après la Terreur il revint à Paris, où il se fit remarquer, en 1795, dans les rangs de ceux que les jacobins appelaient la *jeunesse dorée*, et qui les appelaient eux-mêmes la *queue de Robespierre*. Poursuivi par la police, il alla jouer quelque temps sur le théâtre de Strasbourg, où des succès plus signalés le consolèrent de son exil. Ils le suivirent dans la capitale, et ce fut enfin par les rôles de Dely dans *Gulnare*, de Blinval dans le *Prisonnier*, de Zulnar dans *Zoraïme*, d'Armand dans l'*Opéra-Comique*, de Florvel dans l'*Oncle valet*, de Valcour dans le *Trente et Quarante*, d'Adolphe dans les *Deux prisonniers*, de *Beniowsky*, du *Calife de Bagdad*, de Versac dans *Maison à vendre*, qu'il se montra l'un des plus fermes soutiens de l'Opéra-Comique. Lorsqu'en septembre 1801 eut lieu la réunion des troupes qui exploitaient ce genre aux théâtres Favart et Feydeau, Elleviou, qui jusqu'alors était resté pensionnaire, devint sociétaire, et bientôt après l'un des cinq membres du comité d'administration.

Sa prédilection pour les personnages de militaires et de mauvais sujets avait fait dire à ses envieux qu'il ne savait porter que le costume et le sabre traînant de hussard, qu'il était trop *uniforme*; mais la grande majorité du public lui avait dès longtemps rendu plus de justice. Dans quelques-uns des rôles qu'il avait créés sur la scène Favart, dans quelques-uns de ceux qu'il créa sur celle de Feydeau, Lindorf du *Concert*

interrompu, Florville des *Maris garçons*, Azaël de *l'Enfant prodigue*, *Joseph*, Armand d'*Un jour à Paris*, François I[er] de *Françoise de Foix*, *Jean de Paris*; dans quelques autres qui avaient fait partie du répertoire de Clairval, Richard du *Roi et le Fermier*, *Félix*, Blondel dans *Richard-cœur-de-Lion*, Elleviou soutint et compléta sa réputation, en montrant autant d'aplomb, de noblesse, de chaleur et de sensibilité qu'il avait mis d'esprit et de légèreté dans les personnages d'étourdis. On l'a vu même, aux deux théâtres, créer, d'une manière aussi plaisante qu'originale, des rôles tout-à-fait opposés à son genre habituel, ceux de niais et de caricatures, dans le *Cabriolet jaune*, *l'Irato*, *Une folie*, *Picaros et Diégo*, *le Médecin turc*, *les Rendez-vous bourgeois*. Elleviou devait plus à la nature qu'à l'art : sa taille était avantageuse, sa figure distinguée, sa physionomie ouverte et agréable ; son jeu franc, spirituel et fin ; son débit simple, rapide et animé ; son geste vrai, mais peu développé. On lui reprochait un peu de gêne et de raideur dans les bras. Sa voix forte, moins aiguë que grave, était un ténor d'un beau volume et d'un timbre agréable, mordant et flexible. Sans être grand musicien, il savait la manier avec goût et expression, varier ses traits et ses intonations, et se faire applaudir, même dans les passages qu'il répétait après Martin.

Soit qu'un précoce embonpoint eût fait pressentir à Elleviou la nécessité d'adopter un emploi plus marqué, soit qu'il voulût jouir en repos d'une fortune qu'il devait à ses travaux autant qu'à un mariage avantageux, contracté depuis douze à quinze ans, soit enfin que des prétentions qui parurent exagérées au sujet de ses honoraires, et qui ne le seraient pas aujourd'hui, eussent été mal accueillies de ses camarades et du souverain, il quitta la scène dans toute la force de l'âge et du talent, pour ne plus y remonter. Le 10 mars 1813 (et non pas 1814), il joua, pour sa retraite, *Adolphe et Clara*, et *Félix*. Une foule considérable assistait à ses adieux, et à la fin du spectacle l'Opéra-Comique, en corps, vint mêler ses regrets à ceux du public ; regrets bien mérités, car ce charmant acteur ne fut remplacé qu'en monnaie.

Elleviou est auteur de *Delia et Verdikan*, que son talent d'acteur et la musique de Berton ne purent préserver d'une chute, en 1805. Il fut plus heureux dans *l'Auberge de Bagnères*, qu'il donna, en 1807, avec M. Jalabert, et dont Catel composa la musique.

Vif et brave comme son compatriote Saint-Foix, dont il avait représenté le personnage, Elleviou, pendant sa carrière théâtrale, eut un duel avec M. Lesueur, fit une incartade à M. Étienne ; mais on n'a pas oublié, on a même mis en vaudeville le concert qu'il improvisa aux Champs-Élysées, pour suppléer lucrativement à l'insuffisance de talent d'un malheureux chanteur ambulant. On sait aussi que, pendant la seconde invasion étrangère, retiré, non pas dans sa province natale, mais dans sa terre de Roncières, près de Tarare, il fit acte de courage et de patriotisme en levant un corps franc qu'il commanda lui-même pour la défense du canton de Bois-d'Oingt, qu'il habite encore aujourd'hui. Elleviou s'y livre à son goût pour l'agriculture, et il a fait dans cet art des expériences et d'heureuses innovations. En décembre 1836 ce canton lui a donné un témoignage honorable de confiance et de considération en le nommant membre du conseil général du département du Rhône. Il a eu la douleur, à la fin d'octobre 1837, de voir expirer chez lui son ancien camarade et ami Martin, dont il a reçu le dernier soupir et accompagné le cercueil à Paris, pour y assister à ses funérailles. H. A-D-T.

ELLIOTT (Georges-Auguste), lord Heathfield, baron de Gibraltar, naquit le 25 décembre 1717, à Stobbs, comté de Roxburgh, en Écosse. De l'université de Leyde, où il fit ses études, il passa à l'école royale du génie de La Fère, alors célèbre dans toute l'Europe. Ce fut là qu'il puisa, dans toutes les branches de la tactique, et surtout dans la science des fortifications, ces connaissances approfondies dont il devait plus tard faire usage contre la France ; car c'est une des gloires de ce pays que ses vainqueurs même lui durent plus d'une fois leurs moyens de succès. Du reste, c'est par un

anachronisme grossier que des biographes anglais nomment Vauban, mort en 1707, comme étant alors directeur de cette école. Après avoir servi quelques années en qualité de volontaire dans l'armée du grand Frédéric, ce qu'on regardait alors comme le complément obligé de toute éducation militaire, le jeune Elliott revint dans son pays natal. Il entra successivement dans le 23e régiment d'infanterie légère ou Fusilier royal gallois, dans le corps des ingénieurs de Wolwich, et dans le 2e régiment de grenadiers à cheval, dont son oncle était colonel. Pendant vingt ans qu'il y remplit les divers grades d'adjudant, de capitaine, de major et de lieutenant-colonel, il en fit le meilleur corps de grosse cavalerie connu en Europe. Il n'en sortit que pour rendre les mêmes services au beau régiment qu'on appela depuis les chevau-légers d'Elliott, et qui devint à son tour le modèle de tous les autres régiments de cavalerie légère formés depuis en Angleterre.

Cependant sa conduite à la bataille de Dettingen, où il fut blessé, l'avait fait nommer aide-de-camp de George II, et lors de l'expédition sur les côtes de France, en 1760, il commanda la cavalerie comme brigadier général. L'Allemagne le revit encore avec son régiment favori, qui bientôt ajouta à son nom l'épithète de Royal, après la conquête de la Havane, où Elliott ne s'était pas moins fait remarquer par son humanité que par sa valeur. En 1775, il fut envoyé en Irlande en qualité de commandant militaire; mais des tracasseries de la part des autres autorités, auxquelles son esprit d'indépendance refusa de se soumettre, lui firent demander son rappel. Ce fut à cette époque que se présenta pour lui l'occasion d'une gloire nouvelle et plus éclatante. Gibraltar, dont l'Angleterre était maîtresse depuis 1704, venait d'être attaqué par les forces combinées de la France et de l'Espagne. Elliott fut nommé au commandement de cette place importante dans l'été de 1779. Alors commença ce siége de treize mois, pendant lequel il n'y eut que vingt-quatre heures d'intervalle entre le feu des assiégeants et celui des assiégés; où les efforts conjurés de deux puissantes armées et de la famine vinrent expirer devant ce rocher, moins inébranlable que la poignée de braves qui le défendaient. Pendant ces terribles épreuves, on vit Elliott donner à tous l'exemple du courage, de la discipline et de la tempérance. Des légumes étaient sa nourriture, l'eau, sa boisson, quatre onces de pain sa ration quotidienne. Le duc de Crillon, commandant de l'armée de siége, qui, par une courtoisie toute chevaleresque, lui avait envoyé des fruits et du gibier, en reçut cette réponse, si noble dans sa simplicité : « Je remercie votre Excellence de son présent ; mais je la préviens que, par suite d'une règle invariable établie dans la garnison, les provisions qu'elle m'a envoyées ont été vendues publiquement, et qu'il en serait de même de toutes celles qui pourraient m'être offertes à l'avenir. » Le succès de cette glorieuse défense, auquel le nom d'Elliott restera attaché, lui valut la décoration du Bain, la pairie (1787), avec les titres de lord Heathfield, baron de Gibraltar, et le droit de porter les armoiries de la ville qu'il avait conservée à l'Angleterre. Une attaque de paralysie l'enleva le 6 juillet 1790, à Aix-la-Chapelle, où il était allé prendre les eaux. Le titre et la pairie s'éteignirent en 1813. R-Y.

ELLIPSE, terme de grammaire, emprunté du grec ἔλλειψις, qui signifie omission. On nomme ainsi l'omission d'un ou de plusieurs mots qui sont ou qui paraissent nécessaires pour compléter l'expression d'une pensée. L'ellipse est propre à toutes les langues; elle est un besoin de l'esprit, dont les opérations rapides ne peuvent pas s'accommoder à la lenteur du langage logique. Cependant les langues qui ont des cas, et où les rapports des mots entre eux sont indiqués au moyen de leurs terminaisons, admettent plus fréquemment l'ellipse que les autres. On peut distinguer les ellipses en ellipses *de mots* et en ellipses *de phrases*. Dans les premières, le mot retranché ou sous-entendu ne peut jamais être qu'un sujet ou que le verbe substantif; car on ne saurait concevoir l'ellipse de l'attribut, c'est-à-dire de l'idée même que l'on veut énoncer. Ainsi les pronoms person-

nels, comme sujets des verbes, sont presque toujours omis dans les langues anciennes; ainsi, en français, nous omettons à l'impératif le pronom de la seconde personne. L'ellipse du verbe substantif est aussi très fréquente en grec et en latin; elle a lieu, en français, dans les seconds membres de phrases, dans les oppositions : *Dieu est bon*, *l'homme méchant*. Dans les sujets et dans les attributs composés, le mot supprimé est toujours celui qui doit être déterminé et non celui qui détermine : ainsi, *la Saint-Jean* est l'équivalent de *la fête de Saint-Jean; les mortels*, *les humains*, *les savants*, c'est-à-dire *les êtres mortels*, *les êtres humains*, *les hommes savants. Il prit sur lui d'attaquer*, c'est-à-dire *le risque d'attaquer*. Les ellipses de phrases ou de membres de phrases ont surtout lieu dans les réponses qui suivent immédiatement la demande, l'interrogation; exemples : *Vous manque-t-il quelque chose? Rien*, pour *Il ne me manque rien. Quand irez-vous à la ville? Demain*, pour *J'irai demain*. Elles sont aussi habituellement occasionnées par l'emploi du subjonctif et du conditionnel; exemples : *Fussiez-vous au fond de l'abîme, la main puissante de Jupiter vous en retirerait;* on sous-entend, *Je suppose que vous fussiez*, etc. *Accepteriez-vous cette faveur?* on sous-entend *: si on vous l'offrait.*

Parmi les ellipses, les unes sont autorisées par l'usage et sont entrées dans le langage commun : telles sont toutes celles dont nous venons de donner des exemples; d'autres sont volontaires, et dépendent de la personne qui parle ou qui écrit, de sa manière de concevoir et d'exprimer ses idées ou ses sentiments. Les ellipses volontaires sont toujours permises, pourvu que la pensée reste claire et que les mots supprimés puissent être facilement remplacés ou compris. Elles sont surtout fréquentes chez les poètes, et contribuent puissamment à la rapidité et à l'énergie de l'expression. La Fontaine en fournirait une multitude d'exemples; Racine en a fait un usage moins fréquent; on admire surtout celle-ci, où il a égalé la hardiesse des langues à inversions sans rien ôter à la clarté de la pensée :

> Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle?

Les grammairiens blâment avec raison Voltaire d'avoir dit :

> J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
> Chrétienne dans Paris, Musulmane en ces lieux.

Le poète veut que l'on sous-entende *je suis* musulmane, etc., et suivant la grammaire on doit sous-entendre *j'eusse été*, ce qui est contraire au sens. L. V-R.

ELLIPSE, en géométrie, a la même étymologie que ce mot employé comme terme de grammaire (*voy.* l'art. précédent), et désigne cette figure que l'on nomme vulgairement *ovale* et qui résulte de la section du cône droit par un plan oblique qui ne passe ni par le sommet ni par la base (*v.* CONE, SECTIONS CONIQUES).

Elle tire son nom d'une de ses propriétés, qui consiste en ce que les carrés des ordonnées sont moindres que les rectangles formés sous les paramètres et les abscisses, c'est-à-dire qu'ils leur sont inégaux *par défaut*.

L'ellipse est d'autant plus allongée que le plan qui coupe le cône est incliné par rapport à la base. Elle a deux axes, celui de sa longueur et celui de sa largeur, dont l'un augmente lorsque l'autre diminue, la surface restant la même. Elle a aussi deux foyers (*voy.* ce mot).

On a imaginé plusieurs sortes de compas propres à tracer des ellipses ou ovales.

C'est au moyen de l'ellipse que l'on construit les voûtes acoustiques qui ont la propriété de transmettre les paroles prononcées à voix basse d'une personne à une autre, chacune d'elles étant placée à l'un des foyers, tandis que les personnes intermédiaires ne peuvent rien entendre (*voy.* ÉCHO). Cte M. DE V.

ELLORA (PAGODES D'). Ellora est située à quelque distance d'Aurengabad, dans le Dekkan (royaume de Golconde). Là, sur les versants d'une petite chaîne de montagnes d'environ une lieue et demie d'étendue, se trouvent taillées dans la roche vive un assez grand nombre de temples indiens. Le plus beau (*kaïlas*), dédié à Siva ou Chiven, n'est point, comme les autres, creusé souterrainement, mais élevé dans une vaste

arène de 80 pieds au-dessous du niveau du plateau qui l'environne. Il se compose d'un portique, d'une chapelle et d'une grande pagode. Le portique est flanqué de deux tours crénelées. Deux obélisques ayant 60 pieds de hauteur et deux gigantesques éléphants entourent la chapelle qui est carrée et ornée de belles sculptures. Au centre de la salle supérieure, le taureau Naudi est monté sur un petit piédestal. La grande pagode a la forme d'un parallélogramme d'environ 160 pieds de longueur sur 85 de large. Trois portiques y semblent adossés, et une façade taillée comme en péristyle présente en regard de la chapelle une rangée de piliers élégants auxquels des figures de lions accroupis servent de chapiteaux. Une suite de bas-reliefs non interrompus dans tout le contour du temple représente l'histoire de l'enlèvement de la belle Sitté, épouse de Rama, et la conquête par ce dieu de l'île de Lanka (Ceylan), à la tête d'une armée d'ours et de singes. La masse entière du monument semble soutenue par une file continue de lions, de tigres, d'éléphants, et autres animaux rendus d'une manière plus ou moins fantastique. Seize piliers et autant de pilastres taillés en forme de figures humaines de 30 pieds de haut soutiennent la salle principale; un *lingam* (*voy.*) colossal est exposé sur un autel carré, dans le sanctuaire obscur qui termine cette salle. Enfin quarante-deux des principales divinités hindoues, entourées d'allégories propres à faire reconnaître chacune d'elles, ont pu prendre leurs places dans autant de petites niches ou compartiments taillés sous les rochers qui forment les murs d'enceinte de l'arène. L. L-T.

ÉLOCUTION. L'élocution est l'énonciation de la pensée par la parole. Ce mot vient d'*eloqui*, ainsi développé par Quintilien : *Eloqui est omnia quæ mente conceperis promere atque ad audientes perferre.* La plus simple expression du jugement est donc du ressort de l'élocution. Considérée comme partie de la rhétorique, c'est celle qui nous apprend les secrets du *style*. Quoi que l'on ait pu dire contre cet art d'embellir les pensées et de colorer parfois les sophismes, il est tout-puissant sur nos âmes, et, plus notre nature est cultivée, plus elle est sensible au mérite de l'expression. Sans ce mérite, il ne peut y avoir d'éloquence; ce qui fait dire à Cicéron (*Orat. ad Br.*) qu'un homme sensé peut trouver les choses et les arranger, mais que savoir les exprimer n'appartient qu'à l'orateur.

Il ne faut pas demander si les rhéteurs ont traité longuement de l'élocution. Rien de plus minutieux que les détails dans lesquels ils sont entrés. On a parfois à regretter de les trouver trop occupés de savantes combinaisons de mots et trop peu du fond des choses. Nous parlerons à l'article STYLE de la manière dont ils ont envisagé cette matière, et nous dirons ce qu'il faut penser de leurs divisions. *Voy.* ÉLOQUENCE, p. 382. J.T-v-s.

ÉLOGE (du latin *elogium*, dérivé d'εὐλογέω, dire du bien, louer), expression de l'estime que l'on fait des personnes ou des choses. Synonyme de louange, il en diffère en ce que l'*éloge* est un témoignage honorable rendu à quelque objet envisagé sous un point de vue particulier, et que la *louange* est un témoignage honorable rendu sans restriction. De là ces locutions consacrées : *donner des éloges à quelqu'un*, *chanter les louanges de Dieu*.

Le premier éloge fut un cri de reconnaissance pour un grand bienfait ou d'enthousiasme à la vue d'un acte héroïque. Les génies privilégiés que signalèrent d'éminents services ne furent pas seulement loués, la naïve admiration des hommes les déifia. Ainsi des superstitions déshonorantes ont une origine respectable. Ce fut, du reste, un puissant motif d'émulation que ces honneurs divins rendus aux bienfaiteurs de l'humanité. Il en fut à peu près ainsi chez toutes les nations. L'une des plus anciennes et des plus respectables, l'Égypte, montra sa haute sagesse dans l'institution de ses éloges publics. Rien de plus moral que ces jugements qui flétrissaient la mémoire du mort ou vantaient ses vertus et en recommandaient l'imitation. Les éloges donnés par les Grecs aux guerriers morts dans les combats eurent une moralité plus restreinte, mais non moins puissante sur la jeunesse. « D'abord on frappait les

yeux, dit Thomas, dans son *Essai sur les Éloges*, par un appareil imposant et auguste; car, chez tous les peuples, la première éloquence est celle qui parle aux sens. On dressait une tente où étaient portés les ossements des guerriers. Là ils demeuraient trois jours exposés à la vénération publique. Le peuple y accourait en foule : il jetait sur ces ossements des couronnes de fleurs, de l'encens et des parfums. Le troisième jour on mettait les restes de ces braves citoyens sur des chars ornés de branches de cyprès. La pompe s'avançait au son des instruments jusqu'au lieu de la sépulture. Cette enceinte était regardée comme un temple consacré à la valeur. Les derniers devoirs rendus, l'orateur montait à la tribune et prononçait l'éloge funèbre.» Thucydide a conservé le discours que Périclès prononça sur les Athéniens qui avaient péri dans la guerre de Samos. L'effet de cet éloge fut tel que les femmes et les mères des victimes reconduisirent l'orateur en triomphe; leur douleur se tut devant la gloire posthume de leurs fils et de leurs époux. Il ne reste que deux autres monuments de cette sorte d'éloge : le Ménexène de Platon et le discours de Démosthène sur les braves morts à Chéronée.

Les éloges funèbres ne sont pas les seuls qu'aient eus les Grecs : une institution non moins politique consistait à exalter les avantages physiques qui pouvaient assurer la domination. Dans les jeux de l'Élide, on encourageait, on récompensait publiquement la force et l'adresse, et les chants des poètes immortalisant les athlètes couronnés par les juges étaient le plus noble prix des vainqueurs. Toutes les odes de Pindare sont des éloges de cette espèce. Il en était d'une autre espèce encore, qui revenaient annuellement, comme ceux d'Homère à Smyrne, d'Harmodius et d'Aristogiton à Athènes, de Léonidas et de ses compagnons à Lacédémone. Des rois, des guerriers, des philosophes eurent des panégyristes dont les œuvres ont traversé les siècles. Isocrate fit des éloges en rhéteur, Xénophon en homme éloquent; le divin Platon nous a laissé le chef-d'œuvre du genre, puisque le *Phédon* est digne de Socrate.

L'éloge public fut de bonne heure en usage à Rome; il y remonte au premier Brutus. Il se corrompit dès le temps de la république, et descendit, sous les empereurs, au dernier degré de la bassesse. Depuis lors, il ne s'est relevé que par intervalles. Son histoire est, presque à toutes les pages, dégoûtante d'avilissement volontaire ou hideuse de servilisme acheté. L'éclat que put lui donner un instant le génie, dans la chaire chrétienne (*voy.* ORAISON FUNÈBRE), ne le sauva point de ces reproches. Un jour cependant il parut digne des temps antiques à la tribune française : Mirabeau venait d'y monter, et, d'une voix altérée par l'émotion et solennelle par la grandeur de la pensée : « Franklin est mort! dit-il...... Assez longtemps les cabinets politiques ont notifié la mort de ceux qui ne furent grands que dans leur éloge funèbre; assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites. Les nations ne doivent porter le deuil que de leurs bienfaiteurs; les représentants des nations ne doivent recommander à leurs hommages que les héros de l'humanité..... L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans. La France, éclairée et libre, doit du moins un témoignage de souvenir et de regret à l'un des plus grands hommes qui aient jamais servi la philosophie et la liberté.» Mirabeau proposa qu'en vertu d'un décret l'assemblée nationale portât trois jours le deuil de Franklin, et sa motion fut adoptée sur-le-champ, aux acclamations de l'assemblée et des tribunes.

Nos révolutions ont tant fait naître et tant fait mourir de *grands hommes* en un demi-siècle, les partis ont eu tant d'intérêt à prôner leurs chefs, que l'éloge n'a pas été moins fréquent que la satire. Aujourd'hui l'éloge est plus circonspect; sa difficulté sera toujours grande; car il exige, outre le talent de l'orateur, toute la vertu de l'honnête homme.

L'éloge, considéré comme genre, comprend plusieurs espèces : l'éloge historique, l'éloge académique, le panégyrique des saints, l'oraison funèbre. Ces

deux derniers seront traités en leur lieu. L'éloge historique est souvent une biographie faite avec art : le plus beau que l'on connaisse est la *Vie d'Agricola* par Tacite. La plupart de nos éloges historiques modernes sont des éloges académiques : ils ont pour but de faire apprécier le mérite d'un homme illustre, de mettre en relief les services qu'il a rendus aux sciences, aux arts, aux lettres, à la patrie, à l'humanité. « Dans ces éloges, dit Marmontel, on doit se souvenir que ce ne sont pas de froids détails, de longues analyses, ni des récits inanimés que demande l'Académie, mais des tableaux, des mouvements, des peintures vivantes, de l'éloquence enfin, dont le propre est d'agir sur les esprits et sur les âmes. Il faut inspirer plutôt qu'instruire, répandre encore plus de chaleur que de lumière, animer la raison encore plus que l'embellir, prêter à la vérité le charme et l'intérêt du sentiment.» Dans son discours de réception à l'Académie Française, chaque récipiendaire est tenu de louer son prédécesseur; dans les Académies des Sciences et des Belles-Lettres, le secrétaire fait l'éloge historique de la plupart des membres de la compagnie. Cet usage a valu d'excellents mémoires scientifiques et littéraires depuis Fontenelle jusqu'au baron Dacier. J. T-v-s.

ÉLOI (SAINT), évêque et orfèvre, que les artisans ont choisi pour leur patron, n'appartient pas moins à l'histoire nationale qu'à la légende des saints. Ce fut un homme de vertu et d'intelligence, un artisan laborieux, un ouvrier qui, né de parents pauvres et obscurs, devint riche et puissant, fut longtemps l'ami des rois et toujours l'ami du peuple. Évêque, il prêchait le jour et travaillait la nuit à ses fourneaux, pour donner en même temps le pain spirituel et le pain matériel aux pauvres de son diocèse.

Éloi (en latin *Eligius*) naquit vers l'année 588 à Chatelat, dans le Limousin. Son père se nommait *Eucher* et sa mère *Terigia*. Dès son enfance, il montra de rares dispositions pour le dessin, et fut reçu dans les ateliers d'Abbon, maître de la monnaie de Limoges. Bientôt il devint si habile dans l'art de travailler l'or et l'argent que Bobbon, trésorier du roi Clotaire II, se l'attacha, et que bientôt encore le roi fit de lui son monétaire et son orfèvre. Le premier travail de l'artiste fut un trône d'or enrichi de pierreries, et il n'employa que la moitié du métal qu'avaient demandé les autres orfèvres et que Clotaire lui avait confié. Avec l'autre moitié il construisit un second trône pareil au premier, et le prince, étonné de la présentation de ce second trône inattendu ne sut ce qu'il devait le plus admirer, du talent ou de la fidélité de son orfèvre. On voit quel était déjà le luxe des rois dans le premier âge de la monarchie.

Dagobert Ier, successeur de Clotaire, ajouta aux titres d'Éloi celui de trésorier. Il le chargea de composer les bas-reliefs dont furent ornés le tombeau de saint Germain, les châsses de saint Denis, de sainte Geneviève, de saint Martin de Tours, et plusieurs autres. Saint Ouen, référendaire ou garde du sceau, et archevêque de Rouen, ami et premier historien de saint Éloi, dit qu'il était très habile dans son art (*aurifex peritissimus*). Le Blanc rapporte, dans son excellent *Traité des monnaies*, qu'on trouve encore le nom d'*Eligius* sur plusieurs petites pièces de monnaies d'or appelées *trémisses*, frappées sous Dagobert et sous Clovis II. Dagobert employa Éloi comme ambassadeur dans d'importantes négociations. Envoyé, vers l'an 636, auprès du duc de Bretagne, Judicaël, qui avait levé l'étendard de la guerre et s'était proclamé roi, il obtint qu'il abdiquât et se laissât conduire aux pieds de son suzerain.

Selon l'esprit du temps, Éloi fonda deux monastères; mais il ne voulut pas les peupler d'hommes inutiles à la société; il fit de ses compagnons des artisans, des ouvriers laborieux, des cultivateurs, à une époque où les Gaules, en grande partie, étaient encore incultes.

Saint Acaire ou Achard, évêque de Noyon, étant mort l'an 640, Éloi l'orfèvre fut élu son successeur. Alors les évêques, ainsi que tous les pasteurs de l'Évangile, étaient choisis et nommés par le peuple. Les saints n'étaient pas faits à Rome par les papes : les contemporains les proclamaient; c'étaient la reconnais-

sance, l'admiration et l'enthousiasme qui élevaient des autels.

Depuis plus d'un siècle l'église de Noyon était réunie aux églises de Vermand, de Tournai, et comprenait, dans la Flandre, les pays de Gand et de Courtrai, dont les populations, encore pour la plupart idolâtres, avaient des mœurs rudes et grossières. Éloi alla prêcher l'Évangile chez les Antuerpiens, les Suèves et les Frisons : sa vie fut plusieurs fois en danger; mais ses douces vertus et les secours qu'il donnait à des Barbares dans l'indigence touchèrent des hommes qui n'étaient pas corrompus, et ils embrassèrent la religion dont il se montrait un si digne ministre.

Éloi parut avec éclat au troisième concile de Châlons (644), au sixième concile d'Orléans, et plus tard, selon quelques historiens, au concile qui fut tenu à Rome vers l'an 651. Il fonda plusieurs églises, entre autres celle de Saint-Paul, qui devint une des plus grandes paroisses de Paris.

Toujours infatigable, l'artisan-pasteur, au milieu de ses travaux évangéliques, fit les châsses de saint Quentin, de saint Séverin de Paris, de saint Lucien de Beauvais, de saint Crépin et de saint Crépinien de Soissons, de saint Piat de Tournai, et plusieurs autres qui servirent à recueillir les reliques d'hommes vertueux canonisés par les peuples. Les portraits d'Éloi, gravés dans les diverses éditions de l'office qui lui fut consacré, le représentent debout avec sa chappe, portant la mitre, tenant la crosse épiscopale d'une main, et de l'autre bénissant le fourneau allumé de sa forge.

Dans ces siècles barbares, on vendait des hommes, comme on en vend encore de nos jours. Ce commerce infâme se faisait sur les blancs; mais le sort des armes les avait déjà rendus prisonniers. C'étaient principalement les Saxons dont on trafiquait alors dans les marchés publics. On vit souvent Éloi racheter les captifs au nombre de 50 ou de 100 à la fois, et leur donner la liberté.

L'évêque de Noyon avait compris aussi dans ses bonnes œuvres le soin de donner la sépulture aux corps des suppliciés. Tous les jours il faisait asseoir douze pauvres à sa table, et il était si renommé pour sa charité qu'à l'étranger qui demandait sa demeure on répondait : « Là où vous verrez un grand « concours de pauvres, vous trouverez « Éloi. »

Après une si belle vie, il mourut le 1er décembre 659, environ dans la 70e année de son âge, et dans la 20e de son épiscopat. Telle était la renommée de ses hautes vertus que la reine Bathilde, alors veuve de Clovis II et régente du royaume, ayant reçu la nouvelle de la maladie du saint pasteur, partit de Paris avec ses enfants et une suite nombreuse des grands de sa cour pour se rendre à Noyon; mais Éloi avait cessé de vivre quand la reine arriva. Elle voulut voir ses traits inanimés, pleura sur ses froides reliques, et fit tout préparer pour les transporter dans le monastère de Chelles, qu'elle avait fondé. Mais les habitants de Noyon s'opposèrent à ce pieux dessein; ils voulurent conserver et ils conservèrent le corps de leur évêque. Bathilde ne tarda pas à lui faire élever un tombeau avec une châsse composée d'or et de pierreries, disant : « Il est juste d'orner la sépulture de celui « qui a orné celle de tant de saints. »

Nos aïeux, dans leur piété sans lumières, croyaient trop facilement aux miracles : les vieilles chroniques en attribuent un assez bon nombre à saint Éloi. Il y avait alors de la crédulité pour tous les prodiges. Mais on peut dire que les véritables miracles de saint Éloi (sans examiner ceux de la légende) furent son habile industrie à une époque où les arts étaient dans leur enfance, et les grands soulagements qu'il apporta aux misères humaines, en distribuant aux pauvres les trésors acquis par le travail de ses mains.

On a inséré dans la *Bibliothèque des Pères de l'Église* (t. II) seize homélies qui sont attribuées à Éloi, mais non sans quelques doutes élevés par plusieurs auteurs ecclésiastiques. Son style, dit l'abbé Fleury, est *simple, mais zélé, tendre et paternel.* Ces *homélies*, ainsi que la *Vie de saint Éloi*, composée par saint Ouen, ont été traduites en français par l'abbé Lévêque, chapelain des orfèvres de Paris, en 1693 (1 vol. in-8°). Il n'a été conservé qu'une seule lettre d'Éloi, adressée

à saint Didier, son ami, évêque de Cahors. Elle est remarquable en ce que le pasteur y prend, par humilité, le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, titre que les papes ont adopté depuis, et qu'ils prenaient déjà lorsqu'ils s'arrogeaient le droit de disposer des couronnes et de mettre les royaumes en interdit*. V-VE.

ÉLOQUENCE. L'éloquence est l'art de bien dire, d'émouvoir, de persuader; la rhétorique (*voy.* ce mot) en est la science. Comme la poésie, l'éloquence a une origine céleste : elle est un don surnaturel départi à des âmes privilégiées pour des vues providentielles. Ainsi que le poète, en effet, l'homme éloquent accomplit une haute mission : il est, comme à son insu, l'agent qui influe sur les destinées d'un pays, qui propage des idées religieuses et morales, qui soutient et fait triompher l'autorité des lois. Mais bien que l'éloquence soit un don du ciel et comme une mystérieuse faculté de l'âme, l'analyse a fini par en trouver les éléments et les règles, et l'étude de ces règles, c'est-à-dire la rhétorique, a toujours été depuis regardée comme infiniment utile pour la développer et la féconder. D'autres études lui viennent aussi en aide et lui sont presque indispensables, telles que la connaissance de la philosophie, de l'histoire et des lois, des intérêts et des besoins des peuples; mais toujours est-il que le *mens divinior* ou le souffle d'en haut doit préalablement exister.

Le domaine de l'éloquence est infini, et s'étend sur les tribunaux, sur l'église, sur les assemblées nationales, sur le théâtre; tous les ouvrages d'imagination reconnaissent et invoquent son universelle autorité. Néanmoins les sujets sans nombre dont elle s'occupe, tous les produits de l'art oratoire, en un mot, se réduisent à trois genres de causes : le genre démonstratif, qui comprend les panégyriques, les oraisons funèbres, les discours académiques; le genre judiciaire, pour l'accusation et la défense; et le genre délibératif qui embrasse toutes les questions de paix ou de guerre, d'administration publique et de législation. Toutes ces causes, des genres démonstratif, judiciaire ou délibératif, se traitent, suivant les convenances et les besoins du sujet, par le style ou l'élocution qui a trois principaux caractères : le simple, le tempéré, le sublime. Le caractère du style simple est la précision, la clarté, l'absence de toute affectation, la pureté du langage, et je ne sais quel parfum d'élégance qu'on respire sans découvrir les fleurs qui l'exhalent. Le genre d'élocution opposé met en usage tout ce que l'art a de plus fort et de plus passionné; il brille par la noblesse et la grandeur des expressions, par la hardiesse des figures, la vivacité des mouvements, et domine dans les assemblées publiques. Le style tempéré a plus de force et d'abondance que le premier, mais moins d'élévation et de pompe que l'autre. C'est de ce genre tempéré que relèvent les discours académiques, les harangues de félicitation, certains panégyriques. Il exige des pensées ingénieuses, des périodes soutenues et vives, des images neuves et agréables pour obtenir les suffrages d'un auditoire qui ne cède qu'à la séduction de l'élégance et de la beauté.

Ces divers genres de style, ou l'élocution, sont la forme et le corps de l'éloquence; la pensée en est l'âme. C'est du rapport exact entre la pensée et le style, entre l'âme et le corps de l'éloquence, que résulte son eurythmie (*voy.*) ou sa perfection. Il est un auxiliaire dont l'élocution ne saurait se passer et sans lequel elle languit et meurt : c'est la mémoire; par elle seule, en effet, l'orateur a toujours présent à l'esprit les lois, les faits, qui sont comme autant de richesses qu'il doit continuellement avoir à sa disposition; elle est le trésor de l'éloquence. Ce n'est pas même assez de cette faculté précieuse : il faut y joindre celle de l'improvisation (*voy.*), c'est-à-dire ce degré d'exaltation et d'enthousiasme qui excite dans l'esprit une multitude d'idées et qui trouve spontanément des mots pour les rendre. Souvent même alors les expressions les plus heureuses, les pensées les plus fermes et les plus nobles, arrivent avec une telle facilité, une telle abondance, qu'elles semblent un effet de l'ins-

(*) M. le marquis de Fortia, dans un de ses plus savants ouvrages (*Examen d'un diplôme*, etc., Paris, 1833, 2 vol. in-12), donne sur saint Éloi d'amples et curieux détails qu'on lit avec beaucoup d'intérêt.

piration. Ce que, après tout, le style et l'ordonnance peuvent perdre en correction, se compense du côté de l'action, de cette action oratoire qui consiste dans le geste, dans le regard et dans la voix, et que Cicéron appelle l'*éloquence du corps*. Sans la mémoire ou sans l'improvisation, l'action est nulle; car la langue balbutie, l'arme du regard s'émousse, le geste est paralysé.

Tous ces mérites divers ne se sont trouvés réunis et près de la perfection que chez un bien petit nombre d'orateurs et à de rares époques. L'éloquence pourtant a toujours existé et partout; elle est contemporaine du monde et date du *fiat lux*, son symbole. Partout où il y a eu des tribunaux, des avocats ont gagné plus de causes que d'autres, des magistrats ont fait prévaloir leur opinion sur celle de leurs collègues, des négociateurs ont fait des traités avantageux pour leur prince : tout cela est l'effet journalier de l'art de la parole. Mais la haute éloquence n'a jeté tout son éclat qu'à de longs intervalles. Ses phases ont été subordonnées à celles de la civilisation, et elles ont plus ou moins brillé suivant les temps, les pays et les mœurs. Ainsi cette éloquence n'a donné aucun signe de vie chez la plupart des peuples d'Asie, les institutions politiques n'ayant jamais permis son développement et son action. Elle est restée également inconnue et nulle en Égypte, où le pouvoir des prêtres et des rois asservissait sous un double despotisme la parole et la pensée. Au contraire le peuple hébreu, affranchi de la servitude de l'Égypte, a trouvé dans sa reconnaissance et sa foi de sublimes élans d'éloquence. Moïse, son législateur, Job l'Arabe, les prophètes, ont célébré avec une majesté infinie les merveilles de la création, l'histoire de l'humanité, ses destinées futures; et la Bible est à la fois le plus ancien et peut-être le plus beau monument de l'éloquence. Chez les Grecs aussi la forme du gouvernement, une constitution fédérale, de grandes assemblées où chaque état était représenté, des intérêts communs et divers, des rivalités nationales, l'intervention du peuple dans les affaires, la forme et l'organisation des tribunaux, tout a contribué au développement et aux progrès de l'éloquence. La Grèce se passionna pour elle, et pourtant il s'écoula des siècles avant que l'éloquence s'y montrât au grand jour et dans toute sa splendeur. L'histoire, en effet, ne fait mention d'aucun homme éloquent avant l'ère de Solon et de Pisistrate; cependant on ne peut douter que la parole n'ait toujours eu en Grèce une grande prépondérance, et même dès la guerre de Troie; car autrement Homère n'eût pas tant loué les discours d'Ulysse et de Nestor, et lui-même n'aurait point écrit les discours de ses poëmes en véritable orateur. Néanmoins, ce n'est que cinq ou six siècles après ce grand poëte, sous Périclès et Thucydide, qu'on trouve les premiers chefs-d'œuvre de l'éloquence politique. Périclès, qui brillait de tant de qualités, dut à la parole sa principale gloire et cette autorité presque monarchique dont il a joui, pendant quarante ans, au sein d'un état populaire. Environ un siècle après, à la même tribune parut Démosthène, qui surpassa dans chaque genre l'écrivain qui en était le modèle : Thucydide dans le genre sublime et véhément, Lysias dans le genre simple, Isocrate et Platon dans le genre tempéré. Sa grandeur se manifeste davantage encore en ce que, au milieu des plus grands orateurs, d'Hypéride, d'Eschine, de Lycurgue, de Dinarque, ses contemporains, si grands eux-mêmes, il les domine tous. Quoique la Grèce tout entière cultivât l'art de la parole, cet art semble n'avoir appartenu qu'à l'Attique. Argos, Thèbes, Lacédémone n'ont pas produit d'orateurs vraiment célèbres. La concision qu'on affectait à Lacédémone peut être quelquefois un mérite, mais ce n'est pas une qualité qui convienne à l'éloquence en général. Dans les îles et dans les villes grecques d'Asie, on étudia beaucoup aussi l'art oratoire. C'est de l'Attique même que l'éloquence y fut exportée; mais elle prit bien vite l'empreinte des mœurs étrangères, et perdit cette pureté, cette sobriété qui caractérisent l'éloquence athénienne. Elle se para d'un luxe asiatique (*asiaticum genus*), et comme l'on prit pour de la beauté sa mollesse, son afféterie et son faste, ce fut là une des causes de la

décadence du goût et de l'art. Plus tard, les révolutions et la conquête romaine tuèrent en Grèce la haute éloquence, l'éloquence politique et la liberté. Les Romains, favorisés aussi par la forme de leur gouvernement, ont fini par pouvoir, jusqu'à un certain point, rivaliser avec la Grèce. Dans la vieille Rome, de préférence on s'occupa longtemps de la guerre, des lois, de l'agriculture et du commerce, et les arts ne s'y développèrent que lentement et tard. Mais dans l'espace de moins de deux siècles, la rude éloquence de Porcius Caton, des Gracques, des Scipion, s'assouplit et se perfectionna sous l'influence hellénique, au point que les Grecs eux-mêmes, qui goûtaient peu la littérature des maîtres du monde, la placèrent au même rang que celle de leurs plus grands orateurs. Rome en effet put opposer César à Périclès, Hortensius à Eschine, et Cicéron à Démosthène. Il est vrai de dire qu'au jugement de Virgile, au jugement même de Cicéron, la palme de l'éloquence est restée à l'orateur athénien. Avec la liberté périt aussi à Rome l'éloquence de la tribune politique. Retirée des assemblées du forum et du sénat, elle se réfugia dans les immortels écrits de Tacite, et plus tard dans les pages pour ainsi dire inspirées de quelques Pères de l'Église grecque et latine. Alors s'engagea entre le paganisme et le christianisme cette lutte ardente et sublime, d'un intérêt bien autrement grave que celle qui captiva toute la Grèce sous Philippe et sous Alexandre; car il ne s'agissait plus d'une couronne d'or à décerner à un orateur, mais des destinées même de l'humanité. L'Église a toujours cultivé l'art oratoire, qui vint en aide à ses triomphes, et, tandis que l'éloquence était muette partout ailleurs, elle a continué dans les synodes, dans les conciles, à exercer la plus grande et la plus salutaire influence. Associée aux discussions théologiques, elle y prit des formes bibliques et sacerdotales dont elle eut quelque peine à se défaire. C'est ainsi qu'en Angleterre, sous Cromwell, quand l'éloquence politique reparut à la tribune, elle y fit entendre trop de citations de la Bible et des Pères. Peu à peu, en se purifiant de ce mélange, en se retrempant aux sources du goût, elle acquit un éclat qui ne fut égalé en France qu'à dater de la révolution de 1789. Jusque-là la France ne s'était distinguée qu'à la tribune académique, dans la chaire et au barreau; mais en 1789, et dans les premières années de la révolution, la noble cause de la liberté, l'enthousiasme de l'opinion, la lutte des partis, inspirèrent des discours dignes de la tribune antique. Sous l'empire, l'éloquence politique fut réduite au silence, mais la Charte de 1814 lui rendit, ainsi qu'à la liberté, tous ses droits.

En Grèce, à Rome, en Angleterre, en France, partout, la haute éloquence n'a eu tout son éclat, toute sa puissance, qu'aux époques où, d'une part, le concours des poètes et des philosophes avait donné à la langue de ces pays sa perfection et sa beauté, et de l'autre où la passion des partis, la gravité des événements, les orages de la liberté, lui servaient de véhicule et d'inspiration. Les temps de paix et d'ordre lui sont moins propices : alors fleurit l'éloquence académique; alors les Plines font les panégyriques des Trajans, et les Thomas des éloges de Marc-Aurèle. Cette éloquence même, comme aussi celle du barreau, bien que d'un ordre plus accessible, ne compte qu'un petit nombre d'hommes qui s'y soient éminemment distingués. Quant aux grands orateurs politiques, ainsi que nous l'avons dit, ils ont été infiniment rares. Mais ce qui, à toute époque et partout, au forum comme au sénat, dans la chaire, au barreau, surabonde et pullule, ce sont ces hommes qui n'ont que de la faconde, c'est-à-dire une stérile abondance de phrases et une disette presque absolue d'idées. La faconde ou la fausse éloquence est à l'éloquence véritable, ce qu'est à une matrone romaine, chaste et forte, une courtisane sans vigueur, nourrie non pas à la clarté du soleil, mais dans l'ombre, inhabile aux mâles travaux et fardée de couleurs étrangères. Telle est la bacchante énervée qui égare ces prétendus orateurs; s'abandonnant avec elle à l'impétuosité de leur nature ignorante et téméraire, ils ne produisent que des discours avortés, sans consistance et sans vie, qui expirent sous

le souffle de l'éloquence véritable et puissante que le patriotisme et le devoir inspirent. C'est en effet une remarque glorieuse pour l'art oratoire, qu'à bien peu d'exceptions près les hommes les plus éloquents des temps anciens et modernes ont tous été de bons et grands citoyens, qui ont justifié la simple et belle définition que le vieux Caton a faite de l'orateur : *Vir bonus, dicendi peritus*; confirmant ainsi l'indissoluble alliance de l'éloquence et de la probité, du génie et de la vertu. F. D.

Éloquence sacrée. On ne peut, sans ingratitude, méconnaître les services que l'éloquence, ainsi qu'on vient de le voir, a été de tout temps en possession de rendre à la société tout entière, tant dans l'ordre public que sous le rapport des intérêts particuliers. C'était par elle que la patrie enflammait le courage de ses guerriers, décernait à ses grands hommes des récompenses plus durables que le marbre et l'airain; qu'elle jetait l'épouvante dans le cœur des despotes au milieu des soldats et des flatteurs; qu'elle désarmait les conjurations, renversait les complots parricides d'un Catilina, châtiait les infamies d'un Clodius et les exactions d'un Verrès; par elle enfin, que la morale et la philosophie vengeaient la cause de la liberté et de l'innocence opprimées, empêchaient la prescription du vice et conservaient le flambeau des vérités et des traditions primitives répandues dans le genre humain. Aussi combien d'hommages rendus à sa puissance! que de monuments érigés à sa gloire dans tous les lieux de l'univers! que d'études profondes données à sa culture comme étant le plus noble exercice de la raison, un des plus heureux dons faits à l'intelligence humaine! Les plus beaux génies s'étaient appliqués à rechercher son origine et ses éléments, les genres divers qu'elle parcourt, ses règles et ses caractères. Ils s'étaient plu à célébrer ses triomphes; et tous les siècles, après eux, n'ont fait que répéter ce que l'histoire en avait publié, bien que la reconnaissance due à tant de bienfaits réels ne permît pas d'oublier que son usage avait souvent démenti sa sublime institution, que plus d'un sage législateur l'avait repoussée comme un présent funeste, arme à deux tranchants, qui servait également le mensonge et la vérité, le vice et la vertu. Complice de l'iniquité, quand elle aurait dû toujours en être la terreur, l'éloquence elle-même ne faisait qu'ajouter aux maux de l'humanité, alors que le monde, plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie, n'avait que des idées confuses de l'existence d'une vie future et des secrets de la Providence par rapport aux adversités de la vie présente, et que, dépouillée de ses plus solides espérances, l'infortune gémissante, abandonnée, était réduite à s'écrier : « O vertu, tu n'es qu'un nom! »

Dominante au sénat, au forum, dans les assemblées publiques, l'éloquence s'était arrêtée au seuil des temples païens. Qu'eût-elle fait dans leur enceinte? quels philosophes, quels magistrats, quels pères de famille auraient osé donner des leçons de tempérance, de chasteté, de sainteté des mœurs aux pieds d'un autel érigé à Bacchus, à Vénus, à un Jupiter incestueux et parricide?

L'éloquence était toute humaine; et quoiqu'elle se vantât, par l'organe de l'orateur romain, « d'être une semence du « ciel, un rayon émané du foyer de l'é« ternelle lumière, qui élevait dans une « région supérieure ceux qui avaient le « bonheur d'y exceller, et semblait les « rapprocher des célestes intelligences (*), » n'ayant rien de divin ni dans son objet ni dans ses motifs, sans alliance intime avec la religion, elle enchaînait à la terre et l'orateur et ceux qui l'écoutaient. Aristote et Cicéron, avec tous leurs doctes ouvrages, n'avaient donc pu donner que l'introduction à l'histoire comme à la théorie de l'éloquence. Le christianisme vint, qui allait lui créer une ère nouvelle, agrandir ses domaines, imprimer à la personne de l'orateur et aux sujets qu'il traite un caractère de dignité que ni l'éloquence politique ni l'éloquence civile n'avait soupçonné jusqu'à lui. En effet, l'antiquité profane n'a connu rien de semblable à la sainte institution qui rassemble les peuples dans ses édifices religieux pour les instruire de leurs devoirs, les éclairer sur leurs plus précieux intérêts,

(*) Cic. *de Orat.* lib. III, c. 30.

leur inspirer l'horreur du crime et l'amour de la vertu, captiver les esprits, éveiller les consciences endormies, contrebalancer l'impunité du présent par la justice de l'avenir, mettre en action les deux mobiles les plus puissants du cœur humain, la crainte et l'espérance. L'éloquence n'allait pas jusqu'à ces hautes spéculations auxquelles nul homme n'est étranger, sur lesquelles se fondent et les lois des gouvernements et les prospérités des empires; elles étaient réservées aux méditations solitaires de la philosophie, toujours bornée aux simples éléments d'une sagesse humaine. Ceux qui faisaient profession d'enseigner cette dernière science ouvraient des écoles, mais le peuple restait indifférent. Platon, sur le cap Sunium, dissertait au milieu de ses disciples; les plus belles conceptions de son génie se réduisent à n'être que des théories et non pas des dogmes, des règles de bienséance plutôt que des préceptes de morale. Point de caractère public, point d'ensemble de doctrine; nulle sanction: donc nulle autorité.

L'éloquence sacrée fut un des fruits de la religion chrétienne: un ministère tout divin lui fut donné, qui devait être associé à son universalité et à son immortelle durée. *Allez*, dit Jésus-Christ à ses apôtres, *prêchez l'Évangile à toutes les créatures; voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* Ce simple commandement fut pour le monde tout entier ce qu'avait été au premier des jours la parole qui avait dit: *Que la lumière soit!* La société nouvelle est fondée, et avec elle un ministère inconnu jusque-là, représentant d'un royaume qui n'est pas de ce monde, chargé des intérêts du ciel auprès des hommes et des supplications des hommes auprès du ciel; un ministère où celui qui l'exerce, investi désormais d'un caractère sacré, devient l'organe d'une parole que les hommes n'ont point faite, qui *ne passera pas, alors même que les cieux et la terre auront passé*, à laquelle il ne sera permis jamais *de rien ajouter ni de rien retrancher.* Le prédicateur est appelé à être l'*ambassadeur du Roi des rois.* La religion et la patrie, quand elle est chrétienne, se sont unies pour lui dire de concert: « Viens occuper dans le sanctuaire « la place de Dieu lui-même; toutes les « vérités t'appartiennent, tous les hommes « ne sont plus devant toi que des pécheurs « et des mortels, et les dépositaires du « pouvoir ne se distinguent à ta vue que « par de plus grandes obligations, de plus « redoutables dangers et la perspective « d'un plus redoutable jugement. Découvre à tes auditeurs le tribunal su« prême de la justice, les asiles de l'hu« manité souffrante, les chaumières, les « tombeaux, les abîmes de l'éternité, et « fais-en sortir des leçons utiles à la terre « en forçant l'homme à devenir lui-même « son accusateur et son juge dans le secret « de ses pensées et dans la solitude de ses « remords*. »

Quels objets plus vastes et d'une importance plus universelle s'étaient jamais offerts au génie de l'homme! quelle carrière plus noble pouvait s'ouvrir devant l'orateur! La religion, selon l'expression de Marmontel, a érigé à l'éloquence, non pas seulement une chaire, mais un trône où elle siége, tenant dans ses mains les balances où sont pesées les vices et les vertus, les biens et les maux de cette vie, et ce *glaive* de la divine parole, *plus pénétrant que l'acier le plus subtil*, puisqu'*il perce jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit, démêle les pensées et les mouvements du cœur* (Hebr. IV, 12). C'est tout à la fois une lice où l'éloquence et le zèle, aux prises avec les passions, les faiblesses et les erreurs de l'humanité, les provoquent les unes après les autres, quelquefois toutes ensemble, les attaquent, les combattent, les terrassent avec les armes de la foi, du sentiment et de la raison. *Silence, messieurs!* s'écriait le grand Condé en voyant Bourdaloue s'avancer vers la tribune évangélique, *silence! voilà l'ennemi.*

Le souverain législateur à qui nous devons cette sublime institution n'a pas abandonné sa parole, pas plus que sa religion, à l'arbitraire ni à l'inconstance des hommes. L'Écriture sainte, voilà le code où sont consignés les oracles de l'infaillible vérité, l'unique fondement de

(*) M. le card. Maury, *Essai sur l'éloquence sacrée*, t. Ier, p. 49 et 50 de l'édit. Paris, in-8°, 1810.

la doctrine, qui seule apprend à l'homme ce qu'il doit croire et ce qu'il doit pratiquer, seule l'introduit dans les voies de la science et de la sagesse. Le cercle est tracé, il l'est pour tous les siècles. *Prêchez l'Évangile*, a dit le fondateur du christianisme à ses apôtres en les investissant de leur sublime mission ; *qui vous écoute m'écoute*. Envoyé du Roi des rois, c'est votre maître, et non pas mon égal, que je viens contempler et entendre dans cette chaire où vous tenez sa place. « De qui un ambassadeur doit-« il tirer ses instructions? » demande le sage Rollin, dans son excellent chapitre *Sur l'éloquence de la chaire*, « de qui « doit-il recevoir les paroles qu'il est « chargé de porter à ceux avec qui il a « à traiter, sinon du maître qui l'envoie? »

L'Écriture doit donc être l'âme des discours du prédicateur. Qui la néglige trahit sa mission; il n'est plus que l'apôtre de la vanité, un déclamateur sans fruit pour les autres et pour lui-même. Ce n'est pas assez qu'il ne soit pas l'organe du mensonge : si je ne reconnais pas en lui le député, le représentant de Jésus-Christ, j'applaudirai à l'orateur du Portique et de l'Académie; avec tous les sages, je m'indignerai de cette éloquence du siècle qui a pu séduire les oreilles, mais qui est restée sans aliment pour la foi, parce qu'elle manque elle-même de la substance qui peut seule la donner. Ce sont les propres paroles de saint Augustin. *Voy.* ÉCRITURE SAINTE.

Les apôtres accomplissent leur mission : ils prêchent, et l'un d'eux le déclare au nom de tous, que ce n'est *ni par la force du raisonnement, ni par le charme d'une éloquence mondaine* qu'ils appellent les hommes à la connaissance de la foi et de la vérité évangéliques. Et l'univers s'est laissé persuader à la voix de ces hommes sans lettres, sans art étudié dans leurs discours : c'est qu'ils avaient, eux, pour persuader, des moyens que la rhétorique humaine ne donne pas. Il fallait bien se rendre à des prédicateurs qui donnaient pour exordes à leurs discours la guérison d'un paralytique ou la résurrection d'un mort. Nous avons, nous, d'autres arguments à faire valoir et non moins concluants.

Comme les apôtres, leurs disciples se font gloire de *n'avoir d'autre science que le nom du Dieu crucifié*. Remontez à ces beaux siècles appelés *apostoliques*, où les premiers docteurs de notre Église chrétienne retracent si vivement par leurs vertus et leurs écrits l'image des apôtres contemporains du Sauveur. La prédication avait commencé : ce n'était pas encore l'éloquence ; mais celle-ci, comme toutes choses, eut ses progrès.

Alors, tout ce qu'il y avait de fidèles, juifs ou païens récemment convertis au christianisme, étaient de simples catéchumènes qu'il fallait initier à la connaissance de la religion. La prédication, grave, sententieuse, concise dans ses paroles, forte de la seule autorité du nom divin qu'elle est appelée à faire connaître au monde, ne va pas au-delà de la familière explication de l'Écriture. Nous l'apprenons de saint Justin, de Tertullien, de tous les monuments de cette époque; et pourtant, avec cette simplicité, vous découvrez, c'est l'observation du sage historien de l'Église, l'abbé Fleury, vous découvrez, disons-nous, dans ces monuments les plus anciens et les plus précieux de la foi chrétienne, le fond de la doctrine et la *manière de l'enseigner*.

Que sera-ce lorsque, émancipée en quelque sorte et dégagée des langes de sa première enfance, l'Église, fécondée par le sang de ses martyrs et par le génie de ses apologistes, aura commencé l'accomplissement de ses glorieuses destinées, et que, des catacombes, elle aura passé dans les temples conquis sur le paganisme ou dans les basiliques édifiées par la munificence des peuples et des rois!

Jusque-là timide, cachée dans les antres profonds, soigneuse de dérober à l'œil des profanes le secret de ses mystères, heureuse de mêler durant le silence des nuits les hymnes de la piété et la lecture des livres saints aux accents de la prière et aux gémissements des mourants, du pied des autels érigés à la hâte sur les corps des martyrs égorgés la veille, toujours prête à cimenter de son propre sang la pierre du nouveau tabernacle, l'Église de Jésus-Christ osait enfin élever en faveur de l'innocence une voix suppliante; et c'est alors que vous

voyez, sous la plume des Origène, des Athénagore, des Justin, des Tertullien, des Arnobe, des Lactance, la vérité courageuse unie au talent produire ces admirables apologies (*voy.*) où le christianisme est vengé si puissamment des outrages de la calomnie et des préventions de l'ignorance.

Rendue enfin à la liberté, l'éloquence n'a plus à faire retentir ni les chaînes de la servitude ni les cris plaintifs de la souffrance. Elle se fait entendre avec éclat en présence des grands et des petits, des rois et des sujets, des riches et des pauvres, pour leur commander à tous leur devoir, pour fixer avec précision tout ce qu'il faut croire, tout ce qu'il faut pratiquer.

Le IVe siècle commence. Dieu avait donné à la vérité du christianisme d'autres preuves que ses miracles et d'autres témoignages que les vertus de ses apôtres et le sang de ses martyrs. L'histoire de l'Église offrira désormais l'exemple unique d'une société d'hommes succédant au ministère des anciens prophètes, un saint aréopage toujours subsistant, proclamant toutes les vérités, repoussant toutes les erreurs, abaissant *toute hauteur qui s'élève* contre la vraie science, courbant sous la règle de l'Évangile tout ce qui s'en écarte, énonçant les oracles du Ciel avec l'autorité qui fait reconnaître dans son langage, non pas le langage des hommes, mais le langage de Dieu lui-même : *Hæc dicit Dominus.*

Tandis que le flambeau de l'éloquence profane ne jette plus à Rome et dans le reste de l'univers qu'une lueur mourante, déjà la gloire de la littérature sacrée commence à briller du plus vif éclat. C'est parmi les successeurs de ces pauvres pêcheurs des bords du lac de Tibériade qu'il faut aller désormais chercher les héritiers de l'ancien atticisme et de l'urbanité romaine. Tout dégénère, tout périt, non pas comme dit Tite-Live dans la préface de son Histoire, non par une dégradation progressive, mais par une chute brusque et précipitée. La langue latine elle-même, si riche de trésors faits, ce semble, pour éterniser sa durée, se corrompt par les progrès toujours croissants du mauvais goût et d'un barbare néologisme. L'éloquence bannie du Capitole s'est réfugiée dans les écrits de nos premiers docteurs chrétiens. Saint Ignace d'Antioche, allant au martyre comme à une fête nuptiale, semait sur sa route ses admirables épîtres. Le génie de saint Cyprien venge Carthage de ses antiques défaites, et déjà l'Église d'Afrique s'est placée, par l'éclat des talents comme des vertus, au rang des premières églises du monde. Vous ne lisez pas telle page des livres de Tertullien contre Marcion, des Prescriptions, de l'Apologétique, sur les Spectacles, etc., sans croire entendre l'éloquent Bossuet qui l'a si heureusement imité. Saint Irénée, saint Justin martyr, Clément d'Alexandrie, Origène, étonnaient le monde savant par leurs travaux et leur érudition. L'avocat Minucius-Félix rappelait par son plaidoyer en faveur du christianisme l'élégance des orateurs du forum; Hermias, tout l'esprit de Lucien par l'excellente plaisanterie répandue à pleines mains dans sa réfutation des philosophes; Lactance méritait d'être appelé le Cicéron chrétien.

Pourtant nous sommes loin encore d'avoir énuméré tous les précieux monuments que nous présente ce premier âge (*voy. Pères* APOSTOLIQUES), avant d'arriver à ce quatrième siècle que M. Villemain nomme à bon droit la grande époque de l'Église primitive et l'âge d'or de la littérature chrétienne.

C'est une judicieuse observation de l'ingénieux et brillant académicien que, dans ce quatrième siècle, la sublimité de l'éloquence chrétienne semble croître et s'animer en proportion du dépérissement de tout le reste. « C'est, poursuit-il, au milieu de l'abaissement le « plus honteux des esprits et des caractères, c'est dans un empire gouverné « par des eunuques, envahi par les Barbares, qu'un Athanase, un Chrysostôme, un Ambroise, un Augustin font « entendre la plus pure morale et la plus « haute éloquence. Leur genre seul est « debout. Dans la décadence de l'empire, « ils ont l'air de fondateurs au milieu des « ruines. »

Les richesses de cette brillante époque, qui peut s'étendre jusqu'au siècle

de saint Léon et de Grégoire-le-Grand, ne se bornent même pas aux noms qui viennent d'être cités. Saint Éphrem, Phœbade d'Agen, Pacien de Barcelonne, saint Hilaire de Poitiers, Salvien, Vincent de Lérins, et surtout saint Jérôme, n'ont pas moins de droit aux hommages de la postérité. Tous étincellent de beautés oratoires de premier ordre, et occupent un rang distingué dans cette magnifique galerie dont se compose la bibliothèque des Pères grecs et latins? *Voy.* au mot Pères.

Eh! comment parler de ces temps glorieux pour l'Église sans s'arrêter avec respect sur les noms qui en ont été le principal ornement, tels qu'un saint Basile de Césarée, dans qui l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer ou la force et la souplesse de son argumentation, ou l'étendue et la variété de sa doctrine, ou la chaleur de ses tableaux et la grâce soutenue de son élocution; tels encore qu'un saint Grégoire de Nazianze, tour à tour et souvent tout à la fois profond et véhément, sublime et naïf, qui sut revêtir la théologie des plus riches couleurs de l'éloquence? Comment surtout ne pas payer un tribut particulier d'estime et de vénération à saint Jean Chrysostôme dont ses concitoyens menacés de le perdre disaient : « Plutôt le soleil soit détaché de la voûte du firmament que notre éloquent évêque ne soit enlevé à son église? »

Qui donc les a faits si éloquents? la nature sans doute, c'est-à-dire l'auteur de la nature, Dieu, le principe unique de *tout ce qui est bon et excellent;* la nature fécondée par le travail et la méditation, par l'étude des règles nécessaires au génie lui-même. Rien de tout cela ne leur avait manqué; un seul livre fournissait à tous leurs besoins, celui-là dont il a été dit bien longtemps avant que le philosophe de Genève ne le proclamât : qu'il est *le seul nécessaire au chrétien* *; arsenal inépuisable où l'Esprit-Saint a réuni toutes les armes les plus propres à confondre l'erreur, sous quelque masque qu'elle se présente, et à triompher des sophismes de l'esprit et du cœur. Vous demandez quelle fut leur méthode et à quelle rhétorique ils avaient puisé la connaissance profonde que vous leur voyez du cœur humain, cette sagesse jamais au-dessus ni au-dessous du devoir, ce pathétique vrai qui répand au dehors la lumière et la vie, cette onction céleste qui se fait sentir aux cœurs les plus rebelles? Nous répondrons par le mot de saint Augustin : que tout le secret de leur art consistait à faire parler le Dieu dont ils étaient les ministres. Avec la seule Écriture ils ont été les plus éloquents des hommes; plus heureux, nous avons, nous, avec les mêmes secours, tous ceux que nous sommes en droit d'emprunter à ces doctes et lumineux écrits qui ont fait de leurs auteurs nos maîtres et nos modèles.

Après eux, une fausse émulation poussa les esprits dans des routes nouvelles. Les fortes études furent abandonnées. Le règne du génie était passé, la véritable éloquence de la chaire était descendue dans la tombe avec Chrysostôme. Il est donc dans les destinées des choses humaines de décroître quand elles ne peuvent plus s'élever, et de n'être jamais plus voisines de leur décadence que quand elles paraissent le plus près de leur perfection!

Des causes diverses influèrent sur cette affligeante révolution : les irruptions des Barbares dans toutes les provinces, la ruine de l'empire d'Occident, les fréquentes révolutions qui bouleversèrent l'Orient, les fureurs des disputes théologiques et la guerre faite aux images par les iconoclastes, le mépris où tombèrent les lettres et les sciences chez des vainqueurs affamés de carnage et des vaincus découragés, sans asile, ne permettaient plus à la prédication de s'exercer, ni à l'éloquence de se produire. Les études qui les préparent ne tombèrent pas entièrement; la religion les conserva, mais elles prirent une fausse direction. La controverse prévalut dans toutes les branches de l'enseignement et enfanta la scolastique. On crut avoir enrichi le sanctuaire en y mêlant à la voix de ses docteurs les organes de la sagesse profane et en appelant au secours de la théologie les arides discussions de l'école. Une nuit

(*) *Nobis curiositate non opus est post Christum, nec indagatione post Evangelium.* Tertull., *De Præscript. hæreticorum.*

universelle couvrait l'Europe entière. Saint Bernard échappa presque seul à la contagion ; génie admirable, qui dut à la seule Écriture sainte son éloquence et sa renommée. A lui se termine la chaine de nos saints docteurs.

De son temps, la langue française commence à se produire, idiome confus, formé comme au hasard de dialectes hétérogènes. Durant plusieurs siècles, la langue latine continua de prévaloir dans tous les actes publics, et la scolastique de dominer dans la chaire chrétienne. Au XVIe, la renaissance des lettres fut tout-à-fait stérile pour l'éloquence. Ce que l'on y appelait prédication n'était, au rapport d'Érasme, contemporain, qu'une mosaïque formée d'absurdes allégories, de legendes apocryphes, de froides citations, de moralités triviales, souvent même des plus dégoûtantes obscénités. Orateurs latins et français, catholiques et réformés, tous parlaient le même langage, et longtemps encore après le concile de Trente, c'est-à-dire vers le milieu du XVIIe siècle, la tribune évangélique ne fut, à très peu d'exceptions près, qu'un théâtre burlesque quand elle n'était pas une arène tumultueuse *.

Enfin quelques rayons percèrent à travers cette obscurité. La régénération commence à saint François de Sales, se soutient par Étienne Molinier, se poursuit par le célèbre missionnaire Le Jeune, de l'Oratoire ; puis, Senault, Lingendes, Joli, évêque d'Angers, quelques autres encore, mais tous, chargés de la rouille des siècles précédents, attendaient que des mains plus habiles vinssent défricher le champ de l'éloquence sacrée.

Dès 1650, près de trente ans avant Bourdaloue, Bossuet avait commencé à prêcher, et ses premiers essais avaient annoncé avec éclat l'orateur qui devait laisser après lui tant de chefs-d'œuvre. Bourdaloue maintint et consacra la méthode scolastique en l'épurant. Pas une de ses compositions qui ne soit une thèse éloquente. Il appelle le système tout entier de la théologie au secours de chacun de ses sujets, a dit le cardinal Maury, qui d'ailleurs l'admirait avec tant de franchise. L'évêque de Meaux plane au-dessus des règles, Bourdaloue s'y asservit ; dans Bossuet c'est la science qui domine, dans Bourdaloue c'est la logique ; celui-ci étonne par la perfection de sa régularité autant que Bossuet par les élans de son enthousiasme.

Massillon suivit le sentier qui lui avait été ouvert par ses devanciers, et il y porta, avec plus d'abondance, la grâce, la délicatesse du sentiment, et surtout le charme de la plus ravissante élocution. C'en est bien assez pour se faire pardonner ce qu'un écrivain de nos jours appelle la stérilité de ses idées et le luxe de son imagination.

A la même époque, la chaire protestante comptait des prédicateurs célèbres. On a publié, dans les commencements de ce siècle, un recueil de *Morceaux choisis des protestants* : leurs orateurs méritaient un autre tribut. Il y aurait de l'injustice à méconnaitre le talent qui se montre dans plusieurs de leurs compositions. Les plus remarquables sont celles qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes. Le ressentiment qu'ils en conçurent s'y exhale souvent en plaintes amères et en déclamations violentes, soit contre les sentiments qui combattent les leurs, soit contre l'autorité qu'ils accusent d'être leur persécutrice. Le premier de tous, sans comparaison avec aucun autre de ses coreligionnaires, Saurin, les surpasse par la fougue de ses emportements autant que par son éloquence ; c'est souvent Démosthène tonnant contre Philippe. Il a des élans que le cardinal Maury appelle *bossuétiques*, parce qu'en effet nul autre orateur chrétien (pas même le P. de La Rue) n'égale Démosthène et Bossuet par ces illuminations soudaines qui surprennent et subjuguent l'auditeur. Ce qu'il y a de plus remarquable dans les sermons de Saurin, ce sont les exordes où il paraphrase les textes de l'Écriture et les *applications* qui les terminent, et font, pour la plupart, oublier l'ennui qu'il a fallu subir pour y arriver. C'est pour cette partie, souvent fort étendue, qu'il réserve la vigueur de son instruction, la véhémence de ses mouvements, les richesses et l'éclat de son imagination, les ressources

(*) Pour l'Allemagne, voy. l'article ABRAHAM A SANTA CLARA. S.

de son pathétique animé, fécond, entrainant.

Saurin, avec ses inégalités, est donc bien loin de balancer la supériorité de notre chaire catholique. Celle-ci n'a de rivaux nulle part.

Parcourons sommairement l'histoire de l'éloquence sacrée chez les nations étrangères. C'est par un abus de mots que l'on nomme Segneri le Massillon de l'Italie : les beautés qui se rencontrent dans ses sermons ne rachètent pas les défauts choquants et l'excessive prolixité de détails qui les déparent. Il y a plus de sagesse avec moins de talent dans les productions de Turqui à Naples, de Cherubini à Venise, de Granelli à Rome. En Italie, l'éloquence sacrée attend sa réforme. La prédication anglaise n'a produit encore jusqu'ici que de soporifiques commentateurs entièrement dépourvus d'imagination et de pathétique. Tillotson, si vanté par Voltaire, ne sera jamais, pour tout homme impartial, qu'un froid dissertateur, H. Blair, qu'un moraliste vulgaire (*), Young, que le sombre auteur des *Nuits*. L'Allemagne ne nous présente encore qu'une nomenclature vide et stérile (**). L'Espagne compte des écrivains ascétiques de premier ordre, mais point d'orateurs; Vieira, Aravaca, Feijoo, l'évêque Xaramillo, se recommandent par le zèle et la piété: aucun d'eux ne mérite l'honneur d'être traduit. Ce n'est pas le génie, mais le génie oratoire qui leur manque. Le seul domaine de l'éloquence sacrée pour les temps modernes, c'est la chaire catholique française; mais elle-même n'a eu qu'un âge parmi nous, à savoir celui qui a vu fleurir à la fois Bossuet, Bourdaloue et Massillon. Ces trois grands maîtres ont eu des successeurs, mais point d'héritiers.

Cependant, le feu sacré ne s'est point tout à coup éteint parmi nous. Publions-le avec un juste orgueil, il se rencontre dans quelques-uns de ceux qui sont venus après les grands maîtres, des orateurs dignes de ce nom, qui, en marchant sur leurs traces, ont eu quelquefois le bonheur de les rappeler, et que l'on peut même proposer encore pour modèles aux vétérans comme aux candidats de la prédication. M. N. S. G. ✝

ELPHINSTONE, nom d'une famille ancienne d'Écosse, jouissant depuis 1509 de la prérogative de la pairie de ce royaume, et qui, après son alliance avec les Keith (*voy.*), retint aussi ce dernier nom pour ses cadets. L'Angleterre dut à la famille d'Elphinstone plusieurs amiraux, un directeur de la Compagnie des Indes-Orientales, un lieutenant général, etc. Son représentant actuel est lord JOHN Elphinstone, baron d'Elphinstone, né en 1807, capitaine de la garde royale à cheval, et l'un des seize pairs représentatifs d'Écosse.

On doit à MOUNT-STUART Elphinstone, fils de John, douzième lord de ce nom, et qui fut gouverneur de Bombay, un ouvrage traduit en français par Breton sous ce titre : *Le Cabul* (Kaboul), *ou Tableau de ce royaume et de ses dépendances dans la Perse, la Tartarie et l'Inde*, Paris 1816, in-18.

Le *peerage* anglais ne compte pas au nombre des membres de cette noble famille le célèbre prélat écossais WILLIAM Elphinstone né à Glasgow en 1431 et mort en 1514. Auteur d'une *Histoire d'Écosse*, il fut successivement évêque de Ross et d'Aberdeen, et ses qualités éminentes comme homme d'état le firent élever, sous Jacques III, au rang de chancelier du royaume.

Un autre Écossais du même nom, JAMES Elphinstone, né à Édimbourg en 1721, mort à Hammersmith en 1809, s'est fait connaître comme poète, comme grammairien et comme traducteur en anglais de divers ouvrages latins et français (entre autres Martial et Louis Racine).

Mais un homme oublié par les biographes et dont le nom pourtant se rat-

(*) L'Angleterre protestera sans doute contre cette opinion du pieux et savant prélat, auteur de cet article; et celui que nous avons nous-mêmes consacré à Hugh Blair nous dispense d'ajouter qu'elle diffère de la nôtre. Mais le lecteur comprendra le respect qui nous empêche de tronquer la pensée de l'auteur. S.

(**) Ce jugement peut encore paraître sévère aux personnes qui connaissent les sermons remarquables, mais un peu froids pourtant, de Zollikofer, de Reinhard, de Tzschirner, de Schleiermacher, et ceux de Haffner de Strasbourg, la plupart également rédigés en langue allemande. J. H. S.

tache à des faits maritimes du plus haut éclat appartenant au dernier siècle, au combat naval de Chios, à l'incendie de la flotte turque près de Tchesmé, et à la première apparition des Russes devant Constantinople, est le contre-amiral Elphinstone dont nous ignorons les prénoms, le lieu et la date de naissance. Officier distingué de la marine anglaise, il était entré au service de Catherine II, et en 1770 il rallia dans l'Archipel, avec cinq vaisseaux et deux frégates russes, l'escadre de l'amiral Spiridof, placé lui-même sous les ordres d'Alexis Orlof (*voy.*). Il eut une grande part à la victoire navale que ce dernier remporta à Chios, le 5 juillet 1770, sur la flotte du capitan-pacha Gazi-Hassan; et ce fut par ses ordres que son compatriote Dugdale, soutenu par le contre-amiral Greigh, aussi Anglais, lança, deux jours après, ses brûlots contre les vaisseaux turcs échappés à cette défaite et qui devinrent la proie des flammes, soit dans la baie de Tchesmé (*voy.*), soit dans le golfe de Napoli de Romagne. Elphinstone avait promis à l'impératrice de forcer les Dardanelles (*voy.*): le 26 juillet il entra dans le détroit sans que son vaisseau fût suivi par les autres bâtiments de l'escadre russe et seulement pour faire voir qu'il était possible d'exécuter cette manœuvre. Ayant fièrement traversé le détroit, il fit jeter les ancres, sonner les trompettes et servir devant lui une tasse de thé, s'arrêtant jusqu'au moment où la marée lui permit d'opérer sa retraite. De telles actions méritaient une brillante récompense : Elphinstone s'en vit frustrer, probablement par la jalousie des chefs de l'expédition, auxquels, s'il faut en croire Castéra (t. II, p. 175, 185), il était fort supérieur en talent et en expérience. Tandis qu'Alexis Orlof reçut la rare distinction d'être décoré de l'ordre de Saint-Georges de première classe, que l'on conféra celui de Saint-André à Spiridof, et que Dugdale même reçut des marques de la satisfaction impériale (Castéra, t. II, p. 188), le brave Elphinstone, froid admirateur du vainqueur de Tchesmé, fut oublié. Trop fier alors pour servir sous ses ordres, il donna sa démission à l'impératrice, et lorsqu'il alla prendre congé d'elle, on le vit, assure Castéra (p. 212), vêtu déjà de son uniforme de capitaine de vaisseau de la marine britannique. Toutefois, après la mort d'Elphinstone, arrivée peu de temps après, ses deux plus jeunes fils retournèrent en Russie et furent accueillis avec distinction par Catherine II. J. H. S.

ELSENEUR, en danois *Helsingör*, de *Helsing*, qu'on retrouve dans divers noms scandinaves ou appartenant à la Finlande, et dont nous donnerons ailleurs l'explication. Elseneur, ville d'environ 7,000 âmes, située dans l'île de Seelande, est la clef du Sund, et le gouvernement danois y perçoit un péage pour la navigation de ce détroit. Le port de cette ville est sûr et spacieux, mais d'une médiocre profondeur. Presque toutes les puissances commerçantes ont à Elseneur leurs consuls ou consuls généraux. Nous en parlerons avec plus de détail à l'article Sund. S.

ELSSLER (Fanny et Thérèse). Ce nom, qui devait bientôt venir se placer au premier rang parmi les noms célèbres dans l'art si charmant de la danse scénique, était encore inconnu chez nous au commencement de l'année 1834. Déjà cependant les principaux théâtres de la Prusse, de l'Autriche, de l'Italie et de l'Angleterre l'avaient salué de leurs plus vifs applaudissements. Dans un voyage d'outre-Manche, le directeur de l'Opéra de Paris, M. Véron, vit les demoiselles Elssler, et fut si frappé de leur talent qu'il les appela immédiatement sur notre première scène lyrique. La nouvelle de cette double acquisition répandue tout à coup parmi les dilettanti fit une impression d'autant plus vive que l'idole du parterre, cette ravissante sylphide que la Russie nous a enlevée (1837), Marie Taglioni (*voy.*), était alors à l'apogée de sa gloire, une gloire conquise de prime-saut et consolidée par sept années d'un succès toujours égal.

Le 19 septembre 1834, Mlles Fanny et Thérèse Elssler parurent pour la première fois à Paris dans le ballet de *la Tempête*. Quoique l'ouvrage eût été assez malheureusement imité d'un grand poète (Shakspeare) par un grand chanteur (Adolphe Nourrit), le succès des

débutantes surpassa toutes les prévisions. Marie Taglioni ne cessait pas d'être reine; il fallut seulement élargir un peu le trône pour y placer à ses côtés Fanny, la plus jeune des deux sœurs. Le public, un instant prêt à se diviser en deux camps, comprit qu'il n'est rien de si puéril et de si funeste que de vouloir numéroter des talents différents de tous points. Dans les arts, les supériorités ne s'excluent pas l'une l'autre, et c'est là surtout que les couronnes se partagent avec honneur. Ce n'était pas en effet cette danse si suave, si facile, si molle et si décente, si pudique et si abandonnée dont Marie Taglioni a gardé le secret pour elle seule; mais c'était quelque chose d'aussi singulièrement nouveau, quoique tout différent, quelque chose de piquant, de vif, de brusque même, une manière tour à tour gracieuse et étincelante, digne et fougueuse, d'un caractère enfin tout-à-fait inaccoutumé.

Mlle Fanny Elssler est née à Vienne vers 1812, et déjà en 1817 elle dansait avec Thérèse sur le *Kœrnthner-thor-Theater* (théâtre de la porte de Carinthie). Ainsi elles débutaient comme elles devaient continuer, sœurs selon l'art comme selon la nature. Plus tard, Mlle Fanny reçut les leçons d'Aumer, l'un des plus habiles chorégraphes de l'époque. Le célèbre Gentz (*voy.*), qui retrouva dans son commerce quelque charme à une vie dont il avait épuisé toutes les jouissances, prit un tendre soin à former son esprit et à développer ses talents; avec lui, elle apprit le français et cette connaissance du monde que, sans un guide si sûr, on achète chèrement. De Vienne, Mlle Fanny, très jeune encore, s'élança à Naples, où elle tint assez longtemps son emploi avec avantage sous la direction du célèbre Barbaglia, cet *impresario* dont la fortune rendait les princes jaloux. Comblée des applaudissements de l'Italie, elle remonta vers le Nord, revit Vienne un instant et courut chercher à Berlin de nouveaux triomphes. Elle y obtint un succès complet et se livra avec passion à l'étude d'un art qui, si futile qu'il puisse paraître, n'en est pas moins difficile et dont les prêtresses, en nous récréant parfois des plus graves soucis, ont bien quelques droits à notre reconnaissante admiration. C'est à vrai dire de Berlin que datent le talent et la réputation de Mlle Fanny Elssler : aussi y revint-elle trois ou quatre fois. Dans les intervalles de ses engagements en Prusse, elle visita Londres à plusieurs reprises, et elle y dansait avec sa sœur lorsqu'elle signa le traité qui devait la donner à la France et mettre le sceau à sa réputation.

Mlle Fanny Elssler est de taille moyenne; ses formes sont pleines d'élégance, ses poses de grâce, ses gestes d'expression; il est impossible de s'enlever avec plus de légèreté et d'élan, et de glisser avec une rapidité plus aérienne. C'est une prestigieuse vivacité, une admirable désinvolture, et, pour employer l'expression technique, ce sont des *pointes* incomparables.

Nous n'avons consacré qu'un seul et même article aux deux sœurs : il nous a semblé qu'il ne fallait pas séparer ce que la nature et l'art avaient si bien uni. Comme les deux moitiés d'un tout que l'on ne saurait diviser sans dommage, elles se font valoir mutuellement et se complètent l'une par l'autre.

Mlle Thérèse Elssler, plus âgée de quelques années que sa sœur Fanny, est douée d'une haute stature, qui n'exclut pas la grâce; sa taille est bien prise et sa jambe belle. Il y a du savoir dans sa danse qui sent peut-être trop l'académie; elle a de la vigueur, ses attitudes sont nobles, mais d'une correction un peu froide. Compagne fidèle de sa sœur, elle l'a suivie dans toutes ses excursions chorégraphiques, et, depuis qu'elles sont à Paris, l'une a rarement paru sans l'autre.

Outre le rôle d'Alcine dans le ballet de *la Tempête*, Mlle Fanny Elssler a encore créé celui de Mathilde dans l'*Ile des Pirates*, et repris, après Mlle Taglioni, celui de *Nathalie* dans la pièce de ce nom. Florinde, du *Diable boiteux*, a ajouté à sa réputation de ravissante danseuse celle de mime pleine de finesse, de naturel et d'expression. De l'aveu même de ses adversaires, ce rôle lui a fait le plus grand honneur. Tour à tour co-

médienne coquette, page querelleur et libertin, elle s'y est montrée d'une vérité remarquable.

Dans ces divers ouvrages, dans la *Chatte métamorphosée en femme*, ballet nouveau représenté au mois d'octobre dernier, ainsi que dans plusieurs pas détachés, sa sœur a trouvé toujours moyen de se faire applaudir à côté d'elle. Les habitués de l'Opéra se souviendront de la supériorité toute allemande avec laquelle, sous des habits d'homme, elle valsait dans le *pas styrien*, aussi longtemps que de la vivacité malicieuse et agaçante déployée par Mlle Fanny dans la *Cachucha*. V. R.

ÉLYMAIS, *voy.* ÉLAM.

ÉLYSÉE, CHAMPS ÉLYSÉENS. Le dogme sublime de l'immortalité de l'âme est à la fois l'un des plus anciens et des plus répandus. L'homme, ce triste passager sur le vaisseau du monde, toujours suspendu sur un abîme, toujours battu par la tempête, toujours en émoi devant le tourbillon qui peut l'emporter, n'est soutenu que par l'espoir d'une vie meilleure au-delà du tombeau.

En parcourant les annales des peuples de l'antiquité, on est tellement frappé de l'universalité de cette croyance qu'il n'est pas d'incrédulité qui ne puisse en être ébranlée. La mythologie de la Grèce fixait aux Champs-Élysées la demeure des âmes vertueuses, de celles qui avaient appartenu à de bons citoyens. Tout, dans cette fiction, rappelle le caractère à la fois poétique et guerrier de ce peuple célèbre. Les Champs-Élysées offraient aux élus qui obtenaient d'y être admis la réalité du bonheur qu'ils avaient rêvé sur la terre; les amants s'y donnaient rendez-vous sous de frais bocages, arrosés par une onde pure et animés par le gazouillement des oiseaux; les guerriers lançaient leurs chars poudreux dans une vaste arène où les attendaient des adversaires dignes de leur courage; les poètes préludaient par de célestes accords à de nobles inspirations que leur auditoire accueillait avec enthousiasme. Les jours et les nuits se succédaient avec une égale harmonie, toujours purs, toujours exempts d'orage. Là, comme sur la terre, on pouvait, en levant la tête, jouir de l'imposant spectacle d'un firmament d'azur parsemé d'étoiles brillantes. Le soleil lui-même y étalait ses rayons brûlants, ou se cachait derrière des nuages de pourpre et d'ébène.

L'admission dans ce séjour de repos et de volupté était une faveur immense qu'il fallait acheter par une vie exempte de reproches ou par des actions d'éclat. Des juges immortels faisaient comparaître les âmes à leur tribunal et décidaient, sans appel, s'il convenait de leur accorder l'entrée des Champs-Élysées ou de les renfermer dans l'horrible séjour du Tartare (*voy.*). Ce mythe se rapporte évidemment à une coutume égyptienne d'après laquelle nul ne pouvait être enseveli dans de certains cimetières privilégiés qu'après une enquête sévère.

Ce fut une opinion longtemps admise chez les Athéniens, que les mystères d'Éleusis (*voy.*) assuraient aux initiés une place aux Champs-Élysées; et à ce sujet les étymologistes font remarquer la grande analogie qui existe entre les mots *Élysée* et *Éleusis*, qui paraissent avoir une origine commune*.

L'imagination des poètes ne pouvait manquer de s'emparer d'un sujet si fécond. Il n'est personne qui ne connaisse la description des Champs-Élysées due au génie d'Homère (*Odyssée*, liv. XI), et celle bien plus riche et plus animée qui en a été tracée par Virgile (*Énéide*, liv. VI). Plusieurs écrivains modernes n'ont pas reculé devant la difficulté de rajeunir ce thème si usé (Fénélon, XIXe liv. de *Télémaque*; Voltaire, *Henriade*, chant VII, etc.).

Mais où se trouvait donc ce séjour de paix et de bonheur? Homère et Plutarque le placent au centre de la terre, et y font figurer, cependant, un firmament, un soleil, une lune et des étoiles. Par une fiction moins absurde, Platon enseignait que les Champs-Élysées se trouvaient aux antipodes. D'autres les rejetaient aux extrémités du monde connu, aux îles Canaries, ou même en Espagne, près du Léthé, le fleuve d'oubli. Virgile plaçait l'enfer et les Champs-Élysées aux environs de Pouzzoles, dans le royaume de Naples. Ces lieux qu'il a décrits en vers si harmonieux ont bien changé d'aspect : l'Averne, aujourd'hui le lac Lu-

(*) Λύω, je délie, j'absous.

crin, n'exhale plus les miasmes mortels qui lui avaient acquis sa funeste célébrité à une époque où ses rives étaient encombrées par une forêt si sombre et si épaisse que l'air et la lumière y étaient interceptés; la grotte de la Sibylle (*voy.* Cumes) est envahie par les éboulements et par les eaux stagnantes; l'arbre au rameau d'or est tombé sous la cognée d'un obscur bûcheron; l'Achéron, jadis si avare à relâcher sa proie, est aujourd'hui le pacifique *Fusaro*, qui prodigue aux gourmets de Naples des huîtres exquises, et les Champs-Élysées eux-mêmes n'offrent plus que le triste spectacle d'une terre bouleversée, où croissent avec peine quelques chétifs arbrisseaux.

Voy. Champs-Élysées pour la promenade de ce nom à Paris. C. F-n.

ÉLYTRES (du mot grec ἔλυτρον, couverture, étui), enveloppe couvrant les ailes inférieures de quelques insectes. On en trouve les premières traces chez les hémiptères; elles sont plus marquées chez les orthoptères, et enfin elles présentent leur entier développement dans les coléoptères, chez lesquels elles prennent une convexité, une dureté nécessaires aux fonctions qui leur sont assignées par la nature. Ces fonctions consistent à garantir les ailes inférieures des insectes. Les ailes qu'elles enveloppent sont ordinairement très fines, quelquefois un peu plus ou un peu moins longues que les élytres : dans le dernier cas elles sont couvertes par l'élytre sans être pliées; mais quand elles sont plus longues, l'insecte est obligé de les plisser, de les serrer de manière à les tenir enfermées dans leur étui.

Les élytres sont presque toujours de nature cornée, comme crustacée, et peu flexibles. Leurs dénominations varient en raison de leurs proportions, de leur consistance, de leur forme, de l'étendue de leur superficie, de la disposition de leurs bords et de leur sommet. Les ciselures, les taches de leur surface sont variées à l'infini, de même que la manière dont elles se recouvrent, se terminent et se dirigent. Quand l'insecte vole, les élytres s'ouvrent et s'écartent latéralement pour donner aux ailes la liberté nécessaire; mais elles ne paraissent pas destinées à faciliter la locomotion aérienne, du moins chez les coléoptères, insectes dont le vol est le moins rapide et de la moindre durée. Cependant on en voit qui sont dépourvus d'ailes inférieures et qui n'ont que des élytres, lesquelles, dans ce cas, sont le seul appareil nécessaire au vol. Quelquefois les élytres sont soudées entre elles par leur bord postérieur et font, dans ce cas, l'office d'un bouclier qui protége le corps de l'insecte : alors les ailes postérieures manquent, ou bien on n'en aperçoit que les rudiments. Les chimistes ont donné à la substance cornée qui forme les élytres le nom de *chitine*. Cette substance forme le quart de leur poids. Les couleurs brillantes et variées des élytres ne sont dues qu'au phénomène de la réfraction; l'action prolongée de la lumière solaire les ternit d'abord et finit par les détruire. L. d. C.

ELZEVIRS, imprimeurs célèbres du XVIe et du XVIIe siècle, dont le nom véritable était Elzevier, d'où était venu *Elzevirius*, puis en français Elzevir. Cette famille, qui habita Amsterdam et Leyde pendant les années 1592 à 1680, a transmis son nom à la postérité par les belles éditions sorties de ses presses et qui sont encore recherchées des amateurs.

Louis, le chef de la famille, était libraire et en même temps massier à l'université de Leyde. Sa première entreprise importante fut une édition de l'Eutrope de Mérula (Leyde, 1592). Il fut, dit-on, le premier imprimeur ou plutôt éditeur qui distingua la voyelle *u* de la consonne *v*. Il travailla de 1592 à 1617; on ignore l'époque de sa mort. De ses deux fils, Matthys (Mathieu) et Ægidius (Gilles), le premier, né en 1565, devint imprimeur en 1618 et mourut à Leyde en 1640 après avoir, à ce qu'il paraît, laissé son établissement à son fils Bonaventure; l'autre était en 1599 libraire à La Haye. Les quatre fils de Matthys furent Isaac, Abraham, Bonaventure et Jacques. Isaac fut imprimeur à Leyde depuis 1617 jusqu'en 1628, époque de sa mort. Abraham, né en 1592, s'établit dans la même ville (1622), d'abord seul, puis ensuite il s'associa avec son frère Bonaventure et publia avec lui les petites

éditions in-12 et in-16 qui sont encore estimées de nos jours pour leur élégance et leur correction. Il mourut en 1652. Quant à Bonaventure, dont on trouve la première mention à l'année 1608, il travailla d'abord avec son père, puis avec son frère Abraham; il mourut peu de temps après ce dernier à Leyde en 1652. On cite ensuite Jacques Elzevier, libraire à La Haye vers 1626. Jean, fils d'Abraham, né en 1622, fut en 1652, avec son cousin Daniel, fils de Bonaventure, libraire de l'université à Leyde; il resta seul ensuite et mourut en 1661. Pierre exerça la profession d'imprimeur à Utrecht de 1668 à 1672. Le fils d'Isaac, Louis, éleva une imprimerie à Amsterdam, s'associa avec Daniel en 1655 et mourut en 1662. Daniel, dont il a été parlé plus haut, fut un des membres les plus laborieux de cette famille; il s'associa successivement avec ses deux cousins, puis en dernier lieu, en 1680, avec Abraham-Wolfgang, et mourut cette même année. Son établissement fut géré encore un an par sa veuve, Anne Bawing; après quoi il passa probablement avec son imprimerie entre les mains d'Adrien Mœtzies, à La Haye.

Bien que les Elzevirs aient été surpassés comme érudits, et aussi sous le rapport de leurs éditions grecques et hébraïques, par les Estienne de Paris, ils ont gardé le premier rang pour l'élégance des caractères et la beauté de l'exécution. Leurs éditions de Virgile, de Térence et autres classiques latins, celles du Nouveau-Testament, des psaumes ornés de lettres rouges, sont des chefs-d'œuvre de typographie, tant pour leur bel aspect que pour leur correction. On raconte que les Elzevirs avaient un principe : c'était de faire corriger leurs épreuves par des femmes, dans la pensée qu'elles seraient moins disposées à introduire dans les textes aucune altération qui leur fût propre. Les *Républiques*, recueil de 62 petits volumes in-16 sur la politique et l'histoire, qui ne sont pas tous imprimés par les Elzevirs, ont été conservés non-seulement comme monuments de l'art typographique, mais encore comme intéressants sous le rapport du sujet. D'ailleurs les Elzevirs ont publié plusieurs catalogues de leurs éditions; le dernier, donné par Daniel en 1674, in-12, comprend des ouvrages qui leur sont étrangers et qui n'ont pas même été imprimés. On peut consulter sur leurs impressions le catalogue raisonné de toutes les éditions des Elzevirs (*Notice sur la famille des Elzevirs*), par M. Adry, Paris, 1806; Bérard, *Essai bibliographique sur les éditions des Elzevirs, les plus précieuses et les plus recherchées*, Paris, 1822; enfin, *Théorie complète des éditions elzeviriennes*, par M. Nodier, dans les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, Paris, 1829. *C. L.*

ÉMAIL. On donne le nom d'émail à un verre blanc et opaque dont on recouvre la poterie, la faïence, la porcelaine, les métaux, en le fixant par le moyen du feu. Cette espèce de vernis vitreux se prépare de la manière suivante : on fait fondre dans le moufle d'un fourneau de coupellation (*voy.*) 3 parties d'étain pur et 10 de plomb, et on calcine le mélange jusqu'à ce qu'il soit converti en un oxide blanc et incolore; on fond ensuite cet oxide avec 10 parties de silice pure, 2 de carbonate de potasse ou de soude, et, pour chaque livre de la masse, avec 8 grains de peroxide de manganèse. Cette masse sert à enduire les feuilles d'or et de cuivre. Pour cet effet on la pulvérise bien, on la soumet à la lévigation, on étend uniformément cette poudre à la surface du métal, et on chauffe le tout au moufle; puis on polit l'émail. C'est ainsi, par exemple, que sont fabriqués les cadrans d'horloge, émaillés sur cuivre.

On peut ensuite peindre sur cet émail avec des couleurs que l'on passe au feu dès qu'elles sont sèches. La couleur purpurine s'obtient avec le pourpre d'or; le rouge de chair avec trois parties d'alun et une de vitriol de fer qu'on mêle ensemble et qu'on calcine jusqu'à ce que l'acide sulfurique soit chassé. L'oxide de fer sans alumine donnerait une matière verdâtre. Le jaune se prépare avec parties égales d'oxide d'antimoine et d'oxide de plomb ou massicot, que l'on mêle avec parties égales d'alun et de sel ammoniac, et on calcine le mélange jusqu'à ce qu'il ait acquis une belle couleur jaune. Le vert

se prépare avec l'oxide chromique et le peroxide de cuivre. L'oxide de cobalt donne du bleu, et celui de manganèse du violet. Toutes ces couleurs sont mêlées avec de l'émail en poudre et peuvent ensuite être employées pour peindre sur l'émail.

Le procédé indiqué plus haut pour la préparation de l'émail n'est pas le seul employé. Dans le cas où l'émail doit être appliqué sur des flacons à réactifs, il est important que cet émail ne soit ni trop ni trop peu fusible; car, dans le premier cas, il ne serait pas assez opaque; dans le second, au contraire, les flacons se déformeraient pendant la fonte de l'émail. Aussi un ouvrier émailleur a-t-il ordinairement à sa disposition une ou plusieurs recettes pour la préparation de son émail, qu'il tient cachées et qu'il exploite à son profit. A-É.

On peint en émail au moyen de couleurs broyées avec de l'huile essentielle de lavande très pure et épaisse. On emploie ces couleurs comme pour la miniature. Quand la peinture est terminée, on la passe au feu, opération qui demande la plus grande attention. Il faut saisir l'instant où les couleurs se parfondent pour retirer la pièce; mais souvent le feu détruit une partie de la peinture : il faut donc la réparer, puis la remettre au feu. Le même accident peut se renouveler plusieurs fois; les couleurs peuvent ne point résister, et le fruit d'un long et pénible travail se trouver perdu.

Les difficultés de ce genre de peinture, la patience, l'étude, le temps qu'il exige, ont retardé ses développements. Déjà connu de l'antiquité (*voy.* à l'article ÉGYPTE, p. 278), l'art de peindre sur métaux ne fit de progrès réels qu'à l'époque de la renaissance, à Faënza et dans le duché d'Urbin. On n'y employait alors que le blanc et le noir, et quelques teintes légères de carnation. C'est en France que cet art acheva de se perfectionner. Employé d'abord par les bijoutiers, il passa dans les mains de véritables artistes qui employèrent toutes sortes de couleurs. Jean Petitot (né en 1607) est le premier qui se soit fait une grande réputation dans ce genre de peinture. On n'avait pas encore vu des ouvrages exécutés avec une finesse aussi extraordinaire. Dans ses petits portraits, il savait donner aux cheveux, par exemple, une telle légèreté, une telle finesse, qu'on se persuada qu'il y employait des moyens mécaniques secrets. Les *émaux* de Petitot furent bientôt de mode à la cour de Louis XIV, et cet artiste ne pouvait suffire aux demandes de portraits et de sujets qui lui étaient faites et payées au plus haut prix. Aussi amassa-t-il rapidement une fortune qu'on évaluait à un million de notre argent. Ses ouvrages sont encore aujourd'hui très recherchés.

La peinture en émail est maintenant peu cultivée, malgré sa délicatesse, sa fine transparence, sa fraîcheur, la vivacité et l'énergie de ses couleurs, et quoiqu'elle soit inaltérable, indestructible comme la matière qui sert de subjectile. On se borne à la peinture sur porcelaine, qui offre quelque différence avec celle sur métaux. Dans la peinture sur porcelaine, l'artiste ménage ou épargne le blanc de dessous, comme font les peintres au lavis pour toutes les masses de lumière; car, en effet, il ne peut retoucher par clairs empâtés que de très petites surfaces, telles que les perles, les luisants des métaux, les clairs du feuillé, qu'il obtient avec des jaunes fins, tandis que le peintre en émail sur métaux peut, au contraire, réserver les blancs du fond si cela lui convient, ou couvrir à son gré, par des empâtements, toute la surface de sa peinture. Dans la peinture sur porcelaine, l'émail de la couverte n'entre pas en fusion et les couleurs y sont tout simplement apposées : dans la peinture sur métaux, au contraire, l'émail même, ainsi que les couleurs, entre en fusion, en sorte que celles-ci pénètrent plus ou moins avant dans l'émail, ce qui donne à cette peinture une transparence très propre à la justesse de l'imitation en petit. G. D. F.

L'*émailleur* est l'ouvrier qui travaille l'émail, adapte aux différents métaux des ornements de cette substance, et la façonne à la lampe, sous mille formes variées. Ce nom, qui devrait être propre aux industriels qui fabriquent ou façonnent les émaux, s'est étendu cependant aux orfèvres et aux joailliers qui montent les pierres précieuses, aux lapidaires qui

les contrefont, aux artistes qui peignent sur émail, aux marchands verriers, couvreurs de flacons et bouteilles d'osier, aux faïenciers, enfin aux *patenôtriers* et boutonniers en émail et en verre, qui sont, à proprement parler, les véritables émailleurs.

L'art de l'émailleur se divise en quatre principales fonctions : préparer l'émail, l'orner de peintures, l'employer transparent et clair, enfin le travailler à la lampe.

De tous les travaux de l'émailleur, le plus intéressant et le plus agréable est celui qui se fait à la lampe. Cette lampe, qui s'alimente de graisse de cheval fondue, appelée par les émailleurs *huile de cheval*, est en cuivre ou en fer-blanc. Elle se compose de deux pièces : la *boîte* et la *lampe*. La boîte enveloppe la lampe tout entière : elle est destinée à recevoir l'huile que l'ébullition produite par l'intensité de la chaleur pourrait faire jaillir au dehors; quant à la lampe proprement dite, c'est tout simplement un ovale plat, de six pouces de long sur deux de haut, dans lequel on met l'huile et la mèche. Cet appareil est soutenu par une pièce carrée d'un pouce de hauteur environ. Une table, large et haute à volonté, sert à placer autant de lampes qu'il y a d'ouvriers travaillant en même temps. En dessous de la table, et presque dans le milieu de sa hauteur, se trouve un double soufflet d'orgues qu'un ouvrier fait jouer avec les pieds pour aviver la flamme des lampes. Chacune de ces lampes a devant elle un tuyau de verre, dans lequel le vent du soufflet est amené par des rainures taillées dans l'épaisseur du dessus de la table et recouvertes de parchemin. Pour que les ouvriers ne soient pas incommodés par l'excès de la chaleur, chacun des tuyaux de verre dont nous venons de parler est couvert, à six pouces de distance, d'une petite platine de fer-blanc soutenue par une queue de bois qui s'adapte à un trou percé dans la table. C'est là ce que les émailleurs appellent leur *éventail*. Lorsqu'il ne s'agit que d'un ouvrage qui demande peu de travail, on se sert tout simplement, pour exciter la flamme de la lampe, d'un tube de verre dans lequel on souffle à la bouche.

On tire à la lampe des filets d'émail dont la délicatesse passe tout ce qu'on peut imaginer. Telle est la finesse de tissu de ceux qu'on emploie à faire de fausses aigrettes qu'on les tourne et plie sur un dévidoir avec autant de facilité que de la soie ou du fil. Nous en dirons autant des *jais* factices en émail dont on se sert dans les broderies : ils sont si artistement travaillés que chaque petite parcelle, malgré son exiguité, est percée d'un trou destiné à laisser passer la soie avec laquelle on les introduit dans la broderie. Pour faire ces jais, au lieu d'employer les émaux de Venise ou de Hollande purs, on les fond presque toujours, dans une cuiller de fer, avec une égale proportion de verre ou de cristal; et quand la fusion est parfaite, le mélange intégralement opéré, on les ramasse pour les tirer en filets de grosseurs appropriées aux différents ouvrages auxquels on les destine. *Ramasser*, en terme d'émailleur, c'est prendre dans la cuiller l'émail tout liquide avec deux morceaux d'un tuyau de pipe dont on tient un de chaque main, et qu'on éloigne l'un de l'autre de tout l'écartement possible des bras. Quand on veut donner au filet une étendue que le déploiement des bras ne comporte pas, un compagnon se charge de tirer l'un des bouts, tandis que celui qui travaille continue de présenter son émail à la lampe : c'est ce qu'on appelle *tirer l'émail à la course*. Ainsi tirés, ces fils se coupent, à froid, en plusieurs morceaux, dont la longueur, bien qu'arbitraire, ne varie guère ordinairement que de dix à douze pouces. L'instrument dont on se sert à cet effet est un morceau d'acier plat et tranchant, de plus d'un pied de long : on le nomme *lime*, parce que, en effet, il est fait d'une vieille lime battue et aplatie, et *couperet*, à cause de sa destination. Cet instrument ne fait que laisser sur l'émail une légère entaille, comparable à celle du diamant sur le verre, et qui suffit pour donner à la cassure toute la rectitude qu'on peut désirer. Tous les émaux tirés à la lampe sont ronds; quand les ouvrages auxquels on les destine exigent qu'ils soient plats, on les comprime dans ce sens, pendant qu'ils sont encore chauds, avec une pince en

fer à mors carré. Pour tirer l'émail à la lampe, lorsqu'on le travaille en figures ou autres ouvrages, les émailleurs ont encore une autre pince en fer composée d'un seul morceau replié, mais dont les deux branches, terminées en pointes, font ressort. C'est ce qu'ils appellent la *bercelle*. Ils ont, en outre, des tubes ou tuyaux de diverses grosseurs, qui leur servent à souffler l'émail de différentes manières et à y conserver les vides convenables, soit pour épargner la matière, soit pour former les contours. L'exercice de cette profession exige une adresse et une patience peu communes.

Il est peu d'objets dans la nature dont le travail de l'émailleur ne puisse opérer la reproduction; il n'est pas rare de voir des figures et dessins en émail capables de lutter de pureté et de correction avec les plus suaves créations de l'art; les yeux d'émail surtout, sortis de la main de certains ouvriers, sont admirables d'éclat et de vérité. L'imitation des perles rentre encore dans les attributions de l'émailleur.

Les *patenôtriers* et *boutonniers* en émail, qui formèrent longtemps une communauté particulière, furent réunis aux verriers-faïenciers, par arrêt du conseil en date du 21 septembre 1706; et, par suite de cette fusion, les maîtres de la nouvelle communauté purent faire toutes sortes de *patenôtres, boutons d'émail, dorures sur verre et émail, pendants d'oreilles, jolivetés* et autres ouvrages semblables en émail, canon et crystallin, passant par le feu et le fourneau; ils purent aussi enfiler toutes *ceintures, carcans, chaînes, colliers, bracelets, patenôtres et chapelets* de même matière et pareille fabrique, et même les enrichir et orner d'or et d'argent battu ou moulu. E. P-c-t.

ÉMANATION (*emanare*, découler, couler hors de). On appelle *système de l'émanation* la théorie cosmogonique suivant laquelle Dieu aurait fait sortir de lui-même par voie d'écoulement la matière et la forme du monde. Ce système est donc opposé et à la doctrine de l'éternité du monde et à celle de l'éternité de la matière; mais il ne diffère du dogme chrétien touchant la création qu'en ce qu'il essaie de représenter à l'imagination la manière dont la cause suprême a produit toutes choses. Suivant ce système, en effet, elles sont émises hors du sein de la Divinité comme la lumière émane d'un foyer unique qui répand partout ses rayons bienfaisants, ou comme toutes les sources qui traversent et fécondent la terre dérivent d'un seul et immense Océan. Cette explication grossière, ou plutôt cette invention poétique, nécessaire à des esprits qui ont besoin de trouver en tout quelque chose à quoi se prenne l'imagination, naquit dans l'Orient, ce pays des fictions et des images. Elle forme le caractère le plus essentiel de la doctrine de Zoroastre (*voy.*), d'où elle a passé dans l'enseignement de la Kabbale (*voy.*). C'est apparemment dans leurs rapports les plus intimes avec la Perse que les Juifs ont reçu cette idée. On la trouve parmi les principes fondamentaux du gnosticisme (*voy.*), et les néoplatoniciens l'ont alliée, ainsi que d'autres doctrines orientales, aux idées de Platon et de Pythagore. Le christianisme ne pouvait l'admettre, vu l'incompatibilité absolue qu'il reconnaissait, d'accord en cela avec le platonisme, entre la Divinité et la matière, que déjà Proclus traitait d'ignoble. Le monde, au lieu de servir à manifester la gloire et les perfections infinies de Dieu, eût été le mal même sorti du sein de l'être souverainement parfait. Cette difficulté, les partisans de l'*émanation* l'avaient bien aperçue; mais ils prétendaient y échapper en établissant entre les êtres *émanés* une gradation telle qu'ils perdent de leur perfection à mesure qu'ils s'éloignent de leur source. Dieu d'abord projette hors de lui des êtres d'une nature fort approchante de la sienne; ceux-ci à leur tour extériorisent des êtres un peu plus défectueux, et ainsi de suite jusqu'à la matière. Au surplus, on pourrait bien voir quelque trace de cette théorie dans le dogme chrétien suivant lequel le Fils et le Saint-Esprit *procèdent* du Père, et que des théologiens ont appelé du nom même de dogme *de l'émanation*.

Le système *de l'émanation*, à vrai dire, revient au panthéisme, qui l'exprime sous sa forme réfléchie, perfectionnée. *Voy.* PANTHÉISME. L-f-e.

ÉMANATIONS, expression impropre (*voy.* l'art. précédent), mais consacrée par l'usage pour désigner les produits gazeux ou les vapeurs qui sont aussi connus sous les noms d'*exhalaisons*, d'*effluves* et même de *miasmes*, et qui tirent ordinairement leur origine de la décomposition de substances organiques. Ces gaz ou ces vapeurs, en se répandant dans l'atmosphère, en altèrent la pureté et manifestent fréquemment leur presence par les effets funestes qu'en éprouvent les êtres vivants. La chaleur les fait naitre et les dissémine, les vents les transportent souvent à de grandes distances, où tantôt elles se font reconnaître à l'odorat, tantôt seulement par les maux qu'elles produisent. D'ailleurs, quelle que soit la source des émanations, elles consistent, soit dans des fumées diverses, de l'acide carbonique, des hydrogènes sulfurés, carbonés, phosphorés, et de l'azote, soit dans des vapeurs acides ou métalliques.

C'est une opinion généralement adoptée que les émanations influent d'une manière défavorable sur la santé, excepté celles des substances animales fraîches qui semblent, au contraire, alimenter les individus qui les respirent. Quelques-unes, celles du plomb et du mercure, sont évidemment des poisons; il en est qui paraissent transmettre d'une manière spécifique certaines maladies, telles que la fièvre jaune, le choléra-morbus, les fièvres intermittentes, etc., et qui, bornées à certaines localités, n'en sortent pas et même n'agissent que dans des conditions données : telles sont, par exemple, les émanations des marais Pontins, qui donnent les fièvres d'accès à ceux qui séjournent dans ces marais pendant la nuit, et respectent ceux qui les traversent pendant le jour. On n'a pas de connaissances positives sur la nature de ces dernières émanations pour lesquelles le nom de *miasme* semble avoir été réservé.

On peut souvent reconnaître les foyers d'où partent les émanations, et quelquefois on peut les détruire ou les éloigner: c'est ce qu'on fait pour les établissements industriels, les hôpitaux, les prisons, etc. Il faut, autant que possible, décomposer les émanations, ou les entraîner au loin par la ventilation. C'est sur ces principes que reposent l'assainissement et la désinfection (*voy.* ces mots).

Lorsqu'on est obligé d'affronter une atmosphère chargée d'émanations, il convient de s'en garantir le plus possible au moyen d'appareils destinés à cet objet; d'ailleurs l'observation montre que l'habitude finit par rendre plus ou moins insensible à leur action, à laquelle, d'un autre côté, l'intempérance, le mauvais régime et les causes débilitantes en général rendent toute son énergie. F. R.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME NEUVIÈME.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.



TOME NEUVIÈME.

Deuxième Partie.

IMPRIMÉ
PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

MM.	
Aimé	A-é.
Allou	C. N. A.
Anders	G. E. A.
Arbanère	A-re.
Armandi (le colonel)	C. P. A.
Artaud (l'inspecteur-général)	A-d.
Audiffret	H.A-d-t.
Bardin (le général)	Gal B.
Bareste	E. B-s.
Berr (Michel)	M. B.
Berzélius (le baron de), à Stockholm	B-z-s.
Biet	J. B-t.
Blanqui (aîné)	Bl. a.
Boulatignier	J. B-r.
Boullée (à Lyon)	A. B-e.
Bradi (Mme la comtesse de)	L. C. B.
Carette (le lieut.-colonel)	C-te.
Cherbuliez	J. Ch.
Clerjon-Champagny	Cl. Ch-y.
Croy (Raoul de), à la Guerche	R. d. C.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Delcasso (à Strasbourg)	L.D-c-o.
Depping	D-g.
Dufau	P. A. D.
Dumas (à Bolbec)	Ant. D.
Du Mersan	D. M.
Famin	C. F-n.
Fayot	F. F.
Galibert	L. G.
Garden (le comte de)	Cte de G.
Gérando (le baron de)	De G-o.
Golbéry (de)	P. G-y.

MM.	
Guillon (l'évêque)	M.N.S.G.✝
Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.
Hennequin	J.F.G.H-n.
Jal	A. J-l.
Labouderie (l'abbé de)	J. L.
Lafaye (à Marseille)	L-f-e.
La Nourais (de)	L. N.
Larévellière-Lépeaux	O. L. L.
Laténa (de), à Chablis	J. L-t-a.
Lecomte (Jules)	J. L-c-te.
Lemonnier	C. L-r.
Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Louvet	L. L-t.
Matter	M-r.
Naudet	N-t.
Ourry	M. O.
Ozenne (Jules)	J. O.
Ozenne (Mlle Louise)	L. L. O.
Paris (Henri), à Dresde	H. P.
Parisot	J. T. P.
Pascallet	E. P-c-t.
Petit-Lafitte (à Bordeaux)	A. P. L.
Pontécoulant (le vic. de)	A. P-t.
Quesné	J. S. Q.
Rathery	R-y.
Ratier (Félix)	F. R.
Ratier (Victor)	V. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Reinaud	R.
René (à Sèvres)	A. R.
Rienzi (Domeny de)	G.L.D.R.
Rous (l'abbé)	A. J. R.
Royer	R-y-r.
Santarem (le vicomte de)	V. de S-t-m.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
SAUNOIS.	V. S.	TISSOT (à Dijon)	J T.
SAVAGNER.	A. S-R.	TRAVERS (à Falaise).	J. T-V-S.
SCHNITZLER.	J.H.S. et S.	VAUCHER (à Genève)	L. V-R.
SIMON (Max.), à Montmirail.	M. S-N.	VIEILLARD	P. A. V.
SOYER.	L. C. S.	VILLENAVE	V-VE.
SPACH (Édouard).	ÉD. SP.	VILLIERS (le comte de). . .	Cte M. DE V.
TAILLANDIER.	A. T-R.	WALDOR (Mme Mélanie). .	Me W-R.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*.
C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

E (*suite de la lettre*).

ÉMANCIPATION. Les jurisconsultes définissent l'émancipation l'acte par lequel une personne qui est sous la puissance paternelle ou sous l'autorité d'un tuteur en est affranchie.

La puissance paternelle avait, comme on le sait, une immense étendue chez les Romains. L'un des cas dans lesquels elle recevait une modification salutaire était l'émancipation, qui avait lieu au moyen d'une forme symbolique. Ainsi, le père de famille disait à un étranger, en présence de sept témoins, dont l'un tenait une balance à la main : « *Mancipo tibi hunc filium qui meus est.* » C'était, suivant quelques historiens, une espèce d'aliénation à prix d'argent de la puissance paternelle au profit d'un tiers.

Dans l'ancienne législation française, l'émancipation résultait de lettres du prince, appelées *lettres de bénéfice d'âge*. Plus tard, elle eut lieu par jugement. Lorsque le père voulait émanciper son enfant, ils se transportaient l'un et l'autre devant un juge, et le père déclarait en sa présence qu'il émancipait son fils et qu'il le mettait hors de sa puissance. Dans plusieurs provinces, et notamment en Languedoc, on employait une forme plus respectueuse pour obtenir l'émancipation. Le fils se mettait à genoux devant son père, les mains jointes dans les siennes, et le priait de l'émanciper; le père disjoignait ensuite les mains de son fils, le relevait et l'embrassait en déclarant qu'il consentait à l'émancipation, et le juge donnait acte de cette déclaration.

Dans la législation française actuelle, le mineur est émancipé de plein droit par le mariage. Le mineur, même non marié, peut être émancipé par son père, ou, à défaut de père, par sa mère, lorsqu'il a atteint l'âge de 15 ans révolus. Cette émancipation s'opère par la seule déclaration du père et de la mère, reçue par le juge de paix, assisté de son greffier. Le mineur resté sans père ni mère peut aussi, mais seulement à l'âge de 18 ans accomplis, être émancipé, si le conseil de famille l'en juge capable. En ce cas, l'émancipation résulte de la délibération qui l'a autorisée et de la déclaration que le juge de paix, comme président du conseil de famille, a faite dans le même acte, *que le mineur est émancipé*. Lorsque le tuteur n'a fait aucune diligence pour l'émancipation du mineur et qu'un ou plusieurs parents ou alliés de ce mineur, au degré de cousin germain ou à des degrés plus proches, le jugent capable d'être émancipé, ils peuvent requérir le juge de paix de convoquer le conseil de famille pour délibérer à ce sujet. Le juge de paix doit déférer à cette réquisition.

Aussitôt que l'émancipation du mineur est prononcée, le conseil de famille lui nomme un curateur (*voy.*), à l'effet de l'assister dans la reddition de compte que lui fait son tuteur.

Le mineur émancipé peut passer les baux dont la durée n'excède point neuf années; il reçoit ses revenus, en donne décharge, et fait tous les actes qui ne sont que de pure administration, sans

être restituable contre ces actes dans tous les cas où le majeur ne le serait pas lui même. Il ne peut faire d'emprunts, sous aucun prétexte, sans une délibération du conseil de famille, homologuée par le tribunal de première instance, après avoir entendu le procureur du roi; il ne peut non plus vendre ou aliéner ses immeubles, ni faire aucun acte autre que ceux de pure administration. A l'égard des obligations qu'il a contractées par voie d'achats ou autrement, elles sont réductibles en cas d'excès; les tribunaux doivent prendre à ce sujet en considération la fortune du mineur, la bonne ou mauvaise foi des personnes qui ont contracté avec lui, l'utilité ou l'inutilité des dépenses. Tout mineur émancipé dont les engagements ont été ainsi réduits peut être privé du bénéfice de l'émancipation, laquelle lui est retirée en suivant les mêmes formes que celles qui ont eu lieu pour la lui conférer.

Dès le jour où l'émancipation a été révoquée, le mineur rentre en tutelle et y reste jusqu'à sa majorité accomplie.

Le mineur émancipé qui fait un commerce est réputé majeur pour les faits relatifs à ce commerce.

Les dispositions relatives à l'émancipation sont réglées par le chapitre 3 du titre X du livre I du Code civil (art. 476-487).

Relativement à l'émancipation des esclaves, nous renvoyons à l'article AFFRANCHISSEMENT, et encore à l'article ESCLAVAGE. Au même art. AFFRANCHISSEMENT on a parlé de l'émancipation des communes, et à ce dernier mot on a donné l'historique de l'affranchissement des communes en France. A. T-R.

ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES. Ces mots rappellent un des plus glorieux triomphes que la liberté ait jamais remportés sur les préjugés et l'intolérance, une de ces grandes mesures qui font époque dans la vie d'une nation; mesure qui, après bien des tentatives inutiles et de longues luttes, fut prise en Angleterre par un acte du parlement, sanctionné par le roi George IV en date du 13 avril 1829. Jusqu'alors dans l'empire britannique, la position civile des catholiques, placés en quelque sorte dans un état de suspicion permanente, avait été regardée comme intéressant toute la constitution de l'empire; on avait fait dépendre la sécurité du gouvernement de la dynastie de Hanovre de leur exclusion des emplois publics; en même temps la domination de l'Angleterre sur l'Irlande était celle des protestants vainqueurs, et, ce qui contribuait encore à la rendre odieuse, la domination d'un clergé protestant sur un peuple de plus de 7 millions de catholiques.

Les lois rendues contre ces derniers avaient pris naissance sous le règne de Henri VIII, dont le nom rappelle les commencements de la réforme en Angleterre. Elles prirent un caractère encore plus hostile sous le règne d'Élisabeth, qui répondit aux prétentions du pape Paul IV en exigeant le serment de suprématie (*oath of supremacy*), imposé à tous les employés de l'état ou ecclésiastiques, et par lequel ils jurèrent de reconnaître la reine comme légitime souveraine et comme exerçant le pouvoir suprême en affaires d'église aussi bien que d'état, prêts au besoin à la défendre comme telle contre tous et chacun. On ne s'en tint pas à cette première formule du serment : plus tard on exigea même des employés un second serment relatif au dogme (par exemple, contre la transsubstantiation, etc.), nommé le serment de l'abjuration; et le serment de fidélité ou d'allégeance (*oath of allegeance*) fut formulé de telle sorte que nul catholique, en son âme et conscience, ne put le prêter. Une loi de 1673 ordonna aux employés de prêter ce serment, et leur imposa de plus l'obligation de communier selon le rite protestant à leur entrée en fonction. Cette loi, véritable exclusion de tous les catholiques des droits publics et civils dont jouissaient leurs compatriotes protestants, fut appelée acte d'épreuve (*test act*) : en effet, elle fut la pierre de touche des convictions profondes et des sentiments religieux sincères. Ces serments pouvaient être exigés de tout sujet, et le refus de les prêter (*recusancy*) fut sévèrement puni. En général, les lois contre les catholiques étaient injustes et vexatoires; il y avait même la

peine de mort pour certains cas, tels que le changement de religion lorsqu'un protestant devenait catholique, ou la présence dans le pays d'un prêtre catholique; l'hospitalité même, donnée à ces prêtres ou à des protestants qui avaient abjuré, exposait à la peine capitale. Avec le temps, il est vrai, ces lois furent mollement appliquées, et des lois postérieures y introduisirent beaucoup d'adoucissements; on essaya même de formuler le serment de suprématie et celui de fidélité de manière à ce qu'ils pussent être prêtés par les catholiques, essai à propos duquel il s'éleva à Londres en 1780 une insurrection terrible contre ces derniers et qui ne put être arrêtée qu'au bout de sept jours. Mais malgré toutes ces mesures de clémence, les catholiques étaient toujours exclus du parlement et de tous les emplois de l'état; un grand nombre de règlements injurieux restaient d'ailleurs en vigueur contre eux. L'injustice de cet état de choses était bien généralement reconnue, mais on n'osa y porter remède, et le roi George III se crut personnellement obligé, par son serment de couronnement, à maintenir les lois contre les catholiques. Il résista à Pitt, qui, ayant promis aux Irlandais l'abrogation de ces lois en échange de leur union avec le royaume de la Grande-Bretagne, voulut accomplir sa promesse, au point que ce ministre donna sa démission lorsqu'il vit que la détermination du roi était inébranlable. Depuis lors on regarda généralement l'égalité des droits civils parmi les protestants et les catholiques, ou l'émancipation de ces derniers, comme une mesure de réparation urgente, comme une réforme indispensable et sans laquelle le maintien du repos de l'Irlande en particulier devait être considéré comme impossible. Néanmoins, la chambre haute refusa son consentement toutes les fois que la chambre des communes adopta le bill de l'émancipation. C'était une des questions dont Canning (*voy.*) avait fait une condition de son ministère : aussi la non-réussite de ses projets amenée par l'opposition de la haute aristocratie et du clergé, abrégea-t-elle ses jours. Mais à peine son principal adversaire, le duc de Wellington, eut-il accepté le ministère, qu'il sentit qu'un tel acte de justice envers les catholiques pouvait seul empêcher les plus dangereux désordres; et, le croira-t-on? il fit rendre lui-même cette loi qu'il avait si obstinément refusée à Canning. Les serments publics furent formulés de manière à pouvoir être prêtés par les catholiques; car la légitimité de l'assassinat ou de la destitution d'un roi excommunié par le pape, et la reconnaissance d'un pouvoir temporel que ce pontife voudrait exercer dans le royaume, ne sont certainement pas des points de dogme qui obligent la conscience du catholique. Celui-ci, pourvu qu'il prête ce serment, peut désormais prétendre à tous les emplois, excepté à celui de tuteur du roi ou de régent, de chancelier, de garde-des-sceaux, de gouverneur de l'Irlande ou de premier commissaire royal près de la haute magistrature ecclésiastique de l'Écosse. Bientôt après que le bill eut passé dans les deux chambres, plusieurs pairs catholiques, tels que le duc de Norfolk, et des députés tels que O'Connell, Shiel et autres, prirent place au parlement.

C'est un grand pas de fait; mais tous les griefs des catholiques ne sont pas pour cela réduits au silence. L'établissement anglican en Irlande, par exemple, est toujours, et malgré les lois récentes, un fardeau pesant pour cette malheureuse île, où l'on voit un peuple catholique condamné à pourvoir aux besoins du culte protestant en payant la dîme à ses ministres, tandis que l'état ne contribue en aucune façon à l'entretien du clergé et du culte catholiques. C'est pourtant ce clergé seul qui pourvoit au service divin, et les archevêques, évêques et ministres protestants en Irlande n'ont, pour la plupart, rien à faire. Tout cela appelle de nouvelles réformes, sans lesquelles ce pays, toujours prêt à courir aux armes, ne serait pas pour l'Angleterre une possession assurée. C'est à l'Irlande surtout que l'émancipation des catholiques se rapporte, et nous reviendrons sur ce grave sujet à l'article qui lui sera consacré et dans lequel, par l'organe d'un de ses enfants, elle plaidera elle-même sa cause sacrée. *C. L. m.*

ÉMANCIPATION INTELLECTUELLE, *voy.* Enseignement universel.

ÉMANUEL, *voy.* Emmanuel.

EMBALLEUR. L'emballeur est celui qui est chargé, par état, de disposer les marchandises dans les balles ou ballots, de les serrer, empaqueter de manière que, tout en faisant le moindre volume possible, elles puissent arriver à bon port au lieu de leur destination.

Il y a mille manières différentes d'emballer des marchandises. Il suffit, pour les unes, de les entourer de paille et d'une grosse toile; d'autres ne voyagent qu'enfoncées dans des *bannes* d'osier; celles-ci demandent à être confinées dans des caisses de bois de sapin, recouvertes de toiles cirées ou grasses toutes chaudes; celles-là s'accommodent très bien du carton enveloppé de toile cirée sèche. Quel que soit le mode d'emballage, les marchandises doivent toujours être enveloppées d'abord dans une toile qu'on coud avec une espèce de ficelle, et on serre le paquet en dessus avec une forte corde dont les deux extrémités viennent se joindre. C'est à ces deux extrémités que les plombeurs des douanes appliquent leurs plombs; mais l'emballeur doit bien prendre garde à ce que la corde soit entière, parce que s'il arrivait qu'elle fût composée de morceaux rapportés, les plombeurs pourraient refuser de sanctionner l'envoi par leur marque. Les emballages qu'on expédie des Échelles du Levant sont toujours composés d'une double toile, l'une intérieure, c'est *la chemise*, et l'autre extérieure, ou la *couverture* proprement dite. On remplit avec de la toile, et quelquefois avec du coton, l'intervalle qui sépare ces deux toiles.

Quelque facile que paraisse l'office de l'emballeur, il ne laisse pas que d'exiger encore une certaine habileté, et tous ne sont pas également aptes à disposer les marchandises de manière qu'il ne reste aucun vide entre elles, que le frottement contre les parois du vase qui les contient et le frottement des objets entre eux soit impossible, qu'il y ait une séparation infranchissable entre les objets fragiles et les solides qui pourraient les détériorer ou les briser; enfin tous ne savent pas, avec une égale adresse, empailler leurs balles, les dresser carrément, coudre solidement la toile d'emballage, disposer également la corde avant de la serrer avec la *bille*, et laisser à chacun des angles du ballot des *oreilles* ou saillies de toile qui donnent toute facilité de le remuer, charger et décharger.

Écrire sur les toiles d'emballage les numéros des ballots appartenant au même marchand et destinés au même correspondant, ainsi que les noms, qualités, l'adresse complète, en un mot, du destinataire, rentre encore dans les attributions des emballeurs. Ils sont aussi chargés de dessiner sur les enveloppes des marchandises fragiles un verre, un miroir ou une main, afin d'avertir ceux qui les manient d'user des précautions nécessaires. Ils se servent pour cela d'encre commune et d'une espèce de *plume de bois*, qui n'est autre chose qu'un petit bâton de deux ou trois lignes de large sur six pouces de long, dont une extrémité est coupée en chanfrein.

D'abord c'étaient les crocheteurs et les gagne-deniers qui faisaient, dans les douanes françaises, l'office d'emballeurs; mais plus tard, dans les villes et faubourgs de Paris et de Lyon, il y eut des emballeurs en titre qui, moyennant une redevance qu'ils payaient au roi, sous le nom de *paulette*, avaient le droit exclusif de faire tous les emballages, tant à la douane que partout ailleurs. Aujourd'hui, dans les forts magasins de gros, il y a encore des gens préposés exclusivement à l'emballage des marchandises; mais le corps des emballeurs a disparu de la hiérarchie commerciale. *V.* Layetier. E. P-c-t.

EMBARCADÈRE et **DÉBARCADÈRE**, lieu disposé de manière à faciliter l'embarquement et le débarquement (*voy.* plus loin). De ces deux termes, le second est le moins usité, et ceux qui l'ont fabriqué n'ont pas songé qu'il était superflu; car là où l'on peut embarquer, on peut évidemment débarquer. *Embarcadère* nous est venu de l'espagnol, en passant par nos colonies et primitivement par l'île de Saint-Domin-

gne, dont les premiers colons furent Espagnols. Au lieu d'ouvrir à grande peine et à grands frais des routes qui conduisissent aux divers ports de l'île, les planteurs trouvèrent plus commode et moins dispendieux de faire, sur le point de la côte le plus rapproché d'un certain nombre d'habitations, des travaux qui en rendissent l'accès facile et permissent d'enlever leurs denrées pour les transporter soit à un port, soit à bord même des navires dont elles devaient composer la cargaison. Les établissements ainsi formés prirent le nom d'*embarcadères*. Aux colonies, un embarcadère est ainsi une espèce de petit môle qui, du rivage, s'avance un peu dans la mer à la hauteur d'une chaloupe ou d'un *acon* (les *acons* sont de la forme et à peu près de la grandeur des petits bateaux à blé qu'on voit sur la Seine). L'*embarcadère* n'est pas toujours un ouvrage de maçonnerie en pierres taillées et cimentées : ce n'est quelquefois qu'un amas de pierres brutes; en certains lieux il est formé par des pilotis sur la tête desquels on a établi une espèce de pont en madriers.

En Europe, l'embarcadère ne sert pas à l'embarquement et au débarquement des marchandises, et c'est ce qui le distingue des cales de chargement et de déchargement (*voy.* Cale); il est plutôt destiné au passage des personnes que des choses, d'un navire à terre et réciproquement. Il suffit qu'il soit propre à l'embarquement et au débarquement des passagers et de leurs menus bagages : aussi quelquefois ce n'est pas une cale, mais un escalier ou même une simple échelle appliquée contre la jetée ou le quai d'un port*. Cependant, partout où il y a un grand mouvement de voyageurs, on a soin que les embarcadères soient larges et commodes. Dans certains ports on a même apporté de l'élégance dans leur construction. Le plus magnifique embarcadère qui existe aujourd'hui est celui de Brighton : c'est un môle construit à l'instar des ponts suspendus et qui fait l'admiration de tous les étrangers. Malheureusement la mer, dont la furie est presque indomptable, a déjà plusieurs fois endommagé ce bel ouvrage. J. T. P.

(*) Alors le mot pourrait être une abréviation d'*escale*. *Voy.* Échelle. S.

EMBARGO. C'est au vocabulaire espagnol que le droit des gens a emprunté ce terme pour désigner tout arrêt ou saisie des navires étrangers qu'un gouvernement ordonne dans ses ports et ses rades, ou même au large. Le but de l'embargo peut être ou de suspendre seulement le départ des bâtiments, ou de s'en servir comme transports dans une expédition maritime qu'on médite, ou de s'approprier tout ou partie de leur chargement. Lorsqu'il n'est pas une mesure de représailles, justifiée par les voies de fait de la nation à laquelle appartiennent les navires retenus, l'embargo est en lui-même une violation évidente de la foi publique. Si les navires saisis sont restitués, après qu'on s'en est servi, sans qu'une juste indemnité soit accordée à l'équipage et aux armateurs, il devient un abus de la force, exercé par un gouvernement contre des particuliers ; c'est bien pis encore s'il y a spoliation commise par la confiscation des marchandises.

On ne saurait, selon la plupart des publicistes, considérer comme une violation des droits des neutres l'embargo mis momentanément sur leurs navires pour dérober à l'ennemi la connaissance d'un armement qu'on prépare et dont ils lui porteraient la nouvelle. En effet, la raison d'état est ici prépondérante; mais la justice rigoureuse exigerait en pareil cas que les neutres fussent indemnisés à raison du retard, lors de la levée de l'embargo.

Quelque hostile que soit, en général, le caractère de cette mesure, elle ne précède ou n'accompagne pas toujours une déclaration de guerre : elle n'est quelquefois qu'un acte de conservation ; il en serait ainsi, par exemple, si l'embargo était la suite du non-paiement à son échéance d'une somme stipulée par les traités.

Il résulte des articles 350, 369 et 403 du Code de commerce que la perte ou la détérioration des marchandises par suite d'un embargo sont aux risques de l'assureur, que l'embargo est une cause légitime de délaissement (*voy.*) de la part de l'assuré, lorsqu'il a lieu après le voyage commencé, et enfin que les frais de loyer

et de nourriture des matelots pendant la détention du bâtiment sont réputés avaries simples. O. L. L.

EMBARQUEMENT et **DÉBARQUEMENT.** L'*embarquement* est l'introduction à bord d'un navire de l'une quelconque, de plusieurs ou de la totalité des parties du personnel et du matériel qu'exige sa destination, soit militaire, soit commerciale. Le *débarquement* est l'opération contraire; ce n'est pas toujours, comme on paraît assez généralement le penser, la mise à terre des hommes ou des choses, car le transbordement d'un navire à un autre est un véritable débarquement pour le premier, en même temps qu'il est un embarquement pour le second.

La principale partie du matériel d'un navire de commerce est sa cargaison, dont l'embarquement présente peu de difficulté; c'est une opération qui ne comporte que les plus simples règles de la mécanique. Il n'en est pas de même pour les divers objets composant le matériel d'un navire de guerre : leur embarquement exige des appareils plus ou moins compliqués suivant leur poids; il en faut, par exemple, d'assez puissants pour embarquer l'artillerie d'un vaisseau de ligne, et de bien plus puissants encore pour embarquer et planter les bas mâts de ce vaisseau là où il n'existe pas de machines à mâter; mais la force réunie du cabestan et des caliornes d'appareil (moufles d'une grande puissance) produit des effets dont il serait difficile d'assigner la limite. En somme, un navire de guerre, à l'aide de ses seuls agrès et apparaux, parvient à embarquer des fardeaux d'une pesanteur étonnante. Le débarquement du matériel s'opère par les mêmes moyens que l'embarquement.

Pour ce qui regarde le personnel ordinaire d'un navire quelconque, son embarquement ne saurait donner lieu à aucune remarque; mais, dans le cas où l'on doit embarquer, soit sur des transports, soit sur des bâtiments de guerre, en outre de leurs équipages et garnisons, des troupes destinées pour une expédition outre-mer, il y a à prendre des mesures qui demandent de l'habileté et de l'expérience. Il faut pourvoir à l'avance aux besoins de ces troupes pendant la traversée, et répartir les vivres, munitions et attirails de guerre de manière à ce qu'elles puissent agir avec promptitude et vigueur, aussitôt debarquées. Nous renverrons sur ce point à ce que nous avons dit au mot DESCENTE. Une des plus grandes difficultés de l'opération provient de ce que l'embarquement des troupes expéditionnaires doit être instantané et n'avoir lieu, pour ainsi dire, qu'au moment du départ. Encombrées comme le sont ces troupes à bord des bâtiments, un séjour trop prolongé aurait de graves inconvénients sous le rapport sanitaire, et la prudence veut qu'on l'abrége autant que faire se peut. Il faut donc que le chef de l'expédition combine ses mesures de manière à ce que l'embarquement s'effectue avec le plus d'ensemble et de célérité possible.

Lorsqu'on veut trouver un modèle d'ordre et de régularité dans les dispositions nécessaires pour approprier une force navale à son objet, c'est presque toujours à la flottille de Boulogne qu'il faut recourir. Cet armement fera époque dans les annales de la marine militaire de France, et jamais préparatifs maritimes ne furent combinés et exécutés avec une aussi grande perfection.

L'organisation de la flottille de guerre avait été réglée sur celle de l'armée : chaque bateau de première et de seconde espèce devait embarquer une compagnie, chaque section un bataillon, chaque division un régiment, chaque demi-escadrille une brigade, et chaque escadrille une division; plusieurs escadrilles réunies formaient un des grands corps de la flottille, chacun desquels était affecté à un corps d'armée. Les bataillons étaient alors composés chacun de neuf compagnies : on composa les sections de flottille de neuf bâtiments et les divisions de dix-huit. Les camps étant établis sur les falaises à droite et à gauche de Boulogne, on avait eu soin de placer près de la rive droite du pont les divisions destinées aux régiments du camp de droite, et près de la rive gauche celles qui devaient porter les troupes du camp de gauche; enfin les bâtiments étaient rangés par sections, c'est-à-dire par files de neuf. Des poteaux plantés sur le quai,

vis-à-vis le centre de chaque escadrille, demi-escadrille et division, indiquaient la division, la brigade ou le régiment qu'elle devait embarquer.

Lors de l'embarquement, les troupes arrivaient en colonnes serrées, celles du camp de droite la gauche en tête et celles du camp de gauche la droite en tête; au moment où les colonnes faisaient halte, la tête de chaque bataillon se trouvait présentée vis-à-vis la file de bateaux qui lui était affectée; la compagnie de grenadiers traversait toute cette file pour gagner le bâtiment le plus au large; la première compagnie de fusiliers s'arrêtait sur le bâtiment le plus voisin de celui-ci, et ainsi de suite jusqu'à la dernière compagnie du bataillon, qui se trouvait occuper le bâtiment le plus près du quai. Les chevaux, enlevés de terre sur de larges sangles qui leur embrassaient toute la partie du corps comprise entre les jambes de devant et celles de derrière, traversaient en l'air tout ou partie d'une file de bâtiments et étaient embarqués avec autant d'ordre et de promptitude que les hommes. Deux fois l'on exécuta, en présence de l'empereur, cette opération, sur la célérité de laquelle il importait d'avoir des notions précises. Le résultat surpassa son attente. Quoique les troupes occupassent des camps dont l'extrémité fût éloignée de plus de 1,800 toises du point d'embarquement, une heure et demie après la générale battue, hommes et chevaux, tout était embarqué!

Quant aux dispositions relatives au débarquement des troupes, les détails que nous avons donnés au mot DESCENTE nous dispensent de revenir sur ce sujet. J.T.P.

EMBARRAS GASTRIQUE, EMBARRAS BILIEUX, état saburral de l'estomac, plénitude de l'estomac, etc. Le nom donné à cette maladie en indique suffisamment la nature. Pendant longtemps cette affection a figuré dans les cadres nosologiques comme une de celles auxquelles l'homme est le plus exposé; mais depuis que M. Broussais a ramené presque toutes les maladies à l'irritation de la fibre vivante comme à leur point de départ commun, l'embarras gastrique n'est plus qu'une forme de l'inflammation pure et franche de l'estomac. Dans les idées du célèbre auteur que nous venons de citer, la présence de la bile dans les premières voies n'est qu'un phénomène secondaire de la maladie. Ce qui lui imprime son caractère, ce qui surtout doit commander le traitement qui lui convient, c'est l'inflammation de l'organe à la surface duquel cette bile, ces saburres sont amassées. Si ces deux états coexistaient nécessairement et toujours, nul doute qu'il n'en dût être ainsi; mais les faits établissent que ces deux états existent quelquefois isolément : il nous suffit que l'expérience nous fournisse cette donnée pour que nous ne les confondions point dans une commune description.

Les causes sous l'influence desquelles l'embarras gastrique se développe sont nombreuses. Nous ne signalerons ici que celles dont l'action est la moins contestable : tels sont l'usage trop exclusif et trop longtemps continué des aliments farineux, du lait, des viandes salées, celles surtout dont la chair est compacte. L'action indéterminée de certains poisons sur la muqueuse gastrique, un érysipèle à la face, des blessures plus ou moins graves en diverses parties du corps, certaines opérations chirurgicales, enfin certaines constitutions médicales, placent l'économie dans des conditions telles qu'il n'est point rare de voir, sous leur influence, se développer l'embarras gastrique avec ses caractères les plus tranchés.

Voici ces caractères. Souvent, avant qu'aucun trouble se manifeste du côté des voies digestives, les malades accusent un véritable état de courbature; les articulations principales sont roides et douloureuses, une sensation de brisement est perçue dans la continuité des membres, comme si ceux-ci avaient été contus; la face est comme fatiguée; une teinte jaunâtre se remarque au pourtour des lèvres et aux ailes du nez; puis l'appétit, qui pouvait tout d'abord avoir diminué, se perd complètement; la bouche est amère ou pâteuse, la langue se recouvre d'un enduit jaunâtre ou blanchâtre plus ou moins épais; souvent il y a des rapports nidoreux; en même temps des ondées de bile arrivent dans l'arrière-bouche et

laissent la sensation d'une amertume nauséabonde. Avec cet ensemble de symptômes, l'estomac peut être complétement insensible à la plus forte pression dans quelque sens qu'elle soit exercée. Mais d'autres fois les malades accusent un sentiment de pesanteur à la région épigastrique. Il n'y a point de fièvre. Si, malgré tous ces accidents, on continue de se nourrir, c'est alors que d'autres symptômes peuvent surgir et que le simple embarras gastrique peut se convertir en une véritable inflammation de l'estomac (*voy.* GASTRITE).

Tels sont à la fois les causes et les symptômes de l'embarras gastrique, qu'on ne peut, sans une dangereuse préoccupation, confondre avec une maladie dont il est souvent le prélude, mais dont il s'isole aussi complétement dans un grand nombre de cas.

Quel est maintenant le traitement que les médecins opposent à cette affection? Les médicaments connus sous le nom générique d'émétiques ou vomitifs remplissent la double indication qui se présente dans l'embarras bilieux des premières voies : d'une part, ils déterminent l'évacuation des matières accumulées dans l'estomac; d'autre part, par la secousse qu'ils impriment à l'économie tout entière et à ce dernier organe en particulier, ils rompent le mode de sécrétion vicieuse dont l'embarras gastrique est le résultat. Les médicaments vomitifs auxquels on a le plus souvent recours dans cette maladie sont le tartre stibié et l'ipécacuanha. Le premier, plus actif, s'administre à la dose de un, deux, trois grains, suivant la susceptibilité des malades; pour le second, vingt ou trente grains forment les doses auxquelles on s'arrête ordinairement. Est-il besoin d'ajouter que le repos, la diète plus ou moins complète, l'usage de quelques boissons légèrement acidulées, qui sont celles que les malades goûtent le mieux, doivent concourir, avec le moyen principal, à assurer la solution heureuse et prompte de la maladie. On doit même s'en tenir à ces simples moyens dans plusieurs circonstances. Il en doit être ainsi, par exemple, chez les malades que leur constitution dispose à l'apoplexie ou qui sont sujets aux crachements de sang, ou bien, enfin, qui sont atteints d'une hernie, dont l'état pourrait se trouver aggravé par les secousses du vomissement. M. S-N.

EMBAUCHAGE, terme de la criminalité militaire, employé pour la première fois dans la loi de 1791, maintenu et défini dans plusieurs lois subséquentes, et qui désigne une provocation à la désertion. Sous la Restauration, on a appliqué ce crime au cas du colonel Caron (*v.*), cas où pourtant il ne pouvait être question de désertion; mais on avait décidé que cet ennemi des princes restaurés serait jugé par un conseil de guerre, tribunal dont la provocation à la désobéissance, à l'infidélité, adressée à des militaires par un homme qui était rentré dans l'ordre civil, n'eût pas été justiciable. Ce sont, en effet, les conseils de guerre permanents qui sont appelés à juger les individus prévenus d'embauchage; c'est un crime tout-à-fait militaire et dont on ne se rend guère coupable qu'en temps de guerre et de grande perturbation.

Autrefois on disait qu'un compagnon était *embauché* lorsqu'il était reçu chez un maître; et alors il *payait son embauchage* aux autres compagnons, ce qui signifie qu'il leur donnait un repas. S.

EMBAUMEMENT, opération fort anciennement connue, pratiquée surtout dans l'Orient, et qui a pour objet de garantir de la décomposition putride les corps qu'on va déposer dans le tombeau. Maintenant, éclairée par les progrès de la chimie, la conservation des corps est une opération simple et facile et d'ailleurs même peu usitée depuis qu'on se borne à déposer les morts au sein de la terre, où le corps ne tarde pas à se décomposer; mais chez les anciens elle avait une grande importance motivée par les opinions religieuses sur le retour de l'âme dans le corps qu'elle avait d'abord animé, et peut-être aussi par des considérations hygiéniques que, chez les Égyptiens, les inondations annuelles du Nil suggéraient naturellement.

Le mot d'*embaumement* vient évidemment des *baumes* (*balsamum*, de là le mot germanique *balsamiren*, *einbalsamiren*) que l'on employait pour conserver les corps; mais bien d'autres substan-

ces plus efficaces ont été mises en usage. L'histoire, souvent peu exacte lorsqu'il s'agit de la science ou de l'industrie, prétend que les Éthiopiens enfermaient les cadavres dans de la gomme qui, en se desséchant, prenait un aspect vitreux. Les anciens Perses, dit-on, les enveloppaient de cire fondue, et les Scythes les cousaient dans des sacs de peau. Il est plus que douteux que ces procédés pussent donner de bons résultats, et il faut arriver aux Égyptiens pour trouver quelque chose de positif; d'ailleurs les momies sont là pour témoigner de la bonté de leur méthode (*voy.* Momies).

Suivant Hérodote (II, 86, *sqq.*), les embaumeurs égyptiens avaient plusieurs classes d'embaumement, qui variaient moins pour le fond que pour la forme et le prix. Ils emportaient chez eux le cadavre : là, par des incisions, ils retiraient les viscères, et, après les avoir nettoyés et préparés, ils les replaçaient dans les cavités qu'ils bourraient ensuite avec des aromates pulvérisés. Cette préparation achevée, le corps était salé pendant soixante-dix jours avec le natron (mélange naturel de carbonate, d'hydrochlorate et de sulfate de soude); puis il était lavé, et alors on l'enveloppait de bandes de toile enduites de gomme et on le plaçait dans une boite destinée à cet usage et qui était conservée dans une pièce particulière de la maison. Cette préparation, la plus magnifique de toutes, ne differait pas beaucoup des deux autres pour l'opération fondamentale, c'est-à-dire la salaison, car il faut bien l'appeler par son nom. En effet, dans l'embaumement de la seconde classe on s'abstenait de toute incision, et, se bornant à une injection d'une liqueur tirée du cèdre et dont on ne connait pas bien la nature, mais qui était corrosive, à ce qu'il parait, on faisait macérer le corps dans le natron. Cette dernière macération constituait à elle seule l'embaumement des pauvres.

Les embaumeurs étaient voués à leur profession dès l'enfance, et, bien qu'ils fussent nécessaires, ils étaient peu considérés; on dit même qu'ils étaient poursuivis à coups de pierres par les parents du mort. Il est d'ailleurs peu probable que ces hommes aient pu faire de grandes observations en anatomie, puisque les légères incisions qu'ils pratiquaient ne mettaient rien à découvert.

On a confondu l'embaumement avec la conservation des cadavres. Ainsi, dans la plupart des ouvrages où il est question de cette matière, on parle des cavernes sépulcrales des Guanches, où les corps se conservaient par dessiccation, de même que dans les climats septentrionaux la congélation amène un résultat pareil. C'est qu'en dernière analyse tous les embaumements ont nécessairement pour objet de dessécher plus ou moins parfaitement les corps, afin que la putréfaction ne puisse plus s'en emparer. Aussi retrouve-t-on à toutes les époques des procédés qui diffèrent peu de ceux qu'on employait en Égypte. Dans ces derniers temps, on a utilisé, pour la conservation des cadavres, le deuto-chlorure de mercure ou sublimé corrosif, qui, en se combinant avec les matières animales, forme un composé dur et imputrescible. Par ce moyen on a pu conserver des cadavres entiers, et même les laisser à visage découvert, pour satisfaire au désir des familles. Enfin l'opération s'est simplifiée de plus en plus, et la méthode proposée tout récemment par M. Gannal consiste à employer une solution de sel commun, d'alun et de nitre, dans laquelle on plonge les cadavres. M. Berzélius a également proposé d'injecter dans les artères du vinaigre de bois, et d'employer une solution de sublimé pour conserver la peau et les viscères. M. Braconnot veut qu'on substitue au sublimé le proto-sulfate de fer, qui est moins dangereux pour l'opérateur. Enfin, MM. Capron et Boniface sont parvenus, par un procédé qu'ils ont tenu secret, à conserver des corps exempts de toute corruption pendant plusieurs années, même étant exposés à l'action de l'air et de l'eau. Il parait qu'ils emploient une substance végétale tellement avide d'humidité, qu'en huit ou dix jours un cadavre pesant 120 livres était privé de toutes ses parties liquides, au point de résonner au choc.

Les embaumements, tels qu'on les pratique encore quelquefois au moyen des substances résineuses mêlées au su

blimé et au sel, sont à peu près illusoires, à cause de la trop grande célérité avec laquelle on opère (douze à vingt-quatre heures au plus). En effet, les réactifs chimiques au moyen desquels on veut absorber l'humidité n'ont pas le temps de se combiner pour former un composé sec et inaltérable : aussi est-il probable que ces momies incomplètes ne se conserveront pas comme celles des Égyptiens. Elles sont d'ailleurs en rapport avec le caractère passager que nous donnons à nos sépultures. Il faudrait, pour les maintenir exemptes de tout mouvement de décomposition, qu'elles fussent complétement isolées du contact de l'air et de l'humidité. Il est arrivé quelquefois que le développement tumultueux des gaz a déterminé la rupture des cercueils de bois ou de métal dans lesquels elles étaient renfermées. F. R.

EMBLÈME. Ce mot, formé de ἔμβλημα, désigne proprement un ornement ajouté à un ouvrage, comme ἐμβάλλω veut dire jeter par-dessus. Ainsi que le symbole, il appartient à ce langage intuitif, antérieur à l'écriture et à la langue parlée, au moyen duquel les peuples de l'antiquité, sous la forme de figures à double entente, conservèrent le souvenir de leurs découvertes, des événements qui les avaient frappés, ou, en général, de leurs impressions. Dans son origine, l'emblème a dû être presque aussi simple que le symbole dont il était l'accessoire; il se compliqua à mesure que les idées se développèrent. Des choses saintes auxquelles il fut primitivement appliqué, il passa aux représentations des pensées mondaines; ensuite, ne pouvant plus suffire à l'expression des nuances que la civilisation amène dans la conception d'une même idée, on l'accompagna de légendes pour en faciliter l'interprétation; enfin, employé par les modernes à tout exprimer, les pensées morales et religieuses aussi bien que celles qui ont pour objet des êtres purement imaginaires, il est devenu un langage tout énigmatique, dont le sens, bien qu'indiqué par des légendes, des sentences écrites, reste le plus souvent insaisissable, et cela par suite du manque de méthode des artistes et des savants qui les composent, de l'application qu'ils font souvent du même objet à l'expression d'idées bien différentes. C'est ainsi que sont conçus en grande partie les emblèmes recueillis par le célèbre humaniste Alciati, en 1498, dans un livre souvent réimprimé avec des gravures en bois, où sont confondus pêle-mêle symboles, emblèmes, rébus, devises, personnages de la fable, de l'Écriture sainte, en un mot tous les éléments de l'allégorie païenne et chrétienne. A l'appui de ses exemples, Alciati cite, avec une érudition peu commune, les poètes grecs et latins. Après lui est venu le Père Ripa, avec son Iconologie, publiée in-4°, à Padoue, en 1525, et augmentée à Paris, en 1643, d'un vol. in-fol.; recueil non moins diffus, non moins mal gravé et ordonné que celui qu'il a prétendu remplacer et compléter; puis Gravelot et Ch. Nic. Cochin, dont l'*Iconologie figurée*, 1775-80, a été réimprimée en 1796, Paris, 4 v. in 8°, doit être également consultée avec beaucoup de circonspection par les artistes.

Les véritables sources des emblèmes sont la nature et les monuments des premiers âges des peuples. Dans ces derniers, on verra presque toujours les mêmes signes appliqués aux mêmes idées; et ces signes sont simples, expressifs, constamment envisagés sous leur sens moral et jamais sous le sens matériel. Winckelmann, Sulzer et autres savants, qui considèrent l'emblème comme appartenant en propre aux arts du dessin et le symbole comme exclusivement attaché à la poésie, nous paraissent être dans l'erreur; car alors les apologues, les fables dramatiques, les proverbes, véritables emblèmes parlés, rentreraient dans le domaine des oracles, des prophéties, des mythes, des paraboles, des dogmes, des formules du christianisme, qui sont tout-à-fait poétiques et essentiellement symboliques. Ainsi, selon eux, les hautes pensées attachées par les anciens à l'œuf, image du monde qui renferme tout; au triangle, signe de l'immuable fixité de l'univers, que les chrétiens ont adopté pour rappeler l'unité trinitaire; au serpent qui se mord la queue, au cerceau, à la bague, figurant l'éternité ou la grande année formée de la révolution des siècles;

au phallus, signe vénéré de la reproduction des êtres; au papillon, dans lequel ils voyaient l'image de l'âme et de son immortalité, etc., etc.; ces pensées, selon eux, seraient des signes matériels propres aux arts du dessin, n'ayant pas plus de portée que l'oie, le coq, le lièvre, personnifiant la vigilance; l'abeille et la fourmi, le travail et la prévoyance; le pavot, le grain d'orge et le taureau, la fécondité; l'ibis et la cigogne, l'amour des parents; le paon et le dindon, l'orgueil et la suffisance; la poule couvrant ses poussins de ses ailes, la protection maternelle; le chien, la fidélité et l'attachement sans borne; le lion et le chêne, la force, la puissance; le roseau, la souplesse et la docilité; la violette, l'humble modestie; l'olivier, la paix, et mille autres qu'il est inutile de rappeler.

Toutefois, la nuance entre le symbole et l'emblème n'est pas toujours facile à saisir; membres d'une même famille, leur air de ressemblance fait souvent confondre l'un avec l'autre. D'ailleurs tel objet qui dans un cas est emblème peut devenir symbole dans un autre; la dignité de l'emploi suffit pour établir cette différence. N'a-t-on pas vu souvent un mot trivial devenir poétique dans une circonstance particulière?

On nous demandera peut-être à quelle classe appartiennent ces obelisques, ces pyramides, ces temples de l'Égypte et de la Perse, figurant, soit par leur forme, soit par leurs accessoires, les rayons du soleil, son disque, le feu céleste ou terrestre, et ces églises chrétiennes dont toutes les parties de plan, de forme, de décoration, de couleur même, font allusion à nos croyances? A cette question nous répondrons : chacun de ces objets, chacune de ces formes, isolement, sont des emblèmes; la réunion de plusieurs peut constituer une allégorie (*voy.*). Ainsi nous voyons dans le symbole une langue d'origine divine, purement morale et religieuse, et n'ayant d'autre interprète que la poésie et les nobles images figurées; et dans l'emblème, le mot, le signe représentatif, également à double entente, d'idées de moindre portée, plus généralement reçues et comprises. L'un nous semble être le langage de la Divinité expliqué par le prêtre, le poète et l'artiste; l'autre le langage du prêtre et du savant parlé par le peuple.

C'est dans cette acception restreinte que l'emblème semble avoir été envisagé depuis l'époque où Tibère fit rayer d'un décret du sénat le mot *emblema* comme n'étant pas romain; ce mot a été employé jusqu'à nos jours par les jurisconsultes pour désigner des ouvrages de marqueterie, les ornements appliqués sur les vases, les meubles, les habits, etc., etc. Aaron portait sur sa poitrine douze pierres simulant les douze tribus d'Israël; nos pontifes ont sur leurs vêtements sacerdotaux, brodés en or, en argent et en couleurs, les signes révérés de nos dogmes et de nos croyances. Les Chaldéens figurèrent les premiers sur leurs monuments les constellations, les travaux populaires pendant l'année solaire; les armes des héros de l'antiquité portaient des emblèmes illustratifs de leur personne ou généalogiques de leurs ancêtres, dont notre blason semble n'être qu'une transformation; et celles des phalanges romaines offraient des signes distinctifs ou de reconnaissance dont la figure était emblématique. Pythagore, à l'aide du triangle, du triple triangle, formant cinq autres triangles et un pentagone, et de mille autres figures de géometrie mêlées de nombres, s'était crée un langage emblématique au moyen duquel il exprimait tour à tour et les vérités pratiques et les découvertes de la philosophie spéculative. Socrate, plus heureux que lui, peignit ses idées sous la forme d'emblèmes clairs et intelligibles: aussi le considère-t-on comme le père de l'apologue en Occident. Platon, en établissant sur des emblèmes le plan de ses idées, remplit le monde de ces images qui donnèrent naissance à tant d'ingénieuses fictions poétiques. En résumé, l'emblème, dans son acception élevée, est la nature tout entière exploitée par le poète et l'artiste pour rendre sensible à notre vue comme à notre intelligence, et ce qu'il y a de plus obscur, de plus mystérieux, et ce qu'il y a de plus explicite dans nos sentiments intérieurs; c'est une phraséologie toute particulière, une langue toute métaphorique, destinée à matérialiser les vérités abstraites de la physique, de la

morale, de la philosophie, à satisfaire, enfin, ce besoin naturel à l'homme de généraliser ses idées, de rassembler, sous un même point de vue, d'exprimer en un seul mot ou par une seule figure plusieurs propriétés d'un même objet, afin que l'âme les saisisse comme elle les conçoit, par une intuition soudaine, et, en quelque sorte, du même coup d'œil. C'est ainsi que les attributs des dieux, des héros du paganisme, employés comme emblèmes, rappellent à l'esprit les personnages qu'ils caractérisent et le but moral qui leur a donné naissance et dont ils sont la personnification vivante. Viennent ensuite ces emblèmes mondains appliqués sur nos meubles, nos vaisselles, nos tentures, qui n'ont le plus souvent aucune portée sérieuse; puis les emblèmes qui se rapportent aux noms propres, véritables énigmes dont les médailles antiques offrent plus d'un exemple, et que le Borromini a renouvelé en donnant au plan de la Sapience, à Rome, la forme d'une abeille, parce que cet insecte figurait dans les armes d'Urbain VIII, sous le pontificat duquel cette église a été élevée. L. C. S.

EMBONPOINT, mot dont la signification littérale est facile à saisir, mais dont la délimitation est difficile à établir. On dit qu'une personne a de l'embonpoint lorsque, la nutrition se faisant bien, le tissu cellulaire renferme une suffisante quantité de graisse. L'embonpoint est en général le caractère de la santé; néanmoins il est des constitutions dans lesquelles la maigreur est compatible avec la plus regulière exécution des fonctions. Le tempérament sanguin, l'enfance et le sexe féminin y disposent particulièrement; l'oisiveté, l'usage des bains chauds, d'une nourriture composée de substances sucrées, de fecule, d'œufs, etc., en favorisent le développement; de même que les soucis, les travaux excessifs et l'alimentation insuffisante tendent à le diminuer. L'embonpoint au-delà d'une certaine mesure prend le nom d'*obésité* et constitue sinon une maladie, au moins une infirmité véritable. On trouve plus de gens disposés à diminuer leur embonpoint qu'à l'accroître; cependant lorsqu'on est consulte par des personnes qui désirent engraisser, il faut s'assurer d'abord qu'il n'existe chez elles aucune affection évidente ou latente des organes intérieurs qui amène après elle l'amaigrissement, puis ensuite placer le sujet dans les conditions dont il vient d'être parlé plus haut. Mais bien des fois on fait de vains efforts quand la nature s'y refuse. *Voy.* OBÉSITÉ. F. R.

EMBOSSAGE, manière particulière d'établir un bâtiment de guerre à l'ancre. Tout navire en dérive, c'est-à-dire abandonné sans résistance à l'action du vent, de la marée ou d'un autre courant quelconque, vient naturellement en travers au vent ou au courant, parce que ses deux extrémités ont une égale tendance à céder à l'un ou à l'autre. Il n'en est pas de même si le navire est retenu par une ou deux ancres accrochées au fond de la mer. Dans le premier cas, le vent ou le courant, en tendant le câble, fait tourner tout le système, câble et navire, autour de l'ancre, comme une girouette autour de sa verge, et range l'axe longitudinal du navire dans sa direction; ce mouvement du navire est ce qu'on appelle *éviter au vent* ou *au courant.* Dans le second cas, où les deux ancres sont ordinairement placées dans une direction transversale à celle du vent ou du courant, les câbles, en se tendant, forment une espèce de fourche (d'où vient le terme d'*affourcher*), ou, plus exactement parlant, un angle au sommet duquel se trouve arrêté le navire qui évite également au vent ou au courant. Cette position, avantageuse pour sa sûreté, ne l'est pas généralement pour le combat. Les batteries d'un bâtiment de guerre, placees sur ses flancs, ne peuvent, lorsque ce bâtiment est à l'ancre, tirer qu'à peu près perpendiculairement à la direction de la force qui tend ses câbles. Cependant il lui importe souvent, soit pour attaquer, soit pour se défendre, de tirer dans une autre direction. Cette nécessite de l'attaque et de la défense a fait imaginer l'opération qu'on appelle *s'embosser* ou *s'entraverser*, parce qu'on *bosse* (attache) sur le câble une amarre auxiliaire, et parce que le résultat de l'opération est de faire présenter le travers du navire à un point determiné.

Lorsqu'on veut embosser un vaisseau déjà mouillé, on fixe solidement sur son câble, à quelque distance en dehors de l'écubier, le bout d'un grelin ou d'une forte aussière, qui prend alors le nom d'*embossure*, et l'on eu fait passer l'autre bout par le sabord le plus en arrière du côté qu'on veut présenter à l'ennemi ou du côté opposé, suivant que le vaisseau est évité l'avant ou l'arrière vers cet ennemi. Cette disposition prise, on parvient, en hâlant sur l'embossure et *filant* (lâchant) du câble convenablement, à s'effacer autant qu'il est nécessaire et à présenter le côté vers le point que l'on doit battre.

L'embossage n'est pas une opération qui soit toujours praticable. Quelquefois le vent ou le courant est trop fort pour que le vaisseau puisse se maintenir en travers; leur violence ferait rompre l'embossure ou imprimerait au vaisseau une inclinaison dangereuse.

Si, le vaisseau étant sans voiles, on veut l'embosser en le mouillant, on étalingue l'embossure sur l'organeau de l'ancre, comme on l'a fait pour le câble; on la passe de même que dans le cas déjà cité, et, après avoir laissé tomber l'ancre et filé du câble et de l'embossure ce qu'il faut pour retenir le vaisseau, on agit sur ces amarres, comme il a été dit, pour faire tourner le vaisseau et donner à l'artillerie la direction convenable. Cette manière de s'embosser est plus solide que la première.

De ce qui vient d'être exposé l'on peut déduire ce principe, reconnu par les marins militaires, que « toutes les fois qu'un vaisseau a pris un mouillage où il est susceptible d'être attaqué, et à la moindre probabilité d'une attaque, il doit s'embosser, » et que « toutes les fois qu'il se présente pour attaquer un vaisseau à l'ancre ou un fort, il doit mouiller en faisant embossure. »

Quand un vaisseau embossé, après avoir combattu autant qu'il lui était possible, se voit forcé d'abandonner la partie, l'embossure peut servir de croupiat pour le faire *abattre* (tourner) du côté le plus favorable pour recevoir le vent dans ses voiles et s'éloigner du champ de bataille.

On appelle *ligne d'embossage* celle que forment un certain nombre de bâtiments de guerre embossés. Une ligne d'embossage établie en avant d'un port est la meilleure de toutes les défenses pour le garantir d'un bombardement. En maintenant les bombardes ennemies à la portée de ses canons, elle empêche leurs projectiles d'arriver jusqu'à terre, si ce n'est par hasard et en trop petit nombre pour causer de grands dommages. Plusieurs fois, dans le courant de la dernière guerre maritime, les ports du Havre et de Boulogne ont été préservés par des lignes d'embossage. J. T. P.

EMBOUCHURE. On appelle ainsi la partie sur laquelle se posent les lèvres et par laquelle on introduit le souffle dans le corps d'un instrument à vent; puis aussi la forme qu'affectent les lèvres pour tirer des sons de cet instrument. Les formes variées des anches, becs, embauchoirs, etc., des instruments à vent, ne permettent pas d'établir une théorie générale à ce sujet; mais une bonne embouchure est chose indispensable pour tirer de cette sorte d'instruments, quelle que soit leur nature, un son plein, rond et agréable : aussi ne peut-on se dispenser de porter sur ce point la plus grande attention. Une bonne embouchure est souvent le résultat d'une conformation particulière des lèvres qui ne peut être remplacée que très difficilement. X.

EMBOUCHURE D'UN FLEUVE, D'UNE RIVIÈRE. C'est l'extrémité inférieure du cours de ce fleuve, de cette rivière, l'endroit par lequel l'un et l'autre se déchargent dans la mer, soit par un seul bras, soit par plusieurs. Ces bras ou embranchements prennent aussi le nom de *bouches*. Deux bouches, formant un triangle avec la mer qui en est la base, produisent ce qu'on nomme un *delta* (*voy.*). L'embouchure d'une rivière dans une autre s'appelle leur *confluent*. Les embouchures présentent divers phénomènes, tels que ceux dont on a parlé aux mots ALLUVION, ATTERRISSEMENT, BARRE, etc. *Voy.* aussi le mot RIVIÈRE. S.

EMBRASEMENT SPONTANÉ, *voy.* COMBUSTION SPONTANÉE.

EMBRASURE. La première fois qu'on approche d'une place de guerre on ne peut s'empêcher de remarquer cer-

taines ouvertures que l'on découvre de distance en distance le long de l'enceinte; il semble qu'un pressentiment secret avertit qu'au fond de ces antres obscurs se trouve un instrument de mort. On ne se trompe point, et ces ouvertures, que l'on nomme *embrasures*, ne sont pratiquées que pour donner passage aux bouches à feu qui défendront les approches de la place. L'ennemi le sait, et une partie de son feu se dirigera de préférence sur les embrasures; il lui tarde de mettre les canonniers hors de combat et les pièces hors de service. Dans les anciennes fortifications qu'on voulut conserver, on perça les embrasures dans les murs épais qui enveloppaient la place; mais le boulet, en frappant contre les parois de la maçonnerie, en détachait des éclats qui devenaient funestes aux défenseurs. Le canon a fait justice des hautes tours féodales; il a fallu, sous peine de mort, les abattre et les remplacer par des massifs en terre dans lesquels les balles et les boulets viennent se perdre. Un artilleur distingué avait proposé l'emploi de la fonte comme revêtement d'embrasures, mais les belles expériences faites à Metz en 1834 ont démontré que les blocs de fonte les plus épais ne résistent pas au choc du boulet, et que leurs éclats, projetés dans différentes directions, ajouteraient aux effets meurtriers des projectiles ennemis.

On a cherché à supprimer les embrasures en plaçant les pièces sur des affûts construits de manière à élever le canon au-dessus de l'épaulement à l'instant de le tirer et à le ramener immédiatement en arrière de cet abri pour le charger: ces essais ont été infructueux jusqu'à ce jour.

Les embrasures des batteries de brèche qui s'établissent, pour ainsi dire, à portée de pistolet de la place, servent de but aux tirailleurs ennemis. On cherche à garantir les canonniers en fermant l'ouverture intérieure de l'embrasure par un fort volet en chêne ou par un plateau également en chêne, découpé à la partie inférieure pour le passage de la bouche de la pièce. En construisant ces batteries, on cache jusqu'au dernier moment à l'ennemi la place de l'embrasure par un massif de terre ou par une rangée de gabions. Aussitôt que la batterie doit commencer son feu, on jette le masque dans le fossé, ou les premiers coups de canon l'emportent.

Les embrasures sont directes quand leur directrice est perpendiculaire à l'épaulement; dans le cas contraire, elles sont obliques. Les embrasures des places sont à $1^{m},50$ au-dessus du terre-plain du rempart; leur ouverture intérieure a un mètre de largeur et leur ouverture extérieure $4^{m},20$. Les embrasures des batteries de siége sont à $1^{m},19$ ou $1^{m},33$ de la plate-forme; selon que l'on tire de plein fouet ou à ricochet, on donne à l'ouverture intérieure $0^{m},54$, et à l'ouverture extérieure, au fond, la moitié de la longueur de l'embrasure. C. A. H.

EMBRYON, mot d'origine grecque et qu'on explique ainsi : τὸ ἐντὸς βρύον, ce qui germe ou croît intérieurement. Le sens rigoureux que l'on doit donner à ce mot n'est pas suffisamment arrêté; on semble cependant s'accorder généralement à nommer ainsi le rudiment de l'animal à peine formé, tant qu'il demeure sans communication directe de fluides avec la mère et avec l'atmosphère. La durée de cet état varie beaucoup chez les différents vertébrés. Ainsi, dans l'espèce humaine, sa durée est de trois mois; à cette époque l'œuf humain est mis en communication de circulation avec la mère, et prend le nom de *fœtus*. Il arrive chez quelques mammifères que l'embryon passe directement à l'existence aérienne et pulmonaire, se greffe à la tétine de la mère, et paraît se nourrir par une véritable digestion intestinale. Cette évolution, exceptionnelle chez les vivipares, qui n'en offrent d'exemple que chez les marsupiaux, est la loi commune des ovipares, chez lesquels, comme dans les didelphes, la vie fœtale est supprimée.

Sans nous égarer dans les questions ardues et hypothétiques de savoir si l'embryon appartient primitivement au père ou à la mère, s'il préexiste à l'accouplement; sans rechercher non plus l'époque à laquelle on le trouve dans l'utérus ou dans l'oviducte, nous allons donner un court aperçu de l'état constitutif de tout embryon.

Procédant du dedans au dehors, on trouve : 1° l'*amnios*, membrane ou enveloppe la plus intérieure de l'œuf, et qui est le prolongement de son épiderme ou surpeau; 2° la *membrane ombilicale*, qui n'est plus une enveloppe, mais une vésicule en communication avec l'intestin dans les oiseaux, en communication également avec l'intestin dans les mammifères, suivant Ocken et suivant M. le professeur Flourens, bien que beaucoup d'auteurs n'admettent dans ces derniers de communication entre la vésicule ombilicale et l'intestin que par l'intermédiaire des vaisseaux omphalo-mésentériques; 3° la *membrane allantoïde*, qui est destinée à recevoir les excrétions, résultat de la nutrition opérée par le moyen de la vésicule ombilicale. Ces usages opposés ont mérité à ces vésicules, de la part de M. Flourens, les noms d'*intestin externe du fœtus* à la première, et de *vessie externe du fœtus* à la seconde. Celle-ci, en effet, se prolonge avec la vessie par le moyen de l'ouraque; 4° le *chorion*, enveloppe extérieure de l'embryon, ne survenant qu'après les premières phases de la vie du germe qu'il reçoit.

Dans les premiers temps de la vie de l'embryon, les vaisseaux de la vésicule ombilicale absorbent d'abord dans les fluides de la matrice ou de l'oviducte les premières molécules de son développement. Lorsque cette vésicule ombilicale cesse son action, l'allantoïde en remplit les usages respiratoires. Enfin, à trois mois, chez l'homme, le germe contracte adhérence avec les parois de la matrice, le placenta se forme, et l'état de fœtus commence. Chez les oiseaux, la fonction de la vésicule ombilicale dure presque tout le temps de l'incubation. Dans les quatre premiers jours, la matière qu'elle contient sert à l'accroissement de l'embryon, et ses vaisseaux à sa respiration; le quatrième jour elle occupe la moitié de la surface du jaune, et alors elle sert à la respiration. Les vaisseaux de la vésicule ombilicale ou du jaune absorbent alors le blanc ou albumen et maintiennent toujours pleine cette membrane qui en s'allongeant devient l'intestin. On voit donc que pendant toute l'incubation l'œuf des oiseaux se développe comme celui des mammifères, et que le petit de l'oiseau est un embryon durant tout son séjour dans l'œuf. C. L-R.

EMBRYOTOMIE, opération par laquelle, dans les cas où l'étroitesse du bassin s'oppose à l'accouchement naturel, on divise dans le sein de la mère le fœtus mort ou vivant pour l'extraire par parties. Suivant les circonstances, on peut avoir à porter les instruments sur la tête, sur la poitrine ou sur l'abdomen. Pour extraire la tête, on est souvent obligé d'avoir recours à la perforation du crâne, à l'évacuation du cerveau et même à l'écrasement des os; et l'on emploie dans ces divers buts des instruments tels que des perforateurs, des ciseaux, des forceps pourvus d'une forte vis de pression. On peut être forcé de faire des opérations semblables sur la poitrine et sur l'abdomen, lorsque ces parties présentent un volume trop considérable relativement aux diamètres du bassin.

Lorsque la division des parties du fœtus a eu lieu, il n'y a plus qu'à en faire l'extraction au moyen de la main, seule ou munie d'instruments. Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'il faut user de grandes précautions lorsqu'il s'agit de porter dans le sein de la mère des instruments piquants ou tranchants; mais ce qu'il faut dire, c'est que ces opérations ne sont pas à beaucoup près si douloureuses ni si graves qu'on pourrait le supposer, lorsqu'elles sont pratiquées avec habileté et surtout à temps.

On n'a recours à l'embryotomie que lorsqu'on a acquis la certitude que l'enfant a cessé de vivre; il faut même, pour qu'on puisse s'en promettre du succès, que le bassin ait au moins deux pouces de diamètre, sans quoi il vaut mieux avoir recours à l'opération césarienne (*voy.* ce dernier mot). F. R.

EMBUSCADE, ruse de guerre qui consiste à cacher une troupe dans un bois ou autre lieu secret pour surprendre l'ennemi à son passage. On donne indifféremment le nom d'*embuscade* à la troupe que l'on cache et au lieu où on la cache. Le but de ce stratagème est de tomber à l'improviste sur l'ennemi, de l'envelopper et de profiter de son désordre pour

l'accabler. Il y a eu des embuscades dont le résultat a été d'envelopper toute une armée, et de la forcer à mettre bas les armes sans coup férir. Telle fut la célèbre embuscade des *Fourches Caudines*, où les Samnites forcèrent une armée consulaire à se rendre à discrétion et à passer sous le joug. Quelquefois on dresse de pareils piéges pour s'emparer d'un convoi, pour intercepter un courrier, pour enlever un général qui voyage isolément, ou simplement pour arrêter les passants et se procurer des nouvelles de l'ennemi. Dans ce cas, on doit donner la préférence à la cavalerie et n'employer que quelques hommes adroits et déterminés; car le trop de monde ne servirait qu'à compromettre le succès. Les lieux les plus propres aux embuscades sont les défilés et passages étroits, où l'armée qui s'y engage est forcée d'amincir ses colonnes et de diminuer son front. Des troupes ainsi surprises sont à demi vaincues, car il leur est impossible de se former, de s'entre-secourir, d'entendre la voix des chefs et de leur obéir. Ce fut par la réunion de pareilles circonstances que Varus et ses légions furent exterminés par les Chérusques dans les gorges boisées de la forêt de Teutobourg. Peu importe d'ailleurs que ces passages soient positivement au milieu des bois, ou bien entre des montagnes, où l'on peut se cacher derrière les rochers et dans le creux des vallons. L'embuscade qui fut dressée par Annibal contre les Romains sur les bords du Trasymène était entre deux rangs de collines où l'imprudent Flaminius eut le malheur de s'engager et de périr avec l'élite de son armée. De simples murs de clôture, des cimetières, des jardins, ont souvent fourni l'occasion d'y disposer des embuscades très dangereuses.

Les principales précautions à prendre pour dresser une embuscade sont de bien examiner les lieux, d'y arriver le plus secrètement possible, de n'avoir point de bagages ni autres empêchements, de placer tout le monde à son poste, chacun bien instruit du rôle qui lui est assigné. On sera convenu d'avance d'un signal, soit de jour, soit de nuit, pour tomber d'un commun accord sur l'ennemi, ni trop tôt ni trop tard. On placera des sentinelles tout autour et principalement du côté où l'on attend l'ennemi, pour être prévenu à temps de son arrivée; ces sentinelles doivent être postées de manière à bien voir sans être aperçues. Si quelque voyageur ou paysan vient à passer dans le lieu de l'embuscade, on l'arrêtera et on le tiendra sous bonne garde, afin que personne ne puisse ébruiter ce qui se passe. Une précaution qu'il ne faut pas négliger, c'est de prendre connaissance de toutes les sorties par lesquelles on pourra se retirer en cas de non-succès. Il n'est pas nécessaire d'ajouter qu'il ne faut employer dans ces expéditions que des troupes choisies et des officiers éprouvés. Autant qu'il sera possible on évitera d'arriver trop tôt au lieu de l'embuscade, afin de laisser moins de chances aux accidents qui peuvent la faire découvrir. Annibal, qui passe avec raison pour un des généraux les plus rusés, excellait dans la disposition des embuscades.

Celle qu'il dressa contre les Romains la veille de la bataille de la Trébie résume en quelque sorte toutes les précautions dont nous venons de parler. Il en confia le commandement à son propre frère, Magon, homme de tête et de résolution, auquel il donna ordre de choisir mille cavaliers et mille fantassins dans toute son armée. Ces troupes ne partirent et ne prirent position que vers la pointe du jour, c'est-à-dire peu de temps avant l'heure du combat. Elles se tinrent soigneusement cachées pendant le commencement de l'action; mais lorsqu'elles virent que les Romains commençaient à plier, elles tombèrent sur leurs derrières et achevèrent de les mettre en déroute.

Cependant, et en dépit de toutes les prévoyances, il peut arriver que l'ennemi déploie plus de résistance qu'on n'avait pensé et que l'embuscade soit obligée de se replier. En pareil cas, il faut que la troupe sache d'avance comment et par où elle doit se retirer, et qu'il y ait un corps échelonné sur la route pour la soutenir et la rallier. Cette disposition est de rigueur.

Quant aux précautions à prendre pour ne pas tomber dans des embuscades, elles

se résument en peu de mots : marcher avec méfiance, se faire précéder par de bons éclaireurs, bien reconnaître le terrain en avant et sur ses flancs, et fouiller tout endroit suspect qu'on rencontrera à sa portée. Parmi les armées européennes, les Russes et les Autrichiens seront le moins exposés à tomber dans de pareils piéges, car leurs Cosaques et leurs hussards sont admirables pour faire le service d'éclaireurs, et il faut être bien fin pour échapper à leurs recherches.

Quoique les embuscades soient des stratagèmes surannés, il y en a toujours qui réussissent, et même des généraux d'un grand mérite en ont fait la triste expérience. L'affaire de Kœnigswartha, en mai 1813, où une division du 4e corps de l'armée française se trouva accablée par les Russes et les Prussiens, fut une véritable embuscade : les ennemis sortirent tout à coup des bois qui entourent le village et, par une attaque environnante, tombèrent sur nos troupes et nous firent perdre en peu de temps près de 3,000 hommes. C. P. A.

EMDEN, ville de la Frise orientale, située non loin de l'Ems, à l'endroit où cette rivière a son embouchure dans le Dollart (*v.*). Emden est la place de commerce la plus considérable du royaume de Hanovre; elle compte 12,000 habitants. Plusieurs canaux traversent la ville, et, pour mettre en communication entre eux ces divers quartiers, on y trouve trente ponts. Elle se compose de la ville vieille et de la partie appelée *Flandre*; cette dernière se distingue beaucoup de la première, tant par la construction plus élégante des maisons que par la régularité des rues. La ville d'Emden est florissante par son commerce maritime, mais elle l'était bien davantage sous le gouvernement prussien, à cause de la liberté commerciale dont jouissait alors le pays qui compose actuellement la principauté d'Ost-Frise. Elle renferme quatre cent cinquante maisons de commerce plus ou moins considérables, ainsi que plusieurs fabriques. La pêche aux harengs y est aussi d'un rapport important. L'espèce de rade que forment ici les eaux est très sûre. Le port d'Emden est libre, mais ce n'est qu'à la marée montante qu'il peut recevoir des navires tirant 12 à 13 pieds. La ville a un gymnase, une école de dessin et de navigation; deux sociétés d'histoire naturelle et, depuis 1833, une autre qui s'occupe d'arts libéraux et des antiquités du pays : cette dernière société possède une collection de tableaux, la plupart de l'école flamande et d'anciens peintres de la Frise orientale, tels que Backuisen d'Emden, H. Coninxloo, Martin Faber, etc.; elle a aussi d'autres monuments antiques indigènes. Il a existé à Emden, pour y vivifier le commerce, de 1682 à 1686, une compagnie d'Afrique, et de 1751 à 1757, puis de 1781 à 1788, une compagnie des Indes-Orientales; aujourd'hui il n'y a plus qu'une compagnie d'assurance commerciale. *C. L.*

Le nom de la ville d'Emden est resté attaché à la confession belge réformée, comme celui d'Augsbourg à la confession luthérienne allemande. Rédigée en langue française, dans le Brabant, par Guy de Brès (1562), il en fut donné une traduction allemande à Emden, l'an 1571. Cette confession, en 37 articles, fut approuvée à Dordrecht en 1619, et encore une fois à La Haye en 1651. S.

ÉMERAUDE (*smaragdus*), substance vitreuse, fusible, rayant le quartz en cristaux prismatiques hexaèdres, simples ou modifiés de diverses manières. Sa pesanteur spécifique est de 2,7; sa composition est représentée par deux atomes de bisilicate d'alumine et un atome de quadrisilicate de glucine, ou en poids de 52 de bisilicate d'alumine et de 48 de quadrisilicate de glucine.

On distingue plusieurs variétés d'émeraudes, parmi lesquelles on peut citer la verte ou *émeraude du Pérou*, le *béril* (*voy.*), qui est d'un vert jaune, l'*aigue-marine* (*voy.*), qui est bleue.

C'est le granit graphique qui paraît être le gîte spécial de l'émeraude, car c'est dans cette roche qu'on la trouve dans le plus grand nombre de localités, comme à Chanteloube près de Limoges et à Marmaque près d'Autun. Cependant, le mica-schiste et les roches subordonnées en renferment aussi. L'émeraude du Pérou paraît être plus moderne, car elle se trouve quelquefois dans le schiste ar-

gileux carbonné, analogue à plusieurs schistes intermédiaires.

L'émeraude est très recherchée. La plus belle, la plus estimée, est la variété d'un beau vert qui vient du Pérou et qui est colorée par l'oxide de chrome.

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, l'émeraude aigue-marine, d'un vert bleuâtre, a besoin d'être d'un assez grand volume et a même alors peu de valeur. Le béril bleu est beaucoup plus recherché et se maintient dans le commerce à un très haut prix. Il y a aussi des variétés jaunes qui sont d'un assez bel effet et peuvent imiter la topaze orientale. A-É.

ÉMERGENCE. Quand un rayon lumineux vient rencontrer un corps transparent, il est réfléchi ou il est absorbé, et pénètre dans l'intérieur jusqu'à ce qu'il vienne frapper une autre surface qui le renvoie ou qui le laisse échapper ou *émerger:* on appelle donc *émergent* tout rayon qui sort d'une substance diaphane. Ce rayon émergent est lié au rayon intérieur incident au moyen de la loi de réfraction de Descartes; et comme les substances les plus denses sont en général celles qui réfractent le plus la lumière, il arrive beaucoup de cas où le rayon extérieur ne peut pas sortir et se trouve rejeté dans l'intérieur, tandis que tout rayon traversant l'air et venant rencontrer une lame de cristal ou une surface de liquide, quel qu'il soit, y pénètre en partie.

Comme tout ce que l'on peut dire des rayons émergents s'applique également aux rayons incidents, nous renvoyons à l'article RÉFRACTION (de la lumière), pour traiter des rayons incidents et des rayons émergents. A-É.

ÉMERI ou ÉMERIL. L'*émeri* (*corindon granulaire*), du latin *smyris*, dérive lui-même du grec *σμύρις* (racine *σμάω*, *je nettoie, je purifie*), est une pierre métallique fort pesante et fort dure, unie à beaucoup de quartz, qui passa longtemps pour une mine de fer. Sa couleur est grise, rougeâtre ou noirâtre. Les parties ferrugineuses y sont en si petite dose et tellement enveloppées que l'aimant n'exerce pas sur elles d'action appréciable. Soumis au feu le plus intense, ce minéral résiste à la fusion; pour la déterminer, il faut y ajouter une grande quantité de fondant, ce qui l'avait fait classer parmi les mines de fer réfractaires. Cette expérience démontre combien il serait peu avantageux de chercher à en extraire le métal qu'il peut contenir.

L'émeri se trouve mêlé à toutes les mines, principalement à celles d'or, de cuivre et de fer. On le rencontre en Perse, en Pologne, dans les îles de Jersey et Guernesey, mais surtout au cap Émeri, dans l'île de Naxos, d'où l'on en tire des quantités considérables. Cet émeri de Naxos, dont un chimiste anglais, M. Tennant, a le premier donné la composition, est formé de 80 parties d'alumine, 3 parties de silice, 4 de fer et 1 partie non dissoute. L'émeri commun du même pays contient 30 parties de moins d'alumine et 30 parties de plus de fer. Lémery a rangé toutes les différentes espèces d'émeri en trois classes : dans la première il place le plus estimé de tous, c'est-à-dire l'*émeri d'Espagne*, ainsi nommé parce qu'il se trouve surtout dans les mines d'or et d'argent du Pérou et autres parties de la Nouvelle-Espagne. Cette espèce, fort rare, parce que les rois d'Espagne en avaient défendu l'exportation, à cause de l'or qu'elle contient, est rougeâtre et parsemée de paillettes d'or et d'argent. Sous la deuxième classe il comprend l'émeri uni et rouge : il se forme dans les mines de cuivre et ne contient ni or ni argent. Enfin la troisième classe est consacrée à l'émeri noirâtre : c'est le plus commun de tous; on le trouve dans les mines de fer.

L'émeri n'a pas de propriétés médicales, mais il est d'un fréquent usage dans l'industrie et les arts. On l'emploie à brunir l'or, couper et tailler le verre, le marbre, les pierreries, à l'exception toutefois du diamant. Il polit le fer, l'acier, le verre et les pierres les plus dures; mais, pour l'appliquer à cette fonction, il faut le réduire en poudre extrêmement fine, qu'on délaie, suivant les cas, dans l'eau ou dans l'huile. Comme ce minéral est trop dur pour être pilé dans un mortier et qu'il le briserait plutôt que d'être broyé lui-même, les Anglais le pulvérisent au moyen de certains moulins faits exprès. En France, le moyen le plus en usage

pour pulvériser l'émeri est de le chauffer au rouge blanc, après quoi on l'arrose de vinaigre. Cependant cette substance, qui résiste au mortier, infusée dans l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin, se réduit d'elle-même en poudre imperceptible. Fondu avec le plomb et le fer, l'émeri leur communique une partie de sa dureté. Son mélange avec l'or en augmente le poids et le fonce en rouge : aussi en mêle-t-on une petite proportion avec l'or de Madagascar, naturellement pâle et facile à la fusion, sans y ajouter, comme à l'autre, du borax. L'émeri de l'île de Jersey, employé au polissage dans la manufacture de glaces des Gobelins, est réduit en poudre d'un rouge foncé. La matière qui tombe en boue de la meule des lapidaires contient de la pierre d'émeri en poudre; recueillie et séchée, elle se vend sous le nom de *potée d'émeri*.

Les géographes orientaux désignent, sous le nom de *sunbadag* ou *sundabeg*, une sorte d'émeri qui, selon eux, se trouve dans l'île de Ceylan. E. P-C-T.

ÉMÉRIAU (le comte MAURICE-JULIEN), vice-amiral, pair de France, l'un des anciens premiers inspecteurs généraux de la marine et des côtes, grand-croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, etc., est né à Carhaix (Finistère) le 20 octobre 1762. Issu d'une ancienne famille d'origine écossaise, il était destiné à entrer dans le génie militaire; mais on n'avait point consulté ses inclinations, et, à l'âge où il fut question de lui choisir définitivement un état, il se prononça pour la marine. Il n'avait point encore atteint sa 14e année lorsqu'il s'embarqua, comme volontaire, sur *le Sylphe*, avec lequel il fit une campagne de treize mois aux Antilles. La guerre qui éclata entre l'Angleterre et la France fournit bientôt au jeune Émériau les occasions de se distinguer. Embarqué successivement comme volontaire sur les vaisseaux *l'Intrépide* et *le Diadème*, il participa au combat d'Ouessant (27 juillet 1778), à l'attaque et à la prise de la Grenade, au combat du 4 juillet 1779, sous cette île, ainsi qu'à ceux des 20, 21 et 22 mars 1780. Lors du siége de Savannah (septembre 1780), il sauta l'un des premiers dans la tranchée et fut grièvement blessé à l'œil droit. Le comte d'Estaing (*voy.*) le récompensa de sa belle conduite en lui conférant le grade de lieutenant de frégate. Émériau avait alors 18 ans. A la fin de la guerre d'Amérique, il fut compris dans le nombre des officiers français auxquels le congrès décerna la décoration de l'ordre de Cincinnatus.

Au mois de novembre 1781, il s'embarqua à Brest sur *le Triomphant*, vaisseau qui, faisant partie de l'armée navale aux ordres du comte de Grasse, participa aux combats livrés les 9 et 12 avril 1782 à l'amiral Rodney. Successivement nommé lieutenant de vaisseau, il prit en 1792 le commandement de la corvette *le Cerf*, qui faisait partie de la station de Saint-Domingue, avec laquelle il remplit plusieurs missions importantes et contribua efficacement à la répression des noirs révoltés. Lorsque la ruine de cette belle colonie fut consommée par l'incendie du Cap, *le Cerf* fit partie des bâtiments de guerre chargés d'escorter et de conduire à la Nouvelle-Angleterre les nombreux bâtiments du commerce sur lesquels s'étaient réfugiés les habitants et les négociants de cette capitale avec les débris de leurs familles et de leurs propriétés.

A son arrivée à New-York, Émériau s'occupa de réunir dans les divers ports des États-Unis les navires du commerce qui devaient former le convoi destiné pour la France; il se rangea sous les ordres du contre-amiral Vanstabel, et contribua efficacement, avec cet officier général, à conduire à Brest, sans avoir éprouvé aucune perte, un convoi de plus de 400 bâtiments, qui, indépendamment des denrées coloniales, estimées plus de 100 millions, apportait aussi plus de 500,000 barils de farine, dont Émériau avait facilité l'acquisition aux États-Unis. Ces approvisionnements contribuèrent à faire cesser la disette qui désolait alors la France. La valeur du convoi se trouvait encore augmentée par la capture, faite pendant la traversée, d'environ 40 bâtiments anglais richement chargés.

A l'époque où la division dont *l'Em-*

buscade, la frégate d'Émériau, faisait partie arriva à Brest, le funeste combat du 13 prairial an II (1er juin 1794) venait d'avoir lieu, et c'était à la faveur de cet engagement que la même division et son convoi étaient parvenus à échapper à l'armée anglaise : Émériau fut chargé d'en aller reconnaître la force et la position, et il s'acquitta de cette mission avec autant d'intelligence que de célérité. On mit aussitôt sous ses ordres une division de frégates destinée à faciliter les opérations de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Pendant le cours de cette mission, il captura plusieurs bâtiments chargés de blé et autres comestibles qui servirent à ravitailler Bayonne et à nourrir une partie de l'armée. Les forces sous son commandement contribuèrent efficacement au siége ainsi qu'à la prise de plusieurs villes et forteresses. En récompense du zèle et de l'activité qu'il avait déployés dans cette mission, il fut promu au grade de capitaine de vaisseau.

Pendant les années 1795 et 1796, Émériau commanda successivement les vaisseaux *le Conquérant*, *le Timoléon* et *le Jemmapes* : c'est sur ce dernier qu'il fit la campagne d'Irlande. Nommé chef de division au mois de janvier 1797, il prit le commandement du *Spartiate*. Ce vaisseau ayant été désigné pour faire partie de l'armée navale aux ordres de l'amiral Brueys, Émériau fut chargé du commandement de la seconde division de l'escadre légère, et, chef de file de l'armée, il entra le premier dans le port de Malte, sous le feu des batteries dont il est hérissé. Au combat d'Aboukir, *le Spartiate* eut successivement affaire à plusieurs vaisseaux et particulièrement au *Vanguard*, que montait Nelson. Attaqué ensuite à la fois par quatre vaisseaux, il leur opposa la plus vigoureuse résistance; mais, après plusieurs heures de combat, étant complétement démâté, le corps du vaisseau ainsi que la carène criblés de boulets, presque tous ses canons démontés, ayant perdu plus de la moitié de son état-major et de son équipage, il se vit dans la nécessité d'amener son pavillon. Dans cet engagement (*voy.* Brueys et Aboukir), Émériau reçut deux blessures graves, par suite desquelles il fut débarqué à Alexandrie.

Au mois de septembre 1800, Émériau fut nommé chef militaire du port de Toulon, et pendant les vingt-six mois qu'il occupa ce poste il remplit, à différentes reprises, les fonctions de préfet maritime. En 1802, promu au grade de contre-amiral, il fut chargé du commandement d'une division de vaisseaux et de frégates. Il devait transporter à Malte le nouveau grand-maître de l'ordre et assurer son installation dans ce poste; mais ce projet ayant été ajourné, cette division fut employée à transporter à Saint-Domingue des troupes de débarquement. A son arrivée, il trouva cette île livrée aux plus grands désordres. Le général en chef chargea le contre-amiral de rétablir l'ordre et les communications dans la partie du sud. Émériau y réussit promptement, et contribua efficacement à sauver la ville de Port-au-Prince, assiégée par Dessalines, du sac et du pillage dont elle était menacée. Après une campagne d'environ huit mois dans ces parages, il effectua son retour à Toulon, ayant échappé par ses manœuvres à la poursuite d'une escadre anglaise bien supérieure à sa division.

Lors du projet de descente en Angleterre (1803), Émériau reçut l'ordre de se rendre à Ostende pour y prendre le commandement en chef de l'aile droite de la flottille. Il mit ce port dans le meilleur état de défense, et y fit exécuter toutes les constructions et les armements que nécessitait l'expédition. Quelques mois après, il reçut l'ordre d'aller prendre à Lorient le commandement d'une division de vaisseaux et de frégates destinée à se rendre à Rochefort pour y rallier le pavillon de l'amiral Villeneuve. En octobre 1804 il fut nommé à la préfecture maritime de Toulon, et, pendant près de huit ans qu'il occupa ce poste, il répara, par l'activité qu'il sut imprimer aux constructions et aux armements, une grande partie des pertes qu'avait éprouvées notre marine; il réforma un grand nombre d'abus, et l'on conserve encore dans ce port le souvenir de sa longue administration, marquée au coin de la sagesse, de la probité et du talent.

Par lettres-patentes du 3 décembre 1810, l'empereur conféra au contre-amiral Émériau le titre de comte. L'année suivante il fut élevé au grade de vice-amiral et chargé du commandement en chef des forces navales dans la Méditerranée. Au mois d'avril 1813, il fut nommé inspecteur général des côtes, et quelques mois après grand-officier de la Légion-d'Honneur et grand'croix de l'ordre de la Réunion.

Lors des événements qui signalèrent la fin de l'année 1813, le port de Toulon fut bloqué par une flotte anglaise, ayant à bord 18 à 20,000 hommes de troupes. L'amiral Émériau prit alors, de concert avec le maréchal Masséna, gouverneur de la 8ᵉ division militaire, toutes les mesures propres à protéger le port, la ville et le littoral contre une attaque et un débarquement. Les Anglais n'osèrent rien entreprendre, et ils dirigèrent leurs troupes sur la Corse, Gênes et Livourne.

Le désarmement de la flotte de Toulon ayant eu lieu par suite de la cessation des hostilités, l'amiral Émériau fut appelé à Paris. Présenté à Louis XVIII par le ministre de la marine, il en reçut l'accueil le plus flatteur. Par ordonnance du 9 juin 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et le 24 août suivant il fut promu au titre de grand'croix de la Légion-d'Honneur.

Pendant les Cent-Jours, Napoléon nomma Émériau pair de France; mais cette nomination ne fut point ratifiée par le roi. Toutefois, il fut conservé au nombre des vice-amiraux en activité et dans son titre de premier inspecteur général. Au mois de juillet 1816, époque de la suppression de cette fonction, il fut admis à la retraite. En 1831, le roi Louis-Philippe, voulant récompenser dignement les longs et honorables services de l'amiral Émériau, l'a nommé pair de France; il occupe encore en ce moment cette haute dignité de l'état. J. F. G. H-x.

ÉMÉRITAT (du latin *è meritis*, *miles emeritus stipendia*) signifiait, chez les Romains, une récompense accordée à un soldat après un certain nombre d'années de service. On ignore en quoi consistait cette récompense, et l'on ne peut même fixer la différence qui existait entre l'*emeritum* et le *præmium*. Tout ce qu'on sait, c'est que l'empereur Auguste porta la valeur de l'éméritat à son plus haut degré, et que Caligula lui fit subir plus tard une énorme diminution.

De nos jours, l'éméritat est la qualification des professeurs et des docteurs dont les services ont atteint un nombre d'années fixé par les universités. Dans le siècle dernier, un professeur qui avait vingt ans d'exercice conservait, en quittant sa chaire, une pension de 500 livres; et cette modique récompense lui était acquise par une retenue faite sur ses appointements et sur ceux de ses confrères en fonctions. L'Université nouvelle n'accorde la récompense de l'éméritat qu'après trente ans de service, et la fait consister dans une pension égale aux trois cinquièmes du traitement que le professeur *émérite* a touché pendant les trois dernières années de son activité. Quelques années de plus donnent droit à une augmentation dont le maximum ne peut, en aucun cas, excéder la somme de 5,000 fr., le minimum étant de 500 fr.

Éméritat, *émérite*, s'emploient aussi au figuré, pour désigner, dans toutes les positions de la vie, une personne pour laquelle l'heure de la retraite a déjà sonné. D. A. D.

ÉMERSION. Quand un astre visible pendant un certain temps vient à passer derrière un autre, il est occulté; quand il vient à reparaître, on dit en astronomie qu'il y a émersion. L'occultation et l'émersion ont autrefois joué un grand rôle dans la science, en servant à déterminer la vitesse de translation de la lumière. Elles servent encore aujourd'hui à déterminer très exactement la position d'un lieu sur la terre. Pour cela, on observe de deux positions très éloignées, de Paris et du cap de Bonne-Espérance par exemple, l'instant de l'occultation ou de l'émersion d'un astre, et si cet astre est à une grande distance de la terre, on peut regarder comme rigoureusement le même le temps de l'émersion ou de l'occultation observé dans les deux localités; de sorte que si, à l'une de ces deux époques, l'on a eu soin de fixer exactement la position de certaines étoiles, on peut dire quel est l'angle que forment les

plans des deux méridiens passant à Paris et au cap de Bonne-Espérance. Cet angle sera en effet obtenu en prenant, dans les deux localités, l'angle fait par le plan passant par une certaine étoile, Syrius par exemple, et l'axe du monde et le méridien passant par le lieu de l'observation. La différence de ces deux angles mesurera la différence des longitudes de Paris et du Cap. La latitude pouvant s'évaluer à toute époque, on peut ainsi fixer à leur véritable place les différents points de la terre, et par suite en dresser une carte. A-É.

ÉMÉTINE, principe immédiat des végétaux, découvert par MM. Pelletier et Magendie dans l'ipécacuanha, et qui a été trouvé aussi dans d'autres végétaux, et notamment dans la violette des jardins. A l'état de pureté, c'est une poudre blanche-jaunâtre inodore, un peu amère, insoluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool, formant avec les acides des sels peu connus jusqu'à présent, et peu employée elle-même parce que sa préparation est longue et difficile. L'émétine dont on se sert en médecine est l'émétine impure, qui est associée à une matière colorante et à un acide. C'est donc plutôt un extrait d'ipécacuanha qu'un alcaloïde proprement dit. Elle se trouve dans l'écorce de cette racine dans la proportion de 16 p. $^0/_0$.

Cette substance, administrée à une dose de 2 à 3 grains, détermine des vomissements accompagnés d'un état d'assoupissement plus ou moins profond. A une dose de 10 grains, elle a déterminé la mort chez des animaux en produisant une somnolence marquée, ainsi qu'une inflammation des poumons et du canal digestif. La decoction de noix de galle donnée à temps a mis fin aux accidents et peut être regardée comme l'antidote de ce poison. L'absence d'odeur et de saveur a fait préférer l'émétine à l'ipécacuanha (*voy.*) dans les cas où ce médicament était usité. Cependant, beaucoup de praticiens pensent qu'elle ne le remplace pas toujours d'une manière satisfaisante. F. R.

ÉMÉTIQUE. L'émétique, beaucoup plus connu sous ce nom que sous les noms de *tartre émétique*, *tartre stibié*, *tartrate de potasse antimonié*, *tartrate de potasse et d'antimoine*, *proto-tartrate d'oxide d'antimoine et de potasse*, est un de ces médicaments dont l'apparition a fait du bruit dans le monde et enfanté des milliers de volumes pour l'attaque et la défense, sans parler des arrêts de la justice qui l'ont tour à tour proscrit et réhabilité. Il fut découvert en 1631 par A. de Mynsicht et préparé d'abord d'une manière tout empirique. On sait maintenant qu'il est composé d'acide tartrique 53,20, protoxide d'antimoine 27,10, potasse 12,53, et eau 7,17. On peut le préparer avec la crème de tartre et divers composés antimoniaux; le plus ordinairement on se sert du sous-chlorure de ce métal.

L'émétique est un sel blanc, cristallisant en octaèdres transparents, efflorescent, décomposable à la chaleur, inodore, d'une saveur métallique, soluble dans l'eau froide, mais plus soluble encore dans l'eau chaude. Sa solution précipite par les alcalis et les acides minéraux, par l'acide hydrosulfurique, par les hydrochlorates, par la plupart des substances animales et végétales, circonstance à laquelle il faut songer lorsqu'on veut administrer ce médicament.

Appliqué sur la peau et sur les membranes muqueuses, l'émétique agit comme irritant, et suscite une inflammation pustuleuse ayant des caractères presque semblables à ceux de la petite vérole. A l'intérieur, à la dose d'un à deux grains, il suscite le vomissement et la purgation, en même temps qu'il active la transpiration et les diverses sécrétions. Il est à remarquer que, dans l'état de maladie, donné à plus forte dose, il ne fait plus vomir et ne produit plus aucun signe d'irritation locale; il agit alors comme résolutif dans les cas d'inflammation du poumon, où il a été employé de cette manière par Rasori et les médecins de son école. Mais plus ordinairement l'émétique, donné à haute dose, imprudemment ou dans une intention criminelle, occasionne un véritable empoisonnement, dont les principaux phénomènes sont l'inflammation des organes digestifs, et surtout celle des poumons. D'ailleurs, outre que le vomissement entraine la plus grande partie du poison, il est facile de

remédier aux accidents, pour peu qu'on arrive à temps, par la noix de galle, le quinquina, l'écorce de chêne, et généralement les substances végétales analogues qui décomposent l'émétique. Enfin, il faut traiter les inflammations consécutives.

Quoique l'emploi de l'émétique comme vomitif soit le plus généralement répandu, ce médicament a encore de nombreuses applications : outre son usage externe comme irritant et révulsif, on l'a regardé comme sudorifique, comme résorbant ou contre-stimulant, puis aussi comme dérivatif, fondant et altérant, ce qui se comprend si l'on fait attention aux circonstances dans lesquelles on peut l'administrer.

Jadis on avait prodigué l'émétique, et cet abus avait été suivi d'accidents; les doctrines de l'école physiologique firent tomber dans un complet discrédit ce médicament, dont l'emploi mesuré peut rendre de grands services à la pratique. La forme sous laquelle on le donne le plus ordinairement est la poudre en dissolution dans l'eau; quelquefois on le donne en pilules, mêlé à diverses autres substances; enfin on en a fait une pommade avec l'axonge, ou bien on en a saupoudré un emplâtre qu'on appliquait sur différentes parties du corps. On ne saurait nombrer les maladies dans lesquelles l'émétique a été conseillé avec plus ou moins de succès: maladies internes et externes ont été tour à tour attaquées par ce médicament, soit isolé, soit diversement associé; mais c'est particulièrement dans les affections des organes respiratoires qu'il a été recommandé. On l'a également tenté dans le rhumatisme articulaire. Enfin, dans quelques affections cérébrales on s'en est servi comme d'un moyen perturbateur. F. R.

ÉMÉTIQUES, mot dérivé du grec (ἐμέω, *vomo*) et synonyme de vomitifs. Il désigne les médicaments propres à susciter le vomissement, en vertu d'une action spéciale sur les organes digestifs, auxquels ils impriment un mouvement antipéristaltique, c'est-à-dire en sens inverse de celui qui a lieu ordinairement de la bouche à l'anus. Beaucoup de moyens divers provoquent le vomissement : il y a, par exemple, des agents mécaniques et même intellectuels qui font vomir, le mouvement circulaire ou oscillatoire, la titillation de la luette, la vue d'un objet dégoûtant. L'ingestion de l'eau tiède, de l'huile, des mucilages, pourvu que l'on en donne en assez grande quantité, est un moyen de faire vomir, bien que dans les circonstances ordinaires elle ne produise pas un semblable effet; mais on entend par émétiques les substances qui provoquent le vomissement par quelque voie qu'elles soient introduites. Ce sont des matières minérales ou végétales, telles que l'émétique (tartrate de potasse et d'antimoine), les sulfates de zinc, de cuivre, l'ipécacuanha, l'ellébore, etc. Il faut remarquer encore que la plupart des poisons âcres et irritants peuvent agir comme vomitifs.

Les émétiques s'administrent ordinairement par la bouche, mais on peut aussi les donner par voie d'absorption (*voy.* Endermique), ou en injection dans les veines. Suivant les circonstances, on se décide en faveur des agents purement mécaniques, ou bien l'on a recours aux émétiques proprement dits. Leurs effets immédiats sont de vider l'estomac de ce qu'il contient, et même de produire des évacuations par le bas; secondairement, ils excitent la transpiration pulmonaire et cutanée, et même quelquefois l'action de quelques autres organes. La menstruation et le flux hémorrhoïdal se sont montrés souvent à la suite d'un vomitif. Quant aux résultats curatifs, ils dépendent de la nature et de l'intensité de la maladie dans laquelle on y a recours.

Pour que les émétiques soient utiles, ou tout au moins pour qu'ils ne soient pas nuisibles, il faut que l'estomac soit exempt de toute inflammation et de tout engorgement squirrheux, qu'il n'y ait point de hernie. La grossesse, les congestions cérébrales habituelles sont également des contre-indications à l'emploi de ces médicaments. Ils doivent être administrés à jeun, à dose plus ou moins forte, suivant la sensibilité des sujets, leur âge et leur constitution, et on en doit favoriser l'effet par des boissons tièdes et abondantes qui distendent l'estomac et rendent ses contractions mou-

douloureuses. On donne quelquefois les émétiques à petites doses, plusieurs fois renouvelées, afin de tenir le malade dans un état de nausée habituelle et pour remplir des indications particulières.

En général, les émétiques sont employés, soit comme évacuants, soit pour exciter sympathiquement tel ou tel organe, soit pour exciter le canal intestinal, pour arrêter des flux muqueux ou sanguins, soit enfin pour produire une révulsion, ou pour opérer la résolution de phlegmasies des voies aériennes.

On désigne sous le nom d'*éméto-cathartiques* des médicaments formés par l'association des émétiques et des purgatifs : telle est la combinaison de l'émétique avec les sels neutres. On s'en sert particulièrement lorsqu'on veut agir sur toute la longueur du canal intestinal.

Les émétiques, ainsi que tous les médicaments énergiques, ont eu leurs prôneurs comme leurs détracteurs. L'école de M. Broussais les avait presque complétement proscrits, sans avoir égard aux bons résultats qu'ils pouvaient produire. On est revenu de ces préventions exclusives, et l'on sait tirer parti de ces médicaments employés avec prudence, avec discernement, dans les affections des voies digestives connues sous le nom d'embarras gastrique (*voy.* l'article). F. R.

ÉMEUTE. L'émeute est un mouvement tumultueux dans lequel le peuple, ou une fraction du peuple, et le plus souvent une populace ignorante ou égarée, exprime son mécontentement, soit de la marche, soit de quelque mesure du gouvernement, tantôt par des clameurs menaçantes, tantôt par des actes de violence. C'est la sœur cadette de l'insurrection et parfois le précurseur d'une révolution, comme nous l'avons vu un peu avant 1789 et 1830.

Toutefois un gouvernement fort s'alarme peu d'une émeute. Ce n'est alors qu'une fièvre légère dont le corps politique ne ressent qu'une incommodité momentanée. Ainsi les émeutes furent assez nombreuses sous la république romaine, et pourtant, même dirigées par les Gracques, elles ne parvinrent point à renverser le pouvoir patricien. De même, on sait qu'en Angleterre des rassemblements de plus de cent mille individus, des injures, parfois même des pierres lancées contre les plus grands personnages, des vitres brisées, des maisons dévastées, n'entraînent ni un changement de dynastie, ni une simple modification de système dans le ministère. Tout cela n'est pour les hommes d'état de la Grande-Bretagne que de l'agitation à la surface. Ils savent que, comme la rivière débordée rentre dans son lit, l'émeute, fatiguée de ses désordres, se calmera peu à peu et sans que la constitution du pays en ait reçu aucune atteinte.

L'ancien régime eut, chez nous, principalement sous le règne pacifique de Louis XV, des émeutes qu'on pouvait appeler bénignes, où le peuple *s'émouvait* faiblement pour des intérêts qu'il comprenait peu, tels que le changement de formes judiciaires, l'exil d'un magistrat, etc. C'est sans doute d'une émeute de ce genre que Fontenelle avait été témoin à Rouen, dans sa jeunesse. Il racontait que, sortant de chez lui, il aperçut, au bout de la rue, un grand nombre d'hommes rassemblés, et demanda à une vieille femme qui filait sur sa porte, ce que c'était que cet attroupement. « Oh ! « ce n'est rien, monsieur, lui répondit- « elle de l'air le plus calme, *c'est que je* « *nous révoltons*. »

L'émeute ne fut pas toujours si inoffensive, surtout quand elle eut pour objet la cherté des subsistances, ou quelque autre cause de nature à agir vivement sur la multitude : souvent alors elle fit couler le sang, et particulièrement quand on voulut lui opposer une répression violente ; plus tard le mouvement politique lui communiqua aussi une impulsion et des effets plus redoutables. Ce fut une terrible émeute que celle des 5 et 6 octobre 1789 à Versailles, une émeute bien affreuse que le 2 septembre 1792 à Paris !

La grande agitation des esprits produite par la révolution de 1830 se manifesta quelque temps par des émeutes, en quelque sorte périodiques, et par lesquelles le zèle infatigable de la garde nationale parisienne fut souvent mis à l'épreuve. Le commerce en souffrit beaucoup, mais nombre de gens, que ces

troubles avaient d'abord fait trembler, finirent par s'y habituer. L'émeute était devenue pour eux un spectacle de plus, et les curieux se disaient : « Allons voir passer l'émeute. » Ce fut alors que l'on créa un mot nouveau, celui d'*émeutier*, pour quelques mauvais sujets et un certain nombre de *gamins* de la capitale, toujours disposés, les uns à former le noyau du mouvement, les autres à se grouper autour. M. Scribe, dans *Bertrand et Raton*, a tracé un portrait comique de l'*émeutier*, nouvel état dans la société civilisée du XIXe siècle, qui, nous devons l'espérer, n'y prendra pas racine. M. O.

ÉMIGRATION (histoire). A toutes les époques de l'histoire la nécessité a forcé les hommes de quitter le foyer paternel pour chercher ailleurs une nouvelle patrie. Cette nécessité dérive, ou de la difficulté de se procurer la subsistance nécessaire, ou du besoin d'échapper à des calamités produites par la nature, aux conséquences des révolutions politiques, aux persécutions religieuses, à l'oppression d'un ennemi odieux; circonstances à la suite desquelles il n'est plus permis à une classe d'hommes, à une caste, de jouir du repos et des avantages qu'elle possedait auparavant; ou bien encore le désir d'occuper ailleurs un sol plus fertile, plus riche, engage les hommes à abandonner leur patrie pour aller s'établir sur la terre étrangère. Cette émigration devient quelquefois un entrainement et a des conséquences importantes. L'histoire est riche en exemples de tous ces divers genres d'émigration. Ainsi, dans l'ancienne Grèce, quand un peuple parvenait à subjuguer ses voisins, à leur imposer son gouvernement, sa volonté, ses mœurs, les vaincus abandonnaient en foule le sol de la patrie pour se répandre dans les autres états helléniques; et lorsque ce pays offrait une population tellement serrée que les moyens de subsistance devenaient rares, les Grecs émigraient en foule pour s'établir dans les colonies qu'ils avaient fondées en Italie, dans l'Asie-Mineure, dans la Thrace, sur la côte septentrionale de l'Afrique. Les Juifs, réduits en esclavage par les Égyptiens, émigrèrent dans l'Arabie déserte et finirent par s'établir dans la Palestine. De grandes émigrations paraissent s'être opérées, dans une haute antiquité, de l'ouest de l'Asie vers l'Europe orientale : c'est par ces émigrations qu'on explique l'affinité de langage qui existe entre les peuples des deux parties du monde. De même, le nord de l'Europe versa d'immenses flots d'émigrés sur le midi; l'empire romain en fut inondé et détruit. Vers cette époque il se fit des transmigrations de peuples étonnantes : les Goths allèrent s'établir en Espagne, les Francs dans la Gaule, les Vandales en Afrique, les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne, les Lombards en Italie (*voy.* MIGRATION). A la suite des conquérants arabes, une foule de familles de cette nation vinrent habiter les pays conquis en Asie, en Afrique, en Espagne et en Italie. Quand Charlemagne subjugua les Saxons, une partie de cette peuplade germanique passa l'Elbe pour s'établir chez les Danois, et le conquérant lui-même força 40,000 Saxons d'émigrer de leurs foyers pour s'établir dans la partie méridionale de son empire, où il était plus sûr de pouvoir les contenir. Dans les guerres intestines des républiques d'Italie, au moyen-âge, la victoire d'un parti forçait fréquemment le parti vaincu à l'émigration, du moins passagère. Quand la monarchie fut devenue absolue en Espagne, elle expulsa impitoyablement les Maures et les Juifs, et força ces deux peuples de chercher une autre patrie par l'émigration. C'est ainsi que l'invasion de l'empire de Byzance par les Turcs causa l'émigration d'une foule de Grecs. Depuis l'introduction de la réforme religieuse, la diversité des cultes devint un nouveau prétexte pour des persécutions qui entrainaient souvent l'émigration forcée. Ainsi les sectaires de Penn, étant persécutés en Angleterre, cherchèrent leur salut en Amérique, où ils jetèrent les fondements de la florissante république des États-Unis. En France, les calvinistes, tourmentés par les conseillers bigots de Louis XIV, furent forcés de demander une nouvelle patrie à la Hollande, à l'Angleterre, à la Prusse et au cap de Bonne-Espérance. Par la même raison les protestants de l'évêché de Salz-

bourg, en Allemagne, émigrèrent l'an 1732 pour l'Amérique, comme les membres d'une commune du Tyrol convertie au protestantisme, émigre dans ce moment pour la Silésie. Ce fut par un motif différent, par amour de l'indépendance, qu'en 1771 une horde de Kalmuks abandonna, avec tout ce qu'elle possédait, le territoire russe pour se soustraire à la domination de cette puissance et vivre indépendante; et l'on sait que c'est ce même sentiment joint au noble culte voué à une nationalité foulée aux pieds par des vainqueurs, qui a donné lieu à la grande émigration polonaise de 1795 et de 1831, laquelle, accueillie avec faveur en France, en Angleterre, aux États-Unis, s'est en quelque sorte organisée; et malgré des chances bien incertaines, elle fait les plus honorables efforts pour sauver le nom de la Pologne et reconquérir l'indépendance d'une patrie à laquelle les malheurs attachent plus étroitement encore que même la gloire et les triomphes.

Mais l'émigration la plus célèbre des temps modernes est celle qui eut lieu en France à la suite des changements qui s'opérèrent dans le gouvernement de l'État en 1789. Quand Louis XVI eut adopté les principes nouveaux sur lesquels devait se fonder à l'avenir son gouvernement, les princes ses frères, sous prétexte que le roi, victime d'une faction, était dominé par elle, émigrèrent. Ils se rendirent, avec les plus intimes de leur cour, en Allemagne où bientôt d'autres les suivirent, soit par attachement pour ces princes, soit dans la crainte des sentiments hostiles que le peuple manifestait pour les nobles et pour le clergé, et en particulier pour les membres de ces deux classes qui repoussaient obstinément toutes les réformes. De 1790 à 1792, des milliers de personnes de tout sexe et de tout âge émigrèrent ainsi, les uns emportant des fonds, d'autres au contraire dans un dénûment absolu qui les exposa aux plus cruelles privations. La Belgique, le Piémont, la Suisse d'abord, puis l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande, se remplirent de nobles et de prêtres français dont peu appréciaient avec justesse l'état de l'opinion publique en France: la plupart s'imaginaient qu'une contre-révolution opérée par les autres puissances ne tarderait pas à annuler, à main armée, tout ce qui s'était fait en France, et réintégrerait la noblesse et le clergé dans leurs anciennes prérogatives. Autour des princes, à Coblentz, s'était formée une cour qui avait ses ministres et entretenait une correspondance avec les souverains; il s'organisa une armée qui, sous les ordres du prince de Condé, devait seconder celle des puissances alliées. Les émigrés marchèrent en effet avec les Prussiens à la conquête de la Champagne; mais relégués sur les derrières de l'armée, ils furent accueillis avec dédain en France et obligés, peu de jours après, de rétrograder. Le manifeste du duc de Brunswic avait indigné la nation. Des lois violentes furent rendues contre les émigrés; leurs biens furent confisqués; il fut défendu, sous peine de mort, de leur faire passer des secours et même de correspondre avec eux. Trente-cinq mille personnes furent inscrites sur la liste des émigrés et déclarées bannies à perpétuité. Dans ce nombre, il y en avait pourtant beaucoup qui n'avaient quitté la France que dans la crainte des persécutions et qui ne portèrent point les armes contre leur patrie. Le corps armé des émigrés, peu redoutable à cause de sa faible organisation et du peu d'accord qui régnait entre les combattants, devint la risée des républicains qui ne se lassèrent pas de répandre leur mépris dans des caricatures avidement accueillies par le public. Le prince de Condé se vit obligé de dissoudre son corps d'armée. Les armées républicaines ne laissèrent plus de sûreté aux émigrés sur les bords du Rhin, et ils furent obligés de se disperser dans le nord de l'Allemagne, en Russie, ou dans des contrées plus éloignées encore. Heureux ceux qui, privés ainsi de leur patrimoine, possédaient au moins des talents dont ils pouvaient faire usage pour se créer quelques ressources! On vit d'anciens ducs et marquis obligés de pratiquer des métiers ou de donner des leçons pour gagner leur vie. Quelques-uns abandonnèrent pour toujours le pays qui les avait vu naître et devinrent citoyens des contrées qui leur avaient accordé l'hospitalité. L'em-

pereur de Russie accorda des terres, des titres et des pensions à plusieurs émigrés appartenant à d'anciennes grandes familles. Les prêtres furent bien accueillis par leurs collègues du dehors; dans les pays catholiques, beaucoup d'entre eux furent chargés de l'éducation des enfants dans les familles riches.

Cependant toute l'émigration n'avait pas renoncé au projet de reconquérir sa patrie : on compta sur l'Angleterre pour faire une descente dans la Vendée, et, à l'aide des insurgés de ce pays (*voy.* CHOUANS), pénétrer dans l'intérieur et y opérer une contre-révolution. L'expédition de Quiberon étant devenue fatale à ceux qui y ava.ent pris part (car ils furent impitoyablement fusillés), l'émigration, abandonnée par les souverains, renonça à l'espoir de forcer l'entrée de la France. Alors la plupart de ceux qui l'avaient composée s'estimèrent heureux d'obtenir individuellement la radiation de leurs noms de la liste des émigrés, et de voir enfin rouvrir pour eux, par Napoléon, premier consul, les portes de leur patrie. Beaucoup d'entre eux étaient morts dans l'exil; les autres s'empressèrent, pour la plupart, de profiter de l'amnistie et de rentrer dans leur pays où toutefois ils trouvèrent leurs biens vendus, partagés et altérés. Quelques émigrés, pour ne pas se soumettre au nouvel ordre de choses établi en France, demeurèrent à l'étranger, rêvant toujours une contre-révolution qui remettrait sur le trône l'ancienne dynastie et rendrait aux castes privilégiées les prérogatives dont la révolution les avait dépouillées. Les événements parurent justifier cet espoir, quelque insensé qu'il fût d'abord. En 1814, après la chute de Napoléon, les anciens émigrés crurent avoir atteint leur but. Ils se rallièrent autour de l'ancienne dynastie, autour du *panache blanc*, comme on disait : honneurs, pensions, tout leur fut prodigué; et néanmoins la vente de leurs biens fut consacrée par la Charte; les anciens priviléges ne purent non plus leur être restitués. Cependant, un *acte de réparation* fut accordé à leurs instances sous le règne de Charles X, plus favorable à l'ancienne émigration que Louis XVIII : ce fut la loi dont il sera parlé dans l'article suivant. — L'histoire de cette émigration a été le sujet d'un grand nombre d'ouvrages, écrits en partie par des personnes qui y ont pris part. Nous citerons entre autres : *Mémoires sur divers événements de la révolution et de l'émigration*, par H. de Dampmartin, Paris, 1825, 2 vol. in-8°; *Souvenirs de l'émigration*, par le marquis de Marcillac, Paris, 1825, in-8°; *Histoire de l'émigration* (1789-1825), par M. F. de Montrol, 2ᵉ édit., Paris, 1825; *Histoire des émigrés français, depuis* 1789 *jusqu'en* 1828, par A. Antoine de Saint-Gervais, Paris, 1823, 3 vol. in-8°.

Dans notre siècle, des émigrations d'une autre espèce ont attiré l'attention publique. Depuis que les routes de fer et la navigation à la vapeur permettent de pénétrer facilement dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, l'émigration pour ce pays est remise en vogue et des familles entières vont s'établir dans une partie du monde où le sol est encore à très bas prix, et où, par le travail, elles peuvent espérer de se procurer un bien-être d'autant plus précieux qu'aucun régime arbitraire ne vient en anéantir les fruits, comme malheureusement cela arrive souvent dans notre vieille Europe. Chaque année, des milliers d'émigrants partent de l'Angleterre, surtout de l'Irlande, de l'Allemagne et de quelques contrées limitrophes de la France, emmenant femmes et enfants, et leurs effets précieux, pour chercher une nouvelle patrie dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, ou à Alger, ou encore à Sidney, en Australie, etc. Ces émigrations, souvent irréfléchies, compromettent le salut des familles au lieu de leur être avantageuses. On a vu des paysans vendre à bas prix leur terre pour aller en acquérir une autre, à quelques milliers de lieues, sans avoir seulement de quoi défrayer leur voyage. Les spéculateurs américains, profitant de la détresse des colons, ont même organisé une espèce de servitude par laquelle les familles venues d'Europe sont obligées de s'acquitter des frais de leur passage; en sorte qu'au lieu d'être libres et propriétaires, les malheureux cultivateurs, arrivés sur

cette terre où ils devaient trouver un remède à tous leurs maux, sont engagés pour plusieurs années au service d'un maître exigeant, et tombent dans une servitude qu'ils ne connaissaient pas en Europe. Souvent les ports des États-Unis d'Amérique sont encombrés d'hommes qui n'apportent qu'une affreuse misère. Cette émigration continue néanmoins sans relâche; elle a de quoi tenter, en effet, la classe des prolétaires d'Europe, qui, dans l'état actuel des choses, ne peut jamais espérer d'entrer dans les rangs des grands propriétaires, tandis qu'en Amérique, à force de travail et d'économie, elle peut, s'il ne lui arrive pas d'accidents contraires, parvenir à une aisance et à une considération égales à celles des indigènes. L'émigration contribue ainsi puissamment à peupler une partie du monde où les bras manquent, et elle n'est pas défavorable à l'Europe, où le nombre des malheureux n'est déjà que trop considérable. Aux États-Unis même, il s'opère depuis plusieurs années une émigration des états de l'est aux territoires encore incultes de l'ouest. Remarquons enfin que, dans plusieurs contrées montagneuses, où un long hiver force les hommes au repos, par exemple en Auvergne, dans le Jura, en Suisse, en Savoie, dans le Tyrol, il se fait des émigrations périodiques d'hommes qui vont dans les villes et dans les campagnes pour y exercer le métier de colporteurs, de portefaix, de manœuvres, etc. Ces hommes rentrent ensuite dans leurs montagnes avec une petite somme qui les met en état de pourvoir aux besoins de leurs familles. D-G.

ÉMIGRATION (droit administr.). Les publicistes s'accordent généralement à reconnaître que le libre exercice de la locomotivité est un des droits naturels de l'homme; des constitutions ont expressément consacré ce principe. Mais ce droit, comme tous les droits naturels, se trouve nécessairement soumis à des restrictions dans l'état de société, et tous les peuples ont imposé des limites, des conditions, à l'émigration. Les nations chez lesquelles les garanties individuelles sont le plus étendues, les peuples les plus entreprenants au dehors, considèrent cependant, même en temps de paix, les établissements formés à l'étranger par leurs citoyens, sans esprit de retour, comme une abdication de la nationalité. Il en est de même pour l'acceptation non autorisée par le prince de fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger (*voir* notamment le Code civil français, article 9). Dans des temps plus agités, la faculté d'émigrer se trouve plus restreinte; le séjour à l'étranger après une époque déterminée, la sortie du territoire national sans permission expresse de l'autorité publique, sont regardées parfois comme une renonciation au titre et aux droits de citoyen, parfois même comme un crime, puni tout au moins de la confiscation des biens. Aux jours du danger, la patrie, croyant avoir besoin du secours de tous ses enfants, les rappelle ou les retient dans son sein. Quant à l'émigration qu'on peut appeler agressive, qui ne se borne pas à refuser de s'associer à la fortune du pays, mais qui agit contre lui, qui sert ses ennemis de son intrigue, de sa plume ou de son épée, c'est un attentat que ne peuvent justifier à nos yeux ni les discordes politiques, ni son caractère collectif.

On a vu dans l'article précédent que, à aucune époque, il n'a manqué d'émigrations individuelles et collectives, entreprises dans un but de curiosité oisive ou scientifique, commercial ou politique. Malheureusement l'histoire nous offre aussi des exemples de ces émigrations que nous avons appelées agressives*. Mais il était peut-être réservé à notre âge, dévoré par la fièvre du déplacement et l'ardeur des passions politiques, de réunir tous ces exemples : le plus mémorable est sans contredit celui de l'émigration française, à l'époque de la révolution de 1789.

Produit d'un élan qu'on peut appeler unanime, cette révolution, lorsqu'elle voulut accomplir le double but qu'elle s'était proposé, l'unité nationale et l'égalité civile, rencontra des résistances de la part des agrégations territoriales qu'elle brisait, et surtout des classes

(*) Il n'est ici question que des émigrations volontaires ; les émigrations forcées appartiennent à un autre ordre d'idées. *Voy.* DÉPORTATION, EXIL, OSTRACISME, BANNISSEMENT.

privilégiées qu'elle dépouillait de droits qui lui semblaient acquis. Mais ayant en main le levier de la puissance publique, appuyée d'ailleurs sur la majorité de la nation, elle paraissait devoir soumettre assez facilement ces résistances, soit par le sentiment de leur impuissance, soit par ces transactions que les révolutions victorieuses refusent rarement aux intérêts qu'elles ont renversés. Par malheur, les adversaires de la révolution de 1789, appartenant surtout à la noblesse et au haut clergé, acceptèrent le secours que leur offraient les gouvernements étrangers, qui craignaient pour leurs états la contagion des principes révolutionnaires. Attaquée au dedans et au dehors par des Français même, la révolution devint terrible et violente; la confiscation de tous les biens et la peine de mort furent prononcées contre les émigrés. Leur succession s'ouvrit au profit de l'état. *Voy*. l'art. précédent.

Le gouvernement consulaire, dès son début, prit des mesures adoucissantes à l'égard des émigrés. Un sénatus-consulte du 6 floréal an X leur rendit, avec la vie civile, et sauf un petit nombre d'exceptions, ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus ou qui ne se trouvaient pas affectés à un service public.

La Restauration voulut effacer les dernières traces des coups portés aux émigrés. D'abord la loi du 5 décembre 1814 leur rendit : 1° tous les biens, meubles et immeubles, séquestrés ou confisqués pour cause d'émigration; ceux qui étaient devenus la propriété de l'état par suite de partages de successions et de présuccessions, ou qu'il avait reçus en échange de biens d'émigrés, ou qu'on avait réunis au domaine, soit par l'effet de la déchéance définitivement prononcée, soit par toute autre voie qu'à titre onéreux, et qui se trouvaient actuellement dans les mains de l'etat; 2° les rentes purement foncières, les rentes constituées et les titres de créances dus par des particuliers et dont la regie des domaines était actuellement en possession et les actes conservatoires qui en faisaient partie; 3° les actions représentant la valeur des canaux à des époques déterminées; 4° les sommes provenant des décomptes faits ou à faire des termes échus et non payés, ainsi que des termes à échoir du prix des ventes de biens nationaux.

Enfin est venue la célèbre loi du 27 avril 1825, qui accorda une indemnité de 30 millions de rentes 3 p. °/$_0$ au capital d'un milliard, pour *les biens-fonds situés en France, ou qui faisaient partie du territoire de la France au* 1er *janvier* 1792, confisqués, ou aliénés, ou concédés définitivement et gratuitement, soit à des hospices ou à d'autres établissements publics, soit à des particuliers. L'indemnité était allouée aux *Français*, anciens propriétaires émigrés, déportés et condamnés révolutionnairement, à leurs représentants ou à ceux qui étaient appelés, soit par la loi, soit par leur volonté à les représenter à l'époque de leur décès. Elle devait consister : 1° pour les biens-fonds vendus en exécution des lois qui ordonnaient la recherche et l'indication préalable du revenu de 1790, ou du revenu-valeur de 1790, dans la capitalisation par 18 fois le revenu de 1790, tel qu'il avait été constaté par les procès-verbaux d'expertise ou d'adjudication; 2° pour les biens dont la vente avait été faite sur une simple estimation préalable, dans la réduction du prix de vente en numéraire au jour de l'adjudication; 3° pour les biens rachetés à l'état ou à des tiers par des ascendants ou héritiers d'émigrés, dans les valeurs réelles qui leur avaient été payées. L'indemnité devait aussi se composer d'un fonds commun destiné à réparer les inégalités procédant des bases diverses de la liquidation.

Une commission spéciale, nommée par le roi, était chargée, sauf recours au conseil d'état, de procéder à la liquidation des indemnités, après avoir reconnu et vérifié les droits et qualités des parties. Mais les contestations entre les réclamants sur leurs qualités et droits respectifs devaient être portées devant l'autorité judiciaire.

Cette loi donna lieu à de très vives discussions dans les chambres, dans la presse et dans le public. On lui reprochait d'accorder, par privilége, une réparation à une classe seulement des victimes de nos troubles civils. La démo-

cratie y voyait pour ses ennemis un moyen d'accroître leur puissance. D'autre part, on trouvait dans cette loi la condamnation des confiscations, l'abolition de toute distinction entre les propriétés dites nationales et les autres immeubles, enfin la pacification de certaines contrées de l'Ouest et du Midi.

Il y avait du vrai dans l'éloge et le blâme. Il est certain, en effet, que la loi du 27 avril 1825 a contribué à effacer plus promptement une fâcheuse distinction entre les propriétés immobilières, mais que, d'un autre côté, elle a relevé l'influence d'un grand nombre de familles, dont les répugnances pour les idées et les mœurs de la France nouvelle ont souvent embarrassé le gouvernement fondé par la révolution de juillet. Cependant ce gouvernement a terminé la liquidation et la répartition de l'indemnité. Seulement une loi du 5 janvier 1831 a statué que la partie de rentes 3 p. % destinée à former le fonds commun dont il a été question ci-dessus serait annulée au profit de l'état. J. B-R.

ÉMINENCE. C'est un titre de dignité que l'on donna, à partir du VIIe siècle, aux évêques, et ensuite aux cardinaux (*voy.*) exclusivement. Le décret par lequel le pape Urbain VIII ordonna que les princes de l'Église recevraient cette qualification est du 10 janvier 1630. Ils quittèrent alors les titres d'*illustrissimes* et de *révérendissimes* qu'ils s'étaient attribués jusque-là. On traitait encore d'*éminence* le grand-maître de l'ordre de Malte et les électeurs ecclésiastiques du Saint-Empire. Les papes Jean VIII et Grégoire VII ont donné aussi ce titre aux rois de France. Les chefs de l'Empire l'ont également porté à certaines époques. A. S-R.

ÉMIR, mot arabe signifiant *commandant*. Il s'est dit d'abord de toute personne revêtue d'une autorité quelconque; on l'a ensuite appliqué aux personnes issues du sang de Mahomet, et qui, aux yeux des musulmans, forment une classe distincte (*voy.* CHÉRIF). En Espagne, dans les premiers temps de la domination mahométane, la personne chargée de la surveillance des côtes et de la direction des armements maritimes était appelée *émir-alma* ou émir de l'eau, et *émir-albahr* ou émir de la mer. C'est probablement de là qu'est venu notre mot *amiral*. Les Persans, au lieu d'*émir*, prononcent *mir*, et ont fait le mot *mirza* ou *mirzadé*, c'est-à-dire fils d'émir, dénomination par laquelle ils désignent les individus d'une naissance distinguée. Le mot *émir* fait au pluriel *omara* ou *omra*. La forme *omra* a servi chez les mahométans de l'Inde à désigner les généraux et les grands, par suite de l'opinion où l'on paraît être dans ce pays qu'un titre employé au pluriel a quelque chose de plus imposant. C'est ainsi qu'un gouverneur de province était autrefois appelé *nabab* (naouab), pluriel de *nayb*, lieutenant.

ÉMIR-ALMOUMENIN signifie chef des Croyants. A la mort de Mahomet, on donna à Abou-Bekr, qui fut revêtu de l'autorité après lui, le titre de khalife ou de vicaire. Abou-Bekr étant mort, Omar son successeur s'appela khalife du khalife. Mais ensuite on adopta le titre d'émir-almoumenin, dénomination qui caractérisait parfaitement le pouvoir religieux autant que politique du chef du nouvel empire. Pendant longtemps le titre d'émir-almoumenin indiqua une suprématie réelle et unique, et il resta l'apanage des khalifes omméyades et ensuite des khalifes abassides. Mais au Xe siècle l'émir de Cordoue, Abdérahman III, à qui ses brillantes qualités ont fait décerner le titre de grand, et dont les ancêtres jouissaient depuis longtemps de la plénitude de l'autorité, s'arrogea le seul titre qui manquait à son orgueil. Il en fut de même des princes fatimides, qui, d'abord maîtres des provinces d'Afrique, aux environs de Tunis, s'emparèrent de l'Égypte et de la Syrie.

Il ne faut pas confondre le titre d'émir-almoumenin avec celui d'*émir-almoslemin* ou chef des musulmans. Ce dernier n'avait pas la même importance, et fut donné comme marque de distinction aux princes almoravides d'Afrique et d'Espagne qui reconnaissaient la suprématie des khalifes de Bagdad (*voy.* ALMORAVIDES). C'est de ce titre que nos vieux auteurs ont fait le mot barbare *miramolin*. R.

ÉMISSAIRE, mot qui signifie proprement ce qu'on *émet* ou bien celui qui émet. Les Romains distinguaient ces deux mots, *emissarium*, endroit par où l'eau s'écoule, et *emissarius*, agent qu'on envoie à la découverte, à la recherche, etc. Dans le premier sens ils disaient et l'on dit encore *l'émissaire*, ou canal d'écoulement souterrain, *du lac Fucin* (*voy.*). On entendait également par *canal émissaire* la voie par laquelle les disciples de Pythagore croyaient qu'un objet lançait hors de lui des particules de sa propre substance et qui se dirigeaient vers l'œil de l'observateur (*voy.* Émission). C'est dans le second sens qu'on a rendu le mot hébreu *usasel* par *bouc émissaire* (*Sundenbock*) : ce mot se trouve au livre du Lévitique (XVI, 8), dans un passage où l'on parle de l'animal que le grand-prêtre des Juifs chassait dans le désert, après l'avoir chargé des malédictions qu'il voulait détourner de dessus le peuple; et cette locution est devenue proverbiale pour désigner un homme sur lequel on fait retomber les torts des autres : *Ils l'ont pris pour leur bouc émissaire.*

On sait, au reste, ce qu'on entend par les mots *émissaires d'une puissance*, *d'une armée*, *de la police*, etc. J. H. S.

ÉMISSION, terme de physique, action par laquelle un corps fait sortir hors de lui des atomes provenant de sa propre nature ou de quelque autre substance qui lui est unie. Ce mot est synonyme d'*émanation*.

On n'est pas d'accord en physique sur la grande question de savoir si la propagation de la lumière se fait par *pression* ou par *émission*, c'est-à-dire si elle parvient à notre vue par l'action des corps lumineux sur un fluide permanent entre lui et l'observateur, ou par émission des particules de la propre substance du corps lumineux lui-même jusqu'à notre organe. *Voy.* Propagation.

Pour un autre sens du mot Émission, *voy.* Monnaie, Faux-Monnayeur, et aussi Rente et Effets. A. P-t.

EMMA, *voy.* Éginard.

EMMANUEL, nom que, d'après une prophétie d'Isaïe (VII, 14, et VIII, 8) relative au Messie, on a regardé comme appartenant à Jésus. « Tout cela se fit, dit saint Matthieu (I, 22. 23), pour accomplir ce que le Seigneur avait dit par le prophète, en ces termes : Une vierge concevra et elle enfantera un fils à qui on donnera le nom d'*Emmanuel*, c'est-à-dire Dieu avec nous. » En effet, *Emmanuel* ou *Immanuel* est composé des mots hébreux *imanou*, avec nous, et *el*, Dieu. De ce passage, Schleussner conclut que *Jésus* et *Emmanuel* signifient la même chose, *auctor felicitatis*, *servator*, etc.

Le nom d'*Emmanuel*, *Émanuel*, ou par abréviation *Manuel*, a été porté par deux empereurs de Byzance, dont l'un appartenait à la famille des Comnènes et l'autre à celle des Paléologues (*voy.* ces noms). Il se retrouve plus tard dans l'histoire des ducs de Savoie; mais le prince qui a le plus illustré ce nom est le roi de Portugal dont suit la notice, due à un Portugais non moins savant que célèbre comme homme d'état. J. H. S.

EMMANUEL, roi de Portugal, surnommé *le Fortuné*, naquit dans la petite ville d'Alcochete, sur la rive gauche du Tage, le 3 mai 1469. Ce prince, qui était auparavant duc de Béja, succéda à Jean II (*voy.*), mort sans héritier légitime; car à la mort de ce roi s'éteignit la ligne directe des rois de la race d'Aviz (*voy.*). Emmanuel succéda à la couronne malgré les prétentions d'autres princes, notamment de l'empereur Maximilien. En effet, ses droits étaient incontestables; car il était petit-fils du roi Édouard, neveu d'Alphonse V, et cousin-germain de Jean II, étant fils du duc Ferdinand et de Béatrix, fille de l'infant D. Jean.

Emmanuel reçut une excellente éducation pendant le temps qu'il résida en Espagne, d'après les dispositions du traité fait entre le roi de Castille et Jean II de Portugal, son prédécesseur. Généreux tant qu'il n'était que prince, économe lorsqu'il commença à régner, il exigea immédiatement de ses ministres, lors de son avénement au trône, un compte-rendu de la situation de leurs départements. Pour mieux connaître l'état du royaume, il en parcourut les provinces, afin d'examiner par lui-même les besoins

du peuple. L'administration intérieure gagna beaucoup par la sagesse des mesures adoptées par Emmanuel; il compléta, par la publication du *Code Manoelino*, les institutions du royaume; car les lois publiées par ses devanciers n'étaient encore, pour ainsi dire, que les matériaux qui devaient servir à en construire l'édifice.

Un des premiers actes de son règne fut la convocation des cortès (1495), qui se réunirent à Montemoro-Novo: le roi y reçut les hommages des États; on y fit des règlements relatifs à la taxe du prix des denrées; il y nomma des commissaires chargés d'examiner si les grâces et les titres des concessions faites sous le règne précédent avaient été en effet accordées au mérite et aux services de ceux qui en jouissaient. Emmanuel, qui avait épousé en premières noces, l'an 1477, Isabelle d'Aragon, avait eu de ce mariage le prince Michel, qui mourut à Grenade en 1500. Ayant été déclaré héritier des couronnes du Portugal, de Castille et d'Aragon, il convoqua de nouveau les cortès pour réclamer leur avis sur le voyage qu'il se disposait à faire en Espagne, afin de recevoir avec la reine le serment de la nation, en qualité de prince héritier de la monarchie espagnole; et il signa lui-même plusieurs des capitulaires de cette assemblée, en prenant le titre de roi de Portugal et prince de Castille. Malgré les décisions arrêtées dans ce parlement, Emmanuel, voulant toujours agir d'après les formes constitutionnelles, convoqua de nouveau les cortès (1499), qui se réunirent à Lisbonne pour déterminer la forme de gouvernement que l'on adopterait aussitôt que le roi serait entré en possession de la succession d'Espagne. Effectivement, Emmanuel alla rejoindre les rois catholiques à Tolède, où les cortès reconnurent la reine de Portugal, sa femme, héritière de la couronne de Castille.

Attentif à profiter des occasions d'agrandir ses états et d'en étendre le commerce, Emmanuel ne négligeait pas cependant les intérêts de la religion. Il profita de cette entrevue avec le roi d'Espagne pour concerter avec lui sur une démarche collective qu'ils feraient, moyennant l'envoi d'ambassadeurs à Rome, pour représenter au pape Alexandre VI (*voy.*) combien sa conduite désordonnée causait de préjudice à la religion. Affligé des troubles que le luthéranisme excitait en Allemagne, il écrivit une lettre à Frédéric, dit le Sage, électeur de Saxe, pour l'exhorter à s'opposer à la propagation de la réforme. Si Emmanuel, d'un côté, faisait observer les institutions et maintenir les libertés nationales, d'un autre il suivit, quant à l'aristocratie, une politique différente de celle de son prédécesseur. Jean II avait, à l'imitation de Louis XI, détruit les priviléges de la noblesse et exercé contre les membres principaux de cette classe la plus grande rigueur: Emmanuel au contraire, considérant les grands services que plusieurs de ses membres avaient rendus à la nation dans les conquêtes de l'Afrique et de l'Asie, les jugea dignes de grandes récompenses. Il commença par réhabiliter les enfants du duc de Bragance, en leur permettant de rentrer dans le royaume et en les réintégrant dans leurs biens; puis il fit bâtir au palais de Cintra le fameux *Salon des Armoiries* des nobles qui avaient bien mérité de la patrie, et fit déposer aux archives du royaume un livre richement enluminé des blasons de cette même noblesse, dessinés d'après les règles de l'héraldique, art qu'il avait fait étudier en Allemagne et en Bourgogne par quelques-uns de ses sujets. Mais ce qui assura une gloire plus durable au roi Emmanuel, c'est qu'il aimait les sciences et les lettres, qu'il les faisait fleurir et prospérer à sa cour. Ce fut sous son règne que Bernardin Ribeiro s'éleva par ses poésies à une haute renommée. Ce fut à la cour d'Emmanuel et sous son influence que ce poète improvisa ses plus beaux vers. Ce fut encore à la cour d'Emmanuel que Falcaô montra son beau talent. Ce fut enfin son époque qui forma le grand poète Sa de Miranda, cet heureux imitateur d'Horace. L'infante D. Marie imita son père dans cet amour pour la culture des lettres. Elle écrivait correctement en latin, et inspira le goût de cette langue aux dames qui l'entouraient. Bientôt

quelques-unes d'entre elles se distinguèrent d'une manière remarquable, et notamment dona Louise Sigea qui composa en latin un poème intitulé *Cintra*, qui jouit alors d'une grande réputation. L'étude de la littérature ancienne, grecque, latine, etc., se propagea tellement qu'une autre femme, Jouna Vaz, élève de Diogue Sigeo, donnait des leçons de latin, de grec et d'hébreu, et Emmanuel confia l'éducation des princes don Alfonse et don Henri à Ayres Barboza, savant helléniste. Il ouvrit un grand nombre d'écoles publiques, où il allait souvent lui-même interroger les enfants, et envoya comme pensionnaires en Italie, en France, en Allemagne et en Bourgogne, plusieurs de ses sujets pour se perfectionner dans les sciences et dans les arts. Ce fut à cette mesure que le Portugal dut l'école du célèbre Vasco, disciple du Pérugin et condisciple de Raphaël. Le roi encourageait de même les relations des savants portugais avec des savants étrangers, comme on peut le voir dans les correspondances avec les hommes les plus célèbres de la cour des Médicis, etc. Emmanuel préparait ainsi la plus belle époque de la littérature portugaise, celle du règne de son successeur Jean III (*voy.*). S'il montra d'une part une remarquable sollicitude dans l'administration intérieure du pays et dans l'amélioration de toutes les branches de la prospérité nationale, d'autre part son esprit cultivé, par l'étude des mathématiques et de la cosmographie, lui fit espérer qu'il pourrait immortaliser son règne en continuant la carrière des découvertes océaniques déjà tracée avec tant de succès et de gloire par ses prédécesseurs.

Pour cette grande entreprise, Emmanuel eut le bonheur de s'environner d'hommes doués de la plus haute capacité. Parmi eux, Vasco de Gama (*voy.*) fixa particulièrement les regards du roi qui le destina à accompiir la plus périlleuse des navigations, celle autour du cap de Bonne-Espérance, que ce marin célèbre doubla en 1497, franchissant les bornes chimériques qui avaient arrêté le génie des anciens et renversant d'un seul coup le système de Ptolémée, de Strabon et des autres géographes de l'antiquité. Gama, en doublant le cap des Tempêtes, visita une partie de la côte de la Cafrerie, à laquelle il donna le nom de *Pays du Natal;* découvrit l'île de Mozambique, se dirigea à Melinde, et de là à Calicut, sur la côte du Malabar, se servant de la carte marine et des mémoires envoyés par Covilham à Jean II et qu'Emmanuel lui avait confiés avec ses instructions. Lorsque bientôt après le roi, infatigable dans ses plans de découvertes, ordonna à l'amiral Cabral (*voy.* ce nom) de suivre les traces de Gama et de se diriger vers l'Inde, cet autre marin célèbre eut le bonheur de découvrir (1500) la partie méridionale du nouveau continent, appelée depuis le Brésil; découverte de la plus haute importance, et qu'Emmanuel fit suivre d'explorations ultérieures. Un troisième navigateur, Gaspard Corte-Real, expédié par lui vers la partie septentrionale de l'Amérique, visita la Terre-Neuve, reconnut le fleuve Saint-Laurent et côtoya la partie du nouveau continent appelée Terre du Labrador, jusqu'au détroit d'Anian. Bientôt encore, Emmanuel fit partir pour l'Orient Albuquerque-le-Grand (*voy.*), qui découvrit l'île de Zimzibar et soumit plusieurs états arabes qui se reconnurent tributaires du Portugal. Emmanuel eut le bonheur de voir, par les sages mesures de sa politique et par l'intrépidité de ses capitaines, se soumettre à sa puissance Ceylan et Sumatra, les royaumes de Quiloa, de Cananor, de Narsingue, de Cochin, les îles Maldives, l'île d'Ormuz, de Dabul, Calicut, Goa, Choram, Divar, le territoire de Salsette, Malacca; il vit les Arabes expulsés d'Aden et la mer Rouge ouverte à ses flottes; les Moluques, Borneo et Célèbes découvertes et occupées par ses sujets; il vit ses ambassadeurs accueillis avec enthousiasme et avec respect en Chine (1516). Il obtint du roi de Narsingue la cession de la province de Balagate, et ses troupes s'étaient emparées de l'île de Balcarem. Ces conquêtes ajoutées aux autres possessions des Portugais sur la côte d'Afrique, Sofala, Mombaça, Brava et l'île de Socotora, les rendirent maîtres de tout le commerce de l'Orient, exploité jusqu'alors par les Vé-

nitiens. Emmanuel fit enfin établir à Goa le siége de la puissance portugaise en Asie, et constituer ainsi le centre du commerce le plus riche et le plus étendu du monde. Mais l'attention de ce monarque ne se portait pas exclusivement vers les affaires de l'Afrique méridionale et de l'Asie : celles d'une autre partie de l'Afrique éveillèrent aussi toute sa sollicitude. Ainsi, il profita de l'alliance que la célèbre Hélène, reine d'Éthiopie, lui avait proposée, pour établir des rapports avec ce pays aussi curieux qu'intéressant et pour faire connaître d'autre part l'Afrique, dont François Alvarès écrivit la relation*; en même temps il ordonna au duc de Bragance de passer dans une autre partie de ce continent à la tête d'une armée de 16,000 fantassins et de 2,000 chevaux, expédition dont le résultat fut la prise d'Azamor, d'Almedine et de Lita.

La marine acquit donc, par l'infatigable activité de ce prince, un développement immense. On vit, dans le court espace de 24 ans, 33 flottes composées de plus de 220 vaisseaux de guerre de haut bord partir, du seul port de Lisbonne, pour les différentes expéditions de l'Inde**. Ce fut à cette activité qu'Emmanuel dut la découverte de toute la côte maritime depuis l'Indus jusqu'au Gange, de toute l'Éthiopie, de la Perse avec toutes ses mers, ports, rades et îles, celle de toute la Chine et de Malacca, la fameuse *Chersonèse d'or* des anciens.

Il ne s'occupait pas avec moins de zèle des transactions de la politique extérieure et des relations avec les autres souverains, ce dont les différentes correspondances qu'on trouve encore aux archives fournissent la preuve la plus évidente. Politique habile, il fit négocier d'après ses instructions plusieurs traités; ceux avec le roi de Castille en 1509, avec François Ier depuis 1506, avec Léon X, avec l'Angleterre, témoignent de sa prévoyante et haute sagesse *.

Malgré tant de titres acquis à l'admiration et au respect, quelques auteurs ont blâmé la conduite d'Emmanuel à l'égard des Juifs; mais, nés dans des siècles plus philosophiques, ces écrivains n'ont peut-être pas assez réfléchi sur les alarmes que la réforme avait jetée en Espagne et en Portugal, et encore moins connurent-ils l'influence que la première des deux parties de la Péninsule exerça en ce point sur la partie voisine. Ils paraissent avoir ignoré qu'Emmanuel avait pris les mesures les plus rigoureuses contre ces déplorables excès, en envoyant des commissaires à Lisbonne pour faire pendre ceux qui avaient massacré les Juifs, et que la ville entière, coupable d'avoir souffert cette horreur, en fut punie par la perte de ses priviléges.

Enfin ceux qui étudieront la biographie de ce roi avec impartialité et dans les sources authentiques verront que son règne nous offre une des pages les plus brillantes de l'histoire du XVIe siècle. Les finances organisées, plus de 30 forteresses bâties, d'immenses arsenaux approvisionnés, une armée aguerrie, une marine maîtresse des mers, le commerce, l'industrie, l'agriculture dans un état florissant, et des établissements faits pour consolider la prospérité publique dans tous ses détails, ce sont là des titres impérissables et qui seront reconnus de la postérité la plus reculée.

Emmanuel fut marié trois fois. Après la mort d'Isabelle (24 août 1498), il épousa en secondes noces, le 30 octobre 1500, Marie de Castille, sœur d'Isabelle. Enfin, après le décès de cette princesse, le 7 mars 1517, il contracta un troisième mariage en 1519 avec Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Emmanuel eut de sa première femme le prince Michel, qui mourut à Grenade; de la seconde don Jean, qui lui succéda, don Louis, Henri le cardinal, Édouard, duc de Guimarens, qui épousa Isabelle de Portugal, fille du duc de Bragance, d'où descendent les ducs de Parme. Isabelle, sa fille aînée, épousa Charles-Quint. Il eut,

(*) Cette relation fut imprimée à Lisbonne en 1540 et publiée sous le titre de *Verdadeira informaçao das Terras do preste Ioao*. Elle a été traduite en espagnol et en français. *Voir* Léon l'Africain et Ramusio.

(**) *Voir* Chronologie des expéditions portugaises, dans notre notice sur les manuscrits de la Bibliothèque du roi à Paris.

(*) *Voir* Santarem, Tableau des relations diplomatiques du Portugal avec les différentes puissances.

outre ces enfants, d'Éléonore d'Autriche, sa troisième femme, un fils et une fille nommés Charles et Marie. Charles mourut jeune, et Marie fut promise en mariage à François, dauphin de France.

Telle fut la postérité d'Emmanuel. Il mourut le 13 decembre 1521 et fut inhumé dans la magnifique abbaye de Bellem, qu'il avait fait bâtir, monument somptueux tant sous le rapport de l'art * que sous celui de l'histoire.

Sur son mausolée on lit cette inscription :

Littore ab Occiduo qui primus ad littora solis
Extendit cultum notitiamque Dei,
Tot reges domiti cui submisere tiaras,
Conditur hoc tumulo maximus Emmanuel.

Nous terminerons cet article en disant que ce roi fut justement surnommé *heureux*, non-seulement pour avoir légué à la postérité une des pages les plus remarquables de l'histoire moderne et de celle de la civilisation, mais encore pour avoir eu trois des plus illustres historiens pour la transmettre à notre admiration, Damiam de Goes, le savant Ozorio, surnommé le *Cicéron portugais*, et Barros (*voy.*), ainsi qu'un Virgile pour chanter des faits si mémorables, tel que Camoëns (*voy.*), dont un savant allemand dit que son poème seul forme une littérature tout entière **. V. DE S-T-M.

EMMÉNAGEMENTS. On nomme emménagements d'un navire toutes les dispositions de charpentage et de menuiserie qui divisent, pour la plus grande commodité des habitants, la partie extrême de l'arrière sous le tillac. Ce mot est à peu près le synonyme de *distribution*, appliqué, dans le langage ordinaire, aux appartements.

Les emménagements d'un bâtiment de l'état diffèrent généralement de ceux d'un navire du commerce : nous parlerons d'abord des premiers.

A bord d'un grand bâtiment, tel que vaisseau, frégate, gabare ou corvette, chaque officier subalterne possède une petite chambre de 5 à 6 pieds carrés ; les officiers supérieurs ou généraux en ont de plus larges. Le commandant occupe la chambre dite *de conseil*, qu'on peut considérer comme le salon du bord. Cette pièce a toute la largeur du vaisseau ; ses croisées sont percées sur l'arrière, et planent conséquemment sur l'espace qui a été franchi par le vaisseau. Une salle qui prend arbitrairement le nom de *carré* ou de *grande chambre* est la pièce commune où tous les officiers subalternes prennent leur repas ; toutes les petites chambres ou *cabines* particulières entourent cette salle et ont leur accès par elle. C'est l'ensemble de toutes ces distributions, y compris les offices, les couloirs, les escaliers et autres dépendances, que résume le mot *emménagements*. Ces emménagements sont spacieux ou étroits suivant la capacité du navire ; commodes, élégants, simples ou mesquins, selon le goût ou l'habileté de l'ingénieur de marine qui a présidé à leur construction.

Aujourd'hui les emménagements des bâtiments de guerre sont d'une extrême simplicité, eu égard au luxe inouï que déployait parfois l'ancienne marine pour leur décoration. Tous les marins grands seigneurs de la cour de Louis XIV et de Louis XV, en transportant de Versailles sur les flottes le luxe efféminé de leur garde-robe toutes de satin, de dentelles et de velours, ne se sevraient guère des autres accessoires d'élégance dont leurs aristocratiques habitudes leur faisaient un besoin réel : les livrées brillaient à bord comme à la cour, et les coiffeurs, les valets de chambre, les maîtres-d'hôtel, se voyaient contraints de ployer à la gêne du roulis et aux proportions exiguës des emménagements tous les détails de leur service d'étiquette. Alors les emménagements empiétaient autant que possible sur les autres parties du vaisseau, quelquefois au préjudice du service des équipages. Mais on se dédommageait du manque d'étendue par l'élégance de la décoration, et certaines frégates étaient ornées, comme des hôtels, de charmants boudoirs en damas et dorures, au sein desquels on pouvait aisément oublier, sous de riantes pensées, une mission de boulets, de poudre et de sang.

De nos jours, tout ce luxe a disparu ;

(*) *Voir* Murphy, *Voyage en Portugal* (1789 et 1790), et Frézier, *Traité de Stéréotomie*, t. III.

(**) F. Schlegel, Hist. de la littérat., t. I, pag 113.

les emménagements de nos vaisseaux de guerre ont l'aspect spartiate et sévère qui convient à leur usage; les lambris sont simplement revêtus d'une couleur claire, les meubles sont en bois de noyer, les draperies en toile d'une teinte tranchante. Tout cela est propre et modeste; les ravages du feu et de la mitraille n'y causent pas de dégâts ruineux et sont faciles à réparer.

L'équipage d'un bâtiment de l'état, au lieu d'emménagements, a pour lits des hamacs temporairement accrochés aux poutres des batteries, lesquels sont roulés après le sommeil et déposés avec les sacs de hardes dans des endroits réservés. Les autres emménagements, connus sous le nom de *soutes*, ont une distribution et un usage trop importants dans l'économie maritime pour qu'il soit possible de les confondre dans ces lignes, et ils seront traités spécialement. *Voy.* Soute.

Les navires du commerce n'ont pas dans leurs emménagements toute la régularité qui distingue ceux des bâtiments de l'état. Ici tout est arbitraire, parce qu'il n'y a pas, comme ailleurs, à concilier les déférences hiérarchiques des grades, non plus que les exigences du service militaire. Un bâtiment marchand est ordinairement monté par deux ou trois officiers; le capitaine a la meilleure cabine qu'il distribue et décore à sa fantaisie. Les autres officiers ont souvent un simple lit en menuiserie appliqué du côté du navire; quelquefois une petite chambre de deux pieds de large dans toute la longueur de leur couche. Ici, comme sur les navires de guerre, il y a une salle à manger, salle principale où chacun se tient comme dans sa propre chambre. Aujourd'hui on trouve dans les ports de commerce un assez grand nombre de navires appelés *paquebots*, destinés à transporter des passagers ou voyageurs sur les différents points de leur destination. Alors, comme ces navires sont à la fois et la diligence et l'hôtellerie, leurs emménagements sont plus vastes et plus élégants que ceux des simples bâtiments marchands. Souvent les chambres placées sous le tillac ne suffisant pas, ces paquebots ont une *dunette*, sorte de construction dont on a déjà donné une idée dans cet ouvrage. Les emménagements ordinaires deviennent alors en quelque sorte la cave de ces emménagements additionnels, qui sont du reste distribués de la même façon.

Les chambres des paquebots sont souvent d'une élégance inattendue. C'est une question d'amour-propre pour les capitaines et les propriétaires de ces navires, un appât pour les passagers. Toute la menuiserie, ou mieux peut-être l'ébénisterie de ces emménagements, est en bois précieux. Le cuivre, les dorures, les cristaux, les soieries décorent ces chambres, où l'on rencontre parfois même un piano et une bonne bibliothèque. L'office, la petite salle de bain, la galerie, offrent aux passagers toutes les commodités qu'il est possible de chercher au sein de la navigation. Les cabines particulières qui entourent la salle commune sont garnies chacune d'un petit bureau, d'une armoire, d'une glace et d'une cabane ou lit que le tapissier a enveloppé de rideaux. On pense bien que tous ces meubles font corps avec la charpente et sont en menuiserie adaptée dans l'ensemble. L'ingénieur s'est efforcé d'utiliser chaque espace; jamais les lois d'économie architecturale n'ont été plus minutieusement étudiées; une étagère, un petit caisson, occupent ou encombrent chaque recoin. La lumière arrive aux emménagements par des ouvertures vitrées qui sont percées dans le tillac et servent au besoin pour donner de l'air; quelquefois chaque cabine a un petit *hublot* percé dans la muraille du navire, et qu'une porte épaisse et garnie ferme très hermétiquement.

Les emménagements destinés aux marins qui forment l'équipage sont placés à l'avant du navire à toute son extrémité, et aussi sous le tillac. Leur nom spécial est *logement*. C'est encore sur ce point une pièce principale et commune à tous; seulement, au lieu d'être entourée de petites chambres, elle est simplement encadrée de cabanes ou lits à compartiments placés l'un sur l'autre, comme des tiroirs sans planche sur leur face extérieure. Le marin a jeté là-dedans une paillasse ou un matelas et s'y *en-*

fourne; c'est le mot. Son coffre, et ce mot est invariablement adopté pour ce qui est la malle des officiers, est maintenu au plancher avec deux crampes en face de cette cabane: il sert de marche-pied pour grimper dans celle qui est supérieure, en même temps qu'il encombre un peu l'accès de la seconde. Ce sont là dans toute leur simplicité les emménagements des matelots. J. L-c-te.

EMMÉNAGOGUES, médicaments qui, d'après le radical de leur nom (μὴν, mois), jouissent de la propriété de provoquer le flux menstruel, en agissant d'une manière directe sur l'organe qui le produit. Il y a aussi des emménagogues indirects qui portent leur impression sur des organes voisins de l'utérus ou sympathisant avec lui, ou qui seulement rendent le jeu de la circulation plus facile et plus régulier. Il y en a enfin qui impriment à l'économie tout entière une impulsion avantageuse à toutes les fonctions : tels sont les agents hygiéniques en général. Ce sont peut-être les emménagogues les plus certains : tout au moins ce sont les plus innocents. Il en est d'autres toutefois dont l'action directe est en quelque sorte consacrée par l'opinion : ce sont par exemple l'aristoloche, le safran, la sabine, la matricaire, l'absinthe, la rhue, l'assa fœtida, le castoreum, etc. Le fer jouit aussi d'une grande réputation.

Il ne faut pas perdre de vue que la rétention et l'irrégularité du flux menstruel dépendent de causes trop différentes pour qu'on doive compter d'une manière exclusive sur telle ou telle médication, et pour qu'on ne doive pas faire concourir au résultat des agents de nature très variable. *Voy.* Aménorrhée et Menstruation. F. R.

EMMERY (Jean-Louis-Claude, comte) de Grozyeulx (nom d'une terre qu'il possédait près de Metz), naquit à Metz, le 26 avril 1762, d'une famille d'origine juive; son bisaïeul embrassa la religion catholique, probablement à cause des lois oppressives qui pesaient alors en France sur les malheureux Israélites. Le père d'Emmery était procureur au parlement de Metz, et son fils fut destiné au barreau : il en devint bientôt l'ornement par la profondeur de son instruction, et l'honneur par la droiture et l'austère probité de son caractère. Le maréchal d'Armentières, qui commandait la ville de Metz, l'appela près de lui et en fit son conseil particulier et intime. Dans ce nouveau poste, Emmery se livra à une étude spéciale de toutes les lois relatives à l'administration militaire sur laquelle on le vit plus tard avec surprise développer à l'Assemblée constituante les connaissances les plus profondes, comme rapporteur du comité militaire, où brillaient les talents des La Fayette, des Alexandre de Lameth, des Beauharnais et des Bureaux de Pusy. Les lettres et les sciences ne lui restèrent pas étrangères : il se livra à des recherches sur les antiquités de son pays natal, et l'Académie de Metz, qui alors n'était pas sans influence sur la marche des événements et de l'esprit public (*voy.* Roederer, Grégoire, etc.), l'admit dans son sein. Lorsqu'elle proposa pour sujet de prix la régénération morale et politique des Juifs, prix qui fut remporté, comme on sait, par le curé d'Emberménil, depuis évêque de Blois, par un avocat au parlement de Nîmes et par un Juif polonais venu en France, Emmery, qui avait beaucoup contribué à faire établir ces deux concours, vit avec plaisir s'élever du sein d'une cité où si longtemps les malheureux Israélites avaient été en proie aux persécutions les plus avilissantes, une voix philanthropique en leur faveur. Joignant l'exemple à la doctrine, il se lia de l'amitié la plus intime avec J. Bing, juif de Metz, qui devança ses co-religionnaires en lumières et en vertus sociales.

La révolution éclata. Emmery, porté à l'Assemblée constituante, y prit un rang distingué parmi les fondateurs d'une sage liberté. Trois fois il fut appelé à présider cette assemblée si riche en talents et en vertus; il ne parut cependant jamais à la tribune que pour remplir des devoirs impérieux, pour défendre l'existence menacée de l'hôtel des Invalides, pour joindre sa voix à celles de ses collègues qui demandèrent et obtinrent l'admission des Juifs à tous les droits civils et politiques en France.

Les lumières d'Emmery et son amour

pour le travail le firent appeler au tribunal de Cassation. Jeté dans les affreux cachots de 93, il dut son salut au 9 thermidor. Il reparut sur la scène politique lorsque les électeurs de Paris le nommèrent membre du Conseil des Cinq-Cents, avant le 18 fructidor. Bientôt sa nomination fut illégalement cassée comme celle des autres deputés de la Seine. Il resta étranger aux affaires publiques jusqu'au 18 brumaire, et reparut alors avec tant d'autres hommes distingués parmi les membres du conseil d'état. Le Code civil le compte parmi ses collaborateurs les plus actifs et les plus utiles. Appelé au Sénat, il fit tout le bien qu'il était en son pouvoir de faire et ne rechercha ni la faveur ni la renommée. La Restauration ouvrit d'abord son cœur à de douces espérances. Nommé pair de France, il se rangea aussitôt parmi les défenseurs des principes du pacte offert à notre pays comme un gage de paix et de bonheur.

Après s'être tenu loin des affaires lors du retour de Napoléon, il rentra dans la chambre des pairs de France à la seconde Restauration. Ses principes restèrent invariables; on le vit s'inscrire pour combattre la proposition de modifier la loi du 5 février, et, quoique accablé de souffrances et d'infirmités, il se fit, une année plus tard, transporter dans le lieu des séances pour voter en faveur du maintien de cette loi. L'un de ses deux fils avait embrassé l'état militaire et trouva la mort dans la guerre d'Espagne. Ce coup contribua sans doute à abréger les jours du comte Emmery, qui mourut à sa terre de Grozyeulx le 15 juillet 1823. Le second de ses fils hérita de ce titre de comte que l'empereur lui avait conféré, et lui succéda dans la dignité de pair du royaume. M. B.

EMPAILLEMENT, EMPAILLEUR. L'empaillement ou *taxidermie* (écorchement régulier, de δέρω, j'écorche, δέρμα, peau écorchée, et τάσσω, je range, je règle) est l'art de préparer la dépouille des animaux de manière à reproduire exactement, après leur mort, leurs formes, leurs poses et leurs couleurs naturelles. On a donne à ce travail le nom d'*empaillement*, sans doute parce que la paille entre dans la préparation des grosses pièces; mais comme les petits animaux, principalement les oiseaux, à l'exception des fortes espèces, se montent avec d'autres matières, ainsi que nous le verrons plus tard, et que l'empaillement s'exerce surtout dans le domaine de l'ornithologie, la dénomination est impropre ou tout au moins incomplète. Cependant elle a pour elle la sanction de l'usage.

Cet art, malgré son ancienneté, ne compte guère plus d'un demi-siècle d'existence régulier, parce qu'avant ce temps on n'avait guère su faire autre chose qu'empêcher la putréfaction, sans arriver, en ce qui regardait les formes, à un résultat satisfaisant. Peu de temps après, Réaumur, qui avait publié un traité sur la manière de préserver les oiseaux de la corruption, reçut de nombreux envois d'oiseaux, baignés, selon sa recommandation, dans de l'esprit-de-vin. Il leur introduisait dans le corps, derrière les cuisses, deux fils de fer auxquels il attachait les pattes, le reste servant à monter l'oiseau sur son support; puis il remplaçait les yeux par deux grains de verre noir, et l'opération était terminée. Cependant, malgré l'imperfection de son procédé, il rassembla une très belle collection d'oiseaux qui servit plus tard de base au Muséum de Paris; mais nous doutons qu'il en reste encore un seul aujourd'hui.

A l'exemple de Réaumur, plusieurs personnes préparèrent, tant bien que mal, des oiseaux; d'autres se contentèrent d'enlever la peau des animaux, d'en couper la moitié et de les monter en demi-bosse. Quelques-uns même remplacèrent par la peinture plusieurs parties du corps qu'ils n'avaient pas su conserver. Tel était à peu près partout l'état de l'art lorsque les traités de l'abbé Manesse, de MM. Mauduit, Nicolas, Hénon et Mouton-Fontenille vinrent donner l'impulsion qui le conduisit au point de perfectionnement qu'il a atteint aujourd'hui.

L'empaillement se compose de quatre opérations successives: *dépouiller*, *bourrer*, *monter* et *appliquer des préservatifs*.

Le *dépouillement*, qui consiste à extraire de l'animal toutes les parties sujettes à tomber en putréfaction, pour ne conserver que la peau et les extrémités

du corps, est une opération délicate qui exige autant d'adresse que de patience. Les naturalistes-empailleurs ne sont pas tout-à-fait d'accord sur la place de l'incision par laquelle on enlève les chairs, et cette question a été débattue, surtout en ce qui regarde l'empaillement des oiseaux: les uns veulent qu'on fasse l'incision sur le dos, parce que, les plumes étant plus longues là qu'ailleurs, il est plus facile, disent-ils, de recouvrir la couture; mais aussi, comme il est impossible de la cacher entièrement, il est très désavantageux de la placer dans l'endroit le plus apparent; les autres incisent le côté pour que la couture soit en grande partie cachée par l'aile, et ils n'ont pas pensé que, comme on est obligé de contracter la peau en recousant l'ouverture, on la tire de côté, ce qui peut donner fort mauvaise tournure à l'oiseau. Aussi la meilleure méthode et la plus généralement adoptée est-elle de faire l'incision sous le ventre.

Bourrer, c'est préparer et remplir la peau d'une matière quelconque, et le choix de cette matière est un objet très important. Pour les gros animaux, c'est la paille, la mousse parfaitement nettoyée et desséchée; le foin de mer est très avantageux, en ce sens qu'il éloigne les insectes; mais aussi le sel qu'il contient peut rendre assez d'humidite pour pourrir les peaux, si l'on n'a soin de le faire dessaler dans l'eau et parfaitement sécher ensuite. Pour les animaux de taille moyenne, on emploie l'étoupe et la filasse, en les découpant plus ou moins, selon les circonstances; enfin, pour les petits on se sert du coton, qu'on découpe encore plus mince si le sujet est d'une grande exiguité. Les matériaux dont nous venons de parler ne s'emploient pas toujours isolément; on est même souvent obligé de les faire servir tous à la fois, parce que, dans le même animal, il y a toujours des parties relativement grosses, moyennes et petites. Mais, dans aucune circonstance, il ne faut employer les matières animales, parce qu'elles attirent les insectes.

Monter, c'est donner au corps la consistance et l'attitude convenables. Ceci est la partie la plus épineuse, mais aussi la plus intéressante de l'empaillement. Tous les ouvriers peuvent bien bourrer la peau d'un animal d'une matière quelconque, mais tous ne savent pas conserver à sa pose la mollesse, le laisser-aller et le naturel de la vie. Pour monter, il faut avoir des fils de fer de calibres proportionnés à la taille des sujets qu'on a entre les mains; tous ces fils doivent être recuits avec soin en les faisant rougir au feu, afin qu'ils perdent leur élasticité et conservent bien les formes qu'on leur imprime. Il faut aussi avoir une provision d'yeux en émail de toutes grosseurs et de toutes nuances.

Enfin, l'*application des préservatifs*, c'est-à-dire de substances propres à garantir les peaux de la détérioration provenant du ravage des insectes ou des mauvaises influences de l'atmosphère, est capitale, parce que sans elle aucun des produits de l'art ne subsisterait. Parmi les préservatifs connus, le plus efficace peut-être est le savon arséniacal dont Bécœur a donné la recette. Il se compose de 32 parties d'arsenic en poudre, autant de savon blanc, 12 parties de sel de tartre, 5 de camphre, et 4 de chaux en poudre: le tout, fondu et amalgamé ensemble, forme une composition dont on fait dissoudre une petite quantité dans l'eau pour l'appliquer au pinceau sur les parties qu'on veut conserver. Cela s'appelle *droguer*. Un auteur a conseillé une poudre composée de deux parties d'arsenic, trois parties d'alun calciné, et une de sel marin; mais le danger de cette composition la rend presque impraticable. On a aussi enduit avec succès les peaux d'un suif dans lequel on avait d'abord introduit un peu de sublimé corrosif. M. Mouton de Fontenille, auteur de *l'Art d'empailler les oiseaux* (Lyon, 1811, 1 vol. in-8° avec figures), faisant suite au *Traité élémentaire d'ornithologie*, par le même, emploie une liqueur composée de quinquina, d'écorce de grenade, d'écorce de chêne, de racine de gentiane, d'absinthe, de tabac, d'alun, le tout ensemble bouilli dans quatre fois autant d'eau. Ce mélange, qu'il a appelé *liqueur tannante*, se conserve dans une bouteille bouchée avec soin; pour s'en servir, on l'étend avec un pinceau sur l'intérieur

de la peau, qu'on a eu soin de dégraisser auparavant. Cette énumération, que nous ne pousserons pas plus loin, pourrait prêter encore à de larges développements. Plusieurs naturalistes ont essayé de concilier, dans la recherche des préservatifs, l'énergie de conservation avec la salubrité hygiénique des substances; mais malheureusement ils ont tous échoué plus ou moins, comparativement aux résultats que donnent les poisons violents.

Des *scalpels* de diverses grandeurs, c'est-à-dire des instruments tranchants, les uns des deux côtés, les autres d'un seul, à lames minces et plates et à manches aplatis; des *brucelles* de toutes dimensions et des *pinces de dissection;* des ciseaux ordinaires à lames pointues et des ciseaux recourbés comme ceux des chirurgiens; des pinces plates et rondes pour courber les fils de fer et d'autres pour les couper; des limes, des alènes ou petits poinçons pour forer la tête, les pattes, etc., et y introduire des fils de fer; des pinceaux en crin ordinaire pour étendre les préservatifs, et quelques-uns en poils de blaireau pour lisser les plumes des oiseaux et enlever la poussière, tels sont les instruments nécessaires au naturaliste-empailleur.

Pour les jardiniers, l'empaillement est une opération qui consiste à emboiter les cloches (*voy.*) les unes dans les autres, en interposant de la paille entre elles pour éviter de les casser; à garnir de paille les espaliers, figuiers, groseillers, et certains arbres et arbustes indigènes et exotiques, pour les préserver des intempéries des saisons, de la rigueur du froid et quelquefois de l'ardeur du soleil.

Enfin, l'empaillement constitue encore l'art de garnir les chaises et fauteuils de paille, de joncs, roseaux, etc. L'empailleur de chaises n'a d'autres instruments qu'un marteau, un morceau de bois aiguisé ou plat qui lui sert à rembourrer ses nattes, et des ciseaux. Plus les tissus sont serrés et plus l'ouvrage a de consistance. E. P-c-t.

EMPALEMENT, *voy.* Pal (*supplice du*).

EMPÊCHEMENTS, terme du droit canonique relatif au mariage; en latin *impedimenta*, obstacles qui empêchent deux personnes de se marier ensemble.

Navarre et saint Thomas donnent des empêchements une idée très claire. Les empêchements sont ou *prohibitifs* ou *dirimants*. Les *empêchements prohibitifs* font que le mariage est illicite et non pas invalide, que les parties ne peuvent se marier sans péché quand elles n'en ont pas obtenu la dispense, ce qu'il est très facile d'obtenir. On en compte ordinairement quatre avec le rituel de Lyon; ils sont exprimés ainsi : *Ecclesiæ vetitum, tempus, sponsalia, votum*. 1° La défense de l'Église de se marier avec un hérétique; 2° les temps de l'Avent et du Carême; 3° les fiançailles contractées en face de l'Église; 4° les vœux simples de garder la chasteté.... Dans le diocèse de Paris, suivant les conférences de ce diocèse, les *empêchements prohibitifs* se réduisent aux trois derniers.

Les *empêchements dirimants* rendent les personnes en qui se rencontrent ces obstacles inhabiles à contracter l'une avec l'autre, de sorte que si elles se marient leur mariage est nul, et si elles sont mariées leur mariage est déclaré nul de plein droit.

Depuis le concile de Trente, les *empêchements dirimants* sont au nombre de quinze, dont quelques-uns sont fondés sur le droit naturel, d'autres sur le droit positif divin, plusieurs sur le droit humain. Ils sont renfermés dans les vers suivants :

Error, conditio, votum, cognatio, crimen,
Cultûs disparitas, vis, ordo, ligamen, honestas,
Amens, affinis, si clandestinus, et impos,
Si mulier sit capta, loco nec reddita tuto;
Hæc facienda vetant connubia, facta retractant.

1° *L'erreur.* Il faut que l'erreur tombe sur la personne elle-même, ou que l'erreur de la qualité emporte l'erreur de la personne. 2° *La servitude.* On voit que cet empêchement ne regarde ni la France ni la plupart des autres états policés. 3° *Le vœu public.* Le concile de Trente en a fait un empêchement général. 4° *La parenté.* Dans la ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels, et les alliés dans la même ligne. Cette disposition de l'art. 161 du Code civil français est la loi de l'Église. La parenté en ligne collatérale n'est un empêchement diri-

mant du mariage, dit le Rituel de Lyon, que jusques et compris le quatrième degré, et elle n'a cet effet que de droit positif. En ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la sœur légitimes ou naturels; entre les alliés au même degré, l'oncle et la nièce, la tante et le neveu. Néanmoins il est loisible au chef de l'état de lever, pour des causes graves, les deux dernières prohibitions. 5° *Le crime d'homicide et celui d'adultère* qui en est la cause. 6° *La différence de religion*. On obtient facilement des dispenses moyennant quelques engagements. 7° *La violence* capable d'ébranler un homme ferme. Le Code civil reconnaît, art. 146, qu'il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement. 8° *L'ordre* (ordination). C'est la loi du concile de Trente, adoptée en France. 9° *Le lien*. Le Code civil dit, art. 147 : On ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier. 10° *L'honnêteté publique*. Cet empêchement résulte des fiançailles ou du lien d'un mariage célébré et non consommé. La loi civile a prévu les mêmes cas dans l'art. 147. 11° *La folie*, répondant à l'art. 146 du Code civil. 12° L'*affinité*. Si l'affinité est publique, elle est régie par la loi canonique et par la loi civile; lorsqu'elle est secrète elle est du ressort de la pénitencerie. 13° *La clandestinité*, empêchement reconnu par le concile de Trente. Nos lois veillent à ce que tout mariage soit public et solennel. 14° *L'impuissance*. Cet empêchement n'a pas peu multiplié les scandales dans l'ancien régime; le Code civil n'en parle pas. 15° *Le rapt*. Cet empêchement n'opérait plus la nullité d'un mariage contracté après que la personne enlevée avait été séparée de son ravisseur et qu'elle avait recouvré une entière liberté.

La dispense (*voy.*) des empêchements autres que ceux qui sont fondés sur le droit naturel et divin, s'obtient facilement avant l'acte, et plus facilement encore après. La loi civile peut y mettre obstacle avant la célébration du mariage; mais cette célébration une fois faite, la dispense est accordée avec indulgence et sans beaucoup de peine. Les frais occasionnés par les dispenses n'en sont pas le prix : ils sont une espèce d'indemnité pour la violation de la loi ou pour l'entretien des buralistes.

Que de désordres, que de maux sont nés du refus et aussi de la concession des dispenses des empêchements de mariage! L'histoire de l'Église dans le moyen-âge et depuis en est la preuve la plus constante. La séparation de l'Angleterre avec le Saint-Siége a été amenée par la dispense accordée à Henri VIII d'épouser Catherine d'Aragon, veuve de son frère Artus, et du refus de Clément VII de séparer ces deux personnes lorsque cette union fut devenue insupportable au roi.

L'histoire de ces empêchements, de leur origine, de leur caractère, ne serait pas sans un grand intérêt. On peut consulter sur ce point Thomas Sanchez, *De sancto Matrimonii sacramento, libri tres*, Anvers, 1607, in-fol.; Gibert, *Tradition ou Histoire de l'Église sur le sacrement de Mariage*, Paris, 1725, in-4°, 3 vol.; Le Semelier, doctrinaire, *Conférences ecclésiastiques de Paris sur le Mariage*, Paris, 1767, 5 vol. in-12, nouv. édit.; Pothier, *Traité du Contrat de Mariage*, Paris, 1771, 2 vol. in-12, et autres ouvrages. J. L.

EMPECINADO (don Juan-Martin Diaz, dit l'). Tout le monde connaît le nom de ce fameux chef de guérillas (*voy.*) espagnoles. Né en 1775, à Castrillo, d'une famille qui vivait de l'agriculture, il aurait probablement suivi le même état, paisible et obscur, si les événements politiques de l'Espagne n'avaient donné l'éveil à cet esprit ardent et déterminé son courage à entrer dans une carrière plus brillante et plus périlleuse. Ce fut lors de l'entrée des Français en Espagne, l'an 1792, que Diaz, par haine pour l'étranger, prit du service dans les rangs des volontaires décidés à défendre leur patrie contre l'agression. Cependant, comme le gouvernement espagnol ne jugea pas prudent d'engager sérieusement la lutte contre les Français, la paix fut rétablie et les volontaires licenciés. L'Empecinado, sans avoir eu occasion de signaler sa bouillante ardeur, retourna aux travaux rustiques, qui paraissaient devoir être désormais sa seule occupation. Mais,

en 1808, lorsque Napoléon eut résolu d'en finir avec la dynastie des Bourbons d'Espagne, Martin Diaz se sentit bien autrement excité que la première fois, où il s'agissait seulement d'une invasion passagère. Dès qu'il eut compris que la guerre de détail ou de guérillas était la seule qui fût possible aux Espagnols contre les forces imposantes de Napoléon, il se mit en embuscade sur la grande route, aux environs de Madrid, avec deux paysans aussi déterminés que lui. Ils commencèrent par assassiner un courrier et par enlever les dépêches d'un autre. Quelques guet-apens de ce genre lui procurèrent des aides, de l'argent, des armes. Ayant renforcé sa troupe, il devint plus hardi et osa attaquer les convois, même bien escortés. C'est ainsi qu'il enleva les équipages du maréchal Moncey, escortés cependant d'une colonne de quelques milliers d'hommes. Bientôt ce fut un chef redoutable qui inspirait la terreur et avec qui on négociait, ne pouvant l'atteindre et le combattre. Se trouvant alors à la tête d'un corps de guérillas de quelques milliers d'hommes, il obtint de la régence le grade de général. Il reprit, en 1811, les villes de Siguenza et Cuença, mais sans pouvoir s'y maintenir. Il marcha ensuite sur Madrid que les Français venaient d'évacuer.

En 1814, après la rentrée du roi et le rétablissement du pouvoir absolu en Espagne, l'Empecinado fut mis en non-activité comme les autres chefs qui avaient combattu pour la régence. Un mémoire qu'il présenta à Ferdinand VII en faveur du régime constitutionnel compléta sa disgrâce : aussi fut-il un des premiers, en 1820, lors de l'insurrection des troupes de l'île de Léon, à se prononcer pour la constitution des cortès. Il obtint, sous ce nouveau régime, le commandement de Zamora, et combattit avec succès contre les absolutistes commandés par le curé Mérino. Lors de l'entrée des troupes françaises, en 1823, l'Empecinado avait un commandement dans le corps d'armée du général Placencia. Quand ce corps, à la suite de la révolution de Cadix qui rendit le pouvoir aux absolutistes, fut obligé de capituler, l'Empecinado, qui était la terreur de cette faction, fut arrêté par le corrégidor de Roa, jeté dans un cachot et abreuvé de toute sorte d'outrages. On lui fit son procès comme traître et on le condamna à mort. En vain la mère de l'Empecinado adressa au roi une lettre pleine de dignité pour lui rappeler les services autrefois rendus à la patrie par son fils et pour demander en sa faveur la faculté de sortir d'Espagne : Ferdinand fut impitoyable. La sentence de mort, ayant été confirmée à Madrid, fut exécutée avec une barbarie insultante; l'Empecinado mourut sur le gibet, en 1825, au milieu des hurlements féroces de la populace. Ce surnom d'Empecinado, qui signifie *enduit de poix*, vient de ce que la plupart des habitants de Castrillo, son village natal, exercent l'état de cordonnier, ou, suivant d'autres, de la couleur noire du sol dans le même endroit. D-G.

EMPÉDOCLE, philosophe pythagoricien, était d'Agrigente, en Sicile; selon Diogène de Laërte, il florissait dans la 84e olympiade et fut, avec Zénon d'Élée, disciple de Parménide; néanmoins Zénon était de beaucoup son aîné. On ne s'accorde pas sur le nom du père d'Empédocle, que l'on appelle tantôt Méton, tantôt Archirome, tantôt Exénète. Quelques auteurs ont eu le tort de faire d'Empédocle un disciple de Pythagore, ce qui serait chronologiquement impossible : il ne peut avoir fréquenté les écoles des pythagoriciens que sous Telaugès, fils du fondateur de cette secte, comme le croit Vossius, ou bien sous un autre Pythagore, disciple du premier. Empédocle, voulant aller à la source des sciences, voyagea chez les peuples que les Grecs appelaient barbares; Pline le met au nombre de ceux qui s'exilèrent de leur pays pour apprendre la magie. Poëte, historien, médecin, il voulut encore être instruit à l'école des prêtres égyptiens. Il y a apparence qu'il fut de retour à Agrigente avant la 84e olympiade, mais il n'y fixa pas tellement son séjour qu'il ne voyageât encore dans les autres villes de Sicile, d'Italie et de Grèce, et il vint à Thurium peu de temps après que cette ville italique eût été bâtie; or sa fondation est de la 3e année de la 83e olympiade. Non content d'écrire des traités,

il se fit le réformateur des mœurs de sa patrie; mais il refusa l'autorité suprême, n'agissant que par l'autorité de sa sagesse et de ses exemples. Il fit condamner à mort par le sénat de son pays deux citoyens qui furent convaincus, sur sa dénonciation, d'aspirer à la tyrannie. Il fit ensuite de grandes réformes politiques et financières, sans se laisser arrêter par les calomnies des hommes que blessaient sa droiture, sa science et sa noble fierté. Parmi les ridicules accusations dont il était l'objet figurait en première ligne celle de magie, et l'orateur Gorgias de Léontium, en Sicile, assurait avoir assisté à ses opérations. Si l'on en croit l'historien Satyrus qui nous transmet cette étrange assertion, la magie d'Empédocle consistait en remèdes pour rajeunir les vieillards, pour faire régner tel ou tel vent, amener la pluie ou le beau temps, et même à retirer les morts des enfers. Mais l'étude approfondie des sciences naturelles a pu passer aux yeux du vulgaire pour l'emploi de moyens extraordinaires, et la physique a pu être confondue avec la magie; Plutarque, saint Clément d'Alexandrie et Suidas nous confirment dans cette opinion. On lui attribuait aussi un miracle: il aurait opéré la résurrection de Panthia, femme d'Agrigente. Héraclide avait écrit un livre sur ce sujet; mais, d'après un auteur plus digne de foi, il ne s'agissait là que de la guérison d'une femme abandonnée des médecins et qu'ils avaient cru morte. Empédocle avait délivré les Sélinuntiens de la peste ou d'une autre épidémie par la simple dérivation des eaux d'une rivière qui emmenèrent une vase infecte: ils se jetèrent à genoux devant lui et l'honorèrent comme un Dieu. Quelque temps après, le philosophe alla, dit-on, se précipiter dans le gouffre de l'Etna; mais ce fait est fort contesté. D'autres disent qu'il se retira dans le Péloponèse et qu'il remporta le prix de la course de chars aux jeux olympiques; il offrit à cette occasion un bœuf fait de myrrhe, d'encens et de parfums; car en sa qualité de pythagoricien il ne voulait immoler aucun animal. Du reste on chantait aux jeux olympiques les vers des grands poètes, comme d'Homère, d'Hésiode, et on fit le même honneur aux *Purgations* d'Empédocle, poème de trois mille vers sur les devoirs de la vie civile, le culte des dieux et les préceptes de morale. Il paraît qu'il composa cet ouvrage dans le Peloponèse, le retour à Agrigente lui ayant été interdit par ses ennemis. Apollodore dit d'après Aristote qu'il mourut à l'âge de 60 ans; il combat l'opinion qu'Empédocle aurait porté les armes avec les Syracusains contre les Athéniens. Il paraît qu'il mourut un an avant la première expédition de ces derniers, qui appartient à la seconde année de la 88e olympiade; les uns disent qu'il tomba d'un char et se cassa la cuisse, les autres qu'il tomba dans la mer et se noya; Diodore de Trezène veut qu'il se soit pendu; enfin le plus grand nombre des auteurs soutiennent qu'il se précipita dans l'Etna pour disparaître comme un Dieu; mais s'il est vrai qu'Empédocle ait songé à une telle déification, il n'a pu vouloir dire autre chose sinon que l'âme une fois dégagée du corps était immortelle. Il ne nous reste de lui que des fragments. Il avait écrit un poème sur la Nature, et, selon Aristote, il est le premier qui ait traité des principes de la rhétorique. *Voir* sur lui la savante monographie d'un Allemand : *Empedocles; de vitâ et philosophiâ ejus exposuit, carminum reliquias collegit*, etc. F. W. Sturz, Leipz., 1805, 2 vol. in-8°. P. G-Y.

EMPEREUR. Ce mot vient du latin *imperator*, titre qui, comme on sait, était donné par les soldats romains, sur le champ de bataille, au général signalé par une victoire éclatante; un décret du sénat donnait ensuite la sanction légale à cette brillante qualification, accordée par l'acclamation militaire (*voy.* IMPERATOR). Porté par César, ce terme, jusqu'alors tout honorifique, changea bientôt de valeur: il indiqua, sinon de droit, au moins de fait, la souveraine puissance du citoyen qui subjuguait la république.

Auguste se garda bien de se faire adjuger la dictature, qui avait rendu son père adoptif victime des conjurés. Consul pour la cinquième fois l'an 29 avant J.-C., il se fit décorer du titre d'*imperator*, qui devint pour toujours le signe de l'autorité souveraine et dictato-

riale qu'il devait exercer. Cette autorité, du reste, nous paraît avoir été exagérée par Dion Cassius, qui a confondu les temps dans l'énumération de toutes les prérogatives qu'il attribue au premier *empereur* romain, et a prêté par anticipation à Octave un pouvoir qui a dû être seulement le résultat des usurpations de ses successeurs. Il est certain, comme l'assure Dion, que l'empereur levait les armées, qu'il en avait le commandement suprême ou le déléguait à ses lieutenants, qu'il déterminait l'emploi des deniers publics; mais il n'est pas exact de dire que l'empereur déclarait la guerre et concluait les traités de paix, qu'il avait droit de vie et de mort sur les chevaliers et les sénateurs, et qu'il exerçait tous les droits qui appartenaient au consulat et aux grandes magistratures de la république. La politique d'Octave fut au contraire de persuader aux Romains qu'il n'apportait aucun changement dans l'état, tout en s'emparant du gouvernement. La dénomination d'*imperator* qu'il se fit donner signifiait que sa principale fonction, que l'essence de son pouvoir était le commandement des armées : en cette qualité il avait des gardes et pouvait porter dans la ville l'écarlate et la pourpre dont les anciens généraux n'étaient décorés qu'à la tête de leurs troupes ou dans les cérémonies du triomphe. Octave étant le commandant suprême de toutes les armées, aucun de ses lieutenants ne pouvait, sans son autorisation, être proclamé par les soldats général victorieux. Cependant les premiers Césars et Tibère lui-même permirent que des membres de leur famille ou leurs lieutenants fussent décorés du titre d'*imperator;* mais, après le règne de Vespasien, cette faveur ne fut plus accordée qu'aux fils des princes que ces derniers associaient à l'empire. Octave, loin de rapporter les droits qu'il exerçait réellement à l'autorité de l'empereur, les rapportait à celle que donnaient les charges de la république. Le consulat, le pouvoir proconsulaire, la censure, la puissance tribunitienne, le grand pontificat, l'investissaient en effet d'un pouvoir suprême, même pour les affaires civiles et religieuses. Ses successeurs imitèrent son exemple avec plus ou moins de précautions et d'égards pour l'opinion. Entre les mains de beaucoup d'entre eux la puissance tribunitienne, la censure, l'empire proconsulaire, qu'ils ne se donnèrent même pas la peine de faire régulièrement conférer, devinrent des armes terribles par lesquelles ils se rendirent maîtres de la vie, des biens, de l'honneur des habitants de Rome et des provinciaux. N'oublions pas surtout que l'inviolabilité dont les lois anciennes avaient couvert le tribunat fut un des priviléges les plus redoutables d'Auguste et de ses successeurs. Tout citoyen qui, par ses actions ou même par ses paroles, se rendait coupable envers l'empereur de la plus légère offense, était puni comme sacrilége. La loi de lèse-majesté, qui fit verser tant de sang sous le règne des premiers Césars, ne fut renouvelée en leur faveur que parce que la puissance tribunitienne les rendait dépositaires des droits de la nation et représentants de la force publique. Ce fut sous le titre républicain de *princeps senatûs*, obtenu l'an 27 avant J.-C., qu'Octave accepta tous les pouvoirs qui lui furent décernés dans la suite et qu'il gouverna l'empire romain*.

La constitution romaine, sous les empereurs, ne présente aucun caractère décidé; la relation des pouvoirs y est à peine indiquée : aussi ne peut-on déterminer rigoureusement quels furent, aux diverses époques, les véritables droits des empereurs. Si le pouvoir des Antonins et de quelques autres fut modéré et utile à la prospérité de l'état, combien de monstres, jetés par le caprice du sort sous la pourpre impériale, ne connurent de règle que leur odieuse volonté, de limites que la lassitude !

Afin, disent les historiens, que l'empereur n'ignorât point qu'il avait reçu l'autorité pour l'intérêt de sa patrie et non pour le sien propre, le sénat lui accordait le même honneur que Cicéron, sauveur de Rome, avait reçu de Catulus : il le décorait du titre de *Père de la patrie*, par lequel le peuple était simple-

(*) *Princeps* et *principatus* sont les mots dont Tacite se sert habituellement en parlant de l'empereur et de son autorité. On les retrouve dans le Code Justinien. S.

ment recommandé au prince, comme une famille à la tendresse d'un père. La flatterie ajouta ensuite à ce titre une partie de l'autorité paternelle.

La qualification d'*Auguste* (*voy.*) n'ajoutait rien à la puissance de ceux qu'on élevait à l'empire, mais il ajoutait quelque chose à la vénération du peuple. Octave eût craint de prendre le nom de *Romulus*, qui rappelait trop bien la royauté si odieuse aux Romains; mais il prit le nom d'*Auguste*, qui passa à ses successeurs avec le surnom de *César* (*voy.*). Le prince désigné pour l'empire fut ensuite appelé *César*, et celui qui y était élevé conserva seul le nom d'*Auguste*.

Les empereurs romains paraissent toujours sur les monuments publics sans aucun des attributs réservés aux monarques. Jamais, comme l'a remarqué Winckelmann (*Hist. de l'art*, IV, c. 3), une figure qui présente quelque chose à un empereur ne plie les genoux, si l'on excepte les captifs; aucun personnage ne lui parle la tête inclinée. Quoique la flatterie allât très loin à Rome sous les empereurs tyrans, puisque, selon Suétone, le sénat se prosterna aux pieds de Tibère, il faut reconnaître que les artistes conservèrent longtemps sur leurs ouvrages la dignité de l'homme. Quant au costume, les empereurs portaient la chlamyde couleur de pourpre; ils étaient précédés de faisceaux entourés de lauriers, et dans leur chambre seulement se voyait une petite statue de la Victoire ou de la Fortune. Devant les empereurs et les impératrices on portait du feu. Comme les citoyens, les empereurs n'employaient pour leurs habits que la laine, le coton, le lin, et plus tard une sorte particulière de soie dont Pline fait mention. La véritable soie était si rare et si chère du temps même des empereurs que Marc-Aurèle ne voulut pas garder et fit vendre publiquement un vêtement fabriqué de cette matière. Héliogabale fut le premier des empereurs que l'on vit paraître en public revêtu d'un habillement tissu de soie, sans mélange. Cependant dès la fin de la république les habillements des citoyens romains et de leurs chefs avaient beaucoup perdu de leur simplicité. Caligula affecta de ne porter aucun habillement de ses ancêtres, ni civil, ni militaire; on le voyait souvent vêtu d'une *pænula* de pourpre, ornée de pierres précieuses; il portait aussi des habits à manches, des habits de soie, ou la *cyclas*, habit de femme, et des bracelets. On était choqué de voir Néron couvert d'une chlamyde à étoiles d'or, qu'il portait sur une tunique de pourpre. Qu'aurait-on dit alors du faste de Dioclétien, qui porta des perles jusque sur la chaussure; qui exigea, comme les rois de Perse, qu'on se prosternât devant lui? On blâma ouvertement Constantin d'avoir ajouté des perles au costume impérial. Au reste ces ornements étrangers altérèrent les formes. On vit ces vêtements, si nobles et si élégants dans leur première simplicité, prendre une apparence bizarre et une roideur qui les rendirent bientôt méconnaissables. Plusieurs auteurs prétendent que Constantin le premier a toujours porté le diadème. *Voy.* son article.

L'empire romain d'Occident finit en 476, et depuis cette époque jusqu'au jour de Noël de l'an 800 le titre d'empereur parut oublié dans cette partie du monde. A Constantinople, Justinien est le premier des empereurs d'Orient qui prit le titre général d'empereur des Romains, dans la première moitié du VIe siècle.

On sait comment, sous Charlemagne, l'an 800, fut rétabli le titre d'empereur d'Occident; mais il est essentiel ici de remarquer que ce prince ne l'obtint ni à titre de parenté ou d'héritage, comme il fut transmis aux premiers Césars, ni à titre d'élection ou par une révolte militaire, comme il fut conféré presque toujours depuis la mort de Néron : il résulta pour lui d'un autre ordre de choses. Les papes, chefs spirituels de l'Église, devenus indépendants de l'empire romain d'Orient, voulurent garantir à jamais cette indépendance en assurant en même temps l'entier développement et la suprematie du catholicisme dans la vieille Europe; leur adroite politique comprit que, pour obtenir cette suprematie, il fallait soumettre à un centre unique, à une seule autorité, les peuples occidentaux, déférer cette autorité à un pouvoir temporel déjà établi, déjà fort, et, au moyen

de ce pouvoir énergique, convertir, par la force au moins autant que par la persuasion, les nombreuses tribus de la vaste Germanie encore étrangères à la foi catholique, contenir d'abord, puis refouler les musulmans qui possédaient ou menaçaient l'Europe méridionale. La puissance des Francs, personnifié en Charlemagne, leur parut avec raison seule capable d'obtenir ce résultat. Ils firent un empereur du chef de cette domination, réunirent en lui tous les droits réels ou chimériques des anciens empereurs romains, et, se soumettant eux-mêmes pour un temps à ce souverain temporel de la catholicité, placèrent sous son égide et à côté de lui leur autorité spirituelle. La chrétienté, telle qu'ils la concevaient, eut donc dès lors une double tête, l'une dirigeant l'influence morale et religieuse, l'autre l'influence politique et matérielle. Avec le temps, par suite de la faiblesse des Carlovingiens et des embarras qui, après le partage définitif de l'empire de Charlemagne et la translation de l'empire des Francs aux Germains, entravèrent la marche des empereurs saxons et de leurs successeurs, les chefs de l'Église secouèrent le joug de cette autorité temporelle qu'ils avaient eux-mêmes créée et à laquelle ils avaient cru devoir se soumettre pendant quelque temps; il y eut lutte et scission entre ces deux pouvoirs destinés dans l'origine à marcher de concert et à suivre une ligne parallèle pour arriver à un but commun. Cette lutte remplit l'époque si importante de l'histoire du moyen-âge que l'on désigne dans son commencement sous la dénomination de querelle des investitures (*voy.*), et dans la suite sous celle de lutte entre le sacerdoce et l'empire. Il en résulta la suprématie, puis l'abaissement du pontificat, et d'autre part le resserrement effectif du pouvoir impérial dans les limites de l'Allemagne et rarement de l'Italie.

Après le démembrement définitif de la monarchie carlovingienne, l'an 888, les peuples germaniques, séparés désormais des Français et reprenant l'antique usage de leur pays, se donnèrent un chef de leur propre choix : leurs suffrages tombèrent sur Arnoulf, l'avant-dernier des empereurs carlovingiens. Son fils Louis fut son successeur, ayant été élu de la même manière. Conrad de Franconie, élevé au trône l'an 912, fut choisi, disent les historiens, par les États divisés en deux classes, les Saxons et les Francs orientaux : la dernière classe comprenait les peuples de Bavière, de Souabe, de Franconie et du Rhin. Henri l'Oiseleur, couronné l'an 919, fut élu par les suffrages du clergé, de la haute noblesse et des chefs d'armée; et Othon-le-Grand, parvenu à l'empire l'an 936, déclare lui-même, dans un diplôme donné à l'abbaye de Quedlinbourg l'an 937, « que « c'est au choix des États, et non point « à la force de ses droits héréditaires, « qu'il est redevable de sa dignité. » Le même Othon obtint des États, l'an 961, que son fils lui succéderait, et celui-ci pourvut de la même manière à l'élévation du sien l'an 982. Il suit de ces exemples anciens, confirmés jusqu'aux derniers temps du XVIII[e] siècle, que l'un des premiers attributs de l'empire d'Allemagne était d'être électif. Ce choix, quant à la manière de le faire, n'a pas toujours été le même, et, avant la bulle d'Or, les formalités n'en étaient pas déterminées. Sous les empereurs de la race saxonne, qui se terminèrent à Henri II, sous ceux de la race de Franconie, qui finirent avec Lothaire II, sous ceux de la race de Souabe, dont Conrad IV fut le dernier, sous Guillaume de Hollande, sous Richard de Cornouailles, sous Rodolphe d'Habsbourg, sous Adolphe de Nassau, sous Albert I[er], sous Henri VII et sous Louis V, les États assemblés en diète procédaient à l'élection, soit en corps, soit par le ministère des principaux d'entre eux, munis du *jus prætaxationis*, et toujours à la pluralité des voix. Enfin, sous Charles IV, auteur de la bulle d'Or, le collége électoral prit consistance, et depuis l'an 1519, époque de l'élection de Charles-Quint, ses droits ont été augmentés ou confirmés dans toutes les capitulations impériales. *Voy.* BULLE D'OR, DIÈTE, ÉLECTEURS, et l'article *Saint*-EMPIRE, ci-après.

La nécessité des temps ou la faiblesse des chefs du corps germanique forcèrent souvent ces derniers à demander au pape

la confirmation de leur élection : Boniface VIII la refusa à Albert d'Autriche, parce qu'on l'avait nommé sans son consentement. Mais dès l'an 1338 les États de l'Empire, irrités du refus que le pape Jean XXII faisait de donner l'absolution à Louis de Bavière, décidèrent qu'un prince élu empereur à la pluralité des voix serait en droit de faire les actes de la souveraineté quand même le pape refuserait de le reconnaître, et ils déclarèrent criminel de lèse-majesté quiconque oserait soutenir le contraire et attribuer au pape une supériorité sur l'Empereur

Les puissances étrangères accordaient la préséance à l'Empereur, titre qui lui était donné par excellence et sans qu'il fût besoin d'ajouter aucune autre désignation*, car on ne comptait pas dans le monde catholique l'empereur schismatique de Constantinople, et cette dignité expira d'ailleurs au XVe siècle. Le chef du saint-empire avait la prétention reconnue d'être le premier prince de l'Europe, et se faisait appeler *l'avocat et le chef temporel de la chrétienté*. Les jurisconsultes et publicistes étrangers toutefois, surtout depuis le XVIe siècle, ont souvent contesté la supériorité du titre d'empereur sur celui de roi. Les Empereurs s'attribuaient le droit d'ériger des royaumes, comme on le voit par l'exemple de la Pologne, de la Bohême, et, à une époque bien plus rapprochée, de la Prusse. Ce fut un sujet de très vives contestations que le titre d'empereur que s'arrogea le tsar de Russie, Pierre-le-Grand, à qui toutefois l'Autriche, dans ses pièces officielles, avait plus d'une fois accordé le titre de *César*, peut-être dans le principe pour traduire celui de *tsar*. On trouvera des détails sur les négociations auxquelles l'innovation du souverain russe donna lieu vis-à-vis de la plupart des grands états européens dans l'un des appendices de la *Statistique générale de l'empire de Russie*, par M. Schnitzler, p. 439-49.

Quant aux droits des empereurs d'Allemagne comme chefs du corps germanique, nous les exposerons à l'article *Saint*-EMPIRE (p. 452).

Aujourd'hui le titre d'empereur est un titre de souveraineté comme tout autre : nous avons eu un *empereur des Français*, qui, lui aussi, voulait maintenir la suprématie de cette qualification, créer des royaumes et soumettre les rois à sa haute influence; mais on sait comment Napoléon vit renverser tous ses projets (*voy.* ci-dessous EMPIRE FRANÇAIS). Aujourd'hui, en Europe, le titre d'empereur n'est plus porté que par les souverains de l'Autriche et de la Russie; et quelquefois le titre de *padischah*, qui est celui du grand-seigneur des Othomans est traduit par empereur, qualification qu'on donne aussi dans les langues européennes au souverain de Maroc. Dans le Nouveau-Monde, il y a depuis environ 15 ans un empereur du Brésil, comme il y avait eu un instant un empereur du Mexique.

Les rois de France se sont dits empereurs dans le temps où ils régnaient avec leurs fils, qu'ils avaient associés à la couronne. L'histoire du concile de Reims de Gerbert donne ce titre à Hugues Capet. Helgau de Fleury le donne également à Robert. Il est aussi quelquefois attribué à Louis-le-Gros, et plus anciennement même à Clovis, à Pepin, etc. A. S-R.

EMPHASE, « pompe affectée dans le discours ou dans la prononciation. » A côté de cette définition, qui appartient au Dictionnaire de l'Académie et qui nous paraît incomplète, nous oserons placer celle-ci : l'emphase est l'exagération dans la pensée, unie à l'enflure (*voy.*) dans le style. C'est une sorte de charge ou de caricature du sublime, dont le faux éclat tend à surprendre l'admiration, et trop souvent même y réussit. La métaphore poussée jusqu'à l'hyperbole (*voy.* ces mots) constitue ce genre *emphatique*, véritable plaie de la littérature, parce qu'en littérature comme en tout,

On affaiblit toujours ce que l'on exagère.

Ce genre, qui a pris naissance en Orient, semble être inhérent au génie des langues et par conséquent des lettres

(*) Nous le distinguons constamment dans cet ouvrage par la lettre majuscule en tête du mot : l'Empereur, ainsi écrit, est toujours l'empereur d'Allemagne. J. H. S.

orientales. Il serait sans doute téméraire d'en blâmer l'emploi dans les livres sacrés, qui en offrent de fréquents exemples. Le génie si différent de la langue hébraïque et des idiomes européens rend choquantes dans la traduction une foule d'images qui, dans les textes primitifs, portent une empreinte incontestable de grandeur et de sublimité. Transportées dans notre champ littéraire, elles y paraissent aussi hors de place que le seraient les palmiers du désert implantés sur notre sol, ou les colossales pyramides introduites parmi nos frêles monuments. Ce même caractère de grandeur démesurée appartient à la poésie de toutes les contrées où la nature étale ses plus grands spectacles, comme aussi à celle des peuples dont la civilisation est peu avancée. Ainsi, on le trouve dans le langage des naturels de l'Amérique septentrionale et dans celui des nomades de l'Afrique, dans les chants du barde écossais, comme dans la romance espagnole. Là l'emphase dans la parole est tellement appropriée aux mœurs et au climat, qu'elle forme, pour ainsi dire, la base du langage. Le goût seul, à la longue, parvient à l'en exclure, et elle y reparaît aussitôt que la corruption du goût a envahi la littérature; mais alors, au lieu de la naïveté primitive, elle revêt le caractère de l'*affectation*. Elle arrive jusqu'au ridicule, quand elle applique les plus grands mots aux plus petites choses. Alors que dans le style l'emphase se marie constamment à la trivialité, c'est le dernier degré de la dépravation du goût.

Dans notre langue, si raisonnable dans son allure, et peut-être même un peu froidement philosophique, le genre emphatique n'est jamais parvenu à se naturaliser; et si de temps en temps il y fait apparition, c'est presque toujours sous le couvert d'une littérature étrangère. Ronsard, dont le style est chez nous le type de ce mauvais genre, modèle admiré de son temps, ensuite décrié sans mesure, mais de nos jours, et pour cause, réhabilité avec une sorte d'enthousiasme, Ronsard écrivait le grec et le latin en français. Corneille, plein de l'étude de Lucain et de Calderon, tombe trop fréquemment, à leur suite, dans l'emphase, en cherchant à s'élever au sublime. Ces deux vers de Chimène dans *le Cid* :

> Ce sang qui, tout sorti, fume encor de courroux
> De se voir répandu pour d'autres que pour vous;

ces deux vers, disons-nous, sont du genre emphatique le mieux conditionné; mais on y trouve au moins un sentiment et une image qui offrent de l'éclat, et qui vont à l'effet. Au contraire, il n'y a rien que de faux et d'abject dans ces deux premiers vers d'*OEdipe* :

> Quelque ravage affreux qu'étale ici la peste,
> L'absence aux vrais amants est encor plus funeste.

Par malheur, de pareils traits ne sont pas rares dans Corneille. Nous ne savons pas si, dans tout Racine, on en trouverait un second du genre de celui-ci, dans *Andromaque* :

> Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

J.-B. Rousseau s'est doublement trompé lorsqu'il a dit

> Que les grands mots et le ton *emphasé*
> Au genre humain n'ont jamais imposé.

D'abord il s'est servi d'un mot inusité (*emphasé*), qui n'en disait pas plus que le mot *emphatique*, et puis il a commis une bien plus grande erreur dans la pensée que dans l'expression. Le genre et le ton emphatiques ont été jusqu'ici, et probablement seront longtemps encore, un gage de succès, sinon auprès du genre humain, du moins auprès de la masse du public. Or ce bon public est le genre humain pour tous les industriels, en commerce, en politique et en littérature, qui exploitent sa crédulité à toute épreuve au profit de leur fortune. De là cette vogue éternelle, et qui semble aujourd'hui à son apogée, de toutes les annonces marchandes, de tous les prospectus mercantiles et littéraires dont nous sommes inondés, et qui, par leur emphase, font pâlir la faconde ampoulée des improvisateurs à recettes et en char-à-banc.

Au résumé, si quelquefois l'emphase dans le discours peut se prendre pour le *os magna sonaturum*, presque tou-

jours ce n'est que *verba et voces, prætereaque nihil.*

Quant à l'emphase dans la prononciation, seconde partie de la définition académique, c'est ce ton déclamatoire et ampoulé qui, soit au théâtre, soit dans la conversation, décèle la prétention chez celui qui parle, et fait naître la fatigue et l'ennui chez celui qui écoute. « Quel plus grand supplice, dit à ce propos La Bruyère, que d'entendre prononcer de mauvais vers avec toute l'emphase d'un mauvais poète! » P. A. V.

EMPHYSÈME, affection reconnaissant pour cause l'introduction de l'air dans le tissu cellulaire (ἐμφυσάω, je souffle dans..., je fais gonfler par insufflation). On sait que ce tissu est formé de mailles très nombreuses et communiquant toutes entre elles : de là vient que, quand l'air s'y introduit, il se répand successivement de proche en proche. L'emphysème dépend souvent d'une lésion externe : ainsi, par exemple, à la suite de la fracture des côtes, un fragment, venant à blesser le poumon, occasionne un épanchement d'air dans le tissu cellulaire environnant. Un coup d'épée dans la poitrine a eu le même résultat. Cet épanchement peut aussi se développer spontanément dans le tissu interlobulaire du poumon, ce qui donne lieu à une oppression dont on ne reconnaît pas toujours l'origine. Cette affection a été signalée et décrite dans ces derniers temps par Laennec, qui lui assigne pour cause une rupture de quelques cellules pulmonaires, laquelle, survenue à la suite d'un cri ou d'efforts violents, permet à l'air de s'infiltrer de proche en proche.

L'emphysème, suite de lésions extérieures, n'a par lui-même aucune gravité. Quelques frictions stimulantes, une compression modérée, suffisent pour éparpiller l'air sur différents points où il est absorbé. Lorsqu'il résiste à ce traitement, on est quelquefois obligé de pratiquer des incisions pour lui donner issue et d'appliquer sur les plaies des ventouses qui l'attirent plus rapidement.

L'emphysème pulmonaire est bien plus sérieux; car l'air épanché entre les lobules du poumon, se dilatant par la chaleur, exerce une compression qui peut devenir funeste. Les symptômes de cette maladie sont une gêne plus ou moins considérable et constante de la respiration, avec une toux quinteuse et fatigante, suivie d'une expectoration muqueuse et claire. La poitrine percutée (*voy.* AUSCULTATION) donne un son très clair, et néanmoins la respiration ne se fait pas entendre.

L'ouverture des corps permet de constater l'existence normale de l'air dans le tissu cellulaire que réunissent les lobules du poumon, ou dans celui qui unit le poumon à la plèvre.

Cette affection d'ailleurs ne présente point d'indications particulières pour son traitement, qui doit être celui des dyspnées (*voy.*) en général et des lésions avec lesquelles coïncide souvent l'emphysème pulmonaire. F. R.

EMPHYTÉOSE, contrat par lequel le propriétaire d'un fonds en cède à quelqu'un le domaine utile pour un certain temps, à la charge par le preneur de payer une redevance annuelle, nommée *canon emphytéotique*, en reconnaissance du domaine direct que conserve le bailleur. Souvent aussi le preneur est chargé de faire quelques améliorations ou constructions; mais cette obligation n'est pas de l'essence du contrat. Le nom d'*emphytéose* vient du grec ἐμφύτευσις (action de greffer, ou, plus généralement, de planter; et aussi, par métaphore, l'amélioration qui en résulte), parce que, dans l'origine, ce contrat n'avait lieu que pour des terres que l'on donnait à défricher. C'était ainsi que l'on concédait principalement les terres des cités (Caius, 3 *Inst.* 145; loi 1, pr. et § 1, ff. *si ager vectigalis*). On nomme *emphytéote* celui qui prend un fonds à titre d'emphytéose.

Ce contrat nous a été transmis avec la législation romaine, et s'est plus tard empreint de féodalité. Le silence que le Code civil garde sur l'emphytéose avait fait penser qu'il ne pouvait plus avoir lieu, mais il faut tenir pour certain que ce contrat, n'étant interdit par aucun texte, peut être légalement formé. Seulement, aujourd'hui, comme l'observe Favard de Langlade, l'emphytéose n'est

pas soumis de plein droit aux règles de l'ancienne jurisprudence, et il n'a d'autre effet que celui qui résulte des stipulations des parties, d'après les principes généraux sur les obligations.

L'emphytéote a le droit de percevoir tous les fruits, même de couper les hautes futaies qui sont en âge d'être abattues. Quoiqu'il ne soit pas précisément propriétaire, il jouit en quelque sorte de tous les avantages de la propriété. Il peut aliéner ou hypothéquer le fonds qui lui est livré, sauf la résolution du droit des acquéreurs et des créanciers à l'expiration du temps fixé par le bail. Il peut, à plus forte raison, intenter une action possessoire, soit contre le bailleur, soit contre les tiers. D'un autre côté, il est tenu d'acquitter la redevance annuelle, de faire les améliorations promises, de payer les contributions foncières, enfin de faire aux bâtiments, pendant la durée du bail, toutes les reparations, tant grosses que d'entretien.

Quant au bailleur, il doit garantir le domaine utile qu'il a concédé. Il est en général soumis aux obligations d'un vendeur, et il a la faculté de demander la résiliation du contrat pour cause d'inexécution des obligations imposées à l'emphytéote

Lorsque, par suite d'un événement fortuit, l'emphytéote est privé de tout ou partie des fruits ou revenus de l'héritage, il n'est pas autorisé, comme le fermier ordinaire, à réclamer une remise ou une diminution de la redevance annuelle. Il n'est pas non plus admis à invoquer la tacite reconduction. Enfin, il ne peut, pendant la durée du bail, acquérir par la prescription la propriété du fonds qu'il possède à titre d'emphytéose. Il ne peut pas même prescrire, quelque longue que soit la possession dans laquelle il s'est maintenu depuis l'expiration du temps fixé pour sa jouissance.

L'emphytéose ne se fait pas ordinairement pour moins de 20 ans ni pour plus de 99 ans. Ce contrat ne peut être valablement consenti par ceux qui n'ont pas la libre disposition de leurs biens. L'état, les communes, les établissements publics régulièrement autorisés en font souvent usage. E. R.

EMPIRE (*imperium*), commandement, domination, et, dans une signification secondaire, état gouverné par un empereur (*voy.*). Dans ce dernier sens, la domination romaine est la première à laquelle le mot empire fut applicable. Elle se divisa en empire d'Orient, appelé dans la suite *Bas-Empire* (*voy.* Byzance), et en empire d'Occident, renouvelé l'an 800 en faveur de Charlemagne, et qui, au bout d'un siècle, devint l'empire germanique ou le *Saint-Empire*, dont il va être traité ci-après. Relativement au Bas-Empire, on fait encore différentes distinctions, à raison des dynasties qui ont régné ou par rapport à ses démembrements. C'est ainsi qu'il y a eu un empire grec et un empire latin (*voy.* Latins), des empereurs de Constantinople, de Nicée, de Trébizonde, etc. (*voy.* ces noms).

Au reste, le mot *empire* se confond avec celui de domination, sans égard pour le titre monarchique ou autre affecté au chef qui régit un état; on dit l'empire des Perses, l'empire des Arabes, et, dans les temps modernes, l'empire britannique. Cette dernière dénomination, sous laquelle sont compris les royaumes d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, etc., est officielle, et, depuis l'union, le parlement britannique est qualifié d'*impérial*, c'est-à-dire appartenant aux trois royaumes. Dans l'histoire, on voit *l'empire* passer d'un peuple à un autre, des Assyriens aux Chaldéens, de ceux-ci aux Mèdes et aux Perses, puis aux Macédoniens et aux Romains. Plus tard, d'autres peuples ont rêvé *l'empire du monde*, que ne réalisèrent ni les Arabes, ni les Mongols, ni les Turcs, ni Charles-Quint, ni Napoléon, et qu'on aurait tort de redouter de la part d'un empereur russe. Le spectacle des *révolutions des empires* est plein de hautes leçons, comme il est environné d'un vif et légitime intérêt. J. H. S.

EMPIRE (Bas-), *voy.* l'article précédent et Byzance.

EMPIRE (Saint-), ou Empire d'Allemagne. On a vu à l'article Empereur que le vaste empire fondé par Charlemagne, et qu'il avait seul gouverné, ne resta pas longtemps réuni. Peu de temps après sa mort, il se partagea en deux em-

pires distincts, celui des Francs orientaux, qui devint l'empire d'Allemagne, et celui des Francs d'Occident, que l'on nomma plus tard la monarchie française. Seulement, par un contraste assez bizarre, pendant que le second continuait d'être héréditaire, le premier devenait électif. En 888, les Allemands, ressaisissant les antiques droits de leur nation, recommencèrent à se donner des chefs de leur propre choix, et le premier qui se vit ainsi élu fut Arnoulf ou Arnould, fils naturel de Karlmann, frère de Charles-le-Gros. Nous ne dirons rien de ses successeurs jusqu'à Othon-le-Grand dont le règne fut long et glorieux (*voy.* ci-dessus, p. 446). Les plus hauts emplois, tant ecclesiastiques que séculiers, étaient presque toujours occupés par des parents de l'Empereur. Les habitudes religieuses de la maison de Saxe étaient connues: les riches donations qu'elle avait faites au clergé, les priviléges qu'elle lui avait conférés, lui avaient gagné la nation, et sous Othon I[er] il n'y avait pas en Allemagne de famille aussi puissante et aussi considérée que la sienne. Qui alors eût osé choisir un empereur dans une autre maison que dans celle de Saxe? Mais cet empire des habitudes constituait si peu une dérogation au droit d'election qu'Othon-le-Grand fit lui-même, dans le diplôme de Quedlinbourg, la déclaration dont on a parlé. Néanmoins la couronne passa successivement de la tête de son fils Othon II sur celle de son petit-fils Othon III. Pendant la longue minorité de ce dernier prince, sa mère et sa grand'mère auraient bien pu gouverner l'empire en qualité de tutrices, mais Henri II l'emporta, bien qu'il ne fût que parent collatéral des Othons. La confirmation du successeur par les États devint peu à peu quelque chose de plus qu'une cérémonie de pure forme, et les mit insensiblement en possession d'un droit électoral réel. A la mort de Henri II, l'élection de son successeur eut lieu avec des formalités et des solennités dont Wippo nous a conservé le récit; et Conrad II sentit tellement la nécessité de faire reconnaître aussitôt que possible, comme son successeur, son fils Henri III, qu'il saisit pour cela l'occasion que lui offrait sa première expédition en Italie. Il ne restait plus qu'un pas à faire pour que l'Allemagne fût un empire électif: c'était de le déclarer d'une manière publique et officielle. Ce fut ce qui arriva lors de l'élection du duc Rodolphe de Souabe (*voir* cette déclaration dans Bruno, *Historia belli Saxonici*, apud Freherum, tom. I). Enfin, nous rappellerons encore qu'à l'occasion des difficultés de l'empereur Louis de Bavière avec le pape les électeurs se réunirent, le 15 juillet 1337, pour soutenir les droits de l'Empire, et déclarèrent, le 28 août suivant, à la diète de Francfort, « que le « pouvoir et la dignité d'Empereur ve- « naient immédiatement de Dieu seul, « et que celui *qui était élu par les élec-* « *teurs ou par la majorité d'entre eux* de- « vait, *en vertu de cette élection*, être le « véritable roi ou empereur des Romains, « et que tous les sujets de l'Empire avaient « à lui obéir. » Il en fut ainsi pendant toute la durée de l'empire d'Allemagne. Si, depuis 1438, tous les Empereurs, à l'exception d'un seul, Charles de Bavière (1742-1745), ont appartenu à la maison d'Autriche, on peut se convaincre, en lisant les capitulations électorales (*Wahl-Capitulationen*), que l'Empire n'en était toujours pas moins électif. Toutefois, ce ne fut que par la bulle d'Or (*voy.* T. IV, p. 333) que les formalités pour l'élection furent déterminées. Jusque-là les États assemblés en diète y procédaient, soit en corps, soit par des électeurs investis par eux du *jus prætaxationis*, et à la pluralité des voix; mais cela ne prouve autre chose sinon que l'élection avait devancé de plusieurs siècles l'établissement et la régularisation d'un collége electoral.

Pour faciliter davantage l'intelligence de ce travail, nous adopterons la division déjà suivie par Eichhorn, et nous partagerons comme lui l'histoire de l'Empire en deux grandes périodes qui se subdiviseront en plusieurs époques. La première commence à 888 et s'étend jusqu'à 1517 ou à la réforme religieuse; la seconde ne s'arrête qu'à la révolution française. Dans ces deux grandes périodes, l'élévation à l'Empire de Rodolphe de Habsbourg (1273) et la paix de Westphalie (1648) forment deux époques secondaires.

Les titres du *Corps germanique* dans ses rapports avec les autres états étaient : *Empire d'Allemagne*, *Empire d'Occident*, *Empire romain*, *Saint-Empire*. L'opinion commune les fait remonter à 962, époque où Jean XII couronna dans Rome Othon Ier, bien que quelques-uns aient voulu en rapporter l'origine au couronnement de Charlemagne par Léon III en 800. Après le pape, l'Empereur était le premier prince chrétien : on l'appelait *invincible*, *toujours Auguste* (*bestændiger Mehrer des Reichs*), *César*, et aussi *empereur romain élu* (*erwæhlter ræmischer Kaiser*). L'empereur élu prêtait serment à l'Empire, et devait, après sa nomination, passer à d'autres ses charges et fiefs. C'était ce qui faisait dire qu'un prince allemand perdait par son élévation au trône ses droits naturels et *acquérait le droit franconien* (*er gewinne frænkisches Recht*), probablement parce que ce principe ne fut en vigueur que depuis l'élection de Henri de Saxe par les Francs orientaux. Les droits dont il restait en possession, en vertu de sa position nouvelle comme empereur, et que l'on nommait *Reservat-Rechte*, consistaient : 1° dans le pouvoir législatif qu'il exerçait conjointement avec les États ; 2° dans le pouvoir suprême judiciaire ; 3° dans le pouvoir suprême en matière de fiefs ; 4° enfin dans celui de conférer des priviléges. Quant aux États (*Reichsstænde*), ce n'était pas seulement pour faire des lois, c'était pour toutes les affaires générales de l'Empire qu'ils devaient être convoqués. L'Empereur préparait dans son conseil ce qui devait faire l'objet des délibérations communes. Dans des cas d'un haut intérêt, par exemple dans ceux d'expropriation de biens de l'Empire ou de concessions de grands fiefs vacants, ou encore de collation de priviléges importants, et spécialement de priviléges d'impôts, une coutume qui remontait au XIVe ou XVe siècle imposait l'obligation de demander le consentement (*Willebriefe*) des Électeurs. Il faut ajouter toutefois que les Empereurs ne tenaient pas toujours compte de toutes ces prescriptions. Dans le commencement ils étaient élus par les États, mais ensuite il y eut un comité de sept Électeurs (*voy.*) qui, en même temps, étaient les plus hauts fonctionnaires de l'Empire. On sait que c'étaient 1°, 2°, 3°, les trois archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, archichanceliers d'Allemagne, d'Italie et de Bourgogne ; 4° le duc de Franconie, et depuis 1198 le comte palatin du Rhin, archi-écuyer tranchant ; 5° le duc de Saxe, archi-maréchal ; 6° le duc de Bavière d'abord, et ensuite le duc ou roi de Bohême archi-échanson ; 7° le duc de Souabe après 1142, et depuis le margrave de Brandebourg, archi-chambellan. Malgré ce faste et cet entourage de grands dignitaires, les revenus impériaux étaient fort bornés, et encore diminuèrent-ils peu à peu considérablement, surtout sous les empereurs de la maison de Luxembourg, qui dissipèrent les domaines ou engagèrent les *droits régaliens* (*regalia*) aux seigneurs. Rodolphe Ier pouvait encore disposer annuellement de près de 2 millions de florins, mais l'empereur Sigismond n'en avait guère plus de 100,000. Aussi, dans des occasions extraordinaires, devait-on exiger des impôts particuliers, tels par exemple que la contribution nommée *Gemeinepfennig*, qui fut levée de 1427 à 1495. Car, après l'invention de la poudre à canon, la chevalerie ne suffit plus : il fallut avoir des troupes soldées. Pour les payer, les États accordèrent à l'Empereur, dans certains cas, ce *Gemeinepfennig*, impôt qui était assis sur la propriété, et auquel étaient assujettis, non-seulement ceux qui étaient médiats de l'empire, mais encore ceux qui en relevaient immédiatement. Les revenus ordinaires se composaient en outre habituellement : 1° des *Beden* (*precaria*) ou indemnité pour le service de l'Empire et la défense du territoire. Les chevaliers et le clergé en étaient personnellement exempts ; 2° des domaines ; 3° des *regalia* qui étaient concédés par l'Empereur. Les corvées (*Landfrohnden*) que tous les habitants d'une province devaient autrefois pour le service de l'Empereur, ses employés et l'armée, ne furent plus dus que pour sa personne.

Jusqu'au XIIIe siècle les princes temporels et spirituels et les seigneurs eurent seuls droit de séance aux diètes (*voy.*). Depuis Rodolphe Ier, les villes impériales y parurent et acquirent, en réunissant leurs voix, une grande influence. Au XVe siècle, les États d'Empire se divisèrent en trois colléges : 1° celui des Électeurs; 2° celui des princes et seigneurs, où siégeaient également les prélats et comtes qui possédaient un territoire; 3° enfin celui des villes impériales. L'unanimité dans les trois colléges était nécessaire pour donner force légale à leurs dispositions, qui prenaient alors le nom de *recès d'Empire* (*Reichsabschied*).

Avant d'examiner quelle était pendant cette période la constitution territoriale de l'Empire, il n'est pas inutile de voir comment se partageaient les habitants d'un pays. Ils se divisaient en deux grandes classes : les *Landsassen* ou ceux qui ne devaient être et n'étaient sous la protection de personne, c'est-à-dire 1° les cloîtres et fondations pieuses (*Stifte, Stiftungen*), qui ne relevaient pas immédiatement de l'Empire; 2° une grande partie des seigneurs ou *semperfreien*; 3° les chevaliers; 4° les villes qui n'étaient point immédiates. Dans les *Hintersassen* qui formaient la seconde classe, on rangeait les hommes libres, ou non libres, qui étaient sous la protection du souverain, des prélats, des chevaliers ou des villes. Sous le rapport de la juridiction, l'Empire était divisé en *Landgerichte* (*cometiæ, judicia provincialia*), tribunaux provinciaux, présidés à la place et au nom du souverain par un juge provincial (*judex provincialis, advocatus, Landvogt*). Le ressort de ce tribunal se partageait en *centena* (*Vogteien, Æmter**), bailliages, où un bailli (*Vogt* ou *Amtmann*) exerçait une juridiction inférieure. Au souverain était dévolu l'exercice de la juridiction suprême sur toutes les personnes qui ne ressortissaient point des tribunaux que nous venons de nommer; c'étaient : 1° les bourgeois des villes et ceux qui étaient liés à eux par un contrat de protection (*Schutzverwandte*) sur lesquels les baillis du souverain ne pouvaient exercer de juridiction qu'autant que le conseil de leurs villes n'avait pas précédemment évoqué l'affaire; 2° les gens des cloîtres et fondations pieuses qui faisaient exercer leur juridiction par des *Vægte* qu'ils commettaient; 3° ceux qui en étaient exemptés en vertu de priviléges conférés par le souverain ou par suite de contrats passés avec lui; 4° les gens de la chevalerie; 5° les personnes et les biens ecclésiastiques; 6° toutes les affaires pour lesquelles existaient des tribunaux spéciaux, comme par exemple les affaires de fiefs. A sa place et en son nom le souverain commettait ordinairement un *juge aulique* (*Hofrichter*). Les tribunaux impériaux ne dépendaient pas des souverains; mais plus on était, au moyen-âge, habitué à réunir l'idée de juridiction avec celle de la souveraineté, plus les princes tâchèrent de mettre les tribunaux impériaux dans leur dépendance, ou de se protéger contre eux par des priviléges *de non evocando*. Peu à peu ils y réussirent si bien que ces siéges ne furent bientôt plus que de simples tribunaux provinciaux; changement qui étonne d'autant plus qu'une espèce de tribunaux impériaux, *les tribunaux libres de Westphalie*, prirent naissance au XIVe siècle, et jouirent au commencement du XVe d'une immense considération (*voy. tribunal* VEHMIQUE). Cette transformation s'explique pourtant par cela, qu'en 1495 la constitution de la justice impériale éprouva une nouvelle organisation.

Sous le règne de Maximilien Ier, la constitution de l'Empire subit des modifications essentielles. La *paix perpétuelle* (*ewiger Landfriede*) fut décrétée à la diète de Worms, en 1495, et, pour en assurer l'exécution, fut créé, comme tribunal suprême, le *tribunal de la chambre impériale* (*Reichskammergericht*). Il n'y avait en effet qu'un pareil tribunal qui pût décider dans quel cas on pouvait, avec le secours de ses alliés, faire une guerre légitime. L'avantage, cependant, semblait être trop du côté des grands états, qui, toutes les fois qu'ils voulaient attaquer ou se défendre, savaient fort bien se passer de la permission d'un tri-

(*) On disait même en allemand *Centen, Senden*, de là le nom de *Centgraf*, *comes centenarius*. J. H. S.

bunal ou d'une autorité quelconque, tandis que les petits états, au contraire, n'avaient point d'autre protection. La fédération souabe, qui s'était formée peu de temps auparavant, offrait aux villes et à la noblesse un appui qu'ils ne trouvaient que bien imparfaitement dans la réunion générale des États d'Empire. Ce qu'on avait en vain cherché pendant un siècle, on crut enfin l'avoir trouvé en 1495. Les États assemblés à la diète de Worms y décrétèrent pour l'Allemagne une paix générale et dont la durée était illimitée. Toutes les guerres particulières devaient cesser à l'instant, sous peine, contre les contrevenants, d'être mis au ban de l'Empire et de payer 2,000 marcs d'or. Le soin et le droit d'appliquer ces peines furent dévolus au tribunal de la chambre impériale, institution qui aurait été encore plus bienfaisante si chaque année l'Empereur et les États n'avaient dû prononcer sur l'opportunité de sa réunion. Toutes les fois que le droit était violé, au lieu de recourir aux armes, il suffisait de porter plainte devant le tribunal compétent. Le tribunal impérial était pour les immédiats; quant aux sujets, ils devaient, comme par le passé, s'adresser aux tribunaux existants. Toutefois, pour les actions ordinaires, les Électeurs, les princes et ceux d'un rang égal au leur, pouvaient remettre la décision de leurs querelles à des *austrègues* (*voy.*) de leur choix, à leurs conseillers, ou à d'autres personnes qui avaient le rang de souverains. Les prélats, seigneurs, chevaliers et personnes à leur service (*Knechte*), ainsi que les villes, pouvaient également recourir à eux; seulement on pouvait appeler de leurs décisions devant le tribunal impérial, qui devenait alors le seul tribunal compétent. Il devait se tenir toujours dans une ville désignée et être en permanence. Il était composé d'un juge président, prince, comte ou baron, et de seize membres, dont huit devaient être docteurs en droit; ils étaient nommés par l'Empereur et les États. Mais la plus importante de ces nouvelles institutions fut l'assemblée qui devait se réunir annuellement pour assurer l'exécution de la paix perpétuelle et prononcer sur les arrêts de la chambre impériale, ainsi que sur ceux des austrègues. Comme l'assemblée annuelle des États n'était jamais assez nombreuse, il fut résolu, en 1500, que l'on transférerait ses pouvoirs à un *Reichsregiment* assemblé à Nuremberg, et qui devait être composé d'un lieutenant de l'Empire, de membres des États en personne et de vingt députés de toutes les classes d'États. Pour l'élection de six députés, les pays de l'Empire furent divisés en six cercles. Mais une pareille institution ne pouvait plaire ni à l'Empereur ni aux États. Le premier trouvait le *Reichsregiment* trop indépendant, et il semblait trop actif à ceux qui n'y siégeaient pas. Il ne s'assembla que deux ans et, depuis ce moment, les États s'adressèrent à une autorité plus dépendante.

Ce fut aussi Maximilien Ier qui, en 1501, institua un *conseil aulique* (*Hofrath*). Son règlement toutefois ne lui fut donné qu'en 1559 par Ferdinand Ier. Ce fut aussi sous le règne de l'aïeul de Charles-Quint que tous les États d'Empire furent, à l'exception des Électeurs et des états impériaux héréditaires, répartis en six cercles (Franconie, Bavière, Souabe, Rhin, Westphalie, Saxe). En 1512, toute l'Allemagne, y compris les pays électoraux et les états impériaux héréditaires, en comprenait dix. Les états électoraux formèrent deux nouveaux cercles : celui de l'électorat du Rhin, qui comprit les territoires des trois électeurs ecclésiastiques et celui de l'électeur palatin, et le cercle de la Haute-Saxe, qui réunit les états de l'électeur de Brandebourg, de l'électeur de Saxe, et en outre quelques parties de ce qui fut postérieurement appelé le cercle de la Basse-Saxe, telles que la Poméranie, Anhalt et quelques comtés. Les états héréditaires de l'Empereur formèrent également deux autres cercles, qui complétèrent le nombre de dix : ce furent celui d'Autriche et celui de Bourgogne. Le royaume de Bohême, bien qu'il fût un électorat, ne fut point compris dans cette division, parce qu'il appartenait alors à des princes polonais et n'était rattaché à l'Allemagne que par de faibles liens. Il en fut de même, et

pour les mêmes motifs, des possessions de l'Ordre Teutonique.

Vers cette époque, l'Empire était déjà bien diminué, et, pendant la période que nous allons parcourir (1517-1648 1789), son étendue primitive se restreignit encore davantage ; il ne lui restait plus que quelques parties de l'ancien royaume de Bourgogne. De l'ancien duché de la Basse-Lorraine se détachèrent sept provinces (Hollande, Zélande, Basse-Gueldre, Zütphen, Utrecht, Frise et Grœningue). L'ancien duché de la Lorraine supérieure fut peu à peu cédé à la France, et la paix de Ryswick faisait pressentir, comme conséquence inévitable, la cession de l'Alsace. A l'orient et au midi, depuis longtemps, la Livonie et les possessions de l'Ordre Teutonique en Prusse n'appartenaient plus à l'Empire. On comptait cependant encore de ces côtés, comme faisant partie de l'empire d'Allemagne, le royaume de Bohême, le margraviat de Moravie, celui de Lusace, le duché de Silésie et le comté de Glatz. Quant au royaume d'Italie, il n'y possédait plus que de simples droits féodaux ; et bien qu'au siècle dernier l'évêque de Coire, en Suisse, et, dans l'ancien royaume de Bourgogne, l'archevêque de Besançon, ainsi que le duc de Savoie, fussent encore membres personnels de l'Empire, de ce côté la suprématie était purement nominale. Le Piémont, la Toscane, Milan, Mantoue, Modène et quelques autres villes reconnurent cependant jusqu'en 1789, mais d'une manière purement fictive, les droits et les prétentions de l'Empereur.

Peu avant la révolution française, l'étendue de l'Empire était encore de 11,000 milles géogr. carrés ; il était borné à l'orient par la Pologne et la Hongrie, au midi par l'Italie et la Suisse, à l'occident par la France, les Provinces-Unies et la mer du Nord, au septentrion par le duché de Sleswig et la mer Baltique. Dans les limites que nous venons d'indiquer, l'on comptait 2,186 villes, 1,812 bourgs, 80,000 villages, une quantité innombrable de châteaux, de hameaux, de monastères isolés, et 24 millions d'habitants.

Disons encore quelques mots sur la *députation ordinaire de l'Empire* (*ordentliche Reichsdeputation*). Depuis 1555 existait, sous ce nom, une institution à peu près semblable à celle du *Reichsregiment*. C'était un conseil permanent qui avait été spécialement créé dans le but de maintenir la paix générale ; mais depuis 1559, on lui déférait d'autres affaires, notamment celles qui n'avaient pu être terminées à la diète, ou qui exigeaient une expédition plus prompte ou un examen plus indépendant, ou bien encore qui étaient d'une nature difficile à soumettre à la diète assemblée. Ses résolutions avaient du reste la même force légale que celles de la diète. De 1606 à 1641, il ne fut point question de cette députation de l'Empire, et elle se réunit en 1655 pour la dernière fois; mais à sa place se réunirent des députations extraordinaires, convoquées chaque fois que la diète jugeait que l'état des affaires l'exigeait, et chaque fois elle fixait leur pouvoir et leurs attributions. La dernière et la plus célèbre fut celle qui se termina le 25 février 1803 par ce qu'on nomma le *recès général de la députation* (*Hauptdeputationsrecess*). La paix de Lunéville du 9 février 1801, conclue sous la médiation de la France et de la Russie, avait fixé en principe que les princes de la rive gauche du Rhin, dépossédés par suite des cessions faites à la France, devaient être indemnisés par et dans l'Empire. Les bases de l'indemnité à accorder aux intéressés furent arrêtées par une convention signée à Paris le 4 juin 1802. Ce plan fut remis le 18 août à la diète, qui, pour l'arrêter définitivement, nomma une députation extraordinaire. Elle ouvrit ses séances le 24 août 1802 et termina ses délibérations le 25 février de l'année suivante. Dans sa 46e séance, elle prit une résolution (*Hauptschluss*) ratifiée le 24 mars par l'assemblée impériale, et le 27 avril par l'Empereur, sauf toutefois la clause qui introduisait un nouveau partage des voix dans le collége des princes ; en vertu de cette résolution, toutes les possessions qui avaient appartenu aux membres ecclésiastiques immédiats de l'Empire, ex-

cepté trois, toutes les villes impériales, à l'exception de six (Augsbourg, Nuremberg, Francfort, Brême, Lübeck et Hambourg), servirent d'indemnité et furent partagées par suite du recès de députation. Les trois princes ecclésiastiques qui subsistèrent furent : 1° celui de Mayence sous le titre d'*électeur archi-chancelier*, qui eut sur la rive droite du Rhin ce qui restait de son ancienne principauté électorale (c'est-à-dire la principauté d'Aschaffenbourg), à laquelle on ajouta l'évêché de Ratisbonne et les villes de Ratisbonne et de Wetzlar; 2° le grand-maître de l'Ordre Teutonique à Mergentheim, et 3° celui de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Heitersheim. Les archevêques de Trèves et de Cologne disparurent du collége des Électeurs, et Salzbourg sécularisé servit à indemniser le ci-devant grand-duc de Toscane.

Le 12 juillet 1806 se constitua, sous le protectorat de Napoléon, la Confédération du Rhin (*voy.*). Les princes qui la composaient et qui possédaient en toute souveraineté les territoires que l'empereur des Français leur avait donnés déclarèrent, dans l'acte constitutif, qu'ils se séparaient de l'empire germanique; et le 1er août, à la diète, les membres de la Confédération, ainsi que leur *protecteur*, renouvelèrent cette déclaration. Ce dernier déclara de plus qu'en reconnaissant l'entière souveraineté de chacun des princes dont les états faisaient ci-devant partie de l'empire d'Allemagne, il ne pouvait plus en même temps reconnaître la constitution de ce dernier. Ce fut alors que François II déposa, avec la couronne impériale, le titre d'Empereur (*voy.* Autriche), et émit la déclaration suivante : « Convaincu de ne pouvoir « plus longtemps remplir les devoirs de « nos fonctions impériales, nous devons « à nos principes et à notre devoir de « renoncer à une couronne qui n'avait « de valeur à nos yeux que pendant « que nous étions à même de répon- « dre à la confiance des Électeurs, prin- « ces et autres États de l'empire ger- « manique; nous considérons comme « éteinte, par la Confédération du Rhin, « la charge de chef de l'Empire, et nous « nous considérons par là acquitté de tous « nos devoirs envers l'empire germani- « que, en déposant la couronne et le gou- « vernement impérial. Nous délions en « même temps les Électeurs, princes et « États, et tout ce qui appartient à l'Em- « pire, de leurs devoirs, par lesquels ils « ont été liés à nous comme chef légal « de l'Empire d'après la constitution. » Ainsi finit l'empire germanique, après une durée de 918 ans. Sur ses débris s'éleva la Confédération du Rhin, et plus tard la Confédération germanique, dont il sera traité séparément au mot Germanique.

Les ouvrages que nous avons consultés pour cet article sont Eichhorn, *Deutsche Staats und Rechtsgeschichte*; von-Lœw, *Geschichte der deutschen Reichs- und-Territorial-Verfassung;* Lindelof, *Deutsche Reichsgeschichte;* Robinet, *Dictionnaire historique;* Gaspari, etc., etc. L. N.

EMPIRE FRANÇAIS. Cet empire n'a eu tout juste que la durée du règne de Napoléon (*voy.*) qui l'avait fondé; il est né et s'est écroulé avec le trône de ce grand capitaine. Il a donc existé de 1804 à 1814, c'est-à-dire environ dix ans; mais ce n'était que dans les six dernières années qu'il avait acquis l'étendue immense qui en faisait l'état le plus puissant de l'Europe.

A l'époque du consulat, la France se composait de l'ancienne monarchie, de l'ancien canton suisse de Genève, de la Savoie et du Piémont, de la Belgique et de la rive gauche du Rhin; en tout 108 départements ayant une population d'environ 34 millions et demi. Par les conquêtes de Napoléon devenu empereur, la France, agrandie de toute la Hollande, des anciennes villes anséatiques, de l'ancienne province de Westphalie, du grand-duché de Berg, du canton suisse du Valais, de l'état de Gênes, de la Toscane et des états Romains, forma bientôt 130 départements, avec une population d'environ 50 millions d'âmes. Du sud au nord, l'empire français s'étendait donc depuis les frontières du royaume de Naples jusqu'aux bords de la mer Baltique. Il occupait le littoral de l'Océan-Atlantique depuis les Pyrénées jusqu'au Jutland, et le littoral de la Mé-

diterranée depuis les frontières de l'Espagne jusqu'à celles du royaume de Naples; sur le continent, il longeait le royaume d'Italie, la Suisse, la confédération du Rhin. La France avait donc incorporé à son territoire les anciens Pays-Bas, la Frise, la Basse-Allemagne, une partie de la Suisse et de l'Italie; et elle était maîtresse de l'embouchure de quelques-uns des grands fleuves de l'Europe, tels que l'Escaut, le Rhin, l'Elbe. Rome et Amsterdam, Bruxelles et Hambourg, n'étaient plus que des chefs-lieux de départements. Dans un quart de l'empire on parlait d'autres idiomes que le français : ces langues étaient le hollandais et le flamand, l'allemand et l'italien.

Quoique la constitution de cet empire ne parût être qu'une modification des constitutions faites sous le régime républicain, ce fut pourtant un tout autre système, une espèce de monarchie absolue que modéraient faiblement les formes constitutionnelles qui, maintenues d'abord, furent affaiblies peu à peu par une série de sénatus-consultes. D'après cette constitution, la couronne impériale devait être héréditaire dans la famille de Napoléon Bonaparte. Un conseil d'état proposait les lois; les orateurs du gouvernement les discutaient devant un corps législatif muet, qui pouvait les adopter ou les rejeter. Mais, il n'y a pas eu d'exemple de rejet. De là, les projets adoptés passaient ou devaient passer au sénat, auquel la constitution attribuait surtout les qualités de conservateur et de dépositaire des actes du gouvernement. Quand les projets de loi avaient été adoptés aussi par ce corps, l'empereur était libre de les sanctionner ou de refuser son approbation; dans le dernier cas, les projets étaient considérés comme nuls et non avenus. Il y eut d'abord un autre corps politique, le Tribunat, qui devait discuter les projets de loi; mais ce corps fut bientôt supprimé comme un rouage inutile dans la machine de l'état. Les membres du corps législatif et du sénat, salariés par l'état, étaient élus par les colléges électoraux, ou plutôt ces colléges, présidés par des fonctionnaires publics, proposaient des candidats entre lesquels le chef de l'état choisissait les sénateurs et les membres du corps législatif. L'empereur pouvait adjoindre aux colléges électoraux un certain nombre de membres de la Légion-d'Honneur, dissoudre ces colléges et refuser tous les candidats qu'ils lui proposaient. Les sénateurs siégeaient à vie; les membres du corps législatif pour un terme de 5 ans. Six hauts fonctionnaires jouissaient d'honneurs princiers et du titre d'altesse sérénissime : c'étaient le grand-électeur, l'archi-chancelier de l'empire, l'archi-chancelier de l'état, l'archi-trésorier, le connétable et le grand-amiral. Venaient ensuite trois classes de grands fonctionnaires, dont l'une comprenait les militaires, savoir : les maréchaux et les inspecteurs généraux de l'armée. La Légion d'Honneur (*voy.*), destinée à récompenser tous les genres de services rendus à la patrie, reçut une dotation de plus de 5,000,000 de fr. de rentes affertées à des cohortes, dont chacune avait son siége dans quelque château ou quelque grand édifice départemental. A cette légion se rattacha une noblesse nouvelle, comprenant les simples chevaliers, puis les barons, comtes et ducs; ces nouveaux nobles avaient la faculté d'instituer des majorats en faveur d'un de leurs fils. La conscription, introduite depuis la révolution, fut maintenue comme moyen d'alimenter l'armée impériale. Le nombre d'hommes varia selon les besoins des guerres. Une seule conscription, décrétée en janvier 1813, procura 350,000 hommes, ce qui n'empêcha pas d'ordonner dans la même année la levée de 150,000 autres hommes, sans compter les gardes nationales. La liberté individuelle, la liberté de la presse et la liberté de conscience étaient inscrites comme principes dans la constitution; cependant il n'y eut que la dernière qui fût respectée, malgré les commissions sénatoriales instituées pour veiller au maintien des deux premières

L'empire était administré centralement, à peu près comme la France l'est encore. Des préfets gouvernaient les départements, subdivisés en arrondissements et en communes ayant chacune son maire et ses conseils municipaux, tous nommés par le chef de l'État. Toutes les

communes dont le revenu s'élevait au-dessus de 10,000 fr. étaient obligées de faire régler leur budget par le gouvernement central; un décret de 1813 avait ordonné la vente de tous les biens affermés que possédaient les communes. Le budget du ministère de l'intérieur variait de 140 à 150 millions : c'était peu en comparaison du ministère de la guerre, qui, pour l'année désastreuse de 1814, avait été de 740 millions. Il est vrai que des ressources tirées des conquêtes venaient, dans les guerres heureuses, suppléer à ce que les revenus avaient d'insuffisant. Le système des impôts était également, sous l'empire, ce qu'il est maintenant. Cependant les revenus ordinaires ne suffisaient pas toujours aux dépenses énormes occasionnées par de grands travaux et de gigantesques entreprises. Le rapport présenté par l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur au commencement de la Restauration (1814), porte l'accroissement des dettes de l'état pendant le cours de 13 années, à la somme énorme de 1,645,469,000 fr., ce que l'empereur niait pourtant à Sainte-Hélène. L'instruction publique, dans ce vaste empire, était entièrement subordonnée à l'Université, à la tête de laquelle avait été placé un chef avec le titre de grand-maître. La langue française devait être introduite dans tous les tribunaux et les établissements d'instruction où les idiomes indigènes s'étaient maintenus. Les moyens de communication, entre les diverses contrées, étaient très imparfaits lors de l'agglomération de tant d'etats divers : d'immenses travaux furent ordonnés pour améliorer les chemins et creuser des canaux; il n'y en a qu'une partie qui ait été exécutée. Un seul recueil de lois, le Code Napoléon, régissait tous les peuples qui faisaient partie de l'empire, organisé sous le rapport judiciaire comme l'est encore la France. Les juges n'étaient inamovibles qu'après 5 ans d'exercice. Le commerce du dehors était très restreint à cause du blocus continental (*voy.*), formé par les flottes anglaises; mais l'industrie, pouvant se développer à l'aise sur un territoire si vaste, avait pris un essor rapide.

Au reste, quoiqu'une main ferme tînt les rênes de l'état, quoique le système de centralisation (*v.*) favorisât l'administration publique de tant de pays inconnus les uns aux autres, et qu'il résultât de leur amalgame plusieurs avantages notables, il manquait pourtant un lien pour les unir étroitement, et l'empire tomba en dissolution dès que le grand guerrier qui l'avait formé par ses conquêtes eut essuyé des revers de fortune qui permirent aux états conquis et incorporés à la France de recouvrer leur indépendance et leurs usages nationaux. D-G.

EMPIRIQUE. Ce mot, pris en mauvaise part pour désigner un charlatan ignare et cupide était le nom d'une école médicale célèbre dans l'antiquité et qui, s'appuyant surtout sur l'expérience, se bornait à l'observation des faits et négligeait ou s'abstenait de les réduire en théorie. Philinus de Cos est le premier fondateur de cette école qui prit ses plus grands développements à Alexandrie. L'un de ses principaux élèves était Héraclide de Tarente. On les appelait encore *mnémoniques*, parce qu'ils cherchaient à se souvenir des symptômes et des remèdes qui avaient été employés. Les empiriques étaient les adversaires des *dogmatiques* ou rationnalistes, et dans les deux sectes brillent des noms également fameux. La querelle s'est longtemps prolongée sans grand profit, et de nos jours les médecins les plus éclairés s'accordent à faire marcher de concert l'expérience et le raisonnement, persuadés que la réunion seule de ces deux moyens peut conduire à la vérité. F. R.

EMPIRISME (d'ἐμπειρία, expérience) a signifié d'abord le système de médecine qui s'interdisait toute théorie pour s'en tenir exclusivement à l'expérience, système dont on a parlé dans l'article précédent.

En philosophie, empirisme signifie, par analogie à ce qui précède, un système, ou plutôt une méthode de philosopher, fondée sur la persuasion qu'il n'y a pas d'autre moyen d'atteindre la vérité que l'observation. Elle repose, comme on voit, sur le matérialisme, ou sur la conviction que la matière est le seul objet de connaissance possible et la seule réalité. Elle rejette par conséquent les con-

ceptions de la raison pure, et se distingue par là de l'idéalisme. Elle rejette aussi les êtres spirituels, et se sépare ainsi du spiritualisme. L'empirisme est donc une doctrine fausse par son côté négatif ou exclusif, quoique vraie par son côté positif. Il y a plus : l'empirisme, comme le matérialisme qui en est la base, est impossible et par conséquent insoutenable, si on l'entend à la rigueur. Car le monde matériel n'est point connaissable par lui seul : aux perceptions qui nous en révèlent les phénomènes se joignent des données de la raison, sans lesquelles nous n'aurions qu'une connaissance bien imparfaite de la phénoménalité externe. Que serait-elle, en effet, sans la conception d'existence, d'espace, de temps, de mouvement, de vitesse, de nombre, de substance et de mode, de causalité, et même d'étendue? Et malgré toutes ces conceptions primitives, que serait encore la connaissance des choses extérieures sans la généralisation et sans le raisonnement, sans l'induction? Allons plus loin : si l'externe n'est connu de nous que par les idées que nous en avons, si toute idée est nécessairement du domaine de la conscience, toute connaissance de l'externe revient en définitive à la connaissance de l'interne. Sous ce point de vue encore, l'empirisme matérialiste croule de fond en comble.

Mais l'empirisme, dans le sens large du mot, s'entend non-seulement des faits externes, mais encore des faits internes; en sorte que la conscience elle-même est tout entière dans le domaine de l'empirisme. Mais on peut dire de l'expérience interne ce qui a été dit de l'externe, savoir : qu'elle n'est possible, du moins dans un certain développement, qu'à la condition que des conceptions de la raison viennent y jeter la lumière et la rendre par là intelligible.

Nul doute que sans l'expérience, tant externe qu'interne, il ne se développerait aucune idée pure, aucune conception, dans notre esprit; mais est-ce à dire pour cela que toute conception, toute idée, toute connaissance, en un mot toute illumination intellectuelle, corresponde à un phénomène comme à son objet immédiat? Mais alors quel est le sens qui nous révèle immédiatement les conceptions de liberté, de vertu, etc.? On a beau vouloir ramener toute conception à la condition des connaissances sensibles, on ne prouvera jamais par là qu'une chose, savoir : que les sens sont la condition sans laquelle la raison ne se développerait point.

L'empirisme ne représentant qu'un côté de l'esprit humain, et même le plus grossier, doit, comme système, avoir des conséquences fausses en spéculation et désastreuses dans la pratique. C'est ainsi qu'en anéantissant toute science de spéculation pure, telles que les mathématiques, le droit et la morale, il corrompt, en même temps qu'il les rend impossibles, toutes les sciences mixtes, telles que l'æsthétique. Il en est de même des arts utiles et des beaux-arts. En morale, l'empirisme prend plus particulièrement le nom de *sensualisme* (*voy*. ce mot). J[h] T.

EMPLATRE. Le nom d'*emplâtre* a été indifféremment donné aux combinaisons des oxides métalliques avec les matières grasses, et à tout topique assez consistant pour pouvoir être appliqué sur la peau et y adhérer légèrement sans passer à l'état fluide : tels sont les médicaments qui doivent leur consistance à différents mélanges de substances résineuses et de graisses. Aujourd'hui, la première acception est plus généralement admise.

On avait d'abord considéré les emplâtres métalliques comme des espèces de savons; mais les chimistes ne voulurent reconnaître pour tels que les combinaisons des alcalis proprement dits avec les matières grasses. Maintenant qu'il est bien démontré, d'après les belles expériences de M. Chevreul, que les savons sont des sels mixtes, formés d'*oléate* et de *margarate*, ou de *stéarate*, et de l'oxide qui sert de base, on les a tous compris dans un même groupe, et on les a rattachés à la série des sels. Ainsi donc les emplâtres sont, comme les véritables savons, le résultat de la combinaison des acides oléique et margarique avec une base salifiable; ils en diffèrent cependant par leur insolubilité dans l'eau et dans l'alcool.

L'emplâtre dit *simple* entrant dans la

composition d'un grand nombre d'autres emplâtres, et sa préparation se rapprochant beaucoup de la leur, nous ne parlerons que de lui. Il se prépare avec l'huile d'olives, 2,000 grammes; la graisse de porc, 2,000 gr.; la litharge, 2,000 gr.; et l'eau en quantité suffisante, environ 4,000 gr. Il est toujours nécessaire de s'assurer de la pureté des substances qu'on emploie. Ainsi il existe deux sortes de litharge dans le commerce : l'une, dite *anglaise*, est très pure ou ne contient que des atomes de cuivre et de fer; l'autre, dite *de Hambourg*, contient des parties siliceuses, des oxides de fer et de cuivre qui donneraient à l'emplâtre une teinte grise. Pour reconnaître si la litharge possède les qualités qu'on recherche, on en dissout une petite portion dans l'acide nitrique; la dissolution étant complète, on ajoute une certaine quantité d'acide sulfurique qui sépare le plomb. Le cuivre, s'il en existe, reste dans la liqueur, et l'on constate sa présence par l'ammoniaque, qui, ajouté en excès, donne au liquide une teinte d'un beau bleu. On fait aussi usage de prussiate de potasse et de fer, qui déterminent un précipité brun pourpre; une lame de fer plongée dans la dissolution se couvrirait d'une légère couche rougeâtre, due au cuivre qui s'y attacherait. Lorsqu'il ne se manifeste aucun changement de couleur, c'est une preuve que la litharge ne contient pas de cuivre.

On doit aussi reconnaître la bonté de l'huile d'olives, ce qui s'effectue à l'aide de différents moyens : 1° par l'agitation dans une bouteille; après quelques instants de repos, la surface de l'huile d'olives pure est unie : si elle contenait de l'huile de pavots ou d'œillette qui s'y trouve souvent mélangée dans le commerce, elle conserverait une file de bulles d'air qui forment ce qu'on appelle le chapelet; 2° par le refroidissement dans la glace pilée : l'huile d'olives pure se solidifie complétement, etc.

Lorsqu'on s'est assuré de la bonne qualité des substances qu'on doit employer, et la litharge ayant été préalablement pulvérisée et passée au tamis de soie, on procède à la préparation; on fait fondre la graisse de porc dans une bassine de cuivre d'une capacité convenable; on ajoute en même temps l'huile d'olives et une certaine quantité d'eau. La liquéfaction étant opérée, on projette la litharge en la passant dans un tamis au-dessus de la bassine, et dès ce moment on agite sans discontinuer jusqu'à la fin de l'opération. On fait bouillir le mélange qui augmente considérablement de volume, effet dû en partie à l'air interposé et en partie à l'acide carbonique contenu dans la litharge, lequel se dégage à mesure que la combinaison s'opère. La couleur du mélange, qui, dans le commencement de l'opération, était rougeâtre, passe ensuite au gris et devient de plus en plus blanche. On ajoute de l'eau à mesure que celle qu'on avait mise s'évapore; mais il faut avoir grand soin que l'eau ajoutée soit bouillante, afin d'éviter les accidents qui pourraient résulter, pour celui qui opère, du contact de l'eau froide avec la masse dont la température est très élevée.

On reconnaît que l'opération est terminée aux indices suivants : 1° la litharge a disparu et la masse est blanche; 2° la vapeur d'eau ne peut s'échapper sans être enveloppée d'une pellicule mince d'emplâtre, qui s'élève dans l'air sous la forme de petites bulles; 3° enfin le dernier degré, c'est quand une espèce d'emplâtre versé dans l'eau froide peut être pétri sans adhérer aux doigts. Alors on retire du feu, on laisse refroidir, on malaxe partie par partie pour faire sortir l'eau, et on réduit l'emplâtre en magdaléons que l'on conserve pour l'usage.

L'addition de l'eau est recommandée parce que sa température étant constante une fois qu'elle a atteint le terme de l'ébullition, c'est-à-dire 100° centigr., la masse ne peut plus s'échauffer assez pour brûler.

Quelques personnes avaient voulu substituer l'huile blanche à l'huile d'olives dans la préparation de cet emplâtre; mais la fraude, facilement reconnue, et la mauvaise qualité du médicament qui était contre l'intérêt du praticien, ont fait renoncer à cette substitution.

Il y a des emplâtres que l'on distingue sous le nom de *brûlés :* c'est lorsque les corps gras et l'oxide de plomb ont été

chauffés sans eau, ou mieux lorsque les corps gras ont été chauffés jusqu'à bouillir et brunir par un commencement de carbonisation, et qu'on y ajoute l'oxide de plomb. Il s'y dissout promptement; mais le composé est brun, a une odeur désagréable et jouit de propriétés médicales particulières. Tel est l'emplâtre connu vulgairement sous le nom d'*onguent de la mère*. *Voy.* Onguent. V. S.

EMPLOYÉS, *voy.* Fonctions et Bureaucratie.

EMPOIS. L'amidon (*voy.*) est composé de vésicules pleines de substance gommeuse qui durcit à l'air par l'évaporation. Dans de l'eau chauffée seulement à 50°, l'enveloppe, imperméable à froid, se distend. Dans l'eau bouillante, elle se déchire. La substance gommeuse se dissout et les téguments restent suspendus; si l'eau est en excès, ils tombent au fond; mais si la fécule (*voy.*) est en excès, ils forment en s'agglutinant des couches tremblotantes qui épaississent le liquide et le rendent opaque : c'est ce que l'on appelle *empois*.

L'empois est d'une application journalière dans les arts : il sert, en effet, à la fabrication de la colle et à l'apprêt des étoffes et du linge. On l'emploie aussi comme aliment. La fécule n'est réellement nutritive qu'après l'ébullition; la chaleur de l'estomac ne suffit pas pour faire éclater tous les grains de la masse féculente que l'on injecte dans cet organe. L'estomac de certains animaux parait cependant sous ce rapport jouir d'une propriété particulière, car ils ne prennent la substance féculente qu'à l'état de crudité; cependant il est constaté que la cuisson des pommes de terre dont on les nourrit produit de très bons effets.

La panification a pour but de faire éclater les grains de fécule qui se trouvent associés au gluten (*voy.*). Les plus beaux pains sont ceux qui proviennent des farines riches en gluten; car alors le gluten, se soulevant en larges crevasses par la dilatation des gaz qu'il emprisonnait, permet à chaque grain de fécule d'éclater comme par l'ébullition : aussi, après la panification bien faite, on ne trouve aucun grain de fécule intact. A-É.

EMPOISONNEMENT. Pour le juriste il y a empoisonnement dans le cas où l'on a administré sciemment et dans une intention criminelle un poison (*voy.* ce mot); pour le médecin, l'empoisonnement consiste dans le fait pur et simple, qu'il résulte d'un crime ou d'un malheur. Etudier les phénomènes produits pour leur porter remède quand les désordres peuvent être réparés, tels sont sa mission et son devoir. C'est donc au mot Homicide qu'il faudra chercher les détails relatifs à l'appréciation et à la pénalité de l'empoisonnement et les distinctions établies par les jurisconsultes. Néanmoins le médecin est souvent appelé à éclairer la justice sur la question de savoir s'il y a eu empoisonnement.

Les poisons peuvent agir soit à l'intérieur, soit lorsqu'ils sont appliqués seulement à l'extérieur; les lésions qu'ils produisent, comme les moyens curatifs qui leur sont applicables, varient suivant ces circonstances. La nature des poisons modifie également l'impression qu'en reçoit l'économie animale, impression qui est différente aussi suivant l'âge, le sexe, le tempérament, l'état de maladie ou de santé, les habitudes, etc.

En général, il est des signes auxquels on peut reconnaître ou qui au moins font présumer qu'il y a eu empoisonnement et à quelle classe appartient le poison, ce qui met sur la voie des secours à administrer. On peut supposer l'empoisonnement toutes les fois que des accidents graves et insolites se manifestent subitement chez une personne qui jouissait jusque-là d'une bonne santé. Il y a des cas dans lesquels l'évidence est entière, soit d'après les symptômes observés, soit d'après les aveux des malades ou les renseignements fournis; d'autres fois il règne une grande obscurité, surtout lorsque le poison est introduit à petites doses et successivement, de manière à ne susciter que des accidents peu marqués et faciles à confondre avec ceux des maladies chroniques dues à toute autre cause.

Dans l'empoisonnement par les substances irritantes (les acides, les alcalis, certains sels), on observe d'ordinaire, d'une manière toute subite, après l'ingestion d'une boisson ou d'un mets qui ont présenté un goût insolite, que les

malades éprouvent une chaleur âcre et brûlante a la gorge, à l'estomac, puis des vomissements dont la matière quelquefois bouillonne sur le carreau, enfin des coliques et des évacuations plus ou moins abondantes. Les coliques surviennent souvent avec promptitude lorsque la dose des poisons a été très forte, et c'est dans ces cas que l'on observe aussi des escarres aux lèvres, à la langue, etc.

Un assoupissement plus ou moins profond, avec sueur froide et mouvements convulsifs, signale généralement l'action des poisons narcotiques, tels que l'opium, la belladone; quelquefois aussi il y a des vomissements.

Quant aux poisons narcotico-âcres, comme sont les champignons, les symptômes complexes appartenant aux deux séries précédentes se manifestent à des degrés différents suivant la constitution, l'âge, etc.

Enfin, s'il s'agit d'un de ces poisons appelés *septiques* dont l'action semble atteindre spécifiquement et anéantir le principe de la vie, il y a soit mort subite, comme quand on respire de l'acide prussique, soit anéantissement graduel, mais néanmoins assez rapide, des facultés et des fonctions, c'est-à-dire une véritable asphyxie.

C'est par la connaissance des symptômes, et aussi par l'examen chimique des substances vomies ou des matières trouvées auprès du malade et dont il a fait usage, qu'on peut arriver à la constatation et à la distinction de l'empoisonnement.

Deux indications dominantes se présentent : décomposer le poison ou l'évacuer. La première, qui comprend toute l'histoire des contrepoisons, repose sur ce principe : administrer une substance qui, par une combinaison chimique, réduise le poison à l'état de substance insoluble et par conséquent innocente. La seconde s'exécute en suscitant le vomissement au moyen de substances incapables d'augmenter l'irritation, ou bien, dans le cas où la stupeur empêcherait l'estomac de sentir l'action des vomitifs, en vidant ce viscère avec une pompe aspirante.

Vient ensuite la nécessité de remédier aux accidents propres à telle ou telle espèce de poison, savoir les phénomènes inflammatoires pour les poisons irritants, l'état apoplectique pour les poisons narcotiques. Un traitement complexe s'adapte aux empoisonnements par les narcotico-âcres. Enfin, pour les poisons septiques, les moyens de guérison sont encore plus équivoques ; en effet, il n'y a pas de contrepoisons connus, non plus que de moyens spéciaux, propres à remédier aux accidents. D'ailleurs la convalescence est plus ou moins longue suivant la nature du poison, la manière dont il a agi et la promptitude avec laquelle les secours ont été administrés.

Souvent il arrive que le médecin est appelé trop tard pour pouvoir porter des secours efficaces : son devoir alors est de rassembler toutes les données propres à éclairer la justice, soit en mettant sur la trace du crime, soit en empêchant que des innocents soient compromis pour ce qui a été le résultat d'un malheur ou d'une imprudence. En pareil cas, il recueillera soigneusement les restes d'aliments empoisonnés ou de poison, fera conserver les matières des vomissements et des déjections, afin de les soumettre aux recherches médico-légales, puis il procédera, s'il en est requis, à l'ouverture des cadavres (*voy.*) et dressera un procès-verbal exact et circonstancié des diverses opérations auxquelles il se sera livré. F. R.

EMPREINTES. Les empreintes des pierres gravées et des médailles sont un moyen d'en faciliter l'étude en les multipliant pour ainsi dire. Les pierres gravées en creux, originairement destinées à faire des cachets, sont celles dont il est le plus facile de tirer des empreintes en cire, en plâtre ou en soufre. Les camées demandent pour être moulés deux opérations. On commence par en faire un moule en creux, dans lequel on coule du plâtre fin ou du soufre fondu, mêlé avec du vermillon. On imite aussi les pierres gravées par des pâtes de verre, auxquelles on donne la couleur des améthystes, des cornalines, des sardoines et même des sardonyx à plusieurs couches, sur lesquelles les camées sont ordinairement gravés. Il y a une douzaine d'années, on a imaginé de reproduire les camées par des *empreintes polychromes*,

qui, moulées exactement, recevaient ensuite, par la peinture à l'huile, l'imitation parfaite des couches et même des nuances de la pierre originale.

L'étude des pierres gravées étant une des branches importantes de l'archéologie, on ne peut s'y livrer qu'au moyen des gravures ou des empreintes. Les dessinateurs et les graveurs mettent souvent leur *manière* au lieu du *faire* de l'original; il est d'ailleurs impossible de représenter, dans leur dimension naturelle, des pierres dont les détails ne se voient bien qu'à la loupe. Les empreintes sont au contraire la contre-épreuve exacte du monument lui-même, et leurs collections réunissent la représentation de pierres disséminées dans tous les cabinets de l'Europe. Lippert a donné, sous le nom de *Dactyliothèque* (*voy.*), un choix de 4,000 empreintes classées méthodiquement et dont le catalogue est imprimé. Tassio a formé à Londres une collection de 15,000 empreintes, dont M. Raspe a publié le catalogue en anglais et en français.

On fait aussi pour les médailles des empreintes en soufre et d'autres en métal ductile, qui reproduisent la pièce avec la plus parfaite illusion. Le moule se fait de deux pièces de plâtre qui se rejoignent et auxquelles on conserve une ouverture pour couler le soufre ou le métal. Les empreintes sont de la plus grande utilité pour les artistes, qui peuvent à toute heure et sans sortir de leur atelier étudier les monuments qu'il leur faudrait aller chercher dans nos musées; elles leur font connaître de plus ceux que possèdent les musées étrangers.

Les cabinets de France possèdent ainsi, dans une vaste et nombreuse collection d'empreintes, tous les trésors de glyptique que renferment les autres cabinets de l'Europe. *Voy.* Médailles, Camées, Moulage, etc. D. M.

EMPRISE. Ce mot, qui appartient à la langue du moyen-âge et a disparu avec elle, indiquait un projet, une *entreprise* de quelque fait d'armes notable, par lequel un chevalier voulait illustrer son nom. Il désignait aussi un signe extérieur que l'on portait, dans ce cas, au bras ou à la jambe; ordinairement un anneau ou une petite chaîne de fer, dont on ne pouvait être débarrassé que par l'exécution du fait d'armes et par la personne même qui en avait été l'objet. On lit dans Monstrelet (chap. Ier) qu'un écuyer d'Aragon, qui avait fait un défi à des chevaliers anglais, *portait à la jambe un tronçon de grève* qu'il ne devait quitter que lorsqu'un de ces chevaliers l'en aurait délivré. C. N. A.

EMPRISONNEMENT, *voy.* Prison, Détention, Contrainte par corps, Dette, Écrou, etc.

EMPRUNTS PUBLICS. On désigne ainsi les valeurs qu'emprunte un gouvernement au nom de la société qu'il représente. Toutefois le mot *emprunt* suppose la restitution ultérieure de la valeur empruntée (*voy.* Remboursement), tandis qu'il arrive souvent que les gouvernements se réservent la faculté de ne pas rendre les capitaux qu'ils ont reçus *. Tantôt ils promettent le remboursement par la voie du sort, sous la forme de lots; tantôt ils paient, chaque année, avec les intérêts, une portion du principal; ou bien ils donnent un intérêt plus fort que l'intérêt courant, à condition que le capital et la rente seront éteints après la mort du prêteur.

C'est ordinairement pour subvenir à des besoins imprévus ou pour repousser des périls imminents que les gouvernements font des emprunts. Quelquefois cependant ils en affectent le montant à l'exécution de grands travaux d'utilité publique. Dans le premier cas, ce sont des dépenses improductives perdues pour la société; dans le second cas, celle-ci en retire une utilité ultérieure.

Examinons maintenant comment s'effectuent ces emprunts, qui dans plusieurs circonstances sont devenus des actes politiques d'une grande importance. Tantôt les gouvernements réalisent leurs emprunts en faisant un appel aux capitalistes et en leur indiquant les conditions auxquelles ils veulent contracter l'emprunt; quelquefois en faisant soumissionner par lettres closes tous ceux qui veulent concourir à l'adjudication

(*) Dans ce cas, l'emprunt, à vrai dire, n'est qu'une création de rentes (*voy.* Rentes). S.

et en nommant adjudicataire le banquier ou la compagnie qui offre les plus grands avantages *. Ce mode est ordinairement pratiqué en France : c'est ainsi qu'ont été négociés la plupart des emprunts de ce royaume.

De là viennent les différentes variations que l'on remarque dans le taux des emprunts, variations qui sont aussi produites par le plus ou moins de confiance qu'inspire le gouvernement emprunteur (*voy.* CRÉDIT). Ainsi nous avons le 3 p. 0/0, le 4, le 4 et demi, le 5; c'est-à-dire que, lors de la signature du traité, le gouvernement s'est engagé à payer 3, 4 ou 5 p. 0/0 les intérêts des sommes qui lui étaient remises. Mais remarquons ici que lorsque le gouvernement contracte un emprunt aux taux de 5, de 4 ou de 3 p. 0/0 d'intérêt, ce n'est là qu'un chiffre nominal; car il arrive presque toujours que l'emprunt se fait au-dessous du pair, c'est-à-dire que le gouvernement donne un certificat d'emprunt de 100 fr. pour lequel il s'engage à payer 3 ou 4 p. 0/0, tandis que réellement il n'a reçu que 50 ou 75 fr., selon le crédit dont il jouit. Ainsi, en 1816, le trésor royal contracta un emprunt à 5 p. 0/0, qui représentait un capital de 120 millions de fr., et ne reçut dans ses coffres que 69,763,000 fr. D'après ce versement effectif, le gouvernement n'avait reçu que 58 fr. 13 cent. : le taux de l'intérêt lui revenait donc à 8 fr. 60 cent. Les pertes immenses supportées par le gouvernement français durant les premières années de la Restauration seront mieux appréciées lorsqu'on aura sous les yeux les résultats des divers emprunts qui ont été contractés à cette époque, et que voici :

1816, capital nominal	120,000,000fr.	» effectif.	69,763,000fr.
1817............	600,000,000	»	345,065,000
1817............	13,395,500	»	7,924,035
1818............	298,510,000	»	197,909,400
1818............	246,268,660	»	165,000,000
1821............	8,038,840	»	7,000,000
1821............	250,284,400	»	214,118,305
1823............	462,290,320	»	413,980,981
	1,998,787,720		1,420,760,721

D'après ce tableau, le taux moyen auquel remontent les négociations est de 71 fr. 08 $\frac{1121}{10000}$, et celui des intérêts payés par le trésor sur les sommes qui lui ont été versées de 7 fr. 0342. L'état se reconnaît en outre débiteur d'une somme de 1,998,787,720 fr., bien qu'il n'ait reçu réellement que 1,420,760,721 francs, ce qui constitue pour lui une perte de 578,426,999 fr. Et ce n'est même pas là toute sa perte : comme les intérêts du capital emprunté ne sont servis que par une augmentation d'impôts, les frais de perception deviennent plus considérables; les soins minutieux qu'exige le morcellement de l'emprunt augmentent le nombre des employés, ce qui fait que l'on doit toujours ajouter quelques pour cent de plus au taux apparent de l'emprunt.

Le système des emprunts publics, ce moyen facile, rapide, de se procurer de grandes ressources, a dû nécessairement préoccuper beaucoup d'esprits : les uns ont réprouvé hautement ce système à cause des abus nombreux qu'il entraîne, des spéculations honteuses qu'il favorise (*voy.* AGIOTAGE), du désordre qu'il apporte dans l'économie des nations; les autres, au contraire, ont prétendu que les emprunts enrichissaient les états, qu'ils donnaient de l'emploi aux capitaux paresseux, et qu'ils créaient une immense circulation favorable à tous les intérêts. Défions-nous de toutes ces

(*) Quelquefois aussi en imposant à tous les contribuables une certaine somme comme avance de fonds, proportionnée à la cote de leurs impositions. Ce sont là des *emprunts forcés*, tels qu'on en a vu à différentes époques en France, en Espagne, etc. S.

exagérations. Si l'emprunt est réalisé pour subvenir à des guerres sans but, pour couvrir des dépenses folles, pour satisfaire des caprices sans résultat, l'emprunt est nuisible, fatal. Si, au contraire, l'emprunt a été consenti pour soulager une calamité publique, pour consolider un bon système de gouvernement, pour entreprendre de grands travaux d'utilité publique, il est relativement avantageux. Nous disons *relativement*, parce que nous avons l'intime conviction que les gouvernements, alors même qu'ils font des travaux utiles, n'en retirent pas tous les avantages possibles, soit parce que la dépense n'est pas en rapport avec les résultats, soit parce que la gestion en est mauvaise ou trop coûteuse. *Voy.* DETTE, GARANTIES, FONDS PUBLICS, RENTES, etc. L. G.

EMPYÈME (ἐμπύημα, de ἐν, dans, et πύον, pus). Les médecins désignent à la fois par cette expression divers états morbides de la poitrine et l'opération chirurgicale que l'on oppose dans quelques circonstances à ces différentes affections.

Une quantité plus ou moins considérable de liquide accumulé dans la cavité de la poitrine, voilà le désordre principal qui constitue l'empyème. Ce liquide n'est point toujours le même : tantôt il consiste en du sang pur, tantôt il est formé par du pus et de la sérosité. Cette différence dans la nature du liquide qui forme l'épanchement thoracique se lie à la variabilité de la cause dont cet épanchement peut être le résultat. L'empyème succède-t-il à une plaie pénétrante de poitrine, dans laquelle les poumons, le cœur ou un gros vaisseau ont été lésés, si le sang ne s'échappe point au dehors, il s'accumule dans la cavité de la plèvre (*voy.*) et il se forme un épanchement thoracique sanguin? Quand au contraire l'empyème est le résultat d'une inflammation de la plèvre ou d'une pneumonie, le liquide qui le constitue est tantôt du pus, tantôt de la sérosité. On voit, par cette indication sommaire des principales sources d'où provient le liquide de l'empyème, que celui-ci n'est jamais une lésion primitive : c'est un résultat qui a derrière lui sa cause; mais un résultat qui peut survivre à celle-ci, et qui, dans quelques cas, entraîne des indications tellement pressantes à remplir que le médecin doit faire abstraction des lésions primitives pour remplir au plutôt ces indications.

Voyons maintenant par quelle série de phénomènes l'empyème se révèle à l'observateur dans les principales variétés qu'il peut présenter. Quand, à la suite d'une plaie pénétrante de poitrine, un épanchement sanguin se forme dans la cavité de la plèvre, on le reconnaît à ce que, malgré l'occlusion de la plaie extérieure, le blessé va toujours s'affaiblissant davantage; le visage est pâle, la respiration devient de plus en plus gênée, le pouls fréquent est à peine senti. Si l'on peut observer la poitrine, on s'assure aisément que le côté dans lequel s'est effectuée l'hémorragie a perdu sa sonorité normale et que le bruit ordinaire de la respiration ne s'y fait plus entendre. Plusieurs des symptômes que nous venons d'indiquer appartiennent également à l'empyème par épanchement séreux ou purulent; toutefois, comme il est aisé de le prévoir, il y a aussi des différences notables. Lorsqu'à la suite d'une pneumonie ou d'une pleurésie, les malades demeurent dans un état de faiblesse dont la disparition de la plupart des symptômes aigus du mal ne permet plus de se rendre compte, une des causes qui, en pareille circonstance, entrave le plus ordinairement la convalescence, c'est la formation d'un empyème consécutif. Le plus souvent il est assez facile de s'assurer de cette funeste complication par l'examen attentif des malades; on la reconnaît aux phénomènes suivants : la respiration continue d'être gênée, elle devient surtout excessivement laborieuse lorsque les malades viennent à se coucher sur le côté affecté. Si l'on explore la poitrine, on trouve comme dans la variété précédente que le murmure respiratoire a disparu et qu'il y a matité complète là où existe l'épanchement. En même temps qu'apparaissent ces symptômes locaux, d'autres phénomènes se développent : ainsi les malades maigrissent d'une manière inquiétante; le pouls, ordinairement accéléré, devient

très vif et très fréquent, surtout vers le soir; à cette époque aussi les joues se colorent fortement et les mains deviennent brûlantes; souvent une sueur plus ou moins abondante, ordinairement bornée à la face et à la poitrine, vient chaque nuit terminer ce redoublement fébrile. Quand cet ensemble de phénomènes succède à la période aiguë d'une pleurésie ou d'une pneumonie, on ne peut conserver de doute sur l'existence d'un empyème. Cette funeste terminaison est toujours grave, et elle l'est en général d'autant plus que l'épanchement est plus considérable. C'est ainsi, par exemple, que, quand cet épanchement existe à la fois dans les deux côtés de la poitrine, il est presque constamment mortel; une condition qui le rend encore ordinairement funeste, c'est la préexistence d'une maladie chronique de la poitrine, surtout les tubercules. Quand, au contraire, l'empyème existe dans la cavité d'une des plèvres seulement, que la quantité de liquide épanché est peu abondante et que le mal est venu frapper une personne dont les poumons étaient actuellement sains et non disposés au développement des tubercules, alors sa maladie, tout en conservant un caractère de haute gravité, n'est cependant plus au-dessus des ressources de l'art.

Voici les moyens auxquels on a recours en pareille circonstance : les malades doivent être maintenus à la diète la plus rigoureuse; si l'état des forces le permet, de petites saignées répétées à plusieurs jours d'intervalle sont d'une incontestable utilité, des révulsifs appliqués sur le côté de la poitrine malade, des frictions sèches sur toute la périphérie cutanée, complètent la série des principaux moyens à opposer à cette grave affection Lorsque, comme il arrive malheureusement souvent, le mal résiste à cette médication, une seule ressource reste à l'homme de l'art : c'est l'opération chirurgicale que nous avons dit plus haut être connue aussi sous le nom d'empyème. Cette opération a pour but d'effectuer l'évacuation du liquide accumulé dans la cavité de la poitrine, au moyen d'une ouverture pratiquée dans un point des parois de celle-ci; cette opération ne présente en général par elle-même aucune gravité, mais aussi elle est loin d'assurer toujours le salut des malades auxquels on l'applique. Il nous suffira de dire ici que c'est là un moyen extrême auquel on ne doit recourir que quand on a épuisé tous les moyens propres à favoriser l'absorption du liquide épanché; ceux-ci sont puissants, et la nature a des ressources dont il ne faut pas trop vite désespérer. M. S-N.

EMPYRÉE. Sous ce nom, formé du mot grec πῦρ, feu, précédé de la préposition ἐν, dans, les Pères de l'Église et les anciens théologiens désignèrent le point culminant de la voûte céleste où ils plaçaient l'habitation de Dieu, qu'ils se figuraient comme resplendissante de lumière, d'après ces paroles de saint Paul : *lucem habitat inaccessibilem*. L'infini mathématique n'étant, en effet, qu'un terme admis pour exprimer l'incommensurabilité, les anciens pensèrent que, si vaste que fût la sphère céleste, il existait un point au-delà duquel son rayon ne pouvait être prolongé, et qu'à ce point commençait l'empyrée, partie la plus distante du centre de plusieurs cieux concentriques les uns aux autres. Il serait superflu de dire que cette supposition est depuis longtemps abandonnée.

C'est donc dans l'empyrée que l'on a placé le trône de la Divinité près duquel l'homme de bien doit goûter les félicités de la vie future. Ce n'est qu'après avoir été ravi jusqu'au *troisième ciel* que l'apôtre saint Paul a vu et entendu ce qu'il ne lui a pas été permis de révéler aux mortels. Ce langage n'est qu'un emblème de la spiritualité du souverain Être et de l'immatérialité du principe intelligent chez l'homme créé à l'image de Dieu. L. D. C.

EMPYREUME (racine, πῦρ, feu, ἐμπύρευμα, état d'inflammation, d'incandescence, et surtout état d'une chose brûlée au feu et qui sent le brûlé, mais d'une manière non désagréable). Sous le nom d'*empyreume*, *empyreumatique*, on désigne le goût et l'odeur que prennent quelquefois les produits de la plupart des substances organiques, lorsque, étant soumises à l'action d'une température élevée, elles se décomposent sans

addition d'autres corps, ou quand on les met en contact avec différents liquides qui, à l'aide de la chaleur, peuvent dissoudre leurs principes. Ce résultat se remarque principalement dans la distillation sèche des substances organiques, et au nombre de leurs produits se trouve une huile qui est la cause essentielle de l'empyreume. La même remarque se fait encore quelquefois pour les liquides, lorsque de leur évaporation naissent des résidus susceptibles de s'attacher aux parois des vases et d'acquérir une température plus élevée que celle de la masse. Ces portions adhérentes aux parois éprouvent un commencement de décomposition; on donne ordinairement le nom de *goût de feu* aux produits ainsi obtenus et qui présentent cette odeur empyreumatique, qui n'est pas agréable à tout le monde.

Dans la distillation à feu nu, si le degré de chaleur n'est pas bien ménagé, il arrive souvent que le produit de la distillation est gâté : on observe alors que la liqueur obtenue n'a pas le même aspect que quand l'opération a été bien conduite. Il arrive encore, quand on pousse trop le feu, que l'huile empyreumatique qui se trouve produite passe dans le récipient, et alors tout le produit est perdu; l'instrument lui-même conserve pendant longtemps le goût d'empyreume. C'est ce qui a lieu dans la distillation des plantes, lorsque l'opération n'est point assez surveillée.

Il y a d'importantes précautions à prendre dans la distillation des eaux-de-vie. Si le feu n'est pas convenablement gradué, il dénature par sa force les principes spiritueux en leur communiquant le goût d'empyreume; au contraire, s'il est bien ménagé, le produit est pur et exempt de toute saveur désagréable.

Lorsque les améliorations n'avaient point encore été portées dans la distillation des eaux-de-vie, les consommateurs du Nord surtout avaient tellement contracté l'habitude du goût de brûlé qu'ils rejetèrent les eaux-de-vie douces et suaves et qu'on était obligé de les rendre empyreumatiques en y mettant de l'eau de-vie brûlée. (*Voir* Chaptal, *Art de faire le vin.*)

Macquer dit qu'il suffit qu'une matière contracte le goût d'empyreume pour qu'on en puisse conclure immédiatement qu'elle est végétale ou animale.

Le goût d'empyreume se perd en exposant à un certain degré de froid et pendant un certain temps les liqueurs qui l'ont acquis; on dit aussi que l'exposition au soleil produirait le même effet, mais assurément ce dernier moyen ne conviendrait pas toujours pour priver de ce goût les liqueurs spiritueuses. V. S.

EMS, petite ville du duché de Nassau, célèbre par ses eaux. Elle est située dans la Vetteravie, arrosée par la Lahn, et compte environ 1500 habitants à demeure. Ses bains étaient déjà connus du temps des Romains; mais les premiers établissements réguliers pour des baigneurs n'y furent fondés qu'en 1583. Aujourd'hui, Ems possède trois grands établissements de bains publics où on peut loger un assez grand nombre de personnes. Chacun de ces édifices renferme plusieurs principaux bains, qui se subdivisent en plusieurs petits bains. Les sources dont l'eau est bonne à boire sont au nombre de sept. Parmi les bains proprement dits, on distingue les anciens, les nouveaux, ceux *des princes*, *du landgrave*, la *source des gamins* (*die Bubenquelle*), et celle *de la pièce ronde*. Les sources les plus fortes sont dans l'ancienne maison dite de Hesse-Darmstadt. L'eau minérale a 18 à 44° de chaleur Réaumur. Le bain des princes, édifice d'un beau style, est construit en marbre indigène. L'eau des sources appelées *le petit robinet* (*Krænchen*) et *Karbrunnen* est envoyée à l'etranger; on puise dans la première tous les ans environ 50,000 cruchons. Cette eau acidulée, de l'espèce des alcalis salins, est bonne contre les catarrhes chroniques, les toux muqueuses, les engorgements des poumons, les maux d'estomac, les engorgements dans les entrailles ou du bas-ventre, les hémorrhoïdes, la goutte, les maux d'yeux et autres maladies. Il y a aussi dans la Lahn des sources d'eau chaudes, et c'est là qu'est le bain pour les chevaux. De l'autre côté de la Lahn est la Grotte aux chiens, qui, semblable à celle qu'on voit aux environs de Naples,

produit des vertiges. A Dausenau on trouve encore une source d'eau minérale; on y récolte aussi d'excellentes pommes. Les personnes qui séjournent à Ems vont visiter aussi Nassau et le vieux château de Hartenstein, lieux dont le site est ravissant; puis la ville de Coblentz et la citadelle d'Ehrenbreitstein (*v.* ces mots) dans la délicieuse vallée du Rhin, etc. Les ouvrages qui peuvent leur servir de guides, tous écrits en allemand, sont Thilenius, *Ems et ses sources thermales* (Wiesbaden, 1816); Vogler, *les Sources thermales d'Ems* (Coblentz, 1821), et Osann, *Observations sur les sources minérales les plus importantes du duché de Nassau* (Berlin, 1824, in-8°).

On appelle *Punctation d'Ems* la convention conclue le 25 août 1785, au congrès d'Ems, par les plénipotentiaires des quatre archevêques allemands, dans le but de maintenir leurs droits canoniques et ceux que leur accordait la constitution de l'Empire contre les empiétements réitérés de la curie romaine. Partant du principe que leurs droits étaient inaliénables, que la suprématie du pouvoir papal était restreinte à la haute surveillance et à la juridiction suprême dans les *causes majeures*; que les prétentions du pape, fondées sur les fausses décrétales d'Isidore, n'étaient pas admissibles; s'appuyant d'ailleurs sur les décrets de Bâle, peu modifiés par le concordat d'Aschaffenbourg, les archevêques allemands déclarèrent que le pape n'avait pas le droit de s'immiscer dans les affaires de l'Église allemande, et que la juridiction directe exercée par les nonces du pape était un abus qui ne devait pas être toléré plus longtemps. Ils demandèrent en même temps que certains changements fussent faits au serment de fidélité que les évêques allemands prêtaient au chef de l'Église romaine, et ils réclamèrent de plus l'exclusion de tous les bénéfices ecclésiastiques des étrangers qui n'avaient pas été naturalisés, la réduction des frais d'annates et de pallium, et des empêchements de mariage dans tous les cas de simple dispense; ils demandèrent qu'on érigeât comme instance d'appel des cours synodales provinciales et qu'on soumît le concordat d'Aschaffenbourg à une révision; et en cas de refus de la part du pape d'adhérer à leurs décisions, ils indiquèrent comme un moyen de terminer ce différend la convocation d'un concile national; ils annoncèrent même, au cas où ce concile ne se réunirait pas, qu'ils chercheraient le remède à leurs griefs par les voies légales du droit constitutif de l'empire germanique. Cette démarche hardie, approuvée généralement par les protestants, ne fut pas accueillie avec la même faveur par tous les catholiques en Allemagne. L'Empereur, tout en approuvant les idées générales de la *punctation*, conseilla aux archevêques de s'assurer avant tout du consentement de leurs évêques suffragants. C'est pour avoir négligé cet avis que toute l'entreprise échoua. Les évêques allemands, blessés de ce qu'ils n'avaient point été consultés, ne virent dans les décrets d'Ems qu'une tentative arbitraire des archevêques d'agrandir leur propre autorité. D'ailleurs ils aimaient mieux avoir affaire à un pontife éloigné qu'ils trouvaient toujours moyen de disposer en leur faveur, que de soumettre leurs diocèses à l'influence directe de supérieurs si près d'eux, dont il leur serait bien difficile d'éluder le contrôle. Le pape de son côté sut disposer en sa faveur l'électeur palatin et de Bavière; puis, profitant des obstacles que rencontraient les réformes de Joseph II, il attaqua ouvertement les signataires de la convention d'Ems. Ces derniers ayant essayé d'exercer le droit de dispense, une circulaire du nonce Pacca, à Cologne, déclara nulles les dispenses des archevêques, et la Bavière, en opposition sur ce point avec l'Empereur, défendit aux curés du diocèse de Worms relevant de l'archevêque de Mayence, sous peine de confiscation de leurs revenus, de suivre à cet égard les instructions de leur supérieur hiérarchique. En même temps l'évêque de Spire fit à l'Empereur et à l'électeur de Mayence des remontrances sur la conduite arbitraire des archevêques, et une foule de brochures publiées par les partisans du pape contribuèrent à disposer les esprits parmi les catholiques contre les décrets d'Ems. L'impuissance de leurs auteurs se ma-

nifesta lorsqu'on vit repousser la protestation des archevêques de Trèves et de Salzbourg contre l'imposition d'une dîme accordée en 1787 par le pape à l'électeur de Bavière au préjudice du clergé de ce pays, sans que les deux autres archevêques osassent élever la voix en faveur de leurs collègues. Alors les électeurs de Mayence et de Trèves abandonnèrent la *punctation d'Ems*, et l'électeur de Cologne, frère de l'Empereur, intimidé par les menaces de la Bavière, n'osa plus insister sur l'exécution de ces mêmes décrets dont il avait eu l'idée le premier. C'est ainsi que des imprudences, le manque d'énergie et de persévérance de la part des archevêques et la politique égoïste de l'électeur de Bavière, firent avorter le projet tenté pour délivrer l'Église allemande du joug de la cour de Rome. Le pape Pie VI publia même une réfutation complète des décrets de la convention d'Ems, sous ce titre : *Responsio ad metropolitanos Mogunt., Trevir., Colon., et Salisb. super nunciaturis* (Rome, 1789, in-4°). C. L.

ÉMULSION. On nomme *émulsion* (d'*emulsus*, *emulgere*, tirer le lait) une liqueur artificielle, laiteuse le plus ordinairement, opaque, douce, formée par le broiement des semences huileuses avec de l'eau. Cette liqueur qui doit sa saveur douce, son opacité, sa couleur, à la division extrême d'une huile dans l'eau à la faveur d'un mucilage, a plusieurs analogies avec le lait des femelles des animaux vivipares : c'est de là que lui vient son nom, qui exprime l'action d'extraire le lait des mamelles.

La propriété reconnue à certaines graines pilées dans l'eau de donner une émulsion, leur a valu le nom de *semences huileuses* ou *émulsives* : ce sont particulièrement les amandes douces et amères, les pistaches, qui communiquent à l'eau une couleur verdâtre, les noisettes, les graines de chenevis, de lin, de pavot, les semences des cucurbitacées, connues sous le nom de semences froides, les pignons doux, etc.

Le procédé pour obtenir les émulsions est fort simple. Dans le cas le plus ordinaire, on prend des amandes douces que l'on monde de leurs pellicules en les plongeant pendant quelques instants dans l'eau bouillante. Huit ou dix belles amandes suffisent pour huit onces de liqueur. On les pile dans un mortier de marbre avec une once de sucre et une très petite quantité d'eau ; lorsque la pâte est bien homogène, on la délaie dans le restant de l'eau et on passe le tout à travers un linge fin, ou sur un tamis de soie, ou à la chausse. L'émulsion ainsi obtenue porte également le nom de *lait d'amandes*. On l'aromatise le plus souvent avec de l'eau de fleurs d'oranges, dont la quantité varie suivant le goût des personnes. Les fruits tels que les pistaches, les noisettes, etc., se mondent également de leurs pellicules.

Les substances que nous venons de nommer ne sont pas les seules qui fournissent des émulsions : on en fait aussi avec des huiles, des résines liquides, des gommes résines, des baumes, etc., que l'on suspend dans l'eau au moyen d'intermèdes convenables, tels que l'alcool aqueux, une forte solution de gomme, un jaune d'œuf, etc. Ces sortes d'émulsions reçoivent le nom de *fausses* ou *non huileuses* quand il n'y entre point d'huile ; elles ont de l'analogie avec les sucs laiteux des végétaux. Le jaune d'œuf délayé dans l'eau chaude forme aussi une espèce de fausse émulsion connue sous le nom de *lait de poule*.

Quand, à une émulsion préparée avec les amandes, les pistaches, l'huile d'amandes douces, on ajoute une quantité de gomme suffisante pour épaissir le liquide, on obtient ce qu'on appelle *un looch*. Si on unit l'émulsion à la gelatine, on forme une gelée amandée connue sous le nom de *blanc-manger* (*voy.* ce mot).

Les émulsions doivent être prises peu de temps après leur préparation ; dans les chaleurs de l'été, il arrive souvent qu'elles se décomposent avant la fin du jour : elles présentent alors à leur surface une pellicule blanche, légère, opaque, ressemblant assez à la crème. Elles s'aigrissent spontanément et laissent précipiter des flocons semblables au caséum, moins abondants, à la vérité, et moins denses que ceux de la matière laiteuse.

Le lait d'amandes se prend quelquefois comme agrément, mais il sert de remède dans le plus grand nombre de cas.

On l'emploie en général comme adoucissant, rafraîchissant, tempérant dans les maladies de l'estomac, des intestins, et surtout dans celles des voies urinaires. V. S.

ÉNALLAGE (en grec ἐναλλαγή, du verbe ἐναλλάσσω, changer, troquer, confondre), figure de grammaire qui fait subir à un discours un changement dans l'ordre naturel de sa construction. On peut admettre cinq espèces d'énallages, selon que la mutation se fait dans le genre, dans les personnes, dans les temps, dans les modes ou dans les nombres. La première consiste à remplacer le genre d'un mot employé directement dans une phrase par celui d'une expression indirecte; la seconde a lieu, lorsqu'en parlant ou en écrivant on emploie une autre personne que celle qui convient grammaticalement; la troisième, lorsque l'on transporte un récit dans un autre temps que celui qui lui est propre, telles qu'une action passée ou une prévision rapportées par l'historien au présent; la quatrième, quand on change le mode d'un verbe, soit que l'on confonde les deux modes, soit que l'on sous entende un autre verbe; la cinquième, en changeant le nombre qu'un mot exprime pour celui que son idée renferme.

En n'admettant que l'ellipse, le pléonasme, la syllepse ou synthèse et l'hyperbate comme figures de rhétorique, on peut facilement y rapporter tous les cas d'antiptose, d'énallage, etc. L. L-t.

ENCAISSEMENT. Aux mots Batardeau et Digue on est entré dans quelques détails qui ont pu faire concevoir ce que l'on doit entendre par encaissement, et l'on a dû en inférer que ce nom est donné généralement à des ouvrages de maçonnerie ou de charpente construits dans un espace déterminé, où ils se trouvent renfermés et comme encaissés.

Ce qui a déjà été dit, dans les articles précités, nous dispensera donc de donner de nouvelles descriptions de constructions bâties par le mode d'encaissement; nous ajouterons cependant que l'application de ce procédé ne se borne point aux travaux qui se font dans l'eau, soit pour la construction des ponts, soit pour celle des quais, des bassins de ports et des jetées avancées dans la mer: elle s'étend encore aux ouvrages entrepris sur le sol ferme, et, dans ce cas, elle a le même but que pour les constructions maritimes; c'est-à-dire de former un sol factice, mais d'une résistance certaine, pour le substituer à un sol naturel, mais douteux.

L'exemple le plus prononcé de ce genre de construction est celui des routes dites *à encaissement*. Dans les localités où les routes doivent traverser des terrains qui manquent de solidité, sablonneux ou fangeux, on est obligé de préparer le sol pour qu'il puisse recevoir les formes de pavés ou d'empierrements des chaussées et de leurs accotements. A cet effet, on creuse l'emplacement qui doit être occupé par la route assez profondément pour substituer au sol faible des couches de terre, de pierrailles et même de béton susceptibles de résistance; dans certaines circonstances, ce sol factice a besoin d'être maintenu latéralement par des murs maçonnés formant bordure. C'est sur cette base rapportée que sont ensuite établis les chaussées et les revers de la route.

Les encaissements sont toujours des ouvrages très dispendieux que l'on doit éviter le plus possible dans les tracés de route.

On dit qu'une rivière, qu'un fleuve sont encaissés lorsque leurs bords sont escarpés, que l'encaissement soit naturel ou qu'il résulte de travaux d'art. Dans ce dernier cas, le travail artificiel est opéré généralement au moyen du fascinage (*voy.* ce mot). J. B-t.

ENCAN (anciennement *encant*, *enquant*, *incant*, *inquant*). On entend quelquefois par ce mot une vente de meubles faite publiquement au plus offrant et dernier enchérisseur. Plus ordinairement il désigne le cri public pour faire cette vente. C'est dans ce dernier sens que l'on dit : une vente *à l'encan*. Dans nos anciennes coutumes et dans divers actes publics, ce mot est écrit des différentes manières que nous venons de rappeler, et dans le chap. 134 des *Assises de Jérusalem*, manuscrit, citées par Du Cange, on lit : « vendre à l'enchantement. » Case-

neuve fait venir le mot encan du latin *in quantum*, pour combien. Ménage l'avait d'abord dérivé d'*incantum*, fait d'*incantare*, dans la signification de proclamer, parce que, disait-il, on proclame les choses qui sont à vendre dans les encans, ce qu'on appelle *crier*; néanmoins, dans la suite il embrassa le sentiment de Caseneuve. Selon Court de Gébelin, les encans se font dans les provinces à son de trompe, et ce mot viendrait d'*in cantu*, vente faite en cant, pour dire, en chant, au chant. Enfin, on trouve dans la basse latinité le substantif *encanum*, et le verbe *encantare*, vendre à l'encan.

On peut en général vendre à l'encan toute espèce d'effets mobiliers, excepté les marchandises appartenant à un marchand et faisant actuellement l'objet de son commerce. Ce mode de vente est nécessaire quand il y a lieu de vendre des meubles appartenant en tout ou en partie à des incapables, tels que des mineurs ou des interdits. Il faut également l'employer pour le mobilier d'une succession, si la vente est faite par un héritier bénéficiaire, si l'un des intéressés est absent, si la succession est vacante, etc. La loi détermine les formalités à suivre dans ces divers cas.

Les ventes à l'encan ne peuvent être faites que par le ministère d'officiers publics ayant qualité pour y procéder. Ce sont principalement les commissaires-priseurs, notaires, huissiers et greffiers des tribunaux et des justices de paix. A Paris, les commissaires-priseurs ont un droit exclusif; dans les départements, il en est de même dans les communes où ces officiers sont établis: ailleurs ils n'ont que la concurrence avec les notaires, greffiers et huissiers.

A Rome, la vente à l'encan était appelée *hasta* ou *subhastatio*, parce que, dans les temps reculés, lorsqu'on adjugeait le butin pris sur l'ennemi, on mettait un javelot au-dessus des choses exposées en vente, pour en indiquer l'origine. De la vint l'usage de placer cette même espèce d'arme à l'endroit où se faisaient les ventes et les locations à l'enchère. On trouve dans plusieurs anciennes coutumes françaises les mots *subhastation* et *subhaster* (vendre à l'enchère), dont on ne se sert plus aujourd'hui. E. R.

ENCAQUEUR. C'est l'ouvrier chargé d'encaquer les harengs à la suite de la pêche, c'est-à-dire de les saler, disposer et presser dans de petits vases de bois ou *barils* connus sous le nom de *caques*. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la question de savoir à qui l'on est redevable du procédé qui nous conserve cette utile récolte des mers: les uns en revendiquent l'honneur pour Guillaume Buckels (de là le mot allemand *Bückling*, hareng saure), natif de Bieruliet, dans la Flandre hollandaise; les autres, au contraire, soutiennent que, plus de 400 ans avant lui, les Irlandais et autres peuples du Nord, même ceux qui avoisinent la Manche, savaient déjà appliquer l'encaquage à leur pêche. En présence de ces deux versions contradictoires, ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que Buckels ne découvrit pas, mais seulement perfectionna l'art de saler et d'encaquer les harengs, art qu'il tenait, sans doute, des Norvégiens et des Danois qui, au dire de Philippe de Mazières, dans un ouvrage publié en 1389, avaient l'habitude de *recueillir et saler en casques des harengs*.

Deux mots maintenant sur la manière d'opérer.

Aussitôt que les harengs (*voy.*) sont à bord du bâtiment pêcheur, l'encaqueur les ouvre, en extrait les *breuilles* ou entrailles, en réservant, toutefois, les *laites et œufs*, et met les poissons dans la saumure. Au bout de 12 ou 15 heures il les retire, les fait égoutter ou *varander*, les *lite*, c'est-à-dire les dispose par lits dans les caques, en ayant soin de saupoudrer de sel chacune des couches, après quoi il ferme hermétiquement les barils, pour conserver la saumure et préserver le poisson de l'*évent*, ce qui suffirait pour le gâter. En France, du moment où le bateau-pêcheur est arrivé au port, le propriétaire et les matelots perdent le droit de saler leur poisson; on le met en vente à l'encan, et il devient la propriété du plus offrant enchérisseur.

Le navire une fois en rade, on décharge les barriques, pour les porter chez le *maître saleur*, chargé de la *mise en vrac*, autrement dite *saurissage*. Cette opération, la plus importante de toutes, parce qu'elle

a pour but d'empêcher la putréfaction de la liqueur chargée de *lymphe* et de *sang*, consiste à donner à l'huile renfermée dans les *sauris* une propriété savonneuse qui lui permette de se mêler à l'eau et la garantisse du *rance*, en la soustrayant à l'action de l'air.

Lorsque les harengs ont été assez *braillés* pour se trouver débarrassés de la lymphe et du sang, on les verse sur de grandes tables garnies de rebords vers lesquels les tables inclinent, de manière à faciliter l'écoulement de la liqueur dans un large vase de bois disposé à cet effet en dessous de la table; on fait bouillir cette liqueur dans une chaudière de fer, et après l'avoir écumée durant l'ébullition, on la soutire dans une cuve de bois, pour la laisser refroidir. On prend ensuite les laites de 30 harengs par chaque barrique, qu'on triture dans un mortier de pierre, en ajoutant un peu de la liqueur au fur et à mesure que la trituration avance; on continue ainsi jusqu'à ce que le mélange prenne le caractère d'un liquide savonneux, puis on le verse dans la cuve en mêlant le tout ensemble. Alors on couche les harengs dans de nouveaux barils, de manière à renfermer dans deux le contenu de trois des précédents; on a soin de les bien fermer, puis on verse, par le bondon, autant de *sauris* bouilli que le vase en peut contenir; on ferme le bondon; cela fait, le hareng peut entrer dans la circulation.

Pour serrer davantage leur poisson dans les secondes barriques, les Hollandais font usage d'une presse mécanique et salent le hareng avec du sel de Portugal, qui, bien que plus corrosif que celui de France, leur donne plus d'apparence et de lustre.

L'encaquage est aussi très usité en Allemagne, le long de la mer du Nord et de la Baltique; les *Buckling* de Kiel sont surtout renommés. E. P-c-r.

ENCAUSTIQUE (du grec *ἐγκαυστικός*, marqué avec le feu, racine *ἐγκαίω*, je brûle). L'encaustique était un mode de peinture que les anciens avaient le secret d'employer, au moyen de cires coloriées et liquéfiées au feu. Aujourd'hui on désigne sous ce nom, une préparation dont la cire fait la base et dont on enduit les plafonds, lambris, meubles, parquets, murs, etc., dans le double but de les garantir de toute altération et de leur donner un lustre et un brillant qui les rendent agréables à l'œil. L'encaustique, formée d'un enduit de cire ou de résine, et d'huile de lin lithargirée, a de nombreuses propriétés préservatives : elle defend de l'humidité les rez de-chaussées et généralement tous les endroits bas, oppose une barrière aux infiltrations des voûtes et terrasses, empêche les bassins et autres vases de perdre le liquide qu'ils renferment, contient l'eau dans le plâtre qui se moule aisément sur toutes les formes que la main de l'art lui imprime; enfin, elle sert à enduire les statues de pierre tendre, les médailles en plâtre, les bas-reliefs, colonnes, entablements, mitres de cheminées, et mille autres objets qui, sans cela, seraient trop sujets à se détériorer.

Le mode de préparation de l'encaustique, loin d'être uniforme, admet presque autant de variations qu'il y a d'individus qui s'en occupent. Ainsi, par exemple, les uns font dissoudre un quart de livre de savon dans cinq litres d'eau de rivière; ils y ajoutent une livre de cire coupée en petits morceaux, déterminent la fusion par le calorique, ajoutent à ce mélange deux onces de cendres gravelées (sous-carbonate de potasse), laissent refroidir le tout, en ayant soin de le remuer de temps à autre, afin que les parties de densités différentes se trouvent amalgamées en une sorte d'émulsion épaisse, et ils ont de quoi couvrir environ 56 mètres ou 14 toises carrées de carreau ou de parquet. Mais comme cette composition ne souffre le frottage qu'au bout de 15 à 20 heures, on lui en substitue souvent d'autres que nous allons indiquer. Faites fondre 4 onces de cire jaune avec une once d'huile de térebenthine; versez le mélange dans un mortier chauffé à l'eau bouillante; ajoutez-y successivement 8 jaunes d'œufs; triturez le tout ensemble, et vous obtiendrez une pâte qu'il faudra delayer avec une pinte d'eau chaude que l'on y verse peu à peu, en l'agitant continuellement. Cette encaustique, appliquée avec une brosse ou une eponge sur les carreaux

des appartements peints, au préalable, à la détrempe, sèche au bout d'une heure ou deux. Alors, si l'on promène fortement sur les carreaux ou le plancher une brosse large et rude sur laquelle on appuie le pied, on obtient bientôt un poli très brillant qui se conserve fort longtemps, pourvu qu'on renouvelle le frottage deux ou trois fois par semaine.

A la place de la composition que nous venons de faire connaître, on emploie encore avantageusement la suivante : faites bouillir, pendant une demi-heure, cinq onces de soude dans une marmite de fer, avec une pinte d'eau et deux onces de chaux vive; retirez l'eau du feu quand elle a suffisamment déposé; tirez-la au clair dans une bassine de cuivre ou de fer; ajoutez trois onces de cire jaune, coupée en bien petits morceaux; faites bouillir le tout pendant une demi-heure environ, et remuez de temps à autre avec une spatule de bois; laissez reposer ensuite, et l'opération est terminée. Cette espèce d'encaustique ne s'emploie qu'à froid; on l'étend de la même manière que la précédente, sur laquelle elle a l'avantage d'une plus longue durée.

Mais pour en revenir à l'encaustique, si renommée chez les anciens, c'était un mode de peinture dans lequel les couleurs et les cires employées étaient passées au feu, et, pour ainsi dire, calcinées. On en attribue l'invention à Aristide de Thèbes (qui vivait vers l'an 340 av. J.-C.), et le perfectionnement à Praxitèle. Pamphile en donna des leçons à Pausias, le premier artiste que les auteurs citent avec distinction dans ce genre. Il paraît constant que cette peinture était en grande faveur chez les Grecs et les Romains; Pline (*H. N.* xxxv, 11) en parle fort au long, mais il n'en indique ni la recette ni les procédés plastiques, en sorte que les modernes se sont longtemps épuisés en recherches inutiles sur ce sujet*. Le secret était d'autant plus difficile à ressusciter que nous n'avions trouvé dans l'héritage des anciens aucun monument de cette espèce. Cependant, en 1749, Bachelier nous donna, dans son buste de Minerve, le premier échantillon de peinture en cire connu de nos jours. Peu de temps après (1752), le comte de Caylus parvint, à force de recherches, à découvrir que la *peinture encaustique* était applicable au bois, à la toile et au plâtre. Voici la marche qu'il conseille de suivre dans la préparation des matières à employer : broyer les couleurs avec la cire sur un fond échauffé, puis faire fondre les cires colorées avec leur vernis propre, ou bien fondre la cire dans le vernis et y ajouter la couleur, réduite en poudre très fine. L'huile de térébenthine sert à humecter les couleurs, laver les pinceaux, et pour retoucher les tableaux, leur donner de l'accord, on emploie un vernis préparé avec le mastic et l'esprit-de-vin. Le blanc d'œufs est surtout recommandé pour fonctionner, dans ce cas, comme vernis gras. Du reste, le comte de Caylus et M. Mignot développèrent largement ce procédé dans des mémoires très intéressants, publiés en 1755; après eux la peinture encaustique eut longtemps la vogue, et plusieurs peintres l'employèrent avec un véritable succès, surtout en Allemagne. Nous parlerons ailleurs de Reifenstein, mais parmi les plus récents, nous nommerons MM. Walter à Berlin, Roux à Heidelberg et Pierre Kraft à Vienne. E. P-C-T.

ENCÉLADE, *voy.* TITANS et GÉANTS.

ENCENS, substance gommo-résineuse connue dès la plus haute antiquité et regardée comme très précieuse à cause de la bonne odeur qu'elle exhale en

(*) Les anciens avaient deux espèces de peinture à l'encaustique. Dans la première, qui ne méritait pas à vrai dire le nom de peinture, ils couvraient un mur, une cloison, une planche, d'une couche de cire à laquelle, dans l'état de fusion, on avait mêlé des couleurs fines pulvérisées; puis ils dessinaient au style ou burin les figures qu'ils voulaient représenter. Pour les miniatures, ils portaient ces mêmes couches cautérisées, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur l'ivoire dont la blancheur marquait les contours du dessin. Dans la seconde espèce, qui est une véritable peinture, ils employaient le pinceau pour appliquer des couleurs sur la cire préparée comme nous l'avons dit, et un style chauffé servait à étendre ces couleurs et à les affermir dans la couche, au moyen d'une espèce de cautérisation faite avec un fer appelé *cauterium* Cet art paraît s'être perdu au v[e] siècle; on en doit une description exacte au marchese Haus; Montabert, dans son *Traité de la peinture* (t. VII et VIII), Roux dans son ouvrage sur *les Couleurs* (Heidelb., 1823), et plusieurs autres ont contribué à le faire connaître. J. H. S.

brûlant, et qui la faisait employer dans les temples, où son usage s'est continué jusqu'à nos jours. Son nom latin, *thus*, vient du grec θύος, dérivé sans doute lui-même de θύω, j'offre un sacrifice; le nom d'*oliban*, sous lequel il est parfois désigné, vient, suivant quelques étymologistes, d'*oleum Libani*, huile du Liban. Les naturalistes ne sont point d'accord sur l'arbre qui produit l'encens: les uns pensent que c'est le *boswellia serrata*, les autres l'attribuent au *juniperus lycia* ou *thurifera*. Le premier donne, à ce qu'il paraît, l'encens le plus précieux. Quoi qu'il en soit, il vient des contrées les plus chaudes de l'Afrique et de l'Asie, et se présente sous la forme de larmes ou en morceaux irréguliers d'un blanc jaunâtre, se ramollissant à la chaleur, sans saveur et sans odeur, excepté lorsqu'on le jette sur les charbons ardents, où il répand un parfum délicieux. On distingue, suivant le degré de pureté, l'encens *mâle*, l'encens *femelle*, et la *manne d'encens*.

Dans l'Orient, il est extrêmement employé comme parfum, soit seul, soit mélangé avec diverses substances odoriférantes, et l'on en brûle souvent dans les maisons où règne l'aisance.

Plusieurs gommes résines, provenant de végétaux divers et présentant une odeur plus ou moins analogue à celle de l'encens, ont été confondues avec cette substance et ont servi à la falsifier. En médecine, l'encens a été introduit dans différentes compositions stimulantes; l'on a aussi fait usage des vapeurs qui en proviennent comme d'un moyen excitant local, à part l'action excitante qu'elles exercent sur le cerveau et sur le système nerveux. F. R.

ENCENSEMENT, en latin, *thuris suffimentum*, *thymiamatis suffitus*, *thurificatio*. Les païens pratiquaient l'encensement en jetant de l'encens sur un brasier aux pieds des idoles. Il était ordonné aux Israélites de rendre hommage à Jéhovah en brûlant sur son autel un parfum composé tout exprès des aromates les plus odoriférants, קְטֹרֶת. Les prêtres étaient chargés d'entretenir le feu et d'y jeter de l'encens. A propos du passage de l'*Exode*, XXX, 7, Leclerc dit que cet usage de fumigation, outre le but religieux, était nécessaire pour faire disparaître les mauvaises exhalaisons.

Les encensements furent adoptés de bonne heure dans le culte chrétien, et on les voit en usage dans les liturgies les plus anciennes, de saint Jacques, de saint Basile, de saint Chrysostôme, dans les écrits de saint Éphrem, de saint Ambroise, et de plusieurs autres pères.

Suivant le rit actuel de l'Église catholique, les encensements sont très multipliés pendant la liturgie; le célébrant bénit ainsi l'encens: *Que le Tout-Puissant, en l'honneur de qui tu seras brûlé, te bénisse.* Lorsque le prêtre encense les offrandes, il récite les trois versets du psaume 140: « Que ma prière monte « vers toi, Jéhovah, comme l'encens; « l'hommage de mes mains suppliantes « comme la fumée du sacrifice du soir. « Mets, ô Jéhovah, une garde à ma « bouche, une sentinelle sur le bord de « mes lèvres; ne permets pas que mon « cœur soit entraîné dans le crime, ni « qu'il s'égare dans des pensées coupa-« bles avec les artisans de l'iniquité. » On encense aussi les ministres des autels, comme représentant la divinité, et, par un abus inexplicable, les rois, les grands, les magistrats, le peuple. On prodigue l'encens aux morts; il n'est presque pas de bénédiction solennelle qui ne soit accompagnée d'encensement. Autrefois, en France, le refus de cet honneur était une source intarissable de procès et de ridicules.

Encensoir, cassolette surmontée d'un couvercle en forme de dôme et suspendue à de petites chaînes, dont on se sert pour encenser. On admire ceux de Notre-Dame de Paris, ainsi que l'habileté avec laquelle les enfants de chœur les balancent dans l'air et les reçoivent dans la main. La matière ordinaire des encensoirs est le cuivre argenté, quelquefois l'argent, rarement l'or. L'historien Fl. Josèphe dit dans ses *Antiquités judaïques* (livre VIII, chap. 3), que Salomon fit faire vingt mille encensoirs d'or pour porter les parfums dans le temple, et cinquante mille réchauds du même métal pour porter le feu du grand autel au petit, qui était dans le

saint (traduction du P. Gillet). Il n'y a rien à dire sur une pareille exagération; mais il y a apparence que les encensoirs dont parle Josèphe ne ressemblaient pas aux nôtres et n'étaient que des cassolettes. J. L.

ENCÉPHALE (ἐν κεφαλῇ, dans la tête). C'est le cerveau en général, et par extension l'axe cérébro-spinal, ou l'ensemble des centres nerveux contenus dans le crâne et dans la colonne vertébrale. Comme on a traité au mot Cérébro-spinal de cet appareil considéré sous ce dernier point de vue, nous ne nous occuperons ici que de l'encéphale proprement dit, renvoyant en outre au mot Moelle épinière pour des détails plus explicites sur la portion qui est contenue dans la colonne vertébrale.

L'importance de l'encéphale en physiologie et en pathologie, sa suprématie dans l'organisme, les travaux intéressants dont il est aujourd'hui l'objet sous le point de vue psychologique, nous font un devoir d'entrer dans des développements quelque peu étendus sur sa structure et sur ses fonctions. Néanmoins, quant au premier point, nous croyons devoir prévenir nos lecteurs qu'on s'imaginerait en vain pouvoir se faire une idée bien précise d'un organe aussi compliqué d'après une simple description, si l'on ne s'aidait de dissections, ou au moins de figures bien faites, d'imitations en cire, etc.

L'encéphale proprement dit, ou la portion crânienne du système nerveux central, est une masse de substance pulpeuse dans laquelle on distingue trois parties principales : *le cerveau* proprement dit, *le cervelet*, et *la moelle allongée*.

Le *cerveau proprement dit* occupe la plus grande partie de la boîte du crâne. Sa forme est celle d'un ovoïde arrondi supérieurement, aplati en dessous, et dont la grosse extrémité est en arrière. Il est composé de parties paires situées les unes à droite, les autres à gauche, et réunies par des faisceaux de fibres nerveuses, appelées *commissures*. Chez l'homme, la plus volumineuse partie du cerveau est constituée par les *hémisphères*. Ce sont deux masses offrant chacune la forme d'un quart d'ovoïde, et séparées par un sillon profond, à la base duquel on découvre une bande horizontale (le *corps calleux*) qui sert de commissure ou de communications entre les hémisphères. Ceux-ci offrent à leur surface inférieure trois portions ou *lobes*. Sur toute leur superficie on aperçoit les *circonvolutions*, sorte d'éminences arrondies séparées par des *anfractuosités*, et se contournant sur elles-mêmes en replis tortueux. Si l'on pénètre plus profondément dans la structure des hémisphères, on y découvre deux cavités (les *ventricules latéraux*). A leur fond on voit deux éminences grisâtres, pisiformes (les *corps striés*), et plus en arrière les *couches optiques*, autres éminences ellipsoïdes, formées extérieurement de substance blanche, et entre lesquelles est un troisième ventricule communiquant avec les deux antérieurs. Entre le troisième ventricule dont nous venons de parler et le quatrième (*ventricule du cervelet*), à la face dorsale de la moelle allongée, sont situés quatre petits mamelons arrondis (les *tubercules quadrijumeaux*), séparés par un sillon crucial et renfermant dans leur intérieur un canal de communication entre les ventricules précités. Enfin les hémisphères tiennent aux parties centrales du système nerveux par deux prolongements ou pédoncules (les *jambes du cerveau*). Ces pédoncules étant coupés, on peut séparer les hémisphères des autres parties de l'axe cérébro-spinal.

La seconde partie de l'encéphale, ou le *cervelet*, n'offre que le quart environ du volume du cerveau. Il occupe la partie postérieure et inférieure du crâne, entre l'os occipital et un repli de la dure-mère, dit la *tente du cervelet*. Il est à peu près globuleux, mais plus étendu transversalement que d'avant en arrière, et se compose essentiellement de deux lobes ou *hémisphères cérébelleux* séparés par une rainure et offrant à l'intérieur une cavité unique (le quatrième ventricule), qui correspond, comme nous l'avons vu, avec le ventricule moyen par un conduit particulier (l'*aqueduc de Sylvius*). Le centre de chaque hémisphère cérébelleux pré-

sente des ramifications auxquelles on a donné, à cause de leur disposition arborisée, le nom d'*arbre de vie*. A leur surface, ils ne présentent pas de circonvolutions, mais des lames ou feuillets grisâtres, situés les uns contre les autres, et distincts par des sillons étroits. Une éminence transversale ou en forme de croissant (*pont de varole, protubérance annulaire*), qu'on voit au-dessous du cervelet, en avant de la moelle allongée, sert de commissure entre ses deux lobes. Deux pédoncules (les *jambes du cervelet*) rattachent cette partie de l'encéphale à la *moelle allongée*.

Celle-ci, la plus petite de toutes, se montre immédiatement derrière le pont de varole, sous la forme d'un renflement ou bulbe, à la surface inférieure duquel sont quatre éminences dites *pyramidales* et *olivaires*, placées symétriquement l'une à côté de l'autre.

Si l'on veut découvrir l'origine des onze paires de nerfs qui partent de l'encéphale pour se rendre aux différents organes des sens, il faut le renverser et l'examiner à sa base. On voit alors *les nerfs olfactifs*, au-dessous et en avant des hémisphères; plus loin *les nerfs optiques*, qui forment un entrecroisement; puis successivement le *facial*, le *lingual*, l'*auditif*, etc., pour la description desquels nous renvoyons aux traités spéciaux, comme nous avons cru devoir aussi le faire à l'égard de certaines particularités de formes décrites avec un soin minutieux par et pour les anatomistes de profession, telles que *le pied d'Hippocampe*, *la corne d'Ammon*, *la tige pituitaire*, etc.

Il nous reste à indiquer les membranes ou *méninges* qui servent d'enveloppe à l'organe que nous décrivons. Ce sont, de dehors en dedans: 1° *la dure-mère*, membrane fibreuse, épaisse, adhérant aux os du crâne, et ne pénétrant dans l'encéphale que par des expansions ou replis dont un, nommé *la tente du cervelet*, sépare le cerveau du cervelet, et un autre, *la faux du cerveau*, sépare les deux hémisphères; 2° *l'arachnoïde*, placée en dedans de la dure-mère, à laquelle elle adhère intimement, est mince, transparente, lisse et constamment lubréfiée par de la sérosité. Par une disposition commune à toutes les membranes séreuses, elle tapisse toute la surface de l'encéphale sans pénétrer dans ses cavités, autour desquelles elle se réfléchit en formant un sac sans ouverture, d'où il résulte qu'elle fournit en réalité une double enveloppe aux organes encéphaliques; 3° enfin *la pie-mère*, sorte d'expansion celluloso-vasculaire, très fine, contiguë à l'arachnoïde, et adhérant intimement à l'encéphale dans les cavités duquel elle pénètre.

La substance nerveuse qui constitue l'encéphale est de deux sortes: l'une grise, granuleuse, forme à sa surface une couche de quelques millimètres d'épaisseur, ce qui lui a valu l'épithète de *corticale*. On la trouve cependant aussi dans l'intérieur. Elle est assez généralement regardée aujourd'hui comme la matrice ou la gangue génératrice de la substance blanche ou *médullaire*. Celle-ci, de structure fibreuse, occupe la profondeur du viscère intra-crânien. C'est l'inverse dans la moelle épinière. Quant à l'analyse chimique, elle donne pour résultat différentes matières grasses dans lesquelles se trouve une petite quantité de soufre et de phosphore.

A l'ancienne manière de diviser le cerveau par des coupes faites arbitrairement en tous sens, Gall (*voy.*), un des premiers, a substitué une méthode plus rationnelle en cherchant à reconnaître chaque partie étudiée à sa place, à en suivre les développements successifs et les connexions naturelles. C'est ainsi qu'il est parvenu à démontrer la disposition des fibres nerveuses et à déplisser les circonvolutions sous la forme d'une membrane, etc.; mais décrire le mode d'évolution de ce viscère, la manière dont les fibres médullaires se renforcent en passant au travers de la substance grise, etc., serait tomber dans des considérations d'anatomie transcendante déplacées ici. Notons seulement un fait curieux, le *croisement* des fibres nerveuses d'un côté à l'autre de l'encéphale, de telle sorte qu'une lésion qui a lieu, par exemple, dans le côté droit se traduit par des troubles du mouvement ou de la sensibilité de la moitié gauche du corps.

Quelques mots sur les principales modifications que la structure de l'encéphale subit chez les animaux. Aucun animal invertébré n'a de cerveau : un simple renflement ou ganglion en tient ordinairement lieu. L'absence du cerveau, soit chez l'homme, soit chez les animaux, n'est pas une monstruosité très rare. Elle est compatible avec la vie intra-utérine. Les hémisphères cérébraux existent chez tous les vertébrés (hormis les raies et les squales), mais ce n'est que chez l'homme et chez les quadrumanes qu'ils dépassent le cervelet. C'est chez les mammifères seulement qu'ils sont sillonnés de circonvolutions ; celles-ci ne sont chez aucun animal aussi nombreuses et aussi profondes que dans l'homme. Les lobes olfactifs prennent dans certaines classes un grand développement ; dans plusieurs espèces de poissons et de reptiles ils égalent le reste du cerveau. Les hémisphères du cervelet n'existent que chez les mammifères. Le cervelet lui-même manque totalement chez les reptiles batraciens.

Passons maintenant à un point non moins important, l'étude des *fonctions* de l'encéphale. Renvoyant au mot *système* Nerveux pour ce qui est des fonctions générales de cet appareil, nous nous bornerons à établir ici que le cerveau est l'organe de la sensibilité, de l'intelligence et des volitions.

1° L'encéphale est l'aboutissant commun de toutes les impressions organiques intérieures ou extérieures, en d'autres termes, le centre de la faculté de sentir ou de la sensibilité proprement dite. Entre autres faits qui le prouvent surabondamment, nous citerons l'absence complète de toute sensation dans les circonstances où le cerveau ne peut exercer ses fonctions, comme dans un sommeil profond, le narcotisme, certains états pathologiques, etc., l'impossibilité d'éprouver aucune sensation dans les sens ou dans tout autre organe qui ne communique plus avec l'encéphale, parce que les nerfs qui s'y rendent sont coupés ou lésés.

2° Les mêmes faits qui prouvent que l'encéphale est l'organe de la sensibilité physique démontrent qu'il est aussi le point de départ de tous les mouvements volontaires. En effet, dans les maladies qui paralysent le cerveau, dans les circonstances qui suspendent son action, les mouvements deviennent impossibles. D'un autre côté, si toute communication entre l'encéphale et les organes du mouvement est interrompue par la lésion des nerfs qui établissent cette communication, il y a également impossibilité d'exécuter les mouvements que commande la volonté. Ainsi les désordres du mouvement, la paralysie, etc., sont les signes les plus fréquents des affections cérébrales.

3° Le cerveau est sinon la cause, du moins l'organe des facultés intellectuelles ; en effet, si le cerveau est altéré de quelque manière, il y a désordre dans la pensée, ou même impossibilité complète de penser. La folie, par exemple, a son siége dans le cerveau : c'est là que le sens intime nous fait irrésistiblement rapporter le siége de la pensée ; et en effet les grands travaux de l'esprit, les passions violentes épuisent ou irritent ce viscère, le prédisposent à de graves maladies. Chez les invertébrés qui n'ont pas de cerveau, l'intelligence est remplacée par l'instinct (*voy.*), qui a probablement son siége dans les nerfs ganglionnaires.

On peut établir en principe général que le degré d'intelligence d'un individu est surtout en rapport avec le nombre et la profondeur des plis ou circonvolutions cérébrales, et avec l'étendue de son cerveau. Chez l'idiot, cet organe est très petit ; chez les hommes de génie, on a communément observé un grand développement des masses antérieures. De même les différences que montrent les animaux sous le rapport de leur intelligence paraissent être aussi en rapport avec le développement de leur cerveau. Leur sphère intellectuelle s'agrandit en raison du degré de composition de leur encéphale. L'homme, le plus intelligent des êtres créés, est aussi celui de tous les mammifères dont le crâne est proportionnellement le plus grand et la face la plus petite. A mesure que les animaux deviennent plus stupides, la proportion inverse devient plus marquée ; le front, au lieu d'être droit, comme dans la tête

de l'Européen, s'incline de plus en plus en arrière, de manière à devenir très aigu, de droit qu'il était (*voy.* Visage et Homme).

Une dernière question se présente ici: faut-il croire, avec Gall et les phrénologistes, que chaque partie du cerveau soit affectée à une faculté différente et constitue en quelque sorte un organe spécial? L'état actuel de la science permet-il de localiser ces facultés et de juger de leur degré de développement d'après celui des parties du cerveau dans lesquelles elles sont censées avoir leur siége? Ce haut problème de physiologie psychologique, qui soulève aujourd'hui des débats si animés, recevra sa solution au mot Phrénologie, si tant est qu'il soit possible de lui en donner une aujourd'hui. *Voy.* aussi Gall. C. S-te.

ENCÉPHALITE, inflammation du cerveau. Quoique la distinction n'ait guère d'influence sur le traitement, les médecins isolent l'inflammation des méninges, ou membranes qui enveloppent le cerveau, de celle qui occupe la substance même de cet organe; ils ont même décrit à part l'inflammation des diverses parties du cerveau. L'encéphalite, décrite aussi sous le nom de *cérébrite*, est une affection moins commune qu'on ne le croirait d'après l'importance et la continuité des fonctions du cerveau. Quoi qu'il en soit, elle accompagne ou suit fréquemment la méningite; on la voit affecter plutôt les adultes et les vieillards que les enfants, et se montrer tantôt aiguë et tantôt chronique. Fréquemment elle succède à des lésions mécaniques du cerveau ou de la boîte osseuse qui le renferme; les violentes affections de l'âme, des douleurs physiques intenses ou opiniâtres, l'abus des liqueurs spiritueuses et des médicaments excitants, sont autant de causes déterminantes. Deux périodes bien distinctes se montrent dans cette maladie: une première signalée par l'exaltation des fonctions cérébrales, telles que le délire, l'agitation, les convulsions, une douleur violente à la tête avec éblouissements, tintements d'oreille, etc.; une seconde caractérisée par l'anéantissement des facultés intellectuelles, l'abolition des sens, l'assoupissement et la paralysie. Des nuances extrêmement nombreuses d'intensité et de durée peuvent se montrer dans ces deux périodes sans rien changer ni à la nature ni à la gravité de la maladie. Les symptômes varient aussi suivant que la lésion occupe telle ou telle portion de la masse encéphalique, et les observations de ce genre ont beaucoup servi à la localisation des diverses facultés intellectuelles. *Voy.* l'art. précédent.

L'encéphalite est une maladie grave et souvent funeste, surtout lorsqu'elle est lente et insidieuse dans son développement. On a souvent de la peine alors à la distinguer des névralgies, des aliénations mentales et d'autres affections nerveuses. Il y a des exemples bien constatés de guérison, de même qu'on connaît des cas où l'encéphale a été longtemps enflammé sans qu'il se soit manifesté des symptômes proportionnés à l'importance du mal.

L'ouverture des corps fait voir la substance cérébrale plus ou moins endurcie, gorgée de sang, quand la mort a eu lieu dans la période aiguë de la maladie; quand elle a été lente, la substance cérébrale est plus ou moins ramollie et quelquefois même complétement convertie en un pus dont la consistance et la couleur sont extrêmement variables. Quelquefois aussi se trouvent des masses cancéreuses ou tuberculeuses qui sont produites plus ou moins rapidement sous l'influence de la maladie comme le pensait quelques-uns, ou qui l'ont précédée, si l'on en croit d'autres médecins.

Le traitement ne saurait être trop actif dans l'encéphalite où, plus qu'ailleurs, il importe de borner le progrès des altérations. La saignée générale et locale, les applications froides sur la tête, les applications irritantes aux extrémités inférieures y sont particulièrement indiquées, sans exclure les moyens accessoires ordinaires du traitement antiphlogistique. Les vomitifs, loin d'être utiles, sont à craindre, à cause des ébranlements qu'ils occasionnent à un organe délicat dans l'état de santé et dont la sensibilité est encore augmentée par la maladie. Les narcotiques, non plus, ne sauraient y être avantageux; car dans ce cas, au lieu de procurer du sommeil et du calme, ils

suscitent des phénomènes tout-à-fait opposés.

Les premiers moyens à employer sont ceux qui peuvent soustraire le cerveau à toute cause d'irritation directe et permanente, ce qu'on fait en extrayant les fragments d'os ou autres corps étrangers qui blessent et compriment la substance cérébrale.

Quand la maladie est arrivée à la période de suppuration, les chances de succès sont moins nombreuses et moins sûres; cependant on a vu des malades guérir, ou par les seules forces de la nature ou sous l'influence d'un traitement antiphlogistique mitigé, auquel on associe plus hardiment des révulsifs et même quelques excitants On a pu aussi quelquefois avoir à ouvrir une collection de pus épanché dans la substance cérebrale, et amener ainsi une heureuse terminaison, dans des cas qui semblaient désespérés. F. R.

ENCHANTEMENT, *voy.* MAGIE.

ENCHÈRE, offre d'un prix supérieur, soit à la mise à prix, soit au prix offert par quelqu'un pour une chose qui se vend ou se loue au plus offrant, en justice ou devant un officier public.

Les *enchères* se font toujours de vive voix, en justice ou devant un officier public; mais dans les ventes faites devant les tribunaux elles ne peuvent être mises que par le ministère d'avoués. Les administrations publiques et les communes emploient souvent la voie des enchères par écrit et cachetées, qui prennent alors le nom de *soumissions*.

C'est au dernier enchérisseur que l'adjudication est faite; lui seul est obligé; de sorte que, s'il était insolvable, on ne pourrait s'adresser au précédent enchérisseur, qui se trouve pleinement libéré quand son enchère est couverte par une autre, alors même que cette dernière serait déclarée nulle. On nomme *folle enchère* celle qui est présentée témérairement et aux conditions de laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire. Dans ce cas, on vend à la folle enchère, c'est-à-dire l'on procède, aux frais de cet enchérisseur, à une nouvelle adjudication. Le fol enchérisseur est en outre tenu de la différence entre son prix et celui de la nouvelle vente, si ce dernier est inférieur, et il ne peut réclamer l'excédant s'il y en a. La vente sur folle enchère n'est de droit qu'en matière d'expropriation forcée; mais une stipulation formelle peut être faite à cet égard dans les autres adjudications.

Ceux qui entravent la liberté des enchères ou des soumissions, par voies de fait, violences ou menaces, ou qui, par dons ou promesses, écartent les enchérisseurs, sont punis d'un emprisonnement de 15 jours à 3 mois, et d'une amende de 100 fr. à 5,000 fr. Les mêmes peines, d'après l'article 22 du Code forestier, sont applicables à toute association secrète ou manœuvre, entre les marchands de bois ou autres, tendant à nuire aux enchères, à les troubler ou à obtenir les bois à plus bas prix. E. R.

ENCISE ou **ENCIS.** Dans l'ancien droit criminel français, on désignait par cette expression le meurtre d'une femme enceinte ou celui de l'enfant dont elle était grosse. On lit dans les *Établissements* de saint Louis, liv. 1er, chap. 25 : « Bers* si a en sa terre le murtre, le rat et l'encis, tout ne l'eust pas anciennement. Rat si est fame efforciée *Encis* si est fame enceinte, quand lest la fiert, et elle müert de l'enfant » L'article 51 de la coutume du Maine portait : « Le seigneur chastellain est fondé d'avoir toute justice haute, moyenne et basse, avec la cognoissance des grands cas cy-après declarez : c'est à sçavoir, de ravissement de personne, d'homicide fait de guet-à-pensée, de *encis*, qui est de meurdrir femme enceinte, ou son enfant au ventre, etc. » Ménage croit que ce mot vient d'*incisum*, fait d'*incidere*, qui, selon lui, signifie *intus cædere*.

Autrefois le crime d'encis entraînait la peine capitale; mais le Code pénal l'ayant laissé dans la classe des simples meurtres, il ne serait aujourd'hui puni de mort que dans le cas où les circonstances qui l'auraient accompagné constitueraient un assassinat. E. R.

ENCKE (JEAN-FRANÇOIS), directeur de l'observatoire royal de Berlin. Né le 23 septembre 1791 à Hambourg, où son père était pasteur, il étudia d'abord

(*) Le baron.

les mathématiques et l'astronomie sous M. Gauss à Gœttingue, entra plus tard dans l'artillerie, au service de la Prusse, et il était lieutenant de cette arme à la forteresse de Kolberg lorsqu'il fut connu du ministre d'état actuel de Saxe, M. de Lindenau, qui le plaça à l'observatoire de Seeberg, près de Gotha. M. Encke resta dans cette ville jusqu'en 1825, époque à laquelle il fut nommé directeur de l'observatoire de Berlin et secrétaire de la classe des mathématiques de l'Académie royale de Prusse. Ce fut lui qui reconnut la comète découverte par Pons, le 26 novembre 1818, comme une de celles dont la révolution était la plus courte (3 ans $\frac{315}{1000}$). Cette circonstance fit donner à la comète le nom d'Encke. L'exactitude des observations qu'il a faites sur elle ont appelé l'attention des savants sur la résistance que les corps de ce genre semblent éprouver de la part de l'éther dans l'espace. On peut consulter ses deux traités en langue allemande *Sur la comète observée par Pons* (Berlin, 1831-32), où il donne un aperçu du rapport qu'il a fait sur ces recherches. M. Encke rectifia les observations recueillies sur les passages de Vénus depuis 1761 jusqu'en 1769, et en conclut que la distance moyenne du soleil à la terre était de 20,665,838 milles géographiques; ce qui, en admettant le diamètre moyen de la terre comme égal à 859,4366 milles géographiques, donne pour la parallaxe du soleil 8,578 secondes. Depuis 1830 M. Encke donne ses soins aux Annales astronomiques (*Astronomische Jahrbücher*) dirigées précédemment par Bode, et entre ses mains cette publication s'est élevée au niveau des écrits périodiques les plus estimés sur cette science. *C. L.*

ENCLAVES, portions de territoire appartenant à un souverain autre que celui du territoire d'alentour. C'est ainsi qu'autrefois le pape possédait en France l'enclave d'Avignon. Par suite des conquêtes, des traités de paix et des échanges, les enclaves ont disparu de tous les grands états; mais elles subsistent encore en Allemagne, où l'ancien morcellement de territoire a laissé des traces profondes. Plusieurs souverains y possèdent des territoires tellement petits qu'ils se trouvent enveloppés entièrement par les territoires de puissances plus considérables. Cet état de choses singulier a donné lieu à des procès et à une législation particulière qui force les états enclavés à se soumettre en partie à des mesures d'administration et de police adoptées par les souverains qui les enveloppent, par exemple en ce qui concerne les postes, les douanes, les routes militaires, etc. Ce sont des servitudes imposées aux petits états en raison de leur position, des restrictions de leur indépendance commandées par la nécessité. D-G.

ENCLOUER (art militaire). Une ville est assiégée, la garnison fait une sortie, elle s'empare des batteries ennemies; elle voudrait pouvoir rentrer les pièces dans la place; mais comment, sous le feu de l'ennemi et souvent par des chemins impraticables, mouvoir ces lourdes machines de guerre? Le temps presse, il faut à la hâte mettre les canons hors d'état de servir : un canonnier place alors dans la lumière un clou carré, entaillé sur ses arêtes, l'y chasse avec force jusqu'à ce que la partie supérieure arase l'orifice de la lumière; puis, à grands coups de refouloir, il rive dans l'intérieur de la pièce la pointe du clou; il augmente les difficultés que l'ennemi éprouvera à se servir de nouveau de la pièce en introduisant un boulet jusqu'au fond de l'âme et en l'y fixant par des éclisses en fer qu'il refoule fortement avec une barre de fer. Tel est le moyen mis en pratique à la guerre pour enclouer les canons. C. A. H.

ENCLOUURE (méd. vétér.), affection très commune des pieds du cheval, laquelle reconnaît pour cause un clou qui a pénétré dans la sole, soit par la faute du maréchal-ferrant, soit parce que l'animal en marchant se sera enfoncé un clou dans cette partie. Quoi qu'il en soit, il s'établit une inflammation sourde et une suppuration qui, en s'étendant, peut détacher la sole et même une partie du sabot. Lorsqu'au moment du ferrage on s'aperçoit de l'accident, on doit extraire le clou d'abord et remédier ensuite au mal par quelques émollients et le repos; quand il s'agit du *clou de rue*

ainsi qu'on l'appelle, l'extraction est souvent difficile et nécessite quelques opérations. Les suites sont aussi plus fâcheuses, et elles exigent plus impérieusement les pansements méthodiques, le traitement antiphlogistique et le repos. Il est facile de concevoir l'importance de cette maladie qui semble peu sérieuse au premier abord, et qui néanmoins met hors de service un grand nombre de chevaux, lorsqu'on réfléchit à la sensibilité extrême de ces parties. F. R.

ENCLUME. L'enclume, en latin *incus*, est un instrument commun à presque tous les ouvriers qui travaillent les métaux. Ce n'est autre chose qu'une masse plus ou moins considérable de fer aciéré sur laquelle on bat et façonne au marteau divers ouvrages en fer, acier, or, cuivre, argent, etc.

L'enclume se compose de différentes parties : le *corps* ou *billot;* l'*estomac* ou la *poitrine*, pièce de fer dont la largeur varie de deux pouces à deux pouces et demi, suivant la force de l'enclume dont elle égale l'épaisseur par le bas; mais elle va toujours en se rétrécissant vers l'extrémité supérieure, qui ne porte guère que $\frac{2}{3}$ environ de son épaisseur à la base; la longueur de cette pièce est, relativement au corps de l'enclume, dans la proportion de $\frac{2}{3}$ à 1; la *paroire*, située le long du haut du corps, et formant avec la poitrine une espèce de T : c'est une pièce de fer plat dont la largeur est environ $\frac{1}{3}$ de la hauteur du corps, avec une épaisseur d'un pouce ou un pouce et demi, selon la force de l'enclume. Son effet est de donner plus de largeur à la table et de fortifier la masse entière, au moyen des arcades sur lesquelles elle s'étaie; les *pieds* sont des pièces de fer de deux à trois pouces en carré, toujours en proportion de la grosseur de l'instrument, soudés de chaque côté au bas du corps : il ne faut pas moins de trois chaudes pour chaque pied; la *saillie* ou *talon* se compose de trois mises de différentes grosseurs, et quelquefois d'un moindre nombre, lorsque l'enclume n'est pas de force à l'exiger. Ces mises, soudées ensemble, forment un talon carré dont la largeur égale l'épaisseur du corps de l'enclume, y compris l'épaisseur de la *paroire*, qui ne fait qu'une masse avec le corps ; la *table*, qui est la partie la plus importante de l'enclume, celle dont la qualité détermine seule la valeur de l'instrument, en forme la surface, à prendre depuis la racine de la bigorne jusqu'à l'extrémité de la saillie ou du talon. Pour aciérer la table, on emploie deux ou même trois mises d'un acier superfin; enfin nous trouvons encore dans l'enclume la *bigorne :* c'est l'extrémité opposée au talon, et qui, finissant en pointe, sert à courber les grosses pièces. Certaines enclumes, celles des éperonniers, par exemple, ont deux bigornes, dont l'une est ronde et l'autre carrée : cette dernière se place ordinairement à droite, à la place du talon. Il y a aussi des espèces d'enclumes qui retiennent spécialement le nom de *bigornes :* ce ne sont, à proprement parler, que deux bigornes dont les bases seraient soudées, sauf un petit espace, en forme de table, qui les sépare.

Tous les forgerons se servent de l'enclume : c'est sur elle qu'ils placent le fer rouge, pour le battre à chaud et lui donner la forme que réclament les différents ouvrages qu'ils veulent fabriquer. L'enclume des cloutiers est exactement semblable à celle des taillandiers; elle leur sert à forger les baguettes qu'ils emploient à la fabrication des clous. Celle des aiguilletiers et passementiers est tout simplement une espèce de tas ou de *bigorne* plate dont la surface est sillonnée de plusieurs fentes plus ou moins grandes et profondes dans lesquelles on travaille les ferrets pour les arrondir autour du lacet auquel on les adapte. Les arquebusiers emploient, comme les serruriers, l'*enclume en bigorne*, pour forger et arrondir plusieurs pièces dont la confection entre dans le domaine de leur art. Celle des paumiers-raquetiers est un billot rond sur lequel est debout une broche de fer, et à côté une petite lame de métal. Enfin les ceinturiers, chaudronniers, cloutiers d'épingles, couteliers, couvreurs, maréchaux, orfèvres, teinturiers et plusieurs autres artisans ont également recours à l'enclume; celle sur laquelle les couvreurs taillent l'ardoise affecte la forme d'un T dont la branche inférieure

serait un peu cintrée sur le champ et pointue. Quant à l'enclume dont font usage les teinturiers, c'est un bloc dont la base est de fer et la surface aciérée.

Les enclumes, avons-nous dit, varient indéfiniment de volume; cette même variété se retrouve dans leurs différents modes de confection : les unes sont coulées, les autres sont forgées, etc.

En anatomie, l'*enclume* est l'un des quatre osselets qui se trouvent dans la caisse du tympan de l'oreille.

Dans le style figuré, on dit remettre un ouvrage sur l'enclume pour dire lui donner une autre forme. Se trouver entre l'enclume et le marteau signifie, dans le langage familier, avoir à souffrir des deux côtés, être embarrassé et ne savoir quel parti prendre, etc. E. P-c-t.

ENCOLLAGE. L'encollage est un procédé commun à plusieurs artistes et industriels, tels que peintres, doreurs, manufacturiers en soie, laine, fil, coton, etc. Son effet est de donner aux matières sur lesquelles on l'applique une consistance qui facilite le travail, en assure la durée, ou lui donne une apparence, un lustre qui en rehausse le prix aux yeux de l'acheteur. Ainsi, par exemple, le peintre emploie l'encollage dans les ouvrages à la détrempe, c'est-à-dire qu'il délaie de la gélatine ou colle-forte (*voy.*) dans un liquide jusqu'à ce qu'il prenne une teinte uniforme et qu'il ait assez de consistance pour qu'on puisse facilement l'appliquer avec la brosse. Pour les décorateurs d'appartements, l'encollage est une préparation qu'ils étendent sur les boiseries ou plafonds pour boucher les pores du bois ou du plâtre et les disposer à recevoir une couleur ou un vernis. Il en est de même du doreur qui, avant de poser sa dorure, applique sur l'objet qui doit la recevoir une couche de matière propre à empêcher l'absorption de l'or, à en faire ressortir le lustre et lui donner du poli. Dans ce cas, l'encollage peut se faire d'un seul coup; mais il arrive aussi souvent qu'on est obligé de donner plusieurs couches aux objets qu'on veut dorer, ce qui dépend surtout de leur densité ou de leur porosité. La colle (*voy.*) qui sert à cet usage doit être employée toute bouillante, parce que, dans cet état, elle pénètre mieux. Elle ne sera ni trop molle ni trop épaisse, et, si elle se trouvait trop forte, on l'affaiblirait en y mélangeant de l'eau, jusqu'à ce qu'on l'eût amenée à une densité convenable : alors on l'étend avec une brosse de poils de sanglier, en adoucissant lorsqu'on fait un ouvrage uni. Si, au contraire, on opère sur des moulures ou sur des sculptures, on applique la colle en frappant légèrement avec la brosse la surface qu'il s'agit d'enduire : c'est ce qui s'appelle *encoller*.

L'encollage se fait tantôt avec des rognures de gants, parchemins, et en général avec les peaux de toutes espèces d'animaux qu'on fait bouillir, tantôt avec du lait écrémé, de la chaux, de l'huile de lin, d'œillette ou de noix ; c'est l'encollage *au lait*. D'autres fois, on fait un amalgame d'eau-forte, de feuilles d'absinthe, d'ail, de sel de cuisine, de vinaigre blanc, etc. L'emploi de ces différents ingrédients dépend de la nature des ouvrages auxquels on les destine.

Les manufacturiers de laine, fil et coton donnent le nom d'*encollage* à un apprêt de gomme ou de colle, mais plus souvent de gomme, qu'ils emploient à fortifier leurs tissus. Enfin, l'encollage, en terme de tisserand, désigne également un enduit de gomme ou de colle dont ils revêtent ordinairement le fil de leurs chaînes pour lui donner plus de fermeté et de poli. E. P-c-t.

ENCRE. L'origine de ce mot vient de la basse latinité *incaustrum*, corruption d'*encaustum*, dont les Italiens firent *inchiostro* et nous *encre*. On entend par là toute liqueur ou pâte liquide qui sert pour écrire, dessiner, imprimer, lithographier, autographier, etc. Avant l'invention de ce moyen propre à fixer la pensée, on gravait avec un style sur des tablettes enduites de cire ou bien sur le bois, la pierre; ou avec du charbon, de la craie, on traçait les caractères sur des surfaces. Ce ne fut que longtemps après l'invention de l'écriture (*voy.*) que l'on s'avisa de se servir d'un liquide coulant peu à peu d'un chalumeau, puis d'une plume.

Chez les anciens, la liqueur à écrire avait pour base le noir de fumée ou le noir

d'ivoire; mais cette encre ne happait pas convenablement et l'on pouvait facilement altérer les manuscrits. La mauvaise foi tire parti de tout; il fallut trouver une liqueur plus solide. Depuis longtemps on fait usage d'une décoction de noix de galle mise en contact avec une dissolution de couperose (sulfate de fer) qui a la propriété chimique de faire passer la première au noir, ce qu'on appelle en terme de science un gallate de fer. Puis on y ajoute de la gomme arabique en quantité suffisante pour donner à l'encre la consistance convenable. Cependant les fabricants ont des recettes plus ou moins compliquées. La plus simple consiste en ceci : 2 tiers de noix de galle et 1 tiers de copeaux de bois de campêche pulvérisés; faire bouillir dans 25 fois leur poids d'eau pendant deux ou trois heures, en ayant soin de remplacer l'eau que l'ébullition fait évaporer.

D'un autre côté, on fait dissoudre du sulfate de fer (couperose verte), et si l'on veut que l'encre soit bien noire tout de suite, on le fait calciner. Cette dissolution doit marquer 14 ou 15 degrés à l'aréomètre. On y ajoute du sulfate de cuivre, un 13e de la noix de galle. A part aussi, on sature de l'eau tiède avec de la gomme arabique. Tout cela étant préparé, on mêle 6 parties de la décoction de noix de galle et de bois de campêche à 4 parties d'eau gommée; puis on y verse 3 ou 4 parties de la solution de sulfate de fer, et on agite. La liqueur devient bientôt d'un beau noir.

Voici les proportions déterminées en poids : eau, 12 livres ; noix de galle (d'Alep, comme la meilleure), 8 onces; copeaux de bois de campêche, 4 onces; sulfate de fer, 4 onces; gomme arabique, 3 onces; sulfate de cuivre, 1 once. Quelques-uns ajoutent du sucre candi, 1 once.

L'encre la plus parfaite serait celle qui à une couleur noire franche et bien foncée joindrait la qualité de ne pas s'épaissir par le contact de l'air et celle d'être indélébile, c'est-à-dire inattaquable par des réactifs chimiques. On a donc cherché à lui donner ces qualités, ce qui a donné lieu à diverses recettes. En voici quelques-unes :

Encre brevetée de Celliers :

Eau..................	12 litres.
Noix de galle..........	8 livres.
Nitrate acide de fer, ce qui peut provenir de la décomposition de 1 livre à 1 livre $\frac{1}{4}$ de sulfate de fer par l'acide nitrique en excès.	
Gomme arabique........	1
Charbon animal, surtout de graisse.................	$\frac{1}{4}$

Encre indélébile de Westrumb :

Bonne encre ordinaire...	2 litres.
Indigo pulvérisé........	1 liv. $\frac{1}{2}$
Noir de fumée délayé dans l'alcool.................	1

Mais selon M. Payen et M. Thénard l'encre qui paraît le plus à l'abri de l'atteinte des faussaires est un mélange, en parties égales, d'encre ordinaire et d'une solution d'encre de la Chine.

Encre de la Chine. La préparation de cette couleur si utile dans les arts du dessin est encore un secret pour nous; toutefois on est parvenu à l'imiter avec succès. C'est Proust qui, après avoir décomposé le produit préparé à la Chine, en a donné une recette simple, et il paraît que les gens de l'art ont adopté son résultat. Ce procédé consiste à mêler de la gelatine (colle-forte ou colle de poisson) à du noir de fumée, dit *noir léger fin*, dégraissé par la potasse. On ajoutera un peu de musc pour voiler l'odeur de la colle-forte quand c'est elle qu'on préfère.

Kasleteyn et Merimé ont donné des recettes qui diffèrent peu de celle qu'on vient de lire.

On met la pâte qui résulte du mélange dans des moules imitant les formes chinoises, et on fait sécher lentement; puis on dore ou l'on orne *ad libitum*. Les caractères qui annoncent dans cette couleur les qualités désirables sont ceux-ci : cassure d'un beau noir luisant et un peu cuivré, pâte extrêmement fine et bien homogène. Si on la délaye, ses teintes sont plus ou moins foncées, mais parfaitement monotones. Arrivée au noir intense, elle coule encore assez facilement pour tracer les déliés les plus fins à la plume ou au tire-ligne.

Employée au lavis, elle doit se fondre par les bords avec un pinceau chargé d'eau pure; mais une fois séchée elle ne doit plus y céder.

Encre d'imprimerie. On la prépare avec de l'huile de lin enflammée pendant une demi-heure environ, puis bouillie à petit feu jusqu'à consistance convenable. On y incorpore un sixième de son poids de noir de fumée.

Encres de couleur. Ce sont des infusions ou des solutions auxquelles on ajoute de la gomme arabique. On se sert plus particulièrement d'encre rouge, d'encre verte et d'encre jaune.

La première est le produit d'une infusion de bois de Brésil dans du vinaigre ou d'une dissolution de cochenille dans l'ammoniaque. Mais la plus belle est une décoction de carmin dans le même alcali.

La seconde se prépare avec deux parties de vert-de-gris et une de crème de tartre dans huit parties d'eau que l'on réduit à moitié par l'ébullition.

La troisième s'obtient en faisant bouillir dans un litre d'eau une demi-livre de graines d'Avignon; ou mieux encore du safran, mais en moindre quantité, avec un peu d'alun.

La gomme gutte, délayée comme l'encre de la Chine, procure une encre jaune plus solide que la précédente.

La plupart de ces encres, aussi bien que l'encre ordinaire, sont sujettes à se couvrir de moisissure, et il paraît que cet inconvénient est dû à la présence d'animalcules. C'est pourquoi on a proposé comme remède d'y ajouter quelque poison subtil, tel que le sublimé corrosif ou le précipité rouge.

Beaucoup d'anciens manuscrits sont tracés en lettres d'or; voici comment se préparait l'encre propre à cette écriture : on réduisait en poudre de l'or mêlé avec un peu d'argent, on y joignait du soufre, et on mettait le mélange sur le feu jusqu'à ce qu'il devînt rouge; on pulvérisait de nouveau le culot qui en résultait et on lavait bien la poudre. Quand on voulait en faire usage, on la faisait chauffer dans de l'eau gommée, et on recouvrait ce qu'on avait tracé par son moyen de nouvelle eau gommée mêlée d'ocre ou de cinabre.

Encre à impressions lithographiques. Cette encre est analogue à celle des imprimeurs; son véhicule est l'huile de lin épaissie par une inflammation momentanée et par l'ébullition (*voy.* ci-dessus). On l'appelle alors *vernis.*

Ce vernis doit être plus épais lorsqu'il s'agit de tirer des épreuves de dessins faits au crayon lithographique (*voy.* LITHOGRAPHIE), et un peu plus liquide quand il est question de tirer des exemplaires d'écriture ou de dessins faits à l'encre dont nous allons parler. C'est l'expérience seule qui peut déterminer le point convenable.

On incorpore à ce vernis une quantité de noir de fumée suffisante pour que les épreuves sortent bien noires; et comme cela dépend de la quantité de noir, on lui donne toute la perfection dont il est susceptible en faisant rebrûler dans un vase clos le noir de fumée provenant de la combustion de la résine, qui est préférable.

On obtient des encres de couleur pour le même usage en substituant au noir du bleu de Prusse, de l'indigo, du cinabre, des ocres, du carmin, des laques, etc. Il faut toujours les choisir de première qualité; quelques-unes exigent l'intervention de l'essence de térébenthine pour pouvoir être amalgamées avec le vernis.

Encre à dessiner en lithographie. Lorsque l'on veut écrire ou dessiner à la plume sur la pierre, on se sert d'une encre particulière qui doit couler facilement et adhérer fortement.

Il y a plusieurs recettes qui diffèrent peu les unes des autres; voici celle que l'on considère comme la meilleure :

Savon *de suif* desséché....	1 once.
(En général on préfère le savon de suif au savon à l'huile pour toutes les préparations lithographiques).	
Mastic en larmes........	1
Sous-carbonate de potasse..	1
Laque en tables.........	5
Noir de fumée..........	$\frac{1}{2}$

Encre de conservation. Enfin on se sert en lithographie d'une autre espèce d'encre propre à conserver le dessin sur pierre quand le tirage doit être suspen-

du. Elle doit être grasse et onctueuse pour ne pas se dessécher comme l'encre à l'huile de lin seulement. Voici sa recette :

Vernis lithographique très épais ou huile de lin épaissie...	2 parties.
Suif de mouton........	4
Cire blanche...........	1
Huile de térébenthine....	1
Noir de fumée.........	4

Pour la manière d'en faire usage, *voy.* au mot LITHOGRAPHIE.

Encre à autographie :

Savon sec..............	3 onces.
Cire blanche bien pure....	3
Suif de mouton.........	1
Gomme laque...........	1 ½ ou 2
Mastic en larmes........	1 ½ à 2
Noir de fumée..........	1

On s'en sert sur un papier préparé spécialement à cet effet. *Voy.* AUTOGRAPHIE.

Encres de sympathie. Les effets que produisent certaines matières mises en contact ont autrefois donné lieu à des idées qui n'ont plus cours aujourd'hui. On sait maintenant que ni la sympathie ni la magie n'ont part à des phénomènes qui ne paraissent pas moins étonnants aux yeux du philosophe pour être dans l'ordre des choses naturelles.

On a donné le nom d'encres sympathiques à des liqueurs qui tracent des caractères invisibles, mais que l'on fait paraître par divers moyens. A la rigueur, l'encre ordinaire séparée en deux parties ferait une encre sympathique : il suffirait d'écrire avec une infusion de noix de galle et de passer ensuite sur les lignes tracées une solution de couperose pour que les caractères parussent en noir plus ou moins intense, ou *vice versâ.*

Aujourd'hui on connait tant de ces moyens que les rapporter tous deviendrait fastidieux. Voici les plus simples et les plus curieux.

Des caractères ou dessins tracés avec du jus d'ognon ou de citron, ou avec une solution d'alun de roche, apparaissent en brun lorsqu'on les expose à un feu un peu vif. L'hydrochlorate de cobalt étendu d'eau trace des caractères qui, légèrement chauffés, apparaissent en bleu ; si on les éloigne du feu ils disparaissent, et pour qu'ils reparaissent à volonté il suffit qu'on les en rapproche. Si on y mêle de l'hydrochlorate de tritoxide de fer, les caractères paraissent en vert. Des hommes ingénieux ont profité de cette propriété pour faire de jolis écrans qui changent une scène d'hiver en un frais paysage du printemps. Il suffit pour cela de recouvrir la neige des arbres et du sol par des dessins de feuilles et de gazon tracés avec le mélange ci-dessus. La personne qui tient l'écran est toute étonnée de la métamorphose.

Les bateleurs distribuent à leurs spectateurs des billets blancs qui, sous l'influence de leur lutin familier, doivent bientôt contenir l'horoscope de celui qui consent à l'interroger ou d'excellents numéros pour la loterie. Cette petite jonglerie s'opère au moyen de caractères tracés à l'avance avec de l'acétate de plomb que l'on expose aux vapeurs de ce qu'on appelait la liqueur fermentée de Boyle (l'hydrosulfate sulfuré d'ammoniaque avec excès d'alcali). C[te] M. DE V.

ENCRINES. Ce sont des zoophytes appartenant à la classe des échinodermes, pour lesquels Müller a établi la famille des *crinoïdes.* Les encrines sont des corps stelliformes, composés de cinq rayons principaux, subdivisés en trois ou quatre branches articulées, portés à l'extrémité d'une tige verticale, polygone, articulée, pourvue dans sa longueur d'un nombre variable de verticilles qui se composent de petites branches également articulées, et adhérents aux corps sous-marins. Ces corps ont reçu les noms de *larmes de géants*, *pierres de fée*, *étoilées*, etc. Après les avoir considérés tantôt comme des infiltrations inorganiques semblables aux stalactites, tantôt comme des végétaux, on a reconnu que les encrines faisaient partie d'un animal.

Ces zoophytes, absolument privés de la faculté locomotrice, adhèrent, au moyen d'appendices radiciformes, aux corps solides qui les avoisinent. Comme ils se présentent très rarement à l'état vivant, on n'a sur leur physiologie que des données bien incertaines. Il semble cependant que leurs articulations sont dues à la faculté dont jouiraient leurs téguments de former par sécrétion des

concrétions calcaires qui, par suite, sont devenues des ossicules composant le squelette de l'animal. Ces ossicules sont destinés à former sa charpente, à protéger ses viscères à l'insertion des muscles dont l'existence est nécessaire pour expliquer les mouvements des tentacules. Ces ossicules ne sont cependant pas des os proprement dits; leur disposition, leur composition chimique, les rapprochent plutôt de la nature du test des oursins (*voy.*). Il est probable que les encrines se nourrissent d'animalcules infusoires, de polypes, de méduses, ou d'autres animaux moins solides qu'eux; opinion que paraît justifier la disposition rétiforme de leurs doigts tentaculaires, tout-à-fait propres à la préhension.

En raison de la complication de la structure organique des encrines, on ne peut pas croire qu'ils se reproduisent par la séparation des parties de l'animal ou par bourgeons. Müller en a conclu qu'elles se propagent par des œufs; mais on n'a encore aucune preuve à l'appui de cette opinion.

Les encrines, dont on ne connaît que deux espèces à l'état vivant, la *tête de Méduse* et l'*encrine d'Europe*, se trouvent dans la mer des Antilles. En général on ne les trouve qu'à l'état fossile. Elles sont répandues dans presque tous les terrains et prennent ainsi le nom d'*encrinites*, vulgairement *étoiles de mer*. On ne les recueille que par fragments dont les variétés annoncent qu'elles ont appartenu à des espèces différentes. L. D. C.

ENCYCLIQUE, adjectif formé d'après le grec ἐγκύκλιος, dont la racine est κύκλος, cercle. Mais, en français, cet adjectif s'emploie comme substantif par une élision du mot lettre : on dit l'encyclique du pape Grégoire XVI au sujet de M. de La Mennais, au lieu de dire *la lettre encyclique*. Cet adjectif pris substantivement exprime par un mot grec ce que *circulaire* exprime par un mot formé du latin; c'est le mot allemand *Rundschreiben*, lettre destinée à faire le tour. Au moyen-âge on appelait *code encyclique* un règlement disciplinaire adopté par un synode ou un concile et que l'on envoyait aux différentes églises. Les *lettres encycliques* émanent du souverain pontife; il en adresse aux évêques de la catholicité lorsqu'il veut leur faire connaître sa pensée sur quelque point de dogme ou de discipline ecclésiastique. *Encyclique*, avec cette terminaison, n'est au reste pas plus un mot grec que celui d'*Encyclopédie* (*voy.* l'article suivant). S.

ENCYCLOPÉDIE. D'après son étymologie, ce mot devrait exprimer l'ensemble des notions qu'il faut réunir à une certaine époque ou dans une certaine condition pour prétendre au titre d'homme *universellement instruit;* mais communément il est réservé à cette espèce de livres qui ont la prétention de former un répertoire universel des connaissances humaines, soit dans toute leur étendue, chose impossible, soit plutôt en abrégé et de manière à n'en rien omettre de fondamental ou d'essentiel. La science de l'homme universellement instruit, et qui par conséquent n'en sait pas moins à lui seul qu'un livre de cette nature, s'appelle une science *encyclopédique*, c'est-à-dire vaste, embrassant toutes les matières, toutes les branches du savoir; on dit d'un tel homme qu'il est une véritable encyclopédie, un homme *encyclopédique*. Un *encyclopédiste* n'est pas toujours cela, bien qu'il dût l'être, ce semble, plus que tout autre; mais à proprement parler c'est celui qui compose une encyclopédie ou qui au moins prend une part importante à sa rédaction; et, dans un temps où l'Encyclopédie de D'Alembert et de Diderot influait puissamment sur la direction des esprits, les *encyclopédistes* étaient ceux qui, associés ou non à cette grande entreprise civilisatrice, en partageaient les principes ou en embrassaient et propageaient les doctrines. Mais c'est toujours dans le sens direct qu'on emploiera le mot dans le cours de cet article.

Le mot *encyclopédie* n'est pas grec, quoique son étymologie grecque soit évidente. Si la plupart de nos encyclopédistes avaient connu cette langue aussi bien qu'ils possédaient sans doute les autres branches du savoir humain, ils ne l'auraient pas dérivé *directement* de κύκλος, cercle, en le décomposant ainsi : ἐν κύκλῳ παιδεία, et nous n'aurions pas

dans une langue moderne (l'anglais), le mot fautif de *cyclopædia*, employé jadis, nous ne l'ignorons pas, par le savant Gesner*. *Encyclopédie* se compose de deux mots, παιδεία, éducation, enseignement, instruction, et ἐγκύκλιος, adjectif sans doute formé de κύκλος, cercle, et dont la signification première est par conséquent *circulaire*, mais qui, par une association d'idées tout-à-fait naturelle, prend ensuite celle de *commun à tous, universel, qui convient à tous, obligatoire pour tous.* Voilà la véritable étymologie méconnue de tous nos confrères, si ce n'est de M. Guizot, qui, seul que nous sachions, l'a donnée dans une encyclopédie française, mais sans fonder sur elle la vraie définition du mot. Depuis Aristote, la première tête encyclopédique, cette association des deux mots grecs, qu'on peut traduire par *éducation*, non pas *encyclopédique* (puisque le premier mot est déjà contenu dans l'autre), mais *encyclique* ou universelle, se rencontre fréquemment pour exprimer le cercle des connaissances que le jeune Hellène, de naissance libre, devait avoir parcouru au moment où il aspirait à prendre place parmi les citoyens actifs, où il briguait les honneurs et les emplois. Pour lui, l'encyclopédie était donc l'éducation complète, éducation sans laquelle il n'était homme qu'à demi et n'aurait jamais pu jouir avec dignité du loisir qu'il avait (*otium cum dignitate*) dans une société où toutes les occupations manuelles retombaient sur les esclaves. Les branches dont se composait cette éducation *libérale* s'appelaient, par la même raison, ἐγκύκλια μαθήματα, objets généraux d'étude; et, ce qui achève d'expliquer ces termes, c'est que l'adjectif ἐγκύκλια était souvent remplacé par κοινά, communs; dans le même sens on disait encore τὰ ἔξω, pour exprimer tout ce qu'on doit savoir *en dehors* des écoles philosophiques ou d'éloquence.

Il importait de rétablir la vraie étymologie parce qu'elle nous servira à fixer la signification véritable du mot *encyclopédie*, dont on n'a pas moins abusé dans ces derniers temps que du mot *statistique*, appliqué même aux coulisses. D'une part, ce n'est point la science dans son enchaînement, comme l'a dit le plus grand encyclopédiste français, mais l'ensemble, et, s'il est possible, l'enchaînement de toutes les notions qui doivent entrer dans l'éducation d'un homme jaloux de ne rien ignorer de ce qui concerne l'homme*, c'est-à-dire de bien comprendre sa position individuelle et sa position sociale, ses rapports avec la nature qui l'environne, avec les générations qui ont précédé la sienne, avec le monde idéal qu'il rêve et auquel il se sent lié. D'autre part, ce n'est pas non plus le total d'une science particulière, puisque le mot embrasse les principaux résultats de toutes les sciences ou de la science en général; et par conséquent on ne devrait point dire *encyclopédie du droit* ou *encyclopédie des sciences mathématiques*, mais système général, ou répertoire universel du droit, des sciences mathématiques, etc.

Notre définition coupe court, ce nous semble, à bien des déclamations contre lesquelles même des hommes supérieurs ne se sont pas assez mis en garde. « Le titre seul prouve, dit M. Guizot, aussi profond penseur que savant consommé, le titre prouve que, rigoureusement par-

(*) Κύκλος, dit-il dans son *Isagoge in eruditionem universalem*, T. I, p. 40, est circulus, quæ figura est simplicissima et perfectissima simul: nam incipi potest ubique in illâ, et ubique cohæret. *Cyclopædia* itaque significat omnem doctrinarum scientiam inter se cohærere. *Encyclopædia* est institutio in illo circulo.

(*) Nunc de ceteris artibus quibus instituendos priusquam tradantur rhetori pueros existimo strictim subjungam, ut efficiatur orbis ille doctrinæ quam Græci ἐγκύκλιον παιδείαν vocant. Nam iisdem fere annis aliarum quoque disciplinarum studia ingredienda sunt, etc. Quintil. *Inst. Or.* I, 10, 1.

Il y a bien ici l'idée d'un enchaînement, mais seulement par rapport aux sciences appelées *encycliques*, et non pas par rapport à la science prise d'une manière absolue. « Les ignorants s'étonneront peut-être, dit aussi Vitruve (I, 1, 6), qu'une nature d'homme puisse apprendre et retenir un si grand nombre de connaissances. Mais lorsqu'ils sauront que toutes ces connaissances se tiennent par leurs différents objets et sont intimement liées entre elles, ils en admettront plus facilement la possibilité. » Vitruve ajoute : « *Encyclios* enim *disciplina*, uti corpus unum, ex his membris est composita. Itaque, qui a teneris ætatibus eruditionibus variis instruuntur, omnibus literis, agnoscunt easdem notas, communicationemque omnium disciplinarum, et eâ re facilius omnia cognoscunt. »

lant, l'ouvrage est impossible. Le genre humain ne sait pas tout, et nul homme, nulle réunion d'hommes n'est capable de recueillir et d'enfermer dans un livre tout ce que sait le genre humain. Le mot *encyclopédie* dans son sens littéral et philosophique n'est donc qu'un mensonge de l'ambition et de l'orgueil d'esprit*.» De ce que la science n'est pas complète, M. Pagès de l'Ariége déduit pareillement cette conséquence qu'une encyclopédie universelle est impossible; il ajoute même qu'elle ne deviendra jamais possible, «car, dit-il, du jour où tout serait découvert, démontré, dogmatique, l'homme cesserait d'être homme, Dieu cesserait d'être Dieu**.»

Quoi qu'il en soit de cette dernière thèse, là n'est pas la question, et ces commentaires, suivant nous, portent à faux. Personne, que nous sachions, n'a demandé aux encyclopédies une science complète, quand la science n'est pas complète elle-même. Au reste, comme nous l'avons dit en commençant cet ouvrage (Discours préliminaire), une encyclopédie est bien moins un instrument de la science qu'un moyen de civilisation et de sociabilité; elle est, si l'on veut, un lien naturel entre toutes les sciences, destiné à réunir en un foyer commun les rayons de lumière qui émanent de chacune, afin de produire cette clarté qui est comme le jour moral de l'humanité entière, dont elle aide et féconde toutes les entreprises.

Car autre chose est la *science individuelle* et autre chose la science *générale :* l'une peut embellir et charmer la retraite du savant ou de l'érudit, satisfaire son besoin d'étude, séduire et entraîner son esprit curieux, flatter son ambition en faisant voir à tous quels nuages épais il peut éclaircir ou dissiper, dans quelles profondeurs il s'abîme et à quelle hauteur il s'élève; mais l'autre est comme la nourriture intellectuelle de notre espèce, une condition de vie et de dignité, profitable à tous, à tous indispensable du moment où ils se sont reconnus, où ils ont réfléchi sur leur nature, sur leurs besoins, sur leur destination.

Les sciences, dans le fait, n'ont point d'intérêt par elles-mêmes : elles n'en ont que par rapport à l'homme dont elles tendent à améliorer la condition physique, dont elles développent l'essence spirituelle, et qu'elles sont destinées à rendre meilleur. A l'aide de la science, l'homme cherche la solution des problèmes sur lesquels il est dans une si pénible incertitude; et c'est elle aussi qui par ses objets les plus dissemblables, les plus éloignés en apparence du but direct qu'il a en vue, provoque en lui la réflexion, exerce son intelligence, mûrit son jugement, soutient sa pensée méditative et favorise l'abstraction qui est la plus grande gloire de l'homme, puisque par elle il s'élève au-dessus du monde périssable pour se mettre en contact, même ici-bas, avec la patrie vers laquelle son instinct le pousse, patrie dont le pressentiment fait de lui l'être moral, la noble créature, qui effleure cette terre et la dédaigne comme au-dessous de lui et de ses destinées. De plus, la science est un moyen de sociabilité que rien ne remplacerait, non-seulement en ce qu'elle perfectionne la machine sociale, mais encore parce que ses vérités fournissent la plus ample matière à l'échange des idées les plus intéressantes, les plus dignes de captiver l'attention et d'exciter la curiosité. Or, cet échange, produit par la conversation ou la publicité, fait le lien des sociétés en rapprochant plus intimement l'homme de l'homme son frère.

Ainsi donc la science est l'apanage de l'humanité entière, elle est son droit; notre espèce la réclame comme un besoin impérieux. Confinée d'abord dans la retraite des gens d'études, élaborée dans ses détails en mille endroits différents et peut-être aux extrémités du monde, elle aspire au grand jour de la publicité, où elle se reconnaît, où elle se complète en attirant à elle de toutes parts tout ce qui appartient à son domaine, où elle se montre dans son ensemble, facilitant la vie, corrigeant les mœurs, réformant les états, dégageant la

(*) Article *Encyclopédie* fait pour l'*Encyclopédie progressive*, qui en est restée aux premières livraisons.

(**) *Encyclopédie moderne* de M. Courtin, à l'article *Encyclopédie*.

religion de tout ce qui défigurait la sublime image de l'Être suprême.

De même que la civilisation ne se compose pas de toutes les élucubrations des savants ni de tout l'attirail d'érudition dont ils sont pesamment armés, de même aussi les encyclopédies, reflets de cette civilisation, n'ont que faire de toutes les discussions minutieuses et souvent contradictoires sur lesquelles la science se fonde, par lesquelles elle s'affermit, et dont personne n'est plus éloigné que nous de contester le mérite. C'est en la débarrassant des parties étrangères qui l'enveloppent, comme la fusion dégage le métal des éléments moins précieux combinés dans le minerai, en la condensant et en la sublimant pour ainsi dire, qu'il est possible de l'embrasser d'un coup d'œil dans sa totalité.

Magnifique spectacle que celui de la science humaine réduite à ce qu'elle a de plus utile pour la satisfaction de nos besoins terrestres et de ceux de notre âme immortelle; ensemble harmonieux où tout se tient, où tout concourt au même effet, dont les parties s'expliquent, se complètent les unes par les autres, et qui proclame la grandeur de l'homme, sa divine extraction, mieux que ne la prouveraient les argumentations les plus habiles et les plus serrées !

Résumer la science d'une époque, marquer avec précision le point où elle est arrivée, puis la divulguer, l'infiltrer en quelque sorte dans la vie, répandre son jour vivifiant sur les intérêts sociaux, sur l'éducation, sur la religion, sur les mœurs, sur les affaires, sur les conversations du grand monde, et jusque sur les causeries du foyer domestique, telle est, suivant nous, la tâche importante des encyclopédies.

On s'est mépris sur leur mission. Elles propagent la science et ne la font pas; la prenant toute faite dans les laboratoires de ses adeptes, elles la jettent à pleines mains au dehors, et s'en emparera quiconque est préparé à la recevoir. Elles lui gagnent des amis, elles préservent de l'isolement ceux qui la cultivent, en attirant vers eux tant d'hommes qui n'ont su encore que l'aimer pour en faire des auditeurs intelligents de ceux qui la professent et des lecteurs judicieux de leurs livres.

Mais s'il en est ainsi, d'où viennent donc les mépris des hommes de l'école pour ces sortes d'ouvrages auxquels nous venons de voir qu'ils ont tout à gagner eux-mêmes? D'où vient qu'en France surtout on les voit dédaigner d'y avoir recours, quand ils y trouveraient avec facilité mille choses qu'ils ignorent; quand ils y verraient leur science isolément cultivée dans ses mille rapports avec toutes les autres sciences; quand ils y apprendraient à les respecter toutes, en reconnaissant que la leur n'a pas seule de l'importance, qu'elle ne présente guère plus de difficultés que la plupart des autres, qu'il y a un monde en dehors de celui où ils se renferment? Cette leçon de modestie, ce préservatif contre la présomption et le pédantisme, n'ont-ils pas déjà leur prix, et les ouvrages dont nous parlons ne leur offriraient-ils pas en outre, même dans leur branche spéciale, un moyen commode de remémoration?

Cela ne nous paraît pas douteux; et cependant l'injustice, nous pouvons dire l'ingratitude des savants, envers les encyclopédies n'a rien d'étonnant pour nous. Car au lieu d'y voir un véhicule de la civilisation, trop souvent on les a représentées aussi comme des instruments de la science; alors s'armant pour les juger de toute la rigueur des procédés scientifiques, apportant à cet examen toutes les exigences d'un homme du métier, chacun en éplucha la partie qu'il connaissait lui-même parfaitement peut-être à l'exclusion de toutes les autres, et n'eut pas beaucoup de peine à y découvrir des imperfections, des lacunes, des erreurs, des choses qui, vraies autrefois, ne l'étaient plus à ce moment. Sans réfléchir qu'embrassant tout il était impossible d'approfondir les détails à l'égal de celui qui fait de cela seul l'affaire de sa vie, ces savants ont accusé les encyclopédies de réduire la science à de mesquines proportions et de rester en arrière d'elle; comme si leur mission les appelait en avant, comme si aujourd'hui au niveau de la science, elles ne devaient pas être nécessairement dépassées par elle dès le lendemain. Mais, jugés d'après leurs propres prétentions, les encyclopédistes

n'avaient pas le droit de se plaindre : vouloir avancer la science était de leur part une ambition déplacée et l'on devait bien s'attendre à ce que ceux dont elles usurpaient les fonctions s'en vengeassent sur elles.

Non, jamais les encyclopédies ne remplaceront les traités *ex professo* : l'omniscience n'appartient qu'à Dieu, et même la science humaine, si incomplète qu'elle soit, est impossible à un homme seul. Reste une association d'hommes choisis dans toutes les branches; mais le produit d'une société de ce genre ne satisfera jamais, dans toutes ses parties, aux conditions rigoureuses d'un système scientifique.

D'après cela, ne faites point d'encyclopédies pour les savants, comme l'a recommandé pourtant un homme (*) dont nous serions les derniers à révoquer en doute les hautes lumières. N'en faites pas pour ceux-là ; car dans leur branche spéciale, vous ne parviendrez jamais à les satisfaire, et dans toutes les autres, ils ne vous demandent pas tant de détails, n'ayant ni le temps de vous y suivre ni l'occasion d'en appliquer la connaissance. Ce qui leur sera vraiment utile, ce sont des renseignements exacts, substantiels, complets relativement à la surface, mais courts et rapides sur les matières qui restent en dehors de leurs études habituelles, matières que le hasard, des besoins inattendus recommandent à leur attention et dont ne traitent point les livres de leurs bibliothèques réunis d'après un plan prémédité. Ces mêmes livres, au contraire, rendront toujours superflus pour eux les traités spéciaux, quelque approfondis qu'on les suppose, dont l'auteur cité aurait voulu composer son *Encyclopédie savante* et progressive.

Mais à part les savants, on peut faire des encyclopédies pour tout le monde; on peut en faire sur toutes les échelles possibles; car le savoir encyclopédique, terme essentiellement relatif, varie suivant les époques et les classes de la population. Il y aura une encyclopédie de l'enfance et une encyclopédie de l'âge mûr, une encyclopédie populaire et une encyclopédie des gens du monde, etc. Chacune embrassera, non pas assurément tout le domaine de la science, même dans ses sommités, mais toutes les connaissances appropriées à un âge, à une condition, à une époque. Et même, en embrassant non plus seulement un certain ordre de connaissances, mais la science dans son ensemble, les encyclopédies sont susceptibles d'une grande diversité quant à leur forme, leurs limites et leur portée. En effet, selon qu'elles prennent la science à sa surface ou qu'elles la suivent dans ses profondeurs, elles seront plus ou moins l'expression du véritable état de la civilisation d'une époque.

Elles affectent de préférence l'ordre alphabétique, dont on ne peut méconnaître les avantages. Cet ordre permet de satisfaire sans peine ni perte de temps les besoins du moment présent; il attache le lecteur par une extrême variété et attire sa curiosité sur des matières auxquelles il n'avait pas pensé, mais auxquelles il s'arrêtera, les trouvant entremêlées à celles dont il s'occupe et que d'abord il voulait seules connaître. L'ordre alphabétique peut être plus ou moins restreint : s'il l'est trop, beaucoup de matières intéressantes, mais faiblement liées aux articles généraux, resteront en dehors de son cadre, et son but essentiel, celui de procurer une extrême facilité pour les recherches, sera manqué; trop peu restreint, il entraînera d'éternelles redites et par conséquent beaucoup d'espace perdu; des mots tout-à-fait secondaires prendront une importance démesurée et la multiplicité des volumes n'aura plus de bornes.

Au reste, malgré ses avantages, l'ordre *alphabétique* n'est pas une condition inhérente aux encyclopédies : en affectant l'ordre *systématique*, qui est celui de la coordination et de la subordination naturelle des matières, elles répondraient même davantage à l'idée scientifique, en même temps qu'elles formeraient incontestablement un édifice plus régulièrement construit, mieux proportionné, offrant moins de vides, moins de superfétations et moins de disparates. Mais

(*) M. Guizot, *Encyclopédie progressive*, art. *Encyclopédie*, p. 33.

aussi elles seraient inaccessibles au grand nombre, elles ne rempliraient plus leur but de provoquer les recherches instructives par la facilité avec laquelle on les satisfait et d'éveiller le goût de la science en aplanissant ses abords, en l'offrant à chacun telle qu'il la demande, sans aspérités repoussantes, sans cet enchaînement sévère qui menace de trop de fatigues.

Mais c'est là précisément, nous le savons bien, un des griefs des savants contre les encyclopédies. Elles rendent l'étude trop facile, disent-ils, elles dispensent de travaux sérieux, de recherches laborieuses; elles multiplient les demi-savants, toujours émerveillés d'eux-mêmes et n'hésitant jamais à opposer leur savoir superficiel, acquis à si peu de frais, au savoir solide et chèrement acheté des hommes profondément instruits. De la légèreté des opinions et des études naissent ensuite, ajoutent-ils, les ambitions précoces et les tentatives inconsidérées, intempestives, de réformes, etc. Cet inconvénient des dictionnaires, nous ne le nions pas; nous l'avons avoué au contraire à propos d'un dictionnaire célèbre (*voy.* CONVERSATIONS-LEXIKON); mais un homme d'une autorité bien au-dessus de la nôtre a déjà répondu pour nous qu'il est également inhérent à l'imprimerie, à la presse, aux journaux, à l'active circulation des idées et des capitaux, en un mot à la civilisation elle-même. Faudra-t-il condamner cette dernière parce qu'elle entraine des abus, et ceux-ci ne sont-ils pas mille fois compensés par ses avantages?

D'ailleurs pour les études sérieuses et suivies il faut des ressources, il faut des bibliothèques. En rencontre-t-on partout? sont-elles à votre portée, quand vous vivez loin des grandes villes ou si vous aimez la campagne et l'isolement? Vous suivent-elles dans les voyages, ou ne formeraient-elles pas un bagage trop lourd pour votre mobilité? Bien plus, une bibliothèque incohérente, mal composée, fût-elle de dix mille, de vingt mille volumes, serait moins utile qu'une encyclopédie encore récente, bien faite, offrant le moins de lacunes possible. Elle avait pris à tâche de condenser la science, d'en distiller pour ainsi dire un extrait, tandis que dans les livres ordinaires cette dernière s'étale à son aise, multipliant les volumes à grand renfort de phrases, ornements de discours ou précautions oratoires. Diderot remarque avec raison qu'une seule idée neuve engendre des volumes sous la plume d'un écrivain, et que ces volumes se réduisent à quelques lignes sous la plume d'un encyclopédiste.

C'est à l'homme d'études vivant loin des bibliothèques ou qui, dans la sienne, trouverait seulement les livres relatifs à sa branche spéciale, par exemple à la théologie, au droit, à la médecine, à la philosophie ou à la littérature; c'est à l'homme public, chez qui mille affaires différentes sur lesquelles il donne un avis supposent une science variée que rarement il possède et qu'il n'aurait pas le loisir de puiser à ses sources véritables; c'est aux gens du monde, journellement mêlés aux conversations des salons, où des sujets de toute nature sont tour à tour abordés et qui dédaignent d'y porter les observations banales que chacun débite, mais qui ne sont écoutées de personne; c'est aux pères et mères, aux instituteurs, aux amis des enfants, pressés de questions par eux et qui ne voudraient manquer pour chacune d'elles, nous ne dirons pas d'une réponse, mais d'une réponse exacte, qui satisfasse l'esprit de celui qui la donne comme de celui qui la reçoit, et n'y laisse point d'incertitude; enfin c'est aux jeunes étudiants encore incertains sur la branche de la science qu'ils voudront cultiver et qui cherchent à se faire de toutes une idée nette et précise, ou qui, au moment de prendre place sur les bancs des cours universitaires, voudraient contempler le grand spectacle de la science dans son ensemble, connaître à l'avance, au moins dans leurs généralités, les sujets dont ils auront à suivre le développement; ou bien à ceux qui, remarquant des lacunes dans l'enseignement de leurs maîtres ou dans le souvenir qu'ils en rapportent, demanderaient aux livres de suppléer à ce qui leur a échappé ou à leur donner l'explication de ce qu'ils n'ont pas compris; c'est, disons-nous, à

toutes ces classes différentes, auxquelles on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, que les encyclopédies s'adressent.

Ces classes avides d'instruction, soit que leurs membres en aient puisé le goût dans leur éducation première ou que leur position sociale, supérieure à leurs lumières, leur en ait fait sentir le besoin, on peut les réunir sous la dénomination d'*hommes du monde*, préférable, suivant nous, à celle de *classe moyenne*, qui est relative à la position de fortune plutôt qu'au degré d'instruction. Une *encyclopédie des gens du monde* est en conséquence la plus élevée du genre. Placée à égale distance d'une *encyclopédie des savants*, suivant nous impossible à réaliser et manquant d'objet véritable, et d'une *encyclopédie populaire* ou élémentaire où ne trouveraient place que des notions très générales, de simples indications sur toutes les choses entrées dans la pratique vulgaire, son titre n'exclut personne, ni le peuple, qui dans ses sommités touche de près à ce qu'on est convenu d'appeler *la bonne compagnie*, ni les savants dont chacun l'est dans sa branche seulement et rentre à l'égard de toutes les autres dans la vaste catégorie des gens du monde. Fait par les savants, afin d'être au niveau des connaissances actuelles, un tel ouvrage doit être mis à la portée de ceux qui n'appartiennent pas à cette classe et leur offrir sur toutes les connaissances usuelles, c'est-à-dire dont la société s'est emparée déjà, n'importe pour quel usage, une instruction plus que suffisante. Également propre à aider les études supérieures et à satisfaire aux besoins de la vie sociale, il est plus qu'un dictionnaire de la conversation et de la lecture, titre qui n'engage pas à un travail bien fort de science, ni bien harmonieux dans son plan et dans sa distribution. A la fois plus grave et plus vaste, la mission d'un tel ouvrage consiste à offrir à tous, comme dans un miroir, le reflet de la civilisation européenne, un point de départ à quiconque veut s'enfoncer dans les profondeurs de la science, et pour ainsi dire le panorama de cette dernière à qui veut s'orienter dans son immense domaine.

Mais à l'état de prodigieux développement où est arrivée la science, comment faire pour passer en revue toutes ses branches, si ce n'est en les résumant, en se bornant à ce qu'elles ont de positif et d'essentiel, laissant à l'écart toute stérile discussion et tout l'échafaudage temporaire qui a servi pour en construire l'édifice. Le public s'informe de ce qui est, non de ce qui paraît ne pas être; des résultats obtenus, non des embarras et des complications qu'il a fallu traverser pour les obtenir. Or, nous l'avons dit, ce sont les intérêts de la société en général, telle que l'ont faite tant de révolutions successives et le progrès constant de l'esprit humain, qu'une encyclopédie des gens du monde doit servir.

Mais dans ces limites même la tâche est immense : sans le choix le plus judicieux, sans la plus grande sobriété dans l'expression, la matière remplirait d'innombrables volumes. Où faut-il s'arrêter? quels noms, quelles choses, faut-il exclure du cadre et lesquels est-il possible d'y admettre? Convenons-en, ces questions sont un peu laissées à l'arbitraire; leur solution dans la pratique met à l'épreuve le tact, le goût, la mesure de l'homme chargé de coordonner tous les matériaux dont se composera l'édifice.

La biographie doit-elle y entrer? On ne le croyait pas autrefois et rien n'en fait une loi. Elle nuira sans doute aux proportions, à la distribution symétrique du livre, elle y introduira presque inévitablement quelques répétitions; mais elle ajoutera à son utilité, elle adoucira ce qu'aurait de sévère son ordonnance plus scientifique, elle jettera beaucoup de variété dans les détails, et elle fera sans cesse apparaître aux yeux de l'homme, l'homme même, sujet qui l'intéresse plus que tout autre. Et quels hommes peuvent exciter davantage notre curiosité que ceux avec lesquels nous vivons, dont la science nous éclaire, dont l'industrie améliore notre condition, dont le talent créateur embellit notre existence, dont les vertus élèvent notre âme et nous servent d'exemple; ou ceux encore dont l'épée nous protége, dont la sagesse nous

gouverne, dont les grandes passions nous agitent, dont les crimes nous repoussent et nous donnent de sévères leçons; en un mot les contemporains célèbres ou fameux?

Une encyclopédie des gens du monde peut donc admettre toutes ces choses. Mais, si alors elle s'annonce comme universelle, elle n'affiche pas pour cela la ridicule prétention de contenir la totalité de la science réduite en système.

D'Alembert et Diderot ont placé en tête de leur grande Encyclopédie du dernier siècle un arbre de la science modifié de celui du chancelier Bacon; ils ont défini leur titre même par *enchaînement de connaissances*, et ils se piquent d'être habituellement fidèles à un *ordre encyclopédique, formé en rapportant nos différentes connaissances aux diverses facultés de l'âme.* Dès le début de son excellent article *Encyclopédie*, Diderot annonce un système. « En effet, dit-il, « le but d'une encyclopédie est de rassembler les connaissances éparses sur la surface de la terre, d'en exposer *le système général* aux hommes avec qui nous vivons, et de le transmettre aux hommes qui viendront après nous, afin que les travaux des siècles passés n'aient pas été des travaux inutiles pour les siècles qui succéderont; que nos neveux, devenant plus instruits, deviennent en même temps plus vertueux et plus heureux, et que nous ne mourions pas sans avoir bien mérité du genre humain. » En saisissant avec bonheur ce dernier point de vue, on peut, on doit, selon nous, décliner la première partie de la tâche. Un tel système est sans doute utile à construire et l'arbre encyclopédique servira de fil d'Ariane dans le labyrinthe de la science; nous-mêmes, à l'article SCIENCE, nous essaierons d'en offrir l'image avec toutes ses ramifications multiples, dans la vue de ramener à l'ordre scientifique ce que l'ordre alphabétique a jeté pêle-mêle dans cet ouvrage; mais nous ne voyons pas quelle en peut être l'application en détail, puisque l'alphabet isole tous ces éléments que le système voudrait coordonner ou subdiviser entre eux. Nous ne voyons pas, dans le dictionnaire même de Diderot, que l'exécution réponde à la théorie: chaque mot s'y trouve à la place que lui assignait l'ordre alphabétique, sans rappeler aucunement la classification rapportant tout aux facultés de l'âme. Nous sommes d'accord avec nos illustres devanciers sur un point: c'est qu'une classification des connaissances humaines aussi complète que possible doit précéder le travail des articles, afin qu'aucune matière importante n'y échappe et que l'on voie clairement ce qu'il faut recevoir dans le cadre et ce qu'il en faut exclure; puis aussi afin de déterminer l'importance relative de chaque matière et sur quel plan du vaste tableau elle figurera. Car, dit encore avec raison Diderot, dans l'article qui est pour l'encyclopédiste une source inépuisable d'instructions précieuses, « il faut considérer un dictionnaire universel des sciences et des arts comme une campagne immense couverte de montagnes, de plaines, de rochers, d'eaux, de forêts, d'animaux, et de tous les objets qui font la variété d'un grand paysage. La lumière du ciel les éclaire tous; mais ils en sont tous frappés diversement. Les uns s'avancent par leur nature et leur exposition jusque sur le devant de la scène; d'autres sont distribués sur une infinité de plans intermédiaires; il y en a qui se perdent dans le lointain; tous se font valoir réciproquement. » Voilà en peu de mots la vraie méthode à suivre dans la construction d'une encyclopédie; c'est de cette distribution que dépendra en grande partie son unité. Ainsi faite, elle assignera à chaque chose sa place: les articles généraux embrasseront d'un coup d'œil toute une matière, non pas superficiellement, mais de haut, touchant à tout, classant tout, mais ne s'attachant point au détail; puis, dans les articles de second ordre, la matière, prise par un de ses côtés, se développe, laisse entrevoir ses richesses, éveille la curiosité par les notions qu'elle tient en réserve, et met sur la voie quiconque ne veut rien ignorer de ce qu'elle peut lui apprendre. Viennent enfin au troisième rang, mais encore subdivisés en plusieurs classes, les articles de détail, où chaque idée, chaque fait, est franchement abordé, éclairci, disséqué. Ainsi l'on prévient

les redites et les oublis, on se rend compte du mot sous lequel chaque chose sera expliquée, on détermine les nuances des synonymes*, ou, si la nuance est imperceptible, on choisit le mot auquel on rattachera l'explication de la chose, et le mot analogue devient un simple *renvoi***. Ces renvois multipliés judicieusement rattacheront aussi les articles de second ou de troisième ordre aux articles fondamentaux de la classification. Si alors cette disposition ne rencontre pas de difficultés graves, si les articles sont toujours prêts au moment de l'impression, si une lettre trop chargée n'a pas besoin d'être dédoublée en faveur d'une autre lettre moins riche, et que les collaborateurs épuisent dans l'article voulu la matière donnée sans empiéter sur les autres, il y aura unité de plan; et toutefois cette unité ne sera visible qu'à cette condition qu'on bouleverse l'ordre alphabétique pour placer chaque article sur son rameau ou sur sa branche de l'arbre encyclopédique.

Cette *unité de plan*, l'encyclopédie des gens du monde doit chercher à l'atteindre, mais non d'une manière absolue; car dans une classification tout n'est pas d'un égal intérêt pour son public à elle. Elle ne peut espérer d'y réussir toujours, à cause du grand nombre de collaborateurs entre lesquels il faut répartir la matière, si chacune de ses subdivisions doit être au niveau des connaissances acquises ou de l'état actuel de toutes les doctrines***.

Les mêmes restrictions s'appliquent à l'*unité de doctrines* indispensable à établir au moins quant aux principes généraux, et bien difficile cependant quand le même homme, ou tout au moins un très petit nombre d'hommes bien d'accord entre eux, ne sont pas appelés à faire connaitre tant de systèmes politiques, philosophiques, religieux qui ont marqué dans l'histoire de la civilisation, soit dans différents siècles, soit simultanément dans des localités diverses. Dans tout autre cas, l'unité de doctrines ne saurait être absolue, car la pensée d'une nombreuse réunion de collaborateurs ne se laissera jamais réduire à une seule et même pensée. Tout homme de talent réclame d'ailleurs son indépendance, une certaine latitude dans l'exposé de ses vues, et il ne serait guère plus juste que possible d'emprisonner tant d'intelligences diverses, la plupart supérieures, dans une sphère d'idées mesurée à l'horizon étroit d'un seul homme. Mais le choc des idées dans le même ouvrage étant plus intolérable encore, un compromis devient nécessaire. Après la construction d'une nomenclature sagement calculée, le premier besoin pour le directeur ou les directeurs d'une pareille entreprise, c'est d'avoir des idées arrêtées sur toutes les principales doctrines et de ne jamais les perdre de vue quand il s'en présente une application. Ces idées, il les fera accepter à ses collègues chargés des articles qui, de près ou de loin, touchent aux principes; il peut compter d'autant plus sur cette acceptation qu'il aura choisi ses collègues suivant ses sympathies et

(*) Dans notre ouvrage, par exemple, on trouve déjà l'article DIEUX, DEMI-DIEUX, et cependant nous promettons encore POLYTHÉISME, PAGANISME et MYTHOLOGIE. Il faut donc bien se rendre compte de ce qu'on dira à chacun de ces mots pour prévenir les lacunes aussi bien que les répétitions. Les mots IMPRIMERIE et TYPOGRAPHIE auront de même chacun son article.

(**) Ainsi nous avons renvoyé de CONNAISSANCES HUMAINES à SCIENCE, de CORPULENCE à OBÉSITÉ, de COUP DE SANG à APOPLEXIE, de DOMINATION à EMPIRE, d'ÉMANCIPATION D'ESCLAVES à AFFRANCHISSEMENT, etc.

(***) Maintenir l'accord entre les collaborateurs au nombre de plusieurs centaines, éviter les redites et plus encore les contradictions, lier entre eux tous les articles, bien déterminer leur étendue relative, telles seront toujours les principales difficultés à vaincre dans la rédaction d'une encyclopédie. Cependant il n'est sans doute pas impossible d'y réussir, au moyen d'une nomenclature soigneusement dressée à l'avance et d'une attention infatigable de la part du rédacteur en chef. Ces difficultés au reste ne sont pas les seules, nous le savons bien, mais nous nous dispenserons de les énumérer, Diderot l'ayant fait admirablement dans l'article *Encyclopédie*. La justesse de ses observations nous est confirmée par notre propre expérience et elles ajouteraient encore au sentiment déjà bien vif de notre insuffisance, si notre courage n'était soutenu par les suffrages encourageants du public bien dus après tout au talent éprouvé de tant d'habiles collaborateurs, ainsi qu'aux soins éclairés, à la sollicitude des éditeurs, dont le dévouement à la cause que nous servons en commun n'a pas reculé devant les sacrifices.

suivant la connaissance qu'il avait des leurs. Dans le plus grand nombre de cas d'ailleurs, pour éviter de se prononcer, on suivra la méthode historique, faisant connaître ce qui a été dit et écrit sans prendre parti ni dans un sens ni dans un autre; on dira sur une théorie le pour et le contre, on exposera les doctrines sans les imposer. Rapporteurs fidèles, les auteurs mettront sous les yeux du lecteur les pièces du procès et auront trop bonne opinion de son intelligence pour se croire obligés de réfléchir pour lui. Ainsi se produiront avec avantage et dans tout leur jour les divers systèmes, sans exclusion, sans dogmatisme. Ce dernier sera réservé pour les vérités éternelles, incontestables, fondamentales pour notre espèce et qu'il est dans son intérêt de maintenir inébranlables. S'il se montre ailleurs, il sera d'accord avec les vues générales de l'ouvrage; et s'il ne l'était pas, si des opinions neuves, remarquables, curieuses à connaître, ne peuvent se produire autrement qu'en témoignant de la foi qu'elles ont en elles-mêmes, on ne leur en laisserait la faculté que sous toutes réserves et sans assumer sur les rédacteurs la responsabilité de ces idées*. Celles de l'ouvrage se retrouveront toujours dans les articles qui dominent une matière et qui assignent leur place et leur valeur à ceux d'un degré inférieur dans la classification.

Ainsi, point de divergence d'opinions dans les choses fondamentales, point de contradiction même dans les détails, à moins que cette divergence ou cette contradiction ne soit aussitôt justifiée ou expliquée dans les notes: cette condition est essentielle; mais du reste tolérance parfaite et parfaite liberté pour des croyances diverses, quand il serait téméraire de se prononcer en faveur de l'une à l'exclusion des autres.

Cette méthode étant celle que nous avons suivie, elle exigera quelques développements de plus, et elle nous fait descendre de la hauteur des généralités sur le terrain de notre propre ouvrage pour en faire l'application. On voudra savoir sans doute encore sur quoi enfin nous prétendons fonder notre unité de doctrines. Ne serait-ce pas, dira-t-on peut-être après avoir lu ce qui précède, sur un syncrétisme aveugle donnant raison à tout le monde, ou sur un scepticisme désespérant, pour lequel il n'y a de certitude nulle part? Ni sur l'un ni sur l'autre, grâces au ciel! L'unité de doctrines chez nous repose sur cet éclectisme si bien défini par l'un de nos collaborateurs dans l'article spécial consacré à ce mot, système qui combat une opinion extrême par l'extrême opposé, sûr de ne rencontrer la vérité ni à un bout ni à l'autre, mais au milieu, à égale distance de chacun. Entrons à ce sujet dans quelques détails et commençons par la religion. Quelques personnes, voyant sur la liste des auteurs les noms de plusieurs écrivains protestants, ont cru frapper juste en désignant notre ouvrage du nom d'*Encyclopédie protestante*: elles ne réfléchissaient pas qu'au même titre il serait une *Encyclopédie catholique*, puisqu'un évêque et d'autres membres du clergé catholique figurent sur la même liste. Le fait est que nous plaçons la religion au-dessus de ces distinctions d'églises, ainsi qu'on le reconnaîtra aux mots FOI et RELIGION; nous ne jurons ni par Luther ni par le concile de Trente, et nous nous servons du flambeau de la raison pour juger en quoi consiste le vrai christianisme qui, bien compris, est sans aucun doute la vraie religion. Mais en exprimant nos propres idées et nos propres sentiments dans les articles où il nous paraît possible de dégager les vérités éternelles de leur enveloppe historique ou dogmatique, c'est pour nous un devoir de justice de mettre dans tout leur jour les différents systèmes religieux, et à cet effet nous en confions l'exposé à des hommes qui en parlent pertinemment et avec conviction. Car nous faisons profession de respecter les choses réputées saintes, à quelque culte qu'elles appartiennent, pourvu qu'au lieu de conduire à Dieu elles ne dépriment pas l'essor de notre âme ni n'en vicient les tendances morales. En philo-

(*) C'est aussi ce que nous avons fait pour un assez grand nombre d'articles dogmatiques dans un sens différent de celui que nous adopterions nous-mêmes. Tels sont par exemple les articles ASSOCIATION, ATOMES, ENSEIGNEMENT UNIVERSEL, etc.

sophie, nous repoussons le matérialisme et le sensualisme comme dégradants pour l'espèce humaine; mais nous voulons que le spiritualisme tienne compte de l'union intime du corps et de l'âme, de l'action incessante d'un de ces principes sur l'autre, et de leur combinaison souvent si étroite qu'il devient difficile de faire à chacun sa part. En politique, nous plaçons en première ligne la dignité de l'homme dont la moralité est la base; nous croyons à la perfectibilité des états comme à celle des individus; nous aimons le progrès et la liberté, et nous sommes sûrs que l'action gouvernementale doit se retirer dans un cercle de jour en jour plus étroit devant la civilisation croissante des sociétés plus sûres d'elles-mêmes, moins sujettes à l'égarement. Mais aussi, nous nous gardons bien d'oublier que le progrès est une question de temps et que les fruits les plus doux sont ceux qui sont les plus longs à mûrir. Ce progrès, nous le voyons également dispensé à tous les peuples, mais à chacun suivant l'état de culture où il est arrivé. D'abord très lent à raison des ressources bornées, il avance dans une progression géométrique une fois qu'il a atteint un degré plus élevé. Pour nous, le salut des nations ne tient pas à certaines formes de gouvernement, car ces formes se règlent sur les besoins divers de chacune; nous ne le faisons pas dépendre non plus d'une constitution écrite, fût-elle la plus logique possible, car souvent l'usage vivace vaut encore mieux que la lettre morte de la loi écrite. A des situations différentes conviennent des moyens également différents; et si, comme Français, la Charte de 1830 a toutes nos sympathies, ce n'est pas que nous n'imaginions rien au-dessus, ni par rapport à nous-mêmes dans d'autres temps, ni par rapport à d'autres peuples, même à l'époque actuelle.

Qu'on nous permette de le dire, l'indépendance est notre devise comme la vérité est le but de nos études. Philosophie, politique, religion, nous la portons partout, et l'on a pu voir par beaucoup de nos articles combien nous sommes tentés de réviser l'histoire toutes les fois qu'il y a certitude pour nous qu'elle était mal faite. Loin de nous toutefois la prétention téméraire de réformer la science; mais l'esprit humain a secoué le joug de l'autorité et la révision du travail des siècles est si avancée qu'il ne reste plus qu'à glaner dans ce champ où nous a devancés l'ingénieuse et laborieuse Allemagne.

« J'ai dit qu'il n'appartenait qu'à un « siècle philosophe de tenter une encyclopédie, et je l'ai dit parce que cet ouvrage demande partout plus de hardiesse dans l'esprit qu'on n'en a communément dans les siècles pusillanimes « du goût. » Cette maxime de Diderot ne sera pas la nôtre; notre ambition n'est pas si haute et nous ne présumons pas autant de nos forces. Désormais tous les siècles sont philosophes, et la révision dont nous venons de parler se fait en dehors des encyclopédies.

On a dit de D'Alembert et de Diderot qu'ils ont élevé un monument entre le passé et l'avenir sur lequel tout le passé était écrit. Hélas! oui; au bout de vingt ans seulement c'était un passé bien accompli, à ce point que la nouvelle génération n'y vit plus que de l'histoire. Mais une immense catastrophe avait passé dessus en renouvelant la France. Le même sort nous sera-t-il réservé? Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi. Dix ans auront suffi pour achever notre ouvrage, et ce court intervalle n'aura pas permis qu'il vieillisse, comme tant d'autres, avant d'être à sa fin. Il arrivait d'ailleurs à la suite d'un événement historique décisif, la révolution de 1830, qui ne laisse pas craindre de longtemps une rénovation profonde. Sans doute ce livre ne marquera pas une ère nouvelle, mais au moins présentera-t-il cette nouveauté que, pour la première fois, l'étranger aura eu sa part dans les trophées qui décorent le monument et qu'il aura pu faire valoir ses titres dans ses différents idiomes sans crainte de rester incompris. Or la civilisation d'une époque est le produit mixte de l'activité morale, intellectuelle et même matérielle de tous les peuples policés. Tous n'y concourent point au même degré, mais aucun n'y reste tout-à-fait étranger. L'Égypte, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Portugal,

ont primé tour à tour; aujourd'hui la France, l'Allemagne et l'Angleterre marchent en tête; il faut étudier avec le même soin leur état spécial de culture pour retracer le tableau de la civilisation européenne.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les ouvrages qui, à différentes époques, et décorés ou non du titre d'encyclopédies, ont cherché à mettre l'ensemble de la science à la portée d'un nombre de lecteurs plus grand de siècle en siècle.

Chez les Grecs, Aristote était l'homme encyclopédique par excellence dans l'acception la plus commune du mot, puisqu'il embrassait et classait non-seulement tout ce qui devait entrer dans l'éducation d'un homme libre, mais la science tout entière, dans l'état où elle était de son temps. Alors il était possible, même dans ce sens, d'être encyclopédique; car des milliers d'hommes ne s'étant pas encore adonnés à l'exploitation de la science, son cercle embrassait infiniment moins qu'aujourd'hui, et la vie d'un homme pouvait suffire à étudier les travaux de toute nature dont elle avait été l'objet. Chez les Romains, Varron et Pline l'Ancien étaient aussi des hommes universels. Deux ouvrages perdus du premier, l'un intitulé *Rerum humanarum et divinarum antiquitates*, l'autre *Disciplinarum libri* IX, paraissent avoir renfermé, à peu de chose près, la somme de toutes les connaissances alors répandues dans le monde; et personne n'ignore dans quelle large acception il faut prendre ce titre d'*Historia naturalis* donné par le second à un ouvrage vraiment universel, puisqu'on y trouve sur tous les sujets les plus précieux renseignements. Cependant l'*Onomasticon* de Julius Pollux (au IIe siècle av. J.-C.) et le recueil primitif de Jean Stobée (au Ve siècle après J.-C.) avaient une plus grande analogie avec nos encyclopédies modernes, dont le dictionnaire de Suidas, grammairien du Xe siècle, établit mieux encore le type général déjà ébauché au Ve siècle dans le *Satyricon* de Martianus Capella (*voy.* CAPELLA), ouvrage singulier, mêlé de prose et de vers, et où sont réunies en un seul faisceau la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la geométrie, l'astrologie, l'arithmétique et la musique, qui comprenait la poésie. Or les sept sciences qu'on vient de nommer formaient à cette époque l'ensemble du savoir humain. Vincent de Beauvais fit, au XIIIe siècle, un pas de plus par son *Speculum majus*, dont la première édition (Strasb., 1473, 10 vol. in-fol.), compte parmi les livres d'une extrême rareté. Sous ce nom de *Speculum* et sous celui de *Summa*, le moyen-âge eut véritablement ses encyclopédies; car on commençait alors à sentir que les sciences tiennent les unes aux autres, que c'est à leurs dépens qu'elles s'ignorent réciproquement, qu'il ne faut pas scinder l'esprit humain en casiers divers, mais que toutes ses facultés doivent se développer concurremment. Ce sentiment donna naissance aux universités, qui désignèrent d'abord une corporation de savants (*universitas magistrorum et scholarium*), mais dont on détourna le nom de son acception primitive lorsqu'on eut compris l'unité de la science. Il signifiait dès lors *universitas litterarum*, *universitas rei litterariæ*. Ce que les universités étaient dans la vie, les encyclopédies le devinrent, à leur exemple et par elles, dans la retraite, dans les livres. Mais de même que dans l'homme certaines facultés se développent aux dépens des autres et les dominent, de même aussi régna-t-il peu d'accord entre les facultés universitaires, réputées les unes fondamentales, les autres seulement auxiliaires et accessoires. Il y eut lutte entre elles jusqu'à ce que le grand Bacon (*voy.*), également versé dans toutes, vint y mettre fin en démontrant l'importance relative de chacune. A lui l'honneur du premier système scientifique, d'un essai hardi et heureux d'enchaîner les sciences entre elles et de les montrer indispensables les unes aux autres. Son arbre scientifique, contenu dans le livre célèbre *De augmentis scientiarum*, fit à cette époque une sensation difficile à comprendre aujourd'hui que les besoins de la vie mettent toutes les sciences à contribution, et dans un siècle qui dépense et use si vite toutes les idées qu'aucune n'a plus le droit de captiver longtemps l'attention publique. Ce livre *De augmentis scientiarum*, joint au *Novum organum* (1605 et 1620), est un mo-

nument impérissable de la prodigieuse portée de l'esprit humain.

Plus elle s'enrichissait de faits et d'idées, plus la science, pour conserver son unité, avait besoin d'être réduite en système. Ce fut la gloire de Bacon de l'avoir tenté; mais il le fit plutôt dans l'intérêt de la science que dans celui de la civilisation en général, qui toutefois n'en profita pas moins. Il était à prévoir qu'on appliquerait un jour aux encyclopédies son heureuse idée de l'arbre encyclopédique, peu compatible cependant avec l'incohérence de l'ordre alphabétique qui ne tarda pas à être en faveur.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le mot *encyclopédie* n'était pas en usage parmi les Grecs ni même parmi les Romains : les uns et les autres se servaient cependant des mots *science encyclique*, qu'on trouve dans Athénée, comme dans Vitruve et dans Quintilien. En tête d'un livre et pour en former le titre, ce mot paraît, pour la première fois peut-être, en 1559, quand Paul Scalich* publia à Bâle son *Encyclopædia, sive orbis disciplinarum tum sacrarum tum profanarum epistemon*; puis de nouveau en 1583 dans une édition refondue du livre de G. Reisch, *Margarita philosophica*, édition qui, publiée aussi à Bâle, prenait ce titre: *Habituum s. disciplinarum perfectissima Encyclopædia.* Le même titre se retrouve fréquemment dans le XVIIe siècle : il fut employé par Matthias Martinius et par Alsted; d'autres, comme Hoffmann et Moreri, à l'exemple de Robert et de Charles Estienne (*v.*), s'en tinrent au titre moins ambitieux de dictionnaire, et sous celui de *Bibliothèque* on commença en Italie sur une très vaste échelle une encyclopédie qui resta inachevée (Coronelli, Venise, 1701, 7 vol. in-fol. n'arrivant encore qu'à la lettre C)**. En France, Chevigny préluda, mais de fort loin, à une encyclopédie des gens du monde par l'ouvrage bien maigre intitulé : *La science des personnes de la cour, de l'épée et de la robe*, dont la 5e édition parut à Amsterdam en 1717 (4 vol.).

(*) *Voy.* notre article CHAMBERS.

(**) Plus tard, l'Italie en eut une autre: *Nuovo Dizionario scientifico e curioso, sacro-profano*, de G. P. Pivati, Venise, 1746 51, 12 vol in-fol.

On eut ensuite le *Dictionnaire des arts et des sciences* de Thomas Corneille, et plusieurs autres dictionnaires, tous à peu près oubliés aujourd'hui, sauf celui de Bayle, qui n'était qu'une biographie par ordre alphabétique; mais on n'eut rien d'universel comme le lexique publié par le libraire Zedler à Halle sous ce titre : *Universallexicon aller Wissenschaften und Künste*, et qui, après celui de Iablonsky, fut la première encyclopédie allemande disposée par ordre alphabétique. C'est d'elle sans doute qu'a voulu parler Diderot en disant : « Ce serait un oubli inexcusable que de ne pas se procurer la grande *Encyclopédie allemande.* » Cet immense ouvrage, aujourd'hui d'une faible utilité, forme avec les suppléments 68 volumes in-fol.; 20 ans suffirent cependant pour le terminer (de 1732 à 1752). La mort de plusieurs rédacteurs en chef aurait sans doute porté le trouble dans cette entreprise colossale si l'habile éditeur n'avait su la maintenir dans la ligne où il l'avait tout d'abord placée. Un autre libraire, Varrentrapp à Francfort-sur-le-Mein, fut moins heureux dans une publication du même genre*, un peu moins complète cependant, mais plus régulière, mieux proportionnée et aussi plus savante. Commencée en 1778, elle eut 23 vol. petit in-fol. et s'arrêta en 1804 à la lettre K. L'encyclopédie de Krünitz, ainsi nommée de son premier fondateur, avait été commencée quelques années plus tôt : cet ouvrage, très savant dans sa spécialité**, s'est en quelque sorte annulé lui-même; assez éloigné encore de la fin, bien qu'il remplisse à lui seul plusieurs rayons d'une bibliothèque, il lui aura fallu près d'un siècle pour se compléter.

En Angleterre, Ephraïm Chambers (*voy.*) avait fait paraître dès l'année 1728 sa *Cyclopædia, or a universal dictionary of arts and sciences*, Londres, 2 vol. in-fol., recueil incomplet et médiocre, mais qui devint la base d'un monument littéraire et scientifique dont l'influence a été immense sur son siècle,

(*) *Teutsche Encyclopædie oder allgemeines Real-Wörterbuch aller Künste und Wissenschaften.*

(**) *OEkonomisch-Technologische Encyclopædie*, Berlin, 1773 jusqu'à ce jour, T. 1—159, in-8°.

la grande Encyclopédie française, à laquelle nous devons nous arrêter encore un instant ici, après avoir déjà parlé de son origine aux articles Diderot et D'Alembert (T. VII, p. 456, et T. VIII, p. 166 et suiv.), et de ses prétentions philosophiques dans la première partie du présent article.

Il serait injuste de juger ce grand ouvrage avec nos idées et d'après nos besoins actuels : s'il a vieilli si vite, c'est qu'il a été suivi à peu d'intervalle d'une rénovation sociale qu'il a puissamment contribué à amener sur la France, et cette gloire est assez belle pour tenir lieu de toute autre. Mais d'ailleurs l'ouvrage, considéré en lui-même, fut une conception gigantesque, exécutée avec ordre, avec supériorité, avec une persévérance digne des plus grands éloges. Diderot a pu dire justement que son Encyclopédie avait sur tout autre ouvrage, « je ne dis pas de la même étendue, mais quel qu'il soit, composé par une société ou par un seul homme, l'avantage de contenir une infinité de choses nouvelles et qu'on chercherait inutilement ailleurs. » Renfermant en outre un grand nombre de morceaux du plus remarquable talent, il ne brillait pas moins comme composition littéraire que par la supériorité du jugement et par la hardiesse des opinions. La sévérité à son égard serait d'autant plus déplacée que ses auteurs ont rendu la tâche facile à ceux qui sont entrés après eux dans la même voie, et que nul ne dévoilerait aussi bien les imperfections de l'œuvre que ne l'a fait Diderot lui-même, avec une modestie surpassée seulement par la justesse et la finesse des remarques. Lui-même a fourni à ses adversaires tout un arsenal de critiques et de griefs à faire valoir. « J'examine notre travail sans partialité, dit-il; je vois qu'il n'y a peut-être aucune sorte de faute que nous n'ayons commise, et je suis forcé d'avouer que d'une encyclopédie telle que la nôtre il entrerait à peine les deux tiers dans une véritable encyclopédie. » Comment un pareil aveu ne désarmerait-il pas la critique? Et s'il n'a pas sauvé D'Alembert et Diderot des plus cruelles persécutions, c'est que le mérite littéraire n'était qu'un tort de plus aux yeux des ennemis d'un ouvrage qui ruinait leur crédit et leur puissance. Ne se bornant pas à s'annoncer comme une œuvre philosophique, comme une véritable déclaration de guerre faite aux abus et aux préjugés, l'Encyclopédie se montra exclusive en matière de doctrines : elle imposa la philosophie, et non pas seulement la philosophie en général, mais sa philosophie à elle, esprit de doute et de fronde assez superficiel, substituant un bon sens vulgaire à ce qui devrait être le résultat de méditations profondes et de hautes abstractions. Militante, agressive dès le début, elle prit dans la lutte qu'elle eut à soutenir une acrimonie toujours croissante, et sa polémique ne fut pas sans violence. Elle brava l'Église, l'Université, la cour, les parlements, et tous ces pouvoirs se liguèrent contre elle, multipliant les censures, lançant les arrêts, fulminant même l'excommunication. Le gouvernement ne s'en tint pas vis-à-vis d'elle aux tracasseries suscitées par les censeurs : il mit des entraves à sa publication, menaça la liberté de ses auteurs et lassa par les dégoûts le courage de D'Alembert. Cependant, honteux bientôt de son rôle et cédant à l'opinion publique, plus puissante que les arrêts des parlements et les interdictions des évêques; voyant d'ailleurs Frédéric II et Catherine II offrir leur patronage à des hommes qui avaient cru honorer leur pays en y élevant un monument aux doctrines, aux sciences et aux arts, le gouvernement, sous le ministère de Malesherbes, arrêta ses poursuites et toléra une publication qu'il n'avait pas la force de permettre. Il feignit de croire à son impression au-delà des frontières, quand tout le monde la voyait exécuter sous ses yeux et faire plus de bruit à Paris et dans toute la France que la guerre de Sept-Ans elle-même.

Voici le titre complet de l'ouvrage : *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres, mis en ordre par* Diderot, *et, quant à la partie mathématique, par* D'Alembert. Il en parut, de 1751 à 1772, 28 volumes

qui furent suivis, après un court intervalle, de 5 volumes supplémentaires (Amsterd., lisez Paris, 1776, 1777), et en 1780 d'une table analytique et raisonnée des matières en 2 volumes. En même temps qu'à Paris, l'ouvrage s'imprimait à Genève, où parut aussi la seconde édition (1777, 39 vol. in-4°), préférable à celle de Paris parce que les suppléments y sont fondus dans le corps de l'ouvrage. D'autres réimpressions sont celles de Lausanne et Berne (1778, 36 tomes ou 72 vol. grand in-8° avec 3 vol. de planches in-4°); de Lucques, avec quelques additions d'Octave Diodatti (1758-1771, 28 vol. in-fol.); de Livourne (1770, 33 vol. in-fol.). L'édition considérablement augmentée que donna le professeur Fortunat de Félice (Yverdun, 1770-1780, 58 vol. in-4°), est incorrecte et n'offre qu'un médiocre intérêt par les articles historiques, géographiques, biographiques et autres ajoutés par l'éditeur.

Le livre de Diderot était déjà bien long pour une encyclopédie à l'usage des classes libérales en général; mais un autre ouvrage fondé sur elle, l'*Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières* la laissa bien loin derrière elle sous ce rapport. Panckoucke crut faire une chose utile en scindant le dictionnaire universel en un grand nombre de dictionnaires particuliers traitant chacun séparément une science, de manière à en approfondir toutes les parties. Cette entreprise, très honorable pour les maisons Panckoucke et Agasse qui l'ont conçue et achevée, n'a pas obtenu le succès dû à leur zèle et à tant de sacrifices. Commencée en 1781, elle n'a été mise à fin qu'en 1832, et elle se compose aujourd'hui de 157 volumes de texte (plus 42 parties de planches) dont les premiers ont généralement vieilli et dont les derniers ne se rapportent plus absolument aux autres. Son importance est plus dans les dictionnaires spéciaux de certains arts ou sciences que dans l'ensemble de l'ouvrage comme encyclopédie. La traduction espagnole qui en fut commencée à Madrid n'a pas eu de suite depuis 1806.

Ces ouvrages ont donné l'impulsion : si les encyclopédies sont désormais un besoin de la civilisation, c'est à eux qu'on en est redevable. L'Angleterre et l'Allemagne multiplièrent les imitations et nous offrirent à leur tour des modèles. Ce serait un travail long et difficile que de faire connaître et apprécier tous ces livres dont la plupart sont d'une incontestable utilité : bornons-nous à une rapide mention. Depuis Chambers, les principales encyclopédies anglaises sont les suivantes : *Encyclopædia Britannica*, première édition, Édimbourg, 1788, 10 vol. in-4°; la sixième se composait de 20 vol. in-4°, plus 6 vol. de suppléments; la 7e, donnée par Napier, est actuellement en publication. Riche en articles du plus haut mérite*, elle est extrêmement inégale et fort loin d'être complète en son genre. La *New Cyclopædia* d'Abr. Rees (Londres, 1802, *sqq*, 39 tomes en 79 volumes, in-4°, plus 6 vol. de suppl.) tire son utilité surtout des articles industriels ou technologiques traités avec un soin tout particulier; il en a paru une contrefaçon américaine. Ce sont, avec la technologie, les sciences naturelles qui dominent dans l'*Edinburgh Encyclopædia* de Brewster (*voy.*); publiée de 1815 à 1830, elle forme 18 volumes in-4°. L'*Encyclopædia Londinensis*, commencée en 1796 par Wilkes, est déjà à sa 9e édition, dont les volumes, au nombre d'environ 22, seront enrichis de 500 planches sur acier. Un ouvrage non moins remarquable est l'*Encyclopædia metropolitana*, commencée à Londres en 1815 et dont environ 40 volumes in-4° sont aujourd'hui publiés. Nous nommerons encore : Gregory, *Dictionary of arts and sciences*, Londres, 1806, 3 vol. in-4°; Nicholson, *British Encyclopædia*, Londres, 1809, 6 vol. in-8°; John Millar, *Encyclopædia Edinensis*, Édimb., 1816, 6 vol. in-4°, et Miller, *Encyclopædia Perthensis* (Londres, 1816, 23 vol. in-8°).

En Allemagne, les bonnes encyclopédies ne sont pas aussi nombreuses, à moins de compter toutes les contrefaçons du *Conversations-Lexikon* de Brockhaus; mais depuis celles de Zedler, de

(*) Nous lui en avons déjà emprunté quelques uns, comme CANNING, ÉDIMBOURG, etc., et nous en ferons de même par la suite.

Varrentrapp, de Krünitz (auxquelles nous aurions dû ajouter peut-être le *Staats-Zeitungs-und Conversations-Lexikon* de Hübner qui, de 1742 à 1825 a eu 31 éditions), ce pays en a eu d'excellentes, et tous les jours on en commence de nouvelles. La plus complète, quant au vocabulaire et en même temps l'une de celles qui présentent le plus d'ordre et d'ensemble dans leur exécution, mais sans offrir aucun charme à la lecture, c'est le *Dictionnaire encyclopédique des sciences, des arts et de l'industrie* (Altenbourg, 1824-1837, 26 gros vol. in-8°), commencé par MM. Binzer et Pierer, et qu'après la mort de son collègue le dernier a seul continué jusqu'à la fin. Peu d'ouvrages mettent aussi bien que celui-ci sur la voie des recherches, qu'il ne satisfait toutefois qu'imparfaitement, à cause de la brièveté de ses articles, tous pleins de sécheresse. Cette brièveté et son impression parcimonieuse, désagréable à l'œil, distingue le dictionnaire de Pierer de la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber (*Allgemeine Encyklopædie der Wissenschaften und Künste*), l'ouvrage le plus imposant dans ce genre depuis l'*Encyclopédie méthodique*, peut-être le plus savant de tous, et que nous avons souvent l'occasion de citer dans le nôtre. Commencé en 1818 à Leipzig, entamant l'alphabet par trois bouts différents, elle n'a guère rempli encore que la moitié de son cadre, bien qu'elle compte déjà 50 vol. in-4°. Pleins d'estime pour la science profonde dont la plupart de ses articles sont nourris, nous avons cependant des doutes sur son utilité comme encyclopédie. Car ces articles approfondis ne vont qu'à l'adresse des savants qui n'en ont que faire s'ils possèdent les principaux livres de leur spécialité, et qui, sur la spécialité des autres, ne demandent pas de si longs traités. De plus, en changeant d'éditeur (Enoch Richter, Gleditsch, Brockhaus), et en paraissant par sections rédigées simultanément par plusieurs directeurs (la 1re par M. Gruber seul, depuis la mort d'Ersch; la 2e par M. Hoffmann; la 3e par MM. Meyer et Kæmptz), cet ouvrage, déjà inégal et dont toutes les lacunes n'ont pas été remplies dans les suppléments de différentes lettres, a beaucoup perdu de son unité, au reste bien difficile à maintenir dans une entreprise si colossale.

Après cet ouvrage, qu'on peut appeler la bibliothèque du savant, nous parlerons enfin de celui qui, répandu en Allemagne dans les plus petits hameaux, y est véritablement devenu la bibliothèque des classes moyennes. Les articles consacrés par nous au *Conversations-Lexikon* (*voy.*) et à son estimable fondateur (*voy.* Brockhaus) abrégent ici notre tâche et nous laissent peu de mots à ajouter. Ce qui a fait le succès de ce livre, malgré les dehors déplaisants de ses premières éditions, malgré les erreurs dont elles étaient remplies, et malgré le décousu du plan et la sécheresse du style, c'est qu'il s'adressait au grand nombre, c'est que la perspicacité de l'éditeur lui avait fait connaître qu'il y avait là des besoins à satisfaire et une terre encore vierge à exploiter. En Allemagne, l'activité intellectuelle est immense: toutes les classes y prennent part suivant leurs moyens et leurs loisirs; même la plus infime n'y reste pas tout-à-fait étrangère. Une bibliothèque universelle en raccourci, riche d'instruction, mais dégagée des formes scientifiques, accessible à tous par son bas prix, et rendant les recherches commodes au moyen de l'ordre alphabétique, était devenue une chose nécessaire au peuple allemand : Brockhaus l'en dota. Un avertissement assez étendu qui accompagne le dernier volume de la 8e édition maintenant terminée du *Conversations-Lexikon* nous apprend contre quelles difficultés ce négociant actif et éclairé lutta depuis 1808, époque où il acheta l'ouvrage de Lœbel (*), jusqu'après le rétablissement de la paix européenne, et même plus tard, quand les contrefaçons vinrent compromettre sa propriété si laborieusement acquise; mais il nous met aussi dans la confidence du

(*) Cette *postface* nous apprend aussi que Brockhaus publia sa première édition, non pas à Altenbourg, mais à Amsterdam (1809, 6 v. in-8°). C'est l'ouvrage de Lœbel qui en fut la base, et non pas celui de Hubner, cité dans notre Discours préliminaire; et à propos du même Hubner nous corrigerons ici une faute typographique qui s'est glissée dans la traduction française du titre de son livre à l'article Conversations-Lexikon : T. VI, p. 736, 2e col., ligne 33, au lieu de *Gazette d'état*, lisez *Dictionnaire d'état*, etc.

succès inouï qui vint le dédommager de ses peines et de ses sacrifices. Des huit éditions entreprises jusqu'à ce jour, malgré les contrefaçons et les traductions, plusieurs eurent deux ou trois tirages, chacun de 10,000, de 12,000, ou même de 14,000 exemplaires, ce qui ne permet pas d'établir à moins de 80.000 le compte des exemplaires placés. Heureuse Allemagne! heureux les éditeurs et les hommes de lettres dans un pays qui consomme lui-même tout ce qu'il produit dans sa langue et où le rapide écoulement de 80,000 exemplaires d'un livre ne décourage pas la tourbe des plagiaires et des contrefacteurs!

Après un pareil résultat, le titre adopté par Brockhaus a dû faire fortune : aussi parait-il actuellement en Allemagne une foule de *Conversations-Lexikon : Allgemeines deutsches C. L. für die Gebildeten eines jeden Standes*, Leipzig, chez les frères Reichenbach, 10 vol. in-8°; *Neuestes C. L. fur alle Stænde*, t. I-VI, Leipzig, Wigand; *Neuestes und wohlfeilstes vollstændiges C. L.*, Leipz., chez Meser, etc. Plusieurs autres encyclopédies ou dictionnaires allemands ne sont que des plagiats déguisés indignes de toute mention; mais nous devons citer encore un ouvrage particulier à l'Autriche et auquel nous aurons des emprunts à faire pour nos articles relatifs à cet empire : *Œsterreichische National-Encyklopædie, im Geiste der Unbefangenheit bearbeitet*, Vienne, 1835-36, 6 vol. in-8°. Parmi les traductions du *Conversations-Lexikon*, celle de Philadelphie *Encyclopædia americana*, 1829-33, 13 vol. in-8°, nous fournit des matériaux dans ses articles américains, presque tous neufs, et nous lui emprunterons surtout son excellent article ÉTATS-UNIS. D'autres ont été entreprises en Angleterre et en Hollande. L'Encyclopédie russe de Saint-Pétersbourg a aussi pour base le *Conversations-Lexikon*.

MM. Treuttel et Würtz avaient eu un instant l'idée de faire traduire en français cet ouvrage allemand; mais cette idée, qui fut le point de départ de la présente encyclopédie, ne tarda pas à être abandonnée, quand on reconnut que le dictionnaire de Brockhaus, composé d'ailleurs en vue de lecteurs dont les besoins différaient des nôtres, avait aussi emprunté primitivement à des livres français une grande quantité d'articles dont la traduction aurait porté atteinte, dans notre pays, à des droits inviolables.

Cependant en France aussi des besoins nouveaux s'étaient fait jour : la classe moyenne, en se plaçant au centre de l'état, avait accru ses lumières et son bien-être comme en Allemagne. Elle est désormais la base de la société; c'est par elle que les affaires se décident. On rencontre pêle-mêle aujourd'hui dans nos salons le négociant et l'homme de lettres, l'avocat et le militaire, l'industriel et le médecin, l'agriculteur et le capitaliste : toutes les questions sont tour à tour débattues, chacun y veut prendre part, personne ne se borne plus aux matières qui le concernent spécialement. Rien ne nivelle les rangs comme l'instruction jointe à l'esprit : l'ignorant, fût-il millionnaire et de vieille souche, ne brillera jamais dans la société; le roturier instruit et spirituel sera toujours trouvé d'assez bonne compagnie. Bien des hommes dans notre France nouvelle sont encore au-dessous de leur fortune, par la faute de leur éducation dirigée en vue d'une plus modeste condition; leurs biens les font siéger dans les conseils de la nation où l'insuffisance de leurs lumières leur ferme la bouche ou les menace du ridicule s'ils ont moins de prudence. Le désir d'apprendre est partout, et l'application de la loi sur l'instruction primaire le fera naître même sous d'humbles chaumières.

Pour ces besoins nouveaux il fallait de nouveaux moyens. Il fallait des livres universels accessibles au grand nombre, savants sans pédantisme, et qui, surtout, ne fussent pas trop volumineux. Pour remplir cet objet, M. Courtin (*voy.*) publia de 1824 à 1832 son *Encyclopédie moderne ou Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres et des arts* (Paris, 24 vol. in-8°, avec 2 vol. de planches), ouvrage intéressant et en général bien écrit, dont le succès confirma la réalité du besoin, mais où le commentaire a trop usurpé la place des faits et qui d'ailleurs a servi de tribune à un *libéralisme* au-

jourd'hui dépassé, quel que fût alors son mérite. C'était à la fois trop et trop peu : trop peu de notions réelles ou de savoir positif, trop de réflexions explicatives qu'il fallait laisser faire au lecteur lui-même.

Le *Conversations-Lexikon* allemand, moins bien écrit, offrait infiniment plus d'instruction; c'était un type propre à servir de base pour un ouvrage de même nature, sauf l'aridité du style, et qui serait d'ailleurs plus complet quant à la médecine, aux sciences naturelles et aux sciences exactes, à la technologie et à l'économie rurale, plus pratique dans sa tendance, jugeant de plus haut les hommes et les choses de la politique. MM. Treuttel et Würtz se décidèrent en 1829 à entreprendre un tel ouvrage et firent part au public de leur projet par la voie des journaux* et dans des prospectus qu'ils répandirent en grand nombre. On se mit aussitôt à l'œuvre; un plan fut arrêté, une nomenclature dressée et les collaborateurs, hommes de lettres et savants notables, répartirent entre eux le travail des articles. Mais la révolution de juillet 1830, fit ajourner la publication, et lorsqu'on fut prêt à la reprendre, d'autres éditeurs avaient annoncé un ouvrage semblable, également basé sur le *Conversations-Lexikon*, dont même les premiers volumes n'étaient guère qu'une traduction modifiée et enrichie de quelques articles nouveaux. Le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture* (Paris, 1832 et suiv., t. I-XLI, 82 livr., allant jusqu'à la lettre O), s'est, depuis, élevé bien au-dessus de ce faible commencement; mais, si nous en jugions par différentes observations de ses propres auteurs**, il serait resté au-dessous de l'idée qu'ils s'étaient faite de leur tâche. Quoi qu'il en soit du mérite relatif de cet ouvrage, rival du nôtre, et qu'il ne nous appartient pas de juger par cette raison, s'il nous a enlevé des lecteurs en divisant le public, sa concurrence a aussi eu pour nous de bons effets en nous forçant à plus de soin, à un redoublement de zèle et de circonspection, en nous offrant souvent un exemple utile à suivre et en nous montrant, plus souvent peut-être, les écueils qu'il fallait éviter. Au reste, la tendance des deux ouvrages est toute différente, ils ne s'adressent pas aux mêmes lecteurs et se feront chacun leur place dans le monde instruit et éclairé.

Plus redoutable qu'aucune autre, cette concurrence n'était pas la seule pourtant que les éditeurs de l'*Encyclopédie des Gens du Monde* dussent avoir à soutenir. Le succès des deux premiers ouvrages de ce genre mit les encyclopédies en faveur, et bientôt toutes sortes de livres affectèrent ce titre. Dans le nombre il y en a de véritables, comme la petite *Encyclopédie des connaissances utiles*, ouvrage populaire, commencé presque simultanément avec les deux autres, puis interrompu, et repris récemment, et comme l'*Encyclopédie nouvelle*, d'abord panachée de figures quand elle portait le titre d'*Encyclopédie pittoresque*, mais ayant aujourd'hui un aspect plus sévère et une tendance plus prononcée. Dirigé par MM. Reynaud et Leroux (Paris, 1834 et suiv., t. I-IV, petit in-fol.), cet ouvrage veut battre en brèche l'organisation sociale actuelle et les églises fondées sur le christianisme. Il apporte au service d'une cause assez voisine de celle des saint-simoniens un talent que le christianisme, comme la société, aurait à redouter, si sa nature robuste ne résistait pas sans peine à toutes les attaques. Tout autre est la tendance de l'*Encyclopédie catholique* et celle de l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, placées l'une et l'autre sous la surveillance d'un *comité d'orthodoxie* formé par des prêtres catholiques. Nous ne nous souviendrons pas de ce que leurs prospectus contenaient de désobligeant pour nous, leurs aînés dans la carrière, occupant dans l'estime du public une place qui pouvait bien être à leur convenance; mais aussi on n'attend pas de nous que nous les jugions sur leurs pro-

(*) *Voir* entre autres, le *Journal des Débats* du 23 août 1829. L'ouvrage devait paraître sous ce titre : *Nouveau Dictionnaire encyclopédique à l'usage des Gens du Monde*, et avoir 15 tomes divisés en 30 volumes.

(**) *Voir* celles qui précèdent les articles EFFET (T. XXIII, p. 355), FOUCHÉ (T. XXVIII, p. 9), etc. Nous avons noté plusieurs autres passages curieux par rapport à l'histoire de ce *Dictionnaire*.

messes : or, jusqu'à ce jour ce n'est guère que par celles-ci qu'elles nous sont connues. Le lecteur verra si leur nomenclature plus riche et portée, surtout dans l'*Encyclopédie catholique*, à des limites extrêmes, offre une instruction plus digne de confiance, plus étendue, plus facile même, et s'il peut résulter d'une telle multitude de détails un ensemble plus complet et plus harmonieux.

Quant à nous, nous poursuivons avec zèle et courage l'accomplissement de notre tâche, heureux des suffrages dont le public a bien voulu encourager notre travail et sûrs de les obtenir un jour à un plus haut degré, si le dévouement à ses intérêts, qui sont ceux de la civilisation, et la persévérance la plus consciencieuse suffisent pour les mériter. J. H S.

ENCYCLOPÉDIQUES (RECUEILS). A plusieurs reprises on a tâché d'embrasser dans un seul recueil périodique les progrès de toutes les branches des connaissances humaines, quoique cette entreprise devienne de plus en plus difficile et demande de la part de ceux qui la dirigent des connaissances presque universelles. Vers le milieu du siècle dernier, P. Rousseau commença un *Journal encyclopédique*, qui, toutefois, avait un caractère plus littéraire que scientifique. Après avoir paru de 1756 à 1759 à Liége, il fut continué l'année suivante et jusqu'en 1791 à Bouillon; la collection forme 288 vol. in-8°. Quatre années après, Millin à Paris commença son *Magasin encyclopédique*; il le continua jusqu'en 1816. Ce recueil riche en dissertations savantes, particulièrement sur les antiquités, forme 122 vol. in 8°, pour lesquels Sajou a fait paraître une table générale des matières en 4 vol., Paris, 1819. Au *Magasin* Millin fit succéder en 1817 des *Annales encyclopédiques* qui s'adressaient moins aux savants que le recueil précédent. Il en a paru 12 vol. jusqu'à la mort de l'auteur en 1818. L'année suivante, M. Jullien (de Paris) entreprit la *Revue encyclopédique* avec la coopération d'un grand nombre de savants. Ainsi que l'indique le titre, elle passait en revue les principaux ouvrages sur les sciences, la littérature, la morale et la politique, tant en France qu'à l'étranger. Les derniers volumes ont paru sous la direction de MM. Carnot et Roux, et enfin de M. Roux seul : ces volumes avaient une tendance particulière, celle de propager certains principes de morale sociale. La *Revue encyclopédique*, terminée en 1833, forme 60 vol. in-8°; une table des matières pour les dix premières années de ce recueil a été publiée sous le titre de *Table décennale*, Paris, 1831, en 2 vol. On peut considérer aussi comme un recueil encyclopédique le *Bulletin des sciences*, publié par Férussac depuis 1823 jusqu'en 1830, quoique plusieurs branches, telles que la jurisprudence, la théologie, la politique, n'aient pas été comprises dans le plan, déjà si vaste, de ce recueil périodique. *Voy.* BULLETIN. D-G.

ENCYPROTYPE, du grec ἐν κύπρῳ τύπος, type, empreinte ou figure dans le cuivre. Cet adjectif français de nouvelle formation ne s'emploie que par rapport aux cartes géographiques; on en trouve l'explication dans le premier de nos articles portant ce titre, T. V, p. 11. S.

ENDÉCAGONE, *voy.* HENDÉCAGONE. *Voy.* de même à la lettre H ENDÉCASYLLABE et autres mots dans lesquelles entre le grec ἕνδεκα, onze.

ENDÉMIQUES (MALADIES), nom qu'on donne aux maladies qui semblent inhérentes à certains pays et qui dépendent de causes locales (du grec ἔνδημος, indigène, national, dont la racine est δῆμος, tribu, peuple). Comme les maladies épidémiques et les maladies contagieuses (*voy.*), elles attaquent à la fois un grand nombre de personnes; mais elles se distinguent des premières en ce qu'elles règnent d'une manière permanente, et des autres en ce qu'elles ne se répandent pas au-delà d'une certaine limite et qu'elles n'atteignent pas les personnes qui ne viennent point les prendre au foyer. Il ne faut pas croire cependant que ces maladies, dans leur nature, leurs symptômes, leur durée et leur terminaison, soient différentes de celles qui se montrent, soit sporadiquement, soit sous forme d'épidémies. *Voy.* ce mot.

Les maladies qui sont le plus souvent endémiques sont les fièvres intermittentes des divers types, les goitres, les scrofu-

les, le scorbut, la fièvre jaune, le choléra-morbus, la pellagre, la plique polonaise, etc., dont il est traité dans le cours de cet ouvrage. Elles reconnaissent pour causes les variations brusques de la température, la stagnation de l'air, le froid humide avec privation de lumière, les émanations produites par des substances animales et végétales en décomposition, celles que produisent un grand nombre d'individus et surtout de malades rassemblés dans le même lieu, etc.

La preuve que les maladies endémiques tiennent bien aux causes qui viennent d'être énoncées, c'est qu'il suffit, pour les faire disparaître, ou de dessécher un marais, ou de supprimer une usine, ou d'abattre quelques arbres, ou bien de disséminer des individus trop rapprochés les uns des autres. On voit d'ailleurs renaître les mêmes maux sous l'influence des mêmes causes.

C'est à l'administration, éclairée par le médecin observateur et judicieux, à faire disparaître les maladies endémiques. En effet, on les voit toujours fuir devant la véritable civilisation. La moyenne de la vie augmente alors, ou, pour parler plus exactement et plus modestement aussi, elle se rapproche davantage de celle que Dieu a faite aux hommes, mais que leur ignorance et leur folie abrégent trop souvent. L'histoire ne nous montre-t-elle pas les mêmes contrées tour à tour florissantes de richesse et de santé, ou ravagées par la misère ou la maladie. *Voy.* MORTALITÉ, PROBABILITÉS DE LA VIE.

Considérées individuellement, les maladies endémiques ne diffèrent guère des affections sporadiques; mais leur traitement présente pour indication spéciale de remédier aux causes permanentes qui les produisent et qui les entretiennent, lorsqu'on les connaît et qu'on peut agir sur elles; dans le cas contraire, l'émigration est le meilleur moyen. F. R.

ENDENTURE, *voy.* CHARTE.

ENDERMIQUE (MÉTHODE). Deux mots caractérisent cette nouvelle manière d'administrer les médicaments: faire pénétrer par la peau (en grec δέρμα, avec la prép. ἐν) les substances médicamenteuses dont l'introduction par les organes digestifs serait difficile ou dangereuse. Elle consiste donc à dénuder une portion de la peau par le moyen d'un vésicatoire, d'eau bouillante ou d'un peu d'alcool enflammé, et de panser la petite plaie avec une pommade contenant un médicament tel que l'opium, le mercure, etc. Ce mode d'administration remplace avantageusement les frictions médicamenteuses dans lesquelles souvent rien ne pénètre à l'intérieur, et les injections dans les veines dont l'emploi ne saurait être qu'exceptionnel. Il est facile de concevoir les avantages de la méthode endermique, savoir: de ne point altérer les substances comme le fait l'action des organes digestifs, et par conséquent de permettre la réduction des doses, d'assurer les résultats, de ménager les organes digestifs, etc. Quant aux inconvénients, ils résultent de l'action chimique des substances appliquées, lesquelles occasionnent quelquefois beaucoup de douleurs et obligent de recourir à l'emploi de la compression ou de médicaments propres à neutraliser l'action des premiers. La méthode endermique compte déjà quelques succès propres à encourager de nouvelles tentatives. F. R.

ENDIVE, *voy.* CHICORÉE.

ENDOR (PYTHONISSE D'), *voy.* PYTHONISSE et SAÜL.

ENDOS, ENDOSSEMENT. L'endossement ou endos est un acte inscrit ordinairement *au dos* d'une lettre de change ou d'un billet à ordre, et par lequel on en transmet à un autre la propriété ou le pouvoir d'en toucher le montant.

Dans le droit commun, le propriétaire d'une créance peut la céder à un tiers; mais la loi civile, pour prévenir les fraudes et les incertitudes, a prescrit des formalités particulières, lesquelles sont énumérées au liv. 3, chap. 8, du Code civil. Ainsi, par exemple, le *cessionnaire* n'est saisi à l'égard des tiers que par la signification du transport faite au débiteur, ou par l'acceptation de ce dernier, dans un acte authentique; de manière que si, avant cette signification ou cette acceptation, le débiteur paie le *cédant*, il est valablement libéré.

Mais la célérité qu'exige le commerce ne pouvait s'arranger de ces formes lentes. Le législateur a voulu que la seule déclaration, inscrite au dos d'un effet négociable et par laquelle le porteur le passait à l'ordre d'un tiers, suffît pour en transférer la propriété.

Toutefois, l'endossement, pour être *régulier* et conséquemment avoir son plein et entier effet, doit remplir trois conditions essentielles : 1° être daté; 2° exprimer la valeur fournie à *l'endosseur;* 3° énoncer le nom de la personne au profit de qui il est passé.

La *date* a pour objet d'empêcher les fraudes, telles que celle d'un failli, qui omettrait à dessein de dater ses endossements, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'il les a souscrits depuis sa faillite, ou dans les dix jours qui l'ont précédée, c'est-à-dire à une époque où il était de plein droit dessaisi de l'administration de ses biens. En principe, les actes sous seing privé n'ont de date que du jour où ils ont été enregistrés. L'acte authentique, au contraire, a date certaine du jour de sa rédaction. Or, le législateur a voulu, dans l'intérêt du commerce, que les lettres de change, les billets à ordre, les endossements fissent foi de leur date, comme les actes authentiques, et il a même poussé la rigueur jusqu'à punir l'antidate (*voy.*) des peines de faux, c'est-à-dire des travaux forcés à temps; ce qui toutefois ne doit s'entendre que de l'antidate faite en vue de frauder, et non par pure inadvertance.

L'endossement, en second lieu, doit exprimer *quelle espèce de valeur a été fournie à l'endosseur* en échange de la lettre ou du billet, c'est-à-dire si la valeur a été fournie en argent, en marchandises, en compte, ou de toute autre manière. L'expression *valeur en compte* ou *reçu comptant* suffirait, mais non celle-ci : *valeur reçue*. Un endos conçu en ces derniers termes ne vaudrait que comme simple procuration.

Enfin l'endossement doit *énoncer le nom* de la personne à l'ordre de qui il est passé. L'endos *en blanc*, généralement admis autrefois, est présumé irrégulier depuis la promulgation du Code de commerce. Cependant cette présomption, selon la jurisprudence la plus récente de la cour suprême, peut s'évanouir devant des preuves bien établies; et l'endos, quoique irrégulier, peut opérer la transmission, si le porteur en justifie par des écrits, par des registres non suspects, ou par des preuves testimoniales.

Ainsi revêtu des formes légales, l'endossement fait passer au cessionnaire tous les droits du cédant, de sorte que l'effet semble n'avoir jamais appartenu qu'à celui qui s'en trouve propriétaire au moment de l'échéance. Toutefois, les endosseurs, c'est-à-dire tous ceux qui l'ont successivement signé, accepté ou endossé, sont garants solidaires de la réalité de la créance transférée.

Une question fort importante est celle de savoir si les effets de commerce peuvent être valablement transférés par endossement après leur échéance. L'affirmative a été constamment admise par la cour suprême, et notamment dans un arrêt longuement et judicieusement motivé, du 28 janvier 1834. Mais ce principe reçoit exception quand il y a eu présentation au paiement et protêt (*voy.*). On conçoit en effet qu'une fois la présentation effectuée et le refus du paiement constaté, les effets de commerce perdent leur caractère de créances nettes et liquides, en faveur duquel le privilége de circuler par endossement leur a été accordé. Ils rentrent dès lors dans la catégorie des créances litigieuses.

On peut encore transférer la propriété d'un effet de commerce par un acte séparé; mais alors ce n'est plus un endossement, c'est un transport ordinaire soumis aux règles du droit civil.

Les endossements d'effets négociables sont exempts d'enregistrement ; mais ceux de billets non négociables, comme de toutes obligations ordinaires, sont assujettis au droit de un pour cent.

Voir les articles 136 et suiv., 164, 187 et 188 du Code de commerce; *voy.* aussi LETTRE DE CHANGE. A. H-N.

ENDOSMOSE (mot qui paraît formé du grec ὠσμὸς ou ὦσις, coup, impulsion, joint à l'adverbe ἔνδον, dedans). Deux liquides miscibles et hétérogènes étant séparés par une cloison à pores ca-

pillaires, ils marchent l'un vers l'autre avec inégalité au travers des canaux capillaires de la cloison séparatrice. De cette inégalité dans leur marche il résulte que l'un des deux liquides reçoit de son voisin plus qu'il ne lui donne, en sorte que son volume augmente sans cesse aux dépens de l'autre. Il y a donc alors deux courants, un fort et un faible : le premier a reçu le nom d'*endosmose*, le second celui d'*exosmose*. Mais ces dénominations n'expriment pas la cause, ils n'indiquent que l'existence des courants et les effets dynamiques qui en résultent. On peut bien, par l'observation, déterminer les proportions relatives des deux courants, connaître les conditions de l'inégalité variable de leur marche; mais la cause générale du phénomène est inconnue.

On a voulu l'expliquer par une impulsion électrique, par les phénomènes de la capillarité, par la différence de densité des liquides. L'auteur de la découverte de l'endosmose, M. Dutrochet, partagea d'abord ces diverses opinions; mais des expériences plus exactes lui ont démontré que l'ascension capillaire ne détermine point par son degré la direction du courant de l'endosmose; la capillarité n'en est pas la cause, mais le moyen. La théorie basée sur la tendance des liquides vers leur mixtion, sur la différence de l'ascension capillaire des deux liquides opposés, n'est plus admissible, ou, tout au moins, elle n'est pas d'une application générale.

On a appliqué avec succès le phénomène de l'endosmose à des questions de physiologie végétale jusqu'alors insolubles, telles que celles relatives à l'ascension du fluide végétal, à l'irritabilité végétale, etc. Diverses expériences récentes ont prouvé, comme l'avait soupçonné M. Dutrochet, que l'endosmose et l'exosmose jouent un grand rôle dans les phénomènes vitaux. Ainsi le docteur Graham ayant observé que l'endosmose et l'exosmose ont lieu pour les gaz comme pour les liquides, Faust tint compte de cette remarque, et s'assura que le dégagement de l'acide carbonique dans la respiration est en grande partie un effet de l'endosmose. Une expérience plus récente (*Revue britannique*, 1836), celle du docteur Rogers, établit que l'endosmose n'a lieu que quand la cloison séparatrice est d'un tissu organique animal ou végétal ; qu'elle varie non-seulement en raison de la nature du tissu, mais encore suivant celle du fluide liquide ou gazeux mis en contact avec les deux surfaces du tissu. C'est sur cette observation appliquée à la physiologie que repose la nouvelle et brillante théorie de M. Rogers sur la respiration. Cette expérience ajoute aux faits signalés par M. Dutrochet et recule les limites d'une science qui, par la réunion des lois organiques aux lois physiologiques, cherche à rattacher les phénomènes vitaux aux phénomènes généraux qui régissent la matière inorganique. L. D. C.

ENDUIT. On appelle enduit une couche de rapport que l'on applique en dernier lieu sur la surface des constructions, pour en faire disparaître les aspérités et les défectuosités d'aspect résultant de la substance grossière des matériaux.

L'application des enduits a généralement deux objets : l'un de propreté et même de décoration, l'autre de conservation. Conséquemment on s'en dispense sur les parois des murs élevés en pierre et en marbre, parce que ces matériaux sont de leur nature résistants et de plus susceptibles d'être parementés et polis presque entièrement au ciseau.

Sur nos bâtiments de Paris, ordinairement bâtis en moellon brut, les enduits sont faits en plâtre (*voy.* ce mot), substance minérale dont on pourrait dire ce qu'Ésope disait des langues, que c'est en même temps la meilleure et la pire des choses : la meilleure, en ce qu'elle fournit à toutes les fortunes le moyen de construire rapidement, et avec une dépense médiocre, des maisons d'assez belle apparence; la pire, parce que la facilité même d'exécution qu'elle présente a fait perdre le goût des constructions méthodiques en matériaux de choix qui en assuraient la durée et leur donnaient un caractère local qu'elles n'ont plus. Quoi qu'il en soit, à Paris l'emploi du plâtre en enduit s'effectue de plusieurs manières, à raison du degré de fini que

l'on veut obtenir pour l'aspect des façades. Ainsi on distingue l'enduit *crépi*, l'enduit *moucheté* et l'enduit *au sas* ou enduit proprement dit. Le crépi s'opère en jetant le plâtre à la main sur le mur et en l'étendant grossièrement sans y ajouter le lissage à la truelle qui le rendrait parfaitement uni. Le moucheté s'exécute à peu près de la même façon, sinon que le jet du plâtre a lieu à l'aide d'un balai, ce qui donne à la surface enduite un aspect qui, sans être lisse, est d'un ton uniforme. Enfin l'enduit proprement dit est celui pour lequel on emploie le plâtre passé au sas ou tamis fin, et ensuite lissé à la truelle de cuivre ou à la taloche de bois, instrument plus large et plus propice à ce genre d'ouvrage. Souvent la combinaison de ces trois moyens, sur une même façade, produit des décorations plus piquantes et plus originales que l'application prétentieuse du plâtre à des ordonnances compliquées de moulures et d'ornements.

Lorsque les enduits ont directement pour but de préserver la surface des murs, principalement dans les rez-de-chaussée, ce n'est plus au plâtre qu'il faut se confier; car il ne se conserve bien que dans les parties élevées et sous l'influence d'un air sec. Dans les lieux sujets à l'humidité, il faut recourir à l'usage des mortiers où la chaux et le plâtre entrent comme éléments.

La composition des enduits imperméables présente des difficultés de même genre et plus grandes encore que celle des mortiers; car pour que ces derniers soient bons, il ne faut pas un sable trop fin, tandis qu'il faut le contraire pour les enduits, afin qu'ils puissent bien s'étendre. L'usage de la chaux hydraulique, préférablement à la chaux grasse, est aussi de rigueur, parce que les enduits doivent prendre consistance rapidement.

Les anciens ont été fort habiles dans la fabrication de leurs enduits: on en a retrouvé dans des fouilles de monuments antiques qui étaient parfaitement conservés, tant en revêtements sur des murs verticaux qu'en mosaïques horizontales formant dallages. La plupart sont couverts de peintures qui n'ont point éprouvé d'altération, malgré la profondeur où elles étaient enfouies. Les fragments découverts à Pompeï et à Herculanum étaient intacts, et leurs peintures n'avaient rien perdu de leur éclat primitif.

Il s'en faut beaucoup que l'on rencontre dans les édifices modernes le même degré de perfection pour les enduits; il en est peu resté du moyen-âge qui aient complétement résisté. Nos stucs les plus soignés ne soutiennent pas la comparaison avec ceux de l'antiquité (*voy.* STUC). Dans ces derniers temps, cependant, on s'est livré à des recherches qui ont amené quelques bons résultats : les enduits de Molême et de Pouilly, que l'on fabrique aujourd'hui en France, promettent une longue durée; il en a été fait des essais assez satisfaisants; mais leur prix encore élevé n'a permis jusqu'à présent de les employer qu'aux travaux de luxe ou d'absolue nécessité. Leur qualité supérieure paraît tenir, d'une part, à l'excellence de la chaux qui y est introduite et qui jouit de la propriété hydraulique, et de l'autre à la nature de la substance terreuse qui y est unie et qui paraît analogue à la pouzzolane (*voy.*), si réputée en Italie. Pour les usages communs, notre industrie s'est enrichie d'un produit naturel qui ne paraît pas avoir été anciennement appliqué. L'asphalte (*voy.*), substance bitumineuse dont la France possède quelques mines, réussit parfaitement pour les aires de planchers, les terrasses et les couvertures; l'expérience en grand qui en a été faite récemment à Paris pour les trottoirs des boulevards et ceux de la belle place de la Concorde, a dissipé les craintes que sa nature molle avait fait concevoir. C'est une conquête industrielle dont l'esprit de progrès, si actif maintenant, doit se féliciter.

Les procédés d'application de l'asphalte, si simples en apparence, méritent néanmoins de fixer l'attention. Quelques indications sur cette fabrication ne seront pas sans intérêt.

Les pains bitumineux, de forme à peu près cubique, tels qu'ils arrivent des mines (Seyssel, etc.) à Paris, sont fondus dans une chaudière échauffée sur l'em-

placement même du travail. Lorsque la matière est en liquéfaction complète, elle est versée à l'aide de cuillers sur une aire préparée d'avance; pour les planchers, cette aire est un carrelage jointif ou un enduit en plâtre, recouvert d'une toile claire dont la fonction est de faciliter l'adhérence du mastic bitumineux; pour les terrasses sur voûte et les trottoirs, c'est une forme bien nivelée en terre ou salpêtre battu. La planimétrie exacte de la surface du bitume s'obtient par l'emploi de tringles ou règles en fer, posées en bordure pendant le coulage de la matière : elles ont pour objet, non-seulement de régler le niveau, mais encore d'opérer des soudures propres et régulières. Enfin, pour donner plus de consistance à la surface et la rendre inaltérable à tout frottement, on la saupoudre, avant que la matière ne soit refroidie, avec de petits cailloux choisis, éprouvés et durcis au feu. Lorsque ces cailloux ont été triés de diverses nuances et couleurs, on en forme des dessins variés et des compartiments d'un effet très agréable, qui ont bien plus de solidité que les pavés dits *à la vénitienne*, autre sorte d'enduit que des ouvriers italiens avaient introduite en France, il y a quelques années, mais qui n'y a eu qu'un moment de vogue, et qui d'ailleurs n'était applicable qu'à des intérieurs. Il est aujourd'hui reconnu que le masticage en bitume est préférable même au dallage en pierre, dont les joints sont bouleversés en peu de temps dans notre climat par suite des changements fréquents de la température.

Nous devrions encore mentionner une sorte d'enduit dont l'usage est exclusif à l'art de la peinture et qui est destiné à préparer les fonds sur lesquels il s'agit d'exécuter des peintures monumentales dans les édifices : c'est de cet apprêt qu'a pris son nom le genre de peinture dit *à l'encaustique*. Nous en renvoyons la description au mot ENCAUSTIQUE. J. B-T.

ENDYMION. Il ne faut pas confondre ensemble, comme on fait quelquefois, deux personnages, l'un et l'autre célèbres sous ce nom, le berger de Carie et le roi d'Élide. L'Endymion de la fable était un bel adolescent qui sut plaire à Junon et surtout à Diane (Phœbé ou Séléné); et les commentateurs, qui tiennent à tout expliquer, ont gravement prouvé que c'était une allégorie relative à l'astronomie. On aurait fait passer Endymion pour l'amant de Diane, parce que le premier il avait observé le cours de la lune; mais la fiction, qui le fait visiter par Diane pendant son sommeil, se passe bien d'une pareille interprétation*. D'autres veulent qu'il ait été condamné par Jupiter à dormir toujours en punition de ce qu'il avait été surpris avec Junon (l'air). Un poète grec prétend que le dieu du sommeil était aussi amoureux d'Endymion et qu'il le faisait dormir les yeux ouverts, pour avoir le plaisir de les contempler toujours. Il était fils d'Aëthlius, qui avait eu Jupiter pour père, et de Protogénie, fille de Deucalion. *Voir* Pausanias sur le surplus de l'histoire d'Endymion. P. G-Y.

ÉNÉE (*Æneas*), fils d'Anchise, petit-fils d'Assaracus, arrière-petit-fils de Dardanus (*voy.*); on lui donne Vénus pour mère, et l'on dit qu'il fut elevé par le centaure Chiron; enfin il épousa Créuse, fille de Priam**. Quand Troie fut assiégée,

(*) Aussi souvent, dit la fable, que le beau jeune homme, fatigué de la chasse, s'endormait sur le gazon, Diane (Selené) qui l'avait enlevé par amour et conduit sur le mont Latmus en Carie, descendait vers lui et lui dérobait un seul baiser, de peur qu'il ne s'éveillât. Certes un amour si chaste n'expliquerait pas la naissance de cinquante filles que de grossiers mythographes assurent en avoir été le fruit pour la déesse virginale, s'il fallait les en croire sur parole. C'est après avoir été élevé au ciel par Jupiter que la beauté de l'heureux chasseur toucha vivement le cœur de Junon. Mais en l'appelant dans son Olympe, le roi des dieux n'avait pas entendu se donner un rival : il le relégua donc au Tartare, et ce développement du mythe justifie un peu les pauvres commentateurs que l'auteur de l'article nous semble traiter avec sévérité. Au reste, les rapports d'Endymion avec Diane ont fait le sujet, dans les temps anciens et modernes, de différentes représentations figurées, bas-reliefs, peintures, etc. Tout le monde connaît le gracieux tableau de Girodet (*voy.*), si chaste et si poétique dans cette scène de mystérieux amour, mérite qu'on ne peut accorder au tableau de M. J.-M. Langlois, remarquable d'ailleurs et reproduit avec beaucoup de talent par le burin de M. Muller. J. H. S.

(**) On sait que, dans sa fuite, Énée perdit Créuse, sa première femme. Vainement, il retourna sur ses pas pour la chercher (*Æneid.* II, 749, *sqq.*), vainement il parcourut l'épée à la main les

il combattit pour la liberté de sa patrie, quoiqu'il détestât le crime de Pâris qui avait donné lieu à cette guerre. Après la prise de la ville, il défendit la citadelle, et quand les murailles en furent écroulées, il emporta son père, emmena ses enfants, prit avec lui le palladium, et sortit par une porte de derrière pour aller s'emparer des postes les plus avantageux de l'Ida, et peu de temps après il rassembla une nombreuse armée sur cette montagne. Énée espérait qu'après le départ des Grecs il pourrait réparer les ruines de Troie. Cependant les Grecs se disposaient à l'attaquer : une capitulation intervint par laquelle il s'engagea à sortir de la Troade, et bientôt il mit à la voile pour aller chercher un nouvel établissement.

Il existe de grandes divergences dans les versions sur le but des voyages d'Énée, et les lecteurs qui ne veulent point se perdre dans des discussions érudites sans but comme sans bornes feront bien de s'en tenir à l'*Énéide*, en ayant soin seulement de consulter aussi le commentaire de Servius, qui a recueilli beaucoup d'antiques traditions. Quant à nous, nous bornerons notre examen à ce qui a quelque liaison avec l'histoire d'Italie antérieure à celle de Rome, après avoir fait remarquer qu'en Thrace, en Macédoine, en Arcadie, en Phrygie même, on disputait à l'Italie l'honneur d'avoir retenu ce héros et que partout aussi on avait soin de montrer des tombeaux d'Énée. Ajoutons que la chronologie s'oppose de même à ce que l'on tienne compte de son séjour chez Didon (*voy.*); enfin il faut s'abstenir d'expliquer sérieusement les alliances de ses fils et les mariages de ses filles en Arcadie.

Le point important dans l'histoire d'Énée, ce sont les recherches historiques que l'on peut faire sur la colonie du Latium. Il est à peu près constant que le nombre des Troyens arrivés sur cette côte était fort petit et ne pouvait en rien changer la physionomie d'un peuple. Niebuhr remarque que, suivant les plus anciennes versions romaines, ces étrangers ne composaient que l'équipage d'un seul vaisseau, c'est-à-dire une troupe à laquelle suffirait le territoire d'un seul village. Les traditions grecques varient à l'infini. Dans le *Laocoon* de Sophocle on raconte l'émigration d'Énée *avant la prise de la ville*. Stésichore chantait le départ d'Énée à peu près comme Virgile, à en juger du moins par les représentations de la Table iliaque, que l'on sait avoir été faite d'après son poëme. Dans la plupart de ces traditions, Énée s'embarque pour l'Hespérie; mais il reste un grand pas à franchir pour arriver à celle qui lui fait fonder une colonie dans le Latium. Toutefois le fait d'une colonie troyenne au bord du Tibre ne devait pas trop surprendre les Grecs contemporains de Thucydide, puisque cet auteur considère comme Troyens les Élymiens de Sicile. Un siècle plus tard, Apollonius de Gela nomma *Romus* fils d'Énée et de Lavinie. Timée disait avoir appris des Laviniens que dans le sanctuaire de leur temple on conservait les images des dieux de Troie : dès lors la croyance à une colonie troyenne devint générale parmi les Grecs et ce fut à Rome une opinion nationale. Quand le sénat intervint auprès des Étoliens en faveur des Acarnaniens, il dit que, seuls de tous les Grecs, ils n'ont pris aucune part à la guerre contre les Troyens, ancêtres des Romains; la même origine est indiquée dans une lettre du sénat à Seleucus; tout d'ailleurs prouve que cette légende doit être regardée comme indigène dans le Latium.

On ne sait qui a fixé à quatre ans la durée de la navigation d'Énée; il reconnut le pays que le destin lui assignait parce qu'une étoile qui avait guidé sa navigation s'évanouit quand il eut atteint le rivage de Laurente. Énée et un autre chef qui était avec lui donnèrent à leur premier établissement le nom de Troie. Niebuhr pense que, dans les *Origines* de Caton, Latinus investit les Troyens de sept cents arpents de terre, parce qu'ils étaient cent et que la mesure plébéienne était dès lors de sept arpents. Un cerf favori du roi Latinus ayant été blessé, Turnus, roi des Rutules d'Ardée, s'unit avec lui pour punir ces odieux étrangers; mais les indigènes furent vaincus et Lavinie

rues de la ville embrasée qu'il faisait retentir de ses cris; Cybèle, la mère des dieux, avait disposé d'elle, et il ne revit que son ombre. S.

devint la proie du vainqueur. Dans les autres traditions, elle est médiatrice du traité conclu avec les étrangers. Il existe de grandes variations sur Lavinie elle-même. Cependant Énée ne possedait qu'une plage sablonneuse. Une truie pleine rompit ses liens, échappa au sacrifice et alla mettre bas sur une colline boisée; elle eut trente petits, figure type des trente villes latines, ou bien du nombre d'années après lesquelles Albe serait capitale au lieu de Lavinium. Quand celle-ci fut fondée, les dieux manifestèrent leur présence : le feu prit de lui-même à la forêt qui tenait encore la place de la ville; on vit un loup apporter dans sa gueule du bois sec pour l'entretenir, et un aigle animer la flamme du mouvement de ses ailes; mais il vint aussi un renard qui trempa sa queue dans l'eau pour éteindre l'incendie. On éleva sur la place publique de Lavinium les statues des trois animaux employés par le destin. Turnus courut demander du secours à Mezence, roi étrusque de Cære; on se battit au bord du Numicius. Turnus périt; mais les Latins commandés par Énée prirent la fuite. Énée se précipita dans le fleuve, et son âme, libre des misères humaines, fut élevée à la divinité. On l'adora sous le titre de *Jupiter indiges;* les consuls et les pontifes lui offraient annuellement un sacrifice sur ce rivage. P. G-y.

ÉNERGIE, mot formé de ἐνεργής, actif, *voy.* Vigueur.

ÉNERGUMÈNE, formé d'un mot grec qui signifie *travailler au dedans avec force**. On désigna d'abord sous ce nom les hommes que l'on regardait comme possédés du diable, c'est-à-dire tous ceux dont une idée fixe troublait la raison, et beaucoup d'autres sans doute dont l'esprit, trop éclairé pour leur époque, blessait les préjugés populaires et les superstitions religieuses du temps. On exorcisait les énergumènes, et lorsque le démon ne fuyait pas devant les paroles sacramentelles, on les brûlait. Il a fallu bien des siècles et bien des martyrs pour que cette barbare et stupide coutume fût enfin abolie dans toute l'Europe.

Depuis qu'on ne croit plus aux possédés, le mot énergumène sert à désigner un homme qui se livre à des mouvements excessifs d'enthousiasme, de colère, qui parle avec violence et emportement, qui porte dans toutes ses actions un caractère extrême et une irritation toujours prête à éclater. On dit également d'un prédicateur qui gesticule avec trop de véhémence en chaire qu'il prêche comme un énergumène. Ce défaut se rencontre assez fréquemment chez les orateurs, qui s'imaginent suppléer ainsi à l'âme qui leur manque, donner l'accent de la conviction à leurs paroles, et foudroyer leurs auditeurs en prenant un ton d'énergumène. J. Ch.

ÉNÉSIDÈME, sceptique célèbre né à Cnosse dans l'île de Crète. Il fut contemporain de Cicéron et élève d'Héraclide qu'on ne doit pas confondre avec Heraclite, philosophe grec plus connu dont Énésidème paraît avoir étudié les ouvrages conservés à la bibliothèque d'Alexandrie, cette résidence des Ptolémées où il avait lui-même fixé sa demeure. C'est par les fragments de ses écrits conservés dans ceux de Sextus l'Empirique et de Photius que nous connaissons le système de ce philosophe de l'antiquité, sur la vie duquel très peu de notions positives nous sont parvenues. S.

ENFANCE, première période de la vie humaine, qui, d'après l'étymologie (*infans*, *non fans*, de *fari*), finirait au moment où l'homme commence à manifester sa pensée par la parole, mais qui, dans son acception ordinaire, se prolonge jusqu'à l'adolescence. La première enfance, continuation pour ainsi dire de la vie intra-utérine, semble purement végétative : dormir et prendre des aliments la résument tout entière. Nulle relation extérieure, point ou peu d'impressions amenées par les sens; un cri insignifiant pour toute manifestation! Mais vers la sixième semaine la membrane pupillaire

(*) Ce mot, introduit d'abord dans la théologie ou dans la théurgie, n'est pas lui-même grec. Dans cette langue ἐνεργέω à la vérité veut dire agir, mais il ne s'employait au *moyen* que dans le grec des *Hellenistes*. En effet, dans le Nouveau-Testament ἐνεργέομαι a la même signification active d'agir, faire effort, etc De là le participe ἐνεργούμενος, en latin *qui laborat*, qui fait effort hors de lui ou sur lui-même. J. H. S.

se détruit, l'enfant voit, et son premier sourire apparaît; il entend, il se dirige du côté d'où vient le bruit; il commence, en un mot, à faire partie du monde social.

En même temps on observe à l'intérieur une activité prodigieuse: digestion, respiration, circulation, tout cela s'exécute avec un mouvement plus accéléré qu'à toute autre époque. Tout se forme et tout grandit : les os, mous jusque-là, commencent à prendre plus de consistance, sans néanmoins durcir assez pour qu'ils ne puissent plus prendre de longueur; les muscles, au contraire, sont dans un état de mollesse et de flaccidité qui explique l'absence de tout mouvement énergique. Lorsque la dentition (*voy.*) commence à se faire, les organes digestifs sont prêts à prendre plus de vigueur et à opérer sur des aliments plus consistants. Entre la première et la seconde dentition, qui se manifeste vers le septième mois, la marche du développement et de l'accroissement est rapide, non interrompue; tous les phénomènes vitaux s'accélèrent d'une manière sensible, les manifestations intellectuelles commencent à se faire et deviennent de plus en plus vives; la locomotion, nulle jusque-là, surgit active et puissante; enfin, et c'est la limite de l'adolescence, on voit se caractériser dans l'économie tout entière la différence jusqu'alors inaperçue des sexes.

A aucune autre époque de la vie, les maladies ne sont plus fréquentes et plus funestes que dans l'enfance; la mortalité est effrayante, même parmi les enfants appartenant à la classe aisée. Dans les premiers jours, beaucoup d'enfants succombent à des inflammations, surtout des membranes muqueuses, qu'ils contractent à la naissance ou qu'ils ont apportées du sein de leur mère. Plus tard, les aphthes et le muguet en moissonnent un grand nombre, qu'augmentent encore les orages de la première et de la seconde dentition. Le croup, la variole et les autres maladies éruptives lèvent ensuite un funeste tribut sur ce qui reste, et enfin les scrofules, avec toutes leurs conséquences, viennent saisir ou marquer pour plus tard tant de victimes qu'on pourrait s'étonner quelquefois de ne pas voir une plus affreuse dépopulation. *Voy.* les articles consacrés à ces maladies.

L'éducation physique, morale et intellectuelle fournit les moyens de remédier à tant de maux, ou plutôt de les prévenir, et de faire franchir à l'enfant cette période après laquelle les probabilités de son existence augmentent d'une manière rapide. *Voy.* ÉDUCATION et ÉDUCATION PHYSIQUE. F. R.

L'enfance! il y a dans ce mot une grande douceur; chacun l'entoure dans sa pensée de tant d'intérêt, de tant d'amour! L'enfance est le but constant de nos soins, de nos écrits; on s'en occupe sans cesse, et cependant il reste encore bien des recherches à faire, bien des systèmes à modifier.

En prenant l'homme au berceau, en le suivant jour par jour jusqu'à celui où commence l'adolescence, on fait une des plus utiles et des plus curieuses études de la nature.

La première enfance a de ravissants mystères qu'une mère seule peut comprendre. Chaque jour, chaque heure amène une nouvelle jouissance. Ce que personne ne voit, une mère le voit; ce que personne n'entend, une mère l'entend. Un fil sympathique unit ses idées à celles de son enfant; rien n'est encore développé dans ce jeune cerveau, que déjà elle presse le travail de la pensée et cherche à le rendre plus rapide. De là vient qu'on la voit parler à son enfant, rire avec lui, le mêler pour ainsi dire à tout ce qu'elle fait, et l'interroger comme si elle attendait une réponse.

Les premiers mois de cette première enfance, sans charme pour les étrangers, se revêtent pour la mère d'un si puissant intérêt qu'elle arrive presque sans s'en apercevoir à un des plus doux moments de sa vie, celui où elle entend un premier mot, celui où elle guide un premier pas.

Il y a dans cette première année de l'enfance des jours, des mois entiers où la vie intellectuelle est comme endormie. C'est un admirable rouage que celui sur lequel se ment et se débrouille la pensée, avant que la parole vienne à son secours. Ce chaos d'idées informes, incomplètes, qui sont le reflet des objets sur

lesquels l'enfance fixe son regard, se prolonge plus ou moins longtemps, selon les soins que l'on apporte à développer l'intelligence. Une mère peut seule suivre les progrès de cette création de la pensée, qui amène le sourire sur les lèvres de son enfant et vient animer son regard.

La curiosité naturelle à l'enfance, cette curiosité qui la pousse à briser ses jouets pour examiner ce qui peut faire mouvoir une figure ou ce qui peut produire un son, hâte le travail de la réflexion, en raison de ce qu'elle est excitée et satisfaite.

Cette première enfance se prolonge jusqu'à l'âge de sept ans; elle offre, de trois à six ans, un mélange ravissant de grâce et de faiblesse, d'espiègleries mutines et de douces séductions. Il est difficile de lui résister : on s'en fait l'esclave avec joie, avec bonheur. Les hommes les plus graves, les plus sévères, se prêtent aux jeux de l'enfance et demandent à ses innocentes caresses l'oubli des ennuis et des chagrins qui lui sont inconnus. Cette naïveté, cette insouciance, cette ignorance du mal, qui caractérisent la première enfance, lui donnent un bonheur qu'elle ne comprend pas, mais qui fait un de ses charmes les plus irrésistibles.

Pourquoi faut-il que des larmes coulent souvent sur ces jeunes visages que l'on voudrait voir toujours frais et riants? Il n'y a dans la vie qu'une seule époque heureuse, l'enfance : l'homme devrait craindre de troubler cette source si pure, si limpide. Et s'il est des devoirs, des nécessités de la vie sociale impossibles à laisser ignorer à la seconde enfance, il en est aussi qu'on pourrait lui épargner, ou tout au moins lui adoucir. Il est si cruel de passer sans transition d'un chemin couvert de mousse et de fleurs sur un chemin rocailleux; et cependant c'est ce qui se voit tous les jours. La première enfance prépare mal à la seconde. Les pensions, les études sévères et continues, l'absence de soins et de caresses, succèdent tout à coup aux jeux, aux douces gâteries maternelles.

De sept à douze ans l'enfance perd beaucoup de sa grâce et de sa gaîté; elle devient quelquefois taciturne, brusque, sauvage. Il faut alors appeler à son aide la religion. L'enfance a besoin d'aimer et de croire.

Les défauts et les qualités prennent l'enfance au berceau, grandissent avec elle ou s'effacent avec elle. L'exemple décide presque toujours de ce que fera l'enfant lorsqu'il sera homme. Rien de ce qu'il a vu, rien de ce qu'il a entendu ne lui est échappé; chaque parole, chaque action germe dans son souvenir et le pousse au bien ou au mal. Mais c'est surtout dans la seconde enfance que les impressions prennent un caractère durable. C'est donc la seconde enfance qui demande le plus de soins, le plus de prévoyance.

On tracerait un vaste tableau en opposant l'enfance pauvre à l'enfance riche, l'enfance surveillée avec une tendre sévérité à l'enfance abandonnée à elle-même; mais l'espace nous manque, et il nous reste, avant de finir cet article, à signaler une des choses les plus préjudiciables au développement physique et moral de l'enfance. Nous voulons parler des études forcées auxquelles on la soumet depuis quelques années, et qui, loin d'avoir le résultat qu'on en espérait, donnent aux jeunes gens une instruction plus brillante que solide, et aux jeunes filles une teinte de pédantisme effaçant cette grâce ingénue qui pour la femme se continuait souvent de l'enfance à l'adolescence, et de l'adolescence à la jeunesse.

On a parfaitement fait de dégager la première enfance de cet empâtement moral qui faisait d'un enfant d'un an une masse inerte; on a peut-être agi imprudemment en voulant obtenir de la seconde enfance un travail trop hâté, trop forcé pour que la santé ne s'en trouve pas altérée.

Si la première enfance est soumise à des souffrances, à des maladies, tristes conditions de l'existence, les souffrances sont bercées sur les genoux d'une mère. Ces maladies sont, pour ainsi dire, devinées avant de naître. L'œil d'une mère distingue la moindre nuance de pâleur, la moindre altération dans la respiration; et si elle ne peut prévenir par les soins rapides qu'elle donne les progrès du mal,

elle peut du moins les arrêter ou les empêcher de devenir mortels.

Il n'en est pas de même de la seconde enfance : on se fie à sa force apparente, on s'occupe moins d'elle, et les études qu'on lui fait faire deviennent le point important sur lequel les parents et les instituteurs arrêtent leur pensée.

Le nombre des enfants de huit à douze ans qui sont atteints de fièvres cérébrales est considérable, surtout dans les pensions. L'émulation, le désir de remporter des prix, la crainte d'être mise en retenue, poussent la seconde enfance à faire des efforts excessifs de mémoire : le cerveau se fatigue au-delà de ce qu'il a de force, et cette application constante, que deux heures de récréation et deux heures pour les repas viennent seules interrompre, expose la seconde enfance aux plus graves maladies. Les instituteurs le savent, mais il y a concurrence entre eux, et puis les parents, qui ont hâte de voir leurs enfants achever leurs études, sont les premiers, par des reproches ou par des prières, à exciter les maîtres à un redoublement d'exigences et de sévérité. Ce que la seconde enfance, souvent si frêle et si délicate, et toujours si avide de joie et de mouvements, est obligée chaque jour d'étudier et de savoir effraierait une grande personne.

Les maladies de cerveau ne sont pas les seules conséquences d'un système d'éducation si funeste. Les maladies de poitrine sont fréquentes dans plusieurs colléges et de même à Saint-Denis, où les études sont poussées, pour les jeunes filles, à un point presque inouï. C'est à l'âge du développement, c'est lorsque le sang fermente et se porte du cœur au cerveau et du cerveau au cœur, que l'on impose à la seconde enfance l'immobilité du corps et la fixité d'idées. La première enfance supporte mieux ce système d'éducation que la seconde enfance. Entrez dans la petite classe d'une institution : vous y verrez peu de poitrines enfoncées et rétrécies, vous n'y verrez pas de tailles tournées ; examinez la grande classe, celle qui est consacrée à la seconde enfance : que de poitrines fatiguées d'être courbées durant de longues heures sur une table, que de tailles tournées, que de dos arrondis ! La croissance rapide de la seconde enfance rend ces tristes inconvénients presque inévitables lorsqu'on ne s'attache pas à les prévenir.

Ne vaudrait-il pas mieux prolonger d'un an ou de deux ans le temps consacré aux études ? Que les parents, que les instituteurs interrogent un médecin sur cette question si grave pour l'enfant appelé à devenir homme, et le médecin leur répondra que ce que l'enfance gagne en intelligence, elle le perd en vigueur physique.

On peut comparer l'éducation hâtive que l'on donne à cet âge au fruit trop précoce qui tombe avant d'être mûr.

Disons un mot en passant de l'influence qu'une lecture, bonne ou mauvaise, peut avoir sur la seconde enfance.

Il est triste de reconnaître que ce qui se vend, parmi les ouvrages faits pour l'enfance, de livres dépourvus de talent et même de moralité est innombrable (*voy.* LIVRES D'ÉDUCATION). Les provinces surtout reçoivent, à l'époque des prix et des étrennes, ce que la librairie peut appeler à juste titre ses livres de rebut ; mais ils sont proprement reliés ou cartonnés et ils ont l'immense avantage d'être à bon marché !

L'enfance reçoit toutes les impressions ; c'est une terre vierge qui conserve toujours quelque chose de ses premières semences. Un mauvais livre, c'est-à-dire un livre mal écrit ou mal pensé, offre donc à l'enfance deux dangers que l'on ne saurait trop signaler : il gâte le cœur, il égare l'esprit. Nous appelons sur cette branche si importante de l'éducation morale de l'enfance toute la sollicitude des parents et des instituteurs. *Voy.* ÉDUCATION. Mlle W-R.

ENFANT. Ce mot, dans sa signification primitive, désigne celui qui ne peut pas encore parler (*voy.* l'article précédent) ; mais en droit il se dit principalement d'un fils ou d'une fille, par relation au père et à la mère, ou à l'un des deux seulement. En matière de contrats et de dispositions testamentaires, le mot *enfant* comprend tous les descendants d'une personne, suivant la règle du droit romain : *Liberorum appellatione nepotes et pronepotes conti-*

nentur (L. 220, ff. *de verborum significatione*).

Enfant légitime. On nomme ainsi celui qui est né de deux personnes unies par un mariage légal.

La filiation des enfants légitimes se prouve par les actes de naissance inscrits sur les registres des paroisses, et en France sur ceux de l'état civil (*voy.*); à défaut de ce titre, il suffit de la possession constante de l'état d'enfant légitime. La loi positive, d'accord avec la loi naturelle, établit des droits et des devoirs respectifs entre l'enfant et les auteurs de ses jours. Le seul fait du mariage impose aux pères et mères l'obligation de nourrir, d'entretenir et d'élever leurs enfants, sans néanmoins que ces derniers aient une action contre eux pour un établissement par mariage ou de toute autre manière. L'enfant doit à tout âge honneur et respect à ses père et mère; d'après la loi française à laquelle nous nous attachons ici de préférence, il ne pourrait par exemple obtenir contre eux la contrainte par corps, ni même exercer, comme cessionnaire d'un tiers, celle que celui-ci aurait fait prononcer contre eux. Il reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité ou son émancipation (*voy.* ces mots), et il ne peut quitter la maison paternelle sans la permission de son père, si ce n'est pour enrôlement volontaire, après l'âge de 20 ans. Les enfants doivent à leurs père et mère, et autres ascendants qui sont dans l'indigence, des aliments proportionnés au besoin de celui qui les réclame et à la fortune de celui qui les doit. Cette obligation est réciproque.

Le père, auquel, durant le mariage, appartient l'exercice de la puissance paternelle, règle seul tout ce qui concerne l'éducation des enfants. Après le décès du père, ce soin est confié à la mère, qui devient tutrice de plein droit. Enfin, devenu majeur, l'enfant est capable de tous les actes de la vie civile et n'a besoin d'aucune autorisation. Toutefois, le fils qui n'a pas encore l'âge de 25 ans ne peut contracter mariage sans le consentement de ses père et mère. Après l'âge de 25 ans pour le fils, et de 21 ans pour la fille, l'enfant n'est plus astreint qu'à des actes respectueux.

Les enfants succèdent à leurs père et mère ou autres ascendants, sans distinction de sexe ou de primogéniture; et encore qu'ils soient nés de différents mariages, par égales portions et par tête s'ils sont tous au premier degré et appelés de leur chef, et par souche s'ils viennent par représentation. La loi assure aux enfants, sur les biens de leurs ascendants, une portion dont ceux-ci ne peuvent disposer ni par donation entre-vifs ni par testament. Cette portion, que l'on nomme *réserve*, est de la moitié des biens de l'ascendant, s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime, des deux tiers s'il laisse deux enfants, des trois quarts s'il en laisse trois ou un plus grand nombre; mais les descendants qui ne sont pas au premier degré ne sont comptés que pour l'enfant de ce degré qu'ils représentent dans la succession de l'ascendant.

Chez les Romains, les citoyens qui avaient des enfants jouissaient de plusieurs prérogatives : ils pouvaient exercer avant l'âge les diverses magistratures, chaque enfant leur procurant une dispense d'une année (L. 2, ff. *de minoribus*). Si l'on avait trois enfants à Rome, ou quatre en Italie, ou cinq dans les provinces, on était excusé de la tutelle et de la curatelle. En France, Louis XIV, par deux édits de 1666 et 1667, avait accordé divers avantages à ceux qui auraient dix ou douze enfants légitimes, non prêtres ou religieux, et qui seraient vivants, ou morts en portant les armes pour le service du roi; mais ces priviléges furent supprimés par une déclaration du 13 janvier 1683. De nos jours, ceux qui ont cinq enfants légitimes sont dispensés de toute tutelle autre que celle de ces enfants.

Enfant légitimé. On nomme ainsi celui qui est né hors mariage, mais qui obtient par le mariage subséquent de ses père et mère les avantages de la légitimité. La loi l'assimile en tous points à l'enfant légitime. *Voy.* Légitimation.

Enfant naturel. C'est celui qui est né hors du mariage ou qui, étant né pendant le mariage, a été déclaré non légitime. On distingue deux classes d'enfants

naturels : les enfants naturels simples, c'est-à-dire nés de personnes capables de s'unir par le mariage au moment de leur conception, et les enfants naturels nés d'un commerce adultérin ou incestueux. Avant 1789, on confondait tous ces enfants sous la dénomination de *bâtards*.

L'enfant naturel n'a de droits de famille, de parenté légale et de succession, qu'autant qu'il a été reconnu par ses père et mère ou par l'un d'eux. Cette reconnaissance peut être faite soit dans l'acte de naissance de l'enfant, soit par un acte authentique et spécial. La reconnaissance du père, sans l'indication et l'aveu de la mère, n'a d'effet qu'à l'égard du père. Celle qui aurait lieu pendant le mariage par l'un des époux au profit d'un enfant naturel qu'il aurait eu, avant son mariage, d'un autre que de son époux, ne peut nuire ni à celui-ci, ni aux enfants nés de ce mariage. La reconnaissance du père doit être volontaire, car il est de principe aujourd'hui que la recherche de la paternité est interdite. Le mystère impénétrable qui couvre le fait de la paternité a fait établir cette règle, à laquelle la loi n'admet qu'une seule exception, pour le cas d'enlèvement de la mère. Si l'époque de l'enlèvement se rapporte à celle de la conception, le ravisseur peut être déclaré père de l'enfant. Quant à la maternité que l'accouchement peut rendre certaine, le législateur, toutes les fois qu'elle n'est pas le résultat de l'inceste ou de l'adultère, en permet la recherche, mais à certaines conditions. Ainsi, celui qui réclame sa mère doit prouver qu'il est identiquement le même que l'enfant dont elle est accouchée, et il n'est admis à faire cette preuve par témoins que lorsqu'il y a déjà un commencement de preuve par écrit.

L'enfant naturel reconnu par son père a le droit de porter son nom, autrement il ne peut prendre que celui de sa mère. Il suit, sous le rapport de la nationalité, la condition de son père, si ce dernier l'a reconnu, et celle de sa mère, s'il ne l'a pas fait. Il a besoin du consentement de ses père et mère pour contracter mariage. L'enfant naturel n'est point héritier de ses père et mère, mais il a sur leurs biens des droits qui seront indiqués au mot Succession.

Enfant adultérin ou incestueux. On nomme *adultérin* l'enfant né du commerce de deux personnes dont l'une ou l'autre, ou toutes les deux, étaient mariées à un tiers*. L'enfant *incestueux* est celui qui est né de personnes entre lesquelles le mariage est prohibé pour cause de parenté ou d'alliance. Les enfants adultérins ou incestueux ne peuvent être ni reconnus par leurs père et mère, ni légitimés par mariage subséquent. Ils ne sont, dans aucun cas, admis à la recherche de la paternité ou de la maternité. Ils ne succèdent point à leurs père et mère, ils ont seulement droit à des aliments, lorsque, indépendamment de toute reconnaissance ou recherche, la filiation incestueuse ou adultérine devient légalement certaine, par exemple, quand un enfant est né d'un second mariage contracté avant la dissolution du premier, mais ensuite déclaré nul. Ces aliments sont réglés eu égard à la fortune du père ou de la mère, et au nombre et à la qualité des enfants légitimes. Bien plus, si le père ou la mère de l'enfant adultérin ou incestueux lui fait apprendre un art mécanique, ou si l'un d'eux lui a assuré des aliments de son vivant, l'enfant ne peut élever aucune réclamation contre leur succession. E. R.

Plus bas, au mot Enfants, nous aurons à envisager les enfants dans différentes situations spéciales. *Voy.* aussi l'article Enfance. S.

ENFANTEMENT, *voy.* Accouchement.

ENFANTIN (Barthélemy-Prosper, dit le Père) naquit à Paris en 1796, de parents sinon très riches du moins aisés; son père était banquier et jouissait d'une considération méritée. L'enfance du jeune Prosper fut des plus heureuses : chéri et aimé de tout le monde, il fut surtout l'idole de sa mère. Dès ses jeunes années il fit preuve d'une rare intelligence, et après avoir, avec succès, fini ses premières études, il entra à l'École polytechnique sur la fin de

(*) Pour le mot *adultérins* appliqué aux frères et sœurs, et opposé à *consanguins*, *voy.* l'article Parenté. S.

1812. Une année après, en 1814, à l'arrivée des troupes étrangères, il fut du nombre des élèves qui, étant sortis de l'École, allèrent opposer à l'invasion ennemie, sur les buttes Montmartre et Saint-Chaumont, une résistance toute patriotique; il fut aussi l'un de ceux pour qui l'École se trouva à jamais fermée, parce qu'ils avaient osé, dans leur jeune enthousiasme, soutenir avec dévouement une cause perdue. Il fallut donc songer à se créer une autre carrière. D'abord commis-voyageur en Russie, il entra à son retour chez un banquier, et dans la suite il passa, avec 5,000 fr. d'appointements, à la direction de la caisse hypothécaire : c'était là une place de confiance et il avait à peine 29 ans.

A cette époque (c'était sur la fin de 1825), M. Olinde Rodrigues, l'un de ses amis et le disciple bien-aimé de Saint-Simon (*voy.*), conduisit Enfantin auprès de ce philosophe mourant; ensemble ils reçurent ses dernières paroles. Jeunes, ardents et persuadés tous deux que la doctrine de Saint-Simon, qui avait besoin d'être développée, était l'avenir de l'humanité, ils acceptèrent la mission de la faire connaître et se hâtèrent d'organiser les moyens de propagation. Tous deux, dans ce but, se constituèrent gérants d'une société en commandite pour la publication du *Producteur*, et dès lors M. Enfantin commença à publier dans ce journal des articles d'économie politique où il développait avec foi les pensées de Saint-Simon. Longtemps les travaux des deux disciples furent silencieux et passèrent inaperçus; puis quelques hommes vinrent un à un se grouper autour d'eux; enfin les premières réunions saint-simoniennes eurent lieu. Ainsi se passèrent plus de deux années; mais sur la fin de 1828 les saint-simoniens (*voy.*) eurent des réunions publiques, des salles s'ouvrirent aux professeurs de la nouvelle doctrine, des curieux, des esprits ardents s'y rendirent, et il y eut alors des enseignements publics, non-seulement à Paris, mais dans plusieurs villes de France. Sur ces entrefaites 1830 arriva, et les saint-simoniens se montrèrent au grand jour; leurs affiches excitèrent l'attention au milieu de tous les placards non contrôlés qui couvrirent alors, pendant plusieurs semaines, tous les murs de Paris. M. Enfantin s'était associé à Bazard (*voy.*), et M. Rodrigues, au nom de Saint-Simon, les avait proclamés l'un et l'autre les *pères suprêmes*. Le premier n'avait point pris part jusque-là à la vie politique de ce temps orageux; son collègue au contraire avait été l'un des acteurs les plus influents et les plus dévoués de toutes les conspirations libérales sous la Restauration : de là une diversité de tendance qui sépara toujours l'association saint-simonienne en deux camps et amena à la fin la rupture. En effet, chacun des deux chefs tira des ouvrages et de la pensée du maître, selon sa propre individualité, les conséquences qui allaient à chacun et auxquelles Saint-Simon n'avait peut-être pas songé. Dans ce partage des idées fondamentales de sa doctrine, Bazard, qui avait été en France l'organisateur du carbonarisme, saisit le côté politique, tandis qu'Enfantin s'appliqua surtout à y découvrir ce qui regardait l'individu et les rapports d'homme à homme. L'état des relations intimes l'avait toujours vivement préoccupé, ou plutôt il n'avait jamais vu la vie que là; tout ce qu'il y avait donc dans la doctrine du maître de sentimental, de sympathique avec cette tendance naturelle de son esprit, il l'embrassa de cœur. Toute la morale pour lui consistait à *respecter* toutes les individualités, à les *comprendre* et à les *harmoniser*. Tandis que Bazard organisait, gouvernait, M. Enfantin se contentait d'inspirer de l'affection; Bazard était révéré dans la nouvelle école, Enfantin y était aimé : c'était lui qui adoucissait les amours-propres blessés et relevait les courages abattus. Bazard, homme politique et savant, agissait, discutait, fondait; Enfantin, prêtre et médecin à la fois, consolait, inspirait la foi; par lui la société avait un lien, et tout se faisait, non parce qu'il l'ordonnait, mais parce qu'il savait le faire vouloir. C'était lui d'ailleurs qui créait le dogme : d'une école de théories sociales il fit une église.

Dans plusieurs circonstances les deux *pères suprêmes* (Bazard-Enfantin) avaient déjà eu d'assez vives discussions sur les relations des hommes et des femmes dans

le mariage. La mobilité des affections, qui rendent souvent le mariage une tyrannie, pour les femmes surtout, porta le père Enfantin à y chercher un remède. Saint-Simon avait proclamé l'égalité des sexes; Bazard la reconnut aussi; mais, homme marié, il voulut la conservation du mariage et niait que les affections changeantes fussent dans la nature. Reportant sur des choix aveuglément faits les changements devenus nécessaires, il disait que les principes du monde sur le mariage devaient être suivis avec de légères modifications; et le divorce en vue d'une union plus parfaite était, selon lui, le seul remède. « Il suffisait, disait-il, pour remédier à la faillibilité humaine et corriger tous les mauvais choix. »

M. Enfantin établissait deux espèces de caractères parmi les hommes : ceux qui s'attachent dans leurs relations par la possession, et ceux qui se détachent fatigués de cet état; il posa en principe qu'il y avait des affections constantes et des natures constantes, des affections mobiles et des natures mobiles; partant il distinguait tous les caractères en superficiels et en profonds : ceux qui, ne voyant que les formes, glissent légèrement sur les choses, sont beaux, brillants, rieurs, aimables, constituent la classe des caractères superficiels; et ceux qui, au contraire, tenant peu de compte des avantages extérieurs, n'accordent d'attention qu'à l'essence des choses, forment la classe des caractères profonds. Puis il essaya de formuler une loi des relations dans lesquelles devraient vivre ces divers caractères entre eux, et à l'égard les uns des autres ces êtres de natures si opposées. Alors, frappé de la richesse de développement que, selon lui, présentait cette vue sur l'humanité, il proclama la nécessité de reconnaître et de satisfaire les natures mobiles : il déclara donc que les affections devaient être entièrement libres, n'admettant pour maintenir l'équilibre et l'ordre social que l'intervention du prêtre, du confesseur, lui remettant plein pouvoir sur l'âme et le corps des fidèles pour allumer ou éteindre les passions. Il déclara en outre que le prêtre devait être *beau*, et que la femme, qui représentait plus particulièrement les affections mobiles, était indispensable pour la promulgation de la loi nouvelle : aussi le père Enfantin l'appela-t-il à siéger à ses côtés. On sait quel résultat eut ce singulier appel.

Le schisme était imminent. Dans le temps, la scission fut attribuée à une rivalité d'amour; mais il est plus raisonnable d'en rapporter la cause à l'extrême disproportion de caractères, de vie antérieure et de but pratique. Ce qui est certain, du reste, c'est que ce fut la promulgation de la loi nouvelle qui la fit éclater. Tout ce qui suivait Bazard, c'est-à-dire la partie qui formait l'école philosophique et politique, se retira, tandis que la fraction religieuse se mit à la recherche de la *femme-Messie*. Ceux qui suivirent Enfantin furent d'abord en très petit nombre, mais bientôt ils s'augmentèrent et le *père suprême* (Enfantin tout seul), plein d'espérance et se croyant l'élu de Dieu, s'avança dans les déductions qui devaient découler du principe général qu'il avait posé et « qui s'adressait, disait-il, à des souffrances si intimes et à des intérêts si puissants. »

Mais tandis qu'Enfantin qui, dans ses rêves ambitieux, voyait déjà une double tiare sur sa tête, allait jusqu'à se faire appeler *la loi vivante* par ses prédicateurs d'office, MM. Barraut, Transon, Laurent, etc., et envoyait partout quêter la femme selon son cœur, et que *le Globe*, de journal *doctrinaire* devenu saint-simonien, laissait chaque matin entrevoir dans ses colonnes obscures et mystiques le salut du monde attaché à la domination pontificale d'Enfantin, la loi nouvelle, ainsi qu'on le dira au mot SAINT-SIMONIENS, se vit attaquée avec vigueur par plusieurs des membres de l'ancienne école, MM. Henri Carnot, Jules Lechevalier, Jean Reynaud, etc.

Cependant, malgré ces attaques, la famille s'augmentait, les publications continuaient, et de nombreuses missions étaient envoyées dans toutes nos grandes villes et dans toutes les capitales de l'Europe, lorsque l'autorité crut devoir intervenir. Elle ferma les salles et appela le maître et ses disciples devant les tribunaux : *ce fut*, selon les apôtres, *l'opinion nouvelle avec ses jeunes tendances*

mise en contact immédiat avec la vieille société.... Arrivé au palais, et debout devant ses juges, M. Enfantin se déclara *le père* de *la loi nouvelle* et annonça qu'il voulait changer la morale publique ; ses disciples de leur côté lui donnèrent à l'audience le surnom de *loi vivante*. Lorsqu'on lui demanda quels étaient ses conseils, le père présenta deux dames (Cécile Fournel et Aglaé Saint-Hilaire). « La cause intéresse spécialement les femmes, dit-il, c'est surtout d'elles qu'il s'agit, voilà pourquoi je désire avoir des femmes pour conseils. » La cour, comme on le sait, ne crut pas devoir adhérer à une telle demande, contraire d'ailleurs aux usages du barreau ; toutefois il fut permis à ces dames de rester, durant les débats, auprès de leur père suprême. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de ce procès si fameux par les discours que prononcèrent les apôtres saint-simoniens ; ils étaient accusés d'attentat à la morale et d'association illégitime : les jurés, après deux jours de débats (les 27 et 28 août 1832), rendirent un verdict de culpabilité sur toutes les questions, et Enfantin fut, en conséquence, condamné à une année de prison et à 100 fr. d'amende. « Dieu « a conduit ma vie d'une manière toute « spéciale et privilégiée, avait-il dit à « l'audience ; je lui rends grâces de m'a- « voir inspiré que j'étais utile au bonheur « des femmes, et à elles aussi je rends « grâces pour la confiance que leur af- « fection m'a donnée dans la sainteté et « la puissance de ma mission, etc. » Et plus loin il ajoutait : « De cette femme, « *Messie* de son sexe, qui doit sauver le « monde de la prostitution, comme Jésus « le délivra de l'esclavage, je sens que je « suis le précurseur ; pour elle, je suis ce « que saint Jean fut pour Jésus. Là est « toute ma vie, là est le lien de tous mes « actes, et ils sont logiquement enchaî- « nés, car ils découlent tous de ma foi « dans les femmes ; Dieu m'a envoyé « pour appeler la femme à son affran- « chissement. Saint Jean disait : La loi a « été donnée par Moïse, mais la grâce et « la vérité ont été apportées par Jésus ; et « moi je dis : La loi d'égalité de l'homme « et de la femme a été donnée par Saint- « Simon, la loi de *vérité* a été donnée par « moi ; vienne la femme qui nous apporte « la loi de grâce, etc. » En parlant ainsi, M. Enfantin n'était pas un homme modeste, et cependant on ne peut pas dire qu'il fût positivement orgueilleux. Calme, doux, affable envers tous, bon homme en un mot, il savait s'accommoder parfaitement avec ceux qu'il voulait amener à lui ; il avait du tact et possédait une connaissance intime de l'homme, science qui ordinairement inspire le doute, mais qui ne l'empêchait pas d'avoir en lui une foi aveugle. Dans les réunions, les fêtes, les banquets, il ne négligeait personne, causait familièrement avec tous, et toujours il y avait dans ses manières quelque chose de caressant qui pourtant n'était pas de la flatterie. Sa taille est élevée et bien prise ; il a la tête haute, le front large, un port noble, une physionomie ouverte. Appelé, comme il le disait, à réunir tous les partis dans un amour commun et à être le médiateur de la confraternité universelle entre tous les peuples, il avait pour habitude de se *poser* de la manière la plus tranchée. C'est ainsi, par exemple, qu'avant le procès et alors qu'il vivait retiré dans sa maison de Ménilmontant avec quarante de ses disciples, on le vit proclamer la prise du costume saint-simonien tout à la fois comme un moyen de propagation et un drapeau de ralliement pour tous les partis ; car il ne doutait pas que, dans la collision qu'il prévoyait entre les bourgeois et les prolétaires, il ne fût destiné à jouer un rôle politique.

On a beaucoup parlé, à l'époque du procès, de cette espèce d'influence exercée par son geste et par la puissance de son regard, et dont on a prétendu que la cour elle-même avait eu de la peine à se défendre ; bien des plaisanteries aussi ont été faites sur ce que lui-même avait appelé la *théorie du regard*. Mais Enfantin, accusé d'escroquerie, bien qu'honnête homme, et regardant ses juges du haut de la position qu'il s'attribuait et de sa conscience qui le déclarait innocent de ce fait, pouvait bien jeter un sentiment indéterminé de trouble dans l'esprit de ceux qui devaient prononcer sur lui ; plusieurs personnes ont même prétendu qu'Enfantin exerçait réellement un certain charme sur ceux qui l'ap-

prochaient. C'est sans doute sous l'influence de cette espèce de fascination qu'un jour l'un des membres dissidents s'écria : « *Dieu ou diable, vous êtes un être que* « *je ne puis expliquer : il faut vous ai-* « *mer ou vous fuir !* »

La condamnation du père Enfantin et de ses principaux disciples eut pour résultat de briser le lien de cette nouvelle société qui, dès lors aussi, cessa bientôt d'exister. Libérés après quelques mois de prison, le père et plusieurs de ses fils partirent pour l'Égypte. Là, plusieurs d'entre eux acceptèrent des emplois du gouvernement; mais comme le despotisme de Mohammed-Ali ne laissait aucune place à Enfantin, qui de son côté ne pouvait se résigner à n'occuper qu'un rôle de serviteur, il revint. Sur ces entrefaites la peste décima les apôtres; plusieurs moururent, et les autres, découragés, sont aussi revenus depuis. Actuellement M. Enfantin vit retiré à Grenoble chez un de ses amis; il y a peu de temps, les disciples qui lui restent lui ayant fait demander ce qu'ils avaient à faire : « Je bêche mon « jardin, leur a-t-il répondu; quant à vous, « vous êtes libres... » M. Enfantin n'est âgé que de 41 ans; il n'a jamais été marié, mais il a avec lui un fils d'environ 10 ans qu'il élève, dit-on, avec beaucoup de soin. Il a rarement écrit dans le *Globe*; ses principaux écrits sont : sa *Morale* et son traité d'*Économie politique*. Son père, qui avait inutilement combattu ses tendances de réformateur, s'est retiré en Suisse après avoir fait faillite : il y est mort en 1834; quelques mois après, M. Enfantin perdit aussi sa mère. Auparavant il avait déjà eu la douleur de voir mourir son frère unique, Augustin Enfantin, qui promettait comme peintre de fournir une glorieuse carrière. E. P-c-t.

ENFANTS, *v.* Enfant et Enfance.

ENFANTS DE FRANCE. On donnait ce titre aux enfants et petits-enfants des rois de France, quel que fût leur sexe. Les frères et sœurs du roi régnant prenaient également cette qualification, qui ne s'étendait pas au-delà. Leurs petits-enfants ne portaient que le titre de princes du sang. Soit par l'usage, soit par une disposition législative expresse (*voy. loi* Salique), les *filles de France* ont de tout temps été exclues de la couronne; mais le droit de succession par ordre de primogéniture ne fut régulièrement établi qu'après le règne des premiers Capétiens. On sait en effet que, sous les Mérovingiens, tous les fils des rois, qu'ils fussent issus de légitime mariage ou bâtards avoués, se partageaient le royaume, sans qu'il y eût aucune prérogative pour l'aîné. Ces partages se renouvelèrent, pour le malheur de la nation, sous les Carlovingiens; mais les bâtards y participèrent plus rarement. Sous la troisième race, la coutume s'introduisit de donner des apanages aux puînés; les femmes en étaient exclues : on les dotait en argent. Les enfants de France avaient autrefois droit de prise. *Voy.* Prise. A. S-r.

ENFANTS TROUVÉS. Chez les nations primitives, la charité, dont en France, saint Vincent de Paul fut le législateur, n'avait pas étendu sa main secourable jusque sur ces pauvres créatures orphelines du vivant des auteurs de leurs jours. L'infanticide était une loi sociale. Le texte de la loi des Douze-Tables donnait aux pères non-seulement le droit de sacrifier leurs enfants, mais il leur accordait celui de les vendre jusqu'à trois fois. Quinte-Curce (liv. IX, ch. 1), voulant offrir une preuve de la haute sagesse et des louables coutumes d'un peuple des Indes, fait remarquer que chez eux ce n'était point d'après le caprice des parents, mais bien suivant l'ordre des magistrats, que l'on élevait ou que l'on faisait périr les enfants naissants*. Ces citations suffiront pour faire apprécier ce qu'était la législation ancienne**; car à Rome, chez les Égyptiens et chez les Grecs, le principe de l'autorité paternelle absolue était également admis. Ces lois étaient la conséquence des principes sur lesquels était fondé l'esclavage, et qui constituaient des sociétés dans un but unique de domination égoïste, sans avenir.

(*) Texte restauré par Bouchaud.

(**) On trouve des détails curieux sur la manière dont l'infanticide et l'exposition des enfants étaient envisagés et pratiqués chez les anciens dans le petit ouvrage de M. de Gouroff intitulé : *Essai sur l'histoire des enfants trouvés depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, Paris, 1829, in-8°. S.

Les Juifs, ce peuple placé comme par transition entre les premières étincelles de l'intelligence humaine et la lumière du christianisme, commencèrent à témoigner quelque sollicitude pour cette exubérance de la société. Si le Pentateuque ne contient pas de loi directe contre l'infanticide, il n'en fut pas moins reconnu, ainsi que l'expliquent les rabbins, que cette défense était comprise dans celle qui s'appliquait en général à l'homicide. C'est encore une raison pour reconnaître, en nos jours de scepticisme philosophique, à quelle source s'était inspirée la législation de Moïse, puisque les peuples, en dehors de cette voie de vérité, les Chinois, par exemple, traitent encore de nos jours les nouveau-nés sans famille comme une lèpre sociale, dont la voierie doit affranchir la population*, et que les disciples de l'islamisme, parodistes de l'Évangile, s'ils accordent dans leur législation sociale quelques droits à l'enfant trouvé (*larkit*), ne le délaissent pas moins dès sa naissance sans secours, sans lendemain, ainsi que M. Michaud nous l'écrivait en 1833, lorsqu'il cherchait vainement un hospice d'enfants trouvés dans la merveilleuse Stamboul.

Avec le christianisme, les établissements de charité prirent véritablement naissance. L'article 70 du concile de Nicée voulut que, dans chaque ville, une maison fût établie pour recevoir les enfants abandonnés: on l'appelait *xenodochium*. Un frère du désert devait accueillir les voyageurs et les pauvres, et solliciter les témoignages de la bienfaisance publique pour cette institution. En 787 un prêtre fondait à Milan une maison d'enfants trouvés. Vers 1212, des mariniers ayant retrouvé dans le Tibre le corps de plusieurs enfants nouveau-nés, le pape Innocent III destina une partie de l'hôpital du Saint-Esprit à recevoir 600 enfants que l'on admettait, comme actuellement en France, par un tour. Pontanus, écrivain du xve siècle**, dit avoir vu 900 filles dans un hospice d'orphelins abandonnés à Naples. En Bourgogne, des maisons d'*Imitateurs de la charité de sainte Marthe, en Béthanie*, ainsi qu'elles s'intitulaient, se fondèrent vers le xe siècle. Guy de Montpellier créa aussi des institutions de ce genre, en appliquant à cette bonne œuvre les chanoines du Saint-Esprit. Mais c'étaient là des mesures partielles bien insuffisantes, et il fallait un saint Vincent de Paul (*voy.*) pour sauver, seulement dans une ville de France, plus de 400 enfants qu'on y jetait chaque année, *aval les rues*, ainsi que l'histoire s'exprimait alors.

L'œuvre éminemment charitable de Vincent de Paul, toute dans l'esprit de l'Évangile, ouvrit une nouvelle ère morale pour la société. Des lettres patentes de Charles VII, datées de 1445, affirment que *moult gens feroient moins de difficultés de eux abandonner à pescher quand ils veroient qu'ils n'auroient pas la charge première ni la sollicitude de tels enfants*. Ce texte développé de toutes les manières a servi de principe à bien des pages contre l'institution des hospices d'enfants trouvés. La charité de l'apôtre chrétien était plus louable, a-t-on dit, dans ses motifs que dans ses résultats. L'examen de la situation spéciale dans laquelle la France s'est placée depuis lors, et la comparaison de son système philanthropique avec celui des nations voisines, nous conduiront à reconnaître quelles ont été les conséquences pour l'état de l'adoption des enfants trouvés et quelle est la meilleure voie dans laquelle doit marcher une société, encore éloignée d'une perfection utopique, mais cependant désireuse de remplir les devoirs dont elle reconnait la sainteté.

Les fondations de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, l'édit de 1670 qui déclara que la conservation des enfants trouvés était avantageuse pour l'état, puisqu'ils peuvent lui être utiles un jour, ne modifièrent que les formes de secours fondés sur le principe de conservation, imposé à la société par Vincent de Paul et reconnu par Louis XIV. La révolution trouva les choses dans cette situation, lorsque, par une loi du 29 novembre (ou 10 décembre) 1790, elle appela les enfants trouvés *enfants de la patrie*. A dater de ce moment, le soin de leur existence devenait une charge de

(*) Barrow, Voyage en Chine, t. I, p. 282.
(**) *Pontani opera*, Basil., 1566, t. I, ch. 19.

l'état, qui ouvrit un crédit au trésor public. Mais en même temps les biens des hôpitaux, ceux qui étaient affectés aux fondations pieuses, ayant été aliénés, les hospices devinrent le tombeau des malheureux enfants qui y avaient reçu asile. Le gouvernement républicain avait plus fait cependant que d'adopter les enfants naturels et abandonnés : il avait jugé utile d'accorder aux filles enceintes qui déclaraient leur grossesse une pension de 120 fr.*. Une telle prime ne pouvait avoir d'influence que sur les mœurs, et lorsque le décret du 19 janvier 1811 donna à ces établissements l'organisation qu'ils conservent encore, le gouvernement impérial jugea que cette prime pouvait leur être plus fatale qu'utile. Cependant il adopta l'usage, plutôt que la législation, qui constituait les enfants abandonnés enfants de la patrie; fait grave dont la moralité se trouvait ainsi décidée sans qu'on eût suffisamment envisagé la question.

Dans tous les pays catholiques, en Espagne, en Italie, en Belgique, en Pologne, même en Russie, on avait en général adopté depuis longtemps cette pensée d'établissements nationaux; mais d'un autre côté l'Angleterre et une grande partie de l'Allemagne, après avoir essayé d'établir des hospices d'enfants trouvés, les avaient supprimés et se contentaient de secours individuels ou d'admissions dans les maisons de charité, restreintes par de longues formalités administratives. La recherche de la paternité, si immorale dans ses moyens et si peu efficace dans ses résultats, abolie en France, n'existait pas réellement dans les pays étrangers. Aucune loi ne punissait la faiblesse des filles, aucun secours public n'était assuré à leurs enfants; et pourtant, lorsque le décret de 1811 intervint sur cette matière, le chiffre des nouveau-nés abandonnés se trouvait moins considérable dans les pays protestants qu'en France ou en Italie. Suivant M. B. de Châteauneuf, en 1784 il en existait dans nos différents hospices 40,000; en 1798, 51,000; vers 1809, 69,000; en 1815, 84,500, et enfin, en 1822, 109,410. On en comptait 119,876 en 1825, et les derniers tableaux publiés par le gouvernement donnent, au 31 décembre 1833, 129,629 enfants trouvés. Cette situation exceptionnelle de la France tenait-elle aux établissements qui avaient été fondés dès longtemps au profit des enfants abandonnés? le nombre en augmentait-il par suite de cette facilité d'assurer leur existence sans le concours des parents? était-ce plutôt parce qu'un petit nombre succombait par suite des soins qu'on leur donnait*, ou bien encore l'état moral de la population était-il plus mauvais parmi nous que chez nos voisins d'outre-Manche et d'outre-Rhin?** Telles étaient les difficultés que les économistes et les législateurs modernes avaient à résoudre, lorsqu'ils se sont occupés de cette matière, et contre lesquelles ils sont presque tous venus échouer, faute de connaissances spéciales, et par le désir de généraliser et de systématiser leurs idées.

Cependant, si d'une part il est certain que les fondations pieuses ont pour résultat inévitable d'augmenter la masse indigente à la charge des états, de l'autre il n'est pas moins incontestable que la législation doit intervenir pour assurer le sort de cette portion de la société qui n'a à sa disposition aucun moyen d'existence. Le christianisme a fait de la charité une vertu théologale, rien de mieux; mais ce n'est pas là le fondement d'une constitution d'état. Pour garantir l'inviolabilité de la propriété, pour maintenir l'ordre et assurer le libre exercice des intérêts privés, il faut de toute néces-

(*) De Villeneuve, t. II, p. 112.

(*) Il est malheureux qu'on ne puisse faire à cette question qu'une réponse négative; car, sur 103,189 enfants reçus à l'Hospice des Enfants trouvés de Paris pendant les 20 ans écoulés de 1816 à 1835, 80,761 sont morts. S.

(**) Relativement à cette nouvelle question de l'auteur, nous empruntons un court passage à l'important ouvrage *de la Charité* par M. Duchâtel (1829) : « Notre heureuse réforme sociale, dit-il, d'où sont sortis tant de bienfaits de tous genres, n'a pas perverti la morale publique. Ce n'est pas aux dépens des vertus de famille que nous avons acheté nos libertés.... Les établissements d'enfants trouvés ont produit les effets que, selon les lois de la nature des choses, ils devaient produire : la taxe des pauvres crée des pauvres en Angleterre; les hospices de France multiplient les enfants abandonnés. » Cette dernière thèse de M. Duchâtel est combattue par l'auteur de notre article : pour nous, nous nous bornons à la transcrire. J. H. S.

sité accorder à la portion indigente de la société des compensations qui lui rendent au moins l'existence facile, sinon heureuse. Or, c'est ce dont nos gouvernants, passés et présents, se sont toujours le moins occupés. En dehors des préceptes de l'Évangile, il n'y a que des lois répressives qui tendent sans doute à débarrasser la société d'une de ses plaies, mais avec une moralité identique à celle de la peine de mort. A peine depuis quelques années, nos législateurs ont-ils compris les devoirs imposés à la nation pour arrêter l'indigence. C'est à tort, lorsque des mesures seront prises, qu'on s'imaginerait qu'elles tendront à en multiplier la masse. La taxe des pauvres (*voy.*) en Angleterre, si considérable de nos jours, n'a reçu ce développement qu'en raison de celui de la population et des garanties que la société accorde à l'augmentation de possession. En France, les enfants trouvés n'offrent un chiffre plus élevé comparativement aux pays étrangers que parce que les secours qu'on leur donne dans les hospices assurent au moins partiellement leur existence et augmentent ainsi leur nombre. Il est hors de doute que le chiffre des dernières années, bien apprécié, prouverait plutôt une diminution qu'une augmentation d'enfants déposés dans les tours des hospices. Ainsi, pour Paris, la moyenne des admissions des quatre années de 1788 à 1792 a été de 5,337, tandis que pour les dix dernières années, 1824 à 1834, elle ne s'est élevée qu'à 5,452. Les exemples analogues seraient faciles à multiplier. La création des hospices, avec admissions par le moyen des tours, n'a donc fait éprouver aucune fâcheuse influence aux mœurs, qui sont meilleures aujourd'hui qu'elles n'ont jamais été; et assurer le sort des indigents ou des enfants abandonnés ne concourt pas à en augmenter le nombre chez une nation où le travail et les principes d'ordre ont quelque développement. Ajoutons encore que la législation des pays protestants, éclairée avant la nôtre sur les intérêts matériels de la société, a puisé, depuis longues années, dans la richesse commune des ressources pour l'indigence forcée, maladie dont le corps politique ne saurait se débarrasser arbitrairement.

En résumé, les hospices d'enfants trouvés institués par le décret de 1811 sont utiles; ils ne sauraient être supprimés sans immoralité et sans danger; mais peut-être pourraient-ils être autrement constitués et n'être pas une charge aussi onéreuse pour la société. Des essais viennent d'être tentés dans ce but par l'administration municipale de Paris.

Le tableau décennal de 1824 à 1833 présente les résultats suivants :

Enfants trouvés à la charge des départements, existants dans toute la France, au 1er janvier 1824.	116,452
Enfants trouvés admis pendant les dix années suivantes.	336,297
Dont la moyenne annuelle est de	33,629
Enfants morts aux hospices	46,755
Enfants morts chez les nourrices.	151,750
Total des morts.	198,505
Enfants retirés par leurs parents.	46,025
Enfants arrivés à l'âge où ils cessent d'être à la charge des départements.	78,590
Total des enfants cessant d'être à la charge du public, y compris les morts.	323,120
Enfants trouvés au 1er décembre 1833.	129,629
Terme moyen annuel de leur nombre total.	119,930
Total de la dépense en dix ans.	97,775,613f
Moyenne annuelle.	9,777,561
Moyenne annuelle de la dépense de chaque enfant.	82 fr.

Le compte de la dépense que coûte à l'hospice de Paris un enfant abandonné dès sa naissance et arrivé à l'âge de 12 ans s'élève à 952 fr. 42 c.

Aussitôt qu'un enfant naissant se trouve déposé, dans la capitale, au tour destiné à le recevoir, on le pèse, et il a été reconnu que ceux qui sont au-dessous de

six livres possédaient peu de chances de vie; puis il est inscrit sur un registre spécial et procès-verbal est dressé des noms que les enfants portent soit sur eux, soit sur des billets écrits, ou résultant de quelque marque particulière; l'heure, le vêtement, le sexe, les signes corporels sont constatés. Présentés ensuite à la visite du médecin, ils doivent être remis aux nourrices le plus tôt possible. A Paris, chaque enfant obtient d'abord une nourrice spéciale, entretenue dans l'établissement, et recevant une indemnité de 40 c. par jour. D'autres nourrices, engagées par des préposés de l'administration, sont amenées dans la capitale dans des voitures appartenant au service des hospices. Au retour, ces mêmes voitures emportent les enfants et leurs nouvelles mères. Un droit de 5 p. % est accordé aux agents chargés de procurer ces nourrices et de les surveiller. Avec les enfants, les nourrices reçoivent une carte ou un livret où sont inscrits un numéro d'ordre, son nom, son âge, la date de son placement, le nom et le domicile de son mari. L'article 13 du décret de 1811 exige la représentation de l'enfant, ou un certificat de vie du maire de la commune, et celle du livret, pour que les nourrices puissent être payées de leurs soins. Ces livrets autrefois étaient fréquemment mis en gage comme valeur escomptable : l'administration a réformé cet abus. Mais ce qu'il est difficile d'assurer aux malheureux abandonnés, ce sont des vêtements nécessaires. Il y a des hospices où les habillements des enfants sont fournis jusqu'à sept ans; dans d'autres maisons, la nourrice est chargée de les pourvoir du nécessaire tout le temps qu'elle les conserve, sauf indemnité. Chaque année, deux inspections doivent être faites à domicile, pour s'assurer des soins qui sont donnés aux enfants; mais, comme l'a observé M. de Bondy, les médecins désignés par les administrations locales n'exercent guère qu'une surveillance hygiénique. L'âge où ces enfants cessent d'être à la charge des établissements de charité varie dans beaucoup de départements; toutefois, quel que soit l'âge, les parents, n'importe leur degré de consanguinité, peuvent, en établissant leurs moyens de nourrir un enfant, le réclamer des hospices. La législation française accorde aussi la faculté de l'adoption à tout citoyen jouissant de ses droits civiques et pouvant subvenir à l'entretien de l'un d'eux. Aux commissions administratives appartient la tutelle. Lorsque les enfants changent de domicile, par un seul acte administratif visé du préfet ou du sous-préfet, la commission peut transférer la tutelle à la commission la plus voisine de la résidence nouvelle, et cette tutelle dure ordinairement jusqu'à la majorité ou l'émancipation, soit qu'elle s'opère en raison du mariage ou autrement.

Telle est en abrégé l'histoire de la législation française et des faits que présente l'administration des hospices d'enfants trouvés. Pour compléter cet article, il sera bon d'entrer dans quelques détails sur les habitudes et la législation des pays étrangers : nous cédons cette tâche à l'un de nos savants collaborateurs. R. D. C.

Dans d'autres pays, on n'a pas moins été tardif qu'en France à prendre soin des petits enfants abandonnés par leurs parents; et si nous remontons dans les temps passés, nous y trouvons, à cet égard, la barbarie établie comme règle, et la pitié comme une exception rare*. En Islande, la coutume d'exposer les enfants que les parents ne pouvaient nourrir était tellement générale que, lorsque le christianisme fut introduit dans cette île en vertu d'un pacte, les Islandais, parmi d'autres conditions, stipulèrent qu'ils conserveraient le droit d'exposer les enfants qu'ils ne voudraient pas garder, et ce ne fut qu'après s'être imbus de la morale de l'évangile et après avoir compris les préceptes de la charité qu'ils renoncèrent enfin à la coutume barbare de leurs ancêtres. Dans l'Inde soumise aux Anglais, l'exposition et même l'étouffement des enfants se pratiquait encore dans les temps modernes, et ce fut un major anglais, Walcker, qui au commencement de ce siècle engagea les mères, dans le district où il commandait, à prendre soin des malheureuses créatures abandonnées. Il a été dit plus haut

(*) *Voir* l'ouvrage déjà cité de M. de Gouroff

que, dans le vaste empire de la Chine, les mères exposent sans pitié les enfants qu'elles croient ne pouvoir pas nourrir, et que ces petits infortunés périssent en foule lorsque des hommes charitables ne les sauvent pas de la mort.

En Europe même, la plupart des hospices des enfants trouvés ne datent que du dernier siècle; il n'y a que l'Italie, si riche en hospices et en établissements pour les pauvres, qui ait devancé à cet égard le reste du monde chrétien. C'est depuis le XIe siècle que Rome, à laquelle il appartenait de prendre l'initiative, a son *Conservatorio de la Ruota*, où l'on peut admettre jusqu'à 600 enfants. Au XIVe siècle, Florence construisit pour le même but son *Hôpital des Innocents* dont l'édifice fut élevé sur les dessins de Cellini. Depuis cette époque jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, il y a dans l'histoire de l'humanité une triste lacune pendant laquelle on ne fit à peu près rien pour les malheureux êtres exposés par leurs parents. Heureusement ce XVIIIe siècle a noblement réparé les torts des siècles précédents, et actuellement il n'y a pas de ville considérable dans le monde civilisé qui n'ait une institution destinée à recueillir, à entretenir et à élever les enfants trouvés. Il faudrait un volume pour les énumérer toutes : nous nous bornerons à signaler les principales.

Le *Foundling-Hospital* de Londres est incontestablement de ce nombre. Quoique dès la fin du XVIIe siècle des legs fussent faits pour une institution de ce genre, et quoiqu'en 1713 Addison, dans le journal *The Guardian*, en eût provoqué l'organisation, ce ne fut pourtant qu'en 1739 qu'une charte royale accorda la permission de fonder un hôpital, pour lequel un armateur, Thomas Coram, s'offrit à faire les fonds. On construisit des bâtiments bien aérés avec une chapelle, à laquelle le célèbre Hændel donna un orgue et le produit de ses oratorios sacrés exécutés en public. Aujourd'hui même la chapelle de l'hôpital est renommée pour l'exécution des chants religieux, et les quêtes que l'on y fait sont pour lui une précieuse ressource. Comme la loi anglaise oblige le père, déclaré par la mère*, à prendre soin de leur enfant commun, le comité ne reçoit les enfants qu'autant que la mère prouve que le père s'est mis à l'abri des poursuites et qu'elle manque elle-même des moyens nécessaires pour nourrir son enfant; passé l'âge d'un an on ne le reçoit plus. On oblige d'ailleurs la mère à vivre d'une manière honnête. L'établissement entretient environ 200 garçons et filles, sans compter 180 enfants en bas âge, élevés à la campagne, ce qui est peu comparativement à la grande population de Londres. On habitue les garçons et les filles aux travaux de la maison; on les instruit, et on les met ensuite en apprentissage, les garçons à 12 ou 13 ans, les filles à 14. On place aussi les premiers comme domestiques ou dans la marine. En sortant de l'établissement chaque enfant reçoit un trousseau et une petite somme d'argent.

Naples, quoique si près de Rome, n'a sa maison d'orphelins, dit *Albergo dei poveri*, que depuis 1750 (*voy.* p. 521).

A Vienne, ce fut Joseph II qui destina, vers 1780, une partie du nouveau grand hôpital de cette résidence à la réception des enfants trouvés. La mère peut y accoucher sans être connue; seulement elle inscrit son véritable nom dans un billet cacheté. Les enfants sont envoyés et nourris à la campagne. A Stockholm et à Berlin, les hospices des enfants trouvés sont dus à l'esprit charitable de l'association des francs-maçons; dans la première de ces villes ce fut à l'occasion de la naissance de la princesse Sophie, en 1753, qu'eut lieu cet acte de bienfaisance. A Hambourg la maison des enfants trouvés ne date que de la fin du dernier siècle.

Un des plus grands hospices de ce genre est celui d'Amsterdam, dont la population est de plus de 3,500 âmes. — Dans la Belgique, toutes les grandes villes ont leur hospice des enfants trouvés.

(*) L'enquête du parlement anglais qui précéda le bill du 14 août 1834, relatif aux bâtards, révèle à quels abus donnait lieu chaque année ce moyen de délivrer l'état du chapitre de dépenses qui assure l'existence des enfants trouvés. Il fut constaté que, dans les villes, neuf bâtards sur dix, étaient attribués à de faux pères. R. D. C.

La Russie a pour eux deux grands hospices dans les deux villes capitales. Celui de St-Pétersbourg, établi dans un beau palais sur la Moïka, renferme, avec la succursale de Gatchina, 3 à 4,000 enfants. L'hospice de Moscou, appelé Maison impériale d'éducation, et fondé, en 1762, par Catherine II, sert à la fois aux enfants trouvés et aux orphelins, et renferme plus de 600 enfants des deux sexes; on en reçoit annuellement, dit-on, plus de 4,500*. Les petits sont envoyés en nourrice à la campagne, comme cela se pratique maintenant partout, après qu'on leur a scellé autour du cou un collier portant un numéro qui puisse les faire reconnaître. On enseigne aux enfants les éléments des lettres, et, s'ils montrent de l'aptitude pour l'étude, on les envoie dans la suite à l'université. Quant aux autres, ils apprennent des métiers dans les ateliers de la maison. A l'âge de 18 ans, on les établit comme cultivateurs dans les villages appartenant à la couronne; quelquefois ils sont adoptés comme fils par les paysans chez lesquels on les a placés. Il a même été fondé, en 1823, dans le gouvernement de Smolensk, une colonie d'élèves de la maison impériale. Cependant, les abus qui ont été commis de la part des paysans ont déterminé, en 1837, le gouvernement russe à prendre des mesures sévères à l'égard des enfants trouvés. Ils sont déclarés propriété du gouvernement et destinés aux colonisations et aux fabriques de la Russie asiatique. Quelques-uns pourront être employés aux fonctions civiles. — Dans la péninsule hispanique, les établissements pour les enfants trouvés ne sont pas nombreux**. On connait toutefois *la Casa de la inclusa*, à Madrid, qui est sous la direction d'une association de dames charitables, l'hospice de Valence et celui de Lisbonne.

Il serait sans doute intéressant de pouvoir comparer tous les établissements d'enfants trouvés en Europe sous le rapport du mouvement de la population, de la mortalité et des frais d'entretien; mais on manque de renseignements statistiques sur un grand nombre de ces hospices. M. Benoiston de Châteauneuf a recueilli quelques renseignements épars que nous allons reproduire, non toutefois sans quelque doute sur leur authenticité. On a remarqué que, dans plusieurs pays, le nombre des enfants trouvés augmente, tandis qu'il diminue dans quelques autres pays et qu'il reste stationnaire dans certains autres. En Irlande, on recevait au commencement de ce siècle 1,800 enfants par an; à Rome, de 1,000 à 1,200*; à Madrid, 1,100. En Savoie le terme moyen annuel des réceptions était de 750, en Piémont de 5,200, dans les États romains de 2,000, en Toscane de 4,800, dans le duché de Parme et Plaisance de 980, en Espagne de 12,400; les archevêchés de Trèves, de Cologne et de Mayence, et les duchés de Juliers et de Deux-Ponts, fournissaient 750 enfants trouvés; la Belgique et le Brabant 3,800. Il n'y a que les Pays-Bas, tels qu'ils étaient constitués avant 1830, c'est-à-dire comprenant la Belgique et la Hollande, qui aient dressé des tables de statistique exactes et très détaillées sur les hospices des enfants trouvés. D'après le *Rapport sur les institutions de bienfaisance* pour l'année 1826, par M. Quetelet, les Pays-Bas avaient alors dans 19 hospices

(*) On trouve sur ces établissements des détails circonstanciés dans l'ouvrage de M. Schnitzler *La Pologne, la Russie et la Finlande*, p. 275-77, et sur l'hospice de Moscou, p. 82. R. D. C.

(**) D'après M. de Villeneuve, ancien préfet de Barcelonne, on compterait 69 de ces hospices dans la Péninsule.

Presque toutes les *cidades* et *villas* du Portugal jouissent d'un établissement qu'on appelle *Casa di misericordia*. Une *confraria* ou *irmandale*, gouvernée par un *compromisso*, et sous la surveillance du *provedor da comarca*, se charge de tous les soins que rendent en France nos hospices aux enfants trouvés. Des rentes et cens, *pensoens*, produits de fondations particulières, suffisent à l'entretien d'établissements qui, encore ici, ne sont pas une charge gouvernementale, mais un héritage légué par Vincent de Paul à la charité des chrétiens. R. D. C.

(*) A Rome, la statistique des enfants délaissés, *projetti*, est assez difficile à établir à cause du nombre d'établissements charitables, sans attributions spéciales, qui concourent à les arracher à leur misérable destinée. Beaucoup apprennent, lorsqu'ils en ont l'âge, des métiers lucratifs; quelques-uns font de bonnes études. Nous renvoyons à l'essai historique et statistique de M. Morichini pour obtenir des renseignements positifs sur les sacrifices que la société s'impose, le gouvernement n'allouant directement aucun secours. R. D. C.

d'enfants trouvés, dont deux en Hollande (Amsterdam et Maëstricht) et le reste dans la Belgique, une population de 13,220 individus. L'entretien de ces 19 hospices coûtait 760,233 florins, ce qui faisait 57 florins 50 cents par tête. En 1815 la population n'avait été que de 10,739, et en 1822 de 12,837 : ainsi le nombre des enfants exposés irait en croissant. Le rapport de la population moyenne par année (calculée sur 8 ans, savoir de 1815 à 1822) aux décès était dans la proportion de 125,38 à 9,03, et le rapport des décès à 100 enfants entrés était de 45,07. En 1815, la mortalité des enfants avait été de 1 sur 7; mais 8 ans plus tard elle n'était plus que de 1 sur 11. On peut dire en général que, depuis que des soins éclairés président à l'entretien des enfants trouvés, leurs chances de mortalité ont beaucoup diminué, et l'on parvient à en sauver beaucoup plus qu'autrefois. D-G.

ENFER, en latin *Infernus*, *Tartara*, lieu où sont détenues les âmes ou les mânes des morts par ordre de la justice divine. Il n'est guère de religion qui n'ait admis, après la mort, un dieu vengeur du crime et rémunérateur de la vertu, par conséquent un enfer et un ciel (*voy.* TARTARE, *champs* ÉLYSÉENS, etc.). La description de ces lieux se ressent toujours de l'imagination plus ou moins vive des poètes qui ont été en général les théologiens de leur pays et de leur temps. Qui ne se rappelle le sixième livre de l'Énéide, dans lequel Virgile a si poétiquement décrit les tourments des enfers et les différents crimes qui y sont punis? C'est peut-être le plus bel épisode de son admirable poème. Voici ce qu'il dit des suicides, d'après la traduction française de l'abbé Delille :

Non loin sont ces mortels qui, purs de tous les crimes,
De leurs propres fureurs ont été les victimes,
Et, détournant les yeux du céleste flambeau,
D'une vie importune ont jeté le fardeau,
Qu'ils voudraient bien revivre et revoir la lumière,
Recommencer cent fois leur pénible carrière!
Vains regrets! par le Styx neuf fois environnés,
L'onde affreuse à jamais les tient emprisonnés.

Le christianisme a parlé de l'enfer en termes simples et sans emphase, et sa sévérité ne nous permet pas de nous en faire des tableaux de fantaisie. Pendant des siècles ses docteurs se sont bornés à répéter sur cet article ce qu'enseignent les saintes Écritures (*voy.* DAMNATION). Saint Bernard, dans le XIIe siècle, fit un sermon sur l'enfer où l'on trouve les peintures qui ont été depuis si en vogue; Dante Alighieri semble avoir emprunté de saint Bernard quelques-unes des idées dont il a orné la première partie de *la Divina Commedia*, c'est-à-dire l'enfer (*Inferno*)*. Quant au vers devenu si célèbre,

Lasciate ogni speranza, voi che 'ntrate.

c'est tout à la fois une imitation de Virgile et la fidèle expression du dogme de l'Église sur l'éternité des peines de l'enfer. *O vous qui entrez, laissez toute espérance!* L'évangile avait dit : *Allez au feu éternel*** !

Le Dante a eu une foule d'imitateurs plus ou moins heureux, mais presque tous inférieurs à lui. Milton seul peut-être ne le lui cède pas, et il se montre partout aussi terrible dans sa concision. La pensée du Dante, que nous venons de rapporter, y est ainsi reproduite, d'après la traduction de Delille :

Il ne découvre . . . . . .
Que des champs de douleurs, des régions de maux,
Du deuil, de la souffrance, inconsolable asile;
L'espoir, présent partout, à jamais s'en exile.

M. de Châteaubriand marche avec succès sur les traces du Dante et de Milton dans *les Martyrs*; cependant on ne remarque pas dans sa peinture la même précision, la même exactitude que dans nos bons sermons, surtout dans celui de l'abbé Poulle, qui jouit d'une célébrité méritée.

A la suite de ces grands écrivains

(*) *Voy.* l'analyse de cette partie de son poème, T. VII, pag. 528.

(**) Nous ne manquons pas, grâce au ciel, de savantes élucubrations sur la nature de ce feu ; mais dans le nombre nous n'en citerons qu'une seule qui prouve pour la centième fois que c'est peu d'être instruit *de omni scibili* et que l'esprit humain va toujours au-delà. Voici comment le savant et le sage Buddeus (*Dogm.* p. 487) décrit le feu éternel : *Ignis propriè sic dictus intelligendus est, sed talis qui in corpora hominum, qualia post resurrectionem futura sunt, agere et dolorem in illis, sine destructione, excitare potest. Quem adeo a nostro igne, seu eo qui nobis notus est, diversum esse manifestum est.* J. H. S.

viennent ceux qui ont parlé de l'enfer d'une manière ridicule, comme l'auteur des *Sept trompettes*, celui du *Pensez-y bien*, et ces prédicateurs qui semblent lutter avec Callot et lui disputer la palme du grotesque.

Nous reviendrons sur cette matière à l'article VIE ÉTERNELLE. J. L.

ENFER (VAL D'), *voy.* FRIBOURG en Brisgau.

ENFILADE. Nous avons fait voir que le défilement (*voy.*) avait pour objet de garantir l'intérieur d'un ouvrage des feux des hauteurs environnantes. Quand une place assiégée n'a pas été soustraite par cette opération aux coups de l'assiégeant, celui-ci établit des batteries sur le prolongement des faces des bastions pour les enfiler : il renverse alors les pièces de canon placées sur les remparts et détruit ainsi les feux directs de la place, pour en rendre les approches plus faciles et pour parvenir à élever ses batteries de brèche. C'est ainsi qu'au dernier siège de la place de Constantine, en octobre 1837, l'artillerie française, de concert avec le génie, disposa, les 9 et 10 de ce mois, sur le plateau de Mansourah qui domine la ville, trois batteries qui enfilaient le prolongement des faces des remparts situés sur le front d'attaque. Après avoir détruit en grande partie les défenses des Arabes, elle vint ensuite établir le 11 sa batterie de brèche, d'abord à 400 mètres des murailles, pour commencer la brèche, puis la rapprocher, dans la nuit du 11 au 12, à 150 mètres, pour achever, dans la journée suivante, de rendre la brèche praticable; après quoi, l'infanterie, dirigée par les troupes du génie, livra le 13 au matin cet assaut héroïque qui, après la résistance la plus opiniâtre de la part des Cabaïles et des Turcs, fit enfin tomber la place au pouvoir des Français.

Si l'enfilade est dangereuse, comme on le voit, pour les assiégés, elle ne l'est pas moins pour les assiégeants. Ils doivent en préserver les travaux de tranchée qu'ils sont obligés de faire pour s'approcher de la place qu'ils attaquent. Il faut donc que les boyaux de communication qui sont destinés à conduire les troupes à couvert, des dépôts aux différentes places d'armes (*voy.*), soient tracés en zig-zag; ils sont dirigés sur la *capitale* des bastions du front d'attaque, de manière à ne pouvoir être vus *d'enfilade* ni plongés par aucune partie des ouvrages de fortification. A cet effet, ils coupent, en avançant obliquement à droite, puis par un retour à gauche, la capitale des ouvrages auxquels l'assiégeant veut arriver.

Le tracé et l'ouverture de ces tranchées sont des travaux très périlleux : c'est pourquoi ils se font la nuit pour éviter, autant que possible, que les officiers du génie et les sapeurs qui en sont chargés soient trop exposés aux feux de la place. *Voy.* TRANCHÉE. C-TE.

ENFLURE (méd.), *voy.* ENGORGEMENT, INFLAMMATION, TUMEUR.

ENFLURE (litt.). L'enflure, au propre, est un vice de forme; au figuré, c'est un défaut du style qui exagère le grand et le sublime. Le désir de briller l'a produite à toutes les époques. Dans les littératures en décadence, elle naît de la recherche des idées neuves et saillantes, ou des formes hardies et ambitieuses sous lesquelles on présente des pensées communes. Rien de moins rare que ce défaut chez les écrivains qui ont beaucoup d'imagination et peu de goût. Les figures les plus audacieuses leur servent à l'expression des objets les plus simples. « Moins ils ont d'esprit, plus ils font d'efforts, dit Quintilien, pour se guinder et pour s'étendre; comme ces petits hommes qui se dressent sur le bout des pieds pour paraître plus grands. Je suis persuadé, ajoute-t-il, que l'enflure, le faux brillant, la délicatesse affectée, et tous les défauts qui semblent approcher de quelque vertu, marquent la faiblesse d'esprit et non pas la force; de même que les visages bouffis sont une marque de mauvaise santé et non pas d'embonpoint. » Voltaire donne comme des exemples d'affectation une série de phrases dont voici la première : « Il faut mettre sur le compte de l'amour-propre ce qu'on met sur le compte des vertus. » Que dirait-il aujourd'hui du style de nos drames et de nos romans? Un homme de mérite a récemment, dans la *Revue des deux mondes*, lutté d'amphigouri avec le poème si ridicule de Malherbe sur les

larmes de saint Pierre. La France, qui a perdu Napoléon, *remplit un seau de pleurs;* l'empereur verse *des pleurs de sang;* ses soldats *pleurent des pleurs d'airain,* et ses généraux

> ont tant pleuré,
> Et tant aussi leurs dures armes,
> Qu'ils ont fait une mer de larmes,
> Et l'îlot en est entouré.

Voy. EMPHASE. J. T-v-s.

ENGAGEMENT (droit), *voy.* CONTRAT et OBLIGATION.

ENGAGEMENT (art militaire). On sait qu'avant les événements de 1789 les engagements militaires, c'est-à-dire les obligations de servir l'état que contractaient les soldats, étaient presque toujours, en France comme dans les pays étrangers, le résultat de moyens astucieux, de promesses fallacieuses, employés par les recruteurs pour déterminer les jeunes gens à prendre du service. De pareils engagements ne pouvaient manquer de porter leurs fruits. Ils ne produisaient généralement que de mauvais sujets, ou bien des soldats qui, trompés dans leurs espérances, ne se faisaient aucun scrupule d'abandonner les drapeaux aussitôt qu'ils en trouvaient l'occasion. *Voy.* RECRUTEMENT.

A peine la révolution eut-elle éclaté qu'il ne fallut plus recourir aux moyens pécuniaires ni à des promesses trompeuses pour se procurer des soldats. Le patriotisme, l'amour de la liberté, le besoin de l'indépendance nationale, la soif de la gloire, l'espoir de l'avancement, inspirèrent le goût des armes à toute la jeunesse française, et l'on vit marcher à la fois et se distribuer sur les frontières, pour la défense du pays, quatorze armées de cent mille hommes qui faisaient face aux armées de toutes les puissances coalisées contre la France. L'esprit national qui animait tous ces soldats volontaires leur donnait une grande supériorité sur les troupes étrangères qu'ils avaient à combattre : aussi l'ennemi qui avait mis le pied sur le sol français en fut bientôt chassé.

Une fois les armées françaises répandues en Piémont, en Italie, en Hollande, en Allemagne, etc., le recrutement dut prendre une forme régulière. Pour remplacer les vides que le temps et la guerre faisaient chaque jour dans les cadres, il fallut recourir à la conscription, qui alimenta ces armées pendant toutes les guerres soutenues par le Directoire et par Napoléon.

La loi qui appelait au service militaire tous les Français parvenus à l'âge de vingt ans, en état de porter les armes, fournissait une population valide dans laquelle le gouvernement appelait chaque année le nombre d'hommes dont il avait besoin. Le sort déterminait ceux qui devaient marcher; mais la loi donnait aux conscrits désignés par le sort la faculté de se faire remplacer, soit par des jeunes gens qui n'étaient pas appelés, soit par des soldats qui avaient achevé leur temps de service. Les uns et les autres contractaient l'engagement de remplacer le conscrit désigné par le sort pour tout le temps de service auquel il était obligé. La loi de la conscription resta en vigueur jusqu'à la fin du règne de Napoléon, et fut abrogée en 1814 par la Charte, qui portait en même temps que le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer serait réglé par une loi. Cette loi ne parut qu'après l'évacuation de la France par les alliés : c'est celle du 10 mars 1818. Elle posait en principe que l'armée se recrute par des *engagements* volontaires, et, en cas d'insuffisance, par des *appels*. Après la révolution de 1830 vint une nouvelle loi, celle du 21 mars 1832, qui intervertit cet ordre et dit au contraire que l'armée se recrute par des appels et par des engagements volontaires. Cette dernière loi est plus conforme à la vérité que la précédente; car les engagements volontaires ne sont pas assez nombreux pour qu'on puisse les considérer comme le mode principal de recrutement. L'art. 19 de la loi autorise les jeunes gens compris définitivement dans le contingent à se faire remplacer, et détermine les conditions auxquelles les remplaçants peuvent être admis à contracter l'engagement de faire le service du remplacé. Mais l'état reste étranger aux stipulations particulières qui peuvent avoir lieu entre les contractants à l'occasion des remplacements, lesquelles stipula-

tions (art. 24) sont soumises aux mêmes règles et formalités que tout autre contrat civil.

La loi du 21 mars 1832 admet, comme nous venons de le dire, les engagements volontaires ainsi que les rengagements. Mais ces engagements sont tout-à-fait gratuits. « Il n'y aura, dit la loi, art. 31, « dans les troupes françaises, ni prime en « argent, ni prix quelconque d'engage- « ment. » Art. 32. « Tout Français sera « reçu à contracter un engagement volon- « taire aux conditions déterminées par la « loi. » L'article 33 fixe à sept ans la durée de l'engagement volontaire; néanmoins, en temps de guerre, elle admet à un engagement volontaire de deux ans tout Français n'appartenant à aucun contingent, et qui a satisfait à la loi du recrutement.

Les engagements à prix d'argent contractés par les remplaçants ont souvent donné lieu à des plaintes de la part des chefs de corps, à des réclamations présentées à la Chambre des députés par des officiers distingués qui en font partie, à des observations judicieuses publiées par des jurisconsultes éclairés.

De toutes parts on se récrie contre le tirage au sort et la faculté de se faire remplacer, qui font la base des dispositions législatives en vigueur. M. le général Bugeaud a traité ce sujet en 1835 dans une proposition qu'il a faite à la Chambre des députés. En avril 1836, dans son rapport à la même chambre sur l'appel des 80 mille hommes demandés par le gouvernement, M. le colonel d'artillerie Paixhans a fait remarquer qu'au 1er octobre 1835 il y avait dans l'armée en remplaçants

admis	par le conseil de révision.	53,441
	par les corps.	12,196
	Total.	65,637

Cet officier supérieur déplore les inconvénients d'une législation qui amène sous les drapeaux un si grand nombre de malheureux souvent incapables et quelquefois indignes d'y être admis. Enfin on trouve sur cette matière des développements étendus qui embrassent les inconvénients de la législation actuelle, et les moyens par lesquels on pourrait y remédier, dans un mémoire publié en 1836 par M. Carette, docteur en droit, avocat aux conseils du roi et à la cour de Cassation. C-te.

On appelle encore *engagement*, et aussi *affaire*, un combat de peu de conséquence livré par des divisions de troupes peu nombreuses, et qui n'a pas été soutenu longtemps.

ENGASTRIMYSME, mot mal formé du grec (γαστὴρ, ventre, avec la préposition ἐν, et μῦθος, parole), *voy.* Ventriloquie.

ENGEL (Jean-Jacques) était une de ces fortes intelligences auxquelles l'Allemagne fut redevable de ce mouvement intellectuel qui jeta tant d'éclat sur les dernières années du XVIIIe siècle. Il naquit, le 11 septembre 1741, à Parchim, ville du Mecklembourg, où son père, homme d'une morale sévère, mais d'un caractère assez jovial pour être l'ami du satirique Liscow, était pasteur. A l'âge de 12 ans, le jeune Engel fut placé au collége de Rostock, qu'il quitta (1758) pour l'université de cette même ville, et en 1762 il se rendit à celle de Butzow. Il se voua d'abord à la théologie, et prêcha même plusieurs fois avec beaucoup de succès; mais le piétisme qui régnait dans sa patrie, et qui s'accordait mal avec son esprit indépendant et éclairé, le fit changer de vocation: il s'adonna donc aux mathématiques et à la philosophie, sous les auspices de Tetens. Son père étant mort en 1764, Engel obtint aisément de sa mère la permission d'aller à Leipzig, ville universitaire où se trouvait alors un noyau de savants et d'artistes distingués, tels que Zollikofer, Ernesti, Adelung, Platner, Weisse, Muller, Oeser, Hiller, qui tous s'intéressèrent bientôt au nouveau venu. Il étudia avec ardeur les auteurs de l'antiquité, principalement la philosophie de Platon, et il éclaircit de plus en plus cette étude par celle de l'histoire des différentes doctrines postérieures. Mais c'est surtout sa liaison intime avec le célèbre Garve, alors son condisciple, qui lui fit acquérir cette lucidité de la pensée, cette précision du style, qui, plus tard, le distinguèrent si avantageusement. Les deux amis développaient

leur esprit dans de fréquentes discussions, où Garve apportait plus de pénétration et de gravité, Engel plus de finesse et de vivacité, tous deux une égale sincérité et un zèle religieux pour la science. On a même remarqué depuis qu'il leur en était resté un peu l'habitude de s'emparer à eux seuls de la conversation; mais Engel y apportait tant d'esprit et d'élégance qu'on lui pardonnait volontiers ce monopole.

Engel, imitant l'exemple de son ami, se fit docteur, en 1769; mais comme il ne se supposait pas alors de l'aptitude pour le professorat et qu'il sentait néanmoins la nécessité d'arriver à une position sociale, il sollicita un emploi dans l'administration. On lui promit la place modeste de secrétaire au bureau des postes; mais cette perspective lui échappa pour avoir négligé une visite de rigueur. Son esprit d'indépendance l'en consola, et son goût pour le théâtre ayant été éveillé à cette époque par ses amis Weisse, le poète, et Eckhof, le grand comédien, il se mit à composer pour la scène et débuta, l'an 1769, par une petite pièce, *le Fils reconnaissant* (*Der dankbare Sohn*), dont le succès retentit bientôt dans toute l'Allemagne. C'est ce petit drame sentimental, bâti sur un épisode de la guerre de Sept-Ans, qui mit en vogue la comédie *larmoyante*, dont les successeurs d'Engel ont fait un grand abus, mais qui, de son temps, produisit une sensation toute de nouveauté; car les princes romains ou les Mascarille de la scène française faisaient alors tous les frais du théâtre allemand. Ce petit tableau de mœurs populaires et de sentiments nationaux frappa les imaginations d'un charme irrésistible, car il s'adressait au patriotisme des spectateurs. Il y a encore quelque chose de fort caractéristique dans ce petit ouvrage, production toute germanique : c'est que l'on y entrevoit déjà, sous les apparences du plus grand respect pour le principe monarchique, un germe de cet esprit d'égalité qui, vingt ans plus tard, devait faire explosion en France avec une énergie si formidable; car le *Fils reconnaissant* est tout simplement un jeune paysan fait officier par son prince sur le champ de bataille, et c'était là une innovation qui dut singulièrement choquer le public noble de ce temps-là. Engel s'attacha tellement à Eckhof et à la troupe Seiler (cette troupe qui avait joué à Hambourg dans le temps où le grand Lessing y écrivait sa *Dramaturgie*) qu'il la suivit même à Gotha, où la cour et la ville le reçurent avec le même empressement que la société de Leipzig.

Redoutant l'humeur du savant Büsching, régent du collége dit *Joachimsthal*, à Berlin, Engel refusa, en 1773, l'invitation d'aller y occuper une chaire. L'an 1775, cependant, quand il eut publié ce célèbre recueil de spirituels traités intitulé le *Philosophe du monde* (*der Philosoph für die Welt*), Ramler engagea le ministre prussien de Zedlitz à réitérer le même appel, et cette fois Engel accepta, malgré les efforts du ministère de Saxe pour le retenir à Leipzig. Son enseignement lui acquit bientôt une réputation brillante : aussi fit-il imprimer successivement (en 1780 et 1783) ses cours sur la méthode de développer la logique d'après les dialogues de Platon (*Methode die Vernunftlehre aus den Dialogen des Platon zu entwickeln*), et sur les différents genres de la poésie (*Ueber die verschiednen Dichtungsarten*).

Quelques années après, Engel fut investi, avec Ramler, de la direction du nouveau théâtre allemand à Berlin, où, sous Frédéric-le-Grand, il n'avait existé qu'un théâtre français, assez bien composé, mais où l'on ne jouait que pour la cour. En 1767, cette troupe avait obtenu la permission de jouer en public, et en 1775, on avait même bâti une salle pour ses représentations. En 1787, le nouveau roi, Frédéric-Guillaume II, congédia les Français et installa un *théâtre royal* allemand, qui reçut en même temps le nom de *national* (*Kœnigliches Nationaltheater*). C'est là l'origine de ce théâtre célèbre, qui a exercé une si grande influence sur la civilisation germanique, en offrant aux héros de Gœthe, de Schiller, de dignes représentants, tels que Fleck, Iffland, Beschort, Gern, Unzelmann, Mmes Baranius, Unzelmann, Fleck, Eunike, et tant d'autres.

Cependant Engel ne fut pas heureux dans son nouvel emploi. Son penchant pour une poétique oisiveté et son caractère brusque et irritable le brouillèrent souvent avec la peuplade capricieuse soumise à son sceptre, quoique son goût délicat et sa critique lumineuse ne contribuassent pas moins à former des acteurs que des auteurs dramatiques. Aussi l'un de ces derniers, Babo, auteur de la tragédie d'*Othon de Wittelsbach*, lui exprima publiquement sa gratitude. Engel, ennuyé de plus en plus des difficultés de sa place, finit même par se dispenser de l'obligation d'assister aux répétitions, et, cédant ses fonctions au comédien Fleck, il s'en démit tout-à-fait en 1793, pour se retirer dans son pays natal. Cependant il a laissé au théâtre un ouvrage impérissable : nous voulons parler de ses *Idées sur la mimique* (*Ideen zu einer Mimik*).

Engel agit encore sur les destinées du siècle par les leçons de philosophie et de morale qu'il donnait à plusieurs personnages marquants, dont nous ne citons que le roi de Prusse actuel et les fils du prince Ferdinand, ainsi que les illustres frères de Humboldt. En 1787, il devint membre de l'Académie royale des Sciences, et en cette qualité il prononça plusieurs discours fort intéressants avec une éloquence peu commune en Allemagne. Quantité de ses petits écrits se trouvent dans les actes et publications de ce corps savant.

Dans sa solitude, à Parchim et à Schwerin, où il ne vivait qu'avec son frère, médecin distingué, Engel acheva deux livres qui ont le plus contribué à sa réputation. L'un est son *Miroir des princes* (*der Fürstenspiegel*), résumé de ses leçons données au prince royal, et sorte d'Anti-Machiavel fort remarquable par l'esprit de franchise et de libéralisme qui y règne; l'autre est un petit roman de la famille des *Vicar of Wakefield*, ou des *Philosophe sans le savoir*. *Monsieur Lorenz Stark*, devenu classique, est en effet un petit chef-d'œuvre de simplicité, de vérité et d'esprit, charmant tableau de famille plein de traits heureux, d'une fine observation du cœur humain, et des enseignements d'une saine morale. Le héros est peint de main de maître; l'auteur a avoué que son portrait était fait d'après nature et qu'il était emprunté à son aïeul Brasch, homme qu'il vénérait et qui lui fournit encore le sujet d'une autre petite pièce, *le Serment et le devoir*.

En 1798, le jeune roi Frédéric-Guillaume III se souvint de son ancien professeur : il le rappela et le gratifia d'une pension. Mais Engel n'en jouit pas longtemps, sa vie sédentaire lui ayant donné trop d'embonpoint et ayant affaibli sa santé. Dans un voyage qu'il fit pour revoir sa mère octogénaire, il mourut, le 28 juin 1802, dans sa ville natale, qui l'honora par des funérailles solennelles.

La critique sévère qu'Engel exerçait sur ses propres ouvrages l'avait porté, à Schwerin, à détruire une grande partie de ses manuscrits, dont ses amis regrettèrent quelques-uns. Sa mort interrompit la publication de ses *œuvres*, qui parurent plus tard chez Nicolaï, ami et biographe d'Engel. Il est inutile de dire que ce dernier avait été lié avec toutes les notabilités de la Prusse : Moïse Mendelssohn, David Friedlænder, Feller, Eberhard, Zœllner, Biester, Herz, Tiedge, etc. Sa conversation spirituelle et instructive le fit rechercher; mais son humeur un peu dominante et inégale lui rendit plus agréable le petit cercle de ses intimes, qui supportaient ses faiblesses en considération de ses qualités.

Engel avait été l'un des collaborateurs de Nicolaï dans la publication du recueil alors célèbre, intitulé *la Bibliothèque universelle* (*Allgemeine deutsche Bibliothek*), et de *la Bibliothèque des belles-lettres* (*Bibliothek der schœnen Wissenschaften*). Parmi ses pièces de théâtre, ce sont *le Page* (*der Edelknabe*) et l'operette *la Pharmacie* (*die Apotheke*) qui jouirent le plus longtemps de la faveur du public. Il a laissé aussi l'ébauche d'une tragédie de *Stratonice* et une pièce de circonstance, *Titus*, ouvrages assez médiocres. Quant au *Jour de noce* et au *Diamant**, l'un n'est qu'une imita-

(*) Dans sa première ébauche cet ouvrage était destiné au théâtre; mais Gemmingen ayant publié une pièce analogue (*le Père de famille allemand*), Engel changea de plan. Néanmoins un autre tira plus tard de son roman le sujet

tion de Shakspeare, l'autre est la traduction d'un proverbe de Carmontel. La paresse naturelle d'Engel l'empêchait de produire beaucoup; se lassant bientôt d'un ouvrage commencé, corrigeant d'ailleurs avec beaucoup de soin, il gâta parfois ses premières inspirations et il travaillait avec quelque difficulté. Comme Lessing, il n'aimait point les vers, et il n'avait réellement pas assez d'imagination pour mériter le nom de poète : c'était un penseur plein de sagacité, un critique d'un tact exquis; et, prenant part à tous les travaux de l'intelligence, il sut éveiller l'émulation autour de lui et encourager puissamment les lettres. Son testament même en fait foi. N'ayant jamais été marié, il légua ses ouvrages à ses amis, et le produit de son mobilier aux élèves les plus pauvres et en même temps les plus studieux du collége où il avait été professeur. H. P.

ENGELURE, mal fort commun et très douloureux qui, peu considérable en lui-même, n'en a pas moins eu quelquefois de graves conséquences. Ce mal reconnaît pour cause, ainsi que son nom (gelé) l'indique, l'action du froid, et se montre par conséquent dans les saisons et les climats où règne une température basse. Les parties découvertes et celles qui sont les plus éloignées du centre de la circulation, comme les doigts, les orteils, les oreilles et le nez, en sont atteints de préférence, et on les remarque plus particulièrement chez les personnes délicates et d'un tempérament lymphatique.

Les engelures ne sont autre chose qu'une congélation partielle et limitée; les liquides, retenus dans les vaisseaux, y subissent ensuite, par l'action de la chaleur, une dilatation qui les distend et occasionne la douleur brûlante si connue. L'ulcération succède fréquemment à la rougeur violacée que présentent les parties malades, et elle s'accompagne d'une suppuration sanieuse et interminable tant que le froid n'a pas cessé. D'ailleurs cette affection a une tendance extrême à récidiver au retour de l'hiver. En général, les engelures viennent

d'un drame qui a longtemps figuré au théâtre allemand à côté du *Père de famille* de Diderot.

d'une manière lente et successive, et n'ont pas une grande importance; quelquefois cependant on les voit produire des ulcérations qui vont jusqu'aux os.

Il est plus facile de prévenir que de guérir cette maladie : on y parvient en garantissant du froid, et surtout des variations de température, les parties qui y sont les plus sujettes. Les lotions avec l'eau froide, les frictions avec la neige et la glace, et aussi avec des liqueurs spiritueuses, sont fort utiles en pareil cas et contribuent également à amener la résolution des engorgements partiels qui sont encore au début et à empêcher qu'il s'en forme de nouveaux. Quelquefois des accidents inflammatoires obligent de recourir aux antiphlogistiques et même aux saignées locales, quoique, en général, les piqûres de sangsues favorisent l'ulcération qu'il faut tâcher d'éviter le plus possible. Quant à cet accident, on y remédie par des pansements méthodiques dans lesquels il faut craindre l'abus des débilitants. La cautérisation superficielle y joue un rôle fort utile. Au reste, les engelures comptent une multitude innombrable de remèdes, dont les meilleurs sont ceux qui rentrent dans les précédentes indications. F. R.

ENGHIEN (EAUX D')*. On appelle ainsi depuis 16 ans une fontaine minérale, située à trois lieues et demie de Paris, entre la Barre, Ormesson, Saint-Gratien et Soisy, dans la charmante vallée de Montmorency (*voy.*). La source, découverte en 1697, tomba dans l'oubli jusqu'en 1766, que le savant oratorien Cotte, l'ayant retrouvée, en examina la nature et fit part de ses recherches à l'abbé Nollet. Une forte odeur de soufre et d'œufs couvis l'assimile aux eaux d'Aix-la-Chapelle, avec une température moins élevée. Cotte, dont les observations sont consignées au *Recueil des Savants étrangers*, l'analysa en 1771; la même opération fut renouvelée trois ans après par Deyeux et Roux, et en 1785 par Fourcroy et Delaporte. Selon Vauquelin, son odeur sulfureuse vient de l'hydrogène sulfuré qu'elle tient en dissolution. Sa température indique en tout temps 12° Réaumur ou 15 centigrade.

(*) On ne prononce pas le dernier *e*.

Les analyses faites en 1822 et 1824 sont presque exactement conformes à celles de Fourcroy et de Vauquelin.

Voici l'analyse de Fourcroy :

Cent livres d'eau contiennent : 185 grains de gaz acide carbonique, 700 pouces cubes d'hydrogène sulfuré, 214 grains de carbonate de chaux, 13 grains $\frac{1}{3}$ de carbonate de magnésie, 24 grains d'hydrochlorate de soude, 80 grains d'hydrochlorate de magnésie, 333 grains de sulfate de chaux, 158 grains de sulfate de magnésie, plus un peu de matière extractive de silice. La pesanteur spécifique de l'eau est à celle de l'eau distillée, comme 10006,8 est à 10000.

Le terrain qui environne la source appartenait jadis au prince de Condé. C'est sans doute d'après la ville d'Enghien, en Belgique (district de Mons), où sa famille avait eu de grandes possessions avec un beau château, qu'on a donné le nom d'Enghien et d'Enghien-les-Bains à cette portion de territoire, aussitôt qu'on y a établi des constructions; car, il y a moins de 20 ans, on n'y voyait encore que le moulin qui touche à la chaussée de l'étang. Cette pièce d'eau, décorée depuis peu du nom de *lac*, couvre 110 arpents, sans les canaux.

En 1822, Louis XVIII fit usage des eaux d'Enghien et s'en trouva bien. Elles se boivent ou se prennent en bains. On les dit fort efficaces dans un grand nombre de maladies, telles que paralysies, scrofules, hypocondries, dyspepsies (digestions laborieuses), dysenteries chroniques, engorgements des glandes, obstructions des viscères abdominaux, affections catarrhales de diverse nature, etc.; mais elles sont nuisibles dans les maladies inflammatoires, ainsi que dans les pléthores, où le crachement du sang, le flux hémorroïdal et les vomissements offrent trop souvent un effet de leur énergie. J. S. Q.

ENGHIEN (COMTES ET DUCS D'), ainsi nommés d'après la ville de Belgique dont on a parlé dans l'article précédent, et près de laquelle est située Steinkerque, où se livra la bataille de ce nom. Nous renvoyons ce qui les concerne aux articles BOURBON, CONDÉ, VENDÔME, CÉRISOLES, etc., pour ne nous occuper ici que du jeune prince qui porta en dernier lieu le titre de duc d'Enghien. S.

LOUIS-ANTOINE-HENRI de Bourbon-Condé duc d'Enghien, naquit à Chantilly le 2 août 1772, de Louis-Henri-Joseph duc de Bourbon (*voy.* CONDÉ) et de Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans. Il appartenait donc à l'illustre race des Condé, qui descendait d'un fils de saint Louis, Robert, qui avait épousé l'héritière de Bourbon; et, appelé à soutenir l'honneur de cette race, à son époque la plus calamiteuse, il ne *forligna* point. La mésintelligence survenue entre le duc et la duchesse de Bourbon sembla rendre leur fils encore plus cher au prince de Condé son grand-père, sous la conduite duquel il commença à apprendre l'art de la guerre au camp de plaisance formé sous les murs de Saint-Omer en 1788. N'ayant pas encore 16 ans, mais grand, beau et déjà robuste, le duc d'Enghien se soumit à toutes les fatigues d'une guerre simulée, que son grand-père ne manqua point de lui rendre aussi pénible qu'instructive. Le jeune prince se fit aimer des officiers et des soldats de cette petite armée par sa franchise, sa bonté, sa politesse et la grâce qui accompagnait ses moindres actions. Le 17 juillet de l'année suivante, il quitta la France avec tous les princes français, *Monsieur* (Louis XVIII) excepté, et voyagea successivement en Belgique et en Piémont jusqu'au mois d'août 1792, où, les émigrés ayant formé plusieurs corps, le duc d'Enghien servit d'abord sous les ordres de son père, pour passer ensuite dans l'armée de son grand-père, dite *de Condé*. Pendant cette campagne, il se signala à l'attaque des lignes de Wissembourg et au combat de Berstheim, non-seulement par son courage à la fois ferme et ardent, mais encore par son humanité envers les Français tombés en son pouvoir, bien que les lois de France qui ordonnaient de fusiller les émigrés prisonniers eussent pu paraître justifier d'atroces représailles.

La cause que soutenaient les princes et ceux de leur parti était indifférente aux puissances étrangères : elles exerçaient sur ces corps d'émigrés un pouvoir intolérable et ne leur permettaient d'a-

gir qu'autant qu'elles profitaient de leurs succès, dont pourtant elles étaient jalouses. Ce que le grand Condé avait souffert de l'Espagne, ses descendants eurent à l'endurer de l'Autriche, de la Prusse, etc. : c'est l'un des moindres inconvénients des guerres civiles. En 1794, le duc d'Enghien reçut la croix de Saint-Louis. Ce fut dans cette même année qu'il laissa connaître son attachement pour M[lle] de Rohan-Rochefort et contracta avec cette jeune princesse une liaison que la mort seule interrompit. La campagne du duc d'Enghien pendant 1796 fut brillante; en tête de l'avant-garde de l'armée de Condé, sa bravoure et son habileté éclatèrent dans les combats de Kehl, de la forêt de la Schouter, d'Oberkamlach, de Schussenried, et à la défense du pont de Munich. Le corps de Condé, licencié par l'Autriche après le traité de Léoben (1797), passa en Russie, d'où le duc d'Enghien revint faire la guerre en Suisse comme colonel des dragons-royalistes, sous les ordres du général Korsakof en 1799, et se distingua particulièrement à Rosenheim, en protégeant la retraite des Russes et en arrêtant pendant sept heures, à la tête de 2,000 hommes, la division Lecourbe. Jusqu'en 1801, où par suite du traité de Lunéville le corps de Condé fut définitivement licencié, le duc d'Enghien ne cessa d'accroître sa réputation militaire. Forcé alors de déposer les armes, il alla habiter Ettenheim (ancienne résidence du cardinal de Rohan, située sur la rive droite du Rhin, à quatre lieues de Strasbourg, et qui venait d'être réuni à l'électorat de Bade), bien que son père, ainsi que les principaux membres de son parti, désapprouvassent son séjour dans un lieu aussi proche de la frontière de France. Mais M[lle] de Rohan se plaisait dans cette résidence, où le prince vivait au milieu d'un petit nombre d'amis dévoués, n'ayant d'autre plaisir que celui de chasser et de cultiver son jardin. Peut-on mettre en doute d'ailleurs que le duc d'Enghien n'ait pas toujours espéré que les Français rappelleraient les Bourbons? Lui seul eut le courage d'exposer sa vie en se fixant aussi près des frontières; un intérêt immense l'y décidait, mais un intérêt semblable agissait aussi sur Bonaparte, qui, s'étant emparé du pouvoir, jugeait légitimes tous les moyens de le conserver. Dès le 24 décembre 1800, l'explosion d'une machine infernale (*voy.*) fabriquée par des royalistes avait mis en péril les jours du premier consul; au mois de février 1804, la conspiration de Cadoudal, Moreau, Pichegru, de Polignac, de Rivière et autres émigrés vendéens et royalistes, ayant été découverte, Napoléon, qui voulait se faire reconnaître empereur, eut recours, pour effrayer les royalistes et satisfaire les jacobins, à un de ces crimes exécrables que la *raison d'état* ne justifie qu'aux yeux de ceux qui les commettent. Il chargea de ses ordres Caulaincourt et le général Ordener : le premier quitta Paris et les emporta cachetés, sans les connaître (*voy.* son article). De toutes parts le duc d'Enghien recevait des lettres signées et anonymes qui l'avertissaient de s'éloigner; la princesse de Rohan l'en conjurait : il résista. Dans la nuit du 15 mars 1804, trois cents soldats de la garnison de Strasbourg et des gendarmes commandés par un nommé Charlot violent le territoire de Bade et investissent la maison habitée par le duc d'Enghien, qui, n'étant point sans inquiétude, avait dit avant de se coucher à Canonne, son porte-arquebuse, en qui il avait toute confiance : « Mets mon fusil près de mon lit, et que le tien soit à côté de toi. — Il vaudrait mieux ne pas coucher ici, monseigneur, répondit Canonne. — Pourquoi? Bonaparte est un soldat, il ne me prendra pas en traître. » Au premier bruit le prince s'élance de son lit; lui et Canonne (qui lui avait déjà sauvé la vie au péril de la sienne en le retirant d'un lac) ouvrent une fenêtre et s'apprêtent à faire feu sur les soldats français, quand Schmidt, ancien officier attaché au prince, arrête son bras et lui démontre l'impossibilité de la défense. Charlot et son maréchal-des-logis Pferdsdorf, suivis de leurs gendarmes, entrent et se saisissent de tous ceux qui s'étaient réunis dans la chambre du duc, qu'aucun de ceux qui venaient l'arrêter ne connaissait. Les gendarmes emmènent leurs prisonniers, et des fenêtres de sa maison la princesse Charlotte, dans les convul

sions de la douleur, vit entraîner son amant, son mari peut-être, par cette troupe ennemie. Ce fut dans un moulin voisin, d'où le prince s'échappait sans une porte malheureusement fermée en dehors, que le détachement apprit enfin lequel de ses prisonniers était le duc d'Enghien. On le conduisit à Strasbourg, et, n'ayant pas d'ordre, Charlot le mena dans sa propre maison, où le prince essaya vainement de gagner cet officier, qui crut de son devoir d'accomplir l'odieuse mission qu'il avait acceptée. Après l'avoir renfermé d'abord dans la citadelle, on l'en fit partir le 18 mars pour le conduire au château de Vincennes, où il arriva le 20. La femme de Harel, commandant de ce château, était la sœur de lait du prince et le reconnut avec effroi. Excédé de fatigue, il se coucha, après un court repas, quoiqu'il ne fût que huit heures du soir. On le réveilla avant minuit pour le faire comparaître devant une commission militaire que présidait le général Hullin et que composaient des officiers de tout grade, nommés par Murat, gouverneur de Paris. On accusa le prince d'être à la solde de l'Angleterre et d'avoir porté les armes contre la patrie ; il répondit : « J'ai combattu avec ma famille pour recouvrer l'héritage de mes ancêtres ; mais depuis la paix j'ai posé les armes, et j'ai reconnu qu'il n'y avait plus de rois en Europe. » Mais il ne s'agissait pas de la culpabilité du duc d'Enghien : on voulait sa mort. On le jugea de nuit, sans pièces à charge, sans témoins, sans défenseur ; aucune des formes de la jurisprudence militaire ne fut observée. Pendant qu'on l'interrogeait à Vincennes, on le condamnait aux Tuileries, et quand la commission le jugea digne de mort, elle ne fit que répéter l'ordre qui venait de lui être transmis. Le prince, après avoir entendu son arrêt, demanda inutilement à parler au premier consul et à s'entretenir avec un prêtre : on lui refusa ces deux faveurs, et on le fit descendre dans les fossés du château. Ce fut alors seulement que, regardant autour de lui, il dit : « Je reconnais Vincennes ! » car il ignorait où il se trouvait. En voyant l'appareil militaire qui l'attendait, il s'écria : « Grâce au ciel ! je mourrai de la mort d'un soldat ! » A sa prière, un de ceux qui l'escortaient s'était chargé de remettre à la princesse de Rohan une lettre, des cheveux et un anneau ; un officier s'en saisit en disant : « Personne ne doit faire les commissions d'un traître. » Le prince s'agenouilla quelques instants, mais entendant commander le feu, il se releva, et les gendarmes d'élite le frappèrent debout ; ils s'emparèrent ensuite de ses dépouilles et le déposèrent dans la fosse, que, par une amère dérision de toute justice, on avait creusée plusieurs heures avant sa condamnation.

Ainsi périt, le 21 mars 1804, à la pointe du jour, le duc d'Enghien, brave guerrier, prince aimable et instruit, dont la France se serait glorifiée dans d'autres temps. Mais en devenant l'égal des souverains, Bonaparte en adoptait les principes ; et se rappelant Conradin, Marie-Stuart, et tant d'autres illustres victimes d'un pouvoir disputé, il sacrifia un Bourbon à sa nouvelle puissance, motivant ainsi pour la suite la captivité de Sainte-Hélène, le supplice de Murat, et toutes les rigueurs dont sa famille a pu souffrir. En 1816, le prince de Condé et le duc de Bourbon firent exhumer les restes de leur infortuné fils, et on les déposa dans la chapelle du château de Vincennes, où ils lui élevèrent un mausolée, œuvre du statuaire Bosio. L. C. B.

On peut voir dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* (t. VII, p. 330 et suiv.), ce que Napoléon a dit pour se justifier d'un acte qui n'en est pas moins une tache dans sa vie. « Tout avait été prévu d'avance, disait-il ; les pièces se trouvèrent toutes prêtes, il n'y eut qu'à signer, et le sort du prince se trouva décidé.... Assurément, si j'eusse été instruit à temps de certaines particularités concernant les opinions et le naturel du prince, si surtout j'avais vu la lettre qu'il m'écrivit et qu'on ne me remit, Dieu sait par quels motifs, qu'après qu'il n'était plus, bien certainement j'eusse pardonné. » Ces paroles donnèrent lieu à une controverse d'autant plus vive que, sous la Restauration, il importait excessivement aux instruments de ce crime d'en décliner la responsabilité. Louis XVIII trouva suffisante la justification de M. le prince de

Talleyrand provoquée par une brochure assez maladroite du duc de Rovigo (Paris, 1823, in-8°) et par une autre signée *de L****; mais on n'en jugea pas ainsi de celle du général Savary lui-même, qui avait présidé à l'exécution de la sentence et qui, suivant les explications du vieux général Hullin, président de la commission militaire, aurait précipité cette exécution sans nécessité. Un grand nombre de brochures parurent à cette occasion (voir la *Revue Encyclop.*, t. XX, p. 630 et suiv.), et M. Dupin réunit et publia toutes les pièces de ce monstrueux procès précédées de la discussion des actes de la commission militaire (Paris, 1823, chez Baudouin). On a parlé de ce qui concerne Caulaincourt à l'article qui lui a été consacré; les articles SAVARY et TALLEYRAND ramèneront notre attention sur la même matière. J. H. S.

ENGIN. On désigne par ce vieux mot les machines et instruments, composés de plusieurs pièces, qui servent à enlever, à lancer ou à soutenir un grand poids ou à produire quelque autre effet considérable, avec économie de temps ou de force. Les engins sont de différentes natures : les uns servaient à la guerre avant l'emploi du canon : tels étaient les balistes, les catapultes, les scorpions, les béliers (*voy.*), etc.; d'autres servent dans les arts, comme les moulins, les grues, les pressoirs, etc.

Le nom de *machine* (*voy.*) étant devenu celui de tout agent mécanique, qu'il soit simple ou qu'il soit composé, le mot *engin* a nécessairement dû se confondre avec lui, et il est en effet très peu usité aujourd'hui; néanmoins l'Académie lui a conservé cette acception générale et s'en sert même dans son *Dictionnaire* pour définir le mot machine.

On appelle aussi *engins* les filets et autres outils nécessaires à la chasse et à la pêche. Dans les mines, il se dit de toutes les machines employées à vider les eaux et à enlever les matières hors des mines. Dans l'art des constructions, c'est le nom spécial d'une machine en triangle composée d'un arbre soutenu de ses arcs-boutants et potencé en haut d'un fauconneau garni de poulies dans lesquelles passe un câble qui se dévide sur un treuil ou rouleau à bras. Cet instrument, destiné à élever les pierres, charpentes et autres objets, a beaucoup de ressemblance avec la grue, dont il ne diffère que par la pièce de bois du sommet. En terme d'aiguiller et de cloutier d'épingles, *engin* est le nom d'une planche couverte de clous d'épingle plus ou moins forts, plantés de distance en distance, et entre lesquels on tire le fil de fer pour le redresser. *Voy.* ÉPINGLES.

Il y a eu plusieurs collections d'engins militaires : celle du Louvre, après avoir été transportée, dans le siècle dernier, aux Invalides, s'est trouvée dispersée, sans doute à la suite des révolutions qui dévastèrent tant de fois nos musées militaires. On a beaucoup parlé des engins de forme ancienne qu'on voyait aux écuries royales de Berlin.

On peut croire que c'est de ce mot, déjà français au XIIIe siècle, que nous vient celui d'*ingénieur* (*voy.*) s'appliquant à ceux qui en effet dirigeaient l'emploi des engins. L. L-T.

ENGORGEMENT, expression médicale empruntée à l'hydraulique et supposant que les vaisseaux dans lesquels circulent les liquides s'engorgent et s'obstruent par l'épaississement de ceux-ci. Cette explication, tour à tour admise et rejetée, n'est ni meilleure ni moins bonne que bien d'autres; elle exprime un fait incontestable, savoir : l'augmentation de volume et de consistance des parties. Dans ces derniers temps, les recherches microscopiques ont montré qu'en effet dans l'inflammation, par exemple, les globules rouges du sang pénètrent dans des vaisseaux destinés à recevoir seulement des globules blancs. Quoi qu'il en soit, le mot *engorgement* reste dans le langage médical et usuel avec une assez large signification, et il sert, moyennant des adjectifs, à désigner des phénomènes différents : ainsi l'on dit engorgement inflammatoire, squirrheux, cancéreux, scrofuleux, etc. F. R.

ENGOUEMENT. C'est cet enthousiasme frénétique, mais passager, qui s'empare soudainement d'une ou de plusieurs personnes pour un homme, un ouvrage, une découverte, etc., souvent même

pour une mode nouvelle, ou pour l'objet le plus futile. Tant que dure cette fièvre d'admiration, n'espérez pas distraire de son engouement celui ou ceux qui l'éprouvent; car c'est un des caractères de cette manie que d'être avant tout exclusive.

On a vu une nation entière *s'engouer* de tel ou tel objet; et, il faut bien le dire, c'est surtout à la nôtre que ce reproche a pu être fréquemment adressé sans trop d'injustice. Combien de charlatans de toute espèce ont excité notre engouement, et pour combien de folies ou de niaiseries n'en avons-nous pas ressenti !

Une femme spirituelle, Mme de Staal (Mlle de Launay), a fait une petite comédie intitulée *l'Engouement*, où cette passion d'un moment est peinte sous les traits les plus vifs et les plus heureux. Elle n'a toutefois pris pour sujet de sa pièce que l'engouement d'un homme : celui d'un peuple pouvait être l'objet d'un tableau plus vaste et d'une œuvre aussi piquante que philosophique.

Un frondeur ingénieux, le critique français Hoffman, l'a du moins esquissé dans cette fable où il montre *la Nouveauté* recevant dans notre patrie des hommages unanimes, captivant tous les cœurs, exaltant tous les esprits le jour de sa naissance; mais, hélas! qu'arriva-t-il dès le lendemain?

« Le premier qui la rencontra,
S'écria : « Dieux! comme elle est vieille! »

Cette fable ne fut que trop souvent notre histoire. Aussi un homme d'état et d'esprit, ne craignant pas d'employer des expressions un peu vulgaires pour rendre sa pensée d'une manière plus vive et plus frappante, disait-il de l'engouement politique ce qu'on pourrait dire de tous les autres : « C'est une omelette soufflée; « si on ne veut pas qu'elle tombe, il ne « faut pas lui donner le temps de re- « froidir. » M. O.

ENGOULEVENT (*caprimulgus*). Ce mot exprime, dans sa pittoresque énergie, un des traits les plus caractéristiques de l'organisation de ce genre d'oiseaux : un bec largement fendu et engouffrant l'air, qui y produit un bourdonnement particulier. Les engoulevents prennent place parmi les passereaux, immédiatement à côté des hirondelles, avec lesquelles ils ont assez d'analogie pour avoir été rangés par les ornithologistes dans une même famille, mais dont les éloignent beaucoup leurs habitudes. Ce sont des oiseaux nocturnes ou crépusculaires, c'est-à-dire qui ne quittent les lieux sombres où ils se retirent qu'à la naissance du crépuscule, et pour donner la chasse aux insectes. Les attributs qui caractérisent le genre se tirent d'abord de ce bec, légèrement crochu, très déprimé, fendu jusqu'au-delà des yeux, et garni à sa base de soies raides divergentes; de la brièveté des pieds, à tarses emplumés, à doigts réunis à leur base par une courte membrane. Les yeux sont grands, le plumage mou, nuancé de gris et de brun, sombre comme chez la plupart des oiseaux de nuit. Le plus souvent isolés, ces bipèdes volent cependant quelquefois par troupes. Le mâle ne partage pas avec la femelle les soins de la maternité. Quelque trou dans lequel ils se contentent d'apporter un peu de mousse leur tient lieu de nid. Leur nom latin de *caprimulgus* ou tette-chèvre a sa source dans l'opinion vulgaire, mais dénuée de fondement, qu'ils tettent ces animaux, et même les vaches. La dénomination triviale de *crapaud-volant* leur vient de la ressemblance de leur cri avec le croassement de ce reptile.

Oiseaux cosmopolites, les engoulevents sont cependant plus communs sous l'équateur. Leurs espèces assez nombreuses varient surtout par la taille et par la forme de la queue. L'engoulevent ordinaire ou d'Europe est d'un gris brun, ondulé et moucheté de brun noirâtre, avec une bande blanche allant du bec à la nuque. Il est gros comme une grive. C. S-TE.

ENGOURDISSEMENT, perte partielle et temporaire de la faculté de sentir et de se mouvoir, occasionnée par une compression des gros troncs nerveux. Cette sensation consiste souvent dans un endolorissement avec pesanteur et difficulté dans les mouvements, phénomènes qui diminuent et disparaissent bientôt quand la cause cesse d'agir, ou qui, allant toujours en croissant, aboutis-

sent quelquefois à la paralysie. On observe l'engourdissement des membres lorsque, en conséquence d'une fausse position, d'une chute ou d'une luxation, les nerfs ont été foulés ou meurtris; à la suite de la ligature des artères, lorsqu'un nerf s'est trouvé lié par accident, enfin aussi par la suspension de la circulation et de l'action nerveuse qui succède à l'ossification ou à la compression des gros vaisseaux.

L'engourdissement n'est pas par lui-même une maladie, mais il doit appeler l'attention parce qu'il est le signe précurseur de l'apoplexie, de la paralysie, de la gangrène par congélation, etc. Par la même raison les moyens curatifs ne sauraient être dirigés contre lui spécialement, mais contre les affections qu'il annonce ou qu'il caractérise. En général, les émissions sanguines, les résolutifs, certaines opérations chirurgicales, sont les moyens les plus utiles contre cet accident.

On a voulu tirer parti de l'engourdissement dans les opérations de chirurgie pour amortir la douleur, et dans cette vue on a appliqué aux membres sur lesquels on devait pratiquer des incisions des ligatures annulaires plus ou moins serrées. Ce moyen n'a rendu que de faibles services et l'on n'en a pas continué l'usage. F. R.

ENGRAIS. On nomme engrais toute substance organique, animale ou végétale, susceptible de se convertir en *humus* par la fermentation putride et de rendre plus fertile le sol sur lequel on l'applique, ou avec lequel on le mélange, avant ou après qu'elle a subi cette fermentation.

Dans la nature, et dans le règne végétal en particulier, la destruction de certains êtres entretient la vie de certains autres : c'est ainsi que la graine ne se forme qu'aux dépens de la fleur et coûte souvent la vie au végétal entier qui la produit; c'est ainsi que le lichen et le champignon parasites donnent souvent la mort à l'arbre qui les nourrit, et que l'humeur de leurs débris, lorsqu'ils croissent sur le roc aride, devient le premier rudiment d'un sol qui doit peut-être un jour, à son tour, se couvrir de forêts.

De ces observations ressortent deux choses qui sont la base de la théorie des engrais : 1° toutes les substances organiques, sans exception, doivent être des engrais dont les qualités varient d'après les proportions de leurs parties élémentaires; 2° tous les engrais ne sauraient être appliqués indifféremment à toutes les cultures, puisque ces plantes parasites dont nous venons de parler affectent telle espèce végétale et ne sauraient vivre sur une autre. En effet, la terre de bruyère (*voy.*) est indispensable à la vie de certaines familles végétales tout entières, tandis que la plupart des autres y périssent inévitablement; et la terre de bruyère est un véritable engrais résultant de la décomposition des espèces du genre *erica*. *Voy.* ÉRICINÉES.

Les engrais sont ordinairement solides, quelquefois liquides; les uns appartiennent au règne végétal, d'autres au règne animal, d'autres enfin, comme les fumiers, sont un mélange des deux. Parmi les substances gazeuses ou aériformes, un assez grand nombre peut nuire à la végétation, d'autres lui sont nécessaires; mais leur mode d'application n'appartient pas aux procédés d'agriculture.

Parmi les engrais végétaux, les uns s'appliquent avant d'avoir subi la fermentation putride : tels sont les enfouissements de récoltes vertes, dont le mérite doit varier avec les localités et fait l'objet de plus d'un doute que nous partagerions volontiers.

Toutes les matières végétales peuvent être converties en engrais par la fermentation et par leur mélange avec des matières animales : c'est ce mélange qui constitue les *fumiers*, engrais les plus généralement employés et déjà connus au temps de Moïse, comme on le voit dans la Genèse. Les pailles de seigle et de froment sont le plus employées à cet usage et celles qui y sont le plus propres, les premières surtout; ordinairement les pailles d'avoine sont employées comme fourrage; quant aux pailles d'orge, on les jette aux fumiers plutôt qu'on ne les y emploie. Les pailles agissent en absorbant les urines et les liquides de la défécation ; elles forment d'ailleurs avec eux, par la fermentation, des composés plus fertilisants que s'il n'y avait pas eu

de mélange, mais qui varient cependant avec l'espèce et la nourriture de l'animal qui les produit. On évalue que la paille entre pour un cinquième dans le poids du fumier. Le degré de fermentation auquel il convient d'appliquer cet engrais est encore en question; il dépend de la nature et de la fertilité du sol, de la quantité, de la saison où on l'applique, et de la récolte qu'on y place immédiatement. Quelquefois on l'épanche sur une récolte sans l'enfouir; le plus souvent, après l'avoir épanché, on l'enfouit avant de semer ou avec la semence; d'autres fois enfin on le place à la main, poignée à poignée, au fond des raies et immédiatement par-dessus ou sous des racines semées ou plantées. Outre la paille, on emploie quelquefois en litière: 1° les chaumes, excellente pratique trop peu usitée; 2° des joncs, roseaux, bruyères, fâcheux pis-aller, symptôme de misère et de stérilité; 3° des feuilles, qui sont de toutes les litières les plus mauvaises à tous égards.

Les engrais animaux solides sont les plus actifs incomparablement; ils peuvent être: 1° mous et onctueux, et nous avons dit que ce sont les défécations qui font la base des fumiers dans la composition desquels ils entrent pour quatre cinquièmes en poids environ; ce sont aussi les cadavres d'animaux morts, etc.; ou 2° pulvérulents, et le nombre de ces derniers engrais est aussi considérable que leurs effets sont variables. Parmi les plus employés et les plus efficaces, on doit ranger la poudrette et la colombine, puis le noir animal ou charbon d'os des raffineries de sucre, qui conviennent particulièrement aux terres froides; les rognures de cornes sont employées aux environs de Pontoise et ailleurs, sur des sols calcaires et secs, particulièrement pour la culture de la gaude; enfin les débris de poissons sont employés sur les côtes. Les os broyés dont on a extrait la gélatine et qui s'annoncent sous le nom d'*engrais Lainé*, le sang desséché, l'urate, etc., etc., sont d'une invention trop récente et leur emploi est d'un avantage trop douteux encore. Tous ces engrais paraissent être plus profitables aux journalistes qui les annoncent qu'à ceux qui les vendent et à ceux surtout qui les emploient : ces derniers donnent à ces inventions modernes le nom collectif et méprisant d'*engrais parisien.*

Le parcage des bêtes à laines et à cornes est un mode excellent et tout particulier d'appliquer les engrais; mais les bornes de cet article nous permettent seulement de l'indiquer.

Les engrais liquides sont ordinairement l'urine des animaux, reçue dans une citerne et plus ou moins fermentée; elle a reçu le nom de *purin*, *lizé*, etc. Dans divers pays, et quand on manque de litière, on ne saurait trop recommander cette pratique; cependant ce ne sont pas les seuls engrais liquides rigoureusement parlant, et les eaux qui tiennent en suspension des huiles, des savons, des graisses ou matières animales quelconques, provenant d'usines auxquelles elles ont servi, sont quelquefois d'excellents engrais; mais l'emploi de ces eaux appartient à la théorie des irrigations plus qu'à celle des engrais. R-Y-R.

ENGRAISSEMENT DES ANIMAUX, opération importante de l'industrie agricole qui consiste à augmenter le volume, le poids des animaux domestiques destinés à nos tables, en développant chez eux une surabondance de graisse qui attendrit les fibres musculaires. L'engraissement est devenu une science basée sur des observations relatives aux circonstances qui augmentent le plus et le plus vite l'embonpoint chez des animaux d'espèces différentes. Il présente, en outre, comme spéculation commerciale, beaucoup de difficultés et fait courir des chances de perte réelle, par la grande disproportion qui peut se trouver entre la quantité d'aliments consommés et le prix de vente des animaux.

Il n'est point indifférent pour la vente que la graisse soit ferme et consistante, ou bien, au contraire, molle et diffluente, qu'elle se trouve toute rassemblée à l'intérieur ou bien disséminée convenablement entre les muscles, ce qui réunit le poids et la bonne qualité de la viande. Pour arriver à ce résultat, il faut considérer l'âge de l'animal, sa constitution, son tempérament et son état de santé. Trop jeunes, les animaux n'ont pas

encore assez de puissance digestive ; trop vieux, ils n'en ont plus assez ; l'époque moyenne de la vie, où l'accroissement est terminé, est celle où l'engraissement réussit le mieux. La castration (*voy.*) des mâles a été de tout temps reconnue comme une condition très favorable ; on a également remarqué que la saignée pratiquée à diverses époques accélérait le résultat. En général, le repos et le sommeil sont utiles ; néanmoins un peu d'exercice et de travail est nécessaire à la bonne nutrition. De même, le choix, la mesure et la répartition des aliments sont d'une haute importance, ainsi que les soins de propreté, le renouvellement de l'air et la tranquillité.

A un certain degré, l'animal n'engraisse plus et ne peut que perdre ; c'est ce qu'il faut reconnaître pour n'avoir point de mécompte.

Il est à peine nécessaire de dire que, pour engraisser, il faut des aliments substantiels par eux-mêmes, qu'il faut en outre exciter l'appétit de l'animal et même sa sensualité, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par les préparations qu'on leur fait subir et par les assaisonnements qu'on y ajoute. Dans quelques espèces, les volailles, par exemple, on empâte l'animal, c'est-à-dire qu'on lui fait avaler plus d'aliments qu'il n'en prendrait spontanément. Mais il ne faut jamais perdre de vue que c'est moins ce qu'on mange qui profite que ce qu'on digère facilement.

Suivant les localités et les circonstances, on emploie les fourrages secs ou frais, les racines, les grains, les résidus de diverses fabriques, tels que les lies de vin, les drèches, les résidus des féculeries, des sucreries, des distilleries, etc., qui ont des propriétés plus ou moins avantageuses. On peut aussi, d'après des considérations particulières, viser à un engraissement rapide ou bien progressif, préférer un animal *en chair* à une bête surchargée d'une graisse presque maladive.

Les boissons jouent un grand rôle dans l'opération qui nous occupe. Elles sont, en général, mêlées de principes nutritifs, et il paraît utile à quelques agronomes de les rendre excitantes par le sel et même par les spiritueux.

On a aussi remarqué que l'usage des substances animales mêlées aux végétaux présentait de l'utilité pour l'engraissement de certaines espèces, et l'on continue des expériences sur ce sujet important.

Après avoir exposé les principes généraux, nous ne saurions entrer ici dans les détails relatifs aux différentes espèces d'animaux domestiques : ainsi le bœuf, la vache, le mouton et le porc demandent une direction particulière (*voy.* Nourrisseurs), de même que les volailles, telles que les gallinacés, les oies, les canards, etc., exigent aussi des procédés fondés sur leur organisation différente. *Voy.* Chapon, Oie, etc.

Les anciens, dont le luxe gastronomique était poussé au plus haut degré, avaient un moyen d'engraisser des animaux de toute espèce avec des raffinements quelquefois illusoires, et trop souvent barbares. On sait comment Pollion nourrissait ses murènes avec de la chair humaine. On engraissait plus innocemment les becs-figues, les escargots, les huîtres, etc. De nos jours, dans les parcs, on s'attache à augmenter le volume des huîtres et à perfectionner leur saveur. *Voy.* Huîtres. F. R.

ENGRENAGE. Un système de tours agissant les uns sur les autres s'emploie souvent dans les transmissions de mouvement. En effet, quand deux cylindres adhèrent l'un à l'autre, si on tourne l'un de ces cylindres, l'autre, mobile sur un axe, sera entraîné par le cylindre moteur. Mais ce système, quoique quelquefois employé, est loin de suffire dans toutes les circonstances de transmission de mouvement, parce que le grand frottement fait perdre beaucoup de puissance, que les surfaces d'abord rayées des cylindres finissent par se polir, ce qui les fait glisser l'une sur l'autre, et enfin parce que les tourillons des arbres sont extrêmement fatigués. On a donc imaginé, pour obvier à ces inconvénients, de fixer sur les cylindres des dents séparées entre elles par un espace appelé *denture* ; alors les dents de l'un entrent dans la denture de l'autre. C'est à ces cylindres ainsi dentés qu'on donne le nom d'engrenage.

Outre les engrenages cylindriques, il

y en a de coniques qui sont des troncs de cône armés de dents. Ils prennent encore le nom de *roues d'angle*.

Les *crémaillères* sont des tiges garnies de dents comme dans le cric.

On appelle *cercles primitifs*, *cônes primitifs*, dans un engrenage, les cercles générateurs des cylindres ou des cônes qui, d'après la définition donnée ci-dessus, doivent se toucher. A partir de ces cercles, les dents doivent avoir une certaine forme, celle d'une portion d'épicycloïde (*voy.*); mais dans la pratique on se contente de terminer les côtés des dents frottant sur les autres par des arcs de cercle. La denture descend un peu au-dessous du cercle primitif, mais c'est sur celui-ci qu'est le contact des dents.

L'usure dans les engrenages est prompte : on la combat en interposant entre les dents des substances grasses, comme de l'huile, de la graisse, de la plombagine, qui diminuent le frottement. Mais une méthode excellente pour que les dents s'usent moins et plus également, c'est d'adopter un *nombre premier* pour une roue par rapport à l'autre. De cette manière les mêmes dents se rencontrent moins souvent, s'usent peu et plus également. On évite encore le frottement en faisant les dents d'une roue en bois quand celles d'une autre sont en fonte ; ce moyen rend aussi le mouvement plus doux.

Les proportions des dents, leur saillie au-delà du cercle primitif, sont des objets fort importants à considérer dans les engrenages. L'épaisseur des dents varie naturellement avec l'effort que la roue doit vaincre. Leur largeur est ordinairement de 4 à 5 fois leur épaisseur. Des constructeurs recommandent de tenir les roues plutôt larges qu'étroites, l'expérience prouvant que le frottement n'en est point augmenté et que la durée de la roue est plus grande. La saillie des dents au-delà du cercle primitif est les trois quarts de l'épaisseur de la dent, et le jeu de l'engrenage, c'est-à-dire l'espace restant du bout de la dent engrenée à la jante de l'autre roue, peut être de cinq millimètres et moins, pourvu que le bout de la dent ne frotte pas contre la jante.

Le rapport qui doit exister entre les diamètres des cercles primitifs de deux roues qui engrènent ensemble peut varier selon qu'on a besoin d'une vitesse plus grande ou plus petite. Le rapport entre ces diamètres, et par conséquent entre le nombre des dents, peut être de 1 à 3, à 4, à 5, à 6 et même à 7 ; mais ce dernier rapport, qui ne doit être jamais excédé, n'existe que lorsqu'il s'agit de vaincre une résistance peu considérable.

Outre les dents pratiquées sur la circonférence convexe d'un cylindre, on en met aussi, dans bien des cas, sur la partie concave.

Les engrenages sont l'âme de la mécanique pratique : les moulins, les belles machines modernes à tisser, à filer, à broder, etc., leur doivent une grande supériorité, par la facilité qu'il y a avec eux de transformer un mouvement en un autre. ANT. D.

ENGUERRAND, *voy.* COUCY, MARIGNY et MONSTRELET.

ENHARMONIQUE, terme de musique composé de deux mots grecs (ἐν, dans, et ἁρμονία, accord). Le mode enharmonique était un des trois genres de la musique des Grecs, appelé fréquemment *harmonie* par Aristoxène et ses sectateurs. Chez les anciens, il résultait d'une division particulière de l'instrument nommé tétracorde, selon laquelle l'intervalle qui se trouve entre le *lichanos* (troisième corde) et la *mèse* (quatrième corde) étant d'un *diton* ou d'une tierce moyenne; il ne restait pour achever le tétracorde au grave qu'un demi-ton à partager entre deux intervalles. Suivant Aristide Quintilien, le genre enharmonique des Grecs était le plus doux, le plus harmonieux des trois genres et le plus ancien. Des Grecs, ce genre passa chez les Romains et enfin chez nous; mais celui que nous possédons est entièrement différent de celui des anciens. Il consiste dans une progression particulière de l'harmonie, c'est-à-dire à passer réciproquement d'un ton où il y a plusieurs dièses à la clef dans un autre où il y a plusieurs bemols, comme par exemple d'*ut* dièse en *ré* bémol. Mais pour que ce changement soit encore plus facile à comprendre, supposons le ton mineur de *la* comme point de départ; prenons la note fondamentale pour y pratiquer un

accord de septième diminuée, représentons-nous les quatre notes à la tierce mineure qui forment cet accord : alors chacune de ces notes va devenir fondamentale par un simple changement de nom. Ainsi au lieu de *sol* dièse, *si*, *ré*, *fa*, on prendra *si* pour note fondamentale, et l'on dira *si*, *ré*, *fa*, *la* bémol, au lieu de *sol* dièse; de cette manière le premier de ces deux accords appartiendra au ton mineur de *la*, et le second au ton mineur d'*ut*. Cette transition n'est sensible que sur les instruments à cordes, parce qu'ils ont les dièses et les bémols bien distincts, tandis que sur les instruments à touches, tels que le piano, l'orgue, la flûte, etc., etc., elles n'existent pas, attendu que les notes diésées se font sur la même touche et avec la même clef. On a plusieurs fois essayé de faire des morceaux entiers dans le genre enharmonique, et, afin de régulariser sa marche fondamentale, on l'a divisé en diatonique enharmonique et en chromatique enharmonique. Le chant de la première espèce est diatonique parce que les demi-tons y sont majeurs, et enharmonique parce que deux demi-tons majeurs de suite forment un ton trop fort d'un intervalle enharmonique. Le chant de la seconde est chromatique, parce qu'il procède par demi-tons mineurs, et enharmonique parce que les deux demi-tons mineurs consécutifs forment un ton trop faible d'un intervalle enharmonique. E. B-s.

ENHYDRE (du grec ὕδωρ, eau, avec la prép. ἐν, dans), nom donné à quelques géodes ou coques pierreuses quartzeuses translucides, et contenant de l'eau dans leur intérieur. On voit celle-ci aller et revenir, lorsqu'on fait mouvoir la pierre entre l'œil et la lumière. Ces géodes sont en général fort petites. Elles ont des fissures; l'eau finit toujours par s'échapper. On les trouve principalement dans une colline du Vicentin appelée le Maïn.

Ce mot était encore employé dans l'histoire naturelle pour désigner une espèce de serpent; mais il n'est plus usité aujourd'hui dans ce sens. C. L. R.

ÉNIGME. L'énigme, terme emprunté à la langue grecque (αἴνιγμα), est un problème à résoudre, un mot qu'il faut deviner d'après la définition, rendue obscure à dessein, qu'en donne celui qui la propose. Ce n'est aujourd'hui qu'un jeu d'esprit, ou un genre d'amusement pour quelques oisifs; mais c'était jadis un objet beaucoup plus important. Les monarques de l'Orient s'envoyaient des ambassades pour se proposer des énigmes, et l'on connaît la lutte entre Salomon et la reine de Saba. Qui ne connaît aussi l'énigme que Samson donna à expliquer aux Philistins (*Jud.* XIV, 14), ou celle plus fameuse encore du sphynx, allégorie philosophique et ingénieuse, source de la royauté et des malheurs d'Œdipe?

L'énigme, après avoir joui de si grands honneurs dans l'antiquité, paraît avoir été négligée ensuite; elle reprit quelque faveur chez nous au XVIIe siècle. Le P. Menestrier, jésuite érudit, lui consacra un grave traité. On commença alors à écrire l'énigme en vers, et elle partagea presque la vogue des madrigaux et des sonnets. Grand fabricateur de ces derniers, l'abbé Cotin (*voy.*) fut aussi un grand faiseur d'énigmes : il publia un recueil des siennes et de celles de ses contemporains, précédé d'une dissertation où il raconta modestement qu'on l'avait surnommé le *père de l'énigme*; mais cette paternité-là n'a pas été plus respectée par la postérité que les autres titres qu'il se croyait à la renommée.

Au XVIIIe siècle l'énigme poétique fut encore plus cultivée. Le savant La Condamine ne dédaigna pas d'en tracer les règles, et ce petit genre eut l'honneur d'occuper quelques moments de nos grands poètes. Déjà l'on devait à Boileau celle de *la Puce*, à Dufresny celle de *l'Orange*. On put alors y ajouter, comme des modèles, l'énigme de J.-B. Rousseau sur *le Portrait* (*Enfant de l'art, enfant de la nature*, etc.); celle de Lamothe-Houdard sur *le Ramoneur*, et l'énigme épigrammatique de Voltaire sur *la Tête à perruque*. Elles sont trop connues pour les citer ici, et les amateurs les trouveront, escortées de quelques centaines d'autres, dans le *Magasin énigmatique*, l'une des compilations de l'abbé de la Porte.*

(*) On doit à Schiller beaucoup de bonnes énigmes, versifiées en allemand. On sait quel rôle important ce divertissement intellectuel joue dans sa pièce de *Turandot*. J. H. S.

Bientôt le *Mercure de France* devint un autre magasin d'énigmes : il en publia une chaque samedi, sans préjudice de la charade et du logogriphe obligés, et il suffisait d'en trouver le premier le mot pour se créer une réputation de société.

Il faut en convenir, l'énigme est aujourd'hui bien déchue de sa gloire antique et moderne. Cependant, il y a quelques années, elle obtint un dernier triomphe : tout Paris, toute la France se mirent à la recherche de celle dont le professeur Lucet avait fait l'objet d'un concours. Le mot était *contraste;* et, plus heureux, sinon plus habile que le sphynx, M. Lucet ne trouva aucun OEdipe parmi nous. En revanche, il recueillit bon nombre d'épigrammes, tant rimées que chantées.

On ne fait donc plus guère d'énigmes proprement dites; mais employé métaphoriquement, ce terme est d'un usage fréquent parmi nous. Ainsi, dans une affaire, un événement obscur ou mystérieux, chacun veut deviner *le mot de l'énigme.* De combien de choses, sans compter la femme, n'a-t-on pas dit que c'étaient des énigmes impossibles à deviner? et Dieu lui-même n'est-il pas une énigme sublime?

En littérature, une telle expression équivaut à une critique sévère. Voltaire reçut une leçon de cette espèce et sut en profiter. Dans la première édition de *la Henriade,* le poème débutait par ces deux vers :

Je chante les combats, et ce roi généreux
Qui força les Français à devenir heureux.

« Monsieur, lui dit un Grec spirituel, interprète du roi de la Grande-Bretagne, je suis du pays d'Homère : il ne commençait pas ses poèmes par des énigmes. » A combien de poètes et même de prosateurs ne pourrait-on pas également aujourd'hui reprocher leur style *énigmatique! Voy.* les mots CHARADE et LOGOGRIPHE. M. O.

ENJAMBEMENT. La rime, la césure et l'interdiction de l'enjambement d'un vers sur un autre sont de règle invariable dans la poétique française. Nos anciens poètes, qui ne respectaient guère les deux premières, portèrent encore à la troisième de plus nombreuses atteintes. Mais *enfin Malherbe vint*, etc. : grâce à son autorité et à son exemple, comme l'a dit Boileau,

...le vers sur le vers n'osa plus *enjamber*.

Despréaux toutefois regardait et présentait peut-être cette défense comme trop absolue; Racine, qui, avec un goût non moins pur, sentait et exécutait si bien tout ce que notre poésie peut admettre d'heureuses témérités, *osa* plus d'une fois, mais en remplissant la condition énoncée plus haut, se permettre l'enjambement, c'est-à-dire ne terminer le sens suspendu qu'au troisième, parfois même au cinquième vers, comme dans ce passage de *Mithridate :*

Ainsi ce roi qui, seul, a, depuis quarante ans,
Lassé tout ce que Rome eut de chefs importants,
Et qui, dans l'Orient balançant la fortune,
Vengeait de tous les rois la querelle commune,
Meurt......

Rejeté ainsi au commencement d'un vers, on sent combien ce mot frappe plus fortement l'oreille et l'imagination.

De tels enjambements sont d'autant plus admissibles, doivent même être d'autant mieux accueillis que, sans nuire à l'harmonie, ils assouplissent le vers alexandrin (*voy.*) et rompent une monotonie quelquefois fatigante; mais, sous ce prétexte spécieux, quelques auteurs de nos jours, ressuscitant Ronsard et Du Bartas, ont fait de l'enjambement un si fréquent abus qu'il a rendu leur poésie tantôt prosaïque à l'excès, tantôt rocailleuse et barbare. Il nous serait facile d'en multiplier les exemples et nous n'aurions que l'embarras du choix*.

Entre le danger de l'uniformité, dont, suivant un poète, « naquit un jour l'ennui, » et celui de ce bizarre moyen de réveiller l'attention aux dépens de l'écrivain, c'est au talent et au goût à se frayer une route, et déjà quelques-uns des poètes dont nous venons de parler ont montré qu'ils pouvaient s'en tracer une meilleure. **M. O.**

(*) Ce ne serait sans doute pas M. Victor Hugo qui les fournirait, lui dont on connaît ces deux vers :

De lourds alexandrins, l'un sur l'autre *enjambant*,
Comme des écoliers qui sortent de leur banc.

J. H. S.

ENLÈVEMENT, *voy.* RAPT.

ENLUMINURE, terme qui se rapporte aux arts du dessin. L'art d'*enluminer* consiste à donner aux différentes parties d'un dessin ou d'une gravure les teintes que la nature prête aux objets qu'elle représente. Entre faire une aquarelle et enluminer, il y a cette différence que l'un est dessiné et colorié par le même artiste et qu'on y reconnaît l'étude de la nature, tandis que l'autre suppose au moins le trait déjà exécuté et ne tient qu'à l'application plus ou moins parfaite des couleurs. Aussi cette désignation se trouve-t-elle particulièrement appliquée au coloriage de la gravure, soit qu'il s'agisse d'une eau-forte, d'une gravure à la manière noire, ou à la roulette si elle ne porte qu'une teinte noire, et entraîne-t-elle la pensée qu'en couvrant le travail du graveur on n'a rien ajouté à l'art en cherchant à parler plus fortement aux yeux.

Il n'en a pas toujours été ainsi dans les siècles où la renaissance des arts ne permettait que des procédés extrêmement simples, et même grossiers. Nos anciens manuscrits témoignent de la perfection avec laquelle certaines enluminures étaient exécutées. Les peintures, assez souvent sur vélin, consistaient principalement en miniatures représentant des sujets saints; mais elles étaient entourées de fleurons, de cartouches, où le génie du colorieur se livrait à toutes les fantaisies de l'imagination. Des manuscrits, cet usage de colorier certaines lettres majuscules passa aux ouvrages imprimés en caractères gothiques, et de nos jours ceci a été renouvelé avec succès. Nos habiles typographes ont reproduit dernièrement des volumes (imitations de manuscrits du XIVe et du XVe siècle) dans lesquels la beauté de l'enluminure a droit de fixer l'attention. C'est aussi ce qui est arrivé par rapport à ces anciens manuscrits tout brillants d'or, d'azur et de carmin : leur parfaite exécution a captivé l'attention de nos savants archéologues. Il y a de nombreuses recherches à faire sur ce sujet, en prenant l'art du coloriage dès son enfance et en essayant d'en décrire les différentes phases. Les conséquences qui en ont surgi sont immenses. De là, en effet, les vitraux coloriés de nos églises et de nos vieilles basiliques; de là les premières œuvres des Holbein, des Dürer, des Vinaigrier et des Jean Cousin, et de là aussi les variétés de nos étoffes et de nos teintures. Sur ces recherches, on fonderait une histoire des arts, presque sans lacune, curieuse étude des progrès du génie de l'homme et qui, pour cette spécialité, nous manque encore.

Il nous resterait à expliquer les procédés matériels de l'enluminure et du coloriage; mais ils sont si simples que nul, pour ainsi dire, ne les ignore. Lorsqu'on opère sur une gravure, un léger encollage est presque toujours nécessaire pour communiquer au papier une consistance qui permette d'appliquer les couleurs. Du choix de ces couleurs dépend à peu près tout le mérite du travail. Les teintes ne pouvant guère être fondues, adoucies, harmoniées, elles exigent plus de soin et de réflexion dans leur choix. Elles doivent être préparées à l'eau légèrement gommée, quelquefois être appliquées sur un mordant qui sert à les fixer, comme lorsqu'il s'agit de l'or. La connaissance de ces procédés est généralement répandue, sauf toutefois quelques secrets, celui, par exemple, d'obtenir l'or mat et bruni en relief, dont on n'a pas su jusqu'à présent imiter, dans les nouveaux coloriages, la délicatesse et la beauté. R. D. C.

ENNIUS (QUINTUS), un des premiers et sans contredit le plus célèbre de ces Grecs italiotes qui soumirent, par une conquête d'entraînement, le génie latin à la littérature de la Grèce, était né à Rudies, en Calabre, un an après le début de Livius Andronicus, quatre ans avant celui de Nævius, l'année 514 depuis la fondation de Rome. Il n'oublia jamais son humble et obscure patrie, même lorsqu'il fut élevé au rang de citoyen romain. On aime à lire ce vers, expression naïve d'un noble sentiment :

Nos sumu' Romanei, qui fuvimus ante Rudeinei.

Cependant le Calabrois ne dédaigna pas tout-à-fait les vanités de la naissance. Sa terre natale faisait partie de l'antique Messapie : il se vantait d'être issu du héros dont elle avait pris le nom et re-

connu l'empire. On lui pardonnerait plus volontiers les rêves de sa généalogie pythagoricienne, qui le constituait héritier de l'âme d'Homère. Quoi qu'il en soit, le fils des rois alla chercher fortune dans les pays étrangers; il tint école de grammaire en Sardaigne quand les Romains furent maîtres de cette île. Caton, questeur de l'armée d'Afrique reçut de lui ses premières leçons de grec, en passant par la Sardaigne à son retour; et le disciple conçut tant d'estime pour le maître, qu'il voulut l'emmener avec lui à Rome. C'était, selon l'expression de Cornelius Nepos, la plus belle dépouille que Caton pût enlever aux vaincus. Ennius alla chez les Romains continuer sa profession littéraire; il avait alors environ 36 ans. Le latin et l'osque, vieil idiome des Atellanes (*voy.*), lui devinrent familiers comme le grec. Savoir trois langues, selon lui, c'était avoir une triple intelligence (*habere tria corda*). Son mérite ne tarda pas à le faire connaître, son caractère à le faire aimer de tout ce qu'il y avait de plus illustre et de plus éclairé parmi les Romains. L'éloquent Galba fut son voisin et se plaisait à se promener en causant avec lui devant la maison. Scipion Nasica lui rendait familièrement visite et n'était pas toujours reçu; le poète faisait dire quelquefois au consulaire qu'il n'y était pas. Il fut l'ami, le confident de Scipion l'Africain, de Fulvius Nobilior, et, ce qui ne lui fait pas moins honneur, il vivait bien avec les auteurs ses émules; le comique Cécilius Statius demeura sous le même toit que lui, et leur union ne fut jamais troublée. Le charme de sa conversation était une des puissances qui attiraient à lui le cœur des hommes; car il unissait à une humeur enjouée, à un naturel franc et ouvert, un esprit fin, solide, judicieux, de vastes connaissances, et une qualité non moins précieuse et plus rare chez les gens d'esprit, celle de savoir se taire. C'est un des traits les plus saillants de son portrait dessiné par lui-même dans ses annales. Il s'est rendu aussi ce témoignage que les contemporains ni la postérité ne démentirent point: « J'avais peu de biens, mais beaucoup de probité. »

Ce n'est pas un spectacle sans intérêt que de voir l'intérieur et les habitudes journalières du poète. Il avait une petite maison sur le mont Aventin, près du bois de la déesse Tutiline, dans le quartier des poètes, que les Latins grossiers désignaient alors par le terme méprisant de *scribæ*. Tout son domestique se composait d'une servante, et encore avait-il peine à suffire aux dépenses d'un train si modeste. Ses écrits lui rapportaient beaucoup de gloire et peu d'argent: on ne savait pas encore l'art d'exploiter les réputations. Cependant des patriciens, des triomphateurs s'empressaient de faire cercle autour de son petit foyer, et leur gloire était cliente de son génie autant que lui-même pouvait l'être de leur puissance.

Mais avant de célébrer les victoires des Romains, il combattit pour eux. Les biographes ont répété, sur la foi de Silius Italicus, qu'il avait eu le grade de centurion dans l'armée de Sardaigne sous Torquatus : c'est un anachronisme qui ne soutient pas le moindre examen. Ennius alors n'avait pas dépassé sa 25e année; il ne vit Rome pour la première fois que onze ans plus tard, et ce n'était que vingt ans encore après qu'il devait obtenir le titre de citoyen romain, lorsqu'il eut servi bravement sous le vainqueur d'Annibal et sous Fulvius, qui dompta les Étoliens (567). Caton reprocha au général romain d'avoir mené avec lui à la guerre un vagabond (*grassatorem*): Fulvius aurait pu lui demander pourquoi il l'avait introduit lui-même à Rome. C'était le temps de la lutte la plus vive entre les défenseurs de l'antique rusticité latine et les propagateurs de la civilisation grecque. Le peuple romain dut être en effet bien étonné lorsqu'il apprit que Fulvius consacrait les dépouilles de la guerre dans le temple des muses; on reconnaissait l'influence d'Ennius. Ses dernières années ne furent pas toujours heureuses: aux embarras de l'indigence se joignirent les infirmités de l'âge ou plutôt, peut-être, les maladies causées par l'intempérance. Le Massique et le Falerne, quand il pouvait en acheter, étaient son Hypocrène (*nunquam nisi potus, ad arma prosiluit dicenda*).

Il alla trop souvent y puiser des inspirations, et les douleurs cruelles de la goutte le punirent de cet excès sans le forcer même au repentir. S'il n'opposa pas à ses maux l'impassibilité du stoïcisme, il les supporta en les trompant par son inaltérable gaîté, espèce de philosophie moins fière, mais non moins courageuse, et par les distractions encore plus puissantes du travail (*nunquam poëtor nisi podager*). Enfin il succomba l'année 585 de Rome, âgé de plus de 70 ans, quinze ans après Plaute, trois seulement avant la première apparition de Térence, lorsqu'il venait lui-même de donner sa tragédie de *Thyeste*, et pendant que son ami Galba célébrait les jeux d'Apollon. L'Africain voulut qu'on l'enterrât dans le tombeau des Scipions, et l'on y voyait encore sa statue au siècle de Tite-Live. On pourrait dire d'Ennius ce que Pline a dit de Virginius : que de son vivant il jouissait de sa renommée dans la postérité. Il le déclare assez ingénument dans l'inscription qu'il fit pour sa statue :

Regardez, citoyens, le chantre des combats;
Des héros, vos aïeux, il célébra la gloire.
Regardez Ennius, mais ne le pleurez pas :
Il revit immortel au temple de mémoire.

Si l'orgueil est jamais pardonnable, il faut le pardonner à Ennius. Il était le poète avoué, naturalisé du peuple romain, et on lui devait le monument poétique le plus vaste et le plus beau qui eût été jusqu'alors élevé à l'honneur national. Par lui la langue s'était accrue, ornée, polie; ses innovations avaient changé les formes de la versification latine; au mode saturnien il avait substitué le vers héroïque d'Homère; il avait enseigné aussi la cadence du vers élégiaque. A lui appartenait l'invention de la satire, poème moral mêlé de prose; à lui aussi les premières comédies à toge (*fabulæ togatæ*). Épopée, drame tragique et comique, poésie didactique, poésie grave, poésie légère, il avait traité tous les genres avec supériorité, et, ce qui était peut-être plus difficile à cette époque, il écrivit une prose élégante et nombreuse (la traduction d'Évhémère). A ne considérer que la fécondité de sa plume, la variété de ses productions et l'empire qu'il exerça sur les esprits, on pourrait dire qu'il fut le Voltaire de son temps. Il eut même un trait plus particulier de ressemblance avec l'écrivain français : c'était ce hardi scepticisme, cette incrédulité moqueuse qui s'attaquaient utilement aux impostures des devins et des charlatans, mais qui ébranlaient aussi la religion dans les dogmes populaires. Ce n'est pas ici le lieu d'entasser les jugements portés par les critiques et les auteurs latins sur ce grand poète; mais sans rappeler qu'Aulu Gelle voyait de son temps des assemblées nombreuses courir aux lectures publiques des annales d'Ennius, sans attribuer beaucoup de valeur à l'opinion de l'empereur Adrien, qui le préférait à Virgile, sans discuter non plus la sentence d'Ovide : *sumpseris Annales; nihil est hirsutius illis*, laquelle heureusement est corrigée par cette appréciation plus juste : *ingenio maximus, arte rudis*, nous renvoyons le lecteur studieux aux livres dans lesquels Paul Mérula recueillit les fragments des annales d'Ennius, aux éditions des fragments de tout genre, données d'abord par Jérôme Columna (1590), ensuite par Hesselius (1707), enfin par Spangenberg (1825). C'est là qu'on retrouve une foule de vers qui semblent extraits de Virgile avec quelques changements, et qui montrent ce qu'on doit penser du bon mot qu'un grammairien du Bas-Empire a prêté à l'auteur de l'*Énéide*. N-T.

ENNUI. L'ennui est moins un sentiment positif qu'une affection morbide et privative; c'est un état de découragement et de langueur, une sorte d'atonie morale, d'où résulte souvent le dégoût de la vie et qui mène quelquefois au suicide. Dans ses causes et dans ses effets, l'ennui peut être apprécié d'après des considérations tirées de l'ordre psychologique ou de l'ordre physiologique. Les excès, en quelque genre que ce soit, principes de la surexcitation et ensuite de l'affaissement du système nerveux, l'abus des plaisirs, qui en amène la satiété et bientôt le dégoût, le désœuvrement, la nonchalance, la monotonie des sensations ou celle des impressions morales, sont les véhicules aussi constants qu'infaillibles de l'*ennui*, et ce vers:

L'ennui naquit un jour de l'uniformité,

auquel le poète n'a voulu donner qu'un sens littéraire, offre un sens philosophique d'une étendue et d'une vérité incontestables. « L'ennui, dit La Bruyère, est entré dans le monde par la paresse. » Un travail actif, un exercice modéré, mais soutenu, des facultés physiques et intellectuelles, la variété des impressions qui peuvent affecter l'âme ou les sens, tels sont les plus sûrs préservatifs contre cette maladie morale, que les anciens qualifiaient de *tædium vitæ*, et qui, sous le nom de *spleen*, a passé d'Angleterre en France.

La grammaire, et surtout la poésie, donnent encore au mot *ennui* une autre acception, qui, selon nous, le détourne de son sens rigoureux. Dans cette acception, la seule qui admette le pluriel, *ennui* est employé comme synonyme de *chagrin*, et nos meilleurs auteurs en offrent de fréquents exemples. Les trois suivants sont empruntés aux trois maîtres de notre scène tragique, à Corneille, à Racine et à Voltaire :

> Sire, voyez l'excès de mes mortels ennuis. (*Horace*.)
>
> Si d'une mère en pleurs vous plaignez les ennuis. (*Iphigénie*.)
>
> Ah! que dis-tu? pourquoi rappeler mes ennuis? (*Zaïre*.)

La poésie qui, de son prestige, couvre les sujets les plus ingrats, a su nous éblouir et nous amuser même avec l'ennui. En 1789, l'*Almanach des muses* publia, sous ce titre, une élégie du jeune Dougados Venance, alors capucin, et qui, à la fin de 1793, tomba sous la faux révolutionnaire. Si cette élégie, où règne la grâce mélancolique, où brille la fraîcheur des images et l'harmonie du style, a été inspirée par l'ennui, cette fois du moins il a travaillé au profit de la poésie. Sur la scène comique, Collin d'Harleville a résumé dans sa meilleure pièce tous les éléments d'ennui dont se compose la situation d'un *vieux célibataire ;* enfin le dramatique Sedaine, dans les deux premières scènes de la *Gageure imprévue*, nous a offert l'esquisse piquante de cet ennui de bon ton qui, sous le nom de *vapeurs*, est une partie essentielle des habitudes féminines dans la haute société. P. A. V.

ÉNOCH, *voy.* Hénoch.

ENOTIKON, *voy.* Hénotique.

ENQUÊTE, du latin *inquirere*, s'informer. Dans le langage de la procédure civile, on nomme *enquête* l'audition de témoins qui déposent sur des faits dont ils ont connaissance. En droit administratif ou politique, l'enquête est une recherche faite au moyen des déclarations de personnes appelées à donner leur avis touchant une matière sur laquelle le pouvoir exécutif ou législatif a besoin de s'éclairer. En droit criminel, l'enquête reçoit le nom d'*information*.

Enquête judiciaire. Dans les causes civiles, lorsque la loi ne défend pas la preuve testimoniale, la partie qui demande à faire une enquête doit y être autorisée, lorsque les faits qu'elle allègue sont *pertinents* et *concluants*, c'est-à-dire quand ils ont un rapport direct à la cause et qu'ils doivent, s'ils sont prouvés, influer sur sa décision.

Dans les affaires ordinaires, l'enquête se fait devant un juge commis par le tribunal; mais, dans les affaires sommaires, elle a lieu à l'audience. Devant les tribunaux de paix l'enquête est faite par le juge lui-même; le Code de procédure règle les formalités à suivre. Les témoins sont entendus séparément, et chacun d'eux, avant de déposer, doit, à peine de nullité, déclarer ses noms, profession, âge et demeure, dire s'il est parent, allié ou serviteur de l'une des parties, et prêter serment de dire la vérité. Toute personne peut être assignée comme témoin, à l'exception des parents ou alliés en ligne directe et des époux des parties. Les femmes sont admises à déposer. Les enfants âgés de moins de quinze ans peuvent aussi être entendus, sauf aux juges à avoir tel égard que de raison à leurs témoignages.

Dans les parlements, on nommait *chambres des enquêtes* les chambres établies pour juger les appels des sentences rendues sur procès instruits par écrit.

Enquête administrative. Ce mode d'information est employé par l'autorité administrative, toutes les fois qu'elle le juge utile, afin de statuer en pleine connaissance de cause sur une affaire dont l'examen lui est soumis. Parmi les en-

quêtes administratives, on doit distinguer l'enquête *de commodo et incommodo* qui a pour but, comme cette expression l'indique, de constater, d'après l'opinion publique, les *avantages* et les *inconvénients* d'un projet. Cette formalité préalable, dont l'importance ne peut être mise en doute, est prescrite par la loi dans différents cas. Ainsi les conseils de préfecture ne peuvent prononcer qu'après une enquête de cette nature, sur les contestations qui s'élèvent entre les communes et l'administration forestière, relativement à des droits d'usage dans les bois de l'état. De même, une commune ne peut obtenir l'autorisation d'aliéner une propriété immobilière, avant qu'une semblable enquête ait eu lieu. Enfin, cette enquête est également nécessaire lorsqu'un particulier veut former un établissement du genre de ceux que la loi déclare incommodes, insalubres ou dangereux. Nous mentionnerons aussi l'enquête qui, suivant l'art. 3 de la loi du 7 juillet 1833, doit toujours précéder la loi ou l'ordonnance qui déclare l'*utilité publique* des grands travaux, tels que les routes, les canaux et les chemins de fer, dont cette loi a pour but de faciliter l'exécution. Les formes spéciales de cette enquête sont tracées par l'ordonnance du 18 février 1834. E. R.

ENQUÊTE COMMERCIALE. A mesure que les intérêts commerciaux du monde se sont compliqués, la solution des difficultés qui s'y rattachent est devenue de jour en jour plus délicate, et les gouvernements ont dû s'entourer d'un plus grand nombre de documents pour les résoudre. Le prix des matières premières dans les différents pays, le taux des salaires, l'état des communications, le prix des transports, sont devenus des éléments indispensables à connaître, et il a fallu les recueillir avec beaucoup de soin pour opérer, en connaissance de cause, les réformes nécessaires aux progrès des industries. C'est l'Angleterre qui en a donné le premier exemple; et, depuis lors, aucune grande résolution commerciale n'a été prise, dans ce pays et dans le nôtre, sans une enquête préalable.

Ce n'est pas toutefois chose facile que la direction d'une enquête de ce genre; car sa valeur dépend de la manière dont elle est conduite, et surtout de l'impartialité avec laquelle on consulte tous les intérêts. Une enquête dans laquelle on n'entendrait que des manufacturiers entraînerait presque toujours un gouvernement vers des mesures restrictives, tandis que des négociants exclusivement entendus pourraient donner lieu à des résolutions peu favorables à l'industrie. Aussi les Anglais ont-ils mis beaucoup de sollicitude à écouter les représentants de toutes les opinions dans les enquêtes mémorables qui ont précédé la réforme de leurs lois commerciales. Chacune de ces enquêtes est devenue un traité complet sur certaines matières, et nous devons citer l'enquête *sur le commerce des soies*, l'enquête *sur le sort des ouvriers*, *sur la Banque d'Angleterre*, *sur le monopole de la Compagnie des Indes*, et le célèbre rapport de M. Jacob *sur les grains*.

Les enquêtes exécutées en France ne présentent pas le même caractère d'impartialité. On s'y est moins préoccupé de l'intérêt général que de celui de quelques industries privilégiées, témoin l'enquête de 1828 *sur les fers*, *sur les sucres*, et même celle qui a été consacrée à la question des houilles depuis la révolution de juillet. Une seule enquête, à vrai dire, s'est distinguée, dans ces derniers temps, de toutes celles qui l'avaient précédée : c'est l'enquête de 1834, *sur les prohibitions*, dirigée par M. T. Duchâtel (*voy.*) avec la louable intention d'y mettre un terme. La tendance si différente du gouvernement français et du gouvernement anglais en matière commerciale est le résultat naturel du système d'enquêtes adopté dans les deux pays. *Voy.* Douanes et Prohibition.

Nous recommandons aux lecteurs jaloux de comparer les deux méthodes la lecture des documents que nous avons cités et qui ont été imprimés in-fol. et in-4°, les uns par un ordre du parlement anglais, les autres en vertu d'une décision du ministre du commerce. Il convient d'ajouter à la liste que nous en avons donnée l'enquête plus récente *sur les moyens d'établir la navigation à la va*

peur de l'Angleterre aux Indes-Orientales, soit par la mer Rouge, soit par l'Euphrate. Ce document est certainement un des plus curieux qui aient jamais été publiés, et l'on ne sait ce qu'on y doit admirer le plus, de la sagacité des questions ou de la netteté des réponses. BL. A.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE. Discuter et voter des mesures législatives est, comme on sait, la mission des assemblées politiques dans les gouvernements représentatifs. Mais les lois proposées ont pour but de régler des faits : ces faits peuvent être incomplétement connus des législateurs, à raison de leur complication, ou de celle des intérêts divers et souvent opposés qui s'y rattachent. Suppléer à l'absence ou à l'insuffisance de renseignements fournis par le pouvoir exécutif, tel est le but des enquêtes législatives. Interroger des témoins, recueillir des documents verbaux ou écrits, par l'intermédiaire des commissaires délégués à cet effet, tel est le moyen mis en usage pour l'atteindre.

Considéré sous cet aspect, le droit d'enquête parlementaire n'implique aucune confusion de pouvoirs; son exercice n'a rien qui tienne de la puissance administrative; il n'est qu'une extension naturelle et légitime du mode d'examen usité par les commissions auxquelles les assemblées confient l'étude préparatoire des projets de loi. Car tous les jours, et par la force même des choses, ces commissions procèdent par voie d'enquête, sans se l'être formellement proposé. Toutes les fois, en effet, qu'elles admettent ou invitent un ministre ou un directeur général à conférer avec elles, toutes les fois qu'elles demandent et qu'elles obtiennent du gouvernement des renseignements statistiques ou autres, toutes les fois qu'elles accueillent les communications écrites ou verbales des particuliers ou qu'elles permettent à des individus spécialement intéressés dans une question de leur soumettre leurs griefs et leurs observations, il y a un commencement d'enquête parlementaire.

En France, le droit d'enquête législative n'est établi en faveur des chambres par aucun texte constitutionnel ou légal. Son exercice n'est réglé que par un seul précédent, qui même n'est pas entièrement accompli : c'est celui de l'enquête sur la culture, la fabrication et la vente des tabacs, commencée par la Chambre des députés dans la session de 1835, et reprise dans les deux sessions suivantes, sans être arrivée à fin jusqu'ici (janvier 1838). Lorsque la proposition en fut faite, le droit de la Chambre fut reconnu par les ministres comme une conséquence du droit de discussion et d'examen que lui confère la Charte sur les projets dont elle est saisie, et l'hésitation de l'assemblée ne provint que de la crainte qu'elle éprouvait de voir l'usage dégénérer en abus et l'administration mise dans les chambres, par un déplacement de pouvoirs d'autant plus rapide que les ressorts de la puissance ministérielle avaient été plus affaiblis depuis 1830. Aussi la majorité, ainsi que les commissaires chargés de l'enquête, parut-elle reconnaître et accepter comme limites nécessaires de la prérogative parlementaire en cette matière les conditions posées par M. Duchâtel, alors ministre du commerce, et qui étaient : que la Chambre s'abstînt de toute mesure coërcitive, soit envers des fonctionnaires, soit envers des particuliers, pour obtenir d'eux des pièces ou des éclaircissements; qu'elle ne prétendît pas prolonger au-delà de la session la mission de ses commissaires, en leur déléguant une permanence qu'elle ne pouvait se donner à elle-même; enfin qu'elle ne portât ses investigations que sur des choses qui sont du domaine de la législation, et non sur d'autres. Circonscrit de cette manière, le droit d'enquête n'était pour les deux Chambres que le droit de s'éclairer; il n'y avait pas nécessité d'une loi préalable pour en régler l'usage, de même qu'il n'avait pas été besoin d'un article de la Charte pour l'établir.

Il ne faut pas confondre les enquêtes dont il vient d'être question, et dont le but est de faciliter par les données de la statistique et de l'expérience la solution de quelque problème législatif, avec d'autres enquêtes faites aussi par les Chambres, mais dont le caractère est quasi-judiciaire, et qui dérive, plus ou moins directement, du droit d'accuser et de juger les ministres. Telles sont les

enquêtes ordonnées par la Chambre des députés en 1831 sur la situation du trésor, et en 1832 sur le déficit résultant des malversations du caissier central Kessner, *et sur les cas de responsabilité qui pouvaient en résulter*. Il n'est pas douteux que les commissions d'enquête instituées en pareille circonstance ne puissent recevoir des Chambres qui les désignent des pouvoirs fort étendus; le droit de mander et de contraindre certaines personnes à comparaître devant elles peut leur être délégué comme une conséquence de la prérogative judiciaire des Chambres en fait de responsabilité ministérielle.

En Angleterre, cette distinction est peu sensible. Comme les Chambres ont obtenu ou se sont arrogé à diverses époques une puissance coërcitive sur les individus, dans l'intérêt de leur conservation, de leur dignité, et comme garantie de leur indépendance politique, elles mandent et entendent également sous serment les témoins qu'il leur convient d'appeler, soit qu'il s'agisse d'une question judiciaire ou d'une question législative. Pour ces dernières, il arrive souvent qu'après avoir voté l'enquête, la Chambre des communes laisse au ministère le soin d'y procéder; d'autres fois, c'est à un comité spécial, choisi par elle et dans son sein, qu'elle confie cette tâche. Les taxes des pauvres, le commerce des grains, une branche particulière de commerce ou d'industrie, ont particulièrement été l'objet d'enquêtes parlementaires.

Disons encore qu'une motion d'enquête sur l'état du pays est une des formules consacrées par l'usage pour demander le renversement d'une administration. Un ministère ne survit pas au vote d'une pareille enquête obtenu contre lui. O. L. L.

ENRAYER. Quand une voiture se meut sur un plan horizontal, les chevaux, pour la mettre en mouvement, n'ont qu'à vaincre le frottement des roues avec leurs essieux et avec la surface du sol, de sorte que si ce frottement était nul, ce qui a lieu à peu près sur les chemins de fer, la voiture, une fois mise en mouvement, conserverait sa vitesse acquise et marcherait toute seule indéfiniment, si le chemin était constamment horizontal. Une pente déterminerait un accroissement dans la vitesse ou un retard, suivant que la voiture aurait à monter ou à descendre. Pendant la descente, la vitesse irait constamment en augmentant; dans la montée, la vitesse irait en diminuant. Quand on tient compte du frottement, ce qui précède subsiste encore en partie : aussi, lorsqu'une voiture descend une côte, si les chevaux de derrière n'ont pas assez de force pour soutenir la voiture, la vitesse de l'équipage, allant toujours en s'accélérant, peut occasionner de graves accidents aux voyageurs. C'est pour les éviter que l'on a imaginé d'enrayer les roues. On sait par expérience et l'on démontre en mécanique que, quand un corps roule ou quand il frotte sur un autre, il exerce deux actions bien différentes : dans le premier cas la résistance qu'il éprouve est très faible, dans le second elle est très considérable. En empêchant une roue de tourner, on change son frottement du premier genre en frottement du second, et ce frottement peut dans certains cas faire équilibre à la force qui sollicite la voiture à descendre sur le plan incliné.

Ce sont ordinairement les roues de derrière que l'on enraye; car en enrayant celles de devant, on courrait risque de voir la voiture se retourner.

On emploie différents moyens pour empêcher les roues de tourner. Le plus simple est celui qui est employé par la plupart des charretiers : il consiste à attacher une traverse en bois sur le derrière de la voiture, de manière à pouvoir l'appuyer fortement sur les roues de derrière. On peut ainsi ou arrêter ou au moins gêner le mouvement des roues. Les diligences ou autres grandes voitures enrayent d'après le même système, au moyen d'une machine mise en jeu par une manivelle placée sous la main du conducteur sur l'impériale où il a son siége. Mais le plus généralement on se sert du *sabot*, qui n'est autre chose qu'une boîte en fer dans laquelle peut entrer la partie de la roue qui touche le sol. Ce sabot étant attaché fortement à l'essieu de devant, la roue de derrière ne peut

plus rouler quand elle s'appuie sur le sabot. A-É.

ENREGISTREMENT (ADMINISTRATION DE L'). Cette administration, qui est, en France, la plus ancienne des régies financières, porte aussi le nom d'administration *des domaines;* toutefois ce double titre n'indique encore qu'une partie de ses attributions. En effet, outre la perception des droits établis par la loi à l'enregistrement de certains actes ou transactions sur des registres publics à ce destinés et des revenus du domaine (*voy.*), la direction générale qui nous occupe a dans ses attributions les droits de timbre, de greffe, d'inscription hypothécaire, les amendes judiciaires, les passeports et permis de port-d'armes de chasse, les droits de sceau, les frais de justice, ceux de poursuites et d'instance.

A la tête de l'administration de l'enregistrement et des domaines est placé un fonctionnaire qui a le titre de *directeur général* et dont la nomination appartient au roi. Quatre *sous-directeurs*, nommés par le ministre des finances, partagent les travaux de l'administration centrale et forment avec lui le conseil d'administration, auquel sont soumises toutes les affaires un peu importantes. Les traitements du personnel de l'administration centrale (directeur général, sous-directeurs, chefs, sous-chefs, commis de toutes classes, etc.) figurent au budget de l'état pour la somme de 557,200 francs.

Le service extérieur ou départemental comprend des directeurs, des inspecteurs, des vérificateurs, des premiers commis et des receveurs.

Il y a une direction par département. Les *directeurs* sont les chefs de tout le service. Ils doivent veiller à ce que la perception soit faite conformément aux lois; à ce que les officiers ministériels, qui ne rempliraient pas les obligations qui leur sont imposées pour assurer les droits du trésor, soient poursuivis et condamnés aux peines par eux encourues. Ils doivent exercer une surveillance sur les receveurs, pour empêcher que les produits de l'impôt ne restent dans leurs caisses au-delà du temps prescrit par les lois et réglements, décerner des contraintes et faire toutes poursuites contre les préposés en *débet*. Les directeurs doivent aussi instruire et défendre sur les instances qui sont engagées devant les tribunaux, prononcer sur l'allocation des dépenses nécessaires, autorisées et justifiées, enfin, rendre compte à l'administration centrale des travaux de leur direction.

Les directeurs sont divisés en quatre classes, à raison de l'importance du service dans les départements. Ils ont un traitement fixe. Les traitements des 86 directeurs figurent au budget pour la somme de 903,000 fr.; il y a en outre des frais de bureau qui s'élèvent à 328,300 fr.

Les *inspecteurs* ont pour mission d'arrêter le montant des recettes, de vérifier la conduite des receveurs à l'égard de la comptabilité et de leur exactitude dans toutes les fonctions. Ils font les visites autorisées chez les notaires, greffiers et huissiers; ils font faire les poursuites nécessaires pour le recouvrement des droits exigibles; ils veillent à l'instruction des receveurs, rendent compte au directeur de ceux qui sont en *débet*, les contraignent sur-le-champ par les voies de droit et provisoirement leur ferment les mains. Les inspecteurs sont au nombre de 150, divisés en trois classes; leurs traitements figurent au budget pour la somme de 865,000 fr.

Les *vérificateurs* sont chargés de faire toutes les vérifications et recherches qui tendent à la conservation des droits confiés à l'administration. A cet effet, ils se transportent dans les bureaux et dépôts publics, sur les ordres qui leur sont donnés par l'administration centrale ou par le directeur local, relèvent les perceptions vicieuses, en moins ou trop perçu, prennent des extraits des actes civils ou judiciaires, pour s'assurer, en les confrontant avec les enregistrements, de la fidélité des receveurs. Les vérificateurs sont divisés en cinq classes. On en compte aujourd'hui 310. Leurs traitements réunis s'élèvent à la somme de 1,100,300 fr.

Il y a dans chaque direction un *premier commis*; le département de la Seine toutefois en compte deux. Les traitements des 87 premiers commis de direc-

tion figurent au budget pour la somme de 152,000 fr.

Chaque direction a aussi des surnuméraires, qui doivent être bacheliers ès-lettres. On en compte 450. Ils ne reçoivent pas de traitement, mais seulement des *indemnités*, des *gratifications*.

Les *receveurs* sont chargés d'analyser les actes soumis à la formalité de l'enregistrement et de percevoir le droit qui est dû à raison de leur nature. Il y a des receveurs dans tous les départements et arrondissements et dans tous les cantons où les besoins du service l'exigent. Ils sont aujourd'hui au nombre de 2,617. Leur traitement se compose de remises, calculées sur le montant des recettes. Une somme de 5,400,000 fr. est allouée au budget de 1837 pour cet objet.

Indépendamment des agents que nous venons de faire connaître, l'administration de l'enregistrement et des domaines compte des agents spéciaux pour quelques-uns des services dont elle est chargée : tels sont 363 *conservateurs d'hypothèques*, 110 *employés*, contrôleurs, surveillants, etc., de l'atelier général du timbre, coûtant 149,950 fr.; 86 *garde-magasins*, contrôleurs du timbre, coûtant 166,500 fr.; 51 *timbreurs*, coûtant 44,500 fr., et 24 *tourne-feuilles*, coûtant 19,700 fr.

Le service départemental de l'administration de l'enregistrement et des domaines occupe donc 4,334 agents, coûtant 9,129,250 fr.

Des différents droits qui sont dans les attributions de l'administration, ceux d'enregistrement sont les seuls qui doivent nous occuper ici.

Cette dénomination de *droits d'enregistrement* date seulement de la loi du 19 décembre 1790; mais la formalité et les droits remontent en France à François Ier (1539), qui emprunta aux Romains la formalité de *l'insinuation*, pour les mutations d'immeubles, et à Henri III, qui établit un droit *de contrôle* (1581). Ce droit, étendu successivement et principalement par Louis XIV, se percevait sur tous les actes reçus par les notaires, tabellions royaux et notaires apostoliques, ainsi que sur ceux des seigneurs et des greffiers des arbitrages dans toute l'étendue du royaume (édit de mars 1693); il se percevait aussi sur les actes sous seing privé (édit d'octobre 1705, déclaration du 20 mars 1708); sur les exploits et autres actes des huissiers et sergents (édit de janvier 1654 et arrêt de 1669). Il y avait en outre, au profit des seigneurs dans la mouvance desquels se trouvaient les héritages vendus, des droits connus sous des noms divers, tels que droit de *quint* et *requint*, de *lods et ventes* et d'*ensaisinement*.

La révolution de 1789 supprima tous ces droits et les remplaça par l'unique droit *d'enregistrement* (loi des 5 et 19 décembre 1790). Cette loi a reçu successivement plusieurs modifications, jusqu'à ce qu'elle ait été remplacée par celle du 22 frimaire an VII, qui, bien que modifiée elle-même en plusieurs points par les lois subséquentes, forme encore la loi principale de la matière.

Les droits d'enregistrement se divisent en droits fixes et en droits proportionnels. Les droits *fixes* s'appliquent généralement aux actes, soit civils, soit judiciaires ou extra-judiciaires, qui ne libèrent ni n'obligent personne, ou qui ne transmettent la propriété, l'usufruit ou la jouissance d'aucun bien. Les droits *proportionnels* sont dus pour les obligations, libérations, condamnations, collocations ou liquidations de sommes et valeurs, et pour transmission de propriété, d'usufruit, de jouissance de biens, meubles ou immeubles, soit entre vifs, soit par décès. Les droits d'enregistrement portent sur environ 230 espèces d'actes de toute sorte, dont 120 sont frappés par le droit proportionnel. Nous n'entreprendrons pas d'énumérer ces actes, mais nous essaierons de les grouper dans un petit nombre de classes.

On distingue quatre espèces principales d'actes soumis au droit fixe d'enregistrement, savoir : 1° *les actes administratifs et civils*, qui, suivant leur nature, sont atteints d'un droit fixe de 1, de 2, de 3, de 5, de 15 fr.; 2° *les actes judiciaires*, qui sont atteints par des droits fixes de 1, de 2, de 3, de 5, de 10, de 15, de 25, de 50 et de 100 fr.; 3° *les actes extra-judiciaires*, qui sont atteints par des droits fixes de 50 centimes, de 1,

de 2, de 3, de 5 et de 10 fr.; 4° *les actes de l'état civil*, qu'atteignent des droits fixes de 2, de 15 et de 100 fr.

Il y a seize principales espèces d'actes soumis au droit proportionnel; ce sont: 1° les transmissions, entre vifs, de meubles à titre onéreux (le droit varie ici de 50 cent. p. % à 10 p. %); 2° les transmissions, entre vifs, d'immeubles à titre onéreux (le droit varie de 1 fr. 50 cent. p. % à 10 p. %); 3° les transmissions, entre vifs, à titre gratuit, en ligne directe (le droit varie de 1 p. % à 4 p. %); 4° les transmissions, entre vifs, à titre gratuit, entre époux (le droit varie de 75 cent. p. % à 4 fr. 50 cent. p. %); 5° les transmissions, entre vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale (le droit varie de 2 p. % à 8 p. %); 6° les transmissions, entre vifs, à titre gratuit, entre personnes non-parentes (le droit varie de 4 p. % à 9 p. %); 7° les mutations, par décès, en ligne directe (pour les meubles 25 cent. p. %, pour les immeubles 1 p. %); 8° les mutations, par décès, entre époux (pour les meubles 1 fr. 50 cent. p. %, pour les immeubles 3 p. %); 9° les mutations, par décès, en ligne collatérale (le droit varie de 3 p. % à 8 p. %); 10° les mutations, par décès, entre personnes non-parentes (pour les meubles 6 p. %, pour les immeubles 9 p. %); 11° les baux et antichrèses (le droit varie de 20 cent. p. % à 5 fr. 50 cent. p. %); 12° les adjudications au rabais et marchés entre particuliers (1 p. % *); 13° les obligations (le droit est de 50 cent. ou de 1 p. %; il y a même certaines obligations qui sont seulement assujetties à des droits *fixes* de 1, de 2 et de 3 fr.); 14° les cautionnements (le droit est de 10, de 25 et de 50 cent. p. %. Il y a d'ailleurs des cautionnements qui ne sont assujettis qu'au droit *fixe* de 1 fr.); 15° les libérations (le droit est ici de 50 cent. p. % en général; les seules quittances des droits de sceau sont soumises au droit de 20 p. %. En matière de faillite, les quittances de répartitions ne sont sujettes qu'au droit fixe de 2 fr.); 16° les condamnations, collocations et liquidations (les droits sont de 50 cent. p. % et de 2 p. %).

La loi détermine la manière dont on constate la valeur de la propriété, de l'usufruit et de la jouissance des biens meubles et immeubles, pour l'assiette du droit proportionnel.

L'état perçoit sur tous les droits d'enregistrement *un décime par franc*, dit *décime de guerre*.

Il est des actes qui rentrent dans les catégories qui précèdent et qui cependant sont dispensés de la formalité de l'enregistrement ou qui sont enregistrés gratis.

L'exemption comprend: 1° les actes du gouvernement et des chambres législatives; 2° tous les actes relatifs à l'exécution des lois sur les élections; 3° les actes des autorités administratives autres que ceux portant marché, vente, cautionnements; 3° les inscriptions sur le grand-livre de la dette publique; 4° les prestations de serment des juges et procureurs du roi, etc.

Sont enregistrés *gratis*: 1° les acquisitions pour le compte de l'état, les échanges et partages entre lui et des particuliers; 2° les actes relatifs au service de la garde nationale; 3° les lettres de grande naturalisation; 4° les actes des huissiers et gendarmes concernant la police générale et de sûreté ou la vindicte publique, etc.

En général, les droits d'enregistrement, lorsqu'ils sont dus, doivent être acquittés avant la formalité par les fonctionnaires ou les contribuables qui présentent l'acte; mais afin de concilier la rapidité que doit avoir l'action de la justice avec les intérêts du trésor, certains actes sont enregistrés en *débet*; tels sont: 1° tous actes et procès-verbaux concernant la police ordinaire et qui ont pour objet la poursuite et la répression des délits et des contraventions aux règlements généraux de police et d'imposition, lorsqu'il n'y a pas de partie civile poursuivante; 2° les déclarations d'appel et les pourvois en cassation, en matière de police correctionnelle, lorsque l'appelant est emprisonné; 3° les significations de jugements par défaut en matière de délits forestiers; 4° les appositions et levées de

(*) Les adjudications dont le prix doit être payé directement ou indirectement par le trésor public ne sont frappées que du droit *fixe* de 1 fr.

scellés, et les actes de nomination de tuteur et de subrogé-tuteur, lorsque les juges de paix agissent d'office après des successions échues à des héritiers absents et non représentés, ou à des mineurs qui n'ont ni tuteur ni curateur, et généralement dans tous les cas où le ministère public agit dans l'intérêt de la loi et pour assurer son exécution.

En échange du privilége que la loi confère à certains fonctionnaires et officiers ministériels de rédiger les actes publics, elle leur impose, d'ordinaire du moins, l'obligation d'acquitter les droits d'enregistrement dont leurs actes sont passibles. Il y a avantage pour le trésor et les contribuables; mais il est des cas où ceux-ci sont tenus d'acquitter eux-mêmes l'impôt.

Du reste, la loi a déterminé les délais et les lieux dans lesquels l'enregistrement doit être fait. Des peines (telles que des amendes et des nullités) sont établies pour défaut d'enregistrement des actes et déclarations dans les délais, pour omission, fausses estimations et contre-lettres.

Pour empêcher la fraude, les fonctionnaires publics et agents ministériels sont assujettis : 1° à faire des répertoires de leurs actes qui sont soumis à la vérification des agents de l'administration de l'enregistrement; 2° à communiquer à ces agents les registres publics, les titres dont ils sont dépositaires, sauf les testaments et autres actes de libéralités à cause de mort du vivant du testateur; 3° à fournir chaque trimestre des notices des décès.

Enfin, pour tempérer l'effet des simulations de prix et de revenus dans les actes translatifs de propriété immobilière, l'administration peut requérir l'expertise, suivant des formes tracées par la loi.

Les prescriptions pour la demande des droits d'enregistrement sont de deux, trois, cinq et trente ans, suivant les actes. Il y a aussi des prescriptions pour les réclamations des contribuables contre les droits indûment payés.

Quant au contentieux, la solution des difficultés qui peuvent s'élever relativement à la perception des droits avant l'introduction des instances appartient à la régie; mais les instances doivent être portées devant les tribunaux civils.

Les droits d'enregistrement sont en France une des plus précieuses ressources du trésor public. En 1789, dans le compte général, on trouve porté à 24,812,500 livres le produit du contrôle des actes et des exploits, des droits d'insinuation, de centième denier, etc., des droits de lods et ventes et d'ensaisinement pour les terres de la mouvance du roi. Il est vrai qu'on évalue, en outre, à 34,882,000 livres les droits qui se percevaient alors à la mutation des propriétés au profit des seigneurs. En 1816, les produits des droits d'enregistrement montaient à 95 millions de fr. Le tarif fut élevé, et, à partir de 1821, les recettes dépassèrent régulièrement 120 millions; en 1825, elles avaient atteint 135 millions, et en 1828, 140 millions, taux auquel elles étaient à peu près restées lorsque, en 1832, le tarif subit une nouvelle élévation. En 1833, le produit a été de 151,817,571 fr. 47 cent.; en 1834, de 150,007,630 fr. 56 cent.; en 1835, de 152,940,924 fr. 09 cent.

Les valeurs sur lesquelles les droits proportionnels ont été assis, en 1835, se sont élevées à 6,120,037,557 fr. 22 c., et le nombre des actes soumis à des droits fixes a été de 7,915,537.

On trouve généralement que les droits d'enregistrement sont très élevés. D'une part, on assure qu'il n'en peut être autrement si l'on veut maintenir le chiffre de l'impôt, attendu que la diffusion des lumières multiplie singulièrement les actes sous seing-privé; d'autre part, on affirme que si les droits étaient moins élevés, la diffusion des lumières qui apprend aussi aux citoyens le danger des actes sous seing-privé ferait recourir plus fréquemment à la formalité de l'enregistrement. De G-o.

ENRÔLEMENT, *voy.* Engagement, Recrutement, etc.

ENROUEMENT, incommodité légère qui consiste dans une inflammation superficielle de la membrane muqueuse, dont est revêtu l'organe de la voix. Le gonflement, qui en est le symptôme, change l'état des parties, et amène dans

la voix une raucité insolite et quelquefois une extinction plus ou moins complète. Ordinairement ce mal est aussitôt dissipé que venu; mais quelquefois il passe à l'état chronique, ou se renouvelle fréquemment; ce qui a de graves inconvénients chez les orateurs du barreau, de la tribune et de la chaire, comme aussi chez les acteurs et surtout chez les chanteurs.

Des causes diverses peuvent produire l'enrouement : tantôt, en effet, c'est une simple inflammation, tantôt c'est une sécrétion surabondante de sérosité, tantôt, enfin, c'est une lésion plus grave, telle que l'ulcération des bords de la glotte (*voy.*) et des cordes vocales. Dans ce cas, la maladie principale n'est pas l'enrouement; il s'agit donc de bien reconnaître sa véritable origine et sa nature.

Le traitement adoucissant suffit pour les enrouements légers et aigus. Mais pour ceux qui persistent, même sans lésion organique, ces moyens ne réussissent plus et souvent même ils aggravent le mal. Alors il est plus avantageux d'employer quelques excitants locaux, et l'on a surtout obtenu de bons effets de la cautérisation superficielle des bords de la glotte. Les soins hygiéniques et principalement l'emploi de la flanelle sur la peau, favorisent le succès. Lorsque l'enrouement est lié à la phthisie laryngée, tous les moyens sont également infructueux. *Voy.* PHTHISIE. F. R.

ENS, *voy.* AUTRICHE.

ENSEIGNE (*signum*), signe militaire sous lequel se rangent les soldats selon les différents corps auxquels ils appartiennent et les différents partis qu'ils suivent. Portées à la tête des troupes, les enseignes servent à les faire reconnaître et à les rallier après une déroute. L'usage des enseignes remonte aux premiers temps historiques. Le livre des Nombres fait mention des enseignes des enfants d'Israël. Agamemnon, dans l'Iliade, prend un morceau de pourpre et l'élève en guise de signal pour rallier les Grecs. Aux premiers temps de la milice, les enseignes furent aussi simples que l'étaient les premières armes. Des branches vertes, des bouquets de plumes, des peaux d'animaux portés au haut d'une perche, suffisaient pour cet usage. Peu à peu on imagina des signes plus riches et plus solides. Chez les Grecs, aux temps héroïques, c'était un bouclier, une cuirasse, un casque, portés sur une lance, qui servaient d'enseigne. Avec le temps, on y introduisit des devises et des symboles. Ceux des Athéniens étaient une figure de Minerve, l'olivier, la chouette. Les Corinthiens arboraient le cheval Pégase. Les Égyptiens avaient pour enseignes, le taureau, le crocodile, le vautour, qui étaient en même temps des objets de leur culte. Les Assyriens déployaient la colombe en honneur de Sémiramis, dont le nom signifiait colombe en langue chaldéenne. L'enseigne des Persans était un aigle d'or; celles des anciens Gaulois étaient le taureau sauvage, l'ours, le loup, et autres bêtes de leurs forêts.

Rien ne fut aussi simple que les premières enseignes des Romains. Une botte (*manipulus*) de foin en faisait tous les frais, et c'est de là que tire son nom le *manipule*, une des subdivisions élémentaires de l'ordonnance romaine. Ce signe grossier ne tarda pas à être remplacé par une main ouverte au-dessous de laquelle il y avait une suite de petits ronds figurant des boucliers votifs dans lesquels on inscrivait la désignation du corps, les noms des chefs; quelquefois on y plaçait les images des divinités tutélaires, et principalement celles de Mars, de Neptune, de Romulus. On rencontre souvent la représentation de ces enseignes sur les monuments sculptés et sur les médailles. Successivement les Romains adoptèrent diverses figures d'animaux, tels que lions, aigles, louves, griffons, capricornes, et en firent les enseignes des légions, des cohortes, des manipules. Cette promiscuité dura jusqu'aux temps de Marius, qui affecta exclusivement l'aigle (*voy.* ce mot) aux légions, et les autres signes ne figurèrent plus qu'en sous-ordre. Ces aigles étaient en or ou en argent et reposaient sur une tablette qui portait le nom et le numéro de la légion. Ensuite on y ajouta les noms des empereurs, et quelquefois le tout était encadré dans une couronne de laurier. A l'aigle seulement appartenait l'honneur de paraître sur le champ de ba-

taille : on laissait les autres enseignes à la garde du camp. Les Romains professaient un véritable culte pour leurs enseignes : ce sentiment religieux était un calcul de la politique, pour exalter le courage et consacrer la discipline. En temps de paix, on les gardait dans les temples et dans le trésor de l'état; de là on les transportait en cérémonie au Champ-de-Mars lorsqu'il s'agissait de faire de nouvelles levées, et à mesure qu'une légion était organisée on lui confiait ses enseignes. Du temps des empereurs, les légions reprirent peu à peu les figures d'animaux qu'elles avaient quittées. Ce changement fut une suite de l'admission des Barbares dans les armées romaines : chaque nation y parut avec les symboles qui lui étaient particuliers. Le dragon était l'enseigne des Daces, et les Romains l'adoptèrent après les victoires de Trajan.

Dans les temps modernes, on sait quel rôle l'aigle française a joué sous le règne de Napoléon; cet emblème, avec différentes modifications dans la forme, est encore en usage chez d'autres nations, ainsi qu'on l'a vu au mot AIGLE. En France, le coq gaulois a pris la place de l'aigle et des lys. *Voy.* LYS et COQ.

Dans la milice moderne, le mot *enseigne* est générique : ses espèces sont le *drapeau* pour l'infanterie, et l'*étendard* pour la cavalerie. *Voy.* ces deux mots, ainsi que BANNIÈRE, GUIDON, ORIFLAMME. C. P. A.

ENSEIGNE DE BOUTIQUE. Cette sorte d'enseigne, qui, d'après le mot latin dont celui-ci dérive, est le *signe*, la représentation de l'objet qu'elle annonce, se conforma d'abord strictement à cette étymologie. Une énorme clef indiquait la forge d'un serrurier, un gant ou un bas monstrueux les boutiques des débitants de ces marchandises, et ainsi de suite. Il reste encore dans nos villes et même dans Paris quelques échantillons de ce genre d'enseignes qui étaient une menace continuelle contre la sûreté des passants.

Dans des siècles plus dévots que le nôtre, les commerçants se mirent souvent aussi sous le patronage de quelques saints. Le numérotage des maisons n'existant pas encore, on les désignait par le nom de leurs enseignes: *à l'image Saint-Jacques, Saint-Pierre, au grand Saint-Nicolas*, etc., etc. Bientôt le profane vint disputer la place au sacré: le *soleil levant*, le *chariot d'or*, cherchèrent à éblouir les regards des chalands. Les animaux furent, à leur tour, admis à cet honneur: le *cheval blanc* devint l'enseigne d'une foule d'auberges, et, comme l'a dit l'auteur de *Maison à Vendre*, il y eut partout des *grands cerfs*.

Le calembourg et l'épigramme trouvèrent aussi moyen de s'y glisser. Un marchand de toiles mettait sur son écriteau : *Au saint Jean-Baptiste*, et on y voyait un singe avec des manchettes (*singe en batiste*); un autre marchand, au-dessus de ces mots : *A la bonne femme*, faisait peindre une femme sans tête.

C'était une grave injure autrefois que d'appeler un artiste *peintre d'enseignes*. Il n'en est plus de même aujourd'hui que nos enseignes sont devenues des tableaux. De véritables talents n'ont pas craint de descendre à ce genre, et nous avons eu récemment un musée des rues, où l'on a vu briller *les trois Sultanes*, *l'avocat Patelin*, etc. Toutes les pièces en faveur ont servi de sujets à ces enseignes-tableaux qui, à la vérité, ne sont plus des indications du genre de commerce qui les adopte, puisque *Jean de Paris* peut décorer un dépôt de vin de Bordeaux et *la Vestale* un magasin de marchande de modes.

Le luxe des enseignes a gagné à Paris toutes les classes de marchands en détail, et les merciers même ne se contentent plus du classique Y; ce n'est plus guère que dans nos petites villes qu'on retrouve l'enseigne dévote ou consacrée, avec toute sa modestie, et dans nos villages l'enseigne économique du bouchon de paille, ou de la branche de houx au-dessus de l'auberge ou du cabaret. Celles-là, du moins, ne sont pas trompeuses, au lieu que telle fastueuse enseigne n'est parfois qu'une brillante déception. M. O.

ENSEIGNE, au masculin, est l'abrégé de *porte-enseigne*, grade spécial dans certains corps. En France on se sert du terme de *porte-drapeau*; mais à l'étran-

ger les *enseignes* sont de jeunes officiers, ayant le grade de sous-lieutenant ou celui qui vient immédiatement au-dessous, et dont la place est près du drapeau que toutefois ils ne sont pas destinés à porter. Les *enseignes porte-épée* forment parmi eux une classe supérieure. Il existait autrefois des *écoles d'enseignes*, comme il existe encore des *écoles de cadets*, et le mot allemand de *Junkerschule* n'est sans doute qu'une abréviation de *Fahnenjunkerschule*. Car dans cette contrée on distinguait le *Fahnenjunker*, jeune noble accompagnant le drapeau, du *Fæhnrich* qui le portait. S.

Enseigne de vaisseau. Le titre d'*enseigne*, dont on vient de parler, est vieux dans la hiérarchie militaire, plus vieux, je crois, que celui de *cornette*, avec lequel il a beaucoup d'analogie. Que l'enseigne ait été d'abord un officier chargé de porter à l'armée la bannière, le bouclier ou la figure emblématique servant d'enseigne à la phalange, c'est ce qui ne parait guère douteux; que l'enseigne de vaisseau ait eu longtemps l'honorable mission de veiller sur l'enseigne de poupe et de la défendre pendant le combat, c'est ce dont on ne peut guère douter davantage. Aujourd'hui, l'enseigne fait le service du bord comme le lieutenant de vaisseau, sous les ordres de qui il est placé; le pavillon ne lui est pas essentiellement confié; il garde son titre traditionnel seulement par respect pour la tradition. Un moment cependant l'enseigne échangea ce titre consacré par un long usage contre celui de *lieutenant de frégate*. Ce fut le 1[er] mars 1831 que la nouvelle dénomination fut adoptée; mais le 29 décembre 1836 on revint à l'ancienne. On avait voulu emprunter quelque chose à l'organisation de 1689 en créant les lieutenants de frégate, et l'on ne s'était pas rappelé la position de ces officiers du XVII[e] siècle qui, dans le service, obéissaient aux enseignes de vaisseau, et avaient par conséquent un grade intermédiaire entre celui d'enseigne et celui de garde-marine. L'enseigne a aujourd'hui le rang de lieutenant en premier d'artillerie; il est le dernier des officiers de la marine, car l'élève n'est pas encore officier. Autrefois les aspirants étaient sous-lieutenants des équipages de haut-bord, et le décret organique de ces équipages leur donnait le titre d'officiers, ce qui était d'autant plus raisonnable qu'alors l'aspirant ne devenait pas presque nécessairement enseigne après deux ans de noviciat d'élève. *Voy.* Élève de marine. A. J-l.

ENSEIGNEMENT. Les mots *enseigner* et *enseignement* se prennent dans deux sens. La terre et les cieux, le présent et le passé, les hasards de chaque jour nous enseignent mille choses que nous ignorions. Dans ce sens, l'enseignement est involontairement offert et en quelque sorte involontairement subi. Ce n'est pas de cet enseignement que nous avons à parler; c'est de celui qui est volontaire, qui est offert avec la prétention d'instruire et reçu avec le désir d'apprendre. Dans ce sens, le seul qui nous occupe, l'enseignement se fait encore de plusieurs manières : il se communique par le tact, par le signe, par la parole, ou par la parole combinée avec le tact et le signe. On enseigne les aveugles par le tact et la parole, les sourds-muets par le signe et par la parole employée en guise de signe; ceux qui ont les cinq sens, par la parole aidée du signe, par exemple dans l'enseignement des mathématiques, et quelquefois par la parole aidée du tact, par exemple dans l'enseignement de la plastique. En effet, certains professeurs apprennent à juger le beau en sculpture au moyen de la palpation. Cependant le mode le plus général est évidemment celui qui se borne à la parole, le plus rapide et le plus complet des moyens de communiquer la pensée.

L'enseignement oral est individuel ou général, privé ou public; il est élémentaire, secondaire ou supérieur. *Individuel*, il est aussi ancien que le genre humain; *général*, il est le fait d'une association arrivée à l'état de famille, de tribu ou de nation; *privé*, il est l'affaire de la famille; *public*, celle de l'état. *Élémentaire*, il s'adresse à l'enfance et lui donne, non certes ses premières pensées, mais ces simples notions et ces petits talents que l'homme qui vit en société est obligé de posséder; *secondaire*, il s'adresse à l'adolescence et lui procure les éléments

des lettres et des sciences; *supérieur*, il va au jeune homme ou à l'homme fait et lui communique ce que la science et la littérature ont de plus élevé. Que l'enseignement soit public ou privé, qu'il soit supérieur, secondaire ou élémentaire, il est un des plus grands moyens de perfectionnement de l'espèce humaine. Après la religion et la loi sociale, c'est la plus belle des institutions; elle est celle de toutes qui a le plus directement pour but de conserver, de propager et de grossir la masse des notions utiles ou des idées élevées que, dans leur marche toujours progressive, conquièrent les diverses générations qui se succèdent. La presse, le théâtre, les bibliothèques, autres moyens d'instruction, sont loin d'égaler les avantages de l'enseignement. L'enseignement d'une époque ou d'une nation donne non-seulement la mesure de sa valeur intellectuelle, de son état moral et de sa situation sociale, il ranime ou paralyse, il développe ou arrête à la fois les facultés et les idées, les progrès de la vie publique et la gloire des destinées sociales. Dès que la famille devient une tribu, l'enseignement germe et s'essaie; dès qu'elle devient un peuple, il prend une direction fixe; quand elle devient une nation, il se grandit par elle et la grandit elle-même jusqu'au jour où baisse la fortune publique, où s'éclipse l'étoile de la nation. Aussi longtemps que l'enseignement n'est pas établi dans le sein d'une association humaine, elle est moins un corps moral qu'une agrégation d'intelligences demeurées brutes, comme le diamant que n'a pas façonné la main de l'ouvrier; et partout où il manque de liberté ou de pureté, où il se laisse bâillonner ou corrompre, la raison publique chancelle, les destinées nationales se flétrissent. Là, au contraire, où la parole enseignante est libre et pure sous la loi humaine comme la pensée elle-même sous la loi divine, elle élève par sa puissance toutes les puissances morales d'un peuple. Voyez ce qu'a été l'enseignement, et ce qu'il a fait dans le monde; voyez ce qu'il aurait pu faire et n'a pas fait. Dans l'Inde, en Perse, en Égypte et en Éthiopie, une seule caste a su se le donner et le conserver. Elle l'a toujours gardé, et, se réservant, avec les lumières, le monopole de la raison nationale, elle a laissé la masse dans l'ignorance, elle a constamment renfermé la science dans ses sanctuaires et maintenu le peuple dans la servitude. Sur les confins de l'Orient et de l'Occident, aux bords de cette Méditerranée, qui lia plutôt qu'elle ne sépara la civilisation du monde asiatique et celle du monde européen, le législateur des Juifs fit une immense innovation: en donnant sa loi, il en ordonna l'enseignement au peuple. Le roi, dit-il d'avance, devra la copier tout entière de sa main; le peuple, l'écouter le premier jour de chaque semaine. Le peuple de la Judée eut ainsi des leçons de religion et de morale, et ces leçons furent en même temps des leçons de politique et de législation. Aussi voyez le développement de cette nation qui se mêla successivement aux Égyptiens, aux Perses, aux Grecs et aux Romains, sans rien perdre de sa nationalité intime. Cependant, sur les bords européens du même bassin, l'enseignement fit un pas plus grand: Athènes, et la Grèce qui imita Athènes, donnèrent à l'enseignement une liberté plus grande qui n'eut pour limites que l'arbitre du professeur, et pour police que les lois du pays. Cette liberté avait ses périls; elle conduisit à la mort Socrate qui le premier en usa. Mais quelque violente que fût cette persécution, la liberté de l'enseignement n'en fut pas compromise. Personne ne s'avisa de l'ôter au pays. Si Platon et Aristote mirent plus de réserve dans leurs leçons et dirent tout bas ce que leur maître avait dit sur la place publique, bientôt leurs successeurs s'exprimèrent avec plus de franchise. Ils parlèrent souvent avec licence. Combien la Grèce a été grande dans cette période de franchise et de liberté! que son enseignement a été puissant et glorieux, malgré cette rare licence! Elle a, dans le cours de deux siècles, créé presque toutes les sciences, tous les arts, tous les genres d'études; et, s'élevant elle-même au plus haut degré de l'illustration intellectuelle, elle a poussé l'humanité dans mille voies nouvelles, les unes plus fécondes que les autres pour son perfectionnement moral. Rome, puissance

trop colossale pour qu'elle pût jamais se mouvoir avec une grande aisance, Rome dont le développement politique n'a été précédé que d'un médiocre développement intellectuel, n'a eu de l'enseignement grec qu'une pâle imitation. Rome, à tout prendre, n'a pas beaucoup fait pour les sciences, pour les lettres, pour les arts, pour les idées. Que devenait l'enseignement sous la politique de l'empire, si le christianisme, achevant l'œuvre du mosaïsme, n'était venu affranchir à la fois les consciences et les intelligences, faire une école de chaque assemblée de fidèles, un professeur de chaque apôtre, et un étudiant de chaque catéchumène? Ce que le christianisme renfermait d'éléments d'émancipation ne se développa néanmoins qu'à mesure qu'il régna plus complétement sur les esprits, et sa domination ne put s'établir que lentement, puisqu'il eut à vaincre d'abord la corruption de l'antiquité, puis la barbarie du moyen-âge. Mais à mesure qu'avançait sa victoire, que d'écoles il donna au monde! Ce furent d'abord les écoles catéchétiques des premiers siècles; ce furent ensuite les écoles théologiques de la période constantine; puis vinrent les écoles religieuses et populaires de l'époque carlovingienne; et plus tard les universités du XIIe au XVe siècle; ce furent enfin les célèbres académies des siècles de Pomponace, de Bacon, de Descartes, de Leibnitz. Il y eut progrès sur progrès. Cependant, il faut le dire, l'enseignement moderne, l'enseignement libre et pur, est l'œuvre du christianisme tel qu'il est compris de nos jours, et celle de la civilisation que la raison publique des trois derniers siècles a donnée au monde. En lui permettant d'être libre et en l'élevant à sa pureté idéale, la raison publique lui a donné enfin le moyen de s'étendre indéfiniment et celui d'embrasser tout l'empire de la pensée. Il n'est vrai qu'à ce titre.

Embrassant toute la pensée de l'intelligence humaine, l'enseignement se distingue en deux grandes sphères, l'une *morale*, l'autre *physique*. A l'une se rattachent les sciences morales et politiques, à l'autre les sciences mathématiques et physiques. L'enseignement subdivise les sciences morales et politiques en beaucoup de branches, dont les principales, chacune divisible à son tour en plusieurs autres, sont la religion, la philosophie, la morale, la politique, la jurisprudence et la littérature. Il partage de même les sciences mathématiques et physiques; et à leur tour ces divisions, c'est-à-dire l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la cosmographie, la physique, la chimie, la botanique, la zoologie, la minéralogie, la médecine et la chirurgie, peuvent être subdivisées en plusieurs sciences importantes. Cependant il y a des distinctions à faire entre ces branches. Puis entre les sciences morales et les sciences physiques il est un abîme, celui-là même qui sépare les cieux de la terre: les unes se bornent au monde et à la vie matérielle, les autres règlent les choses spirituelles et les destinées à venir. A l'enseignement des lois suprêmes et impérissables appartient évidemment le premier rang; le second est à l'enseignement des intérêts secondaires de l'homme. Cette règle a prévalu dans la classification des études, dès qu'on a songé à les organiser; trois grandes branches ont été distinguées dans l'enseignement, à l'époque de la création des universités; et les trois grandes sciences ont été alors la théologie, la jurisprudence, la médecine. La même loi a prévalu encore dans l'organisation de la plus grande et de la plus célèbre des universités modernes, celle de France, qui fut créée en 1808 et qui embrasse dans sa sphère toutes les connaissances humaines et à peu près toutes les institutions publiques où elles sont enseignées. Seulement, Napoléon, en instituant les académies, a joint aux trois facultés anciennes celle des sciences et celle des lettres, devenues si importantes par le progrès de la civilisation moderne. Fondée dans la nature des choses, cette classification est inviolable. Que les rangs soient changés dans l'opinion ou dans les institutions, et les destinées des nations seront changées. En effet, voyez où en sont les peuples qui n'assignent le premier rang à l'enseignement moral que par une sorte de pudeur officielle dont ils se moquent en secret. Voyez où en sont

ceux dont l'enseignement politique ou social est mis en suspicion, et ceux qui n'attachent plus d'importance qu'à l'enseignement des sciences mathématiques et physiques. Là un changement profond a eu lieu dans la pensée générale, et cette altération dans les sentiments intimes et dans les tendances publiques ne peut qu'annoncer des crises ou des catastrophes prochaines dans les destinées nationales.

L'enseignement secondaire se distingue, comme l'enseignement supérieur, en plusieurs branches, mais il n'en réfléchit que faiblement l'importance. On y distingue les études littéraires et les études scientifiques; cependant l'âge auquel s'adresse ce degré d'enseignement ne permettant pas d'aborder les hauteurs des sciences et des lettres, on s'en tient aux éléments. Cet enseignement embrasse surtout les premières études de deux langues anciennes, celles de la philosophie, de l'histoire, de la géographie, de la cosmographie, de l'arithmétique, de la géométrie, de l'algèbre, de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle. Les langues modernes entrent à peine dans cet enseignement, et les langues orientales en sont exclues. La théologie et la politique, le droit et la médecine, en sont bannis également. On le voit, cet enseignement, comme disaient les Romains, est *jeu d'enfant* (*ludus*). Il a néanmoins, sous certains points de vue, une importance que n'a pas l'enseignement supérieur. D'abord il façonne les intelligences en leur donnant les notions premières. Ensuite, dans les institutions qui le donnent, c'est-à-dire les colléges, les pensions et les prytanées (*v.* ces mots), il est accompagné d'un certain degré d'éducation morale et religieuse, quelquefois même politique, que des influences postérieures peuvent bien modifier, mais dont elles effacent rarement le caractère primitif. C'est sous ce dernier point de vue (*voy.* les mots Education et Instruction publique) que l'enseignement secondaire mérite de la part du législateur, surtout aux époques d'une civilisation avancée, une attention que jusqu'ici il n'a obtenue nulle part. En France, deux tendances opposées, incomplètes l'une et l'autre, et qui n'ont de chances d'avenir que dans une profonde fusion, nous voulons dire une tendance plus religieuse que nationale et une tendance plus nationale que religieuse, prévalent dans l'enseignement secondaire et dominent toutes les questions qu'il soulève. Une tendance religieuse ou ecclésiastique qui ne serait pas nationale serait évidemment un élément de discorde; une tendance nationale qui ne serait pas religieuse, qui serait purement morale, purement politique ou purement *gouvernementale*, serait un non-sens qui ne saurait avoir le moindre succès. Nous l'avons dit, c'est dans la fusion de ces deux tendances qu'est la perfection de l'enseignement secondaire et celle des institutions qui prétendent le donner.

L'enseignement primaire, à son tour plus élémentaire que le précédent, a aussi moins d'importance encore; car il ne s'occupe qu'à dégrossir les intelligences et n'offre à cette classe de la société qui vit de travaux manuels, que les notions qu'on ne peut s'empêcher de leur concéder du riche banquet de la science. Loin de s'appliquer à donner aux esprits tout le développement qu'ils réclament, il s'efforce au contraire d'en arrêter l'élan, de peur de mettre aux prises la richesse de l'âme et la misère du corps. Cependant ce degré aussi a sa valeur, et, sous certains rapports, son importance surpasse celle des deux autres. D'abord l'enseignement populaire s'adresse à la nation entière, et c'est peut-être lui qui donne la vraie mesure de la situation d'un empire. Est-il nul, le peuple est brutal, grossier, esclave de ses passions fougueuses, et une facile proie des fauteurs de l'anarchie. S'il est fort, avancé, raisonneur, le peuple, livré aux séductions de théories idéales, est désordonné, ambitieux de droits, avide de jouissances, impatient de la loi, indisciplinable, ingouvernable. Trouver entre ces deux points extrêmes la ligne qu'il faut atteindre, mais où il faut s'arrêter et qu'on doit se garder de franchir, est chose ardue. Dans une société où tout fait question, il n'est pas de question plus difficile que celle de l'enseignement primaire. La France est toute frappée

de cette vérité : aussi l'enseignement primaire est-il celui de nos intérêts moraux que l'opinion générale affectionne le plus, et tout ce qui tient à cette branche de notre instruction publique est l'objet de méditations sérieuses.

Dans cet enseignement aussi on distingue des degrés, l'un *élémentaire*, l'autre *supérieur*, un autre encore *normal.* Trois sortes d'institutions sont consacrées à ces degrés : les écoles *élémentaires*, où se font les études du futur prolétaire et de l'enfant du laboureur ; les écoles *supérieures*, où se font celles de l'artisan et du simple bourgeois, et les écoles *normales*, consacrées à celles des futurs maîtres de la jeunesse du peuple. Il est peu de pays qui possèdent sur tous les degrés de l'enseignement une législation aussi avancée que la France ; mais il est peu de pays où, grâce à l'esprit de progrès qui chez nous domine toutes choses, les lois vieillissent plus rapidement. A peine ont-elles reçu un commencement d'exécution que déjà l'opinion en demande le perfectionnement. Une loi sur l'enseignement primaire était à peine rendue qu'une autre sur l'enseignement secondaire était réclamée; et celle qu'on médite aujourd'hui sur l'enseignement supérieur ne sera pas votée peut-être que la réforme de la première des trois sera vivement sollicitée. Les lois sur l'enseignement sont et seront toujours ce que sont nécessairement toutes les lois que crée la raison humaine : des essais approximatifs des lois de la raison divine. L'enseignement lui-même n'est pas autre chose qu'un essai plus ou moins approximatif de ce qu'il prétend être ; il ne fait, il ne fera jamais ce qu'il a la prétention de faire et ce qu'il devrait faire en effet : exposer complétement les idées de l'époque et les transmettre fidèlement d'une génération à l'autre. On dit, à la verité, que ses principes sont ceux des choses ; ses règles et ses méthodes, celles des intelligences; ses intérêts, ceux de l'humanité ; son action, universelle; ses destinées, celles des peuples. Mais tout cela n'est vrai qu'à demi. En effet, les principes de la science ne sont pas ceux des choses ; ils en sont tout au plus la copie ou la notion. Les règles et les méthodes de l'enseignement, loin de varier autant que les intelligences, et de les suivre une à une, chacune selon sa portée, ce qui serait la perfection, se font ordinairement parmi elles une moyenne, à laquelle s'adresse constamment le professeur, sauf aux plus fortes à s'abaisser et aux plus faibles à s'élever, si elles le peuvent. On est même arrivé à prendre l'invention de cette moyenne pour une méthode digne d'éloges et à proscrire dans l'enseignement public, par voie d'économie, toute espèce d'instruction calculée pour les besoins d'une seule intelligence. Or, c'est là évidemment substituer aux procédés naturels une sorte de lit de Procuste. Les intérêts de l'enseignement ne sont pas non plus tout-à-fait identiques avec ceux de l'humanité. Il est très vrai que l'art d'enseigner s'élève ou tombe avec les nations elles-mêmes; cependant l'humanité avait des intérêts avant que n'existât aucun enseignement, et elle en aura encore quand il n'existera plus de cours académiques. Puis son action, loin d'être universelle et puissante dans tous, comme elle devrait l'être, est généralement si bornée qu'elle ne parvient jamais jusqu'à la majorité des hommes. Non-seulement il existe des peuplades nombreuses qui ne la connaissent pas ; mais, dans le sein des nations les plus civilisées, l'enseignement, même élémentaire, n'arrive pas à toutes les intelligences. Quant à l'enseignement secondaire, il échoit à peine à un sur cent, et l'enseignement supérieur est réservé à un sur mille. Il n'est pas non plus exact de dire que les destinées de l'enseignement sont celles des nations. L'enseignement est souvent médiocre et les peuples sont puissants; les nations peuvent être faibles et corrompues, et leur enseignement peut encore jeter de l'éclat. Cela s'est vu. La prétention d'être à la fois l'expression la plus complète et la transmission la plus fidèle des idées d'une époque, l'enseignement ne la justifie que rarement, si jamais il la justifie. Quelque complète que soit l'organisation de l'enseignement, il existe toujours une foule de notions individuelles, de connaissances spéciales, de traditions secrètes qui n'entrent pas dans

le domaine public; et peut-être, en dépit de tous les organes, éloquents ou muets, c'est-à-dire de tous les professeurs et de tous les livres, que possède l'empire des idées, périt-il sans cesse et sans retour un grand nombre de connaissances dont l'histoire de la science n'entend point parler.

Mais, on le voit bien, ces considérations, loin de tendre à rien ôter à l'enseignement, ont pour but de lui faire assurer de plus vastes moyens. Plus son organisation, si complète qu'elle soit, laisse à désirer encore, et plus il importe de l'agrandir, afin de mettre l'enseignement au niveau de sa mission. On paraît le sentir aujourd'hui, et personne n'est plus surpris de voir parmi nous, à la tête de la moins étendue de nos grandes divisions administratives du royaume, les hommes les plus éminents de l'époque. Si éminents qu'ils soient, il leur est difficile, il leur sera toujours impossible de mettre l'enseignement à la hauteur de notre civilisation et de créer des institutions aussi rapidement que le progrès jette au milieu de nous ses nouvelles idées. L'enseignement est quelquefois plus avancé que les idées généralement reçues, que la raison générale : ce sont des exceptions; le plus souvent c'est l'enseignement qui est en arrière. D'ordinaire il lui manque non-seulement les moyens matériels, les chaires et les institutions, mais aussi les moyens moraux, les interprètes complets et sincères de l'époque. C'est encore moins la capacité que la volonté qui fait défaut. On le sait, dans les sociétés avancées, les hautes positions sont conservatrices; les autres consultent moins les intérêts de leur présent que ceux de leur avenir. La parole pure jusqu'à l'idéalité est aussi rare que la vertu pure jusqu'à la perfection. En général l'enseignement public, qui se crée une *moyenne d'intelligences*, se fait aussi une *moyenne de doctrines*. S'il est quelquefois progressif, novateur et guide avancé, il est d'ordinaire simple rapporteur, juge grave et impassible du débat. Il faut le dire, là n'est pas la gloire de l'enseignement supérieur. Mais, chose publique et voix sociale, l'enseignement ne peut pas être lumière idéale; il appartient à la politique, et à ce titre il devient quelquefois coupable par son silence et quelquefois par sa parole. Il serait odieux et méprisable s'il osait jamais se constituer ambitieux démagogue ou vil flatteur de passions populaires. Institution sociale et interprète de la raison commune, il partage le sort de toute institution publique et de toute représentation nationale; comme son auxiliaire la presse, il est ce que la loi permet qu'il soit dans une situation donnée. Il varie donc suivant les mœurs et la loi du pays, et malgré tout le progrès du temps, il n'est pas encore d'enseignement public qui ne reçoive de règle que de lui-même. Dans l'état social, il n'y a de liberté absolue que celle de la pensée; à la parole commence l'action de la loi. La parole qui expose la géologie ne doit pas être plus affranchie de la loi commune que celle qui expose la théologie. Il n'y a pas d'autre liberté que celle qui est dans la loi. La loi peut être très imparfaite, et l'enseignement alors ne doit pas l'ignorer; il peut même en exposer les défauts; mais, tout en les signalant, il est obligé de les respecter et de s'y soumettre. La question de la liberté de l'enseignement ne saurait se résoudre dans un autre sens. Il est deux principes qui doivent éternellement présider à tout enseignement et que tous les professeurs doivent inculquer aux esprits : toute liberté qui n'est pas réglée par une loi est une infraction contre les droits de la société. Or, tous ont des droits contre les abus du pouvoir, mais nul n'a de droits contre les droits de la société. M-r.

ENSEIGNEMENT MUTUEL. Les systèmes généraux qui président à l'organisation des écoles primaires (*voy.* Écoles) se réfèrent à trois formes principales : l'enseignement individuel, l'enseignement simultané, l'enseignement mutuel. Un petit nombre de réflexions suffiront pour caractériser ces trois systèmes et pour en faire apprécier le mérite relatif.

Dans l'*enseignement individuel*, chaque élève reçoit directement et séparément la leçon de l'instituteur; quoiqu'un certain nombre d'élèves soient à la fois réunis dans la même salle, ils reçoivent peu de directions communes; chacun se comporte à peu près comme s'il était seul; le maître passe successivement de

l'un à l'autre, lui trace sa besogne et le corrige.

Dans l'*enseignement simultané*, l'instituteur instruit et dirige à la fois un certain nombre d'élèves, et s'adresse à tous par une même parole, par un même signe; tous exécutent en même temps les mêmes choses, agissent avec ensemble. Cependant, comme tous les élèves de l'école ne sont point égaux en capacité, comme tous n'ont pas commencé le même jour ni avancé aussi rapidement, l'école se divise nécessairement en un certain nombre de classes, dans lesquelles les élèves sont distribués suivant leurs forces.

L'enseignement simultané, comme l'enseignement individuel, établit un rapport immédiat et direct entre l'instituteur et les élèves. L'enseignement appelé *mutuel* interpose, entre le maître et les élèves, un certain nombre de *moniteurs* pris parmi les élèves eux-mêmes* : par là, il permet tout ensemble d'introduire dans l'école de nombreuses sous-divisions, que ne comportait pas l'enseignement simultané, comme aussi d'individualiser la direction et la surveillance, sans rompre l'harmonie et l'ensemble.

L'enseignement individuel est celui qui est pratiqué encore aujourd'hui dans la plupart des écoles primaires de France. L'enseignement simultané a été créé avec d'incroyables difficultés ** par le respectable chanoine de Lasalle et donné par lui à la congrégation des frères de la doctrine chrétienne. L'enseignement mutuel avait été pratiqué déjà chez les anciens; il avait été recommandé par l'un des principaux restaurateurs des études modernes, par Érasme; le sage Rollin l'avait vu pratiquer à Orléans et l'avait jugé digne d'attention; madame de Maintenon l'avait introduit à Saint-Cyr. A son exemple, plusieurs congrégations religieuses, livrées à l'éducation des filles, en avaient adopté des parties plus ou moins nombreuses. Heurbault, en 1741, le mit en vigueur à Paris, dans l'hospice de la Pitié. Le chevalier Paulet en avait fait la base de l'institution qu'il avait érigée et qui avait obtenu la bienveillance, la protection et les libéralités particulières de l'infortuné Louis XVI. En Angleterre, Bell et Lancastre (*voy.* ces deux noms) organisèrent ce système sous deux formes différentes, dans deux ordres d'écoles rivales, quoique fondées sur un principe commun : l'un jouissait de la faveur et de la protection du clergé anglican, l'autre était adopté par les communions dissidentes. De là l'enseignement mutuel s'était propagé en Amérique; la Russie s'occupait de le naturaliser sur son territoire, et la Suisse voyait s'élever dans son sein des établissements analogues. Cependant, au milieu des troubles politiques et du fracas de la guerre, ce principe s'était perdu en France. Lorsque la paix eut rétabli les communications entre les nations européennes, quelques philanthropes français l'étudièrent en Angleterre et le rapportèrent parmi nous, où il fut appliqué avec des modifications par les soins de MM. de La Rochefoucault-Liancourt, Jomard, Bailly, Francœur, de Laborde, l'abbé Gaultier et autres*. Le gouvernement encouragea d'abord ces louables efforts; mais bientôt l'esprit de parti se donna rendez-vous sur ce terrain, où tous les amis du bien devaient se rencontrer. De là des préventions, des luttes qui ont arrêté le développement de l'enseignement populaire pendant tout le cours de la Restauration. Aujourd'hui les passions ont abandonné ce domaine, les trois procédés ont pu se développer librement; on peut les juger d'après l'expérience, et l'impartialité est facile.

L'individualité dans l'enseignement présente un certain avantage : elle permet d'adapter l'enseignement aux dispositions et à la capacité spéciale de l'élève, de le proportionner constamment à ses progrès. Mais le maître devant

(*) A l'article MONITEUR, nous parlerons des dispositions matérielles introduites dans les écoles où se pratique la méthode de l'enseignement mutuel, des moniteurs et moniteurs généraux, des *groupes*, des *évolutions*, etc. S.

(**) On peut voir le détail de ces longues contrariétés dans la *Vie de M. J.-B. de Lasalle, instituteur des frères des écoles chrétiennes*, par M...., 2 vol. in-4°, Rouen, 1733.

(*) L'auteur de cet article doit être cité parmi les personnes qui ont le plus aidé de leur influence et de leurs persévérants efforts la réintroduction en France du système d'enseignement mutuel. J. H. S.

partager ses soins entre un certain nombre d'élèves se trouve contraint de passer de l'un à l'autre; chaque élève, pendant un espace de temps assez long, reste abandonné à lui-même; il est privé de toute direction, comme de toute surveillance. Le nombre d'élèves entre lesquels un seul maître est contraint de se partager est alors nécessairement fort limité; plus il s'étend, plus les élèves sont négligés.

L'enseignement simultané a sur l'enseignement individuel une supériorité marquée. Le maître qui préside à chaque classe s'adresse à la classe entière; il a les yeux sur tous les élèves, et tous les élèves l'écoutent. Il y a donc plus de simplicité, plus de rapidité dans les opérations; les forces et le temps de l'instituteur sont distribués avec plus d'économie; l'imitation et la sympathie animent et soutiennent les enfants dans cette marche commune qu'ils exécutent tous ensemble; l'harmonie de leurs travaux y entretient une discipline naturelle. Cependant il est difficile que, dans une classe un peu nombreuse, tous les élèves soient réellement au même degré de capacité et d'avancement : les plus faibles restent donc en arrière et ne profitent pas, tandis que les plus forts sont obligés de s'arrêter pour attendre leurs camarades. La tâche du maître est rude; elle exige à chaque instant toute l'activité de sa vigilance, toute l'énergie de ses facultés.

L'enseignement mutuel obtient encore une plus grande simplicité, une plus grande économie de moyens : un seul maître suffit à toutes les divisions de l'école, et nous voyons jusqu'à 500 enfants réunis sous un seul instituteur, sans que la moindre confusion, la moindre incertitude, le moindre retard se fasse sentir. L'enseignement mutuel, par la classification qu'il introduit entre les élèves, permet de les distribuer suivant leur degré précis de capacité actuelle. L'enseignement mutuel réunit à la simultanéité dans la direction, dans la surveillance générale, une véritable individualité d'action de la part de chaque élève. Chaque enfant observe ses égaux, est observé par eux; à chaque instant il déploie tout l'effort dont il est capable; monte, descend, remonte incessamment au niveau de son mérite. L'enseignement mutuel réunit donc à la fois les avantages de la simultanéité et ceux de l'individualité; il emprunte à l'une la simplicité de ses ressorts, à l'autre l'énergie de l'action. Il a ce mérite éminent qu'il appelle constamment chaque enfant à faire l'emploi de toutes ses forces.

Dans les deux premiers modes d'enseignement, l'instituteur conserve des relations plus directes et plus continues avec ses élèves : il peut donc exercer sur eux une plus grande influence. Si, dans l'enseignement mutuel, son action est moins immédiate, il agit par l'organe des moniteurs; il respire en eux, il se multiplie par eux; c'est lui qui les forme, qui les dirige. L'élève, dans les fonctions de moniteur, revoit ce qu'il a déjà appris, s'en rend compte, et par là se confirme, se perfectionne dans ce qu'il sait. Les échanges qui s'opèrent entre les élèves doublent les forces de chacun. L'instruction descend mieux à la portée des élèves, dans chaque degré, en leur arrivant par le canal de leurs camarades.

Il est une autre considération. L'instruction populaire est *gratuite* ou *rétribuée:* son étendue, dans le premier cas, dépend des ressources dont dispose l'administration publique, et, dans le second, des sacrifices que peuvent ou veulent faire les parents. Les premières sont nécessairement limitées; elles le sont surtout à une époque où la société est, de toutes parts, emportée vers les améliorations matérielles. Les secondes ne le sont pas moins; et si l'on considère que, dans les classes inférieures surtout, les intérêts de l'avenir sont trop ordinairement abandonnés pour le présent, on conçoit que des familles laborieuses préfèrent trop souvent aussi le secours immédiat qu'elles peuvent recevoir du travail de leurs enfants à la perspective éloignée d'une instruction achetée par des sacrifices. Or, l'enseignement mutuel offre encore l'avantage d'une économie considérable, relativement aux deux autres procédés*.

(*) C'est là, suivant nous, le principal avantage de l'enseignement mutuel : il permet d'étendre

Mais, il faut le reconnaître, les formes de l'enseignement mutuel ne s'appliquent avec un véritable fruit qu'aux écoles assez nombreuses pour se prêter à toutes les sous-divisions qu'il introduit et pour laisser à chacun une vie suffisante. Au-dessous de 80 élèves, son utilité est moins sensible; l'enseignement simultané devient préférable.

Il faut l'avouer aussi, les formes de l'enseignement mutuel, en excluant les entretiens du maître avec ses élèves, en interdisant entre eux le commerce de la pensée, perd ses avantages dans les études qui exercent essentiellement l'intelligence et qui ont pour but le développement des idées.

Il est, au reste, différents modes de combiner entre elles les trois formes générales dont nous venons de parler, suivant les besoins des élèves et les circonstances de l'école, suivant l'habileté du maître. C'est à lui d'employer chacune d'elles dans les conditions qui lui sont propres et quelquefois tour à tour, mais sans les confondre. DE G-O.

ENSEIGNEMENT UNIVERSEL, ÉMANCIPATION INTELLECTUELLE. La méthode d'enseignement universel est plus généralement connue sous le nom de méthode Jacotot. Un de ses adversaires l'a judicieusement appelée *autodidaxie universelle* (*voy.* AUTODIDACTE); mais cette dénomination, plus complète et plus expressive peut-être pour les érudits, n'en devient pas plus claire pour la masse des personnes qui ignorent le grec. A présent que ces idées n'en sont plus à se défendre du double reproche de chimère ou de mensonge, il nous a semblé que la meilleure manière de faire comprendre à tous ce que c'est que la méthode d'enseignement universel était de raconter avec simplicité, comment, par qui, et dans quelles circonstances elle fut découverte.

Nous consacrerons plus tard une notice biographique à M. Jacotot. Ce fut en 1818, lors de son séjour à Louvain, où il fut nommé lecteur de langue et de littérature françaises, qu'une circonstance fortuite, un de ces heureux hasards qui ne sont saisis que par les grands observateurs, le mit sur la voie d'une découverte destinée à avoir tôt ou tard une immense et bienfaisante influence sur l'humanité. Parmi les premiers élèves qui se présentèrent à lui, un grand nombre ne comprenaient pas un mot de français : le professeur ne pouvait se faire maître d'école, sacrifier ceux qui savaient à ceux qui ne savaient pas, retarder les uns sans espoir de faire avancer les autres; il ne pouvait non plus repousser des auditeurs dont la démarche seule garantissait la bonne volonté et le zèle. Que faire alors? Il imagina de mettre en leurs mains un livre avec une traduction dans leur langue maternelle. Le livre se trouva être un *Télémaque:* ce fut le premier épitomé de la méthode. Le hasard l'avait fourni; une sorte de reconnaissance jointe à l'impossibilité de le remplacer par un ouvrage d'une morale et d'une diction plus pures l'a fait conserver jusqu'à ce jour, sans qu'on lui accorde néanmoins une préférence exclusive. Voilà nos jeunes gens qui, fidèles aux recommandations du maître, se mettent à apprendre le texte en français, en s'aidant de la traduction pour le comprendre. Ils apprennent ainsi la moitié du premier livre, répétant sans cesse ce qu'ils savaient, et se contentant de lire le reste de manière à le raconter. Lorsqu'ils furent préparés de la sorte, M. Jacotot leur dit d'écrire, en français, ce qu'ils pensaient de tout ce qu'ils avaient vu dans leur livre. Il s'attendait à d'affreux barbarismes, à une impuissance absolue peut-être. Comment, en effet, tous ces jeunes gens privés d'explications auraient-ils pu comprendre et résoudre les difficultés d'une langue nouvelle pour eux. N'importe! il fallait voir où les avait conduits cette route ouverte au hasard, quels étaient les résultats de cet empi-

l'instruction à toutes les classes d'une population, même lorsque le nombre borné des maîtres et l'insuffisance des ressources pécuniaires empêchent de trop multiplier les écoles du peuple. Que l'Allemagne et d'autres pays germaniques, loin de regarder cette méthode comme plus *avancée* que les méthodes rivales, se montrent disposés à l'abandonner au contraire, cela ne prouve qu'une chose : c'est que, dans ces pays, à la différence du nôtre, les bons maîtres abondent, et que le nombre des écoles, déjà très considérable, pourrait augmenter encore de beaucoup sans qu'il y eût lieu de craindre pour cela qu'on ne manquât de sujets capables de les diriger. J. H. S.

risme désespéré. Combien ne fut-il pas surpris de découvrir que ces élèves livrés à eux-mêmes s'étaient tirés de ce pas difficile aussi bien que l'auraient fait beaucoup de Français. Les explications n'étaient-elles donc pas nécessaires ? Ne fallait-il plus que vouloir pour pouvoir? Tous les hommes étaient-ils donc virtuellement capables de comprendre et de faire ce que d'autres avaient fait et compris? Ces graves questions se présentèrent en foule, non pour la première fois peut-être, à la pensée du professeur, et évoquèrent ses souvenirs : il se rappela ses travaux personnels, ses études solitaires, et comment, sans le secours des maîtres, il s'était plusieurs fois mis en état de remplir d'importantes fonctions ; il passa en revue tous les grands hommes de l'antiquité et des temps modernes qui ont accompli de grandes choses en quelque genre que ce soit; et en comparant ces souvenirs au fait qu'il avait alors sous les yeux, il se trouva naturellement conduit à formuler en un corps de doctrine une foule de faits et d'observations épars jusque-là, sans aucune liaison apparente. Mais avant de proclamer cette lumière nouvelle ou pour mieux dire ignorée, il lui fallait la sanction de l'expérience. Le maître continua donc de se taire, et les élèves continuèrent de travailler seuls, sans secours. La tâche était plus rude, plus pénible encore; mais insensiblement les difficultés s'aplanissaient, et en peu de temps, à force de répéter, de comparer et de conclure, ils parvinrent à connaître, à parler et à écrire le français; ils en avaient eux-mêmes déduit les règles. Renouvelée par d'autres élèves sur d'autres matières, l'expérience amena toujours les mêmes résultats. Langues vivantes, langues mortes, musique, dessin, mathématiques, tout fut éprouvé et chaque épreuve réussit. Ce qui n'avait été pour l'esprit prudent du professeur qu'une vague perception, qu'une espèce de pressentiment intérieur, devenait une réalité évidente. Il ne s'agissait plus, pour propager le bienfait de la découverte, que d'en formuler les principes.

M. Jacotot proclama alors, dit un de ses plus fidèles disciples, la maxime: *Qui veut, peut*, comme moyen de réussite dans tout travail intellectuel, maxime mise en pratique par tous ceux qui veulent accomplir de grandes choses; maxime qui, lorsqu'elle produit l'effet d'un ressort caché, fait croire aux prodiges, et qui en tout cas inspire aux élèves une juste confiance en eux-mêmes et les encourage à persévérer pour recueillir le fruit de leurs travaux.

Du succès qui avait constamment couronné ses tentatives il conclut : que Dieu a créé *l'âme humaine capable de s'instruire seule et sans le secours des maîtres explicateurs.*

M. Jacotot avait remarqué que ses élèves prenaient pour point de départ ce qu'ils savaient, afin d'y rapporter ce qu'ils voulaient apprendre; que pour apprendre la langue française, par exemple, ils avaient pris pour base le peu de français qu'ils avaient appris d'abord par cœur et comparé avec leur langue maternelle, pour comprendre le reste du texte. Il en déduisit ce principe : *Apprendre ou savoir quelque chose, et y rapporter tout le reste.*

Comme il n'est pas d'individu qui ne sache quelque chose et qui ne puisse en conséquence y rapporter autre chose et tout apprendre, il en résulte cet axiome : *Tout est dans tout*, c'est-à-dire que tout se tient dans le monde, que tout se lie dans la nature, et que la même intelligence qui a présidé à la composition d'une machine, d'une maison, d'un tableau, est celle qui a fait une aiguille, un dé, un livre, une chanson, etc.

Puis M. Jacotot, ayant remarqué que tous les individus qui avaient suivi sa méthode en se proposant un but avaient toujours approché de ce but, s'ils ne l'avaient entièrement atteint, les uns plus tôt les autres plus tard, en conclut que tous les hommes communément organisés avaient une égale aptitude à voir, à juger, à comparer et à déduire, ce qu'il exprime par cette formule : *Toutes les intelligences sont égales* (*); pensée qu'il ne donna d'ailleurs que comme une opinion, mais qui, faute d'avoir été comprise, lui a valu tant d'attaques et de sarcasmes et qui a attiré tant d'ennemis à sa méthode; pensée féconde, éminemment encourageante, que tout maître doit avoir constamment à l'esprit. Car aucun homme ne pouvant

(*) *Voir* la note de la page 570. S.

être rationnellement et mathématiquement sûr de l'inégalité intellectuelle de ses semblables, il doit, lorsqu'il se livre à l'éducation, ne jamais cesser de vérifier cette opinion et de la faire vérifier à ses élèves, sous peine de tomber dans le préjugé.

Enfin M. Jacotot a lancé dans le monde une proposition dont la formule hardie, et qui parait choquer toutes les idées reçues, une fois étudiée, devient, comme toutes les précédentes, d'une simplicité et d'une évidence parfaites. Il a dit et recommandé de dire à tout le monde : *On peut enseigner ce qu'on ignore;* ce qui signifie seulement que qui que ce soit peut, avec de la confiance en lui-même et avec de la volonté, vérifier si un autre sait bien ce qu'il a appris. Au contraire, dans l'acception ordinaire, enseigner c'est communiquer à autrui ce que l'on sait soi-même; c'est, au moyen d'un procédé quelconque, faire passer une notion d'une intelligence qui la possédait dans une intelligence qui en était privée. Ce n'est point là le fait de l'enseignement universel, qui est une méthode pour apprendre spontanément et personnellement, et non pour faire apprendre en dépit de l'élève.

Par ce qui précède on peut voir que cette méthode, nouvelle en principes, ne l'est pas en fait. L'enseignement universel est basé sur ce que tout le monde fait, sur ce que nous faisons tous les jours. Il consiste à opérer aujourd'hui, demain, comme on opérait hier; à ne pas s'écarter de la route où l'on est entré dès le premier jour de la vie; à continuer son éducation comme elle a été commencée; à achever l'étude de sa langue par le procédé qu'on a suivi dès l'enfance, et commencer et achever l'étude des autres connaissances par le procédé qu'on a suivi pour l'étude de sa langue maternelle. Imiter la marche de la nature, c'est pratiquer la méthode d'enseignement universel. Mais cette méthode comment se pratique-t-elle? *Apprendre quelque chose et y rapporter tout le reste.* C'est là en deux lignes toute la méthode d'enseignement universel. Apprendre une chose, quoi que ce soit, si peu de chose que ce soit; la savoir imperturbablement sous toutes les faces; la suivre dans toutes ses compositions et décompositions, passer de l'analyse à la synthèse, de la synthèse à l'analyse; en séparer et combiner toutes les parties, et, lorsque l'on possède bien cet épitomé, y rapporter tout ce qu'on veut apprendre. Ainsi, lorsqu'un enfant a appris une phrase de latin ou de toute autre langue, il recherche tout ce qu'il y voit de semblable ou de dissemblable; il le rapporte, le rapproche, en tire des conclusions quelquefois erronées, mais qu'il rectifie toujours, un peu plus tôt ou un peu plus tard, s'il persévère dans la même marche. Ainsi de quelque manière qu'il s'y prenne pour rapporter, celui qui rapporte ce qu'il ne sait pas à ce qu'il sait, celui-là fait de l'enseignement universel; et c'est dans ce sens que M. Jacotot a dit que sa méthode n'était pas une méthode, c'est-à-dire une suite de procédés, puisque les procédés ne sont point prescrits, mais abandonnés au gré de chacun; de même que les disciples de l'enseignement universel soutiennent que cette méthode, plus ou moins volontairement déguisée, fait le fond et l'essence des méthodes Lévi, Robertson, Jawinski, Dupuis, Boulet, etc., que le public accueillait avec enthousiasme, en même temps qu'il repoussait avec une amère ironie l'enseignement universel. C'est au reste cette marche qu'ont suivie tous les hommes qui se sont placés haut dans quelque branche de connaissances que ce soit, et c'est pour cela que nous avons dit qu'elle n'était pas nouvelle. Ainsi ont procédé, les uns par nécessité, les autres par une sorte d'instinct, les grands maitres des sciences, tous ceux qui en ont posé les bases ou présenté les plus vastes développements; mais la plupart ont agi à leur insu, sans remarquer que la marche qu'ils suivaient, tous pouvaient la suivre comme eux; que de la manière dont ils étudiaient une science toutes les sciences pouvaient être étudiées. Voilà ce qui est nouveau; c'est là ce qu'a observé et constaté M. Jacotot. Là est la découverte. Cette méthode n'a pas seulement pour résultat d'abréger considérablement le temps de l'instruction et de la rendre plus profitable; mais en permettant à tout père de famille, quelque pauvre qu'il soit, de faire apprendre à ses enfants ce qu'il ignore lui-même, elle

établit entre les hommes une véritable égalité. Là est le bienfait qui gravera le nom de M. Jacotot dans le cœur de tous les vrais amis de l'humanité. L'enseignement universel est la méthode du pauvre; le fondateur l'a donnée gratuitement, et ses disciples la donnent comme ils l'ont reçue.

Nous avons vu qu'un dogme fondamental de l'enseignement universel était celui de l'égalité des intelligences; car, proclamer que tout homme peut apprendre seul toutes choses, c'est dire que toutes les intelligences sont égales, puisque pour arriver au but il faut croire à la possibilité d'y arriver. C'est la persuasion du : *Qui veut peut*, que M. Jacotot a appelée émancipation intellectuelle et qui constitue une doctrine philosophique, à laquelle on a donné le nom de *panécastique* (πᾶν, tout, ἕκαστος, chacun).

Nous ne pouvons mieux exposer cette philosophie qu'en citant la remarquable définition d'un des disciples les plus distingués du fondateur. « *Être émancipé*, c'est n'être plus assujetti au joug funeste des explications, ni au préjugé si flétrissant de l'inégalité intellectuelle; c'est comprendre la valeur de son âme, sa puissance et son aptitude à tous les genres d'études; c'est savoir que la dignité de l'homme ne dépend ni de la condition qu'il occupe, ni des travaux auxquels il s'applique; c'est aimer à réfléchir et à se rendre compte; c'est avoir la conviction qu'il n'est aucune limite posée par la nature à nos acquisitions intellectuelles et à notre amélioration; enfin c'est entreprendre à son tour une œuvre semblable à celle que nous avons prise pour modèle, afin de sortir du rang des élèves pour prendre place parmi les maîtres. »

L'universalité de la méthode a pour grand avantage de faire avancer l'élève d'une marche régulière; et le temps qu'il perd aux yeux du monde en cherchant lui-même ce que l'on croit à tort qu'une explication lui apprendrait plus facilement, il le regagne en n'ayant pas à faire précéder l'étude de chaque science de celle d'une nouvelle méthode.

L'attention ferme nous fait bientôt comprendre ce qui nous avait d'abord paru le plus obscur. « Répétez, répétez sans cesse, a dit M. de Seprés, et vous verrez s'éclaircir, comme par enchantement, les choses qui vous auront semblé les plus obscures et les plus inintelligibles. » C'est une attention soutenue qui explique cette opinion si vraie et si peu comprise: Tous les hommes ont une intelligence égale. En effet, il n'est pas de difficulté qui ne cède bientôt aux lumières de l'attention, et l'esprit, quelque peu développé qu'il paraisse, finit toujours, grâce à une attention soutenue, par saisir, par comprendre les choses les plus abstraites et pour lesquelles il semblait d'abord qu'il fût besoin de l'esprit le plus actif et le plus pénétrant.

Si l'enseignement universel procède sans explicateur, il ne procède pas sans maître comme on l'a dit. Les fonctions du maître sont d'agir sur la volonté, de stimuler la paresse, de déterminer l'application; il prouve qu'il y a certitude indubitable d'arriver au but. L'exemple est ce qu'il y a de mieux pour cela. Les hommes de volonté n'ont besoin de personne; pour les autres, les procédés ne sont pas des opérations du maître, mais des exercices que l'élève fait dans la forme et l'ordre qu'il faut. L'élève agit, le maître assiste, excite, encourage, propose son avis, ne l'impose jamais. L'élève dit: Je l'ai vu, et non pas: Le maître l'a dit; ce que le maître lui propose, il l'examine, l'accepte ou le rejette; s'il se trompe, il se corrige lui-même par expérience, non par condescendance. Ailleurs, au contraire, les élèves acceptent toujours, aimant mieux croire que de prendre la peine de voir.

M. Jacotot trouve les explications inutiles, puisque tout homme peut comprendre ce qu'un autre a compris; dangereuses, en ce qu'elles favorisent la paresse; mais il ne dit pas qu'elles soient nécessairement mauvaises : elles peuvent être bonnes dès que l'élève n'est pas forcé de les accepter et qu'il sait qu'il pourrait s'en passer.

L'intelligence, comme l'âme, est égale chez tous les hommes et indépendante du plus ou moins de perfection des organes qui lui sont soumis. C'est un germe qui peut être développé à l'infini par la volonté et l'attention.

On dira peut-être que si les intelli-

gences sont nativement égales et que les volontés ne le soient pas, cela revient au même. Non, car tout le monde reconnaît que la volonté se forme et se développe, et réagit sur l'intelligence, et en admettant l'inégalité des intelligences vous supposez une chose irrémédiable et vous vous condamnez vous-même; car si mon intelligence n'est pas égale à la vôtre, toutes vos explications ne me feront pas comprendre ce que la vôtre comprend; mais si c'est sur ma volonté qu'il faut agir, qui ne sait toute l'influence d'une volonté sur une autre ou des circonstances sur la volonté. Quel que soit un élève, s'il est vrai qu'il ne puisse pas, *faute d'intelligence*, apercevoir par lui-même certains rapports qui existent entre les choses, comme il est impossible de donner de l'intelligence, il ne pourra les apercevoir davantage quand vous les lui montrerez. Rien à faire donc *par aucune méthode!* Dans cette supposition heureusement gratuite, si, ne les ayant pas aperçues d'abord, il les aperçoit quand vous les lui montrez, ce n'était donc pas *faute d'intelligence*, mais *faute par lui de faire usage de l'intelligence qu'il avait*, quelle que fût d'ailleurs la cause qui l'empêchât de s'en servir. Tout ce que vous lui montrerez ne lui servira de rien s'il n'y porte lui-même son attention*.

Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu.

La Fontaine, avec raison, n'a pas dit *doit* avoir beaucoup retenu.

En un mot, comme on n'engraisse pas de ce qu'on mange, mais de ce qu'on digère, de même on n'est pas savant de ce qu'on *a lu*, mais de ce qu'on *a retenu*.

L'enseignement universel, publié en 1818 par M. Jacotot en Belgique, et introduit plus tard en France par M. Serph Dumagnou, éprouva le sort de toutes les vérités nouvelles. Ses principes hardis excitèrent un *tolle* général; il fut incompris et calomnié. Ceux-là par ignorance, ceux-ci par mauvaise foi, le repoussèrent avec opiniâtreté, l'attaquèrent avec acharnement. Les plus basses et les plus odieuses accusations furent même prodiguées à l'inventeur, dont on oubliait la longue et laborieuse carrière. On le traita de charlatan, de démoralisateur public; à ses paroles : *Essayez, cela ne coûte rien!* on répondit par d'impuissantes railleries. Cependant M. Jacotot, qui avait cru devoir sacrifier sa position à son indépendance répétait imperturbablement : *Je crois que Dieu a créé l'âme humaine capable de s'instruire seule et sans maître explicateur; toutes les intelligences sont égales. Qui veut peut; tout est dans tout.* Si parfois il consentait à descendre dans l'arène, c'était pour y décocher avec vigueur quelques-unes de ces flèches acérées qu'il sait si bien manier et que ses adversaires s'applaudissaient rarement d'avoir provoquées. Au milieu de ces agressions et de ces mauvais vouloirs, l'enseignement universel, examiné et compris par des hommes consciencieux et éclairés, se propageait de proche en proche : on en parlait avec moins d'aigreur; des écoles florissaient dans les Pays-Bas; en France, des édu-

(*) Tous les arguments qu'on fait valoir ici ne sont peut-être pas sans réplique. Ainsi, en admettant que les hommes apportent généralement les mêmes germes, une égale intelligence, ce qui nous paraît encore en litige, nous oserions douter que tous aient la même force d'attention, qu'ils puissent donner à cette faculté fondamentale pour l'intelligence la même tension, qu'ils soient tous capables de la soutenir non-seulement avec la même force, mais aussi avec une égale durée. Et ce qui produit en nous ce doute, c'est qu'ici plus que partout ailleurs l'influence du corps se fait sentir; c'est que le système nerveux, le tempérament, le sang, la constitution physique tout entière, nous paraissent fortement intéressés dans la question, et que l'âme rencontre plus ou moins de difficulté à dominer la chair, dans l'ordre intellectuel aussi bien que dans l'ordre moral, en d'autres termes, pour bien comprendre comme pour bien agir. Alors, disent les spirituels auteurs de l'article, à quoi bon expliquer? N'expliquez pas si vous n'avez aucun espoir de vous faire comprendre! Mais je réponds que dans l'explication l'élève suit le maître aussi loin qu'il peut, rarement jusqu'au bout, et que pour savoir, s'il ne peut aller jusqu'à ce dernier terme, il faut au moins essayer de l'y conduire. Car pour savoir il faut avoir expérimenté.

Au reste, tout ceci est une simple réserve que nous faisons, en publiant, sans y rien changer, cet article remarquable dont le principal auteur, trop modeste pour dire ce que lui doit l'enseignement universel qu'il a mis tant de zele à repandre en France, est aussi notre plus ancien et plus actif collaborateur dans la rédaction de cet ouvrage. Mieux que personne, M. Ratier comprendra cette reserve que nous consignons ici.

J. H. S.

cations particulières réussissaient; un rapport lumineux était adressé au ministre de l'instruction publique; en Angleterre des tentatives individuelles étaient couronnées de succès. La révolution de juillet éclata et vint donner aux esprits une nouvelle impulsion, aux idées généreuses un nouveau courage. L'enseignement universel fit de nouveaux efforts pour se faire écouter; les discussions recommencèrent avec la même ignorance et la même mauvaise foi; il y eut encore des détracteurs passionnés et des admirateurs imprudents; mais cette fois le plus grand nombre de rieurs ne fut pas pour les antagonistes. Enfin, débarrassé du cortége des haines envenimées et des amitiés plus dangereuses, l'enseignement universel marcha tête levée. Le fondateur, venu à Paris, exposa à qui voulut l'entendre sa doctrine et publia de nouveau le résultat de ses observations sous forme de livre et sous forme de journal. Des cours furent gratuitement ouverts où ses idées furent développées avec zèle. Enfin, en 1833, une société fut fondée pour les propager; le nombre des essais et des succès se multiplia; des exercices publics eurent lieu dans différents établissements et des institutions s'ouvrirent qui avouèrent hautement et avec orgueil leur système, non-seulement dans les provinces, mais à l'étranger, en Belgique, en Angleterre, en Hanovre, dans le Danemark et même en Amérique, où la doctrine compte aujourd'hui de fervents disciples. Un grand nombre de publications ont été faites sur, pour ou contre l'enseignement universel et l'émancipation intellectuelle, les unes par la société, les autres par des auteurs isolés. Nous donnons ici la liste des principaux ouvrages que nous avons dû consulter pour rédiger ce court et imparfait résumé: 1° *Langue maternelle*, par J. Jacotot; 2° *Journal de l'émancipation intellectuelle*, par MM. F. et V. Jacotot; 3° Rapport adressé à M. Vatimesnil, par E. Baudouin; 4° *Résumé des principes de l'enseignement universel*, par M. Deshoulières; 5° *Ce que c'est que la méthode Jacotot*, par le docteur Ratier; 6° Procès-verbal de la séance publique du 17 janvier 1836. Enfin nous signalons à l'attention des personnes qui voudraient s'édifier plus amplement encore les écrits de MM. de Seprès, E. Boutmy, Benjamin Laroche, de Lasteyrie, Reter de Brighton, Gonod et Durietz. F. R. et V. R.

ENSUPLE, *voy.* Métier.

ENTABLEMENT. Ce mot sert à désigner une des parties les plus importantes de l'architecture. Il tire son origine du latin *tabulatum*, qui signifie plancher, comme pour nous apprendre par son étymologie que c'est aux solives du plafond supportées par l'architrave que les anciens durent les formes essentielles et primitives de l'entablement.

Chez les Égyptiens et les Hébreux, l'entablement était extrêmement simple et se composait seulement d'un bandeau lisse sans ornements à saillie et d'une corniche formée d'un quart de rond renversé et évidé circulairement à sa partie inférieure. Chez les Grecs et les Romains, l'entablement se perfectionna en adoptant des formes nouvelles, en se classant par ordre, en régularisant ses profils, et en se divisant en architrave, en frise et en corniche (*voy.* ces trois mots), pour former l'ensemble du couronnement de chaque édifice.

D'après les savantes recherches de Brunelleschi, de Léon-Baptiste Alberti, du Bramante, de Vignole et de Perrault, les Grecs n'eurent que trois systèmes d'entablement se rapportant aux trois ordres d'architecture, qui sont le dorique, l'ionique et le corinthien. L'entablement dorique se distingue des deux autres par la sévérité de son style, par la grave harmonie de ses lignes et par la simplicité de ses profils. Il est composé d'un architrave lisse orné de gouttes, d'une frise sur laquelle sont placés des métopes et des triglyphes, et d'une corniche formée des chapiteaux de triglyphes, d'un larmier, d'un talon couronnant le mutule, d'une grande cymaise et d'un talon. L'entablement ionique est plus riche que celui d'ordre dorique, plus élevé, divisé avec plus d'art et décoré magnifiquement. Il est composé d'un architrave divisé en trois bandes allant en augmentant de hauteur, d'une frise lisse enrichie de figures en bas-reliefs, et d'une corniche déroulant avec grâce ses talons, ses denticules, ses

filets, ses astragales, son larmier, sa doucine, et l'orbe de sa cymaise. L'entablement corinthien est le plus grand, le plus beau, le plus riche des trois. Il s'élève avec majesté au-dessus de l'édifice et présente à l'œil étonné des détails infinis, des ornements sans nombre répandus avec profusion dans toutes les parties de ce magnifique couronnement. Il est composé d'un architrave divisé aussi en trois bandes comme celui de l'entablement ionique, et orné de rubans, de perles et de feuilles; d'une frise ornée de sujets historiques, d'attributs de sacrifices et de symboles divers; d'une corniche formée d'un talon, d'un filet, d'une ligne de denticules surmontée de filets et d'astragales, d'une échine en ove, d'une autre ligne de modillons, d'un larmier, d'un talon, et enfin d'une grande cymaise couronnée par un filet.

Lorsque le christianisme eut enfanté l'architecture appelée vulgairement *gothique*, il couronna ses édifices d'entablements tout différents de ceux des Grecs et des Romains, soit par la combinaison et la distribution des profils, soit par la proportion des architraves, des frises et des corniches, soit enfin par les ornements symboliques qui les décoraient. Au commencement du XVI[e] siècle, les entablements changèrent encore de forme; mais quelque temps après, les travaux des architectes italiens éloignèrent pour toujours les entablements des peuples du moyen-âge pour y substituer ceux de Rome et d'Athènes.

L'entablement est tout à la fois la partie la plus importante et la plus riche d'un édifice, et celle aussi qui demande le plus de goût, de science et de talent à ordonner. C'est dans l'entablement que se reflètent la grâce, la beauté, la richesse, l'harmonie d'un palais ou d'un temple. C'est d'après l'accord de ses lignes, la combinaison de ses saillies, le choix de ses ornements, que les façades se caractérisent. Parmi les entablements devenus classiques, on cite celui du palais Strozzi à Florence, exécuté par Cronaca, et celui du palais Farnèse à Rome, de Michel-Ange.

On appelle *entablement de couronnement* celui qui couronne un mur ou qui entoure un plafond; et *entablement recoupé*, celui qui fait avant-corps sur une colonne ou sur un pilastre. E. B-s.

ENTE, *voy.* GREFFE.

ENTENDEMENT, faculté par laquelle notre âme connaît. Ce terme signifie donc la même chose qu'intelligence, et c'est pourquoi nous renvoyons à ce dernier pour les explications et les développements philosophiques, nous bornant ici à marquer les nuances qui distinguent ces deux synonymes.

Par l'intelligence nous connaissons d'une manière active; par l'entendement, d'une manière passive. L'intelligence saisit, perçoit, pénètre : ce mot vient d'*intelligentia*, qui, comme *intelligens*, marque l'actif, une faculté. L'entendement répond à *intellectus*, qui marque le passif, une capacité. Et, pour nous servir de termes scolastiques, l'intelligence est l'intellect agent, et l'entendement l'intellect patient. L'intelligence est comme la vue, et dans la vue il y a quelque chose qui part de nous, qui marque notre activité; c'est nous qui voyons l'objet, et nous pourrions ne pas le voir en n'ouvrant pas les yeux, ou même, ayant les yeux ouverts, en ne le regardant pas. L'entendement est comme l'oreille, qui, pour entendre, n'a besoin que d'être ouverte et non pas d'aller au-devant des choses à connaître. Conformément à cette différence, on dit : l'œil de l'intelligence, la prise, l'action, l'opération, le développement, l'effort, la portée, les découvertes de l'intelligence. On ne peut, au contraire, se servir d'entendement que dans des phrases telles que celle-ci : les idées s'introduisent, entrent, sont reçues dans l'entendement; les objets, les vérités se présentent à l'entendement; suivant l'idéalisme, rien n'est perçu que ce qui est dans l'entendement. L'entendement reçoit et garde les idées qui sont le fruit du travail de l'intelligence.

Il suit de là que l'intelligence désigne la somme de nos connaissances acquises, et l'entendement, ce qui les contient. L'intelligence de l'homme est l'ouvrage de l'analyse; elle commence, s'accroît et se perfectionne; les trésors de l'intelligence sont dus en partie à l'expérience. Mais on dira : la capacite de l'entendement;

aucune idée plus abjecte que l'athéisme ne peut souiller l'entendement humain.

Cela étant, l'intelligence est susceptible de beaucoup de nuances et de plus ou de moins, soit en action et en portée comme faculté, soit en étendue comme réunion de connaissances : elle est prompte ou tardive, pénétrante, vive, active, rapide, facile, bornée, vaste, etc. L'entendement n'est susceptible ni de plus ni de moins; il peut être seulement ouvert ou bouché, large ou étroit. C'est pourquoi, toutes les fois qu'on compare l'homme aux autres êtres, Dieu ou les animaux, sous le rapport du pouvoir de connaitre, on se sert du mot intelligence, jamais de celui d'entendement.

En philosophie, l'intelligence est aussi plutôt considérée comme un instrument actif qui produit certains effets qu'on peut étudier et qui pénètre plus ou moins avant dans la connaissance des choses : il y a bien des mystères qui ne sont accessibles qu'à des intelligences supérieures. L'entendement est plutôt regardé comme un objet ayant des propriétés et qu'on peut décomposer dans ses éléments : on étudie les phénomènes de l'intelligence; on fait l'analyse de l'entendement humain; on cherche à connaitre sa nature, sa constitution. Et ce qui confirme bien la grande distinction que nous venons d'établir entre ces deux mots, c'est que dans les ouvrages de philosophie, par exemple dans ceux de Locke, de Condillac et de Malebranche, où l'on traite de notre faculté de connaître sous le nom d'entendement, la connaissance est plutôt présentée comme une modification que comme le résultat d'une action de notre âme; l'homme y apparait comme simple auditeur, comme l'écolier passif de la nature ou de Dieu. Aujourd'hui que l'activité de l'âme dans l'acquisition des idées est un fait hors de doute, les philosophes n'emploient plus guère que le mot intelligence pour signifier la faculté qu'a l'âme de connaitre; le mot entendement ne fait plus partie que d'un petit nombre de locutions que nous venons de signaler presque toutes. L-F-E.

ENTÉRINEMENT. C'est une sorte d'homologation (*voy.*), de vérification, à laquelle sont soumis certains actes devant l'autorité judiciaire, comme pour les rendre *entiers* et complets et leur donner force exécutoire.

Cette formalité était d'un usage très fréquent dans l'ancienne procédure. La plupart des lettres qui s'expédiaient en chancellerie y étaient soumises. Aujourd'hui, l'entérinement a lieu surtout à l'occasion des grâces que le souverain accorde aux condamnés, en vertu d'une des plus belles prérogatives constitutionnelles de la couronne. Le code de procédure a aussi conservé le mot entérinement pour les *requêtes civiles* (art. 501), et pour les *rapports d'experts* (art. 972 et 988). J. B-R.

ENTÉRITE, de ἔντερον, intestin, nom moderne donné à l'inflammation de la membrane muqueuse de l'intestin grêle et que quelques auteurs appliquaient à la lésion inflammatoire de la totalité de l'intestin qui a lieu dans les hernies étrangiées. L'importance de cette partie du canal digestif, dans laquelle se fait l'absorption du chyle, explique très bien l'influence que son altération exerce sur la santé. Il y a d'ailleurs dans l'entérite plusieurs variétés, suivant que la membrane est enflammée seulement à sa surface ou que l'inflammation occupe les follicules logées dans son épaisseur. A ces deux espèces il faut en joindre une troisième plus rare, dans laquelle se forment des concrétions couenneuses qui lui ont valu le nom d'*entérite pseudo-membraneuse*. L'entérite *folliculeuse* est plus particulièrement connue sous le nom de *fièvre putride adynamique* ou *typhoïde* : nous nous occuperons donc plus spécialement ici de l'entérite *villeuse* ou *superficielle*.

Les causes de cette maladie sont tellement nombreuses et variées qu'il est presque impossible de les préciser. Ainsi, ni le sexe, ni l'âge, ni le tempérament, ni le climat, ne mettent à l'abri de ses atteintes; on la voit survenir en hiver et en été, sous l'influence de la suppression d'évacuations, d'exanthèmes cutanés, d'hémorragies, etc. Néanmoins, il faut dire que ses causes les plus fréquentes et les plus évidentes sont les stimulations portées sur les organes digestifs : telles sont l'abus des li-

queurs spiritueuses, l'ingestion des boissons glacées quand on a chaud, l'habitude de prendre trop d'aliments à la fois.

Les symptômes sont un gonflement plus ou moins volumineux du ventre, avec une douleur qui n'augmente guère par la pression et qui d'ordinaire parcourt différents points de la cavité abdominale. Les malades éprouvent de la chaleur dans les intestins, des borborygmes, et tantôt de la constipation, tantôt une diarrhée bilieuse. Une fièvre plus ou moins marquée accompagne ces phénomènes locaux; la langue, blanche ou jaunâtre au centre, est d'un rouge vif à la pointe et sur les bords; la face est jaune et terreuse; il y a de la soif, mais point d'appétit, et les urines, peu abondantes, sont rouges et sédimenteuses.

La marche, la durée et la terminaison de cette maladie sont essentiellement variables: tantôt c'est une affection légère et qui en quelques heures naît et meurt, tantôt c'est une maladie grave qui enlève le malade, soit d'une manière rapide, soit après lui avoir fait parcourir toutes les phases du dépérissement. Les complications viennent souvent assombrir le tableau et ajouter aux dangers, comme dans toutes les maladies. Quoi qu'il en soit, lorsque l'entérite a cessé, elle a une grande tendance à se reproduire.

L'ouverture des corps montre la membrane muqueuse injectée, gonflée, épaissie, facile à déchirer, et souvent parsemée d'ulcérations superficielles ou profondes. On conçoit, d'après ces lésions, les symptômes qui se manifestent pendant le cours de la maladie.

Le traitement de l'entérite aiguë doit être essentiellement antiphlogistique; l'abstinence plus ou moins complète y tient naturellement la première place et ne saurait être remplacée par rien; les émissions sanguines y sont quelquefois nécessaires; les bains, les lavements surtout y sont un utile accessoire; les opiacés y rendent de grands services quand ils sont employés avec intelligence. On a quelquefois réussi avec les vomitifs et les purgatifs, qui sembleraient, au premier abord, contre-indiqués à cause de leur action irritante sur le canal intestinal. Cette méthode de traitement a même longtemps été en honneur et recommandée par des hommes célèbres.

Les mêmes moyens de guérison conviennent dans l'entérite chronique, avec les nuances que la lenteur des phénomènes et l'éloignement du point de départ peuvent motiver. Le traitement est en général plus long et plus difficile; les rechutes sont plus fréquentes; mais avec du temps et de la persévérance on parvient à guérir, à moins qu'il n'existe de profondes désorganisations, et dans ce cas même, un traitement méthodique et rationnel est nécessaire encore pour prolonger, autant que possible, l'existence du malade et lui donner quelque soulagement.

Remarquons en finissant que la nomenclature a varié et que longtemps les diverses espèces d'entérites ont formé la classe des fièvres (*voy.*). M. Broussais et son école ont appelé l'attention des médecins sur les phénomènes locaux des maladies, et ont pensé que le canal intestinal était plus fréquemment qu'aucune autre partie du corps le point de départ du phénomène morbide. F. R.

ENTERREMENT, action de mettre en terre (*inhumare*). Cependant on *enterre* aussi dans des caveaux; et l'on enterrait jadis les personnes de marque et les riches dans les églises. Dès l'année 563, un conseil tenu à Prague se prononça contre cet usage. *Voy.* SÉPULTURE, CHARNIER, INHUMATION et FUNÉRAILLES.

ENTERRÉ VIF, supplice usité chez presque tous les peuples barbares et fréquemment ordonné en Orient. On sait qu'à Rome les vestales (*voy.*) qui manquaient à l'honneur et laissaient éteindre le feu sacré étaient enterrées vives. On trouve aussi quelques exemples de ce supplice en France. Ainsi, d'après une chronique de Louis XI, la nommée Perrette Mangé fut condamnée, en 1460, à ce genre de mort, comme voleuse et recéleuse, par arrêt confirmatif d'une sentence du prévôt de Paris; elle fut en effet enterrée vive devant le gibet de Paris, qu'on appelait le gibet de Montigni.

Au XVIIIe siècle, cette peine était encore appliquée en Allemagne, suivant l'article 131 de l'ordonnance caroline,

contre les femmes qui faisaient mourir leurs enfants. A. S-R.

Aujourd'hui, s'il arrive encore quelquefois que des personnes soient enterrées vivantes, ce ne peut plus être que par une erreur dont la possibilité seule fait frémir tous les hommes sensibles. Malheureusement les exemples d'une telle méprise ne sont pas rares, même de nos jours, et il est triste de penser qu'il eût souvent été facile d'en détourner de soi le chagrin ou même le remords, par des précautions itérativement recommandées et qui sont connues de tout le monde. *Voy.* MORT et LÉTHARGIE. S.

ENTÊTEMENT, *voy.* OPINIATRETÉ et FERMETÉ.

ENTHOUSIASME. Ce mot grec, formé d'ἔνθους, adjectif qui se compose de θέος et ἐν (ayant Dieu en soi), désigne l'état d'exaltation extraordinaire de l'âme, que les anciens attribuaient à l'action particulière de la Divinité en nous. Ceux qui tiennent à tout analyser et à tout classer distinguent l'enthousiasme *logique*, ou l'inspiration du vrai; l'enthousiasme *æsthétique*, ou l'inspiration du beau; l'enthousiasme *moral*, ou l'inspiration du bon; l'enthousiasme *religieux*, ou l'inspiration du saint. Tout ce qui est propre à faire naître en nous un sentiment et par conséquent une passion; tout ce qui participe à la conception de l'infini, si surtout l'imagination peut en même temps être frappée, comme dans les conceptions obscures de l'indeterminé ou de l'infini en puissance, en grandeur, etc., tout cela est éminemment propre à faire naître en nous l'enthousiasme. Il ne faut pas croire que cette disposition de l'esprit ne se rencontre que dans quelques âmes privilégiées : elle est universelle, comme le sentiment de l'infini, comme l'ardeur poétique.

Est Deus in nobis, agitante calescimus illo.

Seulement elle ne se développe pas chez tous au même degré ni à l'occasion des mêmes choses. Ceux-ci sont plus accessibles à une certaine sorte d'enthousiasme, ceux-là à une autre. Il en est, les véritables poètes, par exemple, les devins, les prophètes et tous les illuminés (*voy.*) possibles, quelque dénomination qu'on leur donne, chez lesquels l'enthousiasme se développe à un très haut degré et forme dans ces âmes ardentes comme un courant d'inspiration presque aussi fatal que le courant électrique qui s'établit dans certains corps convenablement disposés. A l'état de compression, l'enthousiasme n'est guère qu'une mélancolie accidentelle; à ce degré, il prend possession de l'âme, la garrotte, pour ainsi dire, afin de l'empêcher de vaquer à d'autres idées, jusqu'à ce que, la possédant bien, il l'agite et lui donne une force apparente extraordinaire. Du reste, l'enthousiasme finit, comme il commence, par une prostration momentanée des forces intellectuelles et physiques. L'inspiration, n'est, en effet, que le commencement de l'enthousiasme. Un enthousiasme trop vif ou habituel serait une véritable anomalie de l'esprit, une folie : aussi les anciens appelaient du même nom, *insanire*, l'action de poétiser et celle de délirer. On comprend aisément que l'enthousiasme expose au danger de prendre de fausses idées sur une infinité de choses, de se faire un monde imaginaire en méconnaissant celui dans lequel on vit, d'affaiblir en soi le calme de la réflexion et du raisonnement, et, ce qui est pis encore, l'empire sur soi-même, si nécessaire dans la vie. L'enthousiasme peut conduire aussi à la superstition, au fanatisme et à mille autres égarements (*voy.* EXTASE); mais il est le mobile des grandes actions, un levier puissant, la source de l'héroïsme; et la vertu à son plus haut degre est l'enthousiasme du bien. J[h] T.

ENTHOUSIASTE. C'est celui qui est sujet à s'engouer, à s'enthousiasmer, et par conséquent à laisser éblouir sa raison, dont les yeux se ferment, dont la voix se tait. Les enthousiastes d'un poète, d'un homme d'état, d'un grand guerrier, admirent tout en eux, jusqu'à leurs défauts, jusqu'à leurs excès et leurs vices. Les enthousiastes d'une idée, d'un principe, d'un système, ne reculent devant aucune conséquence; ils sacrifient volontiers leur fortune et leur vie aux doctrines les plus étranges et les plus inutiles. Dans les dissensions politiques,

chaque parti compte ses enthousiastes qui, trop souvent, le perdent par leur folle exagération.

Les sectes religieuses nous en offrent aussi un grand nombre; c'est dans leur sein qu'ils se développent plus souvent encore que partout ailleurs et avec une intensité bien plus grande. On en comprendra facilement la cause : lorsqu'il s'agit des intérêts les plus sacrés de l'homme, du bonheur ou du malheur de sa vie éternelle, l'esprit doit être naturellement porté à embrasser avec ardeur, avec violence, ce qu'il croit être la vérité, et, une fois convaincu, rien ne saurait plus l'ébranler.

Dans tous les temps et dans toutes les religions on a vu des enthousiastes s'offrir au monde comme inspirés et donner des preuves d'un dévouement bien extraordinaire à leurs convictions. L'insensibilité physique paraît surtout être le résultat le plus fréquent de cet état extatique de l'âme, qui, la plongeant dans les profondeurs d'un mysticisme enthousiaste, lui fait tout-à-fait oublier les douleurs du corps. Les convulsionnaires (*voy.*) du siècle dernier se soumettaient ainsi aux plus abominables tortures et les supportaient avec une héroïque fermeté. Un exemple plus récent et non moins curieux de cette complète abnégation des souffrances physiques chez les enthousiastes se trouve dans la *Relation des atrocités commises dans le canton de Zurich, en* 1823, *par une association de fanatiques.* Trois de ces malheureux, deux femmes et un homme, se firent crucifier par les autres qui, persuadés qu'ils ressusciteraient le troisième jour, attendaient, en prières, l'accomplissement du miracle, lorsque la police avertie vint les arrêter et les livrer aux tribunaux. Après un assez long procès qui dévoila tout le fanatisme de cette secte, dont les extravagances se rattachaient par plus d'un point aux rêveries de Mme de Krudener, les acteurs de cette cruelle tragédie furent condamnés comme fous à être enfermés, seul châtiment en effet que l'on puisse justement infliger à ces dangereux enthousiastes. J. Ch.

ENTHYMÈME, mot grec qui signifie la chose qui nous préoccupe, que nous avons dans l'esprit, ἐν θύμῳ, et sur laquelle nous réfléchissons. Les anciens rhéteurs donnaient à ce mot différentes acceptions : ils entendaient par là, tantôt des pensées ou des sentences en général, mais particulièrement des sentences pleines de sens, tantôt des propositions accompagnées de leur principe ou raison, tantôt une espèce de raisonnement tronqué. C'est dans ce dernier sens que les logiciens modernes l'entendent. Un raisonnement de cette nature n'a que deux propositions exprimées : la conclusion et l'une seulement des deux prémisses. Si c'est la *majeure* qui est sous-entendue, l'enthymème est dit de premier ordre; par exemple : *Jupiter est une planète* (on a passé la majeure : les planètes ont leur lumière propre); *donc il n'a pas de lumière qui lui soit propre.* Si au contraire c'est la *mineure* qui est sous-entendue, l'enthymème est dit de second ordre; par exemple : *Les planètes ne sont pas lumineuses par elles-mêmes* (sous-entendez ici : Jupiter est une planète); *donc Jupiter n'est pas lumineux par lui-même.*

Tous les raisonnements que les logiciens appellent immédiats, ou raisonnements de l'entendement, ne sont au fond que des enthymèmes du premier ordre. Tels sont les raisonnements *par opposition* comme ceux *par contradiction* et *par contrariété;* les raisonnements *par égalité* ou *équipollence;* ceux *par conversion* et enfin ceux *par subordonnation.* J^h^ T.

ENTITÉ (d'*ens*, *entis*, ce qui est), expression scolastique barbare, qui sert à désigner substantivement une existence, un être déterminé, sans indiquer cependant aucune de ces modifications. On aura d'abord dit *ce qui est*, ensuite *l'étant* (*ens*), et enfin *l'entité*, comme on dit, en abstrayant et en simplifiant de plus en plus, *ce qui est blanc*, *le blanc*, *la blancheur.* Le mot *entité* a beaucoup d'analogie avec les mots *substance* et *essence;* mais il en diffère en ce qu'il signifie quelque chose de moins général et de moins profond que le mot *substance;* c'est pour ainsi dire la variété de la substance ou une de ces mille con-

ceptions grossièrement réalisées par la plupart des scolastiques, et avant eux par Platon, telle que la grandeur, le nombre, etc. L'entité diffère de l'essence, en ce qu'elle ne porte pas sur la forme logique des choses, c'est-à-dire sur les dernières conceptions analytiques que l'on s'en fait, et qui constituent les définitions logiques. Du reste, le mot essence signifie souvent aussi substance (*voy.* ces mots). J[h]T.

ENTOMOLOGIE (du grec λόγος, discours, traité, et τὰ ἔντομα, sous-entendu ζῶα, animaux incisés, ce qui revient au mot *insectes*, tiré du latin). C'est une branche de la zoologie qui ne traite pas seulement des insectes dans l'acception rigoureuse de ce mot, mais encore des annélides, des crustacés et des arachnides, c'est-à-dire de quatre classes fort distinctes d'invertébrés, réunies cependant, par plusieurs analogies, dans un seul et vaste embranchement, sous le nom d'*animaux articulés* (*voy.* l'article Animal). C. S-te.

Le lecteur consultera l'article Insectes et tous ceux que l'on vient d'indiquer : il serait donc superflu de traiter en particulier de l'entomologie, science qui a fait des progrès immenses dans ces derniers temps. Parmi les plus célèbres *entomologistes* nous nommerons Latreille, Lamarck, Cuvier, M. le comte Déjean, Müller, M. Fischer à Moscou, etc.; feu Eschholz à Dorpat, MM. de Blainville et Strauss à Paris, et beaucoup d'autres dont la liste serait trop longue, méritent aussi une mention. Les gens du monde consulteront avec fruit, sur cette science naturelle, les *Lettres à Julie sur l'entomologie*, Paris, 1830, 4 vol. in-8° avec planches. En allemand, il a paru un bon Manuel d'entomologie, par M. Burmeister, Berlin, 1832. S.

ENTOMOSTRACÉS. Sous cette dénomination, Müller a désigné des insectes aquatiques et microscopiques, couverts d'un test ou d'une coquille, dont quelques-uns étaient connus sous le nom générique de *monocles*. La locomotion et la respiration s'exécutent d'une manière tout-à-fait spéciale. Leurs pattes sont munies de branchies, et, au moyen de cette singulière organisation, elles leur servent tout à la fois pour la natation et la respiration, d'où leur est venu le nom de *branchiopodes*, sous lequel Latreille a désigné ces insectes. Le nombre des organes représentant ce double appareil varie de 6 à 800. Les pattes antérieures sont formées pour la locomotion, la natation et la préhension, les autres pour la natation (pœcilopes); ou bien les pattes antérieures sont en forme d'antennes et servent à la natation (phylopes). Au moyen des pattes, ces insectes exécutent des mouvements aussi variés que rapides; ils se meuvent par saccades en frappant l'eau de droite et de gauche avec leur queue, ou ils nagent à l'aide d'antennes ou d'autres organes spéciaux situés à la poitrine. Leur nourriture se compose d'animalcules portés à leur bouche par un courant d'eau établi par le mouvement de leurs pattes ou d'autres organes et qui suit un canal placé sous leur poitrine; presque tous sont carnassiers, quelques-uns sont parasites et vivent sur des animaux aquatiques. L'organe de la vue, unique ou double, est situé sur le front ou sur diverses parties de la tête; il y en a dont cet œil compose toute la tête; ces yeux sont sessiles ou manquant dans quelques espèces, pédonculés chez d'autres. L'organe de la génération est unique ou double dans les différents sexes; il est caché dans la queue, la poitrine ou les antennes. Quelques femelles sont ovipares, d'autres vivipares, ou l'un et l'autre à différents temps. Les œufs sont placés tantôt dans l'intérieur, tantôt sur le dos, d'autres fois sous la queue, où ils s'accumulent sous la forme d'une grappe de raisin, comme chez les crabes, les écrevisses, etc.; d'autres portent leurs œufs à la partie postérieure de leur corps et en dehors, et les petits restent sur cette partie et y croissent ensemble. Il en est qui pondent leurs œufs dans l'eau, sur les corps environnants, et ils éclosent de 5 à 20 jours après la ponte. L'animal est parfait au sortir de l'œuf; d'autres fois il doit passer par l'état de larve et subir plusieurs mues.

Ces insectes habitent, pour le plus grand nombre, les eaux douces et stagnantes; on en trouve peu dans les eaux

pures et limpides, et ils se rencontrent rarement dans les eaux de la mer. L. D. C.

ENTOMOZOAIRES, nom composé de ἔντομον, insecte, et ζῶον, animal, et qui a été donné par M. de Blainville à une grande série d'animaux qui correspond aux classes des insectes, des crustacés, des arachnides, des vers intestinaux et des annélides. Le même naturaliste établit les classes de ce type en raison de l'existence ou de l'absence des appendices, de leur nature, de leur disposition, de leur nombre et de leurs usages.

Caractères généraux : animaux paires, invertébrés, symétriques, articulés; canal digestif complet; appareil respiratoire complexe et extérieur; appareil circulatoire incomplet; génération ovipare, dioïque ou monoïque; hermaphrodisme jamais complet; sexes parfaitement distincts et portés sur des individus différents, ou distincts et réunis sur un seul individu.

Nous renvoyons, pour les détails, au *Prodrome d'une nouvelle distribution systématique du règne animal* (1816) de M. de Blainville, et nous nous bornerons à ajouter que les entomozoaires se divisent en deux classes : les *chétopodes* et les *apodes*; ces derniers sont aussi appelés *entozoaires*, de ἐντός, dedans. *Voy.* VERS INTESTINAUX. L. D. C.

ENTORSE. Lorsque le pied porte à faux sur un sol inégal, il tend à faire un angle anormal avec la jambe, et dans cet effort les ligaments sont violemment tiraillés; un effort de plus, et, les os quittant leurs rapports respectifs, il y avait luxation (*voy.*). On peut considérer comme une entorse le tiraillement de toute articulation, bien que ce mot soit spécialisé pour le pied. On conçoit d'ailleurs que la distension peut être plus ou moins considérable et qu'elle peut s'accompagner même de déchirures partielles des liens articulaires, accident auquel les anciens avaient réservé le nom de *diastasis*.

L'entorse est signalée par une douleur vive au moment même de l'accident, douleur qui ne permet pas de poser le pied à terre et qui va croissant avec rapidité, en même temps qu'un gonflement plus ou moins considérable s'empare du pied. L'inflammation qui se développe alors peut être très rapide, et elle occasionne dans ce cas des abcès chauds; quelquefois, et plus souvent peut-être, on la voit cheminer sourdement, se propager des parties molles jusqu'aux os et y déterminer des caries dont les conséquences sont toujours fâcheuses, et qui même peuvent aller jusqu'à exiger l'amputation du membre. C'est principalement chez les sujets scrofuleux et de mauvaise constitution que l'on voit ces graves affections succéder à l'entorse.

On ne saurait donc traiter cette affection avec trop de soin dès son début ni arrêter assez tôt le développement de l'inflammation; on conseille pour cela de plonger, au moment même de l'accident, le pied dans de l'eau extrêmement froide, pratique utile en elle-même, mais qui reste presque toujours inefficace parce qu'on ne la continue pas assez longtemps pour déterminer une répercussion bien complète. Mais pour peu que, comme cela se voit très souvent, le traitement ne soit pas immédiat, l'application du froid n'est plus aussi avantageuse et doit faire place aux émollients et aux narcotiques. D'ailleurs, ce qu'il y a de plus indispensable et ce qui seul suffirait dans les entorses peu graves, c'est le repos le plus complet du membre malade. On se trouve bien de joindre à ces moyens les résolutifs, tels que le savon ou le camphre dissous dans l'eau-de-vie, les huiles volatiles, etc. La compression, faite avec soin au moyen d'une bande ou d'un bas de coutil lacé, est d'une grande utilité, parce qu'elle empêche la nouvelle distension des parties ligamenteuses; elle doit, pour plus de sûreté, être continuée longtemps après que la douleur a complétement cessé. F. R.

ENTOZOAIRES, *voy.* ENTOMOZOAIRES.

ENTR'ACTE. Ce repos, ménagé à la fatigue du comédien, à l'attention du spectateur, entre les différents actes d'un ouvrage dramatique, appartient presque entièrement au théâtre moderne. Les Grecs ne le connurent point : chez eux, la scène était sans cesse occupée; lorsque les personnages de la pièce cessaient d'y figurer, ils étaient remplacés par le *chœur*,

personnage collectif qui devait y exprimer ses vœux, ses craintes, ses espérances. Ce fut le théâtre latin qui commença à diviser en actes les tragédies et comédies qu'on y représenta ; il n'eut point toutefois d'entr'actes tels que les nôtres, puisque des joueurs de flûte d'abord, ensuite des bateleurs ou faiseurs de tours continuaient, pendant l'absence des acteurs, d'occuper les oreilles ou les yeux du public romain.

Dans l'enfance de notre théâtre, et même encore dans le siècle de Molière, des intermèdes, qui ne tenaient en rien à l'action, envahissaient le terrain de l'entr'acte et avaient le grand inconvénient de faire perdre aux spectateurs le fil de l'histoire. Molière, du moins, sut toujours, quand il en fit usage, le lier à la sienne, et dans ses œuvres capitales, telles que *le Misanthrope*, *le Tartufe*, etc., il se garda bien d'y avoir recours.

L'entr'acte fut enfin rétabli dans son domaine entier et dans tous ses droits de repos absolu, en dépit de Diderot, qui aurait voulu le voir rempli par une pantomime faisant suite au dialogue; mais ce fut à la condition expresse, imposée par les préceptes et l'exemple des maîtres de l'art, que l'action, suspendue sur la scène, ne le serait point hors du théâtre, que pendant ce temps elle ferait des progrès qui nous seraient révélés par l'acte suivant; en un mot, que l'entr'acte servirait à autre chose qu'à laisser reposer acteurs et public. C'était, du reste, un précieux moyen fourni à l'auteur dramatique de placer dans cet intervalle tout ce qui aurait pu être froid ou désagréable sur la scène, ainsi que tout ce qui aurait été trop difficile à y exécuter. L'entr'acte pouvait, en outre, avoir une durée idéale, c'est-à-dire plus longue que le temps écoulé durant son cours, tolérance classique, restreinte toutefois dans certaines bornes.

Ce fut le Vaudeville qui, le premier, franchit ces limites dans la pièce intitulée : *Julien, ou Vingt-cinq ans d'entr'acte ;* ce quart de siècle parut bientôt trop peu de chose, et, dans tous les genres, l'entr'acte se mit en possession d'un espace illimité que lui accorda un public auquel, à ce prix, il promettait des merveilles. Nous attendons encore les chefs-d'œuvre que doit nous valoir cette large concession.

Quant à l'entr'acte dans la salle, suspension plus que jamais nécessaire pour une assemblée à laquelle on prodigue maintenant les actes et même les pièces, il est mis à profit pour la causerie, les discussions critiques sur ce qui vient d'être joué, la vente des journaux de spectacle (dont l'un lui a même emprunté son nom), des lorgnettes et des rafraîchissements; il nous permet aussi, dans l'été, d'aller respirer un instant le frais hors du théâtre, dans l'hiver, de faire provision de chaleur au foyer (*voy.*). Quelques spectacles cependant ont pris la mauvaise habitude de prolonger tellement ces intervalles que les entr'actes durent chez eux beaucoup plus que les actes; ils nous feraient regretter les flûtes des Romains et les intermèdes de nos pères. M.O.

ENTRAILLES, *voy.* INTESTINS et VISCÈRES.

ENTRECASTEAUX (JOSEPH-ANTOINE BRUNI D'), né à Aix en 1740. Son père, qui était président du parlement de Provence, lui fit faire ses premières études chez les Jésuites. Il se distingua de bonne heure par son aptitude au travail, par un jugement sain et précoce, par un caractère doux et bienveillant, et par des sentiments religieux qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours.

D'Entrecasteaux entra fort jeune dans la marine royale, sous les auspices et sous les ordres du bailli de Suffren, son parent. Il eut pour mission de croiser avec une simple barque sur les côtes de la Corse, pendant que le maréchal de Vaux soumettait cette île à la France. Au commencement de 1778, il eut le commandement d'une frégate de 32 canons destinée à convoyer plusieurs bâtiments marchands du port de Marseille dans les différentes échelles du Levant. Il rencontra deux corsaires dont chacun était supérieur à sa frégate; mais il couvrit son convoi avec tant d'habileté qu'il parvint à sauver tous les bâtiments qui le composaient. La réputation qu'il acquit dans cette circonstance le fit nommer capitaine de pavillon du *Majestueux*, vaisseau de 110 canons, monté par M. de Rochechouart. Il y don-

na plusieurs fois des preuves signalées des plus grands talents et d'un courage impassible. Le maréchal de Castries ne tarda pas à le nommer directeur-adjoint des ports et des arsenaux de la marine royale de France. Il remplit ces nouvelles fonctions avec une intégrité et une étendue de vues fort rares. Un malheur arrivé dans sa famille, et sur lequel M. de Rossel, qui a rédigé le voyage d'Entrecasteaux, ne nous donne pas d'autres explications, le détermina à demander sa retraite. Le maréchal de Castries refusa sa demande; mais en 1785, d'Entrecasteaux, devenu contre-amiral, fut appelé au commandement des forces navales dans l'Inde, et, à l'expiration du terme de son commandement, il fut nommé gouverneur de l'Ile-de-France. C'est pendant sa campagne de l'Inde qu'il alla en Chine à contre-mousson, en s'avançant à l'est par le détroit de la Sonde et en passant à travers les îles dites de la Sonde et les Moluques. D'Entrecasteaux pénétra encore dans le grand Océan et arriva à Canton après avoir contourné par l'est et par le nord les îles Mariannes et les Philippines. Les talents nautiques et la fermeté dont il donna un éclatant témoignage pendant cette navigation difficile et périlleuse, qu'il avait entreprise le premier, le firent choisir pour aller à la recherche de La Pérouse et compléter les découvertes qui lui restaient à faire. Malgré les soins les plus minutieux, il ne put remplir la première partie de sa mission, dont l'honneur était réservé à M. Dumont-d'Urville; mais ses nombreuses découvertes rendirent sa campagne une des plus brillantes qui aient encore eu lieu. Au mois de juin 1793, d'Entrecasteaux trouva le détroit de Dampier, et alla explorer la partie occidentale de la Nouvelle-Bretagne. Il releva les îles Manaoua-Taoui et la partie nord d'Ikana-a-Maoui; il reconnut en entier la côte occidentale de la Nouvelle-Calédonie, la côte occidentale de l'île Bougainville, et la partie nord de l'archipel de la Louisiade. Il découvrit au sud de Van-Diémen une suite de canaux, de rades et de beaux ports dans lesquels viennent se jeter de grandes rivières. Il reconnut près de 300 lieues de côtes au sud-ouest de l'Australie ou Nouvelle-Hollande, à savoir toute la terre de la Lionne (*Leeuwin*) et la terre de Nuytz presque entière; il mouilla à Tonga-Tabou le 22 mars 1793, constata l'identité des îles Salomon de Mendana avec les terres vues par Surville et Shortland, et reconnut 80 lieues des côtes de la Nouvelle-Guinée que nous avons appelée Papouasie. Après ces belles découvertes, qui le placent au nombre des plus illustres navigateurs, d'Entrecasteaux fut attaqué du scorbut et succomba le 20 juillet 1793, âgé de 54 ans, lorsqu'il était sur le point d'arriver dans l'île de Java. Sa mort causa une douleur universelle dans les équipages des deux frégates.

Le voyage de d'Entrecasteaux, rédigé par M. de Rossel, son capitaine de pavillon et ami, fut imprimé à Paris en 1808; M. de Rossel y ajouta des observations sur la position des îles et des côtes. M. Beautemps-Beaupré, ingénieur-hydrographe de l'expédition, y joignit l'atlas qu'il avait rédigé, et dans lequel les positions des côtes visitées pendant cette importante expédition sont tracées avec une exactitude inconnue peut-être jusqu'alors. G. L. D. R.

ENTRECHATS. Ce terme de l'art chorégraphique vient de l'italien *intrecciato*, entrelacé. L'entrechat est, en effet, un pas ou plutôt un assemblage de pas s'offrant à l'œil sous cet aspect; ces cabrioles croisées sont les fioritures de la danse. Les amateurs en doivent l'invention, ou du moins l'importation chez nous, à la fameuse Camargo (*v.*). Ce fut elle qui *battit* les premiers entrechats à l'Opéra en 1730; on cria au prodige, et pourtant elle les battait seulement à quatre. Il fallut un intervalle de trente ans pour que Mlle Lany, autre danseuse célèbre aussi de son temps, les élevât à six; plus tard on arriva à huit; enfin Trénitz, le dieu de la danse des salons, les battit jusqu'à dix. La chorégraphie de nos jours a découvert, en outre, les entrechats *coupés*, *couchés*, etc. L'entrechat n'en restera pas là, il craindrait trop d'être appelé stationnaire; et tout annonce qu'il fera encore de nouveaux pas dans la route du *progrès*. M. O.

ENTRE-COLONNEMENT. On

appelle *entre-colonne* la distance d'une colonne à une autre dans les colonnades ou dans les péristyles, et *entre-colonnement* l'intervalle uniforme qu'on a fait régner entre toutes les colonnes du même ordre. Cette distance n'est pas arbitraire, mais les artistes ne sont pas d'accord sur ses proportions. Vitruve distinguait cinq espèces d'entre-colonnements qu'il nomme *pycnostile*, *systile*, *eustile*, *diastile* et *aræostile*. Il ne les adaptait d'une manière spéciale à aucun ordre particulier : l'architecte avait à choisir et l'ordre et l'entre-colonnement qui lui convenaient le mieux. Mais Vignole et Scamozzi cherchèrent à établir des règles propres aux différents ordres.

La justesse des proportions unit étroitement l'entre-colonnement à l'entablement (*voy.*) et aux ornements qu'il renferme. Dans l'ordre dorique, par exemple, l'entre-colonnement ne doit avoir ni moins d'un triglyphe ni plus de cinq, en ne comptant pas ceux qui portent à plomb sur les colonnes.

Les modernes ont observé les mêmes règles pour l'entre-colonnement des groupes de colonnes accouplées, les deux colonnes accouplées devant être le plus près qu'il est possible sans se toucher. Telle est la belle colonnade du Louvre. Quelquefois on élève les couples sur un seul piédestal ; mais l'ordonnance du monument gagne en légèreté lorsque l'artiste ménage assez d'espace entre les colonnes pour que les piédestaux soient distincts, ce qui est indispensable surtout lorsque les couples de colonnes sont surmontés de couples supérieurs toujours plus petits : l'axe des plus élevées devant être la prolongation perpendiculaire de l'axe des colonnes inférieures, on sent combien l'élégance gagne à ce que les piédestaux soient séparés, et par conséquent plus en harmonie avec les colonnes qu'ils soutiennent. *Voy.* COLONNE, COLONNADE. L. L-T.

ENTRÉES (art culinaire). Nous y comprenons les potages, sur lesquels Carême a fait un si beau livre ; il les appelait les *portiques du temple*. M. de Cussy, qui les aimait au souper, ou la nuit au bal, ou en voyage et *à deux heures dans la journée*, les bannissait sévèrement des grands dîners ; il était inflexible là-dessus*. Carême a eu à ce sujet avec lui de vives discussions : il voulait maintenir les entrées dans les grands repas, mais au fond il était peut-être de l'avis de M. de Cussy. « Dans un dîner *prié*, disait ce dernier, je tolère, j'appelle même le potage, si c'est à petite dose, si c'est sept à huit cuillerées par convives. » Le potage le plus cité par les maîtres est le potage à la *Camérani*, du nom de l'ancien régisseur et acteur de l'Opéra-Comique, et celui de *Louise Contat*, l'une des plus brillantes actrices qui ait honoré la scène française ; on le trouvait servi sur des assiettes chaudes en arrivant à la table. Mlle Contat (*voy.*) avait pour convives chaque semaine les hommes les plus aimables et les jeunes gens les plus spirituels de Paris.

Nous répéterons ces anciennes vérités ou lieux communs, comme on voudra, que les entrées sont la partie capitale, nourrissante, splendide du dîner, qu'elles sont sérieusement le dîner, les deux premiers étages de la maison ou du palais. Les entrées sont infinies, et nous ne pouvons énumérer les principales ; mais les entrées fondamentales et habituelles sont composées de viandes différentes et *faites* : on les nomme *grosses entrées*, *entrées de broches*, *entrées de braises*, et quelquefois *relevés*. Laguipière et Carême en comptaient plus de cinq cents, qui toutes, plus ou moins, avaient été servies de leur temps : nous n'avons pas vérifié leur calcul, mais nous avons découvert qu'on en doit d'importantes à l'appétit connaisseur et hardi du congrès de Vienne (1815), qui certainement y a

(*) Nous, pour notre part, nous avouerons que nous le serions beaucoup moins ; mais cela tient sans doute à ce que nous ne sommes pas entièrement à la hauteur de ces questions sur lesquelles le goût le plus exercé, le plus fin, le plus délicat, peut seul se permettre une opinion. Bien que nous ayons osé parler de CUISINE, qui sait si le spirituel auteur des articles *art* CULINAIRE, DESSERT, DÎNER, ENTREMETS, etc., accordera que nous soyons de l'école, même de *l'école irréfléchie !* Nous passons condamnation sur ce point, et nous avouons notre ignorance dans cette *science de la gueule* que tant de grands hommes ont illustrée ; mais aussi nous ne voudrions par nous rendre complice de l'absolutisme gastronomique de M. de Cussy, ni prendre sur nous la responsabilité des oracles culinaires de notre savant collaborateur. J. H. S.

core l'empereur; si vous voulez m'en croire, vous irez sur-le-champ faire recommencer son déjeuner et le plat de crépinettes. Vous n'êtes pour rien dans cet éclat, les affaires seules en sont cause. Quand l'empereur aura fini, dans une heure, il vous redemandera probablement son déjeuner. Allez, Dunan, et tenez-le prêt. »

Le pauvre maître-d'hôtel ne se fit pas prier et courut faire exécuter ce second déjeuner. A peine était-il prêt que l'empereur sonna et le demanda avec impatience. Dunan le porta jusqu'à l'appartement et Roustan le servit. Ne voyant pas à ses côtés son chef d'office, Napoléon demanda avec douceur et vivacité où il était et pourquoi il ne servait pas? On l'appela. Il reparut la figure encore toute pâle, mais les mains munies du plus beau poulet rôti. L'empereur lui sourit avec bonté, mangea une aile et un peu de crépinettes, puis il loua les mets. Faisant signe à Dunan d'approcher, il lui toucha la joue à plusieurs reprises en disant d'un accent ému : « Monsieur Dunan, vous êtes plus heureux d'être mon maître-d'hôtel que je ne le suis, moi, d'être l'empereur de ce beau pays. » Il acheva son déjeuner en silence et ses traits étaient altérés. F. F.

ENTRÉES (théâtre). C'est ainsi que l'on nomme le droit ou la faculté dont jouissent, à divers titres, les personnes qui peuvent prendre place dans un théâtre sans avoir rien payé. Tels sont principalement les auteurs dramatiques lorsque leurs pièces ont été représentées ou sont mises en répétition; une concession bénévole leur accorde même, en général, leurs *entrées* dès que leurs ouvrages sont reçus. Ajoutons que ces messieurs les ont également sur la scène même, privilége qui leur est souvent envié, et bien à tort; car rien n'est si *désillusionnant* que l'intérieur d'un théâtre, sous tous les rapports.

Une foule d'individus s'étaient jadis arrogé le droit abusif des entrées gratuites. Sous Louis XIV, il ne s'étendait pas à moins qu'à toute la maison militaire du roi, et quand Molière en obtint la révocation, ce ne fut pas sans une résistance vive et même sanglante des ex-privilégiés. Sous Louis XV, cet abus s'était de nouveau glissé partiellement dans les théâtres royaux : cette fois, quand on voulut y mettre un terme, MM. les mousquetaires gris et noirs, privés de leurs entrées sans bourse délier, bornèrent leur vengeance à venir siffler, pour leur argent, les premières nouveautés qui furent représentées. Les comédiens tinrent bon; ils savaient que les mécontents se lasseraient bien vite d'une vengeance qu'il fallait payer comptant tous les soirs.

Aujourd'hui, à l'exception des auteurs qui les ont conquises et des actionnaires qui souvent les ont achetées plus cher qu'à la porte, peu de personnes ont des *entrées de droit;* mais, en revanche, les *entrées de faveur* sont prodiguées dans plus d'un théâtre, les jours même où la trompeuse affiche les déclare *suspendues*. Toutes ces entrées heureusement ne se donnent pas le mot pour *entrer* le même jour, et d'ailleurs les directeurs savent employer, dans l'occasion, la fiction utile des loges ou stalles *louées;* sans quoi, tout ce qui reste de public payant pourrait fréquemment rester à la porte de la salle.

Les entrées des auteurs de nos théâtres sont temporaires ou perpétuelles: on obtient les premières pour une pièce, et les autres pour un nombre d'ouvrages déterminé par le règlement de chaque spectacle. Dans les théâtres secondaires, les auteurs se sont réservé, en outre, quand ils ont fait pour cela un nombre d'ouvrages suffisant, l'avantage de jouir d'une seconde entrée, qu'ils peuvent, soit par don, soit par cession, transporter sur une autre tête. M. O.

ENTRÉES (GRANDES ET PETITES), droit de s'introduire ou d'être introduit dans la chambre du roi de France, qui s'accordait à la naissance, à certaines dignités, à certaines charges et à la faveur. Sous Louis XIV, celui de nos souverains qui sépara le moins l'étiquette de la dignité, les choses étaient ainsi réglées : à l'heure que le roi avait prescrite la veille, le premier valet-de-chambre, qui couchait au pied du lit du roi, le réveillait; aussitôt le dauphin et les princes, fils du dauphin, avaient la liberté d'entrer. Jouissaient du même pri-

vilége, le roi étant encore au lit, son frère, le duc d'Orléans, et son neveu le duc de Chartres : pour ceux-là seulement, le garçon de la chambre ouvrait les deux battants de la porte. Suivaient les autres princes du sang, les princes légitimés, le grand-chambellan, les quatre premiers gentilshommes de la chambre, le grand-maître de la garde-robe, les maîtres de la garde-robe, le premier médecin, le premier chirurgien, M. le duc de Lauzun, et quelques serviteurs du roi et des princes, à qui cette faveur avait été accordée ou conservée. Le roi sorti du lit, ayant sa robe de chambre et ses pantoufles, demandait la première entrée, et le *petit lever* commençait. Étaient admis, au moyen d'un *brevet d'entrée*, les ducs de Mazarin, de Villeroy, de Charost, et messieurs de Grammont, de Dangeau, de Beringhen, les quatre secrétaires du cabinet, les valets-de-chambre qui n'étaient pas de quartier, les deux lecteurs, et une douzaine d'individus prêtres ou séculiers admis par faveur. Au moment de s'habiller, le roi demandait *sa chambre:* alors entraient les aumôniers, les portemanteaux, porte-arquebuses et autres officiers de la chambre. Les huissiers s'emparaient de la porte, et un d'eux allait dire à l'oreille du premier gentilhomme de la chambre les noms des gens de qualité qui attendaient à la porte : c'étaient des cardinaux, des ambassadeurs, des maréchaux, des premiers présidents, etc. Le premier gentilhomme répétait ces noms au roi, qui donnait l'ordre de laisser entrer. L'huissier ne nommait point le prince de Conti, le duc de Vendôme et quelques autres, dont était le poète Racine : ils étaient introduits sans ordre. Après eux, on laissait entrer toute la noblesse et les officiers de la maison du roi. L'huissier demandait le nom et la qualité de ceux qu'il ne connaissait point, et personne ne devait le trouver mauvais : c'était un devoir de sa charge. L'heure du conseil terminait le *grand lever*. Lorsque le roi revenait de la chasse, ceux qui avaient les entrées le matin en jouissaient au *débotté*, ainsi qu'au *grand* et *petit coucher*, pendant lesquels le roi se déshabillait; ayant pris sa robe de chambre et ses pantoufles, il saluait, et l'on sortait de la chambre dans un ordre inverse à celui des entrées du matin, d'abord le gros des courtisans, puis successivement ceux de la première entrée, les princes du sang, ceux de la famille royale, quelques favoris, le premier médecin et les valets de chambre, qui assistaient seuls le roi quand il se mettait au lit. Cet ordre des entrées était à peu près le même chez tous les princes dont la maison était formée, et subsista en France jusqu'à la captivité de Louis XVI. Cet usage avait cela d'excellent, comme tous les priviléges honorifiques, de ne point grever la cassette du roi, qui récompensait par des honneurs (et l'idée qu'on attache à ce mot varie suivant les temps) les services que lui rendait la noblesse. L. C. B.

ENTREMETS, service qu'on place entre les rôtis, les relevés et le dessert, aux confins du dîner (*voy.*); c'est sa partie travaillée, perdue peut-être et logiquement inutile, celle qui précède les vingt stériles assiettes du dessert. L'entremets, et son dernier développement le dessert (*voy.*), ne sont plus que deux superfluités presque fanées, alors même que ces petits services sont dus aux dames les plus soigneuses et les plus jolies. La raison en est simple : c'est qu'à ce point du dîner l'estomac n'en peut plus et cherche à planter l'étendard dans quelque morceau de ce vieux fromage qui a ces deux effets : « d'altérer le palais et de désobstruer les tubes les plus actifs. » En conséquence, ne touchez à l'entremets que par courtoisie. Nous ne sachions d'ailleurs qu'un bon plat de cette espèce, le *soufflé* au vin blanc de l'Ermitage; mais n'en mangez pas plus de deux cuillerées, que vous mouillez incontinent d'un verre de Frontignan, de Tonnerre ou de Pacaret (*).

Les gelées de fruits, les cerises par exemple au vin de Madère, donnent un entremets très fin. Quelques glaces au

(*) Nous avons déjà dit que notre collaborateur est un peu exclusif, ce qu'en général notre ouvrage se pique d'être le moins possible. Mais que nous servirait de lui citer d'autres entremets passables? il rirait à nos dépens avec ses amis les gourmands et opposerait à notre *cuisine bourgeoise* les tables modèles de vingt grands seigneurs et les décisions non susceptibles d'appel de leurs officiers de la bouche. *Voy.* la note de la page 581. J. H. S.

rhum et au vin fin sont de bonnes variétés d'entremets.

Toutefois au dîner et vers sa fin, leur digestion est pleine de péril. L'amateur expérimenté et sage ne les recommande pas à ce moment-là.

Les entremets sont dans le dîner ces décorations légères, élégantes, nombreuses, qui surmontent les portes, entourent les glaces, occupent le milieu des papiers peints dans nos appartements. Ces décorations sont agréables et souvent de bon goût, mais il ne faut pas leur sacrifier trop d'argent; et à vrai dire, ces modestes décors ne sont à leur place que dans de petits entresols, dans des appartements frais et délicats. L'entremets est cela, de petits ornements dans un grand dîner médité. M. de Cobentzl appelait l'entremets la *cuisine des soirées*, et cette qualification est juste.

On peut y trouver un excellent *second déjeuner* pour deux heures, lorsqu'on dîne à sept, ou le *souper*, si vous avez le confort de bons vins blancs, des vins éprouvés; mais soyez sûrs ou ne servez pas!

Les entremets ainsi compris, et sous les réserves que nous venons de faire, nous recommandons particulièrement ceux de douceur et des végétaux de nos jardins, ensuite le *petit four* créé par Carême, les petits gâteaux chauds aux confitures, les tartelettes sucrées croquantes, les meringues à la crème française, les punchs, les pouddings, les gâteaux d'amande, les génoises, les gâteaux fourrés, etc. Ajoutons, pour achever cette indication, le pâté froid, la daube parée, les œufs au jus avec de l'essence de chair de chapon, de légères omelettes à l'huile de Florence, recommandées par le docteur Roques, ouvertes en sortant de la poêle et remplies de jus de fruits, des beignets aux confitures de Bar; mais on sait qu'une demi-minute les flétrit. Réflexion faite, je ne connais qu'un entremets hors de ligne, fondamental et rationnel : ce sont les *pommes de terre* sautées au beurre fin bouillant, mariées immédiatement aux truffes cuites dans le vin du Rhin. Nous devons cette association, aussi simple qu'une solution d'un problème fondamental, comme par exemple celui du système du monde, à un de nos amis les plus graves, d'une haute position sociale, et par moment l'un des hommes les plus aimables que nous ayons le bonheur de connaître.

Carême a écrit dans ses *Mémoires* que M. de Talleyrand avait fait servir dans les anciennes galeries des relations extérieures (en 1814) les plus beaux entremets qui aient jamais été exécutés; il ajoutait de vive voix, et je crois encore l'entendre, que « le prince était à la hauteur de tout ce qu'on peut faire de bien et d'habile, culinairement parlant. Il est et restera toute sa vie le maître de la science la plus délicate; c'est un Médicis, et le plus noble de tous. » Puis changeant de sujet avec sa distraction et sa rapidité habituelles, il ajoutait : « Je veux encore, si vous faites de l'entremets un repas du soir, des salades bien trempées dans l'huile d'Aix, et du pâté froid, de la timbale de volailles. »

La conversation vient brocher sur le tout; elle n'est même brillante qu'au premier moment de l'entremets, sous le jet croisé, pressé, des vins vieux.

Le champagne est l'instrument désordonné des entremets, le vin des fous. Nous ne le repoussons pas formellement pour les jeunes gens des écoles, les sous-lieutenants et même les lieutenants d'une banlieue, ni à petite dose pour les dames, dont il délie la langue; mais nous le repoussons pour les personnes qui pensent, dont le labeur est la méditation : il épuise, il énerve indignement toute intelligence active. Malheur à vous si les amis qui vous donnent à dîner en ont disputé le prix à quelque obscur fournisseur! malheur à vous, dineur délicat, causeur distrait, quand ceux-ci ne doivent leurs caves qu'aux occasions, aux rabais! Vous êtes traqué, et votre estomac surpris ne va plus qu'à l'aventure. F. F.

ENTREPAS, allure défectueuse du cheval, approchant beaucoup de l'amble (*voy.*). En effet, c'est une espèce d'amble rompu, moitié pas et moitié amble, mais très différent de l'un et de l'autre. C'est, à proprement dire, le train des chevaux qui vont sur les épaules.

L'entrepas partage, avec l'*aubin*, le nom de *train rompu*, *désuni* ou *composé*. On

confond souvent ces deux allures en effet très semblables; cependant, on dit qu'un cheval va l'*aubin* (du latin *ambo*), lorsqu'en galopant avec les jambes du devant il trotte ou va à l'amble du train de derrière. Un tel animal est peu estimé, parce qu'on ne peut l'employer ni pour le train ni pour le carrosse, et qu'il s'use très promptement. L'aubin tient à la fois du trot et du galop. Les causes de ces deux allures sont rigoureusement les mêmes : elles proviennent l'une et l'autre d'excès de fatigue et de faiblesse des reins. Aussi voit-on les chevaux de messageries prendre l'entrepas au lieu du trot, et les chevaux de poste tomber du galop dans l'aubin, à mesure qu'ils se ruinent.

On dit ordinairement : *ce cheval va l'entrepas*, *un bon entrepas*. Nous laissons à décider jusqu'à quel point cette dernière épithète peut s'adapter à une habitude de corps toute vicieuse.

L'entrepas est encore connu sous le nom de *traquenard*. L. B-v-n.

ENTREPONT. Dans la marine, on appelle ainsi l'espace compris entre deux ponts ou planchers d'un navire. Cet espace sert de logement et d'établissement pour une batterie dans un vaisseau de guerre. La hauteur de l'entrepont change avec la grandeur du bâtiment, et varie selon que l'entrepont est le premier, le second ou le troisième. Le premier entrepont d'un vaisseau ordinaire, celui qui reçoit la première batterie, la batterie basse, celle qui est le plus rapprochée de la ligne de flottaison, et par conséquent de la quille, a ordinairement de 5 pieds et demi à 6 pieds de haut. Au moyen-âge, il y avait des navires à 2 et 3 convertes ou ponts, comme le démontrent la *Capitulare nauticum pro emporio Veneto*, 1256, le *Contractus navigii domini Regis cum Venetis*, 1268, les marchés passés avec les Génois pour la seconde croisade de saint Louis, et plusieurs des statuts de Gazarie publiés pendant le XIVe siècle. Les entreponts étaient dans ces navires d'une hauteur considérable; nous trouvons par exemple que *la Bonne-Aventure* de Gênes avait 5 pieds 7 pouces d'entrepont, et *la Sainte Marie* de Venise, 6 pieds et demi. Le mot *entrepont* n'était pas encore en usage au XVIIe siècle : on ne le trouve dans les dictionnaires que depuis Lescalier, 1777. A. J-L.

ENTREPÔT. Lorsque les nations ne défendent pas absolument l'entrée de leur territoire aux provenances étrangères, elles les frappent de droits de douanes (*voy.*), qui n'ont pas seulement pour but de protéger l'industrie nationale, mais qui sont aussi établis dans la vue de créer des ressources au trésor public. A l'origine des droits de douanes, le besoin de rendre la perception plus facile et d'éviter la fraude fit recouvrer ces droits au moment même où la marchandise était introduite; cependant cette marchandise est rarement destinée à une consommation immédiate, quelquefois même elle doit être réexportée. Il arrivait de là que le commerce était obligé de faire des avances considérables, qui augmentaient le prix des objets pour le consommateur et qui restreignaient nécessairement les opérations aux objets dont le débit était certain. Les intérêts du commerce n'étaient pas seuls lésés dans cet ordre de choses; il ne perdait pas seul à ne point pouvoir étendre et varier ses approvisionnements, de manière à tenter toutes les fantaisies, à satisfaire tous les goûts des consommateurs : le fisc aussi perdait à la restriction du marché, puisque ses recettes augmentent avec les débouchés, avec le nombre des ventes.

Ces considérations déterminèrent l'établissement de *ports francs*, où les marchandises étrangères purent arriver et séjourner en exemption de droit. Mais l'expérience ne tarda pas à révéler combien cette institution était imparfaite. Le port déclaré franc devenait en quelque sorte un pays étranger, un état ennemi dans l'état; si l'industrie s'y développait, elle ne pouvait écouler ses produits dans l'intérieur, car ils en étaient repoussés par des droits et des prohibitions.

En France, Colbert, frappé de ces inconvenients, établit pour les provenances étrangères la faculté de l'*entrepôt*, c'est-à-dire la faculté de les déposer dans des magasins, pour les réexporter sans payer de droits, ou pour les écouler à l'intérieur en n'acquittant l'impôt qu'au moment de

la consommation. De là les ordonnances de 1667 et de 1670. Le préambule de cette dernière expliquait que « le roi, en prenant ces mesures, avait eu pour but de donner aux négociants de tous pays la facilité de se servir de ces ports comme d'une étape générale, où ils pourraient apporter toutes leurs marchandises, soit pour les vendre en France, soit pour les transporter hors du royaume. » Mais ces heureuses combinaisons du génie de Colbert ne reçurent qu'une exécution passagère. La ferme générale, qui ne voyait dans l'entrepôt que des risques de fraude et des frais de surveillance qui tombaient à sa charge, en obtint la suppression à la mort du grand ministre. Plus d'un siècle s'écoula avant que la France songeât seulement à le rétablir. Ce n'est, en effet, qu'en 1790 qu'on y revint, mais seulement par des applications locales et de peu d'importance, dont la guerre, bientôt devenue générale, arrêta les développements. Un essai plus étendu eut lieu en l'an XI, après la conclusion du traité d'Amiens; et, chose remarquable, c'est dans cette même année que l'Angleterre fonda le premier entrepôt de Londres. Cette ville en compte aujourd'hui cinq; plusieurs, notamment celui qui est connu sous le nom de *dock de sainte Catherine* (*voy.* DOCKS), ont des proportions colossales. L'exemple a été suivi par toutes les nations commerçantes; il est triste d'avouer que, jusqu'à ces dernières années, la France était une de celles chez qui le système des entrepôts était le plus imparfait, et que, malgré les améliorations introduites par des lois récentes, nous sommes loin de retirer de cette institution les avantages qu'en obtiennent d'autres peuples voisins, par exemple les Anglais.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur l'état actuel de la législation française relativement aux entrepôts de douanes.

Il y a d'abord l'entrepôt pour les marchandises dont l'introduction en France est frappée d'un droit; puis l'entrepôt pour les marchandises prohibées. L'entrepôt pour les marchandises tarifées se distingue en entrepôt *réel* et en entrepôt *fictif*. L'entrepôt réel, c'est le dépôt de la marchandise dans un magasin unique placé sous la surveillance immédiate de la douane, fermant à deux clefs, dont l'une est remise au commerce.

L'entrepôt fictif, c'est le dépôt, dans les magasins même du commerçant et sous sa seule clef, des objets par lui importés, à charge de garantir le paiement des droits dont ils sont passibles s'ils entrent en consommation, ou de justifier de leur réexpédition légale.

L'entrepôt fictif est accordé, dans les ports ouverts au commerce des colonies françaises, pour les denrées et marchandises importées desdites colonies par navires français, et qui jouissent à ce titre d'une modération de droits. Ces ports sont au nombre de 25, savoir : Toulon, Cette, Bayonne, Bordeaux, Rochefort, La Rochelle, Nantes, Lorient, Brest, Morlaix, Grandville, Cherbourg, Rouen, le Havre, Honfleur, Fécamp, Saint-Valery, Boulogne, Calais, Dunkerque, le Légné, Vannes, Saint-Brieuc, Caen et Port-Vendre. L'entrepôt fictif est également accordé, mais dans les ports d'entrepôt réel seulement, à certaines marchandises d'encombrement; encore quelques-unes des marchandises pour lesquelles cette faveur est concédée ne peuvent-elles en jouir qu'autant qu'elles ont été importées par navires français.

La durée de l'entrepôt fictif est d'une année. Cependant les propriétaires ou consignataires qui justifient de l'impossibilité de vendre ou de réexporter leurs marchandises obtiennent des prolongations, mais à charge de prolonger aussi la garantie des droits. A l'expiration des délais fixés, il faut acquitter ces droits ou réexporter. Faute de faire l'un ou l'autre, il est décerné contrainte par l'administration des douanes, en vertu de la soumission qui a été fournie au moment de la mise en entrepôt.

Quant à l'entrepôt *réel*, il existe pour les denrées coloniales et autres marchandises de toute espèce non prohibées, dans les 25 ports suivants : Marseille, Cette, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Rouen, Lorient, Saint-Malo, Cherbourg, Honfleur, le Havre, Dunkerque, Calais, Dieppe, Boulogne, le Légué, Port-Vendre, Arles, Toulon, Agde, Morlaix,

Caen, Saint-Valery-sur-Somme et Granville.

Nous verrons tout à l'heure que certaines villes de l'intérieur ont récemment obtenu des entrepôts réels pour des marchandises tarifées et même prohibées.

Les ports ne jouissent de l'entrepôt réel qu'à la charge d'y affecter des magasins sûrs, réunis en un seul corps de bâtiment, situé sur le port ou à proximité du bureau de douanes. Les magasins sont entretenus par le commerce; ils ferment à deux clefs : l'une reste entre les mains du contrôleur aux entrepôts, l'autre est remise à l'agent délégué par les commerçants.

La faculté de l'entrepôt peut être refusée à tout négociant ou commissionnaire qui aurait été convaincu d'avoir importé ou exporté des marchandises en fraude, ou d'avoir effectué des soustractions et substitutions.

Lorsqu'un négociant veut faire admettre des marchandises en entrepôt réel, il doit en faire, avant le débarquement, sa déclaration, indiquant la nature, l'espèce, la qualité, la provenance, la quantité. Après le débarquement, les marchandises sont soumises à une vérification. Si la visite fait reconnaître un excédant de plus d'un 20[e] pour les métaux et du 10[e] pour les autres marchandises, cet excédant peut être mis immédiatement en consommation, après avoir été frappé du droit d'entrée et du double droit pour amende. La vérification terminée, la marchandise est inscrite sur un registre destiné à constater son état au moment de l'entrée en entrepôt. Tous les deficits qui sont constatés pendant le séjour donnent lieu au paiement des droits, sauf le cas où ces deficits proviennent de déchets naturels. Ces dechets sont prévus et réglés par la loi et les règlements.

La durée de l'entrepôt réel est de trois années si les marchandises sont placées dans l'entrepôt régulièrement constitué, et d'une année si les objets sont déposés hors de l'enceinte du bâtiment principal. Si le délai d'entrepôt n'est pas suffisant, l'administration, sur la demande motivée de l'entrepositaire, accorde, s'il y a lieu, une prolongation. L'entrepositaire peut vendre l'objet entreposé à un tiers qui désire le laisser en entrepôt; mais, pour cesser d'être garant des droits envers l'administration des douanes, il faut qu'il déclare et justifie le transport de la propriété et qu'il fasse intervenir l'acquéreur pour s'engager personnellement.

L'entrepôt cesse par la consommation avec acquit des droits, par la réexportation par mer, par le transit, par l'envoi dans un autre entrepôt. Ces diverses opérations sont soumises à des formalités compliquées de détails que nous ne pouvons exposer ici, et qui toutes ont pour but d'assurer les droits du trésor.

L'entrepôt des marchandises prohibées a pour but de donner, soit au commerce national, soit au commerce étranger la faculté de compléter ses chargements en France avec des produits exotiques. C'est incontestablement un avantage pour le pays; mais on a longtemps différé à l'en faire jouir, parce qu'on craignait de multiplier ainsi les occasions de fraude au préjudice de l'industrie française. Depuis il a été reconnu que des précautions efficaces pouvaient être prises contre les fraudes et qu'il n'y avait pas de raisons sérieuses pour s'opposer à une mesure utile sous tant de rapports. Les lois des 9 février et 26 juin 1835 ont établi des entrepôts pour les marchandises prohibées de toutes espèces dans les ports de Marseille, Bayonne, Bordeaux, Nantes, le Havre, Dunkerque, Calais et Boulogne.

Le commerce ne jouit de l'entrepôt du prohibé qu'après avoir fait disposer dans le bâtiment de l'entrepôt réel, et non ailleurs, des magasins spéciaux, isolés, fermés, comme l'entrée principale, sous les deux clefs du commerce et de la douane. L'administration supérieure est en droit d'exiger, si la marchandise prohibée arrive en quantités considérables, qu'un local séparé, offrant toute sûreté et n'ayant d'ouverture que sur les quais, soit fourni par le commerce.

Les marchandises prohibées ne peuvent arriver dans les ports autorisés à les recevoir que par des navires d'un tonnage déterminé. Il en est de même pour la reexpédition.

La durée de l'entrepôt du prohibé est

de trois années. Si, à l'expiration de ce délai, la réexportation n'a pas eu lieu, les marchandises sont rendues à charge de renvoi à l'étranger.

Les bâtiments chargés de la réexportation sont l'objet d'une surveillance spéciale jusqu'au moment où ils prennent la mer; ils sont signalés aux préposés des postes voisins, qui en suivent les mouvements, pour empêcher qu'ils ne cherchent à effectuer un versement sur les côtes.

Il est, à l'égard des marchandises prohibées, un autre genre de mesure qui a quelque analogie avec l'entrepôt, qui repose sur les mêmes vues, et que, par ce motif, nous croyons devoir faire connaître ici : c'est le *dépôt*.

Lorsqu'un navire se présente pour entrer dans un port de France avec un chargement qui contient des objets prohibés, on n'a pas cru devoir lui refuser l'entrée, si ces objets ne sont qu'une faible partie du chargement; mais ils sont mis en dépôt sous la seule clef de la douane, moyennant un droit de magasinage et à charge de les réexpédier dans le délai de quatre mois, ou d'un mois, suivant les indications portées au manifeste du capitaine. Pour les navires de 100 tonneaux et au-dessus, il faut que les objets prohibés n'excèdent pas le dixième de la valeur du chargement.

Tout récemment encore la France n'admettait même les marchandises non prohibées en entrepôt *réel* que dans les ports. Le législateur l'avait établi ainsi pour la plus grande sûreté de la perception, et on semblait croire dans les ports qu'il en résultait pour ceux-ci un droit inviolable. Lors donc qu'il s'est agi d'accorder à des villes de l'intérieur la faculté de créer des entrepôts réels de douane pour les marchandises non prohibées et prohibées, les ports ont fait entendre les plus vives réclamations : ils ont prétendu qu'on portait atteinte à leur propriété, qu'on voulait les dépouiller particulièrement au profit de la capitale, et qu'on allait déranger toutes les spéculations du commerce régulier. Cependant l'établissement des entrepôts réels à l'intérieur a été une mesure favorable à la liberté et à l'extension du commerce. Les ports ont continué à recevoir les marchandises, à recueillir les profits de l'arrivage et du débarquement; mais le négociant de l'intérieur n'est plus forcé de laisser sa marchandise emmagasinée jusqu'au moment de la vente : il peut la rapprocher de lui et des consommateurs, c'est-à-dire supporter les frais de magasinage qui lui conviennent, donner directement et sans déplacement ses soins aux objets; enfin multiplier les chances de vente en plaçant, non-seulement des échantillons, mais les choses elles-mêmes sous les yeux du consommateur.

D'après la loi du 27 février 1832, toute ville de l'intérieur et des frontières peut obtenir la faculté d'établir un entrepôt réel pour toutes les marchandises prohibées et non prohibées, *admissibles au transit*, expédiées des ports d'entrepôt réel où elles ont été débarquées sur des bureaux frontières ouverts au transit (*voy.* ce mot). Les villes auxquelles cette faculté a été concédée doivent préalablement y avoir affecté un bâtiment spécial, isolé et distribué intérieurement de manière à ce qu'on puisse y classer séparément les marchandises d'origines diverses. Le même bâtiment doit offrir, en outre, la distribution convenable pour l'établissement des corps-de-garde des préposés, ainsi que des logements et bureaux réservés à l'agent du commerce et à celui des douanes, dépositaires chacun d'une clef de l'entrepôt. Ces édifices doivent être agréés par le gouvernement. Les villes ont à pourvoir à la dépense, non-seulement des bâtiments de l'entrepôt, mais à tous les frais que cet entrepôt occasionne, par exemple aux salaires fixés pour les employés chargés des écritures, de la garde, de la surveillance et de la perception. Elles jouissent, il est vrai, de droits de magasinage dont la perception a lieu d'après les tarifs adoptés par l'administration supérieure.

Le délai de l'entrepôt pour les villes de l'intérieur est de trois années, à partir du jour où les marchandises ont été importées, soit par terre, soit par mer.

Les villes de l'intérieur qui ont des entrepôts réels sont celles de Metz, de Toulouse, d'Orléans, de Paris (qui en compte deux) et de Mulhausen. Mais

Paris et Metz ont seules satisfait aux conditions exigées quant aux marchandises prohibées.

Du reste, les règles que nous avons indiquées ci-dessus pour les entrepôts maritimes sont applicables ici.

Indépendamment des entrepôts dont il vient d'être question, et dont chaque espèce est soumise à des règles générales qui lui sont propres, il y a des entrepôts spéciaux qui ont des règles particulières : tels sont ceux qui ont été successivement accordés aux ports et villes de Marseille, de Lyon, de Strasbourg et de Saint-Martin (île de Ré). Ces entrepôts sont placés dans des conditions exceptionnelles, soit quant aux marchandises qu'on y admet, soit quant à la nature de l'entrepôt (réel ou fictif), soit quant à la durée.

Tels sont aussi les entrepôts pour les *grains* étrangers et pour les *tabacs*, et aussi ceux qui sont établis dans divers ports de la Manche pour le *smoglage*. Ainsi Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne, Cherbourg, Dieppe, Fécamp, Saint-Malo, Morlaix, Roscoff, ont, sous conditions spéciales, l'entrepôt réel pour l'eau-de-vie de grains, dite de genièvre, pour le tafia des colonies françaises, les raisins de Corinthe et le thé. Les cinq premiers ont, en outre, l'entrepôt pour les tissus de soie des Indes connus sous le nom de *foulards*, de croisés des Indes et crèpes de Chine.

Les droits de douanes ne sont pas les seuls qui donnent lieu à l'entrepôt : cette faculté est aussi admise pour les droits dont la loi frappe, au profit du trésor, les boissons, à leur entrée dans certaines villes, et pour les droits d'*octroi* qu'un grand nombre de communes perçoivent à leur bénéfice sur la plupart des objets de consommation qui pénètrent dans leur sein. Nous retrouvons ici des règles analogues à celles qui concernent les entrepôts de douanes. Jusqu'en 1834, les personnes qui avaient droit à l'entrepôt, soit pour les liquides sujets à l'impôt sur les boissons, soit pour les objets soumis aux droits d'octroi, pouvaient, excepté à Paris, obtenir l'entrepôt fictif, c'est-à-dire a domicile, lors même qu'il existait dans le lieu un entrepôt public. Aujourd'hui, lorsqu'il y a dans une commune un entrepôt public régulièrement établi, le conseil municipal peut faire supprimer les entrepôts à domicile pour les boissons. Cette disposition a été prise non-seulement pour prévenir les fraudes, qui sont toujours plus faciles dans le système de l'entrepôt fictif que dans celui de l'entrepôt réel, mais aussi pour favoriser la création d'entrepôts publics, création qui ne peut s'effectuer qu'autant que des revenus sont assurés à ces établissements.

La ville de Paris possède *intrà muros* un vaste entrepôt pour les liquides, élevé à grands frais, mais dont les produits sont bien faibles eu égard aux dépenses de la construction. L'entrepôt particulier de Bercy lui fait une redoutable concurrence. J. B-R.

ENTREPRENEUR. C'est celui qui, muni de capitaux et de connaissances nécessaires, met en œuvre ou fait mettre en œuvre diverses matières, qui, converties en produits manufacturés, sont ensuite vendues par lui avec bénéfice. C'est aussi celui qui s'occupe d'une foule d'opérations non matérielles sur lesquelles il fait un gain quelconque. Dans le premier cas, le mot *entrepreneur* est synonyme de *fabricant*, mais toujours sa signification est plus étendue, on peut dire presque sans limite; l'autre au contraire est restreinte. En effet, il y a des entrepreneurs d'industrie agricole, manufacturière, et d'une foule d'industries de genres non définis, se rattachant aux sciences, aux arts, aux lettres, à la banque.

Cette définition est toute théorique; car dans le langage usuel le mot entrepreneur s'applique plus particulièrement aux personnes qui s'occupent de spéculations ayant pour but les travaux de bâtiment ou encore de spéculations qui se rattachent aux divers services des administrations publiques.

Un entrepreneur, pour toutes ses opérations, a besoin : 1° de connaissances générales et spéciales; 2° de capitaux.

Les connaissances générales doivent comprendre les règles fondamentales du langage, la géographie, l'arithmétique complète, le droit commercial et l'économie industrielle. Les connaissances spéciales peuvent se résumer dans la géome-

trie, le dessin, la mécanique appliquée, diverses branches de chimie et de physique, enfin dans l'art agricole et dans celui des constructions. Une partie de ces connaissances est indispensable à l'entrepreneur s'il veut parcourir avec succès la carrière de l'industrie et ne pas marcher à tâtons ou être arrêté par la moindre difficulté. Certes il est des entrepreneurs qui font d'excellentes affaires en ne possédant que fort légèrement les connaissances ci-dessus énoncées, mais il est à remarquer que toujours ces industriels y suppléent par un grand fonds d'expérience et beaucoup de prudence, et qu'en outre les opérations dont ils s'occupent sont en général fort peu compliquées, quoique lucratives. C'est surtout dans des sociétés en commandite et par actions qu'un entrepreneur-gérant doit de rigueur posséder un vaste savoir industriel.

Les connaissances que nous venons d'énumérer sont appelées *capitaux immatériels productifs*.

Les secondes espèces de capitaux, peut-être plus nécessaires à l'entrepreneur que les premiers, sont les capitaux matériels productifs, au rang desquels on classe communément les matières premières, les ateliers ou constructions strictement nécessaires à une industrie, les machines de toute espèce, enfin l'argent ou numéraire, et même le crédit. Un entrepreneur doit toujours, sans aucune exception, apporter dans l'établissement de ses ateliers et autres constructions destinées à son entreprise la plus stricte économie, pourvu que ce ne soit pas au détriment de son industrie. Ainsi donc tout luxe de stabilité et de décoration doit être mis de côté. Un simple raisonnement fondé sur le calcul lui fera voir que des constructions légères sont les seules à adopter; car il est patent que les intérêts composés de la somme économisée sur les constructions le mettront à même plus tard d'agrandir ses opérations, tandis qu'un fort capital engagé dans de solides constructions ne peut que le forcer à les restreindre, souvent même à les arrêter.

Le choix des machines demande aussi une grande circonspection. L'entrepreneur doit sérieusement avoir égard aux fortes dépenses que nécessitent l'achat et l'entretien des machines compliquées; il aura à peser si, par une division du travail sagement entendue, il lui est permis de se passer, surtout dans le commencement de son opération, de moteurs dispendieux. Il est bon d'envisager froidement les divers cas que présentent toutes les études qui ont dû être faites, et de voir si des dépenses fortes, mais faites à propos, donneront la facilité de soutenir avec plus de succès une grande concurrence. Les capitaux dont nous venons de parler s'appellent *capitaux engagés*.

Le numéraire, nommé aussi *capitaux circulants*, nom du reste que l'on donne encore aux matières premières, est la cheville ouvrière de toute entreprise, et le spéculateur ne doit le prodiguer qu'avec une grande circonspection, afin d'être toujours en état de faire face à toutes les circonstances malheureuses et imprévues qui se présentent journellement dans les affaires. On trouvera au mot ENTREPRISE quelques données omises ici pour éviter toute répétition.

Il est presque inutile d'ajouter que, sans les qualités morales que possède tout homme d'honneur, sans une activité soutenue, sans une exactitude scrupuleuse dans toutes les relations, enfin sans une grande entente des affaires, le spéculateur aura peu de chances de réussite.

Nous allons sortir un peu des généralités pour dire quelques mots des entrepreneurs de bâtiments ou de constructions diverses, puisque c'est par cette désignation que sont toujours désignées les personnes qui s'occupent de ces sortes d'opérations. Néanmoins l'agriculture, les transports par terre et par eau, l'éclairage des villes, et tout ce qui, dans l'administration, se met en adjudication, est également exploité par des entrepreneurs.

Sous le nom générique d'*entrepreneurs de bâtiments* on entend des industriels qui s'occupent d'une profession se rattachant à la bâtisse. Tous les principes que nous avons émis ci-dessus s'appliquent à ces professions; toutefois, elles exigent des connaissances spéciales qui dépendent toutes des sciences technologiques.

Comme homme de métier, l'entrepreneur a une foule de conditions à remplir. Pour simplifier et abréger, nous les résu-

merons dans une bonne organisation de ses ateliers, qui se composent de machines et d'ouvriers. Les premières réclament tous les perfectionnements possibles, si l'entrepreneur ne veut rester au-dessous de ses concurrents. Cependant point d'engouement dans leur choix! au contraire, la plus grande prudence doit y présider afin de ne pas engager inutilement des capitaux. Au reste, en travaux de bâtiment le nombre des machines est très borné; on ne se sert guère que d'engins et d'équipages. Les grands ateliers de serrurerie comportent seuls des machines coûteuses.

Dans le choix des ouvriers, un entrepreneur doit avoir égard d'abord à la probité, puis à l'adresse et à une certaine instruction; il est indispensable surtout, pour la conduite de ses ouvriers, qu'il ait de bons *maîtres compagnons* avec lesquels il n'a pas à regarder au prix de la journée. Ses ordres doivent toujours être donnés à ceux-ci, et il est de toute nécessité qu'il fasse peser sur eux une grande responsabilité. Sa surveillance doit s'exercer presque en totalité sur ces agents principaux : c'est le seul moyen de conduire de vastes ateliers et d'entreprendre des opérations considérables.

Comme homme moral, l'entrepreneur a aussi de grands devoirs à remplir. En effet, ses opérations diffèrent des autres; les éléments qui les composent lui donnent la facilité de tromper les personnes avec lesquelles il a traité, et qui souvent lui ont confié une partie de leur fortune. Tous ces petits moyens illicites de gain doivent donc être repoussés par lui comme déshonorants. C'est à lui de tout prévoir et même de s'arranger dans les clauses de manière à ce que tous ses actes puissent être contrôlés pour éviter jusqu'au soupçon.

Le législateur a cru devoir faire peser sur les entrepreneurs de bâtiments une certaine responsabilité, et a prévu tous les cas qui peuvent se présenter dans les constructions: nous renvoyons à ce sujet au Code civil.

Les *entrepreneurs d'industrie agricole* peuvent, comme les précédents, former une classe bien distincte. Ils doivent posséder le métier et l'art agricoles, deux objets qui, joints à un jugement sain et à une grande prudence, les mettront à même de juger le pays qu'ils habitent, et, par conséquent, de choisir un système convenable d'économie rurale et un plan de culture, qui forment deux bases fondamentales de leurs opérations.

M. Mathieu de Dombasle (*voy.*) a consigné dans les Annales de Roville des documents précieux qui, en toutes occasions, serviront de guides à l'entrepreneur d'industrie agricole. Il serait bien à désirer que, pour toute industrie, il y eût des manuels pratiques aussi parfaits que ceux des Annales de Roville, où les spéculateurs trouvassent des conseils et des exemples pratiques aussi sûrs. Malheureusement, l'égoïsme et l'intérêt font que chaque industriel garde ses connaissances pour lui. ANT. D.

ENTREPRISE, dans son sens le plus ordinaire en industrie, est une opération d'une durée plus ou moins longue et dont le résultat est communément un bénéfice quelconque pour celui qui la fait. Le mot entraîne toujours avec lui l'idée de chances incertaines. En effet, s'il n'entre un peu de hasard dans une opération financière, elle est soumise aux règles communes de l'échange ou du commerce, c'est-à-dire que, conduite avec prudence et selon les données convenables, elle offre des bénéfices certains connus à l'avance : c'est alors le commerce pur et simple. L'entreprise, avec sa portion de hasard, offre par conséquent des chances de grands bénéfices comme des chances de grandes pertes.

Il existe des entreprises de toutes espèces, sur l'exploitation des mines, les théâtres, les messageries, les chemins de fer, les canaux, etc.; sur les denrées ayant des cours très variables, comme sucre, café, esprit-de-vin, huile, et enfin sur l'industrie manufacturière et l'agriculture.

En général, une entreprise sera bonne si les objets sur lesquels on spécule sont recherchés et qu'il y ait peu de concurrence; elle sera d'autant plus sûre que le *capital engagé* sera faible et le capital *de roulement* considérable. Ceci souffre quelques exceptions : ainsi, quand on spécule sur des opérations immenses, un fort capital engagé n'est pas nuisible; il

est même presque toujours nécessaire et se trouve en rapport avec la masse d'affaires. Mais, dans une foule de petites entreprises, il faut bien se garder d'engager trop de capitaux, quand ils n'ont pas un but réel d'utilité : cela ne peut qu'entraver et même complétement arrêter un spéculateur dont le crédit n'est pas bien fondé.

Lorsque, par la nature de l'entreprise, de forts capitaux engagés sont nécessaires pour marcher, ce qui arrive fort souvent de nos jours avec le grand nombre d'agents et de machines employés, c'est toujours une chance désavantageuse de plus contre cette entreprise. Nous connaissons de petits constructeurs de machines qui, faisant peu d'affaires, par plusieurs causes, et étant obligés d'avoir dans leurs ateliers un matériel en machines de toute espèce, montant de 40 à 50,000 francs, ont chez eux, on peut le dire, un ver rongeur qui les mine, qui quelquefois les fait périr. D'un autre côté, il est de forts constructeurs qui, avec un matériel de 5 à 600,000 francs en ateliers et machines, font cependant, avec leur masse importante d'affaires, des bénéfices immenses.

Pour la sûreté d'une entreprise, on ne saurait trop faire d'études avant de rien commencer. Nous ne nous étendrons pas sur ces études extrêmement variables; mais en principe il est de toute nécessité de bien connaître ses ressources, de calculer les causes de succès et d'insuccès, en se basant toujours, pour les résultats, sur les bénéfices les plus minimes et faisant même la part des crises commerciales, qui seront d'autant plus fréquentes que l'industrie sera plus en faveur.

Parfois une entreprise repose sur un brevet d'invention, objet de grandes espérances. Un entrepreneur prudent doit bien se garder de s'engouer de son brevet : il est certes rationnel de le considérer comme une chance de plus de succès; néanmoins aucune mesure de prudence ne doit être négligée par lui, et il aura bien à se garder d'epuiser son capital de roulement en remplissant ses magasins de produits.

Dans les travaux de bâtiment, il est presque toujours plus avantageux de faire plusieurs grandes entreprises solides qu'une foule de petites, lors même que ces dernières donneraient des bénéfices partiels un peu plus forts. Le résultat sera toujours en faveur des premières, quand on mettra en ligne de compte le moindre temps qu'elles prennent, le peu d'agents principaux qu'elles exigent, et une foule d'autres petites causes.

Les entreprises agricoles ne jouissent pas jusqu'ici d'une grande faveur en France, par la raison que, l'économie rurale y étant peu avancée, les bénéfices sont minimes, ce qui détourne les capitalistes d'y employer des fonds. Elles demandent une grande prudence, de grandes connaissances pratiques dans toutes les branches de l'agriculture, et un capital de roulement plus fort qu'on ne l'a cru jusqu'à présent.

La France est bien inférieure à l'Angleterre pour ses produits agricoles. D'après la statistique de M. Jean Schœn, de Breslau, la première a un revenu, provenant de l'économie rurale, de 4,262,000,000 de francs, l'autre de 5,425,000,000 de francs; l'Autriche a un revenu de 3,080,000,000 de francs; la Prusse de 1,350,000,000 de francs.

Eu égard aux autres industries, la France a encore une vaste carrière à parcourir pour atteindre l'Angleterre. Pour celle-ci, on évalue à 3,575,000,000 de francs la valeur des objets fabriqués; pour la France, à 1,820,000,000 de francs, et l'Angleterre a $\frac{45}{100}$ de ses hommes occupés à la mise en œuvre, la France $\frac{5}{100}$. Pour l'agriculture, le chiffre est l'inverse du précédent entre les deux pays : ainsi l'Angleterre emploie $\frac{34}{100}$ de ses hommes aux travaux agricoles, la France $\frac{33}{100}$. Ceci s'explique par les grands perfectionnements qu'on a apportés en Angleterre dans l'art agricole, surtout dans les machines qu'on y emploie. Ant. D.

ENVIE. Dans son dictionnaire, l'Académie Française définit ainsi l'envie : « Chagrin qu'on ressent du succès, du « bonheur, des avantages d'autrui. » La Bruyère dit : « L'envie et la haine sont deux passions qui se confondent. » Cela est exact, surtout en ce sens que la haine naît presque toujours de l'envie. Au

berceau du monde, en armant le bras de Caïn contre Abel, elle enfante le premier fratricide; plus tard, elle livre à l'esclavage Joseph vendu par ses frères; c'est elle qui souffle au cœur de Saül sa rage contre David; enfin, à toutes les époques, elle ensanglante le foyer domestique, l'enceinte des palais, et jusqu'à l'asile des temples; elle remplit le monde de troubles, de guerres et d'assassinats. On la trouve partout, dans le conseil des princes, aux comices populaires, dans toutes les assemblées où s'agitent les passions des hommes. Il faut bien l'avouer, elle s'introduit aussi dans ces associations pacifiques où ne devrait régner qu'une émulation fraternelle pour les intérêts de la science, l'amour de la littérature et la gloire des arts. La cupidité, l'ambition, la vanité, sont les véhicules aussi actifs que dangereux de l'envie. Il serait fastidieux et superflu d'en rechercher les exemples, même les plus fameux: les crimes de l'envie sont l'histoire du monde; l'Église l'a mise au rang des péchés capitaux et elle ne pouvait faire moins.

Un vice n'est quelquefois que la corruption d'un principe louable en lui-même : ainsi l'envie peut naître de l'émulation qui, dirigée vers le bien, est une vertu. Les lauriers de Miltiade empêchaient Thémistocle de dormir. Chez Thémistocle était-ce envie, ou simplement émulation?

L'antiquité nous a laissé dans Thersite le type grotesque de l'envieux. L'époque révolutionnaire a mis chez nous en relief un caractère qui en sera à jamais le plus effrayant symbole : c'est celui de Robespierre (*voy.* son article). Doué de talents assez médiocres, envieux de toute espèce de supériorité, ce démagogue tyran fit de la mort l'auxiliaire des succès de son ambition.

Nous l'avons déjà dit : les annales de la science et des arts ne sont que trop déshonorées par des souvenirs empruntés à ce vice funeste. Nous n'en rappellerons aucun, nous voudrions au contraire pouvoir les effacer tous. Nous dirons seulement que si, en politique, la proscription est l'arme de l'envie, la critique haineuse, qui en est l'arme littéraire, fait des blessures qui ne sont pas moins mortelles.

Dans le sens grammatical, le mot *envie* ne se prend pas toujours en mauvaise part : souvent il ne signifie que *désir*, et il n'emporte pas l'idée de rivalité ni de jalousie. Dans cette acception, *avoir envie* d'une chose ou d'un objet quelconque veut seulement dire *en désirer la possession* pour soi-même, sans l'*envier* chez autrui. Même, avec cette dernière acception, le mot *envie* se prend quelquefois dans un sens très différent de celui de haine, témoin ces deux vers de Corneille :

> Et notre Polyeucte a vu trancher sa vie?
> Il l'a vu : mais, hélas! avec un œil d'*envie*.

Les Grecs, qui personnifiaient et qui déifiaient tout, dans le monde moral comme dans le monde physique, avaient fait un dieu de l'*envie*, le mot qui, dans leur langue, exprime ce vice étant du genre masculin. La même convenance grammaticale en fit une déesse chez les Romains. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que le mot latin *invidia* signifie *qui ne voit pas d'un bon œil* : ainsi cette dénomination est symbolique. Au deuxième livre des *Métamorphoses*, dans la fable d'*Aglaure et Hersé*, Ovide a décrit l'Envie de la manière la plus poétique, et son traducteur Saint-Ange a rendu cette description avec autant d'élégance que de fidélité.

> *Pallor in ore sedet, macies in corpore toto*, etc.
> Sur son front pâle et sombre habite le chagrin;
> Une affreuse maigreur a desséché son sein:
> Le fiel rouge ses dents; son œil est faux et louche;
> Le venin de son cœur distille de sa bouche.
> Triste de notre joie, elle ne rit jamais
> Que des maux qu'elle a vus, ou des maux qu'elle a faits.
> Et la nuit et le jour un soin rongeur l'éveille;
> Le bruit de la louange afflige son oreille;
> Son supplice est de voir la gloire des talents;
> Elle sèche et périt de leurs succès brillants;
> Son cœur est son bourreau!...

Apelle avait représenté l'Envie servant de guide à la Calomnie : le Poussin a peint ce monstre qui se mord les bras et secoue les serpents qui forment sa chevelure. Dans un des tableaux de sa galerie allégorique, sur la régence de

Marie de Médicis, Rubens a reproduit sur la toile les traits qu'Ovide donne à l'Envie. Au théâtre, Racine a peint l'envieux sous le nom de *Mathan*, comme Racine savait peindre. Ce vice odieux et triste ne semble point du ressort de la muse comique; cependant un auteur contemporain, M. Dorvo, a composé, sous le titre de *l'Envieux*, une comédie en 5 actes, dont on a retenu ces vers :

Le bien qu'on dit d'un autre est un vol qu'on lui fait ....
Si l'on boit, il a soif; si l'on mange, il a faim

Cette pièce fut représentée à l'Odéon le 28 ventôse an VII (19 mars 1799). La nuit d'après, le théâtre fut dévoré par les flammes. On prétendit, dans le temps, que l'incendie de l'Odéon était un crime de l'envie. P. A. V.

ENVIES. Ce sujet, sur lequel il n'est plus permis de s'étendre longuement de nos jours, présente un des plus curieux chapitres des erreurs de l'esprit humain. L'observation avait montré que les femmes dans l'état de grossesse étaient douées d'un excès de susceptibilité et que l'enfant pouvait souffrir plus ou moins des impressions ressenties par la mère; et comme des enfants naissaient présentant quelques difformités plus ou moins singulières, on crut pouvoir les attribuer à ce qui avait frappé l'imagination de la mère, et particulièrement aux envies non satisfaites qu'elle avait pu éprouver. De là, le nom d'envies, *nævi materni*, par lequel on désigne communément des taches, des tumeurs de couleur et de volume différents, qu'on appelle également *signes de naissance*. La croyance vulgaire à ce sujet est que, quand une femme éprouve une envie qu'elle ne peut contenter, son enfant apporte en naissant l'image plus ou moins parfaite de l'objet désiré sur la partie du corps où elle a porté la main en ce moment.

On voit fréquemment chez les enfants nouveau-nés des taches plus ou moins larges, avec ou sans saillie de la peau, tantôt roses, rouges ou violettes, tantôt brunes ou livides. Eh bien! ces taches viennent, dit-on, de ce que la mère a souhaité du vin, du café, ou bien tel fruit ou telle fleur, avec lesquels une prévention ignorante et aveugle s'obstine à trouver une ressemblance frappante. On va même jusqu'à dire qu'à l'époque de la maturité des fruits ces taches présentent des changements de couleur. La forme et le volume que ces tumeurs prennent quelquefois, ont été interprétés de la manière la plus bizarre. Ainsi on a voulu y voir des couennes de lard, des huîtres, ou bien aussi des araignées, des crapauds, des vipères. Nous ne parlons pas ici des enfants à tête de singe ou de chat qui sont des difformités plus ou moins singulières, mais qui s'expliquent très bien maintenant. *Voy.* MONSTRUOSITÉS.

Quant aux envies, elles sont pour la plupart des vices de structure de la peau, tantôt des tumeurs variqueuses ou des cicatrices, tantôt des adhérences formées pendant la vie intrà-utérine. Elles n'ont surtout aucune liaison avec les désirs dont les femmes grosses ont pu être tourmentées, que ces désirs aient ou non été satisfaits; enfin, comme elles sont ou des maladies ou des traces de maladie, elles peuvent être guéries avec succès, et, au moins presque toujours, sans danger.

Ce n'est pas qu'il ne soit bon de tenir les femmes enceintes à l'abri de toute impression pénible et de tout spectacle dégoûtant, mais non pas dans la vue que l'on se propose communément. Le meilleur moyen qu'on puisse mettre en usage consiste à donner aux femmes une éducation solide et sérieuse, qui les mette à l'abri des écarts de l'imagination.

On appelle encore *envies* des fentes ou des excoriations légères qui se font aux doigts vers la racine des ongles. Insignifiantes par elles-mêmes, ces petites plaies occasionnent quelquefois des douleurs assez vives et peuvent même susciter une inflammation notable des doigts (*voy.* PANARIS). On ne doit donc point négliger cette affection, qui, outre le danger qui vient d'être signalé, présente encore celui de permettre l'introduction des matières vénéneuses ou virulentes, qui sont sans action sur la peau intacte. Outre qu'il faut, autant que possible, garantir les mains du contact des corps durs ou irritants, on doit aussi couper avec précaution les pellicules qui se sou-

lèvent au lieu de les arracher comme le font quelques personnes. Un petit emplâtre adhésif est également utile pour préserver du retour de cet accident. F. R.

ENVOI EN POSSESSION, *voy.* Possession.

ENVOYÉ. Dans l'ancienne diplomatie on distinguait le simple envoyé, *ablegatus*, de l'ambassadeur proprement dit, *legatus*. Cette distinction subsiste, car les diplomates de second ordre ou les ministres plénipotentiaires ajoutent à ce titre celui d'*envoyés extraordinaires*, alors même que leur mission n'est pas seulement temporaire et exceptionnelle. Les principaux agents diplomatiques des états de second ou au moins de troisième ordre sont des envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires; la Prusse même, dont le gouvernement se pique d'une sage économie, n'a pas d'agents d'un rang plus élevé, si ce n'est dans des cas particuliers, tandis que Naples et la Sardaigne, états secondaires, accréditent des ambassadeurs près des principales cours et leur paient de gros traitements, à l'instar des grandes puissances. *Voy.* Agents diplomatiques. S.

ÉOLE. Après la mort de Deucalion (*voy.*), ses deux fils, Hellen et Amphictyon, se partagèrent ses domaines. Amphictyon eut, pour sa part, tout le pays qui s'étend sur le littoral de la mer Égée, depuis les confins de la Thessalie jusqu'à ceux de la Béotie. Hellen obtint la Haute-Thessalie ou le pays des montagnes. Ce prince eut trois fils : Éole, Dorus et Xuthus. Les deux premiers suivirent l'exemple qui leur avait été donné par leur père; mais, en se partageant ses états, ils en exclurent leur troisième frère Xuthus. Celui-ci s'étant réfugié dans l'Attique y épousa une fille du roi d'Athènes, et en eut deux fils, dont l'aîné, nommé Ion, s'établit dans l'Égialée à laquelle il imposa son nom. *Voy.* Éoliens.

Un second Éole, descendant du précédent, et que les mythographes font naître de Jupiter et de Mélanippe, régna sur un groupe d'îles volcaniques de la mer Tyrrhénienne, près la côte septentrionale de la Sicile. C'était sans doute un prince instruit dans les sciences astronomiques et dans l'art de la navigation, puisque les poètes en ont fait le dieu des vents. Homère, dans le récit des aventures d'Ulysse, et Virgile, dans celui des voyages d'Énée, ont tiré le plus heureux parti de cette fiction. Les îles qui formaient le domaine d'Éole, appelées d'abord *Vulcania*, reçurent le nom d'*îles Éoliennes*, qu'elles portent encore de nos jours. Ce groupe se compose de six îles principales, savoir : 1° *Lipara*, aujourd'hui Lipari, qui passait pour le séjour d'Éole; Diodore prétend même que la ville de Lipari fut bâtie par un troisième Éole, fils de celui dont il est ici question; 2° *Vulcania*, la moderne Vulcano; 3° *Strongyle*, maintenant Stromboli, remarquable par son volcan; 4° *Didyme*, la Salina des cartes actuelles; 5° *Phœnicodes*, aujourd'hui Filicuri; 6° *Ericoides* ou Alicuri. Enfin, un petit groupe d'îlots volcaniques environne la mugissante Stromboli. Ces îles sont habitées par quelques familles de pêcheurs et un petit nombre de cultivateurs. Le commerce des poissons, des vins de Lipari et d'une espèce de raisins secs, appelés *passoline*, constitue toutes leurs ressources. C. F-n.

ÉOLIDE ou **ÉOLIE.** L'Éolide ou l'Éolie est cette partie de l'Asie-Mineure ainsi nommée des Éoliens, qui, près d'un siècle après le siége de Troie, passèrent de Grèce en Asie et y fondèrent des colonies sur tout le littoral, depuis la ville de Cyzique jusqu'au fleuve Caïque. Ces colonies éoliennes donnèrent plus spécialement leur nom à la côte de la mer Égée enclavée entre le Caïque et l'Hermus, et au territoire situé entre ces deux fleuves jusqu'à la distance de 17 lieues dans l'intérieur des terres. Quelques villes de l'île de Lesbos furent aussi colonisées par ces mêmes tribus éoliennes, et de là vient qu'Horace (Odes, IV, 9) appelle *Æolia puella* la Lesbienne Sapho. Les Éoliens possédaient sur le continent d'Asie onze villes dont les députés s'assemblaient en certaines occasions dans la ville de Cume ou de Cyme. C'était la principale ville de l'Éolie, la plus belle, l'une des premières qui fût fondée par les Éoliens, et la patrie d'Hésiode (*voy.* Cumes), Smyrne avait été la douzième des cités éoliennes; mais les Ioniens s'en em-

parèrent, et elle leur est restée. Toutes les vicissitudes politiques de l'Ionie furent partagées par les colonies éoliennes. *Voy.* Ionie, Ioniens. F. D.

ÉOLIENNE (harpe), *voy.* Harpe.

ÉOLIENNES (îles), *voy.* Éole.

ÉOLIENS. Éole, dont il a été parlé dans un des articles précédents, eut en partage la Thessalie et les pays circonvoisins. Ces contrées prirent le nom d'Éolie, et on appela Éoliens les peuplades qui les habitaient. Ces peuplades se répandirent de proche en proche dans presque tout le pays qui est en-deçà de l'isthme, à l'exception de l'Attique et de la Doride, et pénétrèrent même dans le Péloponèse. Enfin la surabondance de population et une sage politique déterminèrent l'émigration de diverses colonies: elles partirent de Grèce, 1124 ans environ av. J.-C., pour les côtes de l'Asie-Mineure, 80 ans avant le départ des tribus ioniennes. Les Doriens et les Attiques, primitivement Ioniens, s'étant moins mêlés avec la nation éolienne, il arriva que la langue hellénique, originairement commune, se modifia en plusieurs dialectes (*voy.* ce mot). Le dialecte éolien dominait en-deçà de l'isthme, moins les pays occupés par les descendants de Dorus et d'Ion (*voy.*), et dans les colonies asiatiques. Il offre le plus de traces de la langue grecque primitive, et de là sa singulière affinité avec la langue latine. Il ne s'écarte du dorien que par quelques nuances légères, et ce qui le distingue surtout, c'est l'aspiration des voyelles initiales figurée par le digamma (*voy.*). Ce dialecte fut principalement perfectionné par les poètes lyriques de Lesbos, Alcée et Sapho, et en Béotie par Corinne. F. D.

ÉOLIPYLE (du grec Αἴολος, Éole, et πύλη, porte), ou *Éolipile* (*pila Æoli*), boule ou ballon d'Éole, est un instrument dont on se sert en physique pour rendre sensibles quelques effets de la force élastique des vapeurs.

Il se compose d'une boule creuse en fer, en cuivre, et plus souvent en verre, soudée à un manche par lequel on puisse tenir et manier l'appareil. La boule, terminée par une tige effilée, n'a d'autre communication avec l'air extérieur qu'une ouverture capillaire, ménagée à l'extrémité supérieure de cette tige. On donne ordinairement au manche une direction perpendiculaire à celle du tuyau, en le soudant à son point d'insertion avec la boule.

Pour procéder aux démonstrations de l'éolipyle, il faut introduire dans la cavité un liquide quelconque, ce qui nécessite l'opération usitée pour remplir la boule d'un thermomètre. Ainsi, on expose le vase à une chaleur assez forte pour que l'air qu'il renferme, se dilatant, s'échappe en grande partie par l'ouverture du bec. Alors on plonge ce bec dans la liqueur qu'on veut introduire. A mesure que la boule se refroidit, la pression de l'air intérieur s'affaiblit, et, comme elle n'est plus suffisante pour faire équilibre au poids de l'atmosphère, la liqueur monte dans le vase jusqu'à ce que cet état statique résulte tant du poids du liquide introduit que du rétrécissement de l'espace occupé par l'air intérieur. Si l'on tient à remplir entièrement la boule, on répète la même manœuvre jusqu'à ce que le but soit atteint; mais la qualité de l'expérience étant tout-à-fait indépendante de la quantité du liquide, on peut s'épargner cet embarras. Du reste, un moyen très simple de couper court à tous ces préliminaires, c'est d'avoir un éolipyle dont le cou s'adapte à la boule par une vis. Une telle disposition permet de remplir le vase sans la moindre difficulté.

Cette première opération prouve déjà une partie de la force élastique de l'air et de la vapeur, qui, en s'échappant, n'a fait que céder à cette puissance d'expansion. Mais pour rendre la démonstration plus complète encore, l'expérience se poursuit de la manière suivante : on remet la boule au feu jusqu'à ce que le liquide bouille; on tient le tuyau dirigé verticalement pour laisser au gaz toute facilité de s'échapper, et lorsque l'ébullition est à son terme, on incline le bec de manière à ce que le liquide arrive à l'orifice interne du tube. Alors, la force expansive de la vapeur, agissant tant sur la liqueur que sur les parois, chasse, par l'ouverture du bec, la vapeur qui forme

un filet continu, jaillissant d'autant plus loin que l'orifice est plus petit, le liquide plus chaud et moins dense. Si l'on tient toujours l'instrument à la chaleur, l'émission continue jusqu'à l'épuisement du liquide.

Quand on veut rendre l'épreuve amusante, on introduit de l'alcool dans la boule et l'on met le feu à cette liqueur au moment où elle sort, ce qui donne un filet de flamme qui, saupoudré de limaille d'acier avec un tamis très fin, figure assez bien un feu d'artifice. Cette expérience est très usitée dans les cours de physique. On a essayé d'en tirer parti, soit pour échauffer rapidement certains corps en les exposant au jet de flamme qui s'échappe du bec, soit pour mesurer la force expansive de la vapeur par la longueur de projection du jet; mais on a renoncé à ces moyens pour d'autres qui se sont trouvés plus commodes et plus précis.

Si l'on tient l'éolipyle au feu sans l'incliner comme nous l'avons dit, le calorique dégage une vapeur qui s'échappe en sifflant bruyamment jusqu'à l'entière évaporation du liquide. Cette vapeur, sensiblement chaude à l'orifice, se trouve toute froide à quelque distance. Descartes et plusieurs autres se sont emparés du phénomène de cette éruption pour expliquer la cause et la nature des vents. De là encore on a conclu à divers emplois de l'éolipyle : ainsi, par exemple, il pourrait tirer des sons d'un instrument à vent appliqué à son ouverture; rempli d'eau de senteur, il parfumerait un appartement; on en ferait facilement un soufflet, une machine à chasser la fumée par un courant d'air, etc.

L'appareil de l'éolipyle n'est pas toujours aussi simple que celui que nous avons décrit : souvent, par exemple, cette machine hydraulique est suspendue sur un petit chariot, au-dessus d'une lampe à esprit-de-vin. La lampe allumée, le liquide lance, par l'orifice, un courant de vapeur, et le chariot recule, cédant à la résistance de l'air. L. B-v-n.

ÉOLODICON, instrument de musique à vent et à clavier, inventé vers 1816 par un Allemand nommé Eschenbach, construit et perfectionné par Voit, Fr. Sturm et autres. Dans cet instrument le son est produit par des lames métalliques fixées par un bout et mises en vibration par un courant d'air au moyen d'un soufflet artificiel dont les mouvements sont réglés par le pied de l'exécutant. Pouvant être augmenté et diminué à volonté, le son ressemble dans le haut à celui de la flûte et de la clarinette, dans le bas à un mélange de cor et de basson. Le clavier est de six octaves; il parle bien, mais on conçoit que la nature de l'instrument se prête moins aux morceaux brillants du piano qu'à des adagio et à des mouvements modérés.

L'inventeur donna d'abord à son instrument le nom d'*éoline* que l'on changea en celui d'*éolodion;* enfin on rectifia ce mot en écrivant *éolodicon*, nom qui lui est resté et que quelques auteurs écrivent mal à propos *élodicon.* Cette diversité de noms a donné lieu à des erreurs : on a pris pour trois instruments ce qui en réalité n'en était qu'un seul.

G. E. A.

ÉON DE BEAUMONT (CHARLES-GENEVIÈVE-LOUIS-AUGUSTE-ANDRÉ-TIMOTHÉE D').

> Du *royaume* français bizarre hermaphrodite,
> De quel genre es-tu donc ?. . . .

Voilà le problème qui, pendant près d'un demi-siècle, fut en discussion, tant chez nous que chez nos voisins d'outre-mer, au sujet de ce mystérieux personnage, et que sa mort a pu seule résoudre complétement.

Né à Tonnerre, en Bourgogne, le 7 octobre 1728, d'Éon descendait d'une famille ancienne, originaire de la Bretagne, et comptait parmi ses ancêtres Éon, fameux hérésiarque du XIIe siècle. Quoi qu'en aient dit des faiseurs de romans et même certains biographes, le chevalier fut bien inscrit sur les registres des naissances et reconnu universellement comme un être entièrement masculin. A la vérité, dans ses premières années, il parut d'une complexion faible et délicate, ce qui engagea sa pieuse mère à le vouer à la Vierge, vœu que, plus tard, il accomplit assez mal, pour sa part. Toutefois cette faiblesse de tempérament se conserva à ce qu'il paraît assez longtemps pour lui tenir lieu de sagesse pendant la

première partie de sa longue carrière.

Envoyé à Paris, il y fit de bonnes études au collége Mazarin, fut ensuite reçu docteur dans deux facultés et avocat au parlement de Paris. Il composa aussi à cette époque quelques opuscules littéraires et des recherches historiques et financières dans lesquelles le gouvernement trouva assez de sagesse et de mesure pour le gratifier d'un brevet de censeur royal.

Mais, en approchant de sa trentième année, d'Éon, chez lequel l'énergie virile s'était enfin développée avec l'âge, éprouva à la fois des goûts moins paisibles et des penchants ambitieux. Guidé par les premiers, il se livra avec ardeur à l'escrime et y acquit un renom mérité; la protection d'un prince lui facilita le moyen de satisfaire les seconds.

La France n'avait plus alors d'ambassadeur en Russie et ne conservait que des relations très froides avec l'impératrice Élisabeth; il importait beaucoup cependant de s'assurer l'alliance de cette princesse, que l'on craignait de voir se ranger du côté de la Prusse dans la lutte de la France et de l'Autriche contre cette puissance. Le prince de Conti, chef de ce ministère occulte que Louis XV avait formé près de lui, proposa d'envoyer le chevalier d'Éon à Pétersbourg. Il fut adjoint, pour cette mission secrète, à un chevalier Douglas, Écossais réfugié en France, autre personnage sans importance politique. C'étaient deux enfants perdus de la diplomatie, qu'il était aisé de désavouer en cas de besoin.

D'Éon montra beaucoup de talent et de finesse dans cette négociation; il sut tour à tour obtenir la bienveillance du grand-duc, héritier de l'impératrice, par son adresse au maniement des armes, gagner par d'autres moyens la faveur, quelques-uns disent même les faveurs d'Élisabeth, et faire échouer les manœuvres astucieuses du grand-chancelier Bestoujef, ennemi secret de la France. Supplanter et remplacer Douglas, dont il n'était d'abord que le second, avait été un des premiers succès du jeune diplomate; ses preuves furent entièrement faites quand il rapporta successivement à Versailles l'accession de l'impératrice de Russie au traité de 1756, et la ratification du nouveau traité de 1758.

Une pension et un brevet de capitaine de dragons furent les témoignages de la satisfaction du roi. D'Éon servit d'abord en cette qualité, puis comme aide-de-camp du maréchal de Broglie, et se distingua aussi dans cette nouvelle carrière. Rappelé dans celle de la diplomatie pour les négociations de la paix, peu glorieuse, mais devenue nécessaire, de 1763, il contribua beaucoup à sa conclusion. La croix de Saint-Louis d'abord, ensuite le poste envié de ministre plénipotentiaire près la cour britannique en furent la récompense.

Favorisé jusque-là par le sort et les événements dans toutes les circonstances de sa vie aventureuse, le chevalier d'Éon trouva dans ses nouvelles fonctions l'origine de ses chagrins et de ses revers. Le comte de Guerchy fut bientôt envoyé à Londres comme ambassadeur *officiel*. D'Éon, en apparence son subordonné, était l'ambassadeur *intime*, beaucoup plus avant dans la confiance du souverain, avec lequel il entretenait une correspondance mystérieuse. Fier de cet honneur inconnu, peut-être aussi de sa supériorité de mérite sur l'ambassadeur en titre, le chevalier d'Éon, dans une vive discussion avec ce dernier, s'emporta jusqu'à un outrage qui eût exigé une sanglante réparation. Le comte ne la demanda point : il aima mieux porter ses plaintes au monarque, et Louis XV agit dans cette occasion avec cette dissimulation compagne ordinaire de la faiblesse. Il donna tort hautement à d'Éon, et signa même un ordre de l'arrêter; mais il eut soin de l'en prévenir 24 heures d'avance, pour qu'il se plaçât sous la protection de l'Angleterre et pût continuer, en restant son agent secret à Londres, sa correspondance ignorée avec lui.

Guerchy cependant mourut quelque temps après. Son jeune fils, qui grandissait, avait, disait-on, juré à sa mère de venger l'affront paternel. Que fit alors Louis XV, qui voulait éviter un pareil éclat et se conserver, dans la Grande-Bretagne, un adroit *observateur?* En profitant de quelques circonstances de la jeunesse du chevalier, de quelques aven-

tures galantes, qui, plus tard, fournirent, dit-on, plus d'un chapitre au roman de *Faublas*, on répandit le bruit que ce militaire diplomate n'était qu'une femme, femme extraordinaire, il est vrai, déguisée sous le costume masculin; et, par ordre de Louis XV, protecteur de la morale publique, il lui fut enjoint de reprendre les habits *de son sexe*. Certes, jamais aucune marque d'obéissance à son roi n'avait dû coûter autant au chevalier d'Éon; il la donna cependant : le capitaine de dragons endossa le corset et la jupe, sous lesquels il eut, dans les premiers temps, une singulière tournure. Il paraît cependant qu'il finit par les porter avec plus d'aisance, de manière à rendre son nouveau sexe au moins *vraisemblable*, puisqu'il se trouva à Londres une foule de parieurs pour en soutenir la vérité. Ces paris, qui ne s'élevaient pas à moins de sept millions, furent annulés, comme immoraux, par la cour du banc du Roi.

Quand Louis XVI monta sur le trône, il voulut retirer des mains de la prétendue chevalière d'Éon l'importante correspondance de Louis XV, dont on craignait qu'elle ne trafiquât avec les Anglais. Beaumarchais fut envoyé à Londres pour traiter cette affaire, dans laquelle, malgré sa finesse habituelle, il ne réussit pas sans peine. D'Éon consentit enfin à cette remise, pour laquelle il obtint le paiement de ses dettes, une pension de 12,000 francs, et la permission de revenir en France, mais en conservant le costume féminin sur lequel seulement *elle* pourrait porter sa croix de Saint-Louis, par une distinction spéciale.

Déclarée *demoiselle* par ordonnance du roi, et *héroïne* par sa *Vie militaire, politique et privée*, œuvre d'un sieur Lafortelle (1775), et de plus par une galante épître de Dorat, cette singulière amazone sentit se réveiller son ardeur guerrière lors de la guerre d'Amérique, et demanda au ministre à reparaître comme *chevalier* sous le drapeau français : on ne lui répondit que par un ordre d'exil dans son château de Bourgogne.

Piqué de ce procédé, d'Éon profita des premiers moments de la paix, conclue en 1783, pour retourner en Angleterre. En 1775 il avait réuni, sous le titre de *Loisirs du chevalier d'Éon* (13 vol. in-8°), ses productions de divers genres; à Londres, il se livra de nouveau à la culture des lettres. La révolution vint le priver de sa pension royale; il espéra un moment qu'elle l'en dédommagerait d'une autre manière : malgré ses 65 ans, il vint offrir à la Convention ses services militaires, qui furent refusés. On ne manquait pas alors de plus jeunes amazones, et l'on sait que Dumouriez en avait deux pour aides-de-camp. Dans sa position très gênée, il se vit alors obligé de vendre en Angleterre la précieuse bibliothèque qu'il y avait formée. Son rôle était fini, et ses derniers jours s'écoulèrent dans un état voisin de l'indigence.

D'Éon mourut à Londres au mois de mai 1810, âgé de 82 ans. Les Anglais, qui autrefois avaient montré tant de curiosité sur son sexe, ne laissèrent pas échapper l'occasion de fixer ce point historique : cet examen fut fait par de célèbres docteurs de Londres et le P. Élisée (*voy.*), chirurgien de Louis XVIII, en présence de plusieurs membres du parlement et autres personnes notables. Le procès-verbal signé par eux constata la *masculinité* de la prétendue chevalière d'Éon, qui désormais ne peut plus être mise en doute.

Quelques autres circonstances cependant sont encore restées peu éclaircies dans cette bizarre existence : on en a profité pour nous donner récemment, sur la vie du chevalier d'Éon, des *Mémoires*, en partie vrais et appuyés de pièces authentiques, en partie fondés sur des conjectures, parfois aussi tout-à-fait romanesques, ou du moins pleins de récits très hasardés. Quant à nous, nous n'avons consigné dans cette rapide notice que ce qui porte le caractère de la certitude dans la biographie d'un homme qui fit beaucoup de bruit sur la scène du monde, mais que l'histoire et la postérité ne placeront néanmoins qu'au rang des aventuriers fameux. M. O.

ÉONS. Les gnostiques, en cherchant à faire pénétrer quelques-unes des anciennes théories du paganisme dans les doctrines chrétiennes, qui leur paraissaient d'une simplicité extrême, se sont

attachés surtout à la pneumatologie, à la doctrine des intelligences célestes, qui leur semblait trop pauvre dans la religion nouvelle et bien inférieure à celle de la Perse, de l'Égypte et de la Grèce. La distance qu'ils admettaient entre le Dieu suprême et le Jéhovah des Juifs, qui n'était à leurs yeux qu'une divinité secondaire, celle qu'ils établissaient entre le Père inconnu et le Fils, Christ, qu'il envoya pour le faire connaître, celle qu'ils proclamaient entre cet envoyé céleste et les hommes qu'il vint délivrer; ces distances, disons-nous, ils ne pouvaient se les expliquer qu'au moyen d'une nombreuse série d'êtres intermédiaires. Ces êtres, ils les appelaient *éons*, du mot *αἰών*, *ævum*, temps indéfini, mais non pas infini; considérable, mais non pas éternel. En effet, ils ne pouvaient pas admettre l'éternité de ces êtres, puisqu'ils admettaient le panthéisme et la doctrine de l'émanation de toutes les intelligences du sein de Dieu, ainsi que le retour de toutes dans ce même Être suprême. Les théories sur les éons se nuançaient d'ailleurs suivant la diversité des écoles gnostiques: celle de Basilide en admettait jusqu'à 365, dont les sept génies planétaires étaient les principaux; celle de Valentin en désignait nominativement jusqu'à 30, qui correspondaient aux principales divinités des trois théogonies de l'Égypte. Dans toutes les écoles, les éons, émanés les uns des autres, se réfléchissaient les uns les autres, tout en allant sans cesse s'affaiblissant; tenant toutefois tous au même système, concourant au même but, et liant à Dieu l'homme émané d'eux, comme ils étaient eux-mêmes émanés de Dieu. On peut voir les noms des éons dans notre *Histoire du Gnosticisme*, vol. III, pl. 1, fig. 4. M-R.

ÉOS, *voy.* AURORE.

ÉPACTE, en grec *ἐπακτός*, ajouté, de *ἐπάγω*, j'ajoute. On appelle ainsi un nombre de jours que l'on ajoute à l'année lunaire pour l'égaler à l'année solaire. L'épacte résulte donc de l'excès de l'année solaire sur l'année lunaire; or cet excès est de 11 jours, et de 33 pour trois ans, ou plutôt trois, puisque trente jours font un mois *embolismique* ou intercalaire. L'épacte de la quatrième année sera de 14 jours, ainsi des autres; l'épacte de chaque 19me année deviendra 30 ou 0, et fera encore 11 pour l'épacte de la 20me année. Le cycle des *épactes* expire donc avec le nombre d'or, ou le cycle lunaire de 19 ans, et recommence encore dans le même temps (*voy.* CYCLE). On aura donc:

NOMBRE D'OR.	ÉPACTES.	NOMBRE D'OR.	ÉPACTES.
1	11	11	1
2	22	12	12
3	3	13	23
4	14	14	4
5	25	15	15
6	6	16	26
7	17	17	7
8	28	18	18
9	9	19	30 ou 0
10	20		

L'année solaire dépassant de 11 jours la lunaire, quand l'épacte est 11 pour une année, la correspondance entre le nombre d'or et les épactes sert à trouver les vraies épactes moyennes; il ne faut pour cela que prendre le nombre dont le rang est marqué par le nombre d'or, et en comparant cette notion avec celle des tables lunaires, on pourra en déduire cette règle, qui a lieu de 1800 à 1900:

1° Retranchez 4 des deux chiffres à droite du millésime, divisez par 19; le reste est le nombre d'or.

2° Retranchez 1 du nombre d'or, multipliez par 11, et divisez par 30; le reste est l'épacte civile. *Voy.* CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE (T. IV, p. 505.)

La table que nous venons de donner doit changer avec les siècles: de 1900 à 2000, il faudra diminuer de 1 chaque épacte; 13 répondra alors au nombre d'or 4, et 16 à 7, etc., etc. Cette altération provient de la réforme du calendrier grégorien; et comme la période de 19 ans n'est pas rigoureusement exacte, il faut également changer cette correspondance tous les 300 ans (*voy.* LUNAISON).

On se sert de l'épacte pour trouver le jour de la nouvelle lune. On ajoute alors l'épacte de l'année donnée au nombre de mois, à compter de mars inclusivement; on soustrait ensuite la somme de 30 ou de 60, suivant sa grandeur, et le reste marque le jour de la nouvelle lune. On

peut encore ajouter l'épacte au nombre de mois et au jour donné dans le mois. Si le total est moins que 30, il marquera l'âge de la lune; s'il est plus grand, on le divise par 30, et le reste donnera l'âge demandé. *Voy.* CALENDRIER, CYCLE, etc. A. P-T.

ÉPAGOMÈNES, jours complémentaires du mois (*voy.* ANNÉE et CALENDRIER). Ce mot est, comme le précédent, dérivé du verbe ἐπάγω, j'ajoute, dont en grec il est le participe passif. S.

ÉPAMINONDAS, le héros le plus accompli de l'ancienne Grèce, était né l'an 411 av. J.-C., fils de Polymnis de Thèbes, qu'on disait issu lui-même de Cadmus. Sa fortune ne répondait point à une si haute naissance; néanmoins, il reçut l'éducation la plus complète qu'on donnât alors. Lysis de Tarente l'éleva dans les principes de Pythagore, et de là, chez Épaminondas, au dedans comme au dehors, un caractère prononcé de réflexion et de gravité. Il apprit la musique vocale et instrumentale sous Denys et Olympiodore, et la danse sous Calliphron. A ces arts d'agrément, alors en honneur dans toutes les cités de la Grèce, il joignait encore à un haut degré l'habitude de tous les exercices gymnastiques: aussi, à l'âge où l'on entrait dans la carrière des armes et où l'on prenait part aux affaires publiques, Épaminondas pouvait être considéré comme l'un des meilleurs soldats de Thèbes et comme l'un des plus grands orateurs de la Grèce.

A cette époque, deux partis divisaient les républiques grecques : celui des riches et celui du peuple. Athènes était l'appui des démagogues, et Lacédémone soutenait l'aristocratie. Avec le secours des Thébains, Lacédémone avait établi sa suprématie par une victoire décisive à Mantinée, sur les Arcadiens. Épaminondas et Pelopidas (*voy.*), son ami et son émule, avaient combattu avec leurs compatriotes. Après ce début dans la carrière des armes, Épaminondas était rentré dans le repos et l'obscurité, si favorables à l'étude et aux méditations philosophiques.

Vers 382 av. J.-C., la faction aristocratique livra la citadelle de Thèbes à Phœbidas, Lacédémonien; et les chefs du parti populaire, à la tête desquels était Pélopidas, furent exilés. Épaminondas, étranger à ces dissensions, sur lesquelles il gémissait, put rester dans sa patrie. Quatre ans après, Pélopidas forma le projet de reprendre la citadelle. Épaminondas refusa d'entrer dans la conjuration : il avait horreur de ces mouvements anarchiques où l'intérêt particulier prend si souvent la place de l'intérêt général. Les Lacédémoniens furent vaincus. Épaminondas usa de toute l'influence que lui donnait sa haute réputation de patriotisme pour apaiser les haines civiles et rétablir le calme dans Thèbes. Au dehors, Pélopidas battit les Lacédémoniens à Tégyre, et les républiques grecques, espérant mettre un terme à leurs dissensions, consentirent enfin à convoquer une diète générale à Lacédémone. Épaminondas, député de Thèbes, y soutint avec éloquence et fermeté les intérêts des Thébains.

Aux termes du traité d'Antalcidas (*v.*) (387 av. J.-C.), conclu entre les Spartiates et le roi de Perse, toutes les villes de la Grèce devaient être indépendantes les unes des autres. Les députés de Sparte exigeaient que Thèbes rendît la liberté aux villes de la ligue béotienne : Épaminondas, convaincu de leur mauvaise foi, s'efforça d'éveiller la méfiance de l'assemblée sur les projets des Lacédémoniens. Le roi Agésilas, redoutant l'effet de ses paroles, l'interrompit. « Consentirez-« vous, lui dit-il, à rendre indépendan-« tes les villes de la Béotie? — Don-« nerez-vous la liberté aux villes de la « Laconie? » répondit Épaminondas. Ce débat eut la fin qu'on avait prévue : Agésilas, désespérant de vaincre l'inflexible opposant, effaça du projet de traité le nom des Thébains.

La guerre recommença. Le roi Cléombrote entra en Béotie avec 10,000 hommes de pied et 1,000 chevaux. Épaminondas, ayant sous lui Pélopidas, s'avança à sa rencontre avec 6,000 fantassins et 500 cavaliers. Les deux armées en vinrent aux mains à Leuctres, près de Platée; Épaminondas se montra soldat intrépide et général habile. Ses combinaisons stratégiques, admirées des anciens dans cette mémorable circonstance, le sont

encore aujourd'hui de ceux qui font de la tactique une étude approfondie. Sa victoire fut complète (8 juillet 371 av. J.-C.). Le roi Cléombrote et 4,000 Lacédémoniens restèrent sur le champ de bataille, et les Thébains, n'ayant que peu des leurs à regretter, érigèrent un trophée sur le lieu même où ils avaient vaincu. On peut voir dans le VIe livre des *Helléniques* de Xénophon des détails précieux sur cette bataille, la plus sanglante et la plus décisive que les nations grecques se fussent encore livrée.

Plusieurs villes, désertant l'alliance de Lacédémone, se rangèrent du parti que favorisait la fortune. Thèbes alors devint toute-puissante; son armée s'éleva bientôt jusqu'à 70,000 hommes. Modeste dans sa gloire, Épaminondas, disait : « Ce qui me flatte, c'est que mon père et ma mère peuvent savoir ce que j'ai fait pour la patrie. »

Épaminondas conçut le vaste projet de faire passer à Thèbes cette suprématie qu'il venait d'arracher à Lacédémone. Réuni à Pélopidas, il se jeta dans la Laconie, conquit l'Arcadie, rassembla les Messéniens dispersés, et les mit en état de rebâtir leur ville détruite autrefois par les Lacédémoniens. Il détermina les Arcadiens à quitter leurs bourgs sans défense pour aller élever une ville forte sur les frontières de la Laconie : telle fut l'origine de Mégalopolis. Il fonda Corone dans le même but*. Les généraux thébains entrèrent, deux ans après, dans le Péloponèse. Leurs drapeaux flottèrent jusqu'aux portes de Lacédémone. Agésilas, malgré ses quatre-vingts ans, fit une si vigoureuse résistance qu'Épaminondas, manquant de vivres et désespérant de s'emparer d'une ville ainsi défendue, se décida à la retraite.

A Thèbes, on accusa les chefs de l'armée d'avoir retenu le commandement trois mois au-delà du terme fixé par les lois. « Je suis seul coupable, dit Épa« minondas à l'assemblée; condamnez« moi, mais que votre arrêt porte qu'on « me punit de mort pour avoir forcé « les Thébains à vaincre, à Leuctres, les « Spartiates, qu'auparavant ils n'osaient « regarder en face; pour avoir sauvé « Thèbes et rendu à la Grèce la liberté « par cette seule victoire; pour avoir « menacé Sparte d'être ruinée; enfin, « pour avoir créé un rempart contre les « Lacédémoniens, en rétablissant les « murs de Messène. »

(*) D'après d'autres, ce fut Épimélide qui fonda cette ville de la Messénie. S.

Épaminondas et ses co-accusés furent absous; mais dans la distribution des emplois publics, on crut l'humilier en lui offrant de se charger d'entretenir et de nettoyer la ville. Il accepta. « Les em« plois, dit-il, n'honorent pas les hom« mes, mais les hommes honorent les em« plois. » Il n'eut pas de commandement dans l'armée que les Thébains envoyèrent contre Alexandre, tyran de Phères, qui, au mépris des traités, retenait prisonnier Pélopidas, ambassadeur de Thèbes. Il marcha comme simple soldat. Les chefs thébains s'étant fait battre, il se chargea de la retraite à leur place et sauva l'armée. La campagne suivante, il força le tyran à rendre Pélopidas à la liberté.

Thèbes, puissante sur le continent, n'avait pas de marine : Épaminondas fit construire cent galères, en prit le commandement, et alla forcer Rhodes, Chio et Byzance à entrer dans la ligue thébaine.

Cependant la guerre entre Lacédémone et Thèbes éclata de nouveau : Épaminondas résolut d'anéantir l'éternelle ennemie de sa patrie. Il entre en Laconie, surprend Lacédémone, pénètre jusqu'au milieu de la ville; mais il y rencontre l'infatigable Agésilas. De poste en poste il est repoussé. Sparte est sauvée, et le général thébain se dirige vers l'Arcadie (363 av. J.-C.). Les Spartiates réunis aux Athéniens l'y suivent. A Mantinée a lieu une bataille acharnée comme à Leuctres. Épaminondas y déploie le même courage, la même science de la guerre. A la tête de quelques soldats d'élite il rompt la phalange lacédémonienne; déjà il est assuré d'une victoire immense, lorsqu'il tombe la poitrine percée d'un javelot lancé de loin. Les Thébains consternés l'emportent hors du champ de bataille. Dans ce moment suprême, sa dernière pensée est pour sa patrie. Il interroge ceux qui l'entourent sur l'issue du combat. A la nouvelle du succès des Thébains, il arra-

che lui-même le fer qui l'avait frappé et rend le dernier soupir, heureux de mourir dans un jour de victoire.

Avec Épaminondas tomba sans retour la puissance de Thèbes: depuis, cette ville ne fit plus que languir; pourtant, elle eut encore un dernier moment de gloire lorsqu'elle succomba sous l'épée d'Alexandre.

La mort d'Épaminondas arriva le 27 juin de l'an 362 av. J.-C.; on éleva un trophée sur son tombeau. Plusieurs villes se disputèrent le triste honneur d'avoir donné naissance au soldat qui priva la Grèce du plus grand citoyen qu'elle eût jamais produit.

Tous les historiens de l'antiquité ont célébré Épaminondas. Les *Helléniques* de Xénophon renferment les faits militaires de sa vie. Mais ni ces renseignements précieux, ni la vie incomplète de ce héros, dans Cornélius-Népos, ni les pages éloquentes où Barthélemy, dans son *Voyage d'Anacharsis*, l'a mis en action, ne peuvent dédommager de la perte de sa *Vie* qu'avait écrite Plutarque: cette lacune dans le précieux recueil de cet immortel biographe est à jamais irréparable. On a, en français, une histoire d'Épaminondas, où Seran de la Tour a prolixement rassemblé tout ce qu'on trouve sur ce héros dans les historiens anciens (1739 et 1752; in-12, avec des observations du chevalier Folard). Meissner a écrit aussi la vie d'Épaminondas en allemand, Prague, 1801, 2 v. in-12. J. L-T-A.

ÉPANCHEMENT. Il y a épanchement toutes les fois qu'un liquide organique, sorti des vaisseaux ou de ses réservoirs, se répand dans une cavité naturelle à laquelle il est étranger et dans laquelle il suscite en général quelque phénomène morbide. Dans ces cas le liquide obéit, soit aux lois générales de la pesanteur, soit à une impulsion accidentelle. Qu'un vaisseau sanguin ou un réservoir soit ouvert par un corps vulnérant, le sang ou le liquide contenu dans le réservoir se répand au dehors; mais quand les ouvertures ne correspondent pas les unes aux autres, l'épanchement se fait soit dans l'épaisseur des parties, soit dans une des grandes cavités de la poitrine, de l'abdomen ou du crâne. On dit aussi qu'il y a épanchement quand un abcès s'ouvre dans une de ces cavités, ou quand la membrane séreuse qui les tapisse sécrète une surabondance de sérosité.

Il serait trop long de dire les diverses espèces d'épanchements et les accidents qui en résultent, ainsi que le traitement qu'on peut leur opposer, ces questions ayant été déjà ou devant être traitées dans divers articles, notamment aux mots APOPLEXIE, ENCÉPHALITE, EMPYÈME, HYDROCÈLE, etc. F. R.

Au figuré, on appelle *épanchement* l'effusion avec laquelle on communique aux personnes que l'on juge dignes de confiance, ses sentiments les plus intimes, les secrets du cœur ou de la vie domestique, sans réserve aucune et avec une entière franchise. S.

EPAPHUS, *voy.* Io.

ÉPARGNES (CAISSES D'). Les caisses d'épargnes reçoivent et font fructifier les plus modiques économies du pauvre et de l'artisan, de manière à lui former un petit capital sur lequel il peut compter si quelque besoin extraordinaire lui survient, ou pour former un établissement, ou enfin pour assurer son existence aux jours de la vieillesse. Cette institution a ainsi pour but et pour effet de former à la prévoyance la portion de la société qui en a le plus besoin, et qui, cependant, y est généralement la plus étrangère, sans doute parce que c'est pour elle que sa pratique est le plus difficile. « Or, toutes les vertus naissent de la prévoyance : elle engendre l'économie, l'amour du travail, l'ordre, la sobriété, le respect de soi-même et d'autrui; elle fait naître le désir de la propriété et elle développe les facultés de l'intelligence (*). » Les caisses d'épargnes sont donc utiles partout où il y a des sommes qui peuvent être prélevées sur les salaires actuels au profit de l'avenir; dans les campagnes aussi bien qu'à la ville, dans les grands comme dans les petits centres de population. A la campagne, l'ouvrier à la journée, le domestique, le petit cultivateur, qui ne sont pas assez riches pour acheter un champ, une ferme ou du bétail, et

(*) De Cormenin, *Dialogues utilitaires de maître Pierre*, grand in-18.

qui sont trop sages pour dissiper le produit de leur travail, enfouissent l'argent. « Les uns le mettent sous la paille de leur lit, les autres entre les tuiles ou les poutres du toit, ceux-ci dans leurs caves ou au pied d'un arbre, et ceux-là derrière quelque mur qui le cache; puis, si le possesseur de l'argent perd la mémoire par maladie ou vieillesse, ou s'il est frappé de mort subite, les enfants de cet homme riche qui vivait en misérable, ne sachant s'il y a un trésor, ni où il est, restent pauvres en réalité. Il résulte de ces enfouissements de numéraire deux sortes de pertes : perte pour la société, parce que l'argent qui vivifie l'agriculture et le commerce n'a de valeur qu'autant qu'il circule; perte pour les héritiers, qui sont frustrés du capital et de l'intérêt que son placement aurait produit*. » Le moyen assuré de placer de petites sommes, à la campagne, peut aussi arrêter la fureur d'acquérir du terrain à tout prix, et, par suite, le morcellement indéfini du sol, ce morcellement qui peut aller jusqu'à empêcher toute bonne agriculture, en remplaçant les vaches ou les chevaux par des porcs, le froment par des pommes de terre, et la charrue par la bêche.

Mais c'est encore plus dans l'intérêt des ouvriers des villes que les caisses d'épargnes semblent avoir été créées. Voici comment l'auteur déjà cité a cherché à le leur faire comprendre : « Les petits marchands, bourgeois et rentiers, dit M. de Cormenin, ne portent leur argent aux caisses d'épargnes que pour sûreté de dépôt, placement temporaire et spéculation. Les domestiques des deux sexes qui se méfient de leurs maîtres et des banquiers prennent volontiers le même chemin. On y voit aussi venir les ouvrières, qui sont naturellement plus rangées, plus économes, plus prévoyantes que les hommes, qui vivent plus retirées et qui ont des appétits de toute nature moins brusques et moins exigeants; mais les ouvriers se laissent entraîner par leur propre facilité ou par la contagion du mauvais exemple. Le jeu, la table, le cabaret, le billard, les veilles épuisantes, consomment, presque sur l'heure, l'excédant de leur salaire; on mange pour soi, on dépense pour les autres. On aurait honte de garder son argent; on en fait montre, on le jette, on rit de la prévoyance, on nargue l'avenir, on se débraille, on s'avine, on se plonge dans la débauche.

« Les pères de famille ne sont guère plus tempérants ni plus retenus que les célibataires, et ils perdent dans la fatigue des plus grossiers plaisirs leur vigueur, leur santé, leur intelligence, leurs mœurs, leur repos intérieur, leurs pratiques dégoûtées et les économies amassées aux bons jours.

« Mais c'est surtout les ouvriers des ateliers et des manufactures qui sont exposés aux accidents foudroyants de l'imprévoyance; car si, tout à coup, par concurrence, incendie, refus de capitaux, guerre, encombrement, fausse spéculation ou autre revers, la fabrique engrène ses machines et clôture ses magasins, voilà des familles sur le pavé, sans pain, sans vêtements et sans asile. Plus de travail et plus de salaire. Il faut donc mourir ou mendier! Les ouvriers de manufacture savent tous cela: aussi ne veulent-ils pas s'engager dans les liens perpétuels du mariage, et ne forment-ils que des unions fortuites. La plupart de ces ouvriers, appliqués toute la journée au même rouage de la même mécanique, ont peu d'idées; ils n'ont pas le temps d'apprendre les notions les plus élémentaires de la morale; ils sont précocement excités aux plaisirs de l'amour par le mélange des sexes dans les mêmes ateliers; enfin, la crainte vague d'une cessation subite de travail les préoccupe sans cesse. C'est à ces causes réunies qu'il faut attribuer la quantité d'enfants naturels qui abondent dans les pays de fabrique et de commerce. Or, les caisses d'épargnes conduisent le concubinage à se légitimer, parce que les ouvriers et les ouvrières peuvent mettre en commun leurs fonds de prévoyance, et elles préparent pour les mariages légitimes, en cas de fermeture temporaire de la fabrique, une transition plus honnête et plus facile de l'état d'inertie à l'état de réactivité.

« Les caisses d'épargnes sont donc la providence des classes manufacturières; c'est leur bureau de bienfaisance, leur

(*) Même ouvrage.

maison de refuge, l'asile de leur vieillesse.

« L'aumône entretient le paupérisme vigoureux et jeune, et la caisse d'épargnes ne laisse tendre la main qu'au paupérisme infirme ou moribond.

« La taxe des pauvres engendre la fainéantise, la misère, l'ignorance, l'orgueil, l'ivrognerie, le pillage, les violences, l'assassinat, l'incendie, la ruine de l'agriculture et de l'état. La caisse d'épargnes engendre la tempérance, l'ordre, la richesse, relève le prix des terres et soulage le trésor.

« Les hôpitaux, lorsqu'ils sont trop nombreux, trop richement dotés et trop facilement ouverts, donnent des primes à l'imprévoyance et à la paresse, et la caisse d'épargnes n'en donne qu'à la prévoyance et à l'économie.

« Les tontines, spéculations fiscales, institution de l'égoïsme riche, favorisent le célibat aux dépens du mariage, et l'individu aux dépens de la famille, consomment les intérêts avec le capital, jouent un jeu de probabilités et de hasard, et meurent avec l'actionnaire.

« Les caisses d'épargnes se mêlent, par le dépôt public de leurs fonds, au mouvement et aux destinées de la fortune du pays *, agissent avec la puissance de l'intérêt composé, recueillent les plus petites économies de l'ouvrier, et, ne laissant rien à ses passions, rien à l'éventualité du sort, précisent nettement le positif de son épargne par le positif de son travail.

« Ouvrir une des portes de la caisse d'épargnes, c'est fermer une des portes des enfants trouvés. Avec les caisses d'épargnes, moins de libertinage, moins d'émeutes, moins de police, moins d'hospices, moins de subventions et moins de vols, délits, crimes, suicides, énervation physique, dégradation morale et calamités de toute espèce.

« La caisse d'épargnes est la mère de l'économie, le trésor des artisans, le pécule du pauvre, le remède de la mendicité, le reproducteur des capitaux et le levier du crédit national. »

Quant à la véritable origine des caisses d'épargnes, elle est encore inconnue. On a pu la faire remonter à ces institutions de prévoyance que les sociétés d'ouvriers et les corporations qui existaient partout au moyen-âge firent souvent éclore; on a pu remarquer que le spirituel auteur de *Gulliver* raconte que, dans le royaume de Lilliput, chaque ouvrier est obligé de déposer une somme retenue de son salaire pour subvenir à l'éducation de ses enfants (*Voyage à Lilliput*, chap. 17). Mais, d'une part, les caisses du compagnonnage étaient intimement liées aux corporations et aux jurandes; d'un autre côté, est-il bien certain que Swift ait transporté dans son royaume imaginaire une institution de son pays ou de son siècle? n'est-il pas plus probable qu'il voulut y placer la réalisation d'un de ses vœux? Tout ce qu'on sait aujourd'hui, grâce aux très récentes découvertes de M. Alph. de Candolle, c'est que, dès 1778, la ville de Hambourg possédait une véritable caisse d'épargnes, qui se rattachait à un plan général d'institutions philanthropiques remarquablement bien combinées; et que, en 1787, l'état de Berne organisa et garantit, par une avance de 40,000 livres, la caisse dite *des domestiques* *. En 1789, Genève eut aussi une caisse d'épargnes particulière qui ne dura pas; Bâle en eut une en 1792, et Genève fit en 1794 un nouvel essai également transitoire d'une caisse d'épargnes, d'escompte et de dépôt instituée par l'état. A peu près dans le même temps (1798), mistress Wakefield fondait en Angleterre, dans la petite ville de Tottenham, une *banque pour les femmes et les enfants*, à laquelle on avait jusqu'ici rattaché le berceau des caisses d'épargnes. Du reste, il pa-

(*) Cette idée nous aurait paru digne de quelques développements. C'est une institution bien précieuse de nos jours que celle qui intéresse à la fortune de l'état la classe ouvrière et même la classe indigente. Elles aussi, grâce aux caisses d'épargnes, peuvent perdre aux bouleversements; il ne sera plus vrai de tous les prolétaires qu'ils ont tout à gagner aux émeutes, aux révolutions. Ils craindront d'ébranler le crédit public et ne sépareront plus leurs intérêts individuels de ceux de la société entière. J. H. S.

(*) *Des Caisses d'épargnes de la Suisse considérées en elles-mêmes et comparées avec celles d'autres pays*, par Alph. de Candolle; dans le 23e volume des Mémoires de la Société suisse d'utilité publique à Genève. Ce très remarquable travail vient d'être publié séparément à Genève et à Paris, chez Cherbuliez.

rait que les fondateurs des institutions de Hambourg, de Berne et de Tottenham, ignoraient mutuellement leurs tentatives. Il n'est pas rare que la même idée se développe ainsi spontanément dans des localités différentes, à des époques souvent très rapprochées. La Suisse et l'Angleterre continuèrent, dans les dernières années du XVIIIe siècle et dans les premières du XIXe, d'étendre ce bienfait qui s'est propagé jusque dans ses colonies les plus lointaines et a servi à améliorer le sort des esclaves. L'institution toutefois ne se généralisa dans la Suisse qu'après la fondation, en 1816, de la caisse de Genève, favorisée par les dons généreux de M. Tronchin, et en Angleterre qu'après l'acte du parlement qui, en 1817, appela l'attention de la législature et du public sur les *savings banks*. C'est aussi cet acte qui paraît avoir suggéré au vertueux duc de La Rochefoucauld-Liancourt (*voy.*) l'idée de fonder la caisse d'épargnes de Paris, qui date seulement de 1818 et qui dut son existence à la libéralité d'une association de généreux citoyens.

La Hollande, à qui les recherches les plus exactes et les plus nouvelles attribuent l'honneur d'avoir la première réalisé l'institution des caisses d'épargnes, ne s'est pas montrée infidèle à ce noble précédent. En 1827 on y comptait 53 caisses, dont 24 dans la seule province de Hollande proprement dite. Cet heureux résultat était dû, comme tant d'autres, aux efforts de la *Société de bien public*. Du reste, il est remarquable que, pendant tout le temps qu'a duré la réunion de la Hollande à la Belgique, celle-ci était restée complétement étrangère aux établissements de caisses d'épargnes.

Les États-Unis, la Suède, la Norvège, le Danemark et la Saxe ont aussi adopté l'institution des caisses d'épargnes; mais elles ne semblent pas s'être établies dans ces pays antérieurement au siècle actuel. En Autriche, la date est certainement plus récente. Dans le Wurtemberg, c'est en 1818 que la reine Catherine fonda et dota la grande caisse de Stuttgart, dont les opérations embrassent tout le royaume. Deux années plus tôt, le grand-duché de Bade avait vu se constituer la caisse de Karlsruhe, à laquelle la ville offrit son patrimoine à titre de garantie. Dans le royaume Lombardo-Vénitien, les caisses d'épargnes datent de 1823. Plusieurs grandes villes d'Italie ont suivi cet exemple, et à Rome même il vient de se former, sous le nom de *Casa di respetto*, une caisse que le pape et la plupart des cardinaux protégent d'une manière spéciale.

On a suivi dans les différents pays des modes différents pour les caisses d'épargnes. Le plus communément de simples particuliers, dans le désir d'être utiles, ont constitué une société et une administration, sans consulter le gouvernement, ou en se bornant à soumettre leur plan à son approbation. Quelquefois le gouvernement a pris l'initiative; quelquefois les caisses d'épargnes ont été des établissements de la commune. D'autres fois enfin elles ont été annexées à des monts-de-piété (*voy.*), auxquels elles ont pu donner le moyen d'abaisser le taux de leurs prêts. En France et en Angleterre, les caisses d'épargnes, pour jouir des avantages que leur accorde l'état, doivent, entre autres conditions, être approuvées par le gouvernement, suivant des formes propres aux deux pays. Ce n'est qu'au moyen de cette approbation, qu'elles peuvent notamment devenir parmi nous des établissements publics, c'est-à-dire des personnes civiles, aptes à acquérir, à recevoir, à aliéner. Quel que soit le mode adopté pour la fondation (et tous peuvent être bons suivant le temps et les pays), il intervient d'ordinaire des personnes bienfaisantes qui forment une sorte de dotation à la caisse, pour couvrir les dépenses d'administration, et permettent ainsi d'accorder aux déposants un intérêt plus élevé. Quelquefois ces personnes font davantage : elles constituent, par des concessions d'hypothèques ou par des avances d'argent, une sorte de garantie pour les opérations de la caisse; et cette garantie subsiste jusqu'au moment où l'établissement a fait des bénéfices assez considérables, ou s'est assez affermi dans la confiance des populations pour pouvoir y renoncer. Partout l'administration de la caisse est, au moins en

partie, confiée au zèle et au désintéressement de ces particuliers.

La circonscription des caisses d'épargnes est très variée. En France, elle embrasse quelquefois un département, quelquefois un arrondissement, quelquefois la commune où la caisse est établie. La disposition la plus favorable et la plus conforme à l'esprit de l'institution est sans doute l'absence de toute limitation de territoire, limitation assez illusoire en soi. Il faut, d'ailleurs, remarquer que les frais d'administration sont moindres et les placements souvent plus faciles, lorsque la circonscription des caisses est considérable. Mais aussi souvent la modicité des ressources de la caisse et la crainte d'une trop grande abondance dans les versements, enchaine la volonté des fondateurs. Beaucoup de caisses d'épargnes dans les différents pays ont, pour étendre leur cercle d'action, établi des *succursales*, qui opèrent sous la responsabilité de la caisse centrale, qui n'ont pas d'écritures spéciales, qui ne sont guère qu'un comptoir. Dans certaines contrées, en Suisse par exemple, des personnes notables se chargent de recevoir dans les campagnes les dépôts qu'elles versent ensuite à la caisse de la ville.

Les règles et les conditions du dépôt sont diverses. En Angleterre, le minimum est fixé à un shelling. L'intérêt ne court que quand la somme déposée s'élève au moins à une livre sterling et a séjourné un mois dans la caisse. On ne reçoit de dépôts que de la part de personnes réputées pauvres. Les fonds redemandés sont remboursés dans la semaine; aucun déposant ne peut verser plus de 30 liv. sterling par année, ni en tout plus de 150 livres. Lorsque le compte d'un déposant excède 200 liv. sterl., il ne touche plus d'intérêts. Les sociétés charitables, qui font des dépôts collectifs, peuvent verser jusqu'à 100 liv. sterl. par an et porter leur compte productif d'intérêt jusqu'à 300 liv. Les membres de ces sociétés peuvent, d'ailleurs, verser individuellement. En France, la loi autorise les versements des particuliers jusqu'à concurrence de 300 fr. par semaine; mais dès qu'un déposant est créancier d'une caisse d'épargnes, en capital et intérêts composés, d'une somme de 3,000 fr., il ne lui est bonifié sur les sommes qui excéderaient ce maximum, aucun intérêt provenant de l'accumulation des intérêts. Si, pour verser au-delà de 3,000 fr., le même individu déposait dans plusieurs caisses d'épargnes sans avertissement préalable à chacune de ces caisses, il perdrait l'intérêt de tous ses versements. Des dispositions analogues existent en Angleterre et dans celles des caisses suisses qui limitent les dépôts. On a permis en France des versements de 300 fr., en considération des matelots et de quelques ouvriers qui reçoivent leur salaire par grosses sommes, et dans les mains desquels ces sommes auraient pu se dissiper s'ils n'avaient pu les déposer immédiatement. Les sociétés charitables peuvent verser jusqu'à la somme de 6,000 fr. En Suisse, il n'y a point d'uniformité. Certaines caisses n'ont pas de limites pour la somme totale que chacun peut déposer. Mais ordinairement il y a une limite pour les sommes qu'on peut recevoir, dans l'année, du même individu. A Genève, la somme déposée ne peut être inférieure à 5 florins ni supérieure à 500 fl. par année, et à 2,500 fl. en tout. Le remboursement doit être demandé trois mois d'avance. L'intérêt est de 3 p. 0/0. A Stuttgart, la caisse reçoit depuis 1 florin jusqu'à 50. L'intérêt court à partir du premier mois qui suit le dépôt; il se capitalise après trois ans et est de 4 p. 0/0 jusqu'à 100 florins; il devient plus faible au-dessus de cette somme. Les remboursements ont lieu quinze jours après la demande. A Karlsruhe, le minimum des dépôts est de 10 florins, le maximum de 100. L'intérêt est de 3 ½ p. 0/0.

Les ressources des caisses d'épargnes, comme d'autres conditions de leur existence, varient suivant les pays et les localités : ce sont des fonds de dotation, des souscriptions, des subventions municipales et autres, des legs et donations, les bonifications obtenues par les placements, des retenues sur les produits de ces bonifications, et enfin des fonds de réserve pour suppléer, le cas échéant, à l'insuffisance des arrérages de leur dotation, ou pour parer aux dépenses impré-

vues qui viendraient à tomber à leur charge.

La plus abondante de ces ressources consiste sans contredit dans les bonifications obtenues par les placements que la caisse fait des dépôts qui lui sont confiés.

Ici se présentent plusieurs systèmes, dont voici les principaux.

En Suisse, les caisses d'épargnes placent principalement sur hypothèque et accessoirement en effets sur chaque place. Les cantons suisses, n'ayant point de dettes pour la plupart, ont été conduits presque nécessairement à ce système : il n'y a qu'un petit nombre d'exceptions.

En Angleterre et en France, les caisses d'épargnes sont admises, mais non obligées à placer au trésor public, en compte courant, en bons royaux, en acquisitions de rente, les fonds provenant de leurs dépôts. L'état accorde alors aux fonds placés en compte courant ou en bons royaux un intérêt plus considérable que celui qu'il alloue aux correspondants ordinaires du trésor ou aux porteurs des bons. Les caisses peuvent toujours avoir ainsi à leur disposition un placement avantageux sur l'état lui-même, c'est-à-dire sur un débiteur dont la fortune ne peut périr qu'en engloutissant toutes les fortunes particulières, et cependant, si ces caisses trouvent un placement plus favorable, elles sont libres d'en profiter. En France, pour tâcher d'engager le moins possible les fonds des caisses d'épargnes dans les opérations du crédit public, et aussi pour éviter les stagnations de fonds au trésor, la loi du 31 mars 1837 a chargé la Caisse des dépôts et consignations de recevoir et d'administrer les fonds versés par ces caisses au trésor. Mais la gestion de la Caisse des consignations a lieu sous la responsabilité de l'état, qui garantit de plus un intérêt de 4 p. $^0/_0$ par an. La Caisse des dépôts et consignations ne peut acheter ou vendre des rentes sur l'état qu'avec l'autorisation préalable du ministre des finances, et les achats doivent avoir lieu avec concurrence et publicité. La même loi du 31 mars 1837 a autorisé le ministre des finances à remettre à la Caisse des dépôts et consignations des rentes 4 p. $^0/_0$ au pair, en échange des versements qui avaient été faits précédemment au Trésor, et qui étaient évalués à 100 millions. Malgré cette opération, les caisses d'épargnes avaient encore en compte courant au Trésor au 31 octobre 1837, une somme de 90 millions.

Le système admis en France et en Angleterre a, toutefois, subi de vives attaques. Aux avantages de sa simplicité et de sa commodité on oppose les inconvénients que produit l'uniformité du taux même de l'intérêt, lorsque la valeur de l'argent est encore si différente dans les diverses parties d'un même pays, surtout de la France. On ajoute que c'est se préparer de très graves embarras, dans des moments de crises financières, que d'associer aux chances du crédit public la partie de la nation la plus nécessiteuse, la plus facile à alarmer, celle en un mot qui, au premier symptôme, ou même au premier soupçon de gêne de la part du trésor public, descendra dans les rues pour réclamer son argent et à l'heure même. Dans l'autre système, au contraire, lorsque l'état est compromis, les particuliers trouvent des ressources dans les caisses d'épargnes. Enfin, dans tous les temps, les économies du pauvre deviennent immédiatement, par leur réunion, des capitaux qui vont féconder les diverses branches de l'industrie.

Le nombre des déposants aux caisses d'épargnes est peut-être le point le plus important à considérer pour bien apprécier les services qu'elles peuvent rendre; et à cet égard il faut remarquer que le retrait des dépôts ne doit pas toujours être aussi déploré qu'on le fait communément. On paraît croire trop généralement que l'argent retiré de la caisse d'épargnes est nécessairement dissipé : c'est là une grande erreur. D'ordinaire, le dépôt est repris parce qu'un besoin imprévu se manifeste dans la famille, parce que la somme qu'on voulait former pour un paiement important est réalisée et que l'époque du paiement est échue, parce qu'un placement avantageux se présente, parce qu'on dote ou établit ses enfants. Eh bien! dans tous ces cas, pourquoi regretter le retrait du dépôt? La caisse d'épargne n'a-

t-elle pas atteint le but qu'elle se proposait?

A la fin de 1835, il y avait en Suisse 60,028 déposants et 11,513,712 liv. de Suisse déposés; en Angleterre, 537,517 déposants et 16,456,164 liv. sterl. déposés; en France, 121,527 déposants et 62,185,676 fr. déposés.

On a calculé que, en Suisse, où les caisses d'épargnes datent de 1787, il y a une caisse d'épargne sur 21,795 habitants et à raison de 19 lieues carrées, puis un déposant sur 36 habitants; que la somme déposée par chaque habitant du pays, d'après le solde, à la fin de l'année, serait de 7 fr. 66, et la valeur moyenne de chaque dépôt effectué par un individu, de 277 fr. En Angleterre (moins l'Écosse), où les caisses datent de 1798, il y a une caisse sur 31,428 habitants et sur 16 lieues carrées; un déposant sur 40 habitants; la somme déposée par habitant est de 18 fr. 85 c., et la valeur moyenne du dépôt de 775 fr. 89 c. Enfin en France, où les caisses datent de 1818, il y a une caisse sur 207,547 habitants et sur 105 lieues carrées; un déposant sur 271 habitants; la somme déposée par habitant est de 1 fr. 81 c., la valeur moyenne du dépôt effectué de 511 fr. 70.

Voici, du reste, le nombre des caisses dans les trois pays, aussi exact que des recherches attentives nous ont permis de l'obtenir.

En France, au 1er janvier 1837, on comptait 224 caisses d'épargnes: de 1818 au 1er janvier 1836, il ne s'en était établi que 16. Le nombre des caisses anglaises ne nous est pas exactement connu; nous savons seulement que, à la fin de 1829, il y avait en Angleterre, dans le pays de Galles et en Irlande, 477 caisses*. On voit que l'Écosse, où ces établissements sont pourtant nombreux et prospères (car ils recueillent à eux seuls une masse de dépôts presque égale à celle des autres caisses du royaume-uni), ne figure pas dans ce chiffre. Il est certain, d'ailleurs, que le nombre de ces établissements a augmenté depuis 1830. En Suisse, à la fin de 1835, on comptait 100 caisses d'épargnes, ayant environ 165 bureaux ouverts dans les communes différentes. Ces caisses appartenaient à 18 cantons ou demi-cantons. Depuis, Appenzell (Rhod. intér.), Uri et Bâle-campagne, se sont occupés d'en créer. En 1837, il ne restait plus que Zug, Unterwald et Valais, qui, placés cependant dans des conditions propres à propager ce genre d'institution, n'eussent pas encore songé à l'adopter*. J. B-R.

(*) Tidd. Prat, *History of Savings-Banks.*

ÉPAULE, première portion du membre thoracique de l'homme et des autres animaux vertébrés. On y trouve des os, des ligaments, des muscles, des vaisseaux sanguins et lymphatiques, et des nerfs. Le nombre des os varie de un à trois : ce sont l'*omoplate* en arrière, la *clavicule* en avant, et l'*os coracoïdien*, dont la direction varie. L'omoplate, ou partie principale de l'épaule, qui ne manque jamais dans les animaux munis de membres thoraciques, existe seule chez tous les mammifères dont les membres ne sont appelés qu'à se mouvoir dans un plan parallèle à l'axe du corps : tels sont les pachydermes, les ruminants et les cétacés. La clavicule ne se rencontre que chez les mammifères dont les membres antérieurs sont appelés à exécuter des mouvements dans une direction plus ou moins perpendiculaire à l'axe du corps, comme ceux qu'exigent la préhension, le saut, le vol, etc. C'est à ce titre que les bimanes, les quadrumanes, les chauves-souris, les taupes, les didelphes, et un grand nombre de rongeurs, tels que rats, écureuils, castors, etc., sont complètement claviculés. Les carnivores, un assez grand nombre de rongeurs, d'édentés, ne le sont qu'incomplétement, c'est-à-dire que l'os claviculaire, au lieu de s'articuler immédiatement du côté interne avec le sternum, et de l'autre avec l'omoplate, ne s'unit à ces os que par des ligaments. Les seuls mammifères qui offrent un os coracoïdien susceptible de donner naissance à une espèce de seconde clavicule, com-

(*) On peut consulter *le Manuel des caisses d'épargnes et de prévoyance ou Traité de l'institution et de l'administration de ces établissements*, avec des modèles, des statuts, comptes courants, bordereaux, etc., par M. Senac, in-8°. — Le même M. Senac publie dans la *Revue commerciale*, recueil mensuel, tous les documents relatifs aux caisses d'épargnes.

me dans les oiseaux, sont les échidnés et les ornithorynques, ces singuliers êtres intermédiaires aux trois premières classes des animaux vertébrés, et qui semblent créés par la nature comme pour opposer un écueil perpétuel aux classifications humaines. Dans les reptiles et les poissons, on rencontre presque toujours un os coracoïdien, bien que la clavicule manque quelquefois dans les reptiles et toujours dans les poissons.

Les mouvements opérés par l'épaule au moyen de ses muscles sont : 1° l'élévation ; 2° l'abaissement, et, suivant que l'une ou l'autre de ces actions a lieu, on dit vulgairement que le cou *s'engonce* ou se dégage ; 3° l'épaule peut être tirée en avant et en dedans ; 4° elle est susceptible d'être portée en arrière, et alors on dit que le corps *s'efface*.

Un des muscles les plus curieux à examiner est le *grand dentelé*, qui, peu développé dans l'homme et dans l'orang-outang, l'est excessivement dans les mammifères quadrupèdes, et forme, au-dessous de leur thorax et de leur cou, une espèce de sangle destinée à soutenir efficacement le poids du corps. Chez les oiseaux, on doit remarquer le développement énorme des muscles pectoraux qui, au nombre de trois de chaque côté de la poitrine, remplissent l'angle rentrant formé par la saillie quelquefois énorme du bréchet. Ces puissants instruments de locomotion sont destinés à faire mouvoir l'aile (*voy.*), et s'étendent du bréchet et des parties antérieures du thorax à la crête prononcée que présente par-devant l'humérus. L'autruche, en sa qualité d'oiseau exclusivement coureur, n'a que des vestiges de ces muscles.

Les principaux vaisseaux sanguins de l'épaule sont surtout des divisions de l'artère sous-clavière et axillaire : ses veines se rendent à la veine axillaire ; ses nerfs viennent du plexus brachial ; ses vaisseaux lymphatiques débouchent dans les ganglions de l'aisselle. C. L-R.

ÉPAULEMENT. D'après son étymologie, ce mot exprime une masse élevée soit en terre, soit en fascines, soit en sacs à laine, pour couvrir en flanc, ou *épauler*, les militaires placés sous le feu des ouvrages de l'ennemi. Tel est le sens que les ingénieurs attachent au mot *épaulement*. Les artilleurs le prennent dans une acception plus étendue : ils donnent ce nom au parapet (*voy.*) ou au coffre de leurs batteries (*voy.*), c'est-à-dire au massif ou à l'élévation de terre disposée en avant des bouches à feu pour les couvrir des coups de l'ennemi.

Les épaulements s'emploient dans diverses circonstances, et particulièrement dans l'attaque des places. On construit des épaulements pour protéger les dépôts de tranchée, quand ils ne sont pas naturellement couverts par quelque pli de terrain.

On termine l'extrémité des parallèles (*voy.*) par des parties en retour de 30 à 40 mètres de long, qui sont de véritables épaulements.

Dans les passages de fossés, on fait des épaulements pour garantir les assiégeants du feu des flancs des bastions qui défendent le fossé. C'est dans cette circonstance un travail fort périlleux, qui s'exécute par un sapeur auquel on fait passer de main en main les fascines, sacs à terre et autres matériaux qu'il place de manière à se couvrir des feux de la place le plus promptement possible.

Dans les fossés d'eau courante, le passage du fossé est formé par un pont de fascines, ou un radeau flottant, et soutenu contre le courant par de petites ancres jetées en amont, ou par des pilots à arc-boutant battus en aval, suivant que l'épaulement se trouve à l'amont ou à l'aval du courant par rapport au pont. Dans ce cas, l'épaulement n'est autre chose qu'un parapet de fascines, aussi léger que possible, ou même de sacs à laine recouverts de peaux de bêtes fraîchement écorchées, élevé sur le bord du radeau du côté du flanc dont le feu est à craindre. C-TE.

ÉPAULETTES, *voy.* INSIGNES MILITAIRES.

ÉPAVES. On nomme ainsi les choses mobilières trouvées à l'abandon et dont on ne connaît point le propriétaire. Dans l'origine, le mot *épaves* ne désignait que les animaux qui, ayant pris la fuite par peur (*expavefacta*), se trouvaient égarés ; mais il s'est appliqué depuis à toute espèce de choses perdues.

Chez les Romains, les épaves appartenaient à celui qui les avait trouvées ou au premier occupant, pourvu que le propriétaire ne vînt pas les réclamer pendant le temps nécessaire pour la prescription des meubles.

Autrefois, en France, les épaves appartenaient au seigneur haut-justicier, si elles n'étaient pas réclamées dans les délais fixés par les diverses coutumes. D'après le Code civil, les détenteurs d'objets perdus ne sont tenus de remplir aucune formalité; ils peuvent en disposer librement, sauf au propriétaire à exercer, dans le délai de trois ans à compter du jour de la perte, une action en revendication (art. 2279).

On nomme *épaves maritimes* les effets que la mer pousse et jette à terre, et dont le propriétaire n'est point connu. La coutume de Normandie les appelait *varech* (voy. *droit de* VARECH).

Suivant l'ordonnance de la marine de 1681, l'ambre, le corail, les poissons à lard (c'est ainsi qu'on désignait alors les cétacés), lorsque la mer les a rejetés sur la grève, appartiennent pour deux tiers au domaine, et pour l'autre tiers à celui qui les trouve. Quant aux herbes marines, l'ordonnance distingue celles qui sont attachées aux rochers ou aux rivages de celles que la mer a rejetées sur les grèves : ces dernières deviennent la propriété du premier occupant; au contraire la coupe des autres est exclusivement réservée aux habitants de chaque paroisse.

Les vaisseaux et les effets échoués ou trouvés sur le rivage appartiennent à l'état lorsqu'ils ne sont pas réclamés dans l'an et jour. Mais si les effets naufragés ont été trouvés en pleine mer, ou tirés du fond des eaux, la troisième partie en doit être délivrée, *en espèces ou en deniers*, à ceux qui les ont sauvés. Les deux autres tiers doivent être déposés pour être rendus aux propriétaires, s'ils les réclament dans l'an et jour. A défaut de réclamation, ces effets sont dévolus au fisc. E. R.

ÉPEAUTRE (*triticum spelta*, Linn.), espèce de froment différent du froment commun (*triticum sativum*, Lamp.) par ses épis plus ou moins lâches, un peu comprimés et à axe fragile, ainsi que par son grain adhérent aux balles. De même que les froments en général, l'épeautre varie par rapport à ses épis, glabres ou velus, de couleur soit blanchâtre, soit glauque, soit violette à la maturité; et ses balles sont tantôt mutiques, tantôt terminées en crête.

Cette céréale, plus rustique que ses congénères et susceptible de prospérer dans des terrains fort médiocres, convient surtout aux climats froids des pays de montagnes; elle peut, sans souffrir, rester couverte de neige pendant trois ou quatre mois de suite. Sa culture, très répandue dans plusieurs parties de l'Allemagne, en Suisse et dans le nord de l'Italie, est à peu près inconnue dans les plaines fertiles de la France, où le froment commun offre beaucoup plus d'avantages. Le grain d'épeautre, revêtu de ses balles, est parfaitement à l'abri de l'attaque des insectes; mais avant de le réduire en farine, il faut, par une opération spéciale, le débarrasser de ses écailles florales. La farine d'épeautre est très blanche et donne un pain léger lorsqu'elle a été bien séparée de tout le son; mais elle existe en moindre quantité dans ce grain que dans le froment. L'épeautre étant assez tardif, on a coutume de le semer peu après la moisson; sa culture d'ailleurs ne diffère pas de celle des céréales en général. ED. SP.

ÉPÉE. Les trente synonymes que, non compris les homonymes différenciés par épithètes, il nous serait aisé de mentionner à l'occasion de l'épée, témoigneraient que c'est l'arme qui, chez les peuples civilisés, a été le plus en usage, la plus universelle, et de la forme la plus variée. Les modernes la divisent vaguement en trois classes: poignards, épées, espadons; mais on chercherait vainement des écrivains qui auraient délimité ces sous-genres, et l'on peut dire que depuis le stylet de six pouces, qui garnissait la jarretière de l'Espagnole ou de l'Italienne, jusqu'au glaive de six pieds qu'à cheval on portait à cette dimension, à peu près comme on allonge une lorgnette, il n'y a pas eu de lames qui, de ligne en ligne, n'ait fait chaînon et n'ait différé du chaînon voisin par la confi-

guration, la trempe, la dimension, les carres ou tranchants, le jeu ou le maniement, la monture, les pans, le talon, le biseau, les gouttières, la manière d'être portée, la rectitude ou la courbure. Ce dernier mot témoigne que bien longtemps la langue de l'histoire et celle de la poésie ont nommé *épée* le *sabre*, dont le nom date d'un siècle à peine. Si l'épée à une main n'a pas excédé deux mètres, il y a eu des épées à deux mains de sept, huit, dix pieds de long. Un traité qui satisferait aux descriptions de ces différences infinies exigerait à lui seul un volume pour l'instruction de l'antiquaire, du militaire, du tireur d'armes. Le mot *épée*, que quelques savants tirent de l'hébreu, viendrait, si l'on en croit Diodore de Sicile, du celtique ou du gaulois. Les Celtes auraient porté en Grèce le mot σπάθη, dont les Romains ont fait *spatha*, et qui s'est changé dans le bas latin en *spada*, traduit par le roman et le français en *espée* et *espadon* *. *Voy.* ESPADON.

L'épée est bien antérieure à l'art de forger le fer, quoique cet art, s'il est vrai que Tubalcaïn l'ait découvert, dût remonter à près de trois mille ans avant J.-C. Dans une antiquité bien moins reculée, la lame de l'épée romaine fut longtemps, comme le témoigne Caylus, d'une matière obtenue par la fusion de cinq parties de cuivre et d'une partie de fer. Depuis qu'on forgea généralement le fer, l'épée devint surtout d'un usage universel. Celle qui chez les Romains s'appelait *ensis* était plutôt une arme, soit tranchante, soit à pointes sans trancher; celle qu'on appelait *gladius* frappait surtout de la pointe; enfin cette épée courbe et orientale, cette épée des Huns que le moyen-âge a appelée *cimeterre* et *fauchard*, que les temps modernes ont appelé *sabre* (*voy.*), se nommait chez les Latins *ensis falcatus* : c'était l'arme des *celeres*. Tite-Live nous apprend que l'infanterie romaine adopta l'épée espagnole, sabre à lame courte, droite, plate; par là les légionnaires devinrent supérieurs aux soldats gaulois armés d'épées longues, molles et sans pointe. Le soldat français d'infanterie de ligne a quitté l'épée depuis la guerre de 1756; les gardes françaises l'ont portée jusqu'en 1789. Depuis la Restauration, les officiers français ne la portent plus comme arme de guerre; et depuis que le duel au pistolet a fait, pour ainsi dire, oublier l'escrime (*voy.*), l'épée n'est plus, militairement parlant, qu'un ornement de salon. G[al] B.

(*) Le mot allemand *Spiess* paraît être de la même famille, bien qu'il ne désigne plus une épée, *Degen*, mais une pique ou hallebarde. S.

ÉPÉE (ORDRE DE L'). Gustave Wasa est réputé le fondateur de cette institution, qu'il avait dessein de faire servir à la défense de l'Église catholique; mais le luthéranisme ayant pénétré en Suède du vivant même de ce prince, l'ordre de l'Épée disparut, et ne fut restauré qu'en 1748 par Frédéric I[er]. Depuis cette époque il s'est maintenu avec distinction, et il est aujourd'hui le prix des actions d'éclat et des longs services sous les drapeaux. Les statuts de l'ordre ont été successivement réformés en 1772, 1798 et 1814. Maintenant il est composé de cinq classes : 1° les commandeurs grand's-croix; cette dignité n'est conférée qu'en temps de guerre, et le roi lui-même n'en porte la décoration que lorsque les armées suédoises ont vaincu sous son commandement : Gustave III n'a consenti à en recevoir les insignes qu'à la troisième campagne; 2° les commandeurs, desquels font partie de droit les princes du sang; il faut avoir au moins le grade de général pour être admis dans cette classe; 3° les chevaliers grand's-croix de 1[re] classe qui doivent être majors généraux; 4° les chevaliers grand's-croix de la 2[e] classe qui doivent être colonels; 5° enfin les simples chevaliers, parmi lesquels sont reçus les capitaines ayant vingt ans de service. Des pensions proportionnelles sont attribuées à chacune des classes, et elles sont réparties suivant les décisions du chapitre. L'admission dans l'ordre dépend uniquement de l'appréciation que fait le roi du mérite et des services; toute personne qui solliciterait cette marque honorable serait à jamais déclarée indigne.

La grande décoration qui, les jours de cérémonie, est portée suspendue à un collier, est ordinairement attachée à un ru-

ban jaune moiré, liséré de bleu, passant de l'épaule droite au côté gauche; pour cette 1re classe la plaque est une étoile d'argent anglée de couronnes d'or. Les membres de la 2e classe portent le grand cordon, mais avec une croix plus petite, et au lieu de plaque une épée d'argent, la pointe haute. Les chevaliers grand's-croix portent la décoration en sautoir, et les simples chevaliers la placent à la boutonnière de l'habit.

La croix de l'ordre est d'or, à huit pointes unies par des épées, émaillée de blanc et anglée de couronnes d'or; au centre est un écusson d'azur chargé, d'un côté, des armes de Suède, et de l'autre d'une épée en pal dont la pointe est entourée d'une guirlande de laurier, avec cette légende : *Pro patriâ*. Cte DE G.

ÉPÉE (ABBÉ DE L'), *voy*. L'ÉPÉE.

ÉPELLATION. Par ce mot, qui vient du verbe latin *appellare*, appeler, nommer, on désigne l'action ou l'art d'*épeler*, c'est-à-dire de nommer, d'appeler les lettres qui composent un mot, et ainsi de les assembler pour en former des syllabes, des mots.

C'est un art incontestablement bien difficile que celui de l'épellation et de la lecture, et l'enfant auquel il a été donné de percevoir les premières difficultés du langage écrit, doit avoir bien souffert du pédagogisme des écoles.

L'épellation avait reçu la sanction des Pères de l'Église, et dans les écoles, jusqu'à nos jours, repoussant toute innovation, l'on a épelé au lieu de *syllaber*.

L'épellation, disons-nous, est la répétition des lettres qui forment une syllabe; la syllabe elle-même est le faisceau d'une ou de plusieurs lettres, répétées également d'après l'ordre successif des lettres; et ainsi comme les lettres composent les syllabes, les syllabes concourent à l'achèvement d'un mot. L'enfant, à mesure qu'il établissait la différence des lettres, devait donc fixer aussi celle des syllabes (*voy.*); or, avant de procéder à l'épellation, il était indispensable d'apprendre l'alphabet (*voy.*), c'est-à-dire qu'il fallait s'initier à la connaissance de tous les caractères employés pour écrire la pensée. Mais c'est le manque d'une étude suivie du caractère de l'enfance qui a fait toujours le défaut capital des méthodes qui désespéraient par leur ennuyeuse longueur. A présent qu'on sent le besoin d'une réforme qui mette le travail de la lecture plus à portée de l'intelligence des enfants, on crée tous les jours de nouvelles modifications, toujours entées les unes sur les autres, et l'on rejette l'épellation comme inutile, en ce que l'accentuation des consonnes du vieil alphabet et leur retentissement sur la voyelle n'est pas naturel à prononcer. Ainsi, dans l'ancienne épellation, en disant *effe*[1] *elle*[2] *a*[3] *fla*[4], on employait six sons élémentaires pour en former un seul composé, *fla*. Aujourd'hui on ne fait pas suivre cette succession de sons élémentaires dans la formation de la syllabe ou du *temps* du mot, mais on fait reconnaître et prononcer la syllabe dans son ensemble, l'enfant prenant l'habitude de faire *couler* facilement sur une voyelle quelconque la consonne ou articulation simple ou double, simple *fa*[1], double *fla*[1 2].

Parmi toutes les méthodes aujourd'hui le plus en faveur, celle de M. Robertson, calquée sur l'ingénieux système de MM. Carlotti et Walker, nous a paru se distinguer surtout par sa simplicité savante et sa clarté facile. Une autre, celle de M. Jacotot, consiste à distinguer d'abord parfaitement tous les mots dont est composée la phrase, pour arriver ensuite à connaître les syllabes, puis enfin les lettres. On voit que c'est le contraire de l'ancienne méthode : là c'était l'analyse, ici c'est la synthèse; là on allait du simple au composé, de la lettre à la phrase; ici on va du composé au simple, de la phrase à la lettre. Du reste, ce que l'on peut assurer, c'est que la méthode Jacotot (si toutefois c'est une méthode) n'exige de la part de l'enfant qu'une attention bientôt satisfaite par un succès rapide, dès qu'il s'est appliqué à revenir sans cesse sur la composition et la décomposition d'un certain nombre restreint de phrases et de mots sans cesse répétés. On affirme que l'oraison dominicale suffit pour apprendre à lire suivant cette méthode. E. P-C-T.

ÉPERLAN, sous-genre de poissons,

de la famille des salmonés, la quatrième de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux. Ses caractères sont : deux rangées de dents écartées à chaque os palatin; le devant de l'os vomer presque dépourvu de dents; le corps sans tache; les ventrales répondant au bord antérieur de la dorsale. On ne connaît qu'une espèce d'éperlans, ornée des plus belles teintes d'argent et de vert clair, et excellente à manger. Elle habite, la plus grande partie de l'année, dans les lacs dont le fond est sablonneux, ainsi que dans les grandes rivières. L'embouchure de la Seine en est remplie, et c'est un des poissons dont on mange le plus à Rouen, où il est fort recherché à cause de l'odeur de violette qu'on lui attribue. Il abonde aussi dans la Baltique. On en cite une variété un peu plus grande qui se tient constamment dans l'eau salée autour des Terres magellaniques. C. L-R.

ÉPERNAY, *voy.* CHAMPAGNE.

ÉPERNON (JEAN-LOUIS DE NOGARET ET DE LA VALETTE, duc D'), pair et amiral de France, était né en 1554 d'une famille assez distinguée des environs de Toulouse.

La cause de la fortune rapide du duc d'Épernon se trouve parfaitement expliquée dans ce passage de la *Henriade* relatif à Henri III :

> Queylus et Saint-Maigrin, Joyeuse et d'Épernon,
> Jeunes voluptueux qui régnaient sous son nom,
> D'un maître efféminé corrupteurs politiques,
> Plongeaient dans les plaisirs ses langueurs léthargiques.

Effectivement, ce seigneur, que l'on vit plus tard déployer, dans son gouvernement de Guienne, un luxe, une arrogance, un orgueil qui le rendirent odieux à toute la province et donnèrent lieu à ses démêlés nombreux avec le parlement, l'archevêque et la ville de Bordeaux, avait commencé sa carrière militaire au siége de La Rochelle, en 1573; s'était attaché ensuite à Henri de Bourbon, roi de Navarre, qu'il avait bientôt quitté pour entrer dans la société de ces jeunes courtisans que le peuple, et après lui l'histoire, ont désignés sous le nom de *mignons* de Henri III. Successivement promu par ce monarque, qui l'employa souvent contre les ligueurs, aux charges de premier gentilhomme de sa chambre, de colonel général de l'infanterie française, et aux dignités de duc, de pair et d'amiral de France, il obtint enfin, le 28 août 1622, de Marie de Médicis, dont il avait appuyé les prétentions à la régence, le gouvernement de la province de Guienne, devenu vacant par la mort du duc de Mayenne. «Cette mort, dit l'historien de Bordeaux, mit un terme à la félicité des Bordelais, en leur substituant à la place les troubles et les désolations que leur causa le règne des deux gouverneurs, père et fils, qui se succédèrent l'un à l'autre, qui remplirent la province de meurtres, sacriléges et désolations.... »

La querelle du duc d'Épernon avec le parlement eut pour cause la réception que lui fit cette compagnie, qui, se fondant sur ce qu'il n'était pas né prince, ne voulut pas, à son entrée à Bordeaux, lui rendre les mêmes honneurs qu'à ses prédécesseurs. Sa querelle avec l'archevêque (cardinal de Sourdis), tout aussi peu fondée dans son principe, fut poussée à un tel point qu'en l'année 1632 ce prélat eut à supporter le coup de canne que, dans un moment de fureur, osa lui donner le gouverneur sous le portail de son église, en présence de son clergé et des nombreux spectateurs attirés par l'éclat de cette scène scandaleuse. Après de tels excès, on devine facilement de quelle nature dut être l'administration du duc d'Épernon dans la province de Guienne, jusqu'au moment où, faisant droit aux plaintes nombreuses qu'on ne cessait de lui adresser, Louis XIII le révoqua enfin de ses fonctions en 1638. Cet homme, que la mort ne put soustraire à la haine des Bordelais et que l'on accusa même d'avoir pris part à l'assassinat de Henri IV, dans le carrosse duquel il se trouvait lors de ce funeste événement, s'était montré plus d'une fois, par son courage et son intrépidité, digne d'occuper les postes éminents qui lui furent successivement confiés. Il serait facile de citer plusieurs faits à l'appui de cette opinion, si l'on n'avait vu le duc d'Épernon, à l'âge de 82 ans, dans une

sédition qui eut lieu à Bordeaux en 1635, marcher à la tête d'une faible escorte sur les mutins déjà maîtres de la ville, les battre et les disperser. Mais son orgueil excessif, sa dureté, sa turbulence, paralysèrent toutes les autres belles qualités qu'il pouvait avoir; et les moyens dont il fit usage pour amasser une immense fortune et subvenir aux dépenses qu'exigea la construction de son château de Cadillac-sur-Garonne, pour alimenter toutes ses profusions, achevèrent de le rendre odieux à ses administrés. Il mourut le 13 janvier 1643, et fut inhumé dans son château de Cadillac.

Bernard de Foix et de la Valette, duc d'Épernon, fils du précédent, avait obtenu dès l'année 1634 la survivance de son père, mais il ne prit possession de sa charge qu'en 1644. Sa conduite, comme gouverneur de Guienne, fut en tous points conforme au modèle que lui offrait en ce genre sa famille. Dévoué au cardinal Mazarin, il soutint chaudement, contre le parlement de Bordeaux, le parti de ce ministre, dont il partagea la disgrâce, s'étant vu contraint, lorsque son protecteur chercha un refuge dans la ville de Liége, de céder son gouvernement au prince de Condé et de se retirer à Loches. Il mourut insolvable en 1660, aussi peu regretté des Bordelais que l'avait été son père.

Louis de Nogaret et de la Valette, troisième fils de Jean-Louis et par conséquent frère du dernier, fit une fortune rapide dans l'état ecclésiastique, puisqu'il mourut cardinal le 28 septembre 1639, à l'âge de 47 ans. Le rôle que joua ce personnage célèbre dans l'Église, dans les emplois civils et même à l'armée qui l'eut pour chef en plusieurs expéditions, est dû en grande partie à la haute protection de Richelieu, qui trouva dans le cardinal de La Valette un homme capable de le seconder dans l'accomplissement de ses vastes projets.

Depuis longtemps la famille d'Épernon a cessé d'exister; elle s'éteignit dans la personne de M[lle] d'Épernon, nièce du dernier gouverneur de Guienne, qui se retira dans un couvent après la mort de son amant, le chevalier de Fiesque, tué au siége de Mardick. A. P. L.

ÉPERON, pièce très connue de l'équipement du cavalier, qui s'adapte aux talons et sert à piquer le cheval. Nous avons assez de témoignages pour assurer que les anciens connaissaient l'usage des éperons : Aristote, Lucrèce, Térence, Virgile en font mention. Le P. Montfaucon a publié la gravure d'un ancien éperon. C'était simplement une pointe fixée sur un demi-cercle en métal qui s'ajustait sur la *caliga*, sur l'*ocrea*, ou sur toute autre chaussure. Les éperons n'avaient pas de molette roulante comme les nôtres, mais une seule pointe fixe et solide fondue avec la pièce. Dans le moyen-âge, il n'était permis qu'aux chevaliers d'avoir des éperons dorés; ceux des écuyers ne pouvaient être qu'en argent. On montrait autrefois au cabinet d'armes de Chantilly une belle collection de ces anciens éperons dorés et argentés. En 816, sous Louis-le-Débonnaire, une assemblée de seigneurs et d'évêques défendit aux ecclésiastiques la mode profane de porter des éperons, qui s'était introduite dans le haut clergé. On regardait alors les éperons comme une telle marque d'indépendance et de pouvoir, que lorsqu'un baron ou seigneur subalterne prêtait foi et hommage à son suzerain, il était obligé de *quitter ses éperons* en signe de vasselage. Une des principales cérémonies dans l'ancienne chevalerie consistait à chausser les éperons au nouveau candidat : de là vient le proverbe de *gagner ses éperons*, c'est-à-dire faire quelque action d'éclat pour mériter le rang de chevalier. Par la même raison une des formalités de la dégradation des chevaliers consistait à leur *trancher les éperons:* on les leur coupait sur les talons même avec une hache. Il est question de cet usage flétrissant dans les Établissements de saint Louis et dans les statuts de l'ancien ordre du Bain en Angleterre. Un chevalier qui se signalait par quelque trait de bravoure recevait pour récompense des *éperons d'honneur*. Telle est l'origine de l'ordre de l'*Éperon d'Or*, qui était autrefois célèbre en Espagne et en d'autres pays, mais qui n'existe plus maintenant que dans les états du pape, où il est presque tombé en désuétude (*voy.* ci-après). Charles d'Anjou, deve-

au maître du royaume de Naples, avait institué un *Ordre de l'Éperon* pour récompenser les militaires qui l'avaient aidé à conquérir cette couronne. C. P. A.

ÉPERON D'OR (ORDRE DE L'). Institué par Pie IV, en 1559, comme récompense du mérite civil, cet ordre fut jadis célèbre, et ses chevaliers jouissaient de grands priviléges. C'était la seule décoration avec laquelle il fût permis aux ambassadeurs de Venise, à Rome, de faire leur entrée solennelle dans le sénat de cette république, au retour de leur mission. Tant que les souverains pontifes furent les seuls dispensateurs de cet ordre, il se maintint dans l'opinion; mais le droit qui fut attribué à plusieurs grandes charges de la cour de Rome de créer quelques chevaliers donna naissance à des abus: aussi ce droit a-t-il été retiré en 1815, époque où cet ordre était vendu à vil prix dans Paris. Le Saint-Siége, aujourd'hui, s'impose beaucoup plus de réserve dans les nominations.

La marque de l'ordre est une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, entre les branches inférieures de laquelle est fixé un éperon d'or; elle est suspendue au cou par une chaîne d'or, ou attachée à la boutonnière de l'habit par un ruban ponceau. Cte DE G.

ÉPERONS (JOURNÉE DES). On a donné ce nom, dans l'histoire de France, à la bataille de Guinegate, où les Français furent mis en déroute (1513) presque sans coup férir, et parce que cette fois on fit plus usage des éperons que des épées. Les Flamands ont donné le même nom à la bataille de Courtrai (1302), où ils défirent l'armée de Philippe-le-Bel, et d'où ils remportèrent 4,000 paires d'éperons dorés comme trophée de la victoire. C. P. A.

ÉPERVIER (*falco nisus*). Cet oiseau est regardé par la plupart des naturalistes comme constituant une espèce dans le genre *faucon*. Il a les parties supérieures d'un cendré bleuâtre, et les parties inférieures blanches, avec des raies brunâtres, longitudinales sous la gorge, transversales sous le ventre. Son bec est noirâtre; ses pieds et l'iris de ses yeux, jaunes. Le mâle a 32 centimètres de long, la femelle quelques-uns de plus. Ils offrent d'ailleurs de nombreuses variétés, suivant l'âge, les localités, etc. L'épervier habite les champs dans presque toutes les parties de l'Europe; il se nourrit de reptiles, de petits mammifères et d'autres oiseaux. *Voy.*, comme complément de cet article, le mot FAUCON.

On appelle *épervier du furet* une sorte de filet avec lequel on prend le poisson dans les rivières. *Voy.* PÊCHE. C. S-TE.

ÉPHÉLIDES (de ἐπί, sur, et ἥλιος, soleil), taches d'un jaune plus ou moins foncé, de formes et de dimensions fort variables, et que l'on voit paraître sur divers points de la peau, mais principalement là où elle est exposée à l'action de l'air extérieur. On les nomme vulgairement *taches de rousseur, son*, etc., et à vrai dire l'on ignore leur cause immédiate, quoiqu'elles aient été attribuées par les uns à l'action du soleil, par les autres à une altération des voies digestives. Quelquefois elles paraissent dépendre de l'action du feu, comme on le voit sur les jambes des personnes qui demeurent trop longtemps devant un foyer ardent. D'après ces causes, les éphélides ont été appelées *hépatiques, ignéales*, etc. Quelques-unes ont été aussi nommées *scorbutiques* ou *syphilitiques*, parce qu'elles existaient simultanément avec la syphilis ou le scorbut; mais ce sont plutôt des coïncidences que des faits ayant une liaison directe.

Quoi qu'il en soit, ces taches, dont la coquetterie s'inquiète et s'alarme, n'ont effectivement aucune importance; elles sont d'ailleurs assez opiniâtres dans quelques cas, au lieu qu'elles disparaissent dans d'autres spontanément. On a observé qu'elles sont plus communes chez les femmes, les enfants, les sujets blonds ou roux, qui d'ordinaire ont la peau très blanche. Les femmes enceintes y sont particulièrement sujettes, et la saison chaude favorise le développement de ces taches.

Elles peuvent s'étendre beaucoup et constituer une véritable difformité. En général, le traitement en est assez difficile, et l'on en voit qui résistent à tous les moyens de l'art. Les purgatifs et les diurétiques sont les remèdes qu'on emploie avec le plus de confiance; on a recours aussi aux bains simples ou sulfureux;

quelques pommades excitantes et résolutives ont été également conseillées avec des succès variables. F. R.

ÉPHÉMÈRES (mot grec qui, dérivé de ἡμερα, jour, signifie journalier, durant un jour), genre d'insectes de l'ordre des névroptères, fondé par Linné et rangé par Latreille dans la famille des subulicornes.

Ses caractères principaux sont : tête très petite au-devant de laquelle sont insérées immédiatement des antennes très courtes, sétacées; corps allongé, terminé par deux ou trois filets longs et sétacés ; pattes allongées; tous les tarses à cinq articles; absence de mandibules; palpes courtes; ailes au nombre de quatre, inégales, réticulées; yeux réticulés, arrondis, saillants.

Plusieurs naturalistes, entre autres Swammerdam et Degeer, ont étudié les habitudes des éphémères tant à l'état parfait que dans l'état de larve et de nymphe. Les larves et les nymphes se développent dans l'eau, où elles restent sous ces divers états quelquefois pendant plusieurs années, tandis qu'à l'état d'insecte ailé et parfait elles ne vivent que trois ou quatre jours, quelquefois même quelques heures. Nées au coucher du soleil, elles périssent avant l'aurore. C'est de cette brièveté de leur vie qu'elles ont pris la dénomination d'éphémères. Les larves, sous la forme de vers hexapodes, restent dans des trous pratiqués dans la vase, sous l'eau, et disposés de manière à ne pas en permettre l'entrée à des animaux plus gros qu'elles; d'autres sont errantes, mais se retirent sous les pierres, sous les racines des arbres qui bordent le rivage, pour se soustraire à la voracité des poissons qui les poursuivent. Elles respirent l'air contenu dans l'eau au moyen des branchies dont elles sont pourvues. Après être restées dans cet état une ou plusieurs années, les larves se métamorphosent en nymphes, état dans lequel elles ne diffèrent de celui de larves que par les rudiments de leurs ailes; puis elles se dépouillent des étuis qui les enveloppent, deviennent nymphes ailées et prennent leur essor. Ce travail, qui dure quatre à cinq jours, se fait dans les mois de juin, juillet et août. C'est dans les soirées de cette saison que nous voyons des essaims de ces petits insectes voltiger dans les jardins, ou se précipiter sur les lumières qui éclairent nos appartements. Arrivés à l'état parfait, les éphémères ne s'occupent qu'à se reproduire. On a cru distinguer les mâles d'avec les femelles par deux crochets dont sont munis les premiers et dont on dit qu'ils se servent pour cramponner la femelle pendant l'accouplement. Cependant les opinions sur le mode de fécondation ne sont pas encore définitivement arrêtées; on sait seulement que les femelles déposent leurs œufs en masse et en même temps dans l'eau, sur les murailles et sur les branches d'arbre; mais on ignore l'époque de la fécondation de ces œufs, si elle a lieu après la ponte, comme cela arrive pour le frai des poissons. Cependant des observations assez récentes semblent confirmer l'opinion de Degeer et de Latreille en faveur d'un accouplement réel qui, bien qu'il ne dure qu'un clin d'œil, suffit à la fécondation des sept à huit cents œufs que renferme l'ovaire.

En botanique, on désigne sous la dénomination d'*éphémères* certaines plantes dont la vie se renferme dans la durée de peu de jours ou de quelques heures; plusieurs champignons sont dans cette catégorie.

La même qualification appartient à des fleurs qui ne restent que peu de temps écloses et tombent ensuite pour ne plus s'épanouir: les fleurs des cistes en offrent un exemple.

On ne doit pas ranger parmi les éphémères les fleurs qui ne demeurent épanouies que pendant quelques heures, mais qui, comme l'ornithogale (dame d'onze heures), s'épanouissent et se referment alternativement pendant plusieurs jours de suite. L. D. C.

ÉPHÉMÉRIDES (ἐφημερίδες, *acta diurna*), espèces de journal ou de récapitulation journalière de ce qu'on a vu, lu ou éprouvé d'intéressant pendant cet intervalle. Certains ouvrages historiques où les faits sont enregistrés jour par jour et faiblement liés entre eux, ont pris le titre d'*Éphémérides*. Celles de la vie d'Alexandre-le-Grand, par Diodote d'Érythres et par Eumène de Cardie, qui jouissait de la confiance de ce roi, parais-

sent avoir été l'une des sources où Arrien a puisé son histoire. Plusieurs recueils modernes ont reçu le même titre. S.

Les éphémérides des mouvements célestes sont des ouvrages que les astronomes sont dans l'usage de publier depuis la renaissance de l'astronomie : il en existe un très grand nombre; nous allons citer les principaux.

Regiomontanus, peu avant de quitter l'Allemagne pour aller à Rome où il mourut, publia à Nuremberg des éphémérides qui représentaient l'état du ciel depuis 1475 jusqu'en 1506; ces éphémérides furent ensuite réimprimées en divers endroits, particulièrement à Venise, avec ou sans date. D'autres éphémérides furent celles de Engel : *J. Angeli Ephemerides motuum cœlestium ab anno* 1494 *ad annum* 1500, Vienne, 1500, in-4°. L'Espagne nous fournit des éphémérides vers le même temps. *Sumario en el qual se contienen las conjunciones y opposiciones, los eclypses del sol y luna, fiestas movibles desde el anno* MCCCCLXXXVIII *hasta el* MDL, por Bernardo de Granolachs. Nous apprenons de Nicolas Antonio, dans sa *Bibliotheca Hispaña*, que ce Bernard de Granolachs était un docteur en médecine de Barcelone. L'ouvrage, quoique sans date, est probablement de 1488. Nommons encore *Jo. Stœffleri Ephemerides astronomicæ ab anno* 1499 *ad ann.* 1531 *ex tabulis Alphonsinis* (*v.*) *ad meridianum ulmensem; Ulmæ*, 1499, continuées jusqu'à 1556; Abraham Zacuthi, *Almanach perpetuum*, *à Jo. Michaele Germano Budorensi interpolatum et auctum.* Venet., 1499; *Almanach nova plurimis annis venturis inservientia per Joan. Stœfflerinum Justingensem et Jac. Pflaumen Ulmensem accuratiss. supputata, et toti ferè Europæ dextro sidere impertita*, Venet., 1507 : c'est une nouvelle édition des éphémérides d'Ulm, 1499, citées plus haut.

Mais il est inutile de transcrire les titres de toutes les éphémérides; on les trouvera dans la bibliographie astronomique de De Lalande.

Indépendamment des éphémérides publiées longtemps d'avance et pour plusieurs années, on a des éphémérides annuelles des sociétés savantes. C'est un recueil des tables les plus usuelles pour le calcul des mouvements célestes, avec l'indication de tous les phénomènes qui doivent arriver ou peuvent être observés chaque jour.

L'Académie des Sciences de Paris paraît être la première qui ait publié un ouvrage semblable sous le nom de *Connaissance des temps**. Le premier volume de cette éphéméride parut en 1679. Ce fut d'abord Picard qui publia cet ouvrage; il fut remplacé par Lefebvre, Lieutaud, Godin, Maraldi, par Lalande, et aujourd'hui c'est le Bureau des longitudes qui est chargé de cette publication. *Voy.* Almanach et Calendrier. A-É.

ÉPHÈSE. Strabon et Pausanias indiquaient les Cariens et les Lélèges comme les premiers habitants de cette ville de l'Asie-Mineure située au bord du Caystre dans l'Ionie et à quelque distance de la mer. La fable dit que des Amazones habitaient les environs du temple de Diane; mais Pausanias réfute l'opinion qu'elles l'auraient bâti : il blâme Pindare de l'avoir émise, et l'accuse d'avoir en cela fait preuve de peu de connaissance de l'antiquité. Ce géographe prétend au contraire que les Amazones, battues par Hercule et précédemment par Bacchus, s'étaient réfugiées dans le temple comme dans un asile. Le vrai fondateur serait Ephesus, qui passait pour le fils du fleuve Caystre. Dans la suite, Androclès, fils de Codrus, en fit la conquête avec ses Ioniens, et fut tué dans un combat contre les Cariens; mais la colonie subsista. Lysimaque fit entourer la ville de murs, et, pour vaincre la résistance des Éphésiens qui ne voulaient point y venir demeurer, il profita d'une pluie abondante, boucha les canaux et causa une inondation qui fut suivie d'une complète obéissance de la part des récalcitrants. Il voulut ensuite changer le nom d'Éphèse en celui d'Arsinoé, sa femme; mais ce nom fut bientôt oublié, comme ceux d'Alope, Orty-

(*) *Voir* le titre complet, ainsi que d'autres détails, T. IV, p. 503, article Calendrier. Nous citerons en outre les *Ephemerides astronomicæ ad meridianum Vindobonensem*, publiées de 1757 à 1806, par différents astronomes de Vienne et dont les *Annales* de l'Observatoire de cette ville, par M. Littrow, ont pris la place. S.

gie, Trachée, Samorion, que cette ville avait plus anciennement portés. Ce prince transporta à Éphèse les habitants de Lébédos et de Colophon; d'ailleurs la population s'accrut de jour en jour, tant à la faveur du commerce dont Éphèse était le principal entrepôt qu'à raison de la célébrité de son temple, qui attirait les hommages de tout le monde connu.

Ce temple rebâti deux cents ans avant que Pline nous en donnât la description, a passé pour une des sept merveilles du monde. Adossé au pied d'une montagne, élevé sur un sol marécageux, il n'avait pu être assis que sur des souterrains pratiqués pour l'écoulement des eaux. Sa longueur était de 425 pieds, sa largeur de 220; il comptait 117 colonnes de 60 pieds de haut; quelques-unes étaient ornées de magnifiques bas-reliefs, et l'on citait particulièrement un beau travail du sculpteur Scopas. Il n'en reste plus que des fragments informes en briques revêtues de marbre. L'architecte de cet édifice fut Chersiphron, dont le nom est peu répété par la renommée, tandis qu'elle se plaît à célébrer celle du destructeur Érostrate, insensé qui, pour se faire un nom digne de mémoire, mit le feu au temple dans la nuit même où naquit le grand Alexandre, c'est-à-dire le 6 du mois hécatombéon, en la première année de la 106e olympiade (359 avant J.-C.). Diverses prédictions furent répandues à ce sujet : entre autres les devins dirent que dans cette nuit s'allumait un flambeau qui devait un jour embraser toute l'Asie. Lorsque Alexandre prit Éphèse, en la troisième année de la 111e olympiade, il offrit aux Éphésiens tout l'argent nécessaire à la reconstruction de l'édifice; mais ils refusèrent, disant qu'*il ne convenait pas à un dieu d'élever des temples à d'autres dieux*. Cependant on s'occupait du rétablissement de ce siége du culte, et l'on eut recours à l'architecte qui avait conçu l'absurde et gigantesque projet de convertir le mont Athos en statue d'Alexandre. Au temps d'Auguste, Strabon vit l'autel qui était de Praxitèle. Mithridate et plus tard Marc-Antoine réglèrent l'étendue du rayon dans lequel s'exercerait le droit d'asile; Tibère l'abolit. Le temple que Pline a décrit est évidemment le même que celui qu'a vu Strabon, et n'a rien de commun avec celui que brûla Érostrate. Ce nouvel édifice subit une dévastation complète de la part des Scythes, l'an 263 après J.-C.; il fut ensuite pillé par les Goths. Il est souvent représenté sur les médailles de Domitien, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, etc., etc. La ville elle-même eut beaucoup de médailles; presque toutes portent une Diane chasseresse.

On croit que le temple de Diane fut détruit sous Constantin, par suite de l'édit général rendu contre le culte païen. Héraclite, le plus chagrin des philosophes, était né à Éphèse; cette ville fut aussi la patrie d'Hermodore, que ses compatriotes bannirent pour qu'il n'y eût pas parmi eux un citoyen plus homme de bien que les autres. Hipponax le poëte, les peintres Appelle et Parrhasius, l'orateur Alexandre, surnommé Lychnus, étaient tous d'Éphèse. Saint Paul y vint l'an de J.-C. 54, et y séjourna trois ans; c'est de là qu'il écrivit sa première épître aux Corinthiens, et quelques années plus tard, étant à Rome dans les fers, il écrivit *aux Éphésiens* une lettre fort touchante. Suivant une ancienne tradition, la sainte Vierge mourut dans cette ville et y fut enterrée; les saints pères du concile d'Éphèse ajoutent qu'on y voyait son tombeau. Éphèse n'est plus qu'un misérable village que les Turcs appellent *Aiasaloué*, corruption d'un nom grec. Saint Jean est en effet nommé *Alos Scologos*, pour *Agios Theologos*, et cet apôtre y passa la plus grande partie de sa vie; en sorte que le nom turc a une origine toute chrétienne. P. G-y.

ÉPHESTION ou HÉPHESTION, fils d'Amyntor, de la ville de Pella, en Macédoine, est associé, dans l'histoire, à l'immortalité d'Alexandre-le-Grand, dont il fut l'ami et le confident intime. Sa mère avait nourri le conquérant macédonien, et, plus tard, il fut un des sept officiers attachés à la personne d'Alexandre sous le titre de *gardes-du-corps*. Dès lors leurs vies se trouvèrent mêlées dans une fraternité dont la mort seule fut le terme. Les deux amis ne se séparaient pas. Après la bataille d'Issus, comme ils

entraient l'un et l'autre dans la tente des deux reines de Perse que le sort des armes avait laissées entre les mains du vainqueur, Sysigambis, mère de Darius, adressa le salut à Éphestion, qu'elle prit pour Alexandre à la supériorité de sa taille et à l'éclat de son costume. Avertie de son erreur, elle veut s'en excuser et tombe aux pieds du prince, qui la relève en lui disant : « Vous ne vous êtes pas trompée, ô ma mère; celui-ci est aussi Alexandre. » *Voy.* LEBRUN et MIGNARD.

Malgré sa tendresse pour son favori, Alexandre ne se faisait pas illusion sur son mérite, et il ne lui confia aucun commandement important avant la destruction de l'empire de Perse. Cependant Tyr venait d'être conquise, et Straton, roi des Sidoniens, expiait, par la perte de son trône, le tort d'avoir combattu sous les drapeaux de Darius. Éphestion, chargé de lui nommer un successeur, avait offert sa couronne à deux frères chez lesquels il logeait et qui étaient les premiers citoyens du pays par leur naissance et leurs richesses. Ils refusèrent, et Éphestion leur déféra l'honneur de cette nomination : leur choix tomba sur le sage Abdolonyme (*voy.*), descendant très éloigné des rois de Sidon.

Après la mort de Darius, Alexandre envoya d'abord son ami dans la Sogdiane pour y fonder quelques villes; puis il lui donna, concurremment avec Perdiccas, le commandement d'un corps de troupes qui devait préparer le passage de l'Indus. Lorsque Porus, vaincu, eut fait sa paix, Éphestion resta dans le pays pour soumettre un autre roi du même nom que Porus et quelques peuples enclavés entre l'Hydaspe et l'Hydraote. Enfin, au retour de l'Inde, Alexandre, en s'embarquant sur l'Hydaspe avec une partie de son armée, pour gagner la mer par l'Indus, laissa le reste de ses Macédoniens sous le commandement d'Éphestion et de Cratère, qui devaient suivre, par terre, les mouvements de l'expédition maritime; et, lorsque après une marche pénible, depuis l'Indus jusqu'à la Caramanie, Alexandre eut pris les devants avec quelques troupes légères, Éphestion dut encore ramener le reste de l'armée en Perse.

Il entrait dans la politique du conquérant de mêler, par des alliances, le sang dont les deux peuples, vainqueurs et vaincus, avaient confondu les flots sur les champs de bataille. Pour rapprocher encore davantage de lui son ami d'enfance, il le maria à Drypatis, fille de Darius et sœur cadette de Statira, qu'il épousa lui-même. Ce fut peu de temps après cette union qu'Éphestion mourut à Ecbatane, en Médie, l'an 325 av. J.-C., à la suite de fêtes et de sacrifices célébrés pour remercier les dieux du succès des armes macédoniennes. Alexandre, inconsolable de cette perte, coupa sa chevelure, demeura huit jours entiers, ou au moins trois jours, suivant d'autres, sans prendre de nourriture ni parler à personne. Il interrompit les jeux, fit éteindre le feu sacré, comme à la mort des rois de Perse, et, si l'on en croyait quelques auteurs, il aurait même fait mourir en croix le médecin qui avait soigné Éphestion dans sa dernière maladie, et qui lui aurait administré mal à propos un remède. Il voulut qu'on rasât les crins, en signe de deuil, à tous les chevaux et mulets de son armée. Plutarque prétend aussi qu'il immola, sur le tombeau de son ami, les Cusséens, peuplade nombreuse, à l'imitation d'Achille, qui avait sacrifié plusieurs princes troyens aux mânes de Patrocle. Mais n'oublions pas de dire qu'Arrien s'inscrit en faux contre les cruautés dans lesquelles, si l'on ajoutait foi aux récits dont nous venons de faire mention, le grand conquérant aurait laissé s'égarer sa douleur. Perdiccas fut chargé de faire transporter le corps d'Éphestion à Babylone, où Alexandre se rendait pour recevoir les ambassadeurs de cent peuples divers. Dix mille talents (56 millions de francs environ) furent affectés à la construction du bûcher, dont Diodore de Sicile nous a laissé la description *. Alexandre n'avait pas paru disposé d'abord à survivre à son ami : la mort servit bien son désespoir. Il succomba lui-même avant d'avoir pu célébrer les obsèques d'Éphestion, et les 5000 athlètes et musiciens qu'il avait mandés

(*) On le voit représenté à la page 469 de l'*Examen des historiens d'Alexandre-le-Grand*, par Sainte-Croix. *Voy.* aussi l'article ÉPHORE. S.

de toutes parts servirent à ses propres funérailles. L. B-v-n.

ÉPHIALTE, *voy.* GÉANTS.

ÉPHORE. L'antiquité nous a laissé de nombreuses mentions sur cet historien grec, qui eut une grande célébrité; mais ces mentions nous apprennent bien peu de chose, et les principaux renseignements que nous ayons sur son compte sont dus à Suidas; encore le passage où il en parle est-il altéré, si bien qu'on y lit tantôt *Ephippos*, tantôt *Euphoros*. Il y avait en effet un Éphippus d'Olynthe qui, comme le dit Athénée, écrivit sur les sépultures d'Alexandre et d'Éphestion. Néanmoins toute l'antiquité s'accorde à revendiquer pour Éphore ce que nous dit Suidas, soit qu'il ait confondu lui-même, soit que l'erreur vienne des copistes. Quant à la faute *Euphore*, on la conçoit plus aisément : elle se représente souvent et dans beaucoup d'autres mots. Scaliger, Xylander et Schæfer l'ont suffisamment relevée. En prenant donc ce passage pour ce qu'il est, nous y voyons qu'Éphore était né à Cyme en Éolide et que son père Démippus l'envoya à l'école d'Isocrate à l'époque où celui-ci, pour échapper au tumulte de la guerre du Péloponèse, s'était retiré à Chio. Éphore n'avait point de dispositions à l'éloquence de la place publique; il profita peu des leçons d'Isocrate, mais celui-ci devina qu'il y avait dans ce disciple de quoi former un historien. Cicéron dit formellement qu'Éphore s'appliqua aux études historiques par l'impulsion de ce maître célèbre, qui lui indiqua même le sujet qu'il devait traiter. Théopompe aussi était disciple d'Isocrate. Ce grand orateur, disait en parlant de la différence de leurs caractères et de leurs genres, que Théopompe avait besoin de la bride et Éphore de l'éperon. Plutarque dit que ce dernier refusa d'aller vivre auprès d'Alexandre. Nous n'avons pas d'autres détails sur les événements de sa vie. M. Marx, qui a publié une excellente édition des fragments d'Éphore, pense qu'il est né en l'olympiade 93, en l'année où Athènes était dans l'anarchie, c'est-à-dire, d'après les rapprochements ingénieux auxquels se livre M. Marx sur les assertions de Xénophon et sur celles de Diodore de Sicile, à la fin de la quatrième année de la 93e olympiade, après que Lysandre eut pris possession de la ville et du Pirée. Une autre conjecture, non moins ingénieuse, conduit à croire qu'Éphore a vécu 64 ans, et que la mort le surprit avant qu'il eût terminé son histoire. Au surplus, il y a beaucoup de dissentiments sur l'âge auquel Éphore est parvenu, sur l'appel que lui aurait fait Alexandre, etc. Son histoire s'arrêtait à la quatrième année de la 109e olympiade. Diyllus l'Athénien la continua jusqu'au règne du grand roi de Macédoine. Si l'anecdote que nous avons rapportée est vraie, Éphore aurait atteint une vieillesse fort avancée. Vanté par une partie des écrivains de l'antiquité, cet historien eut aussi des détracteurs, tels que Duris de Samos, Dion Chrysostôme et Suidas. Son histoire était en trente livres et commençait à la guerre de Troie. Il écrivit aussi 16 livres sur *les biens et les maux*, un traité sur les *choses merveilleuses*, un autre sur *les inventions*. Les fragments de ce dernier sont compris dans le travail de M. Marx, publié en 1825 à Heidelberg, avec une préface de l'illustre Creuzer. P. G-y.

ÉPHORES, magistrats populaires de Sparte, qui paraissent avoir été institués pendant la première guerre contre Messène. Il existe néanmoins beaucoup de dissentiments à cet égard. Hérodote attribue cette magistrature à Lycurgue lui-même, et l'on pourrait induire du texte de Xénophon que cet historien soutenait la même opinion; mais la controverse s'est aussi emparée de ce texte. D'un autre côté, Aristote, Cicéron, Valère-Maxime et Plutarque fixent au règne du roi Théopompe la création de l'*éphorie*, sans qu'on sache d'après quelle autorité. Tous ces écrivains vivaient dans un temps trop éloigné de la naissance de l'institution pour que leurs assertions puissent fournir aucune base solide à nos conjectures. Hérodote, aux yeux de quelques savants, mérite la préférence, parce que le type des éphores se retrouve dans la législation de la Crète, que Lycurgue avait copiée en beaucoup de points. Il n'y a pas moins d'obscurité sur le but de la création des éphores; nous n'ap-

prenons à les bien connaître que pendant la guerre du Péloponèse. Aristote pense qu'ils assurèrent la durée de la constitution; il dit que Théopompe diminua, il est vrai, le pouvoir royal par la création de ces magistrats, mais que par cela même il le consolida. Plutarque fait parler Cléomène en ces termes au sujet du meurtre des éphores. « Lycurgue avait adjoint le sénat (*gerousia*) à l'autorité des rois, et ils gouvernèrent de concert; mais, dans la suite, la guerre de Messénie se prolongeant, les rois, toujours absents, désignèrent pour administrer l'état quelques-uns de leurs amis. Dans l'origine, les éphores n'étaient donc que les aides et comme les substituts des rois; ils ne se créèrent une autorité séparée et indépendante que dans la suite. » A ce passage, que Plutarque met dans la bouche de Cléomène, il ajoute ailleurs, que, 130 ans après Lycurgue, Élatus fut le premier éphore, et que le but de sa nomination fut de mettre un frein à l'orgueil des rois. Sans doute alors la constitution avait déjà beaucoup dégénéré; il s'agissait de rétablir l'équilibre dans les pouvoirs. La nouvelle magistrature fut composée de cinq membres choisis dans le peuple, et souvent dans la classe la plus pauvre. Leurs pouvoirs furent annuels. Lorsque l'assemblée du peuple altérait une résolution proposée par eux et le sénat, ils avaient le droit de la dissoudre. Dans son savant ouvrage sur *Sparte*, M. Manso pense que l'éphorie n'était pas du tout un pouvoir modérateur, ni un intermédiaire entre les rois et les *gérontes* ou sénateurs. Les éphores étaient plutôt les auxiliaires des rois pour rendre la justice en leur absence, pour s'opposer aux empiétements du sénat; et de là même il conclut que cette magistrature ne peut guère être attribuée à Lycurgue, puisque les abus qu'elle devait prévenir ne pouvaient encore exister. Cet auteur en revient donc à l'opinion qui adopte la guerre de Messénie comme l'époque de la fondation de l'éphorie. Dans l'origine, les rois nommaient eux-mêmes les éphores parmi leurs amis, pour se bien assurer de leur dévouement; afin qu'ils ne s'entendissent point avec l'aristocratie, ils les prenaient dans la basse classe; mais les éphores eurent bientôt des attributions permanentes, sur lesquelles ils prononçaient à la majorité des voix. Leur influence s'étendit peu à peu, et dans la guerre du Péloponèse elle était devenue redoutable même aux rois : on les voit surpasser en autorité les tribuns de Rome. Antérieurement même, ce n'est pas aux rois, c'est aux éphores que s'adressent les envoyés d'Athènes quand ils viennent demander des secours contre Mardonius; ce sont les éphores qui l'accordent et l'armée marche par leurs ordres. Après la bataille de Platée, ils président à la distribution du butin. Tout citoyen était tenu d'obéir à la citation des éphores; les rois eux-mêmes devaient comparaître après trois sommations. Quand l'armée passait la frontière, deux éphores accompagnaient le roi. Ils se firent les maîtres souverains des traités, et décidèrent de la paix et de la guerre; enfin à Sparte l'année prenait le nom du premier éphore, comme à Athènes elle était désignée par celui du premier archonte. Les éphores entraient en charge en automne. Agis et Cléombrote les chassèrent un jour de la place publique et en instituèrent de nouveaux. Cléomène eut aussi recours à la violence contre eux, puis il adressa au peuple une longue harangue sur leurs usurpations. P. G-Y.

ÉPHRAIM, *voy.* TRIBUS (*les douze*).

ÉPHREM (SAINT), diacre d'Édesse. Ses contemporains ne nous ont laissé sur sa vie que des incertitudes. Les uns lui donnent pour patrie Édesse, d'autres Nisibe de Mésopotamie; ceux-ci le font naître d'une extraction illustre et d'une famille opulente, ceux-là dans une condition obscure et pauvre. Ce qui doit lever tous les doutes à cet égard, c'est la déclaration faite par lui-même dans sa *confession* : « que ses ancêtres étaient « étrangers, qu'ils étaient venus s'éta« blir en Mésopotamie, où ils avaient « vécu du travail de leurs mains et des « aumônes qu'ils recevaient; que sa fa« mille était sortie peu à peu de son état « de profonde indigence, mais que son « père et sa mère n'avaient pas laissé de « vivre dans une condition obscure selon « le monde; qu'ils avaient pratiqué une

« vie chrétienne et qu'ils avaient eu « l'honneur de confesser le nom de Jésus-« Christ devant les juges. » Il nous apprend que sa jeunesse ne fut exempte ni d'orages ni de fautes dont il conserva toute sa vie un amer souvenir. Le principal reproche qu'il se fait à lui-même, c'est d'avoir eu des doutes à l'égard de la Providence : il en dut l'éclaircissement aux instructions d'un pieux vieillard qui vivait sur une montagne voisine de Nisibe. Éphrem voulut, à son exemple, embrasser la vie monastique, reçut le baptême à l'âge de 18 ans, et se consacra tout entier à la pénitence et à la solitude. La méditation de l'Écriture fit son unique étude : elle lui suffit pour enrichir son esprit et son cœur de trésors que les leçons humaines ne donnent point. Il ne tarda pas à devenir célèbre parmi les solitaires de la contrée qui aimaient à le consulter, et l'on pensa à le tirer de son désert pour lui confier le ministère épiscopal : il s'y refusa constamment et ne se crut pas même digne du sacerdoce. S'étant rendu à Édesse de Césarée pour y visiter le grand archevêque saint Basile, il consentit à recevoir de ses mains l'ordre du diaconat, dignité considérable dans un temps où le sacerdoce était honoré comme il doit l'être, et il s'adonna au ministère de la prédication, quoiqu'il ne fût que diacre. Il ne revint à Édesse que pour y voir les ravages de la peste et de la famine dont cette ville était désolée, et dont il nous a laissé la pathétique description qu'on peut lire dans notre *Bibliothèque des Pères*. Les riches avaient fui; les malades et les pauvres étaient abandonnés. Pauvre comme il l'était, il ne pouvait soulager de son propre bien ceux qui souffraient : la charité du saint diacre suppléa à tout. Ses discours pleins de chaleur, bénis d'en haut, émurent le cœur des riches et les disposèrent à d'abondantes aumônes qui le mirent en état d'ériger une sorte d'hôpital, où il rassembla tous ceux qui ne pouvaient trouver dans leurs demeures des secours et des soins. Il s'établit au milieu d'eux, les servant de ses mains, pansant leurs plaies, ensevelissant les morts, se prodiguant tout entier à tous les besoins de l'âme et du corps. Il passa un an dans ces soins pieux, jusqu'à ce que de meilleurs jours fussent arrivés pour Édesse : alors il reprit le chemin de sa solitude. Au bout d'un mois, se sentant atteint de la maladie dont il mourut, il recueillit ses forces pour écrire son testament que nous avons encore; il y exhorte ses disciples à l'union, ses concitoyens à la pratique des commandements divins, et donne à tous ses dernières bénédictions. Il mourut en 379, la même année que saint Basile.

Les œuvres de saint Éphrem se composent de commentaires sur l'Écriture sainte, de traités dogmatiques, de simples homélies adressées pour la plupart à des religieux, d'instructions morales sur tous les devoirs de la vie chrétienne, de chants sacrés où la chaleur de l'inspiration et la liberté du rhythme prêtent au talent de l'orateur un nouvel essor, et le transportent dans une région reculée au-delà des bornes du monde. Nous l'avons dit ailleurs, et nous ne croyons pas devoir changer d'opinion : « Il n'est pas un écrivain « des temps antiques et modernes où se « rencontrent avec autant de vigueur et « de variété les peintures les plus frappantes de la fragilité de la vie, la vanité des choses de la terre, des terreurs « de la mort, du jugement qu'elle amène « et de ses formidables suites... Vous « croyez, disait saint Grégoire de Nysse « parlant de ces discours, vous croyez « assister à la dernière scène qui accompagnera la consommation des temps. « Vous êtes présent à l'arrivée de Jésus-« Christ porté sur les nuées du ciel ; vous « êtes réveillé de votre assoupissement « comme les morts au fond de leurs sépulcres par les sons de la trompette, et « il ne manque en effet à la vérité du « tableau que la présence même du juge « futur des vivants et des morts. » Pouvons-nous craindre d'être accusés d'exagération dans l'éloge que nous en avons fait, après que l'illustre Mosheim en avait parlé comme tous les catholiques?

Les ouvrages de saint Éphrem * ont

(*) Nous les avons en partie en langue syriaque et en partie en grec, c'est-à-dire vraisemblablement dans une simple traduction. Dans la critique biblique, les citations du texte sacré faites par saint Éphrem de Syrie ont une grande importance pour rétablir les leçons primitives du *Pe-*

été recueillis d'abord en 3 volumes in-fol. par Ger. Vossius; cent ans après par Assemani, bibliothécaire du Vatican (Rome, 1589-97), en 6 v. in-fol. d'une magnifique exécution. Le dessein de ces éditions est des plus défectueux; c'est aussi le défaut de l'auteur. Plus qu'aucun autre de nos docteurs anciens, saint Éphrem n'a point de marche régulière. Sa prose éloquente s'élève à la hauteur de la poésie; elle en a aussi le désordre, et la plupart de ses compositions sont autant de dithyrambes. Ce n'est pas un orateur concerté qui se laisse aller à son propre esprit : c'est un prophète dominé par l'esprit de Dieu, qui s'abandonne tout entier aux mouvements de la grâce dont il n'est que l'instrument. M. N. S. G. †

ÉPI. Dans son acception habituelle, ce mot s'applique presque spécialement à l'assemblage de fleurs ou de grains qui couvre l'extrémité des chaumes des céréales. En botanique, on appelle *épi* toute inflorescence constituée par des fleurs sessiles et disposées le long d'un axe ou pédoncule commun. Ed. Sp.

ÉPICERIE, Épicier. On appelle *épicier* le marchand qui fait commerce, en gros et en détail, des *épices*, drogues simples qui s'emploient dans l'économie domestique, la médecine, les arts, et de mille autres objets en dehors de ces deux branches de négoce. L'*épicerie* désigne, tantôt la profession de l'épicier en elle-même et tantôt les marchandises sur l'achat et le débit desquelles roule sa profession. Dans ce dernier sens, *épicerie* est synonyme d'*épices*.

Sous le nom générique d'*épices* ou *épiceries*, on comprend toutes les substances végétales indigènes ou exotiques douées d'une saveur ou d'une odeur qui les rendent propres à un usage d'utilité ou d'agrément : tels sont par exemple la cannelle, la muscade, le girofle, le café, les différentes espèces de poivre, le cacao, les pistaches, les dattes, le citron, la bergamote, la casse, le séné, les fleurs du safran du Levant, celles du grenadier, dites balaustes, et de l'oranger; les différentes espèces de thés, le dictame, le laurier, les anis de toutes sortes, le fenouil, le carvi, le cumin, plusieurs bois, tiges, écorces et racines, etc. Notre commerce tenait autrefois la plus grande partie de ces produits des Hollandais, maîtres alors des riches contrées de l'Inde où on les recueille. Parmi les drogues ou drogueries (*voy.*), on range surtout celles des substances appartenant aux trois règnes de la nature jouissant de certaines propriétés médicales ou dont on tire parti dans les arts, et dont la plupart proviennent du Levant ou des Indes-Orientales.

chito, vieille traduction de la Bible qui remplace chez les Syriens celles des LXX. S.

Ce n'est que du moment où le génie aventureux des Portugais, aidé de la boussole, rendit journalières les communications du vieux continent avec l'Inde, en doublant le cap de Bonne-Espérance, que les épices acquirent en Europe la popularité dont elles jouissent aujourd'hui. Avant ce temps, elles étaient à peine connues (*voy.* Café), et même, au commencement des excursions de ces hardis navigateurs, elles étaient encore si rares qu'on les considérait comme objets de luxe : aussi n'en faisait-on guère usage que comme ornement dans les fêtes solennelles. Dans les festins de noces, l'épouse en présentait à toute l'assemblée, ce qui se pratiquait également dans les réjouissances des universités. Et puis, avant ou après la décision d'un procès, on ne croyait pas pouvoir offrir aux magistrats qui y figuraient un cadeau plus convenable, comme mode de sollicitation ou témoignage de reconnaissance. De là l'expression si connue : *donner les épices*, pour dire : présenter à quelqu'un un présent d'honneur. On sait que, de ce point de vue, les épices aujourd'hui ont perdu toute leur importance.

Rien n'est plus contraire aux épiceries qu'une chaleur immodérée. Quand elles y demeurent exposées, elles se dessèchent si rapidement, surtout le clou de girofle, qu'elles peuvent perdre, dans l'espace de deux ou de trois jours, plus d'un dixième de leur poids. Pour éviter ce déchet, il faut avoir soin de les tenir dans un endroit frais.

Le commerce de l'épicier, ainsi que nous l'avons dit, n'est pas borné aux épices et drogueries : ils ont obtenu, à

différentes époques, la permission de l'étendre successivement à mille objets de détail qu'il est très commode pour le consommateur de trouver réunis dans le même magasin. La plupart de ces concessions leur ont été faites par des arrêts du parlement.

Le commerce de l'épicerie, accaparé d'abord par les chandeliers vendeurs de suif, prit, sous François Ier, une extension qui le fit passer aux mains d'un corps de marchands qui devint le second des six. Ce prince, par lettres-patentes du 12 avril 1520, leur défendit de rien entreprendre sur les attributions des apothicaires, et leur confirma la qualité d'épiciers *simples*, qui fut échangée ensuite, par arrêt du parlement du 14 juillet 1742, contre celle d'épiciers-droguistes et d'épiciers *grossiers*. Nul ne pouvait autrefois être admis dans le corps de l'épicerie qu'il ne fût Français ou naturalisé. On exigeait en outre de chaque aspirant trois ans de compagnonnage et six ans de service. Les veuves avaient la faculté de continuer le commerce de leur mari, pourvu qu'elles fussent assistées d'un garçon approuvé par les maîtres et gardes; mais elles ne pouvaient faire d'apprentis ni donner, sous leur nom, leurs boutiques à un garçon, à moins qu'il n'habitât avec elles. Toutes les drogueries et épiceries devaient, avant la distribution générale, être déposées au bureau pour subir l'inspection des gardes.

L'épicier de nos jours est bien déchu du rang qu'il occupait jadis : à tort ou à raison, son nom est devenu en français, entre les mains de l'ironie, un symbole de ridicule, une formule d'accusation contre tout ce qui porte l'empreinte du mercantilisme égoïste et étroit. E. P-c-t.

ÉPICERIES (Iles aux), *voy.* Moluques.

ÉPICHARME, philosophe pythagoricien, né, selon Diogène Laërce, dans l'île de Cos, selon d'autres en Sicile; il vécut au milieu du ve siècle avant J.-C. Parmi les sentences qu'on lui attribue est cette belle expression que *les dieux nous vendent tous les biens pour le travail.* Pline le regarde comme l'inventeur des lettres Θ et Χ (thêta et chi) dont on fait honneur à Palamède; d'après d'autres passages du même auteur, il y a lieu de penser qu'Épicharme s'appliqua aussi à l'étude des plantes médicinales et qu'il indiqua de la sorte plusieurs médicaments efficaces. Cicéron, qui en fait grand cas, le considère surtout comme poète comique. Dans ses *Tusculanes*, il l'appelle néanmoins philosophe plein de sens et de finesse, *comme tous les Siciliens;* mais dans les lettres à Atticus on voit bien qu'il ne le croit pas Sicilien de naissance, puisqu'il dit expressément que ce surnom lui vient de ce qu'il fut apporté de sa patrie en Sicile, lorsqu'il était à peine âgé de 3 mois. Épicharme fit représenter à Syracuse 52 comédies, au temps du tyran Hiéron. Plaute en imita un grand nombre. Il ne nous reste que quarante titres de pièces, énumérés dans la Bibliothèque grecque de Fabricius, t. I, p. 677. Antérieure à la comédie attique, celle d'Épicharme fut le produit des mimes, représentations populaires fort usitées dans l'île; il ne fit que mettre de l'ordre et de la suite dans les scènes et les transformer en action avec unité et intérêt. Les comédies d'Épicharme furent très estimées; le philosophe se montrait toujours dans le poète; il possédait au plus haut degré cette verve que l'antiquité appelait *vis comica* et la vivacité du dialogue. Quelques traits satiriques, des allusions de circonstance et son austérité philosophique lui attirèrent la disgrâce de Hiéron : il fut banni de Syracuse et il mourut dans sa patrie à un âge fort avancé. On prétend qu'il atteignit sa 75e année. Platon en faisait le plus grand cas; il déclare dans son *Theætetus* qu'Épicharme est pour la comédie du même mérite qu'Homère pour l'épopée. Un joueur de flûte appelé Chrysogon a donné sous le nom d'Épicharme des traités sur la constitution des états. Quant aux fragments qui restent de ses pièces, il y a dans la collection de Henri Estienne quelques vers ou sentences, entre autres celle-ci : *le fond de la sagesse est de ne pas croire légèrement.* C'est Polybe (XVII, 30), qui nous l'a conservée. Dans ses *Académiques*, Cicéron nous apprend qu'Ennius avait composé un livre sur Épicharme. Suidas dit qu'Épicharme eut un

fils appelé Démologue, aussi poète comique et Syracusain. P. G-y.

ÉPICTÈTE, célèbre philosophe stoïcien, naquit, vers l'an 50 de J.-C., à Hiérapolis en Phrygie. Il était esclave d'Épaphrodite, affranchi de Néron, qui le fit instruire à Rome par Musonius Rufus, et qui lui donna ensuite la liberté. Cette conduite généreuse semble peu en accord avec la tradition si généralement accréditée des mauvais traitements d'Épaphrodite envers son esclave, et de la constance avec laquelle Épictète les supportait. Ainsi l'on raconte que son maître le frappant violemment à la jambe, Épictète lui dit : « Vous allez me la casser. » Son maître redouble et lui casse la jambe. « Je vous « avais bien dit, reprit-il froidement, « que vous me la casseriez. » Il profita de la liberté, lorsqu'elle lui fut donnée, pour se livrer à la philosophie. A l'exemple de Socrate et de Diogène, il voulut d'abord professer sur les places publiques. Cette tentative ne lui réussit pas; la populace de Rome, à moitié barbare, était loin d'avoir l'esprit vif et pénétrant du peuple athénien auquel s'adressait Socrate. D'ailleurs les forces physiques et le talent de la parole manquaient à Épictète pour captiver l'attention de la multitude. Il se décida donc à ouvrir une école, où s'adressant à un auditoire plus restreint, ses leçons portèrent plus de fruits. L'édit de Domitien, qui expulsait de Rome tous les philosophes, vers l'an 90 de J.-C., força Épictète à se réfugier à Nicopolis en Épire. Il y ouvrit une école, où la jeunesse romaine se rendit en foule. Il paraît qu'il revint à Rome après la mort de Domitien. Spartien rapporte qu'il vécut dans une grande familiarité avec l'empereur Adrien. On pense qu'il mourut vers l'an 117. Suidas place sa mort sous Marc-Aurèle : cette indication est évidemment fausse, car alors il aurait eu cent dix ans. Marc-Aurèle parle de *commentaires* sur la philosophie d'Épictète, ce qui ne suppose pas le philosophe encore vivant, et Aulu-Gelle, qui écrivait sous Antonin, ne parle de lui qu'au passé. Lucien rapporte que, de son temps, un amateur paya trois mille drachmes la lampe de terre qui avait appartenu à Épictète, espérant peut-être recevoir de doctes inspirations en travaillant à la lueur de cette lampe.

Épictète n'a rien écrit lui-même, ou du moins il ne nous reste aucun ouvrage de lui. Le *Manuel* (*Enchiridion*) qui porte son nom a été rédigé par son disciple Arrien, qui y a résumé la substance de sa doctrine. Arrien a en outre mis par écrit les entretiens de son maître, sous le titre de *Dissertations philosophiques d'Épictète*. Il ne nous reste plus que quatre livres de cet ouvrage, qui en comprenait huit. L'auteur dit dans sa préface qu'il a conservé aussi littéralement que possible les paroles de son maître : c'est donc un monument véritable de la philosophie d'Épictète.

Le stoïcisme, renouvelé ou plutôt continué par Épictète, reçut l'héritage de l'ancienne école du Portique, qui commence à Zénon de Cittium et qui finit à Posidonius, lequel compta parmi ses auditeurs Pompée et Cicéron. Mais entre cette école et celle d'Épictète se place ce que l'on peut appeler le stoïcisme pratique, mis en action par plusieurs nobles romains, dont le plus illustre fut Caton. Les principes de ce dernier ont été admirablement caractérisés par ces vers de Lucain dans sa *Pharsale* :

.. Hi mores, hæc duri immota Catonis
Secta fuit, servare modum finemque tenere,
Naturamque sequi, patriæque impendere vitam,
Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo.

Ce dernier vers respire déjà un sentiment cosmopolite qui semble étranger à la société antique et qu'Épictète fut un des premiers à pressentir au sein du paganisme, parce qu'il était né esclave et que l'aurore de la liberté commençait à se lever sur le monde. La tradition du stoïcisme de Caton se transmit sous les premiers empereurs dans l'élite de l'aristocratie romaine. Cette secte, qui compta pour adhérents les Marcus Brutus, les Thraséas, les Helvidius Priscus, si dignement célébrés par Tacite, fut l'asile de toutes les passions généreuses qui luttaient contre la tyrannie et la dépravation générale. Épictète prit pour tâche de résumer les principes de conduite de ces âmes supérieures qui travaillaient à

réhabiliter la dignité de la nature humaine, si dégradée dans ces temps malheureux. On comprend dès lors comment il fut conduit à s'adonner presque exclusivement à la morale. Sa doctrine est l'expression la plus grave et la plus élevée de la morale païenne.

Épictète ramena toute la philosophie stoïcienne à cette simple formule : *Supporte et abstiens-toi.* Il fonda toute sa morale sur l'idée de la liberté humaine: c'était là un pas immense. Son principe fondamental est de distinguer ce qui dépend de nous et ce qui n'en dépend pas. Il trace une ligne de démarcation profonde entre les actes marqués du caractère de liberté et les accidents ou phénomènes empreints du caractère de nécessité extérieure. Pour nous séparer entièrement de ce qui ne dépend pas de nous, de ce qui n'est pas nous-mêmes, il faut nous rendre maîtres de nos désirs et de nos craintes. Certes, il y a de la grandeur dans cette doctrine qui enseigne à l'homme que sa dignité réside surtout dans son activité personnelle et spontanée, qui l'exerce à se rendre indépendant de toutes les forces extérieures qui peuvent agir sur lui et à prendre en main les rênes de ses propres destinées. Toutefois le stoïcisme paraît n'avoir pas compris toute la fécondité de son principe : il n'en a pris que la partie qui conseille l'indépendance contemplative, et il a laissé sommeiller l'énergie active, mère de tous les progrès de l'humanité. Le précepte *sustine*, *supporte les peines*, nous commande la résignation, l'impassibilité; le précepte *abstine*, *abstiens-toi*, nous apprend à retrancher le plus possible sur nos besoins, à comprimer tous les mobiles qui nous portent à agir, à sortir de nous-mêmes. Cette double formule ne constitue guère qu'une morale négative : il lui manque un principe d'action. C'est là, il faut l'avouer, un des côtés faibles de la théorie d'Épictète. Il faut le reconnaître aussi, les stoïciens exagèrent le renoncement à soi-même; ils éteignent les sentiments d'humanité, de bienveillance mutuelle, et finiraient par rendre les hommes orgueilleux et farouches. Quand le philosophe représente à un père ou à un époux la perte de sa femme ou de son fils comme un accident commun, auquel il doit être préparé, il est bien près de l'insensibilité. Une pareille doctrine doit avoir pour effet d'isoler les hommes; elle est inaccessible à la bienveillance, aux émotions douces; il lui manque l'élément sociable, l'amour, la sympathie. C'est par là que le christianisme a fondé une société nouvelle, tandis que l'immobilité stoïcienne a formé dans des temps de corruption quelques sages, dont l'héroïsme aboutissait à se délivrer de l'esclavage par la mort.

Du reste, Épictète se montra dans la pratique fidèle à ses leçons : son caractère était simple et droit comme sa doctrine; il fut dans toute sa conduite le plus parfait modèle d'un stoïcien. Sévère envers lui-même, il supportait avec patience les faiblesses des autres. La pauvreté dans laquelle il vécut était en accord avec son système, qui faisait consister la sagesse dans l'art de souffrir et de réprimer ses désirs.

Le Manuel d'Épictète, ses entretiens, recueillis par Arrien (*v.*), ont été publiés avec plusieurs commentaires par Schweighæuser, sous ce titre : *Epicteteæ philosophiæ monumenta*, Lips., 1799-1800, 5 vol. in-8°. Parmi les traductions françaises du *Manuel*, les plus connues, celles de Lévesque et de Lefebvre de Villebrune, sont encore très médiocres. A-D.

ÉPICURE, un des philosophes les plus célèbres de la Grèce, naquit au bourg de Gargette, près d'Athènes, la troisième année de la 109e olympiade (342 avant J.-C.). Ses parents, malgré leur pauvreté, ne négligèrent pas son éducation. Son père enseignait la grammaire, en d'autres termes, il était maître d'école, et Épicure passe pour l'avoir aidé dans cette profession. Sa mère gagnait sa vie à aller dans les maisons accomplir les cérémonies lustrales, et Diogène de Laërte rapporte que, dans son enfance, Épicure accompagnait sa mère dans l'exercice de ses fonctions assez méprisées. Ses adversaires même lui en firent plus tard le reproche, comme Démosthène l'avait fait à Eschine. D'après le récit de Sextus Empiricus (*Adv. Math.*, IX), voici comment Épicure, encore écolier, donna le

premier indice de son esprit philosophique. Il lisait avec son précepteur ces vers de la théogonie d'Hésiode : « Au « commencement était le chaos, puis la « terre,.... le ténébreux Tartare, et l'a- « mour..... » La suite explique comment toutes choses sont nées de ces premiers éléments; mais le jeune élève s'avisa de demander : « Et le chaos, d'où vient-il ? » Le maître, pris au dépourvu, répondit que ce n'était pas son affaire de répondre à cette question, et qu'il fallait s'adresser aux philosophes. De là le germe de cette curiosité élevée, qui le porta peu à peu à abandonner les autres études pour se livrer entièrement à la philosophie. Sa vie fut longtemps errante. Son père ayant été un des colons que les Athéniens envoyèrent à Samos, Épicure fut élevé d'abord dans cette île, et plus tard à Téos. Il vint dans sa dix-huitième année à Athènes, où il ne paraît guère avoir passé qu'un an; car, lorsqu'après la mort d'Alexandre les Athéniens furent chassés de Samos, Épicure suivit son père, qui se retira à Colophon. Il visita divers pays pour former son esprit et acquérir des connaissances. Suivant quelques auteurs, il ne commença à enseigner la philosophie qu'à l'âge de 32 ans, d'abord à Mitylène, et ensuite à Lampsaque. Ce fut dans sa trente-sixième année qu'il vint s'établir à Athènes, où il fonda son école; et il y enseigna jusqu'à sa mort, arrivée la 2e année de la 127e olympiade (270 av. J.-C.); il avait alors 72 ans.

Il se donna d'abord pour disciple de Démocrite, dont il avait étudié particulièrement les ouvrages. Mais bientôt sa renommée ayant grandi, il professa une doctrine indépendante. C'était dans ses jardins qu'il donnait ses leçons, et il les légua à son école, sous la condition d'y enseigner la philosophie et d'y célébrer tous les ans une fête en son honneur. C'est là qu'il passa une vie calme, vouée à la philosophie et à l'amitié. Son instruction paraît avoir été peu étendue; néanmoins il composa un grand nombre d'ouvrages; selon Diogène de Laërte, il écrivit 300 volumes. Sa manière d'enseigner doit avoir été peu propre à exciter l'activité intellectuelle : il faisait à l'usage de ses disciples de courts extraits, et, comme on dirait aujourd'hui, des résumés de son système, et les leur faisait apprendre par cœur. Diogène de Laërte, qui professe beaucoup de respect pour Épicure, nous a conservé plusieurs de ces extraits. Des fragments d'un livre *Sur la nature* ont été trouvés dans les fouilles d'Herculanum et publiés par Orelli (Leipzig, 1818). Il reste aussi deux lettres de lui, dont la dernière édition est celle de Schneider (Leipzig, 1813). Sa doctrine est exposée et célébrée dans le poème de Lucrèce, qui l'a ornée de tous les charmes de la plus riche poésie. Parmi les modernes, Gassendi a élevé un véritable monument à la mémoire d'Épicure, en recueillant les documents les plus complets sur sa personne et sur sa philosophie, dans les deux ouvrages intitulés *De vitâ, moribus et doctrinâ Epicuri*, et *Syntagma philosophiæ Epicuri* (*).

On a dit que les courtisanes fréquentaient aussi les jardins d'Épicure et s'initiaient à la nouvelle doctrine. On sait que la courtisane Léontium composa elle-même des ouvrages philosophiques. Cependant il paraît que les femmes n'étaient admises qu'aux banquets qui se donnaient en commun; mais ce seul fait indique, dans l'école épicurienne, une certaine facilité de mœurs.

La partie la plus importante et la plus célèbre de la doctrine d'Épicure est sa morale : elle a été, de la part de ses sectateurs, comme de ses adversaires, l'objet d'éloges et de censures aussi exagérés les uns que les autres. Toute sa philosophie est subordonnée à la recherche du bonheur, qu'il pose comme le but de l'homme; la pensée et toutes les facultés humaines ne sont pour lui que des moyens. Par conséquent, l'utilité fait seule la valeur de la science; la morale doit nous enseigner les moyens de parvenir à une vie heureuse. Son idée du bonheur est composée d'éléments em-

(*) Outre les ouvrages généraux sur l'histoire de la philosophie, par Buhle, Tiedemann, Tennemann, Ritter, on peut encore consulter sur le philosophe dont on s'occupe ici le mémoire de M. Rochoux sur *l'Épicuréisme et ses principales applications*, ainsi que l'*Exposé du système physique d'Épicure* par M. Ajasson de Grandsagne, dans le t. II du Lucrèce de la *Bibliothèque latine-française* de M. Panckoucke. S.

pruntés en partie à la doctrine de Démocrite, en partie à celle d'Aristote. Il se rapproche de Démocrite et des Cyrénaïques (*voy.* ces noms) en ce qu'il regarde le plaisir (ἡδονή) comme partie essentielle et intégrante du bonheur; car l'homme et tous les êtres animés tendent naturellement au plaisir et fuient la douleur. Mais Épicure veut que nous cherchions le plaisir dans son rapport avec le bonheur de la vie : ici apparaît l'idée de l'utile, et la prévoyance qui vient modifier notre tendance au plaisir. Il y a des plaisirs qui peuvent nous causer des peines : il convient donc de préférer quelquefois la douleur lorsqu'elle peut être suivie de plaisirs plus grands. Il faut calculer le plaisir, non pour le moment actuel, mais pour l'ensemble de la vie. D'un autre côté, à l'exemple d'Aristote, il regarde le plaisir et le bonheur comme intimement liés à la vertu. La vertu n'est pas un bien en soi, mais seulement autant qu'elle nous procure du plaisir. Cependant la vertu est inséparable du vrai plaisir, et il n'y a pas de vie agréable sans vertu, ni de vertu sans une vie agréable. A la différence de quelques Cyrénaïques qui estimaient le plaisir des sens supérieur au plaisir intellectuel, Épicure regardait le plaisir et la douleur morale comme supérieurs au plaisir et à la douleur corporels, parce qu'il cherchait le souverain bien non-seulement pour le moment présent, mais pour l'ensemble de la vie; car la douleur et le plaisir du corps ne sont, dit-il, que pour le moment actuel, tandis que la douleur et le plaisir intellectuels s'étendent au passé et à l'avenir. Sous ce point de vue, on a trouvé justement la doctrine d'Épicure supérieure à celle d'Aristippe. Toutefois, en y regardant de près, on trouverait que chez Épicure le corporel et le spirituel sont bien près de se confondre; car qu'entend-il par le plaisir de l'âme? Selon lui, tout plaisir de l'âme résulte de ce que la chair jouit par anticipation. Ainsi, le plaisir intellectuel se réduit à l'espérance du plaisir corporel futur et au souvenir du plaisir corporel passé. Épicure vante la vertu, mais comme un moyen nécessaire au bonheur; c'est un choix entre le plaisir nuisible et celui qui ne l'est pas. Qui ne voit que cette vertu intéressée, mercenaire, est un calcul de prudence et une véritable industrie, bien plus qu'un exercice moral par lequel l'être libre se rend méritant?

En posant le bonheur comme le but de l'activité humaine, Épicure pensait que nous pouvons l'atteindre. Il s'efforça donc de prouver qu'il dépend de nous, ou du moins que le destin ou la fortune ne doit avoir que peu d'empire sur le sage. Ce bonheur consiste surtout dans le calme de l'âme et l'affranchissement de toute peine. Au fond, toute la doctrine morale d'Épicure n'est que le produit de la crainte des divers maux de la vie. Nous avons à craindre les hommes et la nature. La loi et la justice nous préservent contre la crainte des hommes; la loi est établie pour les sages, non pour qu'ils ne fassent pas le mal, mais pour qu'ils n'éprouvent pas d'injustice. La loi se fonde sur un contrat d'utilité réciproque : le sage doit donc vivre conformément à la loi établie. La crainte du châtiment est le seul frein réel qui empêche de faire le mal. Quant à la crainte de la nature, le sage doit s'en affranchir par la raison, qui lui donne la connaissance des causes de la nature et qui bannit la crainte des dieux et du destin, et en général toute crainte superstitieuse. La raison nous fait voir que tout dépend de nous-mêmes ou de la fortune; mais les biens de la fortune intéressent peu le sage qui possède en lui-même la source principale de son bonheur. Quant à la mort, le sage ne la craint pas, puisqu'elle est le terme de tous les maux, l'affranchissement de toute peine; « car si nous sommes, elle n'est pas, et si elle est, nous ne sommes pas. »

On le voit, c'est là une doctrine bien imparfaite; son point de vue borné et exclusif rétrécit l'idée de la vertu. C'est le pur sensualisme qui fait dépendre l'homme tout entier de sa constitution physique et de l'état de ses organes.

La logique d'Épicure, qu'il appelle *canonique*, se rattache à sa physique. Il ne cultiva la physique que dans le but tout pratique d'affranchir le sage de toute crainte superstitieuse. Ces deux

parties de sa doctrine sont donc subordonnées à sa morale. Là encore nous retrouvons le sensualisme. L'impression sensible est le signe caractéristique de toute vérité et de toute fausseté. Toute sensation est vraie; l'erreur ne se trouve que dans les opinions. Ce sont les jugements qui sont vrais ou faux, selon qu'ils répondent ou non aux perceptions sensibles. Toute idée dépend des sensations; mais la sensation ne nous fait pas connaître l'objet : par les sensations, nous apprenons à connaître certaines qualités accessoires des choses, mais non les choses elles-mêmes. Il est impossible de distinguer, parmi les sensations, celles qui nous représentent des objets réels et celles qui ne résultent que d'images vaines et illusoires. Outre la sensation, il admet encore les προλήψεις, les *présomptions*, espèces d'idées qui sont l'objet du souvenir. Il s'est occupé aussi de la formation des idées générales, et l'on pourrait faire remonter jusqu'à lui l'opinion accréditée par les *nominalistes* du moyen-âge, qui plaçaient le fondement des idées générales uniquement dans les mots.

Sa physique repose sur la doctrine des atomes (*voy.*) de Démocrite. Le système atomistique a toujours été bien vu de ceux qui ont voulu réhabiliter les plaisirs des sens. Ce système réduit tout à l'existence individuelle; il nie toute généralité et toute force supérieure. Épicure admet deux principes des choses : l'espace vide et les atomes, corps indivisibles et innombrables, ayant toutes les formes possibles. Les atomes se meuvent dans l'espace par leur pesanteur naturelle et se mêlent les uns aux autres; mais pour rendre ce mélange possible, il fait dévier les atomes de la chute verticale, il les fait tomber non en lignes droites, mais en lignes courbes ou obliques : par ces mouvements, ils se croisent et se heurtent de mille manières, et de leurs innombrables agglomérations naissent des corps et des êtres de toute espèce. Quoique les atomes n'aient aucune autre propriété que la forme et la pesanteur, ils produisent dans les corps les diverses propriétés qui agissent sur les sens, comme la couleur, le son, l'odeur, etc... Il a emprunté de Démocrite la théorie des idées, si fameuse dans l'histoire de la philosophie moderne, et d'après laquelle certaines images sensibles qui émanent des corps pénètrent jusqu'à notre âme, et lui transmettent la connaissance des objets extérieurs.

La théologie d'Épicure est très obscure. Il suppose que les dieux, avec des formes humaines, mais affranchis des besoins de l'humanité, et sans corps solides, mènent, dans les intervalles vides qui séparent les mondes infinis, une vie sans trouble dont la félicité n'est pas susceptible d'accroissement, et il conclut de la félicité des dieux qu'ils ne s'occupent pas du tout de nos affaires; car la félicité est le repos. En conséquence, il attaque vivement les fables populaires répandues sur les dieux; il ne dissimule pas qu'il rejette les dieux du vulgaire. Mais, en vérité, l'existence de ces dieux oisifs, vivant dans un éternel repos, sans s'occuper du monde, est très problématique, si l'on admet le système d'Épicure; car il ne renferme pas de raison suffisante d'admettre leur réalité.

Pour affranchir le sage de la crainte des dieux et du destin, il introduit le caprice du hasard dans le monde et en bannit toute loi; le sage lui-même n'est qu'un produit du hasard : il naît de la rencontre fortuite de certains atomes.

En résumé, les doctrines d'Épicure aboutissent de toutes parts au matérialisme, tout en présentant beaucoup d'incohérence. Sa logique et sa physique ne sont qu'un appendice maladroit de sa morale. Il a été bon néanmoins que cette philosophie fût essayée et développée d'une manière complète pour que son impuissance fût bien constatée; et les philosophes, qui ont fait tant d'efforts pour la renouveler au XVIII[e] siècle, n'ont pas mieux réussi que leurs prédécesseurs.

Le système d'Épicure trouva beaucoup de partisans : les plus renommés furent, en Grèce, Métrodore et la courtisane Léontium, et à Rome Lucrèce, Celse, Pline l'ancien. L'*épicurisme* pratique fit surtout de grands ravages à l'époque de la décadence de la république

et sous les empereurs : alors il prêta à la corruption des mœurs le voile officieux d'une théorie philosophique. Son fruit le plus épuré fut ce quiétisme et cette indifférence politique dont Atticus, l'ami de Cicéron, offre le modèle le plus achevé. Toutefois, si les vices ont tiré des conséquences légitimes de la doctrine d'Épicure, il est juste de dire qu'ils ont abusé de son nom et qu'ils n'ont pas imité sa conduite. On s'est emparé de ses maximes sur la volupté sans suivre ses exemples de tempérance. Cicéron et Sénèque témoignent qu'Épicure fut de mœurs pures et usa d'une modération ou plutôt d'une réserve extrême sur les plaisirs des sens : on peut donc conclure qu'il a été calomnié par les désordres de disciples corrompus qu'il aurait désavoués. A-D.

ÉPICYCLE. C'est un petit cercle de l'invention des anciens astronomes, et dont le centre est dans un point de la circonférence d'un plus grand cercle. C'est à l'aide de ce cercle que l'on expliquait les stations et les rétrogradations des planètes. On supposait que le soleil se mouvait uniformément d'orient en occident dans la circonférence de ce petit cercle, dont le centre parcourait uniformément d'occident en orient la circonférence d'un plus grand cercle au centre duquel se trouvait la terre. C'est Ptolémée qui avait imaginé les épicycles pour expliquer les inégalités du mouvement du soleil et des planètes, lesquelles dépendent de la figure de leurs orbites et du mouvement de la terre autour du soleil, que Ptolémée n'admettait pas. Ce fut Copernic qui débarrassa l'astronomie de tous ces cercles, en attribuant à la terre un mouvement sur son axe et un autre autour du soleil (*voy.* SYSTÈME DU MONDE). Le grand cercle dans la circonférence duquel l'*épicycle* a son centre est l'*excentrique* de la planète. A. P-T.

ÉPICYCLOÏDE, ligne courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle qui roule sur la partie concave ou convexe d'une autre circonférence.

Chaque point de la circonférence d'un cercle qui avance en droite ligne sur un plan et tourne en même temps sur son axe ou centre décrit une cycloïde (*voy.* ce mot); mais si le cercle générateur de la ligne courbe, au lieu de se mouvoir sur une ligne droite, tourne sur la circonférence d'un autre cercle, quelle que soit leur proportion relative, chaque point de sa circonférence décrira une ligne courbe qui sera une *épicycloïde* résultant du double mouvement du cercle générateur sur un autre cercle et sur lui-même. Le point de la circonférence en mouvement le plus éloigné de celle qu'on suppose en repos se nomme *sommet* de l'épicycloïde; la partie de la circonférence sur laquelle la génératrice aura roulé avant que le sommet se soit rencontré avec l'autre circonférence, sera la *base* de l'épicycloïde; et l'angle curviligne formé par l'épicycloïde et sa base ressemblera à une corne de croissant.

Lorsque ces mouvements ont lieu en dehors du cercle immobile, l'épicycloïde est dite *supérieure* ou *extérieure;* au contraire elle est *inférieure* ou *intérieure* et prend une figure elliptique avec sa base lorsque le cercle générateur se meut en dedans du cercle immobile.

On comprend facilement que la vitesse de la rotation influera sur la courbure de l'épicycloïde : si le mouvement progressif du cercle roulant est plus grand que son mouvement circulaire, l'épicycloïde est nommée *allongée;* elle est *accourcie*, si le premier de ces deux mouvements est le plus petit.

Au lieu de rouler sur le même plan que le premier cercle, le second peut aussi rouler dans un plan perpendiculaire, comme font les roues d'un manége : alors la ligne courbe produite par la révolution d'un des points du cercle générateur sera une épicycloïde *sphérique*. L. L-T.

ÉPIDAURE. Trois villes grecques ont porté ce nom : l'une était située dans la Dalmatie, les deux autres dans le Péloponèse. Dans celles-ci, la première, *Epidaurus-Limara*, se trouvait en Laconie; ses ruines ont servi, en partie, à la construction de la moderne Naples de Malvoisie. La seconde, et la plus importante, est celle dont il va être question.

Épidaure, ville de l'Argolide, était la rivale d'Argos et de Sparte. Elle avait,

dit-on, donné naissance à Esculape, et sa plus grande célébrité lui est venue du temple de ce Dieu. Les malades y affluaient de tous les pays où le culte d'Esculape avait pénétré, et on y célébrait des fêtes appelées *épidauries*. La statue du dieu était d'ivoire et d'or; mais on y adorait également l'inventeur de la médecine sous l'emblème d'un serpent d'or. Les murs étaient tapissés de riches offrandes dues à la crédulité des malades. Les oracles d'Épidaure, plus qu'aucun autre peut-être, étaient enveloppés de réticences et d'ambiguïtés propres à sauver, dans tous les cas possibles, sinon le malade, au moins l'honneur du dieu.

Ce temple, où les prêtres entretenaient une foule d'animaux consacrés à Esculape, tels que des coqs, des serpents, des couleuvres privées et des tortues, était situé au milieu d'un bois sacré entouré de bornes. Les fidèles avaient soin d'en éloigner les malades en danger de mort et les femmes prêtes à accoucher; mais comme cet usage entraînait de graves inconvénients, Antonin-le-Pieux fit construire une maison destinée à recevoir les moribonds et les femmes enceintes.

Épidaure était gouvernée par des rois descendant d'Ion; mais les Doriens ayant fait une invasion dans l'Argolide, les Épidauriens livrèrent leur ville sans combat et se retirèrent dans l'Attique, où leur roi Pityréus les accompagna. Après cet événement chaque ville de l'Argolide forma un état indépendant. Le sénat d'Épidaure, choisi dans un corps de 180 citoyens, exerça longtemps dans cette ville l'autorité suprême. Le chétif village de *Pithaura* a remplacé l'opulente Épidaure. On y voit, entre autres ruines, le théâtre de Polyclète, l'une des plus belles antiquités de la Grèce. C. F-N.

ÉPIDÉMIE (de ἐπί, sur, et δῆμος, peuple). On appelle ainsi les maladies qui, surgissant tout d'un coup, frappent à la fois un grand nombre de personnes; puis, après avoir duré plus ou moins, cessent ou complètement ou pour un temps, après lequel on les voit revenir. Dans des époques d'ignorance et de superstition, les épidémies étaient attribuées à la colère des immortels, auxquels on offrait des sacrifices afin de les apaiser. Le progrès des sciences a montré que les maladies épidémiques dépendent de causes générales souvent appréciables qui se manifestent incidemment et qui s'éteignent après avoir fait un plus ou moins grand nombre de victimes; tandis que dans les maladies endémiques (*voy.*) les causes sont permanentes et inhérentes aux localités.

D'ailleurs les maladies épidémiques ne sont pas autres que celles qu'on voit régner sporadiquement; mais elles revêtent des caractères particuliers suivant telle ou telle année, et présentent même, sous le rapport du traitement, des variétés souvent très remarquables. Comme les maladies considérées individuellement, les épidémies offrent des phases d'accroissement, de consistance et de déclin: ainsi elles sont meurtrières pendant les deux premières et se calment dans la troisième.

On peut dire aussi, relativement aux causes, qu'elles ne sont pas différentes de celles qui produisent les maladies ordinaires, si ce n'est dans le rapport de leur intensité. En effet, ce sont tantôt des variations plus ou moins brusques de l'atmosphère, tantôt des émanations ou des miasmes contagieux qui s'y trouvent répandus, tantôt des aliments malsains, etc. Il est donc naturel que les mêmes causes agissent en grand comme elles le font en petit.

Ainsi envisagée, la question des épidémies se dépouille du merveilleux dont on l'avait enveloppée, et se réduit à une très simple proportion qu'on peut exprimer ainsi: des causes plus abondantes, si l'on peut ainsi dire, se répandent sur un plus grand nombre de personnes et produisent des effets d'autant plus funestes que la part de chacun est plus importante et que les individus sont moins en état de résister et de réagir. Voilà pourquoi dans toute épidémie les sujets faibles primitivement ou accidentellement sont les premières victimes; voilà pourquoi, toutes choses égales d'ailleurs, les épidémies sévissent plus fortement sur les populations misérables, ignorantes et corrompues, que sur celles qui se trouvent dans des conditions opposées.

Dans l'histoire on voit que les grandes épidémies ont fréquemment coïncidé avec les grands mouvements politiques; néanmoins la paix et la civilisation sont loin de pouvoir les empêcher toujours, ainsi que l'a prouvé tout récemment encore le choléra-morbus (*voy.* ce mot). Cependant cette fâcheuse circonstance a encore montré quelle est l'influence de la bonne administration et du bien-être général pour combattre un semblable fléau et pour borner ses ravages.

Deux choses sont à considérer pour le médecin dans le traitement des épidémies : ce qui convient à chaque malade en particulier, et ce qui peut agir sur la cause générale, soit en l'atténuant par une action directe, soit en prémunissant les individus contre leurs atteintes. C'est à l'hygiène publique et privée qu'il appartient d'intervenir en pareil cas, et nous ne pouvons ici que dire en général ce qui a été dit en parlant des maladies endémiques, savoir que l'assainissement des localités par tous les moyens connus, la surveillance exercée sur les aliments et les boissons, l'isolement des sujets affectés de maladies contagieuses, le soin des inhumations, sont les choses auxquelles l'autorité doit apporter toute son influence, et que les particuliers ne sauraient de leur part prendre trop de précautions, mais de précautions judicieuses, pour se soustraire aux atteintes du mal. *Voy.* Hygiène.

Pour obvier aux ravages des épidémies, on a établi, dans divers pays, des médecins spécialement chargés d'exercer une surveillance sur les populations qui en sont affectées et de diriger les secours. Dans les cas ou la contagion a été reconnue ou même soupçonnée, on a établi des *cordons sanitaires* pour empêcher les communications, on a imposé des *quarantaines* à tout ce qui venait du dehors, enfin on a établi des *lazarets* destinés à passer ce temps d'épreuves. A chacun de ces mots on trouvera les détails nécessaires et l'appréciation de ces diverses mesures.

C'est durant les épidémies que le médecin est appelé à remplir un ministère important. Plus qu'aucun autre il doit avoir le courage de sang-froid et de dévouement, et tout en prenant les soins nécessaires pour se conserver lui-même dans l'intérêt de ses concitoyens, il saura se multiplier par l'activité, rassurer les esprits par son calme et sa fermeté, en même temps qu'il appellera à son aide tous les secours de la science et de l'art.

Les ministres de la religion et des citoyens généreux luttent souvent de dévouement et de zèle avec les médecins dans ces conjonctures douloureuses. Ils les secondent dans leurs fonctions, portent aux indigents des secours et des consolations, et les soutiennent par leur exemple jusqu'au moment où la maladie cesse enfin ses ravages. *Voy.* Choléra-morbus, Peste, Typhus, Variole, etc. F. R.

ÉPIDERME (de ἐπὶ, et δέρμα, peau), *sur-peau*, comme on l'appelait jadis. On nomme ainsi le tégument le plus extérieur des corps organisés; car il se trouve dans les végétaux comme dans les animaux. Il est le produit d'une sécrétion qui se concrète à la surface du derme (*voy.* Peau), et a pour usage de protéger contre le contact de l'air et des corps extérieurs les organes délicats qu'il recouvre. L'épiderme est mince, extensible, mais non élastique; se reproduisant avec facilité lorsqu'il a été détruit; s'épaississant ou plutôt formant des couches superposées et nombreuses dans les points soumis à des pressions ou à des frottements. Appliqué exactement sur la peau dont il suit toutes les éminences et tous les replis, il est, comme elle, percé de trous qui donnent passage aux poils et aux vaisseaux exhalants, et ne peut être détaché que dans des conditions morbides; d'ailleurs il est complétement insensible, n'étant qu'une matière albumineuse sans vaisseaux et sans nerfs. Dans les cavités intérieures tapissées par des membranes muqueuses, l'épiderme existe aussi sous le nom d'*epithelium*. Par une disposition exceptionnelle, l'épiderme est beaucoup plus épais aux mains et surtout aux pieds que partout ailleurs : dans ces parties, il acquiert quelquefois une dureté cornée, et c'est même ce qui a fait considérer les cornes, les ongles, les cheveux et les poils comme des produits épidermiques.

L'épiderme est par lui-même transparent et sans couleur. C'est donc par une

erreur qu'on lui attribue dans le monde la coloration des nègres, laquelle appartient au tissu même de la peau. Ainsi que nous l'avons dit, il existe chez les animaux comme chez l'homme, et dans les végétaux il recouvre l'écorce (*voy.* ce mot).

Quand la peau s'enflamme par une cause interne ou externe, l'épiderme est soulevé et distendu plus ou moins par un liquide épanché entre la peau et lui. Désormais il ne peut plus s'appliquer de nouveau : il se dessèche et tombe, et bientôt il est remplacé par un nouvel épiderme. Dans le bain, des portions d'épiderme se détachent et sont régénérées presque immédiatement. On observe également ce fait après les fièvres éruptives.

Enfin c'est l'épiderme endurci et épaissi par la superposition de ses lames et prenant diverses formes qui constitue les callosités, cors, oignons, durillons (*voy.* ces mots), petites infirmités qui causent tant de souffrance, à cause de la propriété inhérente à l'épiderme d'absorber facilement l'humidité et de se gonfler beaucoup alors. F. R.

ÉPIGASTRE, *voy.* VENTRE.

ÉPIGONES, *voy.* ADRASTE et THÈBES.

ÉPIGRAMME. L'usage a tout-à-fait détourné ce mot de son sens étymologique : dans sa signification primitive, il désignait une inscription ou une courte sentence, comme celles qu'on lisait sur les tombeaux et sur les monuments antiques; par extension, on l'appliqua ensuite à toute pièce de poésie d'une courte étendue, quel qu'en fût d'ailleurs le caractère ou le sujet. Les Grecs l'employèrent longtemps dans cette dernière acception; elle lui fut conservée dans la littérature latine, et quelque temps même dans la nôtre. Alors la brièveté en était encore le principal et presque le seul caractère. Boileau en indiqua un plus précis, en disant :

> L'épigramme plus libre, en son cours plus borné,
> N'est souvent qu'un bon mot, de deux rimes orné.

Le Dictionnaire de l'Académie n'a fait que reproduire en prose la définition contenue dans les deux vers de Boileau; mais Montesquieu a encore déterminé d'une manière plus exacte le sens actuel du mot *épigramme*, dans ce passage des *Lettres persanes* : « De tous les auteurs « que nous avons vus, voici les plus dan« gereux : ce sont ceux qui aiguisent les « épigrammes, qui sont de petites flèches « déliées, qui font une plaie profonde « et inaccessible aux remèdes. » Telle est en effet l'épigramme moderne, dont la malignité est le trait essentiel. Beaucoup de couplets de vaudeville sont des épigrammes, qui réunissent toutes les conditions du genre, et l'on donne même figurément ce nom aux personnalités piquantes, qui ne sont que trop fréquentes dans la conversation. L'épigramme, en un mot, est une satire en abrégé.

On voit par ce qui précède quel serait le désappointement de ceux qui croiraient trouver le type de l'épigramme actuelle dans les pièces de poésies tout-à-fait inoffensives, et souvent doucereuses jusqu'à la fadeur, que l'Anthologie grecque a recueillies sous ce nom. La poésie latine a été la première à lui imprimer ce cachet de causticité dont elle a reçu, dans la poésie française, une empreinte plus profonde. Catulle et Martial sont, chez les Latins, les modèles du genre. Ce dernier a laissé quatre livres d'épigrammes, dont le nombre total s'élève à près de 1700; mais ici la quantité n'équivaut pas au mérite, et il faut convenir avec Martial lui-même que, si l'on trouve dans ce volumineux recueil quelques pièces excellentes, il en offre beaucoup de médiocres, et un plus grand nombre encore de mauvaises (*) : il en est bien peu qui aujourd'hui soutiennent avec honneur l'épreuve de la traduction, car on ne saurait tenir compte de celle de l'abbé de Marolles. Mais, sous un autre rapport, ce recueil est un des monuments les plus précieux de la littérature latine : on y trouve, sur les mœurs et sur les habitudes domestiques de la société romaine du temps des premiers empereurs, une foule de détails et de renseignements que l'on chercherait en vain autre part.

Les épigrammes de Catulle, beaucoup moins nombreuses que celles de Martial,

(*) *Sunt mediocria, sunt mala plura.*

sont fort supérieures; mais, chez l'un comme chez l'autre, la licence de la pensée ou de l'expression déshonore celles de ces pièces où brille à un plus haut degré le talent poétique. Le même vice dépare chez nous les meilleures épigrammes de J.-B. Rousseau et de Piron. Un fait dont la réalité est incontestable, mais dont l'explication offre une sorte de problème littéraire assez difficile à résoudre, c'est que ceux de nos poètes qui tiennent le premier rang dans le genre lyrique sont encore nos meilleurs épigrammatistes. Le nom de Clément Marot vient le premier à l'appui de cette assertion, à laquelle les exemples de J.-B. Rousseau, de Racine, de Lebrun et de Chénier, ajoutent une nouvelle autorité.

Le mérite de cette composition, si bien en harmonie avec l'esprit français, résulte de la perfection du style, ou de la finesse et de la soudaineté du trait. Il est rare que l'épigramme comporte plus de dix vers; celles qui dépassent ce nombre perdent nécessairement une des qualités essentielles du genre, qui est la concision : c'est donc du distique au dixain, que varie l'étendue ordinaire, et au-delà du quatrain la forme marotique est celle qui a toujours été le plus heureusement employée. En effet, elle réunit naïveté et malignité. C'est peut-être faute de l'avoir adoptée que Boileau et Voltaire, ces deux génies si éminemment railleurs, sont restés, dans l'épigramme, si inférieurs à des esprits à l'égard desquels ils avaient, dans tout autre genre, une évidente supériorité.

Nous terminerons en citant quelques épigrammes, comme *specimen* du genre et de ses différentes variétés. Nous les emprunterons presque toutes aux auteurs que nous avons nommés plus haut. Tout le monde sait par cœur l'épigramme, véritable petit chef-d'œuvre de Racine, sur la *Judith* de Boyer. Nous en citerons un petit nombre d'autres.

De J.-B. Rousseau :

Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique
Où chacun fait ses rôles différents.
Là, sur la scène, en habit dramatique,
Brillent prélats, ministres, conquérants :
Pour nous, vil peuple, assis aux derniers rangs,
Troupe futile et des grands rebutée,
Par nous, d'en-bas, la pièce est écoutée.
Mais nous payons, utiles spectateurs;
Et, quand la pièce est mal représentée,
Pour notre argent nous sifflons les acteurs.

De Piron, sur l'Académie-Française :

En France, on fait, par un plaisant moyen,
Taire un acteur, quand d'écrits il assomme.
Dans un fauteuil d'académicien,
Lui quarantième, on fait asseoir mon homme.
Puis il s'endort, et ne fait plus qu'un somme :
Plus n'en aurez prose ni madrigal;
Au bel-esprit ce fauteuil est, en somme,
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.

De Lebrun, sur une femme bel-esprit et coquette :

Cloé, belle et poète, a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

De Chénier sur Mlle Raucourt, jouant le rôle de Phèdre.

O Phèdre! dans ton jeu que de vérité brille!
Oui! de Pasiphaé, je reconnais la fille,
Les fureurs de sa mère, et son tempérament,
Et l'organe de son amant.

D'un anonyme, sur un drame moderne (cette épigramme est extraite d'un recueil périodique littéraire) :

Point ne saviez, peut-être, damoiselles
Et jouvenceaux, comme, en ce vieux Paris,
François premier s'ébaudissait jadis.
Or, un grand clerc nous en porte nouvelles,
Dont il appert que le roi chevalier,
A qui Bayard octroya l'accolade,
Fut un ribaud, fut un grivois maussade,
Qui, pris de vin, gitait en un charnier.
La France erra, fêtoyant sa mémoire,
Le nommant preux, loyal, ès-arts profès :
Adonc, voilà dans nos jours de progrès,
Comme on écrit et le drame et l'histoire.

P. A. V.

ÉPIGRAPHE (*ἐπιγραφή*, inscription, composé d'ἐπὶ, sur, et de *γράφω*, j'écris). On appelait *épigraphe*, *ἐπιγραφεύς*, chez les Athéniens, l'officier qui réglait le nombre des contribuables, tenait les comptes publics et poursuivait le recouvrement des arrérages. De là le mot *ἐπιγραφή* pour désigner, tantôt l'imposition elle-même, tantôt le rôle des contributions.

En architecture, *épigraphe* est le nom de toute inscription placée sur un point quelconque d'un bâtiment pour faire connaître l'usage auquel il est destiné, le nom du fondateur, l'année de l'érection, etc. Dans ce sens, le mot *inscription* (*voy.*) est plus usité. Les paroles mises au haut, au bas, ou sur les marges

latérales des estampes pour en indiquer le sujet, sont des épigraphes. Il en est d'assez piquantes au bas des plus spirituelles caricatures de ces dernières années. L'esprit frondeur est si français!

En littérature, on nomme *épigraphe* un mot profond, une phrase sententieuse empruntée généralement à un écrivain connu, prosateur ou poète, et placée audessous du titre d'un livre pour donner une idée de son contenu. L'abus que l'on fait de ce genre de citation dépasse aujourd'hui toutes les bornes. On ne se contente pas d'en mettre au frontispice d'un ouvrage : à l'exemple de sir Walter Scott, on en place en tête de tous les chapitres d'un roman, de toutes les pièces d'un recueil de poésies fugitives. Telle bagatelle de dix vers a en regard une longue page d'épigraphes. J. T-v-s.

ÉPILEPSIE (ἐπιληψία de ἐπιλαμβάνω, saisir, surprendre), maladie convulsive ainsi nommée parce qu'elle surprend ses victimes avec la rapidité de l'éclair, et que les anciens, qui n'avaient pu en découvrir les causes, croyaient devoir attribuer à la colère des dieux : aussi l'appelaient-ils *mal sacré*, *mal d'Hercule* (*). Divers autres noms lui furent donnés à différentes époques, tels que *mal caduc*, *haut-mal*, *mal de saint Jean*, *mal des enfants;* mais la cause n'en est pas mieux connue aujourd'hui qu'autrefois, malgré les recherches des anatomistes et des médecins; car les quelques altérations du cerveau et de la moelle épinière qu'on a pu constater après la mort des épileptiques sont plutôt des effets que des causes, puisqu'elles ne sont ni constantes ni toujours les mêmes.

L'épilepsie est le plus communément congéniale, et c'est la plus incurable; on la regarde généralement comme héréditaire; elle peut se développer après la naissance à l'occasion d'affections morales, et dans ce cas on a plus d'espérance de guérison. Elle est donc plus commune chez les jeunes sujets que d'ailleurs elle ne laisse guère vieillir.

Des accès plus ou moins longs et rapprochés constituent la maladie : dans certains cas, ils durent quelques minutes et se manifestent à plusieurs mois et même à plusieurs années de distance; dans d'autres, et surtout quand la maladie est près de se terminer d'une manière funeste, ils se répètent plusieurs fois par jour. Un cri aigu est ordinairement le début de l'accès; le malade est saisi de convulsions qui deviennent quelquefois affreuses; il perd connaissance, se roule et s'agite avec une violence telle, qu'on a peine à le maintenir et à l'empêcher de se nuire à lui-même. Toutes les fonctions sont alors dans le plus complet désordre; les yeux sont fermés, tournés en haut et insensibles à la lumière; le visage, rouge et gonflé, grimace de la plus hideuse manière; l'écume s'échappe de la bouche, les dents se choquent et se serrent jusqu'à se briser, et plusieurs fois la langue s'est trouvée prise et cruellement blessée. Des cris effrayants se font entendre, la respiration et la circulation sont accélérées, les excrétions se font involontairement. Enfin les accidents se calment peu à peu, et le malade revient à lui ne conservant aucun souvenir de ce qui s'est passé pendant l'accès, mais brisé, meurtri et attristé. C'est un spectacle pénible que celui d'un accès d'épilepsie, et souvent chez des sujets très nerveux il a eu pour résultat de produire la maladie par imitation. Un phénomène remarquable est que les accès sont annoncés par une sorte de froid qui, partant d'un point éloigné du centre, un doigt, un orteil, par exemple, se propage avec rapidité jusqu'au cerveau : c'est ce qu'on appelle *aura epileptica*.

La marche de la maladie, ainsi que sa terminaison et sa durée, est essentiellement variable. Celle qui est accidentelle guérit souvent d'elle-même ou par un traitement approprié à la cause qui l'a produite; au contraire l'épilepsie congéniale est durable et va toujours s'aggravant jusqu'au moment où elle détermine la manie, la démence, l'idiotisme et en dernier lieu l'apoplexie, qui met fin à une si misérable existence. Le prognostic est en général fâcheux, et, même dans les cas où l'épilepsie est accidentelle, elle accuse

(*) Les juifs et même les chrétiens y ont vu l'influence de l'esprit malin, et les possédés anciens et modernes ont été, la plupart du temps, des épileptiques.

une susceptibilité toujours bien fâcheuse du système nerveux. Dans les circonstances opposées, les probabilités sont encore plus contraires au malade, et la guérison est bien rare, si tant est qu'on l'ait jamais obtenue.

On conçoit facilement qu'une pareille maladie ait de tout temps appelé l'attention des médecins et leur ait fourni plus d'une fois l'occasion de constater l'insuffisance de l'art. Dans l'épilepsie accidentelle, les moyens de traitement sont simples et relatifs aux causes réelles ou présumées. Désemplir les vaisseaux sanguins dans le cas de congestion cérébrale, arracher une dent cariée chez un adulte, ouvrir une issue à une dent qui sort avec difficulté chez un enfant, établir un cautère ou un vésicatoire quand il y a eu suppression d'une dartre ou d'une plaie, et rétablir aussi le calme moral dans les cas où des chagrins ont amené la maladie, voilà tout ce qu'il faut pour la dissiper sans retour. Mais après avoir épuisé tous ces moyens dans l'épilepsie, on a dû en essayer d'autres, et, comme on n'en a jamais trouvé d'efficaces, il a fallu multiplier les expériences. On a cru à toutes les promesses de l'enthousiasme et du charlatanisme. Outre les moyens qui peuvent agir sur l'imagination, tels que les exorcismes, les pèlerinages, les reliques et les amulettes, on a eu recours aux narcotiques, aux antispasmodiques, aux toniques, aux purgatifs, en un mot à tout l'arsenal des médicaments. Il n'est pas de souffrance qu'on ait épargnée aux malheureux épileptiques, point de dangers qu'on ne leur ait fait courir par les plus téméraires essais. Ne leur a-t-on pas fait avaler du nitrate d'argent en gros morceaux? Ne leur a-t-on pas fait prendre de l'acide prussique, de telle sorte que des empoisonnements ont eu lieu dans l'un et l'autre cas? Enfin, n'a-t-on pas proposé et pratiqué l'extirpation de la partie d'où partait l'*aura epileptica*?

Dans l'état actuel des connaissances, les personnes appelées à donner des soins aux *épileptiques* doivent avoir en vue de soulager une maladie qu'il est souvent impossible de guérir. En général, les soins hygiéniques, qui comprennent habitation, régime, vêtements, exercices, etc., produisent une amélioration sensible en écartant et en abrégeant les accès: aussi doit-on les observer assidûment. Une éducation judicieuse et médicale, si l'on peut s'exprimer ainsi, doit être donnée aux enfants issus de parents épileptiques afin de les garantir, s'il est possible, de ce funeste héritage. A cela se joignent utilement, dans l'imminence des accès, les bains généraux, les adoucissants, les calmants; quelques autres médications peuvent aussi être employées d'après des indications particulières.

Au moment des accès, les malades doivent être maintenus sans violence, entourés de précautions pour prévenir les accidents, dégagés de tous liens, garantis des chutes et des coups; un bouchon mis entre les dents empêche les blessures de la langue. Après l'accès, le repos et l'isolement leur sont particulièrement nécessaires.

Les épileptiques incurables doivent être isolés de la société, où leur sûreté est compromise, et où leur présence est nuisible. C'est dans les maisons de santé et dans les hospices qu'ils trouvent la retraite convenable et les soins éclairés qu'exige leur état. C'est une chose fâcheuse que de rencontrer sur la voie publique des épileptiques en proie à leurs accès, et plus souvent encore des escrocs cherchant à faire des dupes. Un moyen certain autant qu'innocent de démasquer ces fourbes consiste à approcher de leur main un papier enflammé: le faux épileptique aura bientôt fait de retirer sa main. F. R.

ÉPILOGUE. C'est, comme l'annoncent les deux mots grecs ἐπὶ et λόγος dont celui-ci se compose, une conclusion ou une récapitulation du sujet qui vient d'être traité. Toutefois ce terme est rarement employé chez nous au sujet des ouvrages en prose, et c'est dans la poésie qu'il est principalement en usage. La Fontaine a terminé presque tous les *livres* qui servent de division à ses fables par des épilogues, qui sont des modèles de grâce et de naturel.

Chez les anciens, qui se servaient beaucoup du *prologue* dans leurs œuvres de théâtre, l'*épilogue* dramatique y fut

aussi, quoique plus tard, très souvent admis. C'était une sorte de commentaire ou de résumé de la pièce que l'on avait représentée, qu'un acteur venait débiter devant le public; parfois c'était aussi un appel fait à son indulgence et à ses *bravos*, avec la formule ordinaire : *Plaudite, cives!* Dans le théâtre moderne, il n'y a guère que les Anglais qui aient conservé ce genre d'épilogue; souvent même il est composé, chez eux, par un autre auteur que celui de la tragédie ou comédie qui le précède. Ce dernier est demandé à quelques-uns des poètes les plus en crédit, comme chez nous on demande à des auteurs bien connus du public des préfaces ou des notices, pour que leur nom serve d'appui à une nouvelle publication.

Quand l'épilogue a, de temps en temps, paru sur notre scène, c'était comme complément de l'action. Il avait surtout son utilité pour transporter les spectateurs à quelques mois ou quelques années plus loin que ne les avait laissés l'ouvrage, à l'époque où l'on se serait fait scrupule de violer, dans une production théâtrale, la classique unité de temps : c'était alors une espèce de capitulation de conscience littéraire dont nos auteurs n'ont plus besoin aujourd'hui.

C'est une bizarrerie de notre langue que le mot *épilogue* y soit exclusivement réservé à la littérature, tandis que ceux d'*épiloguer* et d'*épilogueurs* sont pris dans un sens tout différent et appliqués surtout à ce *tatillonnage* critique, qui est devenu chez certains individus une seconde nature. M. O.

ÉPIMÉNIDE, personnage moitié fabuleux, moitié historique, natif de l'île de Crète, où il florissait environ six siècles avant l'ère vulgaire. Il est connu comme philosophe et comme poète; mais ce qui a donné le plus de célébrité à son nom, c'est le sommeil prodigieux dont il fut saisi dans sa jeunesse, et qui dura de 50 à 60 ans, s'il faut en croire le témoignage de Pline et de Plutarque. C'est dans une caverne de l'île de Crète qu'on place la scène de ce singulier événement. A son réveil, Épiménide crut n'avoir dormi qu'une nuit; mais il ne fut pas peu surpris, en rentrant dans sa ville natale, d'y trouver tout changé et d'être lui-même un objet d'étonnement pour ses concitoyens. Ce qu'il y a de probablement vrai au fond de cette fiction, c'est qu'Épiménide, voulant se donner de l'importance, se retira du monde et n'y reparut qu'après un laps de temps considérable, donnant à croire que pendant son absence il n'avait fait que dormir. Alors il se mit à jouer le rôle d'un inspiré et s'adonna à la politique et à la législation de son pays. Sur l'invitation de Solon, il se rendit à Athènes pour pacifier cette ville, agitée par les factions; il y réforma beaucoup d'abus et la purifia par des sacrifices. Ayant parfaitement réussi dans sa mission, il ne voulut accepter pour récompense qu'un rameau d'olivier. Épiménide avait composé plusieurs ouvrages, dont aucun n'est arrivé jusqu'à nous; le plus connu était un poème sur les Argonautes. *Le sommeil* et *le réveil d'Épiménide* sont passés en proverbe et ont souvent servi de texte et d'allégorie dans les grands changements politiques. Le même sujet a été mis au théâtre, dans les premières années de la révolution, par Flindes Oliviers et par le tribun Riouffe. C. P. A.

ÉPIMÉTHÉE, frère de Prométhée, époux de Pandore et père de Pyrrha, femme de Deucalion. *Voy.* PANDORE.

ÉPINAL, *voy.* VOSGES.

ÉPINARD (*spinacea oleracea*, Linn.). Cette plante, si fréquemment cultivée dans les potagers, est originaire d'Orient et appartient à la famille des chénopodées (*voy.*). C'est une herbe annuelle ou bisannuelle, dont les tiges atteignent deux à trois pieds de haut; ses feuilles radicales sont obovales et indivisées, tandis que la plupart de celles qui garnissent la tige sont sagittiformes ou hastiformes, et souvent sinuées; les fleurs, petites, à pétales et de couleur verdâtre, sont petites et agrégées en glomérules axillaires; le calice est persistant et recouvre le fruit. Dans la variété dite *épinard cornu*, ses dents se terminent en pointe piquante. Personne n'ignore que les épinards sont l'un des légumes verts les plus recherchés; les soins du jardinier savent le reproduire pendant toute l'année. On a donné le nom d'*épinard de la Chine* au *basella alba*, Linn., et celui

d'*épinard des Indes* au *basella rubra*, Linn., plantes potagères d'ailleurs peu cultivées en Europe. L'épinard de la Nouvelle-Zélande (*tetragonia expansa*) n'est guère plus répandu que les basella. Ed. Sp.

ÉPINAY (Louise-Florence-Pétronille de la Live d'). Lorsque Tardieu d'Esclavelles, brigadier d'infanterie, mourut au service du roi, en 1735, il laissa une fortune si médiocre que l'on crut devoir donner comme dot à sa fille, alors âgée de dix ans, un *bon de fermier général*, avec lequel elle épousa, quelques années plus tard, M. de la Live d'Épinay, neveu de sa mère, dont le père était un des financiers les plus riches de l'époque. Mme d'Épinay était jolie, spirituelle et douce. Si les mœurs de son mari n'eussent point été corrompues, si on ne lui eût point prêché la morale relâchée que l'on décorait alors du nom de philosophie, elle n'eût point transgressé ses devoirs; elle eût vécu en paix et fût morte ignorée. Mais elle partagea les plaisirs et les peines du monde le plus frivole, et obtint une célébrité fâcheuse sous quelques rapports. C'est dans les Confessions de J.-J. Rousseau, dans les correspondances privées et les mémoires du dernier siècle, que l'on apprend à connaître cette société un peu trop vantée. Les brouilleries, les plaintes, les reproches, les raccommodements se succédaient, et tout ce que la vie tracassière peut offrir d'ennuyeux et de pénible, Mme d'Épinay l'éprouva dans l'intimité de J.-J. Rousseau, de Duclos, Grimm, d'Holbach, Diderot, Desmahis, beaux-esprits et sages du temps. Le premier (Rousseau), qu'elle avait logé à *l'Ermitage*, jolie retraite attenant à son parc de la Chevrette, dans la vallée de Montmorency, la diffama à tort et à raison, comme il avait fait d'une autre de ses bienfaitrices. Le seul avantage que Mme d'Épinay retira de ses liaisons fut le prix d'utilité accordé par l'Académie, en 1783, aux *Conversations d'Émilie*, livre composé pour l'éducation de Mlle de Belzunce, petite-fille de l'auteur. Les *Conversations d'Émilie* l'emportèrent sur *Adèle et Théodore*, ouvrage aussi destiné à l'éducation, avec cette différence que le livre de Mme d'Épinay devait être lu par les enfants, celui de Mme de Genlis par ceux qui sont chargés de les élever; que le premier n'était qu'un petit traité de morale naïf, tandis que le second peignait les mœurs et renfermait une critique sévère et moqueuse de la doctrine encyclopédique et des encyclopédistes eux-mêmes. Mme d'Épinay jouit peu du succès flatteur d'avoir écrit un livre utile : couronnée au mois de janvier, elle mourut dans le mois d'avril de la même année, à l'âge de 58 ans. Son amour et son respect pour sa mère, les soins qu'elle donna à ses enfants et à ses petits-enfants, les amis qu'elle sut conserver, sa bienfaisance, firent oublier des torts qui furent surtout ceux de la morale singulière de ce temps, où de fort beaux esprits mirent en question non-seulement la sainteté du serment dans le mariage et les notions communes sur la pudeur, mais encore les sentiments les plus naturels. On attribue à Mme d'Épinay deux volumes, dont l'un est intitulé : *Lettre à mon fils* (1758, in-8°, et 1759, in-12), et l'autre : *Mes moments heureux* (1752, in-12). Plusieurs lettres de cette dame se trouvent dans la correspondance de J.-J. Rousseau et dans un ouvrage, en trois volumes in-8°, imprimé chez Brunet, en 1818, sous le titre de *Mémoires de madame d'Épinay*. L. C. B.

ÉPINES. On confond vulgairement sous ce nom tous les piquants dont sont armés les végétaux ; mais en botanique on ne considère comme épines que les prolongements durs et acérés qui naissent immédiatement du tissu vasculaire, et qui, par conséquent, font corps avec le bois ou du moins avec l'intérieur de l'écorce. On appelle au contraire *aiguillons* les pointes ordinairement courtes et faibles qui ne proviennent que de l'épiderme et peuvent s'en détacher sans déchirer les tissus sousjacents. Les *gleditschia* ou féviers, les vinetiers, le prunellier, l'aubépine, etc., sont armés d'épines; les ronces et les rosiers n'offrent que des aiguillons. Les épines, dans beaucoup de cas, ne sont autre chose que des rameaux arrêtés brusquement dans leur développement et ayant perdu la faculté de produire des feuilles ou des

bourgeons: aussi certains végétaux épineux qui croissent dans des terrains arides, perdent-ils leurs épines lorsqu'on les cultive dans un sol substantiel. D'autres fois les épines prennent la place des stipules, ou bien elles proviennent de l'endurcissement des pédoncules; dans le houx, les vinetiers, etc., les nervures des feuilles se prolongent au-delà du bord de celles-ci et forment de petites épines. Enfin les feuilles peuvent se transformer entièrement en épines, ainsi qu'il arrive dans l'ajonc, plusieurs genêts, etc., etc. Ed. Sp.

ÉPINE-VINETTE, *voy.* Vinetier.

ÉPINETTE, *voy.* Clavecin.

ÉPINGLE, ÉPINGLIER. L'usage des épingles, mot dérivé du latin *spiculum*, petit dard, ne commença pas en France avant 1540. Catherine Howard, femme de Henri VIII, les introduisit en Angleterre en 1543. Auparavant, les deux sexes se servaient de cordons, de lacets, d'agrafes, de boutons, et les pauvres de brochettes de bois pour attacher leurs vêtements. Des machines à confectionner les épingles furent montées à Troyes, à l'Aigle, etc. Il y a eu jusqu'à six mille ouvriers employés à cette fabrication.

L'épinglier est l'industriel qui fabrique et vend des épingles, des *clous d'épingles*, des *touches*, des *aiguilles*, etc.

Rien n'est plus simple et moins façonné qu'une épingle; et cependant, de tous les produits de l'industrie, c'est peut-être celui dont le travail est le plus compliqué. Sa confection exige dix-huit opérations successives dont voici l'énumération : *jaunir le fil de laiton*, qui vient tout noir de la forge, roulé en *torques*, c'est-à-dire en forme de colliers; le *tirer à la bobille*, le *dresser*, *couper la dressée*, *empointer*, *repasser*, *couper les tronçons*, *tourner les têtes*, *les couper*, *les amollir*, *les frapper*, *les jaunir*, après avoir été noircies au feu; *blanchir* les épingles, *les étamer*, *les sécher*, *les vanner*, *piquer les papiers*, enfin *bouter les épingles*, c'est-à-dire les caser dans le papier. Chacune de ces opérations constitue, dans les manufactures, une spécialité à laquelle un ou plusieurs ouvriers sont exclusivement affectés.

Les épingliers achètent le laiton en bottes; ils le passent d'abord à la filière, pour lui donner la grosseur que doit avoir l'épingle, après quoi ils le *décapent*, c'est-à-dire le nettoient avec du tartre. La *filière* est une pièce de fer ou d'acier criblée à jour de plusieurs trous qui vont toujours en diminuant de grosseur, et par lesquels on fait passer le laiton pour calibrer exactement le fil et lui donner un volume approprié à l'espèce d'épingles qu'on veut faire. On appelle *fil à moule* celui qui sert au corps des épingles, et *fil à tête* celui dont on forme les têtes. Pour décrasser le fil, on divise la botte de laiton en écheveaux qu'on tord par le milieu en forme de 8; on les jette dans une chaudière pleine d'eau claire, à laquelle on mêle une livre de *gravelle* blanche ou cinq quarterons de *gravelée* rouge, pour 80 ou 90 livres de fils; alors un ouvrier retire, l'une après l'autre, les pièces qu'il frappe successivement sur un billot de bois pour détacher la crasse. Il les remet ensuite dans la même eau, et, lorsqu'elles ont bouilli environ une heure, il les retire et les bat comme la première fois, ce qui les rend plus brillantes et plus jaunes; puis, quand l'eau dans laquelle on lave le laiton reste bien claire, on fait sécher les pièces au soleil ou au feu. Le nettoyage terminé, on tire le fil par une filière, et, lorsqu'il a passé par deux trous, on le recuit à un feu de bois; on le met ensuite tremper dans l'eau, on le lave avec de la gravelée, on continue de le tirer, si on veut le rendre plus fin, et, au sortir de deux ou trois trous, on lui rend la couleur obscurcie par le feu et on le recuit.

La grosseur des pièces une fois arrêtée, il s'agit de dresser le fil, c'est-à-dire qu'au moyen d'un instrument appelé *engin* (*voy.*) on divise chaque pièce en brins longs de plusieurs pieds, qu'on rend le plus droits possible. Un *dresseur* peut preparer, chaque jour, du fil pour 120,000 épingles. La botte de *dressées* faite, on la coupe en tronçons dont chacun doit fournir 3, 4 ou 5 épingles, selon la longueur dont on les veut, et qui est déterminée par le *moule*. Cet instrument est une planchette dont un côté est à rebord, et terminée, à l'une des extré-

mités, par une lame de fer verticale. Le *coupeur* qui le fait mouvoir jette dans une jatte de bois, placée à ses côtés, les tronçons qu'il a coupés; un ouvrier qu'on appelle l'*empointeur* s'en empare ensuite, pour leur faire une pointe à chaque bout, sur une meule de fer, montée comme celle des couteliers, mais hérissée de hachures dans toute sa circonférence. Un bon empointeur peut faire, dans un jour, les pointes de 72,000 épingles de calibres différents. A mesure qu'il fait les pointes, il passe son ouvrage à un second empointeur, qui leur fait subir la même opération sur une meule montée de la même manière, à cela près qu'elle a les taillants plus fins, les hachures moins larges, ce qui donne aux pointes plus de finesse et de poli. L'ouvrier chargé de ce travail s'appelle *repasseur*.

Chaque tronçon étant, comme nous l'avons dit, aiguisé des deux bouts, il suffit de le couper par le milieu pour en faire deux épingles; cette opération regarde le *coupeur de hauses*, nom qu'on donne aux épingles sans tête. Un homme peut couper, dans sa journée, environ 190,000 hauses. Vient ensuite le travail des spirales, au moyen d'un instrument appelé *tour-à-tête*. On réserve pour cet usage le meilleur laiton, et on le recuit quelquefois, afin de lui donner plus de souplesse. Quand les pièces de cannetille destinées aux têtes sont préparées, le *coupeur de têtes* en prend d'une main dix ou douze dont il égalise les bouts avec soin, s'arme de grands ciseaux, et coupe, d'un même coup, toutes ces pièces en petites parties, en prenant bien garde à ne détacher de chacune que deux tours de fil, ni plus ni moins, sans quoi l'ouvrage serait perdu. On peut couper environ 144,000 têtes par jour; elles tombent dans une sébille de bois à mesure qu'on les coupe. Pour les ramollir, on les fait recuire dans une cuiller de fer et chauffer jusqu'au rouge, afin de les rendre plus souples, pour les assujettir aux hauses. Les têtes coupées, on les accommode au bout des épingles, au moyen d'une machine appelée l'*entêtoir*. L'*entêteur*, c'est-à-dire l'ouvrier chargé de ce travail, s'assied devant une enclume, les coudes appuyés et un pied sur la marche. A côté de lui sont deux boîtes dont l'une renferme les hauses et l'autre les têtes. De la main gauche il prend une hause, en pousse, au hasard, la pointe dans un monceau de têtes, et, aussitôt qu'il en a enfilé une, il pose, de la main droite, la tête dans le creux de l'enclume, tire l'épingle à elle, jusqu'à ce qu'elle soit ajustée, et alors, un poinçon que le pied de l'ouvrier tenait levé vient frapper la tête; il l'élève et le laisse retomber quatre ou cinq fois de suite, jusqu'à ce que la tête, frappée dans tous les sens, soit, pour ainsi dire, soudée à la hause. Huit ou 9,000 épingles peuvent, terme moyen, passer, en un jour, par les mains d'un entêteur.

Ces différentes opérations terminées, on s'occupe ensuite de blanchir les épingles, au moyen de l'*étamage*, non-seulement pour les embellir, mais encore pour éviter la mauvaise odeur que le cuivre laisse aux mains et le vert-de-gris qu'il est sujet à contracter. Quatre onces d'étain suffisent pour étamer cent livres d'épingles. On lave les épingles avant et après l'étamage, puis on les fait sécher, en les agitant dans la *frottoire*, espèce de petit tonneau d'un pied de diamètre environ, sur un peu moins de long, qu'on fait tourner, au moyen d'une manivelle, sur un essieu de bois soutenu par deux tréteaux. Après avoir remué, pendant une demi-heure, dans cette frottoire, les épingles mêlées à du son, on les verse dans le *plat à vanner;* on les vanne jusqu'à ce qu'elles soient bien nettes, et on les met dans un boisseau. Il ne reste plus alors qu'à disposer, par quarterons, les épingles sur du papier non collé, qu'on perce pour un quarteron à la fois, au moyen d'un outil qu'on appelle *quarteron*. C'est une sorte de peigne, terminé par vingt-six pointes, à l'aide duquel une ouvrière perce, en un jour, assez de papier pour huit douzaines de milliers d'épingles; enfin, une seconde ouvrière, dite *bouteuse*, case les épingles dans ces trous et en forme des paquets composés chacun de 6,000; c'est ce qu'on appelle des *sixains*. Une bouteuse peut arranger par jour 30,000 épingles.

Autrefois les épingliers formaient à Paris une corporation très nombreuse et très ancienne, dont les statuts furent renouvelés par Henri IV, en 1602. Leur communauté était régie par trois jurés, éligibles à deux reprises différentes, et dont le ministère durait deux ans; mais depuis que la plupart des maîtres eurent cessé de fabriquer pour vendre et que les merciers se mêlèrent de leur négoce, les fabriques d'épingles de Paris, très renommées d'abord, tombèrent, et l'on tira les épingles d'Angleterre, de Hollande, de Rugles, l'Aigle et autres lieux, où la main-d'œuvre était à plus bas prix.

On a calculé qu'il pouvait se consommer annuellement à Paris 60 millions d'épingles de toute espèce, qui, à 25 centimes le cent, font 150,000 fr. En 1803, Hams établit en Angleterre une fabrique dans laquelle les meules pour aiguiser les épingles étaient en acier, et les têtes de métal fondu. E. P-c-t.

ÉPIPHANE (saint), archevêque de Salamine et docteur de l'Église, naquit, selon la plus probable opinion, en 310, quinze ans avant le concile de Nicée, lorsque l'empereur Constantin était encore engagé dans les liens du paganisme. On place le lieu de sa naissance dans un hameau de la Palestine nommé Besandouc, près de la ville d'Éleuthérople. Les événements qui remplirent sa vie seraient incroyables s'ils n'avaient eu lieu à une époque où le besoin de frapper les yeux des infidèles par des spectacles extraordinaires les rendait plus fréquents. Né de famille juive, Épiphane, avec une imagination ardente, avait joint aux préjugés héréditaires de sa nation l'enthousiasme des gnostiques (*voy.*), alors répandus dans l'Égypte et la Syrie. Il dut sa conversion à un concours de circonstances que le hasard seul n'aurait pu produire, et qui manifestaient les desseins de Dieu sur sa personne. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il reçut le baptême des mains de Lucien, évêque d'Éleuthérople; il voyagea dans l'Égypte, et se lia avec les solitaires de cette contrée (*voy.* Thébaïde). Bientôt entraîné par leur exemple, il se consacra à la vie monastique, sous la direction de saint Hilarion, s'appliqua à l'intelligence de l'Écriture, et, pour s'en faciliter l'étude, apprit l'hébreu, l'égyptien, le syriaque, le grec, et fit de rapides progrès dans la connaissance de ces quatre langues. Saint Jérôme assure qu'il ne réussit pas également dans celle du latin.

D'Égypte, Épiphane revint dans sa patrie, où il bâtit, auprès du lieu de sa naissance, un monastère dont il fut le supérieur. Il soutint avec chaleur la foi de Nicée contre toutes les entreprises de l'arianisme, fut ordonné prêtre dans un âge déjà avancé, et appelé à remplir le siége de Salamine, métropole du royaume de Chypre. C'était vers l'an 367, Salamine se nommait alors Constantia. Bien que les fureurs de l'arianisme (*voy.*) allassent toujours croissant, et que ses partisans, appuyés de l'autorité de l'empereur Valens, eussent dépouillé de leurs évêques la plupart des églises catholiques, il est à remarquer, dit un de ses historiens, que cependant « ils n'osèrent jamais attaquer Épiphane, quoiqu'ils eussent sujet de le regarder comme un de leurs plus redoutables adversaires, croyant, ainsi que le dit saint Jérôme, qu'il leur serait honteux, et qu'ils se feraient tort à eux-mêmes, s'ils persécutaient un homme si universellement révéré; si bien qu'il demeura paisible dans son église, durant toute la tempête, à l'ombre de sa propre réputation, qui le rendait formidable à ses ennemis, lesquels n'étaient autres que ceux de l'Église. » Le saint archevêque profita de son loisir pour combattre à la fois l'hérésie et le paganisme par de savants ouvrages que nous avons encore, et qui l'ont fait justement placer au nombre des plus illustres Pères de l'Église. En 382, Épiphane se rendit à Rome pour assister au concile que le pape Damase y avait convoqué dans l'intention de faire cesser le schisme excité par la double promotion de Mélèce et de Paulin au siége d'Antioche. Épiphane y fut accueilli par l'illustre sainte Paule; il la reçut à son tour à Salamine, et se détermina au voyage de Jérusalem, où il eut de vives contestations avec Jean, qui en était évêque. Un jour qu'il prêchait dans cette église, il parla avec force contre les erreurs imputées à Origène (*v.*). Si le savant prêtre d'Alexandrie trouvait en-

core après sa mort de puissants adversaires, il avait aussi des admirateurs et des apologistes. Jean, qui était présent, et son clergé s'offensèrent de cette liberté à laquelle on répondit par de violentes récriminations. Épiphane, de son côté, se vit obligé de repousser certaines accusations, où, comme il n'arrive que trop souvent, la passion avait pris la place du zèle et fait oublier la première loi de l'Évangile, qui est la charité. Secrètement excité par Théophile d'Alexandrie, Épiphane voulut poursuivre la mémoire d'Origène jusque dans la chaire de Constantinople : il s'y rendit dans le dessein de condamner en présence du peuple les livres d'Origène et ceux qu'il taxait d'en être les partisans, sans épargner le saint patriarche, coupable à ses yeux du crime de n'avoir point partagé les fureurs de Théophile à l'égard des *grands frères :* c'étaient les moines de Nitrie, suspects d'origénisme. Chrysostôme, prévenu de son dessein, réussit à en empêcher l'exécution, tant par la générosité de ses procédés que par l'autorité de son caractère. Saint Épiphane quitta le séjour de Constantinople et s'embarqua pour retourner en Chypre. La mort le saisit sur mer, à l'âge de plus de 92 ans. Il mourut en 403, après 36 ans d'épiscopat. Son corps, rapporté à Salamine, y fut reçu comme en triomphe ; on bâtit en son honneur une église dans l'île de Chypre ; sa fête est célébrée le 12 de mai.

Les principaux écrits que nous avons de cet illustre docteur sont : 1° l'*Anchorat*, divisé en chapitres et ainsi appelé parce que son auteur le regardait comme une ancre propre à affermir la foi chancelante au milieu des agitations de l'hérésie : ce livre traite des mystères et en particulier de la divinité du Saint-Esprit ; il y réfute et les païens et les hérétiques ; 2° le *Panarion*, ou traité des hérésies. Sous ce nom, l'auteur comprend toute société qui professe des sentiments contraires à ceux de l'Église. C'est, au jugement de Photius, l'ouvrage le plus considérable et le plus utile qui ait été publié jusqu'à lui sur cette matière. Il avait servi de modèle à saint Augustin dans son écrit sur les hérésies ; 3° le *Traité des poids et des mesures*. Ces trois ouvrages témoignent beaucoup de lecture et d'érudition, mais peu de critique et moins encore d'application à soigner le style. La meilleure édition des œuvres d'Épiphane est celle que le P. Petau en a publiée en grec et en latin, avec de savantes notes, 2 vol. in-f., Paris, 1622, et Leipzig, 1682. M. N. S. G. †

ÉPIPHANIE, en grec ἐπιφάνεια, apparition, manifestation, jour où Jésus-Christ se révéla aux Gentils par l'adoration des mages. Les Grecs ont toujours célébré et célèbrent encore le même jour la Nativité de Jésus-Christ et son adoration par les représentants de la gentilité, sous le nom de *Théophanie* ou manifestation de Dieu. Les Latins ont séparé ces fêtes dès le IVe siècle, sous le pontificat de Jules Ier ; suivant le père Papebrock, ils célèbrent aussi le même jour le baptême de Jésus-Christ et son premier miracle aux noces de Cana. L'antienne du *Magnificat*, suivant le rit romain, fait mention expresse de cette triple commémoration.

L'Écriture a désigné sous le titre de *mages* les adorateurs de l'enfant Jésus ; l'opinion populaire leur attribue la qualité de rois et les nomme Melchior, Gaspard et Balthazar. Elle n'en admet que trois, et la ville de Cologne, après différentes translations, se glorifie d'en posséder les restes. Les trois offrandes, l'or, l'encens et la myrrhe, ont été interprétées par les auteurs mystiques.

Ce jour est fêté dans les familles par le tirage de la fève et le festin du *Roi boit*. Cet usage est généralement répandu, même à la cour. En 1664, Jean Deslyons, doyen de Senlis, publia des *Discours ecclésiastiques contre le paganisme des rois de la fève et du Roi boit*, 1 vol. in-12. Nicolas Barthélemy répondit par une *Apologie du banquet sanctifié de la veille des rois*, même année, même format. Deslyons fit paraître (1670) un *Traité ou opuscule contre la dissolution et les débauches qui se font en la fête des rois*, in-12 ; J.-B. Bullet traita cette matière dans une dissertation intitulée *Du festin du Roi boit*, Besançon, 1762, in-8°. Amanton a reproduit cet opuscule avec des notes savantes en 1810 et 1827. J. L.

ÉPIPHONÈME. L'épiphonème (ἐπιφώνημα, mot grec composé de ἐπί, sur,

restreint, ce qui contribua à sa durée. Il fallait qu'il y eût une assemblée délibérante, puisque Aristote a pu comparer leur gouvernement avec celui de Sparte. Ce conseil aura sans doute été composé comme de nos jours les capitans des phares. On peut voir sur ce qui concerne la constitution et l'organisation de l'Épire, ce qu'en a dit Niebuhr, t. III, p. 529 et 531, dans son préambule à l'histoire de Pyrrhus. *Voy.* l'article de ce roi, ainsi que les mots ALBANIE, MOLOSSES, OLYMPIAS, etc. P. G-Y.

ÉPIRRÉOLOGIE, *voy.* BOTANIQUE (T. III, p. 740).

ÉPISCOPAT, *voy.* ÉVÊQUE, ÉVÊCHÉ.

ÉPISCOPAUX, ÉGLISE ÉPISCOPALE, *voy.* ÉGLISE (T. IX, p. 223).

ÉPISODE. Le mot épisode (ἐπεισόδιον) a reçu, chez les Grecs, plusieurs acceptions, qui se rapportent toutes à l'idée d'*intermède*. Selon Pollux, Victorius et Suidas, c'est un fait qui s'ajoute à la suite ou au milieu d'un autre fait. On employa d'abord ce terme pour désigner une partie de la tragédie qui, dans le principe, n'était qu'un hymne en l'honneur de Bacchus. Tous les ans, Athènes ouvrait un concours entre les poètes qui aspiraient à l'honneur de célébrer ce dieu : un bouc était le prix du vainqueur; de là le nom de *tragédie* (τράγος, ᾄδω). Pour donner plus d'étendue et de variété à un sujet si rebattu, on imagina d'intercaler, entre les diverses parties du chant, des récits héroïques ou mythiques, qu'on appela *épisodes* (Aristote, *Poétique*, ch. XII.; D'Aubignac, *Pratique du théâtre*, liv. III, ch. 2). Bientôt ces récits prirent la forme du drame, et les chants du chœur, qui jusque-là avaient été le principal, ne furent plus qu'un brillant accessoire. Dès lors le mot épisode, dans les compositions dramatiques, s'appliqua seulement à certains rôles, à certaines scènes, qui se rattachent à l'action générale sans en faire essentiellement partie. Tel est le personnage de Philoctète dans l'*OEdipe* de Voltaire.

Tout poème d'assez longue haleine admet des épisodes : on en trouve dans les odes de Pindare, dans les œuvres didactiques d'Hésiode, de Lucrèce, de Virgile, et surtout dans les épopées de tous les âges (Aristote, *Poétique*, ch. XVII, Le Bossu, *Poème épique*, liv. II, ch. 2, 3, 4 et 5).

Selon le cours naturel des choses, une action de quelque importance se développe, en vertu de sa propre force, à travers des incidents qui en retardent ou en accélèrent la marche. Imitation embellie de la nature, la fable épique ne saurait être d'une seule pièce et courir en ligne droite au dénouement. Une narration simple, nue, sans accessoires, tendant au but par le chemin le plus court, manquerait nécessairement d'étendue et d'intérêt. Il faut au cœur et à l'esprit des péripéties inattendues, des alternatives de crainte et d'espérance, qui forment l'intrigue et suspendent la catastrophe. Or, les petites histoires qu'une grande histoire entraîne dans son cours, les incidents jetés au milieu du sujet, pour coopérer à son développement, pour y répandre du charme et de la variété, voilà ce qu'aujourd'hui nous appelons des épisodes.

On a souvent comparé un poème à un jardin : la grande allée, dit-on, figure la marche directe de l'action; les épisodes ressemblent aux allées latérales. Nous n'approuvons point cette comparaison, qui présente l'épopée marchant sur plusieurs routes à la fois. Il ne faut pas non plus assimiler le poète à un promeneur désœuvré, qui erre sans objet, s'arrête ou se détourne capricieusement pour chercher de vaines distractions. Malgré les agréables détours du chemin qu'il suit, Homère va toujours à son but, *semper ad eventum festinat*. Le fil du récit se plie et se replie, mais il ne se rompt jamais. Pour le chantre d'Achille, les épisodes ne sont pas d'ingénieux hors-d'œuvre, de brillantes digressions, mais des ressorts pour amener l'événement, des degrés pour atteindre au résultat. Étroitement unis à la fable, ils en sont comme les membres, s'incorporent avec elle, vivent de la même vie et participent au même mouvement.

Tantôt l'épisode est une sorte d'excroissance du sujet, un rejeton produit par la force propre de l'action, comme le récit de la mort de Cacus (*Énéide*,

liv. VIII), le dévouement de Nisus et d'Euryale (liv. IX); tantôt c'est une circonstance extérieure qui vient aboutir au sujet, y entre et s'associe à l'action pour la presser ou la ralentir, comme les serpents de Ténédos (liv. II), et la passion de Didon (liv. IV). D'autres fois enfin, né de l'action, l'épisode ne s'en sépare point : il la suit et la pousse au but. Telle est l'expédition de Diomède et d'Ulysse (*Iliade*, liv. X), incident qui naît de la guerre et qui détruit une des fatalités protectrices d'Ilion.

Les épisodes de la première espèce partent du sujet, mais n'y reviennent point. On ne saurait les blâmer, quand ils sont naturellement produits par la suite des événements. Ces rayons, que l'action projette en s'avançant, vont se perdre hors de la fable, à laquelle ils tiennent par des liens, sinon nécessaires, du moins vraisemblables. Ainsi, vous assistez à la nuit fatale qui déterminera le départ d'Énée (*Énéide*, liv. II) : ce tragique événement se compose d'une série de scènes épisodiques, depuis les larmes perfides de Sinon jusqu'à la rencontre d'Hélène. Sans être tous indispensables au développement de l'action, ces admirables tableaux en sont le produit légitime.

Cependant nous préférons les épisodes qui, venant du dehors, se plongent dans le sujet, s'y mêlent comme des ruisseaux dans un fleuve, ajoutent leur force à la force de l'action fondamentale, lui prêtent une vie plus active, un intérêt plus puissant. De ce genre est l'apparition d'Hector (liv. II), jetée au milieu des ruines funèbres de Troie pour consacrer la pieuse mission du fils d'Anchise; telles sont, dans les *Lusiades*, les menaces du génie Adamastor (*Lusiades*, liv. V), qui restent, jusqu'à la fin du poëme, suspendues sur la tête des héros portugais.

Mais jamais un épisode ne nous paraît plus admirable que lorsqu'il tient doublement à l'action, et par son origine et par son dernier effet; lorsqu'il s'échappe du sein de la fable, pour la soutenir de son influence et la conduire à son terme. Ainsi l'homicide repos d'Achille amène le récit épisodique des combats et de la mort de Patrocle (*Iliade* liv. XVI, XVII, XVIII), et la mort de Patrocle fera cesser le repos d'Achille; ainsi la guerre du Latium amène la fin cruelle du jeune Pallas (*Énéide*, liv. X, XI et XII), qui sera l'arrêt de mort de Turnus.

On voit que nous n'admettons pas l'opinion de certains critiques, qu'on peut retrancher un épisode sans que l'action générale en souffre. Si l'épisode est bien amené, s'il tient suffisamment au sujet, il ne peut être supprimé sans laisser une lacune. Aussi condamnons-nous sans restriction les épisodes de pur ornement. Quelque agréable distraction qu'ils procurent, ils nuisent à l'effet d'ensemble et affaiblissent l'intérêt. A ce titre, nous blâmons la touchante aventure d'Olinde et de Sophronie (*Jérusalem délivrée*, liv. II), et l'histoire déchirante d'Inès (*Lusiades*, liv. III). Nous ne croyons pas même devoir approuver la magnifique digression sur les prodiges arrivés à la mort de César; car elle ne tient que par un fil au premier livre des *Géorgiques*. Au contraire, nous admirons sous tous les rapports la fable d'Aristée, qui n'est qu'un précepte en action, et qui par conséquent est une des pièces essentielles du quatrième livre.

Gardons-nous toutefois de donner le nom d'épisodes à des portions intégrantes de l'action : le récit d'Énée à Didon, par exemple, bien qu'il contienne des détails épisodiques, n'est point lui-même un épisode. C'est, à proprement parler, le début de la fable, rejeté au second et au troisième livre par un artifice de composition.

Un épisode, dans tous les cas, doit embellir, enrichir le poëme où il se trouve placé. Dès qu'il n'ajoute pas au charme de l'ouvrage, il est défectueux. Le poëte prodiguera donc tous les trésors de son génie dans ces petites épopées qui gravitent autour de la grande et en forment l'éclatant cortége. Là rien n'excuse la médiocrité; tout exige un travail accompli, exposition, nœud, dénouement.

Surtout que les épisodes interviennent à propos et s'encadrent heureusement; qu'ils se détachent sur le fond et diversifient la scène! L'entrevue d'Hector

et d'Andromaque (*Iliade*, liv. VI), Herminie chez des bergers (*Jérusalem délivrée*, liv. VII) sont des peintures d'autant plus délicieuses qu'elles font un instant trève à la sanglante horreur des batailles.

Les épisodes étant un accessoire, il faut qu'ils se renferment dans de justes limites, et pour le nombre et pour l'étendue; ils doivent parer le fond, et non le faire disparaître. On conçoit difficilement une épopée dont le *Jocelyn* de M. de Lamartine ne serait qu'un épisode. *Voy.* ÉPOPÉE.

Remarquons cependant, en finissant, que certains poèmes, comme les *Métamorphoses* d'Ovide et la *Divine Comédie* du Dante, ne sont qu'un ingénieux tissu de récits épisodiques. L. D-C-G.

ÉPISTAXIS, *voy.* HÉMORRHAGIE NASALE.

ÉPISTOLAIRE (GENRE). Beaucoup de sujets sont de nature à être traités sous la forme de *lettres*, et ces lettres fictives peuvent admettre diverses formes de style. Ainsi, tantôt elles seront une argumentation profonde, une dialectique vive, pressante, comme les *lettres de Junius* en politique; en théologie *les Provinciales* de Pascal; en matières philosophiques, la *Lettre* de J.-J. Rousseau à l'archevêque de Paris, etc.; tantôt ce seront de petits traités destinés à faciliter l'acquisition d'une science, comme les *Lettres*, trop vantées, *sur la Mythologie*; parfois aussi une maligne critique de nos mœurs ou de nos travers : c'est nommer les *Lettres persanes*, cet ingénieux badinage du génie.

Mais quant aux *romans en lettres*, ils rentrent, par leur forme même, dans toutes les conditions imposées au *style épistolaire*. L'auteur n'a point la permission de s'y montrer, et chaque personnage doit y écrire de manière à nous laisser croire que nous lisons une lettre véritable, et que, d'après son caractère, ses passions, elle n'a pu être tracée par un autre que par lui. Cette imitation fidèle et variée de la nature n'est pas chose facile, et Richardson, dans sa *Clarisse*, est presque le seul qui ait produit cette illusion. Rousseau, dans son *Héloïse*, n'a su être qu'éloquent pour tous ses personnages; et combien d'autres *romans épistolaires* ne nous offriront pas même un tel dédommagement! Il faut l'avouer, d'ailleurs, cette forme de composition, en rendant parfois la marche des événements plus vraisemblable, la rendait aussi moins vive; elle délayait l'action et y introduisait souvent des longueurs presque obligées, grand défaut pour les lecteurs actuels : aussi a-t-elle été presque entièrement abandonnée par les romanciers de notre époque. M. O.

EPISTOLÆ OBSCURORUM VIRORUM. Le livre publié sous ce titre peut être comparé aux *Lettres provinciales* pour la tendance, l'esprit et le raisonnement. Ce fut pour tourner en ridicule la crasse ignorance, le pédantisme, l'esprit de persécution et les mœurs dissolues des moines qui enseignaient à Cologne, que Ulrich de Hutten (*voy.*), jeune homme animé d'une haine vigoureuse contre l'obscurantisme, publia, à l'aide de quelques amis, peu de temps avant la réforme religieuse, ces lettres en latin monacal et qu'il supposa provenir des Ortuin, Pfefferkorn et autres moines. Ce qui étonne, c'est que les moines de Cologne prirent d'abord ce livre au sérieux et le donnèrent à expliquer dans leurs écoles pour faire apprendre le latin à leurs élèves; mais bientôt ils reconnurent qu'ils avaient été dupes de leur bonne foi vraiment incroyable. Ces lettres sont, selon Gœthe, une satire nationale pleine d'esprit, de chaleur, de saillies et de vérités de détail : aussi fit-elle un effet prodigieux, et le livre fut souvent réimprimé. La première édition paraît être celle qui porte le titre suivant : *Epistolæ obscurorum virorum ad venerabilem virum magistrum Ortuinum Gratium Daventriensem Coloniæ Agrippinæ bonas litteras docentem, variis et locis et temporibus missæ, ac demum in volumen coactæ. In Venetiâ impressum in impressoriâ Aldi Minutii*, in-4°, en caractères gothiques, sans date. Elle fut probablement imprimée à Mayence ou aux environs, en 1515 (*). Dès l'année sui-

(*) Il résulte même avec certitude des recherches de M. Mohnicke que ce fut dans cette année-là que parut, non pas l'ensemble de ces lettres, mais le 1er livre, destiné à faire pendant

vante il parut une défense du juif converti Pfefferkorn, contre les attaques contenues dans ces lettres, qui, en 1517, furent mises à l'index à Rome. Les éditions subséquentes parurent également sans date, et avec de fausses indications de lieu. On augmenta les lettres d'une seconde et d'une troisième partie, notamment dans les éditions ayant pour titre : *Duo volumina Epistolarum obscurorum virorum,... attico lepore referta, denuo excusa et à mendis repurgata*, Romæ, MDLVI, 2 vol. in-12; et *Epistolæ obscurorum virorum, tertio volumine auctæ*, Londini, 1689, in-12. Les dernières éditions faites en Allemagne sont celle de Francfort, 1757, avec des portraits mal exécutés, celle de M. Ernest Münch (Leipz., 1827) et celle de M. Rotermund (Hanov., 1827, 2 v. in-8°). On peut joindre à cet écrit les *Lamentationes obscurorum virorum non prohibitæ per sedem apostolicam; Epistola Erasmi Roterdami*, etc., Cologne, 1528, in-4°, ouvrage ambigu, qui n'est ni pour ni contre les hommes obscurs bafoués par Hutten et ses amis. D-G.

ÉPISTOLAIRE (STYLE). S'il est un genre d'écrit qui n'admette point de préceptes et de règles et dont la composition ne puisse s'enseigner, c'est sans doute celui que l'on a compris sous cette dénomination. En dépit du poème didactique de Jacques Delille sur *la Conversation*, on ne professe point l'art de causer, et une lettre, pour avoir tout son charme, doit être une *causerie* intime et familière. Elle perd une grande partie de son mérite et de son attrait distinctifs si l'on peut s'apercevoir qu'elle a plutôt été écrite pour le public que pour celui auquel elle est adressée. C'est le reproche que l'on peut faire, du moins partiellement, à deux recueils épistolaires, très remarquables du reste, que nous a laissés l'antiquité, les Lettres de Cicéron et celles de Pline le Jeune. Que l'on y trouve souvent des dissertations éloquentes, des remarques instructives, d'ingénieuses discussions, d'accord! mais en général, ce sont des fragments littéraires, historiques, philosophiques, et non des *lettres;* ou, si l'on veut leur conserver ce nom, il faut bien convenir qu'évidemment elles ont été mises à l'adresse de la postérité.

Elle n'en a pas moins accepté ce legs, comme celui de productions empreintes d'un véritable talent. Il n'en a pas été de même du legs que lui destinaient également deux hommes dont la faconde épistolaire usurpa pendant quelque temps une grande renommée, Balzac et Voiture. L'emphase et la pédanterie du premier, que ses contemporains surnommèrent pourtant *le grand épistolier*, le mauvais goût et les pointes prétentieuses du second, qui transportaient les *précieuses* de l'hôtel de Rambouillet, furent bientôt mis à leur place par des lecteurs qu'avaient formés les bons écrivains du XVIIe siècle. Mais tout en ayant appris qu'il ne fallait pas écrire des lettres comme les leurs, nul ne savait comment il fallait les écrire.

Mme de Sévigné devina ce secret sans le chercher, et en s'abandonnant à son âme, à son esprit, à ses impressions. Voilà celle qu'on aurait pu nommer l'*épistolière*, comme La Fontaine fut appelé *le fablier*. C'est qu'elle écrivait pour sa fille, pour ses amis, et non pour être admirée; c'est que Mme de Grignan, Coulanges, etc., étaient là devant elle, qu'elle *causait* avec eux, leur racontait pêle-mêle ses pensées et un fait qui l'avait frappée, ses projets et la chronique du jour, qu'elle leur faisait partager toutes ses émotions de joie, de tristesse, d'aversion, d'enthousiasme; c'est qu'elle se gardait bien d'effacer une répétition, de corriger une négligence ou même une faute si elles avaient coulé de sa plume, conservant toute la grâce du *laisser-aller*, toute la verve du premier jet.

Après ce grand modèle, le style épistolaire compte encore chez nous plusieurs femmes qui l'ont possédé avec des nuances et à des degrés différents. Ainsi, les lettres de Mme de Maintenon se distinguent par une spirituelle raison et une correcte élégance; celles de Mme Du

au 1er livre *Epistolarum clarorum virorum ad Joan Reuch'in Phorcensem*. Le lieu de l'impression fut Haguenau en Alsace, où le véritable auteur de ces épitres, Wolfgang Angst, était employé dans l'imprimerie de Th. Anselm. Mais le IIe livre parut à Bâle en 1519. *Voir* l'article *Angst* de l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, t. IV. J. H. S.

Deffand par la finesse des observations et par des appréciations presque toujours remplies de tact et de goût; celles enfin de Mlle de l'Espinasse par la chaleur des sentiments et ce qu'on pourrait appeler la beauté de la passion. Sans offrir des qualités aussi prononcées, les lettres de Mmes de La Fayette, de Villars de Tencin, de Mlle Aïssé, et de plusieurs autres dont on a fait un recueil, il y a quelques années, n'étaient point indignes de cet honneur.

On voit que le style épistolaire a surtout été chez nous le domaine des femmes. Cela devait être, puisqu'il exige avant tout du naturel, de l'abandon, une gracieuse simplicité : aussi nos auteurs les plus célèbres ont-ils dû leur céder la palme de ce concours. Combien sont froides et sèches les lettres de Boileau, de J.-B. Rousseau, de Racine lui-même, mises à côté de celles, je ne dis pas de Mme de Sévigné, mais des autres dames nommées ! Un seul homme en France a pu se faire citer en ce genre auprès d'elles : c'est Voltaire, qui, non moins grand prosateur que grand poète, put, grâce à la flexibilité de son esprit, acquérir ce que la nature leur avait donné, et, dans sa *correspondance* volumineuse, nous laisser aussi des modèles piquants et variés de ce style.

C'est à peu près dans les mêmes proportions que le talent épistolaire se trouve réparti chez nous entre les deux sexes. Pour un homme tel que Paul-Louis Courier, qui s'y est fait remarquer, on pourrait peut-être trouver vingt femmes de la société qui ne sont point des *femmes de lettres*, et dont les *lettres*, écrites à l'improviste, pourraient les faire nommer, sans trop de flatterie galante, les Sévigné du XIXe siècle, comme avec justice on avait appelé Mlle Contat *la reine des billets.* M. O.

ÉPISTOLOGRAPHES. On donne ce nom à quelques anciens, Grecs ou Romains, qui nous ont laissé des lettres. Il n'y a point de doute que le commerce épistolaire ne soit presque contemporain de l'invention de l'écriture; et quelque imparfaites que dussent être ces premières communications, il est certain que dès qu'on put formuler la pensée par des signes, la transmission de ces signes d'un lieu à l'autre en fut, à peu près, l'usage le plus antique. Il ne tarda point à se développer, et, de perfectionnements en perfectionnements, il devint une branche de littérature. Toutefois Denys d'Halicarnasse et Démétrius de Phalère (*voy.*) furent les premiers à soumettre ce genre à des règles certaines. La simplicité et le goût avaient seuls présidé à la rédaction des lettres de Platon, d'Aristote, d'Isocrate, de Démosthène et d'Eschine (*voy.*); il nous en reste plusieurs de ces grands hommes. Les sophistes et les rhéteurs vinrent ensuite : souvent ils donnèrent la forme épistolaire à leurs discussions, et, pour y ajouter plus d'intérêt, ils écrivirent leurs lettres sous les noms de personnages célèbres des temps passés. Les falsificateurs allaient plus loin : ils attribuaient leurs déclamations à ces personnages; mais une saine critique en a fait justice; on ne s'y méprend pas. Nous ne nous occupons que des épistolographes véritables, de ceux qui écrivaient, non pour répandre ou publier leurs lettres, mais naturellement et avec l'abandon qu'inspirent les relations familières. Chez les Grecs, on en a quelques-unes de Théano de Crète ou de Crotone, de Phalaris, d'Aristénète, d'Alciphron; mais il s'en faut de beaucoup qu'elles soient toutes authentiques. Celles de l'empereur Julien sont plus philosophiques que familières; nous en avons aussi de Procope de Gaza, qui vivait sous Justin. Enfin, depuis le IVe siècle, le genre épistolaire s'est réveillé chez les Grecs modernes; on cite des recueils de Théophylacte et de Simocatta.

Chez les Romains, les lettres ne sont devenues partie de leur littérature que fort tard. Qui ne connaît celles de Cicéron si improprement appelées *familières* dans l'usage de notre discours. Le titre latin *ad familiares* n'est pas plus exact, car ce sont souvent de grands plaidoyers politiques; mais elles ont le mérite du style, et de plus elles composent avec les lettres à Atticus, à Quintus, frère de Cicéron, et à Brutus, une sorte d'histoire, et, lues par ordre de date, elles équivalent à des mémoires sur les affaires de Rome à l'époque la plus importante de ses annales. Les lettres de Pline, dit *le Jeune*,

sont d'un tout autre genre : il y a plus de variété, et quelques-unes sont citées comme des chefs-d'œuvre de description. Celles de Sénèque ne sont que des déclamations. Fronto, né sous Domitien ou sous Nerva, et mort vers 165, a aussi écrit des lettres que l'illustre cardinal Maï a retrouvées dans un palimpseste du Vatican. Nous citerons encore Aurelius Symmaque, proconsul d'Afrique en 370 et consul en 391 : il a beaucoup imité la manière de Pline ; saint Paullin, évêque de Nôle, Apollinaire Sidoine, évêque de Clermont, tous deux du ve siècle. Relativement aux modernes, *voy.* les articles *genre* et *style* ÉPISTOLAIRE. P. G-Y.

ÉPITAPHE (en latin *epitaphium*, du grec ἐπιτάφιος, adjectif composé de τάφος, tombeau, et de la préposition ἐπί, sur, et pour lequel il faut sous-entendre le mot *inscription*). L'épitaphe n'était point, chez les Grecs, un honneur prodigué. Lacédémone n'accordait cette distinction qu'aux guerriers morts pour la patrie (qui ne connaît celle de Léonidas et de ses compagnons : *Passant, va dire à Sparte*, etc. ?), ou aux femmes décédées en lui donnant un nouveau citoyen. Rome fut moins sévère sur ce point, et chez cette nation toute famille en état de consacrer une tombe à quelqu'un des siens put y faire graver son épitaphe. Toutefois, elles conservèrent en général la simplicité hellénique ; presque toutes commencèrent par la monotone formule : *Sta, viator!* C'est que, les champs de repos étant placés près des routes, cette interpellation au voyageur était la préface naturelle de toute inscription de ce genre.

Les peuples modernes ont trop souvent rendu l'épitaphe flatteuse et prolixe; néanmoins on en peut citer qui sont exemptes de ce double défaut. Les Anglais n'ont placé qu'un nom sur la tombe d'un de leurs plus grands poètes : *Dryden* ; un poète français a lui-même dicté son épitaphe : *Jacques Delille !* et la concision de cet autre hommage funèbre à un grand homme : *Les os du Tasse*, n'est pas moins admirable. Sans avoir cette brièveté sublime l'épitaphe de Chevert, composée par Diderot, offre une haute et imposante leçon*.

Le genre de l'épitaphe, au surplus, a pris en France une prodigieuse extension. Tour à tour elle y est devenue historique, morale, louangeuse, satirique, et même bouffonne quelquefois. Il est vrai que celles de ces deux dernières catégories n'avaient pas précisément la destination assignée à l'épitaphe par son étymologie. Ce serait effectivement un arrêt surpassant la sévérité de ceux de l'ancienne Égypte que celui qui resterait à perpétuité gravé sur la cendre d'un défunt.

L'épitaphe se ressentit d'abord chez nous de la naïveté parfois un peu cynique du langage ; tous nos recueils littéraires en ont cité de curieux exemples, entre autres celui-ci, dont l'expression n'est au moins que burlesque :

> Cy-gît Marguerite Guillier,
> En son petit particulier.

Un bel exemple de l'épitaphe philosophique et morale, c'est celle du comte de Tenia, qui, comblé d'honneurs et de biens pendant une longue existence, ordonna d'inscrire sur sa tombe ces deux seuls mots : *Tandem felix !* Celle de Passerat n'offre peut-être pas, dans un autre ordre d'idées, moins de philosophie; on sait comment elle se termine :

> Et je ne sais vraiment pourquoi
> La mort voulut songer à moi,
> Qui ne m'occupai jamais d'elle.

Un modèle de l'épitaphe satirique, c'est celle de Robespierre qui, si elle n'est pas gravée sur une tombe refusée à ses restes, demeurera du moins clouée en quelque sorte à sa mémoire :

> Passant, ne pleure point mon sort ;
> Si je vivais, tu serais mort !

En général, l'épitaphe écrite en vers n'est chez nous que *fictive*, c'est-à-dire un hommage au défunt ou une opinion exprimée sur lui, et non l'inscription de son monument funéraire. Telles sont celles de Turenne, de Rantzau, dans le style héroïque ; de Molière, de J.-B. Rousseau, etc., dans le style élégiaque. Sou-

(*) Nous citerons une singulière velléité de laconisme. Sur la tombe du feld-maréchal Souvorof, au couvent d'Alexandre Nefski à Saint-Pétersbourg, on lit ces mots : *Ci gît Souvorof*. En effet, ils en disaient assez. Mais après le filet de séparation, vient aussitôt toute la kyrielle des titres du héros : *Comte Rymnikski*, etc. etc. S.

vent même l'épitaphe est de la composition de celui qu'elle concerne: Scarron, La Fontaine, Piron et quelques autres se sont fait eux-mêmes des épitaphes fort originales; mais ce fut, il faut l'avouer, une singulière attention que celle d'un auteur du dernier siècle, de ce bon M. de la Place, qui, publiant en 1782 trois gros volumes formant un *Recueil d'épitaphes*, imagina de régaler de la leur tous ses amis vivants et bien portants. Il crut sans doute que c'était là un de ces petits présents qui entretiennent l'amitié, et la sienne était, comme on voit, de la meilleure foi du monde.

De nos jours, on fait beaucoup moins d'épitaphes poétiques; mais l'épitaphe en prose vient inévitablement s'inscrire sur toutes les tombes de nos cimetières. Quelques-unes sans doute sont touchantes dans leur simplicité; on a cité avec raison celle d'une mère de famille: *La première au rendez-vous;* celle du frère d'un de nos peintres célèbres : *Ci gît mon meilleur ami : c'était mon frère.* Mais combien d'autres ont offert, soit par leur emphase, soit par des défauts contraires, plus d'un genre de ridicule. Qui ne se rappelle cette épitaphe qu'on pourrait nommer commerciale, où, tout en déplorant la perte d'une femme adorée, l'inconsolable époux annonçait, en guise de *post-scriptum*, qu'il continuait de tenir un magasin de bas, avec indication de la rue et du numéro? Aussi, pour éviter ce scandale et d'autres plus graves, il a fallu créer un inspecteur des épitaphes, comme il fut proposé d'en nommer un pour les enseignes. Depuis ce temps il ne leur est plus permis d'outrager la morale, la raison, ni même la langue (l'orthographe non comprise); mais aussi elles sont devenues d'une assez fade monotonie : on n'y voit que bons pères, tendres fils, épouses vertueuses, maris fidèles, etc., etc.; ce qui produisit, dit-on, l'erreur bien naturelle d'un enfant auquel son éducation avait déjà appris qu'il y avait dans le monde des bons et des méchants. Conduit par sa mère au cimetière le plus peuplé de la capitale, et voyant tous les tombeaux proclamer cette réunion de qualités, il ne douta pas que ce dernier asile ne fût réservé aux seules vertus, et dit ingénument : « Maintenant, maman, allons voir l'autre. » Si quelque grande catastrophe détruisait un jour l'histoire écrite, la postérité ne pourrait-elle pas, comme cet enfant, nous croire un peuple modèle, sur la foi de nos épitaphes? M. O.

ÉPITHALAME (d'ἐπιθαλάμιον, chant nuptial; mot composé de ἐπί, sur, et θάλαμος, lit ou chambre de personnes mariées). C'est un poème à l'occasion d'un mariage. Le nom de ce poème vient de ce que, chez les Grecs, il se chantait à la porte de l'appartement des nouveaux époux. On ne manquait pas d'invoquer l'hymen, de faire des vœux pour les mariés, de leur prédire un bonheur chimérique, et, s'ils étaient puissants, des destinées propres à flatter leur ambition. L'épithalame se rencontre dans toutes les littératures. On en trouve dans le Psautier de David (*Ps.* 44), et le Cantique des cantiques est le chant nuptial le plus magnifique. Hésiode, Stésichore, Théocrite, Sapho, Apollonius, s'exercèrent dans ce genre de poésie. Les Latins firent d'abord des épithalames à l'imitation des Grecs; puis ils donnèrent carrière à leur imagination obscène, et l'on eut les vers fescennins (*voy.*). Un jour même, pour complaire à Valentinien, Ausone fit, avec des lambeaux du plus chaste des poètes, avec des hémistiches de Virgile, un centon (*voy.*) nuptial, dont il chercha vainement à excuser la licence.

Comme il n'y a point eu de rhythme particulier affecté à l'épithalame, nous pouvons ranger sous ce titre toutes les pièces de vers où l'on félicite de nouveaux époux sur leur union, que ce soient des récits, des chants amébées (alternatifs, du grec ἀμοιβαῖος) ou des invocations à l'Hymen, comme dans Catulle :

O Hymenæe, Hymen!
O Hymen, Hymenæe!

Nos chansons de noce sont encore des épithalames, les seuls même qui soient possibles parmi nous. Les œuvres de Béranger en contiennent de fort jolies, qui, du reste, sont bien plus remarquables par l'esprit et la gaîté que par le sentiment et la décence. Nous citerons *le Célibataire*, *les Billets d'enterrement*,

le Soir des noces, *l'Eau bénite* et *le Chapeau de la mariée*. L'usage des épithalames, dans la primitive acception du mot, se trouve encore parmi les villageois de la Basse-Normandie. Là, pendant les premières heures que passent ensemble les nouveaux époux, les convives de la noce entonnent des couplets à la porte de la chambre à coucher. Ce sont des vers fescennins pleins d'une verve libertine : ils n'ont pas d'autre mérite. J. T-v-s.

ÉPITHÈTE (d'ἐπίθετος, posé sur, ajouté à). Toute qualification d'un substantif est une épithète. Il en est qui sont indispensables, les autres sont de pur ornement. On a souvent considéré les premières comme de simples adjectifs (*voy.*), et le mot *épithète* a été restreint à désigner ces modificatifs sans lesquels l'idée principale serait suffisamment exprimée, mais avec moins de force, ou de noblesse, ou de grâce. D'après cette distinction, admise par Marmontel, *liquide* et *humide* ne sont que des adjectifs dans ces deux vers de Racine :

> Cependant sur le dos de la plaine liquide
> S'élève à gros bouillons une montagne humide.

Quoi qu'il en soit, les épithètes sont du plus fréquent usage. Elles servent à développer les pensées, à donner de l'éclat aux peintures, du nombre aux phrases, une variété infinie aux nuances du discours. Employées à propos, elles rendent l'idée plus piquante, le sentiment plus pathétique, l'expression plus pittoresque. Placées sans discrétion, elles décèlent la faiblesse et l'indigence; elles énervent et dégradent le style.

Les modernes sont plus sévères que les anciens sur le choix et l'emploi des épithètes. Homère, à toutes les pages, offre des exemples de qualifications dont notre goût ne peut supporter la traduction littérale. Ce genre d'épithète est plus rare dans Virgile, et il l'est devenu davantage dans les poètes latins postérieurs au siècle d'Auguste. La langue française repousse en général les épithètes tirées du caractère de l'homme et de la nature des choses, pour celles qui ne conviennent aux hommes et aux choses que dans des cas donnés, c'est-à-dire pour les épithètes de circonstance. Les sources de ces dernières sont dans le génie de l'écrivain qui les emploie souvent avec bonheur, par opposition, par hypallage et par métaphore (*voy.* ces mots). J. T-v-s.

ÉPITOMÉ (du grec ἐπιτομή, composé de ἐπί, sur, et τέμνω, je coupe), mot qui sert à désigner, dans notre langue, l'abrégé (*voy.*) d'un livre, en général, mais plus particulièrement d'une histoire. Ainsi, on disait autrefois *épitomer* pour *faire un abrégé*. L'utilité des épitomés est incontestable : quelquefois ils ont l'inappréciable avantage d'offrir en substance toutes les idées générales, toutes les notions essentielles sur une science ou un art. Ils nous procurent alors la facilité de connaître beaucoup de choses, et par là d'apercevoir le lien philosophique qui unit toutes les branches des connaissances humaines; mais c'est peut-être surtout lorsqu'ils s'appliquent aux arts et à l'industrie que les épitomés, qui alors prennent le nom de *manuels*, deviennent plus importants encore. En effet, ils éclairent l'ouvrier, le font remonter naturellement aux causes en vertu desquelles il opère et réussit; ils impriment, en un mot, le cachet de l'intelligence aux créations de l'industrie, et révèlent de la science au fond de mille opérations qui, sans elle, se réduiraient à un pur mécanisme.

Cependant, comme les meilleures choses du monde ont toujours un côté mauvais, les manuels et épitomés ont aussi un grand inconvénient; car ils favorisent la tendance déjà si naturelle de la paresse de l'esprit, et, si l'on doit rapporter à ces ouvrages la diffusion facile des lumières, le cosmopolitisme, pour ainsi dire, de la science, on doit aussi les regarder, en partie, comme la cause de tous ces esprits superficiels qui n'ont rien de solide et dans le cerveau desquels les idées, reçues à la hâte et sans travail, se trouvent mal digérées, mal classées, et ne s'offrent que pêle-mêle. De plus, on peut reprocher aux épitomés d'occasionner souvent la perte des originaux (*voy.* JUSTIN), puis de fausser les jugements en présentant les idées à demi : aussi est-ce surtout lorsqu'ils ont pour objet des études

sérieuses que l'on doit apporter dans l'examen critique des épitomés beaucoup d'attention et de discernement, et qu'il est bon de recourir aux sources, afin de se faire une opinion.

Bien que les épitomés soient assez universellement employés dans nos colléges et autres établissements d'instruction publique, il reste cependant encore bien des lacunes à remplir et bien d'autres à rectifier. A l'article Abrégé, on a déjà cité, comme un modèle du genre, le *Discours* de Bossuet *sur l'histoire universelle;* nous citerons encore les abrégés historiques du P. Loriquet, qui n'a pas su toujours rester impartial, qualité si précieuse pour l'historien; puis l'abrégé de l'histoire d'Angleterre, par Thierry. Campe a fait, pour l'enfance, des épitomés historiques, et aussi des abrégés de sciences et d'arts; MM. Berquin et Blanchard ont dédié également à l'enfance des abrégés de philosophie pratique. La bibliothèque populaire, due au concours de plusieurs savants, et les *Manuels* de Roret, pour l'industrie et les arts, ont aussi droit d'être cités. Les qualités essentielles de ces sortes d'ouvrages sont la clarté, la simplicité, la précision. E. P-c-t.

ÉPITRE, du latin *epistola*, est synonyme de lettre, mais on ne l'emploie guère ainsi dans le style familier, à moins de vouloir indiquer une lettre extrêmement longue ou renfermant des reproches. Les lettres missives des anciens qui nous ont été conservées, et notamment celles des apôtres (*voy.* Nouveau-Testament), sont toujours appelées *épîtres*, nom qui est également donné aux lettres versifiées, ainsi qu'on le verra par l'article suivant. *Voy.* aussi Épistolaire (*genre* et *style*). S.

Dans la liturgie, on appelle épître, la leçon ou partie de la messe, lue par le prêtre ou chantée par le sous-diacre après la collecte. Cette leçon, prise dans l'Ancien-Testament, et plus souvent dans les épîtres de saint Paul ou des autres apôtres, en a pris le nom d'*épître*.

Dès l'origine de l'Église, la lecture des livres saints fit partie de la liturgie et en sanctifia les commencements. C'était un usage chez les Israélites que, dans les offices du sabbat et des fêtes, on fît une ou plusieurs lectures de l'Ancien-Testament. Peut-être que dans quelques localités, où avait pénétré le christianisme, on commençait par lire à la messe une leçon de l'Ancien-Testament; venait ensuite la leçon du Nouveau-Testament : la première lecture préparait les voies, la seconde en montrait l'accomplissement. De là l'usage, qui existe encore dans l'Église latine, de faire, en diverses contrées, deux lectures, une de l'Ancien-Testament et l'autre du Nouveau. On trouve cet usage marqué dans le Missel mozarabe d'Alexandre Lesley (Rome, 1755, in-4°, *voir* la note p. 499). Saint Grégoire de Tours nous apprend que c'était l'usage de l'Église gallicane de son temps que l'on fît une lecture des prophètes, une de l'*Apôtre* (des épîtres) et puis de l'Évangile.

Suivant le rit ambrosien on dit: *Prophetica lectio sit vobis salutis conditio, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs-Sancti.* Viennent ensuite deux versets d'un psaume et l'épître de saint Paul, précédée du titre: *Lectio beati apostoli*, suivie de la bénédiction: *Apostolica doctrina repleat nos gratiâ divinâ.* Avant les lectures, des ecclésiastiques invoquent le silence par ces formules: *Parcite fabulis... Silentium facite... Habete silentium.* Ailleurs on ne s'éloigne pas beaucoup de cette rubrique.

Dans l'église d'Afrique, selon saint Augustin (*Lettre* LIII), après l'*épître* tous les fidèles répondaient: *Pax vobis;* en général on répond: *Deo gratias.*

Ordinairement les fidèles et le clergé sont assis pendant la lecture de l'épître et écoutent très attentivement.

Bien qu'il soit ordonné, par un canon du concile de Laodicée, de ne lire à la messe que les écritures canoniques, on y a lu néanmoins pendant longtemps les actes des martyrs, les lettres du pape saint Clément, de saint Denis de Corinthe, quelques ouvrages pieux et même des lettres encycliques ou de communion (card. Bona, *Rerum liturgicarum*, lib. II, cap. 6). Saint Germain, évêque de Paris, à la fin du VIe siècle, Hincmar de Reims, dans le IXe siècle, et beaucoup d'autres écrivains rapportent ce fait.

Suivant les *Rits de l'Église romaine*, par Patrizio (Cologne, 1557), lorsque le pape célébrait pontificalement le jour de Noël, un sous-diacre chantait l'épître en latin et puis un autre en grec. Cet usage est relaté par Georgius et par Vicecomès, qui voient dans cette double lecture l'union de l'Église occidentale et de l'Église orientale. A Soissons on chantait l'épître en français le jour de saint Étienne, et à Aix en vieux provençal; à Alexandrie, après qu'on a lu l'épître en grec, on la lit en arabe, suivant Thévenot.

Le livre qui contient les épîtres de toute l'année, s'appelle *Lectionnaire* ou *Épistolier*. On voit, dans Vicecomès, avec quelle magnificence, dès les temps les plus reculés, on ornait d'or et de pierres précieuses ces livres ecclésiastiques, que l'on faisait souvent baiser au célébrant après la lecture. J. L.

Dans les églises catholiques, on distingue le *côté de l'épître* de celui *de l'évangile :* le premier est le côté droit de l'autel en entrant dans le chœur, et l'autre est le côté gauche. S.

ÉPITRE EN VERS. L'épître en vers est d'invention romaine, comme la satire qui lui a donné naissance. Se ressentant de son origine, elle ne ménage pas les ridicules quand l'occasion se présente; mais ce qu'elle se propose surtout, c'est de faire aimer la morale et la vertu, et d'être, au besoin, l'auxiliaire de la science et de la vérité. Moins agressive que la satire, elle veut bien être malicieuse et piquante, mais à condition de plaire et d'instruire; son enseignement est plus général, son utilité plus universelle. Tel est cependant le rapport de la satire et de l'épître que Casaubon et d'autres commentateurs ont soutenu que les épîtres et les satires d'Horace devaient être comprises sous la dénomination commune de *Sermones*, et qu'elles ne formaient qu'un seul genre de poésie. Pour nous, nous y voyons deux genres bien distincts : d'abord, en ce que l'épître est toujours adressée à un individu, non par forme de lettre ou de dédicace, mais de manière que le caractère de cet individu et les circonstances particulières de son rang et de sa position influent sur la marche du poème. Ainsi, Boileau s'adresse-t-il à Louis XIV, c'est le passage du Rhin qu'il célèbre, et l'éclat de la victoire se reflète dans ses vers presque épiques; s'adresse-t-il à Antoine, son jardinier, il descendra au ton modeste de l'églogue. L'autre différence consiste en ce que la mission de la satire est bien déterminée : c'est de se moquer des travers, de flageller les vices, tandis que l'épître, dont l'objet est bien moins caractérisé, bien moins circonscrit, recherche et discute les questions philosophiques, morales, artistiques; même elle peut être purement didactique, comme l'atteste l'épître fameuse adressée aux Pisons, à laquelle on est convenu de donner le nom d'*Art poétique*, et qui sera pour la poésie le code éternel de la raison et du goût. L'épître en vers est donc un genre qui a des variétés, des caprices infinis, et qui peut promener ses ingénieuses fantaisies sur toute l'échelle littéraire, et prendre depuis le style de l'idylle jusqu'à celui de l'épopée.

Horace est le premier qui ait écrit des épîtres en vers, et ses épîtres sont les seules qui nous restent de l'antiquité. Il s'y permet peu de personnalités et s'y montre, avant tout, moraliste et philosophe. L'exquise urbanité, la saine raison et l'esprit, la connaissance intime du cœur humain, en font le charme; ce charme s'accroît encore de la variété qui règne dans les caractères des personnes à qui elles sont adressées, et d'après lesquelles le poète change et varie son ton et ses couleurs. Leur perfection atteste assez que c'est un fruit de l'âge mûr. Comme Horace, c'est à l'âge de la maturité que Boileau publia ses épîtres, également plus estimées que ses satires. « La versification, a dit un critique célèbre que nous nous honorons de citer parmi nos collaborateurs, y offre plus de souplesse et de grâce, le style plus de couleur, les pensées plus de force et d'enchaînement (*v.* BOILEAU, T. III, p. 626). » C'est que ce poète avait bien compris les conditions, les exigences de ce genre de poésie, dont il est d'autant plus singulier qu'il ait omis, dans son *Art poétique*, d'exposer les lois. Voltaire, qui a cultivé tous les genres de poésie, a fait un grand nombre d'épîtres. Si elles ont plus de

variété, plus de mouvement que celles de Despréaux, si les idées en sont moins circonscrites, elles sont loin d'être composées aussi sagement, et la versification n'en est pas aussi savante; mais combien toutefois elles sont supérieures aux épîtres de J.-B. Rousseau ! Aucun ouvrage, dans ses formes, ne rappelle moins l'élégant badinage de Marot, dont il affecte le style; et qu'il y a loin de là à la manière expéditive d'Horace, à celle même qu'il entend par ces mots: *Sermoni propiora!* Supérieur à Voltaire, à Boileau peut-être, Pope, dans ses belles épitres de l'*Essai sur l'homme*, a donné à ce genre une plus grande portée, l'a élevé à une plus haute sphère. Sa précision savante et les formes habiles de son style s'y prêtent avec un rare bonheur aux plus grandes questions de métaphysique et de morale. Mais la création la plus heureuse de Pope et la plus heureuse de la poésie moderne, a dit M. Villemain, est l'épitre d'Héloïse à Abeilard. Ce qui en fait le mérite, c'est la peinture naïve de la passion, une sorte de mélancolie amoureuse et mystique, et la nouveauté du sujet. Nous ne disons pas la nouveauté du genre, parce qu'il est ancien et remonte aux *Héroïdes*, désignation que prend l'épitre en vers quand elle est composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux. Ovide s'en est désigné lui-même comme l'inventeur. Ses Héroïdes sont restées un des monuments les plus remarquables que nous ait laissé l'antiquité. Le poète y prodigue les plus riches fictions des siècles héroïques; et pourtant, comme ce sont partout des plaintes d'un amour malheureux, la monotonie s'y fait sentir malgré les prodigieuses ressources de la plus féconde et de la plus charmante imagination. L'héroïde, si goûtée encore au siècle dernier, n'est plus de mode aujourd'hui; mais de nouvelles destinées, plus glorieuses que celles qu'elle a déjà su accomplir, semblent réservées à l'épitre en vers. Qu'elle suive en effet la pente de nos institutions et de nos mœurs, et, persévérant dans la voie où l'ont introduite MM. de Lamartine, Casimir Delavigne, et quelques autres poètes, qu'elle devienne religieuse, politique, sociale; qu'elle ne soit plus un caprice ingénieux de la pensée, mais l'écho profond et sincère des plus hautes conceptions de l'intelligence et des besoins mystérieux de l'humanité : alors la palme de la poésie épistolaire ne sera plus à Horace, à Pope, à Boileau, mais à notre siècle et à la France. F. D.

ÉPIZOOTIE (ἐπί, sur, et ζῶον, animal), maladie qui attaque les animaux, particulièrement les animaux domestiques, et qui peut être parfaitement assimilée, sous tous les rapports, aux épidémies (*voy.*) qui affligent l'espèce humaine. Les épizooties sont un des fléaux de l'agriculture et de l'économie rurale; quelquefois, outre le tort qu'elles causent par la perte du bétail, on les voit se propager à l'homme et occasionner des maladies souvent funestes (*voy.* CHARBON). D'ailleurs les maladies épizootiques ne diffèrent point des autres d'une manière sensible. Les causes qui les produisent sont, tantôt des influences atmosphériques, tantôt de mauvais aliments, des exercices forcés, des habitations insalubres; car les animaux qui sont associés à l'homme participent aux inconvénients comme aux bienfaits de la civilisation. Tous les animaux domestiques peuvent être affectés d'épizooties, dont les unes sont contagieuses, et les autres, sans se transmettre de l'individu malade à l'individu sain, se propagent avec rapidité. Les espèces ovine, bovine et chevaline y sont plus exposées, ou plutôt on remarque davantage les épizooties qui les frappent. On en observe souvent aussi sur les oiseaux de basse-cour.

Les épizooties étaient, chez les anciens, de même que les épidémies, attribuées au courroux céleste, et l'on cherchait souvent à les détourner par des prières ou des sacrifices, au lieu d'en rechercher et d'en combattre les causes par les moyens que nous fournissent les sciences naturelles. Ainsi les épizooties sont devenues de moins en moins fréquentes et moins meurtrières, à mesure que l'on a apporté plus de soin dans la construction des locaux destinés à l'habitation du bétail, plus d'intelligence dans le choix de ses aliments, d'humanité dans la manière de le traiter. Mais à diverses époques ont

régné des épizooties furieuses, dont l'histoire nous a gardé le souvenir, et qui ont porté le nom effrayant de peste. Comme les épidémies encore, ces malheurs ont coïncidé avec des circonstances où les hommes, trop occupés de leurs propres désastres, n'avaient pas le temps de songer au bien-être des animaux qui les entouraient.

La surveillance la plus active et le progrès des connaissances utiles sont le meilleur moyen de prévenir le développement des épizooties; c'est aussi le meilleur moyen de les combattre. Les médecins et les vétérinaires doivent concourir ensemble à ce but. Dans l'épizootie tout est permis : séquestration et même sacrifice des individus les premiers atteints, dans le cas où il y a crainte de la contagion, et cela devrait peut-être arrêter, plus souvent qu'on ne l'observe, la marche destructive de ces maladies; mais l'intérêt particulier et la négligence s'opposent souvent à l'exécution de ces mesures conservatrices.

Les moyens hygiéniques directs, l'aération des étables, une propreté plus réelle, des aliments choisis, et enfin le traitement médical proprement dit, contribuent, chacun pour sa part, à ramener la santé parmi les animaux, heureux si un homme éclairé, venant à reconnaître la véritable cause, la fait cesser immédiatement; plus heureux encore lorsque, comme pour la clavelée (*voy.*), on vient à découvrir un moyen préservatif d'un effet certain.

Pendant longtemps on a été dans l'usage d'enfouir, corps et poil, les animaux qui succombaient aux affections épizootiques : l'expérience a montré que cette pratique, qui augmente beaucoup les pertes, n'était pas toujours nécessaire.

On ne peut qu'applaudir à l'usage où l'on est, après les épizooties, de faire nettoyer, réparer, et quelquefois même entièrement reconstruire les édifices consacrés au logement des animaux domestiques. Il serait à souhaiter que dans les constructions primitives on eût plus en vue les véritables principes d'après lesquels ils doivent être établis. *Voy.* ÉCURIES, ÉTABLES et BERGERIES.

Les personnes appelées par état à donner des soins aux animaux domestiques dans les épizooties, et celles qui se trouvent en contact avec leurs dépouilles, sont exposées à contracter les mêmes maladies lorsqu'elles sont contagieuses. Ainsi le charbon et la morve (*voy.* ces mots) ont été plus d'une fois contractés de cette manière, sans parler du cowpox, dont l'inoculation accidentelle a produit la découverte de la vaccine : on ne saurait donc recommander trop de précautions. Une propreté extrême, un régime sévère, mais un peu tonique, la fermeté d'esprit, voilà, en général, les moyens de se garantir du danger.

Quant au traitement individuel des affections épizootiques, il ne diffère pas sensiblement de celui des mêmes maladies observées sporadiquement. Seulement il faut, comme toujours en médecine vétérinaire, établir d'abord jusqu'à quel point la valeur réelle de l'animal couvrira les frais de traitement qu'il aura nécessités. Il faut ajouter que souvent une décision de l'autorité, à l'exécution de laquelle on ne peut se soustraire, prescrit l'abattage des animaux affectés, d'après le rapport des gens de l'art délégués par elle. F. R.

ÉPODE (de ἐπὶ, en sus, par-dessus, et ᾠδή, chant) a plusieurs significations dans la métrique grecque et latine. C'est, dans les odes grecques, dans les chœurs des tragédies, etc., la stance qui suit la strophe et l'antistrophe (*voy.* ODE et STROPHE). La strophe et l'antistrophe ont la même mesure et avaient peut-être le même chant, tandis que l'épode a plus ou moins de vers que les deux stances qui la précèdent, et des vers d'une autre mesure, et sur un air qui ne pouvait pas être le même; ces trois stances réunies forment une *période*. — L'épode est aussi un petit poème lyrique, dont Archiloque fut l'inventeur, et qui consiste en distiques d'un iambe trimètre, ou de six pieds, et d'un iambe dimètre, ou de quatre pieds. Suivant quelques grammairiens, c'était proprement le petit vers qui s'appelait épode, parce qu'il complétait le sens du distique, de même que l'épode des odes et des chœurs en finissait le chant. Il est probable que le 5e livre des odes d'Horace est intitulé *Liber epodôn*

parce qu'il est presque en entier composé d'odes où chaque vers est suivi d'un petit vers, à peu près comme les épodes d'Archiloque. F. D.

ÉPONGE (du grec σπόγγος). Les naturalistes anciens et modernes ont été longtemps partagés d'opinion relativement à la place que doivent occuper les éponges dans l'échelle des productions de la nature, et les ont rangées tour à tour parmi les animaux et les végétaux. Les premiers les ont considérées tantôt comme un animal simple, tantôt comme des polypiers (*voy.*) dont l'animal est inconnu. On les a encore regardées comme un corps organisé intermédiaire entre le règne animal et le règne végétal ou comme un zoophyte (*voy.*). Aujourd'hui l'animalité des éponges paraît être un fait démontré; mais on n'a pas de données positives sur la nature des animaux qui les produisent, ni sur leur forme et leurs organes. Ce n'est point non plus sur les mêmes motifs que les partisans de l'animalité des éponges ont appuyé leur opinion : les uns invoquent le mouvement de contraction et de dilatation, considéré par d'autres comme purement mécanique, et par quelques observateurs comme impossible en raison de la fragilité du tissu siliceux de certaines espèces. L'adhérence des éponges aux rochers, la résistance qu'elles opposent, l'odeur qu'elles exhalent dans leur état de fraîcheur ou après l'incinération, ont été autant de faits apportés en preuve de leur vie sensitive. On ne s'accorde pas davantage sur leur organisation: ainsi on a dit que la substance gélatineuse est l'animal lui-même dont la forme est subordonnée à celle de la masse fibreuse qui lui sert d'enveloppe et qui est son squelette. D'après d'autres savants, il y aurait des polypes distincts implantés dans la substance gélatineuse: ce serait un animal composé; enfin on a voulu que les éponges fussent des corps organisés, sans forme déterminée, n'offrant qu'une surface absorbante, comme la racine dans les végétaux, sentant obscurément comme certains animaux, se nourrissant de molécules toutes préparées dans le milieu ambiant, comme les végétaux, offrant dans leurs oscules, ou orifices de leur surface, un mouvement analogue à peu près à celui de la circulation et qui les rapproche des animaux.

Les éponges ont-elles des sexes distincts? Cette question n'est point résolue. Ont-elles des ovaires, des œufs, ou bien ne peuvent-elles se multiplier que par des bourgeons? Les deux hypothèses paraissent également probables. On croit donc que les éponges peuvent se reproduire tantôt par des corpuscules reproductifs analogues aux œufs de plusieurs zoophytes, tantôt par une scissure spontanée, ou par des bourgeons entiers qui, nés dans toutes les parties du tissu, sortent par les oscules.

Les éponges sont toujours adhérentes aux corps sous-marins. On les trouve à diverses profondeurs. Elles sont communes dans les mers des pays chauds, moins nombreuses dans les régions tempérées, et sont extrêmement rares dans le voisinage des pôles. Leur volume varie d'un millimètre à 5 pieds; leurs formes, la régularité de leurs opercules et leur couleur offrent aussi beaucoup de variétés. On ignore la durée de leur vie, le temps nécessaire à leur développement, le nombre de leurs espèces en raison de la fugacité de la partie vivante des éponges dont on ne trouve le plus souvent que le squelette.

Les éponges fossiles sont très rares; quelques naturalistes doutent même de leur existence.

Les éponges employées dans les arts et pour les usages domestiques, nous viennent de l'Amérique méridionale ou de la Méditerranée, dans laquelle les pêcheurs sont obligés de plonger jusqu'à la profondeur de 5 à 6 toises pour les rencontrer. On ne les livre dans le commerce qu'après plusieurs préparations qui leur enlèvent, avant tout, leur odeur désagréable. L. D. C.

Dans la Méditerranée, la pêche des éponges à laquelle se livrent surtout les Syriens et les Grecs, commence en juin et finit en août ou en septembre. Elle se fait soit au trident, mais au risque de déchirer les éponges en les arrachant, soit au contraire en plongeant jusque sur les rochers auxquels elles adhèrent fortement. De petites embarcations portent de trois à huit plongeurs.

On distingue plusieurs qualités, telles que l'*éponge fine douce de Syrie* et celle *de l'Archipel*, la *fine-dure* dite *grecque*, l'*éponge blonde de Syrie*, dite *de Venise*, et celle *de l'Archipel*, l'*éponge géline*, l'*éponge brune de Barbarie* dite *de Marseille*, celle de Salonique, celle de Bahama, etc.

Cette marchandise nous arrive dans des balles de crin dont le poids est variable.

Les éponges renferment beaucoup de matières étrangères, et leurs fibres sont enduites de sable et d'argile : il faut donc avant tout les nettoyer. On les bat, puis on les lave, et on les traite aussi par l'acide hydrochlorique très affaibli, à l'effet d'en dissoudre les parties calcaires. Après les avoir lavées une dernière fois, on les fait sécher, et les éponges très fines, destinées à la toilette, sont ensuite blanchies au moyen du chlore. Elles forment un objet de commerce très considérable. X.

L'Éponge d'eau douce, ou *spongille*, a été longtemps confondue avec l'éponge marine. L'animalité, la végétabilité des spongilles ont trouvé un nombre égal de partisans. Néanmoins des observations récentes paraissent prouver qu'elles appartiennent au règne végétal.

Les corps jaunes sphériques que présentent les spongilles dans la saison du printemps sont de véritables semences, se composant, comme les œufs de l'alcyonéca, d'un test granulé et n'offrant aucune trace d'un travail embryonnaire. Les mouvements de contraction et de dilatation observés par MM. Bosc, Cuvier, etc., et qu'ils ont pris pour des œufs mouvants, ne sont que de grosses vorticilles marines renfermées dans les pores dont est couverte la surface des spongilles. On a pris pour des courants aspirés par les canaux, des courants aspirés par les animalcules microscopiques vivant dans la substance de ces éponges. M. Raspail, dont nous exposons ici le système, l'appuie, en outre, sur la présence des cristaux de silice dans les interstices de leur tissu cellulaire, et sur l'analogie de ces cristaux avec ceux d'oxalate de chaux qu'offrent les interstices des cellules d'un grand nombre de végétaux. Enfin, selon le même observateur, les éponges d'eau douce sont des polypes, mais des polypes véritablement zoophytes, que leur inertie apparente et l'absorption imperceptible doivent faire classer entre les animaux et les végétaux.

Il n'y a, selon M. Dutrochet, ni polypes, ni signe d'irritabilité dans les spongilles. Les courants sont l'effet de l'endosmose (*voy.* ce mot) ou de l'introduction continuelle de l'eau ambiante dans les cavités de la spongille, remplies d'un fluide organique plus dense que l'eau ambiante. Les corps oviformes sont des tubercules servant de réservoir à une matière nutritive devant contribuer au développement du végétal et à sa reproduction. La couleur verte est commune aux spongilles et aux végétaux ; l'accroissement, qui s'opère comme celui de certaines uves, la présence de tubercules reproducteurs, déterminent M. Dutrochet à considérer les éponges comme un végétal, quoique, d'une part, la composition chimique de leurs membranes, et de l'autre leurs mouvements singuliers les rapprochent des animaux. D'un autre côté, les expériences de M. Gervais (1835) établissent évidemment la végétabilité des spongilles. Au reste, l'organisation des spongilles n'est pas assez connue encore pour déterminer certainement la place qui leur appartient dans l'échelle des êtres; leur forme est rarement constante; leurs couleurs varient en raison des corps auxquels elles adhèrent. On les trouve dans les eaux douces, fraîches, limpides, où elles recouvrent les pierres et autres corps environnants; elles acquièrent quelquefois une dimension qui leur permet d'atteindre les corps situés à d'assez grandes distances. L. d. C.

ÉPONINE était femme de Julius Sabinus, chef des Lingons (*Lingones*), qui entreprit, avec le fameux Civilis, d'affranchir les Gaules du joug des Romains (l'an 69 après J.-C.). *Voy.* Civilis.

Sabinus, qui se prétendait issu de Jules-César, osa revêtir la pourpre impériale; mais vaincu par les Séquaniens, alliés des Romains, il se retira dans sa maison, l'incendia et répandit au dehors le bruit de sa mort. La douleur et le deuil d'Éponine y firent croire, et Sa-

binus, caché dans un souterrain avec deux serviteurs fidèles, put apprendre à sa femme le secret de son existence. Heureuse de se réunir à lui, Éponine alla s'enfermer dans son cachot, où, pendant neuf années, elle sut l'indemniser par sa tendresse et ses soins de la nécessité à laquelle l'avait réduit son manque de courage. Quelquefois, durant le jour, elle reparaissait dans le monde, mais avec l'extérieur d'une veuve désolée, et, la nuit venue, elle allait retrouver Sabinus. Elle devint mère de deux enfants jumeaux. Un jour, sur de vagues espérances, elle conduisit à Rome Sabinus déguisé; mais désabusée bientôt, elle regagna sa sombre retraite.

Enfin Sabinus trahi fut livré aux Romains. Éponine se présenta au tribunal de Vespasien, et, lui montrant ses deux fils : « César, lui dit-elle, vois ces en« fants; je les ai élevés dans un tombeau, « afin qu'ils pussent venir à tes pieds « implorer avec moi la grâce de leur « père. »

Vespasien, inflexible, condamna Sabinus à mort et laissa la vie à ses enfants et à sa femme; mais Éponine ne voulut pas survivre à l'époux qu'elle n'avait pu sauver (78 après J.-C.). Plutarque s'indigne d'une telle rigueur envers un homme déchu et sur qui le dévouement sublime de sa femme devait appeler la clémence de l'empereur. Il regarde comme un châtiment du ciel la mort des deux fils de Vespasien et l'extinction de sa postérité.

Les fils d'Éponine finirent leurs jours, l'un en Égypte et l'autre dans la Grèce; Plutarque, qui vit ce dernier à Delphes, apprit de lui le malheur de sa famille.

On a perdu les pages où Tacite avait tracé l'histoire d'Éponine, que l'on trouve, mais incomplète, dans Plutarque, et à peine indiquée dans Dion-Cassius. Les muses n'ont consacré que des vers faibles à sa gloire, et l'on désire encore un poète digne de célébrer la vertu de cette femme, l'éternel honneur de son sexe.

Secousse a donné, dans le 6[e] tome du recueil de l'Académie des Inscriptions, un mémoire intitulé : *Histoire de Julius Sabinus et d'Éponine*. J. L-T-A.

ÉPOPÉE, POÉSIE ÉPIQUE, mots grecs dont le radical ἔπος, surtout au pluriel τὰ ἔπη, signifie mot, discours, récit; ἐποποιός, qui se compose du même mot ἔπος et de ποιέω, je fais, était le terme dont les Grecs se servaient pour un grand poëme en hexamètres. A la prendre dans son sens primitif, l'épopée est donc une action racontée en vers, et de préférence le récit en vers d'une action héroïque mêlée de merveilleux. Cependant on n'a pas toujours été d'accord sur la véritable définition du mot; en France surtout, on a beaucoup disputé depuis deux siècles sur le sens qu'il fallait y attacher et sur la nature et les qualités essentielles des poëmes auxquels ce mot s'applique. Que de paroles oiseuses à ce propos! que d'arguments vides de sens! que d'explications ridicules! Voltaire, qui daigna descendre dans cette lice, a cependant donné une définition juste et simple de ce poëme. « L'épopée, dit-il, est un récit en vers d'actions héroïques.» Il n'exige pas, comme caractères essentiels d'un poëme épique, une descente aux enfers, une description de bouclier, un dénombrement d'armée; il ne pose pas en principe qu'il n'existe point de merveilleux possible hors de la mythologie païenne; il ne s'amuse pas à rêver que les personnages d'Homère sont autant de symboles qu'il a conçus d'abord comme des idées pures et qu'il n'a revêtus d'un corps que pour les rendre compréhensibles au vulgaire; mais il voit, et en cela il a parfaitement raison, qu'épopée signifie surtout pour nous une action grande, imposante, héroïque. Seulement, se plaçant comme ses devanciers au point de vue littéraire, il n'a point aperçu, et peut-être il n'a point voulu voir, comment ces poëmes se rattachaient à l'histoire primitive et religieuse des peuples.

Il n'est pas d'époque qui n'offre de frappantes catastrophes, des traits de vertu, de beaux faits d'armes; il n'en est point qui n'ait ses héros, si par ce mot on entend des hommes éminents en bravoure et en générosité : s'ensuit-il que toutes ces catastrophes, ces grandes actions, ces héros, figureront également bien dans une épopée? Non, certes. La Ligue nous présente un des tableaux

les plus intéressants et les plus animés de notre histoire : Henri IV est peut-être le plus grand et le plus réellement héroïque de nos rois ; cependant peu de personnes avoueront aujourd'hui que *la Henriade* soit un poëme véritablement épique ; on en trouvera beaucoup plus qui conviendraient que Voltaire s'est trompé en choisissant le sujet de ses chants dans un temps aussi rapproché de nous, par conséquent très nettement connu et tout-à-fait dégagé des nuages du merveilleux. Les mêmes réflexions se présentent à la lecture de *la Pharsale* de Lucain : ce n'est pas non plus l'intérêt, ni la grandeur, ni la majesté du sujet qui ont manqué au poëte romain ; mais il chante à un peuple corrompu par l'égoïsme et la mollesse un événement qui s'est passé presque sous ses yeux, un événement que le flambeau de l'histoire a déjà éclairé sous toutes ses faces et pénétré tout entier : aussi ne parvient-il lui-même qu'à faire de l'histoire versifiée. On dira que ni Voltaire ni Lucain n'avaient le génie épique ; mais qu'on nous explique alors pourquoi aucun de ceux qui l'ont eu, ce rare et magnifique génie, n'a choisi de semblables sujets ? Si l'on y réfléchit bien, on sera inévitablement conduit, ce nous semble, à modifier ainsi la définition de Voltaire : « L'épopée est le récit en vers d'une action héroïque choisie dans les temps primitifs de l'histoire des peuples. »

Il faut à la poésie épique ces époques de naïve croyance où tout prend aux yeux de l'homme un aspect miraculeux. A la plus grande et la plus belle des formes poétiques appartient l'âge le plus poétique des nations, cet âge de leur jeunesse où les instincts généreux s'éveillent, où le cœur commence à battre dans la poitrine, où l'imagination se colore des teintes les plus éclatantes, où la raison sait encore peu de chose, où les nations et les hommes sentent trop la vie dans sa plénitude pour se tourmenter à la comprendre et à l'analyser. Le jour où commence le retour sur soi-même, quand l'homme ou le peuple plonge pour la première fois dans ses propres entrailles ce regard qu'il a jusqu'alors promené sur les objets extérieurs, ce jour-là commence le règne de la prose et la décadence de la poésie. Dans leur jeunesse, les nations ont une parole vive, animée, pleine de métaphores et d'images ; elles répètent souvent le nom de Dieu auquel elles croient sans vouloir l'expliquer ; elles aiment à se figurer les ministres de ce Dieu, les anges, les dieux secondaires, descendant au milieu d'elles sous une forme humaine ; elles contemplent avec un naïf enthousiasme les hommes qui sont grands parmi elles, et les élèvent, dans leur naïve admiration, jusqu'au niveau des natures divines ; elles se complaisent dans le récit des hauts faits de ces hommes, qui n'est que le récit de leur grandeur et de leurs triomphes à elles-mêmes : tout cela c'est la poésie épique encore vague et errante sur les lèvres de tout un peuple. Idée religieuse, merveilleux sentiment patriotique, actes d'héroïsme, grands et beaux caractères, tout ce qui la constitue existe déjà dans ces chants que toute une multitude invente et répète spontanément (*voy.* CHANTS POPULAIRES, BALLADES, etc.). Sur quelque réunion d'hommes que vous arrêtiez vos regards, vous y retrouverez ainsi l'épopée en germe, aussi bien chez le Canadien que chez l'Hindou, chez le Grec antique que chez les Germains, les Francs, les Saxons du moyen-âge. Mais vague, informe, indéterminée, elle ne présente encore que l'image du chaos, semblable aux flottantes blancheurs, aux nébuleuses que nous voyons errer dans les cieux, et qui sont, disent les astronomes, la matière première des soleils. Qu'un jour le Créateur lance sur elles la flamme fécondante de son regard, nous verrons un astre nouveau s'allumer à leur place. Ainsi, qu'un de ces hommes auxquels Dieu, en leur donnant le génie, accorde une parcelle de sa puissance créatrice, jette les yeux sur les chants nationaux de son pays, qu'il s'en empare, qu'il y mette l'ordre, l'unité, la lumière, et voilà les chants populaires transformés en un poëme immortel. Ainsi l'*Iliade* résume les plus belles traditions poétiques des Grecs et se met à leur place ; et sur la limite qui sépare les temps héroïques de ce peuple des temps de son histoire, au lieu de quelques débris épars et informes, nous voyons s'élever un monument in-

destructible. Ainsi le poème de Virgile éternise les récits que les Romains s'étaient passés de bouche en bouche sur les Troyens jetés aux rives du Latium, sur la colline du vieil Évandre et le bon roi Latinus. Ainsi le Tasse, dans sa *Jérusalem*, assure une durée sans bornes aux glorieux et romanesques souvenirs du plus grand fait du moyen-âge.

Il n'a pas été donné à tous les cycles épiques* d'être ainsi doués par le souffle du génie d'une vie resplendissante; plus d'une nébuleuse au ciel de la poésie attend encore la parole au son de laquelle ses clartés indécises doivent se changer en rayons éternels. Voyez en Allemagne le grand cycle des Nibelungs, voyez à l'est de l'Europe les chants des Slaves, au nord-ouest les belles ballades écossaises, au midi les nobles chansons guerrières des Espagnols, les chansons du Cid! Où trouver une figure plus épique que celle de ce héros? Pourtant, étrange caprice de la destinée! en dehors de la tradition populaire il n'a trouvé que des poètes dramatiques pour l'immortaliser. Et le cycle des vieux Bretons, les poèmes d'Arthur; et le cycle des anciens Francs, les poèmes de Charlemagne! Celui-ci cependant a eu son poète plein de verve, fécond, varié, toujours enchanteur, quelquefois sublime, l'Arioste. Si le ton badin sur lequel il aime à monter sa lyre empêche de le ranger parmi les poètes épiques, il n'en est pas moins un de ces êtres privilégiés au front desquels le laurier reste toujours vert et qui communiquent à tout ce qu'ils touchent le don de l'immortalité. Certes la merveilleuse poésie dont il a revêtu l'époque de Charlemagne ne vivra pas moins que celle qui fut inspirée au Tasse par l'époque des croisades.

Si, au premier abord, il semble que la destinée, en accordant à certaines traditions et en refusant à d'autres l'homme de génie qui pouvait les éterniser, ait agi en aveugle, peut-être, après un mûr examen, sera-t-on moins porté à l'accuser. En y réfléchissant bien, on verra que les sujets qui ont été choisis étaient entre tous les plus grands et les plus épiques. Dans l'*Iliade*, le choc de la Grèce contre Troie est la première phase de la lutte de l'Orient contre l'Occident, de la lutte du principe progressif contre le principe stationnaire, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus vital et de plus intéressant dans l'histoire de l'humanité; l'*Énéide* nous offre le tableau de la naissance du plus grand peuple qui ait paru sur la face du globe, d'un peuple au sort duquel le sort des autres s'est trouvé rattaché. Pour le Tasse, comme le vieil Homère, c'est l'Europe aux prises avec l'Asie qu'il a choisie pour sujet de ses chants. Ce même combat, à une autre époque, sert de fond aux mille tableaux dépeints par l'Arioste. Et que retrouvez-vous encore dans *les Lusiades*, ce beau poème, qui, malgré ses imperfections, ses incohérences, mérite sûrement le nom d'épopée (car le génie qui l'a conçu puise ses inspirations au cœur le plus ardent, le plus plein de foi, de dévouement, de patriotisme)? Vous y voyez encore l'Europe jetant son esprit actif et aventureux, sa soif de lumières et son perpétuel besoin de mouvement au sein de la vieille et immobile Asie. Ainsi, dans tous ces poèmes, à l'intérêt national se rattache un plus vaste intérêt : ils réunissent, par une alliance admirable, l'histoire des destinées d'un peuple particulier avec l'histoire de l'humanité, et par là ils se trouvent être de tous les temps et de tous les lieux.

Il est cependant deux poèmes épiques qui sortent de ces conditions et auxquels la plupart des traits que nous venons de reconnaître comme caractéristiques de l'épopée ne sauraient s'appliquer, la *Divine comédie* et le *Paradis perdu*. Pourtant après l'*Iliade*, ou plutôt avec l'*Iliade*, ils sont les plus beaux et les plus sublimes. Si, parmi les successeurs d'Homère, il en est qui l'aient égalé, à Dante, à Milton cet honneur! Puissants et originaux comme lui, ils n'ont pas suivi sa trace; ils se sont fait une route à part, qu'ils ont, comme lui, parcourue sans fatigue; ils ont existé par eux-mêmes et ont tiré les merveilles qu'ils enfantaient de leur propre puissance. Qu'ils ne soient pas épiques, comme l'a dit jadis un critique célèbre, si vous tenez trop à la rigueur de vos définitions pour la faire

(*) Ce terme a été expliqué dans l'article sur la poésie CYCLIQUE.

fléchir en leur faveur; qu'ils ne soient pas épiques, ils seront divins! En effet, le Dante et Milton semblent s'élever au-dessus de la nature humaine; ce monde-ci ne s'est pas trouvé assez vaste pour leur génie, ils s'y sont sentis à l'étroit; il leur a fallu les espaces du ciel et les profondeurs de l'enfer. Leur large coup d'œil ne s'est pas contenté d'embrasser les destinées de tel ou tel peuple, ni même celles de l'humanité, bornée à cette terre de passage: ils l'ont contemplée au sein du christianisme qui agrandit son horizon par de grands souvenirs dans le passé, par des perspectives sans fin dans l'avenir; qui lui montre le ciel ouvert au début et au terme de sa carrière; et l'un des poètes a chanté les mystères à demi révélés du passé, et l'autre les mystères encore plus cachés de l'avenir. Le premier a fait vraiment l'épopée de tous, puisqu'il a chanté les traditions qui entourent le berceau commun des hommes, et l'autre l'a faite aussi, en ce sens qu'il a chanté une attente et une fin commune à tous.

Donc, s'il nous est permis de dire comment nous voyons ces immortels assis au temple de mémoire, Homère, Dante, Milton, nous semblent planer au-dessus des autres à une hauteur égale; tous trois sont les poètes forts par excellence; Atlas qui peuvent soutenir le ciel sur leurs épaules; aigles qui peuvent monter, dans leur vol, jusqu'au foyer même du soleil. Chacun est entouré d'une auréole qui resplendit uniquement de ses propres clartés. Au contraire, l'auréole de Virgile et du Tasse a emprunté des reflets aux rayons qui couronnent le front du vieil Homère. Plus tendres, plus purs, plus délicats dans leurs inspirations que les trois vieillards, ni l'un ni l'autre n'eût été de force à porter des enfants tels que l'Achille d'Homère, ou le Satan de Milton, ou les Toscans du Dante; mais s'ils n'ont pas produit des créations si sublimes, nous leur en devons de ravissantes dans leur douceur et dans leur grâce : nous leur devons Didon, nous leur devons Armide; nous devons à Virgile le style le plus parfait, l'harmonie la plus enchanteresse, la plus admirable poésie de détails qui exista jamais; au Tasse, le plan le mieux proportionné dans toutes ses parties et le mieux conduit, l'ensemble le plus parfait dans les caractères, la variété la plus brillante dans les descriptions.

Un peu plus bas qu'eux, mais toujours avec eux, nous mettrons le Camoëns. Malgré ses négligences nombreuses et le mélange adultère qu'il fait du christianisme avec la mythologie païenne, le sentiment patriotique qui l'anime constamment, la beauté du sujet qu'il a choisi, l'éclat de sa poésie, quelques inspirations magnifiques lui méritent cette place. Quant à Lucain, nous l'avons déjà dit, les morceaux éloquents et les peintures vigoureuses qu'on admirera toujours dans son poème ne sauraient atténuer le vice du sujet, anti-épique par sa nature. Stace et Silius Italicus, ces poètes de la décadence latine, n'ont laissé que des essais impuissants; il serait injuste cependant de ne pas reconnaître dans Stace des passages empreints d'une verve chaleureuse. Si nous revenons aux modernes, nous ne saurions non plus mettre au rang des poètes épiques l'auteur espagnol de *l'Araucana*, poème semé de beautés, mais complétement informe; nous n'y mettrons pas même Klopstock, dont *la Messiade* nous paraît plutôt une sublime lamentation qu'une de ces œuvres où règnent la vie, la variété, le mouvement, toutes les orageuses tempêtes des passions humaines à côté du calme impassible de la nature. Quant à Voltaire, notre siècle n'en est pas à s'apercevoir que cet esprit universel qui fut longtemps salué comme l'auteur de la seule épopée que possédât la France, fut peut-être la nature la moins épique qui ait existé.

Maintenant, si l'on nous demande quelles règles doit suivre le poète qui entreprend une épopée, nous nous bornerons à répondre que celui qui a la puissance suffisante pour entreprendre une telle œuvre nous paraît au-dessus des règles. Toutes celles qui forment l'essence même de l'épopée, telles que la nécessité de choisir un sujet élevé, vaste et grandiose, de créer des figures imposantes qui, dans le bien comme dans le mal, dépassent la limite marquée au

commun des hommes; d'ouvrir le ciel à nos yeux pour faire descendre parmi nous la foule des divinités secondaires ou pour montrer le Dieu tout-puissant dirigeant nos destinées du haut de son trône inaccessible; enfin, de répandre sur tout cela les trésors d'une poésie pleine d'harmonie et d'images, aux couleurs impérissables, à l'expression toujours vraie, naturelle, et lorsqu'il le faut sublime; d'une poésie qui peut et doit être tour à tour logique, dramatique, descriptive, et qui, réunissant ainsi les qualités des genres les plus distincts, a dans sa force et dans son immensité quelque chose qui les domine; toutes ces règles seront écrites par la nature même dans la tête de l'homme assez fort pour les pratiquer. Si, par un miracle peu probable, un poète épique naissait aujourd'hui, au milieu de notre société vieillie, croyons-le, il n'aurait pas besoin qu'on lui désignât le sujet qu'il doit traiter, ni qu'on prît la peine de lui apprendre la manière dont il faut le traiter; il aurait bientôt tout deviné par un instinct sublime. Mais le temps n'est plus de ces hommes prodiges; leur race est peu nombreuse, le trône du haut duquel ils règnent sur les autres poètes est rarement occupé, et ce n'est pas dans ce siècle de découragement, de doute et de langueur, que nous devons nous flatter d'avoir à saluer l'avénement d'un de ces rois de la poésie qu'on peut vraiment appeler des rois de droit divin *. L. L. O.

ÉPOPTES, *voy.* Mystères.

ÉPOQUE. Le mot époque vient du grec ἐποχή, point d'arrêt, de ἐπέχω, arrêter; il désigne un événement ou l'intervalle compris entre deux événements majeurs et qui paraissent à l'historien les plus propres pour servir de cadre dans lequel il puisse classer les faits qu'il raconte. Une époque est en conséquence plus qu'une simple date (*voy.*): c'est une date importante et servant de point de départ à une ère nouvelle. Quelques-unes, en petit nombre, sont fondamentales dans l'histoire et universellement reconnues; mais en général les époques historiques sont arbitraires : chaque historien les choisit selon l'objet qu'il a en vue, ou suivant que, d'après sa manière de voir, les événements ont eu plus ou moins d'influence sur le temps ou sur le peuple dont il écrit l'histoire. Le temps qui s'est écoulé d'une époque à une autre est appelé *période :* une période est donc limitée par deux époques; deux périodes le sont par trois époques. Quelquefois on confond le mot *époque* avec le mot *période*, et l'on désigne par le premier, comme par le second, tout un espace de temps : on dit par exemple l'*époque des croisades* au lieu de dire l'*époque de la première*, *de la dernière croisade*, ou *la période des croisades*. *Voy.* Période.

Les époques principales sont ces événements qui ont eu un rapport marqué avec la plupart des faits contemporains, et qui ont été les causes de plusieurs autres faits. Telle est la fondation d'un empire devenu par la suite dominateur; telle est la chute d'un trône puissant dont les débris auront fait naître plusieurs états; tel est encore un changement important dans les mœurs, dans les lumières d'une partie considérable de notre globe, ou la vie d'un homme extraordinaire, qui, par son génie, aura poussé l'humanité dans la voie du progrès. La création du monde, la naissance de Jésus-Christ, la fuite de Mahomet, sont des époques sur lesquelles la chronologie (*voy.*) a fondé trois de ses principales *ères*. *Voy.* ce mot.

Ces époques et plusieurs autres appartiennent à l'histoire de l'humanité tout entière; il en est qui, sans avoir cette portée universelle, sont cependant fondamentales pour un empire; et sur un théâtre moins vaste, à des intervalles moins grands, des événements de toute espèce et d'un ordre inférieur peuvent encore *faire époque*, c'est-à-dire marquer profondément et laisser des traces difficiles à effacer dans certaines localités.

(*) Outre les poètes mentionnés par l'auteur et qui auront tous leur article, et le poème anonyme des *Nibelungen* que nous ferons aussi connaître avec détail, on peut consulter encore les notices sur Byron, Parseval, Schulze, Sonnenberg, etc., etc. Il a été parlé de M. de Lamartine, comme poète épique, au mot Épisode qui forme le complément nécessaire du présent article. S.

En astronomie, on appelle *époque* l'instant déterminé pour une planète où elle arrive dans son lieu moyen. On dit, dans ce sens, l'époque de la longitude moyenne du soleil.

En logique, on appelait autrefois *époque*, d'après la signification primitive du mot grec, l'état de l'esprit dans lequel nous n'établissons rien, n'affirmant et ne niant quoi que ce soit. A. S-r.

ÉPOUX, Épousailles, des mots latins *sponsi* (en italien *sposi*), *sponsalia*. *Voy.* Mariage.

ÉPRÉMESNIL (Jean-Jacques Duval d'), conseiller au parlement de Paris et député à l'Assemblée constituante, naquit à Pondichéri, en 1746, d'un membre du conseil souverain de la colonie. Son père, homme d'un mérite distingué, auteur de plusieurs mémoires sur des questions d'économie politique et de littérature, quitta, en 1750, la présidence du conseil de Madras, pour repasser en France avec sa famille. A la suite de brillantes études, le jeune d'Éprémesnil, d'abord avocat du roi au Châtelet, devint bientôt conseiller au parlement de Paris. Doué des dons extérieurs les plus heureux, à ce premier moyen de succès, si réel, quoique contesté, il en ajoutait de plus solides : une élocution facile, abondante, animée par la grâce du débit et par une chaleur qui prenait sa source dans l'inspiration, empruntait souvent chez lui les traits de la véritable éloquence. Le comte de Lally-Tollendal ayant, en 1778, obtenu au grand conseil la cassation de la sentence par laquelle, douze ans auparavant, le parlement de Paris avait infligé à son père la peine capitale, d'Éprémesnil fut choisi par cette cour pour soutenir l'arrêt devant le parlement de Rouen, chargé de la révision du procès. Cette tâche était difficile et d'autant plus ingrate que l'opinion publique s'était hautement déclarée contre une sentence dont l'exécution avait offert des détails révoltants de cruauté. Cette circonstance rendit plus éclatant encore le succès de d'Éprémesnil, qui fit consacrer le bien jugé de l'arrêt attaqué, quant au chef de haute trahison.

On sait dans quels embarras de finances les profusions et les désordres de toute espèce de la fin du règne de Louis XV avaient plongé la France, lorsque son petit-fils monta sur le trône. Les frais énormes de la guerre d'Amérique achevèrent de creuser le gouffre d'un immense déficit. On rendait justice aux vues et aux habitudes d'économie de Louis XVI, mais on exagérait les dépenses de la reine. La scandaleuse affaire du collier avait encore envenimé les préventions, qui, de toute part, s'élevaient contre cette malheureuse princesse. Dans cette fatale circonstance, où Marie-Antoinette ne fut point coupable, d'Éprémesnil se montra l'un de ses plus ardents détracteurs. Partisan de tout ce qui offrait l'apparence du merveilleux, zélé prôneur de Mesmer (*voy.*) et des mystères du magnétisme, il s'était entêté du prétendu savoir de Cagliostro (*voy.*), et on lui attribua même la rédaction des mémoires emphatiques de ce rusé charlatan. Plus que personne, il s'élevait contre les prodigalités attribuées à la reine : elle ne l'ignorait pas, et un jour où sa marchande de modes était venue lui offrir une coiffure nouvelle, on l'entendit lui répondre qu'avant de s'en parer il fallait qu'elle eût obtenu l'assentiment de M. d'Éprémesnil.

L'opposition de celui-ci allait bientôt s'exercer sur de plus hautes questions et se développer sur une scène plus étendue (*voy.* Parlements). Les alarmes de l'opinion avaient été excitées par le renvoi du ministre Necker. Appelé à le remplacer au contrôle général des finances, Calonne, objet de la défaveur qui s'attachait à tous ceux qui paraissaient s'unir à la cause de la reine, était tombé devant les résistances apportées par l'assemblée des notables à l'adoption de ses plans de finances. Repris par son successeur, le cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, ces mêmes plans avaient été approuvés par les notables. L'établissement des assemblées provinciales (*voy.*), celui d'une subvention sur toutes les terres du royaume, dont n'étaient exemptées ni les terres nobles, ni même le domaine de la couronne, enfin la création de l'impôt du timbre, tels étaient les principaux éléments du système adopté par le gouvernement pour remédier aux désordres de l'administra-

tion et pour arrêter les progrès du déficit. Mais ce projet devait échouer devant la résistance parlementaire. Dans ce conflit entre le ministère et les parlements, les intentions libérales, les vues vraiment conformes à l'intérêt national étaient du côté du gouvernement, qui, par la formation des assemblées provinciales, appelait les diverses classes de la société à l'examen des questions d'intérêt public, et, par l'établissement de l'impôt territorial, faisait participer les ordres privilégiés à l'acquittement des charges de l'état, dont jusque-là ils s'étaient approprié les revenus. C'était le principe des conseils généraux de département et de la contribution foncière introduit dès lors dans notre système social. Mais cette innovation si conforme à l'intérêt général était proposée avec les formes du pouvoir absolu; au contraire, la résistance empruntait les formes populaires. La nation, depuis près de deux siècles, privée de ses États-Généraux, voyait dans les parlements les seuls gardiens des libertés publiques; ils exerçaient un pouvoir d'opposition, et, en France, l'opposition, de quelque part qu'elle vienne et n'importe contre qui elle s'exerce, a toujours gain de cause auprès de l'opinion. Comme corps politiques, la seule prérogative des parlements consistait dans le droit d'enregistrer les édits royaux; mais le droit de remontrances était leur moyen d'influence le plus énergique. Jamais ils n'en avaient fait un emploi moins opportun ni plus redoutable qu'à l'époque dont nous nous occupons. Par ses opinions, par son talent, par ses succès, d'Éprémesnil était le représentant le plus complet de la puissance parlementaire. Il en fut aussi l'organe le plus populaire dans la lutte qui s'éleva entre elle et la puissance royale, et qui bientôt devait aboutir à la ruine de toutes deux. Une rapide analyse des faits va servir de corollaire à ces propositions.

L'assemblée des notables avait terminé ses séances le 25 mai 1787. Les édits approuvés par cette assemblée, dont l'action était purement consultative, devaient, pour acquérir force de loi, être enregistrés par les cours souveraines. Mais les parlements ne voulaient ni la suppression des priviléges en matière d'impôts, ni la convocation des assemblées provinciales. Grevés par le projet d'impôt territorial, les magistrats profitèrent de l'odieux de celui du timbre pour éluder l'adoption de l'édit qui établissait le premier. Après la clôture de l'assemblée des notables, il y eut un combat d'ordres et de refus, d'injonctions et de remontrances, d'arrêtés et de protestations, d'où sortit enfin la première pensée du retour aux États-Généraux. Redoutable péripétie, dont le motif fut le désir d'effrayer et d'embarrasser le gouvernement, et qui eut pour prétexte les doutes tardifs du parlement sur la légalité de l'enregistrement des édits de finances par les cours souveraines. « Ainsi, dit Mme « de Staël, les castes privilégiées commencèrent l'insurrection contre l'autorité royale, et le parlement prononça « le mot d'où devait dépendre le sort de « la France. » Ce mot qui sortit pour la première fois de la bouche de l'abbé Sabathier, sous la forme d'un calembourg, répété et pris au sérieux par d'Éprémesnil, par les jeunes conseillers et les jansénistes du parlement de Paris, devint bientôt le mot d'ordre de toute la France. Le nom de d'Éprémesnil est dans toutes les bouches; il jouit du bonheur de se voir l'idole du peuple, tandis qu'il soutient les droits de la noblesse. D'itératives remontrances rédigées par lui sont adressées au roi. La demande des États-Généraux en forme la base. Le roi y répond par une convocation du parlement et de la cour des pairs en séance royale. Dans cette séance tenue le 6 août à Versailles, Louis XVI, sans faire recueillir les voix, ordonne l'enregistrement des édits sur les taxes territoriale et du timbre. De retour à Paris, les pairs et le parlement protestent et déclarent nul tout ce qui s'est fait à Versailles. Le roi exile le parlement à Troyes; les parlements de province font cause commune avec celui de Paris; six semaines se passent en négociations: une sorte de transaction s'établit; le ministère retire les édits. Reproduits bientôt, à peu de choses près, sous d'autres dénominations, ils sont enregistrés à Troyes le 19 sep-

tembre, et le parlement rappelé à Paris, y fait le 21, sa rentrée solennelle, aux acclamations du public. L'insuffisance des moyens consentis pour couvrir le déficit, en fait chercher de nouveaux : le cardinal de Brienne propose un emprunt successif devant produire en quatre années la somme de 420 millions. Si cette mesure est adoptée, la convocation des États Généraux est promise pour l'année 1792. Le 19 novembre, le roi tient une séance au parlement pour l'enregistrement de l'emprunt. Le garde-des-sceaux Lamoignon entrant au parquet avant l'ouverture de la séance, l'avocat général Séguier lui demande s'il est vrai que le roi soit décidé à faire enregistrer sans prendre les voix? *Sans doute*, répond le garde-des-sceaux; *est-ce que vous voulez que le roi ne soit qu'un conseiller au parlement?* La séance ouverte, ce même Lamoignon prononce un discours étendu, où, en exprimant le mécontentement du roi, relativement à l'initiative prise par le parlement dans la question des États-Généraux, il met en avant cette maxime qu'*en France le pouvoir législatif réside dans la personne du souverain, sans dépendance ni sans partage*. Il annonce cependant que le roi veut bien prendre l'engagement de convoquer les États après la réalisation de l'emprunt. Plusieurs conseillers se prononcent avec véhémence contre l'enregistrement. Aux discours de Sabathier de Cabres et de Fréteau, succède une brillante et chaleureuse improvisation de d'Éprémesnil, où il conjure le roi de convoquer immédiatement les États. Louis XVI parait être ébranlé et prêt à céder à l'éloquence du magistrat; le garde-des-sceaux monte les degrés du trône comme pour prendre les ordres du monarque, auquel il adresse quelques mots à voix basse : Louis interrompt alors la discussion, et, en son nom, Lamoignon prononce l'ordre d'enregistrement sans avoir compté les voix. Le duc d'Orléans proteste, le roi se retire, le parlement unit ses protestations à celles du premier prince du sang et les fait consigner sur ses registres. Le lendemain, le duc d'Orléans est exilé à Villers-Cotterets, et les conseillers Fréteau et Sabathier sont conduits dans des prisons d'état. Le parlement réclame avec force; le roi répond avec faiblesse; de la capitale, le mouvement se communique à la France entière, et tous les parlements de province unissent leurs remontrances à celles du parlement de Paris.

Avec l'édit de l'emprunt, le roi en avait proposé un second, dont, en des temps moins orageux, la présentation eût excité l'enthousiasme et la reconnaissance. Par cet acte, réparateur d'une grande injustice morale et d'une grande erreur en politique, la jouissance des droits civils était rendue aux *prétendus réformés*. L'enregistrement de cet édit ne rencontra d'opposition, dans le parlement de Paris, que de la part de d'Éprémesnil. Ici nous laisserons parler l'historien de *la France au* XVIIIe *siècle*, M. Charles Lacretelle « On vit avec « étonnement d'Éprémesnil se déclarer « contre un édit appelé par l'opinion « publique, lui qui ne cessait d'en se- « conder les vœux et d'en flatter les ca- « prices. D'Épremesnil avait été initié à « une secte alors peu répandue, qu'on « appelait les *martinistes* ou les *illumi-* « *nés*. Il avait foi aux inspirations céles- « tes, et même aux apparitions des êtres « surnaturels. La voix de la Vierge Marie, « qu'il crut entendre, le rendit inflexible « dans son opposition contre l'édit des « protestants. Indigné de ne pouvoir ra- « mener les esprits à son sentiment, il « eut recours à un mouvement d'élo- « quence depuis longtemps inusité au « parlement de Paris. Il montra une « image du Christ, et s'écria : *Voulez-* « *vous donc le crucifier encore une fois?* « Ce mouvement ne produisit nul effet, « et l'édit fut enregistré. »

Cependant la cour et le ministère, convaincus que désormais la résistance systématique du parlement ne pouvait être domptée que par la convocation des États-Généraux, et redoutant à juste titre l'action d'un moyen si énergique sur des institutions ébranlées par tant d'attaques et ruinées par tant d'abus, essayèrent d'échapper aux dangers de la situation en devançant l'époque assignée à cette convocation par le rétablissement de la cour plénière (*voy.*). Cette in-

stitution, presque aussi ancienne que la monarchie, antérieure aux États (depuis qu'ils avaient perdu leur caractère primitif d'assemblées générales de la nation), et de qui enfin il était incontestable que les parlements tiraient leur origine, sembla offrir un moyen assuré d'absorber leurs résistances. En effet, on reportait sur elle toutes leurs attributions politiques, et en même temps, par la création des grands bailliages, on dépouillait les parlements de leurs fonctions judiciaires. Ce plan concerté en cachette, et qui, jusqu'au jour de la mise à exécution, devait rester entouré du plus profond mystère, fut cependant découvert par d'Éprémesnil. Cet incident avait redoublé l'activité de la polémique d'injonctions et d'arrêtés, qui, depuis le 19 novembre, s'était élevée entre le ministère et la magistrature. Ainsi, dans ses remontrances du 11 avril 1788, à propos de l'enregistrement forcé des édits royaux, le parlement de Paris disait au roi que *la liberté était attaquée dans son principe, et le despotisme substitué à la loi de l'état.* Ainsi, le 17 avril, le roi répondait au parlement : « Si la pluralité dans mes « cours forçait ma volonté, la monarchie « ne serait plus qu'une aristocratie de « magistrats, aussi contraire aux droits « et aux intérêts de la nation qu'à ceux « de la souveraineté. » Ainsi enfin, le même jour, 17 avril, le parlement disait encore : « Non, sire, point d'aristocratie « en France, mais point de despotisme ! « Telle est la constitution ; tel est aussi « le vœu de votre parlement et l'intérêt « de Votre Majesté. » Des deux côtés c'était signaler un mal réel ; mais ce n'était ni de l'un ni de l'autre côté que pouvait venir le remède.

La découverte, par d'Éprémesnil, des projets du ministère, avait besoin, pour amener un résultat, d'être appuyée de la production d'une pièce matérielle. Il sut se la procurer en se faisant livrer à prix d'argent, par un ouvrier attaché à l'imprimerie royale, un exemplaire de l'édit portant rétablissement de la cour plénière et des grands bailliages. Muni de cette pièce, d'Éprémesnil obtient aussitôt une convocation extraordinaire de toutes les chambres du parlement, auxquelles se joignent plusieurs pairs. Il y donne lecture de l'épreuve soustraite, et, dans le discours le plus véhément, provoque les protestations de la magistrature contre cette violation de ses droits et des lois du royaume. Un jeune conseiller nommé Goislard de Montsabert appuie avec force d'Éprémesnil, et, séance tenante, les protestations sont rédigées dans les termes les plus énergiques. La cour s'émeut, Brienne et Lamoignon obtiennent du roi un ordre d'arrestation contre Goislard et d'Éprémesnil : on se présente chez eux pour l'exécuter ; ils en sont avertis, se cachent, puis se rendent au palais où leurs confrères se rassemblent autour d'eux. Le parlement se déclare en permanence. Alors eut lieu, le 5 mai 1788, une scène où pendant vingt-quatre heures on vit aux prises la violence avec la générosité, et qui fut le prélude des scènes les plus mémorables de la révolution.

Le marquis d'Agoult, envoyé par le roi pour mettre à exécution les lettres de cachet décernées contre d'Éprémesnil et Goislard, ayant sommé ces deux magistrats, qui lui étaient inconnus, de se lever et de le suivre, un profond silence accueillit cette injonction ; une seconde interpellation adressée au premier président n'obtint pas plus de succès, mais tous les magistrats s'écrièrent ensemble : *Nous sommes tous messieurs Duval et Goislard ! si vous prétendez les enlever, enlevez-nous tous !* Enfin, après une lutte qui dura une nuit et une matinée, lutte qu'on appela *le siége du palais*, le 6 mai vers midi, d'Éprémesnil, assis et couvert, s'adressa en ces termes à M. d'Agoult : « Je suis l'un des magis- « trats que vous cherchez : la loi me dé- « fend à ce titre d'obéir aux lettres clo- « ses, aux ordres surpris au souverain. « C'est pour obéir à la loi que je ne me « suis pas nommé jusqu'à ce moment. Je « sens enfin qu'il est temps de consom- « mer le sacrifice de ma personne, que « j'ai juré de lui faire au pied des saints « autels. Je vous somme donc de décla- « rer si, dans le cas où je ne vous sui- « vrais pas volontairement, vous avez « l'ordre de m'arracher par la force de « la place que j'occupe en ce moment ?

« — Oui, monsieur, et je l'exécuterai. « — C'en est assez. Pour ne pas exposer « la cour des pairs et le sanctuaire des lois « à une plus grande profanation, je cède « à la force. » Puis après avoir protesté, en s'adressant au premier président, contre la mesure illégale et violente dont il était l'objet, il se remit entre les mains de l'officier chargé de l'arrêter. Le jeune Goislard suivit son exemple. D'Éprémesnil partit immédiatement pour l'île Sainte-Marguerite, et son confrère fut conduit à Pierre-Encise.

Après cette catastrophe, toute voie à un accommodement fut fermée sans retour. En vain les ministres voulurent essayer de mettre les édits à exécution: tous les membres du parlement désignés, au nombre de 76, pour faire partie de la cour plénière, se refusèrent à y entrer, et l'organisation demeura sur le papier. Le soulèvement dont Paris avait donné le signal se répandit bientôt dans tout le royaume. Plusieurs provinces envoyèrent dans la capitale des députés chargés de protester contre les mesures du gouvernement et de réclamer le renvoi des ministres. Après quelques tentatives de résistance, il fallut céder. Le principal ministre, le cardinal de Loménie se retira le 24 août, et le 14 septembre Lamoignon remit les sceaux. Cette double disgrâce donna lieu à l'apparition d'une brochure aristophanique très piquante intitulée: *La dernière édition de la cour plénière, héroï-tragi-comédie*, et qui eut plusieurs éditions in-8°. Cette satire politique est attribuée à Gorsas. La rentrée du parlement, le rappel de d'Éprémesnil et des autres magistrats exilés suivirent de près la chute de leurs adversaires; cette rentrée eut lieu le 24 septembre 1788. Ce fut une véritable ovation à laquelle ne manquèrent ni les *vivat* ni les couronnes de laurier; mais, pour le parlement, ce triomphe fut le dernier. Ajoutons qu'il fut accompagné d'excès populaires réprimés par la force publique, et que le sang y coula pour la première fois.

Le clergé, non moins hostile au pouvoir ministériel que les parlements, et non moins aveugle sur les intérêts de sa conservation, avait, dès le mois de juin, sollicité du roi la convocation sans remise des États-Généraux. Louis XVI l'avait enfin promise pour le commencement de l'année 1789. Ce grand intérêt absorba tous les autres; les corps de l'état furent tous appelés à proposer leurs vœux sur le mode de composition et d'organisation des États, qui n'avaient pas été assemblés depuis 1614. En provoquant le retour aux États-Généraux, d'Éprémesnil et la grande majorité de ses confrères avaient eu pour objet spécial l'extension constitutionnelle des prérogatives parlementaires. Ils se flattaient que ces mandataires directs de la nation leur transmettraient législativement le droit de consentir et même de voter les impôts dans les intervalles de leurs rares convocations. C'était donc à cette conservation de leur caractère politique que les parlements entendaient borner le résultat du grand mouvement social auquel ils avaient donné la première impulsion: aussi se prononcèrent-ils fortement pour le maintien des formes observées en 1614, où les trois ordres avaient délibéré séparément, et où le tiers-état n'avait obtenu qu'une représentation égale en nombre à celle de chacun des deux ordres privilégiés. D'Éprémesnil, toujours le premier sur la brèche, entraîna dans ce sens la délibération du parlement. C'était jeter le gant à l'opinion: dès lors le fantôme de popularité qui entourait encore et les magistrats et leur coryphée disparut sans retour, et une indignation durable succéda à l'enthousiasme d'un moment.

Élu député de la noblesse de Paris aux États-Généraux, d'Éprémesnil s'opposa, avec la même ardeur qu'il apportait dans toutes les discussions, à la réunion des trois ordres. Nous n'essaierons point de le suivre dans sa carrière législative: l'exaltation qu'il y porta ne put en couvrir l'insignifiance réelle; son rôle politique finit avec son opposition au pouvoir. Il s'était trouvé assez fort pour l'ébranler, il se trouva trop faible pour le soutenir, et il fut lui-même écrasé par sa chute. Sa conduite à l'Assemblée constituante prouva qu'il ne comprenait rien à une situation que, plus qu'aucun autre, il avait contribué

à créer. Doué de quelques-unes de ces facultés brillantes qui font l'orateur, mais dépourvu de cette rectitude et de cette profondeur de vues indispensables à l'homme d'état, sa popularité avait été un contre-sens; dans sa lutte avec la révolution, son impopularité fit de lui l'auxiliaire le plus dangereux pour le pouvoir. Lorsque le principe de la permanence des assemblées nationales eut dépouillé les parlements qui existaient encore de nom de tout caractère politique, plusieurs de ces cours, et entre autres celles de Rennes et de Toulouse protestèrent contre les décrets de l'assemblée et se mirent en révolte ouverte contre son autorité. D'Éprémesnil entreprit de les défendre, et il le fit de manière à compromettre davantage leur cause; il n'obtint pas plus de succès en luttant contre l'établissement de la constitution civile du clergé. Le genre de polémique qu'il avait adopté lui faisait presque toujours refuser l'accès de la tribune ou retirer la parole. Il succomba de même, mais cette fois du moins avec honneur, en combattant l'introduction, dans la constitution de 1791, du principe de la déchéance du roi. Déjà, au commencement de 1790, il avait fait la proposition formelle d'investir Louis XVI d'un pouvoir discrétionnaire pour réprimer les troubles qui éclataient dans diverses provinces. Le contraste de cette conduite avec ses faits antérieurs, et les objections auxquelles un pareil changement donnait lieu, arrachèrent de lui la singulière déclaration que si le roi eût rendu justice à son opposition parlementaire, il aurait dû le faire pendre. C'étaient ces étranges contradictions et des habitudes de discussion sans mesure et sans dignité, qui, dans l'Assemblée constituante, enlevèrent à d'Éprémesnil toute influence et même toute considération. Cela alla si loin qu'à la suite d'une de ses sorties les plus véhémentes un député proposa de renvoyer sa motion à l'examen du comité d'*aliénation*. Enfin, le 8 août 1791, il protesta *contre toutes les entreprises pratiquées depuis* 1789 *sur l'autorité royale, sur les parlements et sur les principes de la monarchie*. A la clôture de l'assemblée, il renouvela ces déclarations en les appliquant spécialement à la nouvelle constitution.

Aux approches du 10 août, d'Éprémesnil, dont le courage était toujours dépourvu de prudence, s'étant mêlé parmi les groupes nombreux qui remplissaient les Tuileries, y fut reconnu, poursuivi, frappé avec violence, et sans doute il aurait péri si le maire Pétion, sous prétexte de s'assurer de sa personne, ne l'eût fait mettre en sûreté dans un corps-de-garde voisin. *Il y a quatre ans*, dit d'Éprémesnil à Pétion, *j'étais l'idole de ce peuple, comme vous l'êtes aujourd'hui*. A la suite de cette scène, il se retira dans une terre qu'il possédait auprès du Havre; il y vivait tranquille et en apparence oublié, lorsque, vers la fin de 1793, le proconsul Louchet le fit arrêter et conduire à Paris. Déposé au palais du Luxembourg, dont la Terreur avait fait une prison, il s'y fit remarquer par un calme et une sérénité qui contrastaient avec son caractère ardent et les habitudes d'une vie agitée. Traduit le 2 floréal an II (21 avril 1794) au tribunal révolutionnaire, il y fut condamné à mort avec le vertueux Lamoignon de Malesherbes et sa famille, et les constituants Thouret et Le Chapelier. Au moment de partir pour l'échafaud, Le Chapelier qui, dans l'Assemblée, avait toujours été opposé à d'Éprémesnil, lui ayant demandé auquel des deux il croyait que s'adresseraient de préférence les huées qui les poursuivraient sur la charrette : « *A l'un et à l'autre*, » répondit d'Éprémesnil. Sa femme fut immolée peu de temps après lui.

Cet homme d'abord si influent et si vanté, et bientôt si nul et si décrié, était doué d'énergie, de franchise et de dévouement. Mais, jeté sur la scène politique sans connaissance réelle des choses et des hommes de son époque, ses succès furent des fautes et des malheurs. Tribun de la cause du privilége, toujours intempestif dans son opposition, le pouvoir et la liberté eurent tour à tour en lui un adversaire inconsidéré et un champion malencontreux. Il fut le premier à s'égarer, et son exemple fut perdu pour tous ceux qui vinrent après lui. D'Épré-

mesnil est l'auteur de deux brochures publiées en 1790, et intitulées : *Nullité et despotisme de l'Assemblée nationale; De l'état actuel de la France.*

Un petit-fils de ce fameux parlementaire, Oscar d'Éprémesnil est aussi entré dans la magistrature et faisait partie du parquet, sous la Restauration. P. A. V.

ÉPREUVE (techn.). En imprimerie, en gravure, en lithographie, en fonderie, et en général dans tous les arts dont les procédés permettent de reproduire un grand nombre d'exemplaires d'un type une fois donné, on appelle *épreuves* les exemplaires d'essai que l'on tire ou que l'on moule avant la fonte ou le tirage définitif, afin de rectifier les erreurs de l'ouvrier compositeur, graveur ou autre. Le soin apporté à la correction des épreuves est ce qui distingue l'artiste de l'ouvrier. Aussi, dans les ouvrages de conscience et de luxe, les épreuves se multiplient-elles nécessairement (*); car il est à remarquer que, quel que soit le mérite du dessin ou du manuscrit donné pour modèle, l'aspect nouveau qu'offre l'épreuve fait découvrir à l'auteur ou à l'artiste des imperfections qu'il ne soupçonnait même pas.

Nous avons détaillé à l'article Correction les soins nombreux que nécessite, en typographie, la révision des épreuves, et nous avons dit quelle aptitude exige cette opération importante, et combien peu la perfection en ce genre est encouragée. Trop souvent l'ouvrier, étourdi ou inintelligent, fait de grossiers contre-sens ou de risibles quiproquo qui passent, inaperçus, sous les yeux de trois ou quatre personnes chargées de revoir les épreuves, et qui échappent surtout à l'auteur lui-même, tandis que le premier lecteur venu qui ouvrira le livre répandu dans le public tombera du premier coup sur la faute qui atteste l'inexpérience du correcteur. Cependant il n'arrive pas toujours à l'imprimeur de dénaturer les œuvres qu'il a mission de reproduire, au contraire l'intelligence dont il a besoin dans son travail l'inspire heureusement quelquefois. C'est ainsi que nous devons au goût naturel d'un ouvrier, ce vers si gracieux de Malherbe :

Et Rose, elle a vécu ce que vivent les roses,

tandis que le père de la poésie française avait dit tout simplement, en conservant le vrai nom de mademoiselle Duperrier :

Et Rosette a vécu ce que vivent les roses.

Nous n'avons pas besoin de dire que Malherbe, à la lecture de l'épreuve, s'empressa d'adopter ce léger changement à son manuscrit et à l'orthographe du nom. Nous pourrions citer quantité d'autres exemples qui prouveraient qu'on rend souvent dans les imprimeries de grands services aux auteurs en relevant des bévues qui peuvent leur échapper dans la chaleur de la composition. Mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait beaucoup à dire, à l'époque actuelle, sur l'imperfection de la correction des livres en général, et qu'on ne saurait trop rappeler aux imprimeurs et aux libraires l'exemple de Robert Estienne, que François I[er] craignait de déranger quand il le trouvait occupé à lire des épreuves, et qui affichait ces mêmes épreuves à la porte des colléges, en promettant une récompense pour chaque faute découverte par la sagacité des écoliers. Aussi le nom d'Estienne est-il resté illustre parmi les illustrations de la France.

En gravure et en lithographie, le mot *épreuve* a pris, par extension, un sens qui, loin d'indiquer de l'infériorité dans les exemplaires revêtus de ce nom, les fait rechercher avec empressement par les amateurs, comme étant l'expression la plus fidèle de l'œuvre de l'artiste : c'est ainsi que les épreuves dites *avant la lettre* d'une gravure estimée sont quelquefois d'un prix hors de proportion avec celui des exemplaires *avec la lettre*, c'est-à-dire portant l'indication du sujet et les noms des artistes qui l'ont dessiné et gravé, indications que l'on ajoute sur la planche après le premier tirage seulement. L'expression renforcée *avant toute lettre* marque d'une manière absolue que l'épreuve ne doit encore porter aucune espèce d'indication. Cette distinction est très importante à faire; car la reproduction sur le cuivre, sur l'acier ou sur la

(*) *Voir* l'ouvrage de M. Crapelet : *Études pratiques et littéraires sur la typographie*, t. I[er], Paris, 1837, in-8°.

pierre d'un dessin habilement tracé demande un fini, une délicatesse de traits qui se perdent nécessairement dans un tirage à grand nombre, au point que les derniers exemplaires d'une planche n'ont quelquefois aucune valeur. Mais il ne faut pas trop se fier à l'absence de la lettre sur une gravure, ni en faire la marque infaillible d'une première épreuve, puisqu'il est toujours facile de décharger la lettre sur une languette mobile de papier interposée entre la planche et l'épreuve au moment du tirage. A. R.

ÉPREUVES JUDICIAIRES. Au moyen-âge, dans les ténèbres qui obscurcissaient sa vue et rapetissaient tout à ses yeux, l'homme se crut assez important pour que la Divinité intervînt à son appel dans certaines cérémonies et qu'elle suspendît l'action des lois générales pour lui faire connaître, par un miracle, l'innocence ou la culpabilité de certains prévenus. Telle est la nature des épreuves qui furent adoptées dans le moyen-âge comme moyens judiciaires. Cette manière d'obtenir ou de faciliter la décision en matière criminelle fut en usage principalement dans le IXe, le Xe et le XIe siècle. Comme Dieu était l'agent principal dans les épreuves, les décisions qui en provinrent furent nommées *Jugements de Dieu*.

Les genres principaux étaient l'épreuve par serment, l'épreuve par le duel, et l'ordalie ou l'épreuve par les éléments.

L'épreuve par serment se nommait aussi *purgation canonique*; le prévenu était nommé *jurator* ou *sacramentalis*. Il prenait une poignée d'épis et la jetait en l'air en attestant le ciel de son innocence. Le plus fréquent de ces moyens, celui dont la durée fut la plus longue, était de jurer sur un tombeau, sur des reliques, sur l'autel, sur les Évangiles.

Les lois des princes mérovingiens, des Bourguignons, des Frisons, accordaient à l'accusé la faculté de faire jurer avec lui douze témoins qu'on appelait *conjuratores* ou *compurgatores*. On pouvait même déférer le serment à un nombre plus considérable de personnes recommandables pour constater un fait. Ainsi, selon ce que nous apprend Grégoire de Tours (liv. VIII, ch. 9), Frédégonde, pour fixer Gontran, roi de Bourgogne, sur la légitimité de Clotaire II comme fils de Chilpéric, son frère, fit comparaître trois évêques et trois cents seigneurs francs de la Neustrie, qui prêtèrent serment devant Gontran que Clotaire II était fils de Chilpéric.

Ce cas, où l'assertion du prévenu et la crédulité du juge décidaient sur une affaire, devait offrir peu de coupables. Le premier parjure couronné de l'absolution juridique amenait, sans scrupule et sans crainte, son auteur et ceux qui étaient dans le secret de l'affaire à une foule d'autres parjures. Les juges se faisaient un cas de conscience de croire à l'innocence, puisque le tonnerre ne frappait pas le prévenu après son serment.

Le duel était le second genre d'épreuve (*voy.* COMBAT SINGULIER). Le juge pouvait le prononcer sur la demande d'une partie; souvent il était interjeté à l'adversaire lui-même par son compétiteur. Dans l'accusation de haute-trahison, les princes du sang même étaient obligés, pour constater leur innocence, de soutenir le combat.

C'était toujours par l'effet du même principe, l'intervention continuelle de Dieu dans les affaires humaines. Dieu donnait nécessairement la victoire à celui qui avait le droit de son côté.

Par analogie, ce moyen du duel passa des affaires criminelles à tous les autres genres d'affaires sur la propriété, l'état d'une personne, le sens d'une loi. Si le droit était incertain, on l'éclaircissait par les armes; on choisissait des champions pour soutenir sa cause si on ne voulait la défendre soi-même. Ces avocats armés trouvaient dans le résultat du combat le jugement tout rendu. Ce dernier mode fut nécessairement employé par les femmes.

La force, le courage, l'habileté dans les exercices militaires, la possession des meilleures armes étaient dans le moyen-âge le lot des hommes des hautes classes : ils devaient ainsi être disposés à regarder la valeur comme l'expression de la justice et de la volonté divines, et ils devaient faire adopter comme moyen judiciaire l'arbitrage des armes.

Cependant ce moyen, qui semblait un

privilége de la chevalerie, fut départi à des hommes qui ne tenaient nullement à la classe noble, et qui même, par la honte et l'abjection dont ils étaient souillés, devaient à la fin jeter de la défaveur sur cet usage. Nous voyons dans les mémoires de Du Guesclin (chap. xx) que Henri de Transtamare, interrogeant Daniot et Turquant, deux des assassins juifs que le roi de Castille, Pierre-le-Cruel, avait commis au meurtre de Blanche de Bourbon, son épouse, restait dans l'incertitude sur le degré de culpabilité de ces deux scélérats, qui attribuaient chacun à l'autre la part principale dans le forfait. Alors le connétable Bertrand Du Guesclin proposa au roi Henri de les faire combattre en champ clos, et que celui qui serait victorieux de l'autre serait reconnu innocent. Du Guesclin marqua lui-même le jour, l'heure et le lieu où le duel devait se faire entre ces deux juifs. Le prince voulut être spectateur de ce combat; toute sa cour eut la même curiosité. Ces bandits s'attaquèrent d'abord à l'épée, et puis se prirent corps à corps avec la ténacité de dogues furieux.

Les animaux mêmes furent acteurs dans ce genre d'épreuve. Tel est le combat ordonné entre le chien d'Aubry (*v.*), qui avait été assassiné dans la forêt de Fontainebleau, et Robert Macaire, soupçonné d'être son meurtrier.

Ce préjugé a passé des débats judiciaires dans les mœurs et il s'y est maintenu après la suppression du duel (*voy.*) comme moyen d'investigation du crime, comme preuve juridique. Il dure encore quoiqu'affaibli; mais ce serait désespérer de la raison humaine que de croire qu'il existera toujours, bien que condamné par la moralité publique, et, malgré l'exemple des peuples braves et spirituels de la Grèce et de Rome, qui ne le connurent jamais.

Le troisième genre d'épreuves judiciaires était l'*ordalie* ou l'épreuve par les éléments. Ce mot *ordalie* vient du saxon *ordal*, et cette dénomination prouve que ce moyen fut d'abord employé dans les forêts de la Germanie. C'est évidemment le même mot que celui qu'on écrit aujourd'hui *Urtheil*, jugement, et que le peuple prononce encore *ourdel* en différents lieux. Les deux principales épreuves étaient celles par l'eau et le feu.

Les nobles, les prêtres et les autres personnes libres qu'on dispensait du combat, subissaient l'épreuve par le feu. Elle consistait à marcher pieds nus sur des charbons ardents ou sur des socs de charrue rouges, ou sur une barre de fer qui était bénie et gardée dans une église investie de ce privilége, et qui avait un droit à percevoir pour cette cérémonie; ou bien à prendre en main cette barre de fer ou encore un anneau de fer placé au fond d'une cuve pleine d'eau bouillante. Préalablement l'accusé jeûnait trois jours, entendait la messe, faisait serment de son innocence, et communiait après. Le prévenu prenait la barre de fer plus ou moins échauffée, selon les présomptions de la culpabilité et la gravité du crime, et sans doute aussi selon le degré de bienveillance des juges. Il la soulevait deux ou trois fois, ou la portait durant un certain nombre de pas, toutes circonstances indiquées dans la sentence. On lui mettait ensuite la main dans un sac que l'on scellait. Le troisième jour on faisait l'ouverture du sac : le prévenu était déclaré innocent s'il ne paraissait point de brûlure, et quelquefois aussi suivant la nature et l'inspection de la plaie.

Ces épreuves par le feu pouvaient être variées, mais elles laissaient toutes, comme celles que nous venons d'indiquer, une grande latitude à la bienveillance, à la cupidité ou à la peur des juges.

L'épreuve par l'eau froide consistait à lier le patient et à le jeter en cet état dans l'eau: s'il surnageait il était déclaré coupable *. Ce jugement s'offrait comme une conséquence de cette idée que l'eau bénite, qui avait pris une nouvelle nature par la cérémonie de la consécration, ne voulait point recéler en son sein un coupable et le repoussait à sa surface malgré les lois de la pesanteur. Ce genre

(*) Suivant d'autres, cette sentence était portée dans le cas où il allait au fond de l'eau. Il en était ainsi, dit-on, déjà chez les Celtes ; si la naissance d'un enfant était imputée à l'adultère, on exposait sur le Rhin cet enfant placé dans le creux d'un bouclier : si le bouclier coulait à fond on jugeait la mère coupable. J. H. S.

d'épreuve s'appliquait au peuple. Le premier expédient ne devait faire trouver que des coupables; le miracle n'avait lieu que pour prouver l'innocence. Le second ne devait présenter que des innocents. En supposant que les juges voulussent faire un trafic de la justice, nous reconnaîtrons de l'habileté dans le choix des moyens. Les riches soumis à l'épreuve du feu devaient, s'ils n'étaient pas bien sûrs d'un miracle en leur faveur, se racheter préalablement. Sous le point de vue mercantile, il était inutile d'agir sur les pauvres qui n'avaient rien à donner, et ils étaient absous. On y trouvait toujours l'avantage d'augmenter en eux la révérence et la reconnaissance pour les juges.

Deux contendants pouvaient être soumis à tenir le plus longtemps possible leurs bras en croix : celui qui, le premier, les laissait tomber de lassitude, était débouté de ses prétentions.

Des papes, des conciles, ont sanctionné ces préjugés répandus dans toute l'Europe; mais nous devons dire aussi à l'honneur de la raison humaine que d'autres papes et d'autres conciles ont condamné ces moyens judiciaires. Dès le commencement du IXe siècle, Agobard, archevêque de Lyon, se récrie contre le nom *de jugement de Dieu* qu'on osait donner à ces épreuves, « Comme si Dieu, dit-il, les avait ordonnées et comme s'il devait se soumettre à nos préjugés et à nos sentiments particuliers pour nous révéler tout ce qu'il nous plaît de savoir. » Quatre conciles provinciaux assemblés en 829 par Louis-le-Débonnaire les défendirent.

Le moyen-âge n'a point le tort exclusif de ces absurdités ou de ces impiétés, si l'on aime mieux : les anciens ont été imbus des mêmes préjugés. Les augures, les auspices, les oracles et tous les genres de divination de l'antiquité chaldéenne, égyptienne, grecque, romaine, sont sur la même ligne que les épreuves du moyen-âge, qu'on retrouve également dans la haute antiquité hindoue. Rares au XIVe siècle déjà, elles tombèrent en désuétude pendant le XVe, où le droit canonique vint exclure tous ces moyens judiciaires. — Fr. Maier, en 1795, et M. Zwicker, en 1818, ont fait l'histoire des ordalies dans deux livres allemands. A-RR.

ÉPROUVETTE. Dans l'artillerie, on nomme ainsi l'instrument destiné à faire connaître la force ou la portée des poudres. En France, l'éprouvette réglementaire est un petit mortier en bronze, à chambre cylindrique, de 7 pouces 0 l. 9 p. de diamètre; le globe ou projectile que l'éprouvette doit lancer est également en bronze, il a 7 pouces de diamètre et pèse 29k,30. On ne souffre aucune tolérance dans les dimensions. On place, pour les épreuves, l'éprouvette (dont on vérifie à chaque expérience les dimensions) sur une plate-forme horizontale établie sur un massif en maçonnerie; on verse dans la chambre 92 grammes de la poudre à éprouver sans la refouler; on introduit le globe dans l'âme de l'éprouvette et on met le feu; on tire pour chaque poudre trois coups, et la moyenne des portées est celle que l'on attribue à la poudre. Les poudres neuves ne sont reçues qu'autant qu'elles portent le globe à 225 mètres, et l'on exige, pour les poudres radoubées, une portée de 210 mètres. On constate, au moment de l'épreuve, l'état hygrométrique de l'air, la *direction* et la force du vent, la hauteur du baromètre et du thermomètre.

Cette éprouvette, quoiqu'en bronze, est cependant un instrument très délicat et qui ne tarde pas à se détériorer et à donner par conséquent des portées plus faibles, ce qui oblige à des corrections que l'on obtient au moyen d'une *poudre-type*, conservée avec soin et dont la portée est connue.

On a commencé en 1835 à Bruxelles une série d'expériences dans le but de substituer à l'éprouvette en bronze une éprouvette en fer coulé. Le temps seul décidera cette question.

On se sert en Allemagne d'une éprouvette *à cremaillère*. On place 1,5 gramme de poudre dans un petit canon; son explosion soulève un poids surmonté d'une cremaillère; un cliquet empêche la cremaillère de descendre, et l'on juge du degré de force de la poudre par la hauteur à laquelle est parvenu le poids.

L'éprouvette *à roue dentée* est montée en forme de pistolet; on introduit un

gramme de poudre environ dans une chambre ou boîte cylindrique dont l'ouverture est fermée par une plaque de fer appelée *obturateur*, qui fait partie d'une roue dentée; le feu se met à la poudre au moyen d'une platine de pistolet adaptée à l'instrument; l'explosion soulève l'obturateur, la roue tourne, les dents pressent successivement sur un ressort à cliquet, et l'on apprécie la force de la poudre par le nombre de dents qui ont pressé le ressort. Il y a encore l'éprouvette Regnier ou éprouvette *à peson*, qui n'est qu'une modification de l'éprouvette à roue dentée.

On voit que l'éprouvette, à proprement parler, n'est autre chose qu'un dynamomètre (*voy.* ce mot). C. A. H.

ÉPUISEMENT (archit. hydraul.). Dans les grandes constructions hydrauliques, comme ponts, digues, écluses, etc., il est fréquemment besoin, pour les établir, d'assécher des tranchées, des bâtardeaux (*voy.*) ou autres parties : c'est à cette opération, qui se présente encore tous les jours dans les mines et dans le percement des puits, qu'on donne le nom d'*épuisement*.

Les machines et ustensiles à épuiser sont : les *baquet*, *écope*. *seau*, *van*, *hollandaise*, *escargot* ou *vis d'Archimède*, *chapelet vertical* et *incliné*, *roues à aubes et à tympan*, *noria*, *pompes* de tout système; on se sert en outre d'autres machines de combinaisons très variées. Nous renvoyons à POMPE et à ROUE pour leur description.

Les épuisements sont une des opérations importantes de l'architecture hydraulique; ils réclament dans leur exécution : 1° célérité de travail, 2° économie dans la dépense. Le but auquel on doit viser est de faire marcher ces deux objets de front, toujours solidaires l'un de l'autre, toutes les fois que la dépense n'est pas limitée. Quand on ne peut disposer que de faibles fonds, on est souvent obligé d'employer des moyens peu coûteux, mais longs; pourtant il n'y a que le calcul basé sur des expériences directes, faites sur les machines, qui puissent bien fixer à cet égard; car on conçoit qu'une machine, quoique dispendieuse, produira une économie que l'on n'obtiendrait pas par d'autres moyens, peu coûteux en détail, mais qui, en se prolongeant, occasionnent des dépenses répétées surpassant en définitive celles de l'autre machine.

Voici quelques résultats de machines employées dans les épuisements.

Le *baquetage* ou épuisement au baquet, au seau, est le plus simple, et fort employé dans une foule de petits travaux. Il offre par sa simplicité des avantages, surtout quand le prix de la main-d'œuvre est peu élevé. Deux baqueteurs, l'un emplissant le seau, l'autre le vidant, élèvent par heure à 3 pieds de hauteur 350 seaux contenant chacun 22 livres d'eau, ce qui donne par heure 7,700 livres, et, pour une journée de 10 heures de travail, 77,000 livres ou 1,100 pieds cubes (le pied cube pesant 70 livres). Approximativement, on peut compter que deux ouvriers, dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire relayés après le même temps, élèveront par chaque pied de hauteur de plus $\frac{1}{6}$ moins d'eau. Ainsi, à 4 pieds de haut, ils n'élèveront que 917 pieds cubes, et à 5 pieds 765 pieds cubes. Passé cette hauteur le baquetage ne s'emploie plus convenablement.

Une hollandaise, manœuvrée par deux ouvriers relayés convenablement, élève à 4 pieds de haut 420 pieds cubes d'eau par heure, soit en 10 heures 4,200 pieds cubes.

Une vis d'Archimède, de 7 pieds de long sur 2 pieds de diamètre, et inclinée de 25 à 28 degrés, mue par deux hommes qui lui font faire 30 tours par minute, donne un produit de 7,500 pieds cubes en 10 heures.

Avec les chapelets verticaux et inclinés, les roues à aubes et à tympan, les diverses espèces de norias, tant de combinaisons et d'objets variés sont à prendre en considération pour indiquer leur effet utile que nous ne pouvons les aborder que brièvement. Les chapelets donnent un bon produit, mais ils offrent le grave inconvénient de se déranger facilement, ce qui les fait souvent rejeter, et on leur préfère l'escargot. Les norias établis avec simplicité sont fort utiles, surtout en agriculture; il y en a à bras,

à manége et à vent. Parmi les norias simples, nous citerons celui à manége de M. Laperelle : cette machine marche avec un cheval tournant toujours dans le même sens. Il y en a une établie à Ath en Belgique, où elle remplace trois grandes vis d'Archimède : d'après M. Héricart de Thury, l'effet ordinaire et régulier de cette machine est de 2,800 mètres cubes d'eau, élevés en 24 heures par un cheval à la hauteur de $3^{m.}14$. Un noria à vent de M. Polydore de Bec élève 48 mètres cubes d'eau en une heure. Les norias à bras offrent aussi l'avantage d'élever l'eau d'une grande profondeur.

Les pompes aspirantes ordinaires en bois peuvent être aussi employées avec avantage, ainsi que celles un peu compliquées de MM. Dietz et Farcot. Le n° 9 du premier inventeur donne moyennement 12 mètres cubes par heure; les pompes de l'autre donnent au moins le même produit et sont moins sujettes à se déranger. La plus grande hauteur à laquelle toutes les deux atteignent est celle qui est donnée par la pression atmosphérique.

Pour les épuisements dans les mines, on a presque totalement abandonné tous les systèmes de pompes pour adopter celles qui sont mues par la vapeur. Dans les machines à basse pression, on compte moyennement 40 mètres cubes d'eau élevés à un mètre pour chaque kilogramme de houille brûlée; les machines à haute pression donnent de 80 à 100 mètres cubes élevés à un mètre.

Le nombre des autres machines à épuiser l'eau est considérable; celles que nous venons de citer sont les plus employées dans les travaux hydrauliques et dans l'agriculture. Outre les machines à vapeur dans les mines, on emploie celles *à colonne d'eau*, quand on peut disposer d'une chute élevée. Les machines de ce genre de Reichenbach jouissent d'une grande réputation; elles utilisent, quand elles sont bien construites, plus de 50 pour 100 de la force qu'elles reçoivent; on les trouve fréquemment employées dans les mines d'Allemagne.

Les épuisements importants, pour être bien faits, demandent à être conduits par un ingénieur. En agriculture, tous les moyens sont bons aussitôt qu'ils sont économiques et qu'on a du temps devant soi pour épuiser l'eau; il faut néanmoins que celui qui a des opérations de ce genre à exécuter soit observateur, qu'il ait quelques connaissances en mécanique pratique, pour apporter dans l'exécution, sur les lieux mêmes, des perfectionnements qui soulageront les ouvriers, économiseront du temps et de l'argent.

Toutes les fois qu'on peut donner de l'écoulement à l'eau, il est clair que l'épuisement par machines doit être rejeté. Dans bien des circonstances, ceci demande des études et un examen approfondi de l'emplacement. Par exemple, dans de grandes tranchées de fondations, il est souvent très facile de réunir les eaux dans une rigole tracée de manière à ne pas gêner la construction, puis de se débarrasser de ces eaux en les jetant dans une rivière ou autres lieux bas. Dans les mines, on pratique quelquefois des galeries d'écoulement qui viennent s'ouvrir dans la vallée.

En agriculture, ce cas se présente assez rarement; car les épuisements consistent fréquemment à tirer de l'eau d'un lieu bas pour les irrigations. Mais, dans toutes autres circonstances, le moyen de l'écoulement des eaux ne doit pas être négligé, à moins que, pour s'en débarrasser, on ne les absorbe dans des *boitouts*. *Voy.* pour plus de détails le mot Dessèchement. Ant. D.

ÉPUISEMENT (physiologie). Lorsque la nutrition se fait mal ou qu'il y a des sécrétions naturelles ou accidentelles très considérables, et à plus forte raison quand ces deux circonstances viennent se réunir, le sujet dépérit, s'épuise et semble se fondre, comme l'indique l'expression pittoresque de *colliquation*. Les causes de l'épuisement sont nombreuses et peuvent souvent se réunir deux à deux ou même plus pour en accélérer les progrès. Les principales sont les lésions latentes qui succèdent à une maladie dont la convalescence est incomplète; les hémorragies ou les saignées très abondantes, l'allaitement trop prolongé, un accroissement trop rapide, les diarrhées, les flux d'urine, les sueurs, etc.; les

excès en tout genre, le défaut d'aliments suffisants; les travaux immodérés de l'esprit, enfin les chagrins profonds et prolongés, et les progrès de l'âge. Les symptômes de l'épuisement sont trop connus pour qu'il ne suffise pas ici de rappeler seulement l'amaigrissement, la faiblesse et la décoloration qu'on observe dans tous les tissus, en même temps qu'ont lieu des déperditions qu'il est extrêmement difficile de modérer.

Autant de causes différentes, autant de moyens de remédier à l'épuisement quand il n'est pas irrémédiable. Lorsque les organes digestifs restent en bon état, il y a généralement espoir de succès, et alors le repos des parties fatiguées, en même temps qu'on remonte l'économie tout entière par une alimentation substantielle et tonique, suffit pour rétablir la force et la santé; mais souvent aussi il arrive, surtout lorsqu'on a trop attendu, que rien ne peut ranimer une lampe à laquelle l'huile vient à manquer, et que l'épuisement se termine par la mort. Dans les cas favorables, on voit bientôt cesser les évacuations colliquatives, puis se réparer peu à peu les pertes qu'elles ont occasionnées. F. R.

ÉPULIE (de ἐπὶ sur, et οὖλον, gencive), tumeur qui survient sur les gencives et qui est ordinairement d'une structure fongueuse analogue à celle des polypes des fosses nasales. C'est un petit tubercule, plus ou moins pédiculé, qui souvent s'élève d'une ulcération ou d'un abcès de la gencive, qui bientôt grossit et devient gênant par son volume et par son poids, lors même que, comme cela arrive fréquemment, la dégénération cancéreuse ne vient pas s'en emparer.

Au début de cette affection, il suffirait de quelques cautérisations superficielles pour réprimer cette végétation anormale; plus tard, il faut une opération que la situation et la forme des parties rendent quelquefois difficile et dangereuse, indépendamment même des chances funestes du cancer. *Voy.* FONGUS. F. R.

EPURATION et **ÉLIMINATION**. Le second de ces mots, emprunté au vocabulaire de l'algèbre et que nous avons déjà expliqué dans ce sens, est employé pour désigner l'acte par lequel on écarte d'un corps, d'une liste électorale, des personnes qui ne sont pas dignes d'y figurer, et surtout que le pouvoir ou les partis veulent en éloigner. L'élimination est un de ces euphémismes inventés pour cacher sous l'honnêteté et la douceur des syllabes des actes d'injustice et de violence. Voici à quelle occasion ce mot s'est produit dans la langue politique, ou du moins voici le fait historique auquel il est plus spécialement attaché.

Lorsque, à la fin de 1799, on établit en France le gouvernement consulaire, la constitution créa, dans le pouvoir législatif, sous le nom de tribunat (*voy.*), un corps composé de cent membres, chargés de discuter publiquement les projets de loi, d'en voter l'adoption ou le rejet, d'exposer ou de défendre devant le Corps-Législatif les motifs de son vote, de déférer au sénat, pour cause d'inconstitutionnalité, les listes d'éligibles, les actes du corps législatif et du gouvernement, et enfin d'exprimer son vœu sur les lois faites et à faire, sur les abus à corriger, sur les améliorations à entreprendre dans toutes les parties de l'administration publique, mais jamais sur les affaires civiles ou criminelles portées devant les tribunaux.

En constituant une fraction du pouvoir législatif sous une dénomination républicaine qui rappelait toutes les franchises et même les licences de la tribune antique, les auteurs de la constitution de l'an VIII, qui, sourdement, faisaient route vers la monarchie, avaient pris les précautions nécessaires pour que l'établissement n'eût de démocratique que le nom. Cependant, malgré ces précautions, le tribunat fit résistance aux projets de reconstitution monarchique que le premier consul commençait à produire sans trop de dissimulation. Cette opposition l'irrita vivement : il s'en plaignit amèrement; l'un des tribuns, le probe et spirituel Andrieux, lui représenta vainement, par un de ces mots devenus proverbes et qui lui étaient familiers, qu'*on ne s'appuie que sur ce qui résiste :* Bonaparte résolut de briser toute espèce de résistance.

D'après la constitution, le tribunat devait se renouveler par cinquième, et le

premier renouvellement devait avoir lieu en l'an X. Quand vint cette époque, on agita dans le conseil d'état la question de savoir comment serait désigné le premier cinquième sortant. La voie du sort était sans doute le moyen le plus impartial; mais ceux des conseillers qui avaient la pensée du premier consul soutinrent que le sort était destructif du droit d'élection qui appartenait au sénat. On répondait, il est vrai, que le sénat exerçait son droit en choisissant le nouveau cinquième, mais qu'il ne lui appartenait pas de désigner les membres sortants; que cette opération n'avait rien de commun avec l'élection; que c'était procéder par voie d'exclusion. C'était précisément ce que voulait le premier consul. La question fut laissée indécise, par le motif que c'était au sénat lui-même à déterminer le mode qui lui paraîtrait le meilleur. Le 22 ventôse an X, il adopta, comme plus conforme à la nature de ses fonctions, le mode d'un scrutin électif de ceux des membres qui devaient continuer leurs fonctions. On arriva ainsi à *éliminer* (ce fut dès lors le mot consacré) les orateurs dont l'opposition était la plus importune: Chénier, Benjamin Constant, Daunou, Ganilh, etc. Les éliminations continuèrent les années suivantes, jusqu'à ce que le tribunat, réduit à 50 membres et condamné au silence, fut définitivement supprimé par le sénatus-consulte du 19 août 1807.

Épuration, autre mot imaginé par les partis pour dissimuler la violence des mesures, s'applique surtout aux fonctionnaires de l'administration publique, et ce mot est moins honnête que le précédent, dont il est à peu près synonyme, en ce qu'il fait supposer un état d'*impureté* qui exige un remède radical. C'est au moyen des épurations que les partis excluent des emplois leurs adversaires politiques ou religieux, pour prendre eux-mêmes la place ou l'adjuger à leurs amis et créatures. Il n'est pas rare de voir que les partis, à force de *s'épurer*, se trouvent réduits à un petit nombre de personnages qui tombent sous la haine et le mépris public. J. B-R.

ÉPURE, en géométrie descriptive, est la figure plane qui comprend les projections d'un corps (*voy.* GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE). Dans l'art des constructions, l'épure est un plan fait à une assez grande échelle, et sur lequel toutes les *cotes* sont marquées, de manière à pouvoir procéder avec facilité et sûreté à l'exécution des travaux. Mais le plus ordinairement on entend par épure le dessin géométral, grandeur d'exécution, d'un objet quelconque exécuté sur une surface bien unie.

Ainsi le tailleur de pierre dessine sur une aire bien dressée l'épure de tous les voussoirs qui doivent composer une voûte. C'est sur cette épure faite avec le plus grand soin qu'il relève les *panneaux* nécessaires pour tailler sa pierre.

Les charpentiers donnent à leur épure le nom d'*ételon;* ils ne peuvent s'en passer s'ils veulent travailler avec précision. Pour établir un ételon, ils placent dans les chantiers, non dans toute leur étendue, mais seulement selon la configuration grossière de leur charpente, des planches de niveau sur lesquelles ils tracent de grandeur d'exécution leur charpente avec des cordeaux fins blanchis à la craie. Avec ce tracé, les ouvriers peuvent relever facilement les grosseurs et la forme des pièces, puis les assembler au-dessus de l'ételon sur des chantiers ou pièces de bois, de manière à ce qu'elles coïncident bien avec lui, ce qui se vérifie avec le plomb, l'équerre, la sauterelle, etc. C'est ordinairement le gâcheur (maître compagnon charpentier) qui trace les épures, dans les ateliers, d'après un plan qu'on lui donne. Lorsque la charpente est compliquée, il les trace sous la direction d'un architecte ou d'un ingénieur.

Pour les constructions navales, on a des salles immenses construites exprès, où, sur un plancher fort uni, se tracent les épures d'après lesquelles on relève les *gabarits*. ANT. D.

ÉQUARRISSAGE. Ce mot a deux significations essentiellement différentes. La première signification du verbe *équarrir* est celle de tailler à angles droits, ce qui fait voir que sa racine est le mot *quart*, *carré*. On équarrit ainsi une poutre, une pierre; équarrir une glace, c'est aussi la rendre carrée en se servant du diamant et des pinces. On dit qu'une

pièce de bois a tel nombre *de pouces d'équarrissage*, pour indiquer sa dimension en tous sens. Lorsqu'elle en a au moins six, elle est appelée *bois d'équarrissage*. L'équarrissage, dans cette signification, est donc l'état d'une matière équarrie, et l'action d'équarrir est ce qu'on nomme l'*équarrissement*.

Mais le mot *équarrissage*, pris dans sa seconde acception, est l'action d'écorcher les bêtes de somme ou de trait: c'est de celle-ci qu'on doit s'occuper ici. S.

Cette industrie, qui consiste dans l'abattage et le dépècement des chevaux, ânes, chiens, chats, etc., prend dans les grandes villes, et particulièrement à Paris, une importance qui explique comment on en traite ici. C'est Parent-Duchatelet, auquel est emprunté ce qui va suivre, qui le premier a donné sur ce sujet des détails véritablement curieux.

L'équarrissage s'exerce dans des locaux particuliers, ordinairement éloignés des habitations, à raison des émanations incommodes et insalubres qui s'en exhalent. Là sont conduits encore vivants, ou transportés après leur mort, les chevaux ou autres animaux domestiques hors de service. Jadis les chantiers d'équarrissage, appelés *escorcherie aux chevaux*, étaient situés, l'un sur le bord de la rivière derrière le castel du Louvre (en 1404), l'autre près du grand pont, actuellement le pont au Change (en 1416). Les équarrisseurs s'appelaient alors *escorcheurs et tueurs de bêtes;* ils eurent à quelques époques un privilége qui fut anéanti depuis, mais auquel succédèrent des règlements de police fort sévères, tendant à réprimer des abus de plus d'un genre. Plusieurs fois des individus cherchèrent à monopoliser une industrie dont le public ne soupçonnait pas les énormes produits, et dans ces derniers temps encore, à Paris, le principe de liberté qui nous régit a fait rejeter les offres très avantageuses d'une compagnie qui proposait, moyennant un privilége, de fonder un établissement d'équarrissage qui aurait été extrêmement avantageux sous les rapports de la salubrité et de la bonne exploitation des produits, et qui aurait été analogue aux abattoirs (*voy.* ce mot).

Dans l'état actuel des choses, l'équarrissage se pratique ainsi qu'il suit. Les chevaux amenés vivants à l'enclos y sont abattus, soit au moyen d'un coup de masse assené sur le sommet de la tête, soit par un coup de couteau qui, donné au haut de la poitrine, va ouvrir les gros vaisseaux à leur sortie du cœur. L'animal est alors dépouillé de sa peau; puis les intestins sont extraits, ouverts et vidés, les chairs séparées des os, la graisse recueillie, et les parties cornées et cartilagineuses mises de côté avec une exactitude et une célérité inconcevables. Tout est utilisé : la peau pour la tannerie; le crin pour la fabrication des étoffes, des cordes ou des siéges et des lits; la viande fraîche et saine pour la nourriture des chiens, et même, cela est à peu près certain, pour celle des hommes; les intestins pour la fabrication des cordes à boyaux; l'huile pour l'éclairage et les manufactures; les sabots pour la colle forte; les os, dont l'emploi dans l'industrie est immense, pour la tabletterie, la fabrication du noir animal. On en recueille jusqu'aux moindres parcelles, tandis qu'autrefois on les brûlait, ne sachant comment s'en débarrasser. Qu'on ajoute à cela le sang, si usité dans les raffineries de sucre, les vieux clous, les vieux fers, et enfin les débris et rognures de tout genre au moyen desquels on se procure les asticots (vers blancs si nécessaires aux pêcheurs et dont les volailles s'engraissent si bien), enfin les derniers résidus qui servent comme engrais, et l'on aura une idée encore imparfaite de la puissance créatrice de l'industrie, qui, comme la nature elle-même, sait faire tourner au profit de l'homme jusqu'aux choses les plus immondes. Le nombre des chevaux équarris chaque année à Paris dépasse 16,000, et chaque cheval, qui coûte à l'équarrisseur une somme de 15 à 20 francs au plus, lui représente, lorsqu'il est travaillé, une valeur de plus de 60 francs.

C'est un triste spectacle de voir dans Paris la charrette de l'équarrisseur, un ou deux chevaux morts suivis de quelques autres, mais si faibles, si décharnés qu'ils peuvent à peine la suivre. C'en est un plus triste encore que celui d'un enclos d'équarrissage, lieu d'infecte puanteur, où ces malheureux animaux, exté-

nués par la faim et la souffrance, attendent la mort. On y voit des hommes et des femmes occupés à dépouiller les chevaux morts, à en extraire la graisse et les autres produits, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que le squelette, lequel est attaché à la queue de celui qu'on va abattre, et traîné par lui à l'endroit où gisent toutes ces carcasses.

On a peine à se faire une idée de l'adresse et de la célérité avec laquelle se font les nombreuses opérations nécessitées par l'équarrissage. De même on est étonné, malgré l'épouvantable fetidité que répandent tant de matières animales en décomposition, de la santé florissante de tous les habitants de ces établisements et des ouvriers qui y sont employés. Pour ces individus, ils semblent n'être en aucune façon incommodés de la mauvaise odeur et croient au contraire qu'elle leur est salutaire. Ils n'ont d'ailleurs aucune répugnance à manger de la chair de cheval, et peut-être y aurait-il utilité à ce que la vente de cette chair fût autorisée avec les précautions convenables, puisque ce serait un moyen d'offrir aux pauvres un aliment sain, économique et substantiel, qu'un préjugé seul peut faire repousser.

L'équarrissage des chiens et des chats se fait plutôt sur des animaux morts; cependant les chiffonniers de Paris attrapent ceux de ces animaux qu'ils peuvent saisir et qu'ils pendent pour les faire mourir. Les peaux sont vendues aux fourreurs, de même que celles des innombrables rats qui habitent les enclos d'équarrissage où ils trouvent abondamment à se nourrir. Les boyaudiers achètent les intestins; la chair, surtout celle des chats, figure souvent sous le nom de lapin, enfin les autres parties, os, graisse, etc., sont utilisées comme il a été dit plus haut.

L'état actuel des enclos d'équarrissage appelle une organisation: elle aurait pour résultat un assainissement complet des localités qu'occupent les équarrisseurs, en même temps qu'une augmentation dans la quantité de produits utiles, lesquels se sont accrus d'une manière surprenante, à mesure que la science est venue éclairer l'industrie et lui prouver que dans une civilisation réelle rien ne doit être rejeté ni perdu. F. R.

ÉQUATEUR, du latin *æquator*, formé d'*æquare*, égaler.

En astronomie et en géographie, c'est le grand cercle de la sphère qui la coupe en deux parties égales perpendiculairement à son axe. Il a pour pôles les pôles du monde dont il est également éloigné.

On pourrait croire que son nom vient de cette propriété de couper la sphère en deux parties égales; mais elle est commune à tous les méridiens et même à l'écliptique, qui le coupent lui-même également aussi (*voy.* MÉRIDIENS, ÉCLIPTIQUE). On le nomme ainsi parce que les jours sont égaux aux nuits quand le soleil décrit ce cercle, ou plutôt lorsque la terre présente les points de ce cercle au soleil dans son mouvement diurne. C'est ce qu'on appelle les équinoxes, qui se présentent deux fois l'an, par suite du mouvement annuel et de l'inclinaison de l'écliptique. L'équinoxe de printemps marque le commencement de cette saison, comme l'équinoxe d'automne indique l'arrivée de cette dernière. *Voy.* ÉQUINOXE, SOLSTICE.

Lorsqu'on trace l'équateur sur les cartes géographiques, on l'appelle *ligne équinoxiale* ou simplement *la ligne*. Les marins l'appellent aussi *la ligne*, et le passage sous cette ligne donne lieu à un amusement pour l'équipage des navires, lequel se compose de cérémonies grotesques que l'on pourrait appeler le carnaval marin et dont il a été parlé au mot BAPTÊME ÉQUATORIAL OU TROPICAL. On le renouvelle volontiers au passage des tropiques.

ÉQUATEUR MAGNÉTIQUE. On sait que l'aiguille aimantée a deux propensions, dont l'une s'appelle *déclinaison* (*voy.*) et qui consiste en ce qu'au lieu de se diriger constamment dans le plan du méridien ou vers un point fixe quelconque, elle dérive vers l'est ou vers l'ouest d'une manière irrégulière et capricieuse par l'influence de causes encore inconnues. L'autre, que l'on nomme *inclinaison* (*voy.*), consiste en ce que l'aiguille, mise en équilibre, le perd selon les lieux où on la transporte, et se penche plus ou moins vers l'horizon. *Voy.* AIGUILLE AIMANTÉE, BOUSSOLE, MAGNÉTISME TERRESTRE.

Or, on appelle *équateur magnétique*

une courbe qui passe par les différents points où l'inclinaison est nulle, c'est-à-dire où l'aiguille reprend la position horizontale qu'elle avait pu perdre.

On peut considérer cette courbe comme un grand cercle qui couperait l'équateur terrestre en deux points qui sont à peu près opposés. Du reste elle n'est pas régulière, et les observations ne sont encore ni assez multipliées ni assez précises pour la déterminer d'une manière certaine. Cte M. de V.

ÉQUATEUR (RÉPUBLIQUE DE L'), en espagnol *Ecuador*. Cet état dans l'Amérique méridionale a été nommé ainsi à cause de sa situation sous la ligne équinoxiale, entre les républiques du Pérou et de la Nouvelle-Grenade. Au nord elle ne s'étend qu'à environ 3° de l'équateur; mais au sud ses limites s'éloignent de 6 degrés de la ligne équinoxiale. Le grand Océan la borde à l'ouest, mais il n'y a pas de ports commodes, et l'on est obligé de se servir de celui de Guyaquil, comme étant le plus proche. Les Andes du Pérou hérissent ce pays de pics très élevés dont une partie a été volcanisée; il en descend des rivières considérables qui se rendent, du côté de l'est, au fleuve des Amazones. Des vallées magnifiques existent aux pieds de ces montagnes prodigieuses: celle de Quito est renommée pour sa beauté et sa grande fertilité; située à l'est du volcan de Pichinca, elle occupe elle-même une élévation considérable. Parmi les pics de la chaîne de l'Équateur, on signale encore le Cayambé, l'Ilinissa, l'Antisana, le volcan de Cotopaxi. Toutes les productions équatoriales viennent en abondance en ce beau pays, qui a aussi les flancs de ses montagnes couverts de superbes forêts. Le maïs, la cochenille, le cacao, la soie, le coton, voilà quelques-unes de ses principales productions. En raison de son sol montagneux, le pays est moins peuplé que son étendue ne le ferait supposer. Toute la république n'a pas 500,000 âmes, sur 8,700 milles car. géogr.; c'est une des plus petites républiques de l'Amérique.

Dans les premiers temps de l'indépendance des anciennes colonies espagnoles, l'Équateur formait un département de la Colombie; mais étant séparés par les montagnes du reste de cette république, les habitants de l'Équateur montrèrent peu de sympathie pour leurs alliés, et finirent par s'en séparer pour former un état indépendant (*). Cependant, si l'un de ses deux voisins acquiert de la force, l'indépendance de l'Équateur pourra être facilement compromise.

La république consiste en sept provinces, dont les principales sont celles de Pichinca, Chimborazo et Imbabura. *Quito* est la capitale du pays et le siége du congrès législatif. Les autres villes importantes sont: *la Tacunga*, que les éruptions du Cotopaxi menacent de détruire; *Ibarra* et *Otavalo*, enfin *Esmeraldas*, qui exporte l'excellent cacao de son territoire. Depuis la formation de la république, les villes font quelques efforts pour se mettre au niveau d'autres peuples libres pour la culture des arts, des sciences et des lettres. D-G.

ÉQUATION (du latin *æquare*, égaler). En algèbre, on appelle de ce nom l'expression d'une même quantité présentée sous deux aspects différents, sous deux dénominations différentes; de sorte que l'on peut définir l'équation un rapport d'égalité entre deux quantités de dénominations différentes. Les deux expressions de cette quantité s'appellent les *membres* de l'équation; on les sépare au moyen de ce signe $=$ qui signifie égal à... Les différentes quantités ou parties qui composent chacun des membres de l'équation s'appellent *termes d'une équation;* ils sont joints par le signe $+$ qui veut dire *plus*, ou par celui-ci $-$ qui signifie *moins*. Ainsi, $a+b-c=d$ est une équation qui indique que la quantité a, plus la quantité b, moins une autre c, est égale à la quantité d. Ici le premier membre de l'équation a trois termes, le second n'en a qu'un.

L'objet d'une équation est de trouver une ou plusieurs quantités inconnues au moyen des opérations que l'on fait subir aux quantités connues. Toutes ces opérations tendent à dégager l'inconnue ou les inconnues, c'est-à-dire à faire en

(*) Cette séparation eut lieu en 1831; les limites entre l'Équateur et la Nouvelle-Grenade, autre démembrement de la Colombie (*voy.*), furent réglées par le traité de Pasto, conclu en 1832. S.

sorte que les quantités connues finissent par se trouver réunies dans un des membres, et les quantités inconnues dans l'autre.

On a contracté l'habitude de représenter les quantités connues par les premières lettres de l'alphabet, et les inconnues par les dernières.

Supposons donc ce problème fort simple : trouver un nombre dont le quadruple, ajouté à 3, soit de la même valeur que le triple ajouté à 12.

En représentant ce nombre inconnu par x, on traduira la question par cette équation : $4x+3=3x+12$.

On sait qu'en ajoutant ou en retranchant des parties égales à des quantités égales, leur rapport ne change pas; or en réfléchissant un peu, on remarquera facilement que si l'on retranche $3x$ dans chacun des membres, le résultat sera le même et l'on aura cette nouvelle équation : $1x$ ou $x+3=12$; mais si l'on retranche encore 3 dans chaque membre, le rapport ne sera pas davantage rompu, et l'on aura $x=12-3$ ou $x=9$, et ce nombre doit satisfaire aux conditions proposées.

Les opérations sont ordinairement plus multipliées et plus difficiles; elles se compliquent de multiplications, que l'on indique par ce signe $\times$, et de divisions, que l'on marque par un trait entre les quantités à diviser $\frac{a}{b}$. Ainsi : $a+b-c=3x\times\frac{d-e}{f-h}$ signifie qu'une certaine quantité, plus une autre, moins une troisième, égale une quantité inconnue répétée trois fois, multipliée par une quantité augmentée d'une seconde, mais divisée par le résultat d'une soustraction.

Pour arriver à dégager l'inconnue, il faut suivre certaines règles établies par le raisonnement et qui se rapportent à la transposition des termes d'une équation, et au dégagement des quantités inconnues. *Voy.* Élimination.

On appelle *racine* d'une équation la valeur de la quantité inconnue de l'équation.

Les équations se divisent en équations simples, carrées, cubiques, etc., selon le degré de puissance auquel l'inconnue se trouve portée.

L'équation *simple* ou *du premier degré* est celle où l'inconnue est à la première puissance; on la nomme aussi *linéaire*.

L'équation *carrée* ou *du second degré* est celle où l'inconnue est élevée à la seconde puissance, ou, comme on dit encore, où l'inconnue est de deux dimensions.

L'équation *cubique* ou *du troisième degré* est celle où l'inconnue est élevée à la troisième puissance, ou bien est de trois dimensions.

On appelle *biquadratique* l'équation *du quatrième degré*, et *sursolide* celle *du cinquième degré*. *Voy.* Puissance.

On distingue encore les équations *différentielles* et les équations *exponentielles*. *Voy.* Calculs différentiel et exponentiel.

On a inventé une machine qui sert à trouver les racines de toutes les équations quelles qu'elles soient : on l'appelle *constructeur universel d'équations*.

En astronomie, on distingue les équations *empiriques* et les équations *séculaires*.

Enfin, on appelle *équation du temps* la différence entre le temps calculé sur le cours réel du soleil et le temps calculé sur un chronomètre exact. *Voy.* Temps vrai et Temps moyen, Chronomètre. Cte M. de V.

ÉQUERRE, instrument de mathématiques employé généralement pour mener des perpendiculaires à des droites données. Il se compose d'une petite planche à faces parallèles, coupée en forme de triangle rectangle, percée à son milieu d'un petit trou destiné à recevoir le pouce de la personne qui veut s'en servir. Pour donner une idée tout-à-fait exacte d'une équerre, il suffit de dire qu'elle représente un prisme droit ayant pour base un triangle rectangle, et tel que la distance entre ses bases est ordinairement de un à quatre millimètres.

Pour mener une perpendiculaire à une ligne donnée avec cet instrument, il suffit de faire coïncider un des côtés adjacents à l'angle droit d'une des bases avec la ligne donnée; l'autre côté adjacent se trouve, d'après la construction même de l'équerre, perpendiculaire à la

ligne donnée, de sorte qu'en faisant glisser une pointe ou un crayon sur ce second côté, on trace une perpendiculaire à la ligne donnée.

L'équerre peut aussi servir à mener des parallèles à une ligne donnée; pour cela, il faut se servir d'une règle. Après avoir fait coïncider un des côtés de l'équerre avec la ligne donnée, on applique la règle sur l'hypothénuse de l'équerre, et l'on fait glisser l'équerre sur la règle qui doit rester fixe. Quelle que soit la position que vienne occuper l'équerre, il est clair que chacun de ses côtés doit toujours rester parallèle à lui-même, et, par conséquent, l'un d'eux demeurer constamment parallèle à la ligne donnée.

L'équerre peut être en bois ou en métal; celle dont on se sert communément dans les métiers est composée de deux règles assemblées à tenons et à mortaises, ou tout autrement. L'équerre *à chapeau* est celle dont l'une des règles déborde l'autre en épaisseur des deux côtés. On peut joindre à l'équerre l'*onglet* ou l'angle à 45 degrés. A-É.

EQUES, peuple du Latium qui habitait dans les montagnes à l'est de Rome. Les Eques jouissaient d'une grande réputation de justice qui leur valut, selon quelques auteurs, les noms d'*Æqui* ou *Æquicoli*, qui veut dire justes. Ce fut d'eux que Numa Pompilius emprunta le droit fécial, qui consistait à ne jamais porter la guerre contre un peuple sans la déclarer préalablement par le ministère d'un héraut qu'on appelait fécial (*voy.* ce mot). Les Eques furent en même temps une nation très belliqueuse et soutinrent une lutte de plus de deux siècles contre les Romains avant d'être entièrement domptés. Leurs villes principales étaient *Præneste* (aujourd'hui Palestrine), *Carseoli* (Arsoli), *Treba* (Trevi), et plusieurs autres dont il ne reste plus de trace. C'est de Trevi que part le magnifique aqueduc qui, depuis dix-huit siècles, conduit à Rome la plus pure et la plus abondante de ses eaux.—Le pays des Eques est un des plus pittoresques de l'Italie; il est traversé dans toute sa longueur par l'*Anio* (aujourd'hui Teverone), qui forme les belles cascades de Tivoli. Ses montagnes sont célèbres pour avoir été le berceau de l'ordre de saint Benoît (*voy.*). Ce fut dans une caverne, au centre du pays des Eques, que ce patriarche des moines d'Occident commença sa vie d'austérités, vers la fin du ve siècle. On y bâtit ensuite un monastère, près duquel s'élève maintenant la ville de Subiaco, visitée souvent par les pèlerins et par les amateurs de la belle nature. C. P. A.

ÉQUESTRE (ORDRE). Ce mot, dérivé du latin *equus*, sert à indiquer un rapport de l'homme avec le cheval. Une statue est *pédestre* lorsqu'elle nous représente une figure d'homme en pied; si cet homme est monté à cheval, la statue est appelée *équestre*. Dans un sens particulier, ce mot est l'adjectif du substantif *chevalier*, en latin *eques*. Les chevaliers romains, dont il va être parlé, formaient sous la dénomination d'*ordre équestre* la seconde classe des citoyens de Rome. La même dénomination s'appliquait en Pologne, et s'applique encore maintenant dans différents pays d'États, à la noblesse de second ordre, aux nobles qui n'étaient pas sénateurs, ou qui ne sont ni magnats, ni princes, comtes ou barons. Le siége des États féodaux s'appelle encore aujourd'hui *Ritterhaus* (*domus ord. equestris*) dans plusieurs pays du Nord, et dans plusieurs provinces, comme par exemple la Livonie, l'Esthonie, etc. S.

ORDRE ÉQUESTRE CHEZ LES ROMAINS. Il faut bien distinguer l'ordre équestre, tel qu'il fut constitué au ve siècle de Rome, de ce qu'il était par la constitution de Servius Tullius, et surtout des anciennes centuries de chevaliers appelées les six suffrages (*sex suffragia*), qu'avait organisées le premier Tarquin. Dans l'origine, les chevaliers ne composaient point un ordre à part : ils étaient purement patriciens, et comptaient dans les trois tribus primitives, savoir : les *Ramnenses*, les *Titienses* ou tribus *majorum gentium*, puis les *Luceres* qu'on appelait *minorum gentium*, parce qu'ils étaient de qualité inférieure, et que, postérieurement admis, ils jouissaient de moindres droits. Chaque tribu fournissait une centurie d'*equites*. Quelques auteurs leur donnent le titre de *celeres*. M. Hüllmann prétend que ces chevaliers, qui formaient

le noyau de l'armée, combattaient sur des chars; nous ne le suivrons pas dans la dissertation qu'il consacre à cet objet. On voit aussi par Pline que l'ancien nom des chevaliers était *Trossuli*. Niebuhr, qui les regarde comme des cavaliers, a fait, sur l'organisation de l'ordre équestre, de profondes recherches. Il prouve qu'avant Servius Tullius les chevaliers n'étaient soumis à la condition d'aucun cens. Déjà Tarquin avait doublé le nombre des centuries : Servius les admit telles qu'elles étaient, puis il créa douze autres centuries de chevaliers, qu'il prit parmi les plébéiens les plus considérés et les plus riches. Ceux-ci s'équipaient à leurs frais, tandis que l'état donnait un cheval aux autres et une pension pour son entretien. Niebuhr est toutefois d'avis que le cens, la fortune de ces premiers chevaliers plébéiens, ne fut pas sur-le-champ porté à un million, car la différence lui paraît trop grande entre cette détermination et le cens de la première classe, qui n'était que de cent mille as. Expliquant ensuite le célèbre passage de la *République* de Cicéron sur les centuries de Servius, il compte les dix-huit centuries de chevaliers en dehors de la première classe. M. Hüllmann, dans un chapitre où il s'occupe beaucoup plus de l'organisation militaire que de la constitution politique, estime qu'en y comprenant les *flexumines* ou conducteurs de chars, il y avait trois cents combattants par tribu, ou neuf cents pour les trois, et ce fut ce nombre que doubla Tarquin. Ces idées sont beaucoup trop absolues et ne reposent d'ailleurs que sur une hypothèse. Il ne faut voir dans ces premiers chevaliers qu'une désignation des patriciens, et dans ceux de la création de Servius qu'un contrepoids donné par ce roi à la démocratie, puisqu'il ajouta à l'aristocratie de naissance, au patriciat ancien, une sorte de noblesse intermédiaire, reposant sur la fortune, une *timocratie*. Il voulait que la première classe de plébéiens, composée de citoyens aisés, pût, à l'aide des six suffrages et des douze nouvelles centuries, l'emporter toujours sur la multitude; pensée qui se trouve formellement exprimée dans ces paroles de Cicéron : *ne plurimùm valeant plurimi.*

Dans la suite, on obligea au service à cheval tous ceux dont la fortune atteignit le cens équestre, et, s'il en faut croire Denys d'Halicarnasse, dès l'an 260 on éleva 400 Romains à la fois au rang de chevaliers. Les accroissements de la fortune multipliant les affaires, il se trouva dans cet ordre beaucoup de fermiers des deniers publics; ils furent capitalistes, banquiers, fournisseurs, entrepreneurs. Les *sex suffragia*, les anciennes centuries patriciennes, se perdirent entièrement, et, du temps d'Auguste, il n'y avait plus que cinquante familles patriciennes dans l'ordre équestre.

Il règne beaucoup d'obscurité sur la dégénération de l'ancienne institution des chevaliers : selon Tite-Live, ils votaient les premiers, mais il est bien certain que, dès la seconde guerre punique, cet avantage était dévolu, par le sort, à une centurie de tribu. D'ailleurs l'organisation de la légion, telle que la donne Polybe pour cette époque, fait voir assez que la constitution politique était complétement changée. Après la prérogative, les autres étaient *jure vocatæ*. Niebuhr établit qu'au IVe siècle, et notamment aux comices des tribuns militaires, en 359, les douze centuries votaient dans la première classe, et les six suffrages après cette classe. Il met dans la première toutes les centuries rurales, et les autres *postremo vocatæ*, les inférieures, sont les centuries urbaines. Le cens des chevaliers était alors porté à un million d'as, et la nation entière divisée en deux classes seulement. Le savant allemand admet que ces grands changements furent opérés sous la censure de Fabius et Décius, vers le milieu du Ve siècle. *Voy.* CENSEURS ROMAINS et CENTURIES. P. G-Y.

ÉQUILIBRE, égalité entre deux ou plusieurs puissances, deux ou plusieurs forces que l'on compare, et qui, dans le cas le plus simple, agissent opposées l'une à l'autre. Une balance est *en équilibre* quand les bras du levier sont dans un même plan parfaitement horizontal. C'est de là que le mot *équilibre* est dérivé, étant composé de *æquus*, égal, et *libra*, balance. *Voy.* BALANCE.

L'équilibre est *stable* ou *instable* : sta-

ble, quand le centre de gravité est au-dessous de l'axe vrai ou supposé qui traverse le corps; instable, quand il est au-dessus.

On fait en mécanique et en physique deux grandes distinctions d'équilibre, suivant qu'on l'observe dans les solides ou dans les liquides : la statique (*voy.*) traite de l'équilibre des solides, l'hydrostatique (*voy.*) de l'équilibre des liquides.

L'équilibre peut toujours avoir lieu lorsque deux ou plusieurs forces égales ou inégales s'exercent sur un point matériel ou sur une masse solide, non plus dans le cas d'opposition directe, mais parallèlement ou en faisant entre elles un certain angle. Il s'agit alors de réduire toutes ces forces en une seule appelée *résultante*, et de supposer que de l'autre côté du point d'application de cette résultante il existe une autre force qui lui est égale et qui agit en sens contraire. Dans la théorie de l'action des forces, on a coutume de les représenter par des lignes, pour en rendre la démonstration plus facile.

Tous les corps qui nous paraissent en repos ne sont réellement que des corps en équilibre, parce qu'ils sont toujours soumis à l'action de plusieurs forces qui se détruisent mutuellement. Ainsi les corps à la surface de la terre sont en équilibre, étant soumis, d'une part, à l'action de la pesanteur qui s'exerce pour les rapprocher du centre du globe, et d'autre part, à l'action de la force centrifuge qui tend à les éloigner et à les rejeter en dehors de sa sphère d'activité.

L'équilibre existe aussi pour les liquides. Ces corps, quoique compressibles, ne l'étant que très peu, même lorsqu'ils sont soumis à des pressions considérables, on peut les considérer comme étant absolument incompressibles. Aussi admet-on dans la recherche des lois de l'équilibre des corps liquides : 1° qu'ils sont incompressibles; 2° que leurs molécules sont douées d'une mobilité parfaite; 3° qu'ils communiquent dans tous les sens la pression qu'on exerce en un point quelconque de leur surface.

Parmi les nombreuses expériences qui servent à démontrer l'existence de l'équilibre pour les liquides, la plus simple consiste à verser dans des tubes communiquant par un canal horizontal, les tubes étant verticaux, un liquide quelconque. On le voit s'élever au même niveau dans les deux branches. Mais si d'un côté on mettait un liquide dont la densité fût différente de celle du liquide de l'autre branche, l'équilibre ne serait rétabli que quand les deux colonnes, de hauteur inégale dans ce cas, seraient suffisantes pour se soutenir l'une l'autre. C'est ainsi qu'en mettant dans les tubes de l'eau et du mercure, d'un côté la colonne d'eau est treize fois et demie plus haute que celle du mercure, parce que la densité du mercure est treize fois et demie plus grande que celle de l'eau. En général, voici quelle est la loi de l'équilibre des liquides : *Les hauteurs des colonnes des liquides, dans des vases communiquant, sont en raison inverse des densités de ces liquides.*

L'équilibre se produit également pour les corps solides plongeant dans un liquide, aux conditions suivantes : 1° il faut, pour que l'équilibre ait lieu, que le poids de la quantité de liquide déplacé soit égal au poids du corps qui plonge; 2° que le centre de gravité du corps et celui du liquide déplacé se trouvent sur la même verticale, et pour que l'équilibre soit stable il faut en outre que le centre de gravité du corps soit le plus bas possible.

Les gaz ou fluides élastiques tendent aussi à se mettre en rapport d'équilibre entre eux et avec les autres corps : la théorie du baromètre (*voy.*) est fondée sur ce principe.

Tous les corps, solides ou fluides, peuvent se faire équilibre. Un corps échauffé tend à se mettre en équilibre de chaleur avec les corps qui l'environnent; il y a équilibre par l'électricité, équilibre par le magnétisme. L'équilibre se retrouve encore partout dans l'économie animale. Enfin, tout dans la nature tend à se faire équilibre. V. S.

ÉQUILIBRE POLITIQUE. Dans les rapports qui existent entre les puissances, dans leur attitude respective, on a dès longtemps cherché à saisir un principe d'ordre et d'unité, quelque fait réel qui servît de régulateur, et qui fût en

même temps capable d'arrêter les écarts de l'ambition.

Ce principe, entrevu déjà par Polybe, est suffisamment expliqué par ce peu de mots : *Ne cujusquam principatus à vicinis sinatur in tantùm crescere, hostibus illius oppressis, ut pro libitu posteà dominari in omnes possit.* Plus tard, ce même principe, toujours soupçonné, désiré par ceux qui souffraient des abus de la puissance, a été enfin saisi et combiné par le génie profond de Guillaume III. Depuis, nous le trouvons invoqué dans toutes les négociations, sous les noms de *balance européenne*, d'*équilibre du pouvoir*, et il est devenu partie intégrante du droit international (*voy.*), comme étant fondé sur le droit de propre conservation.

En effet, l'existence et l'indépendance des états exigent qu'aucune puissance ne se développe hors de toute proportion avec les autres; car du moment qu'il lui sera permis d'accomplir tous ses desseins, son ambition n'aura d'autre frein que celui de ses intérêts, et c'est elle seule qui en fait le calcul. Il faut donc que la puissance, s'opposant à la puissance, empêche une pareille force de s'étendre; il faut qu'elle soit arrêtée dans sa course, ou qu'elle soit prévenue, comprimée par une opposition vigoureuse, ou par la crainte de rencontrer tôt ou tard une résistance dont elle ne pourrait triompher.

Un semblable résultat ne peut être obtenu que par l'action combinée des forces des autres états, qui servent de contre-poids à la force menaçante. Ce n'est pas que l'on prétende jamais établir l'équilibre dans le sens propre du mot : les inégalités de forces, de moyens et de ressources subsisteront toujours et renaîtront des efforts même que l'on fera pour les détruire. Mais en formant, selon les occurrences, contre toutes les puissances qui prétendraient ou marcheraient à la domination, une masse de forces imposantes, on peut et l'on doit empêcher l'excès d'une prépondérance quelconque.

Cependant des publicistes distingués, tels que Schmettow et Klüber, ont contesté que cet équilibre soit fondé dans le droit des gens, comme un principe absolu et sans que des conventions publiques l'aient établi. Contrairement à cette opinion, nous ferons observer que chaque puissance est autorisée à s'opposer à toute démarche injuste d'une autre puissance dont le but est de s'arroger le privilége exclusif de la domination; et comme on ne peut refuser à une nation le droit de suivre ses propres lumières sur la question de la justice ou de l'injustice des démarches ou entreprises d'une autre nation, il est évidemment impossible de trouver des règles pour juger la nature de ces démarches. Ce serait d'ailleurs trop restreindre le sens du mot équilibre que de le borner à la seule opposition contre un nouvel agrandissement d'une puissance déjà redoutable : il doit également embrasser le soin d'empêcher le rabaissement d'une puissance destinée à servir de contre-poids. Et pour ne citer qu'un exemple, n'était-il pas en effet aussi essentiel, pour la sûreté des autres nations, de s'opposer au démembrement de l'Autriche, après la mort de Charles VII, que de s'opposer à la réunion, dans la personne du même prince, des deux couronnes de France et d'Espagne?

Ajoutons encore, pour plus de précision, que le véritable but du système de l'équilibre est seulement d'empêcher toute suprematie qui pourrait contraindre les autres souverains à agir contre leur volonté et en sens inverse de l'intérêt manifeste de leurs peuples. On n'a jamais voulu produire en Europe une inertie absolue, ni empêcher de petits états de s'élever au rang de puissances de moyen ordre, ni priver ces dernières de se placer au premier rang par des voies légitimes, fût-ce même par la guerre ou la conquête, et par conséquent mettre obstacle à la création de nouvelles puissances; mais on a cru nécessaire de s'opposer efficacement à toute supériorité qui menacerait la tranquillité commune.

Ainsi, lorsqu'entre des puissances voisines ou occupant une même partie du globe, les forces disproportionnées que l'une d'elles voudrait acquérir seraient incompatibles avec l'indépendance des autres et les menacerait d'asservissement,

la loi naturelle semble autoriser ces puissances à veiller au maintien de l'équilibre entre elles, et de s'opposer, dès la première démonstration, soit à l'agrandissement disproportionné de tel état, soit à l'affaiblissement de tel autre.

Il ne faut donc pas être surpris que les cabinets se soient constamment efforcés d'établir ou de conserver un système d'équilibre, soit général, soit relatif à quelques parties de l'Europe, au nord, à l'est ou à l'ouest, en Allemagne, en Italie, sur le continent et sur mer, et enfin qu'un changement porté dans ces divers systèmes ait été regardé comme une raison justificative de guerre.

L'état de guerre, qu'on trouve déjà à l'époque la plus reculée de l'histoire des peuples, changea insensiblement tous les principes, tous les rapports; il enfanta le droit de conquête et la servitude. Chez les vainqueurs, l'ambition s'accrut avec la puissance, la force et les succès; les chefs, enivrés par le sentiment de l'autorité, ne combattirent plus pour la sûreté, pour l'indépendance de la société qu'ils gouvernaient : ils n'employèrent leur autorité, leurs armes, que pour soumettre ce qui était à leur convenance. De là ces conquérants fameux, de là ces grands empires dont l'histoire a conservé le souvenir et dont nous ne connaissons que les debris.

Ces empires se détruisirent successivement les uns par les autres. Lorsque celui de Rome, dont la décadence commença presque avec sa grandeur, se fut dissous avec un terrible éclat, le génie d'un grand homme planant sur ce chaos, lui donna une forme, un ensemble; et Charlemagne se trouva roi des trois quarts de l'Europe. Mais lui seul avait le secret de cette organisation; le secret se perdit avec lui.

Si quelque monarque a pu se flatter de renouveler cet exemple, c'est Charles-Quint; mais quoique la fortune semblât avoir accumulé autour de lui tous les moyens d'une domination exclusive, il échoua dans ses projets. Les branches d'Autriche et d'Espagne voulurent les reprendre; elles diminuèrent au lieu de s'agrandir. Cette ambition de Charles-Quint, de Philippe II, son fils, et de l'empereur Ferdinand II, éveilla l'attention des autres souverains; ils comprirent qu'il fallait lui opposer une digue, et ce fut principalement la France qui se chargea du maintien de la balance contre la maison d'Autriche. *Voy.* Richelieu.

Toute l'Europe prit part à cette grande querelle, qui n'eut de terme qu'à la paix de Westphalie. Ce traité célèbre, en consolidant la constitution germanique, éleva une barrière contre les autres puissances et fut dès lors regardé comme le pivot de la politique moderne. *Voy.* Westphalie (*traité de*).

On conçoit facilement que les pertes de la maison d'Autriche ne servirent qu'à entretenir la rivalité qui existait entre elle et la France. Cette rivalité devint plus vive encore par le développement de la puissance de Louis XIV, dont l'ambition suscita une longue suite de guerres, dans lesquelles la plupart des états de l'Europe se liguèrent contre ce monarque. Ainsi, le système de l'équilibre, établi d'abord sous l'influence de la France contre les projets de la maison d'Autriche, fut bientôt tourné contre ses auteurs, et la France, malgré les avantages qu'elle retint à Utrecht, à Rastadt et à Bade (*voy.* ces noms), fut contenue de manière à ne plus inquiéter l'Europe. Elle n'a franchi les bornes qui lui avaient été opposées que vers le milieu du XVIIIe siècle, pour acquérir la Lorraine et la Corse.

La paix de 1748 (*voy.* Aix-la-Chapelle) consolida une nouvelle puissance dans le Nord, celle de la Prusse. La Russie, tirée d'une longue enfance, avait déjà pris un rang distingué parmi les nations de l'Europe. L'intervention de ces deux états changea nécessairement tous les rapports politiques. Il fallut donc de nouveaux calculs, il fallut refondre le système de l'équilibre pour établir une nouvelle balance. La France, placée d'un côté, chercha des alliés pour former contre-poids à la Grande-Bretagne placée de l'autre; ces deux puissances étaient les points de ralliement des deux partis. Des événements divers changèrent encore l'ordre de choses qui venait de s'établir. L'alliance inattendue des cours de Versailles et de Vien-

ne, en 1756, et le pacte de famille, en 1761, amenèrent de nouvelles combinaisons; mais rien n'imprima une altération profonde à l'équilibre général, et cette situation se serait maintenue tant que quelque grande nation n'aurait eu aucune de ces longues et violentes convulsions qui, dans leurs ébranlements, changent les arcs-boutants de l'édifice politique.

A dater de la révolution française, il n'y a plus vestige d'équilibre. Cependant Napoléon, à l'apogée de sa puissance, comprenait bien toute la force de ce principe salutaire, et nous verrons, en traitant du système fédératif, comment il espérait affermir son empire et sa dynastie en créant, sur des bases nouvelles, un rapport nouveau entre les forces d'agression et les forces de résistance réciproques des divers corps politiques.

En 1814, il y eut un retour complet aux principes avoués par les maximes d'une saine politique. L'établissement d'une pacification fondée sur une juste répartition des forces entre les puissances devint la règle des grandes transactions de cette mémorable époque, et le préambule du traité de Paris du 30 mai n'exprime d'autre but que le rétablissement en Europe d'un équilibre réel et durable. Cte DE G.

ÉQUILIBRISTE. On désigne sous ce nom les gens qui savent conserver l'équilibre dans quelque position que leur corps soit placé, en maintenant avec dextérité la verticale de son centre de gravité (*voy.*) sur une base très étroite. C'est encore ainsi qu'on appelle ceux qui, sur les places publiques, jouent avec des poignards, des épées, quelquefois des chaises, des roues, des échelles qu'ils tiennent en équilibre. Les acrobates (*voy.*) sont aussi connus sous le même nom.

La condition essentielle, pour que l'équilibre soit conservé sur la corde qui sert aux acrobates pour leurs exercices, étant que la verticale de leur centre de gravité passe directement par cette corde, ils sont obligés d'user de certains artifices pour la maintenir toujours dans la même direction; car si, dans les divers mouvements qu'ils exécutent et où leur corps se trouve porté tantôt à droite, tantôt à gauche, en avant, en arrière, ils manquaient de moyens propres à rétablir l'équilibre lorsqu'il est prêt d'être détruit, la ligne qui part de leur centre de gravité ne passant plus alors par la corde, ils tomberaient infailliblement. Ils ont donc recours à l'usage d'un long bâton appelé *balancier* ou de leurs bras, qu'ils agitent sans cesse dans l'air. Les danseurs peu expérimentés ne s'avancent jamais sans leur balancier, dont les mouvements brusques et rapides attestent leur manque d'habitude dans ce genre d'exercice. Quand leur corps se porte à droite, ils penchent le balancier à gauche; quand leur corps se porte à gauche, ils inclinent le balancier à droite. Il est certaines positions où ils descendent le balancier autant que leurs bras le permettent: c'est qu'alors ils ont besoin que leur centre de gravité soit le plus bas possible; dans d'autres positions, ils l'élèvent de toute la hauteur de leurs bras pour avoir plus de légèreté, plus de souplesse. Dans tous ces différents mouvements, ils cherchent à faire preuve de grande habileté.

Si les danseurs ne se servent plus du balancier, c'est qu'une longue habitude, et peut-être l'étude des différentes positions qu'ils peuvent prendre sur la corde, leur a rendu leurs exercices tellement familiers qu'ils connaissent immédiatement dans quelle position ils doivent se placer pour que l'équilibre soit conservé. Ils se servent de leurs bras. On en voit qui semblent encore négliger ce secours: ceux-là sont solides sur leur plancher étroit et mobile; ils y marchent, courent, sautent, dansent, avec autant d'assurance et d'abandon qu'ils le feraient sur le sol même. V. S.

ÉQUILLE, genre de l'ordre des malacoptérygiens apodes, le dernier, selon Cuvier, de la famille des anguilliformes, qui seule compose cet ordre. Tous les naturalistes l'ont rapproché des murènes, avec lesquelles il a de grands rapports. Les caractères de l'équille consistent dans un corps grêle et allongé, une tête si fortement comprimée qu'elle est plus étroite que le corps, la mâchoire inférieure pointue, plus longue que la supérieure,

les nageoires au nombre de trois, une dorsale fort longue, une caudale fourchue et une anale. C'est à l'aide de leurs mâchoires que les deux espèces de ce genre se creusent dans le sable une retraite qui les met à l'abri de leurs ennemis, et qu'elles y opèrent les fouilles nécessaires à la découverte des vers qui s'y tiennent cachés, et dont elles font leur principale nourriture. Leur taille n'atteint guère que de 8 à 15 pouces de longueur; leur couleur est un gris argentin sur les flancs, et une légère teinte bleuâtre sur le dos. Leur chair est bonne à manger; mais leur principal usage consiste à servir aux pêcheurs d'appâts pour s'emparer de poissons plus précieux. Ces deux espèces, fort communes sur nos côtes, sont l'*équille* et le *lançon*, longtemps confondues sous le nom commun d'*appât de vase*. On les prend facilement à marée basse en remuant le sable à quelques pouces de profondeur; on les y trouve roulées sur elles-mêmes comme des vers. C. L-R.

ÉQUINOXE (*nox*, nuit, et *æquus*, égal), égale durée du jour et de la nuit. La terre décrit dans l'espace une ellipse dont le soleil occupe un des foyers, et en même temps elle exécute sur elle-même un mouvement de rotation dont chacun des tours produit un jour complet. L'année se compose de la série des révolutions que la terre peut effectuer autour de son axe pour décrire l'ellipse tout entière. *Voy.* JOUR et ANNÉE.

Cette ellipse a ses foyers très rapprochés. S'ils se confondaient en un même point, la terre décrirait un grand cercle, et, par suite, serait toujours à la même distance du soleil, de sorte qu'elle en recevrait constamment la même quantité de chaleur. Si, de plus, l'axe de rotation de la terre était normal au plan de son orbite, toutes les saisons et tous les jours se ressembleraient, et, ce qu'il y a de remarquable, la durée du jour serait constamment de 12 heures, comme la durée de la nuit : il y aurait un équinoxe perpétuel. Mais à cause de l'inclinaison de l'axe et à cause de l'ellipse décrite, l'année se compose de deux parties tout-à-fait semblables quant aux positions de la terre et du soleil, c'est-à-dire que, pendant l'hiver et le printemps, la terre se trouve vis-à-vis du soleil dans les mêmes positions que pendant l'été et l'automne, et l'équinoxe n'a plus lieu que quand le plan de l'équateur passe par le centre du soleil, ce qui correspond au 21 mars, commencement du printemps, et au 23 septembre, commencement de l'automne. Il y a en conséquence deux équinoxes, celui *de printemps* et celui *d'automne*. Pendant l'équinoxe, la durée du jour et de la nuit est la même sur toute la surface de la terre; à toute autre époque, la durée est différente sur les différents parallèles. *Voy.* ÉQUATEUR, ÉCLIPTIQUE et SOLSTICE. A-É.

ÉQUINOXIALES (RÉGIONS). Ces régions sont celles par lesquelles passe l'équateur ou la ligne équinoxiale, et qui, à cause de leur situation, ont toujours équinoxe (*voy.*). On étend, en géographie, ces régions jusqu'à 10 et même jusqu'à 15 degrés au nord et au sud de l'équateur. La zone équinoxiale comprend donc le nord de l'Amérique méridionale, le milieu de l'océan Pacifique, les îles Salomon, la Nouvelle-Guinée, les îles Moluques, les îles de la Sonde, le nord de la mer des Indes, l'intérieur de l'Afrique et la Guinée, ou du moins une partie de cette contrée, et le milieu de l'océan Atlantique. Ces régions doivent être les plus chaudes du globe, puisque le soleil y darde ses rayons presque toujours perpendiculairement. Toutefois, cette chaleur est modifiée par les montagnes, par l'élévation du terrain, par les vents et par toutes les autres causes physiques qui influent sur la température. Ainsi, dans l'Amérique équinoxiale, la hauteur des Cordillères modifie beaucoup la chaleur, et rend même la température délicieuse dans les hautes vallées bien arrosées par les eaux des montagnes. L'Afrique équinoxiale, au contraire, n'offre en grande partie que des plaines immenses et couvertes d'un sable qui réfléchit la chaleur d'un climat brûlant. Dans les îles de la Sonde, les brises de la mer, les vents et les montagnes contribuent à tempérer l'atmosphère pendant une partie de l'année. Au reste, M. de Humboldt ne pense pas que

la température moyenne de la zone équatoriale dépasse 27°7. Comme le climat est en rapport direct avec la végétation, le sol brûlé de l'Afrique équinoxiale a peu de productions, tandis que l'Amérique équinoxiale et une partie des îles étalent une végétation riche et variée. Les aromes, les épices et d'autres productions abondent dans cette zone, qui est riche aussi en métaux. Les pluies sont rares, surtout quand les régions sont dépourvues de hautes montagnes, ou bien elles tombent périodiquement pendant une saison fixe de l'année. Dans l'océan Pacifique, la zone équinoxiale est remarquable par les courants (*voy.*) qui portent sans cesse les eaux de l'est à l'ouest et qui se font sentir aussi au-delà de la zone, mais avec moins de force.

Par ce qui vient d'être dit, on voit que les *mers équinoxiales* sont celles que traverse l'équateur et que comprend la zone équinoxiale. Il y a donc des eaux ou mers équinoxiales tant dans l'océan Atlantique que dans l'océan Pacifique. Ce sont des mers presque sans îles, ayant une chaleur étouffante, mais n'étant pas pour cela à l'abri de violentes tempêtes. Dans la mer des Indes, les moussons (*voy.*) règnent périodiquement et sont accompagnés quelquefois de violents orages. *Voy.* Tropiques. D-g.

ÉQUIPAGE (marine). Suivant l'acception de ce mot dans le langage ordinaire, l'équipage d'un vaisseau serait précisément ce que l'on est convenu d'appeler son *équipement* (*voy.*), tandis que c'est en réalité l'ensemble de tous les hommes embarqués pour le service d'un vaisseau ou de tout bâtiment naviguant sur la mer.

On est peu d'accord sur l'étymologie d'*équipage :* les uns l'ont trouvée dans les deux mots latins *equum parare*; d'autres lui donnent pour racine *skip*, qui dans les langues du Nord veut dire vaisseau, et qui, par une transformation assez commune dans notre langue, serait devenu *esquip*, puis *équip* (esquif), et ils s'appuient sur ce que les Anglais appellent l'équipage *ship's people* et les Hollandais *scheeps volk* (en allemand *Schiffsvolk*), le peuple ou plutôt les gens du vaisseau. *Voy.* Équipement.

Quoi qu'il en soit, on ne comprend d'ordinaire sous la désignation d'équipage ni le capitaine, ni les autres officiers de l'état-major, non plus que les passagers. L'équipage proprement dit se compose des diverses classes de matelots, novices (ou apprentis-marins) et mousses, des espèces de sous-officiers autrefois appelés *officiers mariniers*, et qui sont aujourd'hui, sur les bâtiments de guerre, de véritables sous-officiers, de la *maistrance*, c'est-à-dire des maîtres de manœuvre, de canonnage, de timonnerie, de charpentage, etc., et enfin des surnuméraires, tels que les employés à la distribution et coction des subsistances, les domestiques, etc.; ce serait ainsi la plèbe, le bas peuple du vaisseau. Il n'y a là au reste qu'un point d'étiquette; car, en face des dangers et de la mort, qui ne font acception de rangs ni de personnes, le mot équipage reprend sa signification la plus étendue : c'est la population entière du vaisseau. Lorsqu'on nous annonce qu'un vaisseau a fait naufrage et que, faute de secours, tout l'équipage a péri, il est évident que nous devons entendre que nul n'a échappé, une distinction conventionnelle ne pouvant être d'aucune ressource contre la fureur des éléments.

Les bâtiments de mer étant destinés, soit simplement à naviguer, soit à naviguer et à combattre, la force numérique de leurs équipages respectifs doit être réglée, dans le premier cas, sur leur grandeur, d'où résulte le plus ou moins d'effort qu'exige la manœuvre de leurs ancres et de leurs voiles, et de plus, dans le second cas, sur le nombre et le calibre des bouches à feu qui composent leur artillerie. Autrefois la proportion avait été fixée à 10 hommes par canon pour les vaisseaux et frégates, c'est-à-dire pour les bâtiments armés presqu'en totalité de canons de gros calibre; mais depuis qu'on emploie des batteries entières de caronades et de canons moins lourds que les anciens, quoique de calibre égal ou même supérieur, cette proportion a été réduite. Elle est aujourd'hui d'environ 9 pour les vaisseaux et les frégates des deux premiers rangs, d'environ 8 pour les frégates du troisième rang, d'environ 7 pour les

corvettes à batterie couverte qui, il y a quarante ans, prenaient rang parmi les frégates, d'environ 6 pour les grands brigs, et d'environ 7 pour les bâtiments de guerre plus petits et dont la manœuvre exige un nombre d'hommes supérieur à ce que requiert le service de leurs canons peu nombreux et de faible calibre.

Quant aux navires de commerce, l'usage suivi jusqu'à ces derniers temps a été de régler le nombre de leur équipage à 10 hommes pour 100 tonneaux de jauge légale, 15 pour 200 tonneaux, et ainsi de suite, c'est-à-dire avec une augmentation progressivement moindre par chaque centaine de tonneaux en plus.

On trouvera au mot MATELOT divers détails sur les travaux, le régime diététique, l'hygiène, et enfin tout ce qui constitue le genre de vie si anomal d'un équipage à la mer. C'est à l'article RECRUTEMENT (marine) que viendra naturellement se placer l'exposé des moyens que l'on a employés autrefois et de ceux qu'on emploie aujourd'hui en France pour fournir des équipages aux bâtiments de l'état. Nous nous bornerons, quant à présent, à faire remarquer que, d'après le système suivi jusque vers la fin de la guerre maritime de la révolution, les équipages manquaient, et devaient nécessairement manquer de l'esprit militaire et de la discipline qui, non moins peut-être que la bravoure, sont indispensables pour obtenir des succès à la guerre.

Napoléon, pour remédier à ce vice capital auquel il attribuait en grande partie nos défaites sur mer, entreprit de militariser la marine. Il créa, en 1808, cinquante bataillons de marins à l'instar de celui que, dans la dernière année du consulat, il avait attaché à sa garde. En 1811, il augmenta le nombre de ces corps, en changea le nom et les appela *équipages de haut-bord* ou *équipages de flottille*, suivant qu'ils étaient destinés à monter des vaisseaux et frégates ou des divisions de bâtiments légers. Il avait commencé à obtenir des résultats très avantageux de cette organisation, lorsque vint presque tout à coup se briser entre ses mains la plus formidable puissance des temps modernes.

Les Bourbons supprimèrent les équipages de haut-bord et de flottille, détruisant ainsi le plus puissant élément de la discipline dans l'armée navale. Mais sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, leurs vieux préjugés durent enfin céder à la puissance irrésistible de la raison et de l'expérience, et, en 1825, de nouveaux corps de marins furent formés sous les noms d'*équipages de ligne*. Cette institution ressuscitée depuis si peu de temps a déjà subi bien des modifications. Quatre ordonnances royales, celles des 2 octobre 1825, 28 mai 1829, 1er mars 1832 et 11 octobre 1836, ont l'une basé et les autres refondu successivement l'organisation des équipages de ligne; on peut même dire que les deux dernières les ont complétement détruits; il n'en reste que le nom. Il n'y a plus aujourd'hui d'équipages constitués d'une manière permanente, mais des compagnies isolées, sans lien entre elles, sans chef commun, et que l'on prend arbitrairement en tel ou tel nombre pour former temporairement les équipages des vaisseaux et autres bâtiments de guerre, à mesure qu'on en fait l'armement. Le nom de *corps des équipages de ligne* a été conservé à l'ensemble de ces compagnies, qui prennent rang avec les corps spéciaux de l'armée de terre (l'artillerie et le génie). On ne fera pas sentir ici les graves inconvénients de cette désorganisation : la question si importante de la militarisation des marins sera examinée plus complétement au mot MARINE.

Il sera parlé du *maître d'équipage* au mot MAITRE. J. T. P.

ÉQUIPAGES (art milit.), en latin *impedimenta*. On a généralement dans le monde des idées peu justes sur ce qu'on comprend aux armées sous le nom d'*équipages*, et la plupart du temps on n'applique ce mot qu'aux bagages (*voy.*) des officiers et de la troupe, tandis que les équipages d'une armée sont bien autrement importants. Ils se composent: 1° des équipages d'artillerie, qui comprennent les équipages d'artillerie de campagne et de montagne, les équipages de pont, les équipages d'artillerie de siége; 2° des équipages du génie; 3° des équipages militaires: on entend sous cette dénomination les ambulances et les convois de vi-

vres, d'effets, etc., nécessaires à l'armée; 4° les équipages ou bagages que chaque régiment, chaque fraction de troupes traîne à sa suite; 5° les équipages des quartiers-généraux.

Quelques mots sur la composition de chacun de ces équipages donneront un aperçu des difficultés de toute nature qui entravent constamment la marche et les opérations d'une armée.

Supposons l'armée de 100,000 hommes : son artillerie de campagne, à raison de 2 pièces par 1,000 hommes (c'est la proportion la plus communément suivie), s'élèvera à 200 bouches à feu, dont 36 pièces de 12, 100 de 8, et 64 obusiers de 6 pouces et de 24. On compte par bouche à feu 8 voitures (affûts compris) attelées chacune de 6 chevaux. On aura pour l'équipage de l'artillerie de campagne 1,600 voitures et 9,600 chevaux de trait. Une batterie de montagne de 6 obusiers de 12 exige 90 mulets ou chevaux de bât. Il faudra à cette armée deux équipages de pont d'avant-garde et deux équipages de pont de bateaux de campagne; ces équipages présenteront un total de 164 voitures traînées par 984 chevaux. Un équipage de siége de 100 bouches à feu comporte 348 voitures et 2,250 chevaux de trait, et l'on fait en outre transporter par marché ou réquisition la plus grande partie des munitions. Leur quantité a de quoi effrayer l'imagination la plus active : il ne faut rien moins que 60,000 boulets de 16 et de 24, c'est-à-dire plus d'un million de livres de fer en boulets, puis 10,000 obus, 20 à 30,000 bombes, 2,500 à 3,000 barils de 200 livres de poudre, 200,000 livres de plomb, 250,000 pierres à fusil, etc., etc.

Les équipages du génie sont moins considérables que ceux de l'artillerie; ils se composent d'un petit nombre de voitures, d'outils de toute espèce, et principalement d'outils à pionniers et de quelques caissons de poudre.

Une division complète d'ambulance (*voy.*) pour infanterie est de 5 caissons, contenant ensemble 8,900 pansements. Les convois de vivres et d'effets militaires acquièrent plus ou moins d'importance selon le pays où l'on opère; la guerre la plus difficile est celle où il faut, comme en Afrique, mener les vivres à la suite de l'armée.

Passons aux bagages proprement dits. On cherche avant d'entrer en campagne à réduire le plus possible les bagages nécessaires à chaque régiment d'infanterie et de cavalerie; mais on a beau faire, plus on avance, plus les embarras augmentent. Il ne fallait d'abord que quelques colliers pour les registres de la comptabilité et pour le modeste avoir des officiers; mais insensiblement le nombre des voitures s'accroît : on ne veut pas laisser aux ambulances quelques braves soldats légèrement blessés; on veut transporter quelques vivres, parce que les distributions se font trop attendre; on veut... que ne veut-on pas encore?... Les prétextes ne manquent pas; les chefs ferment les yeux sur les abus, jusqu'à ce que l'ennemi, par une forte leçon, rappelle chacun à son devoir.

Mais les équipages de la troupe sont bien modestes comparés à ceux des quartiers-généraux. Bornons-nous à citer le règlement, et nous verrons défiler devant nous les équipages du commandant en chef, du chef de l'état-major général, des lieutenants généraux, de l'intendant de l'armée, du trésor et du payeur général, des maréchaux-de-camp, des intendants militaires, du grand-prévôt, des colonels attachés à l'état-major, des sous-intendants et de leurs adjoints, des officiers d'état-major, de gendarmerie, et, à la suite du quartier-général, ceux du médecin, du chirurgien, et du pharmacien en chef, de l'imprimerie de l'armée, des agents de l'administration, de la poste aux lettres, des vivandiers et marchands autorisés. Voilà pour le grand quartier-général; les équipages des quartiers-généraux de division défilent dans un ordre analogue.

Les généraux en chef ont souvent fait justice des bagages inutiles amassés on ne sait comment, et l'on a vu plus d'un auto-da-fé de ces richesses tant bien que mal acquises. Malheureusement l'intérêt particulier prévaut presque toujours; si, pour n'en citer qu'un seul exemple, dans la campagne de Russie, on eût sacrifié quelques-unes de ces innombrables voi-

tures qui suivaient l'armée, au lieu de brûler les équipages de pont à Orcha, on n'aurait pas eu à déplorer les malheurs de la Bérézina. C. A. H.

ÉQUIPEMENT. Le mot *équiper* paraît venir du scandinave *skipar*, armer un *skip*, mot qui signifie bateau, vaisseau, en flamand *schip*, en anglais *ship*, en allemand *Schiff*, etc., etc. L'article 36 du *Guidon de la mer* (XVIe siècle) contient déjà le mot *équipage*, dont on a traité dans un article précédent. Au moyen-âge, le mot *équiper* était rendu dans les traités de science maritime par *sarciare*, *apparare*, *corredare*; c'est ce qu'aujourd'hui on appelle *armer un navire*, le fournir de tout ce qui lui est nécessaire, en cordages, mâts, vergues, voiles, armes, vivres, hommes, etc. A. J-L.

Un soldat tout *équipé* présente à l'esprit l'idée d'un soldat revêtu de son costume et armé de toutes pièces : il semblerait donc que, militairement parlant, le mot *équipement* dût signifier l'ensemble et le complet de la tenue du soldat. Ce n'est pas là le sens que les règlements attachent à ce mot, et l'on distingue dans le modeste bagage du fantassin, comme dans celui du cavalier, le *grand équipement* et le *petit équipement;* mais le soldat, plus vrai dans son langage naïf, appelle son grand équipement *ma buffleterie*, et son petit équipement *mes effets de linge et chaussure*. Il a raison, car son grand équipement se compose de la giberne, du porte-giberne, du baudrier ou du ceinturon de sabre, et de la bretelle du fusil ou du mousqueton. Ses soucis à lui sont d'avoir une giberne bien *asticotée* (polie et luisante) et son *fourniment* (les autres pièces du grand équipement) d'un beau blanc.

Le soldat reçoit, pour faire l'acquisition de son petit équipement, une première mise en argent qui varie selon l'arme à laquelle il appartient; on lui fournit, sur cet argent, des chemises, des souliers, des cols, un havre-sac, un pompon, des épaulettes, des gants, des mouchoirs, etc.

Le restant de la première mise forme le fond de la masse individuelle, et, par suite, le soldat doit s'entretenir de tous les objets de petit équipement au moyen de cette masse et de 10 centimes par jour qu'on lui alloue. Recevoir 10 centimes par jour, pas davantage, pour la lingère et le cordonnier, et en avoir assez, cela paraîtra étonnant à bien des gens du monde; mais que de soins pour y parvenir! Toutefois le soldat en vient à bout, et jugez combien il doit être fier quand, à la fin du trimestre, son capitaine lui fait payer 5 à 6 francs d'excédant sur les 10 centimes par jour de linge et chaussures. Nous laissons à deviner l'emploi de cet argent. C. A. H.

ÉQUITATION, art de monter à cheval (*equus*). Cet art remonte à la plus haute antiquité. Le P. Gabriel Fabricy, auteur des *Recherches sur l'époque de l'équitation et de l'usage des chars équestres chez les anciens* (Marseille et Rome, 1764, 2 vol. in-8°), en commence l'histoire au temps de Joseph, fils de Jacob, mais en admettant comme certain que l'origine de cet art, sans doute plus ancienne encore, se perd dans la nuit des temps. Il le considère cependant comme à peine naissant en Égypte au commencement du ministère de Joseph. « L'art de l'équitation, dit-il, comme plus compliqué et moins simple, dut être une suite assez naturelle de l'usage des chars (*v.* ce mot). On commença d'abord à faire servir le cheval à tirer, et puis à porter. Je crois néanmoins que la pratique de l'un conduisit bientôt à celle de l'autre. » On sait que les combattants, dans les temps héroïques, au lieu d'être montés à cheval, étaient placés sur un char dont un serviteur ou compagnon d'armes tenait les rênes pendant que le guerrier lançait le javelot ou brandissait son épée.

Peu à peu l'équitation devint plus commune, même dans les combats, et l'on conçoit qu'elle ait été ramenée de bonne heure à certaines règles qui en ont fait un art que tous les cavaliers ne possédaient pas dans la même perfection.

On sait que, dans le moyen-âge, les nobles servaient à cheval, suivis de leurs vassaux et serfs qui marchaient à pied. Alors le mot *cavalier* devint synonyme d'homme de bonne naissance, comme plus tard il signifia homme de bon ton. De nos jours, pour être *un cavalier ac-*

compli, on n'a pas besoin de connaître toutes les pratiques de l'équitation, ni même de monter à cheval ; mais il y a eu un temps où tous les hommes qu'on rencontrait dans la société était cavaliers dans le sens propre du mot. Aujourd'hui, celui qui monte bien à cheval est appelé un bon *écuyer*, mot qu'on a tantôt dérivé de *equus* et tantôt de *scutum*, mais dont la signification était jadis différente. *Voy.* ÉCUYER, CAVALCADOUR, etc. J. H. S.

L'art de l'équitation fut de tout temps inséparable de l'éducation des nobles et en général des hommes d'une naissance distinguée. L'exercice qu'il fait faire assouplit le corps, lui donne de la grâce, de l'aisance, et fortifie la santé ; il rend l'homme agile et hardi, et double sa force à la guerre.

Il y a eu sous tous les règnes et parmi presque toutes les nations de l'Europe des écoles d'équitation entretenues aux frais de l'état ou du souverain : une des plus célèbres est celle de Versailles, car on peut dire que les écuyers français sont ceux qui ont déployé le plus de grâce et de dextérité dans l'art de l'équitation.

Ce que peut embrasser le mot *équitation* pourrait s'étendre fort loin, car nul animal n'est plus susceptible d'éducation que celui auquel il se rapporte ; mais son acception générale ne comprend guère que le mécanisme employé pour communiquer au cheval la volonté du cavalier et les divers moyens mis en œuvre par celui-ci pour augmenter ou diminuer sa marche, depuis le pas le plus lent jusqu'au galop le plus rapide, et en modifiant ses mouvements selon son caprice et la nécessité.

Comme tous les arts, l'équitation a ses principes dont l'étude est épineuse, fatigante et parfois même périlleuse : aussi est-il à propos d'y appliquer les jeunes gens de bonne heure, c'est-à-dire à l'âge où le corps est souple et léger, et où, par conséquent, les chutes peuvent être moins funestes.

Cependant on doit convenir que cette étude a été considérablement simplifiée de nos jours ; comme on montait beaucoup plus à cheval autrefois qu'aujourd'hui, les écuyers célèbres avaient intérêt à tenir la lumière sous le boisseau : aussi n'osait-on se dire *écuyer* qu'après 25 ans et plus de manége. L'école moderne est plus généreuse et aussi plus expéditive, grâce aux démonstrations claires et dégagées de pédantisme des habiles professeurs.

L'équitation proprement dite se divise en *basse école* et *haute école*. La première consiste à prendre et assurer la position de l'homme à cheval, à apprendre à diriger le cheval droit devant soi et à acquérir de la solidité. Ce travail se fait d'abord à la *longe* et avec toutes les précautions nécessaires pour donner de la confiance à l'élève. On ne met celui-ci au travail en liberté que lorsqu'il commence à se reconnaître, c'est-à-dire qu'il sait diriger et arrêter son cheval ; dans ce cas on le fait marcher d'abord sur le *cercle* et au large. En raison de ses progrès, on le fait passer au trot, puis au galop ; à mesure qu'il sait prendre et quitter facilement ces deux allures et qu'il s'assure dans sa position, on les lui fait *allonger*. Ce n'est que lorsque l'élève se sert facilement de ses jambes et de ses mains pour faire marcher son cheval, le diriger à toutes les allures et l'arrêter, qu'on le fait passer au travail de la haute école.

Ce travail fait connaître, d'une manière précise et détaillée, les moyens à employer pour savoir exiger avec discernement et obtenir d'un cheval dressé ce qui peut contribuer à sa conservation en même temps qu'à la sûreté du cavalier. Lorsqu'ils ont suivi attentivement un travail de cette nature, les élèves doivent être capables d'appliquer sur de jeunes chevaux les procédés dont ils ont usé sur des chevaux faits.

Le travail de la haute école consiste donc à faire connaître : 1° l'action du *mors* et l'effet des *rênes ;* 2° la manière de produire cet effet par les mouvements de la main ; 3° l'effet des jambes ; 4° l'accord qui doit régner entre la main de la bride et les jambes ; 5° les moyens de maintenir le cheval dans son aplomb et de l'y ramener quand il le perd ; 6° les causes qui font qu'un cheval pèse plus sur une de ses parties que sur une autre, et les moyens d'y remédier ou de préve-

nir les accidents qui peuvent résulter de cette mauvaise habitude.

Une fois ces connaissances acquises, l'élève passe à ce que l'on nomme le *travail composé*. Ce travail consiste à faire sortir le cheval de ses allures naturelles par des mouvements soudains et en employant des moyens presque invisibles. Telle est la marche de côté sans que le cheval gagne du terrain en avant ou en arrière, ce qui se nomme *fermer;* telle est aussi la marche oblique qui s'exécute par des pas de côté, en gagnant du terrain en avant, ce qu'on appelle *prendre les hanches.* Quand ce travail a été exécuté au pas, au trot ou au galop sans hésitation, on apprend à l'élève les différents *airs de manége*, c'est-à-dire à faire exécuter au cheval, à volonté, divers sauts, courbettes et mouvements brusques qui accoutument le cavalier à tous les accidents imprévus auxquels peuvent l'exposer la peur, le mauvais caractère d'un coursier ou son défaut d'éducation.

Aujourd'hui que la méthode d'enseignement est plus expéditive et que l'on s'attache plutôt à mettre le cavalier en état de maîtriser son cheval que de lui donner de la grâce en le faisant briller, on peut facilement en deux années de travail assidu, faire passer l'élève par tous les exercices de la basse et de la haute école; il acquiert ainsi la connaissance des principes de l'art, en pratiquant assez pour faire l'application de la théorie, mais non pour devenir écuyer; car l'art ne se borne pas à faire faire à un cheval tout ce que prescrivent les leçons écrites, mais à le lui faire exécuter avec grâce, précision, justesse, et sans que les yeux de la galerie s'aperçoivent des moyens employés pour cela.

Il faut des années pour arriver à ce degré de perfection. Encore un écuyer habile ne peut-il pretendre à mettre cette perfection dans ses exercices avec le premier cheval venu; il en est de cette espèce comme de l'espèce humaine : autant d'individus, autant de caractères différents. Un écuyer, quelque habile qu'il soit, ne peut être sûr de son effet qu'avec son cheval favori, celui qu'il a dressé et qu'il monte habituellement. On comprend qu'il n'est ici question que des finesses de l'art.

Il est à remarquer que plusieurs hommes célèbres dans l'histoire de l'équitation ont différé d'opinion sur un des principes fondamentaux de cet art, la position de l'homme à cheval. Cette position a dû changer nécessairement à raison des modifications apportées par le temps et les usages dans l'accoutrement des cavaliers.

Ainsi, dans l'équitation antique, on voit ces derniers presque nus, assis et raccrochés sur le cheval, s'y liant par les genoux et les gras des jambes; cette position qui était celle des Numides, est encore de nos jours la position orientale.

Du moment où l'on couvrit de fer les guerriers combattant à cheval, leur position dut changer : elle devint presque perpendiculaire; le cavalier, enfermé dans son armure, ne pouvait enfourcher son cheval sans l'aide d'un petit échafaudage dressé à cet effet, et une fois enchassé dans sa selle, il y restait jusqu'à ce que la lance de son adversaire lui fit, comme on disait, *vider les arçons*, ou que ses écuyers et varlets l'en retirassent.

Dans ces temps de fer et de martelage, il était impossible de rien demander au cheval de ces airs brillants de manége en usage chez les anciens Grecs, et qui reparurent dans des temps plus modernes : alors tout s'y opposait, l'équipement de l'homme, celui du cheval, et son espèce, qui devait avoir plus de force et de poids que d'agilité, destiné qu'il était à être emprisonné dans deux quintaux de fer en sus du poids de son cavalier.

Vers le milieu du XVIe siècle, César Fiaschi, gentilhomme de Ferrare, remit en honneur la haute école et apporta quelque modification dans la position : il s'assit davantage sur la selle, ce qui semble être la position la plus commode et la plus naturelle. Cet Italien pensa que, tout mouvement renfermant un principe musical, des notes rhythmées devaient lui être d'un grand secours pour cadencer les allures d'un cheval et le rendre aussi docile à sa voix qu'aux pressions et attouchements, moyens ordi-

naires de l'art. Il adopta cette méthode avec quelque succès, et la propagea à ce point, qu'il en reste encore quelque chose dans le langage que l'on parle communément aux chevaux dans les manéges d'Europe.

Federico Grisone, qui vint un peu plus tard, voulut aussi que le cavalier se liât au cheval par les jambes et que l'étrier droit fût un peu plus court que le gauche, ce qui devait nécessairement porter l'homme à s'asseoir. A cette époque aussi les armes défensives étant plus légères et le cavalier de guerre ne portant que des cuissarts, il lui était plus facile qu'au temps de la chevalerie de se lier à son cheval et d'en avoir un léger.

Ce Grisone était de Naples; les Italiens ont poussé très loin l'art de l'équitation. Mais vint ensuite de Pluvinel, professeur du jeune roi Louis XIII, qui lui donna de tout autres principes. Il voulut d'abord que le cavalier eût la face riante, puis il ajouta : « Advisez aussi de quelle « sorte il se tient dans le fond de la selle, « sans presque en toucher que le milieu, « se gardant bien de rencontrer l'arçon de « derrière de peur d'estre assis; car il faut « estre droict comme vous le voyez, de « mesme que s'il estoit sur les pieds. Re« gardez ses jambes advancées et le bout « de son pied s'appuyer fermement sur « l'estrier, proche de l'épaule, le talon « assez bas et tourné en dehors. Voyez « en outre ses genouils serrés de toute sa « force; et que Vostre Majesté retienne « (s'il lui plaist) que nous n'avons pas « d'autre tenue ni n'en devons espérer « d'autre. Voila, sire, la posture que je « désire à mon escolier pour estre estimé « bel homme de cheval; laquelle je veux « qu'il ne change jamais, si ce n'est quand « il manie pour ce qu'il est nécessaire de « changer à temps toutes les aydes de la « main, de la bride et de la houssine. »

Le marquis de New-Castle, qui vivait à peu près à la même époque, professait les mêmes principes.

« Lorsque le cavalier est dans la selle, « disait-il, il s'y doit seoir *droit sur l'en« fourchure et non sur les fesses*, quoi« que plusieurs croient que la nature les « a faites pour s'asseoir dessus; mais il « ne faut pas s'en servir à cheval. Étant « donc bien placé sur l'enfourchure dans « le milieu de la selle, il doit s'avancer « vers le pommeau, tenant les jambes « droit en bas comme s'il estoit à pied, « etc. »

Après cet Anglais, vint de Lagnérivière, écuyer du roi Louis XV, qui voulut, lui, que l'homme fût assis à cheval, sur les fesses et non pas sur l'enfourchure, que les jambes tombassent naturellement et ne s'allongeassent que par leur propre poids et sans raideur, que le tronc du corps fût en arrière et la ceinture en avant, point sur lequel ses prédécesseurs avaient plutôt prêché le contraire.

Il semble que de deux avis si opposés devait nécessairement naitre un *mezzo termine* qui fût le vrai. Cela est arrivé en effet, et c'est à notre célébrité actuelle en fait d'équitation qu'il est dû. M. le vicomte d'Aure, élève et successeur de MM. d'Abzac au manége de Versailles, a adopté pour principe de posture à cheval celle qui est la plus naturelle et la plus commode à l'élève. Tout en établissant qu'il doit se donner dans cet exercice le meilleur air possible, il dépouille l'équitation de tout le charlatanisme dont les anciens se sont plus à l'entourer; il la rapproche de la nature et s'abstient de l'astreindre à des règles générales qui ne s'appliqueraient jamais à tout le monde; il veut seulement que l'art vienne au secours de l'équitation instructive sans la dénaturer. Aussi la posture qu'il prescrit n'est-elle autre que celle que l'homme assez hardi pour monter à cheval sans leçons prend tout naturellement; il s'attache à la rendre plus gracieuse lorsque rien ne s'y oppose dans la conformation de l'élève, mais à la condition toutefois que ces modifications ne peuvent compromettre sa sûreté, ce qui arrivait souvent par le despotisme des règles générales.

« Le cavalier, dit M. d'Aure, doit « être assis d'aplomb, les reins souples, « afin de suivre les mouvements du che« val, les épaules effacées et non recu« lées, la tête d'aplomb sur les épaules; « il doit éviter de porter le menton en « avant, mouvement qui jette les épaules « en arrière et fait remonter les genoux.

« Les cuisses doivent être tournées sur « leur plat et également tombantes, les « genoux fixés à la selle, le talon un peu « plus bas que la pointe du pied, afin « que les muscles internes des cuisses « assurent la fixité des parties qui doi- « vent rester immobiles. »

On voit que ces principes, beaucoup plus larges que les autres, n'ont rien de trop assujettissant pour l'élève, pour qui les précédents ont souvent créé des difficultés inutiles qui ont absorbé la plus grande partie du temps qu'il consacrait à l'étude de l'équitation.

Il y aurait un long parallèle à établir sur tous les points entre l'ancienne et la nouvelle école : celle-ci est plus conforme aux besoins et au goût de notre époque, et peut obtenir, par des moyens plus prompts, les mêmes résultats que son aînée.

On peut diviser l'équitation en plusieurs genres : 1° l'équitation militaire; 2° l'équitation civile; 3° l'équitation des femmes; 4° le voltige ou équitation aérienne. Un excellent ouvrage émané de l'école de Saumur est le meilleur livre à consulter pour l'équitation militaire*. Ce premier genre unit le maniement des armes et divers exercices d'adresse aux mouvements et aux airs du genre civil. Le traité d'équitation civile le plus complet et le plus approprié à nos usages actuels est celui de M. d'Aure, 1 vol. in-4° avec planches; Paris, chez Anselin. Ce traité renferme une lettre sur l'équitation des femmes qui est à elle seule un cours pratique complet. C'est du reste le seul ouvrage moderne de ce genre qui se recommande par des idées justes et des démonstrations claires. M. d'Aure est en cela le continuateur du marquis de New-Castle, créateur de l'équitation anglaise pour les femmes. Les écuyers voltigeurs ou aériens sont trop nombreux pour que l'on puisse payer à cet art, qui semble si merveilleux au vulgaire, un trop large tribut d'admiration; il suffit de citer la célèbre famille Franconi (*voy.*), vu qu'elle a réuni au génie des tours de force les connaissances de l'écuyer, chose assez peu commune dans ce genre d'équitation. *Voy.* Cirque olympique, Hippodrome, etc. Cl. Ch-y.

(*) *Cours d'équitation militaire*, 2 vol. in-8°, avec un atlas; Paris, 1830, chez Anselin.

ÉQUITÉ, *voy.* Justice.

ÉQUIVALENTS CHIMIQUES. Nous avons développé, dans l'article *système* Atomique, ce que l'on entend en chimie par le mot *atome*. Ce mot, tiré du grec, veut dire indivisible; il exprime donc une hypothèse dans laquelle on considère les corps comme formés de corpuscules dont la division ultérieure est impossible. Cette hypothèse, même en admettant qu'elle représente d'une manière vraie la constitution intime des corps, est de nature à ne pas pouvoir être prouvée et restera par conséquent toujours une simple conjecture. Par cette raison, il y a des chimistes qui rejettent entièrement l'idée d'atomes et qui adoptent à sa place la dénomination d'équivalents chimiques. Cette dernière dénomination repose sur le fait dont il a déjà été parlé à l'article *système* Atomique, savoir : que les corps se combinent toujours sous des poids relatifs donnés, qui ont été déterminés et constatés par des expériences rigoureuses. En appelant ces poids relatifs des équivalents chimiques, on n'a plus recours à une hypothèse, on s'en tient aux faits réels. Ce n'est qu'en cherchant à se faire une idée de la cause par laquelle les équivalents existent qu'on est conduit à l'hypothèse qui admet des atomes.

Équivalents chimiques et atomes, ou poids atomiques, peuvent, en général, être considérés comme synonymes; il y a cependant des cas ou l'un ne peut pas être employé pour l'autre. L'équivalent chimique pour l'oxigène étant égal à 100, celui d'hydrogène est 12.5; mais d'après les rapports qui existent entre leurs volumes sous forme de gaz, plusieurs chimistes considèrent l'équivalent d'hydrogène comme composé de 2 atomes. Un atome d'acide nitrique est considéré comme composé de 2 atomes de nitrogène (azote) et de 5 atomes d'oxigène; et de même un atome d'acide phosphorique est considéré comme composé de 2 atomes de phosphore et de 5 atomes d'oxigène. Or, un atome du premier est neutralisé par un

atome d'une base quelconque; mais il en faut deux atomes pour neutraliser un atome du dernier acide. Le poids d'un atome d'acide nitrique est donc l'équivalent au poids de la moitié d'un atome d'acide phosphorique. On a un instrument, inventé par Wollaston, appelé *échelle des équivalents chimiques*, qui est fort commode pour l'usage des laboratoires. Cet instrument n'est en effet que l'échelle logarithmique dont se servent les ouvriers pour leurs calculs, et qui consiste en deux règles sur lesquelles les nombres de 10 à 100 sont placés à des distances proportionnelles aux logarithmes correspondant à chaque nombre. On fait le calcul en les glissant l'une contre l'autre. Sur l'une de ces règles, Wollaston a substitué aux nombres les noms des substances dont le poids équivalent est exprimé par le chiffre remplacé. Cet instrument fournit un moyen facile de calculer, pour des opérations chimiques, la quantité qu'il faut employer d'une substance pour saturer ou décomposer un poids donné d'une autre substance; mais il a l'inconvénient de ne pouvoir contenir qu'un nombre limité de noms. On le remplace donc le plus souvent par une échelle logarithmique ordinaire, à laquelle on joint des tables alphabétiques des poids équivalents des corps simples et composés. B-z-s.

ÉQUIVOQUE (d'*æqua vox*, voix ou sens égal), substantif masculin et féminin avant Vaugelas, mais uniquement féminin du temps de Boileau, qui commença sa 12[e] satire par un doute sur le genre de ce mot :

> De quel genre te faire, équivoque maudite,
> Ou maudit ?

Ce vice d'élocution présente deux sens entre lesquels l'esprit reste incertain. Or, cette incertitude vient, ou des mots, ou de leur arrangement : des mots, par l'impropriété; de leur arrangement, par des constructions incorrectes ou des relations ambiguës. La langue française, plus amie de la clarté qu'aucune autre, proscrit l'équivoque,

> Tourment des écrivains, juste effroi des lecteurs
> Par qui, de mots confus sans cesse embarrassée,
> Ma plume, en écrivant, cherche en vain ma pensée. BOILEAU.

Mais l'équivoque déjoue les meilleurs esprits; elle les trompe par l'ambiguïté des termes; elle les enlace dans le réseau des rapports multiples qu'offrent les *qui*, *que*, *dont*, les *il*, *elle*, *ils*, *lui*, *eux*, *elles*, *leur*, les *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, les *le*, *la*, *les*, *son*, *sa*, *ses*, etc.

L'équivoque donne lieu aux sophismes appelés dans les écoles *fallaciæ grammaticales*. Ces sophismes n'ont point disparu avec la scolastique. L'abus des mots pris dans des acceptions diverses entretient nos conversations, alimente notre polémique.

Presque toujours les hommes se rapprocheraient s'ils se comprenaient; ils seraient d'accord sur les choses, s'ils l'étaient sur les mots.

En morale, l'équivoque est une proposition à deux sens, dont l'un est compris de celui qui écoute, et l'autre de celui qui parle; c'est un artifice que le fourbe emploie volontiers dans ses marchés, une subtilité coupable, trop souvent en usage dans les relations des hommes politiques.

Quant à l'équivoque, jeu de mots, *voy.* CALEMBOURG. J. T-v-s.

ÉRABLE, genre de la famille des acérinées, composé d'une trentaine d'espèces, toutes indigènes dans les régions tempérées de l'hémisphère septentrional. Les érables sont des arbres ou des arbrisseaux à rameaux opposés, articulés et cylindriques. Leurs feuilles, dépourvues de stipules, sont simples, opposées, pétiolées et lobées, ou anguleuses. Les pédoncules communs naissent le plus souvent solitaires au sommet des jeunes pousses. Les fleurs, par avortement unisexuelles, sont en général petites et disposées en grappe, ou en thyrse, ou en corymbe, ou en ombelle. Le calice, inadhérent et caduc, se compose de quatre à douze (le plus souvent de cinq) folioles; les pétales sont en même nombre et de même couleur que les folioles calicinales, ou quelquefois ils manquent. Le nombre des étamines varie de quatre à douze, mais le plus souvent on en observe huit; elles s'insèrent sur un bourrelet charnu qui entoure la base du pistil. L'ovaire est

didyme et terminé par un style bifurqué. Le fruit se compose de deux samares accolées face à face et se séparant l'une de l'autre à la maturité; chacune d'elles se prolonge postérieurement en aile membraneuse, et renferme une seule graine à embryon roulé en crosse.

Après les conifères, les chênes et quelques autres amentacées, une partie des érables occupe le premier rang, sous le rapport de l'utilité, parmi les arbres forestiers de la zone tempérée. D'ailleurs la plupart des espèces abondent dans les plantations d'agrément, car on les recherche à cause de leur feuillage précoce, élégant et touffu.

Les espèces indigènes les plus remarquables sont : l'érable sycomore (*acer pseudo-platanus*, Linn.); le plane (*acer platanoïdes*, Linn.); l'érable champêtre (*acer campestre*, Linn.); l'opale (*acer opalus*, Linn.), et l'érable trilobé (*acer creticum* et *acer monspessulanum*, Linn.).

L'*érable sycomore* (qu'il faut avoir garde de confondre avec le sycomore d'Orient, lequel est une espèce de figuier) atteint 60 à 100 pieds de haut et 2 à 3 pieds de diamètre. Ses feuilles, glauques ou pubescentes en dessous, sont divisées en cinq ou sept lobes dentés. Les fleurs, petites et de couleur verdâtre, sont disposées en longs thyrses pendants. Cet arbre croît dans toute l'Europe, mais surtout dans les montagnes et dans le Nord; il exige, pour prospérer, un sol frais et fertile. On estime sa durée à environ 200 ans. A raison de son port élégant et de sa croissance assez rapide, on aime à en planter les avenues et les promenades publiques. Son bois, marbré, blanchâtre, d'un tissu dense, susceptible d'un beau poli, sert à de nombreux usages dans les arts et métiers; comme bois de chauffage, il l'emporte sur tous les autres bois indigènes, sans en excepter le hêtre.

L'*érable plane* (ainsi nommé à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles du platane) se distingue facilement de l'érable sycomore à son suc propre laiteux, à ses feuilles d'un vert gai, divisées en lobes très acérés et sinués, ainsi qu'à ses fleurs disposées en corymbes dressés; en outre, les ailes de son fruit, au lieu d'être érigées ou convergentes, divergent dans une direction horizontale. C'est un arbre atteignant 60 à 80 pieds de haut sur 2 pieds de diamètre, et qui habite aussi presque toute l'Europe jusqu'au-delà du 60e degré de latitude; il se plaît dans les expositions fraîches des montagnes et parvient à un âge d'environ 150 ans. Son bois, d'un blanc sale, ou jaunâtre dans les vieux troncs, est plus pesant et plus compacte que celui de l'érable sycomore; il s'emploie communément dans la menuiserie et le charronnage. Le bois des racines, qui offre de très belles marbrures, sert à des ouvrages de tour et de marqueterie. La sève de l'érable plane, plus abondante et plus sucrée que dans les autres espèces indigènes, fournit, à la suite d'une cuisson prolongée, environ la 24e partie, en volume, d'un sirop semblable à celui de mélasse : aussi les jeunes feuilles de l'arbre ont-elles une saveur douceâtre et elles peuvent être mangées en guise de salade ou de légume.

L'*érable champêtre* ne s'élève guère à plus de 40 pieds, et plus souvent il ne forme qu'un buisson. On le reconnaît facilement à l'écorce extérieure de ses branches, laquelle est presque toujours crevassée et de nature fongueuse, comme le liége. Les feuilles sont divisées presque jusqu'à leur base en cinq ou sept lobes, soit entiers, soit dentés. Les fleurs, d'un jaune verdâtre, sont disposées en thyrses dressés, raccourcis et très lâches. Les ailes du fruit divergent dans une direction parfaitement horizontale. Cette espèce abonde dans les sols calcaires. Son suc propre est laiteux, comme celui de l'érable plane. Le bois est d'un jaune blanchâtre, noirâtre au centre, très tenace, compacte, d'un grain fin et serré. Les ébénistes, les tourneurs, les layetiers l'emploient à une foule d'ouvrages. Considéré comme bois de chauffage, on l'estime autant que l'orme. L'érable champêtre n'est pas très recherché comme arbre d'ornement; mais comme il se prête très bien à la taille, on peut en former d'excellentes haies, dont les rejetons s'utilisent pour nourrir le bétail.

L'*érable opale*, connu dans le midi

de la France sous les noms de *duret* et d'*érable à feuilles d'obier*, croît plus spécialement dans l'Europe australe; il forme un petit arbre de 20 à 30 pieds de haut ou bien un buisson touffu. Ses feuilles ressemblent assez à celles du sycomore, mais ses fleurs sont disposées en corymbes sessiles ou courtement pédonculés. La cime arrondie et touffue de l'opale le rend éminemment propre à orner les jardins paysagers. Son bois jaunâtre, veiné, à tissu fin et susceptible d'un beau poli, est recherché, surtout en Italie, par les tourneurs et les ébénistes.

L'*érable trilobé*, qui ne diffère du précédent que par ses feuilles plus petites, plus coriaces, divisées en trois lobes peu profonds et entiers ou à peine dentés, croît particulièrement dans les contrées voisines de la Méditerranée. On le cultive fréquemment dans les bosquets. Son feuillage se développe dès le commencement du printemps, et persiste jusqu'à l'entrée ou même jusqu'à la fin de l'hiver. Cette espèce prospère dans les terrains les plus ingrats, et son bois est fort dur.

Parmi les espèces propres à l'Amérique septentrionale, l'une des plus intéressantes est sans contredit l'*érable à sucre* (*acer saccharinum*, Linn.), très commun au Canada et dans le nord des États-Unis, où l'on extrait de la sève de cet arbre un sucre cristallisable qui ne cède en rien au sucre de canne. Toutefois, cette exploitation ne peut se faire avec avantage que dans les contrées où les érables à sucre croissent en grandes forêts, et nous possédons sans doute dans la betterave une plante bien plus précieuse sous le même rapport. L'érable à sucre a le port de l'érable plane, et parvient à 80 pieds de hauteur; son bois est l'un des combustibles les plus estimés aux États-Unis, où on l'emploie aussi au charronnage, aux constructions légères, ainsi qu'à la menuiserie. L'*érable rouge* (*acer rubrum*, Michx.), ainsi nommé à cause de la couleur de ses fleurs, et l'*érable blanc* (*acer eriocarpum*, Michx.), qui doit son nom à la couleur blanchâtre de la face inférieure de ses feuilles, contiennent aussi une sève très sucrée, dont on tire parti aux États-Unis. Au témoignage de M. André Michaux, le bois de l'érable rouge est d'un effet magnifique dans les ouvrages d'ébénisterie, et mérite d'être préféré à l'acajou. Enfin nous signalerons encore l'*érable jaspé* (*acer striatum*, Lamk.), remarquable par son écorce luisante, marbrée de vert et blanc, ainsi que l'*érable à épis* (*acer spicatum*, Lamk.), l'un et l'autre fréquemment cultivés dans les jardins paysagers. ED. SP.

ÉRARD (SÉBASTIEN), primitivement ERHARD, célèbre facteur de pianos et de harpes, naquit à Strasbourg le 5 avril 1752. De bonne heure il montra des dispositions heureuses pour tout ce qui tenait aux arts mécaniques. Travaillant dans les ateliers de son père qui était fabricant de meubles, il se distingua bientôt par une habileté peu commune, et déjà son esprit inventeur se fit remarquer par toutes sortes de petits objets qu'il imagina et fabriqua pour son amusement. Dans ses études théoriques, son goût le porta principalement à la géométrie, à la perspective et au dessin linéaire, connaissances qui lui furent plus tard d'un puissant secours pour le genre de ses travaux.

Ayant perdu son père qui laissait une veuve et plusieurs enfants sans fortune, Sébastien résolut d'aller à Paris pour y chercher de l'emploi. Il y arriva à l'âge de 16 ans et se plaça chez un facteur de clavecins. Sa supériorité ne tarda pas à exciter contre lui la jalousie des ouvriers et du maître, qui le congédia en lui reprochant de vouloir tout savoir. Heureusement un autre facteur, embarrassé de construire un instrument qu'on lui avait demandé, s'accommoda parfaitement d'un ouvrier ainsi fait: il le prit chez lui, et le jeune Érard exécuta l'instrument sous le nom de son nouveau patron, mais bientôt reconnu comme véritable auteur, il attira sur lui l'attention du public. Plus tard il construisit un instrument qu'il appela *clavecin mécanique* et qui acheva de fonder sa réputation. Alors il résolut de travailler pour son propre compte.

La duchesse de Villeroy lui ayant offert un appartement dans son hôtel,

Érard y exécuta son premier piano, qui lui valut de nombreuses commandes. Quelques années après, se voyant obligé d'agrandir ses ateliers, il quitta l'hôtel de sa protectrice, et son frère Jean-Baptiste Érard étant venu le joindre, ils établirent ensemble une fabrique de pianos qui ne tarda pas à avoir la vogue, et qui, comme on sait, est devenue une des plus célèbres de l'Europe.

Cependant les troubles de la révolution menacèrent l'industrie, et l'établissement des frères Érard s'en ressentit. Sébastien passa en Angleterre et fonda à Londres une manufacture pareille à celle de Paris. Il revint en France en 1796, et ce fut alors qu'il fabriqua ses premiers grands pianos à queue, dans lesquels il introduisit le mécanisme anglais, mais avec des perfectionnements de son invention.

La harpe l'avait aussi depuis longtemps préoccupé. Cet instrument, si beau par sa sonorité, était toujours très défectueux sous le rapport du mécanisme, qui ne permettait pas de moduler librement dans tous les tons. Bien des essais avaient été tentés pour remédier à ce défaut, mais il subsistait malgré tous les perfectionnements obtenus. Érard se mit à l'œuvre, et son génie triompha où ses prédécesseurs avaient échoué. Abandonnant le système suivi jusqu'alors, il inventa le mécanisme *à fourchette*. Ces nouvelles harpes, dont les premières furent fabriquées à Paris vers 1789, et qui, en 1794, reçurent des modifications dans la manufacture de Londres, se répandirent promptement en France et en Angleterre. Après l'expiration du brevet d'Érard, ce mécanisme fut adopté par d'autres facteurs, et la harpe semblait arrivée au dernier degré de perfection qu'elle pût atteindre, lorsqu'Érard lui-même, abandonnant son premier système, y en substitua un autre bien supérieur. Il imagina le mécanisme *à double mouvement*. Retourné, vers 1808, à Londres, il mit son idée à exécution, et la première harpe à double mouvement y parut en 1810. On verra à l'article Harpe en quoi consiste ce mécanisme et son immense avantage pour l'art. Nous nous bornons ici à dire qu'Érard, à ce qu'on prétend, vendit à Londres, dans le cours de la première année, des harpes pour 25,000 liv. sterl. (environ 625,000 fr.). Il revint en France, vers 1812, y importa sa découverte, et depuis ce temps toutes les harpes sorties de ses ateliers de Paris et de Londres ont été construites sur ce système.

Érard ne pouvait s'abandonner au repos. Toujours préoccupé de nouvelles idées pour le perfectionnement des deux instruments auxquels il consacrait toute sa vie, il reporta son attention sur le piano, qui lui était déjà redevable de tant d'améliorations. Après bien des essais, il présenta enfin à l'exposition de 1823 le modèle de son grand piano *à double échappement*, chef-d'œuvre de combinaison mécanique. Il s'était proposé un problème des plus difficiles: c'est de donner au pianiste le moyen de faire parler la touche à tel degré qu'elle fût enfoncée. On sait que, dans les autres pianos, aussitôt qu'on a comprimé la touche, l'échappement s'opère et le marteau retombe, et que pour faire parler de nouveau cette touche il faut relever le doigt et frapper derechef. Dans le mécanisme d'Érard, le marteau ne retombant qu'en proportion de l'abaissement de la touche, celle-ci parle à des degrés presque imperceptibles de compression, et l'on n'a pas besoin d'en relever le doigt entièrement pour la faire répéter. Une description détaillée de ce mécanisme, accompagnée de planches, a été donnée par M. Pierre Érard dans une notice publiée à Paris en 1834, et intitulée : *Perfectionnements apportés au mécanisme du piano par les Érard.*

Il nous reste à parler d'un troisième instrument auquel Sébastien Érard a voué ses soins. L'idée de rendre expressif le jeu de l'orgue au moyen de la seule pression du doigt lui était venue avant 1790; il en avait même fait un essai qu'il montra à Grétry, et dont celui-ci parle avec enthousiasme dans ses *Mémoires*, nommant cette découverte *la pierre philosophale en musique*; mais l'exécution de l'instrument avait été interrompue et abandonnée. Trente ans plus tard, Érard reprit cette idée et construisit un orgue qu'il exposa en 1827 et qui fut un objet d'ad-

miration générale. L'instrument avait deux claviers : le clavier supérieur était celui d'expression; on se servait de l'inférieur si l'on ne voulait produire que l'effet de l'orgue ordinaire. Cet instrument devait être placé à la chapelle du roi; mais comme on trouva que le volume en était trop grand pour la place qu'on pouvait lui consacrer, Érard en fit un autre sur les dimensions données, et celui-ci fut encore plus parfait. Il avait trois claviers : l'un (le clavier supérieur) était expressif au moyen de la pression des doigts, c'est-à-dire que chaque touche pouvait séparément renfler le son; les deux autres claviers n'avaient qu'une expression commune à toutes les touches ensemble, et celle-là s'obtenait au moyen d'une pédale qui, selon la pression du pied, plus ou moins forte, renflait ou diminuait le son de toute la masse de l'instrument. L'orgue de la chapelle du roi a été endommagé en juillet 1830; l'autre, placé au château de la Muette, a été démonté après la mort d'Érard, et nous ignorons ce qu'il est devenu.

En 1824, Érard fut opéré de la pierre, et l'opération réussit. Mais six ans plus tard le mal reparut, et alors tous les secours de l'art furent impuissants. Il mourut le 5 août 1831 au château de la Muette (Passy, près de Paris), qu'il habitait depuis quelques années. Le nom de Séb. Érard brillera à jamais dans l'histoire des instruments auxquels il a consacré l'activité d'une vie entière.

Les manufactures de Paris et de Londres ont été continuées par M. PIERRE Érard, neveu de Sébastien. G. E. A.

ÉRASME (DIDIER ou DÉSIRÉ)* naquit à Rotterdam le 28 octobre 1467; il était fils d'un Hollandais de Gorda nommé Gérard, et de la fille d'un médecin de Zevenbergen nommée Marguerite; mais ses parents ne furent pas unis par les liens du mariage. A l'âge de 9 ans il fut envoyé à Deventer, et il mérita par ses succès littéraires d'être présenté au savant Rod. Agricola, qui lui prédit qu'il serait un jour un grand homme. A 14 ans Érasme perdit ses parents : il passa sous la tutelle de personnes qui, désireuses de s'approprier son faible patrimoine, le contraignirent d'entrer dans un monastère. Mais le régime du couvent, l'ignorance et les vices des moines lui inspirèrent une telle aversion qu'il accepta avec empressement les offres de l'évêque de Cambrai, qui voulait le conduire à Rome. Le voyage n'eut pas lieu: Érasme fut placé à Paris dans le collège Montaigu; il fit connaissance, dans cette ville, avec quelques jeunes nobles anglais qui l'engagèrent à les suivre dans leur patrie, et l'un d'entre eux lui assura une pension qui fut fidèlement payée jusqu'à la mort d'Érasme. Cependant celui-ci revint bientôt à Paris, d'où il partit de nouveau en 1506 pour se rendre en Italie. Il séjourna à Bologne, à Padoue, à Venise, chez les Aldes, qui imprimèrent ses *Adages*, à Rome enfin, où de puissantes protections lui auraient ouvert une brillante carrière, si, à l'avénement de Henri VIII, ses amis ne l'eussent vivement sollicité de revenir en Angleterre pour jouir de la faveur d'un prince qui avait pour lui une grande considération. Il se rendit à leur invitation, reçut un accueil distingué, et se lia avec des personnages d'un grand mérite et d'une haute position, tels que le chancelier Thomas Morus, Jean Colet, doyen de l'église de Saint-Paul, Thomas Linacer, médecin de Henri VIII. Mais soit que les offres qui lui furent faites ne lui parussent pas assez honorables, soit qu'il ne voulût pas perdre son indépendance, il quitta l'Angleterre en 1513, et passa en Flandre, où Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint, lui donna le titre de conseiller royal avec une pension. Ce prince ne réussit pas non plus à retenir Érasme, qui refusa de même les offres de Sigismond de Pologne et de François Ier, et finit par se fixer à Bâle, auprès de son ami l'imprimeur Froben, en 1521. Ce fut là qu'il mit au jour la plupart de ses ouvrages, en particulier ses éditions du Nouveau-Testament et des Pères de l'Église, et qu'il publia ensuite la collection de ses œuvres. Il y vécut tranquille jusqu'à l'époque où la réforme fut adoptée par les Bâlois; et comme, tout en

(*) Érasme est un nom emprunté du grec ἔραμαι, j'aime, je désire; il fut adopté par l'homme célèbre qui fait le sujet de cet article, à défaut d'un nom de famille, et à l'imitation des savants de son temps.

partageant la plupart des opinions des réformateurs, il n'approuvait pas la marche suivie pour les faire prévaloir, il dut se soustraire aux persécutions qui le menaçaient, et quitta Bâle pour aller vivre à Fribourg en Brisgau. Après sept années de séjour dans cette petite ville, il revint à Bâle, où il mourut au bout de quelques mois, le 12 juillet 1536, âgé de 70 ans. Il fut enseveli dans la cathédrale.

Érasme occupe une place très élevée parmi les grands hommes de son temps, et l'époque où il a vécu est une des plus remarquables de l'histoire civile et de l'histoire littéraire. L'Europe assistait à la fois à la renaissance des lettres et à la réforme de l'Église : Érasme joua un rôle important dans l'un et l'autre de ces grands drames, et contribua puissamment aux graves résultats qu'ils amenèrent. Comme littérateur, non-seulement il rendit d'éminents services aux bonnes études, à la connaissance de l'antiquité, par la publication de ses *Adages*, ouvrage dans lequel il a réuni, expliqué et commenté tous les proverbes qui se trouvent dans les auteurs grecs et latins, vrai trésor d'érudition, où puisèrent à pleines mains les contemporains d'Érasme et où l'on puise encore aujourd'hui; par celle de quelques auteurs anciens jusqu'alors inédits, comme la Géographie de Claude Ptolémée, les sentences de Publius Syrus; par la traduction de quelques pièces d'Euripide, de quelques traités de Plutarque et de Lucien; par des dictionnaires, par des ouvrages généraux ou spéciaux sur la grammaire, par des plans d'études; mais, joignant l'exemple aux préceptes, Érasme composa en outre des écrits remarquables par l'élégance du style, par la justesse des vues, par la connaissance approfondie du cœur humain et des mœurs de son temps. Tels sont divers traités de morale et de politique; tels sont surtout ses *Colloques* et son *Éloge de la folie* (Μωρίας Ἐγκώμιον), ouvrages satiriques, pleins d'esprit et de saine raison, et qui charment encore les lecteurs éclairés de nos jours.

Le rôle d'Érasme, comme théologien, n'est pas facile à assigner. D'une part, il servit la cause de la réforme (*voy.*) par son édition du Nouveau-Testament, la première qui offrit le texte grec, et par cette paraphrase admirable, si propre à bien faire comprendre les livres saints. Ses Colloques dont nous venons de parler tendirent au même but, à cause des attaques de l'auteur contre les abus des couvents; ils eurent un succès prodigieux et firent considérer Érasme comme un ennemi déclaré des ordres monastiques et de l'Église romaine. D'autre part, il blâmait ouvertement la marche violente adoptée par les réformateurs; il combattait quelques-unes de leurs opinions; il écrivait contre Luther son traité *Du libre arbitre;* il publiait les œuvres des principaux Pères de l'Église, saint Jérôme, saint Athanase, saint Basile, saint Jean Chrysostôme; il conservait des rapports avec les hauts dignitaires du Vatican, avec les papes Léon X, Adrien VI, Paul III, et refusait d'embrasser la réforme, tout en désapprouvant aussi les moyens employés pour en arrêter les progrès. En persistant ainsi à ne se déclarer formellement pour aucun des deux partis, il s'exposa à la haine des catholiques et des protestants, comme aussi il fut l'objet des flatteries et des avances des uns et des autres. Érasme entretenait une correspondance très active et très étendue avec presque tous les hommes lettrés de son temps; le recueil de ses lettres est très propre à faire connaître son caractère, ses intentions, ainsi que l'esprit de son époque, les personnages qui parurent alors sur la scène du monde, les vues, les craintes, les espérances, les passions qui les faisaient agir. Les œuvres d'Érasme furent publiées de son vivant à Bâle, par Froben, en 9 vol. in-fol., puis à Leyde par Leclerc, 1703, en 10 vol. in-fol. L'Éloge de la folie a eu un grand nombre d'éditions, parmi lesquelles on préfère celles qui sont ornées des figures de Holbein. La vie d'Érasme a été écrite en latin par Beatus Rhenanus; en français, par de Burigny, Paris, 1757, 2 vol. in-12; en anglais, par Sortin, Londres, 1758, 2 vol. in-4°; en allemand, par un anonyme, à Zurich, 1712, et par Adolphe Müller, Hambourg, 1828. Ce dernier ouvrage a été couronné par l'université de Berlin.

M. Nisard a publié récemment sur Érasme, dans la Revue des deux mondes (livraisons des 1er et 15 août et du 1er septembre 1837) des *Études* très intéressantes; une autre notice a été insérée dans la Revue britannique, n° 2, ou février 1836. L. V-R.

ÉRATO, *voy.* MUSES.

ÉRATOSTHÈNE, savant célèbre du siècle des Ptolémées, naquit à Cyrène 275 ans avant J.-C.; il était fils d'Aglaos, et eut pour maîtres, en philosophie Ariston de Chio, en littérature Lusanias de Cyrène et Callimaque le poète; car il fut à la fois poète, géographe, astronome et philosophe; on alla même jusqu'à l'appeler un second Platon. Toutefois ce nom de second Platon est, aux yeux de certains philologues, l'équivalent de Platon ou philosophe inférieur. Ératosthène avait été surnommé *Bêta*, du nom de la deuxième lettre de l'alphabet grec : ils y voient une allusion au second rang qu'ils assignent à ce philosophe. Hésychius et Marcien ont recueilli la tradition qui lui donne le nom de Bêta : M. Bernhardy, qui en 1682 a publié une excellente édition des fragments d'Ératosthène, defend son auteur et montre qu'Hésychius est sans autorité, et que Marcien n'a fait que copier Artémidore, adversaire d'Ératosthène. Le savant critique conteste de même l'assertion de Suidas qui veut que ce géographe ait aussi écrit l'histoire. Il reproche des erreurs semblables à saint Clément d'Alexandrie, et soutient que nul ouvrage d'Ératosthène n'a été publié sous le titre de *Grammatica* (ce qui serait l'équivalent de mémoires critiques). Il pense que la qualité de Cyrénéen qu'il partageait avec Callimaque est seule cause de cette méprise, parce qu'en effet Callimaque a donné des *ὑπομνήματα γραμματικά*. Chose bizarre, Suidas, qui charge Ératosthène de tant d'ouvrages qu'il n'a pas écrits, se tait sur sa géographie et sur son traité de la comédie ancienne. La chronique d'Eusèbe dit qu'Ératosthène se fit connaître, c'est-à-dire s'illustra, en la septième année du règne de Ptolemée Philopator. Le Syncelle le place sous Philippe III; la chronique Paschale à l'an de Rome 531. Il en résulte qu'il était déjà fort âgé quand il publia ses livres. Contemporain d'Archimède, il paraît qu'il fut lié d'amitié avec ce grand géomètre, qui le consulta plus d'une fois sur la solution de problèmes qu'il lui envoyait à Alexandrie : cela résulte de la combinaison d'un passage de Proclus avec une épigramme qui a paru dans les œuvres de Lessing (t. XIV, p. 235). Si Strabon a dit vrai, il fut aussi l'ami de Zénon. Ptolémée Évergète l'avait mis à la tête de la bibliothèque d'Alexandrie, et il y resta jusqu'à sa mort, jouissant de toute la faveur des rois. J.-G. Vossius (*De naturâ artium*) prétend qu'Ératosthène disposa un observatoire et des instruments pour l'étude de l'astronomie. Suidas dit qu'à l'âge de 80 ans il se laissa mourir de faim, parce qu'il ne pouvait supporter le chagrin d'être devenu aveugle. Lucien le fait vivre jusqu'à 82 ans; mais Censorin, qui compare son âge avec celui auquel parvint Xénocrate le platonicien, et qui paraît faire un compte exact, ne lui en accorde que 81. Denys de Cyzique n'est pas de l'avis de Suidas sur le genre de mort d'Ératosthène. Il eut pour successeur à la bibliothèque d'Alexandrie Apollonius de Rhodes.

L'illustre Delambre a fait une excellente analyse des travaux de ce grand géographe, qui a mesuré l'arc du méridien entre les deux tropiques à 47° 42′ 22″. L'Académie des Sciences a fixé cette même mesure à 47° 40′. Il y avait donc dans les observations d'Ératosthène une étonnante précision. Il observa aussi l'obliquité de l'écliptique. On désigne sous le nom de *Crible d'Ératosthène* une méthode pour connaître tous les nombres qui n'ont de diviseurs qu'eux-mêmes ou l'unité. Il résolut le problème de la duplication du cube, par le moyen d'un instrument composé de plusieurs planchettes mobiles. On le qualifia de cosmographe et d'inspecteur de la terre. Il inventa un instrument appelé *mésolabe* : ce sont trois parallélogrammes qui se meuvent dans une rainure et à l'aide desquels on détermine mécaniquement les moyennes proportionnelles. On veut que sa chronologie ou canon des rois thebains soit ce que nous avons de plus

ancien après les marbres d'Arundel. On lui attribue encore, et peut-être fort mal à propos, un précis des conquêtes d'Alexandre. Les Catastérismes sont aussi considérés comme venant de notre géographe. Les fragments d'Ératosthène ont été imprimés à Oxford en 1672, en un vol. in 8; ils avaient déjà paru en 1630 dans l'Uranologie du père Pétau. En 1795, Schaubach a publié les *Catastérismes* avec un commentaire; en 1798, Seidel a donné au public le recueil des fragments; enfin en 1822, M. Bernhardy imprima à Berlin son excellent traité sur Ératosthène avec les fragments et de savants commentaires. Il y a dans cette édition beaucoup d'ordre, d'érudition, de sagacité; mais la clarté manque quelquefois à l'expression, et le ton tranchant de l'auteur n'est pas toujours racheté par des arguments irréfutables (*voir* le jugement qu'en a porté M. Letronne dans le *Journal des Savants*, juin 1824). M. Letronne pense aussi que les Catastérismes sont à tort attribués à Ératosthène; il estime que ce n'est qu'une contre épreuve de son poëme de Mercure. Le géographe grec avait aussi composé un poëme sur les vainqueurs aux jeux olympiques.

Il y eut encore un autre Ératosthène qui vécut cent ans plus tard dans la Gaule Narbonnaise et qui écrivit une histoire des Gaules. P. G-Y.

ERBACH (COMTES D'). Cette famille de Franconie, qui fait remonter son arbre généalogique jusqu'à Éginard, et même à Charlemagne par Emma, la prétendue femme d'Éginard (*voy.*), fleurit encore aujourd'hui en trois branches différentes, qui professent le culte protestant. Ces branches s'appellent *Erbach-Furstenau*, *Erbach-Erbach* et *Erbach-Schœnberg*. L'aîné des trois comtes régnants, si l'on peut encore se servir de ce mot en parlant des princes médiatisés, est toujours regardé comme chef de toute la famille. Le chef actuel est le comte ALBERT d'Erbach Fürstenau, né le 18 mai 1787, qui, encore mineur à la mort de son père, lui succéda sous tutelle en 1803. Leurs possessions médiatisées et placées en partie sous la souveraineté du grand-duc de Hesse, en partie sous celle de la Bavière et de Wurtemberg, ont une étendue de plus de 10 milles carrés géogr., et 34,000 habitants. Le seigneur d'Erbach-Schœnberg, comte LOUIS, né le 1er juillet 1792, succéda en 1829 à son frère, membre de la première chambre des États de Hesse-Darmstadt, et le seigneur d'Erbach-Erbach, comte ÉBERHARD, né le 27 novembre 1818, succéda sous tutelle à son père en 1832. Le château patrimonial de la famille d'Erbach, qui donne son nom à tout le comté et qui est situé dans le Odenwald (grand-duché de Hesse), est célèbre par sa superbe salle des chevaliers, par sa salle d'armes, unique dans son genre, et par son musée où se trouvent beaucoup d'antiquités grecques, romaines et surtout germaines, ainsi que des tableaux et des dessins de prix appartenant aux écoles modernes. Les cercueils d'Éginard et d'Emma, apportés du couvent de Seligenstadt (*voy.* ÉGINARD), sont placés dans la chapelle funéraire ornée dans le goût gothique. *C. L.*

ÈRE. Dans le langage, il arrive souvent de confondre l'ère avec l'époque (*voy.* ce mot). Il existe pourtant dans l'acception de ces deux mots une différence dont il importe de tenir compte.

Le mot *ère* est-il d'origine latine? C'est ce qu'ont prétendu révoquer en doute plusieurs orientalistes, qui veulent en trouver l'étymologie dans l'arabe *arrach*, dater; ils ajoutent que ce mot ne fut connu des Européens que vers l'an 711 de J.-C., lors de l'arrivée des Arabes en Espagne; mais c'est là une erreur. L'opinion la plus commune, répandue déjà du temps d'Isidore, est que le mot *ère* est réellement d'origine latine, bien que l'on ne soit pas d'accord sur son étymologie. Il serait puéril d'admettre que ce terme a été formé de la réunion des lettres initiales de l'ère des Espagnols: *Ab Exordio Regni Augusti.* « Les savants (disent les bénédictins, auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique*) ont jusqu'ici tenté, sans beaucoup de succès, de donner l'étymologie du mot *ère*. Ceux qui paraissent avoir le moins réussi la dérivent d'un ancien mot latin qui signifie *nombre*, *compte* ou *supputation*. Ce mot n'est autre qu'*æra*, qu'on écrit fort

différemment. Car outre *æra*, on dit *hera*, *era*, et même *ira*, *hira*. Au risque d'augmenter le nombre de ceux qui n'ont pas été heureux en conjectures sur ce terme, ne pourrait-on pas supposer qu'il vient originairement du verbe grec εἴρω, *necto?* De là on aura formé εἰρὰ, de même qu'on en a certainement tiré εἱρμὸς, *enchaînement*, *suite*, et peut-être aussi σειρὰ, *series*, *catena*. Qui ne sait que les ères sont des suites ou des enchaînements d'années? On peut s'en tenir au sentiment de D. Lancelot (*Méth. lat. de Port-Royal*), qui croit qu'*æra* est le nom qu'on donnait aux petits clous d'airain dont on marquait les comptes et les nombres des années chez les Romains. »

Voilà pour l'origine du mot; mais que doit-on entendre par ère? Comment arriva-t-on à admettre des *ères?* M. Champollion-Figeac a répondu à cette question dans l'article Année que lui doit cette Encyclopédie (T. I., p. 785), et dans son *Résumé complet de chronologie*.

Il faut aussi distinguer l'*ère* de la *période* (*voy.*). En chronologie, l'ère est une méthode reçue de compter les années qui s'écoulent en les rapportant toutes, selon leur succession, à un point fixe historique ou astronomique qui est le commencement de cette ère. La *période* ou le *cycle* (*voy.*) est un ensemble successif de faits physiques ou l'espace de temps revenant à la fin du cercle, soit au même point du ciel, soit au même jour et à la même heure.

Nous devons maintenant faire connaître les ères des divers peuples qui ont le plus d'importance en chronologie.

Ère mondaine des Juifs. L'ère mondaine des Juifs fut instituée très anciennement, selon les Juifs modernes; mais quelques critiques la font remonter tout au plus au XIe siècle de l'ère vulgaire. Les Juifs la nomment *ère de la création du monde*, et la commencent 3761 ans av. J.-C.; la première année de notre ère vulgaire est donc la 3762e de celle des Juifs, commençant au printemps pour le style ecclésiastique, et à l'automne de cette même première année pour le style civil. L'ère des Juifs est réglée par le cycle de 19 ans, composé de douze années lunaires et de sept autres de même nature qui reçoivent une intercalation. Les Juifs comptaient quelquefois depuis leur sortie d'Égypte, placée d'après leur calcul à l'an 1483 av. J.-C., ou depuis la construction du temple de Salomon, l'an 1002 av. J.-C. Depuis leur sortie de la captivité de Babylone, ils comptèrent, soit du commencement de cette captivité, l'an 597 av. J.-C., soit de la construction du second temple, 508 ans av. J.-C., soit de leur délivrance par les Machabées (*ère des Asmonéens*), 143 av. J.-C.; mais surtout ils se servaient de l'ère des Séleucides, qu'ils appelaient *ère des Contrats*, et dont le point de départ est l'an 312 av. J.-C.

Ère d'Abraham. Elle commence à la vocation de ce patriarche, précède l'incarnation de 2015 ans, et part du 1er octobre, de manière que le 1er octobre qui devance immédiatement notre ère vulgaire est le commencement de l'an 2016 de l'ère d'Abraham. C'est l'ère d'où part Eusèbe dans sa Chronique, et que suit Idace dans la sienne.

Cycle des générations, *ère cécropique*, *Olympiades*. Pendant longtemps les Grecs ne comptaient les années de leur histoire que d'après les générations: Phérécyde et Cadmus de Milet, leurs plus anciens historiens, ne connaissaient pas d'autre ère, et Herodote calcule encore fort souvent d'après la sûite des générations. Il a pour principe que trois générations forment un siècle. Denys d'Halicarnasse compte quelquefois les générations à 27 ans. Les généalogies des familles illustres parmi les Grecs se conservaient avec soin: l'habitude de joindre au nom d'un homme célèbre celui de son père en facilitait la transmission; les inscriptions nombreuses qu'on plaçait sur les monuments, sur les prix des vainqueurs dans les combats, perpétuaient la mémoire des hommes qui s'étaient distingués par quelque action d'éclat. C'est ainsi que l'on connait la généalogie des rois Héraclides de Lacédémone, d'après la suite desquels les anciens fixaient assez généralement, mais à tort, la guerre de Troie à une époque qui répond à l'année 1144 av. J.-C. Newton remarqua le premier que s'il est vrai

que trois générations équivalent à peu près à un siècle, les Grecs n'ont pas dû confondre trois règnes avec trois générations. Il a fait voir que pour le règne d'un roi on ne peut compter que dix-huit et vingt ans, et pour trois règnes consécutifs tout au plus 66 ans. D'après ce principe, la guerre de Troie tomberait à l'an 900 av. J.-C., ce qui n'est pas non plus admissible. Cette méthode de compter le temps d'après les générations s'appelle *cycle des générations.*

Depuis le XVIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe, on a regardé l'ère de Cécrops, ou l'époque où cet Égyptien se serait rendu en Grèce (*voy.* CÉCROPS), comme un point chronologique aussi sûr qu'il est important, puisqu'avec lui commença la civilisation de la Grèce. *Voy. marbres de* PAROS.

La division de la Grèce en petits états séparés ne nous permet pas de présenter des notions générales sur la chronologie historique de cette contrée. Chaque pays eut la sienne, commençant à une époque différente des autres, et ordonnée pour lui seul. Entre les systèmes de toutes ces peuplades, il n'y a rien de commun que beaucoup d'incertitude dans la supputation des temps qu'embrassent leurs annales fondées ou sur la tradition ou sur les monuments. Ce ne fut que postérieurement au règne d'Alexandre qu'une ère commune, celle des Olympiades, fut introduite dans les écrits des historiens grecs par Timée, historien sicilien dont les ouvrages sont perdus pour nous. Cette ère fut donc adoptée longtemps après l'introduction des jeux olympiques dans la Grèce, et lors de cette adoption on en rapporta ainsi le point initial à plusieurs siècles en arrière. Il y avait assez d'incertitude sur l'époque de l'institution des jeux; on ne pouvait donc pas remonter à cette institution, et l'on s'attacha à découvrir, dans les temps qui s'étaient écoulés depuis, un point fixe, hors de toute contestation. On choisit celui où l'usage fut introduit d'ériger aux vainqueurs dans les jeux des statues et autres monuments publics. On remonta ainsi jusqu'à Corœbus, qui reçut le premier les honneurs d'une statue; on rattacha donc l'origine de l'ère des olympiades à celle des olympiades où Corœbus avait reçu cet honneur : ce fut l'an 776 av. J.-C. Chaque olympiade était composée de quatre années, les jeux étant célébrés tous les quatre ans : la première olympiade comprenait donc les années 776, 775, 774 et 773 av. J.-C., et ainsi de suite; les dates, selon cette ère, s'expriment à la fois par le chiffre numérique de l'année et de l'olympiade : CXCV, 1, indique la première année de la 195e olympiade. Si l'on additionne le nombre des années qu'indiquent ces chiffres, on trouve que 194 olympiades entières font 776 ans : c'est juste l'intervalle entre le point initial de l'ère des olympiades et de l'ère chrétienne. Telle est, en effet, l'opinion commune des chronologistes. La concordance des années olympiques et de l'année de l'ère vulgaire n'est cependant pas entière : la première commençait vers la pleine lune après le solstice d'été, vers le 1er juillet, et la seconde au mois de janvier. Il en résulte qu'une année olympique répond à la seconde moitié d'une année julienne et à la première moitié de l'année suivante, ce qu'on exprime ainsi : VII, 4 répond à l'année $\frac{749}{748}$ av. J.-C.; mais on n'exprime ordinairement que le premier nombre 749, qui est l'année julienne dont le mois de juillet fut le commencement de l'année olympique. L'usage des olympiades fut continué jusqu'à la fin du IVe siècle avant notre ère. On attribue à l'empereur Théodose un édit qui supprime l'usage de compter par olympiades. Quelques auteurs s'en servirent encore après, et il est facile de les suivre dans leurs calculs au moyen de la concordance des olympiades avec la première année de l'ère chrétienne. Les opinions diverses sur la détermination de cette première année jettent quelques variations dans cette concordance; mais les cas sont assez rares pour qu'on puisse ne pas s'y arrêter. Dans l'antiquité aussi le changement opéré par Méton dans le calendrier athénien laisse quelques doutes sur la rigoureuse exactitude du rapport général des années olympiques avec les années juliennes; mais il suffit d'en être averti pour recourir à ces données dans la discussion approfondie d'une date grecque

ou romaine selon les olympiades; car les historiens romains se servirent souvent aussi de cette ère pour plus de clarté dans leurs annales.

Ère de Nabonassar. Rien n'est plus fameux, dans les tables des anciens astronomes, que l'ère de Nabonassar, fondateur du royaume des Babyloniens. Ptolémée est celui qui en a fait le plus usage. Ses observations sont appuyées, pour la plupart, sur cette ère; et ceux qui l'ont bien examinée remarquent qu'elle a dû commencer un mercredi (ou férie 4) 26 février de l'an 747 avant J.-C. Les années qui la composent sont des années vagues de 365 jours, sans intercalation à la quatrième année, ce qui produit une année de plus sur 1460 années juliennes. Les auteurs anciens qui, outre Ptolémée, font mention de l'ère de Nabonassar, n'en parlent pas comme d'une ère civile, et rien n'indique qu'elle ait jamais servi comme telle.

Ère d'Alexandre-le-Grand. Elle est connue aussi sous la dénomination d'*ère de Philippe* ou *des Lagides*. La mort d'Alexandre en est le point de départ. Sa première année commença avec la 425e année de l'ère de Nabonassar et le 12 novembre 324 avant J.-C. Elle est en tout semblable à l'ère de Nabonassar; elle n'en est en quelque sorte qu'un appendice, et le respect que tous les peuples, l'Égypte surtout, professèrent pour la mémoire du conquérant macédonien, fut le motif de l'institution de l'ère d'Alexandre, ou de Philippe Arrhidée, son fils, ou des Ptolémées (Lagides), ses successeurs en Égypte, où cette ère fut promptement connue. Son premier jour, le 12 novembre, ne fut pas celui de la mort d'Alexandre, quoiqu'il soit le point initial de l'ère. Ceci dérive de l'usage d'après lequel les Égyptiens comptaient les années du règne de leurs princes, qu'ils rattachaient toujours au commencement de leur année civile; et le premier *thot* de l'an 425 de Nabonassar tombant cette année-là au 12 novembre, c'est ainsi que ce jour est devenu le premier de l'année avec laquelle commence l'ère d'Alexandre. Les astronomes s'en sont servis plusieurs fois, et même quelques écrivains des premiers siècles de l'ère chrétienne *.

L'*ère des Séleucides* ou *des Grecs* porte quelquefois, mais improprement, le nom d'Alexandre; elle est aussi quelquefois appelée l'*ère des Syro-Macédoniens;* son commencement se prend de l'an de Rome 442, 12 ans après la mort d'Alexandre, et 311 ans 4 mois pleins avant J.-C., époque des premières conquêtes de Séleucus Nicator dans cette partie de l'Orient qui forma depuis le vaste empire de Syrie. Les années qu'elle emploie, au moins depuis l'incarnation, sont des années juliennes composées de mois romains auxquels on a donné des noms syriens. Elle eut cours non-seulement dans la monarchie des Séleucides, mais chez presque tous les peuples du Levant, et s'est même perpétuée jusqu'à nos jours. Cependant tous ceux qui l'adoptèrent ne la datèrent pas du même mois ni du même jour. Les Grecs de Syrie la faisaient commencer au 1er du mois de *gorpiæus* macédonien, *eloul* syrien, qui répond à notre mois de septembre; et c'est encore, dit-on, l'usage des catholiques de Syrie. Les autres Syriens la prenaient du 1er *hyperberetæus* macédonien, *tisri* I syrien, qui correspond à notre mois d'octobre; en quoi ils sont encore aujourd'hui suivis par les Jacobites et les Nestoriens du Levant. Différentes villes de Syrie, comme il paraît par les médailles et autres anciens monuments, avaient leur manière particulière de la commencer. A Tyr, on la comptait du 19 octobre; à Gaza, du 28 du même mois; à Damas, de l'équinoxe du printemps. Les Juifs, depuis qu'ils furent assujettis à la domination des rois de Syrie, adoptèrent aussi l'ère des Séleucides; ils l'appelèrent *Tarik Dilkarnaïm* ou *ère des contrats*, parce qu'ils en faisaient usage dans leurs marchés et autres actes civils. L'équinoxe d'automne était le point d'où ils la faisaient partir. Il y a environ quatre siècles, dit-on, qu'ils ont quitté ce calcul

(*) Scaliger (*de Emendatione temporum*) prétend que cette ère a été nommée d'après Philippe, père d'Alexandre-le-Grand; mais il est en contradiction avec Censorin, ainsi qu'avec Ptolémée, Théon et le Syncelle.

pour en adopter un autre qu'ils suivent encore de nos jours. Les Arabes, chez qui l'ère des Séleucides est encore en usage, la font commencer, les uns, comme Alfragan, au 1er septembre, les autres, comme Albategnius, au 1er octobre. Outre ces différences du jour initial de l'ère des Séleucides, on en remarque aussi une pour l'année même où elle a commencé. Les Syriens, les Juifs et les Arabes en mettaient l'époque l'an 311, ou dans la 312e année av. J.-C; mais il est prouvé par divers monuments que les peuples de la Babylonie et quelques autres la retardaient d'une année, et la faisaient précéder, non de 311 ans pleins, mais de 310 seulement l'époque de l'ère chrétienne. Tel est encore, à ce qu'on assure, l'usage des catholiques de Syrie (*Art de vérifier les dates*).

Ère de Ptolémée Philadelphe, *ère de Denys*. On a confondu le règne de Ptolémée Philadelphe avec l'ère de Denys* ; il est très vrai que Denys institua son ère sous le règne de Philadelphe et en rapporta la première année au commencement de ce règne; mais les deux époques initiales ne furent pas absolument les mêmes, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure. L'ère de Denys était tout astronomique, composée d'années solaires fixes, formées de douze mois, dont chacun portait le nom d'un signe du zodiaque. L'époque radicale en fut rattachée à l'avénement de Ptolémée Philadelphe; mais elle commença réellement au solstice d'été qui précéda l'avénement de ce roi, fixé très approximativement au 2 novembre après ce solstice; et son jour initial est le 21 juin 283 avant l'ère chrétienne. On est autorisé à croire que Denys ne proposa son ère que dans la dix-huitième année du règne de Philadelphe : c'est de cette époque, en effet, que ce prince, abandonnant le calcul des années de son règne depuis l'avénement de Soter, son père et son prédécesseur, calcul qu'il avait suivi jusque-là, data ses monnaies et les actes de son règne, en comptant de son propre avénement.

L'*ère de Tyr* commence 125 ans avant J.-C., l'an de Rome 628 et 186 de l'ère des Séleucides, dont les Syriens s'étaient servis jusqu'alors. Ce qui les engagea à établir une ère nouvelle, ce fut la reconnaissance envers Bala, roi de Syrie, qui, à son avénement au trône, leur accorda l'autonomie ou la liberté de se gouverner par leurs propres lois. Le 19 octobre était le premier jour de l'année tyrienne, qui s'ouvrait par le mois *hyperberetæus*. Ainsi la première année de notre ère vulgaire tombe en l'an 126 de l'ère Tyrienne, commencée le 19 octobre, deux mois et treize jours avant notre 1er janvier. On voit plusieurs médailles sur lesquelles est marquée l'ère de Tyr; elle a servi à dater aussi plusieurs conciles.

Ère des Consuls, *ère de la ville de Rome*, *ère Julienne*. Les Romains n'ont jamais eu d'autre ère civile que la double série des deux consuls annuels; les noms de ces magistrats étaient mis en tête des lois, des traités et des monuments publics, et inscrits dans leurs fastes ou annales. Cette ère des consuls commença avec l'année 245 de Rome ou 509 avant J.-C.; elle continua même sous les empereurs. L'année ne fut à aucune époque désignée autrement que d'après les consuls; quelques auteurs ont même cru que c'est uniquement dans ce but que la dignité de consul fut conservée. Ce n'est que sous Léon-le-Sage, qui fut empereur d'Orient de 886 à 911 après J.-C., que le consulat fut définitivement supprimé. *Voy.* FASTES CONSULAIRES.

Les historiens romains n'ont pas été d'accord sur le temps de la fondation de Rome, l'ère la plus célèbre dont ils se soient servis dans leurs supputations. Il y a trois opinions, qu'ils ont le plus communément adoptées et qui méritent le plus d'examen. L'une rattache cet événement à la troisième année de la 6e olympiade, l'autre à la quatrième année, enfin la troisième le place à la première année de la 7e olympiade. On prétend que les défenseurs du premier et du second système ont cru soutenir les uns et les autres l'opinion de Varron; ceux qui

(*) Denys, mathématicien grec de l'école d'Alexandrie, vécut trois siècles avant J.-C. On n'a point de détails sur sa vie. Il ne faut pas le confondre avec Denys-le-Petit, auteur de la période qui porte son nom et dont il sera parlé plus bas (*voy.* DENYS et *période* DIONYSIENNE).

suivent le troisième l'attribuent à Caton le Censeur et l'appellent, pour cette raison, l'*époque Catonienne*. Mais ces trois opinions se réduisent à deux seulement, et ne diffèrent au fond que d'une seule année; un faux principe a induit en erreur les défenseurs de l'époque de Caton, et la préférence est due à l'époque Varronienne. Le faux principe qui a été la cause de l'erreur consiste en ce que les défenseurs de l'opinion Catonienne ont confondu l'époque où a commencé la royauté à Rome avec la fondation de la ville, et il paraît certain que la royauté et un gouvernement régulier ne furent établis formellement à Rome que quelques mois au moins après la fondation de la ville. Pour l'ère de la fondation de Rome, nous suivrons donc les indications fournies par Varron, et nous placerons le commencement de cette ère à l'an 753 av. J.-C.

L'ère Julienne prit son nom de Jules-César. Le dictateur réforma le calendrier romain, l'arrangea pour une année de 365 jours avec un 366e intercalé tous les quatre ans, et c'est de cette mémorable réforme que date l'ère Julienne. Elle commença l'an 45 av. J.-C. Pour le calcul régulier des temps antérieurs à cette année, les chronologistes emploient les années de cette même ère Julienne, quoiqu'elle n'existât pas encore, et c'est dans ce cas qu'ils les appellent années de l'ère Julienne *proleptique*, c'est-à-dire prise par anticipation pour mesure du temps.

Ère d'Espagne, ère Césarienne d'Antioche, ère Actiaque, ère des Augustes. L'ère d'Espagne commence trente-huit années pleines avant la naissance de Jésus-Christ. C'est l'époque de la réduction de l'Espagne sous l'obéissance d'Auguste. Tantôt cette date se rencontrait seule dans les actes du pays, tantôt on y joignait la date de l'ère chrétienne; mais enfin celle-ci l'emporta vers la fin du XIIe siècle ou dans le XIIIe. Dans le XIVe, les Espagnols cessèrent de se servir de leur ère et lui substituèrent l'année de l'Incarnation; elle fut totalement abandonnée en Aragon l'an 1359. Dès 1350, Pierre IV d'Aragon en avait même interdit l'usage dans les royaumes de Castille et d'Aragon; elle fut entièrement proscrite en 1384. Le Portugal n'abandonna l'ère espagnole et ne se détermina à suivre l'usage commun que dans le XVe siècle, en 1415.

L'ère Césarienne d'Antioche fut introduite dans cette ville lorsque César lui donna l'autonomie; elle commença le 22 septembre, l'an 705 de Rome, 49 av. J.-C. Schœll, dans ses *Éléments de chronologie historique*, confond à tort l'ère Césarienne d'Antioche avec l'ère mondaine de cette même ville: cette dernière ère consiste dans une modification de la date de la création, dont le détail est inutile pour nous.

La mémorable bataille d'Actium (*voy.*) fut l'occasion de l'ère Actiaque, qu'on adopta dans diverses provinces de l'empire romain, mais avec des différences qu'il est utile de connaître. En Égypte, où l'ère fut d'abord instituée, son commencement fut rattaché au 1er *thot*, ou 30 août immédiatement antérieur au jour de la bataille, qui eut lieu le 2 septembre de l'an 30 av. J.-C., ce 30 août étant le jour julien fixe correspondant au 1er *thot*, ou 1er de l'année vague égyptienne, 719 de Nabonassar. Les Grecs d'Antioche commencèrent l'ère Actiaque avec le 1er septembre de la même année. A Rome, cette même ère prit son origine au 1er janvier suivant, c'est-à-dire l'an 29 av. J.-C. Il paraît que l'usage de cette ère ne fut pas de longue durée; elle a été mal à propos confondue souvent avec l'ère des Augustes.

On donne plusieurs motifs à l'établissement de cette dernière, entre autres l'acte du sénat qui déféra à Auguste la suprême autorité. Ce qui paraît plus certain, c'est l'établissement même de l'usage de l'année fixe en Égypte par Auguste. Théon d'Alexandrie dit que cette réforme arriva lorsque le 1er jour de l'année vague répondit au 29 août julien, et la 5e année du règne d'Auguste selon les Égyptiens. Il est unanimement reconnu que l'Égypte lui fut soumise dès l'an 29 av. J.-C., que son autorité fut comptée en Égypte dès cette même année; la 5e de cette autorité répondit donc à la 25e avant l'ère chrétienne. Dans cette même année, le 29 août julien répondit en effet au 1er *thot* vague égyptien; ce 29 août

julien de l'an 25 av. J.-C. est donc le point initial de l'ère des Augustes, employée depuis l'établissement de l'autorité romaine en Égypte et durant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Ère de l'Ascension, ère chrétienne, ère de Constantinople. L'ère de Jésus-Christ ou de l'Incarnation est proprement l'ère des Latins. Les Grecs et les Orientaux n'en ont presque point fait usage dans leurs actes publics. Ils avaient et ont encore aujourd'hui pour leurs dates authentiques d'autres époques. Nous n'examinerons pas quelle est la véritable année de la naissance de Jésus-Christ. Suivant les plus habiles chronologistes, elle est arrivée cinq ans plus tôt qu'on ne l'admet communément. Un auteur soutient même qu'il faut avancer de huit ans cette époque. Quoi qu'il en soit, l'ère vulgaire s'est maintenue, malgré l'erreur qu'on peut y remarquer, telle qu'elle fut introduite d'abord, et nous comptons aujourd'hui l'an 1838 de J.-C., tandis que nous devrions compter au moins l'an 1843.

L'usage de compter les années d'après la naissance de Jésus-Christ n'a été introduit en Italie qu'au VIe siècle par Denis-le-Petit (*voy.* ce nom et *période* DIONYSIENNE), et qu'au VIIe en France, où il ne s'est même bien établi que vers le VIIIe, sous Pépin et Charlemagne. Nous avons trois conciles, celui de Germanie, assemblé l'an 742; celui de Liptines ou Lestines, tenu en 743, et celui de Soissons, célébré l'an 744, qui sont datés des années de l'Incarnation. Depuis ce temps-là, et surtout depuis Charlemagne, nos historiens ont coutume de dater les faits qu'ils rapportent par les années de Jésus-Christ; mais ils ne s'accordent pas tous quant au commencement de l'année.

L'ère de Constantinople commence à la création du monde. Dans cette période, la première année de l'Incarnation tombe à l'an 5509 av. J.-C. et répond, comme dans notre ère vulgaire, à la dernière de la 194e olympiade et à la première de l'olympiade suivante. L'Église grecque, encore même aujourd'hui, ne connaît pas d'autre ère. Les Russes, qui l'avaient reçue des Grecs avec le christianisme, l'ont de même conservée jusqu'au règne de Pierre-le-Grand*. On distingue dans l'ère de Constantinople l'année civile et l'année ecclésiastique. La première s'ouvre avec le mois de septembre, la seconde a commencé, tantôt au 21 mars, tantôt au 1er avril. Mais le 1er septembre a-t-il toujours été le jour initial de l'année à Constantinople et dans son ressort, même avant la séparation des deux empires d'Orient et d'Occident, c'est ce que l'on ne peut pas absolument décider. En soutenant l'affirmative, il faudrait reconnaître qu'il y avait alors à Constantinople deux sortes d'années civiles: l'année romaine ou consulaire, commençant au 1er janvier comme à Rome, et l'année grecque, qui s'ouvrait au 1er septembre. L'ère mondaine dont nous parlons était en usage à Constantinople avant le milieu du VIIe siècle, comme on le voit par le traité du comput de saint Maxime, qui fut composé l'an 641. Les actes du sixième concile général, terminé l'an 681 de notre ère vulgaire, sont datés de l'an vulgaire 6189: retranchez de cette somme 681, restera celle de 5508, qui forme l'ère de Constantinople. Dans la suite, on voit tous les actes publics de l'empire grec datés de la même ère. L'auteur grec de la Chronique pascale ou d'Alexandrie s'est servi d'une ère qui tire son motif de l'Ascension. D'après les dates qu'il donne selon cette ère, la première année répond à la 39e de l'ère chrétienne.

Ère de Dioclétien, ère des jeux capitolins. L'avénement de Dioclétien au trône fut pour les Égyptiens le motif et l'origine de l'ère qui porta le nom de ce prince. Alors le calendrier égyptien était réglé pour une année fixe, ou de 365 jours et un quart, depuis le temps d'Auguste; et comme les Égyptiens comptaient aussi les années du règne des empereurs depuis le premier jour de celle durant laquelle ils parvenaient au trône, Dioclétien ayant été proclamé empereur

(*) En Russie, l'ère chrétienne fut substituée à celle de la création du monde, qu'on avait suivie jusqu'alors selon la chronologie des LXX, l'an 1700 seulement. On commença en même temps l'année au 1er janvier au lieu du 1er septembre adopté comme jour initial depuis 1342. Avant cette date, le jour de l'an coïncidait avec l'équinoxe du printemps. J. H. S

le 17 septembre de l'an 284, ce fut du 29 août précédent, premier jour de l'année égyptienne, qu'ils datèrent son règne; ce même jour de cette même année fut aussi le premier de l'ère qu'ils instituèrent en l'honneur de ce prince. L'ère de Dioclétien fut ensuite nommée ère des martyrs, à cause des persécutions que les chrétiens eurent à subir peu d'années après.

On peut rencontrer dans d'anciens monuments romains des dates ayant pour point fixe ou pour ère les jeux capitolins. Il faut donc savoir qu'outre les premiers jeux capitolins (*voy.*) de Rome, institués par Camille, il y en eut d'autres qui furent fondés par Domitien vers l'an 87 de J.-C.; ces derniers se célébrèrent tous les cinq ans, et ils ne furent entièrement abolis que sous l'empire de Constantin.

Ère des Arméniens. L'ère des Arméniens proprement dite, qui employait une année vague de 365 jours sans intercalation, eut pour motif la séparation de l'Église arménienne de l'Église latine, par la condamnation du concile de Chalcédoine, et pour époque initiale le 9 juillet de l'an 532 de J.-C. Ils employaient aussi dans leur liturgie une année fixe ou intercalée. Leur nouvel an ou premier jour de cette année fut fixé au 11 août julien. Ils adoptèrent ensuite le comput suivant cette année julienne et se trouvèrent ainsi en concordance pour les jours avec les Latins, tout en différant sur le chiffre des années, à cause de la différence des deux ères. Ils se servirent aussi quelquefois de l'ère vulgaire dans leurs actes. L'ère des Arméniens est appelée *lettreure* dans quelques titres écrits en français. On connaît principalement la charte datée des Arméniens: c'est la donation d'un *cazal* appelé *gouvaira* faite à Guérin, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, par Constantin, qui se qualifie de seigneur de Lambron ou des Embruns, *et sers de Deus et méteor de la couronne des Ermines*, c'est-à-dire serviteur de Dieu et trésorier de la couronne des Arméniens, ou d'Arménie. Cette pièce, gardée à la chancellerie de Malte, était datée de la *fin du mois d'octobre l'an de la lettreure des Ermines qu'elle fut trouvée*, *DCLXXXII*. Cette charte doit avoir été donnée l'an 1232 ou 1233, selon notre manière de compter les mois; le grand-maître Guérin, à qui la donation fut faite, vivait alors (*voir* la *Nouvelle Diplomatique* des bénédictins).

Ère de Hiesdedgerd. L'ère de Hiesdedgerd n'est autre chose que l'ère de Nabonassar, telle qu'elle a été introduite en Perse par Hiesdedgerd, l'an 632 de notre ère. Les Perses ou Ghèbres, tant en Perse que dans l'Indostan, s'en servent encore; le 16 juin est son jour initial. Cette ère se régla sur l'année vague de 365 jours jusqu'à ce que Djelal-eddin, sulthan du Khoraçan, la réduisit à une forme plus régulière, l'an 1075 de J.-C.

Ère de l'hégire. Tous les peuples qui professent l'islamisme comptent les années depuis l'époque où Mahomet, poursuivi par les Koreïchites, s'enfuit de la Mecque et se retira à Médine*. Du mot arabe *hedjra*, fuite, nous avons fait *hégire* (*voy.* ce mot). La fuite de Mahomet eut lieu dans la nuit du 15 au 16 juillet de l'an 622 de J.-C. Le 16 du mois est le plus généralement adopté pour le commencement de l'hégire, quoique les astronomes et quelques historiens le placent au 15. Cette date correspond à l'an 1369 de l'ère de Nabonassar, 1375 de la fondation de Rome, et 5335 de la période julienne.

Ères diverses. Outre les ères dont nous avons parlé jusqu'ici on connaît encore les suivantes: l'ère de *Kaly-Yougam*, ou âge du malheur, chez les Indous, qui le font remonter à l'année 3101 av. J.-C.; — l'ère *Grégorienne*, qui date de la réformation du calendrier julien par le pape Grégoire XIII, en 1582, et trace une ligne de séparation entre l'ancien et le nouveau style; — l'ère *américaine*, commençant le 4 juillet 1776.

(*) Les Arabes se servent encore d'une ère plus ancienne, appelée *époque des éléphants* (*ta-rykh-el-fyl*) et dont 571 de J.-C. est l'année initiale. Elle tire son nom des éléphants avec lesquels Abrahah, roi chrétien de l'Yémen, se serait mis en marche contre la Mecque pour y détruire la Kaaba, au moment même où les Koreïchites cherchaient à profaner son église de Sanaa. Mais, dit le Koran, à mesure qu'un de ces animaux arrivait sous les murs de la ville sainte il pliait le genou et refusait de se porter en avant.

J. H. S.

époque à laquelle les États-Unis d'Amérique, affranchis de l'administration anglaise, proclamèrent leur indépendance, et se constituèrent en un gouvernement fédératif; — l'ère *de la république française*, qui commença le 22 septembre 1792 et ne fut en usage que jusqu'au 9 septembre 1805. *Voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

Les médailles de l'antiquité nous offrent une foule d'ères particulières dans le détail desquelles il serait superflu d'entrer.

Ère des Indous, ère des Chinois. Les Indous se servent de deux ères, l'une appelée des Saces ou des Chakes (*æra Sacarum*), qui commence à l'an 78 ap. J.-C., et l'autre de Kaliouga (ou de Kaly-Yougam, dont nous avons déjà parlé). Les années dont ces ères se composent commencent à la fin du mois de mars ou dans les premiers jours d'avril.

Les Chinois n'ont pas d'ère d'années consécutives, mais une ère cyclique, à l'instar des olympiades. Leur cycle est composé de 60 années dont chacune, dans leur langue, porte un nom particulier. De Guignes place le commencement de ce cycle à l'année 2697 av. J.-C., ce qui fait que leur première année après J.-C. répond à la 58e de notre ère. A. S-R.

ÉRÈBE, *voy.* TARTARE.

ÉRECHTHÉE, *voy.* ATTIQUE et ÉLEUSIS.

ÉRECTILE (TISSU). Certaines parties des animaux présentent le phénomène particulier de se gonfler, de se durcir sous l'influence de certaines excitations; puis, lorsque ces causes ont cessé d'agir, de revenir à leur état ordinaire. Telles sont les lèvres, le mamelon, les organes sexuels, l'iris. Cette faculté est inhérente à un tissu particulier, fibreux et dense, dans les mailles duquel le sang pénètre pour être repris ensuite par les vaisseaux veineux. Ce tissu a reçu le nom de *tissu spongieux*, *caverneux* ou *érectile*, et il présente quelques modifications dans sa structure, suivant les parties dans lesquelles on le considère.

Un tissu semblable peut se développer d'une manière anormale et donner naissance à des tumeurs quelquefois très volumineuses qu'on appelle *tumeurs érectiles*, *fongus hématodes*, etc. On voit ces tumeurs acquérir un volume quelquefois très considérable; l'examen anatomique qu'on en a fait ou les accidents qui y sont arrivés, tels que l'ulcération, les ruptures, etc., en ont démontré la structure vasculaire. Il est bon de dire ici qu'un grand nombre de taches ou marques de naissance appelées *fraises*, *framboises*, etc., ne sont que des tumeurs érectiles dont le gonflement accidentel a pu donner naissance aux fables qu'on débite à ce sujet. *Voy.* ENVIES.

Quoi qu'il en soit, les tumeurs érectiles constituent en général une affection sérieuse et qu'il serait imprudent d'abandonner à elle-même, parce qu'elles subissent fréquemment la dégénération cancéreuse et qu'elles présentent cette particularité de donner naissance à de funestes hémorragies.

Le traitement de ces tumeurs est difficile et tout chirurgical : lorsque la compression employée avec persévérance et avec exactitude n'a pas réussi, il faut avoir recours au fer, secondé du feu; car cette maladie a une tendance extrême à se reproduire lorsqu'on n'a pas extirpé jusqu'aux dernières racines du mal. Il est même recommandé d'exercer sur les cicatrices consécutives aux opérations une compression permanente. F. R.

ÉRECTION. En architecture, on donne ce nom à l'ensemble des opérations de main-d'œuvre que nécessite la construction d'un monument.

A la suite de la première impression qu'éprouve un spectateur devant un monument remarquable par sa grandeur et sa magnificence, son imagination se reporte immédiatement sur les moyens que l'homme a employés pour produire d'aussi beaux et aussi grands résultats. Les effets qui ne proviennent que de l'éclat et de la richesse des matériaux, du fini ou de l'excellence de l'exécution, sont naturellement rapportés au talent des artistes, à la munificence des princes, au désir ardent de la gloire qui anime les peuples et les porte à créer des ouvrages destinés à perpétuer le souvenir de leur existence; mais les effets dus aux dimensions colossales de l'édifice engendrent encore un sentiment d'ad-

miration qui étonne la raison elle-même, parce qu'ils supposent l'emploi de moyens extraordinaires qui dépassent les forces physiques de l'homme.

Tous ceux qui ont assisté à l'érection d'un monument de quelque importance savent que les procédés d'exécution qu'il nécessite constituent en quelque sorte une seconde création, qui ne demande ni moins de science ni moins de génie que la conception même du monument, et qui a d'autant plus d'intérêt que, disparaissant à l'achèvement de l'édifice, elle ne laisse aucune trace des soins et des efforts inouïs qu'elle a coûtés. Plus tard, l'esprit de l'observateur se perd en conjectures, et va souvent chercher bien loin, jusque dans des récits fabuleux, les moyens d'exécution dont l'invention n'a été, dans la réalité, que le fruit d'une ingénieuse simplicité.

Bien que les peuples modernes aient élevé quelques monuments de grandes dimensions, dont ils peuvent à bon droit s'enorgueillir, c'est dans l'antiquité qu'il faut en rechercher les exemples les plus nombreux et les plus surprenants. Le grandiose des constructions était généralement le caractère dominant des édifices des anciens. Sans rien omettre de ce qui ajoutait à la perfection de l'art, ils ne négligeaient rien non plus pour que leurs ouvrages parvinssent à la postérité. Quoique le temps en ait détruit le plus grand nombre, les ruines de ceux qui ont résisté en imposent toujours à l'esprit par leur masse prodigieuse et leur immense étendue. Ceux de ces chefs-d'œuvre qui avaient le plus captivé l'admiration populaire furent appelés *merveilles du monde*. L'antiquité en comptait sept, dont il ne reste plus aujourd'hui que les pyramides (*voy.*) d'Égypte : on connait, par les récits des voyageurs, l'aspect gigantesque de ces derniers monuments. Ce que d'anciens auteurs ont rapporté des jardins de Sémiramis et des murs de Babylone (*voy.*) tient de la féerie; le colosse de Rhodes, qui laissait passer les navires entre ses jambes, était une construction dont on ne concevrait plus maintenant les moyens d'exécution, s'il était vrai qu'elle eût été érigée, en métal, d'une seule pièce. *Voy.* Colosse.

Une des causes qui ont le plus contribué à la facilité d'exécution des grandes constructions antiques est l'esclavage. Avec cette faculté de réduire l'homme à la condition de bête de somme, rien ne devenait impossible, puisqu'il ne fallait que l'emploi, au besoin, de plusieurs milliers de bras pour mouvoir les plus lourds fardeaux; la force humaine n'étant point ménagée, l'art de la mécanique se réduisait à l'usage des machines les plus simples, les cordes, les leviers et les plans inclinés. Il n'est pas douteux que ces moyens n'aient été appliqués à la translation des énormes monolithes employés en obélisques et en colonnes, ou qui recouvraient, d'une seule pièce, des espaces immenses dans les monuments de l'Inde et de l'Égypte. Par ce même système, ou plutôt par son extension illimitée, les Romains sont parvenus à achever les plus grandes entreprises; ils ne se faisaient point scrupule de soumettre les nations conquises au joug odieux des plus rudes travaux. L'historien Josèphe nous apprend qu'après les victoires de Flave et de Tite Vespasien, 30,000 Juifs furent employés à la construction du Colisée (*voy.*). Ce fut aux dépouilles et aux sueurs des peuples asservis que durent leur naissance les masses colossales du port d'Ostie, des cirques, des naumachies, des hardis septizones, et autres prodiges dont les noms seuls ont survécu, parce que la vengeance trop légitime des Vandales en a fait disparaître jusqu'à la poussière. Les armées romaines étaient en outre disciplinées à la construction des grands travaux ; l'état, obligé de les maintenir constamment sur pied, avait à redouter leurs moments d'inaction. La plupart des grandes routes antiques ont été dressées par les soldats.

Si la faculté d'attacher de nombreuses populations à l'exécution des grands travaux doit être regardée comme le premier moteur des vastes entreprises des anciens, cette raison doit expliquer en même temps pourquoi, chez les peuples modernes, les opérations de même genre sont devenues plus rares. Au moment où l'existence de l'homme est redevenue sa propriété, où l'emploi de son temps a été apprécié, à ce moment devaient s'arrêter les entreprises ruineuses dans lesquelles

son sang et ses biens avaient été prodigués. Les nations plus divisées et restreintes à leurs propres moyens sont devenues circonspectes; l'utile et le positif ont remplacé la superfluité et le prestige de l'idéal. Telles sont les causes réelles des changements survenus dans l'art depuis notre ère, sans qu'il soit besoin de recourir à une prétendue dégénération, que le nombre et l'importance de nos découvertes ont démentie complétement. Cependant l'émancipation de l'homme ne s'est pas opérée tout à coup. Pendant longtemps encore après la chute de l'empire romain, les princes féodaux ont eu recours à la corvée, dont ils ont abusé trop souvent dans leur intérêt particulier plutôt que dans un but d'utilité générale; mais la corvée elle-même a disparu devant les institutions qui ont rendu inviolable la liberté de l'homme.

Ce doit être nécessairement à raison de la diminution de la force humaine que l'industrie moderne a multiplié ses efforts pour y suppléer, dans la construction des édifices; ses premières recherches ont amené l'art de l'appareil, que les anciens n'avaient fait qu'entrevoir. Cette méthode nouvelle de mettre les matériaux en œuvre a produit des combinaisons qui appartiennent exclusivement aux temps modernes ; elle a contribué à donner en hauteur aux bâtiments ce qu'on ne devait plus leur donner en superficie ; elle a procuré les moyens d'approprier, à de beaux effets pittoresques, tant intérieurs qu'extérieurs, des matériaux de moindres dimensions et de moindre prix que ceux des édifices anciens. Les chefs-d'œuvre du moyen-âge, ceux non moins remarquables de la renaissance, et d'autres dans les siècles postérieurs, attestent l'immense révolution que la science du trait a fait subir à l'art. Cette innovation, il est vrai, a eu ses détracteurs, qui l'ont accusée d'avoir altéré les types primitifs et de n'avoir créé qu'un art factice; mais ses progrès ne se sont point arrêtés; de magnifiques monuments brillent encore intacts, sans qu'on ait à regretter les déplorables moyens au prix desquels ils auraient été achetés dans les temps reculés de l'antiquité.

Les constructions d'art qui, par leur difficulté d'exécution, excitent le plus d'intérêt chez les nations modernes, sont celles qui ont pour objet l'érection des monolithes, genre de monument consacré principalement à la commémoration des hauts faits ou des hommes illustres. C'est le seul cas où l'usage antique de construire des masses d'une seule pièce se soit conservé, parce que ce mode, qui garantit la durée et la solidité des monuments, est aussi le symbole de l'immortalité.

Dans ces circonstances, la puissance des moyens mécaniques, quelque ingénieuse qu'elle fût, ne suffirait pas, si on n'y ajoutait celle des bras; mais cette dernière ne devient réellement active que lorsqu'on procède avec ordre et méthode, car la confusion des efforts augmenterait les obstacles plus qu'elle ne les surmonterait. Ce n'est pas sans fondement que les Grecs ont inventé la fable ingénieuse d'Amphion rebâtissant les murs de Thèbes au son de sa lyre : leur poésie a fait ainsi allusion au succès que l'on obtient par des mouvements collectifs exécutés avec ensemble et harmonie. Ici le mot harmonie n'est pas simplement une figure, il est pris dans une acception positive. Ceux qui ont observé les marins dans les ports ou sur leur navire, les charpentiers dans leur chantier, les forgerons près de l'enclume, savent que leurs manœuvres ne sont jamais plus précises que lorsqu'ils les exécutent en cadence, quelquefois même en s'accompagnant d'une sorte de chant rhythmé, dont la mesure règle leurs mouvements.

Cette observation a été mise à profit pour l'érection de la grande colonne alexandrine, récemment érigée à Saint-Pétersbourg, et dont l'énorme bloc a été tiré des rochers de la Finlande : pendant la pose, les temps de manœuvre étaient indiqués aux ouvriers par le tambour. On sait que cette opération a été dirigée par les soins d'un architecte français (M. de Montferrand). Ce monument est l'ouvrage le plus gigantesque de l'Europe moderne ; les dimensions du monolithe sont de 80 pieds environ, depuis le piédestal jusqu'au chapiteau. *Voy.* COLONNE (T. VI, p. 389).

La Russie avait déjà donné un exemple de son goût pour le genre colossal par les travaux extraordinaires de la statue de Pierre-le-Grand, posée sur un rocher transporté à bras d'hommes et dont le poids a été évalué à 40,000 quintaux*, et par les colonnes monolithes qui, à peu de distance de là, forment le péristyle et soutiennent les voûtes de la nef de l'église d'Isaac, depuis si longtemps en construction.

Il ne serait pas difficile de montrer que, dans ces sortes de travaux, l'adresse et le génie de l'ordonnateur l'emportent sur le concours des bras, et que souvent encore les moyens les plus simples produisent les plus grands effets. Tout le monde connait l'incident qui survint pendant la pose de l'un des plus grands obélisques de Rome, opération qui avait été confiée au talent de Dominique Fontana. (*voy.*). L'énorme bloc était parvenu à la hauteur de son piédestal, mais les cordes, trop distendues, se refusaient au dernier effort qui devait l'asseoir sur sa base, et menaçaient de rompre. Dans ce moment d'anxiété, une voix se fait entendre: « Mouillez les cordes!... » Soit que ce cri partit de la foule, soit qu'il fût une inspiration de Fontana, ce fut un trait de lumière qui sauva l'opération.

Nous pouvons encore citer, comme exemple remarquable de l'influence du savoir dans les circonstances difficiles, la construction du phare d'Édystone, élevé à trois lieues du port de Plymouth, sur un rocher à fleur d'eau, dans l'un des parages les plus dangereux de la Manche. Deux tours en charpente, construites aux frais de l'amirauté, avaient été détruites successivement, l'une par le feu, l'autre par les eaux, et l'on regardait une construction en pierre comme impossible, dans un endroit presque en tous temps inabordable, où la fureur des vagues avait fait disparaître même une partie du rocher. M. Smeaton, ingénieur anglais, entreprit de surmonter ces obstacles. Le succès le plus complet a couronné ses efforts. Les détails de cette belle opération, où l'on remarque principalement les coupes de pierre les plus ingénieuses, sont consignés dans un recueil de mémoires techniques des ponts et chaussées; nous croyons rendre justice à l'auteur en les signalant au grand jour.

(*) *Voir* les détails dans l'ouvrage de M. Schnitzler, *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 223.

Aucun exemple ne serait plus concluant pour démontrer la supériorité de la science sur l'emploi des forces physiques, que l'exposition des faits qui se rapportent à la translation de l'obélisque de Luxor ou Louqsor (*voy.* OBÉLISQUE) au centre de la place de la Concorde, à Paris. Il sera curieux de comparer les moyens d'action employés de nos jours avec ceux des anciens Égyptiens. La difficulté ne consistait pas seulement, en cette occasion, dans la pesanteur du monolithe : on avait remarqué que l'une de ses faces était sillonnée par une fissure assez prolongée, qui pouvait faire craindre la rupture, soit en l'enlevant du socle sur lequel il était assis en Égypte, soit en le replaçant à Paris sur le nouveau piédestal, qu'un habile architecte, M. Hittorff, lui avait dressé. Il était donc essentiel de ne lui faire supporter aucune secousse, ni dans chacune de ces deux opérations, ni pendant le transport. Ainsi, il n'existait point, pour ce monolithe, la ressource qu'offrent ordinairement les corps ronds ou cubiques, de rouler sur eux-mêmes, ou d'être tournés successivement sur leurs faces diverses.

M. Lebas, ingénieur de la marine, qui fut chargé de l'expédition, ne fut point intimidé à la vue de cette défectuosité : il osa se fier à la résistance de la matière, et conçut l'idée de faire pivoter l'obélisque sur une des arêtes de sa base. Cette pensée adoptée, le problème était presque résolu; car il ne s'agissait plus que d'établir un appareil suffisant pour soutenir le monolithe pendant le temps de sa rotation. M. Lebas imagina d'appliquer à cette opération un procédé fréquemment en usage dans les travaux de la marine lorsqu'il s'agit de mouvoir de lourds fardeaux; toutefois, il fallait le disposer sur une plus grande échelle que dans les circonstances ordinaires, et ces modifications n'exigeaient pas moins que son talent exercé.

Tel fut le succès de cette manœuvre que les naturels du pays, qui d'abord avaient témoigné avec ironie leur in-

crédulité sur la possibilité de réussir, demeurèrent stupéfaits lorsqu'ils aperçurent le colosse couché par terre; leur étonnement fut au comble lorsqu'ils virent cette masse pesante s'avancer paisiblement vers le navire et s'y dérober à leur vue. Le chef de l'expédition est, comme on sait, de petite stature, mais il avait grandi à leurs yeux, et bientôt ils effacèrent, par les formules d'admiration si expressives dans la langue orientale, les railleries par lesquelles ils l'avaient d'abord accueilli. Un même triomphe attendait M. Lebas à Paris.

Le navire s'étant échoué au pied du quai qui borde la place de la Concorde, l'obélisque franchit avec le même bonheur la rampe qui le séparait de la place, ainsi que le plan incliné qui avait été préparé pour l'amener à pied d'œuvre. Enfin arriva le jour où, par une manœuvre inverse de celle qu'il avait subie en Égypte, il devait prendre possession de sa nouvelle base pour y commencer une seconde existence.

Tout Paris assistait à cette belle scène; plus de 200,000 spectateurs l'ont vu s'élever majestueusement. Les applaudissements ont retenti de toutes parts lorsque, dégagée de ses liens, la brillante aiguille s'est montrée radieuse aux regards de ses nouveaux hôtes.

Il fut principalement remarquable que dans l'ensemble des combinaisons de l'appareil rien n'avait été laissé au hasard : toutes les parties en avaient été exactement calculées. L'habile ingénieur connaissait d'avance sous quel effort chacune d'elles devait agir; il avait pu prévoir ce que chaque cordage devait opérer; il était certain qu'aucun d'eux ne faillirait à sa fonction. Son succès était donc assuré, inévitable; il aurait pu voir, comme dans le rapport de Pline, le fils d'un Pharaon suspendu au sommet de l'obélisque sans avoir rien à redouter pour sa responsabilité. Et cependant, il n'avait pas, comme l'architecte de Ramsès, 20,000 hommes à sa disposition; car la manœuvre a été opérée en deux heures par 200 ouvriers au plus, choisis à la vérité parmi les artilleurs de la marine et les charpentiers les plus expérimentés.

Cette belle expérience résume à elle seule tous les motifs de comparaison que l'on pourrait élever entre l'art antique et l'art moderne. Si le premier séduit les sens par le prestige des effets grandioses, le second ne parle pas moins haut à l'imagination par la puissance de ses combinaisons; le dernier a sur l'autre l'avantage de faire entrer dans ses obligations la condition de n'obtenir ses résultats que par des moyens qui ne répugnent point à l'humanité. Désormais les destins de l'art sont changés : ce ne sera plus seulement par le nombre de stades, de palmes ou de coudées, que l'on appréciera l'importance des monuments; on n'aura plus à supputer les dépouilles des peuples vaincus, à énumérer le nombre des populations arrachées à leurs foyers pour créer des chefs-d'œuvre; des souvenirs cruels ne troubleront plus des sensations qui doivent se rapporter à des idées consolantes de paix et de prospérité. Les édifices seront considérés pour leur but d'utilité plutôt que sous le rapport d'une magnificence qui ne serait due qu'à des prodigalités. Le génie de nos artistes ne sera point pour cela paralysé : il trouvera son aliment dans un autre ordre d'usages, de mœurs et de civilisation. Les découvertes modernes faites dans les sciences naturelles lui viendront merveilleusement en aide et enfanteront de nouveaux miracles. Ce dernier lot n'est point à dédaigner; tout bien pesé, pour les personnes qui jugent sans prévention, les temps modernes ne sont point déchus de ceux de l'antiquité. J. B-T.

ERFURT, l'une des villes les plus importantes de la Thuringe, chef-lieu de la régence prussienne du même nom, est située au 28° 42′ 11″ de longitude, et 50° 58′ 45″ de latitude, dans une plaine parfaitement cultivée, sur la Gera, petite rivière formée par un bras de l'Unstrut, qui la coupe en différents endroits. Au temps de Charlemagne, elle était une des cités les plus commerçantes de l'Allemagne, et plus tard elle vit sa prospérité s'accroître encore sous la protection des électeurs de Saxe. En 1648, elle fut abandonnée à l'électeur de Mayence, qui, quatre ans auparavant,

l'avait conquise avec beaucoup de difficulté. En 1597, elle comptait encore 58,000 habitants. Après la suppression des souverainetés ecclésiastiques, en 1803, elle échut à la Prusse, et de 1807 à 1813, elle fut régie par l'administration française. Cette année, le bombardement et l'artillerie dirigée par les Français y consumèrent 117 maisons; 61 furent démolies, et jusqu'au 8 janvier 1814, époque où elle fut remise aux Prussiens, plus de 2,000 hommes succombèrent, atteints de maladies contagieuses. Erfurt ne compte aujourd'hui, d'après Volger, que 25,000 habitants, et d'après Stein, seulement 15,097. Près de 6,000 professent la religion catholique. On a calculé que la ville contenait 320 rues et 2,892 maisons. Deux citadelles la défendent: l'une, le vieux fort Saint-Cyriaque, élevé de 800 pieds, et dans l'enceinte duquel est, dit-on, une source d'eau minérale; l'autre, dans l'intérieur de la ville, est sur la montagne Saint-Pierre, haute de 740 pieds. Elle fut fortifiée par un électeur de Mayence, et l'on y voit un ancien couvent de bénédictins, ainsi que le tombeau du comte de Gleichen. La ville d'Erfurt est construite d'une manière assez irregulière; il n'y a de remarquable que la place du marché avec un petit obélisque, elevé en l'honneur de l'avant-dernier électeur de Mayence, et la place Frédéric-Guillaume ou *des grades* (*Gradenplatz*), qui conduit à la cathédrale gothique ou à l'église *de la bienheureuse Vierge Marie*. Dans la tour de cette église, est une cloche épaisse de 10 pouces, de 10 pieds de haut, et de 30 de circonférence; elle pèse 275 quintaux : c'est la fameuse *grande Suzanne*. L'église Saint-Sévère, aujourd'hui rétablie, fut en 1813 presque totalement détruite. A ces édifices il faut ajouter les couvents des Augustins, des Ermites, des Ursulines, auquel est réuni un institut d'éducation pour les jeunes filles, une maison luthérienne pour les orphelins, et un vieux cloître avec une *danse des morts*, et la cellule où vécut Martin Luther de 1505 à 1512 (*). Bien que siége de la régence, Erfurt n'a pas de tribunal de seconde instance (*Oberlandsgericht*); le territoire est du ressort de ceux de Mersebourg et de Halberstadt. Parmi ses établissements scientifiques et littéraires, nous citerons particulièrement l'École normale primaire (*Schullehrerseminarium*), où sont spécialement instruits ceux qui plus tard doivent donner des leçons aux sourds-muets; l'Académie des sciences usuelles et sa bibliothèque fondée en 1754; le jardin botanique également avec sa bibliothèque, forte de 40,000 volumes, qui était autrefois celle de l'université créée en 1392 et supprimée le 12 novembre 1816; un cabinet de physique, des collections d'objets d'art, d'histoire naturelle, de médailles. La ville a aussi sa bibliothèque particulière. Outre un gymnase luthérien et un autre catholique, il y existe aussi des écoles pour le dessin, les mathématiques, l'architecture et le commerce, une école pour les sages-femmes, un hospice pour les aveugles. Quant à l'Institut pharmaceutique, il a été supprimé en 1828. Huit ans auparavant, on y avait fondé l'œuvre de saint Martin (*Sanct Martins-Stift*) pour l'éducation des enfants pauvres. Il y existe aussi une maison de détention pour les criminels. Enfin il y a à Erfurt des fabriques de laine, de coton, de soie, de rubans, de vermicelles, de liqueurs, de vinaigre, de tabac.

Comme position militaire, Erfurt coupe la grande route de Francfort à Leipzig. Les Prussiens y ont toujours tenu, depuis 1815, une garnison considérable.

Ce fut à Erfurt qu'eut lieu, en 1808, ce grand congrès de monarques connu sous le nom d'*entrevue d'Erfurt*. Napoléon y arriva le 27 septembre; il y avait envoyé une partie de la Comédie-Française et avait dit à Talma, avant de quitter Paris : « Je vais te faire jouer devant un parterre de rois. » A peine arrivé à Erfurt, Napoléon alla à Weimar au-devant de l'empereur

(*) Il existe à Erfurt plusieurs descendants du réformateur, enfants en bas-âge de celui qui, après s'être expatrié et avoir porté sa misère dans la Silésie autrichienne, y abjura la réforme. Ce Luther est mort il y a quelques années; mais des ennemis de la liberté de la conscience ont rapporté, comme un fait récent, sa conversion dont ils ont fait pour eux, au XIXe siècle, un grand sujet de triomphe. S.

Alexandre qui l'y attendait depuis deux jours. Tous les rois et princes de l'Allemagne s'y rendirent; seuls, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche n'y furent point appelés. De la part des deux autres empereurs, le but de la réunion était de convenir d'arrangements qui pourraient enfin donner au monde la paix générale. Comme témoignages des intentions toutes pacifiques de celui des Français, on cite sa lettre du 12 octobre au roi d'Angleterre, et celles du 14 du même mois aux princes de la Confédération du Rhin et à l'empereur d'Autriche. Ce même jour, Napoléon et Alexandre se séparèrent. Deux jours auparavant, Napoléon avait, par un décret daté de cette ville, donné la décoration de la Légion-d'Honneur à Gœthe, à Wieland, au bourgmestre d'Iéna et au médecin municipal de cette ville. Ces conférences sont restées jusqu'à ce jour complétement secrètes. Si les deux empereurs ont, pendant le cours de leur éphémère amitié, formé quelques grands projets, la rapidité des événements ne leur a pas permis de les exécuter. L. N.

ERGOT (zool.). On donne ce nom aux ongles des doigts imparfaitement développés, chez les mammifères, et en général placés derrière les autres : tels sont les doigts rudimentaux du porc et des ruminants.

On désigne encore par cette dénomination l'apophyse cornée située au-dessus de la partie postérieure du tarse, et au-dessus du pouce chez plusieurs oiseaux, et spécialement chez les gallinacés. L'ergot qui n'existe que chez les mâles de certaines espèces, ou dont les dimensions chez la femelle sont beaucoup plus petites, sert à ces animaux d'armes offensives. L'ergot est formé d'une épine osseuse, revêtue à sa surface d'une substance cornée; sa forme, ses dimensions, qui s'accroissent avec l'âge, ne sont point constantes. On sait que l'ergot du coq, extrait du tarse et implanté dans sa crête, y conserve le principe vital, s'y développe et devient une sorte de greffe animale. L. D. C.

ERGOT (botan.), altération que présente le grain de plusieurs graminées, et en particulier de quelques céréales. Elle consiste dans une excroissance en forme de corne, assez ressemblante à l'ergot des gallinacés (*voy.* l'art. précédent).

Le grain *ergoté* est d'abord mou, pulpeux; puis il se solidifie et s'allonge. Rouge ou violacé dans les premiers instants, il prend ensuite une teinte plombée, puis il devient noir, et sa surface se couvre quelquefois d'une poudre noirâtre. On ne voit sur un épi que deux ou trois grains altérés, les autres restent intacts. Intérieurement la couleur naturelle de la graine est conservée.

Les chimistes et les botanistes ont expliqué différemment la nature de l'ergot. On l'a attribué, tantôt à la piqûre d'insectes, tantôt à un défaut accidentel de la fécondation, à l'influence de l'humidité ou autres circonstances morbifiques; enfin on l'a considéré comme une plante parasite du genre *sclerotium*, espèce de champignon qui se développe dans l'ovaire et végète à la place du grain.

Les partisans de cette dernière opinion s'appuient sur ce que l'humidité est favorable au développement de l'ergot comme à celui des champignons, que les phases et le mode de développement sont les mêmes; que la saveur, l'odeur, les propriétés vénéneuses du grain ergoté se retrouvent dans les champignons, etc., etc. Les naturalistes qui considèrent l'ergot comme un état morbide de la plante invoquent, à l'appui de leur système, la destruction du principe amylacé, l'altération du gluten, le remplacement de l'amidon par une matière muqueuse, l'analyse chimique du sclerotium et du grain ergoté offrant des différences essentielles, la naissance du sclerotium sur les végétaux en putréfaction, tandis que l'ergot se manifeste sur les plantes vivantes, etc., etc.

On est plus d'accord relativement aux effets que produit, sur l'économie animale, l'usage du grain ergoté. Quoique certains faits semblent prouver son innocence à l'égard d'animaux qui le mangent impunément, la fermentation panaire est peut-être nécessaire pour développer l'action du grain ergoté. Dans tous les cas, il paraît n'être malfaisant que quand il entre pour un quart avec

la farine. Il est certain que le poison recélé dans l'ergot augmente d'activité en raison de certaines circonstances atmosphériques; c'est pendant les temps pluvieux que l'épidémie connue sous le nom d'*ergotisme* est plus meurtrière et plus opiniâtre. Les effets de l'ergot varient encore en raison de l'espèce de grain qu'il a attaqué et de l'espèce des individus qui en font usage. Ainsi, en Amérique, le maïs ergoté produit des accidents bien moins dangereux chez l'homme que ceux qu'entraine en Europe notre seigle ergoté. Les oiseaux, les cerfs, qui sont très friands du maïs affecté de cette maladie, tombent dans une espèce d'ivresse; les poules pondent des œufs sans coquilles, phénomène explicable par l'action de ce grain sur les organes destinés à l'expulsion de l'œuf, qui alors est chassé de l'oviducte avant d'avoir eu le temps de se revêtir de son enveloppe calcaire. L. D. C.

L'ergot du seigle jouit d'une propriété remarquable, celle d'accélérer les contractions utérines et de favoriser le travail de l'accouchement dans les cas où il traine en longueur. Cette propriété ne se manifeste pas seulement dans l'espèce humaine, ainsi qu'on a pu le voir par ce qui précède. Les praticiens emploient l'ergot avec succès depuis quelques années; mais il y a longtemps déjà que son usage était populaire parmi les sages-femmes de quelques départements méridionaux. A la dose de douze grains administrés dans l'inertie de la matrice, il produit des effets très avantageux. On a voulu aussi l'appliquer à d'autres affections de cet organe. Il y a cependant des accoucheurs qui se refusent à reconnaître les avantages du seigle ergoté, prétendant que l'attente suffit toujours pour que l'accouchement s'opère lorsqu'il n'y a pas d'obstacle mécanique à l'accomplissement de cette fonction. F. R.

ERGOTERIE (d'*ergo*, donc), manie de raisonner poussée jusqu'à la déraison, et en tous cas contraire au bon goût, qui ne veut point des formes dialectiques où elles n'ont que faire. La forme syllogistique, très utile dans les sciences de déduction, est loin de présenter les mêmes avantages dans les jugements d'expérience ou dans les affaires. Ses principaux inconvénients sont de donner de la sécheresse à la pensée et à l'âme même, d'inspirer de la défiance, et de convaincre tout au plus, sans du reste persuader, d'éblouir plutôt que d'éclairer, et par conséquent d'être une source de déceptions pour le raisonneur lui-même; c'est une arme qui souvent blesse la main qui s'en sert imprudemment. L'ergoterie a encore le tort de provoquer aux jeux de mots, aux subtilités et aux paradoxes, et par conséquent de fausser le jugement à la longue; de servir surtout aux disputeurs de mauvaise foi, ce qui est une présomption contre elle, puisqu'elle est si facilement en hostilité avec le sens commun. L'ergoterie contrarie l'observation et l'induction, et par conséquent l'expérience et la science de la nature. Dans un esprit habitué à marcher synthétiquement ou à passer du général au particulier, elle fait aussi facilement sortir de la question par la recherche de moyens-termes forcés. Elle fait de la discussion une arène où les défaites et les victoires sont trop sensibles pour qu'on ne songe pas à vaincre à tout prix, même aux dépens de la vérité; elle induit les esprits superficiels en erreur sur le mérite absolu ou relatif des raisonneurs et des contendants. Il est plus facile à un esprit faux d'embrouiller une question qu'à un esprit droit de la tirer au clair, comme il est plus facile de troubler l'eau que de l'épurer et de la purifier. On dit aussi *ergotisme*, *ergoter*, *ergotiser*. J[h] T.

ERGOTISME, *voy.* ERGOT (bot.).

ÉRIC ou *Ehrrich*, c'est-à-dire, *Ehrenreich*, riche en honneur, nom germanique qui a été porté par un très grand nombre de rois de la Scandinavie. Le Danemark a eu neuf rois de ce nom, depuis la fin du IX[e] siècle jusqu'en 1459; la Suède (*voy.*) en a eu quatorze, dont le dernier mourut empoisonné en 1577; enfin il y eut au moyen-âge deux rois de Norvège du nom d'Éric. S.

ÉRICINÉES ou ÉRICACÉES, famille de plantes dicotylédones, qui doit son nom aux bruyères (*voy.*) ou *erica*. Les caractères les plus essentiels de ce

groupe sont un calice quadri- ou quintifide, persistant; une corolle hypogyne, monopétale, quadri- ou quinti-fide, le plus souvent persistante; des étamines en même nombre que les divisions de la corolle ou en nombre double, insérées soit à un disque hypogyne, soit à la base de la corolle; les anthères mucronées ou appendiculées soit à la base, soit au sommet; un ovaire inadhérent, quadri- ou quinti-loculaire, terminé par un seul style; un péricarpe capsulaire ou charnu; des graines très nombreuses, minimes, attachées à des placentaires axiles; l'embryon rectiligne, situé au centre d'un périsperme charnu. Les éricinées sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à feuilles soit opposées, soit verticillées, simples, non stipulées, entières, ordinairement coriaces, souvent petites et imbriquées; l'inflorescence, en général très élégante, est fort variée; la corolle offre une foule de formes différentes; les filets des étamines sont libres; les anthères s'ouvrent d'ordinaire par deux pores terminaux.

Cette famille est répandue sur tout le globe; on en trouve des représentants dans les régions alpines les plus élevées ainsi que dans les contrées les plus voisines des pôles, mais le plus grand nombre des espèces habitent la zone tempérée et surtout l'extrémité australe de l'Afrique. La thérapeutique emploie plusieurs éricinées comme diurétiques et antisyphilitiques. En général toutes les parties des végétaux de cette famille sont très astringentes; toutefois quelques espèces ont des propriétés narcotiques. Le miel que sécrètent les fleurs des *kalmia*, des *azaléas* et de certains *rhododendron* est réputé vénéneux; au contraire, les fruits charnus des arbousiers, des *gaultheria* et d'autres éricinées sont acidulés et mangeables. Une foule d'éricinées se cultivent comme plantes d'ornement, parmi lesquelles les *erica* ou bruyères, dont on connaît aujourd'hui plus de cinq cents espèces, jouent le premier rôle, du moins dans les collections de serre. Quelques espèces de ce genre, et principalement la bruyère commune (*erica vulgaris*, Linn.), couvrent à elles seules des landes immenses dans tout le nord de l'Europe. Il en a été traité au mot Bruyère. Ed. Sp.

ÉRICHTHONIUS paraît être le même nom qu'*Érechthée* (*voy.* Éleusis). Cependant l'histoire mythologique fait mention de deux rois de ce nom, dont le plus ancien, moitié homme, moitié dragon, fut le fils d'Héphestus et d'Atthis, et, devenu roi de l'Attique, fonda les Panathénées. Le second, également roi d'Athènes, est celui qu'on nomme pour avoir introduit dans l'Attique la culture des céréales. Dans une guerre contre Éleusis, il immola, pour obéir à l'oracle, Orithyia, la plus jeune de ses quatre filles. Enfin l'on cite un roi de Troie du même nom, fils de Dardanus et de Botia, et fameux par ses 3000 juments. S.

ÉRIDAN, *voy.* Pô.

ÉRIGÈNE (Jean Scot), philosophe scolastique du ixe siècle, né dans la Grande-Bretagne. Les uns le croient Irlandais et dérivent son nom d'*Érin*, ancien nom de l'Irlande (*Erigena*, né en Érin); les autres, Écossais, d'où lui serait venu le surnom de *Scot* (*Scotus*, Écossais), d'autres enfin, Anglais(*). Ce fut sans contredit de tous les hommes de son siècle celui qui posséda l'instruction la plus étendue. Il savait les trois langues latine, grecque et arabe. Il avait sans doute puisé la connaissance des deux premières en Irlande où les sciences étaient encore quelque peu cultivées à cette époque de barbarie; mais s'il est vrai que la langue des Arabes lui fût connue, il ne pouvait guère l'avoir apprise que dans les pays occupés par ce peuple, c'est-à-dire en Orient ou en Espagne. Quoi qu'il en soit, sa réputation d'homme savant et principalement versé dans la connaissance de la philosophie grecque parvint jusqu'au roi de France, Charles-le-Chauve. Il le fit venir à sa cour pour rendre la vie aux institutions scientifiques tombées en décadence après la mort de Charlemagne, leur fondateur. Érigène en effet ranima le goût des sciences dans l'école palatine. Il jouit de l'intimité et de toute la considération du prince, qui faisait le plus grand cas de son érudition, de son carac-

(*) La même incertitude règne au sujet de Duns Scot, le célèbre adversaire de Saint-Thomas d'Aquin, ainsi qu'on l'a vu au mot Duns. S.

tère enjoué et de sa conversation spirituelle. Mais il excita des soupçons d'hérésie et la haine du Saint-Siége par des opinions un peu libres sur des dogmes chrétiens et par la traduction des livres attribués à Denys l'Aréopagite. Le pape, Nicolas II, en 860, exigea du roi de France qu'il fût envoyé à Rome en personne ou contraint de ne plus enseigner. Jean Scot abandonna donc Paris, et, après avoir vécu en différents lieux sous la protection de Charles, il retourna en Angleterre. Il y fut appelé en 877 par Alfred-le-Grand, qui le mit à la tête de l'école qu'il avait fondée ou rétablie à Oxford. On ne sait comment finit la carrière assez tumultueuse de ce philosophe: quelques-uns racontent qu'il fut massacré à coups de poinçon à écrire, vers 886, dans un couvent de Malmesbury dont il voulait réformer la règle. C'est là qu'il s'était réfugié à la suite de violentes disputes avec les autres maîtres de l'école d'Oxford.

De tous les philosophes scolastiques Jean Scot est chronologiquement le premier qui ait mérité ce titre. Les savants qui l'avaient précédé, et, par exemple, Alcuin et Raban Maure, s'étaient occupés de dialectique sans doute, mais de dialectique seulement, et beaucoup plus encore de rhétorique et de grammaire. Quant à lui, il étudia moins la forme, l'instrument, l'expression, que la science elle-même. Érigène a commencé cette longue formation de l'esprit philosophique à l'école de l'antiquité, qui a été l'un des principaux résultats, sinon le seul, de la scolastique. La philosophie grecque surtout trouva en lui un propagateur enthousiaste; il mit tout en œuvre pour en découvrir les monuments; il visita, comme il le dit lui-même, tous les temples, toutes les bibliothèques où ils pouvaient avoir été déposés, et consulta tous les hommes qu'il crut en état de lui fournir à cet égard des renseignements. Roger Bacon lui rend le témoignage qu'il a fait connaître les seuls ouvrages vrais ou authentiques d'Aristote qu'on possédât de son temps. C'est grâce à sa traduction des écrits de Denys l'Aréopagite (*voy.*) que la raison humaine reprit la philosophie où elle l'avait laissée, à la théologie mystique de l'école d'Alexandrie.

D'ailleurs Érigène faisait de l'érudition un moyen. C'était un libre penseur proclamant l'omnipotence de la raison humaine en fait de vérité. Il connut et fit connaître le mysticisme alexandrin, sans l'adopter aveuglément. Il avait étudié les ouvrages de saint Augustin, de saint Grégoire de Nazianze, de Boèce, mais il ne suivit servilement aucun de ces auteurs. Quant à l'autorité ecclésiastique, il n'en redoutait ni les arguments ni les anathèmes. La philosophie était pour lui ce qu'elle fut depuis lui pour Abélard et pour tous les philosophes scolastiques dignes de ce nom : la science qui a pour but d'arriver à la vérité par la raison, tandis que la théologie, de son côté, y arrive par la révélation. La vraie philosophie, dit-il, est la vraie religion, et la vraie religion est la vraie philosophie.

Outre sa traduction de Denys l'Aréopagite imprimée à Cologne en 1556, in-fol., Jean Scot avait écrit des ouvrages originaux sur la *Théologie mystique*, sur la *Morale d'Aristote*, sur l'*Institution de la jeunesse*, etc., qui n'existent plus ou sont encore ensevelis dans les bibliothèques à l'état de manuscrits. Ceux qui ont été publiés sont *De divinâ prædestinatione et gratiâ* (dans la collect. de Mangin, t. I, Paris, 1650) et *De divisione naturæ lib.* V (ed. Thom. Gal. Oxford, 1681, in-fol.). Dans le premier il prend parti pour la liberté et se porte l'adversaire de Gottschalk, qui penchait plutôt pour la grâce. Du reste, il ne sut pas concilier cette liberté avec la prédétermination providentielle de tous les événements du monde sans exception. L'autre est un traité d'ontologie transcendante qui a pour but d'expliquer la nature de l'être et le mystère entier de la création. On y reconnaît aisément beaucoup d'idées néoplatoniciennes avec les formes de la logique d'Aristote. L-F-I.

ÉRIPHILE, *voy.* AMPHIARAÜS.

ÉRIS, *voy.* DISCORDE.

ÉRIVAN, la plus méridionale des provinces russes en Asie, et ainsi appelée de son chef-lieu, est bornée au nord par les monts Pambaky, qui la séparent de la Géorgie, à l'ouest par les possessions turques, au sud par l'Araxe ou Aras

(Érasch) qui la sépare de la Perse, et à l'est par les provinces de Gandjah et de Karabagh. Sous la domination persane, elle comprenait ces deux dernières provinces, formait la majeure partie de l'Arménie persane, et s'étendait au sud de l'Araxe jusqu'aux frontières de l'Adzerbaïdjan. C'est surtout dans la partie restée à la Perse que s'élève le fameux mont Ararat (*voy.*), dont nous devons l'exacte description à M. Frédéric Parrot*. Le sol de la province d'Érivân est très élevé et entrecoupé de montagnes; mais on y trouve le grand lac Gokhtcha (c'est-à-dire lac Bleu), en arménien Sévani ou Sévanga, et qu'on nomme aussi *lac d'Érivân*. Elle est arrosée par les eaux de ce lac, par la rivière Zenghi ou Zanga qui en sort, par le fleuve Araxe et ses autres affluents. Quoique l'air y soit un peu épais et l'hiver long et froid, le climat y est sain, l'été fort doux, la terre fertile et bien cultivée. Elle produit du riz, des céréales qui sont la base de son commerce d'exportation, des fruits, d'excellents raisins, du tabac, du coton, etc.; le bois y est fort rare, mais les montagnes sont couvertes de beaux pâturages qui nourrissent de nombreux bestiaux et des chevaux très renommés; elles contiennent peu de minéraux, mais beaucoup de substances minérales. Le lac et les rivières sont très poissonneux. La province d'Érivân forme deux districts, dont les chefs-lieux sont Érivân et Nakhtchévân (*voy.* ARMÉNIE), ville presque entièrement ruinée, qui n'est plus que l'ombre de ce qu'elle fut autrefois. La population assez nombreuse se compose de Persans, d'Arméniens, de Juifs, de Russes et de tribus nomades de Kourdes et de Turcomans.

ÉRIVAN, ou *Érévân*, en turc *Révân*, quelquefois *Arân*, capitale de l'Arménie russe, comme elle le fut de l'Arménie persane, qui en prit le nom, est à 5 lieues nord de l'Araxe et à 13 lieues N.-E. du mont Ararat. Ses habitants en attribuent la fondation à Noé, parce que son territoire fut le premier que dut découvrir ce patriarche en sortant de l'arche arrêtée sur le mont Ararat. Ils se fondent sur la signification en arménien du nom d'Érévân, *vu*, *aperçu**. Mais cette ville n'étant point citée dans les anciennes annales du monde, le silence des historiens semble prouver qu'elle est de création plus moderne. On croit qu'elle occupe l'emplacement d'un bourg fondé sur le champ de bataille où Érovant II, roi d'Arménie, à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne, fut vaincu par les Persans, qui rendirent le trône à Ardaschès qu'il en avait chassé. Ce bourg reçut le nom d'*Érovantovan* (lieu de la défaite d'Érovant), dont son nom moderne n'est qu'une altération. Déjà considérable au VIIe siècle, il ne fut décoré du titre de cité que vers le commencement du XVIe, sous les premiers rois de Perse de la dynastie des Sofys, qui la fortifièrent et en firent leur résidence. Le sulthan Soliman Ier la leur enleva en 1553, en détruisit les principaux monuments et la rendit l'année suivante. Les Turcs la reprirent en 1582, la gardèrent à la paix de 1590, et y construisirent une citadelle. Chah-Abbas-le-Grand, roi de Perse, l'ayant recouvrée en 1604, la mit en état de résister au canon. Les Turcs l'assiégèrent vainement pendant 4 mois en 1615, et ce ne fut qu'après la mort d'Abbas qu'elle leur fut livrée par trahison, en 1634. Chah-Séfy, son successeur, l'emporta d'assaut l'année suivante et en fit passer la garnison au fil de l'épée. Érivân devint dès lors la résidence du khan ou beylerbey de la province, l'un des boulevards de l'empire contre les Othomans, et le passage le plus sûr, le plus fréquenté par les caravanes, les voyageurs et les ambassadeurs européens. Ce fut là que mourut en 1705, non sans soupçon de poison, un envoyé extraordinaire de France, Fabre, dont la concubine, Marie Petit, a mérité, par ses aventures, d'être citée dans une lettre autographe de notre célèbre romancier Le Sage, qui avait été chargé de les rédiger**. Pendant l'interrègne auquel donna lieu, en Perse, l'invasion des Afghans, Érivân fut pris par les Turcs en 1724. Le fameux Thahmasp-Kouli-Khan la reconquit sur eux en 1734. Au milieu des révolutions qui

(*) *Reise zum Ararat*, 2 vol. in-8°, Berlin, 1834, avec cartes et planches. S.

(*) *Iel iérévân* signifie *apparut*. S.

(**) Cette lettre a été lithographiée par les soins de l'auteur de cet article.

suivirent la mort de cet usurpateur, en 1747, Érivân tomba successivement au pouvoir d'Héraclius II, tsar de Géorgie, et d'Azad-Khan, l'un des prétendants au trône de Perse. Elle devint le chef-lieu d'un khanat particulier qui se soumit en 1769 à Kerim-Khan, régent de Perse et aux princes zends, ses successeurs, puis, en 1789, à ceux de la dynastie régnante. Les Russes l'assiégèrent inutilement en 1808 et y perdirent beaucoup de monde par l'inhabileté de leur vieux général Goudovitch. Plus heureux en 1827, le général Paskévitch (*voy.*) fit cette conquête, qui lui a valu le titre d'*Érivansky*, et la paix de 1828 a confirmé à la Russie la possession de la ville et de la province.

Érivân est dans une plaine basse, inégale, entourée de trois côtés par de hautes montagnes et arrosée par le Zenghi au nord, et par le Kirkh-Boulakh (Quarante sources) au sud. Érivân est divisé en trois parties : la citadelle est bâtie sur un rocher perpendiculaire de 100 toises, qui domine la rive gauche du Zenghi, et protégée des autres côtés par un profond et large fossé et par une double enceinte de murailles en terre, flanquées de tours. Elle contient l'ancien palais des khans, une belle mosquée, une fonderie de canons, des casernes et autres édifices publics. La seconde partie, *Topobatin*, descend depuis la rive gauche du Zenghi jusqu'à un vaste et beau caravanseraï qui contient 780 boutiques. La troisième partie, *Demir-Boulakh*, est sur les bords du Kirkh-Boulakh. La ville renferme environ 2,000 maisons éparses au milieu de champs et de jardins ; elles sont en briques non cuites et ont des toits plats. Les rues sont généralement plus larges que celles des autres cités de l'Orient. Cette ville possède une église gréco-russe, un couvent arménien, quatre églises arméniennes et trois mosquées musulmanes. Ses habitants, au nombre de 10,000*, dont les trois quarts sont Arméniens et le reste Juifs, Persans et Russes, font avec la Russie, la Turquie et la Géorgie, un commerce assez considérable en tannerie, poterie et toiles de coton qui se fabriquent dans la ville. Érivân est sous le 40° 18′ de lat. N., et le 42° 45′ de long. E., à trois journées S.-O. du lac Gokhtcha et à trois lieues S.-E. du célèbre et beau monastère d'Etchmiadzine (*voy.*), nommé en turc *Utch-Kilisseh* (les Trois-Églises), où réside le patriarche d'Arménie, et qui a beaucoup souffert dans les dernières guerres. H. A-D-T.

(*) D'après une publication officielle russe de 1833, la population d'Érivân était de 11,284 âmes. S.

ÉRIX, un de ces êtres à double face dont l'existence est attestée par les monuments et par les traditions locales, mais dont l'histoire est obscurcie par les ténèbres mythologiques.

Érix, fils de Butès, roi d'un canton de la Sicile, succéda à son père. Sa force prodigieuse, son adresse et sa bravoure le placèrent tellement au-dessus des hommes de sa nation que ceux-ci le considérèrent comme un être divin. La croyance s'établit qu'il était fils de Vénus. L'Hercule grec, ayant entendu vanter les qualités guerrières qui distinguaient Érix, vint lui offrir le combat. Cet aventurier conduisait avec lui les bœufs qu'il avait enlevés à Géryon : il proposa au roi de les lui céder s'il était vaincu, à condition que, de son côté, Érix jouerait ses états. Le roi eut la témérité d'accepter ce défi. Le destin lui fut contraire et il reçut la mort dans cette lutte ; son corps fut enseveli dans le temple de Vénus, sur une montagne qui prit et conserva longtemps le nom d'Érix. C'est aujourd'hui le mont Saint-Julien*, près de Trapani, l'ancienne Drepanum. Le temple avait été bâti, disait la tradition, sur les lieux mêmes qui furent témoins des amours de la déesse et de Butès ; Vénus y venait tous les ans visiter son sanctuaire ; de blanches colombes, nourries et élevées dans le temple, la ramenaient à Paphos ou sur les côtes d'Afrique. Ces oiseaux se rassemblaient sur un îlot placé en face de Drepanum ; là gisent encore les ruines d'un fort connu dans le pays sous le nom de *Columbaria*. Le départ et le retour des colombes donnaient lieu à des fêtes brillantes.

Les prêtresses de Vénus *Éricine* étaient choisies parmi les plus belles femmes, ce qui s'explique parfaitement

(*) De 3654 pieds d'élévation.

par la nature de leurs fonctions. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les femmes de Trapani et des environs du mont Saint-Julien sont renommées pour leur beauté.

Le culte de Vénus Éricine fut transporté à Rome et dans plusieurs autres villes d'Italie. On trouve notamment, près de la Spezzia, deux noms qui s'y rattachent incontestablement : ce sont ceux de *Porto-Venere* et de *Lerice*, deux villes situées en face l'une de l'autre à l'entrée du golfe. Élien nous a transmis une pompeuse description de ce temple si célèbre. Il n'en reste plus de vestiges sur le mont Saint-Julien (*San-Giuliano*), où l'on ne retrouve que quelques citernes de construction antique.

Les médailles du mont et de la ville d'Érix sont nombreuses.

Deux autres personnages des temps fabuleux ont porté le nom d'*Éryx :* l'un fut un roi de Sicanie, père de Psophis, qui accorda ses faveurs à Hercule, et en eut deux fils, Échephron et Promachus ; l'autre était un guerrier que Persée changea en rocher en lui présentant la tête de Méduse. C. F-n.

ERLACH. C'est le nom de l'une des plus anciennes familles suisses, originaire de Bourgogne, et qui, surtout depuis le commencement du XIIe siècle, joue un rôle important dans les annales de Berne. Parmi les principaux membres de cette famille, nous devons mentionner Rodolphe, fils d'Ulric, chef des Bernois dans la lutte glorieuse contre la noblesse et le parti d'Albert (1293), le vainqueur de Laupen, bataille qui décida du sort de la république (1338). Rodolphe d'Erlach se chargea généreusement des fils du comte de Nydau, qu'il avait vaincu, et leur rendit leur héritage ; il fut assassiné par son gendre en 1360. — Jean-Louis, né en 1595 et mort en 1650, aussi bon capitaine qu'homme d'état habile, exerça une grande influence sur les événements de la guerre de Trente-Ans, et prit plus tard une part marquée aux guerres de Louis XIII et de Louis XIV. Il rendit des services importants à Gustave-Adolphe de Suède et au duc Bernard de Saxe-Weimar, qui l'honorèrent de leur amitié et de leur confiance. A la mort de Bernard, il entra au service de la France, à laquelle il amena toute l'armée du généralissime luthérien. — Jérôme, né en 1667 et mort en 1748, un des meilleurs généraux de son temps, porta d'abord avec succès les armes pour la France et ensuite pour l'Autriche, et vécut surtout dans l'intimité du prince Eugène. — Charles-Louis d'Erlach naquit à Berne en 1726. Après avoir servi la France jusqu'au commencement de la révolution, il fut chargé par le gouvernement bernois, lors de l'invasion des Français en 1798, sous Brune et Schauenbourg, de pourvoir à l'armement du pays. Il décida, le 24 février, le sénat irrésolu à prendre des mesures énergiques, et à lui donner plein pouvoir d'agir contre les Français ; mais ces pouvoirs lui furent bientôt retirés. Attaqué par le général Schauenbourg, il se défendit honorablement, et ne céda qu'à la supériorité numérique de l'ennemi. Cependant dans sa retraite, à la nouvelle de la prise de Berne, il fut tué par ses propres soldats. — Rodolphe-Louis, né à Berne en 1749, chercha en vain, pendant qu'il était bailli de Burgdorf, à sauver le canton de l'invasion française. En 1801 il s'était joint à Aloys Reding et à Steiger pour rétablir l'ancienne constitution fédérale ; et en 1802, lorsque l'insurrection préparée de longue main vint à éclater, il fut nommé général en chef de l'armée des confédérés. Bonaparte, par son acte de médiation, ayant étouffé l'insurrection, Rodolphe d'Erlach rentra dans la vie privée et se livra entièrement aux sciences. Parmi ses ouvrages, le *Code du Bonheur*, écrit en français et qu'il avait dédié à Catherine II, mérite une attention particulière. *C. L.*

ERLANGEN (université d'). Erlangen, sur la Regnitz, dans le cercle de Rezat, en Bavière, passe pour une des plus jolies villes et des plus régulières de l'Allemagne. Cela est vrai surtout de la ville neuve, appelée aussi *Christian-Erlangen*, du nom de Chrétien-Ernest, margrave de Baireuth, sous lequel des émigrés français la fondèrent en 1688. Erlangen compte 10,000 habitants, la plupart attachés au culte réformé ; elle possède plusieurs manufactures et bras-

series qui jouissent d'une grande renommée. Ses fabriques de chapeaux, de gants et de toiles peintes, jadis très importantes, ont beaucoup souffert dans les derniers temps. La société Léopoldine des naturalistes, transférée depuis 1808 à Bonn, était autrefois établie en cette ville bavaroise, où se trouve actuellement une université et un gymnase, une société de physique et de médecine, et une société d'économie politique. L'université dite de Frédéric-Alexandre doit son origine au margrave Frédéric de Brandebourg-Baireuth, qui l'avait d'abord établie en 1742 à Baireuth, sa résidence, mais qui, dès l'année suivante, la transféra à Erlangen. Cette université, qui n'avait encore que 7 professeurs et 80 étudiants sous la direction de son premier curateur Daniel de Superville, commença à fleurir lors de la guerre de Sept-Ans, où elle comptait environ 400 étudiants. Le margrave Alexandre, après l'avoir régénérée, diminua, par des règlements trop sévères, le nombre des étudiants, qui ne s'accrut de nouveau que lorsque la ville eut passé sous la domination de la Prusse. Mais vers la fin de l'année 1806, l'université retomba dans une position précaire et fâcheuse qui dura encore quelque temps après qu'Erlangen fut devenue ville bavaroise. Pour que l'université se relevât, il était indispensable de la doter d'une manière plus conforme aux besoins du temps. La fondation de l'université de Munich lui porta un coup fatal; cependant plusieurs professeurs distingués, tels qu'Engelhardt, Henke, Kœppen, Pfaff, Bœttiger, Raumer, Dœderlein, Harl, Koch et autres, continuèrent d'y attirer jusqu'à 450 étudiants. Un comité administratif du sénat académique est chargé, sous la surveillance du gouvernement, de la gestion des revenus de l'université, qui s'élèvent à environ 76,000 florins. En 1814, le palais du margrave cédé à l'université fut incendié; dans le nouvel édifice construit à sa place se trouve la bibliothèque, portée, par sa réunion à celle d'Altorf, à 100,000 volumes. L'université a aussi quelques autres collections scientifiques. Au vaste hôpital qui en dépend se joint une excellente clinique. En 1828, Erlangen obtint aussi une maison d'accouchement. — On peut consulter sur cette ville l'ouvrage allemand de Fick : *Description topographique et statistique d'Erlangen et de ses environs* (Erlangen, 1812). *C. L.*

ERLON (Jean-Baptiste Drouet, comte d'), lieutenant général, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, pair de France, chevalier de Saint-Louis, etc., naquit à Reims le 29 juillet 1765. Il s'enrôla en 1792 dans un bataillon de volontaires nationaux, où il fit ses premières armes en qualité de simple soldat. Mais bientôt son courage et son intelligence l'ayant fait distinguer par ses chefs, le général Lefebvre le choisit pour son aide-de-camp, et ce fut avec ce grade qu'il prit sa part de dangers et de gloire dans les campagnes de 1793, 1794, 1795 et 1796, aux armées de la Moselle et de Sambre-et-Meuse. Nommé général de brigade sur la fin de 1799 et employé en 1803 à l'armée qui s'empara du pays de Hanovre, il s'y distingua en plusieurs occasions, et fut promu le 27 août de la même année au grade de général de division. Désigné en 1804 pour faire partie de la grande armée d'Allemagne, il pénétra en 1805, avec le corps qu'il commandait, dans la Bavière, par la Franconie. Mais la paix de Presbourg l'ayant placé sur un autre théâtre, il se trouva, le 14 octobre 1806, à la mémorable bataille d'Iéna, et fut honorablement cité. Le général Drouet contribua surtout à la prise de Halle; il défit aussi le prince de Wurtemberg, qui dans cette grande circonstance commandait le corps de réserve de l'armée prussienne, et prit enfin en entier le régiment de Treskow. Devenu en 1807 chef d'état-major général du corps d'armée sous les ordres du maréchal Lannes, Drouet se signala le 14 juin à la bataille de Friedland, où il fut même grièvement blessé. Le 29 mai suivant, sa belle conduite lui valut la décoration et le titre de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Employé durant 1809 dans le Tyrol, sous les ordres de son ancien général, alors maréchal Lefebvre, il concourut puissamment par sa valeur et son humanité à la soumission

de cette province. Puis envoyé en Espagne pour commander le neuvième corps d'armée, il entra dans le Portugal, où il obtint en 1810 des succès qui furent annoncés à la France dans les bulletins des 10, 11 et 12 octobre. Le 26 décembre 1811, il y opéra sa jonction avec Masséna, et en 1812 il dirigea avec habileté son corps d'armée contre le général anglais Hill, qu'il força à rétrograder jusque sous les murs de Lisbonne. Après beaucoup d'autres succès vint la déroute de Vittoria; Drouet, qui y avait eu le commandement d'un corps d'armée, devint l'un des lieutenants du maréchal Soult, et, lors de l'invasion de l'armée anglaise dans le midi de la France, il se trouva à toutes les batailles livrées pour arrêter les progrès de lord Wellington. Mais ce fut surtout aux batailles de l'Adour, d'Orthez et de Toulouse qu'il se fit remarquer par une brillante valeur. Après la première Restauration, il obtint, le commandement supérieur de la 16e division militaire, et fut décoré de la croix de Saint-Louis. Le 20 septembre de la même année le roi Louis XVIII le confirma aussi dans la dignité de grand-cordon de la Légion-d'Honneur, qui lui avait déjà été conférée par le duc de Berri lors du passage de ce prince à Lille. Ce fut à la même époque qu'il présida le conseil de guerre qui acquitta le brave général Excelmans (*voy.* ce nom).

Sur ces entrefaites le général Lefebvre-Desnouettes ayant formé le complot de marcher sur Paris à la tête de toutes les troupes réunies dans le nord de la France, d'enlever la famille royale et de rappeler l'empereur, le général d'Erlon fut arrêté à Lille le 13 mars 1815, comme prévenu de complicité avec Bonaparte et Lefebvre, et par ordre du duc de Feltre qui venait depuis quelques jours de prendre la direction du ministère de la guerre. Le général d'Erlon eut alors l'adresse d'échapper à la gendarmerie, et resta caché à Lille même jusqu'au retour de Napoléon. A la première nouvelle que l'empereur avait quitté l'île d'Elbe, le général sort de sa retraite, se montre aux troupes, les harangue, se met à leur tête, et s'empare de la citadelle, où il se maintient jusqu'au 20 mars. L'empereur récompensa le général d'Erlon de son dévouement à sa personne en lui conférant, le 2 juin, les titres de comte de l'empire et de pair de France, et en lui donnant le commandement du premier corps de son armée. Ce fut à la tête de cette armée que le brave général fit à Fleurus et à Waterloo des prodiges de valeur que la fortune rendit inutiles. Dans la sanglante et désastreuse journée de Waterloo surtout, ce fut le corps commandé par Drouet d'Erlon qui eut le plus à souffrir. Ce corps, qui se trouvait à l'aile droite, fut chargé de commencer l'attaque; mais tout à coup, comme il venait de s'ébranler, une forte brigade de cavalerie anglaise se jeta sur lui et le mit en confusion. Heureusement qu'une division de cavalerie arriva pour le soutenir, car, entouré de toute part, sa perte était inévitable. Cependant le 1er corps fut culbuté par l'arrivée du maréchal Blücher. Après les désastres de Waterloo, le comte d'Erlon commanda l'aile droite de l'armée sous les murs de Paris; puis lorsque la capitulation de la capitale fut signée, il se retira au-delà de la Loire. Mais compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, qui prescrivait son arrestation immédiate et sa traduction devant un conseil de guerre, il quitta secrètement l'armée pour se soustraire à l'exécution de cette ordonnance.

Pendant son séjour à Bayreuth, où il avait été autorisé à résider, le général proscrit fut cité le 22 juin 1816 devant le conseil de guerre de la 11e division; mais l'instruction des pièces n'ayant pas alors été trouvée suffisante, l'affaire fut suspendue faute de preuves. Elle fut rappelée de nouveau le 10 août suivant, et cette fois le comte d'Erlon fut condamné à mort par contumace, comme traître au roi et à la patrie.

Le général resta donc dans l'exil jusqu'au commencement de 1825, époque où il lui fut permis de rentrer dans sa patrie. Plusieurs fois, dans les cinq années qui suivirent, le gouvernement de la Restauration lui offrit de reprendre du service, mais sans réussir à ébranler sa résolution de rester éloigné des affaires.

Lorsqu'arriva la révolution de 1830, le général d'Erlon, réintégré dans ses ti-

tres de pair de France et de lieutenant général, rentra en activité de service. En 1831, il fut nommé commandant dans la Vendée, muni de pouvoirs extraordinaires; il contribua au rétablissement de l'ordre dans cette contrée. Le 27 juillet 1834, il fut choisi par le roi pour prendre le gouvernement général des possessions françaises dans le nord de Afrique; et enfin, après avoir occupé ce poste élevé jusqu'au 8 juillet 1835, où le maréchal Clausel fut appelé à le remplacer, le général comte d'Erlon fut nommé au commandement de la 12e division militaire, dont Nantes est le chef-lieu, poste qu'il occupe encore actuellement. E. P-c-t.

ERMENONVILLE, à 12 lieues de Paris et à 3 de Senlis, dans le département de l'Oise, est un modeste village qui, jusqu'à la fin du dernier siècle, n'avait jamais attiré l'attention des voyageurs. Son château possédait un parc assez vaste et de plus vastes terrains non enclos; mais un sol humide et marécageux en rendait le séjour peu agréable. Ce fut en 1763 que René de Girardin, qui en était alors propriétaire, conçut l'idée de l'assainir et de l'embellir à la fois. Il en fit un grand jardin anglais, ou plutôt une réunion de tout ce que l'art et la nature pouvaient produire par leur alliance de beautés agrestes, de sites pittoresques, d'ingénieuses fabriques. Ermenonville commença à exciter la curiosité de quelques amateurs et d'un certain nombre d'oisifs : il était réservé à une autre circonstance d'en faire le but des pèlerinages de toutes les notabilités de la France et de l'étranger.

En 1778, René de Girardin y offrit à Jean-Jacques Rousseau un asile qu'il vint habiter pour bien peu de temps, et qui bientôt ne fut plus que celui de ses cendres. Alors commença la grande célébrité d'Ermenonville. La tombe de Jean-Jacques y fut visitée par la reine de France et les plus hauts personnages de la cour et de la ville, par des princes voyageurs, tels que l'empereur Joseph II, qui avait refusé à Voltaire vivant l'hommage qu'il rendait aux mânes de Rousseau. Dès ce moment, le voyage d'Ermenonville fut un tribut pour les uns, une mode pour les autres. Mais par quelque motif que l'on y fût conduit, les attraits variés de ce délicieux séjour ne permettaient à personne de regretter ce déplacement.

Il faudrait un volume entier pour les décrire tous, et plusieurs ouvrages, en effet, y ont été consacrés. Les bornes de cet article ne permettent d'indiquer ici que les points les plus curieux.

En partant du château, l'un de ceux qui frappent d'abord la vue, c'est le *temple de la Philosophie*, rotonde demi-circulaire dédiée à Michel Montaigne; six colonnes y portent le nom d'autant de philosophes modernes, et, de plus, ces mots latins qui désignent leur trait caractéristique : Newton, *lucem;* J.-J. Rousseau, *naturam;* Voltaire, *ridiculum*, etc. Ce temple est inachevé; idée profonde et spirituelle, et que font ressortir ces trois mots : *Quis hoc perficiet?* Personne n'a encore fait une réponse satisfaisante à cette question.

A quelque distance de là, au milieu d'une sorte de lac, est l'*île des Peupliers*, où l'on voit le tombeau simple et élégant veuf des restes de Jean-Jacques. Il a du moins conservé la devise de cet écrivain : *Vitam impendere vero;* mais au lieu de l'ancienne inscription : « Ici repose « l'homme de la nature et de la vérité, » on y lit aujourd'hui : « Ils ont violé mes « mânes en voulant m'honorer; ils ont « méconnu ma dernière volonté en m'arrachant à ce champêtre asile! » Juste et touchante réclamation de l'élève du grand homme, que peut-être une juste restitution fera effacer un jour.

Voici maintenant *le désert*, désert peuplé de souvenirs de l'auteur d'*Émile :* c'est ici la cabane où il venait travailler ou se reposer de ses promenades; là, c'est la table, ou plutôt les fragments de la table sur laquelle il écrivait; car elle a été fortement mutilée par les admirateurs et les curieux.

Dans une autre partie du parc est la vieille *tour*, dite *de la belle Gabrielle*, au pied de laquelle on voyait autrefois la pesante armure de l'un des compagnons d'armes du Béarnais, de Vic, propriétaire, à cette époque, du domaine d'Ermenonville. Cet ami d'Henri IV mourut de douleur en apprenant son as-

sassinat, souvenir plus honorable pour la mémoire de Henri que ceux qui sont réveillés par la galante tour.

Citons encore, parmi les monuments qui décorent cet immense parc, l'obélisque érigé en l'honneur de la muse pastorale et de ses quatre poètes les plus renommés : Théocrite, Virgile, Thompson et Gessner. Il nous faut renoncer à indiquer même une foule d'autres objets que font connaître en détail les descriptions spéciales de Meyer, Letourneur, Fayolle, et surtout le *Voyage à l'île des Peupliers*, par M. Thiébaut de Berneaud, dont l'édition la plus complète est celle de 1826.

Un des charmes les plus piquants d'Ermenonville, c'est la foule d'inscriptions touchantes, gracieuses, que l'on y trouve à chaque pas. Les unes sont des citations du Tasse, de Pétrarque, très heureusement choisies ; d'autres ont été improvisées ou composées pour quelques-uns de ses sites. Une main, est-il besoin de dire que c'est celle d'une femme, a tracé dans l'une des fraîches grottes du *bocage* des vers dont voici le premier :

L'auteur de l'*Héloïse* est un dieu que j'adore, etc.

Un anonyme avait gravé sur la colonne de Jean-Jacques, au *temple de la Philosophie*, ce quatrain peut-être effacé aujourd'hui par le temps, et qui mérite d'être conservé :

Au sensible Rousseau voulez-vous rendre hommage,
Jurez sur son tombeau de faire des heureux!
N'offrez point à sa cendre un encens fastueux;
Une seule vertu lui plairait davantage.

Des bois considérables dépendant du domaine d'Ermenonville, le dernier duc de Bourbon, pour étendre ses chasses, l'avait acheté en viager de la famille Girardin, à laquelle il est revenu après la mort de ce prince.

Aujourd'hui l'on ne court plus à Ermenonville par idolâtrie philosophique ou pour suivre une mode; mais ce domaine reçoit encore de nombreuses visites des amis de la nature champêtre embellie, de ceux des lettres et des arts. Les étrangers ne manquent guère d'y faire un voyage. L'ombre de Jean-Jacques y reçut en 1815 un hommage bien flatteur: elle protégea les lieux où elle avait erré. Les chefs des Prussiens et des Russes campés dans le voisinage déclarèrent Ermenonville exempt de toutes corvées de guerre, et les Cosaques même ne s'y permirent aucune dévastation. Il y a quelque chose d'antique dans ce respect pour le lieu illustré par le séjour du génie! M. O.

ERMITE, et non pas *Hermite* (en grec ἐρημίτης; racine : ἐρῆμος, désert, à la fois adjectif et substantif comme le mot français). Un esprit juste, réuni à un caractère doux, doit, après avoir étudié les hommes, redouter leur société. Quelle existence le monde peut-il offrir à celui qui apprécie ses joies et ses peines selon les principes d'une éternelle vérité, laquelle a déclaré bon tout ce que le monde fuit et redoute, à commencer par la pauvreté, et mauvais ce qu'il désire et recherche, en commençant par la gloire? Quel but se proposent les passions? que font-elles pour l'atteindre? que devient, au milieu de la tourmente qu'elles excitent, le sage qui a su s'en préserver? Entraîné, froissé, s'il survit, il n'aspire qu'au repos, et son expérience le conduit dans la solitude où il n'entendra que la voix de Dieu, ne s'occupera que de ses perfections, et jouira à l'avance du bonheur ineffable de ne vivre que pour lui. Élie, Jean-Baptiste, Jésus, lui-même, se retirèrent au désert (*voy.*), sans faire un précepte de l'isolement absolu, mais comme pour le sanctifier. Paul, jeune Égyptien de la Basse-Thébaïde, fut le premier chrétien qui, pour se dérober à la persécution des empereurs, se réfugia dans le désert. Au moment de retourner dans sa famille, Paul, qui venait de goûter les charmes de la paix, s'effraya du caractère avide et querelleur de son beau-frère. Il préféra sa grotte, qu'ombrageait un palmier, que traversait un ruisseau, aux richesses d'un héritage disputé. Après lui, Antoine, Jérôme, Macaire, une foule de chrétiens vinrent dans le désert chercher un abri contre la méchanceté des puissants ou contre leur propre faiblesse. Le désir aigu de posséder, l'inquiétude de perdre, s'évanouissent dans ces solitudes; là on en avait fini avec les

ennuis de la vie; elle n'était plus partagée qu'entre la contemplation et le travail des mains, ces seuls vrais besoins de l'âme et du corps.

Moins d'injustice et de cruauté réglant par la suite le gouvernement des hommes, les chrétiens ne mirent plus une mer de sable entre eux et la société.

En différents lieux, les montagnes, les forêts se peuplèrent d'ermites. Ces hommes vraiment indépendants semblent pourtant s'être proposé l'observance de certaines pratiques: tous prient, travaillent à la terre et à la fabrication d'ouvrages de bois et d'osier; tous sont revêtus d'un sarreau grossier, couchent sur la dure et vivent sobrement, le plus souvent d'aumônes. En général, c'est sur les hauts lieux et au milieu des bois que l'on trouve les *ermitages*, soit absolument isolés, tels que ceux du Vésuve, de la Sainte-Beaume, soit à peu de distance les uns des autres, comme sur le mont Carmel, sur l'Athos, le Serrat, ou dans la forêt de Senart. La nature quelquefois en fait les frais: c'est une grotte, un arbre creux; d'autres fois une cabane en terre, en bois, en pierres sèches, en maçonnerie, ou une cellule creusée à main d'homme dans le roc. Une chapelle, au moins une grande croix, s'élève auprès de la demeure de l'anachorète (*voy.*); cette demeure si pauvre éveille pourtant de telles pensées de calme et de béatitude que les riches ne manquent jamais d'en décorer leurs jardins de luxe: un ermitage n'est pas moins nécessaire à la célébrité d'un jardin qu'une ruine grecque et un château gothique. Pendant longtemps un assez mauvais goût plaça en France un ermite en plâtre dans l'intérieur de ce genre de fabrique. Les curieux vont visiter à Montmorency une petite maison que Mme d'Épinay avait mise à la disposition de J.-J. Rousseau et qui s'appela l'*Ermitage*. Il en fut là de la vie de Jean-Jacques comme de son asile : l'ermitage n'était qu'une vaine décoration, l'ermite qu'un auteur amoureux.

Les camaldules, les chartreux, et d'autres menèrent la vie *érémitique*; mais l'obligation de faire des vœux les classait plutôt parmi les religieux (*voy.* Cénobites) que parmi les ermites, qui ne sont obligés de s'assujettir à aucune règle. C'est seulement par exception que quelques femmes, telles que Madeleine et Marie l'Égyptienne ont recherché une solitude absolue, que leur faiblesse et la prudence interdisent également à leur sexe. — On peut lire avec fruit pour la philosophie et pour l'étude du cœur humain les vies des Pères du désert, écrites par Arnauld d'Andilly. L. C. B.

On donnera la description de l'*Ermitage* de Catherine II à Saint-Pétersbourg, véritable temple des arts comme le Louvre à Paris, dans l'article Saint-Pétersbourg. Nous en avons publié une séparément (*Notice sur les principaux tableaux*, etc., Saint-Pétersb. et Berlin, 1828, in-12), et renfermé une autre, peut-être plus complète quoique moins étendue, dans l'ouvrage intitulé *La Russie, la Pologne et la Finlande*. Le bâtiment de l'Ermitage, attenant au Palais d'hiver, a heureusement échappé au terrible incendie de décembre 1837.

Sur le *vin de l'Ermitage*, *voy.* l'article Drôme. S.

ERNEST Ier, surnommé *le Pieux*, duc de Saxe-Gotha et Altenbourg, fils du duc Jean de Weimar, souche de la branche de Gotha de la ligne Ernestine (*voy.*) des ducs de Saxe. Cet excellent prince naquit en 1601 au château d'Altenbourg, le neuvième de dix frères dont le plus jeune fut Bernard-le-Grand de Weimar. Dans la guerre de Trente-Ans il servit d'abord comme colonel d'un régiment de cavalerie suédois. Il montra à l'armée de Gustave-Adolphe le chemin par le Lech, en traversant le premier ce fleuve avec son régiment; il contribua beaucoup à la conquête des villes de Fussen et de Munich; il combattit avec courage et avec le coup d'œil d'un capitaine expérimenté aux batailles de Nuremberg et de Lutzen, et à cette dernière, après la mort du roi, il remporta seul la victoire contre Pappenheim, qui arrivait avec de nouveaux renforts. Il s'était éloigné pour quelque temps du théâtre de la guerre, lorsqu'en 1633 son frère Bernard, investi du commandement en chef de l'armée suédoise, le chargea de gouverner en son nom le duché de Franconie, qui lui avait été abandonné. Dans

cette nouvelle fonction, Ernest fit preuve d'une grande habileté, et porta surtout le plus vif intérêt à l'université d'Iéna. Après avoir terminé heureusement plusieurs affaires de famille, de retour au camp suédois, il aida son frère Bernard à prendre d'assaut Landshut en Bavière; mais après la défaite de Nœrdlingen (26 août 1634), il renonça pour toujours aux armes. Le 20 mai 1635, il accéda à la paix de Prague; en 1636, il épousa Élisabeth-Sophie, fille unique du duc Jean-Philippe d'Altenbourg, et alla habiter à Weimar le château dit français, jusqu'au moment où, par le partage de succession du 13 février 1640, il entra en possession du duché de Gotha et devint fondateur des branches spéciales de la maison de Gotha. Plusieurs de ses institutions, qui existent encore en partie, et dans lesquelles il sut lier intimement les intérêts de l'état et ceux de l'Église, offrent des preuves irrécusables de la sagesse comme de l'activité de son règne. La présence de l'abbé Grégoire d'Abyssinie à sa cour, l'intérêt qu'il prit à l'état religieux de ce pays, ses lettres au roi d'Éthiopie, la mission de Jean-Michel-Wansleb d'Erfurt en Abyssinie, les lettres que lui adressa le patriarche d'Alexandrie, la correspondance avec le tsar Alexei-Mikhaïlovitch de Moscou, au sujet de la commune protestante en cette ville, l'ambassade du tsar envoyée à Gotha, les soins qu'Ernest donna à l'éducation de ses enfants à qui il fit apprendre par cœur presque toute la Bible et qu'il instruisit lui-même dans la religion, sont des actes qui parlent assez haut, et qui, en caractérisant ce prince, justifient pleinement le surnom de pieux que lui donnèrent ses contemporains. Par l'extinction de la famille d'Altenbourg dans la personne du duc Frédéric-Guillaume III, Ernest se trouva appelé à la succession de toutes les possessions d'Altenbourg, dont il abandonna cependant une partie à Weimar, lorsque les prétentions de cette famille semblèrent menacer le repos de sa vieillesse. Il mourut en 1675, laissant sept fils qui régnèrent d'abord ensemble, mais qui en 1679 et en 1681 partagèrent entre eux le pays et formèrent sept nouvelles branches (*voy.* Gotha).—Gelbke a publié en allemand une *Biographie d'Ernest-le-Pieux* (Gotha, 1810, 3 vol. in-8°). *C. L.*

Un de ses descendants du même nom, Ernest II, né en 1745, régna avec sagesse sur le duché de Gotha-Altenbourg de 1772 à 1804, année de sa mort. Il fut un mathématicien distingué, écrivit lui-même sur l'astronomie et fonda le célèbre observatoire de Seeberg. S.

ERNEST-AUGUSTE, roi de Hanovre depuis le 20 juin 1837, et auparavant duc de Cumberland (*voy.*), a été l'objet d'une notice biographique sous son premier nom. Depuis son avénement, il a donné lieu aux plus graves discussions, en abolissant de sa propre et seule autorité, et en vertu d'une patente datée du 1er novembre 1837, la constitution du 26 septembre 1833, concertée entre le roi Guillaume IV d'Angleterre et les États du royaume. Nous donnerons les détails de cet événement au mot Hanovre. S.

ERNESTI (Jean-Auguste), l'un des philologues les plus illustres de l'Allemagne, né à Tennstædt, en Thuringe, le 4 août 1707. Dès le xve siècle, il y eut un Jean Ernesti auteur de plusieurs ouvrages de théologie, et cette famille continua de fournir des savants aux universités et aux écoles : tel fut Jacques-Daniel, qui mourut en l'année même de la naissance du célèbre philologue, et laissa 18 enfants et quelques œuvres théologiques. Son fils Henri joignit à des ouvrages théologiques des dissertations de philologie, par exemple, sur le style de Quinte-Curce comparé à celui de Cornelius-Nepos. Enfin, Jean-Auguste, auquel cet article est spécialement consacré, était fils d'un pasteur qui donna beaucoup de soins à son éducation. Le jeune homme se distingua aux écoles de Pforta, aux universités de Wittemberg et de Leipzig; puis il donna des leçons. A l'âge de 24 ans, il fut nommé recteur adjoint de l'école de Leipzig. En 1742, il fut professeur extraordinaire de littérature ancienne; en 1758, professeur de théologie. Il n'en conserva pas moins la chaire d'éloquence qui lui avait été conférée deux ans auparavant. Ernesti parvint à une heureuse vieillesse et mourut le 11 septembre 1781, entouré de l'admira-

tion et du respect de l'Allemagne. Il était d'un caractère bon et doux; il avait plus d'érudition et de délicatesse de goût que de génie ou de vues d'ensemble. De 1759 à 1764, il donna une édition d'Homère faite sur celle de Samuel Clarke, très estimée alors; on lui préfère aujourd'hui, pour le texte, celle de Wolf et celle de Heyne pour les notes. En 1761 il publia les Hymnes de Callimaque avec une bonne version latine; de 1763 à 1764 un Polybe dont on vante surtout l'index, mais qui a été effacé par l'excellent travail de Schweighæuser. De 1757 à 1773 parut le Cicéron enrichi de la célèbre *Clavis*, l'un des ouvrages qui ont le plus contribué à la grande réputation de son auteur, à tel point qu'il ne peut plus aujourd'hui être fait de bonne édition de Cicéron sans ce célèbre *index*. En 1752 Ernesti publia un Tacite à Leipzig, et en 1772 cette édition fut réimprimée; elle le fut encore en 1801 par Oberlin. Lallemand et Brottier ont adopté le texte tel que l'avait constitué Ernesti. Ce savant a donné aussi une édition de Suétone, 1748 et 1775, une édition d'Aristophane, 1753, etc. Telle est à peu près la liste des éditions d'Ernesti. Il est, de plus, auteur du célèbre ouvrage intitulé : *Initia doctrinæ solidioris* (Leipzig, 1736, 7e édit., 1783), et on lui doit en outre : 1° des opuscules de critique et de philologie; 2° des opuscules oratoires; 3° une nouvelle collection d'opuscules; 4° une archéologie littéraire où il développe l'origine de la gravure et de l'écriture, etc., etc. Ernesti écrivait si bien le latin qu'il fut surnommé le Cicéron de l'Allemagne. Son éloge a été publié en latin par Aug.-Guillaume Ernesti immédiatement après sa mort; Bauer et Teller ont écrit sur sa vie et ses ouvrages.

Auguste-Guillaume Ernesti, né à Frohndorf, en Thuringe, le 26 novembre 1733, fit ses études à Leipzig sous la direction de son oncle, et succéda à cet homme célèbre dans la chaire d'éloquence; il mourut le 20 juillet 1801 d'apoplexie, maladie dont il avait déjà éprouvé les atteintes en 1792. On lui doit: 1° une édition de Tite-Live publiée à Leipzig en 1769 et reproduite en 1801 par son ami Schæfer; 2° une édition du Xe livre de Quintilien; 3° un Ammien Marcellin, 1773, in-8°; 4° un Pomponius Mela, de la même année; 5° des opuscules philologiques où sont les biographies de beaucoup de philologues, entre autres celle de son oncle; 6° des programmes sur divers sujets.

Jean-Christian-Gottlob Ernesti, neveu de Jean-Auguste, étudia sous la surveillance de son oncle. En 1782, il fut professeur de philosophie à Leipzig; en 1801, il succéda à A.-G. Ernesti dans la chaire d'éloquence; mais il mourut l'année suivante à l'âge de 46 ans. Il a laissé de nombreux ouvrages : 1° une édition des fables d'Ésope, Leipzig, 1781, in-8°; 2° un Hesychius; 3° un Suidas (*Glossæ sacræ*); 4° un Silius Italicus; 5° un Lexique grec; 6° un Lexique romain: ces deux ouvrages sont des plus estimés; 7° les Synonymes latins de Gardin Dumesnil traduits en allemand, Leipzig, 1778; 8° *Cicero's Geist und Kern*, 1799, 1800, 1802, ou traduction en allemand des meilleurs ouvrages de Cicéron. P. G-y.

ERNESTINE (ligne) de la maison de Saxe, ainsi nommée de l'électeur Ernest, qui, après avoir échappé au fameux *enlèvement des princes* (*Prinzenraub*), succéda en 1464 à l'électeur Frédéric II, son père, et mourut en 1486. Ernest avait dû partager son héritage avec son frère Albert : il eut lui-même Altenbourg et la Thuringe avec la dignité électorale, tandis que la Misnie et la Saxe, aujourd'hui royale, échurent à Albert. Mais la réforme de Luther qu'embrassèrent Frédéric-le-Sage et Jean-le-Constant, deux des fils d'Ernest, puis la ligue de Smalkalden qui s'ensuivit, firent perdre l'électorat à la ligne Ernestine au profit de Maurice, duc de la branche Albertine (*voy.*), à laquelle resta attachée cette dignité jusqu'au moment où elle fut convertie en une royauté. La ligne Ernestine fleurit encore maintenant dans les duchés de Saxe. *Voy.* ce mot et Ernest. S.

EROS, *voy.* Cupidon, Amour. C'est un mot grec (ἔρως), qui signifie amour, désir; racine ἐράω, j'aime, je désire.

ÉROSTRATE, *voy.* Éphèse.

ÉROTIQUE (genre). Ce mot, formé

du mot grec qui signifie amour (*voy.* Eros), peut s'appliquer à tout ce qui a rapport à cette passion; mais son principal emploi est de désigner tout ce qui, dans les arts, a pour objet d'en peindre les effets ou d'en célébrer les charmes. Ainsi un livre, un tableau, une statue peuvent également être érotiques. En littérature, l'élégie, l'ode, l'épître, l'héroïde furent surtout affectées à ce genre. Chez les anciens, Anacréon et Sapho sont les principaux poètes érotiques des Grecs; Ovide, Tibulle et Properce, ceux des Latins. Chez nous, cette branche de poésie cite, pour ses modèles, Bertin et Parny.

L'amour (*voy.*) véritable, ayant pour compagnes la réserve et la pudeur, il semble qu'un terme dérivé de son nom ne devrait s'employer que pour des ouvrages où elles sont respectées. Mais, comme pour beaucoup d'autres mots, la signification de celui-ci a changé, et, lorsqu'on cite maintenant une composition comme *érotique*, c'est libre ou grivoise que l'on veut dire. C'est ainsi qu'on nomme Grécour, Robbé et quelques autres des poètes érotiques, à peu près comme, par un hideux abus d'expressions, les prostituées se donnent le nom de *filles d'amour*.

Le conte, la chanson, etc., sont assez souvent de nos jours érotiques dans ce sens-là, où l'on peut classer aussi une grande partie de nos romans; toutefois avec quelques nuances, car il y en a aussi dans l'*érotisme*, et telle production fameuse de ce genre, comme *Faublas*, par exemple, est recouverte au moins d'un vernis d'esprit et de bon ton qui lui sert en quelque sorte de gaze, tandis que telle autre descend jusqu'à un cynisme de langage que rien ne lui fait pardonner. C'est que, comme l'a dit un critique spirituel au sujet d'une de ces œuvres, sortie de la plume d'un de nos plus féconds romanciers : « Le goût est une « seconde pudeur. » M. O.

ÉROTOMANIE, composé des deux mots grecs ἔρως, amour, et μανία, manie, et signifiant délire d'amour. *Voy.* Folie.

ÉRPÉTOLOGIE (du grec ἑρπετὸν reptile, et λόγος, discours, traité), branche de la zoologie qui a pour objet l'étude des reptiles. C'est à ce dernier mot que nous donnerons les détails d'organisation, de mœurs et de classification qui concernent cette classe remarquable de vertébrés. Quant à l'histoire des progrès qu'a faits l'erpétologie, considérée comme science spéciale, et dans ses rapports avec la marche générale de l'esprit humain, elle trouvera sa place au mot Histoire naturelle. C. S-te.

ERRATIQUES (blocs), *voy.* Cataclysme. Le comte Rasoumofski (1819), M. Al. Brongniart, qui a donné ce nom aux fragments de roche qu'il désigne, MM. Hausmann, Brückmann et autres, en ont fait l'objet de leurs savantes recherches. X.

ERRATUM, au pluriel *errata*, *voy.* Fautes d'impression.

ERREUR, état dans lequel notre esprit, voyant les choses autrement qu'elles ne sont, porte sur elles un faux jugement, ou bien ce faux jugement lui-même. On est *dans l'erreur* et on commet *des erreurs*.

L'esprit accomplit certaines fonctions qui ont pour fin la connaissance de la vérité, de même que l'organisme remplit les siennes, dont la fin est la santé du corps. Il s'en faut bien que nos maladies, quoique plus variées, soient aussi fréquentes et aussi généralement connues que nos erreurs. Quelques-unes sont si rares ou si nouvelles qu'à peine encore a-t-on pu les observer; presque toutes d'ailleurs exigent, pour se faire connaître, des occasions favorables, de l'habitude, de l'expérience, des instruments, des notions préalables qui ne peuvent être possédées que par les hommes de l'art : aussi la plupart ne sont point désignées dans la langue vulgaire, et les médecins ont dû se créer une nomenclature qui s'enrichit tous les jours et ne le cède à aucune autre pour l'abondance des termes. Nos erreurs se répètent beaucoup plus souvent, sans aucun doute, mais elles ne se divisent point en espèces aussi diverses et elles sont les mêmes depuis l'origine du monde, les conditions de notre existence intellectuelle n'ayant point varié. Un philosophe se rendrait assurément ridicule

s'il annonçait qu'il vient de faire la découverte dans notre esprit d'un genre d'erreur inconnu jusqu'ici, d'autant plus que tous les hommes, au moyen de leur conscience seule, sont instinctivement avertis de toutes les sortes d'erreurs qu'ils commettent. Le langage, ce reflet de la pensée, lui qui contient la sagesse des nations sous le rapport intellectuel et moral, doit donc présenter des termes pour l'expression de toutes les erreurs dans lesquelles nous tombons si fréquemment, et par conséquent c'est au langage, et au langage vulgaire, qu'il faut en demander l'indication complète. Si pauvre qu'on la suppose, la langue d'un peuple civilisé ne peut manquer de mots propres à rendre, avec ses nuances principales, un fait aussi commun que l'erreur. Prenant donc tous les mots de notre langue, qui ont cela de commun avec erreur qu'ils signifient l'action ou l'état de l'esprit qui s'écarte du vrai, nous établirons leurs caractères distinctifs, et de cette façon nous obtiendrons toutes les manières dont l'esprit se trompe et toutes les causes qui l'induisent à se tromper.

Or, parmi les mots de cette espèce contenus dans notre vocabulaire s'en trouvent d'abord deux qui, sans exprimer avec précision les particularités de l'idée commune, en degrés ou en espèces, la présentent néanmoins sous différents points de vue: ce sont *erreur* et *égarement*. Ils diffèrent comme les verbes *errer* et *s'égarer*, pris au propre. *Errer*, vient du latin *errare*, aller çà et là, au hasard, sans direction déterminée; *s'égarer*, de *ex*, loin de, et *varare*, détourner à côté, c'est s'écarter du vrai chemin de manière à se perdre : on *erre* dans un jardin, on *s'égare* dans un bois. En conséquence, *erreur* exprime sans aucun accessoire que l'esprit vague ou va à l'aventure; c'est le terme le plus général, le seul propre quand on parle de l'action de se tromper théoriquement, en matière de sciences et sans qu'on songe à la pratique. Mais *égarement* marque qu'on s'écarte du vrai chemin, et par suite d'un principe, d'une règle; c'est une déviation. Les *égarements*, car ce mot, quand il est synonyme d'*erreur*, ne s'emploie qu'au pluriel, signifient les erreurs de conduite, c'est-à-dire celles qui, étant dangereuses par les conséquences, écartent des règles ou du chemin de la vertu et font tomber dans des fautes. Or, comme ce sont surtout les inclinations, les passions, qui nous jettent dans de pareilles erreurs, c'est principalement en parlant du cœur qu'on se sert de ce mot. On ne dit : les égarements de l'esprit, que quand les erreurs qu'il commet ont des conséquences fâcheuses pour la conduite et mènent au dérèglement des mœurs. On dira donc bien : les égarements des sophistes, mais on ne peut dire : les égarements d'un mathématicien, d'un géomètre.

Toutes les maladies du corps se partagent en deux classes : les unes sont passagères et dépendent ordinairement de causes accidentelles, un coup, une blessure, une chute, un refroidissement; les autres sont permanentes ou périodiques et leurs causes résident dans la constitution même du sujet : ce sont plutôt des dispositions maladives contractées depuis plus ou moins de temps. Or, la même division s'applique exactement aux erreurs de l'esprit, à en juger par les termes qui en expriment les espèces dans le langage ordinaire. Les uns signifient, en effet, des erreurs passagères, momentanées, qui dépendent de causes accidentelles, comme une distraction, une inadvertance, une surprise; les autres marquent des erreurs permanentes ou plutôt des dispositions à l'erreur, lesquelles dépendent d'habitudes intellectuelles vicieuses, contractées auparavant. Ce sont, d'une part: 1° *bévue*, *méprise*, *quiproquo*, *malentendu*, *mécompte*; 2° *illusion* et *prestige*; d'autre part, *préoccupation*, *prévention*, *préjugé*.

Occupons-nous d'abord des premiers. Nous les séparons en deux séries, eu égard à la différence de leurs causes. L'*illusion* et le *prestige*, en effet, sont moins que les autres causés par la légèreté de l'esprit ou le mauvais emploi de nos facultés intellectuelles, et le sont davantage par un certain arrangement des choses qui nous en impose et nous déçoit.

1° *Bévue*, *méprise*, *quiproquo*, *malentendu*, *mécompte* : tous ces mots expriment l'action de l'esprit qui se trompe de sang-froid, avec ingénuité, sans s'en douter, sans le vouloir, et dans un cas bien particulier où il lui eût été facile de juger sainement.

Bévue équivaut à *mévue*, mot qui n'existe pas. C'est une erreur qui consiste à mal voir, erreur grossière par conséquent, puisqu'il n'y avait qu'à bien voir pour ne pas se tromper; elle est aussi vulgairement appelée une *balourdise*, et elle a pour cause l'inadvertance et la légèreté, plus souvent encore l'inexpérience, la pesanteur d'esprit, l'ignorance, la sottise; elle est impardonnable dans le premier cas, honteuse dans le second. Comme elle procède souvent d'ignorance, elle peut constituer une habitude; il y a des hommes à bévues. Mais ce n'est une habitude que relativement à la fréquente répétition du même acte, et à cet égard la bévue ne ressemble point à la préoccupation, à la prévention et au préjugé, qui nous aveuglent et nous séduisent. Les synonymes de *bévue* sont plus proprement des accidents. *Bévue* ne se dit qu'au figuré.

La *méprise* consiste à mal prendre, à prendre une chose au lieu d'une autre qu'on devait prendre. Elle suppose un choix à faire, une chose à distinguer, à séparer d'une ou de plusieurs autres. Elle peut être causée par l'étourderie, la précipitation, ou bien encore par des circonstances indépendantes de celui qui se *méprend* :

> Car le plus habile homme enfin peut se méprendre. RACINE.

Ce mot s'emploie au propre et au figuré. Un cuisinier ivre prend un cygne pour une oie et va l'égorger : c'est une *méprise*. La Fontaine dit d'un enfant qui a beaucoup d'intelligence :

> Sans se méprendre il rit à la plus belle.

Le jésuite Daniel a fait une méprise en prenant un abbé guerrier, *martialem abbatem*, pour l'abbé Martial.

Le *quiproquo* semble ne différer de la *méprise* qu'en ce qu'il est du style familier et comique, et une expression toute latine. *Quiproquo* veut dire un tel pour un tel, ou telle chose pour telle autre. Garo, qui prétend que la citrouille aurait dû être attachée au chêne et le gland à la tige de la citrouille, dit :

> Dieu s'est mépris : plus je contemple
> Ces fruits ainsi placés, plus il semble à Garo
> Que l'on a fait un quiproquo.

Il est un seul cas où ce mot semploie pour signifier une *méprise* grave et de conséquence, c'est quand il s'agit de la méprise d'un pharmacien qui donne un médicament en place d'un autre : un *quiproquo* d'apothicaire. Il semble aussi que le *quiproquo* a lieu seulement quand on n'a à choisir qu'entre deux choses, et la méprise quand il s'agit d'un choix entre deux ou plusieurs choses. Un homme, à l'entrée de quatre chemins, en prend un mauvais : c'est une méprise; ce n'est peut-être pas un *quiproquo*.

Le *malentendu* est une méprise de compréhension. Il consiste à mal entendre ce qui est dit, ordonné ou conseillé par un autre; à choisir, entre divers sens que peuvent avoir ses paroles, celui qu'il ne faut pas prendre, et à agir en conséquence. Il a pour cause l'inattention ou l'ambiguïté des termes. Un voyageur, à qui un villageois a dit d'aller à droite, a entendu qu'il s'agissait de la droite du villageois, tandis que le villageois voulait parler de la droite du voyageur qui était en face de lui : c'est un malentendu, et ce nom se donne aussi à la faute que commet le voyageur en conséquence. Le malentendu peut être réciproque, c'est-à-dire provenir de ce qu'on n'a pas su s'entendre, s'expliquer suffisamment de part et d'autre en faisant une convention, en concertant un plan. Deux personnes conviennent d'un rendez-vous à 8 heures; l'une y vient à 8 heures du matin, l'autre à 8 heures du soir : il y a eu entre elles malentendu. *Malentendu* ne s'emploie qu'au figuré.

La *bévue*, le *quiproquo* et le *malentendu* sont plus relatifs à l'action de faire l'erreur que chacun d'eux exprime et au moment où on la fait; le *mécompte* l'est davantage à l'action de

la découvrir et au moment où on la découvre. Un mécompte est une erreur de compte, de calcul; on trouve du mécompte dans une somme, quand on s'aperçoit qu'il y a plus ou moins qu'il ne devrait y avoir d'après le compte qu'on en a fait. Figurément, c'est une erreur de conjecture, une induction mal faite, un espoir mal calculé: Cet auteur se flattait de réussir, mais il a trouvé bien du mécompte.

On dit *commettre* une bévue, une méprise, un quiproquo, parce que nous aurions pu facilement les éviter et que ces mots désignent à la fois des erreurs et les fautes dont elles sont suivies. On ne dit point commettre un malentendu, parce qu'il dépend moins généralement de nous de bien entendre; on ne dit point, commettre un mécompte, mais plutôt *éprouver* ou *trouver* du mécompte, parce que ce mot est plus relatif au moment où l'erreur est découverte qu'au moment où on la fait, parce qu'il n'exprime pas en même temps une faute amenée par cette erreur, et parce qu'enfin ce sont souvent des événements postérieurs et que nous n'avons pu prévoir qui viennent faire mentir nos calculs, nos conjectures, nos espérances.

2° *Illusion*, *prestige*. Ces deux mots expriment des erreurs passagères causées en nous par des apparences décevantes qui ne laissent point l'esprit dans son état ordinaire, agissent sur l'imagination et quelquefois en sont l'œuvre.

L'*illusion* (d'*illudere*, se jouer, se moquer de quelqu'un) résulte d'une disposition des choses qui nous abuse, nous rend le jouet d'une apparence trompeuse et nous la fait prendre pour la réalité. Le *prestige* (de *præstringere*, éblouir) fait plus, il nous fascine; c'est une illusion par sortilége, par magie; c'est un charme, un enchantement. Les sens, l'imagination et la passion peuvent contribuer beaucoup à faire naître en nous l'illusion; le prestige dépend beaucoup plus exclusivement de l'arrangement des choses. L'illusion se détruirait souvent par une grande attention; le prestige serait plus difficile à éloigner: il nous étourdit et nous jette, en quelque sorte, *de la poudre aux yeux*. L'illusion est quelquefois volontaire, on peut s'y prêter: telle est l'illusion théâtrale, qui s'évanouirait à la moindre réflexion; le prestige nous trompe toujours sans que nous le voulions. Au figuré, l'illusion est un fantôme de l'imagination, qui nous flatte, nous caresse et s'amuse de nous; on s'y prête toujours parce qu'on s'y complaît; le prestige est une illusion produite par l'art, l'éloquence, la peinture, etc.; il nous enchante sans que nous le voulions le moins du monde: c'est un pur entraînement. On se fait illusion à soi-même, on ne se fait pas prestige. L'illusion est au prestige, dans le sens figuré, ce qu'est la rêverie à l'enthousiasme, au transport.

Passons aux mots qui appartiennent à la seconde classe d'erreurs. Ce sont *préoccupation*, *prévention*, *préjugé*, qui marquent, comme nous l'avons dit, les dispositions maladives de l'esprit, c'est-à-dire des dispositions à l'erreur, lesquelles résultent d'opinions admises auparavant (*præ*) et subornent l'esprit, qu'elles empêchent d'examiner suffisamment ou convenablement.

Préoccupation désigne l'action d'occuper, de saisir l'esprit mal à propos; *prévention*, celle de prévenir, de disposer d'avance l'esprit; *préjugé*, celle de juger, de croire trop tôt. La préoccupation fait que l'esprit, plein de certaines idées, leur accorde une beaucoup trop grande importance, et que, s'il consent encore à en examiner de contraires, il ne leur donne que peu ou point d'attention et ne les conçoit point, parce qu'il en juge par celles dont il est possédé. L'effet de la prévention est de disposer d'une manière favorable ou défavorable à l'égard des personnes ou des choses, et de les juger en conséquence. Le préjugé est une croyance admise avant examen suffisant et connaissance convenable de la chose.

La préoccupation rend exclusif, elle empêche de voir; la prévention rend partial et passionné, elle empêche de voir comme il faut; le préjugé rend tranchant, décisif. L'une ôte à l'esprit

sa liberté, l'autre son indépendance, le troisième ce doute salutaire, cette sage défiance qui mène à l'examen approfondi des choses.

La préoccupation vient de ce que l'esprit a été vivement frappé d'une idée qui s'est emparée de lui et l'occupe tout entier, ou de ce qu'il s'en est longtemps et exclusivement occupé; la prévention naît de certains rapports d'intérêt qui ne permettent pas de rester indifférent et ravissent le sang-froid; les préjugés naissent plutôt de l'éducation ou de la faiblesse et de la paresse de l'esprit. La préoccupation se fait sentir plutôt en matière de sciences; la prévention dans les jugements à l'égard des personnes; le préjugé dans les croyances, dans les opinions.

Telles sont, avec leurs nuances caractéristiques et leurs diverses causes, les erreurs dans lesquelles nous pouvons tomber, et les dispositions à l'erreur que nous pouvons contracter ou dont nous pouvons être atteints. Reste à indiquer les moyens d'éviter les unes et les autres, c'est-à-dire à donner la thérapeutique de l'esprit humain, après en avoir donné la nosologie. Or, il existe encore ici, entre les maladies du corps et celles de l'intelligence, une différence bien notable. Les unes étant connues, il est difficile encore de déterminer les remèdes qui leur conviennent; ce n'est pas trop, pour y parvenir, des instructions de la physique, de la botanique, de la chimie et d'expériences mille fois répétées. Quand on connaît les autres, on aperçoit presque toujours et en même temps les précautions à prendre pour les prévenir et les moyens à employer pour les combattre; dans le plus grand nombre des cas, le mal indique à la fois sa cause et son remède. Ainsi, nos erreurs accidentelles ou nos erreurs comme faits particuliers ayant été définies, distinguées, caractérisées, on a pu aisément leur reconnaître pour causes, d'une part l'inattention, la légèreté, le défaut d'examen, la précipitation à juger, l'ignorance; d'autre part, une disposition artificieuse et trompeuse des choses qui trouble l'imagination. Et alors ne voit-on pas sur-le-champ que le préservatif ou le remède consiste dans des qualités de l'esprit opposées à ces défauts, et, d'un autre côté, dans une sage défiance à l'égard des choses qui peuvent en imposer par l'apparence? Il en est de même par rapport à nos erreurs, considérées comme états ou comme dispositions maladives de l'esprit.

La seule considération des mots qui expriment nos erreurs conduit donc à les connaître assez pour en distinguer les espèces, les classer, et pour en savoir les causes et les remèdes. Toutefois, il faut convenir que cette méthode, si elle est, comme nous le croyons, la plus sûre et la meilleure pour arriver à une classification complète, est impuissante à révéler les causes précises de nos erreurs et leurs moyens de guérison les plus efficaces. C'est à la psychologie à éclaircir, à étendre et à préciser les données du langage ou du sens commun, et, d'autre part, à remplir ici un rôle analogue à celui de la chimie relativement aux désordres de l'économie animale découverts par la médecine. Il y a bien des manières de tomber dans des bévues, des méprises, des malentendus, par exemple, en faisant un mauvais usage de ses sens, ou de sa mémoire, ou de sa raison. Or, la psychologie seule peut dire ce que l'erreur et sa cause ont de particulier dans ces différents cas, et, au lieu du précepte vague et vulgaire: Soyez attentif, lent à juger! prescrire des règles plus spéciales et d'une application plus sûre. Voyons un cas spécial. Il nous arrive souvent, en connaissant par les sens, de commettre des méprises sur la forme, la distance, etc., des objets. La seule règle alors inspirée par le sens commun est celle de l'attention, de l'examen, de la lenteur; mais le psychologue, sachant que c'est en nous une habitude de juger des qualités des corps par un ou plusieurs sens à qui la nature n'a pas donné pour fonction d'en connaître, pourra recommander précisément, par exemple, de ne point juger de la forme par la vue, de la distance par la vue ou par l'ouïe, mais bien par le toucher, ou tout au moins de vérifier les perceptions de la vue ou de l'ouïe par celles du toucher. Qu'est-il besoin d'ajouter que la science de nous-mêmes peut seule nous découvrir les mille ma-

nières dont notre esprit se préoccupe, se prévient ou se remplit de préjugés, et par conséquent les moyens précis de nous mettre en garde contre tout danger de cette espèce?

Il suit de là qu'on pourrait classer nos erreurs, non plus d'après le sens des mots employés par le langage commun pour les désigner, mais d'après leurs causes précises signalées par la psychologie. C'est, en effet, ce que les philosophes ont tenté de faire depuis longtemps; mais tous les travaux de ce genre sont incomplets, parce qu'ils ont été entrepris sous l'influence de préoccupations ou d'idées systématiques. Ainsi Aristote, le philosophe logicien par excellence, n'a parlé que des erreurs qui ont leur source dans un mauvais emploi du raisonnement, c'est-à-dire des sophismes (*voy.*). Condillac, qui s'était exagéré les secours que le langage prête à la pensée, réduisit toutes nos erreurs à des malentendus; suivant lui, l'erreur serait impossible avec une langue bien faite. Pareillement dans l'école cartésienne l'erreur est rapportée à une seule cause, la précipitation à juger, l'abus de la liberté qui se porte à affirmer avant que l'esprit soit suffisamment éclairé; ce qui peut être vrai en soi, mais ne nous apprend rien sur les spécialités de l'erreur et la variété de ses causes. Bacon a entrepris la même recherche, mais en vue de combattre la science de son temps et de préparer les esprits à la révolution qu'il annonçait, et c'est pourquoi sa classification ne comprend guère que les causes des erreurs spéculatives et exclut celles des erreurs de la vie commune. Sur ce point la philosophie contemporaine suit la route ouverte par Malebranche. Il avait signalé, non pas les causes efficientes, mais les causes occasionnelles de nos erreurs, et, ayant remarqué que nous nous trompons en nous servant mal de nos sens, de notre imagination, de notre entendement pur, et en dirigeant mal nos passions et nos inclinations, il avait établi cinq causes ou sources d'erreurs. Les philosophes de nos jours ont généralisé le principe et reconnu des sources d'erreurs plus nombreuses. Nous nous trompons en usant mal de tous nos moyens de connaître, les sens, l'imagination, le raisonnement, la mémoire, l'abstraction, l'induction, l'analogie, le témoignage des hommes, etc., et en laissant nos penchants, nos affections, nos passions pervertir nos jugements; nous nous trompons aussi dans l'emploi que nous faisons du langage : de là autant de causes d'erreurs. Cette classification prête aux descriptions, aux développements oratoires; mais, on le voit assez, elle ne va point à la racine du mal dont elle ne montre que les occasions; elle est d'ailleurs arbitraire et susceptible de s'étendre ou de se resserrer, suivant qu'on admet plus ou moins de moyens de connaître et d'inclinations ayant sur l'esprit une influence pernicieuse. C'est pourquoi nous croyons qu'on lui doit préférer, au moins dans l'état présent des choses, la classification fondée sur les différences des mots du langage commun qui expriment nos erreurs avec toutes leurs nuances. L-F-E.

ERRHINS, *voy.* STERNUTATOIRE.

ERS, genre de la famille des papilionacées ou légumineuses, offrant pour caractères : un calice profondément divisé en cinq lanières égales et à peu près aussi longues que les pétales; un style épaissi au sommet; une gousse bivalve, courte, comprimée, et contenant un petit nombre de graines lenticulaires ou globuleuses. Ce genre, fort voisin des vesces, ne renferme que des herbes annuelles; les feuilles sont pennées, et le pétiole commun se termine en vrille, soit simple, soit bifurquée; les pédoncules, solitaires ou géminés aux aisselles des feuilles, portent vers leur sommet une à quatre fleurs de grandeur médiocre et de couleur blanchâtre. On connaît environ dix espèces, parmi lesquelles se range aussi la lentille (*voy.* ce mot).

L'ers ervilier (*ervum ervilia*, Linn.) appelé vulgairement *komin*, *orobe*, *allicz*, etc., a des feuilles composées d'un assez grand nombre de folioles linéaires-oblongues, tronquées au sommet; des vrilles sétacées simples et très courtes; des pédoncules biflores et plus courts que les feuilles; des gousses oblongues, fortement bosselées et renfermant d'ordinaire quatre graines, les

quelles sont presque globuleuses et de couleur grisâtre. Cette plante se cultive comme fourrage vert dans quelques cantons de la France méridionale, mais elle n'est point à recommander sous ce rapport, parce que le bétail ne peut la manger sans danger qu'en très petite quantité; on assure même qu'elle est mortelle aux porcs. Les graines de l'ervilier participent aux propriétés suspectes de la plante fraîche : aussi faut-il avoir garde de les donner sans ménagement à la volaille, et plus encore de mêler leur farine avec celle qui doit servir à faire du pain. On l'employait autrefois en médecine à des cataplasmes émollients. Enfoui en vert, l'ers passe pour un des meilleurs engrais végétaux. Ed. Sp.

ERSCH (Jean-Samuel), le fondateur de la bibliographie moderne en Allemagne, naquit à Grand-Glogau (Basse-Silésie) le 23 juin 1766. Encore à l'école, il montrait déjà beaucoup de goût pour la connaissance des livres et des auteurs. Ce goût trouva un nouvel aliment à la bibliothèque de l'université de Halle, où il se livra à l'étude de la théologie, et l'*Allemagne savante* de Meusel, dont Ersch devint bientôt un des collaborateurs les plus actifs, porta principalement les recherches du jeune littérateur sur l'époque contemporaine. Ses liaisons avec le professeur Fabri lui inspirèrent en outre le goût de la géographie. Il le suivit, en 1786, à Iéna, pour rédiger en commun avec lui la *Gazette politique générale pour toutes les classes*, qu'ils avaient déjà commencée à Halle, et dont la direction passa plus tard aux mains de Hammersdœrfer. Ce dernier et Fabri associèrent Ersch à leurs traductions et autres travaux géographiques et statistiques, et l'encouragèrent à publier un *Répertoire* du contenu des journaux allemands généraux, et des principaux recueils périodiques sur la géographie, l'histoire et les sciences qui s'y rapportent (Lemgo, 1790-1792, 3 vol.). Fabri le présenta au célèbre critique Schütz, qui, ayant reconnu dans Ersch toutes les qualités du bibliographe, le décida à entreprendre, sous le titre de *Répertoire général de la littérature pour les années* 1785-1800, un ouvrage d'une vaste étendue, et qui fut publié de 1793 à 1809, à Iéna, en 8 vol. in-8°. Dans ce répertoire, Ersch ne consigna pas seulement les titres de tous les travaux importants mis au jour pendant cette époque, mais aussi tous les mémoires et petits traités imprimés séparément ou insérés dans des feuilles périodiques, en ayant soin de marquer par des signes particuliers les jugements favorables ou défavorables auxquels chacun de ces travaux donnait lieu. Il s'occupa en même temps du plan d'un *Dictionnaire général des écrivains modernes*, dont il se décida plus tard à faire des bibliographies de chaque nation de l'Europe en particulier. Cette entreprise le conduisit à Gœttingue dont la célèbre bibliothèque lui était indispensable, et où il accepta la rédaction de la *Nouvelle Gazette de Hambourg* qu'on vint lui proposer. Arrivé, dans les premières semaines de 1795, au poste que ces devoirs lui assignaient, son temps fut encore partagé entre ses occupations de journaliste et de collaborateur aux recueils d'Archenholz et ses études bibliographiques et géographiques, ainsi que sur l'histoire moderne. Il publia *La France savante ou lexique des écrivains français, depuis* 1781 *jusqu'à* 1795 (Hambourg, 1797, 3 vol., suivis de 2 volumes supplémentaires). Enfin, rappelé à Iéna en 1800 comme collaborateur de la *Gazette littéraire générale*, il y obtint, la même année, la place de bibliothécaire. Indépendamment de ces doubles fonctions, Ersch continua de s'occuper de ses travaux bibliographiques. En 1803 il fut nommé professeur ordinaire de géographie et de statistique à Halle, et, en 1808, on lui conféra en outre la charge de directeur de la bibliothèque de l'université.

C'est à cette période de sa vie, pendant laquelle il ne cessa pas un instant de prendre part à la rédaction de la Gazette littéraire universelle de Halle, qu'appartiennent deux de ses grandes entreprises : son *Manuel de la littérature allemande, depuis le milieu du* XVIIIe *siècle jusqu'à ces derniers temps* (Leipzig, 1812-14, 2 vol. divisés chacun en quatre parties), et l'*Encyclopédie générale des arts*

et des sciences, qu'il commença de concert avec M. Gruber (Leipzig, 1818, in-4°). Ce dernier ouvrage a été suffisamment caractérisé au mot ENCYCLOPÉDIE; par le premier, il a véritablement fondé la bibliographie allemande, surtout en indiquant la forme à adopter pour les travaux de ce genre; il a donné le modèle à suivre pour classer toutes les productions littéraires et scientifiques d'une nation. Il en commença la seconde édition en 1822, et en termina, à l'aide de plusieurs collaborateurs, six sections sur huit. Depuis 1827 cette publication resta suspendue; mais dans les derniers mois de 1837, une nouvelle section a paru, et il ne manque plus, pour compléter l'ouvrage, que la 2e partie du 2e volume, qui contiendra la bibliographie des beaux-arts. Ersch eut longtemps la principale part à la rédaction de sa volumineuse encyclopédie, et il continua de lui prodiguer ses soins jusqu'à sa mort, arrivée le 16 janvier 1828. Ses successeurs ont reconnu tout ce qu'elle devait à Ersch qui l'avait fondée avec M. Gruber, en décorant de son portrait l'un des volumes de ce savant et estimable ouvrage. *C. L.* et S.

ERSE, langue que parlaient les anciens Irlandais, et de laquelle est venu l'*irish* ou irlandais actuel, comme l'écossais d'aujourd'hui est venu du gaëlique d'autrefois. Les langues erse et gaëlique peuvent être considérées comme deux sœurs dont la mère commune est la langue que parlaient les Bretons antérieurement à la domination romaine. L'une et l'autre se sont modifiées dans la suite, surtout par leur mélange avec l'anglo-saxon, auquel les Irlandais ont emprunté aussi l'alphabet; auparavant ils ne connaissaient probablement pas l'écriture, ou du moins ils n'en faisaient pas usage. Vallancey et d'autres savants enthousiastes ont cru trouver des rapports frappants entre l'erse et le phénicien; mais ils connaissaient trop peu cette dernière langue pour inspirer beaucoup de confiance dans leur hypothèse. Si l'on en juge par l'irlandais actuel, l'erse a dû varier, quant à la prononciation, dans les diverses contrées de l'île; aujourd'hui on remarque des variations de langage, non-seulement dans les provinces, mais dans les comtés et même dans les baronnies.

On conserve dans les bibliothèques du royaume-uni et du continent d'anciens ouvrages, principalement des livres ascétiques et théologiques, écrits au moyen-âge par des moines irlandais dans leur idiome national. On a aussi d'anciennes poésies irlandaises; après s'être conservées longtemps plus ou moins fidèlement par tradition, elles ont été recueillies dans les temps modernes.

Nous citerons comme bons à être consultés sur cette langue les ouvrages suivants : La grammaire de Vallancey, *Grammar of the iberno-celtic or irish language*, 2e édit., Dublin, 1783, in-4°; le dictionnaire d'O'Brien, *Focaloir gaoidhilye saxbhearla*, Paris, 1768, in-4°, et le recueil de poésies (de diverses époques) formé par miss Brooke, *Relics of ancient irish poetry*, Dublin, 1789, in-4°. A la fin d'un catéchisme irlandais-anglais, imprimé à Paris en 1742, on trouve une instruction sur l'alphabet irlandais. On a traduit aussi la Bible dans cette langue. D-G.

ERSKINE (lord). THOMAS Erskine, né le 21 janvier 1750, était le troisième fils du comte de Buchan*, d'une ancienne famille écossaise dans laquelle on comptait des lords-trésoriers, des ambassadeurs et jusqu'à des régents du royaume, mais qui ne démentait pas cette réputation proverbiale de fierté nécessiteuse dont l'Angleterre a fait le type de ses frères du nord. Aussi après de brillantes études à l'école centrale d'Édimbourg, puis à l'université de Saint-André, le jeune Thomas, en véritable cadet d'Écosse, se vit forcé de prendre un état pour vivre, heureuse nécessité à qui plus d'un gentilhomme a dû de devenir un homme de génie. Mais, comme tant d'autres, Erskine tâtonna avant de trouver sa vocation. Au rebours de Catinat, qui laissa la robe pour l'épée, il se jeta d'abord dans la carrière des armes, essaya comme midshipman de la marine

(*) Le pair d'Écosse actuel de ce titre est Henri-David Erskine, comte de Buchan, lord Auchterhouse et lord Cardross (comté de Stirling), né en 1783. S.

aux Indes et comme enseigne du service de terre dans un régiment en garnison à Minorque, le tout sans grand espoir d'avancement. Cependant sa mère était inquiète de lui voir suivre cette route ingrate et périlleuse. L'instinct maternel lui disait que l'avenir de son fils n'était pas là, et que si sa vie devait être un combat, c'était sur un autre terrain que l'appelaient son caractère, son esprit brillant et cultivé. Elle parla du barreau; mais à 26 ans, pauvre, déjà marié, déjà père, se remettre sur les bancs, commencer cette effrayante étude des lois anglaises pour laquelle, au dire de Blackstone, vingt ans suffisent à peine! N'importe: Erskine sentit que la réputation et la fortune étaient à ce prix; il crut aux pressentiments d'une mère: la gloire se chargea de l'en récompenser. Ce fut à Cambridge, au collége de la Trinité, qu'il commença ses travaux judiciaires et oratoires. On a conservé une déclamation qui lui valut à cette époque une palme universitaire, et dont le sujet était la révolution de 1688. Il se fit ensuite inscrire sur les registres de Lincolns-Inn pour y étudier la pratique de sa profession, et entra chez Buller, alors avocat célèbre, et qui plus tard dut un autre genre de célébrité aux répliques éloquentes qu'il s'attira, devenu juge, de la part de son ancien élève.

Le jeune avocat parut enfin à la barre, à la session de la Trinité de l'année 1778; et si jusqu'alors il avait eu à lutter contre le désavantage d'une détermination tardive, contre le défaut de fortune et les obstacles de tout genre, des succès précoces signalèrent ses premiers pas dans la carrière. A cette époque le barreau anglais, sans pouvoir rivaliser avec la tribune illustrée par Fox, Burke et Sheridan, n'était cependant pas, comme on l'a prétendu, dépourvu d'éclat. Il retentissait encore des accents de Dunning, dont le nom si populaire avait été mêlé plus d'une fois au cri de *Wilkes et liberté*, pendant les luttes orageuses de ce tribun avec le pouvoir; Curran (*voy.*) était dans la force de son talent, Curran l'orateur excentrique, dont la parole hardie et pittoresque disputa tant de victimes aux fureurs des partis. Dès son début, Erskine rencontra ce bonheur qui peut-être, comme l'a dit Fontenelle, n'arrive jamais aux sots, mais qui manque quelquefois aux hommes de talent, une occasion. Il dînait un jour à côté d'un vieil officier de marine, qui parlait avec chaleur des abus de l'administration de Greenwich; il venait de les signaler dans une brochure où il dévoilait de honteux marchés, nommait ceux qui, étrangers au service de mer, avaient envahi des places réservées aux marins, et, dans l'audace de ses accusations, n'épargnait pas le premier lord de l'amirauté lui-même. Accusé de libelle par des ennemis puissants, le capitaine Baillie, c'était son nom, témoignait sa crainte de ne pouvoir trouver au barreau un homme assez courageux pour se charger d'une défense qui ressemblait si fort à une attaque. Le jeune inconnu se proposa; il parla des faits en homme qui connaissait la matière, et du droit en légiste qui saurait le proclamer envers et contre tous : ses réminiscences de bord, son assurance juvénile plurent au vieil officier, et la franchise du marin comprit l'indépendance de l'avocat. C'était sa première cause, ce fut son premier triomphe et le signal d'une longue suite de succès qui, pendant 25 ans, signalèrent le nom d'Erskine à l'admiration de ses compatriotes et de la postérité. On le vit successivement dans les affaires de lord Gordon, de Thomas Hardy et de Horne Tooke (1780, 1794), briser aux mains du pouvoir l'arme perfide des accusations de haute trahison; dans celle du libraire Stockdale (1789), asseoir sur de larges bases les vrais principes de la liberté de la presse; et surtout dans la défense du doyen de Saint-Asaph (1783), faire rendre au jury, dans un bill exprès formulé par Fox, la plénitude de ses pouvoirs abusivement réduits au point de fait, glorieux triomphe qui lui valut l'honneur d'inscrire sur ses armes *Les droits du jury* pour devise, comme on a vu chez nous un autre avocat, parvenu aux premières dignités politiques, graver sur son cachet sans armoiries *Libre défense des accusés*. Nous pourrions citer encore le plaidoyer pour Hardfield le régicide (1800), dont l'exorde est si admire

par Mme de Staël, divers procès de séduction où Erskine révéla la flexibilité de son talent, et tant d'autres dont l'énumération serait trop longue. Résumons-nous en disant qu'il posséda les deux attributs du grand avocat : l'éloquence sans laquelle on n'est qu'un légiste, l'indépendance sans laquelle on n'est qu'un rhéteur. Rien n'est plus connu que ses vives répliques au président Buller et à lord Kenyon, le sacrifice qu'il fit de la place d'attorney-general du comté de Cornouailles, pour défendre Thomas Paine, et cette profession de foi qui est en même temps le plus beau modèle de son éloquence et la plus noble manifestation de son caractère : « Fais ce que dois, advienne que pourra, telle est la première règle de conduite tracée à ma jeunesse. J'emporterai au tombeau le souvenir, et, j'espère, la pratique de cette leçon paternelle. Je l'ai observée jusqu'à ce jour, et je n'ai pas lieu de me plaindre qu'il m'en ait coûté un seul instant pour la suivre. Au contraire elle a toujours été pour moi le chemin du succès et de la fortune, et je la signalerai comme telle à mes enfants. »

Membre de la chambre des communes en 1783, pair et chancelier de l'Échiquier en 1806 pendant la courte administration de lord Grenville, lord Erskine ne justifia pas complétement, dans la carrière politique, la haute opinion que l'on avait conçue de son talent. Cependant on le retrouva dans la discussion du bill des droits du jury. Il défendit aussi avec chaleur la loi contre l'adultère, parla en mai 1808 pour les catholiques d'Irlande, et présenta en 1814 une pétition au nom de 80 ministres non conformistes contre le commerce des esclaves. Du reste, fidèle aux maximes d'indépendance dont ses plaidoyers avaient offert tant d'exemples, il vota avec l'Opposition dans presque toutes les questions, si ce n'est en avril 1818, où il appuya, avec les lords ministériels, les apanages proposés pour les ducs de Clarence et de Cambridge. Comme Fox, dont il fut l'ami, comme Mac-Intosh, son compatriote, il acquit des droits à la reconnaissance de la France, ou plutôt de l'humanité tout entière, en défendant les immortels principes de la révolution de 1789 dans un pamphlet (*View on the causes and consequences of the present war*) qui n'eut pas moins de 48 éditions en quelques mois. Mais son patriotisme n'en reçut aucune atteinte; car on le vit, lorsque l'Angleterre fut menacée d'une invasion française, se souvenir qu'il avait porté l'épée et accepter le commandement du corps de volontaires formé sous le nom d'*association de la loi*. Lors des préliminaires de la paix d'Amiens, il accompagna Fox à Paris et fut présenté à Bonaparte, qui l'accueillit comme il accueillait les avocats et les *idéologues*. « Êtes-vous légiste? » lui demanda-t-il brusquement, question qui, comme on l'a fait observer, n'était humiliante que pour celui qui l'adressait, auquel il était honteux d'ignorer l'une des premières réputations de l'Angleterre. Vers la fin de sa vie, lord Erskine publia une brochure en faveur des Grecs, et un petit poëme sur l'agriculture inséré dans la *Literary Gazette*. Il mourut le 17 novembre 1823 à Almondale, près d'Édimbourg, qu'il n'avait pas revue depuis sa jeunesse. Outre les ouvrages déjà cités et la collection de ses discours (*Speeches on subjects connected with the liberty of the press and against treasons*, Lond., 1803, 6 v.), qui a eu plusieurs éditions en Angleterre, on connaît de lui une brochure sur la paie de l'armée, écrite pendant qu'il était au service, un roman politique en 2 volumes intitulé *Armata*, et un assez grand nombre de poésies fugitives éparses dans divers recueils. R-Y.

Le titre de lord Erskine, *baron Erskine of Restomel Castle* (Cornwall), passa au second de ses fils, David-Montagu, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à la cour de Bavière, et père d'une nombreuse famille.

Le frère aîné du célèbre avocat, Henry Erskine, second fils du dixième comte de Buchan, né en 1746, mort en 1817, se distingua avant son frère dans la carrière parlementaire et dans le barreau écossais, dont il fut élu doyen après avoir été dépouillé par Pitt de la charge de lord-

avocat d'Écosse, laquelle lui fut rendue en 1806, lors de l'élévation de Thomas Erskine aux éminentes fonctions de lord-chancelier. S.

ÉRUDITION vient du latin *erudire*, dégrossir; et de ce mot, dont la racine est *rudis*, brut, les anciens ont fait *eruditio*, *eruditus*, *erudité*. Cicéron emploie souvent *erudire* pour instruire, enseigner; *eruditio* pour connaissances, savoir; *eruditus* pour instruit, savant, docte (*institutionibus græcis eruditus*); *erudité* pour savamment, doctement. L'Académie Française a défini ainsi l'érudition dans la première édition de son dictionnaire (1694, 2 vol. in-fol.) : *savoir*, *connaissance dans les belles-lettres*. Les dernières éditions n'ont ajouté que des superlatifs à cette définition : *grande étendue de savoir, connaissance fort étendue dans les belles-lettres*.

L'abbé Desfontaines remarque, dans son *Dictionnaire néologique*, que le mot *érudit* n'a été introduit dans notre langue qu'en 1717, époque où l'abbé de Pons l'employa le premier dans un numéro du *Mercure*. En effet, le mot *érudit* manque dans les premières éditions du Dictionnaire de l'Académie.

Le mot *érudition* avait autrefois au pluriel, parmi nous, une acception qui a vieilli et n'est plus en usage. Par *éruditions*, on entendait des remarques, des recherches, et l'on disait : « Il y a de « belles éruditions dans ce livre; il fau- « drait ôter de cet ouvrage de certaines « éruditions trop sauvages. » (*Dict. de l'Acad. Fr.*, 1694 et 1718). Ménage disait qu'il avait *vingt-deux éruditions* dans son *Histoire de Sablé* (1685, in-fol.). Maintenant, dans le sens de remarque, de recherche, érudition n'est plus employé qu'au singulier : « ouvrage d'éru- « dition, recherches d'érudition; érudi- « tion très recherchée, mais mal placée. » (*Dict. de l'Acad.*).

Chez les anciens, le mot érudition était employé pour instruction, science. Depuis, ce mot a été restreint dans son acception et ne s'entend que de la linguistique, de la philologie, de l'histoire et des antiquités. Le nom de science est plus ordinairement employé pour les connaissances qui, comme les mathématiques, la physique, l'astronomie, la médecine, etc., ont plus expressément besoin d'observation et d'une connaissance exacte des faits positifs et bien constatés. Cependant en Angleterre, les académies, les universités sont désignées souvent par les mots *places of erudition*.

L'érudition que l'académicien Balzac appelait *le bagage de l'antiquité* serait mieux appelée le bagage de la science littéraire; mais ce bagage pourrait être comparé à celui des armées, qui souvent embarrasse leur marche, nuit à leurs succès et peut même amener des revers. Cependant, comme le remarquait Daniel Huet, évêque d'Avranches, autre académicien très érudit : « Les avantages « de la véritable érudition sont si grands « qu'en remontrant la difficulté de par- « venir au sommet de cette âpre monta- « gne où Cébès l'a placée, je prétends « plutôt encourager ceux que le travail « pourrait effrayer que de les rebuter(*). »

La connaissance des anciens, procurée par l'érudition, devient utile aux sciences même. Il n'est, par exemple, en physique, aucun principe général dont le germe ne se trouve dans les auteurs de l'antiquité. Empédocle avait eu quelques idées confuses de la gravitation; d'autres philosophes avaient cru le mouvement de la terre; Copernic et Newton ont prouvé ce qui n'avait été que vaguement conjecturé. Un savant ne peut lire sans intérêt et sans profit les écrits des anciens. L'érudition est donc un savoir utile; toutes les sciences se tiennent et s'éclairent mutuellement.

Mais, de même qu'un *savant* ne peut embrasser toutes les sciences, de même un *érudit* ne peut connaître à fond tout ce qui concerne les langues mortes et vivantes; l'histoire ancienne et moderne, sacrée, profane, ecclésiastique, nationale et étrangère; l'histoire des sciences et des arts; la géographie et la chronologie; la numismatique et l'archéologie; la bibliographie ou la connaissance de tous les livres, des matières qu'ils traitent, des noms de leurs auteurs, de l'époque, du nombre et du choix de leurs éditions, etc. L'érudition est comme la science : l'uni-

(*) *Huetiana*, 1722, p. 195.

versalité ne peut appartenir ni à l'une ni à l'autre. On est donc plus ou moins érudit, comme on est plus ou moins savant.

La véritable érudition suppose la méthode et la critique (*voy.*). Le défaut de méthode se fait remarquer dans la plupart des anciens. La forme familière du dialogue adoptée par Platon ne lui permet pas l'exactitude de la méthode, quoiqu'il prétende conduire à la raison par la synthèse et par l'analyse, dont on dit qu'il fut l'inventeur. Aristote est le premier auteur de l'antiquité qui ait su diviser, classer; mais sa méthode est bien loin encore de l'exacte précision où les modernes ont élevé les sciences philosophiques. C'est un fait remarquable que, parmi les classiques anciens, Ovide, le plus érudit des poètes latins, soit peut-être celui qui, dans son poème de *l'Art d'aimer*, s'est proposé au début et a suivi, dans le cours de son poème, la division la plus régulière et la plus méthodique.

Les modernes sont beaucoup plus érudits que ne l'étaient les anciens, parce que la matière de l'érudition s'est successivement accrue avec les siècles. Les Grecs avaient peu d'érudits; les Romains ne comptèrent guère que Varron et Pline le naturaliste.

Dans les premiers siècles du christianisme, Origène, saint Jérôme et saint Augustin étaient des hommes érudits. Les siècles qui suivirent la translation de l'empire romain à Constantinople furent, dans l'Occident, des temps de barbarie, et la barbarie dura jusqu'au XV[e] siècle. Mais, en Orient, si les lettres pâlirent, l'érudition s'y conserva.

Sur la fin du IX[e] siècle vivait un homme d'une vaste érudition, Photius, patriarche de Constantinople, qui, dans son volume intitulé *Bibliothèque*, nous a transmis des fragments précieux et fait connaître, par des analyses ou des jugements critiques, 280 ouvrages des anciens qui sont en grande partie perdus pour la postérité. Après Photius, on peut citer, parmi les Grecs qui eurent de l'érudition, Gennade, patriarche de Constantinople, Suidas, Tzetzès, Psellus et Eusthathe, commentateur d'Homère.

Dans le XIII[e] siècle parut en France Thomas d'Aquin, scolastique érudit, qui fut surnommé l'*Ange de l'École*, le *docteur angélique*, mais qui, dans sa fameuse *Somme*, ouvrage en apparence si méthodique, ne définit rien. Les lettres renaquirent dans l'Occident au XV[e] siècle par l'étude des langues grecque et latine. C'est en venant porter en Italie le goût de la première de ces langues que des Grecs réfugiés après la prise de Constantinople* concoururent à cette renaissance des lettres, dont on a tort de leur attribuer l'honneur; car Dante, Pétrarque et Boccace étaient déjà morts, et, lors de l'arrivée des Grecs fugitifs, l'Italie comptait, parmi les érudits, Laurent Valla, Philelphe, le Pogge, Léonard Arétin, Ange Politien, Marsile Ficin, Pomponius Lætus et d'autres encore. *Voy.* ces noms.

La renaissance des lettres fut principalement due à la découverte de l'imprimerie et aux grands travaux d'érudition faits par les premiers éditeurs des classiques de l'antiquité. Il fallait purger les anciens textes de fautes sans nombre introduites par l'ignorance ou par la négligence des copistes, ou par l'une et l'autre de ces causes d'altération. Il fallait distinguer les écrits vrais des écrits supposés, et, pour se décider, il fallait connaître le style des auteurs, le goût et le caractère des différents siècles dans lesquels ils avaient vécu. Rechercher les meilleurs manuscrits d'un même ouvrage, les conférer entre eux, choisir les meilleures leçons, recueillir les variantes; puis, après avoir construit ou rétabli le texte, l'expliquer, l'interpréter, l'éclaircir, tels furent les pénibles et patients, les utiles et obscurs labeurs des critiques érudits que l'Italie, la France et l'Allemagne virent, dans le XV[e] siècle, exhumer et ressusciter les gloires de l'antiquité**.

(*) Th. Gaza, Marulle, Argyrophile, C. Lascaris, Chrysoloras, plusieurs autres, et avant eux le cardinal Bessarion.

(**) Parmi les érudits du XV[e] siècle, l'Italie compte encore Alde Manuce, Philippe Beroaldo, Pic de La Mirandole, Annius de Viterbe, Hermolaus Barbaro, Domitius Calderinus, Flavius Blondus, A. Calepin, G. Merula, Campanus, etc.; l'Allemagne, Trithème, Reuchlin, etc.; l'Espagne, Alph. Tostat, Turrecremata, etc.; la France, le char-

Dans une période de 43 ans (de 1457 à 1500), l'imprimerie ayant été établie dans deux cents villes ou localités, on voit combien grand dut être le nombre des érudits éditeurs ou commentateurs. On peut dire, en ce sens, que l'érudition sauva tout ce qui restait du *bagage de l'antiquité*. Ce fut un service immense rendu à la civilisation; mais un travail si grand et si difficile ne put s'achever dans ces premiers temps de la renaissance, et il est resté beaucoup à faire dans les âges suivants. Il a fallu que Gronove, Gruter et d'autres érudits passassent leur vie à restituer des textes corrompus par les premiers éditeurs qui, dit le savant Huet, « abusant de leur talent et par trop raffiner, gâtaient ce qui était entier et sain, et donnaient la peine aux critiques leurs successeurs de remettre les choses en leur premier état, et de guérir les plaies qu'ils avaient faites. »

Le XVIe siècle vit de nouvelles découvertes d'auteurs anciens qu'on croyait perdus. Ce siècle fut celui de l'érudition. Ce serait une liste trop longue que celle des grands érudits de cette époque : nous nous bornerons à citer Postel, Muret, Budé, Casaubon, les deux Scaliger, Érasme, Juste-Lipse, Mélanchthon, Camérarius, Gérard Vossius; et, parmi les imprimeurs les plus célèbres par leur érudition, Robert et Henri Estienne, Dolet, les Aldes, Christ. Plantin, Froben et Oporin.

A cette époque, les écrivains, nourris de la lecture des anciens, farcissaient leurs livres de citations; elles abondent dans Rabelais et dans Montaigne, comme dans tous les prosateurs latins et français du XVIe siècle. L'emploi fréquent de textes grecs et latins était un abus dans la chaire, au barreau; et cet abus durait encore bien avant dans le XVIIe siècle, comme on peut le voir dans les prédicateurs antérieurs à Bourdaloue, dans les plaidoyers de Le Maistre, de Patru, et même dans les harangues de l'Académie Française. Le ridicule des citations était poussé si loin que Racine et Boileau crurent devoir en faire justice dans la comédie des *Plaideurs* (1668).

Le goût manquait encore à l'érudition. La Mothe-le-Vayer, Balzac, Voiture, Dacier, Saumaise, et bon nombre d'académiciens, étaient des érudits qui, dans leurs ouvrages, montraient trop l'esprit des autres, et pas assez le leur. Dans ses *Femmes savantes* (1672), Molière les immola à la risée publique, surtout dans la scène de Trissotin et de Vadius, où il persifla le faux bel-esprit de Cotin et la pesanteur érudite de Ménage et de ses pareils. A cette époque, la dénomination de savant en *us* commençait à devenir une injure. La Hollande tenait alors le sceptre de l'érudition classique, et les plus célèbres éditeurs de cette contrée avaient tous latinisé leurs noms : c'étaient Gruterus, Gronovius, Grævius, les deux Heinsius, Isaac Vossius, Schrevelius, etc.

Cependant de grands et utiles travaux étaient alors dus à l'érudition. En même temps que paraissaient en Hollande la belle collection des Elzeviers et celle des classiques latins, connue sous le nom de *Variorum*, on publiait à Paris la collection dite *ad usum Delphini*. D'autres érudits attachaient leur nom à la *Gallia christiana*, à deux volumineuses collections des conciles, au Corps de l'histoire byzantine (*voy.*); et les bénédictins (*voy.*) commençaient et poursuivaient avec ardeur leurs grandes éditions des Pères de l'Église. C'était l'époque des Sainte-Marthe, La Rue, Ménestrier, des jésuites Labbe et Hardouin, de Baluze, des deux Valois, de Montfaucon et de Mabillon. La critique était entrée dans l'érudition, et l'érudition s'était répandue avec plus de méthode en France et en Allemagne, où elle devait encore faire de grands progrès: c'est là que parurent les bibliothèques grecque et latine de Fabricius, et d'autres ouvrages pleins d'une savante érudition. Ce fut aussi dans le XVIIe siècle que les Bollandistes (*voy.*) commencèrent la publication des *Acta sanctorum;* que Baillet publia ses *Jugements des savants*, et Moréri son *Dictionnaire historique*, qui précéda de quelques années le fameux dictionnaire de Bayle

celier Gerson, P. D'Ailly, Nic. Oresme, Clemangis, Froissard, Monstrelet, Christine de Pisan, Juvénal des Ursins, Robert Gaguin, etc.

L'érudition a brillé d'un nouvel éclat dans le XVIIIe siècle. La France peut citer Dom Calmet, Du Cange, D. Bouquet, D. Clément, Ceillier, Mercier Saint-Léger, D. Brial, beaucoup d'autres encore. Ce siècle a vu paraître l'Encyclopédie de Diderot, la Collection des historiens de France, celle des Ordonnances des rois, les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, etc. L'Europe littéraire s'est enrichie des travaux érudits des Burmann, de Heyne, Brunck, Ernesti, Reiske, Wolf; de Muratori, des Assemani, de Morelli, etc. *Voy.* ces noms.

L'érudition semble prendre, depuis plusieurs années, un nouvel essor; elle éclaire utilement les études historiques. De grands travaux, sont les uns continués, les autres commencés; de nouvelles collections de classiques ont été entreprises (*voy.* ÉDITEUR) et terminées trop hâtivement. On n'a pas assez compté le temps comme nécessaire au travail et au succès; on a trop oublié que

> Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

Les éditions bipontines des classiques grecs et latins, justement estimées, se poursuivent et se complètent avec un travail intelligent et une sage maturité. Paris a vu entreprendre à la fois cinq ou six encyclopédies; plusieurs collections d'auteurs français; une Bibliothèque universelle d'auteurs célèbres, sous le titre un peu fastueux de *Panthéon littéraire*, et la *Nouvelle Bibliothèque classique*, collection des chefs-d'œuvre de la littérature française dans le XVIIe et le XVIIIe siècle. MM. Lacretelle, de Sismondi, Thierry, Guizot, Michelet, se distinguent parmi nos historiens; à peine une grande collection de mémoires relatifs à l'Histoire de France a-t-elle été terminée qu'une autre a commencé. Des ouvrages nationaux analogues se publient en Allemagne, en Russie, etc. Le dernier pays a eu, en Karamzine, un excellent historien; parmi ceux de l'Allemagne nous citerons, après J. de Müller, MM. Heeren, Wilken, Luden, Schlosser, Niebuhr, Leo, etc. L'Angleterre, de son côté, cite les Lingard, les Hallam, etc. MM. Daunou, Boissonade, Angelo Maï, Bœckh, Jacobs, Dindorf, Grimm, O. Müller, d'autres encore, se distinguent par leur érudition. On publie des revues littéraires de toutes les contrées; enfin, si le nombre des véritables érudits n'est pas en réalité considérable, on peut trouver immense le nombre de ceux qui se livrent ou paraissent se livrer à des travaux d'érudition. Mais il est beaucoup d'érudits superficiels, et d'autres, en plus grand nombre, qui empruntent aux vivants, comme aux morts, et qui copient, sans discernement, les anciens dans les écrits modernes.

Il est facile de faire de l'érudition, il n'est pas si aisé de faire de la science. L'érudition rassemble, la science ordonne; le savant peut se resserrer, l'érudit s'étend toujours. Les commentateurs ont souvent submergé le texte des classiques dans les flots épais de leurs annotations. Saint-Hyacinthe, sous le nom de *Mathanasius*, a versé le ridicule sur les diffusions minutieuses des savants en *us*, en remplissant deux volumes de notes grotesquement érudites sur quelques couplets d'une misérable chanson. Voltaire s'est moqué de Felibien,

> Qui noie éloquemment un rien
> Dans un fatras de beau langage.

Il a peint aussi, dans son *Temple du Goût*, les Dacier, les Saumaises,

> Gens hérissés de savantes fadaises,
> Le teint jauni, les yeux rouges et secs,
> Le dos courbé sous un tas d'auteurs grecs,
> Tout noircis d'encre, et couverts de poussière.

Le poète leur crie : *N'allez-vous pas dans le temple du Goût vous décrasser?* et ils répondent : *Nous! point du tout!*

> Grâces au ciel, ce n'est pas notre étude;
> Le goût n'est rien : nous avons l'habitude
> De rédiger, au long, de point en point,
> Ce qu'on pensa; mais nous ne pensons point.

Ce persiflage pouvait être utile à une époque où l'érudition sans critique et sans goût était trop commune encore; mais il ne faut pas oublier que les grands siècles d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV, ont été préparés et ouverts par l'érudition, et qu'on doit à ses travaux, non-seulement l'éclat des lettres, mais aussi le pro-

grès des sciences. Voltaire était légèrement savant et érudit; mais la France aurait-elle l'immortel *Esprit des lois* et le *Voyage d'Anacharsis*, si Montesquieu et l'abbé Barthélemy ne se fussent nourris, pendant vingt ans, des études d'une profonde érudition? V-VE.

ÉRUPTION (géol.), *voy.* VOLCAN.

ÉRUPTION (médec.), *voy.* FIÈVRES ÉRUPTIVES.

ERWIN DE STEINBACH, appelé par ses contemporains *Magister Erwinus, gubernator fabricæ ecclesiæ Argentinensis*, naquit dans la petite ville de Steinbach, près de Bühl, non loin de Baden (cercle du Moyen-Rhin), où il y avait d'excellentes carrières. Il fut l'architecte auquel l'évêque Conrad de Lichtenberg confia la construction, non pas de la cathédrale de Strasbourg (car la nef commencée déjà l'an 1015 venait d'être achevée en 1275), mais des deux tours et de la façade qui devait les lier entre elles. Les premiers fondements en furent creusés sous la direction d'Erwin le 2 février 1276, et le 25 mai 1277 on posa la pierre fondamentale; et malgré tous les obstacles que des tremblements de terre et des ouragans amenèrent, ce grand artiste vit encore de son vivant s'élever à une hauteur considérable la partie basse de la tour du nord (*). Il y avait dans l'intérieur de l'église, dans les parties latérales de la croix, une tribune d'une grande beauté, ouvrage du même maître, mais que les injures du temps n'ont point épargné. L'épitaphe du tombeau d'Erwin, qu'on voit encore dans une petite cour de la chapelle de S. Jean-Baptiste, lui donne les qualités de chef d'atelier et de construction (*Huttenherr und Werkmeister*) de la cathédrale de Strasbourg, et porte le 17 janvier 1318 comme date de sa mort. C'est à peu près tout ce qu'on sait de sa vie. Il a été le père d'une génération d'artistes. Son fils JEAN lui succéda dans la place d'architecte de la cathédrale, dont il continua la construction jusqu'au 18 mars 1339, époque de sa mort. SABINE, fille d'Erwin, orna la tribune déjà mentionnée et la croisée méridionale, de plusieurs productions de son ciseau; et WINHING, un autre de ses fils, signala son talent comme architecte de la collégiale de Hasselach (grand-duché de Bade), où son tombeau porte la date de 1330. *Voir* le mémoire allemand de M. Schreiber de Fribourg sur la famille d'Erwin, inséré dans les Actes de la Société historique de cette ville, et le bel ouvrage de MM. de Golbéry et Schweighæuser mentionné dans la note. S. et *C. L.*

(*) Contrairement à l'opinion reçue, nous dirons avec Kœnigshoven et avec M. Schweighæuser (*Antiquités de l'Alsace*, 2[e] partie, Bas-Rhin, p. 84) que la cathédrale de Strasbourg avait deux tours, comme Notre-Dame de Paris, l'une avec, l'autre sans flèche; « car il est facile de se convaincre, dit le savant auteur de l'ouvrage cité, qu'au-dessus de la rosace et du toit de la nef la partie centrale de cet avant-corps (dans laquelle sont placées aujourd'hui les grandes cloches) a été ajoutée après la construction du reste. » S.

ÉRYSIPÈLE (en grec ἐρυσίπελας, mot composé de ἐρυθρὸς, rouge, et de πέλας ou πέλος, peau), inflammation de la partie la plus externe de la peau, et qui, étant parfaitement visible, peut être présentée comme un type propre à faire étudier et comprendre les phénomènes de l'inflammation en général. L'érysipèle, ordinairement produit par une cause intérieure, résulte souvent aussi de causes externes, telles que l'action du soleil, celle des corps irritants ou du feu. Une brûlure au premier degré n'est qu'un érysipèle.

Quoi qu'il en soit de l'origine de cette maladie, il est certain qu'elle affecte plus particulièrement les sujets qui ont la peau blanche et délicate, comme les femmes et les enfants, et qu'elle se montre plus fréquemment dans les contrées et dans les saisons chaudes. L'érysipèle se manifeste dans toutes les parties du corps, mais souvent sur celle où la peau est plus fine et plus vasculaire. La maladie commence par un gonflement inflammatoire douloureux, superficiel, qui s'étend irrégulièrement et quelquefois successivement à la surface de la peau, et dont la couleur rose, pourpre ou rouge foncé, disparait un instant sous la pression des doigts pour revenir ensuite. Une chaleur âcre et brûlante accompagne l'érysipèle pendant toute sa durée, qui est en général de huit à douze jours. Lorsque l'inflammation est très aiguë, il se

fait souvent une exhalation de sérosité sous l'épiderme, comme dans la brûlure au second degré, ou bien enfin le tissu externe de la peau et même le tissu cellulaire subjacent s'engorgent, et l'on a l'érysipèle *vésiculeux* et l'érysipèle *phlegmoneux*. Outre que des complications diverses peuvent se joindre à cette maladie, elle s'accompagne, pour peu qu'elle soit étendue, de symptômes généraux, tels que la fièvre, le dérangement des phénomènes digestifs, etc. Dans l'érysipèle de la face surtout, les accidents deviennent quelquefois graves et funestes, l'irritation pouvant se communiquer au cerveau. Plus ordinairement, après quelques jours de durée la rougeur s'éteint par degrés, le gonflement diminue, et l'épiderme qui a été distendu et ne peut revenir sur lui-même se détache par lames et tombe pour être remplacé. Quelques crises par les urines, les sueurs ou les selles, terminent communément cette maladie.

L'érysipèle se distingue des autres maladies de la peau par l'acuité de sa marche, par sa rougeur vive et la cuisson brûlante qui l'accompagnent. C'est une maladie peu grave en elle-même, mais qui le devient quelquefois par les complications, ou lorsqu'elle vient elle-même compliquer des plaies ou des opérations chirurgicales. Quelquefois on a vu l'érysipèle survenir comme critique et terminer une autre maladie.

Le traitement de l'érysipèle a été l'objet d'une foule de controverses. Quelques médecins veulent que dans la plupart des cas on l'abandonne à la nature, tout en tenant le malade dans des conditions favorables; d'autres prétendent qu'un traitement actif est indispensable, et conseillent, soit les saignées multipliées, soit les vomitifs ou les purgatifs. Il en est qui veulent enlever la maladie par un vésicatoire ou par des frictions mercurielles, etc. Mais ces moyens, si puissants dans les livres, laissent souvent à desirer quand vient le moment de l'application. Aucun traitement ne mérite donc ici de préférence exclusive, et chacun des agents thérapeutiques doit à son tour trouver place suivant les indications. Rarement il y a de l'inconvénient à attendre avec patience.

Pour le traitement externe et local, on s'est beaucoup évertué sans doute, et l'on a fini par reconnaître que les topiques, de quelque nature qu'ils fussent, avaient peu d'efficacité, que souvent même ils augmentaient le mal.

Quant aux complications qui peuvent survenir ou aux maladies que l'érysipèle lui-même vient compliquer, elles doivent être traitées suivant leur nature et indépendamment de l'existence de l'érysipèle.

L'érysipèle phlegmoneux et l'erysipèle vésiculeux demandent dans leur traitement de légères modifications dont il nous suffit d'avoir fait mention.

On connaît sous le nom d'*érythème* une rougeur légère, superficielle, aiguë ou chronique, permanente ou passagère de la peau, laquelle semble n'être qu'une variété de l'érysipèle et qui réclame à peine les secours de la médecine. F. R.

ÉRYTHRÉE (MER), *voy.* ROUGE.

ERZEROUM (*Arz-Roum*), pachalik d'environ 1300 milles carrés géogr., avec une population de 200,000 âmes, et qui appartient à l'Arménie turque. Il occupe un plateau élevé de 7,000 pieds au-dessus de la mer, au pied du mont Ararat (*voy.*). Il a été de tout temps le champ de bataille des conquérants qui aspirèrent à la domination de l'Asie, depuis les Assyriens jusqu'aux Russes. Erzeroum, ou *Arzen-Erroum* (vraisemblablement *arx Romanorum*), ancienne capitale de la Grande-Arménie, en est le chef-lieu, et le siége d'un beglerbeg ou pacha à trois queues. C'est une ville mal bâtie, aux rues sales et étroites, située au pied du Egarli-Dagh, dans une contrée parsemée d'environ 400 villages. On lui donne une population, les uns de 100,000, les autres seulement de 70,000 âmes, composée en partie de Turcs et en partie d'Arméniens, de Grecs et de Persans. Outre ses douze mosquées (quelques voyageurs en portent le nombre à quarante), ses deux églises arméniennes grecques et son église arménienne latine, on peut citer encore parmi ses édifices remarquables de riches bazars et le vaste bâtiment de la douane. L'industrie et le commerce y sont très florissants. Ses habitants travaillent la soie, le coton, le cuir et le cuivre. Les

Arméniens fabriquent les meilleures armes de l'empire; ils tirent le fer qu'ils emploient de la Sibérie et de l'Inde : c'est ce dernier qui leur sert à faire les lames de Damas. Erzeroum est le centre du commerce entre les provinces du Caucase, la Perse et les Indes. Il ne se passe pas de semaine qu'il n'y arrive des caravanes d'Alep, de Tebriz ou Tauris, de Tiflis, de Bagdad, de Diarbekir et de Constantinople. On estime qu'en 1831 les Anglais y ont importé pour 10 millions de francs de marchandises. Les Russes n'y font pas un commerce moins considérable. La prospérité de cette ville s'est encore accrue dans ces derniers temps; elle a gagné tout ce qu'a perdu Damas par suite des guerres qui ont désolé la Syrie.

La situation d'Erzeroum dans une plaine très élevée au pied d'une haute montagne y rend l'hiver froid et rigoureux; mais aussi les chaleurs y sont rarement trop fortes en été à cause du vent du Nord qui rafraîchit l'atmosphère. La froidure du climat ne permet pas d'y cultiver la vigne et les arbres fruitiers. Quoique le sol soit fertile, l'agriculture y est fort négligée, comme partout en Turquie. Des prairies excellentes nourrissent une grande quantité de bestiaux. On y trouve aussi beaucoup de gibier, surtout des sangliers; les loups et les tigres n'y sont pas rares. Les montagnes qui avoisinent la ville étant entièrement dépourvues de forêts, les habitants sont obligés de faire venir des monts Sangalou, à seize lieues d'Erzeroum, tout le bois dont ils ont besoin pour les constructions et le chauffage : aussi la basse classe du peuple ne brûle-t-elle guère que de la bouse de vache.

Erzeroum appartient aux Turcs depuis 1517. Dans la dernière guerre entre la Russie et la Porte, le général Paskévitch (*voy.*) s'en empara le 9 juillet 1829, et cette conquête mit fin à la campagne d'Asie. Elle fut rendue à la Porte par le traité d'Andrinople signé le 14 septembre suivant; mais les Russes restèrent en possession d'Akhaltsikhé, sur la rive droite de la Potzchowka, où, depuis 1831, un grand nombre de familles arméniennes d'Erzeroum sont allées s'établir. *C. L. m.*

ERZGEBIRGE, c'est-à-dire *montagnes au minerai*, partie montagneuse de la Saxe, et contiguë à la Bohême. Elle forme un des cinq cercles dans lesquels est divisé le royaume; et quoiqu'une partie en soit hérissée de rochers, et par conséquent aride et stérile, l'Erzgebirge renferme, sur 121 milles carrés d'Allemagne, une population de près de 500,000 âmes qui subsistent, soit de l'agriculture, soit des fabriques, soit enfin de l'exploitation des mines. Les montagnes de ce pays ont pour base le granit et le gneiss, sur lequel reposent des bancs de schiste qui à leur tour supportent des masses de granit, de syénite et de porphyre; seulement du côté de la Bohême ce sont des masses de manganèse qui recouvrent les terrains primordiaux. Dans ces montagnes on exploite, depuis des siècles, des mines d'argent, de plomb, d'étain, de fer, de cuivre, de soufre, de bismuth, d'arsenic. Le produit annuel des mines d'argent est de plus de 50,000 marcs d'argent fin, et l'ensemble de l'exploitation de toutes ces mines, y compris le vitriol, l'alun, la terre à porcelaine et le cobalt, forme une valeur de plus de 5 millions de francs. Dans les environs, il y a des fonderies et des usines en grand nombre. Freiberg (*voy.*) est le chef-lieu de ce pays de mines; là siègent les préposés et une école de mineurs. Les métaux fournis par les mines alimentent plusieurs fabriques d'armes, d'épingles, de galons d'argent. L'industrie de l'Erzgebirge ne se borne pas à façonner les métaux : il y a aussi beaucoup de filateurs, tisserands en laine, fil, coton; on fait de la bonneterie, des dentelles, etc. En un mot l'Erzgebirge est une des contrées les plus importantes de la Saxe et une des plus industrieuses de toute l'Allemagne. D-G.

ÉSAU, *voy.* Isaac et Jacob.

ESCADRE, subdivision d'une armée navale, générale ou spéciale. Quand nous avons dit au mot Armée qu'une armée navale est la réunion des vaisseaux armés d'un état, nous avons considéré ce terme dans une acception générale. Dans un sens spécial, c'est une force composée d'un certain nombre de vaisseaux de ligne et d'une quantité proportionnée de frégates et autres bâti-

ments de guerre d'un rang inférieur. De là dérive la distinction faite plus haut entre les armées navales générales et spéciales.

Suivant les règles de la tactique, toute force navale doit être subdivisée, pour les évolutions et pour le combat, en trois portions ou corps distincts destinés à former l'avant-garde, le corps de bataille et l'arrière-garde. Quand cette subdivision s'applique à une armée, chacun des trois corps prend le nom d'*escadre*. L'escadre se partage de même en trois *divisions*. Quant à la division, ses trois parties n'ont plus de dénomination spéciale; elles conservent les noms génériques d'avant-garde, de corps de bataille et d'arrière-garde. D'après cela, une armée navale (*voy.* FLOTTE), pour être parfaitement régulière, devrait se composer de 27 vaisseaux, ou des multiples de ce nombre, 54, 81, etc. Toutefois une division peut à la rigueur se composer de deux bâtiments réunis sous le même chef (dans ce cas elle n'a plus de corps de bataille); on obtient ainsi, par une composition à peu près régulière, une armée navale de 18 vaisseaux. L'escadre est donc en général le tiers de l'armée et la division le neuvième. Une réunion de neuf bâtiments remplit en partie les conditions de la tactique; mais comme son neuvième (un seul bâtiment) ne saurait constituer une division, la réunion entière ne peut prendre que le nom d'escadre. Pour les campagnes d'évolutions, on a soin d'adopter ou la parfaite régularité ou la régularité approchante qui viennent d'être tracées, et l'on emploie 9, 18 ou 27 bâtiments; mais pour les missions de guerre, on y renonce assez généralement, afin de ne pas être obligé d'armer plus de vaisseaux que n'en comporte l'expédition projetée. Les frégates et autres bâtiments légers d'une armée navale sont répartis, en nombre à peu près égal, entre les escadres et divisions qui la composent.

Les détachements que l'on fait des forces navales d'un état pour une mission déterminée reçoivent par analogie le nom d'armée, d'escadre ou de division, en raison de leur plus ou moins d'importance. L'escadre détachée ou spéciale est par conséquent une force navale composée de vaisseaux de ligne, frégates, etc., en nombre trop petit pour constituer une armée et trop grand pour ne former qu'une simple division.

Ici s'élève naturellement une question. Combien faut-il de vaisseaux, au moins, pour composer une armée navale; combien pour une escadre? C'est un point sur lequel on ne s'est point encore accordé jusqu'ici, du moins en France. Une ordonnance rendue en 1670 par Louis XIV prescrivait de n'arborer le pavillon d'amiral que dans une réunion de vingt bâtiments armés en guerre, et ceux de vice-amiral et de contre-amiral qu'avec douze bâtiments dont le moindre porterait 36 canons. Le dictionnaire d'Aubin cite un autre règlement du même roi portant qu'on ne devra qualifier d'escadre qu'une réunion d'au moins quatre vaisseaux; mais ce règlement nous est inconnu. Dans l'ordonnance de 1765 qui réorganisa la marine, on donne indifféremment le nom d'*armée navale* ou d'*escadre* à une force de 18 vaisseaux. L'ordonnance actuellement en vigueur, celle du 31 octobre 1827, sur le service des officiers à bord des bâtiments de la marine royale, dit, art. 1er, que le vice-amiral pourra commander une armée navale de 15 vaisseaux et au-dessus; puis, par une contradiction tout-à-fait inexplicable, il est fait mention à l'art. 3 d'une *escadre* de 15 à 26 vaisseaux. Enfin M. l'amiral Willaumez, auteur du dictionnaire de marine le plus récemment publié, ne reconnaît pas d'armée navale au-dessous de 27 vaisseaux ni d'escadre au-dessous de 9.

Du temps de la république, il avait été fixé indirectement un minimum pour la force d'une armée navale. On sait que sous ce régime, il n'existait pas dans l'armée de terre de grade supérieur à celui de général de division, et que le commandement en chef d'une armée était exercé en vertu d'une commission temporaire donnée par le gouvernement à celui des généraux de division qui lui inspirait le plus de confiance. On fit de même à l'égard de la marine, et il fut décrété que le grade d'amiral serait

temporaire et conféré aux officiers généraux de la marine chargés du commandement des armées navales composées de 15 vaisseaux et au-dessus, mais seulement pendant la durée de la campagne.

A défaut d'autorités positives, l'expérience indique qu'il convient de donner le titre d'armée à toute force navale qui exige l'emploi de trois officiers généraux, c'est-à-dire dont le tiers surpasse 4 vaisseaux, et de la sorte on arrive naturellement au nombre 15, qui se représente si souvent dans les ordonnances. De même le nom d'escadre paraît devoir être donné à toute force navale excédant 4 bâtiments; enfin, pour proportionner l'importance des commandements à celle des grades, il semble naturel de donner pour chef à une escadre de 5 à 9 vaisseaux un contre-amiral, et de 9 à 15 un vice-amiral.

Dès que les marines militaires des temps modernes commencèrent à recevoir une organisation régulière, on établit dans chaque armée navale trois chefs principaux : l'amiral, le vice-amiral et le contre-amiral. Le premier, en même temps qu'il commandait l'armée entière, dirigeait particulièrement la première escadre, c'est-à-dire le centre ou corps de bataille; le second commandait la deuxième escadre ou l'avant-garde, et le dernier la troisième ou l'arrière-garde*. Ces titres n'indiquaient alors que des fonctions éventuelles et étaient souvent sans rapport avec le rang des titulaires dans la hiérarchie navale de leur pays; aujourd'hui, dans la plupart des marines, ils sont ceux de grades effectifs.

Si l'on prenait pour terme de comparaison le rang du chef qui la commande (le plus ordinairement un contre-amiral), l'escadre correspondrait à la brigade d'une armée de terre; mais l'assimilation ne serait pas exacte. En effet, un calcul rigoureux fait connaître que la force destructive d'une escadre de 9 vaisseaux est douze fois plus considérable que celle d'une brigade de 5,000 hommes.

(*) En Angleterre, contre-amiral se dit *rear admiral* (amiral de l'arrière).

Chef d'Escadre est le titre d'un grade d'officier général de la marine royale de France, qui a été aboli à la révolution et remplacé par celui de contre-amiral. Les chefs d'escadre prenaient rang avec les maréchaux-de-camp, d'après la date de leurs brevets. J. T. P.

Escadrille, *voy.* Flottille.

ESCADRON. L'escadron est un corps de cavalerie dont la composition varie suivant les circonstances. L'escadron est dans la cavalerie ce qu'est le bataillon (*voy.*) dans l'infanterie : c'est l'unité fondamentale des régiments de cavalerie. Le nombre des escadrons dont se compose un régiment n'est pas toujours le même : en temps de paix, les régiments ont au moins quatre escadrons; sur le pied de guerre, ils n'en ont pas moins de six. La force des escadrons augmente ou diminue également suivant les mêmes circonstances. Elle est communément de 100 à 120 chevaux; à l'armée, on la porte à 150, 160 et quelquefois jusqu'à 180 chevaux.

Cette organisation des régiments de cavalerie en escadrons existait chez les anciens sous d'autres dénominations; elle est aussi adoptée en Europe depuis fort longtemps. Les Espagnols et les Allemands s'en servaient avant nous. C'est sans doute à leur imitation que nous avons formé notre cavalerie en escadrons, et il y a lieu de croire que l'exemple des Européens aura déterminé les Mongols en Chine à diviser leurs bannières militaires* en régiments, et les régiments en escadrons. Chez eux, chaque régiment a 6 escadrons et un escadron a 150 hommes, dont 50 seulement font le service militaire, tandis que les autres n'ont rien à faire.

Avant les guerres de la révolution, les escadrons de la cavalerie, en France, se mêlaient dans les armées aux bataillons d'infanterie. On a renoncé à ce mélange à la suite des premières batailles qu'eurent à soutenir les armées de la république. On reconnut alors la nécessité d'opposer des masses de cavalerie à celles de l'ennemi, qui s'en servait très avantageusement pour appuyer les mouvements de son infanterie. On commença à Marengo

(*) On appelle bannière une division ou principauté.

la séparation des deux armes, et la cavalerie fut dès lors organisée en divisions toutes les fois qu'elle eut à combattre en bataille rangée. Néanmoins il est une foule d'autres circonstances où l'on détache des escadrons. Placés sous les ordres d'officiers expérimentés, ils sont employés avec beaucoup d'avantage pour éclairer tantôt la marche d'un corps d'armée, tantôt les approches d'une place qu'on veut assiéger.

Autrefois les escadrons combattaient sur 6, 8, 10 et même 12 hommes de profondeur. Cette méthode, qui neutralisait les forces des rangs de derrière, était déjà vicieuse contre les armes de jet; mais elle l'est devenue bien plus encore depuis l'invention de la poudre. L'expérience a fait connaître que la force de la cavalerie consiste dans la disposition qui lui donne la faculté de mettre le plus de sabres en contact avec l'ennemi : c'est pourquoi on ne met jamais actuellement plus de trois hommes de file dans les escadrons.

L'organisation des régiments en escadrons, sans nuire à la formation des divisions de cavalerie quand elles doivent agir réunies, permet de multiplier les détachements. Pendant que les uns s'emparent des défilés, des bois, des ponts, des débouchés, des gués, etc., d'autres, par de fausses marches, inquiètent l'ennemi, le harcellent, le fatiguent et l'affaiblissent en l'obligeant à faire diversion.

Le grade de *chef d'escadron* est en France le premier grade d'officier supérieur auquel parviennent les capitaines de cavalerie; ils y sont nommés moitié par ancienneté et moitié au choix. Leurs fonctions sont dans la cavalerie parfaitement analogues à celles des chefs de bataillon, dont il a été traité sous le mot CHEF. Outre les soins que ces deux espèces d'officiers supérieurs ont en commun, ceux des chefs d'escadron doivent encore s'étendre sur les chevaux, dont la santé, la vigueur et l'instruction (car les chevaux ont aussi la leur), si importantes au succès des mouvements des escadrons, exigent aussi une surveillance très assidue, et des connaissances particulières, tant en hippiatrique qu'en manœuvres de cavalerie.

Les chefs d'escadrons les plus expérimentés sont souvent chargés de pourvoir à la remonte des corps auxquels ils appartiennent. On sent aisément combien il faut d'instruction et d'expérience aux officiers chargés des remontes pour les mettre en état de bien apprécier les qualités et les défauts des chevaux dont les corps se recrutent, quand on réforme ceux qui sont jugés hors de service. C-TE.

ESCALADE (de *escale*, échelle), assaut brusque donné à une place, à un ouvrage, à un château et à tout autre lieu fermé, en franchissant l'enceinte avec des échelles ou à l'aide de quelque moyen semblable. Cette opération peut être conduite secrètement, et alors elle rentre dans la catégorie des attaques clandestines ou par surprise, ou elle est exécutée à force ouverte et alors elle appartient aux attaques d'emblée ou d'insulte. Dans le premier cas, il y a moins de danger et plus de probabilité de réussite; dans le second, c'est une entreprise aussi périlleuse qu'incertaine, à laquelle il ne faut jamais se résoudre que par de bonnes raisons, comme lorsqu'il y a véritable urgence de s'emparer d'un poste, ou lorsqu'on ne s'attend pas à beaucoup de résistance ou qu'on est assez fort pour la braver. Les conditions nécessaires pour la réussite d'une escalade par surprise sont : 1° la connaissance exacte de la hauteur des murs à franchir; 2° le secret le plus absolu dans les préparatifs; 3° la plus grande promptitude dans l'exécution, afin que l'ennemi n'ait pas le temps de se mettre en garde. On choisit ordinairement la nuit; plus elle sera sombre et orageuse et mieux elle conviendra. On fera amener les échelles sur des chariots jusqu'à proximité de la place; on les distribuera aux soldats qui doivent être rangés en silence autour de la contrescarpe, sous les ordres d'officiers intelligents qui auront la consigne détaillée de tout ce qu'il y a à faire, soit pour pénétrer dans la place, soit après y avoir pénétré. Ordinairement les échelles sont garnies en bas de pointes en fer pour leur donner plus d'immobilité, et elles ont des crampons à leur partie supérieure pour se prendre au mur. Aussitôt qu'on aura fait monter assez d

monde pour attaquer une porte, on la forcera et on introduira le gros des troupes qui doivent se tenir prêtes pour entrer dans la place. En général, pour surprendre ainsi une ville, il faut pouvoir compter sur la négligence du gouverneur et de la garnison; il faut aussi autant que possible se procurer des intelligences au dedans, pour connaître quels sont les lieux d'un accès plus facile et les heures où l'on a moins de surveillance à craindre. Quant aux escalades de vive force, qui sont les plus dangereuses, le meilleur moyen d'y procéder, c'est d'attaquer en même temps tous les côtés de l'enceinte, pour diviser les forces de la garnison et lui donner le change sur le vrai point qu'on se propose de forcer. Mais avant tout on doit tâcher de dégarnir le parapet de ses défenseurs par un feu bien nourri d'artillerie et de mousqueterie. Si, dans le moment même de l'escalade, on pouvait lancer beaucoup de bombes et de projectiles dans la ville, ce serait un bon moyen de donner de l'occupation aux assiégés et de les obliger à s'éloigner des remparts; mais il faut convenir que ces entreprises sont hérissées d'une infinité d'obstacles et que tout l'avantage est pour ceux du dedans; car ils n'ont qu'à s'armer et à courir à leur poste. Pour peu qu'ils aient de la résolution, ils n'auront pas grande peine à repousser des hommes chancelant sur le haut d'une échelle, d'où il leur faut en même temps attaquer, se défendre et s'affermir. Le nombre n'y fait rien en pareil cas, car celui qui arrive ne peut pas être secouru par ceux qui suivent, et souvent il s'en trouve embarrassé.

L'usage d'escalader les villes était très fréquent avant l'invention de la poudre; les moyens qu'on avait alors d'abattre les remparts étaient tellement lents et tellement incertains qu'on leur préférait des attaques brusques quoique plus meurtrières. En outre, les anciennes fortifications n'avaient pas d'ouvrages extérieurs, on arrivait d'emblée au corps de la place, et une fois maître de la première enceinte tout était fini; au lieu que, dans le système moderne il faudrait escalader les uns après les autres les ouvrages extérieurs sans être sûr de pouvoir s'y maintenir, car on y serait pris en revers par les feux de la place. Malgré ces difficultés, on trouve quelques exemples d'escalades dans les guerres modernes. Un des plus connus est la prise de Philippsbourg que les Autrichiens escaladèrent à la faveur de la glace en 1635. Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, le duc de Noailles prit par escalade un bastion de Girone en 1711. Mais la plus célèbre, comme la plus rapprochée de nous, c'est l'escalade de Prague, donnée par les Français sous les ordres du comte de Saxe, en nov. 1741. C. P. A.

ESCALIER (*scala*, *escale*). L'escalier, dont il est superflu de donner la définition, est, dans nos habitations une de ces parties fondamentales d'une utilité tout aussi indispensable que les ouvertures; Scamozzi, avec le ton emphatique qui lui est ordinaire, proclame que l'escalier est utile dans un édifice, comme les veines le sont dans le corps humain.

Donnons d'abord la nomenclature des parties constitutives d'un escalier. La *marche* ou *degré* se compose du *giron*, partie horizontale, et de la *contre-marche*, qui forme le devant; la *cage* est l'espace où est situé l'escalier. On appelle *palier* une surface plus large qu'un giron de marche et qui sert de repos. La *rampe* ou *volée* est une certaine quantité de marches comprise entre le sol et un palier ou entre deux paliers. L'*emmarchement* désigne la longueur des degrés.

Un escalier, comme toutes les parties d'un édifice, doit répondre en tous points aux lois de la commodité, de la décoration et de la construction. Le bien traiter n'est pas toujours facile, surtout dans les restaurations, où l'on est arrêté par une foule d'obstacles qu'apportent des *lignes données*. Avant tout, un escalier principal doit se présenter dans le vestibule attenant à la porte d'entrée, car rien n'est plus fatigant que de chercher un escalier. Sa place néanmoins peut varier selon la disposition des corps de logis; dans tous les cas il est bien de le mettre toujours dans un corps de logis double, afin qu'il n'interrompe jamais la communication des appartements.

Une lumière abondante dans les escaliers est peut-être plus nécessaire encore

qu'un bon choix de situation; on a recours au jour d'en haut par des lanternes quand on ne peut en avoir de côté ou de face.

La commodité réclame qu'il existe entre la hauteur et la largeur des marches un rapport limité. Les anciens, pour qui les escaliers n'étaient que fort secondaires, n'ayant que des maisons basses, se sont peu occupés de cet objet. Vitruve (liv. III, chap. 3), en parlant des degrés des temples, donne des proportions qui ne ressemblent nullement à celles des marches: aussi ce passage de son ouvrage est-il trouvé obscur. Au liv. IX, chap. 2, il donne d'autres proportions qui consistent à diviser la hauteur de l'escalier en 3 parties, et à donner 4 parties au plan ou projection horizontale de la rampe; alors, d'après la propriété du triangle rectangle, la rampe ou l'hypothénuse (*voy.*) en a 5 de longueur. La largeur des marches est à leur hauteur comme 4 est à 3 : ainsi des marches de 12 pouces de giron auraient des contre-marches de 9 pouces, proportion peu praticable. Des degrés existant tout entiers au Colisée à Rome ont 9 pouces 2/3 sur 8 pouces 1/3, proportion convenable sous un rapport, comme on va le voir.

Les modernes, un peu plus difficiles sur le confortable que les anciens, ont établi le rapport entre le giron et sa contre-marche de manière que la somme des deux dimensions égale toujours 18 pouces ou à peu près. Le giron de 12 pouces aura donc une contre-marche de 6 pouces, celui de 13 pouces une de 5 pouces; il ne faut jamais aller au-dessous de cette dernière hauteur.

On peut voir dans l'*Antologia romana* (année 1797) une méthode ingénieuse pour trouver les proportions des marches, donnée par l'architecte Marvuglia *; elle est trop longue pour être exposée ici. La commodité comporte encore d'autres règles dont voici quelques-unes. Les rampes ne doivent pas avoir plus de 21 marches: passé ce nombre, elles deviennent fatigantes. Il est d'usage de donner, quand on le peut, à une volée un nombre impair de marches: cette règle, dont on ne tient presque jamais aucun compte, offre le mince avantage d'arriver sur le palier du même pied dont on est parti. La largeur des paliers doit être fixée de manière à ce qu'on y puisse faire au moins un pas, sans cela ils sont plus nuisibles qu'utiles. L'emmarchement ne doit pas être de moins de 30 pouces, une plus petite dimension ne convient qu'aux escaliers secrets.

La forme ou plan de l'escalier peut varier selon l'emplacement, toutefois il est rarement arbitraire; plus il sera simple et régulier, mieux il sera. La forme bizarre ne peut être excusée que par une place resserrée, dont on ne peut absolument modifier la configuration. Le plan se rapporte à trois divisions: 1° les escaliers composés de lignes droites; 2° ceux dont les éléments sont des lignes courbes; 3° ceux qui sont formés en même temps de lignes droites et de lignes courbes. La forme rectangulaire et les polygones réguliers conviennent aux premiers. Un vaste octogone surmonté d'une coupole à pans ornés et avec lanterne est d'un bel effet. Le cercle et l'ellipse sont les seules courbes à adopter, et ce mode est maintenant presque entièrement rejeté de nos habitations comme coûteux, incommode et étourdissant à monter. Pourtant il est supportable lorsque le rayon est grand : alors il rentre dans la classe des escaliers de luxe surmontés d'une coupole. La forme mixte s'emploie fréquemment dans les maisons particulières: c'est presque toujours un demi-cercle se raccordant avec des lignes droites. Cette forme offre l'avantage d'éviter dans les angles les marches de différentes longueurs.

Tout ce qui regarde la décoration d'un escalier est d'un ajustement difficile, et cela à cause des rampes qui coupent toujours obliquement les murs de la cage susceptibles seuls d'être décorés. Néanmoins des paliers placés avec eurythmie (*voy.*) peuvent s'orner de colonnes qui ne conviennent nullement aux rampes présentant des plans inclinés. Les peintures, les sculptures renfermées dans des encadrements réguliers compris dans la hau-

(*) Giuseppe Venanzio Marvuglia était professeur d'architecture à l'université royale des études à Palerme, il existe dans cette ville quelques palais de lui.

teur entre deux rampes, conviennent aux murs de la cage. Le plafond est susceptible de recevoir des peintures ou mieux des caissons avec ornements. Les paliers s'ornent convenablement de niches avec statues : même dans les escaliers d'une certaine simplicité, ce genre de décoration est d'un effet heureux, bien propre à rompre la monotonie.

La manière de construire les escaliers est un objet d'une grande importance; les diverses formes dont nous avons parlé plus haut se réduisent à ces deux : escaliers *non suspendus* et escaliers *suspendus*. Dans les premiers escaliers, les marches sont scellées par les deux bouts dans des murs parallèles ou concentriques; dans les autres, elles sont fixées par un bout dans le mur de la cage, et par le bout opposé dans un limon, ou bien elles portent sur elles-mêmes au moyen de coupes comme des *voussoirs*. Ces derniers systèmes sont presque les seuls usités dans nos habitations; l'autre se rencontre dans les monuments, ainsi qu'on le voit au Louvre et à la Bourse de Paris.

Pour la construction des escaliers, on met à contribution la pierre, le bois et le fer. La pierre est destinée aux édifices publics; c'est avec la géométrie descriptive appliquée à la stéréotomie qu'on la façonne de mille manières. Dans les escaliers suspendus en pierre, les *voussures en trompe*, les *voûtes d'arête* sont souvent employées pour soutenir les paliers, et les *courbes rampantes* pour former les limons ou têtes de marches. Le bois sert dans nos modestes édifices particuliers. Un escalier en charpente est à limon ou sans limon. Dans le premier cas, lorsque la rampe est droite, l'établissement en est fort simple. Le *limon* est un morceau de bois méplat presque toujours parallèle aux murs de la cage et qui reçoit le bout des marches assemblé dedans à entaille. Aussitôt que la rampe tourne, le limon tourne aussi, et alors ses surfaces supérieure et inférieure sont hélicoïdes. De là les escaliers circulaires nommés vulgairement *à vis* prennent souvent le nom de *hélicoïdes;* nom plus juste, car ces escaliers étant elliptiques, ils ne peuvent être bien justement appelés à vis. L'escalier en charpente sans limon s'appelle *escalier anglais ;* les marches pleines dans ce système se profilent par leur bout et se soutiennent sur des *coupes;* elles sont réunies en outre par de petits boulons entre elles. Ce mécanisme est généralement peu usité, comme coûteux et exigeant une trop grande précision de travail. On le remplace par un autre genre nommé *demi-anglais*, ouvrage de menuiserie consistant en un limon taillé en crémaillère, lequel reçoit le giron dont la moulure du bout se profile en saillie du limon; avec celui-ci s'assemblent à onglet les contre-marches. Dans ces deux espèces, la rampe en fer se compose de barreaux à embase, fixés sur le bout des marches ou sur le limon à crémaillère qui les représente. On trouve aussi fréquemment dans les cafés des escaliers circulaires, en menuiserie, fort légers; on les nomme escaliers *à gousset.* Depuis quelque temps il s'en fait en fonte : le Palais-Royal, les bazars à Paris en offrent des exemples. Ils se composent généralement de marches en fonte, assemblées par un bout dans un *noyau* ou *colonne* pareillement en fonte, et de l'autre dans le mur de la cage ou dans un limon.

Il n'y a que peu de choses à dire des escaliers secrets et de cave. Les premiers, fort commodes pour le service des chambres et cabinets, évitent des détours et facilitent le service. Pour les autres, il serait bien, au lieu de ces marches élevées qu'on leur donne, d'adopter le système que les Italiens appellent *à cordonate*, qui consiste en un plan incliné avec des bordures en pierre peu élevées de distance en distance. Le service des caves se ferait beaucoup plus facilement. Ant. D.

ESCAMOTEUR. Il faudrait n'avoir jamais traversé les places publiques de nos grandes villes pour ne pas savoir ce que c'est qu'un escamoteur. Le pavé brûlant, humide ou poudreux, c'est là son théâtre ordinaire; la foule bigarrée des badauds, c'est son auditoire; auditoire insoucieux du soleil, insoucieux de la pluie, aussi infatigable sur ses jambes qu'un soldat au port d'armes, plus patient que le public le mieux assis, toujours nombreux, toujours content, car

toutes les places sont bonnes, et personne en prenant la sienne n'a payé le droit de se montrer difficile. Aussi, quelle attention, quel silence dans le cercle! comme tous les yeux sont fixés sur le *prestidigitateur*, toutes les oreilles suspendues à ses lèvres, les bouches béantes! comme tout ce monde écoute, comme il admire, et surtout comme il regarde sans voir! En effet, s'il voyait, tout serait perdu : adieu la science de l'escamoteur, puisqu'elle consiste tout entière à ôter, changer, faire disparaître quelque chose en un tour de main, sans qu'on puisse s'en apercevoir. Voici venir l'opérateur! il sort de chez le marchand de vin le plus voisin: c'est là qu'il a son dépôt, son cabinet de consultation; c'est là qu'assis sur un méchant tabouret en guise de trépied, accoudé sur une table vineuse, entre un verre et une bouteille, il vous dira plus tard, moyennant la bagatelle de deux sous et quelquefois la perte de votre mouchoir, si vous ferez fortune, si votre maîtresse vous trahit, ou si vous attendez de l'argent de la campagne. Vêtu de quelques misérables oripeaux, les manches relevées jusqu'au coude, et même par-delà, une gibecière pendant sur sa poitrine, il s'avance d'un air capable, frappe de sa baguette de magicien sur une table boiteuse, prend les gobelets de fer-blanc qui la couvrent, les range, les dérange, les choque l'un contre l'autre, les introduit l'un dans l'autre avec fracas. Ceci n'est encore qu'un préambule, une manière d'ouverture pour attirer les curieux et leur laisser le temps de s'amasser. Ainsi nous voyons les acteurs de nos théâtres jouer devant les banquettes quelque vieille pièce usée, en attendant que les spectateurs, alléchés par l'ouvrage à la mode, soient bien installés dans leurs loges. Le peuple s'est assemblé, au grand préjudice de la circulation, en dépit des règlements de police qui limitent le nombre des places où les escamoteurs ont la permission d'établir leurs tréteaux; les cochers détournent leurs chevaux en tempêtant, les chiens jappent, l'auditoire est au grand complet. Notre homme fait orgueilleusement le tour de la société, faisant faire place aux messieurs bien mis et repoussant aux derniers rangs les gamins, mauvaises pratiques d'ordinaire; puis le voilà qui recommence son manége, qui frappe ses gobelets, qui fait sauter sa baguette avec accompagnement obligé de gaudrioles et de facéties d'un goût plus ou moins pur, mais toutes de nature à agir sur la fibre populaire. « *Messieurs*, s'écrie-t-il avec assurance et en repoussant ses manches jusqu'à l'épaule, *rien dans les mains, rien dans les poches!* » Du bout des doigts, il place une petite balle de liége sous un gobelet : *le premier s'appelle passe;* il en met une autre sous un second : *celui-ci également passe;* il en couvre une dernière de son dernier gobelet : *et le troisième contrepasse! Et maintenant, avec un peu de poudre de Perlinpinpin, nous ne retrouverons pas plus de boules sous les gobelets que dans le creux de ma main : partez, muscades!* Et tandis que la multitude, ébahie de son éloquence de carrefour, rit aux éclats et écarquille de grands yeux comme le dindon de la fable, mains de faire leur office adroitement, balles de changer de place, de disparaître, de reparaître, isolées, réunies, de se réduire, de se multiplier, de diminuer, de grossir, de devenir boules, pommes, œufs, etc. Mais ce n'est rien encore : après les mouchoirs coupés en deux et rétablis en leur entier, après les montres pilées, les lapins ressuscités, il reste toujours quelque autre tour aussi fort au-dessus de tous ceux-là que le soleil est au-dessus de la lune. Seulement, avant d'y procéder et de passer à l'escamotage d'un enfant ou même d'un homme fait, sous le double et spécieux prétexte que l'ancien privilége des bateleurs de payer en monnaie de singe est périmé, et qu'avec vingt mille francs de gloire on n'achète pas un pain de quatre livres chez le boulanger, l'opérateur invite l'assemblée à vouloir bien passer à son bureau de recette, un chapeau ou une soucoupe placé au milieu du cercle, dans lesquels chacun est libre de jeter quelque pièce de billon, et où l'on reçoit, dit-il, depuis les billets de mille francs jusqu'aux pièces de six liards. C'est communément là le signal du départ et le moment où l'on voit le cercle se dissiper peu à peu. D'autres

demandent à la société la permission de lui offrir quelque composition de leur façon : « *Je ne la vends pas, messieurs, je la donne... et combien? deux sous!* » C'est d'habitude quelque pommade pour noircir les cheveux et les gibernes, quelque poudre pour blanchir les dents et les buffleteries; quelque eau souveraine pour les engelures, les brûlures, les foulures, les apoplexies, les névralgies; quelque savon à détacher. Les exercices de prestidigitation n'étaient qu'une manière adroite d'amorcer les acheteurs: le marchand a remplacé l'escamoteur.

Le fait propre de celui-ci est donc de faire des tours de passe-passe, et son nom lui vient d'*escamote*, qui est la petite balle de liége qu'il fait aller et venir à son gré et que l'on appelle aussi *muscade*, sans doute parce qu'elle est de la grosseur de cette noix, ou parce que les anciens escamoteurs employaient des muscades dans leurs exercices.

Quelques escamoteurs, en empruntant aux sciences physiques, chimiques et mathématiques plusieurs de leurs expériences si intéressantes, ont grossi le volume de leur gibecière et relevé quelque peu leur profession. Pinetti, Bienvenu, Olivier, Comus, Bosco et M. Comte ont acquis en ce genre une grande célébrité et développé leurs talents sur de véritables théâtres ou dans les réunions de la bonne compagnie. On a même vu naguère ce dernier appelé devant une cour d'assises pour jeter quelque lumière sur un fait de sorcellerie démoniaque arrivé, à Paris, chez un parfumeur de la rue Saint-Honoré.

Tous les escamoteurs ne travaillent pas de la même manière: ceux des places publiques et des théâtres, s'ils ne réussissent pas, n'ont à craindre que leurs spectateurs; d'autres sont justiciables des tribunaux. Ce sont ceux qui, dans les foules, enlèvent dextrement les bijoux, les bourses, les châles; ou ceux qui, dans les bals, trichent au jeu, font sauter la coupe, changent les dés et les cartes, et finissent en sortant par se tromper de chapeau ou de manteau. Il y en a enfin une troisième espèce qui n'est pas la moins commune, mais qui ne relève que de l'opinion publique : ce sont ceux qui escamotent des places, des honneurs, des dignités, en s'en emparant par quelque voie plus adroite qu'honnête.

Le Dictionnaire des arts et métiers dit aussi qu'en termes de broderies *escamoter*, c'est faire disparaître au moyen d'une aiguille les bouts d'or ou de soie en les faisant rentrer par-dessous l'ouvrage. En musique, escamoter une difficulté, c'est passer par-dessus, de manière à ce que l'auditoire ne s'en aperçoive pas. V. R.

ESCARBOT, genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes. Ses caractères principaux sont : un corps plus ou moins carré, quelquefois presque globuleux, avec les mandibules avancées; la tête reçue dans une échancrure du corselet; les étuis tronqués; les jambes larges et épineuses. On trouve ces insectes dans les bouses, les fientes, les charognes, et dans les tueries sur le sang qui y est resté desséché. Quelques espèces vivent sous l'écorce des arbres morts ou cariés. On les rencontre pendant une grande partie de l'année courant quelquefois par terre et dans les chemins. Lorsqu'on les touche, ils contrefont les morts, en collant leurs pattes et leurs antennes contre le corps, et en suspendant tout mouvement. Malgré leurs sales habitudes, ils ont ordinairement les élytres d'un beau noir brillant. L'escarbot *à quatre taches* se trouve communément dans les déjections des vaches; il offre deux maculatures rouges sur chaque élytre. La larve de l'escarbot des cadavres a été trouvée, par Latreille, sous des excréments humains, et a donné lieu de la part de cet entomologiste à des observations curieuses. C. L-R.

ESCARBOUCLE, pierre précieuse fort estimée des anciens et particulièrement des Orientaux. Ils accordaient à cette pierre des propriétés surnaturelles. Suivant quelques auteurs, il existait de ces pierres qui étaient lumineuses pendant l'obscurité et qui brillaient d'un si vif éclat qu'elles pouvaient éclairer un appartement. Quoi qu'il en soit, l'escarboucle a beaucoup perdu de sa valeur en perdant ses vertus magiques, et au-

jourd'hui elle est confondue au milieu des pierres précieuses où elle est loin d'occuper le premier rang.

L'escarboucle ou *grenat almandin* est un silicate double d'alumine de couleur rouge; sa pesanteur spécifique varie entre 3 et 4; sa composition est représentée par 39 parties de silicate d'alumine et 61 parties de silicate de fer. A-É.

ESCARGOT, *voy.* HÉLICE, et aussi l'article ÉPUISEMENT.

ESCARMOUCHE, combat irrégulier entre de petits corps de troupes qu'on détache exprès ou qui se rencontrent fortuitement. Ce mot vient de l'allemand *Schaar*, qui veut dire troupe, bande, multitude; on en forma dans la basse latinité le mot *scara* et *scaramuccia*, cité par Du Cange*. Ces engagements partiels ont lieu souvent entre des avant-gardes, des patrouilles, ou des partis envoyés à la découverte, ou entre des fourrageurs qui se rencontrent et échangent quelques coups de sabre avant de se replier sur leurs postes. Quelquefois on engage exprès des escarmouches dans l'intention de reconnaître les forces de l'ennemi, pour l'amuser et le retarder dans sa marche, pour lui dérober la connaissance de quelque mouvement, ou simplement pour gagner du temps lorsque l'on a besoin d'attendre des renforts qui sont en marche. Souvent ces petits combats n'ont d'autre but que d'aguerrir les nouvelles recrues, ou de faire quelques prisonniers pour se procurer des renseignements sur l'ennemi. C'est toujours le terrain qui décide de la nature des troupes que l'on fait *escarmoucher*. Dans les pays couverts et accidentés, on donne la préférence à l'infanterie; dans les plaines, on emploie la cavalerie; dans les pays mêlés, on fait soutenir ces armes l'une par l'autre, chacune tirant avantage des accidents du terrain qui lui sont le plus favorables. Une maxime capitale, c'est de n'engager jamais que peu de monde à la fois, sauf à le soutenir par de bons renforts, afin de ne pas accoutumer l'ennemi à ramener impunement vos avant-coureurs. Si par hasard il s'engage quelques escarmouches mal à propos et à l'insu des chefs, il faut les faire cesser au plus tôt, car elles peuvent avoir des suites fâcheuses et n'aboutissent jamais qu'à faire perdre du monde inutilement. Il est arrivé souvent que de pareils engagements, sans plan et sans but, ont fini par amener une affaire générale qu'on avait intérêt d'éviter, et ont compromis les résultats de toute une campagne.

(*) Le mot allemand est *Schaarmutsel*, composé de *Schaar*, dont on vient de parler, et de *mutsel* qui paraît être le mot *Gemetsel*, boucherie. S

Il y a des circonstances où un système d'escarmouches, combiné sur une grande échelle et suivi avec intelligence, peut devenir le seul moyen de salut pour une nation menacée par des forces prépondérantes, devant lesquelles elle n'oserait pas se présenter en bataille rangée. Ce fut ainsi que les Espagnols, découragés par les revers de Tudela, d'Espinosa, d'Ocaña, prirent la résolution de s'organiser en partisans pour harceler sur tous les points les phalanges de Napoléon. Ces combats partiels, mais répétés sans cesse, réduisirent souvent à l'impuissance les armées d'invasion, et l'Espagne fut redevable de son indépendance au courage persévérant de ses *guerillas*. Quelques années plus tard, la Grèce présenta un spectacle semblable : la guerre de l'indépendance hellénique n'a été en grande partie qu'une suite d'escarmouches où l'adresse et l'audace du petit nombre ont triomphé des satrapes du Bosphore et de leurs formidables moyens d'agression. Mais un pareil système de guerre ne peut convenir qu'aux pays montagneux et accidentés, tels que ceux dont nous venons de parler. Dans tout autre cas, les escarmouches n'auront jamais qu'une importance tout-à-fait secondaire. C. P. A.

ESCAROLE ou SCAROLE, *voy.* CHICORACÉES.

ESCARPE. L'escarpe est la face extérieure du rempart; elle descend jusqu'au fond du fossé qui la sépare de la contrescarpe (*voy.*). Cette dénomination s'applique aux ouvrages en terre, comme à ceux qui sont revêtus en maçonnerie.

Dans les ouvrages en terre, l'escarpe n'est autre chose que la surface du talus extérieur que prennent les terres. Elle est revêtue de gazons, et le pied en est ordinairement défendu par des palissades.

Dans les ouvrages revêtus en maçon-

nerie, le mur d'escarpe est surmonté du parapet (*voy.*). C'est contre les murs d'escarpe qu'on dirige les batteries de siége (*voy.* Batterie) destinées à faire brèche aux ouvrages de fortification dont on veut s'emparer. L'épaisseur des murs d'escarpe varie en raison de leur hauteur; ils sont ordinairement appuyés par des contreforts espacés de 5 à 6 mètres d'axe en axe. C-tr.

ESCARRE, *voy.* Brulure, Cautérisation, etc.

ESCARS (Peyrusse ou Pérusse d'). Cette famille, originaire du Limousin, tire son nom de la terre de Pérusse, située dans la province de la Marche, à 8 lieues de Limoges. On ne connaît rien de positif sur l'époque de sa première illustration, si ce n'est qu'elle se retrouve mentionnée deux fois dans des anciennes chartes qui remontent jusqu'au XIe siècle. Enfin, en 1281, on peut constater avec quelque certitude l'existence d'un seigneur de Saint-Bonnet et de la Coussière, nommé Audouin de Pérusse, et à compter de là il est aisé de parcourir dans toutes ses ramifications l'arbre généalogique de la famille de Pérusse d'Escars, subdivisée en plusieurs branches, dont les principales sont celles des seigneurs de Merville, des barons de Canbon, des marquis de La Mothe, des seigneurs de Fialex, de La Vauguyon, des princes de Carency, etc.

Presque tous les membres de cette maison illustre ont occupé des emplois honorables; parmi eux on compte un cardinal, des évêques, des chambellans et plusieurs chevaliers des ordres. Les plus remarquables sont : Jean de Pérusse d'Escars, comte de La Vauguyon, maréchal-de-camp en 1568, qui servit sous le duc d'Anjou aux combats de Jarnac et de Montcontour, fut fait chevalier du Saint-Esprit à la paix, et commanda en Bretagne en 1589, sous le prince de Dombes.— François-Marie de Pérusse, marquis d'Escars, né le 8 octobre 1709, qui servit avec distinction à la tête du régiment de Santerre, en Italie, en Westphalie, en Bohême, en Bavière et en Piémont, fut créé maréchal-de-camp en 1754, et puis obtint par survivance la lieutenance générale du gouvernement du Limousin. Nommé en 1758 menin de monseigneur le Dauphin, il mourut l'année suivante en laissant trois fils, dont l'un mourut dans l'émigration, dont le second, capitaine de vaisseau, fut tué dans l'Inde en 1728, et dont le troisième, Jean-François, méritera plus bas une mention plus expresse.

Louis-Nicolas de Pérusse, marquis d'Escars, né en 1724, colonel du régiment de Normandie en 1753, brigadier des armées du roi en 1759, maréchal-de-camp en 1768 et lieutenant général en 1784, émigra en 1791 et mourut en 1795, après 61 ans d'un service actif.

François-Nicolas-René de Pérusse, comte d'Escars, fils du précédent, naquit le 13 mars 1759. Destiné de bonne heure à l'état militaire, il était colonel du régiment des dragons d'Artois lorsqu'éclata la révolution et qu'il fut élu député aux États-Généraux par la noblesse de Châtellerault. Ses principes politiques, non moins que la position qu'il occupait auprès du comte d'Artois, dont il était gentilhomme d'honneur, lui firent prendre place parmi les membres de la minorité royaliste, contraire aux idées révolutionnaires. Lorsque son royal protecteur quitta la France pour chercher un asile à la cour de Turin, le comte d'Escars dut le suivre. Il accepta ensuite plusieurs missions, notamment en 1792, où il vint prendre à Paris les ordres du roi prisonnier. Plus tard il servit avec distinction dans toutes les campagnes de l'émigration, qui lui valurent le grade de maréchal-de-camp. Rentré avec les Bourbons en 1814, il fut nommé lieutenant général le 22 juin, et fut confirmé dans sa place de capitaine des gardes de Monsieur, qu'il avait occupée pendant l'exil; il reçut en outre le brevet de commandeur de l'ordre de Saint-Louis. En 1815, après les Cent-Jours, le roi lui confia le commandement de la 4e division militaire et le fit pair de France. Il avait échangé son commandement contre celui de la 14e division lorsque la mort vint le surprendre à Paris en 1822. M. le duc de Fitz-James a prononcé son éloge à la Chambre des pairs.

Jean-François de Pérusse, baron et ensuite duc d'Escars, fils de François-

Marie, né le 13 novembre 1747, entra comme cadet de famille dans l'ordre de Malte, et passa ensuite dans la marine, puis dans l'armée de terre. En 1774, il était colonel des dragons d'Artois; en 1783, il épousa la fille du fameux banquier Laborde, et obtint la survivance de la place de premier maitre-d'hôtel du roi. Il était maréchal-de-camp depuis 1788, lorsque la révolution le força d'émigrer, en 1791. Les princes, auxquels il rendit alors d'éminents services, lui confièrent une mission importante auprès du roi de Suède Gustave III, qui le garda à sa cour jusqu'à sa mort, arrivée l'année suivante. De retour en Allemagne, le baron d'Escars obtint la permission de prendre du service dans l'armée prussienne. Veuf de sa première femme, il épousa en secondes noces Mme de Nadaillac, qui, rentrée en France sous le gouvernement impérial, s'attira la haine de Napoléon et se fit exiler aux îles Sainte-Marguerite et de là en Touraine. Son mari, toujours fidèle à la famille des Bourbons, fut récompensé par elle en 1815 en recevant tour à tour le titre de lieutenant général, celui de premier maître-d'hôtel du roi, en survivance de son frère aîné, mort à Londres pendant l'émigration, et enfin celui de duc, qui lui fut conféré en mars 1816. Il est mort à Paris le 9 septembre 1822.

Amédée-François-Régis de Pérusse, duc d'Escars, fils de François-Nicolas-Réné, seul survivant de cette famille, est né à Chambéry le 30 septembre 1790 et a été connu du vivant de son père sous le nom de vicomte d'Escars. Nommé successivement, après la Restauration, colonel, aide-de-camp et gentilhomme du duc d'Angoulême, puis chevalier de l'ordre de Saint-Louis, il fut employé à l'armée du Midi en 1815, et promu, à la suite d'un succès important, au grade de maréchal-de-camp. Mais le duc d'Angoulême, forcé de se réfugier en Espagne par suite de la défection de ses troupes, l'emmena avec lui et le ramena en 1815. Il venait de succéder à la pairie et au titre de comte de son père (fin de 1822), lorsqu'il fut désigné pour faire partie de l'expédition d'Espagne, en 1823. Les services qu'il rendit en sa qualité de commandant supérieur du grand quartier-général à Madrid et de chef d'une colonne d'attaque à la prise du Trocadéro lui valurent, au retour, la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur, celle de commandeur de l'ordre de Saint-Louis et le grade de lieutenant général. Enfin, le 30 mai 1825, le roi Charles X attacha le titre de duc à sa pairie. Depuis les événements de 1830, M. le duc d'Escars, resté fidèle à la cause de la famille royale déchue, n'a pas voulu prêter serment au gouvernement du roi Louis-Philippe et a suivi ses anciens maîtres dans leur exil. D. A. D.

ESCAUT (*Scaldis, Schelde*). Ce fleuve de la Belgique a sa source dans un étang auprès de Beaurevoir, département de l'Aisne, en France; il passe à Cambrai, Valenciennes et Condé, où il devient navigable, et entre par Saint-Antring dans la Belgique. Dans ce royaume, il arrose Tournai et Oudenarde; il s'unit à la Lys à Gand, et communique de là par un canal avec Bruges et la mer. De Gand, il se dirige sur Dendermonde, où il reçoit la rivière de Dender, comme à Aupelmonde il reçoit l'Aupel, formée de la Dyle et des deux Nèthes. En arrivant à Anvers l'Escaut est déjà un fleuve considérable qui, lors des marées, a 1,600 pieds de large et 45 de profondeur. Il s'élargit et il s'enfonce encore davantage au-dessous d'Anvers, ville qui a un bon port et des bassins. A 8 lieues plus bas, il se partage en deux branches: celle de la droite, ou la branche septentrionale (Escaut oriental), longe le territoire hollandais et se jette dans la mer entre les îles de Schouwen et Beveland. La branche méridionale (Escaut occidental), plus considérable, porte le nom spécial de *Hond* et s'unit à la mer après maint détour, entre l'île de Walcheren et la côte belge. Ce fleuve, qui baigne trois royaumes, est hérissé de forteresses françaises, belges et hollandaises. Les Hollandais, étant maîtres des îles situées à son embouchure, ont, dans le temps de leur suprématie, élevé une prétention singulière et l'ont maintenue jusqu'à nos temps. Ils soutiennent donc, et surtout ils soutenaient autrefois, que les grands frais qu'ils sont obligés de faire

sur les côtes pour préserver le pays des irruptions de la mer leur donnent le droit de disposer de la navigation de l'Escaut, et de *fermer* ce fleuve pour empêcher qu'il ne fasse de tort à leur propre navigation, et ne leur ôte ainsi les moyens de pourvoir aux frais des digues et des écluses.

Il fallait que les Provinces-Unies fussent aussi puissantes qu'elles l'étaient au XVII[e] siècle pour qu'une pareille prétention fût accueillie sans une vive opposition, et ne parût pas exorbitante aux autres puissances d'Europe, dont aucune, au reste, n'avait un grand intérêt à protéger la liberté de la navigation de l'Escaut. La Hollande sut faire de l'interdiction de cette navigation un article du traité de Westphalie (1648). On avait tant d'autres articles épineux à débattre qu'on admit sans trop de difficulté cette étrange interdiction fluviale, dont il n'y avait peut-être pas d'exemple dans l'histoire. Pendant plus d'un siècle, l'Autriche, gouvernant les Pays-Bas méridionaux, toléra la stagnation du commerce maritime de ces contrées en faveur de la Hollande; mais à la fin l'esprit de Joseph II se révolta contre l'absurde interdiction du fleuve. Ce monarque réclama énergiquement, en 1784, la liberté de la navigation de l'Escaut, et trouvant les Provinces-Unies récalcitrantes, il fit entrer un navire sous pavillon autrichien dans l'embouchure du fleuve pour faire l'essai du droit qu'il revendiquait en faveur des Pays-Bas méridionaux (*). Mais les Hollandais ne se firent aucun scrupule de tirer à coups de canon sur le navire. L'Empereur, d'abord très irrité, se relâcha dans ses réclamations et accepta quelques millions pour laisser les Hollandais dans la possession de leur prétendu droit. La France avait besoin alors de l'amitié de la Hollande, et la Prusse avait paru opposée aux demandes de l'Autriche. La révolution française fut plus puissante que les gouverneurs des Pays-Bas, et quand Pichegru eut pénétré en Hollande, l'an 1795, il fallut bien que cette puissance consentît à rendre l'Escaut libre pour les bâtiments français. Pendant tout le régime français en Brabant, il ne fut plus question de la fermeture de l'Escaut; mais après la chute de Napoléon les Hollandais renouvelèrent la même prétention. Le congrès de Vienne se tira d'embarras en leur adjugeant la Belgique, leur livrant ainsi tout le fleuve depuis sa sortie de France jusqu'à la mer; mais lorsqu'en 1830 les Belges eurent brisé le lien par lequel le congrès de Vienne les avait liés à leurs voisins du nord, les Hollandais se hâtèrent de fermer, à l'aide de leurs forts et de leurs flottilles, les embouchures de l'Escaut à ces nouveaux ennemis. Tant qu'ils eurent la citadelle d'Anvers et le fort de Lillo, ils ne voulurent rien rabattre de leurs prétentions, disant que la Hollande, proprietaire des embouchures de l'Escaut, devait avoir et conserver des droits exclusifs sur ce fleuve. A peine daignèrent-ils répondre, lorsqu'aux conférences diplomatiques de Londres le ministre anglais, lord Palmerston, proposa de déclarer la navigation de l'Escaut libre, moyennant une somme annuelle que la Belgique paierait à la Hollande et un droit de tonnage et de pilotage que les Hollandais percevraient sur les navires d'autres nations pour s'indemniser des frais d'écluses et d'autres travaux hydrauliques. Ils furent plus traitables après la reddition de la citadelle d'Anvers: en 1833 ils déclarèrent être prêts, dans un traité de paix futur avec la Belgique, à rendre l'Escaut libre, moyennant un droit de tonnage qu'ils percevraient sur les navires, mais sans les visiter ni molester. Le montant de ce droit fut un sujet de contestation : la Hollande se montra prête à abaisser le droit qui avait été de 3 florins, à 1 florin et demi et même plus bas. C'était toujours plus que ce qu'avait demandé lord Palmerston, qui proposait que dans aucun cas le droit ne surpasserait 1 florin. Comme il n'y a pas eu jusqu'à présent de traité de paix entre la Hollande et la Belgique, la question reste en suspens. Dans le fait, l'Escaut est libre; seulement aux embouchures les Hollandais perçoivent un droit proportionné à la capacité des bâtiments. Il est probable qu'à l'avenir tel sera l'usage, et tout ce qui reste à fixer, c'est la quotité du droit.

(*) Linguet publia en 1787 des *Considérations sur l'ouverture de l'Escaut*, deux parties in-8°.

Le temps n'est plus où les nations commerçantes souffraient que l'une d'elles s'arrogeât le droit de les exclure de la jouissance de la navigation et se dît propriétaire d'un fleuve qui baigne ou traverse des territoires divers. D-G.

ESCHENBACH (Wolfram d'), issu à ce qu'on croit d'une famille noble du Haut-Palatinat, fut l'un des poètes les plus féconds et les plus distingués du temps des Hohenstaufen ou empereurs de la maison de Souabe. Créé chevalier à Henneberg, il passa sa vie dans des expéditions chevaleresques, vivant en grande partie des libéralités des princes qu'il captivait par ses chants. Après s'être illustré dans les joûtes poétiques de la Wartbourg, Wolfram se retira dans le manoir de ses pères et y termina ses jours vers l'année 1220. Plein de verve et d'esprit, ce poète, sans être neuf ni élégant, mais maniant sa langue avec beaucoup d'art, se montra versificateur habile et s'éleva souvent à une certaine hauteur épique, empruntant quelquefois le sujet de ses poésies aux meilleures productions des auteurs français et provençaux. Ses principaux ouvrages sont: 1° Le *Parcival*, composé en 1205 et imprimé en 1447: il fut réimprimé d'après le manuscrit de Saint-Gall dans la collection des anciennes poésies allemandes de Müller, t. Ier; 2° le *Titurel* (imprimé en 1447, in-4°), poème qui contient l'histoire antérieure de Parcival, mais dont nous ne possédons plus que deux fragments en 170 strophes, et qu'il ne faut pas confondre avec un poème postérieur ayant le même titre de *Titurel*, dont Eschenbach a passé longtemps pour l'auteur; 3° *Guillaume d'Orange*, et, de plus, quelques chansons dans la collection de Manesse. On doit une excellente édition des œuvres d'Eschenbach à M. Lachmann (Berlin, 1833).—*Voir* sur ce vieux poète teutonique le *Museum fur altdeutsche Litteratur und Kunst*, t. I. C. L.

ESCHENBURG (Jean-Joachim), littérateur allemand distingué, naquit à Hambourg le 1er décembre 1743. Il reçut sa première éducation à l'école de Hambourg, dite *Johanneum*, étudia à Leipzig, et obtint, par l'intervention de l'abbé Jérusalem, une place d'instituteur à Brunswic. Plus tard il accepta une nomination de professeur à l'école *Caroline*, en remplacement du poète Zachariæ. Enfin, le 29 février 1820, époque de sa mort, Eschenburg était conseiller privé de justice et doyen du collége Saint-Cyriaque à Brunswic.

L'Allemagne doit à ce savant la connaissance de plusieurs auteurs anglais, tels que Brown, Webb, Burney, Fuesly et Hurd, dont il a traduit les productions en les accompagnant de remarques judicieuses. Il contribua beaucoup à éveiller parmi ses compatriotes l'amour et l'admiration du génie britannique, en rendant compte, dans plusieurs journaux et revues publiés par lui-même, des publications de quelque importance dans la littérature anglaise. Mais son mérite consiste principalement dans la traduction du théâtre de Shakspeare (1re série, 14 vol., Zurich, 1775-87, et 2e série, 12 vol., 1798-1806). On ne peut pas dire qu'il fut le premier traducteur allemand du grand poète britannique, car avant lui Wieland avait déjà commencé une entreprise de ce genre, mais sa traduction fut la plus complète; aujourd'hui même qu'on en a beaucoup d'autres en cette langue, elle est encore fort estimée, bien qu'elle soit privée du charme de la métrique et qu'on ne lui reconnaisse pas non plus la fidélité scrupuleuse à reproduire le texte anglais qui caractérise quelques-unes des dernières. Parmi les ouvrages originaux d'Eschenburg, on doit citer avec éloge l'*Essai d'une théorie et abrégé de bibliographie des belles-lettres* (4e édit., 1817), ainsi que la collection d'exemples qu'il publia pour faire suite à cette théorie (*Beispielssammlung zur Theorie, etc.*, 8 vol., Berlin, 1788-95). On lui doit ensuite de très bons manuels, comme le *Manuel encyclopédique* (*Lehrbuch der Wissenschaftskunde*, 3e édit., 1809), le *Manuel de la littérature classique* (7e édit., corrigée et continuée, Berlin, 1825), les *Monuments de l'ancienne poésie allemande, avec commentaire* (Brême, 1799), et enfin des éditions de différents poètes anciens et modernes. Malgré son penchant à la satire, Eschenburg avait beaucoup d'amis; il était d'un commerce facile et aimable. C. L.

ESCHENMAYER (Christophe-

Adolphe), l'un des philosophes naturalistes les plus ingénieux des temps modernes, est né le 4 juillet 1770 à Neuenbourg dans le Wurtemberg. Nommé en 1811 professeur extraordinaire de philosophie et de médecine, il est depuis 1818 professeur ordinaire de la philosophie *pratique* à Tubingue. C'est dans les leçons du conseiller d'état Kielmayer, autrefois professeur à Stuttgart, que M. Eschenmayer puisa la méthode qu'il suivit depuis dans le classement des sciences naturelles; et c'est à ce savant surtout qu'il dut, comme il l'avoue lui-même dans son *Plan de la philosophie naturelle*, publié en 1832, l'idée première de son système sur la proportion sans cesse changeante à laquelle se trouvent les trois principes organiques fondamentaux dans toute la nature animée, depuis la plante jusqu'à l'homme. Cependant il prit pour véritable base de son système la métaphysique de la nature de Kant, et il adopta de bonne heure sa classification régulière et judicieuse de la matière, ainsi que le prouve une dissertation académique, écrite en 1796 : *Principia quædam disciplinæ naturali, imprimis chemiæ, ex metaphysicâ naturæ substernenda*. Cette dissertation donna lieu à une longue correspondance littéraire entre M. de Schelling et l'auteur, dont elle agrandit le cercle des idées sur les sciences naturelles, sans cependant le convertir au système de l'identité absolue établi par le philosophe célèbre auquel il s'adressait; car M. Eschenmayer tira également un grand parti des recherches ingénieuses de M. Oken, et sa philosophie naturelle a en général plutôt le caractère d'un habile éclectisme que d'un système fondé sur des idées neuves et originales. Mais indépendamment de ses études spéciales sur les sciences naturelles, M. Eschenmayer a publié sur la *Philosophie de la religion* (Tubingue, 1818-1824, 3 vol. in-8°) un travail qui a fixé l'attention. Dans le 1er volume il traite du rationalisme, dans le 2e du mysticisme, et dans le 3e du supranaturalisme ou de la révélation consignée dans l'Ancien et dans le Nouveau-Testament. On lui doit en outre un *Système de la philosophie morale* (Stuttgart, 1818), et un ouvrage intitulé *Dogmatique simplifiée et basée sur la raison, sur l'histoire et sur la révélation* (Tubingue, 1826). Ses idées sur la jurisprudence sont consignées dans son *Droit normal* (2 vol., Stuttgart, 1819-1820), et dans les *Éléments de droit canonique général* (Tubingue, 1825). Quant à sa *Psychologie*, divisée en trois parties (Stuttg. 1818, 2me éd. 1822), il y a mêlé beaucoup de principes de philosophie naturelle, sans en avoir bien déterminé les rapports avec son sujet principal. M. Eschenmayer se montra aussi grand partisan du magnétisme animal, et, dans les derniers temps surtout, il prit part aux fameuses expériences relatives à la prophétesse de Prévorst, au sujet de laquelle il a publié des observations faites en société avec son ami Justin Kerner, dont on connaît les rêveries visionnaires. Il avait déjà fait connaître avant cette époque (Tubingue, 1816) son opinion sur le magnétisme dans un ouvrage intitulé *Essai fait pour expliquer, au moyen des lois physiologiques et physiques, la magie apparente du magnétisme animal*. Son dernier ouvrage, *Conflit entre le ciel et l'enfer observé sur une jeune fille démoniaque* (1837), nous montre l'auteur de plus en plus livré à des hallucinations mystiques qui paraissent reprendre faveur dans certaines contrées de l'Allemagne. *C. L.*

ESCHER (Jean Conrad), dont le surnom de Von der Linth rappelle un grand service rendu à son pays, appartenait à une honorable famille de Zurich et fut un des Suisses qui ont le mieux mérité de leur patrie dans ces derniers temps. Né en 1768, il reçut une excellente éducation et fut appelé de bonne heure aux fonctions publiques par la confiance de ses concitoyens. Membre du conseil de Zurich, il se fit toujours remarquer par la libéralité de ses principes et fut un de ceux qui essayèrent de réformer la constitution trop imparfaite pour les temps actuels. Ami d'Usteri, dont la vie intéressante nous a été récemment retracée par M. C. Ott, son petit-fils, Escher partageait les opinions politiques de cet infatigable patriote. Le service important qu'il rendit

à la Suisse, ainsi que nous l'avons dit, ce fut l'amélioration du cours de la Linth. Il en fit d'abord la proposition à la diète fédérale, qui le chargea, en 1804, de la direction des travaux. Il s'en acquitta avec un désintéressement rare jusqu'en 1822, où cette vaste entreprise fut terminée.

Escher témoigna aussi sa sollicitude pour le perfectionnement moral des habitants de cette contrée, en fondant la colonie de la Linth, où une quarantaine d'enfants pauvres ou abandonnés ne reçoivent pas seulement l'instruction élémentaire, mais sont encore exercés à la culture des champs et des prairies pendant l'été, ainsi qu'à des travaux manuels, à tresser la paille, à tricoter, etc., pendant l'hiver. Cet établissement possède plus de 100,000 toises carrées de terres, dont la majeure partie provient de donations, et cependant il aura besoin qu'on vienne à son aide pour répondre à sa destination. Escher fut aussi chargé, à la fin de 1812, d'améliorer le cours de la Glatt, dont les débordements causent fréquemment de grands dégâts. Cette rivière, qui se jette dans le Rhin, sort du lac de Greifensee et traverse le canton de Zurich dans la direction du nord-ouest. Mais la mort qui surprit Escher le 9 mars 1823 ne lui permit pas de voir achever les travaux qu'il avait fait commencer. Toute la Suisse le regretta. Le grand conseil de Zurich décida à l'unanimité qu'en reconnaissance des services rendus par lui à la patrie, ses descendants prendraient le surnom de *de la Linth*. La diète résolut aussi d'élever un monument à sa mémoire. *C. L.*

ESCHINE, orateur grec, compatriote et rival de Démosthène, naquit à Cothocide, bourg de l'Attique, l'an 393 av. J.-C. Son père, appelé Tromès ou Atrométus, avait, dit-on, été esclave, et Glaucis ou Glaucothée, sa mère, était chargée d'initier les aspirants au culte de Bacchus. Eschine, peu favorisé des biens de la fortune, fut d'abord comédien, profession dans laquelle ses avantages physiques ne le sauvèrent pas d'un désagrément grave qui la lui fit abandonner. Il embrassa la carrière des armes plutôt par obligation que par goût, exerça ensuite les fonctions de greffier, et parut enfin, à 41 ans, au barreau d'Athènes, sans autre acte préparatoire que quelques leçons de Platon ou d'Alcidamas et quelques études pratiques dans la jurisprudence de cette république. Il ne nous reste aucune notion sur le plus ou moins de succès avec lequel Eschine parcourut cette première phase de sa carrière oratoire, et ce n'est point dans ses plaidoyers, dont on ne possède pas même de trace, qu'il faut chercher ses titres à l'estime de la postérité. Sa vie politique s'ouvrit, en quelque sorte, à l'ambassade que les Athéniens, inquiets des dispositions de Philippe de Macédoine à leur égard, envoyèrent à ce monarque, et dont Eschine faisait partie. Cet orateur s'était fait remarquer jusqu'alors par une antipathie profonde pour Philippe et par son zèle à lui susciter des ennemis sur tous les points de la Grèce. Soit adresse, soit séduction de la part du prince, ces impressions hostiles firent soudain place aux dispositions les plus favorables. Eschine revint à Athènes plein de confiance dans les vues pacifiques du roi de Macédoine, et s'efforça de la faire partager à ses concitoyens. Mais cet optimisme, feint ou sincère, fut bientôt soumis à de dangereuses épreuves. Au mépris d'un décret que Démosthène fit rendre pour obliger les envoyés de la république à presser la conclusion de la paix, Eschine et ses collègues l'attendirent à Pella trois mois entiers. Philippe les admit enfin à son audience, mais il avait employé ce temps à de nouvelles conquêtes dont il eut soin de prévaloir pour dicter aux Athéniens des conditions plus onéreuses. La paix fut conclue, mais sans mention des Phocéens, dont la destruction complète ne tarda pas à réaliser les pressentiments de Démosthène, et à montrer le degré de foi qu'on devait ajouter aux promesses pacifiques du Macédonien. Cependant les Athéniens, alarmés un moment de ces sanglantes démonstrations, reprirent bientôt leur première sécurité. Le patriotisme soulevé de Démosthène [illegible] éclata dans une invective justement célèbre, sous le nom de *Harangue de la fausse ambassade*, où cet orateur établit avec autant d'habileté que de véhémence

prévarications et les perfidies de son antagoniste, et les déceptions amères dont elles avaient été la source. Mais les esprits étaient mal préparés à accueillir des inculpations que les événements ne paraissaient point avoir encore suffisamment justifiées. Puissamment secondé par les dispositions de la multitude et par les intrigues d'Eubulus, ennemi de Démosthène, Eschine combattit avec succès l'agression formidable à laquelle il était en butte. Il est juste d'ajouter que le talent incontestable dont il fit preuve dans sa défense eut une grande part à ce triomphe. Quelques critiques sont même allés jusqu'à préférer son discours à celui de Démosthène. Mais ils n'ont point tenu assez de compte de la condition désavantageuse d'un accusateur qui s'adressait à des auditeurs prévenus en sens inverse de ses incriminations, et qui ne pouvait les justifier qu'en inculpant des concitoyens qu'il avait intérêt à ménager. Telle était la position délicate de Démosthène chargeant sans preuves bien précises Eschine seul de prévarications qui lui étaient communes avec ses collègues d'ambassade. Eschine apprécia cet avantage et sut en profiter. L'attaque intempestive et passionnée de Démosthène n'eut d'autre résultat que de rendre plus profonde la scission qui s'était établie entre les deux orateurs. Eschine se déclara de plus en plus en faveur du parti macédonien, et fit absoudre par le peuple le traître Antiphon, qui avait promis à Philippe d'incendier la flotte athénienne; mais Démosthène persuada à l'Aréopage de prendre connaissance de cette affaire, et Antiphon, soumis à la question, périt dans les tourments. Cependant le roi, trop faible encore pour réduire Athènes par ses seules ressources, cherchait un prétexte afin d'entrainer les Thébains et les Thessaliens dans une coalition contre cette république. Ce prétexte lui fut offert par le sacrilége des Locriens, qui avaient labouré un champ dépendant du temple d'Apollon. Dans une harangue qui ne nous a point été conservée, Eschine exagéra adroitement l'importance de ce délit, fit exhorter les Amphictyons à le punir avec rigueur, et ces juges suprêmes, dociles à ses instances, transportèrent à Philippe le commandement de toutes les troupes de la Grèce. La prise d'Élatée, ville qui commandait le chemin de l'Attique, et bientôt la défaite de Chéronée (338 av. J.-C.), l'asservissement d'Athènes, furent les funestes conséquences de cette instigation liberticide.

Là se termine la vie politique d'Eschine, mais non sa carrière oratoire. Il nous reste à mentionner le brillant revers qu'il essuya dans sa dernière lutte avec Démosthène, à l'occasion de la couronne décernée à cet orateur par le sénat d'Athènes, sur la proposition de Ctésiphon, pour prix de ses efforts et de ses sacrifices. Cette mémorable agression d'Eschine, qui ne fut, au dire de Cicéron, qu'une représaille de l'accusation que Démosthène lui avait intentée quelques années auparavant, eut pour témoin, en quelque sorte, la Grèce entière. Remarquons qu'elle ne tirait que trop d'avantage des malheurs de la patrie, de l'issue funeste des conseils belliqueux de Démosthène et de la prépondérance presque souveraine alors du parti macédonien. Ces circonstances, jointes à l'éloquence captieuse et persuasive d'Eschine, ne purent triompher de la faiblesse évidente de sa cause; elles ne servirent qu'à ajouter au succès de son rival. Eschine lui-même semblait pressentir sa défaite lorsqu'en terminant son discours il conjurait en ces termes les Athéniens de le sauver de l'éloquence foudroyante de son antagoniste : « Si Ctésiphon veut faire parler Démosthène en sa faveur, gardez-vous bien de laisser monter à la tribune cet homme artificieux; et si Ctésiphon vous demande la permission de l'appeler, que personne de vous ne se fasse un mérite de s'écrier le premier : *Fais-le parler!* Cependant, si vous jugez à propos de l'entendre, exigez du moins qu'il suive dans sa défense le même ordre que j'ai suivi dans l'accusation.... » Précautions inquiètes, propres tout au plus à enhardir un dangereux rival, et dans lesquelles on ne retrouve guère, il faut le dire, l'adresse dont Eschine avait fait preuve lors de son premier débat avec Démosthène. On connait l'admirable apologie de cet orateur et le

triomphe qu'elle obtint. Eschine ne put réunir la cinquième partie des suffrages et fut condamné, comme calomniateur, à une amende de 1,000 drachmes. Il lui fallut s'expatrier, dans l'impuissance de satisfaire à cette énorme condamnation. Photius et l'auteur des *Vies des dix orateurs* rapportent qu'à sa sortie d'Athènes Démosthène lui fit accepter un talent d'argent, et que l'illustre proscrit témoigna hautement le regret qu'il éprouvait de quitter une ville où il laissait des ennemis si généreux. Plutarque, au contraire, attribue ce bienfait à un ennemi de Démosthène et l'applique à cet orateur lui-même, fuyant Athènes après sa condamnation dans l'affaire d'Harpalus. Quoi qu'il en soit, Eschine, privé bientôt de tout appui par la mort d'Alexandre-le-Grand, se vit réduit à ouvrir à Rhodes une école d'éloquence qui, pendant plusieurs années, jouit d'une grande renommée. Il ne craignit pas de lire à ses auditeurs les deux harangues auxquelles il devait son bannissement. On admira la sienne, mais celle de Démosthène excita de grands transports. « Eh ! que serait-ce donc, s'écria-t-il, si vous l'eussiez entendu lui-même ! * » Eschine termina ses jours à Samos, à l'âge d'environ 75 ans.

L'auteur des *Vies des dix orateurs* attribue à Philippe de Macédoine un mot qui caractérise assez heureusement l'éloquence diverse de Démosthène et d'Eschine. « Les harangues de Démosthène, disait le monarque, sont des *soldats*, et celles d'Eschine, des *escrimeurs*. » Orateur subtil, clair, persuasif, mais rarement chaleureux, Eschine avait reçu de la nature le don de plaire et d'éblouir plutôt que celui d'émouvoir et d'entraîner. Ses discours manquent, en général, de ces traits nerveux, incisifs, de ces grands mouvements oratoires, de ces hautes pensées qu'un patriotisme exalté, guidé par une logique toujours sûre et puissante, inspirait à Démosthène ; mais il n'en faut pas moins reconnaître qu'il possédait à un très haut degré toutes les parties de son art, et l'on ne saurait sans injustice lui contester la première place, après les deux orateurs les plus éminents de l'antiquité. Il ne nous reste de lui que trois harangues, dont deux ont été mentionnées dans le cours de cet article, une autre *contre Timarque*, que la gravité de ses accusations poussa au suicide, et douze lettres qui paraissent lui avoir été mal à propos attribuées. Eschine était distingué comme poète. Les Grecs, sensibles à l'harmonie de son style, avaient qualifié du nom des Grâces ses trois principaux discours. Parmi les nombreuses éditions qui ont été données de ses œuvres oratoires, les meilleures sont celles qui forment les volumes III et IV des *Orateurs grecs* de Reiske, Leipzig, 1771, et le volume III de ceux de Bekker. Bremi en a donné une édition séparée, Zurich, 1823 et années suivantes. Les œuvres oratoires d'Eschine ont été traduites en italien par Cesarotti, et en français par Ricard, Auger, et par M. l'abbé Jager, qui n'a encore publié que sa harangue *de la Couronne*. Cette harangue a été également traduite par l'abbé Millot, et, plus récemment, par M. Plougoulm. A. B-E.

(*) On ne peut rendre en français la qualification expressive employée par Eschine, θηρίον, en latin *bellua*.

ESCHYLE, le père de la tragédie grecque, était Athénien, du bourg d'Éleusis, selon le scoliaste auquel on doit la biographie anonyme placée en tête de ses œuvres. Les marbres de Paros rapportent sa naissance à la quatrième année de la 63ᵉ olympiade (525 avant J.-C.). Il était d'une famille d'*Eupatrides*, c'est-à-dire de noble naissance. Il eut pour père Euphorion, et pour frères Cynégire et Aminias, qui, ainsi que lui, se distinguèrent par leur valeur. En effet, il fut un vaillant soldat avant d'être un grand poète. Il vivait dans ces temps où deux fois, à dix années de distance, l'invasion des Perses menaça les petites cités grecques d'une ruine générale. Dans le péril commun tout citoyen était soldat. Eschyle combattit à Marathon avec Cynégire, et avec Aminias à Salamine et à Platée. C'est donc au milieu du bruit des armes et dans les vives émotions du patriotisme qu'il puisa ses premières inspirations. De là ce ton fier, ces mâles accents et cette ardeur guerrière qui animent ses ouvrages ; ce qui a fait dire à Aristophane, en parlant de la tragédie

des *Sept chefs devant Thèbes*, que c'était une pièce *pleine de l'esprit de Mars*.

Après s'être acquis une brillante réputation comme poète tragique, il quitta Athènes dans un âge avancé. Les auteurs anciens ne sont pas d'accord sur l'époque et sur les motifs de sa retraite. L'opinion la plus probable est que la cause de son départ fut le déplaisir qu'il éprouva d'avoir été vaincu par le jeune Sophocle, alors âgé de 28 ans, selon les marbres de Paros et selon Plutarque (*Vie de Cimon*, ch. 8). Suivant le récit de Plutarque, la solennité de la translation des os de Thésée avait été l'occasion de représentations théâtrales et d'une lutte tragique. Cimon, qui présidait à cette fête, nomma les juges et en choisit un dans chaque tribu. C'était la première fois que Sophocle donnait une pièce de théâtre, et il remporta le prix sur son rival. La douleur qu'Eschyle ressentit de cette défaite le porta à quitter Athènes et à se retirer en Sicile auprès du roi Hiéron (troisième année de la 77ᵉ olympiade). Il aurait eu alors 55 ans. Il paraît d'après un mot d'Aristote (*Ethic. ad Nicom.*, liv. III, ch. 1), qu'Eschyle fut accusé d'avoir révélé aux profanes les rits des mystères, mais sans savoir que cela fût défendu. Élien dans ses *Histoires diverses* (liv. V, ch. 19) parle aussi d'une accusation d'impiété dirigée contre le poète à l'occasion d'une de ses pièces. Clément d'Alexandrie (*Strom.*, liv. II) rapporte qu'Eschyle, ayant exposé sur la scène les cérémonies des mystères de Cérès, fut traduit devant le tribunal de l'Aréopage, et fut absous parce qu'il prouva qu'il n'était pas initié. Des scholies sur le passage d'Aristote cité plus haut ajoutent, d'après Héraclide de Pont, que les motifs qui portèrent l'Aréopage à absoudre Eschyle furent la bravoure éclatante que Cynégire son frère avait montrée dans la bataille de Marathon, et la gloire qu'il y avait acquise lui-même, ayant été rapporté du champ de bataille tout couvert de blessures. Héraclide de Pont prétendait qu'Eschyle dans ses pièces des *Sagittaires*, des *Prêtres*, de *Sisyphe*, d'*Iphigénie* et d'*Œdipe*, avait laissé échapper des traits relatifs aux mystères. Pour éviter la fureur du peuple, qui était sur le point de l'assommer, il se réfugia au pied de l'autel de Bacchus. On l'en arracha par ordre de l'Aréopage, qui ne l'acquitta qu'en considération des services qu'il avait rendus, ainsi que son frère Aminias, dans les journées de Marathon et de Salamine. Il est à remarquer qu'Eschyle a mis un magnifique éloge de l'Aréopage dans les *Euménides*. Il acheva ses jours en Sicile, auprès du roi Hiéron, en l'honneur duquel il composa les *Etnéennes*, à l'occasion de la ville d'Etna fondée par Hiéron. Il mourut âgé de 69 ans, première année de la 81ᵉ olympiade, 456 av. J.-C. D'autres, tels que Larcher, le font mourir en 436, à 89 ans. Son épitaphe, composée par lui-même, nous a été conservée par Pausanias (I, 14), par Athénée (liv. XIV), et par le biographe anonyme. Elle est remarquable en ce qu'elle ne parle pas de ses ouvrages dramatiques, mais seulement de ses exploits guerriers. En voici le sens : « Ce tombeau renferme « Eschyle, Athénien, fils d'Euphorion, « mort dans la fertile Géla. Le bois de « Marathon redira sa vaillance; le Mède « à l'épaisse chevelure l'a éprouvée. » L'anecdote qui attribue la cause de sa mort à la chute d'une tortue enlevée par un aigle, qui la laissa retomber sur sa tête chauve, a toutes les apparences d'une fable, bien qu'elle soit rapportée par le biographe, par Pline l'ancien (liv. X, ch. 3), par Valère Maxime (liv. IX, ch. 12), et par Suidas.

Pour apprécier les progrès qu'Eschyle fit faire à l'art tragique, il faudrait pouvoir le comparer avec ses prédécesseurs. Par malheur, il ne nous reste aucun de leurs ouvrages. Phrynichus, Chœrilus, Thespis, Pratinas, ne rappellent pour nous rien de distinct. La gloire d'Eschyle a absorbé leur souvenir, comme le nom de Corneille a effacé tous ceux de ses devanciers. On conçoit que d'informes essais et de longs tâtonnements durent précéder l'état de perfection auquel Eschyle porta la tragédie. Ce ne fut sans doute pas l'affaire d'un jour de changer le chariot de Thespis en un grand et vaste théâtre, ni de passer des fêtes licencieuses de Bacchus, où l'on

chantait en son honneur des hymnes, entrecoupés de quelques récits, à ces poèmes réguliers, où ce qui n'était qu'accessoire devint le principal. Ni Aristote ni aucun autre auteur n'indique avec précision les divers changements que subit la tragédie en Grèce depuis sa naissance jusqu'aux temps de sa maturité, et la part d'Eschyle dans cette œuvre. Nous sommes réduits là-dessus à quelques passages épars dans Aristote, Horace, Diogène de Laërte, Quintilien, Philostrate. Diogène de Laërte dit : « Anciennement dans la tragédie il n'y avait « qu'un chœur, qui jouait tout seul. « Thespis vint ensuite et inventa un per- « sonnage pour faire reposer le chœur. « Eschyle ajouta un second personnage « à ce premier. Sophocle en mit un troi- « sième, et ils achevèrent ainsi de don- « ner la forme à la tragédie. » On lit dans la Poétique d'Aristote (ch. 4) : « Eschyle « fut le premier qui mit deux acteurs sur « la scène ; car il n'y en avait qu'un avant « lui. » On connait les vers d'Horace (Art poétiq., v. 275-280) :

Ignotum tragicæ genus invenisse Camœnæ
Dicitur, et plaustris vexisse poemata Thespis,
Quæ canerent agerentque peruncti fæcibus ora.
Post hunc, personæ pallæque inventor honestæ
Æschylus, et modicis instravit pulpita tignis,
Et docuit magnumque loqui nitique cothurno.

Ainsi, d'après ces témoignages réunis, Eschyle introduisit des améliorations importantes dans le matériel des représentations théâtrales. Il exhaussa la scène ; il donna aux acteurs le masque et le cothurne ; il ajouta à l'appareil des costumes, des décorations et des machines (*voir* le biographe d'Eschyle, publié par Robortelli). Il fit faire un pas décisif à l'art dramatique, en joignant à l'acteur unique de Thespis un second interlocuteur ; enfin il donna au style tragique plus de noblesse et d'éclat. Le chœur, qui dans l'origine avait été presque tout, devint l'accessoire, à mesure que l'art fit des progrès, et le récit, qui n'était qu'accessoire, prit la place principale. Toutefois, dans Eschyle, le chœur conserve toujours une place importante ; chez lui il fait partie essentielle de l'action, il y est intimement lié. Quelquefois même, comme dans les *Suppliantes* et dans les *Euménides*, il a le principal rôle. Une des plus belles scènes du théâtre grec est, dans les *Choéphores*, un dialogue entre Électre et le chœur de femmes qui l'accompagne au tombeau d'Agamemnon. Le nombre des personnages qui composaient le chœur s'était élevé jusqu'à 50, au dire de quelques auteurs, contredits par d'autres. Il fut réduit à 15, par ordre des magistrats, après le terrible effet des *Euménides*. Les furies, au nombre de 50, dans un costume effrayant, la tête hérissée de serpents, épouvantèrent les spectateurs, firent avorter des femmes et mourir des enfants de peur (*voir* le scoliaste d'Aristophane sur les *Chevaliers*, et Jullius Pollux, liv. IV, ch. 15). Philostrate, dans la vie d'Apollonius de Tyane, parle avec éloge de cette réforme d'Eschyle.

Selon le biographe, le nombre des pièces d'Eschyle s'élevait à 70, dont 5 drames satiriques ; il remporta 13 victoires. Suidas dit qu'il fit 90 pièces et remporta 28 fois le prix. Il ne nous reste plus que sept tragédies de notre poete ; mais dans ce nombre se trouvent, au témoignage même des anciens, quelques-uns de ses chefs-d'œuvre. En voici les titres : *Prométhée enchaîné*, les *Sept chefs devant Thèbes*, les *Perses*, *Agamemnon*, les *Choéphores*, les *Euménides*, les *Suppliantes*. On y remarque une trilogie complète : on sait qu'une trilogie est un ensemble de trois pièces qui se rattachent l'une à l'autre par l'unité de la fable qui en forme le sujet. Cette trilogie d'Eschyle est l'*Orestie*, composée d'*Agamemnon*, des *Choéphores* et des *Euménides*. La plus ancienne des tragédies d'Eschyle qui nous sont parvenues est celle des *Perses*, dont le sujet est la victoire des Grecs à Salamine. L'argument qui précède la pièce dit que les *Perses* furent représentés sous l'archontat de Ménon, la quatrième année de la 76e olympiade, 473 av. J.-C. et qu'elle faisait partie d'une trilogie dont la première pièce était *Phinée* et la troisième *Glaucus*. On a dit qu'avant Eschyle Phrynichus avait déjà traité le sujet des *Perses* : c'était, avec la *Prise de Milet* du même Phrynichus, la seule tragédie où l'auteur eût abordé un sujet contemporain. Dans cette pièce, on

reconnaît la forme primitive de la tragédie; on y trouve plus de récit que d'action. Toute la première partie est un long monologue que n'interrompt aucun interlocuteur (nous avons vu qu'Eschyle était l'inventeur du dialogue). L'action est d'une extrême simplicité; il n'y a pas de drame à proprement parler. A peine l'attente est-elle excitée par le songe d'Atossa, mère de Xerxès, que toute la catastrophe arrive avec le premier messager, et il n'est plus possible que l'action avance d'un pas. Ce n'est qu'un long récit de la bataille, récit d'ailleurs admirable, vivant, animé, tel que pouvait le faire un poète qui lui-même avait pris part au combat. Aussi toute la pièce est-elle un hymne du patriotisme grec, un trophée élevé à la gloire d'Athènes. Il ne faut pas perdre de vue que cette pièce était représentée sept ans après la bataille de Salamine : les souvenirs des dangers qui avaient menacé la Grèce étaient encore tout récents; les spectateurs avaient tous pris part à cette lutte glorieuse: aussi le récit devait-il exciter au plus haut degré l'enthousiasme populaire.

La verve et l'enthousiasme guerrier qui respirent dans les *Perses* se retrouvent encore dans les *Sept chefs devant Thèbes*, dont le sujet est la mort d'Étéocle et de Polynice, entre-tués l'un par l'autre. Le scoliaste d'Aristophane sur les *Grenouilles* (v. 1018) dit que les *Sept chefs devant Thèbes* furent composés après les *Perses*. Quant à la date précise, il ne l'indique pas. Cette pièce a plutôt un caractère épique que dramatique. On y voit un exemple de l'importance que les anciens attachaient à la sépulture, et du respect religieux qui dans leurs croyances s'attachait aux funérailles. Telle est la raison des combats fréquents qui se livrent dans l'Iliade pour la possession du corps d'un guerrier mort; c'est aussi la raison de la pompe et de l'appareil déployés par Achille dans les funérailles de Patrocle. L'exposition est pleine de mouvement : l'agitation d'une ville en état de siége y est peinte de la manière la plus vive. Étéocle s'adresse au peuple de Thèbes pour l'encourager à la défense de la patrie. Le lieu de la scène, les personnages, les circonstances principales sont indiqués dès le début et d'une manière très naturelle. Un espion envoyé pour connaître les dispositions des ennemis vient rendre compte au roi de ce qu'il a vu. Il désigne les guerriers chargés d'attaquer les sept portes. A chacun des six premiers chefs ennemis qui investissent la ville, Étéocle oppose un chef thébain; mais aussitôt qu'il apprend que son frère Polynice s'est réservé l'attaque de la septième porte, il veut le combattre lui-même, et, malgré toutes les prières du chœur, saisi par les furies qu'a évoquées la malédiction paternelle, il se sent entraîné vers les lieux funestes où l'attendent le fratricide et la mort. On apporte sur la scène le cadavre des deux frères; le chœur se partage en deux bandes, et les partisans de l'un et de l'autre expriment chacun de leur côté leurs lamentations. Il en résulte une espèce de duo, dans lequel la coupe des vers et le retour alternatif des mêmes formes produisent un effet pathétique et terrible. Les deux sœurs, Antigone et Ismène, exhalent à leur tour leur douleur dans un autre duo du même genre. Enfin une décision des magistrats de Thèbes arrête qu'Étéocle, mort en défendant la ville, sera enseveli avec honneur; quant à Polynice, qui avait armé l'étranger contre sa patrie, son cadavre privé de sépulture doit être la proie des chiens. Antigone déclare qu'elle l'ensevelira seule. Le chœur se divise encore en deux bandes, qui prennent parti pour l'un ou pour l'autre. On attend nécessairement la conclusion de ce débat; on veut savoir ce que deviendra le cadavre de Polynice, et comment sa sœur accomplira sa promesse; le dénouement n'est pas complet. Cette pièce devait donc faire partie d'une trilogie dont les autres éléments sont perdus. Le progrès de l'art dramatique se manifeste dans cet ouvrage: l'action marche d'une manière graduée, progressive; elle excite la curiosité et l'intérêt; on y sent une impression de terreur croissante. Le style est remarquable par la pompe lyrique; une admirable poésie éclate dans les chœurs.

On conjecture que les *Suppliantes*

furent représentées la quatrième année de la 79ᵉ olympiade, 461 ans av. J.-C. Le texte en est très corrompu et offre des lacunes; il a beaucoup excité la sagacité des critiques. Des vaisseaux partis des bords du Nil abordent à Argos, portant Danaüs et ses cinquante filles, qui fuient l'hymen des fils d'Égyptus. Pélasgus, roi d'Argos, est incertain s'il leur donnera asile. C'est là le fond de la pièce. Dans la crainte qu'il conçoit de la vengeance d'Égyptus, il consulte le peuple. Le peuple prend les Danaïdes *suppliantes* sous sa protection. On voit arriver un vaisseau égyptien, portant les envoyés d'Égyptus, pour enlever les fugitives. L'action n'est pas finie; que vont devenir les Danaïdes? qui sera vainqueur? Les deux autres membres de la trilogie, qui avaient pour titre les *Égyptiens* et les *Danaïdes*, présentaient sans doute le mariage et la mort des fils d'Égyptus. Le chœur joue ici le rôle principal. C'est un reste de la constitution primitive de la tragédie. On conçoit qu'un drame, dont le principal personnage est un chœur de cinquante personnes, ne soit guère de nature à exciter l'intérêt par la peinture des caractères ou le développement des passions. Généralement dans Eschyle les caractères ont peu d'individualité; celui des Danaïdes n'est esquissé qu'en traits vagues et indécis. La peinture des passions, telle que nous la concevons, ne s'arrange guère de ces masses disciplinées de cinquante personnes, qui pensent et agissent comme une seule. Ici le vide de l'action est remplacé par la pompe du spectacle, et surtout par le caractère religieux de ces cinquante suppliantes, embrassant les autels et tenant en main leurs rameaux sacrés entourés de bandelettes.

Le *Prométhée enchaîné* est un des ouvrages les plus importants d'Eschyle; nous n'avons pour en fixer la date qu'une donnée négative. Au vers 375, Prométhée prédit une irruption de l'Etna, qui fut chantée par Pindare (1ʳᵉ *Pythique*) : or cette éruption eut lieu la deuxième année de la 75ᵉ olympiade. La pièce ne fut donc pas composée avant cette époque; mais combien de temps après, c'est ce que nous ignorons. Le *Prométhée enchaîné* se rattachait évidemment à d'autres pièces. Prométhée y est puni d'une faute qui sans doute était représentée dans un drame antérieur. Il ne peut non plus rester toujours enchaîné : sa captivité doit finir dans une pièce suivante; ce qu'indiquent les titres des deux pièces perdues. *Prométhée apportant le feu du ciel*, et *Prométhée délivré*. M. Welcker, professeur à l'université de Bonn, a donné (1824) la reconstruction de cette trilogie dans un ouvrage très remarquable, qui a obtenu le plus grand succès en Allemagne. Du *Prométhée délivré*, qui formait la troisième partie, il nous reste quelques vers épars et un fragment de vingt-huit vers dans la traduction latine d'Attius. L'action extérieure du *Prométhée enchaîné* est à peu près nulle. Le drame se passe tout entier dans l'âme de la victime. Prométhée, enchaîné sur le Caucase par Vulcain, est voué par Jupiter à un éternel supplice, pour avoir fait du bien aux hommes. Il le subit avec une constance inébranlable et une résignation énergique. Tout enchaîné, tout impuissant qu'il est, il menace encore son tyran; il lui prédit la catastrophe qui doit à son tour le renverser du trône. En vain on le presse de faire connaître cette catastrophe et les moyens de la prévenir: il résiste aux menaces comme aux prières, il résiste encore sous les éclats de la foudre qui l'écrase. Le poète a tracé en lui un admirable caractère; c'est l'emblème sublime de la liberté morale, qui survit dans l'homme, même à la puissance d'agir. On peut reconnaître aussi dans cet ouvrage un reflet des révolutions politiques qui agitaient à cette époque les petites peuplades de la Grèce. Encore voisines du jour de leur affranchissement, c'est par des traits semés contre la tyrannie qu'elles se plaisaient à célébrer leur jeune liberté.

La trilogie d'Oreste, c'est-à-dire les trois pièces d'*Agamemnon*, des *Choéphores* et des *Euménides*, sont admirablement enchaînées par le lien puissant de la fatalité qui plane sur la famille d'Agamemnon. Le roi des rois revient vainqueur de Troie après un siége de dix ans. Le jour même qu'il revoit ses foyers, il tombe sous les coups de Clytemnestre et de l'adultère Égisthe. Dès

le dénouement on entrevoit obscurément dans l'avenir la vengeance d'Agamemnon par son fils Oreste, dernier anneau d'une chaîne fatale de crimes, qui remonte jusqu'à Thyeste et à Tantale. L'oracle d'Apollon lui ordonne de venger le meurtre de son père en immolant sa mère. Le parricide à peine consommé, Oreste est poursuivi par les furies; il ne trouve de repos qu'après s'être purifié et avoir accompli l'expiation de son crime, d'abord dans le temple de Delphes, sanctuaire d'Apollon, puis sous l'égide de Minerve, et par le jugement de l'Aréopage. C'est alors qu'il est absous par les dieux.

On a fait le rapprochement très naturel d'Eschyle avec le Dante et avec Shakspeare: ce sont en effet des génies de même famille. Tous trois furent doués d'une imagination créatrice, à des époques où les premiers rayons de la civilisation perçaient les nuages de la barbarie. Un autre trait caractéristique qui leur est commun, c'est le mélange inattendu de la grâce et de la tendresse, au milieu des scènes violentes et des émotions les plus terribles. Il y a dans le rôle de la nymphe Io (personnage du Prométhée) un délicieux passage sur les rêves d'une jeune fille. Ce contraste rappelle tout-à-fait les amours de Francesca de Rimini au milieu de l'Enfer du Dante, et les ravissantes figures de femmes crayonnées par Shakspeare dans ses tragédies les plus sombres.

Malgré les limites dans lesquelles nous avons dû nous renfermer, nous croyons en avoir dit assez pour mettre à même d'apprécier ce grand poète, dont le caractère essentiel est d'avoir réuni l'inspiration patriotique à l'inspiration religieuse.

La plupart des pièces d'Eschyle ont été publiées dans des éditions séparées par Brunck, MM. Hermann, Blomfield, Wellauer, Guillaume Dindorf et autres. M. Hermann a promis en outre une édition critique de tout ce qui nous reste du père de la tragédie grecque. Parmi celles qu'on a déjà, les plus importantes ont été données par Stanley (Londres, 1663); par Porson (Glasgow, 1795, et Lond., 1806); par Schütz (Halle, 1782, nouv. édit., 1809 et ann. suiv., 5 vol. in-8°), et par M. Wellauer (Leipz., 1825). L'édition très curieuse d'Aug. La Fontaine(*v.*) ne peut être citée ici que pour mémoire (1822). Quant aux traductions françaises, indépendamment des extraits du père Brumoy, nous avons celle de Lefranc de Pompignan et celle de Laporte du Theil (Paris, an III, imprimerie de la République). Celle-ci est incomparablement meilleure que l'autre. Elle était accompagnée du texte grec. Mais on doit dire que depuis Du Theil, le texte d'Eschyle a été fort amélioré. Il est à regretter que les notes et dissertations qui devaient compléter cette édition n'aient jamais été publiées; elles doivent se trouver en manuscrit à la Bibliothèque royale de Paris. A-D.

ESCLAVAGE, condition qui fait de l'homme un objet de possession privée. Son origine remonte aux premiers âges du monde. On le trouve en effet établi chez les plus anciens peuples dont la mémoire soit parvenue jusqu'à nous. Dans le principe, les seuls esclaves furent des ennemis vaincus, des captifs épargnés(*), qu'on pouvait égorger selon le droit des temps barbares et qui se trouvaient trop heureux d'accepter un maître pour échapper à un bourreau. L'esclavage est donc issu de la guerre. Le mal ne peut produire que le mal; un fléau devait en amener un autre.

Toutefois, à mesure que la société prit son développement régulier, cette condition naquit de diverses autres circonstances. Ainsi, dans plusieurs contrées, la législature en fit une peine affectée à certaines catégories de criminels, et certes ce n'était pas sans raison, car l'expérience a montré qu'on ne pouvait guère en imaginer de plus cruelle. Ce fut aussi par une conséquence toute naturelle du

(*) De là l'explication du mot *servus* par *servatus bello*, dont on parlera plus loin. Mais est-ce bien sérieusement qu'un académicien haut placé, dérivant *servare* de *salvare*, a donné le mot *slava*, qui a fait celui de Slaves, pour étymologie aux deux verbes latins? Ils n'ont assurément rien de commun entre eux, pas plus que le mot *servus* et le nom de Servie. Mais le mot allemand *Sklave*, le mot français *esclave*, viennent sans aucun doute de *Sclavus*, *Sclabenus*, Slave (*voy.* p. 779), et datent peut-être des luttes entre les peuples germaniques et les Slaves Vénèdes, leurs voisins. S.

principe même de l'esclavage qu'on posa, dès l'origine, comme règle fondamentale, que des esclaves ne pouvaient procréer que des esclaves. Enfin, avec le progrès du luxe et des habitudes de mollesse, le besoin de ces serviles instruments de la volonté s'étendit, et il y eut des hommes qui devinrent esclaves moyennant un prix convenu ; parfois c'était aux esclaves eux-mêmes qu'était livré ce prix d'une liberté qu'ils enchaînaient volontairement. Cette sorte de suicide moral ne fut pas rare dans l'antiquité, et il fallut à Rome, du temps des empereurs, que la loi vînt l'interdire.

Voilà donc quatre origines assez distinctes de l'esclavage: on put se trouver réduit à cette condition par captivité, par condamnation judiciaire, par naissance, par contrat de vente. Il ne faut pourtant pas croire que ces origines diverses aient formé différentes classes d'esclaves: à peu d'exceptions près, l'esclavage fut toujours et partout le même. En principe, l'esclave est chose: *res, non persona*, dit la loi romaine; on peut en user et en abuser, et il n'y a d'autre limite à l'exercice de ce droit que celui des autres citoyens de n'être point troublés dans le leur. Quant à l'esclave, il est inutile d'ajouter qu'il n'y a aucune sorte de droit pour lui. Il faut pourtant reconnaître qu'à diverses époques la voix de l'humanité a prévalu sur cette logique impitoyable : il n'est guère de peuple qui n'ait admis parmi ses lois quelques règles protectrices en faveur des esclaves; mais aucun ne paraît avoir trouvé le secret de les rendre efficaces, d'empêcher les maîtres de les fouler aux pieds quand il leur plaît. Aussi quel déplorable tableau aurait à retracer celui qui écrirait l'histoire de l'esclavage!

Nous devons nous borner à envisager ici cette condition dans ses rapports généraux avec la société civile et politique. En thèse absolue, l'esclavage est évidemment illicite. Comment en effet pourrait-on justifier la possession d'un homme par un homme? comment celui qui crée la propriété deviendrait-il propriété lui-même? Quel est ce droit d'après lequel, de deux êtres égaux, l'un appartiendrait à l'autre? Il serait facile, on le voit, de montrer l'iniquité de l'esclavage, même envisagé comme atténuation d'un traitement plus barbare encore, au point de vue des principes immuables qui règlent fondamentalement l'existence humaine; mais c'est à ses effets immédiats sur l'association qu'il faut surtout s'attacher.

La liberté, c'est la vie morale. Celui qui l'a perdue est atteint dans la plus essentielle des conditions qui constituent ici-bas l'existence; il se sent ravalé au rang de la bête; il n'existe plus, comme elle, que par des instincts plus ou moins intelligents; son esprit et ses bras perdent en activité et en force; il vaut moins enfin qu'il ne vaudrait, pour lui-même et pour la société, s'il était libre. On sait combien le travail d'un esclave, toutes circonstances étant les mêmes, est inférieur à celui d'un ouvrier libre; les économistes ont démontré le fait de la manière la plus positive. Il est dès lors facile de calculer quel dommage matériel éprouve toute société chez laquelle la classe laborieuse est réduite à la servitude.

Mais c'est peu : comme il s'agit d'un état antinaturel et antisocial, que la force seule peut maintenir, toute sécurité est dès lors ôtée à la communauté, parce qu'elle renferme dans son sein une masse d'individus numériquement plus considérable que l'autre partie de la population, et animée d'une pensée constante de destruction à l'égard d'un ordre de choses dans lequel elle se trouve si mal partagée. Il est en effet de la nature de l'esclavage d'altérer, d'anéantir même tous les sentiments du cœur humain, excepté cet amour inné de l'indépendance où se reconnaît toujours le roi de la création. Toute société qui compte un grand nombre d'esclaves est donc nécessairement en péril; une révolution y est toujours imminente. L'histoire ancienne offre plusieurs exemples de ces terribles rebellions d'esclaves qui menacent les états : Spartacus fit trembler Rome (voy. l'art. suivant), et de nos jours, qui n'a présentes au souvenir ces agitations sanglantes dont le monde colonial a été le théâtre, et parmi lesquelles la France a perdu son plus riche établissement (voy. HAÏTI)!

Enfin la morale ne réprouve pas moins que la politique cette condition anormale de l'humanité, car si elle abrutit l'esclave, elle déprave le maître. Combien en effet se trouvent secondées les inclinations vicieuses qui sont en nous par un état de choses dans lequel nous avons à volonté, en jetant sur la place quelques pièces de monnaie, des hommes pour nos labeurs, des femmes pour nos plaisirs! Il faut au possesseur d'esclaves une vertu bien solide pour qu'il ne soit pas cruel envers un sexe et débauché avec l'autre. Dans nos colonies, les Européens sont d'abord révoltés des traitements que subissent les esclaves, puis *ils s'y font*, c'est le mot consacré, et finissent par imiter les exemples qu'ils ont sous les yeux. Que veut-on de plus concluant pour prouver la puissance de démoralisation qu'exerce l'esclavage?

Il y a, comme on voit, bien des raisons qui condamnent l'esclavage; il n'en est pas une seule qui le justifie. Dans le dernier siècle, la philosophie s'est élevée contre le maintien de ce funeste usage; elle en a demandé hautement l'abolition. La religion avait depuis longtemps avancé l'œuvre. C'est à tort qu'on a voulu refuser au christianisme la gloire d'avoir amené l'affranchissement des classes laborieuses en Europe. Son divin fondateur n'a pas dit, il est vrai: *Il n'y aura plus d'esclaves*, mais il a dit: *Tous les hommes sont frères*, et cette seule parole brisait les liens de la servitude; le triomphe de l'Évangile devait nécessairement remplacer l'esclavage ancien par la domesticité (*v.*) moderne, et c'est en effet ce qui a eu lieu. Pendant tout le moyen-âge, une foule de documents en font foi, affranchir des serfs fut considéré comme un mérite aux yeux de Dieu; et, de nos jours, n'est-ce pas surtout comme antipathique au principe chrétien que l'esclavage colonial a été combattu en Angleterre? N'est-ce pas l'esprit religieux qui en a triomphé en amenant une réforme honorable pour l'époque et qui doit insensiblement changer la face du monde colonial? P. A. D.

L'histoire de l'esclavage traverse toutes les périodes de l'histoire du genre humain, depuis son commencement jusqu'à ce jour: elle finira sans doute avant l'autre, mais nous n'en sommes pas encore malheureusement à son dernier chapitre. Cette histoire, peu honorable pour notre espèce, offre cependant le plus grand intérêt, et nous ne pouvons nous dispenser d'en aborder l'étude. Mais l'esclavage ayant présenté à différentes époques un caractère très différent, nous n'embrasserons pas toutes ses phases diverses dans un même et unique article. Nous nous bornerons ici à retracer l'historique de l'esclavage chez les anciens, surtout chez les Grecs et chez les Romains. Après la migration des peuples, l'esclavage se transforma en servitude de la glèbe, institution moins dégradante, bien que barbare sans doute, et dont nous traiterons en particulier au mot SERVITUDE. Chez les modernes, une institution plus monstrueuse, et qui fait honte à la civilisation, est venue se joindre à celle-là, qui existe elle-même encore dans plusieurs pays peu avancés en culture. Le besoin de repeupler des terres nouvellement découvertes dont le fer des conquérants et les bûchers des convertisseurs avaient décimé les populations primitives, puis les difficultés de l'agriculture coloniale sous un climat meurtrier pour les Européens, donnèrent naissance à la *traite des noirs*, esclavage nouveau qui prit pour prétexte l'infériorité de la race africaine comparativement à la race blanche, mais qui s'étendit bientôt aux hommes de couleur et enveloppa dans la condamnation même ceux chez qui la moindre goutte de sang noir s'était mêlée ou était restée mêlée à un sang d'ailleurs pur et noble, puisque c'est ainsi que les Européens ont qualifié le leur. Il est fâcheux de dire que l'une des nations les plus civilisées et les plus sincèrement religieuses, celle des États-Unis d'Amérique, donne à cet égard le plus déplorable exemple. Chez elle, l'esclavage des noirs et des hommes de couleur*, qui trouve un puissant appui dans l'intérêt des hommes libres, est encore profondément enraciné dans les préjugés populaires. La traite, proscrite au dehors du pays, a lieu publiquement dans l'intérieur, où deux races ennemies se trou-

(*) Pour ces derniers, *voy.* au mot COULEUR

vent en présence*. Dans les colonies européennes, ce même abus n'est pas encore extirpé, mais le commerce de *la chair noire* est aujourd'hui honni, les armateurs de navires *négriers* sont mis au ban des peuples civilisés, et ce commerce est d'ailleurs avili matériellement par l'émancipation des esclaves que l'Angleterre a prononcée et que la France prépare pour l'avenir. Cette émancipation préoccupe vivement aujourd'hui les puissances chrétiennes : partout la question est à l'étude, et l'un de nos collaborateurs est dans ce moment sur les lieux pour l'approfondir. Nous nous en occuperons à l'article TRAITE DES NOIRS. Quant à la traite des blancs, aujourd'hui que la France a mis fin aux pirateries des forbans barbaresques dont la mer Méditerranée était naguère infestée, elle ne se fait plus que de gré à gré, elle est purement volontaire; car les belles Circassiennes qu'on vend pour les harems de Constantinople consentent le plus souvent elles-mêmes à faire l'essai du pouvoir de leurs charmes sur de riches Othomans, ou au moins est-ce la volonté de leurs parents qu'elles soient vendues. Mais d'ailleurs, même en Turquie, les marchés d'esclaves ne se remplissent plus de pauvres enfants rayahs enlevés à leurs parents et à leur religion comme à la liberté. Ici, nous le répétons, c'est seulement de l'esclavage chez les anciens que nous voulons nous occuper**.

Une matière aussi importante que l'esclavage a dû préoccuper vivement les philanthropes, et, de nos jours surtout, elle a fixé l'attention publique au plus haut degré. On sait que les quakers (*voy.* ce mot, ainsi que Fox, PENN, etc.) y ont pris le plus grand intérêt, et parmi les autres bienfaiteurs des malheureux Africains, il faut placer au premier rang Grandville Sharp, Thomas Clarkson, Wilberforce (*voy.*), Henri Grégoire (*voy.*), etc. Des sociétés pour l'abolition de l'esclavage se sont formées en Angleterre, en France et en d'autres pays; des livres nombreux ont été publiés sous toutes les formes, et dans ce nombre *Marie ou l'Esclavage* de M. de Beaumont a surtout été jugé digne de l'intérêt des lecteurs. Sous le rapport de l'érudition, on peut citer l'histoire de la Traite des Noirs de Hüne, ouvrage allemand publié à Gœttingue en 1820. On doit à notre collaborateur, M. Dufau, dont on vient de lire les considérations élevées et généreuses, un mémoire instructif qui traite *De l'abolition graduelle de l'esclavage dans les colonies européennes;* et parmi les autres matériaux bons à consulter nous mentionnerons trois articles du *Globe* de 1828 (n°s 34, 94 et 101), traitant *de l'influence du christianisme sur l'abolition de l'esclavage*, d'abord dans la société ancienne, puis au temps de la féodalité, et enfin en ce qui concerne la traite des noirs; ensuite, et plus particulièrement, un excellent article du *Westminster and North American Review*, reproduit dans la Revue britannique de décembre 1835, et *intitulé* : *De l'esclavage, de son origine et de ses résultats chez les peuples anciens et modernes*, p. 193-239. J. H. S.

De l'esclavage chez les anciens. Aucune institution de l'antiquité ne mérite de fixer l'attention au même degré que celle de l'esclavage, surtout depuis que les progrès de la civilisation l'ont fait abolir dans presque toutes les colonies de l'Europe, et que la question d'émancipation qui a soulevé les plus violents orages aux États-Unis, préoccupe encore aujourd'hui tous les amis de l'humanité. C'est principalement la ruine de cette institution, où se reflète en général le caractère de l'Orient, qui marque dans l'histoire la régénération chrétienne.

L'origine de l'esclavage se perd dans la nuit des temps. La Bible nous le présente déjà dans l'histoire des patriarches, et beaucoup d'exemples montrent que les Ismaélites et les Phéniciens se livrèrent de très bonne heure au com-

(*) On a évalué à 2,009,050 le nombre des esclaves appartenant à l'Union, dont les mêmes calculs fixaient la population totale à 12,864,000 âmes. Dans l'Amérique, en général, il existe environ 5,280,000 esclaves.

(**) C'est M. Creuzer qui nous fournit ce travail; nous l'avons fait traduire ou plutôt extraire de l'un des savants mémoires qui composent la nouvelle édition des *OEuvres allemandes* de l'illustre professeur de Heidelberg. *Voy.* notre article CREUZER.

merce d'esclaves. L'enlèvement et la vente des femmes étaient, dans l'antiquité, des choses si communes qu'Hérodote range ces violences parmi les causes originelles de l'inimitié des Perses et des Grecs. Homère cite des prisonniers de guerre conduits comme esclaves au marché de l'île de Lemnos pour y être échangés contre du bétail, du vin, des vases d'argent et autres objets de prix. Les habitants de Chios passent pour le premier peuple grec qui non-seulement importa des esclaves de l'étranger, mais aussi en acheta plus tard pour de l'argent.

L'auteur de l'*Iliade* distingue deux classes d'esclaves : θῆτες et δμῶες. Les premiers étaient payés et cultivaient les terres des rois et des nobles, tandis que les derniers étaient de véritables esclaves. Dans la constitution aristocratique de l'ancienne Athènes, les θῆτες figurent encore comme serfs, et ce n'est que lorsque Solon les affranchit qu'on leur accorda quelques droits; mais ils ne furent jamais assimilés aux trois autres classes de citoyens, et restèrent exclus du service militaire et de toutes les fonctions de magistrats. L'esclavage d'une tribu résultait, soit de ce qu'elle s'était soumise volontairement à une autre, ou bien de ce que le sacrifice de sa liberté lui était imposé par la force des armes. C'est ainsi que les Mariandyns se placèrent sous la protection d'Héraclée et s'engagèrent par traité à lui fournir des provisions en nature, ce qui leur valut le nom de δωροφόροι (tributaires), expression plus douce que celle d'οἰκέται (esclaves). Les Ilotes (*voy.*), habitants d'Hélos, au contraire, furent vaincus et réduits pour toujours à l'esclavage par les Spartiates. L'histoire de la guerre du Péloponèse offre plusieurs exemples de ce genre. Chez les Crétois, on distinguait aussi différentes classes d'esclaves et de sujets.

Quant aux habitants de Chios, s'il faut convenir que l'exploitation de leurs mines les forçait à employer des esclaves, il n'en est pas moins vrai qu'ils faisaient de l'homme une marchandise, et que ces malheureux, victimes de la cupidité, devaient alors essuyer les mêmes traitements qu'éprouvent encore aujourd'hui, à la honte de notre siècle, les esclaves de nos colonies.

Le changement dans les noms d'esclaves sur la scène comique d'Athènes nous montre l'extension que prit ce commerce barbare chez ces anciens peuples. Dans les pièces d'Aristophane, d'Eupolis, et dans toutes celles de l'ancienne comédie, on n'entend citer d'autres noms d'esclaves étrangers que ceux qui rappellent les pays de l'Asie-Mineure, tels que Καρίων, Λυδὸς, Φρὺξ. Ce n'est qu'après le temps d'Alexandre-le-Grand que l'on voit paraître dans des comédies postérieures des noms tels que Δᾶοι, Γέται, etc. Enfin plus tard, sous les empereurs romains, le temps effaça la différence qui existait entre les noms des hommes libres et ceux des esclaves.

Le commerce d'esclaves donna naissance chez les anciens Grecs à plusieurs lois et précautions judiciaires, comme les Romains eurent dans la suite une garantie et souvent une *redhibitio mancipiorum*.

Dans les premiers temps de Rome, lorsque le père de famille cultivait lui-même son champ avec ses fils, les prisonniers de guerre faits dans de courtes campagnes contre les peuples de l'Italie, ses voisins, lui fournissaient assez de bras pour les arts et les métiers utiles; mais à mesure que la puissance romaine s'accrut et que son territoire s'agrandit par des conquêtes, ces nouvelles richesses leur créèrent de nouveaux besoins et leur inspirèrent le goût du luxe et de l'oisiveté en augmentant naturellement le nombre de leurs esclaves. Grâce à la piraterie et aux guerres continuelles entre les peuples barbares, des marchands avides approvisionnèrent sans cesse d'esclaves les marchés de l'Archipel, d'où des cargaisons partaient régulièrement pour l'orgueilleuse cité que baigne le Tibre. L'incurie des rois de la Syrie et de la Cilicie, nous dit Strabon, fut cause que des écumeurs de mer et des vendeurs de chair humaine purent se livrer impunément à cet odieux trafic. Le même auteur ajoute que les rois d'Égypte et de Chypre, ainsi que les habitants de Rhodes, en partie par haine contre les Syriens, tolérèrent ce com-

merce infâme, et que, depuis la destruction de Carthage et de Corinthe, les Romains, devenus moins scrupuleux sur le mode d'acquisition de leurs esclaves, s'inquiétaient peu de ce qui se passait au-delà du Taurus. On peut dire, sans être taxé d'exagération, qu'à certaines époques de la domination romaine des peuplades entières d'Asie et d'Afrique furent transportées en Italie, soit pour cultiver les vastes domaines des riches patriciens, soit pour satisfaire à tous les caprices de ces maîtres énervés par le luxe et l'opulence. Des myriades de malheureux périrent dans les mines et dans les carrières de marbre, et ce ne fut souvent qu'au prix du sang de plusieurs milliers d'esclaves que s'élevèrent ces constructions gigantesques dont les ruines attestent encore aujourd'hui la grandeur éclipsée de l'ancienne reine du monde. *Voy.* ÉRECTION.

On conçoit combien d'inconvénients et même de dangers devaient résulter de cette foule d'esclaves accumulés à Rome et dans les grandes propriétés (*latifundiis*) des Romains en Italie. Cela nécessita des divisions, des listes de noms et des rapports comme nous en voyons dans nos armées européennes. S'il est vrai qu'un petit état comme l'Attique comptait avant le temps d'Alexandre-le-Grand plus de 400,000 esclaves, on peut se figurer quel en devait être le nombre à Rome et en Italie vers la fin de la république. Il fallut que la politique des Romains songeât aux moyens de cacher, autant que possible, à cette classe d'hommes leur supériorité numérique sur les hommes libres. Aussi évitèrent-ils toute marque extérieure dans les vêtements des hommes libres et des esclaves. Cependant l'affreuse institution des maisons de travail (*ergastula*) dans les *villæ*, et la dureté déployée contre les esclaves dans les diverses possessions des Romains en Italie, exaspérèrent souvent ces malheureux et les poussèrent à se venger de leurs tyrans par de cruelles représailles. Lorsqu'ils se levèrent en masse, les fiers Romains n'en triomphèrent qu'avec peine dans les guerres dites *des esclaves* (*voy.* l'art. suivant). Ces scènes de fureur et de carnage se sont reproduites de nos jours plus d'une fois aux Indes-Occidentales dans les révoltes des noirs. *Voy.* HAÏTI.

Pendant qu'à Rome les grands se livraient à tous les plaisirs et abandonnaient le soin de la culture des terres à de cupides affranchis, les principes d'une sage économie rurale, suivis par leurs ancêtres, n'étaient pas plus observés que ce que prescrivait l'humanité. En employant des hommes tout-à-fait étrangers à l'agriculture de son sol, l'Italie qui, moyennant une bonne culture, aurait pu nourrir une population bien plus considérable, ne se suffit plus à elle-même, et se vit réduite, vers la fin de la république, à demander du blé à la province d'Afrique et à l'Égypte.

Comme il n'est peut-être pas une seule branche de la vie publique ou privée des anciens peuples qui ne se trouve plus ou moins liée à l'existence de l'esclavage, nous allons essayer d'en montrer l'étendue, en nous attachant de préférence à l'ancienne Rome. Nous examinerons comment on y devenait esclave, et quelle était la condition de l'homme privé de sa liberté.

Plusieurs savants, en s'appuyant sur l'autorité imposante du code Justinien, donnent encore au nom générique de *servi* (esclaves) l'étymologie de *servati bello*, parce que, disent-ils, l'esclavage a pris presque partout son origine dans la malheureuse condition des prisonniers de guerre, et que ces *servati* furent les plus anciens *servi*. Mais cette étymologie est évidemment fausse, et Homère (*Odyssée* VIII, 529) nous indique déjà la véritable. *Servus* vient du mot grec *ἔρω*, *εἴρω*, *sero*, *necto*, je lie. De l'ancien *ertudo* on a fait *servitudo*, et d'*ervos*, *servus* (*voir* Scaliger et Dacier, *ad Festum*, p. 131). Nous ne pouvons pas non plus admettre l'étymologie proposée par le professeur Dœderlein (*Lateinische Synonymik*, I, n° 4, p. 30. Leipzig, 1826) qui veut faire dériver *servus* de *serere*, semer. On sait d'ailleurs que les anciens jurisconsultes romains ne montraient pas une grande connaissance du grec éolien, principale racine de leur langue.

Nous sommes loin de contester les différences de droit établies par la suite entre

ce qu'on appelait *nexus* et *servitus*, lorsque ces mots consacrés par l'usage servaient à désigner la privation momentanée ou permanente de la liberté. Tout *servus* était *nexus*, mais tout *nexus* n'était pas *servus*. Sur un jugement du préteur, un créancier avait le droit d'emmener avec lui, pour le faire travailler, un débiteur qui au terme fixé n'avait pas payé, à moins qu'il ne présentât un répondant (*vindex*) qui fût accepté comme solvable par le créancier. Le débiteur était appelé *obæratus* (obéré), à cause de la somme qu'il ne pouvait payer; *addictus* (adjugé), parce que le préteur l'avait adjugé à son créancier, et *nexus* (lié), à cause du *nervus* (lien) avec lequel le créancier l'avait fait lier. Toutefois le débiteur obligé de servir (*servire*) n'était pas esclave (*servus*) pour cela; car une fois délivré de cet état il était libre (*ingenuus*) et non pas affranchi (*libertinus*), et il ne perdait aucun des droits d'un citoyen libre.

On a aussi interprété faussement le nom de *mancipium* donné à l'esclave, en disant qu'il était appelé ainsi parce qu'il avait été pris les armes à la main (*quod ab hostibus manu capitur*). Presque tous les antiquaires et les jurisconsultes attachent aujourd'hui à cette dénomination de l'esclave l'idée de possession opposée à celle de l'usufruit (*usus*). Cette dénomination doit son origine aux institutions agricoles des anciens Romains : ici la première idée de la propriété découlait de celle de la possession territoriale et de l'agriculture, ainsi que des objets qui s'y rapportent. Dans ce sens, le mot de *mancipium* désigne l'esclave comme une chose ou un objet de propriété romaine.

Les noms des langues modernes affectés au *servus* romain, tels que le *σκλαβὸς* des Byzantins, le *sklabu* des Valaques, l'*esclavo* des Espagnols, le *schiavo* des Italiens, l'*esclave* des Français, le *Sklave* des Allemands et le *slave* des Anglais, etc., indiquent clairement que c'est à l'état des prisonniers de guerre que l'esclavage moderne doit son origine. On admet aujourd'hui assez généralement que les tribus désignées à présent sous le nom de *Slaves* étaient autrefois appelées *Esclaves* (Σκλαβήνοι, Εσκλαβήνοι), d'où l'on a déduit que les Germains et autres peuples réduisaient en esclavage leurs prisonniers.

On voit dans le premier livre des *Politiques* d'Aristote que, dans l'antiquité, les législateurs et les philosophes ne s'accordaient guère sur la légalité de l'usage de rendre esclaves les prisonniers. Tout ce que l'on put faire, ce fut de distinguer l'esclave (ὁ δοῦλος) de l'homme qui se trouvait accidentellement dans l'esclavage (ὁ δουλεύων), et de regarder comme juste l'asservissement de l'homme à qui la nature n'a pas accordé la faculté de jouir de la liberté. Cicéron (*De republicâ*, III, 25) se range expressément à cette dernière opinion lorsqu'il dit : *Est enim genus injustæ servitutis, cùm hi sunt alterius qui sui possunt esse; cùm autem hi famulantur qui sibi moderari nequeunt, nulla injuria est.*

Cicéron s'explique aussi comme légiste sur l'esclavage d'après des lois positives. Mais avant d'examiner les idées que les Romains se faisaient de l'esclavage juste et de l'esclavage injuste, voyons d'abord ce qu'ils entendaient par *justum* et par *injustum*. De même que les anciens Athéniens comprenaient tous ceux qui n'étaient pas Grecs sous le nom de *Barbares*, de même les anciens Romains distinguaient dans l'origine tout étranger par le nom de *hostis* (ennemi). Ils n'accordaient aucun droit à tout ce qui était hors de la juridiction romaine, et appelaient *injustum* tout ce qui n'était pas organisé suivant les lois romaines. Ce n'est que peu à peu que l'idée du droit des gens (*jus gentium*) prit naissance chez ce peuple, si longtemps souverain du monde. De même le mot *justum* a souvent chez les Romains une signification tout-à-fait différente de ce que nous appelons *juste* aujourd'hui. C'est ainsi qu'on entend par *servitus justa* un esclavage tolérable. De tous les auteurs romains, c'est encore Cicéron (*in orat. pro Cæcinâ*, *cap.* 34) qui a le mieux saisi la nuance entre la *justa* et *injusta servitus*. La véritable différence était celle-ci : selon le droit romain on est placé dans la *servitus justa* soit par naissance, soit à la suite d'un châtiment pour une action défendue. L'esclave (*servus*) délivré de

cette *servitus* est l'affranchi (*libertinus*). L'homme libre (*homo liber*) tombe dans la *servitus injusta* par d'autres raisons que celle de châtiment, comme lorsqu'il est fait prisonnier. Celui qui en est délivré recouvre ses droits d'homme libre, à l'exception du *sacrum* et du *gentilitas*, ainsi que cela semble résulter de quelques passages où il est question des *gentiles* et de l'énumération des causes qui excluent une jeune fille du culte de Vesta (Cic. *Top.* 6; A. Gell., *N. A.*, I, 12).

Les esclaves étaient exclus chez différents peuples anciens de plusieurs cérémonies et fêtes religieuses. Les mauvais traitements qu'ils subissaient chez les Romains ne furent insensiblement adoucis que d'après les écrits de quelques moralistes, tels que Sénèque, Pline et Plutarque, et enfin grâce aux décrets de l'empereur Antonin-le-Pieux.

Outre l'esclavage par naissance, la perte des droits civils chez les Grecs et les Romains privait encore de la liberté personnelle. Les lois de Solon et les orateurs grecs citent plusieurs cas où cela avait lieu en Grèce (*Plutarchi Solon*, p. 91; *Argument. Demosthenis orat. contra Eubulid.*). A Rome, cette peine était souvent infligée à ceux qui s'étaient soustraits au cens (*incensi*), et à ceux qui, lors de la conscription (*delectus*), avaient fraudé l'état de leurs services. L'abandon des drapeaux était puni d'une manière aussi sevère. Il y avait encore une *servitus pœnæ;* car celui qui par un jugement criminel était condamné aux mines (*metalla*), au combat avec les animaux (*ad bestias*), ou bien à mort, perdait ses droits civils et personnels (*civitatem et libertatem*). Parmi les causes d'esclavage chez les Romains, il faut encore compter la religion. C'est ainsi que l'empereur Dioclétien ordonna, par des édits, que des chrétiens d'une bonne naissance seraient dépouillés de leurs droits de citoyens et d'hommes libres. Les jeunes filles chrétiennes qui refusaient d'assister aux sacrifices païens étaient réduites au service d'esclaves dans les bains et autres endroits publics.

Il ne nous reste plus qu'à parler des diverses occupations des esclaves chez les anciens. Si les Spartiates dédaignaient toute espèce de travaux et d'exercices qui n'avaient pas rapport à la guerre, leurs serfs et leurs esclaves suffisaient à remplir le cercle restreint de leurs besoins. Mais traités avec la plus grande dureté, les Ilotes, dans leur dégradation, servaient aussi, par un contraste frappant, à rappeler à leurs maitres le sentiment de leur propre dignité et l'éclat de leur indépendance. Les Athéniens, en se montrant en général moins sévères envers leurs esclaves, provoquèrent souvent les maux contraires, la présomption et l'impudence de la classe servile. Mais l'intérêt de l'industrie et du commerce mit les Athéniens plus à même d'apprécier le véritable mérite de leurs esclaves. Le riche citoyen d'Athènes ne travaillait pas plus que de nos jours le maître d'une grande fabrique; mais il fallait qu'il eût, comme ce dernier, quelques connaissances de la branche qu'il exploitait; car le produit de ses capitaux et l'accroissement ou la diminution de sa fortune dépendaient également de la quantité et de la qualité des objets confectionnés par ses ouvriers. Le procès de Démosthène contre son tuteur Aphobos nous donne à ce sujet les meilleurs renseignements (*Demosthenes adversus Aphobum*, p. 896, vol. II, p. 816, Reiske, p. 910, Bekker). Les Romains, qu'on peut appeler les Spartiates italiens, n'exclurent pas, pendant l'époque de leur plus grande splendeur, l'agriculture des travaux permis aux citoyens. Mais, comme dans les premiers temps de la république l'état d'artisan et de commerçant fermait à un Romain l'accès aux *tribus*, des étrangers établis à Rome (*inquilini*, réputés mineurs devant la justice, se chargeaient de l'exploitation des arts et métiers ainsi que du commerce. Les Romains plus riches employaient leurs esclaves à ce genre d'occupation. Enfin, tous les objets que les mœurs élégantes des familles romaines pouvaient exiger, les soins que réclamaient les malades, ainsi que les besoins intellectuels et les nobles jouissances que les beaux-arts offraient à l'homme instruit, étaient livrés exclusivement aux talents, à l'habileté et à la science des esclaves des deux sexes. Cela explique l'origine de

ces noms collectifs d'esclaves romains, empruntés à différents arts, sciences et métiers, tels que *servi ordinarii*, *vicarii artifices*, *medici*, *medicæ*, *chirurgi*, *ocularii*, *literati*, *literatores*, *scribæ*, *librarii*, *librariæ*, *antiquarii*, *symphoniaci*, etc.

Mais de même que les Grecs et les Orientaux donnaient aux personnes qui les approchaient des noms empruntés aux différents règnes de la nature, de même les Romains se plaisaient à désigner des esclaves et surtout des affranchis par des noms d'herbes, de plantes et de fleurs. Nous voyons aussi figurer sur quelques monuments des noms de pierres précieuses donnés à des esclaves.

On distingue parmi les esclaves, dans les maisons des patriciens romains et à la cour impériale, des *præceptores* (διδασκάλοι), *pædagogi* et *nutricii* (*nutritores* et *nutrices*) : les derniers étaient chargés de la première éducation physique, et les *nutrices* (nourrices) allaitaient les enfants. L'appartement dans lequel le pédagogue se tenait avec ses élèves, garçons ou filles, était appelé le *pædagogium*. Les *pædagogi* veillaient sur la conduite morale des enfants. C'était aux *præceptores* qu'était confié le soin de montrer aux élèves les éléments des sciences. On sait, par les plaintes des philosophes romains, surtout du temps des empereurs, combien la coupable insouciance avec laquelle les parents confiaient toute l'éducation de leurs enfants à des esclaves étrangers, influa d'une manière fatale, non-seulement sur la pureté de la langue romaine, mais aussi, ce qui était bien plus à déplorer, sur la pureté des mœurs de ce peuple. C*.

ESCLAVES (GUERRES DES). L'histoire romaine en connait deux: l'une en Sicile, l'autre en Italie. Après la seconde guerre punique, la Sicile était devenue le grenier de Rome; plus de 200,000 esclaves voués à la culture des terres étaient en proie aux plus durs traitements; des fugitifs se mirent à voler, et bientôt ils formèrent des attroupements considérables. Un esclave de Syrie appelé Eunus joua l'inspiré et se mit à leur tête : armés de bâtons, de pieux et de pioches, ils entrèrent en bon ordre dans Enna, pillèrent la ville et commirent toutes sortes de cruautés. Eunus prit le sceptre et le diadème et se déclara roi; il défit les troupes romaines à diverses reprises.

Cléon s'était mis à la tête d'une autre bande et ravageait les terres d'Agrigente; il se rangea avec 5,000 hommes sous les ordres d'Eunus. Florus nomme jusqu'à quatre préteurs qui furent battus par eux. En l'an de Rome 618, il fallut envoyer en Sicile le consul Fulvius, collègue de Scipion l'Africain. L'esprit d'insurrection gagnait l'Italie; il y eut des procédures judiciaires. Q. Métellus et Cn. Servilius Cépion firent périr 4,000 esclaves à Sinuessa; ils en firent pendre 450 à Minturnes. La sédition de Sicile ne put être vaincue qu'en 619, par L. Calpurnius Pison, à la bataille de Messine, et elle ne fut anéantie qu'en 620 par le consul P. Rupilius. Il prit Tauroménium et Enna; dans la première de ces villes la famine devint si horrible que les assiégés mangeaient leurs femmes et leurs enfants. Il périt dans l'une et l'autre place 20,000 esclaves, la plupart mis en croix par les vainqueurs. Ceux qui s'étaient enfuis avec Eunus se tuaient les uns les autres. Un seul essaya d'échapper et périt dans un cachot de la maladie pédiculaire. La guerre de Sicile se réveilla dans l'année même où le chevalier romain Vittius avait aussi fomenté une révolte d'esclaves en Italie, révolte qui fut comprimée par Lucullus. C'était le temps de la guerre de Marius contre les Cimbres : le sénat avait ordonné de remettre en liberté des hommes appartenant à des nations alliées qui avaient été réduits en servitude contre le droit des gens; mais le préteur romain en Sicile favorisait les maîtres et n'écoutait pas les réclamations des esclaves : plus de 6,000 se révoltèrent tout à coup, et, par délibération, ils élurent pour roi l'un d'entre eux, Salvius, renommé pour son habileté dans la divination. Il eut bientôt une armée de 2,000 chevaux et de 20,000 fantassins. Il alla assiéger Murgantia, l'une des places les plus im-

(*) L'auteur de cet article, traduit de l'allemand, a été nommé dans la note p. 776.

portantes de l'île, et mit en déroute l'armée du préteur qui voulait dégager la place. Cependant vers Segeste et Lilybée se formait une autre conspiration d'esclaves qui avaient pour chef Athénion : bientôt il eut assemblé 10,000 hommes des plus robustes; toutes ces bandes obéirent à Salvius, qui prit le nom de Tryphon. En 649 Lucullus fut envoyé en Sicile avec 16,000 hommes. Les esclaves, au nombre de 40,000, marchèrent au-devant d'eux : il y eut une bataille sanglante dans laquelle périrent plus de 20,000 esclaves; Tryphon et les autres se retirèrent dans Triacules, dont C. Lucullus fit en vain le siége. Ils battirent même Servilius son successeur, et Tryphon étant mort, Athénion fut roi à sa place et ravagea toute la Sicile. Enfin le consul Manius Aquilius, collègue de Marius dans son cinquième consulat, remporta une victoire signalée, dans laquelle il tua de sa propre main Athénion. Satyrus, prisonnier avec 1,000 esclaves, fut conduit à Rome, où on voulait les faire combattre contre les bêtes féroces; et ces malheureux, tournant les uns contre les autres les armes qu'on leur avait mises à la main, s'égorgèrent mutuellement. On affirme que le nombre des esclaves qui périrent dans les guerres de Sicile s'élève à un million.

La guerre d'esclaves la plus connue est celle de Spartacus en Italie; elle faillit perdre Rome au temps de sa plus grande puissance (de 679 à 681). Ce héros digne d'un meilleur sort était né en Thrace: fait prisonnier pendant qu'il servait comme auxiliaire des Romains, il fut vendu, et on le destina à être gladiateur (*voy.*). Un certain Lentulus en faisait alors instruire beaucoup à Capoue. Spartacus s'enfuit avec une centaine de ses compagnons d'infortune, qui le firent leur chef avec Crixus et Œnomaus; ils commencèrent par conquérir des armes militaires et devinrent soldats. Claudius Pulcher, envoyé de Rome avec 3,000 hommes, les trouva postés sur le mont Vésuve : il se campa au pied de ces rocs pour les empêcher d'en descendre; mais ils firent des échelles et vinrent attaquer les Romains quand ceux-ci s'y attendaient le moins. Le camp tomba en leur pouvoir. Alors de toute part les escla-ves vinrent se ranger autour de leurs libérateurs. La Campanie fut ravagée; Cora, Nole, Nucérie subirent toute sorte de cruautés. Une armée commandée par Varinius fut vaincue en plusieurs rencontres, et Spartacus fit porter devant lui les faisceaux. Le plan de Spartacus était, dit-on, de passer les Alpes afin que les Gaulois et les Thraces dont se composait son armée pussent se retirer chez eux et vivre en sécurité; mais les insensés qu'il commandait se trouvant au nombre de 70,000 aimèrent mieux piller l'Italie. Cependant Pompée achevait de réduire Sertorius en Espagne, Lucullus battait Mithridate en Orient; il fallut mettre trois armées en campagne, deux commandées par les consuls, une troisième sous les ordres du pré[illegible] Q. Arrius. Les esclaves gaulois obéissaient à Crixus, leur compatriote; Crixus se sépara de Spartacus et se jeta dans [illegible] Pouille, où le consul Gellius et le pré[illegible]teur Arrius le défirent et le tuèrent [illegible] 20,000 des siens, sur 30,000 qu[illegible] étaient. Ce désastre ne déconcerta pas Spartacus qui, suivant toujours son [illegible] marchait vers l'Apennin. Le consul Len[illegible]tulus vint à sa rencontre, mais [illegible] vaincu et mis en déroute. Spar[illegible] ayant ensuite marché contre l'autre [illegible]sul et contre le préteur, il les dé[illegible] bataille rangée. Alors, par une [illegible] dérision, il choisit 300 prisonniers les fit combattre comme gladiateurs [illegible] l'honneur des mânes de Crixus; [illegible] tuer tout le reste, et, se voyant 12[illegible] hommes, il voulut s'emparer de R[illegible] Les consuls allèrent se poster dans [illegible] Picenum, mais il battit le proconsul Cassius et le préteur Cn. Manlius. [illegible] 681, la république eut recours à Cra[illegible] (*voy.*): celui-ci fit décimer les soldats [illegible] de ses lieutenants qui avaient fui dev[illegible] l'ennemi; puis il tailla en pièces un co[illegible] de 10,000 esclaves, et bientôt il fo[illegible] Spartacus lui-même à gagner la Luca[illegible] et à se retirer vers la mer. Là pouva[illegible] arriver des secours si la révolte se [illegible] lumait parmi les esclaves de Sicile. S[illegible]tacus voulut y jeter 2,000 soldats, [illegible] les pirates avec lesquels il avait fait [illegible]ché lui manquèrent de parole, et il [illegible]

vainement de passer sur des radeaux; il se vit acculé par Crassus dans la péninsule du Bruttium. Le général romain fit fermer l'isthme par un fossé de 15 pieds de profondeur sur autant de largeur, fortifié d'une bonne et haute muraille. Les premières attaques de Spartacus contre ce retranchement furent sans succès; mais une nuit de tempête et de neige lui permit de combler le fossé avec des fascines, et il fit passer toute son armée. Crassus était consterné; il proposait de rappeler au secours de Rome Pompée et Lucullus; puis ayant remarqué que les esclaves gaulois campaient séparément, il fondit sur eux et en tua 35,000; cinq aigles romaines furent reprises. Dans sa retraite vers la Pouille, Spartacus battit encore le questeur de Crassus; par malheur ses soldats en devinrent si fiers qu'ils voulurent absolument marcher contre le général romain. On en vint à une action générale: Spartacus tua son cheval à la tête de son armée, disant que, s'il était vainqueur, il n'en manquerait pas, et que s'il était vaincu il n'en aurait plus besoin. Il combattit en désespéré, cherchant partout Crassus; enfin il tomba percé de coups, et après sa mort tous les rebelles s'enfuirent. Le carnage fut horrible; il resta 40,000 esclaves sur la place. Ceux qui purent se rallier furent défaits par Pompée, qui se vanta d'avoir mis fin à cette guerre, tandis que tout l'honneur en revenait à Crassus. Six mille prisonniers furent mis en croix tout le long du chemin de Capoue à Rome. P. G-y.

ESCLAVONIE, *Slavonia*, province de l'empire d'Autriche, ainsi nommée des Slaves qui composaient sa population, s'étend au sud-ouest de la Hongrie, entre la Drave, la Save et le Danube; et confine, à l'ouest, à la Croatie. On évalue sa surface à 276 milles carrés géogr. C'était autrefois un royaume particulier, dont les limites s'étendaient au-delà de celles de l'Esclavonie actuelle. Par suite de la victoire du prince Eugène sur les Turcs en 1697, l'Esclavonie fut réunie à la Hongrie; une portion du royaume avait déjà été incorporée à la Croatie. Actuellement l'Esclavonie est administrée par la chambre royale de Presbourg, à l'exception des bords de la Save, le long de la Bosnie, qui, faisant partie du cordon militaire dépendant de l'administration de la guerre, sont organisés militairement.

L'Esclavonie, traversée de l'est à l'ouest par une chaîne de montagnes couvertes de bois, a un sol généralement fertile; il l'est surtout dans les belles vallées de ce pays, où les grains et les fruits, moyennant quelque culture, viennent en grande abondance. Les bords peu élevés de la Save et de la Drave, étant sujets aux inondations, ont des marais dont les exhalaisons vicient l'atmosphère. Du reste le climat est doux; les grêles sont fréquentes. On n'exploite pas les mines de l'Esclavonie, qui paraissent receler de l'argent, du soufre, de la houille. Une grande partie du sol est couverte de forêts de chênes, de pins, de pruniers sauvages, dont les fruits mis en distillation fournissent le *raki*, espèce d'eau-de-vie assez agréable qui est la boisson commune du pays. On fait aussi du vin. Il y a de grandes plantations de mûriers, et l'on récolte beaucoup de soie. On exporte des bestiaux, ainsi que des peaux, du miel, de la cire et de la bonne réglisse. Bien cultivé, ce pays pourrait exporter des denrées recherchées; mais l'agriculture y est très négligée. On élève des chevaux de petite race, et beaucoup de porcs; les marécages nourrissent des buffles; des ours et d'autres bêtes féroces infestent les forêts. Il ne faut pas chercher de grandes fabriques dans ce pays où la civilisation est encore très arriérée. On tire des marchandises de la Turquie, avec laquelle les Esclavons ont de fréquents rapports. Une partie de la population est même d'origine turque, et en conserve les traces dans les coutumes. L'ancienne race slavonne a disparu dans les guerres; outre les Turcs, il est venu beaucoup d'Illyriens, de Hongrois et d'Allemands former des colonies dans ce pays fertile qui compte à peine un demi-million d'habitants, et qui pourrait en nourrir plus du double*. Il y a très peu de villes, mais

(*) D'après un article fort bien fait du *C. L.*, dernière édition, la superficie totale, en y comprenant la frontière militaire esclavonne, serait de 310 m. c. g., ayant une population de 600,000 hab.; et sur ce nombre 172 m. c. g. avec une

beaucoup de villages. Jusqu'au XVIII[e] siècle les habitants vivaient dans des espèces de tanières, tant la barbarie s'était répandue depuis le règne florissant des Romains. L'Esclavon, appelé communément *Slovaque* ou *Slavaque*, s'habille à peu près comme le Hongrois ou comme le Turc, porte des étoffes grossières et une calotte rouge; il se nourrit de viande de porc et de pain de seigle, d'orge ou de millet. Il croise les jambes en s'asseyant et laisse croître sa barbe. Pendant que les femmes cultivent les champs, les hommes fument ou dorment. Ils préfèrent le pillage au travail. L'idiome esclavon est, selon M. Schaffarick, une simple variété du servo-dalmate. Les catholiques ont adopté l'alphabet latin, tandis que les grecs restent fidèles aux caractères cyrilliques. Dans l'imprimerie d'Essek, ainsi qu'à Bude, on imprime des almanachs, catéchismes, livres de prières et d'écoles en esclavon. Relkovich a publié une grammaire (1767) et un dictionnaire (Vienne, 1796) de cette langue. Sous le titre de *Fructus autumnales* (1791), Katancsich a recueilli des idylles et des chants du peuple. M. Schaffarick cite d'autres auteurs, pour la plupart ecclésiastiques, qui ont écrit des livres esclavons. La religion catholique, étant celle des dominateurs de l'Esclavonie, donne des priviléges; les grecs schismatiques, quoique plus nombreux, sont exclus des fonctions publiques et n'ont pas la faculté d'acquérir des terres seigneuriales. Leur archevêque, qui est aussi métropolitain de la Hongrie et de la Croatie, réside à Karlovitz, et ils ont des couvents dans les bois.

La partie de l'Esclavonie administrée civilement se divise en trois comitats dépendant du royaume de Hongrie, à la diète duquel ils sont représentés: ce sont les comitats de Vérotché, de Possega et Sirmie; et le cordon militaire est divisé en trois districts qui fournissent autant de régiments: ce sont ceux de Gradiska, Brod et Petervaradin. Les chefs-lieux des deux premiers sont situés sur la Save, tandis que Petervaradin, situé entre les montagnes, est la principale forteresse esclavonne sur le Danube, et la clef et le chef-lieu militaire du pays. La ville de ce nom renferme 6,500 âmes; non loin de là est le bourg de Karlovitz. Sirmiche, l'ancienne *Sirmium*, est remarquable par son antiquité. Mais la ville la plus importante de l'Esclavonie est Essek ou Eszek, forteresse sur la Drave, que l'on y traverse sur un beau pont. Elle renferme un gymnase royal et 8,500 habitants. D G.

pop. de 350,000 âmes, reviendraient à la province même d'Esclavonie. Dans le même article on cite deux ouvrages allemands bons à consulter: Csaplovics, *l'Esclavonie et une partie de la Croatie*, Pesth, 1819, 2 vol. in-8°, et Spiridion Jowitsch, *Tableau ethnographique de la frontière militaire esclavonne*, Vienne, 1835. J. H. S.

ESCOBAR Y MENDOZA (ANTOINE), jésuite, né à Valladolid en 1589, mort le 4 juillet 1669. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages de théologie. Ce qui lui a donné de la célébrité dans le monde, c'est son *Liber theologiæ moralis*, ou théologie morale, compilée de vingt-quatre jésuites; sur quoi, dit *Pascal, il* fait dans sa préface une plaisante comparaison de ce livre avec celui de l'Apocalypse, qui était scellé de sept sceaux, et il dit que Jésus l'offre ainsi scellé aux quatre animaux, Suarez, Vasquez, Molina, Valentia, en présence des vingt-quatre jésuites qui représentent les vingt-quatre vieillards. On y trouve la doctrine attribuée aux jésuites sur le *jeûne*, la probabilité, les restrictions *mentales*. Ce livre avait eu 39 éditions avant les *Lettres provinciales;* après, suivant l'abbé Racine, il en fut donné une quarantième, qu'on rechercha, non pour s'édifier et pour s'instruire, mais uniquement pour satisfaire sa curiosité et pour chercher les passages que Pascal en citait. J. L.

ESCOBARDERIE. On appelle ainsi, *en l'honneur* du P. Escobar, un genre de sophisme ou de dissimulation employé pour tromper les autres et le plus souvent pour échapper soi-même à un mauvais pas, à une mauvaise position qu'on s'est faite, aux attaques qu'on essuie justement. C'est une restriction mentale, une équivoque, un subterfuge, un mensonge adroit, comme on en rencontre beaucoup dans les quarante et quelques volumes qui forment l'ensemble des écrits du fameux casuiste de la société de Jésus dont ce terme flétrit énergiquement la mémoire. *Escobarder*, dit le dictionnaire

de l'Académie, c'est user de réticences, de mots à double entente, dans le dessein de tromper. Croire en la justice de Dieu et cependant enseigner que

Il est avec le ciel des accommodements,

c'est commettre une escobarderie. Parler de sa sainteté, et admettre comme excusables certains vices ou crimes dans certaines circonstances données, c'est mériter la même qualification. L'escobarderie prétexte surtout l'intention; elle prétend n'avoir eu en vue que le bien et avoir pensé autre chose que ce qu'elle a dit ou fait sous l'empire de certaines circonstances. Les livres d'Escobar sont aujourd'hui oubliés et néanmoins son nom est fameux; c'est un avantage qu'il n'aurait sans doute pas voulu acheter au prix qu'il lui coûte. S.

ESCOIQUIZ (don Juan), ministre de Ferdinand VII, roi d'Espagne, était fils d'un général qui pendant quelque temps fut gouverneur d'Oran en Afrique. Ce fils, né dans la Navarre en 1762, fut d'abord page du roi Charles III; puis il fit des études, entra dans la prêtrise, fut nommé chanoine à Saragosse, et appelé par le prince de la Paix à faire l'éducation du prince des Asturies, quoiqu'il n'eût pas des mœurs fort régulières. Godoï espérait probablement de diriger le prince par le précepteur, mais il les eut pour ennemis tous les deux. L'adroit chanoine s'insinua dans l'affection de son élève par ses manières faciles. Bientôt on s'aperçut à la cour qu'il se mêlait beaucoup des affaires de l'état, et on l'éloigna en lui donnant un canonicat à Tolède. Cependant il fut moins aisé qu'on ne le croyait d'empêcher Escoïquiz d'exercer de l'influence sur son élève: il resta en correspondance avec le jeune prince, et lorsque son ancien protecteur Godoï fut revenu à Madrid, le protégé revint aussi et renoua ses intrigues, sans ménager son bienfaiteur. C'est lui qui le premier, à ce qu'il paraît, pensa à mettre l'héritier futur en relation avec Napoléon, pour détruire le crédit du prince de la Paix et mettre fin au scandale que sa faveur donnait au royaume. Mais cette fois le rusé chanoine manqua son but. Charles IV, ayant découvert le complot qui se tramait, envoya le précepteur au couvent du Tardon. Cependant lorsque le roi se vit forcé d'abdiquer, Escoïquiz revint triomphant dans la capitale. Il donna alors à son ancien élève le malheureux conseil de se rendre à Bayonne auprès de Napoléon, et l'accompagna jusqu'à cette ville. Là il sentit la faute qu'il avait faite et vit l'abîme où la dynastie espagnole s'était imprudemment jetée. Escoïquiz et, d'après lui, de Pradt, ont rapporté tout au long la conversation que le premier eut avec Napoléon; mais il est impossible que la mémoire la plus heureuse ait pu retenir un entretien de deux heures; on peut donc croire que le chanoine a arrangé cette conversation à sa guise. Napoléon voyait dans ce prêtre un homme souple et habile dont on pourrait se servir dans les circonstances critiques que son despotisme avait amenées. « Chanoine, lui dit-il à la fin de la conversation, en lui pinçant l'oreille, il paraît que vous en savez long — Pas si long que Votre Majesté, » répondit Escoïquiz. Napoléon eut beaucoup de peine à le convaincre de la nécessité pour les princes espagnols d'abdiquer la couronne. Il dit ensuite que le chanoine lui avait adressé une harangue de Cicéron dans l'espoir de le dissuader. A la fin pourtant Escoïquiz céda, et ce fut lui qui fit et signa avec Duroc l'acte ou le traité de la résignation.

Toujours fidèle à son élève, il le suivit à Valençay; puis espérant le servir plus utilement à Paris, il se rendit dans la capitale. Les entrevues secrètes qu'il eut avec les ambassadeurs ayant été découvertes par la police impériale, il fut exilé à Bourg.

Là il vécut plus de quatre ans dans une retraite profonde. En 1813, quand Napoléon jugea à propos de renvoyer Ferdinand dans son pays, pour en finir avec l'Espagne dont la soumission lui donnait trop d'embarras, Escoïquiz put revenir à Valençay. Il fut appelé à prendre part aux négociations, et de là il accompagna Ferdinand à Madrid où il fut nommé ministre. On devait croire que désormais il exercerait un pouvoir illimité sur un maître qu'il avait si bien servi. Mais Ferdinand avait l'âme peu reconnaissante et

des principes de gouvernement mal assurés. Dès le mois de novembre 1814 il changea de ministre; Escoïquiz disgracié se rendit à Saragosse. Ferdinand ne le laissa pas même tranquille dans cette retraite. Arrêté par ses ordres, le chanoine ex-ministre fut conduit au château de Murcie. Il n'en sortit, quelque temps après, que pour reprendre le portefeuille ministériel; et quand il fut installé, une nouvelle disgrace vint le frapper; exilé cette fois en Andalousie, il ne revit plus la cour. Il mourut le 29 novembre 1820 à Ronda, lieu de son exil. Il avait vécu assez pour voir que son élève était devenu un très mauvais roi; mais lui-même n'avait probablement pas été un bon précepteur.

Escoïquiz avait employé ses loisirs à des versions et compositions littéraires en prose et en vers. Il avait publié une défense de l'Inquisition et traduit les *Nuits* d'Young, le *Paradis perdu* de Milton, et même le roman de Pigault-Lebrun *Monsieur Botte;* de plus, il avait choisi *la Conquête du Mexique* pour sujet d'un poème épique qui avait paru à Madrid en 1802. Mais le seul ouvrage par lequel il ait fait quelque sensation dans le monde est son *Idea sencilla*, etc., c'est-à-dire *Exposé des motifs* qui ont engagé en 1808 S. M. Ferdinand VII à se rendre à Bayonne. C'était la première explication en quelque sorte officielle donnée par la cour d'Espagne sur les affaires de 1808. Aussi cet exposé fut-il traduit dans la plupart des langues d'Europe. La traduction française (1826) est accompagnée de notes, par Fr. Bruand, qui s'est caché sous le singulier pseudonyme de *El Cabezudo*. « Escoïquiz, dit le comte de Toreno (*Historia del levantamiento, guerra y revolucion de España*, Madrid, 1835, t. I, p. 96), ne fut pas plus heureux en littérature qu'en politique. Admirateur aveugle de Bonaparte, et ajoutant toujours à son aveuglement, il compromit le prince son élève, et jeta le royaume dans un abîme de malheurs. Présomptueux et plein d'ambition, superficiel en science, sans connaissance pratique du cœur humain, et encore moins de la cour et des gouvernements étrangers, il s'imagina de pouvoir, nouveau Ximenès, diriger de son canonicat de Tolède, toute la monarchie, et soumettre à son esprit étroit le vaste et puissant génie de l'empereur des Français. » D-G.

ESCOMPTE. C'est une des principales opérations de la banque, et qui consiste à faire l'avance de la valeur d'un billet qui n'est pas encore arrivé à son échéance, à la condition d'une retenue conventionnelle qui doit couvrir l'intérêt de la somme payée par avance et en outre donner un certain bénéfice au banquier qui a fait l'opération.

Quant au taux de l'intérêt, il est impossible de le déterminer d'une manière précise, parce qu'il varie suivant l'état de prospérité où se trouve le commerce et suivant la garantie que présentent le confectionnaire du billet ou ceux qui l'ont endossé, si déjà il y a des endosseurs. Mais une fois ce taux fixé, l'opération devient très simple, puisqu'on n'a plus qu'à trouver l'intérêt de la somme avancée depuis le jour du paiement du billet jusqu'à son échéance et à retrancher cet intérêt du montant du billet escompté. Ainsi, par exemple, un billet de 1,000 fr. qui a trois mois à courir devra perdre, si on l'escompte et l'intérêt une fois fixé à 6 p. % pour un an, 15 fr., c'est-à-dire le quart de l'*intérêt annuel* qui serait de 60 fr.

L'escompte des billets de commerce est un puissant moyen de crédit; car si chaque négociant était obligé de restreindre ses spéculations dans la mesure des capitaux qu'il possède, le commerce serait loin d'avoir pris l'immense développement qui se fait remarquer aujourd'hui. La Banque de France nous en offre la preuve : en effet, d'après le compte rendu de ses diverses opérations dans le cours des trois années 1834, 1835 et 1836, on voit que les escomptes des billets de commerce se sont élevés de 486 millions de fr. à 891 millions, c'est-à-dire qu'elles ont presque doublé, ce qui dénote, de la part de cet établissement, une coopération efficace au développement et au succès du commerce.

Quand les affaires commerciales éprouvent l'influence de ces vicissitudes malheureuses que le temps et la marche actuelle des affaires doivent ramener infail-

liblement à des époques plus ou moins éloignées, la banque peut, en ne restreignant point les crédits qu'elle accorde à l'escompte, sinon préserver entièrement le commerce de la ruine qui le menace, au moins en atténuer les fâcheux effets.

Mais si, comme on vient de le dire, l'escompte est un puissant moyen de crédit lorsqu'il est pratiqué dans de justes bornes, on n'ignore pas qu'il peut aussi avoir des résultats déplorables quand on s'en sert pour aider à des opérations qui n'ont aucun fondement solide; car alors il met en circulation, sur les diverses places commerciales, des valeurs qui, ne pouvant jamais être réalisées, jettent la perturbation même parmi les spéculations les mieux conçues. J. O.

ESCOPETTE, arme à feu en forme de petite arquebuse, qu'on portait en bandoulière ou qu'on attachait à l'arçon de la selle. Sa longueur était à peu près de trois pieds; elle avait un canon rayé qui portait à une grande distance. La cavalerie française était armée d'escopettes sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII. Cette arme est hors d'usage aujourd'hui, et il n'en est fait mention que dans les écrivains du temps. C. A. P.

ESCORIAL, *voy*. ESCURIAL.

ESCORTE (DROIT D'). Plusieurs princes d'Allemagne avaient le droit d'*escorter*, moyennant une somme d'argent, les marchands qui voyageaient avec leurs marchandises; quelques-uns de ces princes avaient le droit d'escorte même sur les terres des autres princes. Ce droit tirait son origine de ces temps malheureux où l'Allemagne était couverte de petits tyrans et de nobles brigands qui rendaient les routes dangereuses et les hérissaient d'embûches tendues aux riches voyageurs. Celui qui avait le droit d'escorte sur le territoire d'autrui, avait aussi le droit de punir les délits qui se commettaient sur la voie publique; et si, dans ce cas, il jouissait du droit de péage (*vectigal*), il était tenu d'indemniser des pertes qu'on avait souffertes. A. S-R.

ESCOUADE. En donnant la composition d'une compagnie (*voy.*), nous avons dit que c'était une réunion de 90 à 100 hommes, commandée par trois officiers, six sous-officiers et huit caporaux. C'est à la fraction de la compagnie dont chaque caporal (*voy.*) est le chef immédiat que l'on donne le nom d'*escouade*. Le nombre d'hommes qui forment une compagnie étant moyennement de 96, on voit qu'une escouade, qui en est la huitième partie, quand elle est complète, est d'environ 12 hommes. Deux escouades forment un peloton qui est commandé par un sergent. C-TE.

ESCRIME. Dans les usages modernes, l'escrime est, positivement parlant, l'apprentissage, l'étude, l'exercice de l'épée, et la répétition ou la représentation d'un duel simulé. Nos ancêtres l'ont nommé *digladiation*; le mot est resté dans l'anglais. Dans les usages anciens, il n'en était pas de même qu'aujourd'hui : l'escrime, ou du moins les termes qui y répondaient (car l'expression escrime est peu ancienne), s'appliquait, non à l'épée, c'est-à-dire au carrelet, au fleuret, à la colismarde, mais à toute espèce d'arme à lame, à toute espèce d'arme blanche. Il y a plus, ces termes s'appliquaient aussi bien à un combat réel qu'à un duel à armes innocentes. Cette acception complexe était celle des termes *escarmie*, *escremie*, *escrimie*, *estormey*, *estormie*, *estourmie*, *scramasaxe*, *stramasson*; ils voulaient dire : art ou règle des armes, aussi bien que : emploi sanglant des armes. D'après cela, on voit qu'il serait possible que *escarmouche* et *escrime* partissent d'une souche commune. A raison de la forme différente des lames, le vrai sens du mot *escrime* ne pouvait manquer de se modifier. Les lames romaine, gauloise, celtibérienne, l'estramaçon, l'épée des Croisades, la claymore, l'espadon, quoiqu'on les désignât sous le nom générique d'epée (*voy.*), n'étaient réellement que de rudes et lourds sabres; il en fut ainsi jusqu'à l'époque où les Allemands inventèrent la coutille ou allumelle, lame longue, mince, pointue, élastique, qui avait pour destination de trouver le défaut de la cuirasse de fer plein, de cette cuirasse qui avait remplacé le haubert, et qui ne devint commune que depuis Philippe de Valois. Le costume de fer plein, qui fut alourdi, épaissi, à mesure que les coups d'armes à feu devinrent plus communs, plus menaçants, finit par être

d'un poids insupportable; le préservatif fut reconnu pire que le mal. On abandonna en partie l'habillement de fer forgé; mais l'allumelle, la coutille, se conservèrent. L'Espagne les avait changées en colismarde légère, en lames longues, à large talon, effilées à peu de distance de la garde, s'aplatissant à trois carres et à trois cannelures. Ce fut là le point de départ de l'escrime ou du moins de notre escrime. Elle naissait sous le règne d'Isabelle; tous les termes qui y sont restés techniques portent témoignage de son origine espagnole. D'Espagne, l'escrime passa en Italie avec les bandes de Charles-Quint; elle s'y raffina, et le grand Tappe de Milan, comme l'appelle Brantôme, en était le professeur illustre, on pourrait presque dire le prince.

Reprenons de haut le sujet pour justifier ce qui vient d'être dit. L'origine de l'escrime se rattache à Rome antique; les professeurs des gladiateurs (*voy.*) requis par le consul Rutilius devinrent les maîtres d'armes des légionnaires; l'art qu'ils enseignaient et qui s'appelait *armatura* était loin des finesses modernes : il consistait dans l'accord du placement des jambes et surtout de la jambe que la grève défendait, dans les mouvements cardinaux du bouclier, dans l'habileté à frapper de l'arme blanche le point visé. Cette dernière partie s'apprenait au poteau ou au pieu, et en avait le nom : c'est ce qu'on appellerait maintenant *tirer au mur*. Mais ce n'était pas avec des lames sans pesanteur ou avec les sabres de bois qu'on nomme *paniers* que les élèves étudiaient : c'était au contraire avec des armes une fois plus lourdes que les véritables. A l'epoque de la corruption de la milice, le rôle d'instructeur était celui des armures doubles (*armaturæ duplares*), des campigènes, des rudiaires. Le terrible Marius, le géant Maximien, qui parvint au trône impérial, avaient été maîtres d'armes. L'escrime, ou du moins la démonstration par principes, disparait quand cette épée-poignard de l'infanterie romaine fait place au sabre plus long, plus taillant, des hommes de cheval, qui constituent, jusqu'au temps de l'insurrection suisse et de la renaissance de l'infanterie, le fonds des armées; le jeu de pointe, le seul savant à l'époque, faisant nécessairement place au jeu de taille, jeu brutal qu'on a nommé *contre-pointe* et *espadon*. S'il y a eu au moyen-âge une escrime, c'était cette gymnastique de la chevalerie qui consistait à courre le faquin, à enfiler les têtes moresques du manége, à combattre à la genette, escrimes qui se composaient plus encore d'équitation que de maniement du glaive. C'est à partir de là qu'il faut chercher dans la langue allemande l'étymologie du latin barbare *scremia*, *scrama*, transportés dans le substantif italien *schrema*, et dans le verbe *schermire* : tous ces dérivés venaient de l'anglo-saxon *scriman*, et du tudesque *schirmen*, *schermen*, translatés dans le bas latin par *schermire*, *schermare*, et dans le vieux français par *escremir*, dont nous avons fait, il y a deux siècles, *escrime*. Les premiers maîtres espagnols avaient comme accompagnement de l'estocade, le secours du manteau, manié du bras gauche en manière de bouclier; il en fut ainsi jusqu'au règne de Philippe II. De faux braves s'étant portés garnis sur le pré, l'usage de jeter bas le pourpoint en résulta : le manteau ne fut plus qu'une parade de rencontre imprévue ou qu'une défense d'un seul contre plusieurs. Les premiers maitres italiens accompagnèrent l'escrime de la *traitrise du croc en jambe* : c'était une imitation ou une trace des coutumes des gladiateurs nommés *dimachères*, et de ces anciens duels où la main gauche était armée d'un poignard. L'usage s'en effaça bientôt comme peu loyal; mais plus tard les théoriciens recoururent à la *passe* pour désarmer l'adversaire, le saisir au collet, et se mettre en garde derrière lui. Aux XVIe et XVIIe siècles, l'Italie fournissait l'Europe de maitres d'escrime; mais depuis Henri II, les Français commencèrent à disputer aux Italiens l'art de manier l'épée et y devinrent de la première force. Cette science, qui s'éteignait au-delà des Alpes, devenait sous Louis XIII éminemment française.

Il ne convenait de s'occuper ici d'escrime que sous le point de vue historique, non sous le point de vue technique; assez d'auteurs en ont traité sous ce rapport

nous en comptons 91, parmi lesquels 26 allemands, 16 italiens ou espagnols, 25 français, 13 anglais, etc., etc. *Voy.* FLEURET, POINTE ET TAILLE, GARDE, PARADE, PASSE, etc. G^al B.

ESCROQUERIE. Ce mot, qu'on a voulu dériver du grec κερδὸς, gain, et αἰσχρὸν, honteux, sert à désigner l'acte de celui qui est dans l'habitude d'attraper de l'argent ou toute autre chose par ruse et par fourberie. « *Escroquerie* est synonyme de *filouterie*, a dit Ménage; c'est un mauvais artifice (*malæ artes*), avec lequel on attrape le bien d'autrui. »

Selon les jurisconsultes, l'escroquerie est un délit qui n'a rien de précis et dont le caractère est dans le vague : « C'est un délit de ruse, de fourberie, disent-ils, dont la moralité est très difficile à apprécier, tant il est subtil. » Aussi ne peut-on guère déterminer l'escroquerie que par sa consommation, et la simple tentative échappe à la vindicte publique. Ainsi, par exemple, un emprunt contracté avec l'intention de faire banqueroute ensuite est, moralement parlant, une véritable escroquerie, et pourtant la loi ne traite pas dans ce cas l'emprunteur comme escroc. De même, si j'emprunte en hypothéquant, pour garantie de l'emprunt, un immeuble que j'affirme franc de toutes charges, bien qu'il soit déjà grevé, c'est aux yeux de la morale une escroquerie; mais la loi, en faisant rentrer ce délit dans les attributions des tribunaux civils, déclare qu'elle n'entend pas lui appliquer une peine trop sévère. De même, si une femme, sous puissance de mari, emprunte comme fille majeure jouissant de ses droits, elle contracte un acte sans valeur aucune, mais elle ne saurait être poursuivie correctionnellement, car la loi veut que le prêteur se soit assuré de la capacité de la personne avec laquelle il voulait contracter. Enfin un mineur ne pourrait non plus être poursuivi comme escroc parce qu'il aurait pris dans un acte la qualité de majeur, etc. Quant à la loi (*voir* Code pénal, liv. III, art. 405), elle ne définit l'escroquerie qu'à l'aide d'une longue énumération; mais quelque étendue que soit cette énumération, elle est encore loin d'embrasser les cas nombreux qui révèlent les caractères de l'escroquerie. C'est donc, comme dans beaucoup d'autres circonstances, à la sagacité d'un magistrat habile et éclairé qu'il appartient de savoir reconnaître la véritable escroquerie au milieu de la confusion qui se trouve sur cette matière dans la législation, et c'est aussi à sa sagesse que la loi laisse, pour ainsi dire, l'appréciation de ce délit.

L'escroquerie, définie par l'article cité de la loi française, emporte la peine d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 50 fr. au moins et de 3,000 fr. au plus. « Le coupable (ajoute le même article, 2e paragraphe) pourra être en outre, à compter du jour où il aura subi sa peine, interdit pendant cinq ans, dix ans au plus, des droits mentionnés à l'art. 42, etc.» L'art. 423 peut être regardé comme le complément de l'art. 405. Enfin, en vertu de l'art. 575 du Code de commerce, les personnes condamnées pour escroquerie ne peuvent être admises au bénéfice de cession, etc.

L'*escroc* (*subductor, raptor*) est un fripon, un fourbe qui attrape l'argent, les hardes ou autres objets d'une personne par artifice, soit sous prétexte d'emprunt, soit en filoutant au jeu, ou par quelque autre voie de même nature. Selon Ménage, *escroc* vient de l'italien *scroccare*, qui signifie obtenir quelque avantage ou quelque plaisir pour rien : de là cet auteur appelle escrocs les écornifleurs, les parasites, les gens qui vont chercher à dîner chez les autres, etc.... Montaigne a dit: *Les courtisans sont de francs escrocs*, et Scarron: *A femme avare, galant escroc. Les gens d'épée*, a écrit quelque part le bon La Fontaine, *sont des escrocs qui ne cherchent qu'à filouter un cœur.* On dit d'un auteur qui, pour se mettre en estime, a recours à la cabale, que *c'est un escroc de réputation.* On dit encore figurément en d'autres matières: *Voleur, escroc de pénitences, Banqueroutier des consciences*, etc. E. P-c-t.

ESCUALDUNAC ou ESKALDOUNAC, *voy.* BASQUES.

ESCULAPE, en grec *Asclépios*, le dieu de la médecine, était, selon les uns, fils d'Apollon et d'Arsinoé, fille de Leucippe; selon les autres, fils d'Apollon et de Co-

ronis. Il y a dans ces fictions beaucoup de vague et de symbolisme, suivant les diverses traditions nationales, et quand on a voulu ramener au raisonnement ce qui était du domaine de la croyance, de l'imagination et de la poésie, on s'est éloigné du véritable sens de la mythologie et de la tradition. Il peut être fort ingénieux de dire que le nom de Coronis, mère d'Esculape, signifie corneille, ce qui est une allusion à la longévité due à la médecine; il peut être très plausible de substituer, quant à la paternité, à Apollon un de ses prêtres, mais ce n'est pas là le génie de l'antiquité. Asclépios, disait-elle, était le principal dieu des Phlégyens : or Phlégyas, comme Pausanias nous l'apprend, était un infatigable guerrier qui attaquait tous les peuples et les pillait après les avoir vaincus. Il voulut aussi se jeter sur le Péloponèse : quand il y fut arrivé, sa fille Coronis, qui le suivait, lui déclara qu'elle était enceinte d'Apollon; elle accoucha dans le pays des Épidauriens et exposa son enfant sur la montagne alors appelée Myrtion et depuis Tittheion ; une chèvre, de celles qui paissaient aux environs, l'allaita, et le chien du berger le garda; quand le berger vint à la recherche de son chien et de sa chèvre, l'enfant jeta un rayon de lumière. Une autre version dit que Coronis déjà enceinte se livra à un homme, et que, pour venger Apollon de l'outrage, Diane la tua et fit jeter l'enfant sur un bûcher d'où Mercure le retira. On fait encore descendre Asclépios de Lapithas, fils de Stilbe et d'Apollon. Il est assez clair dans tout ceci que Phlégyas n'est qu'une personnification de l'origine des Phlégyens, tant de Béotie que de Thessalie. Il est vraisemblable aussi que l'Asclépios vénéré par les Phlégyens et les Minyens était le même que le Trophonius adoré à Lébadie sous les attributs du dieu phlégyen. L'éducation que lui donna Chiron le rendit si habile dans l'art de guérir qu'il bannissait de ce monde toutes les maladies; il ressuscitait même les morts, entre autres Hippolyte. Pluton, dieu des enfers, fut tellement irrité de voir diminuer la population de son empire qu'il s'en plaignit à Jupiter, et le maître des dieux foudroya Esculape. Apollon, pour s'en venger, perça de ses traits les Cyclopes qui avaient fabriqué les foudres du dieu suprême. Ami de Jason, Esculape avait, en véritable héros, fait l'expédition des Argonautes. Il existe ici un nuage de symbolisme : le nom de Jason signifie *qui guérit*, du verbe grec ἵημι; on donne aussi une fille de ce nom à Esculape, et l'on explique le nom de cette fille et du Jason des Argonautes de la même manière, en ce qu'elle aurait appris de son père la science que Chiron avait aussi enseignée à Jason.

Le culte d'Esculape, à le prendre selon la tradition grecque, est récent, et n'existait pas aux temps d'Homère, qui n'en parle que comme d'un héros; et cependant on fait de lui parfois le huitième des Cabires ou grands dieux conseils de Jupiter. D'un autre côté, il précède dans l'histoire égyptienne, de mille ans, l'époque que l'on assigne à l'Esculape grec. Cet Esculape ou Tosothrus est porté par le Syncelle dans la 3[e] dynastie memphite comme roi, immédiatement après Menès; il y est inventeur de l'écriture, de la médecine, et en général des hautes sciences dont d'autres traditions font honneur à Thot-Hermès. C'est donc comme homme qu'il apparaît dans l'histoire d'Égypte (*voir* Creuzer, t. II, p. 412 et suiv.). A Carthage, Esculape était aussi considéré comme Cabire (*voy.*), force vitale, élémentaire, et ses images en terre cuite ou en poterie accompagnaient dans leurs navigations les Carthaginois, qui le révéraient comme *Esmoun-Esculape*.

Le serpent a toujours joué un grand rôle dans le mythe d'Esculape : quand il ressuscita Hippolyte, ce fut un serpent qui apporta l'herbe salutaire. Esculape était aussi une puissance de la terre. les serpents sous ce rapport le servaient; en général, ces reptiles découvraient les plantes médicinales, et l'on se rappelle qu'Alexandre, veillant près du lit de Ptolémée, rêva qu'un serpent lui fournissait une racine pour sa guérison, et la trouva à l'endroit que lui avait indiqué le songe. Isis, qui, chez les Égyptiens guérissait les maladies, avait aussi ses serpents, les *agathodémons*, et quand

elle était irritée elle envoyait le serpent Hæmorhoïs qui était venimeux. Il suffisait souvent de dormir dans le temple d'Esculape pour être guéri, parce que les rêves indiquaient les remèdes à employer.

Ce dieu eut deux fils, Podalire et Machaon, qui, héros et médecins, se distinguèrent à la guerre de Troie. En général sa race (*voy.* ASCLÉPIADES) s'appliqua à l'art de guérir : tels Euamérion et Alexanor ses petits-fils. Hygie ou la bonne santé était fille d'Esculape, et dans l'Achaïe, à Ægium, on voyait sa statue avec celle de son père. Il y avait encore parmi ses filles Panacea (guérison universelle), Jaso et Æglé.

Le plus célèbre temple d'Esculape était à Épidaure, lieu de sa naissance; il en eut bientôt à Mégalopolis, à Cyrène, à Sicyone, à Smyrne, à Cos, à Pergame, à Nicée, etc., etc. Dans celui de Chalcédoine, on suspendait aux murailles des images en bois des membres dont on avait obtenu la guérison, usage qui s'est conservé de nos jours au moyen des *ex-voto* qu'on voit dans certaines chapelles qui sont sous une invocation particulière. A Pergame, Esculape prenait le nom de Télesphore (*qui accomplit*, *qui mûrit*). Les Romains se montraient toujours avides de superstitions étrangères : l'an de la ville 461, ils envoyèrent demander par une ambassade solennelle le merveilleux serpent d'Épidaure. Le récit du voyage est fort singulier. Le reptile entre d'abord dans le port d'Antium, revient à bord, puis il nage d'Ostie à l'île du Tibre où on lui bâtit un temple. Les Grecs n'eussent point ainsi livré leur dieu, et certes ils ne croyaient pas qu'il fût parti avec le serpent; ils ne donnèrent donc aux Romains qu'une figure, un symbole, et l'on cite d'autres exemples de serpents cherchés à Épidaure : on en conduisit un à Sicyone (Niebuhr, t. VI de la traduction française, p. 124). Le temple de Rome fut établi à la place où l'on voit aujourd'hui l'église de Saint-Barthélemy. Rome voulut avoir aussi des Asclépiades, son école d'Esculape, et les trouva dans la famille des Cæcilius, qui porte sur ses monnaies l'image d'Esculape, ou celle d'Hygie. Partout les Asclépiades enseignaient ou guérissaient dans les temples de leur maître. A Épidaure, on tenait un registre des principales maladies et des moyens de guérison qu'on avait employés.

Dans les représentations figurées, Esculape a une longue barbe, porte le caducée ou baguette noueuse enlacée d'un serpent, et a près de lui le vieux coq, symbole de la vigilance, et souvent aussi le chien. Esculape est représenté avec Télesphore; un vase sphérique est à côté de lui.

Dans le traité *De la nature des dieux* (liv. III, chap. 22), Cicéron compte trois Esculapes: le premier, fils d'Apollon, dit-il, est celui qui passe pour avoir inventé la sonde et l'art de bander les plaies; le second, frère du second Mercure, est celui que frappa la foudre et qu'on enterra à Cynosure; le troisième, fils d'Arsippe et d'Arsinoé, est l'inventeur de l'art de purger l'estomac et de celui d'arracher les dents. On montre en Arcadie, près du fleuve Lusius, son tombeau et un bois qui lui est consacré. Nous avons transcrit ce passage pour faire voir combien s'égaraient ceux qui cherchent des faits dans un sujet de mythologie et de pur symbolisme, et nous sommes loin d'avoir rapporté toutes les formes de la tradition sacrée. Nous n'avons pas dit, par exemple, que certaines fables faisaient Esculape fils de Pan et de Minerve, ni qu'il était dieu de la musique; et nous avons omis beaucoup de circonstances secondaires qu'il serait trop long de mentionner dans cet article. P. G-Y.

ESCURIAL, en espagnol *Escorial*, village de 2,000 âmes, situé à 7 lieues de Madrid, dans une contrée montagneuse et exposée à des vents violents. Ce village assez triste n'a de remarquable que le vaste palais qui en est éloigné d'une demi-lieue, et auquel on donne communément aussi le nom d'Escurial, quoiqu'il s'appelle *San Lorenzo el Real*. On y arrive du village par une belle allée aboutissant à la grande place, qui s'étend devant la façade principale. On sait que l'armée espagnole ayant remporté le 10 août 1557 une victoire sur les troupes françaises auprès de Saint-Quentin. Philippe II fit construire un édifice re-

ligieux destiné à servir de monument à cette victoire, sous l'invocation de Saint-Laurent, dont la fête se célèbre le 10 août; et, par une conception bizarre, mais analogue aux idées du temps, tout l'édifice devait avoir la forme d'un gril, instrument qui, selon la légende, avait servi au martyre du saint. Le couvent devait en même temps renfermer un palais digne d'un roi qui commandait dans deux hémisphères. En conséquence, les travaux furent commencés l'année même de la bataille, et 10 ans après, en 1567, l'édifice colossal était achevé. L'architecte Jean-Baptiste Toledo, qui en avait dressé le plan, étant mort pendant les travaux, avait été remplacé par Jean d'Herrera Bustamente, son élève. Qu'on se figure un carré un peu plus long que large, bâti en pierre de taille grise, dont les principales façades forment les deux côtés les plus longs, se déployant sur un espace de 637 pieds, et aux quatre coins duquel s'élèvent autant de tours carrées. La grande façade est percée de plus de 200 fenêtres. Cependant, malgré ses proportions colossales, l'édifice offre un aspect peu imposant. « Si, dit M. de Custines (*), le dedans est forteresse et palais, le dehors tient de l'hôpital et de la caserne. » L'intérieur est divisé par un grand nombre de cours carrées, dont les lignes régulières devaient rappeler les intervalles entre les barreaux du gril. Une partie du vaste édifice constitue le palais du roi, et le reste, infiniment plus somptueux, était réservé jusqu'à nos jours à une communauté d'environ 120 moines hiéronymites qui faisaient 7 ans de noviciat et étaient tenus, pendant la moitié de l'année, de dire des messes pour le repos de l'âme du fondateur qui, en leur imposant ce devoir, avait voulu calmer les terreurs religieuses de son esprit sombre et tyrannique. Dans le palais, on remarque de vastes galeries ornées de tapisseries et de tableaux de bons maîtres; l'une, appelée la galerie des batailles, est peinte à fresque. Les peintures exécutées par les fils du Bergamasque représentent diverses batailles dont l'issue a été favorable aux Espagnols. C'est dans le couvent, maintenant vide en grande partie, qu'on voyait les deux chefs-d'œuvre de Raphaël, la *Vierge au poisson* et la *Vierge a la perle*. On admire l'église, le réfectoire long de plus de 100 pieds, les salles capitulaires, le cloître muni d'un double rang de portiques en granit l'un sur l'autre, et la bibliothèque, riche surtout en manuscrits arabes, sur lesquels Casiri (*voy.*) a publié un ouvrage bien connu des philologues (*voy.* BIBLIOTHÈQUES, T. III, p. 484). On trouve aussi dans cette bibliothèque beaucoup de manuscrits rédigés en d'autres langues, tant orientales qu'occidentales, tant anciennes que modernes.

(*) *L'Espagne sous Ferdinand VII*, t. I, 1837).

Au milieu de l'immense carré de l'Escurial s'élève la superbe église, surmontée d'une coupole et de deux tours. On y arrive du côté de la cour intérieure par un escalier et un portique au-dessus duquel sont placées six statues colossales. L'intérieur de l'église, orné de marbres et de peintures à fresque, renferme ces mausolées royaux; elle était autrefois riche aussi en tableaux, en vases d'or et d'argent et autres objets précieux, déposés dans une belle sacristie. Le maître-autel, placé sur une estrade élevée où conduit un magnifique escalier, domine par son éclat tout le reste. Du palier de cet escalier on entrait dans la chambre ou tribune de Philippe II. C'est dans cette tribune que le roi voulut mourir pendant qu'on disait des messes pour lui à trois autels. Au-dessous de l'église s'étendent les caveaux qui servent de sépultures royales, et dans lesquelles, comme dans l'église même, le marbre et le bronze sont prodigués. Auprès de l'Escurial on voit des jardins immenses. Les moines possédaient des bergeries considérables. La famille royale peut se rendre par un chemin souterrain et voûté depuis le palais jusqu'au village. D-G.

ESDRAS est le nom d'un homme célèbre, dans les annales des Juifs, et comme prêtre et comme scribe ou interprète de la loi (1 Esd. VII, 8-11). Il était d'origine sacerdotale, descendant d'Aaron par la branche d'Éléazar. Son père s'appelait Saraias (1 Esd. VII, 1(*), et

(*) Eichhorn ne croit pas que le mot de père doive être pris à la lettre; Saraias ou Seraias est

ce Saraias pourrait bien être le pontife du même nom que Nabuchodonosor fit égorger à Reblatha après la prise de Jérusalem (4 Rois, xxv, 18 et 21). Emmené captif à Babylone (590 avant J.-C.), le jeune Esdras profita de la liberté religieuse que les rois d'Assyrie laissèrent au peuple vaincu pour s'instruire dans la loi de Moïse et l'enseigner à ses frères exilés. Ses travaux eurent un succès complet : il passait pour un scribe expéditif et bien versé dans la loi de Moïse (1 Esd. vii, 6), sans doute à cause de son habileté tachygraphique; et ses connaissances fondamentales dans l'Écriture le faisaient regarder comme un docteur très habile dans la loi de Dieu, même à la cour des rois de Perse (1 Esd. vii, 11 et 12). La considération générale dont il jouissait lui valut auprès d'Artaxerxès Longuemain les mêmes honneurs que Cyrus avait accordés à Zorobabel. Lorsque Cyrus était monté sur le trône, il avait porté le fameux décret qui rendait aux Juifs, avec leurs vases sacrés, la liberté de retourner dans leur patrie, et avait chargé Zorobabel de l'exécution de ce décret. Artaxerxès en fit de même à l'égard d'Esdras : il le chargea de conduire dans leur pays une seconde colonne d'Israélites, après lui avoir fait de riches présents pour le temple, et lui avoir donné des lettres conciliatrices pour les gouverneurs des provinces voisines de la Judée. Esdras s'acquitta parfaitement de cette mission honorable et importante. Il partit de Babylone à la tête d'un cortége, arriva heureusement à Jérusalem après 5 mois de marche, remit à leur destination les lettres et les présents qu'il avait reçus, et puis il se livra tout entier à ses occupations favorites. A Jérusalem, comme à Babylone, il ne cessa de méditer la loi de ses pères et de la prêcher au peuple, surtout dans les assemblées publiques; et voulant la voir observée dans les points même les plus difficiles, il fit renvoyer toutes les femmes étrangères que les Juifs avaient épousées durant la captivité, sans excepter celles qui étaient devenues mères, sans même excepter les enfants qui étaient nés de ces mariages. Peut-être qu'en donnant ainsi à la loi de Moïse un effet rétroactif que Moïse lui-même ne lui avait pas donné, son zèle le poussa trop loin, et, en l'arrêtant à la lettre, le détourna de l'esprit de la loi. Du reste, ce zèle d'Esdras pour la loi de ses pères doit nous disposer à croire ce que des traditions d'ailleurs dignes de confiance nous racontent de lui; qu'il fixa le canon encore incertain des livres de l'Ancien-Testament, qu'il réforma le Pentateuque samaritain altéré en plusieurs endroits pendant la captivité, qu'il substitua aux caractères hébreux ou samaritains les caractères chaldaïques pour rendre la lecture de la Bible plus facile aux Juifs revenus de la Chaldée, et pour éloigner les enfants de Juda des schismatiques de Samarie auxquels on n'avait pas voulu permettre de coopérer à la reconstruction du temple (1 Esd. iv, 1-2). Il faut rapporter à cette époque de la vie d'Esdras ce qu'il a pu écrire du livre qui porte son nom, et dont nous parlerons tout à l'heure. C'est au milieu de ces occupations sacerdotales et civiles qu'Esdras arriva à une vieillesse d'environ 150 ans, autant qu'on peut en juger par la chronologie de cette époque qui est passablement embrouillée. On ne sait pourtant rien de précis ni sur le temps ni sur le lieu de sa mort. Les uns prétendent qu'il alla finir ses jours à Babylone : Josèphe enseigne au contraire (*Antiq.*, liv. ii, ch. 5) qu'il mourut à Jérusalem, et qu'il y fut enterré avec magnificence.

Il y a quatre livres qui portent le nom d'Esdras, mais deux seulement sont reconnus par l'église comme canoniques; les deux derniers sont mis au nombre des apocryphes, et cela avec raison, car la critique ne voit dans le 3e livre d'Esdras qu'une traduction grecque, faite avec beaucoup de licence des deux premiers livres canoniques, et le 4e appartient si peu à notre auteur que celui qui l'a composé a dû connaître l'Apocalypse, et vivre, par conséquent, dans les premiers siècles du christianisme. Les livres d'Esdras se réduisent donc à deux: le premier est spécialement consacré aux faits

l'aïeul d'Esdras, et plusieurs degrés paraissent manquer dans la généalogie que contient le passage déjà cité, avec lequel on peut comparer *Paralip.* vi, 3. J. H. S.

d'Esdras et de Zorobabel, et le second aux actions de Néhémie, quoique Esdras y joue aussi un grand rôle en certaines circonstances. Ce second livre, séparé du premier dans les traductions faites à l'usage des protestants, y porte le nom de Néhémie (*voy.*). Le but général de l'ouvrage est de raconter le retour des Juifs de la terre d'exil, et le rétablissement de leur ville sous la conduite des trois illustres chefs que nous venons de nommer, et qui eurent beaucoup d'obstacles à surmonter. Nous lisons dans ce livre les noms de certains personnages qui ont vécu plus d'un siècle après Esdras : c'est une preuve que le livre n'est pas sorti de sa main tel qu'il est maintenant. Il est vraisemblable que Zorobabel, Esdras et Néhémie ont laissé des mémoires sur lesquels un écrivain postérieur aura travaillé. L'ouvrage est écrit partie en hébreu, partie en chaldéen. On désirerait plus d'ordre dans l'exposé des faits, plus de simplicité dans les discours et plus de concision dans les prières dont ce livre est parsemé; mais ces qualités manquent ordinairement aux écrivains sacrés qui ont formé leur style à l'école des Perses et des Chaldéens. Cependant, malgré ces défauts de forme, le livre d'Esdras est un des plus importants de la Bible. Outre l'intérêt qu'inspire le fonds de l'ouvrage par lui-même, une simple lecture suffit pour faire comprendre combien il est nécessaire pour l'intelligence de l'histoire sainte, et combien il peut être utile pour celle de l'histoire profane. A. J. R.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME NEUVIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME NEUVIÈME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME NEUVIÈME.

ERRATA ET ADDITIONS

DU TOME IXe, PREMIÈRE ET SECONDE PARTIES.

Pag. 27, col. 2, ligne 1, *au lieu de* Écarte, *lisez* Écarté.
p. 70, col. 2, ligne 40, *au lieu de* le peu de vérité, *lisez* la part de vérité.
p. 138, col. 2, lignes 53 et 54, *au lieu de* il a environ, *et* il contient, *lisez* elle a environ, elle contient.
p. 139, col. 1, ligne 7, *au lieu de* Dumonts, *lisez* Demonts.
— col. 2, ligne 33, *au lieu de* un acre, *lisez* une acre.
p. 140, col. 2, ligne 7, *au lieu de* et la plupart, *lisez* qui la plupart.
p. 279, col. 2, ligne 37, *au lieu de* Saleh-ibn-Aliz, *lisez* Saleh-ibn-Ali.
p. 283, col. 2, ligne 10, *au lieu de* son frère Adhed, *lisez* son frère Adel.
p. 313, article Eldon. Ajoutez que lord Eldon est mort depuis l'impression de cet article, en janvier 1838.
p. 317, col. 2, ligne 35, *au lieu de* cette force nouvelle, *lisez* cette force morale.
p. 319, col. 1, ligne 42, *au lieu de* question des affaires, *lisez* gestion des affaires.
p. 321, col. 1, ligne 14, *au lieu de* âgés de quarante ans, *lisez* âgés de trente ans.
p. 334, col. 1, ligne 11, *au lieu de* ses vers sont tendres, *lisez* ses vers sont tendus.
p. 346, col. 1, ligne 52, *au lieu de* abolis par Théodore, *lisez* abolis par Théodose.
p. 361, col. 2, ligne 26, *au lieu de* (1658), *lisez* (1558).

---

p. 464, col. 1, ligne 6 au-dessus de la note, *au lieu de* 578,426,999, *lisez* 578,026,999.
p. 512, col. 1, ligne 23, *au lieu de* vers le septième mois, *lisez* vers la septième année.
p. 523, col. 1, *ajoutez* à ce qui a été dit sur l'hospice des Enfants-Trouvés à Paris, que les dépenses qui n'étaient d'abord que de 40,000 fr. se sont élevées en 1835 à la somme de 1,533,200 fr. 25 c. L'auteur de l'article n'a pu consulter encore un ouvrage publié depuis et qui a été couronné par trois sociétés savantes ou philanthropique : *Des Hospices d'enfants-trouvés en Europe, etc., depuis leur origine jusqu'à nos jours, avec des documents statistiques officiels*, par M. B. Remacle, Paris, 1838, 1 vol. in-8°, avec un cahier in-4°, chez Treuttel et Würtz.



